C-1

COMPLÉMENTS

DE BUFFON.

Tome Premier.

IMPRIMERIE DE LACRAMPE,
RUE DAMIETTE, 2.

This exists in 4° and in 8°, with various dates.
The 4° is about 8 3/4 × 10 3/8 inches in diameter,
+ has date of 1840, at least.

The 8° is known to have the dates 1838, 1839,
+ 1848, possibly others.

Probably new title-pages were printed from
time to time, as required, each lot probably
dated the year of printing.

So far as known to me, the subject matter
is the same in each issue.

CWR.

COMPLÉMENTS
DE BUFFON

PAR

René-P. LESSON,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

Deuxième Édition,
Revue, corrigée et augmentée par l'Auteur.

RACES HUMAINES ET MAMMIFÈRES.

PARIS.
P. POURRAT FRERES, ÉDITEURS,
RUE DES PETITS-AUGUSTINS, 5;
Et chez les Libraires et aux Dépôts de Pittoresques de la France
et de l'étranger.

1838

2

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

En élevant un monument durable aux sciences naturelles par la publication de plusieurs éditions de Buffon, nous aurions cru notre tâche imparfaite si nous n'avions mis à la fin des œuvres de notre immortel prosateur le tableau le plus complet des immenses découvertes faites depuis cinquante ans. Le succès qui a accueilli notre première édition du *Complément*, par R.-P. Lesson, nous a autorisé à en donner une seconde, semblable, par le format, à l'édition de Buffon que nous venons de publier. Ce complément est le seul qui présente aujourd'hui l'état réel de la science en Europe pour les mammifères et les oiseaux, et l'auteur a redoublé d'efforts pour ne rien omettre d'essentiel de ce que renferment les nombreuses publications qu'il a eu à consulter. Les deux volumes de cette présente édition, enrichis des découvertes les plus neuves, sont donc un vaste résumé des travaux publiés dans ces dernières années par tous les savants de l'Europe, en même temps qu'ils renferment le résultat des propres voyages de M. Lesson.

HISTOIRE NATURELLE

DE L'HOMME.

LIVRE PREMIER.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES VARIÉTÉS DE L'ESPÈCE HUMAINE QUI HABITENT L'OCÉANIE, LA POLYNÉSIE ET L'AUSTRALIE.

Nous n'avons pas l'intention d'écrire dans ce volume l'histoire complète des races humaines éparses et disséminées sur le globe. Cette étude immense a souvent été tentée par des savants du premier ordre, et Buffon lui-même s'en est occupé avec prédilection : seulement nous avons cru servir la science en réunissant tous les faits recueillis par nous dans le cours d'une longue campagne, et en présentant un tableau entièrement neuf des peuplades au milieu desquelles nous avons vécu, non pas d'après les relations des voyageurs, mais d'après nos propres observations. Cette partie de notre travail ne sera pas la moins intéressante, même pour les gens du monde; et, bien que nous ayons déjà publié les généralités *sur les îles océaniennes* et *sur les races humaines qui les habitent* (1), nous les reproduisons ici afin qu'elles servent d'introduction aux détails plus complets que nous consacrons à chaque peuple en particulier.

C'est dans le même but que nous présenterons d'abord un aperçu sur les îles du Grand-Océan et sur l'ensemble de leurs productions naturelles, afin de mieux faire apprécier les modifications que le climat et les latitudes ont apportées dans les caractères physiques des races qui y ont été soumises.

Le Grand-Océan, au milieu duquel sont semées les terres de l'Océanie (2) proprement dites, comprend ce vaste espace de mer qui baigne les côtes occidentales de l'Amérique, les côtes orientales de la Nouvelle-Hollande, les îles nombreuses du sud-est de l'Asie, en communiquant avec les mers des Indes et de Chine par de nombreux canaux; remontant au nord-est sur les îles du Niphon, jusqu'à la presqu'île du Kamtschatka; se limitant au nord aux îles Aléoutiennes et Kouriles, au milieu des nombreux archipels de la côte nord-ouest d'Amérique, aux rivages de la Californie, en donnant naissance à la mer Vermeille; renfermant un intervalle de cent soixante degrés, et n'ayant pour bornes au sud que les mers de la zone glaciale australe. Cette vaste surface d'eau ne présente qu'une petite portion de terre habitée par l'homme; et encore celle-ci se trouve-t-elle morcelée en un nombre considérable d'îles isolées ou disposées par groupes, qui forment des archipels distants et épars dont la composition minérale appartient à trois formations différentes.

Placées indifféremment dans l'un ou l'autre tropique, mais plus particulièrement sous le tropique du Capricorne, les îles vraiment océaniennes diffèrent par leur disposition générale de la traînée d'îles qui part de la pointe sud-est de la Nouvelle-Guinée, et qui s'avance dans le sud en formant une longue chaîne à l'est de l'Australie ou Nouvelle-Hollande : telles sont la Louisiade, la terre des Arsacides, les archipels de Santa-Crux, des Hébrides,

(1) *Zoologie du Voyage autour du monde de la corvette* la Coquille, t. I, pag. 1 à 115.

(2) Adoptant la manière de voir de plusieurs géographes modernes, nous appelons *Océanie* les îles innombrables qui sont éparses dans le Grand-Océan, et *Polynésie* toutes les îles qui forment ce qu'on appelle les archipels d'Asie, et qui renferment les Moluques, les Philippines, les îles de la Sonde, et la Nouvelle-Guinée. Quelques autres écrivains ont au contraire transposé ces noms; mais il suffit qu'on soit averti pour comprendre ce que nous appelons Océanie et Polynésie.

de la Nouvelle-Bretagne, de la Nouvelle-Calédonie, les îles Norfolk, la Nouvelle-Zélande, et sans doute les îles Campbell et Macquarie; et ces îles semblent être véritablement le prolongement des terres avancées de l'Asie : car on doit regarder les archipels de la Sonde, des Moluques, enfin de la Polynésie entière, comme les débris de ce continen crevassé de toutes parts sous l'équateur. A ce sujet une opinion assez générale admet que le globe a subi l'action d'une force puissante sous la zone équatoriale; et on a remarqué des dispositions analogues dans le morcellement du continent américain sous le tropique du Cancer, et même en Europe, plus au nord, entre la Méditerranée et la mer Rouge. L'isthme de Suez en effet correspond à l'isthme de Panama; et le cap York, dans le détroit de Torrès, est sans doute le prolongement d'un bras de terre qui unissoit la Nouvelle-Guinée à la Nouvelle-Hollande, et que les vagues ont brisé. Enfin les trois extrémités des masses de terre dans l'hémisphère austral offrent une grande similitude. Le cap de Diémen devoit être le promontoire sud de l'Asie, comme les caps de Bonne-Espérance et de Horn se trouvent terminer aujourd'hui l'Afrique et l'Amérique. Le détroit de Bass est l'analogue de celui de Magellan; et le banc des Aiguilles, à l'extrémité du cap de Bonne-Espérance, annonce que des terres affaissées s'y élevoient, et ont pu en être isolées par un détroit, ou qu'elles ont disparu dans la catastrophe qui a morcelé les extrémités méridionales de l'Afrique et de l'Amérique.

La Nouvelle-Hollande, qui dans cette hypothèse formeroit la partie méridionale des vastes contrées de l'Asie, en diffère complétement par ses productions, de même que les pays des Cafres, des Hottentots, et les terres magellaniques, diffèrent des continents dont ils sont les prolongements. Cependant les animaux ou les végétaux de l'Australie [1] ont reçu une physionomie spéciale, un cachet qui leur est propre, et leurs formes insolites semblent éluder tous les principes de classification. Mais à mesure qu'on avance vers l'équateur les êtres se rattachent à ceux que produit l'Asie; et enfin sur la partie intertropicale on en trouve un grand nombre qui sont communs à la Nouvelle-Guinée comme aux terres d'Arnheim et de Carpentarie. L'opinion qui admet que la Nouvelle-Hollande est sortie plus récemment du sein des eaux est généralement reçue; et quoique l'intérieur soit pour nous couvert d'un voile mystérieux, ce qu'on connoît du littoral lui donne le plus grand poids.

[1] Ce nom est adopté par beaucoup de géographes pour désigner la Nouvelle-Hollande : quelques uns écrivent *Australasie*. Par *Tasmanie* on indique la terre de Diémen, découverte en 1642 par Abel Tasman, navigateur hollandois.

Sans rajeunir de vieilles idées ou sans se perdre en suppositions vagues et hypothétiques, on ne peut, en jetant un large coup d'œil sur l'ensemble de ces terres, se dispenser de remarquer que toutes les îles qui forment le chaînon depuis la Nouvelle-Guinée jusqu'au sud de la Nouvelle-Zélande semblent être les bords de l'ancien continent *Australique* déchiré; car aujourd'hui les nombreux canaux qui isolent ces archipels sont encombrés de bancs à fleur d'eau, de plateaux de récifs ou de rochers épars, qui forment de cette partie de l'Océan une mer semée d'écueils.

Si nous examinons la partie orientale de l'Australie, depuis les rivages du Port-Jackson jusqu'à cent cinquante milles dans l'intérieur du pays, en franchissant l'épaisseur des montagnes Bleues, nous parviendrons peut-être à saisir les chaînons qui étayent cette idée. Toutes les côtes de la Nouvelle-Galles du Sud sont en effet entièrement composées d'un grès houiller à molécules peu adhérentes; et ce que nous appelons le premier plan des montagnes Bleues est également composé de ce grès, qui cesse entièrement au mont York. Là une vallée profonde isole ce premier plan du second, qui est composé en entier de granite. La hauteur de ces deux chaînes parallèles, qui courent du sud au nord, est la même. Le mont York, d'après les observations de M. Oxley [1], est élevé de trois mille deux cent quatre-vingt-douze pieds anglois, et se trouve éloigné de la côte par un intervalle de cent milles environ. Quelques voyageurs pensent sans doute à tort que cette montagne conique, et brusquement terminée par une pente roide sur le Val de Clyde, est l'ossuaire d'un ancien volcan dont le périmètre a été enseveli sous le dépôt du grès marin qui revêt toute cette étendue de territoire. On est plus fondé à le considérer comme recouvert d'une formation tertiaire; ce que prouvent le gisement abondant d'un *lignite stratiforme* qui occupe toute la partie moyenne du mont York, à mille pieds au-dessus du niveau de la mer, et les empreintes nombreuses de phytolithes qui se rencontrent vers son sommet, et qui paroissent pour la plupart appartenir à des feuilles d'eucalyptus ou à des fougères. Au-delà du Val de Clyde se développe la deuxième chaîne, et celle-ci se trouve être complétement primitive; car les roches qui la composent sont des *granites* des *syénites quartzifères*, et des *pegmatites*. C'est sur le rebord de ce plan des montagnes Bleues qu'on remarque aujourd'hui les traces nombreuses de bouches volcaniques, et que des masses basaltiques, dont les plus remarquables forment ce qu'on appelle les

[1] *Journal of two expeditions into the interior of New-South-Wales*, undertaken by order of the bristish governement in the years 1817-18. By John Oxley; in-4°, London, 1820.

DSI

Chutes de Bathurst, s'offrent abondamment aux regards du voyageur. En dernière analyse un terrain tertiaire, reconnu sur le littoral de la Nouvelle-Galles comme sur divers points au sud de la Nouvelle-Hollande [1], seroit donc accolé sur le sol primitif qui compose le plateau central de cette vaste contrée.

Les échantillons nombreux que nous avons rapportés de la terre de Diémen indiquent encore une étendue assez considérable de sol tertiaire adossé à un terrain de *pegmatite* et de *serpentine*, où l'on observe des gisements assez puissants de *fer fibreux* natif au milieu de roches *amianthoïdes*. Il est à remarquer que nous trouvâmes des empreintes de *productus* aux îles Malouines, et que les *spirifères* se montrent en abondance et dans un bel état de conservation avec plusieurs autres testacés sur les bords de la rivière Tamar, non loin du port Dalrymple, à cent cinquante pieds au-dessus du niveau de la mer.

La Nouvelle-Zélande, séparée de la Nouvelle-Hollande par un simple canal, est hérissée sur sa surface de volcans éteints ou même en activité, et de prismes basaltiques; et cependant on y trouve également quelques roches primitives, et surtout un jade d'une grande beauté. Mais, malgré le rapprochement de ces deux contrées, leur physionomie est toute différente; et si on remarque quelques points d'analogie, on ne les trouve que dans le règne animal.

La Nouvelle-Irlande, avons-nous dit, semble être plus particulièrement le prolongement des terres d'Asie; et en effet les hautes montagnes de cette grande île située près de l'équateur doivent être primitives, tandis que les collines de sa circonférence et les écueils du rivage sont entièrement de carbonate de chaux madréporique [2], qui forme des sortes de murailles, ou plutôt un rivage récent moulé sur un autre plus ancien. En remontant au nord sous la ligne, les observations que nous avons pu suivre à la Nouvelle-Guinée nous démontrent que les montagnes d'Arfak sont composées de roches primitives; car les rivières qui en descendent coulent sur des galets de granite, tandis que les terres assez élevées qui forment le littoral sur plus de douze milles de largeur, ainsi que les îles de Manasouary et Masmapy, qui sont à l'entrée du havre de Doréry, sont sans exception de calcaire madréporique élevé de plus de cent cinquante pieds au-dessus du niveau actuel des eaux. D'un autre côté on sait d'une manière positive que les îles de la Sonde, les Moluques, Timor même, malgré l'opinion erronée de Péron, sont de formation primordiale; et que le calcaire saxigène ne s'offre jamais que comme une ceinture extérieure, ce dont les îles d'Amboine, de Bourou, de Céram, offrent la preuve palpable. En franchissant par la pensée la largeur entière de l'océan Pacifique, et nous reportant sur la côte occidentale d'Amérique, on y retrouvera de vastes surfaces couvertes de testacés fossiles, en un mot un sol tertiaire élevé de cent cinquante à deux cents pieds au-dessus du niveau de la mer (à Payta, côte du Pérou); et ne doit-on pas naturellement conclure que par des causes quelconques, et que nous ne devons pas rechercher ici, le dernier niveau de l'Océan étoit à cette élévation, et baignoit alors la surface de la Nouvelle-Galles du Sud jusqu'au premier plan des montagnes Bleues?

En examinant ensuite l'ensemble des îles océaniennes proprement dites, puis chacune d'elles en particulier, nous ne trouvons sans nulle exception que deux sortes de formation : l'une *basaltique*, et l'autre de création animale. Toutes les îles hautes de la mer du Sud présentent en effet les conditions de ce qu'on appelle terrains volcaniques, ou sont le produit palpable de volcans. Ces îles montagneuses, couronnées quelquefois par des pics qui se perdent dans les nuages, sont généralement, entre les tropiques seulement, entourées d'une bande de terre que supporte un calcaire à polypiers élevé de quelques toises au-dessus du niveau de la mer. Mais ce rivage accessoire n'est presque jamais unique : souvent à quelque distance il s'y joint une ceinture d'îles basses, plates, uniformes, dues aux mêmes zoophytes, et que nous nommerons parfois *Motous* d'après la désignation générale de la langue océanienne, usitée surtout à Taïti et chez les *Pomotous* [1]. Les îles de notre seconde division comprendront, sous le nom générique de *Skopelonyse*, ce que les divers peuples navigateurs appellent indifféremment *Irrezife*, *Paracels*, *Attoles* et *Attolons*, ou *Coralligènes*, dont l'existence est due au travail lent et successif d'animalcules délicats n'élevant jamais que jusqu'à la surface des vagues, en bâtissant sur de hauts fonds leurs demeures pierreuses : bien éloignés en cela de donner lieu au phénomène décrit avec pompe par un savant d'ailleurs très célèbre, d'*écueils qui naissent sous le sillage des navires*. Mais les *îles-récifs* sont de trois sortes : *simples*, ce sont les motous des grandes terres; disposées en cercle avec une mer intérieure, ce sont les *motous à lagons* de plusieurs navigateurs. Enfin ces

[1] Péron (*Voyage aux terres australes*, seconde édition, 4 vol. in-8°, Paris, 1824) consacre plusieurs paragraphes à l'explication des divers phénomènes géologiques que lui présentèrent la terre de Diémen, les îles du détroit de Bass, et les terres d'Édels, de Witt, et d'Endracht. (Tome IV, pag. 215 et suiv.)

[2] Fait également mentionné par M. Labillardière (*Voyage à la recherche de La Pérouse*, t. I, pag. 240, édition in-4°, Paris, an VIII).

[1] Insulaires des îles basses de l'archipel Dangereux.

îles présentent encore une modification plus singulière: c'est celle d'offrir de vastes plateaux à fleur d'eau recouverts de motous arrondis et verdoyants ayant un ou plusieurs lagons, et que les Anglois nomment *îles-groupes* (ISLANDS GROUPS).

Les *motous simples* ne se rencontrent guère qu'autour des terres hautes, auxquelles ils forment des ceintures, telles qu'à Maupiti, Borabora, et dans tout l'archipel de la Société. Les *motous à lagons* appartiennent à une sorte de système d'îles qu'on remarque plus particulièrement dans deux points de la mer du Sud, au milieu des archipels Gilbert et Mulgrave d'une part, et au milieu de la mer Mauvaise d'une autre part, et dont on peut aisément se faire une idée en examinant un plan des îles de Clermont-Tonnerre, de La Harpe, etc. Mais les *îles-groupes* semblent être particulières à l'archipel étendu des Carolines. Là le plateau de lithophytes prend souvent un immense développement. Il n'est parfois surmonté que par des îles basses ou motous distants et isolés, comme on le remarque dans les archipels de Kotzebue, de Ralick et Radack; et souvent il environne des terres volcanisées hautes, comme on en a la preuve par l'île d'Hogoulous, crue si long-temps fabuleuse, les Palaos, Ulia, etc.

En dernière analyse les terres du sud-est de l'Asie, l'Australie, la Tasmanie, et même le chaînon terminal de la Polynésie, de la Nouvelle-Guinée à la Nouvelle-Zélande, peut-être même l'île Campbell, sont des terres primordiales; et les îles de l'Océanie, de formation récente et postérieure dans l'histoire du globe, sont volcaniques et madréporiques.

Mais, pour que notre idée soit complète sous ce rapport, il nous reste à envisager les causes qui peuvent démontrer l'origine ignée d'un aussi grand nombre de terres séparées par d'immenses espaces et par la plus vaste étendue de mer connue. L'ancienne opinion qui veut qu'elles soient les débris qui surgissent d'un continent austral brisé n'est point admissible; et la seule raison satisfaisante qu'on puisse donner de la naissance de tant d'îles éparpillées comme au hasard, mais cependant assez communément par grands groupes, a sans contredit été émise par Forster, et généralisée ensuite, trop exclusivement peut-être, par le savant géographe Buache. Forster (*Observ.*) considéroit toutes ces îles comme assises sur les points culminants des chaînes sous-marines, s'irradiant sous la mer comme elles le font sur la surface de la terre. Ainsi s'explique sans difficulté la naissance des îles de corail, dont la base est construite par les polypiers saxigènes sur ces éminences placées à peu de profondeur; et c'est de la conformation des chaînes formant les bassins sous l'eau que naît celle qu'affectent dans leurs contours les îles basses.

La surface du Grand-Océan, couverte de terrains volcanisés anciens [1], présente encore une quantité prodigieuse de monts ignivomes en activité, également nombreux sur les terres ou sur les continents qui lui servent de limites. La Nouvelle-Zélande [2], Tanna, les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie, les îles Schouten, les Mariannes, les Sandwich [3], la Californie, ont encore des volcans en activité, et sur les bords il ne faut que citer ceux des Andes en Amérique, des Gallapagos, etc., etc. L'océan Atlantique, sous ce rapport, présente une grande analogie avec la mer du Sud; car les îles distantes et éloignées de la côte d'Afrique sont volcaniques, telles que Sainte-Hélène, l'Ascension, Madère, les Açores, les Canaries, les îles du Cap-Vert, Tristan d'Acunha: le même phénomène se manifeste dans les Antilles, dans la mer des Indes, par les îles Maurice et de Bourbon. Mais on remarque encore autour de ces îles la formation madréporique, qu'on ne retrouve point d'une manière complète dans l'océan Atlantique. Des récifs de corail enveloppent en effet l'île Maurice, les îles Rodrigues, les Mahées, les Seychelles, etc. Plus anciennement surgies du sein des eaux, les îles volcaniques de la mer du Sud ont été peuplées les premières; et ce n'est que long-temps après et successivement que l'espèce humaine a été s'établir sur les îles basses, où son existence est beaucoup plus précaire et entourée de privations plus nombreuses. Enfin, si la zone équatoriale offre seule le phénomène des formations de roches madréporiques en grand, les hautes latitudes boréales et australes en présentent encore des traces légères produites par un polypier nullipore qui encroûte les rochers baignés par la mer, et qu'on retrouve également à Terre-Neuve comme aux îles Malouines.

De ces considérations sommaires il résulte que les peuples qui doivent nous occuper habitent, 1° des

(1) Les îles de la Société, au milieu des masses basaltiques (basalte avec péridot) qui constituent la plupart des montagnes de leur portion centrale, ont leur ossuaire composé d'une belle *dolérite*. Le mont Oroena est élevé de trois mille trois cent vingt-trois mètres, d'après Cook; et des montagnes voisines présentent à leur sommet des lacs qui sont d'anciens cratères. Il en est de même à Noukahiva. (KRUSENST.)

(2) La partie nord de la Nouvelle-Zélande est entièrement volcanique. La cascade de Kiddi-Kiddi est remarquable par la grande nappe d'eau qui se précipite d'une colonnade basaltique très élevée. Le lac de Rotoudona, qui joue un si grand rôle dans la mythologie de ces peuples, est un cratère d'où jaillissent des sources d'eau chaude. Des blocs d'une belle obsidienne, des tuffa rouges, abondent sur plusieurs points.

(3) Le pic d'Owahie ou Mono-Roa, haut de deux mille deux cent cinquante quatre toises suivant M. Horner (*Voyage de Krusenst.*), vomit une immense coulée de lave vers 1801, suivant M. de Chamisso. (*Kotzebue's Voy. round the world*, t. II, pag. 353.)

terrains primitifs, 2° des terrains ignés, et 3° des îles madréporiques à peine élevées au-dessus du niveau des vagues. Suivons cette idée en examinant rapidement les caractères généraux de la botanique de la mer du Sud.

La végétation des terres de l'Océanie se compose de plantes entièrement indiennes ou analogues à celles de l'Inde équatoriale, c'est-à-dire aux végétaux qui revêtent les îles de la Sonde, les Moluques et la Nouvelle-Guinée. Leur distribution paroît évidemment avoir été faite de la Polynésie dans l'Océanie jusqu'aux îles les plus voisines de l'Amérique, à l'île de Pâques par exemple, de l'occident vers l'orient, contre le cours habituel et des vents réguliers et des courants. Le règne végétal, si pompeux, si imposant dans les îles de la Polynésie, diminue successivement de sa richesse en avançant vers l'est; et cette vérité a été démontrée complétement par les deux Forster et par M. de Chamisso; car on ne peut rien conclure de quelques plantes américaines (qui datent même pour la plupart de l'arrivée des Européens) perdues dans la masse de celles *indo-polynésiennes*, qui composent uniquement la végétation de l'Océanie; pas plus que de ce qu'on rencontre dans la Nouvelle-Hollande des espèces européennes, ou qui n'en diffèrent point au premier examen [1]. Il resteroit à examiner l'île de Juan-Fernandez; mais nous n'avons que peu de données sur sa végétation, et il n'y auroit rien de surprenant que cet ancien volcan ne partageât la flore du continent dont il est très rapproché. Il y a des plantes qui semblent faire le tour du globe sous les zones qui leur conviennent; et on peut citer en ce genre le *portucala*, que nous rencontrâmes sur toutes les terres que nous avons visitées entre les deux tropiques, dans le Grand-Océan comme dans l'Atlantique [2].

La végétation *indo-polynésienne* se montre dans toute sa splendeur sous la ligne équinoxiale : d'abord imposante sur les îles de la Sonde, elle s'étend progressivement sur les nombreuses possessions malaises et tidoriennes, et étale toute sa pompe et tout son luxe sur les Moluques orientales et sur la terre des Papous. C'est là que des palmiers nombreux, des cycas, des fougères, prennent la forme gracieuse et svelte de colonnes légères : leurs forêts immenses se composent d'arbres de grande taille, tels que les gatip (*inocarpus edulis*), les arbres à pain, les muscadiers, les spondias; c'est dans leurs profondeurs qu'on retrouve la patrie des plantes nourricières des Océaniens, de longues lianes arborescentes, des *légumineuses*, dont les formes sont innombrables et variées. En suivant la masse de ces végétaux, nous la voyons diminuer successivement à mesure qu'on avance vers le détroit de Torrès : quelques espèces le traversent seulement, et sont d'autant plus remarquables qu'elles appartiennent à des genres qui n'en renferment point un grand nombre : telles sont l'arec à chou, l'érythrine indien, le sagoutier, deux muscadiers sauvages, la *flagellaria indica*, etc. [1]. En continuant d'examiner les plantes suivant la latitude des îles qui forment la chaîne avancée au sud de la Polynésie, telles que la Nouvelle-Irlande, la Nouvelle-Bretagne, nous y retrouverons le même luxe; et les aréquiers, les sagoutiers, les grandes fougères, les drymirrhizées, peuplent encore les forêts. C'est ainsi que nous observâmes à l'entour du port Praslin les vaquois, les barringtonia, les calophyllum, les filao (*casuarina indica*), propres à toute l'Océanie; mais, à mesure qu'on s'élève en latitude en allant vers le sud, aux Hébrides, à la Nouvelle-Calédonie, le nombre de ces mêmes végétaux décroît naturellement. Plus au sud encore la zone tempérée australe change complétement la physionomie des végétaux; et l'île de Norfolk a de commun avec la partie nord de la Nouvelle-Galles du sud l'*araucaria*, qu'on voit encore au havre de Balade, et avec la Nouvelle-Zélande le *phormium tenax* : mais il est à remarquer que cette île, vaste et composée de deux terres séparées par un détroit, quoique rapprochée de la Nouvelle-Hollande et par la même latitude, en diffère si complétement qu'elles ne se ressemblent nullement dans leurs productions végétales. Toutefois la Nouvelle-Zélande, si riche en genres particuliers à son sol et peu connus, en a cependant d'indiens, tels que des piper, des olea, et une fougère réniforme qui existe, à ce qu'on assure, à l'île Maurice. A l'époque de notre séjour à la baie des îles de la Nouvelle-Zélande la végétation se ressentoit des approches de la saison hyémale.

Pour peu qu'on ait voulu suivre les idées que nous venons d'émettre, on sera convaincu que les terres hautes du sud-est de la Polynésie, entre les tropiques, partagent les mêmes végétaux alimentaires que les îles des Indes orientales. Ils se sont répandus diversement par suite sur les terres les plus

[1] Le Val de Clyde, dans les montagnes Bleues, est revêtu de plantes des genres *typha*, *lythrum*, *plantago*, *samolus*, etc., qui nous parurent en tout ressembler aux espèces des marécages d'Europe.

[2] Consultez Humboldt, *Géographie des plantes*, in-8°, 1817.

[1] Observations de M. Cunningham faites dans le voyage autour de la Nouvelle-Hollande, exécuté par le capitaine King (manusc.). Le journal de King, avec des recherches intéressantes d'histoire naturelle, vient d'être publié sous ce titre : *Narrative of a Survey of the Intertropical and Western Coats of Australia;* performed between the years 1818 and 1822. By captain Philip P. King, with an Appendix containing various subjects relating to Hydrography and natural History. 2 vol., Lond., 1826.

lointaines, et ne se sont arrêtés que près des côtes d'Amérique. Comment, par exemple, les végétaux si communs sur la Polynésie se retrouvent-ils sur les îles Sandwich et sur les îles des Marquises de Mendoce, qui en sont séparées par un intervalle immense? Il seroit fort difficile de résoudre une telle question, parce que des vents et des courants qui se dirigent dans un sens contraire ne permettent point de leur attribuer aucune influence pour l'établissement de la végétation sur des points comme égarés sur la surface du Grand-Océan.

Toutes les îles océaniennes hautes, à peu d'exceptions près, sont plantées de fruits à pain sans noyaux, de taro (*arum esculentum*), de cannes à sucre, de bananiers, qui y viennent presque spontanément pour contribuer à la vie paisible et heureuse de ces insulaires. On retrouve à Taïti l'*hibiscus rosa sinensis*, si abondant sur toutes les Moluques; les *pandanus*, le *gardenia florida*, les *cyathées*, le *cratæva*, des *ficus*, le *bambou*, y reproduisent leurs tribus. Et « c'est dans cette île, dit M. d'Urville » (*Distrib. des fougères*, *Ann. sc. nat.*, sept. 1825), » que commence à paroître une foule de fougères » qui semblent habiter cette zone, à partir de cet » archipel, et même des Marquises, jusqu'aux Mo- » luques, et plusieurs jusqu'à l'île de France; tels » sont les *lycopodium phlegmaria*, *schizea cris-* » *tata*, etc., etc. » Ainsi les îles équatoriales partagent les productions végétales de source indienne, avec des différences cependant dans leur répartition; car, suivant M. de Chamisso (tome II du *Voyage de Kotzebue*), le barringtonia et le filao, si communs à Taïti et à Borabora, ne se trouvent point aux Sandwich, tandis que ces dernières ont le bois de sandal, dont les îles de la Société paroissent privées, et qui est si commun aux Marquises, aux Fidjis, etc., etc.

Il est plus aisé de se rendre compte de la manière dont la végétation a envahi les îles basses de corail. La flore de ces *motous* ne se compose point d'un grand nombre d'espèces, et nous avons eu souvent l'occasion de la suivre dans les diverses phases de ses progrès. La manière dont s'opère cet intéressant phénomène répond assez exactement aux descriptions, un peu poétiques sans doute, mais vraies dans leur ensemble, des migrations végétales, esquissées avec cette pureté et ce charme de style qui appartiennent et à Bernardin de Saint-Pierre et à M. de Chateaubriand. Sous le rapport de l'exactitude des faits, les détails fournis primitivement par Forster, puis par M. de Chamisso, laissent sans doute peu de chose à désirer.

Quelques végétaux semblent avoir pour fonctions d'envahir les récifs de coraux à mesure qu'ils se dessèchent. Les *bruguiera*, par exemple, qui se plaisent dans l'eau salée, étendent peu à peu le lacis de leurs rejets à l'embouchure des rivières, au milieu des vases qu'ils accumulent sans cesse. Bientôt un humus suffit pour recevoir quelques autres plantes; et les sables des rivages, même purs, sont bientôt occupés par le *scævola lobelia*, le *convolvulus pes caprœ*, le *pandanus* odorant, l'*hibiscus tiliaceus*, etc. Si le banc de corail est isolé et distant de quelque île principale, les flots sans cesse agités y portent bientôt des *cocos*, des fruits du bonnet carré de Bougainville (*barringtonia*), qu'on rencontre en mer presque journellement. Ces fruits, arrêtés par l'écueil, jetés sur le sable calcaire des madrépores, germent, s'y cramponnent, et sont ainsi les premiers colons de la nouvelle terre. Mais c'est principalement au précieux cocotier qu'il est réservé de conquérir sur la mer, pour l'habitation de l'homme, ces bandes plates d'écueils jetés au milieu des vagues, à quelques toises au-dessus de leur niveau. Autant ce palmier redoute les hauteurs, où il languit, autant il s'élance avec vigueur sur les récifs. Il y forme d'épaisses forêts, dont on ne peut se faire une idée par la description, et dont rien n'égale la grâce et la beauté. Le navigateur passeroit fréquemment dans le voisinage de ces îles sans en avoir la moindre connoissance, si un bouquet de cocotier à l'horizon ne les lui déceloit. Ce roi des palmiers, comme le nomment quelques Orientaux, une fois établi et en rapport, la race humaine ne tarde point à y paroître, et peut compter sur ses produits pour assurer son existence. On conçoit que les peuples qui émigrent des terres riches en fruits et en racines de toute sorte sont exposés sur les îles basses à de nombreuses privations. L'eau douce leur manque souvent; souvent aussi ils sont réduits à vivre de vaquois, de taro, ou de ce que la pêche leur fournit. On peut assurer que chez ces hommes la défiance est beaucoup plus grande, et que leurs mœurs sont beaucoup plus farouches que celles des autres insulaires. Comme leur subsistance n'est point assurée, ils craignent toujours qu'on ne vienne leur en soustraire une partie. D'un autre côté, cependant, l'industrie et le besoin luttent contre le manque de ressources, et ont forcé ces peuples à s'adonner à la navigation et à devenir habiles dans cet art. L'objet le plus indispensable d'un insulaire est sans doute une pirogue; et cependant il arrive souvent qu'une île de cette sorte ne produit point de bois d'assez forte dimension pour la réparer ou en fournir la mâture. C'est ainsi que nous en eûmes des exemples en longeant le grand archipel des Carolines et les îles Mulgrave et Gilbert. Leurs frêles embarcations présentoient parfois des pièces mal ajustées, faites de plusieurs morceaux d'*hibiscus tiliaceus*, le seul bois dense qui puisse croître sur ces terres.

La Polynésie proprement dite s'arrête au nord-

est par une bande d'archipels composés des îles de Formose, Luçon et Mindanao, dans les Philippines. Mais on remarque que les chaînes d'îles placées dans le tropique du Cancer et dans l'hémisphère nord, jusqu'au-delà du cent soixantième degré de longitude, telles que les Mariannes, les Palaos, Hougoulous et Oualan, ont reçu de ces contrées, probablement avec la race humaine, les orangers, les citronniers et les bruguiera, qu'on ne retrouve point dans le reste des îles de l'Océanie du tropique du Capricorne. La variété sans semences de l'arbre à pain est la seule qu'on observe aux Sandwich, aux Tonga, aux Marquises, comme aux îles de la Société. Mais la variété à châtaignes, si commune dans les Moluques et à Célèbes, se retrouve, en nombre égal à la première espèce, aux Palaos et à Oualan par exemple, et est la seule qui assure l'existence des Carolins des îles basses. Ces naturels en effet paroissent être réduits fréquemment à se nourrir des fruits demi-ligneux du pandanus.

Sur toutes les îles du Grand-Océan nous trouvâmes les mêmes productions végétales, et le plus souvent les mêmes noms pour les désigner. C'est ainsi que les vallons si pittoresques, mais à la longue si monotones, des Sandwich, et de la reine de la mer du Sud, Taïti, si éloignés, produisent abondamment le taro (*arum esculentum*), l'igname (*dioscorea*), la pomme de Cythère (*spondias dulcis*), etc. Les Taïtiens mangeoient, dans les temps de disette, la moelle d'une fougère en arbre, comme les Nègres le pratiquent à Maurice et à Madagascar pour le cambare marron; et tous les deux appartiennent au genre *cyathea*. Le *pya* est la racine du *tacca pinnatifida*, qui croît dans toutes les Moluques, à la Terre des Papous, et à la Nouvelle-Irlande. La noix d'*ahi* (*inocarpus edulis*) se rencontre depuis les îles de la Sonde, où les Hollandois nomment l'arbre *gatip boom*, jusqu'aux îles les plus orientales de la mer du Sud. Il en est de même du *terminalia*, du *morinda citrifolia*, du *curcuma*, et d'une foule d'autres végétaux dont il seroit assez fastidieux de présenter ici la liste.

Placées hors du tropique, les vastes îles de la Nouvelle-Zélande, dont l'intérieur est encore à connoître, n'ont pu fournir à la race qui les habite les mêmes ressources, et la nécessité la contraignit de se plier à la pauvreté du sol sur lequel elle devoit vivre, et de tirer sa principale ressource alimentaire de la racine sèche et ligneuse de la fougère (*acrostichum furcatum*, Forster), qui couvre le pays: mais ce qui rend cette fougère très digne d'attention, c'est que les peuples noirs de la Nouvelle-Galles du Sud s'en nourrissent habituellement, et la nomment *dingoua*.

L'île de Pâques, également hors des limites du tropique du Capricorne, ne présente qu'un nombre très restreint de végétaux; ceux qu'on rencontre sur cette terre brûlée appartiennent encore cependant aux plantes indiennes: tels sont entre autres l'*hibiscus populneus*, des *mimosa*, un *solanum* que Forster fils indique aussi à Taïti, etc., etc.

La zoologie des îles Malaisiennes, aussi riche que variée par les nombreuses espèces qui leur sont propres, semble attester que cette portion centrale de l'Asie orientale a fait partie d'un continent, puisque ces îles sont peuplées de grands quadrupèdes vivants qui sont communs à plusieurs d'entre elles. D'ailleurs les canaux qui les séparent sont peu profonds, et ils sont encombrés de bancs qui sembient complétement légitimer cette idée. Mais toutefois chaque île de ces grandes terres équatoriales de l'archipel des Indes recèle quelques espèces qui y seroient aujourd'hui isolées, et plusieurs ont fourni la singularité de reproduire des individus de genres qu'on avoit jusqu'à ce jour regardés comme essentiellement propres au Nouveau Monde: tels sont, dans deux branches différentes, un tapir, des couroucous, et le rupicole vert. Tout ce que nous savons de l'histoire naturelle de ces contrées fécondes est d'un haut intérêt; et malgré les recherches infatigables de sir Stamford Raffles, d'Horsfield, de Diard, de Duvaucel, de Leschenault, de Kuhl, de Van-Hasselt, et de Reinwardt, elles fourniront long-temps encore d'abondantes moissons en objets curieux et remarquables: mais leur climat a déjà dévoré plusieurs naturalistes européens et la barbarie profonde des habitants de l'intérieur opposera long-temps une barrière insurmontable aux tentatives de ceux qui voudroient essayer de nous en faire connoître les merveilleuses productions. C'est dans les mers de ces archipels que se trouve aujourd'hui le dugong (*halicore indicus*, Desm. *Mamm.*, 751 esp.), qu'on a cru si long-temps fabuleux, figuré par Renard [1], mais complétement décrit par les naturalistes modernes, notamment par M. F. Cuvier, et dont on trouve un bon dessin pour le temps (1708) et une description assez complète dans le *Voyage* de François Leguat, qui n'est cité que dans Sonnini (Buff., t. XXXIV, p. 185) et d'une manière très fautive. Sumatra et Bornéo paroissent renfermer quelques espèces de quadrupèdes identiques, tels que l'éléphant des Indes (*Elephas indicus*, Cuv.) et les orangs. Les rhinocéros découverts par MM. Diard et Duvaucel (*Rhinoceros javanicus*, G. Cuv.; et *Rhinoceros sumatrensis*, Cuv.) appartiennent plus spécialement à cette belle île de Sumatra qui nourrit un très grand nombre de singes, divers mammifères très intéressants, et notamment des semnopithèques, la *viverra musangua* et le *tu-*

[1] Renard, pl. 34, fig. 180. (*Poissons des Indes*. 1 vol. in-fol., Amsterd., 1754.)

paia tana de Raffles, enfin le tapir de l'Inde (*Tapirus indicus*, F. Cuv.) qu'on a découvert et dans cette île et sur la presqu'île de Malak. La grande île de Bornéo, cet espace blanc sur la carte du monde, comme l'a dit judicieusement sir Raffles, recèle sans doute beaucoup d'animaux inconnus; mais ceux qu'on y indique plus particulièrement, tel que l'orang-outang et le pongo, existent aussi, à ce qu'on assure, et dans la Cochinchine et sur la presqu'île de Malaca. Java, si particulièrement explorée dans ces derniers temps, a fourni à nos *species* un assez notable accroissement. On y trouve surtout la panthère noire [1], les *tupaia javanica* et *ferruginea* de Horsfield, la *mustela nudipes* de F. Cuvier, la *mydaus meliceps* de F. Cuvier, un nycticèbe, et autres espèces remarquables. Si Madagascar n'a aucun individu de la famille des singes, elle possède en revanche les makis; et les Moluques ont en propre les *cuscus* ou phalangers à queue prenante, et les galéopithèques, dont une espèce s'est propagée à l'est jusqu'aux Carolines occidentales, c'est-à-dire aux Pelew ou Palaos. Ce n'est guère que sur l'île de Bourou que vit de nos jours le cochon-cerf (*sus babyrussa*), animal rare qui manque à nos musées. Les phalangers à queue nue appartiennent presque exclusivement aux Moluques orientales, et surtout à la Terre des Papous, jusqu'à la Nouvelle-Irlande. En s'avançant vers le sud-est le nombre des mammifères diminue. Déjà à la Nouvelle-Guinée on ne trouve plus que le cochon nommé par nous *sus papuensis*, le *pélandoc* [2], et le couscous tacheté. La roussette kéraudren, voisine du *pteropus edulis*, paroît s'étendre depuis les Philippines, sur les Mariannes, jusqu'à Oualan, où nous l'observâmes en abondance par cent soixante degrés de longitude orientale : mais cette espèce paroît ne point avoir pénétré au-delà; et aux Sandwich, par exemple, il n'existe qu'un petit vespertilion. Il est à remarquer qu'on ne connoît aucun quadrupède comme véritablement indigène de la Nouvelle-Zélande, excepté le rat, si abondamment répandu sur les îles de l'Océanie comme sur presque l'univers entier. La Nouvelle-Hollande seule a produit des genres qu'on ne retrouve que sur son sol; mais le *kangurus*, un des plus singuliers, avoit son type aux Moluques dans le lapin d'Aroé (*Kangurus Brunii*, Desm.).

Quant au cochon ou au chien, leur histoire se rattache à celle de l'homme, qu'ils ont suivi. On remarque que ces deux animaux utiles ont été rencontrés dès la découverte des archipels des Sandwich, des Marquises, des Amis, de la Société, des Fidjis, de Rotouma, et sans doute des îles des Navigateurs. La Nouvelle-Zélande n'avoit seulement que le chien, du moins d'après le dire du capitaine Cook, qui assure que le cochon n'y existoit pas, et qui y déposa des femelles pleines, tandis qu'aujourd'hui il y est commun. Ces deux mammifères se rencontrent également dans les îles avancées de la Polynésie, jusqu'à la Nouvelle-Calédonie, où le chien est la même espèce à oreilles droites qu'on trouve au Port-Praslin, à la Nouvelle-Bretagne, et qui suit les misérables tribus de la Nouvelle-Galles du Sud. Mais cet animal paroît avoir été inconnu des Carolins et des Mariannais jusqu'au temps de leurs relations suivies avec les navigateurs. Wilson dit qu'il étoit ignoré des habitants des Pelew [1]; et nous pouvons assurer que les naturels de l'île d'Oualan, où très probablement jamais Européen n'avoit mis les pieds avant nous, n'avoient pas la moindre idée du cochon et du chien, qui leur inspiroient une grande frayeur, et qui attiroient vivement leur attention. M. de Chamisso a observé le même fait à Radack, chaîne d'îles bien plus reculée dans l'est.

Les reptiles sont d'autant plus communs, et d'autant plus développés dans leurs proportions, qu'ils se rapprochent davantage des climats brûlants et humides de la zone torride : on les voit peu à peu diminuer en nombre à mesure qu'on s'éloigne des tropiques, et qu'on s'avance dans la zone tempérée. Le crocodile, si abondant à Java, à Bornéo, à Timor, à Bourou, existe encore à la Nouvelle-Guinée [2]; mais il n'est plus représenté à la Nouvelle-Irlande que par un grand tupinambis, dont la peau sert à recouvrir les *tamtam*. D'après le récit de Mariner, on ne peut se dispenser d'admettre que des crocodiles, portés par des courants, n'aient été vus sur les îles Fidjis; car les habitants en ont consacré le souvenir par une tradition orale qui paroît complétement assurer ce fait. Les lézards et les scinques sont d'autant moins nombreux qu'on s'avance vers l'est. C'est ainsi que plusieurs espèces fort intéres-

[1] La *panthère melas*, figurée par M. F. Cuvier dans la quarante-neuvième livraison de son bel ouvrage sur les mammifères, ne seroit, suivant M. Temminck, qu'une variété accidentelle du léopard : ce qui semble exiger de nouvelles observations.

[2] Le *pélandoc*, et non pélandor, est commun à la Nouvelle-Guinée : les Papouas du havre de Doréry le nomment *podin*, et estiment sa chair.

[1] Le capitaine Wilson (*Relation des îles Pelew*, 2 vol. in-8°, Paris, 1793), qui séjourna sur les îles Pelew, ou mieux de Palaos, après son naufrage, y vit un chat et aussi un Malais, qui tous les deux y avoient été apportés sans doute par la perte de quelques *pros* des Philippines.

[2] Les Papous de la Nouvelle-Guinée suspendent à leurs cabanes les têtes desséchées de ce gigantesque saurien, peut-être comme trophée de la mort d'un ennemi dangereux : ou bien environnent-ils sa dépouille des hommages qu'arrache la peur chez des peuples superstitieux?

santes s'arrêtent à Oualan, tandis que toutes les îles de l'Océanie ont indistinctement le joli petit scinque à raies dorées et à queue azurée des Moluques. Il en est de même des geckos : le *lacerta vittata*, par exemple, se trouve depuis Amboine jusqu'à la Nouvelle-Irlande; et à Taïti comme à Borabora, on ne rencontre plus que l'hémidactyle. Enfin ces pytons de forme colossale des îles de la Sonde se trouvent remplacés, même à la Nouvelle-Guinée, par de longues couleuvres [1], dont la taille diminue à mesure qu'on s'en éloigne, et c'est ainsi que ces reptiles paroissent ne s'être pas introduits, jusqu'à ce jour, au-delà de l'île de Rotouma, par cent-soixante-quinze degrés de longitude ouest. Pour les batraciens, on n'en connoît aucun de propre aux îles du Grand-Océan, phénomène intéressant, et qui semble concorder avec l'opinion ingénieuse d'un de nos savants distingués, le colonel Bory de Saint-Vincent; savoir, que les batraciens n'ont, jusqu'à ce jour, été rencontrés sur aucune île volcanique, à moins que les espèces n'y aient été portées par les Européens, comme on l'a fait à l'île Maurice.

Les oiseaux de l'Océanie, comparés à ceux de la Polynésie, n'offrent point d'analogie dans les espèces. Chaque système de terre a ainsi des individus de genres qu'on rencontre dans un grand nombre de localités; mais un fait qui n'est point inutile pour l'histoire de l'homme, c'est que sur toutes les terres hautes existe la poule domestique, bien que, dans certaines îles, elle ne serve point à la nourriture. Java, Sumatra, possèdent un grand nombre d'oiseaux d'une rare beauté; quoique rien n'égale, sous ce rapport, le groupe d'îles nommées Terre des Papous, la patrie des somptueux oiseaux de paradis et des grands promérops. Il est à remarquer [2] que déjà quelques espèces de ces oiseaux à plumage si splendide traversent le détroit de Torrès, et habitent la portion chaude de la Nouvelle-Hollande; tels sont l'*epimachus regius* et le *sericulus regens*, entre autres. Les Moluques sont essentiellement peuplées par les calaos; et le genre nouveau des mégapodes remplace, aux Philippines, aux Mariannes, à Guebé comme à la Terre des Papous, les tinamous d'Amérique, près desquels doit venir se placer le beau *ménure* de la Nouvelle-Galles. Mais c'est surtout la grande famille des *psittacidées*, qui compte sur les îles de la Polynésie de nombreuses tribus, communes sur presque toutes, et dont le plus grand nombre des espèces a reçu le nom de loris, de la teinte de leur plumage. La Nouvelle-Bretagne, la Nouvelle-Irlande, de même sans doute que les îles Bouka et Bougainville, partagent une portion des espèces de ce riche groupe, qui surtout est très répandu à la Nouvelle-Hollande. L'analogie des espèces de perroquets est tellement grande entre la Polynésie et l'Australie que nous ne pouvons nous refuser à en citer quelques exemples. Ainsi l'ara à trompe (*Psittacus Goliath*, Kuhl) est remplacé par les kakatoès noirs (*Psittacus Banksii* et *funereus*, Shaw), tandis que le kakatoès blanc à huppe jaune est aussi abondant aux Moluques que dans les environs de Port-Jackson. Les perroquets et les perruches, qu'on sait ne point s'avancer à l'extrémité sud de l'Afrique, et qui n'ont qu'une ou deux espèces égarées dans les pampas de la Patagonie, sont bien autrement multipliés sur les terres australes. Leurs espèces belles et nombreuses peuplent la Nouvelle-Galles et la terre de Diémen. Ce dernier point du globe a même offert un ordre qui lui est particulier, celui des perruches-ingambes. La Nouvelle-Zélande a ses perroquets propres, dont le *nestor* est sans contredit le plus remarquable. Mais il n'y a pas jusqu'aux îles Macquarie et Campbell, par cinquante-deux degrés de latitude sud, qui n'aient également leurs espèces; et certainement on eût été bien éloigné, il y a peu d'années, d'admettre que ces oiseaux eussent leurs représentants dans de si hautes latitudes. Malgré l'étrangeté de forme que le sol sec de la Nouvelle-Hollande a imprimée à tous les êtres, et plus particulièrement aux oiseaux que les naturalistes européens eurent à étudier de 1788 jusqu'à nos jours, on trouve cependant tous les types des espèces qui y sont les plus abondantes dans les archipels d'Asie. Tels sont surtout le cygne noir, l'émiou (*casuarius*), qui diffère peu du casoar à casque des Moluques, le philédon moine, et la perruche des montagnes Bleues, dont toutes les nuances semblent appartenir à la perruche ornée, etc., etc. D'un autre côté, il est vrai, rien ne nous rappelle ailleurs et le *scytrops* et le *céréopsis*. La plupart des oiseaux voisins des merles ont, sur ce continent, offert la singulière organisation de présenter l'extrémité de la langue hérissée de longues papilles roides, pénicillées, destinées à sucer les sucs miellés qui exsudent des fleurs d'un très grand nombre d'arbres aromatiques dont tous les fruits sont ligneux. Presque tous sont remarquables par quelques autres singularités; M. Cuvier les a réunis pour en former le genre philédon. Mais le beau *merle à cravate frisée* [1] habite seulement la Nouvelle-Zélande, et c'est à tort qu'on l'a indiqué comme propre à la Nouvelle-Hollande. Ces deux grandes îles, si opposées

[1] Ce dernier fait ne se rapporte qu'à des observations recueillies pendant notre court séjour dans cette contrée.

[2] Le genre *eurylaime* est tout-à fait polynésien : plusieurs espèces de Sumatra ont été décrites récemment, et nous y ajouterons l'espèce de Blainville, de la Nouvelle-Guinée. Il en est de même du genre nouveau de M. Horsfield, nommé *pomatorhinus*.

[1] *Poé* de Cook, *philedon circinnatus* des auteurs.

à l'Australie par l'aspect et la végétation, ont également le casoar, s'il faut en croire les naturels; mais tous les autres oiseaux terrestres diffèrent absolument.

Les îles de Norfolk et de la Nouvelle-Calédonie ont aussi des espèces particulières, et surtout des cassicans. Les îles Sandwich offrent quelques perruches du genre psittacule et des héorotaires; ce dernier genre se retrouve au Tonga et à Taïti, et dans plusieurs autres îles de l'Océanie. L'archipel de la Société a la *st rna alba*. de Sparrman, deux belles perruches, l'évini (*psittacus t ïtensis*), et le phigy, ainsi que le coucou taïtien de Sparrman. Enfin, les Carolines hautes, et notamment l'île d'Oualan, ont plusieurs oiseaux des Mariannes et des Philippines, qui paroissent ne point avoir été au-delà du cent soixantième méridien. Ce sont un souï-manga rouge et brun, le pigeon océanique, et le merle des colombiers, si commun à Manille et à Guam. L'ornithologie ne peut donc être, pour les îles vraiment océaniennes, que d'un faible secours dans nos recherches; car il seroit assez inutile de s'occuper des oiseaux organisés pour vivre à une certaine distance des côtes, ou même des échassiers qui fréquentent les grèves. Tant de causes peuvent les transporter d'un lieu dans un autre qu'il suffit qu'ils y trouvent leur subsistance pour s'y multiplier. Nous dirons toutefois que le pluvier doré, le chevalier, les hérons blanc et ardoisé, se représentent à peu près sur tous les rivages de ces îles.

Il seroit très difficile de pouvoir grouper les faits généraux de l'histoire des poissons, parce que trop de chaînons manquent. Cependant l'ensemble de l'ichtyologie du Grand-Océan, des mers d'Asie et des Indes, se compose presque entièrement d'espèces analogues. C'est ainsi que nous avons retrouvé à l'île de France un grand nombre de poissons de Taïti, et que nous avons pu très souvent les suivre d'archipel en archipel. On doit donc conclure que les espèces sont identiques, depuis les Marquises jusqu'à Madagascar, dans les mers situées dans la zone équatoriale, et qu'il en est de même pour les parallèles placés hors du tropique du capricorne. La plupart des poissons de la Nouvelle-Zélande, en effet, sont les mêmes que ceux des côtes de la terre de Diémen ou de la Nouvelle-Galles du Sud; et l'on sait, par exemple, que la Chimère antarctique se retrouve à l'extrémité des trois grands caps avancés du globe, ceux de Horn, de Diémen et de Bonne-Espérance, et semble être fixée dans les mers qui sont renfermées dans l'intervalle du soixantième au trente-cinquième degré de latitude sud. Entre les tropiques, les récifs de coraux, qui, par les riches couleurs des polypes qui les habitent, ou les innombrables zoophytes qui y pullulent, forment comme des parterres sous-marins enchanteurs, sont habités par des poissons revêtus des plus brillantes parures, et dont l'éclat est vraiment fantastique : ce sont surtout des girelles nombreuses, des chelmons, des ballistes, des serrans, des pomacentres, etc.; tandis que, sur ces mêmes récifs, que recouvre à marée basse très peu d'eau, nagent en rampant les nombreuses tribus des murénophis et des ophisures. Mais plus on s'engage dans les canaux étroits et sans cesse réchauffés par le soleil équatorial, qui séparent en tout sens les îles innombrables de la Polynésie, plus le nombre des poissons augmente; et là seulement on observe certains genres ou certaines espèces qui n'existent sur aucun autre point. Le squale à ailerons noirs ne vit que dans les Moluques et sur les côtes de la Nouvelle-Guinée : il en est de même de quelques *aleutères*, du *diacope macolor*, de quelques acanthures, de la lophie histrion, etc., etc. Dans toutes nos relâches, depuis Oualan et le Port-Praslin jusqu'à Java, nous observâmes le *nason licornet*, des scombres, des priacanthes identiques, etc.

La partie intertropicale de l'Océanie est très pauvre en testacés. Plus on se rapproche des îles de la Polynésie, plus le nombre des espèces s'accroît d'une manière rapide. On doit donc supposer que les plages de sables uniformes de ces îles de l'Asie orientale, et leurs eaux peu profondes, et par conséquent plus faciles à échauffer, renferment toutes les conditions favorables pour la multiplication facile des belles espèces qu'on y trouve. A Taïti, comme à Borabora, on n'observe guère qu'une sorte d'arche, la vis-tigre, la cérithe blanche, l'ovule, les porcelaines, la mitre-épiscopale, le cadran-escalier, etc.; et ces mollusques, ainsi que l'aronde aux perles, la tridacne-bénitier, le murex-chicorée, le ptérocère, la harpe, des rouleaux, etc., etc., se retrouvent, sans exception, sur toutes les îles océaniennes et polynésiennes, jusqu'à l'île Maurice inclusivement, et sont également observés sur les îles africaines de la mer des Indes. Mais aux Moluques particulièrement, dont les baies sont paisibles et abritées, où la mer ne brise point avec fureur, où de longues plages sablonneuses déclives permettent à des testacés fragiles de vivre sans compromettre leur existence, naissent et se développent de précieuses coquilles, telles que la carinaire vitrée, ces nautiles papyracés, ce *scalata* si recherché, etc., etc. Sur toutes les grèves nous trouvâmes en abondance et la volute éthiopienne et l'argonaute flambé rejeté par les vagues; ce qui autorise à penser que ce céphalopode, extrêmement commun, ne vit qu'à une certaine profondeur. Les nautiles, qu'on retrouve dans plusieurs mers, et notamment dans la Méditerranée, et qui s'y sont propagés sans doute à

l'époque où cette mer communiquoit avec la mer Rouge et la mer des Indes, alors que n'existoit point l'isthme de Suez, ont une espèce qui les représente, même dans le sud de la Nouvelle-Hollande; car c'est dans le détroit de Bass qu'on observe communément le beau nautile dit à grains de riz, dont la patrie a long-temps été ignorée. En dépassant le tropique du capricorne, les mollusques ne sont plus les mêmes : leurs espèces sont propres à tel ou tel point, d'où elles ne s'écartent guère ; et c'est ainsi que l'extrémité australe de l'Amérique a des espèces très remarquables qu'on ne retrouve point ailleurs, telles que les moules, des monocéros, le concholépas entre autres, et que la Nouvelle-Zélande, comme la terre de Diémen et la Nouvelle Hollande, ont des genres qui leur sont propres et remarquables par leur rareté plus ou moins grande dans nos collections. C'est alors que seroit rigoureusement applicable cet aphorisme trop vague de Péron [1] : « Qu'il n'est pas une » seule espèce d'animaux marins bien connue qui, » véritable cosmopolite, soit indistinctement propre » à toutes les parties du globe; et que les animaux » originaires des pays froids ne sauroient s'avancer » impunément jusqu'au milieu des zones brûlantes. »

D'après l'indication sommaire que nous avons présentée de toutes ces îles, on a dû préjuger que les crustacés étoient, à peu d'exceptions près, identiques. Ce n'est guère que sur les côtes de la Nouvelle-Guinée et au milieu des Moluques que vivent ces singuliers phyllosomes au corps aplati et nacré, et les *smerdis* et les *alima*, qui rendent parfois la mer étincelante par les feux qu'ils émettent sans interruption. Il en est de même des insectes : ils sont très rares sur toutes les îles de la mer du Sud, et se bornent communément à quelques diptères, à quelques papillons qui sont indiens, et qu'on rencontre aux Moluques. C'est ce qui a fait dire au plus profond entomologiste de notre époque, à M. Latreille (*Géographie des Insectes*, in-8°, pag. 181) : « Plusieurs des îles de la Nouvelle-Zé» lande, de la Nouvelle-Calédonie et des mers cir» convoisines, sont américaines par leur position » géographique, et peuvent être asiatiques quant » aux productions animales et végétales de leur » sol. » Nous ajouterons, comme fait particulier, que partout, sur les eaux du vaste océan Pacifique, en dedans comme en dehors des tropiques, nous avons observé le *velia oceanica*, insecte de la tribu des *plotères*, mentionné par Eschscholtz près de l'île de Pâques, et qui couvre la mer, par les temps de calme, loin des terres, comme proche de Taïti, de la Nouvelle-Irlande, ou de tout autre point.

Nous avons esquissé à grands traits le sol des contrées dont nous devons maintenant essayer de peindre les habitants : ce sera l'objet de ce livre.

L'homme et les variétés qui en composent les races diverses sont sans doute le sujet le plus vaste et le plus intéressant dont puissent traiter les sciences naturelles, la philosophie et la morale [1]. Cette étude a de tout temps occupé quelques esprits supérieurs, qui cherchèrent à mettre à la portée de leurs contemporains cette pensée sublime de Solon, inscrite sur le temple d'Éphèse : *Nosce te ipsum*. Mais, à cet égard, les modernes [2] ont bien surpassé les anciens, réduits à des relations extérieures bornées, et chez lesquels le peu de progrès des sciences naturelles ne permettoit d'envisager une telle question qu'obscurcie par de vains sophismes. Nous nous abstiendrons ici de toute excursion extérieure, et nous ne chercherons qu'à ajouter quelques faits susceptibles d'éclaircir l'histoire des peuples que nous avons visités ; car chaque jour leur physionomie originelle disparoît par des relations journalières avec d'autres nations. Le croisement des races, de nouveaux usages, de nouvelles habitudes, ne peuvent manquer d'apporter dans un laps de temps peu considérable des changements qui déjà effacent chaque jour ce qui subsistoit de leurs anciennes traditions. Au premier coup d'œil on pourroit croire qu'il n'est point difficile de tracer le tableau physique et moral de ces peuples, puisque les voyageurs ont recueilli sur la plupart de nombreux documents publiés dans toutes les langues. Depuis Bougainville, Biron, Wallis, Carteret et Cook, en effet, peu d'années se sont écoulées sans que des expéditions aient visité ces insulaires : des établissements permanents d'Européens ont été fondés au milieu d'eux ; et cepen-

[1] *Notice sur l'habitation des animaux marins*, chap. XXXIX, t. IV, pag. 273 du *Voyage aux terres australes*, seconde édition.

[1] « La science la plus intéressante et la plus impor» tante pour l'homme est celle de l'homme même. » (Marsden, *Hist. of Sumatra.*)

[2] Pour l'homme, considéré en général comme premier être zoologique, consultez Linnæus (*Systema naturæ*, ed. 13, cur. Gmelin); Blumenbach (*De generis humani varietate nativa*, Gœttingen, 1795, troisième édition, in 8°) : Buffon (*Hist. de l'homme*); G. Cuvier (*Tabl. élém. d'hist. nat.*, et *Règne animal*); Lacépède (*Diction. des scienc. nat.*): Virey (*Dict. des sciences médic.*, et *Histoire naturelle du genre humain*, 3 vol. in 8°, 1824, seconde édition); Desmoulins (*Journal de physiologie*, 1825), et le colonel Bory de Saint-Vincent (*Dict. class d'hist. nat*, t. VIII). Parmi les travaux remarquables sur l'angle facial et les diverses modifications qu'éprouve, suivant les races, la capacité du crâne, voyez Wolterus Henricus Crull (*Dissertatio anthropologico-medica inauguralis de cranio, ejusque ad faciem ratione*, etc., thèse in-8°, 14 juin 1810, Groningæ).

dant nous ne possédons encore que des esquisses fort imparfaites sur cette matière. Une telle question mérite bien aujourd'hui d'être éclaircie; et peut-être le gouvernement qui ordonneroit une expédition dans ce seul but serviroit-il plus efficacement les sciences qu'on ne le pense communément [1]. N'est-il pas étonnant d'ailleurs que la question [2] sur les Océaniens, mise au concours par la Société de géographie, soit restée plusieurs années de suite sans réponse, et qu'on n'ait point encore cherché à la résoudre? Mais voilà, à notre avis, où gît la difficulté. Comment faire concorder les observations de tous genres consignées dans des relations écrites par leurs auteurs avec un mérite très variable, des principes différents, et souvent sous l'influence de sensations opposées? Le savant qui voudra coordonner dans son cabinet ce qu'ont dit les voyageurs sur les races des insulaires de l'océan Pacifique, sur leurs migrations; qui essaiera de suivre la filiation de leurs idées, de leurs arts, ou les types de leur organisation, ne doit-il pas reculer devant la divergence des opinions et rester indécis au milieu des erreurs ou des incertitudes dont rien ne peut le dégager? Aussi cet écueil est tel que la plupart des écrits relatifs à l'homme, et il en est où se montre la plus vaste érudition, sont pleins de rapprochements erronés qu'il étoit impossible d'éviter. Malgré les connoissances dont nous sommes redevables à Forster, à de Chamisso, à sir Raffles, et au docteur Leyden; malgré des descriptions complètes et détaillées de plusieurs îles où séjournèrent long-temps des Européens, tant de chaînons manquent et interrompent le récit des faits qui doivent lier par une continuité de rapports les peuplades les unes aux autres, que nous ne pouvons généraliser encore que les traits les plus saillants de leur histoire. Ce n'est donc, dans l'état actuel des choses, qu'une esquisse très imparfaite qu'il nous est possible de présenter: le seul mérite qu'elle pourra avoir sera d'être basée en grande partie sur des observations faites pendant notre campagne, ou parfois empruntées à quelques voyageurs dont le talent d'observation est généralement reconnu.

Les sources où l'on peut puiser pour étudier l'organisation et les mœurs des peuples de l'Océanie, de la Polynésie et de l'Australie, ne sont point nombreuses. Forster [1], le premier, traça d'une main habile le vaste cadre des productions des terres du Grand-Océan, et des insulaires qui y vivent. Combien l'on doit regretter que le cours de l'expédition ne l'ait pas mis à même de voir un plus grand nombre de points, et de suivre le fil des idées qu'il avoit émises avec tant de succès sur les lieux qu'il visita! Forster ne distingue que deux variétés dans l'espèce humaine de l'océan Pacifique, l'une blanche et l'autre noire; mais il établit à chaque ligne cette pensée fondamentale, que l'homme ne constitue qu'une *espèce unique*, dont les variétés se sont propagées à la longue, ou se sont transmises intactes, ou ont été modifiées par l'influence des croisements ou par une foule de causes locales. On ne devroit en effet adopter les distinctions de races ou d'espèces que comme des moyens artificiels destinés à préciser nos idées dans l'étude de l'homme, et à la rendre plus facile. M. de Chamisso [2] plus récemment écrivit sur le même sujet, et, s'entourant de toutes les ressources d'une érudition riche et féconde, il emprunta aux langues parlées par les divers peuples ses principales lumières pour remonter à leur origine [3]. Enfin, si la race malaise, circonscrite dans des bornes plus étroites, a été mieux connue, on le doit aux travaux de sir Raffles [4], de Marsden [5], de Crawfurd, et de Leyden [6], qui séjournèrent au milieu d'elle, et qui en firent l'objet de recherches approfondies. Le long séjour de M. Mariner [7] aux îles de Tonga

(1) On sait que la pensée dominante de Péron, de cette âme de feu sitôt enlevée aux sciences, étoit d'écrire une histoire de l'homme, pour laquelle il avoit déjà rassemblé des notes qui ont été égarées après sa mort.

(2) Elle est ainsi conçue: « Rechercher l'origine des divers peuples répandus dans l'Océanie ou les îles du Grand-Océan situées au sud-est du continent d'Asie, en examinant les différences et les ressemblances qui existent entre eux et avec les autres peuples sous le rapport de la configuration et de la constitution physique, des mœurs, des usages, des institutions civiles et religieuses, des traditions et des monuments; en comparant les éléments des langues relativement à l'analogie des mots et aux formes grammaticales, et en prenant en considération les moyens de communication d'après les positions géographiques, les vents régnants, les courants, et l'état de la navigation. »

(1) Cook, *Deuxième Voyage*, t. V et VI, édit. in-8°, Paris, 1778, ou t. V, in-4°, sous le titre d'*Observations faites pendant le Second Voyage de Cook dans l'hémisphère austral et autour du monde*, etc.

(2) *A Voyage of discovery into the South-sea, and Beering's straits*, etc. By Otto von Kotzebue, t. II, pag. 353.

(3) M. Balbi, dans un ouvrage important intitulé *Atlas ethnographique du globe*, récemment publié, vient de classer les langues de tous les peuples de la terre, qu'il réunit ainsi par l'analogie des idiomes et des racines, des coutumes et des usages.

(4) *History of Java*, 2 vol. in-4°.

(5) *Voyage à l'île de Sumatra*, traduit par Parraud, 2 vol. in-8°, Paris, 1794.

(6) *Notice sur Bornéo* (Transact. bataves, t. VII), et dans divers *Mémoires sur les peuples de l'Inde*, insérés dans les recueils de la Société asiastique de Calcutta.

(7) *Histoire des naturels des îles Tonga ou des*

a d'un autre côté fait connoître ces naturels de manière à ne rien laisser à désirer, et les documents que nous fournit une habitation plus ou moins longue au milieu des Océaniens s'accroissent journellement des travaux de quelques missionnaires anglois plus instruits que leurs collègues; et, sous ce rapport, la grammaire zélandoise de M. Kendall [1] rend les plus grands services au philologue, en même temps qu'elle éclaircit plusieurs des habitudes et des usages de ce peuple singulier.

Sans donner une grande importance au tableau suivant, nous grouperons les divers Océaniens à l'aide de distinctions spécifiques dont les noms, communément adoptés, n'ont d'ailleurs à nos yeux aucune valeur absolue qui puisse répugner à l'intelligence.

1er race, HINDOU-CAUCASIQUE.	1er rameau. MALAIS,	Hab. les archipels nombreux des Indes-orientales ou de la Polynésie.
	2e ram. OCÉANIEN,	Hab. les îles innombrables et éparses comme au hasard au milieu de l'immense surface du Grand-Océan.
2e race, MONGOLIQUE.	3e ram. MONGOL-PÉLAGIEN OU CAROLIN,	Hab. la longue suite des archipels des Carolines, depuis les Philippines jusqu'aux îles Mulgraves.
3e r. NOIRE.	4e rameau. CAFRO-MADÉCASSE,	1re var., *papoue*, Hab. le littoral de la Nouvelle-Guinée et des îles des Papous. 2e var., *tasmanienne*, Hab. la terre de Diémen.
	5e rameau. ALFOUROUS,	1re var., *endamène*, Habitant l'intérieur des grandes îles de la Polynésie et de la Nouvelle-Guinée. 2e var., *australienne*, Hab. le continent entier de la Nouv.-Hollande

I. DES MALAIS.

La conformation physique et l'habitude générale de ces peuples a porté quelques auteurs à les distinguer, parmi les variétés de l'espèce humaine, sous le nom de *race malaise*. Ils nous paroissent être un simple rameau détaché de la grande famille *hindoue* caucasique, mélangé au sang mongol et fixé sur les îles polynésiennes depuis leur éloignement du continent d'Asie; car l'opinion des orientalistes les plus éclairés leur donne pour patrie primitive la Tartarie ou le royaume d'Ava. Disséminés en un grand nombre de petits États, les Malais [2] qui peuplèrent les grandes îles conservèrent sur les unes les traditions de leurs ancêtres, ailleurs les modifièrent ou les dénaturèrent, se créèrent de nouvelles idées, et pratiquèrent des coutumes différentes. Tous cependant, quelle que soit la dispersion de leurs tribus, conservent une forme typique caractérisée et dans l'ensemble de leur organisation et dans leurs mœurs. Mais ces peuples, qu'on a dit si faussement être répandus sur toutes les îles du Grand-Océan, ne dépassèrent jamais les îles Tidoriennes, les plus orientales des Moluques; et quelques traces de leur fusion dans le Grand-Océan se font remarquer seulement à la Nouvelle-Guinée, où le commerce les a attirés dans ces derniers temps, et aux Philippines, où ils ont fondé une petite colonie à Marigondo, sur les bords de la grande baie de Manille (Chamisso). Le rameau malais est bien loin d'être à nos yeux, comme le veut l'opinion reçue, la souche des Taïtiens, des Sandwichiens, des Mendocins, et des Nouveaux-Zélandois; et on ne reconnoît dans ces peuples ni la même conformation physique, nulle analogie dans la langue, nulle ressemblance dans la tradition, les arts et les usages. Le seul point de rapprochement seroit une sorte d'identité de croyance religieuse; mais chez ces rameaux distincts et d'une même origine ce fait n'a rien de remarquable : il indique que tous les deux ont conservé les traditions indiennes.

Les Malais, dont l'existence politique est moderne dans l'histoire de l'Asie, et dont les légendes de Malacca et quelques écrits anciens nous mettent à même de suivre les traces obscures et quelques unes des migrations, ne sont bien connus que depuis le douzième siècle, où quelques unes de leurs tribus émigrèrent de Menang-Kabou, la capitale des Etats malais à Sumatra, étendirent leurs conquêtes, fondèrent Singhapora, leur premier établissement sur la terre ferme, et placèrent le siége de leur principale autorité à Johor, sur la presqu'île de Malacca. Ces peuples, avides de gain et de guerre, s'adonnèrent particulièrement au commerce; et par leurs communications avec les Maures de la mer Rouge ils reçurent avec lenteur et successivement quelques coutumes arabes, et surtout l'islamisme [1]. Chez eux la navigation se perfectionna, les richesses s'accumulèrent, et des envahissements successifs vinrent chasser les habitants de la plu-

Amis, rédigée par John Martin, traduct. franç., 2 vol. in-8°, Paris, 1817.

[1] *A Grammar and Vocabulary of the language of New-Zealand*, published by the Church-Missionary Society, in-12, London, 1820.

[2] Consultez l'excellent tableau intitulé : *Mœurs et usages des habitants de Timor*, par Péron et de Freycinet, t. IV, pag. 1 du *Voyage de découvertes aux terres australes*, seconde édition.

[1] Marco-Polo (édit. in-4°, page 192) dit de Ferlec et du petit Java : « Sous Magat cette île fut habitée par » des marchands sarrasins qui jouissent des prérogati- » ves de citoyens, et qui les ont convertis à la foi mu- » sulmane. Ils vivent seulement dans la ville. »

part des îles orientales ; car telle est la manière dont les Malais s'emparèrent du littoral de la plupart de ces terres, en reléguant dans l'intérieur les anciens propriétaires ou en les exterminant. Cet état de choses est démontré d'une manière évidente par ce qu'on sait de l'élévation de plusieurs États malais de Bornéo, de Célèbes, et de Timor ; et les historiens des îles de l'est sont remplis de documents qui prouvent la continuelle fusion des Malais sur les îles de la Polynésie. Mais sur toutes celles dont les Européens n'ont pas fait la conquête, les montagnes de l'intérieur sont peuplées par des tribus tantôt noires, tantôt jaunâtres, qui, confondues sous les noms d'*Alfours*, *Alfourèzes*, *Alfourous*, ont été l'objet des opinions les plus contradictoires et les plus absurdes. C'est ainsi que dans les Moluques les Hollandois qui y sont établis n'en ont point une idée distincte, et qu'ils en font la peinture la plus hideuse en nommant sans distinction *Papouas* les habitants de l'est, *Battas* ceux de l'ouest, et *Idaans* ceux de Bornéo, quoiqu'ils appartiennent d'ailleurs évidemment à des races différentes. Or ces peuples, ainsi refoulés, sans cesse expulsés par des hommes qui tenoient de l'Inde la coutume de faire des esclaves et de les vendre, sont restés stationnaires dans leurs idées. Ils ont fui les nouveau-venus, qui, les chassant de leur territoire, les opprimoient ; et, séparés d'eux par des remparts naturels et puissants, leur existence est restée inconnue des Européens : ou ce qu'on en sait est si imparfait, tant de fables obscurcissent les rapports qu'on a obtenus de quelques Malais qui trafiquent avec eux, qu'on ne peut faire aucun rapprochement positif, soit d'après leurs habitudes ou leurs mœurs, soit d'après leur organisation.

Le rameau malais, depuis long-temps mélangé au sang arabe, a toujours conservé un type caractéristique, quoiqu'il présente quelques variétés assez distinctes. Une des plus remarquables est sans contredit celle des *Javans*. Assemblés naguère en corps de nation, les habitants de Java formèrent des États populeux, et conservèrent pendant long-temps les traditions de l'Inde : ce qui nous est prouvé par les ruines d'un grand nombre de monuments imposants qui subsistent encore sur cette grande et belle île, par le faste des cours des sultans et des *sousounangs*, par les objets de leur culte et leurs divers emblèmes. Toutes les îles environnantes d'ailleurs, avant l'arrivée des Portugais dans l'Inde, qui date de 1497, malgré les habitudes locales, avoient les mêmes formes de gouvernement, suivoient les mêmes coutumes, se servoient des mêmes titres : tels étoient surtout les États de Célèbes, de Tidor, de Ternate, de Soulou, de Bornéo [1], de Sumatra, etc. Java seule paroissoit en entier soumise à la même race humaine : aussi doit-on, à bien dire, la considérer comme colonisée par l'Inde bien avant les autres terres. Mais il n'en est pas de même des îles que nous venons de nommer ; et voilà ce qui explique comment le rameau malais se trouve réduit à n'y occuper que le littoral, tandis que l'intérieur est peuplé par les plus anciens propriétaires, avec lesquels ils ne se sont presque jamais mêlés. Cette explication de la manière dont les Malais se sont emparés du sol qui leur paroissoit avantageux est tellement satisfaisante qu'on ne voit jamais en effet qu'ils aient assis leurs *campongs* ou villes ailleurs que sur les bords des grandes baies, ou sur les rives des fleuves navigables. C'est principalement à Céram, à Bourou, qu'on peut observer l'isolement dans lequel vivent réciproquement les Malais et les naturels de l'intérieur ou les Alfourous. Ceux-ci conservent intacts et purs la langue et les usages qui leur furent transmis par leurs pères. Leur existence se borne au cercle étroit d'un petit nombre d'idées qui leur suffisent : et leurs mœurs se ressentent naturellement de cet isolement, et conservent cette férocité de l'homme grossier primitif.

Dans les îles soumises aux Européens on conçoit que les Malais ont subi des modifications, et qu'ils ont pris par leurs rapports continuels avec divers peuples, et surtout avec les émigrations chinoises, des habitudes qui ne leur étoient point naturelles. Elles sont en petit nombre toutefois, mais le type malais dans toute sa pureté se retrouve dans les îles où il a conservé son indépendance, telles que Guebé, Oby, Gilolo ou Halamahira, Flores, Lombok, Bali, etc. Cependant, quoique le Javanois soit la branche la plus distincte du Malais, on ne peut se dispenser de reconnoître quelques nuances entre l'Amboinois naturel, le Timorien, le Macassar et le Budgis ; mais toujours est-il vrai de dire que ces caractères sont peu saillants, et ne dérangent aucun trait de l'ensemble typique.

Les Malais, dans tous leurs gouvernements, ont consacré la forme despotique des Indiens. La personne de leurs sultans ou de leurs *rajahs* est sacrée, et la vénération la plus profonde ou une humilité servile leur prodigue des hommages qui tiennent aux coutumes d'Orient. La perfidie la plus noire, la duplicité, une soif ardente de vengeance qui naît avec d'autant plus de violence sous des lois oppressives qu'elle est plus concentrée, carac-

[1] Les Malais de Banjer-Massin, royaume de Bornéo, suivant sir Raffles, possédoient des attributs indiens, tels que les figures d'Ishwara, des empreintes de la vache et de l'éléphant, qui attestent leur ligne primordiale. Ils font descendre leurs ancêtres de Johor même, sur la presqu'île de Malacca, suivant le docte Leyden (*Trans. bat.*, t. VII), qui ajoute que le javanois pur a les plus grands rapports avec le sanskrit.

térisent ces peuples : la mauvaise foi malaise est aussi célèbre que le fut jadis celle des Carthaginois, et nos relations sont remplies d'actes d'assassinats et de trahisons des Malais, qui ont toujours exercé la piraterie avec un goût décidé. Fanatisés par la religion mahométane, dont ils reçurent les dogmes tout en conservant un très grand nombre de cérémonies hindoues, ces peuples ont surtout adopté la polygamie et les préceptes les plus vulgaires du Coran, sans être cependant très rigoristes sur leur exacte observance. En suivant les diverses familles éparses de ce rameau, les usages ne présentent en effet que très peu de différences ; et si nous examinons leur manière de s'habiller, nous verrons partout les chefs richement vêtus à l'orientale, tandis que les gens du peuple ne voilent une complète nudité que par quelque légère portion d'étoffe. Le turban, le *sarong*, ou un large pagne, composent en grande partie tout l'habillement d'un *orang caya* ou d'un homme de la classe fortunée.

Les Malais sont adonnés à la sensualité, et leur jalousie est extrême. Ils ont le cœur avili et corrompu, et les débauches auxquelles ils se livrent sont inouïes, au dire de tous ceux qui ont été à même d'en dévoiler les turpitudes ; et, sous ce rapport, les Chinois et les Japonois sont leurs seuls rivaux. C'est chez eux que les analeptiques de toutes les sortes jouissent d'une vogue générale, et que se consomment surtout l'opium, les trépangs, et les nids d'oiseaux. Un usage qui paroît leur être propre est celui de mâcher le bétel. Ce sialagogue bien connu, et qu'il seroit inutile de décrire, leur procure des sensations agréables ; et ce mélange est un besoin très vif pour les deux sexes, qui l'ont constamment à la bouche. On retrouve cependant l'habitude de se servir de cet excitant des membranes buccales chez les peuples de race noire de la Nouvelle-Guinée et de la Nouvelle-Irlande ; mais nul doute qu'elle ne provienne de communications entre les peuplades les plus voisines et de proche en proche. En remontant à la source de cette coutume, on la voit naître dans l'Inde et se propager en Cochinchine. Le Camoëns, dans une note de la *Lusiade*, a décrit le cérémonial suivi à la cour du zamorin de Calicut lorsqu'il présenta du bétel à Gama ; cérémonial qui s'observe encore présentement dans toutes les réceptions d'apparat des sultans et des rajahs. Le bétel étoit autrefois, comme de nos jours, l'interprète des sentiments d'amour ; et c'est par l'offre du *siri* qu'une femme malaise décèle ses secrètes pensées à celui qui en est l'objet. L'usage du bétel au reste n'a pu naître que sous l'équateur et sur les îles d'Asie, là où croissent en abondance et le pinang (*areca*) et le poivre, qui, unis à la chaux et souvent au cachou, en fournissent les principaux ingrédients.

En dernière analyse il est bien reconnu aujourd'hui par tous ceux qui ont le plus étudié l'histoire des Malais que le rameau qu'ils forment tirent son origine de la race répandue dans l'Inde, et qu'il est limité entre les quatre-vingt-douzième et cent trente-deuxième méridiens ; que le point le plus éloigné où ils se soient avancés à l'ouest sont les côtes de Madagascar, où ils se mélangèrent aux Maures qui y abordoient par le nord en refoulant au sud les Nègres *Vinzimbers*, maintenant disséminés et probablement les premiers habitants de cette île immense ; qu'ainsi ils formèrent les populations riveraines de toutes les îles des archipels de la Polynésie, telles que celles de la Sonde et des Moluques ; qu'ils se propagèrent sur une ou plusieurs des Philippines ; et qu'enfin quelques essaims aventurés s'avancèrent jusque sur les îles des Papous et au nord de la Nouvelle-Guinée, où ils fondèrent quelques villages, et s'y arrogèrent l'autorité. On trouve en effet des Malais à Waigiou, aux îles d'Arou, et dans le détroit de Dampier ; mais ils ne dépassèrent point le cent trente-deuxième méridien, ou, s'ils le firent, ce ne fut qu'accidentellement et sans projets.

La conformation physique du rameau malais est aussi caractérisée que l'ensemble de leurs coutumes, de leurs mœurs et de leurs institutions. En général, les hommes de cette race sont remarquables par la médiocrité de leur taille et par la couleur jaune cuivré, mélangé d'une partie d'orangé, de leur peau [1]. Les femmes surtout ont des proportions peu développées ; et dans plusieurs de nos relâches, soit à Amboine, Bourou, Java, Madura et autres lieux, nous ne vîmes que peu d'exceptions à ce fait. La taille commune des hommes est au plus de cinq pieds quatre ou cinq pouces ; mais il n'est pas rare d'en rencontrer qui aient davantage, et dont les proportions soient robustes. Les Malais sont en général bien faits, et leur système musculaire est dessiné avec vigueur. Les femmes ont des formes arrondies et courtes, des mamelles volumineuses, une chevelure rude et très noire, une bouche très ouverte, des dents qui seroient très belles si elles n'étoient pas noircies et corrodées par le bétel. Le caractère des deux sexes est inflammable, irascible, porté à la vengeance et à l'artifice, bas et rampant sous le joug du plus fort, barbare et sans pitié pour leurs ennemis ou leurs esclaves.

Nous ne nous occuperons pas de la langue malaise, et des divers rapprochements qu'il seroit possible d'y trouver. L'ouvrage de M. Marsden ne

[1] M. Bory de Saint-Vincent dit que les membranes muqueuses des Malais ont une couleur fortement violette. Ce fait intéressant, que nous avons négligé de vérifier, mérite bien de fixer l'attention des voyageurs futurs.

laisse rien à désirer, et prouve que, malgré ses divers idiomes, elle est parlée partout avec de très légères modifications locales. Douce, harmonieuse, et simple dans ses règles, la langue malaise est pleine de tournures orientales, et emploie souvent le style figuré. En recevant la religion des Arabes et leurs sciences, les Malais adoptèrent les caractères de leur alphabet et l'usage d'écrire de droite à gauche ; tandis que les habitants de Sumatra, les Javanois, et plusieurs autres peuples indiens, écrivent, comme les Européens, de gauche à droite

II. DES OCÉANIENS (1).

La variété de l'espèce humaine que nous nommons *océanienne* est remarquable par sa beauté, relativement aux autres rameaux dont nous aurons à parler ensuite ; c'est elle qui peuple la plus grande partie des îles de l'Océanie proprement dite, et que M. Bory de Saint-Vincent a nommée, dans son ingénieux travail sur l'*Homme*, race *océanique*. Son histoire, dans l'état actuel des choses, est satisfaisante à tracer ; car le long séjour des Européens sur plusieurs des îles de la mer du Sud, les nombreux voyages entrepris dans le but de les explorer, les vocabulaires qu'on a dressés des mots usités dans la langue de chacune d'elles, permettent assurément de s'en former une idée plus nette et beaucoup plus précise. Quant à la migration de ces insulaires de la source originelle, c'est là le point le plus difficile à expliquer ; mais les hypothèses doivent se taire devant les faits : et puisque tout nous prouve que le cachet *hindou* est imprimé sur les hommes du rameau *océanien*, il seroit absurde de chercher trop minutieusement à expliquer comment ils se sont répandus sur ces terres séparées par de grands espaces de mer, et surtout contre la direction habituelle des vents régnants. Ce qu'on pourroit dire pour ou contre sans preuves certaines rentreroit dans le cas de ces nombreuses conceptions plus ou moins ingénieuses qu'on peut attaquer et défendre avec des armes à peu près égales.

La race océanienne se trouve occuper des îles séparées les unes des autres par d'immenses distances, au milieu du Grand-Océan ; et son existence est démontrée sur la plus grande partie des îles placées au sud-est de la Polynésie et à l'est de l'Australie. Les hommes de ce rameau, disséminés sur les îles volcaniques ou madréporiques du tropique du Capricorne ou de la zone tempérée australe, ne paroissent avoir envoyé dans l'hémisphère nord et sous le tropique du Cancer qu'une seule colonie, qui a peuplé les îles Sandwich. Les insulaires de cet archipel en effet ont conservé avec une religieuse fidélité la physionomie de leurs pères, tandis que des hommes d'une autre race occupent évidemment les Philippines, les Mariannes, et la totalité du vaste archipel des Carolines.

Les Océaniens, ainsi isolés, se sont répandus, sans éprouver que de bien légères modifications, sur les îles des Amis, de la Société : plus tard on les voit s'établir sur les récifs des îles basses, et la tradition de cette migration récente se conserve encore à Raïatea et à Borabora. Un essaim égaré s'est avancé jusque sur l'île de Pâques (*Pascha*) (1) ; mais déjà ils étoient fixés sur les îles de Mendana, Washington, Mangia, Rorotunga, Lady-Penrhyn, Sauvage, Tonga, et sur les terres de la Nouvelle-Zélande. La moitié environ de la population des Fidjis et des îles des Navigateurs appartient à ce rameau, qui s'arrête au nord, d'après nos propres observations, sur l'île de Rotouma (2). Supposer les Océaniens autocthones sur le sol qu'ils habitent seroit une exagération ridicule que tous les faits physiques démentiroient ; car leur établissement sur les îles de la mer du Sud doit être d'une époque bien récente par rapport aux âges du monde, et dater au plus des temps primitifs de la civilisation *hindoue*. L'organisation physique, leurs habitudes et leurs lois, leurs idées religieuses et la poésie qu'ils ont conservées, attestent cette origine ; et, quelle que soit la difficulté d'expliquer la descendance de ces peuples, toujours est-il vrai qu'on ne peut soutenir une opinion contraire sans heurter une analogie fort remarquable. Sur les îles de la Polynésie, que dûrent traverser les premières migrations indiennes lorsqu'elles s'irradièrent du golfe de Siam et du Camboge, devroient rester toutefois quelques indices de ce passage. C'est ici, il faut l'avouer, que cette théorie est en défaut, et que les faits nous abandonnent complétement. Peut-être cependant les Océaniens pourroient-ils être représentés dans quelques unes de ces îles par cette belle race d'un blanc jaunâtre mentionnée par des auteurs estimables, et qu'un état permanent d'hostilité a refoulée dans l'intérieur. Cette question est sans contredit bien épineuse ; et, quoique nous ne cherchions nullement à la résoudre, nous soumettons avec confiance le rapprochement qu'il est possible de faire de ce passage du savant docteur Leyden concernant les

(1) Mémoire lu à la société d'histoire naturelle de Paris en novembre 1825.

(1) « Les traits, les coutumes, et la langue du peuple » de l'île de Pâques, ont la plus grande affinité avec ce » qu'on observe dans les autres îles de la mer du Sud. » (Forster, t. II, page 202, in-4°, *Second Voyage de Cook*.)

(2) Le capitaine Méares (*Voyage à la côte nord-ouest*, t. II, page 360) observe que, sur les îles Freewil de Carteret, les habitants, quoique si voisins de la Nouvelle-Guinée, « ressembloient aux Sandwichiens, » avoient des pirogues construites de la même ma- » nière, et parloient absolument le même langage. »

Dayaks, habitants de l'intérieur de Bornéo : « Les » *Dayaks* ont un extérieur agréable, et sont mieux » faits que les Malais; leur physionomie est plus » délicate, le nez et le front sont plus élevés. Leurs » cheveux sont longs, roides et droits. Leurs fem- » mes sont jolies et gracieuses. Ils ont le corps cou- » vert de dessins tatoués. Leurs maisons sont assez » grandes pour que plusieurs familles puissent les » habiter à la fois jusqu'à cent personnes. Dans la » construction de leurs pirogues, comme pour fabri- » quer divers ustensiles, les Dayaks déploient une » grande adresse. Ils reconnoissent la suprématie de » l'Ouvrier du monde, adorent quelques espèces » d'oiseaux, font des sacrifices d'esclaves à la mort » d'un chef, conservent les têtes de leurs enne- » mis, etc., etc. » En un mot ce tableau, peint à grands traits, est entièrement applicable aux Océaniens.

L'opinion la plus probable est donc celle-ci. Des peuples indiens et navigateurs, partant du golfe de Siam, s'avancèrent successivement d'île en île. Ils s'emparèrent des unes, et furent repoussés des autres qu'occupoient des hommes de race noire. C'est ainsi qu'on les voit déjà aux Hébrides et à la Nouvelle-Calédonie se mélanger avec eux, et que même à la Nouvelle-Zélande, où les navigateurs modernes n'indiquent que de vrais Océaniens, ceux plus anciens y trouvèrent une espèce hybride (1). Enfin on suit ce rameau sur les îles des Amis, Vasquez, Kermadec, s'étendant naturellement à l'est par les Fidjis, les îles des Navigateurs, les Roggeween, Palmerston, Scilly, Hervey, jusqu'aux îles de la Société; s'irradiant de celles-ci sur les îles basses jusqu'à l'île de Pâques, et, poussé par les vents de sud-est, se trouvant transporté aux Marquises, à Christmas, et aux Sandwich (2). Qu'on ne pense point que de telles navigations ne soient qu'une fiction. Le hasard et les vents, en chassant au large un grand nombre de pirogues, en ont jeté quelques unes sur des terres où leurs tribus ont ensuite été s'établir ; et ces faits nous sont clairement démontrés par les expéditions des Carolins et des Océaniens, qui font annuellement des trajets de cent cinquante à deux cents lieues dans leurs grandes pirogues de mer. Ces embarcations d'ailleurs sont très propres pour des navigations lointaines; et nous en avons vu qui servoient aux naturels des îles basses pour leurs campagnes habituelles, et dont les emménagements étoient propres à de longues traversées sur mer sans communiquer. Bligh d'ailleurs a bien pu faire douze cents lieues dans une chaloupe non pontée!

Le rameau océanien est supérieur à ceux qui forment avec lui la population des îles de la mer du Sud, par la régularité des traits et par l'ensemble des formes corporelles. Les naturels qui lui appartiennent ont en général une haute stature et des saillies musculaires nettement dessinées, une tête belle et caractérisée, une physionomie mâle sur laquelle s'épanouit ordinairement une feinte douceur, ou qui souvent décèle une férocité guerrière. Les yeux sont gros, à fleur de tête, protégés par d'épais sourcils. La couleur de la peau est d'un jaune clair, plus foncé chez les naturels habitués à chercher sur les coraux leurs moyens de subsistance, et beaucoup plus affoibli chez les femmes. Les Océaniens ont aussi le nez épaté, les narines dilatées, la bouche grande, les lèvres grosses, les dents très blanches et très belles, et les oreilles singulièrement petites. Les femmes, quoique en général trop vantées, sont dans l'âge de puberté remarquables par une certaine élégance dans les traits, tels que des yeux grands et ouverts, des dents du plus bel émail, une peau douce et lisse, une longue chevelure noire qu'elles arrangent diversement, et un sein régulièrement demi-sphérique, mais toutefois mal faites dans l'ensemble du corps, et ayant comme les hommes une grande bouche, un nez épaté, une taille grosse et ramassée. La teinte de leur peau est d'ailleurs presque blanche. Les habitants des îles de Mendoce (1) et de Rotouma sont, à ce qu'on rapporte, les Océaniens les mieux faits : viennent ensuite les Taïtiens, les Sandwichiens, les Tongas; et déjà la dégradation de la beauté chez les femmes est très sensible à la Nouvelle-Zélande, tandis au contraire que les hommes sont plus robustes et doués de formes plus athlétiques qu'aucun autre peuple de la même race.

Si nous suivons chacun de ces peuples insulaires dans l'ensemble de leurs habitudes journalières, nous y remarquerons l'analogie la plus grande; et

(1) « Marion (*Voyage aux Indes*, par Rochon, p. 364) » n'a pas été peu surpris de trouver à la Nouvelle-Zé- » lande trois espèces d'hommes *tout-à-fait distinctes*, » des blancs, des noirs et des jaunes. On suppose que » les noirs tirent leur origine de la Nouvelle-Guinée, et » que ceux a peau jaune descendent des Chinois. » Marion a bien pu se tromper : cependant il est de fait que nous y vîmes deux ou trois naturels très bruns, à chevelure laineuse et crépue.

(2) Turnbull (*Voyage autour du monde*, in 8°, 1807, pag. 160) dit en parlant des Sandwichiens : « Il est assez » probable néanmoins que la plupart des îles de la mer » du Sud ont été peuplées à diverses époques par des » émigrants chassés de leur pays. Cela expliqueroit les » rapports de mœurs et de langues entre des contrées » qui ne paroissent avoir eu aucune communication. »

(1) Krusenstern, en parlant des insulaires des Mendoces, s'exprime ainsi : « Les femmes ont la tête belle, » plutôt arrondie qu'ovale, de grands yeux brillants, le » teint fleuri, de très belles dents, les cheveux bouclés » naturellement, et la teinte de leur peau est claire. Les » Noukahiviens, ajoute-t-il, sont de haute taille, bien » faits, robustes, doués de belles formes, et ayant les » traits du visage réguliers. » (*Voyage autour du monde, de* 1803 *à* 1806, *sur la* Nadiejeda *et la* Neva, 2 vol. in-8° et atlas.)

chez la plupart d'entre eux les mêmes circonstances se reproduiront avec des nuances, légères toutefois, qu'ont amenées l'isolement et les localités [1]. Ainsi, placés dans la zone intertropicale, les habitants des îles Marquises et des Sandwich ne se servent que de vêtements légers et imparfaits, ou ne portent qu'un pagne étroit ou *maro;* mais ils savent, comme les Taïtiens et de même que les insulaires de Rotouma et des Tonga, fabriquer avec l'écorce de l'aouté (*broussonetia papyrifera*) une étoffe très fine réservée le plus ordinairement aux femmes, et des toiles plus grossières qu'ils retirent du liber de l'arbre à pain (*artocarpus incisa*) [2]. Comme les naturels des îles de la Société, ils les teignent en rouge très brillant avec les fruits d'un figuier sauvage (*ficus tinctoria*, Forst.), ou avec l'écorce du *morinda citrifolia*, et en jaune fugace avec le *curcuma*. C'est avec un maillet quadrilatère et strié sur ses quatre faces que tous ces peuples façonnent leurs étoffes en frappant sur les écorces ramollies et invisquées avec un gluten. Dans toutes les îles que nous avons mentionnées on retrouve les mêmes procédés de fabrication, ainsi que l'art de les enduire d'une sorte de caoutchouc pour les rendre imperméables à la pluie. Certes de tels rapprochements ne sont point le résultat du hasard; ils doivent dériver des arts que pratiquoit naguère la souche de ces peuples, que nous verrons d'ailleurs rattachés les uns aux autres par des liens de parenté encore bien plus forts.

Les deux sexes du rameau océanien se drapent avec leurs légers vêtements de la manière la plus gracieuse lorsque la température variable leur en impose l'obligation. Souvent les femmes jettent sur leurs épaules une large pièce d'étoffe, dont les plis ondulent sur le corps et retracent le costume antique. Les chefs seuls jouissent de la prérogative de porter le *tipouta*, vêtement qui présente l'analogie la plus remarquable avec le poncho des Araucanos de l'Amérique du sud. Les Nouveaux-Zélandois, placés en dehors des tropiques, ont senti le besoin de vêtements plus appropriés aux rigueurs de leur climat; ils ont trouvé dans les fibres soyeuses du *phormium* une substance propre à remplir avantageusement ce but, et leur industrie s'est tournée vers la confection de nattes fines et serrées qu'ils fabriquent avec des procédés très simples, mais avec une grande habilité. Les manteaux dont ils s'enveloppent sont plus épais et plus chauds que les nattes, qu'ils roulent simplement autour du corps, et qui descendent jusqu'à moitié des jambes; et parfois cet ajustement chez les chefs est formé de larges bandes de peau de chien cousues ensemble, et dont le poil est en dehors.

Tous les peuples de l'Océanie ont un goût à peu près égal pour la parure. Ainsi les Taïtiens, les Sandwichiens aiment à se couronner de fleurs [1]; et ceux des îles Marquises et Washington [2], de même que les naturels de Rotouma et des Fidjis, attachent le plus grand prix aux dents des cachalots; et cette matière, que la superstition rend si précieuse à leurs yeux, est pour eux ce que sont les diamants pour un Européen. Les Zélandois et les habitants de l'île de Pâques remplacent les fleurs par des touffes de plumes qu'ils placent dans leur chevelure, et passent des bâtonnets peints dans les lobes des oreilles. Les Rotoumaïens, comme les insulaires des archipels de la Société et des Pomotous, quoiqu'un immense espace de mer les sépare, ont conservé la même coutume de se garantir des rayons du soleil avec des visières de feuilles de cocotier [3], Aux Fidjis on suit cet usage; et là aussi se fabriquent ces nattes fines qui servent de *maros* aux Taïtiens, et qu'on nomme *gnatou* aux îles des Amis. Les Océaniens ont tous le goût des frictions huileuses, dont ils s'oignent le corps et les cheveux : ceux des tropiques emploient l'huile de coco; ceux placés hors de cette limite se servent d'huile de phoque ou de poisson. Une remarque assez intéressante est relative à cette habitude des femmes des Sandwich et

[1] Aujourd'hui cette manière de voir semble être adoptée universellement parmi les étrangers. On lit dans le n° 51 de la *Revue de l'Amérique septentrionale*, avril 1826, cette phrase positive : « In all those » particulars, which are considered as marking the » broad features of the human constitution and charac- » ter, the inhabitants of Oceania exhibit a striking re- » semblance. Of no races or tribes of men, can it be in- » ferred with greater certainty, that they originated » from a common stok. » (*Journ. of a tour round* Hawaii, *the largest of the Sandwich islands;* By a deputation from the mission of those islands, Boston, 1825, in-12.)

[2] L'usage de fabriquer un papier vestimental avec des écorces d'arbres est indien; et Marco-Polo, dans son langage naïf, s'exprime ainsi en parlant des habitants de l'île de Cipingu et de la province de Caigui dans l'archipel des Indes : « Ils sunt jens blences, de beles » maineres, e biaus; ils sunt ydules, e se tiennent por » elz, vivent de mercandise e d'ars, e si voz di quil » funt dras des scorses d'arbres, etc. » (Page 147.)

[1] Les fleurs plus particulièrement choisies par ces naturels jouissent de l'éclat le plus vif, ou laissent exhaler les plus suaves odeurs : ce sont surtout les corolles de l'*hibiscus rosa sinensis*, ou celles du *gardenia florida*, qu'ils choisissent pour tresser des guirlandes ou pour placer dans les lobes des oreilles et en recevoir plus aisément l'arome.

[2] Le groupe des îles Washington fut découvert à la fois par le capitaine françois Marchand, sur le *Solide*, et en mai 1791 par le capitaine américain Ingraham, commandant le navire *the Hope*, de Boston.

[3] Cette coiffure, nommée *ischao* à Rotouma, *niao* à Taïti, est façonnée à l'instant même où un naturel veut s'en servir. Elle a quelque chose de gracieux sur la tête des jeunes gens.

de Rotouma de se poudrer les cheveux avec de la chaux de corail ; et on ne trouve l'usage de se barioler le corps de poudre jaune de curcuma, ou de se couvrir la tête ou la figure de poussière d'ocre, qu'aux Fidjis, à Rotouma, et à la Nouvelle-Zélande. Dans cette dernière île nous avons vu pratiquer un embellissement dont on ne retrouve des traces que chez des peuplades éparses au nord de l'Asie et de l'Amérique, et qui consiste à s'appliquer sur le visage de larges mouches noires ou bleu de ciel. Comme l'usage de ces fards semble être un apanage exclusif du rameau nègre, il est intéressant d'en indiquer l'habitude chez quelques peuples océaniens.

La coutume de porter la chevelure flottante ou coupée ras est peu caractéristique, et a subi des modifications locales sans nombre. Les Taïtiens (1) ont leur chevelure rasée; les Mendocins ne conservent que deux grosses touffes nouées sur les côtés du crâne; les Zélandois, les Rotoumaïens, ainsi que la plus grande partie des Océaniens, portent cette parure naturelle tombant en boucles ondoyantes sur le cou.

Un genre d'ornement généralement pratiqué par tous les insulaires de la mer du Sud, quel que soit leur rameau ou océanien ou mongol, est le tatouage. Ces dessins que l'art grave sur la peau d'une manière indélébile, et qui la revêtent et voilent en quelque sorte sa nudité, paroissent étrangers à la race nègre, qui ne les pratique que rarement, toujours d'une manière imparfaite et grossière, et qui les remplace par les tubercules douloureux et de forme conique que des incisions y font élever. Cette opération, dont le nom varie toutefois chez les divers insulaires des grands archipels (2), ne peut ici nous occuper sous le rapport du sens qu'on y attache, soit pour la désignation des classes ou des rangs, soit comme ornement de fantaisie ou hiéroglyphique. Cependant le soin et la fidélité que les divers insulaires apportent à reproduire ces dessins doivent nous porter à penser que des motifs qui nous sont inconnus, ou des idées dont la tradition s'est effacée, y attachoient un sens. L'analogie du tatouage d'ailleurs mérite que nous l'examinions chez plusieurs des peuplades que sépare l'espace des mers.

Les insulaires des *Pomotous* se couvrent le corps de figures tatouées ; et déjà leurs voisins les Taïtiens en ont beaucoup moins, et surtout n'en placent jamais sur le visage, et se bornent, avec ceux de Tonga, à y dessiner quelques traits légers, tels que des cercles ou des étoiles : mais plusieurs des naturels des Sandwich (1) et la masse des peuples zélandois et mendocins (2) ont le visage entièrement recouvert de traits toujours disposés d'après des principes reçus et significatifs. On conçoit que leur aspect doit en acquérir un caractère de férocité remarquable, et que cet usage, né du désir d'inspirer une plus grande terreur à l'ennemi ou de blasonner des titres de gloire, s'est conservé par la suite comme le témoignage de la patience du guerrier à endurer la douleur qui accompagne toujours une pratique qui blesse les organes les plus sensibles de la périphérie du corps.

Les femmes à la Nouvelle-Zélande, comme aux îles Marquises, se font piquer de dessins à l'angle interne des sourcils et aux commissures des lèvres, et souvent sur le menton. En général le tatouage des Océaniens se compose de cercles ou demi-cercles, opposés ou bordés de dentelures, qui se rapportent au *cercle sans fin* du monde de la mythologie indienne. Cependant celui des naturels de Rotouma diffère assez essentiellement, puisque le haut du corps est recouvert de dessins délicats, de traits légers de poissons, ou autres objets, tandis que celui qui revêt l'abdomen, le dos et les cuisses, est disposé par masses confuses et épaisses.

Nous retrouvons dans le paraé, ornement singulier et emblématique des Taïtiens, destiné anciennement aux cérémonies funèbres, la représentation de ce que portent au cou, comme un hausse-col, les prêtres des îles Marquises.

Si nous suivons les insulaires de la mer du Sud dans leur vie domestique, nous verrons pratiquer les mêmes coutumes chez tous ceux qui vivent entre les tropiques. Tous préparent et font cuire leurs aliments dans des fours souterrains, à l'aide de pierres chaudes (3) ; ils se servent de feuilles de végétaux pour leurs besoins divers ; ils convertissent

(1) Le nom de *Taïtien* pour nous est collectif, et comprend les insulaires de Taha, Raïatea, Borabora, Eymeo, Maupiti, etc., etc.

(2) *Tatou*, Taïti ; *Moko*, Nouvelle-Zélande ; *Chache*, Rotouma. Krusenstern dit des insulaires de Noukahiva : « Les principaux chefs sont tatoués de la tête aux pieds, » et surtout les grands-prêtres. Ils se tatouent le visage » et les yeux. » Suivant King : « Cette coutume se re- » trouve aux Sandwich. Les femmes ne sont tatouées » qu'aux pieds, aux mains, aux lèvres et aux lobes » des oreilles. »

(1) King, *Troisième Voyage de Cook*.

(2) Krusenstern (t. I, pag. 164) observa à Noukahiva que les femmes n'avoient de tatouage que sur les pieds et les mains, « comme les gants courts que nos dames » portoient autrefois, » dit-il. A Taïti les femmes des classes supérieures suivent encore le même usage.

(3) Toutes les îles hautes, peuplées seulement par le rameau océanien, possédoient, à l'exception de la Nouvelle-Zélande, s'il faut en croire Cook, le cochon de race dite de Siam. Cette circonstance en elle-même est assez caractéristique ; et c'est bien gratuitement que quelques personnes pensent que cet animal a pu y être porté par les anciens navigateurs espagnols, qui connoissoient ces îles bien avant l'époque historique de leur découverte.

le fruit à pain, la chair du coco, le taro, en bouillie : tous boivent le kava ou l'ava, suc d'un poivrier qui les enivre et les délecte. Avant l'arrivée des Européens dans leurs îles ces peuples éloignoient de leurs repas les femmes, qu'ils regardoient comme des êtres impurs susceptibles de souiller leurs aliments. Chacun connoît par les voyageurs l'état de gêne, le tabou, que les Océaniens s'étoient imposé; et cette prohibition que M. de Chamisso a découverte dans les lois de Moïse ne doit-elle pas provenir de la même source?.... Des productions différentes, un climat soumis à des rigueurs inconnues dans les îles précédentes, ont imposé aux Nouveaux-Zélandois un nouvel ordre de besoins à satisfaire et d'industrie à employer. Ainsi on retrouve encore la cuisson opérée le plus souvent avec des pierres chaudes. Seulement ils ont appris à faire des provisions d'hiver pour la saison rigoureuse, féconde en tempêtes; et ils ont panifié la racine de fougère et desséché le poisson à la fumée.

Dans la construction de leurs demeures les Océaniens ont en général apporté les modifications nécessitées par les régions dans lesquelles ils vivent. Vastes, spacieuses, logeant plusieurs familles, sans parois closes, telles sont les maisons des insulaires des îles de la Société, de Tonga, de Mangia, des Marquises, de Rotouma : toutes sont sur un modèle à peu près identique. Mais, obligés de vivre sur des îles dont les hivers sont intenses et prolongés, que battent des vents impétueux, les Nouveaux-Zélandois, sans cesse en guerre de tribu à tribu, se sont retirés sur des pitons, sur des crêtes aiguës, inabordables, ont palissadé leurs *hippahs*, et ont construit ras de terre leurs cabanes étroites, dans lesquelles ils n'entrent qu'en rampant, et où deux ou trois personnes au plus peuvent se retirer. Ces demeures n'ont guère plus d'un mètre au-dessus du sol; et les coups de vent qui règnent fréquemment dans ces parages respectent ces singuliers ajoupas, plutôt faits pour servir de retraite à des animaux que pour être l'habitation de l'homme. Chez tous ces peuples, soit de race hindoue, océanienne ou mongole, nous voyons des maisons communales destinées aux assemblées publiques ou aux réceptions d'apparat. Partout on remarque l'usage de traiter les affaires avec recueillement et dans la position assise, et les personnes les plus élevées en dignité se couchent seules sur des nattes. Dans la plupart de ces îles les réceptions amicales sont pratiquées à la suite d'un long discours et en présentant une feuille de bananier ou un rameau.

Disséminés sur des îles qui fournissent une nourriture abondante et facile, les Océaniens de la zone équatoriale se livrent peu à la pêche, tandis que les Zélandois lui empruntent leurs ressources pendant l'hiver : aussi ces derniers y sont-ils habiles, et ils ont su faire avec le phormium d'immenses filets absolument semblables à ceux qu'on fabrique en Europe sous le nom de *sennes*. A Taïti, aux Sandwich et ailleurs, les cordes sont faites de faou, de fara (*pandanus*), ou de pouraou (*hibicus tiliaceus*); et nous retrouvons aux îles de la Société ce que le général Krusenstern avoit remarqué à Noukahiva, l'usage de prendre le poisson en jetant sur la mer la semence soporifère du taonou (*calophyllum inophyllum*).

Les pirogues ont été jusqu'à ces derniers temps l'objet sur lequel les insulaires déployoient toutes les ressources de leur industrie. Chez cette race la forme universellement adoptée est caractéristique. Les pirogues simples, creusées dans un tronc d'arbre, peuvent se reproduire ailleurs; mais il n'en est pas de même des pirogues doubles ou accolées deux à deux, qu'on ne rencontre nulle part chez des peuples d'une descendance étrangère aux Océaniens[1]. Nous vîmes à Taïti des pirogues doubles qui arrivoient des îles Pomotou : c'étoient de vrais petits navires propres à faire de longues traversées et capables de contenir des vivres en proportion déterminée pour l'équipage, qui est logé dans une banne en bois solidement tissée et disposée sur le tillac. La coque de chacune des deux pirogues est calfatée avec soin, enduite de mastic, et de forts madriers solidement liés les unissent. Leur gouvernail est remarquable par un mécanisme ingénieux que nous ne pouvons pas indiquer ici.

Ces pirogues étoient anciennement chez les Taïtiens décorées de sculptures, qu'on retrouve encore aujourd'hui sur les embarcations sveltes des Nouveaux-Zélandois. Ces reliefs, débris des arts traditionnels que ces peuples ont conservés, et dont le fini étonne lorsqu'on examine l'imperfection des instruments qu'ils employoient, sont toujours identiques par leurs représentations. Ils les négligent depuis que les Européens leur ont porté le fer : les idées nouvelles qu'ils ont reçues feront bientôt disparoître les traces de ces ingénieux travaux, qui s'effaceront avec le sens mythologique qu'on y attachoit, et que remplace déjà chez plusieurs une imitation plus ou moins grossière de nos arts et de nos procédés. Les pirogues doubles sont usitées à Taïti et dans les archipels voisins, aux Sandwich, aux îles Marquises, et jusqu'à Rotouma. Nous ne les avons pas vues à la Nouvelle-Zélande; mais la nature des baies nécessite des embarcations plus maniables. On nous assura cependant, et quelques navigateurs, Cook notamment (page 285, *Premier*

[1] Si l'on s'en rapporte à Marco-Polo, les anciennes pirogues de l'Inde étoient doubles (page 181) : « Elles » sunt clauées en tel mainere, car toutes sunt dobles; » elles ne sunt pas empecé depéce, por ce qe ils n'en » ont. »

Voyage), affirment que ces insulaires s'en sont parfois servis. Toutes les pirogues zélandoises ont leur avant surmonté d'une tête hideuse tirant la langue, ce qui est chez eux le signe de guerre et de gloire; et l'arrière est terminé par une pièce sculptée, haute de quatre pieds, présentant un dieu et des cercles sans fin, dont la signification est entièrement symbolique.

Adonnés à la guerre comme toutes les tribus dont les droits se trouvent renfermés dans la force, la ruse, ou la trahison, ces peuples ont fabriqué diverses armes, et n'ont jamais manqué de les embellir par des reliefs sculptés avec soin. Mais on remarque que l'arc et la flèche n'étoient usités que chez très peu d'Océaniens [1]. Les armes principales, et presque partout identiques dans les diverses îles, sont les longues javelines en bois dur, les casse-têtes sous diverses formes, les haches en basalte ou en serpentine, et les frondes. Les instruments d'utilité domestique sont également analogues, et consistent partout en petits tabourets, en vases de bois sculptés, en molettes de basalte pour broyer le kava, en nattes tressées en paille, etc, etc.

Nous ne pouvons cependant nous dispenser de rappeler un objet fort remarquable, qu'on ne voit que chez les Sandwichiens. Il s'agit ici des casques surmontés d'un cimier, ingénieusement fabriqués en paille, et dont la forme est exactement calquée sur les casques grecs ou romains. D'où ces insulaires ont-ils eu la connoissance de ce genre d'ornement? l'ont-ils apporté de l'Inde après qu'Alexandre leur eut montré cette coiffure guerrière? Il seroit difficile de répondre à cette question; mais il est de fait que les autres Océaniens en ignorent l'usage.

Si nous fouillons dans les débris des arts qui subsistent encore chez les divers peuples répandus dans la mer du Sud, nous y distinguerons sans doute quelques disparates, mais nous y retrouverons aussi bien des points d'analogie. En effet, si on examine attentivement leurs habitudes, leurs lois, leurs mœurs, leurs arts, leur musique, leur grammaire, leur poésie, et même jusqu'à l'ensemble de leurs idées religieuses, on sera frappé de l'analogie qui existe entre ces familles d'un même rameau isolées sur des terres semées à de si grandes distances les unes des autres. L'identité des divers peuples de l'Océanie entre eux, si on en excepte les habitants des terres du prolongement d'Asie et de la bande des îles Carolines et Mulgraves, sera reconnue jusqu'à l'évidence; nous l'espérons du moins: mais il n'en sera peut-être pas tout-à-fait de même pour leur descendance directe du continent de l'Inde. Ici trop de ténèbres couvrent les usages primitifs de ces peuples dans les temps reculés pour trouver des rapports exacts avec les usages des peuplades actuelles, qui sont restées stationnaires dans leurs idées, bornées dans leurs ressources, et dont l'industrie n'a point été au-delà de quelques besoins et de quelques circonstances usuelles de la vie. Toutefois de nouveaux points de contact se présentent encore; et, soit à la Nouvelle-Zélande, soit aux Tonga, des vestiges remarquables et caractéristiques d'idées hindoues, qu'on ne peut récuser, semblent jeter quelque jour sur cette question obscure.

Tous les Océaniens reconnoissent l'autorité de chefs dont les distinctions honorifiques et la puissance se ressemblent dans beaucoup d'îles, ou sont plus restreintes dans quelques autres. L'hérédité du pouvoir dans quelques familles privilégiées, qui est encore observée religieusement par les classes inférieures, dénote cependant bien une source indienne, ou du moins prouve que ces peuples, en s'isolant de la souche commune, emportèrent et conservèrent avec eux les idées dominantes de leur patrie; qu'habitués à vénérer la caste des brames leurs prêtres ou *arikis* [1] héritèrent de la considération dont ont toujours joui chez ces peuples les ministres de la divinité; qu'enfin ils respectèrent plusieurs des traditions, en modifièrent quelques autres, mais dans toutes, et quoiqu'elles nous soient mal connues, leur conservèrent pour nous une physionomie commune. Cook, Vancouver, Bougainville, Wallis, Turnbull, donnent la mesure du respect dont on entoure les chefs aux îles de la Société, des Amis, et des Sandwich. Ils possèdent les terres et les fruits, ont des vassaux qu'ils nourrissent et qui composent leur cour; tandis que les *toutous*, derniers débris d'une caste de parias, sont regardés comme d'ignobles serviteurs, ainsi que les esclaves pris à la guerre. Les femmes, quoique considérées comme des êtres d'un ordre inférieur, n'en jouissent pas moins de beaucoup de liberté; et, bien qu'il leur soit défendu de manger en présence des hommes dans la plupart des îles, toujours est-il vrai qu'elles succèdent parfois à leurs maris, et que les enfants héritent d'une considération d'autant plus grande que le rang ou la noblesse du côté de la mère est plus pure ou plus ancienne. Telles sont les opinions des Taïtiens, des Tonga, aussi bien que

[1] Chez les Taïtiens, par exemple, qui se servoient de flèches et de lances, de casse-têtes, et de frondes en corde de coco pour lancer les pierres. Aux Marquises une tête d'homme est sculptée sur le casse-tête. Il en est de même à la Nouvelle-Zélande. Seulement il paroît que les habitants des îles des Amis avoient reçu l'usage des flèches des îles Fidjis, qui elles-mêmes l'avoient emprunté aux peuples noirs qui y émigrèrent. (Voyez La Billardière, t. II, pag. 108.)

[1] Soit qu'on les nomme *erii*, Marquises; *ariki*, Taïti, Nouvelle-Zélande, Rotouma; *egi*, îles Tonga.

des Nouveaux-Zélandois. Une coutume indienne singulièrement remarquable nous prouve la force des traditions, et nous fournit un document du plus grand poids. Les exemples de veuves qui se brûlent sur le bûcher de leurs époux pour ne point leur survivre se reproduisent aux îles des Amis et aux Fidjis; et ici nous ne pouvons nous dispenser, pour éclairer ceux qui douteroient d'un si grand rapprochement, de citer le texte même de l'auteur qui rapporte ce fait, et qui est d'autant plus croyable que long-temps il séjourna dans les îles Tonga. Ainsi s'exprime Mariner (t. II, pag. 278) : « La » cérémonie des obsèques du *toïtonga* [1] se nomme » *langi*. Ses veuves viennent pleurer près de lui; » et, suivant l'ancienne coutume, celle qui tient le » principal rang parmi elles doit être étranglée. » Son corps est ensuite enterré avec celui de son » époux, et souvent des enfants sont massacrés sur » sa tombe. » Ce dernier usage se retrouve aussi bien aux Tonga, aux Fidjis, qu'aux îles de Rotouma et de la Société; et à la Nouvelle-Zélande les mânes des chefs sont honorés par des holocaustes sanglants et par la mort de sept ou huit esclaves, ou même plus, immolés sur leurs tombeaux. L'histoire ancienne nous représente souvent les funérailles de ses héros célébrées par le trépas des prisonniers de guerre; et ce n'est pas sans quelque étonnement que de telles coutumes nous sont offertes aujourd'hui par des peuples dans un état de demi-civilisation, et qui les ont conservées, à travers un laps considérable de temps, par la simple tradition orale.

Déjà l'identité des Océaniens avec les Indiens, leurs ancêtres, a été reconnue d'abord par Forster, puis par un auteur françois peu connu, qui s'exprime ainsi : « Les naturels des îles de la Société et » des Amis, etc., par le respect et les attentions » qu'ils conservent pour les corps des morts pendant » un assez long espace de temps, peuvent avoir reçu » dans l'origine cet usage qui se rapproche beaucoup » de ceux des Égyptiens; car il est fort probable » qu'ils sont originaires de la partie méridionale de » l'Inde, où la doctrine de la métempsycose étoit » établie depuis un temps immémorial, bien avant » que Pythagore en eût puisé la doctrine dans les » conversations qu'il eut avec les anciens brachma- » nes. » (*Histoire des peuples sauvages.*) Les divers rites religieux des Océaniens ont long-temps été un sujet de doutes et d'erreurs pour ceux qui cherchoient à les approfondir. Ce qu'on en savoit étoit si vague que jusqu'à ce jour il n'étoit pas possible d'en présenter une idée bien nette, et nous sommes certainement loin encore de connoître la filiation de leur croyance; il est même probable que les fréquentes communications qu'ils ont actuellement avec les Européens leur feront perdre bientôt la tradition de la plupart de leurs opinions et des sources d'où elles découlent. Aussi nous ne chercherons point à entrer dans de grands détails à ce sujet.

Les Nouveaux-Zélandois sont les insulaires qui ont le mieux conservé les traces de l'antique religion du législateur indien Menou, qui consacra les trois principes de *Brahma*, de *Chiven* et de *Wichenou*. Les sculptures qui ornent les pirogues des chefs principaux ou les palissades de l'*hippah* représentent presque toujours ces trois principes entourés de cercles nombreux et sans fin, image sans doute du grand serpent *Calingam*, qui voulut dévorer le monde, et dont Wichenou délivra la terre. La figure du centre de ces ornements offre constamment le *lingam*, attribut qui se reproduit sur d'autres reliefs, et même sur des vases. Le fétiche de *jade*, qui se porte au cou, représente évidemment une figure indienne, et peut-être *Chiven* ou le génie du mal. Enfin des poésies anciennes, dont le sens métaphorique n'est plus compris par les habitants d'aujourd'hui, semblent renfermer quelques unes des premières idées mystiques sabéennes et brachmanes de leurs ancêtres, que la tradition n'a pu sauver de l'oubli. Le Zélandois, comme tous les Océaniens, quelles que soient les variations qu'a éprouvées leur théogonie, reconnoissent une trinité. Ils nomment *Atoua*, *Akoua*, leurs dieux, et pensent que les âmes des justes sont les bons génies, *Eatouas;* que les méchants ne deviennent point meilleurs dans un autre monde, et que sous l'attribut de *Tii* ils sont investis du pouvoir de pousser l'homme au mal. Malgré des nuances légères ne retrouvons-nous pas cet ensemble de faits dans ce que l'on sait du culte des autres peuplades? Et soit que *Faroa*, brisant la coquille qui le tenoit emprisonné, s'en servît pour jeter les bases de la grande terre (*fenoa nui*), ou l'île de Taïti, et en composer avec les parcelles qui se détachèrent les autres îles qui l'entourent; soit que *Tangaloa* (Mariner, t. II, pag. 168) tirât le monde (les îles de Tonga) de la mer en pêchant à la ligne [1], partout, chez les Océaniens, nous voyons

[1] « Le *toïtonga* est le grand-prêtre des îles des » Amis. Aux îles Marquises les funérailles étoient éga- » lement célébrées par la mort de trois victimes. » (Krusenstern, *Voyage*, 1804.) « Le sacrifice des veu- » ves s'exécute surtout religieusement aux Fidjis. » (Mariner, t. II, pag. 349.)

[1] Les Dayaks adorent *Deonata*, l'*ouvrier du monde*, et les mânes de leurs ancêtres : ils vénèrent aussi certains oiseaux, et pratiquent les augures; ce que font les Océaniens. (Voyez *Mémoire sur les idées religieuses des Taïtiens*, par Lesson; *Ann. marit. et colon.*, seconde partie, pag. 209, 1825.) La religion des Zélandois de la partie nord est assez connue, ainsi que leurs diverses cérémonies. Il n'en est pas de même pour ceux de la partie sud, qui n'ont jamais été visités que très passagèrement et par des marins le plus sou-

établie une identité de croyance frappante : la divinisation des âmes, l'adoration de plusieurs sortes d'animaux et de certaines plantes, la puissance intellectuelle des prêtres, les augures, les sacrifices humains, les Maraïs, les idoles [1], et l'anthropophagie, qui naquit de leurs préjugés religieux, mais qui s'est effacée de plusieurs îles abondantes en substances alimentaires, et qui s'est conservée intacte sur celles où la rigueur du climat et la pauvreté du sol ont fait sentir le besoin d'une nourriture substantielle [2].

Les îles de la Société avoient leur paradis, où se rendoient les âmes heureuses des *tavanas*, que le dieu, esprit ailé, emportoit et purifioit : celles des *mataboles* des îles des Amis habitoient le délicieux séjour de *Bolotou*, d'où étoient bannies les âmes du vulgaire, qui mouroient en entier. Les Nouveaux-Zélandois ont la ferme croyance qu'après la mort les esprits de leurs pères planent sur l'*hippah* qui leur donna le jour, et se rendent à l'élysée, qu'ils nomment *Ata-Mira*, en plongeant dans la mer au lieu nommé *Reinga*, vers le cap Nord. Ces âmes au contraire errent autour du *Pouke-Tapou* ou montagne sacrée, et sont éternellement malheureuses lorsque les corps qui les renfermoient ont été mangés sur le champ de carnage, que leurs têtes sont restées au pouvoir des ennemis, et que les cadavres sont ainsi privés de l'*oudoupa* ou sépulture de leurs pères. A ces principes d'une religion corrompue, mais dont l'ensemble ne nous est malheureusement que peu connu, à ces restes d'un fanatisme barbare, sont liées des idées de sabéisme; et, dans leur croyance, ils placent au ciel quelques uns de leurs organes, qu'ils transforment en météores célestes. Arracher les yeux d'un ennemi [1], boire son sang, dévorer ses chairs palpitantes, c'est hériter de son courage, de sa valeur, commander à son dieu, et enfin accroître ainsi la puissance que chaque guerrier ambitionne. Tels sont les fondements du droit de la guerre chez les insulaires des Marquises (Krusenstern), des Fidjis (*à Navihi-Levou*, Mariner, tome I, page 335), et des Tonga (Mariner, tome I, page 338).

Il seroit trop long de rechercher les rapports d'analogie qui existent sur les devoirs à rendre aux morts, comme type caractéristique des Océaniens. Leurs prêtres, leurs sacrifices, leurs cérémonies funèbres, leurs tombeaux, leurs arbres de deuil, annoncent une croyance commune. La poésie même de ces peuples, semblable à leur langue, qui ne varie que par l'introduction fréquente de mots nouveaux; leur poésie, unie à une musique dans l'enfance, mais composée de mesures lentes, de sons graves, atteste une civilisation régulière et une méditation bien entendue du but primitif et religieux de ces deux arts.

Leur langue, bien que simple en apparence, est riche en tournures orientales; et les règles de leur grammaire, généralement analogues d'après celles que nous connoissons [2], diffèrent singulièrement

vent peu instruits. Voici quelques renseignements que nous nous procurâmes du capitaine Edwardson. On pourra juger comment les mêmes idées sont plus ou moins travesties par ceux qui les professent, ou plutôt par ceux qui les recueillent.

« Les Nouveaux-Zélandois méridionaux croient qu'un » être suprême a créé toutes choses, excepté ce qui est » l'ouvrage de leur propre industrie. Cet être est clé- » ment, et se nomme *Maaouha*. Ils reconnoissent un » bon esprit, appelé *Noui-Atou*, auquel ils adressent » des prières la nuit et le jour pour qu'il les préserve de » tout accident. *Rowkoula*, l'esprit, aussi nommé » *Eatoua*, gouverne le monde pendant le jour seule- » ment, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. » L'esprit nocturne est *Rockiola*, la cause de la mort, » des maladies et des accidents qui viennent fondre » sur les hommes pendant le temps de sa puissance. » Enfin ils ont encore l'histoire fabuleuse d'un homme » et d'une femme qui habitoient la lune. » Or, la plupart de ces idées, nous les retrouvons chez les habitants des îles de la Société.

[1] Les idoles se ressemblent toutes quant à la forme générale, depuis l'île de Pâques jusqu'aux îles Sandwich, Mendoce, et de la Société, etc. Consultez les *Voyages* de Lisianskoï, de Langsdorff, de Krusenstren, de La Pérouse, etc.

[2] L'anthropophagie est d'origine indienne. Marco-Polo (pag. 186) décrit ainsi les coutumes de plusieurs des peuples qu'il visita : « Lorsqu'ils prennent un homme » qui n'est point de leurs amis, et qui ne peut se ra- » cheter, ils le tuent et le font servir à tous leurs pa- » rents comme un régal; *et ceste chars d'ome, ont-ils* » *por la meilor viande qu'ils pensent avoir.* » Or c'est ce que pratiquent encore les Nouveaux-Zélandois, et, à ce qu'assurent plusieurs navigateurs d'un grand mérite, l'amiral de Krusenstern entre autres, ce qu'on remarque chez les habitants des îles Mendoce, des Fidjis, de Salomon, des Navigateurs, de la Nouvelle-Calédonie, et ce que pratiquoient naguère les Sandwichiens.

[1] Turnbull rapporte (pag. 341) « qu'à Taïti, lorsque » le corps d'un homme choisi pour servir de victime » expiatoire est déposé sur le Moraï, on lui enlève les » yeux pour les présenter au roi sur une feuille d'arbre » à pain. Celui-ci ouvre la bouche comme pour avaler » ce qu'on lui offre, et il est supposé en acquérir plus » de force et d'adresse. » M. Marsden, dans son voyage à la Nouvelle-Zélande, observa la même coutume, et c'est ainsi que le fameux chef Shongi avoit arraché et dévoré les yeux de plusieurs de ses ennemis dans la ferme persuasion qu'il se les approprioit, et que le nombre des étoiles qui lui étoient consacrées au ciel s'augmentoit ainsi de celles des chefs qu'il avoit vaincus; car, suivant la croyance de ces peuples, chaque œil, après la mort, est une étoile qui brille au firmament.

[2] *A Grammar and Vocabulary of the language of New-Zealand*, 1 vol. in-12, 230 pages, 1820.

Grammaire des îles Tonga, à la fin du tome II de la

du malais pur, dont le génie est opposé [1]. Tous ceux qui lisent attentivement les voyageurs, et qui mettent de côté les variantes que chacun d'eux, suivant sa langue maternelle, apporte dans la manière d'écrire les mots ou de rendre des sons par des lettres, reconnoissent qu'une identité palpable de langage règne entre tous ces insulaires épars et semés sur le Grand-Océan dans les limites que nous assignons aux Océaniens. Ils savent qu'un Taïtien peut être entendu aux îles Marquises, ceux-ci aux Sandwich, et un naturel de ces dernières îles à la Nouvelle-Zélande. Cependant on conçoit qu'une terre placée hors des tropiques, et par conséquent n'offrant pas les mêmes productions, a dû nécessiter de nouveaux termes pour les peindre ou pour les exprimer.

Ne sait-on pas d'ailleurs qu'une sorte de dialecte conservé par la classe supérieure et consacré aux traditions anciennes permet aux *arikis* de se comprendre entre eux, tandis que le vulgaire en ignore les règles, que les prêtres et les chefs transmettent intactes à leurs enfants? Il seroit facile de donner de longues preuves de ceci pour compléter nos idées; mais nous les croyons superflues : d'ailleurs les relations journalières des Européens avec ces peuples en altèrent singulièrement la langue vulgaire ; et, déjà corrompue, celle-ci dans quelques années présentera sans doute un grand nombre de nos dénominations introduites dans les îles où l'influence des voyageurs d'Europe est permanente. Dans toutes ces contrées on retrouve les noms communs de *taro*, pain ; *tané*, homme ; *wahiné* ou *fafiné*, femme ; *motou*, île ; *mataou*, hameçon ; *maté*, mort ; tuer (mot d'origine hébraïque); et tant d'autres qu'il seroit aussi fastidieux qu'inutile de rappeler ici.

Pourquoi cette identité de noms et de coutumes se retrouve-t-elle de la Nouvelle-Zélande aux îles Sandwich, des Marquises à Rotouma, tandis que les insulaires de cette longue bande de terres presque noyées, connues sous la dénomination vague d'îles Carolines, parlent un autre langage, ont des mœurs différentes, un type autre? C'est que les Océaniens, émigrés à une époque plus ancienne des rivages de l'Inde, habitèrent les premières terres hautes de l'Océanie; et que les Carolins, venus plus tard et rameau isolé de la grande famille mongole, n'ont pris possession, en partant des mers de Chine, que des îles plus récentes sur l'Océan, qui les confinoit au sud-est.

III. DES CAROLINS (*rameau mongol-pélagien*).

Si les faits abondent pour caractériser le rameau océanien, il n'en est pas de même pour isoler et décrire celui que nous nommons *mongol-pélagien*, qui, jusqu'à ce jour, avait été confondu avec le premier. Les Carolins cependant diffèrent des Océaniens par l'ensemble de leur organisation et de leurs habitudes; et des rapports généraux servent à réunir les divers groupes de cette famille, qui s'est avancée de l'est à l'ouest jusqu'au cent soixante-douzième degré de longitude orientale et jusqu'à l'équateur, sans dépasser ces deux limites dans le Grand-Océan. A en juger par les figures et par les descriptions des voyageurs, on doit penser que ce rameau peuploit primitivement les îles Philippines, Mindanao, les Mariannes; qu'il s'est répandu de quelques unes des terres hautes des Carolines sur les longues chaînes d'îles basses qui les entourent, et qu'il s'arrêta aux archipels de Radack, de Mulgrave et de Gilbert, ou îles du Scarborough. Déjà, dans un parallèle des insulaires d'Oualan [1] avec ceux des îles Pelew, si bien décrits par Wilson [2], nous avons indiqué l'analogie parfaite qui existe entre ces deux peuples séparés par une distance de plus de cinq cents lieues; et nous savons par les récits du savant de Chamisso [3], et surtout par ceux de son ami Kadu, que ces peuples, navigateurs par excellence, se trouvent souvent transportés par les moussons des archipels de Lamursek, par exemple, jusqu'à Radack. Comme nous avons suivi avec notre corvette ces nombreuses bandelettes de terres découpées et à fleur d'eau en communiquant journellement avec leurs habitants, il nous a été facile de les comparer avec les autres insulaires de l'Océanie proprement dite. Ne doit-on pas être étonné que ces natu-

Relation de Mariner, par Martin, édit. orig., 2 vol. in-8o.

Tahetian Grammar, publiée à Taïti en 1823 par les missionnaires.

[1] Nous avions écrit ceci bien avant d'avoir connu l'opinion des missionnaires américains qui sont fixés dans plusieurs des îles océaniennes, et qui disent : « It » has been a theory, in which geographers and philolo- » gists have universally concurred, that the Malayan » and Polynesian languages were from the same stock, » or rather that the latter was only a branch of the for- » mer. The investigations of the missionaries have » show this theory to have no foundation in fact, and » that few languages are more diverse in their radical » principles. » La langue *océanienne* (les auteurs anglois la nomment *polynésienne*), composée d'un si grand nombre de voyelles qu'il est rare que chaque mot ne soit pas terminé par une d'elles, leur paroît être *neuve*, *curieuse*, et *spéciale* : ils adoptent l'existence de cinq dialectes, qui sont le *hawaïen*, le *taïtien*, le *marquisin*, le *nouveau-zélandois*, et le *tongatabou*. (*The North American Review*, avril 1826.)

[1] *Notice sur Oualan*, par R.-P. Lesson. (*Journal des Voyages*, cahiers de mai et juin 1825.)

[2] *An account of the Pelews islands*, by George Keate, Lond., 1803.

[3] *Remarks and Opinion of the naturalist of the expedition* (von Chamisso). Tomes II et III (*A Voy. of discov.*, by von Kotzebue).

rels aient été confondus jusqu'à ce jour avec les Océaniens, dont les éloigne une foule de caractères? Aussi, en attribuant leur origine à la race mongole, nous obéissions à notre conviction intime, lorsque des recherches subséquentes nous prouvèrent que cette idée n'étoit point neuve, et que déjà le père Charles Le Gobien (1) l'avoit formellement exprimée dans le passage que nous citons textuellement (pag. 45 et suiv.) : « On ne sait en quel temps ces îles (les » Mariannes) ont été habitées, ni de quel pays ces » peuples tirent leur origine. Comme ils ont à peu » près les mêmes inclinations que les Japonois et les » mêmes idées de la noblesse, qui y est aussi fière et » aussi hautaine, quelques uns ont cru que ces in- » sulaires venoient du Japon, qui n'est éloigné de » ces îles que de six à sept journées. Les autres se » persuadent qu'ils sont sortis des Philippines et des » îles voisines, parceque la couleur de leur visage, » leur langue, leurs coutumes, et leur manière de » gouvernement, ont beaucoup de rapport avec cel- » les des Tagales, qui étoient les habitants des Phi- » lippines avant que les Espagnols s'en fussent ren- » dus les maîtres. Il y a bien de l'apparence qu'ils » tirent leur origine et des uns et des autres, et que » ces îles se sont peuplées par quelque naufrage des » Japonois et des Tagales, qui y auront été jetés par » la tempête. » Le même missionnaire, en parlant des Carolins qui abordèrent à Guam en 1696, ajoute (pag. 404) qu'ils approchoient par la ressemblance des habitants des Philippines, mais que leur langage étoit différent.

Nous ne pouvons nous dissimuler cependant la difficulté qu'il y a de grouper les habitants des diverses chaînes depuis les îles Pelew jusqu'aux Mulgraves, par le peu de renseignements qu'on a sur ces îles. Les seuls guides qu'on puisse consulter pour cet objet sont Wilson, pour les îles de Palaos; de Chamisso, pour les Carolines, et surtout pour la chaîne de Radack : nos propres observations sur Oualan, et celles des premiers missionnaires sur l'ensemble de ces archipels (2). Quoique l'histoire de ces peuplades ait été un peu éclaircie dans ces derniers temps, ce que nous savons de leurs idées religieuses, de leurs coutumes fondamentales et du génie de leur langue, est encore si vague qu'il seroit au moins prématuré d'essayer d'en tracer un tableau définitif.

Il paroîtroit, suivant le récit du père Cantova, que des hommes de diverses races, surtout des nègres, auroient de son temps existé parmi les Carolins. Aussi M. de Chamisso (*Voyage de Kotzebue*, t. III, pag. 190) pense que les Papous des contrées placées au sud ont abordé sur ces îles, s'y sont mélangés, et que des Européens, tels que Martin Lopez et ses compagnons, ont bien pu les fréquenter souvent dans le cours de leur navigation. Enfin ce savant ajoute : « La race de ces insulaires est la » même que celle qui peuple toutes les îles du » Grand-Océan; » manière de voir en opposition directe avec l'opinion que nous cherchons à faire prévaloir dans cet aperçu, mais qui nous démontre d'un autre côté qu'il ne voyoit parmi les habitants de toutes les Carolines aucune différence, et qu'il trouvoit dans la généralité de leurs habitudes physiques et morales la plus grande analogie.

On peut reconnoître, dans la manière dont les îles Carolines ont été peuplées, deux migrations qui ont eu lieu à des temps divers et séparés. D'abord les terres hautes reçurent des colonies qui ne s'étendirent que successivement et plus tard sur les terres basses. Ces colonies sont certainement venues des côtes du Japon ou des archipels chinois; car les vents y poussent fréquemment des navigateurs de ces mers : et dès 1648, pendant le séjour des premiers missionnaires espagnols à Guam, un Chinois nommé Choco s'y fixa après y avoir été jeté par un naufrage. Les moussons régulières d'ailleurs, et les typhons des mers placées à l'occident, enlèvent souvent des insulaires des archipels de l'ouest, et les transportent sur les côtes des îles qui sont placées à l'extrémité orientale du système entier de ces terres. De la nécessité de vivre sur des îles basses et comme noyées il résulte que les habitudes des Carolins ont été entièrement dirigées vers la navigation : aussi ces peuples y sont-ils habiles, et c'est avec le plus grand art qu'ils manœuvrent leurs *pros* élégants et légers; qu'ils se dirigent à l'aide des astres et de la boussole. Mais, quoique leurs connoissances pratiques soient tres etendues, beaucoup de ces insulaires, surpris par les ouragans qui règnent à certaine époque de l'année, périssent dans leurs voyages, ou voguent au hasard jusqu'à ce que leurs provisions soient épuisées, ou qu'ils trouvent un refuge sur quelque plateau de récifs que déjà la végétation a envahi, et dont ils deviennent alors les premiers colons.

En longeant les chaînes nombreuses des îles Carolines jusqu'aux archipels de Marshall, nous n'aperçûmes que de légères nuances dans la physionomie générale et les habitudes des insulaires de chaque groupe d'îles, qui, comparés les uns aux autres, présentoient tous les rapports les plus évidents. Lorsque dans notre traversée de la Nouvelle-Zélande à l'équateur nous eûmes laissé derrière

(1) *Histoire des îles Mariannes, nouvellement converties à la religion chrétienne*, etc.; par le père Charles Le Gobien, de la compagnie de Jésus : seconde édition, in-12, Paris, 1701

(2) La relation historique du capitaine de Freycinet, dont les premières parties viennent d'être publiées, renfermera aussi de nombreux documents qui nous auroient été fort utiles, mais qui n'ont point encore vu le jour.

nous et par conséquent au sud l'île de Rotouma, où nous observâmes les derniers Océaniens, nous remontâmes au nord en suivant une ligne oblique sous les soixante-quatorzième et soixante-douzième méridiens. Après avoir atteint les îles du Grand-Cocal et Saint-Augustin, nous ne cessâmes plus ensuite d'avoir en vue les chaînes d'îles basses et à peine élevées au-dessus de la mer de Gilbert, de Marshall, de Mulgrave. Chaque jour nous communiquâmes avec les naturels qui les habitent, et dont la pauvreté nous attesta le peu de ressources de ces récifs, et combien l'industrie des habitants devoit suppléer aux privations diverses qui tourmentent leur existence.

Le 15 mai 1824 des pirogues que montoient des naturels de l'île de Kingsmill, vue en 1799 par *le Nautilus*, vinrent communiquer avec la corvette *la Coquille*. Ces hommes étoient d'une taille assez élevée, quoique ayant des membres grêles; la couleur de leur peau étoit d'un jaune cuivré assez foncé, et différoit par cette teinte du jaune-clair des Carolins de l'ouest. Leurs pirogues étoient faites sur le même modèle que les pros; mais le manque de bois de certaine dimension avoit nui à leur exécution. Ces insulaires portoient un *poncho* fabriqué avec des nattes, et nous avons retrouvé cet ajustement chez les Chiliens indigènes et chez les Araucanos d'Amérique, comme chez tous les Carolins indistinctement; sa forme caractéristique se reproduit dans le *tipouta* ou vêtement des chefs des Océaniens.

Les jours suivants nous communiquâmes avec les îles de Blaney, Dundas, Hopper, Woodle, Hall, Mulgrave, Bonham, etc. Leurs habitants nous présentèrent la plus grande ressemblance; mais tous paroissoient plongés dans un état de misère que nous ne vîmes point chez les Carolins orientaux. Leur corps, couvert de cicatrices, attestoit des hostilités fréquentes. Ils parloient avec une telle volubilité que nous ne pûmes saisir aucun mot de leur langue; mais, du reste, nous retrouvâmes dans la forme de leurs pirogues et dans leur tactique pour les évoluer, dans les instruments qu'ils nous montrèrent, les mêmes principes et la plus grande analogie. Plusieurs de ces insulaires étoient coiffés avec des chapeaux de forme chinoise faits avec des feuilles de vaquois, et tous portoient des ornements divers fabriqués le plus ordinairement avec des tests de coquilles. A mesure que nous nous avançâmes à l'ouest, il nous sembla que la teinte foncée de la peau diminuoit d'intensité, et qu'elle affectoit une couleur jaune plus pure : ce qui pourroit tenir à ce que les uns sont sans cesse occupés sur les récifs des lagons à la pêche qui les fait vivre, et que les autres habitent des îles basses sur lesquelles s'élèvent des forêts nourricières de cocotiers qui les ombragent. Nous continuâmes à longer l'ensemble des îles que peuple le rameau mongol-pélagien ou les Carolins; et nous pûmes ainsi compléter nos idées sur les points de contact de tous ces insulaires, et puiser des documents dans nos communications journalières avec les naturels de Pénélap, de Taka, d'Aouera; de Doublon ou Hogoulous, de Tamatam, et de Sataouëlle. Voici le résultat de ce que nous avons vu, et ce que rapportent à ce sujet les voyageurs et les premiers Européens qui s'établirent aux Mariannes.

Nous ne pourrions reconnoître les anciens habitants des îles Mariannes dans ceux d'aujourd'hui, dont le sang est mêlé au sang espagnol. A plus forte raison il nous seroit fort difficile d'établir l'analogie qui peut exister entre eux et les Carolins, maintenant que des principes divers dus aux Européens et une nouvelle religion ont changé leur physionomie originelle. Nous sommes donc forcés de recourir aux auteurs qui les premiers les ont décrits lorsque leurs îles furent découvertes. Mais, il faut l'avouer, les lumières que nous en tirons sont un peu vagues; et les religieux qui traçoient l'histoire de ces peuples préféroient s'étendre sur le nombre de leurs néophytes que sur leurs usages et leur physionomie. Cependant le père Le Gobien dit (pag. 46), en parlant des Mariannois : « Ces insulaires sont basanés, » mais leur teint est d'un brun plus clair que » celui des habitants des Philippines. Ils sont » plus forts et plus robustes que les Européens. » Leur taille est haute, et leur corps est bien pro- » portionné. Quoiqu'ils se nourrissent de fruits et » de poissons, ils ont tant d'embonpoint qu'ils en » paroissent enflés : ce qui ne les empêche pas d'ê- » tre souples et agiles. Ils vont nus. Les hommes se » rasent la chevelure, et ne conservent sur le haut » de la tête qu'une mèche, à la manière des Japo- » nois. Leur langue a les plus grands rapports avec » la tagale des Philippines. Ils ont des histoires et » une poésie qu'ils aiment beaucoup. Il y a trois » états parmi ce peuple : la noblesse, le peuple, et » une condition médiocre. La noblesse est d'une » fierté incroyable; elle tient le peuple dans un » abaissement extrême. Les *chamorris*, c'est ainsi » qu'on les nomme, ne veulent pas souffrir de més- » alliance d'un membre de leur ordre avec quel- » qu'un d'une autre classe. Les canots dont ils se » servent pour pêcher et pour aller d'une île à l'au- » tre sont d'une légèreté surprenante, et la propreté » de ces petits vaisseaux ne déplairoit pas en Eu- » rope. Ils les calfatent avec une espèce de bitume » et de la chaux qu'ils détrempent dans de l'huile » de coco, etc., etc. »

Cette esquisse rapide est entièrement celle que nous pourrions tracer des naturels d'Oualan, placé au milieu des Carolines, où nous avons séjourné; et la plupart des observations puisées dans cette

île coïncident d'une manière étonnante avec celles que nous possédons sur les Carolins occidentaux ou les habitants de Pelew, d'après Wilson. M. de Chamisso, à ce sujet, s'exprime ainsi : « Le peuple des » Mariannes, suivant le frère Juan de la Concep- » tion, ressemble aux Bisayas aussi bien par la » physionomie que par le langage, et n'en diffère » que par des nuances diverses. » En parlant des peuples qui habitent ce que ce savant voyageur a désigné par sa première province, M. de Chamisso nous fournit une excellente peinture du groupe entier des Carolines; et nous ne concevons pas comment il se fait qu'il ait pu, au milieu des traits de rapport et d'analogie qu'il reconnoît dans cette famille, ne pas distinguer combien elle s'éloigne des insulaires de l'Océanie proprement dite. « Nous pen- » sons, disoit-il, que ses dialectes sont moins sim- » ples que ceux de la Polynésie orientale; et nous » trouvons dans leurs habitants un ensemble de » nations qui sont diversement liées par les mêmes » arts et par les mêmes manières, par une grande » habileté dans la navigation et dans le commerce. » Ils forment des populations paisibles et douces » n'adorant aucune idole, vivant sans posséder d'a- » nimaux domestiques des bienfaits de la terre, et » seulement offrant à d'invisibles dieux les prémices » des fruits dont ils se nourrissent. Ils construisent » les pirogues les plus ingénieuses, et font des » voyages lointains à l'aide de leurs grandes con- » noissances des moussons, des courants et des » étoiles. Mais, malgré les rapports frappants de » ces diverses tribus, elles parlent plusieurs lan- » gues. » Ce premier examen nous démontre donc une ressemblance incontestable de ces insulaires entre eux : il ne nous reste plus qu'à en résumer les caractères généraux.

La physionomie des Carolins qui composent notre rameau *mongol-pélagien* est agréable ; la taille des individus est communément moyenne; leurs formes sont bien faites et arrondies, mais petites : quelques chefs seuls nous ont paru d'une stature élevée. Leur chevelure est très noire, la barbe ordinairement grêle et rare, quoique cependant divers naturels nous l'aient montrée épaisse, rude et touffue. Le front est étroit, les yeux sont manifestement obliques, et les dents très belles. Ils ont une certaine gravité dans le caractère, au milieu même de la gaieté des jeunes gens. Leur peau jaune citron est plus brune lorsqu'ils vivent sur les récifs non boisés, et beaucoup plus claire chez les chefs. Les femmes sont assez blanches, ont des formes potelées, et généralement grasses ; le visage est élargi transversalement, le nez un peu épaté. Leur taille est courte, et les filles nubiles l'ont souvent très bien faite.

De même que tous les insulaires qui vivent sur les terres placées entre les tropiques, les Mongols-Pélagiens ne portent pour tout vêtement qu'une étroite bande d'étoffe qui leur ceint le corps, ou parfois ils jettent sur les épaules deux morceaux de nattes tissées cousues aux deux bouts, mais non au milieu où ils passent la tête : ce qui constitue le véritable *poncho* des Araucanos ; et nous dirons en passant, d'ailleurs, que d'autres traits de ressemblance ont même fait présumer à quelques auteurs que les peuples du Chili dont nous parlons dérivoient de la même source. On sait du reste que plusieurs savants s'accordent à dire que des Mongols ont également peuplé une grande portion de l'Amérique [1]. Quoi qu'il en soit, une autre partie de leur ajustement, dont on ne suspectera pas l'origine, est le chapeau, de forme entièrement chinoise, fait de feuilles de pandanus, dont ces insulaires se servent pour se garantir de la pluie ou de l'action du soleil : nous le remarquâmes particulièrement chez les habitants de l'île de Sataouëlle (Tucker de Wilson), d'Hogoulous ou Doublon, d'Aouerra, etc. ; et à Oualan un chapeau chinois fait de coquilles enfilées, artistement travaillé, sert à distinguer les pirogues des chefs. Cependant nous retrouvâmes aussi cette forme de chapeau chez les Papous de la Nouvelle-Guinée ; et ceux-ci ont dû la recevoir des marchands chinois, qui étoient dans l'habitude de trafiquer sur ces côtes il n'y a pas encore un demi-siècle.

Nous regardons comme une industrie essentiellement propre à ce rameau la confection des étoffes. Tous les Océaniens emploient pour leur fabrication des écorces battues et amincies sous forme de papier; les Carolins au contraire se servent d'un petit métier, seul débris des arts de leurs pères, pour assembler les fils et composer une toile par un procédé et par des instruments parfaitement analogues à ceux dont se servent les Européens. On ne peut, en voyant ces tissus formés de fils soyeux de bananier

[1] Il faut avouer que parmi toutes les opinions émises sur les émigrations des Mongols en Amérique plusieurs sont appuyées par des observations si judicieuses qu'on ne peut se refuser à admettre un tel rapprochement. Par exemple M. Auguste de Saint-Hilaire, dans l'aperçu qu'il a donné de son voyage dans l'intérieur du Brésil (*Annales du Muséum*, t. IX, 1823), fait cette remarque : « Les Botocudos, souvent presque blancs, res- » semblent plus encore à la race mongole que les au- » tres Indiens. Quand le jeune homme de cette nation » qui m'a accompagné vit des Chinois à Rio-Janeiro, il » les appela ses oncles; et le chant de ce dernier peu- » ple n'est réellement que celui des Botocudos extrême- » ment radouci. » On trouve aussi une grande similitude dans les coutumes; et c'est ainsi que les Botocudos, comme les Carolins, se percent les oreilles et la lèvre inférieure pour y placer des bâtonnets, dont ils augmentent chaque jour le diamètre de manière à donner à ces parties une extrême dilatation, etc., etc.

teints en jaune, en noir, ou en rouge, entrelacés sur un métier élégant, ornés de dessins qui annoncent du goût, que faire remonter la source d'un art ainsi perfectionné à une race plus anciennement civilisée et depuis long-temps établie en corps de nation. Pourquoi d'ailleurs les Carolins n'ont-ils jamais eu recours à l'écorce de l'arbre à pain si commune sur la plupart de leurs îles, et qu'ils n'avoient qu'à battre avec un maillet pour la convertir en étoffe? Cela tient à ce qu'ils ont retenu par la tradition les principes d'un art très perfectionné dans leur patrie primitive, et que leur industrie a su en conserver l'usage pour confectionner les seuls ajustements réclamés par le climat qu'ils habitent.

Le tatouage, diversement nommé suivant les îles, nous paroît aussi particulier à ces peuples; et, quoique nous n'y attachions pas une grande importance, nous le trouvons cependant partout à peu près identique par sa distribution générale, c'est-à-dire qu'il est placé par larges masses sur le corps, et que chez divers insulaires il couvre le tronc en entier en formant ainsi une sorte de vêtement indélébile, mais arbitraire par les détails.

Le genre de vie des Carolins, chez ceux dont les habitudes sont bien connues, diffère peu de celui des Océaniens. Ce sont les mêmes productions qui servent aux mêmes usages; et sur les îles les plus fertiles le fruit à pain, à châtaignes (*A. incisa*, var. à semences), le cocotier, le taro et la pêche, en font tous les frais. Seulement ceux qui vivent sur les îles basses, où leurs moyens d'existence sont très restreints, sont obligés de recourir parfois aux fruits demi-ligneux du pandanus. Partout existe la méthode de cuire les aliments dans des fours souterrains, de composer des bouillies avec les bananes, la pulpe du rima et le coco. Enfin nous retrouvâmes à Oualan l'usage de boire de l'ava après le repas; mais cette boisson, nommée *schiaka* (1), au lieu d'être faite avec les racines du poivrier, comme chez les Océaniens, est obtenue des feuilles, qu'on broie avec une molette en pierre dans des vases en bois.

Il paroît que les fibres qu'ils retirent d'un *musa*, analogue au *musa textilis* des Philippines, qui fournit l'*abaca*, étoient obtenues des Mariannois, de la même espèce de bananier, sous le nom de *balibago*, et que tous faisoient des étoffes et s'en servoient. Les habitants de Pelew et les Mariannois étoient nus, d'après M. de Chamisso (2) et le père Le Gobien; mais ils savoient également confectionner ces étoffes, puisqu'on lit dans son *Histoire des Mariannes* (p. 58) cette phrase remarquable : « Les femmes marian- » noises ajoutent à toutes ces parures de certains » tissus de racines d'arbres, dont elles s'habillent les » jours de fête; ce qui les défigure fort. »

Les ornements que ces divers insulaires recherchent, quoique variables de leur nature, sont assez caractéristiques pour ces peuples. Ainsi tous présentent un goût décidé pour entrelacer des fleurs rouges d'*ixora* dans les cheveux, ou des feuilles odorantes, et des spadices d'arum dans les oreilles : ces parties ont toujours le lobe fendu d'une manière démesurée; et depuis les îles de Palaos jusqu'à la chaîne de Radack on observe la coutume presque générale de placer dans cet organe, graduellement, des morceaux arrondis d'un bois léger peint en jaune avec le curcuma, et dont on augmente sans cesse le diamètre. Mais cette méthode, ainsi que celle de se couvrir d'habitude la lèvre inférieure avec une valve de coquille, se représente avec la plus grande similitude sur les îles du nord de l'océan Pacifique, et même sur la côte nord-ouest, là où le rameau mongol est reconnu par tous les voyageurs. Il en est de même des chapelets de petites coquilles dont ils se serrent le ventre, et des ornements de testacés dont ils se font des colliers. Certains Carolins se servent de bracelets faits avec des portions de coquilles ou d'os polis et imitant l'ivoire. Ce dernier usage est essentiellement propre aux peuples de race noire qui habitent la terre des Papous, la Nouvelle-Irlande et les Hébrides; et nous avons déjà dit que le père Contova indiquoit une fusion de quelques insulaires nègres au milieu de plusieurs îles Carolines.

La manière dont les Carolins construisent leurs maisons diffère notablement de celle des Océaniens. C'est un système d'architecture qui tient à d'autres idées; et le soin qui préside à leur arrangement, les peintures diverses qui les ornent, leur forme singulière, mais remarquablement appropriée au climat, mériteroient des détails descriptifs complets, si cela ne nous étoit pas interdit dans le cadre étroit que nous avons dû nous tracer. Tous ces peuples ont de grandes maisons communales pour traiter des affaires en public ou pour préparer leurs repas.

La construction des pirogues des Carolins est depuis long-temps célèbre; elle ne ressemble en rien à celle des Océaniens. Ici on ne peut se dispenser de reconnoître des insulaires essentiellement navigateurs, observateurs exacts du cours des astres, possédant une sorte de boussole, instrument que l'on sait exister depuis long-temps en Chine et au

(1) Les Chiliens et les Péruviens ont conservé l'usage de composer des breuvages enivrants avec le *schinus molle* et le maïs, qu'ils appellent *kava* et *schiaka:* c'est ainsi que nous les avons toujours entendu nommer. Or quelle singulière analogie dans l'usage de ces liqueurs et dans leur nom!

(2) « A piece of banana stuff, worn almost like the » maro of Owhyee and Otaheite, is the usual dress, and » only at Pelli the men are entirely naked, as was also » formerly the case in the Mariana islands. » (*Chamisso's Obs.*, t. III, pag. 191 de l'édition angloise.)

Japon, quoique les habitants de ce pays soient loin d'être aujourd'hui d'habiles marins. Si tous les Carolins évoluent avec facilité leurs *pros* gracieux; si leur construction montre un talent d'exécution bien supérieur à l'imperfection des instruments qu'ils possèdent, on est cependant étonné de voir quelques uns d'entre eux; tels que les Oualanois, ignorer l'art de les manœuvrer, et ne pas connoître l'usage des voiles et des mâts. Mais, à part cette exception remarquable, les pirogues, toujours à un seul balancier, sont faites avec ce soin, ce fini, qui rendent leurs formes aussi gracieuses que leur coupe est svelte. Elles sont peintes en rouge, frottées avec quelques substances qui leur donnent l'aspect d'un ouvrage vernissé; et, par cela déjà, on peut remonter aisément à la source d'un art qui est encore poussé au plus haut degré de perfection chez les Mongols des mers de Chine. La marche des pros des Carolins est remarquable, quoiqu'elle soit loin de légitimer ce qu'en ont dit quelques navigateurs, et surtout Anson; elle est de cinq à six nœuds au plus. Mais avec quelle adresse on fait changer indistinctement à ces pirogues l'avant en arrière, par un simple renversement de la voile! et ces fragiles embarcations conservent toutes un genre de construction qui ne varie dans aucune île, et que nous eûmes occasion de voir sur la plupart de ces longues chaînes d'archipels. Cependant, à mesure qu'on avance dans l'est, la pénurie des matériaux se fait remarquer; et déjà les pros sont moins soignés, et se ressentent du manque de bois dont ces îles à fleur d'eau sont privées. Toutefois le même esprit a présidé à leur forme générale; et tels s'offrirent à nous ceux des archipels Gilbert et Mulgrave. Les pros des Mariannois ne différoient point de ceux que nous décrivons ici et ce n'est qu'après la sanglante conquête de leurs îles par les Espagnols qu'ils négligèrent leur architecture maritime [1]. Mais tel est le goût du rameau mongol-pélagien pour la navigation que, si chez les Océaniens un chef est renommé par son courage ou par son habileté comme guerrier, chez les Carolins il n'a de réputation qu'autant qu'il est le plus habile pilote, et qu'il connoît le mieux le cours des astres, les phases des saisons, et les vents régnants. Enfin peu d'insulaires font de plus longs trajets dans de frêles pirogues que ceux qui nous occupent. Leurs voyages annuels à *Waghal* (Guam) pour y chercher du *loulou* (fer) n'en fourniroient encore qu'une preuve secondaire, si M. de Chamisso, en traçant les aventures du Carolin *Kadu*, ne nous en donnoit un témoignage devenu historique. En remontant à des considérations plus élevées, nous trouvons chez ce peuple, comme chez les Océaniens, une noblesse héréditaire, des classes moyennes, et des serfs avilis. Fière de ses prérogatives, la classe privilégiée, soit qu'elle se nomme *urosse*, *tamole*, *rupack*, etc., tient dans une soumission servile le peuple qu'elle regarde comme façonné pour lui obéir : elle possède seule les terres et même les individus; et, quoique n'ayant aucune marque distinctive, elle jouit d'une autorité d'autant plus forte que la basse classe se croit seulement faite pour obéir à ses volontés.

Leur croyance religieuse, peu connue, semble n'avoir de culte pour aucun objet extérieur [1]. Point de cabane servant de temple, point d'idoles. Que de traits propres à isoler ces peuples! Mais, de même que les Océaniens, ils possèdent le dogme consolant d'une autre vie; et si les premiers placent les dépouilles de leurs proches sur les *moraïs*, les Carolins, en général, leur élèvent des abris de chaume au milieu des bois ou des plantations de cannes à sucre. Ce n'est pas sans étonnement qu'on ne voit chez ces peuples nulle trace extérieure de l'idolâtrie qui règne chez tous les autres rameaux épars dans les mers du sud.

Adonnés à la guerre, parce que l'homme y est naturellement porté, les Carolins ont aussi conservé ou su faire un grand nombre d'instruments de destruction. Cependant nous ne les trouvons pas en possession de l'arc et des flèches, réservés à la race nègre, ni du casse-tête, ni des longues javelines, plus particulièrement usités chez les Océaniens. Des frondes, des pierres, des bâtons pointus et garnis d'os et d'épines de poissons, des haches de coquilles, voilà les armes les plus habituelles, et celles dont ils se servent plus généralement.

Les Carolins ne suivent pas l'usage infâme des Océaniens de prostituer leurs filles, ou les esclaves enlevées à leurs familles. Jaloux de leurs épouses, ils paroissent scrupuleux de conserver intacte la fidélité conjugale, et redoutent le commerce de leurs femmes avec les étrangers. La polygamie semble exclusivement réservée aux chefs. Quant à leur caractère, il paroît enjoué et bienveillant. Leur abord est plein de douceur : mais cette race tient de ses pères l'art de dissimuler avec adresse; et tel est le tableau que Le Gobien en traça en 1701 : « Ces » insulaires en usèrent d'abord avec droiture et » bonne foi; mais bientôt les Espagnols s'aperçu- » rent qu'ils avoient affaire à une nation fourbe et » artificieuse, contre laquelle il falloit toujours » être en garde pour ne pas être trompé. Ils con-

[1] On a long-temps adopté sans examen l'idée ridicule que les missionnaires avoient émise, que les Mariannois ne connoissoient point le feu, et qu'ils le prenoient pour un animal qui mordoit ceux qui l'approchoient de trop près.

[1] « Au reste les Mariannois ne reconnoissent aucune » divinité, et avant qu'on leur eût prêché l'Évangile ils » n'avoient pas la moindre idée de religion : ils étoient » sans temples, sans autels, etc. » (Le Gobien, p. 64.)

» servent profondément dans leur cœur le souve-
» nir des injures qu'ils ont reçues; et ils sont telle-
» ment maîtres de leurs sentiments qu'ils attendent
» plusieurs années l'instant de la vengeance. » Ici nous n'adopterons pas sans examen le caractère que leur donne un Père trompé par son zèle sans doute, et qui n'apprécie point assez ce que ce peuple infortuné avoit à endurer d'une nation européenne qui en opéroit la conversion au christianisme avec le fer et le feu. Les Carolins, avec lesquels nous eûmes de fréquentes communications, montrèrent constamment de la bonne foi dans leurs échanges, de la franchise dans leurs manières, de la gaieté, et un certain abandon qui indiqueroit de la droiture, à moins que cela ne fût produit par l'appareil d'une force imposante, qui les porta à n'avoir avec nous que des relations franchement amicales.

La musique des Mongols-Pélagiens, comme celle de tous les peuples dans l'enfance d'une demi-civilisation, est grave, peu mélodieuse, parfois mêlée de notes entrecoupées et lentes. Elle est destinée le plus souvent à servir d'accompagnement à leur danse, qui est caractéristique, et qui diffère beaucoup de celle des vrais *Océaniens*. L'instrument dont ils se servent est le tam-tam, qu'on trouve généralement répandu chez la plupart des peuples orientaux et africains, de races nègre et jaune. Cette poésie, qu'on retrouve chez tous les Carolins, dont les idées sont demeurées stationnaires, ne prouve-t-elle point que, découlant d'une source antique, et quoique brute et sauvage, elle peut encore réveiller dans leur âme des émotions agréables et des souvenirs historiques? que chez ces hommes isolés dans un cercle étroit, elle suffit pour embellir les longues journées, qui s'écouleroient sans elle dans une complète inertie?

La langue de ces peuples semble varier à l'infini et presque dans chaque île. Cependant, malgré la différence de l'orthographe usitée par les collecteurs divers des mots employés par ces insulaires, on reconnoît le même génie, et, comme le dit fort bien M. de Chamisso, *des sortes de règles plus compliquées que chez les vrais Océaniens*. A notre avis les langues, lorsqu'elles se rapprochent évidemment, peuvent offrir de bons caractères, lorsqu'ils s'adaptent surtout à l'ensemble de ceux qu'on peut tirer des habitudes et de la conformation; mais on ne peut jamais y attacher une valeur absolue. Où en seroit-on, en effet, s'il falloit grouper divers peuples de la France, en écrivant des noms tels qu'on les entendroit prononcer? et à quelle race rapporteroit-on alors les habitants de telle ou telle province? Cependant quelques rapprochements existent dans la langue des Carolins. Çà et là on retrouve les jalons de communications. Ainsi la numération décimale est seule usitée, et, quoique les noms de nombre varient, le système arithmétique est le même. A Oualan comme à l'île d'Hogoulous les dénominations numériques sont très arbitraires, et doivent tenir ou à des migrations diverses, ou à des dialectes corrompus, que nous ignorons. Ainsi le mot *un*, chez ces peuples, se dit *sha* à Oualan (Nob.), *duon* à Radack (Chamisso), *eoth* à Uléa, *rep* à Eap, *hatjijai* en chamorien, *sa* à Pénélap (Nob.), *yote* à Doublon ou Hogoulous (Nob.), *tong* aux Pelew (Wilson), *usa* (Bisaya), *isa* (Pampango, Chamisso), *ysa* (Tagale), etc. Le mot *cinq* offre beaucoup plus d'analogie, et il présente la plus grande ressemblance dans presque toutes les langues de la mer du Sud, quels que soient les peuples qui l'emploient; il se dit, comme en malais, *lima*, lime. D'un autre côté, le mot *tamole*, pour désigner un chef, est généralement usité dans les Carolines. Il en est de même du mot *ik*, poisson, qui semble dériver du malais *ikan*, etc.

Nous terminerons ce tableau par une seule réflexion. Les peuples du rameau mongol-pélagien n'avoient point le cochon ni le chien sur leurs îles avant l'arrivée des Européens; et MM. Quoy et Gaimard nous apprennent que ce dernier est lui-même étranger aux îles Mariannes, comme l'indique son nom de *galagou*, qui veut dire *animal venu par la mer*.

IV. DES PAPOUAS OU PAPOUS [1].

Sous le nom de Papous, on connoît, en France, des peuples dont la couleur noire varie en intensité, et dont la chevelure n'est point lisse de sa nature, mais n'est pas laineuse non plus. Ces hommes, qu'on sait habiter le littoral des îles de Waigoui [2], de Sallawaty, de Gammen et de Battenta, et toute la partie nord de la Nouvelle-Guinée, depuis la

[1] Mémoire lu à la Société d'histoire naturelle de Paris, dans la séance du 23 juin 1826.

« Les peuples dont la peau est noirâtre et la chevelure tantôt lisse, tantôt laineuse, et qui vivent sur les grandes terres montagneuses situées entre l'Asie et la Nouvelle-Hollande, ont été jusqu'à ce jour fort peu étudiés. Il est même difficile de se former une idée exacte des dénominations qui leur ont été appliquées. Aussi, dans cet essai, nous présenterons seulement un résumé très succinct des observations que nous avons pu recueillir pendant le séjour de la corvette *la Coquille* au milieu de ces archipels. On doit d'ailleurs espérer que l'expédition de *l'Astrolabe*, qui explore actuellement ce système d'îles, jettera la plus vive lumière sur ce sujet en rassemblant les faits nécessaires pour fixer irrévocablement l'opinion des savants sur une matière qui intéresse si particulièrement l'histoire de l'homme.»

[2] Le nom de *Waigiou* est écrit différemment par les François et par les Anglois. Nous avons toujours entendu les naturels appeler *Ouaighiou* la partie nord de l'île, et *Ouarido* la partie sud.

pointe Sabelo jusqu'au cap de Dory, ont été parfaitement décrits par MM. Quoy et Gaimard [1], qui les premiers ont démontré qu'ils constituoient une espèce hybride, provenant, sans aucun doute, des Papouas et des Malais qui se sont établis sur ces terres et qui y forment à peu près la masse de la population. Ces Négro-Malais ont emprunté à ces deux races les habitudes qui les distinguent ; et c'est ainsi que plusieurs ont embrassé le mahométisme, et que d'autres ont conservé des Papouas le fétichisme et la manière de vivre. Un grand nombre des mots de la langue de cette variété humaine sont tirés du malais, et notamment celui de rajah, qui sert à désigner les chefs. Ces insulaires forment donc une sorte de peuple métis [2], placé naturellement sur les frontières des îles Malaises et des terres des Papouas, et sur le littoral d'un petit nombre d'îles agglomérées sous l'équateur, et au milieu desquelles s'introduisent sans interruption des Malais de Tidor et de Ternate, et des Papouas de la Nouvelle-Guinée, et même quelques Alfourous des montagnes de l'intérieur. Presque toujours l'autorité, peu influente d'ailleurs, se trouve reposer dans les mains des Malais, qui exploitent encore le commerce par échanges, et surtout la vente des esclaves pris à la guerre. La masse de ces Papous hybrides présente des hommes d'une constitution grêle et peu vigoureuse. La teinte de leur peau est très claire; mais le plus souvent elle est recouverte de cette lèpre furfuracée si abondamment répandue sur les peuples de race noire de la mer du Sud Leurs traits ont une certaine délicatesse; leur taille est le plus ordinairement petite; l'abdomen est très proéminent, et leur caractère est timide. Tout en eux indique la funeste influence de leur genre de vie et de leur habitation.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces peuplades que visitèrent d'Entrecasteaux, de Rossel, La Billardière, de Freycinet, Quoy et Gaimard, et qu'il nous suffisoit de distinguer des peuples à cheveux crépus (*crispâ tortilique comâ* des Latins), auxquels nous conservons le nom indigène de *Papoua* [1], usité à la Nouvelle-Guinée, où ils sont répandus sur les côtes, de même que sur les grandes îles faisant partie de ce qu'on nomme *terre des Papous*. Enfin nous retrouverons les Papouas peuplant les îles jusqu'à ce jour peu connues de la Louisiade, de la Nouvelle-Bretagne, de la Nouvelle-Irlande, de Bouka, de Santa-Crux [2], et de Salomon [3], etc.

Les Papouas qui doivent nous occuper ont la plus grande ressemblance avec les nègres Cafro-Madécasses [4] ; et cette analogie se retrouve encore dans plusieurs de leurs habitudes et de leurs traditions, de même que dans leur constitution physique. Ils paroissent provenir d'une migration postérieure à celle des Océaniens, migration qui s'est arrêtée sur le contour des chaînes de la Polynésie, n'a envahi que le littoral de la Nouvelle-Guinée, et s'est répandue sur les îles de la Nouvelle-Bretagne, de la Nouvelle-Irlande, de Bouka, de Bougainville, de l'Amirauté, de Salomon, de Santa-Crux, de la Tierra australe del Espiritu-Santo, et de la Nouvelle-Calédonie [5]. Les habitants de la Nouvelle-Guinée se désignent par le nom de *Papouas*, en réservant la dénomination d'*Endamênes* aux nègres à cheveux droits et rudes de l'intérieur : ils n'ont point passé le détroit de Torrès ; tandis que les Endamênes ou Alfourous (nègres australiens) paroissent s'être répartis très anciennement en peuplades misérables, éparses et peu nombreuses, sur le sol maigre et stérile de la Nouvelle-Hollande. On ne peut, par suite, concevoir la manière dont la terre de Diémen a été peuplée qu'en adoptant l'idée que les nègres à chevelure laineuse s'y sont introduits par le groupe des Hébrides et de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi donc la portion centrale de la Nouvelle-Guinée est habitée par des nègres Alfourous qui

[1] Observations sur la constitution physique des Papous. (*Zoologie du Voyage de* l'Uranie, pag. 1 à 11.)

[2] La relation de Jacob Le Maire (*Miroir Oost et West Indical*, Amst., 1621, in-4° oblong, pag. 164) prouve que déjà ces Papous hybrides n'avoient point échappé aux observations des premiers navigateurs. Il y est dit : « Vindrent aussi quelques negrez qui nous » amenerent vivres. Ils avoyent aussi une monstre » de porcelaine chinese; c'estoient une autre sorte de » gens que les precedens (ceux de la Nouvelle-Guinée), » de couleur plus jaulne; quelques uns portoyent des » cheveux longs, d'autres courts, et usoyent aussi » d'arcxs et flesches, etc. »

En 1699 Dampier (*Voyage aux terres australes et à la Nouvelle-Hollande*, t. IV, pag. 67, 1714) décrivit également ces Papous hybrides, et les détails qu'il en donne portent le cachet de son exactitude ordinaire.

[1] « Du mot indigène *pua-pua*, qui veut dire brun » foncé. » (Marchal, *Histoire de Java*, pag. 4.)

[2] « Les naturels de l'île de Santa-Crux sont noirs » comme les nègres d'Afrique. Tous ont les cheveux » laineux, et les teignent de différentes couleurs, etc. » (*Second Voyage de Mengdana;* Fleurieu, *Découvertes des François*, pag. 26.)

[3] « Les peuples qui habitent ces terres sont en gé- » néral de l'espèce des nègres; ils ont les cheveux lai- » neux et noirs, le nez épaté et de grosses lèvres, etc. » (Surville, *Découvertes des François*, pag 95.)

[4] Ce rapprochement avoit déjà été fait il y a un siècle; il a été combattu par M. Crawfurd, dont les raisonnements en cette circonstance ne sont appuyés sur aucun renseignement positif.

[5] « Les naturels des îles *Tatée* paroissent être de la » même race que les Papous. Ils ont la tête laineuse, la » peau d'un noir de jais, et tous les traits des nègres » d'Afrique. » (Méares, *Voyages*, t. I, pag. 357.)

en sont les aborigènes, et que les Papouas du havre de Doréry nomment *Endamênes*. Ces peuplades sont toujours en guerre les unes avec les autres, et n'ont point d'autres communications que celles qu'amène un état perpétuel d'hostilités. Les nègres, au contraire, qui sont établis sur les côtes, se distinguent entre eux par la dénomination d'*Arfakis* ou de montagnards, et de *Papouas* ou de riverains. Ces derniers vivent par tribus éparses et isolées dans un état continuel de défiance et d'inquiétude. Leurs villages, placés sur l'eau et sur des pieux, se composent d'un petit nombre de cabanes gouvernées par l'autorité de chefs âgés. Leur taille est assez communément médiocre, quoiqu'on observe parmi eux de forts beaux hommes. Leurs membres sont ordinairement proportionnés avec régularité, et souvent leurs formes sont robustes et athlétiques. La couleur de leur peau est d'un noir mêlé d'un huitième de jaune; ce qui lui donne une teinte assez claire dont l'intensité varie. Leur chevelure est noire, très épaisse, médiocrement laineuse : ils ont l'habitude de la porter ébouriffée d'une manière fort remarquable, ou de la laisser retomber sur le cou en mèches longues et très flexueuses. Le visage est assez régulier dans l'ensemble des traits, quoique le nez soit un peu épaté, et que les narines soient élargies transversalement. Le menton est petit et bien fait; les pommettes sont assez saillantes, le front est élevé, les sourcils sont épais et longs. La barbe est rare; mais quelques naturels la conservent au-dessus de la lèvre supérieure et au-dessus du menton, à l'imitation de plusieurs peuples africains. La physionomie des Papouas réfléchit aisément les sensations qui les animent et qui naissent de la défiance, du soupçon et de toutes les passions les plus haineuses : et l'on observe chez presque tous les peuples de race noirâtre une prédominance marquée des facultés purement instinctives [1] sur celles de l'intelligence. Les femmes, qui partout l'emportent sur l'homme par la délicatesse de l'organisation, sont communément laides. Cependant nous vîmes à la Nouvelle-Guinée quelques filles nubiles très bien faites, et dont les traits réguliers et doux étoient remarquables.

[1] Plus les hommes sont loin de l'état de civilisation, plus leur intelligence instinctive est développée : les sens sont plus parfaits que chez l'Européen. Aussi le Papoua a-t-il la vue perçante et l'ouïe très fine. Mais comme son unique occupation est de satisfaire son appétit vorace, que cette fonction absorbe toutes les autres facultés, ou qu'elles ne sont développées que dans ce seul but, il a reçu des muscles masseter et temporaux d'une grande force. C'est ainsi que nous remarquâmes sur plusieurs crânes des crêtes nombreuses hérissant toute la partie antérieure de la fosse temporale pour donner aux fibres du crotaphyte des points d'attache plus puissants.

Façonné pour la servitude et l'obéissance ce sexe, chez les Papouas, comme chez certains nègres d'Afrique, doit vaquer aux travaux les plus rudes que dédaigne de partager un maître inflexible et despote.

Ainsi les Papouas se sont propagés sur les îles de Bouka, de Bougainville, de la Nouvelle-Bretagne et de la Nouvelle-Irlande. Si l'on en juge par la description des voyageurs les plus exacts, ils se seroient également établis sur les îles de Santa-Crux et des Arsacides, des Hébrides [1] et de la Nouvelle-Calédonie; ils auroient envoyé des colonies sur les îles des Navigateurs et des Fidjis [2], et y auroient donné naissance à la variété hybride ou *négro-océanienne* qu'on y connoît.

Les naturels de Bouka, avec lesquels nous communiquâmes, avoient une taille moyenne. Ils présentoient absolument tous les caractères et toutes les habitudes des Papouas, et portoient comme eux leur chevelure demi-laineuse, longue et ébouriffée. Les habitants de Port-Praslin à la Nouvelle-Irlande, ceux de l'île d'York dans le canal Saint-George, ne différoient point de ceux-ci : seulement il y avoit parmi eux un plus grand nombre d'hommes grands et robustes. Mais plusieurs individus, dans le nombre, étoient remarquables par la teinte peu foncée de leur peau; ce qui les rapprochoit de la couleur jaune foiblement bronzée des Océaniens.

La figure des vieillards de ces diverses peuplades étoit généralement calme, sereine et impassible. Cependant nous observâmes des changements assez brusques dans le jeu de leur physionomie. A la fausseté, aux regards perfides des uns, étoient opposés la défiance et les soupçons des autres, la bonhomie ou la confiance d'un petit nombre. Ces peuples ne hérissent point leur chevelure comme certains Papouas; car cette mode n'est suivie que par quelques tribus.

[1] Consultez les excellents détails fournis par Forster sur les naturels de l'île de Mallicolo, qui semblent constituer une variété. (*Second Voyage de Cook*, t. III, pag. 59, et t. V, pag. 220.)

[2] Suivant M. Mariner (t. I, pag. 346), les habitants des Fidjis ont les cheveux crépus et de la nature de la laine. Ils les poudrent avec des cendres, et les frisent avec le plus grand soin, de manière qu'ils ressemblent à une immense perruque. Ils portent des bracelets d'écorce et de coquilles autour des bras, et sont presque nus. Plus loin il ajoute, après avoir séjourné au milieu d'eux (t. II, pag. 135) : « Les naturels de ces îles paroissent être une race fort inférieure à celle de Tonga, et approcher davantage de la conformation des nègres. La langue est dure, et emploie plus souvent la consonne r. C'est au point que, quoique les îles Fidjis soient très voisines des îles de Tonga, le langage diffère bien plus entre ces deux archipels que celui de Tonga, par exemple, avec les Sandwich, qui en sont séparées par une distance neuf fois plus considérable. »

Si nous examinons enfin la conformation physique des habitants de la grande île de Madagascar, connus sous les noms de *Madécasses* proprement dits [1], nous trouverons, au milieu des trois ou quatre variétés humaines qui habitent cette grande île, des nègres dont les membres sont proportionnés avec régularité, et souvent dessinés avec vigueur. Ces Madécasses ont une taille bien prise, et parmi eux on observe un très grand nombre de beaux hommes. Leur chevelure, médiocrement laineuse, est nouée sur l'occiput par gros flocons; la peau est de couleur brune, mêlée de jaune; le nez est légèrement épaté, la bouche grande; en un mot l'ensemble de leurs traits, qui est régulier, serviroit en grande partie à tracer le portrait d'un *Papoua* de Doréry, de Birare (*Nouvelle-Bretagne* de Dampier), de la Nouvelle-Irlande ou de Bouka [2]. Il nous reste à généraliser les habitudes de cette grande famille.

Les Papouas vont nus. Jamais nous ne vîmes les habitants des îles Bouka, de la Nouvelle-Bretagne et de Port-Praslin, cacher par le moindre voile les organes sexuels. Les naturels de Doréry, ainsi que les Papous hybrides, sont les seuls qui fassent exception à cette coutume; et bien qu'ils ne sachent point faire des tissus, ni convertir les écorces d'arbres en étoffes, ils emploient comme ceinture des sortes de toiles naturelles et grossières qu'ils retirent des enveloppes florales du cocotier ou des gaînes membraneuses des feuilles du bananier. Les tribus qui vivent sur les côtes de la partie nord de la Nouvelle-Guinée, ayant chaque jour des communications avec les Malais, et surtout avec les Guébéens, en reçoivent en échange d'oiseaux de paradis, d'écaille de tortue, ou par la vente des esclaves, des toiles de coton teintes en bleu ou en rouge, et qui sont destinées aux femmes. Ils ont aussi adopté l'usage de chapeaux larges et pointus, faits à la chinoise avec des feuilles de pandanus, cousues et disposées très ingénieusement. Mais un goût commun à tous les peuples de race noire est celui de se couvrir les épaules et la poitrine d'incisions élevées et mamelonnées, disposées en lignes courbes ou droites, mais toujours régulières; et cette mode, qui sert à distinguer les diverses tribus nègres de l'intérieur de l'Afrique, est pratiquée par presque tous les habitants de Madagascar, et par tous les naturels de couleur noire répandus dans l'ouest de la mer du Sud, et aussi bien sur la terre de Diémen que dans l'Australie.

La chevelure de ces peuples est en général très frisée, très fine, résistante, et en même temps très épaisse. Quelques familles de la Nouvelle-Guinée, de Waigiou, de Bouka, lui donnent la forme *ébouriffée* et singulière qu'on a même regardée comme un caractère des Papous; mais d'autres tribus, telles que celles de Rony à la Nouvelle-Guinée, de la Nouvelle-Bretagne et de la Nouvelle-Irlande, la laissent tomber sur les épaules en mèches cordonnées longues et flottantes. Les papouas aiment à se couvrir la tête de poussière d'ocre unie à de la graisse, et rougir ainsi leur chevelure et leur visage, et se faire sur la poitrine ou sur la face des bandes diverses avec de la chaux de corail. C'est plus particulièrement au Port-Praslin, à la Louisiade, qu'on retrouve cette singulière mode, qui règne sans partage chez les habitants de la Nouvelle-Galles du sud. Ces peuples emploient peu le tatouage, qu'ils nomment *panaya* à la Nouvelle-Guinée; et, opposés en cela aux Océaniens, ils se bornent à tracer quelques lignes éparses sur les bras ou à l'angle des lèvres de leurs femmes, comme une marque particulière. Ils aiment tous les ornements de quelque nature qu'ils soient. Nulle part nous ne rencontrâmes en plus grande abondance des colifichets de plumes, d'écailles ou de nacre, destinés à être placés sur la tête, à la ceinture ou sur les armes. Mais partout nous observâmes l'usage, exclusif à cette race, de porter des bracelets d'une blancheur éblouissante, faits avec beaucoup d'art, très polis, et qu'ils façonnent probablement avec la grosse extrémité des énormes cônes qui vivent dans les mers environnantes : tous les navigateurs en ont parlé. Bougainville dit, en mentionnant cet objet chez les naturels des grandes Cyclades : « Ils » se percent les narines pour y pendre quelques » ornements [1]. Ils portent aussi aux bras, en » forme de bracelets, une dent de babiroussa, ou un » grand anneau d'une matière que je crois de l'i» voire [2]. » Un tel usage est par lui-même carac-

[1] Consultez Flacourt, *Histoire de Madagascar*, 1 vol. in-4°, et Rochon, *Voyage à Madagascar*, 1 vol. in-8°, pag. 15.

[2] « Parmi les habitants de la Louisiade qui vinrent » en pirogue le long de nos navires, et dont la cheve» lure étoit laineuse et la peau olivâtre, j'en remarquai » un aussi noir que les nègres de Mozambique, avec » lesquels je lui trouvai beaucoup de rapport. » (La Billardière, *Voyage*, t. II, pag. 276, in-4°.)

[1] « Les naturels de Navihi-Levou, l'une des Fidjis, » ont adopté cette coutume; et pour se donner un air » plus formidable ils percent le cartilage du nez, et ils » y passent des plumes qui retombent sur les lèvres » comme d'épaisses moustaches. » (Mariner, t. I, pag. 335.) Or nous avons vu une habitude identique chez les nègres de Port-Praslin.

[2] Surville, sur *le Saint-Jean-Baptiste*, mentionne ces bracelets de cette manière (Port-Praslin) : « La plu» part portent un bracelet au bras, au-dessus du coude, » qui peut avoir un demi-pouce d'épaisseur sur un pouce » de largeur. Il est fait, autant qu'on peut en juger, » d'un coquillage dur, opaque, lourd, qui est supérieur » en blancheur à l'ivoire du Sénégal et au marbre de » Carrare » (*Découvertes des François dans le sud-*

téristique ; mais ce qu'il offre de plus remarquable encore est l'analogie qu'il présente avec les coutumes des Égyptiens. Les recherches modernes nous ont en effet indiqué la présence d'un ornement de forme exactement semblable sur un grand nombre de momies.

L'usage de mâcher le bétel avec l'arec et la chaux, propre au rameau malais, a été porté chez les Papouas par ce peuple sans doute ; mais on doit supposer que des communications antérieures en ont fait naître le besoin chez les habitants de Port-Praslin, où nous le trouvâmes très répandu ; à Bouka, où nous en vîmes des traces ; à l'île de Choiseul et à la Louisiade, où Bougainville et La Billardière l'observèrent.

Ces derniers peuples et les Papouas de la Nouvelle-Guinée surtout portent des amulettes façonnées en idoles [1], fixées sur la nuque par un collier fait de dents d'animaux, etc. Mais nous trouvâmes dans leurs cabanes quelques coiffures parfaitement analogues à celles qui servent aux enfants dans nos fêtes religieuses, et que surmontoit une feuille de pandanus, contournée très adroitement en fleur de lis. Cette forme antique et singulière, conservée fidèlement, et même avec le plus grand goût chez les peuples encore dans les ténèbres d'une longue enfance, doit provenir de l'Abyssinie. Mais ce qui met hors de doute leurs rapprochements avec les habitants de l'Afrique ce sont les oreillers en bois sur lesquels ils appuient la tête pour dormir. A Waigiou, à Doréry, nous trouvâmes chez tous ce meuble travaillé avec adresse, représentant le plus constamment et avec plus ou moins de perfection deux têtes de sphinx, attribut égyptien ; et plusieurs de ces objets, comparés en France, ne diffèrent en rien de ceux trouvés sous la tête des momies d'Égypte, dans leurs tombeaux, et conservés par les voyageurs modernes qui les ont découverts.

Les Papous de Doréry et de Waigiou ont un goût particulier pour façonner les idoles qu'ils placent sur leurs tombeaux et dans un endroit particulier de leurs cabanes. Ces sculptures se reproduisent sur le devant de leurs pirogues. Mais comme leur culte est un fétichisme pur, et que quelque teinte de l'islamisme n'a pénétré qu'avec les Malais au nord seulement, nous voyons chez tous cette habitude de consacrer dans une cabane qui sert de temple une suite d'idoles vêtues de guenilles diverses, représentant les divinités rangées par ordre de puissance. Nous trouvâmes cet état de choses au Port-Praslin, grâce à la course hasardeuse du jeune et brave de Blosseville ; et ces naturels, sans exception, au milieu de leurs grotesques divinités, consacrent à des animaux des représentations assez fidèles. C'est ainsi que le crocodile est un objet de culte à Waigiou, le requin et le pélandoc au Port-Praslin, le chien à Doréry, etc. Les Papous toutefois vénèrent les morts, suspendent les têtes de leurs ennemis comme trophées aux parois de leurs demeures, pour les priver sans doute d'une existence heureuse dans l'autre vie ; car ils ont la croyance d'un être suprême infiniment bon, et d'un génie adonné au mal.

L'industrie des peuples de race noire n'est point à citer, bien que les femmes des Papouas de Doréry fabriquent de la poterie [1] ; et, comme ceux de Waigiou, ils savent assembler les belles feuilles satinées du *pandanus longifolius* pour en faire des nattes qu'ils festonnent diversement, et qu'ils teignent avec les couleurs les plus éclatantes et les plus solides. Ces nattes, avec lesquelles ils s'abritent de la pluie, sont représentées, au Port-Praslin, par des capuchons qui en ont la forme et parfois l'ampleur : elles sont en effet le plus souvent pliées au milieu, et cousues à une extrémité.

Les habitants de la Nouvelle-Bretagne, de la Nouvelle-Irlande, avoient divers ornements passés dans les narines, ou des bâtonnets traversant la cloison du nez, à l'instar des naturels de la Nouvelle-Galles du sud. Cette mode se reproduisit à nos yeux chez les Papouas du havre de Rony, et tous nous assurèrent que les bâtonnets qu'ils portoient étoient bien petits en comparaison de ceux que les farouches Endamènes, leurs ennemis, et les propriétaires des districts plus au sud, se plaçoient ainsi, et comme une vergue civadière, ainsi que l'a dit le premier un marin judicieux et instruit.

Le genre de vie des Papouas ne nous fournit point de caractères bien précis. Cependant ils ne savent point, comme les Océaniens, pratiquer des fours souterrains pour cuire leurs aliments : ils se contentent de les griller sur les charbons ardents, ou bien de faire des treillages élevés, et de les préparer ainsi par l'action médiate de la chaleur. Vivant, du reste, des fruits équatoriaux, de racines nutritives que le sol produit en abondance, les Papouas de la Nouvelle-Guinée savent encore cultiver quelques légumes ; et l'espèce de haricot qu'ils nomment *aberou* forme principalement la base de leur nourriture, avec

est de la Nouvelle-Guinée, par Fleurieu ; 1790, page 128, in-4°.)

[1] « Les nègres de Sierra-Leone semblent vénérer » de petites statues faites à peu près à la ressemblance » de l'homme. Il n'en coûte que huit ou onze pouces de » bois pour la façon de ces images qu'on peint en noir, » et qui sont les pénates de la hutte. Ils leur font des » offrandes qui consistent en chiffons, vases ébré- » chés, etc. » (Matthews, *Voyage à Sierra-Leone.*)

[1] « Dans le pays des Kaartans, dans l'Afrique occi- » dentale, le village d'Asamanga Tary est renommé par » ses manufactures de poterie de terre, travaillée par » les femmes. » (*Voyage dans l'Afrique occidentale*, par Gray et Dochard.)

les produits de la pêche, ou les coquilles qu'ils vont chercher sur les récifs, et même les reptiles qu'ils attrapent dans les forêts.

Leur gouvernement est peu connu. On a cependant remarqué qu'ils sembloient obéir à des vieillards dont l'autorité paroissoit nettement établie; et ce n'est guère que chez ceux qui ont communiqué avec les Malais qu'on retrouve le titre de rajah, par exemple; et encore n'en ont-ils point d'idée bien claire et bien distincte. Nous avons vu que leur culte étoit un fétichisme pur; fétichisme sous l'influence duquel toutes les races noires de l'Afrique, excepté l'abyssinienne, sont plus ou moins soumises. Mais les Papouas entourent d'un profond respect les tombeaux de leurs pères : ils élèvent des cabanes pour les abriter. Ils dressent souvent des estrades en bois, destinées à supporter leurs os desséchés, et ne manquent point de placer sur leur sépulture des vases destinés à recevoir des offrandes, telles que du bétel, du tabac, ou du poisson, et de recouvrir des attributs du défunt le lieu où reposent ses cendres.

La construction des cabanes présente, chez les divers peuples de la race papoue, des différences assez tranchées. Ainsi les huttes des naturels de la Nouvelle-Irlande sont de forme africaine, arrondie, couvertes de paille, ayant une porte étroite et basse. Chez les habitants de Waigiou et de la Nouvelle-Guinée [1], au contraire, elles nous montrent quelle peut être l'influence des hostilités continuelles auxquelles ils se livrent Ces peuples en effet établissent leurs villages au fond des baies, sur le bord des rivages. Mais par une prévoyance sans cesse défiante, ils ont placé leurs maisons sur l'eau même des grèves, de manière qu'elles sont supportées par des pieux, et qu'on ne peut y parvenir que par des ponts informes qu'en cas d'alerte du côté de terre on peut faire disparoître en un clin d'œil; tandis que la fuite est facile par mer, parce qu'ils ont le soin d'avoir leurs pirogues sous le plancher à jour de ces ajoupas. Il se sauvent aisément dans les bois lorsque l'attaque a lieu avec des embarcations armées. Enfin ceux même qui habitent l'intérieur du pays ont placé leur gîte sur quelque morne élevé, dont l'approche est défendue par des palissades; et non satisfaits de la sécurité qu'ils peuvent retirer des obstacles qui se rencontrent sur le chemin, ils ont encore perché leurs demeures sur des troncs d'arbres rendus lisses, et hauts de douze à quinze pieds, et se servent d'un énorme bambou entaillé pour y parvenir. Chaque soir cette échelle est retirée dans la cabane, et la famille dort en paix, sur des tas de flèches préparées pour repousser toute attaque, dans l'aire qu'elle a construite à la manière des oiseaux. Ce sont ces cabanes aériennes, que nous avons examinées avec détail, qui ont donné lieu de croire à quelques écrivains amis du merveilleux, que les Papouas logeaient dans des arbres. Nous ne savons pas si les voyageurs mentionnent ailleurs une telle construction; et on n'en trouve point de traces en Afrique, à ce que nous croyons. Seulement le capitaine russe *Krusenstern* (*Voyage*, t. II, pag. 233) dit que les Tartares qui habitent Sakhalien élèvent leurs cabanes sur des pieux, au-dessus du sol.

Ces peuples possèdent encore un genre de construction nautique, opposé à celui des rameaux océanien et mongol-pélagien. Navigateurs comme le sont naturellement tous les peuples riverains, on retrouve, chez tous les nègres épars depuis le nord de la Nouvelle-Guinée, sur ces chaînes de grandes îles, une forme assez générale de pirogues. Ceux de Port-Praslin, de la Nouvelle-Bretagne, de l'île d'York, de Bouka enfin, ont des embarcations sveltes, légères, formées de bordages assemblés et cousus de manière que les joints sont bouchés par un mastic tenace, dont les deux extrémités se relèvent, et sont le plus souvent surmontées de quelque attribut. Mais toutes ces pirogues n'ont point de balancier, tandis que celles qu'on retrouve sur le pourtour boréal des îles dites des Papous, et qui sont destinées aux besoins ordinaires, sont, sans exception, à deux balanciers; celles de guerre toutefois ressemblent aux précédentes.

Les armes principales des habitants de Waigiou et de Doréry sont l'arc, les flèches et les longues javelines, terminées par une lame de bambou, acérée et façonnée en fer de hallebarde. A Bouka nous retrouvons des flèches et des arcs parfaitement fabriqués en beau bois rouge, de même qu'à la Nouvelle-Irlande et à la Nouvelle-Bretagne. Mais ces tribus inquiètes et guerrières emploient principalement le casse-tête de bois dur, les longues javelines garnies parfois d'os humains, ce qui annonceroit peut-être une habitude d'anthropophagie; les frondes pour lancer les pierres, et surtout l'usage constant du *bouclier* [1]. Cette arme défensive, faite sur le modèle de certains boucliers romains, garnie de coquilles enchâssées avec symétrie, seroit-elle due au hasard [2]?

Tous les peuples ont une musique, en rapport

[1] « Les cabanes des naturels de la Louisiade sont, » comme celles des Papous, élevées avec des pieux de » deux ou trois mètres au-dessus du terrain. » (La Billardière, *Voyage à la recherche de La Pérouse*, t. II, page 277.)

[1] De Bougainville (*Voyage autour du monde*) vit les naturels de la Louisiade se servir également de boucliers : la description qu'il en donne est applicable à ceux que nous avons vus au Port-Praslin.

[2] « Les Antaximes de la partie sud de Madagascar, à » teinte très noire et à cheveux crépus, se servent du » bouclier pour combattre. » (Malte-Brun, *Géographie*, t. IV, pag. 123.)

avec leur civilisation sans doute ; mais les Océaniens, les Mongols-Pélagiens, et les peuples noirâtres et à cheveux frisés des îles de la mer du Sud, ont chacun un type particulier, suivant leurs habitudes ; et quoique cet art soit resté stationnaire par l'isolement de ces peuplades, il n'en est pas moins caractéristique, et ne peut provenir que d'un ensemble d'idées perfectionnées. Nous ne savons rien de la musique des Papouas de Doréry et de Waigiou : celle des habitants de Port-Praslin et de l'île d'York et leurs instruments nous sont mieux connus. Sur toutes ces grandes terres nous retrouvons le *tam-tam*, dont le nom peut varier, mais jamais la forme, qui est l'imitation parfaite du tam-tam de la côte de Guinée. Ce tambour, creux, fermé à sa grande extrémité par une peau de lézard, est encore usité dans plusieurs régions de l'Afrique. Mais ce qui dut nous fournir matière à réflexion au Port-Praslin sont et l'épinette et la flûte à pan que nous y trouvâmes. L'épinette est faite avec une lame de bambou, divisée en trois lames effilées, qui se placent dans la bouche comme la nôtre. Quant à la flûte à pan, nous devons nous y arrêter un instant, et indiquer la conclusion d'une note que nous a remise sur cet instrument un de nos amis, excellent musicien. « Les anciens connoissoient » deux sortes de flûtes : la simple, et le syrinx ou » flûte à pan ; et ces flûtes n'avoient qu'une étendue » de sons très bornée, parce que les Grecs ignoroient » l'harmonie proprement dite, et que leur *mode de* » *musique* étoit *mineur*, tant l'homme *naturel* » éprouve plus de facilité à attaquer la tierce mi- » neure que celle majeure. Le syrinx de la Nouvelle- » Irlande présente ce caractère mineur ; et après un » examen sérieux, je conclus que cet instrument, » composé de huit notes, dont cinq appartiennent à » la gamme, et trois sont répétées à l'octave en des- » sous, est des temps les plus reculés. »

Lorsque M. de Blosseville visita le village de Leukiliki, à une lieue de Port-Praslin dans l'intérieur, il ne fut reçu qu'après que des naturels eurent exécuté une danse nommée louk-louk. Les danseurs étoient entièrement cachés sous un vêtement bizarre, fabriqué avec des lanières de feuilles de pandanus, imitant une ruche ambulante, et qu'ils suspendent à des poteaux sur la grève. Toutes les circonstances de cette sorte de solennité seront rapportées dans le chapitre relatif à ce peuple ; mais nous devons citer comme rapprochement un usage semblable, observé dans le royaume de Woulli, en Afrique, par le major Gray. « En approchant de Barra-Cunda, nous vîmes » accroché à un poteau, hors des murs de la ville, » un vêtement fait d'écorce d'arbres, coupé par fila- » ments, et arrangé de manière à couvrir un homme, » espèce de loup-garou, nommé *Mumbo-Jumbo*. »

Des ténèbres trop épaisses couvrent les traditions poétiques de ces peuples pour que nous puissions en tirer quelques conséquences : nous en ignorons même les faits les plus essentiels. Mais ce qu'on ne peut se dispenser de remarquer c'est la divergence complète du langage qui existe non pas d'île à île, mais même de tribu à tribu et de village à village. Quelle peut en être la cause? rien autre chose sans doute que ces haines héréditaires, ces guerres perpétuelles, dans lesquelles vivent et meurent les générations successives. Le caractère moral de ces peuples en a acquis cette barbarie profonde, cette défiance sombre et continuelle, qui les rendent traîtres, perfides et assassins. « Nous avons observé, dans le » cours de notre voyage, dit Bougainville, qu'en » général les hommes nègres sont beaucoup plus » méchants que ceux dont la couleur approche de » la blanche. »

Quant au rapport que peuvent avoir entre eux les idiomes de chaque peuplade, il nous seroit impossible de le saisir. Ce langage barbare et guttural se refuse à tout examen ; et on en pourra juger par le tableau suivant, dans lequel nous avons placé les noms de nombre, écrits comme les naturels les prononcent.

	NOUVELLE-GUINÉE.		NOUVEL.-GUINÉE.	NOUV.-IRLAND.	MADA-GASC.	MALAIS.
	CANTON DE RONY.	HAVRE DE DORÉRY.	— ALFOUROUS HAB. DE L'INTÉR.	— PORT-PRASLIN	— TAMA-TAVE.	
1	Hiossaire.	Saha.	Toure.	Ti.	Rec.	Satou.
2	Nourou.	Doui.	Kire.	Irou.	Roni.	Doua.
3	Nokore.	Kiore.	Noure.	Toul.	Telou.	Tiga.
4	Fake.	Fiake.	Ouat.	At.	Effak.	Ampat.
5	Rime.	Rime.	Mai.	Lime.	Dimi.	Lima.
6	Ouonème.	Ouonème.	Imbitoure.	Ouone.	Enine.	Anam.
7	Ounamanourou.	Fike.	Inebiki.	Hiss	Fitou.	Touyou.
8	Ounamonocore.	Ouart.	Imbinour.	Ouale.	Valou.	Delapan.
9	Fike.	Sihiou.	Imbeboit.	Siou.	Sevi.	Sambilan.
10	Sanfour.	Sanfour.	Ouanguire	Saouli.	Foulou.	Sapoulou.

V. DES TASMANIENS.

Nous plaçons à la suite des Papouas, et comme deuxième variété du rameau *cafro-madécasse*, les habitants de la terre de Diémen. Nous ne les indiquerons ici que pour mémoire, parce que la corvette *la Coquille* n'a point visité cette partie du globe, et que les naturels ne nous sont connus que par les récits des voyageurs. On s'accorde généralement à peindre les Tasmaniens comme une race d'hommes d'un noir peu foncé, dont le crâne est déprimé, et qui a des cheveux courts, laineux, très recoquillés. Le nez est écrasé, et l'angle facial médiocrement aigu. On peut toutefois s'en faire une idée assez juste par les planches 7 et 8 de l'*atlas* de La Billardière, et par les figures 4 à 8, dessinées par Petit dans l'*atlas* de Péron. Ce qui semble autoriser à placer les Tasmaniens à la suite des Papouas, ce sont quelques ressemblances d'organisation et une certaine similitude dans plusieurs usages qui paroissent dériver

d'une source commune. Ainsi ils ont l'habitude de se couvrir les cheveux d'argile ferrugineuse très rouge; de se faire naître des mamelons ou des cicatrices en relief sur la peau; de cuire leurs aliments sur des charbons incandescents; de coucher sur la terre près de grands feux; de fabriquer des paniers élégants avec des tiges d'arbustes; de façonner des ornements divers, et surtout de se servir d'un petit oreiller en bois, nommé *roéré* (La Billardière, *Voyage*, t. II, pag. 45); de placer des huttes coniques sur les tombeaux de leurs parents décédés (Péron, t. IV, pag. 99); et enfin d'être polygames. Seulement on ne retrouve point chez eux l'art de construire des cabanes, dont la pauvreté du sol et l'inclémence du ciel auroient dû leur imposer la nécessité; car ils se bornent à élever des abris temporaires, des *abat-vents* en écorces, insuffisants pour les garantir des rigueurs du climat austral. Leur langage diffère tellement des idiomes barbares et sans nombre des peuples de la Nouvelle-Hollande, que déjà, dès avant qu'on sût que la terre de Diémen en étoit séparée par le détroit de Bass, M. de La Billardière avoit dit (t. II, pag. 60): « Il prouve que ces peuples n'ont » pas la même origine. » Des détails utiles à consulter sur les Tasmaniens sont consignés dans le tome IV, pag. 77 et suiv. de l'*Historique du voyage aux Terres-Australes*, rédigé par Péron et le capitaine de Freycinet.

VI. DES ALFOUROUS-ENDAMÉNES.

La population primitive des archipels des Indes orientales étoit une race noire, qui paroît avoir été décimée par d'autres peuples conquérants, sur certaines îles et à diverses époques, ou avoir été chassée des côtes, et reléguée au milieu des montagnes, ainsi que nous l'apprennent les anciennes histoires et les annales de Malacca en particulier. Ces peuples à peau noire et à cheveux rudes, mais lisses, vivent encore dans les lieux inaccessibles de toutes les terres polynésiennes [1]; et c'est ainsi que le plateau central de la plupart des îles Moluques est occupé de nos jours par les *Haraforas* ou *Alfourous* [1]; que les Philippines sont peuplées par *los Indios* des Espagnols [2], que l'on mentionne *los Negros del monte* à Mindanao [3], les *Vinzimbers* à Madagascar, dont ils seroient les habitants naturels; et que nous apprîmes l'existence des *Endaménes* à la Nouvelle-Guinée.

Les Alfourous-Endamênes vivent de la manière la plus sauvage et la plus misérable. Toujours en guerre avec leurs voisins, ils ne sont occupés que des moyens de se préserver de leurs embûches et d'échapper aux piéges qu'on leur tend sans cesse. L'habitude qu'ont les Papouas des côtes de les mettre à mort et d'ériger en trophées leurs dépouilles rend compte de la difficulté qu'on éprouve à les observer, même à la Nouvelle-Guinée; et deux ou trois de ces hommes, réduits en esclavage, que nous vîmes à Doréry, sont tout ce que nous en connoissons. Les Papouas nous les peignirent comme d'un caractère féroce, cruel et sombre, n'ayant aucun art, et dont toute la vie s'écoule à chercher leurs subsistances dans les forêts. Mais ce tableau hideux, que chaque tribu ne manque point de faire de la tribu voisine, ne peut être regardé comme authentique. Les Endamênes que nous vîmes avoient une physionomie repoussante, un nez aplati, des pommettes saillantes, de gros yeux, des dents proclives, des extrémités longues et grêles, une chevelure très noire, très fournie, rude et comme lisse, sans être longue. La barbe étoit très dure et très épaisse. Une profonde stupidité étoit empreinte sur leurs traits : peut-être étoit-elle due à l'esclavage. Ces nègres, dont la peau est d'un noir brun sale assez foncé, vont nus. Ils se font des incisions sur les bras et sur la poitrine, et portent dans la cloison du nez un bâtonnet long de

[1] En nous servant du nom de *Polynésie*, exclusivement restreint aux terres si vaguement nommées *archipels d'Asie*, nous encourrons probablement le blâme de quelques géographes fidèles à une nomenclature incertaine et encore plongée dans le chaos. La dénomination d'*Océanie* est si harmonieuse, et peint si bien la dispersion des petites îles volcaniques et madréporiques éparses sur la surface immense du Grand-Océan, qu'elle survivra indubitablement à toute autre : celle de *Pélagie* traduiroit avec exactitude le surnom de *monde maritime*, qui lui fut imposé, d'une manière trop générale cependant, par M. C.-A. Walckenaer. Ainsi le nom de *Polynésie*, que jusqu'à ce jour on avoit étendu à plusieurs systèmes de terres aussi distantes que séparées par la nature, ne pouvant plus être appliqué aux îles de la mer du Sud, demeure donc aux îles de l'Asie, que la formation primitive, les productions, les races qui les habitent, permettent de grouper par des caractères très tranchés : peut-être seroit-il préférable de le remplacer par un nom neuf dont le sens fût sans équivoque, tel que pourroit être le mot de *Malaisie*.

[1] « Les *Alphouréens* ou *Alfoures* sont vraisemblablement les premiers et les plus anciens habitants » des Moluques : aujourd'hui même ils ne se confondent » pas avec les autres habitants; mais ils se tiennent » renfermés dans les montagnes de Bouro et de Céram. » (Stavorinus, *Voyage aux Indes*, t. I, pag. 259.)

[2] C'est peut-être à tort qu'on indique comme appartenant à ces races mal connues les *Laos* et les *Miaotsé* de l'intérieur de la Cochinchine, qu'on nomme aussi *hommes à queue* dans le pays. Barrow les regarde comme des Cochinchinois encore plongés dans une grossière barbarie. (*Voyage à la Cochinchine*, t. II, pag. 226.)

[3] Ainsi nommés, dit Méares, à cause de leur ressemblance avec les noirs d'Afrique, tant au physique qu'au moral. (*Voyage à la côte nord-ouest d'Amérique*, t. I, pag. 287.) Il est probable que ces *Negros* sont des Papouas.

près de six pouces. Leur caractère est silencieux, et leur physionomie farouche; leurs mouvements sont irrésolus et s'exécutent avec lenteur. Les habitants des côtes nous donnèrent quelques détails sur ces Endamênes; mais comme ils nous parurent dictés par la haine, et que les versions ne s'accordoient point entre elles, soit que le sens de ce qu'ils nous exprimoient fût mal compris, soit qu'eux-mêmes nous racontassent, dans l'intention de nous inspirer de la frayeur, des habitudes auxquelles ils ne croyoient point, nous pensons qu'il est inutile de faire connoître, par des renseignements faux ou inexacts, une espèce d'hommes dont l'histoire est encore entourée d'épaisses ténèbres [1].

Nous nous bornerons à tracer la description des crânes d'Alfourous-Endamênes que nous trouvâmes à Doréry, où ils servoient de trophées, et à les comparer avec ceux des Papous décrits par MM. Quoy et Gaimard, et aussi avec les crânes de Nègres-Mozambiques, de Nouveaux-Zélandois et d'Européens. La figure que nous en avons donnée est le résultat de la comparaison de plusieurs têtes; mais elle a été plus particulièrement faite sur un crâne conservé avec soin dans une cabane, et enchâssé dans une idole grossièrement sculptée en bois, que nous ne pûmes jamais obtenir des naturels, même en offrant des présents susceptibles de les tenter, et que nous nous décidâmes à aller enlever pendant la nuit, la veille du départ de la corvette. Cette idole assez remarquable, et qui est déposée maintenant au Muséum d'histoire naturelle de Paris, représente un homme assis, dont le cou supporte un plateau sur lequel reposoit le crâne d'un Alfourous, solidement enchâssé. Les orbites étoient remplies par des rondelles de nacre, simulant des yeux, et fixées par un mastic noir; tandis que les arcades dentaires étoient recouvertes de deux lèvres en bois très proéminentes. D'autres crânes d'Alfourous étoient disposés par rangées et attachés aux parois de la cabane qui servoit de temple à ces débris que les Papouas conservoient avec d'autant plus de satisfaction qu'ils se complaisoient dans l'idée de faire subir un pareil sort à tout ennemi qui tomberoit dans leurs mains.

VII. DES AUSTRALIENS.

Toutes les peuplades de race noirâtre qui habitent l'Australie présentent entre elles les rapports les plus évidents, d'après les descriptions des voyageurs Phillip, Collins, White, d'Entrecasteaux, Péron [1], Flinders, Grant, King, etc. Ces nègres austraux ont toujours montré une profonde ignorance, une grande misère, et une sorte d'abrutissement moral. Ils sont réunis par tribus peu nombreuses qui n'ont point de communications entre elles, d'où résulte l'état de barbarie profond dans lequel elles croupissent, et dont rien ne semble devoir les retirer.

Les habitants de la Nouvelle-Galles du sud, qui ont particulièrement fixé notre attention, sont disséminés, dans cette partie du monde, par familles éparses sur le bord des rivières, ou dans les baies peu nombreuses qui morcellent les côtes orientales de la Nouvelle-Hollande. Leur intelligence a dû naturellement se ressentir de l'infertilité du sol et des misères auxquelles ils sont soumis : aussi une sorte d'instinct très développé pour conquérir une nourriture toujours difficile à obtenir, semble avoir remplacé chez eux plusieurs des facultés morales de l'homme.

La peuplade qui vit au milieu des buissons et des rochers des alentours de Sydney-Cove, et qui a pour chef *Boongaree*, est plongée dans un tel état d'abrutissement qu'en vain on a essayé d'améliorer sa position, en bâtissant pour elle des maisons et des sortes de villages, ou en lui fournissant des moyens de subsistances plus agréables. Elle s'est refusée à l'adoption de ces premières idées de civilisation; et de toutes les habitudes sociales que lui montrent chaque jour les Européens, au milieu des villes populeuses et imposantes de la Nouvelle Galles du sud, elle n'en a pris que des vices dégoûtants et un goût désordonné pour les liqueurs fortes. Ces peuples n'ont senti la nécessité de recevoir des vêtements de laine que pour se garantir la poitrine. Aucune idée de pudeur ne les a jamais portés à voiler les parties naturelles; et l'immodestie native de cette race fait un contraste d'autant plus grand que chaque jour elle brave, au sein même d'une colonie

[1] Les Endamênes, retirés dans l'intérieur de la Nouvelle-Guinée, doivent être possesseurs paisibles des côtes méridionales; et ce sont eux, *très probablement*, qui habitent exclusivement les bords du détroit de Torrès. Les expéditions futures peuvent seules ou détruire ou confirmer nos doutes.

[1] Les distinctions qui existent entre les Tasmaniens et les Australiens ont été nettement exprimées par Péron, qui dit (t. IV, pag. 212): «De toutes les observations » qu'on peut faire en passant de la terre de Diémen à la » Nouvelle-Hollande, la plus facile, la plus importante, » et peut-être aussi la plus inexplicable, c'est la diffé- » rence absolue des races qui peuplent chacune de ces » deux terres. Ces deux peuples n'ont presque rien de » commun ni dans leurs mœurs, leurs usages, leurs » arts grossiers, ni dans leurs instruments de chasse ou » de pêche, leurs habitations, leurs pirogues, leurs » armes, ni dans leur langue, ni dans l'ensemble de » leur constitution physique, la forme du crâne, les » proportions de la face, etc. Cette dissemblance abso- » lue se trouve dans la couleur; les indigènes de la terre » de Diémen sont beaucoup plus bruns que ceux de la » Nouvelle-Hollande : les premiers ont des cheveux » courts, laineux et crépus; les derniers les ont droits, » longs et lisses. »

européenne qui a fait d'immenses progrès, les lois de l'honnêteté publique. La liberté semble pour ces noirs [1] un besoin de première nécessité : aussi sont-ils soigneux de conserver leur indépendance, au milieu des cantons rocailleux où ils habitent en plein air, autour de grands feux, et protégés de la pluie par quelques branches négligemment jetées du côté où le vent souffle; ou bien, tous les efforts de leur génie se bornent, pour les garantir des intempéries du climat, à détacher une large écorce d'eucalyptus, qui fournit le toit naturel qui les abrite.

La taille des Australiens est médiocre, et souvent au-dessous de la moyenne. Plusieurs tribus ont les membres grêles, peu fournis, et en apparence de longueur démesurée; tandis que certains individus au contraire ont ces mêmes parties fortes et très bien proportionnées, et surtout les muscles jumeaux et soléaire très prononcés. Leur chevelure n'est point laineuse; elle est dure, très noire et abondamment fournie. Ils la portent flottante et sans ordre, le plus souvent courte, en mèches très frisées. La barbe participe de la nature des cheveux; elle est le plus ordinairement rude et touffue sur les côtés du visage. Leur face est aplatie; le nez, très élargi, a des narines presque transversales. Des lèvres épaisses, une bouche démesurément fendue, des dents un peu proclives, mais du plus bel émail, des oreilles à conque très développée [2], des yeux à demi-voilés par la laxité des paupières supérieures, donnent à leur physionomie sauvage un aspect repoussant. La couleur peu décidée de leur peau, qui affecte communément une teinte noire fuligineuse, varie en intensité, mais n'est jamais très foncée. Plus laides encore que les hommes, les femmes australiennes ont des formes flétries et dégoûtantes; et la distance qui les sépare du beau idéal de la Vénus de Médicis paroît immense aux yeux d'un Européen.

Les mariages chez les Australiens se font par rapt, et l'usage a consacré l'habitude d'arracher une dent incisive aux hommes à certaine époque de la vie, et de couper une phalange aux femmes. Ils aiment à se couvrir la tête et la poitrine de matières colorantes rouges, et cet ornement est de première nécessité dans leurs *coroboris* ou grandes cérémonies. Ils ont tous l'habitude de se peindre le nez et les joues avec les mêmes fards grossiers, en y joignant des raies blanches qui sillonnent le front et les tempes. Sur les bras et les côtés du thorax ils font élever ces tubercules de forme conique, qui semblent être l'apanage du rameau nègre. Enfin cette race, qui semble ignorer l'usage de tout vêtement sous le rapport de la pudeur, se borne à se couvrir parfois les épaules avec une peau de kanguroo ou de pétaurus, et à s'entourer le front avec des filaments tissés en réseaux. Un grand nombre de familles se placent dans la cloison du nez des bâtonnets arrondis et longs de quatre à six pouces, qui donnent à leur physionomie un aspect farouche; et cet usage nous le retrouvons chez tous les Papouas.

Superstitieuses à l'excès, ces peuplades ont cependant conservé l'usage de punir les sortiléges et d'avoir des jongleurs. Leurs différents se décident par des sortes de duels à nombre égal ou à armes égales, et des juges de camp établissent les règles du combat. La forme des armes dont ils se servent varie. A la Nouvelle-Galles ils emploient la sagaie, sorte de javeline effilée qu'ils lancent, par le moyen d'un bâton façonné pour cet usage, avec une grande vigueur et beaucoup de justesse. Ils s'attaquent le plus souvent avec une sorte de sabre de bois recourbé, que Lesueur a nommé *sabre à ricochets* (pl. 30, n° 6, *Atlas* de Péron), et que les naturels de Sydney désignent sous le nom de *boumerang* ou *tatanamang*. Cette arme caractéristique est également usitée au port Bowen et à l'île Goulburn, et la manière de s'en servir est fort remarquable; car c'est en lui imprimant des mouvements de rotation en l'air qu'ils frappent souvent le but à plus de quarante pas de distance. Leur dernier instrument de guerre, et en même temps d'utilité domestique, est le casse-tête ou *woudah*, avec lequel, dans leurs duels, chaque naturel assène alternativement sur la tête de son ennemi un coup que la dureté inouïe du crâne rend moins dangereux qu'on ne devroit le supposer. Nous retrouvons chez tous ces peuples l'usage du bouclier. Celui qui leur sert à parer les coups de sagaie avec une grande adresse est de forme ovalaire, oblongue, ou quelquefois disposé en croissant; et nous avons vu un de ces naturels, condamné à servir de but aux coups d'une tribu qu'il avoit offensée, parer avec une habileté peu commune plus de cinquante traits lancés avec vigueur, lorsqu'enfin une sagaie de *xanthorœa*, traversant son bouclier, vint lui percer la poitrine.

[1] Le mot *noir* ou *nègre* n'a ici qu'une valeur relative. Nous n'employons ce nom en effet que pour éviter des périphrases. Mais, pour qu'il n'y ait point de doutes à ce sujet, nous devons dire qu'il n'y a point d'analogie à établir entre un nègre africain et un Alfourous australien, et que, si nous les nommons parfois noirs ou nègres, c'est parce que la teinte de leur peau affecte une couleur noirâtre, fuligineuse, qui approche plus de la teinte des véritables nègres que de toute autre.

[2] Grant (*Voyage à la Nouvelle-Galles méridionale*) peint de cette manière les habitants de la baie Jervis, peu éloignée du détroit de Bass : « Ces sauvages » étoient jeunes, grands et vigoureux. Ils avoient des » cheveux plus longs que ceux des autres naturels que » j'avois vus jusque là; ils les avoient bouclés, mais point » laineux comme ceux des nègres d'Afrique. »

Quant à l'emploi de l'arc et des flèches [1], il est complétement inconnu sur le continent entier de la Nouvelle-Hollande.

De toutes les peuplades de l'Australie, celles du port du Roi-Georges ont plus particulièrement senti la nécessité de se vêtir, à cause du froid intense de l'hiver, et elles ont assemblé sous forme de petits manteaux des peaux de kanguroos : celles des alentours de Sydney et de Bathurst préparent les peaux de pétauristes, tandis qu'entre les tropiques les Australiens vivent dans un état de nudité parfaite. Les objets d'ornement se ressentent du rétrécissement des idées de ces peuples. Ils se décorent cependant de colliers faits avec des chaumes de gramen ; mais combien leur forme sauvage contraste avec l'élégance des mêmes objets chez les naturels de l'île de Diémen !

Les cabanes des Australiens se composent, autour du port Jackson, d'abris en rameaux ou en écorces d'arbres. Ailleurs ce sont des sortes de nids formés de branches entrelacées, ou parfois disposées en huttes grossières, recouvertes d'écorces.

Les soins qu'ils prennent de leurs tombeaux annoncent qu'ils ont l'idée d'une autre vie. On a généralement observé qu'ils brûloient leurs morts, et qu'ils en enterroient les cendres avec une religieuse sollicitude. M. Oxley a même vu de ces tombeaux dont les arbres des alentours portoient des sortes d'attributs funéraires. Des observations positives semblent encore prouver qu'ils lèvent la peau des cadavres, afin que la combustion puisse s'opérer avec plus de rapidité.

L'ensemble des habitudes des peuplades de la Nouvelle-Hollande, ainsi que leur genre de vie, ne présente point d'analogie bien démontrée. Leur industrie se réduit à la fabrication des filets pour la chasse et pour la pêche, dont on mange le produit sur le lieu même en le faisant rôtir sur des charbons. Ces naturels portent toujours du feu avec eux, dédaignant leurs femmes, auxquelles les travaux les plus rudes sont dévolus, tels que ceux de préparer leur nourriture, dont elles et leur famille ne reçoivent que les débris rejetés par leurs époux, ou de porter les ustensiles du ménage et leurs enfants sur le dos, tandis que l'homme chemine n'ayant qu'une légère javeline à la main. Ce sont elles qui récoltent et préparent la racine de fougère, nommée *dingoua*, qui leur sert d'aliment journalier, et dont les hommes ne mangent que dans les moments de disette ou lorsque la chasse vient à manquer.

La manière de construire les pirogues varie presque autant que les tribus. Elles sont faites au port Jackson avec une longue écorce d'*eucalyptus*, solidement liée aux extrémités, telles qu'on en voit un bon dessin, pl. 54 de l'*Atlas* de Lesueur et Petit. Dans la région intertropicale, un tronc d'arbre creusé en tient lieu. Plus à l'ouest, dit King, à la baie de Hanovre, c'est un radeau formé de tiges vieilles et légères de manglier. Ailleurs, dans l'archipel de Dampier, par exemple, leur intelligence n'a pu s'élever, pour passer les rivières, au-dessus du simple tronc d'arbre flottant.

Chez ces peuplades on a retrouvé des idées de dessin, qui, toutes grossières qu'elles paroissent être, indiquent cependant une certaine réflexion ; et l'on reconnoît encore dans ces linéaments graphiques les êtres qu'ils sont destinés à représenter, tels que le casoar, le squale de Phillip, divers poissons, etc. Quant à leur chant ce n'est qu'une modification informe de leur langage, et leur danse se borne aux mouvements lourds et ridicules qui imitent le saut du kanguroo. Les beaux-arts, enfants du repos et des doux loisirs, pourroient-ils germer chez des hommes toujours en quête de leur subsistance ?

Le langage des Australiens diffère de tribu à tribu. Nulle part on ne peut y reconnoître la moindre analogie ; mais il est vrai de dire aussi qu'il n'y a pas de langue moins connue. Cependant il paroît que les naturels d'un endroit, transportés dans un autre, comme les Anglois l'ont fait très souvent, ne peuvent se comprendre. Les seuls mots qui nous ont présenté quelques rapports sont les suivants, usités d'une part chez les naturels de Sydney, et de l'autre par ceux de Bathurst, au-delà des montagnes Bleues. L'orthographe des premiers est écrite d'après le génie de notre langue, et nous avons conservé pour les seconds celle de M. Oxley. Ainsi nez se dit à Sydney *nougouro*, et *morro* à la rivière Lachlan ; les dents, *nandarra* dans le premier lieu, et *erra* dans le second ; cou, *ouro* et *oro ;* poitrine, *beren* et *benning ;* cuisse, *darra* et *dhana*, etc.

Ici se terminent les détails généraux sur les variétés humaines qui peuplent les terres de la mer du Sud. De plus longs développements sont nécessaires pour rendre clair et sensible l'enchaînement des idées émises dans ce travail ; mais nous ne pouvions ni les présenter ni les discuter sans outrepasser les bornes de cet aperçu, et d'ailleurs les renseigne-

[1] « Le capitaine King, qui a groupé quelques unes des légères observations qu'il nous a données sur les peuples du pourtour entier de la Nouvelle-Hollande, remarque que la sagaie semble être d'un usage général parmi les habitants de l'Australie. Le bâton qui sert à la lancer n'existe pas à la Tasmanie ni à la baie Moreton, si on doit s'en rapporter à un court séjour sur ce point. Il n'a reconnu que quelques différences peu sensibles dans cette arme, soit au port Jackson, soit à la côte sud-est, à la rivière Endeavour ; au nord-est, aux baies de Hanovre et de Vansittart ; au nord-ouest, à la baie du Roi-Georges. Sur les côtes méridionales cette sagaie est faite avec les tiges du *xanthorœa hastilis ;* ailleurs, avec des branches de manglier durcies au feu. » (*Bulletin géographique*, t. V, pag. 251.)

ments précis qu'on puisera dans les paragraphes suivants viendront y suppléer.

DÉTAILS ANATOMIQUES RELATIFS AUX CRANES DE QUELQUES UNS DES PEUPLES DONT IL EST QUESTION DANS LE CHAPITRE PRÉCÉDENT.

Nous avons donné dans la planche 1re de l'atlas de *la Coquille* le crâne, vu sous trois faces, d'une espèce d'hommes que les Papouas nomment *Alfourous-Endaméne*. Nous nous en procurâmes plusieurs têtes à la Nouvelle-Guinée : les renseignements que nous avons obtenus indiquent qu'elles appartenoient aux tribus sauvages de l'intérieur, bien différentes de celles qui vivent sur les côtes et dans les îles méridionales de ce système de terres ; ce que prouve leur conformation anatomique. Les crânes d'Alfourous ont été examinés et comparés avec les têtes recueillies par nous à Waigiou, et avec celles rapportées du même lieu par MM. Quoy et Gaimard, et qui ont servi de types à leurs Papous (*Négro-Malais Hybrides*). Nous avons aussi présenté les caractères qui les distinguent des boîtes osseuses crâniennes des Nouveaux-Zélandois du rameau océanien, du nègre mozambique d'Afrique et du François.

Le *crâne des Papous* (1) est remarquable par un aplatissement considérable à sa partie postérieure : cet aplatissement est tel qu'il forme une surface carrée dont les angles seroient arrondis. Cette disposition ne rend pas pour cela le diamètre occipito-frontal beaucoup plus petit comparativement aux têtes d'Européens, d'Alfourous et de Mozambiques : mais il n'en est pas de même du diamètre *bi-pariétal*, qui est beaucoup plus grand ; ce qui est dû au développement plus considérable des bosses pariétales. Le coronal, quoique un peu plus large que celui d'un Européen, ne présente point de différences assez tranchées pour qu'on puisse les indiquer. La face a également plus de largeur ; ce qui provient de la plus grande étendue du diamètre transversal de la cavité orbitaire, et d'un léger aplatissement de la voûte nasale. L'ouverture des fosses nasales est en tout semblable à celle d'un Européen ; mais la distance d'une apophyse mastoïde d'un côté à celle du côté opposé est plus grande. Le diamètre vertical est assez identique avec celui qui est propre aux têtes d'Alfourous ou d'Européens. (Voyez les planches 1 et 2 de l'*Atlas zoologique* de MM. Quoy et Gaimard.)

Le *crâne des Alfourous* se rapproche davantage de celui des nègres d'Afrique, c'est-à-dire des Mozambiques. Les différences que nous remarquâmes sont, 1° un aplatissement des parois latérales de la voûte crânienne, disposition qui fait faire une saillie en dos d'âne au sommet de la voûte ; 2° le diamètre occipito-frontal est un peu plus allongé dans le premier ; 3° la coupe de la face offre un peu moins d'obliquité que celle du Mozambique, de sorte que l'angle facial est plus ouvert dans les têtes d'Alfourous, d'où il résulte que la voûte nasale est plus verticale. Les fosses nasales sont un peu moins larges. Si nous examinons les pommettes, nous trouvons qu'elles sont moins saillantes chez l'Alfourous que chez le Mozambique ; mais cette saillie des pommettes est plus considérable que chez le Papou et que sur la tête d'un Européen, et cela est dû à la profondeur des fosses sous-orbitaires. Les mâchoires de l'Alfourous, quoique moins proéminentes que celles du Mozambique, le sont encore beaucoup comparativement à celles du Papou et de l'Européen.

Les têtes d'Alfourous tiennent le milieu, pour la forme générale, entre les crânes des Nouveaux-Zélandois et ceux des nègres mozambiques. Comme chez ces derniers, les deux mâchoires forment un prolongement assez avancé pour qu'on puisse les comparer à la face d'un orang. La mâchoire inférieure de l'Alfourous a le même développement que celle du Mozambique ; mais elle est plus rétrécie que celle du Papou. Comparées toutes les trois à la mâchoire inférieure de l'Européen, elles en diffèrent par la forme de l'os, par la base ou bord inférieur, et enfin par la symphyse.

La partie antérieure du corps de l'os, au lieu d'être inclinée en arrière, comme dans l'Européen et le Nouveau-Zélandois, est coupée perpendiculairement ; ce qui contribue à faire saillir davantage les arcades dentaires. La base de la mâchoire est plus arrondie et se relève un peu en avant chez l'Alfourous, le Mozambique, le Papou, et même le Nouveau-Zélandois. La courbure est toutefois moins sensible chez les Papous. Posés sur un plan horizontal, les bords inférieurs de ces mâchoires ne s'y appliquent point dans tous les sens, comme le fait celle de l'Européen : les angles latéraux de la symphyse sont par conséquent plus arrondis que dans ce dernier.

L'*os coronal d'un Nouveau-Zélandois* est moins bombé que celui d'un Européen ; les angles orbitaires externes sont beaucoup plus épais, et la ligne courbe qui en part est aussi plus saillante. Le sommet de la tête se prolonge un peu en pain de sucre, comme dans celle de l'Alfourous. La voûte nasale n'offre rien de particulier. La partie antérieure du corps de la mâchoire inférieure est à peu près disposée comme dans l'Européen, et elle n'en diffère que légèrement par la rondeur des angles et par la foible courbure de la base. Les arcades alvéolaires ont un peu plus de développement. L'angle facial ne s'éloigne guère de celui de l'Européen, et seulement la protubérance occipitale externe se prononce avec plus de force. Enfin les os du crâne des Nouveaux-Zélandois sont remarquables par une grande épaisseur.

(1) Ces crânes ont été recueillis sur les tombeaux des naturels de Waigiou, et sont analogues à ceux décrits dans la partie zoologique du voyage de *l'Uranie*.

TABLEAU COMPARATIF DES PROPORTIONS QUE PRÉSENTENT LES DIVERSES PARTIES DES CRANES DE

	FRANÇOIS.	NÈGRE MOZAMBIQUE.	WAIGIOU. — PAPOU.	NOUVELLE GUINÉE. — ALFOUROUS.	NOUVEAU-ZELANDOIS.
	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.
Diamètre antéro-postérieur ou occipito-frontal	0,185	0,171	0,176	0,183	0,180
——— transverse ou bi-pariétal	0,131	0,124	0,144	0,126	0,131
——— perpendiculaire ou sphéno-bregmatique	0,135	0,122	0,142	0,135	0,142
Distance de la protubérance occipitale à la symphyse du menton	0,185	0,201	»	0,217	0,198
——— du sommet de la tête à la symphyse	0,221	0,221	»	0,217	0,223
——— d'une arcade zygomatique à celle opposée	0,131	0,122	0,135	0,138	0,133
——— d'un angle de la mâchoire à celui du côté opposé	0,104	0,090	»	0,095	0,099
——— de l'angle de la mâchoire à l'aphophyse condyloïde	0,063	0,061	»	0,068	0,065
——— d'une apophyse mastoïde à celle du côté opposé	0,104	0,099	0,099	0,099	0,106
——— de l'angle orbitaire externe à celui du côté opposé	0,104	0,099	0,108	0,111	0,111
Diamètre transverse de l'orbite	0,038	0,041	0,045	0,050	0,043
——— perpendiculaire	0,036	0,036	0,036	0,041	0,038
Largeur des fosses nasales	0,025	0,029	0,025	0,027	0,025
Diamètre antéro-postérieur du trou occipital	0,034	0,036	0,036	0,034	0,054
——— d'une tubérosité molaire de l'os maxillaire supérieur à l'autre	0,045	0,045	0,041	0,054	»
Angle formé par une ligne partant de la symphyse du menton à la protubérance occipitale, et par une autre ligne partant de la symphyse à la bosse frontale	70 degrés	58 degrés.	(1) »	67 degrés.	67 degrés.

(1) Les têtes qui ont été comparées entre elles n'étant pas parfaitement entières, nous avons été forcé de négliger quelques unes de leurs dimensions.

TABLEAU DE LA TAILLE DE QUELQUES UNS DES NATURELS MENTIONNÉS DANS LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

OCÉANIENS.		PAPOUS DES HAUTEURS, OU NÉGRO-MALAIS HYBRIDES.			PAPOUAS.			AUSTRALIENS.			OBSERVATIONS.
TAÏTI ET BORABORA (Archipel de la Société).	TAILLE.	HABITANTS de WAIGIOU.	TAILLE.	ANGLE FACIAL.	HABITANTS de la NOUV.-IRLAND. (Port-Praslin).	TAILLE.	ANGLE FACIAL.	HABITANTS de la NOUV.-GALLES-DU SUD. (Sydney).	TAILLE.	ANGLE FACIAL.	
	mètres.	numéros.	mètres.	degrés.	numéros.	mètres.	degrés.	numéros.	mètres.	degrés.	
Totoë (Taïti).	1,773	1	1,626	64 (1)	1	1,678	64 (2)	1	1,502	64	Les mesures que nous donnons ici ont été prises pendant la campagne: nous nous dispensons d'y ajouter celles données par les autres voyageurs.
Vacié.	1,787	2	1,583	67	2	1,597	64	2	1,516	65	
Alma.	1,787	3	1,570	67	3	1,669	65	3	1,705	67	
Upaparou	1,827	4	1,556	64	4	1,678	65	4	1,651	63	
Faïta.	1,854	5	1,658	66	5	1,651	65	5	1,692	66	
» (Borabora).	1,868	6	1,678	65	6	1,597	64	6	1,732	63	
»	1,841	7	1,611	68	7	1,674	63	7	1,705	62	
»	1,732	8	1,611	69	8	1,647	63	8	1,543	63	
Plusieurs.	1,705	9	1,502	66	9	1,629	66	9	1,624	61	(1) L'angle que nous indiquons est celui qui résulte de deux lignes partant des dents incisives supérieures, et se rendant, l'une à la racine du nez, et l'autre sur le trou auditif.
Le roi Tefaora.	1,841	10	1,529	69				10	1,692	63	
—		11	1,545	65				11	1,678	62	
FEMMES.		12	1,468	65				12	1,787	63	
Teïmo.	1,678	13	1,502	65							
Matihé.	1,678	14	1,489	65							
Ouaira.	1,678	15	1,509	66							
Teïmamo.	1,692	16	1,583	63							
		17	1,678	66							
		18	1,502								
		19	1,543	65							
		20	1,597	65							

(2) Dimensions de la tête, du front à l'occiput, n° 1, 0,189; n. 2, 0,176.

LIVRE II.

MÉMOIRES DIVERS SUR PLUSIEURS VARIÉTÉS DES RACES HUMAINES.

§ I. DES ARAUCANOS, OU ARAUCANS [1].

A l'extrémité méridionale du nouveau continent vivent éparses de nombreuses tribus, pour la plupart ignorées, ou sur lesquelles l'Europe ne possède que des notions vagues et incertaines. Les faits que nous allons présenter ne fourniront point de grandes lumières; mais ils seroient encore intéressants lors même qu'on n'en obtiendroit que quelques aperçus neufs et utiles pour établir des rapprochements.

La tribu des Araucanos habite cette partie de l'Amérique méridionale qui est placée au sud du vieux Chili, entre les Andes et la mer. Les Espagnols ont de tout temps redouté l'humeur belliqueuse des Araucanos, qu'ils n'ont jamais pu dompter, et avec lesquels ils ont été jusqu'à ces dernières années dans un état presque permanent d'hostilité. Les troupes du Chili ont fréquemment foibli devant ces peuples; et si les dominateurs de l'Amérique au temps des Pizarre et des Cortez eussent trouvé dans les Péruviens et les Mexicains énervés une foible partie de l'énergie des Araucanos, jamais l'humanité n'auroit eu à gémir sur les excès de leur sanglante conquête, et la soif sanguinaire et avide des Almagros et de leurs compagnons eût payé fort cher les premiers actes d'injustice dont ils se seroient rendus coupables.

Les Araucanos forment donc une peuplade belliqueuse divisée en tribus nomades ou sédentaires, occupant des villages que régit l'autorité d'un cacique, et réunies entre elles par une sorte de fédération présidée par le plus expérimenté et le plus ancien des chefs. Les tribus plus voisines du Chili ne sont séparées de la province de la Conception que par le cours du Biobio, et se sont propagées jusque sous les murs de la ville de Valdivia, dont le territoire est ainsi très resserré.

Les mœurs de ces peuplades, bien que sous l'influence d'un commencement de civilisation, sont portées à la cruauté. Des habitudes guerrières dirigées vers les moyens de fondre sur un ennemi et de le dépouiller de tout ce qu'il possède, absolument à la manière des Bédouins, ne laissent point éclore cette pitié et ces idées de philanthropie qui sont le fruit des institutions perfectionnées. Tout en eux est sacrifié à l'égoïsme personnel et de famille; et ce sentiment, qui semble être le grand mobile de toutes les actions humaines, n'est point chez eux masqué par quelques qualités heureuses. Le droit du plus fort est leur suprême loi; ils n'en connoissent point d'autre.

Les caractères physiques des Araucanos sont loin d'être attrayants. Les hommes de cette tribu sont robustes, vigoureux, et remarquables par un système musculaire éminemment développé; leur taille médiocre et mal prise, leur visage cuivré aplati et large qu'empreint de férocité un regard sombre et défiant, des lèvres grosses, un menton arrondi et volumineux, une chevelure longue, épaisse et très noire, un ventre communément saillant, des gestes hardis, donnent à l'ensemble de leurs traits un caractère de sauvagerie repoussant. Bien que la plupart des auteurs regardent ces peuplades comme issues d'une source commune avec les Péruviens, les rapprochements qu'ils ont établis ne reposent que sur des suppositions auxquelles on ne peut s'arrêter un instant lorsqu'on a vu des individus de ces deux rameaux. Les Péruviens diffèrent des Araucanos autant par le physique que par toutes les habitudes de leur vie.

Un officier chilien, aide-de-camp du général Freyre, président de la république, que les hasards de la guerre conduisirent prisonnier au sein de ces hordes, nous fournit pendant notre séjour à la Conception du Chili quelques renseignements sur leurs habitudes, et nous rapporta certaines particularités que le général Freyre sanctionna lui-même de son témoignage.

La province de la Conception, boulevart du Chili du côté du territoire des Araucanos, a presque constamment été le théâtre de leurs invasions. Leur nom seul inspire la plus vive terreur, et les villes de la Conception et de Talcaguana, qu'ils ont saccagées il y a quelques années, portent des traces

[1] Consultez, pour plus de détails sur ces tribus, le *Voyage à la mer du Sud* de Frézier; Paris, 1732, in-4°.

durables de leur irruption. Les inquiétudes sans cesse renaissantes que les gouverneurs espagnols éprouvoient lorsque le Chili dépendoit encore de la couronne d'Espagne les portèrent, vers 1810, à entreprendre une guerre active et soutenue contre ces peuplades. Après diverses vicissitudes les chances couronnèrent leurs efforts; et les Araucans, repoussés dans leurs limites, furent heureux de faire une paix pour laquelle ils donnèrent des otages, mais qu'ils rompirent vers 1815 à l'instigation des royalistes, et notamment du fameux Bena-Vidès. Les républicains, étant parvenus à chasser les Européens du Chili, réunirent toutes leurs forces contre les Araucanos, qu'ils mirent pour long-temps dans l'impossibilité de devenir agresseurs. Ils bâtirent aussi une forteresse sur le Biobio, et dans un défilé qui commande l'entrée du territoire de ces peuplades. Depuis ils gagnèrent, soit par des présents, soit par la douceur, les caciques de plusieurs tribus, et formèrent un corps de cavalerie composé d'Araucanos, dont la manière de combattre et la tenue sont absolument celles des Cosaques.

Un Araucan ne se livre jamais à aucun travail manuel; il croiroit déroger aux prérogatives de son sexe et s'avilir. Sa principale et presque unique occupation est de dompter un cheval. On sait que ce précieux animal, abandonné à lui-même dans les vastes pampas du sud de l'Amérique, s'y est multiplié d'une manière prodigieuse, et que, vivant en liberté par troupes considérables, il a conservé cette vigueur et cette énergie que n'a jamais usées la domesticité. Les Araucanos ne se donnent point la peine de l'élever : comme les *Péons* du Paraguay, ils s'exercent dès l'enfance à jeter le lacet en courant au grand galop, et de changer ou renouveler leur monture sans peine comme sans soins. Peu d'hommes pourroient être cités pour meilleurs cavaliers : aussi dans leurs combats ont-ils souvent employé un stratagème qui consiste à se placer sur un des flancs en s'y accrochant par une jambe, et ils se redressent avec vigueur lorsqu'ils avancent sur un ennemi surpris, ou même près duquel leur piége est resté sans succès. Le pied des chevaux qu'ils montent est tellement sûr, ou leur adresse pour les diriger est si perfectionnée, qu'on les a vus descendre avec rapidité sur les pentes roides et escarpées de hautes collines.

Habitués à boire dans leurs villages une liqueur fermentée, nommée *cici*, qu'ils tiroient de plusieurs plantes, et surtout du maqui (*aristotelia maqui*), les Araucanos, dans leurs relations avec la province de la Conception, en ont pris un goût désordonné pour les boissons alcooliques, et l'ivresse est pour eux l'image parfaite de la félicité.

Chez tous les peuples dans l'enfance de la civilisation le sort des femmes est un dur esclavage; mais c'est principalement chez les tribus adonnées à la guerre que leur condition est pénible. Les femmes des Araucans ne sont guère, aux yeux de leurs maris, que des bêtes de somme chargées de tous les fardeaux de la vie, sans en avoir les plus légères douceurs. Ainsi leur sont dévolus en outre des soins que nécessite l'intérieur de la cabane, ceux plus pénibles d'en bâtir les murailles, et de labourer les terres qui fournissent la base de leur nourriture. Les femmes sont encore dans l'obligation de suivre leurs maris dans leurs expéditions de guerre, de soigner leur cheval, de le seller, de le brider au moment de l'action, et de rester sur les derrières pour rassembler et prendre soin du butin conquis par leurs époux.

Les enfants dès l'âge le plus tendre sont exercés à galoper sur un cheval fougueux et à demi sauvage, et les petits *Indios*, car c'est ainsi que les Chiliens les nomment, deviennent de très bonne heure d'excellents cavaliers. On en rencontre un assez grand nombre dans la ville de la Conception que des parents pauvres ont cédés à des habitants qui les emploient comme domestiques.

Les Araucanos se nourrissent presque uniquement de chairs, et leurs provisions dans les voyages consistent en *starké*, qui est une viande desséchée au soleil et durcie sous forme de lanières minces et effilées. Ils consomment également un peu de froment grossièrement concassé et rôti. Mais, soit la malpropreté qui couvre le corps, soit l'influence d'une nourriture presque uniquement animale, leur transpiration cutanée en contracte une odeur détestable, connue dans le pays sous le nom de *soreno*.

Ces peuples, dans les premiers temps de leurs démêlés avec les Espagnols, ne faisoient point de prisonniers. Ceux qui leur tombent entre les mains aujourd'hui sont occupés dans l'intérieur du pays à garder les troupeaux.

La férocité naturelle des Araucanos peut se calmer passagèrement, mais jamais d'une manière complète, et c'est avec ardeur qu'on les voit saisir toutes les occasions de donner cours à leurs habitudes pillardes. Nous arrivâmes au Chili vers les premiers jours de janvier 1825, et quelques mois avant les tribus maritimes avoient assez bien accueilli quatre navires baleiniers, mouillés sous l'île Sainte-Marie, dont les équipages furent assez peu défiants pour abandonner les précautions les plus salutaires. Cette aveugle sécurité les perdit; attaqués à l'improviste, ils furent massacrés sans qu'il s'en échappât un seul, et les navires furent mis en pièces. Cet événement, que plusieurs habitants nous rapportèrent, nous a aussi été confirmé par le capitaine Choice, commandant le navire baleinier anglois la *Sarah-Ann*, mouillé alors sur la côte du Chili.

Les armes dont se servent les Araucans se réduisent à la lance qu'ils manient avec une dextérité

peu commune. Ils n'aiment point les armes à feu, bien qu'ils s'en soient procuré dans leurs échanges avec les habitants de Valdivia et de la Conception. Les lances que nous avons vues dans leurs mains ont un fer large de quatre pouces, et long de près de deux pieds, que supporte un long bambou, droit et plein, qui croît abondamment sur cette partie de l'Amérique. Bien que cette arme soit longuement emmanchée, ils la manient avec la même aisance qu'un cavalier européen le fait de son sabre, et tous les officiers indépendants nous en parlèrent en des termes admiratifs qui nous parurent outrés. Les Araucans combattent à la manière des Cosaques, sans ordre, mais avec une grande bravoure; tant il est vrai que l'analogie dans le sol influe sur les analogies morales : les premiers en effet, vivant au milieu des forêts et des pampas placés au pied des Andes, ont dû se plier à des usages que les steppes rendoient obligatoires pour les tribus tartares. Une autre manière de combattre consiste à se servir du lacet avec lequel ils saisissent, pour ainsi dire comme au vol, leur ennemi, ou bien à lancer des boules fixées à l'extrémité d'une très longue courroie qui s'entortille autour des jambes des chevaux, et qui, tenue avec vigueur, sert à démonter les cavaliers.

Pour conserver le souvenir de leurs actions ils emploient des *quipos*.

Le principal ajustement d'un Araucan est le poncho, pièce d'étoffe quadrilatère, percée au centre pour y passer la tête, et destinée à couvrir le haut du corps. Ce poncho, dont tous les Chiliens ont adopté l'usage, est fait de laine de Guanaco, et tissé par les femmes.

Leur goût pour la danse tient de la fureur. Cette danse ne consiste d'abord qu'en pas lents et graves, mesurés et sans grâce, et finit par graduellement s'animer, et se composer de mouvements brusques, désordonnés, tenant du délire. Le chant qui lui sert d'accompagnement est triste, monotone, et toujours sur une note basse et gutturale. La danse la plus en vogue parmi ces tribus est la *sapatera*: comme chez tous les peuples encore près de l'état de liberté, elle n'est qu'un épisode dramatique de la vie, c'est-à-dire qu'elle est destinée à reproduire des scènes d'amour. Cette *sapatera*, dans laquelle ne paroissent qu'un homme et une femme, peint assez bien et assez vivement toute l'histoire de ce qu'on nomme amour : d'abord les complaisances, les soins, puis l'intelligence, les légères faveurs, les bouderies qui leur succèdent, les raccommodements, et enfin le dénouement connu. Il en résulte que cette danse, d'abord calme, cérémonieuse, s'anime et se termine par les mouvements les plus désordonnés de la licence. Au plaisir qui brille dans les yeux des danseurs, on peut apprécier combien ces peuples s'identifient avec leur rôle, et les demoiselles espagnoles du Chili n'ont point dédaigné d'introduire parmi leurs plaisirs cette *sapatera*, qui n'est que le diminutif de leur fandango national.

Puisque nous venons de parler du penchant excessif que les Araucans ont pour l'amour, ce qui ne leur est du reste pas plus particulier qu'à tous les peuples non civilisés, nous rapporterons, sans en garantir l'authenticité, une historiette qu'on nous raconta souvent avec complaisance dans les salons de la Conception. On dit que le fils d'un cacique eut occasion, dans ses relations avec les autorités chiliennes, de voir une demoiselle de cette ville dont il devint éperdument amoureux, et qu'il demanda en mariage. Peu jalouse de régner sur des tribus grossières, où le sort des femmes est un rude esclavage, celle-ci rejeta avec dégoût une proposition peu faite pour la flatter; mais le chef sauvage, peu habitué à des refus, signifia à ses parents qu'ils eussent à se décider sous tant de jours, ou qu'il viendroit à la tête de ses tribus incendier leurs propriétés, saccager la ville, et qu'il les égorgeroit sans pitié. La foiblesse des autorités qui craignoient une nouvelle guerre avec ces peuplades intervint dans cette affaire, et décida la famille à acquiescer à cette dure demande.

A ces renseignements mutilés se bornent ce que nous nous sommes procuré sur les Araucanos dans leur propre pays; nous ajouterons sur eux quelques détails puisés dans le savant ouvrage de M. Balbi, intitulé *Atlas ethnographique du globe*.

Les *Molouches*, que les Espagnols nomment Araucans, parlent plusieurs dialectes, les langues *chili duga*, *chilien* propre ou *araucan*. Cette nation très nombreuse, qui forme la masse principale de la population des Chili ancien et nouveau, et dont une grande partie conserve encore son indépendance, se divise, selon Falkner, de la manière suivante : les *Picunches* ou les *gens du nord*, qui habitent dans les montagnes de Coquimbo jusqu'au-dessus de Santiago, et s'étendent du côté de l'est presque jusqu'à Mendoza dans le *Cuyo* ou Chili oriental. Les habitants de cette dernière contrée s'appellent aussi *Puelches*, c'est à-dire orientaux. Les Pehuenches, qui habitent la partie du Chili comprise entre le trente-cinquième et le quarantième parallèle, sont quelquefois nommés *Huilliches*, c'est-à-dire gens du midi, par les Picunches, à cause de leur position méridionale à leur égard. Ceux qui demeurent entre les rivières de Biobio et de Valdivia sont les *Auca*, Molouches propres ou Araucans, si célèbres par l'*Araucana* d'Alfonso d'Ercilla, et quatre autres poëmes dont ils sont le sujet. Cette nation forme une puissante république, qui, après avoir fait une longue guerre aux Espagnols, grâce à la sage conduite de don Higgins de Vallenar, président du Chili, reconnut la protection de l'Espagne vers la

fin du dernier siècle. Une partie de cette nation vient de jouer un rôle aussi terrible qu'important dans la guerre qui a agité le Chili. Les Araucans passent justement pour être la nation indigène, encore indépendante, la plus policée de l'Amérique méridionale, et paroissent être le premier peuple du Nouveau Monde, qui, en se procurant de nombreuses et bonnes races de chevaux, s'accoutuma de bonne heure au manége, et forma des corps de cavaliers; selon le *Viagero universal*, vers l'année 1568, il eut déjà plusieurs escadrons de cavalerie dans son armée. Comme plusieurs autres nations du Nouveau Monde, il conserve le souvenir d'un grand déluge auquel il n'échappa que peu d'hommes. Les Araucans savent déterminer par le moyen des ombres les solstices, et leur année (*sipantu*) offre encore plus d'analogie avec l'année égyptienne que celle des Aztèques. Les trois cent soixante-cinq jours sont répartis en douze mois (*ayen*) d'égale durée, auxquels on ajoute à la fin de l'année, au solstice d'hiver (*huamathipantu*), cinq jours épagomènes. Ils divisent le jour naturel qu'ils commencent à compter depuis minuit en douze parties, six de jour et six autres de nuit, comme font les Chinois, les Japonois, les Taïtiens et quelques autres nations. Ils divisent les étoiles en plusieurs constellations qui prennent leurs noms du nombre des étoiles principales qui les composent, comme les pléïades, la croix antarctique, etc. Ils appellent *rupuepecu* ou chemin de la table la voie lactée. Ils distinguent les planètes des étoiles, et les croient autant de terres habitées comme la nôtre. Ils pensent, comme Aristote, que les comètes viennent des exhalaisons célestes, qui s'enflamment dans la région supérieure de l'air, et les regardent comme les avant-coureurs des événements fâcheux. Malgré l'état imparfait de leurs connoissances géométriques, ils ont dans leur langue des mots pour désigner les différentes espèces de quantité, comme le point, la ligne, l'angle, le triangle, le cône, la sphère, le cube. Ils cultivent avec succès la poésie et la médecine, autant qu'on peut y réussir sans livres et sans écriture. La première n'est qu'un assemblage d'images fortes et vives, de figures hardies, de fréquentes allusions et d'exclamations pathétiques. Leurs chansons roulent pour l'ordinaire sur les hauts faits de leurs héros. Leurs médecins se nomment *amfibes*, et les chirurgiens *gutarves*.

§ II. DES PATAGONS[1].

Les Patagons ont été regardés par un grand nombre de voyageurs comme formant une race remarquable par sa haute stature, et à laquelle le nom de géant convenoit parfaitement bien. D'autres, au contraire, ont traité de chimériques les récits de ceux qui mentionnent cette grande taille, et affirment n'avoir vu sur les bords du détroit de Magellan que des peuples n'ayant point de proportions autres que celles de la plupart des Européens. Dans une telle divergence d'opinions, il seroit peut-être difficile de présenter un résultat positif, si les faits ne se trouvoient point aujourd'hui nettement et clairement exprimés par des hommes estimables et judicieux.

L'intelligence répugne toujours à admettre l'existence d'une race privilégiée, qui seroit ainsi en opposition avec l'organisation humaine. Le vulgaire, ami du merveilleux, a dans tous les temps aimé à se faire illusion, et créer dans son imagination des géants d'une force prodigieuse, dont la poésie et puis la mythologie se sont emparées. C'est ainsi que la fable nous a conservé le souvenir des Lestrigons, des Cyclopes, de ce Polyphème qui peignoit sa chevelure avec un râteau, des Titans qui voulurent escalader le ciel, etc. On conçoit que, lorsque des aventuriers hardis, qui les premiers s'élancèrent dans les parages nouveaux des terres Magellaniques ou de la mer du Sud, publièrent leurs récits, on dut éprouver une vive surprise des nouveautés qu'ils racontoient non sans les entremêler de mensonges. Leur peinture des Patagons, vivant sur les bords du détroit fameux ouvert à l'extrémité du sud de l'Amérique, dut paroître surtout extraordinaire; et lorsque de nouveaux voyageurs vinrent après les précédents démentir les faits qu'ils avoient avancés, nier la grande taille de ces mêmes hommes, l'opinion flotta incertaine entre les diverses narrations, et adopta suivant l'ordinaire, et sans faire de concessions, telle ou telle manière de voir. Combien d'auteurs ont traité de mensonges avérés ce que d'autres regardoient comme une vérité palpable et reconnue! On ne peut cependant se dispenser d'admettre comme un fait positif que des peuplades remarquables par leur grande taille habitent temporairement les bords du détroit de Magellan, et que parfois des tribus plus misérables et de stature moyenne s'y présentent à leur tour, et viennent ainsi

[1] Ce mémoire a été inséré dans l'*Atlas ethnographique du globe, ou Classification des peuples anciens et modernes d'après leur langue*, par M. Adrien Balbi; Paris, 1826, in-folio, tableau XXVI.

donner aux Européens, qui s'y rencontrent dans ces circonstances, une idée opposée à la croyance commune sur les Patagons. On ne doit pas se dissimuler toutefois que beaucoup d'écrits présentent de l'exagération dans la stature de ces peuples qu'on a portée jusqu'à huit et dix pieds anglois; aussi est-il plus convenable de se fier aux rapports des voyageurs modernes, plus amis de la vérité, qui la réduisent à des proportions plus voisines des nôtres, et qui nous montrent la tribu des Patagons comme une race conservée pure, douée d'un physique imposant, pleine de force et de vigueur. Dans l'état actuel de ce que nous savons sur ces peuples, il est sans doute plus simple de classer les diverses opinions émises sur eux.

Magellan, dont le nom est attaché au fameux détroit qu'il découvrit, est le premier navigateur qui mentionne la haute taille des Patagons. La mesure approximative qu'il indique est à peu près de six pieds et demi. La Barbinais a emprunté une tradition des Péruviens, consignée dans l'*Histoire du Pérou* de l'Indien Garcilasso, et dans les œuvres de Torquemada, qui rapporte « que les Péruviens, en » descendant des montagnes après un déluge, trou- » vèrent les plaines occupées par une race de géants » dont les mœurs étoient féroces. » Turner enfin (1610) dit avoir vu une race de géants sur les bords de la rivière de la Plata, et décrivit même les os qu'il pensoit leur avoir appartenu. En 1592, Cavendish porta à quatorze palmes de longueur deux Patagons qu'il mesura. Le menteur Sarmiento (1579), qui voyoit partout des châteaux et des colonnades, ne balance pas à dire que le Patagon qu'ils prirent étoit géant entre les autres géants. Hawkins dit de ces peuples que leur haute taille les fait appeler géants par plusieurs voyageurs. Pigafetta (1519) donne à ceux du port Saint-Julien huit palmes ou sept pieds. Knivet (1592) donne quinze ou seize palmes aux géants du port Désiré; et, renchérissant encore sur ses prédécesseurs, Sebald de Wert (1598) accorde jusqu'à dix ou onze pieds de haut à ceux qu'il vit dans la baie Verte. Olivier de Nort (1598) trouva au port Désiré des hommes de grande stature, ayant le regard terrible, nommés Tireménen, et hauts de onze à douze pieds. Jacques Le Maire et Guillaume Schouten (1615) parlent des ossements de Patagons qu'ils déterrèrent, dont les dimensions leur prouvèrent que ces hommes avoient dix ou onze pieds de haut.

Byron (1764), qui communiqua avec les Patagons, dont le nombre étoit de plus de cinq cents, les peint comme des hommes dont les plus petits n'avoient pas moins de huit pieds anglois, et parmi lesquels il y en avoit de beaucoup plus grands. Wallis (1767), dans la baie d'Élisabeth, vit deux troupes de naturels couverts de peaux de veaux marins, et exhalant une horrible puanteur. Ils étoient d'une taille beaucoup plus petite que ceux déjà précédemment vus, et le plus grand d'entre eux n'avoit pas plus de cinq pieds cinq à six pouces.

Cook, dans son premier voyage (1769), décrit ainsi les naturels qu'il trouva à la baie de Bon-Succès : « Ils sont gros et mal faits; leur stature est de » cinq pieds huit à dix pouces; les femmes sont » plus petites, et ne passent guère cinq pieds. » M. de Bougainville n'en a pas vu qui eussent moins de cinq pieds cinq ou six pouces, mesure de France, et aucun qui eût plus de cinq pieds neuf ou dix pouces. M. de La Giraudais, commandant la flûte *l'Étoile* (1766), dit que le moindre de ceux qu'il aperçut avoit cinq pieds sept pouces; et M. Duclos-Guyot, capitaine de la frégate *l'Aigle*, en rencontra de beaucoup plus grands. Forster, en parlant des Patagons, s'exprime ainsi, page 251 : « C'est un étrange phénomène de voir toute une nation conserver une stature si remarquable, tandis qu'au sud du détroit de Magellan, sur la Terre-de-Feu, on rencontre une race abâtardie et dégénérée, qui paroîtroit descendre de la tribu des Huilliches, décrite par M. Falkner (*Description of Patagonia*). »

L'expédition de Malaspina, au détroit de Magellan, a donné des détails positifs sur ce sujet : ils nous paroissent concluants. Ils trouvèrent que la taille moyenne des Patagons est de six pieds et demi, et que les plus grands avoient sept pieds un pouce. De telles observations au dix-neuvième siècle sont décisives, et d'ailleurs elles sont confirmées par celles de M. Gauthier, capitaine d'un navire baleinier françois, qui les visita dernièrement.

Cependant, si on rencontre dans Pernetty, Frézier, le père Feuillée, et dans les auteurs que nous avons cités, des témoignages aussi unanimes, on trouve également des contradicteurs, tels que Wood, Narborough (1670). Les Patagons du Havre-Saint-Julien sont d'une taille médiocre, mais bien faits, dit ce navigateur. De Gennes (1696) s'exprime ainsi : Ce sont ces Patagons (Port-Famine) que quelques auteurs nous disent avoir huit ou dix pieds de haut : le plus élevé d'entre eux n'avoit pas six pieds. De nos jours (1825), le marin anglois Weddell tourne en ridicule les rapports des précédents voyageurs, qui représentent ce pays comme étant habité par une race de géants. Il dit que, d'après les renseignements qu'il se procura, leur taille ne diffère point de celle des habitants de la Tierra del Fuego, qui est de cinq pieds cinq à six pouces au plus.

Tels sont les renseignements les plus authentiques qu'on ait aujourd'hui pour aborder une question intéressante en elle-même, et qui pendant long-temps a été l'objet de l'avide curiosité des gens instruits. On ne peut nier que véritablement des

peuples de grande taille ne vivent à certaines époques dans les vastes pampas du détroit de Magellan. On ne peut se dispenser d'admettre, d'un autre côté, que des peuplades de taille moyenne y habitent également, et que, tour à tour prises l'une pour l'autre, elles ont été la source des discordances qu'on trouve dans les récits dont nous avons rapporté la substance.

On sait en effet que la Terre-de-Feu, la terre des États, sont peuplées par des hordes misérables et déjà rabougries par l'inclémence du climat. Tous les navigateurs peignent les Pescherais comme de dégoûtantes créatures. D'une autre part, les Espagnols ont écrit que les tribus nombreuses qui sont éparses dans les portions australes de l'Amérique varioient à l'infini, et que parmi des races de forte taille on trouvoit parfois des tribus de stature médiocre et ordinaire; et les naufragés du *Wagger*, de l'escadre d'Anson, qui traversèrent toute cette étendue de terrains, s'accordent sur ce point. Mais ces tribus errantes à la manière des Tartares, changeant de place et de lieu avec leurs familles suivant que les pâturages s'épuisent dans les endroits qu'elles fréquentent, se sont souvent transportées à de grandes distances; et on ne peut douter que les Patagons eux-mêmes ne soient dans ce cas, et qu'ils ne parcourent ces immenses déserts suivant les époques et les saisons. Plusieurs auteurs disent que les *Huilliches*, qui habitent depuis l'archipel de Chonos jusqu'au golfe de Pennas, étendent leurs courses vers l'entrée du détroit. Il en est de même des *Puelches* ou montagnards dont quelques uns ont jusqu'à sept pieds de haut, et que Falkner croit être ceux que plusieurs des voyageurs mentionnent dans le Havre-Saint-Julien ou au Port-Famine. Les *Tehuels*, tribu des précédents, qui habitent entre la *Comarca* déserte et les Andes, hauts de six pieds communément, et souvent de sept, habitués au cheval qu'ils manient avec adresse, seroient également les Patagons montés sur des chevaux des navigateurs modernes. Au dire du même missionnaire ces peuples ne seroient donc pas confinés à ce qu'on appelle habituellement Patagonie, laquelle comprend le sud de l'Amérique à partir du quarante-sixième degré de latitude.

Sans adopter aveuglément la haute stature accordée aux Patagons par les vieux écrivains, on ne peut aujourd'hui, à moins d'un scepticisme exclusif, ne pas croire à l'existence d'une race d'hommes robustes, de grande stature, qui sans être géants sont très supérieurs aux Européens par la taille. Ces tribus, placées sous un ciel tempéré ou même froid, ne sont point, comme les habitants du pôle Nord, rabougries par un climat rigoureux; on a même remarqué que du quarantième au cinquantième parallèle le climat étoit le plus propice pour conserver aux hommes le développement de leur stature que compriment et rapetissent les latitudes plus élevées. Tel fut le nord de l'Europe appelé *officina gentium*, et qui pendant long-temps inonda les États voisins de ces grands corps à cheveux blonds, connus sous le nom de Normands, etc. Les naturels de la Tasmanie sont plus grands et plus développés que ceux de l'Australie; et on a même remarqué au port Jackson, où c'est une opinion vulgaire, que les enfants des colons grandissent considérablement, et bien au-delà de la taille de leurs pères et mères.

Cependant il ne faudroit point conclure que la taille des hommes diminue d'autant plus qu'on se rapproche et de l'équateur et des pôles, parce que de nombreux exemples témoigneroient du contraire. Ainsi les Océaniens sont des hommes superbes, soit qu'ils vivent entre les tropiques ou à la Nouvelle-Zélande; et on retrouve ces avantages chez les naturels de plusieurs points de la Nouvelle-Bretagne, et chez ceux de plusieurs parties de l'Afrique, sous la ligne, au Congo par exemple. Il en est de même, si l'on cherche quelques unes de ces lois dans le règne végétal. Ainsi l'*eucalyptus*, le gigantesque *araucaria*, couvrent de leurs forêts l'hémisphère austral (l'équateur a le *baobab*, et le nord, ses pins séculaires. Ce n'est que près des pôles, au Groenland comme à la Nouvelle-Shetland, que les arbres deviennent des herbes, et qu'une nature expirante pose son cachet sur les productions animées, et même sur l'homme.

Les Patagons conserveroient par des relations pures et sans mélange la haute taille qui les distingue. C'est ainsi que divers peuples de l'Europe offrent encore des différences généralement reconnues. Les Saxons, les Danois, les Norwégiens et les Suédois, sont plus grands que les François; ceux-ci, que les Portugais; les habitants des plaines, que ceux des montagnes, etc. Les rapports des peuples les uns avec les autres, et les croisements qui en résultent, détruisent à la longue ces différences. Mais chez ces peuplades isolées, qui n'ont point de relations avec d'autres peuples, on conçoit qu'un tel résultat doit long-temps se faire attendre. Les peuples cités encore aujourd'hui pour une haute stature sont, outre ceux que nous venons de nommer, en Europe, les montagnards de l'Écosse, de la Styrie, du Tyrol, les habitants de la Frise, de l'Angermanie, de l'Héricodalie, du nord de l'Angleterre, etc.; et anciennement les Gaulois et les Germains; en Asie, les montagnards du Coïmbetore, du Boutan, les Katti, les nègres de Formose mentionnés par Valentyn, etc.; en Afrique, jadis les Guanches, et maintenant plusieurs peuplades de la Cafrerie, et les Hollandois du cap de Bonne-Espérance; dans l'Océanie, les indigènes des îles Bali,

Santa-Christina, des Navigateurs, des Mariannes, les Passummah de Sumatra, les Cagayanes de Luçon, etc.; en Amérique, les Mocoby, les Abipons, les Guaycurus, les Paiagua, les Carybes, les Emérillons, les Arkansas, et en général les nations à l'est des montagnes Rocheuses.

De même qu'il y a de nombreuses exceptions parmi les peuples, de même il y a aussi des exceptions individuelles parmi les hommes, et ceux-ci alors reçurent le nom de géants. La *Bible* nous peint Goliath haut de dix pieds et demi : nous y trouvons encore les géants enfants du démon et des filles de la terre, Og, roi de Basan, les géants d'Enoc, auprès desquels les autres hommes n'étoient que des insectes.

Nos vieilles légendes se sont plu à nous retracer la grande taille de quelques uns des chevaliers errants du vieux temps : on a vu leurs squelettes, et des os fossiles d'animaux que l'ignorance ou l'erreur attribuèrent au paladin Renaud, à Roland, ou à quelques autres preux tout aussi célèbres, ont longtemps chez le vulgaire témoigné de la véracité de nos vieux chroniqueurs.

Sans remonter si haut nous savons que la nature, qui rapetisse certains êtres, semble, par une loi compensatrice de la matière, la distribuer sur certains autres pour donner tous les jours sous nos yeux naissance à des individus de grande taille; mais, prudente et sage même dans ses écarts, on ne la voit jamais outre-passer certaines limites, et le maximum de sa puissance, pour créer ce que nous appelons un géant, paroît s'arrêter entre six et sept pieds.

Telle est du moins la taille que nous connoissons appartenir à ces hommes offerts le plus souvent à la curiosité publique, et c'est alors qu'un juste retour sur nous-mêmes nous fait regarder comme démesurées des proportions qui ne se trouvent plus en rapport avec les nôtres. C'est ainsi que devinrent célèbres les soldats de la garde de Frédéric, roi de Prusse, remarquables par une haute stature.

Sous l'empereur Claude, Pline cite le géant Gabbare, qui avoit neuf pieds neuf pouces de haut. Martin Delrio vit à Rouen en 1579 un Piémontois ayant plus de neuf pieds. Jules Scaliger vit à Milan un homme d'une taille démesurée. La *Gazette de France* du 21 septembre 1719 annonça qu'on avoit trouvé près de Salisbury un squelette humain de neuf pieds quatre pouces. Gaspard Bauhin cite un Suisse haut de huit pieds; et Vanderlinden, un Frison de la même taille. Stoller rapporte qu'un soldat de la garde de Guillaume Ier avait huit pieds et demi. D'après les exemples que nous empruntons à M. Virey, et dont nous pourrions assez inutilement grossir cette liste, le célèbre anatomiste Diemesbroëk cite un homme de huit pieds sept pouces; et Uffenback a vu le squelette d'une fille de cette grandeur.

Enfin chacun a pu voir à Paris, dans le mois de février 1826, Louis Baguelin, surnommé le Goliath moderne, âgé de vingt-deux ans, haut de sept pieds, et parfaitement proportionné dans toutes ses parties. Un tel homme peut nous donner l'idée la plus nette des Patagons; et il ne répugne nullement de croire que ces tribus ne puissent présenter assez communément ce que la nature ne produit en France que comme un phénomène rare et curieux.

---

§ III. DES ESQUIMAUX [1].

Si nous avons vu une race privilégiée et de grande taille habiter l'extrémité méridionale de l'Amérique, nous trouverons par opposition, dans la partie boréale, un rameau distinct divisé en plusieurs branches secondaires, qui présentent toutes la même physionomie et les mêmes habitudes.

Les peuples que nous nommons Esquimaux, vivant dans les hautes latitudes du nord, sont soumis, au plus haut degré, à l'influence que peut exercer le climat sur l'homme comme sur les autres êtres animés. Leur physionomie, leurs habitudes, tout prouve que leur descendance provient de la race mongole; et cependant, rapetissés dans leur taille, rabougris par les froids extrêmes des régions glacées du pôle nord, sur les limites duquel ils sont éparpillés, ils ont subi toutes les modifications que pouvoit faire éclore l'action prolongée d'une température rigoureuse, sans cependant offrir d'une manière invariable la petite stature long-temps attribuée aux seuls habitants des côtes du Labrador et des terres placées près du cercle arctique, auxquels le nom d'Esquimaux proprement dits a été réservé sans partage par quelques anthropographes.

La race mongole, même dans les pays tempérés où elle a pris naissance, est remarquable par sa taille médiocre. Aussi ses rameaux, disséminés sur le Groenland comme sur la Laponie et au nord du Nouveau Monde, en s'endurcissant au froid, ont pu se rapetisser, quant aux développement du corps, suivant les localités, tandis au contraire que d'autres tribus de la même famille, vivant sur un sol plus fertile et moins âpre, sont restées de taille ordinaire, tout en conservant les traces physiques de leur filiation.

Une similitude dans les usages et dans les arts lie d'une manière assez nette les Esquimaux aux Sa-

[1] Cette notice a été primitivement rédigée pour le trente-sixième tableau de l'*Atlas ethnographique du globe*, par M. Adrien Balbi.

moïèdes et aux Ostiaques, et même aux habitants de la presqu'île de Kamtschatka et des îles Aléoutiennes. Mais on remarque au milieu de ces peuplades boréales une tribu qui paroît évidemment étrangère, dont la taille est bien plus développée, et qui s'est répandue sur les bords du détroit de Behring.

Toutes les nations qu'on peut appeler polaires, séparées depuis long-temps, sans communication entre elles, ne peuvent être isolées sous le rapport physique et moral. Elles composent une grande famille que plusieurs naturalistes ont nommée *race hyperboréenne*, et qu'ils ont caractérisée par les particularités suivantes. Les hommes de cette race ont une taille qui ne dépasse guère quatre pieds six ou huit pouces. Leur corps est trapu, sans être gras; leurs jambes sont raccourcies, mais assez droites et très fortes; leur tête est arrondie et d'un volume assez prononcé pour paroître peu en rapport avec l'ensemble du corps. Le visage a cela de remarquable d'être large, court, et plat vers le front. Le nez est écrasé, sans être trop large; les pommettes sont fort élevées. La bouche est grande; les cheveux sont plats et noirs, naturellement gras et durs. La barbe est rare. Fabricius, dans sa *Faune du Groenland*, avoit déjà dit : « On a remarqué que les hommes » du Nord avoient un teint plus blanc, une chevelure plus blonde, à mesure qu'on s'avance vers » les climats plus froids; mais, par exception, les » habitants des environs du cercle polaire, tels que » les Lapons, les Samoïèdes, sont de petits hommes » très bruns de peau, à cheveux et barbe très noirs. » La nature plaça près d'eux, et par un singulier contraste, les grands et lymphatiques Finois; et » près des Groenlandois les blonds Islandois, plus » méridionaux. » La couleur des Esquimaux est en effet d'un jaune rougeâtre sale.

Les habitudes des Hyperboréens sont à peu près identiques partout où on les a soigneusement observées. Vivant sur des points du globe où la nature semble expirante, ensevelie sous les glaces éternelles du pôle, leur industrie, toute instinctive, s'est tournée vers la chasse et la pêche, leurs seules ressources pour se nourrir : aussi y ont-ils acquis une grande habileté. La rigueur du climat pendant de longs hivers les a forcés à se creuser des abris souterrains, et à y entasser des vivres pour l'époque où la pêche et la chasse sont impraticables. Dans les longues nuits polaires qu'éclairent à peine les aurores boréales, ensevelis sous la glace et la neige dans des yourtes profondément creusées sous terre, les Esquimaux vivent de poisson sec, de chair de cétacés, et boivent avec plaisir l'huile de baleine qu'ils conservent dans des vessies. Ils cousent avec des nerfs leurs vêtements d'hiver, qui sont faits de peaux de phoques dont les poils servent de fourrure : ceux d'été sont taillés dans les intestins de grands cétacés, et ressemblent à des étoffes vernissées.

Les huttes estivales, de forme circulaire, sont couvertes de peaux de daim. Toutes ces tribus construisent sur un même modèle leurs élégantes pirogues, longues de douze pieds et très étroites, avec des peaux d'amphibies que supporte une mince charpente en bois. La construction de ces pirogues ou *baïdars* est caractéristique pour ces peuples; car ces embarcations sveltes et légères, sans balanciers, n'ont qu'une ouverture à leur milieu, dans laquelle se place l'Esquimau. Celui-ci semble être identifié avec cette nacelle, et sait se relever avec dextérité lors même qu'elle chavire; ce qui arrive fréquemment.

L'industrie de toutes ces peuplades se manifeste dans le travail d'une pierre grise et poreuse dont elles font des vases et des chaudières, qu'elles embellissent par des dessins variés, et aussi dans l'art de tailler le jade, dit pierre de Labrador, et d'en faire des bijoux à leur usage. Le goût des cosmétiques est aussi très vif chez elles.

L'Esquimau est adroit à la chasse des renards et des zibelines, dont les fourrures lui servent de vêtement ou d'objet d'échange avec quelques trafiquants du Nord. Il sait harponner avec audace les cétacés; et les dards dont il se sert, faits d'os ou de pierres aiguës, sont surmontés de vessies gonflées dont la résistance sur l'eau use les forces de la baleine, qui vient plus souvent respirer à la surface de la mer, et qui éprouve une plus grande difficulté à s'enfoncer. De nouveaux javelots l'accablent encore jusqu'à ce qu'elle ait succombé. Alors elle est dépecée; et ses lambeaux, partagés entre plusieurs familles, assurent pour long-temps leur existence.

Superstitieuse à l'excès, la race polaire, à cela près de quelques nuances, a présenté dans toutes les tribus des idées religieuses identiques. Mais une morale très relâchée a fait adopter aux hommes la polygamie, prostituer sans pudeur leurs femmes et leurs filles, qu'ils ne considèrent que comme des créatures d'un ordre inférieur dont ils peuvent faire ce que bon leur semble. Les Esquimaux qui ont eu des communications avec les Européens en ont reçu un goût désordonné pour les liqueurs spiritueuses; et ceux du Labrador et du Groenland, bien qu'ils aient eu au milieu d'eux pendant long-temps des missionnaires moraves, n'ont fait aucun progrès dans la religion chrétienne. Quelques uns des Esquimaux, moins septentrionaux, sont pasteurs; ils élèvent des troupeaux de rennes qui leur assurent une fortune, se servent de chiens pour tirer des traîneaux sur la neige, et emploient pour marcher de larges patins faits en forme de raquettes. Ceux-ci sont, comme on doit le penser, très mélangés.

La petite taille des Esquimaux est remarquable.

Certes la nature rapetisse chaque jour certains hommes, et semble prendre plaisir à créer des ébauches imparfaites ou des êtres en miniature; tel étoit surtout le célèbre Bébé, le mieux fait des nains que cite l'histoire, car la plupart d'entre eux ne sont que le résultat du rachitisme : mais il est difficile de croire qu'elle ait voulu donner le jour à des peuples de pygmées, à ces Quimos que réprouvent les lois de l'organisation humaine. Quant à cette médiocre stature qui paroît être dévolue aux Esquimaux, n'est-il pas naturel de penser que l'action d'un froid vif et permanent suffit à la longue pour s'opposer au développement de l'organisme, et que cette action constante doit concentrer le plus possible le développement des organes? Cette opinion ne répugne nullement à l'intelligence; car la faculté créatrice semble s'anéantir vers les pôles, et le nombre des êtres destinés à y vivre a reçu une organisation appropriée, et diminue d'une manière rapide. Le règne végétal n'offre-t-il pas l'exemple le plus remarquable de cette influence? Les plantes de la zone glaciale, rabougries dans leurs formes, engourdies pour ainsi dire pendant les neuf dixièmes de l'année, n'atteignent jamais qu'à des dimensions très petites; et c'est ainsi, pour en citer une preuve palpable, que le bouleau du Nord finit par prendre les formes humiles d'une herbe près des limites du pôle!

---

§ IV. DES PÉRUVIENS.

Pendant un court séjour à Payta, petite ville située sur la côte du Pérou par cinq degrés de latitude, nous eûmes occasion de visiter fréquemment les descendants des Péruviens qui peuplent un petit village de l'intérieur nommé Colan. Bien que façonnés par la domination espagnole à des habitudes tout opposées à celles de leurs ancêtres, ils ont encore conservé quelques unes de leurs traditions; et leur physionomie d'ailleurs, quoique influencée par les superstitions que leur ont inculquées leurs maîtres, est empreinte d'un caractère de nouveauté suffisant ponr mériter un instant notre attention.

Le village de Colan est situé au milieu d'une plaine sablonneuse, nue et déserte, mais à une foible distance de la rivière de Chira, non loin de Lambayec. Ces deux villages sont entièrement peuplés d'aborigènes auxquels les Espagnols ont laissé la prérogative d'avoir des caciques de leur choix pour les régir. Ces peuplades, ne fournissant jamais d'hommes pour les milices ou pour le service des créoles, se sont multipliées en paix, et mettent le plus grand soin à ne pas avoir de relations avec les descendants des Européens qui les méprisent et les molestent. Nous eûmes des relations amicales fréquentes avec le respectable *Matcharé*, cacique en 1822. Ce Péruvien nous reçut dans sa cabane avec cette antique hospitalité, cette extrême bienveillance, cette douceur inaltérable que les vieux auteurs accordent aux anciens habitants du Pérou et du Mexique; aussi nous empressâmes-nous de le combler de présents qui le pénétrèrent de reconnoissance, et bien qu'étranger aux grands débats de l'Europe, ignorant jusqu'au nom de France, nous ne doutons pas qu'il ne conserve de notre passage et de notre nation un doux souvenir.

La physionomie de tous les Péruviens que nous avons vus paroissoit calquée sur un type unique. Cette ressemblance générale est frappante. La majeure partie d'entre eux nous parut avoir une taille médiocre, et ne dépassant jamais cinq pieds et deux ou trois pouces. Les membres sont grêles, arrondis et peu musclés. La coloration de la peau tire sur la teinte de cuivre rouge un peu clair. La face est ovalaire. Le nez est saillant, assez ordinairement épaté, et les narines ouvertes et dilatées. Les lèvres sont grosses, et la bouche est très fendue. Les traits pris dans leur ensemble sont assez réguliers, et respirent la douceur.

Les Péruviens ont une chevelure très noire, abondamment fournie, qu'ils portent tressée en longues mèches flottantes sur le dos. Leurs femmes sont généralement laides; car leur petite taille, leur visage évasé transversalement, leurs traits prononcés et mâles, ne contribuent point à leur prêter de charmes. A peine sur un grand nombre nous en distinguâmes deux ou trois qu'on pourroit citer comme passables d'après nos idées conventionnelles de la beauté, et encore c'étoient des jeunes filles dans l'âge de puberté, au moment de la floraison de la vie.

Les habitants de Colan, placés non loin d'un petit port de mer, se procurent par l'échange des productions de leur sol les vêtements européens qu'ils portent dans les jours de fête; et quoique placés sous l'influence d'une vive chaleur, le gros drap est celui que les plus riches Péruviens affectionnent pour se vêtir. Ils se couvrent la tête avec un large chapeau de paille, et vont nu-pieds. Les femmes ont une mise plus simple, et n'ont point perdu l'usage de leur ancien costume qui ne se compose que d'une grande camisole noire, munie de larges manches, dans laquelle le corps est en pleine liberté. L'étoffe qui sert à la confection de ce vêtement se fait dans le pays avec une espèce de coton, et est teinte en noir très solide avec les gousses d'un mimosa qu'on nomme *chiaran*, qui croît dans les montagnes voisines. Cette tunique enveloppe la peau, car le linge est inconnu. La chevelure des femmes n'est point recouverte autrement que par un léger morceau

d'étoffe chez celles qui imitent les usages des créoles, mais elle est en général disposée par longues tresses retombant sur le dos. Leurs jambes ne sont garanties par aucune chaussure, ni par toute autre enveloppe. Si les personnes d'un certain âge n'emploient pas plus de frais pour leur toilette, certes les enfants doivent encore être plus simples dans leurs ajustements : aussi vont-ils nus jusqu'à un âge même assez avancé ; et nous avons vu des petites filles de douze ans, époque de la vie où elles commencent à être nubiles dans les pays chauds, complétement privées de vêtements devant les cabanes de leur père, et, dans l'innocence des mœurs primitives, n'attacher aucune idée d'indécence à leur état de nudité.

Les Péruviens de Colan savent communément lire et écrire l'espagnol. Les bienfaits de cette instruction leur sont communiqués par des prêtres qui tiennent pour les enfants des écoles très suivies. Mais c'est à peu près tout ce qu'ils en reçoivent ; car ils ne pourroient guère puiser des leçons de morale dans leur conduite.

Les habitants forment deux classes distinctes, les agriculteurs et les pêcheurs. Les premiers cultivent leurs propriétés sur les rives du *Rio del Chisac*, et les autres tirent de la mer leur subsistance et celle de leur famille. Ceux-ci emploient pour naviguer des *balsias*, faites de peaux ou de troncs d'arbres réunis et attachés entre eux de manière à former une sorte de radeau.

Les Péruviens de Colan ont pour toute industrie de filer le coton, et d'en tisser l'étoffe qui habille les femmes. Leurs besoins sont peu nombreux ; et par conséquent les meubles grossiers de leurs cabanes bâties en terre et en bambous se réduisent à des vases faits avec des calebasses, à de petits hamacs de toile pour servir de berceaux aux nouveaux-nés, tandis qu'une simple natte étendue sur le sol est le lit des père et mère.

Le pain n'est point servi dans les repas. Son usage est inconnu. Il est remplacé par des grains de maïs rôtis et grossièrement concassés, ou par le manioc et des patates douces (*convolvulus batatas*). Ils se régalent en outre avec de la viande de porc salée ou séchée au soleil, et n'emploient guère de moyen de cuisson autre que l'ébullition ou le grillage sur des charbons incandescents. La boisson la plus ordinaire est l'eau pure; mais on lui adjoint à la fin du repas de la *chicha*, obtenue par une fermentation de la graine de maïs, et qui donne une liqueur enivrante que leurs ancêtres buvoient avec délices. Cette chicha a une saveur forte, mais aigrelette, et sa consistance et sa couleur ne peuvent mieux être rendues que par celles du café au lait. Ces peuples font un grand usage de condiments énergiques, et surtout d'une espèce de piment à épiderme rosé, âcre et brûlant.

Les mœurs de la peuplade de Colan sont d'une grande douceur ; mais elles se ressentent de l'inculture des faculté morales, et présentent trop fréquemment chez les femmes cette facilité et cet abandon que nos mœurs réprouvent. Il est vrai que les voyageurs emploient d'ordinaire sans scrupule des moyens de tentation puissants, et que leurs présents, trop souvent appréciés au-delà de leur valeur, sont pour ces peuples simples les objets d'une convoitise qu'ils ne peuvent surmonter. Aussi les Péruviens de Colan nous parurent-ils demandeurs insatiables, et tout leur faisoit envie ; mais il est juste de dire qu'ils n'insistoient point, ni qu'ils ne témoignoient aucune humeur lorsqu'ils étoient refusés.

La superstition la plus grande règne parmi ces habitants, et c'est ainsi qu'ils comprennent le culte catholique. Hommes et femmes portent suspendues au cou des amulettes de toutes sortes, bien que le plus ordinairement ce soient des billets contenant quelques prières, renfermés dans un petit sac en cuir suspendu sur le cœur. Ces billets jouissent à leurs yeux des propriétés les plus surnaturelles, et ils leur attribuent la guérison de toutes leurs maladies.

Une vertu fortement enracinée est le respect filial. Nous avons entendu le vieux Matcharé au milieu de sa famille, considéré par elle comme le patriarche que leurs respects devoient honorer, nous dire : « J'ai élevé leur jeunesse, ils doivent soigner ma » vieillesse à leur tour. » Tout dans la cabane en effet ne se faisoit qu'avec son assentiment. On le consultoit avec les attentions les plus délicates ; et jamais un fils, fût-il âgé et père de famille, n'oseroit s'asseoir à table avec son père, en compagnie d'étrangers du moins, sans son consentement. Quant aux femmes elles sont considérées comme des créatures secondaires, et leurs principales attributions consistent à préparer les aliments et à les servir ; elles n'ont la permission d'y toucher que lorsque les hommes ont terminé leur repas. La conversation du vieux cacique Matcharé étoit grave, lente : jamais le sourire n'effleuroit ses lèvres. Son visage étoit austère et sérieux, et ce caractère de physionomie est généralement celui que nous vîmes chez tous les Péruviens de Colan. Ils vénèrent la vieillesse, parce qu'ils la regardent comme riche d'expérience et dégagée de l'influence des passions violentes : aussi est-ce par ses conseils qu'ils se dirigent le plus ordinairement.

§ V. DES POMOTOUS.

Les Pomotous appartiennent à la race océanienne, et vivent sur ces îles basses et plates connues des géographes et des navigateurs européens par le nom d'*archipel Dangereux* de *la mer Mauvaise*, et qui sont appelées dans la langue de ces peuplades *Po-Motous* (1). Ces îles sont élevées sur le sommet des montagnes sous-marines, et entièrement formées d'un calcaire qu'y déposent les polypiers saxigènes; leur surface n'est élevée que de quelques toises au-dessus du niveau de la mer. Bordées par des récifs, recouvertes par un très petit nombre de végétaux nourriciers, privées d'eau douce, sans cesse menacées d'être englouties par des vagues lors des grandes perturbations de l'atmosphère, ces îles n'offrent à l'espèce humaine qui les habite que des secours bornés et une existence précaire. Ces terres, résultats du détritus des coraux, seroient complétement inhabitables si des forêts de cocotiers, dont les noix ont été transportées par les courants et ont pris possession du sol à mesure qu'il s'exhaussoit sur la surface de l'Océan, n'étoient venues fournir aux hommes, que des naufrages ou un excès de population forcèrent à y émigrer, leur principale ressource pour y vivre. Toutes les îles basses de la mer du Sud en effet, quelle que soit leur petite étendue, commencent à être habitées dès que les cocotiers peuvent produire. Dans cette portion du globe l'existence de l'homme est donc intimement unie à celle de ce palmier. On conçoit que des besoins sans cesse renaissants, une industrie constamment tournée vers les moyens d'accroître les ressources alimentaires, un manque de communication avec les navires européens qui sillonnent ces mers, ont dû avoir une grande influence sur le caractère moral de ces peuplades : aussi remarque-t-on qu'elles sont ombrageuses, défiantes, et qu'elles présentent une grande sauvagerie de mœurs.

Lorsque nous traversâmes l'archipel des Pomotous, un grand nombre de naturels vinrent à une certaine distance de notre navire sans vouloir en approcher, bien que nous employassions les moyens les plus propres pour éloigner leur défiance. Les habitants de l'île de Clermont-Tonnerre, que nous découvrîmes le 22 mai 1823, se servoient de pirogues à balanciers. Ils nous adressèrent de longs discours d'une voix forte et aigre, qui nous parurent être un roulement continuel de voyelles pressées. En vain leur criâmes-nous *tayo*, mot qui dans la langue océanienne veut dire *ami*, ainsi qu'*enomoi*, qui signifie *venez ici :* ils se bornèrent à les répéter et à rire en gesticulant. Les étoffes rouges qu'on leur montra les tentèrent beaucoup; mais la peur fut la plus forte, ils n'osèrent approcher. Ces insulaires étoient nus, si on en excepte un *maro* ou petit morceau d'étoffe qui voile à demi les parties naturelles. Leur couleur étoit d'un jaune bistre assez clair, et paroissoit brillante par la couche d'huile de coco dont ils étoient frottés : leurs formes corporelles ne diffèrent point de celles des O-Taïtiens; leur manière de nager, leurs pirogues, et l'art de construire celles-ci sont également identiques.

Le 24 du même mois nous longeâmes une autre île basse découpée en bandelettes étroites, ayant un lagon au centre, à laquelle le chef de l'expédition donna le nom d'*île d'Augier :* cette île étoit couverte de cocotiers; aussi sa population étoit-elle nombreuse, et les groupes de naturels qui s'agitoient sur le rivage étoient armés de longues javelines. Ils mirent aussi plusieurs pirogues à la mer : elles vinrent toutes très proche de notre vaisseau; mais aucune n'osa toutefois l'accoster. La taille de ces hommes étoit généralement élevée : des colliers de coquilles entouroient leur cou; un morceau d'étoffe blanche, fabriquée sans doute avec le mûrier à papier, ceignoit leur tête. Ceux qui étoient dans les pirogues se levèrent tous à la fois lorsqu'ils nous approchèrent, et se tinrent debout en poussant de grands cris et en gesticulant outre mesure. Nous en remarquâmes un, entre autres, qui se plaça sur l'avant d'une pirogue en ne discontinuant pas d'agiter les bras et de les placer sur la tête d'une certaine manière : étoit-ce un signe d'amitié? étoit-ce une déclaration de guerre? Au reste la grande défiance qu'ils nous témoignèrent doit faire préjuger défavorablement de leur caractère.

Mais, si nous n'avons pu obtenir des renseignements positifs sur les Pomotous dans leur pays natal, ceux que nous rencontrâmes à Taïti nous ont permis de réunir sur eux quelques notes plus intéressantes. Ces naturels sont constitués comme les Taïtiens, auxquels ils ressemblent en tout point; mais, s'ils ont leurs formes corporelles unies à plus de vigueur, ils n'en ont point le caractère bienveillant ni les manières affectueuses; leur aspect est rude, le jeu de leur physionomie sauvage; l'ensemble de leurs traits est empreint d'une sorte de férocité; et ce qui ne contribue pas moins à leur donner des dehors repoussants est le tatouage, qui couvre non seulement le corps, mais même la figure. Les dessins de ce tatouage se composent de losanges gravés dans la peau du front, et de cercles nombreux placés sur les joues. Leur nudité disparoît en quelque sorte sous la masse des dessins qui recouvrent le corps; et sous ce rapport nous reconnoissons une grande analogie entre eux, les Nouveaux-Zélandois,

(1) *Po*, collectif, les ou groupes des, et *motous*, îles basses formées par des récifs.

et les habitants des Marquises, tandis que les Taïtiens leurs voisins, avec lesquels ils ont des communications fréquentes, ne se tatouent plus depuis long-temps que de dessins légers et peu nombreux.

Les Pomotous, qui habitent des îles pauvres en productions nutritives, et dont l'existence est par conséquent très précaire, regardent comme ennemi tout étranger qui cherche à y aborder; et leur premier mouvement est de repousser par la force tous les navigateurs qui essaient de communiquer avec eux. Par opposition, les Taïtiens, dont la vie molle et indolente s'écoule sans craindre les privations, n'ont jamais été renommés dans l'archipel de la Société par leur humeur belliqueuse, tandis que les Pomotous, mûs pas un instinct destructeur, sont éminemment guerriers. Obligés ensuite de tirer de la mer leur nourriture journalière, ils sont marins audacieux et pêcheurs habiles : les poissons, en effet, composent une de leurs premières ressources. Sur les îles basses de ces archipels, qui sont découpées en bandelettes étroites de coraux, il ne croît point d'arbres à pain ni de *spondias*, mais seulement quelque peu de taro (*arum esculentum*) et du *fara* ou vaquois.

Les pirogues de mer des Pomotous sont grandes et solidement construites pour les navigations lointaines; et nous en vîmes à Papaoa plusieurs qui, malgré la distance des îles basses à O-Taïti, venoient de s'y rendre après plusieurs jours de traversée. Ces pirogues, de la dimension des chaloupes de nos pêcheurs, sont pointues à leurs deux extrémités, et fortement liées entre elles à deux pieds de distance par des madriers qui supportent une plate-forme solide : leur coque est pontée, surmontée d'un plat-bord; et les bordages sont très solidement chevillés. Sur la pirogue de gauche est établie dans toute sa longueur une banne en branches pliantes tissées à la manière de nos ouvrages de vannerie, et dont la surface est convexe en dehors et verticale en dedans, où se trouve l'ouverture; car c'est en ce lieu que couche l'équipage, et que sont placés les vivres de campagne. Le gouvernail de ces doubles pirogues est fort remarquable par la simplicité de son mécanisme : c'est un long morceau de bois s'évasant à l'extrémité en queue de poisson, et tournant aisément sur une cheville. Le mât, en bambou, est fixé par des cordages tissés avec des écorces d'*hibiscus :* une grande natte quadrilatère sert de voile; et ce qu'il y a de singulier c'est que l'amure ne diffère point de celles de nos embarcations : l'écoute est fixée sur l'un ou sur l'autre bord à une petite cheville en bois.

Les Pomotous façonnent leurs armes avec un bois très dur qui est rare sur leurs îles : ce sont des javelines quelquefois longues de quinze pieds, s'élargissant au sommet comme le fer d'une hallebarde; elles sont ornées de sculptures travaillées avec beaucoup de goût. Il en est de même de leurs pagaies, qui sont ornées de dessins très gracieux; de leurs haches en coraux, et de quelques autres ustensiles. Les femmes portent au cou des morceaux de nacre taillés en rond et dentelés sur leurs bords, qui forment un collier imbriqué d'un effet aussi agréable que brillant. Le goût de ces naturels pour l'*ava-ava*, boisson âcre et piquante qu'ils composent avec une plante propre à toutes les îles de la mer du Sud, est très prononcé : aussi, contre l'usage de la plupart des Océaniens, recherchent-ils avec fureur nos liqueurs spiritueuses. C'est ainsi que pendant notre séjour à O-Taïti nous reçûmes la visite des équipages de deux pirogues pomotoues arrivées le soir même : quelques verres d'une eau-de-vie très forte du Chili accueillirent ces hôtes, et chassèrent de dessus leur visage les nuages sombres qui y régnoient. Ces naturels nous demandèrent la permission de danser, et voici à peu près le récit de ce qui se passa dans cette scène. Huit Pomotous se placèrent sur une seule ligne, en s'asseyant sur le tillac : tous, d'un commun accord, frappoient sur les parties charnues des cuisses et des jambes avec la main disposée en creux; ce qui produisoit une sorte de bruit harmonique dont la mesure lente devint bientôt plus pressée et plus rapide. Pendant ce temps les insulaires chantoient des couplets sur un air monotone et lent, et modifioient la voix naturelle de manière à lui donner une inflexion rauque et stomacale. A mesure que le rhythme devenoit plus vif, un des huit Pomotous assis se levoit avec prestesse, et dansoit seul : toute sa pantomime se composoit de mouvements extrêmement rapides des jambes et des bras. Lorsque ce premier danseur se trouvoit fatigué, un second, puis un troisième, se levoient; et c'est alors que cette pythique devenoit très indécente. Ces danses sont toujours caractéristiques; et celles qui peignent les combats retracent toutes les habitudes de ces peuples dans leur manière de faire la guerre, et sont en quelque sorte un mimodrame destiné à représenter sous les yeux de la tribu les hauts faits de ses guerriers : les Pomotous aiment si passionnément cet exercice, ils y mettent tant de chaleur et d'action, leur âme est tellement identifiée avec ce genre de plaisir, qu'on les voit bientôt haletants de fatigue et leurs corps ruisselants de sueur. De même que tous les habitants des îles de la Société, leur langue, remplie de voyelles, leur permet d'improviser sur tous les sujets qui ébranlent le moindrement leur imagination mobile. Leurs vers semblent être soumis à une sorte de rhythme; toujours est-il qu'ils sont cadencés, et qu'ils paroissent composés d'un nombre uniforme de mètres. Lorsqu'ils sont au milieu des étrangers, leurs vers renferment ordinairement quelques compliments ayant

pour but de solliciter des présents : c'est ainsi que plusieurs de leurs chansons, qu'ils improvisèrent le soir où ils vinrent à bord, rouloient sur ce qu'ils avoient la gorge sèche, et qu'ils espéroient que dans la pirogue françoise on leur donneroit de l'*ava-ava* (eau-de-vie) pour l'humecter. D'autres fois ils se moquoient des Taïtiens, soumis à la domination des missionnaires anglicans.

Du reste les Pomotous doivent être une jeune colonie de l'archipel de la Société; tous en eux rappelle la souche d'où ils sont sortis.

---

§ VI. DES O-TAITIENS.

Les naturels de l'île d'O-Taïti, si célèbres en France par les récits pleins de charme et de naïveté que Bougainville a publiés sur leurs mœurs et sur leurs habitudes, seront ici l'objet de notre étude. Notre opinion ne coïncidera pas toujours avec celle qui est assez généralement répandue; mais on voudra bien se rappeler que cette notice historique a été tracée sur les lieux, et que par conséquent il ne nous est plus permis de rien changer à notre premier sentiment.

Les O-Taïtiens sont le type de notre rameau océanien, bien qu'on ait pensé que le peuple et les chefs n'appartenoient point à la même race : mais cette distinction des *tiaous* ou *tiraras* (les chefs) avec les *toutous* (bas peuple) ne repose que sur des indications vagues et superficielles; car si la plupart des *tiaous* diffèrent des autres insulaires par une taille plus avantageuse, par une teinte de peau plus claire, cela tient à ce qu'ils sont mieux nourris et moins exposés à l'influence du soleil : d'ailleurs on observe dans la caste privilégiée quelques hommes contrefaits et très basanés. Tous les Taïtiens, sans presque aucune exception, sont de très beaux hommes : leurs membres ont des proportions gracieuses, mais en même temps robustes en apparence; et partout les saillies musculaires sont enveloppées par un tissu cellulaire épais qui arrondit ce que les formes ont de trop saillant. Nous mesurâmes deux des plus beaux hommes du district de Matavai nommés Faeta et Upaparu : leur taille étoit de cinq pieds huit pouces et quelques lignes, et il n'est pas rare de rencontrer des insulaires qui aient cette stature : cependant les dimensions les plus ordinaires du reste des habitants sont, terme moyen, de cinq pieds trois à cinq pouces.

La physionomie des O-Taïtiens est généralement empreinte d'une grande douceur et d'une apparence de bonhomie. Leur tête seroit européenne sans l'épatement des narines et la grosseur trop forte des lèvres. Leurs cheveux sont noirs et rudes. La teinte de la peau est d'un jaune rouge très peu foncé, ou celle que l'on connoît vulgairement sous le nom de couleur de cuivre clair. Cette coloration varie toutefois d'intensité, et c'est ainsi que beaucoup de naturels des deux sexes n'ont que ce brun qui distingue les peuples du midi de l'Europe. La surface de la peau est très lisse et douce au toucher; mais il s'en exhale une odeur très forte et très tenace qui est due en grande partie aux frictions d'huile de coco dont elle est sans cesse lubréfiée, et cette odeur persiste malgré les bains journaliers dont ils font usage. Hommes et femmes portent les cheveux coupés assez ras; ni les uns ni les autres ne s'épilent; mais les premiers s'arrachent la barbe, et ne laissent croître que les moustaches qu'ils taillent de manière à former un léger rebord sur la lèvre supérieure. Les membres sont nettement dessinés, et les jambes, d'après nos idées sur la beauté, sont remarquables par leurs belles proportions. Tout le système musculaire est largement développé; mais comme il n'a jamais été façonné pour un exercice de force, il en résulte la mollesse et l'inertie qui sont propres aux Taïtiens. Leur démarche en effet est chancelante et comme mal assurée, et s'ils agissent c'est d'abord avec vigueur, mais bientôt leurs efforts sont épuisés. Comment en seroit-il autrement sur un sol où les produits alimentaires furent jetés en abondance, et où, pour les obtenir, il ne faut employer aucun travail ni aucun effort? De cette heureuse position, de cette fécondité de la nature, il en est résulté pour les O-Taïtiens ces mœurs molles et efféminées, cette enfance dans les idées, qui les distinguent. C'est à cause de cela que les habitants de Borabora, moins favorisés, s'adonnèrent à la piraterie, et leur firent souvent la guerre avec succès. C'est par la même raison qu'ils ont adopté sans obstacle les nouvelles maximes qui leur furent portées par les missionnaires anglois, maximes qu'ont repoussées tous les autres peuples de la même race dont l'âme est plus fortement trempée.

On a longuement discuté anciennement sur ce que les Américains ne présentèrent point aux premiers observateurs un système pileux aussi épais que celui de beaucoup d'autres peuples : la question est aujourd'hui bien résolue; mais, pour ne parler que des O-Taïtiens, cette partie accessoire de l'organisme est très abondamment fournie. Légers à la course, ces naturels sont habitués dès l'enfance à gravir à la cime des plus hauts cocotiers, et les arêtes des rochers les plus escarpés. Ils savent lancer les pierres avec la plus grande adresse, et leur coup d'œil est si juste qu'ils frappent le plus souvent le but qu'ils se proposent d'atteindre. Dressés dès la plus tendre jeunesse à la natation, les O-Taïtiens dans l'adolescence se plaisent à évoluer au milieu des récifs; ils exécutent de très longs trajets sans éprouver

de fatigue. Leurs sens, habitués à des observations toutes instinctives, leur font avoir la conscience d'un oiseau caché dans le feuillage d'un arbre éloigné, ou d'un petit lézard qui bruisse au loin sous une pierre, lorsqu'un Européen essaie en vain de voir ou d'entendre ces animaux. Mais cette faculté du reste ne eur est point exclusive, on sait qu'elle appartient à tous les peuples isolés ou disséminés sur la surface de la terre, qui en font un usage journalier.

Dès leur bas âge les petits Taïtiens sont familiarisés avec les intempéries des saisons. Nous en avons vu qui restoient hors des cabanes et dans un état de nudité parfait, bien que la pluie tombât par torrents. D'ailleurs ces enfants de la nature peuvent se développer en paix; lutter contre les vagues au milieu des brisants, grimper sur les arbres et parcourir sans cesse les bois, forme leur première éducation, et, d'après cela, il n'est pas étonnant que les membres acquièrent cette aisance dans les mouvements qui est si opposée à la roideur et à l'immobilité d'un Européen.

Les femmes d'O-Taïti, ces prêtresses de Vénus, dont les attraits séducteurs sont peints avec tant de charmes dans Bougainville, Wallis et Cook, sont généralement très laides de figure. Ce n'est pas, nous le savons, l'opinion reçue en Europe; et les tableaux gracieux et fantastiques qu'on a faits de leurs traits se trouvent en quelque sorte présents à la mémoire pour infirmer notre jugement. Mais nous avons vu la plus grande partie du beau sexe taïtien, et nous pouvons affirmer sans crainte que dans toute l'île à peine trouveroit-on une trentaine de figures passables d'après nos idées sur la beauté, ou en citer une dizaine qui aient une physionomie attrayante, et encore faudroit-il les chercher parmi celles qui sont à l'aurore de la vie; car la maternité et les travaux du ménage les flétrissent de bonne heure. Toutes les femmes âgées sont dégoûtantes par une flaccidité générale, qui est d'autant plus grande qu'elle succède ordinairement à un embonpoint considérable. Les premiers navigateurs, en abordant dans cette île si belle par la pompe de sa végétation et la douceur de sa température, ont-ils été séduits par les plaisirs sensuels dont on les enivra après de longues privations, ou bien la beauté du sang s'est-elle altérée à la suite des maladies vénériennes, ainsi que le pensent les missionnaires? Tout porte à croire que la première idée est la plus probable; la vie des gens de mer s'écoule au milieu de rudes vicissitudes, de privations de toutes sortes, et, dans les courts moments où ils peuvent satisfaire leurs goûts, ils s'y livrent avec un entier abandon. On conçoit facilement alors comment leur imagination dote de tous les avantages réunis le sol qui leur offre de faciles plaisirs, et l'éducation même ne garantit pas de ces prestiges, puisque nous voyons des hommes graves partager le même sentiment. Le Camoëns entre autres n'a-t-il pas consacré un chant à peindre les voluptés que Gama et ses compagnons goûtèrent dans une île fortunée? Bougainville, Wallis, Cook, Bligh, ont rivalisé, dans leurs relations, en peintures un peu vives et à la manière de l'Albane lorsqu'ils tracent les contours gracieux, la tournure agaçante, les yeux langoureux des O-Taïtiennes, qui, au dire de ces navigateurs, auroient pu soutenir la comparaison avec les Françoises dont le front n'est bruni que de cette demi-teinte qui ne messied point au visage des Andalousiennes. Si ce tableau ne concernoit qu'un petit nombre de jeunes filles, nous serions les premiers à en reconnoître la vérité; mais le sexe féminin, quoique doté assez universellement de certains traits dont s'enorgueilliroient les Européennes, est tellement défavorisé sous d'autres rapports, qu'un observateur judicieux ne peut se dispenser de détruire les préventions fautives généralement répandues. Les O-Taïtiennes, avant le mariage, présentent cet embonpoint raisonnable qui prête de la grâce au corps, en arrondit les contours, et est le signe le plus infaillible d'une santé robuste; elles ont la jambe forte et bien proportionnée, les mains très petites; l'élargissement singulier des traits de la face tient peut-être à l'usage qu'ont les mères de comprimer dès l'âge le plus tendre la tête de leurs enfants, de manière qu'il en résulte l'agrandissement de la bouche, l'aplatissement des ailes du nez et la saillie des pommettes; de sorte que le nez, qui est assez généralement volumineux, et les lèvres fort grosses, ne concourent point, comme on peut le penser, à l'embellissement du jeu de la physionomie; mais les avantages dont la nature libérale les a dotées ne sont point à dédaigner. Elles ont, ainsi que les hommes, les dents du plus bel émail et parfaitement rangées; leur œil est plein de vivacité et de feu, il est bien fendu, placé à fleur de tête, recouvert par de longs cils effilés et abrité par un large sourcil noir; leur chevelure est de cette dernière couleur, et le luisant qu'elle affecte est dû à l'usage de l'huile de coco, ou *monoï*, dont elle est généralement enduite; leur sein offre avec assez de régularité une demi-sphère dont la fermeté soulève la toile qui le recouvre si imparfaitement; mais le bouton de rose que la libérale nature plaça sur l'orbe d'albâtre de la femme issue de race caucasique n'a plus cet incarnat et cette fraîcheur; c'est une sorte de mûre noire, longue, grosse comme le bout du doigt, entourée d'une auréole couverte de papilles saillantes, et colorée en brun foncé : tels sont les avantages physiques de l'O-Taïtienne la plus favorisée. La coloration de la peau des femmes est, ainsi que celle des hommes, d'un cuivre clair. Quelques unes cependant sont remarquables par

une très grande blancheur, et les épouses des chefs surtout, qui ne sont point soumises à des travaux rudes, ni à l'action du soleil, ont une teinte beaucoup moins foncée que celle des Provençales. Mais les jouissances précoces, le mariage et l'allaitement, ont bientôt détruit les avantages que nous venons de signaler. Vers dix ans les filles sont nubiles et de très bonne heure elles sont mères et très fécondes. Le plus grand service que les missionnaires européens aient rendu à ces peuples est de les avoir portés à abolir l'affreuse coutume de sacrifier leurs enfants; le grand nombre de ceux-ci promet à la population d'O-Taïti un accroissement d'autant plus nécessaire qu'elle avoit été diminuée par des guerres, des maladies, et des sacrifices humains. Les mères regardent comme le plus sacré de leurs devoirs de nourrir leur progéniture, elles ne s'en dispensent que dans des cas très rares; et les épouses des chefs, qui jouissent là comme ailleurs d'une prérogative que ne partage point le vulgaire, peuvent seules se dispenser de ce pieux devoir. Les femmes s'entr'aident dans les douleurs de l'enfantement; la plus proche voisine sert d'accoucheuse et coupe le cordon ombilical avec la valve tranchante d'une huître. Aussitôt que le nouveau-né a vu le jour, on le plonge dans un bain d'eau fraîche; la mère l'allaite pendant long-temps, et nous avons vu des enfants âgés de trois ou quatre ans courir après le sein maternel. Une observation dont nous nous sommes difficilement rendu compte est le petit nombre de vieillards qu'on remarque parmi les O-Taïtiens. On ne rencontre en effet que très peu d'individus auxquels on puisse par diverses supputations donner soixante-dix ans au plus. Aujourd'hui les missionnaires anglois tiennent des registres exacts des mutations civiles, et cette question sera un jour complétement résolue.

Plus les hommes sont restreints dans la sphère de leurs idées, plus ils sont près de ce qu'on appelle état de nature, plus leurs liens de famille ont de force; les O-Taïtiens en effet ont la plus vive tendresse pour leurs enfants; ils leur parlent avec douceur, ne les frappent jamais, et ne goûtent rien d'agréable sans leur en offrir. Ces bons sentiments n'ont pu être détruits que par la force tyrannique des superstitions religieuses; et tel père qui chérissoit tendrement son fils le voyoit sacrifier sans regret à la demande et sur les autels du redoutable dieu *Oro*.

D'où peut provenir ce grand nombre de bossus qu'on rencontre de toutes parts à Borabora, à Taïti, et dans toutes les îles de la Société? comme ceux d'Europe, ils sont spirituels, gais, et portés à la satire. Les missionnaires attribuent cette dégénérescence aux funestes effets des maladies syphilitiques; mais nous ne partageons pas une opinion qu'ils ont sans doute adoptée comme un thème de déclamation contre les navigateurs.

Ces bossus sont alertes, et plus d'une fois nous avons été étonnés de les voir gravir avec aisance jusqu'au sommet des plus hauts cocotiers.

Les travaux qui appartiennent à l'un ou l'autre sexe sont ainsi répartis : les femmes fabriquent les étoffes, tissent les nattes et les chapeaux de paille; elles sont là comme ailleurs les gardiennes des maisons. Les hommes élèvent les cabanes, creusent les pirogues, plantent les arbres, en cueillent les fruits, et cuisent les provisions dans les fours souterrains. Seuls ils vont à la pêche, ou parcourent les récifs pour y recueillir les mollusques dont ils se nourrissent.

Paresseux par essence, les Taïtiens trouvent dans le sommeil ou le repos le souverain bonheur; ils se couchent généralement dès le crépuscule Depuis l'arrivée des Européens, cependant, quelques familles ont pris l'habitude des courtes veillées; et là le père ou le grand-père, éclairé par la flamme vacillante que jette une mèche imbibée d'huile de coco et renfermée dans la coque de la noix, raconte à ses enfants des aventures de pêche, ou les instruit de l'histoire d'O-Taïti ou des mystères de leur religion. Le narrateur, dans ses récits, accommode ses gestes, les inflexions de sa voix, au sujet dont il s'occupe. Tous les membres de la famille couchent le plus ordinairement pêle-mêle dans une même pièce, sur des nattes jetées sur le sol. Nous avons fréquemment vu de jeunes époux couchés sur la même natte que leurs pères et mères, frères et sœurs. Les chefs seuls couchent sur des nattes tendues sur des châssis, et des étoffes d'écorce d'arbre à pain sont suspendues alentour en forme de draperie. Ils ont aussi l'usage de la sieste, et tous les insulaires dorment habituellement depuis midi jusqu'à trois heures.

Les O-Taïtiens font trois repas principaux : nous disons principaux, car ils mangent presque à toutes les heures du jour. Cependant les repas de famille se font le matin de très bonne heure, vers midi à peu près, et le soir au coucher du soleil; mais il est bien rare de rencontrer un naturel sans qu'il ait dans la main un morceau de fruit à pain cuit sous la cendre, ou une noix fraîche de coco, dont ils aiment passionnément le lait émulsif.

Leur cuisine est simple, et la nature a pourvu d'une manière libérale aux substances alimentaires et aux fécules, que nulle part on ne rencontre en si grande abondance. Pendant sept à huit mois les arbres à pain ou *maïore* donnent leurs fruits; pendant le reste de l'année ils ont ou des cocos ou des *taros*, des ignames ou des racines de *téré* (*tacca pinnatifida*, LINNÆUS). Ils ont aussi le soin de faire des préparations destinées à varier leur nourriture

ou à servir dans des temps de disette : ainsi ils retirent des fécules très pures et très belles des racines d'*arrow-root* et de *taro* ; ils font du *saïpaï*, sorte de pouding composé de chair de fruit à pain et de coco, qu'ils nomment *poe-taro* lorsqu'on y ajoute des feuilles d'*arum*, et *poe-pya* lorsque c'est du jus de coco et de la racine de *pya* râpée. Mais de toutes ces préparations la meilleure sans contredit est la confiture qu'ils appellent *popoe-fayi*, et qui est un mélange de fruits à pain cuits avec des bananes de montagnes.

D'après les idées nouvelles que leur ont transmises les missionnaires, les Taïtiens sont dans l'usage de n'allumer leurs fours souterrains que les samedis ou la veille des grandes fêtes ; et les aliments qu'ils y font cuire servent pour toute la semaine : lorsque les provisions viennent à manquer, ils se bornent à rassembler devant leur porte quelques charbons sur lesquels ils grillent des fruits à pain ou des racines. Quoiqu'on ait décrit bien au long les fours dont se servent surtout les insulaires de l'archipel de la Société, cette méthode est si avantageuse pour donner un goût exquis aux mets qui y sont soumis, elle est si simple, mais en même temps si remarquable, que nous ne pouvons nous dispenser d'en parler, au moins brièvement. A quelques pas de leurs cabanes les habitants creusent un trou circulaire assez vaste, mais peu profond, dont ils garnissent le fond avec des pierres (des morceaux de trachytes); puis ils allument un grand feu, sur lequel ils placent une couche de terre pour empêcher que la chaleur ne s'évapore. Lorsque le degré de caloricité est assez élevé, ils découvrent le four, et ils mettent au fond, sur un lit de pierres échauffées, recouvertes de feuilles de bananiers, un cochon, dont le ventre est rempli de pierres chaudes : on fait un lit de ces dernières par-dessus, et on renouvelle le feu par le moyen d'enveloppes filamenteuses ou brou de cocos très sec. En dessus ils forment des soupiraux, par où s'écoule la fumée en colonnes épaisses. Souvent ils placent en deuxième plan divers rangs de fruits à pain ou *maïore*. L'ensemble du four est ensuite recouvert, et le feu entretenu environ une demi-journée. Lorsque la cuisson approche de son terme, on enveloppe le four entier d'une couche épaisse de terre, et la chaleur se concentre et donne le dernier degré de cuisson. Les pierres du pays, très poreuses d'après leur origine volcanique, sont très propres à propager la chaleur. C'est au moment de servir, dans les repas d'étiquette donnés par les rois, qu'on découvre le four ; et les fruits à pain qu'on en retire, et les viandes rôties, conservent un parfum délicieux et une succulence qu'on chercheroit en vain dans celles préparées par les procédés européens.

Les aliments usuels consistent donc en viandes, en fruits et en racines. La chair qu'ils estiment le plus est celle du cochon, qu'ils appellent *poua* ; mais tous les habitants ne peuvent en goûter que rarement. Ils aimoient autrefois les chiens (*ouri*) ; ils élèvent des poules (*moena*), ramassent les œufs dans les brouissailles, et n'en font aucun usage. Ils aiment passionnément le poisson, qu'ils mangent presque constamment cru, et consomment beaucoup de coquillages, d'holothuries, d'aplysies, que la mer jette à la côte, ainsi que de gros crustacés.

Mais la base réelle de leur existence est le fruit qu'ils appellent *maïore*, que l'utile arbre à pain produit. Avec le coco la Providence divine a assuré à ces peuples une vie exempte de besoins, ou pour laquelle ils ne sont pas forcés de conquérir avec peine les premiers aliments.

Le *rima* ou fruit à pain se mange cuit : il produit pendant une partie de l'année des fruits verts qu'on recueille au fur et à mesure qu'on en a besoin ; mais en janvier, février, novembre et décembre, il cesse de produire. On a alors eu le soin de convertir sa pâte en une sorte de conserve aigrelette qui dure cet espace de temps, et qu'on mange conjointement avec les bananes séchées au soleil et pressées par de fortes ligatures appelées *piri*, et qui ressemblent entièrement à des carottes de tabac. Les Anglois estiment beaucoup cette dernière préparation, dont les marins font usage comme un excellent antiscorbutique. Avec le *rima* frais ils fabriquent une friandise en triturant sa pâte unie à celle des bananes cuites ; ils étendent aussi sa fécule, qu'ils font fermenter un instant, pour faire une boisson instantanée qui a une saveur aigrelette, une consistance épaisse, et une couleur blanchâtre qu'on nomme *popoe*.

Le cocotier paroît avoir été créé pour être utile dans toutes ses parties : aussi les Taïtiens vénéroient-ils ce brillant palmier. Ses noix encore fraîches servent, de préférence, pour leur nourriture et leur boisson. Ils appellent le palmier *ari*, et *totomoude* le fruit : dans cet état ils aiment avec délices le lait butyreux contenu dans son intérieur ; ils mangent la chair molle qui tapisse les parois de la noix en la râclant avec les doigts ou quelquefois avec un fragment de la coque, et la dévorent en un clin d'œil. Les jeunes cocos, non développés ou encore en bourgeons dans la spathe, sont une friandise recherchée qu'ils appellent *couto*.

Les cocos parvenus à parfaite maturité sont conservés pour la fabrication de l'huile. Mais les naturels vont dans les bois recueillir ceux qui sont germés, et ils mangent l'intérieur, qui est spongieux, avec une grande sensualité, tandis qu'ils rejettent la chair qui reste encore autour de la noix comme trop dure et seulement propre à fournir de l'huile.

Enfin avec l'amande ou la chair de l'*ari* ils forment, en la broyant et la soumettant au lavage, de grosses boules qu'ils dessèchent afin de les conserver, et qui servent à fabriquer d'autres mets.

Les bananes sont également un article important de consommation ; elles sont mangées crues à l'état frais, ou bien cuites et mélangées avec du *maïore* ou fruit à pain. On en fait des conserves nommées *pire*, en les pressant fortement les unes contre les autres et les séchant au soleil après les avoir coupées par lanières. Dans cet état elles prennent une saveur sucrée, et sont excellentes. Nous en avons souvent mangé avec le plus grand plaisir. Elles peuvent, ainsi ficelées et préparées, se conserver long-temps.

Le *taro* rôti fait partie intégrante des matières alimentaires. On en retire une très belle fécule par le lavage ; mais la plus estimée s'obtient des racines d'une espèce de *maranta* appelée *tii* (1), qui donne ce que les Anglois appellent *arrow-root*, et sur laquelle les missionnaires ont imposé un tribut. Cette matière est très blanche, très gommeuse, et est très employée pour les maladies consomptives et les dyssenteries chroniques. Par elle-même, d'ailleurs, elle ne jouit d'aucune propriété spéciale autre que celle dévolue aux fécules de pommes de terre, de blé, etc. Ils emploient encore, dans le même but, les tubercules radiculaires que produit le *tacca pinnatifida*, qu'ils appellent *tévé*, tandis qu'ils donnent à la racine le nom de *pya*. Les ignames fournissent leurs racines douces et sucrées par tronçons volumineux longs de plus d'un pied, et recouverts d'un épiderme rougeâtre qu'ils nomment *eoui*. Ils utilisent encore diverses plantes sauvages éminemment nutritives, et ils ont en quantité une sorte de courge. Ils ne font que sucer la canne à sucre, dont ils rejettent la portion ligneuse. Ils ont d'ailleurs pour fruits l'orange, le citron, la papaye, qu'on leur a portés ; mais au premier rang on doit mettre le *vy*, fruit du *spondias dulcis*, dont la saveur déplaît d'abord à cause d'un goût résineux qui domine dans l'épiderme, mais qui disparoît lorsqu'on enlève la peau pour faire place au goût exquis et sans mélange de la chair, dont il se fait une grande consommation. Ce fruit est aqueux, et fond sur les lèvres lorsqu'il est mûr; mais à ce point il ne peut se conserver. On le cueille lorsqu'il est encore vert, pour le transporter à bord des navires et le faire mûrir en mer.

La boisson ordinaire des O-Taïtiens est l'eau pure. Ils buvoient, avant l'arrivée des missionnaires, une liqueur spiritueuse très enivrante, appelée *ava*, obtenue de la macération dans l'eau, pendant deux ou trois jours, de la racine du *piper methysticum*. Cette liqueur occasionne un sommeil profond, puis des transpirations abondantes, et par suite des ivresses furieuses. Ils s'en servent encore aujourd'hui, mais principalement comme remède. C'est par analogie avec l'*ava*, quant aux effets, qu'ils ont nommé *ava-ava* cette plante nauséabonde, dont ils ne font pas usage ou du moins fort peu, connue dans l'univers sous le nom de *tabac*.

Le goût des O-Taïtiens pour les vêtements d'Europe est effréné. Il semble que sous l'habit d'un homme éminemment civilisé ils doivent acquérir le mérite qui le distingue, et s'attirer la considération qu'on lui porte. Telles sont du moins leurs idées à ce sujet. Aussi les voit-on chercher par tous les moyens imaginables à obtenir des habits, des chapeaux, des cravates de soie, et particulièrement des chemises. Ils n'en sont pas encore au point de porter des culottes et des souliers. Le petit nombre des navires qui y relâchent, proportionnellement à la masse de la population, ne peut assez fournir de nos tissus pour vêtir la plupart des naturels : ils ont donc été forcés de conserver leurs anciennes étoffes faites avec l'écorce des arbres, de s'habiller en mêlant fréquemment les vêtements européens et taïtiens.

Le costume journalier est assez simple pour le commun du peuple : il se compose chez les hommes d'un morceau d'étoffe servant de pagne, et s'ajoute sur le *maro*. Quelquefois ils jettent sur les épaules une pièce légère, trouée au milieu pour le passage de la tête. Le pagne sert à recevoir divers petits objets. Les jeunes garçons jusqu'à l'âge de quatorze à quinze ans sont complétement nus, hormis l'étroit *maro* qui recouvre les parties génitales. C'est habituellement une bride étroite qui ceint les reins, et dont un pli enveloppe les testicules et retombe sur le pubis ; un autres bout passe sur le périnée et l'assujettit. Les chefs ont des *maro* faits avec des écorces très molles et tissées à la manière des nattes fines : ils sont longs de plusieurs aunes, et larges de trois pouces. Les jeunes gens portent souvent un réseau de vieux filets sur la tête, et ont les oreilles percées pour recevoir des fleurs.

Dans les jours de cérémonie les chefs portent une longue pièce d'étoffe ouverte au centre, appelée *tipouta*, retenue sur les épaules par la tête, semblable au *poncho* des Araucans, et retombant jusqu'aux chevilles, à la manière des chasubles de nos prêtres. Sa couleur est blanche, mais les bords et surtout les angles sont ornés de feuillages imprimés, et vivement colorés en rouge par le suc rutilant du *maki*. Une autre pièce d'étoffe ceint le corps, sa finesse est plus grande que celle de la précédente : elle forme plusieurs tours sur les reins, et ses couleurs varient du brun au jaune serin. Les naturels

(1) On retiroit du *tii*, par la fermentation de la racine râpée dans l'eau, une sorte de rhum très fort.

savent tresser la paille, et ils s'en font des sortes de chapeaux. Ils remplacent quelquefois cette coiffure par un turban de toile.

Les chefs aiment à se vêtir à l'européenne, et dans leur plus grand négligé ils portent aujourd'hui un chapeau de paille, une chemise et une natte très fine, très moelleuse, d'une couleur vive, qui enveloppe négligemment le corps.

Le costume des femmes est le même pour tous les âges, lorsqu'il consiste en habits du pays; mais il diffère là comme ailleurs suivant le rang ou la fortune de celle qui est empaquetée dans des robes venues des manufactures d'Angleterre. Ce n'est que par des échanges, de cochons entre autres, qu'elles obtiennent les indiennes et les rubans qui les défigurent aujourd'hui. Ce qui est commun à toutes ce sont les petits chapeaux de paille dont elles couvrent leurs têtes, et qu'elles font elles-mêmes avec les jeunes écorces macérées du *pourao*, ou les chaumes d'une graminée nommée *moou*. Ceux ci, beaucoup plus rares, sont satinés, brillants, et ont tout l'éclat des chapeaux de paille de riz ou d'Italie. Deux grandes pièces d'étoffe drapées avec art composent tout leur habillement: la première, d'une blancheur éblouissante, ceint les reins, et enveloppe tout le haut du corps: les deux extrémités sont jointes l'une avec l'autre, et engagées sous un pli qui les retient pour retomber avec grâce. Un long manteau couvre les épaules; sa couleur est également blanche. Les deux bouts s'attachent au-dessus des épaules, retombent sur les bras, qu'ils laissent libres, tandis que le reste de l'étoffe fait plusieurs circonvolutions autour des reins, et remonte voiler à demi le sein, plutôt pour la forme que par principe de pudeur. Cette espèce de tunique extérieure ne se porte que les jours de cérémonie; dans leur intérieur elles sont à demi-nues. Pour la pluie cette longue robe antique est faite avec une étoffe plus épaisse, brune ou marron en dehors, et enduite d'une gomme qui la rend imperméable à l'eau. Les jeunes filles, et les plus coquettes surtout, ont sur les épaules, et sans autre voile, une sorte de petit fichu étroit, très blanc et travaillé en losanges à jour. Toutes les femmes indistinctement vont nu-pieds. La portion la plus brillante de leurs atours est sans contredit le goût qu'elles ont pour les guirlandes de fleurs: celles-ci sont de plusieurs espèces, mais généralement elles préfèrent à l'éclat des corolles les tiges fanées mais odorantes du basilic par exemple. Cette plante qu'on a introduite à Taïti croît partout maintenant, et les femmes portent de gros paquets de ses tiges fanées sur la tête. C'est ordinairement la fleur de l'*hibiscus rose de Chine*, qu'elles entrelacent pour former sur leur front un large faisceau, d'autant plus remarquable que cette fleur possède l'éclat le plus vif du vermillon uni au carmin: quelques jeunes gens s'en font aussi des couronnes. Une autre fleur chérie des femmes est le *gardenia*, dont l'odeur est très suave et très pénétrante; elles traversent les lobes de leurs oreilles des longs tubes de ses corolles virginales qui se fanent bientôt. Quelques unes portent des perles fines enfilées, en place de pendants d'oreilles, mais seulement d'un seul côté. Cette coutume de se placer des fleurs dans les oreilles est d'autant plus remarquable qu'on la retrouve aujourd'hui chez presque tous les peuples malais des îles de la Sonde ou des Moluques. Aussi à Taïti les femmes se font souvent des fleurs factices qu'elles placent au même lieu. Ce sont des feuilles odorantes, des fleurs auxquelles elles accordent un sens ou quelques propriétés, qu'elles attachent sur un petit bâton, et qu'elles conservent long-temps ensuite. Peut-être cet usage est-il propre aux filles; peut-être que ce sont des dons d'amour, ce que nous ignorons. Elles parfument leurs vêtements avec les noix de toumanou (*calophyllum inophyllum*).

Les femmes ont généralement, pour garantir leur figure de la trop vive action du soleil, une visière faite avec les folioles du cocotier, et qu'elles appellent *niao*: cette coutume est aussi suivie par quelques hommes et surtout par des jeunes gens.

La fabrication des étoffes est l'occupation principale du sexe féminin, et, quoique fréquemment décrite, elle mérite de fixer l'attention. On auroit de la peine à croire en effet qu'avec des moyens si imparfaits et en même temps si simples ces peuples aient pu se façonner des vêtements aussi ingénieux et si commodes, en se servant d'écorces d'arbres. Les voyageurs jusqu'à ce jour n'ont mentionné que le mûrier à papier ou le *broussonetia* comme le végétal qui fournit son *liber* pour la fabrication des toiles très fines: mais cet arbre, qui sert aux mêmes usages en Chine et au Japon, est rare à O-Taïti, quoiqu'il y soit cultivé; on n'emploie guère aujourd'hui que ses fibres, dont on tisse des chapeaux ou des sortes de fichus très légers. Plusieurs arbres ont des écorces que les O-Taïtiens utilisent, mais celui qui fournit à l'habillement de presque toute la population est l'arbre à pain. On choisit à cet effet les branches les plus jeunes ou les plus tendres, on les fend longitudinalement, et on les dépouille avec facilité. Leur liber est épais, composé de plusieurs couches, enduit d'un suc gommeux très tenace, très propre sous le battoir à lier les fibres entre elles, et à permettre qu'elles s'étendent largement, à mesure qu'elles perdent de leur épaisseur. On fait macérer pendant trois jours ces écorces, afin de les dépouiller de l'épiderme qui les recouvre, et on garde souvent le feuillet du liber le plus voisin des fibres qui est coloré en marron. Ajouté aux autres écorces, il sert à donner plus d'épaisseur à l'étoffe portée dans la saison des pluies, en même

temps que celle-ci prend la couleur brune qui le distingue.

Outre le mûrier à papier principalement réservé aux tissus très fins, et l'arbre à pain, appelé *aurou*, qui est universellement employé, ces insulaires se servent encore au besoin des écorces de l'*hibiscus tiliaceus*, de celles d'un arbre à feuilles lancéolées, nommé *oreroua*, de l'écorce du *tiaïly* ou plane de Cook (*aleurites triloba*), de celle du tamanou, et de quelques autres dont les noms nous sont inconnus.

Avant de commencer leur préparation, les femmes font macérer les écorces dans l'eau; elles en apportent ensuite la pâte dans un local où l'on fabrique les toiles et qu'on appelle *hao* : les morceaux de pâte n'ont alors que trois à quatre pouces de largeur sur une longueur déterminée, et les parcelles sont conservées soigneusement pour fermer les trous, lorsque la toile déchire, ce qui arrive dans le premier moment du battage. Ces écorces malaxées sont appliquées sur un madrier en bois un peu épais, et l'opération est entamée à l'aide d'un battoir appelé *eyeyé*. Cet instrument, aujourd'hui très connu en Europe, est long de quinze pouces; il est régulièrement quatrilatère, et a un pouce et demi sur chaque face, et quatre à cinq pouces de manche; il est fait d'un seul morceau de bois très dur. La première face, celle avec laquelle on commence à frapper les étoffes, est rayée longitudinalement par des lignes un peu fortes et en petit nombre; dans la seconde les rainures diminuent de profondeur et leur nombre augmente; ainsi de la troisième; la quatrième est couverte de rainures extrêmement fines : c'est aussi celle qui sert à terminer l'étoffe en lui donnant la dernière façon.

Alors l'écorce constamment humectée avec de l'amidon, et tenue fraîche dans des paquets de feuilles de *mapé*, est frappée dans le même sens par plusieurs *eyeyé*. On a en effet le soin de ne jamais battre sur le même endroit : les coups vont de proche en proche. Cette opération dure long-temps, et se continue tantôt dans le sens de la longueur, et tantôt dans celui de la largeur, de sorte que les fibres, solidement agglutinées entre elles, forment une espèce d'entre-croisement qui imite la trame de nos toiles. Lorsqu'on arrive sur les bords, on apporte quelque soin à n'étendre de l'écorce que ce qui est nécessaire pour conserver la régularité du carré. Il y a maintenant des cabanes consacrées à la fabrication des étoffes destinées aux chefs ou aux missionnaires; on condamne les jeunes filles qui ont commis quelques fautes, ou qui ont eu quelques foiblesses, à en faire tant de pièces dans un temps donné. Souvent elles se réunissent une dizaine pour travailler; mais dans ce cas une femme âgée et expérimentée préside toujours à l'opération : elle porte le premier coup, et ses jeunes compagnes continuent, en frappant en mesure, sur l'air d'une chanson du pays. C'est principalement à *Borabora* que souvent nous avons entendu cette harmonie assez bruyante, qui dans le lointain, au milieu des bois, produit un singulier effet.

Ainsi sont fabriquées les étoffes communes. Le même procédé est usité pour les toiles très fines, seulement on y apporte plus de soin. Quelques étoffes, ordinairement très blanches, et destinées à être jetées sur les épaules, présentent des dessins à jour. On les fait en se servant du battoir ordinaire; mais lorsque leur confection avance, on fait succéder un instrument fait exprès, dont les faces sont couvertes de ronds, de losanges, qui s'impriment sur la toile, et qui, en éclaircissant l'épaisseur de l'écorce, y applique les dessins qui sont sculptés sur ses faces.

Non contents d'être parvenus par des moyens si simples à se vêtir, les O-Taïtiens ont voulu embellir les produits de leurs manufactures. Leur sol leur a encore fourni des matières colorantes que ne dédaigneroient pas nos arts, et ils possèdent surtout un rouge qui jouiroit d'un magnifique éclat s'ils savoient les moyens de le fixer solidement. Ce rouge est exprimé simplement du fruit d'un figuier, qui croît partout dans les bois des montagnes, et qu'ils appellent *maki*. La figue du maki [1] est à peine de la grosseur d'une petite aveline; elle est axillaire le long des rameaux, l'arbre qui la produit est très rameux et peu élevé. Son suc intérieur est verdâtre, ainsi que l'épicarpe; ce n'est que dans l'eau que la matière colorante rouge se dissout, étant avivée par le suc astringent et acidule du fruit d'un *sébestier*. La couleur du maki tient du vermillon uni au carmin, et prend une teinte brillante. Nous avons vu les mains de quelques femmes occupées à y plonger des étoffes aussi rouges que si elles eussent été trempées dans un bain de pourpre. Mais son éclat se perd sur les toiles, parce qu'il faudroit, pour le fixer, l'emploi de l'alun ou d'un autre sel aussi actif. Avec ce rouge ils peignent ordinairement le milieu et les angles des grandes *pièces* qu'on jette sur le corps. Les dessins du milieu sont informes, ceux des angles représentent un feuillage très découpé et très élégant, qu'ils impriment par le moyen des feuilles d'une jolie fougère des montagnes, nommée *erimou*. Ils trempent cette fougère dans la liqueur colorante toujours obtenue à froid, et ils lui font ainsi remplir l'office de planche, propre à transmettre ses découpures et ses formes. Ce rouge se nomme *meaoutéouté*.

On teint encore ces toiles d'écorce d'arbre en jaune

[1] *Ficus tinctoria*, Forster, Prod., n° 403. *Fol. oblique ovatis, obtusis, recept. turbinatis, basi calyculatis. Ins. societatis.* Persoon, t. II, pag. 610.

serin très tendre, nommé *mearéarèa*. Cette autre couleur est obtenue d'un arbre appelé *nono* (1).

Les lavages répétés dans l'eau courante, et en se servant des feuilles d'un convolvulus non volubile, nommé *pouai*, en place de savon, donnent aux étoffes usuelles une blancheur aussi pure que celle de la neige.

Ces naturels ont enfin trouvé le moyen de former des vêtements imperméables à la pluie, en les enduisant d'une gomme d'un brun rouge, dont l'origine et la préparation nous sont inconnues.

Après les vêtements, il est indispensable de parler de cet accessoire durable, dont la peau conserve des traces indélébiles, et qui résulte du tatouage. Les habitants des îles de la Société aiment passionnément ce genre de décoration, et ils ont poussé aussi loin que possible l'art de se tatouer. Chez eux et surtout à Taïti cet ornement servoit à indiquer les rangs de la société ou les services rendus par quelques guerriers. La mode et les habitudes locales exerçoient aussi leur empire dans les distributions des dessins. Mais les missionnaires ont défendu sous des peines sévères les pratiques de ce tatouage, sous prétexte qu'il ne servoit qu'à produire de grands désordres, par les passions tumultueuses qu'il excitoit dans le cœur des femmes qui ne pouvoient résister à un charme aussi puissant et aussi séducteur. Les enfants nés depuis l'établissement du christianisme sont, malgré cette interdiction, les seuls qui ne soient point tatoués; tous les naturels, et surtout les jeunes gens, sont si envieux de faire ajouter à leurs dessins des accessoires nouveaux qu'ils préfèrent fuir dans les bois pour s'y barioler le corps à leur fantaisie. Ce qui inquiétoit les missionnaires pendant notre séjour étoit le désir que manifestoient divers chefs pour sacrifier à cette ancienne coutume, et la conduite de ces ministres devenoit très embarrassante; car le refus de même que l'adhésion avoient à leurs yeux des inconvénients réels.

L'opération par laquelle on incruste des dessins dans la peau est nommée par les Taïtiens *tatou*, d'où nous avons fait le mot de tatouage. Elle se pratique au moyen d'un très petit morceau d'écaille de la largeur d'un ongle, et garni sur son bord d'une suite de dents très fines et très aiguës. Un petit manche est fixé à la portion opposée aux dentelures. On trempe ces dents dans du noir de fumée, qu'on obtient en brûlant l'écorce ligneuse de la noix de Bancoul (*aleurites*), et on les applique sur le lieu qu'on veut tatouer; alors on tient de la main gauche cet instrument qu'on dirige, tandis qu'on a dans la droite une petite baguette légère, avec laquelle on frappe sur le manche pour faire entrer les dents sous le derme. Il faut beaucoup de temps et de patience pour graver les dessins nombreux qui couvrent le corps des naturels; mais ces broderies sont renouvelées plusieurs fois dans le cours de la vie. Les déchirures qui résultent de l'introduction de l'instrument se boursouflent et s'enflamment, et donnent souvent lieu à une fièvre intense.

Le tatouage forme ainsi une sorte de vêtement indélébile à des hommes le plus ordinairement nus. Aussi les mieux tatoués sont-ils fiers de cette parure, qu'ils montrent avec orgueil : les représentations hiéroglyphiques varient quant aux détails, mais elles se ressemblent toutes par la disposition générale. Les O-Taïtiens n'ont aucun dessin sur la figure, ils diffèrent en cela du plus grand nombre de leurs voisins du même archipel. Les princesses et les femmes des chefs ont toutes les mains et les jambes tatouées de la même façon, et de manière à imiter des gants ou des brodequins élégants. Les épouses des simples ratiras ont aussi le droit de porter des dessins gravés sur les fesses et sur les reins, attribut plus spécial du haut rang. Ce blason, placé dans un endroit qui paroît peu convenable, se compose de cercles nombreux et entrelacés, tantôt simples, tantôt dentelés, et se terminant en suivant la courbure de l'os iliaque. Chacun d'eux se compose d'une réunion de lignes tantôt droites, tantôt flexueuses, tantôt étroites, tantôt larges. En un mot, l'exécution est bien supérieure aux dessins mal tracés que portent sur le corps les matelots d'Europe. Les bras sont bordés, en dedans et en dehors, de lignes en losanges qui aboutissent aux doigts; et les cuisses et les jambes aux parties intérieures et extérieures offrent de larges bordures. La poitrine est souvent revêtue de soleils, d'idoles, et autres représentations plus ou moins bizarres. Un insulaire de Pomotou s'étoit fait recouvrir la moitié du corps d'un damier, dont l'effet étoit horrible : aussi passoit-il pour un guerrier fameux, mais féroce et sans pitié. Upaparu, chef du district de Matavai, n'avoit qu'un petit *carré* placé derrière l'oreille; ce qui, conjointement avec d'autres circonstances, nous porte à penser qu'on attache à cet usage des idées dont nous ne possédons pas la clef. Du reste c'est aussi l'opinion des missionnaires, mieux instruits que nous sur quelques unes des coutumes de ces peuples. Tout porte donc à croire qu'il étoit le symbole des fonctions de chaque individu, et l'armoirie des familles. Le tatouage se pratiquoit dès l'âge de treize ou quatorze ans, et l'opérateur recevoit pour récompense un cochon.

Les femmes avoient anciennement l'usage de porter en signe de deuil la chevelure de leurs parents : parfois on la déposoit comme offrande sur les *moraïs* des dieux. Aujourd'hui ces cheveux, tressés avec une grande patience et nommés *tomou*, ne sont plus

(1) *Morinda citrifolia*, L. Rumph. Amb. 2, pag. 158. Persoon, t. I, pag. 201.

d'aucun usage, et sont volontiers vendus aux Européens qui abordent dans l'île.

La construction des cabanes appartient aux hommes; elles sont toutes bâties sur le même modèle: celles des gens du peuple sont formées de bambous enfoncés en terre par une de leurs extrémités, ou en branches d'égale grosseur et serrées les unes contre les autres, mais de manière à laisser du jour entre elles. Quelques traverses maintiennent le tout. La toiture se compose de chevrons qui supportent les feuilles de *fara* ou vaquois [1]; et ce mot de *fara* a été transporté aux cabanes même, qu'on nomme *faré*. Les feuilles du *fara* sont séchées et réunies par paquets: pour les mettre en œuvre on les assemble en un certain nombre sur des baguettes en bois pliant. L'extrémité lancéolée de la feuille demeure libre. On applique ces baguettes, de la même dimension, sur les chevrons, en commençant par le faîte: elles s'adaptent tellement entre elles que les toitures fabriquées de la sorte sont beaucoup meilleures pour l'usage que celles qu'on fait dans les pays civilisés avec les ardoises ou les tuiles. L'extérieur ressemble aux toits de chaume de nos villages, parce que les parties libres du *fara* sont réunies en couche épaisse, tandis que dans l'intérieur de la maison la toiture est lisse et régulière.

Les cabanes des Taïtiens sont généralement vastes. L'air y circule librement à travers les barreaux qui en forment les parois. Souvent même, chez les plus pauvres, il y pleut dans l'intérieur, par les côtés: les plus industrieux ajoutent des nattes pour enclore le pourtour et se garantir des vents régnants et de la pluie. L'élévation de ces demeures est peu considérable, et on ne peut guère y entrer que par une étroite ouverture. D'ordinaire on y trouve pêle-mêle plusieurs familles établies, qui y résident avec une nombreuse lignée. Les alentours des cabanes, sans exception, sont fermés par un entourage en piquets plantés très près les uns des autres et hauts de trois pieds. On ne peut les enjamber que par des pieux plantés à cet effet. Le principal avantage de ces ceintures est sans doute de s'opposer à ce que les animaux, qu'on laisse en liberté, et notamment les porcs, ne puissent s'y introduire.

Les cases des chefs sont grandes et vastes, construites, quant à l'extérieur, comme les précédentes; mais elles ont de plus un grand nombre d'appartements. Ceux-ci ne sont point isolés par des cloisons compactes, mais seulement par des treillis. La séparation des appartements ne s'élève pas jusqu'au faîte, car elle s'arrête au milieu de la hauteur de la maison. Dans ces sortes de cabinets sont des nattes tendues sur quatre montants ou jetées sur le sol, destinées aux divers membres de la famille.

Les maisons du domaine public, sortes de caravansérails où tout habitant d'un district qui va pour affaire dans un autre peut aller tendre sa natte et résider, sont bâties sur de plus grandes proportions. Elles n'ont qu'une toiture supportée par des rangées de piliers en bois d'arbre à pain.

Quelques missionnaires ont voulu se loger entièrement à la mode des sauvages, M. Nott entre autres. La plupart se sont fait édifier un vaste local dont les murailles, comme celles des temples du culte, sont formées par des lacis de branches flexibles entrelacées et recouvertes de chaux. L'intérieur, garni de planchers en beau bois rouge d'arbre à pain, est distribué à l'européenne; seulement on a conservé judicieusement la méthode des naturels de ne point élever les cloisons jusqu'au toit, ce qui permet à l'air de circuler librement.

Par la disposition que nous venons d'indiquer, on a vu que les cabanes sont ouvertes de manière à tempérer les effets de la chaleur du climat. Mais cet avantage est plus que compensé par les pluies abondantes qui tombent fréquemment à Taïti, et qui entrent dans ces demeures et en rendent l'intérieur humide et malsain. Les insectes, d'ailleurs, n'ont aucune barrière; mais il paroît que, redoutables aux Européens, leur action est moins sensible sur le derme endurci des naturels. Les tipules et les mouches sont surtout insupportables.

Les habitations des insulaires ne sont établies que sur les bords de l'île d'O-Taïti, et ne sont jamais beaucoup agglomérées; car les villages qu'elles concourent à former ont souvent une très grande étendue par suite de cette disposition.

Le mobilier des O-Taïtiens se réduit à quelques meubles usuels: ces peuples d'ailleurs n'ont que des besoins bornés, et ils n'en sont pas encore venus à désirer des objets de pure commodité ou d'agrément.

Les chefs ont pour lit des nattes tendues sur quatre montants en bois, ressemblant à nos anciennes couchettes. Le plus souvent, au lieu de nattes, c'est un fort lacis fait en fibres de cocotier, qui est élastique, mais très solide. Ils se couchent en s'enveloppant d'une autre natte très fine. Le commun du peuple dort dans les plis d'une natte de paille simplement étendue sur le sol, jonché de quelque peu d'herbe sèche, et ne ressemblant pas mal à nos étables.

Aux parois de la cabane sont pendus divers ustensiles, tels que des sacs en filets fort bien faits, des bambous vides destinés à recevoir l'huile de coco, des petites coloquintes vidées et qui servent de boîtes de senteur, des cocos dont les noix sont travaillées en tasses, en vases, ou en bouteilles.

[1] Que M. Brown a différencié du *pandanus humilis*, et qu'il appelle *pandanus spiralis*, par rapport à l'insertion des feuilles qui vont en spirale.

Leurs principaux ustensiles de cuisine consistent d'abord en une sorte de molette nommée *penou*, façonnée et formée avec du basalte noir très dur, dont ils se servent pour broyer le fruit à pain et le convertir en bouillie avec d'autres substances ou le malaxer en pâte. On emploie comme espèce de mortier un petit vase épais et solide, ayant quatre forts pieds, et creux dans son centre, retiré d'un seul morceau de bois. Ces deux objets sont de première nécessité, et servent à divers autres usages.

Les Taïtiens ont reçu des navigateurs tous les instruments de fer qui leur sont nécessaires pour la confection de leurs cabanes ou celle de leurs pirogues. Depuis long-temps aux haches de pierre ont succédé des outils de fabrique européenne. Pour savonner leurs étoffes, ils employoient les feuilles d'un liseron nommé *pouè* (*convolvulus pes caprœ*).

La manière de prendre les repas ne demande pas un grand apprêt. Le sol, voilà la table et les chaises; quelquefois, chez les chefs, on se sert d'un petit siége en bois. Des noix de cocos font l'office de coupes et de plats; un coco plein de liquide est la bouteille. On conçoit que le service n'est pas compliqué, et que les doigts remplacent en ce cas et les fourchettes et les couteaux.

Il en est des nations comme des individus : on peut juger de leur degré de civilisation, de leurs besoins, de leurs idées, par les progrès de leur industrie. Les objets d'art que confectionnent les O-Taïtiens méritent donc notre examen; au premier rang nous citerons les nattes qui leur sont indispensablement nécessaires : ce sont les femmes qui les tissent, et leur ampleur et la nature de leur fabrication demandent, pour leur entier achèvement, un temps assez considérable; aussi ces nattes, appelées *moua*, sont-elles peu répandues dans le commerce d'échange : elles sont faites avec des bandelettes préparées et obtenues des feuilles du *fara*. On emploie des procédés différents pour tisser les nattes élégantes qui servent de pagnes aux chefs : celles-ci, destinées à envelopper le corps depuis les reins jusqu'aux genoux, sont garnies dans leurs bords de franges effilées, et paroissent être faites par des moyens plus délicats, et avec des écorces fines et soyeuses.

Un des arts que les Taïtiens modernes semblent négliger est celui de l'architecture nautique. La fertilité de leur sol leur a rendu moins nécessaires les navigations lointaines. Ces insulaires cependant ont une parfaite connoissance des îles qui de toutes parts les entourent, et qu'ils visitoient plus fréquemment autrefois soit comme amis, soit comme ennemis. Nous voyons en effet dans les gravures que nous ont laissées les premiers navigateurs qui abordèrent aux îles de la Société les pirogues ornées de sculptures emblématiques très soignées, dont on ne découvre nulle trace en ce moment. Depuis que les naturels ont pu faire succéder à leurs instruments informes des outils de fer bien plus avantageux pour l'exécution de leurs travaux, ils semblent avoir renoncé à polir et à orner aussi soigneusement qu'autrefois tous leurs ouvrages. Les embarcations employées aujourd'hui sont étroites, non pontées, très grandes, et alors réunies deux à deux pour former des pirogues doubles, ou simplement creusées dans un tronc d'arbre, et libres.

Ces pirogues doubles sont des embarcations de guerre qui appartiennent aux divers chefs de districts : leurs équipages se composent d'un grand nombre de nageurs, et l'arrière est habituellement réservé aux personnes de distinction. Ces deux pirogues fortement assujetties entre elles par des traverses en bois sont unies sur l'avant par une seule plate-forme, sur laquelle se placent les guerriers aux jours des combats. En temps de paix ces embarcations sont destinées à porter les présents de cochons et de fruits divers que les chefs offrent au roi sous forme de tribut. Les pirogues doubles sont construites en bois blanc, et ont de trente à trente-cinq pieds de longueur sur deux pieds et quelques pouces de largeur; la coque en est le plus ordinairement creusée dans un seul tronc d'arbre, et les bordages qui la surmontent sont fixés par des lanières de peaux de chiens. Leur arrière se trouve élevé de trois à quatre pieds au-dessus de l'eau, et a la forme d'un écusson. En creusant la pirogue les charpentiers laissent dans son intérieur des saillies sur lesquelles on place une petite planchette qui sert de siége aux nageurs : ceux-ci manœuvrent leurs pagaies avec beaucoup d'ensemble, et souvent à la manière des Malais en s'accompagnant par des chansons. Ces embarcations, qu'on serre précieusement à terre sous des hangars pour les abriter de la pluie, naviguent quelquefois à l'aide d'une natte quadrilatère qui sert de voile. Les pirogues simples par leur étroitesse ont besoin d'un contre-poids pour ne point chavirer; aussi ont-elles ce qu'on nomme un balancier qui les maintient avec solidité sur la surface de l'eau.

Qu'on ne pense point que ce soit pour satisfaire une vaine curiosité que nous donnons tous ces détails : les arts que pratique une race humaine restée stationnaire sont tout aussi caractéristiques que les attributs physiques, les mœurs, les idées religieuses et la langue; et les pirogues par exemple peuvent servir à distinguer chaque rameau qui vit sur les îles de la mer du Sud. Ainsi, comme nous l'avons déjà dit, les pirogues doubles ou simples à balancier sont propres aux Océaniens; celles à double balancier, aux Papouans; et les *pros*, aux Carolins ou Mongols-Pélagiens.

Les anciens instruments de guerre sont fort né-

gligés aujourd'hui, depuis que, par la fréquentation des Européens, ils ont reçu des armes à feu. Les longues lances à pointe effilée ou en fer de hallebarde qu'employoient leurs pères ne sont plus pour les habitants d'aujourd'hui que des objets de commerce. Il en est de même des frondes faites avec le brou de la noix de coco dont ils se servoient pour lancer des pierres, et des carquois de bambous remplis de flèches en roseaux. Nous ne croyons pas, à dire vrai, que jamais cette arme ait été en usage chez eux, car l'habitude de l'arc et des flèches paroît avoir été inconnue à tous les Océaniens; et ces flèches, d'après celles que nous avons vues, ne devoient pas être très dangereuses. La patience et le temps contribuoient jadis à la fabrication des rames de pirogues ou pagaies qui étoient finies avec une délicatesse de travail que n'auroient pas désavouée nos plus habiles ouvriers. Leurs haches de basalte étoient également taillées avec soin, et pour polir le bois ils se servoient de limes empruntées à la peau raboteuse d'une raie. Encore quelques années, et ces objets, que nul peuple civilisé n'a daigné recueillir dans un musée consacré à l'histoire des races répandues sur notre planète, ne figureront plus que dans les livres.

Le *paroui* étoit le plus singulier de tous les objets de parure : c'étoit l'ornement du grand-prêtre dans les cérémonies de deuil. Les Taïtiens avoient encore dans quelques unes de leurs solennités religieuses des coiffures faites avec les plumes du phaëton, des diadèmes de plumes rouges de perruches, ornés de nacre, etc. Les prêtres dans leurs fonctions sacerdotales chassoient les mouches, que les chairs déposées sur le *moraï* attiroient, avec une sorte de martinet dont les brins filamenteux étoient habilement entortillés, et le manche terminé par une petite idole sculptée du dieu *Oro*.

Les O-Taïtiens aiment la danse passionnément; ils se servoient, pour marquer la mesure, d'un tambour long de près de cinq pieds, dont le cylindre étoit un tronc d'arbre creusé et à parois très délicatement amincies, et les peaux de chiens des extrémités étoient tendues par des rubans d'écorce. Leur danse la plus solennelle étoit la *pomara* à laquelle se livroit un grand nombre de naturels au milieu de la nuit; celle du jour étoit nommée *heiva*.

La flûte usitée dans les îles de la Société est fort remarquable non par la douceur des sons qu'on en retire, mais parce que les habitants ne savent pas en jouer autrement qu'en soufflant avec le nez, et cependant les sons qui en sortent, quoique monotones et graves, ont quelque chose de gracieux; un morceau de roseau, d'environ un pied, ayant trois trous à son extrémité ouverte et un seul à celle qui est munie d'un diaphragme, compose tout l'instrument. La diététique d'un peuple insulaire tire d'ordinaire une partie de ses ressources des productions marines; aussi les O-Taïtiens, dont le sol est couvert de substances alimentaires farineuses, ont un goût extrêmement vif pour les mollusques et les poissons; mais ce qui est fort remarquable est l'habitude qu'ils ont de manger le plus ordinairement ces derniers crus. Ils vont chercher les premiers sur les récifs, ou plongent à une certaine profondeur pour aller les détacher du lieu où ils se tiennent. Souvent ils jettent sur la surface de l'eau l'amande d'un arbre qu'ils nomment *eoutou* (*barington ia*), semblable au fruit du ménisperme, et qui jouit de la propriété de stupéfier les poissons qu'on prend alors avec la main. Ils emploient encore une sorte de foëne, formée d'un long bambou que terminent des pointes en bois, qu'ils dardent avec le coup d'œil le plus juste. Ils fabriquoient autrefois leurs hameçons ou *matao* avec des morceaux de nacre pointus et fixés sur un corps en bois; ceux destinés pour les grands poissons, tels que les squales, ressembloient à des crochets, et étoient faits d'un bois très dur. De tous leurs moyens de pêche le plus ingénieux est celui connu dans leur langue sous le nom de *poreo*, destiné à aller chercher au fond de l'eau les poulpes et les autres céphalopodes. Ce *poreo* se compose d'une petite baguette en bois, garnie à l'une des extrémités d'un grand nombre de fragments de la coquille d'une porcelaine, assujettis entre eux et formant un corps ovalaire qui descend dans l'eau par son propre poids, et qui, lorsqu'on l'agite, produit un petit bruit destiné à attirer les poulpes dont les bras ne tardent point à enlacer ce singulier appareil. Les femmes s'occupent encore à pêcher dans les rivières à l'aide de filets.

Nous avons plusieurs fois mentionné la fécondité du sol d'O-Taïti; l'agriculture se réduit donc à en creuser légèrement certains endroits pour y placer quelques végétaux. C'est ainsi que parfois les O-Taïtiens multiplient leurs arbres à pain par des rejets radiculaires; qu'ils transplantent des pousses de bananiers ou des germes de coco qu'ils défendent de l'atteinte des animaux par un entourage, et qu'ils cultivent les racines de *taro* dans les lieux submergés où elles se plaisent. Chaque insulaire enveloppe sa cabane d'un petit verger; les massifs de bananiers, de cannes à sucre, les papayers qui le composent, contribuent à embellir ces agrestes demeures.

Les mœurs d'un peuple sont le résultat de ses institutions, mais sont aussi soumises à l'influence du climat qu'il habite. Ces mœurs sont très difficiles à préciser, et ce n'est point en ne demeurant que quelques jours dans un pays qu'un voyageur peut arrêter ses idées sur un aussi grave sujet; rien n'est plus ordinaire cependant; et ne voyons-nous pas au dix-neuvième siècle des nations jugées dans l'ensemble de leurs habitudes sur la physionomie particulière de quelques individus? Les détails que nous

donnerons sur le moral des O-Taïtiens ne doivent donc être considérés ici que comme des aperçus superficiels. L'influence du climat, avons-nous dit, se fait sentir sur les qualités et les défauts de toute une population, et là où tous les moyens d'existence sont nombreux, les besoins restreints, les mœurs auront un grand fond de douceur et de bienveillance. Ainsi les O-Taïtiens, vivant dans une île fertile et sous une température égale, sont généralement affectueux et indolents; tandis que les Nouveaux-Zélandois, qui leur ressemblent en tous points, jetés hors des tropiques, sous une climature âpre et rigoureuse, sont féroces et ne respirent que pour la guerre. Toutefois les actes de perfidie que l'on reproche aux peuplades océaniennes, et dont tant de navigateurs ont déjà été victimes, ne sont que la sombre défiance d'hommes qui ne voient dans les étrangers que des ennemis déguisés dont ils doivent suspecter les intentions.

Les O-Taïtiens ne passent jamais les uns à côté des autres, ou près d'un étranger, sans se saluer d'un *iourana* bienveillant, ayant pour signification, que la paix soit entre nous; ou des mots *tayo eoa*, qui veulent dire ami. Ils sont hospitaliers. Jamais nous n'avons rencontré un insulaire sur le seuil de sa cabane sans qu'il ne nous engageât à y entrer, et sans offrir avec un vif empressement un fruit à pain pour apaiser la faim, un coco pour étancher la soif, et la plus belle natte pour servir de siége. Ils sont d'une complaisance extrême pour guider les voyageurs au milieu des bois dans leurs montagnes, et leur rendre tous les petits services qui dépendent d'eux; mais il est vrai de dire que, depuis leur fréquentation prolongée avec les Européens, ils semblent avoir perdu l'habitude du désintéressement, et attendre quelque présent en retour de leurs bons offices. La curiosité est un sentiment naturel aux hommes comme aux femmes, et sous ce rapport ils ressemblent aux anciens Gaulois. Lorsqu'ils nous rencontroient dans nos courses journalières, ils aimoient à s'enquérir d'où nous venions, où nous allions; hommes, femmes, enfants, rangés en cercle et assis sur les talons, nous entouroient parfois, nous parloient avec volubilité, examinoient avec la plus scrupuleuse attention nos moindres gestes.

La religion chrétienne, que les ministres protestants leur ont portée, n'a point encore éclairé leur esprit, mais a modifié quelques unes de leurs habitudes; l'histoire de cette religion, que la majorité des naturels a long-temps repoussée avec force, les vicissitudes qu'elle a éprouvées, seroient fort intéressantes, mais ne se lient point à notre sujet; il nous suffira de dire qu'ils sont tremblants au nom de Dieu, mais du reste très peu religieux. Ils vont assidûment aux temples élevés dans plusieurs districts, parce que leurs chefs, gagnés par les nombreux présents des missionnaires, les y contraignent par des punitions corporelles. On leur a défendu le dimanche les jeux, les danses, les divertissements de toutes sortes, et ils ont pour tout dédommagement de se réunir et de chanter en chœur quelques hymnes médiocres, traduites en mauvais taïtien; et comme leur voix est généralement douce et flexible; que leur langue, riche en voyelles, est mélodieuse, ces hymnes, auxquelles ils ont pris goût, remplacent leurs anciens chants et leur servent de récréations. Mais les missionnaires européens, envoyés dans la mer du Sud sous le prétexte de propager l'Évangile, sont d'anciens artisans à vues étroites et souvent sans éducation, dont toutes les idées consistent en pratiques minutieuses et ridicules, mais nullement en doctrines pures et vraiment religieuses. Les O-Taïtiens, déjà un peu corrompus par la fréquentation des Convicts qui s'échappent du port Jackson et qui infestent toutes les îles de la mer du Sud, s'étudient à la dissimulation, et nous ont donné mille preuves des pernicieuses pensées que les idées européennes faisoient germer dans leurs cœurs.

Un des grands défauts de ces peuples étoit le vol; mais cette action n'a jamais été considérée chez eux comme chez nous, et regardée comme déshonnête. Entre eux la propriété étoit sacrée; mais envers des étrangers qui débarquoient tumultueusement sur leur rivage en tentant leur convoitise par mille objets différents, le vol ne pouvoit être qu'un tour d'adresse, et le voleur, comme chez les Spartiates, devoit recevoir les applaudissements des siens lorsqu'il avoit montré de la dextérité. En dernier résultat les Taïtiens sont habiles encore aujourd'hui à s'approprier le bien d'autrui, et cela de l'air le plus innocent du monde. Leur conversation roule généralement sur des sujets licencieux. Ils ne tarissent jamais sur cette matière, et paroissent éprouver un grand plaisir dans l'embarras le plus souvent simulé qu'éprouvent les femmes ou les filles qui sont l'objet de leurs vives plaisanteries. Il n'en est pas de même pour satisfaire à leurs besoins naturels; car ils se cachent avec les plus minutieuses précautions. Mais une de leurs habitudes les plus dégoûtantes est celle de border les sentiers les plus étroits et le pourtour des cabanes de leurs excréments; cette malpropreté n'est pas la seule, et, quoi qu'on en ait dit, ils ne se gênent nullement pour laisser sortir avec bruit et par l'une et l'autre extrémité les gaz internes : pour toute politesse ils disent avec sang-froid *piro piro*, mauvais. Un de leurs défauts habituels est l'astuce qu'ils mettent dans leurs échanges : l'Israélite le plus délié seroit leur dupe, tant ils sont experts et rusés pour profiter de toutes les circonstances qui peuvent leur rendre le marché avantageux.

Un des objets qui doivent fixer maintenant notre

examen est l'ancienne tradition religieuse des habitants des îles de la Société; cette matière est d'autant plus importante qu'elle sert de base fondamentale à la filiation qu'on peut établir entre eux et les autres insulaires du Grand-Océan.

Quelque bizarres et souvent ridicules que soient les idées religieuses des peuples dans l'enfance de la civilisation, elles nous intéressent toujours en nous offrant des détails pleins de nouveauté, qui servent à notre instruction en nous démontrant jusqu'où peut s'étendre la singularité de l'esprit humain. Dieu créa les hommes à son image, et ceux-ci le peignent avec leurs vices et leurs défauts, en lui prêtant leurs pensées et leurs actions.

La cosmogonie des Taïtiens se composoit [1], autant qu'on a pu l'apprendre, de dieux d'un ordre supérieur, de dieux puissants, qui au milieu du chaos durent la naissance aux ténèbres, et que pour cela on nomma *Feïouhaniou po* (né de la nuit); et des dieux du second ordre qui sont nombreux quoique parfois on n'en compte que neuf. Dans cet ordre chaque Taïtien rangeoit son ange gardien, son *Tii*, et l'âme de ses pères, *eatoua*, qui voltige sans cesse autour des sépulcres.

Les trois puissants dieux qui durent l'existence à la nuit se nommoient :

TANE, *Te Médoua*, le père, l'homme;

ORO, *Mattiou*, dieu le fils, le dieu sanguinaire et cruel (*Tooa tei te myde*);

TAROA, *Manou te hooa*, l'oiseau, l'esprit, le dieu créateur.

Ces dieux dont la puissance étoit infinie ne recevoient des prières et des offrandes que dans les circonstances importantes; mais le culte d'*Oro* exigeoit toujours des sacrifices humains. Le grand temple de *Feïouhaniou* occupoit un vaste espace au milieu des forêts dans le district de Pari, résidence de l'*erahi raï*, ou roi de l'île.

Taroa ou *Faroa*, lorsqu'il lui plut de faire le globe, sortit de la coquille qui le tenoit emprisonné, laquelle avoit la forme d'un œuf, et avec laquelle il tournoit dans un espace immense au milieu du vide. Ayant brisé cette coquille, il en fit la base de la grande terre (*fenoa noui*), *Taïti*, et les parcelles donnèrent lieu aux îles environnantes; et à mesure qu'il devint vieux il ajouta pendant son mariage les rochers qui en forment l'ossuaire, les arbres et les plantes qui la recouvrent, et les animaux qui y vivent.

Tane s'associa au dieu [2] l'esprit ou l'oiseau, et épousa *Taroa*. Leur hymen fut tellement fécond qu'ils eurent six enfants qui vinrent presque ensemble. Ce furent :

Aryi, eau fraîche;
Timidi, la mer;
Aoua, les rivières;
Matai, le vent;
Aryi, le ciel;
Po, la nuit.

Taroa ne tarda pas à enfanter *Mahanna*, le soleil, qui grandit rapidement, et se revêtit des formes d'un beau jeune homme qu'on nomma *Oeroa Taboua*.

Lorsque *Mahanna* eut reçu le jour, ses frères et ses sœurs furent renvoyés du ciel, et vinrent s'établir sur la terre; *Aryi* fut seulement excepté, et *Matai* eut la permission de se fixer dans l'espace intermédiaire où il occasionne les tempêtes lorsqu'il éprouve des contrariétés.

Taroa eut enfin une fille, *Toounou*, qu'il garda dans le firmament, et qu'il fit épouser à *Oeroa Taboua*. Cet hymen fut fécond, car elle devint mère de treize enfants qui eurent pour fonctions de présider à chacun des mois de l'année lunaire taïtienne. Ce sont : *apaapa* (janvier), *firia* (février), *teeri* (mars), *te tai* (avril), *ovarehou*, *faaahou*, *pipiri*, *aounounou*, *paroromoua*, *paroromouri*, *mouriraha*, *hiaia* et *tema* [1].

Des mésintelligences s'élevèrent entre *Toounou* et son époux. Celle-ci quitta le ciel, et vint sur la terre où *Oeroa Taboua* la suivit : de ses embrassements avec un rocher naquit *Popohara Hareha*, qui conçut *Tetoubou amata hatou*. Le rocher qui avoit eu la beauté d'une jeune femme reprit sa forme naturelle, et Toounou elle-même vint à mourir.

Le fils d'*Oeroa Taboua* se maria aux sables de la mer : il en eut un fils nommé *Tii*, et une fille nommée *Opira*, qui restèrent sur la terre, et furent seuls après la mort de leurs parents. Ils se marièrent ensemble, et eurent trois filles, *Ohira*, *Rini*, *Mounoa*. Alors mourut *Opira* : avant d'expirer elle supplia son époux de la guérir de ses maux; mais il refusa, et s'empressa d'épouser une de ses filles aussitôt après la mort de sa compagne. *Tii* eut de sa propre fille trois garçons et trois filles. Les premiers se nomment *Ora*, *Ouanou*, *Titory*. Les filles sont *Henatonu-Marourou*, *Henaroa* et *Nououya*. Les garçons épousèrent leurs sœurs, se répandirent sur la terre et la peuplèrent.

Telles sont les idées que les Taïtiens se sont formées de la création du monde, et telle est la fable qu'on a pu obtenir des connoissances qu'ils se transmettent par la tradition orale, non sans l'al-

[1] *A missionary Voyage to the southern Pacific Ocean*; performed in the years 1796 to 1798; in the ship Duff, comm. by cap. James Wilson; *with Appendix*, 1 vol. in-4°, London, 1799.

[2] Observations des premiers missionnaires.

[1] Les Taïtiens les plaçoient bien différemment. Ici ils suivent l'ordre de nos mois.

térer sans doute. On doit même croire qu'ils n'ont pu expliquer clairement des idées aussi obscures que celles que nous venons de rapporter, et que celles-ci doivent être erronées en bien des points.

Les dieux du second ordre étoient au nombre de neuf. *Tii* seul étoit redoutable par sa méchanceté. C'est le démon qui porte l'homme au mal, et qui fait pleuvoir sur lui les infirmités et les maladies; aussi les Taïtiens cherchoient-ils à l'apaiser en lui offrant des aliments, et ils se reposoient sur leur ange tutélaire du soin de les préserver de sa cruauté. Son pouvoir étoit plus étendu dans l'autre monde que dans celui-ci.

Les habitants de Taïti professoient le dogme de l'immortalité de l'âme, et aussitôt que leurs parents venoient à mourir, ils ne doutoient point que leurs âmes ne fussent à leur sortie du corps saisies par *Taroa* ou le dieu esprit ailé, qui les avaloit dans l'intention d'en purifier la substance, et de la pénétrer de la flamme céleste et éthérée que la divinité peut seule donner. Alors ces esprits purs, débarrassés de leur enveloppe terrestre, erroient autour des tombeaux, et avoient des prêtres consacrés à leur adresser des offrandes, et à les apaiser par des sacrifices. Ces âmes heureuses se nommoient *eatoua*, et tout homme qui profanoit par sa présence l'enceinte des moraïs ou les cérémonies mystérieuses des funérailles devoit subir la mort. L'âme seule des justes étoit admise à partager la divinité, et à devenir *eatoua*; l'ame des méchants étoit au contraire précipitée dans l'enfer, qui avoit son ouverture sur la haute montagne Papeida, où se trouve un grand lac.

A Raïatea, autre île de la Société, près du grand réceptacle qui est aussi un lac (cratère éteint sur le sommet d'une haute montagne) ils pensoient que le dieu *Tii* résidoit sur les arbres voisins, et détachoit la chair des os des malheureux à l'aide d'une coquille qui étoit déifiée. Il étoit défendu de manger le mollusque de cette coquille, sous peine de mort.

Les étoiles étoient dans l'opinion des Taïtiens les enfants du soleil et de la lune : elles pouvoient contracter des unions entre elles; et les étoiles fixes étoient les âmes ou *eatouas* de ces enfants célestes.

Tout homme qui avoit offensé *eatoua* devoit s'attendre à mourir, à moins d'obtenir son pardon par des offrandes et par des sacrifices. La puissance attribuée à ces âmes divinisées étoit immense; pendant la nuit elles se plaisoient à renverser les montagnes, entasser les rochers, combler les rivières, et donner ainsi des preuves non équivoques de leur pouvoir. Leurs demeures habituelles étoient les environs des tombeaux, la profondeur des forêts, la solitude des gorges des montagnes. On les entendoit murmurer dans les ondes, bruire dans le feuillage, ou voltiger comme des fantômes blancs aux reflets argentés de la lune.

C'est l'*Eatoua* protecteur qui inspiroit les songes auxquels le Taïtien ajoutoit la plus ferme croyance. Il pensoit que son génie tutélaire prenoit son âme dans le sommeil, l'enlevoit du corps, et la guidoit dans la région des esprits. De celui qui rendoit le dernier soupir on disoit, *ari po*, il va dans la nuit.

Mais ce peuple n'avoit point borné aux dieux et aux esprits divinisés ses hommages et son culte. Il adressoit encore des prières à divers oiseaux, à des coquilles et à beaucoup de plantes. Les hérons étoient sacrés, de même qu'un martin-pêcheur appelé *otataré*. Parmi les plantes, plusieurs jouissoient d'une rare estime, particulièrement une espèce de fougère qui portoit même le nom de leur grand dieu *Oro*.

Ce culte des productions de la terre découle de la pensée qu'ils ont que la lune a des pays riches et fertiles, plantés de beaux arbres couverts de fruits excellents. Ils croient qu'un oiseau de Taïti vola une seule fois jusqu'à ce lieu, mangea d'un fruit, et qu'à son retour il en laissa tomber quelques semences. Il en naquit un grand arbre que cet oiseau recherche encore, tandis qu'aucun autre ne l'imite.

Mais outre ces divinités communes à tous les insulaires, chaque famille avoit aussi ses dieux pénates, qui occupoient une partie de la calane, façonnés en idoles, dont les formes étoient aussi bizarres que leurs ornements étoient absurdes et ridicules. Le plus souvent c'étoit l'image d'un homme assis dont la physionomie étoit difforme. D'autres fois c'étoit une tête humaine terminée par un corps en bois, arrondi, et couverte de plumes d'oiseaux des tropiques. Lorsque le roi Pomaré eut embrassé le christianisme il donna aux missionnaires les dieux de la famille royale, qui figurent maintenant au muséum britannique : ils ont été gravés dans le *Missionnary register*.

Les idoles, chez tous les païens, comme chez les peuples où les arts ont acquis un haut degré de perfection, destinées à reproduire les attributs de la divinité, ont toujours chez les premiers partagé une partie de la vénération qu'on portoit à l'être dont elles étoient la représentation matérielle.

D'après les renseignements que les missionnaires ont pu obtenir sur les idoles, il paroît que la première, nommée *Teriapotououra*, étoit destinée à figurer un fils du grand *Oro*, qui étoit protecteur de Taïti et de quelques autres îles de la Société, telles que *Borabora*, *Raïatea*, *Taha* et *Maurua*. *Oro* eut un autre fils nommé *Tetoimata*, dont on ne connoît point les fonctions.

Temeharo étoit dieu principal de la famille royale de Pomaré ; il étendoit sa protection puissante sur l'île entière de Taïti. Cette divinité avoit pour frère *Tia*, qui reçut pour domaine la petite île de *Maïtea* qu'il protégeoit.

Tupa étoit roi des vents ; sa puissance, comme celle d'Éole, avoit pour but de calmer ou de bouleverser les flots suivant ses caprices ou d'après les ordres des dieux supérieurs.

D'autres idoles nommées *Oro-Matouas*, ou *Eatouas*, étoient destinées à rappeler la mémoire des parents décédés, aux âmes desquels on adressoit des prières pour les bonnes actions, ou pour obtenir la guérison des malades.

Enfin venoient les idoles des *Tii* ou des méchants génies, plus souvent invoquées que les *Eatouas*, et toujours inspirant les mauvais desseins et les favorisant ; tels étoient les deux ordres de lares ou de dieux domestiques.

Le grand prêtre se servoit du *tahiri anaounachaou*, ou *tahiri* sacré pour chasser les insectes qui vont se reposer sur les chairs offertes dans les sacrifices, et s'en repaître. Le fouet est en fibres végétales très sèches, et le manche en est très soigneusement travaillé. Nous en possédons un qui servoit également aux usages funèbres des *moraï*.

Ces idoles étoient ordinairement faites en bois dur, travaillées avec soin, malgré l'imperfection des instruments que les Taïtiens avoient alors. Elles étoient enveloppées de cordes, et parfois de morceaux d'étoffes blanches, ornées de plumes de hérons et de longs brins du phaéton. Le goût le plus bizarre présidoit à leur confection. Plus elles étoient antiques, plus on leur portoit de vénération, et elles occupoient toujours une partie secrète de la cabane.

Le sacerdoce étoit exercé par des hommes influents qui prenoient le titre de *tahouras*, et dont les fonctions mystérieuses avoient une puissance extraordinaire sur l'esprit des insulaires. Le roi lui-même étoit considéré comme le premier pontife, et après lui les dignités les plus élevées étoient distribuées aux diverses classes de la société, suivant l'importance des attributions.

Les prêtres se divisoient en deux ordres, dont l'un, affecté aux cérémonies des *moraïs* et aux grands sacrifices, conféroit à ceux qui en faisoient partie le titre de *Tahouras moraï* ; et dont l'autre, plus secondaire dans ses attributions, donnoit le nom de *Tahouras des Eatouas* à ceux qui présidoient aux mystères domestiques et aux petits intérêts des membres de la société.

Les prêtres jouissoient dans l'opinion des Taïtiens de la science la plus surnaturelle ; lire dans l'avenir, annoncer les volontés des dieux, interpréter les songes, guérir les maladies les plus invétérées, demander des offrandes, étoient leurs attributions les plus ordinaires et leurs occupations journalières. Honorés, respectés, leur personne étoit généralement sacrée dans les combats ; car ces Calchas, à l'exemple des anciens prêtres de Mars, unissoient l'encensoir au glaive, et après s'être battus sur un champ de carnage, ils adressoient aux dieux les prières de la tribu victorieuse.

Jongleurs astucieux, ils prêtoient aux dieux des volontés atroces et sanguinaires. Long-temps prosternés sur la pierre funèbre du *moraï*, ils recevoient les offrandes des fidèles, consistant en fruits de la terre, ou bien en poules, en poissons, en chiens, en cochons même, et les déposoient sur l'autel d'*Oro*, attendant qu'il voulût bien ou rejeter ces dons ou en accepter les prémices. Mais dans toutes les circonstances un peu sérieuses, soit qu'il fallût attaquer ou repousser un ennemi, soit qu'il fallût conjurer des maladies, des disettes ou d'autres calamités publiques, alors le *Thaoura*, morne et silencieux, repoussoit avec effroi les dons que le roi déposoit sur l'autel du dieu de ses pères, et, rompant enfin le silence qu'il observoit, il menaçoit au nom de la divinité l'île entière des désastres les plus grands si on ne faisoit pas fumer aussitôt sur le pavé du *moraï* le sang des victimes humaines. « Dieu est fâché contre Taïti, disoit-il au roi et aux chefs ; il faut au plus vite détourner sa colère et obtenir son pardon. »

Le roi, très souvent, désignoit l'homme qui devoit servir de victime expiatoire ; mais lorsqu'il ne vouloit participer à la mort de ses sujets que d'une manière indirecte, il envoyoit aux *ratiras* et aux *tavanas*, chefs des districts, une petite pierre qui indiquoit à ceux-ci ce qu'on exigeoit d'eux, et qu'ils eussent à fournir pour le sacrifice un homme de leur choix. Dans les grandes cérémonies le roi manquoit rarement d'expédier en divers endroits plusieurs pierres, et le nombre des malheureuses victimes accroissoit la solennité de la fête impie qu'on adressoit aux dieux.

Ces offrandes humaines étoient presque toujours prises dans la classe du peuple : ce n'étoit que dans des circonstances rares qu'on sacrifioit des femmes enceintes ; et l'on dit même que les chefs ou le roi avoient le soin de choisir des individus qui, sans amis ou sans parents, n'excitoient les regrets de personne, et dont la mort ne pouvoit occasionner de troubles. Souvent aussi on réservoit cette sorte de vengeance publique pour ceux qui s'étoient fait remarquer par leur turbulence ou par des actes criminels.

C'est au milieu des ombres de la nuit qu'on entouroit la maison de la victime : on l'appeloit, et à peine mettoit-elle le pied sur le seuil de la cabane qu'elle étoit mise à mort. D'autres fois des hommes vigoureux s'élançoient sur elle ; et alors le patient,

résigné à son sort et encore religieux adorateur du dieu qui ordonnoit son trépas, faisoit ce que les Taïtiens appeloient *tipapa*, c'est-à-dire qu'il se couchoit et attendoit avec calme le coup de casse-tête qui devoit lui briser le crâne. Mais les odieuses divinités qui inspirèrent aux Taïtiens, doux par caractère, des superstitions aussi barbares, ne se bornoient point à voir arroser les marches des *moraïs* avec le sang humain; elles leur inspirèrent la pensée, tant leur aveuglement sacrilége les asservissoit au culte affreux d'*Oro*, que le plus pur encens, que les offrandes les plus chères aux dieux, étoient les angoisses de la douleur, les tortures d'un être souffrant, et la longue agonie d'un malheureux se débattant contre des tourments sans cesse renaissants jusqu'à ce qu'un trépas vivement attendu vînt l'y soustraire. Ainsi les victimes attachées aux arbres des *moraïs* étoient frappées avec des bâtons pointus, couvertes de blessures mortelles, et expiroient dans une lente agonie en adressant aux cieux des cris de douleur et de rage.

Les enfants étoient souvent offerts en holocauste, et la barbarie avec laquelle les Taïtiens traitoient ces innocentes créatures ne peut se concevoir. Que le levier de la superstition est puissant pour transformer en choses sacrées des actions que la simple morale réprouve comme des atrocités!... Les enfants, exposés sur les *moraïs*, étoient écrasés sur la pierre qui en formoit les marches. Leurs débris épars étoient supposés servir de nourriture aux âmes renfermées sous ce tombeau. Parfois encore on leur attachoit au cou ou aux oreilles une grosse pierre, et on les lançoit à la mer, ou même dans les rivières des environs; et les parents se réjouissoient de leur mort, comme si le bonheur de leurs enfants étoit à jamais assuré dans une vie future pour avoir servi d'offrande à la colère d'*Oro*. Telles étoient les sanglantes cérémonies que les Taïtiens [1] pratiquoient souvent avec un empressement barbare, et on dit même que chaque mois voyoit dresser les préparatifs d'une fête de cette sorte. Les victimes, après les sacrifices, étoient enveloppées de feuilles de cocotier. On les accrochoit aux parois des *moraïs*, ou on les suspendoit aux branches des arbres d'alentour. Les enfants étoient ornés de colliers et autres objets, qu'on regardoit ensuite comme sacrés. Les cadavres restoient ainsi en plein air jusqu'à ce que les lambeaux pourris tombassent sur le sol, où ils servoient de nourriture aux animaux immondes que leur odeur attiroit; et leur sépulture dernière se trouvoit être l'estomac d'un cochon ou d'un chien, ou celui d'un oiseau de rapine.

[1] On dit qu'il n'y avoit que quatre-vingts ans qu'ils avoient reçu cette coutume sanguinaire de l'île de Raïatea.

Les *moraïs* qu'ont décrits Cook, Wilson et autres, étoient formés de pierres de corail d'un volume parfois énorme, entassées avec régularité en formant des gradins. Ces *moraïs* avoient de grandes proportions, et servoient de sépulture aux rois ou aux grands personnages, et étoient consacrés aux divers ordres des dieux. Les Taïtiens ont prouvé qu'ils sentoient parfaitement toute l'impression que pouvoient faire dans l'âme du vulgaire des endroits ainsi consacrés, en les entourant de fables, de spectres qui terrifioient ceux qui les approchoient; et même aujourd'hui, quoiqu'ils soient convertis, ils redoutent encore le voisinage de ces lieux qu'ils ne visitent qu'avec crainte, et sur lesquels ils débitent les histoires les plus absurdes. C'est du moins ce dont nous avons eu l'expérience en visitant avec deux guides les ruines du grand *moraï* royal de Pari.

Les autels homicides des *moraïs* étoient toujours placés dans des lieux retirés, au milieu des bois, sous des massifs de verdure formés par le gigantesque *eyto*, l'arbre des regrets et des morts (*casuarina* à feuilles de prêle), sous le feuillage sombre du *tamanou* (calophyllum), des *haoutou* (baringtonia), et des arbres à pain; de larges liserons festonnoient de guirlandes ces temples rustiques, analogues à ceux que nos pères arrosoient de leur sang, sous le couteau des druides.

Les cérémonies n'avoient jamais lieu que le soir, au moment où le crépuscule venoit apparoître et jeter une clarté vacillante et éteinte sur la scène, qu'un peuple immense entouroit lorsque la nature de la fête le permettoit, mais qui n'étoit occupée que par les initiés lorsqu'on devoit y pratiquer des offrandes mystérieuses. Alors malheur à quiconque y portoit par hasard ses pas! il payoit de sa vie la faute qu'il avoit commise involontairement.

Les grandes cérémonies commençoient par une danse nocturne nommée *pomara*. Le son aigu des *tritons* [1] résonnoit au loin dans les gorges des vallées et la profondeur des forêts, et servoit à indiquer aux insulaires que le grand *erahi* alloit commencer les mystères. Les roulements rauques d'un long tambour, ou tam-tam, ne cessoient point de se faire entendre dans l'enceinte. Alors on déposoit sur le *moraï* les plus beaux régimes de bananes, les cocos les plus butireux, enfin des offrandes nombreuses et variées. C'est alors que le pontife dictoit ses oracles, annonçoit la protection de son dieu, ou menaçoit de sa colère, exigeoit des victimes, ordonnoit la guerre, et promettoit la victoire, ou enfin décidoit de la paix et des traités que les chefs devoient effectuer pour le bien-être de tous.

Dans les cérémonies funèbres, tous les habitants

[1] Très grosse coquille qui leur servoit de trompette; ils la perçoient d'un trou à sa petite extrémité.

non initiés devoient se tenir cachés dans leurs maisons, ou du moins se tenir éloignés du lieu où les prêtres faisoient leurs prières. On sait que le principal personnage du deuil étoit revêtu du *paraï*, vêtement mortuaire, que *Pomaré Nehoraï* nous montra à *Matavai*. A la vue du *paraï* tous les insulaires prenoient la fuite. Ce costume singulier étoit un mélange d'ornements de nacre, de plumes de phaéton, sur un large croissant en bois, et cachoit sous un bonnet de poils la tête de celui qui en étoit revêtu comme sous un masque.

Les corps étoient exposés sur des plates-formes élevées sur des pieux, et parfois embaumés comme les momies d'Egypte, avec des résines de *vy*, et des bandelettes d'étoffes de *mûrier* ou de *jaquier*. On les laissoit se sécher lentement, au milieu des suaves parfums du *gardenia*, ou sous les corolles éclatantes de l'*hibiscus* rose de Chine.

Telle étoit la masse fondamentale des opinions religieuses des insulaires de Taïti, lorsque les missionnaires anglois de l'Eglise réformée vinrent, en mars 1797, leur inculquer de nouveaux dogmes. Ce ne fut qu'après un intervalle de plus de seize années, à la suite de guerres désastreuses, que la religion chrétienne sapa leurs superstitions traditionnelles, vint régner triomphante sur les idoles renversées, et détruire à jamais les divinités mensongères de cette grossière mythologie (1).

(1) Nous croyons devoir citer comme pièce à l'appui une lettre adressée au commandant de la corvette *la Coquille* par un des missionnaires anglois établis aux îles de la Société, bien qu'elle ne nous paroisse pas devoir mériter une croyance complète en tous ses points.

Borabora, 13 mai 1823.

MONSIEUR,

Quoique je vous sois complètement étranger, je vous prie de vouloir bien accepter les deux livres renfermés dans ce paquet comme un témoignage de mon respect. L'un est les rites des apôtres; l'autre, un recueil d'hymnes dont nous faisons usage dans nos adorations publiques. Vous ne serez pas blessé que je prenne un peu de votre temps.

Quelque déplacée que soit l'idée qu'on vous aura donnée de la déclaration d'indépendance de ces peuples, ils ne jouissent cependant par le fait que d'une force nominale, et d'une simple possession des îles. Ce sont les seuls avantages dont ils puissent se glorifier. Les rois ne sont rois que de nom. Leur pouvoir réside en entier dans les *tiaaus* et les *ratiras;* les rois sont les premiers par leur rang, les *tiaaus* marchent ensuite, et les *ratiras* viennent après.

Les *tiaaus* (prononcez *tiaous*) sont par le fait des petits rois de districts. Les désirs du roi ne peuvent être remplis que par la volonté et l'influence des *tiaaus* et des chefs; ils peuvent détrôner le roi quand il leur plaît. Le monarque n'a jamais eu de revenus: mais il reçoit de temps en temps des *tiaaus* et des chefs les objets et les vivres que les îles produisent. Les *tiaaus* et les chefs forment en effet l'ordre le plus formidable.

Les îles sont Taïti, Morea, Maïaoiti, Huahéne, Raïatea, Tahaa, Borabora et Maurua.

Les rois de chacune sont *Pomaré III*, roi de Taïti, *Mahiné*, de Morea et de Maïaoiti; *Mahiné* et *Hautia*, d'Huahéne; *Tamatoa*, de Raiatea; *Fenuapeho*, de Tahaa; *Maï* et *Tafaora*, de Borabora (qui a peut-être le plus beau port, et qui, sous tous les rapports, est la plus belle île de tout l'archipel); et *Taïro*, de Maurua.

Le gouvernement de chaque île est exclusif et entièrement indépendant (*). Chacune a ses prêtres, ses prophètes, son enfer, ses contes et ses traditions, qui composent un ensemble curieux, discordant et absurde. L'enfer à Raïatea étoit le grand réceptacle. Ce n'est qu'un lac au sommet de la plus haute montagne; le dieu résidoit sur les arbres voisins, et avec une espèce de coquille (dont je renferme un échantillon dans cette lettre) il étoit censé enlever la chair des pauvres malheureux qui venoient là pour lui servir de nourriture. La coquille étoit déifiée, et celui qui en mangeoit l'animal devoit mourir. Les poissons, les oiseaux, les

(*) Nous ajouterons à ces détails quelques renseignements historiques sur les rois d'O-Taïti. Le gouvernement est monarchique et héréditaire dans une famille; la marque distinctive de la royauté est le maro royal, et le titre *erahi rahi*: les distinctions sociales se composent de quatre classes, qui sont celles des *ratiras* ou nobles, des *mahaounis* ou cultivateurs, des *touhas* ou peuple dans la rigueur du mot, et des *toutous* ou serviteurs.

Lorsque le commodore Wallis aborda à O-Taïti, cette île étoit gouvernée par la reine *Oberea*, célèbre par le récit de ce navigateur, et surtout par la narration de Bougainville. Elle étoit mariée à *Oammo*, qu'elle força à vivre en simple particulier à Papara après s'en être séparée. Oberea descendoit de *Temari* par une longue suite d'aïeux; et cette branche, depuis long-temps en possession du pouvoir, en fut dépossédée par la branche d'*Otou*, qui chassa la reine Oberea, seul et dernier rejeton des *Temari*.

Cet *Otou* est le chef de la famille des Pomaré. Il eut pour fils Pomaré Ier, qui prit en naissant le nom d'Otou, tandis que son père changea de nom, et prit celui d'Otehi. Ce nom d'Otou, par les lois taïtiennes, passoit toujours au premier-né, et le père devoit ainsi cesser de porter un titre qui appartenoit de droit à son héritier. Otou (Pomaré Ier) vécut long-temps, fit la guerre avec succès, et mourut vers 1798. C'est de lui dont parle si fréquemment Cook et avec éloge; car il en fut accueilli avec une grande bienveillance. Il eut un fils qui, prenant le nom d'Otou, le força à se faire appeler *Teïna*. Cet autre *Otou* (Pomaré II) avoit un frère nommé *Oripia*, qui mourut fort jeune, et se maria à deux femmes, *Teïoua* et *Whyridi*. Cette dernière fut épousée vers 1796. Pomaré II avoit environ dix-sept ans lorsque le capitaine Wilson, commandant *le Duff*, toucha à O-Taïti en 1797. Il régnoit alors; il accueillit avec empressement les missionnaires; et, adoptant leur religion, il fit briser les idoles. Mais, chassé du gouvernement par son peuple, il parvint à ressaisir le pouvoir, régna sans obstacle, quoique obligé de calmer des soulèvements, jusqu'à l'époque de sa mort, qui arriva en décembre 1821. Son fils Otou (Pomaré III), enfant de trois ans, lui succéda en janvier 1823, et O-Taïti étoit nominalement gouvernée par la veuve de Pomaré ou *Pomaré Wahiné*, régente. Ce n'est point ici le lieu de présenter un tableau du règne de Pomaré II, bien qu'il soit remarquable par les événements qui en forment le cours.

océanienne qui est répandue dans la plus grande partie des îles de la mer du Sud est généralement, par le grand nombre de voyelles qui en composent les mots, d'une grande douceur. Elle se corrompt, elle s'altère par le mélange des langues papoues, aux Fidjis, aux îles des Navigateurs, à la Nouvelle-Calédonie, etc.

Ce dialecte a été long-temps sans être fixé; cela tenoit au singulier usage que le roi et les chefs avoient, en prenant un nom quelconque, de le faire bannir du langage usuel. Ainsi, pour en donner un exemple plus facile à saisir, supposons qu'il ait plu à un chef de prendre pour surnom le mot *manou*, qui veut dire oiseau, le peuple ne pouvoit plus se servir de ce mot pour désigner ces êtres, et on en créoit un autre, qui tôt ou tard finissoit par être remplacé. La langue est pleine de cette surabondance de noms qui n'expriment plus les mêmes objets, et c'est pour cela que les dictionnaires que nous ont transmis les navigateurs renferment tant de mots inusités aujourd'hui. De tous les Européens, les Espagnols et les François sont ceux qui peuvent le plus aisément parler et écrire l'o-taïtien; il n'en est pas de même des Anglois qui éprouvent des difficultés telles que beaucoup de leurs missionnaires ont été forcés de retourner dans leur patrie, n'ayant pu en saisir la prononciation; et même, parmi ceux qui ont le mieux compris le génie de cette langue, a-t-il fallu près de trois années pour leur en inculquer les principes. Que penser alors de Cook, quand on lit dans son *deuxième Voyage* (p. 533) : ... « Nous dire à plu-
» sieurs que M. de Bougainville étoit de France,
» nom qu'ils ne vinrent jamais à bout de prononcer :
» ils ne prononçoient guère mieux celui de Paris,
» et il est probable qu'ils auront bientôt oublié l'un
» et l'autre : au contraire tous les enfants pronon-
» çoient celui de *Pretany* (Grande-Bretagne), et il
» est presque impossible qu'ils l'oublient jamais? »
Que de fausseté dans ces lignes! et comment se fait-il qu'un homme de génie soit si petit dans ses préventions nationales? Ainsi les naturels, privés du son euphonique de plusieurs de nos consonnes, traduisoient le nom de Bougainville en le rendant par le mot de *Poutaveri*, comme celui de Cook par *Toutè*; quant à celui de Paris, c'est entièrement la même prononciation que *Pari*, district dans lequel est *Papaoa*, la résidence des rois, et que le navigateur anglais écrit *Opare*; ce mot de Pari leur étoit donc familier; quant au nom de France, ils le prononçoient sans doute alors comme aujourd'hui, et aussi bien que celui de Grande-Bretagne, l'un par *Frany*, et l'autre par *Pretany*. Sous le rapport du souvenir que Bougainville y a laissé, il est vrai que la mémoire des naturels ne l'a pas conservé; mais il n'avoit jamais fait couper un grand nombre d'oreilles à ces insulaires, titre durable [1] pour ne pas en être oublié.

Les règles grammaticales des langues sont trop avantageuses à l'étude des races humaines pour que nous ne cherchions pas à conserver l'ébauche informe de celles relatives au langage o-taïtien, que nous avons recueillies sur les lieux et souvent dans la conversation de M. Nott.

D'après l'*E buka haapii raaneia ei Parau tahiti* ou abécédaire taïtien, l'alphabet ne se compose que de seize lettres, qui sont :

A, B, D, E, F, H, I, M, N, O, P, R, T, U, V, W.

Il lui manque donc dix lettres de notre grammaire qui sont : C, G, J, K, L, Q, S, X, Y et Z. La privation de ces lettres, que ne peuvent prononcer les Taïtiens, est le seul obstacle qui force ces peuples à travestir nos noms. La prononciation de chacune d'elles peut se rendre par les sons françois suivants :

A, *a*; B, *bi*; D, *di*; E, *e*; F, *fa*; H, *esse*; I, *i*; M, *mo*; N, *nou*; O, *o*; P, *pi*; R, *ro*; T, *t*; U, *ou*; V, *vi*.

L'assemblage des syllabes se fait comme pour les nôtres, et nous n'en donnerons qu'un exemple, *ba*, *be*, *bi*, *bo*, *bu*, etc.

Depuis la fixation de la langue, qui date de l'introduction du christianisme, il n'y a plus que les noms propres qui changent.

insectes et les reptiles, ont tous été déifiés : il y avoit dix ou douze cérémonies accompagnées de sacrifices humains. Le premier et leur plus puissant dieu étoit appelé *Faroa :* dans une coquille de la forme d'un œuf il tourna dans le vaste espace jusqu'au jour où il en brisa les enveloppes; alors il l'occupa, et commença à former la base de la terre, à laquelle, lorsqu'il devint vieux, il ajouta les corps qui l'accompagnent, jusqu'à ce que la terre eût acquis sa grandeur actuelle.

Une profonde ignorance, pire que les ténèbres de l'Égypte, couvroit ces îles. Mais, monsieur, l'étoile du jour de la vérité et la liberté ont brillé. Maintenant, au lieu des absurdes murmures de l'ignorance, des inventions artificieuses de prêtres rusés, des rites sanguinaires de déités méprisables, des lois de sang du démon, et du déluge de guerres qui ravageoient ces côtes, nous voyons la plus grande partie de ce peuple suivre les instructions de la parole pure du Dieu vivant.

Je vous demande pardon, monsieur, de fixer si long-temps votre attention. Je ne puis que vous exprimer mes souhaits pour votre conservation.

Je m'intitule votre très humble et très, etc.

Signé J. M. ORSMOND.

[1] Nous avons long-temps médité la vie de Cook; nous en connoissons une foule de particularités qu'ont répandues ses compagnons et qu'ont passées sous silence ses biographes. Les circonstances que nous rapportons sont assez légères, et nous croyons devoir omettre celles qui n'ont point de rapport avec notre sujet.

Les conjugaisons, moins compliquées que les nôtres, ne peuvent être mieux comparées qu'à celles de la langue hébraïque. Ils n'ont point de verbes auxiliaires, comme *être*, *faire*; ils ont donné à presque tous les verbes la double acception d'ordre : tel est ce verbe remarquable par le grand nombre de voyelles, *faaaa*, faire; et suivant le génie de cette langue, qui est riche en figures belles et nombreuses, on dit *faaa tea te aaaoao*, qui signifie *faire augmenter l'espace entre les côtes*, ou, en d'autres termes, ce qui veut dire *qu'un homme engraisse beaucoup*.

Voici un exemple des déclinaisons :

SINGULIER.

Le navire,	*te pahii.*
Du navire,	*o te pahii.*
Au navire,	*i te pahii.*
Le navire,	*te pahii.*
O navire,	*e te pahii.*
Du navire,	*e te pahii.*

PLURIEL.

Les navires,	*te mau pahii.*
Des navires,	*o te mau pahii.*
Aux navires,	*i te mau pahii.*
Les navires,	*te mau pahii.*
O navires,	*e te mau pahii.*
Des navires,	*e te mau pahii.*

DUEL.

Les deux navires,	*te na pahii.*
Des deux navires,	*o te na pahii.*
Aux deux navires,	*i te na pahii.*
Les deux navires,	*te na pahii.*
O deux navires,	*e te na pahii.*
Des deux navires,	*e te na pahii.*

La négation diffère par des temps distincts, et plusieurs mots servent à l'exprimer. Ainsi *aeta* (non), *ainca*, *aina*, *aipa*, *aore*, expriment le passif; *eita*, *eima*, *eina*, *eipa*, *eore*, *ehene*, *ehere*, indiquent le futur et le présent. Une autre locution est *eioha*, qui veut dire *que cela ne soit pas*.

Pour l'affirmative ils ont *e*, oui; et *ouetia*, qui veut dire d'*accord*.

Les comparatifs et les superlatifs sont les mêmes que dans le françois; seulement quelques uns ont des modifications. Ainsi *maitai*, bon; *maitai ae*, meilleur; *maitai roa*, le meilleur que; *maitai tei i tena*, ceci est meilleur que cela.

Beaucoup de mots expriment souvent une même chose, et une même chose est exprimée par un grand nombre de tournures différentes. Les plus petits changements dans la prononciation des mots modifient leur valeur.

Exemple. Le mot *au* signifie, pris isolément, fumée, fiel, un, courant, natation, être d'accord, préparer, un pronom, une aiguille, coudre, convenable, un arbre, un oiseau.

Le mot *oe* veut également dire une épée, une cloche, une erreur, un pronom, une famine.

On remarquera que dans aucun cas deux consonnes ne se suivent.

Les missionnaires ont donné le nom de *palatiale* à cette langue; et lorsqu'ils se sont réunis pour se communiquer leurs divers travaux relativement au dictionnaire projeté, ils se sont trouvés d'accord pour l'orthographe et les étymologies : mais ils ont beaucoup différé pour la prononciation, qui, suivant eux, est la principale difficulté; car le mot que nous avons vu exprimer diverses choses se prononce avec autant d'accentuations ou inflexions différentes. Cela n'empêche pas que le vulgaire du peuple la parle avec délicatesse : mais les chefs seuls connoissent les tournures expressives, les mots significatifs; ils sentent les fautes les plus légères de la prononciation, et la basse classe se sert de certains idiotismes qui lui sont propres, de même qu'on en à introduit un bon nombre qui sont anglois et défigurés ou travestis. Les noms européens sont traduits pour la plupart, mais d'une manière à ne pas les reconnoître : tels sont, par exemple, M. Orsmond, *Otamoni*; France, *Frani*; la Coquille, *Totire*; gouverneur, *tavana*; le Dauphin, *Ofaa*; le Duff, *Tarapu*, etc.

EXEMPLES DE PHRASES.

Te pahi paniola a Quiro te tipae raa i Vaiuru paha, 1606. (Le navire espagnol de *Quiros* aborda sur la côte du district de Vaiourou, 1606.)

Le nom de *Quiros* n'est point écrit suivant l'orthographe des naturels.

D. *Naite anei outou ta Otamoni parau?* (Comprenez-vous M. Orsmond parlant?)

Naite anei (Williams) *te outou parau?* (Le sieur Williams comprend-il votre langue?)

R. *E naite*, il entend.

EXEMPLES DE NOMS.

Homme, *tane.*	— La flèche, *emoïa.*
Femme, *vaïne.*	Brisant, *vae.*
Fille, *aïne.*	Ciseaux, *paoti.*
Fils, *meotua.*	Fourchette, *patimara.*
Crayon, *peni.*	Habit, *proue.*
Livre, *pouta.*	Pagaies, *coe.*
Couteau, *tipi.*	Javelot, *omore.*
Chapeau, *tapou.*	Chasse-mouche, *tairi.*
Arc, *phana.*	Mouchoir, *taamou.*
— La corde, *roa.*	Encre, *apou.*
— Le carquois, *ohe.*	Souliers, *tima.*

Assez, *aïma.*
Ami, *èoa.*
Papier, *parao.*
Bague, *tapea.*
Chemise, *tapa.*
Biscuit, *amou.*
Eau-de-vie, Vin, Eau, } *ava.*
Cordage, *aourou.*
Sabre, *oe.*
— Fourreau, *vii.*
Ceinturon, *tatia.*
Clef, *tariri.*
Mât d'un navire, *etira.*
Poule, *moua.*
Cochon, *poua.*
Chien, *ouri.*
Montre, *mana.*
Pagne, *aati.*
Culotte, *tatoe.*
Bouteille, *moona.*
Aiguille, *nira.*
Nacre, *etou.*
Fil, *taoura.*
Huile de coco, *mori* ou *monoï.*
Pendants d'oreilles, *poe.*
Siffler avec les doigts, *ehïo.*
Tabac, *avaava.*
Vrilles, *chou.*
Clou, *nero.*
Collier, *aï.*
Ficelle, *caho.*
Petite hache, *toe.*
Nom (désign.), *ioa.*
Pavillon, *ereva.*
Soleil, *mana.*
Venez ici, *arimaï.*
— promptement, *eare.*
Hameçons, *matao*, etc., etc.

On pourra consulter le *Vocabulaire taïtien* donné par Bougainville; et, quoique quelques mots soient inusités, il rendra encore de grands services. En général cependant il faudra supprimer l'*e* et l'*o* qui précèdent le plus grand nombre des mots : ce sont deux articles qui signifient *le* ou *la*.

Notre manière de mesurer le temps a été introduite par les missionnaires de la manière suivante :

60 *amo raa mata i ïa minute.* (Soixante secondes font une minute.)
60 *minute i ïa hora.* (Soixante minutes font une heure.)
24 *hora i ïa mahana.* (Vingt-quatre heures font un jour.)
7 *mahana i ïa hebedoma.* (Sept jours font une semaine.)
4 *hebedoma i ïa avae.* (Quatre semaines font un mois.)
13 *avae* 1 *mahana* 6 *hora i ïa matahiti.* (Treize mois un jour six heures font une année taïtienne ou lunaire.)
52 *hebedoma i ïa matahiti.* (Cinquante-deux semaines font un an.)
365 *mahana i ïa matahiti.* (Trois cent soixante-cinq jours font une année.)

Les noms des jours de la semaine sont traduits ainsi :

Sabati,	dimanche.
Monedi,	lundi.
Tuesedi,	mardi.
Wenesedi,	mercredi.
Turesedi,	jeudi.
Feraïdi,	vendredi.
Saturedi,	samedi.

Les mois sont également empruntés des Anglois, et ils n'en diffèrent pour les noms que par l'arrangement des voyelles qui séparent les consonnes. Les mois taïtiens étoient appelés *apaapa*, *firia*, *te eri*, *te tai*, *ovareku*, *faa ahu*, *pipiri*, *aununu*, *paroromua*, *paroromuri*, *muriraha*, *hiaia* et *tema*. Les douze premiers sont rangés dans l'ordre de notre calendrier, et répondent à nos mois; mais les insulaires les plaçoient bien différemment : leur année étoit lunaire.

L'ancienne manière de compter usitée à Taïti, comme dans les îles voisines, est celle-ci :

1, *atahi.*
2, *arua*, et le plus souvent *apiti.*
3, *atoru.*
4, *ahea* ou *amaha.*
5, *arima* ou *apae.*
6, *afene* ou *aono.*
7, *ahitu.*
8, *avaru* ou *avaou.*
9, *aïva.*
10, *aahuru*; prononcez *aahourou.*
11, *ahuru matahi* ou *hoe ahuru mahoe.*
12, *ahuru marua* ou *hoe ahuru mapiti.*
13, *ahuru matoru* ou *hoe ahuru matoru.*
14, *ahuru maaeha* ou *hoe ahuru mamaha.*
15, *ahuru marima* ou *hoe ahuru mapae.*
16, *ahuru mafene* ou *hoe ahuru maono.*
17, *ahuru mahitu* ou *hoe ahuru mahitu.*
18, *ahuru mavaru* ou *hoe ahuru maraou.*
19, *ahuru maïva* ou *hoe ahuru maïva.*
20, *erua ahuru*; on dit aussi *epiti ahuru.* De 20 à 29, on commence par *erua ahuru*, auxquels mots on ajoute *matahi*, *marua*, etc., comme pour les premières dizaines.
30, *etoru ahuru.*
40, *eha ahuru.*
50, *erima ahuru.*
60, *efene ahuru.*
70, *chitu ahuru.*
80, *evaru ahuru.*
90, *eiva ahuru.*
100, *atahi rau.*

Les signes des neuf premières unités s'ajoutent devant *rau*, pour exprimer le nombre de centaines. Ainsi :

200, *arua rau.*
300, *atoru rau.*
400, *aeha rau*, et ainsi des autres.
1000, se dit *atahi mano*; 2000, *arua mano*, comme pour les centaines.

Par ce simple aperçu il sera possible de comparer le dialecte o-taïtien avec celui de la Nouvelle-Zélande ou de plusieurs autres systèmes d'îles océaniennes, et nous le terminerons par un petit vocabulaire de noms donnés aux diverses parties du corps humain. Ces noms doivent être ceux qui subissent le moins de changements et qui traversent intacts le laps le plus considérable de temps, et parmi lesquels on doit trouver des caractères moins variables pour les analogies.

Tête, *aai.*
Cheveux, *o-ou-rou.*
OEil, *tone-ma-ta.*
Nez, *e-hi-ou.*
Sourcils, *tou-a-ma-ta.*
Bouche, *ou-tou.*
Joues, *papari-a.*
Le globe de l'œil, *opomata.*
Cils, *outi-outi.*
Narines, *popooyou.*
Dents, *tariniou.*
Menton, *toa.*
Oreille, *taria.*
Barbe, *ourounourou.*
Favoris, *ounaouna.*
Poitrine, *houma.*
Mamelles, *ohnou.*
Sein, *nami.*
Nuque, *ereï.*
Côté du thorax, *aoao.*
Ventre, *obou.*
Nombril, *pito.*
Anus, *ououre.*
Vagin, *pipititoe.*
Verge, *tapa.*
Fesses, *toai.*
Épaule, *tapauno.*
Aisselle, *aï-aï.*
Bras, *rima.*
Avant-bras, *vatia.*
Coude, *pororima.*
Main, *erima.*
Paume de la main, *teabou-rima.*
Les doigts, *rima-rima.*
Ongles, *ma-ï-ou-ou.*
Cuisse, *ouaa.*
Jambe, *avaai.*
Tibia, *coufara.*
Cheville, *momoa.*
Pied, *tapouai.*

L'influence du climat des îles de la Société sur la race humaine qui les habite est beaucoup plus fâcheuse que ne l'ont cru les navigateurs dont nous possédons les relations. Ces îles, et notamment O-Taïti, bien loin d'être exemptes de maladies, sont au contraire la proie d'endémies qui moissonnent les insulaires aussi bien que les étrangers. Comment en seroit-il autrement d'ailleurs sous une température humide et chaude, sur un sol frais et constamment humecté, dans des cabanes sans parois closes? La vie peut très bien s'accommoder du régime frugivore, mais la grande consommation de poissons, que les naturels mangent crus de préférence et par goût, n'est pas sans de graves inconvénients. Ce qui le prouve d'ailleurs sans réplique est le petit nombre de vieillards qu'on remarque parmi les O-Ttaïtiens; car malgré nos recherches nous n'avons pu nous procurer aucun exemple de longévité.

Ces peuples, avant l'arrivée des Européens, connoissoient une sorte de médecine qu'ils appeloient *erapo-maï*, qui guérit. Leurs médecins ou *erao* remplissoient souvent les fonctions de prêtres inférieurs, ou étoient revêtus d'emplois guerriers. Quelques uns de ces Machaons, faisant marcher de front l'art de faire des blessures et l'art de les guérir, étoient investis d'une haute estime. Mais le plus ordinairement les pères de famille exerçoient eux-mêmes ce pieux ministère, et ne confioient point à des étrangers la santé de leurs femmes ou de leurs enfants, et tous connoissoient un grand nombre de plantes qu'ils alloient recueillir dans les montagnes, et auxquelles ils attribuoient diverses propriétés; toutefois les sucs qu'ils en exprimoient avoient moins d'efficacité dans leur opinion que des pratiques superstitieuses et des intercessions aux idoles des *Moraïs*.

Les préceptes chirurgicaux étoient très simples: ils se réduisoient à abandonner aux soins de la nature la cicatrisation des plaies, dont ils rapprochoient les bords, et qu'ils préservoient du contact de l'air en les recouvrant avec leur papier vestimental; mais ce qui nous parut plus étonnant fut de savoir que les naturels pratiquoient parfois une sorte d'opération analogue à celle du trépan, et nous vîmes un habitant de Borabora qui s'étoit acquis sous ce rapport une grande réputation. Ils ont trouvé dans la racine de l'*ava-ava* un remède contre la syphilis, et ils ont l'usage de se ficeler les jambes comme moyen prophylactique pour s'opposer à l'éléphantiasis.

---

§ VII. DES NOUVEAUX-ZÉLANDOIS.

Peu de peuples sont aussi intéressants à étudier que les Nouveaux-Zélandois: leur âme, fortement trempée, présente ce mélange de douceur et de cruauté qui forme de l'histoire d'un peuple un tableau pittoresque. Les Nouveaux-Zélandois, en effet, ne semblent avoir que peu des mœurs hospitalières qui caractérisent quelques tribus de la même race établies sur les îles de la mer du Sud. A la première vue leur caractère est sombre et féroce; on diroit que la haine et la vengeance sont les seules passions qui les animent: tout étranger qui aborde leur rivage est pour eux un ennemi. Leur physionomie morale attriste donc l'observateur lorsqu'il pénètre la barbarie de leurs coutumes, leur anthropophagie, leur instinct destructeur, l'aveuglement de leurs superstitions, et leur mépris pour les choses utiles à l'agrément de la vie; et cependant, au milieu d'habitudes si éloignées d'une civilisation même naissante, on retrouve quelques unes de ces vertus développées avec une vigueur que cette même civilisation n'a point encore permis de cacher sous le vernis trompeur et mensonger de la politesse. Chaque Zélandois porte le plus grand attachement aux divers membres de sa famille et à tous ceux de sa tribu: au dedans il concentre son affection, au dehors il ne voit que des ennemis et rarement des alliés; et si les tribus voisines se réunissent entre elles, cette union n'est jamais cimentée que par la nécessité de vivre en paix, et, comme on le dit vulgairement, dans un état de paix plâtrée.

Nous retrouvons donc dans les Nouveaux-Zélandois la même physionomie, les habitudes, les idées religieuses, la langue des habitants de Taïti, des Marquises et de Sandwich; mais, jetés sur une terre plus défavorisée sous le rapport des ressources, ils ont conservé beaucoup plus intactes les traditions de leurs ancêtres. Les Nouveaux-Zélandois sont généralement plus grands et plus robustes que les O-Taïtiens. L'habitude de la guerre et les marches à

travers les montagnes endurcissent leurs membres, dont les formes sont athlétiques; leur taille est communément de cinq pieds sept à huit pouces, et rarement elle est au-dessous; la couleur de la peau ne diffère point de celle des hommes du midi de l'Europe. Leur physionomie est remarquable par son expression; elle est rarement franche et ouverte, mais d'ordinaire les traits respirent une sombre férocité. Ce qui la distingue chez ces peuples est un visage ovalaire, un front rétréci; un œil gros, noir et plein de feu; un nez parfois aquilin et plus souvent épaté, et une bouche grande dont les lèvres sont grosses. Les dents sont du plus bel émail, petites, et rangées avec beaucoup de régularité. Les Zélandois portent leur chevelure longue et par mèches éparses retombant sur la figure, et les chefs seuls ont le soin de la relever sur la tête en une seule touffe. La nature de leurs cheveux est d'être rudes; leur couleur est noire, parfois rougeâtre, et cette dernière doit être attribuée sans aucun doute à l'usage que pratiquent certains individus de se saupoudrer la tête avec de la poussière d'ocre. *Toui*, chef de l'hippah de Kaouera, qui nous rendoit de fréquentes visites, avoit ses cheveux flottants par longues mèches, qu'il arrangeoit de manière, dans les expéditions militaires, à ce qu'elles imprimassent à sa physionomie un air plus redoutable. L'usage qu'ont un grand nombre de naturels de conserver la barbe longue et flottante sur la poitrine rappelle quelques unes de ces têtes antiques reproduites par le pinceau de nos grands peintres. Les jeunes gens sont long-temps imberbes: tous leurs mouvements sont agiles et dispos; et, bien que les jambes soient parfaitement faites, l'usage qu'ont ces peuples de s'accroupir sur les talons fait naître de bonne heure des engorgements aux jarrets.

Toutes les femmes mariées qui vinrent à bord de la corvette *la Coquille* avoient les formes bien plus développées que les filles esclaves qui vivoient dans le navire, et que leurs maîtres y envoyoient dans l'intention d'en obtenir divers objets en échange de leurs faveurs. La taille de ces femmes étoit forte et robuste, et rarement au-dessous de cinq pieds deux à trois pouces; celle des esclaves au contraire étoit, terme moyen, de quatre pieds trois à six pouces. Une telle disproportion est sans doute due à la prostitution à laquelle ces infortunées sont condamnées dès qu'elles sont nubiles. L'ensemble des traits qui chez la plupart des peuples distinguent les femmes par leur délicatesse est, à la Nouvelle-Zélande, diamétralement opposé aux idées que nous nous sommes formées sur la beauté. Les filles, dans leur premier printemps, ont un large visage, des traits masculins, de grosses lèvres souvent teintes en noir par le tatouage; une grande bouche, un nez épaté, une chevelure mal peignée et flottant en désordre, une malpropreté générale, et enfin le corps imprégné d'une odeur de poisson ou de phoque qui soulève le cœur. Mais ce tableau si repoussant est en partie détruit par quelques précieux avantages dont la nature les a dotées; et en effet des dents d'une blancheur éblouissante et des yeux noirs pleins de feu et d'expression sont des charmes tout-puissants, quelque part qu'on les trouve : d'ailleurs leur effet s'accroît encore d'un avantage qu'il est si difficile de rencontrer chez les femmes civilisées. Les jeunes Zélandoises, dont l'heureuse ignorance ne connoît point l'usage des corsets, ont les orbes de la poitrine qui le disputent au marbre par la dureté, et qui malgré leur volume conservent long-temps et leur élasticité et leur rectitude. Ces organes n'ont aucune influence sur les sens des hommes; ils ne sont à leurs yeux que les réservoirs où leurs enfants puisent la vie. Les travaux de ménage, les enfantements, les jouissances nombreuses et précoces, font bientôt disparoître l'embonpoint et la fraîcheur des jeunes années, et toutes les femmes âgées que nous avons eu occasion de voir étoient dégoûtantes par la flaccidité générale des chairs.

Les femmes et les hommes n'ont point l'habitude de s'épiler, et ces derniers sont loin de pratiquer la circoncision.

Les vieillards ne sont pas nombreux. Les habitudes guerrières de ces tribus et les combats fréquents qu'elles se livrent sont des obstacles en effet pour que les individus puissent atteindre le terme de leur carrière.

La froidure du climat ne permet point aux Nouveaux-Zélandois de faire usage des bains : aussi sont-ils dégoûtants de malpropreté. Les femmes, et surtout les filles esclaves, chargées de l'éviscération des poissons pour les faire sécher, ont le corps recouvert d'une épaisse crasse qui exhale au loin une odeur d'autant plus repoussante que souvent s'y mêle celle de l'huile de phoque ou de marsouin, dont elles s'oignent le corps, et qu'elles recouvrent de poussière d'ocre : ce dernier usage est remarquable en cela qu'on ne le trouve employé que chez les peuples de race nègre. La plupart des Zélandois d'ailleurs dédaignent de se couvrir la chevelure de poussière rouge, et tous ceux qui nous présentèrent cet embellissement appartenoient à des villages éloignés de la baie Marion, et venoient de l'intérieur de l'île.

Cette habitude de malpropreté est d'autant plus enracinée chez ces peuples, qu'avec très peu de soins il pourroient se débarrasser de la vermine qui les dévore, et de la crasse qui les recouvre. Hommes et femmes sont d'excellents nageurs : mais ce n'est que par nécessité et rarement par plaisir qu'ils se jettent à l'eau, et ces dernières conservent, sans en changer, les pagnes de *phormium* qui leur

ceignent les reins jusqu'à ce qu'ils soient usés; elles ne les quittent point pour le sommeil, ni même lorsqu'elles sont accroupies au fond des pirogues dans l'eau, au milieu des têtes et des intestins de poissons.

Le costume des Zélandois varie très peu dans les deux sexes. Mais comme ces îles n'offrent point les arbres précieux à écorces textiles dont se servent les O-Taïtiens pour confectionner leur papier vestimental gracieux et léger, ces peuples ont eu recours à d'autres matières, et les nattes qu'ils ont su tisser avec les fibres du *phormium tenax* sont d'une rare beauté et par la substance dont elles sont composées et par le travail. Une de ces nattes flotte négligemment sur les épaules et sur le corps; on la nomme *tatata :* une deuxième est roulée autour du tronc, et descend jusqu'aux genoux. Dans les hivers, dont la rigueur est extrême sur ces îles antarctiques, ils ajoutent sur la natte supérieure un tissu grossier et pesant formé de masses nombreuses de filaments d'une sorte de jonc qui imitent les flocons de laine réunis sur les colliers des chevaux des voituriers d'Europe. Ce vêtement est nommé *toï*; il est remplacé chez les chefs par un manteau de peaux de chiens cousues ensemble, et c'est le *kahou ouairo*. Le tissu des nattes varie par le travail; et c'est ainsi que, souvent lisse et sans dessin, il est parfois remarquable par la délicatesse des ornements qui le composent. Des brins de *phormium* non battus et très longs sont implantés dans les pagnes des jeunes filles esclaves plus particulièrement, et ne contribuent pas peu à donner à cette partie du corps une ampleur démesurée.

Le rang et la valeur des guerriers zélandois sont indiqués par un grand nombre de petits fragments polis et travaillés d'os ou de jade, attachés sur la poitrine au bord de la natte, et dont le véritable et primitif usage étoit de servir à gratter dans la chevelure et détruire les insectes qui y vivent. Du reste ils ont, comme tous les autres peuples, le goût de la parure, et celle qu'ils préfèrent consiste à se placer des plumes dans les cheveux, et surtout une touffe de plumes blanches et soyeuses dans le trou des oreilles, qu'ils remplacent le plus souvent par des morceaux de toile. La tête n'est jamais recouverte par aucune espèce de coiffure, et les cheveux flottent en désordre sans que l'art vienne leur prêter son secours : cependant quelques jeunes filles, plus coquettes sans doute que leurs compagnes, vinrent nous visiter ayant la tête couronnée d'une guirlande de mousse très verte et très gracieuse.

Les objets de parure pour les femmes consistent en colliers de coquillages nommés *piré*, auxquels sont parfois suspendus de petits hippocampes desséchés. Leur goût pour les grains de verre bleu de fabrique européenne est très prononcé; aussi les recherchent-elles avec empressement. Mais le bijou le plus précieux, que portent seulement les hommes, et à la possession duquel sont attachées des idées religieuses, est le fétiche de jade vert représentant une figure hideuse, qui pend sur la poitrine suspendu à quelque portion d'os humain. C'est encore par esprit de superstition qu'ils attachent à une de leurs oreilles une dent acérée du goulu de mer ou squale, qui sert aux femmes à se déchirer la figure et la poitrine pour témoigner leur vive douleur à la perte des chefs ou de leurs parents. Les insulaires attachent le plus grand prix à la conservation de ces objets lorsque, transmis par leur ancêtres, ils sont devenus *taboués* ou sacrés. Ils pensent qu'à leur possession est lié le bonheur de leur vie, et ils les échangent au contraire avec indifférence et pour des bagatelles lorsqu'ils proviennent de leurs ennemis, et qu'ils les en ont dépouillés en les massacrant.

Nous avons déjà eu occasion d'indiquer que les Nouveaux-Zélandois de quelques endroits de l'intérieur se recouvroient la figure et les yeux de fard grossier composé de poussière d'ocre, mélangée à de l'huile de cétacés; cependant cet usage est peu général : mais il n'en est pas de même de celui de se placer de larges mouches noires sur le nez, le menton, et sur les joues, ainsi que le font les jeunes garçons, et de larges mouches d'un bleu d'azur, ainsi que le pratiquent les jeunes filles; ce dernier embellissement se nomme *para-eka-ouai-aoua*. Qu'on veuille bien ne pas croire que ces détails soient futiles : ceux-ci, ajoutés à d'autres faits, sont quelquefois très nécessaires pour caractériser les habitudes des peuples; et d'ailleurs aurions-nous bonne grâce de critiquer au milieu des tribus restées stationnaires dans leur civilisation ce que le caprice des modes rend bien plus ridicule chez les nations européennes?

Ce besoin qu'ont tous les hommes de modifier les avantages qu'ils ont reçus de la nature se fait aussi vivement sentir chez les Nouveaux-Zélandois. Le tatouage ou *moko* les occupe pendant toute leur vie, et chaque année ils se soumettent à l'opération douloureuse qu'il nécessite. Ce tatouage est d'autant plus remarquable qu'il couvre ordinairement la figure; et, comme il est renouvelé très fréquemment, il en résulte de profonds sillons disposés par cercles réguliers, qui donnent à la physionomie l'expression la plus étrange. Les habitants des îles Marquises et les Nouveaux-Zélandois sont donc les seuls peuples qui se tatouent profondément le visage, tandis que les O-Taïtiens en ont perdu la coutume, et prodiguent au contraire cet ornement sur le corps, et que les Nouveaux-Zélandois ne le placent que sur les fesses en le disposant en cercles enroulés les uns dans les autres. Les femmes se font couvrir les reins de losanges formant une large bande; mais elles

ajoutent encore à leurs traits durs et repoussants des dessins qui ne contribuent point à les embellir, et c'est ainsi qu'elles ont les lèvres sillonnées de raies d'un noir profond, et des sortes de fers de lance profondément imprimés aux angles de la bouche et au milieu du menton. Il n'y a que les esclaves pris jeunes ou les hommes de la dernière classe qui ne soient point tatoués : tous les autres naturels ne sauroient se soustraire à cette coutume sans honte; et plus un guerrier est fameux, plus il a subi le renouvellement de cette opération, et plus il est fier d'un blason qu'il n'obtient jamais sans de vives douleurs.

L'architecture domestique, et par ce nom nous désignons l'art de bâtir les cabanes, a été assez ingénieusement appliquée par les Zélandois au climat qu'ils habitent, et aux habitudes belliqueuses qui les animent. Leurs demeures, au lieu d'être vastes et aérées, forme qui seroit désavantageuse dans un pays que battent les tempêtes de l'hémisphère austral, sont petites et basses, et leurs villages ou *hippahs* ne sont d'ailleurs jamais placés en plaine, parce qu'ils pourroient être saccagés par surprise; mais au contraire ils couronnent toujours des collines abruptes, des lieux escarpés et d'un difficile accès. Ces cabanes sont des gîtes où l'on ne peut pénétrer qu'en se traînant sur les genoux et sur les mains, et les familles qu'elles abritent dorment pêle-mêle sur de la paille, et dans un espace très resserré, où la respiration de plusieurs individus entretient aisément la chaleur nécessaire pour que le froid du dehors ne puisse y pénétrer. Leur intérieur ne présente aucun meuble, si l'on en excepte quelques coffrets élégamment sculptés, quelques vases en bois rouge, chargés de dessins tels qu'on peut s'en faire une idée par les figures qu'en a données Cook dans sa relation.

L'industrie la plus perfectionnée et la plus remarquable du peuple qui nous occupe est celle de la fabrication des étoffes. On retrouve dans les variétés de ces ressources chez les divers Océaniens la sage prévoyance de la nature, puisque sur les îles intertropicales, dont la température est constamment chaude, elle a fourni des écorces textiles, susceptibles de se métamorphoser en étoffes légères et moelleuses, comme à O-Taïti, aux Tonga, aux Marquises, aux Sandwich; et qu'à la Nouvelle-Zélande, où les froids des hivers sont intenses, elle a produit le *phormium;* car c'est avec les fibres de ce dernier végétal, bien supérieur à notre plus beau lin, que les femmes, et surtout les jeunes filles enlevées à leurs familles par suite des malheurs de la guerre, tissent soigneusement leurs *mati* ou nattes élégantes, nommées *kahou*, lorsqu'elles servent de vêtements, et appelées *koura*, *kupenga*, etc., suivant les parties du corps qu'elles doivent recouvrir. Ces nattes, par l'aspect satiné des fibres du *phormium*, soigneusement débarrassées de la matière gommeuse qui les invisque, sont ornées de dessins, et forment en se drapant un habillement qui n'est point sans analogie avec l'ancien costume civil des Romains.

Parmi les objets d'utilité qu'ils fabriquent pour leurs besoins journaliers, on doit mentionner les paillassons grossiers dont ils se couvrent les épaules dans les temps de pluie, et les sacs en jonc dans lesquels sont renfermées leurs provisions diverses. La manière dont sont préparées les fibres du *phormium* est aussi fort remarquable par sa simplicité, tandis que, dans les essais tentés par des savants dans le but louable d'utiliser une plante aussi précieuse en Europe, on n'est point parvenu à obtenir ces mêmes fibres avec toutes les qualités qui distinguent celles qui résultent du procédé des Nouveaux-Zélandois. Ces derniers, après avoir coupé les longues feuilles de la *plante à lin* (c'est ainsi que Cook nomme le *phormium* dans la relation de ses voyages), les mettent macérer quelques jours dans l'eau, et les retirent pour les briser avec un maillet en bois très dur sur un billot ovalaire du même bois. Cette opération préliminaire est leur *haronga*, et par son moyen la chlorophylle ou matière verte résineuse est enlevée de dessus les fibres, incomplétement il est vrai; mais le soin qu'on a ensuite de les racler avec force à l'aide d'une valve de coquille rendue coupante sur son bord achève de les débarrasser des parcelles de cette matière qui s'opposent à leur souplesse. Ainsi nettoyées de l'enduit qui les enveloppoit, les fibres du *phormium* ont la couleur dorée du plus beau lin, unie au moelleux et presque à la force de la soie.

Les deux îles habitées par les Nouveaux-Zélandois, sans être placées sous de hautes latitudes, subissent cependant l'influence d'une température rigoureuse par les vents furieux qui soufflent une grande partie de l'année, et par les neiges qui recouvrent les lieux élevés. Les naturels qui les habitent ont senti de bonne heure le besoin de se former des provisions d'hiver; et, comme dans les beaux jours ils prennent une grande quantité de poissons dans les baies qui morcellent leur rivage, ils en sèchent et en fument la majeure partie pour se nourrir lorsqu'il est impossible de mettre des pirogues en mer, et pour se préserver de la famine lorsque leurs *hippahs* sont assiégés par des tribus ennemies.

Le sol ne fournit plus spontanément comme dans les îles équatoriales une grande variété de substances alimentaires; et la base de l'existence des Zélandois se trouve être la racine ligneuse d'une fougère qui couvre toutes les plaines, et qui ressemble parfaitement à notre *pteris*. Plusieurs plantes potagères que leur ont communiquées les Européens sont aujourd'hui utiles aux naturels, et croissent presque sans soins, tant le sol meuble leur est convenable : tels

sont les patates douces, les pommes de terre et les radis. Les mets accessoires dans leurs repas consistent en coquillages, en langoustes, et parfois en cochons, et le plus souvent en chiens. Les chairs de leurs ennemis tués sur un champ de bataille, qu'ils dévorent avec tant de plaisir, ne sont point considérées comme objet de nourriture, mais bien comme devant servir à des actes mystérieux de religion.

Leur cuisine est simple comme la nature de leurs aliments. Elle ne diffère point de celle des autres Océaniens, et consiste à faire torréfier les substances sur des charbons, ou bien dans des *oumous* ou fours creusés sous terre à l'aide de pierres échauffées. Ils nomment *taro* l'espèce de pain qu'ils font avec la racine de la fougère *eroï* qui est l'*acrostichum furcatum* de Forster. Ces racines sont recueillies par des esclaves qui les font sécher au soleil en les exposant sur des claies; pour être converties en pain, elles sont concassées dans un mortier en bois, et triturées de manière à ce qu'elles ne forment plus qu'une pâte brune jaunâtre, visqueuse comme de la glu, et remplie de parcelles ligneuses ou d'écorces. Cette pâte est malaxée en cylindres analogues aux bâtons d'extrait de réglisse, et ne contient que très peu de principe nutritif: sous ce rapport elle doit ressembler au pain que les Islandois font avec l'écorce des sapins. Nous avons vu les Nouveaux-Zélandois manger avec sensualité des poissons demi-pourris, exhalant une odeur infecte; mais ce qui est plus remarquable est l'habitude qu'ils ont de presser, de ficeler dans des feuilles, une grande quantité de petits poissons de la même manière que les O-Taïtiens préparent leurs confitures de bananes.

L'eau pure est l'unique boisson de ces peuples; ils haïssent les liqueurs fortes; et si quelques uns d'entre eux, ou même des jeunes filles, boivent de l'eau-de-vie, cette pernicieuse habitude leur est venue pendant leur séjour à bord des navires européens. Ils font communément trois repas, et nomment *kainga dua* le dîner, et *kaiahi-ahi* le souper; leurs aliments sont placés par terre, et chacun les dépèce avec les doigts. Parfois les guerriers se servent d'instruments faits avec des os humains, provenant d'un ennemi tué sur le champ de bataille; et c'est ainsi que nous achetâmes à l'un d'eux une fourchette à quatre dents faite avec l'os radius du bras droit, sculptée avec soin, et ornée de divers reliefs en nacre.

Les filets dont se servent ces peuples sont absolument analogues aux nôtres, et sont de trois sortes: leurs *sennes*, faites de feuilles de *phormium*, ont une immense étendue, et demeurent le plus souvent la propriété de tous les habitants d'un village; leurs hameçons, composés d'une tige en bois dur, et armés d'os pointus et barbelés, se trouvent être façonnés parfois avec des morceaux de nacre. Les lignes qui les supportent sont très bien cordées et d'une force considérable.

Leurs pirogues ou *waka* sont remarquable par les sculptures qui les décorent. Les habitants du nord, qui dans leurs communications fréquentes avec les Européens ont reçu un grand nombre d'instruments de fer, négligent aujourd'hui leur construction. La plupart de ces légères embarcations sont creusées dans un seul tronc d'arbre, et ont communément jusqu'à quarante pieds de longueur. Nous en mesurâmes une près *Kaouera*, qui, formée d'un seul morceau, avoit soixante pieds de longueur et trois de profondeur sur quatre de large. Elles sont peintes en rouge et ornées de plumes d'oiseaux disposées sur les bords en festons; l'arrière s'élève jusqu'à près de quatre pieds, et se compose de sculptures allégoriques qui surmontent la représentation d'un homme tenant de la main droite le *lingam*: l'avant est occupé par une tête hideuse à yeux de nacre, et dont la langue sort démesurément de la bouche, ce qui signifie chez ces peuples le courage provocateur à la guerre et le mépris des ennemis. Ces pirogues peuvent contenir par leur longueur quarante guerriers; elles sont presque toujours simples ou non accouplées, et les rames dont on se sert pour les faire marcher sur l'eau, ou les *oé*, sont terminées en pointes très acérées, de manière à ce que l'équipage, pris à l'improviste, puisse s'en servir comme d'une arme avantageuse pour se défendre des attaques. Leur marche est rapide lorsqu'elles sont poussées par les vents ou par les coups pressés des rames. Les voiles dont se servent les Nouveaux-Zélandois ne consistent qu'en nattes de jonc grossièrement tissées et de forme triangulaire qu'on nomme *oé-hia* ou pagaies du vent, et qui ne peuvent point servir pour voguer au plus près.

Bien que les Nouveaux-Zélandois soient éminemment portés à la guerre, que ce soit pour eux l'occupation de toute la vie, on ne trouve point chez eux une grande variété de moyens de destruction. Leur bravoure consiste à attaquer un ennemi corps à corps, à triompher par la puissance de la force, et ils ont dédaigné ces armes légères, ces flèches à pointes barbelées, qui se lancent de derrière les buissons, et qui décèlent toujours la perfidie unie à la foiblesse. Ainsi avec leurs *patou-patous*, faits en jade vert, ils scalpent ou brisent le crâne d'un ennemi, ou le percent de leurs longues javelines. Ce *patou-patou*, fixé au poignet par une lanière de peau, est l'arme par excellence du guerrier zélandois. Les *arikis* ou prêtres ont, pour marque de leurs fonctions sacerdotales, un grand assommoir en os de baleine, couvert de reliefs. Leurs *tokis* sont des haches, aussi de jade, dont les manches sont travaillés avec le plus grand soin, et ornés de touffes de poils de chien d'un blanc pur. Un grand nombre

de leurs casse-têtes sont en bois rouge, poli et très dur, et quelques chefs les remplacent par des massues travaillées de la même manière. Les naturels chargés de la défense des *hippahs* palissadés (et l'on sait que ces villages sont toujours placés sur la crête abrupte et roide de quelque endroit escarpé) font pleuvoir sur les assaillants des grêles de grosses pierres; mais ils repoussent surtout leurs efforts à l'aide de très longues javelines acérées, qui ont communément de quinze à vingt pieds et quelquefois plus.

La baie des Iles, placée dans la portion nord de la Nouvelle-Zélande, est une relâche avantageuse pour les navires qui sillonnent le Grand-Océan; aussi est-elle très fréquentée par les baleiniers anglois ou américains. Les nombreuses tribus qui vivent sur ses bords, et qui sont unies par des liens de famille, ont senti l'immense avantage qu'elles auroient de posséder de la poudre et des fusils: c'est là le prix qu'elles ont mis aux vivres frais qu'elles fournissent aux vaisseaux européens qui les visitent, et le nombre des mousquets qu'elles se sont déja procurés leur a permis de faire la guerre avec succès aux tribus voisines, et de saccager les *hippahs* environnants jusqu'à une assez grande distance. De toutes les inventions européennes celle des armes à feu leur a paru la conception la plus sublime et la plus merveilleuse; c'est la seule qui ait mérité leur approbation.

Nous n'avons jamais compris le mot *sauvage*, tel qu'il est usité en Europe, pour désigner des peuples stationnaires dans leur civilisation. Tous ces sauvages ont un culte, quelque grossier qu'il soit, reconnoissent des autorités supérieures, ont des idées sociales depuis long-temps arrêtées, cultivent les beaux-arts, nomment toutes les productions de leur sol, et en savent les propriétés. Or comparons ces prétendus sauvages avec les gens de nos campagnes! Les Nouveaux-Zélandois ont donc aussi leurs beaux-arts: non ceux qui consistent à élever des pyramides, bâtir des palais, et faire revivre sur la toile les plus beaux traits de l'histoire, mais ceux qu'il leur est possible de cultiver par tradition au milieu du petit nombre des ressources qu'ils possèdent. Ces fruits des loisirs, cette culture de l'esprit, ce perfectionnement moral de la civilisation, sembleroient ne pas être compatibles avec les mœurs guerrières et l'instinct destructeur de ces peuples; et cependant ils sont plus avancés dans le chant, la sculpture et la poésie, que dans les arts les plus immédiatement utiles aux premiers besoins de la vie.

Le chant des Zélandois est grave, monotone, et se compose de notes gutturales lentes et entrecoupées; il est toujours accompagné de mouvements d'yeux et de gestes mesurés très significatifs. Mais, si leur chant n'eut point l'avantage de nous plaire, le nôtre n'obtint point leur suffrage: c'est par la plus froide indifférence qu'ils accueillirent nos romances les plus en vogue, et les fibres épaisses de leurs âmes ne furent point ébranlées par quelques uns de ces airs martiaux qui enlèvent et électrisent un Européen; cependant si devant ces hommes si impassibles leur chant de guerre eût été entonné, la rage et la frénésie se fussent emparées d'eux, tant il est vrai que dans l'effet produit par la musique se mêlent des souvenirs et des idées locales. La plupart de leurs chants roulent sur des sujets très licencieux; et, soit dit en passant, ce goût, qui est très prononcé chez tous les hommes, n'a été masqué parmi les peuples civilisés que par le fard des allusions et des équivoques. Les Zélandois, comme les autres Océaniens, n'attachent aucune idée de malhonnêteté à nommer les choses par leur nom; et jamais elles ne font naître, comme chez nous, ces mouvements tumultueux et désordonnés que le frein de la bienséance comprime, sans pour cela les détruire.

Leur danse ou *heïva* est une pantomime dans laquelle les acteurs changent rarement de place, et qui se compose de gestes ou de mouvements des membres exécutés avec la plus grande précision. Plus ordinairement, en effet, les jeunes guerriers se rangent les uns à côté des autres: l'un d'eux chante des paroles auxquelles l'ensemble des danseurs répond par des cris diversement accentués; tous exécutent des mouvements rapides de la tête, des yeux, des bras, des jambes, et particulièrement des doigts, que la cadence dirige avec une grande justesse et que la mesure fait varier. Chaque danse a un sens allégorique, et ne s'emploie que dans les circonstances qui lui conviennent, pour une déclaration de guerre, un sacrifice humain, des funérailles, etc. Les femmes, appelées par la nature de leur sexe à des habitudes plus douces, ont transporté dans leurs jeux les fonctions qu'elles sont destinées à remplir dans ce monde. Leur danse consiste donc en mouvements désordonnés qu'on ne peut décrire, et nous nous bornerons à en signaler une consacrée à *Ourè* ou *Phallus*.

Le seul instrument de musique que nous ayons vu entre les mains des Zélandois est une flûte ordinairement en bois, et travaillée avec goût: parfois on emploie à sa confection des portions d'os de la cuisse, en commémoration de quelque victoire remportée sur des hommes d'une tribu étrangère. Enfin nous observâmes que les enfants jouoient avec des toupies analogues aux nôtres, en se servant d'un fouet pour les faire tourner; et sans doute que cette légère remarque, unie à une plus grande masse de faits, ne sera pas un jour sans utilité.

La langue douce et sonore des Océaniens, très musicale, a subi quelques altérations à la Nouvelle-Zélande. Les sons, remplis de mollesse et de douceur

à O-Taïti, ont acquis ici une prononciation plus dure; ce qui est dû à l'introduction de consonnes, et surtout des lettres K, H, N, G et W. Les habitants se sont transmis par la tradition orale un grand nombre de poésies d'une haute antiquité, dont ils ignorent et l'origine et même le sens allégorique. La plus célèbre d'entre elles est la fameuse ode funèbre ou *piaé*, qui commence par ce vers : *Papa ra te ouati tidi*, etc. Comme les Taïtiens, ils peuvent improviser sur toutes sortes de sujets, et leurs annales sont des chants dans lesquels ils conservent le souvenir des événements remarquables, les apparitions des navigateurs sur leurs bords, et les circonstances diverses de leur histoire, ou les faits de leurs guerriers. Leurs femmes, naturellement portées à l'enjouement, critiquent avec ironie dans leurs couplets la prononciation peu correcte ou ridicule des étrangers, et transforment en épigrammes les habitudes qui heurtent leurs préjugés. C'est ainsi que les jeunes filles qui vivoient avec les matelots de la corvette *la Coquille*, et qui ne retiroient pour salaire de leur complaisance qu'une portion des vivres de leurs amants, les accabloient de leurs sarcasmes en leur chantant des couplets commençant par ces mots : *Taya ti taro*, etc.

Nous croyons utile, pour donner une idée de la tournure d'esprit de ces peuples, de rapporter une petite pièce de vers qui a été traduite en anglois par M. Kendall, missionnaire, qui a long-temps résidé à la Nouvelle-Zélande, et plus capable qu'aucun de ses collègues de nous fournir sur la croyance des naturels des détails positifs et intéressants.

WAI ATA (L'ATTACHEMENT).

CHANSON.

E taka te e aou ki te tiou marangai,
I ouioua mai ai e koinga dou anga,
Tai raoua nei ki te puke ki ere atou.
E tata te ouiunga te tai ki a Taoua
Ki a koe, E-Taoua, ka ouioua ki te tonga
Naou i o mai e kahou e turiki
E tahooué co mo tokou nei rangi
Ka tai ki reira akou rangi auraki.

« J'ai gravi les sommets escarpés des montagnes pour être témoin de ton départ, ô *Taoua!* et les vents impétueux qui soufflent du septentrion, fécond en tempêtes, firent une impression profonde sur mon âme inquiète de ton sort. La vague mugissante se déroule chaque jour sur le rivage, et semble venir du pays éloigné de Stivers, tandis que tu vogues au gré des vents, et qu'exilé de ta patrie tu cours vers les régions où le soleil se lève. Sur mes épaules flotte comme un doux souvenir le vêtement que tu portois, et que tu me laissas comme le gage de ton amour. Quel que soit le lieu de la terre où tu diriges tes pas, mon attachement t'y suivra à jamais. »

La sculpture semble être le premier pas vers la civilisation, lorsqu'elle n'en est pas le résultat; et comme elle est la représentation matérielle des êtres, on la retrouve plus ou moins informe chez tous les peuples rapprochés de la condition humaine primitive. Cet art chez les Zélandois annonce du goût et des principes fixes; car ils reproduisent fréquemment les mêmes dessins, les mêmes formes, dans les mêmes proportions. Combien de temps devoient exiger les ornements sculptés de leurs pirogues! Les procédés par lesquels ils sont parvenus à polir un jade très dur et le transformer en idole, hideuse il est vrai, dénotent d'ailleurs une grande habileté, et nous sont inconnus, bien qu'on ne puisse pas douter qu'ils ne soient le fruit de la patience et du temps.

La croyance que professent les Zélandois sur la Divinité ne nous est point complétement dévoilée : autant qu'il est possible d'en juger cependant par la variété de leurs dogmes, on doit supposer que leur religion est très ancienne, et se compose d'une nombreuse suite d'idées très perfectionnées, et qui ne se sont corrompues que par l'isolement depuis leur séparation de la race dont ils descendent. Les Zélandois ont une vieille tradition par laquelle ils ont appris que leurs pères partirent d'une très grande île pour venir habiter la Nouvelle-Zélande; mais le voile qui couvre d'une profonde obscurité leur origine et celle des habitudes qu'ils professent ne pourroit être déchiré que par les recherches ardues d'un homme instruit établi dans ces îles, et peut-être que le missionnaire Kendall auroit pu rendre de grands services sous ce rapport, s'il n'avoit pas été absorbé par une pensée dominante, et s'il ne rapportoit pas exclusivement la croyance des Nouveaux-Zélandois au système trinitaire de Pythagore, et les regardant comme une colonie d'Égyptiens.

Nous avons déjà, dans nos généralités sur la race océanienne, émis l'opinion que les divers rameaux qui lui appartiennent sont nés sur les rivages de l'Inde, dans les premiers temps de leur civilisation; ce qui corrobore notre manière de voir est la figure de jade qu'ils portent suspendue au cou; les cercles conservés dans leurs sculptures et qui rappellent le serpent Calingam; le lingam qui paroît jouer un grand rôle dans leur mythologie; enfin une grande partie de leurs idées appartient au sabéisme, et découle des anciennes traditions mystiques des Brachmanes.

Les dieux principaux de la Nouvelle-Zélande sont : *Dieu le père, Dieu le fils, et Dieu l'oiseau ou l'esprit.* Dieu le père est le plus puissant, et se nomme *Nui Atua*, le maître du monde. Tous les autres lui sont subordonnés; mais chaque naturel a son *Atua*, espèce de divinité secondaire qui répond

assez exactement à l'ange gardien des croyances chrétiennes. Les prêtres se nomment *arikis* et parfois on les désigne par les noms de *tané tohonga*, ou hommes savants; et leurs femmes, qui remplissent les fonctions de prêtresses, sont les *wahiné ariki* ou *wahiné tohonga*, ou savantes femmes. Chaque hippah possède une cabane, plus grande que celle des habitants, qui se nomme *waré Atua*, ou maison de Dieu, destinée à recevoir la nourriture sacrée, *a o kai tou*, et dans laquelle on fait des prières, *karakia*.

Les cérémonies religieuses sont ordinairement accomplies par les *arikis*, dont la voix implore hautement et en public la protection d'*Atua*. Ils ont la plus ferme croyance aux songes, qu'ils pensent leur être envoyés par la Divinité; et toutes les affaires se décident par les prêtres, seuls chargés d'interpréter les volontés célestes. Les diverses tribus, dans leurs guerres continuelles, n'en viennent jamais à des hostilités sans avoir interrogé *oui-doua*, ou l'esprit saint, par une solennité nommée *karakia-tanga*. Ils semblent consacrer par des cérémonies religieuses les époques les plus marquantes de la vie : c'est ainsi qu'à la naissance des enfants les parents se réunissent pour faire de cette circonstance une fête de famille, dans laquelle ils prononcent des sentences et tâchent de pronostiquer un heureux horoscope. M. Kendall croit trouver dans cette cérémonie, nommée *toïnga*, le baptême des chrétiens, et il va même jusqu'à dire qu'on asperge les enfants avec une eau sacrée *ouaï tapu*, ou *ouaï toï*, ou eau baptismale. Leur mariage reçoit aussi une sorte de sanction religieuse, et leur mort est entourée de prières funèbres. Il n'y a pas jusqu'à leurs festins sacrés de chair humaine que Kendall ne pense être l'imitation, bien corrompue il est vrai, de la communion sous les deux espèces. Mais nous bornerons là nos citations, de peur de nous égarer dans l'indication de faits qui nous sont trop imparfaitement connus.

Les Zélandois ont les plus grands traits de ressemblance avec les Spartiates : ils sont indifférents pour la vie, et bravent la mort avec courage, et on doit dire avec grandeur. Toutes leurs pensées sont tournées vers les combats; c'est le plaisir de toute leur vie : aussi dès le jeune âge ne manque-t-on point d'enflammer l'imagination des enfants par le récit des exploits de leurs parents ou de leurs amis, et de faire naître dans leur cœur cette soif inextinguible de hasards et de périls. De bonne heure un petit garçon sait apprécier sa propre dignité; il sait qu'aucune femme n'a le droit de porter la main sur lui; qu'il peut frapper sa mère sans que celle-ci ose s'en plaindre; qu'il peut préluder, en maltraitant ses esclaves, à l'épouvante qu'il doit porter au jour du combat au milieu des tribus voisines. Une chose bizarre cependant c'est qu'un enfant est d'autant plus illustre que le rang de sa mère est plus élevé, car c'est d'elle qu'il tire toute sa noblesse. Ce sont toujours des vieillards estimés par leur savoir, ou des *arikis*, ou des prêtres, qui président à l'éducation des fils des chefs; ce sont eux qui les initient dans les secrets de leur théologie. Semblables aux anciens scaldes du Nord, leurs leçons, renfermées dans des sortes de stances cadencées, roulent sur les exploits des guerriers, sur le nombre de leurs victimes, sur le bonheur dont elles jouissent dans l'*ata-mira* ou paradis céleste. Vers douze ans ces jeunes adeptes assistent aux assemblées des chefs et écoutent leurs délibérations; leur caractère en prend des habitudes méditatives et réfléchies; ils sont avides de s'illustrer par quelques exploits. Nous avons été fort souvent étonné de voir de jeunes garçons monter à bord, parcourir le navire en tous sens au milieu des matelots, sans montrer ni timidité ni surprise; leur démarche avoit déjà de l'assurance. A l'âge de dix-huit ou vingt ans ils font partie de la tribu des guerriers; ils bâtissent alors une cabane à côté de celle de leur père; ils se marient, et l'autorité paternelle cesse.

Les mariages se font par achat; le futur doit faire des présents à la famille de la fiancée. La plupart des naturels, surtout ceux du commun, n'ont qu'une femme; mais il paroît que la polygamie est permise aux *rangatira*, car le fameux Songhi a plusieurs épouses. Toui, chef de l'hippah près duquel la corvette *la Coquille* étoit mouillée, avoit acheté la sienne, quoiqu'elle appartînt à une famille distinguée, deux mousquets et un esclave mâle; en retour on lui donna son épouse et un certain nombre de nattes faites en lin de la Nouvelle-Zélande, et aussi trois esclaves femelles destinées d'après le haut rang de la femme à la servir dans tous ses besoins. Les habitants de la classe commune font des présents de moindre valeur; aussi n'ont-ils communément qu'une seule épouse. L'adultère est sévèrement puni lorsqu'il n'est point le résultat du consentement du mari; il est vrai qu'on peut acheter celui-ci par des présents. Quant aux filles, elles sont maîtresses de leurs personnes, et libres de faire autant d'heureux qu'il leur plaît. Les jeunes filles esclaves, au contraire, sont vouées par leurs propriétaires à la prostitution; et les chefs eux-mêmes ne dédaignent point de les envoyer à bord des navires européens, à pleines pirogues, et de tendre la main pour réclamer un salaire d'un genre de commerce que nos habitudes sont loin de nous faire trouver honorable. L'*ariki* consacre les mariages par une sorte de cérémonie religieuse. Les missionnaires protestants qui sont à la Nouvelle-Zélande nous dirent même qu'au moment de la naissance d'un enfant on pratique une sorte de baptême. Quoique

la femme ne soit aux yeux de ces belliqueux insulaires qu'une créature d'une ordre secondaire et destinée à la conservation de l'espèce, ils la consultent cependant dans toutes les circonstances graves; et l'épouse d'un *ariki*, semblable à une druidesse de l'ancien temps, partage le pouvoir sacerdotal de son époux.

Nous ne parlerons point de la légèreté avec laquelle ces peuples traitent ce que nous nommons pudeur; cette vertu est seulement le résultat de la civilisation, et le tableau que nous pourrions tracer des mœurs encore brutes de l'homme dans sa primitive nature seroit souvent fort plaisant sans doute, mais il effaroucheroit aussi les esprits les moins difficiles. Les Zélandois et tous les insulaires de la mer du Sud, ainsi que les documents historiques des peuples anciens et modernes, nous ont confirmé dans cette pensée, que l'homme, animal par son organisation, est soumis à l'empire des besoins physiques que l'intelligence ne peut pas toujours régler ni modérer. Sous ce rapport les Zélandois sont d'une *salacité* qui étonne.

L'amitié que se portent les naturels d'une même tribu entre eux est très vive, et nous fûmes souvent spectateurs de la manière dont ils se la témoignent. C'est ainsi, par exemple, que lorsque l'un d'eux venoit à bord et qu'il y rencontroit un ami qu'il n'avoit pas vu depuis quelque temps, il s'approchoit de lui dans un morne silence, appliquoit le bout de son nez sur le sien, et restoit ainsi pendant une demi-heure en marmottant d'un ton lugubre entre ses dents des paroles confuses; ils se séparoient ensuite, et agissoient le reste du temps comme deux hommes complétement étrangers l'un à l'autre. Les femmes observoient le même cérémonial entre elles; et l'on avouera que cette salutation nasale, qui se nomme *ongi*, est une singulière politesse; mais ce qui nous étonnoit encore plus c'est l'indifférence que les naturels témoignent pour ceux qui, au milieu d'eux, se donnent ainsi des marques d'amitié. Il est assez remarquable de voir les peuples asiatiques conserver dans toutes les circonstances de leur vie, et porter jusqu'au sein de leurs plaisirs, cet air calme et solennel qui convient si bien à la dignité de l'homme.

Si les Zélandois montrent par leurs émotions qu'ils sont sensibles aux passions douces, l'histoire de leur vie entière prouve, d'un autre côté, que nul peuple ne conserve et ne nourrit plus long-temps le désir de punir une insulte. Un Zélandois semble avoir pour seule maxime que le temps ne peut effacer aucune offense, mais bien la vengeance seule. De ce principe vicieux, dont chaque naturel est imbu, et qui fait la règle de conduite politique des familles, résultent ces haines éternelles et les guerres perpétuelles qui désolent ces îles. La perte des parents ou des chefs distingués est vivement sentie par toute une tribu : les habitants en deuil se livrent à une cérémonie lugubre qui dure plusieurs jours; et lorsque le rang du défunt est élevé, on sacrifie toujours des captifs destinés à le servir dans l'autre monde. Les femmes, les filles, et les esclaves femelles, se déchirent le sein, les bras et la figure, en se sillonnant la peau avec une dent tranchante de chien de mer, et celle-ci est toujours sacrée et pendue à l'oreille; plus le sang ruisselle de leurs corps, plus cette offrande doit être agréable au défunt; de temps à autre et à époque fixe, elles renouvellent ces marques de douleur. Lorsque nous demandions l'explication de cet usage aux jeunes filles, elles se bornoient à répondre : « *Atoua* veut que nous pleurions. » Ces peuples professent pour les morts le respect le plus religieux, ils les embaument avec un art qui n'est imité nulle part, et qui est bien supérieur à celui qu'on employoit pour conserver les momies. Ils les enterrent d'ordinaire dans les tombeaux que chaque famille se réserve, ou quelquefois, pour les gens du commun, ils font ce qui s'appelle *tatere* et *wata-atu*, et placent le cadavre dans une pirogue qu'ils lancent en pleine mer.

Chaque tribu de Zélandois forme une sorte de république, et chaque individu est indépendant de tout autre homme. Les districts sont régis par un chef direct, dont le titre n'est reconnu qu'à la guerre. Dans son village il n'a aucun pouvoir particulier, ni aucun ordre à donner à l'insulaire le plus vulgaire; seulement il ne fait rien, et il a le droit de recevoir en nature une dîme sur les provisions des autres familles; mais il n'a au reste que les esclaves qu'il fait lui-même à la guerre; et n'a d'autre prérogative que le tatouage qui dénote son rang, et que personne ne peut porter. On ne lui témoigne aucun égard, aucune marque particulière de respect, lorsqu'il arrive au milieu des guerriers. Les enfants d'un chef ne lui succèdent pas à sa mort; ce sont ses frères dans l'ordre de leur naissance. Ordinairement on nomme chef celui qui possède la réputation la plus étendue de bravoure, d'intrépidité et de prudence. A l'armée, ses avis prévalent sur la manière d'attaquer. Il n'a pour faire la guerre et pour assembler ses guerriers d'autre moyen que la honte qui s'attache à ceux qui refusent de le suivre au combat; rarement, lorsqu'il projette une invasion, arrive-t-il que l'avis qu'il donne de son expédition et des motifs qui l'y déterminent ne soit pas suffisant pour réunir les combattants. Lorsque *Atoua* (Dieu) demande la guerre, il n'y a jamais de partage dans les opinions. Les chefs de chaque tribu forment un conseil auquel sont admis les prêtres et même les simples combattants qui jouissent d'une réputation acquise dans les combats. Ce sont les corps des chefs tués, dont on conserve la tête comme un étendard,

qui servent d'holocauste dans les sacrifices. Leurs femmes sont remises à l'ennemi pour subir le même sort, ou se dévouent elles-mêmes. A leur mort naturelle on égorge sur leurs tombeaux des victimes humaines.

La coutume la plus atroce que nous ayons à signaler est l'anthropophagie, que nul peuple n'exerce ni si ouvertement ni d'une manière si révoltante que les Nouveaux-Zélandois. Avides de vengeance et de carnage, ces hommes féroces savourent avec une vive satisfaction la chair palpitante des ennemis tombés sous leurs coups... Par suite de ces abominables coutumes ils ont pris goût à la chair humaine, et ils regardent comme des jours heureux et des fêtes solennelles les circonstances dans lesquelles ils peuvent s'en rassasier. Un chef de l'hippah de Kaouri, sur l'île *Ou-Motou-Arohia*, nous exprimoit même toute la satisfaction qu'il éprouvoit à manger un cadavre; il nous indiquoit le cerveau comme le morceau le plus délicat, et la fesse comme le plus substantiel: mais nous voyant faire des signes d'horreur, il se reprit pour affirmer que jamais ils ne mangeoient des Européens (*Pateki*), mais bien les méchants hommes de la rivière Tamise et de la Baie-Mercure. Il nous disoit d'un air presque caressant que les Européens étoient leurs pères, puisqu'ils leur fournissoient de la poudre pour tuer leurs ennemis. Les cadavres des naturels morts sur le champ de bataille sont toujours dévorés; mais on n'est pas certain s'ils ne mangent pas la chair des esclaves qu'ils sacrifient en diverses circonstances.

Il semble que ces habitudes d'une férocité sans exemple règnent de toute ancienneté parmi ces peuples qui ne respirent que la guerre, et qu'elles forment une sorte de code qu'on ne peut transgresser sans violer les lois de l'honneur. La guerre occupe presque tous les instants de leur vie: le plus léger prétexte suffit pour la faire déclarer; mais le plus léger revers ou une simple satisfaction peut engager les ennemis à se retirer. Les querelles durent pendant une longue suite d'années, et la génération présente fait souvent une invasion pour venger la défaite de ses pères. On les a vus se battre, dans quelques districts, pour des affaires qui s'étoient passées depuis plus de soixante ans. Leur rancune est concentrée: chaque jour, loin de leur inspirer l'oubli de l'injure, ne fait que nourrir la soif de la vengeance, qui ne peut être satisfaite que par le sang de l'agresseur.

Leurs guerres sont le résultat de l'animosité, et ont pour but le pillage et le désir de se procurer une nourriture dont leur estomac est avide. Ils fondent alors sur leurs ennemis en plus grand nombre possible, et tâchent de les surprendre et de les tailler en pièces. Parfois ils s'envoient un défi qui doit se vider dans un lieu spécifié. Le combat n'est jamais entamé avant que les *arikis* aient fait des prières et des offrandes à leurs dieux, et aient obtenu leur approbation. Pour les rendre favorables ils sacrifient alors quelques esclaves: lorsque ces formalités sont remplies, les combattants entonnent le chant de guerre, tirent la langue en signe de défi et de mépris, poussent de grands cris, et se chargent avec fureur. Il est rare que la mêlée soit longue; et à la première fusillade, lorsqu'un bon nombre d'hommes est tué, les vaincus se retirent; ou si le combat se pousse avec plus de vigueur et d'acharnement, les combattants s'attaquent corps à corps, et le nombre des tués est plus considérable.

Le parti victorieux chante son triomphe sur le champ de bataille, et l'on prépare alors les sacrifices épouvantables que l'on doit offrir à de dégoûtantes divinités. Les corps des chefs sont préparés; et lorsque les *arikis* et les dieux ont pris leur part, la tête reste au vainqueur, qui la conserve comme un trophée de sa victoire. Les chairs sont mangées, et les os distribués pour en faire des instruments. Si les ennemis ont tellement disputé le terrain qu'ils aient pu enlever les cadavres de leurs morts en se retirant et celui de leur chef, ils sont tenus de les restituer, ou ils sont attaqués immédiatement. Si leur défaite les a intimidés, elle les porte à les rendre, ainsi que la femme et les enfants du chef; la première est tuée et mangée, et les enfants massacrés ou réduits en esclavage. Presque toutes les femmes des chefs, lorsque leurs époux ont succombé, croient devoir à leurs mânes le sacrifice de leur vie, et se rendent elles-mêmes aux ennemis, sûres de n'avoir aucune grâce: exemple de fanatisme qui se rapproche des coutumes indiennes.

Pendant ce temps les guerriers vulgaires gisant sur le sol sont scalpés avec le *patou-patou*, coupés en morceaux rôtis, et dévorés. Leurs têtes, lorsqu'ils ont quelque réputation, sont préparées et vendues aux Européens pour de la poudre. Les tribus séjournent sur le champ de carnage tant qu'elles ont de la chair humaine. Cette nourriture, que les naturels regardent comme propre à leur transmettre le courage de celui qui a été tué, répare physiquement leurs forces épuisées par la fatigue et les privations. Tant que durent ces horribles festins, les guerriers se livrent à la joie la plus épouvantable; et pour n'être pas les seuls à se réjouir de la victoire, ils envoient à leurs familles des pièces du banquet: mais lorsque l'éloignement ne permet pas qu'elles parviennent sans être corrompues, ils les touchent avec un bâton sacré qu'ils envoient à leurs amis pour qu'ils touchent aussi avec ce bâton des racines ou du poisson; ils pensent, par ce moyen, leur transmettre la propriété et la saveur de la chair humaine.

Parfois ces peuples font des prisonniers qu'ils conservent pour les réduire à la plus dure servitude. Ce sont eux qui vont à la pêche, cultivent les patates,

arrachent les racines de fougère. Leur vie n'est jamais assurée; ils sont massacrés à la première volonté de leurs maîtres, et ils servent le plus ordinairement de victimes lorsque leurs possesseurs viennent à mourir. Trois furent tués à la mort de Korokoro, et sept le seront à celle de Songhi. La fille de ce dernier chef, dont le mari fut tué dans une affaire, s'en vengea en s'aidant de son frère pour massacrer vingt-trois prisonniers pendant leur sommeil. Lors de notre séjour un guerrier sanguinaire nous montroit plusieurs prisonniers qu'il avoit faits de sa propre main, et nous engageoit avec force à accepter un jeune homme fort et robuste pour lequel il ne demandoit qu'un mousquet. Les navires anglois qui ont besoin de matelots obtiennent souvent un certain nombre d'esclaves pour de la poudre et des fusils.

La tête d'un chef sert en quelque sorte d'étendard à sa tribu. Autant le parti vainqueur s'enorgueillit de la posséder, autant les vaincus, et surtout sa famille, s'en attristent. Elle est préparée, puis conservée avec soin; et lorsque la tribu victorieuse désire la paix, elle envoie la tête du chef devant la tribu à laquelle il commandoit. Si à sa vue celle ci pousse de grands cris, elle témoigne par là qu'elle désire entrer en accommodement et accepter les conditions; si au contraire elle la regarde d'un œil morne et dans un profond silence, c'est qu'elle cherche à venger sa mort, que tout accommodement lui déplaît, qu'elle veut enfin continuer les hostilités : alors le combat recommence. C'est toutefois une grande consolation pour les vaincus de savoir que les vainqueurs conservent les têtes des guerriers tués; ils espèrent les posséder un jour. Lorsqu'elles leur sont rendues, ils les conservent religieusement et les vénèrent; mais depuis qu'elles sont d'un bon débit pour les Européens, il en est peu qui ne soient pas vendues.

Toui nous montroit la tête d'un chef de la rivière Tamise, qu'il conservoit afin de la remettre à son fils.

Ces peuples professent la plus profonde indifférence pour la mort; ils la bravent avec un sang-froid étonnant; et jamais aucun d'eux n'a peut-être réfléchi qu'un jour on le traiteroit comme il traite son semblable : une fois échauffés par les idées de carnage, ils sont plus féroces que les tigres des déserts de l'Afrique; ils n'ont qu'un but, qu'une pensée, celle de punir leur ennemi, et leur unique regret est de ne pouvoir le dévorer en jouissant de ses tourments et de ses cris.

La coutume de conserver les têtes n'est pas uniquement propre aux Zélandois; on la trouve à Céram et à Bornéo; seulement ils emploient un moyen de conservation dont les procédés extrêmement simples ne paroissent être exécutés nulle part ailleurs. Ils nomment *moko-mokai* cet embaumement, et donnent même divers noms à la fumée qui sort par les narines, les yeux et les oreilles dans la préparation. Pour conserver une tête, ils la coupent à la partie supérieure du cou; ils brisent alors la partie occipitale correspondante en formant un large cercle. Ils enlèvent également les portions osseuses internes, telles que celles qui composent la voûte orbitaire, les voûtes nasale et palatiale; enfin ils ne conservent des os que les parties extérieures qui doivent soutenir les téguments de la face; ils arrachent toutes les chairs et les membranes intérieures, surtout le cerveau et ses annexes. Lorsque l'intérieur est parfaitement nettoyé, ils cousent les paupières ou les ferment avec une espèce de gomme; ils placent du chanvre dans les narines, et entourent l'ouverture inférieure d'un rebord en étoffe ou en bois. Ils soumettent alors cette tête, dans un endroit bien abrité, à l'action constante de la fumée et d'une chaleur lente qui en dessèche successivement et peu à peu les téguments. Lorsqu'elle est parvenue au point de dessiccation voulue, ils l'oignent d'huile, et la serrent dans les lieux les plus secs de leur cabane, en ayant soin de l'exposer de temps à autre, de peur qu'elle ne contracte de l'humidité. Les têtes ainsi préparées sont d'autant plus recherchées que leurs chevelures sont plus longues, le tatouage plus perfectionné, et qu'elles appartiennent à des guerriers de plus grande reputation. Ils les conservent avec moins de religion depuis que les Européens les achètent; et il arrive souvent que des esclaves sont sacrifiés dans l'intention de vendre leurs têtes.

La pitié, comme le dit judicieusement un auteur françois, semble être un sentiment qui n'a jamais d'accès dans le cœur des Zélandois : tout étranger que la tempête jette sur leur côtes, ou que la curiosité y attire, est dévoué à une mort cruelle. Ceux de la partie nord sont les seuls qui souffrent volontiers parmi eux le séjour des Européens, dont ils ont besoin; mais les habitants de la partie sud se sont montrés intraitables. Tous les voyageurs qui naviguèrent sur ces côtes furent l'objet des dispositions hostiles de ces sauvages insulaires, traitres, perfides, qui semblent n'avoir pour droit que la force et la violence.

Tasman, en 1642, perdit quatre hommes, et nomma *baie des Assassins* l'endroit où il mouilla. Surville, en 1769, fut attaqué et obligé de recourir à la supériorité de ses moyens de défense. Le capitaine Furneaux, avec *l'Aventure*, perdit neuf hommes dans le détroit de Cook. Cook lui-même fut constamment en butte aux insultes et aux menaces d'extermination que lui firent les naturels; et par une modération opposée à la violence de son caractère, il se borna à leur faire sentir la supériorité de ses forces, et ne fit point couper les oreilles des prisonniers, comme il le fit pour les naturels des îles

de la Société. Cook visita ces îles en 1769 et 1770. Le capitaine Marion séjourna à la baie des Iles, que les François appellent *baie Marion*, vers 1772; on sait qu'il y fut égorgé avec vingt-neuf hommes de son équipage. Depuis cette époque un grand nombre de navires baleiniers furent enlevés, et leurs équipages massacrés; la liste des Européens dévorés par ces cannibales formeroit un long martyrologe. Parmi les événements les plus remarquables de ce genre, nous ne mentionnerons que l'enlèvement, en 1816, du *Boyd*, commandé par le capitaine Tompson, et celui des bâtiments du capitaine Howel, que nous vîmes à Port-Jackson, et qui nous en rapporta lui-même les détails. Ce marin, qui commandoit le brick *le Trial* et la goëlette *la Félicité*, mouilla, le 30 novembre 1815, dans la rivière Tamise : les naturels profitèrent de quelque négligence des matelots chargés de surveiller leurs mouvements; ils firent main-basse sur les hommes qui étoient sur le pont, coupèrent les câbles, et jetèrent les navires à la côte; mais ce qui sauva l'équipage retiré dans le faux pont, ce fut la précaution qu'on avoit eue de placer les fusils dans cette partie du navire. Par les panneaux les matelots pouvoient ajuster paisiblement tous les naturels qui s'y présentoient, et les fusilloient sans crainte de manquer leurs coups; ils balayèrent ainsi les gaillards du brick, et repoussèrent les naturels sur l'avant, où un feu bien nourri força ceux qui échappèrent à cette décharge de se précipiter à la mer.

Des philanthropes plus ou moins éclairés ont longuement disserté sur les moyens de détruire l'anthropophagie; la plupart ont nié cette abominable coutume, et regardant cette aberration comme une fiction inventée par les voyageurs, ils ont cru qu'on avoit calomnié l'espèce humaine; nous ne chercherons point à réfuter ces idées spéculatives, résultat des rêves d'hommes paisibles et heureux au sein de leurs foyers qu'ils n'ont jamais perdus de vue. On rapporte qu'un gentilhomme écossois, que le désir de civiliser les Nouveaux-Zélandois enflammoit, s'embarqua, en 1782, avec soixante paysans et tous les objets indispensables pour cultiver la terre; son projet étoit de s'établir sur les bords de la rivière Tamise, ou dans la Baie-Mercure, et d'y apprendre aux naturels à défricher leur sol; mais on n'en a jamais eu de nouvelles depuis.

Les idées que les Nouveaux-Zélandois professent relativement à la médecine ne nous ont pas paru étendues; cependant leurs habitudes belligérantes auroient dû leur faire sentir la nécessité d'appliquer des remèdes aux larges blessures qui résultent des coups de leurs *paton-patous*. Sans doute qu'il faut attribuer à leur coutume d'achever les blessés et de manger les vaincus le peu de cicatrices que présentent les guerriers. Dans les maladies internes qui les assaillent dans leurs hippahs, ils ont recours à une diète sévère et boivent des sucs de plantes qu'ils appellent *rongoa* ou confortantes; dans les cas désespérés, ils placent leur unique espoir dans les prières des *arikis*, quoiqu'ils aient quelques uns de leurs compatriotes chargés de préparer des remèdes et qu'ils décorent du nom de *tangata-rongoa*. Leurs maladies ou *mate* les plus ordinaires sont l'éléphantiasis, le phthisie pulmonaire, et les catarrhes sous toutes les formes. Lorsque les membres sont fracturés, ils en maintiennent les extrémités en rapport par le moyen d'attelles faites d'écorces d'arbre, et deux fois par jour ils font parvenir sur le membre des vapeurs aqueuses chargées de principes herbacés en jetant sur des charbons allumés des feuilles imbibées d'eau. Les enfants présentent souvent des hernies de l'ombilic, et les vieillards sont fréquemment atteints d'ophthalmie, de crampes ou *kéké*, et de la gravelle ou *kiddi-kiddi*. Les plaies se nomment *ope nga rara*, la grossesse *apou*, tandis que la santé ou cet heureux état du juste équilibre de toutes les fonctions de la vie est ce qu'ils appellent *ora*. Le tatouage occasionne à ceux qui se font piquer dans la peau les larges dessins dont ils sont si jaloux des accès de fièvre qui durent plusieurs jours, et auxquels succèdent une abondante suppuration et des croûtes épaisses et longues à se détacher. Ce n'est jamais sans danger et sans des douleurs atroces que le tatouage sillonne les parties nerveuses et délicates, telles que l'angle de l'œil, les paupières, les tissus subjacents aux glandes parotides. Ce n'est donc que par parties et plusieurs fois dans l'année que les guerriers zélandois supportent l'opération du tatouage; aussi la regardent-ils comme une preuve de courage et de fermeté, tandis qu'ils méprisent comme des efféminés ceux qui n'osent s'y soumettre.

Pendant la relâche de la corvette *la Coquille* à la baie des Iles, il se présenta un cas analogue à celui que la plupart des ouvrages de médecine rapportent, relatif à une fille qu'un grand nombre d'étudiants ne purent déflorer. Une jeune Zélandoise soutint à bord pendant trois jours les efforts successifs de tous les gens de l'équipage sans qu'aucun d'eux pût enlever le trésor que tous se piquoient de conquérir. Une épaisse membrane de nature cartilagineuse percée d'un trou presque imperceptible fermoit solidement le canal utéro-vaginal.

Une maladie dont les ravages n'ont point encore trouvé de digue est la syphilis que Cook y introduisit en 1769 et en 1770. Les naturels pour se garantir de ses atteintes s'opposent énergiquement à ce que leurs femmes aient des communications trop faciles avec les navires européens, tandis qu'ils forcent les filles enlevées aux tribus voisines par les malheurs de la guerre à se prostituer sans s'inquiéter des souvenirs cuisants que leur obéissance fait naître. Par principes

religieux comme par fierté, ils ne cohabitent jamais avec ces esclaves. Cette maladie est sans cesse renouvelée maintenant par les communications avec le Port-Jackson d'où elle est importée en droite ligne.

§ VIII. DES ROTOUMAIENS.

La petite île de Rotouma est située par douze degrés de latitude sud, et cent soixante-quatorze de longitude orientale; elle s'élève comme un cône solitaire, au milieu d'un espace de mer libre, à une assez grande distance des archipels des Amis et des Fidjis d'une part, et des Nouvelles-Hébrides et de la terre de Salomon de l'autre.

Les habitants de Rotouma appartiennent à la race océanienne; mais on voit déjà, par leurs communications avec les habitants des Fidjis, qu'il s'est glissé dans leurs usages des coutumes que leur ont transmises les races nègres. Ces hommes sont bien faits et d'une taille avantageuse. Leur physionomie est douce, prévenante, remplie de gaieté; leurs traits sont dessinés avec régularité, et la teinte de leur peau est claire. Ils portent leur chevelure, qui est très longue, relevée en touffe sur le sommet de la tête; et lorsqu'ils la laissent tomber flottante sur leurs épaules, c'est chez eux l'expression du respect et d'une profonde soumission. Ils ont la plus grande ressemblance avec les O-Taïtiens, malgré l'immense intervalle de mer qui les en sépare. Leurs yeux sont grands, noirs et pleins de feu; leur nez est légèrement épaté; deux rangées de dents très blanches embellissent la bouche. Ils se coupent la barbe avec des coquilles, en ne conservant sur le rebord de la lèvre supérieure qu'une ligne de poils destinée à former une sorte de moustache comme chez les O-Taïtiens; ils placent dans les trous des oreilles des feuilles ou des fleurs odorantes. Leurs membres sont gracieusement proportionnés, et plus d'un des jeunes gens que nous vîmes auroit pu servir de modèle à un statuaire. Placés sous une température chaude, ils se baignent fréquemment; aussi ont-ils la peau douce, nette et lisse. La plupart des habitants sont entièrement nus, si l'on en excepte une étroite bandelette destinée à soutenir plutôt qu'à cacher les parties génitales, quoique cependant les chefs s'entourent les reins d'un pagne qui tombe jusqu'à moitié des cuisses. Quelques uns se coiffent avec des morceaux de filets, ou maintiennent leurs cheveux dans un réseau fait avec des folioles de cocotier nommé *ischao*, absolument de la même manière qu'à O-Taïti. Dans les grandes cérémonies, ou pour paroître devant des étrangers avec tous leurs avantages, ils sont dans l'habitude de se peindre la surface entière du corps de jaune orangé très vif, en se servant pour cela d'une poudre obtenue de la racine de curcuma, délayée dans de l'huile de coco. Or, comme ils sont très démonstratifs, leur voisinage devient fort incommode lorsqu'ils sont ainsi parés. Nous ne vîmes point leurs femmes, qu'on nous dit fort jolies, parce qu'on n'envoya pas d'embarcation dans leur île, quoique nous restâmes devant à une foible distance un jour entier. Comme tous les Océaniens, ces naturels sont fort peu jaloux. Ils nous pressoient d'aller coucher à leur village, à Rotouma-Lili ou la Bonne, ainsi qu'ils désignent leur patrie, en prononçant lentement ces deux mots d'une voix douce et même féminine. La froideur apparente des gens de l'équipage les étonna; mais les propositions de ces bons insulaires étoient faites avec une naïveté si étrange que le visage le plus austère n'auroit pu retenir un sourire aux explications mimiques que leur ingénuité nous donnoit.

Les deux sexes s'épilent avec le plus grand soin, et ne conservent même point les poils des aisselles. Le grand nombre de naturels qui couvroient le pont de la corvette *la Coquille* montroient le dégoût le plus prononcé à l'aspect des poitrines velues de nos matelots. Deux de ces insulaires que nous examinâmes étoient circoncis.

Une valve d'huître à perles, nommée *tifa*, est l'ornement le plus ordinaire que les hommes portent suspendu au cou; quelques uns le remplacent par des chapelets de coquilles, ou par des colliers faits avec des *natices:* parfois des écailles d'huître à perles, ou des ovules de léda, qu'ils nomment *pouré*, recouvrent leurs fronts. Mais leur goût affectionne singulièrement l'ivoire des dents de cachalot; et cette matière, dont ils composent leurs bijoux les plus précieux, jouit dans leur esprit d'une haute réputation.

Leurs vêtements consistent en étoffes très fines; ils les fabriquent, ainsi que les Sandwichiens et les O-Taïtiens, avec les écorces internes des mûriers à papier et des arbres à pain, qu'ils teignent parfois en rouge marron très solide. Les pagnes des femmes sont remarquables par une plus grande finesse, et se composent de filaments soyeux. Certains hommes se serrent le ventre avec des cordes teintes en noir, et faites avec le *kaire* de la noix de coco. Ils apportent les plus grands soins dans la fabrication de leurs nattes, et toutes celles que nous vîmes entre leurs mains étoient bien supérieures à ces mêmes objets tressés par les O-Taïtiens. Ces nattes sont faites avec le chaume d'une graminée souple et tenace; leurs dimensions sont considérables.

Parmi le grand nombre de naturels qui vinrent nous visiter à bord de la corvette *la Coquille* nous en remarquâmes deux, plus blancs que le reste des insulaires, ayant leur chevelure rasée, excepté sur le sommet de la tête, d'où partoit une longue touffe tressée à la manière des Chinois. Nous ne doutons

nullement que ces hommes n'appartiennent à notre rameau carolin ou mongol-pélagien; car l'île de Rotouma est placée sur la limite de l'espace de mer qui borde les archipels des Carolines au sud.

Ces insulaires n'ont point appris à estimer le fer non travaillé; les seuls instruments dont ils ont apprécié les avantages sont les haches, les clous et les hameçons : mais les objets frivoles l'emportent à leurs yeux, et il n'est rien qu'ils ne fassent pour se procurer des mouchoirs rouges et de grosses verroteries.

L'île de Rotouma, quoique peu étendue et montueuse, est, comme toutes les autres îles océaniennes intertropicales, prodigue en substances alimentaires. On y trouve en abondance les pommes de Cythère, que les habitants nomment, comme les O-Taïtiens, *e-vi*; le mapé (*inocarpus edulis*), qui est leur *ifi*; les bananes, les ignames, les racines de taro, les cannes à sucre, les fruits à pain, etc. Les poules y sont multipliées, et la variété de cochon dite de Siam y existe. Malgré ces ressources il paroît cependant que l'île est parfois la proie de disettes qui ont lieu à la suite de violents ouragans qui règnent en certaines saisons, qui, fort heureusement pour les habitants, n'amènent que de loin en loin de tels fléaux.

Le chant de ces naturels se rapproche du ton psalmodique des autres insulaires; cependant nous remarquâmes, comme une légère exception, que la mesure en étoit parfois plus pressée et plus vive. Voici les paroles de l'une d'elles :

Chi a leva, chi a leva,
Olé tou lala,
Olélé onachedi
Onanehea papaopiti
Chi a leva
Chi a leva, ché e chitta. (bis.)

Leur danse diffère peu de celle des autres Océaniens; mais elle n'a point l'ensemble gracieux de celle des Taïtiens, ni la précision sévère dans les mouvements de la pantomime des Nouveaux-Zélandois.

La seule arme que nous ayons eu occasion de voir est un long bâton en bois rouge très dur, terminé par un casse-tête aplati, tranchant, et couvert de ciselures. Leur tatouage, qu'ils nomment *chache*, est caractéristique; car il se compose de larges plaques séparées par des dentelures qui s'engrènent les unes dans les autres, simulant, à s'y méprendre, sur les cuisses et sur les reins, les cuissarts en acier de nos anciens preux. Celui du haut du corps, au contraire, ne se compose que de dessins légers et gracieux représentant des petits lesanges, des fleurs, ou des poissons volants.

Un grand nombre de ces insulaires portoit aux jambes de longues cicatrices, et des ulcères atoniques en corrodoient plusieurs. Nous ne vîmes aucune trace d'éléphantiasis ni de lèpre.

Un Européen qui avoit long-temps séjourné à Rotouma nous pria de le prendre à bord de notre vaisseau pour le ramener dans sa patrie. Cet homme, dont les manières étoient douces et honnêtes, l'instruction bien supérieure à celle d'un simple matelot, nous fournit sur cette peuplade, dont les habitudes n'ont été mentionnées dans aucune relation, les détails piquants qu'on va lire, et dont nous ne saurions toutefois garantir l'authenticité.

L'île de Rotouma est divisée en vingt-quatre districts, gouvernés par autant de chefs qui portent le titre de *hinhangatcha*. Chacun d'eux parvient à l'autorité suprême à titre de plus âgé, et exerce le pouvoir pendant vingt lunes sous le nom de *schaou*. Celui-ci préside le conseil, et règle les affaires conjointement avec les chefs qui y sont présents. Sa nomination ne demande point de grandes formalités, et le nouveau *schaou* est reconnu lorsque le plus ancien des chefs lui a versé de l'huile de coco sur la tête. Seize *hinhangatcha* possèdent toutes les terres à la manière des anciens fiefs féodaux, contraignent les insulaires à les cultiver, et sont maîtres de marier les jeunes filles à qui bon leur semble. Ce sont eux qui guident les hommes de leur district au combat, qui remplissent les fonctions sacerdotales dans les baptêmes, les mariages et les enterrements; enfin ce sont les dispensateurs de la justice. Mais chez un peuple dont les mœurs sont douces, l'autorité des chefs n'est ni oppressive ni cruelle, et ressemble plutôt au pouvoir paternel; partout on se dérange pour eux, et devant le *schaou* chaque insulaire est obligé de s'asseoir, de délier sa chevelure en la laissant flotter sur ses épaules. Ces respectueux hommages envers les chefs, un grand fond de vénération pour les vieillards, la bienveillance des habitants entre eux, l'obéissance des enfants envers leur père, prouvent que les idées morales de ce peuple n'ont souffert aucune atteinte. Parfois cependant des démêlés ont lieu de district à district, parfois aussi on en vient aux mains; mais ce n'est guère que pour repousser les agressions étrangères qu'ils ont recours aux armes. Les chefs alors se revêtent de leurs nattes de combat, ceignent leurs têtes de coquilles de nacre comme marque distinctive de l'autorité militaire, et marchent en tête des guerriers pour joindre l'ennemi. La mêlée ne devient générale que quand les deux chefs ont entamé l'action en s'attaquant corps à corps. Leurs armes sont des javelines longues de dix à quinze pieds, des casse-têtes, et de grosses pierres qu'ils lancent avec la main. Les morts sont, après le combat, enterrés sur le champ de bataille, et leur tombe est recouverte de fragments de rochers.

Les villages sont bâtis sur les bords de la mer, et entourent le cimetière ou *E-thamoura*. Chaque fa-

mille occupe sa cabane ; mais les demeures des chefs sont beaucoup plus vastes et plus spacieuses que celles des autres insulaires. Les premières ont jusqu'à quarante pieds de longueur, tandis que les dernières n'en ont qu'une quinzaine. Ces cabanes sont analogues à celles d'O-Taïti, car des poteaux supportent une toiture en feuilles de cocotier de forme conique, et sont fermées à leur base par des nattes. Les objets d'ameublement qu'on y remarque, entretenus d'ailleurs avec la plus grande propreté, consistent en nattes, en billots de bois destinés à servir d'oreillers, en petites tables basses et longues, etc. Une feuille de bananier fraîchement recueillie sert de linge pour les repas, et les mets qu'on y dépose sont des fruits à pain, des racines d'arum, des pouddings d'ignames, et des poissons cuits dans des fours souterrains. Les naturels ont la précaution de prendre leurs aliments non avec leurs doigts seuls, mais avec une feuille repliée. Les *hinhangatcha* ont seuls la prérogative de se nourrir de viande de porc, et le peuple ne peut en consommer que dans les festins de noces.

L'emploi du temps est réglé chez eux avec une grande régularité. Ils se lèvent avec le soleil, et profitent de la fraîcheur du matin pour soigner leurs plantations, cultiver les propriétés des chefs, creuser les pirogues, ou se livrer à la pêche. Ils sont rentrés dans leurs cabanes avant la plus forte chaleur du jour, et c'est alors qu'ils cuisent les aliments du deuxième repas, après lequel ils font ce qu'ils appellent *tak* ou la sieste. Le soir ils achèvent quelques travaux du matin, ou ils se réunissent de préférence dans le *thamoura* pour se livrer aux danses. Quant aux chefs ils ne travaillent jamais ; et lorsqu'ils s'absentent de leurs districts, ils y sont remplacés par un substitut.

Les parents ne sont pas libres de marier leurs filles à leur gré ; les chefs seuls ont ce pouvoir. La cérémonie du mariage consiste à faire coucher les futurs sur la même natte deux ou trois jours avant la célébration définitive, et sans que pour cela le mariage se consomme. Le jour où les fiancés doivent s'appartenir se passe en danses et en joyeux festins jusqu'au soir, où les nouveaux époux sont conduits sur le bord de l'eau pour s'y plonger l'un et l'autre pendant quelques secondes, et en sortir unis par un lien indissoluble. On dit que lorsque le marié ne trouve point l'être si fugitif et si recherché des Européens, il est libre de renvoyer son épouse et d'en choisir une autre. Il est alors permis à la femme répudiée de faire entrer ses charmes dans le domaine public. Ces hommes traitent leurs moitiés avec beaucoup de douceur ; mais on dit que, délicats sur l'honneur conjugal, ils peuvent, lorsque leur infidélité est avérée, leur faire donner la mort par les *hinhangatcha*. Il paroît que les maris se sont réservé le droit d'être volages en leurs amours sans que leurs compagnes puissent les en blâmer. Les jeunes filles, avant de prendre le titre de femmes par une union reconnue, sont libres de faire autant d'heureux qu'il leur plaît : mais, comme sans la virginité elles ne peuvent prétendre au mariage, il en résulte que bien peu laissent conquérir ce trésor, aussi en sont-elles fières ; et lorsqu'elles se vantent de le posséder encore, elles ont pour habitude de se saupoudrer le dessus de la tête avec de la chaux de corail, de se peindre les côtés et le bas de la figure en rouge, et la nuque jusqu'au milieu du dos en noir. En général le beau sexe porte ses cheveux plus courts que ceux des hommes, et a pour unique vêtement un pagne étroit destiné à voiler à demi leurs charmes.

A la naissance d'un enfant on pratique une cérémonie retraçant d'une manière grossière celle du baptême. Le chef frotte la figure du nouveau-né d'huile de coco, et prononce à haute voix le nom que les parents lui donnent et que les assistants répètent à grands cris et par trois fois : la naissance des fils des *hinhangatcha* est toujours accompagnée de jeux, de danses et de festins.

A la mort d'un insulaire son cadavre est exposé dans sa cabane le corps enveloppé d'une natte, un oreiller en bois sous la tête, et toutes les parties supérieures peintes en rouge. Lorsqu'il est resté dans cet état un jour et une nuit, il est définitivement enseveli dans six nattes très fines, et porté au *thamoura*, où il est enterré dans une fosse garnie de pierres. Pendant cette cérémonie on chante un hymne funèbre ; puis les assistants se rendent à la maison du défunt, où les attend un repas destiné à clore la cérémonie. Les veuves témoignent leur douleur en coupant leurs cheveux et en se couvrant la poitrine de brûlures faites avec un bâton enflammé. Les hommes au contraire, à la perte de leurs épouses, se sillonnent le front et les épaules par des coupures tracées avec des pierres aiguës. On dit aussi qu'à la mort des chefs deux enfants doivent être sacrifiés sur leur tombe, et que les familles de ceux choisis par la voie du sort se réjouissent de l'honneur qui en rejaillit sur elles. Les *schaous* ne sont point inhumés dans les *thamoura* du district ; mais leurs tombeaux sont placés sur le sommet de la montagne centrale de Rotouma, entourés d'arbres plantés avec soin, et revêtus de larges pierres.

Leurs idées en médecine sont fort bornées : parfois cependant les fonctions en sont exercées par des chefs. Leurs principaux remèdes consistent en frictions huileuses ou en sucs d'herbes, et leurs maladies les plus fréquentes se trouvent être les affections de poitrine, les ulcérations, etc.

Ils craignent beaucoup la mort, qu'ils nomment *atoua*, ainsi que leur dieu le plus puissant. Leur

douceur et leur bienveillance s'étendent jusqu'aux animaux nuisibles qu'ils ne détruisent jamais.

Les hommes mangent seuls sur des tables séparées; les femmes et les enfants ne commencent leur repas qu'après eux. Ils s'éclairent dans leurs cabanes avec des torches empruntées aux feuilles de cocotiers bien sèches, et qui jettent une grande clarté pendant environ dix minutes.

Le cercle de leur vie indolente et molle, mais heureuse, roule donc dans les mêmes actes journaliers : ainsi, se lever avec le soleil qui n'a point d'aurore entre les tropiques, se réunir devant les cabanes pour jouir des courts instants de fraîcheur, voilà l'emploi des premiers moments de la matinée. Vers huit heures a lieu le déjeuner, ou seulement un léger repas ne consistant qu'en fruits d'*ifi* ou de *vi*. Après quelques travaux peu fatigants, ils rentrent vers onze heures dans les villages, abattent des noix de coco, et préparent leurs aliments dans une cabane placée à distance de leur logement. Ce deuxième repas est le plus copieux de ceux qu'ils font, aussi se compose-t-il de mets variés, tels que les productions végétales peuvent les offrir, auxquels on ajoute des poissons et des mollusques. Comme les O-Taïtiens ils aiment varier leurs jouissances; aussi leur cuisine s'est-elle enrichie d'une friandise très recherchée, et qui consiste à fendre un fruit à pain, à en enlever la partie centrale pour y placer du lait de coco de quatre âges différents, et à faire cuir le tout dans une feuille de bananier. Ils se baignent fréquemment dans la soirée avant de souper; et leur mets favori en cette circonstance est le *papouta*, mélange de feuilles de taro cuites avec de jeunes pousses de bananiers et du lait émulsif de coco.

L'île de Rotouma n'a point de sources. L'eau qui sert aux usages des naturels est pluviale et se conserve dans des mares, mais leur boisson ordinaire consiste en lait de coco.

Les connoissances géographiques de ces naturels sont peu étendues : elles se bornent à l'indication de quelques îles placées sur leur route avec les archipels de Tonga et des *Fidjis*, et avec lesquelles ils ont de temps à autre des communications.

Tel est le tableau des habitudes et des idées sociales des Rotoumaïens, ou du moins telle est la légère et unique esquisse que nous en possédons. A cela nous ajouterons quelques détails de mœurs, pris dans leurs relations avec les gens du vaisseau que nous montions. Ainsi, doux et timides par caractère, ces naturels sont joyeux, gais, et d'une curiosité enfantine qui étonne. Leur attention n'est point long-temps fixée sur le même objet; elle varie, elle change, elle est aussi mobile que la surface de l'onde. Des animaux vivants qui couroient en paix sur le pont, tels qu'un cacatoès, un kanguroo, un chat, les étonnèrent au dernier degré; et ces formes si étrangères et si nouvelles pour leurs yeux firent une impression momentanément profonde sur leurs sens. Bruyants, solliciteurs, ces hommes rioient, gesticuloient, parloient tous ensemble, et nous retracèrent complétement toutes les sensations que durent éprouver les premiers navigateurs qui découvrirent et O-Taïti et les Sandwich. Mais ce qui rend le parallèle encore plus ressemblant est l'habitude des habitants de Rotouma pour le vol. Tout ce qu'ils voyoient sur le pont étoit de bonne prise, et jamais maraudeurs ne furent plus âpres à vouloir retenir leur butin injustement acquis. Des châtiments infligés aux coupables pris en flagrant délit ne servirent point à retenir ceux qui voyoient ainsi pratiquer les règles de la justice distributive, et ceux-là même cherchoient à profiter du désordre amené par ces circonstances, afin de soustraire avec plus de liberté ce qui avoit frappé leur vue; mais ce penchant désordonné pour le vol étoit le résultat d'une tentation si forte, et en même temps si irréfléchie, que des naturels cherchoient à soulever les caronades pour les jeter à la mer, et que d'autres plongeoient après avoir décroché des paquets de mitraille dont le poids s'opposoit à ce qu'ils pussent nager et qu'ils laissoient précipiter au fond de l'eau. Rien enfin ne fut à l'abri de ces effrontés filous, que notre indifférence encourageoit d'ailleurs, et qui emportèrent tout ce qu'ils purent attraper; heureusement qu'ils ne quittèrent point le pont du navire et qu'on s'opposa à ce qu'ils en visitassent l'intérieur, car certes ils eussent soustrait jusqu'aux matelas des couchettes.

Leurs pirogues nous parurent grossièrement construites; elles ne diffèrent de celles d'O-Taïti que par la fermeture de leurs deux extrémités qui sont pointues. Ils les nomment *vaka*, les nagent avec des pagaies ovalaires, et les évoluent à la voile avec une natte. Elles sont à balancier, parfois accouplées comme celles des Pomotous. Ces dernières, nommées *aoë*, servent aux navigations lointaines.

La langue parlée à Rotouma dérive de l'océanien. Cependant des altérations nombreuses s'y sont glissées par les communications avec les Fidjis, les Carolines, et peut-être avec les archipels peuplés par les races nègres. La prononciation des naturels est douce, très lente, et fait paroître les syllabes démesurément longues. *Ma* et *outou* semblent être des particules ou des prénoms, et *outou*, placé devant un mot, signifie le plus ordinairement C'EST. La numération a la plus grande analogie avec celle usitée à Madagascar.

NOMS DE NOMBRE.

1, *tala.*	6, *ono.*
2, *taua.*	7, *ethou.*
3, *tholo.*	8, *vaalou.*
4, *hate.*	9, *chivou.*
5, *lima.*	10, *chanfour.*

Les noms que nous citons ont été recueillis par M. Bérard, lieutenant de vaisseau. Ceux obtenus par M. Poret de Blosseville en diffèrent d'une manière trop sensible pour que nous les passions sous silence. Ces derniers s'accordent avec ceux que nous avons obtenus; les voici :

1, *tala.*	7, *ito.*
2, *roua.*	8, *volia.*
3, *tolo.*	9, *chiva.*
4, *ak.*	10, *shangoula.*
5, *lima.*	100, *tharo.*
6, *hono.*	1000, *fa.*

§ IX. DES CAROLINS,

OU MONGOLS-PÉLAGIENS.

Nous aurons les premiers fixé l'attention sur l'origine des peuples qui habitent les îles Carolines. Cette longue suite d'archipels distincts s'étendant depuis le cent trente-deuxième degré de longitude jusqu'au cent soixante-treizième est située dans la zone tropicale de l'hémisphère nord. Ces îles, ainsi nommées en l'honneur du roi d'Espagne Charles II, ont été jusqu'à ce jour l'objet des spéculations les plus hypothétiques, et sont encore très mal connues des géographes. On les trouve mentionnées pour la première fois d'une manière un peu étendue dans les *Lettres édifiantes* des missionnaires, et le nom du père Cantova se rattache surtout à leur existence. On lui doit une carte qui faite d'après le récit des insulaires a été mille fois très diversement interprétée, et quoique vraie en un sens, la manière arbitraire dont les îles qui la composent ont été groupées a long-temps fait croire que la plupart n'existoient point, ou a porté à créer des doubles emplois nombreux. On suppose que ce fut Eap que le pilote don Francisco Lascano découvrit en 1686, après que les Espagnols eurent pris possession des îles Mariannes. Ces Européens s'occupèrent beaucoup de cet archipel dans l'intervalle de 1696 à 1772. C'est même en 1696 que don Juan Rodriguez en aperçut un groupe, et s'échoua sur le banc de Santa-Rosa, à environ quarante-cinq lieues de Guam. En 1770 quelques Espagnols furent envoyés pour s'établir sur la petite île de Saint-André, et y furent tous égorgés. Mais à ces détails géographiques doivent se borner les courtes généralités qu'il importe de donner ici pour mieux distinguer les peuples que nous devons faire connoître [1].

Ainsi donc les cartes du père Cantova et de don Luis de Torrès ont donné à cet archipel des rapports qui ne peuvent avoir lieu, et leur tort le plus grand est d'avoir isolé et mis à de grandes distances des îlots qui se trouvent faire partie d'un système d'îles que nous avons nommé d'après les Anglois *Iles-Groupes*, et qu'il serait peut-être plus convenable de nommer *Polinyse*. L'immense archipel des Carolines forme ainsi une bande très étroite entre les six à huit et peut-être les dix degrés de latitude nord, qui ne se compose que d'une dizaine de groupes, résultat eux-mêmes de quinze, vingt, trente ilots, ou beaucoup plus, disposés en un immense cercle, avec ou sans noyau de terre centrale. Ces *Polinyses* seroient bien tranchées par leur formation si quelques rochers épars et solitaires ne sembloient être des chaînons interrompus, semés çà et là pour rétablir les rapports. Dans un travail complet sur les îles basses formées par les polypiers, nous développerons cette idée, mais il nous suffisoit de l'indiquer ici pour légitimer notre opinion sur les hommes qui les peuplent.

Ainsi les îles Pelew sont le premier anneau de la longue chaîne des Carolines, dont les groupes de Ralick et Radack semblent être la terminaison orientale, tandis que les îles basses et découpées en étroites bandelettes des Mulgraves et des îles de Gilbert et de Marshall en sont la déviation vers l'équateur, et le lien de communication avec les autres groupes de l'Océanie : cependant la race des Mongols-Pélagiens s'arrête et ne dépasse point l'île Saint-Augustin de Maurelle, située par cinq degrés trente-huit minutes de latitude sud, et cent soixante-treize degrés cinq minutes de longitude est. Semés sur des îles basses à peine élevées au-dessus des vagues, peuplant indifféremment des terres montueuses et volcaniques, ces Carolins n'ont rien ni dans les habitudes ni dans les mœurs qui puisse les rapprocher des Océaniens; habiles navigateurs, possédant une connoissance étendue du cours des astres, construisant leurs pirogues avec un talent d'exécution ignoré de tous les autres insulaires de la mer du Sud, ces peuples encore si mal connus, si dignes d'être étudiés, forment une grande famille qui a dû s'émigrer des îles du Japon,

[1] Consultez *Lettre du père Paul Clain*, *Lettres édifiantes*, t. I, p. 112; *Relation en forme de journal*, *ibid.*, t. VI, pag. 75; *Lettres du père Cazier*, *ibid.*, t. XVI; *Lettres du père Cantova*, *ibid.*, t. XVIII, p. 188; *Journal de Wilson* et son *Naufrage aux îles Pelew*, par Keate, traduction françoise, 2 vol. in-8°; de Chamisso, *Voyage autour du monde du capitaine de Kotzebue*, t. III, en anglois, etc.

et dont la multiplication a fondé de proche en proche et sans interruption de nouvelles colonies à mesure que les îles sortoient pour ainsi dire du sein de l'eau. Malgré l'imperfection de nos connoissances sur ces insulaires, nous avons remarqué la plus grande analogie entre eux, et comme nous décrirons avec le soin le plus scrupuleux les *Oualanois*, il sera facile de leur rattacher ce que nous dirons des autres peuplades. Mais la vérité que nous cherchons avec ardeur sera notre guide le plus fidèle, et bien loin de forcer les analogies pour donner comme réelle une opinion qui pourroit ne pas être fondée, nous transcrirons avec une parfaite impartialité les faits consignés dans notre journal qui sembleroient en opposition avec la manière de voir que nous établissons en ce moment. Il sera bon de se rappeler aussi que depuis long-temps les Carolins sont familiarisés avec les longs voyages; que souvent leurs escadrilles profitent des moussons pour communiquer avec les autres systèmes d'îles, et que le plus souvent les îles Mariannes sont le but de leurs campagnes; qu'ils redoutent la mousson d'ouest, féconde en tempêtes, mais qu'ils se mettent volontiers en mer en avril, et que par conséquent il résulte de ces communications nombreuses une certaine uniformité dans les habitudes de ceux de la partie occidentale, tandis que les naturels plus à l'est et isolés ont conservé pure leur teinte de localité. C'est ce dont il sera facile de s'apercevoir lorsque nous parlerons des habitants des Kingsmill, d'Oualan, par lesquels d'ailleurs nous allons commencer.

I. NATURELS DE L'ARCHIPEL GILBERT.

Ces îles sont placées par un degré vingt minutes de latitude sud, et cent soixante-douze degrés quarante minutes de longitude est, et s'étendent jusqu'au dixième degré de latitude nord. Elles furent découvertes en juin 1788 par les capitaines Gilbert et Marshall.

Le 15 mai 1827 nous naviguâmes très près des îles basses de Drummont et de Sydenham, ou les Kingsmill des cartes d'Arrowismith, qui ne forment sur la surface de la mer qu'un long et étroit ruban de terre bordée de récifs et couverte de cocotiers. Une seule pirogue, montée par trois hommes, osa s'aventurer le long de la corvette; et ce n'est qu'après bien des irrésolutions que ceux-ci se hasardèrent à monter sur le navire.

Ces naturels n'apportèrent avec eux aucun objet d'échange; ils n'avoient dans le fond de leur pirogue que des mollusques du bénitier tridacne qu'ils venoient de prendre sur les récifs, et qui sont sans aucun doute une des principales ressources de leur vie. Nous leur donnâmes des couteaux, qu'ils parurent nommer *tibi*; et des hameçons, qu'ils appelèrent *matao*. On voyoit qu'ils savoient apprécier le fer; mais leur langage, inintelligible pour nous, n'avoit aucune analogie avec les autres dialectes parlés dans l'Océanie. La teinte de leur peau étoit assez foncée, et leurs membres étoient grêles et maigres, deux circonstances qu'il faut sans doute attribuer à leur habitation sur des récifs découverts et peu productifs. Leurs traits sont élargis et grossiers, et leur teinte est un cuivre bronzé foncé en noirâtre. Leur intelligence parut bornée, et leur extérieur peignoit la misère et le peu de ressources du sol qu'ils habitoient. Le plus jeune des trois individus étoit recouvert d'une lèpre furfuracée qui est si commune chez tous les nègres océaniens, et qui paroît être propre à tous les peuples riverains qui se nourrissent presque exclusivement de poissons. Ces trois hommes avoient le ventre serré par des tours d'une corde faite avec le brou de coco; ils ne s'épilent point, ni ne pratiquent la circoncision. Aucun voile ne couvre les organes générateurs. Ces insulaires portent les cheveux coupés courts, et n'ont point de barbe ni de moustaches, qu'ils taillent avec des coquilles. Nous ne leur vîmes dans les mains aucune espèce d'arme. Leurs seuls vêtements consistoient en un petit bonnet rond tissé avec des folioles sèches de cocotier, pour abriter la tête; et en une natte très grossièrement faite et percée au milieu comme le *poncho* des Araucanos, pour garantir les épaules et la poitrine.

Ils sont familiarisés avec la navigation, et s'avancent assez loin de leurs îles en emportant une provision d'eau douce dans des noix de coco. Leurs pirogues n'offrent plus rien de semblable avec celles des Océaniens; et, bien que construites sans grandes précautions, elles retracent la forme des *pros* si élégants des Carolins occidentaux : on doit penser que la disette du bois et le peu de facilité qu'ils ont de trouver des matériaux convenables sont les seules causes de la négligence qui paroît avoir présidé à leur construction. Mais ces embarcations s'évoluent de la même manière, en changeant seulement la voile pour que l'avant devienne l'arrière, *et vice-versâ*. Ces *pros* sont simples et longs d'environ vingt pieds sur deux de largeur. Un madrier servant de balancier est tenu fortement à une certaine distance du bord par plusieurs perches, et supporte une sorte de plate-forme. Le corps de la pirogue est formé de bordages minces, concentriques, très solidement cousus ensemble, et soutenus par des membrures gracieuses : ses deux extrémités se terminent en pointe. De petits bancs servent de siéges aux pagayeurs. Le mât est penché sur l'avant, et implanté sur le côté droit; des haubans le soutiennent, ainsi qu'une perche recourbée qui appuie sur la plate-forme du balancier. La voile a la coupe d'un deltoïde dont la partie la plus large est la plus

supérieure; elle est formée de lèses de nattes très grossières et réunies entre elles. Une longue pagaie sert de gouvernail [1].

Par ces données on reconnoît déjà un peuple éminemment navigateur, ayant des idées très avancées pour la construction des embarcations avec lesquelles il va d'île en île et sur les récifs pêcher sa subsistance; car les cocos de ces terres noyées ne sont point suffisants pour alimenter la population entière, et les végétaux nourriciers des Océaniens, tels que les arbres à pain, les ignames, manquent le plus ordinairement sur ces îlots. Mais plus nous avancerons vers l'ouest, plus nous verrons ces *pros*, conservant toutefois leurs mêmes formes, nous offrir le beau idéal d'une pirogue par leurs ornements et le fini de leur architecture, par leur marche supérieure, et la précision et l'art avec lesquels ils sont évolués.

II. NATURELS DE L'ILE SYDENHAM.

L'île Sydenham, primitivement découverte par le capitaine Bishop, et vue en 1809 par le brick *l'Elisabeth*, dont le commandant la nomma *île Blaney*, gît par zéro degré trente-deux minutes zéro seconde de latitude sud, et cent soixante-douze degrés quatorze minutes de longitude est. C'est une île basse dont la forme est celle d'un grand arc un peu irrégulier, et n'ayant que vingt milles de longueur. Sa surface, peu élevée au-dessus du niveau de la mer, est très boisée, surtout dans la partie méridionale, où l'on remarquoit un grand nombre de cabanes entourées de bosquets. Lorsque les habitants aperçurent la corvette *la Coquille* longeant à la voile leur rivage, ils s'élancèrent dans leurs pirogues, et en un clin d'œil nous en vîmes une vingtaine manœuvrant par escadrilles pour nous joindre : mais une seule y parvint; elle étoit montée par dix naturels grands, forts et nerveu. La couleur de leur peau tiroit sur le noir fuligineux intense; leurs cheveux, très noirs, étoient courts, et la barbe peu fournie : l'un d'eux s'étoit fait un bonnet avec la peau d'un gros diodon, et étoit revêtu d'une casaque grossièrement fabriquée avec des fibres de cocotier. Les autres naturels étoient complétement nus, et tous avoient les cuisses tatouées par lignes peu foncées et circulaires. Leur cou étoit entouré de colliers formés avec les valves rouges d'un peigne, et leur ventre étoit serré par plusieurs brasses d'un cordonnet très fin et teint en noir, ou avec des cordes enfilées par une innombrable quantité de petites rouelles d'un bois très dur et noir. Leurs haches sont faites avec des fragments de la coquille *tridac e*, dont le bord est aiguisé, et que supporte un manche en bois. Leurs nattes sont tissées avec des lanières étroites de *pandanus;* ils en échangèrent quelques unes, ainsi que trois cocos frais, les seuls qu'ils eussent dans leurs pirogues, pour des clous, des hameçons, et des couteaux qu'ils nommoient *tibi :* les miroirs leur causèrent la plus grande surprise. Ces insulaires étoient de mauvaise foi dans leurs échanges; rarement ils donnoient l'objet dont ils avoient reçu la valeur. La construction de leurs pirogues étoit parfaitement semblable à celle des habitants de l'île Drummont. La physionomie de ces dix hommes étoit peu prévenante : de larges cicatrices annonçoient qu'ils font fréquemment la guerre; ce qui, joint à leur peu de ressources dans leur île, doit leur donner des mœurs inhospitalières. Ils parloient avec volubilité : c'est avec bien de la peine que nous pûmes obtenir le nom dont ils se servent pour désigner leur île, qui est *Motou ia* pour la partie sud, et *Motou tera* pour la partie nord. Les seuls mots que nous puissions joindre à ces deux-ci sont *cari*, sourcils, *tepahi*, nez, et *tetaniga*, oreille.

III. NATURELS DE L'ILE HENDERVILLE.

Le 17 mai 1824 nous eûmes connoissance des îles Henderville et Woodle, séparées l'une de l'autre par un canal qui a cinq milles de largeur. Par leur disposition elles ont la forme d'un fer à cheval, et sont bordées par une épaisse ceinture de récifs dont le centre est occupé par un vaste lagon. Çà et là paroissoient quelques cabanes, ou plutôt des huttes grossières, dont les toits descendoient jusqu'à terre. Un grand nombre de naturels, parcourant la grève, se détachoient vivement sur la blancheur éblouissante des sables de coraux : tous formoient une scène animée et mouvante. Les femmes et les enfants, attachés au rivage par la curiosité, restoient spectateurs, tandis que les hommes, portant des pirogues et les jetant à la mer, s'efforçoient d'atteindre la corvette.

Ces naturels ressembloient aux précédents, ils étoient entièrement nus; mais nous remarquâmes qu'ils s'épiloient soigneusement. L'un d'eux avoit sur la tête un bonnet pointu fait avec une feuille de bananier roulée; leur coloration, ainsi qu'on doit le penser pour des hommes immédiatement placés sous la ligne, étoit très foncée. Un naturel âgé, qui paroissoit jouir d'une certaine autorité, se tint longtemps debout au milieu d'une pirogue, en parlant avec feu; sans doute qu'il nous adressoit quelque discours dont les mots frappèrent vainement nos oreilles. Il étoit distingué par deux ovules (œufs de

[1] Le manque d'arbres est tellement la cause unique de la négligence apparente avec laquelle les pirogues des îles basses sont contruites, que leurs mâts, leurs balanciers, étoient faits de plusieurs pièces tortueuses d'un mauvais bois, tel que l'*hibiscus tiliaceus*, et malgré cela ajustées avec beaucoup de soin.

léda) suspendues au cou, et par des bracelets très blancs formés de coquillages enfilés.

VI. NATURELS DE L'ILE DE WOODLE.

Cette île, découverte en 1809 par le navire *l'Elisabeth*, nous présenta une nombreuse population : nous comptâmes plus de trois cents naturels courant sur le rivage; quelques uns étoient armés de longues lances; les femmes avoient le corps entouré d'un pagne, tandis que les hommes étoient complétement nus. A leurs gestes, à leurs cris, il étoit facile de juger qu'ils avoient rarement occasion de voir dans leurs parages des navires européens. Un grand nombre de pirogues se dirigea aussitôt vers *la Coquille*, et, comme une brise favorable nous poussoit, deux d'entre elles plus persévérantes parvinrent à nous joindre lorsque nous étions à trois lieues de la terre : les naturels qui les montoient n'avoient aucun objet d'échange; mais ils témoignèrent vivement leur estime pour les couteaux, les clous, les hameçons, et le fer, sous quelque forme qu'il fût : ils avoient pour ornement des ceintures en coquilles taillées en rouelles, placées autour du corps, du cou, des poignets et des jambes. Ces deux pirogues étoient plus petites que les précédentes, mais construites d'ailleurs comme elles, en bordages cousus et avec des balanciers; leur équipage ne se composoit que de quatre hommes, n'ayant pas même une feuille de figuier pour les vêtir, et complétement épilés, à l'exception d'un seul. Leur peau fortement bronzée étoit cependant déjà plus claire que celle des premiers Carolins que nous avions vus, et tous portoient trois cicatrices d'entailles profondes sur les téguments de l'épaule droite. L'ensemble de leurs traits étoit assez régulier, quoique l'aspect en fût farouche et sauvage; leur taille étoit médiocre. L'un d'eux, qui paroissoit jouir de quelque autorité sur ses compagnons, étoit tatoué sur les cuisses et sur le dos par lignes légères, disposées avec délicatesse autour de ces parties. Au reste ils montèrent à bord sans hésitation et sans témoigner de crainte; ils n'avoient point d'armes, et mirent dans leurs échanges la plus grande bonne foi. Comme à leurs voisins, leurs ornements consistoient en ovules. Leur habitude d'observation est tellement perfectionnée qu'ils s'aperçurent bientôt que des nuages, s'amoncelant à l'horizon, annonçoient du mauvais temps; aussi se hâtèrent-ils de gagner leur île, et à peine en touchèrent-ils les bords que des grains subits et violents se firent sentir.

Les jours suivants nous longeâmes les îles Hall, Gilbert, Knoy, Charlotte, Mathews, ainsi que l'archipel de Marshall, et les îles Mulgrave et Bonham. Elles nous présentèrent dans leurs formes, comme dans la race humaine qui les habite, des particularités identiques avec celles que nous venons de rapporter. Toutes ces îles sont donc entièrement basses, formées par des bancs massifs de coraux qui sont eux-mêmes le résultat d'un travail lent et successif d'animaux presque imperceptibles. Ces polypes mous et gélatineux peuvent donc décomposer les eaux de la mer, en retirer le carbonate de chaux, pour élever jusqu'au niveau des vagues des plateaux qui finissent par recevoir d'abord des colonies végétales, puis des animaux, et ensuite des migrations d'hommes. Mais ces saxigènes placent-ils indifféremment leurs murailles dans les abîmes de la mer ou seulement à des profondeurs déterminées? Des expériences positives prouvent aujourd'hui que ce n'est jamais que sur les sommets des hauts-fonds ou chaînes sous-marines, sillonnant et formant des bassins au fond des océans, qu'ils asseyent la base de leurs édifices; aussi remarque-t-on que les rochers de corail affectent les formes les plus bizarres dans leurs dispositions sur la surface de la mer; qu'ainsi on les voit former des remparts autour des hauts pitons volcanisés des grands archipels; qu'ailleurs, là où le volcan sous-marin n'élève point son cône au-dessus de la surface des vagues, sont des plateaux bas qui se découpent souvent sur le pourtour du cratère, de manière que l'intérieur reste vide à cause d'une grande épaisseur de la masse des eaux; et c'est ainsi l'origine des îles à lagons intérieurs. Et ne voyons-nous pas au milieu des Carolines des îles volcaniques élevées, telles qu'Oualan et Hogolous, avoir des barrières de polypiers sur leurs pourtours, d'où s'élèvent des motous ou îlots couverts de végétaux, tandis que l'intérieur ne présente qu'un ou plusieurs des pitons du mont ignivome complétement isolés?

V. NATURELS DE L'ILE D'OUALAN.

L'île d'Oualan [1] est placée par cinq degrés vingt-une minutes vingt-cinq secondes de latitude nord, et cent soixante degrés trente-sept minutes quarante-sept secondes de longitude est, au centre à peu près de la série des terres peuplées par la race mongole-pélagienne. Bien que nous n'ayons séjourné que peu de temps à Oualan, les détails que nous nous sommes procurés sur les habitants auront quelque attrait, et prouveront qu'il n'y a entre eux et les vrais Océaniens aucune analogie de conformation physique et d'habitudes morales.

Les habitants d'Oualan nous ont paru avoir des mœurs douces, bienveillantes, ignorer la guerre et ses désastres, et vivre en paix des productions végétales dont leur île abonde. Tout en eux retrace ces

[1] Consultez, pour plus de détails, la *Notice sur l'île d'Oualan*, par R. P. Lesson, *Journal des Voyages*, t. XXVI, pag. 129 et 273, mai et juin 1825.

habitudes d'une nature simple et primitive dont le tableau nous séduit encore lorsque nous lisons les relations des voyageurs du seizième siècle. Ils semblent en effet ne point avoir de coutumes sanguinaires, et dans leurs instruments rien n'annonce qu'ils aient songé à s'en faire des armes. Placés dans une position isolée, sur une île haute qui suffit grandement à leurs besoins, ignorant quels sont leurs plus proches voisins, ils coulent dans l'indolence une vie qui ne connoît point de position plus heureuse ni un sort plus doux. A la stupéfaction extraordinaire que notre vue et nos moindres gestes leur inspiroient lorsque nous les abordâmes pour la première fois, il est évident qu'ils n'avoient jamais vu d'Européens dans leur île, et que nous sommes les premiers qui ayons séjourné parmi eux. L'étonnement que le navire leur inspira lorsqu'ils le considérèrent de près, la surprise que nos vêtements, nos costumes, notre peau blanche, portoient dans leur âme, nuisirent beaucoup les premiers jours à nos recherches, et nos observations ne purent être que superficielles; mais le peu que nous en savons est digne d'intérêt. Lorsque nous arrivions dans une cabane, le premier mouvement des propriétaires étoit de fuir, et ce n'est que sur quelques paroles de nos guides que la tranquillité renaissoit. Chacun alors faisoit cercle autour de nous, nous touchoit, portoit la main sur chaque partie du corps, nous accabloit d'un déluge de questions suivies d'un *bou-ai* éternel; de sorte qu'au lieu de pouvoir observer à notre aise, à peine pouvions-nous nous-mêmes suffire à tout ce qu'on exigeoit de nous. Le mouillage de la corvette *la Coquille* étoit d'ailleurs trop éloigné du village principal, où demeurent le roi et les chefs; on ne pouvoit s'y rendre qu'après une course fatigante, tandis que près du vaisseau il n'y avoit que deux ou trois cabanes, dont les femmes avoient fui et étoient cachées dans l'intérieur.

Les habitants d'Oualan diffèrent entre eux par la taille comme par la bonne mine. Ils semblent former deux classes distinctes : celle des chefs ou *urosses*, qui est remarquable par sa belle conservation, et celle du peuple, qui est beaucoup plus défavorisée. Les habitants sont en général de petite taille et de cinq pieds au plus : un bon nombre n'avoit que quatre pieds sept à huit pouces, tandis que les plus avantagés par la stature n'alloient pas au-delà de cinq pieds deux à trois pouces. Les femmes aussi sont généralement petites, mais très grasses et très bien formées. Le type physionomique des hommes est d'avoir le front découvert et étroit, les sourcils épais, et les yeux petits et obliques, le nez épaté, la bouche grande, les dents très blanches et bien conservées, des gencives vermeilles. Ils portent la chevelure, qui est très noire et non frisée, longue et nouée sur l'occiput; leur barbe, très fournie et noire, est rude chez quelques uns [1]. Ils ne la coupent point. Quelques uns cependant s'empressèrent de se faire raser à bord, preuve qu'ils n'y attachent aucune idée superstitieuse. Ils ne s'épilent point, et ne pratiquent point la circoncision. Leurs membres sont arrondis et bien faits, surtout la jambe. Leur peau est très dure; et la plante de leurs pieds, par l'habitude de marcher sur le corail, contracte l'épaisseur et la dureté d'une forte semelle de soulier: La teinte de leur peau est comme celle des Océaniens, de couleur peu foncée de cuivre ou bronze clair. Ils ne mâchent aucune substance. Ces peuples, non habitués au travail, sont mous et efféminés; la fatigue les atteint de suite, et sans doute est pour eux le souverain mal.

Les femmes et les jeunes filles ont une physionomie agréable. Elles possèdent deux grands attraits, de beaux yeux noirs pleins de feu, et une bouche meublée de dents superbes d'une grande blancheur et rangées avec beaucoup de régularité. Mais le charme le plus puissant leur manque communément, et sous ce rapport elles sont loin d'être aussi favorisées que les Zélandoises. Leur gorge, très grosse, est habituellement, même chez les plus jeunes filles, flasque, et terminée par un gros mamelon noir. Il en est peu qui échappent à cette règle. La couleur de leur peau, moins exposée à l'ardeur du soleil, est aussi beaucoup plus blanche que celle des hommes. Leur taille ramassée est mal prise, surtout par la grosseur démesurée de leurs hanches, ce qui seroit du goût de plusieurs peuples. Leurs mamelles pendantes et accolées doivent cette forme à ce qu'elles se rapprochent sans cesse les bras près du corps, tandis que leur démarche gênée et embarrassée est due à leur habitude de rester assises, et de serrer les cuisses pour voiler ce qu'un étroit *maro*, mal assujetti et trop peu ample, ne cache que très imparfaitement. Les femmes, à notre vue, montroient une vive curiosité; elles paroissoient même très satisfaites de quelques demi-libertés qu'on prenoit avec elles; le front sévère de leurs époux les forçoit alors à prendre un ton plus réservé : quelques unes étoient remarquables par leur douceur et l'expression gracieuse de leurs traits.

Les femmes, de même que les hommes, n'ont aucune sorte d'étoffe sur le corps, si ce n'est celle qui recouvre les parties naturelles. Les deux sexes ont l'habitude de se faire un large trou dans l'oreille droite seulement pour y placer tout ce qu'on leur donne, et parfois des objets peu faits pour y être accrochés, tels que des bouteilles. Ordinairement

[1] Le plus grand nombre n'a presque point de barbe : celle-ci est peu fournie, grêle, et forme une petite mèche très maigre sous le menton.

les filles y mettent des paquets de fleurs de *pancratium* qu'elles paroissent affectionner. Souvent avec cet air de coquetterie que la femme civilisée, comme dans l'enfance de cette même civilisation, possède si éminemment, des jeunes femmes détachoient de leur tête ces fleurs odorantes, et cherchoient à nous les placer dans les oreilles en accompagnant ce présent d'un sourire gracieux. Les hommes se couvrent aussi la chevelure avec les fleurs rutilantes du *kalcé*, ou les spadices de l'*arum*.

Ces naturels ne se servent d'aucune espèce de vêtement pour se garantir des pluies fréquentes de leur climat. Lorsque le soleil les incommode, ils s'abritent seulement les épaules avec une large feuille d'*arum*. Les chefs paroissent tenir, par morgue, à ne point s'exposer autant aux influences de la chaleur. Ils sont un peu plus blancs que le reste des insulaires. Ils sont aussi plus beaux hommes, et beaucoup mieux faits. Ils n'ont aucune marque distinctive autre que les dessins de leur tatouage ; cependant ils placent des plumes dans le nœud qui retient leur chevelure ; et lorsqu'on leur donne des clous, c'est toujours dans cette partie qu'ils les enfoncent en les rangeant régulièrement en forme de diadème.

Les femmes, comme les hommes, vont habituellement tête nue. Leurs cheveux sont d'ordinaire épars sur leurs épaules, tandis que ces derniers les portent noués sur l'occiput. Celles-ci ont de plus une grosse cravate passée autour du cou, formée par un grand nombre de cordonnets, dont les bouts se dirigent du même côté et sont réunis en grosse touffe. Leur *maro* n'est point placé comme chez les hommes : c'est un morceau d'étoffe dont ces derniers se servent pour ceindre le corps en formant une poche pour recevoir les organes de la génération, tandis que le beau sexe emploie un *maro* large de dix pouces environ, étendu circulairement autour du corps, et assez mal fixé pour qu'il soit le plus ordinairement besoin de le retenir avec les mains, ou, au moindre mouvement, de le soutenir.

L'ensemble des traits des femmes est en général assez bien. Elles se marient de bonne heure, car quelques unes étoient mères et paroissoient très jeunes : elles ont grand soin de leurs enfants, qu'elles portent sur le dos. Leurs travaux se bornent à l'intérieur de la cabane, et jamais nous ne les rencontrâmes occupées au-dehors ou à préparer les aliments. On ne sait si ces insulaires sont monogames; mais nous croyons avoir saisi dans le langage d'un naturel intelligent que chaque homme des classes supérieures pouvoit avoir deux femmes. Les *urosses* en auroient alors trois ou quatre. Les femmes sont considérées comme des créatures d'un ordre inférieur, quoiqu'on les traitât cependant devant nous avec une bonté et une considération remarquables. Elles sont très chastes, et on doit croire que cette vertu est enracinée dans leurs cœurs, et ne prend pas sa source dans l'excessive jalousie des hommes, qui, dès le premier instant de notre relâche, se montrèrent singulièrement éloignés de permettre le moindre commerce entre leurs épouses et les gens de notre équipage. Les naturels parurent en effet très bien saisir le sens de quelques demandes que leur firent les matelots, ils en rioient beaucoup en répétant leurs gestes expressifs : mais dès cet instant tous ceux qui habitoient les côtes occidentales de l'île, vis-à-vis notre mouillage, firent conduire leurs familles dans l'intérieur; et malgré les bons traitements qu'on eut pour eux, les présents qu'on leur fit, et les soins qu'on prit de ne point donner ombrage à leur humeur jalouse, ceux qui se disoient nos amis ne voulurent jamais les rappeler. Ce n'est que dans l'intérieur, et surtout dans le village de Lélé, que nous pûmes observer les femmes; et lorsqu'on paroissoit trop s'en occuper, par un seul coup d'œil on les faisoit retirer; et souvent il arriva que des jeunes gens qui nous servoient de guides couroient devant nous les faire cacher dans les cabanes dans lesquelles nous devions nous arrêter.

Cette habitude de soustraire leurs femmes à la vue des étrangers, ou la crainte de les voir profaner par des inconnus, est d'autant plus remarquable qu'elle est grandement opposée aux mœurs générales des insulaires de la mer du Sud, qui sur cet article témoignent une grande indifférence. Ce n'est pas cependant que les naturels des Sandwich, des îles de la Société et des Amis, des Marquises et de la Nouvelle-Zélande, prodiguent leurs épouses ; on sait qu'ils n'offrent communément que les filles esclaves ou de la classe inférieure du peuple, dont ils emploient les charmes pour trafiquer. Mais les habitants d'Oualan ne paroissent posséder qu'un nombre restreint de personnes du sexe féminin, et ne point avoir de concubines avouées, ni par conséquent une classe de femmes livrée au public. Délicats sur l'article de la chasteté conjugale, ils diffèrent beaucoup sous ce rapport des peuples que nous venons de nommer; aussi on peut assurer que les galants les plus déterminés du bord ne retirèrent absolument aucun fruit de leurs avances. On est autorisé à penser cependant que les chefs, dont l'autorité est sans autres bornes que leur volonté, auroient été disposés, pour des présents, à accorder les femmes de la classe inférieure de leur district; car c'est ainsi que nous avons dû interpréter l'offre d'un *urosse*, qui, dans l'étonnement que notre vue lui inspira, nous pria en grâce, M. de Blosseville et moi, de coucher au village, d'y rester, en nous promettant une femme, une cabane et des aliments.

Nous ne connoissons absolument rien des rites religieux de ces insulaires; nous ne vîmes point de cabanes en apparence destinées à un culte quelconque, et on ne peut penser qu'ils aient quelques notions de mahométisme. Cependant la hiérarchie et la prééminence des castes nettement établie, l'autorité toute-puissante des chefs, les hommages qu'on leur adresse en les entourant d'un respect religieux, surtout la conformation physique de ce peuple, quelques mots très usités, tels que celui de *japan* pour désigner l'O. et souvent le N. O., nous autorisent à penser que les insulaires d'Oualan, semblables en cela à une partie mélangée des Chamoriens des Mariannes, et des Tagales des Philippines, descendent de quelques provinces, non de l'Inde propre, mais de l'empire japonois. A leur vue, en effet, on ne peut se dispenser de leur donner cette filiation qui nous paroît avérée.

La population d'Oualan est douce, timide et craintive; les chefs seuls ont l'arrogance que leur donne l'habitude du pouvoir. Habitués dès leur enfance à une soumission passive, les gens du peuple respectent chaque classe supérieure à celle à laquelle ils appartiennent; ils ne possèdent rien en propre; ils dépendent, eux, leurs familles, et les objets de leur industrie, de l'*urosse* dans le district duquel ils sont nés. Les classes moyennes sont les seules qui jouissent d'un peu de liberté. On conçoit que des lois ou des coutumes si féodales tendent à ne donner nulle énergie à leur caractère. Serviles par habitude, sans besoins nombreux, sans relations extérieures, ils vivent en remplissant quelques devoirs qui ne sont ni pénibles, ni rigoureux dans un pays où les chefs n'habitent que sous les mêmes cabanes, ne se nourrissent que des mêmes substances, et n'ont de plus aucun vêtement. Aussi le peuple est-il le plus pacifique et le plus doux qu'on puisse citer, et sans doute qu'il faudroit de bien graves motifs pour qu'il cherchât à se venger ou à attaquer les Européens qui visitent son île. D'ailleurs ces hommes n'ont pour armes que des bâtons, et, ce qui est bien rare sur le globe, ils paroissent ignorer la guerre. Leur petite population, dominée par des chefs qui reconnoissent une autorité suprême, n'a point de dissensions, et l'île peut fournir à tous ses besoins, lors même qu'elle s'accroîtroit.

Oualan est régie par un seul chef, qui porte le titre d'*urosse toll* ou *tône*. Un grand nombre d'autres chefs, également nommés *urosses*, commandent dans les districts de l'île ou entourent le roi, dans le village très peuplé de Lélé, établi sur la petite île de ce nom, dans la partie est d'Oualan. L'*urosse tône* paroît être choisi par les plus anciens *urosses*, et celui qui étoit en fonction lors de notre séjour étoit un vieillard que les ans menoient au tombeau d'un pas insensible. Nous remarquâmes que le plus grand nombre des chefs étoit âgé, et à peine en vîmes-nous quatre ou cinq pleins de vigueur, et encore dans la jeunesse. Le respect dont le peuple entoure le monarque est prodigieux, et la vénération et l'humilité qui se manifestent sur leur visage en prononçant son nom, qui pour eux paroît être sacré, le soin qu'ils ont de se traîner sur les genoux lorsqu'ils rencontrent les *urosses*, attestent que leur pouvoir repose sans aucun doute sur des idées religieuses. Tant de bassesse et de servilité dénotent bien une source asiatique. L'Inde, cet antique berceau d'une civilisation depuis long-temps étouffée sous l'empire presque indestructible des opinions superstitieuses, est depuis des siècles divisée en castes qui se haïssent mutuellement, ou se déversent le mépris. La caste de Brama se croiroit flétrie par l'attouchement d'un membre de la vile caste des *Parias*... Eh bien! à Oualan on retrouve parfaitement le tableau de cet ordre social, si peu en harmonie avec la raison. Là aussi une foible population est divisée en plusieurs castes, et celle des *urosses*, ou la noblesse, regarde comme indigne de ses regards la populace ou *singué*, faite seulement pour la servir. D'après les indices que nos observations trop restreintes, et dès lors incomplètes, nous ont mis à même d'acquérir, il paroît que les chefs ont un droit absolu sur les propriétés et peut-être sur les personnes des hommes d'une origine commune qui naissent dans leurs districts respectifs. Nous vîmes une femme, qui venoit de recevoir un présent de l'un de nous, être forcée de le remettre à l'*urosse* à un seul geste qu'il lui fit. D'autres étoient dépouillés, sans se plaindre, du fer ou des autres articles qu'ils avoient reçus en échange de leurs *maros* ou des fruits qu'ils avoient cueillis. Mais cette obéissance passive est également imposée aux chefs à l'égard du roi, et tous les présents qu'ils recevoient lui étoient aussitôt remis.

Les *urosses* diffèrent en général du peuple par une taille bien prise, un air plus imposant, plus grave, un tatouage plus soigné et qui dénote leur rang. Leur chevelure est soigneusement peignée et frottée d'huile; leur barbe, très blanche chez les vieillards, leur donne une physionomie vénérable. Il paroîtroit que plusieurs tribus différentes existeroient dans l'île, et seroient désignées par des noms particuliers. D'après les renseignements que nous avons obtenus des naturels, il en résulteroit, pour désigner ces classes, les sept dénominations suivantes.

1° *Urosse* paroît signifier noble, chef. Ce nom seroit applicable aux gouverneurs de districts, à ceux enfin devant lesquels le peuple doit s'humilier. Le mot *tône* paroît être, pris isolément, un terme qui signifie haut, puissant, premier, et même chef de

famille. Aussi le titre du chef principal ou roi est-il *urosse tône*, quoique les naturels disent souvent et simplement *urosse* en le désignant.

La deuxième classe est celle des *pennemès*. Nos amis du village de Tahignié appartenoient à cette caste, qui correspondroit aux professions libérales du barreau et du haut commerce dans nos états civilisés. Ils étoient constructeurs de pirogues, et nul doute que cet art, le premier chez eux, ne soit distingué, comme exigeant du savoir et de l'habileté. D'autres vieillards, habitant l'intérieur, étoient aussi *tônes*, et sans doute que c'étoit par naissance qu'ils conservoient ce titre dont ils étoient fiers. Nous remarquâmes combien l'esprit de corporation a d'influence sur tous les hommes, et la préférence que l'on accorde à ceux qui exercent la même profession que nous. Nous dîmes à un vieillard jovial, de la classe des *pennemès*, que nous étions *pennemès* de la grande pirogue; aussitôt il nous sauta au cou, en appliquant son nez sur notre poitrine et la flairant; ce qui sembleroit être une politesse, car nous l'avons vu répéter plusieurs fois ensuite, et nous eûmes beaucoup de peine à nous débarrasser de ses bras lépreux. Il nous offrit chaque jour des fruits à pain et des cocos, tandis qu'il parloit à peine à ceux qui prenoient le titre d'*urosses*.

La troisième classe ou celle des *lisignès* correspond à la bourgeoisie. Cette classe est estimée et paroît être formée des propriétaires de terres. Le bas peuple enfin nommé *siné* ou *singué* est occupé aux plus rudes travaux, c'est-à-dire fournit les domestiques, les travailleurs. Cette caste est répartie chez les chefs, fait la cuisine et va chercher ou récolter les fruits. Elle nage les pirogues, va couper des lattes pour les maisons; en un mot, elle est réservée pour la servitude. Trois divisions paroissent encore exister, celle des *lias* ou *néas*, celle des *metkao*, et celle des *memata*. Mais ces deux dernières nous paroissent douteuses, et nous serions tentés de croire que ce sont des noms de profession ou d'origine, peu usités d'ailleurs par les naturels eux-mêmes.

On voit par l'ordre qui isole chaque rang que cette considération dont héritent les enfants nés dans telle ou telle caste ne peut provenir que d'un peuple anciennement civilisé. La filiation des idées de ceux que des circonstances imprévues auront portés dans ces îles se sera perdue ou se sera réduite à la plus simple tradition orale.

Un fait très remarquable est la différence d'instruction qui caractérise chaque caste, et même le langage que chacune d'elles parle. On conçoit que, pour former un vocabulaire, ce n'est pas une petite difficulté que de prendre des mots des premiers venus. Souvent un *pennemé* nous donnoit le nom d'un objet ou d'une partie du corps, tandis que le *siné*, qui étoit à côté, en donnoit un autre, quelquefois tout différent, au même objet qu'on montroit en le touchant. En général les chefs ont beaucoup plus d'instruction; leur intelligence saisissoit aisément ce qu'on leur demandoit, et pour qu'il n'y eût pas d'erreur, souvent ils répétoient en *mimes* ce qui servoit à caractériser l'objet dont on vouloit avoir la connoissance. Leur prononciation est nette, leurs mots bien articulés, tandis que le peuple a une prononciation vicieuse, et qui varie à chaque instant. Nous eûmes occasion de juger des connoissances d'un *pennemé*, en lui traçant sur le papier le cours du soleil. Il sut fort bien nous exprimer l'idée qu'il avoit de sa marche, en nous indiquant qu'il tournoit autour de la terre, et que le matin, *houat atake*, le soleil se levoit; qu'à midi il étoit sur sa tête, *houne inelène*, et qu'au soir il se cachoit dans la mer, *foune cofo*, en éclairant une autre terre. Le jour s'appelle *lenélique*, et la nuit *fongaonou*. Il nomma les mois une lune, *alouaite*, et il nous dépeignit aussi comment il pensoit que cet astre tournoit autour de la terre, en sens contraire du soleil. On ne put obtenir aucun résultat satisfaisant des questions qu'on lui adressa, pour savoir s'ils ont quelques terres dans leur voisinage : il sembla nommer deux îles *Huat* et *Nécat*, et surtout une dans l'ouest quart-sud-ouest d'Oualan, qu'il appeloit *nun Monsol* (1).

L'île d'Oualan, divisée en districts, régie par des *urosses*, a un nombre restreint d'habitants; on ne peut apprécier les causes qui tiennent la population dans ces bornes étroites, et nous ignorons si ce sont quelques institutions vicieuses qui ordonnent des sacrifices d'enfants à la mort des chefs, ou si enfin cela est dû à l'insalubrité du climat. Le village de Lélé, le point le plus peuplé de toute l'île, doit avoir une population de cinq à six cents âmes. Le reste d'Oualan ne renferme plus que des réunions de trois ou quatre cabanes, ou même des maisons solitaires, principalement sur le bord des grèves sablonneuses ou dans les vallées intérieures. De sorte qu'on ne peut être loin de la vérité, en estimant à deux mille habitants la population totale de l'île.

On se demande quel est le levier qui maintient l'ordre établi parmi ce petit peuple isolé; quels peuvent être les châtiments infligés à ceux qui manquent à cette obéissance aveugle qu'exigent les chefs; comment il se fait que des hommes toujours portés à franchir les bornes de leurs devoirs soient si soumis devant quelques individus qui se transmettent une autorité si despotique. Les idées religieuses y ont-elles quelque part, et les chefs sont-ils en même

(1) C'est très probablement un mot qui signifie autre chose que le nom d'une île; car *monsol*, ou plutôt *molsoul*, signifie la mer, prise dans son étendue.

temps les ministres du culte? Cette dernière opinion auroit une grande probabilité, d'autant plus que les naturels professent un saint respect pour les tombeaux, et surtout pour ceux des *urosses*, qu'ils bâtissent avec efforts en leur consacrant des hommages publics. Il n'est pas jusqu'à ceux de leurs proches qu'ils ne placent dans des positions choisies, en les entourant de tout ce qui commande un recueillement religieux.

Le village de Lélé, principal point où sont réunies les demeures des naturels, a été bâti sur un îlot qui ne tient à Oualan que par un récif, sur lequel on peut marcher ayant de l'eau jusqu'à la moitié du corps. Ce village est dans une position défavorable; au milieu d'un limon infect couvert de mangliers, tandis qu'une eau croupie et puante stagne même dans les sortes de rues qui conduisent aux diverses agglomérations de cabanes. Ces maisons occupent généralement des tertres, et celles du roi et des chefs sont situées au pied d'une haute colline. La forme de ces demeures est fort agréable, et leur construction est très ingénieuse : elles sont répandues sur le pourtour de la baie, ou au milieu des arbres le long des rivages; et leur coupe étrangère, s'élevant au milieu de végétaux imposants, ombragée par les cocotiers, leur donne un caractère neuf qui n'avoit point encore frappé nos regards. Ces maisons sont très vastes, ayant jusqu'à quarante pieds d'élévation, sur une longueur proportionnée. Leur couverture est démesurément grande; elle retombe presque sur le sol, en s'arrêtant sur une cloison en bois haute de trois pieds. Le sommet de chaque cabane forme un arc ouvert vers le ciel; la toiture est faite avec des feuilles de vaquois et s'unit par simple juxta-position des deux côtés au sommet, et ne porte point sur une pièce de bois transverse. Les parois latérales sont faites avec des lattes d'un bois léger et blanc d'*hibiscus*, attachées sur des montants à distance d'un demi-pouce les unes des autres; de petites portes sont pratiquées sur les côtés. Ces lattes sont soigneusement travaillées et peintes de diverses couleurs. Le devant et le derrière de la maison ont cela de très remarquable que le haut rentre beaucoup sous la toiture, et semble former un abat-jour. Cet endroit est orné avec soin, et on a laissé çà et là entre les lattes des séparations qui permettent à l'air d'entrer par la partie supérieure et de circuler librement dans les appartements. La portion inférieure de la façade a une petite toiture avancée, se terminant aussi à trois pieds du sol, ou a un lattis en bois, ou enfin est en partie à jour. Le sol de la bâtisse se compose de petits bambous ou roseaux dont les tiges, d'égale longueur, liées les unes aux autres, forment un plancher d'une grande propreté et très frais Les insulaires ont beaucoup de soin de ces bâtiments, surtout les chefs, dont les demeures, quoique faites sur un même modèle, sont plus spacieuses, mieux travaillées, et ne présentent point un morceau de bois sans qu'il soit peint en rouge, en noir, en jaune, ou en blanc, et très poli. Quelques compartiments sont établis sur un côté; ils servent de chambres à coucher, et le lit des naturels ne consiste qu'en une petite natte étalée sur le plancher en roseaux. Toutes les maisons que nous vîmes n'offroient de différence sensible que dans le plus ou moins de soins apportés à leur construction, ou dans leur grandeur et dans la manière dont elles étoient tenues. Les portes sont ordinairement très basses, et il faut ramper pour entrer dans les diverses pièces. Dans celles des chefs il y a de grandes portes à battants, qu'on ouvre aux visites de cérémonie.

Les autres travaux des naturels consistent en fortes murailles qu'ils appellent *pot*, lesquelles sont élevées avec beaucoup d'efforts sans doute, à en juger par la masse des pierres et par l'imperfection des moyens dont ces naturels se servent. C'est ainsi que le village de Lélé, sur l'île de même nom, se trouve partagé en rues et en quartiers, en même temps que le pourtour de l'île offre en entier une enveloppe composée de ces masses de madrépores. Dans l'intérieur de l'île, des murailles hautes et formées d'énormes massifs attirèrent notre attention. Nous sûmes par la suite que c'étoit le lieu de la sépulture des *urosses*, et les naturels montrèrent le plus vif empressement à repousser de cette partie ceux qui cherchèrent à y jeter un coup d'œil. Ce cimetière se trouve très élevé, puisque la terre paroît presque au niveau du mur, qui a quinze pieds de hauteur, et quelques cocotiers et des bananiers y ont été plantés. Approfondir les idées morales de ce peuple, connoître ses opinions sur sa religion et sur une existence future, seroit d'un grand intérêt, surtout si l'on pouvoit assister à quelques unes de ses coutumes et de ses grandes cérémonies, telles que les funérailles d'un *urosse*. On trouve sur divers points de l'île des petits îlots que les naturels ont enveloppés de murs quadrilatères; nous ne pûmes savoir dans quel but.

Il nous reste à parler maintenant d'un autre genre de maisons qui semblent être du domaine public, et où les naturels s'assemblent et préparent même leurs aliments en commun : ils nomment celles-ci *lomme ounou*, et quelquefois *paé*. Elles sont beaucoup plus vastes et moins propres. Il n'y a pas de réunions de trois ou quatre cabanes sans qu'il y ait une de ces maisons. On y dépose les haches de pierre pour le travail, et les longues lances pointues pour la pêche. Les régimes de bananes qui servent aux consommations journalières sont pendus à la toiture. Dans celles-ci, comme dans les autres, il n'y a que peu d'ustensiles de ménage, dont les principaux sont des auges de bois, dans lesquelles ils pré-

cipitent la fécule de la racine vénéneuse de l'*arum macrorrhizon*. Des écuelles de coco, une molette pour broyer le fruit à pain ou le poivre, quelques nattes grossières, le métier avec lequel les femmes fabriquent les *maros*, voilà à peu près tout le mobilier des insulaires d'Oualan.

La grande maison communale, où les chefs nous reçurent à Lélé, ressemble en tout à celles éparses dans les divers districts de l'île. Le pourtour de ces grandes cabanes est entouré d'un plancher en bambous, au milieu duquel on a laissé un grand espace quadrilatère sur le sol même, pour établir les foyers qui servent à la cuisine. Ceux-ci sont peu profonds, formés avec des galets arrondis de trachyte s'échauffant aisément, et qu'on dispose de manière à ce qu'ils entourent les fruits à pain, qu'on y cuit et qu'on place dans le trou, enveloppés de feuilles de bananier, en les recouvrant d'un petit dôme de pierres préalablement échauffées. Pendant que les domestiques de la classe des *singu's* préparent les aliments, les vieillards sont assis sur leurs nattes, ainsi que les hommes faits, et les mangent à mesure qu'ils sont cuits. Nous avons eu occasion de nous trouver plusieurs fois au milieu des naturels lorsqu'ils prenoient leurs repas, et toujours nous avons vu un grand nombre d'hommes vivant en commun, servis par des jeunes gens qui se nourrissoient des débris laissés par leurs maîtres. A chaque convive on apporte un faisceau de morceaux de canne à sucre écorcés et nettoyés, un petit panier de fruits à pain coupés par le milieu, deux ou trois bananes : voilà l'essentiel du repas. Pendant ce temps on fait griller légèrement quelques poissons, ou le plus ordinairement on les offre crus. Un domestique fait circuler alors une bouillie nommée *ouaoua*, faite avec la fécule d'*arum* unie à du fruit à pain écrasé, arrosée de lait de coco et de jus de canne à sucre, et renfermée dans une feuille de bananier. On prend cette bouillie, assez agréable, avec deux doigts, et, après en avoir mangé un peu, elle est passée au voisin. Un autre domestique est, pendant ce temps, occupé à broyer des tiges fraîches de poivre sur des pierres de basalte enfoncées dans le sol, ayant trois ou quatre trous avec des rainures, et qui existent dans chaque maison communale. Ces tiges sont humectées avec de l'eau, et triturées avec une molette nommée *to:* le liquide verdâtre qu'on en retire se nomme *schiaka;* il est reçu dans des vases de coco, et on le passe dans un morceau d'étoffe avant d'être donné à chaque naturel, qui avale d'un trait ce breuvage d'abord sucré, puis aromatique et stimulant. L'eau pure sert de boisson ordinaire; on l'apporte dans de petits vases faits avec des feuilles de bananier, végétal qui fournit à tous les besoins de propreté. Les cocos ne servent point ordinairement; le petit nombre qu'en possèdent les indigènes paroît être réservé pour l'époque où les autres provisions viennent à manquer. Il en est de même des racines du chou caraïbe ou taro. Les insulaires d'Oualan se délectent avec la canne à sucre, qui est pour eux un objet de grande utilité, tandis qu'ailleurs elle est négligée. Ils mangent volontiers le fruit à pain sauvage, dont la saveur douceâtre leur plaît; ils le font torréfier très légèrement, et rejettent les châtaignes, qui ailleurs sont estimées par leur bon goût. Les poissons et les aplysies sont rarement grillés; ils trouvent meilleures ces substances lorsqu'elles sont crues.

Nous ignorons l'heure de la matinée à laquelle ils déjeunent. Ils dînent vers onze heures et demie. Ils soupent le soir, au coucher du soleil. Après le repas du milieu du jour les hommes se renversent sur leur petite natte, et dorment à la place qu'ils occupent. Il paroît que les femmes et les enfants mangent à part et ensemble; du moins elles paraissent toujours réunies entre elles pour le travail, de même que les hommes s'assemblent entre eux. Les femmes peuvent manger devant leurs époux, et l'on sait que les vrais Océaniens interdisoient cette prérogative à leur famille : les occupations du sexe féminin paroissent bornées aux soins de la maternité et à la fabrique des étoffes pour *maros*. Les hommes se livrent à la bâtisse des maisons, cultivent les fruits, sarclent et plantent la canne à sucre, construisent des pirogues, ou vont à la pêche. Les vieillards ne font rien que boire, manger et dormir, ou donner des conseils.

L'hospitalité est un caractère distinctif des habitants d'Oualan : dans quelque cabane qu'on aille, on s'empresse de vous faire asseoir et d'aller querir des fruits. Ils nous apportoient beaucoup de cocos, tandis qu'ils en sont très avares pour eux-mêmes. Il est probable qu'ils pratiquent pour leurs égaux ou pour une classe supérieure les mêmes devoirs qu'ils nous rendoient. Ils ne sont point exigeants, ils ne demandent rien en échange, et les petits présents qu'on leur faisoit les combloient de joie. Des dispositions aussi bienveillantes et aussi aimables ne se retrouvent point chez les chefs; et soit par vanité, soit parce qu'ils pensent que tout leur est dû, ils se montrèrent avides, insatiables, et ne daignoient jamais, quelque présent qu'on leur fît, donner un coco en échange.

Le vol est presque inconnu à Oualan, et les actes répréhensibles furent commis par des *urosses*, qui cherchoient à prendre effrontément ou ordonnoient à leurs pagayeurs d'enlever les objets à leur bienséance. C'est ainsi que devant tout l'équipage de *la Coquille* un *urosse* vouloit faire détacher le gouvernail d'une de nos embarcations. Ce sont encore les chefs qui se montrèrent turbulents et disposés à faire dépouiller un officier qui se rendit seul à Lélé : mais, pusillanimes et mous, le moindre geste les intimida. Nous pensons que des altercations se

seroient élevées entre les *urosses* et nos gens, si ceux-ci eussent continué d'aller isolément dans leur village, où ces chefs se trouvoient en force. Quant au peuple, sa bonté et sa soumission ne se sont jamais démenties. Toujours prévenants et complaisants dans quelque cabane que nous soyons entrés, les naturels ont devancé nos désirs; ils n'ont jamais cherché à enlever le moindre de nos effets; ils nous servoient de guides, et cela tout naturellement.

L'industrie de ces insulaires n'est remarquable que par les étoffes et les pirogues. Pour les premières tout leur savoir consiste à tisser leur *maro*, le climat ne leur ayant pas fait sentir la nécessité de se couvrir d'autres voiles. Mais on ne peut trop louer la vivacité des couleurs dont ils teignent les fils, et l'art avec lequel ils les assemblent. Ces étoffes, toujours identiques, varient pour le dessin, et sont encore celles qui approchent le plus des tissus européens. Ils ne savent point faire le papier vestimental avec l'écorce d'arbre à pain.

Il paroît qu'on retire les fils des feuilles ou des tiges d'un bananier sauvage (*musa textilis*), et qu'ils les débarrassent par le rouissage de la gomme qui les invisque. Cependant ils pourroient aussi se servir pour cet usage des écorces d'ortie blanche et d'*hibiscus tiliaceus*, plantes qu'on y rencontre en abondance, et qui sont utilisées en d'autres îles. Ces fils, débarrassés de leur enveloppe, sont séchés par paquets.

Ils se servent pour teindre en rouge d'une grosse racine rougeâtre nommée *mahori*, qu'ils font infuser dans l'eau au soleil, et qu'ils retirent du *morinda*. Ils y font tremper les fils pendant quelques jours, avant de les sécher. Ce rouge est d'abord terne et analogue à celui de l'ocre. Ils paroît qu'ils ne possèdent point dans leurs montagnes le figuier, ou qu'ils ignorent l'usage de son fruit, utilisé dans les archipels de la Société et des Sandwich.

Nous ne savons avec quel végétal ils composent le noir brillant et le jaune doré qui forment les dessins des *maros*. Comme le *morinda citrifolia* est très connu pour donner une belle couleur jaune avec sa deuxième écorce, et qu'il est usité à Taïti et dans les Moluques, il est probable que cet arbre leur fournit encore cette couleur. Il reste à savoir comment ils font pour les aviver d'une manière si parfaite. Il peut se faire aussi qu'ils tirent quelque parti de la terre mérite ou *curcuma*, qui croît spontanément dans l'île.

Les femmes sont en possession de manufacturer les *maros* en se servant d'un petit métier à l'aide duquel elles tracent les dessins, tandis qu'elles n'ont besoin que de deux montants carrés pour composer le corps uni de l'étoffe. Ces *maros*, nommés *toll*, n'ont que huit pouces de largeur sur plus de cinq pieds de longueur, bien que le tissu des femmes ait plus de développement. Ceux des hommes du peuple sont d'un tissu plus grossier, et leurs dessins se réduisent à des raies rouges légères tracées sur les bords et au milieu. La couleur en est généralement noire et sans ornement. Les *pennemés* et autres castes plus relevées en portent dont le fond est noir aussi, mais dont les extrémités sont enjolivées de carreaux mélangés des quatre couleurs précitées. Des franges en ornent les extrémités. Les plus beaux *maros* appartiennent aux premiers chefs; et leur fond, rouge et surtout blanc, est couvert en longueur de raies légères et noires.

La construction des pirogues se fait avec des haches en pierre ou en coquilles; et, quoique défavorisés par l'imperfection de leurs instruments, ces insulaires donnent un fini précieux à leurs travaux. Les pirogues ont une forme caractéristique, et se distinguent par des extrémités verticales. La coque en est faite d'un seul arbre, quelquefois très gros, sur lequel on adapte des fargues. Les trous sont recouverts avec un mastic blanc nommé *pouasse*, que nous croyons être fourni par le suc laiteux de l'arbre à pain, uni à la pulpe non mûre du fruit. Les embarcations sont creusées dans le seul tronc d'un *artocarpus*. Ces pirogues, quoique grandes, sont très légères; elles paroissent très étroites par la rentrée des plats-bords; elles sont peintes en rouge, et le bois est si soigneusement poli avec du trachyte ou avec de grosses râpes faites avec une peau de diable de mer, que nos ouvriers ne sauroient rien faire de mieux. Il n'est pas jusqu'au balancier qui ne soit travaillé avec soin, et dont les extrémités ne soient relevées avec goût. Ces pirogues marchent sans voiles et sans mâts; ce n'est qu'à l'aide des pagaies qu'on les fait naviguer: celles-ci, de forme lancéolée, sont terminées par une pointe très aiguë; elles servent d'armes défensives plutôt qu'à la manœuvre, car les naturels ne se montrent point habiles à évoluer leurs embarcations. Ces peuplades, entièrement sédentaires, vivant sur une île fertile, ne sont point adonnées à la pêche, et les poissons ne sont pour elles qu'un accessoire de leur nourriture et non pas leur principale ressource: de là le peu d'habitude de la mer qu'on remarque en elles, tandis que les autres Carolins sont d'excellents marins. Les pirogues des *urosses* sont désignées par des sortes de chapeaux chinois appelés *palpa*, faits en coquilles blanches et brunes enfilées, et supportées par quatre morceaux de bois qu'ils placent sur le balancier.

Les instruments usités dans le pays sont peu nombreux. La hache, *tala*, tient le premier rang par son utilité comme par la manière ingénieuse qui a présidé à sa confection. Les haches sont faites sur un type unique: seulement elles varient par la grandeur, car il en est de très grosses; et d'autres, des-

tinées à de petits ouvrages, sont gracieuses et faites avec une vis-tigre ou une mitre-épiscopale, dont la grosse extrémité est usée pour former un bord coupant. Les naturels emploient aussi des valves de grandes tridacnes au même usage; mais ils ont recours le plus habituellement à une sorte de madrépore spathisé, d'un grain très fin, imitant l'ivoire, qu'ils façonnent par un frottement prolongé avec de la poussière de basalte. Ils disposent en biseau le coupant de cet instrument, dont la forme générale ne peut mieux être comparée qu'à une dent incisive. Ces coupants sont entés sur un corps en bois, et solidement attachés à une tige arrondie qui peut tourner sur une surface concave du manche en permettant à la hache de prendre une direction verticale ou horizontale au besoin. Le manche est en bois léger d'*hibiscus*, et décrit une courbe. Le tout est peint en rouge et en noir. On se sert des haches les plus volumineuses en frappant à grands coups pour creuser une pirogue, et en donnant un singulier tour de bras à l'instrument qui décrit un cercle au bout du levier qui le fait agir. Le bois travaillé est ensuite poli avec beaucoup de soin par le moyen de morceaux unis de trachyte ou par une râpe faite avec la peau rude de grandes raies.

Les haches sont seulement employées à couper des arbres, à construire les pirogues, façonner la charpente des maisons, et creuser des auges en bois qui servent à teindre ou à renfermer de l'eau.

Nous eûmes occasion de voir dans les cabanes de longues javelines effilées, soigneusement travaillées, que nous prîmes pour des armes, ainsi qu'un bâton pointu à une extrémité, entaillé à l'autre, et aussi peint en rouge. La javeline se nomme *ouessa*, et le bâton *sague*. Les naturels s'en servent pour se procurer du poisson. Leurs pêcheries sont établies sur le bord des récifs, où la haute mer vient briser. Ils établissent des espaces quadrangulaires avec des murailles hautes de trois pieds, et construites assez solidement pour que la mer ne puisse les renverser en s'élevant par-dessus. Les pierres sont disposées de manière à ce qu'il n'y ait point d'interstices entre elles, et une seule ouverture est pratiquée pour que les eaux puissent s'écouler jusqu'à un certain niveau lorsque la mer baisse. Le poisson qui a été apporté dans ce vivier y demeure, et les naturels s'y rendent lorsque la marée a abandonné le rivage : fermant alors le trou pratiqué au réservoir, où il reste peu d'eau, ils frappent et percent le poisson avec ces longues javelines dont nous avons parlé. Au reste ces pêcheries ne sont ni nombreuses ni bien entretenues. Ils se servent aussi d'hameçons en nacre, dont nous ne vîmes entre leurs mains qu'un bien petit nombre. Ils ne faisoient aucun cas des nôtres, ou, s'ils les acceptoient, c'étoit pour les placer dans les trous de leurs oreilles. Les filets qu'ils emploient ne sont point ingénieusement fabriqués. C'est un long ovale de branches pliantes et souples qui se réunissent à une extrémité, et supportent une sorte de poche dont les mailles sont assez serrées et faites avec le *caire* du coco. Ce genre de filet sert à poursuivre le poisson. Pour cela une douzaine d'hommes se placent de manière à former un grand cercle dans l'eau des récifs : ils finissent par se rapprocher en poussant les poissons devant eux. Il arrive alors qu'ils se joignent, et les poissons sont contraints de se jeter dans leurs filets tendus. Le bâton pointu paroît destiné à assommer certaines espèces, ou bien à saisir, dans la fourche pratiquée à son sommet, les grosses murènes et les murénophis, si communes sur la côte. Cependant nous ne leur en vîmes jamais prendre, et en général leur prodigieuse multiplication annonce qu'ils les négligent.

Les cordes qui servent aux pirogues sont assez bien tissées : il en est qui imitent à la vue celles d'Europe. Ils emploient à cet usage le brou filamenteux du coco.

Les insulaires d'Oualan possèdent peu d'objets de décoration, et ils ne se servent point de cosmétiques ni de substances masticatoires quelconques. Les chefs paroissent être les seuls qui emploient l'huile pour s'oindre les cheveux. Ils portent quelques fleurs, parfois des colliers faits avec une ovule enfilée qu'ils nomment *houlé*, ou des bracelets en petites rouelles noires et blanches. Le plus grand nombre a sur la nuque un morceau d'écaille de tortue, suspendu à un cordonnet qui fait le tour du cou. Il paroît qu'ils attachent quelques idées superstitieuses à cet ornement; car ils ne voulurent point nous en céder, bien que le prix qu'on leur en offrit les tentât singulièrement.

Le tatouage paroît à Oualan désigner les rangs : on nomme *sisé*, *schisché*, cette opération. Les hommes portent deux longues raies en dedans et en dehors des membres inférieurs. Ces deux bandes sont larges de huit lignes, remplies de losanges à jour dans les classes inférieures, noires et pleines au contraire chez les *urosses*. Ceux-ci ont en outre des dentelures, et, comme les *pennemès*, des lignes légères dans leur intervalle, terminées par des crochets. Les bras sont chargés de petits dessins; mais ce qui rend remarquable et caractéristique le tatouage de ces insulaires est un large chevron noir qui couvre le pli du bras chez les deux sexes. Les hommes n'en placent point ailleurs que sur les membres, tandis que les femmes ont les reins couverts de tatouage qui se termine sous le rebord même de leur *maro*.

Le chant des habitants n'a rien d'agréable; ce sont des sortes de phrases prosaïques cadencées sur un ton lent et monotone, qui accompagnent le plus souvent la danse. Il faut avouer que celle-ci décèle un caractère bien sérieux et bien flegmatique. Les

naturels, en effet, paroissent en général calmes et peu adonnés à la gaieté. Les chefs surtout sont graves. Quelques hommes du peuple dérogent seuls à ce caractère, qui semble exclusif à la masse de la population. Quoi qu'il en soit, un *urosse* voulut bien exécuter plusieurs fois de suite, devant nous, la danse usitée dans le pays. Celle-ci ne se compose que de mouvements lents, cadencés, des membres et du corps, de sortes de changements de position des bras et des jambes, qui imitent parfois les poses d'un maître d'escrime. Ces balancements, accompagnés de la voix, se bornent à des demi-tours que le danseur fait sur lui-même. Ordinairement, lorsqu'ils tiennent dans les mains des bâtons, ils se réunissent pour former une longue file. Le grand mérite consiste alors à faire les mouvements et les mêmes gestes avec une telle précision que tous les membres semblent être animés du même principe moteur. Il paroît que le peuple ne sait point exécuter cette chorégraphie; car quelques hommes du commun l'essayèrent en vain, et plusieurs montroient un grand plaisir à la voir danser par trois ou quatre naturels qui y excelloient, à en juger par les applaudissements qu'ils reçurent [1].

Indubitablement ces insulaires professent le dogme de la résurrection des âmes, et les soins qu'ils apportent à leurs tombeaux semblent attester qu'ils ont cette pensée consolatrice. Les *urosses*, ces demi-dieux d'Oualan, sont enterrés dans un lieu consacré, où toute la force des insulaires se manifeste avec le *summum* de leur puissance dans la confection des murailles qui les enclosent. Celles du peuple, moins recherchées, ont quelque chose de touchant dans leur simplicité sauvage.

Les plantations de cannes à sucre sont principalement destinées aux sépultures; et comme elles existent dans la plaine comme sur le revers des montagnes, et parfois aux deux tiers de leur hauteur, il en résulte un choix qui annonce un jugement méditatif sur l'effet des tombeaux. Souvent, en effet, la sépulture d'un naturel se trouve abritée par l'arbre à pain qui l'a nourri, au milieu des tiges murmurantes de la canne à sucre, près d'un ruisseau dont les ondes fugitives coulent, du sommet des montagnes, au milieu de bosquets touffus d'orangers, d'*ixora*, que recouvrent des liserons volubiles aux larges corolles purpurines. Chaque sépulcre est proprement recouvert d'une petite cabane, dont les parois latérales sont à jour. Très souvent on rencontre des villages aujourd'hui habités par les morts; car les naturels d'un endroit se plaisent à réunir leurs proches dans le même espace de terre. Des treillages recouvrent le sol de la cabane mortuaire; une natte y est placée, sans doute pour que le fils puisse venir consulter les cendres de ses pères : on retrouve encore sous quelques uns de ces toits simples, mais élevés avec soin, les instruments dont se servoit le possesseur sur la terre, une hache pour l'homme et le métier à étoffes pour la mère de famille. Chez les peuples les plus bruts, ceux de la Nouvelle-Hollande par exemple, les tombeaux sont respectés : il n'y a que l'homme civilisé qui en ait méconnu la religieuse influence!

Il nous reste à dire un mot sur la langue des habitants d'Oualan : elle nous paroît évidemment composée de plusieurs dialectes que parlent les diverses castes; elle diffère de toutes celles que nous avions entendues jusqu'alors, et surtout de l'océanienne. La prononciation des mots nous parut très difficile à saisir, et nous remarquâmes que la plus grande difficulté étoit de rendre, par nos signes ou lettres, les sons qui parvenoient à nos oreilles. Une autre cause qui s'opposoit à ce travail est l'espèce de soin qu'ont les naturels à ne jamais contrarier. Si par inattention on croit avoir entendu un mot, et qu'on vienne à le répéter, tous persisteront à dire comme la personne, le nom n'ayant aucun rapport même avec ce qu'on leur demande. Cette excessive complaisance est plus nuisible qu'utile, et ces hommes sont d'une telle légèreté, ou tout ce qu'on fait autour d'eux les occupe tant, qu'ils ne répondent d'ailleurs qu'avec indifférence.

Pour former des vocabulaires, le plus difficultueux n'est point d'obtenir les noms des choses matérielles qu'on a sous les yeux. En recueillant les mots qui les concernent, on est à peu près sûr de leur exactitude; mais il n'en est pas de même pour leur faire comprendre des idées métaphysiques attachées aux mots, tels que hier, demain, père, frère, parents, et une foule d'autres qui tiennent à des rapports plus complexes. Leur prononciation est souvent gutturale, terminée par des consonnances nasales ou palatiales difficiles à saisir avec rigueur, et qui influent beaucoup sur la valeur des mots; car il en est qui désignent plusieurs objets en changeant de *son* seulement, *son* qui est peu sensible pour nos oreilles. Les seuls mots dont on rencontre des analogues dans le langage de quelques peuples de la mer du Sud sont peu nombreux et peu caractéristiques. On en trouveroit sans doute beaucoup plus dans les langues japonoise ou chinoise. Ainsi le mot *ik*, poisson, employé à Oualan, est dérivé d'*ikan*, Malais, d'*ika*, Nouvelle-Zélande; tandis qu'*eia*, usité à Taïti, et *ie* à Rotouma, en sont corrompus *Wouake*, pirogue, consacré à Oualan, est analogue à *waka*, Nouvelle-Zélande; à *vaka*, Rotouma, à *vaa*, Taïti. Cocotier, *nou*, se nomme *niou* aux Sandwich et à Rotouma, et pourroit dériver du mot malais

[1] Ils s'accompagnent avec un tambour ou tam-tam, et cet instrument paroît être connu de tous les peuples non civilisés.

nior, moins usité que *kalapa*. Pagaie, *oa*, est appelée *eoé* à Taïti. Banane, *oune*, porte absolument le même nom, *oune*, au Port-Praslin et à la Nouvelle-Irlande. Canne à sucre se dit *ta* à Oualan, *to* à la Nouvelle-Irlande, *toa* à Taïti, *toou* aux Sandwich et à Rotouma. Le coït se dit *fouine* à la Nouvelle-Irlande, et *foëne* à Oualan. *Mata*, œil, également nommé *mata* dans la langue malaise, etc., etc.

La numération est basée sur des principes réguliers et fixes qui n'ont pu provenir que d'une nation civilisée depuis long-temps. Elle diffère beaucoup de celle des Malais, et la dénomination de plusieurs nombres se rapproche de mots employés à la Nouvelle-Irlande. Quant à la manière de compter des Sandwichiens et des Taïtiens, elle en diffère complétement par rapport aux noms, et s'en rapproche quant au mécanisme.

EXEMPLES.

1, *scha.*	30, *toll go ule.*
2, *lo.*	40, *eaa goule.*
3, *toll.*	50, *lomme goule.*
4, *eaa.*	60, *holl goule.*
5, *lomme.*	70, *hut goule.*
6, *holl.*	80, *ouall goule.*
7, *hut.*	90, *héo goule.*
8, *ouall.*	100, *scha sihiogo.*
9, *héo.*	200, *lo sihiogo.*
10, *singoule.*	300, *toll sihiogo.*
11, *singoule scha.*	400, *eaa sihiogo.*
12, *singoule lo.*	500, *lomme sihiogo.*
13, *singoule toll.*	600, *holl sihiogo.*
14, *singoule eaa.*	700, *hut sihiogo.*
15, *singoule lomme.*	800, *ouall sihiogo.*
16, *singoule holl.*	900, *heo sihiogo.*
17, *singoule hut.*	1000, *scha sihia.*
18, *singoule ouall.*	2000, *lo sihia.*
19, *singoule héo.*	3000, *toll sihia.*
20, *logoule.*	4000, *eaa sihia.*
21, *logoule scha.*	5000, *lomme sihia.*
22, *logoule lo.*	6000, *holl sihia.*
23, *logoule toll.*	7000, *hut sihia.*
24, *logoule eaa.*	8000, *ouall sihia.*
25, *logoule lomme.*	9000, *heo sihia.*
26, *logoule holl.*	10000, *sasihié.*
27, *logoule hut.*	11000, *scha sasihié.*
28, *logoule ouall.*	20000, *louho.*
29, *logoule héo.*	

VI. NATURELS DES ÎLES MAC-ASKILL.

Le 17 juin 1824 nous reconnûmes les îles Pelelap, Tougoulou et Takai, que le capitaine Mac-Askill découvrit en 1809. Ce sont de petites îles basses reposant sur le même plateau de récifs, qui gisent par six degrés trente-six minutes de latitude nord, et cent cinquante-huit degrés vingt-sept minutes de longitude est. De nombreux végétaux les recouvrent, et çà et là dans les éclaircies des bois paroissent les cabanes dont la forme est analogue à celles d'Oualan; toutefois leur construction nous parut beaucoup plus négligée. Les naturels se hâtèrent de jeter leurs pirogues à l'eau, et comme nous avions mis en panne, en un clin d'œil ils nous atteignirent; la plupart des embarcations étoient manœuvrées par sept ou huit indigènes : ils montèrent à bord sans témoigner ni hésitation ni crainte, et, par une exception d'autant plus digne d'être citée qu'elle est plus rare, ils nous offrirent avec un désintéressement qui nous charma toutes les provisions dont ils s'étoient munis, et qui consistoient en cocos secs et germés, en fruits à pain sauvages, et en gros tronçons de taro (*arum macrorrhizon*). C'étoit la première fois que nous recevions des peuples de la mer du Sud un présent de haute importance pour des hommes dont les îles sont peu productives, sans qu'ils nous témoignassent le moindre désir d'en obtenir une récompense. Leur action ne fit point d'ingrats. Les cocos, qu'ils nomment *cagué*, ne sont, à ce qu'il paroît, mangés que dans l'état sec, et lorsque l'amende a acquis son entier développement. Ce fruit, sur les îles basses, est sans doute trop précieux à une population nombreuse pour être cueilli lorsque la noix est remplie de lait émulsif, et propre à désaltérer seulement : la prévoyance leur a donc fait une loi de ne point gaspiller leurs vivres, ou comme on le dit, de manger leur bien en herbe. Les objets qui leur firent le plus de plaisir furent des clous et des haches; et le fer d'ailleurs, qu'ils nomment *loulou*, est recherché par eux sous quelque forme qu'il soit. Parmi les fruits qu'ils nous offrirent étoient quelques régimes d'une espèce de banane sucrée et fondante que nous n'avions point encore rencontrée, et dont la saveur étoit délicieuse. Nous y remarquâmes aussi quelques cônes de *pandanus* que les naturels sucent avec plaisir, quoique les semences en soient ligneuses et coriaces; cependant une matière sucrée assez abondante est répandue à l'endroit où ces fruits s'insèrent sur le pédoncule.

Ces insulaires avoient la plus grande analogie et dans les caractères physiques et dans les arts industriels avec les habitants de l'île d'Oualan. C'est en vain toutefois que nous essayâmes de nous faire entendre d'eux en nous servant des mots oualanois que nous avions recueillis, et qu'ils parurent ne pas comprendre; après quelque persévérance nous obtînmes de plusieurs les noms qu'ils donnent aux unités; et, comme il sera facile de s'en convaincre, ces mots ne présentent que des différences bien légères avec ceux employés à Oualan.

1, *sa.*	4, *hea.*	7, *hut.*
2, *lo.*	5, *lim.*	8, *houal.*
3, *toll.*	6, *huone.*	9, *héo.*

La taille des habitants des îles Mac-Askill est moyenne et bien prise; la plupart d'entre eux avoient un embonpoint raisonnable, tandis que nous en remarquâmes quelques uns ensevelis sous d'épaisses couches de graisse, dont tous les mouvements étoient gênés par cet état d'obésité. La teinte de la peau est d'un olivâtre peu foncé, et l'ensemble de leur physionomie agréable est empreinte d'une grande douceur. Un seul petit *maro* de toile, placé en plusieurs doubles, est leur unique vêtement; et lorsque, cédant aux demandes des amateurs, ils changeoient ce morceau d'étoffe contre du fer, ils manifestoient la plus grande pudeur pour qu'on n'entrevît point ce que le *maro* officieux cachoit d'ailleurs assez mal. Leurs longs cheveux noirs, et un peu frisés, sont retenus sur le sommet de la tête par un nœud : ils ne se rasent jamais la barbe ni les moustaches; mais cet accessoire n'acquiert son complet développement que chez quelques vieillards, car le plus grand nombre des indigènes ne nous présenta qu'une touffe peu épaisse d'une barbe rare et grêle formant une pointe sous le menton comme celle que portoit Charles IX. Leurs dents sont éblouissantes de blancheur; et leurs yeux naturellement obliques, lorsqu'on y joint l'étroitesse du front, l'étranglement des branches du maxillaire inférieur, rappellent évidemment le type coréen ou japonois.

Ces insulaires ont un goût décidé pour les fleurs. Des jeunes gens s'étoient orné la tête de couronnes d'*ixora*, dont les corolles sont d'un rouge ponceau très vif; quelques uns passent dans les trous des lobes des oreilles des feuilles florales qui nous sont inconnues, et qui exhalent une odeur suave de violette ou d'iris de Florence; d'autres enfin avoient leur chevelure entremêlée de fleurs blanches, et ces parures si simples prêtoient à leurs physionomies un charme qu'il est plus facile de sentir que de peindre. Sans cesse en mouvement et se livrant aux éclats les plus bruyants d'une gaieté folle, le caractère de ces hommes ne se montra que sous des dehors favorables dans notre courte entrevue. Ils nous parurent moins posés et moins mélancoliques que les habitants d'Oualan.

Ainsi que nous avons déjà eu occasion de l'indiquer, dans le groupe des îles les plus orientales ils se ceignent les reins de chapelets faits avec des rouelles noires et blanches : leur *maros* sont d'une étoffe beaucoup plus épaisse que ceux usités à Oualan; mais l'art de les tisser, la variété des dessins, la vive coloration des fils, ne leur sont point inférieurs. Leur tatouage est plus élégant et plus perfectionné que chez aucun autre peuple; les dessins qui recouvrent le corps sont disposés par larges masses qui lui donnent un aspect bleuâtre; mais dans ces masses sont répétés symétriquement des raies, des cercles, incrustés dans la peau avec goût. Les jeunes gens seuls ne présentoient point ce genre de décoration. Quelques vieillards étoient entièrement chauves.

Les instruments que nous vîmes dans leurs mains consistoient en haches fabriquées, comme celles d'Oualan, avec des fragments de corail ou avec des coquilles, telles que la tridacne, la vis, et la mitre épiscopale. On les appelle *talé*; et ce nom a, comme on voit, la plus grande analogie avec le mot *tala* usité à Oualan, et qui signifie la même chose. Leurs cordes, faites avec le *caire* du coco, étoient solides et bien tissées. Leurs pirogues diffèrent beaucoup de celles d'Oualan; leur construction se ressent naturellement de ce que les îles basses ne possèdent point de grands arbres ni de bois dont les fibres soient denses et compactes. Cependant la forme de leurs pirogues rappelle celle des *pros* élégants dont nous aurons bientôt occasion de parler. Aucune de celles qui vinrent le long du bord n'avoit de mâts ni de voiles; on les manœuvroit simplement à l'aide de pagaies pointues.

VII. NATURELS DES ÎLES DUPERREY.

Le 18 juin nous découvrîmes trois îles inconnues aux géographes, formant un trépied sur un plateau de récifs; les naturels qui vinrent à bord nous les nommèrent *Hougai*, *Aouerra* et *Mongoule*. Ces îles, auxquelles le commandant de la corvette *la Coquille* crut devoir donner son nom, gisent par six degrés trente-neuf minutes de latitude nord, et cent cinquante-sept degrés vingt-neuf minutes de longitude est. Le premier *pros* qui nous accosta étoit monté par dix hommes : l'un d'eux nous montra une herminette en fer faite avec un morceau de cercle de barrique, ce qui prouve qu'ils ont dû communiquer avec des Européens, ou recevoir ce métal dans quelque île voisine et par voie d'échange. Comme tous les Carolins, ils appellent le fer *loulou*, leurs chefs *tamols*, et connoissent exactement la position des îles qui les environnent.

Les insulaires qui communiquèrent avec nous sont de très beaux hommes; ils joignent à une taille avantageuse et bien prise des membres fortement dessinés. Leur peau, souple et lisse, n'est point foncée en couleur; leurs traits, bien que larges et épatés, ont un jeu de physionomie ouvert et bienveillant; leurs cheveux noirs, un peu frisés, flottent librement sur leurs épaules, et ne reçoivent aucun objet de parure. La gaieté qui les anime, et le sourire qui règne sur leurs lèvres, laissent entrevoir des dents du plus bel émail. La barbe contourne la lèvre supérieure, taillée en un léger rebord, tandis qu'elle forme une touffe mince et pointue sous le menton. Comme les autres Carolins, ils

n'ont pour tout costume qu'un étroit *maro* dont l'étoffe est colorée en jaune orangé fort vif. Un tatouage très compliqué recouvre toute la surface du corps; mais cet ornement, chez la plupart des naturels qui nous visitèrent, disparoissoit sous les zones nombreuses de la lèpre océanienne [1] qui les dévoroit. Nous remarquâmes que ces insulaires sont plus navigateurs que ceux que nous avions jusqu'à ce jour visités; toutefois ils sont encore assez longs à évoluer leurs pirogues, surtout dans le mouvement d'orienter la voile et de changer d'extrémité : ils sont d'une grande maladresse pour accoster un vaisseau, et la marche de leurs *pros* n'est point à citer. Ces embarcations, quoique construites sur le type adopté par les Carolins, sont grossières et sans ornements; mais le balancier, l'inclinaison du mât, la forme de la natte qui sert de voile, les deux vergues qui la soutiennent, sont comme dans les autres *pros*.

VIII. NATURELS DES ÎLES HOGOLOUS.

Ces îles, dont le nom est écrit *Hogoleu* sur nos cartes, et dont l'existence a long-temps été regardée comme fabuleuse, ont été revues en 1814 par le capitaine espagnol Dublon. Elles ont trente-sept lieues de tour, et forment un archipel composé de plusieurs îles hautes volcaniques, et d'un grand nombre de motous verdoyants qu'entoure un immense développement de récifs à l'extérieur, tandis que des lagons profonds occupent l'intérieur. Pendant quatre jours nous contournâmes ce système de terre, dont les habitants vinrent fréquemment nous visiter. Aux morceaux de fer travaillés qu'ils avoient dans les mains et qui provenoient sans doute des îles Mariannes, à l'assurance avec laquelle ils montoient à bord, on doit juger qu'ils connoissoient les Européens. Leurs traits ressemblent parfaitement à ceux des autres Carolins; cependant nous remarquâmes chez eux quelques usages que nous n'avions point encore trouvés : le premier est de se servir d'un chapeau chinois très bien fait avec des feuilles de *pandanus*, et le second de porter un véritable *poncho* en toile noire tombant jusqu'aux reins. Or, comme nous l'avons déjà dit, le *poncho* est une pièce de toile percée au centre, et dont l'usage n'est propre qu'aux Araucanos du Chili et aux Mongols-Pélagiens; car, bien que ce vêtement soit usité aux îles de la Société, il diffère beaucoup, par son ampleur et par le peu d'usage qu'on en fait, du *poncho* des habitants d'Hogolous. Nous n'eûmes point à nous louer de la bonne foi de ces naturels; ils s'approprioient sans scrupule ce qui tentoit leur convoitise. Très peu d'entre eux étoient tatoués; et cette opération, qu'ils nomment *make*, ne se compose chez eux que de quelques lignes verticales placées sur la poitrine et sur les jambes. Les lobes des oreilles étoient fendus et tiraillés outre mesure par l'habitude d'y placer des cylindres en bois léger d'*hibiscus*, d'un grand diamètre, et peints en rouge orangé, ainsi que le capitaine Kotzebue l'a observé à Radack. Nous ne pûmes saisir aucun mot de la langue de ces hommes; quelques uns cependant nous parurent d'origine malaise. La pêche est une de leurs grandes ressources, et ils y sont très habiles. Nous remarquions que chaque jour leurs pirogues étoient remplies de plusieurs espèces de poissons, de mollusques, de gros bénitiers et d'étoiles de mer, qu'ils paroissent également ne pas dédaigner. Leurs pirogues sont fort remarquables tant par leur légèreté que par les soins qu'on a apportés à les décorer ou à les peindre. Leur marche, par une brise modérée, est d'environ six nœuds, et ce nombre est bien loin d'égaler celui qu'Anson leur accordoit. Nous observâmes que dans plusieurs de ces embarcations fines et légères ils avoient des frondes fabriquées avec du brou de coco, destinées à lancer des pierres et des javelines longues et effilées.

IX. NATURELS DES ÎLES TAMATAM.

Le 30 juin 1824 nous eûmes connoissance de trois petites îles basses nommées *Tamatam*, *Falalike*, et *Pollap*, découvertes en 1801 par don Juan Ibargoitia. Une trentaine de pirogues partirent immédiatement pour nous joindre : mais, comme la corvette étoit favorisée dans sa marche par une brise assez fraîche, toutes ces embarcations arrivèrent à la fois tumultueusement, de sorte que plusieurs des *pros* furent brisés le long du bord, et leurs débris rompirent les balanciers de plusieurs autres qui chavirèrent à leur tour; et, comme les naturels parloient et gesticuloient tous à la fois, se culbutoient et se jetoient à l'eau, nous eûmes le spectacle en petit d'une flotte naufragée. Le mot *loulou* étoit dans toutes les bouches, car le fer est pour ces peuples la matière la plus précieuse; les haches, les couteaux, nommés *sar*, les clous, les gros hameçons, sont pour eux des objets d'une grande valeur : en échange ils donnent des cocos qu'ils appellent *nou*, des *mailles* [1] ou fruits à pain sauvages, et des coquilles qu'ils pêchent sur le rivage, telles que les casques (*méale*) et les belles porcelaines aurores. Les habitants de Tamatam ne diffèrent point de ceux d'Hogolous. Leurs *maros* et leurs *ponchos* sont de même étoffe; leur chapeaux, faits à la chinoise, sont identiques par la forme, et

[1] La plupart des insulaires de la mer du Sud, quelle que soit la race humaine à laquelle ils appartiennent, sont rongés par cette lèpre, due sans aucun doute à l'ichthyophagie.

[1] *Ri'amall* aux îles de Pelew, suivant Wilson.

leurs oreilles sont traversées par de gros rouleaux en bois peint : cependant le *maro*, que certains Carolins n'abandonnent point sans montrer quelque pudeur, n'a pas toujours pour but ici de voiler les parties génitales, mais souvent il est placé sur le ventre comme une ceinture. Au reste le tatouage, les colliers en grains noirs et blancs, leurs tissus, nous rappelèrent les mêmes objets vus à Hogolous. Quelques hommes étoient armés de bâtons blancs longs de cinq pieds, très polis, et renflés aux extrémités; les naturels s'en servent comme de balanciers lorsqu'ils dansent. Bien que de bonne foi dans les marchés, ils cherchent cependant le plus possible à s'emparer de ce qui leur plaît, et souvent les objets les plus futiles sont ceux qui captivent le plus leur attention.

Les noms de nombre que nous pûmes obtenir sont les suivants :

1, *yote.*	20, *roué.*
2, *rouke.*	30, *héhélié.*
3, *héole.*	40, *faté.*
4, *fane.*	50, *limé.*
5, *lime.*	60, *huoné.*
6, *ouone.*	70, *fité.*
7, *fusse.*	80, *houallikê.*
8, *houalle.*	90, *tikoué.*
9, *tike.*	100, *yote apoutouke.*
10, *seke.*	200, *routapoutouke.*
11, *seke yote*	300, *héapoutouke.*
12, *seke rouke.*	400, *fatapoutouke.*
13, *seke héole.*	500, *limapoutouke.*
14, *seke fane.*	600, *ouonapou touke.*
15, *seke lime.*	700, *fikapoutouke.*
16, *seke ouone.*	800, *houalapoutouke.*
17, *seke fusse.*	900, *tikapoutouke.*
18, *seke houalle.*	1000, *sangarasse.*
19, *seke tike.*	10000, *seke anga rasse.*

X. NATURELS DE L'ÎLE SATAHOUAL.

Le 5 juillet la corvette *la Coquille* étoit en vue de l'île *Satahoual*, que le capitaine Wilson appela *Tucker*, du nom d'un matelot suédois qu'il y laissa. Cette île, la dernière du groupe des îles Carolines avec laquelle nous communiquâmes, est située par sept degrés vingt-une minutes nord, et cent quarante-quatre degrés quarante-six minutes de longitude est. *Satahoual*, que les indigènes prononcent *Satoën* et quelquefois *Sataouëlle*, n'a guère qu'un mille de diamètre; ses habitants sont d'excellents marins, et font des voyages fréquents à Guam pour s'y procurer des instruments de fer. En vain leur parlâmes-nous de Tucker, ils parurent n'en avoir pas conservé le moindre souvenir. Au reste ils témoignèrent le plus grand désir d'obtenir du fer, qu'ils nomment *loulou;* et en échange ils nous offrirent quelques cocos secs, des poissons, des étoffes, des coquillages, des cordes tissées avec le brou de coco, des colliers faits avec leurs cheveux, et quelques javelines en bois rouge très dur. La plupart de ces naturels étoient complétement nus, et trois ou quatre d'entre eux seulement étoient coiffés d'un chapeau chinois. Ils ne diffèrent en rien des autres Carolins, ni par le tatouage ni par les formes corporelles. La fabrication de leurs étoffes, de leurs filets, la construction de leurs *pros*, et l'art de les évoluer, sont identiques. Quelques jeunes gens avoient la chevelure couverte de fleurs d'*ixora*; les tempes de quelques autres étoient entourées d'un bandeau tiré d'une écorce blanchâtre. La lèpre enfin avoit étendu ses ravages sur leur population.

Ici se terminent nos observations sur les Mongols-Pélagiens; elles prouveront sans doute que la race humaine, jetée sur cette longue suite d'îles qui s'étend des îles Pelew ou de Palaos jusqu'aux archipels du Scarborough ou du Nautilus dans un intervalle de plus de six cents lieues, forme une seule et même famille diamétralement opposée par les caractères de son organisation comme par ses traditions sociales aux vrais Océaniens. Nous allons étudier les tribus diverses à peau noirâtre qui se sont également introduites sur plusieurs points de l'Océanie, et qui peuplent sans partage l'Australie et les îles orientales non colonisées de la Polynésie.

RACES NOIRES

RÉPANDUES SUR LES ILES DE LA POLYNÉSIE ET DE L'AUSTRALIE.

§ I. HABITANTS DE L'ILE DE WAIGIOU.

L'homme est constamment influencé par le sol qui l'a vu naître, et se trouve modifié dans ses habitudes par les besoins qu'il y éprouve, ou par les ressources qu'il s'y procure : mais aucune race humaine ne présente d'une manière plus frappante peut-être que la nègre ces modifications profondes dues à l'action prolongée du climat et des besoins physiques. Les peuples à peau noire qui ont été répandus sur la plupart des îles de la Polynésie, et qui vivent encore sur un très grand nombre d'entre elles, sont, on peut le dire, presque inconnus. Les notions publiées sur leur conformation, sur leurs habitudes, se réduisent à quelques renseignements vagues, presque toujours incomplets et remplis d'erreurs. Nous entrerons donc, à l'égard de ceux que nous avons étudiés, dans des détails circonstanciés, et nous ne commencerons jamais leur his-

toire sans peindre le pays qu'ils habitent et jeter un coup d'œil sur l'ensemble physique de la création qui les entoure.

L'île de Waigiou, placée au nord de la Nouvelle-Guinée, fait partie de l'ensemble des îles connues sous le nom de *Terres des Papous*. Ses habitants sont un mélange de Malais purs et de métis provenant du croisement des Malais et des Alfourous. Les vrais indigènes sont, dit-on, relégués dans les montagnes, où ils vivent isolés et sans communication avec les riverains qui les nomment Alfourous. Le nom de Waigiou a été orthographié de bien des manières, et presque toujours on n'a tenu aucun compte de la prononciation des naturels : ce nom, d'ailleurs, n'est jamais donné à l'île entière, mais seulement à sa partie boréale; car la portion méridionale est appelée *Ouarido*, et, pour rendre en françois le son que les indigènes articulent, il faudroit écrire *Ouaighiou*. Cette île avoit déjà été visitée par plusieurs navigateurs européens. Forrest s'y présenta le premier en 1775 : plus tard elle reçut les navires envoyés à la recherche de l'infortuné La Pérouse sous le commandement du général d'Entrecasteaux; puis la corvette *l'Uranie*, montée par M. de Freycinet, et enfin notre vaisseau. La latitude de la baie d'Offack, presque directement placée sous l'équateur, se trouve être par une minute 46 secondes S., et par 128 degrés 22 minutes 59 secondes de longitude orientale.

Montueuse au centre, couverte de vastes marécages sur ses bords, l'île de Waigiou, placée directement sous l'équateur, éprouve des chaleurs énormes qui ne sont tempérées dans leurs effets que par des pluies abondantes condensées par les sommets des montagnes, sans cesse enveloppés de nuages. Ces averses se renouvellent plusieurs fois dans le jour avec une force dont il est difficile de se former une idée dans les régions tempérées, et cessent avec la même rapidité qu'elles sont venues. Il paroît que la plus grande partie de la population réside non loin de l'île Rawack : mais à peine existe-t-il trois ou quatre cabanes sur les bords de la baie d'Offack, baie qui se divise en plusieurs bras de mer considérables présentant eux-mêmes un grand nombre de petits havres. Les vents qui règnent pendant le mois de septembre soufflent le plus ordinairement de l'ouest, et plus spécialement du S. O., du S. S. O. et de l'O. S. O. Le milieu de la journée est ordinairement marqué par des calmes parfaits : une seule fois nous ressentîmes une forte brise du nord, qui ne dura que quelques instants; la surface de la baie fut toujours unie. Le baromètre se maintint ordinairement à 28 pouces 0,4, et monta une seule fois à 28 pouces 1,2; le thermomètre centigrade donna pour maximum 31 degrés, et ne descendit jamais plus bas que 27 à midi et à l'ombre. La température de l'eau ne varioit dans la nuit de celle du jour à midi que d'un degré en moins, et étoit de 29 à 28 degrés; l'hygromètre à cheveux varia de 104 à 106, et ne donna 96 qu'une fois. Nous n'eûmes que quelques jours exempts de pluie : le plus ordinairement les grains, en passant sur quelques parties de l'île, tomboient avec violence l'espace de deux ou trois heures; puis le ciel paroissoit de l'azur le plus pur. Toutefois le sommet de la montagne nommée la *Corne de Buffle* étoit presque toujours enveloppé de masses épaisses de nuages, et les vapeurs qui s'élevoient des gorges de ce mont tourbillonnoient au-dessus des arbres comme de la fumée.

Les rivages du port d'Offack reçoivent un grand nombre de petites rivières qui sont alimentées par d'abondantes sources : quelques unes de celles-ci descendent des cimes des montagnes ou des ravines en formant quelques cascades très hautes. La mer remonte assez loin dans quelques unes de ces rivières, dont les bords sont très limoneux. Les Papous bâtissent leurs cabanes sur leur cours, sans redouter les crocodiles qui les habitent; ils se servent de leurs canots divers pour communiquer entre eux à l'aide de leurs pirogues. Tout le littoral de Waigiou, malgré l'épaisse végétation qui le recouvre, n'est qu'un marécage fangeux où croissent de hauts palétuviers : la profonde humidité et les miasmes délétères qui règnent dans ces lieux y font éclore de nombreuses maladies qui ne manquent point de sévir sur les Européens, et qui portent aussi leurs ravages sur les naturels.

La formation rocheuse de l'île de Waigiou est fort remarquable; elle s'éloigne tout-à-fait du caractère de la Nouvelle-Irlande, au moins sur ces rivages : car le terrain flanqué sur le pourtour du Port-Praslin est d'un calcaire madréporique dur avec des coquilles et parfois des grains spathiques, tandis qu'on n'en observe aucune trace à Waigiou, ou du moins sur la côte nord et dans la baie d'Offack. Cette île, par sa position comme par les bouleversements nombreux dont elle offre des traces à chaque pas, a dû appartenir aux grandes masses de terres situées sous l'équateur, et qui composoient avec les Moluques et la Nouvelle-Guinée un tout continu jusqu'à la Nouvelle-Hollande. Cette idée, du reste, n'est qu'une supposition : mais les faits les plus positifs prouvent que la surface entière de Waigiou a été torturée par des éruptions volcaniques dont les débris, bien que voilés aujourd'hui par une végétation pompeuse, se montrent en abondance. D'ailleurs on ne sauroit méconnoître cette formation en observant les aiguilles basaltiques de *Poulo-een* et des nombreux îlots qui saillent çà et là du sein de la mer comme des colonnes prismatiques, et sur le sommet desquels croissent en abondance des bouquets verdoyants et touffus. Les roches à nu ne se montrent

parfaitement bien que dans la passe haute et étroite qui sert d'entrée au port d'Offack. Là ces roches, déchiquetées par le temps, affectent des couleurs noirâtres mélangées de veines rouges; mais elles sont surtout à découvert dans une petite île placée au milieu de la baie, et que nous nommâmes l'*Ile aux Tombeaux*. Partout la nature de ces roches est identique, et contient une grande quantité de serpentine. Sur ses rivages battus des vagues on trouve des amas de puddings formés par l'émiettement et la brisure de ces roches, et réunies par un ciment calcaire assez tenace : ces puddings n'ont guère qu'une trentaine de pieds d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Sur les grèves enfin on ramasse en abondance les ponces que les flots y ont déposées. Le sol sous les vastes forêts de l'île (car la végétation sur toutes ces terres ne cesse point d'envahir même les rochers les moins convenables pour qu'elle puisse s'y développer), le sol est le plus ordinairement composé d'une argile très rouge. Les pitons des montagnes présentent parfois des emplacements décharnés que leur couleur noire porteroit à penser de nature basaltique. La Corne de Buffle est la montagne la plus remarquable de Waigiou; elle tient à une chaîne qui se dirige de l'E. S. E. à l'O. S. O., et sa hauteur seroit de 485 toises d'après les calculs des officiers de l'expédition.

Vue de la haute mer, Waigiou ne paroît être qu'un pâté de verdure; et cependant on remarque peu de variété dans ces arbres gigantesques qui se pressent et s'élèvent les uns sur les autres. Leur masse de feuillage interceptant le passage de l'air et des rayons lumineux, la surface de la terre ne présente point de ces herbes humiles si nombreuses dans les zones tempérées ou dans les forêts de certaines contrées du Brésil. La riche tribu des palmiers se compose d'un grand nombre d'espèces : parmi les plus communes se font remarquer les lataniers, que leurs feuilles flabelliformes dessinent si bizarrement dans les paysages torridiens; les figuiers, les poivriers, les filaos indiens, les *calophyllum*, les mimeuses, les vaquois, les *cerbera*, les *scævola*, les ignames, les ananas, les *arum*, les bananiers, les cucurbitacées, les cycas, les mangliers, les sagouïers, etc. Les menues herbes consistoient en liserons pied-de-chèvre, en graminées ou cypéracées, en acanthe à feuilles de houx, en amarantes, en casse à corymbes, en *nepenthes*, en *amomum*, en *epidendrum* recouvrant les troncs mousseux des gros arbres, et singuliers par la variété infinie de leurs formes et de leurs fleurs. En général la botanique de Waigiou diffère peu de celle de la Nouvelle-Irlande, et a un grand nombre de traits de ressemblance avec celle d'O-Taïti et de Borabora. Parmi les végétaux usuels et alimentaires le palmier sagou tient le premier rang. La moelle interne répandue dans le stipe fournit ces grains féculents avec lesquels les naturels composent des galettes plates et quadrilatères qui leur servent de pain, et qu'ils cuisent dans des sortes de petits fours en briques divisés en compartiments. Les noix des muscadiers sauvages seroient peut-être susceptibles de prendre par la culture quelque développement, et pourroient sans doute s'améliorer : les arts trouveroient aussi dans cette île des bois propres à l'ébénisterie, et le teck (*tectona grandis*) fourniroit d'immenses ressources aux constructions navales.

Pour obtenir des habitants les productions du pays, il suffiroit d'y porter des toiles peintes, des étoffes à fleurs ou colorées en rouge : on en obtiendroit en échange des peaux d'oiseaux de paradis, de la nacre, des perles, de l'écaille de tortue, des trépangs, de la muscade et de la résine *ki*. Cette dernière matière sert aux Papous à façonner des torches avec lesquelles ils vont à la pêche pendant la nuit, et s'obtient du *dammara resinifera* de Lambert, ou du *canarium* suivant Lamarck.

Le règne animal de Waigiou doit être riche en espèces : malheureusement nos courtes relâches et notre connoissance imparfaite des localités ne nous permettent d'en juger que par analogie. Parmi les mammifères nous croyons qu'on doit citer le babirussa : toutefois ce n'est encore qu'un doute assez fondé, que les voyageurs futurs éclairciront. Nous ne rencontrâmes qu'une fois, en nous rendant vers l'isthme étroit qui sépare le havre d'Offack de la baie Crouzol, un petit quadrupède à pelage gris, nommé *kalubou* par les Papous, que la mère venoit d'égarer sans aucun doute, à en juger par son jeune âge, et qui à la taille d'un rat joignoit le museau pointu et la poche marsupiale des sarigues. Depuis, en étudiant l'animal nommé *viverra gymnura* par sir Raffles, et en proposant d'en créer un genre distinct [1] sous le nom de *gymnura*, et d'imposer à

[1] Sir Raffles (Catalogue d'une collection faite dans l'île de Sumatra, inséré dans les *Transac. soc. Linn., Lond.*, t. XIII, p. 72, en add.) dit : « J'ai reçu un animal nouveau très singulier qui se rapporte aux viverres » par le nombre des incisives, mais qui en diffère par » la proportion et la disposition, et qui a la queue » nue comme un rat. S'il doit être considéré comme une » espèce du genre *viverra*, on doit lui approprier le » nom spécifique de *gymnura*. » Or suit la description de ce singulier mammifère, d'ailleurs très bien décrit, et que sir Raffles croit être identique avec le *tikus-ambang-bulan* de l'intérieur de Malacca, découvert par le major Farquhar. Dans notre *Manuel de Mammalogie*, publié le 10 mai 1827, nous avons regardé comme type d'un nouveau genre cette *viverra gymnura* de sir Raffles, en lui donnant le nom de *gymnura Rafflesii*. Dans le *Zoological Journal* (no 10, avril à septembre 1827) nous retrouvons, page 246, l'adoption du genre *gymnura* et la dénomination de *Rafflesii*, sans aucune citation de la part de MM. Vigors et Horsfield de notre

l'espèce de Sumatra le nom spécifique *Rafflesii*, nous avons reconnu que notre *kalubou* étoit une seconde espèce du même genre, et devoit être nommée *gymnura kalubou*, et prendre place dans les tableaux méthodiques de Mammalogie à côté des sarigues, dont ce genre seroit le vrai représentant dans l'ancien monde.

Les phalangers à queue prenante ou couscous ne sont pas rares dans les bois. Déjà nos collègues dans la précédente expédition s'en étoient procuré quelques individus, et les naturels nous apportèrent plusieurs fois à bord le couscous tacheté, qu'ils nomment *schamscham*, et dont nous donnerons la description dans la suite de cet ouvrage.

L'ornithologie est une des branches de l'histoire naturelle qu'une longue relâche dans l'île de Waigiou enrichiroit le plus : elle se compose de ces espèces rares et précieuses communes sur le système des terres des Papouas, telles que les oiseaux de paradis, qui ne s'y présentent d'ailleurs que dans certaines saisons. Le *paradisœa apoda* ou l'émeraude, le manucode, le magnifique, le paradisier rouge y sont les plus communs. Nous tuâmes la femelle de cette dernière espèce, qui étoit inconnue naguère.

La famille des psittacidées nous offrit les loris papou, vert, tricolore ou à tête noire, la perruche d'Amboine ou à face bleue, le microglosse-goliath, le grand cacatoës à huppe jaune, et une espèce de lori noir inédite que nous avons nommée *lori de Stavorinus* (*psittacus Stavorini*) parce que ce navigateur nous paroît l'avoir mentionnée dans la relation de son voyage aux Indes orientales [1]. Le lori de Stavorinus est de la taille du tricolore, auquel il ressemble aussi par les formes corporelles. Son plumage est en entier d'un noir lustré uniforme, excepté sur l'abdomen, où règne un rouge vif qui s'étend jusqu'à la poitrine. Le seul individu que nous achetâmes à un Papou a été perdu dans le naufrage de M. Garnot au Cap. Parmi les pigeons nous citerons les belles colombes muscadivores, dont plusieurs étoient privées de la caroncule noire et arrondie que présentoit le plus grand nombre des espèces. Cet organe entièrement graisseux ne doit s'élever sur la base de la mandibule supérieure qu'à l'époque des amours, et peut-être chez les femelles seulement; et la peau qui se distend pour recevoir ce fluide, résultat d'une vie en excès, doit, après la fécondation, se dissiper, se racornir, et ne plus paroître au-dessus des narines que comme une légère fronçure cutanée. A Waigiou nous rencontrâmes aussi des individus de la *columba puella* de la Nouvelle-Irlande, le *ptilinopus kuruhuru*, et le goura ou pigeon couronné des Moluques [1] (*Columba coronata*. L.), oiseau stupide, mais dont la chair est exquise.

Le mégapode Freycinet [2] est singulièrement multiplié à Waigiou. Les Papous nous en apportoient journellement à bord, qu'ils échangeoient pour des bagatelles; mais leur chair est loin d'être délicate, car elle est sèche et coriace. Les accipitres ne nous donnèrent qu'une espèce, le *matapour* (*falco pontice ranus*) à tête blanche, à corps et ailes d'un marron foncé; les échassiers, l'édicnème à gros bec (*OEdicnemus magnirostris*, Geoff.), figuré par M. Temminck, pl. 587, et qui se trouve sur tous les rivages des Moluques et des îles de la Sonde : dans les palmipèdes une seule sterne, nommée *sapenne*. Les passereaux nous présentèrent le philédon corbi-calao, une corneille dont le cri ne ressemble point à l'aboiement d'un chien comme celui du même oiseau à la Nouvelle-Irlande, mais imite au contraire un ricanement moqueur; le guêpier à gorge jaune, le calao à casque sillonné, plusieurs gobe-mouches et soui-mangas, et le beau martin-chasseur Gaudichaud.

Les reptiles les plus communs sont les tortues franche et caret. La chair de la première est recherchée des naturels, qui préparent de longs saucissons desséchés avec ses œufs, et les conservent pour les échanges ou font des hameçons avec les écailles de la seconde. Un tupinambis de la grosseur de l'iguane d'Amérique, noir ponctué de jaune, est multiplié dans les bois de manière à ce qu'on en rencontre presque à chaque pas sur les branches, où il attrape les petits oiseaux : il vit encore de poissons, qu'il guette sous les racines de mangliers, sur le bord de la mer, ou dans les lieux fangeux. On y trouve aussi le scinque à queue bleue, qui paroît répandu dans toute l'Océanie. Un de nos matelots nous assura avoir vu des serpents dont nous ne rencontrâmes aucun individu. Nous ne vîmes parmi les batraciens qu'une grande espèce de raine.

L'ichtyologie de la grande et vaste baie d'Offack doit être très riche, à en juger par les espèces que nos filets, jetés au hasard, nous rapportoient chaque jour. Comme l'estimable docteur Quoy nous avoit communiqué ses descriptions alors inédites, et qui ont paru depuis dans la partie zoologique du voyage de *l'Uranie*, nous retrouvâmes plusieurs des espèces figurées par ce naturaliste et par son coopé-

nom, bien que ces messieurs n'aient point ignoré l'existence du Manuel, dont ils ont inséré une critique dans le numéro suivant du même journal.

[1] Forrest indique aussi un lori noir dans son *Voyage à la Nouvelle-Guinée*.

[1] Cet oiseau est figuré dans Temminck, pl. 1re. La figure de Buffon, enlumin., no 118, est très mauvaise. Le dessin de Sonnerat, déposé au Muséum dans les manuscrits de Commerson, n'est pas meilleur.

[2] *Megapodius Freycinetii* (Quoy et Gaymard, *Zoologie de l'Uranie*, pl. 32; et Temminck, pl. 220).

rateur M. Gaimard. Trois squales régnoient en nombreuses tribus dans ces mers. L'un, le squale aux ailerons noirs, avoit été confondu avec le requin ordinaire par l'illustre Commerson, dont il diffère cependant par une taille plus petite (les plus grands que nous ayons vus n'avoient pas trois pieds), par la couleur du corps qui est d'un gris légèrement rougeâtre, et par le noir intense qui recouvre l'extrémité des nageoires pectorales. Les femelles nous présentèrent constamment deux fœtus dans chaque côté de la matrice; et ces jeunes squales, tirés du sein de leur mère, s'agitoient avec tant de vigueur qu'ils forçoient l'ouverture ombilicale, placée sous forme de trou arrondi entre les deux pectorales et en dessous du corps, à s'ouvrir, et le sang qui s'en écouloit ne tardoit point à les faire périr. Un rochier et un troisième chien de mer à barbillon se prenoient fréquemment dans nos trois-mailles. Les poissons les plus vulgaires, et qu'il nous suffira de citer pour le moment, se trouvoient donc être la pastenague blonde à points d'azur, la baliste Bourignon du docteur Quoy, qui est identique avec la baliste Praslin de Commerson; la baudroie géographique (*acanthurus lineatus*), le nason licornet, décrit primitivement par Forrest; le *dône* ou ptéroïs à antennes, un trigle volant, le *halolo* ou blennie sauteur, l'échenéis à raies blanches, un pimélode, des chœtodons, des labres, des serrans, des aiguilles, etc., etc.

Les coquilles marines sont assez généralement des nautiles (*nautilus pompilus*), des spirules (*nautilus spirula*), des volutes couronnes d'Éthiopie (*cymbium æthiopicum*, Montf.), dont les habitants se servent en guise d'escope pour vider l'eau qui s'introduit dans l'intérieur des pirogues; les bénitiers, qui atteignent une taille bien plus considérable que l'individu qui sert de bénitiers à Saint-Sulpice, et que Forrest a décrit sous le nom de *kima*; l'huître selle polonoise, l'huître marteau, l'huître des mangliers, l'éperon molette, l'hypocrène, la coronule des tortues, des *pollicipes*, des nérites, des patelles, des strombes, des grimaces, etc.

Les coquilles terrestres nous présentèrent cette grande et belle variété de l'*helix citrina*, figurée pl. 67, fig. 2 et 3 de la *Zoologie de l'Uranie*; plusieurs autres petites espèces, et le scarabe auricule. Parmi les coquilles fluviatiles on doit citer les néritines, qui y sont tellement communes que les Papous nous en apportoient des tubes de bambou remplis; la *melania setosa* ou *spirella spinosa* d'Humphrey, indiquée aux îles de l'Amirauté par M. Gray.

La langouste ornée, quelques portunes, le crabe honteux, sont tous les crustacés des environs d'Offack. Les échinodermes étoient composés du cydarite à baguettes, de plusieurs spatangues, de diverses scutelles; et parmi les êtres du dernier embranchement du règne animal nous mentionnerons plusieurs belles espèces d'holothuries, figurées dans nos dessins et remarquables par la singularité de leurs formes. Plusieurs méduses nouvelles enrichiront également notre atlas. Les habitants recherchent avec un extrême empressement les holothuries; ils les préparent à la manière des Malais, pour les donner en échange des toiles que leur apportent quelques jonques chinoises, ou ils s'en nourrissent. Dans toutes les cabanes nous rencontrâmes une quantité de cette substance desséchée, coriace, très peu agréable au goût, et que ces peuples n'estiment que parce qu'ils la regardent comme la matière la plus convenable pour soutenir leurs forces épuisées et faire renaître chez eux les désirs éteints par le renouvellement abusif des plaisirs des sens.

Deux variétés de l'espèce humaine habitent évidemment l'île de Waigiou. La première, malaise, s'est établie sur la côte par droit de conquête; l'autre, aborigène, conserve la plupart des traits du rameau dont elle est descendue, celui des Alfourous. De ce mélange sont nés des hommes hybrides nommés Papouas, sans vigueur, sans énergie morale, et docilement soumis à l'autorité des radjahs malais qui les gouvernent, et le plus souvent réduits en esclavage par les insulaires des terres voisines, entre autres les Guébéens, dont la piraterie est la première branche d'industrie. Sur le pourtour de la baie d'Offack nous ne vîmes que quelques familles de véritables Papouas ou Négro-Malais hybrides, ainsi que nous les avons décrits dans le tableau général de nos races humaines, tandis que les Malais sont particulièrement réunis dans de petits villages épars sur plusieurs points de Waigiou, et surtout aux environs de Rawack, de Boni, et dans la partie méridionale de l'île. Les Papouas d'Offack au contraire, timides et craintifs, cachent leurs retraites dans les endroits les plus isolés des forêts, bâtissent leurs cabanes sur des rivières, afin de fuir avec plus de facilité à la moindre alerte; et comme la pêche est leur principale ressource, ils se transportent sur les récifs ou sur les îlots isolés, afin d'y prendre du poisson et des tortues, et n'en partent que lorsque les vivres sont épuisés.

Les Malais des villages de Boni et d'Emberbaken nous parurent généralement d'une taille médiocre, dépassant très rarement cinq pieds deux pouces; leur peau est d'un olivâtre foncé, et leurs membres, généralement bien proportionnés, sont quelquefois grêles et peu musclés. Ils portent leurs cheveux courts et recouverts d'un morceau de toile en forme de turban. Leur regard est mobile et perçant, ce qui tient à des yeux noirs pleins de feu; la bouche est médiocre, mais le grand usage qu'ils

font du bétel corrode les gencives et les dents, et teint les lèvres en rouge noir. La physionomie de quelques jeunes gens étoit douce et agréable; celle du plus grand nombre des hommes du peuple est stupide, ou plutôt est empreinte d'une certaine sauvagerie. Tous portent une petite touffe de barbe sous le menton, et deux courtes moustaches sur le rebord de la lèvre supérieure; leur caractère est flegmatique, taciturne, et cache sous une apparente froideur une violence de caractère qui fait explosion lorsque les circonstances leur paroissent favorables. Le radjah qui les gouverne vint nous faire visite; il étoit le seul de sa nation qui fût complétement vêtu: sur la tête il portoit une calotte à jour tissée avec des fibres d'un beau noir, et qu'il remplaça un jour par un bonnet à la chinoise, formé de plusieurs cartels d'étoffes de la même couleur; un large sarong d'indienne verte à fleurs rouges enveloppoit négligemment le corps sans le serrer; un demi-pantalon d'étoffe rayée complétoit cet ajustement, car ce chef avoit la poitrine et les jambes nues. Une étroite bandelette d'étoffe, nommée *maré*, étoit le seul voile jeté négligemment par les autres habitants sur les organes sexuels. Nous remarquâmes que quelques jeunes gens, par des idées de coquetterie assez mal entendues, s'étoient fait limer les dents de manière à former sur la rangée dentaire une gouttière profonde en avant. Le tatouage leur est inconnu; seulement ils ont adopté des peuples nègres l'usage de se faire élever des tubercules dans la peau, sur la poitrine et sur le deltoïde, au nombre de douze. La plupart de ces Malais, aussi bien que les Papouas, avoient le corps rongé par la lèpre squameuse qui a indifféremment étendu ses ravages sur les Nègres polynésiens comme sur les Mongols pélagiens et les Océaniens.

Leurs objets d'ornement consistent principalement en bracelets polis et blancs dont l'usage leur est venu des Papouas. Ces objets, qu'ils nomment *sanfar*, sont travaillés avec le plus grand soin, et formés d'une seule pièce enlevée à la base des grands cônes, de manière à offrir le diamètre du bras. Ils portent aussi quelques uns de ces anneaux plus petits aux doigts; et lorsque la matière calcaire leur manque, ils la remplacent par des morceaux d'écaille de tortue, appelés *ouahomisse*, ou par des *kapraés*, sorte de cordonnets tissés en jonc peint de diverses couleurs. Plusieurs des habitants de Boni portoient aux bras des bracelets d'étain, de cuivre, et même d'argent, qu'ils fabriquent eux-mêmes, ou qu'ils reçoivent des Chinois. Par une bizarrerie de goût, assez ordinaire aux hommes, ces bracelets sont fixés à demeure autour du membre qu'ils compriment; car ils ont le soin de les passer sur le bras dans le jeune âge, de sorte que les muscles, en se développant, se trouvent étranglés dans le lieu que cet ornement doit conserver pendant la vie entière de celui qui le porte.

Quelques autres objets de parure, d'un goût moins universel, consistent en colliers dont les grains sont faits avec des pailles vivement colorées, ou en idoles sculptées que l'on porte suspendues sur la nuque. Les Papouas attribuent de grands pouvoirs à ces amulettes, qui sont leurs divinités protectrices. Souvent elles ne se composent que d'un morceau de bois entouré de quelques sales guenilles; quelquefois ce sont des figures ingénieusement travaillées avec des morceaux d'os ou d'ivoire.

Tels nous parurent les Malais, d'ailleurs très mélangés, de l'île de Waigiou; mais les Papouas des environs de la baie d'Offack, véritables métis des Alfourous et des Malais, ont retenu des traits assez nombreux de la physionomie des Papous, et méritent d'autant plus d'attention, qu'ils ont été jusqu'à ce jour pris comme le vrai type papou, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en consultant les figures données dans un grand nombre de voyages.

Les Papous métis d'Offack sont tous de petite taille, et, sur plus de vingt individus que nous mesurâmes à bord, la hauteur des deux plus grands alloit à peine à cinq pieds deux pouces, et chez le plus grand nombre des autres elle n'étoit que de quatre pieds six à sept pouces. A cette petite taille il faut ajouter des membres décharnés et peu développés, un ventre très gros, la face aplatie, dont les yeux sont noirs et la bouche très fendue, et qui disparoît sous la vaste chevelure ébouriffée qui donne à la tête, vue de loin, des proportions énormes et disparates avec le reste du corps. Leur physionomie est empreinte de cette douceur dans les traits qui ressemble à de l'irrésolution, à de la crainte, ou peut-être à des souffrances physiques. La teinte de leur peau est d'un olivâtre basané assez clair, et leur chevelure est d'un noir foncé. Ces hommes paroissent indolents; leurs mouvements sont d'une lenteur qui étonne, et la frayeur seule a le pouvoir de les faire se hâter. Leur corps, assez habituellement recouvert de lèpre, est nu; car on ne peut guère donner le nom de vêtement à l'étroite bandelette d'étoffe qui ceint les reins. Tous les Papous portent au milieu de leur chevelure un très long peigne de bambou, dont le haut est allongé et habituellement garni d'ornements de nacre ou de pendeloques de toutes sortes. Ces Papous métis ont communiqué aux Malais qui vivent parmi eux beaucoup de leurs coutumes, et en échange ils en ont adopté quelques uns de ceux-ci. C'est ainsi qu'ils portent quelquefois des moustaches et un bouquet de barbe sous le menton, et qu'ils ne mettent jamais sur leurs cheveux ces poussières d'ocre ou de craie dont sont prodigues les Papous de la

Nouvelle-Irlande, de la Louisiade, etc. Nous n'abordâmes jamais ces hommes sans que la frayeur la plus vive se manifestât sur leur visage, et ce ne fut qu'à la longue que nos bons procédés détruisirent les impressions pénibles qui les tourmentoient. Une fois rassurés, ils nous parurent gais et pleins de bonté; car il leur arriva fréquemment de nous offrir, sans exiger de récompense, des cocos et des racines nutritives.

Les vieillards sont graves et sérieux, ils semblent impassibles sur tout ce qui les entoure. Tous portent de nombreuses amulettes autour du cou, et ne sortent point sans être armés de la machette, sorte de gros couteau qu'ils obtiennent des trafiquants malais pour de l'écaille de tortue.

Les demeures des habitants de l'île de Waigiou sont constamment établies au milieu des marais ou à l'embouchure des petites rivières; et bien qu'elles soient élevées sur des pieux, elles sont exposées aux influences des miasmes les plus délétères qui s'exhalent des eaux croupies et du limon. Les fièvres de mauvais caractère doivent donc régner en ce lieu. Tous les vieillards qui s'offrirent à notre vue étoient frêles et débiles, et parmi les autres naturels plusieurs portoient d'énormes cicatrices de brûlures; quelques uns offroient des traces de petite vérole, tandis que d'autres étoient oppressés par des catarrhes, etc. Leur habitude de coucher sur le sable des grèves, entourés de grands feux et pendant des nuits où il pleut souvent à verse, ne doit pas peu contribuer à rendre dangereuse cette dernière affection. L'industrie de ces Papous se décèle par le travail ingénieux qui préside à tous leurs ouvrages en paille, et on ne sauroit trop admirer la vivacité des couleurs avec lesquelles ils teignent les feuilles de pandanus qu'ils mettent en œuvre; leurs grandes nattes, surtout, sont remarquables par leur solidité et leur durée, aussi bien que par des dessins qui fréquemment les décorent. L'oreiller en bois sur lequel ils appuient la tête pour dormir est sculpté et poli avec une habileté d'exécution qu'on ne seroit pas tenté de leur supposer; et l'on sait que ce meuble n'est point chez eux le résultat du hasard, puisqu'on le trouve fréquemment, dans les tombeaux égyptiens, placé sous la tête des momies. Ils ne savent point tisser d'étoffes, et celles dont ils s'habillent, lorsqu'elles ne sont pas de fabrique indienne ou chinoise, se bornent à des toiles de palmier ou à des écorces à peine dégrossies. Les armes dont ils se servent sont l'arc et la flèche, et leur adresse à frapper le but ne mérite pas d'être citée. Le radjah et quelques autres chefs possèdent des fusils et de la poudre, qu'ils ont obtenus des Européens en échange d'oiseaux de paradis. Tous les naturels que nous visitâmes, soit dans leurs cabanes, soit dans leurs pirogues, possédoient d'énormes paquets de flèches qu'ils échangeoient volontiers. Ces flèches sont en roseau et armées à une extrémité d'une pointe en bois très dur, unie ou barbelée, et souvent d'un os aiguisé ou d'une épine de pastenague. L'arc est le plus ordinairement en bambou, et parfois en bois rouge solide et pliant; il est tendu par une corde de rotang. Par leurs communications fréquentes avec les commerçants des Moluques, ils se procurent le fer dont ils arment leurs lances de combat et leurs harpons pour la pêche.

La plupart de nos cadeaux furent reçus avec la plus parfaite indifférence : un seul combla tous leurs désirs; et, faut-il l'avouer? ce ne furent ni des haches ni des instruments utiles, mais des objets d'un usage frivole, en un mot de ces petits miroirs enveloppés de papier doré! Un Papou obtenoit-il ce meuble précieux, on le voyoit rester en extase devant sa physionomie, se complaire à en admirer tous les traits, pousser des cris d'étonnement; et rien n'étoit plaisant sans doute comme de suivre les brusques changements survenus sur ces figures, quelques minutes auparavant impassibles. Ainsi donc la beauté la plus séduisante, qui se repaît dans un miroir de la blancheur de son teint, de l'incarnat qui la colore, n'est pas la seule sur la terre qui goûte le délicieux plaisir d'admirer son image : elle est, sous ce rapport, en rivalité avec le noir et sale Papou.

Les habitants de Waigiou, bien qu'adonnés presque exclusivement à la pêche, sont cependant d'une grande adresse pour prendre le gibier. Ils chassent les oiseaux de paradis avec de petites flèches formées du rachis des folioles de latanier, ou prennent en vie, pour les élever en domesticité, des loris papous, des loris tricolores, des cacatoës à huppe jaune. Comme les Malais, ils choisissent de préférence la nuit pour se livrer à la pêche, et se servent principalement de torches résineuses enflammées dans le but d'attirer le poisson par ces vives clartés. Ces pêches durent plusieurs jours, et ont lieu sur les bas-fonds ou sur les côtes renommées par l'abondance des tortues, des coquillages, ou des poissons, et les naturels y séjournent tant que les vivres y sont abondants. A cet effet ils établissent un ajoupa temporaire sous lequel ils placent leur foyer, afin de le garantir des averses pluviales. Leur cuisine est élevée sur un treillage en bois, de manière que les chairs qu'ils y entassent cuisent lentement par l'action de la chaleur; et les quantités qu'ils en consomment, ainsi que les préparations qu'ils leur font subir, annoncent qu'ils joignent la friandise à des besoins copieux. Ils prennent la précaution de cuire les poissons dans des feuilles d'arbres, de fumer et sécher les viandes de tortue franche, et de former avec les œufs des sortes de saucissons de haut goût.

La nourriture première des Papous, empruntée

au règne végétal, consiste en farine de sagou, retirée par le lavage dans l'eau froide du centre médullaire des cycas et des sagouïers. Ils en fabriquent des pains de forme quadrilatère, cuits dans des sortes de fours en brique, ou ils mangent simplement la farine renfermée dans des tubes de bambous. Les heures de leurs repas sont réglées avec une grande exactitude, et lorsqu'ils naviguent avec leurs pirogues, ils ont toujours la précaution de conserver du feu, qu'ils placent sur une pierre au milieu de leur nacelle; par son moyen ils allument instantanément un brasier sur lequel ils grillent les aplysies, les holothuries qui leur tombent sous la main au moment où leur appétit se réveille. Ils y joignent aussi la précaution d'avoir toujours en réserve des tubes de bambous remplis d'eau douce. Lorsqu'ils ont mangé, ils sont dans l'usage de fumer une petite cigarette faite avec une pincée de tabac haché et roulé dans une foliole sèche, à la manière des Espagnols.

La construction des pirogues est, chez ces peuples maritimes, rendue facile par les instruments de fer qu'ils possèdent. Toutes les embarcations que nous avons vues étoient cependant peu soignées sous le rapport de l'exécution. Elles peuvent toutefois contenir de sept à huit hommes, et leurs extrémités sont relevées. Elles ont deux balanciers, c'est-à-dire que de chaque côté partent des tiges terminées par un madrier oblique destiné à servir de flotteur. Sur ces balanciers sont enfoncées des fourches qui servent à recevoir les mâts, les voiles de l'embarcation. Au centre s'élève un toit renversé, sous lequel les gens de l'équipage mettent à couvert leurs plus précieux effets, leurs boîtes, leurs nattes en paille, ainsi que leurs vivres.

Les Papous de la baie d'Offack ont, à ce qu'il paroît, adopté les habitudes de polygamie des Malais : mais, ce qui est plus positif, ils en ont et l'humeur jalouse et le soin de dérober leurs femmes à tous les yeux. Bien que nous soyons entrés dans leurs cabanes, nous n'avons jamais pu découvrir aucune personne de sexe féminin, et nous ne pouvons pas douter qu'ils ne les aient cachées soigneusement au milieu des bois. M. de Blosseville est le seul officier de l'expédition françoise de la corvette *la Coquille* qui parvint à entrevoir les épouses du radjah de la baie Crouzol, et il nous a dit qu'elles étoient jeunes, mais sérieuses et tristes, et qu'elles avoient pour tout vêtement un sarong de toile bleue des Indes. Plusieurs épouses des naturels s'enfuirent précipitamment dans les forêts, emportant leurs enfants dans leurs bras, un jour que nous nous rendions en silence et inopinément vers leurs cabanes dans la rivière d'Offack.

Ces tribus sont adonnées au fétichisme pur, et ont élevé un temple à leurs dieux, qui paroissent être nombreux. Ce temple est une cabane beaucoup plus grande que celles qu'habitent les naturels, et dont l'intérieur est décoré avec soin de nattes peintes appendues aux murailles. Ces idoles sont revêtues de morceaux d'étoffes, et plusieurs ont devant elles des assiettes de porcelaine de Chine. Mais au milieu de ces figures humaines grossières nous remarquâmes avec quelque surprise la représentation assez exacte d'un crocodile. Là aussi la crainte de ce vorace et dangereux saurien a donc inspiré des hommages que les hommes adressent toujours avec d'autant plus de ferveur qu'ils redoutent davantage la puissance malfaisante du génie ou du démon qu'ils encensent! A ces rites d'un culte dans l'enfance se joignent des idées inculquées par les Malais et des traces de mahométisme; car la polygamie, le soin qu'ils prennent de cacher leurs femmes, le respect qu'ils professent pour les tombeaux, dérivent évidemment des relations intimes qu'ils ont contractées avec les émigrants des îles Moluques. Les tombeaux des Papous sont généralement recouverts d'une sorte de mausolée fait avec des morceaux de bois plus ou moins sculptés : parfois on suspend au-dessus des guirlandes de hachettes en bois pour marquer l'usage que le possesseur a su en faire pendant sa vie.

Il n'y a pas jusqu'à la manière de bâtir leurs cabanes qui ne soit caractéristique pour tous les Papous qui ont eu des communications avec les Malais; ce n'est jamais que sur le bord de la mer, à l'embouchure des rivières, au fond des baies, qu'elles sont établies sur des pieux. Rien n'est peut-être plus pittoresque que ces demeures en bambous et à claires-voies, où logent pêle-mêle des familles entières, sous lesquelles flottent les embarcations, et que dérobent à la vue les arbres vigoureux qui croissent aux alentours. Nul meuble n'embellit leur intérieur, si on en excepte quelques nattes en feuilles de vaquois, une claie destinée à servir de lit à chaque membre de la famille, un âtre pour renfermer le feu, et quelques paniers destinés à recevoir les trépangs desséchés dont il se fait une grande consommation.

La langue de ces Papous est un mélange de malais et d'alfourous, ainsi qu'il sera facile de s'en convaincre par la petite série de mots que nous citons; cependant les noms des parties du corps sont presque entièrement alfourous.

Front, *kaprani;* oreilles, *katontouté;* cheveux, *pia;* nez, *souné;* lèvres, *ganganini;* dents, *vuaéainé;* menton, *ganpapé;* barbe, *gangabouriné;* cou, *kakoné;* poitrine, *liomanpené;* mamelon, *sou;* ventre, *iaéné;* nombril, *asselené;* pénis, *siné;* épaules, *poponé;* reins, *mahalé;* fesses, *saéné;* anus, *talané;* bras, *papéané;* avant-bras, *kapéané;* main, *kakoniané;* doigts, *katoutilé;* ongles, *kabeai;*

cuisse, *kakoloné;* genoux, *kabukapouké;* jambes, *katouaainé;* pied, *katoupapé;* doigt de pied, *katoutili.*

Noms divers d'animaux et de plantes.

Arec (noix d'), *pinane.*
— (poivre cubèbe), *siri* (bétel).
— chaux, *kapou.*
Ananas, *nana-si* (nom d'origine portugaise).
Banane, *imbieffe* (nom alfourous).
Coco, *kasout.*
Goura ou pigeon couronné, *mambrouke.*
Muscadier, *nancosse.*
Perles, *moustika.*
Sagou, *sagou papou.*
Oiseau, *mani*, etc., etc.

A ces observations succinctes et rapides sur des tribus ignorées naguère nous ajouterons celles fort remarquables que MM. Quoy et Gaimard ont publiées dans la partie zoologique du voyage de l'*Uranie*, et qu'ils ont lues le 5 mai 1823 à l'Académie royale des Sciences. Les conclusions admises par ces auteurs ne coïncident point avec les nôtres, mais elles sont trop importantes, et présentées par des observateurs dont l'exactitude est trop connue, pour que nous ne les regardions pas comme le complément le plus utile de ce que nous venons de rapporter des Papous. Ainsi s'expriment MM. Quoy et Gaimard [1] : « On auroit tort de croire qu'il est toujours facile au voyageur de se procurer des ossements humains chez les peuples sauvages qu'il visite. Malgré la rudesse de leurs mœurs, tous s'accordent à rendre les derniers devoirs à ceux qui parmi eux ont cessé de vivre, soit qu'ils les confient à la terre, qu'ils les déposent dans des cavernes, ou les suspendent dans des moraïs. Cette coutume seule prouve que leur pensée, franchissant les limites de l'existence temporaire, a reçu la révélation imparfaite d'une existence future; elle suppose des combinaisons d'idées qui éloignent l'homme de ce prétendu état de nature dans lequel on a voulu faire croire qu'on l'avoit rencontré. Si cet état a vraiment pu exister entre des hommes réunis, ce que nous ne croyons pas, parce que le propre de l'espèce humaine est de tendre vers un perfectionnement quelconque, on ne peut disconvenir que depuis des siècles il n'existe plus, et que les voyageurs n'ont pu en fournir des exemples. Nous avons vu sur la côte ouest de la Nouvelle-Hollande, à la terre d'Endracht, une des peuplades les plus misérables du monde, au développement et au perfectionnement de laquelle un sol affreux semble s'opposer; mais qu'il y avoit encore loin de l'état des hommes de cette peuplade à celui des brutes, qui, nous le répétons, ne sauroit, rigoureusement parlant, exister pour des êtres que l'usage de la parole rend susceptibles de se communiquer leurs pensées!

» Quelques peuples même, tels que les Papous, supposent aux morts les mêmes désirs, les mêmes passions qui ont agité leur vie. Ici des aliments et du bétel sont déposés sur le tombeau, comme si les besoins physiques pouvoient survivre à la dissolution de la matière; là des instruments de guerre ou de pêche rappellent les occupations chéries de celui qui n'existe plus. Cette espèce de communication que le sauvage cherche à établir avec les objets de ses regrets, et ce culte funèbre qui consacre leurs dépouilles mortelles, indiquent qu'il n'est point étranger aux idées d'une autre vie.

» La vengeance seroit-elle aussi un dogme religieux chez ces peuples, qui paroissent en perpétuer l'observance barbare en décorant quelquefois l'asile du repos avec les crânes des ennemis vaincus? Ce furent de semblables trophées funéraires que nous crûmes pouvoir recueillir sans profanation.

» Sur le seuil du tombeau d'un chef, dans la petite île de Rawak, nous trouvâmes six têtes symétriquement rangées sur une même ligne : elles étoient privées de la mâchoire inférieure, le temps en avoit détruit les chairs et blanchi les os. A leur gauche on voyoit un grand buccin, percé d'une ouverture circulaire, dont ces peuples se servent pour se faire entendre de loin.

» Nous n'essaierons pas de déterminer, d'après les caractères de la physionomie, l'origine d'un peuple que nous n'avons fait qu'entrevoir; nous ne rechercherons point ici s'il est indigène de ces contrées, ou si les migrations l'y ont conduit; nous ne citerons que le petit nombre des faits que nous avons recueillis, et notre but sera rempli s'ils peuvent aider les recherches des savants occupés depuis si longtemps de ces grandes questions.

» Le groupe d'îles connu sous la dénomination d'*îles des Papous* n'a été encore qu'imparfaitement exploré par les navigateurs. Quelques géographes donnent aussi le nom de *terre des Papous* à la Nouvelle-Guinée, dont les habitants, au rapport de tous les voyageurs, diffèrent tellement de ceux des îles environnantes qu'ils furent pris pour de véritables Nègres. Il existe en effet dans cette partie du globe une race à peu de chose près semblable à celle de l'Afrique australe : elle est comme égarée au milieu de la race malaise qui peuple les archipels de la Sonde, de Bornéo et des Moluques. Tout nous porte à croire que la souche de cette race, dont nous n'avons vu que des individus isolés, se trouve dans la grande île de la Nouvelle-Guinée. Mais il faut pren-

(1) Observations sur la constitution physique des Papous (*Zoologie de l'Uranie*, p. 1 à 11).

dre garde de la confondre avec celle qui habite Waigiou et les autres îles voisines; car, bien que ces insulaires soient presque semblables aux Nègres par la couleur de leur peau, ils offrent des différences que nous ferons connoître, et qui les distinguent de ceux-ci. En général ils se désignent eux-mêmes sous le nom de *Papoua*, que toutes les nations, à l'exception de la nôtre, ont adopté : en françois on les nomme *Papous;* et il paroît que ceux qui habitent les montagnes de Waigiou prennent spécialement le nom d'*Alifourous*, que quelques voyageurs écrivent aussi *Alforeses* et *Haraforas*.

» Cependant, il faut le dire, la proximité de toutes ces îles, qui commencent au continent de l'Inde et s'étendent presque jusqu'à la Nouvelle-Hollande, a dû favoriser tellement le mélange des individus qui les peuplent, qu'à présent il existe une foule de nuances qui rendent difficile la détermination exacte de quelques unes de ces races. Les Papous sont précisément dans ce cas : ils n'ont pas les traits et la chevelure des Malais, ils ne sont pas Nègres non plus; ils nous ont paru tenir le milieu entre ces peuples et les Nègres sous le rapport du caractère de la physionomie et de la nature des cheveux, tandis que le crâne proprement dit a une forme qui le rapproche beaucoup de celui des Malais. Si l'on vouloit, parmi tant de notions obscures, avoir recours aux détails du langage pour faire remonter à une même origine les habitants de l'archipel d'Asie, on trouveroit bien quelques mots communs à plusieurs îles; mais les causes que nous venons d'indiquer ne peuvent qu'affoiblir l'importance de semblables remarques. D'ailleurs on ne connoît pas encore la langue des habitants de la Nouvelle-Guinée, ou à peine en a-t-on retenu quelques mots qui ne s'accordent nullement avec ceux des Papous, comme nous l'avons vérifié en comparant nos vocabulaires au fragment cité dans l'ouvrage du président de Brosses.

» Voilà des difficultés pour ainsi dire insurmontables qui n'existent pas pour les archipels beaucoup moins rapprochés, mais dont les habitants ont une physionomie et un langage moins variables que des croisements fortuits n'ont point dénaturés, et qu'on peut leur attribuer en propre. Il est aisé de décrire les naturels des îles Sandwich, de Taïti, des Carolines, des îles des Amis, etc.; mais il est bien plus difficile d'assigner les caractères distinctifs des Timoriens, des Ombaïens, et surtout des Papous, qui nous occupent spécialement.

» Pendant une relâche de vingt jours sur les îles Rawak et Waigiou, nous pûmes nous mettre en rapport avec plusieurs centaines de naturels qui venoient trafiquer avec nous. Ces communications directes nous ont amenés à remarquer que les Papous ont en général une taille moyenne, assez bien prise chez quelques uns : cependant la plupart ont une constitution un peu foible et les extrémités inférieures grêles. Leur peau est brun foncé; leurs cheveux sont noirs, tant soit peu lanugineux, très touffus; ils frisent naturellement, ce qui donne à la tête un volume énorme, surtout lorsque, négligeant de les relever et de les fixer en arrière, ils les laissent tomber sur le devant. Ils n'ont que peu de barbe, même les vieillards; elle est de couleur noire, ainsi que les sourcils, la moustache et les yeux. Quoiqu'ils aient le nez un peu épaté, les lèvres épaisses, et les pommettes larges, leur physionomie n'est point désagréable, et leur rire n'est pas grossier. Quelques uns ont le nez moins écrasé que d'autres. Nous en avons vu qui, avec des traits peu différents, portoient des cheveux plats, lisses, et tombant plus bas que les épaules.

» Peut-être devons-nous considérer comme le produit d'un Chinois ou d'un Européen avec les Papous deux individus dont la peau étoit presque blanche. Cette couleur, jointe à de longs cheveux lisses flottant sur les épaules, à plus de délicatesse dans les traits de la figure, à un nez plus effilé, les faisoit manifestement contraster avec ceux qui les entouroient. La supposition que nous avançons pourroit être fondée sur ce que les Européens visitent quelquefois ces parages, et que les Chinois les fréquentent aussi pour y acheter des oiseaux de paradis.

» Cependant nous ferons observer que, dès 1528, Alvaro de Saavedra vit dans ces contrées, à environ sept degrés de l'équateur, quelques îles dont les habitants étoient blancs; ce qui le surprit beaucoup. Sans accorder une trop facile confiance à un tel fait, dont on n'a plus parlé depuis, nous nous bornerons à le citer. Si toutefois il nous étoit permis d'ajouter une réflexion, nous dirions que souvent les voyageurs portugais et espagnols ont appelé *hommes blancs* des Indiens d'une teinte peu foncée et distincte de la couleur des Nègres. D'après cela on pourroit croire avec assez de probabilité que ces hommes prétendus blancs appartenoient à quelques unes des îles Carolines.

» Une autre variété d'hommes qui s'est offerte à nous est celle qu'on peut appeler *nègre;* car elle en a la couleur, la forme du crâne, les cheveux courts, très laineux, recoquillés; le nez écrasé, très épaté; les lèvres grosses, et surtout l'obliquité de l'angle facial, tandis que les Papous ont, sous ce rapport, la tête conformée, à peu de chose près, comme les Européens.

» Ces Nègres, ainsi que la variété blanche, faisoient librement partie de la tribu qui nous visitoit chaque jour. Les anciens voyageurs parlent de ces migrations partielles des habitants de la Nouvelle-Guinée. Le père Cantova, par exemple, raconte que de son temps les Carolins avoient dans leurs îles des Nègres qui leur servoient d'esclaves. Il ne dit pas

comment ils y étoient venus; et à cette époque il pouvoit encore moins dire d'où ils provenoient. Dampier en a également vu à Pulo-Sabuti [1], qui parmi les Malais subissoient le même sort. La Nouvelle-Guinée, encore si peu connue, où les navigateurs n'ont fait qu'aborder, et de laquelle Cook fut repoussé, présente donc le singulier phénomène d'avoir des habitants semblables, du moins à peu près, aux Nègres d'Afrique.

» N'ayant point eu à notre disposition des têtes de ces individus, nous ne pouvons indiquer les différences anatomiques qui doivent exister entre elles et celles des Papous, dont nous allons faire connoître la conformation.

» Ayant soumis ces crânes à l'examen du docteur Gall, nous avons eu la satisfaction d'offrir avec plus de confiance celles de nos observations qui pourront venir à l'appui de la doctrine de ce célèbre physiologiste.

» A leur première inspection M. Gall remarqua dans tous une inégalité qu'il nomma *déformation rachitique*, et d'après laquelle il supposa que les hommes à qui ils appartenoient habitoient des lieux bas et humides. Ce fut avec quelque surprise, nous devons le dire, que nous reconnûmes la précision d'un aperçu aussi délicat. En effet la plupart des habitants de cet archipel, faisant leur principale nourriture de poissons et de coquillages, n'abandonnent presque jamais les bords de la mer, qui dans cette partie sont tellement marécageux qu'on peut naviguer en quelque sorte dans les forêts. Forcés par une impérieuse nécessité de demeurer dans des endroits aussi malsains, ils tâchent de se soustraire à leur funeste influence en élevant leurs maisons sur des pieux. Ils ont probablement appris par expérience que des lieux constamment submergés sont moins dangereux que ceux qui ne le sont que par intervalles; d'où l'usage qu'ils suivent de bâtir au-dessus des eaux de la mer.

» Les têtes des Papous présentent un aplatissement des parties antérieure et postérieure, en même temps qu'un élargissement de la face.

» Le sommet de la tête est élevé; les bosses pariétales sont proéminentes, les temporaux très convexes; et le coronal, au-dessous de la ligne demi-circulaire des tempes, offre une saillie remarquable.

» Les os du nez, presque verticaux, aplatis d'avant en arrière, ont peu de saillie; ils sont rétrécis à leur partie moyenne, et élargis en haut et en bas. La forme du nez, comme nous l'avons vu, correspond à cette disposition, qu'augmente encore la largeur des apophyses montantes des os maxillaires supérieurs, dirigées en avant. Ces os eux-mêmes sont beaucoup plus larges que dans la race européenne; ce qui, dépendant surtout du développement de l'apophyse molaire, donne à la face de ces insulaires sa largeur remarquable.

» L'ouverture antérieure des fosses nasales est très évasée à sa partie inférieure; cet évasement est plus considérable même que chez les Nègres.

» Les os molaires sont dirigés plus en avant, et les apophyses zygomatiques plus larges et plus saillantes.

» On doit remarquer la largeur et la profondeur plus grandes des sinus maxillaires et frontaux mis à découvert par la fracture des os. Le dessinateur, M. Chazal, a copié avec fidélité cet accident, de même qu'un coup d'instrument tranchant qui a altéré le pariétal gauche.

» L'arcade alvéolaire est d'une épaisseur très remarquable à la partie qui correspond aux dents molaires : l'une des têtes a cette arcade un peu dirigée en avant et en haut dans la portion correspondante aux incisives et aux canines; la voûte palatine, plus développée dans le diamètre transversal, a moins d'étendue d'avant en arrière.

» La grandeur du trou palatin antérieur indiqueroit-elle un développement plus considérable du ganglion naso-palatin et un organe du goût plus parfait?

» L'une de ces têtes, très irrégulière, offre dans les deux moitiés de la boîte crânienne une différence considérable. Ici l'aplatissement, au lieu d'être dans le sens du diamètre antéro-postérieur, est oblique de droite à gauche et d'arrière en avant. Le pariétal gauche est également fort aplati, ce qui diminue beaucoup la capacité du crâne de ce côté; d'où il devoit résulter une grande inégalité dans les hémisphères cérébraux. Cette tête ressemble en cela à celle de Bichat, avec cette différence que la dépression postérieure se trouve du côté opposé.

» Une autre tête présente deux saillies osseuses dans le conduit auditif.

» Enfin une dernière, plus petite, semble avoir été celle d'une femme: la partie antérieure est moins large et moins relevée, l'occipital plus bombé à sa partie supérieure, et la portion écailleuse du temporal plus aplatie. C'étoit très probablement une jeune femme, puisque les saillies osseuses sont peu prononcées, et qu'aucune suture n'est ossifiée.

» Après avoir fait connoître la constitution physique des Papous, nous allons esquisser rapidement les facultés morales et intellectuelles de ces peuples. Ils sont remarquables par leur circonspection, portée souvent jusqu'à la défiance; ce qui est, d'après l'observation, une sorte d'instinct dans les hommes à demi-sauvages, comme chez la plupart des ani-

[1] C'est sans doute l'*île de Savu*, qu'on prononce et qu'on écrit quelquefois *Sabu*. *Pulo* signifie *île* en langue malaise.

maux. Il faut ajouter que dans les Papous la défiance doit être souvent mise en jeu par les guerres que leur font les pirates de quelques îles environnantes, qui fondent sur eux à l'improviste et les emmènent en esclavage.

» Sans entrer ici dans de plus grands détails sur leurs coutumes, détails qui appartiennent plus spécialement à la partie historique du voyage, nous dirons seulement que lorsque dans un simple canot l'un de nous visita le village de Boni, tous les habitants s'enfuirent dans les bois avant même qu'il eût été possible de les apercevoir. C'est sans doute cet état d'alarme, presque habituel chez ces insulaires, qui leur a fait placer leurs maisons vis-à-vis de récifs dangereux dont seuls ils connoissent les passages, afin d'avoir le temps de se soustraire à leurs oppresseurs.

» Les Papous paroissent avoir des dispositions au vol. Cette inclination vicieuse est pour ainsi dire innée chez tous ces peuples, qui s'y livrent avec plus ou moins de ruse et de dextérité.

» Mais le caractère le plus marqué que présentent les Papous c'est l'instinct carnassier, assez prononcé pour qu'il en résulte le penchant au meurtre : affreux penchant auquel ces insulaires s'abandonnent avec fureur, et dont les ossements qui nous occupent sont probablement des témoignages. Le chef ou kimalaha de Guébé nous a assuré qu'il existoit des tribus anthropophages dans l'intérieur des îles des Papous. Cette assertion rappela à l'un de nous qu'en abordant l'île d'Ombai il avoit vu suspendue, dans la cabane d'un naturel, au village de Bitoka, une rangée d'os maxillaires. Dans cette île, où, étant en très petit nombre, nous courûmes les plus grands dangers, quelques Anglois avoient été tués et dévorés six mois auparavant par les féroces Ombaïens.

» La tendance à la superstition, comme chez d'autres peuples plus civilisés, n'est réellement qu'une exaltation des idées religieuses ; et à ce sujet nous devons ici dire un mot du soin que ces peuples apportent à la construction de leurs tombeaux. Ce sont de petites cabanes où plusieurs personnes pourroient tenir dans une attitude inclinée. Le corps y repose dans une caisse qui le plus souvent renferme de petites idoles grossièrement sculptées, des bracelets, un peigne et des cheveux ; quelquefois on n'y trouve rien ; et peut-être alors ce sont de simples sarcophages élevés à la mémoire de ceux qui, ayant péri dans les combats, restèrent entre les mains des vainqueurs. D'autres fois une statue placée sous un petit hangar, indique le lieu de l'inhumation; ou bien les dépouilles reposent sur des pieux, et sont recouvertes d'une pirogue renversée : monument symbolique qui, ainsi que le dit un éloquent écrivain, *semble indiquer le naufrage de la vie.*

» Les observations que nous avons faites sur les Papous sont favorables à la doctrine du docteur Gall; leur justesse, nous ayant paru confirmée jusqu'à un certain point par l'étude des mœurs des individus qui en font le sujet, semble contredire les paradoxes qui, s'indignant des vices de l'homme en société, ont inventé l'homme de la nature tel qu'il n'existe pas, et ont fait un être idéal et séduisant pour lui prêter des attributs de puissance et des moyens de bonheur que la civilisation et les lumières pourroient seules donner.

» Nous devons ajouter que les Papous seroient susceptibles d'éducation, que leurs facultés intellectuelles ne demanderoient qu'à être exercées et développées pour leur faire tenir un rang distingué parmi les nombreuses variétés de l'espèce humaine. »

§ II. HABITANTS DU PORT-PRASLIN DE LA NOUVELLE-IRLANDE.

Jetons un coup d'œil sur l'ensemble du sol avant d'étudier la race qui l'habite.

Le *Port-Praslin* est situé à l'extrémité méridionale de la *Nouvelle-Irlande*, à l'ouest du cap Saint-Georges, par 4° 49′ 48″ de latitude S., et 150° 28′ 29″ de longitude E. Ce nom lui fut donné par Bougainville en l'honneur d'un ministre de la marine qui ordonna le premier voyage autour du monde qu'aient exécuté les François. Vers la même époque Carteret, navigateur anglois, relâcha dans le havre placé plus à l'ouest et appartenant à la même baie, qu'il nomma *anse aux Anglois*. Bougainville, en séjournant dans ce port, crut qu'il étoit situé au fond d'un golfe, et qu'il dépendoit de la *Nouvelle-Bretagne*, découverte par Dampier; tandis que Carteret, au contraire, ne craignit point de s'enfoncer au fond de ce prétendu golfe, qu'il trouva ouvert par un détroit assez long, et qu'il nomma *canal de Saint-Georges* en imposant le nom de *Nouvelle-Irlande* à la terre où le Port-Praslin offre une rade sûre et abritée. Pour atteindre ce mouillage deux passes servent aux vaisseaux, qui laissent à droite ou à gauche l'*île Verte* de Bougainville, nommée *Latao* par les naturels. Il est protégé au S. O. par un petit cap appelé *Tavuaolai;* et la baie, qui s'enfonce dans l'est au milieu des terres, se termine au pied de la montagne de *Cambatore* en prenant le nom d'*Abataros*. Au nord s'avance la pointe d'*Embrambia;* de sorte que le Port-Praslin se trouve parfaitement abrité de toutes parts et protégé par une ceinture de montagnes nommées *Lanut*. Il se continue dans sa portion nord, par un bras de mer étroit, avec l'*anse aux Anglois* ou *Siourou;*

car ces deux havres ne formeroient qu'une vaste baie si l'*île aux Marteaux* ou *Lambonne* n'étoit interposée entre eux. Cette dernière île peut avoir environ deux milles de longueur dans une direction de l'O. N. O. au N. O., en présentant la forme d'un grand fer à cheval, due à ce que sa partie méridionale est découpée par une vaste baie. Son extrémité occidentale, nommée *Lamassa* par les habitants, a dû jadis être couverte de cocotiers, à en juger par son nom.

Le canal qui sépare le *Port-Praslin* de l'*anse aux Anglois* a six milles marins : ce dernier est abrité par deux montagnes dont l'élévation paroît considérable, et qui par leurs pitons attirent sans cesse des nuages noirs et épais, de manière que, quand il fait un temps superbe au *Port-Praslin*, la pluie tombe sur leurs sommets par torrents. Les arbres qui couvrent ce point de la côte sont constamment, même par les plus beaux jours, entourés d'abondantes et épaisses vapeurs. Les Nègres papous qui habitent cette partie du monde paroissent nommer la Nouvelle-Irlande *Enlourou;* mais ils appellent sans nul doute la Nouvelle-Bretagne *Birare*, et sont dans un état perpétuel d'hostilité avec ses habitants.

L'ancrage du Port-Praslin est sûr et commode : la mer, pendant la durée de notre séjour, y a été constamment unie comme une glace, et le vent du large ne s'y faisoit jamais sentir. Des grains violents nous amenèrent cependant une fois une légère rafale dont les efforts, brisés contre le sommet des montagnes, descendoient sans force au fond de la baie. Quelle que puisse être d'ailleurs leur intensité, elles ne seroient jamais redoutables, parce que la chaîne qui protége les rivages est régulière à son sommet, et n'est point déchirée par les ravins. Les vents régnants pendant notre relâche furent de légères fraîcheurs de l'E., de l'E. S. E., et du S. E.; mais plus souvent on éprouvoit un calme tel que la feuille la plus légère sembloit immobile : en général la brise ne se faisoit sentir que dans l'après-midi. La mer, dans ce port, est partout également profonde; et, quoique mouillés très près de terre, nous n'avions pas moins de trente-trois brasses sur un fond de gros sables madréporiques mélangés à beaucoup de débris de coquilles.

La chaleur n'a pas été aussi considérable que nous devions le croire par notre position presque immédiate sous l'équateur. Les vastes forêts dont la Nouvelle-Irlande est couverte en totalité, sans cesse arrosées par des pluies abondantes qui permettent une vaporisation continuelle, résultat d'une chaleur intense, rafraîchissent l'atmosphère. Ces forêts ombreuses, en effet, retiennent dans leur intérieur une humidité défendue des rayons du soleil par des dômes épais de verdure : il en résulte une chaleur humide dont les effets sont moins sensibles sur le corps que ceux de la chaleur âcre et sèche que l'on ressent dans les déserts d'Afrique, par exemple. Le médium du thermomètre à midi étoit de 26° 6′, et dans la nuit il ne descendoit jamais plus bas que 25° 6′. La température de l'eau prise au milieu de la baie ne différoit de celle de l'air que d'un degré. L'hygromètre varia de 103 à 108°, et le baromètre se maintint à 28 pouces. Les orages se reproduisent avec une fréquence qui étonne; ils se forment en un clin d'œil, et se dissipent de même : les nuages les plus inférieurs sont les seuls qui donnent de la pluie sur le Port-Praslin ; tous les autres sont attirés par les hautes montagnes des rivages ou de l'intérieur de l'île.

Les bords du havre qui nous occupe sont garnis de bancs madréporiques nombreux; ils sont interrompus devant les courants d'eau douce qui descendent du sommet des montagnes en formant des sortes de petites rivières. Pour que les embarcations puissent s'approcher de la terre, il faut les diriger dans ces canaux. En décrivant une de nos excursions sur le pourtour de la baie, nous donnerons à nos lecteurs une idée exacte et pittoresque des végétaux qui se pressent de toutes parts sur ce sol fécond, et des animaux qui y vivent. Les alentours du Port-Praslin sont donc bordés de coralligènes que la marée laisse presque à sec en se retirant, tandis que, à la haute mer, les eaux s'avancent sur les sables jusqu'au pied des arbres qui en forment la lisière. Dès qu'on débarque sur la grève, on observe une végétation tellement active et vigoureuse qu'on la voit envahir le littoral, et ne cesser que là où la mer lui dispute la possession du sol : d'énormes troncs d'arbres renversés encombrent les rivages; et leur vétusté, comme un terreau fertile, nourrit encore des colonies de plantes charnues qui s'en disputent les moindres parcelles. Cette végétation ne présente point d'éclaircie, elle couvre toute cette portion de l'île d'une seule forêt. Les arbres magnifiques qui la composent, les arecs qui les dominent, et une foule d'autres, se pressent et croissent avec vigueur. Des lianes de toutes sortes s'entortillent autour des troncs, grimpent jusqu'aux sommités des branches, et semblent avoir pour but de tendre des filets impénétrables. Parmi ces lianes il en est une dont les fleurs légumineuses d'un beau jaune flattent la vue, et dont les tiges volubiles se trouvent armées de crochets épineux qui déchirent impitoyablement le voyageur qui s'engage sans précaution sous leurs lacis. D'éclatants papillons se croisent en tous sens sous ces dômes de verdure; des coquilles terrestres variées en habitent le feuillage, et sur les branches se rencontre fréquemment le tupinambis noir ponctué de jaune. Des *Baringtonia* qui prennent un développement énorme, des *hibiscus* à feuilles de tilleul, des *keneo* (*guettarda spe-*

ciosa), et surtout des *scævola lobelia* de Vahl, croissent le pied dans l'eau, et paroissent avoir besoin, pour l'entretien de leur vie, d'une exposition toute maritime : il en est de même d'un très beau *pancratium* qu'on ne trouve que sur le rivage ; ce végétal (*pancratium amboinense?*), remarquable par une hampe florale élevée que couronnent des corolles blanches à étamines purpurines, a de larges feuilles roides, charnues, dans les aisselles desquelles nous trouvâmes en abondance la coquille terrestre, type du genre scarabe, que M. de Blainville a décrite comme nouvelle en la nommant SCARABE DE LESSON, *scarabus Lessonii* (*Dict. Sc. nat.*, t. XLVIII, p. 32). Une cicindèle bleue à tête dorée voloit sur les branches, et annonçoit son passage par une odeur de rose fragrante qu'elle laissoit derrière elle. Çà et là s'élevoient les tiges droites des rotangs, si estimés en Europe pour faire des cannes, et sur la plupart des troncs d'arbres s'enlaçoient les tiges grimpantes des poivres cubèbes ; le faux sagou (*cycas circinalis*), par ses stipes droits et son port de palmier, étoit alors chargé de fruits. Les Papous de la Nouvelle-Irlande les recherchent, et font avec sa moelle intérieure des pains analogues à ceux qu'ils retirent des vrais sagoutiers. Les plantes nourricières de ces profondes forêts se trouvent être le *laka*, si commun sur toutes les îles de la mer du Sud (*inocarpus edulis*); le *sohest*, qui est le *paya* des O-Taïtiens (*tacca pinnatifida*); le chou caraïbe (*arum esculentum*). Les arecs (*areca oleracea*), dont nous abattîmes un grand nombre pour en obtenir le bourgeon terminal ou le chou, formoient des groupes épais dans certains emplacements en s'unissant aux tiges épineuses des *caryota urens*, des lataniers et des *pandanus*. On doit remarquer que les forêts équatoriales des Moluques, de la Nouvelle-Guinée et de la Nouvelle-Irlande, caractérisées par les gigantesques proportions des arbres de toutes sortes qui les composent, ont très peu d'arbustes et de plantes herbacées. La chaleur solaire pénètre à peine sous l'épaisse et haute verdure qui couvre le sol, sans cesse humide, toujours ombragé, et où règne une fraîcheur qui fait place, aussitôt qu'on a franchi quelques espaces dénudés, à l'action d'une chaleur insupportable. La vapeur qui s'exhale du sol, lorsque le soleil monte, se condense en nuages au-dessus des arbres, et n'imite pas mal la fumée qui s'élèveroit de dessus un village. Toute l'épaisseur de ces vastes forêts vierges est jonchée de troncs énormes déracinés par leur mort naturelle, et couchés sur la terre qu'ils embarrassent, et à laquelle leur décomposition lente rend les principes qu'ils en reçurent en se réduisant en humus. Sous leurs écorces crevassées se logent de froids reptiles : mais cependant la nature, qui aime à présenter le contraste de la vie et de la mort, voile encore ces traces de destruction en les couvrant de fougères au feuillage découpé et grêle, d'*epidendrum* parasites à corolles bizarres et vivement peintes, de lichens, et de bolets de formes et de couleurs diverses. De tous les végétaux arborescents l'inocarpe est sans contredit un de ceux qui attirèrent le plus notre attention. Sa taille à Taïti n'avoit rien d'extraordinaire, tandis qu'à la Nouvelle-Irlande il acquiert des proportions considérables, élève sa cime à de grandes hauteurs, et envoie au loin ses racines, qui rampent à la surface du sol en présentant des parois minces et en même temps élevées de plusieurs pieds, de manière à former des sortes de cabanes naturelles séparées par de légères cloisons et capables de contenir sept ou huit personnes. Tel est l'ensemble bien imparfait du paysage aux alentours du Port-Praslin. Par cette esquisse grossière on doit penser quel effet imposant il imprime dans l'âme du voyageur européen. Le silence de ces lieux profonds et inhabités, où les Nègres indigènes ne se présentent qu'accidentellement, n'est interrompu que par le bruissement des jeunes tiges des arbres sous les pas de l'explorateur, par les cris rauques et discordants du lori vert, ou par le bruissement des élytres des grosses cigales. Tout porte l'âme, même du naturaliste le plus exclusivement dirigé vers les collections, à un sentiment indéfini, à des émotions profondes, à un plaisir mêlé de quelque chose de vague et de triste que rien ne peut rendre, et qu'aujourd'hui même nous ne nous rappellerions point si nous n'en trouvions l'expression dans notre journal écrit sous l'inspiration des sensations du moment.

Les rivages du Port-Praslin sont parcourus par un grand nombre de sources qui descendent des montagnes placées autour du havre qu'elles abritent. La plus remarquable, comme la plus abondante de ces sources, est celle que Bougainville a décrite dans sa relation, et que nous avons nommée *cascade de Bougainville*. Le marin françois, qui la vit dans la saison de l'hivernage, époque où le volume d'eau qui en descendoit étoit considérable, en parla en ces termes [1] : « Nous avons tous été voir une cascade » merveilleuse qui fournissoit les eaux du ruisseau » du navire *l'Etoile*. L'art s'efforceroit en vain de » produire dans le palais des rois ce que la nature a » jeté dans un coin inhabité. Nous en admirâmes » les groupes saillants, dont les gradations presque » régulières précipitent et diversifient la chute des » eaux ; nous suivions avec surprise tous ces massifs » variés pour la figure, et qui forment cent bassins » inégaux, où sont reçues les nappes de cristal co- » lorées par des arbres immenses, dont quelques uns » ont le pied dans les bassins mêmes : cette cascade

[1] *Voyage autour du monde, de* 1766 *à* 1769, page 282 de l'édition in-4° ; Paris, 1771.

» mériteroit le plus grand peintre. » Or, pendant la durée de notre relâche, la source ne fournissoit que peu d'eau; car nous étions à la fin de l'été de cette partie du monde, et au moment où la saison des pluies alloit recommencer. Les chutes de la cascade de Bougainville sont à peu de distance du rivage, à l'est du Port-Praslin; elles sont formées par cinq gradins s'élevant rapidement les uns au-dessus des autres dans une élévation d'environ trente à quarante pieds. L'eau s'est creusé une ouverture à la moitié de la montagne, et jaillit en nappes écumantes, limpides et fraîches, dont le murmure se mêle au bruissement des feuilles, à la chute des vieux arbres qui tombent de temps à autre et encombrent son lit, ou jettent en travers des ponts chancelants. Ces eaux, très chargées de sels, ont comme ciselé la surface des roches qu'elles baignent, et les strates d'où elles tombent en nappes sont bordées de stalactites calcaires groupées d'une manière agréable. Le lit et les strates sont formés de chaux carbonatée, due sans aucun doute à des masses madréporiques qui ont moulé sur le noyau primitif un terrain récent. Les pores de ces coraux, depuis long-temps éteints, sont remplis par des cristaux plus blancs du sel que l'eau tient en suspension, et que plusieurs autres principes salins rendent purgatif. Comme site romantique, cette cascade mérite de fixer l'attention; mais nous l'avons trouvée bien inférieure à celle de Kiddi-Kiddi à la Nouvelle-Zélande, et à la grande cascade de l'île de France. Son plus grand charme dépend des masses de végétaux qui se pressent de chaque côté, y forment d'épais fourrés où se marient les feuillages les plus opposés, les teintes les plus diverses, les formes ligneuses les plus variables; un dôme de verdure, dû à d'immenses figuiers, à de gracieux arecs, enlacés de tiges volubiles, recouvrent ces eaux fraîches et limpides peuplées de coquilles fluviatiles [1], de crevettes, et embellies par les papillons ornés qui éclosent sur leurs bords, ou par les riches oiseaux qui viennent s'y désaltérer. De grosses fourmis, dont la morsure est douloureuse, sont très communes en ce lieu; et le calme de la forêt est de temps à autre interrompu par le cri d'un corbeau analogue à notre corneille, et qui imite à faire illusion l'aboiement d'un chien. Bougainville avoit déjà indiqué cette particularité en disant dans sa relation : « Nous y remarquâmes une » espèce d'oiseau dont le cri ressemble si fort à l'a- » boiement d'un chien qu'il n'y a personne qui n'y » soit trompé la première fois qu'on l'entend. ».

L'île Lambonne, que Bougainville a nommée *île aux Marteaux* parce que les gens de son équipage y trouvèrent un grand nombre de ces coquilles bivalves alors rares dans les collections, est prodigue de productions naturelles remarquables. Nous y cherchâmes, toutefois infructueusement, ces testacés, dont nous ne vîmes aucun débris. Une anse considérable entame la partie boréale de cette île, et se termine sur le rivage par des grèves sablonneuses déclives et par des bancs de coralligènes. Jamais nous n'avions vu de points aussi riches en zoophytes; ils pulluloient dans cet espace resserré, abrité des vagues du large qui déchirent et mettent à nu les rochers de la côte méridionale, où s'arrêtent leurs efforts. Ces plateaux de coraux sont au contraire recouverts d'une petite masse d'eau dont la surface est toujours paisible, et réchauffée par l'influence directe du soleil. La lumière, pénétrant avec force sous cette couche, y fait développer un luxe de vie que nous n'avions encore observé nulle part : aussi nous arriva-t-il fréquemment de passer des heures entières en ces lieux, ayant de l'eau jusqu'à moitié des cuisses, pour y dessiner des zoophytes et saisir leur éclat fugace, leur forme, qui sans cette précaution eussent échappé à notre étude. Dans la suite de cet ouvrage nous aurons occasion de décrire les rares et curieuses espèces que nous recueillîmes en ce lieu, et il nous suffira de dire ici que nos collections et nos dessins s'accrurent considérablement en éponges, en actinies, en zoanthes, en ascidies, etc. Des serpules ou tuyaux de mer, dont les animaux à tentacules étoient d'un azur doré, brilloient de teintes vraiment fantastiques, étoient entrelacés au milieu des coraux, et le zoophyte sortoit de son tube pour s'épanouir comme une belle fleur, et s'y cachoit avec vivacité au contraire lorsque l'eau, agitée par quelque mouvement lointain, lui donnoit, par ses ondulations même légères, la conscience d'un danger quelconque. Des holothuries, des étoiles de mer à six rayons droits et linéaires, l'*asterias discoïdea*, le fongie avec ses larges polypes en ventouses, une actinie verte à tentacules rouges, une actinie du pourpre le plus vif, des *aplidium*, couvroient cette partie de la baie. Sur le rivage, attachées aux troncs couchés des arbres abattus par vétusté, adhéroient de larges huîtres minces très délicates. De nombreux fragments de nautiles (*nautilus pompilius*) jonchoient les sables des grèves, et attestoient que ce céphalopode doit être très abondant à certaine profondeur. A ces objets se joignirent des cônes, des porcelaines, des trochus, etc.

La végétation de l'île Lambonne s'étend dans la plus grande partie de la côte jusqu'à la mer; partout elle est d'une rare beauté. Les cycas s'y montroient en plus grande abondance que partout ailleurs. Son pourtour entier étoit festonné par des guirlandes de lianes suspendues de branche en branche, d'entre lesquelles sortoient des arbres à pain sauvages. Des frégates noires voloient à de grandes hauteurs, et sur le bord de la mer se présentoit fréquemment un

[1] La nérite et le chiton.

assez gros martin-pêcheur à tête blanche (*alcedo albicilla*). Sur la côte occidentale, assez élevée, mais coupée par une ravine au fond de laquelle coule une petite rivière d'eau douce, nous trouvâmes des débris des repas que les naturels y avoient faits; et un ajoupa temporaire, consistant en quelques feuilles de cocotier jetées négligemment sur des branches fichées dans le sol, avoit servi à abriter la cuisine de ces Nègres, qui visitent, à ce qu'il paroît, de temps à autre, leurs districts maritimes, afin d'y recueillir des vivres. Des tas de gros coquillages épars auprès du foyer, nommé *pal* dans la langue du pays, témoignoient de leur appétit. Près de là nous remarquâmes un *calophyllum inophyllum* dont le tronc avoit pris un développement monstrueux. Cet arbre en effet étoit couché sur le sol, et donnoit naissance, par la partie supérieure du tronc, à une douzaine de branches toutes plus grosses que nos plus forts chênes de France et ayant plusieurs brasses de circonférence : qu'on juge par suite des dimensions du tronc principal! Des orchidées magnifiques, de grandes et fraîches fougères, couvroient l'écorce, et se mêloient au vert gai et lustré qu'on sait être propre à ce beau végétal et contrastoient avec ses fleurs blanches disposées en grappes. Les vaquois, les inocarpes, les *Baringtonia*, divers palmiers étoient d'ailleurs les arbres les plus communs sur ce point de la Nouvelle-Irlande. La partie méridionale de l'île Lambonne ne ressemble guère à sa partie boréale. Baignée par la haute mer dont les vagues viennent se briser sur les rochers qui la bordent, cette côte, haute et accore, est déchirée et crevassée. Souvent la mer s'engouffre dans des cavernes qu'elle s'est formées par le choc impétueux de ses bouleversements; et comme ces crevasses profondes sont parfois ouvertes à leur sommet par des sortes de soupiraux étroits, il en résulte que la vague heurtée par une puissance immense contre la barrière qui reçoit le choc, s'élève en gerbe par l'issue supérieure, et se disperse dans l'air en pluie que les vents emportent. Sur ces rocs sans cesse minés, s'avancent, pour en voiler les injures, des plantes rampantes, des faisceaux de feuillage, et souvent s'en élèvent les branches tombantes et comme filamenteuses du filao ou casuarina indien. Une ceinture de coraux protége toutefois ces rocs, et semble former un ouvrage avancé destiné à protéger le corps de la place. Nulle coupure n'y existe pour donner passage aux embarcations. Revenons au Port-Praslin. La côte orientale, bordée aussi par un large plateau de récifs, desséchée à marée basse, mérite toute l'attention d'un naturaliste. On y trouve un bon nombre de poissons, de ceux qu'on doit appeler saxatiles, et qui, tous gracieux à l'œil, appartiennent aux genres chétodon, alutères, balistes, etc. L'astérie à six rayons bleus ou *cicinbone* des naturels, les gros casques ou *sazanmak*, le bénitier tridacne ou *sabourkess* et *marenoa*, des lépas, des haliotides, étoient les productions marines les plus abondantes. Des murénophis et des scorpènes se tenoient cachés sous les pierres; et deux de nos matelots, blessés par les aiguillons de ces dernières, éprouvèrent des douleurs qui furent assez long-temps à se dissiper. Ce point de la côte est le seul où nous reconnûmes des muscadiers sauvages (*myristica mas* de Rumphius). Les *Tournefortia* à feuilles satinées, des *eugenia* entourés de pothos, des ketmies à feuilles de tilleul, des tecks (*tectona grandis*), des *caryota* brûlants, des *ixora*, des orangers, formoient les masses principales des fourrés. Partout on rencontroit les toiles assez solides de deux araignées (*aranea aculeata* et *spinosa*) déjà mentionnées par M. de Labillardière, et toutes deux remarquables par la magnificence de leur coloration variée de pourpre, d'azur et de blanc. Aux troncs des arbres pendoient d'énormes nids spongieux et celluleux, bâtis sans nul doute par une espèce de termite ou fourmi blanche. Lorsque la nuit commençoit à couvrir de ses voiles la nature entière, dans les soirées calmes et sereines, des milliers de vers luisants, que les naturels nomment *kaltote*, sortoient de l'épaisseur des bois, lançoient de petits faisceaux de lumière qui se croisoient dans tous les sens, et dont les lueurs expiroient pour se rallumer de nouveau et de nouveau s'éteindre. Mais à ces détails doivent se borner nos tableaux de ces sites lointains et sans analogie avec les nôtres; et, quel que soit encore le nombre des observations qu'il nous faut passer sous silence, nous ne devons pas nous arrêter à des peintures pleines de charmes pour nos souvenirs, mais qui doivent faire place à un *compte rendu* plus austère de nos recherches.

Une île vaste comme la Nouvelle-Irlande doit nourrir sans doute plusieurs espèces de grands animaux, et quelques uns de ceux qu'on trouve dans les Moluques et à la Nouvelle-Guinée. Mais les courtes relâches des voyages de mer ne permettent guère que d'effleurer quelques points du littoral, et par suite des endroits toujours pauvres en créatures animées. Nous n'y vîmes point le babi-russa, bien que nous ne puissions douter qu'il y existe, car les naturels nous l'affirmèrent; et ce qui est plus positif, ils nous en apportèrent les dents canines, si reconnoissables par leur forme caractéristique. Les cochons que les Papous élèvent en domesticité sous le nom de *bouré* appartiennent à la race de Siam; et dans tous les cas ils ne nous parurent pas y être nombreux. L'animal indigène le plus commun est le couscou blanc ou *kapoune*, que les naturels estiment à cause de la délicatesse de sa chair. Un vespertilion est le seul chéiroptère qui s'offrit à nos regards; car jamais nous n'y rencontrâmes de roussettes, bien que ces animaux aient des espèces répandues dans

toutes les terres environnantes. Nous avons déjà eu occasion de dire que les chiens nommés *poul* tiennent beaucoup de l'espèce répandue chez les habitants de la Nouvelle-Hollande.

Les Papous du Port-Praslin appellent les oiseaux *mani*, et ce nom a la plus grande ressemblance avec celui de *manou* de la langue océanienne. Les espèces se ressentent du voisinage de l'équateur, mais en même temps des rapports de création de la Nouvelle-Irlande avec les systèmes d'îles papoues et moluques : elles y sont en effet nombreuses et variées, mais elles appartiennent en même temps à quelques unes de ces familles précieuses si recherchées dans nos musées. La poule domestique, commensale de l'homme, ne diffère point de la race de nos basses-cours : mais, par une singularité qui seroit fort remarquable si l'on ne pensoit que le nom de cet utile oiseau doit son origine à un son euphonique dans la plupart des langues, les Nègres du Port-Praslin lui donnent le nom de *coq*, mot qu'ils articulent nettement. D'un autre côté l'auroient-ils reçu de quelques navires européens? Les loris (1), ces perroquets à vestiture écarlate; les gros loris papous (2), dont la voix est rauque; le perroquet vert à plumes lustrées des Moluques (3); la perruche de Latham, étoient tués en grand nombre dans nos chasses habituelles.

Plusieurs espèces du riche genre des *columba* habitent les alentours du Port-Praslin ; et parmi elles nous citerons le pigeon de Nicobar (*columba nicobarica*, L.); la colombe Pinon (*columba Pinon*, Quoy et Gaim., *Zool.*, pl. 28), la colombe demoiselle (*columba puella*, N.). La colombe Pinon, observée par nous dans son pays natal, diffère un peu de la belle figure donnée par MM. Quoy et Gaimard ; car nous trouvons dans notre Journal cette description : La tête et le cou sont d'un gris glacé mélangé à une teinte rose et légère; le ventre est d'un rouge vif; le dessus des ailes et du dos est d'un vert doré brillant de quelques reflets de cuivre de rosette; les rémiges et les rectrices sont d'un vert noir; les tarses sont d'un rouge vif, *ainsi qu'une caroncule arrondie* qui surmonte le demi-bec supérieur. La chair de cette espèce est savoureuse, et elle a l'habitude de se percher sur les sommités des rameaux les plus élevés. Un corbeau à duvet blanc, nommé *coco* par les naturels, dont le plumage est entièrement noir, ne paroît pas différer de l'espèce de la Nouvelle-Galles du Sud que MM. Vigors et Horsfield ont nommée, par rapport à son analogie avec la corneille d'Europe, *corvus coronoides* (1). Sur ces rivages étoit assez commun l'aigle océanique (*falco oceanica*, Temm., pl. col. 49). Deux espèces du genre *cuculus* habitoient les bois : l'une à plumage d'un vert uniforme, et l'autre inédite, que nous avons figurée sous le nom de *coucal atralbin* (*centropus ateralbus*).

Parmi les oiseaux les plus communs nous citerons les suivants : Trois espèces de martins pêcheurs, l'*alcedo albicilla* à plumage sur le corps couleur d'aigue marine, à tête et cou entièrement blancs; l'*alcedo ispida*, var. *moluccana;* l'*alcyon cinnamominus* de M. Swanson, nommé *kiou-kiou* par les insulaires : cette dernière espèce a environ six pouces de longueur. La tête et le dos sont d'un vert brun, et les ailes et la queue seules ont une teinte d'aigue marine. Un collier fauve entoure le cou, et le ventre et la gorge sont de cette dernière couleur, devenue plus vive et légèrement pointillée de brun. L'extrémité des rémiges et des rectrices est brune; la moitié de la mandibule inférieure est blanche, l'iris noirâtre, et les pieds sont rouges. Des drongos, des stournes (*lamprotornis metallicus*, Temm., pl. 266) qui vivent en troupes, et dont l'iris a l'éclat du rubis ; des hirondelles, un souï-manga à gorge bronzée, nommé *sic-sic* (2), des gobe-mouches nouveaux (3), un échenilleur (4), quelques chevaliers gris, des frégates, etc.

Nous décrirons toutefois trois espèces d'après nos notes manuscrites, dont les individus ont été perdus lorsque notre collègue M. Garnot fit naufrage au cap de Bonne-Epérance en revenant en France après nous avoir quittés au Port-Jackson. Ce sont les gobe-mouches suivants : Le *tenourikine*, long de six pouces, à plumage complétement noir lustré avec des reflets verts métalliques, le bec plombé, les tarses noirs, et l'iris d'un jaune pâle, le *rouquine*, ayant de longueur totale sept pouces, le dessus du corps, les ailes et la gorge noirs, le ventre blanc, un sourcil de cette dernière couleur sur l'œil, enfin à bec et tarses bruns. La troisième espèce, dont il nous reste à parler, appartient au genre *drongo* (*edolius*, Cuv.; *dicrurus*, Vieillot).

(1) *Psittacus lori*, L., enl., 168; Levaill., pl. 122 et 124.

(2) Perroquet grand-lori (Levaill., pl. 126, 127 et 128; *Psittacus grandis*, L.). Cette espèce est très rarement apportée en Europe, car elle vit difficilement en captivité. Cependant en ce moment (octobre 1828) M. Keraudren, inspecteur général du service de santé de la marine, en possède à Paris depuis assez long-temps un bel individu vivant.

(3) *Psittacus sinensis*, L., enl., 514; Levaill., p. 132.

(1) *Trans. soc. Lin.; Lond.*, t. XV, p. 261.

(2) Ce souï-manga est olivâtre, excepté la gorge, qui est d'un noir d'acier bruni, et le ventre, jusqu'aux couvertures inférieures de la queue, qui est d'un jaune pur.

(3) *Muscicapa chrysomela*, N.; *pipimaloumé* des naturels.

(4) Figuré dans notre atlas, pl. 12, sous le nom de pie-grièche karou (*lanius karu*); mais que nous avons reconnu être un *ceblepyris* auquel nous conserverons le nom trivial et indigène de *karu*.

Cet oiseau a la queue fourchue comme celle du *forficatus*, et de longueur totale environ dix pouces. Le dessus du corps est en entier d'un gris cendré plus foncé sur les ailes, tandis que cette teinte est beaucoup plus claire et d'une nuance plus douce sur le ventre; le bec et les pieds sont noirs, et l'iris est noirâtre. Nous l'appellerons *edolius comice*, du nom qu'il porte dans son pays natal, à moins qu'il ne soit, ce dont nous doutons, qu'une variété de l'*edolius cinéraceus* ou *chenta* de Java, décrit par le docteur Horsfield.

Les reptiles trouvent au Port-Praslin toutes les circonstances les plus favorables pour leur multiplication paisible : chaleur et abondance d'eau sont les deux premières grandes conditions de leur existence. Aussi, bien que nous n'en ayons point vu, les navigateurs qui nous précédèrent sur cette partie du monde y indiquent des caïmans : or, comme le crocodile bicaréné n'est pas rare à la Nouvelle-Guinée, on ne doit pas un seul instant douter que ce ne soit la même espèce. En revanche nous nous y procurâmes plusieurs sortes de lacertains, et notamment le lézard de pandang des Amboinois, ou *gecko* à bandes (*lacerta vittata*, Gm.), très bien figuré par M. Brongniart dans le *Bulletin des Sciences* (1), quelques ophidiens, et des tortues. Les habitants nomment ces dernières *poules*, recherchent leur chair, et font des hameçons pour la pêche avec leur écaille.

Les poissons comptent une grande variété d'espèces dans cette baie, et toutes rivalisent en éclat. Ce seroit nous entraîner trop loin que de les citer; mais il est probable que plus tard nous aurons occasion de revenir sur ce sujet. Nous ne passerons pas sous silence toutefois le requin à ailerons noirs (*squalus melanopterus*, Quoy et Gaimard) qui est multiplié d'une manière étonnante, ni le blennie sauteur de Commerson, sorte de poisson amphibie qui s'élève sur les vagues, gravit les rochers, s'y promène pour attraper les petits insectes dont il se nourrit, et, courant avec assez de rapidité sur le sable des grèves, imite à faire illusion les allures d'un scinque. Enfin ce qu'il y a de plus singulier dans les mœurs de ce poisson c'est de le voir nager indifféremment dans l'eau des petites rivières qui se perdent dans le Port-Praslin, se plonger dans la mer ou en sortir pour gravir sur les branches de quelques arbrisseaux maritimes. Ses yeux placés verticalement sur le sommet de la tête, ses nageoires jugulaires soudées et à rayons solides, sa couleur gris de lin linéolé, font de ce périophthalme un être fort curieux.

Les crustacés se composoient de langoustes, de cancers variés, de grapses peints, de palémons, de crevettes, d'un pagure et d'un ocypode qui se creuse des terriers dans les bois. Les insectes y sont très diversifiés et nombreux, et les papillons les plus riches et les plus éclatants s'y trouvent en grand nombre. Parmi les coléoptères nous citerons la cicindèle à odeur de rose, type d'un nouveau genre, qui se tient sur les feuilles; le *gnoma*, qui ne quitte point les écorces; un bupreste doré, et un très gros scarabée bicorne. On y rencontre plusieurs phasmes, l'un filiforme et vert, et l'autre très grand, noir, à corselet très dur et hérissé de piquants. C'est de cet insecte dont parle Bougainville lorsqu'il dit, p. 279 : « Il est long comme le doigt, cuirassé sur le corps; » il a six pattes, des pointes saillantes sur les côtés, » et une queue fort longue. » Quant à la mante-feuille mentionnée par ce navigateur, et si commune à Amboine et aux Séchelles, nous n'en eûmes point connoissance. Les scorpions et les scolopendres, ainsi que plusieurs fourmis très grosses et des termites ne doivent pas être oubliés.

Les coquilles les plus répandues sont de gros cônes, des casques, de très grands *trochus*, tels que la veuve et la peau de serpent, des tridacnes, l'hyppope, des porcelaines, des ovules œufs, des fuseaux, des haliotides, des murex, des huîtres, l'une à bords sinueux, l'autre aplatie et mince, des patelles, etc. Le scarabe ne quitte point l'atmosphère marine, et se tient sous la mousse ou dans les aisselles humides d'un *pancratium;* un petit bulime et une hélice noire inédite habitent les feuilles des arbres : une onchidie est très commune sur les rochers de la pointe *Tavua lai;* elle est ovalaire, de couleur jaunâtre, avec des taches brunes. Dans les eaux douces se trouvent une espèce du genre faune, la *melania setosa* de M. Gray (*Zool. Journal*, t. I, p. 253, pl. VIII, fig. 6, 7 et 8), une nérite épineuse, et la nérite fluviatile à lèvres rouges. Relativement à cette dernière espèce, nous ne pouvons passer sous silence un fait très singulier de son organisation. Les individus les plus développés, au lieu de vivre dans les eaux douces, où les fixent les lois de leur économie, se trouvoient répandus, au moins pendant la durée complète de notre séjour à la Nouvelle-Irlande, à de grandes distances dans l'intérieur des forêts, à plus d'une demi-lieue de tout ruisseau. Cette particularité de rencontrer à chaque pas cette coquille fluviatile attachée aux feuilles des arbres, et surtout à celles des *pandanus*, nous parut renverser les idées reçues; et nous ne concevons pas encore comment elle peut gravir sur les troncs pour atteindre les plus légers rameaux, à cause de son opercule calcaire très solide. Quant à sa respiration, elle se continue par la précaution qu'a ce mollusque de réserver dans sa coquille et sous son opercule qui ferme hermétiquement une provision d'eau, qu'il renouvelle peut-être chaque matin dans les

(1) Et dans les *Mis. de Schaw*, t. II, fol. 89.

aisselles des feuilles des vaquois ou de quelques autres plantes dont le feuillage enroulé reçoit les vapeurs qui sont condensées pendant la nuit.

Peu de relâches nous ont été aussi favorables pour enrichir nos collections d'une quantité innombrable de zoophytes. Les holothuries, les zoanthes, les actinies, les *salpa*, les méduses, nous offrirent de nombreuses espèces. C'est au milieu de la rade que nous prîmes par un temps calme un acalèphe agrégé, de forme pyramidale, long de deux pouces, composé de pièces articulées à facettes taillées comme du cristal, se désarticulant avec une extrême facilité, ayant son centre traversé par des cordons digestifs d'un beau rouge et disposés en ganglions renflés de distance en distance. Cet animal, qui a de grands rapports avec celui nommé *polytome* par MM. Quoy et Gaimard, sera pour nous le type du genre *plethosoma*. Par la même raison nous passerons sous silence les nombreuses espèces de madrépores, d'éponges, d'*alcyonium*, de vers à tuyaux, le tubipore musique, et les disques des fongies, dont les interstices des lamelles sont occupés par le polype dilaté en larges et innombrables ventouses de couleur marron clair, etc., etc.

Les peuples qui vivent sur la vaste île connue sous le nom de *Nouvelle-Irlande* par les Européens, semblables à plusieurs races répandues sur les terres environnantes, appartiennent à la grande famille des Papouas. Ces tribus noirâtres n'avaient point encore été décrites par les navigateurs, et tous les faits dont se composera leur histoire dans ce chapitre seront entièrement neufs pour la science.

Les nouveaux Irlandois ont la peau noire; mais cette teinte est loin d'être décidée, et par le mélange de jaune uni au brun elle affecte la couleur fuligineuse. Leur taille n'a rien de remarquable; elle varie suivant les individus : ses proportions les plus ordinaires sont à peu près de cinq pieds un à deux pouces. Leurs membres, sans avoir cette maigreur ou ces proportions grêles que l'on sait être propres à la race nègre, sont loin toutefois de présenter ces formes régulières et gracieuses qui caractérisent les Océaniens. Une épaisse chevelure laineuse recouvre la tête, et retombe sur les épaules par mèches très frisées et disposées comme en tire-bouchons. Les vieillards conservent leur barbe dans toute sa longueur, et paroissent en prendre le plus grand soin; à ces traits les plus saillants de leur physionomie extérieure il faut ajouter un front rétréci, un nez épaté, et une large bouche laissant entrevoir deux rangées de dents corrodées par le bétel. Leur angle facial, que nous mesurâmes plusieurs fois avec un instrument confectionné à bord du vaisseau, ne nous a jamais paru dépasser le terme de soixante-sept à soixante-dix degrés. Les frictions huileuses contribuent sans doute à donner à la peau d'un grand nombre de jeunes gens la douceur et le velouté qui la caractérisent; mais la majeure partie de la population se trouve affectée de cette lèpre qui ronge un si grand nombre de peuples dans la mer du Sud, et qui fait tomber l'épiderme par écailles furfuracées.

Tous les hommes de race noire, dans quelque partie du monde qu'on les observe, semblent méconnoître les habitudes d'une modeste pudeur : une complète nudité est pour eux l'état de nature; ils n'ont jamais cherché à voiler à tous les yeux des organes peu faits pour être montrés au grand jour. Les Nouveaux-Irlandois ne s'épilent point; et quelques vieillards étoient remarquables par l'épaisse villosité répandue sur leurs membres; ils ignorent le procédé de la circoncision.

La dignité la plus froide respire sur le visage des hommes âgés; leurs traits calmes et sereins sont empreints d'une impassibilité qui est l'apanage des sens engourdis par les ans, tandis que la jeunesse est chez ces peuples, comme partout ailleurs, caractérisée par une turbulence d'action et par une vive mobilité d'esprit. En étudiant toutefois les physionomies des Nouveaux-Irlandois, on pénètre aisément les passions qui viennent s'y réfléchir; et à côté de la fausseté des regards perfides de quelques uns contrastoient la défiance et le soupçon de certains, la bonhomie et la confiance de quelques autres. Chez ces hommes la gaieté et l'enjouement ne paroissent être le partage que d'un bien petit nombre; leur vie s'écoule à tendre des embûches à leurs ennemis ou à se préserver de leurs piéges, et un état d'hostilité perpétuelle en marque le cours.

Les Nouveaux-Irlandois, soit par mode, soit pour désigner les castes, conservent leurs cheveux et leur barbe, ou se rasent avec des coquilles. Cependant nous remarquâmes que tous les vieillards, dont la barbe onduleuse descendoit sur la poitrine, paroissoient jouir parmi leurs compatriotes de l'influence dévolue au pouvoir. Tous indistinctement se couvrent la tête d'huile, et la saupoudrent avec des poussières de chaux ou d'ocre : et ce grossier cosmétique n'imite pas mal une peinture rouge dont seroit imprégnée chaque mèche de cheveux. Cet ornement malpropre et bizarre contribue à donner à ces Nègres un aspect extraordinaire et sauvage, et c'est bien pis encore lorsqu'ils ont consacré quelques instants à leur toilette et couvert leur visage des fards qui sont pour eux l'idéal de la beauté. A ce sujet nous entrerons dans quelques détails : car l'homme le moins civilisé est, aussi bien que celui qui prétend exclusivement à ce titre, livré à l'empire des goûts les plus extravagants et les plus ridicules; et pourrions-nous sourire à la vue d'un Nouvel-Irlandois barbouillé d'huile et de poussière rouge quand on rencontre, au centre de la civilisation et

à chaque pas, des chevelures ébouriffées et couvertes de poussière de farine? Ainsi la chevelure des hommes qui nous occupent, tombant en toit sur les épaules, est poudrée avec de la chaux ou de l'ocre. La barbe ne reçoit point cette parure, et seulement on la taille brin par brin sur les côtés de la figure avec des valves tranchantes de coquilles, de manière à ne laisser en place qu'une très grosse touffe sous le menton : mais il paroît que l'opération d'abattre ces poils est longue et douloureuse; car la plupart des naturels qui vinrent visiter notre vaisseau se soumirent sans répugnance à l'épreuve douloureuse que leur firent endurer nos matelots, qui se faisoient un malin plaisir de les raser avec de vieux couteaux. A ces soins généraux ne se borne point la toilette des Nouveaux-Irlandois; il en est encore d'autres qui occupent leurs loisirs, et auxquels ils consacrent avec satisfaction de longs moments : au premier rang on doit citer leur coutume de peindre les joues, le front, le bout du nez, le menton, et même les épaules, la poitrine ou le ventre, avec de l'ocre délayée dans de l'huile de coco. Sur ce fard d'un rouge sanguin ils ajoutent, dans certaines circonstances, des raies blanches de chaux de corail. Le tatouage leur est inconnu, ou du moins nous n'en avons vu que des linéaments légers et peu distincts chez quelques individus; mais ils se percent la cloison et même les ailes du nez, pour y accrocher des ornements singuliers de formes très variables, qui impriment à leur physionomie, naturellement repoussante et laide, un caractère hideux et féroce. Un bâtonnet en os ou en bois traverse les parois des narines : celles-ci reçoivent des dents d'animaux ou des touffes de plumes, et jusqu'à des chapelets de dents de phalanger. Ils imaginèrent de loger en cet endroit les aiguilles, les épingles et les hameçons qu'on leur donna à bord de notre corvette; et ces instruments piquants ressembloient à des chevaux de frise destinés à protéger leur face noire. Les lobes des oreilles sont aussi troués de manière qu'on puisse y passer des rouleaux de cuir; et c'est aussi en ce lieu qu'ils placent, ainsi que le font les Carolins, les couteaux, les ciseaux, et les autres instruments de fer qu'ils obtiennent des navigateurs.

Uniquement soumis à l'empire des besoins physiques, les Nouveaux-Irlandois ont reçu, dans la plénitude de leurs fonctions des sens, un perfectionnement d'idées instinctives qu'on retrouve chez tous les hommes dont les besoins sont restreints aux premières nécessités de la vie. Leurs sensations intellectuelles sont chaque jour, à chaque instant, tendues vers les moyens de calmer la faim du moment, de se garantir des atteintes des bêtes féroces, ou de s'abriter des intempéries du climat. De là sont nées les perfections de la vision, de l'odorat, de l'audition; de là découlent cette justesse de coup d'œil pour atteindre avec un harpon le poisson qui nage, cette habitude de découvrir l'oiseau le plus petit caché au milieu d'un épais feuillage, cette prestesse pour gravir un morne escarpé. Sous ce rapport les Nègres du Port-Praslin ne le cèdent à aucune autre peuplade pour construire et manœuvrer une pirogue, lancer une longue zagaie en bois dur, ou jeter des pierres avec des frondes.

Parmi les hommes qui vinrent temporairement se fixer sur les rivages du Port-Praslin pendant notre séjour, nous remarquâmes un grand nombre de vieillards; et tout autorise à penser que la vie, exempte de ces vastes désirs qui en usent la trame, s'écouleroit sous ce ciel pendant une longue suite d'années si la guerre et ses ravages ne venoient en troubler de temps à autre la monotonie. L'homme est si naturellement porté à la destruction, et la guerre est si profondément de l'essence de son organisation, qu'on remarque que les haines ne sont jamais plus vives, plus acharnées, que lorsqu'elles s'élèvent entre deux tribus d'une même origine. Ainsi les Nouveaux-Irlandois ne diffèrent point des habitants de la Nouvelle-Bretagne, qui sont des tribus issues de la même famille; et cependant la haine qui les divise est telle que le nom de *Bi are* (nom indigène de la Nouvelle-Bretagne de Dampier), prononcé devant un naturel du Port-Praslin, suffit pour faire naître la colère la plus violente et lui faire vomir dans sa langue des imprécations qui, à en juger par la violence des mouvements qu'elles provoquent, doivent être d'une virulente énergie. Nous serions assez tenté de penser que les Nouveaux-Irlandois sont cannibales : nous n'avons cependant sur cette grave inculpation que des présomptions; mais cet affreux penchant, résultat d'un désir immodéré de vengeance, converti en dogme religieux par les superstitions les plus barbares, est d'ailleurs plus répandu qu'on ne le pense chez plusieurs peuples de l'Océanie ou de la Polynésie. Les armes des naturels du Port-Praslin sont le plus ordinairement ornées d'os humains entiers, et surtout d'humérus. Des trophées si hideux nous donnèrent à penser que ces peuples, trop bruts pour protéger leurs prisonniers, les massacroient au contraire, et se partageoient leurs débris pour perpétuer après leur mort la vengeance qu'ils en avoient tirée. Nous employâmes les précautions les plus délicates pour lever nos doutes sur cette affligeante circonstance; et plusieurs naturels confirmèrent nos soupçons en nous prouvant par des gestes expressifs le plaisir que leur procuroient des muscles palpitants à dévorer, tandis que d'autres, au contraire, inquiets et troublés à cette question, n'y répondirent point, témoignèrent de l'inquiétude, et se hâtèrent de quitter le vaisseau. Nous ne leur ferons point l'honneur de supposer que ce soit à des idées de remords qu'ils

aient sacrifié en cet instant : ce sentiment leur est parfaitement inconnu. Il est plus probable que la frayeur leur fit entrevoir que nos habitudes devoient être analogues aux leurs; que peut-être nous leur préparions par trahison le sort qu'ils font subir à leurs prisonniers, et que nos ouvertures en étoient les prémices.

Dans le nombre des naturels que nous visitions fréquemment, et avec lesquels nous vivions en bonne intelligence, nous n'en vîmes point de contrefaits. Leurs formes, sans être arrêtées avec grâce, n'avoient point cette maigreur que présentent plusieurs autres races nègres, et leurs membres étoient agiles et dispos. Un seul, c'étoit un vieillard, avoit eu les jambes brisées par un coup de casse-tête; mais la soudure des os s'étoit parfaitement consolidée, quoiqu'en les déformant. Nous n'avons point à signaler parmi eux de traces d'éléphantiasis, ni de ces hydro-sarcocèles énormes si communs à O-Taïti : mais en revanche la lèpre et les cicatrices sur la peau en détruisent l'uniformité, et ces dernières attestent combien sont fréquentes leurs hostilités avec d'autres tribus. Il eût été intéressant d'approfondir leurs idées sur l'art chirurgical ou sur les pratiques de leur médecine, quelque grossières qu'elles soient; mais leur intelligence ne s'éleva jamais à vouloir comprendre nos questions à ce sujet, quelque peine que nous nous soyons donnée pour leur faire apprécier le sens de nos demandes : ils se bornèrent à nous nommer les plaies *alot*, et la lèpre *limnimole*, sans que nous puissions supposer s'ils cherchent à se garantir de celle-ci par quelques moyens prophylactiques ou s'en guérir par des remèdes. La lèpre atteint à la Nouvelle-Irlande tous les âges, cause une desquamation dégoûtante de l'épiderme, et occasionne chez ceux qu'elle dévore un prurit qui paroît les tourmenter de la manière la plus cruelle.

Les hommes, quels qu'ils soient, ne peuvent bien être appréciés que vus dans leur intérieur. Leurs rapports habituels avec leur famille et l'ensemble de leurs habitudes domestiques les peignent sous leur vrai jour, et permettent de les juger par comparaison. Malheureusement nous ignorons complétement quels sont les liens de famille qui unissent les Nouveaux-Irlandois à leurs épouses et à leurs enfants; et ce que nous en savons se réduit à des observations superficielles faites par M. de Blosseville dans une course hasardeuse au village de Leukiliki, résidence des habitants qui pendant notre séjour dans le Port-Praslin étoient venus camper sur le rivage : mais, quelque incomplets que soient ces détails, ils ont un intérêt d'autant plus piquant que nul navigateur n'avoit même esquissé l'histoire de ces tribus. Voici le résumé du voyage de M. de Blosseville dans les mêmes termes qu'il nous l'a communiqué :

« Une première tentative m'avoit conduit de l'autre côté des montagnes qui entourent le Port-Praslin, en suivant un sentier d'un difficile accès, tracé par les sauvages. J'étois descendu sur une plage, de laquelle on pouvoit reconnoître la position du village à la fumée qui s'élevoit au-dessus d'un terrain bas et boisé qui séparoit deux vastes baies. Un large bras de mer empêchoit d'y parvenir sans le secours d'une pirogue, et le chemin par terre étoit impraticable. Le 19 je quittai la corvette, accompagné de Williams Taylor : la conduite des naturels lors de leur première visite régla la nôtre, et nous n'emportâmes aucune arme; les cadeaux dont nous nous chargeâmes étoient soigneusement cachés. Après avoir rapidement franchi la montagne nous arrivâmes sur la grève, où la vue de deux pirogues et de quelques naturels me donna l'espoir de réussir. Cependant, lorsque les plus âgés connurent notre projet, ils refusèrent de le seconder : une hache que je leur donnai les fit changer de résolution; ils délibérèrent entre eux, et nous firent promettre que nous ne voudrions ni voir leurs femmes ni passer la nuit dans le village. Enfin quelques petits présents et l'assurance d'en recevoir de plus grands lorsqu'ils viendroient à bord dissipèrent tous les scrupules. Une pirogue fut lancée, et nous partîmes avec quatre sauvages.

» La baie que nous traversâmes a quatre milles de large; elle est ouverte à tous les vents de la partie de l'est. L'île *Ciroa* et le rocher *Lountasse* se voient à l'entrée; mais ils ne peuvent fournir aucun abri. D'étroites plages de sable sont interrompues par des collines escarpées qui tombent perpendiculairement à la mer, et qui interdisent toute communication par terre entre les divers points de la baie, dont le fond est divisé en deux parties par le morne *Tacana*, à la gauche duquel on voit plusieurs cases habitées à certaines époques de l'année. En arrivant près de l'isthme nous découvrîmes que la plage sablonneuse qui le borde étoit défendue dans l'est par un récif de corail. Ce fut vers cet endroit que la pirogue fut dirigée; elle se tint au large pendant qu'un naturel, qui s'étoit jeté à la mer, alloit, comme ambassadeur, demander si on vouloit nous recevoir. Ce messager revint bientôt; il fit un signe favorable, et en un instant nous fûmes sur le rivage. La pirogue étoit à peine échouée que plusieurs naturels se réunirent autour de nous. Ceux qui ne nous avoient pas encore vus satisfaisoient leur curiosité en examinant nos habits, tandis que nos anciennes connoissances nous donnoient des marques d'amitié. Mon attention étoit principalement captivée par un grotesque personnage (le danseur ou la danse se nomme *louklouk*) qui au moment de notre arrivée s'étoit élancé sur la grève, qu'il parcouroit en dansant. Son habillement ridicule consistoit en une

énorme ceinture de feuilles de *vacoua* (1) de neuf pieds de circonférence, qui prenoit à la poitrine et tomboit au milieu des cuisses; par-dessus s'élevoit une pyramide quadrangulaire; par-derrière elle étoit couverte de feuilles, et par-devant elle étoit fermée par un réseau noir orné de figures blanches. La tête du sauvage étoit cachée sous cet affublement; un de ses bras sortoit du milieu des feuilles, et étoit armé d'une zagaie. Un second danseur se joignit au premier; ils s'approchèrent de moi, et je pus les examiner et les dessiner à loisir.

» Cependant on ne nous permettoit pas encore d'avancer, et ce ne fut qu'après dix minutes d'attente que nous ne rencontrâmes plus d'opposition; mais on nous fit encore arrêter à quelque distance dans un lieu dégarni d'arbres, qui avoit l'air d'une place; on y remarquoit un hangar de pêche, une petite plantation de taro bien entretenue et entourée d'une haie, enfin plusieurs habillements pareils à ceux de nos danseurs, placés sur des piquets. Une trentaine de naturels réunis en cet endroit nous firent asseoir auprès d'eux. On nous apporta des racines de taro et de l'eau dans un bambou : cette eau, que j'avois demandée, étoit légèrement saumâtre; je cherchai inutilement à savoir si on pouvoit en avoir de meilleure. Deux hommes d'un âge mûr ne tardèrent pas à nous joindre : à l'autorité dont ils jouissoient, à la protection qu'ils parurent nous accorder en se tenant toujours près de nous, je jugeai qu'ils étoient chefs du village; mais rien d'ailleurs ne servoit à les faire distinguer, et je ne pus pas savoir quel titre ils portoient. Williams ayant réussi à faire comprendre que j'étois officier, ils témoignèrent une grande joie, et tous les sauvages firent des cris d'acclamation. Au bout d'un quart d'heure il nous fut encore permis d'avancer; nous arrivâmes par un chemin détourné sur une plage de sable qui appartient à une vaste baie. De là nous aperçûmes le village de Leukiliki, s'élevant sur une colline qui forme le côté oriental de la rade; les habitations étoient à moitié cachées par les arbres qui les entouroient.

» Les chefs nous conduisirent d'abord à la maison des *idoles*, bâtie à environ cent pieds au-dessus de la mer; c'est un bâtiment de trente-six pieds de longueur, de dix-huit de hauteur, et de onze de largeur. Cette espèce de pagode, ouverte à une de ses extrémités, est divisée en deux parties par un plancher établi à l'endroit où la couverture vient aboutir à une muraille de trois pieds de haut, construite avec des planches peintes qui ferment le bas de l'édifice. Sur ce plancher sont posées les idoles : la principale, placée à l'entrée, est une statue d'homme, de trois pieds de hauteur, grossièrement sculptée, peinte en blanc, en noir et en rouge, et ayant un phallus énorme; à sa droite on voit un grand poisson, et à sa gauche une figure informe qu'on peut prendre pour celle d'un chien. De chaque côté sont placés cinq autres dieux qui représentent des têtes humaines d'un pied de hauteur, dont on a peine à distinguer les traits. Au fond on voit une quatorzième figure d'une plus grande dimension; elle est peinte en rouge; ses yeux sont formés par des morceaux de nacre; à côté est attaché un ornement en bois artistement découpé; les naturels le nomment *prapraghan*, et lui témoignent beaucoup de respect. Ce n'est cependant qu'une décoration qu'ils placent sur l'avant de leurs pirogues; cette pièce précieuse est voilée. On descend dans la partie inférieure par deux grandes ouvertures; j'y suivis un des chefs, mais rien de remarquable ne s'offrit à ma vue; deux *tamtam* sont suspendus dans l'intérieur de la maison ainsi que quelques fruits. Ces dieux de bois reçoivent des offrandes, et un couteau me fut demandé au nom de la grande idole. Je n'avois garde de refuser, et j'ajoutai à mon présent une médaille que je fis attacher au cou du grand dieu. J'espère qu'ainsi consacrée, on pourra l'y voir dans beaucoup d'années. Ce fut en vain que je cherchai à obtenir des renseignements sur la religion de ces insulaires; il reste à savoir quel est leur degré de superstition, et s'ils font des sacrifices humains. Je ne vis aucun os qui pût le faire présumer; toutes les idoles portent indistinctement le nom de *bakoni*.

» Entourés d'hommes et d'enfants qui fuyoient à notre approche, nous n'avions pas encore vu de femmes, pas même de petites filles. Je commençois à deviner pourquoi on nous avoit fait attendre lorsque nous débarquâmes sur l'isthme, et pour m'en assurer je me dirigeai vers les cases; on ne nous arrêta pas, les chefs nous suivirent partout; mais inutilement essayâmes-nous de regarder à travers les planches qui servent de portes, elles étoient trop bien jointes, et pas le moindre jour ne pénétroit dans l'intérieur. Il ne me fut permis d'entrer que dans une seule maison; je n'y vis qu'un feu allumé, et des planches larges et épaisses qui servoient de lit. Notre visite avoit valu aux femmes une réclusion momentanée; j'ose dire que la jalousie des hommes leur paroissoit bien cruelle, et que leur curiosité surpassoit de beaucoup la nôtre. Les vieillards étoient peut-être chargés de réprimer cette curiosité, car nous

(1) Cet usage est entièrement semblable à celui usité dans le royaume de Woolli.

« En approchant de Cunda-Barra nous vîmes accro-
» ché à un poteau hors des murs de la ville, un vête-
» ment fait d'écorces d'arbres coupées par filaments et
» arrangées de manière à couvrir un homme, espèce
» de loup-garou appelé *numbo-jumbo*. » (*Journal des Voyages*, cah. 82, p. 216; *Analyse du Voyage dans l'Afrique occidentale*, du major Gray et du médecin Dochard, 1825, 1 vol. in-8°.)

n'en vîmes qu'un seul dans la foule. Les précautions soupçonneuses des habitants de la Nouvelle-Irlande, dont nous nous gardâmes prudemment de heurter les préjugés, paroîtront moins ridicules et seront plus naturellement expliquées si on les attribue plutôt à des préceptes de religion qu'à des principes de morale et de jalousie. Parmi les jeunes femmes, je ne serois pas étonné que quelques unes eussent de jolis traits; car j'ai vu beaucoup de jeunes enfants qui avoient des figures vraiment européennes, et dont la peau avoit une teinte assez claire.

» Le village étant bâti sur une colline, partout où on a voulu construire une case, on a élevé le terrain pour qu'il formât une plate-forme unie qu'on a soutenue par un mur de pierre : c'est ainsi que chaque habitation est placée sur un plateau isolé, entouré d'arbres et de plantes utiles par leurs fruits, ou agréables par leurs fleurs brillantes. La propreté remarquable qui règne à l'extérieur feroit honte aux O-Taïtiens, si négligents sur cet article. Le toit, de feuilles de vaquois, arrondi aux extrémités et tombant jusqu'à terre, compose la hutte entière, qui a ordinairement vingt-trois pieds de longueur, onze de hauteur, et neuf de largeur. L'ouverture, qui sert de porte, a trois pieds de haut; elle est pratiquée à un des bouts ou à l'extrémité d'un des longs côtés. Les hangars à pirogue ne diffèrent des maisons qu'en ce qu'ils sont ouverts aux deux bouts, ayant une portion de toit avancée. Le village de Leukiliki se compose d'environ vingt-cinq huttes : si le nombre des hommes n'est pas inférieur à celui des femmes, la population doit être de deux cents âmes, et dans cette estimation le nombre des enfants doit entrer pour moitié. Cette petite peuplade se nourrit principalement de poissons et de racines de taro. Je n'ai vu auprès des habitations que peu de bananiers, et encore moins de cocotiers; cependant on nous apporta plusieurs noix fraîches pour nous désaltérer. La baie dans laquelle se trouve le village offre un excellent abri pour les bâtiments; étant près de la côte on est environné de terre de toutes parts; la pointe la plus nord et celle du village sont nord-ouest et sud-ouest. La partie ouest est bornée par des terres basses et boisées, et je suis porté à croire qu'elles sont séparées des hautes montagnes de l'intérieur par un lac ou par des marais. Au-dessus de la partie nord j'ai vu s'élever de la fumée; les naturels m'ont fait entendre qu'il s'y trouvoit un village, et ils prononçoient en même temps le mot *fane*. Cette relâche est privée d'un grand avantage, si elle ne fournit pas de bonne eau; mais on s'y procure facilement des rafraîchissements.

» Nous nous étions engagés à partir lorsque le soleil commenceroit à baisser; fidèles à notre parole, nous suivîmes les chefs qui nous entraînoient insensiblement hors du village, et nous allâmes nous embarquer dans la même pirogue qui nous avoit conduits. Les danseurs ne manquèrent pas à notre départ de remplir leur ridicule office, et les naturels se retirèrent pour délivrer leurs femmes, tandis qu'un des chefs nous accompagnoit dans l'espérance de recevoir le prix de son bienveillant accueil. Nous gravîmes la montagne avec les naturels qui nous avoient suivis; mais au moment d'arriver ils nous quittèrent, et retournèrent chez eux avec une troupe de leurs compagnons qui avoient passé la journée au Port-Praslin. Nous avions employé six heures dans cette excursion, quoique nous n'en eussions pu passer qu'une au milieu des habitations des Nouveaux-Irlandois. La manière généreuse dont nous ont traités ces naturels lorsque abandonnés à leur merci ils pouvoient impunément nous dépouiller, leur manière de vivre, leur propreté recherchée dans leurs demeures, serviront à prouver, je l'espère, que ces insulaires sont beaucoup moins éloignés des premiers degrés de la civilisation qu'on ne l'avoit cru jusqu'à présent; mais ce qui retardera leurs progrès c'est qu'ils fuiront toujours toute société intime avec les Européens. »

Ce récit est tout ce que nous savons des coutumes fondamentales des Nouveaux-Irlandois : le lecteur suppléera aux conjectures que nous pourrions en tirer par les siennes; car notre rôle doit se borner à la simple mention des faits et à leur citation en historien jaloux de ne point les grossir par des commentaires. Seulement nous joindrons à ce tableau un aperçu des habitudes domestiques que le séjour de ces Papouas sur les rivages du Port-Praslin nous a permis de recueillir dans nos relations habituelles au milieu d'eux.

Le premier art que l'on doive examiner chez tous les peuples, quelle que soit leur civilisation, est celui de la cuisine. Manger gloutonnement est sans doute le premier besoin de la vie; mais soumettre ses aliments à des préparations diverses annonce un raffinement qui ne peut naître que sous l'influence de l'aisance et d'une position au milieu d'un sol productif : sous ce rapport les Nouveaux-Irlandois nous parurent n'avoir pas fait de grands progrès, et le feu est chez eux l'agent universel dont ils réclament le secours, soit pour torréfier sur des charbons leurs aliments, soit pour réchauffer les sables des rivages sur lesquels ils dorment pendant la nuit, ou enfin pour chasser les insectes et se garantir de leurs morsures. Ils se servent, pour allumer leurs brasiers, de deux morceaux de bois qu'ils frottent vivement, et dont s'échappent des étincelles qu'ils recueillent sur de la paille desséchée. Par ce procédé simple ils peuvent, quelque part qu'ils se trouvent, préparer leurs repas, allumer instantanément ces grands feux qui sèchent leurs membres des averses pluviales auxquelles ils sont exposés. Ces naturels redoutent

la profonde humidité qui règne dans les forêts; et lorsqu'ils viennent camper sur un point quelconque du rivage, ils en choisissent constamment la partie nue et sablonneuse, se placent en rond de manière à entourer le feu qu'ils ont soigneusement entretenu au milieu du cercle, et font en sorte de placer à côté de chaque individu des masses de charbons ardents destinées à les réchauffer pendant le sommeil et à les protéger contre la fraîcheur des nuits. Ces Nègrès, ainsi couchés pêle-mêle sur le sable échauffé, paroissoient éprouver la plus vive jouissance à s'étendre dans tous les sens pour ne rien perdre de la chaleur que leur envoient les divers foyers qu'ils ont préparés. Il nous arriva fréquemment de les visiter au milieu de la nuit sans que jamais nous ayons surpris la tribu entière plongée dans le sommeil. Il paroît que, pour éviter les surprises, ils ont la précaution de placer à l'entour de leurs campements des vedettes qui à la moindre apparence de danger donnent l'alarme, et qui ont aussi pour fonction d'entretenir les feux allumés.

Les Nouveaux-Irlandois mangent à chaque instant du jour; et quel que soit l'animal qui leur tombe sous la main, il est aussitôt jeté sur des charbons ardents, rôti et dévoré; jamais ils ne se donnent la peine de dépouiller un quadrupède ou de plumer un oiseau, et ils en savourent jusqu'aux intestins. Les insectes les plus dégoûtants et les reptiles les plus hideux ne leur causent aucun dégoût, et nous les avons vus souvent manger de gros lézards qui étoient à peine grillés. Lorsque les habitants quittent leurs villages ils n'emportent point de provisions avec eux; ils se reposent pour trouver des vivres dans leurs voyages sur les récifs qui se découvrent à marée basse. Là, en effet, ils pêchent aisément tout le poisson qu'ils peuvent désirer, et à cette ressource principale s'adjoignent une infinité de gros coquillages, surtout des poulpes et des bénitiers, enfin des tortues marines, des crabes, nommés *koukiavass*, et de très grosses langoustes. Mais pendant que des naturels explorent ainsi les vastes bancs de récifs qui bordent toutes ces côtes, quelques autres s'avancent dans l'intérieur des forêts, et y recueillent les productions végétales nombreuses qu'une nature riche et libérale y jeta à profusion. Au premier rang des fruits que leur maturité faisoit rechercher à l'époque de notre séjour, nous mentionnerons la châtaigne d'inocarpe, dont le goût et la saveur ont la plus grande analogie avec les marrons d'Europe; ce fruit nommé *laba* est tellement abondant qu'il jonche parfois le sol; les Papouas le mangent rôti ainsi que la pomme du faux palmier nommé *cycas*. L'abondance des vivres et la quantité que ces insulaires en consomment nous ont souvent étonnés. Nous n'avons jamais, en effet, assisté à un de leurs repas sans que nous n'ayons vu disparoître des masses énormes de viande, de mollusques, ou de poissons; leur grand régal est de manger ces derniers crus. Parfois, pour cuire leurs aliments, ils creusent un trou très profond dans le sable; ils le tapissent avec des feuilles fraîchement cueillies, et y déposent les chairs au milieu de pierres échauffées. Les animaux dont ils se régalent ne sont pas nombreux; ils n'élèvent que très peu de cochons, et parmi les quadrupèdes sauvages les couscous sont les seuls qui nous parurent servir à leurs festins. La cuisson ne dépouille point ces derniers d'une odeur fragrante et expansible qui pendant leur vie donne la conscience de leur voisinage bien long-temps avant qu'on puisse les entrevoir : cette chair est cependant bien capable d'exciter la convoitise par sa blancheur et par ses qualités apparentes; mais c'est en vain que nous essayâmes à différentes fois d'en goûter : l'odeur qu'elle ne perd jamais soulève l'estomac le plus robuste et le plus affamé. Quelques naturels nous firent entendre qu'ils ne dédaignoient point de manger les chiens; ce goût n'a rien d'extraordinaire chez ces peuples, car il est assez universellement répandu sur toutes les terres de l'Océanie. Le chou caraïbe, plante de la famille des aroïdes, si précieuse par ses qualités nutritives, croît dans tous les marécages, et est vivement apprécié dans la Nouvelle-Irlande, aussi bien que dans les îles de la Société. Mais ce qui nous frappa sur cette grande île, située à une foible distance de l'équateur, est la rareté des cocotiers qui croissent sur les rivages; au petit nombre de noix de cocos que ces tribus nous apportèrent, comme objet d'échange, et à la valeur qu'elles en exigeoient en retour, nous dûmes penser que cet excellent fruit étoit restreint dans son usage, et qu'il étoit considéré comme une substance nutritive d'autant plus précieuse qu'elle étoit moins abondante. Pas un seul cocotier n'existe aux alentours du Port-Praslin; et toutes les noix que les habitants nous apportèrent étoient sèches : ils nomment le coco pris en entier *lamass*, la coque ligneuse *larime*, et le lait émulsif *haourou*. Mais, si les cocos sont rares, ils possèdent en retour des *ounes* (bananes), des *nios* (ignames), des *tos* (cannes à sucre), et des *béréos* ou fruits à pain sauvages : l'eau pure semble être leur unique boisson.

Le repos, c'est-à-dire ce *far niente* qui consiste à reposer sur le sol ses membres engourdis, paroît être pour les Nouveaux-Irlandois la réalité du bonheur. Nous les visitâmes à toutes les heures du jour et de la nuit, nous passâmes des journées couchés au milieu d'eux, dans le but d'étudier leurs habitudes les plus apparentes, et presque toujours nous les vîmes savourer avec une sorte de volupté ce repos si voisin de celui d'une brute. Cent fois nous trouvâmes les vieillards nonchalamment étendus près d'un foyer à demi éteint, restant des heures

entières les jambes l'une sur l'autre et les mains croisées sur la poitrine dans l'immobilité la plus parfaite, mais suivant de la prunelle avec une vive curiosité tous nos mouvements et toutes nos actions.

Ces peuples aiment passionnément le bétel : ce sialagogue énergique noircit profondément l'émail des dents qu'il corrode, et donne une couleur rouge sanguinolente aux membranes qui tapissent l'intérieur de la bouche. Cet usage, complétement inconnu à tous les autres Océaniens, n'a pu leur être transmis que par les Malais à l'époque où leur navigation s'étendoit dans toutes les mers qui baignent cette partie des îles polynésiennes et océaniennes. Les raisons données par Péron sur l'utilité de cette drogue sont loin d'être exactes, et nul doute qu'il ne faille simplement attribuer l'introduction de son usage parmi tant de peuples à la fantaisie et à la mode. Les Nouveaux-Irlandois d'un certain âge sont les seuls qui mâchent le bétel ; car les jeunes gens nous parurent ne pas jouir de la prérogative d'en user, puisque aucun n'en avoit encore mis dans sa bouche. Sous le nom de *bétel* on désigne un mélange de substances d'une grande âcreté dont les principes se corrigent pour donner naissance à un produit mixte d'une saveur légèrement enivrante, que nous avouerons avoir trouvée fort agréable. La base de ces matières est la chaux appelée *emban*, obtenue par la calcination des madrépores, et que les naturels renferment dans un fruit à épiderme rouge nommé *kamban*, dont la surface est souvent enjolivée par de nombreux dessins. Ce fruit, de la grosseur d'une coloquinte, est produit par une plante grimpante nommée *melodinus scandens* par M. de La Billardière. Dans un autre petit vase ils conservent des fruits d'arec et des feuilles de poivrier, qu'ils saupoudrent de chaux avant de s'en servir. La noix d'arec est ce qu'ils nomment *boual*, et le fruit vert ou la feuille du poivrier est ce qu'ils connoissent sous le nom de *poque*.

L'industrie des tribus qui nous occupent n'est point variée. Des hommes qui vont nus, et qui paroissent ne pas sentir la nécessité du moindre voile pour se vêtir, n'ont pas dû s'occuper des moyens de tisser des étoffes ; et tous leurs besoins étant de pure animalité il en est aussi résulté cette absence d'arts consacrés aux commodités de la vie et aux jouissances intellectuelles : car, sous ce rapport, toutes les races nègres se trouvent être plus ou moins en arrière du reste de l'espèce humaine. Mais en revanche leur instinct les a portées à se créer de nombreux moyens d'attaque et de défense, et leur goût s'est dirigé vers les colifichets les plus bizarres pour se rendre plus redoutables un jour de combat ou pour s'embellir. Dans nos relations journalières avec les Nouveaux-Irlandois ils sollicitèrent quelques étoffes vivement colorées, des verroteries : ce n'étoit jamais pour s'en servir à l'ordinaire, mais probablement dans le but d'en orner leurs idoles. Les seuls tissus qu'ils savent fabriquer consistent en feuilles de *pandanus* cousues de manière à former des sortes de capuchons destinés à protéger la tête et le dos des grandes averses. Ces moyens protecteurs sont la première ébauche des mêmes étoffes que nous retrouverons chez les habitants de la Nouvelle-Guinée. Les seuls perfectionnements dignes d'être cités comme produits par une imagination créatrice se trouvent être les idoles grossièrement sculptées déposées dans leurs temples, et les ornements divers faits pour la plus grande partie avec des plumes de couleurs vives, et destinées à parer leur chevelure ou leur ceinture un jour de combat. Leurs embarcations, quoique bien inférieures à celles des Mongols-Pélagiens, annoncent toutefois des idées assez avancées sur l'architecture nautique, bien qu'ils paroissent complétement ignorer l'art de les manœuvrer avec des voiles.

Pendant notre séjour dans la belle baie nommée *Port-Praslin*, nous vîmes jusqu'à cinquante guerriers à la fois, paroissant obéir à des vieillards, portant comme marque distinctive leurs cheveux longs, ainsi que la barbe. Il nous cachèrent soigneusement leurs femmes, ce qui semble attester qu'à leurs idées païennes se mêlent quelques traditions musulmanes qu'ils auront puisées dans leurs relations avec les Malais. Ils nous firent entendre d'ailleurs qu'ils jouissoient de la prérogative d'avoir plusieurs épouses ; mais leur conversation nous prouva aussi qu'ils poussoient aussi loin que possible les inquiétudes d'une humeur jalouse.

La guerre, ou plutôt cet instinct vague de destruction, apanage de la barbarie profonde comme de la civilisation raffinée, semble être chez les Nouveaux-Irlandois un état habituel entre eux et les insulaires voisins. Aussi, à en juger par la nature de leurs armes et le nombre qu'ils en possèdent, il est facile de se convaincre qu'ils donnent tous leurs soins à les rendre dangereuses et multipliées. Mais aux armes offensives et défensives ils joignent des plaques de nacre destinées à signaler la valeur des guerriers, des colliers, des plumes, etc., signes évidents d'une sorte de chevalerie : tant les hommes, quels qu'ils soient, ont de tendance à s'enorgueillir des bagatelles qui flattent leur vanité ! Au premier rang nous signalerons avec quelques détails leurs instruments de destruction. Le plus meurtrier d'entre eux est le casse-tête ou *silla* : c'est une longue massue en bois très dur, rouge, ornée de dents enfilées à sa poignée, et précieusement ciselée à son extrémité vulnérante. Après cet assommoir vient la zagaie, sorte de longue pique effilée et pointue également faite avec un bois rouge très dur, que les naturels lancent avec une grande vigueur, après l'avoir

brandie l'espace de quelques secondes. Pour paroître plus formidables en jetant cette javeline, ils se mettent dans la bouche des touffes de fibres entortillées qui imitent grossièrement des moustaches épaisses et volumineuses. Ils paroissent ignorer l'usage de l'arc et des flèches, car jamais nous n'en vîmes dans leurs mains. Il n'en est pas de même des frondes en fibres de palmier, avec lesquelles ils lancent les pierres dont leurs embarcations sont toujours munies, et qui semblent être un de leurs puissants moyens d'agression. Comme arme défensive ils emploient le bouclier, auquel ils donnent une forme oblongue, convexe, rétrécie au centre, et dont la surface est enjolivée de coquillages enchâssés dans le bois.

Les ornements en usage chez les Nègres du Port-Praslin sont nombreux et variés, bien qu'ils ne s'en décorent qu'en certaines circonstances. Ainsi des panaches de toutes couleurs, des aigrettes de soies de sanglier, des plaques de nacre, des hausse-cols, des colliers de dents, des chapelets de coquilles, sont leurs bijoux les plus ordinaires. Souvent ils enfoncent dans les ailes du nez, percées à cet effet, jusqu'à des pinces de langouste. Ils passent à l'entour du bras des bracelets en paille tressée et de couleur, ou en matière calcaire d'une extrême blancheur. On sait qu'ils forment ces derniers ornements avec la base des grosses coquilles du genre cône, et qu'ils les travaillent en les usant par le frottement avec le plus grand soin. Ils se percent aussi les lobes des oreilles pour y passer des morceaux de bois, des écailles de tortue roulées, ou des dents de poisson.

Le chant est sans contredit le premier son que vibra le gosier d'un être animé, et même l'homme avant qu'il eût pu l'accentuer de manière à en créer la voix parlée. Or de la musique vocale à la musique instrumentale il n'y a qu'un pas : aussi voyons-nous toutes les races nègres, adonnées avec passion à la danse et à la musique, être on ne peut plus sensibles, lorsqu'elles sont dans l'esclavage, aux airs qui leur rappellent leur patrie. Les peuples civilisés séquestrés dans les contrées montagneuses conservent intact ce goût pour les traditions de leurs pères et pour les chants qui dès l'enfance, en résonnant à leurs oreilles, se sont à jamais identifiés avec toutes les lois de leur organisation de position. Les Papouas du Port-Praslin sont beaucoup plus avancés sous ce rapport que les peuples mongols-pélagiens et océaniens. Au premier rang des instruments nous citerons le *tamtam*, qu'ils placent dans leurs temples dans le but sans doute de réunir par ses sons bruyants les tribus aux cérémonies de leur fétichisme grossier, ou bien de leur servir d'appel lors des alertes brusques dans lesquelles leur vie agitée s'écoule. Ces tamtam ont deux pieds environ de longueur totale ; ils se composent d'un tube creux étranglé au milieu, disposé de manière à simuler deux cônes réunis par leurs sommets. Ce cylindre perforé est tiré d'un morceau de bois léger peint en noir lustré, et garni de divers ornements en écaille incrustés dans son épaisseur. Une seule extrémité est recouverte par une peau de lézard solidement tendue et fixée sur le pourtour. Mais une des particularités les plus intéressantes peut-être est d'avoir trouvé chez les naturels l'usage du syrinx ou flûte de Pan : cet instrument ne diffère absolument du nôtre qu'en ce qu'il présente parfois six ou huit tuyaux au lieu de sept ; il est fabriqué avec des morceaux de roseau soigneusement accolés et passés au feu sur les bords. Un de nos amis, très bon musicien, le baron Feisthamel, a bien voulu nous donner une note fort intéressante sur la portée de cette flûte de Pan que nous lui avions remise [1]. Enfin il

[1] Les anciens avoient deux sortes de flûtes, la flûte simple et la syrinx, ou flûte de Pan.

Platon en parle dans son *Voyage en Égypte ;* Homère en fait mention dans l'*Iliade.*

Ces instruments furent bannis dans le principe des temples d'Apollon par les prêtres, à cause de la lutte de ce dieu avec Marsyas ; ils furent ensuite portés au plus haut degré de faveur. Leur étude entroit dans l'éducation des hommes illustres du temps. Périclès fit venir de Thèbes le célèbre Antégénidès pour enseigner la flûte à son neveu Alcibiade.

Les Thébains surpassèrent sur cet instrument les autres peuples de la Grèce. Dion Chrysostôme dit avoir vu une statue de Mercure sur la vieille place de Thèbes sur laquelle on lisoit cette inscription : *La Grèce a déclaré que Thèbes a remporté le prix sur la flûte.*

Comme tout concourt à prouver que les instruments accompagnoient les voix à l'unisson, et que conséquemment l'*harmonie* proprement dite n'étoit point connue des Grecs, les cordes des lyres et harpes étoient tendues de manière à produire autant de sons différents qu'il en entroit dans leur système de chant ; et conséquemment les flûtes n'avoient également qu'une étendue de sons très bornée. Au fur et à mesure que le système des sons s'étendit, les instruments suivirent cet accroissement ; et la flûte, qui n'avoit d'abord que quatre ou cinq notes, en eût bientôt jusqu'à seize. Mais il est à remarquer que l'assemblage des notes, ainsi que le *mode de musique*, étoient toujours *mineurs*, et tous les auteurs anciens sont d'accord sur ce point. Il est même bien curieux d'observer qu'aujourd'hui encore pas un seul des cris des différents marchands qui parcourent les rues de la capitale ou d'autres villes n'est un mode majeur, mais bien un mineur. La raison qu'on peut en donner, c'est que l'homme *naturel* éprouve beaucoup plus de facilité à attaquer la tierce mineure que celle majeure.

La syrinx de la Nouvelle-Irlande présente un assemblage de notes ayant ce caractère mineur, le voici :

n'y a pas jusqu'à la guimbarde que nous observâmes parmi les naturels de ces contrées; elle est faite avec un morceau de bambou, terminée en trois pointes effilées et fendues de manière à n'être séparées que par un léger intervalle : placée dans la bouche comme notre guimbarde, la lame du milieu vibre sous le doigt qui la presse.

Si des ressources industrieuses pour consoler des peines de cette vie, et roidir les organes contre les sensations tristes qui à chaque instant viennent l'assiéger dans quelque position sociale où l'homme puisse se trouver, nous passons à l'industrie de pourvoir à la subsistance du jour, nous verrons que le Nouvel-Irlandois, à part l'abondance des productions qui couvrent le sol de sa patrie, a reçu en partage un merveilleux talent pour la pêche. Nulle race ne possède avec plus de perfection le sens de la vue que les Papouas, et ceux du Port-Praslin nous étonnèrent souvent par l'adresse inouïe avec laquelle ils lancent sur le poisson qui nage à une certaine profondeur de la mer un harpon en roseau grêle mais ferme que terminent cinq ou six pointes acérées en bois dur, et qui, décrivant une ligne parabolique, retombe, frappe la proie, qui essaie en vain de se débattre sous la tige qui la maintient sur l'eau. A ce moyen, qui demande une vive prestesse et une justesse de coup d'œil que tous les naturels ne possèdent pas également, ils ajoutent diverses sortes de filets faits avec des écorces d'arbre cordonnées.

La construction des pirogues est très soignée chez ces hommes, et la régularité et la netteté qui ont présidé à la coupe du bois portent à penser que depuis long-temps ils ont tiré un grand parti des instruments de fer qu'ils se sont procurés par le passage de quelques navires ou par des communications avec les Malais. Il est de fait que ce métal étoit ce qu'ils préféroient à toute autre matière dans leurs échanges. Les petites pirogues se ressemblent par leurs formes et par leurs dimensions : elles sont étroites, mais sveltes et légères, et peuvent recevoir de sept à huit hommes; elles ne sont point creusées dans un seul tronc d'arbre, mais leurs bordages sont ajustés et calfatés à la manière des canots dits à clains suivant la méthode européenne, et les coutures ou joints sont très soigneusement remplis par un mastic retiré d'une gomme résine qui fait l'office de brai; elles sont aussi constamment redressées sur l'avant et sur l'arrière, de manière que ces parties, peintes avec de la chaux et de l'ocre, et sculptées à leur sommet en forme de crête de coq, peuvent avoir deux pieds et demi de hauteur. Le balancier est fixé sur le flanc de l'embarcation par sept ou huit traverses. Nous ne leur vîmes ni mâture ni gréement. Une grande pirogue, contenant environ quarante combattants, vint un jour dans le havre où nous étions mouillés. Tout nous autorise à penser que cette vaste embarcation ne sert chez eux que pour la navigation lointaine et la guerre, et appartient à la tribu entière. Elle n'avoit point de balancier, et ses dimensions n'étoient pas moindres de trente-cinq pieds en longueur sur quatre pieds dans sa plus grande largeur. Ses bordages étoient juxta-posés avec une grande régularité; et la partie relevée de l'arrière, au lieu d'être taillée en crête de coq, simuloit une large girouette sculptée à jour, et dont on retrouva une copie dans le temple des idoles. Est-ce un emblème protecteur? Cette grande pirogue étoit nagée par vingt hommes, tandis que vingt autres tenoient fort à l'aise sur les bancs. Elle n'avoit point de mât, point de voiles, et la pagaie étoit l'unique force motrice qui la faisoit glisser sur le sein de la mer. La forme de ces rames est celle d'un fer de lance, et sur le plat nous remarquâmes parfois des esquisses de requins ou autres animaux, sculptées avec assez de soin. Cette disposition des pagaies n'est point propre à opérer une grande pression sur la colonne d'eau et imprimer par conséquent un vif mouvement à la marche de l'embarcation, mais en revanche elle sert aux nageurs d'arme offensive; et dans un cas de surprise ou d'attaque corps à corps de deux pirogues ennemies, la pagaie, par son extrémité acérée et vulnérante, est un instrument dangereux.

Les relations que nous avons eues avec les Nouveaux-Irlandois du Port-Praslin pendant notre court séjour dans cette partie de l'île ont toujours été franchement amicales. Cependant il nous a fallu endurer de nombreux larcins; car ces Nègres, bien qu'ils ne pratiquent pas le vol à force ouverte, ne négligent aucun moyen de s'approprier ce qui tombe sous leur main agile. Il étoit aisé de voir que nos armes à feu leur imposoient une circonspection qui ne leur étoit pas habituelle; car ils redoutent singulièrement la puissance d'armes dont ils n'entendoient jamais l'explosion, même au milieu des bois, sans tressaillir. C'étoit avec une vive reconnoissance qu'ils recevoient les outils de fer, les morceaux de cercles de barrique, avec lesquels ils fabriquoient des ciseaux. Ce métal étoit plus précieux à leurs yeux que l'or, sous quelque forme qu'il fût : car ce dernier ne doit parmi nous sa haute valeur que comme étant le signe représentatif

On voit aisément qu'ayant les notes de l'accord parfait en sol, on pourrait à la rigueur exécuter des airs en mode majeur, ayant surtout la tonique pour note de basse; mais jamais je n'ai ouï dire que ce mode leur fût connu : ce qui prouve qu'il tient à une nature perfectionnée. On peut donc conclure que cet instrument, composé de huit notes, dont cinq appartiennent à la gamme et trois sont répétées à l'octave en dessous, est des temps les plus reculés.

des échanges; et le fer, qui détruit avec une rare énergie la civilisation des nations européennes, sera au contraire le levier de la civilisation de peuples encore plongés dans la barbarie des coutumes primitives. Toutefois il est juste de dire que nous n'eûmes jamais le moindre sujet de regretter notre confiance envers les Nouveaux-Irlandois. Ils se conduisirent avec bonhomie dans les forêts, où bien des fois nous nous confiâmes sans armes à leur merci, lorsque, servant de guides dans nos courses d'histoire naturelle, ils pouvoient si aisément nous dépouiller. Nous participions sans cérémonie à leurs foyers. Souvent nous choisissions des fruits de mapé ou des mollusques pour calmer notre faim, sans qu'ils en témoignassent le plus léger déplaisir: peut-être le soin que nous avions de les récompenser scrupuleusement nous servit-il de recommandation puissante en cette circonstance. Cependant nous n'en inférerons pas qu'il soit prudent de s'abandonner sans réserve à leur bonne foi; car dans plus d'une occasion nous crûmes nous apercevoir que la force d'un navire de guerre étoit ce qui leur en imposoit davantage, et le moyen le plus puissant pour réduire au silence leurs passions violentes.

La langue des naturels de la Nouvelle-Irlande est sonore, quoique bien différente de celle des îles de la Société, dont les mots ne sont composés que de voyelles, tandis qu'elle renferme beaucoup de consonnes, et surtout de lettres dures, telles que le K, qui se reproduit très souvent. La lettre E, ou même l'I, sont, dans bien des cas, de simples pronoms, tels que *le*, *la*, et une sorte de rapport ou de corrélation de mots dans ceux qui servent à désigner des parties du corps dont d'autres sont dépendantes: tels, par exemple, *limane* pour bras, *siselimane* pour avant-bras, *balanimane* pour la main, *oulimane* pour les doigts, *pitralimane* pour les ongles, etc.

Le système de numération n'est pas étendu, et ne dépasse point le nombre 10. Ils recommencent à la seconde dizaine en employant un mot qui change la valeur des noms désignant les unités. Ces naturels comptent habituellement sur leurs doigts; leurs noms de nombre sont évidemment d'origine malaise, et se prononcent ainsi qu'il suit:

1, *ti*, ou quelquefois *tiema*.	7, *hiss*.
2, *irou*.	8, *oualle*.
3, *toul*.	9, *siou*.
4, *at*.	10, *saouli*.
5, *lime*.	11, *tic saouli*.
6, *ouone*.	12, *irou saouli*, etc.

Naturels de l'île d'York.

Le 22 août 1823, à l'instant de sortir du canal Saint-Georges qui sépare la Nouvelle-Bretagne de la Nouvelle-Irlande, nous côtoyâmes la petite île d'York, d'où nous vîmes appareiller, des havres qui en morcellent les côtes, plusieurs pirogues montées par un grand nombre de naturels qui ramoient avec vigueur. En un clin d'œil une huitaine de ces embarcations accostèrent la corvette *la Coquille*. Chacune d'elles étoit montée par six ou sept insulaires entièrement nus et offrant la ressemblance la plus complète avec les habitants de la Nouvelle-Irlande; seulement nous remarquâmes que la plupart des naturels que nous avions sous les yeux étoient d'une taille mieux prise et plus robuste que les habitants du Port-Praslin, dont ils ne différoient aucunement par la teinte noire de la peau ni par leur chevelure laineuse recouverte de chaux et de poussière d'ocre. Ces Nègres nous accostèrent sans manifester la moindre hésitation, et aussitôt ils nous proposèrent de faire des échanges qui consistoient principalement en cocos secs et en bananes. Nous ne leur vîmes point d'armes, excepté des frondes et de grands amas de pierres arrondies au fond de leurs pirogues. Tout nous porte à croire qu'ils sont familiarisés avec les navires européens qui de temps à autre apparoissent sur leurs rivages; tous sollicitoient à la fois des haches et du fer, sous quelque forme qu'il fût. Nous cédâmes d'autant plus volontiers à leurs désirs qu'ils nous donnèrent en échange de beaux nautiles flambés, de grandes volutes-couronnes d'Ethiopie, et des ovules-œufs de Léda. Ils nous échangèrent un instrument fort ingénieux fait en forme de cloche, et dont ils se servent pour prendre au fond de l'eau les sèches et les poulpes: quant aux frondes, aux colliers en dents de poissons, qu'ils nous offrirent aussi, nous n'avons rien à en dire de particulier; car ces objets sont absolument les mêmes que ceux usités au Port-Praslin. Les pirogues dont ils se servent sont taillées sur un modèle semblable. Il en est de même relativement aux ornements, soit qu'ils se traversent la cloison du nez avec un bâtonnet en os très blanc, soit qu'ils se barbouillent en rouge. De nombreuses cicatrices, un air farouche, une hardiesse prononcée dans l'ensemble de leur démarche, prêtoient à leur physionomie un caractère plus guerrier et plus redoutable que celui que nous avions vu chez les naturels du Port-Praslin.

Naturels de l'île de Bouca.

C'est le 9 août 1823 qu'une navigation paisible nous mit en vue de la terre des Arsacides, découverte par Surville, et qui occupe l'extrémité nord-ouest de l'archipel de Salomon. L'opinion de Bougainville

étoit que ces terres appartenoient au groupe d'îles qu'il nomma *Louisiade*. *L'île de Bougainville*, ainsi nommée en l'honneur du navigateur françois, dont nous prolongeâmes la côte nord-est, est haute, montueuse, et présente de larges ravines sur ses bords; son extrémité boréale s'abaisse insensiblement en une pointe de terre basse et resserrée qui semble jointe à l'île de Bouca, mais qui pourroit bien en être séparée par un étroit canal. La surface entière de l'île de Bouca est uniforme, et paroît à l'œil comme un vaste plateau assez élevé. Son aspect est agréable, et une verdure active et pressée s'est étendue partout; il n'y a pas jusqu'aux rochers des bords de la mer qui ne soient revêtus de guirlandes de feuillage; des arbres d'un port majestueux et une ceinture de beaux cocotiers couronnent le tout. La mer déferloit avec violence sur quelques petites plages de sable apparoissant de loin en loin comme des taches au pied des murailles taillées à pic qui supportent le plateau de l'île. Cette muraille étoit coupée de manière à nous faire supposer que les prismes de basalte la constituoient en grande partie. Nous découvrîmes un grand nombre d'habitants attirés sur le bord de la mer par la vue de notre navire; ils étoient complétement nus; quelques individus seulement sembloient avoir les reins entourés d'une étoffe blanche. De toutes les pirogues qui furent lancées à la mer deux seules parvinrent à aborder notre vaisseau; elles étoient montées par six hommes de divers âges qui ne témoignèrent aucune inquiétude à la vue d'un équipage nombreux; ils échangèrent leurs provisions d'armes qui toutes étoient travaillées avec le plus grand soin. Ils possédoient des faisceaux de flèches en roseaux et à pointes en bois très dur, garnies à leur extrémité vulnérante de piquants d'os ou de bois. Leurs arcs et leurs casse-têtes étoient en bois rouge, soigneusement sculptés et peints de diverses manières. Le fer étoit aussi pour eux la marchandise la plus précieuse, et ils ne recevoient jamais une hache, qu'ils parurent nommer *niko*, sans pousser de grands cris pour témoigner leur satisfaction.

Les naturels de l'île de Bouca sont des Papouas de moyenne taille ayant au plus cinq pieds trois à quatre pouces, et dont les membres sont grêles et peu musclés. La peau est colorée en un brun foncé uni à une teinte jaunâtre; leur chevelure, longue, frisée, étoit ébouriffée suivant la mode des habitants de Waigiou; les traits du visage avoient une certaine douceur, et le nez n'avoit rien d'épaté. Une corde entouroit le ventre vis-à-vis le nombril; à cela se réduisoit leur vêtement. Nous remarquâmes que le système pileux étoit très abondamment fourni, et que le prépuce étoit démesurément alongé.

Sur l'avant d'une de ces embarcations étoit monté un jeune homme barbouillé d'une poussière rougeâtre épaisse, et portant sur le front une large tache blanche arrondie. Ce petit-maître paroissoit enorgueilli de sa parure, que relevoient deux touffes de plumes rouges passées dans les lobes des oreilles et des fleurs de même couleur fixées dans les cheveux. Un deuxième avoit toute la tête recouverte d'ocre délayée dans de l'huile. Tous portoient des cicatrices en relief rangées symétriquement sur l'épaule en forme d'éminences mamelonnées; le poignet gauche étoit entouré d'un cercle d'écorce. Un seul avoit appliqué sur la lèvre inférieure une valve de coquille qui recouvroit le menton, ainsi que le pratiquent les habitants de la côte nord-ouest d'Amérique. Leurs peignes faits sur le même modèle que ceux des habitants de Waigiou étoient également enjolivés par des morceaux de nacre; enfin tous étoient approvisionnés de bétel dont l'usage leur a corrodé les dents et teint en rouge de sang les gencives, la langue et les lèvres.

§ III. HABITANTS DE LA NOUVELLE-GUINÉE.

Dampier, Schouten et Forrest sont les seuls navigateurs qui aient donné quelques détails sur la Nouvelle-Guinée; mais ces détails sont si incomplets, et si éloignés des connoissances actuelles qu'on nous saura quelque gré de présenter un tableau de cette vaste contrée dont nous n'avons exploré qu'un seul point. Le 26 juillet 1824 nous atteignîmes le havre de Doréry, où nous séjournâmes jusqu'au 9 du mois suivant. Le nom de ce havre est écrit Dorry dans Forrest; mais les naturels le prononcent Doréy, et parfois et plus imparfaitement Doréry. Ce mouillage tiroit sa dénomination d'un village de Papous jadis peuplé, mais aujourd'hui complétement abandonné : il occupe l'extrémité nord-ouest d'un petit golfe dont l'entrée est protégée par deux îlots appelés *Manaspari* ou *Manasouari*, et *Mousmapi* ou *Masmapi*. Ce havre, dont l'ancrage est sûr et commode, gît par 0° 51′ 49″ de latitude S., et 131° 44′ 59″ de longitude orientale sur la côte E. de la grande terre des Papous et au nord du golfe du Geelwing, golfe qui par sa profondeur concourt avec une baie opposée à transformer la Nouvelle-Guinée en deux presqu'îles que réunit un isthme étroit.

Les bords du havre de Doréry sont en partie recouverts d'un limon épais où croissent d'énormes mangliers, et où coulent plusieurs rivières limpides dans lesquelles les eaux de la mer remontent assez loin; à l'est s'offre une légère plage de sable où quelques habitants avoient autrefois bâti deux ou trois cabanes auxquelles ils donnoient le nom d'*inekamorei*. Les naturels appellent *mamorysuary* ce que les Européens connoissent sous le nom de *havre de Doréry*, et *Fanédike* la crique sur le bord de laquelle étoit l'ancien village de Doréry. La côte, dans

cette partie de la Nouvelle-Guinée, est formée en entier de masses de coraux que recouvre une couche épaisse de terre végétale, et qui supportent une végétation magnifique; l'épaisseur de cette lisière du sol varie, en étendue et en hauteur, par les morcellements nombreux qu'elle a éprouvés, et qui l'ont déchirée de manière à l'étendre dans la mer sous forme de promontoires, ou à la découper en dedans par mille canaux étroits formant des criques ou des havres variables en étendue. Non loin du port de Doréry le terrain de la Nouvelle-Guinée commence à s'élever, et bientôt se dessine à l'ouest la chaîne considérable des montagnes d'Arfack. Cette chaîne court du nord au sud, s'abaisse insensiblement vers le golfe du Geelwing, et se termine au nord au cap de Bonne-Espérance. Le point culminant des montagnes d'Arfack paroît être à quelques lieues dans le sud-ouest du havre de Doréry, et le piton le plus élevé n'a guère que deux mille neuf cent un mètres d'après une triangulation calculée par M. Bérard.

A la forme arrondie et doucement ondulée des montagnes d'Arfack, bien que quelques revers abruptes interrompent l'uniformité de la chaîne, on doit supposer que l'ossuaire appartient au terrain primitif, et est formé de granit. On ne peut guère en douter en effet à l'abondance des cailloux de nature granitique qui encombrent les lits des torrents, et qui sont sans aucun doute charriés par les pluies qui descendent de la chaîne de ces montagnes. Sur le terrain primordial est flanqué un sol tertiaire récemment sorti du sein des eaux, et consistant principalement en débris madréporiques solidifiés par un ciment calcaire : de sorte que cette partie de la Nouvelle-Guinée, analogue sous ce rapport aux rivages de la Nouvelle-Irlande et des Moluques, prouve ce que nous avons dit dans les considérations générales sur les îles de l'Océanie.

Au fond du havre de Doréry se dessinent les embouchures de plusieurs petites rivières, dont les lits semblent le plus souvent creusés par des torrents. La mer y remonte assez avant; mais pendant notre séjour ils étoient presque à sec, et l'eau douce ne couloit plus que comme un mince filet qui s'épanche dans le sable du rivage et se perd inaperçu. Mais, lorsque dans l'hivernage ces ravines sont alimentées par les pluies, les eaux s'écoulent à pleins bords et avec impétuosité, à en juger par les troncs énormes des arbres déracinés qui sont tombés dans leur cours, aux pierres renversées et amoncelées, enfin à des obstacles ou des accidents de sol qu'elles ont surmontés.

L'île de Manasouari occupe l'entrée de la baie, à trois milles au sud-est. Sa surface assez uniforme est revêtue de grands arbres et de plantations. Un village peuplé occupe sa partie boréale vis-à-vis Masmapi, où quelques Papous pêcheurs ont aussi établi leurs cabanes. Les récifs qui entourent ces îlots sont par masses désorganisées; de sorte que leurs pointes submergées sont les seules qui présentent les polypiers en vie, mais encore dans un tel état de langueur qu'on doit naturellement penser que le mélange perpétuel des eaux douces avec les eaux marines nuit singulièrement à leur existence et les fait périr, par exemple dans certaines années où les pluies sont plus abondantes que de coutume.

La végétation la plus active couvre ce point du globe; elle est ce qu'on doit en attendre sous l'équateur et à la Nouvelle-Guinée, c'est-à-dire grande, majestueuse et imposante. La surface du sol ne présente qu'une forêt sans fin où la plupart des végétaux des Moluques se retrouvent, et dont les arbres, immenses par la circonférence de leurs troncs et la hauteur de leurs tiges, ont jusqu'à cent cinquante pieds d'élévation. Dans ces profondes forêts ne croissent point d'herbes humiles : les plantes y revêtent de préférence des formes robustes et ligneuses; les lianes serpentent et s'entrelacent jusqu'aux sommets des rameaux, et retombent en unissant leur verdure à celle des grands arbres qui les supportent. La fécondité d'une terre sans cesse humectée par d'abondantes vapeurs et par des pluies de six mois, vivifiée par des chaleurs d'autant plus fortes que le soleil ne s'en éloigne jamais, est prodigieuse; aussi le voyageur éprouve un étonnement qui n'a rien d'analogue avec celui qu'imprime dans l'âme la vue des magnifiques monuments des hommes, et ne peut se lasser d'admirer ces forêts vierges mélangées des teintes vertes les plus diverses, où tranchent les fleurs les plus larges et les plus bizarres, les fruits les plus singuliers, et ce mélange d'arbres ou de palmiers soutenant des parures étrangères au point que leur feuillage disparoît sous les festons qui les voilent de la manière la plus agreste. A des mimeuses gigantesques se joignent des aroïdes à large feuillage, des orchidées, et surtout des épidendres parasites. Des arecs à choux, des bambous, des fougères en arbre, des lataniers, des tecks, des muscadiers, des spondias, etc., etc., sont les espèces les plus communes dans ces forêts.

Chaque jour nous éprouvions le plus grand plaisir à nous égarer aux environs du havre de Doréry; de petits sentiers tracés par les quadrupèdes nous permettoient d'avancer assez loin dans l'intérieur. A chaque pas nous étions sûrs d'y rencontrer une variété infinie d'animaux qui y vivent en paix, car l'indolent Papou ne leur fait point une guerre opiniâtre. Dans ces profondeurs, d'où l'on peut à peine apercevoir même le ciel, il est indispensable, pour y pénétrer en sécurité, de se munir d'une boussole portative, sans laquelle on courroit les plus grands risques de ne point revenir au rivage

d'où l'on est parti, et d'errer à l'aventure dans les forêts. Une plante légumineuse, hérissée d'épines, gêne singulièrement la marche de l'explorateur; ce qui y contribue encore sont les troncs énormes renversés sur la terre par le temps, et qui, rendant avec lenteur au sol les principes de vie qu'ils en ont reçus, sont déjà ensevelis par les rejets nombreux qui poussent de toutes parts, et qui doivent ainsi leur succéder.

Pendant notre séjour à la Nouvelle-Guinée les chaleurs étoient accablantes, et se faisoient ressentir d'autant plus cruellement que l'air n'y apportoit aucun rafraîchissement. Les légères brises de l'est ne souffloient que le matin et le soir; mais dans le milieu du jour un calme si parfait régnoit dans l'atmosphère que la feuille la plus mobile ne se balançoit même pas sur sa tige. Une seule fois, et comme par exception, nous ressentîmes quelques vents frais de l'ouest par courts intervalles; ils poussoient devant eux des nuages, et firent tomber quelques grains de pluie. Nous remarquâmes que chaque jour, au matin, les sommets des montagnes d'Arfack étoient parfaitement visibles et découverts : passé ce moment les nuages s'amonceloient à leur tiers supérieur, et y formoient jusqu'au soir un épais bandeau vaporeux. Le thermomètre à l'ombre et à midi s'éleva jusqu'à 32° » centigrades, et la température de l'eau à la même heure ne fut jamais au-dessous de 29 à 30° ».

Les productions utiles pour l'homme que le règne végétal peut fournir spontanément à la Nouvelle-Guinée sont nombreuses et variées, mais cependant complétement négligées par les naturels. Toutefois, dans des temps reculés dont nous n'avons que de vagues notions, à cette époque où les peuples orientaux n'avoient point vu restreindre leur puissance dans ces mers par celle des Européens, il paroît que les Chinois et les Malais avoient établi des relations de commerce avec les Papous. Au premier rang des substances utiles on ne peut se dispenser de citer le sagoutier. Ce palmier, qu'on trouve abondamment aux Moluques, est le don le plus précieux que la nature ait fait aux habitants de la Polynésie. Son tronc contient une abondante fécule qu'ils convertissent en pains aplatis et quadrilatères d'une saveur agréable et d'une qualité très nutritive. Les cocotiers sont très rares sur les bords du havre de Doréry; mais on y trouve en abondance en échange le chou caraïbe, la canne à sucre, les ignames, les patates douces, la courge, le maïs, le riz rouge, l'arbre à pain à fruits à châtaignes, l'aubergine, et trois sortes de bananiers. Nulle part nous n'avions rencontré auparavant deux variétés de ce dernier végétal : l'une dont la banane a la peau colorée en beau rouge, et l'autre dont le fruit est très petit, jaune, et d'une saveur fondante exquise. Une des grandes cultures du pays est le tabac, et les naturels en préparent des provisions pour échanger avec les trafiquants malais ou avec les équipages des navires européens. Ils soignent encore deux autres plantes farineuses, qui sont un petit haricot nommé *aberou*, d'une délicatesse et d'une bonté qui nous le firent estimer comme un excellent aliment, et un pois nommé *abrefore*, qu'ils conservent comme objet d'approvisionnement. A ces ressources premières on doit ajouter les produits qu'ils retirent de plantes qui croissent spontanément dans les forêts, et qui sont les citronniers, les orangers, les cotonniers, les *spondias dulcis*, le gingembre, les piments, etc. Le teck, divers bois de fer et d'ébène, seroient précieux pour les constructions navales et pour les arts; mais les objets qui paroissent être la base du commerce par échange des Papous avec les Chinois et les Malais de Tidor consistent en légumes, poissons desséchés, écailles de tortue, trépangs, oiseaux de paradis, résine de dammar, cire des abeilles sauvages, ambre, et surtout écorce de massohy. Ce dernier aromate, recherché par les Chinois, est produit par un arbre dont les feuilles ont la plus grande analogie avec celles du cannellier. Deux espèces de muscadiers sont aussi fort communes, et étoient chargées de noix à l'époque de notre séjour. Le fruit de l'espèce sauvage est très petit, sans odeur aromatique, et de forme allongée et pointue; l'autre au contraire est la vraie muscade ronde non modifiée par la culture, mais complétement susceptible d'acquérir le volume et le parfum de la muscade cultivée dans les possessions hollandoises des Moluques. Avec les feuilles d'un grand vaquois les habitants font les toitures de leurs cabanes, et les chapeaux à la chinoise dont ils se couvrent la tête. Les fibres de ces feuilles sont douces, moelleuses et tenaces; de sorte qu'il seroit très facile d'en fabriquer de bonnes cordes. Ce vaquois nous paroît nouveau; et ses tiges arborescentes, parfaitement droites et inermes, se couronnent par un immense faisceau de feuilles qui, examinées isolément, ont chacune trois pouces de largeur sur dix, quinze, et même vingt pieds de longueur.

Les navigateurs ne trouveroient point à Doréry une relâche avantageuse, puisqu'ils ne s'y procureroient que quelques cochons et une petite quantité de poissons, de chair de tortue, et de coquillages; mais il paroît que les corocores malais et des jonques chinoises viennent fréquemment les visiter dans le but d'en retirer des peaux d'oiseaux de paradis, des trépangs, des loris vivants, de l'écaille de tortue, et surtout des esclaves. Le prix d'un jeune homme fort et robuste est de dix piastres, et celui d'une femme est d'environ cinquante brasses de toile de Guinée. Pour un couteau ou pour un mor-

ceau de fer-blanc les Papous donnoient aux gens de notre équipage une grosse carotte ficelée d'un tabac doux et presque complétement privé de l'odeur nauséeuse qui caractérise celui d'Europe. Quelques habitants nous dirent que leur pays produisoit en quantité de la poudre d'or et des perles, dont ils ne nous présentèrent jamais d'ailleurs aucun fragment.

Dans une relâche d'aussi courte durée que le fut celle que nous exécutâmes sur les côtes de la Nouvelle-Guinée, nous n'eûmes point le loisir d'étudier l'influence du climat sur la santé de l'homme : cependant, si l'on peut juger par analogie des affections qui vinrent fondre sur les gens de notre équipage, nous sommes autorisé à le croire malsain. Le havre de Doréry d'ailleurs, par le peu d'air qui y circule, par les vases fétides couvertes de mangliers qui l'enceignent, doit être ravagé par les dyssenteries et le choléra-morbus. C'est en effet là que nous puisâmes les germes de ces maladies qui menaçoient de devenir inquiétantes. Les habitants offroient presque tous de nombreuses plaies ou de vieux ulcères, résultats de leur nudité, de leurs combats fréquemment renouvelés, et des longues macérations qu'ils éprouvent en séjournant longtemps dans l'eau pour ramasser leur nourriture sur les récifs à demi submergés. Presque tous les naturels présentèrent des coups de flèche parfaitement bien guéris; l'un d'eux avoit même eu la jambe coupée, et il étoit encore fort agile, bien qu'il ne se servît de rien de ce qui auroit pu ressembler à une jambe de bois. Cette lèpre dégoûtante, dont nous avons déjà plusieurs fois signalé les ravages, couvre le corps de la plupart des Papous; on la nomme *babara* à Doréry, et *hanné* à Rony.

Si le règne végétal de la Nouvelle-Guinée est imposant par le luxe et la pompe qui le distinguent, le règne animal est encore plus étonnant peut-être par l'éclat dont la nature a voulu décorer la plus grande partie des êtres qui le composent. Un voile mystérieux avoit jusqu'à ce jour dérobé cette magique contrée aux regards des naturalistes; aussi les plus célèbres d'entre eux avoient-ils témoigné le plus vif regret de ce que des expéditions scientifiques n'avoient jamais été dirigées de ce côté. Nous n'aurons fait disparoître qu'une bien foible partie de l'obscurité qui cachoit la Nouvelle-Guinée; et, plus heureuse que nous sans doute, quelques mois de séjour permettront à l'expédition de *l'Astrolabe*, commandée par M. d'Urville, de nous donner sur cette riche contrée des aperçus neufs et importants. Les relations des anciens voyageurs [1] se bornent à l'envisager sous le rapport hydrographique; et, bien que le voyage de Sonnerat paroisse avoir eu la Nouvelle-Guinée pour but, on sait aujourd'hui qu'il ne s'agit dans sa description que des Moluques orientales. Forrest séjourna au havre de Dory [1] en janvier 1775, et ne s'écarta point des détails d'un simple itinéraire. Dampier seul, en 1642, publia quelques descriptions d'animaux qui portent le cachet de son exactitude ordinaire. Quant à Pigafetta, compagnon de Magellan en 1525, il ne parle qu'en passant des oiseaux de paradis qui en proviennent, et décrit les pieds dont plus tard, afin de rendre leur histoire plus merveilleuse, on voulut qu'ils fussent privés. Valentyn, en compilant ce qui est relatif à Amboine et aux îles environnantes, ne manqua point de recueillir toutes les notions qu'il put se procurer sur la Nouvelle-Guinée, et son histoire des oiseaux de paradis annonce qu'il eut à sa disposition de nombreux documents.

Nous ne nous occuperons point ici des mammifères, parce que nous aurons occasion de revenir sur ce sujet lorsque nous parlerons de tous ceux qui habitent les îles de l'Océanie et de la Polynésie. Il n'en sera pas de même des oiseaux : la variété infinie de leurs formes et de leurs couleurs, la rareté de quelques espèces, la haute estime dont jouissent plusieurs d'entre elles, exigent que nous développions le résultat de nos aperçus. Les seuls oiseaux de proie que nous tuâmes étoient un autour d'une espèce nouvelle que nous nommâmes *falco longicauda*, et l'aigle de Pondichéry à corps marron et à tête blanche. Les passereaux, là comme partout ailleurs, s'offroient en innombrables légions; et parmi eux nous eûmes occasion de faire plus d'une découverte intéressante, soit dans les espèces, soit dans les genres. Ainsi il nous suffira de citer les cassicans, les choucaris, l'astrapie éclatante, les moucherolles, les brèves, le corbi-calao, les engoulevents, les souismangas, les guêpiers, cinq ou six martins-pêcheurs, plusieurs corbeaux et calaos. Le calao à plumage

(1) La première découverte de la Nouvelle-Guinée, ou terre des Papous, est attribuée à Antoine Ambreu et François Serrano en 1511.

Nicolas Struick donne une description de la côte septentrionale, en 1753, en se servant de noms portugais.

La seconde découverte et celle d'Alvaro de Saavedra en 1527, qui lui donna le nom de *Nouvelle-Guinée*.

Antonio Urdanetta vit cette terre en 1528.

Orthez de Rotha, envoyé par Rui-Lopez de Lobos, de Tidor, en 1543, s'en attribua la découverte.

Schoutten et Lemaire y arrivèrent en 1616.

Abel Tasman vit la Nouvelle-Guinée en 1642.

Dampier visitoit la côte ouest en 1642;

Guillaume Funnel en 1705.

Roggewin parcourut ces mers en 1722.

Carteret en 1766;

Bougainville en 1766;

Cook (détroit de Torrès) en 1770.

(1) C'est ainsi que Forrest orthographie le nom du havre que nous écrivons *Doréry*.

noir et à queue blanche, dont le cou est fauve chez les mâles, est l'*ouando* des Papous; il se nourrit de muscades et de graines aromatiques, de manière que sa chair en contracte une saveur délicieuse : son vol est tellement lourd et pesant que, placé à une foible distance dans les bois, on croit entendre le souffle précurseur d'un ouragan. Ce bruit paroît être occasionné par l'air qui s'engouffre dans l'action du vol au fond de deux cavités placées à la base du demi-bec inférieur. Les oiseaux de paradis nous étoient apportés par les Papous en assez grand nombre pour nous faire penser que ces êtres, brillant des plus riches parures, y étoient singulièrement multipliés. Le manucode se présenta deux fois dans nos chasses, et les deux fois nous observâmes le mâle et la femelle accouplés : le plumage du mâle est d'une rare magnificence; celui de la femelle, au contraire, est sans éclat. Les Papous lui donnent le nom de *saya;* et il se tient de préférence sur les arbres de teck, dont il recherche les fruits pour sa nourriture.

Les oiseaux de paradis petits émeraudes volent avec grâce et par ondulations; les plumes des flancs retombent négligemment pour former un panache gracieux et aérien qui brille dans l'air comme une étoile filante. On ne peut guère avoir une idée exacte de ces volatiles par les peaux desséchées que préparent les Papouas, car l'émeraude en vie est de la taille d'un geai de France. Les naturels sont dans l'habitude de les chasser pour en obtenir les parures depuis long-temps portées en aigrette par les rajahs mahométans des îles de l'est et par les Chinois. Cet oiseau est le *mambéfore* des naturels : ses habitudes semblent tenir de celles des gallinacés, car les femelles nous parurent en bien plus grand nombre que les mâles. Il vit des fruits du teck et d'une sorte de figuier, et son cri ne peut être bien rendu que par les syllabes *woike woike woike woiko* fortement articulées. Près des oiseaux de paradis vient encore se placer le beau cassican Kéraudren que nous avons pris pour type de notre genre *phonygama;* et nous observâmes aussi plusieurs espèces de martins-pêcheurs nouvelles, entre autres le genre *symé* et le martin-chasseur Gaudichaud. L'ordre des grimpeurs se compose de coucals, de cacatoës, d'aras microglosses, de perroquets loris, et de perruches de toutes tailles et de toutes couleurs. C'est dans ces forêts que vivent les mégapodes, plusieurs belles espèces de pigeons, entre autres le goura, que les naturels nomment *manbrouke*, le pigeon de Nicombar, les tourterelles pampusan et bleu-verdin, etc. Souvent nous rencontrâmes le casoar ou émeu des Moluques, dont les Papous emploient les plumes pour orner leurs lances. Les rivages étoient fréquentés par plusieurs échassiers, tels que des hérons, des crabiers, des pluviers dorés, et par un seul palmipède du genre Sterne.

Le havre de Doréry est très poissonneux : on y trouve la plupart des individus des mers des Moluques, et notamment les requins aux ailerons noirs, le diacope macolore, et autres. Les crocodiles bicarénés, les serpents, des tupinambis, pullulent dans les bois. Les papillons les plus ornés, les coléoptères les plus rares, apparoissent à chaque pas. On y trouve les coquilles terrestres et fluvitales les plus estimées, et entre autres les auricules de Midas, des scarabes, des mélanies. Ces mers échauffées nourrissent aussi la plupart des testacés qui font les délices des amateurs de collections; et il nous suffira de citer au hasard les casques, les cônes, les harpes, les huîtres marteaux, etc.

Par cet aperçu rapide on doit concevoir de quel intérêt pour les sciences naturelles seroit une exploration rigoureuse de la Nouvelle-Guinée. Cette contrée, ainsi que Bornéo, est destinée à enrichir nos *species* des formes qui font encore lacune dans la série des êtres, telle que nous la connoissons. Nous ne doutons point que ce ne soit la Nouvelle-Guinée dont ait voulu parler Quiros dans son fameux mémoire au roi d'Espagne, lorsqu'il lui peignit comme un nouvel Eldorado la riche et vaste île qu'il nomma *la Tierra australia del Spiritu Santo*, féconde en beaux arbres, en animaux de toutes sortes, et très productive en or.

Les Papouas des environs du havre de Doréry reconnoissent plusieurs races distinctes parmi les hommes établis dans la Nouvelle-Guinée. Ainsi ils appellent *Endamènes* les habitants de l'intérieur, connus en Europe sous le nom d'*Alfourous*, et se distinguent eux-mêmes en *Arfackis* ou montagnards, et en *Papouas* ou riverains. Ces derniers conservent la mode de porter leur chevelure longue et ébouriffée, tandis que les Arfackis l'ont disposée en mèches flexueuses comme les habitants du Port Praslin, qu'ils imitent encore en portant un morceau d'os ou de bois passé dans la cloison du nez. Enfin quelques Malais se sont aussi glissés dans les villages des côtes, et se reconnoissent aisément parce qu'ils se coupent les cheveux et qu'ils professent grossièrement les rites de la religion musulmane. Chaque tribu au reste vit dans un grand état d'isolement avec les familles voisines, et leurs relations sont presque toujours hostiles. Un ordre de choses si contraire au développement des facultés morales a dû naître par les craintes perpétuelles que les pirateries des Malais ont inspirées le long de toutes ces côtes; car on sait que les Guébéens sont depuis long-temps dans l'habitude de fréquenter le système des îles de l'est qui avoisinent la Nouvelle-Guinée, pour enlever des esclaves ou acheter les prisonniers que les tribus se font entre elles. Nulle différence dans les formes extérieures de l'organisation, dans les habitudes ou même le langage, ne distingue les

Papouas des côtes; et cependant l'inimitié la plus violente les divise et leur a inspiré une antipathie telle que, lorsque deux de ces tribus se montroient à bord ensemble, l'une d'elles s'empressoit de partir aussitôt. Nous en eûmes de nombreuses preuves lorsque les pirogues de Rony vinrent nous visiter. Ce village n'est distant de Doréry que de quatre journées de navigation des embarcations du pays, et se trouve situé au fond du golfe du Geelwink ; et déjà les naturels ont des proportions plus robustes, un air plus féroce que les Papous de Doréry. Comme les Alfourous, qu'ils désignent sous le nom d'*Endamènes*, ils ont adopté l'usage d'un long bâtonnet qui traverse la cloison du nez, et qui imprime à leur physionomie le caractère le plus étrange et le plus repoussant.

Le langage ne peut guère servir à caractériser les peuples issus du rameau nègre polynésien ou papoua. Une barbarie profonde les a isolés, et chacun d'eux a adopté de nouveaux moyens de s'entendre et de s'exprimer. Peut-être aussi les différences que nous remarquons dans la manière avec laquelle ils orthographient les mots tiennent-elles à l'imperfection avec laquelle nous saisissons, pour les traduire dans notre idiome, les sons gutturaux qui les composent. Les Malais sont donc les premiers qui aient travaillé à civiliser les Papouas en se mélangeant avec eux : mais les notions qu'ils leur ont portées n'ont point été de nature à obtenir un grand résultat, et quelques idées sur les moyens de travailler le fer, et de vagues pratiques de mahométisme, sont les seuls fruits de leurs communications. Comme les habitants de Waigiou, les Papous de Doréry sont donc en grande partie un mélange de Malais et de Papouas, vrais métis analogues à ceux qu'ont parfaitement décrits MM. Quoy et Gaimard, qui reconnoissent l'autorité des radjahs, et se livrent au trafic, surtout à celui des esclaves. Leur taille est généralement petite, grêle même, bien qu'on puisse citer quelques beaux hommes robustes en apparence, et dont les formes sont largement développées. L'intensité de la couleur noire de la peau varie beaucoup, et disparoît souvent par la lèpre qui lui donne une apparence de blancheur. La chevelure est très noire, laineuse, très fournie, et est d'ordinaire à Doréry disposée en orbe ébouriffé qui prête un énorme volume à la tête, ou bien, comme à Rony, tombe par mèches en tire-bouchons rouges à leur extrémité ; ce qui est sans doute dû à l'ocre dont ils les couvrent. Quelques Papous nouent leurs cheveux sur le sommet de la tête en une grosse touffe, tandis que d'autres les partagent en deux flocons sur les parties latérales des joues. Le nez est épaté, mais beaucoup moins cependant que chez les Nègres africains : quant aux narines, elles sont longues et dirigées dans le sens transversal. La bouche est largement ouverte et proéminente par l'avancement des deux arcades dentaires ; mais le menton est petit et arrondi. Les pommettes se trouvent être saillantes, le front haut et développé, et les arcades sourcilières garnies de poils épais et serrés. La barbe est peu forte en revanche, et on la coupe habituellement, quoique certains individus la conservent sur le rebord de la lèvre supérieure, à l'exemple de quelques Malais orientaux. Ceux qui ne font point usage du bétel ont des dents blanches et saines, tandis qu'elles sont gâtées de bonne heure et corrodées par cet ingrédient que mâchent la plupart des naturels. Lorsque la lèpre n'a point fait ses ravages sur l'épiderme des jeunes individus, leur peau est lisse, huileuse, et par conséquent douce au toucher. Les vieillards sont communément débiles, flétris, et couverts de cicatrices : leur démarche circonspecte, leurs mouvements lents et automatiques, leur regard impassible et calme, offrent un caractère de gravité qui détruit ce que de prime abord leur extérieur a de repoussant.

Les femmes chez les Papous sont disgraciées de la nature, et beaucoup plus laides que leurs époux. Leur système musculaire flétri, leurs mamelles pendantes, leurs traits hommasses, ne contribuent point à les rendre agréables à la vue. Les jeunes filles, même celles qui atteignoient à peine l'âge nubile, n'avoient rien de cette douceur, de cette suavité de candeur qui partout est le cachet de cette époque virginale ; mais elles nous en montrèrent du moins la modestie, en se dérobant avec empressement à nos regards; car leurs époux, leurs pères, professent la jalousie musulmane à un haut degré. Comment se fait-il que le Créateur ait donné aux animaux de ces climats d'aussi riches parures, et qu'il n'ait accordé à l'homme, son image vivante, qu'une enveloppe aussi repoussante ?

Toutes les relations écrites sur les Papous les ont peints comme des hommes féroces, inhospitaliers, perfidement astucieux, et auxquels il est dangereux de s'abandonner. Des voyageurs modernes s'expriment dans ce sens, et citent des actes d'une sauvagerie hideuse, exercés par les habitants des côtes occidentales et méridionales. Les habitants du havre de Doréry et des environs, et en général ceux de la partie nord jusqu'au cap de Bonne-Espérance, nous parurent être d'une grande douceur et peu dangereux, plus disposés à fuir les Européens qu'à chercher à leur nuire [1] : nous pouvons affirmer d'ailleurs qu'ils ne nous ont jamais donné le moindre sujet de plainte, bien que dans nos excur-

[1] Cependant des lettres de l'expédition de la corvette *l'Astrolabe*, sous le commandement de M. Dumont d'Urville, nous ont appris, en 1828, que les Papous de Doréry décochèrent des flèches sur les gens de l'équipage, et blessèrent dangereusement un sous-officier,

sions d'histoire naturelle nous nous trouvassions isolés dans leurs villages au milieu des bois et complétement à leur merci. Si tous les Papouas ressembloient aux individus mélangés au milieu desquels nous avons vécu, l'opinion qu'on s'est généralement formée d'eux seroit bien chimérique ; mais il est vrai de dire que, plus aguerris et plus confiants dans leur bravoure naturelle, ceux du sud de la Nouvelle-Guinée, que nul mélange n'a altérés, ont conservé leur indépendance et leurs mœurs agrestes et incultes. L'état d'hostilité perpétuel dans lequel ils vivent rend leur caractère défiant et soupçonneux. Jamais nous ne visitions un village avec une embarcation montée par un certain nombre d'hommes, sans que femmes, enfants, vieillards et guerriers, ne prissent la fuite dans leurs grandes pirogues, emportant avec eux leurs meubles et leurs effets les plus précieux. Dix fois le jour, à la moindre alerte, ils nous donnoient l'exemple de ces déménagements impromptu, auxquels d'ailleurs ils paroissent très habitués. Nos bons traitements, nos présents, parvinrent à les séduire et à calmer leurs inquiétudes ; nous devînmes de vrais amis ; on nous montroit avec complaisance l'intérieur des maisons, tout ce qui pouvoit nous faire plaisir en un mot, excepté le logement des femmes. Mais la persévérance, unie à un peu d'adresse et escortée de l'à-propos des présents, nous fit souvent triompher, en dépit de Mahomet et de ses lois, de l'interdit dans lequel gémissoient les recluses : par leur portrait on doit préjuger quelle triste opinion les Papous avoient de notre goût.

Les familles établies sur le pourtour du havre de Doréry ne tarissoient point sur les éloges qu'elles se distribuoient avec complaisance (*orangs di Doréi bangousse*). Les hommes de Doréry sont excellents ; mais, en revanche et par compensation, ils nous disoient tout le mal possible des *Arfackis*, et nous peignoient les Alfourous-Endamènes comme des hommes très méchants, se cachant dans les broussailles pour lancer des flèches empoisonnées, et coupant la tête à leurs ennemis. Ce récit ne doit pas être pris au pied de la lettre, quoiqu'il renferme cependant quelque vérité. Une embarcation bien armée, qu'on expédia de la corvette pour lever le plan de la côte, trouva partout les Arfackis timides, irrésolus, et fuyant en grande hâte à son approche, sans que les signes d'amitié que les marins leur adressoient fussent parvenus à les disposer à avoir des communications amicales. Mais cette grande frayeur vient sans aucun doute des descentes fréquentes que font les corocores malais sur ces côtes pour y enlever des prisonniers, qui sont vendus dans les Moluques. Les Endamènes, dispersés par familles nombreuses dans des villages palissadés et bâtis sur des pieux élevés, sont redoutables aux Papouas du nord, qui n'ont point osé s'avancer dans le sud, et contre lesquels ils font des expéditions fréquentes. Ces Endamènes se peignent le corps avec des poussières rouges et blanches, et traversent la cloison du nez par un bâtonnet.

La population de la côte orientale de la Nouvelle-Guinée doit être peu considérable. Celle du havre de Doréry n'excède pas deux cents à deux cent cinquante individus, répartis en trois villages, formés de soixante cabanes au plus. Cette petite population dépend du sultan d'Emberbakène, et est régie par un capitan qui vint nous rendre visite. C'étoit un petit homme grêle, sans influence sur les autres habitants, et qui pourroit bien avoir joué le rôle de capitan afin de mendier des présents pour son véritable chef, qui, suivant l'extrême prudence de ces peuples, auroit bien pu ne pas se montrer de peur qu'on ne cherchât à l'enlever, ainsi que l'ont fait fréquemment les Hollandois. La protection que les habitants retirent du sultan qui les régit s'obtient par les tributs qu'on lui paie en oiseaux de paradis et en productions du pays : ils doivent le soutenir dans les guerres qu'il entreprend, et réclamer son secours lorsqu'ils sont attaqués. Le chef qui gouvernoit en 1824 se nommoit *Fraisinoukou*, et prenoit le titre de *korano*. Son pouvoir est délégué à des officiers subalternes divisés en plusieurs classes.

Plus on s'avance dans le sud de la Nouvelle-Guinée, plus les villages se multiplient ; car on en compte seize seulement à partir de Rony : on les nomme *Sihamisse*, *Ouari*, *Kajol*, *Mounarbouke*, *Mana*, *Angar*, *Losouari*, *Ouamessaire*, *Ouarapène*, *Ouaréapi*, *Kaboo*, *Ramike*, *Lasiéi*, *Ouassiore*, *Kaïbi*, et *Dotiré*.

Les demeures des Papous riverains et maritimes sont bâties sur l'eau, dans les rivières, ou sur les plages abritées des vagues de la haute mer. Est-ce afin de se défendre avec plus de succès que les Papous ont choisi ce genre de construction si universellement répandu chez toutes les tribus qui appartiennent à ce rameau? sont-ils plus à proximité de fuir dans leurs nacelles lorsque l'attaque a lieu du côté de la terre, ou peuvent-ils se défendre plus efficacement lorsque l'expédition ennemie leur est annoncée de loin et vient fondre sur eux par eau? enfin l'influence délétère du climat, et les grandes pluies hiémales qui les inondent seroient-elles pour quelque chose dans cette détermination? Tout porte à croire que les premiers motifs sont les seuls qui leur aient fait adopter ce genre de construction.

Toutes les cabanes rangées sur le bord de la mer, à plus de quarante pas du rivage, ont quelque chose de pittoresque ; mais leur construction est négligée et leur apparence misérable. Obligés de décamper très souvent, les Papous ne portent presque aucun soin à ces demeures que l'ennemi pille ou détruit, et

qu'ils rebâtissent sans beaucoup d'efforts. Elles ont toutes la même distribution intérieure, et sont destinées à loger une nombreuse famille : chacune d'elles se compose de deux files d'appartements que traverse un large corridor, aboutissant du côté de la mer à une plate-forme, et du côté du rivage à une sorte de pont en bois. Plus d'une centaine de branches d'arbre, fichées dans le sable et hautes de quinze à vingt pieds, supportent la maison et les madriers transverses sur lesquels est jeté négligemment ce qui tient lieu de plancher; mais quel plancher! qu'on se figure des branches arrondies prises au hasard, posées sur d'autres branches horizontales, et si peu solides que nous ne pouvions aller dans ces chétives demeures sans trébucher vingt fois, au risque de nous rompre le cou ou de tomber dans l'eau. Telle est la manière dont sont façonnés la plate-forme et le carrelage des appartements. Le pont est encore plus mal établi, puisqu'il se compose de deux ou trois bûches couchées sur chaque traverse, et qu'on enlève la nuit, de manière que les propriétaires puissent être entièrement isolés et dormir en paix. Leur habitude de marcher sur ces bûchettes tremblantes sous nos pas contrastoit singulièrement avec notre maladresse. Quelques Papous ont toutefois pris la peine de placer des planchettes ou des morceaux de bois fendus dans le corridor central. Les appartements qui le bordent sont divisés en une foule de petites cellules d'une insigne malpropreté, consacrées aux divers services de la famille. La plus grande sert de cuisine, et n'est remarquable que par un plateau qui supporte un foyer au milieu; la fumée s'échappe par les cloisons comme elle peut : quelques poteries grossières ornent cette boucanière. Les autres appartements sont destinés aux femmes. Celui du chef de famille est généralement le plus orné. Une natte en vaquois étendue sur le plancher sert de lit pour le sommeil, et de sofa pour le jour. Quatre autres nattes de même tissu, grossièrement cousues, mais vivement peintes en rouge et en noir, servent de tenture, et recouvrent les côtés de ce grotesque boudoir. Derrière cette chambre de luxe est le gîte des dieux de la famille, consistant en idoles sculptées recouvertes de guenilles sales et puantes.

Les cloisons des maisons sont faites en lattes de bambous, et leur toiture en feuilles de pandanus. Chaque village a dans son voisinage plusieurs trous dans lesquels les habitants vont puiser de l'eau douce, qu'ils conservent dans de gros tubes de bambou. Ces maisons, exposées sur l'eau, sont fraîches dans leur intérieur, et doivent être saines. Il est fâcheux que par l'insouciance de leurs propriétaires elles soient si malpropres et construites avec si peu de soin.

Le village de Doréry n'avoit point d'habitants pendant notre séjour; peut-être notre voisinage les en avoit-il chassés. Quelques naturels nous dirent qu'il n'étoit destiné qu'à recevoir les Papous étrangers du nord lorsqu'ils viennent commercer avec les navires chinois, malais, ou européens, qui mouillent de temps à autre sur cette partie de la côte. Nous vîmes effectivement tous les naturels qui venoient de loin s'y installer pour y faire leur commerce avec nous, puis retourner paisiblement dans leurs districts. Ce village seroit alors une hôtellerie destinée au premier occupant.

Masinamy a une population assez nombreuse et une trentaine de cabanes également sur la mer. Le rivage de l'île Mamasouary est garni de cocotiers, tandis que son plateau offre des plantations et est recouvert d'arbres magnifiques. On y observe à profusion l'amaranthine (*gomphrœna globosa*) et la belle poinciade. Plusieurs espèces de piment y viennent spontanément. Le petit village de Masmapy est plus particulièrement occupé par des pêcheurs. En traversant cette île on trouve diverses plantations de taro (*arum esculentum*). Les cotonniers et les ricins y sont communs, et on y voit quelques uns des tombeaux élevés par les naturels.

Tels sont les principaux villages établis à Doréry. Quelques autres demeures éparses ont été abandonnées à la suite de guerres toutes récentes. Les Arfackis ou montagnards ont une manière de se loger encore plus extraordinaire peut-être que celle adoptée par la population riveraine. Dans une excursion que nous fîmes dans l'intérieur, nous nous reposâmes dans deux maisons d'Arfackis, situées dans la montagne à deux milles de Doréry. En débarquant sous les bouquets de cocotiers de ce village on trouve, vis-à-vis la dernière cabane, un joli sentier bien tracé qui conduit, à travers mille détours, au milieu de beaux arbres, au pied d'une haute colline madréporique recouverte d'une couche épaisse d'un humus éminemment végétatif. Divers grands arbres, dont les troncs gisent sur le sol, servent de ponts naturels pour franchir des crevasses du terrain. Au pied de la petite chaîne sont de nombreuses plantations de bananiers, de patates douces et d'ignames. Les herbes les envahissent, car les naturels se donnent peu de soin pour les détruire. Le chemin s'élève assez brusquement; les plantations se multiplient : on traverse alors un carré palissadé, et sur l'arête de la montagne est placée la demeure du Papou montagnard. Cette cabane n'est abordable que par un point, et quoique la nature l'ait fortifiée, l'instinct ou la défiance des habitants a fait recourir à la ressource de la placer sur un grand nombre de pieux hauts de vingt à vingt-cinq pieds. Ces cabanes aériennes sont donc inabordables, à moins d'employer pour y monter une tige de bambou entaillé qu'on retire en haut chaque soir. De cette manière les habitants dorment en paix, et peuvent se défendre avec

avantage s'ils sont attaqués, sans redouter d'être surpris à l'improviste. Ces maisons aériennes sont beaucoup plus petites que celles bâties sur l'eau, mais leur distribution est la même. On y entre par une très petite porte; le plancher n'en est pas plus solide ni mieux fait. Une sorte de balcon a été pratiqué du côté opposé à l'entrée, et il donne sur le versant roide de la montagne, qui a dans cet endroit plus de cent cinquante pieds de profondeur à pic. Comme la bâtisse trembloit sous nos pieds, nous avouerons que ce n'étoit pas sans crainte de passer à travers le plancher que nous marchions dans les divers appartements de cette aire humaine. Lorsque nous arrivâmes à la maison, les habitants en sortirent précipitamment, s'armèrent de leurs flèches, et firent mine de vouloir défendre le passage en menaçant de tirer. Quelques présents et le mot *bati* leur inspirèrent des démonstrations plus amicales. Ils nous reçurent alors avec une sorte d'empressement, et nous offrirent des patates rôties sous la cendre. L'un d'eux nous accompagna dans la montagne, près d'une source d'une eau très fraîche qui coule abondamment dans une ravine. Notre guide poussa un grand cri, auquel répondirent d'autres Papous. C'étoit sans doute une sorte de mot d'ordre, car nous nous vîmes bientôt entourés de naturels. A quelques pas sur une hauteur étoit aussi leur cabane perchée comme la première sur de nombreux poteaux. A un signal que fit le propriétaire, nous vîmes les femmes se cacher avec empressement, mais en mettre davantage encore à nous considérer à travers les fentes des cloisons. Le bas des piliers qui supportoient la cabane étoit fermé comme un parc jusqu'à hauteur d'homme, et servoit à retenir quelques cochons élevés en domesticité, et dont l'espèce sauvage existe dans les bois.

Ces naturels mettent le feu aux arbres lorsqu'ils veulent déblayer quelques portions de terrain. Ils entretiennent la combustion qui doit consumer les troncs qui sont tombés sur le sol; ils y plantent ensuite des patates, des haricots, du maïs, et surtout une espèce de millet qu'ils aiment beaucoup, et y placent des bananiers, des papayers, des courges, et quelques arbres à pain. Nous suivîmes quelque temps le sentier qui serpente sur le plateau de cette haute colline, malgré les instances que les habitants faisoient pour s'y opposer. Nous avons su depuis que ce sentier conduisoit à un village établi sur la côte en face de Doréry. Nous rétrogradâmes à la grande satisfaction de nos guides, qui se montroient d'une singulière adresse pour découvrir des insectes ou trouver au plus épais des broussailles le gibier que nous abattions.

Les Papous mélangés et hybrides, dont l'aspect est si misérable et prévient si peu en leur faveur, se composent d'hommes libres et d'esclaves. Ceux-ci, enlevés par trahison ou par surprise aux tribus voisines, servent dans les maisons, sont occupés à préparer la nourriture de leurs maîtres, se livrent à la pêche et à tous les travaux les plus rudes. A chaque instant ils peuvent changer de propriétaire, et cet état leur semble tout naturel : mais ils sont généralement traités avec douceur, c'est-à-dire que leur esclavage n'est point rendu plus pénible par de mauvais traitements. Peu de temps avant notre arrivée les habitants de la côte nord-est avoient dirigé une expédition contre la population d'une petite île située dans le détroit de Dampier, en avoient massacré les guerriers, et réduit en esclavage quelques individus des deux sexes. Un de ces insulaires, que nous avons eu occasion de voir, portoit sur sa physionomie les traces les plus apparentes d'un chagrin violent et concentré.

Les habitants de Masinamy ont souvent de vives alertes. Lors de notre séjour quelques pirogues éloignées, mais amies, vinrent de la grande terre, en doublant la pointe sud, pour commercer avec nous. Les Papous de Doréry les prirent pour des pirogues d'*Alfourous* ou d'*Endamènes*, parce qu'elles avoient des voiles blanches : ils poussèrent de grands cris, s'assemblèrent en tumulte, en s'armant d'arcs et de flèches; et pendant ce temps les femmes et les enfants s'embarquoient dans les pirogues avec les vivres et leurs effets les plus précieux. Au bout de quelque temps leurs craintes se dissipèrent. Cette scène remarquable se renouvela plusieurs fois; car ceux qui se trouvoient à bord de notre navire s'enfuyoient au plus vite en exprimant par leurs signes qu'il ne s'agissoit rien moins que d'être mis à mort s'ils étoient pris par les Alfourous. Du reste les Papous de Doréry nous montroient avec orgueil, et comme un trophée, une douzaine de crânes des hommes de l'intérieur qu'ils avoient tués dans une attaque de ce genre. Ces crânes, bien conservés, étoient suspendus à la partie extérieure des maisons. L'occasion étoit trop belle pour être négligée : aussi la veille de notre départ nous enlevâmes pendant la nuit ces crânes, dont nous avons donné précédemment la description anatomique.

La plupart des Papous portent les traces indélébiles des attaques, des embûches, qu'ils se tendent réciproquement de tribu à tribu. Il en est peu qui n'aient des cicatrices de blessures par les traits qu'ils lancent avec une merveilleuse adresse. Quelques uns en ont le corps couvert. Aussi un Papou est tellement habitué à se défendre à chaque instant de sa vie, qu'il ne fait pas un pas sans avoir avec lui une provision considérable de flèches renfermées dans un carquois de bambou, et au moins deux arcs tendus. Le pêcheur, qui seul dans sa frêle pirogue darde le poisson, n'oublie jamais ce moyen de protection. Toutes les embarcations qui venoient commercer le

long de la corvette en avoient des provisions considérables, dont elles ne vendoient que le superflu. Il est étonnant que quelques Papous n'aient pas cherché à se procurer des armes à feu et des munitions, bien plus efficaces que le genre d'armes dont ils se servent : mais on voit au contraire qu'elles leur font peur, et il en est peu qui osent tirer un fusil. Il n'est pas probable au reste que cette habitude de se faire suivre par un attirail de guerre ne soit qu'un inutile simulacre; il faut nécessairement que la crainte et le besoin de s'en servir leur en fassent une loi.

Les Papous sont entièrement nus; ils couvrent seulement les parties naturelles par une étroite feuille de bananier. Le maro des femmes est un peu plus large, et se compose d'un morceau de toile bleue de Surate, sur laquelle elles ajoutent une ceinture rouge de même étoffe. Quelques mahométans entourent leur tête avec des mouchoirs qu'ils obtiennent en échange de leurs marchandises, et qu'ils disposent en forme de turban. Ceux qui portent des chemises et des caleçons sont des trafiquants habitués à naviguer dans les Moluques ou sur les côtes, et qui s'intitulent du nom de *capitans*. Les Papous ne se servent guère, pour s'abriter de la pluie, que de nattes de vaquois et de chapeaux faits à la chinoise avec ces mêmes feuilles. Quelques uns de ces chapeaux sont artistement travaillés et ornés de couleurs très vives formant des dessins réguliers embellis par des morceaux de talc. Les Papous du reste font peu de cas des étoffes, à moins qu'elles ne soient légères et surchargées de peintures dans le goût chinois. Ils préfèrent à tout des piastres, et même une seule à plusieurs brasses de toile. Les Malais leur ont sans doute donné ce désir effréné qu'ils manifestent pour l'argent, car ils estiment presque à son égal le fer-blanc, qui lui ressemble. Ces deux métaux servent à leur parure; ils en font des anneaux, dont ils s'entourent les bras et les avant-bras. Certains naturels portent au poignet des bracelets d'argent massif, dont la valeur est de plusieurs piastres : ils sont arrondis, cannelés, chargés de quelques dessins, et ne forment que les deux tiers d'un cercle, afin de pouvoir être placés et ôtés à volonté. Les Papous recherchent en général les objets qui peuvent servir de décoration ; ils portent, comme les naturels de la Nouvelle-Irlande, des bracelets en ivoire [1], qu'ils nomment *sanfar :* comme eux encore ceux des districts plus sud se percent la cloison du nez, et y placent un petit bâtonnet. Le meuble d'une indispensable nécessité pour tous est un long peigne en bambou ou en bois qui s'enfonce dans la chevelure, et qu'on enjolive avec des dessins, des morceaux de nacre, ou de longues plumes qui flottent sur la tête. Quelques habitants avoient l'extrémité de ce peigne terminée par une tête de Papou très bien exécutée en petit, et recouverte aussi d'une chevelure hérissée. Ils portent communément suspendus au cou des morceaux de bois enveloppés de guenilles, qu'ils regardent comme sacrés : ils les nomment *aa*, et croient fermement, lorsqu'ils ont marmotté quelques paroles et fait un simulacre qui approche du signe de la croix des catholiques, que ces idoles (car ils leur donnent parfois la physionomie humaine) jouissent de la propriété de les garantir des blessures de leurs ennemis ou de les guérir promptement. Ces amulettes paroissent être l'objet d'une sorte de vœu lorsqu'ils se trouvent dans quelque position périlleuse, et ils ne les abandonnent jamais par la suite.

Les Papous emploient aussi le tatouage, qu'ils nomment *panaya;* il ne se compose que de traits légers, peu apparents sur leur peau noire. Ce sont généralement quelques lignes sur le front et sur la poitrine. Les femmes sont beaucoup plus tatouées que les hommes, et se couvrent le visage, les seins et les épaules de marques légères et délicates. L'usage de mâcher le bétel est peu répandu, et n'est familier qu'aux descendants des Malais. Mais ce qui est généralement suivi par tous les Papous indistinctement, et ce qui est propre à la race nègre océanique, c'est la mode de faire naître des cicatrices en relief sur la poitrine et sur les bras. Les petits garçons et les filles qui n'ont pas atteint l'âge de puberté vont dans un parfait état de nudité.

Ces naturels ne savent préparer aucune étoffe : celles qu'ils ont leur viennent des trafiquants indiens. Ils achètent leurs maros aux *Arfachis*, et leurs toiles aux Malais et aux Chinois. Leur seule manufacture ne consiste qu'en nattes de feuilles de pandanus, qu'ils découpent quelquefois avec beaucoup d'adresse [1]. D'ailleurs, indolents et paresseux, sans industrie perfectionnée, les Papous vivent dans une profonde apathie, et n'ont conservé que les procédés nécessaires et dévolus aux femmes pour fabriquer de la poterie. Ces pots de terre sont aussi bien faits que ceux des potiers d'Europe, et on emploie à leur confection une argile grise très ductile qui est pétrie avec soin et débarrassée de toute impureté. A l'aide d'un caillou arrondi l'intérieur est façonné, puis l'extérieur, qu'on recouvre de quelques petits dessins. Ces vases sont ensuite exposés au soleil, où ils durcissent suffisamment, et leur cuisson est quelquefois obtenue à l'aide d'un feu clair de bûchettes taillées exprès. Cette poterie se nomme *ourène*.

[1] Ces bracelets sont absolument identiques, par la forme, à ceux qu'on trouve passés dans les bras des momies égyptiennes.

[1] Ce qui est remarquable est la vivacité des couleurs qu'ils emploient pour les teindre. Le rouge et le jaune ont de l'éclat ; le noir est fourni par un petit fruit arrondi et aggloméré de leurs forêts.

Les Papous ont un goût particulier pour tailler le bois, le façonner en idoles, qu'ils placent sur leurs tombeaux ou dans leurs maisons. Le devant de leurs pirogues est même ordinairement chargé de sculptures d'un goût singulier et grotesque. Leurs oreillers [1], comme ceux des Papous de l'île d'Ouarido, sont en bois dur travaillé avec soin.

Les meubles d'un usage journalier sont peu nombreux, et attirent l'attention plutôt par l'enfance de l'art qui a présidé à leur confection que par leur élégance. Ils consistent en poteries en terre pour cuire les aliments, en vases de bois pour les servir, en bambous dont les cloisons noueuses sont perforées pour contenir une grande quantité d'eau, en nautiles qui servent de verres pour boire, en paniers ou en sacs en paille coloriés et tressés pour contenir les vivres secs, surtout les légumes. Des parures bizarres et grossières occupent les endroits apparents de la cabane, et servent sans doute à des époques intéressantes, soit pour quelques cérémonies religieuses, soit pour des danses et pour des jeux. L'ornement qui nous a le plus frappé est une calotte surchargée de rosaces et de fleurs artificielles de diverses couleurs imitant des fleurs de lis, et analogues aux couronnes des cérémonies religieuses de la fête de Dieu chez les catholiques romains. La même forme, la même disposition, le même goût, ont présidé à leur confection; et si l'on joint à cela un véritable signe de croix que les naturels pratiquent avec les amulettes qu'ils suspendent au cou, la connoissance d'un Dieu bon et celle d'un mauvais esprit, un grand respect pour les morts et pour leurs tombeaux, on sera tenté de reconnoître dans ces coutumes quelques unes des pratiques des Abyssins qui professent le christianisme. Quant aux vrais Papous, ils paroissent être idolâtres dans toute l'acception du mot, quoique pendant notre séjour nous n'ayons pu pénétrer aucune de leurs pensées sur la religion ou sur quelques unes de leurs coutumes aux époques marquantes de la vie.

Le seul instrument de musique que nous ayons vu est le tamtam, sorte de tambour très répandu parmi les peuples de race nègre. Sa forme est analogue au tamtam des habitants de la Nouvelle-Irlande. C'est un cylindre creux d'une seule pièce, s'amincissant à une extrémité et chargé de quelques petits enjolivements. Une peau de lézard est tendue sur la plus large ouverture, tandis que celle opposée en est privée. Ils frappent sur cette peau vibrante avec la main, et s'accompagnent de la voix. Mais, comme le caractère de ce peuple est mélancolique, sérieux, livré à la défiance, un seul naturel voulut bien nous donner un léger échantillon de son talent, qui n'avoit rien de bien séducteur. Rarement les Papous ont le sourire sur les lèvres, ou se livrent à la joie : leur physionomie conserve toujours quelque chose de la crainte et de la barbarie qui resserrent leur âme et la flétrissent.

Les femmes sont chargées des plus rudes travaux. Plusieurs fois, lorsque nous visitâmes le village, nous les avons vues occupées à fabriquer des vases, porter des fardeaux, aller chercher de l'eau, faire la cuisine. Elles accompagnent leurs maris à la pêche; elles nagent dans les pirogues. Quelques unes vinrent le long de la corvette; mais leurs époux, lorsqu'ils y étoient montés, les renvoyoient, et forçoient ces malheureuses à pagayer pendant une demi-journée à deux encâblures du navire, afin d'éviter tout contact avec nos matelots.

Les femmes ne sont considérées que comme des créatures d'un ordre inférieur; et lorsqu'elles meurent, elles sont enterrées simplement aux pieds de leurs époux, n'ayant sur leur sépulture qu'une petite idole et quelques poteries ébréchées, tandis que le tombeau des hommes est fait avec beaucoup plus de soin, et se compose d'une charpente recouverte d'un toit de vaquois, bordée de rampes en bois travaillées à jour. Plusieurs idoles recouvrent le sol, qui est gratté avec soin; et divers morceaux d'étoffe, flottant au bout d'un bâton, servent d'étendards. Nous ne vîmes toutefois cette dernière décoration que sur un seul sépulcre de la petite île de Masmapy.

La polygamie est autorisée dans les mœurs des Papous, et quelques uns ont puisé avec les Malais des idées très grossières de mahométisme. Leur religion paroîtroit un mélange de *fétichisme* et d'*idolâtrie*, accompagné de rites superstitieux et aveugles unis à des idées assez nettes sur la résurrection des âmes, sur une vie éternelle et heureuse. Le grand respect qu'ils portent aux mânes de leurs parents et de leurs amis, le soin qu'ils ont de leur sépulture, ne peuvent découler que de la consolante pensée d'une vie future. Les idoles qu'ils conservent avec soin et dans leurs maisons, sont l'objet de leurs invocations et de leurs prières, et peut-être en ont-ils qui représentent le génie du mal et le Dieu éminemment bon et bienfaisant. Il nous seroit difficile de pouvoir pénétrer dans quel but ils ont élevé l'idole que nous avons apportée, et qu'on voit aujourd'hui au Muséum : cette idole étoit conservée avec soin dans une petite loge secrète d'une grande cabane, et représente un homme assis haut de deux pieds. La tête est un plateau de bois sur lequel on a posé un crâne humain entier et bien conservé, ayant pour remplacer les yeux des morceaux de nacre taillés en rond et des couches de mastic pour simuler les chairs de la face. Cette pièce singulière doit rappeler

[1] Ces oreillers, sur lesquels sont souvent sculptées des têtes grossières de sphynx, sont trouvés tous les jours sous les têtes des momies d'Égypte. Cette analogie est des plus remarquables.

quelques idées mystiques dont rien ne peut nous déceler le sens. Cette sculpture étoit entourée d'idoles plus petites, et toutes étoient revêtues de morceaux de linge enfumés. Il reste à savoir si c'est le crâne d'un aïeul ou d'un père que la famille vénéroit, et dont elle chérit la mémoire, ou si c'est un holocauste offert à Moloch dans la possession du crâne d'un ennemi mis à mort. Les Papous, en effet, croient-ils priver leurs adversaires d'une vie heureuse lorsqu'ils exposent leurs têtes sur les perches de leurs maisons? ou n'en font-ils qu'un trophée qui doit menacer d'un sort pareil quiconque tenteroit de les attaquer? Quelques unes de ces hideuses coutumes se retrouvent dans les grandes îles de la Sonde et des Moluques.

L'abondance des vivres rend la vie des Papous de Doréry aisée et facile. Leur aliment principal est le sagou, qu'ils cuisent sous forme de pains aplatis et carrés, ou bien encore dans des feuilles. C'est aussi de cette dernière manière qu'ils préparent le poisson, dont la chair acquiert par ce procédé une grande délicatesse. Ils sont encore dans l'usage de boucaner et sécher les chairs des animaux, celles des squales et des holothuries. Ils ont la même méthode que les habitants de Waigiou, de ne cuire les aliments principaux que par la chaleur qui se dégage d'un foyer au-dessus duquel ils les placent. Ils soumettent à l'ébullition les pois, les haricots, qu'ils cultivent pour leurs provisions de réserve, ainsi que le maïs et le millet. Ils font rôtir sous les cendres d'excellentes patates, les ignames et les taros. Les Papous allument du feu avec beaucoup de prestesse par le frottement d'un morceau de bois sur un bambou. Ils ont de longues torches de résine de *dammar* pour s'éclairer; et lorsqu'ils naviguent dans leurs pirogues, ils ont toujours un tison bien épris destiné à allumer leurs cigarettes roulées dans une feuille de vaquois, dont ils font une grande consommation, car ils fument presque constamment. Ces peuples font trois repas; ils dorment après celui du milieu du jour. Chaque repas est très long, et se termine par des sortes d'ablutions, ces naturels ayant soin de se laver la bouche et les mains. Ils ne boivent que de l'eau pure. Plusieurs de ceux qui ont eu des relations avec les Européens demandoient des liqueurs alcooliques, dont ils avaloient de grands verres d'un seul trait; mais la plus grande partie ne vouloit point en goûter, et redoutoit surtout l'ivresse qui en est la suite.

C'est le seul peuple auquel nous vîmes manger, non pas la chair des cocos, mais bien le brou qui enveloppe la noix. Lorsque les cocos sont jeunes, ce brou a en effet le goût de la tige d'un chou d'Europe.

De cette vie active et naturelle les Papous, comme tous les hommes stationnaires dans leur civilisation, ont acquis une très grande adresse, des sens très perfectionnés, un instinct animal très étendu, tandis que la civilisation a fait perdre ces avantages à l'homme social en lui faisant acquérir un plus grand développement de l'entendement et du génie. Leur vue est perçante; et leur main, suivant le mouvement de l'œil, lance des javelines à trois pointes, qui, décrivant une légère parabole, frappent le poisson à une certaine distance. Des Papous nous firent très souvent juger de leur adresse autour du navire en se livrant à ce genre de pêche. Ils se servent aussi de diverses sortes de filets et de nasses : mais ils emploient pour les poulpes le même genre d'instrument en cloche et avec des branches épineuses que nous avons vu très commun dans les mains des naturels de la Nouvelle-Bretagne. Ils nagent bien et long-temps, et plongent pour chercher des coquilles. Ils ont l'habitude de rester ainsi sous l'eau, et y demeurent plus que ne le pourroit faire un nageur européen. Nous avons vu un Papou s'enfoncer à plus de soixante pieds et détacher les filets de nos pêcheurs pris dans les coraux.

Leurs armes sont les flèches et des javelines en bois très dur, dont l'extrémité est armée d'un bambou aiguisé et taillé en fer de lance, au-dessous duquel pend un gros flocon de plumes de casoar. Mais l'arme sur laquelle les Papous comptent le plus est la flèche, qu'ils portent toujours avec eux par paquets qui en contiennent des milliers. Les unes, ce sont les ordinaires, n'ont qu'une pointe de bois aiguë; les autres ont aussi des morceaux de bois dur qui sont très soigneusement barbelés et aiguisés, dont la blessure est dangereuse. Les plus grandes sont garnies de lames en os ou de pointes d'os diversement taillées et aiguisées. Leurs tiges sont ornées de divers dessins exécutés par le moyen du feu. Ils enveloppent les extrémités pointues avec une résine rouge. Quoiqu'il faille beaucoup de temps pour fabriquer ces flèches, ils les vendent pour peu de chose, et paroissent avoir des hommes occupés à ce seul travail. Leurs arcs sont en bambou, et la corde en rotang. Quelques arcs plus soignés sont en bois dur et souple, et cerclés de distance en distance. Les Papous ont un coup d'œil juste, et leurs flèches frappent le but à une grande distance, ou, lorsqu'il est petit, elles en passent très près. Quelques arcs plus minces et des flèches faites avec des rachis de folioles de latanier sont employés à la chasse des oiseaux précieux. Ils vont alors les attendre la nuit sur les arbres qu'ils fréquentent, et ils les tirent de très près.

Les Papous des bords de la mer aiment la navigation; ils s'y livrent d'autant plus volontiers qu'ils peuvent se procurer par elle un accroissement en vivres, et qu'elle assure en même temps leur indépendance contre les attaques des habitants de l'intérieur. Leurs pirogues longent les côtes que baigne une mer ordinairement calme et paisible, et ils vont

de point en point trafiquer avec les tribus amies. La grandeur de leurs pirogues varie. Il en est de très petites, destinées à un seul homme. Celles qui servent aux voyages lointains peuvent recevoir dix pagayeurs avec un approvisionnement considérable en vivres, en eau et en objets de commerce. Ces pirogues à légère plate-forme au centre ont deux balanciers, sur lesquels sont des traverses où reposent les mâts avec leurs voiles et leurs agrès. Un seul tronc d'arbre creusé sert à leur construction, et ils en font de très grandes avec les arbres gigantesques qui peuplent les forêts. Une de celles qui vinrent le long du bord avoit plus de soixante pieds de longueur, et nous admirâmes la taille du géant végétal dont elle étoit extraite. Chaque village possède quelques corocores plus grands, recouverts d'un toit de feuilles et formés par des bordages assemblés et enduits de résine. Les voiles sont le résultat de lisières de vaquois grossièrement assemblées. Les pagaies ne diffèrent point de celles de Waigiou. Les Papous renferment, lorsqu'ils sont en voyage, leur provision d'eau douce dans des bambous, et relâchent au premier endroit venu de la côte pour faire leur repas et l'y préparer.

Le goût des Papous de Doréry les porte vivement au commerce; ils savent adroitement tirer parti du désir qu'on manifeste de l'objet qu'ils possèdent. Leur patience est à toute épreuve; leur tenacité pour obtenir un prix qu'ils convoitent ne cède devant aucune considération. Leur indécision est rebutante, et souvent ils n'ont aucune idée de la valeur de ce qu'ils possèdent; pour un oiseau de paradis comme pour un panier de pois ils demanderont indifféremment une piastre.

Ils aiment l'argent avec une sorte de fureur, et donnent le second rang au fer-blanc coupé par lanières, ou aux rasoirs. Les grands couteaux dont ils se servent, qu'ils estiment beaucoup, viennent des Moluques, surtout de Ternate, et sont des sortes de hachettes qu'ils emploient utilement dans leurs constructions et même comme moyen de défense. Ils reçoivent avec plaisir du linge et des toiles de coton rouges ou bleues à larges carreaux, de petits miroirs, des vases en verre, des mouchoirs rouges; mais ils ne font aucun cas de nos haches, des outils de fer, des scies, etc., dont ils ne savent point se servir.

La langue des Papous riverains, dont il est question dans cet article, est depuis long-temps corrompue par l'introduction de mots malais; car plusieurs naturels parlent très bien cette langue qui s'est répandue dans toute la Polynésie, et qui est indispensable pour naviguer et voyager au milieu des îles de cette partie du monde.

TABLEAU PHYSIQUE

DE LA NOUVELLE-HOLLANDE.

La plupart des géographes nomment *Nouvelle-Hollande* cette île immense ou plutôt ce continent qui s'étend dans l'hémisphère austral, entre 111° et 151° 30′ de longitude est, et entre 11° et 39° 15′ de latitude sud, et semble former le lien de pondération de cette portion du globe, en s'avançant dans le sud, comme le font les extrémités méridionales de l'Afrique et de l'Amérique. Ce continent, sorti le plus récemment des eaux, et qu'on pourroit à bien dire appeler nouveau continent, a reçu de plusieurs géographes les noms de *Notasie* et d'*Australasie;* mais ce dernier impliquant avec lui une fausse idée a été changé par les Anglois en celui d'*Australie*, beaucoup plus euphonique et plus convenable.

La Nouvelle-Hollande, ainsi nommée du pays des premiers navigateurs qui la découvrirent, ou l'Australie, a long-temps été regardée comme un vaste continent s'étendant jusque vers le pôle, destiné à remplacer les masses de terre qui constituent la plus grande partie de l'hémisphère sud, et à former un poids que d'anciens auteurs des théories de la terre croyoient indispensable à l'équilibre du globe dans ses révolutions avec le soleil : ils la nommoient les *terres australes inconnues*.

La Nouvelle-Hollande comprend dans sa plus grande étendue, de l'est à l'ouest, à peu près mille lieues, et du nord au sud, du cap York au promontoire Wilson, six cent vingt-cinq lieues; elle a plus de trois mille deux cent cinquante lieues de périmètre. Sa forme est celle d'un ovale saillant à sa partie supérieure, et profondément concave inférieurement. Sa surface est évaluée à trois cent quatre-vingt-cinq mille lieues.

Baignée sur la côte occidentale par l'océan Indien, à l'est par le Grand-Océan, l'Australie a pour limites au sud la terre de Diémen ou Tasmanie, et le Grand-Océan austral; au nord elle est séparée de la Nouvelle-Guinée et des nombreux groupes des îles Moluques, d'une part, par le détroit de Torrès, de l'autre par les mers peu étendues de Timor et des Petites-Moluques. Ses bords sont morcelés en ports et en havres spacieux; mais c'est principalement le rivage septentrional qui en présente le plus.

Le pourtour de cette grande île offre un coup d'œil très varié, ayant en quelques lieux, à la distance de plusieurs milles, des chaînes d'îles petites et stériles; en d'autres endroits le rivage est escarpé et inaccessible, tandis qu'au nord surtout, et dans le

golfe de Carpentarie, il est très plat et d'apparence sablonneuse et nue. Il y a sur la côte orientale une singulière chaîne d'écueils de corail, qui, selon le capitaine Flinders, suivent la côte dans une direction du sud-ouest au nord-ouest, du vingt-troisième degré de latitude sud jusqu'au détroit de Torrès, sous les noms de récifs de la Barrière, du Labyrinthe, ou de la Grande-Barrière. Cette chaîne immense de rochers et d'îles est à des distances diverses de la terre : au sud, elle est à vingt-cinq ou trente lieues du rivage, dont elle s'approche en avançant au nord, et finit par le joindre. On a trouvé dans ces écueils des goulets praticables : le capitaine Flinders y pénétra, sous 18° 52′ de latitude, par un passage qu'il croit n'avoir pas plus de cinq lieues. Un autre navigateur parvint à gagner l'Océan par un canal long et embarrassé, sous le vingt-deuxième degré de latitude. La largeur de ces écueils, que Flinders nomme Barrierrefs, paroît être de quinze lieues; elle se réduit parfois à douze et même à huit. Il y a des îles nombreuses entre ces rochers et le rivage, mais il n'y a d'écueils que ceux qui entourent ces îles; de sorte que cet espace enclos, protégé contre les fureurs de l'Océan, donne de grandes facilités pour un commerce côtier. Hors de cette barrière la mer paroît avoir une grande profondeur, et brise avec furie sur les coraux; mais sur les rochers et dans leurs environs la sonde atteint le fond, bien que celui-ci soit inégal, et varie, à mesure qu'on avance au nord, de soixante à quarante-huit, trente-cinq, trente, et même vingt brasses.

Nous ne citerons point ici tous les caps, toutes les baies qui bordent, dans son immense contour, le continent qui nous occupe. Les principaux promontoires, ceux qui semblent marquer les limites des diverses régions de la Nouvelle-Hollande, sont, à l'ouest, les caps Vlaming et Leeuwin, et la pointe Escarpée, la plus occidentale de ce continent; les caps Howe, Melville, Sandy et Byron, à l'est; York, au nord; et Wilson et d'Entrecasteaux, au midi. Mais ces terres reculées dans le sud, non encore vivifiées par le génie de l'homme, sont riches en souvenirs glorieux pour la France, et rien ne pourra jamais dépouiller leurs bords des noms célèbres qui attestent les recherches aventureuses de nos compatriotes, bien que les Anglois suppriment sur leurs cartes le plus qu'ils peuvent de ces noms, qui font la gloire de notre patrie. Certes notre justice et notre impartialité nous portent à avouer que Flinders a beaucoup fait sur les côtes de la Nouvelle-Hollande; mais est-il juste d'appauvrir, ainsi que le font ses compatriotes, les découvertes de Baudin pour enrichir les siennes?

Peu de contrées offrent un plus grand nombre de havres spacieux, de ports commodes et sûrs, que la Nouvelle-Hollande; ses côtes, basses et déclives, sont bordées d'innombrables îlots dans tout son contour nord, et morcelées par de vastes et larges baies dans sa partie méridionale qui est élevée et abrupte. Nous aurons à citer, sur la côte occidentale, l'immense baie des Chiens-Marins, sur laquelle on a déjà tant écrit, et qui ne peut offrir un bon port, parce qu'elle est encombrée de bancs à fleur d'eau; la presqu'île Péron, qui la divise, est sablonneuse et nue, et l'on n'y trouve aucune source d'eau douce; ce n'est pas que cette côte en soit privée : plusieurs ruisseaux, et un entre autres qui coule près du cap Leschenault, ont de l'eau limpide; mais, serpentant au milieu de terres noyées, basses, sablonneuses, elle devient le plus souvent saumâtre. La mer remonte assez avant d'ailleurs dans la plupart des rivières de cette partie, et notamment dans celle des Cygnes. A la partie sud de la côte occidentale est la baie du Géographe, et au nord les îlots innombrables de l'archipel de Dampier, qui forment une continuation non interrompue de bancs, de récifs, d'îles, sur toute la côte septentrionale, jusqu'au détroit de Torrès. Ses rivages ont d'excellents ports : en commençant par l'ouest, on trouve la baie du Roi-Georges, où coule la rivière des François; cette baie offriroit un mouillage sûr aux flottes de toute l'Europe. Certes, si la France songe à former un établissement de forçats déportés dans ces climats, il est bien à désirer qu'elle jette les yeux sur ce havre, dont l'expédition d'Entrecasteaux a levé tous les plans, et qui lui offriroit d'immenses avantages. Le manque d'eau douce dans le port ne seroit point un obstacle, et la ville principale de la colonisation pourroit fort bien être portée sur la rivière, à douze ou quinze lieues dans l'intérieur, tandis que sur la baie on se borneroit à établir un poste de débarquement. Après la baie du Roi-Georges, sur laquelle nous croyons inutile de reproduire d'autres détails, nous mentionnerons, en avançant successivement dans l'est, les archipels de la Recherche et de Nuyts, le groupe de l'Investigator, le grand golfe de Spencer et celui de Saint-Vincent, l'île des Kangourons, et les beaux ports Phillip et Western. Ce dernier, visité récemment par M. Howel, dans un voyage par terre, depuis Sydney, a reçu, en 1826, une colonisation réglée du port Jackson. Placé vis-à-vis du port Dalrymple et de Georges-Town, de la Terre de Diémen, et au milieu du détroit de Bass, ce port est destiné à devenir le point de communication, par terre, de la Nouvelle-Galles du sud avec la Tasmanie; la navigation de ces deux points se réduit à une très courte traversée, tandis qu'auparavant l'embarquement au port Jackson, pour Hobart-Town, n'étoit pas toujours à l'abri de bien des contrariétés et même de dangers. La côte nord, bordée de terres basses et d'îlots sans nombre, a

reçu, en 1826, une colonie angloise; cette partie est encore peu connue sous le rapport de ses ressources statistiques. Quant à la côte orientale, elle offre les plus grands avantages pour les établissements européens : découpée en baies sans nombre, et parmi lesquelles nous citerons la baie Jervis, Botany-Bay, le port Jackson, la baie Broken, le port Macquarie, la baie Moreton, etc., etc.; parcourue par de belles rivières, garnie de terres productives, elle jouit de tous les avantages qui sont refusés à la plupart des autres points de la Nouvelle-Hollande; c'est aussi la seule dans l'intérieur de laquelle on ait tenté quelques voyages destinés à la faire connoître, et MM. Oxley et Evans, ingénieurs de la colonie des *convicts* déportés, se sont avancés à cent soixante lieues environ au-delà de la côte, et ont été forcés de rétrograder de ce point par les marécages profonds qui arrêtèrent leurs pas. Cette partie est sillonnée presque parallèlement par une chaîne de montagnes, nommées vers le nord montagnes Bleues, et vers le sud Morumbidge. C'est dans cette chaîne que les principaux cours d'eau connus de la Nouvelle-Hollande ont leurs sources : l'Hawkesbury et le Paterson, qui se rendent directement à l'Océan, le Lachlan et le Macquarie dont le cours supérieur est seul connu et se dirige vers l'intérieur.

Les premiers Européens philosophes et naturalistes qui explorèrent les rivages de la Nouvelle-Hollande furent frappés des singularités sans nombre que les productions naturelles leur offroient à chaque pas : tout leur parut bizarre et paradoxal, sol, aspect, aussi bien que végétaux et animaux. Ce caractère d'étrangeté qu'affectoit la nature sur les terres australes parut éminemment curieux; on voulut s'en rendre compte, et bientôt on tomba dans des extrêmes qui vicièrent l'opinion. Il est de fait que bien peu d'auteurs ont sur la Nouvelle-Hollande des idées fixes et arrêtées, et ceux qui les possèdent ne les doivent qu'aux relations des dernières expéditions, et surtout aux écrits des Anglois établis à la Nouvelle-Galles. On ne connoissoit que la lisière la plus étroite du pays, on voulut juger de l'intérieur. Des marins n'ont visité que les dunes littorales, où ils ne trouvèrent point d'eau douce : aussitôt les géographes sédentaires en prirent acte, et bientôt on accrédita l'opinion que la Nouvelle-Hollande n'avoit point de rivières, suivant les uns; que son intérieur étoit nu, pelé et stérile; que les habitants buvoient de l'eau salée. D'autres prétendirent que tout l'intérieur étoit occupé par de vastes marécages; quelques uns supposèrent que ce sont des déserts sablonneux, et qu'on devroit en tenter l'exploration en y transportant des tentes, des chameaux : un grave auteur a proposé d'en faire la découverte avec des ballons. Enfin on trouva des arbres pétrifiés sur une partie peu étendue; vite on en conclut « qu'il sembloit » qu'on eût porté sur ces lointains rivages la tête de » Méduse pour en pétrifier les êtres qui y vivent. » De ces versions laquelle croire? car elles sont toutes aussi fondées les unes que les autres, et l'on peut admettre au centre de la Nouvelle-Hollande, sans compromettre sa conscience, aussi bien des volcans que des marais ou des fleuves majestueux et navigables. Il est de fait qu'on ne connoît rien de l'intérieur, et que les Européens n'en ont jusqu'à ce jour visité que les bords ou plutôt les dunes littorales.

Les vents par lesquels la Nouvelle-Hollande est influencée varient suivant les parallèles sous lesquels sont situées les diverses régions de ce vaste continent. Ainsi les moussons se font sentir dans la partie nord, où règne le plus ordinairement la mousson d'est, et s'étendent jusqu'au vingt-cinquième degré à peu près sur les deux côtes occidentale et orientale. La portion extra-tropicale, au contraire, est soumise à des vents presque constamment de la partie de l'ouest, qui semblent régner depuis 30° sud jusqu'à 45°. Les saisons sont opposées à celles d'Europe, et l'hiver commence à la Nouvelle-Hollande lorsque l'été vient réchauffer nos latitudes. L'hiver n'est jamais rigoureux; seulement il est remarquable par les vents tempétueux et fréquents qui élèvent la mer et rendent les côtes si dangereuses; mais les froids n'y sont jamais de longue durée. Nous résumerons pour les saisons de la partie tempérée de la Nouvelle-Hollande quelques faits que nous tenons d'observateurs exacts établis à la Nouvelle-Galles du sud.

La température est assez égale, bien qu'elle éprouve des changements brusques et des anomalies singulières; on a même remarqué que la température étoit beaucoup plus froide dans l'intérieur, et que les hivers y étoient plus rigoureux. Les quatre saisons s'y observent, mais dans un ordre inverse des nôtres. le printemps a lieu en septembre, octobre et novembre; l'été en décembre, janvier et février; l'automne en mars, avril et mai; et l'hiver en juin, juillet et août. La première est plus particulièrement marquée par des brouillards, des nuits froides et des jours tempérés; la deuxième a une chaleur excessive vers le milieu du jour, des matinées et des soirées délicieuses, des calmes ou de fortes brises soufflant par rafales, et qui durent deux ou trois jours; l'automne est caractérisé par l'inconstance du temps, par des pluies abondantes; l'hiver a des nuits froides, des gelées blanches, et surtout de violentes tempêtes : à cette époque il n'est pas prudent de fréquenter les côtes de la Nouvelle Hollande. Dans l'été le baromètre a pour terme moyen 28° 3′ 8″, et descend rarement au-dessous de 27° 10′ 4″; le thermomètre a pour maximum 26° 2′ à midi, et 28° 2′ à minuit. La température de l'eau est généralement de 24° à midi; mais ce qu'on a remarqué

de plus constant est une chaleur souvent excessive dans le jour, et le soir et le matin un froid presque glacial, qui convertit les vapeurs en gelées blanches sur les montagnes Bleues, et qui paroît pénible à supporter.

La portion méridionale de la Nouvelle-Hollande est très salubre, à en juger du moins par le comté de Cumberland, de la Nouvelle-Galles, que les Anglois ont surnommé le Languedoc austral. Il n'en est pas de même de la partie nord : celle-ci est basse, marécageuse, soumise à l'influence d'une haute température, et il en résulte que les dysenteries et les fièvres pernicieuses y font de grands ravages, comme on en a la preuve par le petit établissement d'Anglois nouvellement formé sur le bord du détroit de Torrès. La portion occidentale, nue, pelée, privée d'eau douce, sur la côte du moins, seroit probablement aussi le foyer de quelques maladies dont la source seroit dans la position même des lieux. Les Anglois ont remarqué que les enfants nés dans la Nouvelle-Galles du sud acquièrent une taille beaucoup plus considérable que leurs pères et mères, et que cette règle ne connoît pas encore d'exception. Toutefois, quoique salubres, les parties tempérées, soumises à ces brusques changements de température, occasionnent des inflammations de poumons, des catarrhes de toute sorte, dont sont atteints les naturels aussi bien que les colons.

L'aspect général de la Nouvelle-Hollande a une physionomie propre : la nature, en créant cette contrée, lui a imprimé un cachet spécial dont rien ne peut donner l'idée. La Nouvelle-Hollande ne ressemble qu'à elle : aspect géologique, règnes végétal et animal, rien ne rappelle ce que l'on voit ailleurs; ses côtes, nues, pelées, teintes de toutes les couleurs, et recouvertes par un vaste et immense lambeau de sol tertiaire, adapté et flanqué sur le terrain primitif de granit, ont quelque chose de repoussant et de sombre ; ses murailles de grès, ses pétrifications imparfaites, qui saillent çà et là, tout semble prouver que ses bords sont sortis récemment du sein des mers. Cette large écharpe de grès adossée aux montagnes Bleues, et qui en forme le premier plan, tandis que la deuxième chaîne est granitique, tout nous dit, en termes formels, que l'Australie a longtemps été ensevelie sous l'eau, et qu'elle est l'objet le plus jeune de la surface osseuse de notre planète. De nombreux volcans éteints attestent aussi l'influence qu'ils ont dû avoir dans la formation de ce sol tourmenté; des bancs d'un lignite stratiforme très combustible règnent dans plusieurs endroits. Le fer est commun à l'état d'oxyde, et nul doute qu'on en découvrira des mines susceptibles d'être exploitées ; le cuivre paroît assez abondant aussi dans quelques unes des petites chaînes de l'intérieur ; mais nulle part on n'a rencontré le carbonate de chaux : les Anglois ont été obligés de retirer des coquilles incinérées cette matière de première nécessité pour les bâtisses. Toutefois des cavernes ont été découvertes récemment, et leur intérieur étoit tapissé de stalactites d'un albâtre calcaire très blanc, et très propre à la confection des mortiers.

Sur ce terrain, ou gréseux, ou granitique, chargé de dolérite, s'étend une légère couche de sol, tourbeux dans les marécages, arénacé et de bruyères sur les lieux élevés ; la végétation qui en recouvre la masse est donc plus ou moins épaisse, plus ou moins clair-semée, suivant l'abondance ou l'épaisseur de la couche meuble. En général la Nouvelle-Galles du sud est la partie la plus productive et la plus susceptible d'agriculture, surtout dans les districts découverts au-delà des montagnes Bleues, tandis que ce qu'on connoît de la Nouvelle-Hollande proprement dite atteste une stérilité décidée : des marécages profonds, des pâturages sur le bord des rivières, de vastes forêts filles du temps, des dunes sablonneuses et inanimées, composent donc toute la surface de ce continent. D'immenses forêts, formées d'eucalyptus, de casuarina, de banksia, et d'arbustes singuliers et bizarres, composent les paysages de la partie extratropicale, tandis que celle qui est renfermée entre le tropique du Capricorne et la ligne équinoxiale se rapproche, par la nature des arbres et le luxe de la végétation, des forêts équatoriales des Moluques. Au nord de la Nouvelle-Hollande en effet, là où des plages déclives et vaseuses se perdent insensiblement vers la Nouvelle-Guinée, là où le détroit de Torrès et ses écueils innombrables établissent une séparation de peu de largeur avec le système de terres dit des Papous, croissent le bruguiera et les lianes des climats chauds ; plus au sud, du dixième au vingt-cinquième degré, s'élèvent les gigantesques pins de Norfolk ou *Columbia australis*, et les cèdres de l'Australie ; plus au sud encore, depuis 30° jusqu'aux côtes les plus méridionales, la végétation offre un caractère particulier : les premiers naturalistes qui abordèrent à la Nouvelle-Galles du sud, par exemple, furent tellement émerveillés à la vue des végétaux qui se pressoient sur un seul point, sans rappeler aucune des formes des plantes des autres climats, qu'ils donnèrent le nom de *Botany-Bay* au havre où ils mouillèrent. Mais ce luxe de plantes, alors d'autant plus digne d'être cité que chacune d'elles étoit moins connue, cesse à mesure qu'on chemine de l'est à l'ouest, et les terres d'Endracht et d'Edels sont beaucoup moins riches en espèces, bien que celles-ci ressemblent génériquement aux plantes de l'autre côte. Certes on doit pardonner l'enthousiasme que la végétation de la Nouvelle-Hollande inspira aux premiers naturalistes voyageurs : comment en seroit-il autrement à la vue de ces végétaux qui décorent aujourd'hui nos serres,

espèces qui ont centuplé les jouissances des florimanes, et augmenté la circulation de capitaux; de ces mélaleuques, de ces métrosydéros, des peronia, des protéa, des platylobium, des lambertia, des banksia, etc., et de tant d'autres plantes qui rivalisent d'éclat, de beauté, et qui rappellent les noms les plus recommandables de ces temps? Les prairies humides sont ornées par une charmante liliacée nommée *blandfordia nobilis*, et çà et là s'élèvent les tiges roides des singuliers *xanthoræa* et les cônes du *zamia australis*. Tous les végétaux de la Nouvelle-Hollande ont un caractère unique, c'est celui de posséder un feuillage sec, rude, grêle, aromatique, à folioles presque toujours simples : par toute la terre en effet les *mimosa* ont des feuilles composées, mais il étoit donné à la Nouvelle-Hollande d'en produire un grand nombre à pétiole devenu feuille simple. Cette coupe similaire donnée à la foliaison semble être accommodée à la sécheresse du sol, et destinée à multiplier les surfaces par où s'opère la nutrition du végétal. Un grand nombre de plantes d'Europe toutefois se trouvent dans la Nouvelle-Hollande : ce sont celles qu'on peut appeler cosmopolites, et qui végètent dans les marais, telles que la samole, la salicaire, etc. En dernier résultat les forêts de l'Australie ont quelque chose de triste et de brumeux qui fatigue la vue; la teinte du feuillage est d'un vert glauque, monotone; les rameaux sont à demi dépouillés de leurs écorces fongueuses, ou celles-ci se détachent par lanières qui flottent au gré des vents.

Les productions utiles fournies spontanément par le sol ne sont pas nombreuses. La Nouvelle-Hollande ne donne aucun fruit édule : aussi quelle misère, quel abrutissement présentent les races qui vivent sur sa surface, et qui sont forcées de tirer de la pêche et de la chasse leur subsistance journalière! Cette disette de fruits, de racines nutritives partout si abondantes et si communes, est bien remarquable : pourquoi ces fruits secs, coriaces, ligneux, incapables de servir aux hommes comme aux animaux? Car on ne peut compter comme susceptibles d'être vraiment utilisées les petites baies du *leptomeria billardieri*, dont un seul homme mangeroit en un jour tous les fruits qui viennent sur les buissons d'une lieue carrée de pays; ni les petites bulbes d'orchis et les racines de souchet, que les naturels de la côte recherchent avec tant d'avidité : les fucus même, rejetés sur les rivages, ne peuvent être de quelque secours aux tribus nomades que pendant un certain temps de l'année. La Nouvelle-Hollande a trop peu de substances utiles à l'homme pour que nous puissions les passer sous silence : ainsi nous devons mentionner la gomme rouge qui suinte de l'*eucalyptus resinifera*, et qui est analogue à la gomme kino, susceptible d'être employée en médecine; le thé doux, racine du *smilax glyciphilla*, que les Anglois prennent en infusion comme le vrai thé; et la gomme du *mimosa decurrens*, analogue à la gomme arabique, et qui peut être utilisée dans la chapellerie. On dit que la gomme du *xanthoræa* est susceptible de servir d'enduit solide; mais jusqu'à ce jour on n'a rencontré aucun arbre capable de fournir du tannin. Quant au *phormium tenax*, que dans plusieurs voyages on a imprimé être propre à la Nouvelle-Hollande, il n'y croît point, et tous les efforts que l'on a faits pour le naturaliser ont même été infructueux. Les ressources fournies par le règne végétal peuvent être nulles sous le rapport alimentaire, mais sous celui des arts elles sont d'une haute importance : on y trouve aussi et en abondance des bois de construction; les essais qu'on a faits du *casuarina* ont prouvé que les navires construits avec ce bois étoient solides et de longue durée. Plus de quinze espèces de bois rouge, blanc, veinés de toutes couleurs, sont venues offrir d'immenses avantages à l'ébénisterie : parmi eux nous citerons le bois de cèdre (*Calidris spiralis*. Brown), qui constitue des forêts épaisses aux environs du port Macquarie, et qui, mis en œuvre par les mains européennes, acquiert un poli et un éclat qui le font rivaliser avec le plus beau bois des Antilles.

Ainsi donc toute la moitié inter-tropicale de la Nouvelle-Hollande produit des plantes des climats chauds, et plusieurs espèces de muscadiers notamment : aussi les Anglois y ont-ils établi des cultures d'indigo, de café et de cannes à sucre; tandis que la partie méridionale, au contraire, ayant sa flore spéciale, est la seule qui convienne aux arbres à fruit de l'Europe : on peut affirmer, par exemple, que le pêcher s'y est assez bien naturalisé pour croître même à l'état sauvage; la vigne toutefois a été plus rebelle, et semble ne point s'accommoder des variations subites de la température.

Si la botanique est remarquable par elle-même, et si elle donne à la Nouvelle-Hollande une physionomie aussi spéciale, le règne animal lui imprime encore un caractère plus étrange et plus étonnant peut-être. Tous les animaux du globe ne sont pas, on le sait, façonnés sur le même type; mais les espèces vulgaires ou celles plus petites, bien que distinctes, appartiennent souvent à des genres plus ou moins analogues. A la Nouvelle-Hollande, au contraire, rien de cela n'existe: tous les animaux qui y vivent, qu'ils soient carnassiers, rongeurs, etc., qu'ils affectent les formes corporelles les plus opposées, se ressemblent par un seul caractère, qui est une double poche ou la *marsupialité* : ce caractère semble même former pour la Nouvelle-Hollande une véritable loi zoologique, dont on ne doit excepter que trois mammifères seulement; ce sont

une roussette de la partie inter-tropicale, les phoques, et le chien de la Nouvelle-Hollande, qui a suivi les misérables peuplades lors de leur émigration sur ce continent appauvri. On ne connoissoit en effet, parmi les animaux à bourses, que quelques espèces d'Amérique et des îles d'Asie.

De tous les animaux qui vivent dans les diverses parties de l'Australie il nous suffira de citer les kangourous, dont quelques espèces sont les plus grands quadrupèdes du continent austral; les potourous, les péramèles, les phalangers, les pétauristes, etc. Les dasyures sont des carnassiers qui remplacent dans cet hémisphère les fouines de nos climats. Le thylacine, de la taille et de la forme du loup qu'il représente, est souvent mentionné dans les relations comme le loup austral. La viande des kangourous, quoique sèche, peut fournir une excellente venaison; mais rien ne surpasse la bonté des wombats, dont la chair grasse, succulente, et d'un excellent goût, a presque amené la destruction de cet animal précieux qu'il seroit si important de naturaliser dans nos basses-cours. Les kangourous et les phalangers avoient leur type dans les animaux de l'archipel d'Asie; mais rien ailleurs ne peut donner l'idée des êtres singuliers qu'on a nommés *paradoxaux*, et qui sont l'ornithorhynque et l'échidné. Le premier, à corps couvert de poils, à bec de canard, à pieds garnis d'ergots vénéneux, pondant des œufs, semble être une créature fantastique jetée sur le globe pour renverser par sa présence tous les systèmes admis sur l'histoire naturelle, car on peut soutenir avec tout autant de raison qu'elle appartient aux quadrupèdes, aux oiseaux, ou aux reptiles.

Les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande sont remplies de baies et de havres qui servent de retraite à plusieurs espèces de phoques, dont les individus se comptent par milliers. La plus utile de ces espèces est l'éléphant de mer, dont il se fait des tueries considérables; son huile produit au commerce anglois d'immenses avantages. Les phoques à fourrures, communs naguère, commencent à devenir rares; les phoques à crins, bien que poursuivis avec activité, y sont encore nombreux : il en est de même des cétacés, et c'est principalement dans le détroit de Bass que les baleiniers se livrent quelquefois à leur pêche.

Peu de contrées ont une ornithologie aussi riche, aussi variée, aussi neuve, que la Nouvelle-Hollande. Les mêmes phénomènes de singularité que nous avons vus caractériser les quadrupèdes se reproduisent pour les oiseaux. La plupart d'entre eux, ne pouvant tirer leur subsistance des fruits dont les forêts sont privées, n'ont que des genres restreints de nourriture : ceux qui vivent d'insectes ont la langue organisée comme les oiseaux des autres climats; mais les perroquets, les merles, et beaucoup de passereaux, obligés de pomper les sucs miellés qui exsudent des corolles des fleurs, ont reçu à l'extrémité de la langue des faisceaux de papilles qui ressemblent à un pinceau, et qui leur permettent de ne rien perdre de cette matière toujours peu abondante. Les oiseaux de cette partie du monde varient sans doute dans les couleurs de leur plumage, mais la plupart sont remarquables par quelque singularité ou par des parures éclatantes : et, comme la Nouvelle-Hollande devoit différer en tout des autres régions, il en est résulté que le cygne d'Europe, par exemple, dont le plumage est d'un blanc sans tache, est remplacé dans l'Australie par un cygne à plumage d'un noir profond. Si les Moluques nous avoient présenté un cacatoès blanc qu'on retrouve aussi à la Nouvelle-Galles, la Nouvelle-Hollande, par opposition, a des cacatoès noirs.

Ce seroit outrepasser les bornes de cet article que de s'étendre longuement sur les espèces rares et curieuses qui peuplent cet étrange climat : nous ne pouvons nous dispenser toutefois de citer quelques oiseaux des plus remarquables parmi ceux qu'on y trouve. En première ligne sont : ce superbe ménure dont la queue est l'image fidèle, dans les solitudes australes, de la lyre harmonieuse des Grecs; ce loriot prince-régent dont la livrée est mi-partie de jaune d'or et de noir de velours; ces oiseaux satin, ces cassicans variés, ces philédons nombreux, ce scytrops dont le bec imite celui du toucan; ce céréopsis cendré, ce casoar austral, ce faucon d'un blanc de neige, ces moineaux webomgs, ces traquets superbes, ces perruches de toute taille et de toute couleur, ces bruyants martins-chasseurs, ce moucherolle crépitant dont le cri imite à s'y méprendre le claquement d'un fouet, et tant d'autres espèces rares et précieuses pour l'ornithologiste, et qu'il seroit fastidieux de nommer.

D'affreux reptiles pullulent aussi dans ces climats; il y en a un grand nombre d'innocents, et d'autres dont l'atroce venin occasionne la mort en quelques minutes. La partie inter-tropicale partage naturellement les productions de la terre des Papous : aussi trouve-t-on abondamment le crocodile bicaréné des Moluques. De nombreux lézards, diverses espèces de scinques et d'agames, pullulent dans la Nouvelle-Galles : les plus remarquables toutefois sont le gigantesque scinque noir et jaune, et le plus bizarre des lacertains, nous parlons ici de ceux dont la queue est faite en forme de feuille, les phyllures. Quant aux serpents, ils sont nombreux : on y trouve des couleuvres et des pythons de grande taille. Le serpent fil, à peine long de huit ou dix pouces, occasionne, dit-on, la mort en moins de quelques minutes; mais l'espèce la plus redoutable sans contredit, comme la plus commune, est le serpent noir,

que son affreux venin nous a fait nommer *acanthophis bourreau.*

Une tortue d'eau douce, l'émyde au long cou, vit dans les rivières du comté de Cumberland. Les tortues franches et de grande taille viennent annuellement pondre dans les sables des îlots de toute la portion nord; et le caret enfin, dont l'écaille est si précieuse pour le commerce, se trouve en abondance dans les mêmes parages.

Les côtes de la Nouvelle-Hollande, ses havres spacieux, et les rivières qui s'y perdent, sont très poissonneux. Les espèces de la partie nord sont celles des mers chaudes, et celles de la partie méridionale sont pour la plupart les grands poissons voyageurs qui tournent autour du globe dans l'hémisphère sud, et qu'on rencontre indifféremment à l'extrémité des trois grands caps : la Nouvelle-Hollande toutefois possède des espèces qui lui sont propres, et il nous suffira de citer parmi les plus remarquables le squale de Phillipp. C'est de la pêche que les naturels tirent leurs principales ressources alimentaires.

Les coquillages varient sur chaque côte suivant le degré de chaleur des eaux et leur profondeur. Ceux du nord n'ont rien de remarquable; ce sont les mêmes espèces qu'on rencontre dans toutes les mers équatoriales : ceux des côtes de l'est et de l'ouest sont toutefois fort différents. Parmi les plus utiles ou les plus remarquables nous citerons ces huîtres petites, mais excellentes, qui tapissent les côtes de la Nouvelle-Galles; ces pirazes baudin, ces haliotides australes, ces parmaphores du sud, etc. Dans le détroit de Bass naviguent les beaux nautiles à grains de riz, et les enfoncements de toute la côte méridionale sont jonchés des espèces les plus rares, les plus estimées dans les collections; quelques unes d'elles servent à faire des bijoux pour les habitants. Les colons de la Nouvelle-Galles du sud n'emploient en outre que des coquilles pour faire la chaux dont ils ont indispensablement besoin dans leurs constructions civiles.

Les insectes sont nombreux et curieux : les papillons sont peu variés, mais il n'en est pas de même des coléoptères; la cétoine orphée, si brillante et si belle, vit sur les jeunes eucalyptus le plus ordinairement par milliers d'individus; des charançons de toutes couleurs, de longs phasmes et des cigales de taille énorme, sont les espèces qui frappent le plus communément les regards. On ne doit pas oublier que nulle contrée de la terre ne renferme un plus grand nombre d'espèces de fourmis ni de plus grosses; l'étude de leurs caractères distinctifs et de leurs habitudes occuperoit la vie entière d'un naturaliste. Nous ne pensons pas qu'on ait jamais mentionné avant nous une espèce de sangsue qui vit dans les eaux de la rivière Macquarie, et qu'on pourroit utiliser en médecine.

Parmi les zoophytes nous indiquerons surtout l'holothurie trépang, qu'on trouve sur tous les récifs qui se découvrent à mer basse sur la côte boréale de la Nouvelle-Hollande : là gisent au milieu du détroit de Torrès, comme au milieu des petits espaces de mer qui la bordent de toutes parts, ces innombrables écueils de madrépores qui s'élèvent des bancs sous-marins pour former ces murailles à fleur d'eau si funestes aux navigateurs, et signalées déjà par tant de célèbres naufrages. Ces récifs constituent aussi une ceinture à toute la partie orientale de la Nouvelle-Hollande jusqu'aux tropiques; et ces immenses travaux d'un polype presque imperceptible, groupés de mille manières, pressés, agglomérés, ou en zigzag, dessinent sur cette côte un mur que les navigateurs ont nommé les *récifs de la Grande-Barrière.* D'étroits canaux serpentent dans ce labyrinthe inextricable d'une mer semée d'écueils : le plus remarquable d'entre eux, qui semble être le résultat plutôt d'un instinct de découverte que le fruit d'un calcul scientifique, est le détroit de l'Endéavour. Sur ces écueils Flinders vit briser son navire, *la Pandore* fut engloutie; et là peut-être, quoi qu'on en dise, La Pérouse et ses compagnons, cherchant à fuir Mallicolo, ont trouvé la mort.

Nous venons de considérer la Nouvelle-Hollande sous les rapports généraux : ce vaste continent, quoique défavorisé sous bien des points, devoit offrir cependant à l'avidité des nations européennes de grands avantages pour porter dans ses immenses solitudes le surcroît et le rebut de leur population; les Anglois, toujours à l'affût des circonstances qui peuvent accroître leur influence commerciale ou leur puissance, ne tardèrent point à s'apercevoir de quel intérêt devenoit pour eux cette contrée au moment où l'Amérique brisoit les liens qui l'unissoient à leur gouvernement. L'Europe, alors agitée par des guerres désastreuses, et trop indifférente à des envahissements dont elle n'apprécioit pas les résultats, l'Europe ne comprit point toute l'étendue du domaine que l'Angleterre s'adjugeoit. On doit se rappeler, par les travaux récents des géographes, toute l'importance des établissements que l'empire britannique a fondés aux antipodes de l'Europe. Cette colonie, déjà florissante, bien qu'onéreuse, étend ses ramifications sur toute la côte orientale et sur celles du nord et du sud : c'est ainsi qu'elle a formé en 1825 un comptoir provisoire dans le détroit d'Apsley, entre les îles Bathurst et Melville; elle a pensé, en l'établissant, s'emparer de la navigation du détroit de Torrès, inquiéter les possessions hollandoises et les îles à épiceries, et dicter aux Malais les conditions qui lui plairoient pour la pêche des trépangs et des perles.

Pourquoi d'autres nations, dans l'intérêt de la morale et de la civilisation européenne, ne cherche-

roient-elles point à jeter sur les côtes occidentales, qu'occupent si peu d'indigènes, ces hommes fléaux des sociétés par leurs vices et leurs flétrissures? Cette portion occidentale est moins productive sans doute; mais il est encore possible cependant d'y fonder des colonies susceptibles de prendre de grands développements.

La Nouvelle-Hollande n'a été découverte que successivement, et ses côtes occidentales furent les premières que les Hollandois, qui se dirigeoient à l'ouest afin de trouver les vents destinés à les porter aux Moluques, reconnurent et nommèrent; mais ces points, toujours isolés et mal déterminés, restèrent sans position exacte sur nos cartes jusqu'aux expéditions de Baudin et de Flinders. C'est ainsi que des sortes de circonscriptions reçurent les noms : à l'ouest, de terres de Leeuwin, d'Edels, d'Endracht; au nord, de Witt, de Diémen, d'Arnheim, de Carpentarie; au sud, de Nuyts, auxquelles on doit joindre les terres nommées par les hydrographes modernes de Flinders, de Baudin ou Freycinet, et de Grant. Toute la côte orientale porte le nom de Nouvelle-Galles du sud.

Lorsque les Anglois lancèrent l'acte de prise de possession d'une surface immense de la mer du Sud et des îles qui y sont éparses, la Nouvelle-Hollande et la terre de Diémen ou Tasmanie ne furent point oubliées. Ils s'arrogèrent le droit de s'adjuger la meilleure partie de la Nouvelle-Hollande, sous prétexte que Cook avoit découvert toute la côte orientale; et ils ne reconnurent dans l'Australie qu'une riche et productive partie qu'ils agrandirent outre mesure, et qui reçut le nom de Nouvelle-Galles du sud; et l'autre moitié, nue, stérile, privée d'eau douce, qu'ils abandonnèrent aux premiers découvreurs, et à laquelle ils laissèrent le nom de Nouvelle-Hollande.

Du reste voici un précis rapide des découvertes successives qui ont fait connoître la Nouvelle-Hollande dans ses contours, découvertes aujourd'hui complétées par les nombreuses expéditions des Anglois et des François, les premiers dans le but de trouver des ports, des havres, propices pour des colonisations; les seconds dans le but honorable, mais stérile, d'agrandir le domaine de la science géographique.

Les Hollandois aperçurent les premiers en 1605 les rivages de ce vaste pays, qu'ils prirent d'abord pour la Nouvelle-Guinée; ils suivirent la côte jusqu'à 13° 5′ 4″ de latitude sud, et décrivirent le pays comme presque désert, mais en quelques endroits habité par des Nègres féroces qui tuèrent des hommes de l'équipage. Ils ne purent, comme ils le désiroient, reconnoître la terre et les rivières, et le manque de provisions les força de laisser leur découverte imparfaite. Dans leurs cartes le point le plus éloigné étoit nommé *cap Keer-Weer* ou *du Retour*. En 1616 le capitaine Dirck-Hartighs, commandant un vaisseau hollandois pour les Indes, prolongea les côtes occidentales, et en 1801 on trouva une plaque d'étain avec une inscription qui mentionnoit la date de sa visite : cette plaque a été retrouvée et enlevée lorsque M. de Freycinet, commandant *l'Uranie*, mouilla à la baie des Chiens-Marins en 1819. En 1627 Pieter Nuyts découvrit la côte sud dans une étendue de mille milles. En 1628 plusieurs vaisseaux hollandois des Indes orientales visitèrent la côte occidentale, et l'année suivante un vaisseau de la même nation, capitaine Pellsart, se perdit sur la côte. En 1642 la compagnie hollandoise des Indes orientales envoya Abel Tasman, qui aborda les côtes nord de la Nouvelle-Hollande, qu'il nomme *terre d'Anthony Van-Diémen*, pour la distinguer de celle de Van-Diémen au sud. En 1644 Tasman visita la côte occidentale; mais ses découvertes sur ce point sont peu connues. En 1688 le capitaine Dampier fut jeté sur ce continent, qu'il visita de nouveau en 1699. Cook reconnut la côte orientale en 1770, et ses opérations ont laissé peu de chose à faire; il ne put déterminer cependant si la *Nouvelle-Galles du sud* (la côte est de la Nouvelle-Hollande) touchoit à la terre de Diémen ou non : un chirurgien de marine, Bass, avec une chaloupe résolut ce problème intéressant. Le capitaine Furneaux, sur *l'Aventure*, lors de sa séparation de *la Résolution* en 1773, reconnut la terre de Diémen, de la pointe sud, le long de la côte orientale, au-delà du terme du voyage de Tasman, jusqu'à 38° de latitude, où avoit commencé l'examen de Cook en 1770. En 1791 Vancouver parcourut la partie sud en se rendant à la côte nord-ouest de l'Amérique, et l'examina, mais légèrement, de 35° 3′ à 34° 32′ de latitude sud, car il s'arrêta à la baie du Roi-Georges. Bruny d'Entrecasteaux, qui avec les vaisseaux *la Recherche* et *l'Espérance* naviguoit pour retrouver l'infortuné La Pérouse, relâcha sur les côtes sud et est; il vit plus soigneusement la côte déjà observée par le capitaine Vancouver, et leva les plans de plusieurs goulets et ports, et en particulier celui auquel on donna son nom. En 1788 l'établissement d'une colonie angloise au port Jackson facilita les moyens de reconnoître cette terre, et les diverses expéditions entreprises de 1795 à 1799 par Bass et Flinders complétèrent la connoissance de la terre de Diémen et du détroit de Bass, qui sépare cette île de la Nouvelle-Hollande. En 1801 le gouvernement anglois envoya deux vaisseaux pour l'examen de ce continent; il en donna le commandement au capitaine Flinders, qui reçut ordre de visiter la côte est de l'île et la côte sud du détroit de Bass au port du Roi-Georges; il devoit ensuite visiter la côte nord-ouest, puis celle du golfe de Carpentarie. Ces voyages furent conduits avec une ardeur

et une persévérance infatigables jusqu'au moment où le vaisseau fut hors d'état de supporter une navigation aussi périlleuse. Le capitaine Flinders retourna au port Jackson, et avec un autre vaisseau reprit ses découvertes ; dans ce second voyage il fit naufrage, et parvint à gagner Sydney-Cove sur un bateau ouvert, laissant ses compagnons dans une île déserte où il alla bientôt les délivrer. Il repartit pour un troisième voyage, et, touchant à l'île de France, il y fut retenu par le gouverneur comme prisonnier de guerre. A la même époque Baudin, avec deux corvettes françoises, passoit trois années à contourner les côtes orientale, occidentale et méridionale, et le public possède ses travaux. Ces diverses expéditions ont fait parfaitement connoître l'hydrographie de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Diémen ; elles ont fixé le point de chaque lieu, et tous les goulets et les baies sont tracés jusqu'à leur terme. Mais de tous ces voyages le plus important sans contredit, celui qui a le plus éclairé l'état nautique de ces côtes de fer, ainsi qu'on les a nommées avec juste raison, est celui du capitaine King, qui a passé plusieurs années à les explorer, et qui vient de publier à Londres le résultat de ses travaux.

DES ANIMAUX MAMMIFÈRES.

LIVRE III.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES MAMMIFÈRES OBSERVÉS DANS PLUSIEURS PARTIES DU MONDE, MAIS PLUS PARTICULIÈREMENT DANS L'OCÉANIE ET LA POLYNÉSIE.

Le nombre des animaux mammifères diminue à mesure qu'on s'éloigne des continents et des grandes terres des archipels d'Asie, et se réduit à quelques petites espèces isolées sur les îles de la mer du Sud. Quoique nous ayons séjourné sur quatre points très éloignés de l'Amérique; que nous ayons visité la Nouvelle-Hollande, la Nouvelle-Zélande, les îles de Java, de Bourou, d'Amboine, et surtout la Nouvelle-Guinée, nous n'avons rapporté en Europe que quinze espèces. Ce petit nombre ne doit point étonner lorsqu'on se rappelle que les expéditions nautiques ne font que des apparitions temporaires et toujours très courtes sur les rivages des contrées qu'elles doivent explorer principalement sous le rapport géographique.

Malgré nos courses nombreuses dans les forêts vierges du Brésil nous ne rencontrâmes point les tatous, les agoutis, que les habitants nous indiquèrent comme très abondants. Nous vîmes seulement sur les montagnes que traverse la route de l'Armaçao un grand nombre de singes, qui paroissent être le sajou saï (*Cebus capucinus*. Desm., Mamm., 75e esp.).

Les îles Malouines, placées dans les hautes latitudes australes, battues des vents, dépourvues de tout végétal ligneux, n'offrant aucun refuge aux mammifères terrestres, nous permirent cependant de faire quelques remarques intéressantes. Les animaux domestiques que les Européens y portèrent lorsqu'ils s'établirent à la Soledad, abandonnés à eux-mêmes sur ces terres dégarnies, et qui ne forment qu'une longue prairie rase tantôt uniformément plate et tantôt montueuse, s'y sont parfaitement naturalisés. Aussi n'est-il pas rare de voir des troupes de chevaux vivant, par bandes de trente ou quarante, dans des cantons que chacune d'elles semble s'être réservés. Nous eûmes occasion d'observer plusieurs traits de l'intelligence instinctive perfectionnée de ce noble animal, qui conserve encore, au milieu de ses mœurs redevenues sauvages par l'état de liberté, quelques unes des généreuses qualités qui en font le plus docile compagnon de l'homme. L'hiver doit détruire chaque année, aux îles Malouines, un grand nombre de jeunes individus avant qu'ils se soient endurcis à sa rigueur, et que la nature leur ait donné pour s'en garantir le poil long et épais qui les revêt, sans pour cela en enlaidir la race, qui s'est encore conservée très belle. Nous ne vîmes qu'un petit nombre de bœufs, et leur espèce a dû souffrir des chasses fréquentes que les baleiniers en relâche ne manquent point de faire pour procurer des vivres frais à leurs équipages. Leur chair n'est point agréable à manger, parce que sa saveur n'a point été modifiée par la castration. On assure que les Espagnols déposèrent sur ces îles en 1780 jusqu'à huit cents têtes de bétail ; mais ce nombre nous paroît certainement exagéré. Les cochons se sont également propagés sur les îles Malouines, et notamment sur un îlot qui est à l'entrée de la baie Françoise. Leur nourriture n'est ni succulente ni même abondante : aussi leur chair maigre, quoique possédant un fumet agréable, n'a aucun rapport avec celle de nos cochons domestiques, et encore moins avec celle des sangliers. Leurs poils, d'une rudesse

extrême, sont ordinairement de couleur rouge de brique. Les lapins, que les chasseurs n'inquiètent que passagèrement, ont établi de nombreuses garennes très peuplées. Elles sont généralement placées près des ruisseaux, au fond des vallons resserrés; et les terriers sont creusés profondément sous les touffes du seul et frêle arbrisseau de ce coin du monde, l'*amellus diffusus* de Wildenow (D'URVILLE, *Flore des Malouines*, n° 80), qu'on observe principalement à l'anse Chabot. Il se pourroit que ces animaux aient été portés par les premiers colons, quoique les anciens navigateurs, et Magellan entre autres, les aient vus sur l'extrémité australe de l'Amérique. Ce n'est toutefois qu'avec réserve que nous décrivons comme espèce le *lepus magellanicus*. Parmi les animaux qu'on peut véritablement regarder comme indigènes des îles Malouines sont les phoques et le chien antarctique. Nous donnerons quelques détails sur les premiers dans la description de l'espèce nouvelle, que nous avons nommée *otaria molossina;* et quant au chien antarctique, nous ne l'avons entrevu qu'une fois. Il est décrit dans la *Mammalogie* de Desmarest (298e), d'après Shaw (*Gen. zool.*, vol. I, part. II, p. 331), sous le nom de *canis antarcticus*, auquel on donne pour synonyme le *culpeu* de Molina (*Hist. nat. du Chili*, p. 274).

Sur les côtes de l'Amérique méridionale, que baigne le Grand-Océan, au Chili et au Pérou, où nous ne séjournâmes que quelques jours, nous ne nous procurâmes point de mammifères. Cependant les attérages de la Conception et l'immense baie de Talcaguano étoient remplis de cétacés et de phoques qui nageoient au milieu des prairies flottantes du *fucus pyriferus* et du *d'Urvillæa utilis*, le porro des Chiliens. C'étoit surtout près de la petite île de Quiriquine que ces derniers animaux étoient réunis en plus grand nombre, et qu'ils étoient groupés sur les rochers qui la bordent du côté de la mer. L'un d'eux, qui nageoit très près de la corvette, se saisit devant nous d'une sterne qui voloit au-dessus de l'eau en compagnie d'un très grand nombre de mouettes. Ces oiseaux maritimes rasoient la mer, et se précipitoient les uns sur les autres pour saisir les débris des poissons qui étoient dévorés par le phoque, lorsque celui-ci, sortant vivement sa tête hors de l'eau, s'efforçoit à chaque fois de saisir un des oiseaux, et y parvint en notre présence. Le chien qui habite le Chili paroîtroit former une espèce bien distincte : sa forte taille, son poil long et hérissé, ses oreilles droites et grandes, son museau allongé, lui donnent une physionomie hideuse et repoussante, et le placent dans la section des chiens-loups.

Molina, dans son *Histoire naturelle du Chili*, indique trente-six espèces de mammifères.

Nous ne vîmes guère que le coati roux, qu'on dit être commun aux alentours de Penco, quelques tatous, et une sorte de chat, peut-être le yaguarundi de d'Azara, que nous ne pûmes nous procurer; mais il est vrai que nos excursions se bornèrent au cercle étroit de la presqu'île de Talcaguano. Combien cependant le Chili seroit intéressant à visiter sous le rapport des sciences naturelles! C'est une des contrées qui doivent un jour le plus enrichir la zoologie. Que d'espèces, peut-être aussi intéressantes que le *chlamyphorus truncatus* de Harlan, sont cachées dans les forêts épaisses de l'extrémité méridionale des Andes, du pays des Puelches ou des Araucanos!

Au Pérou nous ne vîmes près de Callao qu'un petit campagnol à pelage gris, qui est commun dans les champs; nous n'en rencontrâmes point à Colan et à Payta. Les sables frappés de stérilité qui couvrent cette étendue de pays, et qui s'avancent assez avant dans l'intérieur, ne paroissent propres à nourrir aucun quadrupède de certaine taille. Des squelettes de phoques, épars çà et là sur les grèves, annoncent que ces animaux vont jusque sous la ligne. Des gens du pays nous indiquèrent une espèce de gerboise qu'on trouve assez communément dans les dunes sablonneuses des environs de Piura, et sur l'existence de laquelle nous n'avons obtenu aucun renseignement positif. Nous observâmes que la plupart des chiens de Payta appartenoient à la race des chiens sans poils (*canis ægyptius*), le chien turc de Buffon, qui est originaire d'Afrique suivant les auteurs.

Les îles de la mer du Sud n'ont point de quadrupèdes indigènes autres que le rat, qui s'est propagé partout où l'homme existe; un mulot [1], et le chien et le cochon, qui y sont élevés en domesticité. Cependant ces deux animaux ne se trouvent point répandus sur toutes ces terres indifféremment. Ainsi le chien nommé *ouri*, dont on mange la chair dans les jours de fête, n'existe point sur plusieurs des îles océaniennes; et le cochon qui appartient à la race dite de Siam n'est observé que sur les îles habitées par les vrais Océaniens, et ne se trouve sur aucune de celles dont les peuplades de notre rameau mongol-pélagien sont en possession.

Les cochons, nommés *bouaa* aux îles de la Société, sont l'aliment des chefs : c'est le mets d'apparat de toutes les cérémonies; et la manière de les faire cuire dans des fours souterrains et de les servir entiers, comme le faisoient les héros d'Homère, est connue de tout le monde, tant les voyageurs se sont plu à en répéter les moindres détails! Cette espèce est de petite taille; son pelage, souvent frisé et dur comme de la bourre, est mélangé de roux, ou parfois est entièrement noir. Elle vit fréquemment dans les bois, où les Taïtiens l'abandonnent à elle-même : c'est alors que les défenses se développent

[1] Nommé *ioé* à Taïti. Ce mulot, dont le pelage est d'un gris roux et la queue presque nue, vit en abondance, autour des habitations, des racines et des fruits qui jonchent le sol.

dans les mâles, et fournissent à ces naturels un genre d'ornement qu'ils recherchent. Enfin les missionnaires anglois ont essayé de naturaliser quelques animaux domestiques; car tous ceux qui ont été portés par les premiers navigateurs n'ont jamais prospéré : mais leurs efforts, mal dirigés, n'ont point eu de succès. Un gramen coupant, nommé *piripiri*, a toujours fait périr les brebis que plusieurs fois on y a introduites. Seulement de nombreux troupeaux de cabris attestent que ces animaux, utiles et peu difficiles dans le choix de leur nourriture, sont les seuls qu'avec peu de soins on puisse acclimater partout entre les tropiques.

En remontant au nord et à l'ouest, notre séjour sur l'île d'Oualan ne nous a permis d'y remarquer que deux espèces qui y soient vraiment indigènes. L'une est la roussette Kéraudren, que les naturalistes de *l'Uranie* trouvèrent aux Mariannes, et qui est propre aux archipels compris entre les Philippines et Oualan : elle existe aux îles de Palaos suivant Wilson, qui la mentionne sous le nom d'*oleek*. Cette roussette, que les naturels nomment *quoy*, vole aussi bien le jour que la nuit : ses habitudes sont sociales, et nous en rencontrâmes souvent de réunies en grand nombre et accrochées, près les unes des autres, aux branches desséchées des arbres. Le surmulot commun (*mus decumanus*. Desm., Mamm., 475), nommé *kousique*, pullule principalement autour du grand village de Lélé, où il semble prospérer en paix, protégé par l'indifférence des naturels.

Les Papouas qui habitent la grande île nommée Nouvelle-Irlande par Carteret nous apportèrent parfois des dents canines de cochon, recourbées sur elles-mêmes et très longues, ressemblant à celles du *babi-russa*. Les descriptions que nous firent ces naturels, toutes grossières qu'elles furent, semblent nous autoriser à dire que cet animal, rare dans quelques unes des Moluques orientales, se seroit avancé sur ces terres que nous regardons comme le prolongement naturel de la Polynésie. Il trouveroit d'ailleurs, dans les immenses forêts vierges de la Nouvelle-Bretagne et de la Nouvelle-Irlande, les mêmes éléments d'existence qu'aux Moluques. Toutefois le cochon, que les naturels du Port-Praslin nomment *bouré*, et qu'ils apportoient à bord de notre corvette, est de petite taille, et, par l'ensemble de ses formes corporelles, se rapproche de l'espèce dite de Siam : il n'y est pas commun; car nous n'en vîmes qu'un très petit nombre, et les naturels paroissoient y attacher la plus grande valeur.

Le phalanger blanc (*phal. cavifrons*. Temm.), nommé *kapoune* par les Nègres de la Nouvelle-Irlande, est multiplié dans cette contrée. Ce joli animal, aux mouvements lents, à la démarche irrésolue, paroît offrir plusieurs variétés : nous en donnons une bonne figure et une description étendue. Les chiens, nommés *poull*, sont de petite taille; leur museau est pointu, et leurs oreilles sont dressées. Ils nous parurent en tout semblables à ceux de la Nouvelle-Hollande. Courageux et très carnassiers, ils vivent de tout ce qu'ils rencontrent, et notamment de poissons et de crabes, qu'ils vont pêcher sur les récifs. Les naturels se nourrissent de leur chair, qu'ils trouvent très délicate : ils pensoient que nous faisions le même usage de ceux que nous achetâmes vivants, et que nous fûmes obligés d'abandonner au Port-Jackson. Nous observâmes aussi au Port-Praslin une très petite espèce de vespertilion.

L'île de Waigiou, que nous visitâmes après la Nouvelle-Irlande, fait partie du groupe nommé *terre des Papous*. Là nous retrouvâmes les productions animales des Moluques et du Port-Praslin, et les naturels nous y indiquèrent encore l'existence du *babi-russa*, sur lequel nous ne pûmes nous procurer aucun renseignement positif. Nous croyons devoir y indiquer un petit quadrupède nommé *kalubu* par les habitants, à pelage gris, à museau très effilé, qui fut perdu dans le naufrage de M. Garnot au cap de Bonne-Espérance : c'est le *gymnura kalubu* de notre *species*. Le grand phalanger tacheté (*cuscus maculatus major*) est très commun dans cette île, où les naturels le nomment *scham-scham*. Remarquable par son épaisse fourrure laineuse, blanchâtre, que recouvrent des taches arrondies d'un noir vif, par sa face rouge, ses yeux carminés, enveloppés d'un rebord palpébral lâche, cet animal, qui n'a point une physionomie agréable, voit à peine pendant le jour, tandis, au contraire, que sa pupille, contractée et verticale sous l'influence de la lumière, se dilate au soir et pendant la nuit. Les phalangers de cette espèce conservés au Muséum n'étant point complétement adultes, et les couleurs de leur pelage n'étant pas aussi prononcées que celles de l'individu que nous avons rapporté, nous l'avons fait peindre, en ajoutant quelques détails à son histoire.

Quelques jours après notre départ de Waigiou, nous atteignîmes Bourou, une des Moluques. Cette île, vaste et belle, sur laquelle les Européens n'ont encore formé qu'un établissement sans importance, est située non loin de Céram, et nourrit les animaux les plus intéressants pour le zoologiste qui pourroit y faire un séjour de quelque durée. Une grande espèce de cerf s'y est multipliée de manière à fournir des vivres frais en abondance aux soldats de la garnison de Cajéli; et la roussette des Moluques (*pteropus edulis*), dont la chair délicate est recherchée par les habitants de l'île, se trouve communément dans les bois.

Le mammifère le plus remarquable de Bourou, et qui manque encore à nos musées, est le *babi-russa* ou cochon-cerf; et nous eûmes le regret de partir de cette île après avoir infructueusement essayé de nous procurer ce précieux animal, quoique

le radjah malais de Cajéli nous eût bien promis de nous en vendre deux, qu'il devoit faire venir du centre de l'île, et qui durent arriver quelques jours après notre départ. Les habitants nous dirent que le *babi-russa* est très multiplié, dans l'intérieur, sur le territoire des Alfourous, et qu'il se plaît au milieu des joncs et des plantes aquatiques. En arrivant à Java vers la fin du voyage de *la oquille*, nous eûmes occasion d'observer un *babi-russa* mâle adulte, un jeune et deux femelles, qui appartenoient au gouverneur général des Indes, Van der Cappellen, et qui étoient destinés pour la Hollande : nous avons appris depuis qu'ils avoient péri dans le voyage, et que leurs dépouilles n'avoient même pas été conservées. Le *babi-russa* mâle avoit deux pieds et demi de hauteur environ. Ses formes, quoique robustes et massives, n'étoient pas sans élégance, et s'éloignoient, par leur ensemble, de celles qui appartiennent aux cochons en général. Les jambes étoient grosses et proportionnées, très droites et non grêles, comme on les décrit ordinairement. Le corps étoit plein et régulier dans ses contours, d'ailleurs bien dessinés et arrondis. La tête étoit allongée, à chanfrein bombé. La queue, assez grosse à son origine, se terminoit par une pointe déliée ; elle étoit presque complétement nue. La peau du corps, de couleur noire, sillonnée de rides et de plis, portant seulement quelques poils rares, imitoit un peu, par sa dureté et son aspect, celle du tapir. La portion qui entouroit la base des deux défenses fortement recourbées de la mâchoire supérieure étoit déchirée et saignante ; ce qui étoit dû à la manière dont s'accroissent, en perforant la peau, ces mêmes dents. Les cils manquoient aux paupières. L'iris étoit jaunâtre. Les deux orteils antérieurs des pieds étoient allongés, plus séparés que dans les autres espèces du même genre, et à sabots un peu convexes en dessous. Les dimensions des femelles, qui n'avoient point de défenses, étoient beaucoup plus petites. Cette espèce de cochon nous semble véritablement organisée pour vivre dans les marécages. Ceux que nous vîmes en captivité se nourrissoient exclusivement de maïs, et manifestoient une humeur farouche et une inquiétude qui ne leur permettoient point de rester quelques secondes en repos. La figure que Stavorinus a donnée du *babi-russa* est très mauvaise : elle est copiée de Valentyn ; et, par une erreur grossière, on a donné des ongles crochus, au lieu de sabots, aux doigts de cet animal pachyderme [1].

A Amboine, que le séjour de Rumphius a rendue si célèbre, on ne trouve que peu de productions propres à cette île. La plupart des animaux décrits comme provenant de cette localité appartiennent en effet à d'autres îles Moluques, et notamment à Céram et à Bourou ; tels sont le tarsier, le chevrotain pygmée et le pélandoc. Ce dernier, nommé *podin* par les naturels de la Nouvelle-Guinée, n'est point rare dans les grandes forêts-équatoriales des Papouas, où un grand nombre d'animaux trouvent sans cesse toutes les conditions favorables pour une multiplication paisible. Notre commis aux revues acheta, des naturels de Doréry, un pélandoc en vie (*didelphis brunii*) ; mais cet animal, que nous nous réservions de lui demander pour nos musées, se jeta à la mer dans le courant du voyage, et fut perdu. Nommé *kangourou d'Aroé*, parce qu'il fut trouvé sur l'île de ce nom, voisine des Moluques, il est le premier animal qui, par son organisation et la brièveté des membres supérieurs, présenta tous les caractères extérieurs qu'on a retrouvés depuis dans les kangourous de la Nouvelle-Hollande. Cependant il est plus ramassé dans ses formes ; et peut-être, lorsqu'il sera mieux connu, et que son système dentaire et ses viscères auront été étudiés, formera-t-il un nouveau genre. Sa taille est celle du lapin, et le gris-brun est la couleur de son pelage. Il se nourrit de végétaux ; et cependant, malgré son organisation viscérale et dentaire, il aime de préférence la viande. Ses mœurs sont douces et paisibles, et le rendent aisément familier.

Nous ne quitterons point les forêts vierges et gigantesques de cette Nouvelle-Guinée si peu connue, et si féconde en animaux rares et précieux, sans indiquer que tout porte à croire à l'existence du *babi-russa* sur ces terres peu distantes des Moluques, et présentant comme elles l'ensemble des mêmes productions. Chacun de nous, en parcourant les alentours du havre de Doréry, eut fréquemment occasion de rencontrer l'espèce de cochon que nous décrirons sous le nom de *sus papuensis*.

Les naturels de la Nouvelle-Guinée apportoient journellement à bord l'espèce de chien qui vit dans leurs huttes, et qu'ils nomment *nafe*. Elle ne différoit point du chien de la Nouvelle-Irlande, et très peu de celui de la Nouvelle-Hollande (*canis Australasiæ*). Comme dans ce dernier, le pelage est ras, fauve ou noir, le museau effilé ; les oreilles sont droites et courtes, les habitudes hardies, et l'aboiement nul.

Une seule fois nous vîmes une sorte de grand écureuil volant ou de galéopithèque gravir un muscadier sauvage, et disparoître au milieu de son feuillage verdoyant et de ses fruits aromatiques. Les rats, dont l'espèce semble avoir envahi les deux hémisphères, sont abondants autour des villages de Manasouary et de Masmapy.

Le mammifère sur lequel nous nous arrêtons un instant est la roussette édule (*pteropus edulis*), qu'on rencontre à peu près également sur toutes les îles Moluques et Papoues. Cet animal, que les Malais

[1] Stavorinus, *Voyage aux Indes orientales*, t. II, p. 254 ; *Muséum de Grew*, pl. I, p. 27 ; Seba, t. I, pl. 50.

nomment *bourung-tikous*, s'apprivoise assez volontiers. Les froids du sud de la terre de Diémen nous en firent périr un, que nous devions à l'obligeance du docteur hollandois *Harloff*, et qui étoit devenu très familier. Sa nourriture principale consistoit en fruits sucrés, et particulièrement en bananes. La position habituelle de cette roussette étoit la tête en bas et suspendue par les pieds. Elle conservoit parfois sa nourriture dans des sortes d'abajoues, et, lorsqu'elle satisfaisoit à ses besoins, elle se dressoit, et se tenoit accrochée par l'ongle recourbé du pouce des ailes (1).

Nous ne quitterons point cet archipel sans mentionner Java. Ce n'est point que nous ayons à indiquer des quadrupèdes de cette île : cette tâche a été trop bien remplie par un naturaliste anglois estimable, le docteur Horsfield : mais nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot de la panthère noire (*felis melas*. Péron et Lesueur, Desm. 544 Mammif.), qui y est commune, et que nous vîmes chez l'obligeant sous-résident, M. Smolders. Cet animal, de la taille de l'ocelot, et ressemblant par l'aspect de son corps à la panthère commune, a son pelage d'un noir uniforme et lustré; par certains reflets, des ondes ou sortes de taches plus apparentes se dessinent, à la manière des moirés, sur le fond de la teinte générale. Féroce et redoutable, ce chat habite principalement les solitudes des profondes forêts du district de Banjou-wandgi; et jamais les Javanois ne l'attaquent sans qu'il ait commencé les hostilités en dévorant quelques uns de leurs animaux domestiques : ils lui tendent divers piéges dans lesquels ils placent des oiseaux vivants, qui ne manquent point de l'y attirer. La panthère noire servoit, à la cour des sultans de Java et de l'empereur de Solo, à exécuter une cérémonie dont le peuple étoit avide, et qu'on nommoit *Rampok*, de même qu'à punir de mort les esclaves coupables de certains crimes. Voici les renseignements que nous nous procurâmes sur cette grande fête, d'un témoin oculaire, employé supérieur de la colonie.

Au milieu d'un amphithéâtre préparé sur un terrain uni pour le grand spectacle du Rampok (1), est placée une cage dans laquelle est captif le *tigre noir*, ou l'*arimaou;* car c'est ainsi qu'on nomme cet animal à Java. Autour de lui, formant un cercle épais, sont placés en haie serrée deux rangs de Javanois armés de piques. Deux ou trois hommes chargés d'aller ouvrir la porte de la prison à la panthère, se détachent alors du cercle, s'avancent en cadence, et, après avoir rempli leur dangereuse mission, retournent à leur place en mesure et avec lenteur. Les Javanois sont dans la ferme persuasion que, s'ils se retiroient brusquement après avoir ouvert la porte à l'animal, il s'élanceroit infailliblement sur eux et les mettroit en pièces. La panthère noire ne se décide pas toujours à sortir immédiatement de sa prison. Il faut souvent l'agacer, la harceler avec de longues lances, ou brûler de la paille autour d'elle pour la forcer à entrer dans l'arène. Irritée et furieuse alors, elle mesure de l'œil la distance qui la sépare de ses ennemis, et s'élance au plus épais des piques, y trouve la mort, mais non sans se venger sur un grand nombre de misérables, que le despotisme des sultans sacrifie

(1) Cette espèce, que nous étudiâmes à bord aussi bien qu'il est possible de le faire sur un navire, nous présenta les détails suivants :

Envergure.	34	»	0,920
Longueur du museau à l'anus. .	5	6	0,149
— de la tête.	2	6	0,068
— de l'humérus.	3	6	0,095
— des extrémités postérieures.	5	5	0,149
Circonférence du corps.	7	6	0,203

La langue de cette roussette est épaisse, charnue et comme parquetée ou rugueuse à sa partie moyenne. Un sillon assez fortement creusé existe entre les narines. Les yeux sont distants de huit lignes l'un de l'autre; l'iris est de couleur brune. Le foie est volumineux, et occupe toute la région épigastrique : il est divisé en quatre lobes, dont deux plus petits. La vésicule biliaire correspond à la face inférieure du second lobe, qui est échancré. La rate est petite, mince et allongée. Les reins ont la forme de fèves. Les ovaires sont très peu prononcés, arrondis, et logés dans l'espace que laissent entre eux les ligaments de la matrice, dont les cornes se prolongent et croisent la direction des uretères. En dedans des reins et sur la colonne vertébrale on observe deux corps blanchâtres, gros comme un pois, qui semblent communiquer avec les reins par un petit conduit. L'œsophage s'élargit pour s'unir à l'estomac : celui-ci est placé horizontalement au bas de la région hypogastrique, et occupe tout l'hypochondre droit. Le duodénum a trois courbures. La longueur totale des intestins est de deux mètres six cent dix-neuf millimètres. Diverses colonnes charnues, dans l'intérieur de l'organe gastrique, se portent vers les deux ouvertures pylorique et œsophagienne. Les troncs artériels du foie se distribuent principalement dans les deux lobes les plus volumineux. Le diaphragme est mince. Les poumons sont petits, rougeâtres : le droit est divisé en trois lobes, tandis que le gauche n'en a que deux. Le cœur, assez volumineux, n'a rien de particulier. Le sternum est très étroit, et présente une saillie ou crête assez considérable sur sa surface externe. Très fréquemment nous observâmes pendant plusieurs jours une exsudation sanguine abondante sur le pourtour extérieur des organes de la génération de cette roussette, exsudation qu'on ne peut se dispenser de regarder comme l'analogie du flux menstruel de certaines espèces de singes et de la femme.

(1) Des détails analogues se trouvent également consignés dans l'*Histoire de Java*, par sir Raffles, page 55 de la traduction de M. Marchal.

ainsi à sa férocité. On nous assura en outre que le sousouhounan actuel de Yugyu-Kerta se plaisoit à faire combattre la panthère noire par des esclaves, n'ayant pour armes que des kris ou poignards malais à lames de plomb. Enfin une fête encore très aimée par les Javanois est le combat de cette panthère avec des buffles.

Les mammifères à la Nouvelle-Zélande se bornent à trois ou quatre espèces seulement : le cochon, que Cook n'y trouva point, et qui y auroit été introduit depuis par les Européens ; le chien austral et le rat. Les côtes méridionales de ces deux îles sont peuplées de phoques, objets de chasses lucratives auxquelles se livrent les Anglois.

Les animaux de la Nouvelle-Galles du sud ont été le sujet de recherches nombreuses et suivies ; mais malgré cela une grande obscurité règne encore sur l'histoire de la plupart d'entre eux ; et des naturalistes vivant sur les lieux pourront seuls un jour donner des renseignements sur leurs habitudes et sur leurs mœurs. Déjà les alentours de Sydney sont dépeuplés des espèces qu'y trouvèrent les premiers voyageurs : la civilisation et les défrichements les refoulent dans l'intérieur ; et l'époque n'est pas éloignée où les kangourous [1], les ornithorhynques, seront excessivement rares. Ce n'est qu'en domesticité que nous vîmes les grands kangourous (*kang. labiatus.* Geoff.), paissant en liberté dans le vaste parc de *Rose-hill*, à Paramatta ; se relevant sur leurs longues jambes postérieures, pour examiner ce qui se passoit autour d'eux, et fuyant par bonds en s'élançant sur leurs courtes jambes de devant lorsqu'ils sont inquiétés. Cet animal, dont la chair dure et coriace est peu estimée, s'apprivoise aisément ; et nous en vîmes un à Sydney, qu'un militaire avoit élevé et auquel il avoit appris à boxer, en même temps qu'il étoit soumis et docile à ses volontés. Ce kangourou étoit courageux, ne redoutoit point les chiens, et cherchoit à frapper avec ses pieds ceux qu'il vouloit combattre, en s'élançant sur eux par un bond instantané, tandis qu'il jouoit nonchalamment avec le maître qui le nourrissoit.

Les colons apportent en abondance dans les marchés un kangourou de taille moyenne (*kang. Walabatus.* N.), que les naturels nomment *oualabat*, et parfois le potourou de White (*hypsiprimnus White.* Quoy et Gaim.), qui vit dans les lieux rocailleux et peu fréquentés. Notre maître canonnier Roland tua un individu de cette espèce, qui différoit un peu de celui qui est décrit dans la Zoologie de l'*Uranie;* mais il fut perdu dans le naufrage de M. Garnot. On nous indiqua sous le nom de *bandicout* des animaux qui paroissent être des péramèles, peut-être le *per. nasutus* de M. Geoffroy, et qui vivent aux environs de Liverpool.

Nous ne vîmes des dasyures qu'en captivité ; ils appartenoient à l'espèce dite de Maugé (*dasyurus Maugei.* Geof.), fig. atl. de *l'Uranie.* Les naturels détruisent une grande quantité de phalangers volants (*petaurista taguanoides.* Desm.), dont ils font sécher les peaux pour en faire de petits manteaux, qui leur couvrent les épaules pendant l'hiver. Plusieurs de ces animaux avoient le pelage entièrement blanc.

L'espèce de chien sauvage (*canis Australasiæ.* Desm.) que White a décrite dans son *Histoire de la Nouvelle-Galles* ressemble au chien de berger. Son poil est rude ; ses oreilles sont droites, et il appartient à la même espèce que celui de la Nouvelle-Irlande, des îles Bouka et de Bougainville. Ce chien est courageux, et vit le plus ordinairement de ce que la mer rejette sur son rivage. Il est bien figuré dans l'ouvrage sur les mammifères de MM. Frédéric Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire.

Nous ne vîmes au Port-Jackson qu'une seule peau de wombat ou phascolome (*didelphis ursina.* Shaw ; *phascolomys wombat.* Pér. et Les.), et il paroît qu'on ne le trouve qu'à la terre de Diémen et dans les petites îles du détroit de Bass. M. Cunningham mentionne la roussette à tête grise (*pteropus poliocephalus*), qui paroît être commune dans la partie inter-tropicale de la Nouvelle-Hollande.

Les ornithorhynques, que les colons nomment *water-mole* ou taupes d'eau, et les naturels *mouflengong*, habitent assez communément encore les rives de Fish-river, tandis qu'on n'en voit que rarement aujourd'hui dans le Nepean. Le paradoxe [1], ainsi nomma-t-on ce singulier animal dont Shaw fit son genre *platypus*, et Blumenbach le genre *ornithorhynchus*, est encore assez commun, dans la saison opportune, à New-Castle et dans les rivières Campbell et Macquarie. Le docteur Palmeter, lorsque M. Knox annonça sa belle découverte de la glande crurale et de son conduit aboutissant à l'ergot, après avoir nié ces organes, affirma qu'on ne connoissoit dans la Nouvelle-Galles aucun exemple de blessure suivie d'accidents dus à la présence d'un venin quelconque. Il conclut, à la fin d'un petit mémoire qu'il publia dans la Gazette de Sydney, que

[1] Les habitants de la rivière *Endeavour* nomment les kangourous *mên-ù-âh*, suivant M. Kunningham (*Narr. of a survey of the inter. et west. coasts of Australasia*, by Parker King). La première figure du kangourou a été donnée par Cook, *Premier Voyage*, t. IV, p. 24, in-4°.

[1] Consultez Péron, *Voy. aux Terres australes ;* Desmarest, *Mamm.;* Vanderhoeven, *Nov. act. Acad. Cæs. Leop. Car.*, t. XI ; Knox, *Mém. de la Soc. Wernérienne*; Everard-Home ; de Blainville, etc., etc.; figuré dans les *Misc. de Shaw*, t. X, pl. 385, sous le nom de *Duck-billed or platypus;* et par Leach, *Misc.*, t. II, pl. III, p. 136.

ces ergots, dont les femelles sont toujours privées, servoient aux mâles à tenir celles-ci immobiles pendant l'acte de la copulation. Les colons assurent que les ornithorhynques sont ovipares; et M. Murdock, surintendant de la ferme d'*Emiou-plains*, nous affirma positivement avoir vu des œufs de la grosseur de ceux d'une poule, et au nombre de deux. Mais les dissections de Meckel, qui trouva sur des femelles des glandes mammaires très développées, ne permettent point de douter que cet animal ne soit vivipare; et c'est aussi l'opinion du savant anatomiste de Blainville. Cependant l'organisation singulière des deux mâchoires aplaties en bec de canard de cet animal rend difficile la succion, et l'on ne se fait pas une idée bien juste de la manière dont les jeunes peuvent saisir le mamelon de la mère. Le pelage de l'ornithorhynque adulte est ordinairement d'un brun noir; parfois des variétés l'ont de couleur fauve-rougeâtre. Ce fut en vain que nous attendîmes pendant plusieurs heures si nous verrions paroître quelques ornithorhynques sur les petits rochers à fleur d'eau de Fish-river, où ils vont se placer lorsqu'ils sortent de leurs trous. Nous apprîmes depuis qu'à cette époque de l'année (janvier et février) ils restoient blottis dans leur gîte, et qu'ils ne sortoient qu'à l'époque des grandes pluies, qui, en faisant déborder les rivières qu'ils habitent, les forçoient à se tenir sur la surface de l'eau et dans les joncs qui en couvrent les bords. Les peaux qu'on peut se procurer dans le pays, non enduites de préservatifs, se détériorent aisément.

L'échidné épineux [1] (*echidna hystrix*. Cuv.) habite principalement le mont York : par l'ensemble de ses formes corporelles il ressemble au hérisson, et c'est à cause de cette similitude que les colons lui ont appliqué le nom de *hedge-hog*. Il se creuse des terriers, et n'aime point à sortir dans les temps secs : aussi est-il difficile de se le procurer pendant plusieurs mois de l'année. Il vit d'insectes, principalement de fourmis, qu'il ramasse avec sa langue à la manière des fourmiliers : l'on dit aussi qu'il mange des légumes. Il fait entendre un petit grognement lorsqu'on l'inquiète, et ses habitudes à l'état de liberté sont peu connues. Un échidné, que nous nous procurâmes en vie, a donné l'occasion à M. Garnot de publier (*Bulletin de la Société philomatique*) les observations suivantes : « Cet animal, nourri depuis deux mois avec des végétaux par un ancien *convict* de Sydney, fut enfermé dans une cage avec de la terre, d'après l'avis qui avoit été donné. En vain lui présentoit-on des légumes, des insectes, de la viande, des sucs substantiels, l'échidné les flairoit seulement sans y toucher; mais il buvoit avec avidité l'eau que chaque jour on avoit le soin de lui offrir, en tirant sa langue extensible et filiforme longue de deux à trois pouces, et en lapant. C'est ainsi qu'il vécut pendant trois mois, sans avoir pris autre chose.

» Après une traversée assez tempêtueuse, le premier soin en arrivant à l'île de France fut celui de ramasser des fourmis et des vers, qu'on lui présenta sans qu'il parût s'en soucier. En revanche il buvoit du lait de coco avec un vif sentiment de plaisir, et tout sembloit alors promettre qu'après avoir résisté aux froides latitudes du sud de la Nouvelle-Hollande il seroit possible de l'apporter en Europe. Mais un matin l'échidné n'existoit plus, et la seule cause présumable de sa mort doit être imputée à du savon arsenical laissé dans une gibecière où il se cacha pendant toute une nuit.

» C'est avec une satisfaction toute particulière que j'aimois à suivre, dit M. Garnot, les habitudes jusqu'alors inconnues de ce petit animal. J'en épiois les moindres particularités, bien persuadé qu'elles seroient intéressantes aux yeux des naturalistes. J'avois reconnu que la prison dans laquelle je le tenois enfermé ne lui convenoit point : aussi m'empressois-je de lui donner une liberté entière dans la chambre que j'occupois à bord du navire, et pendant mon séjour à Maurice. Chaque jour je l'observois dans ses promenades régulières, et rarement il employoit moins de quatre heures sur vingt-quatre à parcourir en tous sens l'espace que nous occupions ensemble; et, s'il trouvoit un obstacle, il cherchoit à le surmonter, et ne rebroussoit chemin que lorsqu'il avoit épuisé ses moyens pour y parvenir. C'étoit dans un coin obscur de ma chambre, entre une cloison et des caisses, qu'il se rendoit pour dormir. Sa démarche, lourde et gênée en apparence, lui permettoit cependant de parcourir en une minute un espace d'environ trente à trente-neuf pieds. Il se cachoit mystérieusement dans un angle de l'appartement pour faire ses ordures; et ses excréments, peu consistants et noirs, exhaloient une odeur infecte.

» Un jour je retirai mon échidné dans un état d'engourdissement tel que je le crus rendu au terme de la vie. Je le ranimai en le portant au soleil, en le réchauffant par des frictions avec un linge chaud : peu à peu il reprit son activité habituelle; mais souvent depuis il resta sans mouvement l'espace de quarante-huit, soixante-douze, soixante-dix-huit, et même quatre-vingts heures de suite. Il se promenoit fréquemment dans la nuit, et se rouloit en boule au moindre bruit, à la manière des hérissons. Du reste, timide et craintif, cet échidné se laissoit caresser volontiers. La conque de l'oreille s'apercevoit aisément lorsqu'il écoutoit, et ressembloit à celle d'un

[1] Figuré dans Shaw, sous le nom de *porcupine ant-eater*, t. III des *Misc.*, f. 109. Nous en avons apporté trois individus : l'un servit à faire un squelette au laboratoire du Muséum, et les deux autres nous furent remis par le général Brisbane pour M. Cuvier.

hibou. Les yeux sont très petits, et le long nez immobile et solide me semble être un organe où le sens du toucher réside à son extrémité qui est molle, et avec laquelle l'échidné tâte ce qui l'environne, surtout pendant la nuit. »

Enfin, pour achever de présenter le tableau des mammifères que nous avons été à même d'observer dans notre voyage, il ne nous reste plus qu'à indiquer notre dernière relâche à l'île de France. Les animaux qu'on y remarque y ont été importés : tels sont les cerfs, qui vivent dans les grands bois, les cochons marrons ou sauvages, les lièvres, les rats, qui infestent aujourd'hui cette île, et les tenrecs. Ces derniers, venus de Madagascar, vivent dans les champs de cannes à sucre, tandis que le singe (*Macacus sinicus*. Desm.), originaire de Java, occupe les sommets escarpés de la montagne du Pouce, et descend marauder dans les vergers des alentours, où les dégâts qu'il occasionne le font redouter. Nous nous y procurâmes en vie deux makis de Madagascar, le vari (*Lemur macaco*. L.), et le maki rouge (*Lemur ruber*. Pér.), qui moururent dans la traversée, à notre arrivée sur les attérages de France. Ce dernier est figuré tome I de l'*Histoire des Mammifères* de M. F. Cuvier. Les makis s'apprivoisent aisément; ils deviennent bientôt familiers, et même caressants. Ils aiment à dormir dans le milieu du jour, en s'enveloppant la tête avec les pattes et la queue. Leur nourriture est entièrement frugivore, et tout autre aliment les fait bientôt dépérir.

LIVRE IV.

LES MAMMIFÈRES QUADRUMANES.

LES SINGES.

Les naturalistes modernes ont placé les animaux que nous connoissons sous le nom collectif de singes à la tête d'un ordre qu'ils ont distingué par l'épithète de *quadrumanes*, parce que les quatre extrémités des membres servent en quelque sorte de mains dans l'acte de préhension, tandis que l'homme est resté comme unique type de celui des *bimanes*, ordre le plus élevé dans l'échelle des êtres. Cette disposition méthodique est principalement due à Blumenbach et à M. G. Cuvier.

Notre histoire des singes aura pour base les descriptions complètes des genres et des espèces, sans avoir égard aux individus décrits par Buffon; mais nous passerons légèrement toutefois sur les espèces qu'il aura parfaitement caractérisées, et qui ne figureront dans nos tableaux que pour signaler la place qu'elles doivent occuper dans l'ordre naturel (1).

Les singes sont remarquables par une ressemblance générale dans leurs formes avec la race humaine dont ils paroissent être la caricature. Ils se lient par les plus grands rapports, et cependant des dissemblances considérables existent entre chacun d'eux pris isolément, de manière qu'on ne peut se dispenser de reconnoître que, bien que la tribu qu'ils composent soit éminemment naturelle, elle a des points d'embranchement nombreux avec les autres ordres de mammifères. Linnæus toutefois avoit eu quelque raison de les placer avec l'homme dans sa famille des *primates* ou *anthropomorphes*. Si de ces caractères généraux nous passons à ceux qu'on doit appeler zoologiques, nous verrons que les singes ont une boîte cérébrale sphérique, une face plus ou moins nue et aplatie; des dents incisives, canines et molaires, comme chez l'homme; une cavité stomacale unique, aboutissant à des intestins de longueur médiocre, et le pouce de la main et des pieds opposable (1). A ces traits se joindront ceux d'avoir deux mamelles placées sur la poitrine, un flux menstruel chez les femelles; un pénis et des

(1) Nous avons l'intention, en terminant l'histoire des animaux découverts depuis 1788, de donner un synopsis complet de toutes les espèces connues de mammifères, avec une synonymie suffisamment étendue pour que les naturalistes et les amateurs puissent, à l'aide de caractères succincts et précis, faire concorder d'un seul coup d'œil les animaux décrits par Buffon et ceux découverts par les naturalistes du commencement de ce siècle.

(1) Mouvement par lequel le pouce jouit de la prérogative d'agir indépendamment des autres doigts et en un sens opposé à la sphère d'action commune à tous.

testicules pendants à l'extérieur chez les mâles; les yeux dirigés en avant, et les fosses temporales et orbitaires complétement séparées.

Les singes sont donc caractérisés dès la première vue par leur tête qui affecte la forme globuleuse, leurs oreilles toujours munies d'un rebord, un nez légèrement écrasé, un corps mince, svelte, ayant parfois des membres en apparence disproportionnés, et par une queue plus ou moins longue qui manque chez certaines espèces. De ces traits organiques résulte la facilité qu'ils possèdent de grimper avec aisance et de courir avec prestesse.

Passons successivement en revue leurs divers organes, et dressons un tableau sommaire de leurs attributs généraux et distinctifs.

La tête est ordinairement arrondie et d'un volume médiocre. La face qui la termine en devant est le plus communément aplatie, bien qu'elle s'avance parfois comme le museau d'un chien chez les singes cynocéphales. Elles a les plus grands rapports avec celle de l'homme, et conserve encore ces caractères chez les singes à museau saillant, ce qui de prime abord sembleroit déranger cette loi. L'angle facial [1], introduit dans la science par Camper, fut appliqué par MM. Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire à la détermination des genres. Il est résulté de leurs travaux que l'homme a un angle facial de 70° à 80°, et que celui des singes décroît successivement de 65°, 60°, 50°, 40° et 30°. Le crâne d'un jeune orang-outan a offert jusqu'à 64 degrés, tandis que celui des cynocéphales adultes est restreint à 30 degrés [2]; mais ces distinctions ne sont point d'un ordre rigoureux dans l'application; puisque les crânes soumis à de tels calculs varient suivant les périodes de leur croissance, et qu'il est bien reconnu que l'angle facial n'a rien de constant à tous les âges, même d'un seul et unique individu. C'est ainsi, dit M. Geoffroy Saint-Hilaire, que le *simia maimon* a été regardé comme une espèce particulière, bien qu'il ne soit que le jeune âge du singe mandrill. Dans l'adolescence sa face se termine par un museau aigu et triangulaire, et en vieillissant au contraire les mâchoires se développent prodigieusement en largeur, et affectent une forme carrée. Mais cependant aux formes de la tête sont liés intimement, et les habitudes du corps, et les appétits, et les mœurs. Plus la boîte osseuse du crâne sera uniformément développée, plus l'intelligence sera complète, plus l'instinct sera parfait. Cette partie étant rétrécie et arrondie, il en résultera plus de pétulance, plus d'inattention, ainsi qu'on le remarque chez les petites espèces. Enfin plus le museau en s'allongeant annonce un rétrécissement de cette cavité, et par suite une diminution de l'organe encéphalique, plus l'instinct brut et grossier dominera, et les singes ainsi conformés se recouvriront des attributs massifs des animaux carnassiers, et n'apparoîtront plus avec cette intelligence, cette aimable brusquerie, qui caractérisent les autres membres de la famille.

Le cerveau des singes est à trois lobes: le postérieur recouvre le cervelet. Mais les recherches du savant Tiedemann sur celui de l'orang-outan de Bornéo semblent prouver la plus complète analogie avec cet organe chez l'homme, et des dissemblances assez fortes avec les cerveaux des autres singes. Suivant l'auteur allemand le cerveau d'un orang-outan diffère de celui du reste des singes, 1° par l'absence du faisceau médullaire nommé trapèze, et qui, dans les animaux où il se trouve, est situé derrière le ganglion cérébral, point où naissent les nerfs auditifs et faciaux; 2° par l'existence d'une échancrure postérieure au cervelet; 3° par un plus grand nombre de sillons et de lames dans la même partie; 4° par la présence de deux tubercules maxillaires distincts; 5° par les circonvolutions et les anfractuosités plus nombreuses et en même temps moins symétriques du cerveau; 6° enfin par l'existence de fentes dirigées vers les cornes d'Ammon. Or cette contexture anatomique est tout-à-fait celle de l'organe percepteur des sensations dans l'espèce humaine, et fournit un terme de comparaison puissant qui vient encore corroborer les analogies de formes extérieures. Aux modifications que présente l'organe de l'entendement, se joint la position du trou occipital au milieu ou plus en arrière de ce point à la base du crâne, et l'on conçoit naturellement que la station bipède est d'autant plus favorisée que cette ouverture centrale place plus en équilibre la tête sur la colonne vertébrale, à moins que des muscles nombreux, formant sur les apophyses des vertèbres cervicales un plan épais et robuste, ne viennent contre-balancer par leur puissance un ordre de choses contraire, ainsi qu'on le remarque chez les orangs.

La surface des os du crâne est lisse chez les jeunes sujets, et recouverte d'aspérités et de crêtes osseuses énormément développées chez la plupart des adultes. Il est facile de voir sous ce rapport les modifications profondes que l'âge fait naître sur la tête du vieil orang-outan; car on avoit formé deux espèces, l'une des jeunes et l'autre des vieux, et même il est à peu près reconnu que le genre *pongo* ne repose que sur l'état complétement adulte

[1] On mesure dans l'angle facial l'abaissement du front et la longueur du museau en partant du trou auditif et s'arrêtant au rebord du maxillaire supérieur. L'angle qui résulte du croisement des lignes verticale et horizontale sur la base du crâne donne l'angle facial positif.

[2] M. Geoffroy Saint-Hilaire, *cinquième leçon sténographiée*, 1828.

du même singe [1]. On remarque que les maxillaires supérieurs sont aplatis comme ceux de l'homme, excepté chez le mandrill, où ils sont considérablement tuméfiés de manière à élever de beaucoup cette partie de la face. Il en est de même pour la mâchoire inférieure, dont les branches sont horizontales, et qui n'offrent dans leur manière de s'articuler aucune différence notable, bien qu'il faille en excepter le seul genre alouate, qui loge dans l'écartement des branches montantes une cavité dépendante de l'os hyoïde, qui concourt à augmenter considérablement le timbre de la voix. Les arcades dentaires sont disposées en demi-cercle ou en ellipse; elles logent de trente-deux à trente six dents, qui sont quatre incisives, deux canines, et dix ou douze molaires à chaque mâchoire. Les dents incisives de la même rangée ne se ressemblent pas toujours. Les deux du milieu sont analogues à celles de l'homme, tandis que les plus externes en diffèrent par les proportions et aussi par la forme; car souvent elles sont, sous ce rapport, semblables aux canines. Ces dernières ne sont fréquemment remarquables que par la conicité qui les distingue, et leur longueur ne dépasse pas de beaucoup ni les incisives ni les molaires, tandis que chez certaines espèces elles prennent avec l'âge un développement considérable, et se trouvent correspondre à des crêtes osseuses très développées. Les singes de l'ancien continent se trouvent donc n'avoir que cinq molaires de chaque côté, dont les couronnes sont hérissées de tubercules mousses. Ceux du Nouveau-Monde se trouvent avoir cinq ou six de ces molaires, toujours d'un seul côté et à une seule mâchoire; mais dans le premier cas, ainsi que nous le voyons chez les ouistitis, les molaires ont leurs couronnes hérissées de pointes aiguës et piquantes, tandis que dans le second exemple elles sont remplacées par des tubercules arrondis. De ce mode de conformation résulte un genre de vie plus décidément dirigé vers un certain ordre de substances. Les singes à molaires mousses doivent être en effet plus portés à se nourrir de racines et de fruits, tandis que ceux à molaires revêtues de pointes aiguës recherchent plus exclusivement les insectes. Placés comme ceux de l'homme, les yeux jouissent d'une grande perfection et d'une grande étendue dans la vue, et sont remarquables par une extrême mobilité et par une insigne vivacité. Chez la plupart des singes les oreilles ont leurs conques nues, bordées, et appliquées contre la tête, absolument comme dans l'homme. Toutefois on remarque déjà, chez les espèces dont le museau est proéminent, que la partie supérieure de cette conque s'élargit sous forme de triangle, de manière à présenter ainsi les premières traces du cornet acoustique qu'offrent la plupart des autres mammifères. Le nez des guenons et des sapajous s'élève sur le milieu de la face comme une légère éminence; mais dans le kahau cet organe, développé outre mesure, couvre une grande partie de la physionomie, tandis que chez les cynocéphales il se termine par une surface nue et tronquée comme le museau d'un chien. Les narines sont ouvertes perpendiculairement et séparées par une très mince cloison. Ce caractère a servi à distinguer les singes de l'ancien monde, et M. Geoffroy Saint-Hilaire a le premier observé que les deux ouvertures nasales des singes du nouveau continent étoient transversales et séparées par une épaisse cloison.

La face des singes est aussi variable et aussi mobile que le jeu de leur physionomie. Sur leurs traits se réfléchissent avec vivacité les passions qui les animent. Leurs malicieuses grimaces sont depuis long-temps passées en proverbe. Rien n'est plus ridicule au premier aspect que ces figures grippées qui sont calquées dans leur ensemble sur nos traits, et qui varient des teintes couleur de chair jusqu'au noir foncé. Le *mandrill* est remarquable par le vermillon uni au bleu d'azur qui peint ses joues, tandis que d'autres se font remarquer par des particularités, telles que d'avoir le nez blanc sur une face noire, ou bien la lèvre supérieure d'un blanc pur, etc. Plusieurs genres de singes se trouvent pourvus de poches placées sous les joues qui communiquent avec la bouche, et qu'on nomme *abajoues*. Ces poches, musculaires et dilatables, servent à renfermer les vivres dont ces animaux font provision lorsqu'ils maraudent dans les cultures ou dans les rizières. Ils reprennent ces aliments à loisir lorsqu'ils ont regagné leurs gîtes, et triturent en paix leurs provisions de prévoyance. La peau qui enveloppe l'ensemble des traits est donc le plus souvent nue. Parfois des poils épais et touffus lui servent de moustache ou de barbe, et chez certaines espèces américaines les poils du pourtour de la tête sont taillés et disposés de manière à imiter parfaitement une barbe d'Israélite. Il n'est pas jusqu'aux poils qui composent leur fourrure qui ne présentent de nombreuses dissemblances dans leur manière d'être implantés, et qui varient non seulement dans chaque genre, mais même dans chaque

[1] Les différences, en apparence énormes, qui séparent les crânes arrondis et lisses des jeunes orangs de ceux rétrécis, à museau proéminent, à aspérités énormément développées, et surtout à rétrécissement de la cavité crânienne des vieux individus, n'ont rien qui étonne. Nous avons vu de telles modifications survenir sur des têtes de chiens, au point qu'on seroit tenté d'isoler les crânes si diamétralement opposés, bien qu'ils appartiennent à une même espèce dans des âges différents. La belle collection du docteur Vimont en renferme de nombreux exemples.

espèce. Ainsi chez le *macaque bonnet-chinois* ces poils partent du sommet de la tête à la circonférence, et imitent une sorte de calotte naturelle. Chez d'autres ils se dressent sur les tempes sous forme d'aigrette. Enfin ils retombent en épaisse crinière sur les épaules de l'*hamadryas* et de l'*ouanderou*.

Les singes ont le cou court, autre analogie avec l'espèce humaine; ils sont redevables de cette modification de l'organisme à leur habitude de porter les aliments à la bouche à l'aide de leurs mains. Ne déchirant point une proie, ne paissant point l'herbe des prairies, ils n'ont pas eu besoin d'augmentation dans le nombre des vertèbres cervicales; et le cou n'a été chez eux, comme chez l'homme, qu'un moyen de séparation entre les organes des sens et ceux de la vie. Ils ont généralement le corps allongé, mince, et très peu chargé de graisse. On connoît à peine deux ou trois espèces qui aient l'abdomen proéminent. Des poils épais, plus ou moins touffus et soyeux, couvrent les parties externes des membres; les parties internes sont au contraire presque nues ou à peine revêtues d'un léger duvet. Les mamelles, placées sur la poitrine, sont cachées par le système pileux; elles se gonflent, elles se développent, lorsque la lactation, amenée par la maternité, doit s'opérer. A ce changement, produit par les fonctions de la reproduction, s'en joint un autre qui est le signe précurseur des désirs; et comme ils sont violents chez les singes, comme ils tiennent à des goûts de satyre en quelque sorte, la nature les a signalés de loin en faisant éclore sur les parties dénudées des fesses de certaines espèces des couleurs d'un éclat inusité, telles que des teintes d'un pourpre vif, d'un violâtre foncé, ou d'une couleur de chair livide. L'aiguillon de la volupté physique se fait sentir avec une force si irrésistible qu'à ces signes apparents ne se borne pas la manifestation de l'orgasme vénérien, et il arrive que les organes sexuels et ces callosités se tuméfient outre mesure. Les désirs une fois assouvis, l'époque du rut une fois passée, ces parties reprennent leur volume habituel, et les couleurs chargées qui leur prêtoient un aspect si nouveau s'effacent pour renaître sous l'influence des mêmes causes. Mais chez le plus grand nombre des espèces ces callosités persistent, sont constamment nues, et se font remarquer sur tous les singes de l'ancien monde: ceux de l'Amérique sont les seuls qui en soient complétement privés. Ces callosités, qui occupent parfois toute l'étendue des fesses de certains singes, et de l'hamadryas entre autres, sont d'autant plus épaisses et plus calleuses que l'animal doit en faire un plus fréquent usage dans le repos. Elles semblent être pour lui un organe de tact, sur lequel il se repose pendant le sommeil pour se maintenir en équilibre sur les branches d'un arbre. De tous les singes de l'ancien monde le chimpanzé seul n'avoit point de callosités, au dire du plus grand nombre des naturalistes. Ce fait toutefois ne paroît reposer que sur l'examen superficiel de la peau de ce grand orang déposée aux galeries du Muséum; car M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire est parvenu par des recherches scrupuleuses à s'assurer de l'existence des callosités sur cette même peau, et il a contribué par là à fournir les moyens les plus positifs pour rejeter le genre *troglodytes*, qui ne résidoit en partie que sur ce caractère.

Les organes de la génération ont une analogie de forme avec les nôtres qui étonne. La verge des mâles, pendante sur un large scrotum dans lequel sont logées les bourses, se termine par un gland très variable, suivant les espèces, qu'enveloppent les replis d'un prépuce très étoffé, et qui est libre. Souvent les couleurs les plus vives enluminent cet appareil, et repoussent la vue par leur cynique beauté. Le clitoris de la vulve des femelles est saillant, et imite par son volume la verge des mâles: aussi certaines femelles en captivité ont-elles paru avoir contracté des habitudes lesbiennes.

Les membres, proportionnés au corps, sont le plus souvent disparates avec lui par leur longueur et par leur maigreur. Les nocthores et les tamarins seuls ont des pattes de dimensions plus en rapport; mais il n'en est plus de même lorsqu'on examine des saïs, des sajous, des semnopithèques, et surtout des gibbons. « Ce qu'il y a de manifeste, dit M. Geoffroy » Saint-Hilaire [1], c'est l'extrême allongement des » membres des singes et la division profonde des » doigts. Considérons les bras des gibbons et des atè- » les, bras qui, lorsque ces animaux se tiennent » debout, touchent à terre, ou du moins atteignent » les malléoles; ils nous offrent une conformation » intermédiaire entre celle des chéiroptères et celle » des vrais quadrupèdes. La longueur des extrémi- » tés est moindre que dans ceux-là, surtout en ce » qui concerne les doigts, mais plus grande que dans » ceux-ci. Eh bien! quant à la fonction, les quadru- » manes sont dans un état moyen; ils ne sont ni en- » tièrement aériens ni entièrement terrestres. Il leur » faut un sol de refuge, et ce sol ils le trouvent » entre la terre et les cieux. Ils se tiennent en effet » dans les forêts, sur les arbres, où alors toute leur » conformation les favorise. Préhenseurs par le fait » d'un pouce opposable aux autres doigts, ils saisis- » sent l'arbre et le parcourent de branche en branche; » chaque acte de locomotion se marque par l'action » de pincer et de saisir: puis, sont-ils poursuivis » dans cet asile par un animal carnassier pouvant se » servir de ses griffes pour grimper le long des gros

[1] *Leçons sténographiées*, Ve leçon, 1828.

» troncs d'arbres, ils se rassurent, ils usent de leurs » facultés pour le saut, des avantages de leur séjour » sur la cime des arbres, et mettent à profit cette » région moyenne et leur existence demi-aérienne; » car ils sautent d'arbre en arbre. » Plus loin le savant professeur ajoute : « Les quadrumanes pré- » sentent donc non seulement leurs quatre pieds mé- » tamorphosés en mains, mais une modification » complète de chaque membre. Ainsi les bras sont » attachés à une épaule complète dans ce sens que » l'os scapulaire antérieur est une clavicule forte, » résistante, longue, et parfaite, comme dans » l'homme; ils occupent les parties externes d'un » tronc plutôt large que renflé de devant en » arrière. »

On a longuement discuté pour savoir jusqu'à quel point les singes les plus rapprochés de l'espèce humaine se servoient de leurs membres, et si la station bipède leur étoit ordinaire. Il est bien démontré aujourd'hui que ce n'est jamais qu'en employant leurs quatre membres que leur course est agile, et que leur adresse fait usage de toutes les ressources de leur appareil locomoteur. Ce n'est qu'accidentellement qu'ils cheminent quelques instants sur les membres postérieurs seuls, et encore est-ce le plus souvent en se servant de branches pour appui ou en gravissant des lieux escarpés. Ce n'est qu'à la suite de leçons souvent répétées que les singes apprennent à marcher sur les deux pieds, le corps en équilibre; et la gêne de leurs mouvements, le peu de stabilité de leur démarche, leur habitude d'appuyer sur le bord externe du pied, prouvent que cette position est bien loin de leur être le moins du monde familière.

Les deux os qui composent l'avant-bras, de même que le tibia et le péroné aux jambes, sont articulés de manière à être d'une mobilité égale aux extrémités supérieures aussi bien qu'aux inférieures. Les mouvements de pronation et de supination, que l'avant-bras chez l'homme exécute seul, sont donc chez les singes propres aux jambes; et, soit dit en passant, ils doivent prouver que la station bipède ne peut jamais être solide ni assurée, et d'avance ils doivent offrir des armes pour combattre l'opinion qui l'admet comme le résultat d'une habitude ordinaire. Le carpe et le tarse, ou ces deux espaces qui dans les mains et les pieds servent de supports aux doigts, sont composés d'un grand nombre de petites pièces osseuses, qui allongent ces parties, et leur donnent une certaine élasticité ou une mobilité fort utile pour embrasser avec plus d'aisance les corps volumineux. Les doigts des mains et des pieds sont toujours lisses et nus en dessous, peu velus sur leur surface extérieure, effilés, libres pour la plupart, et recouverts par les ongles aplatis. Les ouistitis font seuls exception à cette règle; car les ongles qui terminent leurs doigts sont crochus et comprimés, absolument comme des griffes, et servent à prouver, conjointement avec leurs molaires hérissées de pointes aiguës, que cette petite tribu s'éloigne déjà beaucoup des caractères de la famille, et qu'elle est placée sur la limite qui sépare les singes de certains animaux insectivores de l'ordre des carnassiers. Il n'est pas toutefois aisé de se rendre compte des anomalies que présentent les doigts dans plusieurs genres. Ainsi le premier doigt et le second des pieds du gibbon syndactyle sont réunis dans une portion de leur longueur; le semnopithèque-croo a deux doigts du milieu de la main plus longs que les autres; les atèles enfin n'ont point de pouce, ou, s'il existe, il se trouve à l'état rudimentaire.

La queue, qui dans la plupart des animaux n'a point de valeur comme caractère distinctif soit des genres, soit des espèces, offre chez les singes une permanence de forme suivant les groupes, qu'il est avantageux d'apprécier. Cette queue n'est point un vain luxe pour plusieurs singes américains, c'est un cinquième membre dont les a dotés la nature, et par son usage les espèces qui la possèdent se cramponnent aux branches des arbres des forêts, s'en font un support qui remplace les mains et les pieds, et ont ainsi un nouveau moyen de se dérober aux embûches de leurs ennemis. Les orangs n'ont point de queue; ils semblent même, par ce caractère, vouloir encore échapper à la classe des animaux pour se rapprocher de l'homme : le magot en a une très courte, et les cynocéphales en possèdent une médiocre. Tous les autres singes de l'ancien continent ont donc une queue grêle, terminée en pointe, parfois très longue, et diffèrent sous ce rapport des singes d'Amérique, qui ont la queue longue et enroulée, couverte de poils courts, comme les sapajous; ou touffue, très fournie de poils longs et lâches, comme les sakis ou singes à queue de renard; ou à poils courts, mais lâches, comme les ouistitis; ou enfin nue à l'extrémité, ainsi que le présentent les atèles et les alouates.

Ainsi donc les singes, organisés pour être le lien qui unit l'homme aux animaux les plus bruts, ont cependant une bien plus grande analogie d'organisation animale avec le premier, et s'ils s'en éloignent c'est sous le rapport de l'intelligence et du jugement; car ils s'en rapprochent de la manière la plus complète par la texture des viscères et par l'analogie de forme et de destination. Ainsi cerveau et annexes, perfection de la vue, de l'ouïe et du toucher, longueur et disposition de l'estomac et du tube intestinal, tout rappelle dans les singes ce qui existe dans le corps humain. L'orang-outan est toutefois le seul sur lequel on ait trouvé l'appendice vermiforme qu'on sait être adhérent à la base du

cœcum, et il est juste de dire que l'estomac du semnopithèque à croupion blanc, disséqué par M. Otto, au lieu d'être simple, a été trouvé composé de plusieurs cavités spacieuses séparées par des étranglements, de manière à faire penser que l'animal étoit plus essentiellement soumis à un régime dont les fruits ou les racines formoient la base.

Les singes, par le développement de leur cerveau, ont donc une intelligence très étendue. La mobilité de leur imagination est extrême, et leur mémoire est fugace, hormis sous un seul point : nul animal ne conserve une rancune plus longue et plus tenace des mauvais traitements qu'il a reçus. Indociles, entêtés, méchants, friands, rien ne peut les corriger de ces penchants vicieux, pas même la crainte des châtiments. Cependant la captivité usant l'énergie de quelques espèces plus disposées à la douceur les façonne à une sorte de domesticité, et les habitue à obéir au commandement de l'homme. Les orangs paroissent être graves, taciturnes, mais courageux, et se défendent avec vigueur lorsqu'ils sont attaqués. Ce sont les êtres qui de toute la famille ont la plus forte dose de sagacité. Criards et sauvages, les gibbons vivent dans les profondeurs des forêts toujours inquiets du moindre bruit qui parvient à leurs oreilles. Lascifs et brutaux, les cynocéphales joignent à la laideur de leurs formes les habitudes d'une hideuse férocité; mais, parmi les espèces de petite taille, les macaques et les guenons semblent avoir été doués d'un talent d'imitation décidé, et façonnés au joug dès le jeune âge, leur mémoire retient les gestes qu'on leur a enseignés. Ne voyons-nous pas chaque jour ces animaux, résignés en apparence à un genre de vie diamétralement opposé à celui qu'ils avoient dans leur patrie, et déchus de leur liberté vagabonde, obéir au moindre geste de leur maître, danser en cadence sur les places publiques, solliciter l'aumône des passants, se livrer en un mot avec une entière abnégation au sort factice auquel on les a condamnés? C'est par de nombreux grincements et par de vifs mouvements des lèvres qu'ils témoignent leur déplaisir. Les espèces robustes cherchent à mordre et font de profondes blessures avec leurs canines; mais les petites espèces américaines, si remarquables par l'élégance de leur fourrure, ne sont point susceptibles d'éducation, et n'ont reçu que très peu d'intelligence. Les singes sont d'une inconstance qui étonne : tout les émeut, tout attire leurs regards mobiles; et comme s'ils se défioient du sens de la vue, le toucher semble être pour eux un moyen sûr de rectification. Ils prennent un objet, le quittent, le reprennent de nouveau pour l'abandonner encore cent fois de suite peut-être, et cela dans de courts intervalles. Ils ont un malin plaisir à briser et à mettre en pièces ce qui tombe sous leurs pattes: la destruction est une jouissance machinale de leur instinct. Ils goûtent tous les aliments qu'on leur présente, et mangent avec gloutonnerie ceux qui leur plaisent. En captivité les mâles sont adonnés à la masturbation, et la vue d'un être humain d'un sexe opposé au leur allume leurs désirs qu'ils témoignent par les actions les plus libidineuses. On dit même que le chimpanzé a souvent enlevé des Négresses, et a vécu avec elles dans des cavernes isolées; mais, bien que plusieurs voyageurs citent de telles histoires, nous croyons qu'elles auroient besoin d'être appuyées de témoignages plus véridiques. Les femelles ont la plus vive tendresse pour leurs petits, et l'on sait que le docteur Gall explique la vivacité de ce sentiment chez les animaux par l'extrême saillie en arrière des hémisphères cérébraux. Or c'est ce qu'on remarque d'une manière très particulière chez les singes. Nul animal n'aime peut-être avec une plus vive tendresse les êtres auxquels il a donné le jour. Une mère ne perd jamais de vue son nouveau-né; elle le tient dans ses bras, le regarde avec complaisance, l'entoure des soins les plus attentifs, et s'inquiète des moindres circonstances qui peuvent lui être fâcheuses. Pour donner un exemple du vif attachement que ces animaux portent à leur progéniture, nous rappellerons un passage du *Voyage* du jeune Alfred Duvaucel (*Journal asiatique*, mars et avril 1824), qui au milieu d'un récit léger en apparence renferme toutefois des observations intéressantes et narrées d'une manière piquante. « Je suis entré à *Gouptipara* à » peu près comme Pythagore à Bénarès, lui pour » chercher des hommes, moi pour trouver des bêtes, ce qui est généralement plus facile. J'ai vu » des arbres couverts de *houl-mann* (*simia entellus*) à longue queue, qui se sont mis à fuir en » poussant des cris affreux. Les Indous, en voyant » mon fusil, ont deviné aussi bien que les singes » le sujet de ma visite, et douze d'entre eux sont » venus au-devant de moi pour m'apprendre le » danger que je courois en tirant sur des animaux » qui n'étoient rien moins que des princes métamorphosés. J'avais bien envie de ne pas écouter » les avocats de ces macaques; cependant à moitié » convaincu j'allois passer outre, lorsque je rencontrai sur ma route une princesse si séduisante que » je ne pus résister au désir de la considérer de plus » près; je lui lâchai un coup de fusil, et je fus alors » témoin d'un trait vraiment touchant : la pauvre » bête, qui portoit un jeune singe sur son dos, fut » atteinte près du cœur; elle sentit qu'elle étoit » mortellement blessée, et réunissant toutes ses » forces elle saisit son petit, l'accrocha à une branche et tomba morte à mes pieds. Un trait si maternel m'a fait plus d'impression que tous les » discours des brames, et le plaisir d'avoir un bel

» animal n'a pu l'emporter cette fois sur le regret » d'avoir tué un être qui sembloit tenir à la vie par » ce qui rend le plus respectable. »

L'œil jouit d'une grande perfection du sens de la vue, aussi les singes sont-ils des animaux essentiellement diurnes, qui se lèvent avec le jour et se couchent au crépuscule. Par une exception encore fort remarquable la nature a voulu qu'un genre de la famille ait une vision nocturne, et c'est ainsi que les *nocthores* ou *nyctipithèques* sont doués d'habitudes crépusculaires. Sous ce rapport le genre nocthore est donc un moyen d'union qui par cette organisation, et par les habitudes générales du corps, conduit des singes aux galagos ou à d'autres quadrumanes de la famille des makis.

Les singes dans l'état de nature vivent le plus souvent en petites troupes qui paroissent conduites par des chefs âgés et expérimentés. On dit que les gibbons et les sapajous seuls sont monogames; mais il est à peu près certain que les espèces des autres genres ne se piquent point de constance en amour, et que les femelles sont communes à tous les mâles. L'autorité des individus adultes sur les jeunes paroît nettement établie, et l'on assure qu'ils emploient même le moyen de corrections pour se faire obéir. Ils ont pour se reconnoître dans les bois un cri d'appel qui est prodigieusement bruyant dans le genre *alouate,* dont les individus ont été, à cause de cela, nommés *singes hurleurs.*

Agiles et brusques dans leurs mouvements, les singes exigent certaines conditions pour leur existence; leur circulation active, la rapidité du fluide nerveux qui anime leurs membres, nécessitent une vaste arène à leurs ébats, et sous ce rapport ils trouvent dans les profondes forêts de l'Amérique et dans celles des îles de la Polynésie les lieux les plus appropriés à leur sauvage indépendance. Toutefois il paroît que les espèces dont les membres ont des dimensions peu en rapport avec les proportions du corps éprouvent une plus grande lenteur dans leurs mouvements, et ce sont surtout les gibbons que l'on cite comme étant d'un naturel indolent, ce qui paroîtroit dû à moins d'activité dans le système nerveux et à moins d'énergie dans l'appareil circulatoire.

Les femelles des singes ne mettent ordinairement au monde qu'un seul petit, parfois deux, absolument comme la femme. La durée de la gestation varie sans doute pour les grandes espèces, car on ignore quel est son terme pour les orangs, et l'on sait seulement d'après des observations précises de M. F. Cuvier que les macaques maimon et rhésus portent sept mois. Les jeunes singes en naissant sont dans un état de développement assez avancé pour que leur croissance soit beaucoup plus rapide, sous le rapport physique, que celle d'un enfant. Leurs formes sont arrondies et pleines de mollesse; leurs traits, empreints de douceur et d'une certaine grâce, n'ont rien de repoussant; leur caractère est badin, caressant : leur face est moins colorée, le pelage n'a point les nuances des pères et mères : ce n'est qu'à mesure qu'ils vieillissent qu'ils prennent les caractères des auteurs de leurs jours. Leur aimable pétulance, leur gracieuse étourderie, leur sourire enfantin, font place à de laides grimaces, à des grincements de dents, à des passions colériques et méchantes. Le museau avance, les crêtes sourcilières se projettent sur les yeux ; le crâne, de lisse et d'uni qu'il étoit, se couvre d'éminences osseuses puissantes, et destinées à servir d'attache à des muscles énergiques et robustes. Le singe adulte a donc perdu les grâces de la jeunesse, et ne se montre plus qu'avec toute la laideur héréditaire de ses pères.

Les aliments dont se nourrissent ces animaux consistent en fruits butireux, en racines, en graines céréales, en insectes. Leur estomac simple, leurs dents de trois sortes, contribuent à les rendre polyphages comme l'homme, bien que ce ne soit qu'en captivité qu'on les voit rechercher les viandes cuites, les mets succulents, et boire du vin et des liqueurs fortes. Leur friandise pour le sucre, pour le lait est extrême, et leur appétit s'accommode volontiers de tout ce qui leur tombe sous la dent.

Les singes, par les lois de leur organisation, sont destinés à vivre dans la zone torride, entre les deux tropiques de l'Ancien comme du Nouveau Monde. Ils ne s'arrangent point des climats tempérés, à moins que la captivité ne les protége du froid des hivers; et l'on ne cite qu'une seule espèce, le magot, qui se soit avancée en Europe par les 27 degrés de latitude nord, et qui ait pu s'acclimater sur le rocher méridional de Gibraltar, que tout concourt à maintenir dans une température bien voisine de celle de la Barbarie, patrie de ce singe d'ailleurs vivace. Ces animaux n'aiment que les contrées les plus chaudes de la terre, et les pays unis et plats couverts de forêts, mais nullement les contrées montagneuses et escarpées où la froidure se fait ressentir. A l'île de France cependant l'espèce originaire de Java, qui s'y est naturalisée, habite la montagne du Pouce, et ne descend dans les vergers que pour marauder; mais là il lui a fallu, pour maintenir son existence dans une île très peuplée, recourir aux endroits les plus sauvages et les moins fréquentés. Toutefois il y a quelques exceptions, peu nombreuses il est vrai, à cette loi ; et c'est ainsi que quelques singes habitent le cap de Bonne-Espérance, et que quatre espèces se trouvent au Paraguay, l'un et l'autre point vers les 55 à 58 degrés de latitude sud.

Les singes de l'ancien continent sont répartis

dans chaque contrée d'une manière assez uniforme par genres. Ainsi le troglodyte est d'Afrique, et l'orang-outan de Sumatra et de Bornéo, dans l'archipel des Indes orientales. Les gibbons sont d'Asie, c'est-à-dire des îles indiennes de la Sonde et de la presqu'île de Malacca. Les guenons habitent exclusivement l'Afrique : on les trouve au cap de Bonne-Espérance, sur la côte de Guinée et du Loango, mais jamais dans l'Inde proprement dite. Les semnopithèques sont exclusivement des Indes orientales, ainsi que les macaques. Des deux magots connus l'un est d'Afrique et l'autre de l'Inde. Les cynocéphales se trouvent en Afrique, au cap de Bonne-Espérance et en Arabie; mais les maudrills sont de la côte de Guinée. Par cette indication sommaire on doit voir cependant que l'ancien monde est bien loin d'être occupé dans toute sa portion intertropicale par ces animaux. L'Afrique, il est vrai, en offre dans toute sa partie chaude; mais l'île de Madagascar, qui la borne à l'est, ne nourrit pas une seule espèce de singe, et les quadrumanes qu'on y trouve en revanche et comme remplaçants sont des makis et autres lémuriens. En Asie le littoral du continent de l'Inde et de la Cochinchine, les grandes îles de la Sonde, sont les seuls points où les singes apparoissent. On ne les retrouve plus dans les Moluques, à la Nouvelle-Guinée, et aucunement dans la Nouvelle-Hollande. Aucun d'eux ne s'est propagé dans la mer du Sud.

L'Amérique possède un très grand nombre d'espèces qui diffèrent complétement de celles de l'ancien continent. Elles vivent presque toutes dans les immenses forêts du Brésil et de la Guiane, sur les rives de l'Orénoque et des autres grands fleuves qui en arrosent la surface. La Nouvelle-Espagne n'en possède que quelques espèces, et le nord du Paraguay trois ou quatre; mais ni le Pérou, ni le Chili, ni le Mexique propre, n'ont de singes, et ces animaux ont été confinés sur la vaste surface que bornent à l'ouest la chaîne des Andes, au nord l'isthme de Panama, et au sud le Rio-de-la-Plata.

En Europe les singes, retenus dans les ménageries ou élevés en domesticité, ne vivent pas longtemps. Privés de cette liberté qui est le plus grand bien de tous les êtres, ils ne tardent point à succomber à la phthisie qui use leur vigueur, résultat d'un excès de vie qui cherche à se répandre, et qui tourne contre l'individu même une force que le défaut d'exercice ne permet pas d'abattre. Tristes et moroses sous les fers qui les enchaînent ou dans la prison qui les retient, on les voit encore ronger avec plaisir l'extrémité de leur queue, et hâter ainsi eux-mêmes le moment qui doit terminer leur captivité.

Les anciens paroissent n'avoir connu que trois espèces de singes : le *pithecos* d'Aristote, qui est assez visiblement le magot; le *simia porcaria*, qui pourroit bien être le *cynocéphale tartarin* ou *singe de Moco*, et non pas le papion; et le *kebos* ou plutôt *cephos*, que Buffon a rapporté à la guenon-mone. On lit dans le *Périple* d'Hannon, amiral carthaginois, qui paroît avoir abordé aux îles du Cap-Vert trois cent trente-six ans avant l'ère chrétienne, qu'il vit dans une île de la côte occidentale d'Afrique un animal à physionomie humaine entièrement poilu sur le corps, et que les interprètes nommèrent *gorillès*. Les mâles étoient beaucoup moins nombreux que les femelles; et c'est avec de grandes difficultés qu'ils s'emparèrent de trois de celles-ci qui se défendirent avec courage, et jetoient des pierres à leurs agresseurs. On les écorcha; et leurs peaux, portées à Carthage, furent pendues aux murailles du temple. Or tout autorise à penser que c'est encore le chimpanzé dont il s'agit dans cet article.

Nous n'essayerons point de passer en revue les opinions émises sur les singes par les anciens auteurs, nos lecteurs y puiseroient trop peu de renseignements utiles. Il en est de même des principes de classification et des genres qu'on a proposés pour rendre leur étude plus facile. Buffon a en vain dit que les méthodes n'existoient point dans la nature, et qu'on devoit les bannir de la science; elles survivront à ses anathèmes, car sans elles l'esprit se perdroit dans un chaos dont rien ne pourroit le tirer. Tout en déclamant d'ailleurs contre les genres proposés par Linnæus et d'autres méthodistes, Buffon les adoptoit sans s'en apercevoir, et les traçoit à sa manière. Nous avouerons ne pas concevoir l'histoire naturelle sans principes quelconques de classification. Avec eux clarté et intelligence; sans eux vague et incertitude dans le jugement. On nous saura donc gré d'adopter une méthode commode, facile, et déguisée de manière qu'elle puisse s'insinuer dans l'esprit sans nécessiter un pénible travail ni des efforts répétés. Avant de tracer toutefois le tableau des coupes que nous admettons dans la famille des singes, esquissons légèrement les traits les plus saillants des principes des meilleurs auteurs systématiques.

Brisson proposa cinq types pour classer les animaux qui nous occupent; il les nomma *singe, singe à museau de chien, papion, cercopithèque* et *cercopithèque à museau de chien*, et décrivit trente-six à trente-sept espèces d'une manière assez imparfaite et assez obscure. Linnæus ne fit qu'un genre, nommé *simia*, et il y classa quarante-sept de ces animaux, parmi lesquels plusieurs sont évidemment en double emploi, ou même n'existent point dans la nature. Blumenbach proposa les genres *singe, babouin* et *cercopithèque*, dans lesquels il établit des coupes qui déjà étoient une amélioration vers le vrai. M. G. Cuvier proposa des vues lumineuses dans son tableau élémentaire, et plus tard perfectionna singulièrement sa méthode dans son ouvrage intitulé

Règne animal. Mais dans l'intervalle M. Geoffroy Saint-Hilaire d'abord, et Illiger un peu plus tard, introduisirent une foule de genres qui furent les premiers essais pour séparer par petits faisceaux des animaux devenus trop nombreux pour rester groupés sous une même et unique détermination. Le premier créa les genres *troglodytes*, *nasalis*, *ateles*, *lagothrix*, *jacchus* et *midas*; le second adopta dans son prodrome les *simia*, *hylobates*, *lasiopyga*, *cercopithecus*, *cynocephalus*, *colobus*, *ateles*, *mycetes*, *pithecia*, *aotus*, *callithrix* et *hapale*. Parmi ces genres le *pithecia* avoit été établi par M. Desmarest, l'*aotus* par M. de Humboldt, le *callithrix* par M. G. Cuvier, les *cercopithecus* et *cynocephalus* par Brisson, et le *simia* par Linnæus. Illiger n'avoit tenu aucun compte des genres *pongo*, *macacus* et *saguinus*, proposés par Lacépède, ni du genre *cebus* établi par Erxleben, ni par suite des sept dénominations conservées en 1806 par M. Duméril dans sa *Zoologie analytique*, telles que celles des orang (*pithecus*), sapajou (*callithrix*), alouate (*cebus*), guenon (*cercopithecus*), magot (*cynocephalus*), pongo (*pongo*) et babouin (*papio*). Par ce court exposé on doit déjà apercevoir la divergence des principes admis par les naturalistes méthodistes, et l'obscurité fâcheuse qui doit résulter de ce fatras de synonymie. Il est même facile d'entrevoir sur quels caractères fugaces reposoient les fondements de plusieurs de ces genres.

Tel étoit l'état de la science jusqu'à ces dernières années où les travaux de M. F. Cuvier avancèrent singulièrement nos connoissances sur cette famille qui lui doit la création du genre semnopithèque, dans lequel rentrent le *presbytis* de M. Eschsholtz et la suppression de plusieurs autres. M. Geoffroy Saint-Hilaire, en précisant les caractères des singes de l'Ancien et du Nouveau Monde, en divisant ces derniers en trois tribus très nettement isolées, a fait faire un pas immense à leur classification, et a éclairci d'une manière on ne peut plus avantageuse les principes qui doivent faciliter leur étude. Enfin MM. Spix et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire ont encore augmenté les genres des singes américains en créant, le premier, les *brachyures*, et le second, les *ériodes*.

Afin de simplifier les idées qu'on doit se former dans des coupes naturelles et zoologiques, nous adopterons le tableau suivant comme un excellent moyen mnémonique de classer les faits de la science avec clarté et précision.

SINGES [1]

1° DE L'ANCIEN CONTINENT, ou CATARHINNINS.

Narines ouvertes en dessous du nez et séparées par une cloison mince ; cinq dents molaires de chaque côté et à chaque mâchoire ; vision horizontale. Des callosités *chez tous*, et dans le plus grand nombre des abajoues.

1. Les ORANGS et les GIBBONS ;
2. Les SEMNOPITHÈQUES ;
3. Les GUENONS ;
4. Les MACAQUES ;
5. Les CYNOCÉPHALES.

2° DU NOUVEAU CONTINENT, ou PLATYRHINNINS.

Narines latérales et séparées par une large cloison ; six dents molaires chez toutes les espèces à ongles aplatis ; cinq chez celles qui ont des ongles taillés en griffes ; vision oblique de haut en bas. Callosités et abajoues manquant complétement.

1re TRIBU. HÉLOPITHÈQUES [2], singes dont la queue est enroulée et prenante : les SAPAJOUS.

2e TRIBU. GÉOPITHÈQUES [3], singes dont la queue est velue et non prenante : les SAGOUINS.

3e TRIBU. ARCTOPITHÈQUES [4], singes dont les molaires sont hérissées de pointes aiguës, et qui ont des griffes au lieu d'ongles aplatis : les OUISTITIS.

LES ORANGS [5].

Ne pourroit-on pas, au risque même de se faire taxer d'enflure, dire, en parlant des *orangs* [6] : « Homme enorgueilli de ton enveloppe extérieure, des traits que dans ta vanité tu as osé comparer à

(1) Geoffroy-Saint-Hilaire, *Leçons sténographiées*.
(2) Singes à queue enroulante.
(3) Singes terrestres, ou qui ne quittent point la terre.
(4) Singes à ongles d'ours.
(5) M. le docteur Roulin a publié en 1837, dans la revue des Deux-Mondes (n° du 15 mars), un long article sur les ORANGS.
(6) Nous avons long-temps hésité à imprimer ces

ceux de la Divinité; être fragile, égoïste, dont la vie s'écoule dans des actes vicieux déguisés avec plus ou moins d'art, méconnois, si tu le peux, ta parenté avec les orangs; viens lire dans leur histoire la plupart des actes que chaque jour ton orgueil humilié voudroit en vain repousser comme l'apanage des bêtes; et, si le sentiment du vrai a parfois des moments d'accès dans ton âme, avoue au moins que sous les rapports matériels de l'organisation ces singes sont faits à ton image, et souvent l'emportent sur toi par leur attachement à ce qu'on doit appeler devoirs de famille et par des qualités qu'en vain tu as cherché à t'attribuer exclusivement! »

Tout dans l'organisation des orangs rappelle les détails anatomiques de l'espèce humaine; et les gibbons, qui s'éloignent déjà du type primitif par la longueur démesurée de leurs membres, conduisent par un passage insensible aux autres animaux de la famille des singes. Les orangs sont donc le chaînon intermédiaire qui lie l'homme au reste de la création. L'épithète d'*hommes des bois*, que leur ont donnée tous les peuples placés près de l'état de nature, annonce évidemment un rapprochement que nos méthodes essayeroient en vain de repousser. Certains Nègres d'Afrique croient fermement que le *chimpanzé* est la souche primitive de leur race; et les Malais, en nommant la grande espèce de l'archipel des Indes orientales *orang-outan*, qui signifie aussi *homme sauvage*, ont consigné dans leurs légendes mythologiques qu'ils pourroient bien être les pères des Alfourous et des Endamènes qui vivent dans un état d'abrutissement complet au centre de toutes ces îles.

On ne connoît que deux espèces d'orangs : l'une d'Afrique, que Buffon nomma d'abord *jocko* et plus tard *pongo* dans ses Suppléments, et qui est le chimpanzé ou orang noir; l'autre est l'*orang-outan* des îles de Bornéo et de Sumatra, le *pongo* de Buffon qui changea dans ses Suppléments ce nom en celui de *jocko*, et dont un individu complétement adulte a été décrit par Wurmb qui l'appela *pongo*, en lui trouvant de l'analogie avec le *pongo* de Buffon, c'est-à-dire le chimpanzé. Peu d'animaux ont une synonymie aussi embrouillée que ces deux grands singes : il n'en est aucun qui ait donné lieu à plus de versions opposées, à plus de fluctuations dans les opinions des naturalistes, et il nous faudroit entrer dans une foule de détails de controverses pour en offrir le tableau. Nous nous bornerons donc au récit pur et simple de ce qu'on admet aujourd'hui de l'histoire de l'une ou de l'autre des espèces.

« Aucun des orangs, dit M. Virey, n'habite le » Nouveau Monde. Ils appartiennent à l'Asie et à » l'Afrique; leur visage n'est pas velu, mais il a une » sorte de barbe. Enfin, lorsqu'on a bien examiné » toutes les ressemblances des orangs-outans avec » l'homme, qu'on a bien étudié toutes leurs différences, on demeure convaincu que ce sont des » créatures à forme humaine plus intelligentes que » les quadrupèdes, mais beaucoup moins que nous. » Cependant il y a des individus de l'espèce humaine » si brutaux, si peu policés et tellement imbéciles, » qu'on n'aperçoit pas une grande distance de ces » animaux à ces hommes, quoiqu'on ne puisse pas les » confondre. Tels sont les crétins et les idiots, à beaucoup d'égards inférieurs à ces singes, puisqu'ils ne » sauroient seuls subvenir à leur subsistance. »

Les orangs se développent lentement et à la manière de l'homme. Leur jeune âge est remarquable par des formes arrondies qui s'unissent aux qualités morales de l'enfance, c'est-à-dire à la pétulance et à une aimable étourderie. Leur crâne n'offre point de crêtes développées; sa surface est lisse et sa capacité considérable : aussi les facultés semblent-elles, dans les premières années, jouir de toute la plénitude de leurs fonctions. Mais, en vieillissant, ces mêmes facultés subissent les phases qu'elles subissent chez l'homme : les parois osseuses s'encroûtent de phosphate calcaire, d'énormes crêtes se développent, le cerveau s'affoiblit pour laisser dominer

lignes : elles nous feront juger très diversement sans doute par les personnes qu'une telle manière de voir effarouchera de prime abord; elles sont cependant le résultat de notre conviction intime. Mais nous croyons devoir donner à notre pensée un éclaircissement nécessaire pour qu'il n'y ait point d'équivoque à son sujet. Les philosophes qui ont placé l'homme, considéré comme être créé, sur une sorte de trône qu'ils encensent, en se réservant une bonne portion de leurs louanges, nous blâmeront avec amertume d'avoir trouvé les plus grands rapports entre ce favori du Créateur et les orangs, plus disgraciés, et rejetteront avec dédain l'idée que ces mêmes orangs puissent être autre chose que de grands singes, animaux par essence, et n'ayant qu'un vague instinct. D'un autre côté quelques naturalistes, qui veulent associer les hommes et les orangs dans deux genres d'une même famille, trouveront sans doute mauvais que nous n'adoptions pas exclusivement ce rapprochement. Loin de nous la croyance que ces deux êtres soient identiques! ils ont, il est vrai, de grands traits de conformité, mais cependant ils sont distincts. Ce sont les deux chaînons les plus élevés du grand anneau que forment tous les êtres animés; ce sont les deux tribus zoologiques qui ont le plus de rapport; car de l'Européen policé au Hottentot, ou à l'habitant de la Nouvelle-Hollande, jusqu'au chimpanzé, on se trouve insensiblement conduit, et sans secousse, à cette série descendante, dont nous sommes loin de connoître tous les points de contact. On aura beau dire, un orang est plus voisin de notre espèce qu'une chauve-souris ou un mulot, et de la conformité des organes doivent découler les plus grandes analogies dans les résultats de l'entendement. Nous n'en dirons pas davantage, pour qu'un esprit non prévenu, dégagé des principes de la philosophie scolastique et routinière, puisse réfléchir sur ce qui se passe dans les fonctions animales de l'homme, soit à l'état normal, soit à l'état pathologique, et les comparer à celles de ces prétendues brutes.

l'instinct brut et grossier de l'animalité. Triste et morose à cette époque de la vie, l'orang-outan alors n'est plus disposé à satisfaire que les appétits d'un animal : une sauvagerie de mœurs domine d'autant plus dans ses actions que *l'individualité de l'espèce* sent davantage que ses moyens de conservation diminuent, et que son énergie vitale décroît.

La plupart des naturalistes d'Europe n'ont eu à étudier que de jeunes orangs : aussi, lorsque Wurmb fit connoître dans le tome II (p. 245) des Mémoires de la société de Batavia une grande espèce de singe des îles indiennes qu'il nomma *pongo*, en le confondant avec le *pongo* de Buffon, le *chimpanzé* d'Afrique, s'empressa-t-on, par les différences nombreuses qu'affectoient les diverses parties du crâne, d'en constituer non seulement une espèce distincte, mais même un genre. Cette grande difficulté zoologique n'est pas toutefois complétement résolue. Cependant des détails précis ont été publiés depuis long-temps sur de jeunes orangs; des faits qu'on ne peut mettre en doute ont été imprimés par Wurmb dans son histoire du pongo : de sorte que, possédant les deux extrêmes de la chaîne, il ne s'agissoit plus que d'obtenir un ou plusieurs anneaux intermédiaires. Les renseignements qu'on a recueillis dans ces derniers temps paroissent toutefois décisifs; ils jettent un jour considérable sur la question, et permettent de la regarder comme à peu près résolue. M. le baron Cuvier a en effet reçu de M. Wallich (en 1818) un crâne d'orang qui a tous les caractères de l'âge moyen; et M. Clarke Abel, naturaliste anglois, a complété récemment, par de précieux documents relatifs à un de ces grands singes adultes, les conclusions qui découloient naturellement de la discussion des premiers éléments. D'ailleurs ne sait-on pas que le crâne de l'homme finit souvent, par suite de la vieillesse, par acquérir une épaisseur considérable, ainsi qu'on peut en avoir une idée par la tête du docteur Gall; que les Papous ont les crêtes sagittales et pariétales très développées, et qu'enfin il n'y a pas jusqu'aux chiens dont les sutures osseuses ne prennent en vieillissant et chez certains individus un énorme développement qui rétrécit d'autant la capacité destinée à loger le cerveau? La collection de crânes du docteur Vimont en offre plus d'un exemple.

Lorsque les orangs n'étoient pas encore très bien connus dans les détails de leur organisation, les naturalistes les plaçoient dans trois genres que nous croyons devoir rappeler succinctement pour fournir à nos lecteurs des moyens de comparaison, qui sans cela leur manqueroient pour juger sur quels fondements ces coupes artificielles étoient établies.

Le premier genre a reçu de M. Geoffroy Saint-Hilaire le nom de TROGLODYTE, *troglodytes* [1], et se trouve avoir pour caractères trente-deux dents, c'est-à-dire huit incisives, quatre canines et vingt molaires : mais les canines ne diffèrent point de celles de l'homme, et se trouvent par conséquent contiguës aux dents voisines qu'elles ne surpassent point en longueur. A ces particularités anatomiques se joignent une tête arrondie non terminée en museau saillant, des crêtes sourcilières dessinées avec vigueur au bas du front, un angle facial d'à peu près cinquante degrés, des bras assez bien proportionnés avec le corps, descendant jusqu'au tiers inférieur des cuisses, et dont les mains sont munies d'un pouce assez long et opposable. Enfin le genre troglodyte est privé de queue, d'abajoues, et de *callosités sur les fesses*, et ne comprend qu'une espèce, le *chimpanzé*.

Le deuxième genre est appelé ORANG, *pithecus*, par MM. Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, et *hylobates* par le naturaliste prussien Illiger. Ses caractères sont ainsi nettement établis : trente-deux dents, c'est-à-dire huit incisives, quatre canines et vingt molaires, comme chez les troglodytes; mais les canines, au lieu d'être égales aux autres dents, se trouvent chez les orangs un peu plus longues que celles qui les avoisinent, et s'entre-croisent par leurs pointes avec celles qui leur sont opposées. La tête est arrondie, sans crêtes sourcilières développées dans les jeunes individus, et l'angle facial est évalué à soixante-cinq degrés. Les bras, démesurément longs, dépassent les genoux et atteignent les malléoles. Les pouces des mains et des pieds sont opposables, mais assez courts. Les oreilles sont arrondies, bordées, et collées sur les côtés de la tête comme chez l'homme : du reste point de queue, point d'abajoues. Dans ce genre on place toutefois les gibbons munis de callosités aux fesses, callosités que le véritable *orang-outan* des îles indiennes, type des orangs, n'a point.

Le troisième genre des auteurs, nommé PONGO par M. de Lacépède, a été adopté par MM. Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier, et placé par Illiger avec les cynocéphales. Ce genre a pour type le grand singe de Bornéo [1] décrit par Wurmb, et dont Audebert publia le squelette (pl. 11, fig. 5 et 6). Les caractères attribués aux pongos sont trente-deux dents; mais les canines, au lieu d'être contiguës et de la même hauteur que les autres dents, sont très robustes et séparées des dents voisines par un espace destiné à recevoir en haut les extrémités des inférieures, et en bas celles des supérieures. La tête est aussi robuste, prolongée en un long museau déclive, et garnie de crêtes sourcilière, sagittale et occipitale, énormes

[1] Le professeur françois conserve encore aujourd'hui le genre troglodyte (voyez sa VII *leçon sténographiée*).

[1] Ce pongo est regardé encore aujourd'hui par M. Geoffroy Saint-Hilaire comme une deuxième espèce du genre orang : il le nomme *orang de Wurmb* (VII *leçon sténographiée*).

(voyez notre planche 2, crâne du pongo) : un angle facial de trente degrés ; des bras excessivement longs ; de longues apophyses épineuses aux vertèbres cervicales ; des sacs thyroïdiens au larynx ; mais du reste, comme dans les deux genres précédents, point de queue, point d'abajoues, et nulles callosités aux fesses.

Tout ce que nous savons en ce moment des orangs nous autorise à confondre ces trois genres et à les réunir en un seul, qui sera dans nos méthodes de zoologie le lien intermédiaire entre l'homme [1] et les autres animaux : mais nous séparerons, bien qu'aucun caractère rigoureusement précis ne puisse les isoler, les gibbons qui déjà s'éloignent davantage du type humain, et qui sont plus singes, si nous pouvons nous servir de cette expression, que le chimpanzé et l'orang-outan. Ainsi les vrais orangs seront distingués, *dans le premier âge*, par une tête large, haute, arrondie, et saillante sur le front, sans traces d'éminences osseuses proéminentes ; *dans l'âge moyen*, par des crêtes occipitale et sagittale médiocrement développées, par un front moins bombé, et par moins de sphéricité de la boîte crânienne, qui a en outre moins d'élévation. Enfin dans l'état complétement adulte et voisin du *viel âge* la tête se trouve déprimée, obliquement située sur la colonne vertébrale, et couverte de crêtes sagittale et occipitale dessinées avec une rudesse hideuse.

Les dents de l'orang-outan n'ont été étudiées et décrites par M. F. Cuvier que d'après de très jeunes individus qui avoient encore leur première dentition. Les deux molaires du fond de la bouche de chaque côté n'étoient point sorties de leurs alvéoles, et par conséquent on ne comptoit que vingt-huit dents au lieu de trente-deux que les orangs doivent avoir lorsqu'ils sont adultes. Les incisives de la mâchoire supérieure sont aplaties, très larges, et en forme de coin. Un petit intervalle sépare la seconde incisive de la canine. Cette dernière se termine en pointe, et est plus épaisse que les incisives qu'elle dépasse en longueur. Les trois molaires suivent immédiatement les canines : la première est la plus petite, et se trouve partagée au milieu par une légère rainure qui, usée sur les bords antérieur et postérieur, donne lieu à deux tubercules mousses ; la deuxième a quatre tubercules séparés par deux sillons transversaux ; la troisième est la plus grande, et a la même forme que la précédente, mais n'est point usée pas la mastication : elle a par suite, au lieu de tubercules et de sillons très lisses, des rides nombreuses.

Les dents incisives de la mâchoire inférieure ressemblent à celles du maxillaire supérieur. La canine est terminée en pointe, et se trouve séparée des trois molaires qui la suivent par un petit intervalle. Ces molaires sont moins épaisses que larges. La première est comme partagée en deux parties, et se termine par un tubercule ; la seconde en a quatre, ainsi que la troisième ou dernière. Les rapports de chacune de ces dents dans l'acte de la mastication sont absolument analogues aux arcades dentaires de l'homme.

Le système dentaire du pongo se compose de trente-deux dents [1]. Les incisives ne diffèrent point de celles qui ont été précédemment décrites ; mais les canines sont très longues, très fortes et très épaisses. La supérieure est creusée au-dessous d'un sillon occasionné par le frottement de celle qui lui est opposée. Les molaires paroissent avoir leur couronne très aplatie, mais cet aplatissement semble dû à l'usure ; car on remarque des points arrondis, qui doivent être les traces des éminences des molaires des jeunes orangs usées par la mastication. Il n'y a pas jusqu'aux rides indiquées sur les dents précédentes qui ne se décèlent par des vestiges : la canine de la mâchoire inférieure est rendue triangulaire par une arête relevée qui occupe sa face interne, et qui paroît due à l'action long-temps continuée de la seconde incisive supérieure sur elle ; les molaires inférieures ont, comme celles d'en haut, leur couronne très aplatie. Au reste les dents des deux rangées ont les mêmes rapports que celles qui meublent les maxillaires de l'espèce humaine, et tout autorise jusque là à ne les regarder elles-mêmes comme n'établissant point de caractères distincts, excepté ceux de l'âge, entre les jeunes orangs-outans et les vieux pongos.

Nous ne présenterons point ici de généralités sur les orangs. Les détails qui conviennent à une espèce pourroient fort bien ne point se rapporter à l'autre. Nous réserverons ce que nous avons à en dire à la suite de la description soit du *chimpanzé*, soit de l'orang-outan proprement dit. Nous nous bornerons pour le moment à peindre les orangs comme des animaux *sylvains* dont l'existence est protégée par les vastes forêts de la zone torride, se servant de leurs longs bras et de leurs jambes déjetées, pour gravir avec aisance et sans effort sur les arbres, où ils trouvent un abri protecteur et leur nourriture journalière.

Nous dirons toutefois que les orangs se distinguent comme êtres zoologiques par les circonstances d'organisation ou les particularités anatomiques suivantes : un angle facial toujours plus ouvert que chez les autres singes ; une poche digestive ou estomac ample et simple, comme celui de l'homme, suivi d'un tube également composé de trois sortes d'intes-

[1] M. Bory fait de ce genre et de celui de l'homme une famille de bimanes, qu'il classe dans l'ordre des *anthropomorphes*.

[1] D'après une tête conservée au Muséum et étudiée par M. F. Cuvier. (*Des dents des Mammifères*, p. 10.)

tins, et dont le cœcum est muni d'un appendice vermiforme. L'os hyoïde, le foie, et ses deux lobes; les vertèbres, une cloison des narines étroite, un axe de vision horizontal, des ongles aplatis à l'extrémité des doigts, rappellent par leurs formes ce que nous retrouvons dans l'espèce humaine. Les femelles sont assujetties au flux menstruel, leur gestation est d'un ou deux petits que les mères affectionnent avec la plus vive tendresse. Les mâles ont une verge pendante, le scrotum situé à l'extérieur, et le prépuce non retenu par un filet. Les poils qui recouvrent abondamment le corps en-dessus sont rares et peu fournis sur les parties internes. Ceux de l'avant-bras se dirigent d'avant en arrière depuis le poignet jusqu'au coude. Ces orangs ont encore de nombreux points de conformation qui les séparent de la plupart des singes; c'est ainsi que leurs mollets, sans être prononcés, sont cependant assez développés pour s'éloigner des formes habituelles aux autres animaux; que leur rotule est faite de manière à s'opposer à la marche exclusive sur les quatre extrémités. Leur cerveau est profondément plissé et composé de trois lobes dont le postérieur recouvre le cervelet; les vaisseaux spermatiques traversent l'anneau inguinal, comme chez l'homme, pour descendre dans le scrotum. Les organes générateurs sont disposés de manière à ce que l'acte de la copulation ne puisse point, comme chez les autres mammifères, s'exécuter par derrière, mais que la femelle ait l'avantage au contraire de serrer le mâle dans ses bras. Les mamelles, peu velues, et doucement arrondies, occupent également, et comme chez toutes les femelles des singes d'ailleurs, la partie antérieure de la poitrine.

Tous les auteurs s'accordent à dire que les vrais orangs n'ont point de callosités. Il est probable cependant que l'endroit où l'ischion appuie sur les branches des arbres où ils se tiennent doit être un peu calleux et dénudé. Cette présomption est fortifiée par de légers emplacements nus que présentent les peaux séchées et empaillées du Muséum, et tout porte à croire qu'en examinant des dépouilles fraîches ou ces animaux en vie on leur trouvera ces callosités, ne fût-ce qu'à l'état rudimentaire [1].

Dans l'état actuel de nos connoissances nous n'aurons à décrire que deux orangs : celui d'Afrique, qui est le *chimpanzé*, et celui d'Asie, qui est l'*orang-outan* des îles de Sumatra et de Bornéo. Mais l'histoire de ces animaux est encore enveloppée de tant d'obscurités, de tant d'erreurs, qu'il est bien probable que sous un seul nom on confond plusieurs espèces mal indiquées, à peine entrevues, et sur lesquelles les naturalistes à venir pourront seuls fournir des données satisfaisantes.

[1] Ce caractère, dans tous les cas, n'est pas d'une haute importance; car faudroit-il faire une espèce à part des hommes que leur état force à être constamment à cheval, tels que les postillons, dont les fesses sont garnies de callosités bien plus développées que celles des gibbons?

L'ORANG CHIMPANZÉ [1].

Troglodytes niger. Geoff. Saint-Hil.

L'histoire de l'orang chimpanzé [2] est encore incomplète, malgré le grand nombre de communications que les nations européennes entretiennent avec les côtes d'Afrique où il vit. On n'en avoit même

[1] *Satyrus*, Gesn., *Quadr.*, p. 974? *satyrus indicus*, Tulpius, *Observ. médic.*, pl. 14; *simia troglodytes*, L. Gmel., sp. 34; *jocko*, Buffon, t. XIV, pl. 1 et pl. col. 236; *Encyclop. méthod.*, pl. 5, fig. 2; *pongo*, Buffon, *Supplémen.*, t. VII, p. 2; le pongo, *simia troglodytes*, Audeb., fam. 1, sect. 1, pl. 1, figure copiée dans l'atlas du *Dictionnaire des sciences naturelles*; *troglodytes niger*, Geoffroy Saint-Hilaire, *Ann mus.*, t. XIX, p. 87; Cuvier, *Règn. anim.*, t. I, p. 104; Shaw, *Gen. Zool.*, pl. 2; Desmarest, *Mamm.*, sp. 2; F. Cuvier, *Dict. des scienc. natur.*, t. XXXVI, p. 285; Bory Saint-Vincent, *Dict. class. d'hist. natur.*, t. XII, p. 268; Griffit, *Règn. anim.*, trad. angl., t. I, p. 250, avec figure de l'animal; Geoffroy Saint-Hilaire, *Leçons sténographiées*, VIIe leçon, p. 16 et suiv.

[2] Le jeune chimpanzé dont les naturalistes désiroient l'acquisition pour le jardin des Plantes, vient d'arriver à Paris, et déjà il est installé dans le local naguère occupé par l'orang-outan; sa douceur, ses formes plus humaines que celles de l'orang-outan, ne tarderont certainement pas à lui obtenir une grande célébrité. C'est une femelle, sa santé paroît excellente, et son intelligence fort digne d'intérêt. Ce seul fait permettra d'en juger : une personne voyant avec quelle attentive curiosité le jeune singe considéroit l'œuvre d'un dessinateur occupé à esquisser ses traits, eut l'idée de lui mettre un crayon dans la main. Aussitôt l'animal se pose auprès de l'artiste, et se met à passer l'extrémité de son crayon sur le papier comme un enfant qui veut essayer d'écrire ou de dessiner.

En attendant que nous puissions donner plus de détails sur les mœurs de cette curieuse espèce, nos lecteurs liront certainement avec un vif intérêt une note sur les traits principaux qui caractérisent le jeune animal, note rédigée par M. de Blainville, et qu'il a bien voulu nous communiquer.

« L'administration du Muséum d'histoire naturelle vient de faire tout nouvellement l'acquisition d'une espèce de singe qui n'avoit pas été vue à Paris depuis 1740, où on en montroit un individu mâle au public, et dont Buffon a parlé en 1766, dans le XIVe volume de son histoire naturelle, sous le nom de jocko, en confondant aussi dans cet article ce qui a trait à l'orang-outan. Ce singe est connu maintenant sous le nom de *Chimpanzé*, qui paroît être un nom de pays, et *simia troglodytes* par les auteurs systématiques. C'est, avec l'orang-outan, le plus élevé des singes, c'est-à-dire le

pas de bonne figure jusqu'à ces derniers temps, où M. Griffith a publié le calque d'un plâtre moulé sur un individu mort en Angleterre, figure que nous reproduisons. Quelques auteurs prétendent que les *gorillès* du Carthaginois Hannon, dont les Romains trouvèrent les dépouilles pendues aux parois d'un temple, lors du sac de la rivale de Tyr, n'étoient pas autres que le chimpanzé. Ce n'est toutefois qu'une

plus voisin de l'homme. Sa patrie est la côte occidentale d'Afrique, au Congo et en Guinée; Bornéo et Sumatra sont au contraire l'habitation des orangs.

» L'individu qui vient d'arriver vivant au Muséum a été élevé et amené en France par un capitaine au long cours, de Nantes, E. Boullemer, qui l'acheta en 1836, au mois de novembre, d'un jeune nègre qui l'avait apporté dans sa pirogue, bras et jambes liés, comme objet de commerce, sans dire comment ni où il l'avoit obtenu. Il étoit bien jeune puisqu'il n'avoit encore que quatre incisives en haut comme en bas, ce qui fait supposer qu'il avoit cinq ou six mois, et lui donne aujourd'hui environ un an et demi. Il n'a, en effet, que les canines et les deux premières molaires de lait, en sorte qu'il est certainement plus jeune que l'orang-outan qui existoit l'année dernière à la ménagerie. Il est notablement plus petit, n'ayant que deux pieds et demi au plus quand il est debout sur les membres postérieurs, et dix-huit à vingt pouces pour le tronc seulement.

» Au premier aspect, on voit qu'il est mieux proportionné, moins cul-de-jatte que l'orang-outan, sa tête étant relativement moins forte dans la partie crânienne, et les membres étant surtout dans une proportion beaucoup plus humaine.

» Les bras, les avant-bras et les mains sont en effet beaucoup mieux dessinés, beaucoup moins longs et grêles que dans l'orang-outan; par contre, le train de l'arrière est évidemment moins pauvre, plus développé dans les deux premières parties, tandis que les doigts sont beaucoup plus courts. Il s'ensuit qu'il y a un peu plus de renflement musculaire aux fesses et aux mollets.

» Comme dans l'orang-outan le corps est entièrement couvert de poils durs, assez rares, sans bourre, mais noir de jais et comme gauffrés, un peu comme chez le coaïta (*S. paniscus*, L.). Ces poils sont notablement plus nombreux en dessus du corps et en dehors des membres que sur la poitrine, le ventre et la partie interne des membres. Ils sont dirigés d'avant en arrière et de haut en bas, si ce n'est aux avant-bras où ils offrent la particularité, qui se remarque aussi dans l'espèce humaine et dans l'orang-outan, de remonter du poignet vers le coude; mais une différence avec ces derniers, c'est que les poils de la partie antérieure ou mieux de la tête sont, dans le chimpanzé, comme dans les autres mammifères, dirigés comme ceux du reste du corps, tandis que dans l'orang-outan ils se portent d'arrière en avant en forme de chevelure comme dans l'homme; seulement la différence est que dans celui-ci l'épi est au sinciput, tandis que dans celui-là il est à la vertèbre cervicale proéminente.

» Du reste, les poils du devant des oreilles forment aussi des espèces de favoris, et il y a au menton une courte barbe blanche et rare.

» La peau de la face est de couleur de suie, elle s'est déjà éclaircie sur les lèvres depuis l'arrivée de notre chimpanzé en Europe; celle des quatre extrémités est en dessus comme en dedans d'une couleur de chair violacée.

» La face et les organes des sens ont beaucoup de rapports avec ce qui existe dans l'orang-outan; seulement le front est beaucoup moins développé et bombé, fuyant davantage en arrière surtout à cause de la saillie des crêtes sus-orbitaires bien plus prononcées que dans l'orang-outan.

» Les yeux sont peut-être plus petits, moins expressifs; les cils des paupières moins longs et d'ailleurs beaucoup moins découverts à cause de la saillie d'un bourrelet sourcilier épais et comme charnu.

» Les oreilles sont au contraire beaucoup plus grandes, plus larges, plus aplaties, moins bien bordées que dans l'orang-outan qui les a fort petites, bien faites, et presque semblables à celles de l'homme, sauf le lobule.

» Le nez est moins enfoncé, moins aplati. Ses orifices sont cependant toujours fort rapprochés et sans lobes ou ailes distinctes.

» Les lèvres sont, comme dans l'ourang-outan, longues, mobiles et extensibles, un peu moins peut-être; du reste, la supérieure offre également des rugosités longitudinales, et la muqueuse ne se déverse pas plus en dehors que dans cet animal.

» Le tronc est court, la poitrine large, déprimée, le ventre médiocrement renflé; il n'y a aucune trace de queue, et la région ischiatique et le tour de l'anus sont revêtus par une peau nue, lisse, épidermée, formant un premier degré de callosité.

» Les membres antérieurs ressemblent beaucoup plus à ceux de l'homme que dans l'orang-outan, où ce sont des espèces de longs crochets. En effet, le pouce, quoique réellement court, le paroît moins, parce que les autres doigts sont beaucoup moins longs, et ne sont pas arqués, les phalanges étant droites avec la dernière en crochet.

» Les membres postérieurs sont au contraire plus développés que dans l'orang outan, les fesses plus charnues, les cuisses plus épaisses, plus larges, les jambes également plus renflées au mollet; aussi le pied est-il plus semblable à celui de l'homme, le talon assez accusé, la plante large, les doigts remarquables par leur brièveté, et paroissant comme tronqués à l'extrémité, ce qui est très différent dans l'orang-outan, en sorte que le chimpanzé peut appuyer toute la plante à terre. L'orteil est très fort et presque aussi long que les autres doigts, quoique séparé et opposable.

» Les ongles des doigts antérieurs sont assez développés, celui du pouce au moins autant que celui des autres; mais aux doigts postérieurs ils sont très courts et très aplatis, et bien loin de dépasser l'extrémité.

» L'aspect, la physionomie de cet animal est mélancolique, sérieux, mêlé de quelque chose de doux et même d'aimant. Il montre en effet le même degré d'affection pour son maître et ceux qui le soignent, que le faisait l'orang-outan. Il est très tranquille et très obéissant aux moindres volontés de son maître, et même de tout le monde. L'élévation du ton de la voix suffit pour l'arrêter, le faire venir à soi ou s'en faire embrasser comme d'un enfant.

» Sa démarche à terre est encore assez bien celle de l'orang-outan, c'est-à-dire qu'il marche le plus souvent à quatre pattes dans une position un peu oblique,

supposition que rien ne pourroit détruire à la rigueur, mais aussi que nul fait ne pourroit légitimer; car ces gorillès auroient bien pu être ou des mandrills ou des magots. Le *satyrus* de Pline, le σατυρος d'Élien, sont encore l'animal qui nous occupe, autant qu'il est possible d'en juger par les foibles indications, résultat d'idées légères et confuses, qu'ils nous ont laissées. La première mention qui soit faite du chimpanzé date des navigations européennes sur les côtes de Guinée, et se trouve consignée dans les Voyages de Purchass (t. II), où apparoissent pour la première fois les noms de *pongo* et d'*enjoco*, sans qu'il soit vraiment possible d'affirmer avec certitude à quelle espèce de grand singe de tels noms conviennent exclusivement. Dapper, dans son histoire de l'Afrique [1], publia une figure qui paroît parfaitement convenir à l'orang, dont nous traçons l'histoire, et qu'il nomme *quojas-morrou*. Ce même nom se trouve reproduit par Barbot [2] qui écrit indifféremment *quojas-morrou* ou *worrou*, avec celui de *barris* que plusieurs voyageurs citent également. Edw. Tyson, naturaliste anglois, mit au jour en 1699 une monographie de cet animal [3], où pour la première fois paroissent les noms d'*orang-outang* exclusivement donnés depuis à l'espèce d'Asie, et celui de *pygmée*. Enfin en 1758 on lit dans un petit mémoire d'un Anglois nommé Scotin le nom de *chimpanzé*, que quelques auteurs écrivent *quimpèsé* [4], seule dénomination qui soit aujourd'hui adoptée. Il paroît que les Nègres du Congo appellent indifféremment ce singe *gongo* et *jiocko*, et ces deux noms, introduits dans le langage universel par Buffon, ont été une source intarissable d'erreurs; car le Pline françois ayant d'abord confondu le chimpanzé avec l'orang-outan, désigna le premier par le nom de *jocko* qu'il changea dans ses Suppléments en celui de *pongo* qu'il avoit d'abord appliqué à l'orang-outan, auquel il restitua ensuite celui de jocko. Or une telle versatilité de nomenclature n'étoit guère propre à faciliter la connoissance des orangs, car elle exige une sorte de commentaire toutes les fois qu'on veut distinguer une espèce de l'autre.

Les figures qu'on a du chimpanzé sont peu nombreuses. Celle de Buffon est faite à plaisir, et le peintre a joint aux formes apparentes d'un singe la figure et la démarche de l'homme: toute fautive qu'elle est on en trouve une mauvaise copie dans l'Encyclopédie. La planche d'Audebert, quoique se rapprochant assez de la vérité, donne une idée peu complète de cet animal, et a été reproduite dans l'Atlas du Dictionnaire des sciences naturelles. La figure laissée par Tyson étoit encore, et malgré tout, la plus vraie dans ses principaux caractères, lorsque celle de M. Griffith parut dans ces derniers temps [1], et vint, par son exactitude, fixer l'opinion des zoologistes.

Le premier chimpanzé qu'on ait soigneusement observé en Europe, après ceux de Tulpius et de Tyson, est celui que Buffon a décrit sous le nom de petit orang-outang. Cet animal avoit deux pieds et demi de hauteur, et n'avoit, au dire de M. Nonfoux, son propriétaire, que deux ans. On devoit supposer que sa taille auroit pu acquérir dans son complet développement jusqu'à cinq pieds. Les individus observés par Tulpius et Tyson étoient également dans les premières années de leur existence. Buffon assure que ce singe, qui ne séjourna à Paris que pendant un été, et qui mourut l'hiver suivant en Angleterre, marchoit debout sur ses deux pieds, même en portant des fardeaux assez pesants. Son air étoit triste, ses mouvements mesurés et calmes, et tout en lui annonçoit la plus grande douceur. Son intelligence saisissoit aisément la valeur de certains signes et les comprenoit sans effort. Il imitoit une foule d'usages qu'il avoit vu pratiquer, et se comportoit à table comme un homme bien élevé. Ce chimpanzé recherchoit les caresses, aimoit les sucreries avec passion, étoit devenu extrêmement friand. Nous n'ajouterons rien de plus sur cet animal, dont on trouve une description complète dans les œuvres de Buffon, et qu'il nous suffisoit de citer ici.

Les proportions de l'orang d'Afrique, considérées dans les rapports du tronc et des membres, offrent moins d'irrégularité ou de disproportion que dans

appuyé en avant sur le moignon formé par les articulations des première et seconde phalanges, et en arrière bien davantage sur la plante des pieds que l'orang-outan qui s'appuyoit sur le côté des mains, les doigts fléchis en dedans.

» Du reste il aime à sauter, à se balancer et à jouer comme ce dernier. De même qu'un enfant, il ne peut rester seul, et crie continuellement si l'on n'est pas auprès de lui.

» Ainsi en définitive c'est un animal très voisin de l'orang-outan, se rapprochant plus que lui de l'espèce humaine par les membres et les pieds, en un mot, plus bipède, mais plus semblable aux quadrupèdes par l'abaissement du front, la saillie des crêtes sourcilières et la grandeur des oreilles. »

[1] *Umstandlich und eigentliche Beschreibung von Africa, durch* O. Dapper; Amst., 1670, in-fol., p. 393, 582 et 583.

[2] *A Description of the Coasts of north and South-Guinea and of Ethiopia inferior, vulgarly Angola*, by John Barbot, *in Churchill's Collect.*, t. II, p. 1, p. 101.

[3] *Orang-outang, sive homo sylvestris; or the Anatomy of a pygmie*, by Edw. Tyson; Lond. La figure de Tyson, très bonne pour le temps, se trouve reproduite par Shaw, *Gen. Zool*, pl. 2, et par Screber, tab. I B.

[4] Lecot, *Mouv. musc.*, pl. 1, fig. 1.

[1] Le chimpanzé apporté vivant en Angleterre par M. Gross, étant venu à mourir, fut moulé en plâtre sur le cadavre de l'animal même. La figure qu'on a tirée de la bosse a donc l'exactitude la plus parfaite dans les proportions des diverses parties entre elles.

les orangs d'Asie, et se rapprochent davantage de celles de l'homme [1]. Les bras, par exemple, n'ont point cette excessive longueur de ceux de l'orang-outan, et ils atteignent seulement le jarret. Si les mains ont une dimension plus grande, les pieds en revanche se trouvent plus courts; mais ce sont les pouces, surtout ceux des pieds de derrière, qui s'écartent singulièrement des autres doigts qu'ils surpassent d'ailleurs en force et en volume. Les pouces des mains sont toutefois d'une brièveté telle qu'ils se terminent vis-à-vis la ligne d'où partent les phalanges des quatre autres doigts. Ajoutez à ces caractères généraux une face large et nue, des lèvres grosses, et vous aurez sous ce rapport un rapprochement plus complet. Les oreilles, quant à leur disposition générale, sont analogues à celles de l'homme : le cartilage qui en forme le pavillon est très développé, mince, garni d'un rebord, et collé contre les tempes. La tête est ronde; mais lorsque les téguments revêtent la face, on ne seroit point disposé à reconnoître cette sphéricité à cause de la forte saillie qu'occasionne une lame qui part, ou plutôt qui constitue le bord orbitaire supérieur. L'angle facial mesuré sur ces crêtes donne soixante degrés, mais on ne peut véritablement l'évaluer, en déduisant la saillie osseuse sourcilière, qu'à cinquante degrés. Le nez est épaté, ouvert, assez élevé, et situé à une distance moyenne des yeux et des lèvres. La base de chaque fosse nasale est plus large que chez les orangs-outans, lorsque le crâne est dépouillé des téguments qui le recouvrent. On compte sept vertèbres cervicales, treize dorsales, quatre lombaires, quatre sacrées, et quatre coccigiennes dans la colonne vertébrale. La forme des vertèbres dorsales est parfaitement analogue à celle de l'homme; toutefois on trouve deux surnuméraires qui donnent également attache à deux côtes en plus, qui portent à quatorze au lieu de douze le nombre de ces os protecteurs du thorax. Cette circonstance anatomique est toutefois d'une haute importance, car elle semble rejeter parmi les animaux un être qui nous avoit habitués, par la disposition universelle de ses organes, à le considérer comme la première ébauche restée incomplète du type homme.

La face du chimpanzé est nue, ou du moins couverte de quelques poils rares et peu apparents, plus épais sur le menton et sur les côtés du visage où ils forment des favoris. Les yeux sont petits, mais pleins de vivacité et d'expression; leur regard, en captivité, exprime l'inquiétude, mais rarement des passions haineuses. Les régions supérieures du corps sont recouvertes de poils noirâtres, d'une grande rudesse, qui sont partout d'une égale longueur, excepté sur les épaules où ils ont jusqu'à deux pouces. Toutes les parties internes des membres, la poitrine et le ventre, sont presque dépourvus de cet organe accessoire, et la forme du ventre, par son ampleur et son aplatissement, rappelle complétement celui de l'homme. Si les mains sont poilues en dessus, leur intérieur est complétement dénudé. Un renflement des muscles jumeaux et soléaire donne à la jambe des mollets assez dessinés. Leurs membres, sans cesse exercés au sein des forêts, acquièrent cette adresse et cette force qui ont rendu redoutables aux Nègres d'Afrique les individus adultes de cette grande espèce de singes.

Par cette description, il est aisé de juger quelles considérations nous dirigent en faisant suivre immédiatement l'histoire de l'homme de celle du chimpanzé. Plusieurs zoologistes cependant lui refusent la place que nous lui accordons, et regardent l'orang-outan comme plus voisin de l'homme sous certains rapports. Il paroît aussi que l'une et l'autre espèce n'ont point d'os inter-maxillaire, et que le chimpanzé seul a un ligament suspenseur.

La plupart des anciens voyageurs, tels que Battel, d'Obsonville, Pyrard, Froger, Bosman, de La Borde, parlent dans leurs relations de grands singes qui vivent sur la côte d'Afrique, et dont la taille atteint les dimensions corporelles des Nègres. Bien que dans leurs récits on aperçoive que la vérité n'est pas toujours respectée, et qu'à des détails réels sont jointes des circonstances que le merveilleux a dictées, toujours est-il que leur *smitten*, leur *enjocko*, et surtout leur *barris*, ne sont pas autres que des chimpanzés parvenus à leur entier développement, et dont l'histoire se trouve entremêlée de faits qui n'appartiennent qu'au mandrill. Tous les individus qui furent amenés en Europe n'avoient encore accompli que leurs premières années. Tels furent les orangs africains décrits par Tulpius, Tyson et Buffon, et nous ignorons quelle étoit la taille de celui dont M. Griffith a publié la figure.

Les mœurs de l'animal qui nous occupe sont presque entièrement inconnues, ou du moins ce que nous en savons est entremêlé de tant d'erreurs et de fables qu'il est fort difficile de baser son opinion d'une manière satisfaisante. Depuis l'époque où Buffon écrivoit, il y a environ quarante années, nous n'avons pas reçu le moindre renseignement sur les habitudes et sur la manière de vivre d'un animal qu'il seroit pour nous d'un haut intérêt de bien connoître. Le voyageur qui pourroit en effet publier sur le chimpanzé des observations consciencieuses et suivies rendroit sans doute plus de services à la zoologie générale, et même à la physiologie humaine, qu'un naturaliste qui auroit à publier un certain nombre d'espèces ou de genres nouveaux.

Le chimpanzé habite exclusivement cette partie

[1] Geoffroy Saint-Hilaire, *Leçons sténographiées*, VIIe leçon, p. 16.

inter-tropicale de la côte occidentale d'Afrique qu'entame le golfe de Guinée, sans dépasser au nord l'empire du Bournou, et sans avancer au sud au-delà de la côte déserte : il paroîtroit qu'il est confiné dans les forêts du Congo, du Loango, d'Angole et de la Guinée.

Dans ses jeunes années ce singe est remarquable par sa douceur et par son caractère confiant et docile; la teinte de mélancolie qui règne sur ses traits inspire en sa faveur un touchant intérêt; il cherche à imiter les actes qu'il voit reproduire sous ses yeux; sa mémoire trace dans le cerveau certains faits, et en conserve le souvenir. Ému par la reconnoissance et sensible aux caresses, il n'oublie point les bienfaits qu'il a reçus : les mauvais traitements lui inspirent l'aversion la plus décidée pour celui qui s'en est rendu coupable; et dans cet âge heureux où l'on imite plus volontiers les mauvais exemples que les bons, il s'abandonne aisément à l'intempérance jusqu'à se familiariser avec les breuvages les moins faits pour son estomac. Il se plie à toutes les fortunes, à toutes les positions de la vie : compagnon du matelot, il couche dans son hamac, se balance dans les cordages, brave les grains subits des tropiques et ronge avec appétit le léger morceau de biscuit que son maître et lui partagent; transporté chez les heureux du jour, il s'est bientôt accommodé à cette nouvelle position : on le voit rechercher avec la même avidité des fruits ou des mets épicés, des sucreries et des liqueurs. Ses membres agiles et dispos apprennent aisément à exécuter des tours qu'on lui enseigne; il s'habitue à mieux tenir son corps en équilibre et à marcher debout avec plus d'aisance. L'amour des jeunes chimpanzés pour leur mère paroît excessif : aussi, lorsque les Nègres veulent se les procurer, ils tuent celle-ci; car ils savent que, par un touchant exemple d'amour filial, ces jeunes singes restent attachés sur le cadavre de celle qui leur donna le jour. Les femelles portent, dit-on, leurs petits l'espace de sept à neuf mois, et leur grossesse n'est ordinairement que d'un seul individu; elles soignent pendant deux années complètes leur nourrisson, et veillent avec la plus tendre sollicitude à tous ses mouvements. On assure encore que ces femelles, bien loin de s'abandonner à l'effervescence de leurs passions comme celles de tous les autres singes, ont la retenue la plus exemplaire, et des sentiments de pudeur qui feroient honneur à l'espèce humaine. Toutefois la pudeur n'est point une vertu des peuples restés stationnaires dans leurs idées primitives; elle doit son origine à la délicatesse des sentiments, résultat d'un perfectionnement de civilisation, et il n'y auroit rien d'étonnant que les chimpanzés violassent ces lois sans transgresser celles de la nature

A ces heureuses dispositions des premières années, à cette circonspection, ou, si l'on aime mieux, à cette prudence qui caractérise alors leurs actions, succède cette sauvagerie de mœurs que tous les auteurs s'accordent à donner aux individus adultes. Leur indépendance trouve dans la profondeur des forêts un abri contre les embûches des Nègres, leurs ennemis naturels. Là ils se réunissent en troupes, et se bâtissent des sortes de huttes avec des branches d'arbres, ou perchent sur les rameaux l'espèce de hamac dans lequel ils goûtent le sommeil. Habiles à se faire des armes avec des branches, ils chassent au loin de leur asile les hommes ou les animaux qui tenteroient d'en troubler la sécurité. On dit que leurs bras nerveux manient avec dextérité les massues qu'ils arrachent aux arbres; on dit aussi qu'il savent lancer avec justesse des pierres volumineuses. Peu endurants lorsqu'on les dérange dans leurs habitudes, ils ont, parmi les Nègres qui les redoutent, la réputation d'être féroces et intraitables. Ce qu'ils en disent seroit peu probable si l'on ne savoit, par l'exemple du grand orang-outan de Sumatra, qu'un chimpanzé haut de six pieds doit avoir en effet une force considérable. Nous croyons cependant qu'il ne faut pas ajouter une entière confiance à ce que rapportent plusieurs voyageurs d'enlèvements de jeunes Négresses ou de Négrillons que les chimpanzés auroient traités avec bienveillance au fond de leurs forêts, et nous sommes même disposé à regarder comme un conte fait à plaisir l'histoire de cette Négresse qui auroit vécu trois ans avec un singe de cette espèce épris de ses charmes, et pour laquelle il auroit construit une hutte de feuillage.

Si les habitudes de ces orangs sont aussi imparfaitement connues, on ne doit pas s'attendre à ce qu'on puisse supputer la durée de leur vie : on ne peut la fixer que par analogie avec celle de l'homme, en prenant pour point de départ l'accroissement d'un jeune chimpanzé comparé avec celui d'un enfant du même âge; et de cet examen on pourra obtenir une évaluation assez proche de la vérité, et qui donneroit pour médium une durée de trente années.

Dans les forêts où ils vivent, les chimpanzés s'accommodent de tout ce qui tombe sous leurs mains : les fruits, la gomme arabique, les œufs d'oiseaux qu'ils dénichent adroitement, les reptiles et les mollusques terrestres, forment la base de leur existence. Ils se livrent aussi parfois avec succès à la pêche; et on cite d'eux des preuves d'une grande intelligence et de beaucoup d'adresse pour manger les mollusques des coquilles bivalves.

Un chimpanzé mort à Liverpool en 1818, et qui avoit été acheté par un Anglois à l'île des Princes, fournit au docteur Traill l'occasion de publier des observations qui s'accordent en grande partie avec

celles de Buffon : elles en diffèrent toutefois en ce que l'individu étudié par M. Traill avoit la plus grande répugnance à se tenir debout. Lorsqu'il marchoit, il n'appuyoit point sur le sol la face palmaire des mains ni la plante des pieds ; mais repliant fortement les doigts, le corps se trouvoit porter en entier sur les poignets : ce qui prouve, à notre avis, que ce singe n'avoit pas encore eu le temps d'être façonné à la station bipède, station qui, soit dit en passant, n'est jamais complétement naturelle à aucun individu de ce genre. M. Geoffroy Saint-Hilaire suppose que cette différence d'habitude pourroit tenir à une différence d'espèce, et à ce sujet il rapporte que M. de Blainville se trouve posséder un crâne de chimpanzé distinct de celui qui existe au Muséum [1]. Mais il est facile de préjuger que des différences énormes caractérisent les têtes de ces orangs africains, suivant les âges et même les sexes.

On ne connoît encore qu'une seule espèce de chimpanzé, bien qu'il soit possible qu'un jour on puisse en distinguer plusieurs.

LE CHIMPANZÉ A COCCIX BLANC.

Pithecus leucoprymna, Less. [2].

Nous avons résumé dans l'article précédent tout ce que l'on savoit du chimpanzé d'Afrique. Dans celui-ci il ne s'agira que de la description de l'espèce que nous avons fait figurer, d'après un individu pris sur la côte de Guinée, conduit au Brésil, où il a vécu long-temps, et que nous a communiqué M. Delâtre, qui en possède la dépouille à Paris.

Ce chimpanzé présentoit les dimensions suivantes :

	Pouces.	Lignes.
Hauteur.	26	6
Diamètre, au thorax.	7	»
Longueur de la face, de la symphyse à la base du front.	3	6
——— des oreilles.	1	3
Largeur des oreilles.	2	»
——— de la bouche.	2	6
Longueur du corps.	14	»
——— des bras.	14	6
——— des mains.	3	8
——— des jambes.	12	»
——— des pieds.	4	»

Les mâchoires sont renflées, saillantes, munies de dents de même forme que celles de l'homme, et recouvertes par deux lèvres minces, très fendues, à commissure linéaire. Le nez est rentré, concave, perforé par deux narines très ouvertes, ovalaires, isolées par une mince cloison. Les yeux sont oblongs, séparés par un intervalle plane, garnis de cils, surmontés d'arcades arrondies, à peine proéminentes. Le front est légèrement bombé, puis déclive. Le menton est convexe. Toute la face est nue, ayant quelques poils sur les pommettes, qui sont peu saillantes. Des favoris épais couvrent les côtés des joues et s'unissent sous le menton. La tête est arrondie, abritée de cheveux peu touffus, longs sur l'occiput et courts sur le sommet de la tête. Les oreilles sont larges, hautes, médiocrement déjetées en arrière, à conque rebordée, à pavillon dessiné comme chez l'homme. Les bras sont allongés, à faisceaux musculaires assez robustes, couverts de poils dirigés de haut en bas sur les bras, et de bas en haut sur l'avant-bras. La main est longue, à doigts nus, à paume épaisse, à pouce très court, très étroit. Tous les ongles sont aplatis, blanchâtres. La verge est mince, pointue, surmontant un petit scrotum. Les fesses sont sans aucune callosité; les jambes sont courtes, épaisses. Les pieds ont un pouce opposable, un peu plus prononcé qu'aux mains; ils sont dénudés, calleux sur le bord externe. Les poils de ce chimpanzé sont entièrement rudes, flexueux, peu serrés, excepté sur le dos, les épaules et le dehors des membres ; ils sont beaucoup plus rares sur le thorax. Le ventre est en dedans des membres : les mamelles sont au nombre de deux, ayant chacune un petit mamelon arrondi, dénudé sur son pourtour.

Le pelage est noir, profond partout, excepté le

[1] « M. de Blainville a acquis pour le Cabinet de la » Faculté des Science un crâne de troglodyte assez dif- » férent de celui de notre chimpanzé. Son volume est » plus considérable d'un peu plus du tiers; en ligne » droite, et d'avant en arrière, sa longueur n'excédoit » que d'un pouce et demi; mais d'ailleurs ce crâne est » parfaitement ossifié : il avoit produit toutes ses dents » molaires, qui étoient bien au nombre de cinq. Il » porte aussi tous les caractères d'un animal parvenu » à son entier développement. Le chimpanzé de Buffon » seroit, sans aucun doute, arrivé à une taille plus con- » sidérable. J'ai comparé ces deux crânes de chimpanzé. » Les différences tiennent à celles qu'introduisent les » développements d'un âge plus avancé. Dans le crâne » adulte, ou celui de la Faculté, la crête sourcilière » forme une lame avancée au-dessus des yeux qui pro- » duit un effet très singulier. Le trou occipital est beau- » coup plus reculé, laissant hors de lui postérieurement » la longueur de son diamètre pour quatre à cinq de » ces longueurs en devant. Les mâchoires, principale- » ment l'inférieure, étoient remarquables par l'excès de » leur largeur, et je n'ai point trouvé qu'on dût regarder » cet excès comme occasionné par le développement » des dents canines, qui excèdent peu en grosseur et en » longueur les dents voisines. » (Geoffroy Saint-Hilaire, *Cours de* 1828, VIIe leçon sténographiée, p. 20.)

[2] Illust. de zoologie, pl. 32 : *T. pilis rudis, nigerrimis; natibus niveis; facie nudâ rufo-carneâ : hab. Guinea, Congo.*

pourtour de l'anus, qui est largement bordé de poils blancs jaunâtres allongés. Nous n'avons pas vu de traces de callosités sur les fesses.

L'ORANG-OUTAN[1].

Pithecus satyrus. DESM., *sp.* 3 [2].

(Pl. 1 et 2.)

La plus ancienne indication que nous puissions citer de l'orang dont nous allons parler est celle de Jonston, sous le nom d'*orang-outan Indorum.*

Nous en retrouvons ensuite une figure fort grossière dans l'*Histoire naturelle et médicale des Indes orientales* de Bontius, publiée à Amsterdam en 1658; et quelques auteurs pensent que c'est encore le même animal dont il s'agit dans Charlet (1677), sous le nom de *satyrus indicus* ou *drill*, et dans Duhalde (*Description de l'empire de la Chine*, 1736), sous le nom de *sinsin*, usité parmi les Chinois. A ces vagues notions, à des renseignements superficiels, fut bornée pendant long-temps l'histoire de l'orang-outan, que Brisson et Linnæus confondirent avec le chimpanzé : ce n'est que fort tard que Buffon lui-même s'aperçut que ces deux animaux étoient évidemment distincts l'un de l'autre, et il compléta les descriptions qu'il en avoit données par des annotations qu'on trouve dans ses Suppléments. Cependant, dans l'intervalle de 1758 à 1764, Edwards avoit publié une excellente figure de ce qu'il appeloit *homme des bois.* Le naturaliste anglois Shaw a reproduit dans sa planche 4 cette figure d'Edwards, et y a joint celle de Vosmaër (pl. 5), et celle d'Allamand, gravée dans l'édition hollandoise de Buffon. Depuis ce temps l'histoire de l'orang-outan a été enrichie d'un grand nombre d'observations nouvelles, dont les principales sont dues à MM. Tilésius, compagnon de l'amiral Krusenstern dans son voyage autour du monde, Donavan, Frédéric Cuvier, Clarke-Abel et Griffith; et des portraits d'une grande vérité, dessinés en diverses contrées, sont venus donner une idée complète de ses traits : parmi ces dessins exacts nous citerons ceux de Maréchal, conservés dans les vélins du Muséum, et dont M. Bory a donné une copie dans l'atlas du *Dictionnaire classique d'Histoire naturelle;* une figure dessinée par M. le baron Cuvier, et gravée dans l'*Iconographie* de M. Guérin; celles enfin de MM. Frédéric Cuvier et Griffith. La gravure publiée par Audebert ne donne point une idée assez exacte de cet orang pour que nous puissions la citer avec les précédentes [1].

L'orang-outan diffère du troglodyte noir ou chimpanzé par des particularités évidentes d'organisation physique. Ces deux grands singes ne se ressemblent ni par les proportions des membres ni par les traits de la physionomie et la couleur du pelage : cependant il faut avouer qu'on ne connoît bien que le jeune âge de cet animal, et même le sexe féminin; car ce n'est que par des rapprochements faits d'après des documents écrits que le grand orang tué dans l'île de Sumattra en est regardé comme l'âge

(1) Nom malais, que tous les auteurs ont écrit à tort *orang-outang*, et jusqu'à ce jour affecté à l'orang d'Asie, que plusieurs zoologistes nomment aussi *orang roux.*

(2) *Simia satyrus*, L. Gm. Erxleb. : *jocko*, Buffon, *Suppl.*, t. VII, f. 1 ; *simia satyrus* et *simia agrias*, Screber, f. 2, et 2 B, 2 C ; *jocko*, Audeb., fam. 1, §. 1, pl. 2 ; Cuvier (Georges), *Règn. anim.*, t. I, p. 102; Shaw, *Gen. Zool.*, t. I, p. I, p. 3, pl. 3 et 4; F. Cuvier, *Hist. des Mammif.* 42e liv., juin 1824; *Ann. du Muséum*, t. XVI, p. 46; *Dictionn. des Scienc. natur.*, t. XXXVI, p. 281; Pennant, *Quadr.*, no 64, p. 96 ; *pongo*, Bory Saint-Vincent, *Diction. class. d'hist. nat.*, t. XII, p. 272, avec une très bonne figure; Griffith, *Règn. anim.*, trad. angl., avec planches; Donavan, *Rép. du natur.*, no 19 à 24 ; *the man of the wood*, Edwards, *Glan.*, t. I, pl. 23; Abel, *Ambass. de lord Amerhst*, fig. ; *pongo*, *Encyclop.* pl. 5, f. 1; Legât, *Voyag.*, t. II, p. 95; Bontius, *Ind. or.*, p. 84, fig. ; *simia orang-outang*, Klein, *Quadr.*, p. 86; Vosmaër, 1778, in-4, Amst. ; Tilésius, *Voyage de Krusenstern autour du monde* ; *pongo Wurmbii*, Desm., sp. 7 ; *grand orang-outang*, ou *pongo*, Wurmb, *Trans. soc. bat.*, t. II, p. 245; Geoffroy Saint-Hilaire, *Journ. de physique*, 1798, t. I, p. 342 ; et *Leçons sténographiées*, cours de 1828, p. 31 ; *singe de Wurmbii*, Audebert, *Singes*, avec la figure du squelette, pl. 2, f. 5 et 6; de Blainville, Note sur l'orang-outang, *Journ. de physique*, 1818, t. I, p. 311 ; Bory Saint-Vincent, *Dict. class.*, t. XII, p. 276; F. Cuvier, *Dict. des Scienc. natur.*, t. XXXVI, p. 285.

(1) Les journaux françois de 1835 contenoient, sur le jeune orang qui a vécu au jardin des Plantes, la note suivante :

« Le jeune orang-outan vivant, annoncé par M. de Blainville à l'Académie, dit l'*Echo*, est arrivé dimanche 15 mai au Muséum. Il a été aussitôt installé dans la cabane qu'on lui avoit préparée au-dessus de celles des autres singes, dans le double but d'en rendre la vue facile au public et de pouvoir lui prodiguer les soins qu'exige un animal aussi rare et aussi précieux.

» M. le capitaine Vansghen, qui a lui-même amené son jeune orang au Muséum, a bien voulu nous dire son histoire ; elle intéressera certainement nos lecteurs. Il s'adressa, pour avoir un orang, à quelques chasseurs de l'île de Sumatra, dans laquelle cet animal est du reste très rare. Les chasseurs s'étant mis aussitôt en recherche, rencontrèrent une femelle portant son petit encore fort jeune.

» Cette femelle, poursuivie avec ardeur, se réfugia sur un arbre dont toutes les branches furent successivement abattues par les chasseurs. Une seule branche restoit encore, celle qui supportoit l'animal; celui-ci, se voyant cerné de toutes parts, alloit s'élancer sur un

Orang-utan, Pithecus satyrus.

adulte, dans la plénitude de ses développements corporels. Quant au pongo de Wurmb, ce n'est qu'avec doute que des naturalistes ont émis l'opinion qu'il pourroit bien être l'orang-outan très avancé en âge; et plusieurs, encore aujourd'hui, ne balancent point à en faire une espèce distincte, dont nous donnerons plus tard les caractères.

Si l'orang-outan a la tête plus grosse, plus arrondie, en un mot plus *humaine* que le chimpanzé; si son cerveau est plus amplement développé; si son intelligence semble devoir marquer sa place après l'homme dans nos méthodes zoologiques, l'allongement disproportionné de ses membres lui fait contracter des liaisons plus intimes avec les gibbons, dont les formes sont déjà très dégradées. L'angle facial est plus aigu que celui du chimpanzé; mais cette obliquité n'est peut-être aussi apparente que parce que les crêtes sourcilières sont effacées, et ne forment point, comme chez le troglodyte, des arêtes larges et saillantes. Les bras de l'orang-outan sont beaucoup plus longs que ceux du chimpanzé, puisque les mains, lorsque l'animal est debout, atteignent presque les chevilles des pieds. La main est très longue, et le pouce ne dépasse point la première phalange de l'index. Pour peu que l'animal se baisse, les membres antérieurs touchent à terre; et comme ils sont beaucoup plus longs que les postérieurs, il en résulte une impossibilité physique de courir à quatre pattes, comme nous le développerons ailleurs.

L'orang qui nous occupe a les oreilles petites, arrondies, de moitié moins grandes que celles du chimpanzé; elles sont nues et colorées en noir, aussi bien que la face et le dedans des pieds et des mains. Les poils qui recouvrent le corps sont beaucoup plus épais et plus fournis sur les parties supérieures et externes des membres que sur le ventre et la poitrine, où ils sont rares et où ils disparoissent complétement; ceux qui sont implantés sur la tête partent du vertex, et retombent en tous sens sur les côtés en imitant une chevelure qui seroit mal peignée. De même que chez l'homme les poils des bras se dirigent de haut en bas depuis l'épaule jusqu'au coude, tandis qu'ils affectent un sens inverse sur l'avant-bras en rebroussant du poignet vers le bras. Ces poils longs et mous, rarement crépus, sont dans le jeune âge d'un blond cendré, puis en vieillissant ils deviennent secs et rigides, et leur couleur est alors d'un roux ardent. La teinte de la peau est un formément d'un bleuâtre ardoisé, et sur toute sa surface elle est finement ridée, comme chagrinée, ce qui annonce un défaut d'adhérence

arbre voisin, lorsqu'un homme de la troupe lui coupa d'un coup de hache une des mains de devant. La mère saisit alors son petit avec la main qui lui restoit; mais comme il lui fut dès lors impossible de se soutenir au milieu des arbres, elle ne tarda pas à tomber au pouvoir de ses agresseurs.

» Elle fut alors emmenée ainsi que son petit; mais les fatigues du voyage et la chaleur extrême augmentèrent la gravité de sa blessure, et une dégénérescence gangréneuse la fit bientôt périr. Le petit survécut: son âge fut approximativement évalué à six semaines; cet animal étoit entièrement nu, et ce ne fut que plus tard que les poils qui couvrent aujourd'hui son corps commencèrent à se développer. Ceux du dos parurent d'abord, puis ceux du ventre et des parties inférieures. Néanmoins l'animal avoit déjà fait ses dents incisives et les canines; ses molaires, aujourd'hui au nombre de trois de chaque côté et à chaque mâchoire, se montrèrent plus tard, mais sans occasionner aucun malaise appréciable.

» Le jeune orang fut nourri en partie avec de la bouillie qu'on étoit obligé de lui donner comme on la donne à un enfant; il étoit alors très foible et peu intelligent; maintenant il est très actif, doux de caractère, et sensible aux caresses. Il affectionne surtout M. Vansghen, mais il est familier avec tout le monde; il prend la main, s'accroche aux jambes de ses visiteurs, et monte jusque sur leurs épaules. C'est en lui donnant des soufflets ou même des coups de corde que le capitaine le corrige quand il est trop turbulent: il s'assied alors dans un coin, se cache la figure de ses bras, et pleure parfois; dans ce dernier cas, il porte ses mains sur ses yeux comme pour les essuyer.

» Il joue avec les enfants, et il prend avec eux beaucoup plus de ménagements qu'avec les grandes personnes. Il est aussi quelques animaux avec lesquels il sympathise, mais il ne peut souffrir les chats; il n'aime pas non plus les autres singes; il affectionne les chiens d'une manière toute particulière, et le capitaine recommande de mettre dans sa loge un jeune animal de cette espèce pour lui tenir compagnie. Il paroît en effet aimer beaucoup la société, et il entre en colère dès qu'il se trouve seul, brise alors et déchire tout ce qui est à sa portée. On peut au contraire faire de lui ce que l'on veut en le mettant au milieu de quelques personnes; il joue avec elles, et aime surtout qu'on le bouscule, qu'on le roule de toutes les façons.

» On n'avoit jusqu'ici possédé en France qu'un seul orang vivant, encore ce singe étoit-il très malade et presque mourant lorsqu'il y est arrivé. Cet orang, dont la peau bourrée existe encore à la galerie zoologique, a vécu quelques semaines seulement à la ménagerie de la Malmaison, il y a environ trente années. Celui que l'on doit à M. Vansghen est en parfaite santé; on remarque tout d'abord le volume de son ventre, sa manière lente de marcher et presque comme un cul-de-jatte, et au contraire sa légèreté à grimper et son intelligence.

» Nous l'avons vu à la fenêtre de sa loge tenant avec sa main de derrière (les singes ont des mains au lieu de pieds) un verre d'eau sucrée, et avec l'une de ses mains supérieures un biscuit qu'il trempoit dans la liqueur chaque fois qu'il vouloit en prendre une bouchée.

» Nous apprenons que le généreux capitaine Vansghen a refusé de vendre son orang aux naturalistes de Londres au prix de 5,000 fr. qui lui étoient offerts, pendant qu'il attendoit la réponse des professeurs du Muséum de Paris, auxquels il l'avoit proposé pour la somme de 3,500 fr. »

de l'épiderme avec le tissu cellulaire, particularité anatomique encore plus remarquable sur la poitrine, où la peau, par la laxité de son tissu, forme souvent comme des fanons pendants. C'est principalement sur le nu du ventre, des aines et des aisselles, que cette teinte bleuâtre de la peau est plus foncée : elle prend même un aspect noir assez intense sur le visage, où la couleur de chair dessine à peine le pourtour des yeux et la muqueuse des lèvres. Les ongles qui terminent les doigts des mains et des pieds sont noirs. Camper avoit cru que l'un des caractères de l'orang-outan étoit de ne point avoir d'ongle au pouce du pied; ce célèbre anatomiste a été en cela suivi par Shaw et par plusieurs naturalistes, bien qu'on ne doive attribuer ce manque d'ongle, dans le sujet observé par Camper, qu'à une circonstance purement individuelle. Il paroît aussi que cet ongle ne se développe jamais complétement, c'est-à-dire qu'il reste à l'état rudimentaire ou qu'il tombe de bonne heure. Edwards, plus correct sous ce rapport que ses successeurs, n'avoit point oublié de faire figurer cet organe dans le portrait qu'il a laissé de son *chesnut coloured jocko*, ou *man of the wood*. Toutefois, si le pouce de la main est opposable comme chez l'homme, et si par sa longueur et par ses facultés de préhension il jouit des mêmes mouvements, il n'en est plus de même du pouce du pied qui se trouve très déjeté en arrière, et sur le côté où il forme un angle de quatre-vingt-dix degrés avec les autres doigts.

Ainsi l'orang-outan est remarquable par sa face noire et son museau légèrement avancé. Son nez, tout-à-fait aplati à la base, ne s'élève que près des ouvertures nasales. Ses yeux, à iris brun, brillent au fond de l'orbite qui les protége rapprochés et de médiocre grandeur, leur forme est ovalaire, et leur plus grand diamètre placé dans le sens vertical. De la barbe, des favoris, couvrent le menton et les joues. La poitrine est large et bombée. Les bras, ainsi que nous l'avons dit, sont longs; mais les cuisses et les jambes sont proportionnellement beaucoup plus courtes. Le ventre, chez tous les individus qu'on a observés dans les premières années de leur vie, il est vrai, étoit démesurément gros, et cette particularité se trouve reproduite dans les deux figures de Vosmaër et dans celles de MM. Georges et Frédéric Cuvier. Deux sacs membraneux découverts par Camper occupent les côtés du larynx, et paroissent avoir pour but de modifier le timbre de la voix. Enfin les muscles fessiers ont bien moins de développement que chez le chimpanzé, et les mollets sont aussi beaucoup moins saillants et beaucoup moins bien dessinés.

Les très jeunes orangs sont caractérisés par le peu de poils qui les recouvre, et par la douceur de leur peau, également lisse sur toute sa surface. Leurs très petits yeux, leur nez aplati, la grande distance qui sépare la lèvre supérieure des narines, prêtent à leur physionomie enfantine un aspect bizarre sans doute, mais où se peignent toutefois la douceur du jeune âge et l'innocence des premières années.

La grandeur à laquelle parvient l'orang-outan n'est point précisément connue. Les individus qu'on a vus vivants en Europe n'avoient point encore passé leur troisième année, et n'offroient par conséquent que deux pieds six pouces à trois pieds. La taille la plus ordinaire des individus adultes dont parlent les voyageurs est d'environ quatre pieds et quelques pouces; mais un orang tué récemment dans l'île de Sumatra a offert jusqu'à sept pieds six pouces et demi de hauteur, mesure angloise qui répond assez exactement à six pieds et demi de la mesure de France. Le cours de la vie de ces animaux est trop peu connu pour que nous puissions nous rendre compte des modifications nombreuses qu'ils viennent à éprouver par la succession des années : tous les jeunes individus qui ont été étudiés en Europe étoient remarquables par leur sagacité et leur intelligence, et à ces qualités naturelles se joignoient des habitudes posées, un air calme et réfléchi, et des dispositions amicales et bienveillantes. Les orangs d'un âge plus avancé qui ont été poursuivis dans les forêts qui leur servent de retraite ont paru avoir le sentiment de leur vigueur; ils n'ont point craint de se mesurer avec leurs agresseurs, de repousser en un mot la force par la force, et de mériter, par ces simples actions du droit naturel et primitif, la réputation de férocité attachée à leur nom; l'âge, en usant toutefois l'énergie de leurs organes des sens, en dégradant les pièces osseuses qui les protégent, semble les rapprocher encore plus de la condition des brutes; et tel seroit le pongo, s'il est évidemment un orang-outan, vers le déclin de sa carrière. De tels exemples dans la nature ne sont pas rares d'ailleurs, et on les retrouve aussi bien chez les singes que chez un grand nombre d'autres quadrupèdes.

On ne sait point encore si l'on ne doit admettre qu'une seule espèce d'orang-outan. Celle que nous décrivons habite exclusivement les grandes îles situées sous l'équateur, dans l'archipel de la Sonde, et ne paroît point avoir jamais été rencontrée ailleurs qu'à Bornéo et à Sumatra. Les individus qu'on a observés sur la presqu'île de Malacca y avoient été portés par les trafiquants malais, et ni la Cochinchine, ni la Chine, ni Java, et encore moins les Moluques, n'en produisirent jamais.

Les orangs-outans ne vivent que de fruits et de racines au milieu des vastes forêts qui leur servent de refuge, dans ces profondeurs impénétrables où jamais l'homme ne porta ses pas. Ils en parcourent

les solitudes à l'aide des branches, car l'organisation de leurs membres est disposée de manière à offrir les conditions les plus favorables pour gravir sans effort les troncs des arbres les plus élevés; mais leur démarche à terre paroît devoir être gênée par les articulations des membres, et la station bipède, entre autres, seroit impossible au-delà de quelques instants par l'excès du poids des parties antérieures qui ne seroient point tenues en équilibre par des faisceaux de muscles assez puissants en arrière: il n'est pas jusqu'à la marche sur les quatre pieds qui ne soit gênée par le grand allongement des bras, disposition qui fait que les orangs, dont le corps est presque toujours en repos sur les membres inférieurs, sont obligés, lorsqu'ils veulent se déplacer, de s'appuyer sur les doigts des mains et des pieds repliés de manière que leurs longs bras font l'office de béquilles qui supportent le poids du corps, et permettent de le lancer en avant absolument de la même manière que le font les culs-de-jatte qui implorent la pitié publique dans les rues.

Pris jeunes, les orangs se façonnent à l'esclavage. Ils apprennent aisément à répéter une foule d'actes qu'ils voient reproduire sous leurs yeux; on en connoît plusieurs qui ont su remplir les offices d'un domestique bien dressé; mais en général, tristes et chagrins, ces singes, transportés loin du climat qui les a vus naître, finissent par périr des suites d'habitudes qui sont diamétralement opposées à leur organisation.

Par les détails que l'on vient de lire, on doit avoir une idée générale de l'orang-outan; mais notre description seroit trop incomplète si nous ne lui ajoutions pas, comme complément, des extraits étendus des travaux spéciaux qui le concernent, et dont la publication date de ces dernières années. Au premier rang nous citerons le travail plus ancien et fort bien fait de M. Fr. Cuvier, sur une jeune femelle qui vivoit au château de la Malmaison.

« Cet orang-outan n'avoit pas plus de vingt-six à trente pouces de hauteur étant debout. Les bras, depuis l'aisselle jusqu'au bout des mains, étoient longs de dix-huit pouces, tandis que les extrémités inférieures depuis le haut de la cuisse jusqu'au tarse n'avoient que huit ou neuf pouces. Les doigts des pieds avoient la même stature que ceux de la main; chacun d'eux étoit muni d'un ongle, et tous jouissoient d'une grande mobilité. On n'observoit pas les moindres vestiges de queue, et les fesses dépourvues de toute callosité étoient nulles ainsi que les mollets. La tête ressembloit beaucoup plus que celle d'aucun autre animal à la tête de l'homme; le front en étoit élevé et saillant, et la capacité du crâne fort étendue; mais elle étoit portée sur un cou très court. La langue, semblable à celle des autres singes, étoit très douce à sa surface, et quoique les lèvres fussent extrêmement minces et peu apparentes, elles avoient la faculté de s'étendre considérablement: on ne trouvoit dans la bouche aucune trace d'abajoue.

» La vulve fort petite avoit ses lèvres à peine sensibles, et son clitoris étoit entièrement caché; mais de chaque côté de cet organe on voyoit une tache couleur de chair où la peau sembloit être d'une nature plus molle et plus fine que celle des autres parties, ce qui sembleroit être une indication des lèvres. Deux mamelles se trouvoient placées sur la poitrine comme chez les femmes. Le ventre étoit naturellement fort gros.

» Un poil roux, plus ou moins foncé, plus ou moins épais sur les différentes parties du corps, couvroit presque entièrement cet animal: la peau étoit généralement ardoisée; mais les oreilles, le tour des yeux, le museau, l'intérieur des mains et des pieds, les mamelles et une bande longitudinale sur le côté droit du ventre, étoient couleur de chair cuivrée. Les poils de la tête, des avant-bras et des jambes, étoient d'un roux plus foncé que ceux des autres parties, et sur la tête, le dos et les parties supérieures des bras, ils étoient plus épais que partout ailleurs; le ventre en étoit peu fourni, et la face en avoit moins encore: la lèvre supérieure, le nez, la paume des mains et la plante des pieds, étoient les seules parties qui fussent entièrement nues. Tous les poils étoient laineux et de même nature, et ceux de la tête, en général plus durs, se dirigeoient tous en avant. La peau, et principalement celle de la face, étoit grossière et chagrinée, et celle du dessous du cou si flasque que l'animal sembloit avoir un goître lorsqu'il étoit couché sur le côté.

» Cet orang-outan étoit entièrement conformé, dit M. Frédéric Cuvier, pour grimper et faire des arbres sa principale habitation; mais s'il gravissoit avec aisance, en revanche il marchoit péniblement: du reste une grande lenteur caractérisoit tous ses mouvements; mais la marche sur le sol étoit d'une extrême difficulté. Pour se reposer il s'asseyoit sur les fesses ayant les jambes reployées sous lui à la manière des Orientaux. Il se couchoit indistinctement sur le dos ou sur les côtés, en retirant ses jambes à lui, et croisant ses bras sur sa poitrine; alors il aimoit à être couvert, et pour cet effet il prenoit toutes les étoffes, tous les linges qui étoient placés à proximité.

» Cet animal employoit ses mains comme nous employons généralement les nôtres, et l'on voyoit qu'il ne lui manquoit que de l'expérience pour en faire l'usage que nous en retirons dans un très grand nombre de cas particuliers: il se servoit de

ses doigts pour porter à la bouche ses aliments, parfois il les saisissoit avec ses longues lèvres; et sa manière de boire consistoit à humer l'eau, en se servant de l'élasticité de ses lèvres pour former un tube. Son odorat étoit soigneusement interrogé pour lui faire connoître les aliments avec lesquels il n'étoit point familiarisé; ce sens, éminemment perfectionné, ne le trompoit jamais. Il mangeoit indistinctement des fruits, des légumes, des œufs, du lait, de la viande; il aimoit beaucoup le pain, le café et les oranges, et une fois il vida, sans en être incommodé, un encrier qui tomba sous sa main. Il ne mettoit aucun ordre dans ses repas, et pouvoit manger à toute heure du jour comme les enfants. Sa vue étoit fort bonne, ainsi que son ouïe, et la musique ne produisit pas la moindre sensation sur ses sens. Pour se défendre, cet orang-outan mordoit et frappoit de la main; mais ce n'étoit qu'envers les enfants qu'il montroit quelque méchanceté, plutôt par impatience que par colère: en général il étoit doux et affectueux, et il éprouvoit un besoin naturel de vivre en société. Il aimoit à être caressé, donnoit de véritables baisers, et paroissoit trouver un plaisir fort grand à téter les doigts des personnes qui l'approchoient; mais il ne tétoit pas les siens. Son cri étoit guttural et aigu; il ne le faisoit entendre que lorsqu'il désiroit vivement quelque chose. Alors tous ses signes étoient très expressifs: il secouoit sa tête en avant pour montrer sa désapprobation, boudoit lorsqu'on ne lui obéissoit pas, et quand il étoit en colère il crioit très fort en se roulant par terre, et alors son cou se gonfloit singulièrement.

» Cet orang-outan arriva à Paris dans les commencements du mois de mars 1808; il provenoit de Bornéo, où il avoit été pris à l'âge de trois mois. Conduit à l'île de France où il avoit séjourné le même espace de temps, puis de là en Espagne où il fut expédié par terre en France en mettant deux mois à faire ce trajet, son âge étoit donc de dix à onze mois vers la fin de l'hiver de 1808; mais les fatigues de la traversée, le froid qu'il éprouva en franchissant les Pyrénées, détruisirent sa santé, et après cinq mois de séjour en France il mourut. »

Cet animal, bien différent de ceux dont on a fait l'histoire, n'avoit été soumis à aucune éducation particulière, et n'avoit reçu d'autre influence que celle des circonstances au milieu desquelles il avoit vécu. Il ne devoit rien à l'habitude; toutes ses actions étoient indépendantes, et les simples effets de sa volonté. Ces actions, soigneusement étudiés par M. Frédéric Cuvier, sont tellement intéressantes que nous croyons devoir les citer textuellement et sans abréviations.

« La nature a donné aux orangs-outans assez peu de moyens de défense. Après l'homme, c'est peut-être l'animal qui trouve dans son organisation les plus foibles ressources contre les dangers; mais il a de plus que nous une extrême facilité à grimper aux arbres, et à fuir ainsi les ennemis qu'il ne peut combattre. Ces seules considérations suffiroient pour faire présumer que la nature a doué l'orang-outan de beaucoup de circonspection. En effet la prudence de cet animal s'est montrée dans toutes ses actions, et principalement dans celles qui avoient pour but de le soustraire à quelque danger. Cependant sa vie paisible et douce, tant qu'il a été sous mes yeux, et l'impossibilité de le soumettre à des épreuves rigoureuses dans l'état de foiblesse où il étoit, m'ont empêché de multiplier en ce genre mes observations; mais aidé de celles qui ont été faites par M. Decaen pendant la traversée de l'île de France en Europe, nous parviendrons à prendre une idée assez exacte de ses facultés naturelles.

» Pendant les premiers jours de son embarquement cet orang montroit beaucoup de défiance en ses propres moyens, ou plutôt, ne pouvant apprécier la cause du roulis, il s'en exagéroit les dangers. Il ne marchoit jamais sans tenir fortement en ses mains plusieurs cordes ou quelque autre chose attachée au vaisseau; il refusa constamment de monter aux mâts, quelque encouragement qu'il reçût des personnes de l'équipage, et il ne fut poussé à le faire que par la force du sentiment que la nature semble avoir porté dans cette espèce à un très haut degré, celui de l'affection. Notre animal en ressentoit constamment les effets; et il doit sûrement conduire les orangs-outans à vivre en société et à se défendre mutuellement quand quelques dangers les menacent, comme le font la plupart des autres animaux qui sont portés par leur nature à vivre réunis. Quoi qu'il en soit, notre orang-outan n'eut le courage de monter aux mâts que lorsqu'il eut vu M. Decaen, son maître, y monter lui-même; il le suivit, et dès ce moment il y monta seul chaque fois qu'il en éprouva le désir: l'expérience heureuse qu'il avoit faite lui donna assez de confiance en ses propres forces pour qu'il osât la répéter.

» Les moyens employés par les orangs-outans pour se défendre sont en général ceux qui sont communs à tous les animaux timides, la ruse et la prudence; mais tout annonce que les premiers ont une force de jugement que n'ont point la plupart des autres, et qu'ils l'emploient dans l'occasion pour éloigner des ennemis plus forts qu'eux.

» Notre animal, vivant en liberté, avoit coutume dans les beaux jours de se transporter dans un jardin, où il trouvoit un air pur et les moyens de se donner quelque mouvement: alors il grimpoit aux arbres, et se plaisoit à rester assis entre les branches. Un jour qu'il étoit ainsi perché, on parut vouloir monter après lui pour le prendre; mais aussitôt

il saisit les branches auxquelles on s'accrochoit, et les secoua de toute sa force, comme si son intention eût été d'effrayer la personne qui faisoit semblant de monter. Dès qu'on se retiroit, il cessoit de secouer les branches; mais il recommençoit dès qu'on paroissoit vouloir monter de nouveau, et il accompagnoit ce geste de tant d'autres signes d'impatience ou de crainte que son intention d'éloigner par le danger d'une chute ou par une chute même celui qui menaçoit de le prendre fut évidente pour toutes les personnes qui se trouvoient en ce moment-là près de lui. Cette expérience, qui a été tentée plusieurs fois, a toujours eu les mêmes résultats. Souvent il se trouva fatigué des nombreuses visites qu'il recevoit : alors il se cachoit entièrement dans sa couverture, et n'en sortoit que lorsque les curieux s'étoient retirés; jamais il n'agissoit ainsi quand il n'étoit entouré que des personnes qu'il connoissoit.

» C'est à ces seuls faits que se bornent nos observations sur les moyens des orangs-outans pour se défendre; mais ils suffisent, je pense, pour convaincre que ces animaux peuvent suppléer par les ressources de leur intelligence à celles qu'une foible organisation physique leur refuse. Les besoins naturels de ces quadrumanes sont si faciles à satisfaire qu'ils doivent trouver dans leur organisation assez de moyens pour n'être pas obligés d'exercer fortement, sous ce rapport, leurs autres facultés. Les fruits sont les aliments principaux dont ils se nourrissent; et, comme nous l'avons vu, leurs membres sont essentiellement conformés pour grimper aux arbres. Il est donc vraisemblable que, dans leur état de nature, ces animaux emploient beaucoup plus leur intelligence à écarter les dangers qu'à chercher les objets de leurs besoins. Mais tous leurs rapports doivent nécessairement changer dès qu'ils se trouvent dans la société et sous la protection des hommes : leurs dangers diminuent, et leurs besoins s'accroissent. C'est ce que nous montrent tous les animaux domestiques, et ce que devoit à plus forte raison nous montrer notre orang-outan. En effet son intelligence a eu beaucoup plus d'occasions de s'exercer pour satisfaire ses désirs que pour se soustraire aux dangers. Je dois placer dans cette première division un phénomène qui pourroit tenir à l'instinct, le seul à peu près de ce genre que cet animal m'ait offert. Tant que la saison ne permit pas de le laisser sortir, il avoit une coutume singulière, et dont il auroit été difficile de deviner la cause : c'étoit de monter sur un vieux bureau pour y déposer ses excréments; mais, dès que le printemps eut ramené la chaleur, et qu'il fut libre de sortir de l'appartement, on trouva la raison de cette action bizarre. Il ne manqua jamais de monter à un arbre pour satisfaire aux nécessités de cette nature; on a même souvent employé ce moyen avec succès contre sa constipation habituelle.

» Nous avons déjà vu qu'un des principaux besoins de notre orang-outan étoit de vivre en société, et de s'attacher aux personnes qui le traitoient avec bienveillance. Il avoit pour M. Decaen une affection presque exclusive, et il lui en donna plusieurs fois des témoignages remarquables. Un jour cet animal entra chez son maître pendant qu'il étoit encore au lit; et dans sa joie il se jeta sur lui, l'embrassa avec force, et, lui appliquant ses lèvres sur la poitrine, il se mit à lui téter la peau comme il faisoit souvent le doigt des personnes qui lui plaisoient. Dans une autre occasion cet animal donna à M. Decaen une preuve plus forte encore de son attachement. Il avoit l'habitude de venir à l'heure des repas, qu'il connoissoit fort bien, demander à son maître quelques friandises. Pour cet effet il grimpoit par-derrière à la chaise sur laquelle M. Decaen étoit assis, de sorte qu'il ne pouvoit le voir de manière à le reconnoître qu'après être arrivé à la partie la plus élevée du dossier de cette chaise : là, perché, il recevoit ce qu'on vouloit bien lui donner. A son arrivée sur les côtes d'Espagne M. Decaen fut obligé d'aller à terre, et un autre officier du vaisseau le remplaça à table : l'orang-outan, comme à son ordinaire, entra dans la chambre, et vint se placer sur le dos de la chaise sur laquelle il croyoit que son maître étoit assis; mais, aussitôt qu'il s'aperçut de sa méprise et de l'absence de M. Decaen, il refusa toute nourriture, se jeta à terre, et poussa des cris de douleur en se frappant la tête. Je l'ai vu très souvent témoigner ainsi son impatience dès qu'on lui refusoit quelque chose qu'il désiroit vivement, et qu'il avoit sollicité. Cet orang-outan auroit-il été conduit à agir ainsi par une sorte de calcul? On seroit tenté de le croire; car dans sa colère il relevoit la tête de temps en temps, et suspendoit ses cris pour regarder les personnes qui étoient près de lui et voir s'il avoit produit quelque effet sur elles et si elles se disposoient à lui céder : lorsqu'il croyoit ne rien apercevoir de favorable dans les regards ou dans les gestes, il recommencoit à crier.

» Ce besoin d'affection portoit ordinairement notre orang-outan à rechercher les personnes qu'il connoissoit et à fuir la solitude qui paroissoit beaucoup lui déplaire, et il le poussa un jour à employer encore son intelligence d'une manière très remarquable. On se tenoit dans une pièce voisine du salon où l'on se rassembloit habituellement; plusieurs fois il avoit monté sur une chaise pour ouvrir la porte du salon; la place ordinaire de la chaise étoit près de cette porte, et la serrure se fermoit avec un pêne. Une fois, pour l'empêcher d'entrer, on avoit ôté la chaise du voisinage de la porte; mais à peine celle-ci fut-elle fermée qu'on la vit s'ouvrir, et l'orang-outan descendre de cette même chaise qu'il avoit apportée pour s'élever au niveau de la serrure. Il est

certain que jamais on n'avoit enseigné à cet animal à agir de la sorte, et il n'avoit même vu le faire à personne. Tout ce qu'il avoit pu apprendre par sa propre expérience c'est qu'en montant sur une chaise il pouvoit s'élever au niveau des choses qui étoient plus hautes que lui, et il avoit pu voir par les actions des autres que les chaises étoient transportables d'un lieu dans un autre, et que la porte dont il est question s'ouvroit en poussant le pêne : tout le reste de cette action venoit de lui. Les hommes, au reste, ne sont pas les seuls êtres différents des orangs-outans, auxquels ceux-ci peuvent s'attacher : notre animal avoit pris pour deux petits chats une affection qui ne lui étoit pas toujours agréable; il tenoit ordinairement l'un ou l'autre sous son bras, et d'autres fois il se plaisoit à les placer sur sa tête : mais, comme dans ces divers mouvements les chats éprouvoient souvent la crainte de tomber, ils s'accrochoient avec leurs griffes à la peau de l'orang-outan, qui souffroit avec beaucoup de patience les douleurs qu'il en ressentoit. Deux ou trois fois, à la vérité, il examina attentivement les pattes de ces petits animaux; et après avoir découvert leurs ongles, il chercha à les arracher, mais avec ses doigts seulement : n'ayant pu le faire, il se résigna à souffrir plutôt qu'à sacrifier le plaisir qu'il trouvoit à jouer avec eux. L'instinct sembloit encore entrer pour quelque chose dans le mouvement par lequel il portoit ces petits chats sur sa tête. Si quelques papiers légers lui tomboient sous la main, il les élevoit sur sa tête; s'il arrivoit à une cheminée, il en prenoit les cendres à poignée, et s'en couvroit la tête : il en faisoit de même avec la terre, avec les os qu'ils avoit rongés, etc.

» Nous avons dit que pour manger il prenoit ses aliments avec ses mains ou avec ses lèvres; il n'étoit pas fort habile à manier nos instruments de table, et à cet égard il étoit dans le cas des sauvages que l'on a voulu faire manger avec nos fourchettes et avec nos couteaux : mais il suppléoit par son intelligence à sa maladresse; lorsque les aliments qui étoient sur son assiette ne se plaçoient pas aisément sur sa cuillère, il la donnoit à son voisin pour la faire remplir. Il buvoit très bien dans un verre, en le tenant entre ses deux mains. Un jour qu'après avoir reposé son verre sur la table il vit qu'il n'étoit pas d'aplomb, et qu'il alloit tomber, il plaça sa main du côté où ce verre penchoit pour le soutenir. Le premier de ces faits, qui a souvent été répété ici, a été vu de plusieurs personnes, et le second m'a été rapporté par M. Decaen.

» Presque tous les animaux ont besoin de se garantir du froid, et il est bien vraisemblable que les orangs-outangs sont dans ce cas, surtout dans la saison des pluies. J'ignore quels sont les moyens que ces animaux emploient dans leur état de nature pour se préserver de l'intempérie des saisons. Notre animal avoit été habitué à s'envelopper dans des couvertures, et il en avoit presque un besoin continuel. Dans le vaisseau il prenoit pour se coucher tout ce qui lui paroissoit convenable : aussi, lorsqu'un matelot avoit perdu quelques hardes, il étoit presque toujours sûr de les retrouver dans le lit de l'orang-outan. Le soin que cet animal prenoit à se couvrir le mit dans le cas de nous donner encore une très belle preuve de son intelligence. On mettoit tous les jours sa couverture sur un gazon devant la salle à manger; et après ses repas, qu'il faisoit ordinairement à table, il alloit droit à sa couverture, qu'il plaçoit sur ses épaules, et revenoit dans les bras d'un petit domestique pour qu'il le portât dans son lit. Un jour qu'on avoit retiré la couverture de dessus le gazon, et qu'on l'avoit suspendue sur le bord d'une croisée pour la faire sécher, notre orang-outan fut, comme à l'ordinaire, pour la prendre; mais, de la porte ayant aperçu qu'elle n'étoit pas à sa place habituelle, il la chercha des yeux, et la découvrit sur la fenêtre : alors il s'achemina près d'elle, la prit, et revint comme à l'ordinaire pour se coucher.

» Nous avons déjà fait remarquer que cet animal étoit beaucoup trop jeune pour avoir pu nous montrer quelques phénomènes de son intelligence relatifs à la génération et à ses besoins. C'est donc ici que je terminerai tout ce que j'ai à dire sur les facultés intellectuelles de l'orang-outan qui a fait le sujet de mes observations. »

Tels sont les détails neufs et originaux dont nous sommes redevable à M. Fr. Cuvier. Nous les compléterons par les observations que le docteur Abel, naturaliste de l'ambassade de lord Amherst, a publiées sur un orang-outan de Bornéo qui fut transporté, sur *le César*, de Batavia en Europe, où il arriva en août 1817, et où il a vécu jusqu'au 1er avril 1819.

« Le pelage de cet orang-outan de couleur rouge brunâtre couvroit abondamment le dos, les bras, les cuisses, et les parties supérieures des mains et des pieds. Les poils, en certains endroits du corps, avoient jusqu'à six pouces de longueur et cinq pouces sur les bras : mais sur le dos de la main et des pieds ils étoient très courts et clair-semés. Leur direction étoit de haut en bas sur les reins, les bras et les jambes, et rebroussoient au contraire de bas en haut sur les avant-bras. Le visage étoit complétement nu, excepté sur les côtés, où s'implantoient de légers favoris, et au menton, que recouvroit une barbe grêle. Le dessus des épaules de même que les coudes et les genoux étoient revêtus d'une bien plus petite quantité de poils que le reste des bras ou des jambes, et les surfaces palmaires et plantaires des mains et des pieds étoient entièrement ta-

pissées d'un épiderme lisse. Partout la peau offroit une couleur grise bleuâtre. La tête, vue de face, étoit pyriforme, c'est-à-dire qu'à partir du menton elle s'élargissoit de manière à ce que le haut de la tête fût la partie la plus développée. Voisins l'un de l'autre, les yeux dont l'iris étoit brun foncé rouloient dans des orbites ovalaires; les paupières qui les recouvroient étoient sillonnées de vergetures, et la portion du palpébral inférieur étoit remarquable par son épaisseur et par les rides épaisses qui en parcouroient le contour. Le nez, dans la plus grande partie de son diamètre, ne s'élevoit point au-dessus du niveau de la face; il ne se dessinoit par une légère saillie que vers son extrémité où les narines s'ouvroient obliquement sous forme de fissures étroites. La bouche avançoit de beaucoup, et par son ensemble imitoit un mamelon élevé : elle acquéroit en s'ouvrant une ampleur démesurée; mais en se fermant elle n'offroit l'apparence que d'une simple ligne, car les lèvres étoient extrêmement minces. Le menton fuyoit sous la bouche, et au-dessous pendoit une membrane lâche, susceptible de se gonfler lorsque l'animal étoit animé par des sensations fortes, soit de plaisir, soit de colère. Dans le repos, ce tissu lâche n'imitoit pas mal ce repli du peaussier et du tissu cellulaire qui chez l'homme donne lieu à ce qu'on nomme double menton. On comptoit vingt-quatre dents aux deux mâchoires : à chacune d'elles existoient quatre incisives, dont les deux du milieu du maxillaire supérieur se trouvoient du double plus larges que leurs deux voisines; on observoit encore deux canines et six molaires. Les oreilles étoient remarquables par leur petitesse, et ressembloient parfaitement, par leur forme, à celles de l'homme; mais dans une situation plus élevée, puisque leur bord inférieur se trouvoit au niveau de l'angle externe de l'œil. La poitrine étoit beaucoup plus large que le bassin, et le ventre surtout avoit acquis un développement considérable. Les bras, par leur longueur démesurée et peu en rapport avec le corps, étoient aussi, toutes proportions gardées, bien plus prolongés que les extrémités inférieures.

» Les mains étoient longues, relativement à leur largeur et à celles de l'homme, et chacune d'elles étoit divisée en doigts minces et effilés. Le pouce surtout en étoit tellement court qu'il se terminoit au niveau de la première articulation du doigt indicateur. L'extrémité de chaque doigt se trouvoit revêtue d'un ongle noirâtre, parfaitement conformé et ovalaire. Les pieds surtout étoient fort longs, et par leur fonction comme par leur organisation ils ressembloient aux mains; leurs talons toutefois présentoient avec ceux de l'homme la plus frappante analogie; le gros orteil très court formoit un angle droit sur le pied, en arrière des autres doigts, et *n'avoit point d'ongle.*

» L'orang-outan de Bornéo ne sauroit marcher debout, ainsi que sa conformation le prouve; il n'essaya jamais volontairement de l'allure bipède. Sa tête, qui tombe en avant et hors de la ligne de gravité, étoit un obstacle puissant pour s'opposer à ce genre de locomotion. Il éprouvoit la plus grande difficulté à se tenir droit l'espace de quelques secondes, lorsque son propriétaire l'exigeoit; aussi, pour conserver son équilibre, se trouvoit-il contraint de lever les bras, et de les jeter en arrière pour s'en servir comme d'un balancier. Il cheminoit sur la surface unie du sol en y appuyant ses poings fermés, et soulevant le corps il lui donnoit un mouvement de balancement qui le faisoit avancer. Cette manière de marcher ne peut être bien rendue qu'en se figurant un homme privé de l'usage des jambes et marchant à l'aide de béquilles. Dans son indépendance l'orang-outan sans doute va très rarement sur la surface de la terre; tout dans sa structure annonce qu'il est destiné à vivre dans les arbres, qu'il est habile à grimper sur leurs troncs, et à s'accrocher à leurs branches. La longueur et la flexibilité des doigts des mains et des pieds les rendent très propres à saisir avec solidité et prestesse les tiges arrondies. La puissance de ses muscles lui permettoit de rester indifféremment suspendu, et sans grande fatigue, par une des extrémités. Les forêts sont pour lui un champ non interrompu qu'il peut parcourir en passant de branche en branche. Dans le repos, et pour s'asseoir sur une surface unie, l'orang-outan plie ses jambes sous lui; mais lorsqu'il veut demeurer assis sur la branche de l'arbre ou sur une corde, il s'appuie en entier sur les talons en déjetant le corps en avant des cuisses. Il sait se servir de ses mains comme tous les individus de sa tribu.

» Lorsque cet orang-outan arriva à Batavia on le laissa libre de ses actions; quelques jours après, il fut embarqué sur le vaisseau *le César* qui devoit le transporter en Angleterre; mais lorsqu'on le prit à Bornéo pour le conduire à Java, il resta paisible tant que le petit bâtiment fut en pleine mer, et ne se livra à la violence de son caractère que lorsqu'il se vit renfermer dans une cage de bambou destinée à le transporter à terre. Il essaya de mettre en pièces les barreaux de sa cage en les secouant violemment avec les mains; mais, voyant qu'il ne pouvoit en venir à bout en les prenant en masse, il essaya de les briser isolément. Il en reconnut un plus foible que les autres auquel il s'acharna tant qu'il tint bon : étant parvenu à le rompre, il s'échappa. Lorsqu'on l'eut conduit à bord du vaisseau *le César,* on essaya de le retenir à une chaîne fixée dans la

muraille du navire par un crampon de fer ; il eut bientôt brisé ce lien, et se sauva en traînant après lui cette chaîne dont la longueur, gênant ses mouvements, lui inspira la réflexion d'en rouler l'extrémité, et de la jeter sur ses épaules. Après avoir plusieurs fois répété ce manége, et ennuyé de ce que cette chaîne ne restoit point sur son dos, il finit par la prendre dans sa bouche afin de fuir plus à son aise.

» Après plusieurs essais tout aussi infructueux que le précédent, on renonça à tenir cet orang-outan à l'attache, et il lui fut permis dès lors de parcourir le vaisseau au gré de ses caprices. Il ne tarda point à se familiariser avec les matelots qu'il surpassoit en agilité; c'est en vain qu'ils essayèrent fréquemment de l'atteindre en le poursuivant sur les agrès, ces jeux ne servirent qu'à montrer toute l'étendue de son adresse, et la sagacité avec laquelle il savoit éviter les piéges. Lorsqu'il étoit surpris, il cherchoit à devancer ceux qui le poursuivoient; mais lorsqu'il se trouvoit trop vivement pressé il saisissoit la première corde venue en se balançant hors de leur portée. D'autres fois négligemment couché dans les haubans ou sur la tête du mât, il attendoit que les matelots, qui croyoient le surprendre, fussent arrivés à le toucher : alors, par un mouvement aussi brusque que la pensée, il se jetoit sur quelque manœuvre courante, et se laissoit glisser comme un trait sur le tillac, ou s'élançant sur le grand étai, il passoit d'un mât à l'autre en se balançant sur les mains de même qu'un habile funambule. En vain secouoit-on avec force les cordages minces auquels il s'accrochoit, ces secousses ne l'agitoient aucunement, tant ses muscles avoient de force et de puissance, pour maintenir les extrémités sur les corps qu'elles embrassoient. Parfois lorsqu'il étoit de bonne humeur et en disposition de jouer, il s'élançoit dans les bras du matelot courant à sa poursuite, et après l'avoir touché de la main il fuyoit d'un bond hors de sa portée comme pour le défier de l'atteindre.

» Pendant son séjour à Java cet orang-outan logeoit dans un grand tamarinier, près de la demeure de M. Abel. Il y avoit formé un lit en entrelaçant les petites branches et en les couvrant de feuilles; dans le jour, il s'y étendoit nonchalamment, en ayant soin de placer sa tête hors de cette espèce de nid, afin de voir si les hommes qui passoient au-dessous ne portoient pas des fruits; car aussitôt qu'il en apercevoit il ne manquoit pas de descendre afin d'en obtenir sa part [1]. Il avoit pour habitude de se coucher avec le soleil, ou plus tôt, lorsqu'il avoit fait un copieux repas. Il étoit réveillé au jour, et sa première action étoit de visiter ceux dont il recevoit habituellement sa nourriture.

» Il paroissoit faire très peu d'attention à plusieurs petits singes de Java, ses compagnons de voyage. Une fois cependant il essaya de jeter à la mer une cage qui renfermoit trois de ces animaux, et on suppose qu'il fut guidé dans cette action par le désir de les punir de ce qu'ils avoient reçu devant lui des aliments dont il n'avoit pas eu sa part. Mais, quoiqu'il ne s'en occupât guère pendant toute la traversée, M. Abel pense qu'il étoit moins indifférent à leur société lorsqu'il n'étoit pas observé, et il fut un jour surpris sur l'avant du mât de misaine jouant avec un jeune singe mâle. Couché sur son dos et en partie couvert d'une voile, il contempla quelque temps avec une grande gravité les gambades du singe qui étoit au-dessus de lui; mais à la fin il l'attrapa par la queue, et essaya de le rouler dans sa couverture. L'action cependant ne paroissoit pas se passer entre égaux; car l'orang-outan ne daigna pas folâtrer avec le singe comme il faisoit avec les mousses. Pourtant les singes avoient évidemment une grande prédilection pour sa société, car lorsqu'ils étoient détachés ils alloient le trouver, et furent souvent vus s'avançant clandestinement, et se cachant vers lui. Leur intimité ne s'accrut pas sensiblement, car ils parurent aussi familiers avec lui dès la première entrevue qu'à la fin du voyage.

» Mais, quoique très doux, l'orang-outan pouvoit être animé par une violente rage, qu'il exprimoit en ouvrant la bouche, en montrant ses dents, et en saisissant et mordant ceux qui étoient près de lui. Quelquefois il parut presque désespéré, et en deux ou trois occasions il se livra à des actes qui dans un être raisonnable auroient été regardés comme la menace d'un suicide. Si on lui refusoit obstinément une orange lorsqu'il essayoit de s'en saisir, il poussoit de grands cris, et s'élançoit en fureur sur les cordages; ensuite il revenoit, et essayoit

[1] Gemelli Carreri, dans son *Voyage autour du monde*, parle évidemment de l'orang-outan, lorsqu'il dit « avoir vu un singe qui se plaignoit comme un enfant : qui marchoit sur les deux pieds de derrière, » emportant sa natte sous son bras pour se coucher et » dormir. Ces singes, ajoute-t-il, paroissent avoir plus » d'esprit que les hommes à certains égards; car, quand » ils ne trouvent plus de fruits sur les montagnes, ils » vont au bord de la mer, où ils attrapent des crabes, » des huîtres et autres choses semblables. Il y a une espèce d'huître, qu'on appelle *taclovo*, qui pèse plusieurs livres (*tridacne bénitier*), et qui est souvent » ouverte sur le rivage; or ce singe, craignant que quand » il veut la manger elle ne lui pince les doigts en refermant ses valves, jette entre les deux coquilles une » pierre qui s'oppose à sa fermeture, et peut ensuite » manger sans crainte le mollusque. »

derechef de l'obtenir : s'il étoit encore joué, il se rouloit comme un enfant sur le pont, jetant les cris les plus perçants; une fois, se levant soudain, il s'élança avec fureur sur le côté du vaisseau, et disparut. Témoins de cette action, les gens du vaisseau crurent d'abord qu'il s'étoit élancé dans la mer; mais, après l'avoir cherché, on le trouva caché sous les chaînes des haubans.

» Cet animal ne fait point les grimaces et les contorsions des autres singes, et ne possède point leur penchant à la malice. Une gravité qui approche de la mélancolie et de la douceur étoit fortement exprimée dans sa contenance, et sembloit être ses dispositions caractéristiques. Lorsqu'il se trouvoit pour la première fois parmi des étrangers, il regardoit pendant des heures entières autour de lui d'un air pensif, en appuyant sa tête sur sa main; et lorsqu'il étoit ennuyé d'être un objet de curiosité, il se cachoit sous le premier meuble qui étoit à sa portée. Sa douceur étoit prouvée par la patience avec la quelle il supportoit les injures même graves, et ce n'étoit qu'à la dernière extrémité qu'il cherchoit à se venger. Mais il évitoit toujours ceux qui le lutinoient trop fréquemment. Il s'attacha promptement aux marins qui se conduisirent bien à son égard; il aimoit beaucoup s'asseoir à leurs côtés, et, s'en approchant autant que possible, il prenoit leurs mains entre ses lèvres, et réclamoit vivement leur protection et leur appui. Le bosman de *l'Alceste*, qui partageoit ses repas avec lui et qui étoit son plus grand ami (quoiqu'il lui dérobât quelquefois son grog et son biscuit), lui apprit à manger avec une cuillère; il s'asseyoit souvent à la porte de la cabane de ce maître pour prendre son café, sans être aucunement troublé par ceux qui l'observoient, et cela avec un air sobre et comique qui sembloit être une parodie de la nature humaine.

» Après le bosman M. Abel étoit peut-être sa connoissance la plus intime. Il le suivoit constamment à la tête du mât, où il se retiroit souvent pour fuir le bruit du vaisseau; et, s'étant assuré que ses poches ne contenoient point de vivres, il se couchoit alors à ses côtés, et se couvroit entièrement d'une voile qu'il écartoit parfois pour suivre de l'œil tous ses mouvements.

» Son amusement favori à Java étoit de s'élancer d'arbre en arbre et sur le toit des maisons; et dans le navire, de se pendre par les mains aux cordes et de badiner avec les mousses. Il les excitoit à jouer en les tapant avec la main lorsqu'ils passoient, et en se sauvant ensuite; ou bien il se laissoit attraper, et alors s'engageoient des démêlés burlesques dans lesquels il avoit recours aux mains, à ses pieds et à sa bouche. Si on peut tirer quelque conjecture de ces jeux et de la manière dont il attaque son adversaire, on doit penser que son premier but est de le jeter à bas, puis de s'en saisir avec ses mains et ses pieds, et alors de le blesser avec les dents.

» A bord du vaisseau il dormoit ordinairement sur la tête du mât (le choue), en s'enveloppant d'une voile [1]. Il se donnoit beaucoup de mal pour faire son lit, et ne manquoit pas de le débarrasser des objets qui auroient pu rendre inégale la surface sur laquelle il vouloit reposer; et, content de cet arrangement, il tiroit sur lui la voile et s'étendoit sur le dos. Quelquefois M. Abel s'emparoit de son lit, et aiguillonnoit son humeur en refusant de le lui rendre : alors il s'efforçoit de tirer à lui la voile, et ne vouloit se retirer que lorsqu'il étoit resté maître du terrain. Si le lit étoit assez large pour deux, il se posoit tranquillement auprès de la personne qui étoit venue l'occuper; ou, s'il arrivoit que toutes les voiles fussent déferlées, il cherchoit un autre objet,

[1] Ces habitudes, observées par un naturaliste très instruit, nous prouvent aussi que nous ne devons pas toujours rejeter sans examen le récit des anciens voyageurs. Leguat, que beaucoup de savants regardent avec quelque apparence de raison comme un conteur, rapporte, dans la narration de son voyage et de ses aventures (*Voyage et Aventures* de François Leguat *aux deux îles désertes des Indes orientales*, 2 vol. in-12; Londres, 1720), tome II, page 95, quelques particularités sur l'orang-outang, qu'il est bon de conserver. « Je dirai quelque chose d'un singe extraordinaire, que » j'ai vu à Java, où il avoit une petite maisonnette sur » la pointe du bastion qu'on nomme le Saphir. C'étoit » une femelle. Elle étoit de grande taille, et marchoit » souvent fort droit sur ses pieds de derrière; alors elle » cachoit d'une de ses mains, qui n'étoit vetue ni dessus » ni dedans, l'endroit de son corps qui distingue son » sexe * : elle avoit le visage sans autre poil que celui » des sourcils, et elle ressembloit assez en général à » ces faces grotesques de femmes hottentotes que j'ai » vues au Cap. Elle faisoit tous les jours proprement » son lit, s'y couchoit la tête sur l'oreiller, et se cou- » vroit d'une couverture, de la même manière que cela » se pratique communément parmi les hommes. Quand » elle avoit mal à la tête, elle se serroit d'un mouchoir, » et c'étoit un plaisir de la voir ainsi coiffée dans son » lit. Je pourrois en raconter diverses autres petites » choses qui paroissent extrêmement singulières; mais » j'avoue que je ne pouvois pas admettre cela autant » que le faisoit la multitude, ni en tirer les mêmes con- » séquences, parce que, comme je n'ignorois pas le » dessein qu'on avoit de porter cet animal en Europe » pour le faire voir, j'avois beaucoup de penchant à sup- » poser qu'on l'avoit dressé à la plupart des singeries » que le peuple regardoit comme lui étant naturelles : » à la vérité c'étoit une supposition. Il mourut à la hau- » teur du Cap de Bonne-Espérance, dans un vaisseau de » la flotte sur laquelle j'étois. »

* Cette observation est, ainsi que plusieurs autres de Leguat, entièrement fausse. Les orangs ignorent le sentiment de la pudeur, aussi bien que les hommes de race noire qui vivent à la Nouvelle-Hollande et sur les terres des Papous. Habitués dès leur enfance à une complète nudité, peuvent-ils avoir, comme nous, des idées de bienséance ?

voloit soit une veste, soit une chemise de matelot mise au sec, ou tâchoit de découvrir la couverture de laine de quelque hamac. Lorsqu'on eut doublé le cap de Bonne-Espérance, il souffrit beaucoup d'une température refroidie, surtout dans les premières heures de la matinée; aussi, lorsqu'il descendoit du mât transi de froid, il couroit vers un de ses amis, se jetoit dans ses bras, et le serroit fortement pour se réchauffer : il poussoit des cris violents au contraire, si l'on essayoit de l'éloigner.

» Sa nourriture à Java consistoit principalement en fruits, et surtout en mangoustans qu'il aimoit passionnément. Il suçoit aussi les œufs avec voracité, et s'occupoit fréquemment d'en chercher. A bord sa nourriture n'étoit pas déterminée; il mangeoit indifféremment toutes sortes de viandes, et surtout lorsqu'elles étoient crues; il aimoit beaucoup le pain, mais il préféroit les fruits lorsqu'il pouvoit en obtenir. Sa boisson à Java étoit de l'eau; à bord elle étoit aussi variée que les mets qui formoient sa nourriture. Il préféroit le café et le thé; mais il acceptoit le vin, et prouva un goût fort vif pour les liqueurs fortes en dérobant une bouteille d'eau-de-vie au capitaine. A Londres il préféroit à toute autre substance la bière et le lait, bien qu'il bût aussi fréquemment du vin et des liqueurs.

» Dans ses tentatives pour obtenir de la nourriture, il montra en plusieurs circonstances une grande sagacité et une finesse de tact peu commune. Il étoit toujours très impatient de saisir ses aliments lorsqu'on les lui présentoit, se mettoit en colère lorsqu'on ne les lui livroit pas promptement, et poursuivoit la personne chargée de les lui donner par tout le vaisseau. M. Abel alloit rarement sur le pont sans avoir dans sa poche des confitures ou des fruits, et jamais il n'échappa à son œil vigilant. Quelquefois il essayoit de l'éviter en montant sur le mât; mais il étoit toujours prévenu ou interrompu dans sa fuite. Lorsqu'il arrivoit avec lui dans les haubans, il se soutenoit d'un pied dans les enfléchures, et retenoit ses jambes avec l'autre pied et une main, tandis qu'il fouilloit dans ses poches. S'il trouvoit impossible de le surprendre, il grimpoit à une grande hauteur dans le gréement, et s'élançoit brusquement sur lui. Enfin, apercevant son intention de descendre, il se glissoit par une corde, et étoit en bas en même temps que lui. Quelquefois M. Abel attachoit une orange au bout d'une corde, et la laissoit pendre du mât sur le pont; et aussitôt qu'il vouloit la saisir, il l'élevoit rapidement. Après avoir été plusieurs fois trompé dans son emploi des moyens naturels, il changeoit son plan. Paroissant n'y plus faire attention, il s'en alloit à quelque distance, et montoit tranquillement aux agrès pendant quelques minutes; puis, par un saut imprévu, il attrapoit la corde qui soutenoit l'orange. Si on retiroit précipitamment la corde, il paroissoit désespéré, abandonnoit ses efforts, se jetoit dans les cordages, et crioit avec violence. Mais il revenoit toujours; et, s'il étoit encore vaincu, il saisissoit le bras afin de lui enlever l'orange.

» Deux fois seulement il manifesta une grande frayeur : c'étoit à la vue de huit grandes tortues apportées à bord tandis que *le César* étoit à l'Ascension. Alors il grimpa en toute hâte sur la partie du vaisseau la plus élevée; et de là, regardant au-dessous de lui, il allongea ses longues lèvres sous la forme d'un groin, et laissa échapper en même temps un son qui peut tenir le milieu entre le croassement d'une grenouille et le grognement d'un cochon. Au bout de quelque temps il s'aventura à descendre, mais avec beaucoup de précaution, regardant continuellement les tortues; et on ne put jamais l'en faire approcher qu'à plusieurs toises de distance. Il monta à la même hauteur et fit le même grognement en voyant plusieurs hommes qui se baignoient, et qui plongeoient dans la mer; et après son arrivée en Angleterre il témoigna presque le même degré de frayeur en voyant une autre tortue vivante.

» Cet orang-outan fut conservé en Angleterre à Exeter-Change, où ses aimables qualités et sa grande douceur lui attirèrent de nombreuses visites. Jamais on n'eut à le punir ou à le tenir captif. Il témoignoit la plus grande préférence à son gardien et aux personnes qui le visitoient fréquemment. Pendant sa maladie et jusqu'à l'instant de sa mort son air suppliant sembloit réclamer le secours de ceux qui l'approchoient, et tout en lui inspiroit des émotions d'autant plus tristes qu'il rappeloit parfaitement les souffrances de l'homme, dont il avoit jusqu'à la moindre douleur. La maladie qui l'a fait périr fut occasionnée par des dents qui sortoient de leur alvéole, et qui prouvent sa grande jeunesse. Pendant son séjour à Londres sa taille se développa en longueur comme en grosseur; ce qui porte M. Abel à croire que l'orang-outan adulte est identique avec le pongo. »

A la suite des observations détaillées et piquantes de M. Abel nous croyons devoir citer celles que M. John Mac-Leod, chirurgien de marine sur le vaisseau du capitaine Maxwell, a publiées sur le même animal [1]. Le rapprochement de ces données fournira des termes de comparaison dans la manière dont sont interprétées les actions des animaux.

« L'orang-outan de Bornéo n'est pas seulement remarquable parce qu'il est très rare, mais encore par la forte ressemblance qu'il a sous plusieurs rapports avec l'homme. Le crâne est absolument, à l'exté-

[1] *Voyage du capitaine Maxwell en Chine*, traduction françoise; Paris, 1818, in-8°, p. 341.

rieur, comme le nôtre. La forme de la partie supérieure de la tête, le front, les yeux, qui sont noirs et animés, les cils, en un mot tout ce qui a rapport aux yeux et aux oreilles, ne diffèrent en rien de l'espèce humaine. Les poils de sa tête sont les mêmes que ceux qui couvrent le reste de son corps. Son nez est très plat, et la distance qui le sépare de la bouche est considérable. Son menton est très large, ainsi que toute la partie inférieure de la mâchoire. Ses dents sont fortes et au nombre de trente-six [1]. Le bas de sa figure est comme une espèce de caricature de celle de l'homme. La position des omoplates, la forme générale des épaules et du sein, ainsi que celle des bras, la jointure du coude principalement, et les mains, offrent des signes non moins frappants de ressemblance. Le métacarpe, ou cette partie de la main qui est entre les doigts et le poignet, est un peu allongé; et en plaçant la jointure du pouce presque au niveau de celle des autres doigts, la nature semble avoir formé sa main pour le genre de vie qu'il mène dans les forêts, en lui donnant les moyens de grimper plus aisément aux branches des arbres.

» Celui dont je parle avoit le ventre très gros et comme gonflé, et ressembloit assez à ces Silènes que l'on voit assis sur des tonneaux : mais étoit-il aussi replet quand il vivoit dans les bois? ou n'est-ce que depuis son introduction dans une nouvelle société et en faisant meilleure chère qu'il l'est devenu? C'est ce qu'il est difficile de décider. Ses cuisses et ses jambes sont courtes et tortues, la cheville et le talon comme ceux de l'homme; mais le devant du pied est composé d'orteils aussi longs et aussi flexibles que les doigts, avec un pouce placé un peu en avant de la malléole interne, conformation qui lui permet de tenir tout ce qu'il saisit aussi ferme avec ses pieds qu'avec ses mains. Quand il se dresse, il peut avoir environ trois pieds de hauteur : il sait marcher quand on le guide comme un enfant; mais sa marche naturelle, lorsqu'il est sur un terrain uni, est de se soutenir à chaque pas en posant sur la terre les jointures des doigts des mains. Tous les doigts, tant des mains que des pieds, ont, à l'exception du pouce du pied, des ongles exactement semblables à ceux de la race humaine.

» Les fruits et les noix de toute espèce paroissent être sa nourriture habituelle; mais il mange du biscuit ou toute autre sorte de pain, et quelquefois de la viande. Il boit fort bien du grog, même des liqueurs spiritueuses, quand on lui en donne, et nous l'avons vu plusieurs fois s'en servir lui-même. Il apprit facilement à prendre sa tasse de café ou de thé, et depuis son arrivée en Angleterre il a montré beaucoup de goût pour le *porter*. Il n'est point, comme les autres singes, d'un naturel méchant et malicieux; il ne vous étourdit pas en faisant claquer ses dents dans un mouvement de dépit et d'impatience : il est plutôt d'un caractère grave et posé, a l'humeur très sociable, et vit en bonne intelligence avec tout le monde. Il n'est pas enclin au vol; mais il ne se faisoit pourtant pas scrupule, lorsqu'il avoit froid ou qu'il vouloit dormir, de se couvrir de toutes les hardes qu'il pouvoit trouver, ou de dérober un oreiller dans l'un des hamacs, afin de se faire un lit plus doux et plus commode.

» Quelquefois, lorsqu'on l'agaçoit en lui montrant quelque chose à manger, il portoit au plus haut degré toutes les passions humaines, vous poursuivant en poussant des cris horribles, se renversant sur le dos, se roulant par terre, comme s'il étoit dans la plus grande rage, et essayant même de mordre ceux qui étoient près de lui : ou bien, s'accrochant à quelque cordage, il se laissoit glisser sur le bord du navire comme s'il vouloit se noyer; mais, quand il étoit tout près de l'eau, il s'arrêtoit, sembloit faire de nouvelles réflexions, et rentroit dans le vaisseau. Il fouilloit souvent dans les poches de ses amis pour y chercher des noix et des biscuits, qu'ils lui donnoient quelquefois. Il avoit beaucoup d'antipathie pour les autres espèces de singes plus petits que lui, et il les auroit jetés à la mer s'il avoit pu. Il étoit pourtant en général d'un naturel doux et docile, et qui ne se démentoit jamais, à moins qu'on ne le provoquât. C'est sans contredit, de tous les animaux, celui qui a le plus de rapport avec l'homme. »

A la suite de ces deux descriptions complètes et détaillées d'orangs-outans dans les premières années de leur vie, nous rappellerons les renseignements nouveaux dont on est redevable à M. Clarke-Abel, sur un grand individu tué dans l'île de Sumatra en 1825, et qui paroît être évidemment le vieil âge de l'espèce ordinaire. Le mémoire [1] de M. Abel a été rédigé d'après les dépouilles mal préparées de cet animal, et se trouve accompagné du récit des circonstances diverses qui ont précédé ou suivi sa capture. Il nous fournit sur l'orang-outan des particularités d'un haut intérêt.

« L'équipage d'un canot sous le commandement de MM. Craygimann père et fils, officiers du brick *Marie-Anne Sophie*, étant débarqué au lieu nommé *Ramboom*, près *Touramand*, dans le nord-est de l'île de Sumatra, sur un canton bien cultivé qu'ombragent des arbres clair-semés, aperçut un animal gigantesque de la race des singes. A l'approche des hommes, cet animal descendit de l'arbre sur lequel

[1] Ce nombre est doublement fautif, et n'est indiqué par M. Mac-Leod que par erreur.

[1] Il est inséré dans le tome XV, p. 489 des *Asiatic researches;* on y a joint une planche lithographiée représentant la tête, les dents, les mains et les pieds de l'animal.

il étoit perché; mais quand il vit qu'on s'apprêtoit à l'attaquer, il se réfugia sur un autre, et rappela dans sa fuite l'aspect d'un homme de la plus grande taille, couvert de cheveux luisants qui paroissoient noirâtres, mais dont la démarche eût été chancelante, et qui, pour ne pas broncher, appuyoit ses mains de temps à autre sur le sol où, en se servant d'un bâton, il cheminoit alors assez doucement. Bientôt on jugea de son agilité et de sa force dès qu'il fut parvenu sur une cime, d'où, s'élançant à l'aide des grosses branches, il passoit d'un arbre à l'autre aussi lestement que l'eût fait le plus petit et le plus vif des singes. Il eût été impossible de s'en rendre maître dans un bois touffu et serré, car alors la rapidité d'un cheval au galop n'eût pas été plus considérable que son allure. Ses mouvements étoient si prompts qu'on avoit à peine le temps de l'ajuster. Ce n'est qu'après avoir abattu plusieurs arbres et en agissant de ruse qu'on parvint à l'isoler, et alors il fut frappé successivement de cinq balles, dont une parut avoir pénétré dans les entrailles. Ses forces s'épuisèrent avec rapidité, et semblèrent complétement éteintes à la suite d'un vomissement copieux de sang noir. Néanmoins il se tenoit toujours dans le feuillage. Quelle fut la surprise des chasseurs lorsque, après avoir forcé le dernier asile de cet orang-outan, on le vit se relever avec vigueur, et s'élancer sur d'autres arbres! Mais bientôt sa foiblesse le fit retomber presque mourant, et tout en lui annonçoit qu'il alloit exhaler le dernier soupir. Les marins se croyoient assurés de leur proie, lorsque ce malheureux animal recueillit ce qui lui restoit de force, et se mit en posture de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Assailli à coups de pique, sa vigueur et l'énergie de ses membres robustes ne se démentirent point; il brisa comme un fragile roseau la tige d'une pique qu'il avoit saisie dans ses mains. Cet effort épuisa ce qui lui restoit de vigueur, et renonçant à une défense devenue inutile, il prit alors l'expression de la douleur suppliante. La manière piteuse avec laquelle il regardoit les larges blessures dont il étoit couvert toucha tellement les chasseurs, qu'ils commencèrent à se reprocher l'acte de barbarie qu'ils commettoient sur une créature qui leur sembloit presque humaine, non moins par la manière dont elle exprimoit ses douleurs que par ses formes corporelles. Lorsque cet orang eut terminé son existence, les naturels accourus autour des Européens contemplèrent sa figure avec un égal étonnement. Etendu sur le sol, il sembloit avoir sept pieds anglois de hauteur (six pieds cinq pouces de France); mais quand il étoit debout, dépassant de toute la tête l'homme le plus grand de l'équipage, on ne lui en avoit pas supposé moins de huit. Le corps étoit fort bien proportionné, la poitrine large et carrée, le bas de la taille mince; les yeux étoient assez grands, mais petits, proportions gardées avec ceux d'un homme; le nez paroissoit plus saillant que chez aucune autre espèce de singe, et la bouche étoit notablement fendue. Une barbe frisée, couleur de noisette, longue de trois pouces, ornoit les lèvres et les joues plutôt qu'elle ne défiguroit ces parties : les bras étoient bien plus longs que les membres postérieurs. Les organes sexuels retirés se laissoient entrevoir. Les dents, parfaitement complètes et d'une grande blancheur, annonçoient que cet individu n'étoit pas très âgé. On comptoit quatre incisives à chaque maxillaire, de forme aplatie, et taillée en biseau, longues à la mâchoire d'en bas d'un pouce cinq lignes; les canines avoient deux pouces sept lignes; les molaires présentoient les mêmes particularités dans leur couronne que celles de l'homme, mais leurs proportions étoient beaucoup plus considérables. Le poil qui constituoit le pelage étoit partout doux et luisant. Ce qui surprenoit le plus les assistants étoit la ténacité de la vie qui avoit long-temps résisté à tant de blessures. La force musculaire devoit avoir été bien considérable, car l'irritabilité de la fibre se manifesta encore d'une manière très frappante lorsque le cadavre ayant été transporté à bord et hissé pour y être écorché, le scalpel produisit un mouvement effroyable de contraction dans les muscles, même long-temps après la mort. Cette irritabilité fut telle, lorsqu'on atteignit les plans musculaires des gouttières vertébrales, que le capitaine Cornfoot en eut horreur, et que dans la persuation où il fut que ces marques de sensibilité ne pouvoient avoir lieu sans de vives douleurs, il ordonna de ne pas continuer la dissection qu'on n'eût séparé la tête du tronc.

» Cet orang-outan, comme dépaysé, devoit avoir voyagé pendant un certain temps avant d'être parvenu au lieu où il fut tué, car il avoit de la boue jusqu'aux genoux, et les habitants de cette partie de Sumatra n'avoient aucune idée d'avoir jamais vu un animal semblable. Les Malais qui peuplent ces côtes ne s'enfoncent jamais dans les vastes et impénétrables forêts qui commencent à deux lieues de *Ramboom*, et ils ignoroient complétement qu'un tel animal y existât. Ils lui attribuèrent les cris singuliers qu'on avoit entendus depuis quelques jours, et qui n'avoient aucune analogie avec ceux des animaux carnassiers qui viennent de temps à autre rôder la nuit autour de leurs demeures. La peau de cet orang, ridée et racornie, présente encore au moment actuel cinq pieds dix pouces, à partir de l'acromion jusqu'à la malléole. Le cou a trois pouces de longueur seulement; la face du haut du front jusqu'à la symphyse du menton en a neuf; le pied quatorze pouces : ce qui, au total, donne sept pieds anglois six pouces et demi de hauteur, et huit pieds deux pouces d'une main à l'autre, les bras étant étendus. »

L'examen de la dépouille de cet orang-outan a permis à M. Clarke-Abel de résumer les caractères suivants. « Le visage est ridé et complétement nu, si ce n'est au menton et au bas des joues, où se développe la barbe que les marins de *la Marie-Anne-Sophie* trouvèrent si bien placée et si belle. Quelques cheveux d'un noir plombé tombent sur les tempes et sur les côtés de la tête; des cils touffus garnissent les paupières. Les oreilles sont petites, collées le long de la tête, et hautes à peine de dix-huit lignes; elles ressembleroient parfaitement à celles de l'homme si elles avoient un lobule. La bouche grande et projetée en avant a des lèvres minces et étroites : la supérieure est recouverte par des espèces de moustaches. La paume des mains est très longue et de la couleur de la face. Les ongles qui terminent les doigts sont robustes, convexes, et très noirs : le pouce ne dépasse point la première articulation du doigt indicateur. Le pelage est généralement d'un brun rouge, passant au brun foncé en quelques endroits, et au rouge vif en d'autres. Partout le poil est très long en dessus, et surtout sur le dos où il forme une ligne plus épaisse et plus fournie, etc. »

Par les détails que nous venons de rapporter très au long, il est facile de voir que l'orang-outan décrit par M. Abel est un individu complétement adulte des deux jeunes que MM. Frédéric Cuvier et Abel lui-même nous ont précédemment fait connoître. Par la taille, par la puissance musculaire, par l'ensemble de ce que nous en savons, ce grand singe est peut-être le *pongo de Wurmb*, non encore vieilli par l'âge; mais cependant ce n'est guère qu'une supposition qu'on peut émettre, puisque M. Abel n'a point eu en sa possession la seule pièce probante, celle qu'il eût été si intéressant de discuter, le squelette enfin, et surtout la boîte osseuse crânienne, qu'on auroit pu comparer avec les mêmes parties de la charpente osseuse du pongo de Wurmb conservées au Muséum.

A la suite de l'histoire de l'orang de M. Abel nous joindrons des détails tirés du *Journal philosophique* de Boston [1], et du récit de M. John Jeffries, relatif à un orang-outan de Bornéo [2] conduit à Batavia, et dont la taille étoit de trois pieds quatre pouces, ce qui permet de supposer qu'il n'étoit âgé que de quatre ou cinq ans. « Cet orang, dit M. Jeffries, avoit à la première vue quelque ressemblance avec un Nègre, par son museau prolongé et par la couleur noirâtre de sa peau. Cependant les lèvres, le tour des yeux, le dedans des mains et des pieds, et le reste des téguments, dans les endroits dépourvus de poil, ressembloient en tout à ceux de l'homme : il marchoit soit sur deux pieds, soit en s'aidant des membres antérieurs qui étoient plus longs que ses jambes. Ses yeux bruns étoient enfoncés dans leurs orbites. Le nez étoit court, les lèvres saillantes, les épaules assez larges et aplaties, les fesses à demi nues, mais distinctes : il y avoit un sacrum, un coccix sans prolongement caudal, un nombril profond, un scrotum très développé et rugueux; le tout parfaitement semblable aux mêmes parties dans l'homme. M. Blanchard, capitaine du navire *l'Octavie*, étudia à loisir les mœurs de cet intéressant animal, et voici le résultat de ses observations. « Il vivoit familièrement avec les marins, qui l'appeloient *Georges*, et le considéroient comme un Nègre de l'équipage. Il servoit le café à table, comme il l'avoit toujours fait dans la maison de M. Forestier, son premier possesseur; il s'utilisoit à bord pour nettoyer le pont et apporter de l'eau; il arrangeoit les habits des officiers [1], aussi bien que pourroit le faire un domestique soigneux. Il amusoit l'équipage, qu'il charmoit par sa docilité et son obéissance. Une fois M. Blanchard le corrigea, et par son repentir apparent il ressembloit à un enfant qui pleure. Sa nourriture de prédilection étoit le riz; mais il aimoit les fruits, buvoit du thé, du café et même du vin blanc, surtout après dîner. Il ne s'asseyoit jamais sur le plancher, et choisissoit un siége élevé. D'après l'avis de M. Forestier, on lui donnoit de l'huile de ricin lorsqu'il étoit incommodé : une once le faisoit vomir et le purgeoit. Lorsqu'il contracta la maladie dont il mourut, il se laissoit tâter le pouls, qui donnoit autant de pulsations par minute que celui d'un homme. Sa peau adhéroit solidement à un tissu cellulaire plus dense sur la face, aux pieds et aux mains, comme chez nous. L'ouverture de l'abdomen montra les viscères dans les mêmes rapports que chez l'homme. Ainsi le péritoine, le mésentère et les ligaments suspenseurs du foie étoient amples et robustes. Le cordon des vaisseaux spermatiques descendoit le long des muscles abdominaux et du ligament de Poupart. L'estomac, le cœur, les poumons, n'étoient point différents de ces organes chez l'homme. Il en étoit de même de la glotte, de l'épiglotte, de l'os hyoïde et des cartilages du pharynx; seulement à l'entrée du larynx étoit placée la *poche de Camper*, qui pouvoit se gonfler et se remplir d'air à la volonté de l'ani-

[1] Boston's *Journal of Philosophy*, n° XII, août 1825, p. 570; et *Philosophical Magazine*, mars 1826, p. 182 (article analysé par J.-J. Virey, t. X, p. 140, du *Bulletin des Sciences*).

[2] M. le professeur Geoffroy Saint-Hilaire regarde le pongo de Wurmb comme une deuxième espèce du genre orang, et admet que l'animal décrit par M. Jeffries est un jeune individu de l'*orang* ou *pongo de Wurmb*; mais nous ignorons quels sont les motifs sur lesquels se fonde l'opinion du savant académicien.

[1] Peut-être ces détails sont-ils un peu fardés.

mal [1]. Le cerveau [2] pesoit neuf onces trois quarts; il donnoit naissance aux mêmes branches nerveuses que chez l'homme, et chacune d'elles sortoit par les ouvertures identiques, et se distribuoit de la même manière. Le diamètre des vaisseaux sanguins étoit généralement étroit, et les fibres musculaires étoient très robustes. »

Tels sont les documents les plus modernes que nous possédons sur l'être intéressant qui nous occupe. On ne peut se dissimuler qu'ils jettent un grand jour sur son histoire, et qu'ils forment la base la plus solide des connoissances que le temps ne peut manquer de compléter. Cependant il seroit injuste de dédaigner la description détaillée qu'en a laissée Vosmaër [1]; mais, comme elle a été insérée dans cette édition des *OEuvres de Buffon*, tome III (pages 598 et suiv.), nous y renvoyons le lecteur.

Il nous reste maintenant à parler du PONGO DE WURMB, que des motifs assez plausibles ont porté à regarder comme l'individu très vieux de l'orang-outan, dont on n'avoit jusqu'à ce jour connu que le jeune âge. Plusieurs naturalistes toutefois doutent de cette identité, et admettent, à l'exemple de M. de Lacépède, un genre *pongo* qui seroit placé à plusieurs degrés au-dessous des orangs et après les mandrills, comme s'éloignant déjà du type primordial des anthropomorphes, et présentant à un haut degré les formes des carnassiers. Mais reprenons les faits à leur source, et établissons par une discussion aussi lumineuse que possible l'état de la question.

Le baron de Wurmb [2] nomma pongo une grande espèce d'orang, dans laquelle il crut reconnoître le pongo de Buffon, c'est-à-dire le chimpanzé, et en donna une description assez étendue, mais qui cependant n'est point à l'abri de la critique. Toutefois le squelette de cet animal, qu'on conserve soigneusement dans les galeries du Muséum, et dont Audebert a publié une figure (Détails anatomiques, pl. 11, f. S), présente des différences telles qu'à moins de posséder la charpente osseuse de tous les âges des orangs, passant par la succession des années au type de celui du pongo, il est vraiment impossible d'admettre que ce soient des animaux de même espèce.

Le squelette du PONGO DE WURMB est haut de quatre pieds. La forme de la mâchoire inférieure fait présumer un os hyoïde fort grand; le museau y est aussi long que dans le mandrill, et même plus gros et plus obtus. Une crête osseuse très développée (voyez la pl.) surmonte le crâne; elle part de la partie moyenne de l'occipital, remonte sur la voûte du crâne, et se partage en deux branches qui se dirigent sur les côtés des orbites. Deux autres crêtes latérales, partant également de l'occiput, se dirigent vers les fosses temporales, et acquièrent jusqu'à cinq lignes d'élévation. Les vertèbres cervicales sont surtout remarquables par la longueur extraordinaire de leurs apophyses épineuses, qui surpassent, proportions gardées, ce qu'on trouve dans tous les autres mammifères. Les côtes existent au nombre de douze, y compris cinq fausses. Les membres antérieurs sont très longs, et descendent jusqu'aux malléoles. La main égale presque en lon-

(1) Le capitaine Blanchard dit que son orang-outan gonfloit cette poche quand il nageoit, et qu'elle contribuoit à soutenir la tête au-dessus de l'eau. On se rappelle que M. de La Billardière a cité un de ces animaux qui, en tombant à l'eau, se laissoit couler sans essayer le moins du monde de faire agir ses membres pour se sauver.

(2) Le cerveau de l'orang-outan diffère de celui des autres singes, suivant le docteur Tiedemann (Cerveau de l'orang-outan comparé à celui de l'homme, avec planche, *Zeitschrift für Physiologie*, t. II):

1° Par l'absence du faisceau médullaire nommé *trapèze* de la moelle allongée;

2° Par l'existence d'une échancrure postérieure au cervelet;

3° Par un plus grand nombre de sillons et de lames à la même partie;

4° Par la présence de deux tubercules mamillaires distincts;

5° Par les circonvolutions et les anfractuosités plus nombreuses et en même temps moins symétriques du cerveau;

6° Par l'existence d'incisures digitées sur les cornes d'Ammon.

Par tous ces points le cerveau de l'orang-outan ressemble à celui de l'homme. Il s'en distingue nettement par les particularités suivantes :

1° Le cerveau de l'orang-outan est en proportion plus petit, plus court et moins haut; les lobes postérieurs ne recouvrent point en entier le cervelet;

2° La masse des hémisphères cérébraux est plus petite, relativement à la moelle épinière, aux pyramides, au cervelet, aux tubercules quadrijumeaux, aux couches optiques et aux corps striés.

Chez l'orang-outan, le diamètre transversal de la moelle épinière, derrière les pyramides, est au plus grand diamètre transversal du cerveau même comme 1 : 9; chez l'homme, au contraire, ce rapport est comme 1 : 10; chez l'orang-outan, la largeur des pyramides est à celle du cerveau comme 1 : 9 ½; et chez l'homme, comme 1 : 13. Le diamètre des corps olivaires, comparé à celui du cerveau, est, chez l'orang-outan, comme 1 : 9; et chez l'homme, comme 1 : 18.

3° Le cerveau de l'orang-outan est plus petit, relativement aux nerfs, que chez l'homme.

4° Les hémisphères ont beaucoup moins d'anfractuosités et de circonvolutions que chez l'homme.

(1) Description de l'espèce de singe, aussi singulier que très rare, nommé *orang-outang* de l'île de Bornéo. (*Feuilles de Vosmaër*, Amst., 1778.)

(2) *Mémoires de la Société de Batavia*, t. II, p. 245.

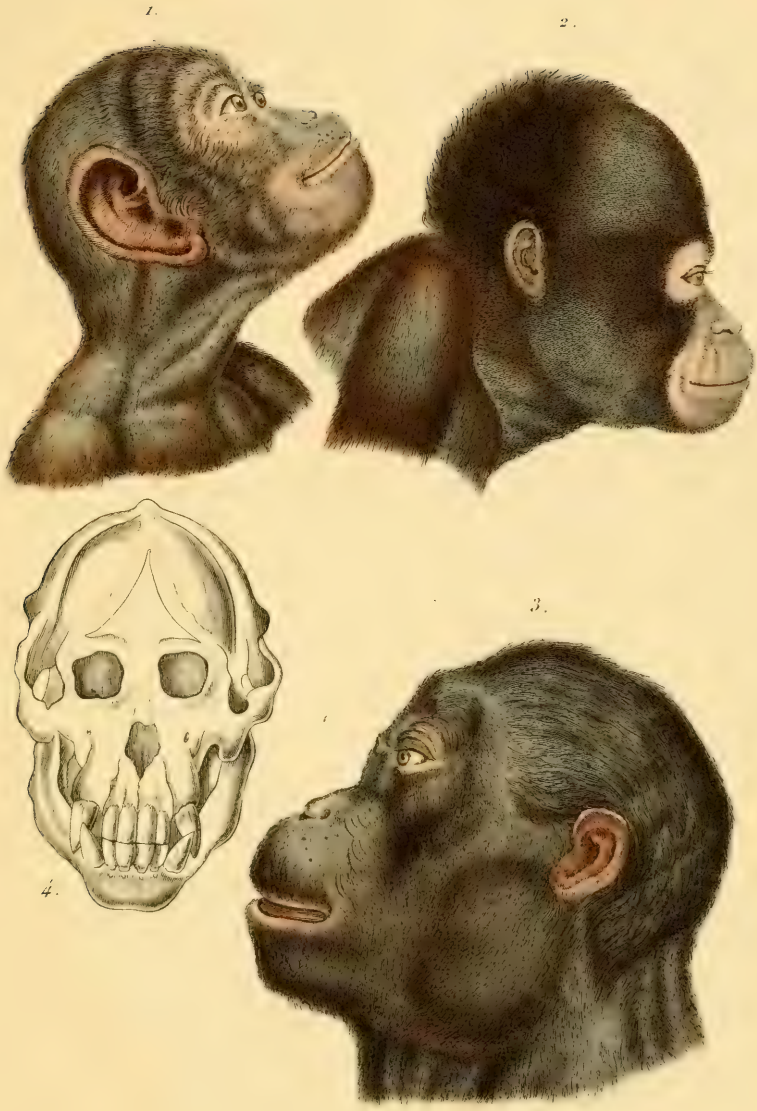

1. Chimpanzé jeune ; 2. jeune Orang-outan ;
3. Orang-outan adulte ; 4. crâne du Pongo de Wurmb.

Publié par Pourrat Frères à Paris.

gueur la jambe, et l'avant-bras est à lui seul aussi prolongé que le bassin et le fémur pris ensemble. Les dents canines présentent une force considérable; et par leur développement, leur longueur et leur pointe cunéiforme, elles rappellent celles des animaux les plus carnassiers.

Ce pongo fut pris dans le district de Saccadina, dans l'île de Bornéo, par le résident hollandois de Rambang. Il se défendit avec la plus grande vigueur à l'aide de grosses branches qu'il brisoit du tronc des arbres; aussi ne put-on s'en rendre maître qu'après l'avoir tué. Cet animal avoit la tête un peu pointue et prolongée en avant, le museau proéminent, mais non pas tronqué brusquement à son extrémité comme celui des cynocéphales. Son nez étoit très plat et ouvert par deux narines obliques. Le cou en dessous étoit garni d'une large membrane charnue, qui pouvoit se développer amplement sur les côtés. Les yeux étoient petits et saillants, les oreilles peu développées et collées contre la tête. La bouche étoit entourée de lèvres épaisses; et la langue, qui en remplissoit l'intérieur, étoit très charnue et très large. Le corps du pongo, robuste dans ses proportions, offroit cependant un cou très court, une poitrine plus large que les hanches, et une verge qui pouvoit se retirer presque en entier dans le scrotum. Les jambes étoient courtes, mais grêles. Des ongles, très voisins de ceux de l'homme, recouvroient les extrémités des orteils : ceux des pouces étoient plus courts et beaucoup plus étroits que ceux des autres doigts. Le calcanéum étoit prononcé d'une manière remarquable.

Le pelage de ce vieux pongo mâle étoit obscur : les poils qui le composoient, longs d'un doigt en plusieurs endroits, étoient généralement d'un brun noir intense, et affectoient cette couleur principalement sur le corps et les membres. La face, nue et d'un noir fauve, n'étoit recouverte que d'une barbe mince et peu fournie. Le ventre et la poitrine n'offroient point non plus de poils, ainsi que le dedans des mains et le dessous des pieds, dont la peau étoit colorée en noir fauve.

L'angle facial du pongo est de trente degrés : or, avec cette particularité et celle des crêtes sagittale, occipitale et sourcilières, si développées, la plupart des zoologistes ont été autorisés à ne faire de ce grand singe qu'une espèce de cynocéphale (Illiger), ou un pongo placé assez loin des gibbons, entre les mandrills et les alouates (Lacépède, Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire et Desmarest). Cependant les abajoues qu'on lui accorde paroissent être le résultat d'une indication incomplète et fautive de Wurmb. Les sacs tyroïdiens qu'il mentionne sont la *poche de Camper;* et de tous ses caractères distinctifs et réels il ne reste comme genre que la conformation si tranchée du crâne, et comme espèce que l'allongement des bras et la couleur noire du pelage.

Le pongo, par ce que nous en savons, est donc un animal sauvage et très courageux, qui se tient debout sur les pieds, en s'appuyant de temps à autre sur l'extrémité des doigts des mains, et qui peut se défendre avec des bâtons des attaques des hommes.

Telles sont nos connoissances sur ce singe dont l'existence nous est prouvée par son squelette, et qui a jusqu'à ce jour été pour les naturalistes un sujet non encore épuisé de discussions et de controverses.

Si les détails de Wurmb n'étoient entachés d'aucune erreur, nul doute qu'on ne pourroit confondre avec l'orang-outan un animal qui auroit des abajoues, un poil noir et non rouge, des lèvres épaisses au lieu d'être minces, etc.; mais ces légères dissemblances tiennent peut-être à des fautes de rédaction, car dans une description écrite un mot a souvent une plus grande valeur que l'auteur n'a voulu lui en donner. Il faut donc en revenir aux pièces osseuses, seuls témoignages que nous ayons pour décider avec une apparence de raison une question qui a occupé les plus savants naturalistes sans être aujourd'hui complétement décidée : cette tâche est réservée aux voyageurs à venir.

M. le baron Cuvier a reçu de M. Wallich, en 1818, une tête osseuse d'orang-outan de l'Inde, qui ressembloit, sous beaucoup de rapports, à celle de l'espèce ordinaire; mais son museau plus allongé et son crâne pourvu de crêtes sourcilières la rapprochoient de la tête du pongo. Cette tête étoit donc intermédiaire aux deux espèces que nous venons de citer : aussi M. Cuvier conjectura, d'après un bon nombre de preuves assez fondées, que l'orang-outan n'étoit qu'un jeune pongo, et que le crâne qu'il avoit reçu de l'Inde étoit celui d'un individu non encore complétement adulte. M. de Blainville[1], en adoptant ce rapprochement, développa ainsi qu'il suit les rapports qu'il trouva communs à l'orang-outan et au pongo[2].

1° Tous les orangs roux venus en Europe avoient le crâne lisse et l'angle facial très ouvert, et étoient de jeunes individus de dix-huit mois à trois ans tout au plus : or on sait combien la forme de la tête varie dans l'homme et dans les singes suivant l'âge, et que les jeunes ont toujours l'angle facial plus ouvert que les adultes.

2° Le *pongo de Wurmb* étoit adulte, ainsi que l'indiquent l'état de son squelette, de ses dents, et le grand développement de ses crêtes osseuses. Ces

(1) *Journal de Physique*, 1818.

(2) Consultez Desmarest, *Mammif.*, p. 52, en note; Griffith, *Règn. anim.*, t. I, p. 249, traduction angloise.

caractères se retrouvent dans les vieux singes du genre cynocéphale, dont les jeunes, sans présenter des différences aussi considérables que celles qui existent entre le pongo et l'orang roux, en montrent néanmoins de fort marquées.

5° L'exacte correspondance que l'on observe dans le nombre des vertèbres dorsales, lombaires et sacrées, si variables d'ailleurs dans les différentes espèces de singes d'un même genre, comme celui des guenons par exemple.

4° La disproportion des membres, la forme des mains et des pieds tout-à-fait semblables.

5° L'ongle du pouce des pieds de derrière également plus court et plus étroit que les autres.

6° La présence des sacs tyroïdiens dans le pongo et dans l'orang-outan aussi considérable et de même forme.

7° Les dimensions relatives de l'orang, du singe intermédiaire que M. Cuvier a fait connoître, et du pongo, qui sont graduées en proportion du développement des caractères tirés du museau et des crêtes osseuses du crâne.

8° La couleur du poil *rousse* dans l'orang et *noire* dans le pongo, comme cela se voit dans plusieurs espèces de singes, dont les jeunes présentent la première teinte, et les adultes la seconde.

9° La patrie qui est la même, etc.

Si l'identité de l'orang et du pongo est un jour bien constatée, ajoute le même auteur, il deviendra nécessaire de rapprocher le genre qui les contiendra de celui des mandrills, bien que ces derniers singes forment une petite famille bien distincte et caractérisée par la forme du nez.

M. Geoffroy Saint-Hilaire ne partage nullement cette manière de voir. Ainsi s'exprime à ce sujet ce savant (1) (*septième leçon sténographiée*, p. 12): « La tête du pongo est arrivée, par le développement extraordinaire de la face, l'allongement et la grosseur du museau, les crêtes épaisses qui surmontent le crâne, à des formes tellement hideuses qu'on est tenté d'y méconnoître les rapports qui unissent cet animal avec les singes. Dans un article publié en 1798 (*Journal de Physique*) j'ai proposé à son sujet un genre particulier, et j'émis dès lors l'opinion qu'il devoit occuper un des derniers rangs de la série des singes, à en juger par les formes du crâne; mais qu'il se rattachoit aux gibbons par le manque absolu de queue, la longueur démesurée des bras, et la marche bipède. En 1818 la tête osseuse envoyée de l'Inde par M. Wallich vint offrir de nouveaux termes de comparaison; elle étoit remarquable par des crêtes sagittale et occipitale peu saillantes, mais qui retracèrent, par leurs formes comme par la manière dont elles étoient placées, celles du pongo. Tout dans ce crâne indique un âge moyen, dont le premier développement seroit une tête lisse, large, élevée, arrondie, à front saillant, sans la moindre apparence de crêtes, tandis que dans l'âge complétement adulte cette tête seroit déprimée, obliquement située sur la colonne vertébrale, et hérissée sur sa voûte de crêtes robustes et hideuses.

» Mais, dit plus loin M. Geoffroy Saint-Hilaire (p. 27) après avoir établi ainsi l'historique des faits, le PONGO DE WURMB forme-t-il une espèce distincte, ou doit-on le regarder comme l'âge parfait ou adulte de l'orang-outan dont on n'a jusqu'à ce jour étudié que les jeunes individus? Tout porte à croire au contraire à la première opinion déjà émise par M. Bory de Saint-Vincent, et en voici les motifs.

» Les squelettes des deux espèces, de l'orang-outan et du pongo, sont semblables en tout point, excepté les développements respectifs de chaque partie; ce dont la différence d'âge donne une explication suffisante. Le crâne de l'orang-outan doit même, avec le temps, prendre les mêmes crêtes sagittale et occipitale; car on sent déjà sur l'occiput des têtes des jeunes sujets un léger ressaut qui en est une indication suffisante. Mais à cela, suivant M. Geoffroy Saint-Hilaire, doivent s'arrêter toutes les prévisions; car il reconnoît dans le pongo et l'orang-outan des différences qui ne peuvent provenir que de deux animaux distincts en espèces. C'est ainsi qu'il regarde comme étant le jeune âge du pongo de Wurmb le crâne envoyé à M. Cuvier par M. Wallich, et différent de celui de l'orang-outan par ses fosses orbitaires, qui sont exactement arrondies, tandis que chez ce dernier elles sont ovalaires et leur diamètre transversal plus petit. Le front diffère également; il est saillant en devant chez le pongo, et bombé dans toute sa largeur chez l'orang. Le haut de la face forme un plan oblique, qui est vertical chez ce dernier. Or le crâne dont on doit la connoissance à M. Wallich, à cela près des nuances dues à l'âge, ressemble parfaitement à celui du pongo; quatre crânes de jeunes orangs-outans ont présenté une parfaite similitude dans les formes spécifiques indiquées. Il en résulte donc que ces différences sont organiques, et doivent être par suite caractéristiques. M. Geoffroy Saint-Hilaire étaie ensuite son opinion de la couleur du pelage et de quelques autres circonstances que nos lecteurs ont apprises par ce qui précède; il nomme le pongo ORANG DE WURMB, et conserve à l'espèce plus connue son nom d'ORANG-OUTAN (1). »

(1) Nous rédigeons cette citation par extrait, n'en conservant que la substance, pour ne pas trop allonger notre histoire de l'orang-outan.

(1) M. Harwood partage également l'opinion que l'orang-outan et le pongo forment deux espèces distinc-

Au milieu de tous les doutes qui existent encore sur l'identité de ces deux animaux, il est difficile d'adopter une opinion exclusive qui ne soit pas détruite un jour par de nouvelles observations. Il est de fait qu'il ne répugne nullement d'admettre que deux espèces d'orangs puissent vivre dans les grandes îles des Indes orientales, et que l'*orang-outan* par exemple soit de Sumatra et de Bornéo, et le *pongo* ou *orang de Wurmb* exclusivement de la grande île de Bornéo, encore complétement inconnue des Européens sous le rapport de l'histoire naturelle. A ce sujet nous citerons les renseignements que sir Thomas Stamford Raffles a publiés dans le tome XIII des *Transactions de la Société linnéenne de Londres* (p. 241) [1], et qui, bien que très incomplets, serviront au moins à légitimer le doute que nous émettons. « Le *simia satyrus* de Linnæus, dit M. Raffles, est l'*orang-outan* des Malais. Nous en avons eu un individu venant de Bornéo, et qui a vécu à la ménagerie de Calcutta en 1819. Les naturels de l'île de Sumatra assurèrent que cet animal se trouvoit dans leur île [2]; et ils lui donnent le nom d'*orang pandack* ou d'homme pygmée : la description qu'ils en font s'accorde parfaitement avec celle de l'orang de Bornéo. On le confond fréquemment dans le pays avec l'*orang kubu* ou *orang gugu* décrit par M. Marsden, qui est pour ces peuples le sujet perpétuel de fables et de récits exagérés, et qui paroît être une race d'hommes aussi couverte de poils et aussi sauvage que le véritable *orang-outan*. » Or, par ce passage (et il a d'autant plus d'autorité que sir Raffles a long-temps résidé à Sumatra, où il gouvernoit la factorerie angloise de Bencoolen), on ne peut douter que deux espèces d'orangs n'existent dans cette île; car très probablement l'*orang kubu* est celui que les marins du vaisseau *la Marie-Anne-Sophie* tuèrent en 1825, bien que le récit de M. Marsden soit à cet égard entremêlé d'indications obscures.

En suivant les diverses phases de la vie animale, l'orang jouit donc, jusqu'à une certaine période, d'un développement de perfection toujours croissant. Ses organes neufs exécutent, dans toute la plénitude de leur puissance, les mouvements que la conservation et les besoins de l'individu exigent et commandent. Mais, quand il est parvenu à une autre époque de l'âge adulte, les forces deviennent stationnaires, et l'accroissement ne se fait plus. Après cette espèce d'oscillation dans les rouages des divers systèmes dont le but est la vie, les organes de ces mêmes systèmes s'affoiblissent par suite d'usure : leur dégradation devient sensible avec plus ou moins de lenteur ou plus ou moins de rapidité. Les os s'encroûtent de phosphate calcaire, les crêtes se solidifient, les tendons se durcissent ou s'ossifient à demi, les fibres musculaires deviennent rigides, les contractions du cœur n'envoient plus avec la même énergie le sang aux extrémités des vaisseaux, le stimulus nerveux n'est plus électrique, et n'a plus la même vigueur; en un mot les fonctions de l'intelligence ou de l'instinct s'abrutissent, tandis que celles de nutrition prédominent, ou règnent exclusivement. Il en résulte chez les orangs, comme chez l'homme, que le jeune âge, remarquable par sa facilité pour apprendre, par son talent d'imitation, par l'insouciance de l'avenir qui le caractérise, est remplacé par l'instinct de la possession, instinct d'autant plus prononcé que la vigueur pour acquérir décroît; et de là découlent chez les orangs cette sauvagerie de mœurs, cette grossièreté de penchants, qu'on a reprochées aux individus âgés. Les rapports physiques et moraux qui unissent ces animaux aux hommes sont d'une grande évidence. Les orangs, par leur conformation extérieure, sont taillés sur le même type; mais ce type est déjà dégradé. Ils s'en rapprochent par la continuité de leur système digestif, par leur appareil dentaire, et par les dispositions des pièces locomotrices. Il n'est pas jusqu'au système cutané qui ne soit de même nature, bien que l'ensemble des téguments,

tes. Les idées de ce naturaliste se trouvent rapportées en extrait dans le douzième cahier du *Zoological Journal*, qui a paru en juin 1828 (page 579); on y lit que M. Harwood « a décrit et donné les dimensions de deux » mains d'orang offertes par lui au Muséum de la Société » Zoologique, et qu'il en résulte que leur longueur, qui » n'est pas moins de quinze pouces, dépasse de beau- » coup les proportions indiquées par le docteur Abel » dans sa description de l'orang de Sumatra, tué par » les marins du navire *la Marie-Anne-Sophie*. Il dis- » cute ensuite jusqu'à quel point il est possible d'ad- » mettre que le pongo soit le vieil âge de l'ourang-ou- » tan ordinaire; et, après avoir rapporté les diverses » opinions émises sur ce sujet, il en conclut que ces » deux animaux sont évidemment distincts et forment » deux espèces. Son principal argument est que le pongo » possède cinq vertèbres cervicales, et l'orang-outan » seulement quatre; que les formes des omoplates, chez » l'un et chez l'autre, ne se ressemblent point; qu'il en » est de même des clavicules. L'orbite lui offre aussi » des distinctions à établir : c'est ainsi qu'elle est ver- » ticale à la base chez l'orang, et qu'elle forme un plan » incliné chez le pongo. L'intervalle qui sépare les » mêmes orbites est d'environ un sixième du diamètre » transversal chez le premier, et se trouve de moitié » dans le crâne du second, etc. »

[1] *The Trans. of the Linn. Society of London*, in-4°, t. XIII, 1822.

[2] Cette indication est pleinement confirmée par la description de l'orang-outan décrit par M. Abel, qui se trouve dans le tome XV des *Recherches asiatiques*, année 1825.

créé pour protéger et pour abriter les viscères et les ressorts qui les mettent en jeu, soit la partie la plus variable de toutes par les formes et par la manière dont elle remplit ces fonctions. Les poils longs et touffus qui forment sur le corps d'un orang une couche plus ou moins épaisse ne sont certainement pas plus serrés que ceux qu'on voit exister sur le corps de certains hommes, où ils se développent avec une abondance et une rudesse étonnantes.

L'homme est donc l'objet le plus complexe de la création, il en est le premier anneau; l'orang en sera le second. En vain essaiera-t-on de rapprocher par leur organisation, comme par leurs facultés morales, les singes : ces êtres ne sont que des animaux faits à l'image grossière de l'espèce humaine, dont ils ne sont qu'une grotesque caricature, et leurs penchants et les lois qui les régissent ne les font point différer d'une foule de mammifères quadrupèdes : car ils les placent même bien au-dessous des chiens sous le rapport de l'éducation. Quant aux orangs, il est aisé de leur reconnoître plus que cet instinct vulgaire qu'on dit être l'apanage des bêtes, et remplacer l'intelligence qui seroit exclusivement dévolue à l'homme seul : certes cette intelligence de l'homme est encore trop obtuse chez un grand nombre de peuples pour que nous ne trouvions point entre elle et l'instinct cet état intermédiaire que déjà les orangs nous ont présenté dans leur organisation. Afin de mieux établir cette sorte de distinction, ils est nécessaire sans doute de présenter un tableau succinct de ce que nous possédons de plus avéré sur les orangs.

Leurs sens, par la conformité qu'ils ont avec les nôtres, sont éminemment développés; et tout prouve en effet que leur vision est parfaite, et n'a rien de nocturne, ainsi qu'on l'a cru long-temps. Leur oreille apprécie avec une grande finesse les moindres bruits, et l'odorat est pour eux la sentinelle la plus vigilante du goût, car ils ne manquent jamais de consulter ce sens avant de toucher à un aliment avec lequel l'expérience ne les a point encore familiarisés. Du reste, omnivores comme l'homme, ils s'accommodent de toutes les substances, de toutes les boissons; et s'ils préfèrent les fruits, c'est sans doute, comme dans l'espèce humaine, pendant les premières années, car à l'âge mûr ils doivent rechercher avec plus d'appétence les matières riches en principes nutritifs, telles que le sont les chairs. Le sens du toucher jouit également d'une grande perfection, puisque la pulpe des doigts, garantie comme chez l'homme par un ongle, et renflée pour recevoir l'épanouissement des nerfs, peut leur faire apprécier plus vivement la surface sur laquelle ils doivent se maintenir. Certes il est bien nécessaire que le tact ait cette exquise sensibilité pour ne pas occasionner d'erreurs dans les mouvements d'un être qui vit sur les branches d'arbres, et qui trouve dans leur lacis un abri protecteur où il brave les atteintes des ennemis qui tenteroient de l'y poursuivre. La peau des mains et des pieds est lisse, couverte de stries, et seroit très capable de rendre un compte très parfait de l'acte du toucher, si l'habitude de presser des corps très solides n'émoussoit sa sensibilité. Au reste la civilisation a fait perdre à l'homme l'usage des doigts des pieds; les peuples plus près de l'état de nature s'en servent au contraire comme des doigts des mains : mais c'est chez les orangs que ces extrémités ont acquis une perfection de préhension telle que seule elle seroit la preuve la plus positive que ces animaux ne sont point créés pour la station bipède sur le sol. A quel âge les femelles ont-elles leur écoulement menstruel? Quand arrive l'époque de leur gestation? Combien dure-t-elle? Enfin l'union des sexes est-elle accompagnée de préludes? A toutes ces questions on est encore aujourd'hui dans l'impossibilité de répondre.

De tous les animaux, l'homme est né sans moyens de défense qui lui soient propres. Les orangs viennent également au monde dans un grand état de foiblesse, ayant pendant un temps plus ou moins long besoin de l'appui maternel, et n'acquérant qu'avec l'âge cette force matérielle brutale, la seule que les gens du peuple parmi les hommes civilisés puissent apprécier : et certes dans un orang ou un manœuvre il n'y a pas une grande différence sous ce point de vue, car l'un et l'autre ne semblent connoître pour droit que celui de la force physique. Sous le rapport de l'instinct dévolu aux formes de la matière, ou, pour mieux nous faire comprendre, des actions innées qui semblent être le complément vital de tels ou tels systèmes organiques mis en jeu, les orangs ont la plus parfaite analogie avec l'homme; mais privés de l'usage de la parole, ne pouvant point se communiquer par un langage parlé les sensations qui les animent, ils rentrent, par cela même, dans les conditions des sourds-muets de l'espèce humaine, qui, s'ils étoient abandonnés dans quelque lieu désert, se trouveroient sans moyens de corrélation entre eux, et peut-être sans une industrie plus perfectionnée que celle de chercher leur subsistance. Cependant ces orangs sont caractérisés par des facultés qui sont plus complexes que les actions primitives de l'instinct. Leur mémoire fidèle garde le souvenir des faits; mais elle va même plus loin, elle conserve en dépôt une suite d'idées qui pour être reproduites par l'animal exigent un jugement, résultat de réflexions intuitives combinées. Leur affection pour les personnes qui leur témoignent de l'attachement annonce que la reconnoissance est une de leurs vertus, et le souvenir des offenses qu'ils couvent dans leur intérieur prouve que la rancune est chez eux comme chez l'homme un penchant naturel. Ils savent par une modération simulée cacher, sous

les apparences d'une feinte froideur, les sentiments très vifs de convoitise qui les poussent à s'approprier tel ou tel objet : il y a donc chez eux réflexion sur le danger qu'il y auroit à témoigner trop brusquement leurs désirs, réflexion qui les porte à recourir à la ruse pour mieux accomplir leur projet. Lorsqu'ils demandent aux personnes qu'ils connoissent quelque friandise qui flatte leur sensualité, on les voit employer la prière, les caresses, les pressantes sollicitations. Si on les refuse, ils prennent le ton boudeur et maussade des enfants volontaires, se mutinent, se fâchent même ; et enfin, lorsqu'on ne cède pas assez vite à leurs capricieuses volontés, ils ont recours aux menaces, feignent de vouloir employer des moyens extrêmes, et finissent, lorsqu'ils voient qu'on est fermement résolu à ne point céder, par se consoler de n'avoir point obtenu le prix de leurs importunités. Or tous les jeunes orangs observés par des naturalistes ont présenté cette suite d'idées enfantines, et sous ce rapport le lecteur fera sans peine l'application de ce qui se passe dans les premières années de l'homme. C'est l'âge adulte qu'il seroit si important de bien connoître. Quelles lumières son étude ne fourniroit-elle pas à la physiologie des passions, et même à la morale? Certes l'*instinct*, ou ce sentiment primitif et conditionnel des organes que la vie anime, dépendant de telles ou telles formes typiques, est *un*. Ce premier principe est aussi inhérent à la molécule organique que l'ombre est au corps qui la produit : l'instinct est donc le mobile le plus influent des actions d'un orang, de même qu'il produit chez l'homme une foule d'actes indépendants de la volonté, et que l'on nomme *habitude*. Mais si l'*intelligence*, ou cette faculté que possède si éminemment l'homme de combiner ses idées et d'appliquer les forces de son entendement à connoître et à analyser ses sensations, à acquérir des notions justes des causes et des effets, à réfléchir en un mot, est le résultat d'un grand perfectionnement du système sensitif, on ne peut méconnoître que la disposition du *sensorium commune*, plus incomplète dans l'orang, apporte aussi moins de perfection dans l'intelligence, et que chez lui cette perfectibilité n'est qu'à l'état le plus simple, et comme surajoutée à l'instinct.

Bien que ce champ soit très vaste, nous ne chercherons point à discuter plus long-temps sur ce sujet : nous nous bornerons à résumer les particularités connues des mœurs et des habitudes des animaux qui nous occupent.

Les orangs, vivant dans les contrées les plus chaudes du globe, n'ont point besoin d'abris permanents : le feuillage est leur cabane, et les ramifications des branches leur logement. Ils ont cependant le soin de se faire des sortes de hamacs avec des rameaux pliants et entrelacés, dont ils tapissent le fond avec des feuilles douces et mollettes. Ils quittent peu ces demeures aériennes, où ils trouvent la sécurité, le repos et la nourriture. On dit que parfois ils profitent des grands feux allumés par les Nègres pour réchauffer leurs membres après les averses pluviales, mais qu'ils ignorent complétement les moyens de l'entretenir. Cependant M. Hamilton, pendant un séjour à Java, affirme avoir vu un de ces animaux qui savoit allumer du feu, et qu'il le souffloit avec sa bouche. Une telle habitude lui auroit donc été apprise par ceux avec qui il vivoit? On cite des exemples du vif attachement que les mâles ont pour leurs femelles, et l'on assure qu'un orang se laissa mourir de faim par la vive douleur qu'il ressentit de la perte de sa compagne, qui succomba lorsqu'on les conduisoit tous les deux à Bombay, où ils étoient destinés au gouverneur anglois. L'orang seroit-il monogame? Des voyageurs prétendent que ces animaux se réunissent par troupes, bien que le fait soit peu probable, car les orangs ne paroissent pas très multipliés. Ils s'accommodent de toute espèce de nourriture; fruits, œufs, racines, jeunes pousses d'arbres, grenouilles et insectes ne répugnent nullement à leur estomac. Terminons enfin par un morceau de M. Bory Saint-Vincent [1], qui nous paroît dicté par les vues d'une philosophie qui ne sera point applaudie par tous nos lecteurs. « L'invention des armes, qu'ils eussent fort bien pu essayer à manier, ne leur a point été nécessaire. Suffisamment vêtus pour les climats qu'ils habitent, ils n'ont pas eu besoin de chercher à se façonner d'autres habits : une chaussure qui n'eût pas manqué de devenir indispensable pour protéger leur plante charnue, s'ils eussent été voyageurs, leur devenoit inutile et même incommode pour se percher. Sédentaires dans les forêts, les orangs, créés pour l'indépendance, n'ont pas plus eu besoin de se chercher des moyens d'attaque que de se procurer des commodités personnelles : ce sont ces avantages corporels qu'ils ont sur l'homme [2], et qui, unis à moins de besoins, ont dû placer ces animaux au degré d'infériorité qu'ils occupent dans la nature par rapport à nous. Nul doute qu'à l'aide de tant de conformités physiques existant entre l'homme et le chimpanzé, qu'au moyen des facultés intellectuelles qui élèvent ce dernier au moins au niveau des Hottentots, on ne parvînt à développer considérablement la raison de ce second bimane, comme on parvient à faire un peu plus qu'une machine d'un paysan grossier, lorsque l'on s'occupe de l'éducation de celui-ci avant que, croupi dans une stupide superstition, il ne soit définitivement con-

[1] *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, t. XII, p. 280 et suiv.

[2] Les Nègres australiens, les Océaniens même, ne diffèrent point des orangs sous ce rapport.

stitué en brute, et, qui pis est, en brute la plus méchante de toutes, parce que les fausses idées dont on l'imboit détruisent en lui jusqu'à cette rectitude d'instinct qui faisoit que l'orang-outan de Sumatra, dont on a raconté le meurtre, étoit probablement moins bête que la moitié des marins qui l'assommèrent. C'est donc avec beaucoup de sens que Maupertuis auroit préféré une heure d'observation d'un orang-outang à la conversation du plus savant homme; et nous croyons, dût-on s'en égayer, qu'il seroit de la plus haute importance pour l'avantage des sciences morales qu'on se donnât la peine d'élever des orangs dès le berceau, et loin de leurs aînés, en employant pour les instruire les procédés par lesquels on parvient à élever nos muets de la triste condition d'infirmes à la dignité d'homme. En vain contre la possibilité de réaliser notre vœu l'on argueroit de cette humeur indomptable et sauvage que la plupart des auteurs attribuent aux orangs, mais dont nous avons plus haut essayé d'expliquer les causes. « Ce seroit une grande simplicité, disoit Jean-Jacques, de s'en rapporter là dessus à des voyageurs grossiers, sur lesquels on seroit quelquefois tenté de faire la même question qu'ils se mêlent de résoudre sur d'autres animaux... Ces voyageurs, ajoute le philosophe génevois, font sans façon sous les noms de pongo, d'orang-outan, etc., des bêtes de ces mêmes êtres dont les anciens faisoient des divinités. Peut-être, après des recherches plus exactes, on trouvera que ce ne sont ni des bêtes ni des dieux, mais des hommes. » En ajoutant *ou à peu près* à sa phrase, Rousseau l'eût rendue parfaitement orthodoxe, c'est-à-dire conforme aux idées que les hommes raisonnables ont aujourd'hui de l'orang-outan et du pongo [1].

[1] « Dans une des dernières séances de la Société zoologique de Londres, on a présenté une peau et deux crânes de l'orang-outang de Bornéo, ainsi que le crâne d'un jeune orang-outang de Sumatra, lesquels ont été envoyés de Singapore en Angleterre, par le docteur W. Montgomerie. M. Owen communique en même temps les observations suivantes qu'il a faites sur chacun de ces animaux. D'après son examen, la peau du jeune orang-outang de Sumatra s'accorde, sous le rapport de la couleur fauve, de la texture, de la disposition et de la direction de sa fourrure, avec celle de l'orang adulte femelle de Sumatra, qui fut offerte à la Société zoologique par M. Stamford Raffles; comme celui de ce dernier, il n'a pas d'ongle au pouce des extrémités inférieures. Les molaires de chaque côté de la mâchoire correspondent aux premières molaires permanentes de l'adulte; le reste des dents consiste en huit bicuspides de lait, quatre petites canines également de lait, et huit incisives de même nature. Cet état de dentition est semblable à celui de l'enfant humain à huit ans, mais il ne seroit pas prudent d'en conclure que le jeune orang-outang avoit cet âge, parce qu'il est très présumable, par suite de la longue durée caractéristique de l'enfance de l'homme, que le renouvellement des dents chez lui a lieu à une époque plus tardive que chez les orangs-outangs. Les deux crânes de ceux de Bornéo diffèrent matériellement entre eux sous le rapport de leurs dimensions, et du développement des crêtes occipitales. Le plus grand des deux ressemble beaucoup au crâne du pongo de Bornéo, ou orang adulte du collége des chirurgiens, et diffère précisément par les mêmes détails du crâne du pongo (qu'on suppose de Sumatra), qui a été décrit dans le Ier volume des *Transactions de la Société zoologique de Londres*. Les particularités sexuelles qu'on observe dans le pongo de Bornéo et de Sumatra sont bien prononcées et très remarquables, d'abord par une différence dans la dimension relative, celui de la femelle étant environ 1/6 plus petit, ensuite par un développement beaucoup moins grand de la crête occipitale, enfin par la symphyse du menton qui est moins profonde, le crâne de la femelle se rapprochant sous ce rapport, d'après les lois ordinaires du développement sexuel, du caractère de l'animal qui n'a pas encore atteint l'âge adulte. Le plus petit des crânes des deux orangs de Bornéo est regardé par M. Owen comme indiquant une espèce de *simia* également distincte du grand pongo de Bornéo et de l'orang de Sumatra. En conséquence, il propose de désigner le petit orang de Bornéo, *simia morio*. » (*Revue britannique*, n° 20, août 1837, p. 367.)

[1] Les callosités qui occupent les fesses de certains singes sont formées par l'adhérence de la peau sur les tubérosités des os ischions : ces tubérosités présentent une facette plus ou moins large que recouvre exactement cette peau nue et durcie par l'usage.

LES GIBBONS.

Hylobates. Illig.

Les *gibbons* ont été confondus avec les orangs par la plupart des auteurs systématiques, car ils n'en diffèrent en effet que par des caractères secondaires de peu d'importance. Déjà cependant les gibbons s'éloignent du type des orangs par un allongement plus considérable des membres et par une plus grande tendance vers l'animalité. Leur manque absolu de queue, leur système dentaire, la disposition de leurs viscères, quelques unes de leurs habitudes, semblent établir un rapprochement intime; et cependant aussitôt qu'on porte son attention sur leurs très longs bras, leurs muscles grêles, et surtout sur les callosités [1] dénudées qui recouvrent les fesses, on ne peut se dispenser de les descendre quelques degrés au-dessous des orangs, dont ils sont le lien transitoire avec les autres singes. La dénomination de gibbon fut donnée à l'espèce anciennement connue de genre par Buffon, qui crut d'abord ce nom d'origine indienne, parce que Dupleix nommoit ainsi le singe vivant qui servit de type à sa description. Par la suite il fit venir ce nom du grec *keipon*, par lequel Strabon désignoit

le *cephus*, s'il faut en croire, dans une nomenclature de singes, une note de Daléchamp sur Pline. Toutefois il est évident que cette étymologie ne repose sur aucun fondement solide, et que le nom de gibbon est un mot corrompu de quelque idiome des îles indiennes de l'est. Quoi qu'il en soit, les gibbons ne furent jusqu'à ces dernières années composés que d'une seule espèce que Buffon avoit observée vivante, et qu'on plaçoit à la tête du genre singe, immédiatement après l'orang-outan. Le naturaliste prussien Illiger jugea le premier convenable de former un genre des gibbons qu'il nomma *hylobates*, en exprimant par cette désignation leur habitude de vivre dans les forêts. Ce genre, dans ces dernières années, s'est enrichi de plusieurs espèces nouvelles très remarquables, qui formeroient une petite tribu assez naturelle si les *siamangs* ne s'en éloignoient pas par quelques particularités d'organisation.

Illiger distinguoit ces hylobates de tous les autres singes par les détails anatomiques suivants : une face obtuse, présentant un angle facial de soixante degrés ; le visage nu ; les narines séparées par une étroite cloison ; aucune trace d'abajoues ; les oreilles munies d'un rebord ; deux mamelles terminées par un mamelon allongé sur la poitrine ; point de queue ; les pieds et les mains ayant des ongles à tous les doigts ; les membres antérieurs touchant presque la terre lorsque l'animal est debout ; des ongles aplatis ; les fesses recouvertes de callosités dénudées ; les mâchoires garnies de quatre incisives droites à peine dépassées par des canines de forme conique ; les molaires à couronne aplatie ; les deux antérieures de chaque côté bicuspidées, et les trois postérieures à quatre éminences.

La glupart des zoologistes modernes n'ont fait des gibbons qu'une section du genre orang : cependant MM. F. Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire les en distinguent nettement. Ils se rapprochent du chimpanzé par la conformation de la tête, dont la voûte est abaissée presque au niveau des arcades sourcilières, et ils tiennent de l'orang-outan par leurs membres antérieurs, proportionnellement beaucoup plus longs. Les callosités des fesses ont aussi une grande influence sur la forme du bassin, dont les ischions sont élargis en un disque ovalaire et plat qui les supporte. Les os iliaques sont étroits et allongés, et donnent naissance à un pubis qui forme une grande saillie en devant. Leur tête, qui est déjetée en arrière, se termine en avant par un museau à chanfrein concave. Le pelage qui revêt le corps est partout également fourni, également épais, et le poil qui recouvre l'avant-bras n'affecte point ce rebroussement qui caractérise celui des orangs. Une autre particularité anatomique encore fort intéressante est que l'humérus et le fémur sont de même longueur, et que la grande inégalité qu'on remarque entre les proportions relatives des membres tient à ce que l'avant-bras et la main sont d'un tiers plus longs que la jambe et le pied : fréquemment les doigts indicateurs et médiants des pieds sont soudés et unis jusqu'à la phalange qui supporte l'ongle. Le profond anatomiste Daubenton a remarqué que, lorsque les gibbons veulent se tenir debout, ils fléchissent la cuisse sur la jambe, et que, lorsqu'ils veulent reposer leurs muscles fatigués, il leur suffit d'étendre les mains vers le sol et de s'appuyer en le touchant avec les doigts. Lorsqu'ils courent seulement sur les deux extrémités postérieures, leurs longs bras servent à établir une sorte de contre-poids à leurs mouvements : mais leur allure s'exécute le plus souvent à l'aide de leurs quatre extrémités.

Les gibbons vivent par troupes nombreuses dans les forêts des îles indiennes : ils ne quittent guère les arbres où leurs membres longs et grêles leur permettent de courir de branche en branche et de s'accrocher sans effort. Leurs fesses non renflées, les muscles jumeaux et soléaire effacés, leurs longues extrémités antérieures, n'annoncent point qu'ils soient destinés à marcher sur le sol.

Ce sont des animaux doués de mœurs douces et paisibles, et dont l'instinct est très borné. La stupidité de plusieurs espèces est si prononcée qu'elle établit entre elles et les orangs une ligne de démarcation immense. Tout ce que l'on connoît de positif sur leurs mœurs et sur leurs habitudes, naguère encore complétement ignorées, est entièrement dû aux recherches de M. Alfred Duvaucel. Ces détails, écrits sur les lieux, ont été soigneusement enregistrés dans l'Histoire des Mammifères de M. Fr. Cuvier, et nous les reproduirons lorsqu'il sera question des espèces qu'ils concernent.

« Les gibbons ont trente-deux dents comme l'homme et les orangs, c'est-à-dire seize à chaque mâchoire, ou quatre incisives, deux canines, et dix molaires [1].

» A la mâchoire supérieure la première incisive est large, terminée par une ligne droite, usée obliquement en dedans, et coupée transversalement par l'impression de l'incisive inférieure : la seconde est plus petite que la première, et usée obliquement du côté de la canine ; celle-ci, plus large qu'épaisse, est tranchante à son bord postérieur, et elle présente deux sillons longitudinaux à sa face interne, séparés l'un de l'autre par une côte saillante : le sillon postérieur est plus large et plus profond que l'antérieur. Les deux mâchelières suivantes sont deux fausses molaires : la seconde est un peu plus grande

[1] Frédéric Cuvier, *Des dents des Mammifères*, pag. 12.

que la première; mais toutes deux se composent de deux tubercules mousses, l'un au bord externe et l'autre au bord interne plus petit que le premier. Les trois molaires qui viennent après, et qui vont en grandissant de la première à la dernière, ont la même forme; elles se composent de quatre tubercules, deux d'égale grandeur au bord externe, et deux au bord interne, le postérieur beaucoup plus petit que celui qui le précède. Ces tubercules sont formés par des sillons qui partagent inégalement la dent.

» A la mâchoire inférieure la première incisive est petite et terminée par une ligne droite; la seconde est arrondie à sa face externe, terminée en pointe, et renforcée à sa face interne par une côte longitudinale qui l'épaissit dans sa partie moyenne. La canine est plus égale dans ses dimensions que celle de l'autre mâchoire, et elle est terminée postérieurement par un talon; mais sa face interne présente aussi les deux sillons et la côte que nous avons vus à l'autre. La première fausse molaire, placée obliquement, n'a qu'une seule pointe; la seconde en a deux, l'une interne et l'autre externe, situées plus près de son bord antérieur que de son bord postérieur. Trois molaires suivent, qui vont en augmentant de grandeur, et qui se ressemblent : elles présentent cinq tubercules, deux à leur partie antérieure, et trois disposés en triangle à leur partie postérieure. C'est la première fois que de semblables molaires se présentent.

» Dans leur position réciproque ces dents sont dans les mêmes rapports que celles que nous avons décrites précédemment. Ce type de dentition a été donné par le siamang, et il se retrouve chez le *wou-wou* et l'*ounko*, trois espèces dont on doit la connoissance aux recherches de MM. Duvaucel et Diard à Sumatra. »

Ainsi les gibbons seront reconnoissables par leurs membres minces et grêles, par l'épaisse toison poilue qui les recouvre, et par leurs fesses calleuses; et à ces caractères extérieurs se joindront des narines presque verticales et étroites; un museau rétréci, de très longues mains et de très longs pieds, des doigts grêles terminés par des ongles légèrement renflés et pointus : en un mot les gibbons ne seront plus, sous les rapports matériels et moraux, que des singes faits à l'image des orangs. Leur taille est également la nuance intermédiaire; et, bien que les siamangs deviennent très grands, les autres espèces n'acquièrent jamais que des proportions médiocres : aussi, moins forts et moins robustes, se confiant moins par conséquent à l'énergie de leurs muscles, il en résulte chez eux plus de défiance, plus de timidité dans les mœurs. Le peu de développement qu'acquiert le cerveau est aussi la cause principale d'où dépend la foible dose d'intelligence dont ils sont doués, et le peu d'éducation dont ils sont susceptibles. Les gibbons sont généralement sédentaires; la faim seule les décide à quitter leurs retraites. Mais leurs longs bras, qui deviennent si embarrassants pour la marche sur un sol uni, sont au contraire très favorables pour leur vie semi-aérienne sur les arbres; et les gibbons, mieux que nos plus habiles voltigeurs sur la corde, s'élancent d'une branche à l'autre, s'accrochent aux plus légers rameaux avec une aisance dont rien n'approche. Combien est sage la nature, qui, plaçant les gibbons dans l'Asie et les destinant à habiter les bois, leur donna des membres agiles et capables d'assurer ce genre d'existence, et, variant ses types, les remplaça dans les forêts de l'Amérique par des singes dont la queue est façonnée de manière à servir de cinquième membre, à s'accrocher sur les rameaux en s'enroulant à l'entour! Les vrais gibbons rappellent les atèles du Nouveau Monde, et les siamangs y remplacent les alouates.

Tous les individus élevés en domesticité ont paru timides, craintifs, taciturnes et embarrassés de leur maintien. Ils n'ont jamais répété qu'avec une très grande gaucherie les actes d'imitation qu'on a cherché à leur enseigner.

Les gibbons vivent de fruits, de racines, de tubercules végétaux; ils sont friands d'œufs, et l'on doit penser qu'ils ne dédaignent point les reptiles, les mollusques terrestres qu'ils peuvent se procurer sur les arbres. Ceux qu'on a nourris en captivité mangeoient indifféremment des fruits, de la viande, et en général de tout ce que mange l'homme.

On connoît assez bien aujourd'hui cinq espèces de gibbons, toutes des îles indiennes de Sumatra, de Bornéo et de Java. Ce sont des animaux qui, par les variations que leur taille et les couleurs de leur pelage éprouvent suivant les âges et les sexes, sont d'une très grande difficulté à spécifier d'après les ouvrages écrits : aussi apporterons-nous les plus grands scrupules à discuter quelques points de leur histoire; mais ce travail toutefois sera rendu plus facile par l'existence des cinq espèces bien conservées dans les galeries du Muséum royal d'histoire naturelle, où elles ont été envoyées avec des descriptions originales par MM. Duvaucel et Diard.

LE GIBBON SIAMANG.

Hylobates syndactylus (1).

Le gibbon siamang est une découverte récente que les Anglois attribuent à sir Stamford Raffles, et

(1) *Simia syndactyla*, sir Raffles, *Trans. soc. Linn.*,

que naturellement les François doivent réclamer pour MM. Duvaucel et Diard, momentanément engagés à seconder de leurs talents et de leurs connoissances les recherches de ce gouverneur, d'ailleurs instruit et très zélé pour les collections de son pays. MM. Vigors et Horsfield nous ont aussi, au sujet de l'introduction de cette belle espèce dans les catalogues zoologiques, taxé d'ignorer les droits [1] que M. Raffles avoit à l'estime des naturalistes pour avoir fait connoître cette espèce. Ses droits ne peuvent être contestés : cependant le mémoire où le siamang est décrit, bien que lu en décembre 1820, inséré dans le tome XIII des *Transactions de la Société linnéenne de Londres*, n'a été livré au public qu'en 1822, et la description du siamang par M. Fr. Cuvier a été imprimée et porte la date de novembre 1821.

L'histoire du siamang dans M. Raffles est fort peu étendue, bien que positive dans ses détails. Cet auteur rapporte que ce gibbon est très commun dans les forêts qui avoisinent Bancoolen, et qu'il y vit par grandes troupes qui font retentir ces solitudes de leurs cris aigus et singuliers. Un individu qu'il conservoit en vie lui parut très doux et très familier, et recherchoit avec empressement la compagnie des hommes. Siamang ou *samang* est le nom que les Malais donnent à ce singe, en dérision du peuple qui le porte ; car les siamangs que cite Marsden sont les indigènes de la presqu'île de Malacca, dont les mœurs et les habitudes sont très peu connues.

Le gibbon siamang, lorsqu'il se tient droit, a jusqu'à trois pieds de hauteur. C'est un animal robuste, très vigoureusement musclé, ayant de longs bras, mais pas de queue. Il est couvert de poils épais et d'un noir de jais, excepté sur les fesses, où se dessinent des callosités. Un caractère fort remarquable, qui porta sir Raffles à lui donner le nom de *simia syndactyla* ou singe à doigts soudés, est la particularité qu'il présente d'avoir les doigts indicateur et médius du pied soudés jusqu'au milieu de la seconde phalange : depuis, cette disposition organique a été retrouvée chez les femelles de quelques autres espèces. Le siamang porte aussi sous la gorge un repli dilatable et extensible de la peau, qui est entièrement nu, et qui peut se gonfler d'air et assourdir la voix, comme cela a lieu chez les orangs. Les poils, partout également épais, doux, et souvent très longs sur certaines parties, sont d'un noir intense, excepté sur le menton, où l'on remarque quelques poils brunâtres qui sembleat devoir grisonner avec l'âge. La face est complétement nue et d'un noir profond, ainsi que les mamelles de la femelle. Les orbites sont arrondies et saillantes, et les dents canines sont remarquables par leur longueur. Sir Raffles termine cette description par mentionner une variété albine de cette espèce, qui se trouveroit dans le district de Barous; mais, comme il n'entre point à son sujet dans des détails plus circonstanciés, il se peut que ce soit un animal du même genre encore inconnu des naturalistes.

Telles sont les lumières dont nous sommes redevables à sir Stamford Raffles sur un animal d'autant plus intéressant qu'il tient par plusieurs caractères aux orangs, et par l'ensemble de son organisation aux gibbons. C'est encore le vrai anneau de transition qui lie les orangs, ou le premier genre après l'homme, au second genre ou aux gibbons, avant de nous conduire tout-à-fait au milieu des singes tels que nous les concevons. Nous emprunterons ce que nous aurons à dire maintenant du siamang aux recherches de M. Alfred Duvaucel et aux travaux de M. Fr. Cuvier, en ne perdant point de vue les beaux individus dont les dépouilles sont conservées dans les collections publiques de Paris.

M. Duvaucel a fourni sur l'animal qui nous occupe les détails les plus neufs et les plus complets; ils sont rapportés avec une élégance que nous craindrions d'affoiblir en ne suivant pas avec une scrupuleuse exactitude le récit qu'en a publié M. Frédéric Cuvier [1] d'après les lettres de ce jeune voyageur, mort victime de son zèle pour la science.

Lond., t. XIII, p. 241 (1822) : *siamang*, F. Cuvier, 34e livraison, *Mammif.*, novembre 1821; *Dictionn. des Scienc. natur.*, t. XXXVI, p. 287 : *pithecus syndactylus*, Desmarest, *Mammif.*, pag. 531 (1822); Griffith, traduction angloise du *Règne animal*, fig. texte, p. 255; Bory, *Dictionn. classiq.*, t. XII, p. 283; Geoffroy Saint-Hilaire, *Leçons sténograph.*, p. 34.

[1] En attribuant à MM. Diard et Duvaucel la découverte du plus grand nombre des animaux que sir Raffles a envoyés à Londres, nous n'avons fait qu'obéir à un sentiment de justice générale indépendant de tout esprit de nationalité; nous eussions agi de même envers un Anglois. Mais nous ne pouvons laisser passer sans réponse l'axiome le plus illibéral pour des hommes consacrés aux sciences que viennent d'émettre, dans le 13e cahier du *Journal de Zoologie*, MM. Horsfield et Vigors (page 106, note*). « Ces naturalistes (MM. Diard » et Duvaucel) furent les collecteurs à gages de sir » Stamford Raffles; ils agissoient directement sous ses » ordres, et furent amplement récompensés de leurs » services subordonnés par une solde large et généreuse. De même qu'on devroit attribuer les découvertes du capitaine Cook aux marins qui manœuvroient son vaisseau, de même on doit attribuer les » découvertes de sir Raffles à ses collaborateurs. » Nous ne ferons point de réflexion sur ce passage, aussi ridicule que faux dans son ensemble; nous laissons à juger à nos lecteurs si une solde quelconque peut payer les productions de l'esprit, et combien il faut que deux écrivains respectent peu leur propre dignité pour avancer un principe qui ravaleroit les gens de lettres et les hommes de sciences au niveau des simples manœuvres à salaire journalier.

[1] F. Cuvier, *Histoire des Mammifères*, t. II, p. 1.

Ainsi s'exprime M. Duvaucel : « Cet animal est fort commun dans les forêts de Sumatra, et j'ai pu souvent l'observer en liberté comme en esclavage. On trouve ordinairement les siamangs rassemblés en troupes nombreuses, conduites, dit-on, par un chef que les Malais croient invulnérable, sans doute parce qu'il est plus fort, plus agile et plus difficile à atteindre que les autres. Ainsi réunis, ils saluent le soleil, à son lever et à son coucher, par des cris épouvantables qu'on entend de plusieurs milles, et qui de près étourdissent lorsqu'ils ne causent pas d'effroi. C'est le réveil-matin des Malais montagnards, et pour les citadins qui vont à la campagne c'est une des plus insupportables contrariétés.

» Par compensation ils gardent un profond silence pendant la journée, à moins qu'on n'interrompe leur repos ou leur sommeil. Ces animaux sont lents et pesants; ils manquent d'assurance quand ils grimpent, et d'adresse quand ils sautent : de sorte qu'on les atteint toujours quand on peut les surprendre. Mais la nature, en les privant des moyens de se soustraire promptement aux dangers, leur a donné une vigilance qu'on met rarement en défaut; et s'ils entendent à un mille de distance un bruit qui leur soit inconnu, l'effroi les saisit et ils fuient aussitôt. Lorsqu'on les surprend à terre, on s'en empare sans résistance, soit que la crainte les étourdisse, soit qu'ils sentent leur foiblesse et l'impossibilité de s'échapper. Cependant ils cherchent d'abord à fuir, et c'est alors qu'on reconnoît toute leur imperfection pour cet exercice. Leur corps, trop haut et trop pesant pour leurs cuisses courtes et grêles, s'incline en avant, et, leurs deux bras faisant l'office d'échasses, ils avancent par saccades, et ressemblent ainsi à un vieillard boiteux à qui la peur feroit faire un grand effort.

» Quelque nombreuse que soit la troupe, celui qu'on blesse est abandonné par les autres, à moins que ce ne soit un jeune individu. Sa mère alors, qui le porte ou le suit de près, s'arrête, tombe avec lui, pousse des cris affreux en se précipitant sur l'ennemi la gueule ouverte et les bras étendus. Mais on voit bien que ces animaux ne sont pas faits pour combattre; car alors même ils ne savent éviter aucun coup, et n'en peuvent porter un seul. Au reste cet amour maternel ne se montre pas seulement dans le danger, et les soins que les femelles prennent de leurs petits sont si tendres, si recherchés, qu'on seroit tenté de les attribuer à un sentiment raisonné. C'est un spectacle curieux, dont, à force de précautions, j'ai pu jouir quelquefois, que de voir des femelles porter leurs enfants à la rivière, les débarbouiller malgré leurs plaintes, les essuyer, les sécher, et donner à leur propreté un temps et des soins que dans bien des cas nos propres enfants pourroient envier.

» Les Malais m'ont affirmé un fait dont je doutois alors, mais que je crois avoir constaté depuis : c'est que les petits siamangs, trop jeunes encore pour aller seuls, sont toujours portés par des individus du même sexe qu'eux; par leurs pères s'ils sont mâles, et par leurs mères s'ils sont femelles. Ils m'ont également assuré que cette espèce devenoit souvent la proie des tigres par le fait de cette sorte de charme qu'on a déjà dit que les serpents exercent sur les oiseaux, les écureuils, etc. Je ne peux rien vous apprendre sur leur mode d'accouplement, sur la durée de la gestation, etc. Ces faits mystérieux sont ignorés des Malais eux-mêmes, les siamangs n'ayant point encore produit en esclavage. Au reste la servitude, quelle que soit sa durée, ne paroît modifier en rien les défauts caractéristiques de ce singe, sa stupidité, sa lenteur, sa maladresse. A la vérité il devient en peu de jours aussi doux qu'il étoit sauvage, aussi privé qu'il étoit farouche; mais, toujours timide, on ne lui voit jamais la familiarité qu'acquièrent bientôt les autres espèces du même genre, et sa soumission paroît tenir plutôt à son extrême apathie qu'à un degré quelconque de confiance ou d'affection. Il est à peu près insensible aux bons et aux mauvais traitements : la reconnoissance, la haine, paroissent être des sentiments inconnus à ces machines animées. Tous leurs sens sont grossiers : s'ils fixent un objet, on voit que c'est sans intention : s'ils y touchent, c'est sans le vouloir. Le siamang, en un mot, est l'absence de toute faculté; et si l'on classe jamais les animaux d'après leur intelligence, celui-là occupera sûrement une des dernières places. Le plus souvent accroupi, enveloppé dans ses longs bras, et la tête cachée entre les jambes, position qu'il a aussi en dormant, le siamang ne fait cesser son immobilité et ne rompt le silence qu'en poussant par intervalles un cri désagréable assez approchant de celui du dindon, mais qui ne paroît motivé par aucun sentiment, par aucun besoin, et qui en effet n'exprime rien; la faim elle-même ne peut le tirer de sa léthargie naturelle. En esclavage il prend ses aliments avec indifférence, les porte à sa bouche sans avidité, et se les voit enlever sans étonnement. Sa manière de boire est en harmonie avec ses autres habitudes : elle consiste à plonger ses doigts dans l'eau et à les sucer ensuite. »

« Après ces intéressants détails, dit M. F. Cuvier, M. A. Duvaucel nous fait connoître les organes du siamang. Cet animal, semblable à tous les gibbons, et la plus grande espèce de ce genre, n'a ni abajoues ni queue, et ses bras sont d'une longueur démesurée, quoique un peu moindre que celle des bras du wou-wou. Sa figure nue est extrêmement laide; ce qui est principalement dû à son front réduit aux arcades sourcilières, à ses yeux enfoncés dans leurs orbites, à son nez large, aplati, dont les narines,

placées sur les côtés, sont très grandes, à sa bouche ouverte jusqu'au fond des mâchoires, à ses joues enfoncées sous des pommettes saillantes, et à son menton en rudiment. Si l'on ajoute à ces traits la grande poche nue, onctueuse et flasque, en forme de goître, qu'il a sous la gorge, toutes les autres parties de son corps revêtues d'un poil brillant, long, doux, épais, et d'un noir foncé, excepté les sourcils et le menton, où il est roussâtre, et ses jambes arquées, tournées en dedans, et qui restent toujours en partie fléchies, on se fera du siamang une idée assez juste, et qui ne sera rien moins qu'agréable. » La poche gutturale, dont nous venons de parler, a la faculté de s'étendre et de se gonfler, ce qui arrive lorsque l'animal crie; et il a cela de commun avec l'orang-outan. Le scrotum est recouvert de poils longs et droits, réunis en un pinceau qui descend quelquefois jusqu'aux genoux. Les mâles sont facilement reconnoissables à cette particularité, et les femelles à la nudité de leur poitrine et de leur ventre, et à leurs mamelles un peu saillantes, terminées par un gros mamelon. Un caractère commun aux deux sexes, qu'on ne trouve pas chez le wou-wou, et qu'on observe chez beaucoup d'autres singes, est la disposition des poils de l'avant-bras dirigés en arrière, qui, rencontrant ceux qui descendent de l'humérus, forment sur le coude une sorte de manchette. Mais la circonstance la plus remarquable du siamang c'est la réunion de l'index au médius par une membrane très étroite, et qui s'étend jusqu'à la base de la première phalange. La taille de cet animal peut s'élever jusqu'à un mètre quinze centimètres (trois pieds six pouces environ), et le sexe ni l'âge ne paroissent rien changer à ses couleurs.

Les dimensions des premiers siamangs dont les dépouilles furent apportées en Europe, bien que maintenant on en possède des individus dont la taille ait jusqu'à trois pieds six pouces, sont les suivantes :

	Pieds.	Pouc.
Hauteur de l'animal lorsqu'il est debout.	2	8
Longueur du bras.	2	»
— des jambes.	1 ou 10	
— de la partie nue de la main. . . .	»	5

Les siamangs sont donc reconnoissables dès la première vue, et distingués des autres espèces de gibbons par leur pelage uniformément noir sans avoir de blanc autour de la face; par le sac membraneux et nu qui pend sous la gorge : ils sont aussi beaucoup plus grands que les autres espèces, et beaucoup plus robustes. L'examen des crânes de siamangs est venu confirmer les idées de phrénologie du docteur Gall, en prouvant que chez les femelles, qui possèdent à un haut degré les sentiments de l'attachement maternel, l'*organe de l'amour des mères pour leurs petits* est considérablement plus développé que chez le mâle. Cette observation a été faite surtout par M. Geoffroy Saint-Hilaire, en examinant des crânes appartenant à des êtres des deux sexes, et il eut occasion de montrer dans une des leçons de son cours que les boîtes osseuses des mâles n'avoient point la large et forte saillie de la région occipitale, saillie occupant une superficie de huit lignes d'avant en arrière, et dix-huit dans le sens transversal, et correspondant avec exactitude à la saillie postérieure des lobes du cerveau. Il paroît en effet que les femelles sont industrieuses pour protéger leurs enfants; qu'elles sont aussi plus intelligentes que les mâles, en général stupides, lourds, et indifférents pour leur progéniture.

LE GIBBON
AUX MAINS BLANCHES.

Hylobates lar (1).

Cette espèce est la plus anciennement connue du genre, et sa description fut tracée par Buffon (2) d'après un individu amené en France fort jeune et qui n'avoit point encore la couleur nette et tranchée des adultes, c'est-à-dire le pelage noir relevé par la blancheur de celui des mains et des pieds. La description de Buffon est sous ce rapport tellement incomplète (bien que ce soit d'après elle que la phrase attribuée par Linnæus à son *simia lar* ait été faite) que sans la peinture, plus exacte que la description, on ne pourroit balancer à regarder le grand gibbon de l'auteur françois comme étant identique avec l'*ounko*. Mais la précision de la gravure ne laisse rien à désirer, puisque plusieurs individus conservés dans les collections de Paris et de Londres sont venus dans ces derniers temps rappeler tous les caractères qu'elle présente, et par conséquent arrêter, sans permettre de doute, le type du *simia lar* des auteurs méthodiques.

Le gibbon, ainsi que Buffon appelle ce singe dans

(1) Le *gibbon*, Buffon, t. XIV, p. 108 : le *grand gibbon*, Buffon, pl. enl. 54 : *simia lar*, L. : le *gibbon*, Audebert, fam. I, sect. 2, pl. 1 : le *grand gibbon*, *Encyclopédie*, pl. 5, fig. 3; Shaw, *Gen. Zool.*, t. I, part. 1, p. 12, pl. 5 (copiée de Buffon) : *simia longimana*, Screber, pl. 3; Müller (figure copiée de Buffon) : *pithecus lar*, Desmarest, p. 50; Geoffroy Saint-Hilaire, *Leçons sténographiées*, VIIe leçon, p. 34; Latreille, *Histoire des Singes*, t. I, p. 202 : *simia albimana*, Vigors et Horsfield, *Zool. Journ.*, nº XIII, p. 107.

(2) Daubenton en a donné l'anatomie, et une description plus exacte que celle de Buffon.

son texte, ou le grand gibbon, ainsi qu'il le nomme dans ses planches coloriées, a été spécifié de cette manière par ce célèbre naturaliste : « Il n'a point de queue; les fesses sont pelées, avec de légères callosités; sa face est plate, brune, et environnée tout autour d'un cercle de poils gris; il a les dents canines plus grandes à proportion que celles de l'homme; il a les oreilles nues, noires et arrondies, le poil brun ou gris suivant l'âge ou la race; les bras excessivement longs : il marche sur ses deux pieds de derrière; il a deux pieds et demi à trois pieds de hauteur. La femelle est sujette, comme les femmes, à un écoulement périodique. »

Dans l'histoire générale du gibbon, Buffon annonce avoir fait la description sur un individu vivant qui n'avoit pas trois pieds de hauteur, mais qui paroissoit être encore dans sa première jeunesse. Il avoit tout autour de la face un cercle de poils gris, qui l'encadroit exactement. Ses yeux étoient grands, mais enfoncés dans leur orbite; et la face, aplatie et assez semblable à celle de l'homme, étoit de couleur tannée. Deux individus dont les dépouilles préparées se trouvoient au cabinet du Jardin du Roi, différoient beaucoup l'un de l'autre par la taille : bien que le second fût adulte, il étoit beaucoup plus petit que le premier, et n'avoit que du brun dans tous les endroits où l'autre avoit du noir. Mais Buffon se trompe ici évidemment en regardant comme appartenant à son gibbon le singe qu'il a figuré dans ses planches coloriées sous le nom de petit gibbon, qui est évidemment une espèce bien distincte.

Quant aux habitudes morales du gibbon observé par Buffon, elles sont ainsi présentées : « Ce singe nous a paru d'un naturel tranquille et de mœurs assez douces. Ses mouvements n'étoient ni trop brusques ni trop précipités. Il prenoit doucement ce qu'on lui donnoit à manger; on le nourrissoit de pain, de fruits, d'amandes, etc. Il craignoit beaucoup le froid et l'humidité, et il n'a pas vécu longtemps hors de son pays natal. Il est originaire des Indes orientales, particulièrement des terres de Coromandel, de Malacca et des îles Moluques. »

Certes une description aussi vague, aujourd'hui que nous connoissons plusieurs espèces du même genre, ne seroit pas très utile pour caractériser l'animal qu'elle concerne, et le séparer de ses congénères. La phrase de Linnæus et de Gmelin dans le *Systema Naturæ* (t. I, part. 1, p. 27) est entièrement calquée sur elle, sans citation de la planche enluminée. Il en est de même de celle d'Erxleben (*Syst. Reg. an.*, p. 10), dont la synonymie se trouve entachée de citations qui doivent appartenir au gibbon cendré ou moloch. Telles étoient les seules lumières qu'on eût sur le *gibbon lar*, car les auteurs s'accordèrent à rejeter comme fautive la planche 54 des figures coloriées des animaux quadrupèdes de Buffon; planche [1] une des meilleures sans contredit de tout le recueil, et représentant parfaitement ce gibbon, d'ailleurs très bien décrit par Daubenton, avec son pelage entièrement noir, excepté le pourtour de la face d'un gris blanc encadrant par un cercle le tour du visage, et les doigts jusqu'aux ongles qui sont, ainsi que les pieds à partir de l'articulation tibio-tarsienne, d'un gris blanc uniforme, tandis que l'extrémité des doigts des mains et des pieds est d'un noir profond. Audebert, dans son histoire des singes (1797), publia une figure [2] d'après une peau préparée du Muséum, où sont conservées les deux transitions de couleurs, c'est-à-dire que le tour du visage et les extrémités sont d'un blanc pur tandis que le pelage est d'un noir uniforme. La seule description qui soit propre à Audebert se borne à la courte phrase suivante : « Le gibbon a deux pieds de haut; ses bras sont presque aussi longs que son corps et ses jambes; il est couvert de poils longs, noirs et touffus; la face est brune, entourée de poils gris jaunâtres; les *mains et les pieds sont aussi couverts de poils gris.* »

Le gibbon est donc remarquable par son corps allongé et assez grêle, sa tête arrondie, ses yeux grands et enfoncés. Les poils de la tête, du cou, du dos, des flancs et des membres, sont d'un noir intense chez les sujets adultes; la face est nue et de couleur brune. Un cercle de poils gris très clairs traverse le front, s'élargit sur les joues, et contourne la mâchoire inférieure en dessous. Le dessus des mains, depuis le poignet jusqu'aux ongles, le dessus du pied, depuis la cheville jusqu'à la dernière phalange, sont également recouverts de poils gris blancs plus ras que ceux du corps. La peau nue du dedans de la main et de la plante des pieds est de couleur noire, ainsi que les ongles et l'extrémité des phalanges.

Le Muséum de Paris possède en ce moment un individu très bien conservé du GIBBON LAR, dont le pelage, en place du noir intense qui caractérise l'âge adulte, est d'un brun fuligineux ou noirâtre sale, ce qui peut tenir à quelque différence d'âge. Il paroît aussi que le gris blanc du tour du visage, des mains et des pieds, passe souvent à la teinte blanche pure. Les collections de Londres offrent quelques individus de cette espèce, qui n'ont encore que des dimensions peu considérables, mais qui du reste s'accordent parfaitement avec les descriptions que les auteurs en ont tracées [3].

[1] L'individu figuré et décrit par Daubenton étoit une jeune femelle qui ne pesoit que neuf livres.

[2] Famille Ire, sect. 2, fig. 1.

[3] On devra donc donc supprimer l'espèce nominale

Le gibbon aux extrémités blanches habite la presqu'île de Malacca : c'est du moins le seul endroit d'où il provienne d'une manière certaine ; car il paroît ne point se trouver à Sumatra, où l'ounko le remplace. Le nom de grand gibbon, qu'on lui a donné primitivement lorsqu'on ne connoissoit qu'une petite espèce, lui convient d'autant moins aujourd'hui qu'il est bien inférieur, par la taille et par les proportions du corps, au siamang.

LE GIBBON CENDRÉ,

OU MOLOCH.

Hylobates leuciscus (1).

L'indication la plus positive que les anciens auteurs aient eue du gibbon cendré doit remonter au père Lecomte (*Mémoires sur la Chine*), qui dit avoir vu aux Moluques une espèce de singe marchant naturellement sur ses deux pieds, se servant de ses bras comme un homme, le visage à peu près comme un Hottentot, mais le corps tout couvert d'une espèce de laine grise ; étant exactement comme un enfant, et exprimant parfaitement ses passions et ses appétits. Il ajoute que ces singes sont d'un naturel très doux ; que pour montrer leur affection aux personnes qu'ils connoissent ils les embrassent et les baisent avec des transports singuliers ; que l'un de ces singes qu'il a vu avoit au moins quatre pieds de hauteur ; qu'il étoit extrêmement adroit et encore plus agile. Cette description est certainement très exacte pour le temps. De Visme a figuré dans les *Transactions philosophiques* (t. LIX, pag. 71, pl. 3), sous le nom de *golock* des habitants du Bengale, ou *singulière espèce de singe sans queue*, l'animal qui nous occupe. Camper le décrivit sous le nom de *wou-wou*, nom que portent chez les Malais plusieurs espèces de gibbons, et dont le son euphonique rappelle sans doute le cri de ces singes. Pennant crut qu'il n'étoit qu'une variété du gibbon lar, et Shaw ne l'en distingua pas non plus. Cependant on trouve une excellente figure du moloch dans le Musée de Lever (pl. n° 2), faite d'après nature, et sur le même individu qui a servi de type à la planche n° 6 de Shaw, sous le nom de *long armed ape, white variety*. Screber distingua le premier cette espèce, qu'il nomma (pl. 3 B.) *simia leucisca*. Audebert, en 1797, en donna une très bonne figure (famille Ire, sect. 2, fig. 2), en lui consacrant l'épithète de moloch, qui paroît corrompu du nom de golock de De Visme.

Au premier aspect ce gibbon se distingue des autres espèces par la couleur noire foncée de sa figure, de ses mains et de ses pieds, qui contraste avec la teinte de son pelage partout également d'un gris cendré. Un cercle de poils gris plus clairs entoure la face, et une teinte plus foncée en grisâtre paroît être répandue sur le sommet de la tête et sur quelques parties externes des membres. Les poils qui recouvrent le corps sont partout également fournis ; ils sont généralement longs et laineux, et les mains et les doigts jusqu'aux ongles en sont recouverts. De fortes callosités se dessinent sur les fesses.

Le moloch décrit par Audebert n'avoit que vingt pouces de hauteur. Un bel individu, conservé en ce moment dans les galeries du Muséum, a près de deux pieds et demi. On dit que la taille de ces gibbons peut acquérir, dans l'âge adulte, jusqu'à trois pieds et plus.

Le moloch est assez bien proportionné dans toutes ses parties sous le rapport de la force ; car, quant à la longueur, les membres supérieurs égalent à la fois et le corps et les jambes. Camper rapporte qu'il marche souvent debout et qu'il grimpe sur les bambous, où ses grands bras lui servent de balancier pour le maintenir en équilibre. On le dit colérique et capricieux, inconstant comme un enfant. Ce singe, nommé wou-wou par les Javanois, n'a encore été rapporté que des forêts intérieures de la grande île de Java, bien que quelques auteurs le disent des Moluques.

Les jeunes individus sont parfois d'un blond uniforme, tandis que la robe des vieux se fonce quelquefois en gris, ce qui tient à ce que chaque poil est blanchâtre à sa base et gris à son sommet. Les doigts de cette espèce, soit du mâle, soit de la femelle, sont complétement libres. Elle ne vit point non plus en troupe, mais bien par couples appareillés et solitaires. En captivité ce singe devient mélancolique et indolent, tandis qu'à l'état de liberté

créée par MM. Vigors et Horsfield sous le nom de *simia albimana*, ayant pour phrase : *Simia nigra circulo marginante faciem ; manibus, pedibus albidis.*

(1) *Simia golock* de De Visme, *Trans. philos.*, t. LIX, p. 72, pl. 3 : le wou-wou, *simia hirsuta*, Forster ; Sonnerat, *Voyage*, t. IV, p. 81 et 82 ; *Mus. Lever.*, n° 2 : le *wou-wou*, Camper : *simia moloch*, Audebert, *Singes*, fam. Ire, sect. 2, pl. 2 (figure originale) : *long armed ape, white variety*, Shaw, *Gen. Zoolog.*, vol. I, part. 1, p. 12, pl. 6, fig. orig. (1800) : *gibbon cendré*, Cuvier, *Règn. anim. : pithecus leuciscus*, Geoffroy Saint-Hilaire, *Mém. mus.*, t. II, p. 89, n° 4 ; *Catalogue du Muséum*, p. 4 : *simia cinereus*, *Leçons sténographiées*, p. 34, VIIe leçon : *simia leucisca*, Screber, pl. 3 B ; Desmarest, *Mammifères*, p. 51 ; Raffles, *Cat. Trans. soc. Linn.* Lond., t. XIII, p. 242 : *gibbon cendré*, *Atlas du Dictionn. des Scienc. natur.* ; F. Cuvier, *Dictionn. des Scienc. natur.*, t. XXXVI, p. 289 ; Bory, *Dictionn. class. d'hist. natur.*, t. XII, p. 284 ; Griffith, *Règn. anim.*, en angl., p. 254.

on le voit fréquemment se pendre aux rameaux les plus frêles et s'en servir comme d'une escarpolette pour s'élancer quelquefois à de grandes distances. On ne connoît rien d'ailleurs de la manière de vivre de ce gibbon.

LE GIBBON VARIÉ.

Hylobates variegatus (1).

Buffon a figuré ce singe sous le nom de *petit gibbon* à la planche 257 de ses figures coloriées de quadrupèdes : il est vrai que ce portrait est trop mauvais pour qu'on ait pu à sa seule inspection distinguer spécifiquement l'animal qu'il représente; aussi Linnæus, Screber, Erxleben, et quelques auteurs modernes se bornèrent à en faire une simple variété du *gibbon lar*. Cependant des planches coloriées avec plus de soin que la majeure partie des exemplaires du commerce prouvent jusqu'à l'évidence la plus complète que le *petit gibbon* de Buffon est le même singe que M. Fr. Cuvier a décrit plus tard sous le nom de *wou-wou* agile, non pas parce que cet animal est très agile, mais parce qu'il l'est beaucoup plus que les autres espèces du genre; car tous les gibbons sont remarquables par la lenteur et par l'inertie de leurs mouvements, s'il faut en croire les voyageurs. Cependant la prestesse du gibbon cendré, la vivacité de l'espèce qui nous occupe, témoigneroient assez que les gibbons n'ont rien de cette torpeur, qui semble au contraire uniquement propre au siamang.

Sir Raffles a indiqué le gibbon dont nous traçons l'histoire lorsqu'il parle, dans le catalogue des objets recueillis sous son patronage dans l'île de Sumatra, de l'*ungka-puti*, qu'il regardoit comme très voisin du moloch. « C'est, dit-il, un animal beaucoup plus petit que le siamang, dont la taille ne dépasse pas deux pieds, et qui a le corps grêle et plus fluet. Sa couleur est d'un blanc jaunâtre sale qui tire sur le brun sous le corps et en dedans des membres, différant en cela du plus grand nombre des animaux qui sont plus foncés en couleurs sur le corps. La face et les mains sont noires; ses poils sont plus doux et plus laineux que ceux du siamang, et son cri est aussi moins fort et moins rauque. »

Buffon a passé sous silence, dans son texte, le petit gibbon; mais Daubenton, exact et scrupuleux, a réparé cet oubli par une minutieuse description, suivant sa louable coutume. L'individu étudié par ce profond anatomiste étoit une jeune femelle dont la dépouille n'existe plus au Muséum. Voici le résumé de ce qu'on en sait. Semblable au gibbon lar par les traits généraux, celui-ci, d'un tiers moins grand, a de commun avec le lar la forme des oreilles, les fesses pelées, la face entourée de poils gris formant un cercle qui passe sur le front, sur les joues, et sous la mâchoire inférieure. Ses quatre extrémités sont également grises. Mais le gibbon varié se trouve distingué du gibbon lar par la couleur brune et non pas noire de la tête, du cou, du haut du dos, et des parties externes des membres. Le dessous du cou, la face interne de l'avant-bras et des cuisses, la poitrine et le ventre, ainsi que les flancs et les jambes, sont couverts d'un pelage grisâtre mêlé de brunâtre. Toute la région lombaire est d'un gris clair.

Ce petit gibbon provenoit de la presqu'île de Malacca, et ne fut admis comme espèce que par MM. Geoffroy Saint-Hilaire et Desmarest. Plus tard M. Fr. Cuvier, en septembre 1821 et dans sa trente-deuxième livraison des *Mammifères*, vint fournir sur cet animal les détails qui manquoient pour compléter son histoire. Il le décrit sous le nom de wou-wou, déjà employé par Camper et Forster pour le *moloch* de Java, et qui paroît être une dénomination que les Malais donnent indistinctement à tous les gibbons de petite taille.

Les individus envoyés de Sumatra par M. Alfred Duvaucel permettent d'en tracer la description suivante.

	Pieds.	Pouc.
Hauteur de l'animal lorsqu'il est debout. .	2	8
Longueur de la tête, mesurée du bout du museau à l'occiput.	»	4
— du corps, de l'occiput aux callosités des fesses.	1	2
— du bras.	»	9
— de l'avant-bras.	1	3
— de la cuisse.	»	7
— de la jambe.	»	6

Le gibbon varié a son pelage composé de poils d'une seule nature, épais et laineux en apparence; les jambes très déjetées en dehors, les doigts des pieds courts, ceux des mains longs, excepté le pouce qui est court; ce qui est l'inverse des pieds, où le pouce est long. Les yeux sont enfoncés dans leur orbite, et ont une pupille ronde. Les couleurs du poil varient suivant les âges et les sexes : les mâles

(1) Le wou-wou, *hylobates agilis*, F. Cuvier, 32e liv.; *Dictionn. des Scienc. natur.*, t. XXXVI, p. 288 : le *petit gibbon*, Buffon, pl. enl. 237, t. XIV, pl. 3 : *simia lar, varietas*, L. sp. : le *petit gibbon, Encyclopédie*, pl. v, fig. 4 : *pithecus variegatus*, Desmarest, *Mammif.*, p. 51 : *simia longimana, varietas*, Screber, p. 3 : *pithecus variegatus*, Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX, sp. 3; *Leçons sténographiées*, pag. 34; Desmarest, *Mammif.*, p. 532; Griff., *Règn. anim.*, en angl., p. 258 : le *petit gibbon*, *Dictionn. class.*, t. XII, p. 284 et 285 : le *petit gibbon*, Forster, Miller, pl. 7.

adultes sont d'un brun très foncé sur la tête, le ventre, la partie externe des bras et des jambes jusqu'aux genoux, s'éclaircissant sur les épaules, le dos, et passant au blond présque blanc sur les reins. Le pourtour de la région anale offre un mélange de brunâtre, de blanc et de roux, qui s'étend jusqu'aux jarrets. Le dessus des mains et des pieds est d'un brun très foncé, pareil à celui du ventre. Les poils sont longs sur le cou, crispés sur les épaules, très courts et très serrés sur les reins. Les femelles, plus petites qu'eux, ont les sourcils moins prononcés que les mâles, se fondant dans le brun de la tête; les favoris sont aussi moins longs et moins colorés. Les jeunes sont presque en entier d'un blanc jaunâtre peu intense.

Le gibbon varié est d'un naturel très timide, bien éloigné de partager, même dans les proportions de la taille, ni la force ni la hardiesse du siamang. Sir Raffles rapporte que les naturels de Sumatra accordent à ce singe une exquise sensibilité; ils pensent qu'un gibbon de cette espèce, leur *ungka-puti*, mourroit de chagrin s'il voyoit qu'un autre animal lui fût préféré; et, pour légitimer ce profond sentiment de jalousie, M. Raffles assure qu'un individu, qu'il conservoit vivant, tomba malade parce qu'on caressoit journellement devant lui un siamang également élevé en captivité, et qu'il ne se remit que lorsqu'on eut éloigné son rival.

On ne sait si l'on doit regarder comme une variété de cette espèce le gibbon d'un brun peu intense, dont la face noire est entourée d'un cercle plus clair, qui vit aux environs de Bancoolen.

Nous ne bornerons point aux détails précédents tout ce que nous avons à dire de l'animal qui nous occupe; nous emprunterons à M. Alfred Duvaucel les observations locales qu'on trouve consignées dans l'histoire du wou-wou écrite par M. Frédéric Cuvier.

« Le *wou-wou*, moins connu que le siamang, parce qu'il est plus rare et que son agilité le rend plus difficile à prendre, porte ici (à Sumatra) plusieurs noms, dont le meilleur est celui que nous lui donnons, parce qu'il est la plus juste expression de son cri.

» Cet animal a la face nue, d'un bleu noirâtre, légèrement teinte en brun dans la femelle; ses yeux sont rapprochés et d'autant plus enfoncés que son arcade orbitaire est fort saillante, et qu'il n'a point de front; son nez, moins aplati que celui du siamang, a de larges narines ouvertes latéralement; son menton est garni de quelques poils noirs qui ne changent pas; ses oreilles sont en partie cachées par de longs et épais favoris blanchâtres, qui s'unissent à un bandeau blanc large de six lignes, situé immédiatement au-dessus des sourcils.

» La couleur incertaine de ce singe et le manque de termes précis pour l'expression des diverses teintes permettent difficilement d'en donner une idée fixe à ceux qui n'ont pas vu l'animal : d'ailleurs cette couleur varie avec l'âge, et change selon le sexe. Le pelage des wou-wous est lisse, brillant, et d'un brun très foncé sur la tête, le ventre, la partie interne des bras et des jambes jusqu'aux genoux; il s'éclaircit insensiblement vers les épaules, s'allonge sur le cou, puis se crispe, devient tant soit peu laineux, et enfin très court, très serré, et d'un blond presque blanc au bas des reins. La région latérale de l'anus est un mélange de brun, de blanc et de roux, qui s'étend jusqu'aux jarrets; les mains et les pieds en-dessus sont d'un brun très foncé, pareil à celui du ventre.

» Dans la femelle, peu velue en avant, les sourcils moins prononcés se fondent dans le brun de la tête. Ses favoris sont aussi moins colorés et moins longs que ceux du mâle, mais néanmoins encore assez grands pour rendre sa tête plus large que haute; ce qui donne à la physionomie des wou-wous un caractère étrange et particulier fort différent du caractère du siamang, quoique ces animaux aient d'ailleurs la plus grande ressemblance. Les jeunes sont d'un blanc jaunâtre uniforme.

» Ces singes, qui vivent plus souvent isolés par couple qu'en famille, sont les plus rares de ceux qui se trouvent ici, puisque sur cinq ou six wou-wous on voit toujours cent siamangs. Bien différent de ceux-ci par son agilité surprenante, le wou-wou échappe ainsi qu'un oiseau, et, comme lui, ne peut guère être atteint qu'au vol : à peine a-t-il aperçu le danger qu'il en est déjà loin. Grimpant rapidement au sommet des arbres, il y saisit la branche la plus flexible, se balance deux ou trois fois pour prendre son élan, et franchit ainsi plusieurs fois de suite, sans effort comme sans fatigue, des espaces de quarante pieds.

» En domesticité le wou-wou n'annonce pas une faculté aussi extraordinaire. S'il est moins lourd que le siamang, si sa taille est plus élancée, ses mouvements plus faciles et plus prompts, il est aussi beaucoup moins vif que les autres singes; et dans ses bras longs et grêles, dans ses jambes courtes et déjetées, on est loin de soupçonner des muscles aussi vigoureux et une adresse aussi merveilleuse.

» La nature ne l'a pas doué d'une grande intelligence; la sienne n'est guère moins bornée que celle du siamang. Tous deux sont dépourvus de front; et c'est un des grands points de coïncidence entre ces deux espèces. Ce que j'ai vu me persuade néanmoins qu'il est susceptible de quelque éducation : il n'a pas l'imperturbable apathie du siamang; on l'effraie, et on le rassure; il fuit le danger, et

recherche les caresses; il est gourmand, curieux, familier, quelquefois gai.

» Quoiqu'il diffère du siamang par l'absence d'un sac guttural, son cri est cependant à peu près le même. Ainsi ce sac ne joueroit pas dans la voix le rôle qu'on lui suppose, ou il seroit remplacé dans le wou-wou par quelque organe analogue.

» Cette espèce de gibbon, outre ses couleurs, est surtout remarquable par l'extrême longueur de ses bras, qui, lorsqu'il est debout sur ses jambes de derrière, descendent jusqu'à ses talons, c'est-à-dire que le bout de ses doigts touche presque à terre. »

LE GIBBON OUNKO.

Hylobates unko (1).

Sir Raffles est le premier auteur qui ait mentionné ce gibbon, d'une manière très vague il est vrai, en le regardant comme identique avec le gibbon à extrémités blanches ou *simia lar* de Linnæus. Son indication, que nous citons textuellement pour éviter toute réclamation, est en effet réduite à la phrase suivante : « On trouve dans la presqu'île de Malacca un gibbon plus petit que le siamang, qui est *probablement* le véritable *simia lar*. Sa taille ne dépasse pas deux pieds de hauteur; son pelage est entièrement noir, excepté autour de la figure, où règne un cercle blanc. Les Malais le nomment *ungka etam*. »

M. Fr. Cuvier, en décrivant l'ounko, crut également y reconnoître le grand gibbon de Buffon ou *simia lar* de Linnæus. Les modifications de couleurs que présente la femelle lui inspirèrent seules quelques doutes; mais, ainsi que nous espérons l'avoir prouvé en parlant du gibbon à extrémités blanches, l'ounko forme une espèce nette et bien distincte que personne ne sera tenté de confondre avec le *gibbon lar*. Depuis M. Griffith a donné, dans son édition angloise du *Règne animal*, une excellente figure de l'ounko sous le nom de SMALLER GIBBON ou *simia lar, minor*. Peut-être seroit-il nécessaire de supprimer le nom d'*ounko* adopté par M. Fr. Cuvier, parce que ce mot malais, légèrement altéré, est un terme générique pour plusieurs espèces, et que rien n'embrouille plus la synonymie, surtout pour les voyageurs, que ces dénominations de pays devenues spécifiques. Tel est aussi le motif qui nous a fait rejeter le nom de *wou-wou*, que deux ou trois espèces se trouveroient porter aujourd'hui.

Les siamangs, soit mâles et femelles, ont l'index et le médius des pieds soudés : il paroît que ce caractère se retrouve également, mais chez les femelles seulement des gibbons varié et ounko. Ce dernier présente donc chez le mâle un pelage entièrement noir, excepté autour de la figure, où se dessine un cercle d'un blanc plus ou moins pur qui s'élargit sur les joues et sur les oreilles sous forme de touffes épaisses et développées. Les mains, les pieds, le visage même, sont également d'un noir intense. La femelle, un peu plus petite que le mâle, en diffère ainsi par sa taille, ses doigts soudés, et surtout par l'absence complète de l'encadrement blanc du visage, qui est remplacé par deux traits blancs, légers, et peu apparents autour des yeux.

Tels sont au reste les détails dont nous sommes redevable à M. Duvaucel.

« Notre troisième gibbon, que j'appellerai *ounko*, comme les Malais de Padang, est encore plus rare que le précédent, puisque depuis quinze mois à Sumatra nous n'avions jamais soupçonné son existence. Au moment où je vous écris, j'en possède une famille entière, le père, la mère et l'enfant, que j'ai tués presque ensemble. J'en ai vu plusieurs autres absolument semblables : ainsi vous pouvez compter sur l'existence certaine de cette espèce.

» L'ounko est un peu moins grand que le wou-wou (gibbon varié), auquel il ressemble tellement sous presque tous les rapports qu'on ne remarque guère entre eux d'autre différence que dans leur couleur. Il est tout couvert d'un poil long et fourni moins noir et moins brillant que celui du siamang, se rapprochant de celui du wou-wou par sa longueur dans certains endroits, par un léger reflet brun qui varie selon l'incidence de la lumière, et par le bas des reins et le dessus des cuisses d'un brun foncé bien prononcé : il lui ressemble encore par un bandeau blanc qui passe immédiatement au-dessus des sourcils, et vient se perdre sur les côtés dans d'épais favoris blanchâtres, unis eux-mêmes au menton également blanc. La gorge n'est pas nue et dilatable comme dans le siamang, mais seulement garnie de poils moins longs et moins fournis que ceux du ventre. Au milieu de la poitrine du mâle est une tache grise peu apparente et peut-être accidentelle. Comme dans les autres espèces, le scrotum est couvert de longs poils qui forment un pinceau légèrement roussâtre au bout. Ainsi l'ounko tient étroitement au siamang par la nature et la couleur de son pelage; au wou-wou par ses sourcils et ses favoris, sa physionomie et ses proportions, par l'absence du sac guttural, et par l'union de l'index au médius dans la

(1) *Simia lar*, Raffles, *Trans. Soc. Linn.*, Lond., t. XIII, p. 242 : l'ounko, *hylobates lar*, Fr. Cuvier, *Mammif.*, juin 1824; *Dictionn. des Scienc. nat.*, t XXXVI, p. 289 : smaller gibbon, *simia lar, minor*, Griffith, pl. orig., et p. 254 du *Règn. anim.*, édit. angl.: *hylobates Rafflei*, Geoffroy, *Leçons sténogr.*, VIIe leçon, p. 34 : *simia concolor*, Harlan, *Journ. of the Acad. nat. Sc. Phil.*, t. V, pl. 9 : l'*ounko*, Bory de Saint-Vincent, *Dictionn. class.*, t. XII, p. 284.

femelle seulement. Entre autres caractères ostéologiques je citerai une quatorzième côte qui manque aux deux autres gibbons.

» La femelle de l'ounko, sensiblement plus petite que le mâle, en diffère encore par l'absence des favoris blancs. Sa tête est toute noire, à l'exception de deux traits blancs autour des yeux. Sa poitrine et son ventre sont peu velus; mais les poils du dos, des épaules et de la nuque, sont fort longs, et lui forment une sorte de crinière. Ce caractère existe aussi chez les siamangs et les wou-wous; mais dans aucun cas il n'est à beaucoup près aussi prononcé. »

Nous ne pouvons nous dispenser de regarder comme une femelle du gibbon ounko l'animal décrit et figuré par le docteur Harlan (*Journal de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie*, t. V, pl. 9) sous le nom de *singe unicolore* ou *simia concolor* (1). Cependant la description de cet auteur est si vague qu'on ne peut affirmer cette identité d'une manière précise. Le gibbon du docteur Harlan fut conduit à New-York dans le mois de mai 1826, et provenoit de l'île de Bornéo. Chaque maxillaire n'avoit que douze dents, et deux molaires latérales se trouvoient encore cachées dans leur alvéole lorsque cet animal, qu'on supposoit âgé à peine de deux ans, vint à mourir. Sa taille, mesurée de l'occiput jusqu'au talon, offroit deux pieds deux pouces. Le bras avoit six pouces cinq lignes, l'avant-bras neuf pouces, les mains et les doigts cinq pouces quatre lignes, les cuisses cinq pouces trois lignes, les jambes six pouces deux lignes, le pied quatre pouces cinq lignes, le tronc dix pouces quatre lignes, la tête et le cou onze pouces deux lignes, l'espace nu de la figure trois pouces, la circonférence de la poitrine onze pouces deux lignes, celle de la tête dix pouces.

Les poils, partout abondamment serrés, étoient frisés et noirs, épais et laineux; la teinte de la peau étoit noire, et les callosités des fesses seulement rudimentaires. Lorsque cet animal se tenoit debout, les doigts de la main touchoient presque le sol. Sur une surface unie la station bipède lui étoit familière; mais il paroissoit bien plus habile pour grimper le long des cordages, s'y accrocher avec ses pieds, en employant ses membres supérieurs comme des balanciers; mais il marchoit à quatre pattes lorsqu'il alloit dans l'endroit où il avoit l'habitude de dormir. Son goût pour les fruits étoit très vif, et l'on a attribué la dysenterie qui l'a fait périr à l'excès de ce genre de nourriture. Il avoit au reste, dit M. Harlan, la docilité et l'intelligence qui caractérisent les orangs; il avoit surtout le goût le plus vif pour les insectes, et paroissoit se délecter avec les mouches, auxquelles il faisoit une chasse active.

En disséquant le cadavre de ce gibbon, on trouva dans l'abdomen des adhérences du péritoine, de l'épiploon et des intestins. Les glandes du mésentère étoient tuméfiées, et le péritoine étoit recouvert de tubercules ulcérés. Les muqueuses de l'estomac et du tube intestinal offroient les traces les plus évidentes de vives phlegmasies. Telles étoient les altérations pathologiques. Les particularités anatomiques d'organisation qui méritent le plus d'être citées étoient les suivantes : le foie, par sa forme comme par le nombre de ses lobes, ressembloit à celui de l'homme. L'appendice vermiforme étoit développé d'une manière remarquable. Le sternum n'étoit composé que de deux pièces. On comptoit vingt-cinq anneaux à la trachée-artère, quatorze côtes sur les parties latérales de la poitrine, sept vertèbres cervicales, quatorze dorsales, cinq lombaires, cinq sacrées et cinq coccigiennes. Mais ce qui attira surtout l'attention de plusieurs médecins des Etats-Unis, et celle du docteur Harlan, fut un cas d'hermaphrodisme assez complet pour que cet auteur ait présenté une longue dissertation à ce sujet : nous la reproduirons pour que nos lecteurs puissent juger eux-mêmes de la réalité de ce phénomène anatomique. « L'hermaphrodisme, c'est-à-dire l'union sur un même individu des instruments de reproduction des deux sexes, ou la faculté de se féconder sans le secours d'aucun individu de sa propre espèce, paroît être en quelque sorte spécial aux végétaux : parmi les plantes, la dioécie de Linnæus est la seule qui ne soit par hermaphrodite. Plus l'animal se rapproche du règne végétal, plus sont fréquents et complets les exemples d'hermaphrodisme. Il est de deux sortes : dans l'une il est absolu, l'animal possédant en lui-même le pouvoir de la reproduction, comme dans les coquilles bivalves, telles que l'huître; dans les multivalves, comme le *chiton*, et dans les zoophytes, les holothuries, etc.; tandis que les coquilles univalves, au contraire, telles que l'hélice, la limnée, le planorbe, etc., bien qu'unissant les deux sexes, ont besoin de l'union de deux individus pour se féconder réciproquement. Les animaux de cette sorte sont proprement nommés *androgynes*. La disposition à l'hermaphrodisme est donc plus rare à mesure que nous avançons dans l'échelle de perfection ou plutôt vers une organisation plus compliquée. On dit que ces cas se rencontrent dans les ordres supérieurs d'animaux, et l'on doit, à peu d'exceptions près, les attribuer à une conformation vicieuse des organes de la génération et à un mélange des deux sexes, qui, suivant les observations de M. E. Home (1) et

(1) *Corpore pilis nigris obtecto; facie, palmis, et auriculis nudis; cute nigro; palmis pentunguibus; brachiis longissimis; cauda, et sacculis buccarum et gutturis omnino carentibus; natibus leviter callosis; naso prominentiore, et angulo faciali plus elevato quam in simia satyro Linnæi.* (Harlan.)

(1) *Transactions philosophiques*, 1799.

de M. John Hunter [1], sont plus souvent remarqués chez le taureau que chez les autres mammifères; mais dans aucun cas ces auteurs n'ont trouvé l'ensemble des organes des deux sexes complet : quelques uns de ces organes manquoient ou n'existoient qu'à l'état rudimentaire.

» Le fait qui approche le plus en perfection du sujet de la description actuelle est celui que rapporte Mascagni dans le *Bulletin de la Faculté de médecine*, 1811, p. 176, où il décrit un taureau avec les organes mâles joints à des ovaires, un utérus et un vagin; mais en place d'une vulve le vagin avoit son orifice dans l'urètre. Il y a aussi un autre cas à peu près semblable, décrit dans le *Medical Repository*, n° XLV, d'un homme de Lisbonne unissant les deux sexes avec l'apparence de la plus grande perfection. Le sujet avoit vingt-un ans, fut deux fois enceinte, et avorta au troisième et au cinquième mois. Il est vrai que quoique le pénis et les testicules existassent, et même avec leurs conduits excréteurs, on ne s'en assura point par l'investigation anatomique. (Voyez *Dictionnaire des sciences médicales*, article *Cas rares*.)

» Ces observations démontrent du moins la possibilité de l'existence d'hermaphrodites complets, même dans les plus hautes classes des animaux. Celui qui est le sujet de cette description fournira peut-être une preuve nouvelle de l'existence de la réunion des deux sexes sur un même individu.

» Le pénis avoit environ un pouce de long, et étoit susceptible d'érection : il se terminoit comme à l'ordinaire par un gland, mais qui étoit imperforé; une profonde rainure occupoit sa surface inférieure et tenoit lieu d'urètre, en s'étendant jusqu'aux deux tiers de la longueur du pénis, la portion qui restoit étant recouverte d'une membrane mince, diaphane, épidermoïque, fermant aussi l'orifice externe du vagin, en s'étendant sur la vulve. Le vagin étoit assez large, et se trouvoit sillonné par des raies transversales, des débris de nymphes, et les lèvres étoient visibles à l'extérieur. Le méat urinaire s'ouvroit sous le pubis dans le vagin; l'urine devoit être dirigée le long du sillon du pénis par la membrane qui fermoit l'orifice du vagin; le museau de tanche étoit environné par de petites glandes arrondies, l'orifice admettant une large sonde dans la cavité de l'utérus, organe qui parut parfait, avec tous ses appendices; les ligaments ronds et larges enveloppant des ovaires bien prononcés, et dans les rapports habituels [2]. Le scrotum se trouvoit divisé en une poche de chaque côté des grandes lèvres, à la base du pénis, et revêtu de poils. Les testicules étoient placés obliquement sous la peau de l'aine à deux pouces de la symphyse du pubis, et paroissoient très complétement formés et même munis de leur épididyme. Malgré un examen minutieux on ne put découvrir de vésicules séminales, mais on crut reconnoître l'orifice des vaisseaux déférents dans une petite ouverture béante dans le vagin, au-dessus du méat urinaire. Malheureusement on sépara les testicules dans la dissection. »

M. Harlan, dans la supposition où les deux sexes dont ce gibbon étoit porteur eussent été parfaitement conformés, se demande si cet animal n'eût pas pu se féconder lui-même après avoir brisé la membrane placée dans le vagin. Mais, bien qu'en Amérique cet individu ait passé pour mâle, tout porte à croire que ce n'étoit qu'une femelle dont le clitoris, ainsi que cela arrive fréquemment chez les singes, étoit largement développé. On doit penser également que par une sorte de superfétation les organes mâles étoient parfaitement simulés, ainsi qu'on en a un exemple frappant par cette jeune fille que tout Paris a pu voir; mais, d'un autre côté, il est fort probable que les testicules n'avoient nullement l'organisation intime que ces organes ont chez les mâles. Dans tous les cas cette observation neuve et intéressante sera un exemple de plus des aberrations ou des écarts auxquels la nature se livre souvent en créant non les *espèces*, mais bien seulement les *individus*.

[1] *Observations sur certaines parties de l'économie animale*, Londres, 1792.

[2] Les organes mâles et femelles de la génération dans cet animal étoient aussi parfaits qu'ils pouvoient l'être dans un si jeune individu, et ressembloient à ceux des autres orangs du même âge; de petits œufs étoient visibles dans l'ovaire.

LE GIBBON HOOLOCH.

Hylobates hooloch. RICH. HARLAN [1].

Le docteur Harlan a décrit sous le nom de *gibbon hooloch* un grand singe observé dans le royaume d'Assam, et ce nom de *hooloch* paroît être celui par lequel le désignent les habitants de la région où il vit. Les détails fournis à son sujet par ce naturaliste sont les suivants : l'individu figuré appartenoit au

[1] Description of a species of Orang, from the north-eastern province of British east India, lately kingdom of *Assam* : Trans am. phil. soc., vol. IV, n° 3, p. 52, pl. 2.

Simia : Colour of the skin and hair deep black; canine teeth very long; a band of whitish grey hairs over each eye. Motal lengt, about two feet six inches. Humerus eight inches ninetenths; radius nine inches; hand, from the beginning of the wrist to the end of fingers, six inches; inferior extremities about thirteen inches; the foot six inches. *Habitat*, Garrow-Hills, Assam, and probably extending into China between latitudes twenty-five and twenty-seven degrees north. (Harlan.)

sexe mâle, et avoit été conservé vivant par le docteur Burough; à ce qu'il paroîtroit, la femelle ne différeroit point de ce dernier. Mais il n'en est pas de même des jeunes qui possèdent quelques caractères distinctifs.

Cette espèce habite principalement les monts *Garrow*, aux environs de *Goalpara*, par 26 degrés de latitude nord, et ses mœurs sont remarquables par la docilité, l'affection et une teinte de mélancolie qui les dominent : les naturels affirment que le hooloch ne se trouve point au midi du royaume d'Assam.

Il paroîtroit, à en juger par quelques détails, que ce seroit de ce gibbon qu'auroit parlé très brièvement M. Latreille dans son Histoire des singes (p. 140), en l'indiquant, d'après M. Harwood, sous le nom de *vouloch*. L'individu dont il est question étoit une femelle, dont le flux menstruel couloit avec régularité, et que rendoient intéressante les plus aimables qualités, son adresse à se servir de divers ustensiles destinés à l'usage de l'homme, et une grande douceur dans ses habitudes. Ce *vouloch* se nourrissoit de lait et de matières végétales, poussoit un cri que l'on peut rendre par les syllabes *yaa-hou, yaa-hou* répétées, et trempoit ses doigts dans l'eau, et les suçoit quand il ressentoit de la soif, etc., etc.

Le *hooloch* décrit par le docteur Harlan, malgré l'abaissement de température de la latitude où il vit, paroît être beaucoup moins susceptible que les autres espèces de gibbon de supporter sans accidents les variations de l'atmosphère. Il se distingue aussi parfaitement des *singes lar, leucisca, agilis, syndactylus* et *concolor*, soit par la taille, soit par la coloration du pelage, les proportions du corps et les taches des poils. Il se rapproche du siamang de sir Raffles par quelques unes de ses habitudes, et plus spécialement par sa manière de boire; mais il en diffère ensuite par beaucoup d'autres caractères. Il a la taille et les formes de la femelle de l'ounko (*H. agilis*, F. Cuv.), et s'en éloigne par sa coloration et la disposition des taches; mais ce sont surtout les jeunes de ces deux espèces qui présentent des différences tranchées. Leurs mœurs d'ailleurs ne sont pas identiques.

Le hooloch a la peau d'un noir profond. Le pelage est en entier de cette couleur, si l'on en excepte une bande de poils grisâtres qui règne sur le front du sujet adulte. Les poils qui recouvrent le dessus des doigts sont très longs, et ceux de l'avant-bras sont rebroussés. Les jeunes ont à peu près la moitié de la taille des vieux, mais ils ont une particularité assez caractéristique, c'est d'avoir proportionnellement l'avant-bras beaucoup plus court que le bras, tandis que ces deux portions des membres supérieurs sont d'égale longueur chez les père et mère : le pelage de ces derniers est un brun noirâtre, avec des poils grisâtres sur le dessus de la main et du pied. Quelques poils grisâtres se montrent sur le dos, et dessinent une ligne qui s'étend sur le corps jusqu'au milieu du front. Enfin, le bandeau gris des adultes est chez les jeunes interrompu au milieu par des poils noirs. Ce singe est surtout remarquable par des canines très développées.

Il se pourroit que le hooloch fût identique avec le gibbon assez clairement mentionné par quelques vieux auteurs, Nieuhoff entres autres, sous le nom de *févé*, et vivant sur les frontières de la Chine dans le royaume de Gannore : singe qu'on dit [1] rare, ayant la forme humaine, les bras très longs, et le corps noir et velu.

Ce gibbon vit plus exclusivement sur les chaînes inférieures des montagnes, sans être organisé pour supporter les froids intenses des rangées des *garrows* à plus de 400 à 590 pieds de hauteur. Sa nourriture, dans l'état de liberté, consiste principalement en fruits abondants dans les *Jungles* ou forêts marécageuses de cette contrée, en autres semences, et baies de l'arbre sacré des Indiens nommé *papultree*, et aussi en jeunes pousses d'herbes, dont il suce le suc en rejetant le parenchyme indigeste. Ses mouvements sont rapides; et c'est avec la plus grande prestesse qu'on le voit gravir le tronc des palmiers, sauter de branches en branches, et fuir à travers les arbres des forêts. En domesticité, on peut le priver aisément, et alors il ne dédaigne pas ni les œufs, ni le café et le chocolat; mais il a peu de goût pour les viandes cuites. Souvent M. Burough a vu l'individu qu'il possédoit en vie prendre un vase rempli de liquide avec ses mains, et boire en le portant à ses lèvres. Les aliments qu'il préférait consistoient en riz bouilli, en pain trempé dans du lait sucré, en bananes et oranges, et il ne dédaignoit même pas les insectes, surtout les araignées qu'il saisissoit avec adresse dans les fentes des murailles. De même que les Indiens qui ont horreur de la viande, ce singe manifestoit la plus vive antipathie pour la chair de bœuf ou de porc, bien qu'il ait essayé de manger du poisson frit. Doux par caractère, il saisissoit toutes les occasions de manifester son affection pour son maître. Dès le matin, il lui rendoit visite en poussant un son guttural *whou-whou-whou* de contentement pendant plus de dix minutes; puis il enlaçoit ses membres aux siens, et sembloit éprouver une vive satisfaction de ses caresses. Il le reconnoissoit à sa voix, et s'empressoit d'accourir à son appel. On ignore combien d'années peut vivre ce grand singe.

[1] Recueil des voyages, etc. Rouen, t. 3, p. 168.

LES SEMNOPITHÈQUES.

Semnopithecus. Fr. Cuv.

Les gibbons, que caractérisent principalement les proportions exagérées de leurs membres, tiennent à la fois des orangs, par la disposition de plusieurs de leurs parties, et se lient aux guenons de l'Asie par les semnopithèques, sorte de singes que rendent remarquables des membres longs et minces sans doute, mais surtout une queue plus allongée encore que celle des macaques, et qu'ils portent assez ordinairement relevée sur le dos.

Ainsi par les traits de leur face, par les formes amaigries et grêles de leurs membres, par des callosités développées recouvrant les tubérosités de l'ischion, les semnopithèques s'unissent aux gibbons; mais leur longue queue les en distingue de prime abord, et annonce sous ce rapport un degré plus inférieur d'animalité, degré qu'attestent aussi quelques replis de la peau de la face, simulant des abajoues rudimentaires qu'on sait être propres à tant de singes plus grossiers.

Toutefois, bien que chez certaines espèces de semnopithèques ces caractères extérieurs soient distincts, ils ne suffiroient cependant pas pour les isoler nettement dans un cadre zoologique, puisqu'il se présenteroit des circonstances où quelques espèces de ces singes, par des proportions plus normales de leurs membres, viendroient à se confondre avec les macaques d'Asie, et même avec les guenons d'Afrique. M. Frédéric Cuvier, l'auteur de ce genre, a donc dû se servir de caractères secondaires qu'il n'a pu puiser dans l'ensemble du système de la dentition, puisque les semnopithèques ont, comme les gibbons, trente-deux dents, mais qu'il a tirés des éminences qui hérissent la couronne des molaires; ainsi la dernière mâchelière inférieure, au lieu d'avoir une couronne à peu près circulaire, présente au contraire cette partie allongée et terminée par un talon [1]. Les diverses espèces de dents sont ainsi réparties aux deux maxillaires : le supérieur a quatre incisives, deux canines, quatre fausses molaires, et six vraies; ce nombre de seize dents se trouve reproduit exactement dans le même ordre à la mâchoire inférieure. Les canines dépassent les incisives d'une manière notable.

Les semnopithèques ont leur face aplatie et nue, le nez très peu saillant, des sourcils épais et dirigés en avant, ce qui est dû à un renflement assez remarquable des crêtes sourcilières : leur pelage est généralement teint de vives couleurs, et les distingue éminemment sous ce rapport.

Avec leurs membres allongés, souples et agiles, on peut d'avance affirmer que les semnopithèques vivent dans les forêts les plus profondes; qu'ils trouvent dans les arbres un refuge sûr et commode, et que de branche en branche ils s'élancent dans ce milieu, pour lequel leur organisation est accommodée. Leurs longs bras en balancier atteignent aisément les rameaux, que leurs pieds saisissent; ils s'y accrochent ou s'en servent comme d'échelons, tandis que sur le sol leurs mouvements deviennent gênés et gauches.

Les mœurs de ces singes ne nous sont point connues; ce qu'en disent les auteurs se borne à les peindre comme défiants, soucieux, très attachés à leur liberté, et peu susceptibles de se familiariser avec la captivité, à moins qu'ils ne soient très jeunes. Leur humeur est irascible, et leur caractère sauvage. Vieux, ils sont intraitables et d'une insigne méchanceté.

Les naturalistes de la fin du dernier siècle connoissoient quatre espèces de singes que les nomenclateurs placent aujourd'hui parmi les semnopithèques; c'étoient le *douc*, le *kahau*, l'*entelle* et le *maure*. Trois ou quatre autres espèces authentiques, les *cimepayé*, *croo* et *kra*, ont été découvertes dans ces dernières années, et sont venues enrichir ce nouveau genre, auquel il faut sans contredit réunir le *pyrrhus* de M. Horsfield.

Les semnopithèques habitent exclusivement en Asie, et principalement dans les grandes îles de la Malaisie. Ils se réunissent en troupes nombreuses, que redoutent les habitants par le maraudage dévastateur qui les suit; et cependant l'entelle, par exemple, vénéré sur le continent de l'Inde par les sectateurs de Brama, y jouit du privilége insigne de ne jamais être troublé lorsqu'il cueille leurs fruits, pille leurs jardins : et mille fois heureux celui qu'une telle visite vient assurer de la protection des dieux!

M. Otto a publié l'anatomie d'une espèce qu'il a nommée *cercopithecus? leucoprymnus*, et qui est très certainement un semnopithèque. Son Mémoire permet d'apprécier les modifications que présentent les viscères de ce singe, qui est peut-être identique avec le *kra* de sir Raffles.

[1] Fr. Cuvier, *des Dents*, etc., pl. 5; et *Mammifères*, édit. in-4°, pag. 27.

LE SEMNOPITHÈQUE DOUC.

Semnopithecus nemæus (1).

Le douc est une des espèces de quadrumanes le plus anciennement connues; ce n'est point toutefois le *sisac* de Flacourt, ainsi que l'a pensé Erxleben, car l'île de Madagascar ne nourrit point de singes. L'individu que Buffon et Daubenton ont décrit étoit mutilé, et ne présentoit aucun vestige de callosités sur les fesses, parce que dans la préparation on avoit remplacé la peau endommagée de cette partie par celle qui l'avoisinoit. Or Illiger, dans son Prodrome, s'est servi de ce caractère fugace pour établir sous le nom de *lasiopyga* un genre destiné à recevoir le douc, le hocheur et le petit cynocéphale. Ce terme de *lasiopyge* fut forgé du grec λάσιος, velue, et de πυγή, région anale, pour indiquer l'absence supposée de nudité sur les fesses. Mais dans ces dernières années les dépouilles nombreuses envoyées de la Cochinchine ont prouvé la fausseté de ce caractère, et que les singes du genre *lasiopyge* possédoient des callosités très évidentes sur les ischions.

Le douc, quel que soit son âge, quel que soit son sexe, affecte dans la coloration de son pelage les teintes qui sont propres à l'individu adulte. Il est peu de mammifères qui aient été plus favorisés sous ce rapport. Sa face, d'un jaune mat, est relevée par le blanc pur des côtés de la tête, la raie rouge qui traverse les tempes, le devant du cou, et le bandeau noir qui couvre le front. L'occiput et le corps sont d'un gris verdâtre résultant de ce que chaque poil est annelé de gris verdâtre, de jaunâtre et de blanc; les avant-bras sont blancs; les mains noires, ainsi que les pieds; le croupion et la queue d'un blanc pur; les fesses et les cuisses noires, et les jambes d'un rouge-brun fort vif. On conçoit que des couleurs aussi nettement tranchées, aussi vivement opposées, donnent à l'habit de ce singe une apparence extraordinaire et peu commune.

La taille la plus habituelle du douc est de deux pieds et quelques pouces, et la queue est généralement comprise dans ces dimensions pour dix-neuf à vingt pouces. Ses formes sont massives, ou du moins les membres sont proportionnés dans des rapports assez justes avec les autres parties du corps. C'est ainsi que les jambes et les bras sont robustes et moins grêles que chez les semnopithèques *croo* et *cimepaye*. Sa tête est arrondie et médiocre dans son volume; les oreilles sont nues et peu développées, les bras descendent jusqu'aux fesses; les doigts des mains sont longs, mais en revanche le pouce est très court; la queue est arrondie, longue et grêle. Les femelles ont un clitoris très saillant.

Si nous nous livrons à un examen détaillé des particularités qui distinguent cette belle espèce de singe, nous verrons que le brun qui teint le dessus de la tête est arrêté en avant par un bandeau brun-roux. Les joues sont revêtues de poils très longs, déjetés en dehors, et d'un blanc légèrement teint de roussâtre; la gorge est d'un marron roux, les épaules sont noires, les avant-bras blanchâtres, les cuisses noires, les jambes d'un marron fort vif; les poils des avant-bras sont dirigés vers le poignet comme chez tous les singes qui vont suivre, et diffèrent en cela de ce qui a lieu chez les orangs; la peau nue des surfaces palmaire et plantaire est de couleur noire, ainsi que le tour des yeux et la muqueuse des lèvres.

Le douc a son pelage assez serré sur les parties supérieures, et peu fourni sur l'abdomen, bien que les poils soient encore assez abondants sur cette partie.

Ce singe est, dit-on, insociable; rien ne peut adoucir son humeur sombre et défiante, et les bons procédés n'ont point d'empire sur ses penchants. Il habite la Cochinchine, où il vit en troupes, et aussi, à ce qu'il paroît, la presqu'île de Malacca. Les collections publiques se sont enrichies, par les voyages modernes, de plusieurs de ses dépouilles.

(1) *Simia nemæa*, Linnæus, Gmelin : le *douc*, Screber, pl. 24; Buffon, pl. 41, édit. in-4°, et pl. col. 256 : *the cochinchina monkey*, Pennant, *Quadrupèdes*, n° 85 : le *grand singe de la Cochinchine*, Brisson, *Règne animal*, esp. 18 : le *douc*, Audebert : *Singes*, fam. 4, sect. 1, fig. 1 ; Shaw, *Gen. Zoolog. : pygathrix nemæus*, Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX, p. 90 : *cercopithecus nemæus*, Desmarest, *Mammifères*, sp. 11, p 54 ; *Dictionn. des Scienc. natur.*, t. XX, p. 32; *Encyclopédie*, pl. 15, fig. 1 : le *douc*, Fr. Cuvier, *Mammifères*, in-4°, pl. 12, p. 38; G. Cuvier, *Règne animal*, seconde édition, t. I, p. 93; *Favorite*, p. 3, *Mammif.*

LE SEMNOPITHÈQUE ENTELLE.

Semnopithecus entellus. Fr. Cuv. (1).

M. Dufresne est le premier naturaliste qui ait distingué l'entelle comme espèce, et les attributs corporels de ce singe n'ont même été bien établis que dans ces derniers temps. D'assez grandes différences

(1) *Simia entellus*, Dufresne, *Bull. de la Soc. philom.*; Audebert, fam. 4, sect. 2, pl. 2; Screber, pl. 23 B : *cercopithecus entellus*, Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX, p. 95, esp. 10; Desmarest, *Mammifères*, p. 59, esp. 22; Fr. Cuvier, *Mammifères*, in-4°, pl. 8 et 9, p. 30 et suiv. ; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 94, seconde édition.

existent entre les jeunes individus et les vieux, et à son sujet M. Frédéric Cuvier s'exprime ainsi : « Pendant sa première jeunesse l'entelle a le museau très peu saillant ; son front est assez large et presque sur la même ligne que les autres parties de sa face ; le crâne est élevé, arrondi, et renferme un cerveau qui a les mêmes dimensions que lui. A ces traits organiques se joignent des qualités intellectuelles très étendues, une étonnante pénétration pour concevoir ce qui peut lui être agréable ou nuisible, d'où naît une grande facilité à s'apprivoiser par les bons traitements, et un penchant invincible à employer la ruse pour se procurer ce qu'il ne pourroit obtenir par la force, ou pour échapper à des dangers qu'il ne parviendroit pas à surmonter autrement. Au contraire l'entelle très adulte n'a plus de front ; son museau a acquis une proéminence considérable, et la convexité de son crâne ne nous présente plus que l'arc d'un grand cercle, tant la capacité cérébrale a diminué. Aussi ne trouve-t-on plus en lui les qualités si remarquables qu'il nous offroit auparavant ; l'apathie a remplacé la pénétration, le besoin de la solitude a succédé à la confiance, et la force supplée en grande partie à l'adresse. »

L'entelle, lorsqu'il se dresse sur les membres postérieurs, a jusqu'à trois pieds d'élévation, dimension que la queue dépasse aussi fréquemment. Sa tête est arrondie ; ses oreilles sont aplaties, minces, assez grandes, non rebordées ; ses doigts sont très fendus, mais le pouce est court et comme tronqué. Les entelles ont un pelage composé de poils soyeux peu lisses, peu épais sur les parties supérieures, et assez rares sur les inférieures, bien que d'une bonne longueur. La face est noire ; et cette même couleur, à teinte légèrement violacée, se fait remarquer sur la peau nue des mains, des pieds, des callosités des fesses, et passe au bleuâtre sur les parties revêtues de poils. L'entelle est en général d'un blanc grisâtre qui varie au blond clair, et porte sur le front un bouquet de poils noirs saillants, et sous la mâchoire inférieure une barbe qui s'avance en avant au lieu de prendre sur la gorge ; une sorte de ligne roussâtre commence sur le dos et s'élargit sur les lombes ; les poils des bras, d'abord gris près des épaules, se foncent en roussâtre, puis en brunâtre à mesure qu'on avance vers la main. Il en est à peu près de même des extrémités postérieures ; quant à la queue, elle est entièrement d'un gris roussâtre, et terminée par un petit bouquet pointu de poils effilés.

Ce singe a l'iris brun-roux, et la pupille noire. Les vieux individus prennent à mesure qu'ils avancent en âge plus de vigueur dans le système musculaire, et leur pelage affecte une teinte blonde-grisâtre à laquelle se joint sur le corps un mélange de noirâtre et de roux vif sur les côtés de la poitrine ; la queue enfin, de blanche qu'elle étoit, se couvre de poils noirâtres.

L'entelle est un des singes pour lequel les Indous ont le plus de vénération ; ils croient fermement que dans son corps est renfermée, par suite de la métempsycose, l'âme de quelque prince chéri de son vivant. Le nom d'*Houleman*, qu'ils lui donnent, est celui de l'Hercule indien qui vola la mangue dans l'antique Taprobane, et qui pour punition de son larcin fut condamné au feu, et eut le visage brûlé. C'est de l'entelle qu'il est question dans ce morceau plein de fraîcheur que nous avons emprunté à M. Alfred Duvaucel, et qui est inséré à la page 169 de ce *Supplément*.

La patrie de ce semnopithèque est le Bengale.

LE SEMNOPITHÈQUE CIMEPAYE OU SIMPAI.

Semnopithecus melanophus [1].

Sir Raffles est le premier voyageur qui ait décrit le semnopithèque que les Malais nomment *simpaï*, nom que notre orthographe rend assez bien par le mot *cimepaye*. Ainsi s'exprime cet auteur : « Ce singe ressemble assez au *ching-kau* par son ensemble et ses formes corporelles ; mais il est un peu plus grand et d'une couleur toute différente, car il est fauve-brillant, mélangé de noir sur la tête, le dos et les épaules. Tout le dessous du corps est blanc ; la tête et la face sont petites, et les poils qui les couvrent divergent comme ceux du *simia cristata*, et forment sur la tête une huppe longue et remarquable composée de poils noirs qui s'étendent en touffes sur les joues en prenant une couleur fauve, puis blanchâtre ; le front, au-dessous de la huppe, est fauve-brillant ; la barbe est peu fournie ; les orbites, le nez et les oreilles, diffèrent peu par la forme de ceux du *ching-kau* ; la figure, nue et bleuâtre, est légèrement ridée ; la ligne faciale est droite et presque perpendiculaire ; les oreilles, la paume des mains et la plante des pieds, sont noires ; le pouce des mains est fort court ; les callosités sont larges et développées ; la queue, longue et roulée, a plus de trente pouces de longueur ; les poils en général sont longs, doux et soyeux. »

A ces traits généraux et incomplets nous ajouterons quelques détails plus minutieux. Le cimepaye est communément long de quatre pieds six pouces,

[1] Desmarest, *Mammifères*, p. 533 : *simia melanophos*, sir Raffles, *Trans. Soc. Linn.*, t. XIII, part. I, p. 245 : *cimepaye*, *simia melanophos*, Fr. Cuvier, *Mammifères*, in-4°, pl. 7, p. 29 ; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 94, seconde édition.

mesuré du sommet de la tête à l'extrémité de la queue, et dans ces dimensions cette dernière partie entre pour deux pieds huit pouces. Les membres sont très allongés et grêles relativement aux proportions du corps; mais les avant-bras et les jambes sont surtout très longs, et terminés par des doigts bien fendus. Toutefois le pouce des mains est très court et très remonté. Les oreilles sont larges, minces et non bordées; la face est très aplatie. Il a le nez garni de rides et peu proéminent, tandis que les pommettes sont renflées et que le front est notablement bombé. Les abajoues n'existent point; mais en revanche les callosités des fesses sont amples et très apparentes. Tout le pelage en dessus du corps est d'un rouge brun lustré et brillant, passant au blanc satiné en dessous et sur les parties internes des membres. Les parties dénudées des doigts sont d'un noir profond, ainsi que la face, à l'exception des lèvres et du menton, qui sont couleur de chair : ce dernier n'est garni en dessous que d'une très légère touffe de barbe; mais de longs poils en faisceaux divergents couvrent les joues et sont colorés en roux vif, tandis que les poils de la tête, longs et ébouriffés, forment une espèce de diadème brun terminé de gris. Les oreilles sont noirâtres, et les yeux bruns; le bas-ventre est presque dénudé, ou du moins n'est revêtu que de poils rares et mollets.

Le cimepaye habite l'île de Sumatra, où MM. Raffles, Diard et Duvaucel, le découvrirent. Il paroît être très commun dans les environs de la factorerie de Bancoolen; quant à ses habitudes, elles nous sont complétement inconnues.

LE SEMNOPITHÈQUE CROO OU LOTONG.

Semnopithecus comatus (1).

Le docteur Eschschotz, médecin et naturaliste du brick russe *le Rurick*, exécuta un voyage autour du monde, sous les ordres du capitaine de Kotzebue, dans les années 1815 à 1818, et décrivit dans la relation du voyage le *croo* sous le nom de *presbytis mitrata* (2). Ce singe lui fut vendu vivant par les habitants de Sumatra, lorsque le vaisseau russe cingloit dans le détroit de la Sonde. L'individu décrit par ce voyageur avoit environ un pied et demi de longueur; des poils épais, frisés, longs de deux pouces, blanc-jaunâtre à leur racine, et gris-bleuâtre à leur pointe, couvroient les parties supérieures du corps; des poils plus allongés et de même couleur se trouvoient implantés en arrière sur la tête, et sembloient la coiffer d'un bonnet fourré, suivant l'expression de M. Eschschotz, sur l'avant duquel tranchoit une large raie noire, formée de poils longs de huit lignes, et qui occupoit le front à partir du bord supérieur de l'oreille : un rebord jaunâtre isoloit ce bandeau noir des sourcils, qui étoient étroits, linéaires et noirs. L'oreille étoit rougeâtre, sans rebord, garnie de poils jaunâtres, et se terminoit en un lobe peu sensible; la peau de la face étoit noirâtre, seulement les paupières conservoient une teinte tannée, et quelques petits poils blanchâtres apparoissoient sur les lèvres.

Les parties inférieures du corps étoient peu velues; et les poils, longs de deux pouces, souples dans leur longueur, étoient blancs. La queue, dépassant les dimensions du corps, étoit en dessus de couleur gris-bleuâtre comme le dos, jaune-grisâtre en dessous, et terminée par un pinceau de poils jaunes longs d'un pouce et demi. Les membres antérieurs atteignoient presque les genoux, lorsque ce singe se dressoit sur ses jambes. Les bras étoient gris-blanchâtre, les avant-bras jaunâtres, et le dos de la main, jusqu'à la dernière articulation des phalanges, brun-rougeâtre. Les doigts de la main, longs et grêles, contrastoient avec l'extrême brièveté du pouce, et se trouvoient recouverts par des ongles allongés, demi-cylindriques, légèrement recourbés à leur terminaison, de manière à simuler en quelque sorte la forme d'une griffe, excepté celui du pouce, qui étoit court, élevé, déprimé et arrondi sur son bord. La paume de la main étoit nue et rougeâtre. Une sorte de bourre lanugineuse, due à une plus grande rudesse de poils, se faisoit remarquer aux pieds de derrière. Les callosités des fesses étoient d'un jaune brunâtre.

De même que les autres semnopithèques le croo décrit par M. Eschschotz avoit les pommettes saillantes, le nez peu élevé, et l'angle facial très ouvert, puisqu'il mesuroit soixante degrés. Le crâne de cet individu étoit arrondi, sans traces de crêtes osseuses sur les sutures, et les mâchoires ne présentoient que vingt-huit dents. Les vertèbres existoient au nombre de sept cervicales, douze dorsales, trois pièces au sacrum, et vingt-huit coccygiennes. La poitrine avoit ses parois fermées par ses vraies côtes et par cinq fausses, les deux plus inférieures insérées au corps même des vertèbres correspondantes et non à leurs apophyses transverses. Le sternum se trouvoit formé de cinq pièces osseuses.

(1) Desmarest, *Mammifères*, sp. 816 : *presbytis mitrata*, Eschschotz, *Voyage autour du Monde* de Kotzebue, t. III, p. 353, avec une planche de crânes et la main : *simia maura*, sir Raffles, *Trans. Soc. Linn.*, t. XIII : le croo, *semnopithecus comatus*, Fr. Cuvier, *Mammifères*, in-4°, pl. 37, p. 11.

(2) Genre *presbytis* (nommé ainsi à cause de la ressemblance du *croo* avec une vieille femme coiffée d'un bonnet); *angulus facialis* 60° *gradum; sacculi buccales nulli; nates tyliis instructæ; cauda elongata; antipedes genu attingentes*. Eschschotz.

Tels sont les détails fournis par M. Eschscholtz sur un croo femelle et probablement très jeune. La figure encore inédite que ce naturaliste nous a montrée à Paris diffère toutefois, ainsi que la description, des renseignements donnés par sir Raffles, et du portrait qu'en a publié M. Fr. Cuvier d'après des individus conservés au Muséum. Aussi, pour mettre nos lecteurs à même de se fixer sur cette question, rappellerons-nous ce qu'en disent ces deux auteurs.

Nous croyons qu'on doit retrouver le *croo* dans la description assez incomplète que donne sir Raffles de son *simia maura* ou *lotong*. Ainsi s'exprime à ce sujet l'écrivain anglois : « Le *lotong* qu'on trouve à Singapore et à Penang a ordinairement dix-huit ou vingt pouces de longueur, et douze ou treize de hauteur. La queue a de vingt à vingt-quatre pouces. Son pelage est noirâtre, excepté les bras, les jambes, et le sommet de la tête, qui sont teintés de grisâtre, parce que chaque poil noir est terminé de gris. Toutes les parties inférieures du corps et internes des membres sont garnies de poils moins abondants, mais blancs. Le devant du cou est blanchâtre ; la poitrine et les aisselles sont d'un gris très clair ; les mains, les pieds et la face sont d'un noir intense ; quelques poils soyeux revêtent les lèvres ; la barbe est peu fournie, et les poils de la tête se hérissent et forment une aigrette saillante ; la tête et la face ont peu de volume et d'étendue, et le nez, très aplati à son extrémité, s'ouvre en deux narines obliques. Ce singe s'apprivoise très difficilement. »

Le *croo*, ainsi nommé sans doute par analogie avec son cri, et dont on trouve une bonne figure dans l'*Histoire des Mammifères* de M. Fr. Cuvier, et des individus bien conservés dans les galeries du Muséum, est de la taille de l'entelle. Son pelage, brun en dessus, se teint de noirâtre sur le front entre les oreilles et sur les épaules ; des poils roides et droits lui forment sur l'occiput une sorte d'aigrette terminée en pointe ; les joues, le menton, les flancs, les parties inférieures du corps et internes des membres, sont d'un blanc assez pur ; la face et les oreilles sont noirâtres ; la queue, brune en dessus, blanche en dessous, est terminée par un petit bouquet de poils blancs.

Le *croo* habite l'île de Sumatra ; on le trouve aussi dans l'île de Java, suivant M. Temminck, et on l'y nomme *siliri*.

LE SEMNOPITHÈQUE PYRRHUS.

Semnopithecus pyrrhus (1).

Par ses formes extérieures le *pyrrhus* semble faire le passage des semnopithèques aux guenons ; c'est même parmi les singes de cette dernière tribu que M. Geoffroy Saint-Hilaire l'avoit rangé, lorsque pour la première fois il fit connoître cette espèce au monde savant. L'individu que décrivit le professeur françois est au Muséum, et provenoit, dit-on, des Moluques. En 1824 le docteur Horsfield en publia une figure dans ses Recherches zoologiques sur l'île de Java, et le premier le classa parmi les semnopithèques.

La description que M. Geoffroy Saint-Hilaire a donnée de l'individu qu'il nommoit *guenon dorée* cite pour ses dimensions à peu près deux pieds quatre pouces pour le corps, et deux pieds deux pouces pour la queue. Son corps est peu svelte, ses oreilles sont grandes, ses bras robustes, et sa queue longue, assez mince, et égale à quelque point que ce soit de son diamètre. Le pouce des mains étoit rudimentaire, et des poils recouvroient les autres doigts jusqu'à la première phalange, tandis qu'aux pieds le pouce étoit très développé, et que les doigts étoient velus jusqu'à la racine des ongles. Ce qui rend cet animal remarquable est d'avoir le front et les joues recouverts de poils divergents très allongés, le ventre presque nu, et le pelage en entier d'un jaune doré, où quelques poils brunâtres apparoissent sur la queue, bien qu'une petite tache noire se dessine sur le devant des membres au niveau de la rotule. Tels sont les premiers documents qu'on ait possédés sur cette espèce : toutefois les proportions un peu fortes qui avoient porté à en faire une guenon ont bien pu tenir à la mauvaise préparation d'une peau desséchée ; et M. Horsfield, qui s'est assuré des caractères du *pyrrhus*, avoit en effet cru qu'on devoit le distinguer de la *guenon dorée*, dont il diffère en outre par l'absence des taches noires des genoux.

M. Horsfield a décrit le semnopithèque *pyrrhus* avec assez de soin pour que nous croyions devoir en extraire les détails principaux qui le concernent (2). Par les couleurs qui teignent le corps, ce

(1) Horsfield, *Zoolog. Research.*, septième livraison : guenon dorée, *cercopithecus auratus*, Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX, p. 93 ; Desmarest, *Mammifères*, p. 56, esp. 14.

(2) *Semnopithecus pyrrhus*, Horsfield, *Zoolog. Research. : rufus nitore splendidè fulvo, pectore, abdomine, artubus intrinsecus, caudaque basi subtùs pallidè flavis.*

Le Semnopithèque pyrrhus; Semnopithecus pyrrhus, *Hersf.*

(d'après Horsfield)

Publié par Pourrat F. à Paris.

Semnopithèque à croupion blanc.

Semnopithecus Leucoprymnus, Otto.

Publié par Pourrat F. à Paris

singe a quelques rapports avec le semnopithèque maure avant que son pelage soit entièrement devenu noir. Toutefois le dessus du dos et les parties externes des membres sont d'un fauve décidé et constant dans l'intensité de ses teintes; son corps est allongé et assez grêle, et ses extrémités surtout sont remarquables par leur minceur : la nature des poils qui composent son pelage est d'être délicate, douce au toucher, et comme soyeuse; et sa couleur présente sur les parties supérieures une teinte brune-rousse, affectant des reflets blond-doré sur le sommet de la tête, le front, la queue et les extrémités, et passant au jaune pâle sur le ventre et en dedans des membres.

Sur les flancs, depuis la tête jusqu'aux lombes, règne une bandelette longitudinale de poils clairsemés, frisottés et d'une grande délicatesse, qui sépare ainsi les poils longs et allongés du dos. M. Horsfield n'a point vu de traces de tache noire sur les rotules; mais cette particularité peut tenir à une différence d'âge.

La taille du *pyrrhus* est celle du semnopithèque maure. Il habite l'île de Java, où on le nomme *lutung;* toutefois on ne possède aucun détail ni sur ses habitudes ni sur ses mœurs.

LE SEMNOPITHÈQUE KRA.

Semnopithecus kra (1).

Le semnopithèque que les Malais nomment *kra,* et que sir Raffles a très succinctement décrit dans le Catalogue des collections qu'il a faites dans l'île de Sumatra, n'est pas sans analogie avec le *croo;* ce singe ne nous est connu que par ce qu'il en dit : aussi sa description fournira-t-elle tous les éléments de la nôtre.

C'est dans les forêts de l'île de Sumatra et sur plusieurs des îles Malaises que le kra vit en troupes considérables. Son corps, long de vingt pouces, est dépassé par la queue; du brun rougeâtre teint le dos et le dessus de la tête, tandis que la queue et les flancs sont d'un gris qui s'éclaircit en dedans des membres et sur la partie inférieure du corps; la face, que recouvrent quelques poils courts gris-clair, est brunâtre, et des poils blanchâtres s'élèvent sur les joues pour former des touffes beaucoup plus longues que la barbe; ses yeux sont bruns, abrités par des sourcils proéminents, et protégés par des paupières blanches; le nez, assez saillant à sa racine, s'aplatit vers l'extrémité, où s'ouvrent les narines en scissures obliques; des abajoues sont assez visibles; les oreilles, dont la forme est arrondie, présentent une pointe obtuse assez marquée à leur sommet; les canines ont peu de longueur, et le pouce des mains est comme tronqué; de larges callosités se dessinent sur les fesses.

Le nom de *kra,* que lui donnent les Malais, rend assez bien le cri de cette espèce de singe, que tout porte à croire nouvelle, à moins que ce ne soit, ainsi que nous sommes tenté de le supposer, la guenon à croupion blanc de M. Otto.

Sir Raffles rapporte que le kra s'apprivoise difficilement, et que les naturels en distinguent une variété à pelage plus blanc, et teint de rougeâtre sur le dos. Le même auteur ajoute encore qu'il en existe une race plus petite, nommée *kra buku,* qui n'a point de poils touffus sur les joues, et dont la taille atteint rarement douze pouces.

(1) *Simia fascicularis,* Raffles, *Trans. Soc. Linn.,* t. XIII.

LE SEMNOPITHÈQUE A CROUPION BLANC.

Semnopithecus leucoprymnus (1).

La description détaillée que M. Otto a donnée de cette espèce ne permet pas d'avoir le moindre doute sur le genre auquel elle appartient : c'est évidemment un semnopithèque et nullement une guenon proprement dite, ou cercopithèque, parmi lesquelles on l'avoit placée primitivement quoique avec doute.

Ce semnopithèque du sexe féminin est remarquable par des formes grêles et minces, une longue queue, les doigts effilés et très fendus, tandis que les pouces, soit des mains, soit des pieds, sont peu développés. A ces traits généraux se joignent un museau aplati dont l'angle facial est d'un peu plus de soixante degrés, un front bombé, des oreilles petites et nues, des yeux grands à iris brun-jaune. Les ongles qui terminent les doigts sont aplatis au pouce, et étroits et comprimés aux autres doigts. Sa taille étoit, en y comprenant la queue, de près de trois pieds.

Le pelage se compose de poils fins très longs et d'un aspect satiné, courts sur la queue, manquant sur la face, la paume des mains et la plante des pieds, et formant sur le côté des joues et sur le menton des touffes épaisses, longues et abondamment fournies.

Le semnopithèque à croupion blanc a la face noire, en en exceptant le tour des yeux, qui est rosé;

(1) Desmarest, *Dictionn. des Scienc. natur. : cercopithecus? leucoprymnus,* Otto, *Mém. de l'Acad. Cés. Léop. Car. des curieux de la nature,* t. XII, 1825, pl. 46 *bis* et 47; Férussac, *Bullet.,* t. VIII, p. 261.

de petites moustaches gris-blanc surmontent la lèvre supérieure, et une étroite bandelette de poils noirs assez courts règne dans l'intervalle des yeux depuis le front jusqu'au nez; les sourcils se confondent pour former une ligne noire qui encadre le haut de la figure; le dessus de la tête et même tout le dessus du corps sont d'un brun obscur ou fuligineux assez intense, tandis que les parties inférieures, telles que la gorge et le dessous du cou, sont d'un gris blanc, et que la poitrine et le ventre sont d'un noir brunâtre; mais les favoris largement étoffés des joues, les flocons de barbe qui les continuent, sont d'un blanc légèrement teint de roussâtre qui tranche sur le noir de la face. Toutefois le caractère le plus distinctif de cette espèce est d'avoir toute la région lombaire, la queue, les fesses, et les parties externes et supérieures des cuisses, colorées en gris très clair qui se teint de roussâtre à l'extrémité de la queue; le pourtour des organes sexuels est teint de rougeâtre. Ce singe, dont nous avons reproduit la figure qu'en a donnée M. Otto, a offert quelques particularités anatomiques curieuses à relater. Ainsi la colonne vertébrale se composoit de sept vertèbres cervicales, douze dorsales, sept lombaires longues, et trois sacrées. Les caudales, extrêmement allongées, étoient au nombre de vingt-deux dans ce qui restoit de la queue, qui avoit été mutilée, et lui donnoient un pied huit pouces de longueur lorsque le corps ne présentoit que onze pouces huit lignes. Ce que l'autopsie fit apercevoir de plus remarquable dans la cavité abdominale fut l'estomac, extraordinairement volumineux, bien différent de celui des guenons, et présentant dans sa portion gauche une large cavité, tandis que la droite, rétrécie et enroulée sur elle même, simuloit une portion de tube intestinal; l'ampleur de ce viscère étoit telle, que sa grande courbure n'avoit pas moins de deux pieds un pouce; de même que le colon deux rubans musculaires se trouvoient suivre et la grande et la petite courbure, et le bridoient en ce sens, ou du moins leur étroitesse forçoit les parois de l'estomac à se froncer et à se boursoufler sur leur longueur. L'intérieur de la bouche n'offrit aucune trace d'abajoues.

M. Otto pense que tous les semnopithèques doivent avoir la même organisation viscérale. On se rappelle en effet que le kahau (*simia nasica*), que l'on regarde comme une espèce de ce genre, a, suivant Wurmbs, un estomac extrêmement grand et de forme irrégulière. Cependant les détails fournis par M. Duvaucel ne donnent point à penser que les semnopithèques qu'il a disséqués aient présenté de telles modifications dans leur organisation interne. Les abajoues rudimentaires qu'il a trouvées chez plusieurs des espèces qu'il a étudiées, et que sir Raffles mentionne également dans ses descriptions, détruisent l'opinion assez ingénieuse émise par M. Otto sur les fonctions relatives de ces poches buccales et de l'estomac. On se rappelle en effet que le naturaliste allemand pensoit que tous les singes du genre semnopithèque n'avoient point d'abajoues, et devoient avoir par conséquent l'estomac largement développé pour servir de magasin, recevoir les provisions de réserve, et remplir ainsi en quelque sorte les fonctions dévolues aux cavités nommées abajoues.

La patrie de ce singe est inconnue; mais on peut, sans craindre de se tromper, dire qu'il provient ou du continent de l'Inde ou des îles de l'Est. Le Muséum en possède une peau.

LE

SEMNOPITHÈQUE MAURE OU TCHINCOU.

Semnopithecus maurus. Fr. Cuv. [1].

Comme tous les semnopithèques le tchincou est caractérisé par ses formes grêles et allongées, par ses longs membres, et par sa queue plus longue encore. Sa face plate, qu'entoure un cercle épais de poils divergents, ses oreilles et sa face nue colorées en bleuâtre; ses mains noires peu velues, tous ses pouces courts, lui donnent la plus grande analogie avec les espèces congénères; mais ce qui l'en distingue de prime abord est la couleur brune-foncée de tout son pelage, dont les poils, d'un noir intense, ne blanchissent qu'à leur extrémité. Ainsi que nous l'avons déjà observé chez les singes de ce genre, les poils sont plus épais et plus abondamment fournis sur les parties supérieures, tandis qu'ils sont rares et clair-semés en-dessous du corps et en-dedans des membres.

Les tchincous adultes, dont l'iris est d'un beau fauve orangé, ont environ deux pieds de longueur, tandis que la queue a jusqu'à deux pieds six pouces. Les jeunes ont leur livrée d'un brun rougeâtre, qui noircit d'autant plus qu'ils avancent en âge. M. Desmarest a donné le nom de *pruineuse* à cette espèce, parce que la pointe des poils ressort et luit sur la couleur intense du pelage. Le sommet de la tête du tchincou présente aussi une sorte d'aigrette courte due aux poils droits et hérissés qui s'y implantent. Les petits, dans le premier âge de leur existence, sont d'une couleur fauve très claire sur le ventre,

[1] *Simia maura*, Geoffroy, *Annal. du Mus.*: *simia cristata*, sir Raffles, *Trans. So. Linn.*, t. XIII: *cercopithecus maurus*, Desmarest, *Mammifères*, p. 55; et semnopithèque tschincoo, *semnopithecus pruinosus*, p. 533: *tchincou*, Fr. Cuvier, *Mammifères*, pl. 10, p. 36, in-4°; Horsfield, *Research. in Java*, quatrième livraison.

et qui brunit sur le milieu du dos. Parfois ce gris fauve est légèrement ondulé de brun, teinte qui ne tarde point à passer décidément au noirâtre.

Sir Raffles donne à son *simia cristata*, ou tchincou des François, le nom malais de *ching-kau*. Il le dit très commun dans les forêts de Sumatra et aux environs de Bancoolen. Les proportions moyennes de sa taille sont à peu près de deux pieds de longueur, sans y comprendre la queue, qui n'a pas moins de deux pieds et demi, et sa hauteur est de quatorze pouces. Ce semnopithèque est d'un gris foncé, ce qui est dû à ce que les poils sont noirs et terminés de blanc à leur pointe, tandis que le dessous du corps est beaucoup plus clair ou plutôt teinté de gris de fer; les poils du sommet de la tête sont longs et divergents aussi bien sur le crâne que sur les côtés de la face, et forment sur l'occiput une sorte de crête ou de huppe; la barbe est peu fournie; la face et les oreilles sont nues et noires; les orbites larges; le nez un peu élevé vers le haut, mais très aplati à l'endroit où les narines s'ouvrent obliquement non loin de la lèvre supérieure; les oreilles sont larges et arrondies; le cou est court, et les callosités des fesses très développées; la queue, revêtue de poils longs et frisés, n'est point terminée par une touffe, et les canines sont fort longues.

Les jeunes *ching-kaus* ont leur pelage fauve-rougeâtre, qui contraste avec celui des adultes, dont les teintes sont plus foncées. Les habitants de Sumatra en connoissent une variété qu'ils nomment *ching-kau-puti*, ou blanc, parce que sa couleur générale est le gris clair ou le blanchâtre.

Le docteur Horsfield a publié dans ses Recherches zoologiques sur l'île de Java une figure médiocre d'une femelle de tchincou avec son petit. Il l'observa très communément à Java, où les naturels lui appliquent le nom de *buding* ou *lutong* M. Leschenault de La Tour avoit lui-même recueilli dans cette grande île plusieurs de ses dépouilles, qui ornent aujourd'hui les galeries du Muséum. Ce nom de *buding*, que lui donnent les Javanois, est pour le distinguer d'une autre espèce à laquelle les Malais ont donné celui de *lutong*. Ainsi le semnopithèque maure est le *lutung-itam* ou buding noir des Javanois, et le semnopithèque *pyrrhus* le *lutong-mera*, le *buding rouge*.

Les habitants de Java dédaignent le tchincou; ce n'est que très rarement qu'ils s'appliquent à dompter son caractère indocile, et qu'ils essaient de le plier à la servitude. Privé de sa liberté ce semnopithèque en effet reste pendant un temps assez long triste et morose : il paroît exister dans l'île de Sumatra; mais il est extraordinairement abondant dans les forêts de Java, où il établit son gîte dans les arbres, et vit en nombreuses compagnies : il n'est pas rare d'en rencontrer même des troupes de cinquante individus et plus. Les habitants en détruisent un grand nombre dans les battues qu'ils font, afin de les atteindre pour se procurer leurs peaux, qu'ils emploient dans leurs ajustements militaires et à plusieurs usages domestiques. Lorsqu'il est jeune, ce singe recherche les feuilles tendres des arbres, et plus tard il se nourrit de toutes sortes de fruits.

LE

SEMNOPITHÈQUE KAHAU OU NASIQUE.

Semnopithecus nasicus (1).

Les naturalistes nomenclateurs ont ballotté le kahau dans plusieurs genres. Par ses formes générales ce grand singe en effet s'éloigne des guenons et des semnopithèques. Peut-être devoit-on conserver la petite coupe générique que proposa M. Geoffroy Saint-Hilaire sous le nom de *nasalis*. Toutefois c'est encore des semnopithèques que ce singe se rapproche le plus, par l'ensemble de ses caractères du moins, et ce n'est que par quelques nuances de détail qu'il en diffère.

Le *kahau*, ainsi nommé par analogie avec son cri, a jusqu'à trois pieds un pouce de hauteur lorsqu'il se tient debout : sa queue est longue de deux pieds un ou deux pouces; elle est grêle, d'une égale épaisseur sur tous les points de son diamètre, et, sous ce rapport, analogue à celle des vrais semnopithèques. Une plus complète analogie se manifeste dans la brièveté du pouce de la main, qui est très remonté et que recouvre un ongle aplati, tandis que ceux des autres doigts sont convexes et un peu roulés sur eux-mêmes. Toutefois le pouce des pieds est remarquable par sa force et ses proportions, et pourroit servir de moyen de distinction.

Les formes du *kahau* sont lourdes et trapues, et les membres sont proportionnés avec le corps; le ventre, au lieu d'être peu apparent et rentré comme

(1) Le *nasique*, Daubenton, *Mém. de l'Inst.* : *cercopithecus larvatus*, Wurmbs, *Mém. de la Soc. de Batavia* : la *guenon à long nez*, Buffon, *Supplément*, pl. 11 et 12; copiée *Encyclopédie*, pl. 12, fig. 4 : *simia nasica*, Screber, pl. 10 B et C : *kahau*, Audebert, *Singes*, quatrième famille, seconde section, pl. 1 : *simia nasalis*, Shaw, *Zool. génér.*, t. I, pl. 22 : *proboscis-monkey*, Pennant, *Quadrupèdes*, pl. 104 et 105 : *nasalis larvatus*, Geoffroy Saint-Hilaire, *Mém. du Mus.*, t. XIX, p. 90 : *cercopithecus nasalis*, Desmarest, *Mammifères*, p. 53, esp. 12; *Dictionn. des Scienc natur.*, t. XX; G. Cuvier, *Règn. anim.*, seconde édition, t. I, p. 93; et Griffith, t. I, traduction angloise; Geoffroy Saint-Hilaire, *Leçons sténogr.*, huitième leçon : *nasalis larvatus* et *incurvus*, Vigors et Horsfield, *Zoolog. Journ.*, n° XIII, p. 110.

chez les autres semnopithèques, est très gros et renflé, si l'on en juge du moins par l'individu conservé dans les galeries du Muséum. Le pelage en entier est, soit sur le corps, soit en dessous, également épais et également serré; les poils qui le composent sont courts, rudes et ne s'allongent que sur les joues, où ils forment de larges favoris qui se déjettent en arrière, cachent en partie les oreilles, et se terminent sous le menton en une barbe rebroussée en avant : les oreilles sont nues, ainsi que la face, qui est saillante et colorée en noir vif; les yeux sont médiocres, et la bouche assez fendue : mais ce qui concourt à donner au *kahau* une physionomie extraordinaire est le prodigieux allongement de son nez; cet organe en effet saille obliquement en avant et en bas en s'aplatissant d'une manière sensible, et est sillonné sur sa face supérieure par une rainure longitudinale : les narines sont largement ouvertes et situées tout-à-fait au-dessous de l'extrémité du nez, de manière à donner à ce singe une perfection d'odorat inconnue chez tout autre mammifère. Une telle disposition dans l'organe de recueillement des effluves odorants doit en effet faire supposer que ce sens est de première nécessité dans les habitudes de ce quadrumane. On n'aperçoit point de sourcils au-dessus des yeux de l'individu que nous décrivons.

La couleur générale du pelage du *kahau* est un roux ferrugineux à teintes beaucoup plus vives sur le dos, la tête, le ventre, les épaules et les bras; la paume des mains et la plante des pieds sont, ainsi que la face, d'un noir profond; les doigts des mains et des pieds, longs et très fendus, sont velus jusqu'à la racine des ongles; les poils de la queue sont courts, serrés, de couleur rousse et ne forment point de touffe à son sommet.

Le front bombé de ce grand singe, la capacité cérébrale ample et développée, attestent que son intelligence doit être supérieure à celle des semnopithèques. Ce fait organique se trouve confirmé par l'opinion des Indiens, qui accordent au *kahau* une haute intelligence, et qui même ont admis l'idée qu'il tiroit son origine d'hommes farouches réfugiés dans les bois pour ne point payer de contributions dans les villes. M. Geoffroy Saint-Hilaire rapporte que les ambassadeurs envoyés en France par Tippo-Saïb éprouvèrent la plus vive satisfaction à la vue d'un individu conservé dans les galeries du Muséum; et cette anecdote rappelle pour des hommes éloignés de leurs foyers le bonheur que ressentoit Poutavéri l'O-Taïtien, amené à Paris par Bougainville, à presser un mûrier à papier qui lui rappeloit les charmes de la patrie absente.

Le *kahau* habite l'île de Bornéo, où il seroit nommé *batanjan*, suivant Wurmbs, et où il paroît très rare; on le dit aussi de la Cochinchine, mais il est probable que cette indication est erronée. Ce singe recherche la société de ses semblables; il vit en troupes considérables qui se tiennent principalement sur les bords des rivières et dans les marécages. D'une humeur défiante et d'un caractère sauvage, il est intraitable lorsqu'on l'attaque, et se défend avec une extrême vigueur.

MM. Vigors et Horsfield ont donné la figure, dans le *Zoological Journal*, d'un *kahau* dont le nez était complétement retroussé, et l'angle facial un peu plus ouvert que dans l'espèce ordinaire. Ils ont proposé de lui appliquer le nom de *nasalis recurvus*, en lui donnant pour caractères les particularités suivantes : la tête, le cou, les épaules, les cuisses en dessus, roux; le ventre à teintes beaucoup plus claires; le milieu de la région dorsale d'un rouge grisâtre; les parties internes des bras, des cuisses, du bas du dos et du dessus de la queue grises, la partie inférieure de celle-ci blanchâtre : de plus la peau dénudée de sa face étoit rouge au lieu d'être noire, et sa taille étoit d'un tiers moindre que celle du *kahau* ordinaire. Cet individu, qui provenoit de Bornéo, n'avoit que vingt pouces de longueur à partir du vertex jusqu'à la naissance de la queue. Tout porte à croire que c'étoit un individu peu âgé; et cette opinion est d'autant plus probable qu'on sait que le pelage des jeunes singes diffère beaucoup de celui des adultes, et que leur angle facial, beaucoup plus ouvert, finit par éprouver un notable changement. Quant au nez relevé, on conçoit encore plus aisément les nombreuses variations de forme que peuvent éprouver les cartilages mobiles qui en forment les parois.

LE SEMNOPITHÈQUE AUX MAINS JAUNES.

Semnopithecus flavimanus. Isid. Geoff. Saint-Hil. [1].

Par la disposition des poils de sa tête, cette espèce se rapproche beaucoup des *semnopithecus melalophos* et *semnopithecus comatus*, mais ses couleurs la caractérisent très bien.

Le dessus du corps est couvert de poils d'un roux clair et de poils noirs mêlés ensemble, d'où résulte une teinte générale d'un roux noirâtre, dont il est difficile, sans le secours d'une figure, de donner une idée exacte. Les poils noirs sont beaucoup moins abondants, et par conséquent la teinte rousse beaucoup plus pure que le dos.

La face interne des bras est de même couleur que le dessus du corps; elle présente aussi deux sortes de poils.

[1] *In* Cent. zool. de Lesson, pl. 40; et Voy. aux Indes orientales de Bélanger, p. 74.

Il en est encore de même de la face supérieure de la queue, qui, au contraire, à sa face inférieure, est blanche dans son premier quart, puis rousse dans sa portion terminale. Son extrémité est d'un roux pur en dessus comme en dessous.

La région externe des membres postérieurs et des avant-bras, et les mains, sont d'un beau fauve doré, très foncé, passant au roux sur les cuisses et les avant-bras, très éclairci sur les doigts.

La région externe des membres, le dessous du corps et de la tête, et de très longs poils qui garnissent la face postérieure des joues sont blancs; c'est surtout ce caractère qui distingue, au premier aspect, le *semnopithecus flavimanus* du *semnopithecus melalophos*.

Le front et les côtés de la tête jusqu'aux oreilles sont couverts de poils de longueur ordinaire, d'un beau fauve doré, tirant sur le roux. Les poils du milieu de la tête et de la nuque sont, au contraire, très longs, et forment une sorte de huppe comprimée; disposition que l'on trouve chez les *semnopithecus melalophos* et *comatus*.

Mais tandis que, dans ces deux espèces, la huppe est noire, elle est d'un blanc sale chez le *semnopithecus flavimanus*, à l'exception de sa partie la plus antérieure qui est noirâtre.

La face, autant qu'il est possible d'en juger par des pelleteries préparées, est noirâtre; mais les paupières sont blanches. Les ongles sont brunâtres.

La taille et les proportions de cette espèce sont, en général, celles du *semnopithecus melalophos;* seulement la queue est un peu plus longue.

Le semnopithèque à mains jaunes habite Sumatra, d'où il a été envoyé au Muséum par MM. Diard et Duvaucel. Il paroît aussi exister à Java, d'après le dire de M. Bélanger.

LE SEMNOPITHÈQUE A CAPUCHON.

Semnopithecus cucullatus. Isid. Geoff. Saint-Hil. (1).

On a donné à cette espèce le nom de *cucullatus* pour rappeler une disposition de couleurs qui est caractéristique pour elle. Le dessus et les côtés de la tête, et la gorge, sont d'un brun fauve, qui, par sa teinte très claire, tranche d'une manière remarquable avec le reste du pelage, qui est brun sur les flancs, les lombes et les fesses; noirâtre sur la ligne médiane du dos et sur les cuisses, les jambes, les bras; enfin, d'un noir pur sur les avant-bras, les quatre mains et la queue.

(1) Voyage de Bélanger aux Indes orientales, partie zoologique, p. 72, pl. I.

Le dessous du corps et la face interne des bras et des cuisses sont couverts de poils noirâtres peu abondants; la gorge l'est de poils d'un brun fauve, très clair-semés.

Les ongles sont noirs. La face, en grande partie nue comme chez les autres semnopithèques, est entourée presque entièrement d'un cercle de soies noires, roides et assez longues. Ces soies sont, sur les côtés de la face, peu nombreuses et dirigées en dehors; elles sont, au contraire, sur le front, très abondantes et dirigées plus ou moins régulièrement en haut. Cette disposition se trouve également chez quelques autres semnopithèques, principalement chez l'entellé.

Les oreilles sont revêtues de poils noirs, assez roides, qui tranchent par leur couleur au milieu des poils bruns-fauves du reste de la tête.

Les poils du corps sont généralement moelleux et assez longs (ils ont de 2 à 4 pouces); ceux des membres et de la face supérieure de la tête sont moins longs (un pouce à un pouce et demi). Cependant, près des oreilles, les poils de la tête elle-même égalent presque les plus longs poils du corps. Enfin, on remarque sous le menton un bouquet de poils dirigés en bas, et dont une partie sont assez longs.

Ce singe présente d'ailleurs tous les caractères des semnopithèques. Ses pouces antérieurs sont très courts, ses formes grêles et élancées, et surtout sa queue très allongée, ainsi qu'on en jugera par les mesures suivantes :

	Pieds.	Pouc.
Longueur totale du bout du museau à l'origine de la queue. . .	1	10
——— de la queue.	1	8

Le semnopithèque à capuchon habite les montagnes des Gates : c'est à M. Leschenault de la Tour que la découverte en est due.

M. Bélanger a également rencontré cette espèce dans les Gates occidentales, et il a eu occasion d'en voir plusieurs individus à la côte du Malabar, chez des Anglois qui étoient facilement parvenus à les apprivoiser.

M. Dussumier en a aussi rapporté plusieurs individus de Bombay.

LE SEMNOPITHÈQUE A FOURRURE.

Semnopithecus vellerosus. Isid. Geoff. Saint-Hil. (1).

On ne connoît cette espèce que par une peau incomplète déposée au Muséum par M. Delalande, et

(1) Voyage de Bélanger aux Indes, part. zool., p. 70.

qu'il avoit achetée, en 1816, au Brésil, où elle avoit été vraisemblablement apportée du continent de l'Inde ou de l'un des archipels indiens. Mais elle est tellement caractérisée par ses couleurs et par la nature de son pelage, qu'il est impossible de conserver aucun doute à son égard.

Le corps et le dessus de la tête sont d'un noir lustré. Les poils ont un aspect soyeux, brillant, qui rappelle le pelage du coïta. La gorge et le dessous du cou sont couverts, au contraire, de poils d'un blanc sale, très moelleux et un peu frisés. Les bras sont noirs comme le corps. Les cuisses et le haut des jambes sont noirs comme les bras; mais il existe de chaque côté, sur la partie postérieure et interne de la cuisse et sur les fesses, une grande tache d'un gris clair, qui passe au fauve autour de la callosité. Les poils qui composent cette tache sont, pour la plupart, d'un blanc grisâtre; mais un assez grand nombre de noirs se trouvent mêlés parmi eux. La queue est tout entière blanche. L'état de la peau que j'ai examinée ne m'a pas permis de connoître la couleur des avant-bras, des mains, du bas des jambes, des pieds et de la face.

Les poils des membres et de la queue sont assez courts; ceux de la tête sont un peu plus longs; mais les plus longs de tous sont ceux de la partie supérieure du corps et des flancs, qui ont jusqu'à 5, 6 et 7 pouces. Ceux des flancs sont un peu plus longs que ceux du milieu du dos. Tous ces longs poils sont lisses, couchés, dirigés en arrière; ceux du dessous du corps sont, au contraire, un peu frisés et disposés très irrégulièrement.

La taille du semnopithèque à fourrure est la même que celle du douc, avec lequel il a beaucoup de rapports. Néanmoins, il sera toujours facile de distinguer le *semnopithecus vellerosus*, soit du douc, soit du *semnopithecus leucoprymnus*, dont il est également voisin par la taille, les formes et la coloration. Le meilleur caractère que l'on puisse citer pour établir cette distinction, est celui de la tache grise des fesses, qui est bornée à peu près au niveau des callosités, et ne se prolonge point au-dessus de l'origine de la queue; origine qui est, au contraire, cachée sous les longs poils noirs du bas du dos.

LES SEMNOPITHÈQUES

NESTOR ET BICOLORE.

Le NESTOR (*S. nestor*) [1], dont la patrie est ignorée, vit probablement dans l'Inde comme ses congénères. Le *semnopithecus bicolor* [1], que l'on suppose de la côte d'Afrique, a la peau généralement noire; les tempes, les joues, le menton et la gorge couverts de poils blancs. Le front est ceint d'une bandelette blanche. Les poils des tempes, des joues, de la gorge, sont très longs, dirigés en arrière et cachent entièrement les oreilles. Ceux du menton sont dirigés partie en avant et partie en bas; ceux du reste de la tête, du tronc et des membres (les fesses exceptées) sont noirs. Ceux du dos, depuis le cou jusqu'à la naissance de la queue, sont remarquables par leur longueur; ils sont épais, doux, soyeux et couchés. Sur la poitrine et sur le ventre ils sont beaucoup plus courts et plus clairsemés. Sous l'espace culleux, les fesses sont d'un blanc légèrement mélangé de noir, ce qui est dû à ce que chaque poil est noir, puis blanc, à sa pointe. La queue est entièrement d'un blanc sale.

LES COLOBES.

Colobus. ILLIG.

Sous le nom de *full-bottom-monkey* Pennant avoit figuré, dans son Histoire des Mammifères, tome I, planche 24, un grand singe que Screber a représenté planche 10 B, et que Buffon a décrit sous le nom de *guenon à camail* (Supplément, t. VII, pl. 17). Illiger le prit pour type du genre qu'il appela *colobus*, et dont on ne connoît qu'un seul individu conservé dans la collection de M. Temminck. Ces colobes ressemblent aux semnopithèques par la forme de leur tête, et par le nombre et la disposition de leurs dents. Ce qui les en distingue est de manquer complétement de pouce aux mains (chez les semnopithèques il est rudimentaire), et par conséquent de jouer près des singes de l'ancien continent le même rôle que celui des atèles parmi les espèces du Nouveau Monde. Toutefois les colobes sont très mal déterminés, et la place qu'on leur assigne dans les tableaux méthodiques éprouvera sans doute des changements lorsqu'ils auront été étudiés avec soin. Illiger traça ainsi les caractères de ces grands singes, dont le nom vient du grec κολοβός, mutilé : Leur face est obtuse, dénudée; les narines ne sont séparées que par une mince cloison, et des abajoues occupent les côtés de la face; leur queue est longue, couverte d'un poil lâche et disposé en flocon à l'ex-

[1] *S. saturè cinereus; capite, prymnâ, femoribus posticè, caudâque pallidioribus, illo fusco cincto, hac apicem mystacibus longioribus; labiis mentoque albidis; facie, auribus, manibusque nigris, artubus nigrescentibus.* Bennett, Proceed., t. III, p. 67.

[1] Wesmaël, journ. l'Institut, n° 116, p. 245, cabinet de Bruxelles.

trémité; les deux mamelles sont placées sur la poitrine; les mains sont réduites à quatre doigts par l'absence du pouce; les pieds ont cinq doigts terminés par des ongles aplatis; les fesses sont dénudées; le corps est mince, et les membres sont grêles.

Les habitudes des colobes ne sont point connues. Ce sont des singes de l'Afrique occidentale très rares, puisque leurs dépouilles ne se trouvent point dans les grandes collections publiques, et dont on ne distingue que deux espèces.

LE COLOBE A CAMAIL.

Colobus polycomos. GEOFF. (1).

Ce colobe, que quelques voyageurs nomment le *roi des singes*, a été appelé par Buffon *guenon à camail*, parce que ses épaules, le haut du dos et le cou, sont revêtus d'une épaisse fourrure formée de poils très longs qui lui recouvrent cette partie comme le feroit un camail. Ce singe a, dit-on, trois pieds de hauteur lorsqu'il se tient debout, et sa queue est plus longue que le corps; les poils allongés qui recouvrent en forme de crinière aussi bien le sommet de la tête que le tour de la face, le cou, et les parties supérieures du tronc, sont flottants et colorés en jaune que tache du brunâtre; tout le reste du pelage est très court, formé de poils noirs très luisants qui tranchent avec la blancheur de la queue, que termine un long flocon de même teinte. La couleur de la face du colobe à camail, et les parties dénudées des mains et des pieds, sont d'un noir très intense.

Les Nègres d'Afrique recherchent la peau de ce singe pour se faire des ornements de guerre. Bien que sa patrie ne soit point éloignée de l'Europe, puisqu'il vit dans les forêts de Sierra-Leone et au Congo, nous ne savons rien de ses mœurs, de ses habitudes; et les descriptions de nos livres d'histoire naturelle ne reposent que sur des peaux mutilées qui ne nous peignent pas même avec exactitude ses formes matérielles.

(1) Pennant, *Quadrupèdes*, t. I, p. 197, pl. 24; Screber. pl. 10 D; Buffon, *Supplément*, t. VII, pl. 17: *simia comosa*, Shaw: le *roi des singes*, Encyclopédie, pl. 15, fig. 3; Desmarest, *Mammifères*, p. 53.

LE COLOBE FERRUGINEUX.

Colobus ferruginosus. ILLIG., GEOFF. (1).

Quelques naturalistes supposent que le colobe ferrugineux n'est qu'une variété de celui à camail, et cette opinion a principalement été émise par M. de Lacépède. Cependant des différences dans les couleurs du pelage autorisent à l'en distinguer comme espèce à laquelle on devra même réunir le colobe que feu Kuhl décrivit dans la collection de M. Temminck, et qui faisoit partie du riche cabinet de Bullok à Londres.

Le colobe ferrugineux est un peu plus petit que celui à camail, auquel il ressemble par ses membres déliés et par la longueur et la minceur de sa queue. Son pelage est presque en entier de couleur ferrugineuse foncée sur le dos, très claire sur les joues et en dedans des membres, tandis que les poils de la tête et de la queue sont d'un noir intense, couleur qui est propre également à la peau de la face, des mains et des pieds. Toutefois il ne paroît pas que ces teintes soient toujours bien constantes, puisque l'individu décrit par Kuhl sous le nom de *colobe de Temminck* avoit les mains, la face et les poils de la queue d'un roux pourpré, les membres d'un roux plus clair, et le ventre d'un jaune roussâtre, tandis que la tête, le cou, le dos, les épaules et la région externe des cuisses, étoient noirs. Cet individu, mesuré depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, avoit un pied sept pouces six lignes de longueur, tandis que la queue, dont une partie avoit été coupée, présentoit dans ce qui restoit environ un pied.

Tout porte à croire que le colobe ferrugineux est de la côte occidentale d'Afrique; mais on ne possède aucun renseignement à ce sujet.

Le COLOBE GUEREZA (2) est une magnifique espèce qui vit en Abyssinie par petites familles, et qu'a découverte le voyageur allemand Ruppell. Ce singe est vif, agile, sans être bruyant, et d'un naturel inoffensif. Il se nourrit de fruits sauvages, de graines et d'insectes. Les provinces où on le rencontre plus particulièrement sont celles de Godjam, Koull et Damot. Le nom de *guereza* est abyssin. Deux seules couleurs teignent le pelage de ce beau singe, le noir profond et le blanc pur. Les poils des flancs s'allon-

(1) *Bay monkey*, Pennant, *Quadrupèdes*, t. I, p. 203: *guenon*, Buffon, *Supplément*, t. VII, p. 66: *simia ferruginea*, Shaw: *colobus ferrugineus*, Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX, p. 92; Desmarest, *Mammifères*, p. 53, esp. 9: *colobus Temminckii*, Kuhl; Desmarest, *Mammifères*, p. 53, esp. 10.

(2) *Colobus guereza*, Rupp., pl. I; Neue Wirbelt, 1835; *mag. zool.*, 1836, pl. 18.

gent sur les côtés en franges de housse d'un beau blanc, et la queue est terminée par un gros flocon de cette couleur. Un masque neigeux encadre le noir de la face. Ce singe a ses canines énormément développées.

LES GUENONS.

Cercopithecus. Erxl. (1).

Les distinctions qui ont été établies entre les semnopithèques asiatiques, les guenons africaines, et les macaques aussi d'Asie, sont fugaces et légères, et ne permettent point d'isoler ces groupes par des caractères saisissables dès le premier aperçu. De là sont nées ces opinions si variées et si nombreuses dans le classement de ces divers singes; de là découle cette incertitude de synonymie si embarrassante pour les naturalistes, et qui laisse tant d'arbitraire et tant de vague dans l'histoire de chacun de ces animaux. Nous ne rappellerons pas les idées émises à ce sujet par plusieurs écrivains, nous ne pourrions en tirer de lumières pour notre sujet. Les principes de nomenclature sont si variables de leur essence, et sont tellement influencés par les théories zoologiques, que le temps doit sans cesse amener des révolutions nouvelles dans ce qui est regardé comme vrai au jour où l'on écrit. Nous nous contenterons donc d'offrir l'état réel de la science au moment actuel, en résumant avec le plus de clarté possible ce que l'on sait de plus avéré sur ces diverses familles de singes.

Les guenons suivent les semnopithèques dans tous les tableaux méthodiques. Ce n'est pas cependant que les macaques n'aient plus d'analogie avec ces singes à longue queue; mais les guenons n'ont point de rapport avec les cynocéphales, et les macaques au contraire en ont beaucoup : il a donc paru convenable d'intervertir l'ordre naturel.

Les attributs généraux des guenons sont d'avoir une taille médiocre, et des membres dont les proportions correspondent avec le volume du corps. Par cela elles se distinguent des semnopithèques sans doute dès la première vue; mais leurs abajoues ne permettent plus de les confondre lorsqu'on vient à examiner cette poche buccale. Enfin un caractère anatomique plus obscur est celui que présentent les dernières dents molaires inférieures, de n'avoir que quatre tubercules sur leur couronne.

Les guenons, envisagées dans l'ensemble de leurs formes, sont des singes dont la tête arrondie se projette en avant en un museau assez saillant dont l'angle facial est d'environ cinquante degrés. Leurs oreilles, médiocres et arrondies, ressemblent assez aux oreilles de l'homme; le nez toutefois est aplati, et des abajoues amples leur permettent d'entasser dans leurs replis les fruits que ces animaux vont piller dans les vergers; leurs dents, au nombre de trente-deux, sont semblables à celles des semnopithèques, dont elles ne diffèrent que par un tubercule de moins aux molaires inférieures; leur estomac, arrondi et simple, n'est point divisé en deux poches ainsi que l'est celui du semnopithèque à croupion blanc et du kahau : il dénote un régime purement frugivore, tandis que le genre de nourriture des deux singes que nous venons de nommer semble être plus particulièrement approprié aux feuilles et aux bourgeons des arbres.

Les guenons vivent dans les forêts; les arbres sont leurs demeures les plus ordinaires et les plus sûres, et la prestesse de leurs mouvements leur permet d'en parcourir la profondeur avec rapidité et avec aisance; sauter par bonds rapides, s'élancer de branche en branche, est chez elles l'allure la plus habituelle et celle qui est le mieux accommodée à leurs mouvements. La locomotion sur les quatre extrémités est au contraire embarrassée, difficile, et ne peut même s'exécuter qu'avec gaucherie. Ce n'est point pour un genre de vie terrestre que ces animaux furent créés.

Les guenons, dont le nom françois est sans doute corrompu du mot *gnome*, et qui dans le langage figuré est devenu le synonyme d'une face laide, grimacière et grippée, ont des mœurs irascibles, colériques, des mouvements capricieux et brusques, une intempérance de désirs, une mobilité d'imagination qui surpasse tout ce qu'on peut supposer de plus variable et de plus inconstant. Moins libidineux que gourmands, ces singes sont indociles, peu éducables; ce n'est que par l'abus de la force qu'on parvient à les dresser, à les plier à l'obéissance. Leur rancune pour les mauvais traitements qu'ils ont reçus subsiste dans toute sa vigueur pendant des années entières. Prises jeunes toutefois les guenons se façonnent à une nouvelle existence, et se dressent aux grimaces et aux jeux que leur enseignent leurs maîtres pour intéresser la commisération publique.

Toutes les espèces connues des guenons sont d'Afrique. Les auteurs les divisent en deux tribus qui sont assez distinctes, bien qu'on ne puisse convenablement les caractériser. La première comprend les vraies guenons, dont l'angle facial est de cinquante degrés, et dont les yeux ne sont pas surmontés de crêtes sourcilières; leur nez est plat et ouvert à la hauteur des fosses nasales. Telles sont les guenons *mone*, *moustac*, *hocheur* et *blanc-nez*. La deuxième tribu, que M. Geoffroy Saint-Hilaire a appelée *cercocèbe* (*cercocebus*), a le museau plus long, le front

(1) *Simia*, Linnæus : *cercocebus*, Geoffroy : *cercopithecus*, singe à queue, nom usité chez les Grecs.

fuyant en arrière, l'angle facial de quarante-cinq degrés, le bord supérieur de l'orbite relevé et rehaussé en dedans, le nez plat et haut. Les cercocèbes établissent ainsi le passage des guenons aux macaques; mais ces distinctions peu nettes et peu distinctes n'ont point encore été universellement adoptées. Les *callitriche*, *vervet*, *griset*, *malbrouk*, *patas* et *mangabey*, sont les types de cette seconde section.

LA GUENON MONE.

Cercopithecus mona (1).

Le *kèbe*, dit Aristote, est un *singe à longue queue*: et de cette phrase plus qu'incomplète Buffon a tiré la conclusion que le *kebos* des anciens Grecs devoit être la *mone*. Toutefois rien n'est moins prouvé.

Ce singe est remarquable par ses formes gracieuses et élancées, par la rare élégance des couleurs de son pelage, et par les justes proportions de ses diverses parties. Les poils qui le recouvrent sont partout abondamment fournis, partout à peu près de même longueur, excepté sur les joues, où ils forment deux grosses touffes épaisses qui retombent sur le cou en enveloppant le bas de la face.

Le dos, les parties supérieures du corps, et les bras en dehors, sont d'un roux marron vif, tirant sur le brunâtre sur le dos, les reins et la nuque; des poils un peu redressés, variés de vert doré lustré, recouvrent la tête, et sont séparés des épais favoris par un bandeau noir : ceux-ci sont d'un jaune clair uni qui tranche avec la couleur de chair de la face et des oreilles. Toutefois le haut du visage, ainsi que le tour des yeux, sont bleuâtres; la région interne des cuisses, des jambes et des bras, est d'un gris bleu ardoise : c'est aussi la teinte qui est propre à la queue dans toute son étendue. Deux larges taches oblongues et blanchâtres se dessinent sur les fesses, et distinguent nettement cette guenon; mais elles manquent quelquefois, tel qu'on en a un exemple dans le *mona* de Buffon. Les côtés de l'abdomen et le dessous du corps, de même que le dedans des membres, sont recouverts de poils d'un blanc pur; les surfaces nues des pieds et des mains sont d'un brunâtre clair, ou d'une couleur de chair livide.

La queue de la mone est longue, brunâtre, et n'est point terminée par un pinceau de poils; ses ongles sont aplatis et noirâtres. Ses dimensions les plus ordinaires sont les suivantes. Le corps, mesuré depuis le museau jusqu'à l'anus, a dix-sept pouces et quelques lignes, et la queue vingt-trois à vingt-quatre. Posée sur ses quatre pattes, sa hauteur est d'à peu près douze pouces aux épaules et dix-huit au bassin. Sa tête est petite, arrondie; son front est élevé, et son nez est peu saillant : les poils qui bordent les callosités des fesses sont roussâtres.

L'individu qui a servi de type à la figure publiée par M. Frédéric Cuvier a été conservé vivant dans la ménagerie du Muséum. Venu très jeune en France, il a conservé dans la captivité l'extrême douceur et la profonde indolence qui le caractérisoient alors; en vieillissant, ses membres ont acquis de la vigueur et une agilité surprenante. Cet intéressant animal, observé avec soin par M. Frédéric Cuvier, lui a paru circonspect dans ses actions et persévérant dans ses désirs, sans avoir jamais recours à la violence. « Lorsque après avoir bien sollicité on persiste à refuser quelque chose à la mone, dit ce savant, elle fait une gambade et semble occupée d'autre chose; elle n'a acquis aucun sentiment de propriété : elle prend ce qui lui plaît, les objets qui lui ont attiré des punitions comme les autres, et a une adresse extrême pour exécuter ses rapines sans bruit. Ce singe ouvre les armoires qui ont leur clef en tournant celle-ci; il défait les nœuds, ouvre les anneaux d'une chaîne, et cherche dans les poches avec une délicatesse telle que souvent on ne sent pas sa main, quoiqu'on sache qu'elle vous dépouille. C'est l'examen des poches qui lui plaît le plus, parce que sans doute il y a souvent trouvé des friandises qu'on vouloit qu'il y trouvât, et il y fouille sans mystère; ordinairement il débute par là dès qu'on s'approche de lui, et semble chercher dans les yeux des motifs d'espérance. Il n'est pas très affectueux : cependant lorsqu'il est tranquille, et que rien ne le préoccupe, il reçoit avec plaisir les caresses, et il répond avec grâce lorsqu'on veut jouer avec lui; alors il prend toutes les attitudes possibles, mord légèrement, se presse contre vous, et il accompagne toutes ces gentillesses d'un petit cri assez doux, et qui semble être pour lui l'expression de la joie. Jamais il ne fait aucune grimace; sa figure, bien différente de celle de la plupart des autres singes, est au contraire toujours calme, et paroîtroit même sérieuse; et quoiqu'il soit mâle, il n'a jamais manifesté la lubricité qui rend la plupart des singes si dégoûtants. »

Par ses formes gracieuses la mone est une des espèces de singes les plus intéressantes; la délicatesse de ses manières, la gentillesse de ses mouvements, la douceur de son caractère, l'heureuse harmonie des couleurs qui teignent son pelage, tout peut la rendre l'objet d'une vive bienveillance. En liberté

(1) La *mone*, Buffon, t. XIV, pl. 36 et pl. color. n° 252; et le *mona*, Supplément, pl. 19; Audebert, *Singes*, quatrième famille, pl. 7 : *simia mona* et *monacha*, Screber, pl. 15 A et 15 B : *varied monkey*, Pennant, *Quadrupèdes*; Encyclopédie, pl. 11, fig. 4 : *simia mona*, Linnæus; Erxleben, sp. 10, p. 32 : la *mone*, Fr. Cuvier, *Mammifères*, pl. 13, in-4°, et p. 44; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 92; Geoffroy Saint-Hilaire, huitième leçon sténographiée, p. 19.

ce singe paroît exclusivement se nourrir de fruits; mais en captivité on lui voit manger de la viande cuite, du pain et des insectes. On le trouve sur la côte occidentale d'Afrique, très probablement en Guinée; et non en Barbarie, ainsi que quelques auteurs le pensent.

LA GUENON DIANE.

Cercopithecus diana. GEOFF. (1).

La guenon à laquelle les naturalistes ont donné le nom de *diane*, par rapport au croissant de poils blancs encadrés de noir qui lui surmonte le front, est svelte dans les diverses proportions du corps. Sa tête arrondie se termine en avant par un museau obtus et assez saillant, bien que son front soit notablement bombé; ses yeux, médiocres et enfoncés, sont entourés d'une peau nue bleuâtre, et le nez et les lèvres affectent une couleur de chair livide; ses oreilles sont petites, arrondies, et en partie cachées par les poils épais des côtés de la tête; des poils touffus et allongés revêtent en grande abondance les joues et le dessous du menton : la queue, aussi longue que le corps, égale dans toute son étendue, est recouverte de poils noirs uniformément serrés; elle est longue de dix-huit pouces, et un peu moins par conséquent que le corps, qui en a vingt-un à vingt-deux : un noir foncé teint les poils de la tête, qui sont courts et serrés; sur le front se dessine le bandeau blanc dont nous avons déjà parlé; un brun gris teint les épais favoris des côtés des joues; la poitrine, la région abdominale, le dedans des cuisses et des bras, sont recouverts de poils blanchâtres; les poils de tout le dessus du corps au contraire sont noirâtres et annelés de blanc jaunâtre, ce qui leur donne une teinte généralement brune-verdâtre; les bras, les cuisses et les jambes sont noirâtres, et la peau dénudée des mains et des pieds est aussi de cette couleur; un cercle blanchâtre entoure les callosités des fesses, qui sont rouges. Quelques individus ont le pelage assez uniformément noirâtre en dessus; des favoris noirs, tiquetés de brun et de jaune; du jaunâtre dans le blanc du croissant du front, et enfin une petite touffe blanche sous le menton. La face est colorée en violâtre passant au bleu sur les pommettes et sur les joues, et au rougeâtre à l'entour du museau et sur les paupières.

La diane, recouverte de poils très épais en dessus, a le dessous du corps presque nu; la couleur de sa peau est violâtre.

Une variété décrite par Linnæus sous le nom de *roloway* présentoit du blanc sur la poitrine, et en haut et en devant de la cuisse, dont la partie externe étoit de couleur ferrugineuse. La forme du croissant offroit aussi quelques différences; peut-être cette modification provenoit-elle de l'âge.

Enfin l'individu figuré sous le nom de *diane* par Audebert ressemble assez au *roloway* de Linnæus, et diffère beaucoup de la planche de M. Cuvier. Dans le singe représenté par Audebert le croissant est à peine marqué, les favoris sont blancs, et une longue barbe blanche pointue tombe en flocon sur la poitrine, également de couleur blanchâtre. Tous les poils du corps sont noirs, terminés de blanc, et un large delta marron-vif naît du dos et s'élargit sur les reins; les cuisses, dans le haut, sont encore ferrugineuses. Or cette description légitimeroit assez la distinction de la *diane* et du *roloway*, que presque tous les zoologistes réunissent.

La diane habite la côte occidentale d'Afrique, et notamment la Guinée et le Congo, où les Nègres lui donnent le nom d'*exquima*.

LA GUENON HOCHEUR.

Cercopithecus nictitans (1).

De même forme et de même taille que la guenon mone, celle qu'on nomme le *hocheur*, à cause de son habitude de remuer la tête, a ses membres proportionnés; sa queue, très longue, égale dans toutes ses parties, et un pelage uniformément brun-gris tiqueté de vert, ce qui est dû à ce que les poils sont annelés de jaune, de brun, de gris et de verdâtre, sur le corps principalement; car ils tirent visiblement au brun sur les parties externes des membres, et au noir sur les bras et les avant-bras. La queue est brune dans toute son étendue, et ne se termine point en un bouquet de poils; sa longueur est d'environ vingt-six pouces, tandis que le corps, y compris la tête, n'en a au plus que dix-neuf à vingt. Mais ce qui distingue au premier aspect ce singe est la

(1) *Simia faunus* et *roloway*, Linnæus, *Ac. ac. hol.*, t. VI, p. 213 : *exquima*, Mareg. : le *roloway*, Allamand; Buffon, t. XV, p. 77, pl. 13 : la *palatine* et la *diane*, Encyclopédie, pl. 11, fig. 4, et pl. 14, fig. 4 : la *diane*, Audebert, *Singes*, fam. 4, pl. 6; Fr. Cuvier, *Mammifères*, pl. 14, p. 47 : *simia diana* et *roloway*, Screber, pl. 14 et 25 : *cercopithecus diana*, Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX, p. 96; Desmarest, *Mammifères*, esp. 24; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 92.

(1) Desmarest, esp. 20 : *autre singe à longue queue d'Angola*, Mareg., *Bras.*, p. 227 : *simia nictitans*, Linnæus; Erxleben, esp. 13 : *guenon à nez blanc proéminent*, Buffon, t. XII, pl. 18; *Encyclopédie*, pl. 7, fig. 4 : le *hocheur*, Audebert, *Singes*, fam. 4, pl. 2; Fr. Cuvier, *Mammif.*, pl. 15, p. 50, édit. in-4°; G. Cuvier, *Règn. anim.*, t. I, p. 93; Geoffroy Saint-Hilaire, *Leçons sténograph.*, huitième leçon, p. 19.

peau noir-bleuâtre et dénudée de sa face, que domine en avant une large tache blanche qui se trouve occuper l'extrémité du nez jusqu'aux narines, et qui est formée par des poils d'un blanc pur très courts, très serrés. La paupière supérieure est carnée et contraste vivement avec le cercle noir-bleuâtre qui entoure l'œil; les mains, les pieds, aussi bien que les oreilles, dont la forme est ample et arrondie, sont d'un brun mat très foncé. Des sortes de poils rudes et noirs sont implantés sur les lèvres; et les poils qui recouvrent la tête et les joues, par leur abondance et par leur longueur, prêtent à ces parties une ampleur plus considérable qu'elles n'en ont réellement: ces poils touffus sont d'un brun gris doré assez vif sur les arcades sourcilières, qui sont très développées, et sur les côtés de la face, où ils forment d'épais favoris. Egalement serré sur tout le dessus du corps, le pelage est seulement plus rare en dedans des membres, sur le ventre et la poitrine, où il prend une teinte brun-roussâtre tiqueté de blanc, et grise sous les aisselles. Chez cette espèce de singe le pouce de la main est plus allongé que dans la plupart des guenons, où ce doigt est souvent rudimentaire.

Cette guenon, sur laquelle on ne possède point de renseignements particuliers, se trouve sur la côte occidentale d'Afrique, et vient le plus ordinairement de Guinée.

La première mention qu'on ait du hocheur est celle des Voyages de Purchass (Pelgr., t. II, p. 955), sous le nom de *white nose monkey*. La description de Marcgrave est assez précise pour faire reconnoître ce singe dans son *angolensis alius*. Pennant le décrivit d'après Linnæus, sous le nom de *the winking monkey*: et Audebert le figura d'après une mauvaise peau, et croyoit qu'il n'avoit point de callosités. Il étoit réservé à M. Fr. Cuvier d'en donner un portrait très exact, dessiné d'après une jeune femelle vivante de la ménagerie du Muséum.

LA GUENON ASCAGNE OU BLANC-NEZ.

Cercopithecus petaurista. Erxl. (1).

Allamand décrivit l'ascagne sous le nom de *blanc-nez* dans son édition de Buffon. Il en donna une figure médiocre à la planche 39. Plus tard Audebert publia les descriptions de deux singes qu'il nomma *ascagne* et *blanc-nez*, qui tous deux appartiennent à la même espèce, et par conséquent à celle primitivement figurée par l'éditeur hollandois que nous venons de nommer. M. G. Cuvier redressa cette erreur dans l'histoire qu'il traça de l'ascagne ou blanc-nez dans le grand ouvrage intitulé *Ménagerie du Muséum*, et en donna une figure supérieurement gravée par Miger, d'après le vélin de Maréchal.

Enfin, dans ces derniers temps, M. Fr. Cuvier a fourni un portrait colorié exact et gracieux d'un individu femelle de cette guenon dans la planche 16 de ses Mammifères lithographiés.

L'*ascagne* n'étoit distingué du *blanc-nez* que par la couleur bleue de la face, au lieu du noir qui teint la peau de la seconde espèce: mais souvent cette teinte noire de la peau change de nature chez les singes à l'époque du rut, et devient turgescente, pourprée, ou bleuâtre, sans que ce soit sous ce rapport un caractère distinctif.

L'ascagne est remarquable par l'élévation de son front, le grand aplatissement de la racine du nez, et la saillie que fait le museau. Ses oreilles sont larges, arrondies, brunâtres; d'épais favoris touffus flottent sur les joues, et garnissent le dessous du menton. Les couleurs qui se partagent les diverses régions de la tête sont assez tranchées. Ainsi tout le dessus du crâne est d'un vert jaune, plus brun sur le front. La face est d'un noir bleu dans l'état de vie, et une large tache blanche occupe l'extrémité du nez et une partie de la lèvre supérieure; les poils des joues et du menton sont légers, fins, et d'un gris clair tirant sur le blanc pur. La face, excepté le tour des yeux, n'est point dénudée, mais bien recouverte de poils noirs très petits et très serrés; les lèvres sont rubanées, c'est-à-dire peu épaisses et très étroites.

Le pelage du dos, du dessus de la queue, et des parties externes des membres, est doux, soyeux, verdâtre, légèrement teint de fauve sur la ligne vertébrale et sur la queue, tirant au gris clair en s'avançant vers les jambes et les mains; le dessous du corps et de la queue, le dedans des bras et des cuisses, sont d'un blanc à peine teinté de grisâtre; les doigts des pieds et des mains sont carnés, mais assez bruns en dessous ou plutôt violâtres.

L'ascagne a de longueur totale, sans y comprendre la queue, quinze pouces, et cette dernière n'en a pas moins de dix-huit; lorsqu'il marche à quatre pattes, son élévation la plus grande du sol est de dix pouces.

Un individu conservé vivant dans la ménagerie du Muséum étoit remarquable par son extrême douceur et par sa confiante familiarité. Sa nourriture consistoit en carottes, en pommes et autres aliments de même nature; ses mouvements étoient pleins de

(1) *Simia petaurista*, Linnæus, Gmelin; Erxleben, esp. 14, p. 35; Screber, pl. 19 B; Buffon, *Supplém.*, t. XII; *Encyclopédie*, pl. 12, fig. 3: l'*ascagne* et le *blanc-nez*, Audebert, *Singes*, fam. 4, pl. 14 et 15: le *blanc-nez*, *simia petaurista*, G. Cuvier, *Mén. du Mus.*, p. 5, édit. in-fol.: *cercopithecus ascanius*, Fr. Cuvier, *Mammif.*, pl. 16, p. 52, édit. in-4o; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 93; Geoffroy Saint-Hilaire, *Cours sténographié*, huitième leçon, p. 19.

grâce et de gentillesse, et son caractère ne démentoit point les charmes de son extérieur.

L'ascagne habite, comme les espèces précédentes, la côte occidentale d'Afrique, en Guinée et au Congo.

LA GUENON MOUSTAC.

Cercopithecus cephus. GEOFF. (1).

La guenon moustac se reconnoît à sa face bleu de ciel, sur laquelle tranche un croissant d'un blanc de neige dont les extrémités embrassent les ailes du nez, et qui occupe la lèvre supérieure en simulant deux moustaches, d'où lui vient le nom de *moustac*, que Buffon lui donna le premier. Cette guenon a le corps et la tête longs de quatorze pouces, tandis que la queue a vingt-un pouces; son front est ample et spacieux, son nez aplati, son museau un peu avancé; ses oreilles sont larges, arrondies et carnées; sa tête est couverte de poils verdâtres plus foncés sur l'occiput que sur le front : ceux qui revêtent le cou, les épaules, les flancs, la croupe et la base de la queue en dessus, sont d'un vert brun; les poils des cuisses sont d'un gris verdâtre, et ceux des membres d'un gris légèrement teinté de jaune, nuances dues à ce que chaque poil est coloré de gris à sa partie intérieure, et annelé de noir et de jaune très clairs sur les teintes grises, brunâtres aux parties brunes, et purs aux parties vertes; le dessous du corps et le dedans des membres sont d'un gris qui s'étend sur la base de la queue, et qui se change dans les deux tiers de ce membre en roux vif; des flocons de longs poils sont implantés sur les joues, et sont d'abord teints de jaune brillant entre les yeux et les oreilles, puis en jaunâtre très clair sur le bas des joues, et enfin en blanc pur sous le menton, où ils dessinent une sorte de barbe courte et médiocre; des poils noirs forment une espèce de bandeau étroit entre le jaune des favoris et le vert du front et de la tête; les testicules, la plante des pieds et la paume des mains sont de couleur carnée.

La guenon dont nous venons d'esquisser sèchement les caractères descriptifs est très peu connue sous le rapport de ses habitudes et de ses mœurs. Ce qu'on en sait se réduit à la dire douce, très caressante, et très affectueuse pour les personnes qui en prennent soin. Comme les espèces précédentes le moustac habite la côte occidentale de l'Afrique.

(1) *Cercopithecus barbatus alius guineensis*, Mareg. *Brass.*, p. 228 : le *moustac*, Buffon, t. XIV, pl. 39, et pl. col. n° 254; Audebert, *Singes*, fam. 4, pl. 2; *Encyclop.*, pl. 13, fig. 2 : *simia cephus*, Linnæus ?; Screber, pl. 19, et *simia mona*, pl. 15; Fr. Cuvier, *Mammif.*, pl. 17, p. 54; Desmarest, esp. 17; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 92.

LA GUENON TALAPOIN OU MÉLARHINE.

Cercopithecus talapoin. GEOFF. (1).

Le talapoin que Buffon et Daubenton ont décrit, et dont M. Fr. Cuvier a figuré une jeune femelle planche 18 de ses Mammifères, est remarquable par la distribution singulière des couleurs qui se partagent la face. Ainsi le front jusqu'aux paupières supérieures est d'un blanc pur, les joues sont de couleur de chair, le nez est d'un noir intense, tandis que le pourtour des lèvres et le menton sont blancs; d'épais favoris blancs, arrondis, teints de jaunâtre et picotés de noir, entourent la face et s'arrêtent aux oreilles, dont la couleur est noire, et la forme arrondie et large; son front est bombé, ample et élevé; son nez aplati, et son museau très proéminent.

Le talapoin mâle décrit par M. Fr. Cuvier d'après un individu vivant n'étoit point encore adulte. La longueur du corps étoit de onze pouces, et la queue étoit coupée. Toutes les parties supérieures du corps sont de couleur verte, et les parties inférieures blanches, y compris même le dessous de la queue; les mains et les oreilles sont noires, les yeux bruns, le dessous des yeux couleur d'ocre, et les testicules couleur de chair.

Buffon donna à cette guenon le nom de *talapoin* parce qu'il la croyoit originaire de l'Inde. Il est de fait qu'on ignore encore quelle est sa patrie; toutefois on ne peut pas douter qu'elle ne soit de la côte d'Afrique.

LA GUENON CALLITRICHE.

Cercopithecus sabæus. DESM. (2).

Adanson, dans son Voyage au Sénégal, parle de la guenon callitriche sous le nom de *singe vert;*

(1) *Simia talapoin*, Linnæus; Screber, pl. 17 : *talapoin monkey*, Pennant; Shaw, t. I, part. 1, p. 46 : le *talapoin*, Buffon, t. XIX, pl. 40; *Encyclopédie*, pl. 13, fig. 1; planches coloriées de Buffon, n° 253 : *simia melarhina* et *cercopithecus talapoin*, Fr. Cuvier, *Mammifères*, pl. 18, p. 56; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 92.

(2) *Simia sabæa*, Linnæus; Screber, pl. 18 : *singe vert*, Brisson, *Règne animal*, esp. 17 : *the San-Iago monkey*, Edwards (jeune individu) : le *callitriche*, Buffon, t. XIV, pl. 37, et pl. col. n° 257; Audebert, *Sin-*

et c'est aussi sous cette dénomination que Brisson et Edwards l'ont mentionnée dans leurs écrits. Celui de *callithrix*, beau poil, lui a été donné par Buffon pour désigner la teinte peu ordinaire chez les singes de son pelage. On en trouve une excellente figure, gravée par Miger d'après un vélin de Maréchal, dans l'ouvrage de la Ménagerie du Muséum, et le portrait d'un individu mâle dans les Lithographies de M. Fr. Cuvier.

Le callitriche est élancé dans ses formes, gracieux et proportionné dans ses membres; sa queue, longue et recourbée, se renfle un peu vers l'extrémité; son front, bombé et tant soit peu dressé, fuit toutefois beaucoup plus en arrière que chez les autres guenons, et le museau se projette assez en avant; le nez est aplati; les oreilles sont larges, déformées et oblongues, de couleur carnée, et sa face est d'un noir intense.

La guenon callitriche est longue de vingt-deux pouces, et la queue de vingt-six; son pelage est touffu, serré sur le corps, et de couleur vert-jaunâtre, coloration due à ce que les poils sont annelés de jaune et de noir; les membres, sur leur face extérieure, sont gris, et la queue, jaune-verdâtre en dessus, se termine par un bouquet de poils jaunes; toutes les parties inférieures, aussi bien que le dedans des membres et le dessous de la queue, sont d'un blanc légèrement lavé de jaunâtre; quelques poils allongés ombragent les yeux, et sont d'un jaune doré, aussi bien que les poils des joues, qui se transforment en favoris déjetés en arrière, et formant par leur disposition régulière une sorte de fraise; le scrotum est verdâtre, et la peau nue des mains et des pieds est noire; une touffe de poils dorés enveloppe l'appareil de la génération. Les femelles sont assujetties à un écoulement périodique, sans gonflement ou tumescence du pourtour de la vulve.

Cette guenon est, comme les autres espèces, douée de mœurs douces, et s'apprivoise aisément; prise jeune, elle devient caressante, et témoigne sa satisfaction des soins qu'on lui prodigue. Les adultes au contraire conservent leurs mœurs primitives et sauvages, et souvent sont très méchantes. Cette guenon est la plus commune de sa famille; elle est fréquemment amenée vivante en Europe, et habite par troupes considérables les îles du Cap-Vert et toute la Sénégambie. C'est donc bien à tort que Linnæus lui a appliqué l'épithète de *sabæa*, qui lui donneroit pour patrie l'Arabie, où on ne la trouve point.

ges, fam. 4, fig. 4; Cuvier et Maréchal, *Mén. du Mus*, in-fol.; *Encyclopédie*, pl. 12, fig. 1; Erxleben, *Mammifères*, esp. 11, p. 33; Fr. Cuvier, pl. 19, p. 58; Desmarest, esp. 26; G. Cuvier, *Règne animal*, t. 1, p. 91; Geoffroy Saint-Hilaire, *Leçons sténographiées*, leç. 8, p. 18.

M. G. Cuvier, dans sa description, dit qu'un callitriche mâle gardé dans la ménagerie du Muséum témoignoit à la vue des femmes des désirs lubriques, et qu'il préféroit pour sa nourriture les racines sucrées et les fruits.

LA GUENON GRIVET.

Cercopithecus griseus[1].

La guenon grivet a été décrite par M. Fr. Cuvier comme espèce véritablement distincte; et ce n'est qu'à la suite d'observations répétées, faites sur des individus vivants, que ce savant a émis cette opinion. Le grivet en effet a l'analogie la plus frappante avec le malbrouck; il n'en diffère même que par des particularités qu'on ne découvre qu'à la suite de comparaisons minutieuses; et ses rapports intimes avec le malbrouck et même avec la guenon callitriche sembleroient n'en faire qu'un être intermédiaire, qu'une variété de l'une ou de l'autre de ces espèces. A ce sujet M. Fr. Cuvier exprime ainsi les motifs qui l'ont porté à distinguer le grivet des deux guenons avec lesquelles il seroit si facile de le confondre : « Cet animal, dit-il, ressemble beaucoup au malbrouck par les couleurs générales du pelage; mais il en diffère par les formes de la tête, moins arrondies; par les testicules, qui sont d'un vert de cuivre au lieu d'être bleu-lapis, et par les poils qui environnent ces parties, constamment d'un bel orangé chez le premier, et blancs chez le second. Il se distingue du callitriche par sa couleur d'un vert beaucoup plus sombre, le bandeau neigeux de ses sourcils, ses favoris blancs, et sa queue grise jusqu'à son extrémité. Il lui ressemble au contraire par la forme pyramidale de la tête, par la couleur des testicules, et par la coloration des poils qui environnent ces organes, jaune, il est vrai, chez le callitriche, au lieu d'être orangée. »

Le grivet a donc la face et les oreilles noir-bleuâtre, le tour des yeux carné, d'épais favoris et un bandeau blancs, le pelage d'un vert sale sur le corps et sur les flancs; les cuisses et les membres antérieurs d'un gris clair, et toutes les parties inférieures et internes d'un blanc assez pur : les poils sont annelés de gris noirâtre et de jaune livide sur le dos, et de gris et de blanc sur les avant-bras et les jambes; les mains et les pieds ont leur peau d'un noir vif, et des sortes de cils bruns allongés et roides sont implantés en dedans de l'arcade sourcilière. Ses di-

[1] Fr. Cuvier, *Mammifères*, pl. 20, p. 61; *cercopithecus griseo-viridis*, Desmarest, *Mammifères*, esp. 27; G. Cuvier, *Règne animal*, t. 1, p. 92; Geoffroy Saint-Hilaire, huitième leçon sténogr., p. 19.

mensions sont absolument les mêmes que celles du malbrouck et du callitriche.

Le grivet vit en Afrique, et M. Caillaud l'a observé en Nubie. Quelques individus du sexe féminin témoignoient par leur extrême douceur, par leur désir de recevoir des caresses, toute la confiance et tout l'abandon d'un bon naturel. Ce sentiment sembleroit être chez eux le résultat d'une coquetterie calculée, et qui ne seroit pas sans analogie avec celle des femmes dans l'espèce humaine; tandis que les mâles conservent toujours cette rudesse de manières qui tient à un sentiment plus prononcé d'énergie et d'égoïsme.

Les singes verts sont souvent représentés sur les anciens monuments égyptiens, et M. Caillaud croit même avoir reconnu le grivet sur ceux de l'antique Méroé.

LA GUENON VERVET.

Cercopithecus pygerythrus. Fr. Cuv. (1).

Le vervet appartient encore à la petite tribu des *singes verts*, et ne diffère que par des nuances de détail du callitriche, du grivet et du malbrouck : c'est à M. Fr. Cuvier qu'on en doit la distinction; c'est dans son ouvrage sur les mammifères qu'on en trouve une figure exacte et une description complète. Le vervet ne diffère point du grivet ni du malbrouck par la couleur de son pelage, qui est verdâtre, ni par sa face, qui est noire, avec le tour des yeux blafard. La guenon *callitriche* a les favoris d'un jaune vif; les testicules blancs, légèrement teints de verdâtre, et encadrés de poils blancs quelquefois colorés en jaunâtre; le *malbrouck* a ces mêmes organes d'une belle couleur lapis, et au milieu des poils neigeux qui en enveloppent la base; le *grivet* a les testicules d'un vert frais et pur, et les poils qui les bordent orangés; enfin le *vervet* qui nous occupe diffère de ces trois espèces parce que ses testicules, également verts comme ceux du grivet, sont entourés d'un cercle de poils d'un blanc pur. Ces caractères sont trop positifs pour qu'ils ne servent pas nettement à isoler ces quadrumanes : mais une autre particularité distingue le vervet, c'est que le pourtour de l'anus est garni de poils d'un roux foncé, cachés pour l'ordinaire, et qui n'apparoissent que lorsque cette guenon redresse sur le dos sa longue queue.

(1) *Simia erythropyga*, Fr. Cuvier, *Mammifères*, pl. 21, p. 63; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 92: *cercopithecus pygerythrus*, Desmarest, *Mammif.*, esp. 818, p. 533; Geoffroy Saint-Hilaire, huitième leçon sténogr., p. 19 : *cercopithecus pusillus*, Delalande, Desmoulins, *Dictionn. class. d'Hist. natur.*, t. VII, p. 568; *callitriche*, var., Audebert, *Singes*, fam. 4, sect. 2, pl. 5.

A ces détails nous ajouterons que le pelage, gris-verdâtre sur les parties supérieures du corps, blanc sur la poitrine, le ventre, et en dedans des membres, gris sur la queue, qui est terminée de noir, se change sur les avant-bras et les jambes en gris assez foncé. Un bandeau sur le front et d'épais favoris sur les joues sont d'un blanc qui s'étend jusqu'aux oreilles : celles-ci sont noires comme la face.

Le vervet a les dimensions du grivet et du malbrouck : il ne paroît point non plus différer de ces deux singes par le naturel. Le nom trivial de *pygerythra*, que lui a donné M. Fr. Cuvier, vient du grec πυγή, derrière, et ἐρυθρὸς, rouge, pour exprimer la particularité qu'il présente d'avoir la région anale bordée de poils de couleur rousse.

Cette guenon paroît vivre exclusivement au cap de Bonne-Espérance, où M. Delalande l'a découverte. Elle se tient dans les forêts, et principalement sur la lisière de celles du district de Keiskama, au-delà de Grote-River; et nous croyons bien que c'est elle qu'Audebert, dans son Histoire des Singes, a figurée comme une variété du callitriche, fam. 4, sect. 2, pl. 5, et qu'il décrit en ces mots : « Tout le dessus du corps gris; le front, les tempes, la poitrine, le ventre, et l'intérieur des quatre membres, blancs, et les extrémités noires. »

LA GUENON MALBROUCK.

Cercopithecus cynosurus. Desm. (1).

Le malbrouck est la quatrième espèce de singe vert que les zoologistes modernes aient caractérisée. Ce qui le distingue de prime abord des callitriches griset et vervet, est son scrotum bleu d'azur entouré de poils neigeux. Cette guenon a communément de longueur totale dix-sept à dix-huit pouces sur un pied d'élévation, et se trouve être une des espèces les plus vigoureusement constituées et les plus fortes. Sa tête volumineuse se termine en un museau arrondi et saillant, parfaitement noir, excepté sur le pourtour des yeux, qui est carné et livide; ses oreilles, arrondies, amples et brunâtres, sont abondamment garnies en avant de poils touffus qui descendent sur les joues et sous le menton en favoris massifs et longs, d'un blanc pur; les mains et les

(1) *Simia faunus*, Linnæus; Screber, pl. 12 : *simia cynosuros*, Screber, pl. 14 B : le *malbrouck*, Buffon, t. XIX, pl. 29 (femelle), et pl. color. n° 248; *Encyclopédie*, pl. 11, fig. 1 : *simia cynosuros*, Scopoli, *Delic. Floræ* et *Faunæ*, pl. 19 : le *malbrouck*, Geoffroy Saint-Hilaire, *Ann. du Mus.*, t. XIX, p. 96; Desmarest, *Mammif.*, p. 60; Fr. Cuvier, *Mammif.*, pl. 22, p. 65; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 92; Geoffroy Saint-Hilaire, *Leçons sténographiées*, huitième leçon, p. 19.

pieds sont noirs; les callosités et le pourtour de l'anus, d'un rouge vif à l'époque du rut; le scrotum est très développé, et coloré en bleu : les femelles ont leurs parties naturelles très peu ouvertes, munies d'un petit clitoris, et sont soumises au flux menstruel.

Les poils qui composent le pelage du malbrouck sont annelés de jaune et de noir, ce qui donne aux parties supérieures la teinte grise-verte qui les caractérise; tandis que les poils des régions inférieures et internes sont blancs : toutefois la queue affecte une nuance grise décidée dans toute sa longueur; et ce gris affoibli se montre aussi sur les avant-bras et sur les jambes, jusqu'aux articulations des carpes et des tarses.

Brusque et prodigieusement agile dans tous ses mouvements, le malbrouck peut faire de nombreuses cabrioles en l'air en ne se donnant qu'une vigoureuse impulsion. Son cri, ou du moins ce que l'on a pu en entendre, se réduit à un son aigre et foible ou bien à un grognement rauque. Jeune, sa docilité est assez grande; adulte, au contraire, il devient méchant, peu traitable, et d'une circonspection qu'il est difficile de mettre en défaut, circonspection qui le porte à dissimuler sa vengeance lorsqu'il croit le moment inopportun, et à se jeter sur ceux qui l'approchent, à l'improviste et par-derrière, lorsqu'on présente des chances d'impunité aux noirceurs qu'il projette. Irritable, ennemi de toute contrainte, le malbrouck ne tarde pas à succomber lorsque la captivité a mis un frein à son naturel volontaire, et la privation de la liberté équivaut pour lui à la mort. Les femelles seules, plus irrésolues, plus timides, se plient au joug; et chez les singes comme dans l'espèce humaine ce sexe semble, par le sentiment de sa propre foiblesse, avoir été créé pour souffrir avec douceur l'autorité que la force, quelle qu'elle soit, s'est arrogée sur lui.

On dit le malbrouck du Bengale, ce qui est loin d'être prouvé. Nous avons à peu près la certitude qu'il vit au *Cap-Coast*, sur la côte occidentale d'Afrique.

LA GUENON PATAS.

Cercopithecus ruber. GEOFF. (1).

Nommé *singe rouge* par les François établis à Saint-Louis, le *patas* est très multiplié dans la Sénégambie, et ne peut être confondu avec aucune autre espèce par la couleur de son pelage; ses formes sont sveltes, régulièrement proportionnées; sa tête est arrondie, mais ses yeux sont enfoncés, ses crêtes sourcilières avancées, son nez aplati, et son museau proéminent; ses oreilles larges et minces sont de couleur carnée ainsi que la face, excepté la saillie du nez que recouvrent de très petits poils noirs ras et serrés, et deux sortes de prolongements obliques simulant des moustaches sur la lèvre supérieure.

La fourrure du patas se compose de poils doux, soyeux, assez longs, d'un fauve très vif sur toutes les parties supérieures du corps, et externes des membres; la queue elle-même affecte cette couleur en-dessus, et blanchit en-dessous; la poitrine, le ventre, le dedans des membres, sont d'un blanc qui tranche plus nettement sur les joues, où d'épais favoris se prolongent jusque sous le menton; les poils de la tête, d'un roux très vif, se trouvent séparés par un bandeau noir qui traverse le front, et va s'arrêter sur les tempes : parfois ce bandeau est blanc; et c'est ce qui avoit porté Buffon à établir comme espèce son *patas à bandeau blanc*, en donnant le nom de *patas à bandeau noir* à la guenon que nous nommons *patas* sans y ajouter d'épithète. Toutefois ces variations sont peu importantes, et les sexes ne diffèrent en rien l'un de l'autre.

Le patas mesuré du bout du museau à la racine de la queue peut avoir dix-huit pouces de longueur, et un peu plus pour la queue. Ses mains et ses pieds sont colorés en brunâtre violacé très peu foncé, et les ongles sont bruns.

Ce singe est apporté assez souvent en vie du Sénégal, sa patrie, dans nos ports militaires du midi de la France. Mais il ne tarde pas à succomber, soit par l'influence du climat, soit par les chagrins que lui inspire la captivité. Il s'apprivoise difficilement : il est colère, emporté, irascible, et cherche à mordre lorsqu'on l'approche. Bien que son front soit moins bombé que celui de quelques autres guenons, il n'en a pas moins d'intelligence, ni moins de finesse; mais ces qualités sont chez lui destinées à l'état de liberté, et doivent principalement servir lorsqu'il maraude en troupes en dévastant les champs de couscous et de millet des Nègres, pour lesquels il est un fléau.

(1) Le *patas à bandeau noir*, Prosper Alpin. *Rer. Ægypt.*, liv. IV, pl. 4; Buffon, t. XIV, pl. 25, 26, et pl. col. no 246, 247; *Encyclopédie*, pl. 12, fig. 2 : *simia rubra*, Linnæus : *simia patas* et *rufa*, Screber, pl. 16 et 16 B : *cercopithecus ruber*, Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX, p. 96; Desmarest, *Mammifères*, esp. 23; Fr. Cuvier, *ibid.*, pl. 23 (femelle), p. 68; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 91.

LA GUENON MANGABEY A COLLIER.

Cercopithecus æthiops (1).

Hasselquist, dans son Voyage au Levant, a décrit d'une manière assez claire le *mangabey à collier* que Linnée introduisit d'après lui sous le nom de singe éthiopien (*simia æthiops*) dans son Système de la Nature. Buffon accompagna son histoire d'une figure assez exacte (tom. XIV, pl. 33) dont on a reproduit une copie dans ses planches coloriées (pl. 251), et dans l'atlas de l'Encyclopédie méthodique (pl. 13, fig. 4). Dans ces derniers temps M. Frédéric Cuvier en a donné aussi un bon portrait dans ses mammifères lithographiés.

Le mangabey à collier a les plus grands rapports avec la guenon que l'on a nommée mangabey fuligineux. Leurs dimensions, les proportions des membres, les couleurs mêmes du pelage, excepté celles de la tête, offrent la plus parfaite analogie.

Le mangabey à collier a le front déclive et le museau proéminent; ses oreilles larges et oblongues se terminent légèrement en pointe à leur sommet : elles sont d'un noir intense ainsi que la face; les paupières supérieures seules se trouvent être colorées en blanc mat, et donnent à cette guenon une physionomie singulière lorsqu'elles s'abaissent; les poils du sommet de la tête, un peu plus longs que ceux des autres parties, sont peints en brun marron très vif; une écharpe blanche naît sur les joues, s'étend jusqu'aux oreilles, et contourne la nuque et la partie postérieure du cou en redescendant un peu sur les épaules; d'épais favoris d'un gris assez foncé traversent obliquement la face au bas de l'oreille, tandis que le dessous du cou et du menton est d'un gris clair ardoisé. Quant au corps et aux régions externes des membres, le pelage du mangabey est en entier d'un gris ardoisé dont la teinte uniforme règne sur le dos comme sur la queue, sur les membres antérieurs comme sur les postérieurs. Tout le dessous du corps et le dedans des membres se trouvent être blancs. La paume des mains et la plante des pieds sont noirâtres, et les plus grandes dimensions que ce singe atteigne sont d'environ dix-huit pouces.

Le mangabey à collier exprime ses sensations en contractant les lèvres et en montrant les dents; ses mœurs n'ont paru en rien différer de celles des autres guenons. A l'époque du rut le sang stagne sur le pourtour des organes générateurs, et fait acquérir à ces parties des dimensions exagérées. Les auteurs s'accordent à lui donner pour patrie l'Abyssinie; mais c'est avec bien plus de raison que M. Frédéric Cuvier suppose qu'il provient de la côte occidentale d'Afrique, au sud du cap Vert.

(1) *Simia æthiops*, Linnæus; Screber, pl. 21 : *mangabey à collier*, Buffon, t. XIV, pl. 33, et pl. col. n° 251; *Encyclopédie*, pl. 13, fig. 3; le *mangabey*, var. A, Audebert, *Singes*, fam. 4, pl. 10 : *cercocèbe mangabey*, Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. XIX, p. 97 : *cercopithecus æthiopicus*, Fr. Cuvier, pl. 24, p. 71; Desmarest, *Mammifères*, esp. 29; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 91; Geoffroy Saint-Hillaire, huitième leçon sténographiée, p. 20.

LA GUENON MANGABEY.

Cercopithecus fuliginosus (1).

Buffon confondoit cette guenon avec la précédente, bien qu'il lui donnât le nom de *mangabey sans collier*. Audebert ne la mentionne que comme variété; et c'est M. Geoffroy Saint-Hilaire qui le premier s'aperçut de la persistance de ses caractères extérieurs, et qui lui appliqua le nom de *cercocèbe enfumé*. En appelant ces deux espèces de singes *mangabey*, Buffon s'étaya d'un passage où Flacourt dit, dans la relation que cet ancien auteur a donnée de l'île de Madagascar : « Il y a une autre espèce de singes plus petits, qui ont le museau fort court, qu'ils nomment à Mangabey d'un autre nom que *vary*, et qui n'est pas difficile à apprivoiser. » Or cette phrase est sans contredit applicable à un *lemur*; et c'est donc à tort que Buffon a cru que ces quadrumanes provenoient du district de Mangabey dans l'île de Madagascar, qui ne nourrit aucune espèce de singe.

Le mangabey fuligineux a le corps long de vingt à vingt-deux pouces et la queue de dix-huit. Ses formes sont minces et grêles, surtout vers le bassin, et le museau est renflé et de couleur noirâtre ainsi que les oreilles et les extrémités. Il porte habituellement sa queue renversée sur le dos, et le pavillon de l'oreille est anguleux à son sommet; les paupières supérieures ressortent vivement par leur blancheur sur le masque ou livide ou noirâtre de la face. Tout son pelage en dessus et en dehors des membres est d'un gris brun fuligineux assez uniforme, et qui fait place en-dessous du corps et en-dedans des membres, ainsi que sur les joues et sous le menton, au blanchâtre légèrement teinté de gris. Les femelles ont à l'époque du rut un gonflement des parties gé-

(1) Desmarest, esp. 28: le *mangabey sans collier*, Buffon, t. XIX, pl. 32 : le *mangabey à collier noir*, Encyclopédie, pl. 13, fig. 4, et pl. color. de Buffon, n° 250 : *simia æthiops*, Linnæus; Audebert, *Singes*, quatrième famille, pl. 9; Screber, pl. 20 : *simia fuliginosa*, Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. XIX, p. 97; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 91 : le *mangabey*, Fr. Cuvier, *Mammifères*, pl. 25, p. 73; Geoffroy Saint-Hilaire, huitième leçon sténographiée, p. 20.

nitales fort large près de l'anus, qui entoure la vulve en formant un bourrelet circulaire en entonnoir.

On a donné pour patrie au mangabey tantôt Madagascar et tantôt l'Éthiopie. Il est de fait qu'on le trouve au Congo et à la Côte d'Or. Pendant que la corvette *la Coquille* étoit mouillée à Sainte-Hélène, un vaisseau anglois arrivant de l'établissement de *Cap-Coast* vint y relâcher; il avoit à bord plusieurs espèces de singes vivants, et entre autres des mangabeys enfumés. M. Dumont d'Urville s'en procura un individu qu'il amena en France. Pendant plusieurs mois que cette guenon séjourna parmi nous, la douceur de ses habitudes et la gentillesse de ses manières captivèrent nos loisirs; elle se balançoit dans les cordages avec une agilité surprenante et une merveilleuse adresse : mais c'est en vain que son maître cherchoit à lui apprendre quelques exercices, tels que marcher debout, ou se tenir en faction; l'extrême mobilité de son caractère et l'insouciance qu'elle y apportoit rendirent infructueuses les sévères corrections qu'on lui infligeoit chaque jour. Très souvent violentée dans ses humeurs, toujours chagrinée dans ses penchants, souvent en butte à de mauvais traitements, jamais elle ne songea à se venger, tout en témoignant par ses gestes et son désir de fuir la vive aversion que lui inspiroient ceux dans la dépendance desquels elle se trouvoit.

LE NISNAS.

Cercopithecus pyrronotus. EHREM. (1).

Ce singe, que les habitants du Darfour nomment *nisnas*, a beaucoup de rapports avec le patas (2), mais cependant il acquiert une taille plus robuste, un museau plus élargi et plus obtus, une queue plus longue : enfin sa face est d'un noir profond, tandis que le patas n'a de noir que le nez. Le pelage en entier sur le corps est teint d'un rouge-brique luisant, qui s'étend sur les bras, les cuisses et le dessus de la queue, en s'affoiblissant sur les parties inférieures pour laisser dominer un blanc plus ou moins pur. Une sorte de chaperon, d'un rouge brun assez foncé, occupe la partie antérieure du front, tandis qu'une teinte jaune-paille colore l'occiput. Les joues sont d'un blanc assez pur qui tranche sur le noir mat de la face. Les avant-bras, les jambes, les extrémités, sont blancs; seulement les parties nues des pieds et des mains sont noires. Le scrotum est d'un beau vert de cuivre.

Le CERCOPITHÈQUE à cou blanc : M. Sykes (1) décrit le *C. albogularis*, auquel on donne pour patrie l'île de Madagascar, bien qu'on n'ait jamais trouvé de vrais singes dans cette grande île. Cette localité est donc erronée. M. Bennett a fait connoître le *cercopithecus pogonias* (2) de Fernando-Po, long de 17 pouces, la queue ayant 24 pouces, et le *cercopithecus tephrops* (3) voisin du malbrouk.

(1) Prosper Alpin, Hist. nat. Egypti, p. 244, pl. 21; *toto corpore rufo, rutilove spectabatur; facies nigra, undique barbata, sed barba albi erat coloris; caudam longam rutilamque habebat.*

Cercopithecus pyrronotus, sive *nisnas*, du Darfour, Ehremberg, Symboles physicæ, etc., 1er déc., pl. X: Bull. de Férussac, t. XVIII, p. 345. *Nisnas*, Valenc. in F. Cuv., Mammif. nov. 1830, 64e liv

(2) *Simia rubra*, auct.

(1) *C. supra flavo nigroque, infra albo nigroque irroratus; gulâ albâ; artubus nigris; myttacibus latis aures pene obvelantibus; superciliorum pilis rigidis instantibus;* Sykes, Proceed., t. I, p. 106; Owen, Proceed., t. II, p. 18.

(2) *C. nigrescens, albo punctulatus; dorso medio, prymnâ, caudâ superne et ad apicem, faciâque temporali nigris; fronte, salidibusque externè flavidis, nigro punctulatis; mystacibus longissimis, albido flavescentibus; corpore caudâque subtùs, artubusque internè flavido rufis;* Bennett, Proceed., t. III, p. 67.

(3) *C. suprà fusco virescens, infrà albidus; artubus externè grisescentibus; facie pallidè carneâ; naso, genis, labiorumque marginibus pilis brevibus fuliginosis compersis.*

LA GUENON ATYS.

Cercocebus atys. GEOFF. (4).

Audebert a appelé *atys* un singe à pelage blanc dont on ne connoît qu'un seul individu qui se trouve dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle, et que M. Geoffroy Saint-Hilaire, dans son Catalogue imprimé, page 18, a rangé parmi les guenons sous le nom de *cercopithecus atys*. On lui donne pour synonyme l'animal que Séba mentionne dans *Thesaurus*, en le désignant par les mots de *petit singe blanc de Ceylan*, et qu'il figure, tome I, pl. 45, fig. 3. Séba, en parlant du *grand singe blanc* et des singes en général, s'exprime en ces termes : « Ils sont au reste d'un naturel malin, traître et perfide, capables même d'attaquer et de mordre leur propre maître, comme je l'ai vu faire à un grand singe, très rare par la blancheur uniforme de son poil, qu'on avoit apporté ici des Indes orientales. Ce singe, irrité quelquefois par les personnes auxquelles il n'étoit pas accoutumé, ne put être apaisé par son maître, à qui il avoit obéi jus-

(4) *Simia atys*, Audebert, *Singes*, fam. 4, sect. 2, pl. 8, p. 13; Screber, pl. 14 B : *cercocèbe atys*, Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. XIX, p. 99; et *Catalogue imprimé*, p. 18; *grand singe blanc*, Séba, *Th.* : *cercopithecus atys*, Desmarest, *Mammifères*, esp. 30.

qu'alors; de sorte qu'un jour que le maître voulut le corriger, il lui sauta au visage, le mordit au nez, et ne s'en seroit peut-être pas tenu là s'il n'en eût été empêché par des domestiques qui survinrent à propos. » Reste à savoir si ce grand singe blanc n'est pas le gibbon molock, tandis que l'atys est bien le type de la planche 45.

M. Geoffroy Saint-Hilaire, dans le Catalogue descriptif qu'il a rédigé des mammifères du Muséum de Paris, s'exprime à peu près en ces termes : « L'individu de l'atys qui existe dans les galeries est long d'un pied cinq pouces neuf lignes. Son pelage est entièrement d'un blanc sale ; et sa face, les doigts des mains et des pieds, complétement nus, sont de couleur de chair. Il habite les Indes orientales, et provient de la collection du stathouder; sans doute il est l'original de la description de Séba. Nous le croyons encore, dit M. Geoffroy, le produit d'une maladie albine ; mais dans ce cas, on ignore à quelle espèce on devroit le rapporter, et dans tous les cas elle n'est pas connue des naturalistes. L'atys nous paroît être en effet une guenon atteinte d'albinisme; et nous avons de fortes raisons de croire qu'elle provenoit des établissements de la côte d'Afrique, et nullement des îles indiennes ainsi qu'on l'a supposé sur la vague indication de Séba. »

L'atys, par les traits généraux de sa conformation, vient se placer près des mangabeys. Toutefois son museau prolongé, ses oreilles à bords anguleux, lui donnent une physionomie spéciale: et sa face carnée et son pelage blanchâtre ne permettront jamais de le confondre avec aucune autre espèce de singe à queue, si on vient à en découvrir de nouveaux individus, et à lui assigner une place exempte de doutes dans nos tableaux de zoologie.

M. Temminck suppose cependant que l'atys est un albinos du macaque ordinaire (*macacus cynomulgus*); mais il ne donne aucun développement à son opinion.

LES MACAQUES.

Macacus. Lacép. (1).

Les Portugais, lorsqu'ils s'établirent sur la côte occidentale d'Afrique, importèrent en Europe le nom de *macaco*, que les Nègres du Congo donnoient à quelques espèces de guenons et probablement à des mangabeys. Ce terme introduit dans notre langue fut changé en celui de *macaque* par lequel on désigne chez le vulgaire toutes les petites espèces de singes indistinctement, mais que les naturalistes modernes ont abusivement appliqué à des espèces indiennes : à moins toutefois que ce mot de *macaco* n'ait été plus particulièrement réservé au magot, dont cette dernière désignation pourroit bien être le dérivé.

Les macaques sont donc des singes de l'ancien monde, qui, à l'exception d'une espèce d'Afrique, habitent exclusivement l'Inde et les îles qui en dépendent. Ils forment un lien intermédiaire entre les guenons et les cynocéphales; leur système dentaire affecte la même disposition que chez les semnopithèques, et possède un cinquième tubercule sur la couronne des dernières molaires. Les dents sont au nombre de trente-deux; les canines supérieures sont arrondies sur leur face interne et très déprimées sur l'externe; leur bord postérieur est tranchant, disposition que l'on retrouve chez les cynocéphales. Le museau des macaques, gros et prolongé, se trouve, par ses dimensions, intermédiaire entre celui des guenons et des babouins, et l'angle facial ne s'éloigne point de 40 à 45 degrés. Si la tête des macaques est ainsi notablement prolongée, on pourra toutefois ne jamais la confondre avec celle des cynocéphales, parce que ces derniers ont leurs narines placées à l'extrémité du museau et ouvertes tout-à-fait à sa troncature. Des crêtes sourcilières très saillantes forment sur les orbites un rebord élevé et échancré. Ces crêtes leur donnent, sous ce rapport, une nouvelle analogie avec les semnopithèques. Le front a peu d'ampleur et les yeux sont très rapprochés : les narines s'ouvrent obliquement, et on ne remarque point de renflement des os maxillaires; les oreilles, nues, serrées contre la tête, sont larges et terminées en pointe à leur bord supérieur; de larges abajoues occupent le dedans de la bouche, que bordent des lèvres minces et très extensibles, et que remplit une langue épaisse et charnue; leur corps est en général trapu, massif, et en rapport avec les membres qui sont robustes et pentadactyles; de larges callosités recouvrent les fesses; elles sont souvent peintes des plus vives couleurs, et leur queue varie en proportions; tantôt cette partie se trouve presque égaler le corps par ses dimensions, souvent aussi elle est très courte; enfin elle manque parfois complétement, ou bien une sorte de petit tubercule la remplace. Ces singes ont les poils de leur pelage le plus ordinairement de nature soyeuse, et les couleurs qu'ils présentent ne varient guère que du noir au fauve et au gris verdâtre. Ils vivent dans l'Inde et dans les îles de la Malaisie, comme les guenons, par troupes nombreuses très redoutables pour les plantations qui avoisinent les forêts. Ce sont des animaux doués d'une grande intelligence dans leur jeunesse; mais

(1) *Pithecus*, Geoffroy Saint-Hilaire : *simia*, Linnæus, Gmelin : *papio, cercocebus*, et *pithecus*, Geoffroy : *cercopithecus*, Brisson, Lacépède, Illiger.

à mesure qu'ils vieillissent, ils deviennent méchants et intraitables. M. Frédéric Cuvier, qui a eu occasion d'étudier les mœurs d'un grand nombre de macaques, s'exprime ainsi sur leur compte : « Tant qu'ils sont jeunes, ils ont une douceur et une intelligence remarquables; mais dès qu'ils ont atteint l'âge adulte, ou qu'ils sont arrivés au-delà, il n'y a aucun animal plus méchant et plus intraitable. Il résulte de ces dispositions que les macaques jusqu'à leur sixième ou huitième année se prêtent très facilement à une certaine éducation, ce dont les baladins profitent pour les donner en spectacle; mais dès que ces animaux ont acquis toutes leurs forces, ils se révoltent contre la contrainte, et les plus obéissants peuvent devenir les plus farouches et les plus irascibles. Ce sont les macaques seuls, je crois, qui jusqu'à présent nous ont donné des exemples de propagation. Les petits, après une gestation de sept mois, naissent avec tous les sens ouverts; les quinze premiers jours, ils restent continuellement la bouche attachée à la mamelle de leur mère en se tenant cramponnés à ses poils de leurs quatre mains. Bientôt ils regardent autour d'eux, et, dès les premiers essais qu'ils font pour se mouvoir, ils ont une adresse et une force qu'on n'auroit pu attendre que d'un long exercice et d'une expérience répétée. Ils semblent mesurer avec la plus exacte précision les distances qu'ils n'ont jamais pu apprécier, et, sous ce rapport, tout annonce que la nature les a pourvus d'un instinct qui a peut-être été refusé à l'homme, et que les autres singes possèdent sans doute comme eux. L'allaitement peut être plus ou moins long, mais le jeune est capable de se nourrir seul dès le deuxième mois; et il lui faut cinq ou six années pour atteindre l'âge adulte. »

A ces détails nous ajouterons que les macaques mères soignent pendant long-temps et avec la plus vive sollicitude leurs petits, et qu'elles ont le plus grand soin de surveiller leur inexpérience afin qu'elle ne leur devienne pas fatale; elles les portent même encore dans leurs bras lorsque leur taille égale la leur. Les mœurs enfantines et la naïveté qui accompagnent tous leurs mouvements forment un contraste bien prononcé avec la lubricité qu'ils témoignent lorsque leurs premiers désirs viennent à éclore. Les femelles entrent en rut chaque mois et peuvent recevoir les mâles sans interruption, même lorsqu'elles sont pleines. La plupart éprouvent à cette époque une turgescence énorme des organes de la génération et une tuméfaction de l'ouverture vaginale.

Les nomenclateurs sont loin d'être d'accord sur les circonscriptions que doit recevoir le genre macaque. C'est ainsi que M. Geoffroy Saint-Hilaire a créé le genre cercocèbe aux dépens de plusieurs de ces quadrumanes. Il en est de même de ceux des maimons et des magots proposés par d'autres auteurs. Les nuances qui les isolent sont trop légères pour autoriser des distinctions génériques; elles sont tout au plus suffisantes pour permettre la création de quatre petites tribus que nous nommerons *cercocèbes*, *ouanderous*, *rhésus* ou *maimons* et *magots*.

Ire TRIBU.

LES MACAQUES CERCOCÈBES.

Cercocebus. GEOFF.

Les macaques cercocèbes s'éloignent beaucoup moins des guenons que les espèces des trois autres tribus. On peut de prime abord les reconnoître à leur queue presque aussi longue que le corps, mais qui diffère de celle des guenons, parce que épaisse à la base elle diminue successivement pour se terminer en pointe. Les callosités des fesses sont médiocres; les crêtes sourcilières sont développées, et les poils qui recouvrent la tête sont le plus ordinairement divergents.

Cette petite division comprend cinq espèces, toutes de l'Asie orientale.

LE MACAQUE A FACE ROUGE.

Macacus latibarbatus (1).

Le Muséum de Paris possède un jeune individu de ce singe, que sa face d'un beau rouge rend remarquable, et que la plupart des auteurs placent parmi les guenons ou cercopithèques. Le macaque à face rouge, que quelques naturalistes ont regardé comme une espèce distincte de la guenon barbique, n'en est, suivant le Catalogue de M. Temminck, que le jeune âge; et M. Geoffroy Saint-Hilaire a partagé cette opinion dans son tableau des singes inséré dans le tome XIX des Annales du Muséum.

L'adulte a, dit-on, le pelage entièrement noir, mais celui du macaque conservé dans les Galeries est un peu rude, comme laineux, et d'un gris brun pâle assez uniforme sur le corps, aussi bien sur le dos et les membres qu'en dedans et sur la poitrine et l'abdomen. Toutefois cette nuance brune s'affoi-

(1) *Guenon à face pourprée*, Pennant, *Quadrupèdes*, t. I, pl. 24; Buffon, *Supplém.*, pl. 21 : *simia dentata*, Shaw, *Gen. Zool.*, t. I, p. 1, pl. 13 : guenon barbique, *cercopithecus latibarbatus*, Temminck, *Catalogue*; Geoffroy Saint-Hilaire, *Annal. du Mus.*, t. XIX, p. 94; Desmarest, *Mamm.*, esp. 16, p. 57.

blit sur le sommet de la tête, et devient au contraire plus foncée vers les extrémités; la queue, assez mince dans sa longueur, est d'un gris brun clair; les poils qui la recouvrent s'épaississent vers l'extrémité et semblent former une sorte de touffe.

Ce macaque a le corps assez grêle, principalement vers l'ouverture du bassin; ses membres sont moins robustes que ceux des autres espèces de la famille, et lui donnent une grande analogie de formes avec les guenons. Peut-être même ce singe seroit-il mieux placé parmi les semnopithèques, car il a comme eux le pouce des mains très court, et celui des pieds très développé. La face, assez peu saillante, est colorée en pourpre-violet éclatant; sa surface, si on en excepte le tour des yeux, est couverte d'un duvet serré très peu apparent, et se trouve enveloppée de poils d'un blanc pur qui se prolongent sur les côtés des joues pour y former des favoris dressés et en éventail, entourant les oreilles, qui sont minces et nues. Sur le front, des poils plus longs que ceux de l'occiput apparoissent sous forme de bandeau.

Le macaque à face rouge vit, à ce que l'on croit, dans l'Inde.

LE MACAQUE BONNET-CHINOIS.

Macacus sinicus. DESM. (1).

Le bonnet-chinois et le macaque toque se ressemblent complétement par la taille, les formes, les traits de la face, les proportions de la queue, la particularité d'avoir les poils capillacés du front divergents et irradiés, et ne diffèrent en apparence que par les couleurs du pelage. Aussi l'un et l'autre ne sont-ils pour quelques auteurs qu'une variété d'âge d'une même espèce. Cependant la permanence de certains caractères ne permet point de partager cette opinion; et le bonnet-chinois doit, jusqu'à de plus complètes observations, être nettement distingué du macaque toque.

Le singe dont nous traçons l'histoire est long de quinze pouces sans y comprendre la queue, qui dépasse souvent dix-huit pouces. Sa tête est forte, et supportée par un cou large et très court, son museau est peu proéminent; ses oreilles, assez étroites, sont longues et déformées à leur bord supérieur; elles sont bordées et colorées en brun foncé, tandis que la face est couleur de chair, et que le tour des yeux est bleuâtre; les joues ne sont revêtues que de poils courts, peu nombreux et grisâtres; la queue est assez roide, longue, très poilue, et uniformément brun-roux dans toute son étendue.

Ce qui distingue ce macaque est la sorte de coiffure que lui forment les poils allongés, roides, disposés en mèches, du dessus de la tête, qui divergent d'un point central en s'irradiant sur sa circonférence qu'ils débordent. Ces poils sont d'un roux brun très foncé et doré, teinte qui est uniformément répandue sur tout le dessus du corps et sur les parties extérieures des membres. Ils sont gris à leur base et annelés de fauve et de brun dans le reste de leur étendue; le dessous du corps et le dedans des membres sont peu velus; la teinte bleuâtre de la peau est à peine masquée par les poils blancs, soyeux et rares qui la recouvrent; les mains et les pieds sont de couleur brun-tanné; le pelage, épais et touffu sur les parties supérieures, est assez rude et se prolonge surtout au bas des flancs et sur le bord des bras et des cuisses; les sourcils sont noirs, et une tache de cette couleur se dessine en liseré sur la lèvre inférieure.

La *guenon couronnée* de Buffon, admise comme espèce par la plupart des zoologistes, ne paroît être évidemment qu'un bonnet-chinois encore jeune, et dont le museau ne s'avance point autant qu'il le fera plus tard chez les individus adultes.

Le macaque bonnet-chinois habite le Bengale. Le dogme de la métempsycose, qu'ont adopté les Indous, leur fait vénérer les singes : ils pensent que dans leurs corps sont renfermées les âmes des malheureux rejetés du sein de Brama, et le bonnet-chinois se trouve ainsi avoir une grande part dans leurs respects religieux.

Les mœurs de cet animal ne diffèrent point de celles des autres macaques; elles sont vives, pétulantes, capricieuses, et se composent d'une alternative de brusquerie et de malice, de finesse et de méchanceté.

LE MACAQUE TOQUE.

Macacus radiatus (1).

Le macaque toque a long-temps été confondu avec le *bonnet-chinois;* et même tous les doutes

(1) *Mammal.*, esp. 32, p. 64; *Encyclopédie*, pl. 14, fig. 3, et pl. 7, fig. 3 : *simia sinica*, Linnæus, Gmelin?; Screber, pl. 23? : le *bonnet-chinois*, Buffon, t. XIV, pl. 30, et pl. col. no 249; Audebert, *Singes*, quatrième famille, fig. 11 : *cercopithecus sinicus*, Erxleben, esp. 20, p. 41 : *pithecus sinicus*, Geoffroy, *Catalogue*, p. 23; *macacus sinicus*, Fr. Cuvier, *Mammif.*, pl. 30; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 95 : *guenon couronnée*, Buffon, pl. 10 (jeune); *bonneted monkey*, Pennant, *Quadrupèdes : cercopithecus pileatus*, Desmarest, esp. 18; *the chinese-bonneted monkey*, Griffi., *Règne animal*, fig. 3.

(1) Desmarest, *Mammal.*, esp. 33, p. 64; *cercoce-*

ne sont point encore dissipés à cet égard, bien que M. F. Cuvier ait publié une bonne figure du premier, jeune il est vrai, mais sur le point d'atteindre l'âge adulte. Cette figure est assez précise pour servir de type distinctif du *toque*, comme espèce, quoique ce savant l'ait d'abord réuni au bonnet-chinois dont il ne l'a isolé que dans l'édition in-4° de ses Mammifères.

Le toque, assez proportionné dans toutes ses parties, ne peut être confondu avec aucun autre macaque par la forme bizarre et hideuse de sa tête. Il a en effet le front très déclive, dénudé, et couvert de rides épaisses; les crêtes sourcilières très prononcées se projettent au-dessus des yeux, et se réunissent au bas du front pour former un rebord saillant dominant la racine du nez, qui est très enfoncée. Le museau est beaucoup plus obtus et plus conique que celui du bonnet-chinois, et il est aussi beaucoup plus mince et beaucoup plus étroit. Mais ce qui semble être un caractère distinctif de ce singe est la forme trilobée du gland dont la portion moyenne est allongée, tandis que les latérales sont arrondies. Les oreilles du toque sont larges, un peu déformées à leur sommet; elles sont de couleur de chair livide ainsi que le visage, la plante des pieds et la paume des mains. La face est nue, creuse sur les joues, garnie de quelques poils sur le rebord de la lèvre supérieure; le front, sillonné de rides, les tempes et les côtés des joues sont presque nus, ou du moins garnis de poils courts, ras et peu nombreux; les poils du vertex forment des mèches rudes et divergentes beaucoup moins prononcées que chez le bonnet-chinois. Les callosités, de couleur rouge, sont peu larges; et le pelage, beaucoup plus fourni sur les parties supérieures que sous le corps et en dedans des membres, est aussi composé de poils plus longs sur la ligne des flancs et sur les bords postérieurs des membres. Sa couleur sur le corps est uniformément d'un gris verdâtre, ce qui tient à ce que chaque poil, d'abord gris, se trouve annelé de noir et de jaune sale; le dessous du corps, comme la face interne des membres, est blanchâtre; et cette disposition se fait remarquer aussi sur la queue, dont la moitié supérieure est de la couleur du dos, c'est-à-dire grise-verdâtre, tandis que l'inférieure est blanchâtre.

Le toque habite l'Inde, et plus particulièrement la côte du Malabar. Ses mœurs sont analogues à celles des autres macaques; et ses dimensions les plus ordinaires sont pour le corps dix-huit pouces, et quinze ou seize pour la queue.

M. Desmarest (Dict. des Scien. nat., t. XXVII, p. 467) a étudié le mâle et la femelle du toque; le premier étoit très ardent auprès de celle-ci, et s'en montroit jaloux, tandis que cette dernière, fidèle, maladive, étoit fort douce et peu vive, ce qui pouvoit tenir à son état de souffrance.

bus radiatus, Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. XIX, p. 98; *macacus radiatus*, Fr. Cuvier, pl. 29; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 95.

LE MACAQUE ORDINAIRE.

Macacus cynomolgus (1).

Sous les noms de macaque et d'aigrette, Buffon a décrit, d'après la nature vivante, le mâle et la femelle du macaque ordinaire. La synonymie de ce singe est assez embrouillée, et on ne peut pas douter que dans les descriptions des auteurs il n'y ait des caractères qui appartiennent au bonnet-chinois dans son jeune âge, ou au macaque à face noire. Nous ne présenterons dans cette description que les faits les plus avérés de son histoire, et ce sera principalement M. F. Cuvier qui nous en fournira les éléments.

Le macaque adulte et du sexe mâle a des formes lourdes et trapues; son corps, mesuré du museau à la racine de la queue, a vingt pouces, tandis que cette dernière partie en a dix-neuf: sa hauteur totale est d'environ seize pouces. Sa tête large, dont le sommet est déclive, est très grosse relativement au volume du corps; les crêtes sourcilières forment surtout un soubresaut sous lequel s'avance le museau, qui est court et conique et plus haut que large; les oreilles, entièrement nues, sont terminées en pointe aiguë à leur sommet; les membres, forts et très musclés, ont cela de remarquable que les doigts des mains et des pieds sont moins allongés que ceux des autres espèces, et qu'ils sont réunis jusqu'à la dernière phalange par un repli membraneux. Le pelage de ce singe est d'un brun verdâtre léger en dessus, et d'un gris blanchâtre en dessous et sur les parties internes des membres; les poils du dos se trouvent être ainsi mélangés de jaune doré et de noir sur un fond gris: la queue, qui se termine en pointe, est noirâtre, et cette teinte règne encore sur les oreilles, les mains et les pieds. Toute la partie antérieure de la face à peu près dénudée est

(1) Desmarest, *Mammalogie*, esp. 34, p. 65; *Encyclopédie*, pl. 11, fig. 2, et pl. 14, fig. 1 (*l'aigrette*); le *macaque* et l'*aigrette*, Buffon, t. XIV, pl. 20, 21, et pl. col., nos 244, 245; *simia cynomolgos* et *cynocephalus*, Linnæus, Gmelin?; Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX, p. 99; *cercopithecus cynomolgus*, Erxleben, esp. 7, p. 28; *simia aygula*, Audebert, *Singes*, quatrième famille, pl. 3; Geoffroy, *Catal.*, p. 24; le macaque, *macacus cynomolgus*, Fr. Cuvier, *Mammifères*, pl. 26 et 27; *macacus irus*, Fr. Cuvier, *Mém. du Mus.*, t. IV.

couleur de chair livide sur laquelle tranche du blanc entre les deux yeux. Des sortes de favoris réguliers et ras couvrent les pommettes et les joues: ils sont d'abord verdâtres, puis grisâtres . les poils qui recouvrent la tête, au lieu de diverger comme ceux des macaques bonnet-chinois et toque, sont régulièrement couchés d'avant en arrière; les poils du pelage, assez réguliers sur la surface du corps, s'allongent sur les flancs pour former une ligne de séparation entre la couleur du dos et celle du ventre, et sur le bord postérieur des cuisses; les callosités sont rouges et moyennes : mais en revanche les organes de la génération sont très développés, et le scrotum surtout est remarquable par son ampleur; il est de couleur de chair, et le gland est piriforme.

La femelle, sensiblement plus petite que le mâle, n'a guère que quatorze pouces de longueur; ses formes sont plus ramassées et sa tête moins volumineuse. Les crêtes sourcilières, qui surmontent l'œil, se projettent aussi beaucoup moins en avant. A ces traits principaux, qui la distinguent du mâle, se joint celui d'avoir des dents canines petites et dépassant à peine les incisives, tandis que celles de son époux sont façonnées en crochets allongés et très robustes. Les poils qui entourent la face sont médiocres, droits, et colorés en gris; ceux du sommet de la tête, roides et implantés de dehors en dedans, se dirigent vers la ligne médiane de manière à se rencontrer et à former une crête longitudinale que Buffon et les auteurs qui l'ont suivi ont donnée pour type du singe qu'ils ont nommé *aigrette*. Le macaque ordinaire femelle, soumis à l'écoulement périodique des menstrues, n'a point, à l'époque du rut, ses organes sexuels gonflés outre mesure comme chez certaines espèces, et ils ne sont que le siége d'une turgescence sanguine amenée par l'orgasme vénérien. Les mamelles, au nombre de deux, sont placées sur la poitrine.

Les macaques ont produit plusieurs fois en France, et M. F. Cuvier a observé avec soin les phénomènes amenés par les liaisons d'un mâle et d'une femelle élevés sous ses yeux. Ainsi s'exprime ce savant à leur sujet : « Le mâle et la femelle étant adultes, habitués à la captivité, et bien portants, s'accouplèrent; et dès lors j'eus l'espoir que la femelle concevroit, et qu'on pourroit suivre, sur les petits qu'elle mettroit au monde, le développement de son espèce. En conséquence j'ordonnai qu'on la séparât de son mâle dès qu'elle sembleroit le fuir et qu'elle ne montreroit plus de menstruation. Ces animaux vécurent ensemble environ une année, s'accouplant chaque jour trois ou quatre fois à la manière à peu près de tous les quadrupèdes. Pour cet effet le mâle empoignoit la femelle aux talons, avec les mains de ses pieds de derrière, et aux épaules avec ses mains antérieures, et l'accouplement ne duroit que trois ou quatre secondes. La menstruation n'ayant plus reparu vers le commencement d'août, cette femelle fut soignée séparément, et, pendant les quatre-vingts jours qui suivirent, aucun accident n'eut lieu : les mamelles se gonflèrent et le ventre prit son accroissement, sans que la santé de l'animal en parût altérée; enfin dans la nuit du 16 au 17 octobre 1817 elle mit bas une macaque femelle très développée et fort bien portante. Elle avoit les yeux ouverts, ses ongles étoient entièrement formés, et les mouvements étoient libres; mais elle ne pouvoit point se soutenir, et restoit couchée : on ne lui a pas entendu jeter de cris. Cependant sa mère ne l'adopta point, elle ne fut pour celle-ci qu'un animal étranger; rien ne la porta à lui donner des soins; elle ne manifesta d'aucune manière le besoin de l'allaiter, et l'abandonna bientôt entièrement. J'avois craint cette aberration de l'instinct : je savois que chez les animaux en esclavage, lorsqu'ils ne sont pas soumis jusqu'à la domesticité, l'amour de la progéniture peut s'altérer au plus haut degré. On essaya d'allaiter cette jeune macaque artificiellement, mais elle ne vécut que jusqu'au lendemain. La mère ne parut point souffrir du lait qui remplissoit ses mamelles, et qui s'écoula en partie au dehors; vers le quatrième jour ses organes s'affaissèrent et reprirent leur état ordinaire. Le rut reparut dix jours après. Il étoit peu vraisemblable que la gestation n'eût duré que depuis l'époque de la dernière menstruation jusqu'à celle de la mise bas, ce qui auroit fait environ trois mois, une autre espèce de ce genre ayant eu une portée de sept mois; il faudroit donc en conclure que la menstruation de notre macaque reparut plusieurs fois depuis la conception. Voici la description détaillée du jeune animal dont nous venons de parler.

Longueur du corps, des callosités au sommet de la tête.	0,17
——— de la tête, de l'occiput au bout du museau.	0,07
——— de la queue, de son origine à son extrémité.	0,21
——— de la jambe, du genou au talon. .	0,06
——— de la cuisse, du genou à la tête du fémur.	0,05
——— du pied, du bout du grand doigt au talon.	0,06
——— de l'avant-bras, du coude à l'articulation du poignet.	0,05
——— du bras, de l'épaule au coude. .	0,05
——— de la main, du bout du grand doigt au poignet.	0,04

» La tête de cette jeune macaque étoit longue d'arrière en avant, comparée à sa largeur de droite

à gauche; le museau saillant, mais le front droit; sa peau avoit une teinte livide, excepté entre les yeux où elle étoit blanche; tous ses poils étoient noirs, les parties supérieures du corps en étoient les plus fournies; mais nulle part ils ne couvroient assez la peau pour qu'elle ne se vît pas. Les parties inférieures étoit presque entièrement nues. Les poils de l'extrémité de la queue paroissoient les plus longs, et la terminoient en une mèche. Au sommet de la tête les poils s'écartoient de la ligne moyenne en se dirigeant obliquement en arrière, et ils se réunissoient ensuite à l'occiput en une sorte de crête. On voyoit deux petites mamelles sur la poitrine; les callosités saillantes, mais non encore calleuses.

» En janvier 1818 notre femelle macaque fut de nouveau réunie à son mâle, qui la couvrit le 25. Aussitôt ces animaux furent séparés; et dans le courant de mars on s'aperçut que la conception avoit eu lieu, par le développement du ventre et des mamelles, quoique la menstruation fût toujours revenue chaque mois : enfin notre macaque mit bas le 19 juillet suivant une femelle qui eut le même sort que la première et qui lui ressembloit à tous égards. Ainsi, par cette nouvelle expérience, sur l'exactitude de laquelle il ne pouvoit s'élever aucun doute, la portée avoit duré sept mois, comme je l'avois déjà observé sur une autre espèce de ce genre. Depuis cette époque la Ménagerie du Roi a vu plusieurs fois cette espèce se reproduire et les jeunes s'élever.

» Pendant le cours de la première année il paroîtroit, à en juger par le jeune mâle, que le museau s'allonge et que la tête se rétrécit sans qu'il se forme de crêtes sourcilières; que les incisives se développent, et que les premières canines commencent à paroître à la mâchoire inférieure.

» Le pelage verdâtre de l'adulte remplace, dès la première mue, le pelage du nouveau-né, excepté à la partie antérieure du sommet de la tête; mais la face n'est point encore entourée à cette époque de ces poils épais qui se montreront par la suite. Dans l'individu que je décris, on voit au sommet de la tête le caractère de l'aigrette, une crête produite par la convergence des poils; l'intervalle qui sépare les yeux est toujours blanc, et les organes génitaux ne diffèrent de ceux de l'adulte que par moins de développement. Cette jeune macaque a de la gaieté, mais la méchanceté perce déjà au travers de ses jeux; la longueur de son corps est de trente centimètres (onze pouces), et toutes ses parties sont à peu près dans les proportions de celles de l'adulte.

» A la troisième année le macaque mâle ressemble beaucoup à la femelle adulte, par les proportions et par la taille, si j'en juge par un individu de cet âge que j'ai possédé; mais la partie inférieure du front n'est point encore en saillie au-dessus des yeux, les canines ne dépassent plus les incisives, et on voit encore au-dessus des sourcils des restes du pelage noir qui y forment une bande assez marquée : le dessus du nez et de la partie des paupières qui en est voisine conserve le blanc assez pur que nous avons vu dans cette partie chez tous les individus que nous venons de décrire. Ses couleurs sont les mêmes que celles de la femelle, et sa face est aussi entourée de poils gris et hérissés; ses organes génitaux sont, à peu de chose près, semblables à ceux de l'adulte. Cet animal est doux, mais il est déjà lourd et triste. »

La mobilité des traits des macaques les porte à faire de nombreuses grimaces, plus répétées lorsqu'on les contrarie. L'humeur des mâles se manifeste par la violence, et c'est avec ardeur qu'on les voit chercher à mordre ceux qui les irritent. Les jeunes, au contraire, témoignent leur mécontentement par un cliquetis particulier des lèvres, et en ouvrant la bouche de manière à montrer les dents. Indociles, légers, très inconstants dans leurs désirs, ces singes recherchent vivement les caresses et s'habituent aisément aux friandises. Ce n'est que par des punitions répétées, que par une patience à toute épreuve, qu'on les façonne à des exercices peu en rapport avec leur organisation; toutefois ils ne tardent point à devenir habiles, mais ils ne s'y livrent jamais que d'une manière contrainte et pour éviter les corrections : nul animal ne conserve plus longtemps une profonde rancune contre ceux dont les mauvais traitements lui ont inspiré de l'aversion. Mangeant indifféremment tout ce qu'on lui présente, le macaque a souvent la mauvaise habitude de ronger l'extrémité de sa queue. Les jeunes sont enjoués et aiment le badinage, tandis que les adultes sont revêches, méchants, et très portés à mordre. C'est avec la plus vive prestesse que ce singe gravit dans les cordages d'un vaisseau; et c'est avec une grande docilité que les femelles, plus douces et moins volontaires, sont façonnées par les jongleurs à une foule d'exercices qui amusent les oisifs des villes. Qui n'a point vu, en effet, quelque jeune et malheureux Savoyard faire danser au son d'un rustique instrument un macaque revêtu d'accoutrements bizarres, et dont la face grippée est rendue plus ridicule par la coiffure qui la recouvre? Étrange association que celle d'un animal arraché aux profondes forêts de l'Asie, devenu le remplaçant de la marmote, et le compagnon et le gagne-pain d'un pauvre montagnard européen!

Long-temps on a cru que le vrai macaque étoit originaire d'Afrique, mais cette opinion étoit une erreur; et c'est dans les îles de Sumatra, et surtout de Java, qu'il vit en troupes considérables, et que les naturels le prennent dès son bas âge pour le plier à la domesticité, et le plus souvent afin d'en

vendre les individus aux navires européens en relâche dans leurs ports. Ce singe, introduit accidentellement dans l'île Maurice, s'est établi dans les rochers crevassés de la montagne du Pouce, et s'est rendu redoutable aux habitants par les maraudes continuelles auxquelles il se livre dans les vergers placés au pied des mornes.

LE MACAQUE A FACE NOIRE.

Macacus carbonarius (1).

Le macaque à face noire n'étoit point connu des naturalistes, avant que M. Cuvier l'eût distingué du macaque ordinaire. Il se pourroit cependant qu'il eût été mentionné par quelques voyageurs; mais les renseignements qu'ils nous fournissent sur les singes sont en général trop superficiels, pour qu'on puisse en tirer quelques données satisfaisantes.

Le macaque à face noire a son pelage coloré comme le macaque ordinaire; il est d'un vert grisâtre sur les parties supérieures, teinte qui est due à ce que chaque poil, d'abord gris, se trouve annelé de jaune et de noirâtre; le dessous du corps et le dedans des membres, de même que le devant du cou et la poitrine, sont d'un gris blanc qui teint aussi les favoris et les poils des joues. La queue, de la longueur du corps environ, est couverte de poils ras, et s'amincit à mesure que l'on avance vers son extrémité; elle est grise-verdâtre à sa base, et grise-blanchâtre à sa pointe. Ce qui distingue ce macaque de l'espèce ordinaire, qui a la face couleur de chair livide, est d'avoir tout le museau d'un noir profond, excepté la paupière supérieure qui est blanche. La crête sourcilière, médiocrement allongée, est hérissée de poils noirs qui dessinent une sorte de bandeau étroit au bas du front; les oreilles, notablement déformées, sont d'un noir mat, ainsi que les mains, les pieds, et les callosités des fesses. La couleur des testicules tire sur le jaune tanné.

Ce macaque ne paroît point différer, par ses mœurs, des autres espèces. Il habite l'île de Sumatra.

(1) Fr. Cuvier, *Mammifères*, pl. 28, p. 84, édition in-4°; Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, *Dictionn. class. d'Hist. natur.*, t. IX, p. 588.

LE MACAQUE ROUX-DORÉ.

Macacus aureus. Isid. Geoff. Saint-Hil. (1).

Ce singe est très voisin du macaque ordinaire par la disposition de ses poils, ses proportions et sa taille; mais il s'en distingue, au premier aspect, par sa couleur. En effet, chez lui, le roux remplace partout l'olivâtre, et ce n'est guère que sur les flancs qu'on aperçoit encore une légère teinte roussâtre.

Le dessus du corps et de la tête est en entier couvert de poils gris à la base, avec la pointe annelée de noir et de roux, d'où résulte pour l'ensemble une couleur rousse tiquetée de noir. Les membres sont grisâtres à leur face externe et blancs à leur face interne, de même que le dessous du corps et de la queue. Celle-ci est, à sa face supérieure, d'un noir tiqueté de roux ou de gris roussâtre dans sa première moitié, puis, dans la portion terminale, d'un gris brunâtre.

Les joues sont vertes, ayant à leur partie postérieure de longs poils blancs dirigés en arrière, et qui cachent presque les oreilles. Les sourcils sont blancs, et se trouvent séparés sur la ligne médiane par quelques poils noirs. Enfin, il existe ordinairement sous le menton un bouquet de poils roux dirigés inférieurement.

Cette espèce se trouve à la fois répandue sur le continent indien et dans les îles de la Sonde. M. Leschenault l'a trouvée au Bengale, M. Reynaud au Pégou, M. Duvaucel à Sumatra, et M. Diard à Java.

M. Bélanger assure que le macaque roux-doré est commun au bazar de Calcutta, où on peut se le procurer pour quelques roupies.

Ce singe paroît avoir été déjà indiqué, mais non distingué spécifiquement dans plusieurs ouvrages, et c'est en partie sur lui que repose le prétendu *cercopithecus mulatta* de quelques auteurs.

LE MACAQUE URSIN.

Macacus arctoïdes. Isid. Geoff. Saint-Hil. (2).

Le macaque ursin se reconnoîtra toujours, au premier coup d'œil, à l'extrême brièveté de sa queue, qui n'a guère plus d'un pouce de longueur. Il offre aussi un caractère, qui suffiroit seul pour sa distinction spécifique, dans son pelage, presque partout

(1) Voyage de Bélanger aux Indes orientales, partie zoologique, p. 76, pl. 2.

(2) Voyage aux Indes orientales de Bélanger, zoologie, p. 77.

composé de longs poils assez rudes, annelés un grand nombre de fois de roux et de noir, d'où résulte une couleur générale brune-roussâtre tiquetée de noir.

La coloration de la face, autant qu'on peut en juger sur une peau desséchée et conservée depuis plusieurs années, présente un caractère très spécial. En effet, le nez se détache par une couleur noirâtre au milieu de toute la face, qui paroît avoir été couleur de chair.

Cette espèce parvient à une assez grande taille. L'individu d'après lequel a été faite cette description avoit environ deux pieds huit pouces du bout du museau à l'origine de la queue, celle-ci n'ayant qu'environ un pouce.

Le nom spécifique d'arctoïdes rappelle à la fois et les longs poils bruns (comparables à ceux de l'*ursus arctos*), et la queue rudimentaire de l'ours. L'individu qui existe au Muséum a été envoyé de la Cochinchine par M. Diard : c'est un mâle bien conservé et parfaitement adulte.

M. Fr. Cuvier a donné, dans son *Histoire naturelle des mammifères*, la copie d'une figure qui lui a été envoyée de l'Inde par M. Duvaucel, et d'après laquelle il a établi une espèce nouvelle sous le nom de macaque de l'Inde, *macacus maurus*. Ce macaque de l'Inde seroit caractérisé, par rapport au macaque ursin, par une face entièrement noire (d'où le nom de *macacus maurus*), la queue un peu plus longue et aussi quelques différences dans le pelage. Cependant on remarque la plus grande analogie entre ces deux singes sous plusieurs rapports, et il seroit possible que ces *macacus maurus* et *arctoïdes* appartinssent à une même espèce.

Quoi qu'il en soit, la connoissance exacte du macaque ursin, outre l'intérêt qu'il peut offrir lui-même comme espèce, a cette conséquence pour la science que le sous-genre magot, admis par quelques auteurs, et conservé même dans la deuxième édition du Règne animal, doit être supprimé.

En effet, par l'extrême brièveté de sa queue, le macaque ursin se trouve exactement sur la limite du groupe des maimons et de celui des magots, qu'il lie ainsi de la manière la plus intime. Cela est si vrai, qu'on pourroit, presque avec un égal fondement, le placer ou parmi les maimons, ou parmi les magots, dont il se rapproche incontestablement plus que des macaques proprement dits non seulement par les proportions de son prolongement caudal, mais aussi par l'ensemble de ses caractères spécifiques.

IIe TRIBU.

LES OUANDEROUS.

Silenus. LESS.

L'ouanderou, type unique de cette deuxième tribu, a été ballotté dans plusieurs genres par les zoologistes ; c'est ainsi que les uns en ont fait un rhésus, et que d'autres l'ont classé parmi les papions ou les babouins, bien cependant que tous ses caractères d'organisation ne le fassent différer en rien d'essentiel des macaques dont on peut le séparer tout au plus en se servant de particularités accessoires peu importantes.

Les macaques ouanderous auront donc pour attribut un museau déclive et arrondi, qui, par sa saillie, établit le passage des macaques aux cynocéphales, et, par l'ensemble de ses formes, les unit aux cercocèbes. Sa queue mince, grêle, et terminée par un flocon de poils, ne dépasse point la moitié du corps ; les poils de la tête s'allongent et retombent sur les joues et sur les côtés du cou en épaisse crinière.

Cette tribu ne renferme qu'une espèce de l'île de Ceylan.

LE MACAQUE OUANDEROU.

Macacus silenus (1).

Le singe nommé ouanderou est un des exemples les plus remarquables des vicissitudes qu'éprouve la nomenclature, et de la difficulté d'appliquer les descriptions des voyageurs aux animaux classés dans nos ouvrages méthodiques. Ainsi pour certains na-

(1) Desmarest, *Mammalogie*, esp. 31, p. 63 ; *Encyclopédie*, pl. 10, fig. 4, et pl. 8, fig. 3 (*guenon à crinière*) ; Geoffroy Saint-Hilaire, *Leçons sténographiées*, huitième leçon, p. 23 : *simia callitriches leonino corpore*, P. Alpin, *Ægypt.*, t. I, pl. 20, fig. 2 et 21 : *cercopithecus silenus*, *faunus*, *vetus*, *senex* et *vetulus*, Erxleben, *Mammalium* : *simia silenus* et *simia leonina*, Gmelin : *simia silenus*, Screber, pl. 11 ; Brisson, *Quadrupèdes*, p. 209 : *simia leonina*, Pennant, Shaw ; l'*ouanderou* et le *lowando*, Buffon, t. VII, pl. 10, p. 104, et pl. color. 221 : l'*ouanderou*, Audebert, *Singes*, deuxième famille, sect. 1, fig. 3 : le *babouin ouanderou*, Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. XIX, p. 102 : *papio silenus*, Geoffroy, *Catalogue*, p. 27 : le *macaque à crinière*, Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 95 ; *macacus silenus*, Fr. Cuvier, *Mammif.*, pl. 38 : *rhesus ouanderou*, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, *Dictionn. class. d'Hist. natur.*, t. IX, p. 588 : *the o-ouanderou*, Griff., *Règne animal*, fig. 1.

turalistes cette espèce appartient au genre *papion*, au genre *cynocéphale* pour d'autres, bien cependant qu'il paroisse plus naturel de la laisser parmi les macaques. Son nom d'ouanderou lui a été donné par Buffon, qui l'emprunta au voyageur Knox, le premier qui ait clairement décrit ce quadrumane. « A Ceylan, dit-il, se trouvent des singes aussi grands que nos épagneuls, qui ont le poil gris, le visage noir avec une grande barbe blanche d'une oreille à l'autre; on en voit d'autres de la même grosseur ayant le corps, le visage et la barbe d'une blancheur éblouissante; on les nomme également *ouanderou;* ils font peu de mal aux terres cultivées, et se tiennent ordinairement dans les bois où ils ne vivent que de feuilles et de bourgeons; mais quand ils sont en captivité, ils mangent de tout. » Ce nom d'*ouanderou* semble dériver de celui *delwandu*, qu'on leur donne dans l'île de Ceylan, et c'est encore cette dernière dénomination que Buffon a changée en *lowando*. L'île de Ceylan n'est point la patrie exclusive de cet animal; plusieurs voyageurs, et entre autres le père Vincent-Marie, l'avoient rencontré sur la côte du Malabar, où peut-être il avoit été transporté par quelque trafiquant chingalois. Il est connu des Indous sous le nom de *nil-bandar*.

Les variations que l'ouanderou présente dans les couleurs de son pelage ont fait ériger en espèces, par les nomenclateurs, de simples variétés d'âge et de sexe. C'est en effet le même singe qu'Erxleben a décrit sous cinq noms différents; ainsi ses *cercopithecus veter* (1), *senex* (2), *velulus* (3), *silenus* (4), et *faunus* (5), ne sont évidemment que ce macaque aux différentes époques de sa vie. Les figures qu'on en possède s'accordent assez généralement; on trouve une grande analogie en effet entre celles de Knox, de Screber, de Buffon, copiées dans l'Encyclopédie; d'Audebert, de Griffith, et de M. F. Cuvier.

Dans ces derniers temps, le Muséum d'histoire naturelle a reçu plusieurs individus d'ouanderous qui ont vécu dans la ménagerie. Ce singe, assez long et mince de corps au niveau du bassin, a son museau tout d'une venue avec le sommet de la tête, dont le nez est situé presque à l'extrémité à une assez grande distance de la lèvre supérieure. Sa queue, forte à la base, puis amincie, se termine par une touffe de poils qui la grossit à l'extrémité; sa longueur est d'un peu plus du tiers du corps; et si elle paroît très courte dans la figure que Buffon a fait graver (pl. 10), cela tient à ce que le sujet qu'il examina avoit eu cette partie coupée. Du reste, la forme de la queue de l'ouanderou est très bien représentée, quoique dans des dimensions trop longues, dans la figure, donnée par le même auteur, de ce singe sous le faux nom de *guenon à crinière*.

L'ouanderou atteint communément vingt-quatre pouces et la queue dix. Les poils qui recouvrent le corps sont assez courts, et d'un noir intense sur le dos, la tête, le cou, les flancs, et les parties externes des membres. La queue est uniformément brune; toutes les parties inférieures et le dedans des membres sont gris-blanchâtre, et parfois entièrement blancs; une mèche grise termine aussi la queue. Mais ce qui rend l'ouanderou plus remarquable est l'épaisse crinière qui, à partir du front, enveloppe la face, couvre les joues, et retombe en épais flocons sur le menton. Cette crinière se compose de poils allongés, doués d'une certaine rigidité, souvent d'un blanc pur sur les joues, et qui deviennent gris et même gris-brun en avoisinant la face. Celle-ci est nue et colorée en noir mat, ainsi que les pieds et les mains.

Tous ceux qui ont vu des ouanderous en vie s'accordent à les dire méchants, sauvages, et toujours prêts à mordre ceux qu'ils approchent. Leur angle facial aigu leur donne des liens de parenté assez intimes avec les cynocéphales, et semble prouver que leur intelligence, en suivant les développements de l'encéphale, est peu susceptible d'éducation; cependant une femelle observée par M. F. Cuvier étoit douce, affectueuse, mais singulièrement capricieuse.

Le macaque ouanderou vit, dit-on, de fruits et de racines dans les forêts de l'île de Ceylan. On l'a très fréquemment rencontré sur la côte du Malabar, mais en captivité; il se pourroit alors qu'il y eût été transporté par les navires qui font le cabotage entre Ceylan et les côtes de l'Inde.

IIIe TRIBU.

LES RHÉSUS OU MAIMONS.

Rhesus. Geoff.

Les macaques de la tribu des rhésus s'éloignent déjà beaucoup des guenons et se rapprochent singulièrement des cynocéphales. Les deux espèces les plus anciennement connues ont été jusqu'à ces derniers temps une source intarissable d'erreurs de synonymie de la part des nomenclateurs, et les noms de rhésus et de maimons ont été fréquemment appliqués tantôt à un de ces macaques, tantôt à l'autre. Les rhésus ont les formes trapues et massives, de larges callosités aux fesses, le museau très projeté en avant, et la cloison du nez abaissée verticalement sur la lèvre supérieure; leurs oreilles se dé-

(1) *Cercopithecus barbatus, albus, barba nigra*, Erxleb., p. 24 et suiv.

(2) *Cercopithecus barbatus, totus albus.*

(3) *Cercopithecus barbatus, niger, barba alba.*

(4) *Cercopithecus barbatus, totus niger.*

(5) *Cercopithecus barbatus, caudâ apice flocosâ.*

forment déjà à leur sommet d'une manière très remarquable : leur queue ne dépasse jamais le cinquième de la longueur du corps ; elle est grosse et conique, et s'enroule en dessous ; elle est ordinairement tortillée chez les maimons, nommés à cause de cela *singes à queue de cochon;* enfin chez deux espèces la queue a au plus deux ou trois pouces, et établit le passage avec les magots. Tous les rhésus sont des îles indiennes de l'est.

LE MACAQUE RHÉSUS.

Macacus erythræus (1).

Audebert donna le nom de rhésus au singe que Buffon décrivit sous les doubles noms de macaque et de patas à queue courte. C'est bien à tort que quelques auteurs réunirent à cette espèce le maimon aussi décrit par Buffon, et que déjà Edwards avoit mentionné sous le nom de singe à queue de cochon. Les auteurs les plus modernes ont singulièrement embrouillé la synonymie qui se rapporte au rhésus et au maimon, et ont appliqué avec tant d'arbitraire à l'une ou l'autre de ces espèces les phrases des auteurs systématiques, que nous ne croyons pas devoir nous livrer à l'examen d'une question qui seroit oiseuse aujourd'hui, que l'on peut déterminer avec précision ces singes pris individuellement. Le rhésus est le *simia erythræa* de Screber; et cette désignation, consacrée dans les *species*, lui vient de ce que ce singe est le seul dont les fesses et le haut des cuisses s'injectent à une certaine époque de la vie et paroissent d'un rouge de feu.

Le rhésus mâle, représenté dans la pl. 35 des Mammifères de M. F. Cuvier, est remarquable par ses formes robustes et massives, et surtout parce que ses membres ont beaucoup plus d'épaisseur que ceux des autres macaques. Sa tête est forte, son cou est très court ; son front est aplati, séparé de la racine du nez par un soubresaut, et son museau déclive est épais et conique : ses oreilles sont amples, et très pointues à leur sommet : mais son caractère principal consiste en une queue forte, assez courte, ayant une grande tendance à s'enrouler, non pas en dessus, mais bien en dessous et en forme de crochet. Ses testicules sont de couleur tannée, et le gland est simple. Son caractère répond à sa physionomie, car ses mœurs sont très méchantes. Son pelage est sur le corps d'un gris verdâtre à teintes blondes, qui résulte de ce que chaque poil est gris, puis jaune, et terminé de noir. Les avant bras et les jambes sont plus décidément grisâtres, tandis que la teinte jaune des cuisses est plus dorée et plus brillante que sur toute autre partie. La queue est verdâtre en dessus et grise en dessous ; et toutes les parties inférieures du corps et internes des membres, foiblement garnies de poils soyeux, sont d'un blanc pur. La nature du pelage, chez cette espèce, est de toute part remarquable par la finesse et la douceur des poils qui le composent. Des favoris assez épais recouvrent les joues ; ils sont gris-léger, tandis que la peau dénudée de la face, des oreilles et des mains, affecte une teinte cuivrée très claire. M. F. Cuvier signale un caractère assez spécial que présente le rhésus, c'est que, par une organisation qui semble particulière à la peau de ce macaque, le tissu de cette enveloppe éprouve une flaccidité qui n'est point le résultat de l'âge, mais qu'on observe à toutes les époques de la vie ; fréquemment, chez de jeunes individus, la peau du cou est profondément ridée ; souvent encore les mamelles sont flétries de très bonne heure, et de nombreux plis sillonnent la surface de l'abdomen ; lorsque les individus ainsi amaigris du rhésus se trouvent dans des circonstances favorables pour acquérir de l'embonpoint, les mailles du tissu cellulaire lâches se remplissent de graisse, les formes du rhésus disparoissent alors, et ce singe semble ballonné. C'est dans ces circonstances que les seins, devenus demi-sphériques et arrondis, ont offert ces formes gracieuses de globes élastiques que surmonte un mamelon carné, qui ont porté si souvent des personnes, amies du merveilleux, à faire des rapprochements absurdes de ce singe avec notre espèce.

La femelle du rhésus ne diffère point du mâle par les couleurs de son pelage ; elle est toutefois de taille plus petite, et n'a guère, mesurée du bout du museau à la racine de la queue, que quinze pouces de longueur, tandis que la queue a rarement plus de cinq pouces et demi. Mais ce qui la distingue, et dont la planche 31 de M. F. Cuvier donne une parfaite idée, c'est la couleur rouge très vive qui couvre les fesses, entoure la queue et descend sur les jambes. Cette teinte, due à l'injection permanente des vaisseaux capillaires par le sang, est encore plus prononcée à l'époque du rut, sans cependant acquérir le développement outré qu'on a signalé chez certaines espèces ; passé ce temps, l'afflux du sang étant moins considérable, il en résulte les rides ou les plis dont ces parties sont couvertes.

(1) Isidore Geoffroy, *Dictionn. class. d'Hist. natur.*, t. IX, p. 588 ; *Encyclopédie*, pl. 7, fig. 2 ; Desmarest, *Mammalogie*, esp. 35 (synonymie erronée) : *macaque à queue courte* et *patas à queue courte*, Buffon, *Supplément*, t. XIV, pl. 16 : le *rhesus*, Audebert, *Singes*, deuxième famille, pl. 1 (bonne figure) : *patas à queue courte*, ibid., pl. 4 : *macacus erythræus*, Fr. Cuvier, pl. 31 et 32 ; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 96 ; et *Ménag. du Mus.* (figure de Maréchal gravée par Miger) : *pithecus rhesus*, Geoffroy, *Catalogue*, p. 25 : *simia rhesus*, G. Cuvier, *Ménag. du Mus.*, in-fol.

M. Frédéric Cuvier a fait figurer un jeune rhésus à l'âge de quarante-deux jours. Il naquit le 18 novembre 1824, ayant, au moment où il vit la lumière, tous ses organes des sens parfaitement conformés M. Cuvier suppose que la gestation dura sept mois; il rend compte ainsi des phénomènes qui suivirent sa naissance : « Immédiatement après être né, ce jeune rhésus s'attacha sous le ventre de sa mère, en se tenant fortement de ses quatre mains au pelage, et porta sa bouche aux mamelons qu'il saisit et qu'il ne quitta pas pendant environ quinze jours, gardant continuellement la même situation, toujours prêt à téter lorsqu'il en sentoit le besoin, dormant quand sa mère étoit assise, mais ne lâchant pas, même pendant son sommeil, les poils qu'il avoit saisis. Quant aux mamelons, il n'en abandonnoit un que pour prendre l'autre; et c'est ainsi que les premiers jours de sa vie se sont écoulés, ne faisant pas d'autre mouvement que celui de ses lèvres et de sa langue pour téter, et de ses yeux pour voir; car, dès les premiers moments de sa vie, il parut distinguer les objets et les regarder véritablement; il suivoit des yeux les mouvements qui se faisoient autour de lui; et rien n'annonçoit qu'il eût besoin du toucher pour apprécier, non pas l'effort qu'il auroit fallu qu'il fît pour atteindre les corps, mais la plus ou moins grande distance où ces corps étoient de lui.

» Les soins de sa mère, dans tout ce qui tenoit à l'allaitement et à la sécurité de son nouveau-né, étoient aussi dévoués, aussi prévoyants que l'imagination peut se le figurer. Elle n'entendoit pas un bruit, n'apercevoit pas un mouvement sans que son attention ne fût excitée, et qu'elle ne manifestât une sollicitude qui se reportoit entièrement sur lui; car elle ne l'auroit jamais eue pour elle, apprivoisée au point où elle étoit. Le poids de ce petit ne paroissoit nuire à aucun de ses mouvements; mais tous étoient si adroitement dirigés, que, malgré leur variété et leur pétulance, jamais son nourrisson n'en souffroit; jamais elle ne l'a heurté, même légèrement, contre les corps très irréguliers sur lesquels elle pouvoit courir et sauter. Jusqu'au moment de la mise bas, elle avoit eu le visage et les fesses fortement colorés en rouge; mais presque immédiatement après, cette couleur, formée par l'accumulation du sang, disparut entièrement, et sa face redevint couleur de chair. »

Ces quinze jours expirés, le jeune rhésus se détacha de sa mère, montra dans ses premiers mouvements une prestesse tout instinctive, et une assurance qui ne peut découler que d'un principe inné. Dans chacune de ses gambades pour s'accrocher aux barreaux de sa prison, la tendresse maternelle se manifestoit par une constante sollicitude; et, suivant tous ses mouvements d'un œil attentionné, sa mère sembloit en surveiller les suites, afin de parer assez vite aux accidents qui pourroient en résulter. En grandissant, elle cherchoit de temps à autre à l'éloigner d'elle, non par indifférence, mais pour exercer ses organes; dans le danger, au contraire, elle le serroit avec amour dans ses bras, et bondissoit dans sa prison en calculant tous ses gestes de manière à ce qu'il n'en arrivât point de mal à l'objet de ses affections. Ce jeune rhésus ne tarda pas à acquérir l'expérience de ses père et mère; mais on peut dire que sous le rapport de la justesse du coup d'œil et de la certitude de la locomotion, il se montra dès le début aussi habile que les individus adultes. Après six semaines environ il cherchoit une nourriture plus substantielle que le lait, qui, jusqu'à ce jour, avoit fait la base de son existence; mais c'est alors que la mère montra le plus de sévérité, qu'à l'affût des aliments saisis par son enfant, et sans doute dans la crainte de son inexpérience, elle les lui arrachoit des mains et s'efforçoit d'empêcher qu'il y touchât : pressé par la faim, ce jeune singe devenoit très entreprenant, s'attiroit parfois des corrections, et n'obtenoit qu'à force d'adresse quelques parcelles des vivres qu'on plaçoit dans sa cage. Son pelage ne différoit point sensiblement de celui de sa mère, excepté que sa teinte étoit plus claire, et que la peau du dessous du corps, presque nue, étoit plus bleuâtre. Sa tête volumineuse et arrondie lui prêtoit une physionomie enfantine; mais ses membres étoient grêles et peu nourris, et ses oreilles amplement développées. »

M. F. Cuvier a figuré (pl. 37) une femelle de rhésus dont la face étoit remarquable par sa couleur brune-foncée.

Doué de mœurs excessivement sauvages, rien n'a pu encore apprivoiser le rhésus; d'abord hargneux, puis capricieux et méchant par boutades, ce macaque en acquérant de l'âge ne tarde pas à devenir foncièrement féroce. Les morsures qu'occasionnent les canines très développées des mâles sont souvent fort dangereuses. C'est sur le continent de l'Inde qu'il vit, et c'est par troupes nombreuses qu'on le rencontre dans les forêts qui bordent le Gange, et que, protégé par les Indous, il ne craint pas de s'avancer jusque dans les villes. Outre les figures publiées par M. F. Cuvier, on en trouve dans la ménagerie du Muséum une très belle gravure exécutée par Miger d'après un vélin de Maréchal.

LE MACAQUE MAIMON.

Macacus nemestrinus (1).

Le maimon a été primitivement décrit par Edwards sous le nom de *singe à queue de cochon* (*pig-tailed monkey*). Les détails que Buffon et Daubenton donnèrent sur ce macaque sont vrais sous le rapport des formes, mais non sous celui de son identité spécifique avec l'espèce précédente. Les deux figures qu'en a publiées M. F. Cuvier ne permettent plus, par leur exactitude, de confondre ce singe avec le rhésus, dont il diffère à beaucoup d'égards. C'est encore le maimon que sir Raffles a décrit comme espèce nouvelle sous le nom de *simia carpolegos* (2).

Le maimon, ou singe à queue de cochon adulte, a près de vingt et un à vingt-deux pouces de longueur totale sur dix-huit ou dix-neuf d'élévation, tandis que sa queue, assez élevée au bas de l'échine, est très courte et peu prononcée avec le reste du corps, et se recourbe en dessous en hameçon : la longueur de cette partie est au plus de quatre à cinq pouces. Ce singe a la tête volumineuse, le cou très court, le corps gros, les membres robustes et largement musclés; son front est aplati, et son museau large et très proéminent; la peau de sa face est basanée et presque nue, çà et là quelques poils longs et noirs y sont implantés; les paupières supérieures sont d'une couleur carnée très claire; et les oreilles, médiocres et moins déformées que celles du rhésus, sont, ainsi que les mains et les pieds, de la même nuance que la face : toutefois les ongles sont d'un noir profond. Le pelage de ce singe est abondamment fourni de poils sur les parties supérieures du corps, tandis qu'ils sont plus rares en dessous et en dedans des membres; tous sont soyeux : le milieu du vertex est d'un brun noir qui descend sur le cou, le long du dos, sur les lombes, et sur la moitié supérieure de la queue; à ce brun noir ne tarde pas à se joindre sur les reins une teinte verdâtre qui s'étend aussi aux épaules, et qui passe au jaune sur les bras, puis au fauve sur les avant-bras : le verdâtre des cuisses se trouve mélangé de beaucoup de gris, dont la nuance s'affoiblit sur les pieds; toutes les parties inférieures et le dedans des membres sont d'un blond clair qui succède au blanchâtre propre aux jeunes sujets : des poils assez épais entourent le visage en recouvrant les joues et en passant sous le menton; ils dessinent sur le front une sorte de petit bandeau d'un blanc pur qui se continue sur les joues, sous le menton et autour des oreilles : sous les yeux ces poils blanchâtres se teignent de brun et forment sur les côtés des joues une sorte de tache noire; il en est de même en avant et au-dessous des oreilles.

Les deux sexes se ressemblent par les couleurs, et les jeunes seuls ont leur livrée plus blonde ou plus dorée. C'est en vieillissant que le maimon devient trapu, que la tête prend de l'ampleur, que le dessous du corps se teint de jaune, que les paupières blanchissent, et que la queue se recourbe en dessous. Daubenton, en disséquant le maimon décrit par Buffon, remarqua que ce quadrumane avoit le gland trilobé, les deux lobes latéraux étant plus longs que larges; et le troisième, placé en dessus à la naissance des deux autres, de forme arrondie et moins déve-

(1) *Pig-tailed monkey*, Edwards, *Gl.*, t. I, pl. 214 : *simia nemestrina*, Linnæus : le *maimon*, Buffon, t. XIV, pl. 19, et pl. color. n° 243 : *simia platypigos*, Screber? : *papio nemestrina*, Erxleben, esp. 4, p. 20 : le *maimon*, Audebert, *Singes*, deuxième famille, sect. 1, pl. 2 (bonne figure d'un jeune); *Encyclopédie*, pl. 10, fig. 1 : le *nouveau babouin*, Encyclopédie, pl. 10, fig. 1 : *singe à queue de cochon*, Fr. Cuvier, pl. 33, 34, et 35 : *pithecus nemestrinus*, Geoffroy, *Catalogue*, p. 25; Desmarest, esp. 36, p. 66; G. Cuvier, *Règ. anim.*, t. I, p. 96 : *simia carpolegos*, sir Raffles, *Catal.*, *Trans. Soc. Linn. Lond.*, t. XIII : *maimon*, Griff., *Règne animal*, fig. 2.

(2) Telle est la description donnée par sir Raffles (*Trans. Soc. Linn. Lond.*, t. XIII) : « Le *bruh* des Malais est très commun dans le voisinage de Bencoolen, où les habitants le dressent à monter aux arbres pour lui faire cueillir les noix de cocos, service dans lequel il est très habile.

» Il a environ deux pieds de haut lorsqu'il est assis; sa couleur est d'un brun jaunâtre mêlé de noir sur le dos, pâle ou blanchâtre par devant. Les poils du corps sont courts et serrés. Sur le sommet de la tête les poils sont noirs et divergent horizontalement; ceux des sourcils qui s'unissent au-dessus du nez sont aussi noirs et dirigés en haut. Il n'a presque pas de barbe. La face est nue et couleur de chair, ainsi que les oreilles, les mains, et les callosités; l'extrémité du prépuce est vermillon; le museau est tant soit peu élevé, et les narines ouvertes antérieurement; les yeux sont bruns; les oreilles sont un peu rondes et ont une pointe obtuse en arrière; des poches aux joues; la queue courte et conique, longue d'environ six pouces, insérée très haut et frisant en bas; les callosités sont grandes; le pouce est un peu plus long, en proportion des autres doigts, que chez plusieurs autres singes; la dernière molaire a cinq tubercules. Dans cette espèce, comme dans plusieurs autres de ce genre, il y a un sac sous l'os hyoïde qui communique avec le larynx.

» Les naturels distinguent trois variétés de *bruh* : le *bruh setopong*, le *bruh selasi*, et le *bruh puti*. Le *bruh setopong* est le plus grand; la couleur du dos tire sur l'olive, et s'éclaircit en devant. Il est le plus docile et le plus intelligent de tous, et à cause de cela il est fort estimé. Lorsqu'on l'envoie cueillir des noix de cocos il choisit celles qui sont mûres avec beaucoup de jugement, et n'en prend pas plus qu'on ne le lui a commandé. Les deux autres sont d'une couleur plus sombre, moins intelligents et moins traitables. »

loppé. Ces trois lobes sont séparés par de profonds sillons qui divisent ces trois portions du gland en les circonscrivant de manière que les deux grands lobes forment une cavité spacieuse au milieu de laquelle s'ouvre le méat urinaire.

Les vieux maimons diffèrent des rhésus par leur douceur, et on en cite des individus dont le calme et la gravité ne se démentoient point; en général cependant, de doux et d'affectueux qu'ils sont dans le jeune âge, ils deviennent, en acquérant des années, indociles et peu traitables. Plus douces que les mâles, les femelles, à l'époque du rut, présentoient l'ouverture du vagin bordée d'ordinaire par une large surface nue et ridée, gorgée d'un sang abondant dont la quantité finit par se faire une issue. Cette époque passée, l'abord du fluide sanguin diminue, et peu à peu la peau des parties naturelles reprend sa flaccidité première. Une femelle conservée dans la ménagerie du Muséum, et à laquelle on donna un mâle, s'accoupla très fréquemment dans un court espace de temps; et chaque fois le coït ne duroit que quelques secondes. Après sept mois et vingt jours elle mit au monde un petit qui étoit mort dans la parturition.

Le maimon habite l'île de Sumatra. Les Malais lui donnent le nom de *barrou*, suivant M. Duvaucel, et de *bruh*, suivant sir Raffles. Les naturels l'emploient à monter dans les arbres pour cueillir les fruits, et l'habituent à unir la fidélité à l'adresse. C'est de cette particularité qu'étoit dérivé le nom de *simia carpolegos* que lui avoit donné sir Raffles dans son Catalogue d'une collection faite à Sumatra.

LE MACAQUE LIBIDINEUX.

Macacus libidinosus. Is. Geoff. [1].

M. F. Cuvier fit copier par M. Prêtre un vélin du Muséum représentant un macaque inconnu, et cette petite figure parut dans l'atlas (cinquième livraison) du Dictionnaire des Sciences naturelles. M. Desmarest crut y reconnoître le maimon ou *macacus nemestrinus;* mais ce rapprochement lui parut douteux, parce qu'alors le *rhésus* et le *maimon* étoient très mal déterminés, et leur histoire considérablement embrouillée par les auteurs modernes. Toutefois il se pourroit que ce macaque libidineux, ainsi que l'a nommé M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, il y a peu de temps, fût véritablement le maimon femelle à l'époque du rut. Quoi qu'il en soit, la seule bonne diagnose faite de ce singe est celle que M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire [1] a tracée d'après la belle figure des vélins, et qu'il a imprimée en ces termes dans le Dictionnaire classique d'Histoire naturelle.

« Notre description est faite d'après un dessin, de moitié environ de grandeur, qui se trouve dans la riche collection des vélins du Muséum. L'individu représenté, qui est une femelle, est fort semblable au maimon, dont il diffère cependant par ses joues d'un fauve légèrement olivâtre, comme les épaules et les membres antérieurs, et non pas blanches ou blanchâtres comme chez le maimon. Il a de même une sorte de calotte noire sur la tête, et cette tache se prolonge sur le dos et la queue, qui se trouvent, ainsi que toutes les parties postérieures du corps et la face externe des membres de derrière, d'un brun légèrement nuancé de fauve olivâtre. La face interne des membres, soit antérieurs, soit postérieurs, semble grisâtre sur le dessin, et le dessous du corps d'un blanchâtre qui se nuance insensiblement avec le brun du corps. La face et les doigts sont à peu près couleur de chair; enfin le corps paroît plus grêle que chez le maimon, et la queue est à peu près de même longueur : mais ce qui rend cette espèce extrêmement remarquable, c'est l'énorme turgescence de toutes les parties sexuelles pendant le rut. Tout ce qui environne la vulve, l'anus et les callosités (et même le dessous de la queue dans presque toute son étendue) acquiert un développement véritablement prodigieux, et dont il est tout-à-fait impossible de se faire une idée, par la fluxion quelquefois assez abondante qu'on observe périodiquement chez les autres macaques. »

Or cette description, faite d'après un dessin seulement, se rapproche beaucoup de celle du maimon; elle légitime ce que Buffon dit de l'individu qu'il a représenté dans sa planche coloriée 255, dont tout le dessous de la queue étoit nu et ridé, nudité qui devoit à l'époque du rut se gorger de sang, ainsi qu'on en a un exemple très remarquable dans la femelle du rhésus.

Cette espèce est donc très douteuse, et devra probablement être réunie au maimon, *macacus nemestrinus* des auteurs méthodiques.

[1] Isidore Geoffroy, *Dictionn. class. d'Hist. natur.*, t. IX, p. 589 : le *macaque inédit*, Fr. Cuvier, *Atlas du Dict. des Sc. natur.*, fig. 2; et *Mammifères*, p. 109, édit. in-4° : *macacus nemestrinus*, var., Desmarest, *Mammalogie*, p. 67; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 96.

[1] *Dictionnaire classique d'Hist. naturelle*, t. IX, p. 589.

LE MACAQUE A FACE ROUGE [1].

Macacus speciosus [2].

Le *macacus speciosus*, par l'ensemble de ses formes, établit le passage des macaques aux magots. Ce singe en effet est ramassé et a les membres trapus et la taille lourde, ce qui peut être dû à la brièveté de sa queue et au renflement de sa tête, que termine un museau conique.

Le macaque à face rouge a son pelage teint sur les parties supérieures du corps et externes des membres d'un roux vineux, la face entourée de poils noirs disposés en cercle alentour; les parties inférieures et internes, et le bord des fesses, colorés en blanc grisâtre; les oreilles et les doigts brunâtres, et les ongles noirs.

Ce qui caractérise ce singe est le rouge vif qui colore la peau nue de la face, et qui ressemble à celui du macaque à face pourprée, mais qui est très distinct du rouge vermillon qui apparoît sur le museau des femelles du rhésus lorsque leurs organes de la génération sont en état d'érétisme et d'excitation.

Le macaque à face rouge est aussi très facile à reconnoître à l'extrême brièveté de sa queue conique et pointue, et en grande partie cachée par les poils, qui dépassent le sacrum.

On ignore quelles sont les mœurs de ce quadrumane. Il vit au Japon, et pourroit être le *bruh selasi* de sir Raffles : on en doit la découverte à MM. Diard et Duvaucel.

LE MACAQUE DE L'INDE [3].

Macacus maurus [4].

Un individu du macaque indien fut envoyé au Muséum par M. Alfred Duvaucel, et décrit par M. Desmarest dans sa Mammalogie sous le nom de *cynocéphale nègre*. La tête forte que termine un museau conique et proéminent, et l'extrême brièveté de la queue de ce quadrumane, avoient porté ce dernier auteur à le ranger parmi les cynocéphales, et nous avoient décidé à le classer dans notre Manuel avec le magot, dont il a presque tous les caractères généraux de port et de formes. M. Frédéric Cuvier le décrivit sous le nom de macaque; et c'est en effet parmi ces singes de la tribu des rhésus qu'il doit être placé comme un passage naturel à la tribu des magots, dont la seule différence consiste dans le tubercule qui remplace le rudiment de queue que présentent le macaque à face rouge et celui que nous décrivons. M. Gray, dans le premier fascicule de ses *Spicilegia*, vient de donner un médiocre portrait du cynocéphale nègre, sans tenir compte de celui du macaque indien de M. F. Cuvier, bien que ces deux représentations soient relatives à des animaux identiques. Enfin nous savons que MM. Quoy et Gaimard doivent publier une nouvelle figure faite d'après un individu vivant, pris aux Célèbes, de ce macaque, dont le Muséum ne possède qu'une dépouille en mauvais état.

Le macaque de l'Inde a le museau très prolongé et très gros; la peau de la face est nue et colorée en noir mat intense; les oreilles, terminées supérieurement en pointe, sont, ainsi que la peau des mains et des pieds colorées en noir; les ongles sont en gouttière et bruns, excepté ceux des pouces qui sont aplatis; son pelage se compose de poils assez longs, partout également épais et très fournis, mais surtout sur la tête et le cou, où ils s'épaississent en forme de crinière. Leur couleur est uniformément brun-noir sale, tirant au fuligineux; les callosités des fesses sont rouges et surmontées par une queue à peine apparente, très mince et très pointue.

M. Gray a vu ce singe vivant dans la Tour de Londres [1]; sa taille est d'environ vingt-deux pouces, et la queue a moins d'un pouce.

Le macaque indien habite les Moluques, notamment les Célèbes et l'île de Solo, suivant M. Dussumier.

(1) M. Temminck en fait une espèce du genre magot, et le nomme *inuus speciosus*. Il lui donne pour patrie les îles du Japon, et dit qu'on ne le trouve point aux Moluques.

(2) F. Cuvier, *Mammifères*, pl. 40, p. 112, édit. in-4o; Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, *Dictionn. class. d'Hist. natur.*, t. IX, p. 589; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 96.

(3) M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire en fait le type de son genre *cynopithecus*.

(4) Fr. Cuvier, *Mammifères*, pl. 39; Isidore Geoffroy, *Diction. class. d'Hist. natur.*, t. IX, pl. 589; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 96 : *simia malayana*, Desmoulins, *Diction. class.* : *magus maurus*, Lesson, *Man.* : le cynocéphale nègre, *cynocephalus niger*, Desmarest, *Mamm.*, esp. 819, p. 534; Gray, *Spicilegia*, 1er fasc., pl. 1, fig. 2 : *wood baboon*, Pennant, *Quadrupèdes?* : *cynocephalus niger*, Guoy et Gaim., *ast.*, pl. 6 et 7, t. I, p. 67.

(1) Il lui donne pour diagnose la phrase suivante : *C. niger; capite elongato, cristâ compressâ longâ ornato; caudâ brevissimâ.*

LE GELADA D'ABYSSINIE (1).

Il a été découvert, en Abyssinie, par le voyageur Ruppell, qui l'a rencontré dans les provinces Haremat, Simen et Godjam. Le pelage de ce singe est très fourni sur le dos où il simule un épais manteau; tous les poils sont allongés et tombants. Sa coloration est d'un brun noirâtre, passant au brun-clair sur les flancs et sur la tête, les joues et les côtés du cou. Sa queue est floconneuse au sommet; ce qui caractérise cette espèce sont deux plaques sur le cou, l'une en triangle et l'autre obovale.

IVe TRIBU.

LES MAGOTS.

Magus ou *inuus*.

Une seule espèce appartient à cette quatrième tribu; elle ne diffère presque point des macaques cercocèbes, dont elle a tous les caractères généraux d'organisation. Son museau est moins proéminent que celui des rhésus, mais elle a comme eux le bord supérieur de l'oreille déformé et terminé en pointe. Ce qui distingue d'une manière précise les magots, c'est leur manque à peu près complet de queue; car chez eux cette partie se trouve remplacée par un simple tubercule, ou plutôt l'extrémité du coccix forme une légère éminence au-dessous de la peau. Peut-être seroit-il plus convenable de placer les magots à la suite des cercocèbes, en faisant suivre les rhésus par les singes du genre cynocéphale; mais les rapports sont si nombreux entre les espèces des quatre tribus que nous avons énumérées, qu'il devient presque indifférent de placer l'une d'elles avant l'autre.

Les magots sont les seuls macaques qui vivent en Afrique, et qui se soient avancés en Europe, puisqu'on sait qu'ils se sont propagés sur le rocher de Gibraltar.

LE MACAQUE MAGOT.

Macacus inuus (2).

On s'est livré à beaucoup de discussions pour savoir si le magot étoit le pithèque et le cynocéphale connu des Grecs, dont Aristote nous a laissé la description. Cette question est à peu près résolue d'une manière affirmative en ce moment, et le pithèque que disséqua Galien paroît être, sans aucun doute, ce singe commun alors assurément comme aujourd'hui sur toutes les terres d'Afrique qui bordent la Méditerranée. Dans son jeune âge, ses traits peu arrêtés lui donnent une physionomie enfantine; c'est alors le pithèque de quelques auteurs; en vieillissant, sa physionomie est dénaturée par les grands changements qu'elle éprouve, et revêt des formes âpres et dures, plus laides encore que ridicules, qui ont fait donner à ce singe le nom de magot, ou, en d'autres termes, celui de singe à tête de chien (cynocéphale), ainsi qu'on le trouve décrit dans Prosper Alpin (pl. 16 et 20), Jonston (pl. 50), Brisson et quelques autres vieux auteurs.

Le magot habite toute la bande septentrionale des terres d'Afrique; on l'a rencontré du moins en Égypte, en Abyssinie, en Arabie et très communément en Barbarie. De ce dernier point il s'est propagé sur le rocher escarpé de Gibraltar, en deçà du détroit, de sorte que c'est le seul endroit d'Europe où l'on puisse véritablement dire que les singes existent. Ces animaux ont-ils paru sur ce rocher depuis que la mer s'est ouvert un passage entre l'Europe et l'Afrique, ou bien s'y trouvoient-ils lorsqu'une langue de terre que les anciens géographes nommoient le seuil de la Méditerranée établissoit une communication entre ces deux parties du monde, ainsi que l'ont pensé quelques écrivains? L'existence des macaques-magots sur le rocher de Gibraltar a donné lieu à l'énonciation d'un fait géologique assez curieux : un Anglois, M. Imerie, a publié, en 1798, dans les Transactions de la Société royale d'Édimbourg, une notice dans laquelle il affirme que les brèches calcaires de Gibraltar sont parsemées de débris osseux qu'il a reconnus appartenir à l'espèce du magot.

La taille la plus habituelle que ce macaque acquiert est d'environ vingt-six pouces et quelques lignes de longueur totale, sur dix-neuf pouces de hauteur vis-à-vis les épaules; sa tête est forte, supportée par un cou à peine apparent; les proportions des membres et celles du corps sont régulières, mais robustes et massives; son museau élargi est très projeté en avant et surmonté par deux crêtes sour-

(1) *Macacus gelada;* Rupp., pl. 2.

(2) Desmarest, *Mammalogie*, esp. 37, p. 67 : *pithecos*, Arist., Gal. : *cynocephalus*, Prosp. Alpin : *simia pithecus*, Screber, pl. 4, fig. B : *simia inuus, sylvanus*, et *pithecus*, Linnæus : le *magot*, Buffon, t. VII, pl. 4, et pl. color. nos 238, 239 : Audebert. *Singes*, fam. 1re, sect. 3, pl. 1 : le *petit cynocéphale*, Encyclopédie, pl. 7. fig. 1 : le *magot*, Encyclopédie, pl. 6, fig. 3, et pl. 18, fig. 2 : le *pithèque*, Buffon (jeune magot); *Encyclopédie*, pl. 6, fig. 1 : *pithecus inuus*, Geoffroy, *Catal.*, p. 26 : *macacus sylvanus*, Fr. Cuvier, pl. 41, p. 114, édit. in-4o; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 96.

cilières saillantes, sous lesquelles sont cachés les yeux; les oreilles nues sont décidément terminées en pointe; de larges surfaces dénudées et calleuses apparoissent sur les fesses; un gland piriforme, souvent caché dans le scrotum, termine la verge. Ses abajoues sont amples, ses canines prononcées, les doigts garnis d'ongles aplatis; mais ce qui est particulier au magot c'est que les pouces des mains sont très petits, tandis que ceux des pieds sont excessivement développés.

S'avançant dans les contrées tempérées, le magot est de tous les singes celui qui a reçu la vestiture la plus épaisse; son pelage est en effet très fourni, et les teintes qui le colorent sont sur la tête, les joues, le cou, les épaules, la partie antérieure du dos et la région externe des membres antérieurs, d'un jaune doré assez vif, mélangé de quelques poils noirâtres : cette nuance générale est due à ce que chaque poil est gris-foncé à la base, et puis annelé de jaune et de gris : dans le reste du corps se mêle à la couleur que nous venons d'indiquer beaucoup de gris ; parfois apparoissent sur les lombes des lignes ondulées brunâtres, dues au dérangement qu'a éprouvé le système pileux de ces régions. La poitrine et l'abdomen, ainsi que le dedans des membres et le bas des joues, sont d'un gris jaunâtre; une petite tache noirâtre descendant sur les joues occupe l'angle externe des yeux; elle est due à ce que les poils de cette partie sont noirs et légèrement terminés de jaune à leur sommet. La face, qui est entièrement nue, et les oreilles, velues sur leur pointe et à leur bord, sont d'une couleur de chair livide; les mains sont noirâtres et presque entièrement poilues, et les poils des joues retombent sur les côtés du cou sous forme de favoris assez touffus; de même que chez les orangs, les poils implantés sur les avant-bras des magots rebroussent vers en haut, en sens contraire par conséquent de ceux du bras; enfin la peau et les testicules sont rosés.

Les femelles sont plus petites que les mâles, et leurs canines dépassent à peine les autres dents : sous tous les autres rapports elles n'en diffèrent en rien.

Habitant des contrées peu éloignées de l'Europe, le magot est de tous les singes celui qu'on y transporte le plus fréquemment. Docile, soumis, très éducable, ce singe, dans sa jeunesse, se plie aisément à la servitude, et retient facilement les tours que les jongleurs lui apprennent. Étourdi, inattentif, capricieux, vivement affecté par ce qui l'entoure, ce macaque toutefois, lors même qu'il est bien appris, s'attire de nombreuses corrections en oubliant quelques unes des cérémonies qu'il doit accomplir dans nos carrefours et nos places publiques. Plus âgé, au contraire, ses penchants se dénaturent, son humeur s'aigrit, son caractère devient revêche, et il s'abandonne alors à toute la frénésie de ses sauvages penchants : pris âgé, on ne peut en rien faire; il se défend avec courage, et mord avec fureur.

Le magot a une grande propension à faire des grimaces et à montrer les dents. La locomotion à quatre pattes sur le sol est la plus ordinaire; mais il grimpe avec la plus grande aisance, surtout dans les arbres. Il se sert de ses mains pour porter les aliments à sa bouche après les avoir flairés : tout lui est bon, bien qu'il préfère cependant les bourgeons et les fruits. Pour se reposer ou pour dormir il s'assied en penchant sa tête sur le corps, ou il se couche sur le côté. La colère se décèle chez lui par le claquement des dents; mais lorsqu'il est mû par des passions douces, sa voix est une sorte de petit grognement léger. En captivité, ce singe éprouve du plaisir à être réuni à quelque animal d'une espèce même opposée à la sienne; il s'y attache, témoigne la satisfaction qu'il ressent dans sa compagnie, en lui épluchant les poils et en lui cherchant des insectes sur la peau. C'est aussi de cette manière qu'il manifeste l'attachement qu'il porte au maître qui a pris soin de l'élever.

Par l'ensemble de son organisation, le magot est le lien de transition des macaques avec les cynocéphales, bien que son manque de queue ait servi à beaucoup d'auteurs pour le rapprocher des orangs.

LES CYNOCÉPHALES.

Cynocephalus. Brisson.

Les Grecs donnoient le nom de κυνοκέφαλος ou tête de chien à des singes que les Latins, à leur imitation, appelèrent *cynocephalus*, et qui répondent en grande partie aux babouins ou aux papions de Buffon. Tout porte à croire que les cynocéphales mentionnés par Diodore de Sicile sont des mandrills : ce qu'il en dit du moins semble le faire supposer. Toutefois les détails fournis par Strabon, par Pline et par Ælien, se bornent à peindre les cynocéphales comme des singes intraitables et brutaux; et il est propable que l'espèce qu'ils avoient en vue étoit le singe de Moco ou l'*hamadryas*, dont ils pouvoient avoir connoissance par leurs communications avec l'Éthiopie. Ces animaux sont de tous les quadrumanes ceux qui se rapprochent le plus des mammifères carnassiers : leurs caractères zoologiques ne les font point différer essentiellement des macaques, mais on ne peut les confondre avec aucune espèce de singes, soit de l'ancien, soit du nou-

veau monde, à cause de leur museau allongé, qui présente une grande analogie de forme avec celui d'un chien, bien qu'il n'ait point de muffle ; les narines vont s'ouvrir à l'extrémité et en devant de la troncature du nez, en grande partie formée par l'énorme développement des os maxillaires.

Les cynocéphales ont trente-deux dents, et les canines sont surtout remarquables par leur prodigieux développement : comme chez les semnopithèques, la dernière molaire a cinq tubercules, et celle d'en bas est terminée par un talon ; l'angle facial est réduit de trente à trente-cinq degrés au plus, et le front est notablement effacé ; les crêtes sourcilières, sagittale et occipitale, s'élèvent avec rudesse sur la surface du crâne ; les oreilles sont aplaties, mais très anguleuses à leur sommet ; de vastes abajoues permettent la distension de l'appareil buccal ; le corps est toujours massif, et supporté par des membres égaux et puissamment musclés ; la queue varie de forme, elle est ou très longue ou très courte ; de larges tubérosités dénudées recouvrent les fesses, et sont ordinairement teintes des plus vives couleurs. Les cynocéphales sont les plus grands de tous les singes : leurs proportions et leur taille sont assez bien rendues par celles de nos grands chiens de basse-cour. Le pouce des mains est très court, celui des pieds est plus robuste, et une extension de la peau unit les deux doigts à leur base jusqu'à leur deuxième phalange : ils sont terminés par des ongles minces, ployés en gouttière, mais non aigus à leur sommet. Dans la locomotion, il n'y a que l'extrémité des doigts qui porte sur le sol.

Les cynocéphales peuvent être aisément divisés en deux tribus ou sous-genres, que caractériseroient quelques traits d'organisation peu importants sans doute, mais suffisants cependant pour autoriser cette petite distinction : la première section comprendroit les cynocéphales proprement dits, ou les babouins dont la queue est aussi longue ou un peu moins longue que le corps, et dont la face est lisse ; la deuxième comprendroit les mandrills, dont le museau est couvert de plis, et la queue très courte, très grêle, et implantée d'une manière presque perpendiculaire à la colonne vertébrale.

Les cynocéphales, étudiés sous le rapport des modifications qu'éprouvent les appareils des sens, ont les yeux protégés par des crêtes sourcilières très saillantes et une papille ronde, cerclée de brun ; l'énorme renflement des sinus maxillaires et la grande ouverture des narines font supposer que leur odorat est parfait : les lèvres ne sont presque point apparentes ; et la langue, dont la muqueuse est douce, est très extensible ; la peau nue du bout des doigts paroît jouir d'une grande sensibilité : aussi le tact est-il très délicat chez ces singes : la verge, que termine un gland piriforme, se cache dans le repos au milieu d'un scrotum généralement très développé. Les femelles ont deux mamelles placées sur la poitrine ; l'ouverture vaginale apparoît au-dehors sous forme d'une fente longitudinale, où l'on n'aperçoit aucune trace de lèvres et de nymphes : à l'époque du rut ces parties se gorgent de sang et se tuméfient outre mesure, jusqu'à ce qu'une perte vienne aider au rétablissement de leur état normal. L'accouplement a lieu comme chez les autres mammifères ; seulement les mâles ont le soin, pendant la copulation, de retenir immobiles les femelles, en saisissant leurs jambes avec leurs mains.

Le pelage des cynocéphales se compose de poils généralement touffus, mais plus épais cependant sur les parties supérieures du corps : la face et les mains en sont ordinairement privées, ou du moins ils ne s'y montrent qu'en très petite quantité. Ce n'est guère qu'en se servant des quatre membres à la fois que la locomotion s'exécute chez ces animaux ; mais leur encolure massive et leurs muscles puissants leur donnent une énergie et une force prodigieuses Ils gravissent les rochers ou grimpent dans les arbres avec une prestesse peu commune, et les endroits qu'ils préfèrent sont toujours les lieux les plus déserts et les plus escarpés : avec leurs longues canines ils peuvent faire de dangereuses blessures ; leur voix aigre est tantôt un aboiement rauque ou tantôt un grognement sourd et étouffé : leur face hideuse et méchante, leurs appétits brutaux, font de ces singes des animaux indomptables dont rien ne peut adoucir la férocité naturelle.

Les femelles, un peu plus petites de taille que les mâles, n'ont point leurs canines, et se laissent parfois apprivoiser : les jeunes au contraire, dont le museau est beaucoup moins saillant, dont les formes sont plus arrondies et plus douces, paroissent en effet doués d'un bon naturel, et ne perdent de leurs qualités enfantines qu'en vieillissant ; mais c'est alors qu'ils paroissent hideux, tant par leur air féroce que par le cynisme avec lequel sont développées leurs parties postérieures.

La nourriture de ces singes ne consiste cependant qu'en fruits ou en graines, régime qui ne doit entrer pour rien dans leur instinct de méchanceté : ils boivent en humant, et leur appétit est loin d'être aussi développé que leur penchant pour l'amour ; leur lubricité est révoltante, et c'est en public qu'ils aiment à satisfaire leurs sens grossiers : lors même qu'ils sont en captivité, la vue d'une femme suffit pour allumer leurs désirs ; et c'est chez eux, par un sentiment inné, que, ne pouvant les satisfaire avec un individu de leur race, ils ont recours à la masturbation.

Dans l'état de liberté, les cynocéphales vivent par troupes dans des cantons que chacun d'eux affec-

tionne, et dont ils chassent impitoyablement ceux qui tenteroient de s'y établir. Ces singes n'ont pas toujours peur de l'homme, et c'est, dit-on, à coups de pierres et de branches d'arbres qu'ils essaient de repousser les visites importunes. Leurs dévastations les ont rendus redoutables aux habitants des pays où ils vivent; et l'on assure que lorsqu'ils projettent de dépouiller un verger, ils ont le soin de placer des vedettes dont la vigilance répond du salut de la bande. On suppose que la durée de la vie de ces singes est d'environ cinquante années; et comme leur accroissement est lent, ils ne prennent guère les formes adultes avant sept ou huit ans.

On n'a point d'exemple de cynocéphales apprivoisés; ils n'ont même jamais conservé la plus petite reconnoissance pour ceux qui en prennent soin: toujours hargneux, sans cesse disposés à mordre, il est bien rare de les voir déposer un instant leur air sauvage et méchant.

Tous les cynocéphales sont originaires d'Afrique, et se trouvent plus abondamment dans les parties intertropicales, bien qu'on en connoisse de l'Arabie déserte et des environs du cap de Bonne-Espérance: ces derniers habitent ainsi la zone tempérée.

Les espèces de singes que nous décrivons ont été placées dans le genre *cynocephalus* par Brisson, Erxleben, Illiger et F. Cuvier. Linnæus et Boddaert ne les avoient point distingués de leurs *simia* ordinaires, et quelques espèces avoient été décrites comme papions par Brisson, Erxleben, Illiger, Geoffroy et Lacépède.

Parmi les curiosités rapportées d'Égypte par le célèbre voyageur Belzoni se trouvoit une momie parfaitement bien conservée d'un cynocéphale-tartarin ou *hamadrias*, reconnoissable à sa chevelure et à son long camail. Il paroît assez évident que le *simia cynocephalus* de Linnæus avoit des temples à Hermopolis, et on en trouve des figures très reconnoissables sur la plupart des monuments égyptiens. Il est même très probable que le sphynx, dénaturé par la mythologie grecque, avoit pour fondement l'existence de l'*hamadrias*. Chez les Égyptiens le cynocéphale étoit le symbole de *Tot* ou Mercure.

LE CYNOCÉPHALE BABOUIN.

Cynocephalus babuin (1).

Le babouin n'a été bien caractérisé que dans ces derniers temps. Les auteurs n'ont pas toujours été d'accord sur les espèces qui devoient porter exclusivement ce nom. M. Geoffroy Saint-Hilaire est le premier qui ait reconnu que ce singe devoit être le cynocéphale des anciens, dont ils ont souvent figuré les traits, ainsi que le prouvent les monuments qu'ils nous ont laissés.

Le babouin semble être le lien de transition des magots aux singes groupés sous le nom générique de cynocéphales. Ses narines, ouvertes à l'extrémité d'un museau saillant et conique, ne sont cependant pas perforées sur la partie la plus avancée; le cartilage moyen forme une sorte de saillie qui se projette sur la lèvre supérieure; ses yeux sont enfoncés sous des arcades sourcilières proéminentes, sa taille la plus ordinaire est de deux pieds et quelques pouces, sans y comprendre la queue, dont les dimensions sont de vingt à vingt-deux pouces; son museau est nu et de couleur de chair livide; d'épais favoris blanchâtres couvrent les joues; son pelage est tout entier d'un jaune verdâtre, formé de poils jaunes et légèrement annelés de noir: cette teinte est beaucoup plus claire sur les parties inférieures.

Les jeunes babouins diffèrent des adultes en ce qu'ils sont d'un blanc sale sur la poitrine et le ventre; leur museau est moins saillant; et les parties dénudées des fesses, au lieu d'être rouges, sont de couleur tannée. Ce singe paroît avoir été vénéré à Hermopolis. Son espèce ne paroît pas en effet être rare dans toute l'Afrique septentrionale, et on la rencontre fréquemment dans la Barbarie.

(1) *Simia cynocephalus*, Fr. Cuvier, *Mém. du Mus.*, t. IV, pl. 19; et *Mammifères*, mai 1819, t. I; *Dictionn. des Sc. natur.*, t. XII, p. 377: *cynocephalus babuin*, Desmarest, *Mamm.*, esp. 33, p. 68: *papion cynocéphale*, Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. XIX, p. 102: le *babouin*, Desmoulins, *Dictionn. class. d'Hist. natur.*, t. V, p. 259; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 97.

LE CYNOCÉPHALE ANUBIS.

Cynocephalus anubis (1).

L'anubis a les plus grands rapports avec le babouin ordinaire, dont il pourroit fort bien n'être qu'une variété d'âge. Cependant l'anubis semble avoir quelques caractères qui lui sont propres, et qui, toutes proportions égales, le distinguent du babouin: tels sont un museau plus allongé, une voûte du crâne plus surbaissée, et un pelage d'un vert plus foncé. Ces caractères, toutefois, de l'allongement de la face et de l'intensité de coloration, appartiennent en général aux individus âgés de toutes les espèces de singes, quelles qu'elles soient, et il seroit, dans ce cas, possible que l'anubis fût l'âge complétement adulte du babouin. Les deux

(1) Fr. Cuvier, juin 1825.

individus que M. F. Cuvier a examinés avoient à peu près un pied et demi du bout du museau à l'extrémité postérieure du corps, et deux pieds d'élévation au-dessus du sol lorsqu'ils se tenoient debout. La partie antérieure de la face étoit noire, ainsi que les oreilles et les pieds, tandis que les joues et le tour des yeux offroient une teinte carnée légère, et que la peau des fesses étoit d'un violâtre foncé. Les poils des joues étoient d'un jaune pâle, et ceux du dedans des membres étoient blanc-grisâtre : quant au pelage, il étoit partout ailleurs d'un verdâtre foncé.

La description de M. F. Cuvier a paru dans le mois de juin 1825 : nous en avons extrait les détails qu'on vient de lire ; à cela seulement se borne toute l'histoire de l'anubis.

LE CYNOCÉPHALE PAPION.

Cynocephalus sphinx (1).

Les naturalistes ont décrit sous le nom de papions des espèces de singes fort différentes. Le vrai papion cependant se distingue de toutes par ses formes ramassées et par son long museau, imitant celui d'un dogue. Ses proportions communes, mesurées de l'extrémité du nez jusqu'à l'anus, sont de deux pieds et quelques pouces sur vingt-six pouces d'élévation ; la peau dénudée des mains, les oreilles et la face, sont d'un noir intense : seulement la paupière supérieure est d'une couleur de chair très claire : les narines sont larges, placées en avant du museau, qui est tronqué obliquement, de manière à en occuper le bord le plus allongé ; l'ensemble du pelage est jaunâtre, à reflets bruns, ce qui est dû à ce que chaque poil est annelé de noir et de brun clair ; ceux des joues sont fauves et disposés en favoris épais ; le cou est revêtu de poils bien plus longs que partout ailleurs, tandis que le dessous du corps et les régions internes des membres sont presque nus. Les callosités des fesses des papions sont très larges et d'un rouge assez vif ; la queue, presque de la longueur du corps, est dressée jusqu'à quelques pouces de son origine, et puis retombe comme si elle étoit brisée.

Buffon avoit figuré ce cynocéphale sous le nom de *grand* et *petit papion*. Les différences qu'il a cru remarquer ne tenoient qu'à des modifications apportées par l'âge ; et son grand papion, représenté avec une queue courte, avoit été mutilé.

M. F. Cuvier a donné le portrait d'un très jeune papion femelle dont la coloration ne diffère point considérablement de celle des adultes. Son pelage est en dessus d'un brun roux, tiqueté de noir, passant au blanchâtre sur la poitrine, le ventre, et le dedans des membres ; les oreilles et l'extrémité sont brunâtres : d'épais favoris roux couvrent les joues ; et le museau, d'un noir intense, est remarquable par sa brièveté et par la concavité du chanfrein.

Le papion possède à un haut degré toutes les habitudes que nous avons énumérées dans l'histoire des cynocéphales. C'est un singe plein d'intelligence, d'un caractère revêche et indisciplinable, très adonné à la gourmandise et à la lubricité ; ses passions sont violentes et haineuses, et la force musculaire qu'il possède le rend dangereux.

Ce cynocéphale habite indubitablement la côte occidentale d'Afrique, et principalement la Guinée : il est assez commun dans les ménageries d'animaux vivants qu'on montre en Europe. M. Delalande lui donne pour patrie le cap de Bonne-Espérance. Il rapporte que les papions, très communs autour de la ville du Cap, ne dépassent point la baie de *Plata-Monts*.

LE CYNOCÉPHALE PORC OU CHACMA.

Cynocephalus porcarius (1).

Boddaert est le premier auteur qui ait décrit le cynocéphale que M. F. Cuvier nomma dans ces derniers temps *chacma*, nom dérivé de *chôakauma*,

(1) *Simia sphinx*, Linnæus, Screber, pl. 13 B : le *grand papion*, Buffon, t. XIV, pl. 15, et pl. color. n° 217 : le *papion*, Audebert, *Singes*, fam 3, sect. 1, fig. 1, 2, et 3 ; *Encyclopédie*, pl. 6, fig 4 : *simia cynocephalus*, Brongn., *Journ. d'Hist. natur.*, pl. 21 (jeune); copiée, Screber, pl. 13 B : le *bavian* des Hollandois : le *petit papion*, Buffon, t. VII, pl. 7, p. 96, et pl. col. n° 240; *Encyclopédie*, pl. 9, fig. 1 ; Fr. Cuvier, *Mammifères*, mai 1819, t. I; Desmarest, *Mammal.*, esp. 39, pl. 69 ; Fr. Cuvier, *Dictionn. des Sc. natur.*, t. XII, p. 377; Desmoulins, *Dictionn. class. d'Hist. nat.*, t. V, p. 260; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 97.

(1) Desmarest, *Mamm.*, esp. 40, p. 69 : *simia porcaria*, Boldaert, *Nat*, t. XXII, fig. 1 et 2: Screber, pl 6 B et 7 B : *simia ursina*, Pennant, *Quadrupedes:* le *babouin des bois*, Pennant, copié *Encyclopédie*, pl. 9, fig. 4 : *simia sphyngiola*, Linnæus : *papio comatus*, Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX : *guenon à museau allongé*, Pennant; Buffon, *Supplément*, t VIII, pl. 15, p. 60, copiée *Encyclopédie*, pl. 8, fig. 1 : *papio comatus* et *porcarius*, Geoffroy, *Annal. du Mus*, t. XIX, p. 102 et 103 : le *chacma*, Fr. Cuvier, *Mammif.*, juin 1819, t. I, 7e livrais. ; Fr. Cuvier, *Dictionn. des Scienc. natur.*, t. XII, p. 377 : le *singe noir*, Le Vaillant, *deuxième Voyage*, t. II, pl. 17 : *choak-kauma*, Kolbe, *It.*, t. III, p. 64, édit. in-12 ; Desmoulins, *Dictionn. class. d'Hist. natur.*, t. V, p 260; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 97 : *cynocephalus comatus*, Geoffroy Saint-Hilaire, *Leçons sténographiées*.

que Kolbe, dans sa relation du cap de Bonne-Espérance, applique, d'après les Hottentots, à un grand singe de cette partie de l'Afrique, qui paroît être en effet le cynocéphale porc (1). Le Vaillant en donne une figure, dans son deuxième Voyage au Cap, sous le nom de *singe noir*, mais sans l'accompagner de détails intéressants : le portrait le plus exact de cette belle espèce est donc celui qui est lithographié dans l'histoire des Mammifères de M. F. Cuvier.

Le *chacma* a des formes massives et trapues : les membres sont même courts, proportionnellement à l'ampleur du corps; la tête surtout est remarquable par ses fortes proportions et par l'épaisseur du museau; les os maxillaires sont, sur les côtés du nez, notablement renflés; les yeux sont enfoncés sous une profonde dépression des crêtes sourcilières; le crâne est très aplati; la face, les oreilles de ce singe, ainsi que la peau des mains, sont d'un noir violâtre, que relèvent la teinte claire du tour des yeux et la blancheur de la paupière supérieure; les oreilles sont très déjetées en arrière de la tête, et se trouvent placées à une distance considérable des narines; d'épais et larges favoris grisâtres recouvrent les joues; les callosités des fesses sont beaucoup plus petites que chez les autres cynocéphales.

Le pelage est en général d'un noir verdâtre, plus clair sur les épaules et sur les flancs que le long du dos : la teinte verte est beaucoup plus décidée sur le sommet de la tête : les poils, épais et serrés sur les parties supérieures, très rares sous le corps et en dedans des membres, sont gris à leur base, puis noirs et annelés de jaune plus ou moins sale vers leur extrémité; les doigts, ceux des pieds de derrière surtout, sont hérissés de petites soies courtes, rudes et noires : un flocon épais de poils allongés termine la queue, et de très longs poils, formant une épaisse crinière, sont implantés sur le cou : une profonde dépression sépare les deux narines en dessus.

L'individu figuré par M. F. Cuvier avoit la tête longue d'un pied, mesurée du bout du museau à l'occiput. Les dimensions de la queue étoient d'un pied huit pouces; sa hauteur aux épaules de deux pieds quatre lignes; et vis-à-vis le bassin, d'un pied neuf pouces quatre lignes. Ce *chacma* pouvoit alors avoir quinze ans. Une femelle conservée vivante dans la ménagerie du Muséum étoit douée d'une douceur de caractère qui ne se démentit point : elle éprouvoit chaque mois le retour du flux menstruel, et entroit en chaleur régulièrement à cette époque; mais alors le pourtour extérieur des organes de la génération se gonfloit outre mesure, et donnoit à ces parties l'apparence extérieure d'un bourrelet renflé : elle se distinguoit du mâle en ce qu'elle n'avoit point le cou garni d'une crinière.

D'une insigne méchanceté, le chacma, par sa force et la brutalité de ses appétits, est un animal excessivement dangereux; ses canines font de profondes blessures : toutes les passions sont chez lui portées à un haut degré de violence; la vue des femmes lui fait une vive impression; et si quelqu'un s'en approche et a l'air de leur adresser des caresses, il entre aussitôt en fureur. Jaloux, sensuel, gourmand, méchant, ce singe semble avoir en partage tous les vices, sans qu'une bonne qualité vienne racheter ces défauts.

Le cynocéphale porc ou chacma a, dit-on, treize côtes et cinq vertèbres lombaires. Il vit par troupes de trois ou quatre individus seulement, sur les montagnes, dans le voisinage des bois de l'Afrique australe, à plus de cent lieues de distance de la ville du Cap.

(1) La description de Kolbe est bien celle d'un cynocéphale; mais rien n'indique qu'elle soit plutôt relative au *papion* qu'au *chacma*; la figure qu'il en donne est méconnoissable.

LE CYNOCÉPHALE TARTARIN.

Cynocephalus hamadryas (1).

Le tartarin a été décrit par les anciens naturalistes de la renaissance des lettres. On en cite un portrait de Belon que nous n'avons pu vérifier; mais les figures de Clusius et de Jonston, quoique grossières, sont très reconnoissables. Ce nom de tartarin lui fut donné par Belon, parce qu'il pensoit que le singe auquel il l'avoit appliqué provenoit de la Tartarie. Hasselquist, dans son Voyage au Levant, en parle sous le nom de *simia ægyptiaca*; c'est très évidemment le *dog-faced monkey* de Pennant, représenté dans sa planche 14, figure première. Le tartarin reçut le nom spécifique d'*hamadryas* de Linnæus; celui de *singe de Moco* par Buffon, parce que l'individu qu'il étudia provenoit de Moco sur le golfe Persique; enfin M. Cuvier l'appela *papion à perruque*.

Le tartarin a ordinairement le corps long de vingt-quatre pouces, et la queue de quinze; la tête, mesurée depuis l'occiput jusqu'au bout du museau, a jusqu'à huit pouces; son corps est trapu et énergiquement membré; le ventre est peu proéminent, tandis que l'abondante fourrure qui recouvre les

(1) Desmarest, *Mammif.*, esp. 41, p. 69 : *simia hamadryas*, Linnæus; Screber, pl. 10 : *cercopitheci*, Clusius, *Exot.*, p. 370 : *papion à perruque*, Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 98 : *papion à face de chien*, Pennant, *Quadrupèdes*; *Muld-Tpuffel*, pl. 39 : *lowando* et *singe de Moco*, Buffon, t. XIV, pl. 18; *Supplément*, t. VII, pl. 10; copié Screber, pl. 10, et *Encyclopédie*, pl. 10, fig. 3; le *tartarin*, F. Cuvier, *Mammifères*, avril 1819, t. I, 5e livraison; *Dictionn. des Sc. natur.*, t. XXII, p. 578; Desmoulins, *Dictionn. class. d'Hist. nat.*, t. V. p. 259.

épaules donne à cette partie du corps beaucoup d'ampleur ; son museau est long et élevé ; un sillon assez profond sépare les narines ; les yeux sont enfoncés sous des crêtes sourcilières très saillantes ; et les callosités sont tellement développées, qu'elles recouvrent toutes les fesses et brillent du rouge le plus vif ; le museau et le rebord du front sont de couleur de chair légèrement tannée, teinte qui est propre aux parties dénudées des oreilles, tandis que les mains et les pieds sont noirâtres ; les joues sont garnies d'épais favoris gris-ardoisé ; une touffe de poils allongés termine la queue, qui est forte : toutes les parties supérieures du corps sont couvertes de poils longs de six pouces, qui forment sur le cou et sur le devant du corps une épaisse crinière : le pelage est uniformément d'un gris cuivré un peu lavé de verdâtre, ce qui est dû à ce que chaque poil est alternativement annelé de noir et de jaunâtre.

Les tartarins qu'on a eu occasion d'observer en captivité étoient des singes hideux, d'une force étonnante, et d'une férocité inouïe : on leur a trouvé treize côtes et cinq vertèbres lombaires.

Le tartarin ou papion à perruque habite l'Abyssinie. Alvarez et Niebuhr l'ont rencontré en Arabie, et peut-être est-ce le *sphinx* de Diodore. Ce grand singe est représenté dans les bas-reliefs du sanctuaire d'Essaboua, si l'on en juge par la quarante-cinquième planche (figure *a*) des Monuments de la Nubie par Gau, où il est très reconnoissable.

Ses habitudes sont entièrement inconnues.

LE MANDRILL.

Cynocephalus mormon (1).

De tous les animaux, le mandrill est le plus remarquable par la profusion des riches couleurs qui teignent les parties du corps qui sont privées de poil. Le rouge de feu, le violet le plus éclatant, l'azur le plus pur, sont répandus avec profusion sur sa face ou sur les larges nudités des fesses, et blessent les regards par la beauté cynique des organes qu'ils enluminent avec tant d'éclat. C'est aussi un singe robuste, puissant par son système musculaire, armé de canines redoutables, et d'une salacité encore plus brutale que celle des papions. La vue d'une femme jeune et jolie suffit pour allumer avec violence ses désirs ; et lorsqu'il est captif, on le voit la provoquer du geste, l'appeler avec ardeur, et se livrer enfin à tous les écarts de la passion la plus immodérée dans ses déréglements. Ce singe légitime donc tout ce qu'en ont dit d'anciens voyageurs, et a dû plus d'une fois chercher à assouvir ses désirs avec les jeunes Négresses qu'il trouvoit isolées dans les forêts de la Guinée et du Congo, où il est très commun. De là a dû dériver sans aucun doute le nom donné, par les matelots hollandois des vaisseaux européens qui les premiers fréquentèrent la côte occidentale d'Afrique, de *mann-drill*, ou homme-satyre, mots qui répondroient au *bon drille* de notre vieux langage. L'histoire de ce singe est entremêlée de détails qui appartiennent au chimpanzé ; et il seroit fort difficile de débrouiller, sous ce rapport, les faits qui appartiennent aux singes que Barbot, Gassendi et autres nomment *barris*, *boggo*, *mantegar*, etc.

Le mandrill atteint jusqu'à quatre pieds et demi lorsqu'il se tient debout. Ses dimensions les plus ordinaires, prises du bout du museau jusqu'à l'anus, sont de vingt-cinq à vingt-six pouces, tandis que la tête, mesurée de l'occiput jusqu'aux narines, a huit pouces et quelques lignes ; la queue se borne à peu près à un tronçon qui a à peine deux pouces, et qui affecte une forme pointue et une position très élevée sur le bassin ; ses membres sont épais et trapus ; ses joues sont nues, très renflées, et sillonnées de rides profondes et longitudinales d'un bleu d'azur vif, passant au violet noirâtre ; le nez est terminé par du rouge-cerise ; et ses oreilles, dont la peau est lisse et le sommet pointu, sont d'un noirâtre pourpré ou violâtre, variant de teinte suivant l'âge et suivant la vivacité des désirs à l'époque du rut chez les mâles ; les pieds et les mains sont noirâtres ; les fesses sont complétement nues, et l'espace démuni de poils est beaucoup plus large que chez aucune autre espèce : ces parties sont d'un rose vif auquel se mêle un lilas pur ou un pourpre violet foncé, et parfois un violâtre bleu, qu'encadrent des teintes carnées ; un rebord d'un rouge de sang entoure l'anus, et le périnée affecte souvent une coloration jaunâtre : à ce luxe de couleurs déposées sur des appareils que la nature a presque toujours voilés par des poils et dérobés par des parties accessoires, tandis qu'elle s'est plu à les étaler au grand jour chez le mandrill, se joint le rouge de feu des parties de la génération.

Le vieux mandrill a son pelage très épais et très fourni sur le corps ; il est aussi foncé en couleur sur ces parties, et est d'un brun verdâtre à nuances

(1) *Simia mormon* et *maimon*, Linnæus (jeune âge et adulte) : le *mandrill*, le *boggo*, le *barris*, le *choras*, Buffon, t. XIV, pl. 16 et 17 ; et *Supplément*, t. VII, pl. 8, et pl. color. 220 et 241 ; *Encycl.*, pl. 9, fig. 2 et 3 : *cynocephalus mormon*, Desmarest, *Mammal.*, esp. 42, p. 70 : *papio mormon*, Geoffroy, *mandrill*, Audebert, *Singes*, fam. 2, sect. 1, pl. 1 ; Screber, pl. 7 et 8 : *mormon*, Alstroëmer, *Act. Holm.* : le *mantegar*, Encyclopédie, pl. 6, fig. 2 ; G. Cuvier, *Règ. anim.*, t. I, p. 98 ; Miger, grav. d'après Maréchal, *Ménag. du Mus.* : *mandrill*, Fr. Cuvier, *Mamm.* (très jeune), juin 1821, 29e livrais. ; et *mandrill* mâle (vieux), mai 1824 ; *Dict. des Sc. natur.*, t. XII, p. 378 ; Desmoulins, *Dictionn. class. d'Hist. natur.*, t. V, p. 261.

sombres et intenses en dessus et d'un blanchâtre uniforme en dessous; d'épais favoris rayonnants, formés de poils très longs, entourent les oreilles et couvrent les joues; ils sont roux, teintés de gris, et tiquetés de noir; sous le menton pend une petite barbe qui avance en brosse, et dont la couleur est d'un jaune citron agréable; une sorte d'aigrette, due à l'allongement des poils de la tête, hérisse parfois l'occiput.

Avant que les canines aient pris toute leur croissance, avant que le museau se soit allongé et que les maxillaires se soient renflées, les jeunes mandrills diffèrent beaucoup des individus adultes; leur pelage est d'un gris verdâtre plus clair; leurs oreilles et le bout du museau sont noirs; les rides se creusent sur les joues, mais la teinte bleue d'azur forme déjà un masque sur la face, et les distingue du drill; la petite barbe du menton est blanchâtre ou roussâtre; les favoris sont tombants et roux, les fesses n'ont aucune des couleurs vives qui doivent plus tard y apparoître avec tant d'éclat, et les testicules enfin sont brunâtres.

La femelle ne prend jamais la taille du mâle; ses formes sont plus petites et plus minces, et la peau de la face et des fesses ne se colore point avec autant de vivacité; son nez ne rougit à l'extrémité qu'à l'époque du rut, qui se renouvelle chaque mois, et qui amène sur le pourtour de la vulve une excitation et une affluence de sang qui donnent alors à cette partie la forme sphérique qui finit par disparoître avec la cause qui l'avoit vue naître, pour se développer le mois suivant.

Les différences que présentent les mandrills avoient porté les auteurs systématiques à distinguer le jeune âge comme espèce sous le nom de *simia maimon* de Linnæus, tandis que l'individu adulte reçut le nom de *simia mormon* d'Alstroëmer et celui de *choras* par Buffon.

Le mandrill est essentiellement méchant: jeune, il reçoit avec plaisir quelques caresses, et semble reconnoître les soins qu'on prend de lui; plus âgé, il est intraitable, colère, cruel, lascif et glouton: en un mot c'est un animal sauvage, féroce; et cependant son régime est purement végétal, car il ne recherche pour aliments que les fruits et les racines. Il habite la Guinée et le Congo, où il est commun, et d'où on le tire ordinairement pour les ménageries ambulantes de l'Europe.

LE DRILL.

Cynocephalus drill (1).

Le drill est la vivante image du mandrill; il n'en diffère que par des nuances si peu frappantes, que tous les auteurs jusqu'à M. Frédéric Cuvier ne l'en distinguèrent point. A ce sujet, nous serions assez disposé à croire toutefois que c'est du drill qu'il s'agit sous le nom de *simia sylvicola*, figurée pl. 12 de la Zoologie générale de Shaw. C'est aussi probablement ce singe que Buffon avoit en vue quand il décrivit son *babouin des bois?* (2).

Le drill, dans l'âge adulte, ne diffère donc pas du mandrill, ni par les formes ni par les proportions du corps: la face et les oreilles sont nues ainsi que les fesses et les testicules, la paume des mains et la plante des pieds; la teinte générale de la peau est bleuâtre, et les poils sont beaucoup moins abondants sur les côtés des fesses et sur la mâchoire inférieure; les callosités et le scrotum sont d'un rouge vif: ce cynocéphale est caractérisé parce que sa face est constamment, et dans tous les âges, d'un noir luisant; les rides mêmes qui côtoient le nez ne se creusent qu'à une époque assez avancée de la vie, et jamais on n'aperçoit de rouge sur le nez ni de bleu sur les joues. Des poils longs et très fins, gris à leur moitié inférieure, puis annelés de noir et de jaune, recouvrent toutes les parties supérieures du corps et externes des membres, ce qui donne à l'ensemble du pelage une teinte verdâtre; ceux de la poitrine et du ventre, du dedans des cuisses et des bras, sont blancs-grisâtres; les joues sont recouvertes de poils assez rares couchés en arrière et d'un gris roussâtre qui ne cachent point la base des poils du cou, dont le gris est à nu et forme un demi-collier; le dessous du menton est occupé par une petite barbe d'un blanc jaunâtre, tandis que les poils de l'occiput s'allongent pour donner naissance à une sorte de petite aigrette aplatie; la queue, très courte et presque verticale, est implantée très haut sur le croupion: elle est recouverte de poils gris disposés en une seule touffe.

Le drill adulte a les mains et les pieds de couleur tannée, le front un peu bombé, les arcades sourcilières assez développées, et le museau large et

(1) *Simia leucophæa*, Fr. Cuvier, *Mammif.*, décembre 1818, t. I (adulte); et *Annal. du Mus.*, t. IX, pl. 37 (jeune); *drill* très vieux, mai 1821, 28e livrais.; et *drill* très jeune, février 1826; *Dictionn. des Scienc. natur.*, t. XII, p. 578: *cynocephalus leucophæus*, Desmarest, *Mammalogie*, esp. 43, p. 71; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 99.

(2) *Babouin des bois*, Pennant; *Encyclopédie*, pl. 9, fig. 4?.

renflé; ses oreilles sont sans hélice proprement dite, ses lèvres minces et entières, et sa langue est douce : la verge, à gland piriforme, se cache en entier dans le scrotum.

La femelle du drill a la tête moins allongée, la taille plus petite, et le pelage beaucoup moins foncé en couleur; les teintes verdâtres n'apparoissent que sur les parties antérieures, tandis qu'elles sont remplacées par des tons gris sur les postérieures. A l'époque du rut le pourtour de la vulve se tuméfie, et forme une protubérance qu'un étranglement divise en deux portions inégales : ce phénomène se renouvelle mensuellement.

Un drill âgé de douze ou quatorze ans avoit vingt-huit pouces de longueur totale, sur vingt de hauteur. Le ton gris du pelage avoit pris une grande intensité de brunâtre, principalement sur le dos, les fesses, et les régions externes des membres; les arcades sourcilières étoient saillantes, et le front affectoit une grande déclivité; les os des maxillaires étoient très renflés; et les poils des joues, du cou et des épaules constituoient par leur allongement une épaisse fourrure; un rouge vif coloroit la mâchoire inférieure, les callosités, et traçoit autour de la queue un cercle élargi.

Le drill mâle dans sa deuxième année ressemble beaucoup à la femelle; les sillons des joues ne sont point encore développés, et sa face est d'un noirâtre sale; le front est bombé, les crêtes sourcilières peu saillantes, et le museau moins allongé; le pelage est gris-jaunâtre, excepté sur le sommet de la tête et sur les membres où apparoissent des reflets verdâtres. Les jeunes femelles ont tous leurs poils gris-jaunâtres, et la barbe d'un jaune clair.

Le drill doit, sans contredit, avoir les mêmes mœurs que le mandrill; il doit aussi provenir des mêmes contrées, quoiqu'on ne soit point fixé à ce sujet. Les individus n'en sont pas rares dans les ménageries, et nous en avons vu un bel individu dans celle que le sieur Martin montre actuellement à Paris (décembre 1829).

LE CYNOCÉPHALE DE WAGLER.

Cynocephalus Wagleri (1).

Cette espèce, dont nous ne connoissons que la courte description insérée par extrait dans le Bulletin des Sciences de M. le baron de Férussac, paroît distincte des autres cynocéphales; cependant il est si difficile de prononcer sur quelques phrases, et sans le secours de bonnes figures, que nous nous bornons à rappeler les notions imparfaites qui indiquent son existence.

Les caractères que l'on assigne à ce singe nouveau dans l'extrait de la description originale du recueil allemand l'*Isis* sont les suivants : Son museau s'allonge beaucoup, et la peau de la face est nue, couleur de chair, et garnie de quelques petits poils sur le pourtour de la bouche seulement; les oreilles sont ovalaires, nues et sans rebord; la partie antérieure du cou et la poitrine étoient dénudées; le pelage se compose de poils olivâtres dans leur partie supérieure, cendrés à leur base et noirs à leur pointe; le pourtour de l'anus et les callosités des fesses sont colorés en fauve jaunâtre; les mains sont en dessus d'un cendré olivâtre, et la queue, plus longue que le corps, est terminée par une touffe de poils jaunâtres.

Ce singe a offert les proportions suivantes :

Longueur de la tête, du nez à l'occiput. .	»	7	»
——— de la face, du nez au front. . .	»	2	1
Hauteur de la lèvre supérieur jusqu'au nez.	»	»	7
——— de tout le museau, du menton au nez.	»	2	2
Intervalle entre les yeux.	»	»	6
——— entre les oreilles.	»	3	»
——— entre les oreilles et l'angle externe de l'œil.	»	2	7
Longueur du tronc.	1	1	7
——— de la queue.	1	3	8
——— des membres antérieurs. . . .	1	5	»
——— des membres postérieurs. . . .	1	8	»

L'auteur dit avoir comparé le singe qu'il décrit avec les cynocéphales ouanderou, babouin (*cynocephalus antiquorum*, Schintz), papion, *comatus*, chacma, *hamadryas*, et indique les différences qui l'isolent de ces diverses espèces.

On n'en connoît point la patrie. M. Wagler acheta, vivant à Londres, l'individu femelle type de la description. C'étoit un animal d'un caractère très doux, dont les mouvements étoient empreints de langueur, et dont la voix faisoit entendre les sons rauques et brefs de *ho, ho, ho*.

LES SAPAJOUS,

OU LES HÉLOPITHÈQUES.

Cebus. Auct. (1).

Sous ce nom on désigne la tribu des singes américains ou platyrrhinins de M. Geoffroy Saint-Hi-

(1) Agassiz, *Isis*, t. XXI, p. 861, avec figure, ou cahiers 8 et 9 de l'année 1828; *Bulletin des Sciences* de Férussac, cahier de novembre 1829, p. 345.

(1) Cet article, rédigé en entier par M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, et dont nous sommes redevable à son

laire, que caractérisent une cloison nasale large, des narines ouvertes sur les côtés du nez; six molaires de chaque côté et à chaque mâchoire, ce qui porte le nombre total des dents à trente-six; des ongles aplatis; point d'abajoues ni de callosités; la queue longue, fortement musclée, et *prenante*, c'est-à-dire pouvant s'enrouler autour des corps et les saisir à l'instar d'une main. Ce dernier caractère est le seul qui soit propre aux sapajous ou hélopithèques, et qui les distingue des sagouins ou géopithèques : encore peut-on considérer le genre sapajou proprement dit ou sajou (*cebus*), dont la queue est entièrement velue et foiblement prenante, comme formant un passage entre les deux groupes, et les liant de la manière la plus intime. Les sapajous et les sagouins sont donc très rapprochés les uns des autres par leur organisation, et ne sont véritablement que deux sections d'une même famille naturelle. Presque toutes les considérations sommaires que nous pourrions présenter sur les uns étant ainsi également applicables aux autres, nous renverrons aux généralités relatives aux SINGES (p. 164 de ce vol.) le petit nombre de remarques qui appartiennent à ces deux groupes; et nous nous attacherons principalement dans cet article à faire connoître l'organisation et les mœurs de chacune des tribus dont nous avons à nous occuper. Ces genres seroient, suivant l'état présent de la science, au nombre de quatre; mais un cinquième parfaitement distinct, et très remarquable par plusieurs anomalies, doit être ajouté : nous en exposerons les caractères sous le nom d'*eriodes*. Parmi les cinq genres qui se trouveront ainsi décrits dans cet article, les quatre premiers, *stentor, ateles, eriodes* et *lagothrix*, ont la queue nue et calleuse en dessous vers son extrémité, et forment une première section à laquelle on peut donner avec Spix le nom de *gymnures*. Le cinquième compose à lui seul une seconde section que caractérise sa queue entièrement velue; c'est le genre *cebus*, que l'on nomme en françois *sapajou* proprement dit, ou mieux *sajou*. Nous décrirons d'abord les genres de la première section.

---

§ Ier.

SAPAJOUS

A QUEUE NUE ET CALLEUSE.

Gymnury. SPIX.

Si l'on excepte les cétacés et les kanguroos, il n'est point de mammifères chez lesquels la queue acquière une aussi grande force et remplisse d'aussi importantes fonctions. Cette partie, qui n'existe ordinairement que rudimentaire et qui n'a presque toujours que des usages tout-à-fait secondaires, ou même entièrement nuls, devient, chez les sapajous, un instrument tout-puissant de préhension; c'est, en quelque sorte, une cinquième main à l'aide de laquelle l'animal peut, sans mouvoir son corps, aller saisir au loin les objets qu'il veut atteindre, ou se suspendre lui-même aux branches des arbres. L'étendue de la partie calleuse de la queue, toutes choses étant égales d'ailleurs, paroît se trouver dans un rapport assez exact avec la force de préhension de cet organe; et comme elle est très constante pour chaque espèce, elle pourroit fournir d'excellents caractères spécifiques. Toutefois elle n'est sujette qu'à de bien légères variations, non seulement d'une espèce à l'autre, mais même entre deux genres différents. Ainsi la partie nue et calleuse comprend toujours le tiers environ de la queue chez les hurleurs et les atèles, et les deux cinquièmes chez les ériodes. Un autre trait commun à tous les sapajous de cette première section consiste dans le peu de largeur de leur nez; les narines sont ouvertes latéralement comme chez tous les autres singes américains, mais elles sont en général beaucoup plus rapprochées que chez les sapajous à queue velue et chez tous les singes américains à queue non prenante; et nous verrons même que ce caractère est tellement exagéré dans le genre *ériodes*, que la disposition de ses narines le rend véritablement plus voisin des singes catarrhinins que des platyrrhinins. Cette remarque très curieuse a déjà été faite à l'égard d'une espèce, par Spix; elle doit être étendue à tous les ériodes. Quant aux formes du crâne, elles sont très variables dans cette première section des sapajous; cependant tous les genres ont cela de commun que la portion postérieure de la boîte cérébrale est très peu développée, et que l'os molaire ou jugal est constamment percé d'un trou très considérable dans sa portion orbitaire, au lieu du trou plus ou moins rétréci qui existe ordinairement. La grandeur de ce trou n'est pas sans quelque importance, parce que, d'après l'analogie, il doit donner passage à une branche du principal nerf de la face, le trijumeau; et il est à remarquer que tout au contraire le trou sous-orbitaire est très exigu, ou plutôt se trouve remplacé par plusieurs ouvertures très petites; ce qui au reste est un caractère très général dans la famille des singes. Une autre condition organique, qui est commune à tous les sapajous à queue nue, consiste dans l'ampleur de leur hyoïde. C'est même dans l'un des genres de ce groupe, celui des hurleurs, que le corps de cet os arrive à son maximum de développement, ainsi que nous allons le montrer en présentant l'histoire de ces singes.

obligeance, est l'histoire abrégée la plus complète et la plus au courant de la science de cette famille de singes.

LES HURLEURS OU ALOUATES.

Stentor.

Ce genre, très naturel et très bien circonscrit, est caractérisé par ses membres d'une longueur moyenne, et tous terminés par cinq doigts; par son pouce antérieur de moitié moins long que le second doigt, très peu libre dans ses mouvements et à peine opposable, et surtout par les modifications très remarquables de son crâne et de son os hyoïde. La tête est pyramidale, le museau allongé, le visage oblique. L'angle facial est seulement de trente degrés; et le plan du palais forme, avec celui de la base du crâne, un angle tel, que lorsqu'on pose la tête osseuse d'un hurleur sur les bords dentaires de la mâchoire supérieure, c'est-à-dire lorsqu'on met le palais dans un plan horizontal, le trou occipital se trouve placé au niveau de la partie supérieure des orbites. Ce trou est d'ailleurs remarquable par sa position; il est reculé très en arrière, et dirigé verticalement au lieu de l'être horizontalement, en sorte que, bien loin d'être compris dans la base du crâne, il lui est perpendiculaire. La mâchoire inférieure est développée à l'excès, soit dans son corps, soit surtout dans ses branches; celles-ci sont tellement étendues en largeur et en hauteur que leur surface est presque égale à celle du crâne tout entier. Elles forment ainsi deux vastes parois comprenant entre elles une large cavité dans laquelle se trouve logé un hyoïde modifié d'une manière non moins remarquable. Le corps de l'os est transformé en une caisse osseuse à parois très minces et élastiques, présentant en arrière une large ouverture sur le côté de laquelle sont articulées deux paires de cornes, et figurant à peu près, lorsqu'elle a atteint son dernier degré de développement, une moitié d'ellipsoïde. Cette caisse avoit, dans l'un des hyoïdes que nous avons examinés, deux pouces environ dans son diamètre antéro-postérieur, un et demi dans son diamètre transversal, et deux antérieurement dans son diamètre vertical; et il n'est pas rare d'en voir de plus volumineuses encore. Aussi, ce qui est une suite de cet énorme accroissement, le corps de l'hyoïde dépasse en bas la mâchoire inférieure, et forme au-dessous d'elle une saillie recouverte extérieurement et cachée par une barbe longue et épaisse. La grande influence qu'exerce dans la production de la voix cette conformation singulière de l'hyoïde des hurleurs n'a point encore été expliquée d'une manière entièrement satisfaisante; mais elle ne peut être révoquée en doute. Le larynx ne diffère de celui des sajous que par l'existence de deux poches membraneuses dans lesquelles s'ouvrent les ventricules, et qui se portent vers l'hyoïde. Ces poches ont été décrites par Camper et Vicq-d'Azyr; et plus tard par M. Cuvier (*Anat. comp.*, t. IV), qui, d'après de nouvelles recherches, a relevé quelques erreurs qui s'étoient glissées dans les observations de ses illustres prédécesseurs, et qui a fait connoître quelques faits fort intéressants. Ainsi ce dernier anatomiste nous apprend que, dans l'individu qu'il a disséqué, la poche droite occupoit à elle seule presque toute la cavité de l'hyoïde, la gauche se terminant au moment même où elle alloit y pénétrer; en sorte que les organes vocaux n'étoient pas symétriques, et présentoient une exception remarquable à l'un des caractères les plus généraux des appareils qui appartiennent en propre à la vie animale. Quoi qu'il en soit, au reste, de cette observation que nous nous bornons à présenter ici, il est certain que c'est aux modifications anatomiques de leur hyoïde que les hurleurs doivent la force extrême de leur voix qui se fait entendre à plus d'une demi-lieue à la ronde, ainsi que l'assurent tous les voyageurs. Cette voix est rauque et désagréable; d'Azara la compare au craquement d'une grande quantité de charrettes non graissées, et d'autres voyageurs aux hurlements d'une troupe de bêtes féroces. Ces singes se font entendre de temps en temps dans le courant de la journée; mais c'est surtout au lever et au coucher du soleil, ou bien à l'approche d'un orage, qu'ils poussent des cris effrayants et prolongés: ceux qui n'y sont pas accoutumés croient alors, dit un voyageur, que les montagnes vont s'écrouler. Maregraaff donne aussi à ce sujet quelques détails que nous rapporterons, sans toutefois nous porter garant de leur exactitude; il assure qu'un individu se fait d'abord entendre seul, après s'être placé dans un lieu élevé, et avoir fait signe aux autres de s'asseoir autour de lui et de l'écouter: « Dès qu'il les voit placés, dit le voyageur saxon, il commence un discours à voix si haute et si précipitée, qu'à l'entendre de loin on croiroit qu'ils crient tous ensemble; cependant il n'y en a qu'un seul; et pendant tout le temps qu'il parle, tous les autres sont dans le plus grand silence; ensuite lorsqu'il cesse il fait signe de la main aux autres de répondre, et à l'instant tous se mettent à crier ensemble jusqu'à ce que, par un autre signe de main, il leur ordonne le silence. Dans le moment ils obéissent et se taisent; alors le premier reprend son discours, et ce n'est qu'après l'avoir encore écouté bien attentivement qu'ils se séparent et rompent l'assemblée. » Quelques voyageurs assurent que les hurleurs se taisent lorsqu'on approche d'eux; quelques autres affirment, au contraire, qu'ils redoublent alors leurs cris, et font un bruit épouvantable qui devient leur principal moyen de défense quand on les attaque. Ils cherchent en même temps à éloigner

l'agresseur en lui jetant des branches d'arbres, et aussi en lançant sur lui leurs excréments, après les avoir reçus dans leurs mains. Au reste, ces animaux, dont le nombre est si considérable que, suivant un calcul de M. de Humboldt, il y en a, dans certains cantons, plus de deux mille sur une lieue carrée, sont assez rarement attaqués par les chasseurs. Leur peau est, il est vrai, employée quelquefois au Brésil, dans les Cordilières, pour recouvrir les selles et le dos des mulets; mais leur chair paroît être d'un goût peu agréable, quoiqu'on l'ait comparée à celle du lièvre et à celle du mouton. Comme ils se tiennent toujours sur les branches élevées des grands arbres, les flèches et les armes à feu peuvent seules les atteindre; encore, avec leur secours même, a-t-on beaucoup de peine à se procurer un certain nombre d'individus, parce que, s'ils ne sont pas tués sur le coup, ils s'accrochent avec leur queue à une branche d'arbre, et y restent suspendus, même après leur mort.

Les femelles des hurleurs, de même que celles des autres singes américains, ne paroissent point sujettes à l'écoulement périodique, et elles ne font qu'un seul petit qu'elles portent sur leur dos. D'Azara assure que, lorsqu'on pousse près d'elles de grands cris, elles abandonnent leurs petits pour s'enfuir plus rapidement; et quelques autres voyageurs rapportent aussi des observations d'où il résulteroit que l'instinct de l'amour maternel a sur elles beaucoup moins de pouvoir que sur toutes les autres femelles de singes. Cependant nous trouvons, dans le grand ouvrage de Spix sur les singes du Brésil, un fait dont ce voyageur nous dit avoir été lui-même témoin, et qui tendroit à faire adopter une opinion toute contraire. Ayant fait à une femelle une blessure mortelle, il la vit continuer à porter son petit sur son dos jusqu'à ce qu'elle fût épuisée par la perte de son sang; se sentant alors près d'expirer, elle rassembla le peu de force qui lui restoit, pour lancer son précieux fardeau sur les branches voisines, et tomba presque aussitôt; trait qui, ajoute Spix, suppose une sorte de réflexion. L'auteur de l'Histoire des Aventuriers, Oexmelin, affirme aussi que les femelles sont remarquables par leur attachement pour leurs petits, et qu'on ne peut se procurer de jeunes individus qu'en tuant leurs mères. Ce dernier auteur ajoute que les hurleurs savent s'entr'aider et se secourir mutuellement pour passer d'un arbre ou d'un ruisseau à l'autre, et que, lorsqu'un individu est blessé, on voit les autres s'assembler autour de lui, mettre leurs doigts dans la plaie comme pour la sonder; alors, si le sang coule en abondance, quelques uns ont soin de tenir la plaie fermée, pendant que d'autres apportent des feuilles qu'ils mâchent, et poussent adroitement dans l'ouverture de la plaie. « Je puis dire, ajoute Oexmelin, avoir vu cela plusieurs fois, et l'avoir vu avec admiration. » Les hurleurs, comme la plupart des singes, vivent en troupes et se tiennent habituellement sur les arbres; on a même prétendu qu'ils n'en descendent jamais. Spix affirme qu'ils sont monogames; mais le contraire semble résulter des observations de d'Azara. Ils sautent avec agilité d'une branche à l'autre, et se lancent sans crainte de haut en bas, bien certains qu'ils sont de ne pas tomber jusqu'à terre, et de s'accrocher où il leur plaira, au moyen de leur queue à la fois longue, bien flexible et robuste. Ils se nourrissent de différentes espèces de fruits et de feuilles, et l'on assure qu'ils mangent quelquefois aussi des insectes. Bien loin de redouter le voisinage des grands amas d'eau, comme le font un grand nombre de singes, ils se plaisent dans les forêts les plus rapprochées des fleuves et des marais; c'est ce qui a été vérifié également au Paraguay par d'Azara, au Brésil par Spix, et à la Guiane par un observateur que Buffon cite sans le nommer, et qui est très vraisemblablement le voyageur de Laborde. Suivant ce dernier, on trouve communément des alouates (*stentor seniculus*) dans les îlots boisés des grandes savanes noyées, et jamais sur les montagnes de l'intérieur. Enfin M. de Humboldt, dont l'autorité suffiroit seule pour établir ce fait, l'a constaté également dans plusieurs parties de l'Amérique espagnole. Dans les vallées d'Aragua, à l'ouest de Caraccas, dans les Llanos de Lapuré et du Bas-Orénoque, et dans la province de la Nouvelle-Barcelone, on trouve des hurleurs partout où des mares d'eau stagnante sont ombragées par le sagoutier d'Amérique. On ne doit donc pas s'étonner, quoique la plupart des singes appartiennent exclusivement aux régions continentales, que quelques îles renferment des hurleurs. Telle est, d'après le voyageur Legentil, l'île Saint-George, située à deux lieues du continent. Enfin, en terminant ce qui concerne les habitudes des hurleurs, nous dirons que ce sont des animaux tristes, lourds, paresseux, farouches et d'un aspect désagréable. Il est rare, pour cette raison, et sans doute à cause de leur voix, qu'on cherche à les apprivoiser, et il est plus rare encore qu'on y réussisse. Ils paroissent en effet s'habituer très difficilement à vivre en domesticité; et c'est ce qui nous explique pourquoi on ne les amène jamais vivants dans nos climats, malgré la fréquence des relations commerciales de l'Europe avec plusieurs des régions américaines où ils sont le plus communs.

Ce genre, comme on a pu le voir par ce qui précède, répandu dans presque toute l'Amérique méridionale, avoit d'abord été établi sous le nom de *cebus* par MM. Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, dans le Mémoire qu'ils ont publié en commun sur la classification des singes (Magas. encyclop.); mais le nom de *cebus* ayant été depuis transporté au genre des sajous ou sapajous proprement dits, nous adop-

terons, à l'exemple de M. de Humboldt, de Desmarest (Dict. des Sc. nat.), et de plusieurs autres naturalistes, le nom de *stentor* proposé par M. Geoffroy Saint-Hilaire. Ce nom, déjà ancien dans la science, rappelle d'une manière heureuse le trait le plus remarquable des hurleurs; et nous le préférons aux noms d'*alouata* et de *mycetes* créés l'un par Lacépède, l'autre par Illiger. Le nombre des espèces déjà connues, ou du moins indiquées par les auteurs, est assez considérable. M. de Humboldt et M. Geoffroy en admettoient six, et depuis la publication de leurs travaux, quelques autres ont été annoncées par plusieurs écrivains, tels que Kuhl et Spix. Au surplus, il est très possible que le nombre réel des espèces soit beaucoup moindre qu'on ne l'a pensé. Il est certain que les hurleurs sont sujets à un grand nombre de variétés dépendant du sexe et de l'âge; et il est probable que plusieurs de ces variétés auront été érigées en espèces, comme on est porté à le faire toutes les fois qu'on n'a sous les yeux qu'un petit nombre d'individus. Pour nous, après l'examen de vingt crânes et de plus de quarante peaux, nous n'avons pu parvenir à déterminer, d'une manière exacte, que quatre espèces, savoir : les *stentor seniculus* et *niger* de M. Geoffroy, le *stentor ursinus* de M. de Humboldt, et une espèce non encore décrite que nous ferons connoître sous le nom de *chrysurus*.

L'ALOUATE (1).

On lui a quelquefois donné le nom de hurleur roux; nom que nous ne pouvons adopter, parce qu'il convient également à plusieurs espèces. Il se distingue de la plupart de ses congénères par la nudité presque complète de sa face où l'on remarque seulement des poils très courts et très clair-semés au-dessous des yeux et entre les orbites, sur la ligne médiane. Le corps est, en dessus, d'un fauve doré éclatant qui, vers la base de la queue et près des cuisses et des épaules, se change en roux brillant. La barbe, les joues, les bras, les cuisses et la partie supérieure des jambes, sont d'un marron clair très vif, et le reste des membres, le dessus de la tête et de la queue sont d'un marron foncé tirant un peu sur le violet. Les poils de la partie antérieure de la tête naissent du front, et se portent d'avant en arrière et de dedans en dehors. Un autre centre de poils se remarque vers la fin du cou. Il y existe en effet un point à partir duquel les poils du côté droit se portent à droite, ceux de gauche à gauche, ceux du dos ou les postérieurs en arrière, ceux du cou ou les antérieurs en avant. Les poils du cou et de la partie postérieure de la tête se dirigent ainsi précisément en sens inverse de ceux de la partie antérieure, d'où résulte, à l'endroit où ils se rencontrent, une crête dont la direction est transversale, et la forme demi-circulaire. Les poils des joues se portent en avant et en bas; ceux de la queue, des membres postérieurs et des bras descendent; ceux de la face externe de l'avant-bras remontent au contraire, comme chez l'homme : caractères remarquables qui se trouvent chez tous les hurleurs, quoique inégalement prononcés. La longueur d'un individu adulte, mesuré du bout du museau à l'origine de la queue, est de deux pieds environ, et la queue est un peu plus longue. Les jeunes individus ont le corps uniformément d'un roux brunâtre. Cette espèce habite la Guiane, où on la connoît sous le nom de singe rouge et de *mono colorado*.

(1) Buffon, t. VI : *stentor seniculus*, Geoffroy Saint-Hilaire : *simia seniculus*, Linnæus.

LE HURLEUR A QUEUE DORÉE.

Stentor chrysurus. Is. Geoff.

Cette espèce paroît avoir été confondue avec la précédente, dont elle diffère moins par la nuance que par la disposition de ses couleurs. La dernière moitié de la queue et le dessus du corps, depuis l'origine de la queue jusqu'un peu en arrière des épaules, sont d'un fauve-doré très brillant; l'extrémité de la queue est d'un marron assez clair; et le reste du corps, la tête tout entière, et les membres, sont d'un marron très foncé, principalement sur les membres, où il prend une teinte violacée. La face est un peu moins nue que dans l'espèce précédente. Elle se distingue d'ailleurs très facilement de celle-ci; en effet, le tête et les membres sont d'une seule couleur, et la queue et le dessus du corps de deux couleurs, chez le *stentor chrysurus*, tandis que chez le *stentor seniculus* la tête et les membres sont de deux couleurs, et la queue et le dessus du corps d'une seule. De plus, le *stentor chrysurus* est sensiblement plus petit, et il diffère même un peu par ses proportions; sa queue forme seulement la moitié de sa longueur totale, et elle est par conséquent un peu plus courte que chez le *stentor seniculus*, et sa partie nue est proportionnellement un peu plus étendue. Cette espèce nous est connue par trois individus, dont deux adultes, entièrement semblables, et un jeune différant seulement par la nuance un peu moins claire de sa queue; peut-être le premier âge est-il généralement brunâtre comme dans l'espèce précédente. C'est par l'examen de leurs pelleteries que nous les avons d'abord déterminés comme se rapportant à une espèce non encore décrite; depuis, la comparaison de leurs crânes avec ceux de leurs congénères nous a confirmé dans notre opinion. Il existe en effet plusieurs différences, dont les plus remarquables sont

les suivantes : la partie antérieure de la tête a moins de largeur que dans le *stentor seniculus*, et se détache ainsi davantage de la portion moyenne. Par suite de cette modification, le palais devient plus étroit; mais en revanche il s'étend davantage en arrière, d'où il suit que les arrière-narines sont plus couvertes, et que leurs orifices sont placés dans un plan presque vertical, au lieu de l'être dans un plan très oblique. Les rangées des dents, plus longues que chez les autres espèces, sont parallèles entre elles, principalement à la mâchoire inférieure. La symphyse de cette mâchoire est aussi remarquable par sa direction très oblique en arrière, et son bord inférieur est tellement sinueux qu'elle ne peut soutenir la tête sur un plan horizontal, tandis que, chez le *seniculus*, la mâchoire inférieure, en posant sur la symphyse et son bord inférieur, fournit à la tête une base très solide. Enfin les apophyses zygomatiques sont plus larges que chez aucun autre hurleur. Cette espèce, sous le nom d'*araguato*, a été envoyée des Antilles au Muséum royal d'histoire naturelle par feu Plée. Il est cependant certain qu'elle n'habite pas cet archipel où il n'existe point de singes, comme nous l'apprennent tous les voyageurs, et comme nous l'a confirmé M. Moreau de Jonnès dans une note qu'il a bien voulu nous communiquer sur les singes américains. Ce n'est que tout récemment que nous sommes parvenu à connoître la patrie du *stentor chrysurus* : cette patrie est la Colombie.

L'OURSON.

Stentor ursinus. Geoff. Saint-Hil.

Il a été décrit et figuré pour la première fois par M. de Humboldt dans son grand ouvrage zoologique, sous le nom de *simia ursina*. Son pelage, composé de poils plus longs et plus abondants que dans les autres espèces, est d'un roux doré à peu près uniforme, la barbe étant seulement plus foncée, et renfermant à son centre des poils d'un noir profond. Ses proportions sont les mêmes que celles de l'alouate; mais il est un peu plus petit. Sa face est beaucoup plus velue que celle des espèces précédentes; des poils abondants se remarquent au-dessous des yeux jusqu'auprès de la ligne médiane, et il n'y a guère que le tour de la bouche et le tour des yeux qui soient entièrement nus. Ces caractères sont les seuls que l'on puisse assigner à cette espèce, dans laquelle la nuance du pelage, et même la quantité proportionnelle des poils de la face, sont très variables. Les jeunes individus sont bruns. L'ourson est commun au Brésil; et c'est d'après un individu originaire de cette contrée, que M. de Humboldt l'a figuré dans son recueil de Zoologie. Il existe aussi, suivant ce célèbre voyageur, dans le voisinage de l'Orénoque, et il est connu dans la Terre-Ferme sous le nom d'*araguato*. Ce nom est aussi celui de l'espèce précédente; ce qui prouve que les deux hurleurs sont confondus dans leur patrie, ou bien qu'*araguato* est une dénomination que l'on donne en commun aux diverses espèces de hurleurs, et non une désignation qui appartienne en propre à telle ou telle espèce. Cette remarque peut servir à montrer, par une preuve nouvelle, combien l'usage qui semble prévaloir depuis quelques années, d'adopter des noms de pays pour termes spécifiques, est nuisible aux intérêts de la science, et propre à amener dans la synonymie une dangereuse confusion.

LE HURLEUR BRUN.

Stentor fuscus. Geoff. Saint-Hil.

Il est d'un brun marron; le dos et la tête passant au marron pur, et la pointe des poils étant dorée. Il habite le Brésil comme l'ourson, et, comme lui, est sujet à un grand nombre de variétés; aussi est-il extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de le distinguer d'une manière nette et précise des autres espèces, et surtout de l'ourson. C'est à cette espèce qu'on rapporte l'ouarine de Buffon et le *simia beelzebul* de Gmelin, qu'il faut bien se garder de confondre avec l'atèle belzébuth.

LE HURLEUR AUX MAINS ROUSSES.

Stentor rufimanus. Desm. (1).

Il est généralement noir, avec les quatre pieds et la dernière moitié de la queue de couleur rousse. La face et le dessous du corps sont nus. Cette espèce, à laquelle on doit, suivant Spix, rapporter le *guariba* de Marcgraaff que tous les autres auteurs réunissent au *stentor fuscus*, présente aussi un grand nombre de variétés. Nous pensons qu'on doit lui réunir le *mycetes discolor* de Spix, décrit et figuré (pl. 55) dans le riche ouvrage que ce naturaliste a publié sur les singes et les chauves-souris du Brésil. Ce hurleur habite les forêts voisines de la rivière des Amazones, et a, suivant la description de Spix, le pelage généralement brun, avec les mains rousses. La patrie de l'individu de Kuhl n'est pas connue; mais l'espèce existe très vraisemblablement dans plusieurs parties du Brésil.

(1) *Mycetes rufimanus*, Kuhl.

LE HURLEUR A QUEUE NOIRE ET JAUNE.

Stentor flavicaudatus. Geoff. Saint-Hil. (1).

Cette espèce, distinguée par M. de Humboldt, habite par bandes les rives de l'Amazone, dans les provinces de Jaën et de Maynas, et est connue sous le nom de *Choro*. Elle est généralement d'un brun noirâtre, avec deux stries jaunes sur les côtés de la queue; la face, d'un brun jaunâtre, est peu garnie de poils. La queue est plus courte que le corps.

LE HURLEUR NOIR.

Stentor niger. Geoff. Saint-Hil.

C'est très probablement le *caraya* de d'Azara. Le mâle adulte est uniformément noir; seulement la queue est couverte à sa face inférieure de poils jaunes à pointe noire. La face est revêtue presque partout de poils, mais ces poils sont très courts et très peu abondants. Les jeunes et les femelles diffèrent beaucoup des mâles; ils sont d'un jaune de paille à la face inférieure du corps, sur les flancs, sur les membres (à l'exception des mains), et sur la tête. Le dos est vêtu de poils noirs, avec la pointe jaune, paroissant dans leur ensemble d'un fauve cendré. Cette espèce habite le Brésil, et se distingue, outre les traits caractéristiques que nous venons d'indiquer, par sa taille (elle n'a qu'un peu plus d'un pied et demi du bout du museau à l'origine de la queue) et par la callosité de sa queue, qui comprend moins du dernier tiers. Son crâne nous a présenté les caractères suivants : le museau est étroit comme chez le *stentor chrysurus*, mais seulement en devant; il suit de là que le palais est beaucoup plus large en arrière qu'en avant, et que les deux rangées de dents, bien loin d'être parallèles comme chez le *chrysurus*, se rapprochent beaucoup antérieurement. Nous pensons que l'on doit rapporter à cette espèce le *mycetes barbatus* de Spix (*loc. cit.*, pl. 32 et 33), qui différeroit cependant, suivant les observations de ce voyageur, par l'étendue plus considérable de la callosité de la queue; et l'arabate, *stentor stramineus* de Geoffroy et de tous les auteurs françois, qui, d'après l'examen comparatif que nous avons fait des pelleteries et des crânes de plusieurs individus, nous paroît être la femelle ou le jeune. Peut-être le *stentor flavicaudatus* n'est-il lui-même qu'un double emploi, et ne repose-t-il que sur des individus différant par l'âge de ceux que nous avons examinés.

(1) *Simia flavicauda*, Humboldt.

LES ATÈLES.

Ateles.

Ce genre, établi par M. Geoffroy Saint-Hilaire (Ann. du Mus., t. VII), se distingue au premier aspect de tous les autres singes américains (à l'exception du genre suivant) par l'état rudimentaire du pouce aux mains antérieures. Liés de la manière la plus intime, soit avec les hurleurs qui les précèdent, soit avec les lagothriches et les sajous qui vont les suivre, ils en diffèrent cependant d'une manière bien remarquable, en ce qu'ils manquent du caractère essentiel, non seulement de la famille des singes, mais même de tout l'ordre des quadrumanes. Les atèles n'ont point de pouces, ou n'ont que des pouces excessivement courts aux mains antérieures; ou, pour parler plus exactement, ils ont des pouces tellement rudimentaires, qu'ils restent entièrement ou presque entièrement cachés sous la peau : d'où leur nom d'atèles, c'est-à-dire *singes imparfaits*, *singes à mains imparfaites*. Déjà chez les hurleurs nous avions trouvé aux mains antérieures des pouces courts, peu libres dans leurs mouvements, peu opposables aux autres doigts, et par conséquent d'un usage borné dans la préhension. Chez les atèles leur emploi devient tout-à-fait nul, aussi bien lorsque leur extrémité paroît à l'extérieur que lorsqu'ils sont entièrement cachés sous les téguments. Il semble que dans ces deux groupes de sapajous quelques unes des fonctions qu'exerce ordinairement la main aient été dévolues au prolongement caudal, et que l'extrême développement de ce dernier organe soit lié nécessairement à l'atrophie plus ou moins complète des pouces. La loi du balancement des organes, dont de nombreuses applications ont déjà été faites dans nos travaux, semble donner la clef de ces faits; mais surtout elle nous explique d'une manière frappante et toute directe ceux que nous allons indiquer. Chez les hurleurs, les membres sont proportionnés au corps, et les pouces ne font que s'atrophier; chez les atèles, les membres, et plus spécialement les mains, sont d'une excessive longueur, et les pouces avortent presque complétement. Et il est si vrai que ces deux conditions organiques sont liées l'une à l'autre, que chez les lagothriches, dont l'organisation répète presque en tout point celle des atèles, nous verrons en même temps les pouces reparoître et les mains se raccourcir. Au reste, si les membres ont une longueur considérable chez les atèles, ils sont aussi excessivement grêles; d'où l'on a quelquefois donné à ces animaux le nom de singes-araignées, et d'où résultent pour eux des habitudes et des allures très remarquables. Leur marche, ainsi qu'il résulte

des observations de M. Geoffroy Saint-Hilaire (Ann. du Mus., t. XIII), ressemble à celle des orangs, qui ont aussi des membres très longs et très maigres. Comme ces derniers ils sont obligés, lorsqu'ils veulent marcher à quatre pieds, de fermer le poing et de poser sur la face dorsale des doigts. Dans quelques cas, les atèles, ce qui est aussi une habitude commune aux orangs, ont un autre mode de progression un peu plus rapide : après s'être accroupis, ils soulèvent leur corps au moyen de leurs membres antérieurs, et les projettent en avant comme font les gens qui se servent de béquilles, ou bien encore comme le font les culs-de-jatte. Ce mode de locomotion, qui rappelle aussi celui des kanguroos lorsqu'ils marchent à quatre pieds, est très remarquable, en ce que les membres de derrière ne jouent qu'un rôle absolument passif, et que la longueur considérable de ceux de devant, qui est en général une cause de gêne et de lenteur dans la progression, devient ici une circonstance extrêmement favorable.

Les atèles, semblables aux orangs par leurs membres longs et grêles et par leur mode de progression, se rapprochent aussi à divers égards des autres genres qui tiennent avec les orangs le premier rang parmi les singes de l'ancien monde. Quelques rapports entre eux et les gibbons ont été signalés par M. Desmarest, et aussi entre eux et les semnopithèques par M. Fr. Cuvier; et il est certain, comme l'a remarqué M. Geoffroy, qu'il existe quelque ressemblance entre leur crâne et celui du troglodyte. La boîte cérébrale est arrondie et volumineuse, et forme près des deux tiers de la longueur totale du crâne. L'angle facial est de soixante degrés environ. Les orbites, larges et profondes, sont en outre remarquables chez les vieux individus par une sorte de crête existant à la portion supérieure et à la portion externe de leur circonférence. La mâchoire inférieure est assez haute, et ses branches sont larges, quoique beaucoup moins que chez les hurleurs. L'ouverture antérieure des fosses nasales est de forme ovale; et il est à remarquer qu'une partie de leur contour est formée par les apophyses ascendantes des os maxillaires, les intermaxillaires ne montant pas jusqu'aux os du nez, et ne s'articulant pas avec eux, comme cela a lieu chez la plupart des singes, et particulièrement chez les hurleurs, les lagothriches, les sajous, et même chez quelques espèces, jusqu'à ce jour confondues avec les véritables atèles, et que nous décrirons plus bas sous le nom d'*ériodes*. Tous ces caractères ont été vérifiés sur plusieurs individus, et nous les avons constamment retrouvés sur tous les crânes que nous avons examinés. C'est au contraire sur un seul, appartenant à un mâle presque adulte de l'*ateles pentadactylus*, que nous avons reconnu un fait que nous ne pouvons regarder que comme une anomalie, celui de l'existence de sept molaires au côté droit de l'une et de l'autre mâchoire. On verra plus loin que M. Geoffroy Saint-Hilaire a déjà signalé chez un très vieux sajou une semblable exception à l'un des caractères les plus généraux des singes platyrrhinins, puisqu'il se rencontre non seulement dans les cinq genres du groupe des hélopithèques, mais aussi chez les géopithèques. Enfin, pour terminer ce qui concerne le système osseux, nous dirons que les vertèbres caudales sont au nombre de plus de trente, et qu'elles forment plus de la moitié du nombre total des vertèbres; qu'elles sont (principalement les premières) hérissées de nombreuses et fortes apophyses; que les os longs des membres sont au contraire grêles, et ne présentent sur leur corps ni crêtes ni aspérités; ce dont la loi du balancement des organes rend très bien compte, vu leur extrême développement en longueur; enfin que les phalanges sont courbes, leur convexité étant en dessus; ce qui est un rapport de plus, et un rapport très remarquable avec les genres orang et gibbon. L'hyoïde ressemble aussi à celui d'un grand nombre de singes de l'ancien monde, tels que les guenons et les cynocéphales. Son corps est une lame très étendue de haut en bas, et recourbée sur elle-même d'avant en arrière. C'est en petit un arrangement analogue à celui qui caractérise d'une manière si remarquable les hurleurs. Au reste cette ressemblance anatomique, quoique très réelle, n'entraîne point une ressemblance dans la voix. Celle des atèles, aussi bien que celle des genres suivants, est ordinairement une sorte de sifflement doux et flûté qui rappelle le gazouillement des oiseaux.

Nous passons maintenant à l'examen de quelques caractères qui distinguent plus particulièrement les atèles, soit des lagothriches, soit surtout du genre auquel nous donnons le nom d'*ériodes*. Leurs molaires sont aux deux mâchoires petites et à couronne irrégulièrement arrondie; et, ce qui est surtout à remarquer, les incisives supérieures sont de grandeur très inégale, celles de la paire intermédiaire étant à la fois beaucoup plus longues et beaucoup plus larges que celles de la paire externe. Les inférieures, rangées à peu près en demi-cercle de même que les supérieures, sont au contraire égales entre elles; et, toutes assez grandes, elles surpassent sensiblement en volume les molaires. Les ongles sont élargis et en gouttière comme chez presque tous les singes; leur forme est à peu près demi-cylindrique. Les oreilles sont grandes et nues. Les narines, de forme allongée, sont disposées comme chez les hurleurs; elles sont assez écartées l'une de l'autre et tout-à-fait latérales, c'est-à-dire placées exactement sur les côtés du nez. On a déjà vu, et il importe de le rappeler ici, que les ouvertures osseuses qui leur correspondent sont de forme ovale, et circonscrites dans une portion de leur contour par les apophyses montantes

des os maxillaires. Le clitoris est excessivement volumineux; aussi arrive-t-il très fréquemment que l'on prend des femelles pour des mâles. Cet organe avoit jusqu'à deux pouces et demi de longueur sur une femelle de belzébuth récemment morte à la Ménagerie, et sa grosseur étoit considérable. La structure du clitoris ne présente d'ailleurs rien de particulier, et il est nu comme à l'ordinaire. Les parties du corps et de la queue, voisines des organes sexuels, n'offrent également rien d'insolite, et sont plus ou moins velues. La queue, beaucoup plus longue que le corps, est nue en dessous dans son tiers terminal. Enfin la nature et la disposition des poils offrent des caractères que nous ne devons pas omettre, parce qu'ils permettent de distinguer, au premier aspect et avant tout examen, les atèles des deux genres suivants. Le pelage est soyeux et généralement long comme chez les hurleurs. Cependant, comme cela a lieu aussi chez ces derniers, le front est couvert de poils ras qui se dirigent, au moins en partie, d'avant en arrière. Au contraire tous les autres poils de la tête sont très longs, et se portent d'arrière en avant; d'où résulte au point de rencontre des uns et des autres une sorte de crête ou de huppe plus ou moins prononcée, et dont la disposition varie suivant les espèces.

Les atèles sont généralement doux, craintifs, mélancoliques, paresseux et très lents dans leurs mouvements. On les croiroit presque toujours malades et souffrants. Cependant, lorsqu'il en est besoin, ils savent déployer beaucoup d'agilité, et franchissent par le saut de très grandes distances. Ils vivent en troupes sur les branches élevées des arbres, et se nourrissent principalement de fruits. On assure qu'ils mangent aussi des racines, des insectes, des mollusques et de petits poissons, et même qu'ils vont pêcher des huîtres pendant la marée basse, et en brisent les coquilles entre deux pierres. Dampier, auquel nous empruntons ce fait, et d'Acosta rapportent encore quelques autres circonstances propres à nous donner une haute idée de l'intelligence et de l'adresse de ces animaux. Ils affirment que lorsque des atèles veulent traverser une rivière, ou passer sans descendre à terre sur un arbre trop éloigné pour qu'ils y puissent arriver par un saut, ils s'attachent les uns aux autres par la queue, et forment ainsi une sorte de chaîne qu'ils mettent en mouvement et font osciller, jusqu'à ce que le dernier d'entre eux puisse atteindre le but où ils tendent, se fixer à une branche, et tirer à lui tous les autres. Leur queue, outre sa fonction la plus habituelle, celle d'assurer la station en s'accrochant à quelque branche d'arbre, est employée par eux à des usages très variés. Ils s'en servent pour aller saisir au loin divers objets sans mouvoir leur corps, et souvent même sans mouvoir leurs yeux; sans doute parce que la callosité jouit d'un toucher assez délicat pour rendre inutile dans quelques occasions le secours de la vue. Quelquefois ils s'enveloppent dans leur queue pour se garantir du froid, auquel ils sont très sensibles; ou bien ils l'enroulent autour du corps d'un autre individu. Du reste, nous n'avons jamais vu aucune espèce se servir de sa queue pour porter à sa bouche sa nourriture, suivant une habitude que les voyageurs attribuent aux atèles. Leurs mains, que l'absence du pouce, leur étroitesse et leur extrême longueur rendent d'une forme désagréable, mais qui sont loin d'être sans adresse, remplissent constamment cette fonction. Ce genre, répandu dans une grande partie de l'Amérique du sud, comprend aujourd'hui un assez grand nombre d'espèces, toutes très voisines les unes des autres et se ressemblant même pour la plupart par les couleurs de leur pelage. Ce seroit, sans aucun doute, rompre d'une manière très fâcheuse les rapports naturels, que de séparer génériquement les espèces qui ont aux mains antérieures un rudiment de pouce, de celles que l'on a coutume de désigner comme tétradactyles. Nous avons déjà dit que le pouce existe en rudiments chez celles-ci comme chez les premières. Or, que le pouce soit entièrement caché sous la peau, ou qu'il vienne porter à l'extérieur son extrémité, qui ne voit que c'est là une circonstance qui ne peut avoir aucune influence sur les habitudes d'un animal, et par conséquent que c'est là un caractère sans aucune valeur générique? Nous ne croyons donc pas devoir adopter le genre court-pouce, *brachyteles*, proposé par Spix dans son ouvrage déjà cité sur les singes du Brésil. Ce genre, qui seroit formé du chamek, de l'hypoxanthe et d'une autre espèce, romproit doublement les rapports naturels; savoir, en associant au chamek l'hypoxanthe, qui appartient, comme nous le démontrerons bientôt, à un genre très différent, et, de plus, en séparant le premier du coaïta, et le second de l'arachnoïde, si rapprochés d'eux par leur organisation, que ce n'est guère que par l'absence ou la présence du pouce qu'on les distingue les uns des autres.

LE COAITA (1).

C'est l'espèce la plus anciennement connue. Daubenton en a donné l'anatomie, et Buffon l'a figurée; mais elle avoit été confondue avec d'autres atèles. Son pelage est noir, sa face de couleur de mulâtre; ses mains antérieures sont tétradactyles. Elle a un pied neuf pouces du bout du museau à la queue, et celle-ci a deux pieds et demi. Elle habite la Guiane, où on la connoît sous le nom de *coaïta* ou *coata*.

(1) Buffon, t. V, pl. 1 : *ateles paniscus*, Geoffroy Saint-Hilaire, *Ann. du Musc.*, t. VII : *simia paniscus*, Linnæus.

LE CHAMEK.

Ateles pentadactylus. Geoff. Saint-Hil.

Il se distingue seulement du coaïta par sa queue un peu plus longue, et par ses pouces antérieurs qui paroissent au dehors sous la forme de tubercules ou de verrues sans ongles. Cette espèce a été connue de Buffon, mais confondue par lui avec le coaïta. M. Geoffroy Saint-Hilaire est le premier qui l'ait établie. Elle habite la Guiane, et, suivant Buffon, le Pérou.

LE CAYOU.

Ateles ater (1).

Il ne se distingue du coaïta que par la couleur entièrement noire de sa face. Il paroît habiter également la Guiane. M. Geoffroy Saint-Hilaire, qui l'a le premier indiqué, le considéroit comme une simple variété.

L'ATÈLE A FACE ENCADRÉE.

Ateles marginatus (2).

Il est généralement noir comme les espèces précédentes; mais il se distingue par une fraise de poils blancs qui entoure la face. Sa taille est à peu près la même que celle des autres espèces, mais sa queue est un peu plus courte. Il est à remarquer que chez les jeunes individus la fraise blanche n'existe pas tout entière. Cette espèce habite le Brésil, et se trouve aussi dans la province de Jaën de Bracamoros, d'après M. de Humboldt. En effet, le *chuva* de cet illustre voyageur ne diffère pas, suivant la plupart des auteurs et suivant M. de Humboldt lui-même, de l'*ateles marginatus*.

LE BELZÉBUTH (3).

Il est généralement noir, avec le dessous du corps et la face interne des membres d'un blanc plus ou moins jaunâtre. On doit remarquer que cette espèce n'est pas d'un noir pur comme les précédentes, mais d'un noir brunâtre. Sa taille est aussi un peu moindre; sa face est noire, avec le tour des yeux couleur de chair; sa peau est noirâtre, même sous le ventre. Plusieurs auteurs indiquent quelques différences entre le mâle et la femelle; mais ces différences ne sont pas constantes, comme nous l'avons vérifié nous-même par l'examen de plusieurs individus adultes de sexes différents, et cependant semblables par leurs couleurs. Cette espèce, qu'il ne faut pas confondre avec le *simia belzebul* de Linnæus (qui est le *stentor fuscus*), habite les bords de l'Orénoque. C'est l'un des quadrumanes les plus communs dans la Guiane espagnole, où on le connoît, suivant M. de Humboldt (Observations zoologiques, t. I), sous le nom de *marimonda*.

L'ATÈLE MÉLANOCHÉIRE.

Ateles melanochir.

M. Desmarest a décrit sous ce nom, dans la Mammalogie de l'Encyclopédie, deux atèles femelles que possède le Muséum, et dont le pelage est varié de gris et de noir. L'un d'eux a le dessous du corps et la face interne des membres blanchâtres, le reste des membres et la queue presque partout noirâtres; enfin le dessus du corps couvert de poils blancs dans leur première moitié, bruns dans la seconde. L'autre individu a les quatre mains, les avant-bras, les genoux et le dessus de la tête noirs; le dessus de la queue brunâtre, le reste du pelage grisâtre. Ces deux atèles, dont l'origine est inconnue, sont évidemment de jeunes sujets; et il semble, d'après la disposition irrégulière de leurs couleurs, qu'ils soient en passage de l'état de jeune âge à l'état adulte. Peut-être appartiennent-ils à l'*ateles belzebuth*, auquel ils ressemblent par leurs proportions et la disposition générale de leurs couleurs, ou bien l'*ateles marginatus*, dont ils se rapprochent aussi à quelques égards. Malheureusement le peu de renseignements que l'on possède sur le premier âge de ces espèces nous oblige à laisser dans le doute cette question.

L'ATÈLE MÉTIS.

Ateles hybridus. Is. Geoff.

C'est une espèce nouvelle, due aux recherches du voyageur Plée, et qui habite la Colombie, où on la connoît sous le nom de *mono zambo* (singe métis), à cause de sa couleur semblable à celle des

(1) Fr. Cuvier, *Mamm. lith.*

(2) Geoffroy Saint-Hilaire, *Ann. du Mus.*, t. XIII.

(3) Brisson, *Rég. anim.* : *ateles belzebuth*, Geoffroy Saint-Hilaire.

métis du Nègre et de l'Indien. Il paroît qu'elle est aussi connue, de même que le belzébuth, sous le nom de *marimonda*, nom commun à un grand nombre de singes dans l'Amérique espagnole. Le principal caractère de cet atèle consiste dans une tache blanche placée sur le front et de forme à peu près semi-lunaire, qui a environ un pouce de large sur la ligne médiane, et se termine en pointe, de chaque côté, au-dessus de l'angle externe de l'œil. Le dessous de la tête, du corps et de toute la queue jusqu'à la callosité, et la face interne des membres, sont d'un blanc sale; et les parties supérieures sont généralement d'un brun cendré clair qui, sur la tête, les membres antérieurs, les cuisses et le dessus de la queue, passe au brun pur, et qui, au contraire, prend une nuance jaune très prononcée dans la région des fesses, sur les côtés de la queue et sur une partie des membres inférieurs. Cet atèle est à peu près de même taille que la plupart de ses congénères; sa longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, est d'un pied dix pouces; mais sa queue, plus courte que chez les autres espèces, mesure seulement un peu plus de deux pieds. Cette espèce nous est connue par l'examen d'un jeune mâle et de plusieurs femelles adultes. Le premier diffère seulement par la teinte plus claire des parties supérieures de son pelage, qui sont d'un cendré roussâtre. Comme l'*ateles hybridus* ne nous est point encore connu à l'état de mâle adulte, et comme d'un autre côté il paroîtroit (d'après les remarques que nous avons faites dans le paragraphe précédent) que quelques atèles, cendrés dans leur premier âge, deviennent noirs dans leur état adulte, on pourroit supposer que les différences sur lesquelles nous avons basé notre détermination ne sont que des différences d'âge ou de sexe, et que nos individus, par suite des développements de l'âge, auroient pu prendre les caractères de l'une des espèces précédentes. Cette supposition ne seroit nullement fondée. Il est très probable que l'*ateles hybridus* ne devient jamais noir; car les femelles des espèces précédentes sont bien connues, et toutes sont noires comme leurs mâles; et d'ailleurs aucun de nos individus, pas même le jeune mâle, ne présente la plus légère trace de poils noirs. Mais, il y a plus, en admettant même que ces individus appartiennent à une espèce noire dans l'état parfait du pelage, il n'en seroit pas moins certain qu'ils appartiennent à une espèce distincte de toutes celles déjà décrites. Il en est deux seulement avec lesquelles il seroit peut-être possible de la confondre alors, l'*ateles belzebuth* et l'*ateles marginatus*. Or le belzébuth n'a point de tache blanche au front, et les poils du côté de la tête et du cou sont disposés un peu différemment. Leur principal centre d'origine est toujours chez le belzébuth à l'occiput ou à la région supérieure du cou. Chez l'atèle métis il est toujours à la région inférieure. Dans les deux espèces l'oreille est en grande partie cachée par les poils, mais chez le belzébuth c'est par de très longs poils naissant sur toute la joue depuis la commissure des lèvres et se dirigeant en arrière. Chez l'atèle métis c'est par des poils assez courts qui naissent du centre commun d'origine et se portent en avant. Quant à l'*ateles marginatus*, il suffiroit presque de dire qu'on en connoît le jeune mâle et la femelle; car cela seul prouve qu'on ne saurait attribuer à l'influence de l'âge ou du sexe les différences qui nous ont servi de caractères. Nous ajouterons cependant que la portion du dessus de la tête qui est couverte de poils blancs et courts est beaucoup plus étendue chez l'*ateles marginatus* que chez l'*ateles hybridus;* aussi la petite huppe qui résulte de la rencontre des poils du front et de ceux du reste de la tête est-elle placée sur le milieu du crâne chez le premier, et, tout au contraire, très rapprochée des orbites chez le second.

L'ATÈLE FRONTAL [1].

Il à la taille de l'atèle noir, il ressemble à l'hybride par la coloration de son pelage.

LES ÉRIODES.

Eriodes. Is. Geoff.

Les espèces que nous réunissons sous ce nom générique ont jusqu'à ce jour été confondues avec les véritables atèles, auxquels elles ressemblent par l'extrême longueur de leurs membres, par l'état rudimentaire de leurs pouces antérieurs, toujours entièrement ou presque entièrement cachés sous la peau; enfin par quelques autres conditions organiques d'une importance secondaire. Toutefois si le nouveau genre que nous proposons aujourd'hui n'a point été établi plus tôt, c'est sans doute parce que les espèces qui doivent le composer ont été jusqu'à ce jour peu étudiées, soit parce qu'elles sont en général assez rares et connues depuis peu de temps, soit par d'autres causes. En effet les caractères qui distinguent nos ériodes des atèles sont à la fois très nombreux et, pour la plupart, très importants, comme le prouvent les détails suivants, et comme chacun pourra s'en assurer

[1] *Ateles frontalis*, Benn., Proc. 1, 38; *ater, maculâ frontali semilunari albâ.*

avec facilité, la description que nous avons donnée des atèles ayant été faite sous un point de vue comparatif, et de manière à faire saisir au premier coup d'œil les caractères distinctifs de l'un et de l'autre genre. Les molaires des ériodes sont généralement très grosses et de forme quadrangulaire ; les incisives sont aux deux mâchoires rangées à peu près sur une ligne droite, égales entre elles, et toutes fort petites : elles sont beaucoup moins grosses que les molaires, caractères qui suffiroient pour distinguer les ériodes de tous les autres sapajous, les hurleurs exceptés. Les ongles ressemblent autant à ceux de plusieurs carnassiers, tels que les chiens, qu'à ceux des atèles et de la plupart des singes; ils sont comprimés, et on peut les regarder comme composés de deux lames réunies supérieurement par une arête mousse. Les oreilles sont assez petites, et en grande partie velues; les narines, de forme arrondie, sont très rapprochées l'une de l'autre, et plutôt inférieures que latérales, à cause du peu d'épaisseur de la cloison du nez ; disposition que Spix a déjà remarquée dans une espèce, et qui fournit à notre genre *ériodes* l'un de ses caractères, sinon le plus apparent, du moins le plus remarquable. Les ériodes tiennent véritablement le milieu, par la conformation de leur nez, entre les singes de l'ancien monde, ou catarrhinins, et ceux du Nouveau Monde ou platyrrhinins; et il est même exact de dire qu'ils sont, par ce caractère, plus voisins des premiers que des seconds. Les ouvertures osseuses des fosses nasales, qui sont à peu près cordiformes, présentent aussi une différence importante à l'égard des atèles. Les intermaxillaires montent jusqu'aux os propres du nez et s'articulent avec eux, en sorte que les maxillaires ne concourent point à former l'ouverture. On seroit porté, au premier abord, à croire cette disposition liée d'une manière nécessaire avec celle que présentent les narines des ériodes, d'autant mieux qu'elle se trouve aussi chez les singes de l'ancien monde. Il n'en est rien cependant; car cet arrangement existe aussi presque toujours chez les singes américains, et les atèles sont même les seuls, à notre connoissance, qui ne le présentent pas. Le clitoris, moins volumineux chez les ériodes que chez ces derniers, nous a présenté un caractère très singulier en lui-même, et que sa rareté rend plus remarquable encore. Il est couvert sur ses deux faces de poils soyeux, un peu rudes, très serrés les uns contre les autres, noirâtres, longs d'un demi-pouce environ à la face postérieure, et de près d'un pouce à l'antérieure. La disposition de ces poils est telle, que le clitoris ressemble à un pinceau élargi transversalement; et il est à ajouter que ceux de la face postérieure, se portant obliquement de dehors en dedans vers la pointe de l'organe, laissent d'abord entre eux un petit espace triangulaire qui semble continuer le sillon de l'urètre. Il n'est pas douteux, au reste, que l'urine coule entre ces poils, non seulement parce que leur manière d'être l'indique, mais parce qu'ils sont comme agglutinés les uns aux autres. Cette disposition du clitoris se lie évidemment avec la particularité suivante : au-dessous de l'anus on remarque un espace triangulaire correspondant à la région périnéale, et plus ou moins étendu, qui se trouve nu ou couvert de poils excessivement courts et de même nature que ceux du clitoris; et tout le dessous de la base de la queue, dans la portion qui correspond à cet espace et qui s'applique sur lui lorsque l'animal rapproche sa queue de son corps, est couvert de poils excessivement ras, dirigés de dehors en dedans, et formant au point où ils rencontrent ceux du côté opposé une sorte de petite crête longitudinale. L'aspect gras et luisant de toutes ces parties semble annoncer la présence d'un grand nombre de follicules sébacés; mais n'ayant vu que des pelleteries desséchées, nous n'avons pu constater leur présence. Nous n'avons pu également, faute de sujets, et à notre grand regret, examiner chez le mâle le pénis et les parties environnantes. Nous ne doutons point que nous n'eussions trouvé chez lui quelque chose d'analogue à ce que présente le clitoris, mais avec de notables différences; car on concevra facilement combien un gland pénien hérissé de poils rudes, comme l'est le gland du clitoris de la femelle, seroit une condition défavorable pour l'acte de l'accouplement. Enfin, outre toutes ces conditions organiques dont l'importance ne sauroit être constatée, les ériodes diffèrent encore des atèles par leur queue un peu plus courte, et nue dans ses deux cinquièmes postérieurs, et surtout par la nature de leur pelage. Tous leurs poils sont moelleux, doux au toucher, laineux et assez courts; ceux de la tête, plus courts encore que ceux du corps et de la queue, sont dirigés en arrière, caractères précisément inverses de ceux que présentent les atèles, et qui donnent aux ériodes une physionomie toute différente. C'est à la nature laineuse de leurs poils que se rapporte le nom générique que nous avons adopté pour ces singes, et par lequel nous avons cherché à rappeler le plus apparent de leurs traits distinctifs.

Ce genre est, dans l'état présent de la science, composé de trois espèces, toutes originaires du Brésil, et encore très peu connues; aucune d'elles n'a jamais été, du moins à notre connoissance, amenée vivante en Europe, depuis un individu qu'Edwards vit à Londres en 1761, et qu'il a mentionné sous le nom de *singe-araignée*, sans nous transmettre à son sujet aucune remarque intéressante. Les ériodes ont été également très peu observés dans l'état sauvage. Spix, auquel on doit la découverte de l'un d'eux,

nous apprend seulement que ces singes vivent en troupes, et font, pendant toute la journée, retentir l'air de leur voix *claquante*, et qu'à la vue du chasseur ils se sauvent très rapidement en sautant sur le sommet des arbres.

Un fait fort remarquable, et qui montre mieux que tous les raisonnements théoriques combien le voyageur que nous venons de citer brisoit les rapports naturels par l'établissement de son genre court-pouce, *brachyteles*, c'est que, sur nos trois ériodes, il en est un chez lequel il n'y a aucune trace extérieure des pouces antérieurs; un autre, chez lequel ces doigts se montrent au dehors sous la forme de tubercules sans ongles, et un autre enfin chez lequel ils sont même onguiculés : et cependant tous trois sont liés par des rapports si intimes, et se ressemblent tellement par les couleurs de leur pelage et leurs proportions, qu'on seroit presque tenté de les réunir en une seule espèce. Aussi le genre *court-pouce* n'a-t-il été adopté par aucun naturaliste, quoique déjà publié depuis plusieurs années.

L'ÉRIODE HÉMIDACTYLE.

Eriodes hemidactylus. Is. Geoff.

C'est l'espèce chez laquelle il existe un petit pouce onguiculé, très grêle, très court, atteignant à peine l'origine du second doigt, et tout-à-fait inutile à l'animal. Sa longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, est d'un pied huit pouces, et la queue a deux pieds un pouce; son pelage est en général d'un fauve cendré, qui prend une teinte noirâtre sur le dos; les mains et la queue sont d'un fauve plus pur que le reste des membres et le corps; les poils qui entourent l'espace nu ou couvert de poils ras, que nous avons dit exister à la base de la queue et près de l'anus, sont d'un roux ferrugineux qui ne diffère de la couleur des poils du clitoris que par une nuance plus claire; la face, qui n'est complétement nue que dans le voisinage des yeux, paroît être tachetée de gris sur un fond couleur de chair. Cette espèce, découverte en 1816 au Brésil par Delalande, a toujours été confondue avec la suivante.

L'ÉRIODE A TUBERCULES.

Eriodes tuberifer. Is. Geoff. (1).

Cette espèce se distingue facilement de la précédente par le caractère suivant : ses pouces rudimentaires paroissent à l'extérieur sous la forme de simples tubercules, et manquent constamment d'ongles, suivant les observations des auteurs allemands; son pelage est, comme celui des deux autres ériodes, d'un fauve tirant sur le cendré, la queue étant d'un brun ou d'un fauve ferrugineux; la racine de la queue étant, ainsi que la partie postérieure des cuisses, de couleur rousse; les doigts sont couverts de poils ferrugineux. Cet ériode, qui ne nous est connu que par la description des auteurs que nous avons cités, a été découvert au Brésil par le prince de Neuwied; on lui donne généralement les noms de *miriki*, *mono*, et *koupo*.

L'ÉRIODE ARACHNOIDE.

Eriodes arachnoides. Is. Geoff. (1).

Cette espèce est généralement d'un fauve clair, qui passe au cendré roussâtre sur la tête, et au roux doré sur l'extrémité de la queue et sur les pattes, principalement aux talons : quelques individus sont d'un fauve clair uniforme. Cet ériode, dont la taille ne diffère pas de celle de l'hypoxanthe, est connu au Brésil sous le nom de *macaco vermello*.

LES LAGOTHRICHES.

Lagothrix.

Ce genre, établi par M. Geoffroy Saint-Hilaire (Ann. du Mus., tom. XIX), se distingue des deux précédents par ses membres beaucoup moins longs, et surtout par ses mains antérieures pentadactyles comme chez les hurleurs et les sajous : c'est à ces derniers qu'il ressemble par ses proportions. Les doigts sont de longueur moyenne; et le second d'entre eux, ou l'indicateur, est même court; les ongles des mains antérieures sont un peu comprimés, même ceux des pouces, et ils tiennent ainsi le milieu, par leurs formes, entre ceux des atèles et des ériodes; les ongles des mains postérieures sont, à l'exception de ceux des pouces, plus comprimés encore, et ressemblent davantage à ceux des ériodes; ce qui est surtout apparent à l'égard des trois derniers doigts. La tête des lagothriches, qui est arrondie, et surtout leurs poils doux au toucher, très fins, et presque aussi laineux que ceux des ériodes, les rapprochent encore de ces derniers; mais leurs incisives et leurs narines sont comme chez les atèles : leur angle facial

(1) *Ateles hypoxanthus*, Pr. de Neuwied et Kuhl, *Beyt. zur Zool.* : *brachyteles macrotarsus*, Spix, *loc. cit.*

(1) *Ateles arachnoides*, Geoffroy Saint-Hilaire, *Ann. du Mus.*, t. XIII.

est de 50 degrés, et leurs oreilles sont très petites. Quant aux conditions organiques que présente le clitoris, nous n'avons pu rien savoir à leur égard, à cause de l'état des pelleteries que nous avons examinées, et du défaut absolu de renseignements dans les ouvrages des voyageurs.

C'est à M. de Humboldt qu'est due la découverte de ce genre encore peu connu, soit dans son organisation, soit dans ses mœurs. M. de Humboldt nous apprend seulement que les lagothriches vivent par bandes nombreuses, qu'ils paroissent d'un naturel très doux, et qu'ils se tiennent le plus souvent sur leurs pieds de derrière. Spix, qui depuis a retrouvé ce genre au Brésil, et qui l'a décrit sous le nom de *gastrimargus*, ajoute que le son de leur voix ressemble à un *claquement*, et qu'ils sont très gourmands. C'est à cette dernière remarque que se rapporte le nom de *gastrimargus*, que nous n'adopterons pas. Nous préférons à tous égards celui de *lagothrix*, qui est à la fois et le plus ancien et le plus convenable, et qui, malgré une assertion tout-à-fait erronée de plusieurs auteurs allemands, n'a jamais été appliqué à l'hypoxanthe par les naturalistes du Musée de Paris.

LE LAGOTHRICHE DE HUMBOLDT.

Lagothrix Humboldtii (1).

Ce singe a été décrit pour la première fois par M. de Humboldt sous le nom de caparro, *simia lagothricha*. Il est haut de deux pieds deux pouces et demi; son pelage est uniformément gris, les poils étant blancs avec l'extrémité noire; le poil de la poitrine est beaucoup plus long que celui du dos, et de couleur brunâtre; celui de la tête est au contraire très court, et de couleur plus claire que le reste du pelage. La queue est plus longue que le corps. C'est sans doute par erreur que M. de Humboldt, auquel nous empruntons ces détails, ajoute que les ongles sont tous aplatis. Cette espèce habite les bords du Rio Guaviare, et paroît se trouver aussi près de l'embouchure de l'Orénoque.

LE GRISON.

Lagothrix canus. Geoff. Saint-Hil.

Il est d'un gris olivâtre sur le dessus du corps et la partie supérieure des membres, et d'un brun plus ou moins cendré sur la tête, la queue, les parties inférieures du corps, et la portion interne des membres. Sa taille est un peu moindre que celle du caparro. Cette espèce habite le Brésil. On doit très probablement lui rapporter le *gastrimargus olivaceus* de Spix (*loc. cit.*, pl. 28), et sans doute aussi un jeune lagothriche que possède le Muséum, et dans lequel le gris olivâtre est remplacé sur le dos par le gris argenté; et le brun, principalement sur la tête, par le noir.

LE LAGOTHRICHE ENFUMÉ.

Lagothrix infumatus (1).

Cette espèce, qui ne nous est connue que par la description et la figure de Spix, et que M. Temminck regarde comme un double emploi, est tout entière d'un brun enfumé, et habite le Brésil.

---

§ II.

SAPAJOUS

A QUEUE ENTIÈREMENT VELUE.

Trichuri. Spix.

Cette seconde section ne renferme qu'un seul genre, celui des sajous ou sapajous proprement dits, *cebus* des auteurs modernes, qui, par sa queue entièrement velue et beaucoup moins forte que dans les genres précédents, tient le milieu entre la première section des sapajous, et le premier des genres du groupe des géopithèques, celui des callitriches.

LES SAJOUS OU SAPAJOUS

PROPREMENT DITS.

Cebus.

Dans ce genre les membres sont forts, robustes et allongés, principalement les postérieurs; aussi les sajous sautent-ils avec une agilité remarquable. Les pouces antérieurs sont peu développés, peu libres dans leurs mouvements, et à peine opposables aux autres doigts; absolument comme chez les hurleurs et les lagothriches. Les ongles sont en gouttière et peu aplatis; la queue est à peu près de la longueur du corps; quelquefois elle est entièrement couverte

(1) Geoffroy Saint-Hilaire, *Annales du Musée*, t. XIX.

(1) *Gastrimargus infumatus*, Spix, *loc. cit.*, pl. 29.

de longs poils; quelquefois, au contraire, sa partie terminale ne présente plus en dessous que des poils très courts, parce qu'ils se trouvent usés par l'action répétée du frottement. Du reste, jamais elle ne présente une véritable callosité. L'hyoïde a sa partie centrale élargie, mais ne fait aucune saillie; la tête est assez ronde; la face est large et courte, et les yeux sont très volumineux et très rapprochés l'un de l'autre, principalement dans la partie profonde des cavités orbitaires. L'ouverture des fosses nasales est large, mais peu étendue de haut en bas; le palais est aussi assez évasé, et les arcades dentaires sont à peu près parallèles, soit à l'une, soit à l'autre mâchoire; les molaires sont de grandeur moyenne, au nombre de six de chaque côté et à chaque mâchoire, comme chez tous les autres sapajous. Cependant M. Geoffroy Saint-Hilaire a trouvé sur un individu très vieux, appartenant au *cebus variegatus*, sept molaires à la mâchoire supérieure; anomalie très remarquable, puisque c'est, avec celle que nous avons nous-même observée et indiquée chez un atèle, la seule jusqu'à ce jour connue. Les incisives sont rangées sur une ligne presque droite; celles de la paire intermédiaire sont un peu plus grosses à la mâchoire supérieure, et c'est l'inverse à l'inférieure : les canines sont très fortes chez tous les vieux individus. Enfin, la boîte cérébrale est très volumineuse; elle est en effet très large et en même temps très étendue d'avant en arrière; le trou occipital est assez rentré sous la base du crâne. Ces conditions organiques sont très différentes de celles que nous avons eues à signaler dans les genres précédents; cependant les rapports qui unissent entre eux tous les sapajous sont bien réels, et ne peuvent être révoqués en doute; peut-être même seroit-il possible de s'assurer de ce fait par l'examen des crânes eux-mêmes, surtout si, au lieu de se borner à l'étude des crânes des adultes, on embrassoit dans son examen les têtes de tous les âges. Des observations faites sous ce point de vue nous ont fait reconnoître de nombreuses ressemblances entre la tête des sajous adultes et celle des jeunes atèles; et de plus, entre celle des atèles adultes et celle des jeunes hurleurs. Il sembleroit ainsi que le même type crânien, se reproduisant chez tous les sapajous, nous apparût, dans un premier degré de développement, chez les sajous; dans un second, chez les atèles (et aussi chez les ériodes et les lagothriches); et enfin dans un troisième et dernier, chez les hurleurs.

Les sajous sont des animaux pleins d'adresse et d'intelligence; ils sont vifs et remuants, et cependant très doux, dociles, et facilement éducables. Chacun a pu se convaincre de ces faits par ses propres observations, ces singes étant maintenant extrêmement communs dans toutes nos grandes villes. Il seroit donc tout-à-fait inutile de nous étendre sur les qualités que peut développer en eux l'éducation, et c'est ce que nous éviterons. Ce qui seroit vraiment intéressant, ce seroit de donner quelques remarques sur leur intelligence, telle qu'elle est naturellement, et non pas telle que l'homme l'a faite. Malheureusement nous ne trouvons, dans les ouvrages des voyageurs, aucun fait digne d'être cité; tous se bornent à nous dire que les sajous sont intelligents, et n'ajoutent aucun détail. Nous essaierons de suppléer en partie à leur silence, en rapportant une observation que nous avons faite nous-même sur un individu vivant en domesticité, il est vrai, mais n'ayant reçu aucune espèce d'éducation. Lui ayant donné un jour quelques noix, nous le vîmes aussitôt les briser à l'aide de ses dents, séparer avec adresse la partie charnue, et la manger. Parmi ces noix, il s'en trouva une beaucoup plus dure que toutes les autres : le singe, ne pouvant réussir à la briser avec ses dents, la frappa fortement et à plusieurs reprises contre l'une des traverses en bois de sa cage. Ces tentatives restant de même sans succès, nous pensions qu'il alloit jeter avec impatience la noix, lorsque nous le vîmes avec étonnement descendre vers un endroit de sa cage où se trouvoit une bande de fer, frapper la noix sur cette bande, et en briser enfin la coquille. Cette observation nous paroît digne d'être citée, car elle prouve d'une manière incontestable que notre sajou, abandonné à lui-même et sans avoir jamais reçu aucune éducation, avoit su reconnoître que la dureté du fer l'emportoit sur celle du bois, et par conséquent s'étoit élevé à un rapport, à une idée abstraite.

Les sajous, comme les autres sapajous, vivent en troupes sur les branches élevées des arbres, ce qui n'empêche pas qu'ils ne soient monogames; ils se nourrissent principalement de fruits, et mangent aussi très volontiers des insectes, des vers, des mollusques, et même quelquefois de la viande. Les femelles ne sont pas sujettes à l'écoulement périodique; elles ne font ordinairement qu'un seul petit qu'elles portent sur leur dos, et auquel elles prodiguent les soins les plus empressés. C'est à tort qu'on a dit que ces animaux ne se reproduisoient pas dans nos climats : Buffon prouve par plusieurs exemples la possibilité de leur fécondation en France. Quelques espèces ont été désignées par les voyageurs sous les noms de *singes musqués* et de *singes pleureurs :* le premier de ces noms leur vient d'une forte odeur musquée qu'ils répandent, principalement à l'époque du rut; et le second, de leur voix, devenant, lorsqu'on les tourmente, plaintive et semblable à celle d'un enfant qui pleure. Le plus souvent ils ne font entendre qu'un petit sifflement doux et flûté; mais quelquefois aussi, principalement quand ils sont excités par la colère, la jalousie, ou même la joie, ils poussent des cris perçants et qu'on a quelque peine à supporter, tant leur voix est alors forte et glapissante

Ce genre, auquel tous les auteurs donnent aujourd'hui le nom de *cebus*, autrefois commun à tous les sapajous, est principalement répandu dans le Brésil et la Guiane. Il nous paroît démontré qu'il renferme un assez grand nombre d'espèces, malgré l'opinion de quelques auteurs; mais il nous paroît non moins certain que plusieurs de celles qu'ont admises les naturalistes modernes ne sont réellement que de simples variétés. Il n'est point de genre dont l'histoire offre autant de difficultés sous le rapport de la détermination de ses espèces; ou, pour mieux dire, un tel travail est absolument impossible dans l'état présent de la science, quel que soit le nombre des individus que possèdent toutes les collections, et de ceux même que nous pouvons observer vivants. On peut dire que rien n'est plus rare que de voir deux sujets absolument semblables, et qu'il existe presque autant de variétés que d'individus, tant les couleurs du pelage sont peu constantes. Bien plus, l'examen que nous avons fait il y a quelques mois de deux sajous du Brésil, l'un adulte, l'autre encore jeune, nous a convaincu que non seulement la couleur, mais aussi la disposition des poils, varient d'une manière remarquable par l'effet des développements qu'amène l'âge. Ces deux individus ressemblent par leur tête, l'un au sajou brun, et l'autre au sajou cornu, et cependant ils appartiennent très certainement à la même espèce. Or, s'il en est ainsi, n'est-on pas porté à croire que les jeunes individus du *cebus fatuellus*, ou des autres espèces caractérisées par la disposition des poils de leur tête, ont pu donner lieu à quelque double emploi? Quant à nous, nous ne doutons pas qu'il en soit ainsi; cependant, ne pouvant encore le démontrer, et ne possédant pas tous les éléments nécessaires pour la solution de telles questions, nous présenterons une indication succincte des espèces admises par les auteurs.

LE SAJOU BRUN [1].

Pelage brun, clair en dessus, fauve en dessous; dessus de la tête, ligne qui descend sur les côtés de la face, queue et portion inférieure des membres, noirs. Longueur, depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, un pied et quelques lignes; queue formant un peu plus de la moitié de la longueur totale. De la Guiane.

[1] Buffon, t. XV : *cebus apella*, Erxleb.; Geoffroy Saint-Hilaire, *Annales du Musée*, t. XIX : *simia apella*, Linnæus.

LE SAJOU ROBUSTE.

Cebus robustus.

Kuhl et le prince de Neuwied ont donné ce nom à une espèce ou variété qui habite le Brésil, et qui se distingue de la précédente par sa taille un peu plus forte et par quelques légères différences de coloration. Nous ne voyons aucun motif pour séparer du *cebus robustus* le *cebus macrocephalus* de Spix (*loc. cit.*, pl. 1). Tous les caractères qu'indique ce voyageur, tels que celui d'avoir des crêtes très prononcées sur le crâne, sont des caractères communs aux vieux individus de toutes les espèces.

LE SAJOU LASCIF.

Cebus libidinosus [1].

Ce sajou est caractérisé ainsi par Spix : calotte brune-noire, barbe entourant en cercle toute la face ; dos, gorge, barbe, poitrine, membres (excepté les bras et les cuisses) et dessous de la queue, d'un roux ferrugineux; devant de la gorge d'un brun roux foncé; joues, menton, doigts, d'un roux plus clair; corps d'un roux fauve, queue un peu plus courte que le corps. Du Brésil. « C'est, dit Spix, la lasciveté qui rend ce singe remarquable; il aime à faire continuellement des grimaces en regardant certaine partie de son corps. » Il est évident qu'une telle habitude étoit chez le sajou observé par Spix un résultat de la domesticité, et qu'elle appartenoit à l'individu et non à l'espèce.

LE SAJOU CORNU [2].

Pelage marron sur le dos, plus clair sur les flancs, et roux-vif sur le ventre; tête, extrémités et queue brunâtres, deux forts pinceaux de poils s'élevant de la racine du front. De la Guiane.

LE SAJOU A TOUPET.

Cebus cirrifer. Geoff. Saint-Hil.

Pelage brun-châtain; un toupet de poils très élevés, et disposés en fer-à-cheval, sur le devant de la tête; poils longs, doux et moelleux. Du Brésil.

[1] Spix, *loc. cit.*, pl. 2.
[2] Buffon, *Supplément*, t. VII : *cebus fatuellus*, Erxleben : *simia fatuellus*, Linnæus.

C'est près de cette espèce ou variété que doit être placé un sajou du Brésil dont nous avons parlé au commencement de cet article, et qui ressemble au *cebus fatuellus* dans l'état adulte, au *cebus apella* dans le jeune âge. Son pelage, très long et moelleux, est généralement d'un brun châtain ; mais quelques longs poils blancs se trouvent chez l'adulte mêlés parmi les poils bruns. Peut-être le sajou à toupet ne seroit-il qu'un âge intermédiaire?

LE SAJOU TREMBLEUR.

Cebus trepidus. Erxl.

Pelage marron ; poils de la tête relevés, disposés en coiffe, et d'un brun noirâtre ; mains cendrées. Cette espèce, plus douteuse encore que les autres, habiteroit la Guiane hollandoise : c'est le singe à queue touffue d'Edwards (*Glan.*, t. III), et le *simia trepida* de Linnæus.

LE SAJOU COIFFÉ.

Cebus frontatus. Kuhl.

Pelage d'un brun noir, poils du front relevés perpendiculairement ; des poils blancs épars sur les mains. Cette espèce, dont la patrie est inconnue, diffère très peu de la précédente, et doit peut-être lui être réunie.

LE SAJOU A CAPUCHON.

Cebus cucullatus (1).

Poils de la partie antérieure de la tête dirigés en avant ; membres et queue presque noirs, dos et tête brunâtres ; bras, gorge, poitrine roussâtres ; ventre d'un roux ferrugineux. Du Brésil et de la Guiane, selon Spix.

LE SAJOU BARBU.

Cebus barbatus. Geoff. Saint-Hil.

Pelage gris-roux, variant du gris au blanc suivant l'âge et le sexe ; ventre roux, barbe se prolongeant sur les joues ; poils longs et moelleux. De la Guiane.

(1) Spix, *loc. cit.*, pl. 6.

M. de Humboldt rapporte cette espèce ou variété au sajou brun ; et M. Desmarest, qui l'adopte mais avec doute, pense que le sajou gris de Buffon forme une espèce particulière, à laquelle il donne le nom de *cebus griseus*.

LE SAJOU NÈGRE.

Cebus niger (1).

Pelage brun ; face, mains et queues noires ; front et joues blanches. C'est, suivant M. de Humboldt, une simple variété du sajou brun.

LE SAJOU MAIGRE.

Cebus gracilis (2).

Pelage brun-fauve en dessus, blanchâtre en dessous ; vertex et occiput bruns ; formes très grêles. Cette espèce, très douteuse, habiteroit les forêts voisines de la rivière des Amazones.

LE SAJOU A GROSSE TÊTE.

Cebus monachus (3).

Front large et arrondi, pommettes saillantes ; poitrine, ventre, joues, face antérieure des bras, d'un blanc jaunâtre orangé ; face externe des bras blanche ; avant-bras, cuisses, jambes et queue noirs ; dos et flancs variés de noir et de brun ; tête noire en dessus, et blanchâtre sur les côtés ; bande noire descendant sur les côtés de la face, comme chez le *cebus apella*. Cette espèce, dont la patrie est inconnue, n'a été établie qu'avec doute par M. Fr. Cuvier, et ne repose que sur l'examen de deux individus qui même différoient entre eux à quelques égards.

LE SAJOU LUNULÉ.

Cebus lunatus. Kuhl.

Pelage noirâtre ; une tache blanche, en forme de croissant, sur chaque joue. Patrie inconnue.

(1) Buffon, *Supplément*, t. VII : *cebus niger*, Geoffroy Saint-Hilaire.
(2) Spix, *loc. cit.*, pl. 5.
(3) Fr. Cuvier, *Mam. lith.*

LE SAJOU A POITRINE JAUNE.

Cebus xanthosternos. Wied-Neuw, Kuhl.

Pelage châtain, dessous du cou et poitrine d'un jaune roussâtre très clair. Du Brésil.

LE SAJOU A TÊTE FAUVE.

Cebus xantocephalus (1).

Région lombaire, partie supérieure de la poitrine, cou, nuque et dessus de la tête, fauves; portion moyenne du tronc, fesses et cuisses, brunes. Du Brésil.

LE SAJOU FAUVE.

[*Cebus flavus.* Geoff. Saint-Hil.

Pelage entièrement fauve. Du Brésil. Le sajou blanc, *cebus albus* de M. Geoffroy Saint-Hilaire, n'est qu'une variété albine de cette espèce; et le sajou unicolore, *cebus unicolor* de Spix (*loc. cit.*, pl. 4), en est un double emploi.

LE SAJOU A FRONT BLANC.

Cebus albifrons. Geoff. Saint-Hil. (2).

Pelage gris, plus clair sur le ventre; sommet de la tête noir; front et orbite blancs; extrémités d'un brun jaunâtre. Des environs de Maypures et d'Atures, sur les bords de l'Orénoque.

LE SAJOU VARIÉ.

Cebus variegatus. Geoff. Saint-Hil.

Pelage noirâtre, pointillé de doré; ventre roussâtre; poils du dos bruns à la racine, roux au milieu, noirs à la pointe. De la Guiane.

(1) Spix, *loc. cit.*, pl. 3.
(2) L'ouavapavi, *simia albifrons*, Humboldt.

LE SAI (1).

Pelage variant du gris brun au gris olivâtre; vertex et extrémités noirs; front, joues et épaules d'un blanc grisâtre. De la Guiane. Cette espèce, qu'il ne faut pas confondre avec le saï de M. F. Cuvier (qui paroît être le *cebus apella*), est celle que les voyageurs ont le plus souvent désignée sous le nom de singe pleureur.

LE SAJOU A GORGE BLANCHE (2).

Pelage noir; front, côtés de la tête, gorge et épaules, blancs. De la Guiane.

LE SAJOU AUX PIEDS DORÉS.

Cebus chrysopus (3).

Nous décrivons avec quelque détail cette jolie espèce parce qu'elle n'est encore que très peu connue. Son pelage est formé de plusieurs couleurs dont la disposition la rapproche de la plupart de ses congénères, mais dont la nuance la distingue parfaitement. La partie antérieure du dessus et des côtés de la tête, depuis les oreilles et le devant de la tête et du cou, est d'un blanc légèrement jaunâtre; les pieds, les jambes, les régions antérieure et interne des cuisses, les mains, les bras, et une portion des avant-bras, sont d'un roux vif. Le reste des membres, le dessous de la queue, les flancs, les épaules, la partie antérieure du dos, et le dessous du cou, sont d'un brun clair légèrement cendré qui se prolonge sur la partie postérieure de la tête, en prenant une teinte un peu plus foncée; la partie postérieure du dos et toute la région lombaire sont rousses. Enfin le ventre est d'un fauve roussâtre qui se confond par nuances insensibles, en avant, avec le blanc du dessous du cou; en arrière, avec le roux de la partie interne des cuisses. Cette espèce, qui a de nombreux rapports avec l'ouavapavi de M. de Humboldt (*cebus albifrons*), paroît habiter la Colombie. Notre description est faite d'après plusieurs individus entièrement semblables, envoyés au Muséum par le voyageur Plée sous le nom de *carita blanca;* nom très analogue à celui de *cari-blanco* que M. de Humboldt attribue à l'espèce précédente, et qui signifie comme lui *face blanche.*

(3) Buffon, t. XV : *cebus capucinus*, Erxleb. : *simia capucina*, Linnæus.
(2) Buffon, t. XV : *cebus hypoleucus*, Geoffroy Saint-Hilaire : le cariblanco, *simia hypoleuca*, Humboldt.
(3) Fr. Cuvier, *Mam. lith.*

Telles sont toutes les espèces de sajous admises par les auteurs modernes. Quant aux *simia morta* et *simia syrichta*, qui doivent également être rapportées au genre *cebus*, ce sont des espèces établies seulement sur des individus incomplets, et qui doivent dès à présent être retranchées des catalogues.

M. d'Orbigny a figuré (pl. 3), dans son Voyage en Amérique, une variété du *cebus fulvus*, remarquable par la teinte uniformément blond doré de toutes les parties, sa face exceptée, qui est couleur de chair.

LES SAGOUINS
OU GÉOPITHÈQUES.

Geopithecus.

Nous avons donné, en traitant des *singes* en général dans ce même volume, une définition des espèces qu'on réunit sous le nom commun de *sagouins*. On se rappellera d'ailleurs que M. Geoffroy Saint-Hilaire a divisé la famille des singes en deux grandes races, les *catharrhinins* ou singes de l'ancien monde, et les *platyrrhinins* ou singes d'Amérique. Ces derniers sont eux-mêmes distingués en *hélopithèques* ou singes à queue prenante, en *géopithèques* ou singes à queue non prenante, qui sont nos *sagouins*, et enfin en *arctopithèques* (1), ou *ouistitis*, et *tamarins*. Ces trois tribus américaines se trouvent donc nettement circonscrites dans leurs attributs généraux.

Les sagouins forment ainsi une petite famille qui renferme, d'après les travaux les plus récents de M. Geoffroy Saint-Hilaire, quatre genres, qui sont les callitriche, *callithrix;* nyctipithèque, *nyctipithecus;* saki, *pithecia;* et enfin brachyure, *brachyurus*. M. Desmarest regardoit son genre sagouin comme synonyme de *callithrix* de M. Cuvier; mais long-temps auparavant M. de Lacépède avoit proposé pour lui le nom scientifique de *saguinus*. Erxleben ne sépara point les sagouins des *cebus* ou sapajous.

Les sagouins se distinguent de tous les autres singes d'Amérique par leurs habitudes. Leur queue non prenante ne pourroit leur servir à se balancer sur les branches et sauter d'arbre en arbre dans les forêts; aussi de cette conformation sont aussitôt découlées les privations de ce moyen de conservation, et les sagouins ont été contraints de chercher des refuges dans les broussailles et les fourrées du sol, qu'ils ne quittent guère, et dans les crevasses des rochers. De là le nom de *géopithèques*, que leur donna M. Geoffroy Saint-Hilaire. Ces singes, par leur tête arrondie, paroissent avoir reçu en partage une ample dose d'intelligence; leurs yeux organisés pour la vision nocturne semblent prouver qu'ils n'ont jamais plus d'assurance que le soir et aux approches de l'obscurité, et qu'ils restent tapis le jour dans l'asile qu'ils habitent; leur face, communément courte, forme un angle de soixante degrés; leurs narines, largement ouvertes, sont percées sur le côté; leurs mâchoires présentent six dents molaires, et enfin la longue queue qui les distingue ne paroît avoir aucun but d'utilité. M. Geoffroy Saint-Hilaire les divise en deux sections, d'après les indications fournies par l'os incisif ou l'intermaxillaire qui porte les dents incisives. Ainsi s'exprime ce savant dans ses Leçons :

« L'incisif est dirigé en dedans, ou bien il est réfléchi en dehors. Infléchi comme chez tous les autres singes, les dents sont parallèles et contiguës, et la cloison des narines est moins large que ne l'est la rangée des dents incisives. L'intermaxillaire est-il au contraire prolongé et saillant en avant, les incisives s'écartent des canines, et la cloison des narines est tenue plus ample que la rangée des incisives n'a de largeur; mais de nouvelles recherches m'ont fait connoître d'autres différences d'organisation, c'est-à-dire que les deux sections sont susceptibles de subdivisions, ou autrement qu'elles contiennent plusieurs genres. »

M. F. Cuvier a trouvé que le système dentaire des callitriches ou *saïmiris*, premier genre des sagouins, ne différoit point de celui des alouates, des atèles et des sajous; qu'il présentoit trente-six dents, dix-huit à chaque mâchoire, ou quatre incisives, deux canines et douze molaires.

LES CALLITRICHES.

Callithrix (1).

Le type de ce genre est le saïmiri de Buffon, que M. Geoffroy Saint-Hilaire a pris pour le caractériser; et ce savant pense même que les autres espèces de callithriches diffèrent assez notablement du saïmiri par les détails de leur organisation, pour ne point faire partie du même genre. Quoiqu'il en soit, voici les caractères généraux adoptés par les auteurs : tête petite, arrondie; museau court, angle facial de soixante degrés; les canines médiocres; les incisives

(1) Singes dont les molaires sont hérissées de pointes aiguës.

(1) Cuvier, Geoffroy, Illiger, Desmarest : *cebus*, Erxleb.

inférieures verticales, et contiguës aux canines; les oreilles grandes et déformées; la queue un peu plus longue que le corps, couverte de poils courts; le corps assez grêle. Le crâne des callithriches est énormément développé dans le saïmiri, mais beaucoup moins quant à l'ampleur dans les autres espèces; le cerveau acquiert des dimensions qui rendent compte de l'extrême sagacité que le saïmiri manifeste; les yeux sont dans toutes les espèces d'une grandeur considérable; les orbites sont complétement arrondies; l'oreille interne est munie de grandes caisses auditives, mais dans les callithriches, veuve à collier, moloch, et autres, la boîte cérébrale est moins étendue, le trou occipital est plus reculé en arrière, et la cloison inter-orbitaire est entièrement osseuse: leur pelage agréablement coloré leur a mérité le nom de *callithrix*, qui veut dire *beau poil*.

Les mœurs de la plupart des animaux de ce genre sont encore peu connues; on sait seulement que quelques espèces ont beaucoup d'intelligence, vivent de fruits et d'insectes, et se réunissent par troupes considérables dans les forêts équatoriales du Nouveau Monde.

LE SAIMIRI.

Callithrix sciureus. Geoff. Saint-Hil.

Ce joli singe, rempli d'intelligence, a reçu une foule de noms vulgaires; c'est ainsi qu'on le nomme fréquemment *sapajou-aurore* ou *singe-écureuil*. Le nom de *saïmiri*, d'abord employé par Buffon, est usité parmi les Galibis de la Guiane, tandis qu'il est nommé *titi* sur les bords de l'Orénoque, suivant le docte de Humboldt. Linnæus et Screber, dans sa planche 55, lui consacrèrent le nom scientifique de *simia sciurea* ou de singe-écureuil; et M. Geoffroy Saint-Hilaire dans les Annales du Muséum (t. XIX, p. 115, sp. 1), et M. Desmarest dans sa Mammalogie (sp. 75), lui imposèrent celui de *callithrix sciureus*. On en trouve des figures dans l'Encyclopédie, pl. 18, fig. 1; dans Audebert, pl. 7; dans F. Cuvier, t. I, 10e livraison des Mammifères; dans Buffon, t. XV, pl. 67, et figures coloriées, pl. 265.

Le saïmiri a de longueur totale environ un pied onze pouces. Il est remarquable par sa tête arrondie et par l'aplatissement de sa face, qui rend le museau très peu saillant. Des poils courts, en brosse, recouvrent le sommet et le derrière de la tête; ses oreilles sont nues et taillées à angles sur plusieurs points, leur forme est aplatie le long des tempes; les yeux sont gros; la couleur du pelage est en général d'un gris olivâtre tirant sur un roux léger; le museau est noirâtre, tandis que les bras et les jambes sont d'un roux vif; le poil enfin est doux, et couvre abondamment le corps, mais la face est entièrement nue et blanche, excepté le bout du nez qui est marqué par une tache noire qui se reproduit sur les lèvres. Au milieu de chaque joue se dessine une petite tache verdâtre; l'iris des yeux est châtain, et entouré d'un cercle couleur de chair. On distingue deux variétés dans l'espèce de *saïmiri*, l'une qui a le dos d'un jaune verdâtre unicolore, et qui est beaucoup plus commune que l'autre dont le pelage supérieur est varié de roux vif et de noir. Cette dernière a la taille du double plus forte que la précédente; mais toutes deux ont une teinte grise sur les membres, qui se change en un bel orangé sur les avant-bras et sur les jambes. La queue, grise-verdâtre dans son ensemble, est terminée de noir dans une longueur de deux pouces; les parties inférieures sont d'un blanc sale teint de rouille, et les parties génitales sont d'une couleur de chair très vive. Le saïmiri a les ongles des pouces plats et larges, tandis que les autres sont longs et étroits. Ce singe vit d'insectes et de fruits, et se réunit en troupes nombreuses. M. de Humboldt est le seul voyageur qui ait publié sur cet animal des détails précis et complets. Voici ce qu'on lit dans les Leçons de M. Geoffroy Saint-Hilaire: « La physionomie du *saïmiri* ou *titi* de l'Orénoque est celle d'un enfant; c'est la même expression d'innocence, quelquefois le même sourire malin, et constamment la même rapidité dans le passage de la joie à la tristesse. Il ressent aussi vivement le chagrin et le témoigne de même en pleurant; ses yeux se mouillent de larmes quand il est inquiet ou effrayé. Il est recherché par les habitants des côtes pour sa beauté, ses manières aimables et la douceur de ses mœurs. Il étonne par une agitation continuelle; cependant ses mouvements sont pleins de grâces. On le trouve occupé sans cesse à jouer, à sauter et à prendre des insectes, surtout des araignées qu'il préfère à tous les aliments végétaux. » M. de Humboldt a remarqué plusieurs fois que les *titis* reconnoissoient visiblement des portraits d'insectes, qu'ils les distinguoient sur les gravures même en noir, et qu'ils faisoient preuve de discernement en cherchant à s'en emparer en avançant leurs petites mains pour les saisir. Un discours suivi prononcé devant ces animaux les occupoit au point qu'ils suivoient les regards de l'orateur, ou qu'ils s'approchoient de sa tête pour toucher la langue ou les lèvres. En général ils montrent une rare sagacité pour attraper les insectes dont ils sont friands, et jamais les jeunes n'abandonnent le corps de leurs mères lors même qu'elles sont tuées: aussi est-ce à l'aide de ce moyen que les Indiens se procurent les jeunes saïmiris qu'ils vont vendre à la Côte. « Cette affection coïncide, dit M. Geoffroy Saint-Hilaire, avec le développement de la partie

postérieure des lobes cérébraux, dont les saïmiris sont si amplement dotés. »

Ces singes vivent en troupes de dix à douze individus; ils saisissent leurs aliments, soit avec la main, soit avec la bouche, et boivent en humant. On les trouve communément au Brésil et à la Guiane. M. de Humboldt a plus particulièrement observé la variété à dos unicolore sur les bords du *Cassiquiaré*. Les individus âgés ont leur pelage plus foncé en couleur suivant M. F. Cuvier, qui a décrit avec soin les mœurs d'un jeune individu en captivité.

LE SAGOUIN ENTOMOPHAGE.

Callithrix entomophagus. D'ORBIGNY, pl. 4.

Ce gracieux singe, qui rappelle le saïmiri, a l'occiput brun, la face et les oreilles couleur de chair, le museau noir, le pelage gris tiqueté, les membres jaunes, et la partie nue des pieds couleur de chair; sa queue est longue, grise, puis jaune et enfin terminée de brun.

LE SAGOUIN A MASQUE.

Callithrix personatus (1).

Ce sagouin forme, suivant l'opinion de Kuhl, une seule espèce avec celles décrites sous les noms de *sagouins à fraise* et *veuve*. Il est de fait que ces trois animaux ont entre eux de grandes ressemblances, quoique cependant M. Spix les isole. Le sagouin à masque a à peu près de longueur totale deux pieds sept pouces; sur cette longueur la queue à elle seule a un pied trois pouces : son pelage est en entier gris-fauve; la face, le sommet de la tête, les joues, le derrière des oreilles, sont d'une couleur brune-foncée dans la femelle, et d'un noir intense chez le mâle. Les poils des membres et du dos, étant annelés de blanc sale vers la pointe, paroissent grivelés; les parties inférieures sont d'un gris sale; la queue est médiocrement touffue, d'un fauve roussâtre; les poignets et les mains, les pieds de derrière, à l'exception des talons, sont d'un noir assez vif.

Ce sagouin habite le Brésil, depuis le 18e degré de latitude sud jusqu'au 21e, dans les forêts qui bordent les grandes rivières.

(1) Geoffroy, *Ann. Mus.*, t. XIX, p. 113, sp. 2; Humboldt, *Observ. zoolog.*, sp. 21; Desmarest, sp. 76.

LE SAGOUIN-VEUVE.

Callithrix lugens (1).

Cette espèce a été décrite sous le nom de *viduita* ou *simia lugens* par M. de Humboldt, dans ses Mélanges d'observations zoologiques, p. 519. Ses dimensions sont d'environ un pied; son pelage se compose de poils doux, lustrés, d'un noir uniforme, excepté au-devant de la poitrine et les mains qui sont d'un blanc net. La face est blanchâtre, teinté de bleuâtre, et traversée par deux lignes blanches qui se rendent des yeux aux tempes; les poils noirs du sommet de la tête ont un reflet pourpré; la queue et les pieds sont noirs.

Les habitudes de ce sagouin sont tristes et mélancoliques; il vit isolé, et ne se réunit point en troupes comme les autres espèces du même genre. On le trouve dans les forêts qui bordent les rivières de l'Orénoque et du San-Fernando de Atapabo.

LE SAGOUIN A FRAISE.

Callithrix amictus (2).

M. de Humboldt a décrit cette espèce dans ses Mélanges zoologiques, sp. 24, sous le nom de *simia amicta*, sans se rappeler positivement sa patrie. On la dit toutefois du Brésil. Le sagouin à fraise est du double plus gros que le *saïmiri;* son pelage sur le corps, les avant-bras et les jambes, est d'un noir mêlé de brunâtre, les poils des joues sont bruns, le dessous du cou et le haut de la gorge blancs; les mains, depuis le poignet jusqu'à l'extrémité des doigts, sont d'un gris jaunâtre sale; la queue, entièrement noire, est moins touffue que celle des autres sagouins.

LE SAGOUIN A COLLIER.

Callithrix torquatus (3).

Ce singe a été décrit pour la première fois en 1809 par le comte de Hoffmansegg, dans un Recueil allemand sur l'Histoire naturelle. Il le nomma *callithrix torquata*, en lui donnant pour caractères d'avoir le pelage brun-châtain, jaune en dessous avec un demi-collier blanc; la queue un peu plus longue que le corps. Il est du Brésil.

(1) Geoffroy, Desmarest, sp. 37.
(2) Geoffroy, Desmarest, sp. 78.
(3) Geoffroy, Desmarest, sp. 79.

LE SAGOUIN MOLOCH.

Callithrix moloch (1).

Cette espèce a, comme la précédente, été décrite par le comte de Hoffmansegg, qui la nomma *cebus moloch*, et qui la découvrit au Para où elle paroît être rare. Sa taille est du double de celle du saïmiri; son pelage est cendré; mais comme les poils sont annelés, il en résulte que le dos et les régions externes des quatre membres sont variés agréablement; les extrémités sont en dehors d'un cendré plus clair que celui du dessus du corps; le gris des mains et du bout de la queue est très clair et presque blanc; la face est nue, brunâtre, garnie de quelques poils rudes sur les joues et le menton : tout le dessous du corps et le dedans des bras et des jambes sont d'un fauve roussâtre, assez vif, qui s'arrête avec le gris des parties supérieures sans transition; la queue est garnie de poils assez longs à sa base, puis courts à son extrémité, et annelés de gris-brun noirâtre et de blanc sale.

LE SAGOUIN AUX MAINS NOIRES.

Callithrix melanochir (2).

Ce sagouin a été découvert par le prince Maximilien de Wied-Neuwied, et on en trouve une description dans la traduction française de son Voyage au Brésil (tom. II, pag. 10). Il a de longueur trente-cinq pouces dix lignes; en y comprenant la queue, qui à elle seule a vingt et un pouces dix lignes. Les poils qui le recouvrent sont longs, touffus, et doux; la face et les quatre extrémités sont noires, et son pelage paroît gris-cendré parce qu'il est mélangé de noir et de blanc sale; le dos est d'un brun marron rougeâtre; la queue est blanchâtre, souvent presque blanche, et quelquefois teintée de jaune.

Cet animal, très commun dans les forêts de l'intérieur du Brésil, où il est nommé *gigo*, pousse des cris rauques dès le lever du soleil, dont les sons discordants retentissent au loin.

(1) Geoffroy, Desmarest, sp. 80.
(2) Wied, Kuhl, Desmarest, sp. 81 : *callithrix incanescens*, Lichst. : *pithecia*, F. Cuvier.

LE SAGOUIN DES BAMBOUS.

Callithrix donacophilus. D'Orbigny, pl. 5.

Ce sagouin, abondamment recouvert d'un pelage touffu, a pour coloration une teinte assez uniforme de gris clair tiqueté de brun. Cependant du roussâtre clair règne sur le dos et un blond pâle lave les oreilles et la queue. La face est bleuâtre.

LE SAGOUIN MITRÉ.

Callithrix infulatus (1).

Cette espèce a été primitivement décrite par Lichsteintein et Kuhl sous le nom de *callithrix infulata*, et ils se bornent à l'indication des caractères synoptiques les plus saillants, tels que d'avoir un pelage gris en dessus, d'un roux jaunâtre en dessous, avec une grande tache blanche entourée de noir au-dessus des yeux; la queue est noire à son extrémité et d'un jaune roussâtre à sa naissance. Ce sagouin est du Brésil, où il est rare.

§ II.

LES NICTIPITHÈQUES.

Nyctipithecus. Spix (2).

M. de Humboldt, dans ses Mélanges de Zoologie, proposa la formation d'un genre nouveau pour recevoir un animal découvert par lui dans les épaisses forêts de l'Orénoque, et connu sous le nom de *douroucouli*. Ce genre reçut du naturaliste prussien la dénomination d'*aotus*, d'*a* grec, privatif, sans, et *otus*, oreilles; mais ce nom, forgé contre la réalité et très mal choisi, fut changé en 1823 par le Bavarois Spix en celui de *nyctipithecus* ou singe de nuit, nom plus convenable puisqu'il repose sur une particularité essentielle des mœurs des animaux de ce genre. Sans connoître cette dernière synonymie, M. F. Cuvier proposa le nom de *nocthora* en place de celui d'*aotus*.

Les nyctipithèques présentent des caractères génériques fort remarquables, que M. de Humboldt, puis Illiger et Geoffroy, spécifièrent ainsi qu'il suit : dents comme dans les callithriches, museau obtus,

(1) Desmarest, sp. 82.
(2) *Aotus*, Humboldt : *nocthora*, F. Cuvier.

face nue, point d'abajoues; yeux grands, oreilles *nulles;* queue longue, à poils lâches; deux mamelles pectorales, mains et pieds pentadactyles, fesses velues sans callosités. Or on conçoit que de tels caractères ont dû être singulièrement modifiés par une connoissance plus parfaite des formes de l'animal, puisque les oreilles externes dont on supposoit qu'il étoit privé sont au contraire notablement développées. Aussi M. Desmarest dans sa Mammalogie donne-t-il pour caractères au genre *aotus* les suivants :

Tête ronde et fort large; museau court; yeux nocturnes, très grands et rapprochés; les narines séparées l'une de l'autre par une cloison mince; les oreilles très petites; la queue plus longue que le corps, non prenante et recouverte de poils : tous les pieds à cinq doigts et à ongles aplatis.

Tout dans les nyctipithèques rappelle la coupe générale des loris; leurs grands yeux, leur tête arrondie, leurs formes grêles, leurs habitudes nocturnes, semblent en faire les représentants dans le Nouveau Monde des *lemur*, exclusivement confinés dans les régions équatoriales de l'ancien. M. Geoffroy Saint-Hilaire (Leçons sténographiées) a trouvé dans le squelette sept vertèbres cervicales, quatorze dorsales, neuf lombaires, deux sacrées, dix-huit coccygiennes, et jusqu'à trente vertèbres caudales. Long-temps on n'a connu qu'une seule espèce de ce genre, le *douroucouli*, nommé *aotus trivirgatus* par M. de Humboldt; mais deux autres espèces ont été récemment décrites par Spix dans son *simiarum et vespertilionum brasilienses Species novæ*, publié à Munich en 1820. Ces deux espèces ne nous sont connues que par une courte note insérée dans les Leçons sténographiées du savant professeur Geoffroy Saint-Hilaire, et tous les détails de mœurs relatifs aux habitudes et à la manière de vivre des nyctipithèques seront rapportés à l'histoire du *douroucouli* qu'ils concernent exclusivement.

LE NYCTIPITHÈQUE A FACE DE CHAT.

Nyctipithecus felinus (1).

Son pelage est d'un gris brun uniforme, le ventre roussâtre, le tour des yeux blanc et la queue noire à sa moitié terminale.

(1) Spix, pl. 18.

LE NYCTIPITHÈQUE HURLEUR.

Nyctipithecus vociferans (1).

Le pelage est gris-roux par tout le corps, même sur la tête, et il a seulement le tiers de la queue noirâtre. Tous les deux vivent au Brésil.

LE DOUROUCOULI.

Nyctipithecus trivirgatus : aotus trivirgatus (2).

Le *douroucouli*, aussi nommé *cara rayada* par les missionnaires espagnols établis sur les bords de l'Orénoque, est sans contredit un des singes les plus remarquables de l'Amérique méridionale, tant par ses formes corporelles que par les couleurs de son pelage. Sa longueur totale est d'environ vingt-trois à vingt-quatre pouces. Tout le pelage sur les parties supérieures du corps est d'un gris varié qui est dû à ce que chaque poil est annelé de blanc et de noir; les parties inférieures, depuis le menton jusqu'à l'origine de la queue, sont d'un orangé qui remonte sur les côtés du cou; la queue, noire à son tiers terminal, est grise-jaunâtre dans le reste de son étendue; un sourcil blanc surmonte l'œil; trois raies noires sillonnent le front en divergeant : l'une occupe la ligne médiane, et chacune des deux autres naît de l'angle extérieur de l'œil et se recourbe vers l'angle interne : l'intérieur des mains et des oreilles est nu et couleur de chair; la face, également nue, est fuligineuse; l'iris est brun-jaunâtre, et les ongles sont noirs.

Les dents du douroucouli ne diffèrent point de celles des sajous; les mains ont aussi la même conformation; les doigts antérieurs ne sont point extensibles; les ongles sont longs, étroits, creusés en gouttière et un peu crochus; la queue, qui n'est pas prenante, est assez touffue et mobile; le globe de l'œil est très gros et a sa pupille ronde; l'oreille est externe et très développée; le nez n'est point terminé par un mufle; les narines sont étroites; la bouche est fort grande et sans abajoues; les poils sont doux, épais et très soyeux; les intestins grêles sont extrêmement petits; les colons sont au contraire amples; la vulve est grande et assez semblable, par sa forme extérieure, à celle des chiens, et les mamelons sont placés près de chaque aisselle.

(2) Spix, pl. 19.

(3) Humboldt, *Observ. zoolog.*, pl. 28, p. 806; Geoffroy Saint-Hilaire, *Ann. du Mus.*, t. XIX, sp. 1; Desmarest, sp. 83 : *nocthora trivirgata*, F. Cuvier, 43e livraison.

Le douroucouli dort pendant le jour, parce que la lumière du soleil l'incommode, et ne se met en quête de sa nourriture qu'aux approches du crépuscule. Ses tanières sont des troncs d'arbres vermoulus, où il fait le guet lorsqu'il est inquiété par le bruit. En captivité il mange du lait, du biscuit et des fruits; en liberté, au contraire, suivant M. de Humboldt, il chasse aux petits oiseaux, et ne dédaigne point les fruits, tels que les bananes, les cannes à sucre, les amandes du *bertholletia*, et les fèves du *mimosa inga*. Cet animal vit par paires. Pour dormir il prend la même position que les loris, c'est-à-dire qu'il s'assied sur sa croupe, les jambes de derrière ramenées sur le ventre, les quatre mains réunies, le dos courbé, la tête baissée, presque cachée dans les mains; cette position est facilitée par une grande mobilité dans l'articulation des vertèbres. Son cri nocturne ne peut mieux être rendu que par les syllabes *muk-muk*, et n'est pas sans analogie avec celui du jaguar. Aussi est-ce pour cela, dit M. de Humboldt, que les créoles des missions de l'Orénoque l'appellent *titi-tigre*. La voix du douroucouli en effet est d'une force considérable par rapport à la petitesse de sa taille. Il paroît qu'il a aussi deux autres cris, l'un qui est une espèce de miaulement (*e-i-aou*), et l'autre un son guttural très désagréable qu'on peut rendre par les syllabes *quer-quer*. Sa gorge se gonfle lorsqu'il est irrité; il ressemble alors par son renflement et la position de son corps, à un chat attaqué par un chien. Un individu mâle que M. de Humboldt essaya d'apprivoiser fut rebelle à tous ses soins; une femelle, qui a vécu à la ménagerie du Muséum, étoit d'une grande douceur.

Le douroucouli habite les forêts épaisses des bords du Cassiquiaré et du Haut-Orénoque, près des cataractes des Maypures.

§ III.

LES SAKIS.

Pithecia (1).

Les sakis ont été nommés singes à queue de renard ou singes de nuit; cependant ils sont beaucoup moins nocturnes que les nyctipithèques, mais ils sortent de préférence le soir et le matin. Ils sont voisins des sapajous et des sagouins par leurs formes corporelles; mais ils se distinguent des premiers parce que leur queue n'est pas prenante, et on les isole nettement, à la première vue, des autres genres de la famille des sagouins parce que leur queue est garnie de longs poils touffus. Leur système dentaire présente aussi les particularités que M. F. Cuvier a décrites. Il offre trente-six dents: quatre incisives, deux canines, douze molaires en haut et un pareil nombre en bas. Les incisives supérieures sont arrondies à leur bord inférieur, échancrées au côté externe et excavées à la face interne; la canine se termine par une pointe aiguë; les molaires, y compris les fausses, sont hérissées de crêtes diversement contournées: leur analogie se trouverait être parfaitement identique avec les dents des alouates, et paroît être la même que chez les callithriches. Ce genre est aussi séparé des ouistitis par les tubercules mousses de ses molaires; car les dents de ces derniers sont couronnées de tubercules acérés: leurs ongles diffèrent aussi notablement des demi-griffes des ouistitis. Les caractères extérieurs des sakis sont: une tête ronde avec un museau court, dont l'angle facial est de soixante degrés environ; les oreilles de grandeur médiocre, et bordées; la queue moins longue que le corps, et garnie de poils longs et touffus; les pieds pentadactyles, et munis d'ongles courts et recourbés. Les espèces qui composent ce genre vivent dans les profondes forêts du Nouveau Monde de fruits et d'insectes, et dorment ou se cachent le jour, de sorte que leurs habitudes sont peu connues. On dit toutefois qu'elles vivent en troupes de sept ou huit individus, se livrant à la recherche des ruches de mouches à miel; que les sajous les suivent pour s'emparer de leur nourriture, et les battre lorsqu'elles font mine de résister.

(1) Desmarest, Geoffroy, Cuvier, Illiger: *cebus*, Erxleben.

LE SAKI A VENTRE ROUX.

Pithecia rufiventer (1).

Ce saki est remarquable par sa face arrondie, son museau court, ses grands yeux, son manque de barbe, ses narines obliques et dilatées. Il est partout recouvert de poils très longs, très touffus, et qui ont jusqu'à trois pouces de longueur sur les côtés du cou; son pelage est brun, lavé de roussâtre en dessus; roux sur le ventre, chaque poil étant brun à son origine et annelé de roux et de brun; les poils du sommet de la tête forment une sorte de calotte divergente; les poils des pieds et des mains sont ras, et ceux de la face fins et doux et de couleur tannée.

Le saki est très commun dans les forêts de la Guiane françoise.

(1) Geoffroy, Desmarest, sp. 86: le *saki*, le *singe de nuit*, Buffon, pl. 31: *simia pithecia*, Linnæus.

L'YARQUÉ.

Pithecia leucocephala (1).

Cette espèce de singe a le corps long de dix à onze pouces et son pelage brun-noir; les poils sont longs, touffus en dessus, et beaucoup moins en dessous; ceux de la tête sont courts et ras. Les joues, le front et la mâchoire inférieure sont d'un blanc sale teinté de jaunâtre; le tour des yeux, le nez et les lèvres, sont les seules parties nues, et colorées en brun.

Les yarqués se réunissent par petites troupes d'une douzaine d'individus, et recherchent dans les broussailles le miel des abeilles sauvages. On les trouve aux environs de Cayenne.

LE SAKI MOINE.

Pithecia monachus (2).

Ce singe seroit remarquable par son pelage varié de grandes taches brunes et blanchâtres; les poils sont bruns à leur origine, et roux et dorés à leur extrémité : il n'a point de barbe; les poils divergents de l'occiput se terminent au vertex. Sa taille est aussi plus petite que celle du saki à ventre roux. On le trouve au Brésil.

LE SAKI A TÊTE JAUNE.

Pithecia ocrocephala (1).

Ce singe, de la taille du yarqué et dont un seul individu existe dans la collection de M. Temminck, provient, dit-on, de Cayenne. Son pelage est d'un marron-clair en dessus, puis d'un roux-cendré jaunâtre en dessous, avec les mains et les pieds d'un brun noir. Les poils qui recouvrent le front et qui entourent la face sont d'un jaune d'ocre.

LE SAKI A MOUSTACHES ROUGES.

Pithecia rufibarba (4).

Cette espèce a été décrite d'après un individu conservé dans la collection de M. Temminck, et provenant de Surinam. Le corps est en dessus d'un brun noir, et d'un roux pâle en dessous; la queue paroît pointue par la diminution de longueur des poils : on n'observe point non plus de tache blanche au-dessus de l'œil.

(1) Geoffroy, Desmarest : *saki* et *yarqué*, Buffon, pl. 12 : *simia pithecia*. Linnæus, Audebert, pl. 2.
(2) Geoffroy, Desmarest, sp. 90.
(3) Kuhl, Desmarest, sp. 89.
(4) Kuhl, Desmarest, sp. 88.

LE MIRIQUOUINA.

Pithecia miriquouina (1).

Ce singe, décrit soigneusement par d'Azara, est long, sans y comprendre la queue, de trente-deux pouces. Il habite les bois de la province de Chaco et de la rive occidentale de la rivière du Paraguay, que cet animal n'a jamais traversée. Il vit dans les forêts, et on dit qu'en captivité il est paisible et docile. Ce singe a un cou très court qui paroît plus gros que la tête, parce que celle-ci est petite et globuleuse; son œil est grand, et l'iris est couleur de tabac d'Espagne; l'oreille est très large, arrondie et velue; le pelage est très touffu; une tache blanchâtre, finissant en pointe, surmonte l'œil; la face est nue; les joues, légèrement velues, sont blanchâtres; tout le dessus du corps est d'un gris-brun assez uniforme, quoique les poils soient annelés de noir et de blanchâtre; les parties inférieures ont une belle couleur cannelle fort vive; la queue est noire, excepté à son origine, où elle est couleur de tabac d'Espagne en dessous; les poils du dos sont longs d'un pouce et demi, et ceux de la queue ont vingt et une lignes. La femelle ne diffère pas du mâle par ses teintes; elle est seulement un peu plus petite, et présente une mamelle sur chaque côté de la poitrine. On ne connoît point les mœurs du miriquouina, qui est la seule espèce de son genre qui s'avance autant vers les latitudes méridionales.

§ IV.

LES BRACHYURES.

Brachyurus. Spix (2).

Les brachyures ne diffèrent en rien par les caractères essentiels d'organisation des sakis; leur boîte crânienne, leur système dentaire, sont analogues; mais leur queue, lâche et touffue comme celle des sakis, est de moitié plus courte : de là leur nom de *brachyurus*, courte-queue. Les espèces qui

(1) Geoffroy, Desmarest, sp. 87 : d'Azara, *Paraguay*, t. II, p. 243.
(2) *Pithecia*, Desmarest, Geoffroy : *cebus*, Erxleben : *simia*, Linnæus.

composent ce genre sont remarquables par leur chevelure épaisse, et rabattue sur le front, et par la longue barbe qui revêt le menton et couvre la partie latérale des joues. Ils habitent les profondeurs des forêts, et leur naturel paroît triste et mélancolique. Lorsqu'ils sont irrités, ils se dressent sur leurs pieds de derrière, grincent des dents, se frottent la barbe, et s'élancent sur leur ennemi; ils boivent avec le creux de leurs mains, et prennent les plus grandes précautions pour ne jamais se mouiller. Ces détails, que nous empruntons à M. Geoffroy Saint-Hilaire dans ses Leçons sténographiées, se rapportent à cinq espèces connues de ce genre, dont deux ont été découvertes par M. Spix.

LE COUXIO.

Brachyurus satanas (1).

Ce singe est sans contredit l'espèce la plus remarquable et la plus singulière qu'on puisse signaler, par la couleur uniforme et sombre de son pelage, et par la physionomie bizarre que lui donne une épaisse barbe. Le *couxio* a de longueur totale environ deux pieds neuf pouces, en y comprenant la queue. Sa face est nue, de couleur brune; l'ampleur de la bouche laisse entrevoir les dents, et les canines surtout sont d'une grande force; le pelage est d'un brun foncé et lustré chez les mâles, et d'un brun fuligineux chez les femelles. Les jeunes sont entièrement d'un gris brunâtre. Les poils sont épais sur le corps, rares et grêles sur la poitrine, le cou, le ventre, et sur les faces internes des membres; la tête paroît revêtue d'une sorte de chevelure formée de poils droits, assez longs, retombant sur le front et sur les tempes, en s'irradiant du sommet de l'occiput comme d'un point central. Une barbe touffue, flexueuse, médiocrement longue, occupe les joues et le menton, et se compose de poils prodigieusement épais et tous d'égale longueur; de sorte qu'ils forment un demi-cercle barbu autour du visage, tel qu'on en voit des exemples chez les Juifs. La queue est d'un brun noir, et la barbe des femelles est moins prononcée que celle des mâles.

On ne connoît point les mœurs des *couxio*, dont le Muséum possède plusieurs individus très bien conservés. Seulement ils habitent la Guiane la plus déserte et le Para.

(1) Geoffroy, *Leçons sténograph.* : *pithecia satanas*, Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX, sp. 1; Desmarest, sp. 84 : *cebus satanas*, Hoffman : *brachyurus israelita*, Spix ; *couxio*, Humboldt, *Mél. zool.*, pl. 27.

LE CAPUCIN.

Brachyurus chiropotes (1).

Ce singe, de la taille du précédent, a son pelage roux-marron; la face et le front sont nus; ses yeux sont grands et enfoncés; la chevelure qui recouvre le sommet de la tête est formée par des poils fort longs, et disposés sur chaque tempe en une touffe ou toupet assez long; la barbe est très épaisse et retombe sur la poitrine, qu'elle recouvre en partie; la queue est d'un brun noirâtre, et les testicules ont une belle couleur pourprée. Le *capucin de l'Orénoque* a des mœurs tristes et solitaires : il vit isolé par couples dans les immenses déserts du Haut-Orénoque. Son nom de *chiropotes*, qui boit avec la main, lui a été donné par M. de Humboldt, parce qu'il prend un soin particulier de sa barbe, en ayant grand soin de ne pas la mouiller en buvant.

A ces deux espèces on doit joindre sans doute celle que M. Stew. Traill a décrite comme en étant très voisine, et n'en différant que par quelques teintes peu importantes du pelage, et qu'il nomme SAKI A GILET, *pithecia sagulata* (Mémoires de la Société Wern., tom. III, pag. 167), dont la queue est *longue*, noire, très velue et claviforme; la barbe noire, ainsi que le corps en dessus, et les poils du dos de couleur ocracée. Ce mammifère a été découvert à Démérary, dans la Guiane hollandoise, par M. Edmonstone.

On devra probablement laisser parmi les *brachyurus* :

LE CACAJAO.

Simia melanocephala (2).

Ce singe a été exactement figuré par M. Griffith, dans sa traduction du Règne animal. Ce qui le distingue dès la première vue est sa tête en entier de couleur noire, tandis que le corps et les membres sont d'un brun-jaunâtre clair. Sa queue, assez courte et touffue, est brune-jaunâtre, terminée de brun; les parties inférieures et la face interne des membres sont plus claires que les flancs; les mains et les pieds sont noirs, et remarquables par des doigts très allongés.

La cacajao, nommé aussi dans les forêts de la

(1) Geoffroy, *Leçons sténogr.* : *pithecia chiropotes*, Geoffroy, Desmarest, sp. 85 : *simia chiropotes*, ou capucin de l'Onéroque, Humboldt, *Observ. zoolog.*

(2) Humboldt, pl. 29 : *pithecia melanocephala*, Geoffroy, Desmarest.

Guiane et sur les bords de la rivière Noire *caruiri, shucuzo* et *mono-rabon*, vit en troupes qui recherchent les fruits sucrés et doux, tels que les bananes et les goyaves. Ses habitudes sont lentes et paresseuses, et son caractère doux et paisible.

LES OUISTITIS.

Arctopithecus. Geoff. [1].

De tous les singes, les ouistitis sont les quadrumanes qui se rapprochent le plus visiblement des mammifères de l'ordre des rongeurs, par les traits fondamentaux de leur système osseux buccal. Quelles différences en effet entre les orangs et les gibbons, si remarquables par leurs longs bras, les semnopithèques dont les formes sont grêles, les babouins ou cynocéphales à museau de dogue, les sapajous à queue enroulante, et ces ouistitis au corps grêle, à tête arrondie, à longue queue velue! Ce n'est qu'aux sagouins qu'ils se lient, et c'est parmi eux qu'ils ont été classés pendant fort longtemps; mais on ne peut que reconnoître la justesse des idées de M. Geoffroy Saint-Hilaire, qui a le premier isolé cette petite tribu sous le nom d'*arctopithèques* ou de singes dont les ongles sont analogues à ceux des ours.

Les ouistitis s'éloignent donc des autres genres, non seulement par la petitesse de leur taille, l'harmonie svelte et gracieuse des formes, la vivacité des couleurs qui teignent leur pelage, mais encore par les traits les plus fondamentaux de l'organisation.

C'est ainsi que, par opposition avec ce qui existe chez tous les autres quadrumanes, les ouistitis ont leurs incisives proclives et obliques, et leurs ongles comprimés, recourbés, crochus, imitant de véritables griffes: leurs dents, au nombre de trente-deux, tandis que tous les autres singes américains en ont trente-six, se composent de quatre incisives, deux canines, dix molaires à chaque mâchoire. Les incisives d'en haut, très déjetées en avant et fort larges, sont convexes sur leur face antérieure, concaves sur la postérieure, et un peu échancrées sur leur côté externe seulement; celles d'en bas sont plus étroites que les précédentes, mais plus allongées: les molaires antérieures ont sur leur couronne une pointe aiguë s'élevant au bord externe, et un talon sur leur côté interne; les plus reculées dans la bouche ont leur surface hérissée, celle du maxillaire supérieur d'un tubercule interne et de deux externes, et celle de l'arcade inférieure, de deux internes et d'autant sur le rebord extérieur.

Tels sont les caractères zoologiques les plus constants pour réunir les ouistitis en un groupe qu'on ne peut assimiler à aucun autre. L'examen des divers systèmes organiques ne fournit pas moins des données précises et non à dédaigner, pour en tracer le signalement générique; ainsi le pouce de la main est peu mobile, et se trouve presque soudé au carpe, sans jouir par conséquent des mouvements d'opposition si complets, si étendus, chez tous les autres singes, faculté qui leur a valu le nom de quadrumanes: ce pouce, au lieu d'être revêtu d'un ongle aplati, présente une véritable griffe allongée et robuste. Cette anomalie ne se reproduit point au pouce du pied, qui est légèrement mobile, et revêtu d'un ongle aplati, à la manière des pouces de tous les singes. Les membres postérieurs sont plus allongés que les antérieurs, et décèlent les fonctions qu'ils sont appelés à remplir, c'est-à-dire à s'élancer de branche en branche à aider le saut et l'action de grimper dans les forêts touffues qu'ils habitent; leur queue est longue, abondamment revêtue de poils sur toute sa surface, et ne se contourne point ou n'est point prenante à l'extrémité, comme celle des sapajous: leurs oreilles sont grandes, minces, cartilagineuses et presque dénudées, et leurs narines sont percées sur les côtés du nez à une assez grande distance l'une de l'autre.

Les ouistitis sont recouverts d'une épaisse fourrure, moins serrée sous le corps et en dedans des membres, composée de poils doux, soyeux, très mollets; ce qui avoit porté Illiger à créer comme nom générique le mot *hapale*, du grec απαλὸς, *mollis*: les nuances les plus gracieuses les teignent ordinairement, et leur donnent un aspect satiné. Comme tous les singes américains, les ouistitis n'ont point d'abajoues ni de callosités dénudées sur les fesses. Leur angle facial est toutefois très ouvert, d'environ soixante degrés, et la peau de leur face n'est point hérissée de poils.

De cette organisation générale doivent naturellement découler pour les ouistitis des mœurs et des habitudes différentes de celles des autres singes. Leur petite taille, dont les proportions sont sveltes; leur queue, qu'ils portent le plus habituellement redressée sur le dos; leurs ongles acérés, en font des animaux destinés à vivre dans les forêts à la manière des écureuils, avec lesquels ils ont plus d'une analogie, soit de formes, soit de mœurs. Leur intelligence est peu étendue, peu complète, bien que leur angle facial fasse supposer une certaine ampleur dans la boîte crânienne, et par suite dans le cerveau. Ce profil presque vertical est donc dû à un allongement de la face, qui ne contribue en

[1] *Hapale*, Illiger: *jacchus* et *midas*, Geoffroy: *saguinus*: Lacépède et Cuvier: *simia*, Linnæus *callithrix*, Erxleben.

rien au développement des hémisphères cérébraux moins volumineux que le cervelet; ce qui doit subordonner l'intelligence à l'acte de la génération, dont la prééminence n'est pas douteuse. Leur large conque auditive doit recueillir avec une grande finesse les sons répandus dans l'air, et ce sens doit jouir chez ces petits êtres d'une perspicacité peu commune. Il en est de même de l'odorat, mis en communication avec l'atmosphère par deux ouvertures élargies. Le toucher seul est à peu près nul, ou du moins fort incomplet, puisque les doigts sont peu mobiles, et que le pouce est comme fixé sur le carpe. Cette imperfection est alors remplacée par des ongles aigus, accrochants, destinés à se cramponner sur les écorces et sur les branches, et qui doivent suppléer par une adresse matérielle à la finesse intellectuelle et au tact des autres singes.

Toutefois le cerveau est assez régulier pour que les actes soient communément empreints d'une certaine prudence, et d'une connoissance des corps nuisibles ou utiles qui les entourent, sans que pour cela on puisse leur accorder une dose remarquable d'intelligence. Dans leur état sauvage les mouvements sont rapides, pleins de grâces et de gentillesse; la brusquerie de leurs manières, l'inconstance de leurs allures, les caprices du moment qui ont tant d'influence sur leur attention toujours rapide et mobile, la beauté de leur pelage, en font des êtres aimables, qu'on chercheroit à conserver en captivité s'ils pouvoient vivre dans nos climats : ce n'est pas cependant que plusieurs espèces n'aient bravé les hivers de la France, car nous savons qu'un marikina couroit dans les rues de Brest par les plus grands froids sans être incommodé; mais ces exemples sont très peu nombreux, et tiennent à des exceptions individuelles.

Des ouistitis en captivité, observés par divers naturalistes, témoignoient une grande aversion pour les chats et les guêpes, qui leur rappeloient deux redoutables ennemis de leurs climats, les premiers ne différant point en effet par les formes de plusieurs chats carnassiers du Nouveau Monde, et les secondes étant très voisines des guêpes rouges si dangereuses au Brésil et à la Guiane. Ces individus reconnoissoient même les figures coloriées qu'on plaçoit sous leurs yeux; et lorsque c'étoit par exemple celles des grillons et des sauterelles, qu'ils aimoient, ils cherchoient à s'en saisir. Ceci nous rappelle que des macaques bonnet-chinois, que nous placions devant un miroir, faisoient la grimace à leur image, en la voyant reproduite par l'être imaginaire offert à leurs yeux, et s'empressoient de le chercher par derrière, absolument de la même manière que le faisoient les Nègres océaniens soumis à cette épreuve.

Des ouistitis captifs recherchoient les insectes, tels que les sauterelles, les hannetons, etc.; les pommes cuites, le sucre; les œufs, qu'ils vidoient avec adresse, tandis qu'ils refusoient les amandes, les fruits acides, et les chairs non cuites; cependant si l'on plaçoit dans leur cage un petit oiseau en vie, ils se jetoient sur lui pour le tuer, et suçoient la cervelle après avoir brisé le crâne. De telles habitudes prouvent que ces singes à dents hérissées de pointes ont des mœurs cruelles comme celles des mésanges et des pies-grièches, avec lesquelles ils ont des rapports par leur humeur colérique, leur cri aigu et perçant, leurs brusques mouvements, leurs mobiles désirs. Ainsi les peint M. F. Cuvier : « Les ouistitis adultes n'ont jamais montré beaucoup d'intelligence; très défiants, ils étoient assez attentifs à ce qui se passoit autour d'eux; et on auroit pu leur croire de la pénétration, à n'en juger que par leurs grands yeux toujours en mouvement, et par la vivacité de leurs regards. Cependant ils distinguoient peu les personnes, se méfioient de toutes, et menaçoient indifféremment de leurs morsures celles qui les nourrissoient et celles qui les voyoient pour la première fois; peu susceptibles d'affection, ils l'étoient beaucoup de colère; la moindre contrariété les irritoit; et lorsque la crainte s'emparoit d'eux, ils fuyoient se cacher en jetant un petit cri court mais pénétrant; d'autres fois, et sans motifs apparents, ils poussoient un sifflement aigu qu'ils prolongeoient singulièrement sur le même ton : ils avoient besoin de déposer souvent de l'urine goutte à goutte, et ils le faisoient toujours au même endroit et en s'accroupissant. »

Les ouistitis vivent exclusivement dans les régions chaudes du Nouveau Monde, et principalement dans les forêts du Brésil et de la Guiane.

Les naturalistes les ont divisés en deux tribus : la première, celle des *Jacchus*, Geoffroy, ou *Hapale*, Illiger, ou ouistitis proprement dits, a les dents incisives inférieures inégales et cylindriques, le front peu apparent; et la deuxième, ou celle des tamarins, *Midas*, Geoff., est caractérisée par les incisives taillées en bec de flûte, et le rebord orbitaire du front saillant. Ces deux petits genres assez naturels ont été proposés par M. Geoffroy Saint-Hilaire. Mikan, dans ces derniers temps, leur en a associé un troisième, celui des *marikinas;* mais comme les trois divisions admises par l'auteur allemand ne reposent que sur l'arrangement des poils, il en résulte qu'elles doivent être rejetées, ou qu'elles peuvent tout au plus servir à établir des races parmi des êtres dont les espèces d'ailleurs se réunissent par un passage insensible de l'une à l'autre.

L'OUISTITI VULGAIRE.

Jacchus vulgaris (1).

L'ouistiti est l'espèce la plus anciennement connue du genre; et Edwards en avoit donné une assez bonne figure dans ses Glanures, sous le nom de *sanglin* ou de *sagui minor*. Ce petit singe, gracieux et proportionné dans ses formes, a le corps long d'environ huit pouces, tandis que la queue en a de onze à douze : sa face est très aplatie; elle est complétement nue, ainsi que les oreilles, les mains et les pieds, et de couleur de chair; son pelage est cendré, tirant au brun sur la tête et sur le cou, et offrant dix ou onze bandes alternativement brunes et cendrées sur le dos et sur les reins; la queue elle-même présente quinze ou dix-huit de ces bandes d'égale largeur, qui la coupent par des cercles de l'effet le plus agréable : ces rayures sont dues à ce que les poils, tous assez allongés, ont leur racine noire, leur milieu jaune, surmonté par un cercle noir, tandis que la pointe est blanche; parfois aussi la queue est régulièrement annelée de noir et de blanc : les parties inférieures du corps et celles des cuisses sont brunes, tiquetées de blanc; une tache d'un blanc pur occupe le milieu du front entre les yeux; et des poils longs et flottants, d'un blanc de neige tiqueté de brunâtre, enveloppent les oreilles.

On en connoît une variété dont le pelage est roux et la croupe annelée de fauve et de cendré.

Les ouistitis à peine âgés de quelques mois diffèrent de leurs père et mère en ce que les rayures des parties supérieures du corps sont à peine apparentes, et que leur tête est grisâtre. A leur naissance l'occiput et le cou sont d'un noir intense, même dans le lieu où, plus tard, doit se dessiner une tache blanche; le corps et les membres sont alors d'un gris roussâtre. Les ouistitis mâle et femelle ont les organes de la génération dénudés tout alentour, et hérissés de petits tubercules qui paroissent tenir à un appareil glanduleux dont le but est inconnu.

M. Frédéric Cuvier est le seul auteur qui ait eu occasion d'observer la gestation de ces singes; voici les détails qu'il fournit à ce sujet. « Deux de ces animaux ayant été réunis vers la fin de décembre 1819, quoique assez imparfaitement apprivoisés, ne tardèrent pas à s'accoupler : la femelle conçut et mit bas, le 27 avril 1819, trois petits, un mâle et deux femelles, très bien portants; mais il n'a pas été possible de fixer la durée de la gestation, parce que ces animaux s'accouplèrent presque jusqu'au moment de la naissance des petits : ceux-ci, en venant au monde, avoient les yeux ouverts, et étoient revêtus d'un poil gris-foncé très ras, et à peine sensible sur la queue; ils s'attachèrent aussitôt à leur mère en l'embrassant, en se cachant dans ses poils; mais avant qu'ils tétassent, elle mangea la tête à l'un d'eux : cependant les autres prirent la mamelle, et dès ce moment la mère leur donna ses soins que le père partagea bientôt. Tout ce qu'Edwards dit d'une paire de ces animaux qui produisit en Portugal, j'ai pu l'observer sur ceux dont je parle. Lorsque la femelle étoit fatiguée de porter ses petits, elle s'approchoit du mâle, jetoit un petit son plaintif, et aussitôt celui-ci les prenoit avec ses mains, les plaçoit sous son ventre ou sur son dos, où ils se tenoient eux-mêmes, et il les transportoit ainsi partout jusqu'à ce que le besoin de téter les rendît inquiets; alors il les rendoit à leur mère, qui ne tardoit pas à s'en débarrasser de nouveau. En général, le père étoit celui des deux qui en avoit le plus de soin; la mère ne montroit pas pour eux cette affection vive, cette tendre sollicitude que la plupart des femelles ont pour leurs petits : aussi le second mourut-il au bout d'un mois, et le troisième ne prolongea sa vie que jusqu'à la mi-juin. Depuis les premiers jours de ce mois, la mère, ayant éprouvé de nouveau les besoins du rut, avoit fini par perdre son lait. »

L'ouistiti a les mœurs irritables et colériques, analogues à celles des autres individus de la famille : il est commun à la Guiane et au Brésil.

(1) Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX, p. 119; Desmarest, *Mammif.*, esp. 93, p. 92; *Encyclopédie*, pl. 18, fig. 14; Isidore Geoffroy, *Dict. class.*, t. XII, p. 516 : *ouistiti*, Buffon, t. XV, pl. 14, et fig. col. no 244; Fr. Cuvier, *Mammifères*, 8e livrais. : *simia jacchus*, Linnæus; Screber, pl. 33; Humboldt, *Observ. zoolog.*, esp. 34 : *callithrix jacchus*, Erxleben, esp. 32, p. 56 : *singe musqué*, Brisson.

L'OUISTITI A PINCEAU.

Jacchus penicillatus (1).

L'ouistiti à pinceau ressemble beaucoup à l'espèce ordinaire, dont il a la taille, et M. Georges Cuvier croit même qu'il n'en est qu'une variété; cependant, toutes proportions gardées, sa tête a des formes arrondies et des dimensions plus petites : sa gorge, ainsi que le ventre, sont de couleur roussâtre; la tache blanche qui règne sur le front forme un triangle plus large que chez l'ouistiti vulgaire; son pelage est d'un brun roux cendré sur le dos, et les reins et la queue sont annelés de brun et de cendré clair : mais ce qui distingue l'ouistiti et ce qui lui a valu son nom, est un pinceau de longs poils noirs qui oc-

(1) Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX, p. 119; Humboldt, *Observ. zoolog.*, esp. 38 *bis*; Desmarest, *Mam.*, esp. 94, p. 92; Isidore Geoffroy, *Dict. class.*, t. XII, p. 519; Spix, pl. 26.

cupe le devant de l'oreille. Quelques individus même ont aussi de ces longs poils allongés implantés sur l'occiput et sur le bord postérieur de l'oreille : ces touffes poilues sont de couleur fuligineuse chez les jeunes individus.

Cet ouistiti est très commun au Brésil, et l'on ne possède sur ses mœurs que des détails peu complets. « Les *sahuis* (*jacchus penicillatus*), dit le prince de Neuwied (dans la relation de son voyage au Brésil, t. II, p. 115, trad. franç.), s'offrirent à notre rencontre par troupes à l'embouchure du *Rio da Salza* ou *Peruaçu;* mais, aussi agiles que les écureuils, ils grimpèrent aux arbres trop vite pour qu'on pût les tirer. »

L'OUISTITI A TÊTE BLANCHE.

Jacchus leucocephalus (1).

Cet ouistiti est encore une espèce ambiguë sur laquelle on a des doutes fondés; peut-être n'est-ce en effet qu'une variété de l'ouistiti vulgaire. Sa taille est un peu plus forte que celle des deux espèces précédentes; sa face est nue et de couleur de chair; son pelage est jaune-roux, excepté le front et toute la tête qui sont, ainsi que la gorge et le dessous du cou, de couleur blanche; deux bouquets de poils noirs allongés et rigides sont implantés en avant et en arrière de chaque oreille; une tache brune noirâtre règne sur la partie supérieure du dos et sur les épaules, et se perd insensiblement avec le blanc des parties inférieures et du dedans des membres; les régions externes des extrémités sont revêtues de poils brun-noir à pointes d'un blanc sale; la queue, comme celle des deux précédentes espèces, est annelée, et les mains et les pieds sont noirâtres.

Cet ouistiti habite le Brésil; mais toute son histoire est réduite à une description de forme : cependant dans ces derniers temps M. Auguste de Saint-Hilaire en a rapporté plusieurs individus de la capitainerie des Mines, et affirme ne l'avoir jamais rencontré dans les bois vierges.

L'OUISTITI-OREILLARD.

Jacchus auritus (2).

Ce petit singe est de même taille que l'oustiti ordinaire; il est en dessus zoné de bandes alternativement rousses et noires à peine distinctes, ce qui tient à ce que les poils sont noirs et cerclés très étroitement de jaune à leur pointe; le ventre, les flancs et la gorge sont noirs, et les membres sont noirâtres et grisâtres; le dessus de la tête est roux-jaunâtre, tandis que la face est recouverte de très petits poils blancs; une quinzaine d'anneaux gris cendrés et autant de bruns-noirâtres se dessinent sur la queue; un pinceau médiocre de poils blancs forme le caractère le plus tranchant de cette espèce, et occupe le devant de l'oreille.

Le pelage des jeunes se compose de poils annelés de noir et de roux, ce qui lui donne une couleur brune assez uniforme plus ou moins claire; le sommet de la tête est de ce même brun plus foncé que celui du corps, et quelquefois d'un brun-fauve doré. La patrie de ce singe est le Brésil.

L'OUSTITI A CAMAIL.

Jacchus humeralifer (1).

Plus petit que l'ouistiti ordinaire, ce singe a la queue proportionnellement plus longue; sa face est blanche, encadrée de brun clair, et recouverte sur le front de petits poils fins et serrés : son pelage est brun châtain; mais les poils du dos sont blancs dans leur milieu, noirs à leur origine et à leur extrémité, d'où résulte une teinte générale noirâtre; les cuisses sont d'un brun tiqueté de blanc : un camail d'un blanc neigeux occupe le haut du dos, et cette couleur est celle qui règne encore sur les bras, le cou, et tout le reste du corps; de très longs poils blancs naissent en faisceaux, non pas sur le bord des oreilles, comme chez les espèces précédentes, mais bien sur ses faces antérieures et postérieures; enfin les anneaux colorés de la queue sont mal arrêtés et à peine distincts.

C'est du Brésil que provient cet ouistiti.

L'OUISTITI MÉLANURE.

Jacchus melanurus (2).

De la taille de l'ouistiti vulgaire, le mélanure a, ainsi que l'indique son nom, la queue d'un brun noir

(1) Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX, p. 119 : *simia Geoffroyi*, Humboldt, *Observ zoolog. prod.*, esp. 37; Desmarest, *Mammal.*, esp. 95, p. 93; Isidore Geoffroy, *Dictionn. class.*, t. XII, p. 517; Wied, 2e livrais. : *jacchus albicollis*, Spix, *Bras.*, pl. 25.

(2) Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX, p. 119; Humboldt, *Prod. Rech. zoolog.*, esp 36; Desmarest, *Mammifères*, esp. 96, p. 93; Isidore Geoffroy, *Dictionn. class.*, t. XII, p. 518

(1) Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. XIX, p. 120; Humboldt, *Observ. zoolog. prod.*, esp. 38; Desmarest, *Mamm.*, esp 97, p. 93; Isidore Geoffroy, *Dict. class.*, t. XII, p. 518.

(2) Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. XIX, p. 120; Des-

uniforme, et d'un tiers plus longue que le corps. La face, les pieds et les mains sont bruns, et le pelage sur le corps est noirâtre-fauve, plus foncé sur les reins et sur les bras. Les parties inférieures et intérieures sont d'un gris tirant légèrement sur le fauve; du jaunâtre teint les parties externes des cuisses, et s'étend jusque sur le bassin.

Par son organisation, cette espèce fait le passage des ouistitis aux tamarins. Elle vit au Brésil.

L'OUISTITI MICO.

Jacchus argentatus (1).

Le mico est un des singes les plus gracieux. Son pelage, composé de poils soyeux, satinés, brillants comme de l'amiante ou de la soie, reflète un blanc argenté ou nacré. Les parties nues de la face, telles que le museau, les oreilles, et même la paume des mains et la plante des pieds, sont vivement colorées en rouge-vermillon que relèvent quelques poils noirs sur les sourcils et sur les lèvres. Sa taille est celle de l'ouistiti vulgaire, et la queue a le double de la longueur du corps. On en indique une variété dont la queue seroit toute blanche, ainsi que le pelage.

M. Isidore Geoffroy soupçonne, avec assez de raison toutefois, que le mico pourroit bien être une variété albine de l'ouistiti mélanure; ou peut-être l'âge adulte, dont le mélanure ne seroit que la première livrée.

Le mico vit au Para.

LE TAMARIN AUX MAINS ROUSSES,

OU TAMARIN ORDINAIRE.

Midas rufimanus (2).

Le tamarin aux mains rousses, que l'on distingue par ces derniers noms du tamarin aux mains noires, est l'espèce la plus anciennement connue. C'est du nom de *tamary*, qu'il porte dans le Maragnon, qu'on a tiré la dénomination françoise adoptée. Ce singe a six à sept pouces de longueur, et la queue en a environ onze ou douze. Ses oreilles sont élargies, nues et découpées, et son front est saillant. Toutes les parties antérieures du corps sont d'un noir intense, ainsi que les membres, dont les extrémités sont colorées en beau jaune orangé. Les parties postérieures, à l'exception de la tête et du cou, sont variées de brun et de roux, ce qui est dû à ce que les poils sont annelés de brun et de fauve. La queue est partout uniformément noire; et la face, les oreilles, et l'intérieur des mains et des pieds, sont d'un brun violâtre foncé. La nature du pelage est douce, soyeuse, et les poils qui le composent sont longs et très fournis.

Ce tamarin est vif, gai, d'un naturel très irritable, très capricieux dans ses désirs, et d'une intelligence assez bornée.

Il vit en troupes nombreuses, dans les hautes futaies des terrains élevés et éloignés des habitations, à la Guiane et au Maragnon.

marest, *Mamm.*, esp. 98, p. 93; Isidore Geoffroy, *Dictionn. class.*, t. XII, p. 518.

(1) Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. XIX, p. 120; Desmarest, *Mamm.*, esp. 99, p. 94; Isidore Geoffroy, *Dict class.*, t. XII, p. 518 : le *mico*, Buffon, t. XV, pl. 18, et pl. col. 266; Humboldt, *Observ. zoolog.*, esp. 40: *simia argentata*, Linnæus; Screber, pl 36.

(2) Geoffroy, *Annal*, *du Mus.*, t. XIX, p. 121 : *jacchus midas*, Desmarest, esp. 100, p. 94 : *simia midas*, Linnæus; Screber, pl 37 (copiée d'Edwards, *Gl.*, pl. 196 : le *tamarin*, Buffon, t. XIV, pl. 54, et pl. col. 260; Audebert, fam. 6, pl. 5; Humboldt, *Observ. zool.*, esp. 46 : *jacchus midas*, Isidore Geoffroy, *Dict. class.*, t. XII, p. 519; Fr. Cuvier, *Mammifères*, 54e livraison.

LE TAMARIN NÈGRE.

Midas ursulus (1).

Ce tamarin, auquel Buffon donna le nom de nègre, à cause de sa couleur générale, a les mêmes proportions dans sa taille que le tamarin aux mains rousses. Son pelage épais et doux est complétement noir sur le corps, excepté sur le dos et sur les flancs, où se dessinent des ondulations fauves et brunâtres, ondulations qui sont dues à ce que les poils sont annelés de fauve et de noir. Toutes les parties nues du corps, telles que la face, les oreilles, les mains et les pieds, sont colorées en noir teinté de violet. La conque de l'oreille est surtout remarquable par son ampleur, et par la manière dont elle est déchiquetée sur son bord postérieur.

Les mœurs de ce petit animal à l'état de liberté ne sont point connues. M. Frédéric Cuvier en a observé un individu femelle dont l'irritabilité étoit extrême, et qui grinçoit des dents au moindre mouvement qu'on faisoit auprès de lui, en cherchant à mordre ceux qui l'approchoient.

(1) Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. XIX, p. 121 : *jacchus ursulus*, Desmarest, esp. 101 : *tamarin nègre*, Buffon, *Supplément*, t. VII, p. 32 : *saguinus ursula*, Hoffmann, *Nat.*, t. X, p. 101; Audebert : *Singes*, fam. 6, pl. 6; Humboldt, *Prod. Observ. zoolog*, esp 45; Fr. Cuvier, *Mammifères*, 9e livraison : *marikina fuscicollis*, Spix, pl. 20.

LE TAMARIN LABIÉ.

Midas labiatus (1).

Plus petite que le tamarin, cette espèce est remarquable par son pelage brun tiqueté de blanc-roussâtre sur le dos et la région externe des membres. La tête, la queue et les quatre extrémités sont noires. Le dessous du corps, le dedans des membres, et l'origine de la queue en dessous, sont d'un roux vif, qui se change en fauve-roussâtre sur la nuque.

Ce qui a valu à ce singe le nom de labié est une rangée de poils très courts, très serrés, et d'un blanc neigeux, qui entourent la bouche, et tranchent vivement sur le noir intense de la face.

Le tamarin labié se trouve au Brésil. M. Temminck en rapproche, comme de simples variétés d'âge, les midas à cou roux, à cou noir et à moustaches, du docteur Spix.

LE TAMARIN CHRYSOMÈLE.

Midas chrysomelas. Kuhl (2).

Le midas chrysomèle, ou l'ouistiti à front jaune, a été décrit très brièvement par Kuhl, et à peu près en ces termes : « Son pelage est noir ; le front et la partie supérieure de la queue sont d'un jaune doré assez vif, tandis que les avant-bras, les genoux, et les côtés de la tête, sont d'un roux qui tire sur le marron. Ce petit singe a été découvert dans les grandes forêts du Brésil, principalement au Para, où il est rare, notamment entre les 14e et 15e degré de latitude méridionale qu'on lui assigne. »

Ce tamarin fut d'abord indiqué par le prince Maximilien de Wied, sous le nom d'*hapale* à queue dorée (*hapale chrysurus*) ; mais cet auteur rectifie cette erreur dans le tome III (page 25) de son Voyage au Brésil. Les détails qu'il fournit sur cette espèce sont très intéressants.

Le sahui noir (*hapale chrysomelas*), dit le prince de Neuwied, que les Brésiliens nomment *sahuim preto*, est très commun sur les bords du *Ribeirao-das-Minhocas*. Son corps est long de huit pouces huit lignes, et la queue a onze pouces dix lignes ; de longs poils roux dorés, droits comme ceux du marikina, entourent la face, et ce même roux doré colore l'avant-bras et se change en une raie roussâtre qui règne sur toute la longueur de la queue dans sa moitié supérieure seulement : tout son pelage est ensuite d'un noir foncé.

Cette espèce vit en petites troupes de quatre à douze individus, qui se tiennent à la cime des arbres les plus élevés. Elle est très multipliée dans les grandes forêts entre San-Pedro d'Alcantara et le Sertam. Le prince de Neuwied suppose qu'elle ne s'est pas étendue sur un vaste espace ; car il ne l'a trouvée que dans les lieux que nous venons de mentionner. Si l'on s'approche de l'arbre sur lequel sont posés les sahuis, ajoute encore ce voyageur, ils prennent l'alarme, se cachent derrière les grosses branches, et regardent avec curiosité, en avançant la tête, pour pouvoir fuir avec sécurité. On les tue aisément ; mais leur petitesse les fait dédaigner par les colons pour leur nourriture, et le seul usage qu'ils en retirent est de fabriquer parfois des bonnets avec leur peau.

LE TAMARIN A FRONT BLANC.

Jacchus albifrons (1).

Nous extrairons la description de cette espèce de la Mammalogie de M. Desmarest, qui l'avoit lui-même empruntée aux Mémoires de l'Académie de Stockholm pour l'année 1819. Son corps, mesuré depuis le bout du nez jusqu'à l'anus, a huit pouces, la queue dix, et les membres postérieurs huit. Sa face est noire ; et des poils blancs, très courts, revêtent le front, les parties latérales du cou et la gorge. Sur le rebord des oreilles et sur l'occiput sont implantés de longs poils droits très noirs ; quelques poils roussâtres bordent l'anus ; et le pelage est en entier noir, légèrement varié d'un peu de blanchâtre, ce qui est dû à ce que les poils, noirs à leur sommet, sont blancs à leur base. La queue elle-même est brune, tachetée de blanc et d'un brun assez clair à son extrémité.

On ignore dans quelle partie de l'Amérique méridionale vit cet ouistiti.

LE MARIKINA.

Midas rosalia (2).

Proportionné et gracieux dans ses formes, enveloppé d'un pelage brillant, retraçant en miniature

(1) Geoffroy, *Ann. du Mus.*, t. XIX, p. 121 : *jacchus labiatus*, Desmarest, *Mammal.* esp. 102 : Humboldt, *Observ. zool.*, esp. 44 : Isidore Geoffroy, *Dictionn. class.*, t. XII, p. 519 : *midas mystax*, *fascicollis*, et *nigricollis*, Spix.

(2) Desmarest, *Mammifères*, esp. 103, p. 95 : *hapale chrysurus*, Wied, 2e livrais. : et *Voyage au Brésil*, t. III, p. 25, trad. franç.

(1) Desmarest, *Mammal.*, esp. 820, p. 534 : *jacchus albifrons*, Act. Stock., 1819, fig.

(2) Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. XIX, p. 121 : *jacchus*

quelques uns des caractères du lion, le marikina est un des êtres que la nature, sous le rapport de la gentillesse, a traités avec le plus de faveur. Ce petit singe, un des ornements des forêts du Brésil, n'est nulle part plus abondant qu'aux environs de Rio-Janéiro et du cap Frio. C'est le *sahui vermelho* des Brésiliens, et le singe-lion des voyageurs d'Europe.

La taille ordinaire du marikina est d'environ sept pouces six lignes, tandis que les proportions de la queue sont de dix pouces. Son pelage est remarquable par la finesse des poils soyeux qui le composent, et qui, beaucoup plus longs sur la tête et sur le cou, imitent assez bien sur ces parties une crinière qui n'est pas sans analogie de forme avec celle du lion. Tout le corps est d'un beau jaune clair, d'un blond doré sur la crinière, et plus pâle sur le dos, les cuisses, la naissance de la queue et le bas-ventre. La surface de la queue est partout recouverte de poils égaux, et ne se termine point en flocon à son extrémité. Sa face est large et peu saillante, de couleur carnée livide, ainsi que les parties nues des mains et des pieds. Les poils du front naissent des arcades sourcilières; mais ils sont d'abord très courts, et ne s'allongent qu'au niveau, à peu près, des sutures coronales. Le pavillon de l'oreille est arrondi, rebordé seulement en haut, et n'est point terminé en bas par un lobule; il est aussi, en partie, caché sous la crinière.

Parfois les couleurs du marikina sont variées de roux et de noirâtre, parfois aussi le roux du pelage affecte des teintes dorées d'un bel effet; mais on a remarqué que ce jaune se dénaturoit après la mort, qu'il étoit blafard, ce qui feroit supposer que les marikinas, en vieillissant, deviennent totalement blancs.

Ces singes vivent difficilement en Europe; ceux qu'on y a introduits souffroient beaucoup des variations de notre température : ils exigent des soins de propreté répétés, et paroissent éprouver le plus grand dégoût lorsqu'on les laisse croupir au milieu des ordures. Leurs aliments de prédilection sont les insectes et les fruits doux, bien qu'ils ne dédaignent point le lait et les sucreries. En captivité, ces animaux cherchent à se cacher dès qu'ils entendent le moindre bruit; et c'est par un petit cri prolongé qu'ils expriment les craintes qui les agitent. L'individu observé par M. Frédéric Cuvier aimoit à recevoir des caresses, sans chercher à les rendre; et, tout en témoignant de l'affection aux personnes qui lui étoient familières, il ne dépouilloit jamais sa défiance. Ses antipathies se déceloient par l'envie de mordre, bien que ce ne fût que par un vain simulacre, et souvent par un sifflement prolongé sur un ton doux, mais élevé, qu'il témoignât son ennui et sa tristesse. Il prenoit ses aliments tantôt avec ses mains, tantôt avec sa bouche, et buvoit en humant. Une fois repu, il s'élançoit dans la partie la plus élevée de sa cage, qu'il sembloit préférer, et alors tous ses mouvements étoient agiles et brusques.

rosalia, Desmarest, esp. 104, pl. 95 : *simia rosalia*, Linnæus, Screber, pl. 35 : le *marikina*, Buffon, t. XV, pl. 16, et pl. color. n° 263 (copiée *Encyclopédie*, pl. 19, fig. 1); Audebert, *Singes*, fam. 6, pl. 3 : Humboldt, *Prod. Observ. zoolog.* esp. 41 : Fr. Cuvier, *Mammifères*, Ire, livrais. : Isidore Geoffroy, *Dictionn. class.*, t. XII, p. 502.

LE LÉONCITO.

Midas leoninus (1).

Le *léoncito* de Mocoa, ou le petit lion des créoles portugais de l'Orénoque, est un charmant tamarin découvert par M. de Humboldt. Son corps est long de sept à huit pouces, et sa queue est de même dimension. Son pelage est brun-olivâtre, et une crinière de la même couleur revêt et la tête et le cou. Sa face est noire; mais une tache d'un blanc bleuâtre se dessine sur la bouche, et remonte sur les narines. Ses oreilles sont très développées, couvertes de poils, de forme triangulaire, très séparées l'une de l'autre, et repliées sur leur extrémité supérieure. Quelques lignes légères d'un blanc jaunâtre se dessinent sur le dos. Sa queue, terminée par un flocon de poils, est noire en dessus et brune en dessous, et se recourbe sur le corps. Les mains et les pieds sont nus, colorés en noir foncé, ainsi que les ongles. « Le léoncito, dit M. de Humboldt (Obs. zool., t. I, p. 15), est très rare, même dans son pays natal. Il habite les plaines qui bordent la pente orientale des Cordilières, les rives fertiles du Putumayo et du Caqueta. Il ne monte jamais jusqu'aux régions tempérées. C'est un des singes les plus petits et les plus élégants que nous ayons vus : il est gai, joueur, mais, comme la plupart des petits animaux, très irascible. Lorsqu'il se fâche, il hérisse le poil de sa gorge, ce qui augmente sa ressemblance avec le lion d'Afrique. Je n'ai pu voir que deux individus de ce singe très rare : c'étoient les premiers qu'on eût portés vivants à l'ouest de la Cordilière. On les tenoit dans une cage; et leurs mouvements étoient si rapides et si continuels, que j'eus beaucoup de peine à les dessiner. On m'a assuré que, dans les cabanes des Indiens de Mocoa, le léoncito se multiplie dans l'état de domesticité. Ce ne seroit que par la voie du grand Para et de la ri-

(1) Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. XIX, p. 121 : *jacchus leoninus*, Desmarest, *Mammalogie*, esp. 105, p. 95 : le léoncito, *simia leonina*, Humboldt, *Observ. zoolog.*, p. 14, pl. 5; Isidore Geoffroy, *Dict. class.*, t. XII, p. 519.

vière des Amazones que l'on pourroit se le procurer en Europe. »

LE TAMARIN PINCHE.

Midas œdipus (1).

Le pinche, de la taille du tamarin, a neuf pouces environ de longueur, sans y comprendre la queue, qui en a à peu près dix-huit. Son pelage se compose de poils soyeux, assez longs, surtout sur la tête, où ils forment une crinière qui retombe en arrière, et qui se dessine avec d'autant plus de netteté que sa couleur neigeuse fait opposition aux teintes noires de la face et brunes des parties supérieures du dos, des flancs, et des bras. Ce brun, au contraire, tire sur le roussâtre sur les fesses et sur les cuisses, et règne sur la première moitié de la queue, qui est noire dans le reste de son étendue. Tout le dessous du corps, les bras et les jambes, ainsi que les mains et les pieds, sont d'un blanc pur. Les ongles sont jaunâtres.

Le pinche a des oreilles assez larges, entièrement nues; elles sont d'un brun noir fuligineux, ainsi que la face, la paume des mains et la plante des pieds.

La couleur brune du pelage est due à ce que les poils sont gris à leur base, puis annelés dans le reste de leur étendue de noir-gris et de brun-fauve; les femelles ne diffèrent point des mâles par leur coloration.

« Les individus que j'ai vus, dit M. Fr. Cuvier, passoient la journée à dormir couchés dans la partie la plus obscure de leur cage, et ils ne se dérangeoient même pas pour se débarrasser de leurs excréments; mais dès que le crépuscule arrivoit, ils retrouvoient toute leur activité, et c'étoit alors qu'ils prenoient leur nourriture : aussitôt que l'aube paroissoit, ils retournoient dans le coin qu'ils avoient choisi pour se cacher, et d'où l'on ne pouvoit les tirer qu'avec peine. Lorsqu'ils étoient contrariés ou qu'ils éprouvoient quelques besoins, ils faisoient entendre un petit sifflement doux, peu prolongé, et qui n'avoit qu'un ton. Ils avoient, dit-on, été amenés à Bordeaux par un navire qui venoit du Pérou. »

(1) Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. XIX : *jacchus œdipus*, Desmarest, *Mammal.*, esp. 106, p. 96 : *simia œdipus*, Linnæus; Screber, pl. 34 : le *pinche*, Buffon, t. XV, pl. 17, et pl. color. n° 364 : (copiée *Encyclop.*, pl. 18, fig. 5); Edwards, *Gl.*, pl. 195 : le *singe du Mexique*, Brisson, *Règne animal*, p. 210 : Audebert, *Singes*, fam. 6, pl. 1 : le *titi de Carthagène*, Humboldt, *Observ. zoolog.* p. 337 : le *pinche*, Fr. Cuvier, *Mam.*, 59e livrais. : Isidore Geoffroy, *Dictionn. class.*, t. XII, p. 519 : *marikina bicolor*, Spix, pl. 24; Griffit, *Règn. an.*, *ang.*, figure copiée.

Quelques auteurs donnent au pinche un naturel méchant et atrabilaire, très difficile à apprivoiser.

On le dit rare à la Guiane, et plus commun à Carthagène, sur les rives et à l'embouchure du *Rio-Sinù*, où les créoles le nomment *titi*, suivant M. de Humboldt.

LE TAMARIN AUX FESSES DORÉES.

Jacchus chrysopygus (1).

Ce petit tamarin ou midas, que les habitants du Brésil nomment *saguhy dos grandos*, a été découvert dans la capitainerie de Saint-Paul par le voyageur Natterer, et supérieurement figuré dans le somptueux ouvrage de Mikan, intitulé *Delectus Floræ et Faunæ brasiliensis*. Ce petit singe, voisin du marikina, a le corps long de dix pouces neuf lignes, et la queue de quatorze pouces cinq lignes, son pelage est partout également noir, excepté les fesses et le haut des cuisses, qui sont, en dehors comme en dedans, d'un jaune assez vif, mélangé d'orangé et de brun : un bandeau d'un jaune verdâtre livide règne sur le front, et une longue crinière noire s'étend de la tête et retombe jusque sur les bras : la queue, beaucoup plus longue que le corps, est noire et couverte de poils peu serrés. Ce singe se nourrit de fruits pulpeux et butireux de la zone équatoriale; il recherche les insectes; mais il aime passionnément les œufs, dont il sait sucer l'intérieur avec adresse.

LES LÉMURIENS.

Buffon n'a décrit dans la famille des lémuriens qu'un indri, cinq makis, un lori, un nycticèbe, le microcèbe, le tarsier et l'aye-l'aye; ce qui porte à onze le nombre total des lémuriens consignés dans le grand ouvrage de ce célèbre naturaliste, tandis qu'aujourd'hui trente-quatre espèces de ces animaux se trouvent admises par les auteurs récents.

L'INDRI A COURTE QUEUE.

Indris brevicaudatus. Geoff. (2).

L'indri à courte queue, pour le distinguer du *maki à bourre* de Sonnerat, nommé aussi *indri à*

(1) Natterer, in Mikan, *Delect. Flor. et Faun. bras.*, 3e fasc., grand in-folio avec pl. color., Vienne; Isidore Geoffroy, *Dictionn. classiq.*, t. XII, p. 521; Férussac, *Bulletin des Scienc. natur.*, t. XI, p. 385.

(2) Mag. encycl., t. VII, p. 20; *indri*, Sonnerat, it.,

longue queue, à le pelage noirâtre, la tête triangulaire et allongée, des oreilles courtes et obrondes, le museau, le bas-ventre, les cuisses, et le dessous des bras grisâtres, les lombes blanches et laineuses, tandis que les autres poils sont soyeux. La queue est à peine longue d'un pouce sur trois pieds qu'a l'animal étant debout, bien que le corps n'ait qu'un pied huit pouces et la tête cinq pouces.

On dit cet indri très doux et très facile à dresser à la chasse. Il vit de fruits et de racines. Son cri ressemble à celui d'un enfant qui pleure. On le trouve dans la partie méridionale de la grande île de Madagascar; car *indri*, en malgache, signifie homme des bois : l'individu du Musée a été rapporté par Sonnerat.

LES AVAHIS.

Avahi (1).

Sonnerat le premier mentionna, sous le nom de *maki à bourre* ou d'*indri à longue queue*, un lémurien dont les nomenclateurs adoptèrent la description sans être fixés sur le véritable genre auquel il devoit appartenir. M. Jourdan, dans ces derniers temps, en étudiant une dépouille bien conservée et complète, jugea convenable de séparer en une coupe générique, nommée *avahi*, cet animal rangé à tort parmi les *makis* ou les *indris*.

Le système dentaire de l'avahi est celui-ci : incisives $\frac{4}{4}$, canines $\frac{2}{2}$, fausses molaires $\frac{4}{2}$, vraies molaires $\frac{6}{6}$. Total trente.

Les incisives supérieures sont réunis par paires et distantes sur la ligne médiane. Les inférieures sont longues, proclives, et ne sont point séparées. Les canines ressemblent aux molaires qui les suivent, et celles-ci, au nombre de deux en haut, sont aplaties transversalement et tricuspidées, tandis que l'unique du maxillaire inférieur est proclive. Les grosses molaires supérieures ont leurs tubercules internes disposés en croissants, et leurs tubercules externes hérissonnés de tubercules plus petits. Il résulte de cette disposition, dans l'ensemble des dents, que l'avahi tient, par sa nutrition, des insectivores, des rongeurs et même des ruminants.

La seule espèce connue de ce nouveau genre est l'*avahi* des Madécasses bétanimènes, quadrumane un moins gros que le maki mococo, ayant onze pouces et demi du sommet de la tête à l'origine de la queue, qui elle-même a dix pouces. Ses formes sont généralement arrondies, et comme gonflées par l'abondance d'un pelage touffu et peu frisé. Sa tête est ronde, son museau petit, et ses oreilles ne font presque pas de saillie au-delà des poils. La teinte du pelage est d'un fauve légèrement roussâtre, principalement sur le dos, la tête et les régions externes des membres, tandis qu'elle passe au gris-de-souris-clair sur la poitrine, le ventre, et en dedans des cuisses et des bras. La peau paroît être colorée dans l'état de vie en noirâtre assez foncé. Les membres postérieurs sont en outre deux fois plus longs que les antérieurs, et les doigts sont retenus par un repli membraneux noirâtre jusqu'à la première articulation phalangienne.

L'avahi paroît avoir des habitudes crépusculaires, et il semble s'accommoder pour sa nourriture aussi bien d'insectes que de fruits, de grains durs et de racines.

Le jour, on le trouve endormi, quelquefois au fond d'un trou d'arbre, où il est roulé sur lui-même, ou le plus ordinairement accroupi sur des branches. Il s'éveille au crépuscule en poussant un petit cri lent et pleureur, recherche les animaux de son espèce de manière à former des petites troupes de huit à dix individus, et se met alors en quête de sa nourriture. Sa démarche est gênée et difficile, mais en revanche il saute avec une merveilleuse puissance, et franchit avec la rapidité du vol de larges espaces en passant de branches en branches. Les Madécasses chassent ces animaux pendant le jour, car leur engourdissement et leur paresse sont tels, que, bien qu'ils entendent approcher leurs ennemis, par inertie ils ne cherchent point à leur échapper. Les femelles ne portent qu'un petit; elles mettent bas vers la fin de février. C'est de ce mois, et aussi en avril et mars, qu'on les rencontre portant leur progéniture sur le dos, accrochée par leurs longues extrémités postérieures. L'avahi vit presque exclusivement dans les forêts qui avoisinent la côte orientale de Madagascar, depuis l'embouchure de la Manangara jusqu'à la baie d'Atongil.

LE MAKI ROUGE.

Lemur ruber (1).

Péron et Lesueur ont déposé au Muséum de Paris cette belle espèce, qu'ils s'étoient procurée à l'île de

p. 142, pl. 88; *Lemur indri*, L. : Gm. : *indri niger*, Audebert, Makis; Desmarest, Mamm., p. 96 : Geoff., Ann. du Mus., t. XIX, p. 157. Less., Man., p. 65 : Encyclop. pl. 2, supp., fig, 5. Cuvier, Rég. an., t. I, p. 208 : Isid. Geoffr. St.-Hil., Dict. classiq., t 8, p. 533 : Shaw, gen. zool., t. 1, p. 94, pl. 32, Fisher, syn., p. 12. *Indri nigricans; caudâ brevissimâ.* (*Lichanotus, Illig.*)

(1) Jourdan, ac. des sciences, 19 juillet 1834.

(1) Péron et Lesueur, Geoff., Ann. du Mus., t. XIX, p. 159; Desm., Mamm., p. 98, Cuv., Rég. an., t. I, p. 107 ; le Maki roux, femelle, F. Cuv., t. I.

France, au retour de leur voyage aux terres australes. Elle provenoit de Madagascar, où elle paroît être rare, bien que nous en ayons nous-même rapporté un individu qui mourut à bord de *la Coquille*.

Ce joli maki a le pelage d'une belle couleur rouge-marron ; la tête, les mains, le ventre et la queue noires, et une large plaque blanche sur le derrière du cou. Deux petites plaques d'un blanc vif se dessinent transversalement en dedans des pieds. Les poils sont abondamment fournis, très laineux, et très allongés surtout aux oreilles. La peau nue de la face et des extrémités est brune-roussâtre, les yeux sont fauves, le sommet de la tête est plus foncé que le dos.

	Pieds.	Pouc.	
Longueur totale du bout du nez à l'extrémité de la queue.	1	4	0
——— de la tête	0	4	0
Hauteur du dos.	1	0	0
Longueur de la queue.	1	7	0

Le maki rouge est très agile, doux, mais parfois livré à des accès d'emportements. Il se pourroit que ce fût le *babacot* que les Malgaches vénèrent pour sa rareté. Il se nourrit de fruits.

LE MAKI NOIR.

Lemur niger (1).

Ce maki, que l'on dit être de la taille du chat domestique, a le pelage d'un beau noir de jais, formé de poils allongés, médiocrement épais et soyeux. Ses yeux sont orangé vif, tirant sur le rouge, et les parties dénudées de la face et des extrémités sont d'un noir profond. Comme les autres makis, il vit à Madagascar, et on ignore quelles sont ses habitudes.

LE MAKI AUX PIEDS BLANCS.

Lemur albimanus (2).

Cette espèce, mal connue encore, est, au plus, longue de quatorze à quinze pouces, à partir du bout du museau jusqu'à l'origine de la queue. Sa face est noirâtre, avec des poils jaunâtres courts sur les joues ; la gorge et les tempes d'un ferrugineux uniforme ; le pelage gris-brun en dessus, de même nuance, mais plus clair en dessous. Quelques poils blanchâtres recouvrent les pieds et les mains ; parfois le ventre lui-même est de cette dernière teinte.

Il provient de Madagascar.

(1) Geoff., Ann. Mus., t. XIX, p. 159, esp. 2 ; Desm., Mamm., esp. 112, p. 99 ; *Maucoco noir*, Edw., gl., t. 3, pl. 217.

(2) Geoff., Ann. Mus., t. XIX, p. 160, esp. 7 ; Desm., Mamm., esp. 115 : *Maki aux pieds blancs*, Briss., Rég. an., p. 221 ; *Mongous*, Audeb., Makis, fig. 1.

LE MAKI ROUX.

Lemur rufus (1).

De la taille du précédent, ce maki se distingue de ses congénères par son pelage d'un roux doré en dessus, blanc-jaunâtre en dessous, l'encadrement neigeux de la tête et la bande noire qui de la face joint l'occiput. Ses oreilles sont courtes. On ignore de quel point de Madagascar le maki roux provient.

LE MAKI A FRAISE.

Lemur collaris (2).

Dans sa description du mongous, M. Fr. Cuvier parle d'un maki que lui avoit rapporté M. Houssard, d'un voyage aux îles d'Anjouan, qui paroît être l'espèce dont il s'agit dans cet article. D'une taille un peu plus forte que celle du mococo, le maki à fraise, très voisin par tous ses rapports du mongous si bien figuré dans le grand ouvrage de Maréchal, d'après les vélins du Muséum, a sa fourrure d'un brun roux en dessus, fauve en dessous, avec une fraise de poils roux orangé disposés en favoris. La face est plombée, l'occiput brunâtre, le front noir varié de gris et le menton blanchâtre : sa queue brun foncé et plus longue que le corps. La femelle, plus petite que le mâle, a la tête grise, et les teintes de son pelage plus claires.

Cet animal, en domesticité, paroît sans intelligence. Il est timide, se roule en boule pour dormir en s'enveloppant de sa queue. Il aime à peigner son poil avec ses dents ; recherche les racines, le pain, et le lait qu'il boit en humant. On ignore le district de Madagascar où il vit.

LE MAKI A FRONT BLANC.

Lemur albifrons (3).

La maki a les proportions et la taille du mococo, les membres trapus, la queue longue, le pelage très

(1) Audebert, Singes et Makis, pl. 2 ; Screber, pl. 39.

(2) Geoffr., Ann. du Mus., t. XIX, p. 161, esp. 11 : Desm., Mamm., esp. 117, p. 100.

(3) Geoff., Mag. encycl., t. I, p. 20 (mâle) ; Mém. du Mus., t. XIX, esp. 6, p. 160 ; Audebert, Makis, pl. 3.

touffu et très abondamment fourni. Le mâle est d'un gris roux ondé et tirant au brunâtre sur les parties supérieures du corps et externes des membres, s'éclaircissant sur les flancs, et faisant place à une teinte blanchâtre en dedans. Les parties nues de la face sont d'un noir profond que relève le blanc pur des poils du front, des joues et du devant du cou. Les mains et les pieds sont fauves. La femelle a les teintes beaucoup plus claires, un simple bandeau grisâtre sur le front, et les jeunes, à l'âge de deux mois, présentent absolument les mêmes nuances. Ce maki a produit en France. On a remarqué que la gestation duroit un peu moins de quatre mois; que les petits pouvoient manger seuls à six semaines.

Comme tous les makis, celui à front blanc habite Madagascar.

LE MAKI A FRONT NOIR.

Lemur nigrifons (1).

Cette espèce est de la taille du maki à front blanc, et se rapproche de la femelle par la coloration de son pelage. Son front et ses joues sont d'un brun noir, qui diminue d'intensité vers le bout du museau qui est blanchâtre. Le dessus du corps et des membres antérieurs est d'un gris de plomb varié de blanchâtre, tandis que les extrémités postérieures sont d'un gris brun assez uniforme. La queue d'un gris plus clair à sa base devient grise-noirâtre à son extrémité. Un bandeau noir ceint le front, du roux ceint le ventre et le dedans des cuisses, des poils gris cendré revêtent les pieds et les mains.

LE MAKI A FRONT ROUX.

Lemur rufifrons (2).

A le corps long de plus d'un pied, et la queue plus longue que le corps. Celle-ci est cylindrique, couverte de très longs poils. Son dos est grisâtre, ce qui est dû à ce que les poils sont bruns, puis grisâtres à leur pointe. La queue est plus foncée en couleur que le dos, et toutes les parties inférieures sont noires. Sur les hanches et sur les lombes, une teinte rousse lave le brun des poils qui recouvrent ces parties. Ce maki appartient, comme les précédents, à l'île de Madagascar.

Maki à front blanc, mâle, femelle et jeune, Fr. Cuv., Mamm., t. I.

Maki d'Anjouan, Geoff., Mém. du Mus., t. XIX, esp. 10 (la femelle), et Maki aux pieds fauves, Brisson (la femelle) Règn. an., p. 221.

(1) Geoff., Ann. du Mus., t. XIX, p. 160, esp. 4; Desm., Mamm., esp. 119; *Maki*, no 1, Briss., Règ. an., 220: *Lemur simia sciurus*, Petiver, Screb., pl. 42, Griss., esp. 135.

(2) Bennett, Proceed., t. III, p. 106. *L. cinereus, subtùs artubusque rufescente tinctis; caudâ saturatiore; fronte supernè rufo, infernè albo, lineâ longitudinali mediâ nasoque nigris.*

LE NYCTICÈBE DE JAVA.

Nycticebus Javanicus (1).

Le loris du Bengale, décrit par Buffon, est le type de la petite tribu des *nycticèbes* ou *lémuriens* que la lenteur des mouvements a fait nommer paresseux. Les loris ont les membres minces et grêles. Les nycticèbes plus robustes ont leurs membres assez régulièrement proportionnés. Mais les uns et les autres n'ont pas de queue, et se rapprochent par leurs caractères, au point que tous les naturalistes les confondent sous un même nom générique.

Le nycticèbe, qui vit à Java, a été rapporté en France par le voyageur Leschenault, et se fait reconnoître à son pelage roussâtre, sur lequel tranche une ligne dorsale plus foncée. Son museau est étroit, sa queue est courte, et le maxillaire supérieur ne présente que deux incisives. Sa longueur totale, la queue comprise, est de treize pouces trois à quatre lignes. Sir Raffles décrit sous le nom malais de *hurang* (2) un nycticèbe de Sumatra (3), qui offre quelque identité avec l'espèce qui nous occupe. Ainsi s'exprime ce voyageur :

« Les Malais distinguent deux variétés de cette espèce. L'une grande qu'ils nomment *bruhsamondi*, et l'autre petite. Ils dépeignent la première comme un animal plus fort et plus agile, ayant un pelage gris avec une raie noire le long du dos, et ils ont pour l'une et pour l'autre l'aversion la plus prononcée, parce que, dans leurs idées, ces êtres sont censés porter malheur. »

LE NYCTICÈBE DE CEYLAN.

Nycticebus Ceylonius (4).

Diffère du précédent par son pelage brun-sombre, entièrement noir sur le dos. Il vit dans l'île de Ceylan : peut-être n'est-il pas distinct spécifiquement.

(1) Geoff., Ann. du Mus., t. XIX, p. 164, esp. 2; Desm., Mamm., esp. 123.

(2) En le rapportant au *Lemur tardigradus* de Linné ou *Nycticèbe* du Bengale.

(3) Catalogue d'une collection faite à Sumatra.

(4) Geoff., Ann. du Mus., t. XIX, p. 164, esp. 3; Desm.,

LE MICROCÈBE ROUX.

Microcebus rufus (1).

Le type du genre microcèbe est ce petit animal que Buffon a décrit sous le nom de *rat de Madagascar*, et qu'on trouve figuré dans ses planches coloriées, n° 275. Ce prétendu rat est le galago de Madagascar de M. Geoffroy Saint-Hilaire (2), et le maki nain d'Audebert. On est tenté d'en séparer le microcèbe roux de Guinée, dont les poils laineux sont d'un roux doré, assez vif sur le corps, cédant au gris-roux sur le ventre; mais ce qui le distingue est une queue longue et très touffue à son extrémité. On remarquera que le microcèbe rat de Madagascar a une ligne blanche entre les yeux, et la queue recouverte de poils courts.

Les microcèbes ont des habitudes entièrement nocturnes, ainsi que le prouvent leurs yeux et leurs oreilles largement développées. Ils se tiennent sur les arbres, nichent dans les trous qu'ils rencontrent. Leurs jambes sont allongées, leur museau est court, leurs dents sont fines et serrées.

LE PERODICTICUS DE GEOFFROY.

Perodicticus Geoffroyii. Bennett. (3).

Ce qui caractérise génériquement le *perodicticus*, sont principalement, sa queue courte, sa face aplatie, des oreilles médiocres, des membres d'égale proportion, et le doigt index des mains qui est raccourci. Les dents incisives d'en haut sont égales, les inférieures, au nombre de six, toutes grêles et déclives; les quatre canines sont coniques, comprimées; les molaires supérieures dessinent un cône chez les deux premières, tandis que la troisième et la quatrième sont tuberculeuses.

La tête de ce joli petit animal est arrondie, sa face déclive, ses narines latérales, petites, sinueuses, et séparées par un sillon médian qui descend jusque sur le rebord de la lèvre supérieure. La langue est recouverte de papilles qui s'arrondissent à leur sommet en partant d'une base élargie, et sous elle naît une lame qui, courte, simule une deuxième langue, et que rendent remarquablement frangée six lanières qui découpent son extrémité. Les yeux petits et arrondis se dirigent obliquement sur les côtés de la tête, et les oreilles se trouvent être médiocres, ouvertes, et très garnies de poils aussi bien en dehors qu'en dedans.

Le corps, grêle dans ses proportions, est supporté par des membres égaux, allongés et minces, que terminent des doigts médiocres et effilés. Le doigt index est raccourci de toute la première phalange, et l'onguéale s'élargit uniquement au niveau de l'ongle arrondi qu'elle supporte. Les ongles des autres doigts sont aplatis, et celui du pouce est long, subulé et recourbé, ainsi que cela se remarque chez les autres lémuriens. La queue, médiocre dans sa longueur comme dans son volume, est uniformément revêtue de poils, analogues à ceux du corps, et assez uniformes dans leur longueur, leur mollesse et leur abondance. Chacun d'eux est cendré à la base, roux au milieu, puis plus clairs à leur pointe : quelques uns épars sont terminés de blanc. Il en résulte, sur les parties supérieures du corps, sur les flancs, de même que sur les côtés extérieurs des membres, une nuance châtain, légèrement mélangée de gris. Tout le dessous de l'animal, comme le dedans des membres, est de teinte plus claire, et quelques poils blancs, rares et peu apparents, sont seuls implantés sur le museau et sur le menton qui paroissent nus.

Les dimensions de l'individu type de cette description étoient les suivantes (mesure angloise, onze pouces au pied) :

	Pouces.	Lignes.
Longueur de la tête.	2	2
——— du corps.	6	
——— de la queue.	1	6
——— *id.* en y comprenant les poils.	2	3
Largeur de la tête, entre les oreilles. .	1	4
Séparation des yeux.	0	4
Longueur des oreilles	0	5
——— de l'humérus.	1	7
——— de l'avant-bras.	2	1
——— du carpe.	1	8
——— du fémur.	1	8
——— du tibia.	1	9
——— du calcaneum.	2	3

Le *perodicticus* a les mœurs solitaires. Il ne sort

Mamm., esp. 124 : *cercopithecus zeylonius, seu tardigradus dictus major*, Séba, Thes., t. I, p. 75, pl. 45, fig. 1.

(1) Geoff., Leçons sténog., 11e leçon, p. 26 : *lemur guineensis*, Griff., An., Kingd., t. 5, p. 141.

(2) Catalogue imprimé, p. 36 (Geoffroy), et Mag. encyclop.

(3) Deux genres de mammifères de Sierra-Leonne et de ses environs, recueillis par J. Boyle (Philos. mag. and annals of philosoph., n° 59, 1831, p. 389, par Bennett).

Galago guineensis, Desm., Mamm., esp. 127, p. 104.

Lemur potto, L. Gm.

Nycticèbe potto, Geoff., Ann. du Mus., t. XIX, p. 165, esp. 4.

Potto de Bosman, Best. van. de Guin., Kust., 11, p. 30, fig. 4.

Perodictus Geoffroyii, Bennett, *castaneus, infra pallidior, pilis raris cinereis interjectis; vellere lanato.*

guère que la nuit pour chercher sa nourriture, qui consiste principalement en semences de végétaux, telles que celles de la *cassada* ou *arachis*. Ses mouvements sont empreints d'une sorte de paresse. Les colonistes de *Sierra-Leone* l'appellent *bush-dog* ou *roquet de buisson*.

LE PROPITHÈQUE A DIADÈME.

Propithecus diadema (1).

Type d'un genre nouveau dans la famille des lémuriens, et que M. Bennett caractérise ainsi : museau médiocre, membres antérieurs plus longs que les postérieurs ; index court, queue longue et velue ; dents : *incisives* $\frac{4}{4}$; les supérieures rapprochées par leur couronne, les inférieures proclives, rapprochées : *canines* $\frac{2}{2}$; *molaires :* en haut, les deux premières cuspidées, les troisième et quatrième allongées, ayant au bord externe deux tubercules ; en bas, la première cuspidée, les deuxième et troisième à plusieurs tubercules.

Ce genre se distingue de celui des *lemur* par le nombre et la forme des dents, et surtout par la disposition des incisives supérieures, qui dessinent une rangée régulière sans analogue chez les makis.

Le *propithecus diadema* (Benn.), type de ce nouveau genre, a la face presque nue, marquée de quelques poils noirs sur les lèvres, et quelques courts poils blancs-jaunâtres sur le front et sur les yeux. Au-dessus des yeux les longs poils qui recouvrent tout le corps diffèrent par une bande blanc-jaunâtre qui traverse le front et croise les oreilles jusqu'à la poitrine. Il lui succède une coloration noire qui domine sur le dos, le sommet de la tête et le cou, mais qui se mélange de blanc sur les épaules et sur les flancs. A la racine de la queue, on remarque une place brune et la terminaison de celle-ci en blanc pur. Les mains sont noires, et une touffe de poils blancs recouvre l'extrémité des doigts et même les ongles. Les poils sont généralement longs, soyeux, droits et touffus. Sur les reins ils sont plus courts et plus épais. Il en est de même de ceux de la queue. Le pouce des mains est grêle, celui des pieds est très robuste. Le corps mesure un pied neuf pouces, la queue un pied cinq pouces. Le museau est beaucoup plus camus que celui des autres lémuriens ; les oreilles sont cachées par les poils, bien qu'arrondies dans leurs contours. Elles sont larges d'un pouce sur un pouce et demi. Cet animal, sur lequel on ne possède aucun détail de mœurs, vit dans la grande île de Madagascar.

(1) Bennett, *P. dorso cinerascenti ; artubus, prymâ, caudâ, fasciaque frontali albis, illis fulvo tinctis ; vertice, nucha, manibusque nigris.* Proceed., t. II, p. 20.

LE GRAND GALAGO OU A QUEUE TOUFFUE.

Galago crassicaudatus (1).

Les *galagos* qu'Illiger distinguoit par le nom grec d'*otolichnus* (grande oreille), sont en petit la représentation exacte des makis ; ils ont le même nombre de dents, bien qu'il arrive souvent que deux incisives manquent ; mais ce qui les distingue même des cercocèbes, sont des oreilles vastes et propres à recueillir les sons les plus fugitifs, et des membres postérieurs de moitié plus longs que ceux de devant, de sorte que par là les galagos tiennent aux gerboises et aux kangourous. Ce sont des animaux qui vivent d'insectes pendant la nuit, et qui les saisissent sur les arbres où ils se tiennent, soit en se redressant, soit par des bonds pleins de vigueur. La conque auditive se reploie sur elle-même dans le repos, pour éviter de fatiguer l'ouïe par une grande susceptibilité d'audition, et c'est ainsi que les galagos peuvent se rendre sourds presque à volonté. Leurs habitudes tiennent des singes et des écureuils ; comme ceux-ci, ils vivent cramponnés sur les branches d'arbres, et rien n'égale la prodigieuse rapidité de leurs mouvements : ils s'accouplent en s'accroupissant très bas, et préparent un nid tapissé d'herbes à leurs petits. Les nègres les chassent pour se nourrir de leur chair. Au Sénégal, ils sont connus des Maures sous le nom d'*animaux de la gomme*, peut-être parce qu'ils se tiennent sur les mimosas, et non pas parce qu'ils mangent la gomme et la résine, ainsi que le dit M. Geoffroy Saint-Hilaire. En domesticité, on les nourrit de laitage et d'œufs.

Le grand galago est de la taille d'un lapin ; son museau est court, son pelage très doux, gris uniformément roux. Sa queue est très touffue, et ses oreilles sont seulement d'un quart moins longues que la tête. Il vit en Afrique, mais on ignore au juste dans quelle localité.

LE PETIT GALAGO OU GALAGO DE DEMIDOFF.

Galago Demidoffii (2).

M. Geoffroy Saint-Hilaire pense que ce galago, dédié par Fisher au Russe Demidoff, n'est pas autre

(1) Geoff., Ann. du Mus., t. XIX, p. 166, esp. 2 ; Desm., Mamm., esp. 126, p. 103 ; le grand galago, Cuv., Rég. an., 1re édit., pl. I, fig. 1 ; Geoff., Mamm. de Fr. Cuvier, nov. 1820.

(2) *Galago Demidoffii*, Fisher, Act. de Moscou, t. I,

Galago du Sénégal, Galago Senegalensis, *Geoff.*

a. *Tête osseuse de profil.* b. *Tête vue de face.* c. *Mâchoire inférieure.*
d. *Femur*

Publié par Pourrat F. à Paris.

que le *maki nain*, ou le *rat de Madagascar* de Buffon. Il ne se distingue comme espèce que par son pelage cendré et ses oreilles évasées moins longues que la tête, et par une queue plus longue que le corps et renflée à l'extrémité. Quoi qu'il en soit, le petit galago a donc le pelage roux-brun, une queue roussâtre, la taille moindre que celle du rat ordinaire et le museau noirâtre. On le croit du Sénégal.

LE GALAGO DU SÉNÉGAL.

Galago Senegalensis (1).

Ce gracieux animal, de la taille d'un écureuil, a quatorze pouces de longueur totale, la queue comprise, et celle-ci se trouve même entrer pour huit pouces dans cette dimension. Son pelage est gris-roux; ses oreilles, aussi longues que la tête, se terminent en pinceau. Le dessous du corps est blanchâtre, ainsi que les extrémités. La queue est brunâtre. Une sorte de cercle noirâtre entoure l'œil. Ses yeux sont gros et amples, et son museau légèrement effilé. Les galagos déjà décrits ont tous quatre incisives supérieures; l'espèce du Sénégal n'en a jamais que deux.

Vif et pétulant, ce galago habite les forêts de mimosas qui coupent l'uniformité du grand désert du Sahara, et peut se conserver avec assez de facilité en domesticité. Il seroit oiseux de rappeler, aujourd'hui que le véritable fennec est bien connu, toutes les opinions émises par M. Geoffroy Saint-Hilaire pour prouver que l'*animal anonyme* ne pouvoit être autre que le galago du Sénégal.

LES TARSIERS.

Tarsius. STORR.

Le *tarsier* de Buffon est la seule espèce que cet auteur ait connue d'un petit genre, que caractérise, en effet, ainsi que son nom l'indique, un tarse trois fois plus allongé que le métatarse. Les tarsiers ont trente-quatre dents, une tête arrondie, un museau obtus, des yeux grands et très rapprochés, une très longue queue, des oreilles saillantes et dénudées, et enfin des ongles aplatis en avant, subulés en arrière. Les zoologistes systématiques ont singulièrement varié sur la place à assigner à ces animaux. Aussi voit-on Gmelin en faire des didelphes, et Pennant des gerboises. Pallas, le premier, les classa avec les autres lémuriens, puis Boddaert en fit des *prosimia* ou makis, et Lacépède établit pour eux son genre macrotarse.

Les tarsiers sont des animaux rusés, fins, ayant une audition parfaite, une vue crépusculaire perfectionnée, se nourrissent d'insectes. L'espèce la plus anciennement connue parut si hétéroclite à Pallas, qu'il lui donna le nom de *lemur spectre;* trois autres tarsiers sont aujourd'hui connus des naturalistes, ce qui porte à quatre les espèces de ce genre.

La première est le *tarsier aux mains brunes* (1), d'une taille un peu plus forte qu'un mulot de France, et dont le pelage est brun-clair sur le dos, gris-blanc sur le ventre. Les extrémités des membres sont d'un noirâtre assez intense. La queue, plus longue que le corps, est couverte de poils ras, excepté au sommet où ils s'allongent en pinceau. On dit que ce tarsier habite l'île de Madagascar.

La seconde est le *tarsier* de Pallas (2), à pelage brun-jaunâtre, à oreilles aiguës. La troisième, le vrai *tarsier* de Buffon (3), ou le *podji* des habitants d'Amboine. Et la quatrième, le *tarsier de Banca* (4), que le docteur Horsfield a découvert dans les forêts des environs de *Jeboos*, dans l'île de Banca, l'une des Moluques.

Cette dernière espèce est remarquable par sa tête arrondie, assez volumineuse par rapport à sa petite taille, et surtout par sa longue queue grêle et droite, couverte dans tout son diamètre de poils courts et ras.

p. 24, fig. 1; Geoff., Ann. du Mus., t. XIX, p. 166; Desm., Mamm., esp. 128, p. 104 : *lemur minutus*, Cuv., Tabl. élém., p 101 : *little maucoco*, Brown, Illust. zoolog., pl. 44 : *galago cendré, galago murinus*, Geoff., esp. 2, in Mamm, Fr. Cuvier, novembre 1820 : *lemur murinus*, Pennant, Quad., t. I, p. 47.

(1) Geoff., 1796, Mag. encycl., t. VII, p. 20 et Makis, p. 10, fig. 1re. Mamm., Cuvier, novembre 1820 : Le galago moyen, Cuv., Desm., Mamm., esp. 129, p. 104; Geoff., Leçons sténogr., 11e leçon, p. 33.

Galago, Adanson, Voy. au Sénég. : *lemur galago*, Screb. : *galago Geoffroy*, Fisher, Actes de Moscou, t. I, p. 25 : *lemur galago*, Shaw, t. I, p. 108. Atlas de ce Suppl., pl. 5.

(1) *Tarsius fuscomanus*, Fish., Makis, p. 3 et 4; Geoff., Ann. du Mus., t. XIX, 168, esp. 2 : *tarsius Fisheri*, Desm., Dict. Hist. nat., et Horsfield, zool. research. in Java.

Incisoribus acutis, intermediis longis, latere exteriore depressis crista acuta obductis, marginatis; badius, pedibus ex nigro fuscis, auriculis rotundatis. (Fisher, *zoognosia*.)

(2) *Tarsius Pallasii*, Fisher, incisoribus obtusis, intermediis brevibus : corpus sulphureo-brunneus; auriculis acuminatis (*zoognosia*).

(3) *Tarsius Daubentonii*, Fisher, incisoribus acutis, intermediis rotundatis, longis; gracilis, ex nigro cinereus auriculis rotundatis (*zoognosia*).

(4) *T. fuscus*, incisoribus intermediis maxillæ superioris nullis, auriculis rotundatis horizontalibus capite brevioribus, Horsfield, zool. research. in Java; Desmarest, Mamm., esp. 821. p. 535.

Les oreilles du tarsier d'Amboine sont aiguës et très saillantes; celles de l'espèce de Banca sont rudimentaires, et presque cachées par les poils d'une partie latérale de la tête. Son pelage est épais, serré, composé de poils d'une grande douceur au toucher, coloré en brunâtre tirant sur le blond gris en dessus, en gris passant au blanchâtre en dessous. La queue est plus claire au milieu qu'à ses extrémités.

LES CHEIROGALES.

Cheirogaleus. COMMERS. (1).

L'existence des cheirogales, petits lémuriens de l'île de Madagascar, a long-temps été problématique, et ne reposoit que sur trois dessins à la mine de plomb trouvés dans les manuscrits de l'illustre Commerson. Ce genre n'avoit donc pu être admis définitivement dans les catalogues systématiques, lorsque M. Fr. Cuvier, en octobre 1821, figura, sous le nom de *maki nain*, un cheirogale que M. Milius, ex-gouverneur de Bourbon, avoit rapporté vivant en France. M. Geoffroy a donc admis définitivement ce genre dans ses leçons sténographiées publiées en 1829, et dans la même année MM. Vigors et Horsfield donnèrent quelques nouveaux détails sur une espèce inédite. Commerson a dessiné par erreur des ongles étroits, très grêles et acérés, dépassant notablement les phalanges, aux animaux dont il a laissé les figures; car les cheirogales (chats avec mains) sont des lémuriens, offrant, il est vrai, quelques traits de l'organisation des chats, ayant, au lieu des proportions sveltes, gracieuses et allongées des makis, ces mêmes formes grossies et ramassées. Les pattes de derrière sont un peu plus longues que les antérieures, le corps est trapu, la tête fort grosse, les yeux grands, le museau presque camus : les oreilles rondes et courtes sont peu distinctes, et la queue, très allongée, est partout régulièrement cylindrique et abondamment fournie de poils.

Les cheirogales sont des animaux nocturnes, agiles et robustes, se mettant en quête de leur nourriture pendant la nuit, se roulant sur eux-mêmes dans le foin où ils dorment, et pouvant exécuter des bonds de plusieurs pieds au-dessus du sol.

Les trois figures de la pl. 10 du tom. XIX des *Annales du Muséum* représentent trois cheirogales, sous les noms de *major*, *medius* et *minor*. Le premier, long de huit pouces, a le pelage rembruni, principalement sur le chanfrein. Le second, long de huit pouces, a les teintes plus claires, un cercle noir autour de chaque œil, et le chanfrein clair. Le troisième, long de sept pouces, a le pelage plus clair que celui des deux précédents, et un cercle noir autour des yeux.

Mais M. Geoffroy Saint-Hilaire n'admet plus qu'une espèce, le maki nain de M. Fr. Cuvier, qu'il nomme *Cheirogale de Milius* (1), et que caractérise un pelage gris roux en dessus, blanc cendré en dessous, ayant une tache blanchâtre entre les yeux, et le chanfrein noirâtre. Le corps de cette espèce a plus d'un pied de longueur. Ce cheirogale a vécu assez long-temps à la ménagerie du Muséum, et M. Fr. Cuvier ne balance pas à le rapporter à l'espèce du *rat de Madagascar* figuré et décrit par Buffon, et nous partageons grandement son opinion. Par conséquent, le genre *microcèbe* de M. Geoffroy Saint-Hilaire seroit une véritable superfétation. La figure de Buffon (pl. 20) ne donne au prétendu rat de Madagascar un museau aigu que par une faute de dessinateur très probablement.

Le *cheirogale de Milius* se rapporte à la figure n° 2 de Commerson, la taille exceptée, qui a été prise sur un dessin, sans indication de réduction. Peut-être doit-on regarder comme l'âge adulte de la même espèce, le *cheirogale de Commerson* (2), ayant treize pouces et demi de longueur totale du bout du museau à la naissance de la queue : celle-ci a dix-sept pouces. Une tache blanche au-dessus de chaque œil; deux lignes plus foncées occupent les côtés de la tête. Les poils du corps sont fauves à leur base, brunâtres au milieu, et noirs à leur sommet; une teinte rouge domine le long du dos et à la naissance de la queue. Les oreilles sont nues à leur rebord : l'extrémité des doigts, de même que les ongles, sont noirs. La patrie de l'individu décrit n'est point indiquée.

LES GALÉOPITHÈQUES.

Galeopithecus (3).

Bontius avoit décrit sous le nom de *chauve-souris admirable* (4) un animal que Seba et Petiver appelèrent *chat-singe* et *chat volant de Ternate*, et que plus tard Linné admit, dans son Species des mammifères, parmi les makis (5). Mais c'est à Pallas que

(1) Geoff., Ann. du Mus., t. XIX, pl. 10 ; Leçons sten., 11e leçon, p. 22, Desm., Mamm., p. 106 (en note); Less. Man., p. 73 : Vigors et Horsfield, zool. journ., t. 3, 1828, p. 112 : Bull. de Férussac, t. XIV, n° 351, p. 453.

(1) *Cheirogaleus Milii*, Leç. sténog., 11e leç., p. 24.

(2) *Cheirogaleus Commersonii*, Vig. et Horsf. zool. journ., t. IV, p. 112. Rufo-griseus, pectore abdomineque pallidè rufis ; regione suprà oculos circàque os albâ ; maculâ frontali, lineâ utrinque ab oculis ad occiput extendente, caudæque apice nigris.

(3) Pallas, Lacépède, Geoffroy, Illig. : *lemur*, Storr, Gmelin.

(4) *Vespertilio admirabilis.*

(5) *Lemur volans*, L.

Le Galéopithèque. 2 *Roussette Kiodote*

ublié par Pourrat F. a Paris.

l'on doit les idées les plus saines sur ce quadrumane, pour lequel il créa le nom générique de *galeopithecus*, qui signifie *chat-singe*.

Les galéopithèques sont donc, en effet, le chaînon intermédiaire qui unit les makis aux chauves-souris; ce sont les formes des premiers, avec les membranes qui lient les membres des secondes. Mais cette membrane, chez les galéopithèques, est caractéristique; elle naît des côtés de la tête derrière la commissure des lèvres, enveloppe les membres antérieurs jusqu'aux doigts, s'étend de la même manière sur les postérieurs, sans en excepter la queue qui se trouve complétement engagée dans ses replis.

Chez les chauves-souris, il y a exagération des membres antérieurs, surtout des doigts, et la membrane est mince, nue, étendue en un léger réseau. Chez les galéopithèques, au contraire, les bras et les mains ne diffèrent point par leurs proportions des jambes et des pieds, et la membrane qui les enlace constitue un manteau d'un tissu épais, résistant, très velu sur sa face dorsale.

Les galéopithèques sont donc caractérisés par un système dentaire composé en haut de quatre incisives, deux canines et douze molaires, et en bas de six incisives, deux canines et dix molaires. Les dernières de celles-ci ont leur couronne hérissée de pointes. Leur tête globuleuse se termine en un museau assez aigu. Les oreilles sont petites et arrondies. La queue médiocrement longue, les doigts courts armés d'ongles recourbés et affilés. Leurs mamelles, situées sur la poitrine, sont au nombre de deux.

Les mœurs de ces animaux sont à peu près celles des roussettes. Ils vivent comme elles de fruits et d'insectes, et s'accrochent aux branches par leurs pieds pour dormir suspendus la tête en bas. Le jour, ils fuient la lumière solaire, et se tiennent cachés dans les endroits les plus abrités des forêts. Ils n'en sortent que le soir pour chercher leur nourriture, en se servant de leurs membranes comme d'ailes, bien que leur vol soit incomplet, lourd et embarrassé. Leur chair, à odeur forte, plaît singulièrement à diverses peuplades de l'Océanie qui s'en nourrissent. Les galéopithèques habitent exclusivement dans plusieurs îles de la Malaisie et de l'Océanie occidentale. Buffon ne les pas mentionnés.

L'espèce la plus anciennement connue est le galéopithèque roux [1], longue d'environ douze pouces, ayant le dessus du corps d'un roux marron très vif, passant sur le ventre au roux clair, et sans taches. Les membres à leur face interne sont blancs, de même que les parties latérales du cou. Jusqu'à ce jour, on a cru le galéopithèque roux indigène des îles *Pelew*, où les naturels le nommoient *Oleek*. Mais sir Raffles le mentionne dans son catalogue des animaux de Sumatra, sous le nom malais de *kubung*. Voici ce qu'il en dit :

« Cet animal, très commun dans la Péninsule et les îles malaises, est trop bien connu pour être décrit. Il se pend aux branches des arbres par les pieds ou par les mains. Sa membrane, semblable à des ailes, ne peut lui servir à voler; mais, lorsqu'elle est étendue, elle remplit les fonctions de parachute, et, à son aide, il peut faire des sauts considérables d'un arbre à l'autre. Les canines sont munies de deux crochets comme les molaires, et le larynx est osseux. »

Le *kubung* a deux mamelles, et donne le jour à deux petits à chaque portée. La teinte du dos chez les jeunes est plus distincte et plus variée que celle des adultes.

La deuxième espèce admise par les auteurs est le galéopithèque varié [1]; mais il se pourroit que l'individu qui a servi de type à la description, ne fût que le jeune âge du galéopithèque roux. En effet, on ne donne que cinq pouces onze lignes à cette espèce, dont le pelage brun sombre est varié de taches blanches éparses sur les membres, concurremment avec des traits et des zigzags noirs. Chez quelques individus, cette nuance est cendrée; chez d'autres, elle est roussâtre. Or, cette variabilité de coloration et la grosseur de la tête, relativement aux proportions du corps, dénotent évidemment des individus très jeunes. Ce galéopithèque varié a été observé dans l'île de Java.

La troisième espèce est le galéopithèque de Ternate [2], ou le fameux *felis volans Ternatea* de Séba [3], encore plus petite que la précédente, ayant un pelage d'un gris roux, plus foncé en dessus qu'en dessous, composé de poils roux et serrés, et quelques mouchetures sur la queue. Ce galéopithèque, très mal connu, vit dans l'île de Ternate, l'une des Moluques.

Une quatrième espèce, le galéopithèque à longue queue [4], paroît vivre à Ceylan. M. Temminck suppose que ce mammifère devra former un nouveau genre dans la famille des makis. On ne possède que son squelette.

[1] *Galeopithecus rufus*, Pallas, Act., ac. sc. Petrop., 1780, p. 1, Desm., Mamm., esp. 108, esp. 133; Sir Raffles, Cat. : *lemur volans*, L. Gm., Screb., pl. 43; Geoff., Mag. encycl.; Audebert, Galéop, pl. 1; Geoff., Leçons, p. 37.

[1] *Galeopithecus variegatus*, Geoff., Mag. encycl.; Audebert, Galéop., pl. 2; Cuv., Table élém.; Desm., Mamm., p. 108, esp. 134; Geoff., Leçons sténograp., p. 37.

[2] *Galeopithecus ternatensis*, Geoff., Leç., p. 38; Desm., p. 108, esp. 135.

[3] Thes., t. I, p. 93, pl. 58, fig. 2 et 3.

[4] *Galeopithecus macrurus*, Temm, Faune Jape, p. 9.

LIVRE V.

LES CHEIROPTÈRES [1].

Vespertiliones.

Les cheiroptères, plus connus sous le nom vulgaire de *chauves-souris*, forment une famille très naturelle, divisée aujourd'hui en une assez grande diversité de genres, et qui s'est principalement accrue dans ces dernières années. En 1756, Brisson ne connoissoit que neuf chauves-souris, qu'il sépara en deux genres, les *vespertilio* et les *pteropus*, et long-temps ce nombre ne reçut aucun accroissement.

Buffon n'a connu que vingt-six espèces qui peuvent être réparties ainsi qu'il suit : deux roussettes, une céphalote, trois molosses, trois phyllostomes, un glossophage, un mégaderme, deux rhinolophes, deux nyctères, un taphien, un myoptère, et neuf vespertilions.

Les cheiroptères sont donc, ainsi que l'indique leur nom, des animaux qui peuvent se soutenir en l'air, et voler à l'aide de replis de la peau des flancs qui s'étendent sous forme d'ailes minces et nues entre les membres et surtout entre les doigts, dont les os sont excessivement allongés. Leurs mamelles, au nombre de deux, sont placées sur la poitrine. On les a distingués en deux tribus, suivant que les molaires sont à couronne plate ou sans éminences ; ou bien que ces os sont armés de pointes aiguës. La première est celle des chauves-souris frugivores, et la seconde celle des chauves-souris entomophages. Mais cette séparation est plutôt fictive que réelle, car les unes et les autres se nourrissent de fruits et de matières animales, suivant les circonstances.

LES ROUSSETTES.

Pteropus [2].

Buffon a donné le nom de *roussette*, par rapport à la coloration du pelage, à une chauve-souris indienne, et ce nom est devenu générique pour toutes les autres espèces découvertes depuis. Les roussettes ont donc pour caractères zoologiques une tête longue, étroite, se terminant en un museau effilé, quatre incisives à chaque mâchoire, de robustes canines ; dix molaires supérieures et douze inférieures, à couronne presque plane ; la membrane interfémorale peu étendue, et ne formant qu'une étroite bordure sur le côté interne des jambes et des cuisses. La queue manque chez les grandes espèces ou est rudimentaire chez les petites. La langue est papilleuse, et les femelles sont sujettes à un écoulement sanguin, périodique, par les organes sexuels. Ces animaux aiment à se pendre, la tête en bas, aux branches des arbres. Ils volent aussi bien le jour que le soir, bien que leurs habitudes soient plutôt crépusculaires. Leur chair, dont le fumet est désagréable, est cependant recherchée par quelques uns des peuples des contrées où ils vivent. Leurs habitudes sont assez paisibles, et c'est à tort qu'on les a crus malfaisants. On ne trouve guère les roussettes que dans les contrées les plus chaudes de l'Ancien Monde, exclusivement entre les tropiques.

Les espèces admises aujourd'hui sont nombreuses. Les deux plus anciennement connues sont la roussette (*pteropus vulgaris*) et la rougette (*pteropus rubricollis*), l'une et l'autre décrites par Buffon [1].

LA ROUSSETTE D'EDWARDS.

Pteropus Edwardsii [2].

Cette roussette, à laquelle il n'est pas entièrement certain qu'on doive rapporter l'espèce indiquée par Edwards sous le nom de *grande chauve-souris* de Madagascar, est considérée par M. Temminck comme une simple variété d'âge de l'*édule;* cependant l'examen de plusieurs sujets adultes ne permet pas de douter qu'elle ne forme réellement une espèce distincte. L'individu qui a servi de type à la description de M. Geoffroy Saint-Hilaire, et plusieurs autres individus originaires, comme ce dernier, du Bengale, ont présenté les caractères suivants : tête d'un

(1) M. Hodgson a décrit dans le journal de la société de Calcutta, sept espèces de chauves-souris du Népaul, qu'il nomme *rhinolophus armiger* et *tragatus ; pteropus leucocephalus* et *pyrivorus ; vespertilio formosa, fuliginosa* et *labiata.* Ces espèces nous sont inconnues. (Proceed., VI, 46).

(2) Les méganyctères, Latreill., fam. du Rég. an. : *Pteropus* (pieds ailés), Brisson.

(1) M. Mayen décrit les *pteropus pyrrocephalus* et *rhinolophus griseus* qui nous sont inconnus.

(2) Geoffr. Saint-Hilaire, mém. du Mus., t. XV.

brun marron; parties postérieures et côté du col d'un roux vif; dos couvert de poils très couchés et rudes au toucher, dont la nuance varie du gris au noir grisâtre; face antérieure du corps d'un roux qui passe au brun, sous la gorge, aux épaules, vers l'insertion des cuisses et à la région des flancs; longueur du bout du museau à l'origine de la membrane interfémorale, huit ou neuf pouces chez l'adulte.

LA ROUSSETTE LESCHENAULT.

Pteropus Leschenaultii (1).

Cette espèce est d'un fauve cendré sur le ventre, et d'un brun légèrement grisâtre sur le dos. La partie de ses membranes alaires, qui avoisine, soit le corps, soit l'avant-bras ou les doigts, présente un grand nombre de points blanchâtres, rangés par lignes parallèles. Cette roussette, découverte par feu Leschenault aux environs de Pondichéry, a cinq pouces et demi de longueur totale, et un pied et demi d'envergure. C'est à tort que quelques auteurs l'ont placée parmi les *roussettes sans queue*, car sa queue, très visible, n'est qu'à peine engagée dans la membrane interfémorale, et a environ six lignes de longueur.

LA ROUSSETTE DUSSUMIER.

Pteropus Dussumieri (2).

Cette roussette a été découverte sur le continent de l'Inde par le voyageur françois Dussumier. Elle est voisine de la roussette Kéraudren, mais néanmoins elle est très facile à distinguer de celle-ci par son système de coloration. La face et la gorge sont brunes, le ventre et le dos sont couverts de poils bruns mélangés de quelques poils blancs; ceux du dos diffèrent du ventre en ce qu'ils sont très couchés, comme cela a lieu chez presque toutes les roussettes. La partie supérieure de la poitrine est d'un brun roussâtre, et les côtés du col, et tout l'espace compris à la face postérieure du corps, depuis les oreilles jusqu'à l'insertion des ailes, sont d'un fauve tirant légèrement sur le roussâtre. La longueur totale est de sept pouces, et l'envergure est de deux pieds trois pouces. Cette espèce repose sur l'examen de deux individus entièrement semblables, dont l'un provenoit du continent de l'Inde, et l'autre avoit été envoyé d'Amboine. La couleur brune de la gorge et de la partie antérieure du col, permet de la distinguer au premier coup d'œil de la roussette Kéraudren, qui a ces parties d'un jaune pâle; et des caractères non moins tranchés la séparent des autres espèces, et particulièrement de la roussette d'Edwards (*pteropus medius*, Tem.?) qui habite comme elle le continent indien.

(1) Desmarest, Mamm., p. 110, esp. 142.

(2) Isid. Geoff. Saint-Hilaire, Dict. classiq. d'hist. nat., t. 14, p. 701, (1828), Ann. des Sc. nat., t. XV, p. 201.

LA ROUSSETTE INTERMÉDIAIRE.

Pteropus medius (1).

La tête, l'occiput, la gorge et l'attache des ailes sont d'un marron noirâtre; le dos d'un noirâtre légèrement teint de brun; la nuque d'un roux jaunâtre; les côtés du col et toute la face ventrale du corps, à l'exception de la gorge et de la région humérale, d'un roux brun couleur de feuille morte; les membranes brunes. Longueur, onze pouces. Cette espèce habite les environs de Calcutta et de Pondichéry, comme la roussette d'Edwards, avec laquelle elle paroît avoir de nombreux rapports. Suivant M. Temminck, ce seroit le *badur* des Hindoustanis.

LA ROUSSETTE DE LEACH.

Pteropus Leachii (2).

Cette roussette, très probablement identique avec la suivante, est commune dans les jardins des environs de la ville du Cap, pendant la saison des fruits, et elle détruit très souvent, pendant la nuit, les espérances des cultivateurs de vignes. Son pelage est d'un gris brunâtre en dessus, beaucoup plus pâle et moins foncé en dessous. Ses incisives sont courtes, fortes, régulières et arrondies à leurs bords. La tête est allongée, les oreilles sont médiocres et arrondies. Les membranes sont colorées et noirâtres, et la queue est entièrement libre.

Cette roussette est longue de quatre pouces du bout du museau à l'origine de la queue; celle-ci a neuf lignes, et l'envergure est de treize pouces. Il paroît qu'aux environs du Cap on trouve encore une espèce de taille plus forte que celle-ci, mais qui est inconnue aux naturalistes.

(1) Temm., Monog. de Mamm., p. 176.

(2) Smith, Zool. journ., n° 16, t. IV, p. 433 (contributions to the natural history of south Africa).

Pteropus suprà fusco-cinereus, infrà sordido-cinereus, caudâ liberâ. Bulletin de Férussac, t. XVIII, p. 272 : Fisher, Suppl. synop., p. 661.

LA ROUSSETTE DE GEOFFROY.

Pteropus Geoffroyii (1).

Cette espèce a le pelage laineux, gris-brunâtre, plus foncé en dessus qu'en dessous, une queue courte, cinq pouces et demi de longueur totale sur un pied neuf pouces d'envergure. Elle habite le Sénégal et l'Egypte.

LA ROUSSETTE DE BONIN.

Pteropus pselaphon (2).

C'est pendant une relâche de la frégate *the Blossom* que M. Lay eut occasion d'observer cette roussette, qui est extrêmement commune dans l'île de Bonin. Elle paroît former une espèce bien caractérisée par la teinte uniforme de son pelage, et par ses proportions et la longueur de ses dents. La dénomination de *pselaphon* lui a été donnée pour exprimer que c'est plutôt par l'odorat que par la vue que cet animal se conduit pendant le jour.

Les ailes membraneuses sont d'un beau noir dans l'état de vie, et la membrane interfémorale est très étroite sur les parties postérieures des membres, et rudimentaire au coccix qui ne s'allonge point en queue. Les poils du dos sont doux et couchés, et ceux du cou, de la tête et des épaules sont frisotés ou recoquillés : tous sont d'un brun noirâtre, entremêlés de quelques longs poils grisâtres, et ces derniers, plus nombreux là où les poils sont frisés, donnent aux épaules, au cou et à la tête, de même qu'aux parties inférieures du corps, une teinte voisine de la ferrugineuse. Mais cette couleur ocreuse est surtout prononcée au coccix et sur le pourtour de l'anus. Le corps avoit de longueur totale, du bout du museau à la membrane interfémorale, neuf pouces et demi sur deux pieds cinq pouces d'envergure.

Cette roussette se nourrit principalement des fruits de *sapota* et *pendanus*, dont elle suce le jus et rejette les parties filamenteuses.

LA ROUSSETTE A FACE NOIRE.

Pteropus phaiops (3).

Cette espèce, peut-être la véritable chauve-souris d'Edwards, a le pelage long, grossier, très fourni, un peu frisé partout; le museau, la gorge, les joues, le tour des yeux, d'un noir profond; le reste de la tête, les côtés du cou, la nuque et les épaules, d'un jaune de paille; la poitrine d'un roux doré très vif; les autres parties inférieures, à poils de deux couleurs, brun à la base, et d'un jaune clair à la pointe. Sa longueur totale est de dix pouces. Elle habite Madagascar.

(1) Temm., Monog.; *Pt. ægyptiacus*, Geoff., Ann. du Mus., t. XV, p. 97, Desm., Mamm., p. 111; Geoffroy, Mamm. de l'Égypte, pl. 3, fig. 2.

(2) Tradescant Lay, Zool. journ., nº XVI, p. 457 (Observ. on a species of *pteropus* from Bonin). Bulletin de Férussac, t. XIX, p. 346.

(3) Temm., Monog., p. 178.

LA ROUSSETTE KALOU.

Pteropus javanicus (2).

A été d'abord indiquée par M. Geoffroy, qui la considéroit comme une simple variété de l'édule; elle en diffère, suivant M. Desmarest, par la couleur de son cou qui est d'un roux enfumé, et par sa taille plus considérable encore. Le squelette d'un très vieil individu a une envergure de cinq pieds deux pouces. Dans ces derniers temps, M. Temminck est revenu à l'opinion d'abord émise par M. Geoffroy, et, dans sa Monographie des roussettes, il réunit le *pteropus javanicus* au *pteropus edulis*. Le *kalou* qui habite Java, comme son nom spécifique l'indique, offre aussi de très grands rapports avec l'édule; et ce n'est qu'avec doute qu'on doit l'admettre comme espèce.

LA ROUSSETTE MASQUÉE.

Pteropus personatus (1).

La tête est peinte d'une manière tranchée de blanc pur et de brun; du blanc très éclatant couvre encore tout le chanfrein, et s'étend jusqu'au-delà des yeux. Les joues, le bord des lèvres et le menton sont aussi d'un blanc frais; une large zone brune couvre la gorge, et envoie des prolongements au-dessus des yeux. Le sommet de la tête, l'occiput, tout le cou et une partie de la poitrine, le ventre et les flancs ont les poils cotonneux, colorés de brun à leur base, et d'une teinte isabelle à leur pointe. Sa longueur totale est de six pouces six lignes. Cette espèce remarquable a été découverte à Ternate, par le voyageur hollandois Reinwardt.

LA ROUSSETTE PALE.

Pteropus pallidus (2).

Cette espèce est caractérisée ainsi qu'il suit par

(1) Desmarest, Mamm., p. 109; Horsf., Zool. researches : *pteropus edulis*, Temm., Monog., p. 172.

(2) Temm., Monog., p. 189.

(3) Temm., Monog., p. 184.

M. Temminck. Le pelage est très court, mélangé de poils bruns, gris et blanchâtres. La nuque, les épaules, et un collier qui entoure la poitrine, sont roux. Le dos est couvert de poils couchés d'un brun pâle. La tête, la gorge, le ventre et les flancs sont d'un brun couleur de feuille morte. La membrane des ailes est brun-pâle. Elle a de longueur totale sept pouces six lignes, et habite Banda, où elle est très commune.

LA ROUSSETTE GRISE.

Pteropus griseus (1).

Cette espèce, dont la longueur totale est de six pouces et demi, se distingue par sa tête et son cou d'un roux clair, et le reste de son pelage d'un gris légèrement roussâtre, qui, sur le dos, passe presque à la couleur lie de vin. Elle habite Timor, où elle a été découverte par MM. Péron et Lesueur.

LA ROUSSETTE PAILLÉE.

Pteropus stramineus (2).

Se distingue facilement par son pelage d'un jaune de paille. Sa longueur totale est de sept pouces, et son envergure d'un peu plus de deux pieds. Sa queue ne paroît à l'extérieur que sous la forme d'un petit tubercule. Elle habite Timor.

LA ROUSSETTE AMPLEXICAUDE.

Pteropus amplexicaudatus (3).

Se distingue facilement par sa queue égale en longueur à la cuisse, et enveloppée seulement à son origine par la membrane interfémorale. Son pelage est d'un roux clair sur le dos et la croupe, et d'un blanc roussâtre sur le cou, la tête et les parties inférieures. Sa longueur totale est de quatre pouces et demi ou cinq pouces, et son envergure de quinze environ. Elle a été découverte à Timor, par Péron et Lesueur, et se trouve aussi, suivant Temminck, à Amboine, Java et Sumatra.

(1) Geoff. St.-Hil., Ann. du Mus., t. XV, pl. 6; Temm., pl. 11, p. 187.

(2) Geoff. St.-Hil., Ann. du Mus., t. XV, p. 95; Temm., p. 196.

(3) Geoff. St.-Hil., Ann. du Mus., t. XV, pl. 4; Temm., pl. 13, p. 200.

LA ROUSSETTE ÉDULE.

Pteropus edulis (1).

Est l'une des plus grandes espèces du genre. Les individus bien adultes ont jusqu'à quinze pouces de longueur du bout du museau à la membrane interfémorale, et quatre pieds dix pouces d'envergure. Le pelage est généralement noir ou noirâtre. La partie postérieure du corps et des épaules affecte une nuance qui tire sur le roux, et les poils du dos sont ras, luisants et couchés. La roussette édule a été nommée ainsi parce que sa chair blanche, délicate et très tendre est regardée par les Timoriens comme un mets exquis. Elle vit aux Moluques, et principalement dans la grande île de Timor, de même qu'à Sumatra et à Java. C'est le *skalong* ou *kaluang* des Malais.

LA ROUSSETTE KERAUDREN.

Pteropus Keraudren (2).

Cette espèce habite les îles Mariannes, où l'ont découverte MM. Quoy et Gaimard. Elle a l'occiput, le col, les épaules et le haut de la poitrine d'un jaune pâle, et le reste du corps brunâtre. Sa longueur totale est de sept à huit pouces.

Aux Mariannes, cette roussette est nommée *fanihi*, et malgré son odeur forte, les habitants recherchent sa chair. Les Carolins la connoissent sous le nom de *poë*, et les habitants d'Oualan, sous celui de *koi*.

La femelle ne fait qu'un petit qui se cramponne au ventre de sa mère, même dans le vol, et qui ne l'abandonne que lorsqu'il a assez de force pour prendre seul sa nourriture.

LA ROUSSETTE DE TONGA.

Pteropus tonganus (3).

Cette roussette, que les habitants des île des Amis nomment *péka*, a les plus grands rapports avec la

(1) Péron et Lesueur, Geoff. St.-Hil., Ann. du Mus., t. XV, p. 92; *pteropus javanicus*, Horsf., Zool., res.; *canis volans ternatanus orientalis*, Seba, pl. 57; Temm., Monog., p. 172.

(2) *Pteropus, corpore et alis subnigris; collo, scapulis, parteque posteriore capitis flavis; auriculis levibus; caudâ nullâ*: Quoy et Gaim., Uranie, pl. 3, p. 51.

(3) *Pteropus, corpore suprâ nigro; collo, parteque posteriore capitis rufis; abdomine nigricante; membranis brunneis. Varietas: corpore toto subalbido; abdomine rufescente; unguibus et auriculis albis*; Quoy et Gaim., Astrol. pl. 8, t. I, p. 74.

roussette kéraudren des îles Mariannes, bien qu'elle soit moins forte de taille. Son collier fauve ne fait pas un tour complet en avant comme chez celle-ci. Le ventre a une teinte brune-rougeâtre plus uniforme et sans mélange de poils blanchâtres. Le derrière de la tête, depuis le col jusqu'aux épaules, est d'un roux ardent qui se dessine en demi-collier. Les joues et le museau sont d'un roux très sombre tirant au noir sur le milieu de la tête. Le dos est presque noir ; le ventre et la gorge sont d'un brun foncé avec quelques légers reflets rougeâtres. Le poil de la partie postérieure du corps est long, épais, très fourni et soyeux, celui de la nuque est légèrement feutré, et sur le ventre il est grossier et laineux. Les oreilles sont médiocres et pointues, d'un beau noir ainsi que le museau. MM. Quoy et Gaimard en décrivent une variété blanchâtre, ayant du roux-clair sur le ventre, les oreilles et les membranes d'un blanc sale.

Cette roussette de Tonga est longue de six pouces sur deux pieds d'envergure. Elle vit par essaims de centaines d'individus sur les casuarinas de Tonga-Tabou.

LA ROUSSETTE DE VANIKORO.

Pteropus vanikorensis (1).

Cette espèce se rapproche encore de la roussette kéraudren dont elle a la taille ; mais elle en diffère au premier aspect par son museau plus court. Son pelage est plus clair, moins soyeux ; sa tête est moins noire, et son manteau, d'un roux fauve, descend plus bas sur le dos. Sa tête est grosse, son front bombé, le museau épais et cylindrique, les oreilles longues, noires et pointues. La face est brun-roussâtre. L'occiput, le col et les épaules d'un roux jaunâtre, et le dos d'un brun mêlé de gris. Le col en devant est brun-roux. Le ventre est brun avec des reflets rougeâtres. Sa longueur totale est de neuf pouces sur deux pieds sept pouces d'envergure.

Les habitants de l'île de Vanikoro connoissent cette roussette sous le nom de *leguébé*.

LA ROUSSETTE DE MANILLE.

Pteropus jubatus (2).

Cette roussette a été observée par le docteur Eschscholtz, à Manille dans l'île de Luçon. Elle paroît avoir beaucoup de rapport avec l'*edulis*. Son pelage est généralement fauve-brunâtre, l'occiput et le col en arrière exceptés, qui sont d'un jaune assez vif. Les oreilles amples ont leur sommet arrondi. Les incisives inférieures sont très courtes et bilobées.

(1) *Pteropus, capite crasso, elevato ; rostro brevi ; parte posteriori capitis, collo, humerisque fulvis ; gulâ rufescente ; alis, dorso, abdomineque brunneis ;* Quoy et Gaim., Astrol. pl. 9, t. I, p. 77.

(2) Eschscholtz, Zoologischer, atlas 4e cah., pl. 16.

LA ROUSSETTE LAINEUSE.

Pteropus dasymallus (1).

Sa face, le sommet de la tête, les joues, la gorge et la région des oreilles, sont bruns. La nuque et le col, d'un blanc jaunâtre, et le reste du corps d'un brun foncé. Le pelage est généralement long et laineux, et la longueur totale du corps est d'un peu plus de huit pouces. Cette espèce a été découverte au Japon par le Hollandois Siebold, on l'y nomme *sobaosiki*. Elle dévaste les jardins et les plantations.

LA ROUSSETTE A TÊTE CENDRÉE.

Pteropus poliocephalus (2).

C'est une espèce bien voisine de la rougette par sa coloration. Le dessus de la tête, les joues et la gorge sont d'un cendré foncé, mêlé de quelques poils noirs. La nuque, les épaules et une partie du devant du col, sont d'un brun marron-roussâtre, et le reste du corps est d'un gris dont la nuance présente quelques différences suivant les diverses régions du corps. Cette espèce, l'une des plus grandes du genre, a près d'un pied de longueur totale, et son envergure est de trois pieds trois pouces. La roussette à tête cendrée paroît être l'une des espèces les plus intéressantes du genre, à cause de la région où elle a été découverte. Elle habite la Nouvelle-Hollande d'où un assez grand nombre d'individus ont été rapportés par plusieurs voyageurs et particulièrement par le docteur Busseuil.

LA ROUSSETTE HOTTENTOTE (3).

Vit aux alentours de la ville du Cap. Son pelage, composé de poils ras, gris à la base, bruns à la pointe, est uniformément gris en dessous.

Corpore fusco, occipite nuchaque flavis : auriculis magnis apice rotundatis ; patagio ad coccygem interrupto ; dentibus incisivis inferioribus brevissimis, bilobis ; dente molari spurio suprà nullo.

(1) Temm., Monog., p. 180, pl. 10.

(2) Temm., Monog., p. 179, Lesson, Voyage de *la Thétis*, pl. 42.

(3) *Pteropus hottentotus*, Temm., Smuts, Cap., p. 3.

LES ACÉRODONS (1).

Les acérodons appartiennent à la famille des roussettes. Le caractère de la dentition, chez les espèces anciennement connues, est de présenter aux deux mâchoires, des molaires allongées à double colline, sans tubercules, molaires dont l'usure est si facile, que presque toujours leur couronne est rase, quel que soit l'âge de l'individu.

Une roussette fait exception à quelques uns de ces caractères généraux; c'est celle rapportée de Vanicoro par MM. Quoy et Gaimard. Ses molaires ne sont point usées, et celles de sa mâchoire supérieure ont des collines à tubercules. La colline interne a son tubercule en avant, et l'externe a le sien en arrière; ces deux tubercules sont aigus, mais peu développés. Malgré cette différence, cette roussette offre plusieurs des caractères communs à toute la famille: d'avoir des molaires étroites transversalement, c'est-à-dire allongées d'avant en arrière, et de n'avoir à ces molaires que deux collines.

La roussette dont M. Jourdan fait le type de son genre Acérodon, et qui habite l'île Luçon ainsi que les petites îles voisines, diffère de toutes les autres roussettes, parce que ses molaires sont larges transversalement, presque carrées, et que celles de la mâchoire inférieure ont trois collines. Ces molaires, comme dans la roussette de Vanicoro, ne s'usent point, et, comme dans la même roussette, celles de la mâchoire supérieure ont une colline interne tuberculeuse; mais les tubercules paroissent moins insectivores. Chez des sujets de différents âges, elles n'étoient point usées.

LES PACHYSOMES (2).

Pachysoma.

Les pachysomes sont des chauves-souris frugivores de petite taille, ayant des formes trapues, une tête courte et volumineuse, et par suite un système dentaire restreint; car si les roussettes ont trente-quatre dents, leurs maxillaires n'en présentent que trente.

Leurs mœurs, leurs habitudes et le pays où on les rencontre n'offrent point de différence avec les roussettes.

(1) *Acerodon*, Jourdan, Hermès, n° 92, pl. 156.

(2) *Pachysoma*, Geoff. St-Hil., Leçons sténog., p. 26 (*Pachysoma*, corps massif, épais); *pteropus*, Auct.

LE PACHYSOME MÉLANOCÉPHALE.

Pachysoma melanocephalum (1).

Cette espèce, complétement dépourvue de queue, n'a que deux pouces dix lignes de longueur totale, sur onze pouces d'envergure. Son pelage est formé de poils de deux couleurs, à base blanc jaunâtre, et à sommet cendré noirâtre. La nuque, le sommet de la tête et le museau sont noirs; les parties inférieures sont d'un blanc jaunâtre. Sur les côtés, des poils divergents semblent partir d'un appareil glanduleux qu'ils recouvrent et d'où suinte une humeur odorante.

Ce pachysome habite, dans l'île de Java, le district de Bantam, où il porte le nom hollandois de *Batoeauwel*.

LE PACHYSOME MAMMILÈVRE.

Pachysoma titthœcheilus (2).

Cette espèce, assez semblable à la roussette à oreilles frangées, par sa taille, par le liseré blanc qui borde ses oreilles, s'en rapproche également par ses couleurs, comme le prouvent les particularités suivantes: les régions supérieures sont d'un brun nuancé d'olivâtre chez les femelles, de roussâtre chez les mâles. Le ventre est gris dans les deux sexes. Les côtés du col sont roux-olivâtre chez les femelles, roussâtres chez les mâles. Le ventre est gris dans les deux sexes. Le devant du col, la nuque et les parties latérales de la poitrine sont d'une belle teinte rousse dans le sexe masculin. La longueur totale du corps est de cinq pouces, et l'envergure d'un pied et demi. La queue, très grêle, est longue de sept lignes. Cette espèce habite Java et Sumatra; on la dit aussi, mais sans doute à tort, de la Cochinchine et de Siam.

LE PACHYSOME DE DIARD.

Pachysoma Diardii (3).

Se distingue facilement par son pelage composé de poils très courts, bruns sur la tête, le dos et les

(1) Isid. Geoff. St-Hil., Dict. class., t. XIV, p. 704: *pteropus melanocephalus*, Temm., Monog., p. 190, pl. 12.

(2) Isid. Geoff. St.-Hil., Dict. class., t. XIV, p. 704, *pteropus titthœcheilus*, Temm., Monog., pl. 15, fig. 17: p. 198; Fisher, Synops., p. 78.

(3) *Ibid.*, p. 705. Fisher, Synop., p. 78.

bras; gris autour du cou et sur le milieu du ventre; d'un brun grisâtre sur les flancs. Sa longueur totale est de quatre pouces et demi, et son envergure d'un peu plus d'un pied et demi. Sa queue, assez longue, dépasse de sept ou huit lignes la membrane interfémorale. Cette espèce a été découverte à Sumatra par MM. Diard et Duvaucel.

LE PACHYSOME DE DUVAUCEL.

Pachysoma Duvaucelii (1).

A été également découvert à Sumatra par MM. Diard et Duvaucel. Sa fourrure est d'un fauve brunâtre uniforme. Le pouce de l'aile, fort allongé, est enfermé en grande partie dans cette portion de la membrane de l'aile que quelques auteurs nomment, d'après Pallas, membrane pollicaire. La longueur totale du corps est de trois pouces un quart, et la queue, plus courte que dans les espèces précédentes, ne dépasse la membrane interfémorale que de trois lignes.

LE PACHYSOME A COURTE QUEUE.

Pachysoma brevicaudatum (2).

Cette espèce est très voisine, par son système de coloration et par la disposition des poils du col, du pachysome mammilèvre; mais ce qui la distingue au premier aspect, est l'extrême brièveté de sa queue, dépassant à peine d'une demi-ligne la membrane interfémorale. Le dessus du dos est d'un roux olivâtre. Les poils étant d'un brun olivâtre dans presque toute leur étendue, et roux à la pointe. La face inférieure du corps est grise sur le milieu du ventre; les flancs, la gorge et les côtés du col sont tantôt gris, tantôt d'un roux grisâtre ou même d'un roux vif. L'individu qui a présenté cette dernière couleur sur les côtés du cou étoit mâle. Les oreilles sont entourées d'un liseré blanc. La longueur totale du pachysome à courte queue est de quatre pouces, et son envergure est d'un peu plus d'un pied. Cette espèce habite, comme les précédentes, l'île de Sumatra, où elle a été découverte par MM. Diard et Duvaucel, et paroît aussi se trouver sur le continent de l'Inde.

(1) Isid. Geoff. St-Hil., Dict. classiq. d'Hist. nat., t. XIV, p. 705; Fisher, Synop., p. 78.

(2) Isid. Geoff. St-Hil., Dict. classiq. d'Hist. nat, t. XIV, p. 705; Ann. Sc. nat., t. XV, p. 204: *pteraupus brevicaudatus*, Fisher, Synop., p. 78.

LES CYNOPTÈRES.

Cynopterus (1).

Sont des roussettes qui ont quatre incisives et deux fausses molaires en rudiment à chaque mâchoire, mais qui, avec le système dentaire des vraies roussettes, sont privées des dernières molaires. Leurs mâchoires raccourcies donnent à la tête la forme de celle des céphalotes. Ce petit genre est d'ailleurs assez vaguement précisé, et rentre dans plusieurs des caractères donnés aux pachysomes. Il ne comprend qu'une espèce du Bengale.

Le cynoptère à oreilles bordées (*cynopterus marginatus* (2), de taille plus petite que la roussette amplexicaude (3), et s'en distingue par sa queue à peine apparente hors de la membrane interfémorale, par le liseré blanc que l'on remarque autour de ses oreilles, et par son pelage qui est d'un gris clair en dessous, et d'un gris roussâtre en dessus. Elle est bien caractérisée comme espèce, et vit sur le continent de l'Inde, au Bengale.

LES MACROGLOSSES.

Macroglossus (4).

Se distinguent de toutes les roussettes, et même des autres chauves-souris par l'allongement extrême du museau, qui prend la forme d'un cylindre grêle assez analogue à celui des fourmilliers. Sa langue est très longue et paroît extensible sans papilles, et ses dents sont toutes remarquables par leur régularité et leur petitesse, et par divers intervalles qui les séparent. Quant à leur nombre, il est le même que celui des roussettes.

On ne connoît qu'une espèce de ce genre, le macroglosse kiodote (5), nommé *lowo-assu* par les Javanois. Cet animal vit dans les grandes îles de la Sonde, et a de longueur totale trois pouces et demi sur dix pouces d'envergure. Son pelage est roux-clair, passant au fauve sous le corps qui n'a point de queue. Il dévaste les vergers et les plantations, et recherche principalement les fruits des *Eugenia* Il

(1) Fr. Cuv.: *pteropus*, Auct.

(2) *Pteropus marginatus*, Geoff.

(3) Geoff. St.-Hil., Ann. du Mus., t. XV, p. 97, pl. 5; Temm., Monog., pl. 14, p. 202; Type du genre CYNOPTÈRE, Fr. Cuvier, dents, p. 39.

(4) Fr. Cuvier, *des Dents*: *pteropus*, Auct.

(5) *Pteropus minimus*. Geoff., Ann. du Mus., t. XV, p. 97: *pteropus rostratus*, Horsf., Zool. research; kiodote, Fr. Cuvier.

demeure, pendant le jour, suspendu aux branches des arbres, et ne va que pendant la nuit quêter sa nourriture.

LES HARPIES.

Harpya (1)

Illiger a créé le genre *harpya* pour recevoir la chauve-souris nommée par Buffon *céphalote* (2) qui est privée complétement d'incisives à la mâchoire inférieure, et qui n'en a que deux à la supérieure. Du reste, tous les autres caractères des roussettes conviennent aux harpies; cependant celles-ci ont l'index des pieds armé d'un ongle. Le type de ce genre est la céphalote, qui vit aux Moluques, à pelage doux et peu serré, d'un gris cendré, plus clair sur la tête et au voisinage des ailes, et blanchâtre en dessous. Sa longueur totale est de trois pouces et demi, et son envergure de quatorze pouces. La queue, placée sous la membrane interfémorale, la dépasse d'un demi-pouce environ : aucune autre chauve-souris frugivore n'a cette partie aussi longue, proportion gardée par rapport aux dimensions du corps.

M. Rafinesque a décrit sous le nom de *cephalotes tœniotis* (3) une chauve-souris de la Sicile, qui se rapproche des harpies. Elle n'a, en effet, que deux incisives à la mâchoire supérieure, et aucune à l'inférieure. Son museau est lisse, ses oreilles plus longues que la tête sont privées d'oreillons; le pelage est en entier gris-brun. Si l'existence de cette espèce se confirme, elle sera d'un haut intérêt par rapport à la *zoographie*.

LES HYPODERMES

OU VRAIES CÉPHALOTES.

Hypoderma; cephalotes (4).

Les hypodermes sont assez nettement caractérisés par la privation d'un ongle au doigt indicateur de l'aile, car ce doigt, composé de quatre phalanges, est ainsi dénudé au sommet. Les ailes ne naissent pas non plus des parties latérales du corps, ainsi que cela a lieu chez toutes les chauves-souris frugivores ou insectivores; mais on les voit partir, au contraire, de la ligne médiane qui traverse longitudinalement la face dorsale; de sorte que le corps, au lieu d'être entre les ailes, se trouve immédiatement suspendu à leur point de jonction ou recouvert par elles comme par un manteau (d'où le nom *d'hypoderma*).

Enfin, les maxillaires n'ont chacun que deux incisives dans l'âge adulte, tandis que ces dents sont, comme chez les roussettes, au nombre de quatre chez les jeunes individus.

L'hypoderme de Péron (1) ressemble beaucoup à la roussette paillée par les couleurs de son pelage (2), dont il se rapproche aussi à plusieurs égards par ses formes. Il est généralement d'un fauve roussâtre, qui, sur la tête, la nuque et le cou, passe au brun. La portion du dos qui est recouverte par la membrane alaire est de même couleur que les autres régions du corps. La longueur totale est de six pouces et demi, et l'envergure de deux pieds environ. La queue, longue de neuf lignes, est enveloppée, dans son premier tiers, par la membrane interfémorale, ou plutôt donne insertion à cette membrane par sa face supérieure. Cette chauve-souris, si remarquable par son organisation, a été découverte par MM. Péron et Lesueur dans l'île de Timor. Ses mœurs sont inconnues.

MM. Quoy et Gaimard ont ajouté à ce genre une espèce qu'ils nomment HYPODERME DES MOLUQUES (*hypoderma moluccense* (3), et qui a de grands rapports avec la précédente. Elle ne s'en distingue en effet que par une taille plus forte, des oreilles plus longues, plus pointues et un pelage plus fortement teinté en brun. Le museau est aussi plus allongé. Le corps des hypodermes est moins uniformément cylindrique que celui des roussettes, car de large qu'il est par le haut, il s'amincit rapidement vers le bas.

La tête est brun clair plus foncé entre les oreilles et sur le museau; celles-ci en partie nues et plissées sont brunes. Les poils du cou et des épaules sont doux, longs, teintés de gris-roussâtre. Le cou, la poitrine et le ventre, de même que les extrémités, sont grisâtres. Les membranes sont brun-marron, et les doigts, comme leurs ongles, sont blanchâtres. Cet hypoderme avoit deux pieds six pouces d'envergure.

(1) Illiger, Prod. : *cephalotes*, Geoff.

(2) La céphalote, Buff., Suppl., t. III, pl. 52 : *cephalotes Pallasii*, Geoff., Ann. du Mus, t. XV, p. 107 : *harpia Pallasii*, Desm., Mamm., p. 113 : *vespertilio cephalotes*, Pallas, Spic., III, pl. 1, p. 10.

(3) Prodrome de Siomologie; Desm., Mamm., p. 113 note.

(4) *Hypoderma*, Geoff., Leçons sténog. : *cephalotes*, Geoff.

(1) *Hypoderma Peronii*, Is. Geoff. St.-Hil., Dict. class., t. XIV, p 708 : *cephalotes Peronii*, Geoff. Ann. du Mus., t. XV, p. 104.

(2) Le jeune : Geoff. St-Hil, Ann. du Mus., t. XV, p. 99.

(3) H. ; *capite elongato ; auribus longis, acutis ; collo suprâ et humeris griseis ; corpore infrâ subfulvo ; alis desuper brunneis ; unguibus albidis :* Q. et G. (Astrol., p. 11). Zool., part. 1, p. 86.

Il habite l'île d'Amboine, où il vit de fruits qu'il mange avec avidité.

LES VESPERTILIONS.

Vespertilio (1)

Les chauves-souris, auxquelles est réservé dans un sens plus restreint le nom primitif de vespertilion, sont reconnoissables à leur système dentaire, présentant quatre incisives supérieures pointues et séparées par paires rapprochées des canines, les deux intermaxillaires n'étant point réunies sur la ligne médiane. Leurs narines en ꞩ renversé s'ouvre sur les côtés d'un mufle. Leur bouche est grande et sans abajoues; les oreilles, de forme variable, sont distantes entre elles d'une manière notable, mais leur oreillon est ou anguleux, ou subulé, ou taillé en croissant. Les ailes sont amples, et la membrane interfémorale enveloppe la totalité de la queue qui est allongée.

Les vespertilions sont répandus dans toutes les parties du monde où leurs habitudes crépusculaires sont bien connues. Ils recherchent les insectes et même les petits animaux.

Les espèces décrites par Buffon sont, les vespertilions murin (*V. murinus*, L.); noctule (*V. noctula*, L.), sérotine (*V. serotinus*, L.); pipistrelle (*V. pipistrellus*, L.); kirivoula (*V. pictus*, L); de Ceylan, marmotte volante (*V. nigrita*, L.); du Sénégal et la grande sérotine de la Guyane (*V. maximus*, Geoff., ou *V. nasutus*, Saw).

LE VESPERTILION DE BECHSTEIN.

Vespertilio Bechsteinii (2).

Cette chauve-souris a des rapports avec le vespertilion murin. Sa face nue est parsemée de petits poils roides. Son museau est conique, allongé; les oreilles longues, sont minces et étroites, et l'oreillon est falciforme. La face est hérissée de glandes sébacées linguiformes. Son pelage est gris roux ou fauve en dessus, blanc en dessous. Sa longueur totale est de deux pouces deux lignes sur onze pouces d'envergure. Elle se tient dans les arbres creux des forêts de la Thuringe, et ne fréquente point les édifices.

(1) *Vespertilio*, Linné (ce nom générique, donné autrefois à toutes les chauves-souris, a été réservé aujourd'hui à un certain nombre d'entre elles) : *vespertilio*, Fr. Cuv.; Geoff.

(2) Leisler, Kuhl, Deuth. Fled., pl 22; Desm., Mamm., esp. 201.

Les femelles se réunissent pour vivre ensemble dès qu'elles sont fécondées. Elles se choisissent un trou d'où elles ne laissent approcher aucun mâle. Elles ne produisent qu'un petit à la fois.

LE VESPERTILION DE NATTERER.

Vespertilio Nattereri (1).

A des oreilles ovalaires, élargies, plus longues que la tête qui est petite. Le nez est large, et la face, le tour des yeux excepté, est couverte de poils laineux et de quelques soies allongées. L'oreillon de couleur jaune ou lancéolé, le pelage d'un gris fauve en dessus, blanc en dessous. Les membranes alaires sont d'un gris de suie, l'interfémorale a son bord dentelé. Le corps a de longueur totale un pouce onze lignes sur neuf pouces six lignes d'envergure. Cet animal est rare à Vienne, où Kuhl l'a observé le premier.

LE VESPERTILION ROUSSATRE.

Vespertilio rufescens (2).

Ses oreilles sont courtes, réniformes, à poils courts. Le dessus du corps est grisâtre, couleur de rouille en dessus, gris en dessous. Les ailes sont remarquablement étroites; la queue dépasse la membrane interfémorale de deux lignes et demie. Son envergure est de seize pouces six lignes. L'individu, type de cette description, étoit femelle, et avoit été tué dans une vieille tour de la ville de Iéna.

LE VESPERTILION FAUX MURIN.

Vespertilio submurinus (3).

Ses oreilles sont excessivement courtes. Ses ailes larges donnent jusqu'à dix-sept ou dix-huit pouces d'envergure. Le pelage sur le corps est brun-foncé tirant un peu au brun-grisâtre; pour s'affoiblir en dessous et affecter une teinte blanchâtre. Le museau, les oreilles et les membranes sont d'un gris noirâtre sale. Son système dentaire présente quelques particularités. La canine supérieure n'a pas d'arête marquée en arrière, de sorte que la dent qui la suit est libre. Les deux mâchelières inférieures sont longues et très aiguës. Cette chauve-souris est très rare en

(1) Kuhl, *ibid.*, pl. 23; Desm., esp. 202.

(2) Brehm; Isis., 1829, cah. 6, p. 640; Bullet. Férussac, t. XXIII, p. 115.

(3) Brehm, Ornis, 1827, p. 17; Bullet. Féruss., t. XIV, p. 250.

Allemagne; elle se tient sur les arbres à fruits, et vient parfois dans les maisons pendant la nuit.

LE VESPERTILION DE WIED.

Vespertilio Wiedii (1).

Cette chauve-souris, assez rare en Allemagne, et dédiée au prince de Wied-Neuwied, voyageur bien connu, a les oreilles fort petites, la queue dépassant de deux lignes et demie la membrane interfémorale. Ses ailes sont médiocrement élargies, et donnent de quinze à seize pouces d'envergure. Elles sont grises-noirâtres, de même que les oreilles et le museau. Le pelage formé de poils longs et doux est gris-brun en dessus, et gris clair en dessous. Ses mœurs sont à peu près celles du *V. murinus* ou de la chauve-souris commune.

LE VESPERTILION D'OKEN.

Vespertilio Okenii (2).

A de petites oreilles, de grandes dents, une queue dépassant la membrane interfémorale de trois lignes; des ailes médiocrement larges; un pelage formé de poils doux, minces, noir-brun sur le dos, gris-terreux sous le ventre. Son envergure est de quinze à seize pouces. Cette espèce se tient dans le creux des arbres, en Allemagne.

LE VESPERTILION FERRUGINEUX.

Vespertilio ferrugineus (3)

A ses oreilles courtes et réniformes, des poils courts, teintés de rouille, des ailes étroites, donnant quinze pouces et demi d'envergure. Cette chauve-souris de l'Allemagne est rare, et fort voisine du *V. noctula*, dont elle diffère par une taille de moitié plus forte et les teintes plus claires de son pelage.

LE VESPERTILION DE SCHINZ.

Vespertilio Schinzii (4).

Cette chauve-souris, également d'Allemagne, et qui fréquente les lieux habités sous les toitures des maisons, a les oreilles longues de six lignes, plus courtes que la tête, l'oreillon lancéolé et la queue dépassant un peu la membrane interfémorale. Ses ailes sont larges et donnent une envergure de neuf à dix pouces. Son pelage se compose de poils longs, mollets, d'un noir fauve sur le dos, d'un brunâtre cendré ou même blanchâtre sur le ventre.

(1) Brehm, Ornis, 1827, p. 17; Bullet. Féruss., t. XIV, p. 250.
(2) Brehm, *ibid.*
(3) Brehm, *ibid.*
(4) *Ibid.*

LE VESPERTILION DE LEISLER.

Vespertilio Leisleri (1).

Est long de trois pouces neuf lignes sur onze d'envergure. Sa tête est plate et brève, et le nez est élargi avec des narines lunulées. Le front est très velu et la face est couverte de verrues jaunâtres. Les oreilles, qui sont ovales triangulaires, sont courtes et leur oreillon est obarrondi au sommet. Les poils longs et serrés sont de deux couleurs, d'un marron vif à la pointe, et d'un brun foncé à leur base. Le dessous du corps pareil gris-brun. Les jeunes sont encore plus foncés en couleur que les adultes. La queue dépasse à peine la membrane interfémorale. Cette chauve-souris habite l'Allemagne, et vit en troupes dans les bois et les cavernes.

LE VESPERTILION DE SCREIBERS.

Vespertilio Screbersii (2).

N'a de longueur totale que deux pouces sept lignes sur dix à onze pouces d'envergure. Ses oreilles, plus courtes que la tête, sont larges, triangulaires, arrondies aux angles, avec une bordure de poils en dedans. Leur oreillon est de forme lancéolée, et se recourbe intérieurement vers la pointe. Le pelage est d'un gris cendré, plus pâle en dessous ou même souvent mêlé de blanc jaunâtre. Cette espèce se tient dans les cavernes, dans les montagnes, au sud-est du Bannat.

LE VESPERTILION DISCOLORE.

Vespertilio discolor (3).

A le front très velu, un museau large et renflé, les oreilles courtes, ovalaires et recourbées en dehors, avec un lobe saillant en dedans et des oreillons

(1) Kuhl, Desm., esp. 206. *Vesp. dasycarpos*, Leisler, Ms.
(2) Natterer; Kulh; Desm., Mamm., esp. 207.
(3) Natterer; Kulh, Deut. Fled, pl. 25, p. 2; Desm., esp. 208.

presque aussi larges en haut qu'en bas, et complétement nus. Les poils soyeux du dos sont bruns, excepté leur pointe qui est blanche. Le corps sur les parties inférieures est d'un blanc sale.

Cette espèce, rare dans le midi de l'Allemagne, qu'elle semble habiter exclusivement, fréquente les habitations des hommes et jamais les arbres. Elle est crépusculaire et apparoît en même temps que la noctule. M. Gloger affirme qu'elle diffère de la *sérotine* par ses mœurs; car, au lieu de voler tard et dans la nuit, elle se montre trente minutes après le coucher du soleil.

LE VESPERTILION PYGMÉE.

Vespertilio pygmæus (1).

Cette petite chauve-souris a de longueur totale un pouce deux lignes sur cinq pouces quatre lignes d'envergure. Elle se rapproche de la pipistrelle, mais sa tête est élevée, son museau court, obtus; ses oreilles sont plus courtes que la tête, larges à leur naissance, obtuses et arrondies à leur sommet. Leur oreillon est linéaire et simple. Le pelage mou et ras est fauve, plus foncé sur la tête, le haut du dos, passant au grisâtre clair en dessous. La queue est tant soit peu libre de la membrane interfémorale qui est fauve. Elle a été observée dans la forêt de Dartmoor, en Angleterre.

LE VESPERTILION ÉCHANCRÉ.

Vespertilio emarginatus (2).

A de longueur deux pouces sur neuf d'envergure, les oreilles oblongues aussi hautes que la tête, échancrées sur leur bord extérieur et à oreillon en forme d'alène. Le pelage est d'un gris roussâtre en dessus, cendré en dessous. La membrane interfémorale est recouverte de poils blancs à leur sommet.

Cette chauve-souris se tient dans les souterrains, et a été rencontrée près d'Abbeville, de Charlemont, en France, et de Douvre, en Angleterre.

LE VESPERTILION A MOUSTACHES.

Vespertilio mystacinus (3).

Long d'un pouce sept lignes sur sept à huit pouces d'envergure, ce vespertilion a les oreilles plus grandes que la tête, oblongues et arrondies à leur sommet, repliées et échancrées sur leur bord externe, et munies d'un oreillon lancéolé. Des poils fins et serrés forment sur la lèvre supérieure une sorte de moustache. Pelage d'un brun lavé de marron en dessus, plus clair chez les femelles. Cette espèce, rare en Allemagne, vit aussi en Angleterre; mais est très commune dans le nord du Jutland, suivant Faber.

LE VESPERTILION DASYCNÈME.

Vespertilio Dasycneme (1).

Le mâle a deux pouces dix lignes de longueur totale sur huit pouces deux lignes d'envergure. La femelle mesure quatre pouces sur onze pouces quatre lignes. Cette espèce, qu'on rencontre en Allemagne, est fauve, avec de longs poils blanchâtres sur la membrane interfémorale, sur les doigts des pieds et sur les articulations brachiales. Elle se distingue de la précédente avec laquelle on peut la confondre par sa taille, ses dents plus robustes et les stries pileuses de la membrane interfémorale.

LE VESPERTILION DE KUHL.

Vespertilio Kuhlii (2).

Ce vespertilion est long d'un pouce huit lignes sur huit pouces huit lignes d'envergure. Sa tête est large, épaisse; ses oreilles très simples, presque triangulaires et sans replis, ont leur oreillon large et obtus, et taillé en demi-cercle recourbé en dedans. Le pelage, composé de poils longs, doux, laineux, est d'un brun rouge-clair en dessus et entièrement fauve en dessous. La première moitié de la membrane interfémorale est très velue. Il habite Trieste.

LE VESPERTILION DE DAUBENTON.

Vespertilio Daubentonii (3).

Cette espèce a quelques rapports avec le *Mystacinus*, dont elle diffère, suivant M. Gloger. Sa longueur est d'un pouce onze lignes sur neuf pouces et demi d'envergure. Sa tête est petite, son front très velu est séparé du museau qui est renflé par une dé-

(1) Leach, Zool. journ., 1825, t. I, p. 559; Bulletin Féruss., t. VI, p. 398.
(2) Geoff. St.-Hil., Ann. du Mus., t. VIII, p. 198; Desm., Mamm., esp. 210 : *V. murinus*, Leisler, Ms.
(3) Leisler, Kuhl, Desm., esp. 111.

(1) Boié, Isis, 1825, p. 1200. *V. mystacinus*, ejusd., Isis, 1823, p. 965; Fisher, Synop., p. 106.
(2) Natterer, Desm., Mamm., 212.
(3) Leisler, Kuhl, pl. 25, f. 2; Desm., 213; Gloger, Isis, t. XX, p. 420.

pression. Des poils hérissent la lèvre supérieure, et quelques verrues recouvrent la face. Ses oreilles sont petites, presque ovalaires, légèrement échancrées sur le bord extérieur, nues, et munies en dedans et en bas d'un repli pileux. Les oreillons sont lancéolés, petits et minces. Le pelage gris-roux en dessus et blanchâtre en dessous. La femelle a la taille moindre et la coloration plus claire Ce vespertilion aime à raser la terre ou les eaux stagnantes quand il vole, sans doute pour mieux saisir les moucherons dont il se nourrit. On le trouve dans le midi de l'Allemagne, et très communément à Hanau en Wétéravie.

LE VESPERTILION A COLLIER..

Vespertilio collaris (1).

Long de deux pouces et demi sur sept pouces d'envergure. Ce vespertilion a les oreilles lancéolées-acuminées à oreillon en fer de lance, les poils doux, la tête fauve, la face fort velue, un collier très marqué jaune blanchâtre, s'effaçant sous le menton, les parties supérieures jaune fauve et le dessous du corps cendré. Il a été observé sur le mont Blanc.

LE VESPERTILION MALAIS.

Vespertilio malayanus (2).

A la tête des murinoïdes, l'oreille en entonnoir et l'oreillon en pétale.

Toutes les parties du corps sont d'un fauve clair; les supérieures un peu plus foncées que les inférieures; les membranes sont d'un brun clair, et des moustaches garnissent les côtés du museau.

	Pouc.	Lignes.
Longueur du corps, du bout du museau à l'origine de la queue.	1	5
——— de la queue.	1	7
——— envergure.	8	»

On doit cette espèce aux recherches de feu Alfred Duvaucel.

LE VESPERTILION DE FRÉDÉRIC.

Vespertilio Frederici (3).

Un peu plus petit que la noctule d'Europe, mais tout-à-fait semblable.

	Pouc.	Lignes.
Longueur du corps, du bout du museau à l'origine de la queue.	2	2
——— de la queue.	1	4
——— envergure.	9	»

C'est feu Alfred Duvaucel qui a découvert cette espèce.

LE VESPERTILION JAVANAIS.

Vespertilio javanus (1).

A la tête des noctuloïdes, les oreilles échancrées et les oreillons en couteau. Toutes les parties supérieures du corps d'un brun uniforme; les parties inférieures blanchâtres. Les poils n'ont ces couleurs qu'à leur pointe, ils sont noirs dans le reste de leur longueur.

	Pouc.	Lignes.
Longueur du corps, du bout du museau à l'origine de la queue.	1	4
——— de la queue.	1	7
——— envergure.	7	»

M. Busseuil, chirurgien-major de la frégate *la Thétis*, commandée par M. de Bougainville fils, a rapporté cette espèce de Java.

LE VESPERTILION IMBRIQUÉ.

Vespertilio imbricatus (2).

Est le *lowo-lesser* des Javanais. Sa tête et son museau sont remarquables par leur brièveté. Les oreilles sont larges, obtuses. L'oreillon est court, semi-lunaire. Le pelage est d'un brun luisant à reflet fauve, et les poils du front se dressent pour cacher la base des oreilles. Sa longueur est de trois pouces sur dix pouces d'envergure. La membrane interfémorale est sillonnée de veines transversales d'où a été tiré le nom spécifique.

LE VESPERTILION INORDINAIRE.

Vespertilio tralatitius (3).

A la tête cunéiforme, les oreilles larges, planes, obtuses en leurs bords, à oreillon court, linéaire, droit et obtus. Le pelage est très doux, fuligineux sur le corps, blanchâtre en dessous. La face n'a que

(1) Meisner; Schinz; Fisher, Syn., p. 106.
(2) Fr. Cuvier, Nouv. Ann. du Mus., t. I, p. 20.
(3) Noctule de Sumatra, Fr. Cuv., Nouv. Ann. du Mus., t. I, p. 20.

(1) Fr. Cuv., Nouv. Ann. du Mus., t. I, p. 21.
(2) Horsf., Zool. Research.
(3) Horsf., *loc. cit.*

quelques poils, et la membrane interfémorale est légèrement ponctuée. Ses dimensions sont identiques avec celles de l'espèce précédente. Les habitants de Java, sa patrie, lui donnent le nom de *lowo-manir*.

LE VESPERTILION D'HARDWICKE.

Vespertilio Hardwickii (1).

A la face déprimée, les oreilles larges à lobe arrondi, entourant par deux prolongements concaves, carenés en arrière, l'oreillon qui est linéaire, lancéolé, dressé et allongé. Le pelage est laineux, mollet, formé de poils très longs, soyeux à leur base, d'un blanc fauve plus sale en dessous. Des sillons transverses sur la membrane interfémorale. Le corps est long de trois pouces. Il habite Java. Son nom est celui d'un général anglais très zélé collecteur et descripteur d'objets d'histoire naturelle.

LE VESPERTILION ADVERSE.

Vespertilio adversus (2).

A son museau large, la tête forte et élevée, les oreilles droites, obtuses, à oreillon linéaire, droit. Le pelage est comme laineux, composé de longs poils fauve brillant en dessus, gris blanchâtre en dessous. Ses dimensions sont de trois pouces trois lignes de longueur sur dix pouces d'envergure. La membrane interfémorale est légèrement ridée et marquée de quelques points peu visibles. Java est sa patrie.

LE VESPERTILION DE COROMANDEL.

Vespertilio coromandelicus (3).

A la tête des noctuloïdes. Les oreilles échancrées, les oreillons en couteau. Les parties supérieures du corps sont d'un brun gris jaunâtre, et les parties inférieures blanchâtres. Les poils noirs dans les trois quarts de leur longueur sont d'un blond jaunâtre à leur extrémité.

	Pouc.	Lignes.
Longueur du corps, du bout du museau à l'origine de la queue.	1	4
——— de la queue.	1	1
——— envergure.	6	6

M. Leschenault a trouvé cette espèce à Pondichéry.

(1) Horsf., *loc. cit.*
(2) *Ibid.*
(3) Fr. Cuv., Nouv. Ann. du Mus., t. I, p. 21.

LE VESPERTILION NOCTULINE.

Vespertilio noctulina (1).

A le dessus de la tête et du corps fauve roussâtre, le dessous fauve très clair. Les oreilles triangulaires, arrondies à leurs bords, à oreillons étroits et allongés. Le corps est long de deux pouces, la queue d'un, et l'envergure mesure huit pouces six lignes.

Habite le Bengale.

LE VESPERTILION DE BOURBON.

Vespertilio borbonicus (2).

Se rapproche de la sérotine, dont il diffère par une taille plus forte, des oreilles ovales triangulaires de moitié plus courtes que la tête, ayant un oreillon allongé, taillé en demi-cœur. Le pelage est roux en dessus, blanchâtre en dessous, composé de poils doux et luisants. Le corps a deux pouces onze lignes de longueur totale. Cette espèce habite l'île de Bourbon.

LE VESPERTILION DU CAP.

Vespertilio capensis (3).

Ce vespertilion se rapproche singulièrement du *Nyctyceus Temminckii*, bien que différent par la taille et peut-être par le système dentaire. Le corps est long d'un pouce neuf lignes sur neuf pouces d'envergure. Sa tête est courte, et les tempes ainsi que le museau sont noirs et sans poils. La commissure des lèvres est garnie de poils fauves très courts. Le pelage en dessus est fauve jaunâtre, passant en dessous au jaune blanchâtre. Les oreilles, aiguës à leur sommet, ont leur bord entier et un oreillon linéaire légèrement falciforme. On le rencontre dans l'intérieur de l'Afrique méridionale et dans l'île de Pâques.

LE VESPERTILION DE TEMMINCK.

Vespertilio Temminckii (4).

Ce petit vespertilion, long d'un pouce dix lignes sur sept pouces d'envergure, a les oreilles arrondies,

(1) Isid. Geoff., Zool du Voy. aux Indes or., p. 92.
(2) Geoff., Ann. du Mus., t. VIII, p. 201, pl. 47 : Desm., 216.
(3) Smith, Zool. journ., t. IV.
(4) Cretzchmar in Ruppell zool, pl. 6. *V. Corpore suprà ex cinereo fuscato, infrà albo.*

velues en devant, nues en arrière, à oreillon foliolé, plus large à son sommet qui est arrondi. La membrane interfémorale est très villeuse. Le pelage est fauve, cendré en dessus, blanc en dessous. Les jeunes ne diffèrent point des adultes. M. Ruppell a découvert cette espèce dans les forêts et les vergers du Dongola, en Afrique.

LE VESPERTILION MARGINÉ.

Vespertilio marginatus (1).

Ce vespertilion, que M. Ruppell a découvert en Arabie, est remarquable par la bordure jaune qui se dessine sur les extrémités supérieures et inférieures des membranes alaires et interfémorales. Le pelage est brun de suie en dessus, passant au rougeâtre cendré en dessous. Le corps est long d'un pouce quatre lignes sur six pouces dix lignes d'envergure. On le trouve en Arabie.

LE VESPERTILION GRIFFON.

Vespertilio gryphus (2).

A la tête des murinoïdes et deux fausses molaires anomales fort petites de chaque côté des deux mâchoires. L'oreille est échancrée, et l'oreillon en couteau. Toutes les parties supérieures du corps sont d'un blond jaunâtre, les parties inférieures sont grises, mais les poils des unes et des autres sont noirs à leur extrémité inférieure. Les parties nues sont violâtres. Des moustaches garnissent les côtés de la lèvre supérieure et le dessous de l'extrémité de la mâchoire inférieure.

	Pouc.	Lignes.
Longueur du corps de l'extrémité du museau à l'origine de la queue. . .	1	9
——— de la queue.	1	2
——— envergure.	7	10

Ce vespertilion habite les environs de New-York, d'où l'a rapporté M. Milbert.

LE VESPERTILION DE SAULNIER.

Vespertilio Salarii (3).

A la tête des murinoïdes et deux fausses molaires de chaque côté des deux mâchoires. L'oreille est échancrée, et l'oreillon disposé en couteau. Toutes les parties supérieures du corps sont d'un brun marron grisâtre, et les régions inférieures g is blanchâtre. Aux parties brunes les poils sont plus foncés à leur moitié inférieure qu'à le r supérieure; ils sont noirs dans celle inférieure aux portions grises. Les parties nues sont brunes. Des moustaches garnissent les côtés de la lèvre supérieure et le dessous de l'extrémité de la mâchoire inférieure.

	Pouc.	Lignes.
Longueur du corps, du bout du museau à l'origine de la queue.	1	6
——— de la queue.	»	7
——— envergure.	7	7

Cette espèce est, comme la précédente, des environs de New-York, et comme elle on en doit la connoissance à M. Milbert.

LE VESPERTILION DE GÉORGIE.

Vespertilio georgianus (1).

A la tête des murinoïdes. L'oreille est échancrée, et l'oreillon en alène. Toutes les parties supérieures du corps sont colorées par un mélange de noir et de blond jaunâtre. Le noir paroît, parce que la pointe qui est blonde ne recouvre pas, à cause de sa brièveté, le reste de la longueur de ces poils qui sont noirs. Les parties inférieures sont grises, mais mélangées de noir, par la même cause qui fait dominer cette couleur aux parties supérieures. Des moustaches garnissent les côtés de la lèvre supérieure, et le dessous de l'extrémité de la mâchoire inférieure.

	Pouc.	Lignes.
Longueur du corps, du bout du museau à l'origine de la queue.	1	6
——— de la queue.	1	2
——— envergure	7	»

Découvert par M. Le Conte, aux États-Unis, dans la Géorgie.

LE VESPERTILION BLONDIN.

Vespertilio subflavus (2).

A la tête des murinoïdes; l'oreille est échancrée, et l'oreillon en demi-cœur. Les parties supérieures du corps sont d'un blond gris clair, légèrement ondulées de brunâtre; les parties inférieures d'un blanc jaunâtre. Les poils des parties supérieures sont noirs

(1) Cretzchmar, in Rupp. zool., pl. 29, f. A.
(2) Fr. Cuv., Nouv. Ann. du Mus., t. I, p. 15.
(3) *Ibid.*

(1) Fr. Cuv., Nouv. Ann. du Mus., t. I, p. 16.
(2) Fr. Cuv., Nouv. Ann. du Mus., t. I, p. 17.

à leur base, blanchâtres dans la plus grande partie de leur longueur, et brunâtres à leur pointe; ceux des parties inférieures sont noirs à leur moitié inférieure, et d'un blanc jaunâtre à leur autre moitié. Des moustaches garnissent les côtés de la lèvre supérieure et le dessous de l'extrémité de la mâchoire inférieure.

	Pouc.	Lignes.
Longueur du corps, du bout du museau à l'origine de la queue.	1	6
——— de la queue.	1	3
——— envergure.	7	»

De la Géorgie.

LE VESPERTILION CRECKS.

Vespertilio Crecks (1).

A la tête des serotinoïdes, point de fausses molaires anomales à la mâchoire supérieure, et une seule à l'inférieure. L'oreille est échancrée, et l'oreillon en couteau. Les parties supérieures sont d'un brun jaunâtre, les parties inférieures d'un gris sale; les poils de toutes ces parties sont noirs à leur base. Des moustaches garnissent les côtés du museau et le dessous de l'extrémité de la mâchoire inférieure.

	Pouc.	Lignes.
Longueur du corps, du bout du museau à l'origine de la queue.	2	»
——— de la queue	1	6
——— envergure.	9	»

Habite la Géorgie.

LE VESPERTILION ÉPAIS.

Vespertilio crassus (2).

A la tête des murinoïdes, deux fausses molaires anomales de chaque côté des deux mâchoires; l'oreille obtuse et l'oreillon en couteau. Toutes les parties supérieures du corps sont d'un brun marron grisâtre, et les parties inférieures blondes; les poils à leur origine sont plus foncés qu'à leur extrémité. Des moustaches garnissent le côté de la lèvre supérieure et l'extrémité de la mâchoire inférieure.

	Pouc.	Lignes.
Longueur du corps, du bout du museau à l'origine de la queue.	2	»
——— de la queue.	1	8
——— envergure.	8	8

Cette espèce a été découverte par M. Lesueur, aux environs de New-York.

(1) Fr. Cuv., Nouv. Ann. du Mus., t. I, p. 18.
(2) Fr. Cuv., Nouv. Ann. du Mus., t. I, p. 18.

LE VESPERTILION DE LA CAROLINE.

Vespertilio carolinensis (1).

Est long de trois pouces trois lignes sur neuf pouces sept lignes d'envergure. Les oreilles sont oblongues, entières ou sans replis, de la grandeur de la tête, en partie velues, et munies d'un oreillon façonné en moitié de cœur. Son pelage est brun-marron en dessus, jaune en dessous. Il vit aux environs de Charlestown, dans la Caroline du sud.

LE VESPERTILION SUBULÉ.

Vespertilio subulatus (2).

Ses oreilles dépassent un peu la tête et sont de forme allongée, et munies d'oreillons subulés et grêles. Le pelage est brunâtre, à teinte cendrée, et la membrane interfémorale se trouve être velue dans sa première moitié. Le ventre est blanc jaunâtre. Ses dimensions sont de quatre pouces deux lignes, la queue comprise; celle-ci est un peu libre à sa terminaison. Habite les rives du fleuve d'Arkansa, dans le nord de l'Amérique.

LE VESPERTILION ÉPERONNÉ.

Vespertilio calcaratus (3).

Long de quatre pouces sur douze d'envergure, et muni d'une sorte d'éperon à la partie interne de la première phalange; son pelage est brun noirâtre en dessus, fauve foncé en dessous; ses ailes sont noires; les doigts des mains sont rosés et ceux des pieds noirs. Habite le nord des États-Unis.

LE VESPERTILION MOINE.

Vespertilio monachus (4).

De la taille du précédent. Oreilles petites, entièrement cachées par des poils très longs; pelage fauve-rouge foncé en dessus, fauve en dessous; membrane des ailes gris foncé; nez et doigts rosés. Des États-Unis.

(1) Geoffroy, Ann. du Mus., t. VIII, p. 193, pl. 47 et 48.
(2) Say, in Major Long's, exp. to the rocky mountains, t. I, p. 107; Godman, Am. Hist. nat., t. I, p. 71 : Sabine, Zool., p. 3.
(3) Rafinesq., Desm., p. 132, note.
(4) *Ibid., loc. cit.*

LE VESPERTILION A FACE NOIRE.

Vespertilio phaïops (1).

Long de quatre pouces et demi sur treize pouces d'envergure. Son pelage est brun bai obscur en dessus, plus pâle en dessous. Sa face, ses oreilles et les membranes alaires sont noires. Du nord des États-Unis.

LE VESPERTILION A DOS NOIR.

Vespertilio melanotus (2).

A quatre pouces et demi de longueur sur douze pouces et demi d'envergure. Les oreillons sont arrondis; le corps est noirâtre en dessus, blanchâtre en dessous; les membranes d'un gris foncé, et les doigts noirs. Du nord des États-Unis (3).

LE VESPERTILION A QUEUE VELUE.

Vespertilio lasiurus (4).

A les oreilles ovalaires plus courtes que la tête, à oreillon étroit et en demi-cœur. Le pelage varié de gris jaunâtre et de roux vif; la membrane interfémorale est très velue en dessus. Il a un pouce dix lignes de longueur. On dit ce vespertilion de Cayenne, nous le croyons des États-Unis.

LE VESPERTILION TRÈS VELU.

Vespertilio villosissimus (5).

A les oreilles aiguës, munies d'un oreillon en lame d'épée; les poils brunâtres et la membrane interfémorale très velue. Le corps a quatre pouces quatre lignes, la queue deux pouces, et l'envergure onze et demi. Son pelage est doux et formé de poils fort longs. D'Azara a observé cette espèce et la suivante au Paraguay.

(1) Rafinesq., Desm., p. 132, note.
(2) *Ibid., loc. cit.*
(3) Nous ne connoissons pas les descriptions des deux chauves-souris des États-Unis, nommées *vespertilio noctevagans* et *lucifugus* par le major Lecomte.
(4) L. Geoff., Ann., t. VIII, pl. 47; Desm., 215; Screb., pl. 62, B. Encycl., 31, f. 4.
(5) Geoff., *ibid.*, p 204; Desm., 219. Chauve-souris 7e, d'Azara, Parag., t. II, p. 284.

LE VESPERTILION ROUGE.

Vespertilio ruber (1).

A le corps long de trois pouces une ligne, la queue de treize lignes, et neuf pouces deux lignes d'envergure. Le poil est court, de couleur cannelle en dessus, de rose en dessous. L'oreille est aiguë, ainsi que l'oreillon qui est en forme de poinçon. Est peut-être une nycticée? Habite le Paraguay.

LE VESPERTILION POUDRÉ.

Vespertilio albescens (2).

Est long de trois pouces six lignes sur huit pouces dix lignes d'envergure. Son pelage est noir, piqueté de blanc en dessus et obscur en dessous. Les oreilles sont aiguës, à oreillons étroits et pointus. Habite le Paraguay. Il en existe une variété tirant au blanchâtre.

LE VESPERTILION DU BRÉSIL.

Vespertilio Brasiliensis (3).

A les oreilles médiocres, allongées; onze à douze pouces d'envergure, un pelage doux et soyeux, brun obscur lavé de marron. Cette espèce a été rapportée du Brésil par M. Auguste Saint-Hilaire.

LE VESPERTILION DE SAINT-HILAIRE.

Vespertilio Hilairii (4).

A les oreilles petites, triangulaires, presque aussi larges que longues, à peine échancrées à leur bord externe; la membrane interfémorale dénudée, ainsi que les côtés de la face. Est long de deux pouces cinq lignes. Son pelage est fauve noirâtre passant au fauve marron. Habite la province des Missions, au Brésil.

(1) Chauve-souris 11e, ou cannelle, Azara, Parag., t. II, p. 292. *V. Ruber*, Geoff., Ann., t. VIII, p 204.
(2) Geoff, Ann., t. VIII, p. 204, pl. 18; Azara, Parag., t. II, p 294.
(3) Desm., esp. 222.
(4) Isid. Geoff., Ann. Sc. nat., t. III, p. 440, et Études zool., pl. 2.

LE VESPERTILION POLYTRICE.

Vespertilio polytrix (1).

A les oreilles plus longues que larges, échancrées en dehors; la face presque complétement velue; le pelage brun marron passant au blanchâtre. Est long de trois pouces cinq lignes, et a quelques rapports avec la pipistrelle. Habite les provinces de Rio-Grande et des Mines, au Brésil.

LE VESPERTILION LISSE.

Vespertilio levis (2).

Les oreilles sont longues, son pelage brun marron, sa taille de deux pouces dix lignes. Il vit au Brésil.

LE VESPERTILION DE SPIX.

Vespertilio Spixii (3).

A de longueur quatre pouces sur dix d'envergure. Son corps est grêle, noir, avec les ailes bleuâtres. Les oreilles sont longues, lancéolées, élargies à leur base, roulées, à oreillon entier, lancéolé, de la longueur de la conque auriculaire; des verrues tuberculifères sur le menton. Habite le Brésil.

LE VESPERTILION CHIEN.

Vespertilio caninus (4).

A la mâchoire supérieure qui s'avance, légèrement retroussée, et le chanfrein fendu. Sa queue brève est complétement enveloppée dans la membrane interfémorale: ses oreilles coniques ont un oreillon court, aigu à la base, et muni d'un appendice ample et long de plus de six lignes. Le corps est long de deux pouces, la queue de huit lignes sur dix pouces huit lignes d'envergure. La face est nue, et le pelage est d'un fauve noirâtre foncé. Il habite les édifices au Brésil.

(1) *Ibid., loc. cit.*
(2) *Ibid., loc. cit.*
(3) Fisher, Synop., p. 3. *V. Brasiliensis;* Spix, *vesp. bras.*, pl. 36, fig. 8.
(4) Wied Neuwied. Beit., 11, p. 262.

LE VESPERTILION A VENTRE BLANC.

Vespertilio leucogaster (1).

Son museau est court, ses oreilles sont à bords droits et à oreillon lancéolé; le pelage est noir brun, pointillé de jaunâtre en dessus, et blanc grisâtre en dessous; est long de deux pouces dix lignes sur onze pouces et demi d'envergure. Fréquente les forêts qui bordent le fleuve *Mucuri*, au Brésil.

LE VESPERTILION NOIRATRE.

Vespertilio nigricans (2).

Long de trois pouces neuf lignes sur huit pouces huit lignes d'envergure; a les oreilles médiocres, échancrées à leur bord, munies d'un oreillon sublinéaire. Le museau est court, séparé par un sillon, et les poils sont d'un noir fuligineux. Fréquente les rives de l'*Iritiba*, au Brésil.

LE VESPERTILION DE MAXIMILIEN.

Vespertilio Maximiliani (3)

A le museau pointu, le pelage brun rougeâtre, deux pouces trois lignes de longueur sur onze pouces trois lignes d'envergure. L'oreillon est court et obtus. Habite la partie orientale du Brésil, les rochers et les vieux arbres des forêts vierges des rives du *Mucuri*.

LES PROBOSCIDES.

Proboscidea (4).

Les proboscides sont des vespertilions dont le nez s'allonge en forme de trompe en dépassant la mâchoire supérieure. Le système dentaire présente parfois de six à huit incisives à la mâchoire inférieure; les deux seules espèces connues ont été découvertes au Brésil. La première est la proboscide des roches (*Proboscidea saxatilis* (5), longue de trois pouces

(1) *Ibid, loc. cit.*
(2) *Ibid., loc. cit.*
(3) Fisher, Synop., p. 37: *vespertilio calcaratus*, Wied, *loc. cit.*
(4) Spix, Vesp. bras.: *emballonura*, Kuhl, Ms., fide Temminck.
(5) Spix, *ibid.*, pl. 35, t. VIII: *vespertilio naso*, Wied Neuwied, 11, p. 274, fig. 5.

onze lignes sur huit pouces neuf lignes d'envergure, ayant des oreilles très étroites, lancéolées, échancrées à leur bord externe, marquées de sillons en dedans, ayant un oreillon très court. Cette chauve-souris est commune dans les forêts du Brésil, surtout sur les rives du *Mucuri*. La deuxième espèce est la proboscide des rivages (*P. Rivalis* [1]), de taille plus petite que la précédente, à pelage brun-fauve en dessus, brun pâle en dessous, et remarquable en ce que les ailes dépassent notablement la tête. On la rencontre vivant en essaims dans les arbres qui croissent sur les bords du fleuve des Amazones.

LES OREILLARDS.

Plecotus [2].

Ont la plupart des caractères des vespertilions, à l'exception du nombre des incisives de la mâchoire supérieure qui est réduit à deux au lieu de quatre. De plus, leurs oreilles sont d'une hauteur démesurée, relativement aux proportions de la tête, et sont soudées sur le milieu du front par un prolongement de leur bord interne. Le trou auditif présente un opercule et un oreillon lancéolé.

Leurs habitudes comme leur distribution sur la surface du globe ne diffèrent point de celles des vespertilions.

Buffon n'a décrit dans ce genre que deux espèces : l'Oreillard (*Vespertilio auritus*, L.), et la Barbastelle (*V. barbastellus*, L.); toutes les deux de France.

L'OREILLARD CORNU.

Plecotus cornutus [3].

Se rapproche de l'espèce ordinaire, dont il diffère toutefois par les oreilles bien plus grandes, ses poils plus fournis, plus longs, et aussi par leur coloration, car le pelage est en dessus noir lavé de brunâtre, et noir bleuâtre tacheté de grisâtre en dessous. Les oreilles, aussi longues que le corps, sont étroites à leur sommet et réunies à la base par une large membrane velue et échancrée à sa moitié. Les oreillons atteignent le milieu des oreilles et se dirigent parallèlement, de manière à simuler deux cornes. Les oreilles ont dix-neuf lignes de longueur.

Cet oreillard a été découvert dans un château du Jutland, près de la ville d'Horsens; il est très vorace, et se nourrit principalement de mouches et d'insectes ailés dont il lui faut soixante à soixante-dix pour son repas. Il mâche aussi vite qu'il digère, et son vol aussi bien que sa marche sont d'une grande légèreté. Ses oreilles sont très mobiles, déjetées en arrière dans le repos, dressées au moindre bruit, et dirigées en avant lorsque l'animal écoute. Sa voix est fine et sifflante, et l'odeur qu'il exhale très fétide.

L'OREILLARD BRÉVIMANE.

Plecotus brevimanus [1].

A le pelage d'un roux fauve en dessus, blanchâtre en dessous. Ses oreilles sont oblongues, de la longueur de la tête ou du double plus longues. L'oreillon est ovalaire lancéolé; la queue aiguë à sa pointe, égalant en longueur l'avant-bras, se rapproche, par les autres caractères, de l'oreillard commun. Cette espèce a été trouvée en juillet dans un vieux saule de l'île d'Ely en Angleterre.

L'OREILLARD DE PÉRON.

Plecotus Peronii [2].

Cette espèce a toutes les apparences de l'oreillard vulgaire, la taille comme la forme générale. Mais les oreillons de ce dernier sont de moitié moins grands que ceux de l'oreillard de Péron; enfin, celui-ci a la coloration du pelage plus claire, surtout dans la région inférieure qui est presque blanche. On ignore la patrie de cette chauve-souris, qui a été rapportée par Péron de son voyage aux Terres Australes.

L'OREILLARD VOILÉ.

Plecotus velatus [3].

A le pelage brun ou marron foncé, plus ou moins lavé de roussâtre sous le corps, et cette teinte passe même parfois au gris cendré. Ses poils sont lustrés, moelleux, abondants et assez longs. Les oreilles sont longues et très larges à leur base. L'oreillon est en languette triangulaire simple et très aiguë. La queue est fortement allongée et complétement

(1) Spix, *loc. cit.*, 62.
(2) Geoffroy Saint-Hilaire, Hist. nat. de l'Egypte.
(3) *Vespertilio cornutus*, Faber, Isis, 1826, p. 515.

(1) Jenyns, Linn. Trans., XVIe vol., 1re, p. 53; part., Bull. Féruss., t. XXIV, p. 190.
(2) Isid. Geoff., Etudes zool., pl. 3.
(3) *Ibid.*, *loc. cit.*, pl. 2.

enveloppée par la membrane interfémorale. La longueur du corps est de deux pouces neuf lignes, celle de la queue deux pouces sur onze pouces six lignes d'envergure. Cette chauve-souris a été découverte dans le district de *Curityba*, au Brésil.

L'OREILLARD LEUCOMÈLE.

Plecotus leucomelas (1).

Longue d'un pouce neuf lignes sur sept pouces d'envergure, cette espèce a les oreilles grandes et soudées par leur base sur le milieu du front. Une scissure profonde sépare les deux côtés des narines. Le pelage est noir en dessus et varié de noir et de blanc en dessous. Elle habite l'Arabie.

L'OREILLARD DE RAFINESQUE.

Plecotus Rafinesquii (2).

Long de quatre pouces sur douze d'envergure, coloré en gris foncé en dessus, et en gris clair en dessous. Les oreillons sont de même longueur que les oreilles qui sont très grandes. Du nord des États-Unis.

L'OREILLARD DE MAUGÉ.

Plecotus Maugei (3).

A les oreilles très larges, échancrées sur leur bord externe et arrondies à leur pointe. Le pelage est d'un brun noirâtre en dessus, passant au brun clair en dessous. Les parties postérieures du corps sont blanches, les membranes grises. Les oreillons sont pointus et médiocres. A été découvert à Porto-Rico, par Maugé.

L'OREILLARD DE TIMOR.

Plecotus timoriensis (4).

A le museau assez pointu, les oreilles marquées d'un repli à leur bord interne, et à oreillon en demi-cœur ; le pelage brun noirâtre en dessus, brun cendré en dessous. Le corps a deux pouces sept lignes, la queue un pouce cinq lignes, et l'envergure dix pouces. Il a été rapporté de l'île de Timor par Péron et Lesueur.

(1) *Vespertilio leucomelas*, Cretzchmar, in Ruppel, zool., pl. 28, fig. B.

(2) *Vespertilio macrotis*, Rafineq., Desm., note p. 133. *V. Macrotis*, major Lecomte.

(3) *Vespertilio Maugei*, Desm., esp. 225.

(4) *Vespertilio timoriensis*, Geoff., Ann. du Mus., t. VIII, pl. 47.

LES FURIES.

Furia (1).

Ont le système dentaire des vespertilions, c'est-à-dire quatre incisives à la mâchoire supérieure, mais elles en diffèrent par plusieurs autres caractères importants. M. Fr. Cuvier a donné à l'espèce, type de ce nouveau genre, le nom de *Furia*, par rapport à sa figure étrange. Ainsi s'exprime ce savant :

« Cette chauve-souris, de petite taille, frappe d'abord la vue par son museau camus et hérissé de poils roides, parmi lesquels se montrent des yeux saillants qui ajoutent encore à l'expression bizarre de sa physionomie.

» Ses dents incisives supérieures sont au nombre de quatre, de même grandeur et pointues, et les externes n'ont aucun rapport avec les canines inférieures. Chez la sérotine, la noctule, etc., au contraire, les incisives moyennes sont beaucoup plus grandes que les latérales, et celles-ci sont échancrées par leur opposition avec les canines d'en bas. Les incisives inférieures, placées régulièrement sur un arc de cercle, sont à trois dentelures, et en cela diffèrent de celles de plusieurs autres vespertilions, qui ne sont que bifides, et de celles des espèces nommées plus haut, lesquelles sont comprises entre les canines et placées les unes devant les autres. Les canines supérieures, beaucoup plus épaisses que les inférieures, sont à trois points ; une entière et une postérieure petite, et la moyenne forte, grande et conique. Les canines inférieures, de forme cylindrique, ont aussi une pointe antérieure et une postérieure ; et ces dents, aux deux mâchoires de forme tout-à-fait anomales, ont plus de rapport avec des fausses molaires qu'avec des canines, caractère au reste qui leur est commun avec celles de beaucoup d'autres insectivores. La mâchoire d'en haut a deux fausses molaires de chaque côté et trois vraies, et la mâchoire opposée n'en diffère sous ce rapport qu'en ce qu'elle a une fausse molaire de plus. Ces dents n'ont rien qui leur soit particulier ; elles ont tous les caractères des dents analogues des autres chauves-souris, qui, comme on sait, n'ont montré jusqu'à présent aucune différence ni dans le nombre ni dans la forme de leurs vraies molaires.

(1) Fr. Cuv., Mém. du Mus., t. XVI, p. 150, pl. 9.

» Les organes du mouvement ne présentent rien de très particulier. Le pouce ne se montre hors de la membrane des ailes que par son angle; le premier doigt vient se terminer à la naissance de la troisième et dernière phalange du second. Lorsque les ailes ne sont point étendues, les ligaments ramènent en dedans la dernière phalange du second doigt, qui se replie ainsi sur lui-même par son extrémité. La queue diminue insensiblement d'épaisseur, et les vertèbres dont elle se compose finissent d'être distinctes dès le milieu de la membrane interfémorale; mais elle paroît se continuer en un simple ligament jusqu'à l'extrémité de cette membrane fort étendue, et qui se termine en un angle dont le sommet dépasse de beaucoup les pieds, et elle se replie en dessous comme ceux-ci, lorsque l'animal est en repos.

» Les yeux sont saillants et remarquables par une grandeur qui ne s'observe point d'ordinaire chez les vespertilions. Les narines terminent le museau et ne sont séparées l'une de l'autre que par un bourrelet qui les environne et qui forme une échancrure à leur partie supérieure. Les lèvres sont entières, la langue est douce et la bouche sans abajoues; mais on voit sur les côtés de la lèvre supérieure quatre ou cinq verrues ou tubercules nus, disposés très régulièrement, et il en est de même de huit tubercules semblables qui garnissent le dessous de la mâchoire inférieure, et qui apparoissent par leur blancheur au milieu des poils noirs. Les oreilles sont grandes, à peu près aussi larges que longues, simples de structure et pourvues d'un oreillon d'une forme particulière; il est à trois pointes disposées en croix. Le pelage est doux, épais, excepté sur le museau où il est plus long, plus roide et plus hérissé que sur les autres parties du corps.

» L'individu observé étoit mâle, et ses organes génitaux ne présentoient aucune modification notable; ils ne différoient point de ce qui existe chez les vespertilions.

» Ajoutant maintenant à ces caractères zoologiques quelques considérations tirées des caractères anatomiques, on trouvera de nouvelles raisons pour justifier l'établissement du genre *Furia*. Les formes de la tête, la disposition des diverses parties qui la composent, rendent raison de la singulière physionomie de cet animal : les frontaux et les pariétaux se relèvent presque à angle droit au-dessus du nez, et toutes les parties postérieures ayant suivi ce mouvement, les os de l'oreille sont fort au-dessus de la partie antérieure de l'arcade zygomatique qui, au lieu d'être horizontale, forme un arc dont l'extrémité postérieure est très relevée au-dessus de l'antérieure. La hauteur du maxillaire supérieur est presque nulle, comparativement à celle des espèces qu'on peut considérer comme de véritables vespertilions. La branche montante de la mâchoire inférieure est remarquablement grande, et les os du nez, relevés sur leur bord externe dans toute la longueur du museau, laissent entre eux une dépression sensible, quoiqu'elle ne s'aperçoive pas sur la tête non dépouillée.

» En comparant à cette tête celle de la noctule, par exemple, on peut apprécier du premier coup d'œil à quel point cette chauve-souris diffère par cette partie essentielle de l'organisation des vespertilions proprement dits. On voit en effet que la tête de la noctule a les os du nez postérieurement, ses frontaux, ses pariétaux et son occipital sur une même ligne droite oblique; que l'arcade zygomatique est horizontale, et que par là les os de l'oreille se trouvent au niveau de sa partie antérieure; que le maxillaire supérieur a une grande hauteur, et que celui de la branche montante de la mâchoire inférieure l'est d'autant moins, que la cavité glénoïde n'est pas plus relevée que l'arcade zygomatique.

» Ces seuls traits généraux suffisent pour montrer que la tête de la furie est formée d'une tout autre manière que celle de la noctule, et que la réunion dans un même genre, d'animaux qui présentent de telles différences, est impossible.

» Le crâne du *kirivoula* (*vespertilio pictus*) est celui qui se rapproche le plus de la furie par la disposition des diverses parties de la tête, bien qu'il ait de nombreuses différences; mais en comparant cette tête à celle de la noctule, on a une nouvelle preuve de la nécessité de faire une étude des espèces qui sont réunies aujourd'hui dans les catalogues méthodiques, sous le nom de Vespertilions.

» L'espèce type du genre furie a reçu le nom spécifique de *hérissée* (*Furia horrens*); sa taille est petite; sa longueur, depuis le bout du museau à l'origine de la queue, est d'un pouce et demi, et son envergure est de six pouces; sa couleur est d'un brun noir uniforme. Elle a été découverte à la *Mana*, dans la Guyane, par feu Leschenault. »

LES NYCTICÉES.

Nycticeus (1).

Les nycticées ont été séparées avec juste raison des vespertilions, et réunies en un petit groupe par Rafinesque (2). Plus tard cet auteur abandonna ses premières idées et classa ses deux nycticées parmi

(1) Rafinesq., Journ. de Physiq., t. LXXXVIII, p. 417; F. Cuvier, Dict. Sc. nat., t. LIX, p. 416: *vespertilio*, Auct.

(2) *Ibid., loc. cit., vespertilio humeralis*, Rafinesq., Am., Montl. mag.

les vespertilions. Cependant les nycticées diffèrent des vespertilions, parce qu'elles n'ont que deux incisives à la mâchoire supérieure, et que ces deux dents, écartées l'une de l'autre, se rapprochent des canines. Les six incisives inférieures sont lobées, et à chaque mandibule on remarque deux fausses molaires anomales.

L'oreille, courte et éloignée, se termine en devant en une languette horizontale, et l'oreillon s'étend à l'intérieur en un appendice taillé en croissant ou prolongé en alène.

LA NYCTICÉE HUMÉRALE.

Nycticeus humeralis (1).

A ses oreilles ovalaires, plus longues que la tête, noires ainsi que le museau. La queue est longue, mucronée. Le pelage est brun foncé en dessus, gris en dessous, avec les épaules maculées de noir. Longueur trois pouces six lignes. Habite le Kentucky.

LA NYCTICÉE MARQUETÉE.

Nycticeus tesselatus (2).

Pelage bai en dessus, fauve en dessous, avec un étroit collier jaunâtre, et les aisselles blanches. Ailes réticulées et pointillées de roux. Queue de la longueur du corps et verruqueuse au sommet. Longueur, quatre pouces. Le nez bilobé; les oreilles courtes, arrondies. Habite le Kentucky, dans l'Amérique du nord.

LA NYCTICÉE DE TEMMINCK.

Nycticeus Temminckii (3).

Cette espèce a les oreilles plus courtes que la tête, et de forme oblongue arrondie, échancrées sur leur bord externe, et munies d'un oreillon allongé et recourbé en faux. Le pelage est soyeux, formé de poils courts, fauves en dessus, jaunâtres sales en dessous. Les côtés de la tête et du corps sont d'un roux brillant. Elle a de longueur totale quatre pouces six lignes sur douze pouces d'envergure. Ses formes sont robustes et épaisses, et sa membrane interfémorale est marquée de quelques veinures au milieu. Habite Java.

(1) Rafinesq., *loc. cit.*
(2) *Ibid., loc. cit.*
(3) *Vespertilio Temminckii*, Horsf., Zool. Research.

LA NYCTICÉE DE BÉLANGER.

Nycticeus Belangeri (1).

A le corps, la tête et le haut du bras fauves en dessus comme en dessous. Chez l'adulte, cette coloration tire au marron nuancé d'olivâtre. Les poils du dos, longs et moelleux, sont jaune brunâtre à leur racine, marron à leur pointe, et fauve sur le ventre. Les oreilles sont petites, triangulaires, et très écartées l'une de l'autre, à oreillons étroits et allongés. Les joues, le museau, le bas-ventre et les fesses sont dénudés. Longue de cinq pouces cinq lignes, cette espèce a treize pouces d'envergure. C'est le *terinjeli* des habitants de Pondichéry, dont elle fréquente les maisons. Les jeunes sont brunâtres en dessus, jaune clair en dessous.

LA NYCTICÉE DE SAY.

Nycticeus Sayii (2).

A les oreilles un peu plus courtes que la tête, et découpées en arrière en deux petits lobes grêles, et à oreillons arqués et obtus à leur sommet. La membrane interfémorale est nue. Elle a de longueur totale six pouces six lignes sur une envergure de treize pouces. Elle a été découverte sur les bords du Missouri.

LA NYCTICÉE AUX AILES BLEUES.

Nycticeus cyanopterus (3).

A trois pouces de longueur sur dix d'envergure. Ses oreilles dépassent la tête; le corps est gris foncé en dessus, et gris bleuâtre en dessous; les ailes sont bleuâtre foncé, et les doigts sont noirs. Habite le nord des États-Unis.

LA NYCTICÉE PRUINEUSE.

Nycticeus pruinosus (4).

A ses oreilles plus courtes que la tête, à oreillons arqués et obtus à leur sommet. Le pelage sur le dos

(1) *Vespertilio Belangeri*, Isid. Geoff., Zool du Voy. aux Indes Or., p. 87.
(2) *Vespertilio arcuatus*, Say, in major Long's exp., t. I, p. 21; Godman, t. I, p. 70.
(3) *Vespertilio cyanopterus*, Rafinesq.
(4) Say, in major Long's exp., t. I, p. 167; Sabine, Zool., p. 1.

d'un fauve noirâtre pointillé de blanc, mais d'un rouge ferrugineux sur les épaules, et la gorge blanc jaunâtre. La membrane interfémorale à demi velue. Longueur totale, quatre pouces et demi. Cette espèce a de l'analogie avec le *V. noveboracensis*; elle est commune sur les rives du Missouri.

LA NYCTICÉE DE RAFINESQUE.

Nycticeus Rafinesquii (1).

A deux dents à la mâchoire supérieure, et par conséquent le genre *atalapha*, créé pour la recevoir, est erroné. Les oreilles sont courtes, larges, arrondies; la queue est entièrement enveloppée par la membrane interfémorale. Le pelage est fauve en dessus, plus clair en dessous, et marqué d'une tache blanche à l'attache de chaque aile. Le corps est long de deux pouces et demi, la queue d'un pouce quatre lignes, le nez est bifide. Elle habite les États-Unis.

LA NYCTICÉE SICILIENNE.

Nycticeus siculus (2).

Cette espèce, qui demande à être étudiée de nouveau, habite la Sicile. Une verrue s'élève sur la lèvre inférieure; ses oreilles sont aussi longues que la tête; la queue dépasse la membrane interfémorale par une pointe obtuse; le pelage est roux brunâtre en dessus, et roux cendré en dessous; les ailes et le museau sont noirâtres.

LA NYCTICÉE A MOUSTACHES.

Nycticeus mystax (3).

Les *hypexodons*, que M. Rafinesque avoit créés pour recevoir cette espèce, auroient le museau nu, les narines rondes et saillantes, les incisives supérieures manquant, les canines marquées d'un éperon à leur base, et la queue entièrement enveloppée dans la membrane interfémorale; mais ce genre est plus que douteux, et sans doute que les deux incisives étoient tombées sur l'individu étudié par cet auteur. L'espèce décrite a les oreilles plus longues que la tête, brunes; le pelage fauve, tirant au noirâtre sur le crâne; de longues moustaches et les ailes noires. Elle vit au Kentucky.

(1) *Atalapha americana*, Rafinesq., Somiol.; Desm., Mamm., 227 : *vespertilio noveboracensis*, Pennant, pl. 31, fig. 2; Encycl., pl. 34, f. 5; Harlan, Fauve am., p. 20.

(2) *Atalapha sicula*, Rafinesq., Somiol.; Desm., Mamm., 228.

(3) *Hypexodon mystax*, Rafinesq., Somiol.; Desm., p. 133.

LA NYCTICÉE DE BUÉNOS-AYRES.

Nycticeus bonariensis (1).

Cette espèce de chauve-souris, remarquable par les nuances agréables de son pelage, paroît avoir été inconnue à d'Azara, qui a décrit les animaux du Paraguay, et qui ne la mentionne point. Elle est privée de deux dents incisives à la mâchoire supérieure, et se rapproche, par ce caractère, du *V. nigrita* de Gmelin.

La tête a six lignes de longueur totale, sur quatre d'épaisseur, du crâne au bord postérieur du maxillaire inférieur. Les deux incisives supérieures sont terminées en pointe et séparées l'une de l'autre; les six inférieures sont très peu apparentes et serrées, et ont leur sommet bilobé. Les canines sont aiguës, recourbées et proéminentes; les molaires antérieures sont coniques, les suivantes ont leur couronne hérissée de pointes acérées, sinuées sur la partie extérieure, et disposées intérieurement comme en biseau.

	Lignes.	Mètres.
Longueur totale, de la naissance de la queue au bout du museau.	20 0	045
——— de la queue.	15 0	034
——— des oreilles.	3 0	007
——— de la tête.	6 0	014
——— de l'avant-bras.	16 0	036
——— du pouce, dont la phalange est aplatie.	3 0	007
——— des membres postérieurs. .	10 0	023
	Pouces.	
Envergure.	8 0	217

Le museau est court, conique. La bouche est fendue et les lèvres sont simples. La face est revêtue de poils ras; les oreilles sont minces, arrondies, nues, éloignées l'une de l'autre. Des poils soyeux et serrés recouvrent la tête et le corps, et sont plus fournis sur le ventre et le dos. Dans la flexion de l'aile, le carpe est plus élevé que le museau. Les membranes en dedans et à leur bord postérieur sont nues, striées et comme réticulées, de couleur brune rougeâtre, entièrement lisses en dehors. Les parties internes contre le corps sont très velues, et des poils fauves et abondants se continuent sur le bras et l'avant-bras. La queue est complétement engagée dans la membrane interfémorale : celle-ci part de l'articulation tibio-tarsienne, et se termine en pointe

(1) *Vespertilio bonariensis*, Less., Zool., Coq., pl. 2 fig. 1. *V. Blossevillii*, Bull. Féruss., t. VIII, p. 95.

à son sommet, ayant de chaque côté une nervure apparente sur les deux tiers de sa longueur totale; sa surface interne est nue, striée ou comme réticulée, tandis que la face dorsale est entièrement recouverte de poils épais.

La couleur du pelage de la nycticée de Buénos-Ayres est d'un rouge aurore sur le museau, d'un fauve clair ou jaune sur le dos; chaque poil étant terminé par du noir surmonté d'un peu de blanc, ce qui leur donne un aspect *pruineux*, assez semblable à celui de quelques petites phalènes. Les poils du dessus de la membrane interfémorale, moins doux et moins soyeux que les précédents, sont d'un rouge noir foncé qui tranche avec la teinte répandue sur le dos. La gorge, la poitrine et l'abdomen sont d'un fauve clair mêlé de brunâtre.

Notre espèce a de grands rapports avec le *vespertilio lasiurus*, elle en diffère toutefois par les particularités suivantes. Dans le *nycticeus bonariensis*, les dimensions sont plus fortes, l'envergure plus prononcée, les membres plus développés par rapport au corps, la queue de moitié plus longue proportionnellement. Dans le *V. lasiurus*, les membranes sont moins réticulées, les couleurs du corps sont plus uniformes, et partout d'un rouge brun vif, tandis que l'ensemble des autres caractères est parfaitement analogue dans les deux espèces.

Ces chauves-souris vivent à une égale distance de l'équateur, dans les zones tempérées des deux hémisphères du continent américain. Celle de Buénos-Ayres nous fut remise par M. de Blosseville, qui la prit sur un vaisseau mouillé dans la rivière de la Plata. Sa patrie est donc par les 35° de lat. S. dans l'Amérique méridionale, tandis que le *V. lasiurus* la remplace par les mêmes latitudes dans l'Amérique septentrionale.

LA NYCTICÉE DE POEPING.

Nycticeus Pœpingii (1).

Cette chauve-souris a des oreilles très petites, ovalaires, arrondies à leur sommet, à oreillon falciforme et obtus. La membrane interfémorale est nue dans sa partie antérieure, et très pileuse au contraire en dessus. Le pelage est sur le dos ferrugineux et de nature soyeuse; un collier jaunâtre entoure le cou, et une teinte brunâtre ondée de fuligineux recouvre la poitrine et l'abdomen.

Cette nycticée est remarquable par le prolongement de son museau qui est obtus, marqué d'un sillon et qui semble devoir être mobile. Ses narines sont tubuleuses, ses yeux et ses oreilles noirs; sa queue est sétiforme, verruqueuse, libre à son extrémité. Elle habite le Chili, et se rapproche par la coloration des vespertilions velu et rouge, mais elle est suffisamment distincte par divers autres caractères.

(1) *Nycticeus prima species*, Pœping, Floriep's, notizen, nº 586, 1830; Bull. Féruss., t. XXIII, p. 113.

LA NYCTICÉE DU CHILI.

Nycticeus chilensis (1).

Cette espèce, dont on ignore les mœurs, habite le Chili méridional, dans les rochers subalpins d'Antaco, où l'a découverte M. Pœping. Ce qui la caractérise sont à la fois ses oreilles ovalaires, sillonnées en travers de rugosités trois fois plus longues que la tête, ayant leur oreillon taillé en lame d'épée; une membrane interfémorale complétement nue sur ses deux faces, et un pelage en entier d'un gris de souris uniforme, aussi bien sur le corps qu'en-dessous. Sa langue obtuse est couverte de papilles, et sa queue très courte, verruqueuse, est mobile et libre.

Le docteur Horsfield a décrit une espèce découverte aux environs de Calcutta, sous le nom de Nycticée de Heath (2), bien plus grande que celle qui vit dans l'île de Java. Sa taille, la queue comprise, est de six pouces sur dix-huit d'envergure. Sa tête est médiocre, à chanfrein plane, comprimée sur les côtés. Les lèvres sont recouvertes de quelques poils. L'oreillon est droit, arrondi, nu, terminé par un lobe très petit, et le tragus est falciforme. Son pelage est ras, très doux et soyeux, composé de poils couchés sur le derme, d'un brun tirant sur la couleur du tan en dessus, fauve, tirant au gris en dessous. Les membranes alaires sont brunâtres.

LA NYCTICÉE ALECTO.

Nycticeus alecto (3).

Se trouve à la Manille. Son pelage est noirâtre passant au brun sur la face inférieure, et au grisâtre sur le museau. Sa tête est épaisse et déprimée.

(1) *N. secunda*, *Ibid. loc. cit.* Peut-être est-ce un Oreillard?

(2) *Nycticejus Heathii*, *capite cuneato supra lateribusque planis*, *auriculis capite brevioribus*, *oblongis*, *rotundatis margine exteriore*, *parum excisis trajo elungato falcato*, *vellere pilis sericatis brevissimis*, *notæo fusco*, *gastræo fulvo* (Procud. of the Zool. soc., part. 1, p. 115).

(3) Gervais, fav., p. 7.

LES SCOTOPHILES.

Scotophilus (1).

Les chauves-souris de ce genre sont caractérisées plus pa ticulièrement par leur système dentaire, qui est composé ainsi qu'il suit : incisives $\frac{4}{6}$, canines $\frac{2}{2}$ et molaires $\frac{8}{8}$. Les incisives supérieures sont inégales, aiguës. Les deux moyennes simples, sont plus longues que les latérales, qui sont également bifides. Les inférieures sont à trois divisions peu marquées. Les canines d'en haut sont très longues, et munies en arrière d'un prolongement qui au contraire occupe le bord antérieur des canines d'en bas. Les molaires sont hérissonées comme à l'ordinaire; les membres antérieurs ont une seule articulation à l'index, trois aux autres doigts. Les doigts des pieds sont médiocres, égaux, armés d'ongles comprimés et recourbés. La queue à cinq osselets est complétement enveloppée par la membrane interfémorale qui est acuminée à son sommet. Les oreilles sont séparées, à oreillons petits. On ne connoît qu'une seule espèce de stocophile dédiée au docteur Kuhl (2), et dont on ignore la patrie. Son pelage est ferrugineux, et le museau de même que les oreilles, et les ailes sont brunâtres.

LES CELOENOS.

Celœno (3).

Sont des vespertilions dont le système dentaire présente la formule qui suit : incisives $\frac{2}{4}$, canines $\frac{2}{2}$ et molaires $\frac{8}{8}$. Les incisives supérieures sont entières et acuminées, celles d'en bas sont égales entre elles, et formées en apparence de quatre prismes annexés. Les canines supérieures sont très développées. Les deux molaires antérieures de l'une et l'autre mâchoire sont aiguës, entières, tandis que les trois autres sont munies d'éminences acérées. Aux mains, l'index n'a qu'une articulation, le médius et le quatrième doigt trois, et le cinquième deux. Les doigts des pieds sont allongés, presque égaux, armés d'ongles comprimés, recourbés, plus larges à leur base. Les membranes alaires débordent légèrement les doigts; les oreilles, aiguës et séparées, n'ont que des oreillons très petits. Elles sont arrondies en avant et coupées en ligne droite à leur bord postérieur. La queue est rudimentaire ou remplacée par un linéament cartilagineux, occupant le milieu de la membrane interfémorale. On ignore où vit la seule espèce connue actuellement et que le docteur Leach a nommée celœno de Brooks (1), qui a le dos ferrugineux, le ventre et les épaules d'un jaune ocreux, les membranes noires.

(1) Leach, the Transactions of the Linnean society, t. XIII, p. 69.

(2) *Scotophilus Kuklii*, Leach, *loc. cit. Ferrugineus, auribus, naso alisque fucescentibus.*

(3) *Ibid. loc. cit.*, p. 70.

LES AELLOS.

Aëllo (2).

Leur formule dentaire est la suivante : incisives $\frac{2}{4}$, canines $\frac{2}{2}$ et molaires $\frac{8}{12}$. Les incisives supérieures sont comprimées, larges, bifides, et leurs divisions arrondies. Les inférieures sont égales, à trois divisions. Les canines supérieures, très longues, très acérées, sont munies à leur base, en avant comme en arrière, d'un éperon, tandis que les inférieures sont graduellement atténuées, très grêles et complétement simples. Les molaires supérieures ont les deux antérieures à trois pointes, la deuxième plus élevée, la troisième bifide à son bord extérieur, la quatrième trifide du même côté. Les inférieures présentent les trois premières aiguës, simples, et la deuxième est plus courte. Les trois dernières sont échancrées à leur bord externe. La queue, formée de cinq articulations, est libre à son sommet. Les oreilles sont rapprochées, courtes, mais en revanche très élargies et sans oreillons. Les doigts des mains ont une articulation à l'index, quatre au médius et trois aux quatrième et cinquième doigts ; ceux des pieds sont égaux, munis d'ongles recourbés et comprimés. La seule espèce connue est l'aëllo de Cuvier (3), de couleur isabelle, et dont on ignore la patrie.

LES DICLIDURUS.

Diclidurus (4).

Ces chauves-souris ont des caractères génériques assez complexes. Leur formule dentaire est : incisives $\frac{2}{6}$? canines $\frac{2}{2}$, molaires $\frac{10}{10}$. Les incisives inférieures sont petites, à tranchant présentant trois crénelures. Les canines supérieures sont un peu comprimées et éperonnées à leur partie postérieure.

(1) *Celœno Brooksiana*, Leach, *loc. cit.*

(2) Leach, *loc. cit.*

(3) *Aello Cuvieri*, color isabellino-ferrugineus; alæ fuscescente-brunneæ, aures ad apices excavato truncatæ. *Leach*, *loc. cit.*, p. 71.

(4) Wied Neuw., Isis, 1819, p. 1629.

Les inférieures sont droites avec une ligne en ressaut en avant. La première molaire d'en haut est très petite et séparée des suivantes par un intervalle. Celles-ci sont munies de pointes acérées robustes. Les os du coccyx, au lieu de former un prolongement extérieur caudal, présentent plusieurs articulations qui se terminent par deux pièces cornées adhérentes à la peau, formant un appareil à deux valves ou capsules (1). La valve supérieure est semi-lunaire disciforme et creusée en cupule. L'inférieure plus petite est pointue, triangulaire et adaptée dans le sens horizontal sur la précédente. Ces deux pièces se recouvrent, sont mobiles, s'écartent ou restent collées, et sont tenues à leur insertion par un repli membraneux mince qui les isole du corps. Le coccyx se trouve logé dans la capsule supérieure, tandis que le bord postérieur de la membrane interfémorale se trouve tendu sous la valve caudale proprement dite.

Outre ce singulier appareil, les diclidures se font encore remarquer par l'organisation peu ordinaire de leur crâne. Celui-ci présente en effet, entre les orbites, une dépression elliptique, profonde, qui fait saillir les os de la face, tandis que le vertex et les frontaux sont boursouflés par d'amples cavités celluleuses.

Cette curieuse petite tribu ne renferme qu'une espèce, dédiée par le prince Maximilien de Wied Neuwied au naturaliste Freyreiss (2), puis nommée par lui le diclidure blanc. Cette chauve-souris, longue de deux pouces dix lignes, a les oreilles larges, insérées au-dessus des yeux. Le pelage se compose de poils très fournis, longs et blanchâtres. Les mains sont très robustes, tandis que les jambes sont grêles et longues. L'éperon est prononcé. Elle a été découverte par le voyageur botaniste Freyreiss, à l'embouchure du *Rio Parda* au Brésil, près de *Carnavieras*, se tenant cachée dans les spathes des cocotiers.

LES TAPHIENS.

OU LES SACCOPTERYX (3).

Taphozous, Geoff. S.-Hil.

Leur formule dentaire est la suivante : incisives $\frac{2}{4}$, canines $\frac{2}{2}$, molaires anomales $\frac{2}{2}$. Vraies molaires $\frac{5}{5}$. Les incisives inférieures sont de même longueur et divisées chacune en trois lobes. Les canines sont rétrécies à leur base.

Le museau des taphiens est conique, et les narines qui s'ouvrent à son extrémité sont petites et rapprochées, en dessinant un très mince mufle dans l'épaisseur de la lèvre supérieure. Leur langue, munie de lames rigides à son extrémité, est papilleuse sur le reste de sa surface. La bouche est grande, sans abajoues; deux éminences mamelonnées, séparées par un étroit sillon, marquent la lèvre inférieure, en correspondant à un mamelon de même nature qui termine la lèvre supérieure. L'œil est médiocre et occupe le point qui sépare la commissure de la bouche de la conque auriculaire. L'oreille externe est très grande ; elle s'attache au chanfrein sur le rebord de la cavité qui creuse cette partie, et vient se terminer par un bord libre en arrière et au-dessous de la mâchoire inférieure. Les mâles ont sur la gorge une cavité dénudée à orifice musculeux transversal plissé. Les ailes sont médiocres. La queue n'est engagée dans la membrane interfémorale que par sa moitié supérieure, l'autre portion reste libre.

Les taphiens ont toutes les habitudes des vespertilions. Leur distribution géographique n'a encore rien de précis dans l'état actuel de nos connoissances, bien qu'on doive les supposer tous de l'ancien monde.

LE TAPHIEN A VENTRE NU.

Taphozous nudiventris (1).

A été découvert en Égypte et en Nubie par le voyageur allemand Ruppell, et se rapproche du taphien perforé de M. Geoffroy Saint-Hilaire. Il en diffère par sa taille plus forte, quatre pouces trois lignes, et par son envergure de seize pouces et plus. Ses oreilles sont élevées, à oreillon court et conique ; son museau se projette avant et son corps est mince et fluet.

LE TAPHIEN PERFORÉ.

Taphozous perforatus (2).

Cette espèce est beaucoup plus trapue que la précédente, son corps est plus épais, plus large, son museau beaucoup plus obtus. Sa queue paroît être

(1) D'où le nom de *diclidurus*.

(2) *Diclidurus Freyreissii*, Isis. p. 1629. *D. albus*, ejusd. Beit. t. II, p. 242.

(3) De σακκος, sac, et πτενυξ, aile, Illiger, Prodromus, p. 11. (Le Taphien filet a les membranes repliées au coude en forme de poche.)

(1) Cretzm. in Ruppel pl. 27, fig. B. *T. Facie usque ad regionem opthalmicam sumine, inguinibus, prymna et uropygio nudis ; corporis colore suprà ex fucescente griseo, infrà albido* (t. I, p. 70).

(2) Geoff. St.-Hil., Egypte, pl. 3, fig. 1, et pl. 4, fig. 4.

aussi un peu plus courte; enfin on remarque moins de nu sur la face, les bras et le bas-ventre. Son pelage est gris-roux en dessus, passant au cendré en dessous, et son oreillon est taillé en fer de hache. Son corps a trois pouces sur neuf d'envergure. Elle a été découverte en Égypte, dans les anciens tombeaux d'Ombos et de Thèbes.

On a fait une espèce [1] d'une variété à peine distincte qui vit au Sénégal, où elle fut découverte par Adanson, et que Daubenton, le premier, décrivit [2] sous le nom de *lérot volant*. Cette variété, longue de deux pouces neuf lignes, a le pelage brun en dessus, passant au brun cendré en dessous.

LE TAPHIEN FILET.

Taphozous lepturus [3].

Est remarquable par sa longue queue grêle, filiforme, entièrement libre, ou du moins ne tenant à la membrane interfémorale qu'à la base. Ses oreilles sont larges, pointues au sommet, à oreillon court et recourbé. Son museau est assez large, garni de soies très fines. Ses poils sont gris, à teinte affoiblie sous le corps. On a rapporté ce taphien de Surinam. Il est probable qu'il y aura été importé de la côte d'Afrique.

LE TAPHIEN DE L'ILE MAURICE.

Taphozous Mauritianus [4].

Long de trois pouces six lignes, sur près de neuf pouces six lignes d'envergure. Il se rapproche du taphien perforé, dont il se distingue par un museau plus aigu, par l'oreillon qui est lobulé à son attache, par ses oreilles courtes et arrondies. Son pelage est marron en dessus, roussâtre en dessous. Il vit à l'île Maurice, ou du moins il a été envoyé de cette île par M. Matthieu.

LE TAPHIEN AUX LONGUES MAINS.

Taphozous longmanus [5].

Est long de quatre pouces huit lignes sur treize pouces six lignes d'envergure. Sa tête est déprimée entre les oreilles et brusquement atténuée vers le museau. Les oreilles sont droites, de forme ovalaire, et garnies de plis en dedans, avec un oreillon oblong. La queue a un pouce de longueur. Le corps est partout vêtu de poils très mous et très denses, roux-brunâtre chez les adultes, noirs chez les jeunes, et plus clairs en dessous. Les bras et les doigts sont très longs. Il fréquente les habitations de Calcutta, surtout le soir, attiré qu'il est par la lumière. Il se nourrit d'insectes.

Le docteur Harlan pense qu'on doit regarder comme une espèce du genre taphien, la chauve-souris rouge de Pensylvanie [1], décrite et figurée par Wilson dans son Ornithologie (pl. 50, fig. 4), et qui vit dans le nord de l'Amérique. Nous ignorons quels peuvent être les *Taphozous saccolaimus* de Temminck, et T. *brachmanus* de Griffith.

LES MYOPTÈRES.

Myopteris [2].

Ont le nez simple, le chanfrein lisse, court et obtus; les oreilles amples et latérales, munies d'un petit oreillon. La membrane interfémorale est moyenne, et engage à sa base la queue qui est longue et libre dans le reste de son étendue. Le système dentaire est formé d'incisives $\frac{2}{2}$, les inférieures bilobées, tandis que les supérieures sont pointues et contiguës, de canines $\frac{2}{2}$ et de molaires $\frac{5}{10}$, celles-ci à trois pointes.

Cette petite coupe générique repose sur une seule espèce que personne n'a revue depuis Daubenton, qui la décrivit sous le nom de *rat-volant* [3], et que les naturalistes appellent myoptère de Daubenton, *Myopteris Daubentonii* [4]. Ce chéiroptère a trois pouces de longueur, la queue non comprise. Ses oreilles sont larges, ses membranes teintées de blanc et de gris, et son pelage brun en dessus, blanc sale teinté de fauve en dessous. On ignore où il vit.

LES DINOPES.

Dinops [5].

Sont des molosses et des nyctinomes ayant deux incisives supérieures et six à la mâchoire inférieure,

(1) *Taphozous Senegalensis*, Geoff., Egypte, t. II, p. 127; Desm., Mamm., esp. 135.

(2) Mémoires Ac. des Sc., 1759, p. 386.

(3) *Taphozous lepturus*, Geoff, Egypte, pl. 1, fig. 1, et pl. 4, fig. 6: *Vespertilio lepturus*, Screb., pl. 57: *V. Marupialis*, Müller; *Saccopterys lepturux*, Illig., Prod.

(4) Geoff. Egypte, t. II, p. 127; Desm., 196e.

(5) Hardwicke, Descript. of a new sp. of tailed bat: (Linn. Trans. t. 14, p. 525, pl. 27).

(1) Warden, Descript. des Etats-Unis, t. V, p. 608. (*Vesp. rufus*). *Rubro canus; dentibus primoribus infra sex*

(2) Geoff., St.-Hil.

(3) Mém. Ac. roy. des Sc. 1759, p. 386.

(4) Geoff. Egypte, texte, t. II, p. 113; Desm., Mamm., esp. 199.

(5) Savi, Nuov. gior. di lett., n° 21; Bull. Férus.,

car la formule dentaire est celle-ci : incisives $\frac{2}{6}$, canines $\frac{2}{2}$, et molaire $\frac{10}{10}$, total 52. Leurs oreilles sont réunies et étendues sur le front, la lèvre supérieure est pendante et plissée; leur queue, libre dans sa dernière moitié, est enveloppée dans la membrane interfémorale dans la première. M. Temminck suppose que le *Dinope* n'est pas autre qu'un molosse n'ayant point encore ses quatre incisives supérieures. La seule espèce connue de ce genre a été rencontrée à Pise, où elle vit dans les maisons sans y être commune. C'est la dinope consacrée au naturaliste Cestoni de Livourne [1], dont le pelage est formé de poils épais, doux, gris-brun, teinté de jaunâtre partout, le dos excepté, où la nuance brunâtre domine. Le museau les oreilles, sont noirs ; ces dernières, grandes et arrondies, sont légèrement échancrées au bord externe, et recouvrent presque en totalité le front.

LES NYCTINOMES.

Nyctinomus [2].

Sont par tous leurs caractères des molosses, excepté par la formule dentaire qui présente, incisives $\frac{2}{4}$, canines $\frac{2}{2}$ et molaires $\frac{8}{8}$. Les incisives inférieures sont, les mitoyennes lobées et les deux latérales simples. Leur museau est camus, et presque confondu avec la lèvre supérieure, qui est fendue et ridée. Les oreilles sont grandes, couchées sur la face, ayant un oreillon extérieur. Leur queue est longue, à moitié enveloppée à sa naissance par la membrane interfémorale.

Les espèces connues vivent exclusivement entre les tropiques, dans les deux continents. M. Temminck ne les sépare point des molosses. Le nyctinome grêle (*Nyctinomus tenuis*) [3]. Adulte, cette chauve-souris a trois pouces neuf lignes de longueur, la queue un pouce six lignes. Son pelage est brun-noirâtre, les membranes des doigts longues et minces; la queue grêle et libre dans plus de la moitié de son étendue, engagée dans la membrane interfémorale garnie de plissures musculeuses. Ses lèvres sont épaisses et larges, la supérieure marquée de plis verticaux, tandis que l'inférieure est verruqueuse. Les adultes n'ont que deux incisives inférieures. On la rencontre dans les cavernes des rochers de Java, où elle est nommée *lowo-churut*. Le nyctinome dilaté (*Nyctinomus dilatatus*) [1]. A le pelage brun-noirâtre plus clair sous le corps, les membranes dilatées sur les flancs, la queue en partie libre. Cette espèce, comme la précédente, habite l'île de Java. Le nyctinome de Bourbon (*Nyctinomus acetabulosus*) [2]. Ayant dix pouces d'envergure, a été trouvé par Commerson dans l'île Bourbon. Son pelage est brun-noir, et la membrane interfémorale enveloppe les deux tiers de la queue. Le nyctinome du Bengale (*Nyctinomus Bengalensis*) [3], ou le *chamchéeka* des Indous, a une taille un peu plus forte que le précédent. Sa queue est assez grosse, enveloppée dans sa moitié supérieure par la membrane interfémorale, qui est pourvue de brides musculeuses apparentes. Les membranes alaires présentent un liseré marginal de poils. Il a été découvert dans le Bengale par le docteur Buchanan. Le nyctinome d'Egypte (*Nyctinomus Ægyptiacus*) [4]. Long de trois pouces, a le pelage roux en dessus, passant au brunâtre sous le corps, ayant une queue grêle enveloppée à moitié seulement par la membrane interfémorale qui n'a point de bride. Les membranes alaires près des flancs sont liserées de poils. Ce nyctinome habite les tombeaux et les souterrains des grands édifices ruinés de l'Egypte.

LE NYCTINOME PETIT.

Nyctinomus pusilus [5].

A le pelage brun noirâtre sombre en dessus, les ailes brunes, la queue allongée, forte, à demi engagée dans la membrane interfémorale. Sa face et ses oreilles sont d'un noir mat. Celles-ci sont amples, concaves, dressées et presque accolées. Le corps a vingt-une lignes, la queue dix, et l'envergure est de six pouces six lignes. Cette espèce a été trouvée à *Massauach*.

LE NYCTINOME DE RUPPELL.

Nyctinomus Ruppellii [6].

A les oreilles excessivement développées, recouvrant la face et les yeux par un repli interne. L'oreil-

1826, t. VIII, p. 386; Temm., Monog., p. 262 (*Dinops, qui truci est vultu*).

(1) *Dinops Cestoni*, Savi, *loc. cit* ; *Molossus Cestoni*, Fisher, Sp., p. 91.

(2) Geoff.

(3) Horsfield, Zool. resear. ; *Dinops tenuis*, Temm., pl. 19 *bis*.

(1) Horsf., *loc. cit.*

(2) Geoff., Egypte, t. II, p. 130 ; *Vespertilio acetabulosus*, Herm., Obs. Zool, pl. 19 ; Desm, 163e.

(3) Geoff., Egypte, t. II, p. 130 ; *Vespertilio plicatus*, Buchanan.

(4) Geoff., Egypte, pl. 2, fig. 2 : *Dysopes Geoffroyii* ; Temm., pl. 23, fig. 9.

(5) *Dysopes pumilus*, Cretschm. in Ruppell, pl. 27, fig. A.

(6) *Dysopes Ruppellii*, Temm, Monog., pl. 18, p. 224.

lon externe est lenticulaire. La queue est déprimée et a plus de sa moitié enveloppée par la membrane interfémorale. Son pelage est abondant, fin, serré et lisse; deux rangées de poils bordent les membranes des ailes. Le museau est couvert de poils noirs, rares et divergents. Les lèvres sont larges, pendantes et plissées. Le dessus est d'un gris de souris très uniforme, passant au gris clair en dessous. Sa longueur totale est de cinq pouces deux à six lignes, la queue prenant deux pouces, sur quatorze pouces six lignes d'envergure. Ce nyctinome habite les souterrains des édifices en Egypte.

Peut-être devra-t-on séparer des espèces précédentes : LE NYCTINOME NASON (*Nyctinomus nasutus*) (1), dont le mufle, ainsi que l'indique son nom, se prolonge en avant? Le corps est brun noir en dessus, brun ou cendré en dessous. Sa queue est à demi libre; ses oreilles sont grandes et arrondies. Sa longueur totale, la queue comprise, est de cinq pouces six lignes sur dix pouces huit lignes d'envergure. Les jeunes ont deux incisives supérieures, dix inférieures. Les poils de son pelage sont doux, serrés, moelleux. Cette espèce n'est pas rare au Brésil.

LES THYROPTÈRES.

Thyroptera (2).

Sont des nyctinomes assez mal caractérisés par le docteur Spix, qui n'en a décrit qu'une espèce sous le nom de Thyroptère tricolore (*Thyroptera tricolor*) (3). Suivant cet auteur, leur nez est simple, et le pouce de la main se trouve muni d'une sorte d'*écuelle subconcave*. Le corps est mince, grêle, petit; la queue est longue, en grande partie soudée à la membrane interfémorale, qui n'en laisse guère de libre que le tiers. Les membranes alaires sont fort étroites, et les doigts des pieds égaux sont grêles, serrés et tous onguiculés. L'espèce type a deux pouces de longueur totale, la queue comprise, sur neuf pouces quatre lignes d'envergure. Le pelage est en dessus d'un brun fauve, passant au blanchâtre en dessous. Les ailes et les pieds sont noirs. Cette vespertilionide a été rencontrée à l'embouchure du fleuve des Amazones.

(1) *Dysopes nasutus*, Temm., Spix, Vesp., pl. 65, fig. 7; *Nyctinomus Brasiliensis*, Isid. Geoff. Ann. Sc. nat. t. I, p. 337, pl. 22. fig. 1 à 4.

(2) Spix, Vesp. Bras.

(3) *Ibid.*, pl. 36, fig. 9.

LES CHEIROMÈLES.

Cheiromeles (1).

Les chauves-souris de ce genre ont leur système dentaire ainsi disposé : incisives $\frac{2}{2}$, canines $\frac{2}{2}$ et molaires $\frac{8}{10}$. Les incisives supérieures sont grandes, coniques, très rapprochées; celles d'en bas sont très petites. Le museau s'avance en cône sillonné, et présente trois rangées de verrues supportant des poils. Les oreilles sont distantes, ouvertes, présentant un oreillon court et obtus, taillé en demi-cœur. La membrane des ailes est ample et se prolonge sur les flancs jusqu'aux genoux seulement. La membrane interfémorale est étroite et retient la queue dans son tiers supérieur. Celle-ci est conique, annelée. Les pieds sont robustes, courts, et terminés par des doigts grêles, qui présentent la singularité d'avoir des petites touffes de poils à l'insertion de l'ongle, tandis que le pouce se termine par un faisceau de poils très prolongés au-delà de l'ongle. La seule espèce admise par l'auteur de ce genre (*Cheiromeles*, de χειρ, main, et de μελως, membrane) est le cheiromèle à collier (*Cheiromeles torquatus*) (2) long de cinq pouces et demi, sur une envergure de près de vingt-deux pouces. A les oreilles simples et orbiculaires. La lèvre supérieure sans plis, bordée d'une rangée de petits poils. Le pelage est plus long, plus épais sur le cou, et manque sur le corps, excepté sur le ventre, où apparoît une bourre peu abondante. Le dos est donc nu et ponctué. Cette espèce a été découverte par le docteur Finlayson, à Penang et à Sincapore, dans l'archipel de la Malaisie.

LES MOLOSSES.

Molossus (3).

Sont des chauves-souris très reconnoissables à leur large museau, élevé au-dessus de la bouche, et à leur lèvre supérieure épaisse, d'où leur vient le nom de *molossus*, chien. Leurs oreilles très larges sont couchées en avant et se terminent au même point sur le chanfrein, après avoir pris attache à la commissure des lèvres. Elles ont un tragus épais et lenticulaire, et un rudiment d'oreillon semblable à un petit pédicule implanté en avant du trou auditif. Leur inté-

(1) Horsf., Zool. research.

(2) *Ibid.*, *loc. cit.* pl.; *Dysopes cheiropus*, Temm., Monog. pl. 17.

(3) Geoff. St-Hil.; *Dysopes*, Illiger, Prod. 1811; Temm., Monog. 6e.

rieur enfin se partage en deux portions inégales par un pli profond, faisant saillie. La lèvre supérieure se trouve garnie de poils anomaux, dilatés à leur sommet et recourbés de bas en haut. Quelques espèces ont une poche gutturale sillonnée en travers, et des poils insérés à la naissance des ongles, aux doigts des pieds.

Leur formule dentaire, variable suivant les âges, présente $\frac{2}{4}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines et $\frac{8}{10}$ molaires. Les incisives supérieures sont aiguës, à deux lobes à leur base, convergentes et contiguës; les inférieures sont rudimentaires, bilobées et situées en avant des canines. Celles-ci, robustes, ont un fort talon à leur base. Leur langue est lisse et douce. Les jeunes ont quatre incisives en bas.

Les molosses ont des ailes médiocres, une membrane interfémorale embrassant la moitié de la queue. On les rencontre presque exclusivement dans les contrées intertropicales de l'Amérique, bien que quelques uns s'avancent dans le sud de cette contrée, jusque dans le Paraguay. Buffon n'a connu qu'une seule espèce de ce genre (1).

LE MOLOSSE DOGUIN.

Molossus rufus (2).

Ce molosse, ainsi que son nom de doguin semble l'indiquer, a le museau gros et court, ayant quelque ressemblance avec celui d'un chien dogue. Sa bouche est très fendue. Son pelage est en dessus d'un marron foncé, à teinte plus claire en dessous. Ses membranes sont brun roussâtre. Il est long de cinq pouces quatre lignes sur quatorze à quinze pouces d'envergure On le suppose de Surinam.

LE MOLOSSE ALECTO.

Molossus alecto (3).

A la tête courte, surmontée d'une crête coronale fort élevée et descendant sur le chanfrein. Ses ailes sont disproportionnées relativement au volume de son corps, et leur forme étroite présente de nombreuses découpures. Les oreilles, plus larges que hautes se réunissent sur le front, et se continuent sur les narines en forme de ruban décurrent. Quelques longues soies sont implantées dans le croupion, et tout le reste du pelage imite un tissu de velours soyeux, fin et lustré. La coloration de sa vestiture est d'un beau noir luisant. « Sa physionomie hideuse, » dit M. Temminck, ses membres postérieurs très » courts, le peu de largeur des ailes relativement à » la grosseur du corps et du cou, son pelage noir, » tout contribue enfin à rendre le nom d'*alecto* très » convenable à cette espèce nouvelle. » Ce molosse a cinq pouces six lignes de longueur sur douze pouces d'envergure. Il vit dans les provinces intérieures du Brésil.

(1) Chauve-souris de la Guyane, Buff. (*Molossus amplexicaudatus*; Geoff., Encycl., pl. 31, fig. 2).
(2) Geoff. Ann. du Mus., t. VI, p. 155.
(3) Temm., Monog. pl. 20.

LE MOLOSSE A POILS RAS.

Molossus abrasus (1).

Ce chéiroptère a le pelage très ras, très serré, d'un marron vif et lustré, en dessus plus clair, et comme terni en dessous, la tête courte et obtuse, les formes comme les principaux traits d'organisation de l'*alecto* et du *doguin*. Le corps a de longueur quatre pouces trois lignes, la queue un pouce une ligne, et l'envergure neuf pouces sept lignes. On le rencontre dans les mêmes lieux que le précédent.

LE MOLOSSE VÉLOCE.

Molossus velox (2).

Les oreilles de ce molosse sont réunies sur le front sans présenter un ruban de peau sur le chanfrein, et une petite poche glanduleuse occupe le devant du cou. Le pelage est court et lisse, sa coloration est d'un brun marron très foncé, et lustré en dessus, à teinte plus claire et mate en dessous. Les poils sont d'une seule couleur. Le corps a de longueur trois pouces trois lignes, la queue un pouce deux lignes, et l'envergure dix pouces. Cette espèce, comme la précédente, ne présente que six lignes de l'extrémité de la queue qui soit libre : elle a été découverte au Brésil par le voyageur Natterer, et rencontrée à Cuba par M Mac-Leay. Elle paroît s'être répandue dans toutes les îles du golfe du Mexique.

LE MOLOSSE OBSCUR.

Molossus obscurus (3).

A de longueur totale trois pouces trois lignes, en y comprenant la queue pour treize lignes sur neuf

(1) Temm., Monog., pl. 21.
(2) *Ibid., loc. cit.*, pl. 22, fig. 1; Zool. journ., t. III, p. 237.
(3) Geoff.; Temm., Monog., pl. 22, fig. 2; *Molossus fumarius*, Spix.

pouces d'envergure. Les poils qui le recouvrent sont de deux couleurs, blanc à leur naissance, puis brun noirâtre sur le dos, puis blanc et ensuite brun cendré sur le ventre. Les lèvres sont revêtues de soies lisses. Cette espèce vit aussi bien à la Guyane qu'au Brésil.

LE MOLOSSE NOIR.

Molossus ater (1).

A le museau effilé, le pelage noir lustré, seulement en dessus; le corps long de deux pouces sept lignes, la queue d'un pouce six lignes. Il se rapproche singulièrement du molosse doguin. Sa patrie est inconnue.

LE MOLOSSE D'AZARA.

Molossus Azara (2).

A l'oreille arrondie, fort large, striée en dedans, et dont l'extrémité touche presque à celle du côté opposé. Son poil est court, très doux, brun obscur en dessus, brun en dessous. La lèvre supérieure est marquée par quelques plis verticaux; sa longueur est de trois pouces dix lignes sur onze pouces neuf lignes; la queue a dix-huit lignes. Ce molosse habite les villes au Paraguay.

LE MOLOSSE A LONGUE QUEUE.

Molossus longicaudatus (3).

A un pouce six lignes de longueur, sans y comprendre la queue qui a quatorze lignes. Le pelage est cendré fauve, composé de poils très fournis et feutrés. Sur le museau se prolonge, du front au bout du museau, un ruban étroit à arête vive, formé par la peau qui se relève. Sa patrie est inconnue (4).

Le second *mulot volant* de Daubenton (5), et le *molossus fusciventer* des naturalistes (6).

(1) Geoff., Mus., t. VI, p. 55.

(2) Petite chauve-souris obscure ou C.-S. 9e, Azara, Parag. t. II, p. 288.

(3) Geoff, Mus., t. VI, p. 155: *Vespertilio Molossus*, L., Screb., pl. 59.

(4) Cette espèce diffère sans contredit du *mulot volant*, décrit par Daubenton, et qui vit à la Martinique. Buffon, t. X, pl. 19, fig. 2.)

(5) Buffon, t. X, pl. 19, fig. 3.

(6) Geoff., Mus., t. VI, p. 155.

LE MOLOSSE CHATAIN.

Molossus castaneus (1).

Dont le poil est serré, doux, peu long, châtain sur le corps, blanchâtre en dessous; les ailes sont noires; long de quatre pouces neuf lignes sur treize pouces neuf lignes d'envergure, la queue de un pouce onze lignes. Les oreilles sont très larges, arrondies vers leur bord supérieur. Il vit au Paraguay.

LE MOLOSSE A LARGE QUEUE.

Molossus laticaudatus (2).

Ce molosse, brun obscur en dessus, à teinte blanchâtre sous le corps, a quatre pouces de largeur sur douze pouces d'envergure; la queue a dix-sept ou dix-huit lignes; la membrane interfémorale naît au tarse et se termine au milieu de la queue, qui, dans sa portion libre, se trouve bordée de chaque côté par un repli de membrane rudimentaire. L'oreille, étendue horizontalement, est large, arrondie, et se trouve munie en dessous d'un oreillon vertical. Des rides nombreuses marquent la lèvre supérieure dans le sens vertical; la langue est doublée par une duplicature de la muqueuse, qui simule une deuxième langue. Cette espèce vit au Paraguay.

LE MOLOSSE A GROSSE QUEUE.

Molossus crassicaudatus (3).

A le museau aigu et fendu; les oreilles médiocres, ayant un oreillon épais, lenticulaire, dirigé vers l'œil. La membrane interfémorale enveloppe plus de la moitié de la queue, et prolonge sa partie libre jusqu'à la pointe par deux replis latéraux. Le poil est court, d'une extrême douceur, brun-cannelle en dessus, à teinte plus faible en dessous. Le corps a trois pouces six lignes, la queue seize lignes, et l'envergure dix pouces neuf lignes. Est comme les espèces précédentes du Paraguay.

LE MOLOSSE A QUEUE POINTUE.

Molossus acuticaudatus (4).

A la queue longue, presque entièrement enveloppée dans la membrane interfémorale qui dessine un

(1) Geoff., Mus., t. VI, p. 155: chauve-souris châtaine ou 6e Azara, parag. t. II, p. 282.

(2) Geoff, Mus., t. VI, p. 156; chauve-souris 8e, ou obscure; Azara, Par., t. II, p. 286.

(3) Geoff., *loc cit.*: chauve-souris brun-cannelle ou 10e; Azara, Par., t. II, p. 290.

(4) Desm., Mamm., p. 116, esp 160.

angle très aigu. Son pelage est brun-noir, lavé de fuligineux; ses ailes sont très étroites; ses oreilles grandes, peu relevées, à oreillon arrondi; le poil est doux, long; le corps a dix-huit lignes, la queue autant; les ailes sont très longues. Cette espèce a été découverte au Brésil par M. Auguste de Saint-Hilaire, et peut-être est-ce le jeune âge du molosse à poils ras?

LE MOLOSSE PEROTIS.

Molossus perotis (1).

A quelques rapports avec le molosse roux. Ses oreilles, grandes et très larges, sont partagées en deux poches; sa queue est robuste, nue, enveloppée dans sa moitié à peu près. Les poils qui recouvrent le corps sont épais, gris rougeâtre foncé et brun en dessus, plus clair en dessous. Une glande d'où suinte un liquide fétide s'ouvre sur la poitrine. La face est nue; le corps est long de quatre pouces trois lignes, la queue de vingt lignes, et l'envergure de vingt-un pouces. Ce molosse a été observé par le prince de Wied Neuwied, dans le village de *San-Salvador-dos-Campos*, sur les rives du *Parahiba*.

LE MOLOSSE OURSIN.

Molossus ursinus (2).

Est entièrement noir; son corps et ses membres sont épais et robustes; les oreilles se réunissent sur le front. Ses dimensions sont de trois pouces six lignes pour le corps, un pouce trois lignes pour la queue, et un pied trois pouces six lignes d'envergure. Les narines sont triangulaires; les oreilles arrondies, échancrées à leur bord, munies d'un oreillon externe, petit et subglobuleux. Le docteur Spix a rencontré cette chauve-souris dans la province du *Para*. Peut-être ne diffère-t-elle point de l'alecto?

Quelques naturalistes placent parmi les molosses le *vespertilio auripendulus* de Shaw (3), dont le museau est camus, les oreilles simples, acuminées et pendantes. Le pelage est d'un châtain foncé en dessus, à teinte plus claire sur le ventre et cendrée sur les flancs. Sa taille est de trois pouces quatre lignes sur quinze pouces d'envergure; sa queue allongée est à demi enfermée dans la membrane interfémorale, et se termine par un onglet. On le dit de la Guyane.

(1) *Dysopes perotis*, Wied Neuw., It., t. II, p. 227.
(2) Spix, Vesp. bras., pl. 35, fig. 4.
(3) Gener., Zool., t. I, p. 137; Pennant, Quad., t. II, p. 313.

M. F. Cuvier paroît avoir adopté le nom de *dysopes* d'Illiger, tout en lui assignant de nouveaux caractères; car on lit dans l'ouvrage sur les dents, de cet auteur, que son *dysopes meops* de l'Inde a deux incisives supérieures, quatre inférieures, deux canines à chaque mâchoire, quatre fausses molaires, quatre normales de chaque côté en haut, quatre fausses et six vraies en bas. Dans ses écrits postérieurs, M. Cuvier ne parle plus de ce genre.

LES STÉNODERMES.

Stenoderma (1).

Ont vingt-huit dents, c'est-à-dire incisives $\frac{4}{4}$, canines $\frac{2}{2}$, et molaires $\frac{8}{8}$, sans fausses mâchelières. Leur nez est simple; leurs oreilles, moyennes, sont distantes et placées sur les côtés de la tête, munies en dedans d'un oreillon. La queue est nulle, et la membrane interfémorale rudimentaire borde les jambes. La seule espèce connue est le STÉNODERME ROUX (*Stenoderma rufa* (2). A pelage roux-châtain uniforme, ayant les oreilles ovales, un peu échancrées au bord externe. Le corps est long de trois pouces sur dix d'envergure. On ignore le pays où elle vit.

LES NOCTILIONS.

Noctilio.

Les chauve-souris, qu'on a nommées *noctilions* et aussi *bec-de-lièvre*, font le passage des chauves-souris à face simple à celles où cette partie est couverte de divers appendices. Leur museau, court et très renflé, est fendu verticalement et est garni de verrues et de tubercules charnus. Le nez, aussi déprimé que les lèvres, n'a point de crêtes, de feuilles membraneuses ou de sillon. Les narines sont chacune entourées d'un bourrelet assez saillant. Une saillie triangulaire forme la partie moyenne de la lèvre supérieure et descend sur les dents, et se trouve séparée des parties voisines par deux sillons profonds. La langue, large, charnue, est couverte de papilles molles. L'oreille est étroite, longue, pointue, ayant un tragus ouvert en une sorte de poche au dehors, et un petit oreillon dentelé et supporté par un court pédicelle. Le scrotum est couvert d'épines; les ailes sont très développées, et la membrane interfémorale, plus étendue que la queue, laisse celle-ci libre dans le quart à peu près de son étendue. Leurs dents sont au nombre de vingt-six,

(1) Geoff., Egypte, Hist. nat., t. II.
(2) *Ibid., loc. cit.; Vespertilio*, L.; *Pteropus*, Erxl.

c'est-à-dire incisives $\frac{4}{2}$, canines $\frac{2}{2}$ et molaires $\frac{5}{5}$. Les incisives supérieures varient, les deux moyennes étant larges et les deux latérales rudimentaires, tandis que les deux inférieures sont lobées, et placées à côté l'une de l'autre. Les canines d'en haut sont plus longues que les deux qui leur sont opposées.

Les espèces de noctilion sont encore très mal connues et n'ont été rencontrées que dans l'Amérique méridionale. Le NOCTILION D'AMERIQUE (*noctilio Americanus* [1]) paroît avoir été décrit sous plusieurs noms suivant les divers états où les observateurs ont pu le rencontrer. De la taille du rat ordinaire de France, ce chéiroptère a les membranes des ailes d'un brun assez clair et le pelage d'un fauve-roussâtre uniforme. Les oreilles sont nues. On en connoît une variété [2] ou un âge différent, de même taille, ayant seize pouces d'envergure sur quatre pouces et demi de longueur, à pelage fauve-jaunâtre, traversé sur le dos par une bande longitudinale blanchâtre. Enfin dans son jeune âge [3] sa taille est moindre et son pelage varie du roussâtre au brunâtre en dessus, et du blanc au cendré-clair en dessous. Ces noctilions ont été rencontrés au Brésil, au Paraguay, au Pérou, dans les forêts qui bordent les fleuves ou même dans les édifices; mais il se pourroit, comme ces individus ont été assez mal étudiés, qu'on confondît sous un même nom plusieurs espèces réellement distinctes.

Le docteur Spix a figuré sous le nom de noctilion à ventre blanc une chauve-souris [4] qui semble encore appartenir à l'espèce précédente. Le corps est en dessus d'un fauve brunâtre, passant au blanchâtre en dessous. Le dos est parcouru par une bandelette longitudinale blanchâtre. Le corps a trois pouces et demi, la queue cinq lignes, l'envergure quatorze pouces.

LES NYCTÈRES.

Nycteris [5].

Se distinguent suffisamment des autres chauves-souris par le singulier appareil de leur nez. Une fosse est creusée tout le long du chanfrein en ligne droite, et sur ses bords s'avancent deux replis de la peau de la face auxquels s'attachent deux lames arrondies recouvrant la partie moyenne de ce même sillon. Les narines s'ouvrent à l'extrémité de celui-ci sans avoir aucun organe foliacé ou compliqué. Les oreilles sont remarquables par leur ampleur, et leurs bords entiers et rapprochés se réunissent sur le front. Une sorte de bride les partage en deux cavités, et leur oreillon est très court. La lèvre supérieure est entière et simple, tandis que l'inférieure présente trois mamelons dénudés. La langue subarrondie est recouverte de papilles aiguës très fines. La queue, terminée par un cartilage bifurqué, se trouve complétement enveloppée par la membrane interfémorale.

Les dents sont au nombre de trente, c'est-à-dire $\frac{4}{6}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines et $\frac{5}{5}$ molaires. Les incisives supérieures sont lobées et séparées en deux paires, tandis que les inférieures, également lobées, sont disposées en cercle.

Ces chauves-souris se retirent dans les cavernes et ont leur peau peu adhérente aux muscles; on ne les rencontre que dans l'ancien monde, surtout en Afrique, et une espèce dans les îles de la Sonde.

Buffon n'a connu qu'un animal de ce genre, son autre *chauve-souris* et sa *chauve-souris étrangère* [1] est celle que Daubenton a décrite sous le nom de Campagnol volant [2], et qui est la nyctère de Daubenton [3] des auteurs systématiques.

Les autres nyctères sont, 1° LE NICTÈRE DE JAVA (*nycteris Javanicus*) [4], ayant deux pouces six lignes de longueur, un pelage roux vif sur les parties supérieures du corps, passant au roussâtre en dessous, et que l'on dit être de Java. Mais il se pourroit qu'il fût de la côte de Coromandel. 2° LE NYCTÈRE DU CAP (*nycteris Capensis*) [5], n'ayant que deux pouces de longueur sur dix pouces d'envergure, l'occiput et le dos d'un fauve noir, les côtés du cou d'un blanc sale, le dessous du corps cendré, les membranes alaires rougeâtres, le sommet du tragus semi-arrondi, vêtu d'une touffe de poils blancs. Cette espèce vit dans l'intérieur de l'Afrique méridionale et dans l'île de Pâques. 3° LE NYCTÈRE APPROCHANT (*nycteris affinis*) [6], qui vit également au Cap, et dont la longueur ne dépasse pas deux pouces. Ses oreilles sont plus larges qu'au précédent; son tragus court est semi-arrondi au sommet, la queue est profondément fourchue. L'occiput

(1) Linné, 12e édit., p. 88, *vespertilio leporinus*; Gm., *peruvian bat*, Penn., p. 365 : chauve-souris de la vallée d'Ylo, Feuillée Obs., t. I, p. 623 : *vesp. cato simlis americanus*, Séba, Mus., t. I, pl. 55, fig. 1 : *Vesp. americanus rufus*, Briss., 227 : *noctilio unicolor*, Geoff., Desm., esp. 165 : *noctilio rufus*, Spix, Vesp., pl. 35, fig. 1.

(2) *Noctilio dorsatus*, Geoff., Desm., 166; *pteropus leporinus*, Erxl.; chauve-souris rougeâtre, Azara, t. II, p. 280 : *N. vittatus*, Wied.

(3) *Noctilio albiventer*, Geoff., *peruvian bat*, Penn., var. B.

(4) Vesp. bras., pl. 35, fig. 2, 3.

(5) Geoff. St.-Hil., *Vespertilio*, auct.

(1) T. X, p. 88, pl. 20, fig. 1, 2.

(2) Acad., 1759, p. 387.

(3) *Nycteris Daubentonii*, Geoff., Desm., esp. 191; *vespertilio hispidus*, L.

(4) Geoff., Egypte, t. II, p. 123; Desm. 192.

(5) Smith, Zool. Journ., t. IV, p. 433.

(6) *Ibid.*, loc. cit.

et le dos sont rouge fauve; les côtés du cou rouge blanchâtre; une tache rousse derrière l'oreille, une teinte fauve blanchâtre sous le corps, et des membranes noir brunâtre. 4° La dernière espèce et la mieux connue est le NICTÈRE DE LA THÉBAIDE (*nycteris Thebaïus*) (1), très bien figuré dans les belles planches du grand ouvrage de la commission d'Égypte. Le corps a vingt-deux lignes, la queue vingt-trois lignes sur neuf pouces d'envergure. Une tête grosse, un museau renflé, une bouche très fendue, une lèvre inférieure offrant deux bourrelets épais et dénudés, de très longues oreilles, donnent à ce nyctère une physionomie remarquable. Ses bras sont courts et proportionnellement larges, mais en revanche la membrane interfémorale longue dépasse notablement les pieds, et est régulièrement échancrée sur les côtés de son bord libre. Son pelage est gris-brun en dessus, teinté de gris-clair en dessous. Se rencontre en Égypte, au Sénégal.

LES RHINOPOMES.

Rhinopoma (2).

Les caractères de ces chéiroptères sont, un chanfrein creusé en gouttière; des oreilles aussi larges que hautes, ayant un oreillon lancéolé, et toutes les deux réunies sur le front. Les narines, en fentes obliques, sont entourées par une sorte de sphyncter qui les ferme avec élasticité, et s'ouvrent à l'extrémité d'un petit groin détaché du museau par en haut et à angle droit. La lèvre supérieure ne descend point au-delà de la partie inférieure du groin, et l'inférieure se termine par deux mamelons séparés par un léger sillon. Les ailes sont longues, la membrane interfémorale est en revanche très étroite, et laisse libre la queue dans sa longueur. Leurs dents sont au nombre de vingt huit, c'est-à-dire, incisives $\frac{2}{4}$, petites, coniques, écartées l'une de l'autre en haut, et les quatre d'en bas trilobées, irrégulièrement placées, canines $\frac{2}{2}$ et molaires $\frac{8}{10}$, les deux antérieures de la mâchoire inférieure fausses.

Les rhinopomes ne diffèrent point par leur manière de vivre des vespertilions. On n'en connoît que deux espèces, l'une de l'ancien monde, et l'autre que l'on croit de la Caroline du sud. Ce sont : LE RHINOPOME MICROPHYLLE (*rhinopoma microphyllum*) (3) qu'on a cru à tort être l'espèce figurée par Belon (Ois., liv. II, p. 147), sous les noms de *nycteris*, souris chauve, rattepenade, etc. Car il s'agit d'un oreillard dans le livre du père de l'Ornithologie française. Le rhinopome microphylle ou à petite foliole nasale, a le pelage cendré, la queue très longue et très grêle, deux pouces dans les dimensions du corps, vingt-deux lignes pour la queue, sur une envergure de sept pouces quatre lignes. Les poils sont longs et touffus. Il vit dans les souterrains des pyramides d'Égypte. Son naturel est irritable, et il a la singulière habitude d'ouvrir et de fermer fréquemment ses naseaux. LE RHINOPOME DE LA CAROLINE (*rhinopoma Carolinense*) (1), qui n'est pas de cette partie du monde très probablement, et qui n'a été nommé ainsi que parce que M. Brongniart croyoit l'avoir reçu de la Caroline du sud, est caractérisé par des oreilles triangulaires de médiocre dimension, un pelage brun, une queue assez robuste engagée dans la membrane interfémorale dans sa première moitié. Son corps a deux pouces, la queue dix-huit lignes sur huit pouces d'envergure.

(1) Geoff., Egypte, pl. 4, fig. 1 et 2. *N. Geoffroyi*, Desm., 190.

(2) Geoff.

(3) *Ibid.*, Desm., esp. 193 : *Vespertilio microphyllus*, Brunn, Copenh., pl. 6, liv. 1 à 4.

LES MORMOOPS.

Mormoops (2).

Les chauves-souris ainsi nommées par le docteur Leach se distinguent des phyllostomes par leur système dentaire et aussi par quelques autres caractères. Ainsi on compte $\frac{4}{4}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines, $\frac{10}{12}$ molaires : total 34. Les incisives supérieures sont inégales, les deux moyennes profondément entaillées à leur milieu. Les deux latérales sont remarquables par leur petitesse, leur disposition aiguë et leur forme obliquement acuminée. Celles de la mâchoire inférieure sont toutes quatre assez régulièrement trifides, bien que chaque pointe soit arrondie à son sommet. Les canines supérieures sont du double plus grandes que les incisives, elles se trouvent être subcomprimées, creusées en gouttière en devant, et dilatées en dedans et à la base. Les inférieures sont moins hautes, et munies d'un renflement interne au point d'adhérence avec l'alvéole. Les molaires varient en haut; la première est petite, aiguë, élargie à sa base, en arrière et en dehors. Les troisième, quatrième et cinquième ont un fort tubercule à leur partie basale interne; les troisième et quatrième marquées de trois mamelons externes, et de deux dents excavées internes, tandis que la cinquième n'a qu'un mamelon sur le bord interne. Les trois premières molaires inférieures sont aiguës,

(1) Geoff., Desm., esp. 194.

(2) The caracters of seven genera of bats with foliaceous appendages to the nose, by *William Elford* LEACH (Trans. soc. linn., Lond., t. XIII, p. 73).

comprimées, dilatées; les quatrième, cinquième et sixième, plus longues, ont en dessus cinq festons.

La seule espèce connue est une chauve-souris de la Jamaïque, découverte par M. Lewis : c'est le MORMOOPS DE BLAINVILLE, (1) ayant une feuille droite sur le nez et adhérente avec les conques auriculaires. La queue est comme bifurquée à son sommet, et se trouve être entièrement engagée dans la membrane interfémorale qui la déborde de beaucoup, excepté une dernière vertèbre qui se trouve libre et flottante, bien que peu discernable. Le front est brusquement élevé, en laissant entre lui et les maxillaires une profonde dépression. La lèvre supérieure est lobée, légèrement crénelée, tandis que l'inférieure s'étend en une membrane à trois festons, ayant au milieu un appendice charnu disposé en une sorte de diadème. De chaque côté du menton part un feston membraneux qui va se souder avec le pavillon de l'oreille. La langue est hérissée de papilles recourbées, bifides en avant, et multifides et plus développées en arrière. Le palais, transversalement élevé, se trouve ondulé de sillons, le crâne paroît brusquement séparé de la face.

Cette chauve-souris a de larges oreilles à deux lobes par le haut, et le nez recouvert de tubercules irréguliers. Sa face est des plus bizarres; son pelage est composé de poils longs, droits, peu épais.

LES MONOPHYLLES.

Monophyllus (2).

Les monophylles ont $\frac{4}{6}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines et $\frac{10}{12}$ molaires; les incisives supérieures sont inégales, ayant les deux moyennes les plus longues, bifides, les latérales étroites, tronquées à leur bord externe, dilatées à leur base. Les canines d'en haut sont très renflées en avant et en arrière; celles d'en bas sont bordées en dedans et à leur base, n'ayant de dilaté que le bord postérieur. Les molaires supérieures sont distantes et bifides pour les deux premières, tuberculeuses pour les autres. La feuille nasale est simple, droite; la queue est courte. La face est allongée, et le crâne est un peu plus élargi que la face.

La seule espèce connue habite la Jamaïque : c'est le MONOPHYLLE DE REDMANN (3), ayant le menton couvert de longs poils, les oreilles arrondies, et la feuille nasale aiguë, blanchâtre et velue.

(1) *Mormoops Blainvillii*, Leach, *loc. cit.*, pl VII.
(2) Leach, Trans. soc. linn, Lond., t. XIII. pl. 75.
(3) *Monophyllus Redmani*, Leach, *color supra fuscus, subtus murinus. Membranæ omnes, aures et rhinophyllus fusci.*

LES NYCTOPHILLES.

Nyctophillus (1).

Ont deux feuilles droites, dont la postérieure est la plus longue. L'extrémité de la queue, formée de cinq vertèbres, dépasse le rebord de la membrane interfémorale, et présente une pointe acuminée. Les oreilles sont larges, médiocrement élevées. Le système dentaire est formé de $\frac{2}{4}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines et $\frac{8}{8}$ molaires; total 28. En haut, les deux incisives sont allongées, coniques, aiguës; les canines sont de même forme, mais simples; la première molaire est aiguë, munie en arrière d'un tubercule. La deuxième et la troisième sont quadrituberculées, la quatrième n'en a que trois. En bas, les incisives sont égales, trifides, à lobes arrondis; les canines armées en arrière d'un appendice aigu; les molaires sont, la première simple, conique, aiguë; les deuxième, troisième et quatrième, tuberculeuses.

La seule espèce de ce genre est le nyctophille de Geoffroy (2), fauve jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous, dont la patrie est ignorée.

LES ARTIBÉES.

Artibeus (3).

Sont des phyllostomes par leurs incisives supérieures moyennes bifides, et par l'ensemble de leurs caractères, mais s'en distinguent par leurs incisives inférieures entières. Les artibées ont donc $\frac{4}{4}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines et $\frac{8}{10}$ molaires. Ils ont deux feuilles nasales, une horizontale ondulée, et l'autre verticale et acuminée; la queue nulle. La membrane interfémorale échancrée jusqu'auprès de sa base. La face est obtuse, marquée de deux sillons. Le crâne est ample, bien qu'à peine plus large que le museau.

Les incisives supérieures sont : les deux moyennes bifides, les latérales courtes et obtuses. Les inférieures sont tronquées, présentant les deux moyennes allongées, et creusées d'une gouttière en devant. Les canines d'en haut sont les plus fortes; elles sont étranglées en dedans, dilatées en arrière. Les molaires du maxillaire supérieur sont enflées en dedans, la première petite, la troisième la plus volumineuse. Celles du maxillaire inférieure sont, les première

(1) Leach, *loc. cit*, p 78.
(2) *Nyctophillus Geoffroyi*, Leach; *dorsum lutescente-fuscum. Venter pectus et gula sordidè albidæ; membranæ fuscescentæ nigræ*
(3) Leach, Trans. soc. linn., Lond., t. XIII, p. 75. *Phyllostoma*, Spix; Horstf.

et deuxième, acuminées; la deuxième la plus longue. Les troisième et quatrième les plus larges, toutes tuberculeuses en dedans; la cinquième est la plus petite.

Le docteur Leach n'a brièvement mentionné qu'une espèce de ce genre nommée par lui ARTIBÉE DE LA JAMAÏQUE (1), que plus tard Horsfield a décrite avec d'amples détails sous le nom de *phyllostome de la Jamaïque* (2). Cette espèce de chauve-souris a un corps robuste couvert partout de longues soies molles; la couleur du dos, du dessus de la tête, est un gris tirant sur le brun, mais sans aucune nuance de jaune ou de rouge; en dessous, elle est plus pâle et bleuâtre; chaque poil du dessus se trouve être plus foncé à l'extrémité, de sorte que la fourrure paroît ou plus sombre ou plus claire suivant la position; sur le ventre, elle est satinée et a l'éclat de l'argent.

Les ailes, la membrane interfémorale et les appendices du nez sont presque noirs. Les oreilles très étroites, arrondies, sont tant soit peu allongées. Le nez est couvert sur les côtés d'un duvet moelleux, parmi lequel quelques soies rudes sont éparpillées. Des quatre incisives supérieures, les deux latérales sont les plus petites; les incisives inférieures sont de même longueur et disposées régulièrement. La membrane interfémorale est profondément échancrée. Les doigts sont semblables en longueur et en forme, et sont tous dans une même direction. Les griffes sont partiellement couvertes de poils rudes.

Les lèvres sont bordées par une série régulière de verrues, et la bouche est pourvue intérieurement d'une membrane étroite et frangée. Son envergure est de quinze pouces sur quatre pouces dix lignes de longueur.

A ce genre appartient encore le *phyllostoma planirostrum* de Spix (figurée pl. 56), qui se distingue de l'espèce de la Jamaïque par la structure et l'adhésion de la portion inférieure de la membrane nasale, par l'absence des verrues sur les côtés du nez, ainsi que par d'autres particularités. Il vit au Brésil.

LES PHYLLOSTOMES.

Phyllostoma (3).

Les phyllostomes ont été ainsi nommés de l'appareil compliqué qui semble être une dépendance de l'organe de l'odorat, environnant ou surmontant les narines, tantôt disposé en feuille, tantôt formant un bourrelet diversiforme.

Le système dentaire est composé de trente-deux ou trente dents : $\frac{4}{4}$ ou $\frac{2}{4}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines et $\frac{10}{10}$ molaires. Les incisives inférieures sont lobées et disposées régulièrement en arc de cercle, tandis que les supérieures sont, les latérales petites et rudimentaires, les moyennes bilobées.

La membrane nasale, arrondie à son attache, se dresse en se rétrécissant pour finir en pointe obtuse. Elle est côtoyée par deux sillons profonds qui se terminent aux narines, et qui la partagent en deux portions; l'inférieure assez semblable à un fer à cheval, et la supérieure qui imite un fer de lance. Enfin la partie moyenne de la feuille est plus épaisse et plus charnue que les latérales, qui sont fort rétrécies inférieurement par les sillons des narines, ce qui fait que la portion lancéolée s'atténue à ses deux extrémités. Cette membrane n'adhère aux téguments de la face que sur le rebord des narines.

Les oreilles sont larges, élevées, échancrées sur leur bord postérieur, puis terminées en bas par un petit lobule, ayant un oreillon pectiniforme. La bouche est assez largement ouverte, et les lèvres ont leur rebord mamelonné, et la partie moyenne de l'inférieure offre une mamelon environné de tubercules plus petits disposés à angle ouvert. Des papilles cornées recouvrent la langue. Les ailes sont amples, ayant le doigt du milieu avec une phalange de plus. La queue varie en longueur ou manque complétement, et la membrane interfémorale est courte.

Les phyllostomes vivent dans l'Amérique méridionale, et surtout à la Guiane, au Brésil et au Paraguay. Ce sont des chauves-souris nocturnes qui peuvent entamer la peau des animaux endormis, et sucer le sang qui s'échappe des plaies, à la manière des vampires.

Buffon a connu dans ce genre le *Phyllostoma hastatum*, qu'il a décrit sous le nom de *Chauve-souris-fer-de-lance* (1), et le *Phyllostoma perspicillatum*, qui est son *grand-fer-de-lance* de la Guyane (2).

Les autres espèces sont, 1° LE PHYLLOSTOME CRÉNÉLÉ (*Phyllostoma crenulatum*) (3), à museau court, épais et obtus, ayant des oreilles larges et ovalaires; une feuille nasale taillée en triangle et dentelée sur ses bords, ne se détachant pas du fer à cheval qui la supporte. Le bout de la queue est libre. Sa longueur est de trois pouces deux lignes sur douze

(1) *Artibeus Jamaicensis.*

(2) *Phyllostoma Jamaicense*, Horsf., Zool. journ., t. III, p. 236, pl. suppl. 21. *Capite sub compresso, naso ad latera pilis brevibus vestito; vexillo nasali inferiore anticè abbreviato, adnato, lobo marginali utrinque sulco solitario exarato; corpore robusto, supra canescente fusco, subtus pallidiore; pilis subelongatis, molissimis.*

(3) Geoff., Cuv., Illig., Desm, *vespertilio*, L.

(1) T. XIII, pl. 33. *Vespertilio hastatus*, L.

(2) T. VII, pl. 74. Encycl., pl. 32, fig. 4.

(3) Geoff., Ann. Mus., 15, 183, pl. 10; Desm., 119.

pouces d'envergure. Sa patrie est inconnue. 2° LE PHYLLOSTOME A FEUILLE ALLONGÉE (*Phyllostoma elongatum*) (1), dont on ignore également la patrie. Ses oreilles sont larges, striées et étroites vers le bout, ayant leur oreillon dentelé. Le museau est court et gros. La membrane interfémorale est coupée carrément, et le bout de la queue se trouve libre sur elle. La feuille nasale, très allongée et très aiguë à la pointe, et lisse à ses bords, repose à son attache sur un bourrelet sinueux soudé en avant au fer-à-cheval qui est très étroit. Il a de longueur quatre pouces trois lignes sur quinze pouces d'envergure.

3° LE PHYLLOSTOME RAYÉ (*Phyllostoma lineatum*) (2). Est long de trois pouces sur treize pouces d'envergure. Son pelage à teinte brunâtre en dessus, plus clair en dessous, est marqué d'une raie blanche qui va de l'occiput au coccyx, en suivant la ligne dorsale. Quatre raies blanches se dessinent sur la face et s'arrêtent aux oreilles, également blanches, droites, à oreillon pointu. Le museau est obtus, la feuille très acérée, et le fer-à-cheval arrondi. On le trouve au Paraguay.

4° LE PHYLLOSTOME A FEUILLE ARRONDIE (*Phyll. rotundum*) (3). A le museau plutôt aigu que plat, la feuille nasale arrondie à son sommet, parfaitement entière; le pelage brun rougeâtre; deux pouces neuf lignes de longueur sur quinze pouces neuf lignes d'envergure. Cette espèce est commune au Paraguay, où elle court sur le sol avec prestesse, en se jetant sur les volailles, sur les animaux domestiques, et même sur l'homme, pour en sucer le sang.

5° LE PHYLLOSTOME FLEUR DE LYS (*Phyll. lilium*) (4). A ses mâchoires allongées, les oreilles droites, une feuille nasale entière aussi haute que large, étroite à son attache. D'Azara assure que chaque maxillaire ne présente que deux incisives. Le museau est obtus, peu fendu. Le pelage est brun rougeâtre, tirant au blanchâtre en dessous. Comme le précédent, ce phyllostome vit au Paraguay. Ces trois dernières espèces n'ont pas de queue, ainsi que les trois suivantes.

6° LE PHYLLOSTOME A AILES COURTES (*Phyll. brachyotum*) (5). A le corps épais, des oreilles courtes et larges, à tragus petit et arrondi, une feuille nasale aiguë, un pelage couleur de suie en dessus, plus clair en dessous. Il vit dans les forêts du Brésil, et s'approche des habitations au crépuscule. Le système dentaire est $\frac{2}{2}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines et $\frac{10}{10}$ molaires.

7° LE PHYLLOSTOME OBSCUR (*Phyll. obscurum*) (1). A ses oreilles ovales, la mâchoire inférieure proéminente, la feuille nasale étroite et ovalaire, pointue, le pelage noirâtre, fuligineux, passant au gris cendré sur l'abdomen. Cette espèce a été observée à Villa-Viciosa, sur les rives du Paraiba, au Brésil. Ses dents sont ainsi disposées : $\frac{4}{4}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines et $\frac{8}{10}$ molaires.

8° LE PHYLLOSTOME A SOURCILS (*Phyllostoma superciliatum*) (2). A son tragus court, pointu, blanc, un peu robuste; le pelage brun foncé, avec une bande blanche s'étendant de la feuille nasale jusqu'à l'oreille. Il habite les bois de la *Lagoa de Ponta-Negra, Sago, Arema*, sur le pourtour des lacs, au Brésil.

9° LE PHYLLOSTOME A COURTE QUEUE (*Phyll. brevicaudatum*) (3). A une queue fort courte, n'excédant que peu la longueur de la feuille nasale. Ses oreilles sont larges, à tragus court, étroit, lancéolé. Le pelage est gris rougeâtre, tirant au brun sur les parties supérieures, et au cendré clair. Cette espèce, voisine du phyllostome allongé de Geoffroy, vit dans les grandes forêts du Rio-del-Espiritu-Santo, au Brésil.

LES VAMPIRES.

Vampyrus (4).

Ne diffèrent des phyllostomes que par leur système dentaire, qui est composé de $\frac{4}{4}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines et $\frac{10}{12}$ molaires. Les incisives supérieures ont les deux moyennes plus longues, tronquées au bord externe; les latérales obtuses sont très courtes. Les inférieures sont toutes égales. Les canines sont très robustes. Les oreilles sont aussi plus grandes que celles des phyllostomes. La lèvre inférieure n'a encore que deux mamelons, et leur museau rétréci est sensiblement allongé.

Le type de ce genre est le vampire de Buffon (5), de la Nouvelle-Espagne et de la Guyane (*Phyllostoma spectrum*, Geoff.), le *canis volans maxima aurita* de Séba (*pl.* 56, t. 1), célèbre par son habitude de sucer le sang des animaux pendant leur sommeil. Beaucoup d'auteurs s'accordent à nier cette faculté, mais M. d'Orbigny, qui a long-temps séjourné dans le Paraguay, affirme ce fait : « L'avi-

(1) Ibid., *loc. cit.*, pl. 9.
(2) Geoff., Ann. du Mus., t. XV, p. 180. Ch.-souris rouge ou brune rayée, Azara, Par., 2, 271.
(3) *Ibid.*, p. 181. Azara, t. II, p. 273.
(4) *Ibid.* et Azara, t. II, p. 277. Chauve-souris, 4e.
(5) Wied Neuwied, Mamm. du Brésil.

(1) Ibid., *loc. cit.*
(2) Wied Neuwied, *loc. cit.*
(3) Ibid., *loc. cit.*
(4) Geoffroy.
(5) Tom. XX, page 49.

dité de ces animaux pour le sang est telle, dit ce voyageur, que les naturels sont obligés, pour s'y soustraire, de passer les nuits sous des moustiquaires, et de renfermer soigneusement leurs poules et leurs animaux domestiques. Le vampire choisit en général la nuque, le cou et le dos de sa victime, afin qu'elle ne puisse que difficilement se débarrasser de lui, ce qu'elle fait cependant en se roulant sur le dos. » Cette particularité de mœurs paroîtroit propre d'ailleurs aux phyllostomes et aux glossophages.

On doit regarder sans doute comme un vampire, le grand phyllostome décrit par le prince de Wied [1], ne différant de l'espèce la plus anciennement connue que par des caractères peu tranchés, bien que suffisants. Le prince de Wied dit qu'on le nomme au Brésil, sa patrie, *guandira* ou *jandira*, ce qui porteroit à croire que c'est le vrai *andira guacu* de Pison [2]. Son corps en dessus est gris brun foncé, tirant parfois au rougeâtre, à teintes beaucoup plus claires en dessous. Sa longueur est de cinq pouces sur vingt-deux pouces dix lignes d'envergure. La queue déborde très peu la membrane interfémorale. Les Botocudos l'appellent *niunghenat*. Quelques auteurs pensent que cette espèce est le *phyllostoma hastatum* de Geoffroy, la chauve-souris fer-de-lance de Buffon, ce qui est douteux.

Il se pourroit que les vampires découverts par Spix [3] au Brésil soient des phyllostomes.

LES MADATÉES.

Madatœus [4].

N'ont point de queue; deux appendices sur le nez, l'un, feuille nasale s'élevant verticalement, l'autre horizontale semi-lunaire. Les pieds sont munis de deux suspenseurs très courts. Ils ont des doigts égaux et des ongles petits et comprimés. Les lèvres sont frangées de papilles molles et déprimées. La langue est recouverte antérieurement de filaments minces et bifides, plus grands vers son extrémité; à son milieu se font remarquer des tubercules bi ou quinquéfides dirigés en avant; à sa base deux tubercules ovalaires sont situés dans une fossette. Le palais est en devant marqué d'une saillie longitudinale, et muni sur les côtés en arrière de tubercules dirigés en avant.

La formule dentaire se compose de trente dents, $\frac{4}{4}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines et $\frac{8}{10}$ molaires. Les incisives supérieures sont inégales, car les deux médianes sont les plus longues, bifides, à festons obtus, tandis que les latérales sont les plus courtes et obtuses. Les inférieures sont simples, égales entre elles et de forme acérée. Les canines d'en haut sont plus robustes et plus larges que celles d'en bas. A la mâchoire supérieure, les molaires présentent les particularités suivantes : la première est petite, aiguë, déclive sur son bord postérieur, dilatée à sa base en dedans; la deuxième, plus large et aiguë, est armée d'un appendice obtus; les troisième et quatrième sont bifides en dehors, à divisions obtuses, fortement renflées à leur base et en dedans où se dessinent deux tubercules; la quatrième, plus courte que la troisième, a une échancrure moins marquée au rebord postérieur. Les molaires du maxillaire inférieur sont : la première acuminée; la deuxième, plus grande, creusée d'un sillon en dedans, et renflée à la base en arrière; la troisième a quatre lobes obtus sur chaque côté; la quatrième en a trois en dedans; et la cinquième, la plus petite, n'a que trois tubercules.

La seule espèce connue de ce genre, la MADATHÉE DE LEWIS [1], qui vit à la Jamaïque, a le pelage noirâtre, la membrane interfémorale légèrement échancrée, une envergure de dix-sept pouces et les dents striées en travers.

LES BRACHYPHYLLES.

Brachyphylla [2].

Ont les plus grands rapports avec les glossophages, mais s'en distinguent par divers caractères. Leur museau est tronqué, et le nez est séparé de la face par un profond sillon. La feuille nasale, très courte, est large et plane. La lèvre inférieure est échancrée, recouverte de verrues. La langue est allongée et très verruqueuse; la queue est rudimentaire; la membrane interfémorale est ample, échancrée, renfermant deux brides tendineuses. La formule dentaire est : incisives $\frac{4}{4}$, les moyennes d'en haut fortes, coniques, rapprochées, et les latérales très petites; canines $\frac{2}{2}$, molaires $\frac{10}{10}$.

La seule espèce de ce genre est le brachyphylle des cavernes [3], qui se tient dans les souterrains de

[1] *Phyllostoma macrophyllum*, Itin. trad. franç., t. III, p. 204.

[2] Brazil, p. 290.

[3] *Vampyrus cirrhosus*, pl. 36, fig. 3 : *V. bidens*, pl. 36, fig. 5 ; et *V. soricinus*, pl. 36, fig. 2 et 6.

[4] Leach, Trans. soc. Linn., t. XIII, p. 81.

[1] *Madatœus Lewisii*, ibid., p. 82. *Rhinophyllus verticalis acuminatus, marginibus abrupté attenuatis, integris ad apicem non attingentibus, hinc, hastiformis; aures acuminatæ, mediocres.*

[2] Gray, Proceedings of the Zool. Soc. of Lond., 1833 (26 nov.).

[3] *Brachyphylla cavernarum*, Gray, *loc. cit.*; *V. Cavernarum* Guilding, MS.

B. *Suprà badia, pilorum apicibus saturatioribus,*

Saint-Vincent, une des îles du golfe du Mexique. C'est une chauve-souris longue de quatre pouces et demi sur une envergure de seize pouces. Sa feuille nasale est oblongue, le tragus est allongé, irrégulier, trilobé; quelques poils rudes recouvrent la face. Le mâle est de couleur bai en dessus, chaque poil ayant son extrémité plus foncée, et le dessous tirant au jaunâtre. La femelle a le cou et les ailes plus pâles.

Ce brachyphylle diffère des glossophages par la forme et la coupe de la feuille, la structure de la lèvre inférieure et ses dents. Par ses incisives supérieures, il se rapproche du *vampyrus soricinus* de Spix, et par les brides tendineuses de sa membrane interfémorale, il a de l'analogie avec le *V. spectrum*.

LES GLOSSOPHAGES.

Glossophaga (1).

Sont des phyllostomes dont le museau est allongé et étroit, et qui ont une langue disposée en bandelette fort longue, mais peu large en revanche, que recouvrent en avant des poils nombreux, tandis qu'elle est creusée à son milieu par un sillon longitudinal. Cette langue est roulée, extensible, ayant ses bords saillants ou relevés en bourrelet, ce qui forme un puissant organe de succion. Le nez est surmonté d'une feuille taillée en fer de lance. La queue est tantôt nulle, tantôt longue. Quant à la membrane interfémorale, elle est presque nulle ou rudimentaire. Leurs dents sont au nombre de vingt-quatre, à savoir : $\frac{4}{4}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines et $\frac{6}{6}$ molaires. Les incisives sont rapprochées ou rangées par paires; les canines sont médiocres, et les molaires de même forme que celles des phyllostomes.

Ce sont des chauves-souris de l'Amérique méridionale, qui aiment sucer le sang des animaux, ce que leur rend facile la conformation de leur langue.

La première est le GLOSSOPHAGE DE PALLAS (2), qui vit à Surinam et à Cayenne, et que Buffon a décrite sous le nom de chauve-souris musaraigne (3).

Les autres glossophages ont été inconnus à Buffon; ce sont : 1° LE GLOSSOPHAGE A QUEUE ENVELOPPÉE (4) du Brésil, ayant la membrane interfémorale large, une queue courte et terminée par une nodosité; le pelage brun noirâtre, plus clair en dessous qu'en dessus. 2° LE GLOSSOPHAGE CAUDATAIRE (1), aussi des environs de Rio de Janeiro, ayant une membrane interfémorale très courte, débordée par la queue, le pelage brun noirâtre. 3° LE GLOSSOPHAGE SANS QUEUE (2), à membrane interfémorale rudimentaire, le corps brun obscur. Des environs de Rio comme les deux précédents.

infra pallidè flavescenti badia. fœm. pallidior.

(1) Geoff. St.-Hilaire, mém. Mus, t. IV.

(2) *Glossophaga soricina*, Geoff., mem. Mus., t. IV, p. 418 : *vespertilio soricinus*, Pallas, Spicil. 3, pl. 3 et 4; la *Feuille*, Vicq d'Azyr, anat. 1, 3 : *Phyllostoma soricinum*, Geoff., Mus., t. XV, pl. 11 : Encycl., pl. 32, fig. 5; Desm., p. 122.

(3) T. XX, p. 111, pl. 177, fig. 2.

(4) *Glossophaga amplexicaudata*, Geoff., Mus., t. IV, p. 418, pl. 18, A.

(1) *Glossophaga caudifer*, ibid. *loc. cit.*, pl. 17.

(2) *Glossophaga ecaudata*, *ibid.*, pl. 18, B.

(3) Spix, Vesp. Bras., pl. 36, fig. 7.

(4) *Diphylla ecaudata*, Spix, *loc. cit.*

(5) Geoff., Cuv.; *vespertilio*, L.; *phyllostomus*, Illig. *glis*, Séba.

LES DIPHYLLES.

Diphylla (3).

Sont des glossophages dont le nombre des dents est de vingt-huit : $\frac{4}{4}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines et $\frac{8}{8}$ molaires, et qui ont deux appendices sur le nez, tronqués, ne se prolongeant point sur les côtés, et tous les deux peu saillants. Les oreilles sont oblongues, lancéolées, courtes, à oreillon entier et en fer de lance.

La seule espèce de ce genre est la *diphylle sans queue* (4), qui vit au Brésil. Elle est longue de trois pouces neuf lignes sur dix pouces trois lignes d'envergure. Le pelage, villeux et abondant, est fauve brunâtre sur le dos; brun gris sur la tête et le ventre. Les ailes sont noirâtres, et la membrane interfémorale et la queue manquent complétement.

LES MÉGADERMES.

Megaderma (5).

N'ont point d'incisives à la mâchoire supérieure, mais quatre à l'inférieure, les canines comme à l'ordinaire. Quant au nombre, huit molaires en haut et dix en bas. Les incisives inférieures sont régulièrement rangées et sillonnées sur leur tranche. Les canines sont épaissies à leur base et munies d'un fort crochet en arrière. La feuille nasale est disposée comme celle des phyllostomes, seulement elle est à triplicature, de sorte que la base s'épanouit pour remplir les fonctions d'opercule aux narines, et l'autre extrémité est variable quant à sa forme. Les mégadermes ont un dernier caractère bien tranché, c'est de joindre à l'appareil compliqué du

chanfrein les grandes oreilles des chauves-souris oreillards. Ces oreilles sont soudées sur le front par le bord antérieur, et leur oreillon est grand et lancéolé. Le troisième doigt des mains n'a que deux phalanges et le rudiment d'une troisième. La queue manque complétement, et la membrane interfémorale est coupée carrément. Leur langue est courte et lisse

Les mégadermes vivent exclusivement en Afrique et dans l'Inde continentale, soit dans les forêts, soit dans les édifices ruinés.

L'espèce la plus anciennement connue a été découverte au Sénégal, par Adanson; c'est le *mégaderme feuille* (1), que Daubenton a décrit sous le nom de chauve-souris feuille dans les *Œuvres de Buffon*.

Les autres mégadermes sont : 1° La lyre (2), que les habitants de la côte de Coromandel nomment *vaval*, où elle se tient dans les maisons inhabitées. Sa longueur est de quatre pouces sur douze pouces six lignes d'envergure. La feuille nasale est comme rectangulaire, coupée carrément à son sommet dans l'état ordinaire, mais paroissant avoir trois pointes lorsqu'elle est déplissée. La crête nasale a la figure d'une lyre; l'oreillon est formé de deux lobes en demi-cœur; la membrane interfémorale est pourvue dans son épaisseur de trois tendons qui partent du coccyx, et se dirigent l'un en ligne droite, et les deux autres obliquement aux tarses, tous pour plisser et replier la membrane sur elle-même.

Le dessus du corps est d'un gris lavé de roux, parce que tous les poils sont d'un gris foncé avec la pointe rousse. Le ventre est vêtu de poils presque entièrement noirs, mais blancs à leur pointe, d'où résulte une teinte générale d'un gris très clair ou blanc grisâtre. La tête est gris clair; des poils blancs et roux clair-semés revêtent la mâchoire inférieure; les portions membraneuses sont à teinte moins foncée que chez les autres chauves-souris.

2° Le spasme (3), qui habite l'île Ternate, long de quatre pouces neuf lignes. La feuille qui surmonte le nez est taillée en cœur, de même que sa portion ovalaire ou operculaire. L'oreillon est bilobé, et le lobe extérieur est aigu, tandis que l'interne est ovalaire. Le front est roux clair, et le reste du pelage roussâtre.

3° Le Trèfle (4), que les habitants de Java, sa patrie, nomment *Lovo*, mot générique qui paroît être consacré à toutes les chauves-souris javanaises, a été confondu à tort avec le spasme dont il se distingue par son oreillon en trèfle ou à trois branches, et sa feuille nasale ovalaire, supportée par un fer à cheval plus ample. Le corps est long de quatre pouces sur dix pouces d'envergure. Son pelage est doux et de couleur gris de souris.

(1) *Megaderna frons*, Geoff.

(2) *Megaderma lyra*, Geoff., Ann. Mus., t. XV, pl. 12 : Isid. Geoff. it. Bél., Zool., p. 86.

(3) *Megaderma spasma*, Geoff.. Mus., t. XV, pl. 12 : *Vespertilio spasma*, L. Screb., pl. 48; *glis volans ternatensis*, Séba, t. I, pl. 56, fig. 1.

(4) *Megaderma trifolium*, Geoff., Mus., t. XV, pl. 12.

LES DESMODES.

Desmodus (1).

Sont des rhinolophes dont la tête est petite, très courte, brièveté due surtout au raccourcissement des mâchoires, bien que l'inférieure vienne déborder légèrement la supérieure. Les membranes sont robustes, le pouce est composé de deux articulations seulement. La queue manque; la formule dentaire est celle-ci : $\frac{4}{2}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines, $\frac{6}{6}$ molaires. Les incisives supérieures sont coniques, recourbées, comprimées, pointues et fort élargies à leur base. Celles d'en bas sont dirigées en avant et bilobées, chaque lobe cylindracé est arrondi. Les canines sont grandes, pointues, coniques, et celles d'en bas affectent surtout une disposition pyramidale. On ignore absolument le nombre et la forme des molaires supérieures. Les inférieures sont la première et la deuxième à une seule pointe, recourbées en arrière, et sont exactement adossées l'une à l'autre. La deuxième est à deux pointes.

Le nez est sillonné par divers replis de la peau, couverts de poils, offrant surtout trois saillies en bourrelets légèrement aigus. Les oreilles sont pourvues d'un tragus, mais la langue n'a point été examinée.

La seule espèce de ce genre a été découverte par le prince de Wied Neuwied, dans les vieilles constructions de la Fazenda de Muribeca sur les rives de l'*Itabapuana* au Brésil. C'est le Desmode roux (2), long de trois pouces neuf lignes sur quinze pouces d'envergure environ. Ses oreilles sont médiocres, plus allongées qu'arrondies, à tragus étroit, simple, acuminé au sommet et légèrement falciforme. Les narines sont obliques, entourées d'un bourrelet élevé. Les poils qui recouvrent le corps sont longs, mous, assez denses, d'un jaune clair à la base, roux ou d'un rouge cannelle au sommet, ce qui donne au pelage une teinte ferrugineuse. Les parties inférieures sont plus claires, d'un fauve jaunâtre, à reflets dorés. La membrane interfémorale est brunâtre, avec des poils fauves tirant sur le jaune de soufre.

(1) Wied Neuwied, Beits. 11, p. 223. fig.

(2) *Desmodus rufus*, ibid., *loc. cit*; *Rhinolophus ecaudatus*, Schinz. 1, 168.

LES RHINOLOPHES.

Rhinolophus (1).

Les chauves-souris auxquelles on a donné le nom de *Rhinolophes*, ont, comme les phyllostomes, la membrane nasale très étendue, mais toutefois bien plus compliquée dans sa structure et dans son action directe sur l'odorat. Le nez en effet est situé au fond d'une cavité assez large, sorte de réceptacle pour les effluves odorants, entouré d'une crête en forme de fer à cheval en devant, et surmonté d'une feuille. Les oreilles sont développées, mais privées d'oreillon. Ce dernier est remplacé par un lobe large et arrondi qui termine la conque dans sa partie inférieure. L'œil est situé proche l'oreille. Les lèvres sont entières, ayant chacune à leur partie moyenne deux éminences mamelonnées. La langue est large, épaisse, et couverte de papilles molles très fines. La membrane interfémorale est ample, et la queue, diversement longue, est le plus souvent complétement enveloppée. Sur la poitrine s'élèvent deux mamelles, et l'on remarque sur le ventre deux verrues pubiennes simulant des mamelles, mais privées de glandes lactifères.

Leur formule dentaire est la suivante : trente dents, dont $\frac{2}{4}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines, $\frac{10}{10}$ molaires. Les incisives supérieures sont petites, coniques, écartées l'une de l'autre, et sortant à peine des gencives. Les inférieures sont trilobées. Les molaires ont des pointes aiguës à leur couronne.

Les rhinolphes habitent exclusivement dans l'ancien continent, soit en Europe, en Afrique, ou dans les îles asiatiques de la Malaisie. Ce sont des chauves-souris vivant d'insectes nocturnes ou crépusculaires qu'elles saisissent au vol. Dans le jour elles se retirent dans les cavernes profondes. Les espèces d'Europe passent l'hiver engourdies et suspendues par les pieds aux voûtes des souterrains.

Les types de ce genre se trouvent être les *petit* et *grand fer-à-cheval* (2) de Buffon, l'une et l'autre de la France et d'une grande partie de l'Europe.

Les espèces étrangères sont : 1° LE RHINOLOPHE TRIDENT (3). A feuille nasale simple, laminaire, terminée par trois dents. Les oreilles sont en partie attachées au museau par un repli du tégument, et fortement échancrées à leur sommet en dehors. La queue est courte, débordant la membrane interfémorale, qui est peu large et coupée carrément. Le corps est long de deux pouces dix lignes, la queue comprise, sur huit pouces dix lignes d'envergure. Cette chauve-souris habite les cavernes et les tombeaux de l'Égypte.

2° LE RHINOLOPHE DU CAP (1), dont l'existence dans ce genre est douteuse. Son corps est fuligineux, passant au blanchâtre en dessous; long de trois pouces six lignes, sans y comprendre la queue, qui a un pouce, sur une envergure de douze pouces. On le mentionne au cap de Bonne-Espérance.

3° LE RHINOLOPHE DE GEOFFROY (2), qui vit dans le même endroit du globe que le précédent. Sa feuille nasale est acuminée au sommet. Le corps est en dessus d'un fauve couleur de bois, passant au rouge feu en dessous. Les membranes sont noires, et l'interfémorale est sillonnée transversalement de veinules, et à peine débordée par l'extrémité libre de la queue. Le corps a trois pouces, la membrane interfémorale un pouce, sur treize pouces d'envergure. Le bord externe de l'oreille paroît être profondément échancré.

4° LE RHINOLOPHE MAMELONNÉ (3). Découvert par le voyageur Ruppell au milieu des rochers qui entourent la ville de Mohila, en Afrique, et que caractérisent les tubercules qui recouvrent l'appareil olfactif. Le corps est long de deux pouces six lignes sur dix pouces d'envergure. Les poils qui composent le pelage sont mous, laineux et gris. Les oreilles sont profondément échancrées, et fauves ainsi que les membranes.

5° LE RHINOLOPHE DE COMMERSON (4). Ainsi nommé par M. Geoffroy en l'honneur du savant Commerson, qui le découvrit à Madagascar, et qui en a laissé un dessin et une description sous le nom de *chauve-souris du fort Dauphin*, du lieu où il l'observa. Cet animal ressemble assez au *Rh. diadème* de Timor, bien que sa taille soit plus petite. Sa feuille nasale est simple, à extrémité arrondie, sans aucune bourse sur le front. La queue est très courte, et la membrane interfémorale finit par un angle rentrant.

6° LE RHINOLOPHE AFFINIS (5). A le pelage brun jaunâtre en dessus, fauve en dessous, bien qu'à teinte plus foncée sur la gorge et la poitrine. La

(1) Geoff., *Vespertilio*, L.

(2) *Rhinolophus unihastatus* et *bihastatus*, Geoff., ou *Rh. ferrum equinum* et *hipposideros*, Leach.

(3) *Rhinolophus tridens*, Geoff., Egypte, pl. 2, fig. 1.

(1) *Rhinolophus capensis*, Lichst.

(2) *Rhinolophus Geoffroyii*, Smith, Zool. Journ., t. IV, p. 433.

(3) *Rhinolophus clivosus*, Cretzsch., Rupp. Zool., pl. 18 : *Apparatu olfactorio externo clivis gradatim elatis non dissimili; scypho parvulo fosæ nasali ferro equino membranaceo circumdatæ interposito, sequente membranâ transversali concavatâ, antrorsùm eminenti, culmine obtusâ tunc membranâ rectâ, conjungente posteriorem transversarie positam, hastatam; corporis colore ex fusco cinerascente.*

(4) *Rhinolophus Commersonii*, Geoff., Mus., t. XX, pl. 5.

(5) *Rh. affinis*, Horsf., Zool. Java; texte.

queue est plus courte que les pieds. La membrane interfémorale est lancéolée, plissée sur les bords. La cloison du nez est droite et uncinée, et les oreilles ont à leur bord externe sinueux un large lobe accessoire. Cette espèce habite l'île de Java.

7° Le rhinolophe petit [1]. Est de couleur plombée en dessus, teintée de fauve brillant et passant au blanchâtre en dessous. La membrane nasale est dilatée, et la division supérieure est droite, lancéolée, ayant sur ses bords et à sa base un large repli membraneux. La queue est plus courte que les pieds. Ses oreilles sont grandes, droites, échancrées au bord externe, et munies d'un lobe accessoire très grand. Son envergure est de neuf pouces anglois. Il habite l'île de Java.

8° Le rhinolophe noble [2], que les Javanais connoissent sous le nom de *kebblèk*, et qui est remarquable par son pelage pruineux, comme saupoudré de blanc. Sa longueur est de quatre pouces sur dix-huit pouces six lignes d'envergure. Les poils qui les recouvrent sont longs, soyeux, un peu laineux à leur base, grisâtres en dessus, plus clairs en dessous, ayant sur les côtés du cou et de l'abdomen une tache axillaire d'un blanc pur; queue complétement engagée dans la membrane interfémorale, qui est anguleuse. Ses oreilles, larges à leur attache, ont leur sommet aigu.

Cette espèce est assez rare à Java. Elle se nourrit d'insectes.

9° Le rhinolophe déguisé [3], que les Javanais nomment *Lowo-sumbo*, est brun jaunâtre en-dessus, avec des teintes plus foncées en arrière, et d'un fauve blanchâtre en dessous. Sa queue, plus courte que les jambes, dépasse de la pointe seulement la membrane interfémorale, qui est échancrée. Ses oreilles sont simples, amples, aiguës, droites, rapprochées et à base large. Sa longueur totale est de quatre pouces sur quatorze pouces d'envergure. Cette espèce de Java, comme les suivantes, y est très rare.

10° Le rhinolophe vulgaire [4]. Est brun en dessus, blanchâtre en dessous. La queue est un peu plus longue que les jambes. La feuille nasale est simple à la base; les oreilles sont ouvertes, échancrées en dehors, munies à leur attache d'un lobule velu. Son envergure est de douze pouces six lignes. Il paroît être l'espèce la plus répandue dans l'île de Java.

11° Le rhinolophe déformé [5]. Brun en dessus, blanchâtre en dessous. Les membranes nasales sont comprimées. La face est allongée et plane. La queue est courte. Les oreilles sont larges et droites, un peu rapprochées. Son envergure est de douze pouces anglois. Il se trouve également à Java.

12° Le rhinolophe diadème [1]. Ayant une feuille nasale simple, à bord terminal arrondi, trois fois plus large que haute, enroulée sur elle-même de dehors en dedans : analogue par sa forme au fer à cheval qui la borde en devant, et formant avec lui une espèce de diadème ou de couronne qui entoure les narines. Le bourrelet de la base de la feuille est très saillant. Les oreilles sont moins échancrées que dans l'espèce qui suit. La membrane interfémorale se termine par un angle saillant. Son pelage est d'un roux vif et comme doré, très luisant. Cette espèce a été découverte dans l'île de Timor par Péron et Lesueur.

13° Le rhinolophe cruménifère [2]. Diffère des autres espèces par sa feuille nasale simple; ayant son bord arrondi, une cavité sans issue placée sur le front, en arrière de la feuille, ayant ses parois antérieures nues, et son bourrelet s'ouvrant par le moyen d'un sphyncter. Sur les côtés du fer à cheval se dessinent trois replis du derme. Le pelage est d'un gris tirant sur un roux assez foncé. Son envergure est de treize pouces et demi.

Ce rhinolophe habite l'île de Timor et celle de Java, et sans aucun doute plusieurs des îles malaisiennes intermédiaires.

14° Le rhinolophe du Deccan [3]. A de grands rapports avec la cruménifère; mais il est plus petit, a les oreilles proportionnellement plus arrondies et plus larges, et son pelage est uniformément gris de souris en dessus. Son envergure est de dix pouces.

M. Temminck, dans ses Monographies, paroît avoir étudié ces animaux sur de nombreux échantillons. Il en admet dix-sept espèces, et regarde les rhinolophes de Commerson et *larvatus* d'Horsfield comme douteux. Ce travail ne nous est connu que par une courte analyse insérée dans le Bulletin zoologique de M. Guérin (pag. 12 et suiv.). On sait que les rhinolphes vivent exclusivement dans l'Ancien Monde, et que c'est à tort que M. Temminck dit qu'on n'en a jamais rencontré dans la Nouvelle-Hollande.

L'auteur néerlandois divise les espèces qu'il a exa-

(1) *Rhinolophus minor*, Horsf., *loc. cit.*
(2) *Rh. nobilis*, ibid.
(3) *Rh. lavatus*, Horsf. res. Zool. in Java.
(4) *Rh. vulgaris*, Horsf. *loc. cit.*
(5) *Rh. deformis*, Horsf. *loc. cit.*

(1) *Rhinolophus diadema*, Geoff., Mus., t. XX, pl. 5 et 6.

(2) *Vespertilio speoris*, Sch. in Screb.; *Rhinolophus crumeniferus*, Pér. et Les., it. Terres aust., pl. 65. *Rh. marsapialis*, Geoff. gal. de Paris; *Rhinolophus insignis*, Horsf. Zool. Research.

(3) *Rh. Dukhunensis*, Sykes (Proceed. of the Zoo. Soc., part. 1, p. 99). *Rh. suprà murinus, infrà albido brunneus; auribus capite longioribus, antibrachio corpus longitudine æquante.*

minées en deux groupes : dans le premier, la membrane nasale est simple avec un bord uni, tandis que, dans le second, elle est composée, c'est-à-dire que la portion antérieure est surmontée par une sorte de fer de lance. Ainsi il range dans ces catégories les rhinolophes de la manière qui suit :

A. MEMBRANE NASALE SIMPLE.

1° *Rhinolophus nobilis*, de Java et de Timor; espèce 8 de ce volume, p. 342.
2° —— *diadema*, de Timor.
3° —— *insignis*, de Java; esp. 13, p. 342.
4° —— *speoris*, de Timor et d'Amboine; esp. 13, p. 342.
(Cette espèce ne nous paroît pas différer de l'*insignis*.)
5° —— *bicolor*, de Java et d'Amboine. S. N.
6° —— *tridens*, d'Egypte et de Nubie; esp. 1, p. 341.
7° —— *tricuspidatus*, d'Amboine. S. N.
8° —— *Commersonii*, de Madagascar, espèce 5, p. 341.
9° —— *larvatus*, de Java; esp. 9, p. 342.

B. MEMBRANE NASALE DOUBLE.

10° —— *luctus*, de Java. S. N.
11° —— *euryotis*, d'Amboine. S. N.
12° —— *trifoliatus*, de Java. S. N.
13° —— *unihastatus*, d'Europe, d'Afrique et de Syrie, décrite par Buffon.
14° —— *affinis*, de Java et de Sumatra; esp. 6, p. 341.
15° —— *clivosus*, d'Egypte et du cap de Bonne-Espérance; esp. 4, p. 341.
16° —— *bihastatus*, d'Europe, décrite par Buffon.
17° —— *minor*, de Java et de Sumatra; espèce 7, p. 342.
18° —— *pusillus*, de Java. S. N.
19° —— *cornutus*, du Japon. S. N.

A ces dix-neuf rhinolophes, il faut joindre l'espèce du deccan, décrite dans ce volume, page 342, d'après M. Sykes, et la nouvelle espèce découverte par M. Bennett, à la Nouvelle-Hollande, et nommée *rhinolophus megaphyllus*.

Or, nous allons, par suite de ce tableau, donner les descriptions des huit espèces nouvelles qui compléteront l'histoire de celles mentionnées ci-dessus.

Le RHINOLOPHE BICOLORE (*Rhinolophus bicolor*, Temm.). A été découvert par MM. Kuhl et Van-Hasselt [1], dans l'île d'Amboine et à Java. Sa feuille nasale est petite, transversale, et remarquable par l'excroissance qui occupe l'intervalle qui la sépare du fer à cheval. La lèvre inférieure est couverte de verrues : ses oreilles sont plus longues que larges; leur forme est arrondie, et elles possèdent un petit lobule. Leur queue est plus longue que les deux tiers de l'avant-bras. Le pelage est formé de poils longs, unis également de deux couleurs partout, c'est-à-dire blancs au sommet, avec la pointe brun châtain, et ceux du dessous blanchâtres avec les pointes brunâtres.

Le RHINOLOPHE A TROIS POINTES (*Rh. tricuspidatus*, Temm.). Vit à Java, où l'ont découvert MM. Boié et Macklott. C'est une chauve-souris dont la feuille nasale est étendue et se termine par trois digitations inégales, dont celle du milieu se relève en fer de lance. Ses oreilles sont petites, étroites et pointues. La membrane interfémorale est coupée carrément. L'extrémité de la queue est libre, les poils sont fins et unis, teintés de brun roussâtre en dessus, brun obscur en arrière, d'un brun sale en dessous. Le corps est long de deux pouces deux lignes, et la queue a seule dix lignes, sur une envergure de sept pouces et demi.

Le RHINOLOPHE LUCTUS (Temm.). A été découvert à Java par M. Boié. C'est une chauve-souris remarquable par l'ampleur de ses ailes, l'allongement excessif des oreilles, et la forme des appendices du nez. Sa queue, de la longueur du tibia et des doigts, se trouve libre à son extrémité. Le fer à cheval recouvre la lèvre, et le fer de lance est formé par trois replis membraneux superposés, dont la base s'appuie dans l'intervalle des narines, en se soudant à quatre feuillets disposés en croix de Malte. Deux fortes verrues s'élèvent à la région inférieure des joues. Le pelage est partout laineux et épais, de teinte obscure. Ses dimensions sont les suivantes : longueur totale de la pointe des oreilles à l'extrémité de la queue, cinq pouces, la queue comprise pour vingt lignes, sur une envergure de quatorze pouces deux lignes.

Le RHINOLOPHE DEUIL [1] a pré enté une variété à pelage roussâtre, qui vit à Manille où l'a rencontrée M. Lydoux.

Le RHINOLOPHE EURYOTIS (Temm.). A ses oreilles très grandes, munies de lobules arrondis. Sa queue est courte, ne dépassant pas le tiers du tibia. Le fer de lance est allongé et part de la base de la membrane, qui est simple et droite, et dont les bords sont arrondis. Les narines sont rebordées par un repli membraneux, et sur la partie inférieure des joues se dessinent quatre verrues. Le pelage se compose de poils épais, laineux, à teinte blanchâtre à la pointe, et roux brun foncé dans le reste de leur étendue. La face, ainsi que les côtés du cou, sont brunâtres, la

[1] Tijdsc. voor nat., I, p. 1, pl. I; Bull. de Guérin, p. 12; Temm., Monog., in-4°. Leyde, 1835, avec fig.

[1] *Rhinolophus luctus*, var. *rufa*, Gervais, favorite, p. 9.

poitrine est blanchâtre, les flancs sont brun obscur et le milieu du ventre brun pâle. La femelle a moins de roux que le mâle. Sa longueur est de quatre pouces onze lignes sur onze pouces six lignes d'envergure. Cette espèce vit à Amboine.

Le RHINOLOPHE A TROIS FEUILLES (*Rh. trifoliatus*, Temm.). A sa feuille nasale double, et la première affecte une disposition transversale, en s'unissant au fer de lance par un appendice membraneux. Ce dernier est formé lui-même par deux membranes d'entre lesquelles naît le support commun, divisé en trois festons taillés en forme de trèfle. Les oreilles affectent une disposition élargie, et la queue se trouve être de la longueur du tibia. Le dessus du corps est d'un cendré roussâtre; la tête et le cou sont blanc roussâtre, et la poitrine et le ventre d'un brun cendré, tandis que les membranes alaires sont jaunâtres. Cette chauve-souris, de Java, a trois pouces de longueur totale sur douze pouces d'envergure.

Le RHINOLOPHE PETIT (*Rh. pussillus*, Temm.). A sa feuille nasale élevée en fer de lance et poilue, de même que le tubercule qui se renfle à sa base. Sur la partie antérieure de celle-ci se dessine une feuille mince, se rencontrant en pointe en avant. Le pelage, dans les deux sexes, affecte deux couleurs sur le corps et une seule en dessous. Sa longueur est de deux pouces deux ou trois lignes, sur une envergure de huit pouces trois à quatre lignes. Il vit à Java.

Le RHINOLOPHE CORNU (*Rh. cornutus*, Temm.). Est une espèce récemment découverte au Japon, par M. Burger. Sa feuille nasale est composée, poilue et lancéolée, munie d'un repli membraneux en fer de lance. Ses oreilles sont grandes et découpées, et sa queue égale en longueur les proportions du tibia. Ses poils sont longs et partout bicolores, et ses membranes sont partout également noires. Le corps a deux pouces deux lignes de longueur totale, en y comprenant la queue pour neuf lignes, sur une envergure de sept pouces deux lignes.

A ces espèces, nous ajouterons la suivante :

Le RHINOLOPHE A GRANDE FEUILLE (*Rh. megaphyllus*, Gray) [1], découvert à la Nouvelle-Hollande par M. Bennett, et qui habite les cavernes avoisinant la rivière *Moorumbidjee*. Sa feuille nasale postérieure est courte, ovale, lancéolée. Un sillon assez profond sépare les narines, et la feuille frontale se termine en une pointe membraneuse libre. La tête est allongée, la face déprimée, le nez arrondi. Les oreilles sont larges, et assez longues pour dépasser l'extrémité du museau. Le pelage est doux, teinté d'un gris de souris clair. Les membranes sont nues et d'un noir mat, et recouvertes de quelques poils blancs seulement sur les côtés du corps. Ce rhinolophe a les plus grands rapports avec ceux qui vivent en Europe, par la disposition des appendices compliqués qui surmontent le nez, mais avec cette différence que ces appendices sont beaucoup plus élargis; et M. Gray propose d'en faire une petite tribu distincte décorée du nom d'*hypposiderus*.

[1] *Rh. prosthemate posteriore ovato-lanceolato, faciem latitudine subæquante; pallidè murinus; patagis subnudiis pilis sparcis albis subtus prope corpus instructis. Long. humeri*, 12 ½ *lin.; ulnæ* 22 ½; *pollicis cum ungue* 4; *tibiæ* 9; *pedis* 5; *calcaris* 5; *caudæ*, 12. (Gray, Proceed., t. IV, p. 52.)

LIVRE VI.

LES MAMMIFÈRES INSECTIVORES.

LES MACROSCÉLIDES.

Macroscelides [1].

Les macroscélides, dont on ne connoît qu'une espèce figurée par Petiver, mais que les naturalistes regardèrent jusqu'à ce jour comme le produit d'un caprice du dessinateur, ont été découverts au cap de Bonne-Espérance par M. Andrew Smith, et décrits presque en même temps, d'abord par ce naturaliste, et puis par M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire. Après avoir offert littéralement à nos lecteurs la traduction du texte anglois, nous reproduirons celui de M. Is. Geoffroy, qui ne laissera rien à désirer pour la connoissance complète de l'intéressant et fantasque petit animal qui forme le type de ce nouveau genre.

Les macroscélides, dit M. Smith [1], ont les dents

[1] Smith, *Zoolog. Journ.*, no XVI, p. 436; Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, *Annal. des Sc. natur.*, octobre 1829; Lesson, *Cent. Zoolog.*, pl. 12.

[1] *Contributions to the Natural History of south Africa*, etc. Zool. Journ., no XVI, p. 433.

incisives, au nombre de deux en haut et deux en bas, un peu éloignées : les supérieures verticales, comprimées et aiguës ; les inférieures couchées, et taillées en biseau à leur sommet : les canines sont au nombre de seize [1]!... plus courtes que les incisives en haut, comprimées sur les côtés, et plus ou moins aiguës à leur sommet, et distantes ; les inférieures sont rapprochées ; la plus antérieure est terminée par trois pointes, tandis que les deuxième, troisième et quatrième n'en ont que deux : les molaires, au nombre de vingt, c'est-à-dire dix à chaque mâchoire et cinq de chaque côté, présentent quelques différences dans la manière dont leur couronne se hérisse de pointes ; ainsi la mâchelière antérieure d'en haut est quinquecuspidée ; la troisième et la quatrième ont quatre pointes, la cinquième n'en a que trois ; les molaires inférieures sont, les deux premières comprimées sur les côtés, et à trois pointes ; les quatrième et cinquième, à quatre pointes : ce qui porte à quarante le nombre total de l'appareil dentaire, dont vingt à chaque os maxillaire. Leur museau est étroit et se termine en une sorte de trompe longue et cylindrique, à l'extrémité de laquelle s'ouvrent les narines ; les yeux sont médiocres, les oreilles grandes et arrondies ; le corps est abondamment recouvert de poils ; la queue, qui le termine, est longue, recouverte de squamelles annelées d'où sortent quelques poils rares ; les pieds, plantigrades, pentadactyles, et terminés par des ongles falciformes : les membres postérieurs sont beaucoup plus longs que ceux de devant (d'où découle le nom générique de *macro-scelides*).

C'est près des musaraignes que notre nouveau genre doit prendre place, dit M. Smith. Il nomme *macroscelides typus* une espèce découverte par lui dans les plaines de l'intérieur du Cap, en lui appliquant pour phrase spécifique, ces mots : *suprà fuscus nitore fulvo, infrà subalbus.* Cet animal est en effet d'un brun rougeâtre en dessus, ce qui est dû au mélange des teintes tannée et brune ; le dessous du corps est blanchâtre, et l'extrémité des membres est garnie de petits poils blanchâtres extrêmement courts ; les oreilles sont à peu près nues, ou du moins très légèrement garnies de quelques poils blanchâtres ; quelques poils noirs et roides apparoissent çà et là sur la queue ; les moustaches sont noires et blanches, et se trouvent placées près de la naissance du museau allongé ; les ongles sont courts, noirs, comprimés et aigus à leur pointe.

Le macroscélide, mesuré des narines jusqu'à la base de la queue, est de quatre pouces neuf lignes, mesure angloise, et la queue a environ trois pouces neuf lignes. Il sort dans le jour, et se tient de préférence au bas des buissons ou des petites fourrées, d'où, aussitôt qu'il se croit découvert, il s'élance dans les terriers qu'il se creuse.

Tels sont les détails publiés par M. Andrew Smith dans le tome IV du *Zoological Journal.* Cet ouvrage n'étoit point encore parvenu en France, que M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire établissoit de son côté le genre *eumère* pour le même animal, nom qu'il dut supprimer dans le Mémoire qu'il publia, en octobre 1829, dans les Annales des Sciences naturelles, pour adopter celui de M. Smith, ayant la priorité sur le sien. Voici textuellement la description complète de cet animal, telle que l'a rédigée M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire [1].

« Lorsqu'on lit les ouvrages des anciens auteurs, on est frappé de la confiance aveugle avec laquelle ils s'empressoient d'adopter sans examen et de mettre au rang des faits positifs toutes les fables de leur époque ; ils semblent ne pas même s'être doutés qu'un voyageur pût ajouter quelques ornements à ses récits, ou demander à son imagination ce qu'il ne trouve plus dans sa mémoire. C'est là une source d'erreurs graves, contre lesquelles les naturalistes ont dès long-temps senti la nécessité de se tenir en garde ; mais peut-être, en voulant éviter un écueil, sont-ils tombés dans un autre, à la vérité beaucoup moins dangereux. On semble croire que, parce que nous savons beaucoup plus que les auteurs des siècles précédents, nous ne devons rien ignorer de ce qu'ils ont su : on veut retrouver, parmi les animaux que nous connoissons, tous ceux qu'ils ont décrits ; et lorsque leur description contredit le rapprochement que l'on veut établir, on n'hésite pas à la déclarer mal faite et erronée. Je puis citer comme exemple le genre remarquable qui fait l'objet de cette description.

» Petiver, dans ses *Opera Historiam naturalem spectentia* [2], avoit figuré, sous le nom de *Sorex araneus, maximus, capensis,* un mammifère très remarquable par la bizarrerie de ses formes. Des jambes postérieures beaucoup plus longues que les antérieures, des oreilles très amples, une queue aussi longue que le corps ; et avec ces caractères, qui auroient pu le faire prendre pour une gerbille, des dents d'insectivore, et une trompe aussi longue que celle d'un desman ; tels sont les traits qui le signalent, au premier aspect, comme un être tout-à-fait singulier, et véritablement *sui generis.* Cependant tous les auteurs modernes se sont accordés à ne voir dans la figure, à la vérité assez imparfaite, de Petiver qu'une sorte de caricature grossière d'une musaraigne du Cap ; et c'est en effet ce

[1] Dans ce nombre M. Smith compte les fausses molaires, petites dents anomales que montrent plusieurs carnassiers. (L.)

[1] *Annal. des Sc. natur.*, octobre 1829.

[2] Planche XXIII, fig. 9.

qu'on trouve, non pas indiqué avec doute, mais établi comme incontestable dans tous les ouvrages récents.

» Cette synonymie est cependant fausse, et l'espèce qui a véritablement servi de type à la figure de Petiver vient de nous a river avec ces formes et ces proportions que l'on avoit prises pour un produit bizarre de l'imagination du dessinateur. Décrite avec soin par M. Smith, elle vient aussi d'être retrouvée au cap de Bonne-Espérance, par M. Jules Verreaux, auquel la science est déjà redevable d'un grand nombre d'acquisitions importantes, et qui marche avec distinction dans une carrière où s'est déjà illustré son oncle, le célèbre Delalande.

» M. Smith a donné au singulier genre d'insectivores qu'il vient de rendre à la science le nom de macroscélide, *macroscelides*, qui rappelle l'extrême développement des membres postérieurs. Ce caractère, tout nouveau dans la famille des insectivores, et par conséquent très remarquable, suffit, avec l'excessive longueur du nez, pour distinguer les macroscélides de tous les autres mammifères. Ces insectivores ont d'ailleurs en propre un grand nombre d'autres caractères, comme le montrera la description suivante, faite d'après deux individus.

» Le système dentaire des macroscélides les place dans cette famille d'insectivores dont les genres *scalops*, *mygale*, *sorex*, et *cladobates* ou *tupaia*, sont les types principaux; mais, malgré quelques rapports remarquables, il suffiroit seul pour motiver leur séparation générique. Les mocroscélides ont dix dents de chaque côté et à chaque mâchoire, et ces dents présentent dans leur forme et leur disposition, aussi bien que dans leur nombre, des caractères importants.

» En procédant d'arrière en avant, on trouve de chaque côté, à la mâchoire supérieure, cinq mâchelières, dont la pénultième et l'antépénultième sont les plus grosses, et la dernière la plus petite; la dernière est de forme triangulaire, et n'a que trois pointes, dont deux sont antérieures, et une postérieure : les quatre autres sont de forme quadrangulaire, et ont quatre pointes. En avant de ces cinq mâchelières se trouvent quatre fausses molaires, très comprimées, dont la postérieure a deux pointes, placées l'une à la suite de l'autre; et les trois antérieures, une pointe un peu recourbée en arrière, et un petit tubercule obtus. La troisième fausse molaire, la plus grande de toutes, est séparée des deux antérieures par un espace à peu près égal à la longueur d'une dent. Enfin, tout en avant, se trouve une dent plus longue que les fausses molaires, conique, arrondie à son extrémité, séparée de celle du côté opposé par un intervalle vide, assez étendu, et qui, d'après l'analogie, doit être considérée comme une canine. A la mâchoire inférieure on trouve de chaque côté, d'arrière en avant, deux mâchelières de forme quadrangulaire, et à quatre pointes, très semblables à la pénultième et à l'antépénultième supérieures; puis une très longue dent, séparée, par un sillon profond, en deux portions, l'une postérieure, triangulaire, à deux pointes, l'autre antérieure, triangulaire, à trois pointes. Viennent ensuite deux autres mâchelières de forme comprimée, ayant trois pointes placées à la suite l'une de l'autre, et dont l'intermédiaire est la plus grande; puis quatre autres dents très comprimées, paraissant être des fausses molaires; enfin une dent plus longue, moins large que les précédentes, tournée en avant, se trouvant en contact avec celle du côté opposé, et qui paroît être une canine.

» Les macroscélides auroient donc à chaque mâchoire, et de chaque côté, cinq mâchelières, quatre fausses molaires, une canine et point d'incisive. Il me suffit de donner ce résultat, et d'avoir décrit les dents des macroscélides, sans traiter avec détail du problème très compliqué de leur détermination. En effet je me suis occupé ailleurs [1], avec le développement nécessaire, de la solution de cette question, en ce qui concerne les musaraignes, et presque tout ce que j'ai dit de ce genre peut être appliqué aux macroscélides.

» Les tanrecs sont, avec les macroscélides, les seuls insectivores chez lesquels on trouve vingt dents à chaque mâchoire : leur système dentaire est d'ailleurs très différent, puisqu'ils ont, comme chacun sait, des canines et des incisives disposées à peu près comme chez les carnivores.

» Les membres antérieurs des macroscélides sont assez longs, et terminés par cinq doigts, dont l'interne et l'externe sont beaucoup plus courts que les trois intermédiaires; le médius est le plus long de tous. Les membres postérieurs sont presque doubles en longueur des antérieurs, la jambe étant beaucoup plus longue que l'avant-bras, et le pied étant plus que double de la main. De même que les antérieurs, ils sont pentadactyles; mais leurs doigts sont combinés d'une manière bien différente. Le pouce est, comme chez les chiens, peu libre, et beaucoup plus court que les quatre doigts externes, son ongle étant placé à l'union du tiers antérieur du pied avec les deux tiers postérieurs. La paume des mains et la plante des pieds sont entièrement nues; les ongles sont comprimés, crochus, acérés : ceux des pieds sont un peu plus longs que ceux des mains; la queue, à peu près de même longueur que le corps, est couverte de poils rudes, très couchés

[1] « Voyez les articles MUSARAIGNE et RONGEUR du *Dictionnaire d'Histoire naturelle*. »

et assez longs, surtout à l'extrémité, où ils forment un petit pinceau.

» Il est à ajouter que les doigts sont séparés sur toute leur longueur, soit antérieurement, soit postérieurement. On ne voit entre eux aucune trace de palmature, différence très importante entre les macroscélides et les desmans.

» Une autre différence non moins remarquable entre ces deux genres, d'ailleurs semblables à plusieurs égards, c'est que les yeux des macroscélides sont d'une grosseur moyenne, et que leurs oreilles, presque entièrement nues, membraneuses, et arrondies comme chez les musaraignes, sont très développées. Néanmoins, et malgré ces différences remarquables, nul autre animal ne se rapproche plus des desmans par sa physionomie que les macroscélides, à cause de l'extrême développement de leur nez, prolongé en une trompe grêle, de forme cylindrique, et d'une longueur considérable. Cette trompe est terminée par un petit mufle, divisé, par un sillon médian, en deux parties, qui entourent les deux narines. Dans le reste de son étendue la trompe est couverte de poils très courts et peu abondants, surtout à sa face inférieure; les jambes, les pieds, les avant-bras et les mains sont également couverts de poils ras, peu abondants, et de plus assez rudes : ceux du reste du corps sont au contraire fins, longs, moelleux, très doux au toucher, les moustaches sont très longues, et disposées comme chez les musaraignes.

» Le squelette de ce genre remarquable d'insectivore ne m'est pas connu; je n'ai eu sous les yeux qu'un crâne incomplet, et j'ai seulement pu constater que sa forme générale le rapproche beaucoup plus de celui des cladobates que de celui des musaraignes. Son caractère le plus remarquable consiste dans la rectitude de la ligne du chanfrein.

» En résumé, le genre macroscélide peut être caractérisé de la manière suivante : vingt dents à chaque mâchoire; membres pentadáctyles, non palmés, les inférieurs étant beaucoup plus longs que les supérieurs; pouce postérieur très court, queue longue, oreilles très amples, yeux de grandeur ordinaire; nez extrêmement allongé, et formant une petite trompe grêle, cylindrique, que termine un petit mufle; pelage composé de poils longs et doux au toucher.

LE MACROSCÉLIDE TYPE.

Macroscelides typus. Smith.

» L'espèce d'après laquelle je viens de tracer les caractères du genre paroît être celle qu'a décrite M. Smith, et à laquelle il a donné le nom spécifique de *typus*. La partie supérieure du corps est revêtue de poils d'un gris noirâtre dans la plus grande portion de leur longueur, puis noirs, et enfin d'un fauves à leur pointe, et paroît, dans son ensemble, fauve roussâtre varié de brun, couleur qui diffère peu de celle du lièvre commun; les poils de la face concave des oreilles sont blanchâtres; ceux, moins nombreux encore, de la face convexe sont d'un fauve roussâtre; le dessous du corps, dont les poils sont noirs à la racine, blancs à la pointe, la face interne des avant-bras et des jambes, enfin les mains et les pieds sont blancs; la queue, variée de roux brunâtre et de blanchâtre à son origine, est noire dans le reste de son étendue.

» Voici les dimensions des principales parties : elles sont prises sur le plus grand des individus que j'ai examinés.

	Pouces.	Lignes.
Longueur totale.	9	»
——— du corps.	5	»
——— de la queue.	4	»
——— de la tête, y compris la trompe.	2	2
——— des membres antérieurs. .	1	6
——— des membres postérieurs. .	2	3
——— de la main.	»	6
——— du pied.	1	3
——— des oreilles.	»	8

» Le genre macroscélide devra être placé près des desmans et des musaraignes; il formera pour la science une acquisition précieuse, non seulement à cause de ses proportions singulières et de l'erreur à laquelle il avoit donné lieu, mais aussi à cause des rapports nouveaux qu'il établit entre les carnassiers insectivores et deux autres groupes, les marsupiaux insectivores et les rongeurs. En effet les macroscélides répètent presque à tous égards, en petit, les péramèles, et ils se rapprochent d'une manière évidente, par leurs organes du mouvement, des gerboises, des gerbilles et des hélamys. Ces derniers rapports me semblent surtous intéressants, et méritent d'être exposés avec quelque détail.

» Sous le point de vue de leurs organes du mouvement, les rongeurs peuvent être rapportés à cinq types, 1° les marcheurs, comme les rats, les campagnols; 2° les fouisseurs, comme les rats-taupes, les porcs épics; 3° les nageurs, comme les castors, les ondatras; 4° les grimpeurs, comme les écureuils, les loirs; 5° les sauteurs, comme les gerboises, les hélamys [1].

[1] « Ces cinq groupes se trouvent également représentés parmi les marsupiaux; savoir, les marcheurs par les dasyures et le thylacine, les fouisseurs par le phas-

» L'établissement du genre macroscélide prouve que ces cinq combinaisons des organes du mouvement peuvent se présenter avec le système dentaire des insectivores comme avec celui des rongeurs. Ainsi les marcheurs se trouvent dès long-temps représentés, parmi les premiers, par les musaraignes, les fouisseurs par les taupes et les hérissons, les nageurs par les desmans. Le genre tupaia ou cladobate [1], établi depuis quelques années, représente parmi eux le type des grimpeurs; et le genre macroscélide vient compléter cet ensemble, en représentant celui des sauteurs. »

LE MACROSCÉLIDE DE ROZET.

Macroscelides Rozeti, Duvernoy [2].

Nous avons donné page 347 de ce volume l'histoire d'un petit animal des plus intéressants découvert au Cap par M. Smith, et qu'il a nommé Macroscélide type. Dans ses recherches sur le territoire d'Afrique, le laborieux géologue Rozet a rencontré une seconde espèce de ce petit genre anomal, si curieux par ses formes transitoires et ses points de contact avec divers rongeurs. La description qu'en a donnée M. Duvernoy, dans les Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Strasbourg, ne laisse rien à désirer, et nous la reproduirons dans la majeure partie de ses détails.

Les distinctions spécifiques à établir entre les deux [1] macroscélides ne sont pas très tranchées : elles suffisent cependant pour le zoologiste. Ainsi, le macroscélide type de M. Smith a les oreilles plus étroites et plus oblongues que ne le sont celles du macroscélide de Rozet, de M. Duvernoy. Le premier diffère encore du second par un pelage plus clair et plus nuancé de roux, par une large tache de jaune arrondie placée derrière chaque oreille, par une raie noire longitudinale qui occupe le milieu du museau, et enfin par un plus grand allongement de ce dernier organe. On croit même qu'il en existe une troisième espèce au musée de Paris, reconnoissable à ses oreilles beaucoup plus larges et tout-à-fait rondes, et qui pourroit bien être celle qu'auroit figurée Petiver.

Quelques autres distinctions, tirées de la disposition des dents et des proportions des membres, sont relatées ainsi qu'il suit par M. Duvernoy :

A la mâchoire inférieure, les deux incisives anteriores posterioribus multo breviores; omnes pentadactyli; ungues semi retracti.

colome, les nageurs par le chironecte, les grimpeurs par les phalangers et les didelphes, enfin les sauteurs par les kanguroos, les potoroos, et les péramèles. »

[1] « La découverte de ce genre remarquable a été attribuée tantôt à M. Diard, tantôt à sir Raffles. Le fait est qu'elle n'appartient ni à l'un ni à l'autre de ces voyageurs, mais à Leschenault de La Tour, qui avoit envoyé dès 1807, au Muséum royal de Paris, un individu de l'espèce que l'on a depuis appelée *tupaia javanica*. »

[2] Mémoire de la Soc. d'hist. nat. de Strasbourg, t. I, deuxième livr. (1833), pl. 1 et 2.

Caractères du genre *Macrocelides*, Smith, rectifiés par M. Duvernoy.

Formule dentaire.

20 Dents.	Maxil. sup.	Incisives	6
		Canines	0
		Fausses molair.	0—0
		Molaires	5—5.
		Anormales	0—0 ou 0—0
		Normales	2—2 ou 2—2
	Maxil. inf.	Incisives	4 ou 6.
		Canines	0
		Fausses molair.	3—3
		Molaires	3—3
		Anormales	3—3 ou 1—1
		Normales	2—2 ou 3—3

Rostrum in proboscidem desinens, orificiis narium in apice parum oblique perforatis. *Oculi* mediocres, orbiti rotundi; *auriculæ* magnæ; *pedes* plantigradi;

1° *Macroscelides typus*, Smith. { Dents incisives. 6/4 ; Fausses molair.

Anormales	0 — 0
	1 — 1
Normales	2 — 2
	3 — 3

Suprà luteo fulvus, albus infra; auriculis oblongis. Macula lutea post eas. Rostrum acutum, longius. Dentibus primoribus intermediis approximatis in mandibula; ejusdem tribus primoribus imbricatis. Hab. in Africa meridionali propè Cap de Bonne-Espérance.

2° *Macroscelides Rozeti*, Duvernoy. Dents incisives. 6/4 Fausses molaires.

Anormales	0 — 0
	3 — 3
Normales	2 — 2
	2 — 2
Molaires vraies	5 — 5
	3 — 3

Suprà fuscus, infrà subalbus, auriculis rotundatis; rostrum brevius, dentibus primoribus discretis in mandibula. Hab. in Africa septentrionali propè Oran.

[1] M. Smith écrit le 8 septembre 1830 (Proceed. of the Zool. Soc., t. I, part. 1, page 11), qu'il a découvert une nouvelle espèce qu'il nomme *Macroscelides rupestris*, et qui vit dans les montagnes placées à l'embouchure de la rivière d'Orange, principalement dans les rochers. Ce genre de vie et la coloration de son pelage le distinguent suffisamment du *typus;* il n'a pas comme ce dernier la large tache arrondie placée derrière l'oreille à sa base.

moyennes ne sont séparées que par un très petit intervalle, à peine marqué, tandis qu'elles sont très écartées dans l'espèce d'Oran dédiée à M. Rozet.

La deuxième incisive touche la première. La première fausse molaire s'avance derrière la deuxième incisive, et pourroit tout aussi bien passer pour une troisième incisive, étant semblable à la seconde. Ces deux dents diffèrent beaucoup dans l'espèce d'Oran.

La deuxième fausse molaire abnormale est aussi en forme de hache et lobée. Il y a ensuite une fausse molaire normale ou à deux racines, ayant une petite pointe au milieu, et une petite surface triturante en arrière; puis, deux autres plus grandes avec une pointe saillante au milieu, une moins saillante en avant, et un creux en arrière.

Les trois molaires sont analogues à celles du haut, mais plus étroites et moins épaisses, ayant leur bord externe plus court que l'interne.

Les trois incisives supérieures sont à égale distance. Il y a un intervalle très marqué entre la troisième et la première fausse molaire.

Les cinq vraies molaires ont toutes quatre pointes, sauf la cinquième qui n'en a que trois. Leur bord interne est aussi le moins saillant; leur couronne moins large et plus hérissée, et ne présente pas ce creux très prononcé et dénué d'émail que nous avons signalé dans le macroscélide de Rozet. Cette différence, qui tient sans doute à divers degrés d'usure, et qui ôte pour ainsi dire aux vraies molaires de cette dernière espèce le caractère des insectivores, est un indice, dit M. Duvernoy, qu'elle se nourrit aussi de substances végétales (1).

(1) « Le macroscélide de Rozet, ou rat à trompe de la province d'Oran, ne se trouve ni à Alger, ni à Bougie, ni à Bone. Une personne en avait à Oran deux individus qui ont vécu une quinzaine de jours. Ils firent beaucoup de bruit la première nuit qu'ils passèrent ensemble, et l'on s'aperçut le lendemain que l'un des deux avait mangé la queue de l'autre. On les nourrissoit d'orge, de riz, de lentilles et d'autres semences dont ils ne laissoient que l'enveloppe. Ils aimoient beaucoup les mouches qu'ils avalaient avec une rapidité remarquable. Quand on les appeloit en leur présentant un de ces insectes, ils accouroient tout de suite pour les prendre.

» On doit espérer que la ménagerie du Muséum ne tardera pas à posséder des macroscélides vivants.»

(Hermès, 29 mai 1836, p. 95.)

Tableau des dimensions relatives du macroscélide type de Smith, et du macroscélide de Rozet, de Duvernoy.

	MACROCÉLIDE TYPUS.		MACROSCÉLIDE de ROZET.	
	pouc.	lignes.	pouc.	lignes.
Longueur totale	9	0	9	4
Id. du corps	5	0	4	8
Id. de la queue	4	0	4	8
Id. de la tête, y compris la trompe	2	2	1	10
Id. des membres antérieurs	1	6	1	7
Id. des membres postérieurs	2	3	2	9
Id. de la main	0	6	0	5
Id. du pied	1	3	1	2
Id. des oreilles	0	8	0	0
Hauteur depuis l'occiput à sa pointe	»	»	0	11
Longueur de la trompe, dès les premières dents	»	»	0	5 1/2
Distance du bord antérieur de l'orbite à l'extrémité de la trompe	»	»	0	1:
Id. du bord antérieur de l'oreille au bord postérieur de l'orbite	»	»	0	4
Diamètre longitudinal de l'orbite et vertical	»	»	0	3 1/2
Dimensions prises sur le squelette.				
Longueur de la tête	»	»	1	4
Id. du bord dentaire supérieur	»	»	0	8 1/4
Id. du bord dentaire inférieur	»	»	0	8 1/2
Plus grande longueur de l'omoplate, depuis son angle postérieur à l'extrémité de l'apophyse coracoïde	»	»	0	9
Longueur de la clavicule	»	»	0	4 3/4
Id. des bras, y compris l'olécrane	»	»	0	12 2/3
Id. de la main, jusqu'au bout des plus longs doigts	»	»	0	5
Id. du fémur, depuis le grand trochanter à l'un des condyles	»	»	0	11 1/4
Id. du tibia	»	»	0	17
Id. du pied	»	»	0	15
Id. des vertèbres cylindriques de la queue, qui manquent d'apophyses épineuses et transverses	»	»	4	6
Id. des autres vertèbres de la queue	»	»	0	4
Id. des vertèbres sacrées	»	»	0	4
Id. des vertèbres lombaires	»	»	0	11
Id. des vertèbres dorsales	»	»	0	10 1/2
Id. des vertèbres cervicales	»	»	0	3 2/3
Id. du bassin, depuis l'extrémité de l'iléon à celle de l'ischion	»	»	0	11

Le macroscélide de Rozet est remarquable par sa tête, qui se prolonge en un museau disposé en forme de trompe arrondie couvert de poils jaunâtres, roux à son extrémité, complétement nu en dessous, où se dessine un sillon longitudinal, résultat de la séparation de la lèvre supérieure en deux replis. Les narines, de forme ovalaire, se trouvent être percées à l'extrémité du nez, et séparées par un petit sillon vertical. La bouche, assez fendue, laisse voir, quand elle est ouverte, une partie des vraies molaires. Les joues sont larges et forment comme une poche, au fond de laquelle sont les dernières vraies molaires. Les oreilles sont longues, ovales, ayant le bord antérieur un peu replié en arrière, depuis la base jusqu'à la moitié, et même près des deux tiers de la hauteur; il est simple : le bord postérieur forme un bourrelet épais dès la base qui se bifurque à deux lignes de hauteur. Cette bifurcation en porte une autre, dont la fourche antérieure, plus longue, va se confondre vers le haut avec le bord de l'oreille, et dont l'autre, beaucoup plus courte, moins saillante, moins épaisse, se perd de suite en dedans de ce même bord postérieur. Dans la conque même,

mais en avant, est un petit lobe de forme arrondie, libre dans sa partie supérieure, tenant par sa base au fond de la conque.

Les yeux sont ronds, de grandeur médiocre. Leurs paupières, peu développées, ont paru manquer de cartilage : on diroit qu'elles ne sont formées que d'un repli circulaire de la peau.

Le corps a une forme ramassée, épaisse et courte.

Quoique les extrémités postérieures soient beaucoup plus longues que les antérieures, on ne peut pas dire que cette différence se rapporte, comme dans les gerboises et les kanguroos, à un développement proportionnel beaucoup plus considérable de la partie postérieure du corps.

Celui-ci se termine par une longue queue.

L'ouverture de l'anus, placée sous l'origine de la queue, est garnie de petites glandes.

Sous elle et en avant, est une large poche formée par deux replis transverses de la peau, qui vont d'une fesse à l'autre, et interceptent une cavité peu profonde, au fond de laquelle est proprement l'orifice de la vulve.

Toutes les parties des extrémités antérieures sont plus courtes que celles des postérieures, comme on peut le voir dans la table des longueurs qui a été donnée précédemment ; mais cette disproportion est surtout remarquable dans les pieds de derrière, comparativement à ceux de devant.

Les quatre extrémités sont terminées par cinq doigts bien distincts, bien séparés, armés de grands ongles tranchants en faucille, qui sont emboîtés sur un unguical de même forme, de manière à rester relevés dans la marche, et à ne pas s'user par le frottement. Il y a sous l'articulation de la deuxième phalange avec la troisième, une callosité saillante, comprimée et arrondie.

Aux pieds de devant, le pouce est reculé et n'atteint pas la base du second doigt. Le quatrième est le plus long, et le cinquième le plus court après le pouce.

Aux pieds de derrière, le pouce ne s'avance guère plus qu'à la première moitié de la longueur du bord interne, y compris le second orteil. Les quatre autres doigts ont à peu près les mêmes proportions relatives qu'aux pieds de devant.

Le fond de tout le pelage du corps, de la tête, des cuisses, des bras, est gris de souris, plus foncé en dessus qu'en dessous, parce que la première partie des poils, celle de la base, qui reste en grande partie cachée, est de cette couleur. L'autre partie, jusqu'à leur extrémité, celle qui reste à découvert, est rousse ou brune sur tout le corps, excepté dans toute sa partie inférieure, et dans l'intérieur des bras et des cuisses, où elle est blanche.

L'étendue de cette teinte plus claire qui termine les poils, varie un peu suivant les régions. Sur la croupe les poils sont plus noirâtres, et n'ont que leur extrémité jaune. A la base de la trompe, ils sont presque entièrement jaunes. Sur les épaules et le garrot, ils ont aussi plus de jaune que sur la croupe. Les barbes ou les moustaches, qui sont fort longues, sont en partie jaunes ou blanchâtres, et en partie noirâtres.

Les oreilles sont couvertes d'un épiderme sale, avec très peu de poils. Ceux que l'on voit à la base, en dedans, sont blanchâtres, de même que les poils qui bordent le tranchant de l'oreille, ou qui sont épars et rares sur les pieds et les mains.

Le dessous des mains est nu et couvert de callosités ; celui des pieds est garni d'un épiderme composé de grosses écailles. Cette circonstance sembleroit indiquer que l'animal appuie parfois sur le sol toute l'étendue de ses longs pieds.

La queue a un épiderme noirâtre formant des anneaux imbriqués, comme dans certains rats. Elle porte des poils roides, peu nombreux, d'un blanc sale ou jaunâtre ; une partie a la pointe noire. Ceux de l'extrémité de la queue sont presque entièrement noirs. Ainsi, la couleur des poils de la queue est l'inverse de celle du corps, puisque dans ceux-ci c'est la partie foncée qui est en dedans, et conséquemment plus ou moins cachée par la partie claire, suivant que celle-ci est plus ou moins étendue. Cette disposition donne à notre animal une couleur mélangée de jaune ou de brun et de gris ardoisé, analogue à celle de plusieurs rats.

Le macroscélide de Rozet est rare dans les environs d'Oran, sa patrie, ou du moins le savant qui l'a découvert n'en a vu que deux individus, l'un vivant et l'autre mort, qu'une couleuvre s'apprêtait à dévorer. Il se tient au milieu des broussailles, et probablement dans des petites galeries souterraines comme l'espèce du Cap. Il ne saute point comme les gerboises, mais marche sur ses quatre pieds en flairant avec sa trompe tous les objets qui se trouvent sur son passage. Ses mœurs sont douces et nullement sauvages. Celui que M. Rozet a observé en vie restoit volontiers dans la main qui le pressoit, et se promenoit paisiblement autour d'une table où plusieurs personnes prenoient leur repas, en recevant les miettes et les fruits qu'on lui offroit. Il buvoit même du vin en lappant à la manière des chiens [1].

En jugeant *à priori* les habitudes du macroscélide, on reconnoîtra que ce mammifère devra posséder la faculté de sauter, de courir avec énergie, tant est puissant le développement musculaire des membres postérieurs. Sa nourriture doit consister en insectes, et peut-être aussi en fruits, par la dis-

[1] Rozet, voyage dans la régence d'Alger, 1833, tome I, p. 246.

position de ses dents molaires à couronne creuse, et de la coupe oblique du rebord alvéolaire, disposition convenable pour la rumination.

Description anatomique du macroscélide de Rozet, par M. Duvernoy.

1° *Squelette.*

Tête. Le museau est long et prismatique, coupé presque verticalement en avant pour les ouvertures des narines; il s'élève en pente douce vers le front, qui est plat et légèrement incliné. Plus en arrière, le crâne est bombé sur les côtés, dans les deux tiers antérieurs de la surface formée par les pariétaux. Derrière cette portion bombée, le crâne est très déprimé jusqu'à la crête occipitale. Cette partie déclive est divisée au sommet par une légère crête sagittale.

En arrière de la crête occipitale, l'os de ce nom présente une surface convexe, qui ne montre aucune portion du trou occipital, lorsqu'on la regarde en arrière, parce que ce trou est dirigé en bas, et percé à la face inférieure du crâne.

Les arcades zygomatiques n'ont pas de courbure verticale, mais seulement une courbure horizontale, qui cesse même au milieu de l'arcade, où celle-ci est aplatie et droite.

En dessous, l'arcade alvéolaire, large d'abord, devient plus étroite vis-à-vis la deuxième molaire, et encore plus vis-à-vis la première et la deuxième fausse molaire.

Les caisses sont remarquables par les deux grandes saillies sphériques qu'elles font de ce côté. C'est immédiatement derrière, et un peu entre elles, que se voit le trou occipital, dirigé en bas plutôt qu'en arrière ; ce qui indique que la posture la plus naturelle à cet animal doit être celle qui approche de la verticale.

Tout le bord alvéolaire de la mâchoire inférieure s'engrène en dedans ou derrière le bord supérieur.

Les branches montantes de la mâchoire inférieure sont longues, et présentent une large surface d'avant en arrière. Ces mêmes branches forment de ce dernier côté une forte apophyse, qui semble plutôt indiquer que la mâchoire s'est continuée au-delà de la portion verticale. Cette apophyse intercepte avec la branche montante une échancrure arrondie qui embrasse en avant et en bas le pourtour de l'oreille.

Le condyle, qui a sa forme articulaire transversale et s'élève au niveau de l'apophyse coronoïde.

Les cavités orbitaires sont confondues avec les fosses temporales. Le frontal n'a pas même d'apophyse postorbitaire pour indiquer leurs limites réciproques.

Il y a un grand trou sous-orbitaire.

L'ouverture du canal auditif osseux, ou de la caisse, est extrêmement grande.

A la face, les os nasaux sont deux lames longues, étroites, formant toute la surface supérieure du museau. Leur suture avec les frontaux est transversale.

Les intermaxillaires forment la face latérale et antérieure du museau.

Les maxillaires occupent les deux autres tiers de cette face.

Les deux frontaux, réunis par une suture mitoyenne, sont courts et plats.

Les pariétaux ont une suture sagittale dans leur partie convexe qui est en avant, et une crête en arrière dans celle qui est déprimée.

Vertèbres Il y a sept vertèbres cervicales, treize dorsales, sept lombaires, trois sacrées, trois caudales à apophyses transverses et épineuses, comme les sacrées, et vingt-trois rondes n'ayant ni apophyses transverses, ni apophyses épineuses.

L'atlas est large, et présente une grande ouverture pour embrasser les condyles.

La deuxième vertèbre cervicale est encore assez large, avec une apophyse épineuse très forte.

La troisième et la quatrième ont aussi des apophyses épineuses très prononcées.

Les suivantes n'en ont que des rudiments : elles sont petites dans les trois vertèbres ; mais jusqu'à la dixième elles sont grandes et inclinées en arrière. La onzième est à peu près verticale; dans la douzième et la treizième elles sont larges et dirigées en avant.

Le volume des vertèbres lombaires est bien plus grand.

Celles-ci vont en augmentant d'avant en arrière, ainsi que leurs apophyses. Les épineuses de la septième et de la sixième sont longues et grêles. Les transverses forment de larges lames dans les trois dernières, pour l'attache des muscles lombaires Elles sont soudées en une seule lame dans les trois vertèbres qui forment le sacrum, qu'on distingue par trois larges apophyses épineuses verticales et élargies à leur sommet.

Les trois premières vertèbres caudales sont courtes la première plus que la seconde, et celle-ci plus que la troisième. Elles ont des apophyses épineuses courtes, des apophyses transverses relevées, et la deuxième et la troisième des apophyses épineuses inférieures.

Les vingt-trois autres sont longues, arrondies, n'ayant proprement que des apophyses articulaires. Les six dernières sont petites et grêles; la dernière surtout n'est qu'un petit rudiment.

Côtes. Les côtes sont au nombre de treize. Huit tiennent immédiatement au sternum ; trois autres médiatement par des filets cartilagineux. Les deux

dernières paroissent libres, quoique la pénultième ait aussi une portion cartilagineuse.

Le sternum a sept pièces; l'antérieure étroite, pointue en avant dans sa partie osseuse, élargie dans sa partie cartilagineuse, pour recevoir la clavicule et la première côte. La postérieure est bifurquée en arrière d'une manière très remarquable, et se termine par deux larges lames cartilagineuses.

Extrémités. Dans les membres antérieurs, l'épaule est composée d'une omoplate et d'une clavicule.

L'omoplate est triangulaire; son bord supérieur, qui est ici postérieur, ou l'épineux, est arqué et le plus court; le postérieur, qui est ici inférieur et le plus long, est en ligne droite; l'antérieur est aussi un peu courbé. C'est la forme de l'omoplate du hérisson.

Une crête assez élevée partage la face externe en deux parties à peu près égales; l'os se termine brusquement bien avant l'articulation, de sorte qu'il n'y a pas proprement d'acromion, quoique cette crête finisse par une pointe.

L'apophyse coracoïde est courte, et s'unit à la clavicule; celle-ci est grêle, un peu arquée à ses extrémités, mais davantage à l'humérale.

L'humérus est droit, avec une crête mousse en avant.

Le cubitus est en partie rudimentaire; il forme en arrière de son articulation un olécrâne fort et très saillant, arrondi à son extrémité, comprimé latéralement. En avant de son articulation, le cubitus se prolonge sous le tiers postérieur de l'avant-bras, où sa face interne est creusée d'une rainure. Au-delà de ce tiers ce n'est plus qu'un filet osseux, appliqué contre le radius, et même soudé à cet os.

Le radius est devant le cubitus, et forme presque à lui seul tout l'avant-bras.

Les pieds antérieurs ont les cinq os du métacarpe bien distincts; celui du pouce est très court, et n'atteint que le milieu du second doigt. Dans le troisième et le quatrième doigt ils sont d'égale longueur.

La première phalange de chaque doigt est allongée, la deuxième de même; elles se dirigent dans le sens de la longueur du pied, tandis que la troisième ou phalange onguéale s'élève verticalement en forme de faucille, de manière à rappeler la phalange onguéale des chats.

Le bassin est allongé et assez large, quoique son développement proportionnel ne soit pas aussi grand que celui des gerboises.

Les os des iles sont étroits et longs, conséquemment la surface pour l'attache d'une partie des muscles fléchisseurs ou rotateurs de la cuisse est très petite dans ce dernier sens.

Les pubis n'étoient pas réunis. La rupture de leur symphyse auroit-elle eu lieu au moment de la préparation du squelette? Dans ce cas, elle n'auroit existé que par une très petite surface, et l'union des pubis auroit été bien foible.

Les fémurs sont droits.

Le grand trochanter s'élève bien au-dessus du col. De cette proéminence part une large crête qui fait saillie à la farce externe de l'os au tiers supérieur.

Le péroné et le tibia sont soudés dans leur articulation fémorale, et à l'endroit où le premier tiers de la jambe s'unit au second tiers de sa longueur. Entre ces deux points, le péroné est très séparé du tibia, et forme comme une anse, ainsi que cela se voit dans le hérisson. Plus bas, la jambe ne paroît composée que d'un seul os, du tibia, qui présente en avant, dans son tiers supérieur, une large crête pliée en dehors.

L'astragale est petit; le calcanéum très grand, très saillant en arrière.

L'os du tarse, qui répondroit à l'os cuboïde, en ce qu'il porte les deux os métatarsiens des deux derniers doigts, est cylindrique et allongé, comme l'os du métatarse d'un autre animal.

Trois autres os, de même forme, placés parallèlement à celui-ci, supportent les trois autres métatarsiens.

Le métatarsien du pouce est grêle, et n'atteint que la moitié de la longueur des autres.

Ils sont tous quatre très longs et très rapprochés.

Les phalanges des doigts ont les mêmes caractères qu'aux pieds antérieurs.

L'articulation onguéale se fait en dessus et en dedans de l'extrémité de la deuxième phalange, comme dans les animaux à ongles rétractiles. Ceux-ci sont au moins semi-rétractiles.

Système dentaire.

Chaque mâchoire a vingt dents, dix de chaque côté.

A la supérieure, d'un bord seulement, comme l'os incisif est large et rejeté tout-à-fait sur le côté par la présence de la trompe et le prolongement des narines, il y a trois incisives à une seule racine, qui y sont implantées l'une après l'autre, de manière que la troisième est plus séparée de la seconde que celle-ci de la première.

La première est verticale, conique, obtuse à sa pointe, un peu courbée en arrière, et de beaucoup plus grande; un large espace vide la sépare en avant de l'analogue du côté opposé.

La seconde, beaucoup plus petite, a sa pointe plus aiguë et plus recourbée en arrière.

La troisième, un peu plus grande que la seconde, présente à peu près la même forme.

Ces trois dents rappellent les trois incisives du hérisson, dont les antérieures sont aussi les plus longues.

Vient ensuite une première fausse molaire, à deux racines, posée sur le bord de l'os maxillaire, dont la forme, vue de profil, est large à la base, et se rétrécit promptement d'arrière en avant, de manière à présenter une pointe aiguë et une légère saillie en arrière près de la gencive : elle est d'ailleurs un peu comprimée et tranchante par son bord postérieur.

La deuxième fausse molaire, plus distante de la seconde que celle de la troisième, est plus courte et plus longue : elle a deux pointes, dont la postérieure est moins longue que l'antérieure. Sa couronne est comprimée et tranchante.

Les cinq dents suivantes sont de vraies molaires : elles sont rapprochées l'une de l'autre de manière qu'elles se touchent. La première est séparée par un petit intervalle de la deuxième fausse molaire ; vue de profil elle se termine par une pointe aiguë ; son bord, tranchant en arrière, est interrompu par une seconde pointe, plus courte, obtuse, qui termine une saillie ou une côte de la face externe. Vue de face, la couronne présente, derrière la grande pointe, une aire élargie, creuse, de substance osseuse, offrant un ovale irrégulier circonscrit par l'émail qui le festonne.

La deuxième molaire, un peu plus grande, a exactement la même forme.

Dans la troisième, qui est la plus grande de toutes, la seconde pointe descend presque autant que la première : elles terminent deux prismes de la face externe, séparés par un sillon profond. La couronne, vue de face, est large, et présente un creux presque carré, bordé par l'émail qui rentre au milieu de la face interne comme de l'externe, et forme de chaque côté les deux pointes.

C'est exactement la même chose pour la quatrième molaire, sauf qu'elle est plus petite.

La cinquième, qui est encore plus petite, a aussi deux pointes en dehors ; mais comme elle est triangulaire, elle n'a en dedans qu'une pointe du côté antérieur, et elle en manque en arrière. Le creux de sa couronne a aussi la forme triangulaire.

Considérées dans leur ensemble, les couronnes de cinq molaires sont coupées obliquement de dehors en dedans.

A la mâchoire inférieure, une première dent, implantée à l'extrémité de cette mâchoire, inclinée en avant, présente sa face de chaque côté : elle est séparée de sa semblable par un intervalle très marqué, quoique moins grand qu'à la mâchoire supérieure.

Sa forme est un peu comprimée d'avant en arrière, un peu élargie de la racine jusqu'au sommet, qui est arrondi et mousse.

La seconde est latérale, aussi inclinée en avant, mais un peu moins séparée de la première, exactement de même forme et sensiblement plus grande.

Viennent ensuite trois petites dents en forme de hache, c'est-à-dire que leur couronne est étroite à la racine et élargie à son sommet, qui est comprimé et tranchant, puis échancré de manière à présenter une petite pointe en arrière, du moins dans les deux dernières.

Ces trois dents sont bien séparées entre elles, ainsi que de la deuxième incisive.

M. Duvernoy les considère comme de petites fausses molaires abnormales à une racine.

Elles sont suivies de deux fausses molaires normales, à deux racines, beaucoup plus grandes, comprimées, tranchantes, ayant la couronne divisée par trois pointes, dont la moyenne est de beaucoup plus saillante, et l'antérieure plus haute et plus petite que la postérieure.

La première de ces deux fausses molaires est plus petite que la seconde.

Les vraies molaires sont au nombre de trois : la première est la plus grande, la seconde un peu moins, et la troisième sensiblement encore plus petite ; elles ont toutes trois la même forme. En dehors elles présentent deux prismes triangulaires, séparés dans la première par un sillon qui se rétrécit dans la seconde et la troisième, de manière à n'être plus qu'une fente.

La couronne présente deux creux semi-lunaires ou irrégulièrement triangulaires : ils sont bordés par l'émail, qui porte cinq pointes, deux en dedans plus brillantes, au contraire des dents supérieures, deux en dehors et une en avant.

La surface triturante de ces molaires est coupée obliquement dans un sens opposé aux molaires de la mâchoire supérieure, c'est-à-dire de dedans en dehors, comme chez les ruminants. Aussi le bord alvéolaire des molaires supérieures est-il plus saillant, plus proéminent du côté externe, et beaucoup moins du côté interne ; tandis que c'est le contraire dans les dents inférieures. Le type de ces molaires se rapproche d'ailleurs davantage du type secondaire des hérissons que de celui des autres insectivores.

La mâchoire inférieure étant plus courte et plus étroite que la supérieure, la première incisive d'en bas se place derrière la première d'en haut ; la deuxième d'en bas, dans l'intervalle de la deuxième et de la troisième d'en haut. La première petite fausse molaire, entre la première fausse molaire d'en haut et la troisième incisive ; la deuxième et la troisième petite fausse molaire, dans le long intervalle de la deuxième et de la troisième fausse molaire supérieure ; la première grande fausse molaire d'en bas, entre la deuxième fausse molaire d'en haut et la première vraie molaire d'en haut ; la pre-

mière vraie molaire touche, à la deuxième rencontre, la troisième et la seconde supérieures, et la dernière d'en bas répond à la pénultième et à la dernière d'en haut.

En résumé, il y auroit cinq incisives en haut, dont les deux moyennes les plus grandes, trois de chaque côté et quatre en bas; deux fausses molaires de chaque côté en haut, et cinq vraies molaires. En bas on a compté trois petites fausses molaires abnormales, deux grandes normales de chaque côté, et trois vraies molaires.

2° Myologie. — *Muscles des mâchoires.*

Le digastrique a deux faisceaux et un tendon mi toyen qui traverse le stylo-hyoïdien. Son faisceau antérieur se fixe au tiers postérieur de la mandibule; il s'avance même jusque près de la moitié de sa longueur, en s'attachant, non pas au bord inférieur, mais à la face externe.

Le zygomato-maxillaire, dirigé obliquement en arrière et en bas de l'arcade zygomatique à la face externe de la branche montante et de l'angle de la mandibule, est très fort et très épais.

Le temporal (temporo-maxillaire) recouvre l'occiput et les côtés du crâne, touche à son semblable au sommet de la tête, en forme une couche musculeuse peu épaisse, car le crâne est bombé au lieu d'être enfoncé dans la partie qui répond à la fosse temporale. Cependant, en raison de son étendue, ce muscle est médiocrement fort.

Les ptérygoïdiens sont très développés.

Il y a un sterno-mastoïdien et un cléido-mastoïdien forts et assez écartés l'un de l'autre en arrière.

Muscles des extrémités postérieures.

Les muscles propres à produire l'extension du pied sur la jambe, ou de celle-ci sur la cuisse et de la cuisse sur le bassin, ont reçu un développement proportionné à l'usage que cet animal devait faire de ses extrémités postérieures. Plus particulièrement destiné à se dresser sur ces extrémités et à s'avancer en sautant par le redressement subit de leurs différentes parties, le macroscélide devoit avoir, dans les muscles qui doivent opérer ce redressement, une force et un développement extraordinaires. C'est la principale modification qui a eu lieu dans le plan général de l'organisation de ces extrémités.

Muscles du bassin.

Le prélumbo-pubien vient des vertèbres lombaires : son tendon grêle longe le détroit supérieur du bassin, et s'attache au milieu de cette ouverture sur le côté.

Le carré des lombes est un muscle fort.

Muscles de la cuisse.

Le prélumbo-trochantinien est très long, par suite de l'allongement des lombes, et cylindrique.

L'iléo-trochantinien forme un muscle très épais, très fort, qui couvre toute la longueur de l'iléon en dessous, et ne devient tendineux que pour s'attacher au petit trochanter.

Le pubo-fémurien est large et mince : il s'insère par un tendon de même forme à la partie moyenne du fémur.

Il y a un premier adducteur, qui vient de la branche montante du pubis : il est large et plat, et s'insère au fémur derrière le précédent et même au-delà. Puis un second, qui vient de la branche postérieure ou descendante du pubis; il s'avance derrière le premier adducteur et le pubo-fémurien, jusqu'au tiers antérieur du fémur auquel il s'attache.

Il y a un muscle qui vient du sacrum ou de toute cette région de l'origine de la queue, recouvre les fessiers, donne un petit tendon au grand trochanter, et s'étend sur toute la face externe de la cuisse par une aponévrose très mince.

C'est sous lui que sont les fessiers, muscles très forts, très épais, très charnus, réunis en une seule masse attachée au sacrum et à l'os des iles d'un côté, fixée de l'autre par un tendon très fort au grand trochanter. On pourroit, à la rigueur, distinguer le grand, qui vient du sacrum, du moyen, qui vient de la crête antérieure de l'os des iles.

Muscles extenseurs et fléchisseurs de la jambe.

L'iléo-rotulien, ou droit antérieur, est extrêmement développé; il forme une saillie très épaisse sur le devant de la cuisse. Une portion s'attache à l'os fémur et tient lieu de vaste externe, tandis que le crural ne consiste que dans la portion qui répond au vaste interne.

L'analogue du demi-nerveux, ischio-prétibien, est très fort, très charnu, vient de l'ischion et de la branche postérieure du pubis, et s'insère par une large aponévrose au devant du quart supérieur du tibia.

L'ischio-sous tibien est grêle; il s'attache au haut du tibia en arrière.

L'ischio-péronien est fort, et divisé inférieurement en deux parties : la supérieure se fixe par une large aponévrose à la portion supérieure du péroné; la seconde, plus petite, s'attache au-dessous de la première.

Muscles du tendon d'Achille.

Les jumeaux, bifémoro-calcaniens, sont énormes : ils forment une saillie très épaisse au haut de la jambe.

Devant eux se trouve le soléaire, tibio-calcanien, qui est très faible en comparaison, et qui forme un ruban mince, provenant d'un tendon plat et grêle, attaché derrière le tibia.

Organes d'alimentation : intérieur de la bouche.

Le palais a neuf rides transversales très fortes, dont la dernière est interrompue au milieu, et la première très arquée. Il y a entre ces rides des tubercules de grandeur inégale.

Le voile du palais est épais, charnu, sans luette.

Glandes salivaires. Les parotides sont minces et étendues : elles recouvrent une partie du masséter et descendent jusqu'à la rencontre des sous-maxillaires.

Celles-ci forment une masse ronde et plate, plus épaisse que celle des parotides placées sous la gorge, adhérentes l'une à l'autre : elles cachent une partie de la face inférieure du cou. Il y a de chaque côté une petite glande sous-maxillaire accessoire, de même forme que la grande.

Les sublinguales sont très petites et allongées.

Os hyoïde. Le corps de l'os hyoïde forme une lame comprimée, aplatie, courbée dans le sens de son bord.

Les cornes thyroïdes continuent sur les côtés l'arc que ce corps forme en avant.

Les cornes styloïdes sont composées de deux os; l'un plus court à la base, large, dirigé en avant et en dessous, ayant avec le corps une articulation très mobile; l'autre, plus long, grêle, un peu arqué en avant, s'élevant sur les côtés à la rencontre de l'os styloïde : celui-ci est également de forme grêle, excepté vers son extrémité antérieure, où il est élargi en forme de cuiller, pour s'appliquer sous la cuisse et s'adapter à sa convexité. Il est attaché sous le bord de l'ouverture du conduit auditif. Les chauves-souris ont aussi un os styloïde, élargi en cuiller à son extrémité supérieure; la composition de leur hyoïde ressemble, en général, beaucoup à celui du macroscélide.

Muscles de l'os hyoïde.

Ce sont :

1° Les stylo-hyoïdiens, muscles charnus, percés par le tendon du digastrique, et fixés par des fibres aponévrotiques à la partie moyenne de l'hyoïde.

2° Les géni-hyoïdiens, qui viennent du bord inférieur de la mandibule, au devant de l'attache des digastriques, et se portent à la partie moyenne de l'hyoïde.

3° Les sterno-hyoïdiens, qui sont attachés en dedans de la poitrine, sur le sternum, et s'avancent, collés l'un à l'autre, jusqu'à l'hyoïde (les sterno-thyroïdiens sont plus en dehors).

4° De très petits mastoïdo-styloïdiens, qui tiennent au haut de la cuisse par des fibres ligamenteuses très serrées, et s'attachent d'autre part à l'extrémité élargie de l'os styloïde.

La langue est proportionnellement très grande, étroite et obtuse. Sa surface n'a aucune aspérité. Sa base est déprimée, et présente trois papilles à calice, dont la mitoyenne, plus reculée, est plus petite que les latérales. A trois lignes en avant de ces papilles, la langue se relève beaucoup, et présentoit de profonds sillons transverses, qui correspondoient aux rainures du palais, contre lesquelles la surface de la langue avoit été comprimée et moulée.

L'œsophage contenoit une fourmi et un morceau de feuilles; il se dilate un peu vers le cardia. Sa membrane interne est mince; celle de l'estomac au cardia est épaisse, glanduleuse, sans plis.

Malheureusement on avoit enlevé le reste de l'estomac et la plus grande partie du canal intestinal : il ne subsistoit de ce dernier que la portion qui se trouve entre les reins et au-delà jusqu'à l'anus. Son diamètre étoit égal partout, et sans boursouflure. La membrane interne avoit quelques plis longitudinaux.

Le foie, de grandeur médiocre, est divisé en lobes distincts. Le lobe moyen, de forme arrondie, a deux scissures : la droite renferme la vésicule, qui n'atteint pas jusqu'au bord; la gauche est peu profonde. Le lobe gauche est oblong; c'est le plus grand après le lobe moyen : il y a un petit lobule rond à sa base. Le lobe droit est petit et rond, le lobule droit prismatique, bifurqué.

La vésicule est médiocre. Son canal est large, il réunit les canaux hépatiques. Vu par sa face convexe, le foie ne paroît avoir que trois lobes; le ligament suspenseur répond en partie à la scissure gauche.

Toutes les fois que le foie se trouve divisé en lobes distincts, cela a toujours lieu d'après un plan uniforme. Ainsi, il y a constamment un lobe moyen, un lobe droit et un lobe gauche, et le plus souvent un lobule droit et un lobule gauche. Le lobe moyen a fréquemment deux scissures : l'une, celle de gauche, répond au ligament suspenseur; l'autre, celle de droite, renferme la vésicule du fiel, quand elle existe. Ces différents lobes et lobules varient beaucoup dans leurs formes et dans leurs proportions relatives.

Organes de la respiration et de la circulation.

La glotte est très en arrière de la base de la langue. C'est une ouverture circulaire tout entourée d'un rebord beaucoup plus saillant en avant et sur les côtés, parce que c'est l'épiglotte qui le forme dans ces trois sens : elle est un peu échancrée au milieu.

Les poumons ont chacun trois lobes. Le gauche a son lobe supérieur prismatique, le troisième est le plus grand. Du côté droit le lobe supérieur, aussi le plus petit, est bilobé; le moyen est arrondi, c'est le plus grand, et l'inférieur est prismatique.

Le cœur est ovale, obtus. Son ventricule droit a des parois si minces qu'elles sont affaissées; de sorte que la forme que conserve le cœur vient de son ventricule gauche.

Organes de la sécrétion urinaire.

La vessie est assez grande, à parois très épaisses.

Les reins sont grands, ovales, sans enfoncement pour le bassinet, aplatis du côté des glandes surrénales, qui les touchent et sont d'une grande proportion.

Organes de la génération.

L'individu étudié était une femelle.

La vulve présente une large ouverture dont le clitoris n'est pas évident.

L'utérus a un corps et deux cornes.

Le corps s'avance presque à la hauteur de la vessie, puis se divise en deux branches, qui vont, en se dilatant, jusqu'à une poche sphérique, qui termine cette corne par un cul-de-sac. La trompe, qui continue la corne, d'abord un peu large, va promptement en diminuant, de manière à ne plus former qu'un canal très fin vers son extrémité.

LES HÉRISSONS.

Erinaceus.

De toutes les espèces aujourd'hui connues des naturalistes, Buffon n'a admis que le HÉRISSON COMMUN (*erinaceus europeus*), répandu dans toute l'Europe tempérée. Pallas a mentionné le premier les caractères du HÉRISSON A LONGUES OREILLES (*erinaceus auritus*) (1), supérieurement figuré dans le grand ouvrage de la commission d'Egypte (2), et qui, de taille toujours moindre que celle du hérisson d'Europe, a ses oreilles tellement amples qu'elles recouvrent les deux tiers de la tête. Ses piquants ont aussi des anneaux bruns plus étroits, et les poils du ventre sont d'un gris plus cendré. La femelle met bas le même nombre de petits, et a deux portées par an. Ce hérisson habite la Russie, et s'étend du nord de la mer Caspienne jusqu'en Egypte; et a, dans cette dernière contrée, les poils du thorax d'un fauve jaunâtre. On le trouve abondamment dans la province d'Astracan et sur les bords du lac Baikal. Nous ne connoissons pas le HÉRISSON A COLLIER (*erinaceus collaris*), dont M. Gray a publié une figure dans ses Illustrations de la zoologie de l'Inde, dont se rapproche le HÉRISSON SPATANGUE (*erinaceus spatangus*) (1) de M. Bennett, remarquable par une très petite taille, trois pouces trois lignes au plus, la forme allongée du corps, la régularité des rangées des épines, la coupe arrondie des oreilles. La tête, les pieds, le thorax, sont brun fauve; les oreilles et le menton blancs, les piquants longuement marqués de noir bleu à leur sommet, puis annelés de jaune. Ses moustaches sont remarquablement longues. Le HÉRISSON DE GRAY (*erinaceus Grayii*), également décrit par M. Bennett, habite, comme le précédent, les monts Himalaya. Il est de forme ovalaire, presque globuleuse, ayant aussi de longues oreilles; les piquants irrégulièrement fixés sur le corps, et six pouces de longueur. Les oreilles ont un pouce, la queue huit lignes. Les piquants, jaunes au sommet, sont annelés de brun. Les poils de la tête sont gris brunâtre, les oreilles et le menton blancs, le thorax et les membres d'un brunâtre clair. Le jeune, sans avoir encore de dents, possédoit des piquants jaunes, largement teints de noir à leur pointe, et des piquants entièrement blancs. La coloration affectoit les mêmes teintes, mais beaucoup plus claires que celles des individus adultes. Les voyages dans l'intérieur de l'Afrique australe de M. Steedman ont procuré un nouveau hérisson que M. Bennett a fait connoître sous le nom de HÉRISSON FRONTAL (*erinaceus frontalis*) (2). Cet animal est long de cinq pouces six lignes, et ses oreilles oblongues n'ont que sept lignes. Sa forme est allongée ovalaire, et son dos est recouvert de piquants irrégulièrement plantés, blancs à leur base, roses au milieu, et blancs terminés de brun à leur pointe. Les poils sont bruns, et ceux qui forment sur le front une bande neigeuse présentent une notable rigidité. Cette espèce a donc de grands rapports avec celle d'Europe. On trouve à Madagascar un hérisson que les naturels de Tintingue nomment *soki*, et que nous ne savons à quelle espèce rapporter, faute de renseignements complets. Sa taille est petite, sa coloration brun foncé, sa forme naturellement globuleuse; son museau est court et relevé; des soies grises revêtent les parties externes des membres. Ce hérisson se tient dans les bois pourris, ne sort que la nuit pour se nourrir de fruits tombés sur le sol. Les Malgaches regardent sa chair comme un mets délicat.

Ce n'est qu'avec doute qu'on doit admettre, dans le genre qui nous occupe, trois espèces qui reposent sur les figures fautives de Séba. La première est le

(1) Pallas, Screber, pl. 163.
(2) Pl. 5, fig. 3, et Encycl., pl. 38, fig. 3.

(1) Proceed. 1, p. 123.
(2) Proceed. 1832, p. 193

HÉRISSON DE MALACCA (*erinaceus Malaccensis*) (1), que M. Fr. Cuvier soupçonne avec raison être un porc-épic. Son museau est camus, ses oreilles sont courtes et pendantes, et ses épines allongées sont attachées sur le corps par lignes parallèles. La deuxième est le HÉRISSON DE SIBÉRIE (*erinaceus Sibiricus*) (2), à oreilles planes, à nez simple, et que tout autorise à penser n'être qu'une variété de l'espèce d'Europe. Enfin la troisième est le HÉRISSON D'AMÉRIQUE (*erinaceus inauris*) (3), sans conque externe aux oreilles, à épines cendrées et jaunâtres, et qui est dit vivre à la Guyane. D'Azara a supposé qu'il s'agissoit d'un coëndou; et la longueur du corps, qui est de huit pouces, semble le prouver (4).

(1) Linné; Séba, Thes. t. I, pl. 31, fig. 1; Brisson, p. 183. *Hystrix brochyura*, Gmelin.

(2) Brisson, Rég. an., p. 182. *Acanthion echinatus*, Klein.

(3) Linné; Séba, t. I, pl. 49, fig. 3.

(4) M. de Blainville (*) vient de publier sur les animaux insectivores des rapprochements intéressants. Il classe avec les trois genres anciennement connus, *taupe*, *musaraigne* et *hérisson*, plusieurs formes nouvelles découvertes dans ces derniers temps. M. de Blainville a cherché, comme il a entrepris de le faire pour toute la série animale, à déterminer la position de cette famille, ainsi que la disposition et la distribution des genres et des espèces qui la composent.

Pour leur position, il a adopté la manière de voir de Storr et de Pallas, qui en font un groupe, les chauves-souris ou chéiroptères, et précédant les carnassiers plantigrades.

Quant à la disposition, quoique les musaraignes (*sorex*) soient peut-être plus rapprochées des chéiroptères par la forme générale, M. de Blainville croit néanmoins commencer la série des insectivores par les taupes, qui sont pour ainsi dire des insectivores disposés pour voler dans un milieu plus ou moins meuble, comme les chauves-souris le font dans l'atmosphère, qui est un milieu au contraire d'une si faible densité. Il termine par les hérissons dont les dernières espèces ont le système dentaire normal des carnassiers, et surtout des carnassiers didelphes; intermédiairement se placent dans les sorex qui, en effet, passent aux taupes par les desmans, aux hérissons par les gymnures.

La distribution des espèces est une conséquence de leur disposition. M. de Blainville les réunit sous les trois dénominations génériques *talpa*, *sorex*, *erinaceris*, et prenant en considération l'ensemble de leur organisation, et surtout la forme générale du corps et de ses appendices; le système dentaire étant trop variable pour que toutes ces différences puissent être regardées comme génériques, la valeur de ces différences est beaucoup plutôt spécifique, et, ainsi envisagée, elle est d'une certitude vraiment remarquable.

1° Les taupes, *talpa*, sont définies par la forme de leur corps sacciforme plus large en avant qu'en arrière, par le grand développement proportionnel de leurs membres antérieurs, par la petitesse de leur queue, de leurs yeux et de leurs oreilles; elles se partagent en sections caractérisées par diverses particularités de détail du système dentaire et de la queue, qui est de moins en moins courte. *Chrysochora*, *talpa-sorex*, *condylurus*.

2° Les musaraignes, *sorex*, définies par la forme du corps la plus normale, les membres dans les proportions habituelles, et la queue allongée, sont groupées d'après la considération de leur degré de rapprochement ou d'éloignement avec les taupes, ce qui permet de distinguer parmi elles les mygales ou musaraignes à queue comprimée, espèces tout-à-fait aquatiques; les solenodons ou musaraignes à queue de rat, et dont l'espèce unique représente seule jusqu'ici les musaraignes dans l'Amérique méridionale; les sorex proprement dites, partagées convenablement par MM. Wagler et Duvernoy en trois groupes, que le second de ces naturalistes appelle *hydrosorex*, *sorex* (crocidura Wagl.) et *amphisorex*. A côté de ces animaux se place le macroscélide d'Afrique, qui est pour ainsi dire le *dipus* des sorex, et les cladobates qui en sont les *sciuziens*, et pour lesquels on ne sauroit trouver de nom meilleur que celui de *Glisorex* (Musaraigne-Loir ou Ecureuil) que leur avoit donné M. Diard.

3° Les hérissons, *erinaceus*, sont caractérisés par leur corps plus ou moins globuleux, plus gros, mais en général à museau pointu, leur queue variable ou nulle, leur doigts forts à ongles fouisseurs, et surtout les piquants plus ou moins abondants dont leur peau est armée, ainsi que par leur système dentaire de plus en plus semblable à celui des vrais carnassiers. M. de Blainville les dispose d'après la considération de ce dernier système, ainsi que d'après l'étendue de la queue, d'abord longue et écailleuse comme dans les *gymnures* que l'on a quelquefois, mais à tort, placés parmi les carnassiers digitigrades; puis très courte comme dans les hérissons qui sont aussi pourvus d'une arcade zygomatique, ou tout-à-fait nulle comme dans les tanrecs, subdivibles en *tandrecs* et en *tanrecs*, d'après la considération de leurs incisives au nombre de $\frac{2}{3}$ de chaque côté dans les premiers, et de $\frac{2}{2}$ ou $\frac{1}{1}$ même dans le jeune âge chez les seconds, comme c'est le cas du tanrec ordinaire de Madagascar, de l'île de France et de Bourbon, et du *centener variegatus* ou *semi-spinosus*, dont on ne connoît encore que le jeune âge.

M. de Blainville retire de la famille des insectivores pour la placer parmi les digitigrades à côté des *vansires*, l'intéressante espèce des carnassiers dont M. Doyère a fait le genre *eupleres*. Il a de plus rétabli la signification de différentes parties du système dentaire des insectivores; mais il seroit trop long et trop difficile d'en donner la démonstration sans figures.

(*) Hermès, n° 84, p. 122, 1837.

LES TENRECS.

Centenes (1).

Le tenrec (2) et le tendrac (3) ont été décrits par Buffon. Il en est de même du tenrec rayé que Sonnerat a figuré dans son *Voyage aux Indes*, mais que Buffon (4) regardoit à tort comme un jeune tenrec.

(1) Illiger, Prod. *Setiger*, Cuvier.

(2) *Centenes spinosus*, Desm.; *Erinaceus ecaudatus*, L.

(3) *Centenes Setosus*, Desm.; *Erinaceus setosus*, L.

(4) Suppl., t III, pl. 37.

C'est bien évidemment une espèce distincte couverte de soies mêlées aux piquants, rayée de jaune et de noir; ses mâchoires ont six incisives, et des canines grêles et crochues; sa taille est au plus celle de la taupe. Tous les tenrecs sont originaires de Madagascar, et naturalisés à l'île Maurice. M. Dujardin [1] a publié sur le tendrac une note qui renferme quelques détails intéressants. Les jeunes, à quelques mois, n'ont au plus que quatre pouces de longueur; et les bandes jaunâtres qui se dessinent sur le fond brun de leur pelage, disparoissent en vieillissant, et font place à une teinte fauve uniforme. Les nègres sont tellement friands de leur chair, qu'ils les font griller pour les manger aussitôt qu'ils les prennent. Les créoles de Maurice leur donnent le nom de *tandk* ou *tandka*. Les femelles mettent bas de quinze à dix-huit petits pour une portée. Un fait neuf de leur histoire est leur habitude de se retirer dans les terriers souterrains à l'île Maurice, depuis juin jusqu'en novembre, et ils n'en sortent guère qu'en décembre. Le pelage d'une variété est remarquable par le rouge de sang qui colore et les poils et les piquants [2].

(1) Ann. des sc. nat., t. XX, p. 179.

(2) M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a lu à l'Académie des Sciences une notice sur les mammifères épineux de Madagascar, ayant pour sujet la description d'une espèce nouvelle de tanrec, et l'établissement d'un troisième genre d'insectivores épineux, habitant comme les tanrecs l'île de Madagascar, et exactement intermédiaires par ses rapports naturels entre ceux-ci et les hérissons.

Les caractères des tanrecs sont les uns communs avec les hérissons, les autres différentiels. Parmi ces derniers on peut citer, quoique n'étant qu'un caractère de second ordre, la disposition relative des poils et des piquants chez les hérissons; la tête est couverte de poils en dessus comme en dessous jusqu'à la nuque, point à partir duquel toute la partie supérieure est couverte de piquants sensiblement de même longueur. Chez les véritables tanrecs, le museau, après un espace nu assez étendu qui est un prolongement du mufle, offre des poils dont la longueur et la grosseur vont en augmentant insensiblement d'avant en arrière, jusqu'à ce qu'au niveau des yeux ce soient déjà de véritables piquants, suivis eux-mêmes d'autres plus grands et plus forts; le passage des poils aux piquants est aussi insensible sur les flancs; vers la croupe, les piquants, sans diminuer de longueur, deviennent plus grêles et finissent par n'être que des soies; enfin, du milieu des piquants et des soies naissent de distance en distance de longs poils comparables à ceux des moustaches.

Les pieds des tanrecs offrent au train de derrière et à celui de devant même disposition des ongles et même longueur respective des doigts; chez les hérissons cette similitude est loin d'être aussi complète.

Un caractère plus important des tanrecs consiste dans l'allongement considérable du museau, sorte de groin très certainement mobile, et qui se lie aux caractères de premier ordre que fournit le système dentaire. Les dents consistent pour chaque côté et à chaque mâchoire en cinq mâchelières, une fausse molaire séparée par un petit intervalle de la première mâchelière, et par un très grand intervalle d'une très longue canine comprimée, pointue, très semblable à son analogue chez la plupart des carnivores; enfin, de même que chez ceux-ci, il existe entre les canines des incisives très petites de forme assez simple, mais sur le nombre desquelles les auteurs ne sont pas d'accord. D'après les recherches de M. I. Geoffroy, leur véritable nombre est, dans la jeunesse, de six en haut et de six en bas; dans l'âge adulte, les deux plus externes de la mâchoire supérieure manquent.

M. Geoffroy a fixé la synonymie et la description des espèces anciennement connues, le tanrec de Buffon et le tanrec demi-épineux; puis il en fait connoître une nouvelle espèce, le tanrec armé dont le seul individu connu a été donné au Muséum avec d'autres animaux d'Afrique, par M. le capitaine d'artillerie Sganzin qui les avoit pris sur les lieux. Quant au tendrac de Buffon, l'auteur du mémoire a été conduit à le retirer du tanrec pour le comprendre dans le nouveau genre qu'il établit sous le nom d'*Ericule*.

Buffon savoit bien que tous les mammifères épineux de Madagascar ne pouvoient être rangés parmi les tanrecs. « Dans les mêmes endroits, dit-il, où ces derniers animaux se trouvent, on rencontre aussi des hérissons de la même espèce que les nôtres qui ne portent pas le nom de tanrec, mais qui s'appellent *Sora*. » Mais au lieu d'être un vrai hérisson, le sora doit devenir le type d'un genre distinct entre les hérissons et les tanrecs, et c'est dans ce genre établi sous le nom d'*Ericule* (nom qui rappelle l'analogie de ces animaux avec le hérisson, et indique leur petite taille) que doit venir se placer le tendrac de Buffon, jusqu'à présent associé à tort aux tanrecs. M. le capitaine Sganzin, auquel est due la connoissance du tanrec armé, est aussi le premier qui ait fourni à la science les éléments nécessaires à l'établissement du nouveau genre *éricule*. Un sora en très bon état se trouvoit dans la collection dont il a fait don au Muséum; et, depuis, d'autres individus de

LES GYMNURES.

Gymnura.

Les premières notions que les naturalistes aient eues des gymnures sont dues à sir Raffles, et consignées à la fin du Catalogue des collections faites par cet Anglois zélé et instruit, inséré dans le tome XIII des Transactions de la Société linnéenne de Londres. Sir Raffles, toutefois, confondit l'animal-type avec les viverres, et lui appliqua avec doute, il est vrai, le nom de *viverra gymnura*. Mais sa description est si précise, qu'elle nous porta, en mai 1827, à créer dans notre Manuel de Mammalogie, p. 171, le genre gymnure, *gymnura*, en donnant à l'espèce le nom même de sir Raffles. Dans le dixième cahier du *Zoological Journal*, d'avril à septembre 1827 inclus, et qui n'a pu paroître que dans le mois d'octobre suivant, MM. Vigors et Horsfield fournissent une nouvelle description du gymnure, en l'appelant également comme nous *gymnura Rafflesii*. La figure

qu'ils en ont publiée paroît exacte, et nous l'avons reproduite planche 22 de notre Atlas. Telles sont les données historiques que nous possédons sur ces mammifères : on voit qu'elles ne sont ni anciennes ni nombreuses.

Sir Raffles s'est exprimé, relativement à ces animaux, en ces termes : « Depuis que j'ai rédigé mon Catalogue, on m'a apporté un animal nouveau et singulier; il appartient aux viverres par le nombre de dents, mais il s'en distingue par leurs formes et par leurs proportions : sa queue est dénudée comme celle d'un rat; si on lui conserve le nom de *viverra*, on devra lui adjoindre comme désignation spécifique le mot de *gymnura* (queue nue). Cet animal a plus d'un pied de longueur du nez à l'origine de la queue, qui a elle-même plus de dix pouces. Le corps, les jambes, et la première moitié de la queue, sont d'un noir intense, tandis que la tête, le cou jusqu'aux épaules, sont blancs; les yeux sont surmontés par un demi-cercle brun, et des poils blancs se trouvent mélangés aux noirs sur l'occiput; la queue, que revêtent des écailles nues, est noire dans sa première moitié, et blanche dans le reste de son étendue; le pelage se compose de deux sortes de poils, l'un épais, très fourni, très soyeux, formant une bourre dense autour du corps, que traversent de longues soies; le museau très allongé se termine par un mufle qui dépasse d'environ un pouce la mâchoire inférieure; les narines sont en saillie, et leurs bords se trouvent être roulés; la langue est ample, et douce sur sa surface; les yeux sont petits; les oreilles arrondies, dressées et dénudées; des moustaches composées de longs poils noirs et blancs sont implantées sur le museau; des poils ras et courts couvrent les jambes et les pieds, que terminent cinq doigts armés d'ongles aigus, comprimés et recourbés; une forte odeur de musc s'exhaloit de son corps. » Sir Raffles ajoute à ces détails quelques particularités sur les dents : ainsi il compta six incisives à la mâchoire supérieure; les deux moyennes grandes et espacées, les deux externes très petites; deux canines de la taille des incisives, et six molaires de chaque côté; la première des mâchelières est petite, et a deux pointes sur sa couronne; la seconde, plus ample, n'en a qu'une; la quatrième et la cinquième, les plus grandes, ont quatre tubercules, et la sixième seulement trois. A

la même espèce ont été envoyés en France par M. Goudot, voyageur du Muséum, avec des notes pleines de détails intéressants

Examinant les caractères du genre éricule dans le même ordre qu'il a suivi pour le genre précédent, M. I. Geoffroy remarque que le pelage chez ces animaux est bien différent de celui des tanrecs, et, comme dans les hérissons, composé de trois sortes de poils : en premier lieu de poils ordinaires, mais en petit nombre, mais couvrant la tête jusqu'à la nuque, les membres et toutes les parties inférieures du corps; en second lieu de quelques longs poils ou moustaches qui naissent sur les parties latérales du museau, et se dirigent en arrière; enfin en troisième lieu, de piquants très résistants, soit en avant et au milieu du dos, soit en arrière. Mais une différence notable entre les téguments des éricules et des tanrecs, c'est que les longues soies, qui chez ceux-ci s'élèvent du milieu des piquants, manquent totalement chez les premiers.

Les pieds, dans la forme de leurs ongles et celle de leurs doigts, offrent des différences assez sensibles avec les tanrecs. La queue, plus courte encore que chez les hérissons, est complétement couverte par les piquants de la croupe.

La tête, plus longue que dans les hérissons, plus courte que dans les tanrecs, indique également par sa forme que ces animaux appartiennent à un genre intermédiaire. Les éricules ressemblent aux derniers par la forme de la région moyenne de la tête, et notamment par le caractère qui rend si remarquable le crâne des tanrecs par l'absence de l'arcade zygomatique.

Les mêmes caractères mixtes se montrent, et plus clairement encore, dans le système dentaire. En effet, quoique les molaires soient en même nombre, et à peu près de même forme que chez les tanrecs, il y a dans les autres des différences bien marquées. Ainsi, 1° ces grandes canines qui distinguent si bien les tanrecs, en ce que seuls entre les insectivores ils offrent cette disposition propre aux mammifères carnivores, ne se présentent point chez les éricules dont les canines seroient aisément confondues avec les premières molaires.

2° Les incisives qui, chez les tanrecs sont essentiellement $\frac{6}{6}$, ou après la chute $\frac{4}{6}$, sont chez les éricules au nombre de $\frac{4}{4}$ seulement.

3° La canine très séparée de la fausse molaire chez les tanrecs, y est presque contiguë chez les éricules.

4° Enfin, chez ces derniers les mâchelières, quoiqu'à peu près de même forme que chez les tanrecs, ont transversalement plus d'étendue à leur couronne; les fausses molaires sont aussi comparativement beaucoup plus petites.

Les notes remises par M. Goudot donnent sur les mœurs du sora les renseignements suivants :

L'animal habite l'intérieur des vastes forêts qui couvrent les montagnes du pays des Ambanivoulers. Dans le jour, lorsqu'on est au milieu de ces bois, on voit fréquemment un sora sortir de sa retraite, et chercher en furetant sa nourriture; il saute et court avec beaucoup d'agilité; lorsqu'on s'approche de lui, il hérisse aussitôt en diadème la huppe épineuse qu'il porte ordinairement rabattue sur le cou; on l'entend alors souffler très distinctement, et il saute par intervalle en hérissant de plus en plus ses piquants.

Les derniers détails, dit M. I. Geoffroy, sembleraient indiquer que les éricules, de même que les tanrecs, ne se mettent pas en boule à la manière des hérissons. Je suis cependant porté, jusqu'à preuve du contraire, à croire, en raison de la similitude si complète qui existe dans la nature et dans la disposition du tégument des hérissons et des éricules, que ces deux genres doivent offrir une grande analogie dans leur mode de défense.

la mâchoire inférieure on a trouvé six incisives à peu près semblables à celles d'en haut, les deux canines et les molaires ne différant point par leur nombre et par leur forme de celles du maxillaire supérieur. Enfin sir Raffles pensoit que l'animal envoyé au major Farquhar de l'intérieur de Malaca, sous le nom de *tikus ambang bulan*, n'étoit autre que le gymnure.

MM. Horsfield et Vigors ont pu examiner dans la collection de la Société de zoologie deux individus intacts du gymnure de Raffles : l'un étoit évidemment encore jeune, et l'autre, conservé dans des liqueurs spiritueuses, étoit adulte et dans un état parfait de conservation. Dans leur Mémoire ils penchent à placer ces animaux à côté des *tupaïa*, bien qu'ils leur assignent de grands rapports avec quelques espèces de didelphes de la grande famille des marsupiaux ou mammifères à bourse [1].

Les mœurs des gymnures sont inconnues, et la seule espèce authentique est des îles indiennes de l'Est.

Ces mammifères sont évidemment les représentants en Asie des sarigues de l'Amérique et des péramèles de l'Australie. C'est peut-être parmi les marsupiaux qu'on devra les classer, lorsque leur organisation interne aura été soigneusement étudiée.

[1] D'après ces naturalistes, le genre *gymnura* a les caractères suivants (*Zool. Journ.*, n° x, p. 247 et 248) : « *Incisores* suprà 2, remoti, maximi, subcylindrici, » apice rotundato; infrà 6, quatuor intermedii approximati, breviusculi, proclives, compressi, paginâ anteriori convexâ, interiori planâ, scalpro rotundato, duo laterales abbreviati, acuti. *Laniarii* suprà utrinsecus 2, ab incisoribus remoti illisque breviores, conici, antici majores; infrà utrinsecus 1, maximus, conicus, subarcuatus introrsum spectans. *Molares* suprà utrinsecus 8, a laniariis remoti, tres antici unicuspides, primus elongatus sectorius, secundus et tertius abbreviati, quartus cuspide conicâ elongatâ, ad basim gradu postico et exteriori abbreviato, quintus cuspide exteriori longissimâ interiori abbreviata; sextus et septimus maximi, multicuspides, cuspidibus subabbreviatis, rotundatis, octavus minor subtritorius, cuspidibus obtusioribus; infrà 7, tres antici unicuspides, compressi, primus et secundus breviores, tertius subelongatus, quartus cuspide elongatâ, gradu anteriori alteroque posteriori abbreviatis, quintus, sextus et septimus maximi, multicuspides cuspidibus elatioribus, acutioribus. *Caput* elongatum acuminatum, angustatum, lateribus compressum, suprà planiusculum. *Rostrum* obtusum, elongatum, protensum, maxillam inferiorem longitudine magnoperè superans; *nares* laterales, prominentes, marginibus convolutis. *Lingua* glabriuscula, grandis. *Auriculæ* rotundatæ, prominulæ, nudæ; *oculi* parvi. *Vibrissæ* elongatæ. *Corpus* subrobustum; *cordario* molli pilis raris erectis, subelongatis, asperis. *Cauda* longiuscula, teres, attenuata, nuda, squamosa, pilis rarissimis in juventute obsita. *Pedes* mediocres, plantigradi, pentadactyli, anteriores pollice breviusculo, digitis tribus intermediis longioribus subæqualibus, exteriori abbreviato; posteriores pollice brevissimo, digitis tribus intermediis valdè elongatis, exteriori mediocri. *Ungues* mediocres, angusti, arcuati, compressi, acutissimi, retractiles. »

LE GYMNURE DE RAFFLES.

Gymnura Rafflesii [1].

Cet animal, qui rappelle aux amis des sciences naturelles le nom recommandable de sir Stamford Raffles, est remarquable par ses caractères génériques, et par les particularités d'organisation que nous avons signalées dans les considérations générales qui précèdent. Nous nous bornerons à dire que son pelage sur le corps, les pieds, la moitié de la queue, est d'un noir mat, et qu'une ligne de cette nuance surmonte l'œil; la tête, le cou et l'extrémité de la queue sont au contraire de couleur blanche, et les poils sont moins fournis sur la région dorsale.

Les dimensions de l'adulte sont les suivantes :

	Pouc.	Lignes.
Longueur du corps et de la tête, du museau à l'extrémité de la queue.	1	2 3
——— de la queue.	»	10 6
——— de la tête	»	4 3
——— du museau.	»	» 8
Largeur entre les yeux.	»	1 6
Intervalle entre les oreilles. . . .	»	1 »
Elévation aux épaules.	»	5 »
——— au bassin.	»	4 6
Longueur des tarses de devant, y compris les doigts. . .	»	1 9
——— des membres postérieurs.	»	2 »

Le gymnure de Raffles n'a point encore été envoyé au Muséum d'histoire naturelle de Paris. C'est une découverte tout angloise, et c'est d'après les naturalistes de cette nation que nous en avons tracé la description et reproduit la figure.

LES CLADOBATES,

OU LES TUPAIAS.

Cladobates [2].

Les cladobates sont des mammifères récemment découverts dans les grandes îles de la Sonde et dans

[1] Lesson, *Manuel de Mammalogie* (mai 1827), p. 171; Vigors et Horsfield, *Zool. Journ.*, n° 10 (septembre 1827), p. 248, et pl. 8 : *viverra gymnura*, sir Raffles, *Cat. Trans. Soc. linn.*, t. XIII (1823).

[2] Fr. Cuvier; *Tupaia*, sir Raffles, Horsfield.; *Sorex-glis*, Diard; *Glisorex*, Desm.; *Hytogale*, Temminck. Remarques sur les dents des Cladobates, par Huschke, Isis, t. XX, 1827, pl. 10.

Gymnure de Raffles, Gymnura Rafflesii, *Less, man.*

Publié par Pourrat F. à Paris

1 Tupaya Banxring. 2 Tupaya ferrugineus

Publié par Pourrat F. à Paris

le Pégou ; ils ont reçu des Malais le nom de *tupaïa*, bien que ce terme soit chez ces peuples générique pour désigner une foule de petits animaux grimpants. Ils sont un lien de transition entre les hérissons, les desmans, les taupes insectivores et les écureuils rongeurs, auxquels ils demeurent affiliés par leurs formes et par la prestesse avec laquelle ils gravissent à la cime des arbres les plus élevés. Leur corps, leur longue queue couverte de poils, les feroient prendre, de prime abord, pour des Guerlinguets, si leurs oreilles nues et leur museau taillé en boutoir ne leur prêtoient une physionomie distinctive. La première mention qui ait été faite des tupaïas paroît être due à Valentin, qui mentionna sous le nom de *taupe* un petit animal de ce genre. Puis sir Raffles décrivit deux espèces que M. F. Cuvier, de son côté, faisoit connoître en France, à peu près à la même époque, sous le nom générique de *cladobates*. Horsfield, dans ses Recherches sur Java, ajouta une troisième espèce; et M. Bélanger une quatrième, originaire du Pégou. Toutefois, il se pourroit que les trois premiers ne fussent que des âges différents d'une seule race.

Les cladobates, suivant sir Raffles, présentent les caractères suivants : leur museau est allongé ; les dents incisives sont au nombre de quatre en haut et de six en bas, penchées en avant et celles du milieu écartées. Les canines sont distantes, les molaires au nombre de six à chaque mandibule, et les pieds divisés en cinq doigts. A ces caractères incomplets il ajoute, habitudes et mœurs des écureuils. Leur formule dentaire est la suivante : incisives $\frac{4}{6}$, fausses molaires $\frac{4}{4}$, vraies molaires $\frac{3}{3}$. Les incisives supérieures sont petites, coniques, obtuses et crochues; les inférieures longues, couchées en avant, aplaties et elliptiques. Leurs yeux sont grands, leurs oreilles peu élevées, arrondies, nues et larges; leur bouche est ample avec une langue douce; le museau présente un mufle, sur le côté duquel s'ouvrent les narines ; leur pelage dense et moelleux ; et les cinq doigts des extrémités sont armés d'ongles aigus, rétractiles et non usés par la marche. Ils vivent d'insectes et de fruits.

Le PRESS, *tupaïa ferruginea* (1), ou, comme le nomment les Malais de Sumatra, *tupaïa press*, habite les forêts de Singapore et de Bencoolen, où il se nourrit des fruits du *kayo gadis*. Il est d'humeur vive et gaie, et n'a point les habitudes nocturnes, malgré la grosseur de ses yeux larges et brillants ; son pelage est d'un marron rouille sur le dos et les côtés du corps, blanchâtre sur le ventre. Les poils de la queue sont teints de brun grisâtre, avec un mélange de noir et de blanc. Sa taille varie entre six ou huit pouces, la queue non comprise ; et celle-ci a environ cinq ou six pouces. Sa forme est arrondie et abondamment recouverte de poils. Le *press* est docile, facile à soumettre à la domesticité ; il ne profite de la liberté qu'on lui laisse que pour s'ébattre, car il se rend avec ponctualité aux heures des repas de celui qu'il affectionne pour en obtenir des fruits ou du lait. Le TUPAÏA TANA (1), *tupaïa tana*, habite également l'île de Sumatra, et sa taille est plus forte que celle du *press;* il a de neuf à dix pouces de longueur, sans ajouter les sept pouces de la queue. Il ressemble au press par les teintes brunes de son pelage, excepté les parties inférieures du corps qui sont d'un rouge ferrugineux. La queue est aussi plus aplatie, assez analogue à celle de l'écureuil, et rougeâtre. Son museau est surtout allongé d'une manière remarquable. Les habitants rapportèrent à sir Raffles que les habitudes de cette espèce la tenoient fixée sur le sol, ou à une faible distance au-dessus ; de là le nom de *tupaïa tana* ou *de terre*, que lui donnent les naturels. Le TUPAÏA BANGSRING OU SINSRING, *tupaïa javanica* (2), vit exclusivement, ainsi que l'indique son nom, dans l'île de Java. Son museau est médiocre, et sa queue très longue. Son pelage brun est tiqueté de jaunâtre en dessus, passant au blanchâtre sale en dessous, et une étroite bandelette blanche naît au cou et vient de chaque côté se terminer au milieu de l'épaule. Le corps a six pouces et demi de longueur, et la queue neuf. C'est dans les forêts du district de Blambangan qu'il semble plus exclusivement habiter, au dire de M. Horsfied, et qu'il y vit de fruits, de noix et de quelques autres matières végétales.

Le TUPAÏA DU PÉGOU, *tupaïa Peguanus* (3), a son pelage roux tiqueté de noir en dessus, imitant les nuances du lièvre ; la face externe et le devant des membres, le dessus de la tête, sont de ce même roux piqueté, tandis que les parties inférieures sont fauves ; sur l'épaule apparoît une petite tache irrégulière fauve clair. Les poils de la queue, distiques, forment une touffe noirâtre à sa terminaison : elle est longue de sept pouces et demi, tandis que le corps n'a que sept pouces. Ce tupaïa, assez commun dans les bois épais et humides de Siriam au Pégou, a les plus grands rapports avec le *tana* ou le *bangsring*.

(1) Sir Raffles, Cat. ; *Cladobates ferruginea*, Fr. Cuv.

(1) Sir Raffles ; Horsf. ; *Cladobates tana*, Fr. Cuvier.

(2) Horsf., Resear. in Java. ; *Cladobates Javanica*, Fr. Cuvier, 35e liv.

(3) Isid. Geoff., Zool. de Bélanger, pl. 4.

LES MUSARAIGNES.

Sorex.

Les espèces nombreuses de ce genre n'ont été bien étudiées que dans ces dernières années, car

Buffon n'a connu que trois espèces : la musaraigne commune ou musette, le *mus araneus* de Pline, la musaraigne d'eau, découverte par Daubenton, *sorex Daubentoni* d'Erxleben, et la musaraigne de Sonnerat figurée dans le septième volume des Suppléments, sous le nom de *rat musqué de l'Inde*. Quant à la musaraigne du Brésil de Buffon, c'est très probablement un sarigue, le touan (*didelphis tricolor*).

Les musaraignes sont reconnoissables à leur museau allongé, terminé par un mufle, à leurs yeux petits et peu apparents, à leurs oreilles courtes et arrondies, à leur aspect de souris. Leur pelage est épais et doux; mais sur chaque flanc existe, sous les poils ordinaires, une bandelette mince de soies rigides, entre lesquelles suinte au temps des amours un liquide d'odeur musquée fragrante, sécrété par un appareil glanduleux. Les pieds sont terminés par cinq doigts, dont la plante est calleuse, et six mamelles saillent sur le thorax et sur le ventre. Leurs dents à couronnes cuspidées les rendent essentiellement entomophages. Ces animaux sont très difficiles à distinguer les uns des autres; aussi pour rendre leur description plus facile à saisir, les caractériserons-nous par les traits les plus essentiels, en les groupant par régions.

Les musaraignes européennes terrestres sont les suivantes : 1° La MUSARAIGNE PYGMÉE (*sorex pygmeus*) (1), décrite par Pallas, et qui habite les rives des fleuves de la Sibérie, de la Silésie et le Meklenbourg. C'est de tous les mammifères le plus petit, car sa longueur est, du bout du museau à l'anus, de vingt lignes, et sa pesanteur de trente-trois à quarante grains. Son pelage est fauve; sa queue, grêle et étranglée à la base, est annelée de soie. La variété de la Silésie est, suivant Gloger, d'un cendré fauve à reflets dorés, passant au cendré sur le corps, et au blanc pur au menton. 2° La MUSARAIGNE D'ÉTRURIE (*sorex etruscus*) (2), tout aussi fluette dans ses proportions que l'espèce précédente, car elle n'a que vingt-deux lignes de longueur; un pelage gris cendré, tirant sur le blanchâtre en dessous; des oreilles arrondies, la queue médiocre et comme quadrangulaire; elle répand une forte odeur musquée, et se tient dans les trous des arbres et sous leurs racines dans la Toscane. 3° La MUSARAIGNE LEUCODE (*sorex leucodon*) (3), a le corps long de deux pouces dix lignes, la queue de seize lignes. Le pelage est fauve sur le dos, tandis que le ventre et les flancs sont blancs; la queue est quadrangulaire. Commune aux environs de Strasbourg. On la rencontre encore dans plusieurs lieux de la France et de l'Allemagne. On en distingue une variété décrite par Pallas (1), qui a les oreilles petites, la queue grêle et nue, le pelage à peu près fauve. Peut-être doit-on rapporter à la leucode deux autres espèces décrites par Pallas. La première, très commune dans les jardins et dans les forêts du Caucase, porte le nom de *sorex suaveolens*. Son pelage est fauve cendré; sa queue grêle est couverte de poils courts entremêlés à des poils plus longs. La deuxième, du même pays, est la *sorex Gmelini*, roussâtre, à oreilles cachées, à queue unicolore vêtue de poils sétacés. 4° La MUSARAIGNE PLARON (*sorex constrictus*) (2), longue de quatre pouces, et qui vit dans les prairies de la France; a ses oreilles velues, très petites, entièrement cachées par les poils de la tête. Son pelage est noir cendré, sa queue est aplatie à la base et à la pointe, ronde dans sa partie moyenne. A cette espèce se rapportent probablement comme variétés : la *sorex eremita* de Bechstein, à pelage noir; la *sorex cunicularius* ou *leucurus*, fauve en dessus, blanchâtre en dessous, à queue courte terminée de blanc; la *sorex unicolor*, cendré fauve, à queue anguleuse à sa naissance. Le plaron se retrouve en Allemagne, et se reconnoît à son museau velu et épais, à ses incisives jaunes, et à l'épaisseur relative de sa queue. 5° La MUSARAIGNE CARRELET (*sorex tetragonurus*) (3), de même que le plaron, pourroient bien n'être que des variétés d'âge de la musaraigne d'eau ou de Daubenton. Sa taille varie de trois pouces trois à cinq lignes, la queue comprise. Les incisives sont fauves, les oreilles courtes; les poils qui la recouvrent sont, sur le dos, noirâtres, et fauve cendré sur le ventre. Sa queue, brusquement acuminée, est régulièrement quadrilatère; on la rencontre en France et en Allemagne. 6° La MUSARAIGNE MUSETTE (*sorex araneus*), si commune dans les campagnes et dans les prés de presque toute l'Europe, a été décrite par Buffon, et la *sorex vulgaris* de Linné et d'Hermann ne paraît point en différer. 7° La MUSARAIGNE COURONNÉE (*sorex coronatus*) (4), est longue de deux pouces dix lignes, et la queue a vingt lignes; toutes les parties supérieures sont d'un brun roux foncé, avec une sorte de masque à teinte plus prononcée, qui enveloppe le devant de la tête à partir du bout du museau jusqu'à l'occiput, et qu'encadre une ligne mince, cendrée. Sa queue est tétragone, la gorge blanchâtre, les flancs gris roussâtre, et toutes les dents teintées de rouge à leur pointe. Cette musaraigne à museau très effilé est assez rare à Blou, sa patrie, dans

(1) Pallas. Laxmann : *Sorex minutus*, L.; *Sorex minutissimus*, Zimmerm.

(2) Savi, Mem., pl. 5.

(3) Hermann; Screber, pl. 159.

(1) *Sorex Güldenstadtii.*

(2) Herm.; Encycl., pl. 4, fig. 6.

(3) Herm. 48.

(4) Millet, Faune de Maine-et-Loire, t. I, p. 18, pl. 1, fig. 1.

l'ouest de la France, et se tient dans les lieux secs et sablonneux.

Les musaraignes européennes aquatiques, ou qui fréquentent le bord des eaux, comprennent dans leur tribu un assez grand nombre d'espèces. Elles ont des poils droits et roides, plus ou moins longs, mobiles et érectiles, garnissant les côtés des tarses et des orteils, et qui servent à la natation. 1° La plus anciennement connue est la MUSARAIGNE D'EAU ou de DAUBENTON (*sorex fodiens*) (1), décrite par Vicq-d'Azyr sous le nom de *greber*, commune sur le bord des rivières et des fontaines de la plupart des contrées de l'Europe. Brehm (2) en admet trois espèces qui s'en rapprochent beaucoup. 2° La MUSARAIGNE AMPHIBIE (*sorex amphibius*), se distingue de toutes ses congénères par la brièveté de ses soies natatrices, de sa queue qui n'a que les deux tiers de la longueur du corps. Son pelage est uniformément d'un cendré noirâtre, passant en dessous au roux blanchâtre sale. Ses mains sont autant terrestres qu'aquatiques, et sa nourriture principale consiste en insectes, et même en viande. Elle fréquente l'Allemagne principalement l'hiver, car l'été elle disparoît ou devient rare. 3° La MUSARAIGNE A QUEUE EN RAME (*sorex natans*, Brehm), ayant sa queue munie de poils serrés, disposés en rames, et ses dents supérieures gris blanchâtre. Sa taille est plus forte que celle des précédentes. Elle est rare sur le bord des eaux, qu'elle ne quitte guère dans l'automne en Allemagne. 4° La MUSARAIGNE A DENTS BLANCHES (*sorex stagnatilis*, Brehm), qui ressemble singulièrement aux précédentes, mais qui s'en distingue par la blancheur de ses dents et la forme toute spéciale des incisives inférieures et des canines. Elles paroît être très commune dans les étangs de la forêt montagneuse de Thuringe. 4° M. Geoffroy Saint-Hilaire distingue comme espèce, la MUSARAIGNE A LIGNES (*sorex lineatus*) (3), à queue grêle, arrondie, fortement carénée en dessous, à pelage brun noirâtre plus pâle sous le corps, à gorge cendrée, mais distinguée par une tache sur chaque oreille et une ligne blanche sur le chanfrein. Sa taille est de trois pouces six lignes de longueur totale. Son museau est grêle et effilé, elle vit aux environs de Paris. 5° La MUSARAIGNE PORTE-RAME (*sorex ramifer*), décrite par le même naturaliste, a la queue quadrilatère à la base, comprimée à la pointe; son pelage brun noirâtre foncé en dessus, brun cendré en dessous, et la gorge d'un cendré clair. Elle fréquente le bord des eaux aux environs d'Abbeville. M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire en signale une variété assez caractérisée par son pelage noir cendré en dessus, la gorge d'un gris net, et les soies des pieds et de la queue d'un beau noir. Son museau est très prolongé, et sa queue, garnie de squamelles, est légèrement villeuse. 6° La MUSARAIGNE A COLLIER (*sorex collaris*) (1), est totalement noire avec un collier blanc. On la rencontre communément dans les petites îles placées à l'embouchure de l'Escaut et sur les rives de la Meuse.

L'Asie possède plusieurs musaraignes assez distinctes. La Sibérie en a deux : 1° la MUSARAIGNE A QUEUE DE RAT (*sorex myosurus*, Pallas), dont la queue est arrondie, épaisse, presque nue; le museau renflé, le pelage blanc ou brunâtre chez le mâle; et 2° la MUSARAIGNE GRÊLE (*sorex exilis*, Pallas), à queue ronde; les formes massives, mais la taille très petite. 3° Eversmann a rencontré dans les déserts sablonneux, entre Orembourg et Bukhara, la MUSARAIGNE GRACIEUSE (*sorex pulchellus*, Lichsteinstein), une des plus petites de la famille, à pelage gris foncé sur le dos, gris clair sur le sommet de la tête, ayant les flancs blancs de neige, les oreilles gris ardoisé, et une tache blanche sur la nuque Ses moustaches sont aussi d'un blanc éclatant. Elle place son nid au milieu des roseaux.

L'Inde offre plusieurs espèces à dents blanches, que les voyageurs ont long-temps confondues sous un même nom, tant leurs rapports sont intimes : ce sont les plus grandes que l'on connoisse : 1° la MUSARAIGNE SONNERAT (*sorex Sonneratii*) (2). A son pelage cendré, lavé de roussâtre en dessus et de gris clair en dessous; une queue épaisse et arrondie, et le corps long de quatre pouces. Elle habite l'Inde, surtout le territoire de Pondichéry. On la trouve à l'île de France. C'est probablement de cette espèce que parle sir Raffles dans son Catalogue, sous le nom de *sorex cœrulescens*, comme existant au Bengale, et n'ayant qu'une seule glande de chaque côté du corps, sécrétant le fluide d'odeur musquée qui a valu dans toutes les colonies le nom de *rats-musqués* appliqué aux animaux de ce genre. 2° La MUSARAIGNE GÉANTE (*sorex giganteus*) (3). A son pelage généralement fauve, bien que les poils soient cendrés à leur origine et fauves à leur pointe. Ses oreilles sont assez grandes, non cachées par les poils des joues. La longueur totale du corps est de cinq pouces et demi; et la queue, épaisse et arrondie, n'a que le tiers de cette dimension. Cet animal vit au Bengale, et, suivant le dire de M. Bélanger, aux environs de Pondichéry, où sa trop rapide multiplication apporte de

(1) Gmelin : *Sorex Daubentonii*, Blumenb. et Erxl.; *Sorex carinatus*, Hermann; *Sorex fodiens*, Becht.

(2) Ornis, 2e cah. 1826.

(3) Geoff., Ann. du Muséum, t. XVII, p. 181.

(1) Geoffroy Saint-Hilaire.

(2) Isid. Geoff. Saint-Hilaire, Mém. du Mus., 1827 : Zool. de Bélanger, p. 109 : Etudes zoologiques, 13. Figurée par Buffon dans ses Suppléments, est la *Sorex indicus*, auct.

(3) *Ibidem*.

grands dégâts dans les magasins de riz. 3° La MUSARAIGNE SERPENTAIRE OU MONDJOUROU (*sorex serpentarius* [1]). Vit également dans l'Inde, et s'est naturalisée à l'île Maurice. Peut-être est-ce la même espèce qu'on rencontre sur l'île de l'Ascension, où des navires l'auront transportée? On a cru que son odeur pouvait chasser les serpents des habitations. M. Leschenault de La Tour s'exprime ainsi : « Les » musaraignes sont communes dans les maisons de » Pondichéry, où elles deviennent incommodes par » l'odeur musquée qu'elles exhalent. Cette odeur » est si pénétrante, que si elles passent sur une » gargoulette, elles la communiquent à l'eau con- » tenue dans le vase; et l'on prétend que les ser- » pents les fuient et s'éloignent des lieux où elles se » trouvent. Elles font fréquemment entendre dans » leurs courses un petit cri aigu que l'on rend à peu » près par la syllabe *kouïk*. » Nous-même, dans nos voyages, nous avons vérifié la justesse de ces remarques; et dans les caves les vins ou les bouchons s'imprègnent tellement de ces effluves, qu'il devient impossible de s'en servir. 4° La MUSARAIGNE MURINE (*sorex murinus*, Linn.). Vit dans l'île Java. Son pelage est généralement d'un brun foncé, avec le dessus du corps, la gorge et la face interne des membres d'un gris brunâtre. Sa queue est carrée, longue de vingt lignes, tandis que le corps et la tête n'ont guère plus de deux pouces quatre lignes. Ses oreilles sont grandes, sa queue écailleuse, et presque entièrement couverte de poils courts et fins, d'entre lesquels se détachent quelques longues soies.

Les musaraignes d'Afrique comptent quelques espèces intéressantes. 1° La plus curieuse est, sans contredit, la MUSARAIGNE SACRÉE (*sorex religiosus*) [2], sans doute éteinte depuis des siècles, et qu'on ne rencontre plus que dans les catacombes à l'état de momie. Olivier, le premier [3], découvrit les débris de la grande musaraigne dans un des puits des oiseaux sacrés d'Aquisir, près de Memphis, et en fit graver une figure dans la relation de ses voyages; long-temps après, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire la retrouva dans les collections de M. Passalacqua, car ce voyageur avoit recueilli, dans la Nécropolis de Thèbes, vingt-sept individus embaumés appartenant à plusieurs espèces distinctes. La musaraigne sacrée se distingue de ses congénères par sa très petite taille, à peu près égale à celle de la *sorex etruscus;* par sa queue fort longue, et dont l'extrémité pourroit atteindre et dépasser l'occiput. Ses oreilles sont très développées, et son pouce surtout est remarquablement court. Sa queue est régulièrement carrée comme celle de la *tetragonurus*. Son pelage, débarrassé par l'alcool des résines qui lui servoient de langes, a paru être un gris de souris uniforme. 2° La MUSARAIGNE A QUEUE ÉPAISSE (*sorex crassicaudus*) [1]. Est, suivant le naturaliste prussien Lichsteinstein, celle dont M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a figuré une dépouille embaumée dans les *Annales du Muséum*, en la rapportant à la *sorex giganteus*. Le type vivant habite toute l'Egypte inférieure, et se fait reconnoître à son pelage gris argenté, à sa queue tétraédrique, munie de longs poils clair-semés. Sa taille est de cinq pouces et demi, et la queue a deux pouces neuf lignes; et, sous ces rapports, il y a conformité entre la musaraigne à queue épaisse et la géante. 3° La MUSARAIGNE CANNELLE (*sorex cinnamomeus*, Lichst.). A le dessus du corps de couleur cannelle, et le dessous gris. Sa queue est cylindrique, couverte de poils serrés. Ses dimensions sont de cinq pouces pour le corps et de vingt-une lignes pour la queue. Elle vit dans le midi de l'Afrique. 4° La MUSARAIGNE BLONDE (*sorex flavescens*, Isid. Geoff.) [2]. A été découverte au cap de Bonne-Espérance, par M. Delalande. Elle habite plus particulièrement la Cafrerie et le pays des Hottentots. Adulte, elle a quatre pouces six lignes de longueur, tandis que la queue ne compte que dix-huit lignes. Le dessus du corps est un blond roussâtre de teinte fraîche et satinée, tandis que le dedans des membres, le ventre, sont d'un blanc lavé de cendré. Sur le chanfrein et sur le nez se dessine une ligne longitudinale brunâtre qui tranche avec les couleurs claires des parties voisines. La queue présente quelques longues soies dirigées en arrière. Le museau est très effilé. Les poils des jeunes sujets sont bien plus fortement colorés que ceux des adultes. Les oreilles, blanches à leur base, sont brunes au sommet. 5° La MUSARAIGNE DES CHEMINS (*sorex varius*) [3]. A le pelage roux grisâtre en dessus, cendré clair en dessous; les oreilles grandes, non cachées dans les poils. Sa queue, un peu comprimée dans sa première portion, est arrondie à son extrémité, et garnie de longues soies clair-semées, dirigées en arrière. Elle a trois pouces de longueur, et la queue deux. Cette musaraigne, découverte au Sénégal par M. Perrottet, se trouve le plus ordinairement sur les chemins, le long des haies, ou cachée sous les racines des arbres, et ne se rencontre qu'accidentellement dans les habitations. 6° La MUSARAIGNE DU CAP (*sorex Capensis*). N'est regardée par plusieurs zoologistes que comme un double emploi de la musaraigne de Sonnerat, ou *sorex Indicus*. M. Lichsteinstein cependant la croit distincte, bien que l'ensemble de leurs caractères soit identique. Celle du Cap ne

(1) Isidore Geoff. Saint-Hil., Voy. de Bélanger, p. 119.
(2) *Ibid.* Mém. du Muséum, 1827.
(3) *Sorex Olivieri*, Desm., Mamm., note, p. 153.

(1) Ehremberg et Hemprich; Lichsteinstein, Mém. sur les Musaraignes d'Afrique et d'Asie, 1829.
(2) Etudes zool., pl. 13.
(3) Isidor. Geoff., Voy. de Bélang., Zool., p. 127.

différeroit de l'espèce indienne que par la couleur de la queue, qui est rousse, et par la plus grande longueur de cette partie, et encore par une taille moindre.

L'Amérique compte aussi quelques musaraignes, et plusieurs se trouvent avoir été décrites dans ces derniers temps. La première est la MUSARAIGNE DE SURINAM (*sorex Surinamensis*, Shaw, Screber, pag. 575, 6), qui a été observée dans la partie de la Guyane dont elle porte le nom. Son pelage est à teinte cannelle en dessus, jaune cendré en dessous. Son museau est blanc et assez court; ses oreilles sont amples, arrondies et nues; la queue, blanche en dessous, est longue de dix-huit lignes, et le corps a trois pouces. 2° La MUSARAIGNE MASQUÉE (*sorex personatus*) (1). Est, par sa taille, une des plus petites espèces du genre; elle vit aux Etats-Unis, où elle a été découverte par M. Milbert. Sa couleur est en dessus brun roux, passant au cendré clair en dessous. Le bout du museau est brun noirâtre; les dents se trouvent être colorées à leur extrémité; les oreilles, petites, sont entièrement cachées par les poils. La queue est carrée, ne formant que le tiers des proportions du corps, qui a au plus deux pouces de longueur. 3° La MUSARAIGNE NAINE (*sorex parvus*, Say) (2). Paroît être bien distincte de la précédente. Son pelage est brun cendré en dessus, gris cendré en dessous, sa queue est courte et ses dents sont noirâtres; sa taille est de deux pouces trois lignes, et la queue n'a que neuf lignes. Son museau est effilé, et les pieds sont d'une teinte blanchâtre. Elle a été rencontrée près *Council-Bluffs*, sur les rives du Missouri. Richardson en décrit une variété qui a une queue plus longue, et qui vit au détroit de Behring. 4° La MUSARAIGNE DES MARAIS (*sorex palustris*) (3). A trois pouces six lignes de longueur, la queue deux pouces sept lignes. Ses oreilles sont abondamment couvertes de poils doux; le corps est noir cendré sur le dos, et cendré sur le ventre. Elle fréquente les bords des lacs de la baie d'Hudson. 5° La MUSARAIGNE DE FORSTER (*sorex Forsteri*) (4). A la queue tétragone, de la longueur du corps; les oreilles poilues et brèves; son pelage gris brun en dessus et brun jaunâtre en dessous. Un petit pinceau de poils termine la queue, qui est longue de quinze lignes, lorsque le corps a deux pouces trois lignes. Forster décrivit le premier cette espèce, qui vit par des températures rigoureuses au nord de l'Amérique, dans le tome LXII, page 381, des *Transactions philosophiques de Londres*. 6° La MUSARAIGNE A COURTE QUEUE (*sorex brevicaudatus*, Say) (1). A trois pouces neuf lignes, et la queue un pouce. Son pelage est noir plombé en dessus, et à teinte plus claire sur les parties inférieures. Ses dents sont noirâtres, et sa queue courte et trapue. Elle vit dans le Missouri. M. Godman a nommé musaraigne de Peale, *sorex Pealii*, une musaraigne américaine, dont M. Harlan a imprimé la description, traduite de M. Desmarest, comme étant identique avec la musette de France. Mais nous ne connoissons pas les caractères de cette espèce, très commune, à ce qu'il paroît, aux environs de Philadelphie. 7° La MUSARAIGNE TALPOÏDE (*sorex talpoïdes*) (2). Vit dans les marécages du Haut-Canada. Sa queue est arrondie, longue d'un pouce; le corps est couvert de poils denses, d'un brun gris en dessus, plus clair en dessous; il a quatre pouces et demi de longueur. Or, cette espèce est bien distincte de toutes les musaraignes américaines, par sa forte taille, la brièveté de sa queue, et son museau conique.

Telles sont les espèces admises par les naturalistes; mais on conçoit que les nuances fugitives qui distinguent à peine quelques unes d'elles, rendent leur étude difficile, et que ces animaux demanderoient un travail spécial, accompagné de détails anatomiques et de bonnes figures coloriées. Tout est donc à refaire dans ce petit genre.

Les SOLÉDONS (3) sont ainsi caractérisés : le système dentaire a vingt dents à chaque mâchoire, ou $\frac{6}{6}$ incisives, $\frac{6}{6}$ fausses molaires et $\frac{8}{8}$ vraies. Le museau est allongé, en boutoir; les yeux sont très petits; les oreilles grandes, arrondies, presque nues. Les pieds sont plantigrades, pentadactyles, à doigts libres; les ongles falciformes. Le SOLÉNODONTE PARADOXAL (4), dont on ignore les mœurs, habite l'île de Saint-Domingue. Il joint au port des musaraignes la forme des petites espèces de sarigues, et la dentition des desmans. Sa taille est celle du rat surmulot. Son crâne est allongé, et son corps est couvert de poils très courts, soyeux et très rares sur les fesses. Les ongles sont plus longs aux pieds de devant. La queue est allongée, grêle, et en grande partie écailleuse.

LES DESMANS.

Mygale, CUVIER; *Myogalea*, FISHER.

Buffon a décrit le *desman de la Moscovie*, que Linné rangeoit parmi les castors; mais M. Desrouais a fait connoître depuis une espèce distincte qui vit

(1) Isid. Geoff., Etudes, pl. 14.
(2) Long's Exped., t. I, p. 163.
(3) Richardson, Faun. am. bor., p. 5.
(4) *Ibidem*, p. 6; Gapper, Zool. journ., n° 18, p. 201, pl. 7.

(1) Long's Expedit., t. I, p. 164 : Harlan, Faune am., p. 29.
(2) Gapper, Zool. journ. n° 18, p. 202, pl. 8.
(3) *Solenodon*, Brandt.
(4) *Solenodon paradoxus*, Brandt.

en France aux environs de Tarbes au pied des Pyrénées, et nommée le DESMAN DES PYRÉNÉES [1] (*mygale pyrenaïca*) [2]. Cet animal, long de quatre pouces, a la queue plus longue que le corps, puisqu'elle mesure quatre pouces six lignes. La forme de cette dernière partie est un cylindre, diminuant graduellement de volume jusqu'à l'extrémité qui se trouve comprimée dans le sens vertical. Son pelage, formé de longues soies et de feutre, est brun-marron en dessus, passant au gris brun sur les flancs, et au gris argentin sur le ventre. Ses ongles sont du double plus longs que ceux du desman de Russie. Ses mœurs sont inconnues, mais cette espèce doit, comme la précédente, fréquenter le bord des ruisseaux pour s'y creuser des galeries souterraines, dont l'ouverture est sous l'eau, bien qu'une grande portion des conduits soit tracée de manière, par son niveau, à ne jamais être submergée. Sans doute que ce desman se nourrit de vers, d'annélides et d'insectes aquatiques.

Les CHRYSOCHLORES (*chrysochloris*) [3], comprennent deux mammifères décrits par Buffon sous les noms de *taupe dorée* et de *taupe rouge d'Amérique*, et peut-être aussi de *taupe de Pensylvanie* du même auteur. En 1829 M. Smith a fait connoître la CHRYSOCHLORE HOTTENTOTE (*chrysochloris hottentotus*) [4], longue de quatre pouces, et qui habite le territoire intérieur de l'extrémité méridionale de l'Afrique, mais qu'on ne rencontre jamais dans les environs du cap de Bonne-Espérance; tandis que la chrysochlore dorée est très commune dans cette dernière localité. La hottentote a le museau allongé, dénudé et couleur de chair; des taches blanches, plus ou moins étendues, se dessinent sur le front. Le corps est d'un brun rougeâtre à teinte ferrugineuse, ou marron; les jeunes individus ont leur pelage d'un vert noirâtre plus ou moins foncé.

LES CONDYLURES.

Condylura, ILLIGER.

La taupe du Canada de Buffon est le condylure à museau étoilé [5], type de ce petit genre. On en distingue, 1° Le CONDYLURE A LONGUE QUEUE (*condylura longicaudata*) [6], qui paroît au docteur Godman reposer sur un individu mutilé de la taupe du Canada, auquel on aura enlevé dans la préparation les appendices charnus et rayonnés qui entourent le museau. Cette espèce, décrite par Pennant sous le nom de *long-tailed mole*, est restée dans le genre taupe de M. Cuvier; mais ce n'est que par erreur qu'on l'a crue privée des organes charnus du pourtour du museau, suivant le docteur Richardson [1]. C'est toutefois un animal distinct par l'ensemble de ses caractères de la taupe du Canada, et les Chippewais le nomment *naspass-kasic*. Sa tête allongée se termine par un museau entouré d'appendices cartilagineux sur le pourtour des narines, ayant huit rayons à la circonférence, et deux plus courts et bifides implantés sur les narines. Son pelage, formé de poils ras, est en dessus d'un brun noir luisant. Sa queue grêle est d'un tiers plus courte que le corps, qui a quatre pouces neuf lignes. Le condylure est commun à la baie d'Hudson, vers le lac supérieur. Ses habitudes sont inconnues. Dans ces dernières années, les naturalistes américains ont fait connoître deux espèces de ce genre. 2° Le CONDYLURE A GROSSE QUEUE (*condylura macroura*) [2], qui vit sur les bords de la Colombie, dans le Missouri, est remarquable par l'ampleur du diamètre de sa queue. Sa tête est large, son corps court et épais, et son museau possède seize rayons au pourtour, et deux fourchus entre les narines, surmontés de deux lèvres. Ces rayons sont cartilagineux, et granulés sur leur surface. Les poils sont doux, très luisants et plus longs que les autres espèces. Ils sont teints sur le dos d'un brun bistre tirant au noir, et d'un brun clair sur le ventre. La queue, mince à son insertion, se renfle subitement de manière à acquérir jusqu'à dix-huit lignes de diamètre, puis elle s'amincit graduellement pour finir par un mince pinceau. Elle est arrondie ou légèrement comprimée, et à soies rudes. Cet animal a quatre pouces trois lignes de longueur, et la queue présente deux pouces six lignes. 3° Le CONDYLURE A PELAGE VERT (*condylura prasinata*) [3] ne doit pas être admis sans un nouvel examen. Sa fourrure présente une magnifique coloration en vert d'émeraude, et ses poils sont longs et fins. Vingt-deux lanières composent la portion nasale musculaire qui distingue ce condylure. Sa queue, mince et grêle, n'a que les trois quarts de la longueur du corps, qui est de quatre pouces et demi. Elle est couverte de poils verticillés. On l'a rencontré dans le New-Jersey, aux Etats Unis.

(1) M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire sépare cette espèce des desmans, et en fait un genre qu'il nomme *Mygaline*.

(2) Geoff., Ann. du Mus., t. XVII, pl. 4, fig. 1. Encycl. supp., 4, fig. 1 à 4.

(3) Cuvier.

(4) Zool. journ., t. IV, p. 436.

(5) *Condylura cristata*, Desm.

(6) Desm.; *Talpa longicaudata*, Pennant, Erxleb.

(1) Fauna am. boreal., p. 13.

(2) Harlan, Faun. amer., p. 39, et Richardson, Faun. am. borea., p. 284, pl. 24.

(3) Haris, journal de Boston, août 1825.

Ursus malayanus, Raffles

Gravé par Pourrat Fils à Paris

LES SCALOPES.

Scalops. Cuv. (1).

N'ont point été connus de Buffon. Ce sont des petits animaux qui tiennent des musaraignes par leur museau pointu, cartilagineux, terminé par un boutoir, et des taupes par leurs mains élargies, armées d'ongles robustes très propres à creuser la terre. Leurs yeux petits, leurs oreilles cachées, leurs mœurs enfin les rapprochent également des taupes, mais leurs dents, assez semblables à celles des desmans, peuvent être rendues par la formule suivante : incisives $\frac{3}{3}$, petites molaires $\frac{5}{5}$, vraies molaires $\frac{5}{5}$, total vingt-quatre. Leur queue est courte; le corps est trapu, couvert de poils ras, très doux, très fins, implantés perpendiculairement sur la peau comme celui des taupes. Les scalopes se tiennent de préférence le long des rivières et des ruisseaux, et les deux seules espèces connues habitent les États-Unis. 1° Le SCALOPE DU CANADA (*scalops Canadensis*) (2), qui vit depuis le Canada jusqu'en Virginie, est long de sept pouces et demi, et la queue n'a que neuf lignes. A son pelage gris brun, et ressemble singulièrement à la taupe commune. 2° Le SCALOPE DE LA PENSYLVANIE (*scalops Pensylvatica*) (3), long de six pouces six lignes, ne diffère du précédent que parce que ses molaires se touchent, et que leur couronne est légèrement dentelée, avec un sillon qui se prolonge sur le bord interne. De plus, la formule dentaire est la suivante : incisives $\frac{3}{4}$, molaires $\frac{11-11}{6-6}$, total quarante. Cette espèce encore douteuse habite la Pensylvanie.

Le scalope du Canada est la taupe des voyageurs Lewis et Clarke. Il est excessivement multiplié sur les rives de la Colombie, où il se creuse de profondes galeries. Le docteur Godman rapporte que cet animal, très vif le matin, cesse d'être agile vers le soir, et que régulièrement un individu observé vivant, prenait son repas à midi, et mangeait indifféremment de la viande et des légumes. C'est de cet animal qu'il s'agit, lorsqu'on trouve mentionnée dans les livres américains la taupe d'Europe.

(1) *Sorex*, Linné; *Talpa*, Pennant; *Talpasorex*, Lesson, Man.

(2) Desm., 245, Richardson, p. 9; *Sorex aquaticus*, L. *talpa fusca*, Pennant; Screb., pl. 158.

(3) Harlan, Faune am., p. 33; *Talpasorex*, Less., Man. 124.

LES TAUPES.

Talpa. L.

Il ne s'agit pas dans cet article de la taupe (1) ordinaire, mais bien de cette espèce italienne qu'a fait connoître M. Savi, quoiqu'elle soit répandue en France et appelée *petite taupe*. C'est la *talpa cæca* (2) caractérisée ainsi : ouverture des voiles palpébraux oblitérée, tandis que la taupe ordinaire a une petite ouverture à ces mêmes voiles. Cette taupe aveugle paroît être commune dans toute l'Europe, puisqu'Aristote la mentionne en Grèce, Savi en Suisse et en Italie, Lecourt en France, Schelhammer à Hambourg. Elle ressemble complétement, par tous ses autres caractères, à l'espèce vulgaire, mais sa taille est plus petite.

(1) *Talpa Europea*, L. Brisson, 1756.

(2) *Sopra la talpa cieca degli antichi*, *Pisa*, 1822, et Memorie scientifiche, p. 29.

LIVRE VII.

LES MAMMIFÈRES CARNASSIERS.

LES OURS.

Ursus. L.

Les naturalistes placent les ours à la tête de la famille des animaux *carnivores* dans la tribu des *Plantigrades*, c'est-à-dire de ceux qui marchent sur la plante des pieds, par opposition aux *Digitigrades*, tels que les chats, qui ne posent sur le sol que l'extrémité des membres. Leur nombre s'est beaucoup accru depuis la mort de Buffon, puisqu'on ne trouve de décrits dans son histoire naturelle que les ours brun (*ursus arctos*, L,), noir (*ursus Americanus*, Pallas), et blanc (*ursus maritimus*, L.). M. Gray a réservé le nom d'ours proprement dit aux espèces d'Europe et d'Amérique, tout en séparant par le nom de *danis* l'ours féroce du Missouri, et par celui de *thalarctos* l'ours blanc des régions

polaires du Groënland et du Spitzberg. M. Horsfield a consacré à deux espèces asiatiques des îles Malaisiennes la dénomination d'*helarctos* (1).

Parmi les ours proprement dits, on compte, 1° l'OURS ORDINAIRE (*ursus arctos* (L.), dont on a distingué dans ces derniers temps quelques variétés tranchées, érigées en espèces par des zoologistes éminents, et qui sont, 2° l'OURS DES PYRÉNÉES ou DES ASTURIES (2). D'une taille moindre que celle de l'ours brun ou des Alpes, ayant dans les premières années son pelage d'un blond jaunâtre, plus foncé sur la tête, et ses pieds noirs. Les poils n'ont que leur extrémité de couleur blonde, car le reste de leur étendue est d'un brun uniforme. On doit supposer que cette dernière teinte devient dominante sur l'individu adulte. 3° L'OURS DE NORWÈGE (3), dont on ne connoît qu'un jeune individu âgé de cinq semaines, de couleur brune terre d'ombre, sans aucuns vestiges de collier blanc. 4° L'OURS DE SIBÉRIE (4). Susceptible d'acquérir une grande taille; son pelage est d'un brun foncé chez les jeunes comme chez les adultes, chez les femelles comme chez les mâles. Sur les épaules se dessine une bande blanche qui varie de largeur. L'OURS DU MONT-LIBAN (*ursus syriacus*) (5). Le *dab* des Hébreux et le *dubb* des Arabes, paroît former une espèce distincte au savant voyageur Ehremberg, qui la caractérise par cette phrase diagnostique : son pelage est blanc jaunâtre, le plus ordinairement unicolore, ou parfois varié de fauve. Ses oreilles sont allongées, son front un peu bombé. Les poils sont pour la plupart serrés, recouvrant une bourre très peu abondante; formant entre les épaules une crinière dressée par leur allongement et leur rectitude. Sa longueur totale est de trois pieds huit pouces. Cet ours habite le Mont-Liban, au pied des pitons neigeux de *Gebel-Sanin* et de *Makmel;* il vit d'herbes, de pois chiches et de fruits pendant l'été, et descend pendant l'hiver dans les régions inférieures. Ses excréments, nommés par les Arabes *bar ed dubb*, jouissent d'une grande réputation dans toute l'Égypte et la Syrie pour guérir les maux d'yeux, et son fiel est recherché comme un médicament précieux. Les montagnards estiment beaucoup sa fourrure. Nul doute que ce ne soit l'ours de Syrie qu'aient en vue les Anciens quand ils parlent d'ours blancs montrés dans les fêtes si célèbres de Ptolomée Philadelphe. 7° Enfin, doit-on aussi distinguer de l'ours commun, le noir (*ursus niger*) (1), dont on ignore la patrie, et qui est remarquable par l'aplatissement de son front, qui est concave dans le sens transversal; son pelage fauve noir, et son museau fauve roux?

Le Bengale nourrit un ours qui paroît y être commun : sa docilité et sa grande intelligence l'ont entièrement soumis aux jongleurs indiens, qui le plient à une foule d'exercices dans lesquels il excelle, en surpassant en bonne volonté et en adresse les ours des Alpes, que les bateleurs promènent dans les villes d'Europe. C'est l'OURS AUX GRANDES LÈVRES (2) (*ursus labiatus*) (3), qui a été l'objet de discussions entre divers naturalistes. Un individu amené en Europe avoit eu les incisives arrachées, de sorte que ses mâchoires, lisses en devant, et ses lèvres extensibles lui donnoient une physionomie fort étrange. Shaw en fit un paresseux (*bradypus ursinus*), et Illiger créa pour cet anima le genre *prochilus;* puis Meyer le baptisa du nom de Blaireau-ours, *melursus;* et Fischer, de Moscou, l'appela *chrondorhynchus*. M. de Blainville rectifia le premier cette grave erreur, en rapportant parmi les ours le carnassier ballotté dans tant de genres; bien que le colonel Sykes ait penché en ces derniers temps à le classer dans une tribu à part.

De taille d'un huitième moindre que l'ours des Alpes, celui-ci a un museau épais, fort allongé, faisant une grande saillie sur une tête petite que relèvent des oreilles proportionnellement grandes; le nez a une large plaque cartilagineuse, très mobile; et comme la lèvre inférieure avance de beaucoup sur la supérieure, il en résulte un jeu de physionomie tout particulier. Jeune, les membres étant allongés et les poils courts, ses formes se trouvent être sveltes en quelque sorte; mais plus tard le corps s'épaissit, les poils s'allongent en forme de crinière touffue sur le cou, enveloppant la tête ou tombant presque à terre sur le train postérieur, de manière à le faire apparoître lourd et difforme. Le pelage est donc entièrement noir, la poitrine exceptée, où se dessine une large tache blanche en forme d'Y renversé; parfois, sous les yeux, existe une petite maculature albine. L'ours à grandes lèvres est l'*aswail* des Mahrattes. Le colonel Sykes n'a jamais rencontré plus de quatre dents incisives à la mâchoire supérieure, mais constamment six à l'inférieure. Il

(1) D'ηλιως, soleil et αρκτως, ours; Horsfield, Zool. journ., t. II, p. 221.

(2) Fr. Cuvier, Mamm., 45e liv. oct. 1824.

(3) Ibid., avril 1819.

(4) *Ursus Collaris*, Fr. Cuvier, Mamm., 42e liv.

(5) Ehremb. et Hemprich., *Symbolæ physicæ*, 1er déc, pl. 1.

(1) G. Cuvier, Ann. du Mus., t. VII, p. 332, pl. 18 et 19. *Ursus arctos*, var. *Niger*, L.

(2) Cet animal est le type du genre *mélours* ou ours-blaireau, de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.

(3) De Blainv., Soc. phil., 1817. *Bradypus ursinus*, Shaw, gen. Zool., t. I, part. 1, p. 47 : *prochilus*, Illiger, Prod. 109 : *Ursus Longirostris*, Reichemb., act. de Bonn., 1826, t. XIII, pl. 15, p. 335. *Paresseux, ours*, Journ. de physiq. 1792, pl. 1; Fr. Cuvier, Mammif. 39e et 46e livrais.

Ours aux grandes lèvres, Ursus labiatus, *De Blainv.*

Publié par Pourrat Frères

habite les cavernes et creuse la terre avec ses griffes : il aime les thermites ou fourmis blanches, les fruits du borassus à éventail, le miel et le riz. Il vit par couples, conduisant deux petits, qui gravissent sur le dos de leur mère lorsqu'ils sont en danger.

Au Thibet vit un OURS (*ursus Thibetanus* [1]) à pelage noir, ayant la lèvre inférieure, et une grande marque en croissant sur la poitrine, blanches; son profil est presque droit, et ses ongles sont foibles. M. Owen [2] en a distingué un individu long de trois pieds quatre pouces, dont le tube digestif mesuroit trente-trois pieds. Sa langue étoit large et longue, très papilleuse à sa surface. Cette espèce, figurée dans la *Tower menagerie*, p. 129, paroît habiter toutes les montagnes du Nord de l'Inde, puisque M. Wallich l'a trouvé dans le Népaul, et M. Duvaucel dans les montagnes du Sylhet.

Le Népaul auroit aussi un ours qui lui seroit propre, suivant le docteur Horsfield [3]. L'OURS ISABELLE (*ursus isabellinus*) [4] n'est toutefois connu que par une peau mutilée, recueillie dans les montagnes du Népaul, par M. Colebrooke. Le crâne avoit été enlevé, mais les dents incisives se trouvoient conservées aux deux mâchoires, et n'offroient rien qui ne se représentât chez les autres ours. Les dimensions de cette peau étoient de trois pieds dix pouces, sur une largeur, à l'abdomen, de deux pieds trois pouces. La fourrure du sommet de la tête, du cou, des épaules, est longue, épaisse et frisée, tandis qu'elle est courte et très serrée sur les flancs et sur le ventre; des poils rigides, assez semblables aux soies d'un sanglier, sont implantés sur les cuisses. Les griffes des membres antérieurs sont petites, obtuses et épaisses, fortement arrondies en-dessus et presque droites; celles des membres postérieurs n'en diffèrent que par une plus grande petitesse : à leur attache, elles sont couvertes de brosses roides et épaisses. La nuance générale du pelage est une couleur de tan ou brun rougeâtre très pâle, que dominent des reflets jaune-sale ou isabelle. Quelques touffes plus claires, passant même au blanchâtre, se trouvent mêlées aux boucles rudes du sommet de la tête; la queue n'a guère qu'un pouce de long. Cet ours ressemble donc à l'espèce d'Europe par sa structure, autant qu'il est possible d'en juger sur une pelleterie fort incomplète.

Les grandes îles de l'archipel des Indes orientales, telles que Sumatra et Bornéo, présentent deux espèces d'ours qui ne s'éloignent de celles de la Terre-Ferme d'Asie et d'Europe que par quelques particularités de détails, et surtout par la forme des ongles qui leur permet de grimper sur les troncs les plus lisses. Le docteur Horsfield leur consacre le nom générique d'*helarctos* [1]. Ces ours paroissent être organisés pour vivre sous l'équateur même, où ils se nourrissent plus spécialement de matières végétales, en s'approchant des villages où les attirent les cocotiers; pris, ils s'apprivoisent aisément, et dans les forêts leur longue langue gluante les favorise pour saisir le miel et les abeilles dont ils sont friands. Les hélarctos ont la tête globuleuse, dilatée, et renflée sur les côtés; le front large, la face arrondie et le museau court; les yeux sont petits, les oreilles à rebord dénudé sont abondamment vêtues de poils à leur base; leur langue est très extensible, mince, et la lèvre supérieure lâche, ample et très dilatable. Le corps a des formes épaisses, des poils courts, brillants; quatre mamelles, deux pectorales et deux ventrales; des pieds robustes, des doigts comprimés, armés d'ongles falciformes, grêles, fortement recourbés, coupés dans le sens oblique, et plus prononcés aux pieds de devant. La première espèce est l'OURS MALAIS (*helarctos malayanus* [2]). Sir Raffles s'exprime en ces termes : « Le *bruang* des » Malais mérite d'être regardé comme une espèce » distincte de l'ours commun et de celui du conti- » nent des Indes. La différence la plus remarquable » est dans son pelage, qui est beaucoup plus court, » plus brillant et plus fin; et, par cette particularité, » il ressembleroit à l'ours d'Amérique; il a aussi une » grande tache blanche en forme de cœur sur la poi- » trine. Le museau est de couleur ferrugineuse; il » est moins élevé, mais plus fort et mieux propor- » tionné que ne l'est l'ours commun.

» Etant pris jeune, il s'apprivoise fort bien. J'en » ai possédé un pendant deux ans, que l'on menoit » dans la chambre de la nourrice de mes enfants, et » lorsqu'on l'admettoit à ma table, ce qui arriva sou- » vent, il donnoit une preuve de son goût en refu- » sant de manger d'autres fruits que des mangues, » et en ne buvant d'autre vin que du champagne. » Une seule fois je le vis prendre de l'humeur, et ce » fut occasionné par l'absence du champagne. Son » naturel étoit caressant et enjoué, et jamais il n'a » été nécessaire de le punir ou de l'enchaîner. Cet » ours avoit l'habitude de manger dans le même plat » que le chat, le chien et un petit oiseau bleu de » montagne, ou lory de la Nouvelle-Hollande. Son » compagnon favori étoit le chien, dont il supportoit

(1) Fr. Cuvier, Mammif.; G. Cuvier, Oss., t. IV, p. 325

(2) Owen, Anat. of the *Thibet bear*, Proc. 1831, 76.

(3) *Trans. of the Linn. Soc. Lond.* t. XV, première partie, p. 332 : Bull. Férus., t. XVII, p. 443.

(4) Horsfield, *sordide fulvus, nitore isabellino, pilis colli dorsique elongatis, molliusculis, crispatis; ad latera rigidis, adpressis; unguibus brevibus, rectis, obtusis.*

(1) Zool. journal, t. II, p. 221 à 234.

(2) Ibid., p. 234. *Ursus malayanus*, sir Raffles, Trans. soc. Linn., t. XIII, p. 254; Horsf. Zool. research., Fr. Cuvier, 47e liv.

» gaiement, et rendoit de même, les agaceries et les » coups. En grandissant il devint très vigoureux; » et dans ses promenades dans le jardin, il saisis- » soit les plus grands bananiers, et, quoiqu'il pût à » peine les embrasser, il les déracinoit. »

La deuxième espèce est l'OURS DE BORNÉO (*helarctos euryspilus*) (1), à pelage d'un noir de jayet. Son museau et la région des yeux sont d'un brun jaunâtre, et la large tache qui forme sur la poitrine un ample plastron, tire sur le jaune orangé. Ce plastron caractéristique est irrégulièrement quadrangulaire, puis échancré en ses bords, et surtout supérieurement; des bandelettes d'un gris clair règnent sur les doigts à la naissance des ongles. Sa taille est de trois pieds neuf pouces, et sa circonférence de deux pieds cinq pouces, et ses dimensions sont par conséquent moindres que celle de l'ours malais. Un individu conservé vivant dans la ménagerie de la Tour de Londres, aimoit se tenir dans une position verticale en ne s'appuyant que sur les pieds de derrière. Les sens de l'odorat, de la vue, étoient très developpés, et rien de ce qui se passoit sous ses yeux, même au loin, ne lui échappoit. Il avoit la plus tendre affection pour le gardien qui prenoit soin de lui. Son appétit étoit vorace, et à bord du vaisseau qui le transporta en Europe, il vécut en bonne intelligence avec un singe et quelques autres jeunes animaux. Il a les habitudes de l'ours malais, et cependant M. Horsfield le croit inférieur en sagacité et en intelligence.

L'Amérique a aussi des ours qui lui sont propres. Le plus remarquable d'entre eux, vivant au milieu de glaces du pôle, aussi bien sur les côtes du Spitzberg, du Groënland, que sur celles où s'ouvrent les baies de Baffin, les détroits de Lancastre et de Behring, etc., est l'OURS BLANC ou maritime (*ursus maritimus*, L.), dont M. Gray a fait un *thalarctos*. Cet ours est donc confiné dans les mers polaires, et appartient tout aussi bien à l'Europe qu'à l'Amérique, et son histoire laisse peu à désirer dans l'ouvrage de Buffon.

La seconde espèce, de l'Amérique méridionale, est l'ours des Cordillières du Chili (*ursus ornatus*, F. Cuvier) (2), dont un jeune individu a vécu au Jardin des Plantes. Cet animal avoit trois pieds de longueur sur seize pouces de hauteur. Son pelage, lisse et noir, étoit relevé par le blanc neigeux du dessous du cou, de la poitrine jusqu'aux jambes de devant; de son museau gris-roux partoient deux traits fauves remontant sur le front et se divisant pour envelopper les yeux en deux demi-cercles imitant des lunettes, qui prêtoient à cet ours une physionomie caractéristique par leur enjolivement. Le seul ours connu de cette espèce avoit été acheté à Valparaiso par le commandant de la station françoise du Chili.

L'Amérique septentrionale a deux ours. La première espèce est l'OURS NOIR d'Amérique (*ursus Americanus*) (1), dont le front est très peu bombé, et le museau tout d'une venue ou presque droit. Ses oreilles sont assez grandes et distantes. Son pelage, assez doux au toucher, est d'un beau noir, composé de poils droits et allongés. Une tache fauve règne sur les côtés du museau, et chez quelques individus on remarque de semblables maculatures sous l'œil et sur la poitrine, maculatures qui deviennent blanches. L'*ours gulaire* de M. Geoffroy Saint-Hilaire est cette espèce marquée de taches blanches à la gorge et au thorax, et M. Catton a donné une figure dessinée d'après le vivant d'une variété à pelage entièrement jaunâtre et unicolore. Enfin les habitants de New-York en reconnoissent eux-mêmes deux variétés qu'ils distinguent par les noms d'*ours à longues* ou *courtes jambes*.

L'ours américain se tient dans les fourrées des forêts, où il vit de graines d'érables, des fruits de nyssa, des glands de chênes verts, d'œufs, de petits oiseaux et de quadrupèdes. On dit qu'il pêche avec adresse des harengs, et son goût pour le miel, les prunes, les groseilles, les tubercules de pommes de terre, est fort vif. En août et septembre, il se rend dans les champs de maïs qu'il ravage en mangeant les épis, renversant les chaumes sur lesquels il aime à se vautrer. Sa demeure la plus habituelle est le creux de quelque vieil arbre toujours vert. Il paroît habiter une vaste zone de l'Amérique septentrionale, s'étendre depuis le Canada jusqu'aux plaines du Missouri, et l'on suppose même qu'il existe au Kamtchatka, au Japon, aux îles Kouriles. Les Indiens *Chepewians* le nomment *sass*, et les *Creks*, *musquaw*. Toutefois, ces derniers en reconnoissent deux races, l'une noire, le *cuskecteh musquaw*, et l'autre cannelle, le *oosaw musquaw*. C'est encore, le jeune du moins, le *maconsh* des Algonquins.

M. Richardson décrit un ours du nord des Etats-Unis qui ne se rapporte point à l'espèce précédente, ni à l'ours féroce, et qu'il regarde comme une variété américaine de l'ours d'Europe (2), que mentionna pour la première fois Hearne (3). La plupart des traits qui se rapportent à son histoire ont été confondus avec les détails que l'on possède sur l'ours

(1) Horsfield, ibid., planche supplémentaire, no XI. *Ater, pectore plagâ amplâ, supernè profundè emarginatâ, pedibus fasciâ transversâ cinereâ.* Pl. 8 de notre atlas. *The Bornean bear*, Tower menag., p. 133, avec figure en bois.

(2) Mammif., liv. 50, juin 1825.

(1) Pallas, spicileg. 14 : Encycl., pl. 5, fig. 1 ; Cuvier, mém. du Muséum, belle figure par Miger; Screber, pl. 141 : *Black bear*, Tower menag., p. 115 ; Richardson, Faun. am. 14 ; Godman, Mast. 1, 194.

(2) *Ursus arctos? Americanus*, Richardson, p. 21.

(3) *Grizzly bear*, voyage; Pennant, vol. 1, p. 62.

L'Ours noir d'Amérique — Ursus americanus

gris, et cette dernière épithète donnée à deux animaux différents, n'a pas peu contribué à embrouiller les notions qui les concernent, et a rendu, dans l'état actuel des choses, impossible une bonne détermination spécifique. Tout porte à croire que cette prétendue variété, mieux connue, formera une espèce distincte et indélébile dans ses formes comme dans son organisation. Sa longueur totale est de cinq pieds huit pouces, sur une hauteur de deux pieds neuf pouces. Son pelage est partout d'un brun jaunâtre uniforme, à teinte plus claire, toutefois, sur le dos et sur le devant de la tête. Son crâne est bombé, ses cuisses longues et ses ongles pointus. Il est commun sur les rivages de la mer arctique qu'il abandonne au mois d'août. Il vit de phoques, de spermophiles, des racines sucrées des astragales et des hedysarum, des baies d'empetrum et de quelques petits gramens. Hearne a donné le nom de *Mont des ours gris* (1), à une montagne où cette espèce lui apparut fréquemment : Richardson la distingue de celle qui suit par le nom de *Barren-ground bear* ou d'ours des prairies.

Enfin le dernier, comme le plus célèbre des ours de l'Amérique du nord, est celui qui a reçu l'épithète de féroce des voyageurs Lewis et Clarck, lorsqu'ils explorèrent les immenses plaines du Missouri, et les monts rocheux (2) ; mais avant eux, Umfreville, dans son voyage à la baie d'Hudson (3), en parle sous le nom d'ours gris, *grizzle bear*, de même que Mackensie (4) qui l'appelle *grisly bear* (5) ; c'est le *meesheh musquaw* des Indiens Creks, et le *hohhost* des *Chopunnish*, et l'*ours blanc* des coureurs de bois canadiens.

L'ours féroce a jusqu'à dix pieds et plus de longueur, des poils très longs recouvrent le corps et les membres, et il ressemble assez à la variété norwégienne de l'ours commun, quant à l'aspect de ses traits. Son pelage paroît jaunâtre, parce que la pointe de chaque poil est de cette couleur, tandis que le reste de leur étendue est brun. Beaucoup de poils gris sont implantés sur la tête, et la teinte de ceux des flancs est moins foncée que sur le dos et sur le ventre. Ses oreilles sont beaucoup plus courtes et plus coniques que celles des ours noir et brun, et ses ongles sont surtout remarquablement comprimés et recourbés.

La force et la férocité de cet ours l'ont rendu redoutable aux chasseurs indiens qui ne l'attaquent qu'avec des précautions infinies, et l'on cite des traits d'une assurance audacieuse qui prouvent une vigueur inouïe, puisque des carcasses de buffalos, pesant plus de mille livres, ont été emportées, et des chasseurs enlevés par lui au milieu même de leurs compagnons terrifiés. Il se nourrit principalement de chairs, et plus rarement de végétaux. Il recherche cependant, lorsqu'il est pressé par la faim, les racines de quelques psoralées et sainfoins, les fruits de quelques éricées et de l'*hippophaë canadensis*, dont l'effet purgatif ne le dégoûte même pas. Cet ours gris habite les monts rocheux et les plaines immenses qui les bornent à l'orient jusque par soixante-un degrés de latitude boréale et peut-être plus au septentrion encore. Les jeunes et les femelles hybernent, tandis que les mâles adultes sont en quête de leur nourriture en toute saison. Les guerriers indiens portent les ongles de ses pieds en décorations comme une haute marque de valeur et de prouesse.

Des débris fossiles d'ours ont été rencontrés dans plusieurs cavernes de la Hongrie, de la Franconie et du Hartz. Ils appartiennent à deux espèces différentes des ours vivants connus, et nommées ours des cavernes (*ursus spœleus*, Blum.), et ours à front plat (*ursus arctoideus*, Blum.) ; le frontal du premier est très élevé au-dessus de la racine du nez, et marqué de deux bosses, tandis que cet os est assez semblable à celui de l'ours noir, avec moins d'élévation verticale chez le second. Le museau est aussi plus allongé. M. Bravard a décrit sous les noms d'*ursus etuerarium* et *issiodorensis*, deux espèces fossiles de l'Auvergne. Goldfuss (1) a fait connoître les restes d'un ours trouvés dans une caverne proche Muggendorf qu'il nomme *ursus priscus*, et Nesti (2) a rencontré dans les terrains d'alluvion de la Toscane les restes de l'ours qu'il appelle *ursus cultridens*, les mêmes que M. Cuvier a décrits comme appartenant à l'*ursus etruscus*. Enfin, MM. Croizet et Jobert mentionnent parmi les animaux détruits de l'Auvergne, les *ursus arvernensis*, *cultridens arvernensis* et *cultridens issiodorensis* des espèces qui font probablement double emploi avec celles de M. Bravard.

(1) *Grizzly-bear hill.*
(2) *Ursus ferox*, Lew. et Clark, Exp. ; Choris, Voy. pitt., pl. 5. *Ursus cinereus*, Desm., 253 ; *Ursus candescens*, Smith, Griff. an. Kingd. 2, 229 ; *Ursus horribilis*, Say, Long's exp., 2, 264.
(3) 1790, p. 168.
(4) 1801, p. 160.
(5) *Grizzly bear*, Godman, 1, 131 ; Fr. Cuvier, Mamm.

LE RATON D'HERNANDEZ.

Procyon Hernandezii (3).

Buffon a décrit le raton ou raccoon des Américains (*ursus lotor* de Linné) ; dans cet article il ne s'agira que d'une espèce nouvellement introduite

(1) Nov. act. nat. cur., t. X, pl. 20, p. 257.
(2) 1826, Pisa, in-8° ; Bull., t. XVI, p. 457.
(3) Isis, n° 5, p. 510, 1831. Le *tepe maxtlaton*,

dans nos livres d'histoire naturelle. Le *raton d'Hernandez* a le pelage grisâtre ou brunâtre, passant à la teinte obscure ou noirâtre, avec des taches blanches et les extrémités fauves. Son museau est brun, si l'on en excepte une bandelette blanche qui traverse obliquement la région oculaire; l'intérieur des oreilles de même que les soies sont blanc pur, et la queue brunâtre se trouve annelée de cercles noirs. Les parties nues des pattes, de même que le bout du nez, sont d'un incarnat teinté de noirâtre; les poils sont longs, rigides, fauves à leur origine, puis blanchâtres au milieu pour devenir noirs vers leur extrémité; ils sont allongés et blancs sur les fesses, très courts et presque ras sur les membres : la queue, qui se trouve être longue et terminée de noir, présente six anneaux, dont deux sont mal arrêtés. Les ongles robustes et fauves cornés, sont comprimés, et *subrétractyles* à ce que l'on croit. Les incisives ont leur face antérieure plane, à tranchant assez distinct, ayant deux ou trois sillons : les plus externes sont moins grandes que les moyennes, les inférieures ont sur leur face interne un sillon médian longitudinal. Les canines ont à leur base une sorte de prolongement anguleux; de plus on remarque un bouquet de poils à l'extrémité postérieure de l'avant-bras : les oreilles, de forme ovalaire, sont velues sur toutes leurs faces.

Cet animal vit au Mexique.

LES BASSARIS.

Bassaris (1).

Les bassaris se distinguent des autres mammifères de la famille des ours par leur système dentaire, qui présente $\frac{6}{6}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines et $\frac{6}{6}$ molaires ou 32 dents.

Leur tête est aiguë, un peu à la manière de celle des genettes, et se termine par un museau dénudé, à nez obtus et légèrement saillant. Les oreilles sont de médiocre dimension, bien que plus étroites et plus ovalaires que celles des genettes; on ignore la forme de la langue. Les yeux occupent l'espace intermédiaire entre le tour du nez et l'insertion du pavillon auriculaire, et leur ouverture n'est ni petite ni grande. Le corps est svelte, mince, couvert de poils très longs, et la queue, aussi très prolongée, est villeuse et de même forme que celle des genettes. Les mamelles n'ont point été examinées.

Fernand., Thes. p. 9. *Griseo sive fuscescente nigrescens, albido irroratus, maniculis ac podariis fuscus; facie tota alba, exclusa vitta infrà oculari obliqua nigra; auriculis intus et vibrissis albis; fauda fuscescente nigro annulata.* W.

(1) Lichsteinstein, Katfenfrer.; Isis, n° 5, 1831, p. 510.

Les pieds, appartenant, par leur organisation, à la forme nommée *digitigrade*, sont terminés par cinq doigts libres, et leur surface plantaire est velue, bien que l'éminence calleuse hypodactyle soit comme chez les chats complétement dénudée; les ongles sont falciformes, comprimés, élevés à leur base, recourbés, très acérés et rétractiles.

Les dents incisives du maxillaire supérieur sont très rapprochées, droites; les quatre intermédiaires sont égales, à tranchant acéré, régulièrement implantées, tandis que les deux plus externes sont beaucoup plus courtes, de forme conique. Les six inférieures sont rapprochées, droites, offrant les quatre moyennes d'entre elles régulières, et les latérales plus fortes et plus larges, à tranchant sinueux. Les canines aiguës, coniques, un peu courbées, sont aussi légèrement anguleuses à leur base. La première molaire de chaque côté, en haut comme en bas, est la plus petite et de forme trigone. Les deux suivantes sont tricuspides; les trois autres vraies molaires sont à couronne quadrispidée.

Les bassaris tiennent, par l'ensemble de leurs caractères, autant des *coatis* que des genettes. La seule espèce connue est le *bassaris astula* (1), ou le CACOMIXLE des Mexicains actuels, suivant le voyageur Keerl. Cet animal se rencontre principalement dans les environs de Mexico. Son pelage est fauve grisâtre, avec des poils noirs très longs, implantés sur la ligne dorsale de l'épine. Les joues et le ventre sont blancs; une tache de même couleur occupe le devant de l'œil de chaque côté, tandis qu'en arrière on observe une bordure noire. Les oreilles, peu velues, sont blanches en arrière, et la queue est régulièrement marquée de sept anneaux noirs et de six blancs; le bout de la queue est noir mat chez les jeunes comme chez les adultes.

Le bout du nez comme les parties nues des pattes sont couleur de chair; les ongles sont blancs. Les vieux individus ont, du museau au bout de la queue, vingt-cinq pouces; du nez à l'origine de celle-ci on compte treize pouces, douze pour la queue, trois pouces neuf lignes pour la tête, et un pouce deux lignes pour les oreilles. Les jeunes ne diffèrent point des adultes par leur coloration.

LES BENTURONGS,

OU LES ICTIDES.

Ictides (2).

Les ictides sont des animaux si voisins des ratons,

(1) Lichsteinstein, Mus. Berol., Isis, *loc. cit. Tepemaxtla*, Fernandez, Thes., p. 6, cap. XVI.

(2) Valenciennes, Ann. sc. nat., t. IV, p. 57 (1824); *Arctictis*. Temm. Monog.; Fisher, Syn., p. 157.

que MM. Diard et Duvaucel en envoyèrent un dessin en Europe, sous le nom de *ratons à queue prenante;* ce dessin fut publié par M. F. Cuvier, sous le nom de *benturong*, que l'animal porte dans l'Inde. Mais c'est à M. Valenciennes que l'on doit leur séparation générique, et il emprunta le nom d'*iktis* qu'Aristote donnoit à un petit quadrupède, qui pourroit bien être le putois. Les ictides sont des animaux plantigrades, ayant à chaque pied cinq doigts comprimés et fort aigus; l'oreille petite, le museau terminé par un mufle, l'œil muni d'une pupille allongée. Leur queue, longue et velue, s'enroule comme si elle étoit prenante. Leurs dents sont, quant au nombre, semblables à celles des civettes; mais, par leur épaisseur, elles se rapprochent de celles des ratons (molaires $\frac{6}{4}$, fausses molaires $\frac{4}{4}$.

Leurs mœurs sont peu connues. Les auteurs en admettent trois espèces qui pourroient bien en constituer une seule, dont le pelage varie suivant les âges et les sexes. Le BENTURONG (*ictides ater* an *benturong* (1)), à poils noirs glacés de cendré roux en-dessus, plus foncés sous le corps. La femelle a le front et le museau blancs (2), et le jeune (3) est en entier d'un riche fauve doré, à poils plus longs et plus soyeux, et de la taille d'un chat.

L'histoire qu'en a donnée sir Raffles, sous le nom de *viverra benturong*, est assez complète pour que nous la citions textuellement : « Le *benturong* doit » être placé entre les genettes et les ours; il a été » découvert à Malacca (4), par le major Farquhar, » et j'ai pu étudier, en 1819, un individu qu'il con- » servoit vivant. Le corps de cet animal a environ » deux pieds et demi de long, la queue à peu près » de même longueur, épaisse, prenante; sa hauteur » est de douze à quinze pouces. Il est entièrement » couvert, à l'exception des jambes et de la face, » d'une épaisse fourrure de poils noirs. Il est lent » et se tapit volontiers; le corps est long, pesant, » et bas sur jambes. La queue est touffue à son ori- » gine, diminuant graduellement de grosseur jus- » qu'à l'extrémité, où elle est contournée en dedans. » Le museau est court et pointu, tant soit peu re- » levé vers le nez, et est couvert de poils rudes, » bruns à l'extrémité, qui se raccourcissent à me- » sure qu'ils divergent, en formant un cercle radié » autour de la face, ce qui lui prête une physiono- » mie caractéristique. Les yeux sont grands, noirs » et avancés; les oreilles sont courtes, arrondies, » bordées de blanc, et terminées par des touffes de » poils noirs. Il y a six incisives courtes et arron- » dies à chaque mâchoire, deux canines qui sont lon- » gues et aiguës, et six molaires de chaque côté. Les » trois premières sont pointues dans la mâchoire » supérieure; et dans la mâchoire inférieure, les » deux premières sont pointues et la dernière est » plus petite et imparfaite. Les molaires sont éloi- » gnées des canines dans le haut, et rapprochées » dans le bas. Les pieds ont cinq doigts, armés de » fortes griffes: la plante des pieds est nue, et s'ap- » puie sur la terre dans toute sa longueur; ceux de » derrière sont plus longs que ceux de devant. Le » poil des jambes est court et d'une teinte brunâtre. » Lorsque l'animal est en repos, il se met en rond » en s'enveloppant le corps avec sa queue : celle-ci » lui sert à grimper aux arbres, car sa force est » extrême. L'individu que posséda M. Farquhar a » vécu plusieurs années. Il se nourrissoit également » de végétaux ou d'animaux; mais il recherchoit » de préférence les bananes, bien qu'il mangeât » aussi des têtes de volailles, des œufs, etc. Ses » mouvements sont lents et son naturel est timide : » il dort beaucoup dans le jour, et devient actif pen- » dant la nuit. »

(1) *Arctictis binturong*, Ibid., p. 157.

(2) *Ictides albifrons*, Valenc. *loc cit.*

(3) *Ictides aurea*, l'ictide doré, Fr. Cuvier, Mus. IX, pl. 4, p. 47.

(4) M. Reinwardt l'a trouvé à Java.

LES PANDAS.

Ailurus.

M. F. Cuvier a décrit, dans la cinquantième livraison de son Histoire des Mammifères, un genre nouveau qu'il nomme *Panda*, et dont la découverte est due à M. Duvaucel; on n'en connoît qu'une seule espèce qui vit dans l'Inde, et sur laquelle M. Hardwicke a publié un excellent Mémoire qu'il avoit lu, dès le 6 novembre 1821, à la Société linnéenne de Londres, et dont l'insertion fut différée jusqu'au commencement de 1826, époque où ce travail parut dans le tome XV (1re partie, p. 161) des Transactions de cette Société. M. F. Cuvier place ce nouveau genre entre la famille des civettes et celle des ours. Il se rapproche des premiers par ses ongles rétractiles, et de ces derniers par sa marche plantigrade. Par le système dentaire, il est très voisin des ratons; et c'est aussi à côté des genres *nasua* et *procyon* que M. Hardwicke le classe, et dont il ne diffère essentiellement que parce que ceux-ci ont la tête plus allongée, le museau beaucoup plus effilé, que termine un nez mobile, en même temps qu'on observe quelques différences dans le nombre des molaires et dans leurs formes. L'individu soumis à l'étude de M. F. Cuvier étoit tellement mutilé, qu'il n'a pu bien décrire les dents; nous y suppléerons par le travail du naturaliste anglois.

Les caractères de ce nouveau genre sont d'avoir

six *incisives* à chaque mâchoire, à peu près d'égale dimension; les deux externes d'en haut un peu plus élevées que les quatre du milieu, et renflées à leur base : les plus externes d'en bas sont épaisses, élargies au sommet, obliquement tronquées à leur partie externe; les deux du milieu un peu plus courtes. Les *canines* sont fortes; les supérieures sont droites, coniques; les inférieures sont recourbées, déjetées en dehors, marquées sur leur face externe de deux rainures longitudinales. Les *molaires* sont au nombre de cinq de chaque côté, et augmentent de grosseur à mesure qu'elles deviennent plus postérieures : la *première* du maxillaire supérieur est séparée de la canine par un espace vide; elle est de forme tricuspide, la portion centrale étant élevée et conique, et s'évasant en deux éminences aux bords antérieur et postérieur : la *seconde* est épaisse, ayant trois dents latérales, celle du milieu étant la plus grande : la *troisième* est multicuspidée, les éminences externes droites, d'égale hauteur; les deux internes coniques en devant, élargies à leur base; la postérieure plus petite; toutes obliquement tronquées à leurs sommets, qui sont garnis d'un rebord : la *quatrième* plus grande, multicuspidée à deux dents externes, est élargie et trifide à sa partie antérieure, à éminences intermédiaires plus grandes et au nombre de deux, et toutes entourées d'un rebord saillant; les trois tubercules intérieurs courts, simples, aigus, annexés au dedans du rebord : la *cinquième*, un peu plus étroite, est aussi multicuspidée; elle ressemble à la quatrième. Les *molaires de la partie inférieure* sont plus étroites, et diffèrent des supérieures par quelques modifications; la *troisième* surtout a sa dent intérieure obliquement tronquée, l'éminence intermédiaire très grande, isolée par un sillon profond et régulièrement conique à sa base; la postérieure est large, courte, tronquée, et le tubercule intérieur est très petit. Les éminences des *quatrième* et *cinquième molaires* sont inégales, quelques unes sont arrondies, d'autres sont aiguës.

Les caractères extérieurs du genre *panda* sont d'avoir la tête arrondie, grosse; la face obtuse, les joues élargies, le front aplati et large, la langue papilleuse; le museau conique, large et camus, le nez obtus, les narines terminales, les oreilles courtes, distantes, un peu aiguës, très poilues; les yeux en avant, proche des narines; les poils des moustaches peu fournis; le corps épais; les pieds pentadactyles, à plante revêtue d'une bourre très dense et très moelleuse : les ongles très aigus, comprimés et arqués; la queue forte, épaisse et touffue.

LE PANDA ÉCLATANT.

Ailurus fulgens (1).

Cette espèce représente en Asie les ratons qui sont propres à l'Amérique. C'est un animal dont la longueur totale est de trois pieds deux pouces, la queue à elle seule a treize pouces et demi : ses formes sont ramassées et massives, son cou est court; son pelage se compose de poils longs, très doux, et lanugineux à la base; la queue est très épaisse à sa naissance, cylindrique, et atténuée vers sa pointe; elle est revêtue de poils très longs et peu serrés : mais ce qui rend surtout cet animal remarquable ce sont les couleurs tranchées de sa fourrure; des poils fauves garnissent le front; le derrière de la tête, le dessus du cou et du dos, les parties extérieures de la base des membres sont d'un beau fauve brun, s'éclaircissant sur le dos pour prendre une teinte dorée brillante; une bande brune naît derrière les yeux et va s'unir à celle du côté opposé sur le cou; la face, le museau et les oreilles sont d'un blanc pur; l'abdomen et les extrémités sont d'un noir profond; la queue est annelée de cercles alternativement jaunes ou brun-fauve, et noire à son extrémité : le feutre recouvrant la plante des pieds est de couleur grise ou brunâtre.

Le *panda* fréquente le bord des rivières et des torrents qui descendent des montagnes. Il se plaît dans les arbres et se nourrit d'oiseaux et de petits quadrupèdes; son cri sert fréquemment à le faire découvrir, et ressemble au mot *wha* souvent répété : aussi le nomme-t-on *wha* dans certains cantons et *chitwa* dans d'autres. C'est de là sans doute que provient le mot *panda* introduit dans notre langue et corrompu. Cet animal n'a jusqu'à présent été trouvé que dans la chaîne des montagnes de l'Himalaya, entre le Népaul et les montagnes neigeuses.

Le genre *ailurus* fournit encore un exemple des nombreux écarts auxquels se livre la nature relativement à nos méthodes. Par ses mœurs, par ses formes, par son organisation, il se trouve en effet placé sur la limite des genres *raton*, *civette*, et *ours*, qu'il réunit par un passage insensible.

LES ARCTONYX.

Arctonyx (2).

L'animal qui porte ce nom est encore peu connu : il tient des ours une allure plantigrade, et cinq

(1) Fr. Cuvier, *Mammifères*, 50e livrais.; Hardwicke, *Trans.*, t. XV, pl. 11.

(2) Fr. Cuv., Mamm., Liv. 51; Atlas, pl. 10, fig. 2.

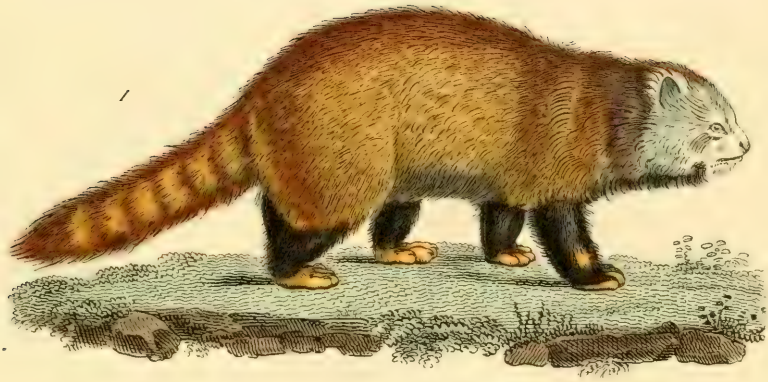

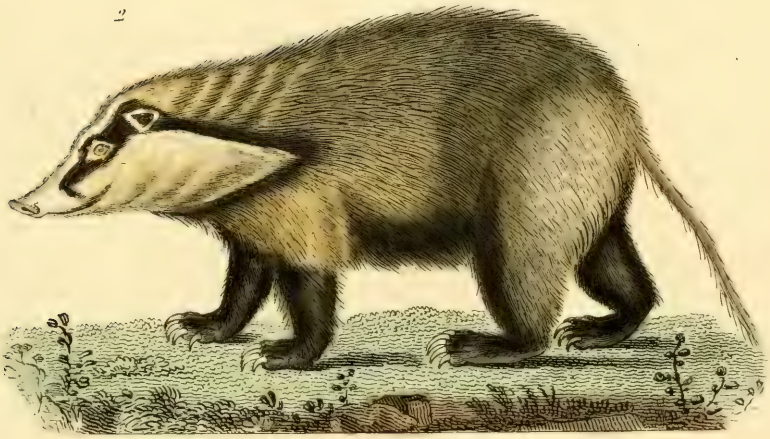

1 *Le Panda*, Ailurus Fulgens, *F. Cuvier*.
2 *Blaireau*, Arctonyx Collaris, *F. Cuvier*.

Kincajou pictor Cercoleptes potos.

; fouisseurs à chaque pied ; mais son museau rminé par une sorte de groin assez semblable ıi des cochons. Il a six incisives à chaque maxil- toutes égales et grêles, et deux canines. On e la forme et le nombre des molaires. Les yeux petits, les oreilles courtes, sa queue est nue ; orte que cet arctonyx semble être le lien de ition entre les ours et les sangliers. C'est de pour, dans l'Inde, que M. Duvaucel a envoyé TONYX BALI-SAUR (1) (*arctonyx collaris*) à pe- blanc-jaunâtre, paroissant ondé de noir, parce la pointe de chaque poil est de cette couleur. Le n est rosé, et relevé par une bandelette brune remonte de chaque côté sur les yeux, et va jus- ıux oreilles en suivant les jugulaires et encadrant large tache blanche de la gorge. Les membres t brunâtres; des poils rares recouvrent à peine le ıtre et le dedans des membres.

LES KINKAJOUS
OU LES POTTO.

Cercoleptes (2).

Le seul animal connu de ce genre ne se lie à au- ıne famille, tant il y a d'anomalie dans ses carac- ères. Par sa marche plantigrade c'est près des ours u'il doit être classé ; par sa longue queue enroulée t prenante, il a des rapports avec les singes sapajous, ıar sa tête arrondie et ses oreilles, il tient de quel- ques makis. Le potto a son pelage laineux d'un gris aunâtre : son naturel est doux, bien qu'il se nour- risse indifféremment de fruits, de miel, de lait et de sang. La figure que Buffon a fait graver (3) est mauvaise ; celle que nous en donnons (4) a été peinte sur nature par madame Lesson, née Clémence Du- mont de Sainte-Croix. C'est le *potos caudivolvu- lus* (5) des méthodistes. M. Martin en distingue le POTTO A COURTES OREILLES (*cercoleptes brachyotus*), à pelage jaune grisâtre ondé de brun et à petites oreilles.

LES BLAIREAUX.

Meles (6).

Le blaireau d'Europe (7) a été décrit par Buffon. Cet article sera consacré à une espèce fort voisine, regardée comme une simple variété par Buffon et par quelques autres auteurs, et décrite comme distincte par d'autres. C'est le BLAIREAU DU NORD (*meles hudsonius* ou *labradoria*) (1) que les Indiens creks appellent *mistonusk*, et les Paounis *chocartoosh*. C'est à tort que Buffon donne le nom de *carcajou* à cet animal, c'est la *wolvérenne* qui le porte dans le langage des chasseurs canadiens. Ce blaireau fré- quente les plaines sablonneuses de la région des monts rocheux, au nord de la rivière de la Paix, par 58 degrés de latitude boréale ; il est excessivement commun dans les plaines qu'arrose le Missouri, sur les rives de la *Saskatchewan* et de la *rivière Rouge*. C'est un animal timide, engourdi pendant les mois d'hiver de novembre à avril, et beaucoup plus car- nassier que celui d'Europe. Une femelle, tuée par Richardson, avoit dans son estomac une marmotte entière. Le blaireau du Labrador a donc le pelage plus clair que celui de l'Europe, beaucoup plus court ; et enfin il présente quelques autres légères différences, dans le nombre des dents surtout.

Le BLAIREAU INDIEN (*meles indica*) (2) est noir en dessus, blanc en dessous ; il a de longueur deux pieds quatre pouces sur quatre pouces de hauteur, le nez et la face au-dessus des yeux, noirs. Les In- diens le nomment *bajou*, et il habite l'Inde, entre *Chuna-ghur* et *Delhi ;* cet animal n'appartient pas probablement au genre blaireau, et semble être plu- tôt un paradoxure ou une genette.

LES RATELS.

Mellivora (3).

Sont des gloutons par les caractères généraux, bien qu'ils retiennent quelques particularités des hyènes, des putois et des martes ; ils sont, après les chats, les plus carnassiers des animaux, sans être dangereux. Leur museau court se termine par un mufle, et ne permet pas de penser que le sens de l'odorat soit très perfectionné. Leurs oreilles, très petites, donnent à l'audition peu de finesse ; leur langue est papilleuse comme celle des chats ; leur pelage est grossier et dur. Leurs pieds trapus ont cinq doigts garnis d'ongles très robustes, avec les- quels l'animal peut se creuser les terriers qu'il ha- bite. La queue est brève, le corps épais ; le pelage, gris en dessus, présente sur les côtés deux bandes blanches longitudinales, qui s'étendent des oreilles

(1) *Bali-saor* signifie en indien *Cochon de sables.*
(2) Illiger.
(3) Supplém., t. III, pl. 50.
(4) Atlas, pl. 13.
(5) Geoffroy : *Viverra Caudivolvula.* Gm. *Cescoleptes megalotus*, Martin, proc. VI, 83.
(6) Brisson.
(7) *Meles vulgaris*, Cuv. ; *Ursus Meles*, L.

(1) Richardson, Fauna, 37, pl. 2.
(2) Hardwice, Linn. Trans., t. IX, p. 115, pl. 9 ; *Ursus indicus*, Shaw, gen. Zool., t. I, p. 470.
(3) Storr ; Fr. Cuvier, dict. sc. nat., t. LIX, p. 446.

jusqu'à la queue. Sa taille est d'environ trois pieds quatre pouces.

Célèbre dans toutes les relations des voyageurs à l'extrémité australe de l'Afrique, le RATEL (*mellivora capensis*) [1] a été décrit par Sparmann; par Lacaille, qui le nomme *blaireau puant*, et est connu des Hollandois sous le nom de *chercheur de miel* (*honig freter*). On rapporte qu'averti par un oiseau nommé, à cause de cette particularité de mœurs, *coucou indicateur*, de l'existence des ruches d'abeilles sauvages, il s'arrange de manière à butiner le miel qui s'y trouve en laissant des parcelles pour son complice ailé, à titre de récompense. Le ratel, toutefois, est encore très mal connu, et n'existe pas dans la plupart des musées européens.

LES GLOUTONS.

Gulo [2].

Trois gloutons ont été décrits par Buffon, le *glouton* proprement dit, le *grison* et le *tayra* ou *galera;* mais, certes, leurs descriptions laissent beaucoup à désirer, et renferment de nombreuses erreurs. La *petite fouine de la Guyane* [3], entre autres, paroît reposer sur le mélange des caractères du *grison* (*gulo vittatus*) avec ceux tirés d'une peau de coati, déformée par l'empaillage. La *grande marte de la Guyane*, du même auteur, fait double emploi avec le *tayra* (*gulo barbatus*). La *volverenne* (*gulo luscus*), pour quelques auteurs, n'est qu'une variété du *glouton du nord* ou *rossomak* des Russes. Le *tayra* est encore la *viverra poliocephala* du docteur Traill; et ce nom de *tayra* est contracté des mots *hyrara* ou *trara*, par lesquels les Brasiliens le désignent, bien qu'ils se servent quelquefois du nom de *jupium*, qu'il porte chez les Botocudos. Enfin le *grison* (*gula vittatus*) [4] est le type du genre *galictis* [5] de M. Bell.

LES HÉLICTIS.

Helictis [6].

Ce sont des animaux voisins des gloutons et des martes par leur appareil buccal, et des *mydaüs* par leur coloration. La formule dentaire est celle-ci : incisives $\frac{6}{6}$, canines $\frac{1-1}{1-1}$, et molaires $\frac{5-5}{6-6}$, total 38. Dans le nombre des molaires il y en a $\frac{3-3}{4-4}$ fausses, coniques, comprimées. Les canines du maxillaire supérieur sont trilobées, et marquées d'une arête interne ayant deux éminences coniques à son sommet : les tuberculeuses $\frac{1-1}{1-1}$ d'en haut sont transverses, celles d'en bas petites. La tête est allongée, les pieds sont courts, à plante à peu près dénudée jusqu'au talon, et sont terminés par cinq doigts armés d'ongles robustes; ceux de devant comprimés. La queue est cylindrique, et de longueur moyenne. L'espèce type est l'HÉLICTIS MUSQUÉ (*helictis moschata*) [1], remarquable par le blanc argentin de la partie supérieure du corps, dû à ce que les poils sont colorés en gris à leur base, puis d'un blanc satiné à leur pointe. Cette même teinte neigeuse règne sur les flancs et à l'origine de la queue, tandis que la tête, les membres antérieurs, sont d'un fauve cendré. L'intervalle des yeux est rempli par une tache blanche, et cette couleur apparoît de nouveau entre les oreilles, à la nuque, à la lèvre supérieure, au menton, à la gorge, en dedans des cuisses. L'hélictis musqué a vingt trois pouces et demi de longueur, en y comprenant la queue pour huit pouces : il habite la Chine, et répand une forte odeur de musc. On ignore quelles sont ses mœurs.

M. Gray regarde comme un hélictis le GLOUTON ORIENTAL (*gulo orientalis*) [2], que le docteur Horsfield a rencontré dans l'île de Java, où il est nommé *nyentek*. Son corps est allongé (vingt-huit pouces), terminé par une queue peu longue (six pouces), à pelage fauve-brunâtre, excepté l'occiput et une ligne longitudinale sur le dos; les joues, la gorge et le devant du cou qui sont blancs. C'est un animal qui vit solitaire dans les districts les plus reculés des provinces orientales de la grande île de Java.

LES PAGUMA.

Paguma [3].

Se rapprochent des viverres par leurs dents, des ictides par leur coloration, et des civettes par l'odeur qu'ils répandent. Leur formule dentaire est celle-ci : incisives $\frac{6}{6}$, égales; canines $\frac{1-1}{1-1}$, molaires $\frac{6-6}{6-6}$. En haut, trois petites sont comprimées, fausses, la carnivore courtement trilobée, ayant une arête interne bituberculeuse au centre, anguleuse en dedans. En bas, il y a quatre fausses molaires, dont la carnivore

(1) *Gulo capensis*, Desm.; *Viverra mellivora*, Blumenb.; *Taxus mellivorus*, Thienem; *Viverra capensis*, Screber, pl. 125.

(2) Storrs, *Grisonia*, Gray.

(3) C'est la *Mustela lanata* de Schinz et le *Gulo lanatus* de Fisher.

(4) Desm., Mamm.

(5) Proceed. 1833, p. 140.

(6) Gray, Proceed., t. I, p. 94 (1831).

(1) Gray, Proceed., *loc. cit.*

(2) Horsfield, Zool. Research. avec figure. *Mydaus macrurus*, Griff., t. V, p 336.

(3) Gray, Proceed., 1831, p. 95.

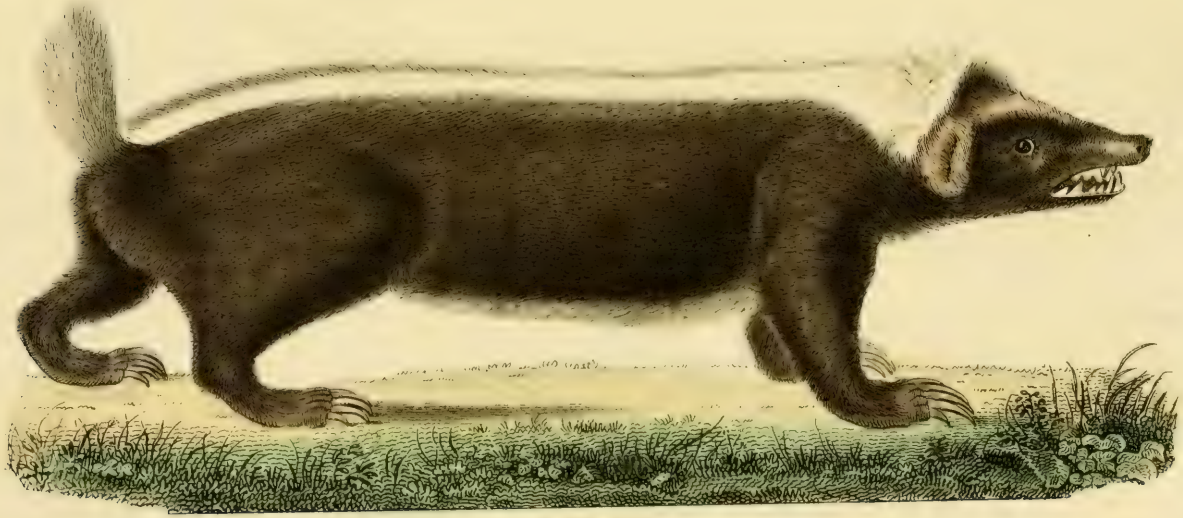

Le Télagon Mydaus meliceps.
d'après Horsfield

est à un seul tubercule. Les pieds de derrière sont plantigrades, c'est-à-dire que la plante des pieds est dénudée jusqu'au talon. La queue amincie est assez longue. La seule espèce de ce petit genre encore mal connu, est le *paguma larvata* (1), à pelage gris, ayant un bandeau blanc sur le front, puis une bandelette de même couleur, s'étendant longitudinalement sur le museau du nez à la région frontale. Le bout de la queue est noir. Le paguma a été rapporté de Chine par M. Reeves.

Peut-être est-ce à ce genre qu'on devra joindre le GLOUTON FERRUGINEUX (*gluo ferrugineus*) (2), dont la patrie est inconnue. Ses formes corporelles sont allongées, grêles, vermiformes comme celles des martes, tandis que les membres sont robustes. Son pelage est long, rude, mélangé de fauve et de marron que relève la teinte noire de la queue. Les pieds sont fauves, et la tête élargie paroît fortement déprimée. Cet animal, imparfaitement déterminé, est long de quatre pieds, dans lesquels la queue entre pour les deux tiers.

LES MYDAUS.

Mydaus (3).

Les mydaüs, par la forme de leurs dents, la division des pieds, et les couleurs du pelage, sont de vraies mouffettes; mais ce qui les distingue sont un museau tronqué imitant un groin, une queue courte et tronçonnée. La seule espèce connue est le *télagu* des Malais, suivant sir Raffles; nom travesti par erreur typographique en *Pélagon* par M. F. Cuvier. Les habitants de Sumatra, au dire de Marsden, écrivent *téleggo;* les Javanais, dans le district de Scheribon, prononcent *teledu;* et enfin les montagnards de Scheribon, jusqu'à Bantam, l'appellent *senggung*. Le MYDAUS A TÊTE DE BLAIREAU, *mydaus meliceps* (4), avoit été décrit par M. Desmarest, d'après un individu découvert par Leschenault de La Tour, sous le nom de *mouffette de Java* (5), nom adopté par sir Raffles (6). Voici ce qu'en dit ce dernier auteur :

« Cet animal est très voisin de la *mouffette d'Amérique,* mais il en diffère par sa queue très courte, » qui n'excède pas un pouce de longueur, puis en ce » qu'il y a une ligne blanche le long du dos qui cou- » vre le sommet de la tête, et devient plus étroite » en descendant vers la queue qui est blanche aussi. » Le reste du corps est d'une couleur brune foncée. » Le museau est long et pointu. La direction des » poils sur le devant du corps est particulière; ils » sont dirigés vers le bas dessous la gorge; et en haut » et en avant sur le dos, la tête et le cou. Les cinq » orteils des pieds de devant sont garnis de longues » griffes propres à creuser. Il a six incisives, deux » canines et cinq molaires à chaque mâchoire, dont » les cinq premières ne sont pas tuberculées.

» Lorsqu'il est irrité ou en danger, il s'échappe » du rectum un fluide de la plus insupportable puan- » teur. »

Le mydaüs habite les îles de Java et de Sumatra, et a un pied deux pouces de longueur.

LES MOUFFETTES.

Mephitis, CUVIER.

Le conépate ou mouffette d'Amérique, le chinche et la mouffette du Chili sont les trois seules espèces que Buffon paroît avoir connues de cette petite tribu de carnassiers digitigrades, car son coase paroît être une espèce fictive établie sur une peau de coati défigurée.

Les mouffettes sont très mal déterminées; et bien que nos catalogues aient été enrichis de quelques espèces dans ces dernières années, il est fort difficile de préciser chacune d'elles, et d'en tracer des descriptions satisfaisantes. Ce sont des animaux qui sécrètent par des glandes anales une odeur tellement fétide, qu'on leur a donné les noms de *bêtes puantes, d'enfants du diable,* etc., et que l'on n'a jusqu'à présent rencontrés qu'en Amérique. 1° Le MAPURITO (1) de la Nouvelle-Grenade a, suivant Mutis et de Humboldt, un pelage touffu noir foncé, marqué sur le dos d'une raie blanche; la queue noire terminée d'un flocon blanc. Ses oreilles sont peu apparentes. Il se creuse des terriers, et se nourrit de vers et de larves d'insectes. 2° La MOUFFETTE DU CHILI (2), rapportée par le célèbre voyageur Dombey, ne paroît être à M. G. Cuvier qu'une variété du chinche répandue à la Plata, au Mexique, au Brésil, à la Louisiane, et même dans le nord des Etats-Unis. Il est de fait que chez ces animaux les nuances blanches paroissent éprouver dans leur arrangement de grands change-

(1) Gray, Proceed.; *Paradoxurus larvatus*, Gray, Proceed., 1832, 63; *Viverra larvata*, Gray, spicil. Zool., p. 9; *Gulo larvatus*, Hamilt.-Smith, Griff., t. II, p. 281, avec figure. *Gulo larvatus*, Temm.

(2) Hamilton-Smith in Griff., V, 338, ou *Gulo castaneus* du même, avec figure.

(3) Fr. Cuvier, Mammif., t. I; Horsfield, Zool. Research.

(4) Fr. Cuvier, Mammif.; Horsfield, *loc. cit.*

(5) *Mephitis Javanensis*, p. 187.

(6) Cat., Linn. Trans., t. XIII, p. 251 (Atlas pl. 12). *Mephitis meliceps* Griff., Reg. an., V, 359-2.

(1) *Viverra mapurito*, Gm.

(2) *Mephitis chiliensis*, Geoff.

ments. 3° L'ATOK ou le ZORRA DE QUITO [1], dont le corps noir est marqué de deux bandelettes blanches longitudinales. Ses oreilles sont petites, noires et poilues; sa queue, très touffue, d'un tiers moins longue que le corps, est noire et blanche. 4° La MOUFFETTE INTERROMPUE [2] habite la Louisiane. Son pelage présente deux raies courtes dirigées parallèlement sur les côtés de la tête, quatre longitudinales sur le dos coupées par quatre transversales, toutes d'un blanc pur sur un fond brun. 5° La MOUFFETTE DE LA CALIFORNIE [3] paroît être bien distincte des autres espèces, principalement par la forme de son nez, dont le mufle est très saillant. Ses proportions sont trapues; son pelage, très épais, composé de poils allongés, sétacés et rigides, est noir, relevé par une simple bandelette blanche qui part des sourcils pour se développer le long de la ligne médiane du dos en s'élargissant, et gagnant la queue qu'elle parcourt dans toute son étendue. Un caractère assez remarquable de cette espèce est la dénudation complète de la plante des pieds. Sa longueur totale est de seize pouces, tandis que la queue n'a que neuf pouces et demi, le pinceau de poils qui la termine compris.

Richardson, dans sa Faune du nord de l'Amérique, ouvrage plein de documents intéressants et de figures gracieuses, décrit une variété de la MOUFFETTE AMÉRICAINE ou *chinche* [4], connue des Indiens Creks sous le nom de *sicawk*, et qui s'étend jusque par les cinquante-six ou cinquante-sept degrés de latitude nord. Cet animal se tient dans les rochers et les bois, bien qu'il soit plus ordinaire de le rencontrer dans les bouquets d'arbres des plaines sablonneuses de Saskatchewan. Il vit de souris, et dans l'été on l'a vu pêcher des grenouilles. Le fluide qui chez lui répand tant de puanteur est jaune, placé à la naissance de la queue dans une petite poche, d'où il s'échappe lorsque l'animal veut se dérober à la poursuite de ses ennemis; ce fluide est tellement persistant, que les peaux séchées de cette mouffette en restent imprégnées pendant un long espace de temps. Sagard Théodat, dans son Histoire du Canada [5], en parlant du *fiskatta* ou *chinche* de Buffon, dit : « Les enfants du diable, que les Hurons » appellent *scangaresse*, et le commun des Montagnais, *babougi manitou* ou *ouinesque*, est une » bête, fort puante, de la grandeur d'un chat; mais » elle a la tête un peu moins aiguë et la peau couverte d'un gros poil rude et enfumé, et sa grosse » queue retroussée de même, et se cache en hiver » sous la neige et ne sort point qu'au commencement » de la lune du mois de mars, laquelle les Montagnais nomment *ouiniscou pismi*, qui signifie la » lune de la *ouinesque*. Cet animal, outre qu'il est » de fort mauvaise odeur, est très malicieux et d'un » laid regard. »

(1) *Mephitis quitensis*, Humb.
(2) *Mephitis interrupta*, Rafinesq.
(3) *Mephitis nasuta*, Bennett, Proceed., 1833, p. 39.
(4) *Mephitis Americana*, var. *Hudsonica*, Fauna, p. 55.
(5) Page 748.

LES MÉLOGALES.

Melogale [1].

Les mélogales ont trente-huit dents comme les mouffettes, c'est-à-dire incisives $\frac{5}{6}$, canines $\frac{1}{1}$, fausses molaires $\frac{3}{4}$, carnassières $\frac{1}{1}$ et tuberculeuses $\frac{1}{1}$. Leurs membres sont assez courts, mais assez épais et robustes parce que le corps est allongé; tous sont terminés par cinq doigts. Leur paume est en partie dénudée, ce qui dénote des habitudes semi-plantigrades, et comme les ongles de devant sont longs, arqués et très forts, on doit en conclure qu'ils servent à fouir comme ceux des mouffettes et des mydaüs. Le museau est terminé par un mufle qui dénote une grande perfection dans l'odorat. La nature du pelage est de deux sortes, des poils laineux cachés par d'abondants poils soyeux, en général rudes et grossiers. La queue longue et touffue. Leur tête est conique, prolongée, ayant un museau fin non terminé en groin; l'espèce type est la MÉLOGALE MASQUÉE, *melogale personata* [2], à pelage sur le corps brun lavé de roux clair, mais relevé entre les yeux par une grande plaque blanche, irrégulièrement triangulaire et encadrée de brunâtre. Les lèvres, les joues, l'oreille et le pourtour des yeux sont d'un blanc pur, ainsi que la gorge et le dessous de la tête. Une bandelette blanche part de la nuque jusqu'à la partie postérieure du dos. Les membres sont d'un gris roussâtre. De longs poils flottants recouvrent la queue. Ils sont en dessus de la teinte de ceux du dos et blancs en dessous. Le mufle et les oreilles paroissent couleur de chair, et les moustaches sont brun roux. La longueur du corps est de treize pouces, et celle de la queue doit dépasser huit pouces. La mélogale vit au Pégou, dans les environs de Rangoun, où M. Bélanger s'en est procuré un individu vivant qu'on lui a dit provenir des bois : son humeur paroît être irritable, et l'animal hérisse son poil à la moindre contrariété. Sa nourriture principale en captivité consiste en riz, de sorte que la mélogale sauvage peut indifféremment rechercher les matières animales ou végétales. M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire nomme MÉLOGALE

(1) Isid. Geoff. St-Hil., Zool. voy. de Bélanger, pl. 5, p. 129.
(2) *Ibid.* (Atlas pl. 17.)

Vélogale masqué. Caractère des pattes et des dents

Publié par Pourrat F. a Paris

BRUNE [1], l'animal de Java que M. Horsfield a décrit sous le nom de glouton oriental (*voyez page* 285). Ce seroit donc une deuxième espèce de ce genre. Il est de fait que ce *gulo orientalis* ressemble singulièrement à l'espèce type, dont il se distingue par son pelage qui est généralement brun, excepté quelques parties blanches, telles que l'extrémité de la queue, le dessus de la tête, une ligne médiane sur le dos, les joues, les sourcils, les parties inférieures de la gorge, du thorax et le ventre. Les ongles sont blanchâtres et les poils sont de deux sortes, les uns soyeux, longs, rudes au toucher et brillants, les autres laineux et duveteux. Sa taille est de treize pouces, la tête ayant trois pouces neuf lignes, et la queue six.

LES MARTES.

Mustela, L.

Buffon a décrit les martes putois, furet, pérouasca, belette, hermine, zorille commune, fouine, zibeline, vison et pekan. Les écrivains modernes ajoutent à ce genre quelques autres espèces : 1° le PUTOIS DE SIBÉRIE (*mustela Siberica*) [2], le *chorok* des Russes, le *nonno* des Tongouses, le *kulon* des Tatars, se rapproche du putois de Pologne ou pérouasca, bien que son pelage soit d'un fauve uniforme et clair, marqué de brun sur le nez et autour des yeux, tandis que le bout du museau et le dessous de la mâchoire inférieure sont blancs. On le rencontre l'été dans les profondes forêts des montagnes de la Sibérie. 2° Le FURET DE JAVA (*mustela nudipes*) [3], à pelage fauve doré brillant, excepté la tête et l'extrémité de la queue qui sont blancs. La plante des pieds est complétement dénudée, ce qui annonce une allure en partie plantigrade. Il habite la grande île de Java. 3° La BELETTE D'AFRIQUE (*mustela Africana*) [4], brune roussâtre sur le corps qui est blanc jaunâtre en dessous, marquée sur le ventre par une bande longitudinale rousse. On ignore de quel point de l'Afrique elle provient. 4° La BELETTE RAYÉE DE MADAGASCAR (*putorius striatus*, Cuv.), qui est de la taille de la belette d'Europe ; mais marquée de cinq raies longitudinales blanchâtres sur un fond brun roussâtre, et le dessous du corps et presque toute la queue blanchâtres. 5° Le MINK (*mustela lutreola*) [5] aussi nommé *noerz* ou *norck* ou *putois des rivières*, a été confondu par Buffon avec le *vison*. Ce minque a les doigts des pieds légèrement palmés, un pelage brun roussâtre ; le tour des lèvres et le dessous du maxillaire inférieur blancs. Par la forme de ses dents et la disposition arrondie de sa queue, le mink appartient aux putois, mais il tient des loutres par la longueur et la finesse de sa fourrure. Il fréquente le bord des eaux, dans le nord comme dans l'est de l'Europe, depuis la mer Glaciale jusqu'à la mer Noire. Sa nourriture consiste en grenouilles et en écrevisses. Le *vison* ou putois des rivières de l'Amérique septentrionale a aussi les pieds demi-palmés, mais le bout du menton est seulement marqué de blanc, et parfois une ligne de cette couleur règne sur la gorge.

6° La MARTE RENARD (*mustela vulpina*) [1] est fauve, marquée de trois grandes taches jaunâtres sur la gorge, la poitrine et l'abdomen. Les joues sont blanches, ainsi que le dedans des oreilles et une tache sur la nuque. Le tiers terminal de la queue est également blanc, ses pieds sont noirâtres, mais les doigts sont blancs. Cette marte est longue de dix-huit pouces sans y comprendre la queue qui a neuf pouces. Des brosses de poils serrés recouvrent les doigts. Ses ongles sont blancs et sa queue fort touffue. Cette marte habite les rives du Missouri. On doit regarder comme un jeune âge de cette espèce la marte aux pieds blancs (*mustela leucopus*) [2] qui vit au Canada ; sa taille est de quinze pouces et demi, la queue a un peu moins de neuf pouces, les pieds et leurs ongles sont blancs, son pelage est d'un brun roussâtre plus pâle en dessous. Le devant du cou passe du jaune roussâtre à une teinte blanchâtre. Les oreilles fauves en dehors sont blanches en dedans. 7° La MARTE PÊCHEUSE (*mustela piscatoria*) [3], est noire, excepté les flancs qui sont fauves, la face qui est cendrée et sur laquelle tranche le noir profond du nez, longue de vingt-huit pouces (la queue en a dix-sept) ; ses oreilles sont larges, arrondies, percées et bordées d'un liseré blanc ; elle vit dans le nord de l'Amérique. 8° La MARTE DE GODMAN (*M. Godmani*) [4], dont parle Hearne sous le nom de *Wejack*, est jaunâtre passant au brun marron sur la tête. La poitrine est brune avec quelques poils blancs ; le ventre et les cuisses sont d'un brun noir, et la queue d'un noir luisant est grise à son extrémité. Cette espèce habite la Pensylvanie sur les bords du grand lac des Esclaves. 9° La MARTE HURO (*M. Huro*) [5], est uniformément jaunâtre ; plus claire en dessous, ses pieds et le sommet

(1) *Melogale fusca*, Mag. de Zool., pl. 16.
(2) Pallas, Spicil. XIV, 4, p. 2.
(3) Fr. Cuv., Mamm., 32e liv.
(4) Desm., Mamm., 276.
(5) Pallas, Spicil. XI. 1 ; Lech., Stock. 1739, pl. 11 ; Screber, pl. 127.

(1) Rafinesque, Sillim. journ., 1, p. 82.
(2) Kuhl, Beit. 74.
(3) *Viverra piscator*, Shaw, Zool. 1, 414 ; *Mustela Pennantii*, Erxl. 470 ; M. *melanorhyncha*, Bodd, Elench. 88.
(4) *Mustela Pennantii*, Godman, Mast., 203.
(5) Fr. Cuvier, dict. Sc. nat., 29, 256.

de sa queue sont fauves; ses ongles sont enveloppés par des poils abondants; elle a été découverte dans le haut Canada par M. Milbert; sa taille est celle de la fouine commune. 10° Le Cuya (M. *Cuya, Molina*) du Chili est noir, et à pelage épais; sa queue aussi longue que le corps est très touffue. Cette marte se nourrit de rats, et n'est que très mal connue. Il en est de même, 11° du Quiqui (*M. Quiqui*) (1), qui se rapproche de la belette commune, et dont le pelage est brun, la tête aplatie, terminée en un museau en forme de groin. Une tache blanche occupe le milieu du nez, ses oreilles sont courtes et arrondies; elle se creuse des terriers et vit de petits animaux au Chili sa patrie. 12° Le Zorra (*M. Sinuensis*) (2), qui vit à la Nouvelle-Grenade, a son pelage uniformément gris noirâtre, le ventre blanc, la queue de la longueur de la moitié du corps, les oreilles droites, aiguës et blanches en dedans, la tête d'un renard. 13° La Marte marron (*M. Rufa*), (3) longue de dix-neuf pouces, à pelage roux marron plus foncé en dessus, formé de poils annelés de brun marron et de jaunâtre; la queue est terminée de brun, on ignore sa patrie. 14° La Marte grise (*M. Polocepha*) (4) remarquable par les longs poils de sa fourrure, plus longs sur la nuque où ils dessinent une sorte de collerette, et par la teinte noirâtre du corps, la couleur grise de la tête et du cou, la plaque jaune encadrée de noir de jais qui occupe la gorge. Cette espèce habite les forêts de Démérary à la Guyane.

La zorille de Buffon présente deux variétés assez distinctes : l'une du Cap (5) avec d'étroites taches blanches et celle du Sénégal (6) à taches blanches larges, confluentes, à queue annelée de noir et de blanc, que Bodwich a mentionnée le premier.

Quelques auteurs regardent comme une variété du putois d'Europe, l'animal (7) que M. Lichsteinsten a décrit dans la relation du Voyage d'Eversmann à Orenbourg et à Bukkara. Sa coloration est un jaune clair; les poils des lombes sont fauves au sommet; la poitrine et les membres sont fauves. Le corps a dix pouces et la queue six; celle-ci est noire.

M. Gebler a mentionné un *putois des Alpes* (8), jaune soufre, fauve en dessus, à menton blanc, qui a le port du putois, mais avec une taille plus grêle, la tête moins allongée et plus atténuée; il vit sur les monts Altai, autour des mines d'argent de Riddersk, où il se blottit sous terre et dans les crevasses des rochers.

M. Harlan dans sa Faune américaine décrit sous le nom de Marte a tete de loutre (*M. Lutreocephala*) une espèce qu'on avoit confondue avec le vison, dont elle diffère par la coloration et par la taille, car elle est d'un blanc sale plus foncé en brunâtre sur le corps. Sa queue est d'un brun ferrugineux; ses doigts sont à demi palmés, et ses formes, analogues à celles d'une marte, ont la tête et les oreilles d'une loutre. Elle vit dans le Maryland.

On regarde comme une marte distincte l'animal figuré par Séba (1) sous le nom de *mustela javanica* (2), rousse en dessus, jaune clair en dessous avec la queue noire à l'extrémité. Sa taille est d'environ huit pouces; elle ressemble davantage à la belette qu'à l'hermine. Sa patrie est l'île de Java, s'il faut s'en rapporter aux indications le plus souvent fautives de Séba, cette marte a la plus grande ressemblance avec celle décrite par Sevastianoff (3) sous le nom de *mustela brasiliensis*, dont le corps, d'un roux clair à teinte verdâtre, passe au jaune en dessous. La queue longue est noire à son extrémité, une tache presque quadrilatère blanche se dessine entre les yeux. Ses dimensions sont, pour le corps, onze pouces, et pour la queue sept pouces et demi. Ses formes sont celles de l'hermine, dont on doit la distinguer par ses proportions plus fortes, sa queue plus longue, les poils jaunes du thorax. L'auteur russe lui donne pour patrie le Brésil, et aussi les îles de Java et de Bornéo, deux sortes de localités qui s'excluent formellement et qui ne doivent reposer que sur des indications fautives.

La *mustela boccamela* de Bechstein (4), décrite par Cetti sous le nom de boccamèle, est une marte de Sardaigne fort mal caractérisée, dont la queue est, dit-on, médiocre et noire à l'extrémité, et dont le dos est rayé par une bande longitudinale également noire, sur un fond roux, tandis que le dessous du corps est blanc de neige.

Nous connoissons très mal la belette palmée (M. *palmata*), qui vit en Egypte et en Arabie, et qui ressemble, dit-on, à l'hermine par les couleurs de son pelage brun marron pâle, mais qui s'en distingue par les membranes natatoires dont ses doigts sont munis, de sorte qu'elle est le lien qui rapproche les martes des loutres.

M. Richardson indique, dans sa Faune américaine boréale, cinq martes comme très répandues dans le continent américain; ce sont : les martes vulgaire, hermine, vison, marte proprement dite, du Canada, et sa variété albine, toutes bien connues.

(1) Molina, Chili.
(2) De Humboldt, Zool. I, 348.
(3) Desm., Mamm., 285.
(4) *Viverra poliocephala*, Traill.
(5) M. *Capensis*.
(6) M. *Senegalensis*.
(7) *Mustela Eversmanni*. M. *Putorius*, Licht.
(8) *Mustela alpinus*, mém. Soc. de Moscou, VI, p. 213.

(1) Thes. I, pl. 48, fig. 4.
(2) *Viverra javanica*, Brisson, rég. an. 245.
(3) Mém. de l'Ac. de Pétersb., t. IV, p. 56, pl. 4.
(4) Nat. deut., p. 819.

M. Horsfield a figuré, sous le nom de *mustela Hardwickii* (1), une marte indienne de la taille de la fouine, dont elle a les habitudes et les formes. Longue de deux pieds deux pouces, cette marte a la queue cylindrique, mesurant dix-neuf pouces. Son corps est allongé, mince, assez élevé et assez robuste au train de derrière. La tête, le cou en dessus, les extrémités et la queue sont d'un noir intense, tandis que le corps et le cou sont d'un jaune clair sale, et que la gorge est blanchâtre. Assez répandu dans les forêts des montagnes du Népaul, cet animal vorace, grand destructeur d'oiseaux et de petits mammifères, est connu des indigènes sous le nom de *mull-samprah*, et n'est sans aucun doute qu'une variété de la MARTE A GORGE DORÉE (*mustela flavigula*) (2), à laquelle elle ressemble par certaines dispositions de la masse des couleurs qui caractérisent son pelage. Ainsi, la marte à gorge dorée a le cou jaunâtre cendré, passant au jaune pur sur la gorge, tandis que la tête, les membres et la queue sont noirs, les joues et le menton blancs. Le corps a dix-huit pouces de longueur, et la queue autant. Le capitaine Shore (3) a donné des renseignements récents sur cette marte jusqu'alors connue par une description incomplète de Boddaert qui la croyoit d'Afrique, tandis qu'elle vit dans les hautes chaînes de l'Himalaya, dans les provinces de Kumoun, Gurhouall et Sirmour. On la rencontre aussi dans le Népaul. Elle se tient de préférence dans les chaudes vallées, bien qu'elle apparoisse dans des localités assez analogues par leur température au midi de la France. Son séjour de prédilection est dans les rochers ou les arbres, où elle guette les oiseaux, les rats, les souris, les lièvres et les jeunes faons du *kahur*, sorte de petit daim à peine haut de vingt pouces. Cette marte, au dire du capitaine Shore, varie beaucoup en couleurs, puisque plusieurs individus tués par lui présentoient les parties supérieures de la tête, du dos, les membres et la queue d'un brun noir, passant au noir profond chez d'autres; le menton et les joues d'un blanc de neige, la poitrine chez les uns d'un jaune briqueté, orangé chez d'autres, ou enfin de couleur tannée chez quelques uns. Ces changements paroîtroient tenir, non à l'influence des saisons, mais à des modifications purement individuelles. Les indigènes nomment cette marte, ceux de Gushoual et de Kumoun *Tooturalæ*, et ceux de Sirmour *Kosean* ou *Kousiar*. Tout nous autorise donc à penser que la marte d'Hardwicke, décrite plus haut, ne peut être admise comme espèce. Peut-être doit-on encore ne pas distinguer de la marte à gorge dorée celle que MM. Temminck et Hamilton Smith ont nommée *mustela leucotis* (1), d'un riche fauve, à oreilles blanches, longues de vingt pouces, et dont la patrie est ignorée.

La CIGOGNIARI provient de Mexico et nous est inconnue. Elle est décrite sous le nom de *mustela cicogniari* par le prince de Musignano.

(1) Zool. journ., t. IV, pl. 8, p. 239.

(2) Boddaert, Elench. 88; *Mustela quadricolor*, Shaw, Zool. I, 429.

(3) Zool. journ., n° 18, p. 271.

LES EUPLÈRES.

Eupleres.

Ont été publiés par M. Doyère dans le cahier de novembre 1835 des *Annales des sciences naturelles*, et nous nous bornerons à recueillir les faits qui concernent la seule espèce connue.

L'EUPLÈRE DE GOUDOT.

Eupleres Goudotii (2).

M. Goudot, voyageur-collecteur, reçut des habitants de Tamatave, dans l'île de Madagascar, ce petit quadrupède, qu'ils lui dirent vivre dans les sables, où il se creusoit des terriers, bien que ses ongles, peu robustes, n'indiquassent pas chez lui des habitudes fouisseuses constantes. Les naturels le nommoient *falanouc*. Or, M. Doyère n'a retrouvé ce nom que dans Flaccourt, qui dit (chap. 38, p. 154: « *Falanouc*, c'est la vraye ciuette, il y en a grande » quantité. Les habitants de Manatengha; San- » drauinangha et de Mananbondro les mangent. » M. Doyère ajoute que la vraie civette n'a été indiquée à Madagascar que sur cette note de Flaccourt, et que par conséquent on devra à M. Goudot d'avoir fait disparoître cette erreur de nos livres d'histoire naturelle. Mais nous avons vu des dépouilles de fossane (*viverra fossa*) provenant de la grande île de Madagascar, où M. Sganzin se les étoit procurées, et nul doute que Flaccourt n'ait voulu indiquer la fossane comme étant à ses yeux la vraie civette, bien qu'il mentionne (p. 512), sous le nom de « *fossa*, un animal semblable au blaireau de France, qui mange les poules, et d'aussi bon goût que le levraut quand il est jeune. » Les noms des animaux varient à Madagascar suivant les districts, et l'on sait que cette grande île est peuplée d'hommes appartenant à diverses races distinctes, parlant plusieurs langues.

Les euplères (*eupleres*) ont donc les caractères zoologiques suivants: six incisives à la mâchoire supérieure, petites et parfaitement rangées; deux canines; six fausses molaires séparées par de larges

(1) Griff, an. kingd. V, 357-9.

(2) Ann. Sc. Nat. 2e série, t. IV, p. 270 et pl. 8.

intervalles; quatre ou peut-être six molaires vraies à cinq pointes; huit incisives à la mâchoire inférieure; deux canines à double racine, se logeant en arrière des canines d'en haut comme chez la taupe; quatre fausses molaires; au moins six molaires vraies, hérissées de pointes aiguës : ce genre nouveau est pour quelques zoologistes le type de la famille des *euplériens* dans la tribu des mammifères *insectivores digitigrades*.

Le museau est effilé, et terminé par un petit mufle; les yeux sont grands, les oreilles amples et triangulaires; le corps est vermiforme. Les jambes sont moyennes, et leurs tarses sont allongés et garnis de poils sous la face plantaire. Toutes les extrémités ont cinq doigts bien séparés et garnis en dessous de poils ras. Le pouce est beaucoup plus court que les autres doigts, et notamment aux membres postérieurs, car il touche à peine à terre. Les ongles sont déprimés, aigus et semi-rétractiles, de moitié plus longs aux doigts de devant. Le corps est revêtu d'une épaisse fourrure composée de poils soyeux, garnis à leur base d'un duvet court et serré.

L'euplère de Goudot, dans son jeune âge, a sur le corps des poils de deux sortes : les uns soyeux, d'un brun très foncé, et les autres en duvet fauve à la base, d'où résulte un pelage fauve nuancé de brun, devenu plus foncé aux régions supérieures. Le corps sur ses parties inférieures est d'une teinte beaucoup plus claire, notamment sur la gorge, qui est blanc-cendré. Une raie noire transversale passe au-dessus des épaules.

M. Doyère donne à l'euplère les proportions suivantes :

	Longueur absolue.	Le crâne pris pour unité.
Du bout du museau à l'extrémité de la queue.	410 mill.	5,7
La queue seule.	150	2,1
Tête osseuse (du sommet de l'éminence occipitale au bout du museau).	72	1,»
La plus grande largeur des os temporaux.	30	0,42
Ligne des arcades zygomatiques.	27	0,58
Cavité crânienne (de l'éminence occipitale à l'origine des os nasaux).	51	0,71
Sa plus grande hauteur. . . .	24	0,33
Distance des orbites.	13	0,18
Largeur du museau jusqu'à la 2e fausse molaire.	7 o/o	0,10
Ligne des secondes molaires (d'un bord à l'autre). . . .	19	0,26
Le pied (tarse compris). . . .	65	0,90

Quant aux caractères organiques que présente l'euplère, nous transcrirons textuellement les observations que M. Doyère a été à même de faire sur les os soumis à son étude. Ainsi s'exprime cet auteur, en parlant de la *tête osseuse* : « Tous ceux qui ont pu suivre le développement progressif des mammifères dans les diverses périodes de leur vie, ont pu se convaincre que, de toutes les régions du corps, la tête est celle qui subit les modifications les plus considérables, lesquelles consistent surtout dans la diminution de la capacité cérébrale, et dans l'agrandissement correspondant de la région faciale. Aussi appuierons-nous peu, dans le cas actuel, sur l'extrême développement du cerveau et de la fosse cérébelleuse, sur l'état du trou occipital, tellement grand et rejeté en dessous, qu'on ne peut le comparer qu'au même passage dans la tête d'un quadrumane, si les observations et les mesures précédentes ne devoient servir un jour à constater les changements qu'amène l'âge, afin de compléter par des faits nouveaux ceux que l'on possède sur cette partie.

» Le museau est grêle et acuminé; les mâchoires et l'arcade zygomatique sont d'une foiblesse remarquable, même après qu'on a fait la part de l'âge, et cette dernière, infléchie du dehors en dedans sur le milieu de son trajet, ne laisse qu'un passage étroit pour le muscle crotaphyte. La fosse temporale existe à peine et n'est nullement séparée de la fosse orbitaire; il n'existe même aucune trace d'apophyses post-orbitaires, ni sur le jugal, ni sur le coronal. Les deux pariétaux sont réunis par une simple suture sans trace d'une crête sagittale; mais la crête occipito-pariétale paroît devoir prendre un certain accroissement. Le plan du trou occipital se confond presque avec celui qui forme la base du crâne en continuant le plancher supérieur de la bouche.

» Tous les organes des sens sont bien développés; les caisses auditives rappellent ce qu'on observe chez les carnivores, dont l'audition est la plus délicate. Les yeux sont grands, presque jusqu'à rappeler ceux des animaux nocturnes. Le palais et les narines regagnent en longueur ce qu'il perdent par l'étroitesse du museau. En dernière analyse, ce qui paroît le plus digne d'attention dans l'animal type, est une réunion de caractères empruntés à divers genres fort éloignés en apparence. De là le nom d'*eu-plérès*, *bien complet*, qui lui a été appliqué : ce genre doit donc terminer l'ordre des insectivores, et le lier aux carnivores. »

Le système dentaire offre des particularités remarquables. M. Doyère le décrit ainsi : « *A la mâchoire supérieure*. Chaque os insicisif porte trois dents tranchantes et aiguës. Celle du milieu est contiguë, bord à bord, avec son analogue de l'autre côté, mais elle est séparée de la seconde par un intervalle sensible, et celle-ci l'est de la troisième par un autre encore plus grand.

» La quatrième est de même à quelque distance de la troisième. Sa plus grande hauteur, sa forme crochue, terminée en pointe régulièrement conique,

sa position tangentielle à la suture des os incisif et maxillaire, l'indiquent assez comme la canine supérieure.

» Elle est suivie presque immédiatement d'une dent de moitié plus petite, mais présentant avec elle une ressemblance frappante. Cette double circonstance, jointe à l'absence de tout rapport avec celles qui la suivent, et dont elle est séparée par un large espace vide, jointe encore à la manière dont se superposent ces deux dents avec celle qu'on est conduit à désigner comme la canine inférieure, devroit peut-être la faire regarder comme une seconde canine, bien que l'usage reçu semble ne pas consacrer une telle dénomination. Ce sera donc une première fausse molaire, ne paroissant avoir au reste qu'une racine unique.

» La deuxième est séparée de la première, ainsi que de la troisième, par un large espace vide, et ne lui ressemble en rien. Elle est simple dans son épaisseur, mince et remarquablement tranchante, avec une pointe très aiguë, précédée en avant d'un tubercule peu marqué, et suivie en arrière d'un autre très saillant. Elle est portée sur deux racines.

» La troisième ressemble en tout à la seconde; seulement elle est du double plus grande, et ses racines sont au nombre de trois.

» La suivante est une molaire vraie. Sa forme est celle d'un prisme triangulaire, sensiblement incliné vers l'intérieur de la bouche, et présentant, à sa surface supérieure, cinq pointes, réunies entre elles par des arêtes tranchantes, l'une intérieure, formant le sommet du triangle; deux moyennes, très saillantes et aiguës; deux extérieures formant la base, mais très obtuses et réduites à l'état de simples tubercules.

» Enfin, la dernière dent, qui est la neuvième, n'est pas encore sortie entièrement. Elle reproduit la précédente, à cela près qu'elle est plus grosse, que le talon intérieur surtout est beaucoup plus développé, et séparé des autres par une entaille plus profonde. Cette seconde molaire s'étend presque jusqu'à l'extrémité postérieure du maxillaire. Mais l'examen d'un individu adulte pourra seul faire connoître les changements qui doivent survenir dans cette portion du système dentaire, la plus susceptible d'être modifiée par l'âge.

» Ces trois dernières dents sont contiguës bord à bord; mais par une conséquence de leur forme en prisme triangulaire, elles laissent entre elles, en dedans de la bouche, deux espaces angulaires de la grandeur des dents elles-mêmes, et destinés à loger en grande partie celles qui leur correspondent en bas.

» *A la mâchoire inférieure.* On observe d'abord, en avant, quatre incisives de chaque côté fort tranchantes, et dont les trois premières sont contiguës bord à bord, et un peu séparées de la quatrième. Celle-ci se fait distinguer en outre par une pointe aiguë qui la surmonte, en lui donnant une forme voisine de celle d'une canine : mais c'est à la cinquième dent que ce dernier nom doit être donné, à en juger par sa forme et ses proportions relatives. Cependant, dans le mouvement réciproque des maxillaires, au lieu d'opposer sa face postérieure à celle antérieure de la canine d'en haut, comme cela a lieu généralement, elle se place au contraire en arrière et dans l'intervalle vide qui existe entre cette canine et la première fausse molaire. C'est un rapport de plus que l'euplère possède avec les taupes; et cette particularité se fait aussi remarquer chez les makis, indris, loris et galagos, d'après les déterminations de M. F. Cuvier, bien que ce zoologiste refuse, à la cinquième dent inférieure de la taupe, le nom de canine, moins peut-être à cause de sa position, que parce qu'elle est munie de deux racines. On doit observer toutefois que celle d'en haut possède également deux racines.

» La première fausse molaire, isolée par deux espaces vides, est fort aiguë, et sa pointe se dirige un peu en arrière. La seconde est du double plus grande, simple dans son épaisseur, et à trois pointes, dont celle du milieu est haute et tranchante, et les deux autres sont rudimentaires. Les deux molaires vraies qui suivent n'en diffèrent que par des proportions qui augmentent jusqu'à la dernière, et par des pointes plus hautes et mieux séparées, et l'existence à la face interne et à la base de la pointe moyenne d'une quatrième pointe plus petite et fort aiguë.

» Ces deux molaires se logent presque en totalité dans les espaces angulaires que nous avons signalés à la mâchoire supérieure, à la manière des dents des carnivores les plus complets, et de telle façon que le talon postérieur de chaque molaire d'en bas s'applique seul sur le tubercule interne de celle qui lui correspond en haut. Du reste, les mâchoires s'emboîtent avec une remarquable précision; et, à partir de la canine d'en bas, et de la première fausse molaire d'en haut, chaque dent inférieure glisse bord à bord, et un peu en avant de celle qui lui correspond, comme le feroient deux lames de ciseaux. »

Tels sont les principaux caractères de l'organisation des euplères, et nous ne suivrons par M. Doyère dans les comparaisons qu'il établit entre eux et les autres ordres de mammifères. Nous nous bornerons à dire que l'euplère forme un genre de transition; qu'il a les dents et le museau aminci des musaraignes, des tenrecs, des tupayas, et surtout des taupes. Quant au rétrécissement du museau, il a la plus grande analogie avec ce que présentent le mélogale, et même les coatis. Par les formes grêles, onduleuses et souples de son corps, l'euplère, bas sur jambes, ayant des membres naturellement fléchis et ramenés en dessous, possède une allure flexible et rampante,

qui le place à côté des carnassiers vermiformes, ou vrais digitigrades, là où viennent encore le classer ses tarses garnis de poils en dessous, la paume de la main exceptée, qui est nue et charnue. Cette particularité fait des euplères des animaux, zoologiquement parlant, autant plantigrades que digitigrades. Chaque membre toutefois a cinq doigts bien armés d'ongles assez longs, d'une finesse et d'une acuité remarquables, et qui, sans être complétement rétractiles, ne posent pourtant point à terre dans la marche. Comme chez le macroscelide, et quelques autres insectivores, le pouce à chaque pied est beaucoup plus court que les autres doigts, et surtout aux pieds de derrière, où à peine il touche le sol. Quant à la queue longue et bien fournie, elle rappelle celle des tupayas, et surtout des pandas et des ratons.

LES LOUTRES.

Lutra (1).

Le nombre des loutres reconnues comme espèces s'est de beaucoup accru par les travaux des naturalistes modernes, bien qu'on puisse désirer des renseignements plus complets pour les distinguer entre elles; leur ressemblance commune fait régner une incertitude désespérante dans leur histoire. Aussi Buffon a-t-il très mal circonscrit les traits distinctifs des espèces qu'il nomme *loutre, saricovienne, loutre du Canada* et *loutre marine;* car il a entaché ses descriptions de renseignements qui appartiennent à des êtres types qu'il n'avoit pu reconnoître, tant étoient et sont encore incomplètes les données rassemblées sur eux.

Les loutres forment donc un genre très naturel, dont les espèces ne peuvent être distinguées les unes des autres que par des nuances difficiles à saisir, à la suite d'un examen minutieux et comparatif de leurs dépouilles. Leur corps très allongé est supporté par des membres raccourcis dont les cinq doigts sont réunis par une membrane natatrice. Leur queue puissante et fort longue est aplatie horizontalement comme une rame dont elle doit faire l'office. D'épaisses moustaches, des oreilles très courtes, de grands yeux et une tête arrondie, mais déprimée, leur donnent quelque ressemblance avec les phoques. Comme ces derniers elles vivent de poisson, et habitent le bord des eaux douces ou de la mer. Leurs mâchoires sont armées de trente-six dents, et leur langue est rugueuse. Leur fourrure est l'objet d'un commerce actif et d'armements importants. Des vaisseaux expédiés d'Europe vont les recueillir à la côte N.-O. d'Amérique pour les transporter en Chine où elles sont très prisées par les riches habitants. Franklin rapporte que plus de 7,500 peaux furent importées aux États-Unis dans la seule année 1821.

La loutre d'Europe (1) est l'espèce la plus anciennement connue (2). Brune en dessus, elle est blanchâtre sous le corps, autour des lèvres et sur les joues. Quelques individus sont mouchetés, quelques autres atteints d'albinisme. Diverses loutres étrangères se rapprochent singulièrement de celle-ci devenue type. En diffèrent-elles réellement par une individualité propre et fondamentale? On doit le supposer, bien que des nuances ne puissent suffire à résoudre cette question, car ces nuances peuvent être aussi le résultat de la climature. La première de ces variétés de la loutre d'Europe est celle dite du Canada (3), connue seulement par une tête osseuse dont la ligne du profil est bien plus inclinée que dans le crâne de la loutre d'Europe, en même temps qu'il se présente en outre quelques autres différences dans la disposition des pièces osseuses. 2° La loutre de la Guyane (4) est longue de deux pieds et la queue a dix-huit pouces. Son pelage est bai-clair en dessus, plus pâle en dessous, la gorge et les côtés de la face jusqu'aux oreilles sont blancs. Son crâne diffère aussi de la forme de ceux des deux espèces précédentes. 3° La loutre de la Caroline (5) a les poils de sa fourrure longs et touffus, les soyeux recouvrant les laineux qui sont épais et doux. Leur couleur est un brun foncé noirâtre, plus clair sur les parties inférieures du corps. Les joues, les tempes, le tour des lèvres, le menton et la gorge sont d'un gris brunâtre pâle, tandis que la partie inférieure du cou passe au brunâtre. Sa taille est de deux pieds neuf pouces, et la queue a un pied cinq pouces. Le jeune âge est remarquable par la rareté des poils soyeux, et sa coloration est un brun foncé. Cette loutre habite la Caroline du Sud, où elle a été observée par M. L'Herminier. 4° La loutre de la Trinité (6) a des poils courts, très lisses et presque ras, composés de soyeux qui

(1) Brisson, Cuvier.

(1) *Lutra vulgaris*, Erxl.; *mustela lutra*, L.

(2) M. Ogilby a décrit (*), sous le nom de *lutra Roensis*, en l'honneur de miss Anna Moody de Roe Mills qui l'a découverte, une loutre d'Irlande que ce savant croit distincte de la loutre commune. Elle vit presque exclusivement le long des rivages du comté d'Antrim, dans des trous ou des cavernes formées dans les crevasses des coulées basaltiques de cette partie des côtes d'Irlandes. Elle se nourrit principalement de saumons, aussi sa tête est-elle mise à prix.

(3) *Lutra Canadensis*, F. Cuv., Dict. sc. nat., t. XXVII, p. 242.

(4) *Lutra enudris*, Fr. Cuv., *loc. cit.*

(5) *Lutra lataxima*, Fr. Cuv., *loc. cit.*

(6) *Lutra insularis*, Fr. Cuv., *loc. cit.*

(*) L'Institut, n° 101, p. 123.

recouvrent entièrement les laineux, courts, très touffus et très doux. La couleur du pelage est un brun châtain clair, plus pâle sur les flancs, et passant au blanc jaunâtre sur le dessous du corps et les côtés de la tête, avec une nuance plus sale au pourtour des lèvres, au menton, sur la gorge, le dessous du cou et sur la poitrine. Sa taille est de deux à trois pouces, et la queue a un pied six pouces. 5° LA SARICOVIENNE (1) de Buffon paroît être l'animal décrit par Maregrave sous les noms d'*iiya* et de *carigue-bequ*. Mais tout porte à croire que la description tracée par les auteurs de la loutre de la Guyane renferme deux espèces fort distinctes l'une de l'autre. 6° LA LOUTRE DU KAMSCHACHSKA (2) est la véritable loutre de mer, figurée par Screber (3) et décrite par Buffon.

Sir Stamford Raffles, dans son catalogue, (4) dit :

« Il y a deux espèces de loutres à Sumatra, ap-
» pelées communément *anjing ayer*, ou *chien des*
» *eaux*. La plus grande est distinguée par le nom
» de *simung*, et la plus petite par celui de *barang*
» *barang* ou *ambrang*.

» La dernière paroît très voisine de la *lutra*
» *lutreola* (*mustela lutreola*, LINN.); elle a envi-
» ron un pied et demi de long; est d'une belle cou-
» leur brune luisante, la gorge et la bouche blanches.
» Les pieds sont couverts de poils, mais les doigts
» ne sont pas d'égale longueur. La queue est plus
» courte que le corps, très poilue, épaisse à sa base
» et terminée en pointe. » Or cette petite espèce est LA LOUTRE BARANG (5), à pelage dur et hérissé, à poils soyeux très longs et recouvrant les laineux. Elle est d'un brun de terre sombre et grisâtre, plus pâle sous le corps, tandis que les tempes, la gorge, le dessous et le bas des côtés du cou sont d'une teinte gris brunâtre qui se fond insensiblement avec le brun cendré du reste du pelage. Les poils laineux sont d'un gris brun sale, et les soyeux, généralement bruns, prennent une coloration blanchâtre à leur pointe sur le dessous du cou. Sa taille est de vingt pouces pour le corps et huit pouces pour la queue.

M. F. Cuvier parle d'un jeune individu qu'il suppose appartenir à cette grande espèce, remarquable par ses poils brun foncé, prenant une teinte roussâtre sous le corps et la queue. Le tour des yeux, les côtés de la tête, le rebord de la lèvre supérieure, les côtés et le dessous du cou sont d'un blanc fauve jaunâtre, le menton est blanc. M. Horsfield a nommé cette grande espèce (1) LOUTRE AUX PETITS ONGLES (2), bien qu'elle paroisse avoir été déjà signalée par Illiger (3) : on la rencontre sur les bords des rivières, aussi bien à Java qu'à Sumatra; dans la première contrée elle porte le nom de *overlingsang* ou de *owargul;* elle a deux pieds un pouce anglois de longueur; la queue mesure un pied. Sa voracité passe pour très grande.

L'Inde continentale produit une espèce de loutre que M. Leschenault a rencontrée aux environs de Pondichéry, où elle porte le nom de *nir-nayie*, c'est la LOUTRE NIR-NAYER (4) des naturalistes modernes. Son pelage se compose de poils assez doux et peu longs, colorés et châtain foncé, plus pâle sur les côtés, passant au blanc roussâtre en dessous. Les joues et les parties latérales du cou, le rebord des lèvres, le menton, la gorge et le dessous du cou sont d'un blanc roussâtre clair assez pur. Le bout du museau est roussâtre, et l'on remarque au-dessus comme au-dessous de l'œil une tache d'un brun fauve roussâtre clair. Les moustaches sont blanches. Les jeunes ont leur fourrure plus douce, à poils plus longs, colorés moins vivement; le menton et la gorge en entier d'un blanc paillé. Les adultes ont deux pieds quatre pouces, et la queue a un pied cinq pouces.

Molina a mentionné sous le nom araucan de CHINCHIMEN un animal que Shaw a introduit dans le genre loutre (5), bien que la description de ce moine italien soit fort incomplète. On lui donne vingt pouces de longueur, la queue non comprise, qui en a dix, et les mers qui baignent le Chili pour patrie.

Nous avons rangé dans un genre distinct (6) la LOUTRE DU CAP (7), dont on doit la connoissance à feu Delalande, un des marchands d'histoire naturelle du Muséum. L'animal type est une loutre par la forme générale du corps, la coupe des oreilles, les contours du muffle, mais ses extrémités grosses et courtes sont à peine palmées en arrière et nullement en devant. De plus, les deuxième et troisième doigts, bien plus longs que les autres, sont soudés ensemble jusqu'à la troisième articulation, et toutes

(1) *Lutra brasiliensis*, Geoff.; *mustela Brasiliensis*, Gm.

(2) *Lutra lutris*, Cuv.; *mustela lutris*, L.

(3) Pl. 128.

(4) Trans. of the Linn. Soc., t. XIII.

(5) *Lutra barang*, Fr. Cuv., *loc. cit.*

(1) *Lutra leptonyx*, Zool. Research. *Fusca nitore fulvo; gulâ sordide flavescente; cauda corpore dimidio breviore; unguibus brevibus obtusis sub laminaribus.*

(2) C'est la *lutra barang* de Temminck.

(3) *Lutra cinerea*, Illiger; L. *perspicillata*, Isid. Geoff. St.-Hilaire; Dict. classiq., t. IX.

(4) *Lutra nair*, Fr. Cuv., *loc. cit.*

(5) *Lutra felina*, Shaw; *cauda corporis dimidii longitudine; dentes molares* $\frac{4}{4}\frac{=}{=}\frac{4}{4}$ primores $\frac{6}{6}$, *ungues falculares; palama pilosa, ferox, rugit.*

(6) *Aonyx*, Less, Man.

(7) *Lutra inunguis*, Fr. Cuv.; *Aonyx Delalandi*, Less., Man., p. 157.

les extrémités des phalanges sont dépourvues d'ongles, les deuxième et troisième doigts de l'arrière exceptés. Ceux-ci présentent une lame cornée demi-circulaire, au milieu de laquelle s'élève un tubercule épais et arrondi. Cette anomalie paroît constante et s'être présentée sur tous les sujets examinés par M. Delalande, aussi bon observateur que collecteur infatigable. Le pelage de cette loutre du Cap est doux, épais, d'un brun châtain plus foncé sur la croupe, les membres et la queue, plus clair sur les flancs, et gris brunâtre sur la tête, puis blanc presque pur sur le ventre. La taille est pour le corps de deux pieds dix pouces, pour la queue d'un pied huit pouces : elle habite les étangs salés non loin de la mer, au Cap même, et se nourrit de crustacés et de poissons. Sa retraite habituelle se trouve être les joncs et les broussailles qui garnissent les bords des marécages.

La loutre de mer [1] est le type d'une petite tribu nommée enydris par le docteur Fleming. On en distingue la loutre grêle [2] de Pennant, bien que l'une et l'autre nous paraissent appartenir à une seule espèce [3] décrite et figurée par Cook, et dont la description dans Buffon se trouve mêlée avec l'histoire de la saricovienne, être mixte, reposant ainsi sur ce que nous a laissé Steller de la loutre de mer, et sur ce que dit Marcgrave de la loutre du Brésil ou *cariguebeya*. La loutre de mer est deux fois plus grande que l'espèce commune. Sa queue n'a que le quart de la longueur totale du corps qui est fort allongé. Les pieds de derrière sont courts, son pelage noirâtre à éclat de velours, et la tête est assez habituellement blanchâtre. La mâchoire inférieure n'a que quatre incisives. Cette loutre est singulièrement estimée par la beauté de sa fourrure, sa valeur, et la recherche qu'en font les Européens qui vont sur la côte N.-O. d'Amérique en faire la traite. Ces fourrures sont vendues ensuite chez les Asiatiques du nord, tels que les Chinois et les Japonais; car elles sont chez eux l'objet d'un goût universel en parures de luxe pour les hommes et les femmes.

LES CHIENS.

Canis, L.

Les nombreuses races de chiens répandues sur toute la surface de la terre, et qui comptent un grand nombre d'espèces qui se rattachent à l'homme par les liens d'une véritable amitié, se sont beaucoup enrichies par les découvertes des voyageurs, principalement dans les vingt années qui viennent de s'écouler.

M. Seringe, professeur à Lyon, a présenté à la Société linnéenne de cette ville un mémoire sur le résultat de l'accouplement d'un chien et d'un chacal. Comme les cas reconnus d'hybridité, parmi les animaux, sont rares, il nous a paru intéressant de rapporter les observations de cet auteur [1].

« Le chacal, aussi nommé *loup doré, chien doré* (*canis aureus*, L.), semble établir le passage des chiens aux renards. Il habite plusieurs contrées chaudes du globe. Quoique cet animal ne soit que de la taille du renard, avec lequel il a plus d'affinité qu'avec le chien, principalement par la force de sa tête, l'aspect et la position de sa queue, par son cri, ses mœurs etc., il n'en est pas moins à craindre par ses goûts carnassiers. Il joint à la férocité du loup l'astuce du renard. Sa voix consiste en une espèce de hurlement mêlé de gémissement. Il est susceptible de se familiariser jusqu'à un certain degré. Les rapports d'organisation et de mœurs ont fait penser à quelques naturalistes que le chacal étoit un chien sauvage qui, par la servitude, avoit produit ce nombre considérable de races et de variétés que nous connoissons. Ce qui sembleroit légitimer cette manière de voir, ce seroit que les chiens échappés à la servitude n'aboient plus, et que ceux que nous élevons ont cette faculté d'autant plus développée, qu'ils sont plus impressionnés de domesticité.

» Un soldat, venant d'Alger, avoit apporté à Lyon une jeune chacale qui n'avoit qu'un mois et demi. Un serrurier du faubourg de Bresse l'acheta, et la laissa d'abord libre dans sa boutique. Avec l'âge cet animal se fit craindre, non seulement de l'homme, mais encore des chiens du voisinage. Ils la fuyoient, quoiqu'ils fussent bien plus forts et plus gros qu'elle. Elle mordit diverses personnes; et le propriétaire, ayant éprouvé plusieurs désagréments de ce genre, se vit forcé de l'enchaîner.

» Cet animal, méchant même avec son maître, a cependant été en partie dompté par lui, au point d'être devenu presque aussi obéissant qu'un chien : il lui donne la patte; se roule à terre, et joue très familièrement avec lui; cependant il reste toujours enchaîné, et le serrurier est souvent contraint à se servir de la menace. Les ouvriers de la boutique ont toujours grand soin de passer assez loin de lui, dans la crainte d'en être atteints. Cet animal, toujours inquiet, répand une très forte odeur.

» Ce fut avec surprise que, la troisième année, l'on vit un petit chien-loup blanc s'accoupler avec cette chacale. Ils présentèrent dans leur accouple-

(1) *Enydris stelleri, nigra, capite cano ; gulâ albâ; auriculis erectis pilosis.*

(2) *Lutra gracilis*, Shaw; *Flender otter*, Pennant.

(3) *Mustela lutris*, L.

(1) Bibliothèque universelle de Genève, août 1835, p. 438.

ment absolument les mêmes circonstances que les chiens entre eux. Soixante jours après, elle mit bas trois petits qui ressembloient assez aux très jeunes chiens : leur queue, courte, se termine insensiblement en pointe, sans offrir de poils longs et écartés; ils présentoient un mois après leur naissance, comme leur mère, deux espèces de poils : les uns courts, nombreux, fins, mous; les autres beaucoup plus longs, roides et divergents. Leur regard a quelque chose de faux; l'un est mâle, complétement noir, avec les maxillaires supérieurs un peu saillants; il offre les deux espèces de poils peu distinctes. Le second étoit une femelle; elle avoit le museau pointu, le pelage roux, composé des deux espèces de poils déjà indiquées. Elle avoit été donnée à M. Gasparin, mais elle est morte accidentellement. Le troisième enfin, que la mère allaitoit encore, ressembloit assez au précédent; cependant il étoit plus foncé, d'un brun noirâtre; son museau étoit plus pointu.

» Ces jeunes animaux étoient très vifs; leur cri approchoit de celui de leur mère, plutôt que de celui du chien; leurs pattes étoient étroites, souples et non larges comme celles des chiens; leurs ongles ont aussi paru moins forts; d'ailleurs ils badinoient à la manière des jeunes chiens.

» Un seul des trois jeunes métis de chacale et de chien-loup qui existoient, reste actuellement. M. Joanon-Navier, maire de Cuire, le possède. Quoique petit, il est craint de tous les chiens du voisinage : il a des goûts très voraces. M. Joanon s'est vu forcé de le tenir à l'attache, car il tuoit tous les canards et poulets du voisinage; il ne les mange pas à la manière des chiens, il les avale tout entiers s'ils ne sont pas trop gros. D'ailleurs, il est caressant pour ses maîtres, mais de mauvaise garde. Il aboie fort rarement, et gratte la terre à la manière des bêtes sauvages. Il est d'une grande agilité, saute le long des murs à une grande élévation. Le second de ses frères est mort de cette manière. En juillet 1835, M. Joanon tenoit constamment à la chaîne ce jeune métis, qui avoit été mordu par un chien que l'on supposoit être enragé. Cette gêne continuelle le rendoit sombre.

» Cet animal change fréquemment de pelage; il avoit dernièrement des poils ras assez courts; ceux des cuisses étoient très longs, tachetés en travers, ce qui leur donne un aspect ondulé. Sa queue est longue et à poils assez étalés; ses oreilles ressemblent beaucoup à celles du chien-loup, elles ont la conque fortement dressée, ferme et dirigée en avant. Le museau est garni de moustaches noires, formées de poils assez nombreux et roides; ses sourcils sont proéminents; ses yeux dénotent la méfiance et la férocité. »

Les variétés que l'on peut regarder comme appartenant au chien domestique sont : le DINGO (*canis australasiæ*, Desm.) à pelage fauve, à queue touffue, et qui suit, aux alentours du port Jackson, les misérables tribus de nègres de l'Australie. LE CHIEN DE L'HYMALAYA, ayant deux taches noirâtres aux oreilles, que les Boteaniens nomment *wha*, par analogie avec son cri. Le chien sauvage de SUMATRA (*canis Sumatrensis*) [1], roux ferrugineux; sir Raffles le décrit en ces termes : « J'amenai au Bengale, en 1818, un de ces animaux vivant; il mourut bientôt après, et sa dépouille, conservée, fut envoyée à M. Henry Colebrooke, en Angleterre, et se trouve déposée dans le cabinet du docteur Wallich. Il est très commun dans les forêts de l'intérieur, où l'on dit qu'il se réunit en troupes pour chasser.

» Il est d'une petite taille, de couleur rouge brunâtre, plus claire en dessous, sa queue ressemblant assez à celle du renard; sa tête est allongée, son corps est mince, ses oreilles courtes et droites; il est sauvage et indomptable, et paroît ressembler beaucoup au chien d'Australasie ou *dingo*. »

Le QUAO (*C. quao*, Hardw.), voisin du précédent, mais qu'on ne rencontre que dans les montagnes de *Ramghur* sur le continent indien. LE CHIEN de la Nouvelle-Irlande (*canis Novæ Hyberniæ*) [2], que les naturels nomment *poull*, a le pelage brun fauve ras, et les membres grêles, et les oreilles droites. Sa chair est estimée des peuplades noires dont il est le commensal, bien qu'il se nourrisse de crâbes, de mollusques et de débris de toutes sortes rejetés par les flots. Le chien de Java [3], fauve, à dos, jambes et queue noirs, est très peu connu, et semble se rapprocher du loup.

M. Sykes [4] a fait connoître trois espèces de *canis* du pays des Mahrates. La première, LE KOLSUN (*canis dukunensis*, Syk.) est roux, à teinte plus claire sous le corps; il diffère du *quao* de Sumatra, d'où il se rapproche toutefois. La deuxième, LE LANDGAH (*canis pallipes*, Syk.) est d'un roux blanchâtre sale, tacheté sur le dos de noir et de ferrugineux. Les pieds sont de cette dernière couleur. C'est le représentant de notre loup dans l'Inde. La troisième est LE KOKRÉE (*C. kokri*, Syk.) gris roussâtre en dessus, blanc sale en dessous, et qui rappelle par son aspect le renard d'Europe, ou le *corsac*, dont elle a les formes extérieures.

M. Hodgson parle d'une sorte de renard intermédiare au jackal et au renard indien, qu'il nomme *canis primævus* [5] et que les habitants du Nepaul

[1] Hardwiche, *Wild dog of Sumatra*, Trans. soc. Linn., t. XIII, p. 235.
[2] Lesson, Zool. de la Coq., t. I, p. 123.
[3] *Canis javanicus*, Fr. Cuv., Dict. t. VIII, p. 557.
[4] Proceed., t. I, p. 100 (1831).
[5] *Ibid.*, 1833, t. III, p. 3.

appellent *buansu*. Ses oreilles sont droites, son pelage roux en dessus, jaunâtre en dessous, et sa queue est très touffue. C'est un animal qui chasse pendant la nuit, et qui, pris jeune, n'est pas insensible aux caresses.

LE RENARD DE L'HIMALAYA (1).

Cet animal, dont M. Ogilby a pu recueillir trois peaux, dont deux avec fourrure d'été, appartenant à la Société zoologique de Londres, et l'autre, avec la fourrure d'hiver, envoyée de Mussouri par M. Royle, paroît être rare dans le Nepal, puisque M. Hodgson n'a jamais pu parvenir à s'en procurer un individu. Il n'est pas cependant inconnu dans le Doun, à Kumaon et dans les parties orientales et élevées de ces montagnes, où il est appelé *renard de montagne* par les Européens; l'éclat et la variété des couleurs de sa robe le font très rechercher. Sa longueur totale, jusqu'à l'origine de la queue, est de deux pieds six pouces; celle de la queue, d'un pied six pouces; celle des oreilles, de quatre pouces; et sa hauteur, d'un pied quatre à cinq pouces. Il se rapproche des renards européens par les taches noires qu'il porte sur la partie interne et convexe des oreilles, et en avant des jambes antérieures et postérieures; la peau est couverte d'une longue et riche fourrure aussi fine que celle des plus belles variétés d'Amérique, mais infiniment plus riche et plus brillante; elle se compose de deux sortes de poils; l'un, intérieur, d'une texture cotonneuse très fine; l'autre, extérieur, de nature longue, soyeuse, très flexible, semblable à la fourrure de la marte, douce et moelleuse dans toutes les directions; la fourrure intérieure est d'un bleu enfumé et de couleur brune, le long du dos; il en est de même de la fourrure soyeuse extérieure qui, jusqu'à la queue, est de la même texture douce et cotonneuse que la fourrure intérieure : là, elle prend un caractère soyeux un peu plus dur; elle est entourée d'un large anneau jaune blanchâtre, et se termine par une longue pointe d'un bai foncé. La surface de la tête, du cou, du dos, est d'un rouge foncé, brillant et sans mélange. Sur les parties latérales du cou, sur la gorge, les côtés et les flancs, la nuance bleue devient légèrement enfumée sur les dernières parties; le poil extérieur des hanches et des cuisses est teint de gris au lieu de rouge, couleur qui prédomine sur toutes les parties supérieures des deux individus appartenant à la Société, dans lesquels la fourrure est, en outre, plus courte, plus dure, et à couleurs moins brillantes et moins variées que dans la variété de M. Royle. Les couleurs extérieures de ces renards sont donc le bai brillant sur le dos, le rouge jaunâtre sur les côtés du corps, le blanc sur la gorge, l'estomac et le ventre; les oreilles sont assez grandes et elliptiques, leur surface externe est blanche; une bande de la même couleur descend sur la partie extérieure des jambes antérieures et postérieures; la plante des pieds est recouverte d'un poil dense d'un brun jaunâtre, à l'exception des tubercules qui sont nus; le pinceau de la queue est bien fourni et régulier; il conserve la même couleur que celle du corps sur la plus grande partie de sa longueur, et il est terminé par une grande pointe blanche.

Eschscholtz (1) a figuré un loup de la Californie, nommé CAJOTE par les habitants (*lupus ochropus*), d'un fauve ocreux, à poils du corps fauves à leur base, ferrugineux à leur milieu, noirs au sommet; les pieds de devant d'un jaune ocreux franc, marqués d'une ligne noire. Ce loup, voisin des *C. latrans*, *nubilus* et *mexicanus*, en est bien distinct suivant notre auteur. Le loup du Mexique (*lupus Mexicanus*, L.), anciennement connu, est gris-roussâtre avec du noirâtre, a le tour du museau, le dessous du corps et les pieds blanchâtres. Le *cajote* n'en est probablement qu'une variété. On en distingue toutefois l'AGOURAGUAZOU ou loup rouge d'Amérique (*canis jubatus*, Cuv.), d'un roux cannelle brillant, ayant une courte crinière noire le long de l'épine dorsale, et qui vit dans les pampas de la république argentine.

L'AGOUARACHAY ou renard gris du Paraguay est le *cachorro do mato* ou *raposa* des Brésiliens (2). Il habite les forêts de la Plata et du Brésil, où il chasse aux lapins. Son pelage est jaune cendré, ayant du noirâtre sur les parties supérieures, et une bande noire sur les pieds de devant. La queue est terminée par un flocon blanc.

M. F. Cuvier distingue du chacal (*canis aureus*, L.), que Buffon a décrit sous trois types en parlant du *chacal*, de l'*adive* et du *petit chacal*, un animal très voisin qui vit au Sénégal, et qu'il nomme *canis anthus* (3). Son pelage est gris, avec quelques maculatures jaunâtres en dessus, blanchâtres en dessous; la queue fauve, marquée d'une ligne noire longitudinale à sa base, et terminée de noir. Erxleben avoit déjà distingué le *chacal du Cap* (*canis mesomelas*), à flancs roux, à poitrine et ventre blancs, ayant le dos marqué d'une plaque triangulaire gris-noirâtre. Le karagan (*canis karagan*) de Pallas, dont les marchands d'Orembourg apportent les fourrures en Russie, est fort peu connu.

(1) Ogilby, Revue britannique, n° 20, p. 369, août 1837.

(1) Zool. atlas, 1829, pl. 11.

(2) *Canis brasiliensis*, Schinz; *canis azaræ*, Wied.

(3) Ruppell, Mammif., pl. 17.

Richardson [1] a donné de précieux détails sur les espèces de loups, de chiens et de renards du nord du continent américain. Il rapproche de notre loup d'Europe l'animal qu'il décrit sous le nom de *canis lupus occidentalis* [2], et il en distingue comme variétés : l'AMAROK des Esquimaux, qu'il nomme *lupus griseus*, couvert de longs poils gris et noirs; le loup blanc (*lupus albus*) en pelage d'hiver; le *lupus sticte* des rives de la Mackensie; le *canis nubilus* de Say, qui exhale une odeur forte et désagréable, et dont le pelage est pommelé; le loup noir (*lupus ater*) décrit par M. Harlan sous le nom de *canis lycaon*. Toutes ses variétés se rencontrent dans les plaines du Missouri, et au pied des montagnes rocheuses.

Une espèce indélébile décrite par Say est le loup de prairie (*canis latrans*); son pelage est gris cendré, varié de noir et de fauve. Il vit en troupes dans les plaines de Missouri, chassant les daims, et ne dédaignant pas même les fruits quand il est pressé par la faim. Les Indiens l'appellent *meesteh-chaggoneesh*.

Les variétés du chien domestique qui vivent dans les régions arctiques boréales, et mentionnées par M. Richarson, sont : le chien des Esquimaux (*canis familiaris borealis*, Desm.) [3]. La figure donnée sous ce nom par M. F. Cuvier paroît avoir été faite sur un métis sorti d'un vrai chien des Esquimaux et d'une chienne de Terre-Neuve. Le *lagopus*, élevé par domesticité par les Indiens qui fréquentent les rives de la Makensie et les bords du lac du Grand-Ours; le chien du Canada (*canis canadensis*), le compagnon des diverses peuplades américaines, paroît être la race la plus étendue sur les terres septentrionales du Nouveau Monde. Les sauvages Creks l'appellent *attim*, les Slouaccousses *oualts*, les Indiens des Chutes *hudther*, les Sarcis *hey*, les Algonquins *animous*, les Stones *shong*, les Pieds-Noirs *ametou*, et les Chippewais *thling*. M. Richardson en sépare le chien de la Nouvelle-Calédonie (*canis*, var. *Noræ Caledoniæ*), dont les poils sont tachetés. Parmi les renards, le même auteur distingue le *canis* (*vulpes*) *lagopus* de Linné, le *peszi* des Russes, le *terienniak* des Groenlendais, et le *terriani-ariou* des Esquimaux de la presqu'île Melville. Son pelage d'hiver est d'un blanc pur, et ce qui le sépare des autres renards, entre autres du renard rouge, est la brièveté de ses oreilles, dont la coupe est arrondie. Une des variétés les plus remarquables du renard arctique est le renard bleu (*canis fuliginosus*, Shaw), à pelage noir ou brunâtre dans toutes les saisons. On distingue encore le renard rouge des plaines (*canis fulvus*, Desm.) des régions boisées de l'Amérique, qui se rapproche singulièrement de l'espèce d'Europe; le *beloduschki* des Russes (*canis decussatus*, Geoff.), ou le renard barré ou *tsinantontonque*, décrit par Sagard Théodat, dans son Histoire du Canada [1]. Le renard argenté (*canis fulvus*, *argentatus*, Desm.), ou le *tschernoburi* des Russes, à pelage d'été noir, à pelage d'hiver blanc de neige. Le renard gris [2] (*canis virginianus*, Gm.) a les poils d'une teinte grisâtre, et ses caractères sont peu tranchés. Enfin, MM. Say et Harlan [3] décrivent un renard véloce (*canis velox*, Say), qui diffère du corsac par sa tête brune ferrugineuse, mélangée de grisâtre, et son pelage fauve, et qui, comme lui, vit dans les terriers souterrains qu'il se creuse dans les prairies dégarnies.

On se rappelle que Christophe Colomb, dans une lettre au docteur Chanca (2e Voyage), s'exprimait ainsi : « On n'a jamais vu dans ces îles de quadru-» pèdes, excepté quelques chiens de toutes couleurs, » comme dans votre patrie. Leur espèce ressemble » à celle de nos gros carlins. » Or, ce passage formel et peu connu ne permet plus de croire que Colomb n'ait eu en vue que des carlins, et nous ignorons quel degré d'exactitude on doit reconnoître à la figure du *chien sauvage d'Amérique*, gravée dans l'Encyclopédie (pl. 104, fig. 1), ou à celle qu'on trouve dans un neptune de 1565, avec ces mots : *canis leporarius ex Indiis occidentalibus* (Gades, 1564), et représentant une sorte de lévrier.

De toutes les contrées, l'Afrique semble être la plus riche en renards. Au *corsac* ou *adive*, au *mésomèle* du Cap, viennent s'adjoindre plusieurs espèces distinctes, rapportées par les voyageurs Ruppell et Delalande, de la Nubie, de l'Abyssinie et du cap de Bonne-Espérance. La première est l'*abuhossein* de Nubie [4], ayant les plus grands rapports avec le *corsac* [5], dont elle ne semble être qu'une légère modification de localité. La deuxième, le *sabora* des Arabes, ou renard d'Egypte [6], à lèvres blanches, fauve en dessus, gris en dessous, la queue terminée par un flocon blanc. La troisième est le renard tacheté [7], à queue médiocre, à pelage fauve tacheté de noir, et qu'on rencontre en Nubie aussi bien qu'en Egypte. Nous ignorons quels sont les *canis riparius* et *pygmæus* que MM. Hemprick et Ehremberg disent être voisins du *zerdo* ou *zerda*.

Mais c'est à l'Afrique qu'appartient exclusivement la petite tribu des renards à grandes oreilles : les *me-*

(1) Fauna Boreala-amer., p. 60 et suiv.
(2) Wilson, Illust. of Zool., pl. 29.
(3) Zool. Jour., t. II, pl. 1. (Bonne figure.)

(1) P. 745.
(2) *Canis cinereo argenteus*, Say, Long's exp., II, 340.
(3) Fauna am., p. 91.
(4) *Canis pallidus*, Cretzm., pl. 2, p. 33.
(5) *Canis corsac*, Gm.
(6) *Canis niloticus*, Geoff., Ruppell, pl. 15, p. 41.
(7) *Canis variegatus*, Cretzm., pl. 10, p. 31.

galotis d'Illiger, remarquables, en effet, par la longueur peu ordinaire de leurs conques auriculaires, et la rigidité des soies qui forment leurs moustaches. L'espèce typique [1] a été rapportée du cap de Bonne-Espérance par le voyageur Delalande. C'est un animal moins fort de taille que notre renard, mais plus haut sur jambes, gris jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous, ayant une ligne noire sur la queue qui est fort touffue.

La seconde est le *famel* [2] jaune grisâtre en dessus, jaune blanchâtre en dessous, avec une ligne marron sur le dos et la tête, couleur d'ocre, que le voyageur Ruppell a découverte dans le Kordofan.

La troisième, et la plus célèbre de toutes, est le *zerdo* ou *zerda* de Sparmann, le *fennec* de Bruce, et l'*animal anonyme* de Buffon, sur laquelle tant de divigations ont été écrites dans ces derniers temps [3]. M. Leuckart, dans l'Isis, publia le premier une description du fennec, suffisante pour faire apprécier cet animal; et Cretzmar, dans le Voyage de Ruppell, et Vigors, dans celui de Denham, en firent graver de nouveaux portraits. Le fennec est donc aujourd'hui dénué des prestiges dont de vagues et incomplètes notions l'entourèrent pendant long-temps. C'est tout simplement un renard en miniature, remarquable par ses longs poils laineux, abondants, blond pâle et blanc satiné, passant au jaune paille; ses membres grêles, son museau effilé : il se creuse des terriers dans les sables de la Nubie [4]. Le genre *fennecus* des auteurs doit ainsi disparoître de nos catalogues systématiques.

Sir William Yarrel a fourni sur son ostéologie de bons détails. Ainsi s'exprime ce savant :

« Dans la description du fennec, qui a paru dernièrement dans l'appendice du Voyage en Afrique du colonel Denham, nous avons eu à regretter que l'on n'ait pu décider de l'affinité immédiate de cet animal avec les chiens, par suite de l'impossibilité où l'on se trouve d'étudier la dentition d'un individu adulte. Nous étions loin de nous imaginer, à cette époque, que nous pourrions aussitôt lever les incertitudes à ce sujet. Un bel individu de cet animal ayant été dernièrement présenté à la Société zoologique immédiatement après sa mort, l'on en retira un squelette complet et une peau en fort bon état. Le squelette étudié par M. Yarrel ne laisse pas le moindre doute sur la place que le fennec doit avoir parmi les chiens, et tous les naturalistes sont aujourd'hui unanimement d'accord à ce sujet.

» Les dents du fennec s'accordent en tout point avec les caractères des dents des espèces du genre *canis*. L'animal étant jeune, les pointes sont plus saillantes et plus aiguës; le sinus frontal est un peu moindre que la proportion générale observée dans cette famille, et le sommet de la tête n'a aucune apparence du sillon central pour l'insertion du bord supérieur du muscle temporal, si remarquable dans les *canis lupus* et *lycaon*, *vulpes* et *lagopus*. Il y a un plus grand développement des portions latérales des os pariétaux, ce qui forme un plus grand volume de cerveau; l'arc zygomatique est plus comprimé, et la portion post-orbitaire des os formant l'arcade est beaucoup plus foible.

» La tête, comparée à celles des plus parfaites races angloises de chiens, se rapproche beaucoup plus de celle du terrier, *canis britannicus* des auteurs, que d'aucune autre; mais le museau est plus pointu dans le fennec. La forme de la mâchoire inférieure et ses condyles s'accordent aussi complétement avec les mêmes parties dans le chien.

» La tête du fennec présente cependant une autre particularité qu'il ne faut pas omettre; les méats auditifs, dans ce petit animal, sont plus grands que ces mêmes parties dans notre renard commun, quoique le fennec soit de deux tiers moins grand que le renard. La conque extérieure est aussi plus grande en proportion que ces méats, et, jugeant par analogie, il est probable que le fennec possède le sens de l'ouïe d'une manière bien plus étendue que la plupart des autres quadrupèdes.

» Pour rendre ceci plus évident, quelque explication peut encore être nécessaire. Les organes les plus parfaits de l'ouïe doivent être considérés comme composés de trois portions, et chacune d'elles contient plusieurs parties séparées.

» La première, extérieure, consiste dans la conque, le canal et la membrane du tympan; la troisième, intérieure, contient le vestibule, les canaux semi-circulaires, le limaçon, etc. La seconde partie, intermédiaire par sa place, et réunissant la première et la troisième portion, consiste dans les os auditifs, série de quatre os très petits et d'une belle forme, qui, par leur puissance de communication, transmettent l'impression extérieure reçue sur la membrane du tympan aux labyrinthes intérieurs occupés par les portions des nerfs auditifs.

» En général, dans les quadrupèdes, les cellules auditives sont agrandies quand la conque extérieure est petite, *et vice versâ*, ainsi que le montre le crâne de la belette, comparé à ceux des lièvres et des la-

[1] *Canis megalotis*, Desm.; *megalotis palandii*, Smith.

[2] *Canis famelicus*, Ruppell, pl. 5.

[3] Bruce, pl. 28; Buffon, supp., pl. 19; Encycl., pl. 108, fig. 4 (mauvaises figures, toutes copiées de celle de Bruce); Ruppell, pl. 2 (médiocre figure); Derham, atlas, pl. 10, trad. franç. (figure pas assez exacte et reproduite dans notre atlas, pl. 15).

[4] *Vulpes minimus saarensis*, Skiold., 1777; *zerda*, Sparm.; *viverra aurita*, Blumenb.; *megalotis zerdo*, Illig.; Observations sur l'ostéologie du fennec, par W. Jarrell, Zool. journ., t. III, pl. 401 et 453.

Fennec, Canis zerda, *Gm.*

pins. Les os auditifs sont beaucoup plus grands et plus parfaitement déterminés dans leurs formes dans notre écureuil commun (*sciurus vulgaris*), que dans le lièvre (*lepus timidus*), nonobstant la disproportion de taille de ces deux animaux. La faculté de recueillir les sons ou les vibrations sonores, dépendant de la forme et de l'amplitude de la conque, semble expliquer cette circonstance d'une manière satisfaisante : cette petite portion extérieure dans l'écureuil demandant une construction interne et une communication plus parfaite.

» Ayant établi que les cellules auditives, dans le fennec, sont plus grandes que celles de notre renard commun, les os auditifs aussi grands en proportion et également parfaits dans leur forme, et la conque extérieure d'une grande dimension, telle qu'on peut la voir dans l'échantillon de cet animal, déposé au musée de la Société zoologique, et qui a été soumis à mon examen, on peut conclure que son ouïe est extrêmement étendue, par le développement extraordinaire de chaque organe en particulier.

» Le squelette du fennec ressemble si exactement à celui du chien, qu'il est inutile d'en faire la description; et il y a aussi ce point de ressemblance : c'est que la pupille de l'œil est circulaire. »

Près des chiens vient se placer un nouveau genre, celui des CYNHYOENES (1), destiné à recevoir l'animal décrit pour la première fois par M. Temminck, et qu'il nomma *hyène peinte* (2), très bien figuré depuis par Ruppell, sous le nom de *chien peint* (3). Ce *chien-hyène*, ainsi que l'indique son nom, contracté du grec, a le système dentaire des chiens : quatre doigts seulement à chaque pied au lieu de cinq qu'ont ceux-ci, et le pelage bigarré des hyènes. Sa taille est celle du loup, mais ses formes sont plus élancées, et son pelage est marbré par larges plaques de noir, de fauve, de blanc pur et de gris. Sa queue, d'abord fauve, puis noire, est à moitié terminée de blanc neigeux. Il vit par grandes troupes qui dévastent les alentours de la ville du Cap, et il s'avance jusqu'en Arabie, où il est nommé *simir*. C'est la hyène chasseresse de Burchell (4).

LES CYNICTIS forment un nouveau genre établi par M. Ogilby (5), qui vient se placer sur la limite des chiens, des civettes et des mangoustes, ainsi que l'indique son nom de *cynictis*, et qui présente des formes de transition intéressantes. Ses incisives sont au nombre de $\frac{6}{6}$, ses canines $\frac{2}{2}$, et ses molaires $\frac{10}{12}$. Ses pieds ont cinq doigts en avant, quatre en arrière, tous munis d'ongles fouisseurs recourbés et robustes; la queue est fort touffue et très allongée. L'espèce type a l'aspect d'un petit renard, tant par la coloration que par les formes, et paroît avoir été indiquée par Sparmann, sous le nom de *meer-kat*. Ce cynictis, dédié à M. Steedman (1), qui l'a découvert dans les environs d'Uitenhage, sur la limite du pays de Cafres, où il se cache dans des terriers, a un pied six pouces de longueur corporelle, un pied à la queue, et le pelage roux, plus foncé sur le dos; les joues, les flancs et la queue mélangés de roux et de gris ; cette dernière partie terminée de blanc sale.

Le CYNICTIS A QUEUE NOIRE (2) a été découvert à Sierra-Leone par le capitaine Strachan. Il diffère du cynictis de Steedman, et M. Ogilby suppose que c'est le *kokeboe* du vieux voyageur Bosman. Cet animal a le pelage roux ponctué de noir, plus clair sur les flancs. La gorge est d'un brun jaunâtre sale, tandis que le dedans des membres et le ventre sont d'un roux jaunâtre. La queue, qui est floconneuse à son sommet, est grandement terminée de brun. Sa taille est de onze pouces.

(1) *Cinhyœna*, Fr. Cuv., Dict. Sc. nat., t. LIX, p. 454.

(2) *Hyœna picta;* Ann. des Sc. phys., 1820, t. III, p. 54, pl. 35.

(3) *Canis pictus*, Cretzm., pl. 12.

(4) *Hyœna venatica.*

(5) Proceed. of Zool. Soc., 1833, p. 49 : mém., t. I, première partie, p. 29, pl. 3 : Ann. Sc. nat., 1834, p. 374.

(1) *Cynictis Steedmanni*, Ogilby.

(2) *Cynictis melanurus*, Martin, Proc., VI, 55.

(3) M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a lu à l'Académie des Sciences un mémoire sur l'établissement de deux nouveaux genres de mammifères carnassiers de la famille des Viverriens, qu'il nomme *Ichneumie* et *Galidie*.

Le genre viverra de Linné revu par Cuvier et par M. Geoffroy étoit devenu parfaitement naturel, et sa coordination sembloit ne plus rien laisser à désirer, lorsqu'il y a quelques années il se composoit de quatre genres : civette, genette, mangouste et suricatte. Ces genres, en même temps que faciles à distinguer, formoient un groupe parfaitement défini à l'égard des ursiens qui les précèdent et des mustelliens qui les suivent, et, de plus, ils offraient cet avantage de former une série linéaire parfaite. Cependant des genres nouveaux ont été établis; les uns, tels que les paradoxures, les ailures, et surtout les ictides, semblent combler peu à peu l'intervalle qui séparoit les viverriens des ursiens; les autres, tels que les genres crossarque et athylace (Vansire) de M. Fr. Cuvier; cryptocropte de Bennett, cynictis et mongo d'Ogilby, et tout récemment encore l'amblyodon, de M. Jourdan, s'intercalent entre les quatre genres anciennement connus, et opèrent entre eux des transi-

LES VIVERRES.

Viverra. L.

Les viverres (3) forment une famille très naturelle divisée en plusieurs petites coupes génériques par les naturalistes modernes, dont les espèces sont fort difficiles à caractériser, tant les nuances de leur pe-

lage ont d'analogie et leurs formes de similitude. Leurs membres sont tous terminés par cinq doigts munis d'ongles plus ou moins rétractiles; leur langue est couverte de papilles cornées, et près de l'anus sont des glandes et une poche qui sécrètent des fluides odorants. Leurs habitudes sont carnassières.

La première tribu à poche anale est celle des CIVETTES (*viverra*, Cuv.), dont les deux principales espèces, la *vraie civette* et le *zibeth* (1), ont été décrites par Buffon. On doit à M. Horsfield la connoissance d'une espèce regardée comme une genette par quelques auteurs, et fort voisine du zibeth, c'est la *viverra rasse* (2), grise teintée de fauve, à oreilles courtes, ayant huit raies très noires sur le dos, trois lignes interrompues sur les flancs, et que l'on distingue de la *viverra indica*(3), parce que celle-ci est gris-isabelle, à oreilles longues, huit bandes noirâtres sur le dos, et celles des flancs continues. La première habite les forêts des Ghauts à l'occident, et la seconde les plateaux à l'est des mêmes montagnes. Pallas, Zimmermann, Screber, Shaw et Gmelin ont admis une *viverra hermaphrodita* (4), originaire de Barbarie, et très voisine du zibeth, à pelage noir cendré, moins foncé sur les parties inférieures, n'ayant sur le dos que trois raeis noires. M. Gray (1) y ajoute les *viverra undulata, tangalunga* et *pallida*, qui nous sont inconnues. Il regarde comme une civette la *viverra linsang* (2) d'Hardwicke, ou *Felis gracilis* d Horsfield.

La seconde tribu est celle des GENETTES à simple

tions plus ou moins intimes, en même temps qu'ils détruisent la possibilité d'une classification de tous les viverra en série linéaire.

M. Is. Geoffroy en ajoute deux autres qui formeront de nouvelles transitions : l'un, galidie, sert à lier avec les mustelliens, les mongos, les genettes, et par elles tout le groupe des viverriens déjà lié par d'autres groupes avec les féliens, et surtout par d'autres encore avec les ursiens; l'autre, ichneumie, lie les mangoustes au genre des cynictis Le genre galidie comprend trois espèces de Madagascar, dont une imparfaitement connue et deux entièrement nouvelles. Le genre ichneumie compte de même trois espèces, dont deux connues et l'autre inédite. (Hermès, n° 94, p. 164.)

(1) Sir Raffles parle en ces termes du zibeth, que les Malais nomment *tangalung* à Sumatra : « Cet animal » est élevé par les naturels dans le but d'obtenir le par- » fum célèbre qu'ils appellent *jibet* ou *dedes*, contenu » dans un double sac sous l'anus. Le zibeth a plus de » deux pieds de long, la queue est plus courte que le » corps et annelée. Une bande noire court le long du » corps. Il a plusieurs raies longitudinales derrière le » cou, et une large bande entoure la partie inférieure » de la gorge. Les flancs sont tachetés, et les taches » deviennent ondulées sur les membres. Le poil est court » et épais Les naturels en distinguent une variété plus » petite sous le nom de *tan-galung padi.* »

(2) Hors. Zool. Research.; Sykes, proc. II, 23; et V. Hamilt.

(3) Geoff. St.-Hil.

(4) Cette viverre hermaphrodite a été pour le docteur Otto l'objet d'un mémoire lu à l'Académie impériale Léopoldine-Caroline des curieux de la nature. Les différences que présente cet animal avec les vraies viverres sont assez tranchées, bien qu'il soit très voisin des ictides par ses attributs les plus extérieurs; il doit, suivant le zoologiste allemand, être rangé à part dans un sous-genre qu'il appelle *platyschista*, en dédiant l'espèce à Pallas, et la nommant *platyschista Pallasii.*

(1) Spic. Zool., pl. 8.

(2) M. Jourdan, directeur du Musée de Lyon, a présenté à l'Académie des Sciences la figure et la description de deux espèces nouvelles de mammifères de l'Inde, qu'il désigne, l'une sous le nom d'*hémigale zébré*, l'autre sous celui d *amblyodon doré*, et qui se rapprochent beaucoup des paradoxures.

L'*hémigale zébré* lie les genettes aux paradoxures par les pieds semi-plantigrades, son museau effilé, ses fausses molaires minces, tranchantes et dentelées; les vraies molaires formant presque un carré allongé, et couronnées cependant de petits tubercules aigus.

L'*amblyodon doré* se rapproche des ictides par le développement considérable des organes de l'olfaction, et des blaireaux par ses incisives et ses canines. Il est plus plantigrade que les paradoxures dont il a d'ailleurs la plupart des caractères.

L'*amblyodon* est un carnassier omnivore, l'*hémigale* est à la fois insectivore et frugivore. Celui-ci a la tête effilée, le museau fendu, les oreilles droites, la queue non susceptible de se tordre comme celle des paradoxures; les orteils sont entourés de poils à leur base, les ongles demi-rétractiles; la plante des pieds postérieurs est nue. Le poil est assez court, lisse, et rappelle celui des grands félis; le fond de la robe est blanc fauve; les zébrures sont formées par de larges bandes brunâtres disposées longitudinalement sur le cou et transversalement sur le corps. La longueur de l'animal, depuis la pointe du museau jusqu'à la naissance de la queue, est de 50 centimètres; celle de la queue, de 36 centimètres.

L'*amblyodon doré* a des formes encore plus lourdes que celles des paradoxures : la tête est moins effilée; les oreilles sont plus courtes; les poils sont annelés et assez longs. Les parties supérieures du tronc, ses côtés, les régions externes des membres et l'origine de la queue sont d'un roux doré teinté de brun, et d'autant plus qu'on s'approche davantage de la ligne moyenne du dos. La poitrine et l'abdomen sont d'un blanc fauve terreux; les pattes sont brunes; le dessus du museau et le front sont d'un blanc brunâtre; les côtés du museau et le pourtour des yeux bruns; les joues, la mâchoire et le devant du cou d'un jaune terreux; l'occiput et le haut du cou noirâtres, ainsi que la plus grande partie de la queue, qui cependant se termine par un flocon blanc. Sa longueur, de la pointe du museau à l'extrémité de la queue, est de 1 mètre 15 centimètres, dont la queue forme près de la moitié, ayant à elle seule 51 centimètres.

M. Jourdan pense qu'on pourroit réunir aux deux genres hémigale et amblyodon, les civettes, les genettes et les paradoxures, pour en faire une petite famille qui auroit plusieurs caractères communs, entre autres celui des ongles à demi rétractiles. Elle offriroit ces genres dans l'ordre suivant : civette, genette, hémigale, paradoxures, amblyodon.

1.

2

1. *Genette lisang*, Viverra lisang, *Hardw.*
2. *Chien sauvage de Sumatra*, Canis Sumatrensis, *Desm.*

Publié par Pourrat F. à Paris

fente périnéale (*genetta*, Cuv.) [1], et on doit y rapporter les animaux décrits par Buffon sous le nom de *genette* [2], *genette du cap de Bonne-Espérance*, *Bizaam*, pour la genette commune, *civette orre* dont la civette de France est une espèce différente de type, aujourd'hui du genre paradoxure [3], la *fossane* et le *putois rayé de l'Inde* [4]. La civette de Malaca de Sonnerat est pour Thunberg la *viverra felina* [5], comme le chat bizaam de Vosmaer est la *viverra tigrina* de Screber. Cette viverre féline [6] se tient de préférence sur les plages du cap de Bonne-Espérance. Une ligne noire suit la ligne longitudinale du dos. Sous les yeux règne une tache blanche, mais la tête et la gorge sont d'un noir grisâtre, tandis que les autres parties sont noires. Or, ces deux espèces nous paroissent être évidemment des genettes communes. Quelques espèces ont été admises ou décrites sous divers noms; ce sont : 1° la genette du Sénégal (*viverra senegalensis*, F. Cuv.), à pelage blanc légèrement lavé de jaunâtre, la queue blanche au bout, ayant de dix à douze anneaux noirs; 2° la genette à bandeau (*viverra fasciata*, Desm.), jaune clair avec des taches fauves disposées par rangées longitudinales, avec un bandeau blanc en travers de la face; on ignore sa patrie; 3° la genette de Ceylan (*viverra zeylanica*, Pallas), dont le genre est douteux, et qui est peut-être une marte [1], à pelage cendré mélangé de fauve en dessus, blanchâtre en dessous; 4° la genette hyénoïde de M. Fr. Cuvier, qui a été depuis étudiée par M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, et forme le genre protèle [2]; 5° la genette de Barbarie [3] ou la *shib-beardou* des Maures, grise, à plaque noire par rangées régulières, à museau blanc relevé par le noir des joues; 6° la genette du Cap [4] grise tachetée de noir; 7° la genette panthérine (*genetta pardina*) [5], qui vit dans l'intérieur du Sénégal, distincte de toutes les autres espèces par la vive coloration de ses taches qui sont roux vif encadrées de noir et disposées par rangées sur les flancs, tandis qu'elles sont pleines et sans encadrement sur les membres. Sa queue est annelée de noir et de blanc, et les anneaux noirs sont les plus grands. L'individu type a vécu à la ménagerie du Muséum : douce et recherchant les caresses quand elle fut donnée à l'établissement, cette genette ne tarda pas à reprendre ses habitudes sauvages.

La troisième tribu, à plante de pieds dénudée, est celle des PARADOXURES.

LES PARADOXURES.

Paradoxurus (Fr. Cuv.).

M. Fr. Cuvier, en proposant ce genre, n'y plaça d'abord qu'un seul carnassier connu depuis longtemps, il est vrai, mais dont l'histoire étoit obscurcie par de graves erreurs. Cet animal, nommé tour à tour *genette de France*, *marte des palmiers*, *pougounié*, reçut le nom de *paradoxurus typus*. Cette espèce est la seule qui soit bien authentique. Desmarest en décrivit une seconde que nous croyons nominale, le *paradoxurus prehensilis* (*viverra prehensilis* de Blainville), et M. Fr. Cuvier y rangea aussi la *viverra musangua* de sir Raffles. Quant au *paradoxurus aureus* (Fr. Cuv.), il a été reconnu appartenir au nouveau genre *arctictis* de M. Temminck, ou *ictides* de Valenciennes, ainsi que le *beinturong* que, dans son Mémoire lu à la Société philomatique en 1822, M. Fr. Cuvier plaçoit encore dans son genre paradoxure. Ainsi les paradoxures

(1) M. Jourdan avoit présenté un mémoire descriptif sur deux mammifères carnassiers voisins des viverra plantigrades, dont il faisoit deux genres nouveaux sous les noms d'*Amblyodon* et de *Hémigale*. M. de Blainville a fait sur ce mémoire un rapport très savant dans lequel, tout en reconnoissant que ces deux animaux présentent des caractères distincts et assez intéressants, il pense que ces caractères ne sont pas suffisants pour déterminer l'établissement de deux genres séparés des viverra plantigrades ou paradoxurus.

M. de Blainville cite à ce sujet le dasyure de Harris, et pense, comme cet auteur, que le but des divisions systématiques dans la science étant d'aider l'esprit à distinguer les êtres innombrables de la création, on doit, d'une part, établir un assez grand nombre de divisions principales, mais d'autre part on doit éviter que la multitude des sous-divisions ne ramène le désordre et la confusion, surtout si on établit des divisions sur des distinctions stériles, et qui ne peuvent influer en rien sur l'ensemble et les détails de la science.

Les deux espèces, d'ailleurs, sont bien distinctes de toutes celles qu'on connoissoit dans les collections européennes, et devroient, si elles étoient laissées dans le genre paradoxurus, occuper, l'une la tête, et l'autre la fin de ce genre.

Celle que M. Jourdan nomme l'*amblyodon doré* offre la disposition dentaire la plus omnivore, et rappelle le mieux ce qui a lieu dans les ratons; celle qu'il appelle l'*hémigale zébré* se rapproche au contraire des genettes et des fossanes par son système dentaire.

(2) Sir Stamford Raffles rapporte à la *viverra genetta* de Linné un animal de Sumatra nommé *musang sapulut*, de couleur gris foncé, avec des raies et des taches noires, la queue mélangée de gris et de noir, mais non terminée de blanc comme à la *musanga*.

(3) Voyez page 393 de ce vol.

(4) *Viverra striata*, Desm.; *viverra fasciata*, L.

(5) *Viverra malaccensis*, Gm.

(6) *Viverra felina*, Thunb. Kya handl., pl. 7. Smuts, Cap, p. 18.

(1) *Martes philippinensis*, Camell., Ac. angl.

(2) Décrit page 404 de ce volume.

(3) *Genetta afra*, Fr. Cuv.; Shaw, It., t. I, p. 218.

(4) Genette mâle, Fr. Cuv., Mammif.

(5) Isid. Geoff., fascic. 2e, pl. 8.

comprendront deux espèces certaines et deux douteuses; car c'est à tort que M. Temminck dit qu'on en connoît six bien déterminées.

Le genre paradoxure, dont le nom tiré du grec signifie *queue anomale* (parce que chez l'animal type cette partie, non prenante, s'enroule jusqu'à sa base de dessus en dessous), appartient à la classe des carnassiers et à la grande famille des civettes. Par l'organisation qui lui est propre, il est le lien intermédiaire entre les plantigrades, dont il a la marche, et les digitigrades dont il a les ongles rétractiles. M. Fr. Cuvier le place après les *mangoustes* et avant les *surikates* (Dents, pag. 252), et M. Temminck dans son quatrième ordre et sa seconde tribu des carnassiers proprement dits (Tableau méthodique des Mammifères).

Le genre paradoxure a le système dentaire des civettes, des mangoustes et des genettes. Les mâchoires sont armées de quarante dents, six incisives, deux canines et douze molaires à chaque maxillaire. Le nombre des fausses molaires et celui des tuberculeuses varient seulement. Ces dernières sont au nombre de quatre en haut et deux en bas; la face interne de la première tuberculeuse diffère toutefois dans le paradoxure de celle des civettes, des genettes et des mangoustes, parce qu'elle est aussi large que la face externe et qu'elle s'est transformée en une crête qui a la forme d'une portion de cercle. Quelques légères petites différences se remarquent aussi dans la première tuberculeuse supérieure.

Les caractères généraux des genettes conviennent parfaitement au genre paradoxure, qui a pour caractères spéciaux les suivants : corps ramassé, trapu; pieds plantigrades, pentadactyles, armés d'ongles crochus, minces, très aigus et rétractiles, munis à leur base d'un bourrelet musculaire; doigts réunis jusqu'à la dernière phalange par une membrane lâche et pouvant s'élargir; plante des pieds et des mains garnie de quatre tubercules charnus, revêtus d'un épiderme lisse; queue s'enroulant de dessus en dessous, non prenante, tordue sur elle-même à son extrémité; pupille verticale; œil offrant une troisième paupière susceptible de le recouvrir; narines entourées d'un mufle séparé en deux par un sillon profond; oreille externe arrondie, profondément échancrée à son bord postérieur, et à conque recouverte par un large lobe libre; poches près de l'anus manquant complétement.

On doit encore à M. Fr. Cuvier des détails intéressants d'anatomie; mais comme ce savant n'a examiné que la *civette noire* ou paradoxure type, il s'ensuit qu'ils ne sont applicables qu'à cette espèce. « La langue est longue, étroite, mince, et couverte de papilles cornées, globuleuses à leur base, et terminées par une pointe crochue et grêle : entre elles se trouvent des tubercules arrondis, recouverts d'une peau très douce, et sa partie postérieure est garnie de cinq glandes à calice. Toute la région interne de l'oreille est hérissée de tubercules très compliqués dans leurs formes, et l'orifice du canal est recouvert d'une sorte de valvule. Les organes génitaux du mâle se composent d'un scrotum libre et volumineux, et d'une verge dirigée en avant dans un fourreau attaché à l'abdomen. Un organe glanduleux, laissant suinter un liquide lubrifiant, en occupe les parois latérales; la verge est comprimée et recouverte de papilles cornées, déjetées en arrière; l'orifice de l'urètre est surmonté d'une sorte de gland arrondi, lisse, et long de trois lignes; les mamelles sont au nombre de trois de chaque côté. Il y en a une pectorale et deux abdominales. »

Les paradoxures doivent avoir les mœurs et les habitudes des civettes de la section des genettes; leur pupille verticale annonce qu'ils sont nocturnes, et qu'ils doivent chasser leur proie principalement pendant la nuit; leur pelage est composé de poils soyeux et de poils laineux, et de longues moustaches recouvrent la lèvre supérieure.

LE PARADOXURE TYPE.

Paradoxurus typus (1).

Buffon décrivit dans le tome III de ses Suppléments, page 257, comme une légère variété de la genette de France, un animal qu'on montroit vivant, en 1772, à la foire Saint-Germain, et qu'on nourrissoit avec de la viande seulement. La patrie de cet animal étoit inconnue; et c'est par erreur que Buffon le regardoit comme identique avec la genette de France. M. Cuvier le premier reconnut que cet animal étoit la *genette pougouné* des Indes Orientales: et un individu vivant que son frère eut occasion d'étudier vint fournir à ce dernier les traits distinctifs qui la séparent non seulement de l'espèce de genette européenne, mais même encore du genre *viverra*. La description de Buffon donne au pougouné les caractères suivants : tête effilée et mince, museau allongé, œil grand, pupille étroite, oreilles rondes, corps moucheté, queue longue et velue. Cet animal avoit vingt pouces de longueur, et sept pouces et demi de hauteur. Son pelage étoit long, plus fourni sur le cou; les moustaches noires, longues de deux pouces sept lignes, couchées sur les joues; les na-

(1) Fr. Cuvier, *Mammifères*, janvier 1821 : *viverra nigra*, Desmarest, *Mammalogie*, sp. 316 : genette de France, Buffon, *Histoire naturelle*, t. III, *Supplém.*, p. 236, fig. 47 : genette du cap de Bonne-Espérance, Buffon, *Supplément*, t. VII, pl. 58? le pougouné, la marte des palmiers, Leschenault : *viverra genetta, musang sapulut*, Raffles, *Cat.*, p. 252?

rines très arquées, le nez brun : une raie noire bordée de deux raies blanchâtres occupoit le dessus des yeux; une tache blanche se dessinoit au-dessus des paupières; les oreilles, noires, étoient allongées; les poils du corps d'un blanc gris mêlé de grands poils bruns à reflets ondés de noir; le dessus du dos rayé et moucheté de noir; le dessous du ventre blanc, les jambes et les cuisses sombres, les ongles blancs et crochus; la queue longue de seize pouces, grosse de deux pouces à l'origine, noire dans les deux tiers de sa longueur.

L'espèce décrite par M. Fr. Cuvier avoit un pied sept pouces de longueur, la queue un pied sept pouces, et huit à neuf pouces de hauteur. La couleur du pelage étoit un noir jaunâtre, ayant trois rangées de taches noirâtres sur les côtés et des taches éparses sur les cuisses et les épaules, tantôt isolées, tantôt formant des sortes de lignes; la conque de l'oreille étoit liserée de blanc à son bord externe. Tous les autres caractères étoient identiques avec ceux déjà donnés par Buffon.

Les habitudes et les mœurs du paradoxure pougouné sont encore inconnues; celui que Buffon observa en captivité étoit sans cesse en mouvement et fort vif. On doit penser, d'après le nom de *marte des palmiers* qu'on a aussi donné à cet animal, qu'il aime à grimper sur les végétaux pour y atteindre les petits oiseaux ou les œufs dont il doit être friand. Il habite la presqu'île de Malaca, l'île de Java, et très probablement une partie de la côte de Coromandel et du Malabar; peut-être aussi la plupart des îles de la Sonde. M. Leschenault l'a envoyé de Pondichéry.

La deuxième espèce qui doit être admise dans le genre *paradoxure*, quoique avec doute, est le *musang-bulan*, décrit par sir Raffles dans son Catalogue descriptif de la Collection faite à Sumatra (Trans. Soc. linn. de Lond., t. XIII, p. 252).

LA VIVERRE MUSANGA.

Viverra musangua. RAFFLES [1].

Le *musang* a été figuré par Marsden dans l'édition originale de son Histoire de Sumatra. La traduction françoise ne le nomme qu'une fois. C'est un animal de la grosseur d'un chat ordinaire, à pelage d'un fauve foncé mélangé de noir; la queue est de cette couleur, mais excepté à deux pouces de son extrémité, où elle est d'un blanc pur; sa longueur est à peu près celle du corps : l'espace qui existe entre les oreilles et les yeux est blanc; quelques longues soies occupent le devant et le dessous de chaque œil; le nez est proéminent, et profondément sillonné entre les narines; le museau est long et pointu; les pieds sont pentadactyles. Tels sont les détails fournis par sir Raffles sur cet animal qui habite Sumatra, et qui a, comme on peut le voir, la plus grande partie des traits caractéristiques du *pougouné*. N'en seroit-ce qu'une variété? nous serions fort tenté de le croire; cependant l'extrémité de la queue est noire dans le pougouné, et blanche dans le *musang-bulan*. Nous ne savons rien de plus sur ce dernier animal.

Tout porte à croire qu'on doit joindre aux *paradoxures* une espèce de civette qu'Hardwicke ne place qu'avec doute dans le genre *viverra*, et que M. Horsfield range parmi les chats.

[1] Le *musang-bulan* des Malais, Horsfield, *Research. in Java*, fasc. 1.

LA CIVETTE GRÊLE.

Viverra gracilis [1].

M. Horsfield plaça cette civette dans le genre chat, et en forma une section sous le nom de *prionodonte*. La figure qu'en a publiée le général Hardwicke ne représente nullement les formes d'un chat, et la description qu'il en a tracée l'en éloigne encore plus. Voici textuellement ce qu'il en dit : La tête est petite, ovale, très pointue, légèrement conique; la mâchoire supérieure est plus longue que l'inférieure; les moustaches sont fournies, sétacées, plus longues que la tête, dirigées obliquement en arrière; les yeux petits, arrondis; les oreilles ovales, médiocres; queue presque aussi longue que le corps, cylindrique; pieds analogues à ceux des chats (M. Hardwicke entend ici des ongles digitigrades), pentadactyles; ongles petits, rétractiles, et cachés dans le poil; pelage de couleur blanc jaunâtre, avec des bandes longitudinales noires et des taches confluentes et allongées de la même couleur; les taches des cuisses et des jambes plus nettement circonscrites; queue offrant six anneaux blanc jaunâtre et six noirs; les parties inférieures du ventre, du cou, d'un blanc jaunâtre; le nez noir; un trait noir partant de l'angle externe de l'œil, et se rendant sur les côtés du cou. Cet animal habite Java.

Le linsang nous paroît être identique avec la *civette préhensile* (*viverra prehensilis* de Blainv.) que M. Desmarest a décrite (sp. 315 de sa Mammalogie) d'après un dessin fait dans le Bengale, et qui nous paroît être celui qu'a fait graver le général Hardwicke, et communiqué par le major Farquhar qui le premier lut un Mémoire sur cet animal à la So-

[1] Horsfield, *Research. in Java*, fasc. 1; Desmarest, sp. 834? : *viverra linsang*, Hardw., *Trans. Soc. linn. Lond.*, t. XIII, p. 236, fig. : *viverra prehensilis*, Blainville, Desmarest, sp. 35 : le *belundung* des Javanois.

ciété asiatique de Calcutta. La description de la *viverra prehensilis*, telle qu'elle est tracée, offre la plus grande analogie avec celle de la *viverra gracilis*, Horsfield, ou *viverra linsang*, Hardwicke, et doit faire retrancher des catalogues cette première espèce qui est purement nominale. La *viverra linsang* pourra ainsi rentrer provisoirement dans le genre *paradoxure*, en conservant le nom spécifique qui la distingue.

LE PARADOXURE A PIEDS BLANCS.

Paradoxurus leucopus. OGILBY (1).

Cette espèce de paradoxure ne nous est connue que par la description qu'en a publiée M. Ogilby dans le quinzième numéro du *Zoological Journal*. Cet animal vivoit à Londres dans l'année 1827 ; et bien que ses formes ne différassent point de celles de toutes les autres espèces du genre, le corps étoit cependant plus arrondi et plus épais.

Les oreilles du paradoxure aux pieds blancs sont nues, demi-circulaires, d'une couleur foncée, et très découpées ; sa queue est parfaitement cylindrique, épaisse à la base, et diminue de grosseur à son extrémité : un petit mufle noir termine le museau, au-dessous duquel s'ouvrent des narines de même forme que celles des civettes ou des chiens ; les extrémités des membres sont accommodées pour une locomotion semi-plantigrade, aussi la plante des pieds est-elle blanche et dénudée jusqu'à six lignes du talon : ce dernier est recouvert de poils, et ne porte pas sur le sol pendant la marche. Chaque extrémité est terminée par cinq doigts de même longueur, réunis comme ceux du chat, presque jusqu'aux ongles, qui sont blancs et très rétractiles.

Son pelage se compose de poils longs et très fournis sur le corps, qui se raccourcissent et deviennent durs sur la tête et sur les membres ; les moustaches sont composées de soies longues, roides et noires, et cette dernière teinte est encore répandue sur les joues, le nez et la figure, excepté autour des yeux, où se dessine un cercle cendré ; la fourrure du cou, des épaules, du croupion et de la queue, est d'un brun clair sur lequel apparoissent des poils d'une autre sorte, imitant des soies roides et longues, de couleur grise, et terminés de noir : ces soies sont plus abondantes sur les épaules que partout ailleurs, et leur teinte grisâtre contribue à donner à cette partie une coloration beaucoup plus claire : une écharpe d'un blanc pur forme un large chevron sur les reins, et c'est encore cette dernière couleur qui règne sur le ventre, en dedans des membres, et qui teint l'extrémité de la queue ; les pattes sont d'un noir de jais, que relève le blanc de neige du dessous des pieds.

Comme les espèces du même genre, ce paradoxure enroule sa queue ; comme elles aussi il recherche le pain, les fruits, et autres substances végétales. L'individu que M. Ogilby eut occasion d'étudier n'avoit environ que seize pouces de longueur, du bout du nez à la naissance de la queue, tandis que la queue pouvoit en avoir environ quatorze et cinq ou six lignes. Il étoit bas sur ses jambes, mais très vif et très agile dans ses mouvements. Ce paradoxure, d'un naturel méchant, dormoit assez ordinairement le jour, en formant autour du corps un cercle avec sa queue. Le soir, au contraire, il perdoit de sa torpeur diurne, et paroissoit se ranimer : lorsqu'on le tourmentoit, il poussoit un petit sifflement sourd, assez analogue au grognement des chats lorsqu'ils sont en colère. On rapporta à M. Ogilby que sous la queue existoit une rainure d'où suintoit, en petite quantité toutefois, une humeur sébacée de la nature du musc ; mais il ne put vérifier ce fait.

On ignore la patrie de cet animal, bien qu'on le suppose des Indes Orientales.

(1) *Paradoxurus nigro-bruneus ; pedibus, cingulo lumborum lato, ventre, membris interne, caudæque apice, albis ; cruribus faciesque nigris ; hac circa interque oculos cinerea*, Ogilby, *Zool. Journ.*, n° XV, p. 300 et suiv. ; *planches supplémentaires*, n° 36.

LE PARADOXURE A MOUSTACHES BLANCHES.

Est pour M. Owen le type d'un genre qu'il nomme CYNOGALE DE BENNETT (1), et qui est le lien intermédiaire des paradoxures et des ictides. Il diffère des uns et des autres par la longueur du museau, la forme comprimée des fausses canines, et la petitesse de la première molaire carnassière qui est triangulaire.

Depuis, M. Gray a donné une révision de ce genre, qu'il a enrichi de plusieurs espèces nouvelles ; leurs yeux ont une pupille verticale, et toutes vivent exclusivement sur le continent de l'Inde ou dans les îles de la Malaisie. 1° Le paradoxure type, la genette de France de Buffon, décrite. 2° Le paradoxure de Pennant (2), brun cendré, à bandes obscures sur les flancs, à pourtour des yeux blanc, est du Bengale. 3° Le *bondar* (3) ou chat musqué du Bengale, la *viverra bondar* de Blain ille, a le pelage fauve marqué d'une bande dorsale noire, les quatre pieds et le bout de la queue noirs. 4° La viverre préhen-

(1) *Cynogale Bennetii*, Owen, Proc. VI, 88.

(2) *Paradoxurus Pennantii*, Gray, proceed. 1832, p. 66.

(3) *P. bondar*, ibid.

sile [1], déjà décrite. 5° Le *musanga* [2]. 6° Le paradoxure douteux [3] qui semble être le jeune âge du précédent. Son pelage est d'un cendré jaunâtre clair, tirant au blanc jaunâtre en dessous; de Java. 7° Le paradoxure hermaphrodite de Pallas, indiqué précédemment parmi les vraies civettes. 8° Le paradoxure de Pallas [4], gris noir, varié de noir et de blanc, mais de teinte plus claire en dessous, la face noire, tachetée de blanc neigeux: de l'Inde. 9° Le paradoxure de Cross [5], noirâtre en dessus, jaunâtre en dessous et au front. Un individu vivant est conservé dans la ménagerie de Londres. 10° Le paradoxure aux pieds blancs [6], déjà décrit. 11° Le paradoxure d'Hamilton [7], gris cendré avec six ou sept rangées de taches noires, un bandeau de cette dernière couleur sur les yeux. 12° Le paradoxure décrit par M. Hamilton Smith, sous le nom de *aulo larvatus*, est le type du genre *paguma* de Gray. 13° Le paradoxure à trois lignes [8], gris noirâtre, passant au gris clair en dessous, à trois raies brunes sur le dos; des Moluques. 14° Le *paradoxurus binotatus* [9], peut être aussi des Moluques, ayant deux bandes seulement. 15° Le paradoxure de Finlayson [10], d'un brun pâle, avec une bande brune sur la face, une deuxième sur les yeux, et une longitudinale sur le dos; provient de Siam.

La quatrième tribu est celle des MANGOUSTES (*herpestes*, Illig.) [11], à formes allongées, à queue très volumineuse à son attache, ayant des membres courts terminés par des doigts à demi palmés, et qui habitent exclusivement les contrées les plus chaudes de l'Afrique et de l'Asie. Buffon en a décrit quatre espèces: la *mangouste*, la *grande mangouste*, le *neipse* ou *nems*, et le *mungo*.

Tous les détails relatifs aux mœurs des mangoustes, au rôle qu'elles ont joué dans la croyance des peuples, sont consignés dans l'histoire de l'ichneumon des Egyptiens, et du mungos des Indiens. Ce genre ne s'est donc enrichi dans ces derniers temps que de quelques descriptions minutieuses des variétés que présentent les dépouilles d'espèces regardées par M. G. Cuvier comme distinctes de celles que nous venons de nommer. 1° La mangouste de Java (*he pestes javanicus*) [1] est brune roussâtre, les joues marron roux, et la gorge nuancée de fauve; 2° la mangouste du Sénégal (*H. albicaudus*) [2], grise, à queue entièrement blanche; 3° la mangouste des marécages (*H. paludosus*), de grande taille, et qui vit au Cap: son pelage est roux brun uniforme, tirant au noirâtre, et plus pâle sur le menton; 4° la mangouste à pinceau (*H. penicillatus*) [3], gris fauve, ayant le bout de la queue blanc. Cette dernière a été décrite par M. Smith [4] sous le nom de mangouste de Levaillant (*M. Levai lantii*). Le corps a dix-sept pouces de longueur, la queue dix, les yeux brun rougeâtre, à pupilles transverses, le pelage fauve rougeâtre en dessus, mélangé de poils variés de fauve et de noirâtre, passant au fauve en dessous. L'extrémité blanche de la queue est caractéristique. Elle est répandue dans tout le sud de l'Afrique, où elle habite les plaines arides. Peut-être une cinquième espèce, décrite par M. Smith, fait-elle double emploi avec la mangouste des marécages; c'est celle que cet auteur nomme *mangusta urinatrix*, à pelage à peu près noirâtre ou teinté de fauve; les poils du dos, de la queue, de la tête, variés de rougeâtre et de blanchâtre. Sa queue se termine en pointe aiguë. Elle habite les lieux marécageux et les bords des petites rivières de toute l'extrémité australe de l'Afrique, vivant de grenouilles et de crabes. Elle va à l'eau, et peut y séjourner quelque temps. On ignore la patrie de la mangouste rouge (*H. ruber*), à pelage ferrugineux lustré [5].

La cinquième tribu est celle des SURIKATES.

LES SURIKATES.

Ryzæna. ILLIG.

Buffon nommoit surikate un animal que la plupart des auteurs, à l'exemple de Linnæus, ne distinguoient point des viverres, *viverra*. Illiger le premier l'en sépara, en proposant le nom de *ryzæna*. Le genre surikate n'a qu'une espèce, qui appartient à la classe des animaux carnivores et à l'ordre des digitigrades, et que M. Geoffroy Saint-Hilaire a placée, dans son Catalogue imprimé, parmi les mangoustes (*ichneumon*). Les caractères génériques du

(1) *Viverra prehensilis*, Blainv., fig., pl. 16, f. 1 de notre atlas.

(2) *V. fasciata*, Desm.; *V. musanga*, Horsf., Zool. Research.

(3) *P. dubius*, ibid.

(4) *P. Pallasii*, Gray, *loc. cit.*; *P. albifrons*, Lister, 1831.

(5) *Paradoxurus Grosii*, Gray, *loc. cit.*

(6) *P. leucopus*, Ogilby.

(7) *P. Hamiltonii*, Gray, *loc cit.*

(8) *P. trivirgatus* Gray; *viverra trivirgata*, Reinw., Leyde.

(9) *V. binotata*, Reinw.

(10) *P. Finlaysonnii*, Gray.

(11) *Mangusta*, Olivier; *Ichneumon*, Geoff.

(1) Geoff. St.-Hil.

(2) Cette mangouste est le type du genre *Lasiope Lasiopus* (Isidore Geoff.) qui a les pieds velus, mais seulement quatre doigts à chaque extrémité.

(3) Cette espèce est le type du genre cynope, *Cynopus*, créé par M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, parce que les tarses sont velus et que les pieds de derrière manquent de pouce.

(4) Zool. journ., 3, 437; Féruss., Bull. 18, 275.

(5) Ibid.

surikate, d'après Illiger, sont les suivants : six incisives, la deuxième externe de la mâchoire inférieure plus épaisse à la base; canines coniques et aiguës; les molaires comme chez les viverres; museau aigu, terminé par un nez allongé et obtus; langue terminée en pointe; oreilles petites, arrondies; corps assez vêtu de poils allongés; queue longue; deux mamelles; deux follicules glanduleux à l'anus; pieds digitigrades, tétradactyles, à plante velue; ongles recourbés, très aigus, plus longs aux extrémités antérieures.

A ces caractères on peut ajouter que les dents sont au nombre de trente-six, c'est-à-dire dix-huit à chaque maxillaire; savoir, six incisives, deux canines et dix molaires. M. Fr. Cuvier les décrit ainsi (Dents, p. 105) : à la mâchoire supérieure, les incisives et les canines présentent le nombre et les formes de celles des civettes. Il n'y a que deux fausses molaires, toutes deux avec les formes normales, et la première un peu plus petite que la seconde. La carnassière ne diffère point de celle des mangoustes. A la mâchoire inférieure, la troisième fausse molaire, la carnassière et la tuberculeuse ont cela de remarquable qu'elles ont évidemment été faites sur le même plan, quoiqu'elles présentent quelques différences; la fausse molaire est identique avec celle du paradoxure, ayant une pointe principale en avant et un talon divisé en plus petits tubercules. La carnassière antérieure a un gros tubercule divisé en trois petits mamelons, un moyen, le plus petit de tous en avant, un à la face externe, l'autre à la face interne de la dent; elle a en arrière un talon séparé en trois ou quatre petits tubercules. Enfin la tuberculeuse a la plus grande ressemblance avec la carnassière pour les formes et les dimensions; seulement son tubercule antérieur n'est divisé qu'en deux mamelons.

Desmarest dans sa Mammalogie remplace le nom d'Illiger, *ryzæna*, par celui de *suricata* Les caractères qu'il adopte sont les suivants : museau pointu, oreilles petites et arrondies, langue couverte de papilles cornées; pieds antérieurs et postérieurs, à quatre doigts armés d'ongles arqués et robustes; une poche semblable à celle des mangoustes près de l'anus; queue assez longue et pointue; pelage composé de poils annelés de différentes teintes.

Le genre surikate ne renferme qu'une espèce du cap de Bonne-Espérance, que Linnæus a surnommée *viverra tetradactyla*, et Buffon *surikate*. Sonnerat en publiant sa figure sous le nom de *zenick* (Voyage aux Indes, pl. 92) donna lieu à Gmelin de créer nominalement dans la douzième édition du *Systema Naturæ* son *viverra zenick*, qui est le surikate ordinaire, habitué à se creuser des terriers et à vivre de petits animaux, d'œufs, et de tout ce qu'il peut attraper. Son urine exhale une odeur fétide.

LE SURIKATE DU CAP.

Ryzæna capensis (1).

Cet animal, que Buffon avoit indiqué à tort comme de l'Amériqu méridionale, a le museau allongé en forme de boutoir mobile; son pelage est mêlé de brun, de blanc, de jaunâtre et de noir; le corps en dessous et les quatre membres sont jaunâtres; la queue est moins longue que le corps, et noire à son extrémité; le nez, le tour des yeux et des oreilles, ainsi que le chanfrein, sont de couleur brune. Le surikate a de longueur totale, y compris la queue, trois pieds dix pouces. On le trouve aux environs du cap de Bonne-Espérance.

La sixième tribu est celle des MANGUES (*crossaschus*, F. Cuv.), qui joignent au système dentaire, au museau, à la poche, aux allures du surikate, les organes générateurs des mangoustes. Leur tête est globuleuse, la pupille ronde, le museau érectile, la queue aplatie; la poche anale sécrète une matière onctueuse horriblement puante. La seule espèce connue est a mangue (*crossaschus obscurus*, F. Cuv.), à pelage gris-brun uniforme, plus clair sur la tête, et qui habite le territoire de Sierra-Leone. C'est un animal qui se nourrit de viande, doué d'intelligence, très doux et très propre.

La septième tribu est celle des ATILAX (*atilax*, F. Cuv.), qui sont très voisins des mangoustes, mais qui s'en distinguent par deux fausses molaires de moins, des doigts entièrement libres, et en ce qu'ils sont privés de poche anale. Leur crâne est très large, et leur museau est camus. La seule espèce connue est l'*atilax vansire* (2), décrit deux fois par Buffon sous les noms de *vansire* et de *petite fouine de Madagascar*.

La huitième et dernière tribu est celle des CRYPTOPROCTA (*Bennet*) (3), dont la seule espèce a reçu le nom trivial de *ferox*. Ces animaux ont les plus grands rapports avec les paradoxures, dont ils ont la marche presque plantigrade, les ongles rétractiles bien qu'ils tiennent des chats par quelques rapports d'organisation viscérale. Le corps est plus ramassé que celui des paradoxures, et la queue est plus arrondie et plus grêle, également couverte de poils sur tous les points de sa surface. Ils ont une poche anale et un pelage uniformément coloré. Le cryptoprocta féroce habite l'île de Madagascar.

M. Bennet ajoute, d'après des documents que

(1) *Suricata capensis*, Desmarest, sp. 330 : *ichneumon tetradactylus*, Geoffroy, *Cat.*; Miller, pl. 20; Screb., pl. 117.

(2) Le Vansire, Buff.

(3) Proceed. 3, p. 46.

lui a fournis M. Bojer, les détails suivants : « Cet animal, irrité, et à la vue d'un morceau de chair, devient furieux, et exhale alors une odeur aussi fétide que celle des mouffettes; mais lorsqu'on n'excite point sa voracité, en même temps qu'on n'aigrit point son caractère, il est doux, très privé, et badine même avec les enfants, sans chercher à leur faire le moindre mal. Il rôde autour du logis sans s'éloigner, mangeant tout ce qui lui tombe sous la dent. Il aime dans l'état de liberté se rouler en boule; mais lorsqu'il sommeille en captivité, il se couche sur le côté ou sur le dos, tenant les barreaux de sa cage avec ses pattes de devant. L'individu décrit mourut par suite d'attaques d'épilepsie, qui le tourmentèrent l'espace de trois mois, et qui prirent de plus en plus de force et de vivacité. M. Bojer l'avoit conservé vingt-cinq mois à l'île Maurice, et note que, malgré ce laps de temps, son système dentaire n'avoit point encore parcouru toutes les évolutions propres aux os qui le composent.

LES HYÈNES.

Hyæna, Storr.

Buffon, dans son histoire de la hyène, n'a eu en vue que l'espèce d'Orient (*hyæna vulgaris*, Cuv., ou *canis hyæna*, L.), qui habite depuis l'Inde jusqu'en Abyssinie, la Perse, jusqu'en Barbarie et au Sénégal. Cette hyène, connue de toute antiquité, mentionnée par Aristote et par Appien, a été cependant confondue avec deux autres vraiment distinctes. La première est LA HYÈNE BRUNE (*hyæna brunnea*, Thunberg) [1], que M. Smith a décrite comme nouvelle [2] sous le nom de *hyæna villosa*, et M. G. Cuvier sous celui d'*hyæna rufa*, et M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire sous celui d'*hyæna fusca* [3]. Cette hyène a les poils qui la recouvrent très longs, très touffus, de couleur gris brun foncé uniforme, les membres exceptés, où l'on remarque des rayures rapprochées. C'est le *loup des rivages* des colons du cap de Bonne-Espérance.

M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire vient de publier une description assez complète, accompagnée d'un portrait de cet animal qu'il nomme *hyæna fusca*, dans le cinquième numéro du Magasin de zoologie pour l'année 1835, et l'individu qu'il a fait connoître avoit été tué jeune et envoyé du cap de Bonne-Espérance par MM. Verreaux. Ces voyageurs s'en procurèrent également un individu complétement adulte, de sorte que les données physiques de cette espèce, qui vit dans l'intérieur de l'Afrique australe, laissent peu à désirer aujourd'hui. Ainsi s'exprime M. Isidore Geoffroy à son sujet : « En jetant les yeux sur la figure de cette jeune hyène, on pourroit la prendre, au premier aspect, aussi bien pour le jeune âge de la hyène rayée que pour celui de la hyène brune, car elle se trouve dans les conditions exactement intermédiaires entre celles de ces deux espèces. Le bout de la queue, les poils de la ligne dorsale, tous très allongés; deux larges bandes transversales mal limitées et irrégulières, placées sur les flancs; plusieurs autres placées sur les épaules et sur les cuisses, et disposées aussi transversalement par rapport à l'axe des membres, beaucoup d'autres petites raies transversales placées au devant des jambes et des pieds de derrière, et surtout de devant, enfin le museau tout entier, sont noirs ou noirâtres. Le fond du pelage est d'un fauve sale, les poils sont loin d'être aussi longs que chez la hyène brune complétement adulte, mais ils le sont déjà plus que chez la hyène rayée. Les ongles sont grisâtres.

» La taille de cet individu est la suivante :

	Pieds.	Pouces.
Longueur totale du bout du museau à l'origine de la queue.	2	6
——— de la queue.	»	9
Hauteur du train de devant.	1	7
——— du train de derrière.	1	5

» On voit, dit M. Geoffroy, que cet individu, loin d'être un très jeune sujet, étoit déjà parvenu au moins aux deux tiers de son accroissement, et il n'y a nul doute que les raies transversales de livrée, bien qu'encore très manifestes chez lui, n'aient déjà beaucoup perdu de leur netteté première. »

La deuxième espèce, plus anciennement décrite, est LA HYÈNE TACHETÉE (*hyæna crocuta*, L.) [1], dont parle le voyageur Kolbe, qui l'appelle *loup-tigre*, à pelage en entier d'un jaune roux, avec des bandes longitudinales sur le corps formées de taches brunes indécises. Elle paroît répandue dans tout le midi de l'Afrique, et s'étendre même jusqu'en Barbarie. Dans les dépôts d'ossements fossiles on rencontre souvent des débris de hyènes, notamment de la *H. fossilis* de Goldfuss, assez abondants dans les cavernes de la Franconie, de Baumann (Doubs), de Montmartre, de Kirckab, de Sundwige et de Gailenreuth. A Saint-Macaire, proche Bordeaux, on a trouvé les os de la hyène maculée.

(1) Actes de Stokh., 1820, part. 1, pl. 2.

(2) Trans. Soc. Linn., t. XV, 2e part., p. 461, pl. 19; Zool. journ., t. III, p. 589; Bull. Féruss, t. 18, p. 442.

(3) Dict. classiq. d'hist. nat.

(1) Screber, pl 96, fig. B; *hyæna capensis*, Desm.

LES PROTÈLES.

Proteles. Is. Geoff. Saint-Hil. [1].

M. Delalande envoya au Muséum un mammifère carnassier digitigrade du cap de Bonne-Espérance, que M. Cuvier nomma *civette* ou *genette hyénoïde.* Cet animal, comme ce nom l'indique, a de grands rapports avec les civettes et les hyènes, et ressemble aussi, sous plusieurs points de vue, aux renards, il frappe d'abord par sa grande ressemblance extérieure avec les hyènes [2], et surtout avec la hyène d'Orient: c'est le même fond de coloration, le même système de rayures transversales; enfin une semblable crinière et une grande brièveté apparente des membres postérieurs viennent encore ajouter à cette similitude vraiment remarquable.

Cette circonstance organique de la brièveté des membres postérieurs est d'une importance très grande par l'aspect particulier qu'elle donne à l'animal, la gêne qu'elle lui impose dans sa démarche, et par suite la grande influence qu'elle a sur ses habitudes. Sans doute beaucoup des fables accréditées dans l'antiquité au sujet de la hyène ont eu leur source dans cette disproportion des parties, d'où résultent un aspect, une allure, qui la signalent à l'œil le moins observateur comme un être anomal et extraordinaire.

Un animal qui reproduit un caractère si bizarre, si dominant, est bien digne d'attention; aussi, quoique arrivé en France depuis peu de temps, a-t il déjà occupé plusieurs zoologistes. MM. G. et Fr. Cuvier et M. Desmarest, dans leurs ouvrages [3], mon père, dans ses cours, en ont déjà donné les principaux caractères. M. Cuvier a reconnu que, malgré tous ses rapports de ressemblance avec la hyène, l'animal découvert par M. Delalande n'est point une hyène, mais qu'il doit former un genre nouveau.

Je me propose, dans ce travail, d'établir le nouveau genre que je désignerai sous le nom de *proteles* [1] (protèle): ce nom rappellera que les pieds antérieurs du nouvel animal sont complets, quant au nombre des doigts, par opposition avec ceux de la hyène, qui ne sont que tétradactyles. Tiré, il est vrai, d'un caractère qui est loin d'avoir une importance majeure, il a du moins l'avantage d'indiquer une distinction extérieure très nette et très facile entre deux animaux qui se ressemblent autant à l'extérieur.

Je vais donner les rapports principaux du protèle avec les genres les plus voisins, ceux des civettes, des hyènes et des chiens. Malheureusement les individus que possède le Muséum sont tous jeunes, ce qui me privera sans doute de quelques considérations intéressantes : j'aurai soin, à cause de cette circonstance, de comparer le protèle, autant que possible, non seulement aux adultes, mais aussi aux jeunes des genres voisins.

Les grandes ressemblances extérieures que je viens d'indiquer entre la hyène et le protèle portent sur le tronc et spécialement sur les extrémités, qui diffèrent beaucoup de celles de la hyène, surtout par leurs dimensions proportionnelles; néanmoins, malgré tous ces rapports de ressemblance extérieure, un coup d'œil suffit pour distinguer les deux animaux. En effet un museau obtus et comme tronqué, terminant une tête ramassée, caractérise les hyènes; un museau assez fin et allongé, terminant une tête à proportions élégantes, caractérise au contraire le protèle : de sorte que sa tête se rapproche davantage de celle de la civette ou du renard, par sa forme générale. Ce rapport, donné par l'inspection immédiate des parties extérieures, l'est pareillement par l'étude du crâne.

En général, le système osseux de la tête présente bien toutes les conditions du jeune âge; les os, peu denses, peu épais, sont séparés par des sutures très prononcées partout, si ce n'est à l'occiput où déjà se remarquent d'assez fortes crêtes. Une tête de jeune hyène, d'un quart moins longue que celle de l'adulte, a les sutures et les crêtes à peu près dans le même état, mais l'épaisseur et la densité de ses os sont même, proportion gardée, beaucoup plus considérables.

L'arcade zygomatique diffère beaucoup de celle de la hyène, en ce qu'elle offre de plus important; mais par ses détails secondaires elle lui ressemble

(1) Ce Mémoire, rédigé avec le plus grand soin, est le seul travail complet que nous possédions sur les protèles : M. Isidore Geoffroy, son auteur, a bien voulu nous permettre d'en enrichir notre Supplément. Il est extrait des *Mémoires du Muséum.*

(2) M. Isidore Geoffroy a fait connoître à l'Académie des Sciences de nouveaux détails sur le protèle, mammifère carnassier de l'Afrique méridionale, qui ressemble singulièrement à l'hyène par sa forme et par ses couleurs, mais qui s'en distingue entièrement par son système dentaire et par ses habitudes. Il paroîtroit en effet que cet animal se nourriroit principalement, non de proie vivante, mais de ces queues si lourdes et si grasses que portent les moutons d'Afrique, et que même en Perse, au rapport du voyageur Chardin, on est obligé de soutenir sur un petit chariot. (L'Hermès, no 94, p. 164.)

(3) Voyez G. Cuvier, *Ossements fossiles*, t. IV; Fr. Cuvier, *Dictionn. des Sc. natur.* (Levrault), t. XXII, au mot HYÈNE; et Desmarest, *Mammalogie de l'Encyclopédie*, Supplément.

(1) De προ, devant, et de τελειος, parfait, complet. Je prends ici ce dernier mot comme équivalent de *pentadactyle.* Mon père l'a déjà employé dans le même sens. (Isid. Geoff. St.-Hilaire.)

Protèle de Lalande, Protèles Lalandii, *Geoff. Saint-Hil.*

d'une manière remarquable, s'éloignant au contraire beaucoup de celle de la civette. Chez ce carnassier elle est longue, mince et parallèle à l'axe de la tête; le jugal est étroit et grêle; son apophyse orbitaire ainsi que celle du frontal n'existent pas [1] : au contraire chez le protèle, comme chez la hyène, les arcades zygomatiques sont fortes, épaisses, plus écartées vers le temporal que vers l'orbite; le jugal est très large, et les apophyses orbitaires sont très prononcées. La différence consiste en ce que, chez le protèle, l'arcade est moins rejetée en arrière, et surtout beaucoup moins écartée, l'apophyse zygomatique du temporal étant beaucoup plus courte, et le jugal ne pouvant plus s'articuler avec elle qu'en se rapprochant beaucoup du crâne. Ces conditions organiques font que le protèle passe de la forme élargie de la tête des hyènes à la forme allongée de celle des renards; que la boîte cérébrale est plus étendue, la masse encéphalique plus considérable, la totalité des muscles moteurs de la mâchoire inférieure diminuant au contraire.

Les ouvertures des arrière-narines sont larges, et très rejetées en arrière; le palais a aussi beaucoup de largeur. Les deux rangées de molaires sont sensiblement parallèles, ce qui se voit aussi chez les ours, tandis que le parallélisme n'a lieu que pour les deux ou trois dernières molaires chez les hyènes, les chiens, les civettes et les autres carnassiers. Cette disposition fait que le museau, d'ailleurs beaucoup plus court que celui du renard, est beaucoup plus large à son extrémité. Les os propres du nez, s'allongeant avec le museau, et diminuant avec lui, sont aussi beaucoup plus courts que chez le renard; mais ils sont plus longs que chez la hyène. La largeur du museau donne aux cavités olfactives une assez grande capacité. On ne remarque point de gouttière le long de la suture des os propres du nez, comme cela se voit chez les renards, la civette et les hyènes.

Le jeune protèle ayant, comme la jeune hyène, les crêtes de l'occiput déjà très prononcées, il est à croire qu'elles sont très saillantes chez le protèle adulte comme chez la hyène adulte.

La mâchoire inférieure, courte et assez semblable à celle de la hyène, présente néanmoins quelques modifications remarquables. Les deux branches du maxillaire sont à peine obliques l'une sur l'autre dans toute l'étendue où doivent s'implanter les molaires; puis les deux bords dentaires se rapprochent en se contournant, d'où résulte une sorte d'échancrure qui répond aux canines supérieures, et sépare les molaires inférieures des canines et des incisives inférieures. Cette disposition fait que, malgré le parallélisme des deux rangées de molaires de la mâchoire supérieure, les molaires inférieures sont, comme chez tous les carnassiers, reçues entre les supérieures, et sont alternes à leur égard, tandis que les incisives supérieures et inférieures sont opposées. Cette disposition se retrouve chez les ours, qui ont aussi, comme je l'ai remarqué, les bords du maxillaire supérieur parallèles.

Le maxillaire inférieur du protèle est d'ailleurs beaucoup moins fort que celui de la hyène; son condyle, et surtout son apophyse coronoïde, sont peu développées.

C'est ici surtout que la connoissance de l'adulte est à regretter, tous les individus que j'ai examinés n'ayant encore que de très petites dents de lait. M. Fr. Cuvier, celui de tous nos zoologistes qui a porté le plus d'attention sur les dents considérées comme caractères zoologiques, ayant examiné les dents du protèle, je ne puis mieux faire que de renvoyer à son travail. Je dirai seulement qu'il y a de chaque côté, à la mâchoire supérieure, trois incisives, une canine, quatre molaires; et à l'inférieure, une molaire de moins. Les molaires de la mâchoire inférieure sont séparées des autres dents par un vide assez considérable; celles de la mâchoire supérieure sont écartées les unes des autres. Toutes ces dents sont très petites; les incisives supérieures sont en biseau : chez l'un des deux individus que j'ai examinés elles sont larges et divisées par un sillon longitudinal, visible particulièrement sur la face antérieure, de sorte qu'elles présentent deux petits sommets; chez un autre individu elles sont beaucoup plus étroites, et le sillon est à peine sensible; dans un troisième elles sont larges, et le sillon est encore moins marqué. Les incisives inférieures ont deux sommets plus distincts; les canines supérieures et inférieures sont peu saillantes.

Les dents du protèle sont dans un état complet d'anomalie. C'est, dit M. G. Cuvier, que les dents persistantes ont été retardées, comme il arrive assez souvent aux genettes. Il pense d'ailleurs que, dans leur état normal, elles doivent ressembler à celles des civettes et des genettes; et c'est ce qui l'avoit déterminé à donner au nouveau quadrupède le nom de civette hyénoïde, que, du reste, il ne regardoit lui-même que comme une désignation provisoire. Cependant les mâchoires du protèle sont courtes : la portion de la mâchoire inférieure, où doivent s'implanter les molaires, est, proportion gardée, d'un quart au moins plus petite chez le protèle que chez la civette.

C'est avec la hyène que le protèle a le plus de rapports, quant aux os du tronc. Par le nombre

[1] Cette remarque est applicable à la civette proprement dite, et à plusieurs autres animaux du même genre, mais non à tous : chez quelques uns même les apophyses orbitaires existent si prononcées, que l'œil est entouré d'un cercle osseux complet. (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire.)

des côtes, il tient le milieu entre la hyène et la civette; il en a quatorze; elles sont aplaties et assez longues : les huit premières sont les seules qui s'articulent avec le sternum. Cet os ne présente rien de bien remarquable, et ne fait en avant des côtes qu'une saillie peu considérable. Les vertèbres cervicales sont très fortes; toutes leurs apophyses sont très élargies. Les vertèbres lombaires sont au nombre de six, les sacrées au nombre de deux : ce qui fait vingt-neuf vertèbres, sans compter les caudales qui sont au nombre de vingt et une ou vingt-deux. La série des apophyses épineuses présente une disposition remarquable : l'atlas et l'axis sont comme chez les autres carnivores; dans les cinq dernières cervicales, les apophyses épineuses sont élargies, mais peu saillantes : à la région dorsale, elles deviennent tout-à-coup des tiges très allongées. Cette disposition est particulière au protèle et aux hyènes, surtout à la hyène tachetée; car chez les civettes, les chats et les autres carnivores, les apophyses épineuses des dernières cervicales ont déjà pris la forme allongée de celles des dorsales. Vers la fin du dos, et dans la région lombaire, ces apophyses deviennent plus larges et moins saillantes; enfin, à la région sacrée, elles sont minces et allongées comme à la région dorsale, mais plus petites.

Les quatorze ou quinze dernières vertèbres caudales ne sont plus que des cycléaux grêles et allongés : les autres ont des apophyses dont quelques unes sont même très saillantes.

Le bassin est, comme chez la hyène, moins oblique sur la colonne vertébrale qu'il ne l'est ordinairement : l'iléum est plus étroit et plus allongé que chez ce carnassier; la cavité cotyloïde a peu de largeur : elle résulte de l'union de l'iléum, de l'ischium, du pubis et d'un quatrième os découvert, il y a quelques années, dans l'homme et les mammifères, par notre célèbre anatomiste M. Serres, qui le regarde comme l'analogue de l'os marsupial des animaux à bourse. (Voyez Analyse des travaux de l'Académie royale des Sciences pour 1819, page 40.) L'os pénial des chiens n'est aussi, suivant mon père, que le même os soudé à son congénère, et ne formant avec lui qu'une seule pièce placée sur la ligne médiane. (Voyez tome IX des Mémoires du Muséum, page 399.) Ainsi ce quatrième os existeroit dans la cavité cotyloïde chez tous les mammifères, excepté ceux qui ont ou l'os pénial ou l'os marsupial : il est, chez le protèle comme chez la hyène, placé entre l'ischium, le pubis et l'iléum. Le protèle, de même que la hyène, n'a donc pas d'os pénial.

On saisit, à la simple inspection des membres du protèle, quelques uns de ses rapports avec la hyène et la civette. Le membre antérieur du protèle, par ses proportions, ressemble à celui de la hyène, et diffère de celui de la civette; par le nombre des doigts, au contraire, il ressemble à celui de la civette, et diffère de celui de la hyène, qui manque de pouce, ou du moins qui n'a qu'un pouce rudimentaire. Quant au membre postérieur, sous ces deux rapports également, il ressemble à celui de la hyène, et diffère de celui de la civette. Ainsi, à la simple inspection, les membres du protèle paroissent avoir plus de rapports de ressemblance avec ceux de la hyène qu'avec ceux de la civette. Un examen détaillé des parties nous donnera ce même résultat. L'extrémité antérieure même ressemble plus à celle de la hyène qu'à celle de la civette.

L'omoplate a peu de largeur, mais il est très allongé; cet os est remarquable par cette forme allongée, et surtout par son épine très peu oblique sur les bords de l'os. Cette même disposition, qui n'existe ni chez le renard ni chez la civette, se retrouve chez la hyène. Je n'ai point vu la clavicule; elle manquoit au squelette que j'ai examiné : il est probable qu'elle est petite, et suspendue dans les chairs.

L'humérus est arqué, très fort, surtout vers l'extrémité scapulaire; la tête, les tubérosités, tout le tiers supérieur de l'os, remarquable par sa largeur : déprimé dans une partie de sa longueur, comprimé dans l'autre, il est arrondi vers sa moitié; les os de l'avant-bras sont, dans toute leur longueur, appliqués l'un contre l'autre, et même si intimement qu'ils se reçoivent dans de légères facettes dont ils sont creusés à leur partie supérieure; tous deux, et le radius surtout, sont larges et aplatis. Le cubitus, moins large, a plus d'épaisseur; sa portion carpienne, arrondie et assez semblable à une phalange, n'est pas encore réunie au corps de l'os. La portion inférieure du radius est au contraire soudée à la supérieure; mais on voit une suture très prononcée, indice de la séparation primitive des deux parties de l'os.

La première rangée du carpe est formée de trois os, dont l'interne, plus grand, est reçu dans la facette articulaire du radius; l'externe plus petit, dans celle du cubitus. le troisième os est placé au-dessous, et forme une sorte de talon extrêmement saillant; il y a de plus un petit osselet lenticulaire placé dans la ligne du pouce; la seconde rangée est formée de quatre os : à la partie inférieure de l'interne est placé un petit osselet, suivi de trois autres osselets plus ou moins allongés; c'est le pouce. Le même os et le suivant soutiennent le métacarpien du second doigt; le suivant porte celui du troisième; enfin sur l'externe s'appuient les deux derniers métacarpiens.

Tel est le carpe du protèle, remarquable par

une grande analogie de composition avec le tarse. Il est très différent de celui de la civette, moins de celui de la hyène. Ainsi, par le nombre des doigts semblable à la civette, et différent de la hyène, le protèle est cependant, par son carpe, plus semblable à cette dernière.

Le pied offre encore une considération plus importante, qui le rapproche pareillement de celle-ci.

Les carnassiers ont ordinairement le pied de devant plus court que celui de derrière; et particulièrement, car c'est sur eux que porte la différence [1], les métacarpiens plus courts que les métatarsiens. La hyène fait exception : chez elle le métacarpe ne le cède en rien pour la longueur au métatarse. Il en est de même chez le protèle, qui se rapproche ainsi de la hyène jusque dans ses anomalies.

Le pouce est formé de trois os : le premier est aussi long que les phalanges métacarpiennes des autres doigts; le second est court; le dernier, qui est la phalange unguéale, est encore beaucoup plus court : cette petite phalange porte un ongle pointu, placé vers le bas du métacarpe. Les quatre grands doigts ne présentent rien de remarquable; les deux métacarpiens externes sont beaucoup plus courts que les internes : aussi les doigts auxquels ceux-ci appartiennent sont-ils plus allongés que les autres, et les ongles du deuxième et du cinquième doigt placés beaucoup plus en arrière que ceux du troisième et du quatrième. Aux pieds de derrière les métatarsiens internes sont les plus allongés, comme le sont les métacarpiens internes aux pieds de devant : par suite, aux pieds de derrière comme aux pieds de devant, les ongles externes sont rejetés en arrière.

On remarque, à la partie postérieure de chaque articulation métacarpo-phalangienne, deux os entre lesquels glisse, dans la flexion, l'extrémité supérieure de la phalange correspondante. Ces deux os se retrouvent dans les chats, les hyènes, etc., où ils finissent par se souder ensemble. Cette soudure a sans doute pareillement lieu chez le protèle. Enfin il y a en devant, dans les ligaments de la même articulation, de petits osselets qui ressemblent tout-à-fait à la rotule par leur position et par leur forme. Tous ces os, placés derrière les articulations métacarpo-phalangiennes, et ces osselets sésamoïdes, placés au devant, se retrouvent aux parties correspondantes du membre postérieur, à l'examen duquel je vais maintenant passer.

Le fémur et la rotule du protèle ressemblent beaucoup à ceux de la civette et de la hyène; la tête du fémur est cependant plus saillante que chez la hyène. Le péroné n'est encore qu'une tige aplatie, un peu renflée et arrondie à ses extrémités : contigu au tibia dans sa moitié inférieure, il s'en écarte dans la supérieure. Cette disposition produit une courbure dont la concavité est tournée vers l'extérieur. Sans doute dans les vieux individus les deux os de la jambe sont soudés dans une grande partie de leur longueur. Dans les civettes comme dans les chats, au contraire, les deux os ne se réunissent qu'à leurs extrémités, et sont toujours écartés l'un de l'autre dans le reste de leur longueur. Au-dessous du péroné est une épiphyse qui se soude plus tard avec le péroné, dont elle doit faire partie, et avec le tibia; à l'extrémité supérieure du péroné sont deux autres épiphyses, dont l'inférieure sert aussi de point de réunion pour les os de la jambe : il y a de plus un petit osselet placé au côté externe. Le péroné de la hyène ressemble à celui du protèle; il est même encore plus étroit chez elle, proportion gardée. Les chiens ont aussi les os de la jambe disposés de la même manière, et soudés pareillement dans leur moitié inférieure; ils se réunissent même quelquefois dans la portion de leur longueur où ils sont écartés, au moyen d'une lame osseuse qui va d'un os à l'autre comme feroit un ligament interosseux. Je parle de cette disposition, que je n'ai observée que chez les chiens, parce qu'elle doit se rencontrer pareillement chez les vieux protèles.

Le tarse ne diffère que très peu de celui des autres carnassiers, et particulièrement de la civette : analogie remarquable entre les pieds de deux animaux dont l'un est pentadactyle, et l'autre privé de pouce. Au reste, comme on sait, un élément organique de plus ou de moins dans une série de parties analogues n'est pas un caractère d'une importance majeure : c'est ainsi que varie fréquemment dans le même genre, quelquefois dans la même espèce, le nombre des doigts, des côtes, des vertèbres, des dents, etc.

Il y a toutefois une légère modification chez la civette : les cunéiformes portent les trois métatarsiens internes; le cuboïde soutient le suivant, et ne s'articule à l'externe que dans une très petite portion. Telle est aussi, à peu près, la disposition de ces os chez l'homme. Dans le protèle le tarse est aussi large; mais l'absence d'un métatarsien rend le métatarse plus étroit, ce qui fait que les quatre métatarsiens qui restent sont moins gênés, et s'articulent avec le tarse d'une manière plus pleine et plus entière. Il est à remarquer au reste que le pouce joue

[1] Je pourrois dire presque tous les mammifères. Les chauves-souris, plusieurs édentés, etc., font cependant exception. Dans les marsupiaux, qui manquent de pouce au pied de derrière, l'allongement de ce pied ne vient pas uniquement de l'allongement des métatarsiens, il porte en grande partie sur les phalanges digitales. C'est qu'il y a ici un excès de développement dû à des conditions organiques propres aux marsupiaux. Mon père a donné l'explication de ce fait dans l'article MARSUPIAUX du *Dictionn. des Sc. natur.* (de Levrault), t. XXIX. (Isid. Geoff. Saint-Hilaire.)

chez la civette un rôle très peu important; en effet le métatarsien de ce doigt est placé hors de rang, s'articule avec son cunéiforme presque tout entier au-dessous du métatarsien du second doigt, et reste caché sous lui dans une grande partie de sa longueur : il est d'ailleurs extrêmement grêle.

Les phalanges métatarsiennes et digitales du protèle sont très semblables à celles de la civette surtout quant aux trois doigts externes; car l'interne, grêle chez la civette, est très fort chez le protèle. C'est à l'absence du pouce qu'il faut attribuer le volume remarquable de cet os, nourri chez le protèle de tout le sang qui, dans le cas normal, se seroit porté au pouce.

Telles sont les principales particularités que nous présente le squelette du protèle. J'ai montré que cet animal est très voisin des hyènes; qu'il l'est plus même que ne semblent l'avoir pensé les naturalistes qui se sont occupés de lui avant moi. En effet, si nous omettons les caractères extérieurs, qui ne sont pas eux-mêmes sans importance, pour nous baser uniquement sur les considérations que présente le squelette, que trouvons-nous? L'ensemble de la colonne vertébrale, le bassin, le membre postérieur tout entier, l'épaule, les os de la jambe, du carpe, les quatre doigts externes, qui sont les plus importants dans ces familles, nous rappellent entièrement et presque uniquement la hyène. Les côtes, le sternum, ressemblent autant aux os correspondants de la hyène qu'à ceux de tout autre animal. Le protèle a un doigt de plus; mais ce n'est pas là une différence bien importante : ce doigt est petit, grêle, sans usage, comme surnuméraire; et d'ailleurs on trouve des rudiments de pouce chez la hyène.

La forme de la tête est différente; l'arcade zygomatique est beaucoup plus écartée chez la hyène : l'arcade zygomatique qui, étant pour le naturaliste comme l'indice du volume de la masse encéphalique et de la force des muscles moteurs de la mâchoire, renferme en elle un caractère d'importance majeure. Nous sommes enfin ici sur une différence fondamentale, et qui ne permet pas de laisser le nouvel animal parmi les hyènes; mais n'est-il pas remarquable de trouver encore, jusque dans les points où la dissemblance est la plus grande, des rapports de ressemblance dans les détails secondaires?

Que conclure de tout ceci? C'est que le nouveau mammifère doit être regardé comme le type d'un genre nouveau, selon l'opinion de M. Cuvier; et que ce genre, qui se rapproche, à certains égards, des civettes et des renards, a des rapports très nombreux avec les hyènes.

J'achèverai de faire connoître l'animal qui fait le type du nouveau genre, en disant quelques mots des couleurs de son pelage et de ses parties extérieures.

L'aspect général est, comme je l'ai dit, celui des hyènes. Ses jambes de derrière sont en apparence très courtes, ce qui vient de la flexion continuelle où il en tient les diverses parties, et non de leur brièveté réelle; car, malgré l'allongement du carpe dont j'ai fait mention, les membres postérieurs sont aussi longs que les antérieurs.

Les oreilles sont allongées et couvertes d'un poil très court et peu abondant : elles rappellent celles de la hyène d'Orient. Les narines font une saillie prononcée au delà du museau, qui est noir et peu fourni de poils; on y remarque de longues moustaches. Les poils de la crinière et ceux de toute la queue sont de longs poils rudes au toucher et annelés de noir et de blanchâtre; ce qui fait que la crinière et la queue sont aussi dans leur ensemble annelées des mêmes couleurs. La crinière s'étend de la nuque à l'origine de la queue; les poils qui la composent sont plus rares, et plus courts vers le haut du cou et vers la queue. Le reste du corps est presque en entier couvert d'un poil laineux, entremêlé de quelques poils plus longs et plus rudes. Le fond du pelage est blanc-roussâtre; mais il est varié sur les côtés et la poitrine de lignes noires transversales, inégalement prononcées et espacées. Les tarses sont noirs; le reste de la jambe, de même couleur que le corps, est varié aussi de bandes noires transversales dont les supérieures se continuent avec celles du tronc.

Il paroît qu'il y avoit un sillon sous l'anus, comme l'a remarqué M. Cuvier.

Ici se termine tout ce que pouvoit apprendre l'inspection du nouvel animal. M. Jules Verreaux, neveu de M. Delalande, et qui l'a accompagné dans son mémorable voyage au Cap, a bien voulu compléter mon travail en me communiquant ce qu'il a pu savoir des habitudes du nouvel animal

Les protèles sont nocturnes : ils ont une grande facilité pour fouiller la terre, et se creusent des terriers à la manière des renards. Ils ont toujours soin de se ménager plusieurs issues. Lorsqu'ils sont excités, leur crinière se dresse, et leurs poils sont hérissés depuis la nuque jusqu'à la queue. Ces animaux paroissent assez prompts à la course[1].

Les trois individus que M. Delalande a tués habitoient ensemble; ils sont sortis de leur terrier par

[1] Je ne puis m'empêcher de remarquer que les habitudes du protèle ressemblent sous plusieurs rapports à celles des hyènes : ainsi les hyènes sont nocturnes comme le protèle; comme lui, elles ont pour fouiller la terre une facilité dont elles font usage non pas, il est vrai, pour se creuser des terriers, mais seulement pour exhumer les cadavres dont elles veulent se repaître. Cette ressemblance entre les habitudes des deux animaux est à la fois et la suite nécessaire et la preuve de celle qui existe entre leurs organes. (Isid. Geoff. Saint-Hilaire.)

diverses issues, pour éviter un chien qui s'y étoit introduit. Ils fuyoient avec une grande vitesse, les crinières hérissées, le corps très oblique sur le sol, les oreilles et la queue baissées. L'un d'eux se voyant en danger, se mit à fouiller le sol, comme pour se creuser un nouveau terrier [1].

C'est au fond de la Cafrerie que M. Delalande a tué les protèles. J'ai consulté les relations des principaux voyages faits dans ces contrées encore presque inconnues, et dans toute l'Afrique méridionale. Je n'ai trouvé ces animaux indiqués dans aucun : ce qu'expliqueroient au besoin très facilement le petit nombre de voyageurs qui ont pénétré dans ces contrées, et l'habitude qu'ont ces carnassiers de ne sortir que la nuit. Mais il est une circonstance qui l'explique encore mieux : c'est leur très grande rareté. Les protèles sont en effet si rares qu'ils étoient inconnus même aux naturels du pays. C'est une raison de plus pour nous d'attacher un grand prix à la découverte de M. Delalande, puisque sans lui le protèle nous seroit sans doute inconnu pour longtemps encore.

Je proposerai d'appeler le nouvel animal du nom du voyageur auquel nous en devons la connoissance *protelès Lalandii* (protèle Delalande). Qu'il me soit ainsi permis de rattacher son nom à sa découverte, et de ramener l'attention et le souvenir reconnoissant des naturalistes sur le plus infatigable et le plus intrépide de nos voyageurs : foible hommage, bien dû sans doute à l'un des hommes qui ont rendu le plus de services à la zoologie ; qui a vécu pour elle, et qui même a péri à la fleur de l'âge, au retour du plus glorieux et du plus beau de ses voyages, victime de son ardeur, de son zèle et de son dévouement pour les sciences.

LES FÉLIS.

Felis, L.

Malgré les travaux consciencieux d'un grand nombre de naturalistes de l'Europe et de l'Amérique, l'histoire des animaux du genre *félis* est encore un dédale où l'on se perd quand on veut séparer par des distinctions précises une foule d'espèces entre elles. La partie poétique de leur histoire a été moins négligée, quoique tracée d'après des idées purement conventionnelles ; car, qui n'a retenu quelques longues tirades sur la magnanimité du lion, ce roi des animaux, sur la férocité du sanguinaire tigre, la duplicité et la perfidie des chats, etc., etc.? Il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de distinguer les grandes espèces à pelage couvert de rosaces diverses. Des erreurs accumulées par les anciens écrivains viennent à chaque pas embarrasser la distinction que l'on cherche à établir entre elles. Nous essaierons donc de retracer le plus brièvement possible les idées les plus communément reçues sur l'ensemble de cette grande famille, que nous diviserons en petites tribus naturelles.

La première section est celle des lions, ou des félis à pelage ras et uniforme dans sa coloration, à longue queue terminée par un flocon de poils. Le lion en est le type. Les trois principales variétés de pays sont : le *lion du Sénégal*, à pelage jaunâtre, à crinière peu fournie, le *lion d'Arabie*, à pelage Isabelle et à épaisse crinière, et enfin le *lion du Cap*, jaune et brunâtre. Le capitaine Smee en distingue le *ontiah baug* ou *chameau-tigre* des Indiens de Guzarate, qu'il appelle *felis leo, varietas goojratensis* [1], qui paroît être inoffensif pour l'homme. Dans ces dernières années, M. Desmarais [2] a retrouvé à la queue du lion de Barbarie l'ongle ou aiguillon implanté dans la dernière vertèbre caudale qu'elle termine au milieu de la touffe de poils, et qu'Homère avoit indiquée. Ce fait étoit demeuré inaperçu pendant une longue série de siècles.

A cette tribu nous ajoutons le PUMA, nommé aussi le *lion d'Amérique*, décrit par Buffon sous le nom de *couguar* (*felis discolor*, L.), et qui vit dans toutes les régions chaudes et tempérées de l'Amérique méridionale. C'est évidemment le *gouazouara* de d'Azara et le *tigre rouge* des Péruviens. Doit-on en distinguer le *félis* unicolore (*felis unicolor*, Trail.) des profondes forêts de Démérary, dans la Guyane hollandoise, de taille moindre de moitié que le puma, à pelage fauve brunâtre sans taches, les oreilles sans bordure noire et la tête beaucoup plus pointue que celle du couguar? On regarde comme une espèce fort mal décrite le *jaguerété* de Pison, dont Buffon a fait son COUGUAR NOIR (*felis discolor*, Screb.), que l'on dit habiter Cayenne et le Brésil, mais que personne n'a revu parmi les dépouilles qui proviennent journellement de ces contrées.

[1] Voyez notre planche. — « La découverte du protèle étoit, aux yeux de M. Delalande, d'un grand intérêt : aussi, à peine de retour du Cap, s'est-il empressé de le faire peindre sous ses yeux par l'habile peintre M. de Wailly. Une pelleterie préparée ne pouvoit donner qu'une idée insuffisante et peu exacte du nouvel animal : cependant M. Delalande, doué d'un grand talent d'observation, et suppléant à ce qui manquoit par les nombreux souvenirs de son voyage, a fait ce que lui seul pouvoit faire, il a obtenu une bonne figure. Il a fait représenter l'animal tel qu'il l'a vu, c'est-à-dire sortant de son terrier. C'est ce précieux dessin que j'ai fait graver, et qui accompagne mon Mémoire. L'original fait partie de la riche collection des vélins du Muséum. » (Isid. Geoff. Saint-Hilaire.)

[1] Proceed., t. III, p. 140. *Jubâ maris cervicali brevi, erectâ ; cauda flocco apicali maximo nigro.*

[2] Ann. sc. nat., t. XVII, p. 79.

La deuxième tribu est celle des TIGRES. Les poils du pelage sont ras, la tête ronde, leur coloration fauve doré avec de grandes rayures noires et pleines dirigées dans le sens vertical. Leur queue n'est pas terminée en touffe. LE TIGRE ROYAL (*felis tigris*, L.) est répandu sur une vaste étendue de pays. Dans les îles Malaises, on en rencontre une variété qui est l'*arimaou bessar* des habitants, ou le *madjangedé* des Javanais. Sir Raffles mentionne le tigre à Sumatra, et ajoute :

« Deux seules espèces de ce genre sont dans la » collection, le tigre royal et une espèce de chat- » tigre. Le dernier est précisément le même que le » *felis bengalensis*, le chat-tigre du Bengale décrit » par Pennant, et est appelé par les Malais *Rimeau* » *bulu*. Les tigres sont très nombreux à Sumatra, » et sont très dangereux sur la côte occidentale. » Les naturels en distinguent plusieurs variétés, » telles que le *rimau kunbang* ou tigre noir; le » *rimeau samplat*, et autres »

On doit regarder comme une variété du tigre royal ou du Bengale le tigre de la Russie asiatique, qui vit dans un climat plus froid que l'Allemagne du Nord; car on le rencontre entre les quarante-cinquième et les cinquante troisième degrés de latitude nord dans la Mongolie, la Dzoungarie et la Boukarie. Cette variété s'éloigne par quelques différences de taille du tigre du Bengale, et s'en distingue surtout par un pelage plus fourni et beaucoup plus long. Elle est très commune dans l'Irtysch, les steppes des Kirghises, et sur les bords du lac Baïkal [1].

La troisième tribu est celle des CHATS-PANTHÉRINS. Leur taille est forte et puissante. Leur pelage est fauve ou blanc, avec des taches noires en forme de roses creuses ou pleines, ou des maculatures noires; la queue, à sa pointe, se recourbe vers en haut: leur coloration a de la tendance à passer à un état opposé à l'albinisme, puisque le fauve devient noir luisant, et constitue un véritable *mélanisme* chez plusieurs espèces Les chats-panthérins sont: 1° LA PANTHÈRE D'AFRIQUE (*felis pardus*, L.), connue des anciens qui l'appelaient *pardalis*, et que les Arabes nomment *faahd* [2]; elle a un large fanon sur la gorge, et paroît être répandue en Afrique, en Asie et même dans l'archipel des Indes, dans les parties équatoriales. Le *felis melas*, que Péron a observé le premier à Java, et dont nous avons vu un individu vivant à Sourabaya, ne paroît être qu'une variété atteinte de mélanisme: sa fourrure très noire laisse apercevoir des rosettes plus noires encore et lustrées. On le rencontre surtout dans le district de Blambangan. 2° LA PANTHÈRE DES INDES ORIENTALES (*felis pardus*, Temm.) [1], plus basse sur jambes que le léopard, ayant la queue de la longueur de la tête et du corps, et les taches noires du pelage plus nombreuses et plus petites que celles de la panthère. Elle habite exclusivement le Bengale. 3° LE LÉOPARD (*felis leopardus*, L.), assez semblable à la panthère d'Afrique, a cependant dix rangées de taches beaucoup plus petites [2]. Ces trois espèces sont confondues par les fourreurs. 4° LA PANTHÈRE DU NORD (*felis irbis*, Muller) [3], méconnue jusqu'à ce jour, est remarquable surtout par le grand allongement de sa queue et par ses poils longs et blanchâtres, crêpés et laineux à leur base. Elle a été figurée par plusieurs auteurs sous le nom D'ONCE (*felis uncia*, L.), notamment par Buffon, planches coloriées, n° 193, et par Griffith dans la traduction angloise du règne animal. L'individu que M. de Humboldt s'est procuré à Semipalatna appartenoit au sexe féminin. Sa taille étoit de trois pieds huit pouces, tandis que la queue avoit trois pieds. Les poils du ventre n'avoient pas moins de trois pouces de longueur. La coloration générale étoit un gris blanc, avec des roses noires, marqué sur le milieu du dos d'une large raie d'un gris plus foncé. Cette panthère vit dans les contrées montagneuses et boisées de la Sibérie orientale, sur les rives du Jenisei, de l'Olenk et de l'Amour, et surtout sur les bords du lac Baïkal. Pallas rapporte qu'elle monte sur les arbres comme le lynx, et qu'elle se rencontre en Perse.

Le Nouveau Monde a aussi une panthère [4], remarquable par sa forte taille et ses goûts carnassiers. C'est le JAGUAR ou tigre d'Amérique, la grande panthère des fourreurs (*felis uncia*, L.), très bien figurée par M. Fr. Cuvier. Fauve vif en dessus, marquée le long des flancs de quatre rangées de taches noires en anneaux ponctués de noir à leur centre; blanc en dessous avec des raies noires. Le jaguar est parfois atteint de mélanisme, et c'est alors le jaguar noir (*felis nigra*, d'Erxleb.). Cet animal se rencontre au Paraguay, au Brésil, à la Guyane, généralement dans les forêts des Savanes des régions américaines équatoriales. Le jaguar de la Nouvelle-Espagne de Buffon ne paroît pas différer de l'espèce type.

(1) Obs. sur le tigre du Nord, Ehrenb., Ann. sc. nat., t. XXI, p. 387; Féruss. Bull., t. XXV, p. 207.

(2) Le léopard de M. Temminck (*felis leopardus*).

(1) *Felis chalybeata*, Herm.; Screb., pl. 101.

(2) On en connoît une variété atteinte de *mélanisme*.

(3) Observ., etc; Ann. sc. nat., t. XXI, p. 387; Bull., t. XXV, p. 210 *Cauda longiore; corpore albido macularum nigricantium annulis ocellatis maximis irregularibus obtecto, villoso* (Ehrenberg).

(4) Le jaguar est le type de la description que Buffon donne de sa panthère, car Buffon n'a point connu la vraie panthère d'Afrique ni celle des Indes.

La quatrième tribu est celle des CHATS-OCELOÏDES. Leurs jambes sont fortes et courtes, de manière à ce que le corps est bas. Leur queue est robuste, assez longue, tout d'une venue, c'est-à-dire qu'elle est encore forte à sa terminaison. Le pelage, assez court, est généralement roux doré, avec des taches noires, vides au centre, allongées et disposées par bandes régulières ou interrompues. La queue est annelée, les oreilles sont courtes et arrondies. Ce sont en un mot des panthères en miniature, et qui vivent exclusivement dans l'Amérique chaude. 1° Le type de cette tribu est l'OCELOT (*felis pardalis*, L.) ayant de grandes bandes fauves bordées de noir, disposées obliquement sur les flancs, dont le fond est gris. C'est le *maracaya* des Brésiliens, au dire du prince de Neuwied, et le *chibiguazu* de d'Azara, suivant M. Temminck. L'ocelot vit dans l'Amérique méridionale, depuis la Plata jusqu'au Mexique. 2° Le FÉLIS OCELOÏDE (*felis mexicana*,) Wied. (1) se rapproche de l'ocelot. Il est fauve, gris roussâtre en dessus, blanchâtre en dessous. Cinq bandes longitudinales obscures se dessinent sur le cou, et le corps est couvert de taches gris brun ou noir. Il vit dans les grandes forêts primitives des bords du Parahyba, du Mucuri, où il est nommé par les Brésiliens créoles *gattos pintados*. 3° Le CHATÉ (*felis mitis*, F. Cuv.) fauve, avec quatre rangées de taches noires non liées, les oreilles noires avec une grande tache blanche. On le dit de mœurs douces. Il vit au Paraguay. 4° Le MARGAY (*felis tigrina*, L.) ou le *baracaya* de d'Azara, fauve, avec des taches d'un brun noir allongées et formant cinq bandes longitudinales. Il vit au Brésil et à la Guyane. 5° Le CHAT DU BRÉSIL (*felis brasiliensis*, F. Cuv., Mamm., t. 2,) gris fauve, avec des cercles noirs irréguliers encadrant des taches fauves; la queue largement annelée de blanc et de noir. Il est du Brésil. 6° Le CHAT A COLLIER (*felis armillatus*, Fr. Cuv., 65e liv.), fauve, avec de larges bandes brunes, quelques unes fauves encadrées de noir, le ventre blanc ponctué de noir. L'individu décrit par M. Cuvier avoit vécu à la ménagerie du Muséum; on ignoroit sa patrie. 7° Enfin, la dernière espèce des *chats-ocelöïdes* est celle que nous avons décrite sous le nom de CHAT ÉLÉGANT (*felis elegans*, Lesson, Cent. zool., pl. 21). Ce chat, long de dix-huit pouces, la queue ayant douze pouces et demi, a les mâchoires armées de dents peu puissantes. La supérieure a six petites incisives régulières, les quatre du milieu un peu débordées par les deux plus externes. Les canines sont longues, fortes, aiguës; elles sont suivies d'une molaire, petite, à peine apparente. Les molaires suivantes sont robustes, tranchantes, tricuspides. La mâchoire inférieure présente la même forme de dent, excepté que l'espace qui isole la canine et la première forte molaire est sans doute la petite mâchelière rudimentaire qu'on remarque dans celle d'en haut.

Ce chat a le pelage épais, court, très fourni, très doux. Sa couleur sur les parties supérieures est d'un roux fort vif, avec des taches d'un noir intense, tandis que les flancs et le dessous du corps sont d'un blanc tacheté de brun foncé. Les membres, roux en dehors et blancs en dedans, sont mouchetés de brun, et la queue est annelée de brun, sur un fond roux en dessus et blanchâtre en dessous.

Mais en reprenant chaque partie en détail, nous trouverons les particularités suivantes :

La tête, d'un roux doré vif en dessus, présente un cercle noir autour des yeux, et deux raies, qui partent du milieu de la paupière, montent parallèlement sur le crâne et se continuent sur le cou. L'espace qui les sépare est rempli de taches brunes formant des sortes de lignes interrompues sur l'occiput. Les côtés de la tête, le dessous et le rebord de la lèvre supérieure sont blancs. Deux lignes brunes partent de chaque côté, l'une de devant l'œil, l'autre du bord postérieur de la paupière en descendant sur le cou, pour l'unir à une large tache brune qui règne sur la gorge et y former une sorte de croissant irrégulier. Les moustaches, longues de trois pouces et demi, sont blanches dans toute leur étendue. Les oreilles, médiocres et garnies de poils roux et fauves en dedans, sont d'un noir intense à leur base en dehors, d'un gris blanc à leur bord externe et à leur extrémité. Le cou est d'un roux doré en dessus et blanc en dessous. Deux raies d'un noir profond et plein se dessinent longitudinalement en dessus et sur les côtés, et deux taches brunes se joignent presque en dessous et à la base. Tout le dessus du corps est roux doré; mais de nombreuses raies, interrompues de taches arrondies d'un noir profond, en occupent toute la surface. Vers la ligne médiane les taches noires sont pleines et allongées, sur les côtés elles s'arrondissent en roses, dont le centre est fauve vif et le pourtour cerclé de noir; mais ces cercles arrondis sont rarement très distincts; ils s'allongent, se confondent avec leur voisin, et simulent des sortes de bandelettes sinueuses, interrompues ou continues, qui n'ont rien de régulier. Les flancs sont blanchâtres, mêlés de fauve clair, tachetés de noirâtre et de brun clair. Tout le dessous du corps est blanc, tacheté de brun peu intense.

Les membres antérieurs, roux en dessus, sont mouchetés irrégulièrement de noir, dont l'intensité décroît en avançant vers les doigts. Ils sont blanchâtres en dessous, tachetés de brun. Seulement les poils de la surface plantaire des pieds sont fuligineux. Il en est de même des extrémités postérieures; seulement tout le derrière du tarse, depuis le talon,

(1) Wied, Braz., pl. 11, Zool. journ., t. II, p. 531—533.

est d'un brun fuligineux uniforme. Les ongles de cette espèce sont petits, peu aigus, et entièrement cachés dans le feutre poilu qui enveloppe les doigts.

La queue est rousse en dessus, annelée de cercles bruns larges, irréguliers, formant une dizaine d'anneaux, qui sont interrompus et peu marqués en dessous, sur un fond blanchâtre.

Ce chat vit au Brésil.

A cette tribu appartiennent encore divers chats distingués par M. Hamilton Smith, et figurés dans l'édition angloise du Règne animal donné par Griffith. C'est ainsi que cet auteur place près du chat : le CHIBIGUAZU de d'Azara, dont le pelage est rougeâtre, avec le nez, la face, le cou, les épaules fauves, les rosettes creuses et noires. On en distingue probablement à tort le FÉLIS D'HAMILTON (*felis Hamiltoni*) (1), blanc roussâtre, ayant le nez, le museau, le cou et les épaules fauves comme le précédent, et quelques variantes dans la disposition des bandes noires et des rosaces. Le CHAT DE GRIFFITH (*felis Griffithii*), plus petit que le précédent, est d'un cendré ocreux en dessus et blanchâtre en dessous, et la queue est terminée par une touffe blanche. Ce dernier est de Mexico, et les deux précédents, ainsi que le suivant, sont de l'Amérique méridionale. Cette quatrième espèce est le *felis catenata* (Hamilt. Sm.), roux jaunâtre, à région temporale de couleur d'ocre.

La cinquième tribu est celle des RIMAOUS ou chats malaisiens, qui remplacent les tigres dans les grandes îles de l'archipel Indien. Leur queue est longue, leur pelage ras, marqué de larges plaques irrégulières encadrées de noir. Les premières notions sur ces grands tigres sont dues à sir Raffles qui, dans son catalogue des animaux qui vivent dans l'île de Sumatra, s'exprime ainsi : « De deux espèces de » chats, le premier, appelé *rimau mangin* dans les » districts du Nord, est, dit-on, aussi grand que le » tigre, plus dangereux et plus destructeur que lui ; » il attaque d'une manière différente, ne se tapit pas » et ne s'élance pas d'une tanière, mais court avec » force et fureur, et même se fraie un chemin dans » les maisons et dans les villages. Il a une crinière » de longs poils sur sa tête et sur son cou ; une touffe » à l'extrémité de sa queue ; sa couleur est plus uni- » forme et plus sombre, et sa tête plus large et plus » longue que celle du tigre. Toutes ces particularités » de forme et de mœurs montrent qu'il est une es- » pèce de lion. On l'a vu en différentes parties du » pays, mais il est rare.

» Le *rimau dahan* est presque de la taille du léo- » pard, mais sa couleur est plus sombre et moins » irrégulièrement tachetée Il vit principalement sur » les arbres, poursuivant les oiseaux, et s'en nour- » rissant. Les naturels disent qu'il dort habituelle- » ment étendu sur l'enfourchure des grosses bran- » ches. »

Ce *rimau mangin* ne peut être l'animal figuré par Griffith sous le nom de *the clouded tiger* (*felis nebulosa*), fauve brun sur le dos, à larges maculatures fauve doré encadrées de noir profond, que la plupart des auteurs rapportent au *rimau dahan*, et que M. Horsfield a décrit sous le nom de *felis macroscelis* (1). Or des comparaisons de ce naturaliste résulte une identité parfaite entre le chat nébuleux et le macroscelis. Le pelage de ce dernier est gris, avec des taches noires, transversales et grandes sur les épaules, obliques sur les flancs et par plaques anguleuses ou arrondies, unies ou séparées, rarement ocellées (2). Ce félis vit à Sumatra et à Bornéo, et aussi, dit-on, à Siam. Le CHAT MARBRÉ (3) rappelle le *rimau dahan* en miniature. Il vit dans les îles de Java et de Sumatra.

M. Jardine est le seul naturaliste qui en ait fait mention, en la confondant avec le *felis diardi* de Cuvier, espèce avec laquelle il a quelque analogie, surtout sous le rapport de la distribution et de la couleur de sa fourrure. Le chat dont il est ici question a les dimensions suivantes :

	Pieds.	Pouc. angl.
Tête et corps.	1	11
Tête du bout du museau à l'occiput en suivant la courbure du crâne. .	»	5 ½
Queue.	1	3 ½
Hauteur à l'épaule.	»	10 ½
Longueur totale.	3	2 ½

Ce chat est encore adulte, comme on a pu le constater par sa dentition. La teinte du fond est un gris rougeâtre où le roux domine au sommet de la tête, descendant sur le milieu du dos, sur les joues, la poitrine, les épaules, les membres antérieurs et les cuisses ; sur la tête on découvre des marques longitudinales noires, renfermant un espace entrecoupé par de petits anneaux irréguliers ou des traits noirs, et à l'extérieur de ceux-ci commencent deux lignes noires, bien tranchées, qui prennent chacune naissance au dessus des yeux, s'élargissant sur l'occiput et sur la partie supérieure de la nuque et du cou où elles convergent, mais sans s'approcher jusqu'au contact ; alors elles s'abaissent sur les épaules pour se confondre avec les autres marques que porte la fourrure. Les oreilles sont courtes et un peu arrondies, noires à l'extrémité, grises au centre et noires à leur base ; la fourrure est modérément épaisse et

(1) Fisher, suppl. synops., 368.

(1) Zool. Journ, t. I, p. 542, pl. 21. Sir Raffles, Trans. linn. Soc., t. XIII, p. 250. *Felis Diardi*, G. Cuv., Oss. foss., t IV, p. 337.

(2) Atlas, pl. 19, d'après Horsfield.

(3) *Felis marmorata*, Marlin, proceed. VI, 107.

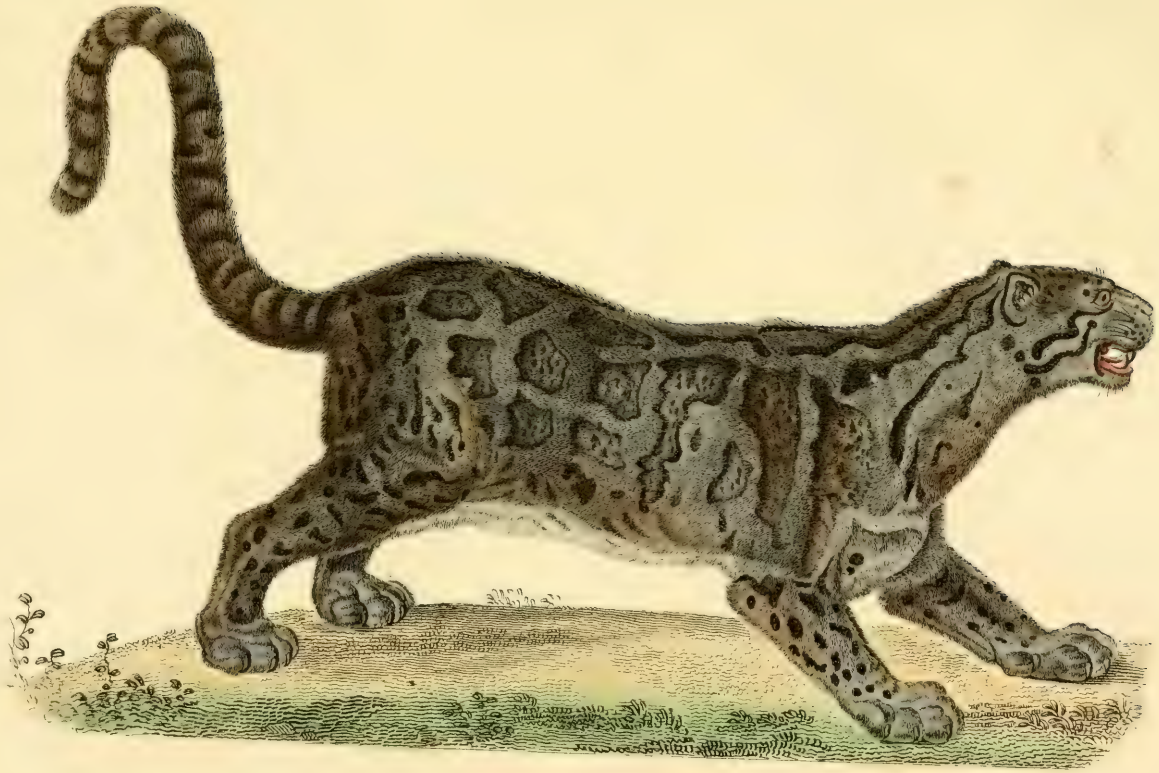

Chat arimaeu, Felis macrocelis, *Horsf.*

Publié par Pourrat I. Paris

l'sse autour du corps; sur la queue elle devient plus touffue. M. Martin propose d'appeler cette belle espèce de chat *f lis marmorata*, à cause de la disposition et des accidents de sa couleur.

La sixième tribu est celle des GUÉPARS ou tigres chasseurs. Les félis de cette section se distinguent de toutes les autres par leur tête courte et très arrondie, une sorte de crinière sur le cou, et par leurs ongles qui ne sont pas rétractiles. La seule espèce connue est le GUÉPAR (*felis jubata* et *felis guttata*, Screber) (1), qui vit en Afrique et dans l'Inde jusqu'à Sumatra. C'est le *pardalis* d'Appien, et le *youze* des Persans. Sa taille est celle du léopard, mais ses formes sont plus élancées et ses jambes plus élevées. Son pelage est fauve, semé de petites taches noires uniformes. Son naturel est doux, et cet animal n'a rien de la sauvagerie des grands félis, car il s'apprivoise avec facilité et peut être dressé pour la chasse. Il est très commun au Sénégal. Le *felis venatica* d'Hamilton Smith n'est que le félis à gouttelettes de Screber.

La septième tribu est celle des CHATS-SERVALS. Leur taille est petite, leur queue moyenne, leurs oreilles longues, droites et aiguës. Leur corps est proportionnellement assez élevé. Ils sont tous des parties chaudes de l'ancien continent. 1° Le SERVAL (*felis serval* L.) est jaunâtre, à taches irrégulières noires. Il vit au Sénégal. 2° L'espèce qui s'en rapproche le plus est celle que nous avons nommée CHAT DU SÉNÉGAL (*felis Senegalensis* (2), Less., Illust. de zool., pl. 61). Nous décrirons complétement cette espèce encore inédite.

Cette jolie espèce de chat, entièrement nouvelle, et que nous avons eue vivante, provient du Sénégal, où l'espèce paroît être commune et très répandue sur les bords des fleuves. Elle se rapproche du *felis viverrinus* décrit par M. Bennett, et qui vit au Bengale; mais elle s'en distingue suffisamment.

L'individu que nous avons sous les yeux est de la taille du chat domestique, mais ses membres assez robustes annoncent qu'il doit acquérir une taille plus considérable. Son pelage est entier, d'un roux grisâtre uniforme, plus clair en dessous, et couvert de taches d'un noir profond, disposées par lignes sur le dos, et plus irrégulièrement semées sur les pattes. Deux bandes d'un noir profond, encadrant une bande blanche, rendent ses oreilles très remarquables, et son museau blanc, ainsi que le menton, sont bordés par le noir profond du nez, qui s'étend jusqu'aux yeux, en formant un chevron de cette couleur.

La tête est donc arrondie et surmontée de deux oreilles amples, élevées, à bords lisses, très poilues en dedans, et rappelant celles des servals. Les yeux brillent de l'éclat le plus suave de l'émeraude. Ses moustaches sont courtes et blanches, peu fournies. Le front est d'un roussâtre gris. Quelques petites lignes noires se dessinent sur le sommet de la tête. Deux rebords blanchâtres indiquent les parois latérales du nez, et sont, sur le sourcilier, marqués par deux taches noires. Le nez et les ailes sont noir profond. Le pourtour des lèvres et le menton sont blanc pur. La gorge est blanchâtre, marquée de quelques points noirs. Ses dents sont peu robustes, et les muqueuses ont une teinte noirâtre. Tous le corps sur le dos et les flancs est d'un roussâtre brunâtre, plus foncé sur les flancs. Sur le milieu du dos se dessine une raie noire uniforme, qui s'étend longitudinalement jusqu'à la queue, bordée par deux autres moins annelées à leur naissance surtout. Des rangées de points noirs un peu oblongs sont rapprochés et semés avec assez de régularité sur les flancs, les épaules et les cuisses. Les taches des épaules sont petites et nombreuses, de même que celles des pattes. Quelques bandes brunes recouvrent les membres en dedans et en haut. Les doigts sont forts, épais et armés d'ongles assez robustes, très rétractiles, et qui sont blancs. Le dessous du corps est blanchâtre et sans taches. La queue est allongée, pointue, roussâtre, terminée de noir et marquée de sept à huit anneaux noirs incomplets.

Le pelage est assez épais, très fourni; ce chat habite les bords du fleuve Sénégal, dans nos établissements d'Afrique. L'individu décrit vit dans l'hôpital de la marine à Rochefort.

3° Le FELIS VIVERRIN (*felis viverrinus*) (1), remplace le serval sur le continent de l'Inde. Son pelage est fauve cendré avec des bandelettes noires ou des maculatures sur les flancs, le ventre et les membres.

La huitième tribu est celle des VRAIS CHATS, dont la taille est médiocre ou petite, les oreilles nues, arrondies aux bords, les membres proportionnés, le pelage épais et soyeux, diversement couvert de barres et de taches. On peut les diviser en petites sections :

Les VRAIS CHATS SERVALINS de l'ancien continent sont : 1° Le CHAT DE LA CAFRERIE (*felis Cafra*, F. Cuv., 62e liv.). Gris brun jaunâtre sale, avec des

(1) Pl. 105 et 105 *bis*.

(2) *Felis rufo-fulvoque griseus, subtus rufescenti-albidus. Auriculis latis intus albidis, suprà nigerrimis cum vitta lata nivea. Dorso et lateribus tribus vittis nigris, necnon lineis formatis numerosissimis maculis atris; caudâ longâ, rufescenti grisea, nigro anellata. Facie rufa duabus lineis et nasa aterrimis; rostro albo : pedibus rufo-grinis punctatis.* Hab. *riculos fluminis Senegalensis.* (Lesson, l'Institut, 1834.)

(1) Bennett, Proceed., t. III, p. 68. *Fulvo-cinereus, subtùs albescens; capite, nuchâ, dorso, genis, gulâque nigro vittatis; lateribus, ventre, pedibusque nigro maculatis.*

bandes brunâtres circulaires, et la queue terminée de noir. Sa taille est celle du chat sauvage, et ses formes sont élancées. Il a été rapporté de la Cafrerie par M. Delalande. 2° Le CHAT GANTÉ (*felis maniculata*, Cretzschm, pl. 1). Voisin du précédent, gris brun en dessus, à teintes claires et ocreuses en dessous, les membres annelés de brun et des zones jaunes sur la poitrine. Découvert dans le Kordofan par M. Ruppell. 3° Le CHAT A TACHES DE ROUILLE (*felis rubiginosa*, Isid. Geoff.) (1). A pelage gris rougeâtre tiqueté de blanc, et varié de taches rousses, passant au noir intense sur le ventre. Ce chat habite les bois de lataniers sur les coteaux aux alentours de Pondichéry. Il est de la taille du chat domestique. 4° Le CHAT DU NÉPAUL (*felis torquata*, F. Cuv.) (2) et du BENGALE. De la taille du chat ordinaire, gris fauve en dessus, blanc en dessous, le front marqué de quatre lignes brunes, deux sur les joues, un double collier, et des taches brunes sur le dos, le ventre et les pieds. Il vit au Bengale et au Népaul. 5° Le CHAT NOIR DU CAP (*felis obscura*, Desm.) (3). Brun noir foncé avec des bandes transversales noires. 6° Le CHAT DE MOORMES (*felis moormensis*, Hogson) (4). Fauve en dessus, plus pâle en dessous, ayant le sommet des oreilles et de la queue noir, le menton blanc, les raies de la face jaunes bordées de noir. Sa taille est plus forte que celle des chats ordinaires, et il est très élevé sur ses membres. Cet animal paroît être rare dans les montagnes du Népaul, sa patrie.

Les *vrais chats* sont répandus dans l'Ancien Monde et dans le Nouveau. Déjà sir Raffles, en parlant de ceux de Sumatra, a dit :

« Il est à propos de mentionner aussi la variété » de chats domestiques particulière à l'archipel Ma- » lais, remarquables par leur queue tortillée ou ter- » minée en houppe, en quoi ils ressemblent à ceux » de Madagascar. Quelquefois ils n'ont pas de queue » du tout. Cette coïncidence avec la variété de Ma- » dagascar est encore plus frappante, ainsi que la » ressemblance entre le langage et les coutumes des » habitants de Madagascar et ceux des îles malaises, » qui ont souvent été un sujet d'observation.

» Outre ces espèces, les naturels ont parlé de deux » autres qui existent à Sumatra, le *chigau* ou *jigau*, » et le *rimau dahan*. »

Les chats de l'ancien continent sont : Le CHAT COMMUN (*felis catus*, L.), originaire des forêts de l'Europe, dont le *minut* de Pallas, qui vit dans la Tartarie mongole ne seroit qu'une variété. Brisson en a distingué la race domestique (*felis domestica*, Brisson), et ses nombreuses variétés, décrites par Buffon, celles de Chine et du Japon exceptées, la première à longs poils laineux blancs, à oreilles pendantes, et la seconde tachetée de blanc, de noir et de jaune, à queue courte.

Les chats ondés, de Java et de Sumatra, paroissent ne former qu'une espèce. Le premier (*felis undata*, Desm.) (1), a le pelage gris sale, tacheté de noirâtre. Il est de la taille du chat domestique. Le second (*felis javanensis*, Horsf., Zool. research.), nommé par les Javanais *kuwuk*, est gris fauve, avec quatre raies fuligineuses interrompues sur le dos, des taches oblongues sur les flancs, une seule bandelette sur le museau et deux au cou de teinte de suie. Le troisième (*felis sumatrana*, Horsf., Zool. research.), est d'un gris ferrugineux nuancé de jaunâtre, avec des raies confluentes d'un noir fauve sur le dos, et des taches irrégulièrement anguleuses sur les flancs; c'est le *rimaou-boulou* des Malais. Le CHAT AUX PIEDS NOIRS (*felis nigripes*, Burchell) (2), de couleur ocreuse, plus clair en dessous, avec des taches oblongues noires, qu'on trouve dans la Cafrerie, ne diffère peut-être pas du *felis cafra* mentionné plus haut.

Nous pensons que c'est ici que doivent être placés deux chats de Sumatra, décrits par MM. Vigors et Horsfield (3), qu'ils nomment : le premier (*felis planiceps*), brun roux, les poils des flancs blancs à leur pointe, le dos plus foncé en couleur, la tête rousse, deux lignes entre les yeux allant jusqu'à l'occiput, les joues, la poitrine et le bas-ventre blancs. La queue est très courte, et ce qui caractérise cet animal est une dépression qui va de la racine du nez jusqu'au bout du museau. Le second (*felis Temminchii*), est roux, ayant sur le front deux bandelettes blanches alternant avec trois noires, les oreilles blanches en dedans, noires en dehors, le menton, le thorax et le ventre blancs. Sa taille est celle du chat domestique. Sa queue a douze pouces de longueur, le corps en mesure dix-neuf.

Les vrais chats américains ont des formes plus ramassées, la tête plus arrondie, les couleurs plus tranchées. On peut distinguer : 1° Le JAGUARONDI (*felis jaguarundi*, Desm.) de d'Azara. En entier d'un brun noirâtre, piqueté de blanc sale, et qui vit dans les bois du Chili, les plaines du Paraguay, où il chasse aux oiseaux. 2° Le CHAT A VENTRE TACHETÉ (*felis celidogaster*, Temm.) Gris de souris, avec des taches pleines brun chocolat, cinq ou six bandes brunes sur la poitrine, et qui vit au Chili ou au Pérou. 3° Le COLOCOLO (*felis colocolo*, Mo-

(1) Zool de Bélanger, pl. 6, p. 140.

(2) *Felis Bengalensis*, Desm, suppl., p. 540; *felis Nepalensis*, Horsf. et Vigors, Zool. journ., IV, 382.

(3) *Felis capensis*, Forster, Griff.

(4) Proceed, t. II, p. 10.

(1) *Felis minuta*, Memm.

(2) Travels, 11.

(3) Zool. Journ., t. III, p 449; Bull. Féruss., t. XIX, p. 105.

lina) (1). Blanc, transversalement rayé de noir et de jaune, du Chili et de Surinam. 4° Le GUIGNA (*felis guigna*, Molina) (2). Fauve, tacheté de noir, également du Chili. 5° Le CHAT DE LA CAROLINE (*felis caroliniensis*, Desm.). Fauve clair, le dos strié de noir, des taches brunes sur le ventre, indiqué par Collinson, à la Caroline. 6° Le PAJEROS ou CHAT PAMPA (*felis pajeros*, Desm.), du Paraguay. A poils longs et mous, d'un fauve blanchâtre en dessus, marqué sur la gorge et le ventre de bandes transversales rousses. 7° L'EYRA (*felis eyra*, Desm.), de d'Azara. D'un roux clair, tacheté de blanc sur les côtés du nez, à queue touffue. 8° Le CHAT MEXICAIN (*felis mexicana*, Desm.) (3), que Buffon a figuré sous le nom de chat sauvage de la Nouvelle-Espagne, à pelage unicolore, blanc bleuâtre, ondé de noirâtre. Toutefois, la plupart de ces espèces exigeroient un nouvel examen.

La neuvième et dernière tribu est celle des LYNX ou des LOUPS-CERVIERS, dont le pelage est formé de longs poils, la queue assez courte, les oreilles grandes, dressées et terminées par un fort bouquet de poils. Ces animaux vivent aussi bien dans le nord des deux continents que dans les parties chaudes de l'Ancien Monde. On doit y classer : 1° Le CARACAL (*felis caracal*, L.). A pelage roux vineux, presque unicolore, et qui vit en Perse et en Turquie. Cet animal paroît être le *lynx* des anciens, rendu si célèbre par la bonté de sa vue. On en distingue le *caracal d'Alger*, à pelage roussâtre, avec des raies longitudinales en croix; le *caracal de Nubie*, ayant des taches fauves sous le corps; et le *caracal du Bengale*, ayant une très longue queue (4). 2° Le CHAUS (*felis chaus*) (5), ou le lynx des marais. Gris brun jaunâtre, ayant une queue qui touche les jarrets, et qui est annelée de noir au bout. Il habite les marécages du Caucase, de la Perse et de l'Egypte, et chasse aux oiseaux d'eau. On en distingue : 3° Le LYNX BOTTÉ (*felis caligata*, Temm.) (6). Un peu plus petit, à oreilles rousses en dehors. Il se trouve en Afrique, depuis l'Egypte jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et aussi dans le midi de l'Asie. 4° Le CHAT-CERVIER DES FOURREURS (*felis rufa*, Guld.) (7). Fauve roussâtre ou grisâtre, ou moucheté de brunâtre, ayant des ondes brunes sur les cuisses la queue annelée de brun ou de noir. 5° Le LYNX DE MEXICO (8) (*felis maculata*) (9). Roux grisâtre, plus foncé sur le dos; les flancs et les membres maculés de brun du côté externe, la gorge, le dessous du corps et le dedans des membres blancs, largement tachetés de brun. 6° Sous le nom de LOUPS-CERVIERS, les pelletiers confondent plusieurs animaux distincts comme espèces. C'est ainsi que la Suède nourrit trois *lynx*, décrits sous le nom de *felis lynx* par Linné (1). 7° La première de ces espèces est le *felis lupulinus* de Thumberg, le vrai *felis lynx* de Linné, ayant des taches ferrugineuses parsemées de taches noires; c'est le *varg-lo* des Suédois, ou *lynx-loup*. 8° La seconde de ces espèces de la Scandinavie est le *kattlo* ou *lynx-chat* des chasseurs, le *felis borealis* de Thumberg, à pelage blanchâtre, maculé de stries noires petites (2). Et 9° la troisième est le *raf-lo* ou *lynx-renard*, le *felis-vulpinus* de Thumberg, à pelage roux, avec des taches noires peu nombreuses. Pontoppidan a mentionné cette dernière espèce sous le nom de *raf-goupe;* elle est très rare en Suède, et l'académie d'Upsal n'en possède qu'un seul individu tué aux environs de la ville.

On doit distinguer des *lynx de la Suède* les suivants : 10° Le LYNX D'ASIE (*felis cervaria*, Temm.), gris-roussâtre, avec des mouchetures noires brillantes. Cet animal est de la taille du loup, et provient du nord de l'Asie par la voie de Moscou. 11° Le LYNX DU CANADA (*felis borealis*, Temm.), qui nous paroît différer de la même espèce de Suède, à pelage épais, touffu, gris cendré, sans aucune tache distincte, seulement ondé de brun, et qui est répandu dans toutes les contrées boréales de l'Amérique. 12° Le LYNX de l'Europe tempérée (*felis lynx*, Temm.), roux, tacheté de roux brun, et se rencontre dans les Pyrénées, les Apennins, et aussi, dit-on, en Afrique. 13° Le LYNX du midi de l'Europe (*felis pardina*, Oken), plus petit et moins velu que le précédent, roux, moucheté de noir, ayant des mouchetures même sur la queue, et qu'on rencontre en Portugal, en Sardaigne, en Sicile et en Turquie. Cet animal paroît être le *loup-cervier* décrit par Perrault, dans les Mémoires de l'Académie (t. III, p. 125, pl. 17).

Rafinesque a décrit quelques *lynx* de l'Amérique du nord qui sont très mal caractérisés, et qu'on ne doit, par conséquent, admettre qu'avec doute. 1° Le LYNX A BANDES (*lynx fasciatus*, Raf.) (3). A pelage épais, roux fauve, rayé et ponctué de noir, la queue blanche, terminée de noir. De la côte nord-ouest d'Amérique, où le rencontrèrent Lewis et Clark. 2° Le LYNX DU MISSISSIPI (*lynx montanus*, Raf.). A pelage grisâtre, sans taches en dessus, blanchâtre en dessous, tacheté de fauve. Des monts Alleghanys, du

(1) F. Cuvier, Mammif.
(2) Poeping, Bull. Féruss., t. XIX, p. 99.
(3) *Felis Novæ Hispaniæ*, Schinz.
(4) Buffon, pl. enl., no 292.
(5) Guldensletdt; Screber, pl. 110; Ruppell, p. 4
(6) Temm., Monog., p. 121. Le lynx botté, Bruce, 2e voy., t. IX, p. 296, pl. 30.
(7) Screber, pl. 109, B.
(8) Lyon, ms.
(9) Horsf. et Vigors, Zool. Journ. IV, pl. 13, p. 381.

(1) Thumberg, Deuk. Schr., t. IX, p. 187.
(2) *Ibid*, Oct. de Stoc., 1815.
(3) Amer. month. Mag., 1817, pl. 46.

Pérou, de New-York. 3° Le LYNX DE LA FLORIDE, *lynx floridanus*, Raf.). A pelage blanchâtre, tacheté sur les flancs de fauve jaunâtre et de bandelettes noires ondulées. Il habite la Floride, la Géorgie et la Louisiane. 4° Le LYNX DORÉ (*lynx aureus*, Rafinesq.). A pelage d'un jaune clair, parsemé de taches noires et blanches, brillantes. Le ventre d'un jaune pâle, sans taches. Habite les rives de Yellow-Stone, dans le Missouri. Paroît être le chat sauvage indiqué dans le voyage de Charles Le Raye.

On doit regarder comme un caracal le FÉLIS DORÉ (*felis chrysothrix*, Temm.), bien que ses oreilles soient à peine garnies d'un pinceau de poils. Plus grand que le caracal, son pelage, court et lustré, est rouge bai très vif, sans tache sur le corps. Ses pattes sont courtes, d'un roux doré, brillant. On ignore la patrie de cet animal.

LES PHOQUES.

Phoca.

Sous ce nom générique Linnæus, Erxleben, Illiger, MM. Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, de Blainville, et la plupart des auteurs qui les ont suivis, comprennent une grande famille naturelle de mammifères carnivores et amphibies dont les pieds sont enveloppés dans la peau et disposés en forme de nageoires. Cette organisation gêne leur marche sur la terre, où ils ne font guère que ramper sur les rivages, tandis que dans l'eau ils nagent avec facilité. Les carnivores amphibies ne comprennent que les deux genres anciens *phoca* et *trichechus*, et forment ainsi un groupe très naturel que l'on a nommé *phocacés*. M. Cuvier le place avant les marsupiaux et après les carnassiers digitigrades; M. Duméril au contraire le rejette à la fin de sa classe des mammifères, dans son avant-dernière famille, qui précède seulement les cétacés. M. Latreille, dans ses familles naturelles du règne animal, a établi un cinquième ordre, celui des amphibies, et sa première famille est celle des cynomorphes, et comprend les genres *phoque* et *otarie*, ce dernier n'étant qu'un démembrement du premier. M. Temminck a suivi à peu près la même règle de classification que M. Cuvier. Les phoques ont dans ces derniers temps été l'objet de travaux estimables dont nous présenterons une analyse détaillée; mais nous devons avouer cependant qu'il n'est pas d'êtres dont l'histoire soit plus incomplète, plus fautive, plus surchargée d'erreurs : aussi leur étude est-elle encore dans l'enfance. Comment en effet pouvoir grouper les renseignements épars, souvent incohérents, des voyageurs, les seuls qui nous en aient fourni de nombreux, mais dont l'abondance ne compense pas la bonté, et qui sont on ne peut plus embarrassants à mettre en ordre et à consulter avec fruit? Ces animaux d'ailleurs varient suivant les âges, les sexes, les saisons et les climats. La plupart n'existent point dans nos musées, et ne sont établis que sur des descriptions souvent incomplètes ou sur des figures dessinées avec plus ou moins d'exactitude. Les moyens de comparaison manquent donc pour établir leurs caractères, et par conséquent la majeure partie des espèces se trouve reposer sur des êtres équivoques. Il n'en est pas de même de celles étudiées par les naturalistes modernes; leurs descriptions les isolent nettement de toutes les autres, et ce sont ces espèces-là que nous citerons de préférence. D'un autre côté, l'intérêt que présente l'histoire des phoques sous le rapport de l'organisation, des mœurs, de l'habitation; les ressources qu'ils fournissent à l'économie politique; les armements que nécessite leur chasse; les traits divers qui se rapportent à chacun d'eux, nous forceront à nous étendre un peu sur ces divers points, à outrepasser les bornes habituelles de nos descriptions.

Les phoques ont été connus des anciens, qui souvent les mentionnent dans leurs écrits sous le nom de *phoca* adopté par les modernes; les poëtes les nommoient les troupeaux du vieux Protée. Tous les auteurs de l'époque de la régénération des lettres les décrivent également sous une foule de noms qu'il seroit sans utilité de reproduire; quelques uns, tels que Celsius, Olaus Worm, Aldrovandi, Gessner, en donnèrent des figures plus ou moins grossières. Mais nous ne remonterons pas plus haut que les écrits de Linnæus, et même que la douzième édition du *Systema Naturæ* donnée par Gmelin. Les phoques, *phoca*, commencent la troisième classe, les *mammalia feræ* de Linnæus, et le nombre des espèces est borné à dix; cependant ces êtres venoient d'être mieux étudiés. Steller avoit fait connoître ceux du pôle boréal; Eggède et Crantz y ajoutèrent quelques espèces, et Molina les phoques porc, urigne et éléphant, de la mer du Sud. Erxleben (*Syst.*, 1777) n'a décrit que neuf espèces, et paroît avoir donné tous ses soins à la synonymie, qui n'en est pas moins souvent erronée. Buffon et les naturalistes qui le suivirent n'ajoutèrent que des faits partiels à ce que l'on savoit sur ces animaux; mais déjà la multiplication des espèces ne permettoit guère de les présenter avec ordre et netteté. Péron le premier, guidé par Buffon, eut l'idée heureuse de diviser le genre phoque en deux, suivant que ces animaux ont une conque extérieure apparente ou nulle. Les premiers reçurent le nom d'otarie, *otaria*; et les seconds conservèrent le nom de phoque proprement dit, *phoca*. Cette division fut généralement admise, et elle est d'autant plus commode pour la pratique qu'elle est fondée sur un caractère

facile à saisir et à distinguer. Tout récemment M. Fr. Cuvier, portant un examen attentif sur des crânes qui existent dans le Cabinet d'anatomie, fut autorisé à former sept genres fondés sur la forme des dents; et enfin Nylsson en ajouta un huitième, également établi sur ces organes. Mais M. de Blainville avoit déjà cherché à séparer en coupes plus nombreuses, et en se servant de caractères tirés des dents incisives, des phoques dont il pût étudier les dépouilles, mais sans leur donner de noms distinctifs.

Linnæus caractérisa les phoques ainsi qu'il suit : incisives supérieures aiguës, parallèles, au nombre de six; les extérieures plus grandes que les intérieures; les inférieures au nombre de quatre, égales, régulières, obtuses : canines plus longues que les incisives du double, aiguës, robustes; molaires, cinq ou six de chaque côté, tricuspides; auricules nulles; pieds postérieurs réunis. Erxleben adopta l'exposition des caractères donnés par Linnæus, et en modifia seulement quelques points. C'est ainsi qu'après la phrase erronée d'auricules nulles, il ajouta *chez la plupart*, et qu'après celle de pieds postérieurs réunis, il plaça le mot *pentadactyles*. Nous passons sous silence les caractères génériques présentés par divers auteurs moins connus, et intermédiaires à Linnæus et à M. Cuvier. Ce dernier, dont le nom est d'un si grand poids en zoologie, définit ainsi les phoques : « Ce sont des animaux qui ont quatre ou six incisives en haut, quatre en bas; des canines pointues et des molaires au nombre de vingt, vingt-deux ou vingt-quatre, toutes tranchantes ou coniques, sans aucune partie tuberculeuse; à tous les pieds cinq doigts, dont ceux de devant vont en décroissant du pouce au petit doigt, tandis qu'aux pieds de derrière le pouce et le petit doigt sont les plus longs, et les intermédiaires les plus courts; les pieds de devant sont enveloppés dans la peau du corps jusqu'au poignet; ceux de derrière presque jusqu'au talon : entre ceux-ci est une très courte queue. »

M. Fr. Cuvier, dans un travail fort remarquable, basé sur une connoissance rigoureuse des espèces, divisa les phoques existant dans les collections en sept genres qu'il nomma : *Calocéphale, sténorhynque, pélage, stemmatope, macrorhin, arctocéphale et platyrhinque.* Dans ces sept genres M. Fr. Cuvier ne décrivit qu'un petit nombre d'espèces; il fut forcé de rejeter sous les anciens noms de phoque et d'otarie, la plupart des individus vaguement connus. Nous pensons devoir passer successivement en revue ces nouveaux genres et les caractères qui leur sont assignés.

1° Calocéphale, *calocephalus*. Fr. Cuv. Mâchelières formées principalement d'une grande pointe placée au milieu, d'une plus petite située antérieurement, et de deux, également plus petites, placées postérieurement; boîte cérébrale bombée sur les côtés, aplatie au sommet; de légères rugosités pour crêtes occipitales; trente-quatre dents, six incisives, deux canines, dix molaires en haut; quatre incisives, deux canines, dix molaires en bas.

Les espèces que M. Fr. Cuvier admet dans ce genre sont les phoques veau-marin, lièvre, marbré, lagure, groënlandois, hérissé et barbu Tel qu'il est composé, le groupe des calocéphales comprend des animaux qui vivent dans nos mers, et qui se distinguent par la membrane interdigitale, qui ne dépasse pas les doigts et qui n'enveloppe pas entièrement ceux de devant; en ce que les doigts vont en diminuant de longueur graduellement de l'interne à l'externe, et que les deux doigts externes des pieds postérieurs sont plus longs que les autres; par leur pupille verticale, par les narines qui sont obliques, par la langue qui est échancrée à son sommet; par leurs mamelles qui sont au nombre de quatre, et abdominales.

Les calocéphales sont remarquables par une grande intelligence, ce qu'ils doivent en partie à leur organe cérébral largement développé. Ils sont doux, faciles à apprivoiser, susceptibles d'attachement, et reconnoissent les soins qu'on leur porte; ils nagent avec la plus grande aisance, mais se trainent avec difficulté et avec effort sur le rivage où ils se rendent pendant certain temps de l'année.

2° Sténorhynque *stenorhynchus*. Fr. Cuv. Le museau est très proéminent et effilé; les dents sont composées à leur partie moyenne d'un long tubercule arrondi, cylindrique, recourbé en arrière, et séparé de deux autres tubercules un peu plus petits, l'un antérieur et l'autre postérieur, par une profonde échancrure : leurs pieds n'ont que des ongles très petits.

Dans ce genre M. Fr. Cuvier ne place que le phoque leptonyx de M. de Blainville, dont le phoque de Weddell n'est pas très distinct. On ne connoît point ses habitudes ni ses mœurs.

3° Pélage, *pelagius*. Fr. Cuv. Il a le museau allongé, très élargi à son extrémité, à chanfrein très arqué; incisives supérieures échancrées transversalement à leur extrémité; les inférieures simples; molaires, épaisses et coniques, n'ayant en avant et en arrière que de petites pointes rudimentaires.

Une seule espèce appartient au genre pélage; c'est le phoque moine de la mer Adriatique, dont les pieds de derrière sont quelquefois privés d'ongles, les narines parallèles, la pupille verticale, l'oreille sans conque externe : quatre mamelles placées autour du nombril.

4° Stemmatope, *stemmatopus*. Fr. Cuv. Une seule espèce appartient à ce genre, que caractérisent un organe érectile surmontant la tête; trente

dents, dont les molaires, courtes, élargies, ont une simple racine; leur couronne, striée plutôt que dentelée, sort très peu des gencives; le museau est étroit, obtus, et le cerveau assez développé. Tout ce qu'on sait de son organisation se borne au manque d'oreille externe, à la langue qui est douce et échancrée, aux doigts qui sont onguiculés et débordés par la membrane natatoire. Le phoque mitré de Camper, *phoca cristata*, Gm., est encore le seul amphibie de cette tribu que l'on connoisse.

5° Macrorhin, *macrorhinus*. F. Cuv. Ce genre, comme le stemmatope, s'éloigne beaucoup des phoques proprement dits par ses formes et surtout par son système dentaire. Les dents sont au nombre de trente; les incisives sont crochues comme les canines, mais seulement un peu plus petites; les racines des molaires sont simples, plus larges que les couronnes, qui imitent un mamelon pédonculé. Le type de ce genre est fourni par l'éléphant de mer de Péron.

6° Arctocéphale, *arctocephalus*. Fr. Cuv. Il a trente-six dents, la tête surbaissée, le museau rétréci; les quatre incisives moyennes sont partagées transversalement dans leur milieu par une échancrure profonde; les inférieures sont entaillées d'avant en arrière; les molaires n'ont qu'une racine, moins épaisse que la couronne, qui consiste en un tubercule moyen, ayant à sa base, en avant et en arrière, un tubercule beaucoup plus petit.

Dans les arctocéphales les membres antérieurs sont placés très en arrière, ce qui contribue à donner au cou une extension démesurée; les postérieurs ont leur membrane lobée dépassant les doigts et à cinq festons; la conque externe des oreilles est rudimentaire. On n'en connoît qu'une espèce, qui est l'ours de mer de Steller et de Forster.

7° Platyrhynque, *platyrhynchus*. Fr. Cuv. Sa région cérébrale est très élevée, le museau élargi; le même système dentaire, numériquement, que les arctocéphales; mais les incisives sont aiguës, et les molaires n'ont pas de pointe secondaire postérieurement. Le type de cette division est le lion marin de Steller.

Tel sont les sept genres adoptés par M. Fr. Cuvier, et dans lesquels, faute de détails précis, on ne peut classer la plupart des espèces mentionnées si vaguement sous les noms mille fois erronés de veau marin, lion marin, loup marin, etc. Un autre genre fut admis par Nylsson et fondé sur le *phoca hispida* de Fabricius, et adopté par Hornschuch dans un Mémoire sur une espèce de phoque de Poméranie (Isis, t. VIII, p. 810; 1824), sous le nom d'*halychœrus*. Les caractères principaux de ce genre seroient, suivant Hornschuch, dans la quantité et la forme des dents; celles-ci sont au nombre de trente-quatre. Toutes sont coniques, recourbées; les inférieures égales, courtes, séparées également par un intervalle vide; les deux incisives externes d'en haut simulant des canines, et marquées d'un canal étroit à leur partie postérieure; les quatre intermédiaires plus longues et d'égale longueur; canines inférieures rapprochées, sillonnées en arrière et en dedans, s'engageant dans un intervalle des canines supérieures qui sont semblables; molaires triquêtres, les supérieures convexes sur leur face externe, recourbées, les troisième et quatrième plus grandes; les inférieures pyramidales, les deuxième et troisième plus fortes: les ongles sont plus longs et plus recourbés que chez les autres phoques. Une seule espèce est le phoque gris ou *phoca annellata* de Nylsson des mers du Nord.

Telles sont les divisions admises en ce jour; mais comme la plupart des espèces ne sauroient y être placées, et que ces genres seront un jour l'objet d'un nouveau travail et sans doute d'une nouvelle révision, nous suivrons dans la description des espèces l'ordre plus communément admis des genres phoque et otarie.

Destinés à vivre dans un liquide dense [1], tel que l'eau, susceptibles de séjourner long-temps sur terre, quoique ce ne soit pas cette dernière habitation qui leur fournisse leur nourriture, les phoques doivent jouir d'une organisation en rapport avec ces deux genres d'existence. Par les formes extérieures de leur enveloppe corporelle, ils ne diffèrent point des quadrupèdes carnassiers terrestres, tandis que par leurs membres conformés pour la natation ils s'en éloignent au contraire beaucoup. Les phoques et les loutres ont aussi plus d'un point d'analogie. Nous sommes redevables à Daubenton des premiers détails positifs sur l'anatomie de ce genre. Selon lui, les phoques sont plus particulièrement remarquables par les circonstances suivantes: le bras et l'avant-bras sont courts, et cachés sous la peau de la poitrine; les doigts sont empâtés dans une membrane qui sert de nageoire, et sont au nombre de cinq; les poils sont généralement durs, secs et cassants: dans quelques espèces ils sont de deux sortes, et il y en a de doux et de soyeux: les soies des moustaches sont généralement plates, et même noueuses à la manière des antennes de certains insectes coléoptères. Les viscères offrent entre autres particularités un épiploon court et fort mince, le foie plus étendu à droite qu'à gauche, l'estomac occupant le milieu de la région épigastrique, courbé en arc de cercle, dont la convexité se trouve en arrière, et les deux extrémités en avant

[1] Buffon attribuoit à l'ouverture du trou de Botal cette faculté; mais les observations modernes ont prouvé que cette prétendue ouverture constante étoit oblitérée comme chez les autres animaux.

et sans grand cul-de-sac; le canal intestinal fait de nombreuses circonvolutions; le cœcum est fort court, et arrondi par le bout; le foie est très grand, mais il est moins épais que long et large; ses lobes, au nombre de quatre, sont fort longs et pointus; et c'est à tort que Perrault en indique six, car il aura pris pour autant de lobes distincts les trois portions du lobe moyen; la rate est placée transversalement de droite à gauche sur l'estomac; le pancréas est assez grand, très épais, très compacte, de forme oblongue irrégulière, plus large à son extrémité droite qu'à la gauche; les reins sont fort grands, tuberculeux en dehors; le cœur est ovoïde, placé dans le milieu de la poitrine plus à droite qu'à gauche; les poumons ont un seul lobe volumineux, le gauche un peu plus grand que le droit; la langue est échancrée à l'extrémité, comme fourchue, très étroite, très mince au sommet, large, épaisse et courte à la base, garnie de papilles : cerveau développé, et cervelet beaucoup plus grand à proportion.

La vulve chez la femelle touche à l'anus; les lèvres sont minces, le clitoris gros et long; vagin étranglé au milieu de sa longueur; col de la matrice formant un bourrelet aplati; vessie de forme oblongue et presque conique. Le squelette des phoques ne diffère que peu de la forme dévolue aux autres mammifères, et les différences principales s'observent seulement dans les organes locomoteurs; cependant les os offrent des différences saillantes, dont voici les principales : les apophyses épineuses des vertèbres sont très courtes; les côtes sont au nombre de quinze de chaque côté, dix vraies et cinq fausses; le sternum est composé de dix os fort étroits, et le dernier est le plus long de tous. Il y a cinq vertèbres lombaires, dont les apophyses épineuses ont peu de hauteur; la queue a douze vertèbres et le sacrum quatre; le bassin est très long et fort étroit; les os pubis sont allongés, et articulés comme chez l'homme. Il n'y a point de clavicules; les os de l'avant-bras sont très courts; la tubérosité humérale est très développée; les fémurs sont moins longs que les humérus; le tarse et le carpe sont composés de sept os.

Mais ce qu'il importe le plus de connoître sont les appareils des sens des phoques, puisque par eux la vie de relation et de reproduction en est le résultat; et, sous ce rapport, nous ne pouvons mieux faire que de nous servir d'un très bon travail exécuté par M. de Rosenthal : il est intitulé *Des organes des sens chez les chiens de mer*, et il est inséré dans le tome XII, page 675, des Mémoires de la Société de Bonne. Ce Mémoire, écrit en allemand, a été traduit par M. le docteur Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, jeune savant qui marche dignement sur les traces de son célèbre père, et qui a bien voulu nous le communiquer. De Rosenthal entreprit son travail de concert avec le professeur Hornschuch, et chercha dans les dissemblances de l'organisation intérieure à retrouver si ces différences coïncidoient avec les caractères différentiels extérieurs. Son but étoit de trouver le moyen de mieux préciser les caractères spécifiques, quoique plusieurs des organes internes soient peu propres à cet usage. Il s'occupa donc des appareils des sens et les étudia les uns après les autres. Nous allons le suivre dans le résultat de ses recherches.

Si le tact est dans toute sa perfection chez l'homme, s'il conserve ses plus précieux attributs chez plusieurs animaux, il perd la plupart de ses avantages chez les phoques. Leurs enveloppes extérieures, leurs membres ne sont pas disposés favorablement pour en être le siége. De Rosenthal regarde comme organes essentiels du toucher les longues soies, d'une nature particulière, qui revêtent les lèvres sous forme de moustaches roides. Ces *soies-papes* sont implantées au milieu des fibres d'un muscle épais qui sert à l'occlusion des cavités nasales. Leur sensibilité exquise est mise en jeu au contact des corps, mais elle est plus avivée encore lorsqu'elle coïncide avec l'ouverture des narines, parce que le sens de l'odorat ajoute un moyen de plus à la perception de la sensation. Ces poils des moustaches sont roides, annelés le plus souvent, arrondis à leur extrémité inférieure où ils sont traversés d'un canal central dans l'étendue d'une ligne et demie. Ils sont, dans toute la portion enfoncée dans les interstices du muscle *clausteur* des narines, entourés d'une capsule cornée cylindrique, ou bulbe producteur, ouverte à ses deux extrémités et nue en dehors, tandis que son intérieur est tapissé par une légère pellicule ou membrane vasculaire. Cette membrane forme une véritable gaîne à la soie, s'unit à la capsule cornée par son extrémité ouverte inférieure, et va joindre le bout du canal de la soie et s'y attache circulairement en y laissant pénétrer quelques légers petits vaisseaux. Cette membrane agit ainsi autour de la base du poil comme l'anneau membraneux qu'on observe sur le pourtour de l'ouverture inférieure des plumes (*voyez* Fr. Cuvier, *Recherches sur l'organisation des plumes*, *Mém. du Muséum*, tom. XIII, p. 527) Cette membrane mince, dont l'existence est annoncée par les recherches de de Rosenthal, peut aisément être brisée, et c'est ce qui explique le silence que Rudolphi garde à son égard, car elle paroît lui avoir échappé (Mém. de l'Acad. de Berlin, 1814 — 15). Cette membrane, en entrant dans le bulbe pour en tapisser les parois internes, y laisse pénétrer des vaisseaux et des nerfs. Ces derniers appartiennent à la deuxième branche principale de la cinquième paire, qui prend sur la face un développement considérable. Ils envoient de nom-

breux filets aux extrémités du bulbe, dont les poils ou soies des moustaches sont les prolongements, et qui ont sans doute pour but de transmettre au bulbe, véritable siége de la sensation du toucher, les impressions qu'ils reçoivent par le contact des corps extérieurs. On conçoit alors que les sensations de relation par le toucher doivent être très obtuses chez les phoques.

La langue est longue de trois pouces, et est large à sa partie postérieure d'un pouce trois quarts environ (ces proportions appartiennent seulement aux espèces de la taille du veau marin du nord de l'Europe sans doute). Le muscle lingual reçoit, comme chez les autres animaux, les hyo-glosse, génio-glosse, et les autres muscles de l'appareil hyoïdien. La membrane muqueuse qui le tapisse est douce, et se replie en plusieurs rides à la partie postérieure; elle recouvre une membrane fibreuse beaucoup plus épaisse, et qu'on ne peut comparer qu'au réseau de Malpighi de certains animaux herbivores. Les papilles nerveuses, siége du goût, sont de grandeur très inégale; elles ne sont pas roides, et leurs pointes sont dirigées en arrière : de très petits rameaux nerveux se rendent à chacune d'elles. L'os hyoïde, par la manière dont il est placé, et aussi par sa forme, a beaucoup de rapport avec celui de l'homme. Son corps est aplati, large d'à peu près trois lignes, et disposé obliquement; de sorte que le bord tranchant est dirigé en haut et en devant, et que le bord épais est tourné en arrière et en bas. Les cornes thyroïdiennes sont plus larges et plus robustes proportionnellement que celles de l'os hyoïde de l'homme, elles s'unissent immédiatement avec le cartilage thyroïde : leurs extrémités sont terminées par une membrane qui affecte la forme d'une membrane capsulaire; les cornes antérieures se composent de trois portions osseuses arrondies, réunies par des cartilages. Ces pièces osseuses accessoires ont été retrouvées chez le Nègre, et plus rarement chez les Européens, par Sœmmering. Les muscles de la région hyoïdienne ne présentent rien de particulier.

Ce sens est bien moins développé, suivant de Rosenthal, chez les phoques que chez les autres carnassiers. Il est de fait que la plupart d'entre eux paroissent ne point avoir la conscience des odeurs, même à une foible distance. On doit penser que chez les phoques l'appareil olfactif est disposé, comme chez les poissons, à recevoir les particules des aromes apportées par un fluide beaucoup plus dense que l'air, tel que l'eau. Leur respiration à terre est toujours gênée, et ne s'exécute que par des inspirations fortes et aidées de tous les muscles, et notamment des divers plans de fibres intercostales.

La cavité nasale est inégalement large, et très comprimée à sa partie supérieure par le développement des fosses orbitaires. Le corps de l'ethmoïde est très petit, et de Rosenthal compta dans le *phoca fœtida*, à la partie externe des cornets supérieurs, sept apophyses aplaties et enroulées à leur bord; le cornet inférieur est au contraire très grand, et remplit en grande partie tout l'espace des fosses nasales antérieures et postérieures, et se trouve formé de feuillets enroulés très minces; la portion de la pituitaire qui le tapisse est mince, et reçoit comme à l'ordinaire les nerfs des première et cinquième paires : le nerf olfactif offre des différences que déjà Tiedemann avoit entrevues. Ainsi, naissant d'un prolongement remarquable du lobe moyen du cerveau et d'un mince filet médullaire venant des parois latérales des cavités cérébrales, il prend la forme d'un cordon assez large, s'unit à la substance grise, sous le lobe antérieur, et s'y loge dans une gouttière profonde, jusqu'à la lame criblée où il se renfle sous forme d'un petit bulbe séparable en deux portions qui ont de la ressemblance avec les feuillets du *septum lucidum*. La portion membraneuse du cornet inférieur reçoit quelques petits filets provenant de la cinquième paire. Les observations de Treviranus semblent prouver qu'aucune branche de la première paire ne vient s'y adjoindre. Le rebord des narines est formé d'une membrane épaisse, remplie de graisse, et qui s'attache à la portion cartilagineuse du vomer. Il en résulte que les ailes du nez jouissent d'une grande mobilité, et peuvent éprouver un degré de contraction assez puissant pour les fermer complétement. Ce mouvement est opéré par deux muscles, faisant l'office de constricteurs, et dont les fibres s'entre-croisent dans la lèvre supérieure et dans la membrane musculo-fibreuse du pourtour des narines. Le plus large de ces muscles, l'élévateur des ailes du nez, prend naissance sur les côtés du maxillaire supérieur et des os nasaux, se dirige obliquement en bas, et va s'épanouir dans le labial supérieur et au pourtour entier de la narine qui est placée de son côté. Ses fibres, en se contractant, tirent ainsi les ailes du nez en dehors et par conséquent les ouvrent de toute la capacité de leur diamètre transversal. Le deuxième muscle, plus épais, le constricteur des ailes du nez, naît de la partie postérieure du maxillaire supérieur, sur le rebord des alvéoles, se rend dans les téguments de la lèvre supérieure, où il forme un faisceau musculaire, où sont logés les bulbes producteurs des soies des moustaches, et se rend à la partie antérieure de la cloison nasale après avoir contourné le bord des buccinateurs; ses fibres, en se contractant sur leur point fixe en dedans, serrent les ailes du nez contre la cloison, et opèrent en même temps un mouvement d'érection à chacun des poils ou soies des moustaches.

Les yeux sont notablement grands, et plus rapprochés que dans beaucoup d'autres animaux. L'œil

est presque sphérique, et a un pouce six lignes de hauteur sur un pouce quatre lignes de diamètre transversal. La membrane sclérotique se compose d'un tissu épais et presque fibro-cartilagineux, mou et mince dans son milieu, mais épais en avant aussi bien qu'à la partie postérieure. L'usage ou le but de cette organisation n'est pas encore connu, bien que Blumembach le premier ait mis en avant l'opinion que cette disposition pouvoit servir au phoque aux divers mouvements de l'œil pour voir sur terre comme dans l'eau. De Rosenthal regarde la connoissance de l'épaississement de la sclérotique comme importante à approfondir, et comme propre aux êtres destinés à vivre dans un liquide dense tel que l'eau; et il remarque qu'on retrouve cette épaisseur notable chez tous les animaux dont l'orbite est incomplétement osseuse; que certains poissons entre autres ont leur sclérotique comme cartilagineuse, et que chez les baleines elle est d'une force considérable. La cornée est aplatie, ayant environ neuf lignes de diamètre; elle est épaisse à ses bords, mince dans son milieu, et peut s'isoler aisément en plusieurs feuillets; une membrane brunâtre tapisse la surface interne de la sclérotique; son tissu est cellulaire et lâche, et paroît destiné à servir de moyen d'union entre les divers plans membraneux; au-dessous existe une autre membrane aisément séparable en deux feuillets; la vasculaire, ou tunique choroïdienne, est entièrement formée par un tissu cellulaire qui unit le réseau vasculaire qui la parcourt et qui est généralement occupé par un *pigmentum* noir: les vaisseaux s'unissent irrégulièrement, et d'une manière serrée, à sa partie postérieure; mais ils affectent la forme entortillée, et sont rangés symétriquement les uns à côté des autres, à la partie antérieure. La ruyschienne, ou membrane colorée, consiste en un tissu homogène, mince, serré, qui ne reçoit aucun vaisseau, et elle se sépare très aisément de la membrane vasculaire: les vaisseaux de la choroïde rampent sur sa face externe sans pénétrer dans son tissu; elle est teinte en dehors comme en dedans, et la matière colorante ou pigmentum lui adhère de la même manière que le fait le tissu muqueux de Malpighi à l'épiderme; en l'enlevant, la ruyschienne devient transparente, et comme un fragment d'épiderme; deux portions de pigmentum, l'une blanche, l'autre noire, assez denses et assez épaisses, pouvant se diviser en lamelles, occupent la surface intérieure de la partie postérieure de l'œil; la noire est la plus lâche, et on peut la débarrasser de sa couleur en la lavant avec de l'eau; au devant de cette membrane se trouve le corps ciliaire, composé de plis qui sont d'abord petits, puis plus larges à mesure qu'ils avoisinent le cristallin; la cloison qui isole les chambres de l'œil consiste en deux feuillets qui paroissent être les prolongements des membranes vasculaire et ruyschienne; l'iris a, par la nature de son tissu, de grands rapports avec la choroïde; mais, de plus qu'elle, il est parcouru par un plus grand nombre de vaisseaux unis par un tissu cellulaire plus épais et plus lâche; on y distingue très aisément les diverses artères ciliaires, et le trajet que leurs canaux affectent: la membrane uvée est un simple prolongement de la ruyschienne; elle offre des plis qui se dirigent vers la pupille, et qui partent de sa partie postérieure, et ses deux surfaces sont enduites d'un pigment noir; la rétine prend naissance à une lamelle excavée de la terminaison du nerf optique, et est très mince par comparaison avec les membranes précédentes; son tissu est formé par un réseau dont les mailles sont remplies d'une substance médullaire assez épaisse, qui se détache aisément par la macération: le tissu réticulé alors reste à nu. La surface interne de la rétine est parsemée de vaisseaux qu'on y découvre aisément, et qui laissent de profondes impressions sur l'humeur vitrée; quelques fibres un peu plus grosses paroissent, sous le pouvoir d'un verre grossissant, avoir quelque analogie avec des vaisseaux; cependant leur ténuité est telle, qu'elles ne paroissent guère susceptibles de recevoir même du sérum: cette membrane sert à contenir une masse visqueuse, jaunâtre, qui est sans doute déposée par les petits vaisseaux, et analogue à ce que l'on observe chez beaucoup de poissons; le cristallin est grand, sphérique, et a environ six lignes de diamètre; l'humeur aqueuse est en quantité considérable; six muscles servent à mouvoir en divers sens le globe de l'œil; un bourrelet presque immobile et circulaire, privé de cils, forme les paupières; le voile palpébral est grand, et, comme chez les autres animaux, il consiste en un repli lâche et mobile de tégument renforcé par un demi-cartilage mince, convexe, suivant la forme de l'œil; quatre muscles nés de la partie postérieure de l'orbite, et dirigés en avant où ils s'unissent à la base des muscles droits, ont pour fonctions de mouvoir un peu les paupières; séparés des muscles propres de l'œil dans la partie antérieure de l'orbite, il se perdent dans les fibres du palpébral, ou muscle orbiculaire.

La glande lacrymale est extrêmement petite; on ne trouve aucun organe destiné à absorber ou à servir d'émonctoire à la sécrétion des larmes; la glande d'Harderius est minime, et toutefois existe avec ses canaux.

Le conduit auditif, formé par l'union d'os et de cartilages, aboutit à une ouverture extérieure longue de deux lignes. La portion mobile consiste en quatre larges demi-anneaux cartilagineux unis l'un à l'autre par une membrane épaisse et forte; il en

résulte un tuyau élastique, étroit, long de quinze lignes, un peu tordu, courbé, et susceptible d'être rétréci et raccourci suivant les mouvements de l'animal. L'anneau cartilagineux externe diffère par sa forme de ceux qui le suivent; sa portion antérieure est légèrement convexe, et est munie en dessus d'un petit prolongement faisant saillie sur l'ouverture auriculaire extérieure, et assez comparable au tragus de quelques animaux terrestres. Ce conduit reçoit non seulement quelques fibres du peaussier, mais encore quelques muscles propres, qui naissent de l'aponévrose du crotaphyte, et se rendent à la partie postérieure du tube cartilagineux, en le tirant en arrière lorsqu'ils agissent; un petit faisceau musculaire plus épais naît de la base de l'apophyse zygomatique, à la cavité glénoïde, monte au cartilage annulaire externe, et s'attache au devant; son action tend à fermer ce conduit en le tirant en avant et lui faisant exécuter un coude. Enfin des fibres musculaires disposées en faisceaux grêles s'avancent même jusqu'au troisième anneau, en partant du premier, et, le tirant en haut, exercent par ce moyen une fermeture complète. Le conduit auditif osseux a six lignes de longueur; son ouverture est elliptique, et a, dans son plus grand diamètre, jusqu'à trois lignes: la membrane du tympan est grande, inégalement arrondie, ayant un diamètre de six lignes sur une largeur de trois huitièmes de pouce; sa position est oblique: la cavité du tympan est très développée et présente la forme d'une pyramide dont le sommet est dirigé en haut et en arrière; le côté externe de cette pyramide supporte la membrane du tympan; l'intérieur est adossé à la base du crâne, et le postérieur correspond au labyrinthe. Les petits os de l'oreille n'ont rien de remarquable, si ce n'est leur position qui est un peu plus oblique que dans les autres mammifères: l'oreille interne n'a aussi rien de particulier; le vestibule est très large, et a plus de trois lignes dans son plus grand diamètre: une lame criblée sert pour le passage du nerf acoustique, qui est très épais.

Habitants naturels des mers, les phoques ne sont nulle part plus abondants, nulle part réunis en troupeaux aussi nombreux que sur les rivages des terres frappées de mort et enveloppées des glaces du pôle. C'est là en effet que leurs sauvages tribus se plaisent de préférence depuis des siècles, et qu'elles y sont sans cesse et de plus en plus refoulées par le génie destructeur de l'homme qui les harcelle et les y poursuit. Toutes les mers de l'océan Atlantique comme la Méditerranée et la Caspienne, l'océan Indien comme la mer Rouge, la mer Équatoriale comme les océans Arctique et Antarctique, nourrissent des phocacés; mais cependant on peut hardiment poser en principe que les phoques qui vivent sous l'équateur et entre les deux tropiques ne sont jamais que des espèces isolées ou solitaires, rarement réunies en petit nombre, et que les phoques qui habitent autour du pôle boréal ou sur les limites du pôle austral se réunissent au contraire en compagnies et forment d'innombrables légions. Des voyageurs ont aussi prétendu que les phoques se trouvoient dans les eaux douces du lac Baïkal (Krakenninikow, *Voyage en Sibérie et au Kamtschatka*, t. II, p. 421). On conçoit qu'un tel fait mérite un examen bien réfléchi, avant d'être consacré. Des naturalistes estimables, et Péron entre autres, ont écrit qu'on pouvoit fort bien avoir pris des loutres pour des phoques; et, en effet, cette supposition est extrêmement vraisemblable. On a long-temps cru, et cette erreur-ci a été plus grave en ce qu'elle a contribué à embrouiller la synonymie, que certaines espèces de phoques vivoient indifféremment dans l'un ou l'autre hémisphère; et, partant de cette idée, on a cherché à faire cadrer les descriptions de Steller et de Fabricius avec celles de Forster, de Pagès, de Dampier, et autres. Péron le premier s'est prononcé fortement contre cette opinion, et nous partageons sincèrement son avis. Les grands animaux en effet ont des limites qu'ils ne franchissent guère, et les phoques surtout paroissent être dans ce cas. On n'a jamais trouvé dans l'hémisphère nord l'éléphant marin, par exemple, pas plus qu'on n'a observé dans le Sud un seul des phoques du Nord; et si le lion marin, l'ours marin, le chat marin de Krakenninikow et de Steller sont regardés comme synonymes des animaux ainsi nommés par Pernetty, par Forster; le nom qui les réunit mal à propos, et qui est donné sans réflexion à tous ces amphibies par les navigateurs, y a eu plus de part que la ressemblance ou l'analogie de formes. Nous dirons cependant que nous avons eu occasion d'observer une espèce de phoque très commune dans la rade de la Conception au Chili, et que nous croyons avoir rencontré la même espèce au Pérou à Payta, presque sous la ligne; de sorte qu'il n'y auroit rien d'étonnant qu'elle se rencontrât aussi sur les côtes de la Californie; mais cependant nous n'affirmerons pas que ces deux espèces, que nous n'avons fait qu'entrevoir, soient identiques, et, en attendant des observations directes et positives, nous regardons comme réelle la ligne de démarcation qui isole pour nous les phoques du Nord de ceux qu'on rencontre au Sud.

Ainsi donc, adoptant la manière de voir de Péron (et aucun exemple n'est là pour en infirmer la justesse, et toutes les observations au contraire semblent la valider), nous verrons que les phoques peuvent être distribués géographiquement en trois groupes: 1° phoques atlantiques du pôle boréal; 2° pho-

ques arctiques de l'océan Pacifique, et 3° phoques antarctiques [1].

Lorsque la navigation étoit dans l'enfance, les grands cétacés devoient pulluler dans les zones froides où ils se plaisent. Il en était de même des phocacés. Les terres stériles, nues, désertes, semées dans les mers antarctiques, ou formant un rempart aux glaces du pôle boréal, en étoient couvertes; lieu des flots de la zone torride; elle se reproduiroit au sein de la mer Caspienne, et, par un privilége inouï jusqu'à ce jour, elle occuperoit de ses tribus essentiellement marines les eaux douces du lac Baïkal, celles du Ladoga, de l'Onéga, etc.

Pour justifier de tels rapprochements on a supposé que les phoques dont il s'agit ont pu passer de la mer Noire dans la mer Caspienne, à la faveur des conduits souterrains que quelques géographes pensent devoir exister entre l'une et l'autre de ces deux mers [1]: mais comment concevoir, dans cette hypothèse, que des animaux qui ont besoin de venir à chaque instant respirer l'air à la surface des flots aient pu, sans étouffer, faire une route de plusieurs centaines de lieues à travers ces espèces de siphons souterrains, où il paroît impossible d'admettre l'existence d'aucune portion d'air atmosphérique?

Effrayé sans doute d'une telle objection, Pallas établit une autre hypothèse à cet égard; il veut que la Méditerranée, la mer Noire et la Caspienne n'aient formé jadis qu'une seule et même mer, peuplée des mêmes animaux, et qui s'étendoit jusqu'au pays des Calmoucks et des Cubans [2].

D'autres naturalistes au contraire, et Tournefort à leur tête, pensent que la Méditerranée, dont le niveau étoit anciennement plus élevé que nous ne le voyons de nos jours, a rompu les montagnes du Bosphore, et formé la Caspienne en se précipitant sur l'Asie comme un épouvantable torrent [3]. Ainsi l'Océan renversa jadis ses barrières entre Calpé et Abyla pour former la Méditerranée elle-même.

Toutes ces explications, toutes ces grandes hypothèses, ne paroissant pas encore à Zimmermann susceptibles de rendre raison du phénomène singulier dont il s'agit, il suppose lui-même qu'il n'a pu être produit que par une grande révolution et un bouleversement général du globe [4].

A l'égard des prétendus veaux marins d'*eau douce*, rien n'a paru plus simple que de les faire arriver de l'Océan par divers fleuves jusqu'aux lacs où ils se trouvent établis maintenant. Ainsi ceux du lac Baïkal par exemple y seroient venus de la mer Glaciale, les uns en remontant le Jenissey, le Tunguska et l'Angora; les autres en suivant le cours de la Léna, du Witim, du Sélingué [5], etc. Quelques portions de route à faire par terre n'étoient sans doute pas capables d'arrêter des voyageurs aguerris par une traversée de sept à huit cents lieues; car on suppose qu'ils ont pu faire cette dernière partie de leur route en se traînant sur le sol.....

Et ce sont des naturalistes estimables sous tant d'autres rapports qui ont pu créer de pareilles hypothé-

[1] Le nombre des auteurs qui ont écrit sur les animaux de cette famille est très considérable, et ce n'est pourtant qu'en réunissant tous les matériaux qui se trouvent disséminés dans leurs écrits qu'il est possible de faire un travail complet sur les phoques; la plupart de ces auteurs, et ceux-là mêmes qui offrent le plus d'intérêt sous ce rapport, paroissant être peu connus des naturalistes, qui ne les citent jamais, nous croyons faire une chose agréable autant qu'utile à ces derniers en leur indiquant les sources principales où nous avons puisé nous-mêmes. Quelque considérable que cette liste puisse paroître, il s'en faut beaucoup qu'elle soit complète; nous ne pensons même pas qu'il soit possible de terminer avant plusieurs années la compilation difficile que nous avons entreprise sur les animaux dont il s'agit.

Liste des auteurs.

Albini, Aldrovande, Alessandro, Anderson, Anson, Argensole, Aristote.
Banks, Barrow, Battell, Beauchêne, Bell, Belon, Billings, Bomare, Bory, Bougainville, Brisson, Buffon, Byron.
Candish, Cardan, Carteret, Charleton, Charlevoix, Clayton, Cook, Coreal, Cox, Crantz, Cuvier.
Dampier, de Gennes, de Lussan, d'Entrecasteaux, de Noort, Denys, Dereste, Desbrosses, Desmarest, Dodart, Dracke, Duclos-Guyot, du Petit-Thouars.
Égède, Ellis, Erxleben.
Fabricius, Flacourt, Fleurieu, Forster, Frézier, Furneaux.
Gessner, Gmelin, Grandpré, Grew, Gronovius.
Hackluyt, Hagenaar, Hallenius, Hawkins, Hearne, Heidenreich, Hermann, Houttmann, Huddart.
Isbrandt, Jonston.
Knorr, Kolbe, Krakenninikow.
Labbe, La Billardière, Lacépède, Laët, Langius, La Hontan, La Pérouse, Leclercq, Lemaire, Lépéchin, Lescarbot, Linnæus.
Macartney, Mainziez, Marchand, Marion, Martens, Mathews, Meares, Merrett, Misson, Molina, Mortimer, Muller.
Narborough, Nassau, Noël.
OEdman, Olafsen, Olaüs Magnus.
Pagès, Pallas, Parsons, Penuant, Penrose, Perestrello, Pernetty, Pigafetta, Pline, Polvesen, Pontoppidan, Pretty, Prévost, Purchass, Pyrard.
Quirogoa.
Ray, Rochon, Rogers, Rondelet.
Sauer, Screber, Schouten, Sparmann, Spilberg, Stavorinus, Steller, Strahlenberg, Surville.
Valentyn, Vancouver.
Wallis, Watther, White.
Ulloa.
Zimmermann, Zorgdrager.

[1] Kircker., *Mund. Subter.*; Luloff., *Geograph*; Zimmerm., *Zool. Geogr.*, p. 248; *African. Reich.*, t. VIII, p. 5.
[2] Pallas, *Reis Durch Russl.*, t. III, p. 569.
[3] Tournefort, *Voyage du Levant*, t. I, p. 80, et t. II, p. 63.
[4] Zimmermann, *Zool. Geograph.*, p. 251.
[5] Il convient de faire observer ici qu'on ne trouve aucune trace de phoque dans ces divers fleuves.

[1] NOTICE SUR L'HABITATION DES PHOQUES,

PAR PÉRON [1].

D'après les recherches que nous avons déjà faites, nous nous sommes assuré que, sous le nom d'*ours marin* (*phoca ursina*), il existe réellement plus de vingt phoques décrits, figurés ou indiqués dans les divers auteurs, et qui diffèrent entre eux, non seulement par l'habitation, la couleur, la forme, la grandeur, la position respective des nageoires antérieures, etc., mais encore par le nombre des dents, la présence des auricules ou leur absence, etc.

La confusion n'est pas moins grande à l'égard des veaux marins (*phoca vitulina*): non seulement en effet cette prétendue espèce habiteroit à la fois les régions glacées des deux pôles, mais encore elle vivroit au mi-

mais l'homme en apprécia bientôt la valeur commerciale, et le nombre de ces animaux diminua rapidement à mesure que les armements augmentoient. Deux nations sont en possession presque exclusive du commerce des phoques, et les bénéfices qu'elles ont faits dans ce genre de chasse sont énormes. Les Anglais et les Américains de l'Union entretiennent chaque année plus de soixante navires de deux cent

ses! L'identité des animaux dont il s'agit[1] avec les véritables veaux marins de la Méditerranée, de la mer Noire, de la Baltique, et de l'Océan Glacial, se trouvât-elle appuyée du témoignage des plus illustres naturalistes, il sembleroit encore impossible de pouvoir y croire; et c'est sur la simple assertion d'un Langius, d'un Isbrandt, d'un Heidenreich que de telles erreurs se trouvent consacrées dans les annales de la science!...

L'histoire du lion marin (*phoca leonina*) est entachée de méprises plus graves encore, s'il est possible.

1° Trois grandes espèces de phocacés des mers du Sud ont été faussement réunies sous ce nom, et confondues ensuite avec le lion marin du Sud.

2° Cette dernière espèce se compose elle-même de plusieurs animaux essentiellement différents; il suffit de comparer, pour s'en convaincre, les deux descriptions que Fabricius[2] et Steller[3] nous ont laissées du lion marin antarctique. Placés l'un et l'autre sur un théâtre également favorable aux observations de ce genre, ayant vécu plusieurs années l'un et l'autre au milieu des animaux qu'ils ont décrits, ces deux naturalistes célèbres nous offrent des termes de comparaison également précieux, également irrécusables.

Or il résulte de cette comparaison que le *phoca leonina* de Fabricius diffère du *phoca leonina* de Steller,

1° *Par les proportions.* Le lion marin de Fabricius n'a que sept à huit pieds de longueur[4], et Steller dit positivement du sien qu'il est deux fois plus grand que les ours de mer : *Magnitudine bis, vel maximos et senio confectos, ursos marinos superat*[5]. Mais, d'après le même Steller, les ours marins ont sept à huit pieds de longueur[6]; l'espèce de Fabricius est donc une fois plus petite que celle de Steller.

2° *Par la forme de la tête.* L'espèce de Fabricius porte sur le front une sorte de gros tubercule susceptible de se gonfler comme une vessie, et caréné dans sa partie moyenne[7]; Steller ne dit rien d'une conformation si extraordinaire.

3° *Par la proportion des narines.* Indépendamment des véritables narines, dit Fabricius, le lion marin en a de fausses dans le même tubercule dont il vient d'être fait mention, et le nombre de ces fausses narines varie d'une à deux, suivant l'âge[8] : or l'animal de Steller ne présente rien de semblable à tout cela.

4° *Par la couleur des yeux.* L'iris, dans le phoque de Fabricius, est brun[9]; dans celui de Steller il est d'un blanc d'ivoire poli[10].

5° *Par la forme des nageoires.* Celles de devant, dans l'animal de Fabricius, ont la forme d'un pied humain, et le pouce en est le plus long doigt[11]; cette configuration remarquable est étrangère au lion marin de Steller[1].

6° *Par le mode d'accouplement.* Ceux de Fabricius s'accouplent debout[2]; ceux de Steller étendus sur le sable, la femelle dessus, le mâle dessous[3].

7° *Par l'époque de la mise bas.* Ceux de Fabricius en avril[4], ceux de Steller en juillet[5].

8° *Par le lieu de la mise bas.* Ceux de Fabricius sur la glace[6], ceux de Steller sur le continent[7].

9° *Par la nature des poils.* Dans l'animal de Fabricius ils sont doux et longs, avec un fond laineux et profond[8]; dans celui de Steller ils sont courts, roides, et sans aucune fourrure[9].

10° *Par la couleur,* même à toutes les époques de la vie. Les lions marins de Fabricius, à l'âge de douze mois, sont blancs, avec le sommet du dos d'un gris livide; à la deuxième année ils sont d'un blanc de neige, avec une raie étroite et brunâtre sur le dos : dans les plus vieux, la tête et les pieds sont noirs; le reste du corps, également noir, est parsemé de taches grises, le dos restant toujours plus obscur[10].

Dans les lions marins de Steller les poils sont de couleur marron, parfois brunâtres; les individus adultes affectent une teinte rousse assez semblable, dit Steller, à celle des vaches, et cette teinte est plus forte dans les jeunes, plus pâle dans les vieux, plus vive et comme ocracée dans les femelles[11].

11° *Par la crinière.* Les lions marins *mâles* de Steller ont le dessus de la tête et le cou garnis de poils longs et soyeux qui forment une espèce de crinière très remarquable[12], et dont on ne trouve aucune trace dans les lions groënlandois de Fabricius.

12° Ces animaux diffèrent encore *par le nombre des dents.* Ceux de Fabricius n'en ont que trente-deux[13], et ceux de Steller en ont trente-six[14].

13° Ils diffèrent enfin *par les oreilles.* Le lion marin de Fabricius n'a point d'*auricule*[15]; celui de Steller en a[16], et appartient conséquemment au nouveau genre que nous avons cru devoir établir dans la famille des PHOCACÉS sous le nom d'*otarie*[17].

Maintenant, nous osons le demander, si pour les plus grands phoques de notre hémisphère il règne une telle confusion même dans les écrits de nos plus célèbres naturalistes, de quelles erreurs plus graves ne doit pas se trouver surchargée l'histoire de ces innombrables amphibies marins qui peuplent toutes les parties de l'océan Antarctique? Comment admettre ces réunions téméraires, ces identités invraisemblables dont on les a rendus l'objet, et qui se trouvent consacrées dans un si grand nombre d'ouvrages? Presque exclusivement observés jusqu'à ce jour par des hommes étrangers à tous les principes de la science, à toutes les distinctions qu'elle

[1] Il paroît assez probable que les prétendus phoques des divers lacs de la Russie appartiennent au genre loutre; cette présomption est d'autant plus naturelle que plusieurs animaux de ce dernier genre ont été à diverses reprises confondus avec les phoques.

[2] Fabricius, *Faun. groënl.*, p. 7 (1780)

[3] Steller, *Nov. Com. Petropol.*, vol. II, p. 360-366 (1751).

[4] *Op. cit.*, p. 7.— [5] *Op. cit.*, p. 360.
[6] *Op. cit.*, p. 331. — [7] *Op. cit.*, p. 7.
[8] *Op. cit.*, p. 7.— [9] *Op. cit.*, p. 8
[10] *Op. cit.*, p. 361. — [11] *Op. cit.*, p. 8.

[1] *Op. cit.*, p. 335 et 360. — [2] *Op. cit.*, p. 8.
[3] *Op. cit.*, p. 360, 362 et 384.
[4] *Op. cit.*, p. 8 — [5] *Op. cit.*, p. 363.— [6] *Op. cit.*, p. 8.
[7] *Op. cit.*, p. 363.— [8] *Op. cit.*, p. 8.— [9] *Op. cit.*, p. 360.
[10] *Op. cit.*, p. 8.— [11] *Op. cit.*, p. 360.— [12] *Op. cit.*, p. 8.
[13] *Op. cit.*, p. 7.— [14] *Op. cit.*, p. 333, 334 et 360.
[15] *Op. cit.*, p. 8.— [16] *Op. cit.*, p. 361.
[17] *Voyage aux Terres Australes*, t. II, p. 37, éd. in-4°.

cinquante à trois cents tonneaux au moins, et ayant chacun dix à quinze hommes d'équipage. On conçoit que des moyens de destruction si actifs ont en quelques années singulièrement diminué le nombre de ces amphibies, et c'est ce qui les force à émigrer en quelque sorte et à se réfugier sur les îlots déserts du Sud. Aussi, lorsqu'on vient à découvrir quelques unes de ces terres avancées dans les hautes latitudes, les trouve-t-on couvertes sur leurs plages de toutes sortes de phoques. On dit même à ce sujet que les îles Shetland étoient connues de quelques pêcheurs américains, qui y firent des chasses immensément lucratives, bien avant que leur découverte ait été publiée par un capitaine anglois. Ces expéditions sont même confiées à des marins distingués; et James Weddell, par exemple, tout en chassant les phocacés des îles Shetland, a fait des découvertes importantes dans cet archipel naguère complétement ignoré. Les phoques sont recherchés pour leur graisse huileuse, qui est usitée dans les arts; mais certaines espèces le sont principalement pour leur fourrure douce et soyeuse. Quant aux autres secours que l'homme peut en retirer, ils sont bornés à certaines localités. La chasse des phoques par les Européens nécessite des mesures et des dépenses qui méritent d'être connues. Nous en emprunterons les détails à M. Dubaut, cité dans la Zoologie de MM. Quoy et Gaimard (page 73), et nous les ferons suivre d'observations qui nous sont propres. Les navires destinés pour cet armement sont du port de deux cents à trois cents tonneaux environ, et solidement construits. Tout y est installé avec la plus grande économie. Par cette raison les fonds du navire sont doublés en bois. L'armement se compose, outre le gréement simple et très solide, de barriques pour mettre l'huile, de six yoles armées comme pour la pêche de la baleine, et d'un petit bâtiment de quarante tonneaux, mis en botte à bord et monté aux îles destinées à servir de théâtre à la chasse lors de l'arrivée. L'équipage d'un navire est d'environ vingt-quatre hommes, et on estime à 25.000 piastres la mise dehors d'une expédition ordinaire. Les marins qui font cette chasse ont généralement pour habitude d'explorer divers lieux successivement, ou de se fixer sur un point d'une terre et de faire des battues nombreuses aux environs. Ainsi il est très ordinaire qu'un navire soit mouillé dans une anse sûre d'une île, que ses agrès soient débarqués et abrités, et que les fourneaux destinés à la fonte de la graisse soient placés sur la grève. Pendant que le navire est ainsi dégréé, le petit bâtiment très fin et très léger est armé de la moitié environ de l'équipage, fait le tour des terres environnantes, en expédiant ses embarcations lorsqu'il voit des phoques sur les rivages, ou laissant çà et là des hommes destinés à épier ceux qui sortent de la mer. La cargaison totale du petit navire se compose d'environ deux cents phoques coupés par gros morceaux, et qui peuvent fournir quatre-vingts à cent barils d'huile, chaque baril contenant environ cent vingt litres et valant à peu près 80 fr. Arrivé au port où est mouillé le navire principal, les chairs des phoques coupées en morceaux sont transportées sur la grève où sont établies les chaudières, et sont fondues. Les fibres musculaires qui servent de résidu sont destinées à alimenter le feu. Les équipages des vaisseaux destinés à ces chasses sont à la part; chacun se trouve ainsi intéressé au succès de l'entreprise. La campagne dure quelquefois trois années, et au milieu des privations et des dangers les plus inouïs. Il arrive souvent que des navires destinés à ce genre de commerce jettent des hommes sur une île pour y faire la chasse, et vont deux mille lieues plus loin en déposer quelques autres; et c'est ainsi que très souvent des marins ont été laissés pendant de longues années sur des terres désertes, parce que leur bâtiment avoit fait naufrage, et par conséquent n'avoit pu les reprendre aux époques fixées. L'huile est importée en Europe ou aux États-Unis; les fourrures se vendent en Chine.

Les chasseurs de phoques de la mer du Sud reconnoissent trois espèces principales et commerciales: la première recherchée pour l'huile est le lion marin, éléphant de mer (*phoca proboscidea* des naturalistes); la seconde, les phoques à crin (*otaria molossina* et *jubata*), et les phoques à fourrure (*otaria ursina*): mais il paroît que sous ce nom de phoques à fourrure les Anglo-Américains confondent plusieurs espèces inconnues des naturalistes, et bien distinctes. Ainsi, suivant eux, le phoque à fourrure de la Patagonie a une bosse derrière la tête; celui de la Californie a une très grande taille; le *upland seal*, ou *phoque du haut de la terre*, est petit et habite exclusivement les îles Macquarie et penantipodes; enfin celui du sud de la Nouvelle-Zélande paroît avoir des caractères distincts. C'est en mai, juin, juillet, et une partie d'août, que les phoques à fourrure fréquentent la terre. Ils y reviennent encore en novembre, décembre et janvier, époque à laquelle les femelles mettent bas. Les petits tettent pendant cinq ou six mois, et peut-être davantage. Un fait notoire est l'usage constant qu'ont ces amphibies de se lester en quelque sorte avec des cailloux dont ils se chargent l'estomac pour aller à l'eau, et qu'ils vomissent en revenant au rivage.

exige, à toutes les comparaisons qu'elle réclame, *la plupart de ces animaux sont spécifiquement indéterminables;* et de tous ceux que nous avons pu voir nous-même, ou à l'égard desquels il nous a paru possible de pouvoir prononcer avec certitude, *il n'en est pas un seul qui ne se distingue essentiellement des espèces boréales analogues.*

Les phoques des mers du Kamtschatka et des îles Kouriles sont assez nombreux en espèces. Suivant Krakenninikow (*Voyage en Sibérie*, de Chappe, t. II, p. 420), ils remontent jusque dans les rivières pour atteindre les poissons; mais ce naturaliste leur attribue des mœurs féroces qui sont exagérées. Il dit aussi que jamais les phoques ne s'éloignent des côtes de plus trente milles, et que leur présence est le signe le plus certain du voisinage de la terre. Ils s'accouplent sur la glace pendant le printemps, dans le mois d'avril, et quelquefois aussi sur la terre, ou sur la mer quand elle est calme, et de la même manière que nous. Les femelles ne font qu'un petit à la fois. Les Tunguses se servent de leur lait comme médicament pour leurs enfants. Les Kamtschadales emploient divers moyens pour les chasser, et en tirent un grand parti pour une foule d'usages. Avec leur peau on construit des baïdars, sorte de pirogues, et des vêtements; leur graisse sert à fabriquer de la chandelle, qui en même temps est une friandise pour ces peuples. La chair desséchée au soleil ou fumée constitue la provision d'hiver; et la chair de phoque fraîche est l'aliment ordinaire des Russes et des Kamtschadales, qui pratiquent à ce sujet des cérémonies bizarres racontées avec détail par Krakenninikow.

Les phoques ne fréquentent la terre que pendant un certain temps de l'année. Ceux des mers antarctiques habitent surtout les côtes les plus désertes des îles Malouines, de la Terre de Feu, des îles Shetland, Campbel, Macquarie, Orcades, des côtes sud de la terre de Diémen et de la Nouvelle-Hollande. Leur manière de cheminer sur le sol ne s'exécute que difficilement; ce n'est qu'avec des efforts pénibles, des ondulations embarrassées qu'ils se traînent sur la partie postérieure du corps. Leur odorat est subtil, et leur intelligence extrêmement développée. Certaines espèces fréquentent les plages sablonneuses abritées, d'autres les rocs battus par la mer, d'autres enfin les touffes d'herbes épaisses des rivages. A chaque blessure que ces animaux reçoivent, le sang jaillit avec une extrême abondance: les mailles du tissu cellulaire graisseux sont en effet très fournies de vaisseaux: mais cependant ces blessures, qui paroissent si dangereuses, attaquent rarement la vie de l'animal, qui ne meurt qu'à la longue, d'épuisement, et dans le cas où elles sont très profondes. Pour tuer les phoques il faut donc atteindre un viscère principal, ou les frapper sur la face avec un bâton pesant. Ces amphibies se nourrissent de poissons, et notamment de poulpes, et aussi d'oiseaux marins, tels que sternes et mouettes. Nous avons vu un phoque attraper avec dextérité un de ces oiseaux occupé à recueillir les débris qui s'échappoient de son repas un instant auparavant. Pendant leur séjour à terre, ils ne mangent point; aussi dit-on qu'ils maigrissent à cette époque, et qu'ils se gonflent l'estomac en avalant des pierres. Steller et Péron, ainsi que divers autres observateurs, leur accordent la faculté de pleurer. Les cris qu'ils poussent ont été comparés, suivant les espèces, à ceux des animaux terrestres dont on leur a donné les noms.

Les phoques de l'océan Pacifique du Nord ont absolument les mêmes mœurs générales et les mêmes habitudes que ceux des mers antarctiques. Il paroît qu'ils sont aussi soumis à des migrations périodiques. Nous nous arrêterons ici pour une foule de détails spéciaux, que nous placerons à la suite des espèces qu'ils concernent exclusivement.

Les caractères de la famille des phoques, ou *phocacés*, sont les suivants: pieds enveloppés dans des nageoires; les antérieurs courts, les postérieurs dans le sens du corps; les dents incisives variant en nombre de quatre à six, ou même de deux, à une seule mâchoire.

Les PHOQUES (*phoca*, Péron) n'ont point d'oreilles externes; les incisives sont à tranchant simple; les molaires multicuspides; les doigts des pieds de derrière sont terminés par des ongles pointus, placés sur le rebord des membranes qui les unissent.

A. *Phoques de l'océan Atlantique boréal.*

LE PHOQUE A CAPUCHON.

Phoca cristata (1).

Le mâle est le *nesaursalik* des Groënlandois, et le jeune de deux ans le *kakortak*. Sa taille est d'environ sept ou huit pieds; il a trente-deux dents: la tête est remarquable par un organe singulier, sacciforme, dilatable, caréné en dessus, et susceptible de recouvrir le museau en raison d'une mobilité qui lui est propre. Les femelles et les jeunes n'en ont point. Les moustaches sont grêles, annelées, aplaties et obtuses au sommet; l'iris est fauve; le corps est allongé, à peu près conique, revêtu de poils longs, droits, au milieu d'une bourre laineuse; la couleur du pelage varie suivant les âges: elle est communément d'un gris brun supérieurement, et d'un blanc d'argent inférieurement. L'individu décrit par M. Dekai (*Ann. of Lycœum of New-York*, vol. I, p. 384) étoit parsemé de taches grises. Les jeunes sont entièrement blancs; les vieux ont la tête et les pieds noirs. Cette espèce se présente sur les côtes du Groënland dans les mois d'avril, de mai et

(1) Gmel., Desm., 371: Harlan, *Faun. amer.*, p. 106: *phoca mitrata*, Camper, Dekai: *phoca leonina*, Fabricius, p. 7: *stemmatopus cristatus*, Fr. Cuvier, *Dictionn.*, t. XXXIX, p. 551: *phoca cucullata*, Bodd.

de juin, époque à laquelle, suivant Fabricius, il se rend à terre. Suivant Crantzius (*Hist. gén. des Voy.*, t. XIX), il fait deux voyages par an au détroit de Davis, et il y séjourne de septembre en mars; en mai et juin il est très maigre : il vit sur les côtes septentrionales de l'Amérique, si le *phoca mitrata* est bien le *phoca leonina* de Fabricius; car ce dernier donne quatre incisives inférieures à son phoque, tandis que dans celui de Etats-Unis on n'en a trouvé que deux. Mais M. Cuvier pense que ces deux espèces doivent être réunies, et qu'il est très probable que Fabricius se sera trompé en comptant le nombre des dents. Le phoque à capuchon vit de poissons; il est polygame, et exerce le coït dans une position verticale : la femelle parture un seul fœtus, sur la glace et dans le mois d'avril. Ses chairs, son lard et ses tendons sont utilisés. Les Groënlandois s'habillent avec sa peau. Ses membranes et ses intestins servent à fabriquer des vitres, et des cordages pour les pirogues. On le harponne aussi pour son lard.

LE PHOQUE DE MULLER.

Phoca Müllerii. Less. (1).

Les principaux caractères de ce phoque sont tirés des mâchelières, qui sont petites et écartées, et qui n'ont à la mâchoire supérieure qu'un seul tubercule en avant ou en arrière du tubercule moyen. La capacité cérébrale est moins étendue que dans le veau marin, *phoca vitulina*; l'os lacrymal manque, et n'est point remplacé par une membrane. Le phoque de Müller a trente-huit dents, une taille de six à sept pieds, un pelage d'un gris blanc, excepté la tête, qui est d'un noir assez intense; une bande oblique en croissant naît aux épaules, se courbe sur les flancs, et se rend aux parties postérieures. Les jeunes sont tout blancs en naissant; puis leur pelage prend une teinte cendrée, avec de nombreuses taches sur les parties inférieures du corps. Ces taches s'affoiblissent, et le pelage dans l'adulte revêt une seule couleur uniforme. Une variété nommée *kenalit* par les Groënlandois a le front brun, suivant Fabricius; les adultes, tout bruns, sont nommés *kernektœt*. Le *phoque* océanique de Lepéchin ne diffère en rien, quant aux caractères extérieurs, du phoque groënlandois ou de Müller. Le premier a quatre incisives en haut et quatre en bas, tandis que le second en a quatre en haut et six en bas. Cette espèce habite pendant l'hiver la mer Blanche, et toute l'année les rivages de la Nouvelle-Zemble : elle est commune, suivant Fabricius, dans les golfes profonds des côtes du Groënland. Elle émigre deux fois par an, en mars pour revenir en mai, et en juin pour reparoître en septembre; elle se nourrit de poissons et de crustacés. La copulation a lieu en juin, et les petits naissent à la fin de mars ou au commencement d'avril; rarement compte-t-on deux jumeaux. Ce phoque est chassé pour sa graisse et sa fourrure, qui sont très employées.

(1) *Phoca groenlandica*, Müller; Fabricius, *Faun.*, p. 11; Thienn., *Voy.*, pl. 14, 15, et 16; Harlan, *Faun amer.*, p. 109; Desmarest, 376 : *calocephalus groenlandicus*, Fr. Cuvier : *phoca oceanica*, Lepéchin; Desmarest, 373 : *phoca semi-lunaris*, Bood. : *svartside*, Eggède : *attarsoak*, Crantz. : *atak* des Groënlandois : *harpseal*, Shaw, pl. 71, *Gen. Zool.*?

LE PHOQUE DE SCREBER.

Phoca Screberi. Less. (1).

Ce phoque est le plus petit des espèces polaires boréales : il n'a que quatre pieds et demi de longueur totale, sur dix pouces d'épaisseur. La tête est courte, arrondie, à museau à peine long du tiers de la tête; soies des moustaches blanchâtres, quelques unes noires, aiguës, comprimées, et leurs bords complétement ondulés; yeux très petits, à pupille blanchâtre, à iris brun; corps de forme elliptique, robuste, dos renflé, pelage à poils très épais, droits, mous, très longs, grêles, de couleur fauve, sillonné de flammettes blanches sur le corps, et blanc parsemé de taches fauves rares sur le ventre. Les jeunes n'ont point de taches; le dos est d'un cendré livide, et le ventre blanc : les vieux sont très remarquables par le grand nombre des taches, le museau presque nu, et la peau à peu près complétement dégarnie de poils. Les vieux mâles exhalent une horrible puanteur. Fabricius indique une variété toute blanche, ayant une ligne obscure sur le dos, que les Groënlandois nomment *ukaleriak*. Cette espèce vit de poissons et de crustacés dans les golfes les plus isolés du Groënland. L'accouplement a lieu en juin, et la parturition en février. On recherche de cette espèce son lard et sa peau; mais on rejette ses chairs, dont la mauvaise odeur est extrême.

LE PHOQUE DE PARSONS.

Phoca Parsonsii. Less. (2).

Ce phoque a communément dix pieds de longueur, et les jeunes âgés de deux ans n'ont pas moins de

(1) *Phoca hispida*, Screber. 86 : *phoca annellata*, Nylss. Tied., pl. 9, 10, 11, et 12, *Voy. en Isl.* : *phoca fœtida*, Müller; Fabricius, sp. 8; Desmarest, 377 : *neitsek*, Crantz., 164 : *calosephalus hispidus*, Fr. Cuvier, 547 : *phoque neitsoak*, Buffon, *Supplément*, t. VI : le *neitsek* des Groënlandois, qui lui donnent encore plusieurs noms suivant ses variétés d'âges.

(2) *Phoca major*, Parsons; *Tr. phil.*, t. XLVII, p. 121;

six pieds et plusieurs pouces; il a trente-quatre dents, six incisives supérieures et quatre inférieures; sa tête est longue, le museau très élargi, et les lèvres lâches; les soies des moustaches sont longues, nombreuses, cornées, flexibles, subulées et comprimées, glabres et pellucides; les oreilles sont plus ouvertes que dans les autres espèces, mais sans auricule extérieure; yeux grands, à pupille arrondie et noire (les deux espèces précédentes ont la pupille verticale); le doigt du milieu des membres antérieurs très long; corps robuste, allongé; dos élevé, peau épaisse; pelage des jeunes fourni de poils mous, peu laineux en dessous, plus rares et caduques chez les adultes, et tombant presque complétement chez les vieux, qui ont la peau presque nue. Sa couleur varie suivant l'âge: de grisâtre sale et blanc en dessous chez les jeunes, il passe à une teinte noire foncée dans un âge plus avancé. Ce phoque habite la haute mer du pôle boréal; il se rend à terre au printemps, et les femelles mettent bas un seul fœtus vers le mois de mars, et sur les glaces flottantes: il est timide et sans prévoyance. Les Groënlandois estiment comme un aliment délicat sa chair, sa graisse, ses intestins, et font avec sa peau des ajustements et divers ustensiles.

Thienemann, qui a récemment donné de très bons détails sur cette espèce, remarque qu'elle a quatre mamelles, tandis que les précédentes n'en ont que deux.

LE PHOQUE DE THIENEMANN.

Phoca Thienemannii. Less. (1).

Nous ne connoissons les espèces de phoques décrites, à ce qu'il paroît, avec soin, et très bien figurées, par Thienemann, autrement que par de courtes indications. Il est noir sur le dos, vert sous le ventre; les flancs sont de cette dernière couleur, marbrée de noir près du dos et de gris près du ventre. L'animal adulte a six pieds de longueur, et vit sur les côtes d'Islande.

LE PHOQUE LEUCOPLE.

Phoca leucopla (2).

Cette espèce est entièrement verdâtre, teintée de grisâtre sur le dos. Des mers de l'Islande.

phoca barbata, Müller, p. 8; Fabricius, sp. 9; Desmarest, 378; Thien., *Voy.*, pl. 1 à 4: *grand phoque*, Buffon, *supplément*, t. VI, fig, 45: *urksuk*, Crantz., 165: *gramselur*, Olafs., 532: *calocephalus barbatus*, Fr. Cuvier: *Vurksuk takkamugak* des Groënlandois, qui nomment *terkigluk* le jeune âge.

(1) *Phoca scopulicola*, Thienemann, *Voy. en Isl.*, 1824, pl. 5 (mâle adulte).

(2) Thienemann, *Voy en Isl.*, pl. 13.

LE PHOQUE DE LINNÆUS.

Phoca Linnæi. Less. (1).

Ce phoque, commun sur nos côtes, a environ trois pieds de longueur. Sa couleur est d'un gris jaunâtre, couvert de taches irrégulières noirâtres. Suivant Fr. Cuvier, dont nous empruntons la description parce qu'elle le distingue de plusieurs espèces voisines, son pelage change de teinte suivant qu'il est sec ou mouillé. Lorsque le phoque commun sort de l'eau, tout le corps en dessus est d'un gris d'ardoise et couvert sur les côtés de nombreuses petites taches rondes sur un fond un peu plus pâle ou jaunâtre; les parties inférieures sont de cette dernière teinte. Lorsque le pelage est sec, le gris ne paroît que sur la ligne moyenne, et tout le reste du corps paroît jaunâtre. En vieillissant, les poils blanchissent. Il habite les mers du Nord et les côtes de l'Europe. On peut regarder provisoirement comme une variété de cette espèce le *kassigiak* (*phoca maculata*, Boddaert; *phoca vitulina*, Fabr.), dont le pelage est noir en dessus et blanc en dessous chez les jeunes, puis d'un gris livide parsemé de taches, et enfin, dans l'âge adulte, varié de noir, ou de blanc ou tigré: la chair rouge. Le phoque de Linnæus s'apparie en septembre dans le Nord, et met bas un seul fœtus en juin. Il est très défiant, soupçonneux et très timide.

LE PHOQUE DE LEPÉCHIN.

Phoca Lepechenii. Less. (2).

Ce phoque a six pieds et six pouces environ, quatre incisives à chaque mâchoire. Il ressemble par les formes de la tête au phoque de Linnæus. Les poils des moustaches sont épais et forts, placés sur quinze rangs. Les bras sont assez foibles, les mains petites, serrées, comme coupées; la membane des doigts est égale, la queue courte et épaisse. Son pelage est composé de poils longs, peu serrés, non couchés sur le corps, d'un jaune pâle assez uniforme, excepté sur le cou, où règne une bande transversale noire. Les jeunes sont gris noirâtre, couverts sur le dos de petites taches noirâtres. F. Cuvier a observé

(1) Linnæus, *Syst. Natur.*, t. I, p. 56; Müller, pr. 3; Fabricius, sp. 8; Desmarets, sp. 375: *phoque*, Buffon, t. VII, pl. 45: *kassigiak* des Groënlandais: *phoque commun*, Fr. Cuvier, 41e livrais.: *calocephalus vitulinus*, ejusd. *Dictionn.*, t. XXXIX, p. 544.

(2) *Phoca leporina*, Lepéchin, *Act., Acad. Pétersb.*, t. I, pl. 8 et 9; Desmarest, sp. 374; Bodd., Shaw: *calocephalus leporinus*, Fr. Cuvier, t. XIX, p. 545: phoque commun, *ejusd. Mammif.*, 9e livraison.

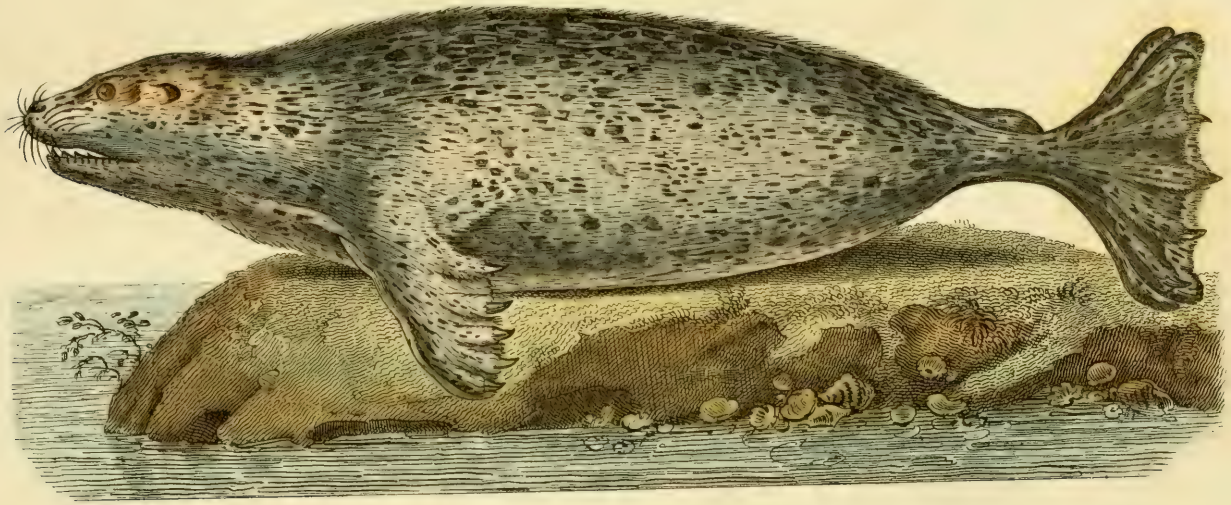

Phoque de Choris, Phoca Chorisii, *Lesson*.

vivant un phoque de cette espèce qui mangeoit sous l'eau, soufflioit comme les chats lorsqu'on l'inquiétoit, et cherchoit, non à mordre, mais à égratigner avec ses ongles. Les mers boréales, la Baltique, les côtes d'Europe, sont les lieux qu'habite le phoque-lièvre. Sa peau est employée dans l'art du sellier.

LE PHOQUE DE FRÉDÉRIC.

Phoca Frederici. Less. (1).

Cette espèce nouvelle a été observée vivante par F. Cuvier. Sa taille est celle du phoque commun. Le fond de son pelage est d'un gris très foncé, veiné de lignes blanchâtres, irrégulières, qui forment, principalement sur le dos et les flancs, une sorte de marbrure. Des côtes de France. Son nom spécifique est celui de F. Cuvier. C'est peut-être le phoque littoral de Thienemann ?

LE PHOQUE DE LA PILAYE.

Phoca Pilayana. Less. (2).

Cette espèce a trois pieds trois pouces de longueur totale; du moins telles étoient les dimensions d'un individu apporté au Muséum par M. de La Pilaye, qui se l'est procuré à Terre-Neuve. Le corps est d'un cendré argenté en dessus avec quelques taches éparses d'un brun noirâtre; les flancs et le dessous sont d'un cendré presque blanc. Les ongles sont forts et noirs; les moustaches médiocres, en partie noirâtres et en partie blanchâtres, et gaufrées à peu près comme celles du phoque commun.

LE PHOQUE DE DESMAREST.

Phoca Desmarestii. Less. (3).

Suivant M. Desmarest, cette espèce a les formes du phoque commun, le pelage gris de fer, s'éclaircissant sur les côtés, et blanchâtre sous le ventre. Quelques petites taches noirâtres, irrégulières, occupent le dos et les flancs. Le museau est blanc en dessus; les moustaches sont médiocres et noires; la queue est assez longue, mince, d'un beau blanc; les ongles des pieds de devant sont longs, robustes, comprimés, peu arqués et noirs. Sa longueur totale est de trois pieds et demi environ. Sa patrie est inconnue, et l'espèce dont ce phoque se rapproche le plus est le Lepéchin (*phoca leporina*). Il seroit fort possible que cette espèce fût la même que le phoque La Pilaye, le *phoca lagurus* de M. G. Cuvier.

(1) *Calocephalus discolor*, Fr. Cuvier, *Dictionn.*, t. XXIX, p. 545 : phoque commun, *ejusd. Mammif.*, 9e livraison.

(2) *Phoca lagurus*, Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 206 : *calocephalus lagurus*, Fr. Cuvier, *Dictionn.*, t. XXIX, p. 206.

(3) *Phoca albicauda*, Desmarest, *Mammalogie Supplém.*, sp. 839.

LE PHOQUE D'HERMANN.

Phoca Hermannii. Less. (1).

Il a de sept à huit pieds et même dix de longueur. Il est entièrement noir en dessus, et d'un blanc gris jaunâtre en dessous. Il a trente-deux dents, quatre incisives en haut et en bas. Les poils sont ras, longs de quatre lignes, très serrés, et comme collés sur le corps. La femelle a quatre mamelles. Ce phoque est très intelligent et très docile : il apprend aisément à obéir à l'homme. Il séjourne long-temps au fond de l'eau sans avoir besoin de respirer. Sa voix est une sorte d'aboiement sourd et précipité. On ne l'a, jusqu'à ce jour, rencontré communément que dans la mer Adriatique. Cependant de La Marmora (*Voyage en Sardaigne*, p. 173) le mentionne comme habitant les côtes de Sardaigne. C'est très probablement le *phoca* d'Aristote et de Pline. La figure qu'en a donnée Buffon est excellente.

B. *Phoques de l'océan Pacifique boréal.*

LE PHOQUE DE CHORIS.

Phoca Chorisii. Less. (2).

Ce phoque du détroit de Behring est blanc, couvert de petites taches noires nombreuses; une variété des îles Aléoutiennes est d'un blanc sale sans taches; une variété des Kouriles est noire maculée de blanc. Sa taille est de quatre pieds et demi; le museau est conique, le corps gros, le pelage ras et régulier, les moustaches très fournies : les ongles des membres antérieurs sont robustes; ceux des pieds de derrière, également au nombre de cinq, sont placés, les trois du milieu au bord de la membrane interdigitale; et les deux plus extérieurs, l'interne

(1) *Phoca monachus*, Hermann, *Mémoires de Berlin*, t. IV, fig. 12 et 13; Desmarest, sp. 372 : *phoque moine*, Fr. Cuvier, *Mémoires du Muséum*, t. XX, p. 387 : *pelagius monachus*, Fr. Cuvier, *Dictionn.*, t. XXXIX, p. 550 : *phoque à ventre blanc*, Buffon, *Supplém.*, t. VI, fig. 44 : *phoca bicolor*, Shaw, *Gen. Zool.*, pl. 70: *phoca albiventer*, Bood. : *phoca leucogaster*, Péron; Ranzani, 102.

(2) *Chien de mer du détroit de Behring*, Choris, *Voyage pittoresque autour du monde*, pl. 8.

et l'externe, un peu en dedans. La queue est courte; le ventre jaunâtre. Nous supposons que cette espèce est la même qu'a décrite Krakenninikow, et qu'il dit grosse comme un bœuf d'un an, variable dans ses couleurs, mais marquée de taches rondes sur le dos, et le ventre d'un blanc jaunâtre; ses petits sont blancs comme la neige. Elle habite les côtes du Kamtschatka.

LE PHOQUE DE BYRON.

Phoca Byronii. Blainv. (1).

Cette espèce ne repose que sur un crâne examiné à Londres par M. de Blainville, dans la collection d'Hunter, et étiqueté *sea lion from the Island of Tinian by commodore Byron.* Elle présente six incisives supérieures, dont la seconde est plus grosse que les autres, et ressemble à une canine; les crêtes occipitale et sagittale sont très saillantes, ainsi que l'apophyse mastoïde. Des côtes des îles Mariannes.

C. *Phoques de l'hémisphère austral.*

LE PHOQUE DE HOME.

Phoca Homei. Less. (2).

Cette espèce est remarquable par de très petits ongles, surtout aux pieds de derrière; et c'est de cette particularité que lui vient le nom de *leptonyx.* Le seul individu qu'on en connoisse a sept pieds de longueur. Tout le dessus du corps est gris noirâtre, et les côtés deviennent jaunâtres par degrés, à cause des petites taches de cette couleur qui s'y mêlent; les flancs, le dessous du corps, les pieds et le dessus des yeux, sont entièrement d'un jaune gris pâle. Ses moustaches sont simples et courtes. Ce phoque habite, dit-on, les côtes des îles Malouines et de la Géorgie du Sud. Nous avons plus d'un motif de rapporter à cette espèce la suivante: cependant M. Jamieson, ayant examiné le crâne du phoque de Weddell, a trouvé des différences qui doivent, suivant lui, l'en distinguer. Il est très probable aussi que les *phoca leptonix* et *Weddellii* soient des otaries à conques rudimentaires, conques qui ne sont pas visibles sur des peaux racornies.

(1) Desmarest, sp. 370.

(2) *Phoca leptonyx,* Blainville, *Journal de Physique*; Desmarest, sp. 379 : *stenorhyncus leptonyx,* Fr. Cuvier, t. XXXIX, p. 549; Everard Home, *Trans. Soc. de Lond.,* part. I (1822), pl. 29.

LE PHOQUE DE WEDDELL.

Phoca Weddellii. Less. (1).

Ce phoque a beaucoup de ressemblance avec l'espèce précédente, que sir Everard Home a figurée pl. 29 des Transactions philosophiques de 1822. Toutefois il en diffère suivant le docteur Jamieson, qui en a examiné des dépouilles et le système dentaire. La description de Weddell est trop incomplète pour être satisfaisante, et le dessin lui-même laisse beaucoup à désirer. Les auricules ne sont point apparentes, et ont été peut-être oubliées; car les formes du corps sont entièrement celles des otaries. Cette espèce est arrondie, à corps épais, à cou très long s'amincissant jusqu'à la tête. Celle-ci est très petite et à museau proéminent. Les membres antérieurs sont courts et éloignés de la tête; les postérieurs très rapprochés l'un de l'autre, et terminés par cinq lobes membraneux peu amples. Le pelage est ras, lustré, d'un gris pâle, parsemé d'un grand nombre de taches arrondies blanchâtres en dessus et jaunâtres en dessous. Ce phoque n'habite que les hautes latitudes des Orcades australes, par 60 degrés. Il vit sur la glace : on ne sait rien de ses mœurs.

M. Lesquin de Roscoff, dans la relation du naufrage de la goëlette *l'Aventure* (*Lycée armoricain,* X^e vol., 55e liv., p. 35), s'exprime ainsi en parlant d'un phoque qui paroît être celui qui nous occupe :

Page 36. — « Le léopard marin est plus long que l'éléphant, mais il est bien plus agile. Il a une gueule énorme, garnie de dents aiguës, et de très longues nageoires. Sa peau est bigarrée comme celle du léopard terrestre. Cet amphibie ne paroît aux îles Crozet que dans les mois d'août et de septembre, et semble être le mortel ennemi de l'éléphant, qu'il n'attaque cependant jamais à terre; mais il enlève très souvent ses petits, lorsqu'ils se trouvent près du bord de la mer. »

Page 46. — « La variété de sa peau nous fit lui donner le nom de léopard marin. Il a huit pieds de long, sa tête est longue et plate; les mâchoires sont garnies de deux rangées de dents très aiguës, et il se remuoit comme l'éléphant marin; mais il avoit ses nageoires infiniment plus longues. Le goût de sa chair est détestable. »

(1) *Otaria Weddellii,* Bulletin des Sciences naturelles : *stenorhyncus Weddellii,* Lesson, *Manuel, Mamm.,* sp 541 : *sea leopard of south Orkneys,* Weddell. *Voy. to south pole,* p. 22, avec figure médiocre : phoque à long cou, *long necked seal,* Parsons, *Transact. philosoph.,* t. XLVII, pl. 6; *phoca longicollis,* Shaw, *Gen. Zool.*?

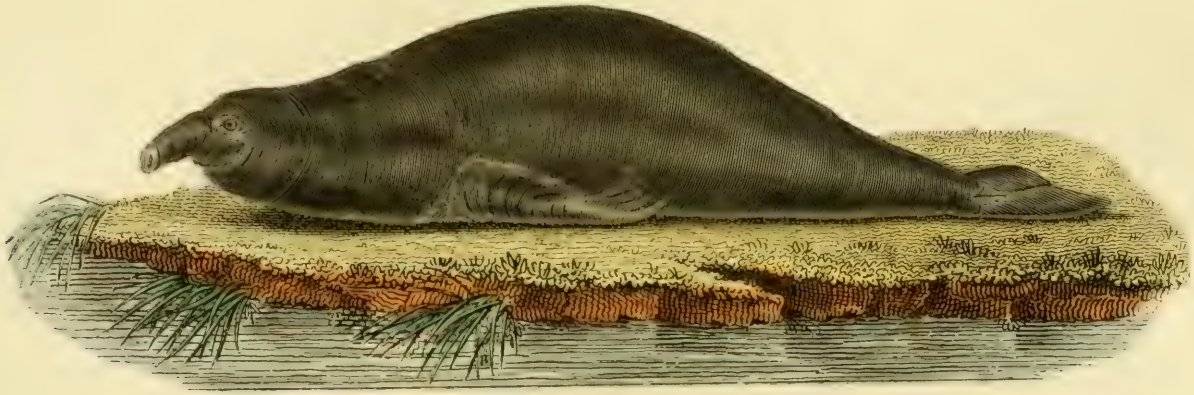

le Phoque à trompe, Phoca proboscidea, *Péron*.

LE PHOQUE A TROMPE.

Phoca proboscidea (1).

Ce phoque est long de vingt, vingt-cinq ou trente pieds, sur quinze à dix-huit de circonférence : il est grisâtre ou d'un gris bleuâtre, plus rarement d'un brun noirâtre; les canines inférieures sont longues, fortes, arquées et saillantes; les soies des moustaches sont dures, rudes, très longues, tordues comme une espèce de vis; les yeux sont très volumineux et proéminents; les membres antérieurs sont robustes, et présentent à leur extrémité, tout près du bord postérieur, cinq petits ongles noirâtres; la queue est très courte, peu apparente entre les membres postérieurs, qui sont horizontalement aplatis. Ce qui caractérise l'éléphant marin est, à l'époque des amours, le prolongement du nez, formant, dans l'état d'érection, une trompe molle et élastique, longue quelquefois d'un pied; cette trompe érectile manque à la femelle, et paroît s'effacer peu à peu lorsque la saison du rut est passée : c'est le tissu cellulaire du nez, qui semble ainsi se gorger de sang et s'allonger à l'instar des panicules charnus de quelques oiseaux gallinacés lors de la reproduction; le pelage des deux sexes est ras et très grossier. L'éléphant marin paroît habiter toutes les îles désertes de l'hémisphère austral; Péron dit qu'il n'existe pas sur les côtes de la Nouvelle-Hollande et de la Terre de Diémen, ce qui est peu probable. On le trouve en nombreuses tribus sur la Terre de Kerguelin, la Nouvelle-Géorgie, la Terre-des-États, les îles Malouines et Shetland, l'île de Juan-Fernandez, l'archipel de Chiloé, les côtes de Chili. Péron dit qu'il émigre chaque année, suivant les saisons, et que, redoutant les trop grandes chaleurs comme les froids trop vifs, il va dans l'hiver du sud un peu plus au nord, et dans l'été il quitte les côtes nord, ses limites, pour retourner au sud. Le système musculaire est enveloppé d'une couche huileuse, qui a jusqu'à neuf pouces d'épaisseur; sa nourriture principale consiste en céphalopodes; et ce sont les plages sablonneuses qu'il fréquente de préférence, et les lits épais de *laminaria gigantea* sur lesquels il aime à se reposer. Dans les quatre premiers mois de l'année il se tient à la mer, dans les autres il vient alternativement à terre; il est d'humeur douce, paisible, indolente, et se laisse approcher par l'homme : ce qui permet aux chasseurs de le frapper au cœur avec une longue lance. Un mâle a toujours plusieurs femelles : il se bat à outrance avec ses rivaux, pour leur possession; le vainqueur choisit en octobre, et compose à son gré son sérail : la jouissance émoussant ses sens, il abandonne ensuite à ceux qu'il a vaincus la possession des femelles qu'il ne peut plus féconder. Chacune d'elles a deux petits, quelques auteurs disent un seul, qui tettent deux ou trois mois, et qui naissent en juillet et août. L'éléphant marin se réunit par troupes de cent cinquante à deux cents individus, et chacun peut fournir environ deux mille livres en poids de chair : tel étoit celui qui servit à l'équipage de la corvette *l'Uranie*, naufragée sur les Malouines, et qui venoit probablement expirer sur le rivage, près du camp qu'avoit établi le capitaine de vaisseau de Freycinet. Ce qui fait rechercher cette espèce est l'abondance d'huile qu'elle fournit. « L'éléphant de mer, dit M. Lesquin de Roscoff, a quinze ou seize pieds de longueur sur quatre pieds de tour; il se sert, pour se traîner à terre, de ses nageoires, armées de fortes griffes. Depuis septembre jusqu'en mars les grèves et les vallées des îles Crozet sont couvertes de ces phoques : ils ne sont pas dangereux, parce qu'ils se meuvent lentement. Les femelles ne quittent jamais leurs petits tant qu'elles sont à terre, etc. »

L'éléphant marin est parfaitement décrit par Anson (*Voyage autour du monde*, page 101), mais assez mal figuré quant aux membres antérieurs et postérieurs. Ce qu'il en dit est exact, et analogue à ce que nous avons présenté dans ce qui précède. Molina, sous le nom chilien de lame, et puis sous celui de *phoca elephantina*, ne s'éloigne pas trop des détails admis; cependant il dit que la femelle a un rudiment de trompe, ce qui n'est pas : mais on voit qu'il a mis à profit la description d'Anson. Pernetty (*Voyage aux îles Malouines*, tome II, pag. 38 et suiv., pl. IX) a simplement copié la mauvaise figure d'Anson, et n'a pas manqué de reproduire sa queue élégamment retroussée en chapiteau corinthien, garni de ses feuilles d'acanthe : les détails qu'il en donne, sous le nom de loup marin, sont assez exacts pour la manière d'écrire l'histoire naturelle de cet abbé. M. Desmarest a décrit, sous le nom de phoque d'Anson, *phoca Ansonii*, sp. 369, une espèce qui n'est autre que l'éléphant marin; mais la tête osseuse, qu'il caractérise d'après M. de Blainville, appartient évidemment à une autre espèce, dont les formes corporelles sont encore inconnues : celle-ci resteroit alors, dans nos *species*,

(1) Péron, *Voyage aux Terres-Australes*, t. III, p. 55, et Atlas, pl. 62 : lion marin, Dampier, *Voyages*, t. I, p. 118 : lion marin, Anson, *Voyage*, p. 101 : loup marin, Pernetty, *Mal.*, t. I, p. 38 : *phoca leonina*, Linnæus : phoque à museau ridé, Forster; Buffon, t. VI : *phoca elephantina*, lame, Molina, *Chili*, p. 260 : *phoca proboscidea*, Desmarest, sp. 368 : *phoca Ansonii*, Desmarest, 369 : *macrorhinus proboscideus*, Fr. Cuvier, *Dictionnaire*, t. XXIX, p. 552 : *miourong* des Nègres australiens du port Jackson, Péron, t. III, p. 61; Forster, t. III; *second Voyage de Cook*, t. IV, p. 85; Dampier, *Voyage*, 1715, t. I, p. 118.

sous le nom de phoque d'Anson. Cette tête osseuse appartient à la collection de Hunter; elle y étoit étiquetée sous le nom de *sea lion* des îles Malouines, et elle présente de notables différences avec les crânes de l'éléphant marin. (Voyez Desmarest, *Encycl. mamm.*, p. 240.)

Peut-être est-ce encore à l'éléphant marin qu'il faut rapporter cette grande espèce sans trompe érectile, vue par Mortimer et Cox (*Obs. and rem. made during a voy. to the isl. of Amsterdam*, etc., 1791, p. 11) sur les îles d'Amsterdam et Saint-Paul, et que M. Desmarest a décrite sous le nom de *phoca Coxii* (*Nouv. Dict. d'Hist. nat.*, deuxième édition): c'est peut-être l'éléphant de mer avant l'époque du rut. Péron l'avoit nommé *phoca resima* (*Il.*, t. III, p. 115, deuxième édition), et c'est indubitablement le phoque urigne, *phoca lupina* de Molina (*Histoire naturelle du Chili*, p. 255), et très probablement celui mentionné par Aubert du Petit-Thouars (p. 12) dans sa description de l'île de Tristan d'Acugna.

LES OTARIES [1].

Otaria. Péron, Lichst.

Une conque auditive extérieure enroulée, et recouvrant l'orifice de l'oreille; les pieds postérieurs rapprochés, garnis d'ongles très étroits, dépassés de beaucoup par une membrane natatoire lobée: les pieds antérieurs en nageoires, sans aucune trace d'ongles, et placés au milieu de la longueur du corps; incisives supérieures à deux tranchants, les molaires espacées et coniques.

A. *Otaries de l'Océan Atlantique boréal.*

L'OTARIE DE FABRICIUS.

Otaria Fabricii. Less. [2].

Sous ce nom Fabricius a décrit une espèce qui ne peut être l'ours de mer de Steller ni celui de Forster: il lui donne pour unique caractère d'avoir des oreilles. Les Groënlandois le nomment *auvekœjak*, et emploient ses dents en amulettes contre les ulcères; il paroît rare dans le sud du Groënland. Le *phoca ursina* du *Systema Naturæ*, auquel Fabricius rapporte son espèce; ne peut être identique avec cet otarie. Cette espèce est donc à revoir, et nous avouerons que nous sommes assez porté à penser que les otaries ne se trouvent que dans l'Océan Pacifique, soit au nord, soit au sud.

[1] Quelques auteurs font d'*otarie* un nom substantif féminin: nous préférons le faire masculin malgré l'étymologie radicale: car *phoque* et *otarie* formeroient par leur orthographe ou masculine ou féminine une disparate qui établiroit une ligne de démarcation immense entre les animaux des deux genres, démarcation qui est bien loin d'exister essentiellement.

[2] *Phoca ursina*, Fabricius, *Fauna groenlandica*, p. 6.

B. *Otaries de l'Océan Pacifique boréal.*

L'OTARIE DE STELLER.

Otaria Stellerii. Less. [1].

Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit, que cette espèce doit avoir été confondue par tous les auteurs avec le lion marin des mers australes. On donne au lion marin des côtes du Kamtschatka et aussi des îles Kuriles le nom de cheval marin. Son cou est nu, mais garni d'une petite crinière dont le poil est rude et frisé (expression de la description originale), le pelage est brun; la tête est de médiocre grosseur; les oreilles sont courtes; le museau conique et relevé comme celui d'un doguin; nageoires peu longues: il se tient sur les rochers des rivages, grimpe à une grande hauteur; ses mugissements sont affreux, mais ses mœurs sont timides; sa chair passe pour délicate aux yeux des Aléoutes et des Kamtschadales. Les mâles ont deux ou trois femelles, et s'accouplent en août et septembre; la femelle porte neuf mois. Il exhale une forte odeur, moins désagréable que celle de l'ours marin. Cette espèce est commune dans le détroit de Behring, mais paroît ne pas dépasser le cinquante-sixième degré de latitude sud. Peut-être l'otarie de Steller est-il identique avec l'otarie de Choris.

L'OTARIE DE LA CALIFORNIE.

Otaria californiana. Less. [2].

Cette espèce, d'après la figure de Choris, a le pelage ras, uniformément fauve brunâtre, les moustaches peu fournies; le museau est assez pointu; les membres antérieurs sont réguliers, plus grands que les postérieurs. Cinq rudiments d'ongles occupent l'extrémité des phalanges, et sont débordés par une large bande de la membrane. Les pieds postérieurs sont minces, ayant trois ongles au milieu et deux rudiments d'ongles interne et externe; cinq festons

[1] *Leo marinus*, Steller, *de Bestiis marinis*, Mém. acad. de Pétersbourg; Krakenninikow, *Description du Kamtschatka*, p. 428.

[2] Jeune lion marin de la Californie, Choris, *Voyage pittoresque*, pl. 11.

lancéolés et étroits dépassent de cinq à six pouces les ongles; la queue est très courte. Des côtes de la Californie.

L'OTARIE DE KRAKENNINIKOW.

Otaria Krakenninikowii. Less. (1).

La taille de cet otarie est plus petite que celle de l'espèce précédente, et d'environ huit à neuf pieds chez les plus grands individus; le museau est plus long et les dents plus fortes; pelage noirâtre, taché de gris, court et cassant; celui des jeunes est d'un noir bleuâtre; dans la vieillesse la pointe des poils, devenant grise, donne une teinte brunâtre à la masse du pelage; les pieds nus et noirs. Cet otarie est de passage dans les diverses îles qui forment une ceinture à l'océan Pacifique du Nord, entre l'Asie et l'Amérique, et paroît changer de côtes suivant le temps; il aime à fréquenter l'embouchure des rivières : les pêcheurs en détruisent beaucoup, et recherchent surtout les fœtus, jusque dans la matrice, parce que leur fourrure est d'un beau noir, et est très recherchée : les femelles, qui n'ont que deux mamelles abdominales, allaitent leurs petits pendant deux mois; il est rare qu'elles en aient plus d'un à chaque portée : ils naissent les yeux ouverts et avec trente-deux dents, et leur pelage est d'un bleu noirâtre fort beau. Les femelles deviennent grises en vieillissant, et sont beaucoup plus petites que les mâles : elles portent à leurs enfants le plus vif attachement. Chaque mâle a de huit à quinze femelles, et quelquefois plus, et témoigne la plus grande jalousie pour son sérail; les vieux seuls vivent solitaires, et repoussés des grandes communautés où leurs infirmités ne leur permettroient plus de lutter avec les jeunes. Cette espèce de phoque exhale une odeur extrêmement fétide : ils sont belliqueux et acharnés dans le combat; rien ne peut leur faire lâcher prise. Pour plus de détails, on doit consulter Krakenninikow, qui a transcrit les observations nombreuses de Steller sur les habitudes de cette espèce.

C. *Otaries de l'hémisphère austral.*

L'OTARIE DE PERNETTY.

Otaria Pernettii. Less. (2).

Ce phoque acquiert une taille considérable suivant Pernetty, puisqu'il dit que des individus ont jusqu'à vingt-cinq pieds de longueur, et dix-neuf à vingt pieds de circonférence; ce qui le caractérise est le poil de la partie supérieure du corps, notamment celui qui revêt la tête, le cou et les épaules, et qui est aussi long que celui d'une chèvre. Mais Forster, plus croyable en cela, ne donne au lion marin du Sud qu'une douzaine de pieds au plus, et sept à huit pour les femelles. Voici la description qu'en trace cet habile compagnon de Cook (*second Voyage*, t. IV, p. 71, in-4°) : « Le corps est gros, cylindrique, très gras; la tête assez petite, assez semblable à celle d'un gros dogue; le nez un peu relevé et comme tronqué à son extrémité; la lèvre supérieure déborde l'inférieure, et est garnie de cinq rangs de soies rigides en forme de moustaches : ces soies sont longues, dures et noires, et blanches dans la vieillesse : les oreilles sont coniques, longues de six à sept lignes seulement; leur cartilage est ferme et roide; les yeux sont grands et proéminents, l'iris vert : trente-six dents; les pieds antérieurs noirs, formant une large bande plate, nue, offrant sur les doigts des vestiges d'angles seulement, les pieds postérieurs ayant les doigts terminés par cinq très petits ongles que dépassent notablement cinq festons membraneux minces : queue conique et courte. Le mâle seul a sur la partie supérieure du corps son pelage composé de poils rudes, grossiers et longs de deux à trois pouces, de couleur tannée, tandis que sur toutes les parties postérieures le poil est court, serré et d'égale longueur; les poils de la femelle sont uniformément ras partout et de couleur fauve. »

Pernetty (*It.*, t. II, p. 49) décrit ainsi les mœurs de son lion marin : « Il n'est point méchant, et fuit plutôt que de chercher à attaquer; il vit de poisson, d'oiseaux d'eau qu'il attrape par surprise, et d'herbe : les femelles font leurs petits et les allaitent dans les glaïeuls (herbes littorales du genre *festuca*), où elles se rendent chaque soir. La chair de cet animal peut se manger sans dégoût, et son huile est d'une grande ressource; sa peau est très propre aux ouvrages de sellerie. »

L'OTARIE DE FORSTER.

Otaria Forsteri. Less. (1).

Ce phoque est long de quatre à six pieds; le corps est mince, la tête ronde, la bouche peu fendue, les

(1) *Ursus marinus*, Steller, *loc. cit.* : chat marin, Krakenninikow.

(2) *Otaria jubata*, Desmarest, sp. 380, non Linnæus, non Erxleben : *platyrhyncus leoninus*, Fr. Cuvier, *Dictionnaire*, t. XXIX, p. 555 : *otaria leonina*, Péron, *It.*, t. III, p. 113, in-8° : lion marin, Pernetty, *It.*, t. II, p. 47, pl. 10; Forster, *second Voyage de Cook*, t. IV, p. 71; Buffon, *Supplément*, t. VI, pl. 48.

(1) *Otaria ursina*, Desmarest, sp. 381 : *arctocephalus ursinus*, Fr. Cuvier, *Dictionnaire*, t. XXIX, p. 554;

moustaches très longues, les yeux proéminents, les oreilles pointues et coniques, les pieds antérieurs sont dégagés, à membrane des doigts nue, lisse supérieurement, ridée inférieurement; le pouce est le plus long des doigts, qui diminuent de longueur successivement ; le pelage se compose de deux sortes de poils, l'un ras la peau, et analogue à un feutre court, très doux, satiné brun roux, et analogue à celui d'une loutre ; l'autre se compose de poils plus longs, assez fournis, brunâtres et tachetés de gris foncé.

Forster rapporta cet otarie à l'ours marin de Steller; mais Forster, quoique doué d'un vaste savoir, avoit un coup d'œil trop peu sûr en zoologie pour affirmer de prime abord, d'après la courte et plus qu'incomplète description de Steller, que ces deux animaux étoient identiques. On pourroit à peine prononcer sur deux figures exactes, à plus forte raison ne peut-on pas le faire d'après des caractères peu précis, tracés à une époque où les espèces étoient volontiers confondues quand elles n'offroient pas de trop grandes dissemblances.

L'otarie de Forster, ou l'ours marin, est le phoque à fourrure des pêcheurs européens ou américains. Il habite les hautes latitudes, fréquente toutes les côtes morcelées de l'extrémité australe de l'Amérique, le cap Horn, la Terre-des-Etats, les îles Malouines, l'archipel de Pierre-le-Grand, et aussi les îles Macquarie, pénantipodes, les parties méridionales de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Zélande et de la Terre de Diémen. Du Petit-Thouars le mentionne à l'île de Tristan d'Acugna (p. 15).

Ce phoque est très recherché dans le commerce, et sa fourrure est très estimée. La couleur la plus ordinaire de cette fourrure est le brun; mais lorsque l'animal est parvenu à toute sa croissance, elle tire sur le rouge. Sa qualité ne diffère de celle des castors que parce que les poils ou le feutre soyeux qui la composent sont plus courts; mais cependant cette fourrure est grossière sur le dos et sur le cou ; et ce n'est que sous le corps, et notamment sur le ventre, qu'elle prend cette finesse et ce moelleux qui la font rechercher. Les crins qui couvrent le corps et qui dépassent le feutre sont toujours arrachés : pour ce, on chauffe doucement la peau, et on la ratisse fortement avec un large couteau de bois façonné à cet effet; débarrassée des longs poils, la fourrure acquiert alors toute sa beauté, et se vend en Chine deux dollars (12 francs), et jusqu'à cinq ou six en Angleterre, en y comprenant la prime. On en fait des chapeaux superfins, des garnitures de robes, des manteaux, etc. Des chasseurs nous ont dit que cette espèce d'otarie, si précieuse à leurs yeux, ne se trouvoit jamais que sur les côtes les plus battues par les vagues, dans les lieux les plus âpres des rivages de fer qui enveloppent beaucoup des îles de la mer du Sud, et que jamais on ne les voyoit se reposer dans les criques bordées de longues plages sablonneuses déclives où la mer roule paisiblement ses eaux pendant la marée montante. Ses mœurs sont, dit-on, très sauvages, et son odorat très subtil ; de loin il a la conscience, par son moyen, des approches de l'homme, et il s'empresse de gagner la mer, et de fuir un ennemi qu'il a appris à redouter. Au reste, si nous en croyons des renseignements qu'on nous a donnés comme positifs, on devra trouver un jour dans l'otarie de Forster, ou ours de mer, plus d'une espèce à distinguer.

phoca ursina, Linnæus et Erxleben : ours marin, Forster; *second Voyage de Cook*, t. I, p. 174; Buffon, t. VI, p. 336, pl. 47.

L'OTARIE MOLOSSE.

Otaria molossina (1).

Ce phoque a les formes élancées, régulières, la tête petite, arrondie, comme tronquée en avant, et présentant assez exactement le museau d'un chien dogue. Le nez est peu proéminent, et séparé par une rainure; la lèvre supérieure déborde l'inférieure, et toutes les deux sont garnies sur leur rebord de poils courts et serrés : les moustaches qui couvrent la face sont disposées sur quatre à six rangs; elles se composent de poils d'autant plus allongés qu'ils sont plus extérieurs, et dont la plus grande longueur est de quatre pouces : ces poils sont lisses, très rudes, aplatis transversalement, et de couleur fauve clair. L'œil, à iris verdâtre, est placé à deux pouces de la commissure de la bouche; les oreilles sont très petites, épaisses, pointues et roulées sur elles-mêmes : elles sont revêtues d'un poil ras et serré; leur face inférieure est nue. Les paupières sont longues d'un pouce, entourées de poils roux et courts; les membres antérieurs sont aplatis en nageoires que termine une membrane épaisse, sinueuse en son bord, d'un noir vif et complétement lisse. Les phalanges sont empâtées dans cette portion membraneuse, et sont indiquées par trois stries principales et profondes; sur leurs parties moyennes, on observe quatre rudiments d'ongles. Les membres postérieurs sont rapprochés, aplatis, terminés par des phalanges d'égale longueur. Les trois doigts du milieu sont munis chacun d'un ongle fort, noir, long d'un pouce, arrondi, convexe supérieurement, aplati inférieurement, et terminé par un rebord taillé obliquement

(1) Lesson et Garnot, *Zoologie de la Coquille*, pl. 3, p. 140 : otarie Guérin, Quoy et Gaimard, *Zoologie de l'Uranie*, note de la page 71 ? lion marin de la petite espèce, Pernetty, *It.*, t. II, p. 48 ?

à la partie externe de la phalange externe et au bord interne des deux phalanges internes. On remarque seulement deux rudiments d'ongles aux doigts externe et interne ; la membrane qui unit les doigts est large, et les engage jusqu'à un pouce au-delà des ongles en formant un rebord. Cette portion, garnie de nervures tendineuses qui partent de la dernière phalange, se divise en cinq festons étroits, arrondis à leur sommet, où ils sont plus larges qu'à leur base, et d'autant plus développés qu'ils sont plus extérieurs. La surface externe des membres est couverte, comme toutes les autres parties du corps, d'un poil abondant, court et serré, tandis que les aisselles, les aines et le dessous des membres sont complétement nus. Les membranes n'ont aucune trace de poils, et sont d'un noir vif; la queue est courte, aplatie et pointue à son extrémité. La longueur des poils ne dépasse pas quatre lignes, et leur couleur est d'un roux brun, comme satiné, lorsque l'animal est en vie. Cet otarie a trente-six dents : les incisives supérieures, aplaties transversalement, sont séparées en deux lobes par un sillon profond. Nous en tuâmes un individu au fond du Port-Louis, dans la baie françoise des îles Malouines. Ces amphibies étoient peu communs dans les premiers temps de notre séjour sur ces îles australes, en novembre; mais à l'époque de notre départ, vers la fin de décembre, ils s'approchoient chaque jour du rivage. Notre otarie molosse est sans doute identique avec l'otarie-Guérin, décrit brièvement par MM. Quoy et Gaimard, page 71 du texte de leur Zoologie, et qu'ils trouvèrent également aux îles Malouines.

C'est très probablement de ce phoque que parle M. Lesquin de Roscoff aux pages 56 et 57 de la relation de son naufrage :

« Le loup marin est très agile, et saute de roche en roche avec une souplesse sans égale. Il est quelquefois terrible, quand on l'attaque ; mais le moindre coup sur le nez l'étourdit sur-le-champ. Il monte à terre en novembre, et se retire vers avril. La femelle vient ordinairement allaiter son petit à la nuit, et le laisse le jour à la garde du mâle.

» Les loups marins aux îles Crozet sont couverts d'un poil gris, sous lequel se trouve un superbe duvet très ressemblant à celui de la loutre. Les peaux servent à la chapellerie. Ils se nourrissent de poissons et d'insectes marins, mais ne mangent rien à terre. Ils se remplissent la panse de sable, sans doute pour mieux nager. »

L'OTARIE DE PAGÈS.

Otaria Pagesii [1].

Cette espèce, dans ses plus fortes dimensions, a, suivant Pagès, quatre pieds de longueur sur deux de circonférence; mais la taille du plus grand nombre n'est que de deux pieds et demi ou trois, sur un et demi de circonférence. La tête est ronde, un peu déprimée; le museau fort court. Elle a six incisives supérieures, dont les deux externes en forme de canines, et les quatre intermédiaires sillonnées transversalement, et quatre incisives inférieures. Les moustaches sont assez longues ; les oreilles étroites, et longues de dix-huit lignes. Le cou est gros, ainsi que la poitrine ; le doigt interne des membres antérieurs est le plus long ; les ongles sont presque imperceptibles, et cachés sous le poil, et si petits qu'à peine, suivant l'expression de Pagès, méritent-ils le nom d'ongles. Les pieds de devant sont velus en dessus et nus en dessous : ceux de derrière ont trois ongles très marqués aux phalanges du milieu, et les phalanges interne et externe ont des rudiments d'ongles à peine visibles. La membrane qui unit les cinq doigts dépasse ceux-ci, et forme en se découpant cinq festons d'autant plus longs qu'ils sont plus internes. Le pelage est doux et luisant, et d'un brun tirant sur le gris de fer, avec la tête plus foncée et le dessous beaucoup plus clair, surtout sur la poitrine, suivant M. Desmarest; chaque poil est d'un fauve très clair dans la plus grande partie de son étendue, puis d'un brun minime plus abondant en dessus qu'en dessous, et terminé, sur le dos, de gris clair, et sur le ventre de blanchâtre; la queue est longue de deux pouces. Le pelage des jeunes individus, suivant Pagès, est noirâtre. Cet otarie a été décrit par Daubenton et par Buffon, mais surtout longuement par Pagès dans son Voyage autour du monde. Il paroît qu'il est très commun dans les environs du cap de Bonne-Espérance, et notamment dans *Symon's Bay*, où il se réunit par grandes troupes. Son intelligence est très perfectionnée, ses habitudes timides et douces. Il se tient sur les rochers. Nul doute que l'espèce décrite sous le nom d'otarie de Delalande (*Oss. foss.*, t. V, p. 220) ne soit l'espèce que nous venons de décrire. M. Cuvier spécifie ainsi l'otarie de Delalande, rapporté du Cap par le voyageur-naturaliste de ce nom : « Cet animal a trois pieds six pouces de longueur; son pelage est fourré, doux, laineux à sa base; sa pointe, annelée de gris et de noirâtre, donne une teinte généralement d'un gris brun roussâtre; le ventre est plus pâle, et les pattes sont noirâtres. Les moustaches sont noires, fortes et simples. Peut-être faudra-t-il adjoindre à l'otarie de Pagès l'otarie de Milbert, qui est, dit-on, du Sud, et dont la taille est de trois pieds huit pouces, et les couleurs du pelage beaucoup plus

[1] *Otaria Peronii*, Desmarest, p. 382 : *phoca pusilla*, Linnæus : *phoca parva*, Bodd. : petit phoque, Buffon, t. XIII, pl. 53 : *otaria Delalande*, Fr. Cuvier, *Dictionn. des Scienc. natur.*, t. XXIX, p. 558 : loup marin; Pagès, *It.*, t. II, p. 32 et suiv.

blanches que celles des otaries blanchâtres et de Delalande. »

L'OTARIE DE BLAINVILLE.

Otaria Blainvillii (1).

Cette espèce a été observée par M. de Blainville dans la collection de Bullok en Angleterre. Voici la description qu'en donne, d'après lui, M. Desmarest dans sa Mammalogie : « Longueur totale, environ un pied six pouces ; pelage généralement d'un noir luisant, parsemé de taches irrégulières jaunes ; tête également noire, mais avec une bande d'un jaune doré sur le crâne, et une autre de la même couleur et assez allongée sur le museau ; bouche très fendue ; membres antérieurs assez avancés, courts, et terminés par de larges mains dont les cinq doigts sont presque égaux, palmés et armés d'ongles très forts, arqués et aigus ; les pieds postérieurs tout-à-fait en éventail, et sensiblement plus grands que les mains, dirigés en arrière, aussi à cinq doigts onguiculés, mais dépassés par des pointes membraneuses : queue longue d'un pouce environ. On ignore sa patrie. »

L'OTARIE CENDRÉ.

Otaria cinerea (2).

Cette espèce est loin d'être connue ; on lui donne neuf à dix pieds de longueur, et un pelage dur, grossier, de couleur grise cendrée. Péron en rencontra des individus sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande, à l'île Decrès. Son cuir est très épais, et l'huile qu'on en retire est aussi bonne qu'abondante.

Il faut rapporter très probablement à l'otarie cendré une belle espèce envoyée au Muséum par MM. Quoy et Gaimard, et qui provient du port du Roi-Georges sur la côte S.-O. de la Nouvelle-Hollande. Son pelage, rude et grossier, est un peu plus long et un peu plus touffu sur le cou et sur les épaules, quoique dépassant de peu celui des parties inférieures. Cela peut tenir à l'âge ou à l'époque de la vie de l'animal, qui peut avoir dix pieds de longueur. Sa couleur est d'un brun fauve sale, et les nageoires sont noires. MM. Quoy et Gaimard ont aussi envoyé plusieurs phocacés de la même relâche qui tous appartiennent au genre otarie ; et par eux nous posséderons enfin des détails précis sur les espèces qui vivent dans les mers antarctiques, et parmi lesquelles ils nous en signaleront indubitablement de nouvelles.

(1) *Otaria coronata*, Desmarest, sp. 383 : *phoca coronata*, Blainville.

(2) Péron et Lesueur, *Voyage aux Terres Australes*, t. III, p. 133 ; Desmarest, *Mammalogie*, sp. 384.

L'OTARIE ALBICOL.

Otaria albicollis (1).

Cette espèce est encore mal connue. Péron ne donne sur elle que fort peu de détails. Sa longueur totale seroit de huit à neuf pieds ; son pelage est marqué d'une grande tache blanche à la partie moyenne et supérieure du cou. Les membres antérieurs sont situés très en arrière. Elle abonde sur les plages de l'île Eugène dans le sud de la Nouvelle-Hollande.

L'OTARIE JAUNATRE.

Otaria flavescens (2).

M. Desmarest a donné la description suivante de cette espèce : « Longueur totale, un pied dix pouces ; tête petite ; nez un peu aigu ; les oreilles très étroites, pointues, en forme de feuille, longues d'un pouce ; moustaches longues et blanches ; pieds de devant sans aucun ongle apparent ; ceux de derrière fortement palmés, avec de véritables ongles longs et distincts, les trois intermédiaires plus larges que les autres ; pelage jaune pâle uniforme, ou de couleur de crème foncée sans mélange. On le dit du détroit de Magellan, et il en existe un individu à Londres. »

L'OTARIE DE SHAW.

Otaria Shawii. Less. (3).

Espèce encore peu connue, décrite ainsi par Desmarest : « Longueur totale, environ quatre pieds ; nez court ; lèvre supérieure munie de moustaches noires ; oreilles courtes, velues et pointues ; incisives supérieures marquées d'un sillon transversal ; les inférieures ayant aussi un sillon, mais dans un sens opposé ; molaires très fortes, avec un petit appendice de chaque côté, près de leur base ; pieds de devant sans ongles, avec le bout de la nageoire terminé en palmures, qui s'étendent au-delà des extrémités des doigts ; pieds de derrière n'ayant que quatre doigts, pourvus d'ongles longs et aigus, enveloppés par la

(1) Péron et Lesueur, *It.* ; Desmarest, 385.

(2) Desmarest, sp. 386 : *phoca flavescens*, Shaw, t. I, p. 260, pl. 73.

(3) *Otaria falklandica*, Desmarest, *Mammalogie*, sp. 387 : *phoca falklandica*, Shaw, *Gen. Zool.*, t. I, p. 256, Pennant, p. 275.

membrane ; pelage gris cendré, nuancé de blanc terne : habite les îles Malouines, nommées îles Falkland par les Anglois ; espèce certainement en double emploi, mais trop incomplétement décrite pour qu'on puisse l'isoler ou la rapporter à telle ou telle espèce. »

L'OTARIE D'HAUVILLE.

Otaria Hauvillii (1).

Longueur, quatre pieds deux pouces ; pelage d'un cendré foncé en dessus, blanchâtre aux flancs et sous la poitrine ; une bande d'un brun roux règne longitudinalement sous le ventre. Une bande noirâtre va transversalement d'une nageoire à l'autre. Des îles Malouines.

L'OTARIE DE MOLINA.

Otaria Molinaii. Less. (2).

Cette espèce n'est connue que par la description très incomplète de Molina, qui s'exprime en ces termes : « Le cochon marin ressemble à l'*urigne*, pour la figure, le poil et la manière de vivre. Il en diffère cependant par le museau, qui est plus allongé, et qui ressemble au groin du cochon : il a encore les oreilles plus relevées ; les pattes de devant divisées en cinq doigts bien distincts, quoique couverts par une membrane. Il ne se rencontre que rarement sur la côte du Chili. »

Telles sont les espèces de phoques les plus authentiques et les mieux caractérisées. Les auteurs systématiques en ajoutent plusieurs autres dont la détermination est si peu précise, que nous ne balançons pas à les omettre. Ainsi se rangent dans cette catégorie les PHOCA *Coxii*, Desm. ; *lupina*, Molina ; *longicollis*, Shaw, *testudinea*, Shaw ; *fasciata*, Shaw ; *punctata*, Encycl. angl. ; *maculata*, Encycl. angl. des Kouriles, comme l'espèce précédente ; *nigra*, Encycl. angl. ; *lakhtak* de Krakenniniow ; tigré, du même ; et *grum-selur* des Islandois et d'Olafsen. Nous supprimerons aussi une foule de détails que nous avions extraits des anciens auteurs, et surtout des navigateurs, parce qu'ils eussent allongé, sans profit pour le lecteur, un article déjà très long, et où, au lieu des faits les plus avérés dans l'état actuel des choses, auroient pu se glisser, au milieu d'un vain étalage d'érudition, un grand nombre d'erreurs. On pourra d'ailleurs se faire une idée du dédale dans lequel s'engagent les compilateurs non naturalistes, en prenant connoissance des observations du savant Fleurieu, tome III du Voyage autour du monde de Marchand. On y verra que ces noms de veau, de loup, de lion, de renard, de chat, de bœuf et d'ours, en y ajoutant l'adjectif marin, ont plus contribué à embrouiller l'histoire des phoques que toutes les descriptions plus ou moins erronées qu'on en a données. Aussi avons-nous cherché à faire disparoître en partie cet inconvénient, en leur appliquant les noms de ceux qui les premiers les firent connoître.

1° L'OTARIE JAUNATRE (*otaria flavescens*, Desm.) (1), qui fréquente les côtes du Chili, où on la nomme *labo de mar*. Il se rend sur le rivage des îles de la Motcha, où les chasseurs en éteindront la race déjà bien diminuée. Son pelage est fauve cannelle, plus clair en dessous. Ses nageoires sont brunes, et les trois doigts intermédiaires de celles de l'arrière sont seuls munis d'ongles ; tous les doigts sont débordés par des festons membraneux. Sa longueur varie de six à sept pieds. Ce phoque nous paroît être identique avec notre otarie molosse.

2° L'OTARIE CENDRÉ (*otaria cinerea*, Péron) (2), figurée planches 12, 13 et 15 de l'atlas de MM. Quoy et Gaimard, dans le voyage de *l'Astrolabe* (3).

3° L'OTARIE AUSTRALE (*otaria australis*, Quoy et Gaim.) (4), a le corps gris, avec des reflets jaunâtres. Ses moustaches sont blanches, et les poils du corps, même ceux du cou, sont courts et serrés. Ce phoque habite le port du Roi-Georges, à la Nouvelle-Hollande.

(1) G. Cuvier, *Ossem. foss.*, t. V, p. 220 : otarie de Péron, de Blainville, *Journal de Physique*, t. XCI, p. 295.

(2) *Phoca porcina*, Molina, *Histoire naturelle*, p. 260.

(1) Poeping, Bull. Féruss., t. XIX, p. 100.

(2) Voyage aux terres australes, t. II, p. 54.

(3) *Otaria tota cinerea ; membris nigricantibus ; pilis capitis et colli rudibus et longis, sub coactis, fulvis.*

(4) *Otaria, corpore suprà griseo, subtus vulvo ; collo crasso ; artubus infrà nigricantibus.*

LIVRE VIII.

LES MARSUPIAUX, OU ANIMAUX A BOURSES

Les animaux de cette famille ont vu s'accroître singulièrement leur nombre depuis quarante années, notamment depuis l'établissement des Anglois à la Nouvelle-Galles du Sud, et par suite des explorations dirigées sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. Avant 1789 on ne connoissoit que les didelphes ou filandres de l'Amérique, mentionnés par Marcgrave et Pison, et le phalanger des Moluques, décrit par Valentin, et figuré par Séba. Buffon lui-même n'a connu que six *didelphes :* le sarigue des Illinois ou à longs poils, le crabier, l'opossum, le cayapollin ou le filandre de Surinam, la marmose et le toan, un *chironecte*, la petite loutre de la Guyane, et deux *phalangers* ou couscous, le phalanger mâle, et le couscous roux que cet auteur prenoit pour la femelle de son phalanger. Aujourd'hui les naturalistes connaissent un grand nombre d'espèces renfermées dans douze genres nettement circonscrits.

Aucune famille de mammifères n'a donné lieu à plus d'écrits que celle des marsupiaux. La plupart des idées extravagantes émises sur son mode de génération sont déjà oubliées; mais ce qu'on peut admettre de plus positif dans la double nutrition des petits, dans l'acte dit de la marsupialité, est que cet acte s'opère à l'aide d'une duplicature de la peau du ventre qui renferme les organes de la lactation, et qu'après la fécondation les embryons contenus dans la matrice, ayant pris un certain accroissement, se trouvent expulsés de l'utérus, et soumis à un autre mode de vitalité purement externe. Ces embryons, encore peu développés, sont alors collés aux tétines renfermées dans la poche marsupiale qui les protège et les garantit des influences extérieures, tandis que les mamelons s'allongent et les abreuvent d'un lait nourricier. Puis, à une époque plus avancée, les petits, plus robustes, peuvent abandonner le sein qui les allaite, se familiariser avec l'air extérieur, développer leurs facultés instinctives, et se blottir au moindre signe de danger dans cette poche protectrice que leur mère referme sur eux, en usant, pour sauver elle et sa famille, des voies de prudence que la nature lui a départies. On ignore au juste comment les embryons abandonnent la matrice pour être portés dans la poche marsupiale, bien que M. Owen, par exemple, admette des canaux péritonéaux, à travers lesquels s'opère le déplacement, et qu'il a découverts en disséquant un kangourou femelle [1]. Des os particuliers, dits marsupiaux, servent d'appui aux parois de cette poche, bien qu'ils existent également chez les mâles, et ceux-ci présentent la singularité d'avoir le scrotum pendant en avant de la verge.

Les marsupiaux se ressemblent par des formes générales telles, qu'il seroit fort difficile de les séparer, sans les dissemblances profondes fournies par les dents, le tube digestif, et par suite le genre de vie, et par les pieds. On trouve donc parmi eux de vrais insectivores, des carnassiers, des rongeurs, des herbivores, des édentés. Les vrais sarigues sont du Nouveau Monde, les phalangers des grandes îles malaisiennes, les péramèles de la Papuasie et de la Nouvelle Hollande; puis tous les autres genres appartiennent exclusivement au continent justement nommé *Australie*.

Ainsi, par leurs incisives petites et rudimentaires, leurs longues canines, leurs arrière-molaires hérissées de pointes, les *sarigues*, les *chironectes* et les *phascogales* sont insectivores; les *thylacines* et les *dasyures* sont carnivores; les *péramèles* ont des ongles fouisseurs.

Les incisives larges et tranchantes, les canines d'en bas rudimentaires font des *phalangers* et des *petaurus* des animaux plus phytophages qu'entomophages.

Les *potorous* sont frugivores, et manquent de canines à la mâchoire inférieure; les *kangourous* sont complétement herbivores et n'ont pas de canines du tout, et de même que le potourous ils rappellent les gerboises par l'extrême allongement de leurs membres postérieurs, et par le développement de leur queue. Enfin les *koalas* et les *phascolomes* vivent d'herbes et sont de véritables rongeurs sous plusieurs rapports.

[1] Proceed. of the zool. soc. I, p. 159.

LES DIDELPHES [1].

Didelphis, L. [2].

Forment un genre très naturel dont les espèces sont répandues dans toute l'Amérique intertropicale, et dans les zones tempérées aussi bien au nord qu'au sud. Ce sont des animaux nocturnes, répandant une odeur fétide, se tenant sur les arbres où ils poursuivent les oiseaux, se nourrissant d'œufs, de fruits et d'insectes. Quelques sarigues ont en place de poche marsupiale un repli longitudinal de la peau sur chaque côté du ventre. Les espèces inconnues à Buffon sont les suivantes :

1° Le SARIGUE D'AZARA (*D. Azaræ*, Screb.) [3] ou GAMBA, qui se trouve au Paraguay et au Brésil, et qui diffère du sarigue opossum (*D. virginiana*, Shaw), par la teinte noire intense de son museau et de ses oreilles, et par sa longue queue. 2° Le DIDELPHE DE LA CALIFORNIE (*D. californica*, Benn.), à pelage laineux, la pointe de chaque poil noire, tandis que les longues soies sont blanches, la face d'un pâle brun noirâtre; le pourtour des yeux foncé, les lèvres et les joues blanches. Sa taille est de douze pouces, la queue longue également de seize pouces. Habite la Californie. 3° Le QUICA (*D. quica*, Natt.), qui vit au Brésil. Le mâle est gris en dessus, blanc en dessous, la femelle est fauve noirâtre, passant au roux sous le corps. La queue aussi longue que le corps et blanche à son extrémité. 4° Le DIDELPHE MYOSURE (*D. nudicaudata*, Geoff.) [4], à très grandes oreilles, à pelage doux, serré, très court, brun roussâtre en dessus, blanc roussâtre en dessous. Sa queue ressemble à celle du rat ordinaire par sa nudité. Cet animal est rare à la Guyane et commun au Brésil. 5° Le DIDELPHE GRIS (*D. grisea*, Desm.) [1], qui diffère peu du cayopollin. Son pelage est gris en dessus, blanchâtre en dessous, le pourtour des yeux cerclé de noir et de blanc, la queue très longue. Cette espèce se tient dans les creux des arbres au Paraguay. 6° Le DIDELPHE A TÊTE COURTE (*D. breviceps*, Benn.) [2], à pelage laineux, à museau brun noirâtre clair, une bande oculaire noire allant du nez aux oreilles. La queue, aussi longue que le corps, a douze pouces. Habite la Californie.

Parmi les espèces qui n'ont que des plis sur le ventre, il faut ranger : 1° Le DIDELPHE CENDRÉ (*D. cinerea*, Wied) [3], de la taille du rat ordinaire, et ayant comme lui une grande partie de la queue nue, un pelage court et épais, gris cendré clair en dessus, blanchâtre en dessous, roussâtre sur la poitrine. Cet animal a été découvert au Brésil par le prince Maximilien de Wied Neuwied. 2° Le SARIGUE DORSAL (*didelphis dorsigera*, L., Temm., p. 48), de la taille d'un rat, à queue grêle, brune dans sa partie dénudée. Les yeux enveloppés par une tache marron. Son pelage est fin, court, peu fourni, gris brun. Le front est blanc jaunâtre ainsi que les joues. De Surinam. 3° Le didelphe de Cuvier (*D. Cuvieri*), est une espèce fort voisine de la marmose, et dont on rencontre les débris dans les carrières à plâtre de Montmartre. 4° La musaraigne du Brésil de Buffon est pour les naturalistes modernes le *didelphis tristriata* (Kuhl), long de sept pouces, la queue y étant comprise pour deux, son pelage roux brunâtre plus clair en dessous, et marqué en dessus de trois bandes noires. 5° Le TOUAN de Buffon paroît être le *D. tricolor* (Geoff.) distinct du *D. brachyura* de Screber, qui vit à Monte-Video, à pelage gris fauve en dessus, le ventre et les pieds blancs. La queue n'atteint que la moitié du corps. 6° Le DIDELPHE LANIGÈRE (*D. lanigera*, Desm.) [4] à pelage laineux, couleur de tabac d'Espagne en dessus, blanc en dessous, ayant la queue triangulaire à la naissance, beaucoup plus longue que le corps, et qui vit au Paraguay. 7° Enfin le DIDELPHE NAIN (*D. pusilla*, Desm.) [5], gris de souris en dessus, blanchâtre sous le corps, ayant une queue grêle, nue et blanchâtre. Il vit également dans le Paraguay.

(1) M. Isidore Geoffroy Saint-Hillaire a récemment établi, aux dépens des didelphes, les genres *hémiure* et *micouré*, le premier à queue courte, et le second à simples replis existant au lieu de poche.

(2) *Philander*, Briss.; *sipalus*, Fisher : sarigue vient de *carigueia*, nom que donnent à ces animaux les Brésiliens, suivant Marcgrave. Au Paraguay on les nomme *micouré*, *manicou* dans les îles Caraïbes, *opossum* aux États-Unis, *thlaquatzin* au Mexique, d'après Fernandez. Les anciens Mexicains leur donnoient le nom de *chouchouacha* et les adoroient, ainsi que semble le prouver ce passage d'un voyage à Mexico :

« Sur un autel placé en face de la porte orientale, de « manière à recevoir les premiers rayons du soleil le- « vant, s'élevoit une idole représentant un *chouchoua* « *cha*. Cet animal, de la grosseur d'un cochon de lait, a « le poil du blaireau, la queue du rat, les pattes du singe : « la femelle porte sous le ventre une poche où elle « nourrit ses petits. A droite de l'image du *chouchoua-* » *cha* étoit la figure d'un serpent à sonnettes, à gauche » un marmouset grossièrement sculpté. »

(3) Temm., p. 30; *Micouré premier*, d'Azara, Par.; *didelphis aurita*, Wied, II.; fig. Dict. classiq. d'hist. nat.

(4) *D. myosuros*, Temm. 38; Wied.

(1) Le Micouré 4e d'Azara, Par.

(2) *Proceed.*, t. III, p. 40.

(3) Temm., Monog., p. 46

(4) Micouré laineux, Azara.

(5) Micouré nain, Azara.

LES CHIRONECTES.

Chironectes, Illig.

Forment le deuxième genre de la famille des marsupiaux. On n'en connoît qu'une espèce d'Amérique, décrite sous le nom de *didelphis palmata* par M. Geoffroy, et sous celui de *petite loutre de la Guyane* par Buffon. Le mot *chironectes* indique la palmure des mains qui servent en effet à la natation.

LES THYLACINES.

Thylacinus. Temm.

Sont les plus grands animaux carnassiers de la Nouvelle-Hollande, où ils semblent remplacer notre loup.

Lorsque les expéditions européennes visitèrent pour la première fois le continent austral, des ornithorhynques, des échidnés, des kangourous, se présentèrent à leurs regards, et les étonnèrent par la bizarrerie de leurs formes. Rien sur ce sol singulier ne rappeloit les animaux des autres parties du monde; toutefois, après quelque temps de colonisation, plusieurs Anglois parlèrent dans leurs relations de *loups* qui vivoient sur la terre de Diémen; mais l'existence de ces carnassiers austraux resta douteuse, jusqu'à ce que M. Harris en ait publié une description accompagnée de figures qu'on trouve insérée dans le neuvième volume (pl. 19) des Transactions de la Société linnéenne de Londres. M. Desmarest reproduisit le dessin gravé en noir de M. Harris dans la planche n° 7 feuille 3, de ses figures supplémentaires pour l'Encyclopédie.

L'intérêt, dont est pour la science l'animal qui nous occupe, nous a engagé à en donner une représentation coloriée, d'après le bel individu qui orne les galeries du Muséum.

LE THYLACINE DE HARRIS.

Thylacinus Harrisii, Temm. (1).

A été séparé du genre dasyure, *dasyurus*, Geoff., par M. Temminck. Ce nom vient du grec θύλακος, qui veut dire bourse, et il convient à tous les marsupiaux. Déjà M Harris avoit entrevu quelques uns des points de rapprochement qui unissent cet animal avec les espèces du genre *canis*, en lui donnant le nom spécifique de *cynocephalus*, tout en lui appliquant abusivement le nom générique de *didelphis*, à cause de sa poche abdominale, quoique les didelphes soient tous de l'Amérique.

Le thylacine a quarante-six dents, c'est-à-dire huit incisives, deux canines, quatorze molaires à la mâchoire supérieure et six incisives; deux canines et quatorze molaires au maxillaire inférieur. Les incisives supérieures occupent une sorte de demi-cercle, et sont séparées sur la ligne médiane par un petit intervalle libre. Les canines et les dernières molaires sont assez semblables à celles des chiens et des chats; mais les premières mâchelières sont puissantes et hérissées sur leur couronne de trois tubercules.

Les extrémités sont terminées en devant par cinq doigts, et en arrière par quatre seulement, et tous sont armés d'ongles forts, puissants, presque droits et un peu obtus à leur sommet. Le museau est assez pointu, terminé par un mufle assez analogue à celui des chiens, et divisé au milieu. Les narines sont latérales et très ouvertes. La queue est pointue, garnie de poils courts, et comme comprimée à l'extrémité.

Le thylacine de Harris est grand comme un loup de médiocre taille, mais son corps est proportionnellement plus long et aussi plus bas sur jambes. Il marche sur les doigts à la manière des digitigrades, en appliquant parfois le talon sur le sol comme les plantigrades. La verge du mâle, dont le gland est bifurqué, est placée en arrière du scrotum, et celui-ci semble se cacher dans un repli sacciforme de la peau placé entre les cuisses : il est couvert de poils courts, serrés, rougeâtres en dessus et nu en dessous. Le museau est allongé, un peu resserré sur les côtés, et terminé par une bouche très fendue. Ses oreilles sont larges à la base et arrondies à leur sommet, et les yeux sont dirigés presque de face au lieu d'être latéraux. Le pelage de cet animal se compose de poils lisses, très rudes, courts, un peu plus longs sur le cou, plus serrés sur le dos, et de nature plus mollette sur le ventre. Il est de couleur gris brun jaunâtre, pointillé de noirâtre, passant au jaune sur les joues. Mais ce qui rend remarquable le thylacine, sont douze ou seize larges bandes d'un noir profond qui occupent régulièrement la partie postérieure du corps, depuis le dos jusqu'à la naissance de la queue, et qui descendent sur les cuisses. Une bande longitudinale noire suit l'épine dorsale et reçoit toutes les autres bandes noires qui la traversent. Le dessous du corps et le dedans des membres est d'un gris clair, que relève

(1) Monog., t. I, p. 63; *didelphis cynocephala*, Harris, Trans. soc. linn., t. IX; *dasyurus cynocephalus*, Geoff.; Desm., esp. 401; Cuv., Rég. an., t. I, p. 178; *thylacinus Harrisii*, Lesson, Cent. zool., pl. 2. (Atlas, pl. 26.)

Thylacine de Harris, Thylacinus Harrisii, *Temm.*

Publié par Pourrat F.ᵉ à Paris

le rouge des parties dénudées des organes de la génération. La queue, moins longue que le corps, est d'abord arrondie, puis s'aplatit vers son extrémité que termine une légère touffe de poils : et cette forme a fait penser à M. Geoffroy Saint-Hilaire que le thylacine étoit un quadrupède nageur.

Les dimensions d'un thylacine ordinaire, mesuré par M. Temminck, ont offert :

	Pieds.	Pouc.	Lignes.
Longueur totale.	5	2	5
——— de la queue	1	7	2
——— de la tête.	8	11	»
——— du nez à l'œil.	4	6	»
Hauteur des oreilles.	3	6	»
——— du corps aux épaules. .	1	4	7
——— à la croupe.	1	5	7

Le thylacine de Harris vit exclusivement à la terre de Diémen ou Tasmanie, sur les bords de la mer. Il ne quitte guère les rivages dont les rochers lui servent de retraite, et se nourrit de cétacés échoués, de phoques qu'il poursuit et aussi de kangourous, de poissons et de crabes laissés sur les grèves. Ses mœurs et ses habitudes sont inconnues, et on doit désirer que quelque naturaliste établi à Hobart-Town veuille bien s'en occuper.

M. Cuvier a présenté à l'Institut des os de thylacine, en tout semblables à ceux de l'espèce qui habite nos antipodes, découverts à l'état fossile dans les carrières à plâtre de Montmartre.

LES MYRMECOBES [1].

Forment un nouveau genre de mammifères marsupiaux, découvert tout récemment à la Nouvelle-Hollande.

Les peaux seulement ont été rapportées, un peu mutilées, par M. Dale, de Liverpool, qui se les est procurées pendant une exploration faite dans l'intérieur, à quatre-vingt-dix milles (quarante lieues) au sud-est de l'embouchure de la rivière des Cygnes. Ce n'est donc que par conjecture qu'on peut placer cet animal dans l'ordre des marsupiaux. Deux individus seulement ont été vus ; ils se réfugièrent dans des arbres creux ; et l'un d'eux fut malheureusement brûlé en partie pendant qu'on l'enfumoit pour le déloger de sa retraite. Le pays abonde en arbres morts et en fourmilières. C'est d'après cela et d'après quelques particularités de la structure de cet animal que M. Waterhouse a pensé qu'il vit principalement, sinon complétement, de fourmis, et lui a donné un nom (*myrmecobius*) qui exprime cette manière de vivre.

[1] *Myrmecobius*, Waterhouse ; Proceed. VI, 69. Hermès, n° 52, p. 232.

La dentition est exprimée ainsi : incisives $\frac{8}{8}$, canines $\frac{0-0}{1-1}$, fausses molaires $\frac{5-5}{4-4}$, molaires $\frac{3-3}{4-4}$, c'est-à-dire qu'il a quarante-huit dents en tout, vingt-quatre en haut et vingt-quatre en bas, mais disposées différemment, puisqu'il y a deux incisives et deux fausses molaires de plus en haut, et au contraire deux canines et deux vraies molaires de plus en bas.

Les pieds antérieurs ont cinq doigts, dont les trois intermédiaires plus longs ; les postérieurs ont quatre doigts, dont les deux du milieu surpassent l'interne, et dont l'externe est très court ; les ongles sont longs, aigus, presque en faucille ; les jambes sont plus longues en avant. La tête est allongée, avec le museau prolongé et les oreilles médiocres, aiguës ; le corps est grêle, la queue médiocre.

Quand cet animal fut tué, il laissa sortir sa langue de deux pouces au-delà de l'extrémité du museau. Cette circonstance et le peu de largeur de cette langue, en même temps que sa dentition, font bien penser, en effet, qu'il devoit vivre de fourmis. Quoique la peau ait été trop gâtée pour qu'on puisse affirmer qu'il existât une poche, cependant on aperçoit une trace de cette poche et deux mamelles. M. Waterhouse pense que le *myrmecobius*, mieux connu, sera placé dans la classification contre le genre *phascogale*. Il a aussi quelques points de ressemblance avec le *tupaia*, de même qu'avec les écureuils de terre ou le genre *tamias* des auteurs modernes.

Cette espèce, que M. Waterhouse nomme *myrmecobius fasciatus*, est longue de dix pouces (mesure anglaise) du bout du nez à la racine de la queue ; la tête est longue de un pouce et six huitièmes ; la queue a six pouces et un quart. Il est en dessus d'une couleur d'ocre rougeâtre mêlée de poils blancs ; la moitié postérieure du corps est ornée de bandes transverses noires et blanches, disposées à peu près comme celles du *thylacinus cynocephalus*. Le dessous du corps est blanc jaunâtre ; les poils de la queue sont mêlées de noir, de blanc et de couleur d'ocre rougeâtre.

LE MYRMECOBE DE LA TERRE DE DIÉMEN [1].

Diffère du précédent qui vit à la Nouvelle-Galles du Sud, par sa coloration brune noire du dos moins foncée. Les rayures, au lieu d'être blanches, sont d'un jaune clair, et diffèrent dans leur nombre comme dans leur arrangement. De plus, enfin, cette espèce a de chaque côté quatre molaires et plus, ce qui porte à cinquante-deux ou vingt-six à chaque maxil-

[1] *Myrmecobius*, Waterhous., Proc., VI, 131.

laire, les os de l'appareil dentaire. Il vit d'insectes, et se tient caché dans les racines des arbres.

LES PHASCOGALES.

Phascogale. TEMM.

Ont encore été séparés des *dasyures* pour y placer primitivement un petit animal décrit sous le nom de *dasyurus penicillatus*. Les caractères que M. Temminck donne à ce nouveau genre sont pris de l'organisation ou des formes du système dentaire, qui présente deux incisives mitoyennes, dont les deux supérieures sont saillantes, épaisses, arrondies, pointues au bout, convergentes à la pointe, et séparées des incisives latérales par un espace vide. Les inférieures sont un peu couchées en avant, et sont du double plus grandes que les latérales. Les incisives latérales sont au nombre de trois en haut et de chaque côté, et de deux en bas : elles sont petites, égales et bien rangées. Le nombre total des incisives est donc de huit en haut et de six en bas. Les canines sont de moyenne grandeur, celles d'en bas sont les moins fortes. Les molaires sont au nombre de sept de chaque côté, dont trois fausses molaires, coniques, très pointues et cannelées intérieurement; les quatre vraies molaires sont triangulaires, plus hérissées et moins égales entre elles que dans les sarigues. Le nombre total des dents du genre phascogale est donc de quarante-six. Temminck, jugeant du genre de nourriture par la forme dentaire, pense que les phascogales doivent être insectivores, et que l'arrangement des incisives donne à ces animaux une apparence de boutoir comme dans les sarigues, dont ils doivent être les représentants dans l'Australie. Ils diffèrent des dasyures, suivant lui, 1° par le nombre des molaires, les phascogales en ayant sept, tandis que les dasyures n'en ont que six, et par les incisives, qui chez les premiers sont inégales et de deux sortes, tandis que chez les seconds elles sont disposées sur une seule rangée. Les dasyures vrais n'ont point de boutoir et leurs oreilles sont couvertes de poils.

Les deux espèces connues sont : 1° Le PHASCOGALE A PINCEAU (*phascogale penicillata*, Temm.), un peu plus gros qu'un surmulot à queue très touffue, à pelage uniforme cendré, court, laineux, épais, plus clair en dessous. Il se tient sur les arbres à la Nouvelle-Hollande. 2° Le PHASCOGALE NAIN (*Ph. minima*, Temm.), plus petit que le lérot d'Europe, à pelage cotonneux, dense, et d'un roux uniforme. Il habite la pointe méridionale de la Tasmanie ou terre de Van-Diémen.

LES DASYURES.

Dasyurus, GEOFF.

Nom tiré du grec, δασυς et οὐρὰ, signifiant *queue velue*, ont deux incisives et quatre molaires de moins que les sarigues à chaque mâchoire, ce qui porte le nombre de leurs dents à quarante-deux. Leur tête est très conique, pointue; leurs oreilles sont médiocres, couvertes de poils; leurs pieds de derrière ont le pouce réduit à un simple tubercule qui manque même parfois; leur queue garnie de longs poils n'est pas prenante. En un mot, par leur facies général, ce sont des renards, et ils semblent remplacer ces animaux sur le continent de la Nouvelle-Hollande. Ils vivent d'insectes, de cadavres, et s'insinuent dans les maisons des colons, où leur voracité les fait redouter. Les espèces que l'on doit admettre sont : 1° Le *spotted martin* de Phillipp, ou DASYURE TACHETÉ de Péron [1] *dasyurus macrurus*, Geoff.), grand comme un chat, brun tacheté de blanc, se tenant sur les bords de la mer, aux alentours du port Jackson, et il dépèce les animaux morts rejetés sur les rivages par les flots. M. Owen a disséqué un individu femelle de cette espèce, et a publié les observations ci-jointes; cette femelle pesait trois livres huit onces et demie (mesure anglaise). Sa longueur, depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'extrémité de la queue, étoit d'un pied quatre pouces; la tête avoit quatre pouces et la queue un pied deux pouces et demi. Le pancréas s'offroit sous forme d'un corps glanduleux, aplati, divisé, envoyant un prolongement au côté de la rate, et dessinant un T romain. La rate occupe la portion gauche et dorsale de la région épigastrique : sa forme est comprimée et trièdre, à peu près comme dans les kangourous, mais avec moins d'ampleur.

2° L'OURSIN (*D. ursinus*, Geoff.) [2], dont le pelage se compose de longs poils grossiers, noirs, avec quelques taches blanches; la queue de moitié plus courte que le corps, presque nue en dessous. Il vit sur le bord de la mer à la terre de Diémen; sa taille est celle du blaireau. M. Fr. Cuvier fait de cet animal le type de son genre sarcophile. 3° Le MAUGÉ (*dasyurus Maugei*, Geoff.) [3], de la taille du putois, olivâtre en dessus, cendré en dessous, moucheté de blanc; la queue unicolore. Sa voracité est très grande, il chasse la nuit aux environs du port Jackson. 4° Le VIVERRIN (*D. viverrinus*, Geoff.) [4],

(1) Atlas, pl. 33; Screb., pl. 152, B. a.

(2) *Didelphis ursina*, Harris, Trans. Soc. linn., t. IX, pl. 19, f. 2: Encycl., pl. 7, fig. 6, suppl.; *sarcophilus ursinus*, F. Cuv., 70e livr.

(3) Quoy et Gaim., Ur., pl. 4, p. 54.

(4) *Spotted opossum*, Philipp., It.; atlas, pl. 25.

Dasyure Viverrin, Dasyurus Viverrinus, Geoff.

Publié par Pourrat F. à Paris

1 Dasyure de Maugé. 2 Pelandroc ou Kangourou des Moluques

Publié par Fourrat F. a Paris

— Le Perameles Bougainville (Perameles Bougainvillii)

Publié par Pourrat Fr. à Paris

brun noir, moucheté de blanc, du port Jackson. 5° Le TAFA (*D. tafa*, Geoffroy), ou *topoa-tafa* de J. White, qui diffère à peine du précédent, et qui pourroit bien n'en être qu'une variété d'âge. Son pelage est brun, non moucheté, et sa taille est plus mince que celle du viverrin. Il habite également le pourtour boisé et rocailleux du vaste port Jackson, à la Nouvelle-Galles du Sud.

LES PÉRAMÈLES.

Perameles. GEOFF.

Ce sont des mammifères carnassiers de la grande famille des marsupiaux, ou animaux à bourse, établie par M. Geoffroy Saint-Hilaire, et dont l'étymologie dérive de *meles*, blaireau, et de *pera*, poche ou bourse. Illiger, qui aimoit, souvent sans nécessité, à changer les noms déjà donnés, appliqua à ce genre la dénomination de *thylacis*, du grec, bourse, qu'il ne faut pas confondre avec le nouveau genre thylacine, *thylacynus*, proposé tout récemment par M. Temminck aux dépens des dasyures. Les péramèles sont rangés par M. Duméril dans sa sixième famille des pédimanes ou marsupiaux, et par M. Latreille (*Fam. du Règne anim.*, p. 55) dans son sixième ordre, et dans sa première famille, des entomophages, avec les sarigues, les chironectes et les dasyures. M. Fr. Cuvier (*des Dents*) a placé les péramèles dans un ordre différent de celui adopté par ses prédécesseurs. C'est ainsi qu'il les rapproche des hérissons, des tenrecs, des dasyures, et des sarigues, au milieu desquels il les range dans ses quadrumanes insectivores, tandis qu'il rapprochoit les marsupiaux aux phalangers, aux pétauristes, au koala, au wombat, et aux kangourous. M. Geoffroy Saint-Hilaire, qui s'est beaucoup occupé des animaux de cette grande famille (et on remarquera comme un fait très intéressant que la Nouvelle-Hollande, à trois espèces près, n'a jusqu'à ce jour offert aux voyageurs que des mammifères marsupiaux), créa d'abord deux genres pour les deux péramèles alors connus. Le premier avoit pour type le *perameles nasuta*, Geoffroy; et le second, nommé *isoodon*, renfermoit l'espèce nommée par Shaw *didelphis obesula*, et qui est le *perameles obesula* de Geoffroy. Le genre *isoodon*, qui n'est point demeuré dans la science, avoit pour principal caractère des différences dans son système de dentition. En effet, il présente cinquante dents : dix incisives, deux canines, et seize molaires, dont huit fausses molaires et huit molaires à la mâchoire supérieure; et huit incisives, deux canines, et douze molaires, dont six fausses et six vraies à la mâchoire inférieure. Récemment M. Say, naturaliste américain, a appliqué ce nom d'*isoodon* au genre que presque immédiatement M. Desmarest décrivoit sous le nom de *capromys*.

Les caractères des péramèles, tirés premièrement du système dentaire, sont : quarante-huit dents : dix incisives, deux canines, six fausses molaires, huit vraies molaires, à la mâchoire supérieure; six incisives, deux canines, six fausses molaires, huit vraies molaires, à la mâchoire inférieure. Les incisives d'en haut; d'après M. Fr. Cuvier, sont disposées à l'extrémité d'une ellipse très allongée, dont la convexité est en dehors : elles sont au nombre de cinq de chaque côté; la première est petite, tranchante, et couchée en dedans; les trois suivantes, semblables l'une à l'autre, et un peu plus grandes que la première, sont aussi coupantes, mais leur tranchant est un peu oblique d'arrière en avant; ces quatre dents se touchent, et après elles existe un espace vide qui les sépare de la cinquième incisive qui est petite, pointue, comprimée de dedans en dehors, et un peu crochue; un espace vide sépare cette dernière de la canine, dont la forme est très pointue, très crochue, comprimée de dedans en dehors, mais à bords arrondis. Les deux premières fausses molaires se ressemblent, et ne diffèrent point de la forme des vraies molaires; celles-ci ont l'aspect de celles des desmans, et sont composées de deux prismes posés sur une base qui s'étend en portion de cercle dans l'intérieur de la mâchoire; la dernière des molaires est tronquée obliquement à sa partie postérieure; les dents de la mâchoire inférieure, en suivant toujours les idées de M. Fr. Cuvier, présentent les modifications suivantes : les trois incisives de chaque côté sont couchées, disposées sur une ligne oblique par rapport à celles du côté opposé; les deux premières sont simples, petites et tranchantes; la troisième, un peu plus grande, est bilobée; la canine est déjetée en dehors, plus épaisse et plus courte, quoique de même forme que celle d'en haut; les molaires inférieures ressemblent aux supérieures. Dans les vieux individus, les prismes des molaires s'usent en grande partie. Les autres caractères du genre, tirés de l'ensemble des formes extérieures ou zoologiques et anatomiques, sont : une tête longue, un museau pointu, des oreilles médiocres; des membres à cinq doigts robustes, garnis d'ongles grands, presque droits, bien séparés aux pieds de devant; le pouce et le petit doigt rudimentaires, ou sous forme de simples tubercules; les pieds de derrière sont une fois plus longs que ceux de devant, à quatre doigts seulement, dont les deux plus internes sont très petits, réunis et enveloppés par la peau jusqu'aux ongles; le troisième est robuste, et le quatrième externe est très petit. La queue est non prenante, mais velue et lâche, peu épaisse à sa base, médiocrement longue, pointue, et un peu dégarnie de poils en des-

sous. Les femelles ont une poche abdominale. Le pelage est composé de deux sortes de poils.

Suivant M. Geoffroy Saint-Hilaire (*Annales du Muséum*, t. IV, p. 59 et suiv.), les péramèles sont des mammifères voisins des sarigues par leurs formes extérieures, mais dont ils diffèrent par leurs mœurs. Leur nez allongé indique que le sens de l'odorat est très développé, et qu'ils doivent habiter des galeries souterraines qu'ils se creusent avec leurs ongles robustes, et qu'ils y vivent de chairs mortes, de reptiles, ou plutôt d'insectes. Ils poussent un petit cri aigu, analogue à celui du rat, quand ils sont inquiétés. MM. Quoy et Gaimard observèrent dans les dunes de l'île Dirck-Hatichs des trous qu'ils sont disposés à regarder comme faits par les péramèles, ce qui légitimeroit l'idée de M. Geoffroy Saint-Hilaire. Nous devons dire aussi que les colons anglois, qui les nomment *bandicoot*, nous assurèrent qu'ils habitoient des terriers. C'est surtout près de Liverpool, dans la Nouvelle-Galles du Sud, qu'ils sont le plus communs. La forme des pieds rapproche évidemment les péramèles des kangourous, cependant ces derniers n'offrent point l'espèce de pouce qu'ont les premiers. Cette disposition doit donner quelque analogie à leur manière de marcher, et MM. Quoy et Gaimard rapportent qu'ils courent en sautillant. Les jambes postérieures, plus longues que les antérieures, doivent aussi leur permettre de s'élancer facilement par bonds, ou de se tenir sur leur derrière. Leur queue, d'un autre côté, ne peut guère leur être d'une grande utilité dans cette circonstance, tandis qu'on sait que les kangourous s'en servent comme d'un appui avantageux. Les appareils générateurs et des sens n'ont point encore été étudiés : leurs habitudes sont aussi entièrement inconnues. Ils paroissent habiter de préférence le littoral de la Nouvelle-Hollande et les cantons sablonneux et plats. On les a observés à la Terre d'Endracht et à la Nouvelle-Galles du Sud seulement.

LE PÉRAMÈLE NEZ POINTU.

Perameles nasuta (1).

Cette espèce a pour diagnose les caractères spécifiques suivants : une tête très longue, un museau effilé, un nez prolongé au-delà de la mâchoire, et six incisives inférieures. Le corps a de longueur un pied quatre pouces, et la queue environ six pouces. Ses oreilles, suivant M. Geoffroy Saint-Hilaire, sont courtes et oblongues, ses yeux très petits. Son poil est médiocrement fourni, plus abondant et plus roide sur le garrot, mélangé d'un peu de feutre et de beaucoup de soie, cendré à son origine, et fauve ou noir à la pointe; la teinte générale est en dessus d'un brun clair; tout le dessous du corps est blanc, et les ongles sont jaunâtres. La queue est d'une teinte plus décidée, brune, tirant sur le marron en dessus, et châtain en dessous. Le péramèle nez pointu a été rapporté de la Nouvelle-Hollande par Péron, mais on ne sait pas au juste de quelle partie.

(1) Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. IV, p. 62, pl. 44; G. Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 177; Desmarest, *Mammalogie*, sp. 409; F. Cuvier, *Dictionn. des Scienc. natur.*, t. XXXVIII, p. 416.

LE PÉRAMÈLE DE BOUGAINVILLE.

Perameles Bougainvillii (1).

L'individu décrit par les naturalistes de l'expédition autour du monde du capitaine de Freycinet est un jeune non adulte. M. Temminck, dans son Analyse de Mammalogie, le regarde comme le premier âge du péramèle nez pointu; mais il suffit de l'examen de ses caractères les plus apparents pour s'assurer positivement du contraire. Le *bougainville*, plus élancé dans ses formes, est aussi beaucoup plus petit que le *nasuta*, mais ses oreilles sont considérablement plus développées proportionnellement. Le péramèle Bougainville est remarquable, suivant MM. Quoy et Gaimard, par son corps allongé, plus large en arrière qu'en avant; par son nez effilé dépassant les mâchoires, ses moustaches longues et bien fournies, ses yeux médiocres, ses oreilles de forme oblongue et longues d'un pouce.

Son poil, médiocrement dru, plus abondant sur le garrot, mêlé d'un peu de feutre, est cendré à l'origine, et roux ou brun à la pointe. Le pelage, dans toutes les parties supérieures, a une teinte rousse assez vive; un cendré légèrement mélangé de roux se remarque en dedans des membres et au dessous du corps; la queue est d'un roux brun en dessus et roux cendré en dessous; les ongles sont jaunâtres; quelques poils isolés très longs se font remarquer sur les membres antérieurs, près des articulations. La longueur du corps est de six pouces, celle de la queue de deux pouces et demi; des membres antérieurs, un pouce quatre lignes; des membres postérieurs, deux pouces et demi. Les dents canines sont petites, peu fortes, et ne dépassent pas le niveau des premières molaires, tandis que dans le péramèle museau pointu elles ont une longueur au moins double. De plus, l'espace interdentaire, qui sépare la dernière incisive de la canine supérieure, est plus grand dans le *bougainville* que dans le *nasuta*, d'où il résulte une longueur encore plus considérable du

(1) Quoy et Gaimard, *Zoologie de l'Uranie*, p. 56, pl. 5.

museau. La troisième incisive inférieure est bilobée ; les molaires tranchantes sont un peu écartées les unes des autres : la dernière de ces dents est très petite, et comme rudimentaire sur l'une et l'autre mâchoire. Les dents du fond de la bouche ne paroissent offrir aucune trace d'usure : elles sont à base large et à couronne hérissée de plusieurs petites pointes, dont le nombre varie de cinq à huit. De cette disposition, disent MM. Quoy et Gaimard, jointe à des pieds fouisseurs et au prolongement du nez, on doit admettre comme très probable que c'est un animal principalement insectivore. Ce péramèle, dédié à la mémoire du navigateur de Bougainville, a été tué sous des touffes de *mimosa*, au bas des dunes de la presqu'île Péron, à la baie des Chiens-Marins.

MM. Quoy et Gaimard mentionnent sous le nom de PÉRAMÈLE-LAWSON (*Zoologie*, p. 57 et 714) une grande espèce, récemment découverte, et qui leur fut donnée à Bathurst, au-delà des montagnes Bleues. Elle pouvoit avoir deux pieds, de l'extrémité de la tête à la queue. Son pelage étoit roux brun en dessus, et comme fauve en dessous. Ils la perdirent dans le naufrage de *l'Uranie*, aux îles Malouines.

Nous serions fort tenté de regarder comme un péramèle un animal que nous avions découvert dans l'île de Waigiou, et que notre collègue Garnot perdit dans son naufrage au cap de Bonne-Espérance. La seule note que nous ayons sur ce petit mammifère, nommé *kalubu* par les naturels de l'île de Waigiou, est celle-ci : le *kalubu* est de la famille des marsupiaux. Son pelage est d'un gris fauve ; la queue est presque nue, longue de dix-huit lignes ; le corps est de la grosseur d'un mulot (*arvicola*). Il a cinq doigts aux pieds antérieurs, dont les deux externes sont très courts, tandis que les autres sont très allongés et munis d'ongles forts. Les pieds de derrière ont également cinq doigts, dont un pouce petit et sans ongle. Les doigts du milieu sont réunis comme dans les phalangers, et l'externe est très long ; la poche marsupiale est peu apparente.

LE PÉRAMÈLE OBÉSULE.

Parameles obesula (1).

Cette espèce ne diffère des péramèles, suivant M. de Blainville, que par le système de dentition. Elle a été primitivement établie par M. Geoffroy Saint-Hilaire, d'après des renseignements obtenus des naturalistes anglois sur le *didelphis obesula* de Shaw, conservé dans la collection d'Hunter. Il en résulte que sa tête est assez courte, son chanfrein arqué ; qu'il a huit incisives à la mâchoire inférieure. Sa taille est celle du surmulot ; ses formes sont plus ramassées, plus courtes, que dans les deux précédentes, toutes proportions gardées Les oreilles sont assez larges, arrondies ; le pelage tirant généralement sur le jaune roussâtre, entremêlé de soies noirâtres à leur extrémité ; le ventre est blanc. On ne connoît rien de ses habitudes ni de ses mœurs. La Nouvelle-Hollande est sa patrie. M. Geoffroy Saint-Hilaire rapporte avec doute à cette espèce un individu du Muséum, qui est incomplet, mais dont la taille est du double de celle de l'*obesula*, auquel il ressemble toutefois par les oreilles, le museau, et les couleurs, quoique plus brunes, du pelage. Il y a aussi quelques modifications dans l'appareil masticatoire.

(1) Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. IV, p. 64, pl. 45 ; Desmarest, *Mammalogie*, sp. 410 : *isoodon*, Geoffroy : *isoodon obesula*, Fr. Cuvier, *Dictionn. des Scienc. natur.*, t. XXXVIII, p. 416 : *didelphis obesula*, Shaw, *Misc.*, n° 96, pl. 298.

LE PÉRAMÈLE LAGOTIS (1).

A été découvert à la terre de Diémen et paroît exister sur les côtes occidentales de la Nouvelle-Hollande. Son nom indigène est *Dalgheit*, tandis que les colons le prennent pour un *lapin*. Son pelage est gris, mais la tête, la nuque et le dos, sont lavés de marron. Les joues, les côtés du cou, les épaules, les flancs, la partie externe des cuisses et la base de la queue sont aussi d'un marron clair. Le menton, la gorge, les parties inférieures du corps et internes des membres sont blanchâtres.

Ce péramèle a son pelage formé de poils mous et longs, tandis que ceux qui revêtent la queue sont durs. Ses moustaches sont très fournies, ses oreilles sont larges, ovalaires, nues en dedans, garnies de poils bruns et ras en dehors, plombés à la base. Sa taille est de cinq pouces trois lignes. (*Mes. angl.*)

Cet animal a été rencontré dans la partie élevée de la rivière des Cygnes, dans le district d'York à la Nouvelle-Hollande.

Nous ajouterons aux espèces australiennes, jusqu'à ce jour les seules connues, le *kaloubou* (*parameles doreyanus*) (2) de la Nouvelle-Guinée. Nous avons signalé ce *kalubu* ou *kaloubou* dans l'île de Waigiou, et nous l'avons décrit dans la partie zoologique du Voyage de *la Coquille* (tom. I, part. 1, p. 125) d'après des notes, ayant perdu, dans le naufrage de M. le docteur Garnot, sur la côte du cap de Bonne-Espérance, la seule dépouille que nous avions pu nous procurer. Ce péramèle a la queue nue, le corps épais, brun en dessus, fauve en des-

(1) *Parameles lagotis*, Reid., proceed., VI, 129.

(2) Quoy et Gaim., Astrol. zool., t. I, p. 100, pl. 16, fig. 1 à 5.

sous, les oreilles larges et arrondies, les poils planes, rugueux, lancéolés. Adulte, ses dimensions vont jusqu'à dix-huit pouces, tandis que sa queue n'a que trois pouces. MM. Quoy et Guaimard trouvèrent cet animal sur les bords du havre de Dorey [1].

LES PHALANGERS.

Phalangista. Cuv.

Les mammifères connus des naturalistes par le nom de phalangers appartiennent à l'ordre des carnassiers, et à la famille des marsupiaux qu'ont établie MM. Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier. Illiger nomme *phalangista* les pétauristes ou phalangers volants, et *balantia* les phalangers qui nous occupent. Ce nom de *balantia*, du grec *bourse*, n'est guère heureux, car il est applicable à tous les marsupiaux, sans aucune distinction. Les plus grandes erreurs ont long-temps obscurci l'histoire de ces mammifères. La principale découloit de la fausse idée que l'Amérique seule produisoit des didelphes, et qu'il étoit très douteux qu'il en vînt des Indes orientales. Aussi l'animal le plus anciennement décrit par Daubenton, et auquel il imposa le nom de phalanger, adopté par Buffon, fut long-temps connu sous le nom erroné de *rat de Surinam*. Ce phalanger, le *didelphis orientalis* de Linnæus, resta en effet, jusqu'à ce jour, la seule espèce du genre phalanger qu'on mentionnât. Si cet animal ne fut pas plus tôt reconnu appartenir à une famille distincte, on doit l'attribuer à l'esprit de système qui obscurcit souvent les idées les plus claires. Clusius en effet avoit cité assez longuement, en 1605, sous le nom de *cusa*, le phalanger d'Amboine. Valentyn (*Hist. des Moluques*, t. III, p. 272, F. D. 1726) vint ensuite, et le décrivit de nouveau sous le nom malais de *coëscoës;* mais comme il entremêla les traits de son histoire avec ceux de son philander, qui est le kangourou des anciens, Less. (*Kangurus brunii*, L.), Séba, qui figuroit et décrivoit sans soin tout ce qui lui tomboit sous la main, s'empara de ce nom de philander, qui désignoit un animal marsupial, et le donna à des sarigues du Brésil. De là est découlé un amas inextricable d'erreurs de synonymie, que les modernes seuls ont pu débrouiller : car Buffon a dit formellement qu'il ne voyoit aucune différence entre le philandre d'Amboine et son sarigue; et dans le tome XIII (*Sup. l.*) de son Histoire naturelle il regarde comme les deux sexes de son phalanger de Surinam les phalangers tachetés de blanc, que des différences majeures d'organisation auroient dû lui faire distinguer dès la première vue. Séba avoit cependant donné sous le nom de *mus* ou *sorex americanus major* une figure reconnoissable de phalanger (th. I, p. 50, tab. 31, f. 8); mais il est vrai qu'il lui donna, comme Buffon, l'Amérique pour patrie. Linnæus n'a connu que le *didelphis orientalis*, ou sarigue oriental. Il en est de même de Pallas, qui le laisse parmi les sarigues, dans ses Miscellanea, page 59, ainsi qu'Erxleben, page 79. Müller le nommoit *didelphis indica*. Les voyages de Cook, de Péron, de Quoy et Gaimard, et le nôtre, ont multiplié les espèces dans les collections, et aujourd'hui ces mammifères sont beaucoup mieux connus, quoiqu'ils soient en général très difficiles à caractériser par les variétés nombreuses qu'ils présentent, soit par leur taille, soit par les couleurs du pelage.

Les phalangers sont des animaux essentiellement propres aux îles d'Asie, à la Nouvelle-Hollande, à la Tasmanie. Daubenton leur a donné le nom qu'ils portent d'après les caractères que lui a offerts le *didelphis orientalis*, d'avoir le premier et le second doigts des pieds de derrière soudés jusqu'à la dernière phalange. Mais ce caractère s'est reproduit chez plusieurs animaux de l'Australie qu'on avoit rangés d'abord parmi eux, et qu'on en a séparés ensuite, et à juste raison, tels que les pétauristes. Les phalangers des auteurs modernes devroient encore être séparés en deux tribus; quelques traits d'organisation, les habitudes, les mœurs, et surtout les limites géographiques, l'exigent impérieusement. Ainsi les *sarigues* seroient les représentants dans les deux Amériques des *phalangers* ou des *couscous* des îles des Indes orientales que nous avons nommées Malaisie, et des phalangers ou des *trichosurus* (que nous nommons ainsi, queue velue, par opposition avec la queue nue des couscous) de la Nouvelle-Hollande et de la Terre de Diémen. Lacépède avoit d'ailleurs, en 1799, adopté le genre couscous, qu'il nomma tel que Valentyn l'avoit écrit en hollandois, coëscoës, mais dont le nom malais et euphonique est *couscous*, mot plus doux à prononcer et plus en rapport avec notre nomenclature. Temminck (*Monog.*, p. 10, *en note*) dit qu'il avoit eu l'idée de faire des couscous un genre sous le nom de *ceonyx*, mais que ces coupes nombreuses lui paroissent fort inutiles, souvent à charge à la mémoire, lorsqu'elles ne reposent pas sur des caractères faciles à saisir. Nous sommes de cet avis en un sens; mais nous dirons que le nom de *ceonyx* auroit été inutile, puisque déjà on avoit appliqué un terme de pays suffisamment connu et de prononciation facile, et qu'ensuite, lorsqu'on isole par des caractères précis des êtres de pays différents, de mœurs non analogues, de formes légèrement dissemblables, on rend service à la science, on avance la géographie zoologique, dont les circonscriptions deviennent plus faciles, sans embarrasser sa marche. N'est-il

[1] Shaw a figuré le *P. obesula*, t. VIII, p. 298 de ses Misc.

pas avantageux et naturel de séparer les pétauristes et les trichosures de l'Australie, et les couscous de la Polynésie occidentale? Cependant, pour satisfaire à l'exigence la plus difficile, nous regarderons dans cet article le genre phalanger comme seulement sectionné en deux sous-genres; et c'est après avoir présenté les caractères de ces derniers, que nous ajouterons les détails généraux qui se rapportent à chacun d'eux.

Le système dentaire du genre phalanger, étudié par M. F. Cuvier dans plusieurs espèces, telles que les phalangers roux, tacheté, renard et sciurien (ce dernier appartient au genre pétauriste actuel), a présenté la même quantité de dents et les mêmes formes. Celles-ci sont au nombre de quarante, vingt-deux supérieures et dix-huit inférieures; six incisives à chaque mâchoire, point de canines; douze molaires en haut, huit vraies et quatre fausses; seize en bas, huit vraies et huit fausses. Le phalanger tacheté, *cuscus maculatus*, complétement adulte, nous a offert le même nombre de dents : six incisives supérieures, deux canines ou incisives de chaque côté, dix molaires et deux fausses molaires; en bas nous avons trouvé deux incisives seulement, point de canines, douze molaires et six fausses molaires. Mais voici quelques particularités qui ne s'accordent point avec ce que dit M. F. Cuvier. La mâchoire supérieure présente les deux incisives antérieures beaucoup plus longues que les latérales, qui sont très courtes et tronquées au sommet. La première pseudo-canine de chaque côté est logée dans une alvéole à moitié creusée dans l'os incisif, et séparée par un espace libre de la seconde pseudo-canine, qui est plus petite. Elles sont toutes les deux recourbées, à pointe mousse, et aplaties transversalement. Entre la première et la dernière molaire existe un étroit espace libre où se fait remarquer une très petite dent placée à la base de la première molaire, et dont la couronne est aiguë et bifasciée. Les quatre dernières molaires sont égales, à couronne quadricuspide. La mâchoire inférieure n'a que deux incisives très longues, très fortes, taillées en biseau; trois fausses molaires rudimentaires de chaque côté, à couronne arrondie : la première molaire et les quatre suivantes ne diffèrent point de celles de la mâchoire supérieure. M. Temminck dit que cette espèce, le phalanger tacheté, a seulement deux dents minimes, obtuses à la mâchoire inférieure dans l'adulte, et que les jeunes ont encore une très petite dent à chaque mâchoire, entre la canine et la première molaire, à la mâchoire supérieure, entre la seconde dent anomale et la première molaire inférieure, et que ces petites dents tombent, et que les alvéoles se ferment dans un âge plus avancé; propositions évidemment erronées, puisque l'individu que nous avons étudié est d'une taille bien supérieure à tous les phalangers décrits et aux dimensions assignées par M. Temminck. Mais si le système dentaire ne peut toujours fournir des caractères rigoureux, c'est bien certainement dans ce genre. On peut en juger par la séparation purement artificielle que M. F. Cuvier a été conduit à faire dans son article *Phalanger* du Dictionnaire des Sciences naturelles. Cet auteur admet en effet deux divisions, 1° des *phala gers*, 2° des *petaurus*. La première division comprend α des phalangers à queue prenante, β des phalangers volants. La seconde a aussi deux sections; α des petaurus à queue prenante, et β des petaurus volants. Mais il est aisé de voir que les formes extérieures, les mœurs et les habitudes, en un mot les distinctions qui frappent nos sens, ne sont pas conservées dans une division qui est entièrement anatomique, et qui ne repose que sur des parties non toujours identiques en nombre et en forme, etc. M. Temminck, dans sa première Monographie, consacrée à l'histoire du genre *phalangista*, qu'il a enrichi de bons détails et d'espèces nouvelles, a trouvé dans son *phalangista cavifrons* le même nombre de dents et la même disposition dans les dents que nous; et ce nombre, différent de celui qui s'observe dans les autres espèces, d'après les auteurs modernes qui s'en sont occupés, varie assez pour qu'on ne lui donne qu'une attention secondaire dans l'établissement d'un genre.

Les caractères zoologiques des phalangers sont : une tête arrondie, à museau obtus, à chanfrein légèrement arqué; des oreilles variables, un peu longues dans les trichosures, courtes et souvent peu apparentes dans les couscous; les pieds sont pentadactyles, isolés; les antérieurs munis d'ongles forts et crochus; les doigts internes des pieds postérieurs égaux, beaucoup plus courts que les quatrième et cinquième, et réunis par la peau jusqu'à la base des ongles; un pouce opposable, distinct, à ongle aplati et mince; queue nue au bout ou couverte de poils, enroulante, robuste, très longue; une poche abdominale ample chez les femelles, un scrotum pendant et velu chez les mâles.

Daubenton nous a laissé la description anatomique des parties et des viscères du phalanger de Buffon, dans le tome XIII, page 94 de l'édition royale. M. Garnot ayant disséqué le couscous tacheté, et en ayant mis le résultat à la suite de notre description de cet animal dans la Zoologie de *la Coquille*, tome I, page 155, nous nous servirons de ce travail pour résumer les traits les plus saillants de l'organisation de ce genre.

Le squelette a treize vertèbres dorsales; treize côtes, sept vraies et six fausses; le sternum est composé de sept pièces, six vertèbres lombaires et vingt-neuf dans la queue; les os marsupiaux ont neuf lignes de longueur; la langue est charnue, légèrement rugueuse sur sa face supérieure, ayant un es-

pace quadrilatère noir à la base, long de sept lignes; le thorax est étroit en avant, s'élargissant inférieurement, de la forme d'un cône tronqué, ayant cinq pouces et demi dans sa plus grande dimension; sa longueur, y compris l'appendice xiphoïde, est de trois pouces quatre lignes; le sternum est étroit; l'abdomen ample, plus large à sa partie moyenne qu'à ses deux extrémités : l'inférieure surtout est très rétrécie : l'estomac occupe toute la région épigastrique, et s'étend un peu dans l'hypochondre gauche. Le foie est divisé en cinq lobes inégaux, dont deux sont beaucoup plus grands et échancrés; la vésicule du fiel est ample, très distendue, sacciforme, logée entre le grand lobe droit et le troisième, et cachée par eux; la rate est petite, allongée, rétrécie à une de ses extrémités; les intestins forment de nombreuses circonvolutions; le cœcum est long de dix-huit pouces, ample, et terminé par un appendice vermiforme; les intestins grêles ont de cent douze à cent quinze pouces de longueur; les reins sont peu volumineux, ils ont de quinze à seize lignes de dimension; les uretères en ont cinq : la vessie est allongée, piriforme; la verge est placée derrière le scrotum, et le gland est surmonté d'un prépuce pointu.

LES COUSCOUS.

Cuscus. Less. (1).

Queue entièrement nue, et papilleuse à son tiers inférieur; oreilles toujours courtes, et souvent non apparentes; tête arrondie, museau pointu, pupille verticale; animaux nocturnes, nourriture frugivore; patrie, les îles des Moluques et Papoues : dans les arbres.

Les couscous sont des animaux à tête arrondie, à museau conique, à oreilles très courtes ou cachées dans les poils; les yeux sont grands, très saillants, et à fleur de tête; leur pupille verticale annonce des habitudes nocturnes, et leur donne dans le jour un air de profonde stupidité. Leur pelage se compose en entier d'un feutre très serré, très épais, lanugineux, d'où sortent, en plus ou moins grande abondance, des poils soyeux plus longs que le pelage laineux. Leurs mouvements décèlent une grande paresse, et ils ne s'animent que lorsqu'ils sont contrariés; ils grognent en sifflant alors à la manière des chats, et cherchent à mordre. En général, même en captivité, ils sont très doux, ils préfèrent les recoins les plus obscurs, et le grand jour paroît les affecter péniblement : ils se nourrissent de fruits, de moelle de sagou, boivent en lapant, se frottent sans cesse la face et les mains, et aiment à enrouler leur queue et se tenir sur le bassin et sur les deux pieds de derrière. En domesticité, deux couscous que nous cherchâmes à apporter en France mangeoient du pain et même de la viande. Mais on ne peut rien conclure de ce dernier fait; car un kangourou que nous avions préféroit aussi, à toute autre substance, les chairs cuites qu'on lui présentoit. Les couscous laissent exhaler une odeur fragrante, très expansible, que sécrète un appareil glanduleux placé sur le pourtour de l'anus. Souvent dans les immenses forêts des Moluques et de la Nouvelle-Guinée nous avons été saisis par cette odeur fétide, qui nous avertissoit de la présence d'un de ces animaux, que nous déroboit à la vue un feuillage pressé et très touffu. Les naturels de ces terres en détruisent beaucoup; et M. Cuvier a imprimé qu'on faisoit tomber les couscous des branches où ils se tiennent par leur queue enroulée, en les regardant long-temps. Ce fait est très probable; car les Nègres du port Praslin, à la Nouvelle-Irlande, en apportoient un si grand nombre à bord de la corvette *la Coquille*, qu'ils ne devoient pas avoir beaucoup de peine pour s'en emparer. Ils leur passoient toutefois un morceau de bois dans la bouche, afin sans doute de les empêcher de mordre. Ces peuples aiment singulièrement la chair grasse des couscous; ils la font rôtir sur des charbons avec les poils, et ne rejettent que les intestins. Avec les dents ils forment des ceintures et autres ornements; et leur abondance est telle, que j'ai vu beaucoup d'habitants avoir des cordons de plusieurs brasses de longueur, qui attestent la destruction qu'on en fait.

La patrie des couscous est sous l'équateur, dans les profondes forêts humides des îles Moluques, Tidoriennes et Papoues. C'est surtout aux Célèbes, à Céram, à Waigiou, à la Nouvelle-Guinée et à la Nouvelle-Irlande, que ces animaux sont très communs. Il est probable qu'ils existent sur le système entier des archipels de la Polynésie occidentale, jusqu'aux îles de Santa-Cruz et de la Louisiade.

A. *Couscous à oreilles très courtes, velues en dedans et en dehors.*

LE PHALANGER TACHETÉ.

Phalangista maculata. Geoff. (1).

Cette espèce a fort embarrassé les naturalistes qui ont essayé de présenter son histoire, tant sont va-

(1) *Coëscoës*, Lacépède; *coonyx*, Temminck, p. 10.

(1) Desmarest, 411; Temminck, *Mon.*, p. 14; Quoy et Gaimard, *Atl.*, pl. 7 : *didelphis orientalis*, Linnæus; Gmelin, 9 : phalanger mâle, Buffon, t. XIII, pl. XI, p. 92 et 94 : *cuscus amboinensis*, Lacépède : *cuscus maculatus*, Lesson et Garnot, *Zoologie*, pl. 5.

riables les couleurs de son pelage aux époques diverses de la vie. Il n'y a pas jusqu'au système dentaire qui ne présente des modifications dans le nombre des fausses mâchelières, et qui par conséquent ne peut qu'apporter des causes d'erreur dans la description de ce phalanger. Certes, les différences qu'on remarque dans les histoires données par Buffon (jeune âge), Quoy et Gaimard (âge moyen), Temminck (jeune adulte), et nous (adulte complet), sont assez frappantes pour laisser du doute sur le degré de certitude que présentent ces individus comme variétés d'une même espèce. Le couscous tacheté est très allongé, et de la taille d'un gros chat; la tête est arrondie, à chanfrein légèrement concave, et à museau conique et court; les oreilles sont peu apparentes, très brèves, revêtues de poils en dehors comme en dedans; les paupières sont épaisses, rougeâtres, et forment un bourrelet autour de l'œil qui est très saillant et carné; la queue, nue dans plus de la moitié de sa longueur, est chargée de verrues rugueuses, d'un rouge carmin assez vif; les ongles sont robustes, aplatis transversalement, recourbés, terminés en pointe mousse; le pelage est lanugineux, très épais, traversé par quelques soies rares, d'un blanc légèrement jaunâtre sur lequel se dessinent nettement dans l'âge complétement adulte des taches arrondies, séparées, d'un noir foncé; des taches plus confuses, d'un roux brun, recouvrent les parties externes des membres; le scrotum est long de dix-huit lignes et très velu; la face et la partie antérieure du crâne sont d'un jaune assez vif; les parties nues des mains et des pieds sont rougeâtres, ainsi que les narines et les lèvres. L'espèce que nous décrivons, et dont nous avons donné dans l'Atlas zoologique de *la Coquille* une figure qui ne nous satisfait pas entièrement (tant il est vrai qu'il n'est pas toujours facile de diriger les peintres comme on le désire), a plus de vingt-cinq pouces de longueur, et la queue vingt pouces, et vit sur l'île de Waigiou, où les naturels la nomment *schamscham*. L'individu décrit par MM. Quoy et Gaimard a le dessus du cou et l'occiput d'un gris roussâtre, et le dos et les flancs recouverts de taches irrégulières dont la couleur varie du gris brun au gris roussâtre; la surface externe des membres offre des taches d'un fauve plus ou moins clair; le dessous du corps est d'un blanc tirant sur le roux; la longueur du tronc, du bout du museau à l'origine de la queue, est de quatorze pouces, et celle de cette dernière est de douze pouces. Sa patrie est l'île de Waigiou. La description du couscous tacheté faite par M. Temminck repose sur plusieurs individus rapportés de Banda et d'Amboine. Le pelage qu'il indique est court, *cotonneux* et rude; es poils soyeux sont très clair-semés, et des taches irrégulières blanches et brunes se dessinent sur le corps; les poils de la face sont ras, jaunâtres ou blanchâtres; les parties inférieures du corps sont d'un blanc pur; l'extrémité des membres est d'un roussâtre très clair; la longueur du corps est de deux pieds neuf ou dix pouces, et celle de la queue d'un pied trois ou quatre pouces. Cette description est applicable à l'espèce primitivement décrite, et n'en diffère que peu.

LE PHALANGER QUOY

Phalangista Quoyii (1).

Cette espèce se rapproche beaucoup de la précédente, dont elle ne seroit qu'une variété suivant M. Temminck, qui a très probablement raison en cette circonstance, mais qui a tort dans sa manière dure et tranchante de l'établir; car ce qu'il dit à la fin de son article, relativement à MM. Quoy et Gaimard, pourroit fort bien lui être rétorqué pour cent articles, mais surtout pour son genre *aulacode*. Quoi qu'il en soit, le phalanger Quoy seroit entièrement gris brunâtre, plus spécialement sur le dos où règne une ligne longitudinale de teinte plus foncée; des taches de même couleur, et aussi plus foncées, occupent les flancs; le museau et le dessus de la tête sont d'un fauve vif; la gorge et la poitrine sont blanches, et la partie interne des membres a une teinte grisâtre; les poignets sont traversés par une bandelette roux foncé, et les doigts sont recouverts de poils noirâtres. La longueur du corps est d'un pied deux pouces, celle de la queue est d'un pied. Il est aussi de l'île de Waigiou.

LE PHALANGER OURSIN.

Phalangista ursina (2).

On est redevable de la connoissance de cette espèce à M. Temminck, qui l'a reçue du voyageur néerlandois Reinwardt. Ce phalanger est très remarquable et très distinct, et nous extrairons tout ce quo nous en rapporterons de la Monographie du savant ornithologiste hollandois. Sa taille est à peu près celle de la civette; ses oreilles sont très courtes, cachées, poilues en dedans comme en dehors; la queue de la longueur du corps, noirâtre dans sa partie nue; la tête et le chanfrein à peu près d'une venue; le pelage est plus fourni et plus serré que dans les autres couscous; il est plus rude et plus grossier sur le corps, ras sur la tête, long et frisé

(1) *Phalangista Quoy*, Quoy et Gaimard, *Zoologie*, pl. 6, p. 58: *phalangista papuensis*, Desmarest, *Suppl.*, *Mamm.*, sp. 840.

(2) Temminck, *Monog.*, p. 10.

sur les oreilles; sa couleur est noirâtre ou noir fauve; les poils soyeux sont noirs, ceux de la tête et du dessus du corps sont de cette dernière teinte; la face, le cou, la poitrine et les parties inférieures, sans distinction, sont d'un fauve roussâtre; la touffe qui revêt les oreilles est d'un roux jaunâtre; les parties nues de la face, de la queue, sont noires. Le pelage des jeunes sujets est plus clair; celui des adultes âgés est d'un noir parfait, sans tache ni raies. La longueur du corps est de trois pieds quatre à six pouces. Sa patrie est l'île de Célèbes, où les habitants mangent sa chair.

LE PHALANGER A CROUPION DORÉ.

Phalangista chrysorrhos (1).

Cette espèce est encore due à M. Temminck, et comme la précédente elle a été découverte par M. Reinwardt dans les Moluques. Sa taille est celle du chat sauvage; son museau est camus; le front tout d'une venue; les oreilles très courtes et poilues; le pelage ras, serré, cotonneux et un peu frisé, est traversé par des poils soyeux, d'un gris cendré clair sur la tête, blanchâtre sur les oreilles; d'un gris cendré plus ou moins noirâtre sur tout le corps en dessus, et sur les flancs et les membres; d'un jaune doré sur la croupe et sur le dessus de la queue; d'un blanc pur sur la face interne des membres et à la partie inférieure du cou; une bande noire longitudinale sépare le gris du dos du blanc de l'abdomen sur les flancs des adultes; la région de la poche, qui est ample, est de couleur rousse; la partie dénudée de la queue est d'un jaune terne (sur les peaux desséchées sans doute, mais pas sur le vivant). Les plus grands individus ont à peu près trois pieds, et la queue a treize pouces.

LE PHALANGER A GROSSE QUEUE.

Phalangista macroura (2).

Ce couscous n'a que douze pouces huit lignes du bout du museau à l'origine de la queue, et celle-ci a dix-sept pouces; il est recouvert d'un feutre épais et grossier, d'où sortent abondamment des poils soyeux et noirs; les dents ne diffèrent point de celles du phalanger tacheté, dont elles ont la forme, seulement les deux incisives supérieures sont plus rapprochées; celles d'en bas, plus élargies, sont plus obliques en avant; au lieu de trois fausses molaires à la mâchoire inférieure, il n'y en a que deux; les oreilles sont un peu plus saillantes que dans le couscous tacheté; le front, le chanfrein, sont tout d'une venue; le museau est pointu et effilé, et a quelque chose de celui des makis; le pourtour des yeux est brun; les poils des oreilles sont blancs ainsi que la gorge et le dessous du cou; le corps est, en général, d'un gris cendré ondé de brunâtre; les poils de la queue sont cendrés, roussâtres, noirs à l'endroit où ils cessent; le ventre et le dedans des cuisses sont blanchâtres; les poils qui revêtent les doigts sont noirs; les ongles sont jaunes. Nous n'avons trouvé qu'un seul individu de cette espèce, sur les bords de la baie d'Offack, dans la grande île de Waigiou.

(1) Temminck, *Monog.*, p. 12.

(2) *Cuscus macrourus*, Lesson et Garnot, *Zoologie*, pl. 6, p. 156.

B. Couscous à oreilles un peu saillantes, complétement nues en dedans.

LE PHALANGER BLANC.

Phalangista alba. Geoff. (1).

La figure que Buffon a donnée de cette espèce est mauvaise, et nous n'en connoissions pas de bonne avant celle dont nous sommes redevable au pinceau de M. Prêtre. Le couscous blanc (car celui que M. Geoffroy a nommé phalanger roux n'en est que la femelle) a le corps long de vingt pouces six lignes, et la queue de treize pouces six lignes. Son pelage est épais, cotonneux, garni de soies fines, longues et nombreuses. Le pelage (dans le mâle) est d'un blanc légèrement gris, teinté de fauve, et marqué d'une raie longitudinale plus foncée sur le dos; les doigts sont légèrement velus, les ongles sont noirs; la femelle est d'un roux assez vif, ayant aussi une raie rousse sur le dos : mais les oreilles de ce couscous ont cela de remarquable, qu'elles sont assez apparentes, pointues et nues en dedans. Le phalanger blanc, nommé *kapoune* par les Nègres de la Nouvelle-Irlande, est commun au port Praslin, et sa chair est très estimée des naturels. M. Temminck indique comme sa patrie les îles de Banda et d'Amboine.

LES TRICHOSURES.

Trichosurus. Less. (2).

Queue garnie de poils, ou n'ayant point de peau entièrement nue; oreilles assez longues et droites; face allongée, pupille ronde; animaux diurnes, nourriture animale? dans des terriers? Patrie, les Terres Australes.

(1) *Phalangista rufa*, Desmarest, 412 : *didelphis orientalis*, Linnæus : *phalanger femelle*, Buffon, pl. 10 : *coëscoës*, Valentin ? : *phalangista cavifrons*, Temminck, p. 17 : *cuscus albus*, Lesson et Garnot, *Atl.*, pl. 7, p. 158.

(2) *Phalangista*, 1e sect., Temminck, p. 5.

1 Le Couscous blanc, 2 Le Couscous tacheté

Publié par Pourrat Frères à Paris

Phalanger volant Main 2 [illegible]

Publié par Pourrat F. à Paris

Les phalangers de la Nouvelle-Hollande et de la Terre de Diémen ou Tasmanie (ainsi nommée avec raison pour la distinguer de la Terre de Diémen du nord de l'Australie, qui touche la Nouvelle-Guinée et qui doit en avoir quelques unes des productions), sont encore aujourd'hui très peu connus. Leurs habitudes, leurs mœurs, n'ont point été observées, et il est vraiment étonnant que les Anglois, qui possèdent à Sydney une colonie florissante, n'aient encore rien éclairci sous ce rapport, et qu'ils n'aient pas présenté d'une manière précise les mœurs d'animaux qui sont abondants autour d'eux. Le peu qu'on en sait est dû à Rollin, chirurgien des transports de *Convicts* au port Jackson, qui rapporte que le phalanger renard habite des terriers, se nourrit de gibier, et chasse aux oiseaux. La connoissance des lieux légitime très po itivement ces données. On sait en effet que la Nouvelle-Hollande ne possède que des fruits secs et coriaces, et qu'aucun n'est bon à manger, à part la baie, maigre et rare, du *leptomeria Billardieri*. Le sol d'ailleurs, meuble et arénacé, est très propre à se creuser en terriers. Enfin si les phalangers se tiennent dans les arbres, c'est sans doute pour y chasser plus commodément les petits oiseaux. C'est à tort que Cook a supposé (p. 139, *Troisième Voyage*) qu'ils y vivoient de baies; on ne connoît pas un végétal qui en produise, même pour les oiseaux.

Les espèces de cette tribu paroissent être des animaux diurnes, ayant dans leurs formes générales quelque chose du *facies* du renard; leur tête est plus allongée, plus grosse, à museau moins déprimé; leurs oreilles sont saillantes, nues en dedans et très apparentes; leur queue est velue partout, et n'est nue que dans un étroit sillon inférieur. Dans deux espèces, les poils de l'extrémité sont plus courts et plus rares que dans le reste de la queue. Comme les couscous, il paroît qu'ils aiment à s'accroupir sur le bassin, prendre leurs aliments avec les membres antérieurs; on dit même qu'ils sont omnivores: leur pelage est aussi très lanugineux.

Ces phalangers habitent les côtes de la Nouvelle-Galles du Sud et de la Terre de Diémen. On ne sait pas s'ils répandent comme les couscous une odeur fétide diffusible. Ils vivent sous des latitudes refroidies et tempêtueuses, tandis que les couscous habitent les contrées les plus chaudes de la terre.

LE PHALANGER NAIN.

Phalangista nana. Geoff. (1).

On ne connoît qu'un individu de cette espèce, qui a été découverte par Péron sur l'île Maria, îlot dépendant de la Terre de Diémen. Ce célèbre voyageur l'a mentionné sous le nom de *dasyure* (t. II, p. 162, *Voyage aux Terres Australes*, édition in-8°), et l'obtint vivant d'un naturel qui se disposoit à s'en régaler.

Ce phalanger est de la grosseur d'une souris; il a de longueur totale cinq pouces, en y comprenant la queue qui a deux pouces six lignes. Son pelage est en dessus d'un gris légèrement teint de roussâtre; la lèvre supérieure est garnie de poils blancs; un cercle b un entoure les yeux; les oreilles sont courtes, arrondies, couvertes de poils; les parties inférieures et le dedans des membres sont blancs; la queue est grêle, à poils plus longs à sa base qu'à l'extrémité où ils sont ras. Le système dentaire est à peu près le même que dans les phalangers blanc et tacheté. On ne possède aucun renseignement sur ses mœurs. Il paraît que les naturels s'en nourrissent, comme le font les Nègres du port Praslin et des îles environnantes pour les couscous.

(1) Desmarest, 415; Temminch, *Monog.*, p. 9.

LE PHALANGER GLIRIFORME

Phalangista gliriformis (1).

Ce petit animal, décrit tout récemment par M. Thomas Bell, ressemble beaucoup au phalanger nain, dont il diffère toutefois par quelques caractères, tels que ceux entre autres d'avoir les oreilles complétement nues, et les parties inférieures du corps d'un blanc pur.

La description de M. Bell a été faite sur deux individus femelles, apportés vivants à Londres. Leurs mamelles, occupant l'abdomen, étoient au nombre de quatre, et l'ouverture du rectum se trouvoit placée au tiers de la distance de la racine de la queue à la poche marsupiale. La description de ce gracieux animal est donc empruntée en entier au naturaliste anglois.

Le phalanger gliriforme est de la taille du loir d'Europe, bien qu'il soit cependant un peu plus ample, plus large sur les côtés, et plus déprimé dans l'ensemble du corps. La tête est élargie près des oreilles, et diminue successivement jusqu'à l'extrémité du museau qui affecte une forme pointue.

Les narines sont étroites et à demi circulaires; la mâchoire supérieure, plus longue que l'inférieure, la déborde aussi sur les côtés; des poils courts et doux, blanchâtres et duveteux, revêtent les lèvres; les moustaches entièrement noires ou teintées de brun clair à la pointe des plus extérieures, sont disposées sur quatre rangs; larges et proéminents, les yeux brillent d'un vif éclat, et l'iris est d'un noir in-

(1) Thomas Bell, *Trans., Soc. linn. Lond.*, t. XVI, pl. 1, p. 121, et pl. 13 et 14.

tense : les oreilles sont proportionnellement beaucoup plus développées que dans les autres espèces; elles se redressent sur le sommet de la tête, et leur surface est complétement dénudée. Le système dentaire ne fut que très imparfaitement examiné sur ces animaux, pleins de vigueur et de vie; toutefois les incisives ne parurent point différer de celles des autres phalangers, et les molaires, très petites, étoient peu apparentes sous les gencives qui les cachoient.

Le corps du phalanger gliriforme est assez massif et assez épais dans ses diverses proportions; il est recouvert d'une abondante fourrure, dont les poils sont serrés et d'une extrême douceur : la couleur de chacun d'eux est un gris terminé de brun rougeâtre, ce qui donne au pelage une teinte générale grise fauve. Les poils qui revêtent les parties inférieures sont moins épais; leur teinte est le gris jaunâtre affoibli, se fonçant en jaune sur les flancs, sur les côtés et sur la gorge; la face est jaunâtre, et les parties supérieures et postérieures de la tête affectent les nuances grises roussâtres du dos; un cercle noirâtre encadre les yeux, et de pareils cercles aussi noirâtres se trouvent circonscrire à demi la base des oreilles.

Lorsque ce petit animal est dans un état complet de repos, les extrémités des membres disparoissent dans son épaisse fourrure. Sa queue est de la longueur du corps; et sa racine acquiert une assez grande largeur, qui diminue graduellement jusqu'à l'extrémité; elle est abondamment recouverte de poils, surtout à la base, et principalement en dessus; en dessous se dessine une étroite bandelette longue d'environ six lignes et entièrement nue : cet espace dénudé contribue principalement à assurer la faculté préhensile dont jouit cette partie à son extrémité.

Les doigts peuvent saisir les corps avec une grande facilité : le pouce, comme chez les autres phalangers, n'a point d'ongle, ni aux mains ni aux pieds; les ongles des autres doigts, au contraire, sont très étroits et très fortement recourbés : les doigts sont très poilus en dessus, et complétement nus en dessous.

Le genre de vie de ce petit phalanger est assez analogue à celui du loir, aimant les noix et les aliments de même nature qu'il saisit avec les mains. Ses habitudes sont nocturnes; il restoit plongé dans un état de torpeur pendant le jour, tandis qu'aux approches du soir sa vivacité se réveilloit pour faire place alors à des mouvements pleins de brusquerie. Parfois, en grimpant sur des branches d'arbre, sa queue s'enrouloit autour; parfois aussi il la rouloit soigneusement entre ses jambes pour se préserver du froid. Les individus captifs étudiés par M. Bell étoient devenus assez familiers pour se laisser caresser sans éprouver de frayeur; mais il ne parurent jamais susceptibles du moindre attachement, soit envers les personnes qui les soignoient, soit même entre eux.

Les dimensions que présentèrent leurs diverses parties sont les suivantes :

	Pouc.	Lignes.
Longueur totale (mesure angloise). . . .	7	6
——— de la tête.	1	2
——— du corps.	2	8
——— de la queue.	3	6
Largeur de la tête entre les yeux. . . .	»	9
——— des oreilles complètement développées.	»	5
Longueur des oreilles.	»	5
Hauteur du corps.	1	6
Sa largeur.	2	1
——— de la queue à son origine. . .	»	6
De la même à un pouce de sa base. . . .	»	3
Epaisseur de la queue à son origine. . .	»	3
Largeur de la main.	»	6
——— du pied.	»	7
Longueur des doigts de devant.	»	2 ½
——— des deux doigts externes de la main.	»	3
——— des deux doigts soudés de la main.	»	2
——— des pouces.	»	2

LE PHALANGER DE COOK.

Trichosurus Cookii. Less. [1].

Le phalanger de Cook est une des espèces les plus gracieuses du genre *phalangista* des auteurs; et quoique ce petit animal, de l'ordre des marsupiaux, ait été soigneusement décrit par MM. Cuvier, Desmarest, Temminck, dans des ouvrages récents de mammalogie, nous avons cru devoir en publier une figure qui diffère notablement de celle qu'on trouve dans la quarante-cinquième livraison des Mammifères de M. Fr. Cuvier, et bien préférable à la gravure de Cook (pl. 8 de son *Troisième Voyage*), qui est peu susceptible, ainsi que la fig. 3 de la pl. 8 de l'Atlas supplémentaire de l'Encyclopédie, de donner une idée satisfaisante de ce mammifère.

La première mention qui soit faite du phalanger de Cook est consignée dans le Voyage de ce célèbre navigateur (*Troisième Voyage*, t. I, p. 159), en ces termes : « Le seul animal quadrupède que nous ayons pris est un *opossum*, à peu près aussi gros

[1] *Annales des Sciences naturelles* (mars 1829), avec planche étiquetée par erreur *pétauriste de Péron :* Desmarest, *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, t. XXV, p. 476; *Mammalogie*, n° 268, pl. 8 (Supplém.); Fr. Cuvier, *Dents, Mammifères*, 54e livrais.: *petaurus Cookii*, Fr. Cuvier, *Dictionnaire des Scienc. natur.*, t. XXXIX, p. 417; Temminck, *Monog.*, t. I, p. 8; Lesson, *Dictionn classiq.*, t. XIII, p. 334.

Phalanger de Cook. Phalangista Cookii.

Publié par Pourrat F. à Paris

qu'un rat; c'est vraisemblablement le mâle de l'espèce rencontrée sur les bords de la rivière Endeavour, dont parle Banks dans le *Premier Voyage*. Il est noirâtre dans la partie supérieure du corps, avec des teintes brunes ou couleur de rouille, et il est blanc dans la partie inférieure; le tiers de la queue, du côté de la pointe, est blanc, et dégarni de poils en dessous : il grimpe ou s'accroche sur les branches d'arbres parce qu'il vit de baies, et il est probable que cette nudité d'une partie de la queue est une suite de ses habitudes. »

Le phalanger de Cook a de longueur totale deux pieds deux à six pouces, et la queue entre pour moitié dans ces dimensions; mais sa taille varie beaucoup, car la figure que nous publions a été faite en proportion naturelle sur un jeune individu parfaitement conformé et de la taille à peine d'un écureuil : la tête de cette espèce est très déprimée et très pointue. Le système dentaire présente la plus grande analogie avec celui des *petaurus;* aussi M. Fr. Cuvier a-t-il distrait ce petit animal du genre phalangiste pour le placer dans celui des pétauristes. Il se compose de trente-huit dents réparties de la manière suivante : en haut, quatre incisives, deux canines, huit fausses molaires, et huit molaires; en bas, deux incisives, point de canines, six fausses molaires, et huit vraies mâchelières. Les incisives supérieures et externes sont cannelées ainsi que les dents canines, ou plutôt les dents anomales et fausses qui en tiennent lieu. La couronne des mâchelières est hérissée de tubercules aigus disposés sur deux rangées; les incisives inférieures sont longues, minces, et dirigées en avant. Les dents anomales qui existent entre elles et les vraies molaires ont été appelées diversement par les auteurs, et sont remarquables par leur petitesse.

Le phalanger de Cook est partout abondamment recouvert d'un pelage épais, serré, composé de deux sortes de poils, les uns soyeux plus longs, les autres lanugineux, formant sur le corps une bourre épaisse et dense; le dessus du corps est gris brun, passant au roux vif sur les flancs, tandis que toutes les parties inférieures sont d'un blanc plus ou moins teint de jaunâtre; un cercle roux entoure les yeux; le front est brun, les mains sont grises, la queue est brune en dessus, terminée à son extrémité par du blanc pur. Le nu ne forme qu'un étroit et léger ruban en dessous. Les individus complétement adultes diffèrent par leurs couleurs : c'est ainsi que le gris cendré domine chez quelques uns, tandis que chez d'autres c'est le roux plus ou moins vif. Deux petits faisceaux de moustaches rigides, noires, partent des côtés du museau dont l'extrémité est couleur de chair. Les ongles sont foibles et cornés; les oreilles sont nues en dedans, marquées à leur base par une touffe de poils très blancs.

Le phalanger de Cook, comme ses congénères, est doué de mœurs douces et paisibles; il vit de racines, et en captivité il se contente de pain, de lait, de fruits et d'œufs; il se roule en boule pour dormir, et se défend avec courage lorsqu'il est attaqué : alors il souffle avec force, à la manière des chats. Ses habitudes doivent être crépusculaires, ainsi que le semble prouver l'ensemble de son organisation.

La femelle ne diffère presque point du mâle, et l'ouverture de sa poche abdominale est abondamment recouverte de poils parfois teints de roux.

Le Muséum possède deux de ces animaux adultes rapportés de la Terre de Diémen et de la Nouvelle-Galles du Sud par les expéditions d'Entrecasteaux et Baudin, et recueillis par MM. La Billardière et Péron. L'individu que nous avons figuré, et qui est un très jeune individu, a été conservé vivant à bord de *l'Uranie* par M. Gaimard.

Cet animal est donc un *pétauriste* pour M. Fr. Cuvier, et un phalanger, *phalangista,* pour MM. G. Cuvier, Desmarest et Temminck. Nous l'avons considéré comme un sous-genre très distinct des *phalangista,* qui comprennent, suivant nous, les *cous-cous,* ou phalangers des Moluques, et les *trichosures,* ou phalangers des Terres Australes : ce seroit donc pour nous le *trichosurus Cookii.*

LE PHALANGER RENARD.

Phalangista Vulpina. Cuv. (1).

Phillipp et White sont les premiers qui nous aient fait connoître le phalanger renard, et on en doit à ce dernier une excellente figure. Les formes qui le caractérisent sont beaucoup plus dégagées que dans les autres espèces. Ses oreilles sont plus longues, et sa queue plus grosse et plus touffue. La couleur générale du corps est le gris brun ardoisé; une sorte de collier fauve vif entoure le cou; le ventre est fauve roux clair cannelle; les oreilles sont triangulaires, pointues, nues en dedans, et recouvertes de poils ras en dehors, de la couleur du dos; un trait noir contourne le bout du museau; deux cercles bruns entourent les yeux. La queue est longue d'un pied cinq pouces, forte, très touffue, garnie de longs poils d'un gris brun ardoisé à son origine, et d'un noir profond dans tout le reste de son étendue. Le corps d'un adulte a deux pieds de longueur sur dix pouces de hauteur, et la taille

(1) Desmarest, *Mammalogie*, 413 : *didelphis vulpina* et *lemurina*, Shaw : *wha-tapoua-roo*, White, *It.*, p. 278 (figure très bonne) : le *bruno*, Vicq d'Azyr, *Anat.* : *vulpine opossum*, Phillipp, *It.*, fig. 4, p. 150; Temminck, *Monog.*, p. 5.

et le port sont à peu près, au dire de White, ceux d'un raton; une bandelette nue occupe le dessous de la queue dans le sens de sa longueur, et est granuleuse. L'individu décrit par Philipp n'avoit que vingt-six pouces de dimension depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, qui avoit quinze pouces; mais il n'est pas rare de rencontrer des individus de taille variable. Les femelles ne diffèrent point des mâles; leur pelage est de nature cotonneuse, parsemé de soies plus longues et plus déliées, mais rares. Les jeunes ne présentent à la mâchoire supérieure que deux petites fausses molaires, et trois à celle d'en bas. Leur pelage offre aussi des nuances différentes; les teintes sont plus claires que dans les adultes, elles passent du cendré gris au brun clair, et quelquefois au gris clair. Les adultes n'ont que trente-huit dents.

Le phalanger renard est commun à la Nouvelle-Hollande, d'où l'a rapporté Péron. C'est bien gratuitement que M. Temminck dit qu'on le trouve à Sumatra. Deux localités aussi opposées, aussi distantes, aussi disparates, dérouteroient quiconque voudroit tenter une distribution géographique des animaux : cette indication demande donc une confirmation authentique. N'avons-nous pas vu le même auteur faire venir le phalanger de Cook de Rawack dans les Moluques?

En dernière analyse, six espèces de couscous sont connues aujourd'hui, ou du moins cinq, et toutes ont seulement été rencontrées dans les Moluques. D'autres phalangers à queue velue occupent notre deuxième section, et sont propres à ce que les géographes nomment Australie. Que d'espèces viendront encore enrichir ce genre, et que de détails nous devons désirer pour compléter leur histoire!

Nous ajouterons deux espèces nouvelles, décrites par M. Ogilby [1], et qui viennent prendre place à côté du phalanger oursin : l'une (*phalangista fuliginosa*) a le pelage crépu, en entier brun de suie, une queue longue, couverte de poils et d'une seule couleur dans toute son étendue; l'autre (*Ph. xanthopus*), a son pelage très touffu, d'un gris de cendre blanchâtre en dessus, passant au blanc sale en dessous. Les pieds sont jaune roux. La queue est terminée de blanc. On ignore de quel point de l'Australie ces deux animaux proviennent. M. Fr. Cuvier a également enrichi ce genre du PHALANGER DE BOUGAINVILLE (*Ph. Bougainvillii*, Règ an.), grand comme un écureuil, cendré dessus, blanc dessous, ayant la moitié terminale de la queue noire, et l'oreille à moitié blanche.

[1] *Proceed*, 1, p. 135.

LE PHALANGER VIVERRIN [1].

Habite la Terre de Diémen, et a les plus grands rapports avec celui de Cook. Il n'a pas cependant sa coloration, et est privé de pouce opposable.

LES PÉTAURISTES
OU PHALANGERS VOLANTS.

Petaurus, Shaw; *phalangista*, Illig.

Les pétauristes rappelant dans les marsupiaux, par suite de l'extension de la peau des flancs entre les membres, les pelatouches de l'ordre des rongeurs, furent d'abord rangés par Shaw parmi les didelphes; ils reçurent ensuite le nom de phalangers volants, et furent distingués des vrais phalangers par le nom générique de *petaurus*, adopté par M. Cuvier. Illiger, dans son Prodrome, proposa le nom de *phalangista*, et M. Desmarest, dans sa Mammalogie, celui de *petaurista;* le genre phalanger rapprochoit donc ainsi des animaux distincts les uns des autres, et dont le principal caractère étoit celui de la double génération ou de la marsupialité. Mais des limites géographiques précises et une ressemblance fondamentale dans chaque groupe permettent, pour éviter toute confusion, de former de ce genre trois tribus bien distinctes, qui seroient celles des couscous, phalangers nocturnes à queue nue, essentiellement propres aux Moluques; *balantia*, ou phalangers diurnes à queue poilue; et *petaurus*, ou phalangers volants : ces deux derniers genres sont exclusivement de la Tasmanie et de l'Australie ou Nouvelle-Hollande. Les pétauristes appartiennent à la famille des marsupiaux ou animaux à bourse, quatrième division de l'ordre des carnivores du règne animal; M. Duméril les confond avec les phalangers dans sa sixième famille ou celle des pédimanes. M. Latreille (*Règne animal*, p. 55), dont les marsupiaux forment le sixième ordre de sa méthode, place le genre *petaurus* dans sa troisième famille ou celle des phyllophages. M. Temminck observe à peu près la même classification, et les pétauristes composent le huitième genre de son cinquième ordre. M. Geoffroy Saint-Hilaire, qui s'est beaucoup occupé de la classe des animaux marsupiaux, a laissé les pétauristes dans le genre phalanger; et M. Fr. Cuvier, dans son article *phalanger* (tome XXXIX du *Dictionnaire des Sciences naturelles*), n'a point débrouillé l'histoire de ces animaux, et a peut-être accru encore l'irrésolution qu'on doit éprouver à les isoler les uns des autres. C'est ainsi qu'il sépare le genre phalanger en deux

[1] *Phalangista viverrina*, Ogilby.

sections : la 1re, *phalanger;* la IIe, *petaurus;* puis les phalangers sont divisés suivant qu'ils ont la queue prenante, ou qu'ils ont la peau des flancs étendue entre les membres; enfin il y a aussi des petaurus à queue prenante et des petaurus volants. De sorte que le genre pétauriste, tel que nous allons le considérer, renferme des animaux des deux sections de M. Fr. Cuvier, c'est-à-dire ses phalangers volants et ses petaurus volants. A l'article *Phalanger*, pages 126 et suivantes de son Traité des Dents, cet auteur regarde le caractère de la peau des flancs étendue entre les membres comme trop peu important pour séparer les pétauristes des phalangers. Cependant c'est à peu près la seule nuance qui isole les écureuils des polatouches; et les dents elles-mêmes sont trop souvent variables de leur nature, pour fournir, dans tous les cas, des distinctions rigoureusement exactes. Les pétauristes, vivant dans les arbres de la Nouvelle-Hollande, doivent différer par leurs mœurs des phalangers à queue droite qui habitent dans les broussailles sablonneuses des parties maritimes de la Nouvelle-Hollande et de la Terre de Diémen, et des couscous ou phalangers à queue nue, qui sont nocturnes, et qui recherchent les fruits dans les Moluques. Au reste nous nous efforcerons d'éclaircir cette question lorsque nous décrirons les phalangers.

Le genre pétauriste a été divisé lui-même par M. Desmarest en deux sous-genres : le premier, dont le principal caractère est d'avoir la queue ronde, est le pétauriste proprement dit; et le second, caractérisé par une queue dont les poils sont distiques comme dans certains écureuils, est celui nommé voltigeur, *acrobata* (Desmarest), et qui ne renferme qu'une espèce, le phalanger pygmée.

Les caractères des *petaurus* sont donc les suivants; formule dentaire : mâchoire supérieure, six incisives; canines nulles; seize molaires, y compris les fausses molaires qui sont au nombre de huit; mâchoire inférieure, deux incisives; canines nulles, quatorze molaires; au total, trente-huit.

« Les os incisifs (Fr. Cuvier, *Dents*, p. 128) de la mâchoire supérieure forment entre eux un angle plus ou moins aigu, et les incisives sont elles-mêmes disposées de la sorte : la première est forte et tranchante; la seconde, également coupante, a sa couronne plus large que sa racine; la troisième, plus petite, est obtuse. Entre les incisives et les fausses molaires existe un espace vide : la première fausse molaire est rudimentaire, la seconde est encore plus petite que la première, la troisième plus grande approche de la forme des vraies molaires; la quatrième a plus de grandeur et d'épaisseur, elle touche la troisième, tandis que toutes les autres dents sont isolées; les trois premières molaires ne diffèrent point entre elles; elles sont quadrilatères, munies à chacun de leurs angles d'une pointe triangulaire, et sur les côtés d'une pointe plus petite; deux petits tubercules anguleux occupent aussi leur face externe; la dernière molaire n'a que trois pointes principales : deux en avant et une en arrière. Ces tubercules et ces pointes donnent aux dents des petaurus une forme compliquée et difficile à caractériser.

» A la mâchoire inférieure les deux incisives sont longues, presque horizontales, arrondies en avant, aplaties à leur face interne, minces et pointues à leur sommet; les deux premières fausses molaires ne sont que deux points rudimentaires, et c'est aussi ce qu'on observe fréquemment chez les couscous; la troisième fausse molaire se rapproche de la forme de la première vraie molaire, mais elle est plus épaisse à sa moitié postérieure qu'à sa moitié antérieure. Les quatre vraies molaires se ressemblent entièrement et se composent de quatre pointes triangulaires, disposées deux par deux en avant et en arrière. » Tels sont les principaux faits dont nous sommes redevables à M. Fr. Cuvier, et qui lui ont été fournis par l'étude des petaurus taguanoïde, didelphoïde et macroure. Il est remarquable que le phalanger de Cook a aussi présenté les mêmes particularités dans sa dentition.

Les caractères extérieurs ou zoologiques sont : une tête médiocrement allongée, des oreilles moyennes dressées; des pieds pentadactyles, à ongles comprimés, recourbés, robustes, excepté au pouce qui est sans ongle et opposable; les deux premiers doigts sont beaucoup plus courts que les autres; la peau des flancs étendue entre les membres antérieurs et postérieurs peut servir de parachute (disposition qui se retrouve chez les galéopithèques et les sciuroptères ou polatouches); une poche sur l'abdomen; la queue très longue, garnie de poils, tantôt épars, tantôt distiques.

Les habitudes des pétauristes ne sont point connues; ce sont des animaux probablement nocturnes, qui vivent dans les eucalyptus de la Nouvelle-Hollande, où ils sautent de branche en branche en s'aidant de leurs parachutes pour soutenir leur élan; leur genre de nourriture doit principalement consister en insectes ou en feuilles, car on sait que la Nouvelle-Hollande ne produit aucun fruit édule. Ils sont très communs, et les naturels de cette partie du monde en font un grand dégât, car ils recherchent leur chair en même temps qu'ils se font avec leur peau de petits manteaux employés par les femmes pour voiler leurs parties naturelles, ou pour couvrir les épaules. Leur fourrure est tellement belle, qu'elle pourroit être utilisée dans les arts, et former une branche avantageuse de commerce.

Les pétauristes n'ont été jusqu'à ce jour rencontrés que dans les grandes forêts des montagnes

Bleues, et dans la petite île de Norfolk, placée non loin des côtes du port Jackson. On en connoît cinq espèces.

LE PÉTAURISTE TAGUANOIDE.

Petaurus taguanoïdes (1).

Le taguanoïde est la plus grande des espèces de ce genre : la longueur du corps est communément de dix-huit pouces, et la queue a elle seule près de vingt pouces; la tête est petite, le museau triangulaire et très aigu; les oreilles sont assez grandes et élevées; les doigts des pieds sont entièrement garnis de poils; la queue est arrondie, très touffue : le pelage du taguanoïde est d'une finesse et d'une douceur extrêmes; il est très épais, très long, principalement sur le dos.

Var. α. Pelage d'un brun chocolat foncé et luisant en dessus, et d'un blanc sale en dessous; la queue complétement brune.

Var. β. Pelage nuancé de fauve clair, mélangé de brun, ayant une raie plus foncée sur le dos; les flancs d'un gris cendré; deux taches oblongues et fauves sur les flancs, le dessous blanchâtre.

Var. γ. Pelage entièrement blanc; d'un blanc pur en dessous, d'un blanc jaunâtre sur le dos.

Le taguanoïde est l'espèce la plus commune aux alentours de Sydney et dans les montagnes Bleues.

LE PÉTAURISTE A GRANDE QUEUE.

Petaurus macrourus (2).

Cette espèce est, dit-on, de la taille du surmulot; son pelage est d'un gris brunâtre en dessus, et blanchâtre en dessous; une bande brunâtre foncée s'étend du vertex au bout du museau; les oreilles sont assez larges, arrondies et blanchâtres; la queue est ronde et touffue, d'un marron uniforme, qui se dégrade légèrement; les pattes antérieures sont blanches à leur extrémité. Cet animal habite la Nouvelle-Galles du Sud.

Sans doute on ne peut considérer que comme une variété le pétauriste à ventre jaune, *petaurista flaviventer* (Geoffroy, Desmarest, 418), qui a la taille du pétauriste à grande queue, mais dont le pelage est gris teinté de fauve en dessus, ayant une ligne dorsale brun marron, et le bord des flancs et des membres de cette couleur, et tout le dessous du corps d'un fauve blanchâtre; la queue est aussi d'un brun marron uniforme. Il est du même pays.

(1) Shaw, *Gen. Zool.*, pl. 112 : *petaurista taguanoïdes*, Desmarest, *Mammalogie*, sp. 416 : *Hepoona roo*, White, *It.*, édit. orig, p. 288 : *black flying opossum*, Phillipp, *It.* édit. orig., p. 279, fig. 5.

(2) Desmarest, *Dictionn. d'Hist. natur.*, t. XXV : *didelphis macroura*, Shaw, *Gen. Zool.*, pl. 113.

LE PÉTAURISTE DE PÉRON.

Petaurus Peronii (1).

Cette espèce, que M. Desmarest a le premier fait connoître, a pour principal caractère d'avoir sa membrane des flancs terminée au coude, tandis qu'elle va jusqu'au poignet dans le taguanoïde, et jusqu'au doigt extérieur dans le sciurien.

Sa taille est celle de l'écureuil d'Europe. Son pelage est généralement brun en dessus et blanc en dessous; la queue est plus longue que le corps, mais terminée à son extrémité par un demi-pouce de blanc jaunâtre bien tranché; la membrane des flancs est d'un brun varié de gris; le dehors des cuisses et les pattes de derrière sont d'un brun foncé. Il paroît avoir été rapporté de la Nouvelle-Hollande par Péron.

LE PÉTAURISTE SCIURIEN.

Petaurus sciureus (2).

Ce pétauriste a près de neuf pouces de longueur, sans y comprendre la queue qui en a à peu près dix; les oreilles sont très courtes; sa taille est celle de l'écureuil commun; son pelage est gris en dessus, blanc en dessous; une raie noire foncée s'étend du bout du nez jusqu'à l'extrémité de la queue; deux traits noirs partant des narines règnent sur les yeux; la membrane des flancs est noire, bordée de blanc; la queue est cendrée, plus pâle que le reste du corps, ronde et garnie de poils très fournis partout. Il habite la Nouvelle-Hollande et l'île déserte de Norfolk. Cet animal est surtout très commun au pied des montagnes Bleues, dans les arbres d'Emiou-plains; il niche dans les trous d'arbres, et fait huit petits à chaque portée.

LE PÉTAURISTE PYGMÉE.

Petaurus pygmæus (3).

M. Desmarest a fait de cette espèce un sous-genre, qu'il a nommé *acrobata;* elle se distingue de prime

(1) Desmarest, *Mammalogie*, sp. 420.

(2) Desmarest, *Mammalogie*, sp 419 : *didelphis sciurea*, Shaw, pl. 11, *Zool. New-Holl* : *Norfolk island flying squirel*, Phillipp, édit. orig., p. 151 et 193, trad. franç.; Pennant, *Histoire des Quadrupèdes*.

(3) Desmarest, *Dictionnaire d'Hist. natur.*, 2e édit. :

abord de la précédente par les poils de sa queue, qui sont parfaitement distiques; sa taille est celle de la souris; le corps a trois pouces deux lignes de longueur, et la queue a deux pouces six lignes. Son pelage est en dessus d'un gris fauve, et blanc pur en dessous; les poils de la queue sont gris roussâtres, et rangés avec la plus grande symétrie de chaque côté de la queue; la membrane des flancs est très dilatée, et se termine au coude comme dans le pétauriste de Péron. Le pygmée habite la Nouvelle-Hollande; et ses habitudes, comme celles des autres espèces, sont entièrement inconnues.

LE PÉTAURISTE A JOUES BLANCHES [1].

Est une grande espèce à robe grise cendrée et à joues blanches, qui vit au Japon, où l'a rencontré le voyageur Vansiebold.

LES POTOUROUS.

Hypsyprymnus.

Les potourous appartiennent à l'ordre des marsupiaux, et furent décrits par Vicq d'Azyr et Cuvier sous le nom de *kanguroo-rat*, classés parmi les kangourous ou *macropus* par Shaw, dont Illiger a formé son genre *hypsyprymnus*, et que M. Desmarest a nommé *potourous* en latinisant le nom de *potoroo* que l'espèce primitivement connue porte chez les naturels de la Nouvelle-Galles du Sud, au rapport de White. Le mot *hypsyprymnos* signifie qui est élevé de la partie postérieure.

Les potourous ont les plus grands rapports avec les kangourous; et, par la forme et l'organisation de leurs dents, ils font le passage des phalangers à ces derniers. Ce qui les distingue surtout est l'appareil dentaire. Voici ce que nous apprend à ce sujet M. Fr. Cuvier (*Dents*, p. 133) : trente dents; mâchoire supérieure, six incisives, deux canines, deux fausses molaires et huit vraies; mâchoire inférieure, deux incisives, canines nulles, deux fausses molaires, et huit vraies.

A la mâchoire supérieure, la première incisive est forte, plus longue que les autres, à trois faces, arrondies en avant, et droites sur ses deux autres côtés; elle est en outre enracinée profondément, et la capsule dentaire reste libre : la seconde est une petite dent semblable à l'analogue des petaurus et des phalangers : la troisième, un peu plus grande que la précédente, est tranchante, et se rapproche de la forme normale des dents de son ordre. Après un intervalle vide vient une petite dent mince, comprimée et crochue, servant de canine, et qui, comme l'analogue des phalangers, dépend presque autant de l'os incisif que du maxillaire. Un large vide suit, et la première mâchelière est une fausse molaire remarquable par sa forme singulière, mais dans laquelle on trouve modifiée l'analogue des phalangers; elle est longue, mince, en forme de coin, striée sur ses deux faces, et dentelée sur son bord. Les quatre molaires qui viennent immédiatement après ont de l'analogie entre elles, si ce n'est que la dernière est plus petite que les autres; et toutes possèdent les formes des molaires des phalangers. A la mâchoire inférieure, les incisives ressemblent à celles des deux genres précédents, et les fausses molaires sont, comme les molaires, sans aucune exception, semblables à leurs analogues de la mâchoire opposée. Dans leur action réciproque, ces dents n'offrent rien de particulier, si ce n'est que la face externe de la fausse molaire inférieure correspond à la face interne de la fausse molaire supérieure. Ce système de dentition, dit M. Fr. Cuvier, nous est donné par quatre têtes qui appartiennent certainement à trois ou quatre espèces, l'une est celle du kanguroo-rat (*hypsyprymnus Whitei*): les espèces auxquelles les autres appartiennent ne nous sont point connues; il est alors inutile de leur donner des noms.

Les caractères extérieurs des potourous sont principalement les suivants : leurs jambes de derrière sont beaucoup plus grandes à proportion que celles de devant, dont les pieds manquent de pouce, et ont les deux premiers doigts réunis jusqu'à l'ongle, en sorte, dit M. Cuvier, qu'on croit d'abord n'y voir que trois doigts, dont l'interne auroit deux ongles. Leur queue est longue et robuste. La poche abdominale est complète, et renferme deux mamelles. Leur estomac est grand, divisé en deux cavités munies de plusieurs boursouflures. Le cœcum est médiocre et arrondi.

Les potourous ne vivent que d'herbes qu'ils paissent avec leurs longues incisives coupantes. Ils se tiennent dans les broussailles et dans les buissons, où ils poussent de petits cris assez analogues à ceux des rats. Ils sautent avec force. Bien qu'on ne connoisse qu'une espèce de ce genre, on a acquis la certitude qu'il y en a un bien plus grand nombre; et déjà, dans un envoi de MM. Quoy et Gaimard, adressé de la baie du Roi-Georges au Muséum, nous avons reconnu une belle espèce de potourou que ces naturalistes auront à décrire. Ces animaux sont très multipliés dans les cantons rocailleux de la Nouvelle-Galles du Sud, et notamment aux environs de Port-Jackson. Ils se sont aussi présentés aux

didelphis pygmæa, Shaw, pl. 114, *Gen. Zool : petaurista pygmæa*, Geoffroy, *Cat.*, Desmarest, *Mammalogie*, sp. 421.

[1] *Petaurista leucogenys*, Temm., Disc. faune, p. 12.

navigateurs sur toutes les côtes occidentales et méridionales de la Nouvelle-Hollande.

LE POTOUROU DE WHITE.

Hypsyprymnus Whitei (1).

Ce potourou a la tête triangulaire, large et un peu aplatie par derrière, pointue en avant; le mufle et les narines sont placés à l'extrémité du museau, et sont séparés dans leur milieu par un sillon longitudinal; les moustaches sont d'une médiocre longueur; la bouche est petite, et la mâchoire supérieure s'avance un peu plus que l'inférieure; quelques poils noirs surmontent l'œil; les oreilles sont courtes, très larges, et velues à leur partie postérieure. La grosseur du cou donne à cette espèce quelque ressemblance avec les rats, disent MM. Quoy et Gaimard. Leurs pattes antérieures sont petites, pourvues d'ongles blanchâtres, longs, grêles et arqués; l'ongle du milieu est plus saillant. Les membres postérieurs sont proportionnellement plus longs et plus déliés que dans les kangourous. La queue est à peu près aussi longue que le corps : elle est grêle, écailleuse, presque nue, flexible, et porte à terre; son extrémité est terminée par un bouquet de poils. La couleur du pelage de cet animal est uniformément d'un gris roux; la gorge, la poitrine, le ventre et l'intérieur des membres, sont d'un blanc sale; le dessus de la tête, le dos, une partie des flancs et des cuisses, sont d'un gris brun : le bout de la queue est brun. Les poils sont de deux sortes : les plus profonds sont courts, doux, moelleux et un peu floconneux; ils présentent une teinte gris de souris lorsqu'on les écarte : les extérieurs sont plus longs, roides et plus rares. Les tarses sont recouverts de poils longs, rudes et fauves, dirigés d'arrière en avant, et s'étendant jusqu'à l'extrémité des ongles : ceux des pattes antérieures, plus doux, recouvrent les doigts. Tels sont les renseignements dont nous sommes redevables à la description soignée que MM. Quoy et Gaimard ont publiée d'après un individu bien conservé, et qui avoit les dimensions suivantes : longueur du corps, du bout du museau à l'origine de la queue, un pied cinq lignes; de la queue, un pied; de la tête, du bout du museau à l'occiput, trois pouces; des membres antérieurs, trois pouces six lignes; des membres postérieurs, huit pouces dix lignes. En général, la taille du potourou est celle d'un petit lapin.

(1) Quoy et Gaimard, *Zoologie de l'Uranie*, pl. 10 : *potorous murinus* et *kangurus Gaimardi*, Desmarest, *Mammalogie*, sp. 422 et 842 : *kanguroo-rat*, Phillip., *It.*, pl. 47; White, *It.*, pl. 60 : *kanguroo rat*, Cuvier, *Règ. anim.*, t. I, p. 181 : *macropus minor*, Shaw, *Gen. Zool.*, pl. 126.

Les potourous ont des mœurs très douces, et moins timides que celles des kankourous. Ils sont très agiles, et fuient en faisant des bonds considérables lorsqu'on les inquiète. MM. Quoy et Gaimard rapportent qu'un de ces animaux vint enlever familièrement des restes d'aliments, au milieu d'une cabane bâtie pour les abriter dans une excursion dans les montagnes Bleues, et qu'il s'enfuit par un trou à la manière des rats. Nous les avons souvent vus, au milieu des rocailles de la Werra-Gambia, courir sous les petits buissons qui couvrent cette partie de la Nouvelle-Hollande.

MM. Quoy et Gaimard ont rapporté de l'île Dirck-Hatichs plusieurs têtes de potourous, qui ont à peu près les mêmes dimensions que le potourou de White : elles en diffèrent toutefois par l'étendue plus considérable de la cavité tympanique, par la largeur des arcades zygomatiques, ce qui les rapproche de celle du kangourou élégant, et par la brièveté de la voûte palatine. Ces têtes appartiennent à une espèce nouvelle pour laquelle ils proposent le nom de potourou de Lesueur, *hypsyprymnus Lesueur*.

Péron a déposé au Muséum d'histoire naturelle un squelette de potourou dont la tête, longue de deux pouces onze lignes, est plus mince, plus pointue et plus allongée en cône que les précédentes; les incisives supérieures mitoyennes et les canines ont plus de longueur; la caisse du tympan est moins développée; les arcades zygomatiques sont plus étroites et moins convexes; l'extrémité des os du nez dépasse le niveau des dents incisives supérieures. Sans doute ce squelette est celui qu'a mentionné M. Fr. Cuvier. MM. Quoy et Gaimard, après l'avoir comparé avec le potourou de White, proposent de le nommer potoroo de Péron, *hypsyprymnus Péron*.

LE POTOUROU OURSON (1).

Découvert à la Nouvelle-Guinée. Il est plus bas sur jambes que les autres espèces; son pelage est formé de gros poils brun marron; ses oreilles sont arrondies, très velues, et sa queue fort longue et partout couverte de poils. Le jeune âge a sa livrée gris brun lavé de jaunâtre.

M. Ogilby a fait connoître une nouvelle espèce (*H. setosus*) (2), qui a été découverte sur les bords de la rivière des Cygnes-Noirs, sur la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande. Les habitants de Sidney l'appellent *bettang kanguroo*; son pelage

(1) *Hypsyprymnus ursinus*, Temm., Faune Jap., p. 6, note 2.

(2) Ogilby, Proceed., I, 149.

[illegible] des pattes et des dents

Publié par Pourrat F. à Paris

Publié par Pourrat F. à Paris

Le kangourou rouge (Macropus laniger)

Publié par Pourrat Fr. à Paris.

Le Kangourou élégant (Halmaturus elegans

Publié par Pourrat F. à Paris

fauve cendré tire sous le corps au blanchâtre. Ses oreilles sont amples, nues et noires. Sa queue, médiocrement longue, est grêle, squameuse, et légèrement recouverte de poils courts et rigides.

LES KANGUROOS
OU MIEUX KANGOUROUS.

Macropus, Shaw [1].

Sont des marsupiaux dont une seule espèce vit à la Nouvelle-Guinée, tandis que toutes les autres sont propres aux terres australes; ils sont complétement privés de dents canines, et représentent, à la Nouvelle-Hollande, les gerboises de l'ancien continent, et nous devons dire que la première espèce de kangourou, que Cook figura en 1779, fut classée avec les *yerbua*, par l'extrême allongement du train de derrière, ce qui lui valut, de Shaw, le nom de *macropus*, qu'Illiger changea plus tard en *halmaturus*. L'inégalité dans les proportions des membres rend donc la progression à quatre pattes fort difficile, tandis qu'elle facilite l'action de sauter. Les pieds de derrière possèdent une puissance musculaire des plus énergiques, et les kangourous s'en servent, pour frapper leurs ennemis, avec une force dont on ne les croiroit pas susceptibles. Les kangourous sont méchants par nécessité, doux par caractère, entièrement herbivores, et s'apprivoisent au point d'être de la plus grande familiarité. Leur pelage éprouve des variations telles, qu'il est fort difficile d'en tirer de bons caractères pour la distinction des espèces [2].

Buffon n'a connu qu'une espèce de ce genre, le kangourou géant [3], et cependant Valentin [4] et le voyageur Lebruyn [5] avoient sous le nom de *filander*, de *péiandoc* d'*Aroë*, ou de lapin des îles d'Arou des Malais, décrit assez nettement une espèce que Gmelin nommoit *didelphis Brunnii*, et que Screber figura pl. 155 de ses portraits d'animaux.

[1] *Halmaturus*, Illiger (queue propre à sauter); *kangurus*, Lacép.; Geoffroy Saint-Hil., sur la gestation des kangourous, Ann. sc. nat., t. IX, p 341 : Férussac, Bull., t. XXIII, p. 265; sur les glandes mammaires, Bull., t. XXIII, p. 266.

[2] M. Coste, pendant son séjour en Angleterre, a pu, grâce à l'obligeance de M. Owen, disséquer un œuf de kangurou. Au lieu de trouver seulement, comme cet habile anatomiste, une seule vésicule sortant du ventre de l'embryon, ils en ont trouvé deux; or, la première ayant été bien reconnue pour l'allantoïde, l'autre ne pouvoit être que la vésicule ombilicale. (*L'Hermès*, n° 95, p. 169)

[3] *Didelphis gigantea*, Gm.; *macropus major*, Shaw.

[4] Amboina, t. III, p. 272.

[5] Voy. aux Indes, t. I, p. 347, fig. 213.

Nous appelâmes les premiers l'attention sur ce mammifère, que nous retrouvâmes à la Nouvelle-Guinée, où les Papous le nomment *podin* [1], et que viennent de représenter MM. Quoy et Gaimard dans la partie zoologique du Voyage de *l'Astrolabe* [2]. Son pelage est gris brun en dessus, gris fauve en dessous. Son museau est largement rosé. Il a vingt-deux pouces de longueur, et la queue a douze pouces. Il habite les Moluques, l'île de Waigiou et la terre des Papous. Les naturels nous donnèrent ce mot *podin* pour nom indigène, et *kopenn* à MM. Quoy et Gaimard.

Les vrais kangourous des terres australes sont : 1° Le GÉANT (*macropus giganteus*, Shaw) [3], ou kangourou à moustaches, qui est le plus grand des mammifères que nourrit la Nouvelle-Hollande, car il atteint jusqu'à six pieds de hauteur. Les colons le recherchent pour sa chair, bien qu'elle soit un peu coriace. Son pelage est gris clair, moins foncé en dessous ; ses extrémités sont noires. Il vit en troupes, que l'on dit être conduites par de vieux mâles, et fait des bonds énormes quand il veut fuir. Il s'est éloigné des environs de Sydney, au fur et à mesure que les colons abattoient les forêts, et se trouve relégué aujourd'hui au-delà des plaines de Bathurst et des montagnes Bleues. 2° Le KANGOUROU PORTE-LAINE (*M. laniger*) [4], à pelage laineux, frisoté, entièrement d'un beau roux cannelle; des alentours du port Macquarie. 3° L'ENFUMÉ (*M. fuliginosus*), d'un brun fuligineux uniforme, le sommet de la queue excepté, qui est roux. 4° Le BANKSIEN (*M. banksianus*), encore peu connu, d'un roux vif, ayant des taches fauves sur la tête, et que les nègres des montagnes Bleues nomment *waring*. 5° Le RUFICOL (*M. ruficollis*), blanchâtre sur le corps et les flancs, le cou en arrière, d'un roux vif; de l'île King. 6° Le ROUX-GRIS (*M. rufo-griseus*), roussâtre en dessus, plus clair en dessous, les pieds et le bout de la queue fauves; de la Nouvelle-Hollande, sans indication précise de localité. 7° L'EUGÈNE (*M. Eugenii*), blanc fauve, roux en devant, blanchâtre en dessous, de l'île d'Eugène, où il vit par troupes. 8° L'OUALABAT (*M. ualalabus*) [5], ou kangourou de buisson des colons de Sydney.

Nous conservons à cet animal [6] le nom qu'il porte

[1] Zool. de la *Coq.*, t. I, p. 163; *macropus veterum*, Less. Man. 1827, p. 227 ; Fisher, Syn. p., p. 283.

[2] Atlas, pl. 20, t. I, p. 116. *K., capite longo, obtuso; corpore suprà fusco-griseo, infrà griseo fulvo; membris robustis ; auribus minimis.*

[3] Misc., 1790, t. I, pl. 33

[4] Quoy et Gaim., Ur., pl. 9, p. 65.

[5] Lesson, Zool. Coq., pl. 7, p. 161.

[6] *Kangurus bicolor*, Vélins du Muséum, et Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, première édition : kanguroo d'Aroé, *kangurus Brunii*, Desmarest, *Mammalogie*, sp. 429 : non le *didelphis Brunii* de Gmelin

chez les naturels de la Nouvelle-Galles du Sud. On en trouve dans les Vélins du Muséum (tom. IV, n° 18) une figure inédite, peinte d'après une peau en mauvais état, qui provient du cabinet du Stathouder. Mais nous pensons que c'est par erreur qu'on lui a donné, dans plusieurs ouvrages françois, le nom de kangourou d'Aroé, en lui appliquant à tort les courtes descriptions du *filander de Valentyn* (*Amb.*, t. III, p. 272), et de *Lebruyn* (*Voyage aux Indes*). Le *kangourou d'Aroé*, habitant des climats placés sous l'équateur, diffère notablement du *kangourou-oualabat*, qui est très commun dans le district de Cumberland, à la Nouvelle-Galles du Sud, et par des latitudes assez éloignées du tropique du Capricorne. Chaque jour on observe cette espèce en abondance au marché de Sydney, où elle est connue sous le nom de *kangourou de buisson* que lui donnent les colons anglois.

Le kangourou-oualabat est à peine de la moitié de la taille du *K. labiatus* ou *macropus major* de Shaw. Il a le même aspect et les mêmes formes que les autres kangourous de l'Australie. Cependant son mufle est moins prononcé que dans les grandes espèces : ses extrémités antérieures sont minces ; les oreilles sont allongées, le museau est plus effilé, les membres postérieurs sont robustes, et la queue est forte et longue.

Les poils du museau en dessus sont courts et noirs, ceux du front sont gris ; des poils plus fins et plus longs bordent la lèvre supérieure et le dessous de l'inférieure. Les joues sont assez velues, grises, ainsi que la gorge. Les oreilles sont ovalaires, pointues, nues en dedans, garnies extérieurement d'un poil ras, de couleur noire au sommet, et d'un roux vif à la base. Les deux dents incisives supérieures sont un peu plus longues que les latérales : celles d'en bas, courbées en avant et séparées l'une de l'autre, se terminent en pointe mousse. L'occiput est légèrement fauve. Les membres et le dessus du corps sont revêtus de poils longs, droits, mous, gris à leur racine, blancs jaunâtres à leur pointe, et comme annelés de noir et de blanc. La teinte des flancs est claire, tandis que celle des lombes et du dessus de la queue est d'un brun foncé. Cette dernière partie est abondamment recouverte de poils très noirs et plus fournis en dessus et à son extrémité, où ils forment une touffe de couleur roussâtre. Deux taches d'un gris brun uniforme occupent le dessous des épaules. Tout l'abdomen, la poitrine et la gorge sont recouverts d'un poil plus épais, plus grossier, tirant sur le jaune roux. Le feutre est d'un gris cendré ; les poils des mains et des pieds, ainsi que les ongles, sont d'un noir intense.

Les dimensions de l'individu figuré sont les suivantes :

	Pieds.	Pouc.	Lig.
Longueur totale, du bout du museau à l'origine de la queue. . . .	2	3	6
——— de la queue.	1	8	6
——— de la tête.	»	4	6
——— des oreilles.	»	2	4
——— du bout des ongles jusqu'au coude.	»	7	8
——— de la cuisse jusqu'au talon. .	»	9	»
——— du talon à l'extrémité de l'ongle du milieu.	»	7	6
——— des ongles de la main. . . .	»	»	7
——— des ongles du doigt du milieu du pied.	»	1	2

Tels sont les caractères spécifiques du kangourou-oualabat, qui est parfaitement décrit dans la Mammalogie de M. Desmarest sous le nom de *kangurroo d'Aroé* (n° 429 ; et t. XVII, p. 42, *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, 2e édition) ; mais comme il est extraordinairement abondant aux alentours du port Jackson, et par conséquent dans une zone assez froide de la Nouvelle-Hollande, on conçoit qu'il ne peut être le *pélandoc* (1) ou *lapin d'Aroé*, propre au climat brûlant des Moluques et du nord de la terre des Papous. C'est très probablement ce dernier, encore inédit, que notre commis aux revues, M. Gabert, se procura, pendant notre relâche, à la Nouvelle-Guinée. Cet animal, que cet officier acheta à des Papouas, fut conservé en vie pendant quelques semaines à bord de notre navire, et disparut un jour sans que personne pût savoir ce qu'il étoit devenu ; probablement il tomba à la mer. Il eût été d'un haut intérêt à faire connoître, et eût levé tous les doutes sur la véritable espèce décrite par Valentyn et par Lebruyn, comme le représentant naturel et le premier type, sous l'équateur et dans les îles Moluques, d'un genre nombreux en espèces sur les terres de la Nouvelle-Hollande.

Ainsi donc l'animal que nous nommons provisoirement kangourou d'Aroé (*kangurus veterum*, Less.) est appelé *podin* par les Papouas du havre de Doréry à la Nouvelle-Guinée. Il présente tous les caractères extérieurs des kangourous australiens, quoiqu'il en diffère par les dimensions des membres. Sa taille est celle du lièvre commun : ses oreil-

et de Valentyn : la phrase spécifique du *Systema Naturæ* est : *Caudâ brevi, calvâ, pedibus posticis longioribus tridactylis :* oualabat des naturels des environs de Sydney.

(1) Le nom de *pélandor* est une faute typographique copiée par tous les naturalistes successivement. Valentyn dit : « Le *filander* est nommé *pélandoc-Aroé* par les Malais, *chat d'Arou* par les Hollandois, et *aijir* par les naturels d'Arou. » Quant au nom de *chat d'Arou*, il est à présumer que Valentyn ici confond le phalanger avec le filander. (Valentyn, *Amboine*, t. III, p. 272.)

les sont proportionnellement plus courtes que dans les autres espèces connues. Sa tête est arrondie, à museau plus conique et moins rétréci que dans l'oualabat. Le cou est moins grêle. Les membres antérieurs sont plus allongés, plus forts, et plus robustes; ceux de derrière sont moins longs et plus gros. La queue est d'un tiers plus courte. Son pelage est uniformément brun sur les parties supérieures du corps, passant au gris sur les parties inférieures. Le caractère de l'individu qui vécut à bord étoit très doux et très paisible. Il aimoit la viande, quoique ce genre de nourriture ne fût pas approprié à son organisation. Il flairoit les aliments qu'on lui présentoit, à la manière des autres kangourous, et, comme eux, il les saisissoit avec ses deux mains. Nous éprouvons le regret de ne pouvoir fournir de plus complets renseignements sur une espèce inconnue des zoologistes, et qu'il eût été si intéressant d'ajouter à nos collections.

Nul doute que Valentyn, en parlant d'un animal de *Banda* et des îles d'*Arou*, placées presque sur les côtes de la Nouvelle-Guinée, n'ait eu en vue le kangourou dont nous parlons ici; et que c'est à tort qu'on a pris pour lui le *K. oualabat*, qui vit exclusivement dans des latitudes plus élevées.

Quant au filander décrit par Lebruyn [1] (t. I, p. 547, fig. 215), et dont ce voyageur donne une assez médiocre figure, il seroit possible que ce fût encore le pélandoc; et voici textuellement ce qu'il en dit :

« Étant à la maison de campagne de notre général (île de Bantam), je vis un certain animal, qu'on nomme *filander*, lequel a quelque chose de fort singulier. Il y en avoit plusieurs qui couroient en toute liberté avec des lapins, et qui avoient leurs tanières sous une petite colline entourée d'une balustrade. Les jambes de derrière sont beaucoup plus longues que celles de devant; et cet animal est à peu près de la grandeur et du poil d'un gros lièvre, et a la tête approchant celle d'un renard, et la queue pointue. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'il a une ouverture sous le ventre, en forme de sac, dans laquelle ses petits entrent et ressortent, même lorsqu'ils sont assez gros. On leur voit assez souvent la tête et le cou hors de ce sac; mais lorsque la mère court, ils ne paroissent pas, et se tiennent au fond, parce qu'elle s'élance fort en courant. »

9° Le K. DE LABILLARDIÈRE (*M. Billardieri*), à oreilles courtes, à pelage blanchâtre, lavé de fauve, tirant au roussâtre en dessous, de la Terre de Van Diémen. 10° Le *bagari* des nègres australiens, le *silver* ou *brush kanguroo* des colonistes (*M. elegans*, Lamb.) [2], médiocre, à pelage satiné, les oreilles obtuses, et les pieds de devant pentadactyles. Il est excessivement rare, et vit solitaire. 11° Le KANGOUROU A COURTE QUEUE (*M. brachiurus*) [1], brun, tacheté de noir, roux sur le ventre, ayant des poils longs et droits, de petites oreilles arrondies, et une queue très courte. Il habite le port du Roi-Georges. Il n'a guère que vingt-cinq pouces de longueur, et la queue n'a que sept pouces et demi [2].

Le capitaine Parry a offert à la Société zoologique de Londres un kangourou à queue en pinceau (*macropus penicillatus*, Gray), chez lequel la queue très mince à sa naissance et très touffue dans le reste de son étendue, indique, suivant M. Bennett, la nécessité de former un nouveau sous-genre parmi les animaux rangés dans les *macropus*. Il est de fait que, chez les vrais kangourous, la queue est robuste, assez puissante pour former un levier qui tient lieu de cinquième membre locomoteur à ces singuliers mammifères australiens. M. Bennett indique encore une légère modification de forme à la dent incisive latérale, qui est bilobée. Ce nouveau kangourou paroît très rare, et a été observé pour la première fois dans les plaines de Liverpool, de la Nouvelle-Galles du Sud, par M. Hall. Il semble aimer par préférence les terrains montueux, où il se creuse des tanières dans lesquelles il se réfugie quand il est poursuivi. Ses mœurs sont d'une grande sauvagerie. Il se pourroit que cette espèce fût le *gunar* des Australiens, que les peuplades noires de cette partie du monde dirent à M. Bennett exister vers *Beran-Plains*, et ne différer des autres kangourous que par sa tête imitant celle du lièvre, et sa queue garnie de crins floconneux et abondants.

A cette section des *macropus* à queue en pinceau viendroit s'adjoindre la nouvelle espèce nommée par M. Bennett le KANGOUROU DE PARRY (*macropus Parryii*) [3], ayant de longueur totale cinq pieds

[1] *Voyages de Corneille Le Brun* (Lebruyn), par la Moscovie, en Perse et aux Indes orientales; 1718, in-4°.

[1] Linn. Trans., t. VIII, pl. 16, p. 318.

[1] Quoy et Gaim., Astrol., pl. 19, p. 114.

[2] M. Jourdan, de Lyon, vient de faire connoître trois nouveaux mammifères du Brésil, des Philippines et de la Nouvelle-Hollande, qu'il considère comme types d'autant de genres : le genre *heteropus*, appartenant à la famille des kanguroos; le genre *acerodon*, faisant partie de la famille des roussettes; le genre *nelomys*, genre des rongeurs, démembré de celui des échymis.

Le genre *heteropus* se distingue des kanguroos vrais et des *halmaturus* par les caractères suivants : les jambes postérieures sont courtes et trapues; l'ongle du troisième doigt en dépasse à peine la partie charnue; il est petit, émoussé, et assez semblable à un ongle de chien. L'espèce qui sert de type à ce genre, l'heteropus à gorge blanche, provient des montagnes situées au sud-est de Sydney, Nouvelle-Hollande. D'après le rapport des habitants, il vit dans les montagnes arides, peu boisées, marchant plutôt qu'il ne saute. (*Hermès*, n° 92, p. 156.)

[3] *Macropus rhinario lato; auriculis elongatis mediusculis; caudâ corpore sublongiore, pilis rigidis*

quatre pouces, la queue entrant dans ces dimensions pour deux pieds six pouces. Le pelage de cet animal est généralement d'un gris ardoisé clair ; ses oreilles sont presque nues, son museau lui-même a une portion dénudée beaucoup plus large que chez les autres espèces, et ses joues sont traversées par une large bande blanche. Les naturels du port Stephens (situé par 32 degrés sud) le connoissent sous le nom de *wallarou*. Il s'apprivoise aisément, et bien que mis en liberté pour aller dans les buissons paître chaque nuit, l'individu observé ne manquoit jamais de se rendre à deux heures du matin dans le lieu qu'on lui avoit consacré comme habitation. Il mangeoit, au reste, de la viande, du pain et des végétaux, et cela avec la même appétence. M. Owen, en disséquant cet animal, qui mourut à son arrivée à Londres, et comparant son organisation viscérale avec celle du grand kangourou, a trouvé quelques différences dans les replis membraneux du tube digestif et de plus a signalé les points d'analogie qu'a l'estomac avec celui des ruminants.

M. Fr. Cuvier réserve le nom d'*halmaturus* aux kangourous, dont la queue est dénudée, et qui ont de chaque côté cinq molaires.

Cette petite tribu ne renferme que deux espèces : 1° Le KANGOUROU A BANDES (*K. fasciatus*, Péron) (1), d'un roux grisâtre, rayé en travers sur le dos de bandes rousses et fauves, la queue terminée de noir. Il vit sur l'île Bernier 2° Le K. THÉTIS (*H. thetidis*, Fr. Cuvier) (2), roux cendré, plus clair en dessous, les flancs blanc jaunâtre, les côtés du cou rouges, la queue noire, écailleuse. Le corps mesure vingt-cinq pouces, et la queue vingt. Il est de la Nouvelle-Galles du Sud.

LES KOALA, COALA OU KOLOK.

Lipurus, GOLDF. (3).

Ont le corps trapu, les jambes courtes, nul vestige de queue, cinq doigts aux extrémités antérieures, se partageant en deux groupes pour saisir le pouce et l'index d'un côté, les trois autres doigts de l'autre. Le pouce manque aux pieds de derrière, et les deux premiers doigts sont réunis comme chez les phalangers et les kangourous. Les ongles sont forts et très propres à fouir. La seule espèce connue, dont M. Griffith a donné une figure que nous avons reproduite (1), est le KOALA WOMBAT DE FLINDERS (*lipurus cinereus*, Gold.) (2), cendré, le museau noir. La mère porte son petit sur son cou, se tient dans les arbres ou dans les terriers qu'elle se creuse, sur la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande.

brevibus incumbentibus vestitâ: notæo griseo; gastræo pallido ; fasciâ genarum, caudâque pro maximâ parte, albis, hâc ad apicem nigra Proceed. 4, 151.

(1) Péron et Less., Voy. pl. 27. (Atlas, pl. 35—1.)

(2) Buffeuil. Voyage de la Thétis, avec figure peinte par Bessa.

(3) *Phascolarctos*, de Blainv.; *koala*, G. Cuv.; *merodactylus*, Cuv.; *wombatus*, Knox.

LES PHASCOLOMES.

Phoscolomys. GEOFF.

Sous ce nom, tiré du grec, et qui signifie rat muni d'une poche, M. Geoffroy Saint-Hilaire a créé un genre de la famille des marsupiaux pour recevoir un animal apporté de la Nouvelle-Hollande par Péron, et qu'il nommoit *wombat*. Bass, chirurgien de l'expédition de Flinders, décrivit aussi sous ce nom de wombat un animal qui, aux formes du phascolome joignoit des différences notables dans le système dentaire, dont M. Cuvier a fait son *koala* (*Règne animal*, t. I, p. 184), et M. de Blainville son *phascolarctos*. Illiger le premier avoit toutefois, dans son Prodrome, proposé, sur la simple et incomplète indication de Bass, le nom générique d'*amblotis*. Enfin récemment M. Knox, discutant d'une manière diffuse tout ce qui avoit été fait par ses devanciers, adopta le nom générique de *wombatus*, et rangea comme deux espèces de ce genre ainsi constitué le phascolarctos ou koala et le phascolome. Cette opinion n'est pas basée assez solidement pour faire loi ; et M. de Blainville s'est prononcé trop formellement pour l'existence du koala, pour qu'on puisse douter de sa séparation du genre phascolome.

Ce dernier possède les dents et les intestins des rongeurs, quelques caractères des carnassiers, et l'organisation marsupiale des didelphes. Il est donc un de ces nombreux exemples des lois d'exception que présente la Nouvelle-Hollande pour les animaux qu'elle produit.

La seule espèce décrite de phascolome avoit été rangée par Shaw, qui le premier la fit connoître, dans le genre didelphis, où cet auteur entassoit pêle-mêle et sans ordre tous les animaux, quels qu'ils fussent, pourvu qu'ils eussent une double poche. M. Geoffroy Saint-Hilaire établit les principaux caractères du genre dans le tome II des Annales du Muséum (1803).

Les dents du phascolome sont au nombre de vingt-quatre. Chaque maxillaire offre deux incisives, point de canines, et dix molaires. Suivant M. Fr. Cuvier

(1) Atlas, pl. 31.

(2) *Phascolarctos fuscus*, Desm.; Screb., pl. 55, A.

Le Koala d'après Griffith

Phascolarctos fuscus, Lam

Publié par Pourrat F. à Paris

Phascolomys Womoat, [illegible]

Publié par Pourrat F. à Paris

(*Dents*, p. 139), à la mâchoire supérieure les incisives sont très fortes, et paroissent être de véritables défenses : elles sont arquées, de forme elliptique et à couronne plate. Après un grand intervalle vide vient la première molaire, qui, comme toutes les autres, est une dent sans racines, c'est-à-dire à la base de laquelle la capsule dentaire reste libre : elle est simple, et de forme à peu près elliptique. Toutes les autres, de même grandeur, sont composées de deux parties semblables à la première, réunies au bord externe ; de sorte que vers leur côté interne elles sont séparées par une profonde échancrure, tandis qu'un léger sillon seulement les isole vers le côté opposé. La partie postérieure de la dernière est moins grande que l'intérieure, et à peu près circulaire. La surface de leur couronne est lisse, et présente dans chaque partie un milieu entouré d'émail et formant une crête relevée. A la mâchoire inférieure, les incisives et les molaires sont semblables à celles d'en haut ; seulement la dernière molaire est composée de deux parties égales, et la grande échancrure de ces dents est vers leur côté externe. Toutes les dents sont opposées couronne à couronne, de sorte que, dans la mastication, elles paroissent agir toutes également.

Les caractères zoologiques du genre sont : un corps épais, raccourci, à formes lourdes ; une tête grosse, aplatie ; des oreilles courtes ; des yeux médiocrement ouverts, très écartés ; des pieds à cinq doigts, les antérieurs armés d'ongles crochus et robustes, propres à fouir ; le pouce des pieds de derrière très petit et sans ongle ; les trois doigts intermédiaires à demi engagés par les téguments communs ; le doigt externe tout-à-fait libre ; une poche abdominale chez les femelles ; la queue très courte, à peine apparente.

Les membres antérieurs sont claviculés : le cœcum, muni d'un appendice vermiforme, est très petit et très grêle, suivant M. Geoffroy ; robuste et très gros, suivant M. Cuvier. Le mâle a des os marsupiaux : la verge est située derrière les testicules, et sort de la partie antérieure de la commissure de l'anus ; elle n'est pas bifurquée, mais le gland est terminé par deux tubérosités. Les os de l'avant-bras et ceux de la jambe ne sont pas soudés ensemble, ce qui permet à ces membres d'exécuter avec aisance les mouvements de pronation et de supination. La marche des phascolomes est plantigrade ; et leur encolure a la plus grande analogie, en petit, avec celle de l'ours.

Les wombats sont des animaux très lourds, se ramassant en boule, doués d'une grande douceur de caractère, se creusant des terriers où ils se retirent pour dormir pendant le jour, tandis qu'ils paroissent ne rechercher leurs aliments que pendant la nuit. Ils vivent exclusivement d'herbes à leur état de liberté, tandis qu'en domesticité ils ne dédaignent ni le pain, ni les fruits, les racines, les herbages, et même le lait. La femelle fait trois ou quatre petits par portée, et en a le plus grand soin. Péron rapporte que les pêcheurs de phoques vivent de la chair de phascolome, qui est fort bonne ; aussi M. Cuvier a-t-il exprimé plusieurs fois le désir de voir naturaliser en France un animal aussi utile, et qui fourniroit à nos basses cours un quadrupède d'autant plus précieux qu'il seroit peu difficile à acclimater et à nourrir. On n'a, jusqu'à ce jour, trouvé le wombat que sur les îles du détroit de Bass et sur les côtes-sud de la Nouvelle-Hollande, où il devient de jour en jour plus rare. Encore quelques années, et le wombat privé de tout moyen de défense, n'existera plus que sur les listes zoologiques dressées par les naturalistes. Une seule espèce appartient à ce genre.

LE PHASCOLOME WOMBAT.

Phascolomys wombat (1).

Dans l'âge adulte cet animal atteint la taille du blaireau ; son pelage est très fourni, d'un brun plus ou moins jaunâtre ou plus ou moins foncé en brunâtre, et sa nature est grossière ; chaque poil est d'un brun clair à la base ensuite marqué d'un petit anneau roussâtre, puis d'un large anneau blanc sale, surmonté d'un cercle brun roux étroit, et la pointe est brune. Les teintes de la poitrine sont plus foncées que celles du reste du corps.

Péron et Lesueur, en représentant dans la planche 58 de leur Atlas deux phascolomes, ont donné aux quatre petits qui y sont figurés, ainsi qu'à la femelle, une teinte fauve assez claire, tandis que le mâle est d'un brun ardoisé uniforme. La meilleure figure que nous puissions citer des animaux de ce genre est celle de Maréchal, qui fait partie des belles gravures publiées d'après les Vélins du Muséum.

Le wombat trouvé par Péron dans l'île King paroît exister sur la plupart des petites îles semées dans le détroit de Bass.

(1) Péron et Lesueur, *Voyage aux Terres Australes*, pl 58 ; Desmarest, *Mammalogie*, sp. 431 : *phascolomys*, Geoffroy, *Annal. du Mus.*, t. II, p. 364 : *wombatus fossor*. Geoffroy, *Catalogue* : phascolome brun, Desmarest, *Dictionn. d'Hist. nat.*, t. XXV : *phascolomys Bassii*, Lesson, *Manuel, Mamm*, sp. 613 : *didelphis ursina*, Shaw : Wombat, Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 185.

LES MONOTRÊMES

OU LES PARADOXAUX.

Les monotrêmes [1] sont de tous les mammifères ceux qui présentent l'organisation la plus paradoxale ou la moins normale. Des volumes entiers ont déjà été écrits à leur sujet, et les plus vives controverses ont été émises sur leur organisation et sur les fonctions qui en découlent. C'est surtout leur mode de reproduction qui a fait naître le plus de doutes. Quant à leur classification, les idées sont loin d'avoir arrêté la place qu'ils doivent occuper dans la série animale. M. Cuvier place les monotrêmes à la suite des *édentés* de Blainville [2], dans une sous-classe des *didelphes anomaux*, à la fin de la série des mammifères. M. Latreille les rejette dans sa seconde classe, en les séparant en deux ordres : les macroglosses, l'*échidné* et les pinnipèdes, l'*ornithorhynque*. Enfin, quelques auteurs les placent sur les confins des oiseaux et des reptiles, comme un lien intermédiaire qui les unit aux animaux à mamelles.

Les monotrêmes n'ont donc qu'un cloaque et une ouverture extérieure pour la semence, l'urine et la défécation. Ils n'ont pas de poche abdominale, mais la présence des os marsupiaux atteste l'état rudimentaire ou l'ébauche de cette poche. L'urètre s'ouvre dans le cloaque, et dans le repos la verge enveloppée d'un fourreau peut sortir par une ouverture qui en occupe le fond. Deux canaux tiennent lieu de trompes et de matrice, et s'ouvrent chacun par un double orifice dans le canal urétral, qui est largement ouvert dans le cloaque. Leur génération est ovivipare, et l'enveloppe de l'œuf, membraneuse, se déchire pour laisser sortir le fœtus. On ignore comment peut s'opérer la lactation. Meckel indique comme glandes mammaires des corps glanduleux, occupant les côtés du corps, et que M. Geoffroy [3] regarde comme l'analogue de l'appareil que présentent les musaraignes, les desmans; glandes qui sécrètent un liquide odorant, et probablement huileux, destiné à rendre la peau des animaux qui vont dans l'eau peu impressionnable à de longues immersions [4]. Enfin, les mêmes anomalies que présentent les parties molles se reproduisent dans le squelette, et une clavicule commune aux deux épaules est tout-à-fait l'équivalent de l'os de la fourchette chez les oiseaux. De plus, les mâles ont aux pieds de derrière un ergot particulier percé d'un tube, et qui aboutit par des canaux à une glande occupant la région interne de la cuisse. On a supposé que cette glande sécrétoit un fluide vénéneux, bien qu'on n'ait aucun exemple d'accidents survenus par suite de blessures [1].

Tout est donc anomal dans les monotrêmes ; leurs mâchoires sont sans dents, à moins qu'on ne prenne pour des dents, chez les ornithorhynques, deux tubercules fibreux, aplatis et quadrilatères, n'ayant ni matière osseuse, ni émail dans leur texture. Leurs pieds sont tous terminés par cinq doigts, leurs membres courts. Ils vivent exclusivement à la Nouvelle-Hollande.

[1] « *Monotrêmes*, nom d'un ordre d'animaux qui » tient autant des mammifères que des oiseaux ; cet or- » dre ou classe est composé des genres *ornithorhynque* » et *échidné*. » (Geoff. Saint-Hil., Phil. anat, t. I.)

[2] Dissertation sur la place que la famille des ornithorhynques et des échidnés doit occuper dans les séries naturelles, thèse in-4°, 1812.

[3] Mém. lu à l'Ac. des Sc., 3 janvier 1827.

[4] Ann. sc. nat., t. II, p. 75.

LES ÉCHIDNÉS.

Echidna, Cuv.; *tachyglossus*, Illig.

Ont leur museau allongé et mince, terminé par une bouche très petite, à travers laquelle passe une langue très extensible, à la manière de celle des fourmiliers ; aussi leur a-t-on donné le nom de *fourmiliers épineux*. Leur corps est ramassé, recouvert de forts piquants, parfois entremêlés de poils, comme celui des *hérissons*. Leur palais est garni de quelques petites épines qui remplacent les dents dont sont privées les mâchoires. Leurs pieds courts sont terminés par cinq ongles fouisseurs très robustes. Leur queue est à peine apparente, et leur verge présente à son sommet quatre tubercules. Ce sont des animaux nommés *hedges-hogs, cochons de buissons* ou *hérissons* par les Anglois colonistes de la Nouvelle-Galles du Sud et de la Terre de Diémen, seules contrées où l'on ait rencontré ces animaux. C'est principalement dans les montagnes Bleues que se tiennent les échidnés qui vivent d'insectes, et surtout de fourmis qu'ils saisissent avec leur longue langue gluante. Ils se tiennent cachés sous terre lors des sécheresses, ne sortent qu'au temps des pluies, et peuvent supporter sans inconvénients de longs engourdissements. Ils se roulent en boule, à ce que l'on assure, au moment du danger. Les deux espèces admises dans ce genre ne sont regardées, par beaucoup de zoologistes, que comme des variétés d'âge, de sexe ou de localité d'une unique espèce. Shaw en donne la première figure [2] sous le

[1] M. Bennett affirme, dans une lettre écrite à M. Owen, avoir tué une femelle dont la glande mammaire très développée sécrétoit du lait. (Proceed., I, p. 82.)

[2] Atlas, pl. 52 : *Myrmecophaga aculeata*, Shaw, Nat. misc., t. III, pl. 109.

Echidné Austral. Echidna Australis *Lesp.*

Publié par Tourrat Ie à Paris.

nom de fourmilier épineux; sir Everard Home le distingua par l'épithète d'ornithorhynque hérisson [1]. C'est l'*echidna histrix* de Cuvier, recouvert en entier par de gros piquants. On en a distingué, sous le nom d'*echidna setosa*, une variété ou une espèce dont les piquants sont entremêlés et à moitié cachés par des poils épais, nombreux et de couleur marron [2].

Les mœurs de l'échidné ont été étudiées par M. Garnot; le lieutenant Meton (Proceed. 4, 25) dit en avoir conservé un individu que le froid fit mourir lorsque le vaisseau qui le portoit doubla le cap de Horn. Il avoit été pris dans les montagnes Bleues, où l'espèce devient de jour en jour plus rare. Avant son embarquement, cet échidné fut nourri avec des œufs de fourmi et du lait, et à bord du vaisseau, avec des œufs broyés avec un peu de foie ou de viande. Il buvoit beaucoup d'eau, et sa manière de prendre les aliments avoit cela de remarquable, qu'elle rappeloit celle du caméléon, c'est-à-dire qu'il tiroit la langue en la déjetant sur le côté, et s'en servant pour tirer les aliments dans sa bouche. Cette langue est comme revêtue d'une matière tenace qui englue les substances dont l'animal se nourrit. M. Meton donne les moyens qui lui semblent les plus convenables pour préserver cet intéressant et rare animal des accidents de la navigation, et pour l'amener vivant en Europe. Il paroît que ses déjections exhalent une odeur des plus fétides.

LES ORNITHORHYNQUES.

Ornithorhyncus, Blum [3].

Sont remarquables par l'étrangeté de leur museau élargi, aplati, et ayant sur ses bords des lamelles transverses comme le bec de certains canards. Des tubes fibreux remplacent les dents au fond de la bouche. Leur corps bas, couvert de poils serrés, aplatis, leur queue déprimée en rame, leurs pieds de devant débordés par une large membrane natatoire, membrane qui ne dépasse pas la racine des ongles aux pieds de derrière, en font des animaux essentiellement aquatiques.

Leur langue semble être double, par un repli qui occupe les mandibules et que recouvrent de nombreuses villosités, tandis qu'un second repli, situé à la base du premier, présente en avant deux petits prolongements charnus. On ne sait rien des habitudes et du genre de vie de ces singuliers animaux, qui se tiennent dans les rivières de la Nouvelle-Galles du Sud, notamment sur les bords de la *Nepean*, de *Fish-River*, de la *Maquarie* et de la *Campbell*, au pied comme au-delà des montagnes Bleues. On dit cependant qu'ils se creusent de profonds terriers où ils se nichent et se tiennent cachés, et que bien que les ouvertures de ces souterrains soient sous l'eau, les galeries intérieures se trouvent être élevées au-dessus de la ligne des plus grandes eaux, où l'animal n'a rien à craindre des inondations. La femelle fait un nid en jonc. Le nom de *water-mole* ou *taupes d'eau* des colons est assez bien appliqué quant à l'aspect et aux mœurs; les naturels les nomment *monflengong* ou *mullingong*.

La première figure qu'on a eue de l'ornithorhynque est celle de Shaw [1]. Celle de Blumenbach, qui parut six mois après, est remarquable par son exactitude. C'est à cet auteur que cet animal dut une rapide célébrité. Les noms qu'il donna y contribuèrent puissamment [2]. « Cette créature très extraordinaire, » dit-il, se distingue de tous les mammifères connus » jusqu'à présent par la conformation singulière de » son museau, etc., etc. [3]. » Deux espèces avoient été admises par Péron et Lesueur. Les ORNITHORHYNQUES ROUX (*D. rufus*) et FAUVE (*O. fuscus*) : le premier d'un roux pâle, avec les ongles antérieurs aigus, et le second à museau et pieds noirs, avec les ongles de devant étroits et obtus, le pelage brunâtre. M. Geoffroy [4] n'admet qu'une seule espèce, l'ORNITHORHYNQUE PARADOXAL, et en cela il a suivi l'opinion de Meckel, Vander-Howen, et plusieurs autres anatomistes. M. Macgillivray a décrit, dans les Mémoires de la Société wernérienne (t. V, p. 573), un ornithorhynque à poils crépus (*ornith. crispus*), qui ne paroît différer du précédent que par le frisotement des poils immergés dans un liquide conservateur. M. Ogilby vient, dans ces derniers temps [5], de distinguer spécifiquement l'ORNITHORHYNQUE A MUSEAU COURT (*O. brevirostris*), à pelage très épais, fauve vineux, métallisé en dessus, blanc argenté en dessous, et dont les mandibules sont très courtes. Sa taille est de douze pouces anglois; la queue a trois pouces et demi, et le museau seulement dix-huit lignes en longueur et en largeur. Cette espèce

(1) *Ornithorhynchus aculeatus.*

(2) Consultez pour l'anatomie de l'échidné Quoy et Gaim., Zool. de l'Astrol., t. I, p. 118, et pl. 21 : Owen, Proceed., t. II, p. 179 : sur ses mœurs, Garnot, Ann. sc. nat., t. VI, p. 504.

(3) Mag. de Voigt, 1800. Le nom d'ornithorhynque a prévalu, bien que Shaw, six mois avant Blumenbach, lui ait consacré le nom de *platypus* (Atlas, pl. 53); *dermipus*, Wiedem.

(1) *Platypus anatinus*, Misc., t. X, pl. 385 et 386.

(2) *Ornithorynchus*, bec d'oiseau, et *paradoxus*, paradoxal.

(3) Manuel, t. I, p. 165 de la trad. franç.

(4) Sur l'identité des deux espèces nominales d'ornithorhynques, Ann. sc. nat., 1826, t. II, p. 151.

(5) Proceed., t. III, p. 150 (1831).

provenoit de Port-Jackson, sans aucune autre indication de localité.

L'ornithorhynque habite donc principalement les bords des rivières dans les endroits où l'eau est profonde, et sur les rives ombragées par des arbres. L'entrée des canaux qu'il se creuse est étroite, et à quelque distance, le principal sillon se bifurque en deux souterrains qui vont en demi-cercle, et qui se joignent à l'endroit où est établi le gîte de la famille, placé dans une sorte de chambre couverte de mousses et de feuilles, et distante quelquefois de plus de vingt toises de l'eau, et à au moins deux pieds au-dessus de son niveau. Le capitaine Maule rapporte avoir rencontré une vieille femelle avec deux petits, qu'il put garder vivante près de deux semaines en la nourrissant de vers, de lait et de pain, et en lui donnant abondamment de l'eau. Elle mourut par suite d'accident [1].

Nous donnons, comme complément de l'histoire de l'ORNITHORHYNQUE PARADOXAL, des détails fournis sur les habitudes de ce singulier animal, par des témoins oculaires.

Ainsi s'exprime M. Patrick Hill, chirurgien de la marine, dans une lettre datée de Sydney, capitale de la Nouvelle-Galles du Sud, et adressée au secrétaire de la Société zoologique de Londres :

« Vous serez satisfait d'apprendre que je suis parvenu à confirmer les assertions du docteur John Jamieson sur l'éperon de l'*ornithorhyncus paradoxus*. Voici un extrait de mes notes : dimanche, 1er octobre 1820. — Sur les bords de la rivière Campbell, en examinant, aussitôt après l'avoir tué, un ornithorhynque mâle, j'observai à l'extrémité, du côté convexe de l'éperon, une petite tache semblable à l'orifice d'un canal, et en cherchant à passer un crin dans cette tache, trois gouttes successives d'un fluide limpide en sortirent. Je remarquai la même chose à l'autre éperon. Après avoir disséqué le pied de l'animal, je trouvai sur le côté inférieur de la racine de l'éperon, immédiatement au-dessus de l'articulation, un petit conduit que je coupai; il ne contenoit alors aucun fluide, mais je passai facilement à travers un crin jusqu'à l'éperon. Je vous ai envoyé cette préparation, ainsi que la vésicule desséchée.

» J'ai été assez heureux pour prendre une femelle pleine de cet animal intéressant. Je vous donne un autre extrait de mes notes : Bathurst, 13 octobre. Après déjeuner, j'allai examiner avec M. Scott un trou où l'on nous avoit dit qu'un ornithorhynque blessé s'étoit réfugié, et que nous espérions être la demeure de l'animal; mais en creusant nous vîmes que c'étoit celle d'un rat. En revenant nous apprîmes qu'une ornithorhynque femelle avoit été apportée vivante après avoir été prise dans son nid, près des lagunes de la rivière Campbell, par M. Rawley, qui fut obligé de déchirer le nid par morceaux avant de pouvoir en tirer l'animal. Ce nid étoit formé de roseaux et de joncs, avec un long tube lui servant d'entrée, hors duquel le bec de l'animal étoit seul visible. On plaça cet ornithorhynque dans un baquet plein d'eau, et il sembla s'y plaire pendant quelque temps, plongeant parfois son dos dans l'eau pour se gratter la tête avec ses pieds de derrière. Ses yeux sont petits et proéminents, d'une couleur brun terne, avec la pupille bleue, et sont placés immédiatement à la base du bec. Au bout de peu d'instants il parut vouloir sortir de l'eau, on l'en retira, on attacha une corde autour de sa jambe et on le laissa aller sur le gazon, où il se traîna avec assez de difficulté; il parut se plaire à ce qu'on lui grattât la tête, car il me le laissa faire sans bouger. 14 octobre. — Je trouvai l'ornithorhynque presque mort, et j'examinai sa structure. Le rectum, le vagin et la vessie ont un orifice commun; en ouvrant l'abdomen je trouvai dans l'ovaire gauche un œuf rond et jaune, de la grosseur d'un petit pois. Il y en avoit deux autres plus petits, et une immense quantité de petites vésicules, à peine apercevables à l'œil, mais faciles à voir au microscope. Il n'y avoit point d'utérus ni aucun corps qui y ressemblât, mais seulement un tube conduisant au cloaque, qui se divisoit en deux conduits allant aux ovaires, semblables par leur situation aux trompes des animaux vivipares, mais beaucoup plus grands et plus larges. Il n'y avoit aucune apparence d'imprégnation dans l'ovaire droit; j'enlevai toutes les parties intérieures de la génération, la vessie urinale, une portion du rectum, et les mis dans l'alcool. Cette préparation est maintenant en la possession de M. Scott, qui doit l'emporter en Angleterre.

» Cookoogong, un des naturels, chef de la tribu de Boorah-Boorah, dit qu'ils savent tous que cet animal dépose deux œufs, à peu près de la forme, de la grosseur et de la couleur de ceux d'une poule; que la femelle couve fort long-temps ses œufs dans un nid que l'on trouve toujours au milieu des roseaux sur la surface de l'eau; que cet animal peut courir sur le gazon, et qu'on le trouve parfois à une distance considérable de l'eau; qu'il sait aussi qu'une blessure de l'éperon du mâle est suivie d'enflure et de grandes douleurs, mais que, quoiqu'il ait vu plusieurs de ces accidents, il n'y en a jamais eu de mortels; que la chair de cet animal ne se mange jamais, et que son nom de pays est *mullingong*. »

A ces détails nous ajouterons, d'après M. Bennett, que l'ornithorhynque habite les eaux tranquilles et les retraites les plus cachées. Sa capture

[1] Proceed., t. II, p. 145. Consultez Knox, Zool. journ., t. III, p. 598; Ann. sc. nat., t. X, p. 193; t. XVIII, p. 157; t. XVI, p. 461; Vander-Hoeven, Act. ces. leop. cur., t. XII, part. 2, 1825; Geoff. Saint-Hil., Mém. du Mus., t. XX, p. 1, etc., etc.

Ornithorhynque Paradoxal, Ornithorhynchus Paradoxus, *Blumenb.*

est difficile, car il est doué d'une prudence excessive que desservent des sens vigilants et très impressionnables. Il est difficile de le tuer, car le plomb glisse sur les poils de son corps, et sa tête est le seul point vulnérable. Lorsqu'il est atteint par un coup de feu, il plonge et cherche à gagner son trou, ou bien il se cache au milieu des herbes aquatiques. Sa défiance est telle, qu'il disparoît au plus léger bruit lorsqu'il vient respirer à la surface de l'eau, et même il est rarement paisible, et plonge fréquemment. Le meilleur moment pour le tirer est celui où il se forme un léger remoux sur l'eau, indice certain qu'il va apparoître, et qu'il devient nécessaire de saisir ce seul moment opportun, puisque sa tête va s'élever au dessus du liquide. Il faut alors être en joue, et avoir le doigt aussi prompt pour faire partir l'arme que le coup d'œil qui perçoit l'image de ce fantasque quadrupède.

M. Owen [1] a pu étudier de très jeunes ornithorhynques, que M. Weatherhead s'étoit procuré à la Nouvelle-Hollande, et qui méritèrent son attention par l'absence totale des poils, la mollesse du bec, et la brièveté de cette partie relativement à sa largeur, et au développement qu'elle présente chez les adultes. La langue surtout a cela de remarquable, qu'elle paroît être le seul organe convenable de préhension pour les aliments. Sur le milieu de la mandibule supérieure, et un peu en avant des narines, on remarque une petite éminence charnue, cartilagineuse à ses bords, et qui manque chez les adultes. Elle semble l'analogue de la pointe accessoire avec laquelle les jeunes oiseaux brisent les enveloppes de l'œuf au moment où ils éclosent. Il croit avoir rencontré des traces de globules de lait dans les parois de l'estomac.

[1] Proceed., 1834, p. 43.

LIVRE IX.

LES RONGEURS.

Glires. L.

Forment une grande famille naturelle, dont tous les genres s'enchaînent par une filiation non interrompue.

Linnæus donnoit pour caractères généraux à ses *glires*, deux dents incisives en haut et en bas; de manquer de molaires; d'avoir les pieds onguiculés, et propres à sauter; de vivre en rongeant les écorces, les racines et autres matières végétales. Ce nom de *glires* répondoit au LOIR, le *glires* des anciens est le type de l'ordre.

Illiger proposa le nom de *prensiculantia*, inventé par Buttmann, parce que les animaux de cette famille se servent des pattes antérieures, à la manière des quadrumanes.

Les rongeurs peuvent être caractérisés de la manière suivante : les pieds sont onguiculés; le corps est d'une forme ovale; les membres sont courts et le plus ordinairement disproportionnés, c'est-à-dire que les antérieurs sont plus courts que les inférieurs, de sorte qu'ils sautent plus qu'ils ne marchent; leurs intestins sont forts longs; le cœcum est souvent plus volumineux que l'estomac, qui est simple; les parties de la génération sont trop développées; le cerveau est lisse et sans circonvolution; les orbites et la fosse temporale n'ont point de lignes de démarcation. Les yeux sont toujours latéraux.

Mais ce qui caractérise plus particulièrement les rongeurs sont : la forme et l'organisation des dents. Les incisives n'ont d'émail que sur leur face antérieure; elles n'ont point de racines, et c'est ce qui leur permet de croître sans cesse; leur nombre est, le plus ordinairement, de deux à chaque mâchoire, excepté chez les lièvres et les lagomys, où elles sont au nombre de quatre en haut. Les dents molaires se composent parfois de racines distinctes de la couronne, et appartiennent aux rongeurs omnivores : d'autres fois, au contraire, les dents sont réduites à une seule couronne qui est propre aux rongeurs frugivores. La nature des dents molaires varie : les unes sont composées de matière osseuse et d'émail, et les autres ont, de plus que les deux matières de ces premières, la substance corticale. La surface des couronnes est hérissée de collines et de sillons qui prennent diverses formes, suivant les degrés d'usure, et beaucoup de genres ne reposent que sur ces caractères fugaces.

Ces animaux vivent dans tous les climats, et se nourrissent de fruits, de graines, de feuilles et d'herbes. Ils sautent beaucoup plus qu'ils ne marchent. La plupart se creusent des terriers, vivent en troupes nombreuses. Un grand nombre ont peu d'instinct et très peu d'attachement pour leurs pe-

tits; d'autres, au contraire, sont remarquables par leur intelligence et leur industrie.

On a divisé les *rongeurs* en deux grandes sections, suivant qu'ils ont les clavicules complètes ou seulement rudimentaires; et nous allons successivement passer en revue les genres qui entrent dans cette grande famille.

LES ÉCUREUILS.

Sciuri. L.

Forment le premier genre de rongeurs qui doive nous occuper. Buffon n'en a décrit que treize, c'est-à-dire sept écureuils, deux guerlinguets, un tamia et trois polatouches; mais ce nombre s'est singulièrement accru dans ces dernières années, et il devient nécessaire, pour établir un peu d'ordre dans l'étude des soixante-quinze à quatre-vingts espèces de ce genre, que nous adoptions quelques distinctions générales.

La première tribu, entièrement indienne et madécasse, sera celle des FUNAMBULES (*funambulus*); elle comprend les écureuils dont la tête est bombée, les oreilles sans pinceaux, courtes et arrondies, les formes corporelles trapues, les membres assez minces, la queue très longue, arrondie et garnie de poils sur toute sa surface, le scrotum très développé; le type de cette tribu est L'ÉCUREUIL DE MADAGASCAR [1], décrit par Buffon. La deuxième espèce est le GRAND ÉCUREUIL DE LA CÔTE MALABAR [2], de Sonnerat, le *rasou* des montagnards indiens, et qui se trouve dans plusieurs contrées des Indes, sur le continent, à Java et à Ceylan. Son pelage est noir, tandis que les flancs et l'occiput sont d'un beau marron vif; la tête et le dedans des membres sont jaune pâle. Il se tient sur les palmiers, et recherche le lait émulsif des noix de coco. 3° Le LARY [3] de Sumatra, que les Javanois nomment *bokkol*, fauve, varié de gris en dessus, blanc en dessous, marqué de trois bandes noires longitudinales, et de bandelettes ferrugineuses sur les côtés du cou et des flancs. 4° L'AFFINIS [4] de sir Raffles. A son sujet nous lisons dans le catalogue des animaux qui vivent à Sumatra : « Qu'on le trouve abondamment dans les bois de Singapore; il a un ongle plat sur le pouce des mains, qui est très court, cendré ou brunâtre sur la partie supérieure de la tête, du corps et de la queue et à l'extérieur des membres, et presque blanc en dessous et aux parties intérieures. Il a à peu près la taille du *sciurus bicolor*. La séparation des couleurs sur le corps n'est pas aussi brusque que dans cette espèce, une raie brune rougeâtre marque la transition. Le gris domine sur les parties supérieures; mais il paroît varier considérablement en différentes saisons (peut-être au temps du rut), changeant en brun clair et même en jaune foncé. Les premiers individus que l'on se procura en février étoient de cette dernière couleur; cinq mois après on les trouva gris. L'un d'eux, que j'ai possédé dix mois et qui vit encore, n'a pas changé visiblement de couleur dans ce temps. Cet animal est très doux, et est un compagnon très assidu et très divertissant au déjeuner.

» On n'a pas examiné un assez grand nombre des *sciurus maximus* et *bicolor* pour décider s'ils sont sujets aux mêmes variations de couleurs. Un jeune des derniers, venu du détroit de la Sonde, avoit toute la queue de couleur fauve comme son ventre, tandis que chez les adultes elle est entièrement noire, ainsi que la partie supérieure du corps. Ces faits prouvent combien il faut apporter d'attention pour ne pas multiplier le nombre des espèces dans ce genre sur la simple variété de couleurs, parce que des variétés intermédiaires seront souvent trouvées unir des espèces en apparence assez éloignées. »

5° Le TUPAÏ [1], que sir Raffles décrit en ces termes : « Cette espèce, qui paroît voisine du *sciurus ginginianus*, est plus petite que le *S. affinis*. On la trouve fréquemment dans les bois de Bencoolen, vivant principalement sur les palmiers. Cet animal fait un trou dans les noix de coco dans le dessein de boire le lait qui y est contenu. On l'y appelle chez les Malais *tupaï*, ce qui paroît être le nom générique des écureuils. Il a environ huit pouces de long, et la queue à peu près autant. Les oreilles sont rondes, assez semblables aux oreilles de l'homme pour la forme, et non velues. La couleur de la partie supérieure du corps et de la queue est grise jaune mélangée, chaque poil étant deux fois annelé de noir et de fauve. Les parties inférieures sont rouge brunâtre ou fauve. Sur les côtés, depuis l'épaule jusqu'à la jambe de derrière, est une raie blanche, séparée des parties fauves par une raie noire. La queue est ronde, les poils en sont uniformément disposés, en s'étendant de chaque côté, par quoi il ressemble au *S. guerlingus* (*mioxus guerlingus*, Pennant). Il la porte élevée comme les autres écureuils, et elle est de la même couleur que le corps, à l'exception de l'extrémité qui est garnie de quelques poils fauves. Le scrotum est très grand et pendant. Les yeux sont entourés par un cercle fauve. Les moustaches sont noires.

(1) Buffon, suppl., pl. 63, *sciurus madagascariensis*, Shaw, Gen. zool.

(2) *Sc. maximus*, Screber; Horsf. Zool. research; *Sc. macrourus*, Forster.

(3) *Sc. insignis*, Fr. Cuv., 34e liv., Horsf. Zool. research.

(4) *Sc. affinis*, Raffles, Cat.

(1) *Sciurus vittatus*, sir Raffles; *Sc. bivittatus*, Fr. Cuv., 34e liv.

Ecureuil bicolore, Sciurus bicolor, *Sparm.*

Publié par Pourrat F. à Paris

1 Écureuil ferrugineux. 2 Loir du Sénégal.

Publié par Pourrat F. a Paris.

» Il y a une autre espèce très rapprochée de la précédente, mais beaucoup plus petite, n'ayant que cinq pouces de long; elle a des caractères identiques : les oreilles arrondies, la queue ronde, et un grand scrotum; mais elle diffère en n'ayant pas la raie blanche sur les côtés; en ce que les parties inférieures sont d'un blanc grisâtre et non pas fauve; en ce que la queue manque de poils fauves à son extrémité, et en ayant les couleurs claires et foncées plus distinctes et tant soit peu annelées. Pour tout le reste et pour la couleur du dos il ressemble exactement au premier, et n'en est peut-être qu'une variété. » 6° Le PALMISTE (1), brun roussâtre, avec trois bandes dorsales blanchâtres, très commun dans les palmiers des alentours de Pondichéry et dans les jardins du Dukheu, où les habitants le nomment *khurry*. 7° Le BANANISTE (2), gris en dessus, jaunâtre en dessous, avec une ligne blanche sur chaque flanc, est le *plantan squirrel* de Pennant, qui vit dans l'île de Java. 8° L'ÉCUREUIL A VENTRE DORÉ (3), est de la taille du grand écureuil de la côte du Malabar. Sa queue est excessivement allongée, et dépasse de beaucoup le corps. Les poils sont partout en dessus jaune clair, passant au jaune safrané en dessous. Le bout du museau est blanc. Il vit à Java. 9° L'ÉCUREUIL A CROUPION ROUX (4), roux brun en dessus, roux cannelle en dessous. Des forêts de Syriam au Pégou. 10° L'ÉCUREUIL DE KÉRAUDREN (5), découvert par M. Reynaud dans l'empire des Birmans, où il est nommé *sin-nii*, d'un roux brun foncé, le bout de la queue seul est blanc, et les extrémités noires. 11° L'ÉCUREUIL A QUEUE DE CHEVAL (6), ayant de longs poils noirs à la queue, la tête et les fesses brunes, le dos roux, le dessous du corps orangé vif. De l'île de Java. 12° L'ÉCUREUIL A VENTRE GRIS (7), aussi de Java, à queue annelée, brun fauve sur le dos, gris sur le ventre. 13° L'ÉCUREUIL AUX MAINS JAUNES (8), brun tiqueté de roussâtre en dessus, roux marron sous le corps et sur les membres, mais ayant le museau et le devant des membres antérieurs fauves, et la queue entièrement annelée. Habite Ceylan et la Cochinchine. A toutes ces espèces nous ajouterons les suivantes : 14° L'ÉCUREUIL DE BRAAM (9), que l'on dit vivre aux Indes orientales, où l'auroit découvert le voyageur Van Braam, est fauve sur les parties supérieures, tandis que toutes les parties inférieures et le dedans des membres sont d'un roux pâle : une raie blanche longitudinale parcourt les flancs. 15° L'ÉCUREUIL D'EPHINSTON (1), qui vit dans le pays des Mahrattes, où les habitants le nomment *shekrou*. Il a la taille du *sciurus maximus*, et vit exclusivement dans les forêts des Ghants occidentales. Son pelage est d'un beau marron luisant, passant au roux blanchâtre sous le corps, tandis que la moitié de sa queue est d'un roussâtre pâle. Peut-être devroit-on placer cette espèce parmi les vrais écureuils. 16° L'ÉCUREUIL DE PREVOST (2), noir en dessus, jaune sur les flancs, marron en dessous, la queue brune. Habite l'Inde. 17° Peut-être ne doit-on pas distinguer du précédent l'ÉCUREUIL DE RAFFLES (3), noir en dessus, roux en dessous, ayant une bande latérale allant de l'humérus à la cuisse blanche, ainsi qu'une tache de cette couleur derrière la bouche, et les joues grises. Habite l'île de Sumatra. 18° L'ÉCUREUIL DE LESCHENAUTT (4), découvert dans l'île de Java par le voyageur Leschenault de la Tour, a parfois son pelage brun foncé; mais le plus ordinairement brun clair, excepté la tête, la gorge, le ventre et le dedans des membres qui sont d'un blanc jaunâtre. 19° Le BICOLORE (5), brun foncé noirâtre en dessus, fauve vif en dessous, les yeux cerclés de noir. Habite Java. 20° L'ÉCUREUIL RAYÉ DE NOIR (6), voisin par ses rapports de l'espèce nommée le bananiste. Cet animal, également de l'île de Java, est varié de fauve, de gris et de brunâtre, à teintes plus claires sur les flancs et autour des yeux, et blanc sous le corps. Une raie noire se dessine sur les flancs, et la queue, fort longue, est annelée de noir. 21° Le FINLAYSON (7), que Buffon paroît avoir connu sous le nom d'*écureuil blanc de Siam* (8), a son pelage blanc de neige nuancé de jaune sur le dos, les yeux, les moustaches et la plante des pieds très noirs. La queue n'a que quelques poils noirs clair-semés. Le docteur Finlayson a rencontré cet écureuil dans l'île Sichang, dans le golfe de Siam. 22° L'ÉCUREUIL FLUET (9), rapporté de Sincapore par M. Finlayson, a le pelage fauve intense, nuancé finement de brun, les flancs jaunâtres, et le dessous du corps cendré jaunâtre, la queue brune annelée de noir. 23° Le

(1) *Sciurus palmarum*, Briss., Buff., enl. 121.
(2) *Sciurus plantani*, Horsf., Zool. research.
(3) *Sciurus auriventer*, Isid. Geoff. Saint-Hil., Etudes, pl. 5, p. 15.
(4) *Sciurus pygerythrus*, Isid. Geoff. Zool. de Bélanger, pl. 7, p. 145.
(5) *Sciurus Keraudrenii*, Regn. in cent. zool., pl. 1; *sciurus ferrugineus*, F. Cuvier, 59e liv.
(6) *Sciurus hippurus*, Isid. Geoff., Etudes, pl. 6.
(7) *Sciurus griseiventer*, Isid. Geoff., Etudes.
(8) *Sciurus flavimanus*, Isid., Etudes.
(9) *Sciurus redimitus*, Van Der Boon Mesch, Amst., 1829; Bull., t. XXIV, p. 76.

(1) *Sciurus Ephinstonii*, Sykes Proceed., t. I, p. 103.
(2) *Sciurus Prevostii*, Desm., 537.
(3) *Sciurus Rafflesii*, Horsf. et Vig., Zool. journ., t. IV, p. 113, pl. 4.
(4) *Sciurus Leschenaultii*, Desm.; *sciurus albiceps*, Geoff.
(5) *Sciurus bicolor*, Sparmann, Desm., 539.
(6) *Sciurus nigrovittatus*, Horsf., Zool. research.
(7) *Sciurus Finlaisonii*, Horsf., Zool. research.
(8) Hist. nat., t. VIII, p. 256.
(9) *Sc. tenuis*, Horsf., Zool. research.

TUPAÏ JINJANG OU TANKRAWA (1), des Malais, très commun dans les îles de Java et de Sumatra. Sa coloration est remarquable par sa teinte cannelle, brunâtre sur les flancs, blanc sur les côtés de la tête. La queue, plus longue que le corps, est jaunâtre à sa pointe. C'est une grande espèce voisine du *S. bicolor*, ayant quatorze pouces de longueur, et la queue en a quatorze à seize. 24° L'ÉCUREUIL ANNELÉ (2), dont la patrie est ignorée, nous paroît devoir être rapporté à ce groupe, car nous le supposons originaire de l'Inde. D'un blanchâtre teint d'olive en dessus, blanc en dessous. Sa queue, plus longue que le corps, est grêle, et annelée de cercles noirs blancs alternatifs. 25° L'ÉCUREUIL GINGY (3), vient clore la série d'écureuils à oreilles arrondies. Son pelage est roux cannelle, marqué de chaque côté d'une raie neigeuse, tandis que le dessous du corps et le dedans des membres sont blancs. Sa queue est annelée de noir et de blanc. Ses ongles sont fort allongés. On en distingue une première variété, grise roussâtre, à l'extrémité de la queue noire (4); une deuxième, qui est l'*écureuil de gingi* de Sonnerat (5), varie de noir roux ocreux en dessus, blanc en dessous. Cette espèce habite les Indes orientales, Java et la presqu'île de Malacca.

Deux espèces originaires de l'Inde sont encore mal connues. Ce sont : 1° L'ÉCUREUIL ROUGE (6), mélangé sur le corps de jaune et de brunâtre, tandis qu'il est en dessous d'un fauve sanguin. Les oreilles sont ciliées : ce qui en feroit un véritable écureuil. On le dit des Indes orientales. 2° L'ÉCUREUIL JAUNE (7), dont les oreilles sont arrondies, le pelage jaune, la queue grêle et poilue. On a dit cet écureuil d'Amérique. Pennant le signale comme indigène de Guzurate, et de quelques autres points des Indes orientales. Nous croyons que cette espèce est identique avec le *sciurus auriventer* de M. Geoffroy Saint-Hilaire fils.

La seconde tribu, exclusivement africaine, est celle des SPERMOSCIURES (*spermosciuri*), caractérisée par le grand allongement du corps, le renflement du dos, les membres antérieurs plus longs et plus grêles que ceux des vrais écureuils, des oreilles courtes, nues, arrondies, ne dépassant pas la tête, qui est longue, uniformément déprimée, un scrotum très développé, une queue touffue, couverte de poils lâches ou serrés, tous les poils rudes ou cassants. Leurs mouvements sont lents, et n'ont rien de la pétulance de ceux des écureuils ordinaires. Le type de cette tribu sera : 1° Le SCHILLU D'ABYSSINIE (1), fauve, tiqueté de blanc et de noir en dessus, blanc en dessous, la queue touffue, fauve sur sa face dorsale, ayant d'épaisses moustaches. Habite le Kordofan et le Sennaar. 2° L'*aguimp* des Hottentots (2), roux ocreux, noirâtre en dessus, blanc en dessous, à poils rigides, spinescents. Du Cap. 3° Le NAMAQUOIS (3), noir en dessus, brun en dessous, ayant une ligne blanche latérale. Du pays des Namaquois, dans l'intérieur du Cap. 4° Le FOSSOYEUR (4), entièrement fauve, plus ou moins brun verdâtre. La teinte verdâtre est plus pure sur les flancs et les cuisses. Les membres sont fauves en dehors. Tout le dessous du corps est blanc pur. Sous l'oreille existe une tache blanche, et une bandelette transversale neigeuse part du bas, et va gagner la naissance de la cuisse. La queue fort touffue est olivâtre, rousse, et variée de brun par sortes d'anneaux incomplets. Il vit au Sénégal et au Bornou. Le nom de fossoyeur lui a été donné par M. Geoffroy Saint-Hilaire, d'après un individu qui avoit vécu en captivité, et qui avoit des ongles très développés, ce qui faisoit supposer qu'il étoit fouisseur, et ce qui est au reste fort probable. 5° L'ÉCUREUIL AUX PIEDS ROUX (5) habite la côte de Sierra-Leone en Afrique, et plus exclusivement la petite île de Fernando-Po. Entièrement olive foncé ou verdâtre en dessus, blanc en dessous. Cette espèce se distingue par l'orangé vif de ses joues, de ses fesses et de ses quatre extrémités. De plus, une bandelette blanche se dirige longitudinalement sur les côtés du corps. Sa queue est variée de roux olivâtre brun, et a des poils longs et distiques. 6° Le BRACHYOTE (6), qui vit en Abyssinie, où il a été découvert par MM. Ehremberg et Hemprich, a le corps et les flancs tiquetés de gris, de noir et de roux, le devant des membres et le dessous du corps d'un blanc sale, la queue touffue et comme annelée de roux et de brunâtre, disposition due à ce que les poils sont annelés de roux et de brunâtre. Doit-on ajouter à cette petite famille les espèces suivantes? 7° L'ÉCUREUIL OCULAIRE (7), qui a le dessus du corps d'un bleu blanchâtre, passant au blanc pur en dessous. Le museau en dessus et une tache derrière les oreilles sont blancs. Une bandelette noire traverse les joues. Le seul individu observé par M. Smith a été trouvé

(1) Sir Raffles; *sciurus hypoleucus*, Horsf., Zool. research.

(2) *Sc annulatus*, Desm., 546

(3) *Sc. albovittatus*, Desm. Horsfield, Zool. research.

(4) Desm., Dict. hist nat, X, 110.

(5) *Sc. dschinschinus*, L.; *Sc gingianus*, Shaw.

(6) *Sc. crythræus*, Pallas, Horsf.

(7) *Sc. flavus*, L.

(1) *Sciurus rutilis*, Ruppell, pl. 24.

(2) *Sciurus setosus*, Forster; *Sc. capensis*, Thunb.; *Sc. Levallantii*, Kuhl.

(3) *Sciurus namaquensis*, Lichst., cat. 16.

(4) *Sciurus crythropus*, Geoff. Saint-Hil.; Fréd. Cuv., 62e liv.; *sciurus dschinschicus*, Voyage de Denham, t. III, p. 232.

(5) *Sc. pyrropus*, Fr. Cuv., 66e liv.

(6) *Sc. brachyotus*, Hemp et Ehremb., déc. I, pl. 9.

(7) *Sc. ocularis*, Smith, Zool. journ., t. IV, p. 439; Bull., t. XVIII, p. 276.

dans un arbre creux près de la baie de Slettenberg, au cap de Bonne-Espérance. 8° L'ÉCUREUIL D'ABYSSINIE (1), noir, ferrugineux en dessus, gris en dessous trois fois plus grand que notre écureuil. 9° L'ÉCUREUIL DU GONGO (2), varié en dessus de noir et d'olivâtre, ayant deux bandes blanches longitudinales, bordées d'un liseré noir à leur bord inférieur, les flancs blanc lavé de jaunâtre, la queue variée de noir et de jaune, les oreilles petites, privées de pinceau de poils. Du Congo. 10° L'ÉCUREUIL DE PERSE (3), à teinte obscure, les flancs blancs, le dessous du corps jaunâtre, les oreilles sans pinceaux, la queue annelée de brun cendré et de blanc. Le pourtour des yeux est noir, les parties nues des pieds et des mains sont rouge vif. Il habite la province de Gilan en Perse. 11° L'ÉCUREUIL ANOMAL (4) est encore très mal connu. Guldensteldt le dit de la Géorgie, et Kuhl assure qu'il vit dans l'Inde. Il est fauve en dessus, avec du cendré sur les côtés, et tacheté de noir et de roux, ce qui tient à ce que les poils sont cendrés à leur base, puis jaune roux et brun noir, et puis jaune roussâtre à leur sommet. Les noirs sont les plus longs. La queue est grande, touffue, d'un roux vif en dessous et fauve en dessus. 12° Enfin, l'ÉCUREUIL BARBARESQUE (5), remarquable par ses quatre bandes longitudinales blanches sur le dos, et qui vit en Afrique, pourroit appartenir à la seconde section.

Mais nous allons décrire comme de vrais *spermosciures*, trois espèces inédites du Sénégal qui ont les plus grands rapports de formes avec le *schillu* d'Abyssinie. La première, que nous nommons ÉCUREUIL MARABOU (6), a de onze à quatorze pouces de longueur, et la queue longue de sept à dix pouces. Ses oreilles sont nues et légèrement échancrées au bord externe de la conque. Sa tête est remarquablement allongée. Son pelage est fauve brunâtre tiqueté de roux vif en dessus, tandis que le tour des yeux, les joues, la gorge, la poitrine et le bas du ventre sont blancs. Les côtés du corps sont au contraire blanc sale, et une bande longitudinale, allant des bras aux lombes, est de teinte neigeuse. Les poils de la queue sont épais, très abondants, longs, roux vifs à leur moitié, puis blancs, et ensuite noirs, en enfin terminés de blanc. La deuxième espèce est l'ÉCUREUIL MODESTE (7), long de dix pouces, la queue ne mesurant que huit, tiqueté de gris, de fauve et de brun en dessus, blanchâtre en dessous. La queue est gris fauve, comme annelée de brun. La troisième espèce est l'ÉCUREUIL GRIOT (1), de petite taille, celle de notre écureuil commun, et à pelage roux brunâtre, tiqueté de noir. Une bandelette blanche longitudinale va de l'épaule jusqu'aux lombes. Le tour des yeux, le devant du cou, le dedans des membres sont blancs. Sa queue est médiocre atténuée et pointue, parfaitement ronde, et garnie de poils assez courts, blanchâtres. Tous les poils sont secs, rudes et cassants.

(1) Gmelin, Thevenot, Voy., t. V, p. 54.
(2) *Sc. congicus*, Kuhl., Beitr., 66.
(3) *Sc. persicus*, Gm.
(4) *Sc. anomalus*, Guld. in Screber, pl. 215.
(5) *Sc. getulus*, L., Briss., pl. 27.
(6) *Sc. marabutus*, N.
(7) *Sc. simplex*, N.

LES GUERLINGUETS (2).

Sont des écureuils de l'Amérique intertropicale, à formes assez robustes, à membres courts, à museau garni d'épaisses moustaches. Les oreilles sont pointues, mais privées de pinceaux de poils. Leur queue, beaucoup plus longue que le corps, est mince, arrondie et garnie de poils courts. On en connoît deux, de la Guyane et du Brésil, le grand (3) et le petit (4) guerlinguet, décrits et figurés par Buffon. Ils forment une troisième tribu naturelle.

La quatrième tribu sera celle des VRAIS ÉCUREUILS (5), reconnoissables à leur taille plus réduite, à leurs membres proportionnés, à la queue de la longueur du corps, touffue et à poils souvent distiques, à leur tête courte et bombée, à leurs oreilles aiguës, saillantes, poilues ou parfois terminées par des pinceaux de poils. Leurs mouvements sont agiles, leurs ongles peu forts; leurs habitudes les retiennent exclu ivement sur les arbres des forêts. Leurs poils, abondants et soyeux, changent suivant les saisons; car ce sont des animaux des régions glaciales et tempérées de l'Ancien et du Nouveau Monde, et qui n'habitent que les zones refroidies entre les tropiques, en ne quittant pas alors les hautes montagnes. La première espèce est l'ÉCUREUIL VULGAIRE (6) qui garde dans nos climats son pelage rouge marron, et qui dans le Nord prend, l'hiver, un pelage gris bleu tendre (7); on dit même que dans le nord de l'Asie il devient brun noir; mais il est presque certain que cette livrée appartient à l'espèce suivante. L'écureuil est donc répandu dans toute l'Europe tempérée et boréale, puis il s'est propagé dans l'Asie et même dans le nord de l'Amérique. 2° On distingue du précédent l'ÉCUREUIL DES PYRÉNÉES (8), dont le pelage est un

(1) *Sc. prestigiator*, N.
(2) *Macroxus*, Pars.; Fr. Cuv.; *myoxus*, Shaw.
(3) *Sc. æstuans*, L.
(4) *Sc. pusillus*, Geoff.
(5) *Sciurus*.
(6) *Sc. vulgaris*, L.
(7) C'est alors le *petit gris* du commerce, quand on prend seulement le dos, et le *vair* quand on choisit le blanc satiné du dessous du corps.
(8) *Sc. alpinus*, Fr. Cuv., Mammif., t. I.

brun assez foncé, tiqueté de blanc jaunâtre sur toutes les parties supérieures du corps, et d'un blanc pur en dessous. Les lèvres sont marquées par un rebord blanc. Il habite les chaînes montagneuses de presque toute l'Europe.

Le mont Liban possède un véritable écureuil, le *sciurus syriacus*, figure 9, planche 8 des Décades de MM. Hemprich et Ehremberg, dont les oreilles sont saillantes, mais non terminées par un pinceau de poils. Il est brun noir en dessus, tiqueté de blanc; la tête, les flancs et le dessous du corps d'un roux couleur de buffle. Sa queue est d'un roux vif, mélangé de noir et de blanchâtre.

L'Amérique est, sans contredit, la patrie d'adoption des écureuils, tous privés de pinceaux de poils aux oreilles. Nulle part ils ne se présentent en aussi grand nombre que dans sa portion boréale, bien que d'autres contrées de ce vaste continent nourrissent quelques espèces distinctes. Le Chili a le *degu*, connu par une courte indication de Molina (1), et type d'un nouveau genre, intermédiaire aux rats et aux écureuils. Le Brésil, que l'on supposoit n'avoir qu'un guerlinguet, possède aussi sur ses montagnes un véritable ÉCUREUIL, depuis long-temps indiqué par Marcgrave (2), et décrit par M. F. Cuvier (3), comme ayant la taille de l'espèce vulgaire d'Europe, le pelage brun, tiqueté de fauve sur le dos, à nuances fauves sur les membres et la queue, fauve vif sous cette dernière partie, tandis que le ventre et la gorge sont d'un blanc grisâtre, que tranche une ligne fauve qui va de la poitrine au scrotum.

La Colombie a donné, dans ces derniers temps, un seul ÉCUREUIL, que M. Isidore Geoffroy a nommé *sciurus variabilis* (Études, pl. 4), fauve jaunâtre en dessus, tirant au marron vif sur les flancs et la croupe, blanc pur en dessous. La queue longue, variée de roux, de noir et de jaune ocreux.

La Californie possède trois espèces, qui sont: 1° L'AUREAUGASTRE (4) gris glacé, le dessous du corps et les membres exceptés, où les poils sont ferrugineux. La queue, ample et touffue et grise en dessus, blanche sur les côtés, rousse en dessous. Il habite la Chine, entre Mexico, la Vera-Crux et la Californie. 2° Celui que nous avons nommé ÉCUREUIL DE BOTTA (*S. Bottæ*, Less., Cent. zool., pl. 76). Cet écureuil, rapporté de la Californie par le docteur Botta, a de longueur totale seize pouces, et, dans ces dimensions, la tête entre pour deux pouces, et la queue pour six pouces six lignes. Les membres ont deux pouces et demi de hauteur, et les postérieurs trois et demi. Cette espèce a la queue arrondie, à poils médiocrement distiques, et sa forme est légèrement pointue à l'extrémité, par l'amincissement successif, depuis sa base, des vertèbres jusqu'à leur terminaison. Les moustaches sont composées de poils fins, grêles, assez nombreux et noirs. Les oreilles sont pointues, garnies en dedans de poils très courts, qui s'allongent au sommet en un petit pinceau grêle et mince. Tous les doigts sont revêtus, jusqu'aux ongles, en dessus et sur les côtés de poils ras et serrés. Le dedans des mains et des pieds est nu à partir des surfaces palmaire et plantaire. Le pouce de la main est complétement rudimentaire. Celui du pied est assez robuste, bien que plus court que le doigt extrême. Les trois doigts moyens sont au pied à peu près de même longueur. Le pelage de cet écureuil est partout médiocre, serré, assez dense et un peu rude. Les poils s'allongent sur les lombes et sur les fesses, et principalement sur la queue. Chaque poil est coloré par portions presque égales de blanc, de brun, de blanc fauve et de roux. Il en résulte une teinte générale, fauve, ondée de roux, et surtout de noir sur toutes les parties supérieures et externes. Le dessous du corps, au contraire, est en entier, à partir du menton jusqu'à l'anus, d'un fauve clair tirant au blanchâtre. Ainsi, le sommet de la tête paroît roux; les joues et les côtés du cou sont gris, le milieu du dos et les flancs, le haut des membres en dehors, sont d'un roux fauve clair varié de noir. La queue est de cette nuance fauve et brune, chaque poil se trouvant terminé de fauve très clair. Les pieds et les mains en dessus sont fauve clair, les ongles sont bornés, petits, peu robustes et assez aigus. Les parties nues sont couleur de chair vive. Les oreilles de cet écureuil sont remarquables en dessus par le noir qui les colore, et qui s'affoiblit sur le bord postérieur en prenant de l'intensité au sommet. 3° L'ÉCUREUIL DE BENNETT (1), à pelage noir, varié de blanc sale à teintes claires en dessous, grisâtres; on remarque derrière les oreilles une tache blanche, et la queue est annelée de blanc et de noir; des montagnes qui séparent la Californie du Mexico.

Le Mexique et ses hauts plateaux montagneux possèdent en propre les espèces suivantes : 1° Le *coztiocotequallin* d'Hernandez (2), ou *sciurus hippopyrrhus* (3), à longue queue noire variée de fauve grisâtre. La tête et les pieds noirs sont ondés de jaune grisâtre. Les oreilles et le nez sont noirs, tandis que les parties inférieures sont ferrugineuses. Il se cache l'hiver dans les trous et les cavernes qu'il approvisionne en graines de maïs, et où il élève ses petits. 2° L'ÉCUREUIL NOIR ou le *quauhtechalost thilltic* d'Hernandez, le *sciurus mexicanus*, ou

(1) *Sc. degus*, Gm.
(2) Hist. bras., p. 230.
(3) *Sc. brasiliensis*, Fr. Cuvier, suppl., t. I, p. 307.
(4) *Sc. aureogaster*, Fr. Cuvier, 59e liv.

(1) *Sc. nigrescens*, Benn., Proceed. III, 41.
(2) Thes., p. 8, cap. 26.
(3) Wagler, Isis, n° 5, p. 510 (1831).

niger des auteurs [1], pourroit bien être le pelage complet de l'espèce précédente. Il est en entier brun fuligineux intense, et sans doute que le COQUALLIN de Buffon (*sciurus variegata* d'Erxleben), aussi du Mexique, n'en est qu'une variété.

Le Haut-Canada a le *sciurus leucotis* [2] teinté sur le corps de noir, de blanc et d'ocre, blanc grisâtre dessous, les oreilles blanches et la queue liserée de cette dernière couleur. Long de douze pouces anglois; la queue en mesure treize. Il paroît être rare. M. Gapper signale encore dans cette partie de l'Amérique les *sciurus Lysteri*, *hudsonius* et *niger*, qui y sont plus communs.

Mais ce sont principalement les montagnes Rocheuses, les bassins qu'elles forment en serpentant entre les États-Unis, la Nouvelle-Géorgie, la Nouvelle-Bretagne, jusqu'au nouveau Cornouailles, dans ces vastes terrains vagues qu'arrose le Missouri, qu'on rencontre le plus d'écureuils en compagnie de tamias. L'espèce la plus répandue est le *chickaree* des habitants des États-Unis, ou ÉCUREUIL DE LA BAIE D'HUDSON [3]. L'*aroussen* des Hurons, le *siksik* des Esquimaux, plus petit que notre écureuil dont il rappelle les formes, remarquable par l'olivâtre de son dos, le roussâtre de sa face, le blanc pur du dessous du corps, le marron de ses quatre pattes, le noir qui borde ses oreilles et ses flancs. Sa queue touffue est variée de brunâtre ou de roux vif. M. Fr. Cuvier en a figuré une variété albine. 2° Le PETIT-GRIS de Buffon, qui n'est point l'animal qui fournit le *petit-gris* du commerce, décrit sous le nom de *capistrate* par Bosc [4]. Cet écureuil est cendré, la tête exceptée, qui est noire, avec le nez et les oreilles d'un blanc pur. C'est alors l'ÉCUREUIL A MASQUE de M. Cuvier. C'est au contraire l'ÉCUREUIL GRIS de M. Fr. Cuvier [5], lorsque sa livrée est entièrement d'un gris de perle tiqueté de brunâtre. Enfin, il arrive que les poils deviennent complétement noirs, ceux des pieds exceptés qui restent blancs [6], ou bien que, blanc sur le corps, cet animal reste noirâtre sous le ventre, et c'est alors le *sciurus nigriventer*. Enfin, varié de roux et de noir en dessus, roux orangé en dessous, c'est le *coquallin* de Buffon, figuré pl. 218 de ses Enluminures de quadrupèdes. Ce capistrate, très commun dans la Caroline du Sud, paroît répandu sur une vaste étendue de l'Amérique septentrionale. 3° L'ÉCUREUIL DE LEWIS [1], découvert dans les plaines du Missouri par les voyageurs Lewis et Clark, paroît être d'un cendré ocreux en dessus, tirant au jaune d'ocre franc en dessous et aux quatre extrémités. Sa queue est très fournie, marquée de sept anneaux noirs et de six blancs. Ses oreilles sont petites et arrondies, et ses lèvres sont bordées d'un liseré blanc. 4° Le CAPISTRATE A LONGUE QUEUE [2], très commun dans les bois qui bordent le Missouri, est très remarquable par sa forte taille, puisqu'il a quinze pouces de longueur, sans y comprendre la queue qui en a dix-huit, et qui, de plus, est amplement couverte de longs poils jaunes, gris seulement à leur sommet. Les poils qui recouvrent le corps sont annelés de noir, de blanc et de jaune, de sorte que les teintes varient suivant que ces couleurs diminuent. Ainsi la tête est noire sur le crâne, grise brune sur les joues, blanche aux oreilles, au museau et sur la gorge. Le dos et les flancs sont olivâtres, le dessous est blanc, et une sorte d'écharpe jaune traverse les épaules.

Quelques espèces bien moins connues habitent les mêmes contrées que les précédentes. Ce sont : 5° L'ÉCUREUIL ROUGE [3], rouge dessus, blanc dessous. Du Missouri. 6° Le VENTRE ROUGE [4], ayant le corps fauve blanchâtre, le ventre roux, la queue fauve au sommet. 7° Le LOUISIANAIS [5], blanchâtre en dessus, brun roussâtre en dessous, avec une forte queue. Des rives du fleuve Rouge. Le LATÉRAL [6] de Say est un Spermophile.

La cinquième tribu est celle des TAMIAS [7], bien distincte des précédentes, parce qu'elle comprend des écureuils ayant des abajoues ou munis de poches dilatables aux joues, qu'ils peuvent remplir d'aliments tenus en réserve. Leurs habitudes les rendent fouisseurs, et les poils de leur queue sont distiques. Tous sont du nord de l'Amérique, et vivent dans les terriers qu'ils se creusent dans les vastes plaines nues du Missouri. Les tamias les mieux connus sont : 1° le *hackee* [8] des Anglo-Américains, le *ohihoin* des Hurons, l'écureuil suisse du père Charlevoix, gris brun sur le dos, ayant une ligne d'un noir foncé qui suit longitudinalement la colonne épinière, et qu'accompagnent sur les côtés deux bandelettes blanches bordées d'un petit ruban noir. Les parties inférieures sont blanches, et la

(1) Fr. Cuv., Mammif., t. III.

(2) Gapper, Zool. journ., n° 18, p. 206, pl. XI; Bull. Féruss., t. XXIII, p. 264.

(3) *Sc. hudsonius*, Pennant., Fr. Cuv., t. III et 65e liv.

(4) *Sc. capistratus*, Bosc.; *Sc. cinereus*, Screb., pl. 213, f. B; *Sc. bicolor*, Forst.; *Sc. vulpinus*, Gm.

(5) T. III.

(6) *Sc. niger*, Brown, Illust., pl. 47.

(1) *Sc. Lewisii*, Griff., t. III, p. 190; Fisher, Synops., suppl. 401

(2) *Sc. macroura*, Say, Long's exp. t. I, p. 115; *Sc. magnicaudatus*, Harlan; Fr. Cuvier, t. III.

(3) *Sc. ruber*, Hafinesq.

(4) *Sc. rufiventer*, Geoff.; *Sc. fulviventris*, Herm., Obs. zool., 65.

(5) *Sc. ludovicianus*, Curtis.

(6) *Sc. lateralis*, Say.

(7) Illig.

(8) *Sc.* (*tamias*), *Lysteri*, Ray; Richards., p. 181, pl. 15.

queue, qui est droite, est de médiocre longueur. Ce petit animal est très commun sur les bords du lac Huron et du lac Supérieur, et paroît ne pas aller au delà du cinquantième degré de latitude nord. Quoique très sauvage, il aime les lieux fréquentés par l'homme, et trouve, surtout dans les lieux cultivés, des chances plus favorables de multiplication. 2° Le SASSACKA-WAPPISCOOS des Indiens Creeks (1), ayant sur le corps cinq raies longitudinales noires, alternant avec quatre blanches, les flancs couleur de rouille, le ventre cendré, la queue longue et grêle, fuligineuse et ocreuse. Ce tamias vit retiré dans les cavernes et les crevasses des montagnes Rocheuses, aux sources de l'Akensa et de la Platte, dans les endroits boisés du grand lac des Esclaves, aux sources de la rivière de la Paix. Il commence à paroître dès le cinquantième degré de latitude nord. 3° Le TAMIAS DE KUHL (2), qui a sur le dos deux raies blanches et trois noires. La tête cendrée, et le train de l'arrière roux vif, le devant du cou blanc, le ventre roussâtre, la queue grêle, rousse, variée de noir et de blanc. On ignore de quel point de l'Amérique septentrionale il provient. 4° Le TLAMOTOLLI du Mexique (3), cendré brunâtre, marqué de cinq à sept bandes blanches longitudinales. 5° Le GRAMMURE (4), qui est cendré, marbré de ferrugineux, blanc au pourtour des yeux et à la nuque, les poils durs et plats, et creusés en gouttières dessus, la queue blanche, marquée de trois raies brunes. Cette espèce, que M. Harlan croit à tort être une variété de l'écureuil d'Hudson, habite les fissures des rochers sur les rives du Canada. L'*écureuil rouge* de M. Warden (5) est aussi regardé par l'auteur de la Faune américaine comme une variété de l'Hudsonien. On le dit blanchâtre sur les flancs, blanc en dessous, ayant le dos traversé par une bandelette longitudinale rouge.

La sixième tribu est celle des TAGUANS (6), bien distincts des écureuils, en ce qu'ils ont la peau des flancs étendue entre les jambes de devant et celles de derrière, comme une sorte de parachute, qui leur donne la facilité de se soutenir en l'air et de franchir en sautant d'assez grands espaces. Ce caractère leur est commun avec les *polatouches* ou *sciuroptères;* mais les taguans ont une autre coupe dans la texture de leur museau obtus; leur membrane fait un angle très aigu derrière le poignet; ils ont des habitudes nocturnes, et vivent exclusivement dans les contrées les plus chaudes de l'Asie. Leur régime est purement frugivore. 1° Le *taguan* (1) de Buffon est le type de cette tribu. On le trouve à Sincapore, aux îles Philippines, et dans les îles de la Sonde. Suivant le major Farquhar, le taguan est très commun à Malacca, où il est nommé *chin krawa*. 2° On en distingue le PTÉROMYS ÉCLATANT (2), brun marron foncé en dessus, roux brillant en dessous, qui vit à Java. 3° Une espèce plus petite, le SAGETTE (3), est brune foncée en dessus, blanche en dessous, de la taille de l'écureuil d'Europe, et vit dans l'île de Java. Sir Raffles en indique une variété qu'on lui adressa de Sincapore, dont la membrane étoit fort agréablement frangée, et dont la queue, aplatie et garnie de poils distiques, avoit une forme oblongue et lancéolée. Son scrotum étoit très développé. 4° M. Temminck se borne à mentionner nominalement un *pteromys leucogenys*, qu'il dit provenir du Japon. 5° M. Horsfield (4) a figuré deux taguans, qui vivent aussi à Java. 6° L'un est le *kechubu* (5) des indigènes. Son pelage est blanchâtre, passant au blanc pur sous le corps; la ligne médiane du dos est brunâtre. Ses moustaches épaisses et dures sont fasciculées. Il est rare, et habite les forêts de Pugar, dans le district le plus sauvage de la côte orientale de Java. 7° L'autre est le LÉPIDE (6), brun noirâtre en dessus, blanc en dessous, la tête et le manteau blanchâtres, la queue plate et distique. Il se tient de préférence dans les fourrés les plus épais et les plus touffus.

La septième et dernière tribu est celle des POLATOUCHES ou SCIUROPTÈRES (7), nommés aussi ÉCUREUILS VOLANTS, parce qu'ils ont comme les taguants un repli de la peau des flancs étendu et dilaté entre les membres. Ils ont la tête plus effilée, la membrane entière et droite à son bord libre, des habitudes diurnes. Ils ne se rencontrent que dans le nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Le type de cette tribu est bien connu, c'est le POLATOUCHE (8) de Buffon, commun dans les bois de bouleaux de la Sibérie, et plus rare en Pologne, en Lithuanie et en Laponie. La seconde est l'ASSAPAN (9), si commun aux États-Unis, e décrit aussi sous le nom de *polatouche* par Buffon. Enfin, la

(1) *Sc.* (*tamias*) *quadrivittatus*, Say. in Long's exp., t. II, p. 349; Richards., p. 184, pl. 16; Bull., t. XVIII, p. 103.

(2) *Tamias americana*, Kuhl, Beit. 69. (ce nom spécifique est mauvais, puisque tous les tamias sont d'Amérique.)

(3) *Sc. mexicanus*, Erxl.

(4) *Sc. grammurus*, Say, Long's exp. II, 72.

(5) *Sc. rubrolineatus*, Desm.

(6) *Pteromys*, G. Cuv. (rat ailé); *petauristus*, Fisher.

(1) *Sc. petaurista*, L.; *pteromys petaurista*, Pallas, Desm.

(2) *Pt. nitidus*, Geoff.

(3) *Sc. sagitta*, L.; *pteromys sagitta*, Geoff.

(4) Zool. resear. in Java.

(5) *Pteromys genibarbis*, Horsf.

(6) *Pteromys lepidus*, Horsf.

(7) *Sciuropterus*, Fr. Cuv.

(8) *Sc. volans*, L.

(9) *Sc. volucella*, Pallas.

troisième est l'ÉCUREUIL VOLANT d'HUDSON [1], brun rougeâtre sur le corps, la queue aplatie, de la couleur du dos Cet animal ne dépasse pas les cinquante-deux degrés de latitude boréale et la rivière Severn, sur les bords de laquelle il est commun. Il avait été confondu par Forster avec le polatouche du lac Huron, à l'embouchure de la baie de James, etc. Il est remplacé dans les montagnes Rocheuses par une variété alpine que M. Richardson nomme *pteromys sabrinus, alpinus*, à pelage brun jaunâtre en dessus, à queue aplatie, plus longue que le corps. Cette variété est surtout commune le long de la rivière des Élans et de la Mackensie. Quant au *pteromys cucullatus* de la Virginie, c'est indubitablement une espèce fictive.

LE POLATOUCHE ÉLÉGANT [2].

Est d'un tiers moins grand que le nitudus, mais sa robe est peinte de vives couleurs. Le dos a de grandes mèches d'un blanc ou plutôt d'un gris argentin, sur un fond noir profond. Les membranes sont en dessus d'un marron vif, et la queue de la longueur du corps est d'un noir parfait. Cet animal a été découvert dans l'île de Nusa-Kambang, petite île située non loin de Java.

Le nouveau genre *dendrobius* de M. Meyen appartient à la tribu des écureuils, et établit le passage de ce genre à celui des rats. Les incisives supérieures sont plus courtes que les inférieures, qui sont très longues, aplaties en dedans, et un peu arrondies en avant. Les molaires sont au nombre de quatre partout. Les supérieures sont presque triangulaires, tandis que les inférieures sont quadrangulaires, et un peu échancrées en dedans et en dehors. La queue est écailleuse, annelée et terminée par un bouquet de poils. L'espèce signalée par M. Mayen est son *dendrobius degus*, déjà connue par une description de Molina, qui la nomme *sciurus degus*. Son pelage est jaune brunâtre, avec une bande noire sur la nuque, et des taches noires sur le dos. Il a cinq pouces et demi de longueur sans y comprendre la queue. C'est un animal qui habite le Chili, où il vit en grandes troupes, en se creusant des galeries souterraines, bien qu'il sache grimper sur les arbres avec la plus grande aisance. On assure qu'il se nourrit d'œufs et de petits oiseaux, aussi bien que de matières végétales, et lorsqu'il mange il se redresse sur ses pattes de derrière et sur sa queue. Il occasionne de grands dégâts en rongeant les racines des arbres fruitiers.

(1) *Sc hudsonius*, L.; *pteromys sabrinus*, Shaw, Rich. 193.

(2) *Pteromys elegans*, Temm., faune Jap., disc.

LES CHIROMYS [1].

Ne renferment qu'une espèce décrite par Buffon, d'après Sonnerat, sous le nom d'*aye-aye* [2], et qui fait le passage des lémuriens aux rongeurs. C'est un animal nocturne, indolent et entomophage.

LES CYNOMIS [3]
OU CHIENS-RATS.

Forment un petit genre qui tient des écureuils et des spermophiles. Il appartiendroit à ces derniers si on vient à retrouver les abajoues que Lewis et Clerk seuls lui accordent, mais que n'ont pas indiqués plusieurs auteurs qui en ont parlé après les deux voyageurs. Les dents sont semblables à celles des écureuils; toutes les extrémités ont cinq doigts armés d'ongles puissants, et leur queue est couverte de poils distiques. Rafinesque en décrit deux espèces des plaines du Missouri; la première, peu connue [4], est grise en entier, la seconde est célèbre sous le nom d'ÉCUREUIL JAPPANT [5], (parce que sa voix imite, à s'y méprendre, l'aboiement d'un petit chien, ou de *chien de prairie*, et se trouve fréquemment cité dans les écrits des Anglo-Américains. Cet animal vit par troupes considérables dans les plaines du Missouri, où il se creuse de vastes terriers que les chasseurs appellent des villages (*prairie's dog villages*), où il entasse les racines et les herbes qui forment sa nourriture. Son pelage est rouge de brique en dessus, gris ou blanchâtre en dessous.

Les mœurs de ces animaux concourroient à prêter aux vastes solitudes du Missouri un de ces aspects piquants devenus célèbres dans les écrits de Cooper et de Washington Irving.

Nous emprunterons à ce dernier l'un des chapitres de son *Voyage dans les prairies à l'ouest des États-Unis*, où il rapporte comme témoin oculaire une foule de détails curieux sur les républiques du CYNOMIS SOCIAL (*cynomis socialis*), tout en rappelant à nos lecteurs qu'ils doivent faire la part de l'exagération poetique de l'homme de lettres.

Ainsi s'exprime Washington Irving dans son 32e chapitre, intitulé : *Une république de chiens de prairie* : « J'appris qu'on avoit découvert à un » mille du camp, sur le plateau d'une colline, un

(1) G. Cuv.; *Daubentonia*, Geoff.

(2) *Sc. madagascariensis*, L.

(3) Rafinesque.

(4) *Cynomys griseus*.

(5) *Cynomis socialis*, Rafinesq.; *spermophilus ludovicianus*, Ord., Richards, p. 154; *arctomis ludovicianus*, Say: *A. latrans*, Harlan.

» terrier, ou, comme on les appelle, un grand vil-
» lage de chiens de prairie. De bonne heure, dans
» l'après-midi, je m'acheminai pour aller visiter ce
» curieux établissement. Le chien de prairie est un
» petit quadrupède de la famille des lapins et de la
» grosseur du lapin commun. Il est vif, étourdi,
» sensible et un peu pétulant. C'est un animal très
» social, vivant en nombreuses communautés qui
» occupent quelquefois plusieurs acres d'étendue, et
» où les traces foulées et refoulées que l'on remar-
» que sur le sol, prouvent l'extrême mobilité des
» habitants. Ils sont, en effet, dans un mouvement
» perpétuel, tantôt se livrant à des jeux, tantôt à
» leurs affaires publiques ou privées, et on les voit
» aller et venir d'un trou à l'autre comme s'ils se
» rendaient des visites. Souvent ils se réunissent en
» plein air, pour gambader et courir ensemble à la
» fraîcheur du soir, après les pluies d'été. D'autres
» fois ils passent la moitié de la nuit à se divertir,
» en aboyant, ou plutôt en jappant d'une voix basse
» et foible, assez semblable à celle de très jeunes
» chiens. Mais à la moindre alarme, tous se retirent
» dans leurs cellules, et les villages restent dépeu-
» plés et silencieux. Quand ils sont surpris, et qu'ils
» n'ont aucun moyen d'échapper, ils prennent un
» certain air d'audace, et la plus singulière expres-
» sion de défi ou de colère impuissante.

» Cependant les chiens de prairie ne sont pas les
» seuls habitants de ces villages. Des hiboux, des
» serpents à sonnettes y établissent aussi leur domi-
» cile; mais reste à savoir si ce sont des hôtes bien
» accueillis ou des étrangers introduits sans la par-
» ticipation des véritables propriétaires. Les hiboux
» qui se logent dans ces terriers ont un regard vif,
» un vol rapide, des pattes plus grandes que celles
» de nos hiboux communs, et de plus ils sortent en
» plein jour (*strix cunicularia*). Des voyageurs as-
» surent qu'ils ne s'établissent dans les demeures des
» chiens de prairie que lorsque ces derniers les ont
» abandonnées par suite de la mort de quelques
» membres de leur famille, car la sensibilité de ces
» singuliers petits quadrupèdes les porte à fuir l'en-
» droit où ils ont perdu un des objets de leur atta-
» chement. Diverses personnes prétendent même
» que le hibou est une sorte d'intendant ou de con-
» cierge pour le chien de prairie, et l'on prétend
» encore, vu la ressemblance de leur cri que l'oi-
» seau apprend à japper aux jeunes cynomis, et qu'il
» est ainsi le précepteur de la famille.

» A l'égard du serpent à sonnettes, on n'a rien
» découvert de satisfaisant sur le rôle qu'il joue dans
» l'économie domestique de cette intéressante com-
» munauté. Quelques personnes insinuent que cet
» animal rusé s'introduit comme un vrai sycophante
» dans l'asile de l'honnête et crédule chien de prai-
» rie, qu'il trompe indignement. Il est certain qu'on
» l'a surpris parfois mangeant quelques uns des
» petits de ses hôtes, et qu'on peut inférer de là
» qu'il se permet en secret des dédommagements
» au-dessus de ceux qui sont ordinairement accor-
» dés aux parasites.

» Tout ce que j'avois entendu dire sur ces petits
» animaux sociaux et politiques me faisoit appro-
» cher de leur village avec un grand intérêt : mal-
» heureusement, dans le courant de la journée, il
» avoit été visité par quelques chasseurs qui avoient
» tué deux ou trois des citoyens. Toute la république
» étoit donc outragée et irritée. Des sentinelles
» avoient été posées, et, à notre approche, nous en-
» tendîmes cette garde avancée décamper pour don-
» ner l'alarme. Les citoyens qui se tenoient prudem-
» ment assis à l'entrée de leurs trous respectifs,
» après un bref jappement, s'enfoncèrent sous terre,
» leurs talons s'agitant en l'air comme s'ils eussent
» battu des entrechats.

» Nous traversâmes le village, qui couvroit un
» espace de trente acres; pas un seul habitant ne s'y
» montroit. On y voyoit d'innombrables trous, et
» chacun d'eux avoit à côté de lui un monticule de
» terre formé par le petit animal en creusant ses
» galeries souterraines. Tous ces trous étoient vides
» aussi loin que nous pûmes les sonder avec les ba-
» guettes de nos fusils, et nous ne dénichâmes ni
» chien, ni hibou, ni serpent à sonnettes. Nous nous
» retirâmes à petit bruit, et nous asseyant à terre non
» loin du terrier, nous restâmes assez long-temps
» immobiles et en silence, les yeux fixés sur le vil-
» lage abandonné. Par degrés nous vîmes de vieux
» bourgeois expérimentés qui, se trouvant logés
» aux limites du village, passoient prudemment le
» bout de leur nez, puis se retiroient aussitôt. D'au-
» tres plus éloignés sortoient tout-à-fait, mais en
» nous apercevant ils faisoient leur culbute ordi-
» naire, et se plongeoient brusquement dans leur
» trou. Enfin, quelques habitants du côté opposé,
» encouragés par le maintien de la tranquillité, se
» glissèrent hors de leurs gîtes, et se hâtèrent de
» courir à un trou situé à une assez grande distance,
» comme s'ils alloient chez un ami ou un compère,
» juger et comparer leurs mutuelles observations sur
» les derniers événements. D'autres encore, plus
» hardis, formoient de petits groupes dans les rues
» et dans les places publiques, et s'occupoient évi-
» demment des outrages récents faits à la république,
» et du meurtre barbare de leurs concitoyens. Nous
» nous levâmes pour tâcher de les voir de plus près;
» mais *biouf! biouf! biouf!* fut le son poussé de
» toutes les bouches, et il y eut une disparition uni-
» verselle. De tous côtés on ne voyoit que pieds de
» derrière tricotants, et dans un clin d'œil tout dis-
» parut sous le sol.

» La nuit mit fin à nos observations; mais long-

» temps après notre retour au camp, nous enten-
» dîmes une foible clameur s'élever du village; on
» eût dit que ses habitants déploroient en commun
» la perte de quelque grand personnage. »

LES SPERMOPHILES [1].

Spermophilus.

Sont intermédiaires aux *écureuils* et aux *marmottes*. Ils joignent à la disposition du système dentaire de ces dernières les abajoues et la queue droite des *tamias*. Ils se creusent des terriers, aussi les a-t-on nommés *écureuils de terre*, et vivent exclusivement dans la portion boréale de l'Amérique.

Ces animaux font le passage des marmottes aux *tamia* ou écureuils de terre, et se distinguent des premières par des formes plus élancées et plus grêles, par des pieds plus longs et plus étroits, par leurs doigts presque entièrement libres, avec un seul tubercule à la base de chacun, et dépouillés de poils. Les dents présentent entre autres particularités d'être plus étroites que celles des marmottes, et les différences les plus fondamentales se trouvent également établies dans les modifications qu'éprouve la boîte osseuse crânienne. On peut donc caractériser ce genre ainsi qu'il suit : un hélix bordant l'oreille; une pupille ovale, de grandes abajoues, les doigts des pieds étroits et libres; le talon couvert de poils, tandis que les doigts des pieds de derrière sont nus : vingt-deux dents; quatre incisives et dix molaires en haut, et huit en bas. Le type des spermophiles est un rongeur anciennement connu.

LE SOUSLICK.

Spermophilus citillus [2].

Ce spermophile est d'un gris brun en dessus, ondé ou tacheté de blanc par gouttelettes, blanc en dessous. On en connoît plusieurs variétés : l'une, tachetée (*Sp. guttata*); l'autre, ondulée (*Sp. undulata*) ou le *zizel;* enfin, une troisième, d'un brun jaunâtre uniforme, ou la *marmotte de Sibérie*.

Cet animal vit isolé dans des terriers au nord de l'Europe et de l'Asie, ainsi que dans la Perse, l'Inde et la Tartarie : il se nourrit de semences.

Lisez son histoire dans Buffon, sous les noms de *zizel* et de *souslick*. A ce genre il faut joindre, sans aucun doute, les animaux suivants :

[1] *Spermophilus*, Fr Cuvier.

[2] Le *zizel* et le *souslick*, Buffon, pl. 31 : *arctomys citillus*, Pallas, pl. 5 et 6 : le *jevraschka*, ou la *marmotte de Sibérie*, var., Buffon.

LE SPERMOPHILE DE PARRY.

Spermophilus Parryii [1].

Cette espèce est un peu plus développée que le spermophile de Franklin, et un peu moins forte de taille que la marmotte de Québec de Pennant. Sa longueur totale, du bout du museau à la base de la queue, varie de douze à quatorze pouces. La queue, jusqu'au bout des poils, a cinq pouces et demi. Le corps est large et aplati; les jambes épaisses; le nez tronqué et couvert de poils courts, bruns et serrés; le bord de la bouche blanc; les yeux grands et de couleur foncée; l'orifice du conduit auditif large; les oreilles très courtes, consistant simplement en une conque semi ovalaire et plate de la longueur de deux lignes; les abajoues amples, s'ouvrant dans la bouche en avant des dents mâchelières; les incisives blanches avec les bords dentelés, usées, et souvent cannelées intérieurement; celles de la mâchoire supérieure courtes et tant soit peu tronquées; celles du bas plus longues d'un tiers, plus étroites, et terminées au dehors par une ligne semi-circulaire; cinq molaires en haut, quatre en bas, les postérieures les plus larges : quelques adultes n'en ont que quatre à la mâchoire supérieure; leurs couronnes sont terminées par une plaque d'émail courbée et irrégulière, traversée par deux raies transversales de hauteur inégale présentant quelques pointes obtuses. Le dos est vêtu d'une fourrure douce, consistant en un duvet d'un gris de fumée sombre à l'origine, d'un gris pâle et frais au milieu, et d'un gris jaune à l'extrémité : cet arrangement produit un ensemble confus de taches blanchâtres, irrégulières et nombreuses, bordées et séparées par du noir et du gris jaune; ces taches se trouvent placées transversalement sur la partie postérieure du dos : la gorge et tout le dessous sont rouge brunâtre et jaune brunâtre, ou plutôt d'une teinte intermédiaire; les couleurs du dos et du ventre tirent entre les deux. La queue est aplatie et distique : l'animal peut en étaler les poils comme sur une plume; en cet état la queue est brune le long de sa tige, terminée et bordée aux deux tiers de sa longueur par du noir. Les pieds ont des ongles courts, déprimés, larges, noirâtres, légèrement arqués et sillonnés en dessous; sur le côté intérieur des pieds de devant, et assez haut, se trouve un petit pouce armé d'un ongle court; les paumes nues, ayant des protubérances

[1] *Ground-squirrel*, Hearne, *Voy.*, p. 141 : *Quebec's marmot*, Forster, *Trans. phil.*, t. LXXII, p. 378 : *arctomys alpina*, Parry, *deuxième Voyage*, p. 61 : *arctomys Parryii*, Richardson, *App. au Voyage de Franklin;* Harlan, *Faun. amer.*, p. 170.

calleuses, trois à la base des doigts, le pouce inséré dans la plus large.

Ce rongeur vit dans le nord de l'Amérique.

LE SPERMOPHILE RAYÉ.

Spermophilus tridecemlineatus (1).

Cet animal a environ sept pouces et demi de longueur, du bout du nez à l'insertion de la queue. Le sommet de la tête est large et aplati, varié obscurément de taches d'un brun foncé et d'un blanc sale. Les oreilles sont très courtes et petites; les joues et la gorge sont revêtues de poils grisâtres; les moustaches sont longues rigides et implantées dans l'intervalle qui sépare le nez et les yeux. Les incisives sont courtes et épaisses, les inférieures sont beaucoup plus longues et plus étroites. Toute la partie supérieure du corps est marquée longitudinalement de raies alternantes d'un brun foncé et d'un blanc sale : les raies brunes sont du double plus larges que celles qui sont claires, et dans leur milieu elles sont remplies de nombreuses petites taches blanchâtres sordides. Sur le rachis se dessine une raie noire beaucoup plus étroite que les précédentes, qui sont au nombre de trois de chaque côté; mais la plus inférieure, sur les flancs, est irrégulièrement marquée, et les taches qui y apparoissent sont beaucoup moins nettes. Le ventre et l'ensemble des parties inférieures sont d'un blanc sale, légèrement teint de fauve. La queue n'a que deux pouces de longueur, et est alternativement zonée de brun foncé et de blanchâtre : cette dernière couleur la termine. Les pieds de devant sont courts et grêles, vêtus de poils clair-semés; le doigt externe et son ongle sont petits et placés très en arrière : les trois doigts du milieu sont les plus longs. En dedans on remarque aussi un rudiment de doigt, avec un petit ongle conique, mais beaucoup moins visible que dans le spermophile de Richardson. Les ongles sont d'une couleur de corne brune, et petits; ceux de devant sont les plus longs.

Cette espèce habite le nord de l'Amérique septentrionale.

LE SPERMOPHILE DE RICHARDSON.

Spermophilus Richardsonii (2).

Cette espèce est à peu près de la taille de la précédente, mais elle est seulement plus grêle dans ses formes. Le sommet de la tête est recouvert de poils courts, foncés en couleur à leur naissance et plus clairs à leur sommet. Le museau est étroit, et se termine par un nez pointu ou finit en pointe aiguë : il est revêtu de poils qui s'unissent à ceux du sommet de la tête. Les oreilles sont ovalaires et brèves. Les joues sont velues, couvertes de poils ras d'un brun clair. Les moustaches sont peu développées, et se trouvent implantées dans les joues et au-dessous des yeux. La gorge est d'un blanc sale. Toutes les parties supérieures du corps sont couvertes de poils ras, mous, foncés à leur base, et d'un fauve uniforme à leur extrémité. Sur l'échine se dessine une rangée de poils roides, analogues à ceux qui recouvrent le sommet de la tête, mais de teinte plus claire : les poils des flancs sont plus longs, et paroissent noirs à leur base lorsqu'on les soulève; ils sont d'un blanc enfumé à leur pointe : ceux du ventre et des parties inférieures sont de la même teinte, à laquelle se mêle une couleur ferrugineuse. La queue a trois pouces et demi de longueur jusqu'au bout des poils les plus longs, qui la dépassent : elle est grêle, recouverte de poils allongés, clair-semés, de la couleur de ceux du corps à leur base, mais présentant en dessous trois nuances distinctes, qui sont le noir, le brun, et enfin une teinte claire au sommet. Les jambes sont assez longues et grêles, proportionnellement. Les pieds sont minces. Les ongles, de couleur de corne, sont recourbés et étroits. Les pieds antérieurs ont à leur côté interne un petit doigt placé en arrière et terminé par un ongle obtus, et diffèrent, par cette particularité, des caractères génériques de toutes les autres espèces. Les doigts des pieds de derrière ont les trois du milieu égaux, et les deux latéraux beaucoup plus courts et placés plus en arrière.

Ce spermophile fut tué à Carlston-house, dans l'Amérique du Nord, et rappelle le nom du docteur Richardson, compagnon du capitaine Franklin.

LE SPERMOPHILE DE FRANKLIN.

Spermophilus Franklinii (1).

Ce spermophile a la taille d'un fort rat, et a de longueur, depuis le museau jusqu'à la racine de la queue, sept pouces environ. Son chanfrein est large, couvert de poils roides, grisâtres, c'est-à-dire noirs et blancs; le nez est nu et obtus; les oreilles sont

(1) *Sciurus tridecemlineatus*, Mitchill, *Med. reposit.*, t. VI 1821; Say, *Long's Exp.*, t. II, p. 174 : *arctomys*, Harlan, *Faun.*, p. 164 : *arctomys Hoodii*, Sabine, *Trans., Soc. linn. Lond.*, t. XIII, p. 590, pl. 29; Fr. Cuvier, *Mammifères*, 46e livraison.

(2) *Arctomys Richardsonii*, Sabine, *Trans., Soc. linn. Lond.*, t. XIII, p. 589, pl. 28; Lesson, *Complém. Buff.*, pl. 40, fig. 1.

(1) *Arctomys Franklinii*, Sabine, *Trans., Soc. linn. Lond.*, t. XIII, p. 587, pl. 27.

Spermophile de Franklin, Arctomis Franklini, *Sabine*.

1

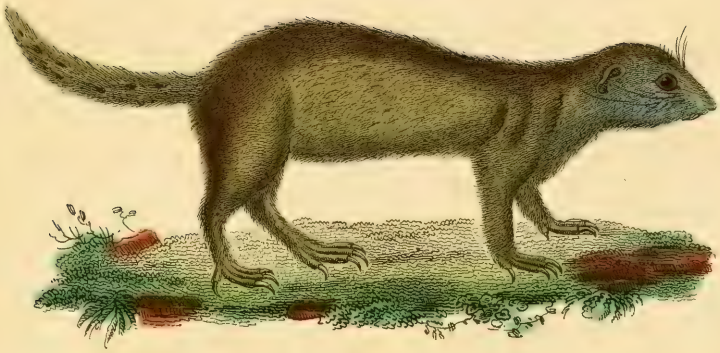

2

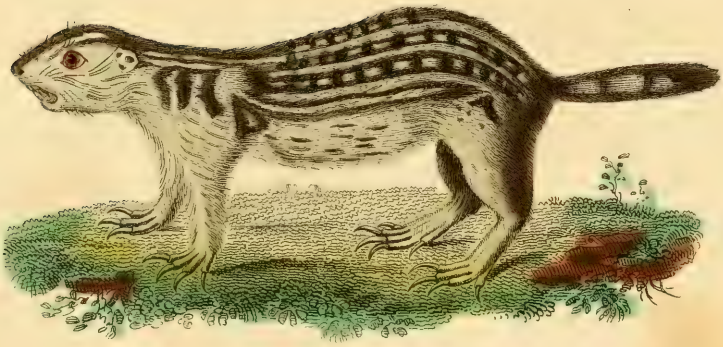

1. *Marmotte de Richardson*; Arctomis Richardsonii, *Sabine*.
2. *Marmotte de Hood*; Arctomis Hoodii, *Sabine*.

larges, revêtues de poils ras; les poils des moustaches sont noirs et courts, et çà et là sous les yeux et au-dessus il y en a quelques uns d'implantés. La gorge est d'un blanc pur. Les incisives sont inégales: les supérieures sont d'un jaune rougeâtre, et les inférieures sont beaucoup plus pâles. Les poils qui recouvrent la partie supérieure du corps sont courts, d'un brun foncé à leur base, blancs à leur milieu, annelés de noir, puis de blanc, de jaunâtre, et enfin terminés de noir, ce qui donne à l'ensemble du pelage une couleur grise-jaunâtre variée de noirâtre. Les poils des flancs ont plus de longueur que ceux du dos; ils ont moins de noir, et n'ont aucune teinte de jaune: ceux du ventre sont noirâtres à leur naissance, et d'un blanc sale à leur pointe. La queue est longue de cinq pouces, et est garnie de poils touffus, variés de blanc et de noir par zones assez larges. Les pieds sont élargis; les doigts sont minces, velus et grisâtres: les trois du milieu égaux, les deux externes plus courts. Les ongles sont de couleur de corne, et les antérieurs sont plus longs que les postérieurs.

Ce spermophile est voisin de l'*arctomys pruinosa* des auteurs, suivant le capitaine Sabine, bien qu'il en diffère. Son nom rappelle l'intrépide chef de l'expédition angloise destinée à se rendre par terre au pôle, pour rejoindre les vaisseaux de Parry. On le trouve dans le nord de l'Amérique.

LE SPERMOPHILE POUDRÉ.

Spermophilus pruinosus (1).

Cette espèce a jusqu'à ce jour été assez mal décrite, et même elle sembleroit être l'*arctomys Franklinii* de Sabine. On la dit de la taille d'un lapin, ayant la pointe du nez noire, les oreilles courtes et ovalaires, les joues blanchâtres; les poils longs et rigides, cendrés à leur base, noirs à leur centre et blancs à leur sommet. La queue est noire, variée de couleur de rouille. Les pieds sont noirs et les ongles brunâtres.

Ce spermophile a été décrit ainsi par Pennant d'après un individu conservé au Muséum de Lever, et que l'on supposoit du nord de l'Amérique.

Il nous reste à signaler quelques espèces nouvelles. Ce sont: 1° Le SPERMOPHILE DE DOUGLAS (2), des rives de la Colombia, à pelage pruineux, marqué d'une ligne noire entre les épaules, tirant sur les lombes au brunâtre, mélangé de fuligineux. Le ventre est blanc, et la queue annelée de brun et de blanchâtre. 2° Le SPERMOPHILE DE SAY (1), brun cendré, ayant sur le côté du dos deux bandes blanches bordées de bandelettes noires ou ferrugineuses. Il habite les montagnes Rocheuses par cinquante-sept degrés de latitude septentrionale. 3° Le SPERMOPHILE DU MEXIQUE (2), découvert en 1826 à Toluca, où on le nomme *urion*, par M. Deppe, est roux, émaillé de taches blanches. Sa queue est annelée de blanc et de brun. Les parties inférieures sont gris cendré ou blanchâtres. Cette espèce est bien voisine, si elle n'est pas identique, avec la suivante. 4° Le SPERMOPHILE DE BEECHEY (3) a le port du *sciurus bicolor* de Sparmann, et paroît être le *quauhtecallotlquapachtli* et le *coztiocoteguallin* d'Hernandez (4), qui vit, au dire de cet auteur, dans les crevasses souterraines, les cavernes closes, où il élève en paix sa progéniture. Il recherche principalement le maïs qu'il vole dans les champs, et avec lequel il forme des greniers d'hiver. Ses mœurs sont farouches, et ne peuvent se plier à l'éducation. Il porte sa queue droite; elle est très longue, de couleur noire, bien que les poils soient, à leur pointe, d'un brun grisâtre. La tête, le corps, les extrémités, sont, en dessus, noir plaqué çà et là de fauve ou de jaune grisâtre. Les oreilles, le nez, les parties dénudées des mains et des pieds, de même que les moustaches, sont noirs. Les côtés internes des pieds et du ventre sont marqués de ferrugineux.

Ses dimensions sont les suivantes:

	Pouc.	Lignes
Longueur totale.	23	9
——— du corps, du bout du nez à la naissance de la queue. .	12	»
——— de la queue.	11	9
——— de la tête.	2	4
Hauteur des oreilles.	0	11

La queue est presque aussi longue que le corps, la tête comprise. Les oreilles sont médiocrement développées, obovales sans bouquet à leur sommet, mais vêtues sur leurs bords de poils courts et rares. Les incisives sont jaunes. Les ongles, recourbés, cornés, sont plus clairs à leur pointe, et la queue très velue est comme distique.

M. Bennett a fait connoître deux spermophiles, découverts à la Californie par M. Sykes. Ce sont: 5° Le SOUSLICK de la Californie (5), brun roux, ponctué finement de noir et de blanc; les lèvres, le men-

(1) *Arctomys pruinosa*, Gmelin: *hoary-marmot*, Pennant; Shaw, *Gen. Zool.*, t. III, p. 121; Sabine, *Trans., Soc. linn. Lond.*, t. XIII, p. 586; Harlan, *Faun. amer.*, p. 169.

(2) *Sp.? Douglasii*, Rich., 172.

(1) *Sp. lateralis*, Rich., 174, pl. 13; *Sc. lateralis*, Saq.

(2) *Citillus mexicanus*, Lichst.

(3) *Sc. hypopyrrhus*, Isis, n° 5, 1831, p. 510? *Spermophylus Beecheyi*, Richardson, *Fauna boreali americana*, Lond., 1829.

(4) Thesau., p. 8, caput 26??

(5) *Sp. spilosoma*, Benn., Proceed., t. III, p. 40.

ton et le tour des yeux blancs; le ventre et les cuisses jaunâtres; la queue terminée de noir et de blanc. 6° Le Sp. a grosse queue (1), noir, ponctué de blanc par rayures; la tête noire, avec quelques poils blancs; les sourcils neigeux; les lèvres et le menton ferrugineux; le ventre ocreux, varié de noir; la queue fort longue, variée de noir et de blanc. Cette espèce est voisine du Sp. de Franklin et de Beechey. Le *spermophilus concolor* est regardé, par M. Lichsteinsten, comme une espèce distincte du zizel, bien que Pallas ne l'en ait pas séparée. C'est le *jevraschkat* ou la marmotte de Sibérie.

LES CITILLUS.

Lichst., Saüget. 1827.

Sont pour nous les représentants, dans le nord de l'Ancien Monde, des spermophiles qui vivent dans le Nouveau. La principale espèce est le *soreslick* ou le *zizel*, qui habite le nord de l'Europe et de l'Asie, depuis la Pologne jusqu'en Sibérie. Les deux autres espèces ont été découvertes en Bukkarie par le docteur Eversmann, et ont été figurées dans la Monographie de Lichsteinsten. La première, le *citillus leptodactylus* (2), est jaune paille, à teintes claires en dessous; la queue moyenne, terminée de noir vif et de blanc pur. La seconde est le *citillus mugoraricus* (3), à queue grêle, à pelage en entier brun fuligineux.

LES LIPURES (4).

Ne comprennent qu'une espèce du pourtour de la baie d'Hudson, fort mal connue, dont le museau est aigu, la queue nulle, les pieds terminés par quatre doigts armés d'ongles fouisseurs. L'espèce type est le daman hudsonien (5), de la taille d'une marmotte, à pelage brun cendré, chaque poil terminé de blanc, que personne n'a revu depuis Pennant.

LES MARMOTTES (6).

Elles renferment plusieurs espèces des montagnes d'Europe, de la Perse et de la Bukkarie, ou du nord de l'Amérique. Buffon a décrit la *marmotte des Alpes* (1), la *boback* (2) de la Pologne et de l'Asie septentrionale, la *monax* (3) des parties méridionales des Etats-Unis. On doit ajouter à ces espèces la suivante : Le gundi (4) des Arabes, d'un roux testacé uniforme, des chaînes de l'Atlas, proche Massufin. Nous n'en pouvons distinguer le spermophile concolore de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, décrit et figuré dans le Voyage de Bélanger (5), et qui a un pelage jaune fauve, la queue marquée par deux anneaux noirs. Cet animal habite la province d'Azerbaidjan en Perse, et surtout la vaste plaine de Sultanieh, où il élève des petites huttes en terre, qu'il remplit de grains. La *brune* (6), à pelage luisant, jaune brunâtre, très voisin du boback. Il habite la Bukkarie.

La *monax* n'est pas la seule marmotte que nourrissent les Etats-Unis. 7° L'albe de Quebec (*artomys empetra*, Screb.) (7), ou le *siffleur* des Canadiens françois, le *weenush* des Indiens Creeks, est une espèce très répandue. Son pelage est gris, c'est-à-dire mélangé de nuances fauves, brunes et blanches. Les joues sont blanches, et sa queue, dépassant à peine la moitié du corps, est noirâtre à son extrémité. Cette marmotte habite donc le Canada et les soixante à soixante-deux degrés de latitude nord. Les Indiens la recherchent pour la délicatesse de sa chair et pour sa fourrure. 8° La marmotte brachyure (8), gris brun teinté de rouge en dessus, les parties inférieures d'un rouge de brique. La queue déprimée, marquée d'une tache elliptique brune, bordée de blanc, et grise sur sa partie inférieure. Habite les plaines de la Colombie. 9° Enfin, M. Eschscholt a décrit une marmotte qui paroît être le *tarbogan* des trafiquants russes des îles Kodiack, et qu'il nomme *arctomys caligata* (9), à pelage gris, teinté de ferrugineux sur la tête et la queue, mais remarquable par le pourtour de la bouche qui est blanc et les quatre pieds qui sont noirs. Elle habite les alentours de la baie de Bristol sur la côte nord-ouest.

LES APLODONTES (10).

Sont intermédiaires aux marmottes et aux lièvres.

(1) *Sp. macrourus*, ibid.
(2) Pl. 32, fig. 1.
(3) Pl. 32, fig. 2.
(4) *Lipura*, Illiger, Prod. (*Lipura*, qui n'a pas de queue.)
(5) *Hyrax hudsonius*, Screber, pl. 240, fig. C; *arctomys hudsonius* de Turton.
(6) *Arctomys*, Gm. (rat-ours).

(1) *Arctomys marmotta*, L.
(2) *A. bobac*, L.
(3) *A. Monax*, L.
(4) *Mus gundi*, Roth.; *gundi marmot*, Penn.
(5) *Sp. concolor*, Isid. Geoff., Bél., pl. 8, p 151.
(6) *Arctomys fulvus*, Lichst. Eversm., It., 119.
(7) Richards., p. 147, pl. 9.
(8) *Arctomys brachyurus*, Harlan, Rich., p. 151; *anisonyx brachyura*, Rafinesque.
(9) Atlas 1, pl. 6, 2e liv.
(10) *Aplodontia*, Richards., Zool. journ., IV, 333; Bull., XVIII, 445; Faune, p. 210, pl. 18; *anisonyx*, Rafinesq.

Ce sont des animaux à museau élargi, obtus, sans abajoues, ayant de courtes oreilles arrondies, presque nues, ou à peine garnies de quelques poils. Le corps est court et ramassé, couvert d'une épaisse fourrure. Les membres sont robustes, terminés tous par cinq doigts. Le pouce des pieds de devant est très court : tous ont des ongles solides, recourbés, très comprimés. La queue est rudimentaire, cachée par une touffe de poils. On compte six mamelles, les deux inférieures sur la poitrine. Les dents sont au nombre de vingt-deux, et les molaires sont remarquables par un fort talon saillant sur un de leurs bords. Ce sont des rongeurs qui vivent en société dans des galeries, et qui se nourrissent de matières végétales. La seule espèce connue est le SEWELLEL des Anglo-Américains (*aplodontia leporina*, Rich.), la marmotte rousse d'Harlan[1], qui habite les vastes plaines de la Colombia. Ses poils, longs et soyeux, sont brun rougeâtre.

LES LOIRS [2].

Ceux connus de Buffon sont le *loir* proprement dit, le *lérot* et le *muscardin*. On doit leur adjoindre quelques espèces nouvelles. 1° Le LOIR DU SÉNÉGAL [3], gris clair teinté de jaunâtre, à ventre blanc, et qui vit au Sénégal. 2° Le DRYADE [4] des forêts de la Russie et de la Géorgie, peu distinct du loir commun. Il est gris fauve en dessus, blanc sale en dessous, avec une bordure noire à l'œil. 3° Le LOIR DE SICILE [5] n'est pas très bien décrit, et n'est peut-être pas un loir. On le dit roux brunâtre, avec des oreilles nues et arrondies, une queue cylindrique et brune. Il vit de fruits, niche sur les arbres, et sa chair a bon goût. 4° Le LOIR A GORGE ROUGE [6] habite les forêts du cap de Bonne-Espérance. Il est gris brun sur le dos, roussâtre sur les flancs, cendré sur le dos. Tout le devant du corps est d'un beau rouge ferrugineux. Ses moustaches sont longues et épaisses, et sa queue touffue. 5° Le *nonedsumi* des Japonois (*myoxus lineatus*) de M. Siebold, remarquable par les cinq raies noires qui se dessinent dans le sens longitudinal du dos. Il est long de six pouces; la queue en a quatre. On le trouve dans l'île d'Yesso.

(1) *Arctomis rufa*, Harlan : *anisonix? rufa*, Rafinesq.
(2) *Myoxus*, Gm.
(3) *Myoxus africanus*, Shaw; *M. Coupei*, F. Cuv., 37e liv.
(4) *M. dryas*, Screb.
(5) *M. siculæ*; *musculus frugivorus*, Rafinesq.
(6) *Myoxus crythrobronchus*, Smith, Zool. journ., IV, 438 : Bull., XVIII, 275.

LES DENDROMYS [1].

Sont des rongeurs du cap de Bonne-Espérance, à museau aigu, dont les oreilles sont oblongues et nues, munies en dedans d'une cloison membraneuse à double repli, et dont le trou auditif est fermé par la duplicature inférieure. Leur queue est longue, composée d'anneaux garnis de peu de poils. Les pieds antérieurs ont trois doigts et un pouce rudimentaire, sous forme de verrue; les postérieurs sont pentadactyles et ont des ongles falciformes. Les incisives sont sillonnées en avant. Les molaires tuberculeuses. La seule espèce est le *dendromys typus*, brun ou ferrugineux sur le corps, blanc lavé de rose en dessous, à queue allongée, une ligne noire disposée longitudinalement sur le dos. Il vit sur les arbres, où il se construit un nid dans lequel il élève ses petits.

LES GRAPHIURES [2].

Ont la forme générale du lérot, et se rapprochent des *loirs* et des *dendromys*. Ils sont remarquables par des membres courts et minces, les antérieurs terminés par quatre doigts plus un ongle plat, qu'on observe sur le gros tubercule interne de la paume et qui remplace le pouce; les postérieurs sont pentadactyles, et sont munis d'ongles pointus, comprimés, arqués et forts. La queue est courte, très charnue, épaisse à sa racine, et finit en pointe. L'oreille est grande et simple, susceptible de se ployer longitudinalement sur elle-même. Le pelage est épais, formé de poils laineux et doux, et de poils soyeux en petit nombre, excepté sur la queue où ils forment un pinceau. La seule espèce connue habite le cap de Bonne-Espérance [3]. C'est un joli petit animal gris brun sur le corps, à joues, devant du cou et parties inférieures de même que les pattes gris de perle. Un trait noir va de l'œil à l'oreille qui est carnée. La queue est à moitié noire, puis terminée de blanc.

LES PITHÊCHEIRS [4].

Forment un genre singulier, voisin à la fois des rats et des sarigues, et qu'il est fort difficile de placer

(1) Rat d'arbre, Smith, Zool. journ. IV, 438; Bull., XVIII, 276
(2) *Graphiurus*, Fr. Cuv., *queue en pinceau*.
(3) *G. capensis*, Fr. Cuv., t. III; et Nouv. Ann. du Mus., t I, p. 441; *mioxus Cattoirii*, Fr. Cuv., Dict., t. XXVII, p. 124.
(4) Fr. Cuv., 66e liv., 1833.

convenablement dans l'état actuel de nos connoissances. Le PITHÉCHEIR MÉLANURE, dont la découverte est due à M. Duvaucel, provient de l'Inde, sans qu'on puisse dire si c'est du Bengale, de Malacca ou de Sumatra. C'est un animal probablement de la taille d'un rat, à pelage jaune doré, à queue noire, longue, pointue et nue. Ses oreilles dénudées sont de couleur de chair, et ses extrémités privées de poils ont quatre doigts munis de fort petits ongles; mais ce qui le rend remarquable est un pouce recouvert d'un ongle aplati, rudimentaire aux mains, et opposable aux pieds.

LES NÉOTOMES (1).

Sont des campagnols pour beaucoup d'auteurs. Pour nous, ce sont des rongeurs frugivores qui vivent sur les arbres à la manière des loirs. Ils ont seize dents, et l'émail des molaires est remarquable par la disposition de ses rainures. Par l'ensemble du système dentaire, ils s'éloignent peu des campagnols. Leur museau est pointu, leurs oreilles sont grandes, vêtues de poils si fins, qu'elles paroissent nues. La queue est longue, couverte de poils ras. Les mains ont quatre doigts, avec un rudiment de pouce; les pieds sont tétradactyles, tous munis d'ongles aigus. D'épaisses moustaches recouvrent les lèvres qui ont entières. Le pelage est d'une grande finesse. On connoît aujourd'hui deux espèces de ce genre, toutes les deux de l'Amérique Septentrionale. 1° La première est le NÉOTOME DE LA FLORIDE (2), plombé en dessus avec quelques poils jaunes et noirs, couleur de buffle en dessous; des pinceaux de poils blancs sur la racine des ongles. Habite la Floride orientale, les plantations abandonnées. 2° Le NÉOTOME DE DRUMMOND (3), que Lewis et Clark observèrent dans les montagnes Rocheuses (4), brun jaunâtre, le ventre blanc, les poils de la queue plus longs et en touffe à l'extrémité de cet organe. Il se tient par les cinquante-sept degrés de latitude, où il niche dans les crevasses des rochers, et sa voracité le rend très destructeur. Il se nourrit de jeunes branches de sapins, de racines, etc.

LES OTOMYS (5).

Tiennent de près aux campagnols, car ils ont comme eux trois molaires, formées de lames arquées, et leurs incisives sont creusées d'un sillon longitudinal. Leurs oreilles sont grandes et velues, leur queue est grêle, mais couverte de poils. Leurs doigts sont comme chez les rats. Les deux seules espèces connues ont été découvertes au cap de Bonne-Espérance par Delalande : 1° l'une, l'OTOMYS CAFFRE (1), de la taille d'un rat, est variée de noir et de fauve. La deuxième, l'OTOMYS NAMAQUOIS (2), est d'un brun foncé, passant au gris clair sous le corps.

LES ÉCHIMYS (3)
OU LES LONCHÈRES (4).

Illiger.

Ceux que Zimmermann plaçoit parmi les loirs, et Screber parmi les porcs-épics, sont des rongeurs couverts de poils rudes, entremêlés d'épines aplaties ou de piquants faits en lames d'épée. Ils ont quatre molaires formées, les supérieures de deux lames ployées en V, les inférieures d'une seule. Les oreilles sont courtes, arrondies, nues, les membres antérieurs terminés par quatre doigts avec un rudiment de pouce; les pieds sont pentadactyles. Leur queue est assez longue, squameuse et couverte de poils. Leurs mœurs sont celles des loirs, et toutes les espèces connues sont de l'Amérique Méridionale : 1° Le plus anciennement décrit est le LÉROT A QUEUE DORÉE (5) de Buffon, qui vit à Surinam. 2° On en distingue l'ECHIMYS HUPPÉ (6), brun ocreux, ayant des ban-

(1) *Otomis capensis*, Fr. Cuv.

(2) *Ot. bisulcatus*, Fr. Cuv., 61e liv., 1829.

(3) Geoff

(4) On a jusqu'à présent, dit M. Jourdan, de Lyon, réuni sous le nom d'*échimys* des animaux qui n'ont pour caractères communs que d'avoir des poils dispersés en piquants. Cependant ces rongeurs forment deux groupes bien distincts. Les animaux du premier ont de grandes oreilles, une queue écailleuse et nue, des tarses allongés, une forme générale élancée: tel est le type du genre échimys, l'échimys de Cayenne de M. Geoffroy-Saint-Hilaire Les animaux du second groupe, au contraire, se font remarquer par des oreilles arrondies peu développées, une queue velue, des tarses courts, des membres trapus et une forme générale assez lourde: tel est l'échimys huppé, *echimys cristatus* de Desmarets. Les deux groupes ne sont pas moins distincts par la forme de leurs dents, et il semble convenable de ne pas les confondre. M Jourdan propose, en conséquence, de laisser au premier le nom d'*échimys*, et de désigner le second par celui de *nelomys*. C'est à ce dernier groupe qu'appartient la nouvelle espèce décrite par l'auteur sous le nom de *nelomys Blainvillii*, et qui vient d'une petite île des côtes du Brésil, voisine de Bahia (*L'Hermès*, n° 92, p. 156.)

(5) *Hystrix chrysurus*, Screber, pl 170.

(6) *Echimys clistatus*, Desm.; *loncheres paleacea*, Ill.

(1) *Neotoma*, Say et Ord., Journ. of ac. Philad., t. IV, p. 345, pl 21 et 22.

(2) *Neotoma floridana*, ibid.; *mus floridanus*, Desm., 492 ; Zool. journ., II, 294.

(3) *Neotoma Drummondii*, Rich , Fauna, p. 137, pl. 8; *myoxus Drummondii*, ibid., Zool. journ., IV, 317.

(4) *Rat of the rocky mountains*, Il., t. III, p. 41.

(5) *Otomys*, Fr. Cuv.

delettes blanches sur la tête, et le museau et le bout de la queue blancs. Il habite le Para. 3° L'ECHIMYS DACTYLINA (1), brun, mélangé de blanc et de jaune, les flancs roux les deux doigts médians des mains plus longs que les autres. Les poils de son pelage sont rigides et cassants. 4° L'ECHIMYS ROUX OU RAT ÉPINEUX de d'Azara (2), gris roussâtre, et de la taille d'un rat. Il vit au Brésil, à la Guyane, au Paraguay, où il se creuse sous terre de longs canaux. Dans ce dernier pays, les habitants le nomment *angoya-y-bigoui*. 5° L'ECHIMYS HISPIDE (3), brun roux, la tête rousse, les poils épineux, très rigides, larges, teintés de roux au sommet. 6° Le DIDELPHE (4), brun sur le dos, plus clair sur les flancs, le dessous jaune, et une partie de la queue dénudée. 7° Le CAYENNAIS (5), roux, teint de brunâtre sur le milieu du dos, le ventre blanc. 8° L'ECHIMYS A SOIES (6), qui n'a que peu d'épines parmi les poils de son pelage, l'extrémité des pieds blanche.

LES CERCOMYS (7).

Sont des échimys par le système dentaire, qui rappellent les rats par la couleur de leur pelage, la forme des membres et de la queue, bien qu'ils s'en éloignent par quelques modifications importantes de l'organisme. Leurs mains n'ont que quatre doigts avec un rudiment de pouce recouvert d'un petit ongle plat. Les pieds sont pentadactyles. La queue est très longue, écailleuse et nue. Le pelage se compose de poils longs, fermes, droits et clair-semés, et de poils épais, fins et soyeux, mais sans traces d'épines. La seule espèce connue a été découverte au Brésil par M. Auguste de Saint-Hilaire, dans la capitainerie des mines, et a reçu le nom de *cercomys cunicularius*. Cet animal est brun foncé en dessus, blanchâtre en dessous.

LES SIGMODONS (8).

Sont des campagnols pour quelques naturalistes. Ils en ont la forme et le système dentaire, quant aux principales dispositions. Cependant leurs dents ont des racines, et leur couronne a de profondes rainures alternes disposées en *sigma*; leurs oreilles sont grandes et pileuses, la queue est allongée et velue. Les pieds de devant ont quatre doigts et un rudiment de pouce onguiculé, et les pieds ont cinq doigts. Les deux espèces connues vivent exclusivement aux États-Unis : 1° L'une, type du genre, est le *sigmodon hispidum* (1), jaune d'ocre pâle, mélangé de noir sur la tête, cendré sur le ventre. Les yeux sont grands. Le noir domine dans la livrée des jeunes, et c'est le jaune dans celle des adultes. Le sigmodon velu est très commun dans les plantations abandonnées le long de la rivière Saint-Jean dans la Floride orientale, plus particulièrement dans les jardins; il se creuse des terriers, et est très nuisible dans les cultures qu'il dévaste. 2° La seconde espèce est le SIGMODON DE HARLAN (2); son corps est épais, long de sept pouces, sans y comprendre la queue qui en a quatre. Son pelage est brun ferrugineux en dessus, blanchâtre en dessous. Les membres antérieurs courts et grêles, les pieds gris et tachés de blanc en devant; les ongles sont noirs, comprimés et très aigus. Ce sigmodon, fort voisin du précédent, se tient dans les troncs d'arbres exclusivement dans les plantations de cotonniers, aussi les colons le nomment-ils *white-bel ied-cottonrat*. Il porte ses petits sur son dos, et grimpe sur les arbres comme un écureuil. On le trouve sur les bords du Mississipi, dans le pays des Natchez.

LES HÉTÉROMYS (3).

Tiennent des *échimys* par les piquants aplatis qui sont implantés sur le corps; par leurs formes générales et leur queue ce sont des rats, par leurs abajoues ils se rapprochent des hamsters. Les pieds sont pentadactyles, le pouce des mains est rudimentaire. L'espèce type habite l'île caraïbe de la Trinité : c'est l'HETEROMYS DE THOMPSON (4), gros comme un rat, brun marron en dessus, blanc en dessous; la queue écailleuse, revêtue de quelque poils épars, de poils doux entremêlés d'épines sur le dos. La deuxième habite la province de Bahia au Brésil. C'est le *loncheres myosurus* (5), fuligineux sur le dos, roux sur les flancs, blanc sur le thorax, des épines aplaties,

(1) Desm.
(2) *Loncheres rufa*, Lichst.; *echimys spinosus*, Geoff.
(3) *E. hispidus*, Geoff.
(4) *E. didelphoides*, Geoff.
(5) *E. cayennensis*, Geoff.
(6) *E. setosus*, Geoff.
(7) Fr. Cuv., Nouv. Ann., t. I, p. 441, et Mammif., 61e liv.
(8) Say et Ord., Zool. journ., t. II, p. 296.

(1) Say et Ord.; *arvicola hortensis*, Harlan.
(2) *Sigmodon Harlani*, N; *arvicola ferrugineus*, Harlan, Silliman's journ., p. 285; *arvicola gossypina*, Lecomte.
(3) Lesson, Man., 263.
(4) *Mus anomalus*, Thomps.; *cricetus anomalus*, Desm., 507.
(5) Lichst.; *mus leptosoma*, ibid.; *loncheres anomala*, Kuhl.

très longues, fortes, mélangées aux poils. Les pieds blancs; la queue nue, noire dessus, blanche dessous.

LES MYNOMES [1].

Diffèrent peu des campagnols : ils n'ont que quatre doigts à chaque extrémité et un rudiment de cinquième. Leur queue est velue, aplatie, et écailleuse comme celle des ondatras. Le MYNOME DES PRAIRIES [2] est fauve brunâtre, à ventre blanc grisâtre. Il habite le bord des rivières, vit de bulbes de liliacées, et notamment de ceux de l'ail, aux États-Unis.

LES CTÉNOMES [3].

Ont le corps allongé, déprimé, fort velu terminé par une queue médiocre couverte de quelques poils rares. La tête est ovalaire, les oreilles petites, et les extrémités ont toutes cinq doigts pourvus d'ongles fouisseurs très longs, arqués et pointus en avant, plus courts, plus larges et excavés en arrière. Ils sont recouverts à leur racine de poils durs, roides, disposés en peigne. Le CTÉNOME DU BRÉSIL [4] est de la taille du rat d'eau d'Europe. Son pelage est doux, fin, court et de teinte grise ardoisée à sa base, puis brun roussâtre luisant, passant au blanc roussâtre sous le corps. C'est le *ratto de las minas* des Brésiliens. Le CTÉNOME A COLLIER [5], roux brun sur le dos, les oreilles, les joues, le dessous du corps, un collier et les pattes blanches. De la province d'Urugay au Brésil.

LE CTÉNOME MAGELLANIQUE [6]

Diffère du précédent par la couleur de son pelage. C'est un petit rongeur fort timide, qui se nourrit d'herbes, et que les Patagons recherchent pour le manger. Il habite des terriers et paroît très multiplié, à en juger par le grand nombre des individus.

(1) Rafinesque.
(2) Raf.; *arvicola pennsylvatica*, Ord. et Harlan??
(3) *Ctenomys*, de Blainv., Nouv. Bull. Soc. phil.; et Ann. sc. nat., t. IX, p. 97.
(4) *Ctenomys brasiliensis*, ibid., fig., avril 1826, 62.
(5) *Ctenomys torquatus*, Lichst., pl. 31, fig. 1 (sous le nom de *georychus* à la planche).
(6) *Ctenomys magellanicus*, King, the philos. mag., juin 1836.

LES HYDROMYS [1].

Sont des échimys par leur aspect, mais leurs pieds de derrière ont les doigts aux deux tiers palmés, et les molaires, au nombre de deux, ont leur couronne divisée en lobes obliquement quadrangulaires, dont les sommets sont creusés en cuiller. Leurs habitudes sont aquatiques. On n'en connoît que deux de la Nouvelle-Hollande, ayant un museau aigu, de petites oreilles arrondies, des extrémités pentadactyles, à pouce des mains rudimentaire; la queue garnie de quelques poils rares : l'*hydromis chrysogaster* [2], marron en dessus, orangé en dessous, qui vit dans une île du détroit de d'Entrecasteaux : l'*hydromys leucagaster*, brun en dessus, blanc en dessous [3]. De l'île de Maria.

LES CAPROMYS, UTIAS OU ISODONS [4].

Forment un genre de rongeurs très intéressant, et dont les espèces vivent exclusivement dans l'île de Cuba. Leur museau est obtus, leurs narines sont obliques, leurs oreilles médiocres, nues et arrondies; le corps est épais, massif; les mains à quatre doigts, avec une verrue pour pouce, les pieds plantigrades et pentadactyles. Tous les doigts longs, armés d'ongles recourbés. On compte quatre mamelles, deux ventrales et deux pectorales. Leur queue est médiocre, épaisse, squameuse, nue. Ils habitent les forêts, et vivent de fruits. La première espèce est le *chemi* d'Oviédo, l'*agutia congo* des créoles espagnols, ou le CAPROMYS DE FOURNIER de M. Desmarest, l'*isodon pilorides* de Say [5], de la taille d'un lapin, le pelage grossier, noirâtre, lavé de fauve obscur sur le dos, de roux sur la croupe. La seconde espèce, l'*agutia caraballi* des créoles de Cuba, l'*utia* d'Oviédo, à pelage épais, ferrugineux, mêlé de gris, la tête, les pattes et les ongles blancs, est le *capromys prehensilis* de Poepping [6], rare dans les districts méridionaux de *las Piedras* et de *Masmariges* de la Havane. Ils sont avidement recherchés par les nègres, qui, dans quelques cantons

(1) Geoff.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Isodon*, Say, Journ. of the ac. phil; *capromys*, Desm., Mém. hist. nat. Paris, t. I; Zool. journ., I, 230; IV, 269, n° 18, 179; Bull., XXIV, 75; Proceed., II, 68.
(5) *Mus*, Brown, Jam. 484; Atlas, pl. 45.
(6) Journ. of. ac. phil., t. IV, p. 1; Zool. journ., t. II, p. 410.

Le Capromys de Furnier, Capromys Furnieri, *Desm.*

d'après Desmarest.

Publié par Pourrat F. à Paris.

où ils sont très multipliés, n'ont pas d'autre viande fraîche pour leur nourriture.

LE CAPROMYS DE POEY.

Capromys Poeyi. Guérin [1].

Les capromys de Fournier et à queue prenante, ont été décrits dans le tome I, p. 480 de ce supplément. Depuis, M. Guérin a publié une notice sur une troisième espèce que lui envoya de Cuba le naturaliste Poey, et nous emprunterons à la description qu'il en a donnée les renseignements dont elle se compose.

Le capromys de Poey a des rapports évidents avec les deux espèces connues, tout en se faisant distinguer de l'une et de l'autre. Son pelage est mou, flexible, de couleur marron, mais piqueté de ferrugineux et de jaune. Ces teintes sont dues à ce que les poils sont ou marron foncé à leur base, ou ferrugineux, ou jaunâtres à l'extrémité. Le nez est brunâtre, le front et les joues sont d'un jaune ocreux pâle, tandis que la gorge et le ventre sont blancs. Les moustaches sont brun marron et blanches à la base. Des poils roides sont implantés sur les extrémités teintes de marron clair. La queue, un peu moins longue que le corps, est entièrement couverte de longs poils ferrugineux, sans qu'on puisse remarquer d'espace nu sous sa partie inférieure. Ainsi cette espèce diffère du capromys de Fournier par sa coloration et par les proportions de sa queue. Elle s'éloigne encore du capromys préhensile ou de Pœpping, par sa queue également couverte de poils sur tous les points, et par une différence de teintes aux moustaches, aux poils des extrémités et au front.

L'individu que possède le Muséum a deux pieds un pouce depuis l'extrémité de la queue jusqu'au bout du nez. La queue seule entre dans ces proportions pour un pied. Le corps est abondamment enveloppé d'une épaisse fourrure, formée de poils assez mous. La tête et le front sont bombés : les oreilles ne font qu'une mince saillie, et décrivent dans leurs contours une moitié d'ovale dont la surface interne est nue, et l'externe velue de couleur fuligineuse. Les yeux sont de forme oblongue, entourés d'un rebord brunâtre. Le nez, complétement nu, est garni de poils marron clair qui lui servent de bordure, et dont la coloration s'efface en remontant vers le front lavé de fauve jaunâtre, passant sur la tête et sur les joues au ferrugineux franc. Cependant les nuances de la tête sont beaucoup plus claires que celles du corps. Des longs poils implantés sur les joues y forment des sortes de favoris qui se prolongent derrière les oreilles. Le dessous de la gorge est blanc, et cette couleur est interrompue par un collier brunâtre incomplet en avant des épaules. Les moustaches, d'abord marron, sont ensuite, dans les deux tiers de leur longueur, d'un blanc satiné. Le dessous du corps est blanc pur ; les pattes présentent un rebord de cette dernière teinte avec une coloration marron. Leurs ongles sont de la teinte de la corne.

Ce capromys habite les lieux écartés et sauvages, principalement les districts occupés par les nègres *caravalli*, à mœurs farouches, dans l'île de Cuba.

Le nouveau genre que M. Gray propose pour recevoir le *mus sumatrensis* ou le *rat de bambous* des Anglois établis aux Indes, a été changé par M. Temminck, dans le deuxième volume de ses Monographies de Mammalogie, et a été figuré (pl. 55) dans les Illustrations de la zoologie indienne du général Hardwicke, sous le nouveau nom de Nicolepte dekan (*nicoleptes dekan*). C'est entre les capromys et les muriens qu'il le classe, en lui donnant les caractères suivants. Les incisives sont au nombre de $\frac{2}{2}$, et les molaires $\frac{3}{3}$, assez semblables à celles des spalax. Les supérieures sont dirigées en arrière et marquées de deux sillons. Les inférieures, au contraire, vont en avant, et la dernière est plus étroite de ce côté. Les pieds de devant ont quatre doigts à peu près égaux, et le pouce est à l'état rudimentaire, car son ongle est seul visible. Les pieds de l'arrière ont cinq doigts. Le crâne, très raccourci, présente sur les joues de fortes et larges apophyses zygomatiques. Les oreilles sont rondes et très courtes. Les individus connus du *dekan*, ainsi que le nomment les Malais, proviennent tous de la presqu'île de Malacca.

LES EURYOTIS [1].

Qui font sans doute un double emploi avec l'*otomys namaquois* de M. Fr. Cuvier, auroient pour principal caractère d'avoir un profond sillon sur les incisives dans le sens de leur longueur. Les molaires à couronne sillonnée notablement en travers et à côtes élevées. L'*euryotis irrorata* de Brants, figuré par M. Lichsteinstein, est brun roussâtre, plus clair sous le ventre, de la taille d'une souris; a été découvert dans le sud de l'Afrique par le voyageur von L. Krebs. (Voyez *otomys*.)

LES RHIZOMYS [2].

Tiennent aux *spalax* par leurs dents et leur forme générale ; mais ils s'en éloignent par la texture de

[1] Iconog. du règne animal, Mammif., pl. 25, fig. 2, et Mag. de zoologie, classe 1, pl. 15, 4e année.

[1] Brants, Lichst., pl. 30 ; *otomys*, Fr. Cuv.

[2] Gray, Proceed., t. I, p. 95 (1831).

leurs molaires, leur queue, leurs oreilles. Ils ont trois mâchelières à couronne transversalement et parallèlement entamée. Leur tête est forte, leurs yeux très petits, leurs oreilles dénudées, leur corps épais, cylindrique, à membres courts, mais robustes, ayant tous cinq doigts. La queue est moyenne, épaisse, entièrement dénudée. Les deux espèces sont de l'Asie : la première est le RHIZOMYS DE LA CHINE (1), d'un cendré pâle uniforme, et la deuxième, le RHIZOMYS DE SUMATRA (2), le *bamboo-rat* des Européens établis dans l'Inde, et le *dekan* des Malais, que sir Raffles décrit en ces termes :

« Le corps a environ dix-sept pouces de long, dix » pouces de circonférence, et sa hauteur à l'épaule » est d'environ cinq pouces. La queue a six pouces » de long, conique et émoussée à sa pointe, nue et » écailleuse. Le corps est couvert de poils roides, » grisâtres, brunâtres sur le dos. La tête ronde et » légèrement colorée. Les incisives grandes; deux » à chaque mâchoire. Les yeux petits. Les oreilles » nues. »

Cet animal se tient de préférence dans les haies de bambous à Malacca et dans l'île de Java.

LES STÉNODACTYLES (3).

Sont des rongeurs de l'Afrique, voisins des lemmings par leurs formes extérieures, excepté qu'ils ont les doigts à chaque pied avec un rudiment de cinquième. Les deux doigts du milieu sont les plus longs. Les ongles à leur naissance sont recouverts par trois petites brosses de poils. La tête est large, les oreilles sont disposées en tube, et les molaires ne se ressemblent pas, suivant qu'elles sont placées en haut ou en bas. La seule espèce connue est le *ctenodactylus Massonii*, qui vit au cap de Bonne-Espérance. M. Yarrel a pensé que cet animal étoit identique avec le *mus gundi* de la côte de Barbarie, si imparfaitement décrit par Rothmann, et dont Gmelin a fait une marmotte, avec juste raison suivant nous, et que même nous avons confondu avec le *spermophile concolore* de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.

(1) *R. sinensis*, Reeves.

(2) *Mus sumatrensis*, Raffles, Trans. XIII, 258 : *spalax javanus*, Cuv. : *Pallidè fuscus pilis raris albidis interspersis; corporis lateribus pedibusque saturatioribus; genis pallidioribus, occipite nigrescenti lineâ longitudinali albâ, pectore albido.* (Reeves.)

(3) *Ctenodactylus*, Gray, Sp. zool.; Yarrell, Proceed., I, 48.

LES PSAMMOMYS (1).

Ont seize dents, et la couronne des trois molaires de chaque côté est creusée en trois losanges rebordés. Le museau est aigu, comprimé en avant, à lèvres entières. Les oreilles sont médiocres, arrondies; le corps est couvert de poils très mous, et la queue est garnie de poils sur toute sa surface; ceux de son extrémité forment même une sorte de touffe. Les mains ont quatre doigts avec une verrue pour pouce; les pieds ont cinq doigts recouverts d'ongles falciformes. L'espèce unique de ce genre est le *psammomys obesus* (2), à pelage isabelle en dessus, jaunâtre en dessous, la queue terminée de noir et fasciculée, nommé *far* en Arabie, sa patrie.

LES PINEMYS (3).

Ont cinq dents, les molaires lamelleuses, le museau court et obtus, les narines latérales, les yeux peu fendus, les oreilles petites, cachées par les poils. La queue courte, grêle, couverte de poils, les mamelles ventrales, les extrémités pentadactyles. Le pouce des mains est court, tous les ongles sont falciformes. La seule espèce connue est le *ground-mousse* des Anglo-Américains (4), qui vit dans les forêts de pins dans la Géorgie, en se creusant des terriers. Sa nourriture consiste en racines de patates et autres. Ses poils sont courts, bruns dessus, cendrés dessous, avec une teinte rouge aux pieds. Le corps est long de trois pouces sept lignes, et la queue a neuf lignes.

L'*akodon* est un nouveau genre de rongeurs de la tribu des rats, créé par M. Meyen, pour une espèce offrant la plus grande analogie avec la souris de France, dont elle a aussi la formule dentaire, mais avec cette particularité que les replis internes de l'émail sont différents, et que les oreilles, très courtes, sont presque cachées sous les poils. L'*akodon boliviense* (Act. de Bonn., t. XVI, 2e partie, pl. 45, fig. 1) est long de trois pouces, la queue comprise pour quatorze lignes. Son corps est couvert de poils gris jaunâtres qui dépassent d'autres poils noirs. La queue, écailleuse, est annelée et couverte de petits poils fins. Les oreilles sont velues à la partie interne de leur pavillon. La plante des pieds est noire. Ce rongeur habite le Haut-Pérou.

(1) Ruppel, Mamm., I, 56 (1826).

(2) *Id.*, pl. 22 et 23.

(3) *Psammomys*, Jules Lecomte, Ann. of the lyc. nat. hist. of New-York, t. III, p. 132 et fig.

(4) *Ps. pinetorum*, Lecomte, *loc. cit.*

LES PSEUDOMYS [1].

Ont une forte tête, de grandes oreilles dénudées, les membres égaux, pentadactyles, à doigts libres, bien fendus, ayant de petits ongles recourbés, une queue filiforme, annelée, garnie de quelques soies rares. Ces animaux représentent les rats d'eau à la Nouvelle-Hollande sur la côte orientale en dehors des tropiques. La seule espèce connue a été découverte par M. Cunningham dans les sables marécageux des plaines de Liverpool. C'est le *pseudomys australis*, brun noir, mélangé de cendré en dessus, roux gris en dessous, le cou et le thorax cendré pur.

LES OCTODONS [2].

Ont les habitudes des campagnols, les formes du rat, certains caractères des *lagomys*, et la chair savoureuse des lapins. Les membres sont égaux, tous pentadactyles, à doigts libres, munis d'ongles falciformes aigus. Leur queue est médiocre, couverte de poils et floconneuse à son extrémité. On compte quatre molaires de chaque côté à plissures prononcées et diversiformes, se rapprochant assez de celle qu'on remarque chez les *helamys*. L'espèce type est l'OCTODON DE CUMING [3] qui vit au Chili. Sa coloration est sur le corps un gris brun tacheté de noir, à teintes plus claires sur le ventre et sur les pieds. La queue est uniformément noirâtre, elle est distinctement annelée et couverte de petits poils courts. L'octodon se nourrit de végétaux, et paroît commun aux alentours de Valparaiso et sur les bords de la route qui conduit à San-Yago, où il sert à la subsistance d'une espèce de hibou du pays. C'est un animal essentiellement herbivore.

LES POEPHAGOMYS [4].

Se rapprochent des *gerbilles* et des *mérions* par la forme de leur tête, des *oryctères* par la manière dont sont creusées les couronnes de leurs molaires, et par leur genre de vie herbivore : c'est près des lapins qu'ils doivent être classés, quoique par leurs formes ils rappellent les *campagnols*. Le POEPHAGOMYS NOIR [5] est la seule espèce de ce genre. Il a été découvert au Chili, proche Coquimbo. Son pelage est entièrement noir; sa taille est celle du rat d'eau. Il a quatre pouces trois lignes de longueur, et la queue dix-sept lignes. Ses membres sont proportionnellement forts, larges, terminés par cinq doigts libres armés d'ongles longs, minces et crochus, excepté le pouce des mains qui est beaucoup plus court que les autres doigts, et qui a un ongle plat. La queue est vêtue de poils sur toute sa surface. L'œil est assez grand, et les oreilles sont médiocres. De fortes moustaches garnissent les côtés du museau. Les poils sont de nature douce et soyeuse.

(1) Gray, Proceed., II, 39.

(2) *Octodon*, Bennett, Proceed., II, 46.

(3) *Oct. Cumingii*, ibid.

(4) Fr. Cuvier, Ann. sc. nat., juin 1834, p. 321 (t. I, 2e série), pl. 13.

(5) *P. ater*, ibid.

LES AULACODES [1].

Semblent conduire des *rats* aux *erethizon*. Ils en ont en effet le système dentaire. Les extrémités sont toutes terminées par quatre doigts. Leurs oreilles sont grandes, ayant des replis intérieurs au pavillon. Leur queue est couverte de poils. La seule espèce connue est l'AULACODE SWINDERIEN [2] à pelage formé de soies comme spinescentes et aplaties, dont le sommet est seul flexible, et qui sont longues de dix-huit lignes. Le noir qui teint ces soies reflète un éclat métallisé changeant, et passant, suivant les reflets de la lumière, du bleu d'acier au rouge de cuivre brillant. Cet animal a dix-sept pouces de longueur, et la queue neuf. Il habite la côte de Sierra-Leone, où les Anglois le nomment *ground-pig*, cochon de terre ou hérisson, ou *ground-rat*. Il est avide des gousses souterraines de *cassada* ou d'*arachis hypogea*, et recherche aussi les patates. M. Bennett suppose que c'est le *wield-rat* mentionné par le voyageur Bosman.

LES ELIGMODONTES.

Eligmodontia. F. CUV.

Récemment découverts dans le sud de l'Amérique, ils ont été l'objet d'un intéressant mémoire de M. Frédéric Cuvier, le savant le plus laborieux et le plus modeste des temps actuels. Ainsi s'exprime l'auteur :

« Une des difficultés qui s'opposent le plus à la formation des familles, dans l'ordre des rongeurs, paroît consister dans le petit nombre d'animaux de cet ordre qui sont connus, en comparaison de ceux

(1) *Aulacodus*, Temm., Monog. 7e; *Boyle*, Bennett, Philos. mag. and ann. of Phil., no 59, 1831, p. 389; Bull., XXVII, 91.

(2) *V. swinderanus*, Temm., *loc. cit.*, Zool. journ., III, 467; Proceed., III, 111.

qui probablement existent. En effet, rien n'est plus commun que de trouver, dans les espèces qu'on découvre, des modifications organiques nouvelles qui viennent s'interposer dans les vides nombreux que laissent encore entre elles les modifications des espèces déjà connues et classées; et ce n'est point sortir des bornes d'une légitime induction que de supposer que les espèces qui restent à découvrir achèveroient de combler ces larges vides, dont il faut sans doute moins accuser la nature que la lenteur de nos progrès dans la connoissance de ces animaux. Tout nous invite donc à nous occuper de la recherche des rongeurs. De nombreux genres, et des genres fort naturels composent cet ordre; mais lorsqu'on veut les rapprocher en groupes plus généraux, les faits manquent; et si l'on persiste dans ces rapprochements que réclame la science, on arrive d'un autre côté à des classifications artificielles qu'elle repousse.

» La famille des rats, qu'on a désignée par le nom de *murins*, est une de celles où s'est introduit le plus de confusion; il semble qu'on ait voulu reproduire celle que Linnæus et Pallas avoient faite en composant d'une manière si hétérogène leur genre *mus;* mais ce qui alors pouvoit paroître un perfectionnement ne sauroit aujourd'hui se comprendre.

» Nous regardons donc comme heureuse la circonstance qui nous a procuré une nouvelle espèce de rongeurs, où nous trouvons, avec des caractères génériques nouveaux, tous ceux qui la rapprochent véritablement des rats et la font rentrer dans la famille dont ceux-ci présentent le type.

» L'éligmodonte a deux pouces et demi de longueur du bout du museau à l'origine de la queue; celle-ci est longue de trois pouces quatre lignes. Les pieds de derrière sont proportionnellement beaucoup plus longs que ceux de devant; les premiers ont neuf lignes, tandis que les seconds n'en ont que trois, ce qui diffère sensiblement des proportions de ces parties chez les rats, où les pieds de devant ne font pas le tiers, mais la moitié de ceux de derrière; et, relativement à la longueur du corps, le tarse chez l'éligmodonte en égale le tiers, et chez les rats le quart seulement. Les doigts, minces en général, sont plus longs aux pieds de derrière qu'à ceux de devant et au nombre de cinq aux uns comme aux autres, garnis d'ongles falciformes. Le pouce des membres postérieurs est sensiblement plus court que les autres doigts, les trois moyens sont à peu près égaux et plus longs que l'externe. Aux membres antérieurs il n'y a que quatre doigts entiers; le pouce est rudimentaire, et ne se montre en dehors que par l'ongle plat et obtus qui le revêt. Sous le tarse, au lieu de six ou sept tubercules nus, comme chez les rats, il n'y en a qu'un en forme de trèfle, entièrement recouvert de poils rudes; et il en est de même pour les tubercules du carpe. La queue fort longue est entièrement revêtue de poils courts, sous lesquels se montrent les verticilles d'écailles caractéristiques de la queue des rats. Les yeux sont d'une grandeur moyenne; les oreilles, minces, ovales et larges, ont les trois quarts de la longueur de la tête et égalent celles d'un rat long de plus de quatre pouces. Le nez consiste en deux très petites narines environnées d'un mufle fort étroit, et la langue est épaisse et douce. De très fortes moustaches garnissent les côtés du museau, et quelques unes se montrent au-dessus des yeux. Les poils du corps, tous soyeux, sont doux, lisses et de médiocre longueur; ceux de la queue sont aplatis. La couleur du pelage est d'un brun grisâtre en dessous, qui passe au fauve sur les flancs et les cuisses. Toutes les parties inférieures du corps et le dessus des extrémités sont blanches. La queue est uniformément blonde.

» La tête, osseuse, a dans son ensemble et dans ses parties, à peu de chose près, la proportion et les formes de celle du mulot. Sa portion crânienne est peut-être un peu plus ramassée par plus de brièveté dans la région basilaire et moins d'étendue dans la caisse. Or ces différences sont de celles qu'on retrouveroit entre les espèces d'un même genre, et qui existent en effet entre celles du genre rat. Ce qui constitue la différence essentielle entre les rats et l'éligmodonte, c'est la forme des dents molaires, qui chez le second est tout-à-fait nouvelle et diffère essentiellement de celle des rats.

» Ces dents molaires sont au nombre de trois de chaque côté des deux mâchoires, et elles sont pourvues de racines distinctes de la couronne. Toutes trois présentent de chaque côté des échancrures alternatives, de manière à former des zigzags, circonstance qui nous a déterminé à donner à ce genre le nom d'éligmodonde. La première de ces dents, qui est la plus grande, a deux échancrures de chaque côté; la seconde en a deux du côté externe et une du côté interne, et la troisième, très petit tubercule arrondi, en a une de chaque côté.

» Les dents des deux mâchoires sont semblables, seulement elles sont renversées dans l'une par rapport à l'autre, c'est-à-dire que le côté interne des molaires supérieures fait le côté externe des inférieures, et réciproquement. Les incisives sont unies et jaunes aux deux mâchoires.

» Le canal intestinal, comparé à celui des rats, présente cette différence que le cœcum a une capacité plus grande que l'estomac; que la portion droite de celui-ci, beaucoup plus grande que la gauche, a un étranglement qui la partage en deux portions à peu près égales, et que le cardia est très rapproché du pylore. Du reste, les gros et les petits intestins ne diffèrent point de diamètre, et les premiers, de quinze lignes de longueur, sont d'un peu plus de moitié moins longs que les seconds qui en ont trente-deux. Le cœcum, de forme allongée, en a treize, et

il est déprimé par des brides ligamenteuses disposées en spirales.

» Ce petit rongeur est originaire des environs de Buenos-Ayres, et je l'ai désigné spécifiquement par le nom de ce pays pour rappeler que c'est dans cette contrée qu'a été faite la découverte de la première espèce du genre.

» Je n'ai obtenu aucun renseignement sur ses mœurs, sa manière de vivre. La longueur de ses tarses, les poils qui revêtent le tubercule du métatarse, la nudité des tubercules terminaux des doigts, donnent lieu de penser que, n'appuyant que l'extrémité des doigts en marchant, il pourroit bien n'avancer, lorsqu'il veut le faire promptement, qu'en sautant à la manière des gerbilles. La grande étendue de ses oreilles annonce un animal timide, vivant dans une grande retraite, et peut-être dans des terriers que ses ongles, semblables à ceux des mulots, lui permettroient de fouir dans les terrains meubles. Il se nourrit, sans doute, de fruits et de racines. »

LES RATS OU MUS (1).

Forment un genre riche en espèces. Buffon n'a bien connu que le rat noir (*mus rattus*, L.), le surmulot (*M. decumanus*), la souris (*M. musculus*), et le mulot (*M. sylvaticus*). Nous aurons donc à faire connoître par de brèves indications un grand nombre de ces animaux, et nous suivrons un ordre purement géographique.

Dans l'Europe tempérée habitent les espèces suivantes : 1° Le MULOT NAIN ou mulot des bois de Daubenton (2), gris ardoisé en dessus, blanc en dessous, ayant la queue plus longue que le corps. Il se tient dans les champs, proche des villages, en France. 2° Le RAT A MUSEAU PROLONGÉ (3), gris jaunâtre, blanchâtre sur le ventre, à oreilles orbiculaires et velues. La queue de la longueur du corps. Son museau pointu le distingue du rat des moissons. On le trouve aux environs de Strasbourg. 3° Le RAT DES MOISSONS (4), gris de souris teinté de jaunâtre, le corps blanc en dessous. Il habite les endroits rocailleux et les champs cultivés en Angleterre et en France. 4° Le PARVULE (5), brun cendré en dessus, blanc en dessous, vivant en Alsace.

La Sicile a la souris que M. Rafinesque a nommée *musculus dichrurus* (6), brunâtre, fauve sur les côtés, la tête marquée d'une bandelette noirâtre. La queue quadrangulaire, annelée et ciliée. Sa taille est de huit pouces. Elle habite les champs.

L'Allemagne possède le RAT A BANDE NOIRE (1), jaunâtre, avec une bande brune et une longue queue squameuse. On le rencontre en Prusse, dans le Holstein, le long du Danube, en Russie jusqu'en Sibérie. La Russie et la Sibérie ont encore le *mus minutus* (Pallas), ferrugineux en dessus, à ventre blanc, long au plus de deux pouces trois lignes; la queue mesurant un pouce neuf lignes. Il vit en Russie, en Sibérie, dans les bois de bouleaux, entre les fleuves Obi et Jenisea. L'Islande a une espèce qui lui est propre, c'est le *mus Islandicus* de Thienemann, remarquable par son pelage brun gris ou blanchâtre en dessus, mélangé de poils blancs et bruns. Les parties inférieures sont blanches. La queue est à peu près nue, à squames verticillées, brune en dessus, blanche en dessous. Il est intermédiaire au mulot et à la souris.

L'Afrique a les espèces suivantes : 1° Le RAT DE BARBARIE (2), plus petit que la souris commune, à pelage brun rayé longitudinalement de blanchâtre, les raies au nombre de dix. Linnée a imprimé que ses mains n'avoient que trois doigts; mais M. Gervais, qui a eu occasion de l'étudier à Oran, où il est commun, s'est assuré que les mains avoient quatre doigts et un tuberbule onguiculé au côté interne. La première molaire a sept tubercules, et la seconde en a cinq. Il habite toute la côte de Barbarie. 2° Le RAT D'ALEXANDRIE (3), gris roussâtre, à ventre cendré, la queue d'un quart plus longue que le corps, ayant sur le dos de longs poils aplatis ou fusiformes, striés sur une de leurs faces. Il habite l'Egypte, principalement Alexandrie et Sakkara. 3° Le *mus prætextus* (4), brunâtre clair en dessus, blanc en dessous; de grandes oreilles, nues et plissées. Les doigts sont blancs. Les jeunes ont une teinte blanchâtre. Ce rat vit en Syrie et en Arabie. 4° Le *mus flaviventris* (5), a le dos d'un roux brun clair, les flancs blanchâtres, le dessous du corps jaune, les pieds blancs; la queue de la longueur du corps. Quelques poils sont aplatis. Cet animal habite l'Arabie. 5° Le *mus gentilis* (6), brun cendré sur le dos, blanc sur le ventre; n'ayant que de petites oreilles, une queue médiocre, des poils mous et laineux. Il habite l'Egypte et la Nubie. 6° Le *mus variegatus* (7), gris ponctué de noir et de blanc. Une ligne dorsale noire,

(1) Linné et auct.

(2) *Mus campestris*, Fr. Cuv., Dict. sc. nat., t. XLIV, p. 477.

(3) *Mus soricinus*, Herm., p. 57.

(4) *Mus messorius*, Shaw, Desm. 479; Fr. Cuv., 64e liv.

(5) *Mus parvulus*, Herm., 62.

(6) *Mus dichrurus*, Rafin.; Desm., 305, note.

(1) *Mus agrarius*, Pallas, Glires, pl. 24, a.

(2) *Mus barbarus*, L.

(3) *Mus alexandrinus*, Geoff., Desm. 475. Egypte, pl. 5, fig. 1.

(4) Brants et Lichst

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

(7) Brants, Muizen, 102; *hypudæus variegatus*, Lichst.

les oreilles velues et la queue garnie de poils rigides. Il se rencontre dans les champs en Egypte, en Arabie et en Nubie. 7° Le *mus orientalis* (1), dont les oreilles sont amples, le pelage brun fauve en dessus, le ventre jaune, et les quatre membres de couleur tannée claire ou couleur de chair. Plus petit que la souris, ayant deux pouces deux lignes et la queue deux pouces neuf lignes. Se trouve à Massaua dans le nord de l'Afrique.

Le cap de Bonne-Espérance a plusieurs *mus*, qui sont : 1° Le *pumilio* (2), jaune brunâtre cendré, marqué de quatre raies noires; ses oreilles sont velues. On en distingue une variété plus forte. Sparmann, qui a le premier décrit cet animal, l'a rencontré dans la forêt de Sitsikama, dans l'ouest du Cap. 2° Le RAT A DOS RAYÉ (3), que M. Fr. Cuvier ne distingue pas du pumilio, est fauve, brun cendré sur le dos que sillonnent trois bandes longitudinales claires, liserées de noir; la queue mince et pointue; les oreilles arrondies et rousses. 3° Le MESOMÈLE (4), ou le *zondags-rivier* des colons du Cap, est roux brun sur le dos, avec une raie moyenne noire, le devant blanc, et les canines de devant sillonnées; le corps a trois pouces huit lignes, la queue deux pouces dix lignes. 4° Le COLON (5), blanchâtre, tirant légèrement au brun en dessus, blanc sur le ventre; à pelage composé de poils mollets.

L'Asie n'a guère que huit espèces de rats, réparties ainsi. Dans la Mongolie et la Bukkarie se rencontrent : 1° Le *mus caraco* de Pallas (6); le *characho*, le *jike-cholgonach* des Mongols, long de six pouces, voisin du surmulot; il est gris, avec les doigts légèrement palmés. On le rencontre dans la Sibérie orientale, jusqu'en Chine. 2° le *mus lineatus* (7), cendré, avec une raie noire sur l'épine dorsale, les oreilles velues, blanches, avec une tache brune; il est long de trois pouces six lignes. On le trouve sur les bords du fleuve *Uruburta*, dans la Bukkarie. 3° Le *mus subtilis* de Pallas (8), le *dshilkio-sitskan* des Tartares, cendré ou brunâtre, rayé de noir sur le dos, et les oreilles plissées; le corps a deux pouces et demi. On n'en distingue pas le rat vagabond, qui est cendré et de taille plus forte; ni le *M. betulinus*, qui est brun et plus petit. Il vit dans les déserts de la Sibérie, sur les rives de l'Oby, du Jaina et de l'Irtisch.

L'Inde continentale n'a que trois rats qui lui appartiennent en propre. 1° Le *mus indicus* (1), de la taille du surmulot; il est gris roussâtre sur le dos, grisâtre sur le ventre; ses oreilles sont grandes et presque nues. Il habite la ville de Pondichéry. 2° Le STRIÉ (2), gris roux, avec une douzaine de lignes longitudinales et de petites taches blanches, de taille plus petite qu'une souris. On le dit des Indes orientales, mais on ignore au juste de quelle contrée. 3° Le *mus oleraceus* (3), de Dukhun, découvert par le colonel Sykes, remarquable par une très longue queue (quatre pouces et demi), tandis que le corps n'a que deux pouces trois lignes; ses oreilles sont grandes et arrondies, son pelage en dessus d'un riche marron, tandis que le pourtour de la bouche, la poitrine et les pieds sont d'un jaune blanchâtre. Il se tient dans les champs, où il se bâtit un nid avec des feuilles de graminées qu'il place sous des touffes de plantes potagères.

La grande île de Java en possède deux espèces. L'une, que l'on n'a point rencontrée ailleurs, est le *mus javanus* (4), de la taille du surmulot, brun roux, ayant les quatre pieds blancs : la queue plus courte que le corps, et assez poilue. La seconde, qui est très répandue, puisqu'elle existe sur la côte du Malabar, au Bengale, au Mysore, au Coromandel, à Calcutta, et même jusqu'à la terre de Van-Diémen; c'est le RAT GÉANT (5), long de plus d'un pied, sans y comprendre la queue qui a aussi douze pouces. Il est brun obscur sur le dos, gris sous le ventre, et les extrémités sont noires. Il se creuse de grands trous dans les jardins.

L'Amérique produit un grand nombre de rats. La partie septentrionale de ce continent compte les espèces suivantes : d'abord les trois *mus* d'Europe, qui semblent être cosmopolites et s'être établis en colonie réglée partout où l'homme a été former des établissements : le *rat*, le *surmulot* et la *souris*. Mais elle possède en propre l'*american field mouse*, ou le MULOT AUX PIEDS BLANCS (6), que les Indiens Creeks nomment *appecooseesh*. Ses oreilles sont grandes, sa queue velue, son dos gris jaunâtre, son ventre d'un blanc pur, ainsi que les membres. On le rencontre depuis la baie d'Hudson jusqu'à l'embou-

(1) Ruppell, I, pl. 30, fig. a.

(2) Sparmann, act. de Stock., 1784, pl. 6; *arvicola pumilio*, Desm.

(3) *Lineated mouse*, Shaw, Gen. zool., pl. 133. *Mus Donavani*, Less., Man.; Donavan, Nat. misc., 26e liv. *Mus lineatus*, Fr. Cuv., 61e liv.??

(4) *Mus mesomelas*, Lichst.

(5) *Mus colonus*, ibid.

(6) Glires, pl. 23.

(7) Lichst. It. d'Eversm. 123.

(8) *Mus vagans* et *subtilis*, Pallas, le rat vagabond, Vicq-d'Azyr.

(1) Geoff., Desm. 474.

(2) *Mus striatus*, L.; *striated mouse*, Shaw, Misc., t. II, p. 73. *Mus orientalis*, Seba.

(3) Bennett, Proceed., t. II, p. 121.

(4) Desm. 471; Hesm., p. 63.

(5) *Mus giganteus*, Hardw.; Trans., VIII, 306; *bandicot rat*, *mus bandicota*, Pennant; *mus malabaricus*, Shaw.

(6) *Mus leucopus*, Rafinesq., Ann. monthl. mag. III, 444 (1818). *Mus agrarius*, Godman, II, 88. *Mus sylvaticus*, Forster, Trans. 62, 380; Richards., 142.

chure de la Colombia. Le *mus nigricans* (1) ou le *wood rat* des Anglo-Américains, long de six pouces, noirâtre sur le dos, blanchâtre sur le ventre; la queue noire et plus longue que le corps. On le rencontre dans les provinces de l'ouest des Etats-Unis, et il n'est peut-être qu'une variété légère du rat commun.

Les Antilles ont le PILORI (2) mentionné par Dutertre, Rochefort et Labat, et que les auteurs systématiques modernes avoient confondu avec l'agouti. Ce rat est bien reconnoissable à son pelage d'un noir foncé, à reflets bruns sur les parties supérieures, et blanc sous le corps. Le nez, les oreilles et les pieds sont de couleur tannée; le corps n'a pas moins de dix pouces et demi. Il vit en troupes, se creuse des terriers, et s'établit près des habitations, et entre même dans celles-ci en attestant sa présence par une forte odeur de musc.

Le Brésil nourrit cinq espèces : 1° Le *mus vulpinus* (3), roux vif, jaune sur les flancs, la poitrine blanche, le pelage formé de poils mollets, les oreilles velues. Son corps a neuf pouces cinq lignes, et la queue six pouces et demi. 2° Le *mus squamiceps* (4), brun cendré, blanc sur le ventre; les oreilles courtes et velues; des squamelles sur la partie dénudée des pieds. 3° Le *mus physodes* (5), roux vif, à ventre neigeux, les mains tridactyles. 4° Le *mus brasiliensis* (6), ressemble au rat commun; mais sa tête est plus courte et ses oreilles sont moins longues; son pelage est ras et doux, brun fauve sur le dos, fauve sur les flancs, gris sur le ventre. Sa queue est un peu plus longue que le corps. 5° Le RAT DES CATINGAS (7), de la taille d'un lérot, à longue queue, gris brunâtre sale, les oreilles grandes et presque nues; les cuisses et l'attache de la queue rouge brun. Il habite les forêts du Sertong de Bahia, et s'empare souvent des nids de fauvette pour s'y loger.

Les rats du Paraguay ont été décrits par d'Azara: on en admet huit : 1° Le *mus rufus* (8) ou l'*hocicudo* de d'Azara, brun, à ventre roussâtre, à museau très aigu, et les oreilles plissées. On le trouve aussi au Brésil sur la limite du Paraguay. 2° Le RAT A GROSSE TÊTE (9), ou *colaignal al cuerpo*, à tête très forte, à museau court, brun sur le corps, plus clair sur les flancs, blanc tirant au buffle en dessous. Long de quatre pouces. Il fréquente les jardins de la ville de Saint-Ignacé. 3° Le RAT OREILLARD (1) ou l'*orejo* de d'Azara, brun cendré, les côtés roussâtres. On le rencontre dans les champs situés au sud de Buénos-Ayres. 4° Le RAT AUX PIEDS NOIRS (2) ou le COLILARGO de d'Azara, à grosse tête, jaune cendré sur le corps, blanc sur le ventre, les oreilles nues, les pieds très noirs. 5° Le LAUCHA (3), à petite tête, à museau pointu; plombé sur le dos, blanchâtre sur le ventre, les oreilles grandes et nues. Il vit aux alentours de Buénos-Ayres. 6° L'ANGOUYA (4), brun fauve, plus clair sur la tête, le ventre blanchâtre, la poitrine brun foncé. Les oreilles arrondies et médiocres. Les lieux montueux du Paraguay. 7° Le RAT AGRESTE (5), qui n'est peut-être pas un rat. Brun foncé sur le corps avec un mélange de roux, il est blanchâtre en dessous. Ses oreilles sont brèves, arrondies, poilues; la queue, plus courte que le corps, est à peu près nue. 8° Le *rato blanco de laxo* (6) n'est peut-être pas un rat. Son pelage est brun foncé, varié de roux et de blanchâtre sur le corps, tirant au blanchâtre sur le ventre. Ses oreilles sont médiocres, ovales et nues. Sa queue fort courte; est blanche : ses poils sont doux, son corps massif.

Le Chili a fourni à nos catalogues, dans ces derniers temps, une seule espèce : la SOURIS A LONGUE QUEUE (7), qui se construit un nid fait avec des gramens et qu'elle place dans les arbres. Sa queue est remarquablement longue, puisqu'elle a cinq pouces et demi lorsque le corps n'a que trois pouces. Le pelage est brun pâle varié de noir en dessus, blanc en dessous et sur les pieds.

(1) Desm.
(2) *Mus pilorides*, Desm.; Fr. Cuv., 63e liv.
(3) Lichst.; Brants.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*
(6) Desm., Dict. sc. nat., XLIV, 483.
(7) *Mus pyrrorhinus*, Wied-Neuw.
(8) Desm.
(9) *Mus cephalotes*, Desm.

LES PERCHALS, OU RATS ÉPINEUX.

Forment une tribu qui joint aux caractères fondamentaux des rats la particularité d'avoir des poils très rigides, faits en forme de fuseaux aplatis et creusés en gouttière sur l'une de leurs faces. Ils ont des oreilles amples et nues. Ils sont tous de l'ancien continent. 1° Le PERCHAL (8), le type de ce groupe, a été décrit par Buffon, et vit dans l'Inde, à Pondichéry. 2° Le TIKUS WIROK des Javanais, ou *mus setifer* d'Horsfield (9), a le corps couvert de soies brunes noirâtres en dessus; le ventre est blanc. Il vit à Java.

(1) *Mus auritus*, Desm.; *mus pyrrhogaster*, Natter.
(2) *Mus nigripes*, Desm.; *mus eliurus*, Natterer.
(3) *Mus laucha*, Desm.
(4) *Mus angouyia*. Desm.; *mus brasiliensis*, Geoff.
(5) *Mus azaræ*, Brants.
(6) *Mus dubius*, Fish. 39.
(7) *Mus longicaudatus*, Cuming, Proceed., II, 2.
(8) *Mus perchal*, L.; Fr. Cuv., 61e liv.
(9) Zool. research.

3° Le *mus platythrix* (1), du Dukun dans l'Inde, est long de trois pouces et demi, et la queue est aussi longue que le corps. Ses oreilles sont nues, arrondies; son pelage est brun passant au gris blanc, tandis que les parties inférieures et les pieds sont jaune blanchâtre. Les soies spinescentes sont plates et transparentes. 4° Le RAT ÉPINEUX D'ÉGYPTE (2) est blanc cendré, à teinte plus foncée sur le corps. La queue égale en longueur le corps et la tête. Ruppell en décrit une variété grise fauve. Ce rat est très commun dans toute l'Égypte, et surtout au Caire, à Syène, dans le Fayùm. 5° Le *mus hispidus* (3) est blanc jaunâtre, avec une teinte ardoisée foncée sur le dos: le ventre est blanc jaunâtre. Il vit en Arabie. M. Cretzschmar (4) en a figuré une variété, découverte par M Ruppell en Nubie et dans les rochers du mont Sinaï., sous le nom de *mus dimidiatus*. Son pelage est jaune roussâtre en dessus, blanc en dessous, une tache blanche occupe la base des oreilles; ses moustaches sont longues, noires et blanches.

LES CAMPAGNOLS,

OU ARVICOLA (5).

Ont une grosse tête, un large museau, des formes massives, quatre doigts avec un rudiment de pouce aux mains; les pieds ont cinq doigts, tous libres, armés d'ongles longs et crochus. Leurs molaires sont au nombre de trois de chaque côté, leurs bords sont en zigzags enchevêtrés. La lèvre supérieure est fendue. Les femelles ont six mamelles. Ils vivent dans toutes les parties du monde. Buffon a décrit le campagnol rat d'eau (6), le scherman (7) et le campagnol vulgaire (8). Nous aurons à en signaler beaucoup d'autres espèces. Le rat d'eau paroît s'être propagé en Europe, en Asie, dans l'Amérique Septentrionale; on en a distingué comme variétés, le *mus paludosus* de Linné, noir, à pieds blancs, et le *mus maculatus* de Pallas, qui est jaunâtre. L'Europe, outre le rat d'eau, le campagnol et le scherman, répandu dans presque toute l'Allemagne jusqu'en Suède, possède quelques autres campagnols. Ce sont: 1° L'*arvicola fulva* (Desm.), fauve rougeâtre, à ventre et pieds jaunes, qui vit en France. 2° La FEGOULE de Vicq-d'Azyr, *arvicola œconomus* (Desm.), brun sur le dos, jaune sur les flancs, blanc sous le corps, nommé encore campagnol des prés, qui se trouve en France, en Allemagne, mais bien plus rarement que dans les vallées arrosées de la Sibérie, depuis l'Irtisch jusqu'à la mer Polaire. 3° L'*arvicola glareolus* (Screber, pl. 190; B.), cannelle, plus foncé sur le milieu du dos, le ventre blanchâtre, se tenant caché sous les touffes de l'élyme des sables dans l'île de Laland. 4° L'agreste (*A. agrestis*, Yarrell) (1), voisin de l'*arvicola riparia* des États-Unis, mais en différant par sa teinte rousse brunâtre, passant au cendré sur le ventre; ses oreilles à peine apparentes, sa queue égalant à peine le tiers de la longueur du corps. Il a été découvert en Angleterre, où il vit dans les prairies fraîches et herbeuses, où il fait son nid avec des herbes choisies. On ignore de quel lieu provient une espèce inscrite dans les catalogues sous le nom d'*arvicola albicaudatus* (Desm.), brune, à pieds et dessus de la queue blancs. M. Van Beneden a découvert dans le Hainaut un campagnol qu'il nomme le BELGE, qui a la taille de la musaraigne naine de Toscane, a le corps brun roussâtre en dessus, cendré clair en dessous; les oreilles très petites et velues, la queue longue du quart des proportions du corps.

La Sibérie a plusieurs campagnols. 1° L'*A. saxatilis* (Desm.) brun mélangé de blanchâtre, les flancs d'un blanc pur, le dessous cendré blanchâtre. Il habite au-delà du lac Baikal, dans les rochers de la Sibérie orientale. 2° L'*A. alliarius* (2), l'alliaire de Vicq-d'Azyr, cendré brun jaunâtre, blanc en dessous, gris sur les flancs. Les oreilles longues, larges et dénudées. Il habite la Sibérie proche Jenisa, Kan et Angora. 3° Le ROUX de Vicq-d'Azyr (*A. rutilus*, Desm.), brun en dessus, avec une bande foncée, blanc en dessous, les flancs jaunes, la queue épaisse et très velue. On le retrouve en Allemagne, aux environs de Leipsick; mais sa vraie patrie est la Sibérie, Cazan et Simbirsh. 4° Le COMPAGNON de Vicq-d'Azyr (*mus sociale*, Pallas, gl. pl. 13, B.), remarquable par le blanc qui teint ses oreilles, ses membres et le dessous du corps. Ses oreilles sont arrondies et nues. Il est très commun dans les sables des déserts, entre le Volga et le Jaik. 5° Le GREGARI de Vicq-d'Azyr (*mus gregalis*, Pallas), ou rat du Baikal, est blanchâtre sur le dos, avec quelques longs poils noirs. Les flancs ont une teinte plus claire, le ventre est blanc. Il se tient dans les lieux montueux de la Sibérie orientale. 6° Le RAT D'ASTRACAN (*A. astrachanensis*, Desm.), jaune sur le dos, cendré sur le ventre, les pattes et la queue gris. Des environs d'Astracan.

La Perse a le campagnol à courte queue (*mus*

(1) Bennett, Proceed., II, 121.
(2) *Mus cahirinus*, Geoff.: *echymys d'Egypte*, Egypte, pl. 5, fig. 2, et Ruppell, pl. 13, fig. B.
(3) Lichtenst. Brants, 154, 65.
(4) Ruppell, pl. 13, fig. A.
(5) *Arvicola*, Lacép.; *hypudæus*, Illig.
(6) *A. amphilius*, Lacép.
(7) *A. argentoratensis*, Lacép., ou *A. terrestris*.
(8) *A. vulgaris*, Lacép.

(1) Proceed, II, 109.
(2) Pallas, Glires. pl. 14, fig. 6.

microrus, Erxl.), cendré clair en dessus, blanc sale en dessous, les oreilles velues. On le rencontre dans la province de Masanderan. La Syrie a l'*hypudæus syriacus* (Lichst.), muni de très longues moustaches, le dos jaune grisâtre, les flancs jaunâtres (1), a la poitrine et les pieds blanchâtres.

L'Égypte nous présente le campagnol du Nil (*A. niloticus*, Desm.) (2), brun fauve, à ventre blanc jaunâtre; les oreilles grandes, nues et brunes. La queue garnie de quelques poils rares. Habite les rives des fleuves en Égypte.

L'Amérique n'a que cinq campagnols. Le Brésil possède le *rato bubo* des créoles (*hypudæus dasytrichos*, Wied.) (3), à pelage épais brun noir, teinté de fauve. La queue est plus courte que le corps, et est annelée de squamelles, d'entre lesquelles partent quelques poils. Très communs aux embouchures des fleuves de presque tout le Brésil. Les États-Unis proprement dits ont : 1° le campagnol riverain (*arvicola riparius*, Ord.) (4); cendré brun sur le corps, plombé en dessous; la queue de moitié plus courte que le corps, les oreilles pileuses sur leurs bords. La femelle a, dit-on, huit mamelles, quatre pectorales et quatre ventrales. Il est commun dans les marais et sur les rives des fleuves de l'Amérique Septentrionale, et il recherche pour sa nourriture les racines de la zizanie aquatique. 2° L'*arvicola xanthognathus* (5) à dos brun noir, à ventre gris argenté, les joues d'un orangé vif, les pieds bruns. Ce campagnol se creuse des canaux souterrains sur les bords des lacs et des rivières, même dans les bois, dans le voisinage du fort Franklin, dans les montagnes Rocheuses, sur les bords de la baie d'Hudson. L'*arvicola pensylvaticus* (6), ou le représentant aux États-Unis de notre campagnol vulgaire, est brun, à ventre gris. Son museau est obtus; ses oreilles sont cachées sous la fourrure, et sa queue, toute poilue, égale à peine la longueur de la tête seulement. Assez commun dans le nord de l'Amérique. 4° L'*arvicola noveboracensis* (7) a son museau très effilé, ses oreilles apparentes, sa queue squameleuse, nue, dépassant en longueur celle de la tête. Son pelage est en dessus brun obscur, gris de souris sale en dessous. Il se trouve dans les montagnes Rocheuses.

M. Gapper a découvert dans le Haut-Canada (8) un campagnol (*A. Gapperi*, Vig.), à oreilles courtes et arrondies, le dos et la tête châtains, les flancs brun jaunâtre, le ventre blanc jaunâtre, la gorge et le menton cendrés. Il est commun dans les bois, dans les falaises et sur les rives des fleuves.

(1) Brants, Muiz, 92, 26.
(2) Geoff., Egypte.
(3) Beit., II, 425.
(4) Journ. of th. ac. of nat. sc. phil., IV, 2, 305. Jarell proceed., II, 109; Sabine, Zool. journ., III, 260; Rich., 120.
(5) Leach, Zool. misc., t. I, pl. 26.
(6) Ord. Harlan.
(7) *Lemmus*, Rafinesq.; Rich. 126.
(8) Zool. journ., n° 18, p. 204.

LES LEMMINGS, LES HIPUDÆUS OU LES GEORYCHUS.

Lemmus. Cuv.

Ont les mains pentadactyles, armées d'ongles fouisseurs robustes. Leurs oreilles sont rudimentaires et leur queue est très courte. Par les autres caractères, ce sont des campagnols. Buffon n'a connu que le lemming de Norwége et de Laponie (*L. norwegicus*, Geoff.), le *mus lemmus* de Pallas. On en admet aujourd'hui huit autres espèces, toutes habitant les terres du cercle polaire boréal. Ce sont : 1° Le PESTRUSCHLA des Russes (*L. migratorius*), que l'on distingue du lemming de Norwége par son pelage jaune, sa nuque noire, sa gorge blanche, ses dents incisives sillonnées. Il vit plus particulièrement dans la Laponie russe. 2° Le COLLIER de Vicq-d'Azyr (*L. torquatus*) (1), ferrugineux varié de brun, marqué d'un collier blanc, ayant une ligne noire sur le dos, des membres courts, des oreilles cachées par la fourrure. On le trouve dans la partie boréale des monts Ourals et dans les marais du pourtour de la mer Glaciale. 3° Le *Dshitkis-Tsitskhan* des Tartares (*L. lagurus*, Thien.) (2), cendré, avec une ligne noire. Ses membres sont courts, et les mains n'ont que quatre doigts avec un rudiment de pouce. Il est commun dans les sables des déserts de la Sibérie, entre les fleuves Jaik, Jenisa et Irtisch.

L'Amérique Septentrionale offre cinq espèces de ce genre. Ce sont : 1° Le lemming de la baie d'Hudson ou rat du Labrador (*L. hudsonius*, Desm.), cendré lavé de brun, les flancs ferrugineux, le ventre blanc, les mains à quatre doigts avec un rudiment de pouce. Commun sur le pourtour de la baie d'Hudson (3) et à la presqu'île de Melville. 2° L'AWINNAK (*arvicola borealis*) (4), qui a les oreilles cachées sous la fourrure, la queue de la longueur de la tête, le pelage épais, noir et jaune en dessus, cendré en dessous. Très commun sur les bords du lac du Grand-Ours. 3° Le *georychus helvolus* (5), qui a la tête noire et tannée, le corps d'un rouge

(1) *Mus torquatus*, Pallas, gl. pl. 11, fig. B.
(2) *Mus lagurus*, Pallas, pl. 13, fig. a.
(3) Richards., p. 132.
(4) *Ibid.*, p. 127.
(5) Richards., p. 128.

orangé fort vif, à teintes plus claires en dessous. M. Drummond l'a rencontré dans les marais subalpins par les 56 degrés de latitude nord. Les ongles sont en tout point semblables à ceux du lemming de Norwége. 4° Le *georychus trimucronatus* (1), dont les oreilles sont cachées sous la fourrure, qui est marron obscur sur le corps, ferrugineux sur les flancs, cendré sur le ventre. Ses ongles de devant sont recourbés et lancéolés, et celui du pouce a trois pointes. Il a été rencontré dans la première expédition du capitaine Franklin, par les 65 degrés de latitude nord, et à Igloolik par 69 dans la deuxième expédition du capitaine Parry. 5° L'*hypudœus albovittatus*, de Rafinesque, que l'on dit être brun avec cinq bandes longitudinales blanches, est une espèce douteuse des États-Unis, qui n'appartient peut-être pas à ce genre (2). C'est le *nursing-mouse* des Anglo-Américains.

LES HAMSTERS.

Cricetus. Cuv.

Ont le système dentaire des rats, une queue courte, couverte de poils; mais déjà nous voyons apparoître chez eux cette ampliation des joues qui se dilatent comme des sacoches, et qu'on nomme abajoues. Ces poches, qu'ont certains singes, servent à ces rongeurs à transporter les graines qu'ils vont marauder, et qu'ils entassent dans des greniers souterrains. Buffon n'a décrit que le hamster commun (*cricetus vulgaris*, Cuv.), ou la marmotte d'Allemagne. Pallas en a fait connoître plusieurs espèces de la Sibérie, M. Rafinesque une du Kentucky, et M. Gapper une du Canada. Ce sont: 1° Le *hagri* de Vicq-d'Azyr (*cricetus migratorius*, Desm.), gris cendré en dessus, le ventre et les pieds blancs. De la Sibérie. 2° Le SABLE (Vicq-d'Azyr) (3), cendré blanchâtre, à ventre très blanc, les oreilles pubescentes. Sa queue est un peu plus allongée que chez les autres espèces. Il se nourrit de graines d'astragales dans les sables de la Sibérie. 3° Le PHÉ (*cricetus phœus*, Desm.), cendré brunâtre sur le dos, blanc sur le ventre, les oreilles larges et presque nues. Il vit de graines céréales dans les déserts d'Astracan et dans le nord de la Perse. 4° Le SONGAR (*cricetus songarus*, Desm.), cendré sur le dos avec une ligne dorsale noire, les flancs variés de brun et de blanc. Le corps est trapu, et la queue est très courte. Il vit, dans les parties les plus désertes de la Sibérie, de graines, de plantes légumineuses qui le rendent très gras. 5° L'OROZO (*mus furonculus*, Pallas), à corps allongé, à museau pointu, à oreilles larges et nues. Le pelage est gris jaunâtre en dessus avec une ligne dorsale noire. Le ventre et les pieds sont blancs. On le trouve en Daourie.

Rafinesque décrit un HAMSTER A BANDES (*cricetus fasciatus*) des plaines du Kentucky aux Etats-Unis, roux sur le dos, avec dix raies transversales noires. Ses abajoues sont pendantes. Mais une espèce qui paroît plus certaine, est le *cricetus myoïdes* (1), découverte dans le Haut-Canada, entre York et Simcôé, par le docteur Gapper. Son pelage est sur le corps brun noirâtre, mêlé d'un peu de roux ou de jaunâtre, et blanc pur sur le ventre. Ses yeux sont bien fendus, ses oreilles amples. Ce hamster niche dans les haies, dans les granges. Il grimpe avec facilité dans les arbres, entasse des provisions de réserve, et suit les troupeaux pour ramasser les graines non digérées qui se trouvent dans le fumier.

(1) Rich., p. 130, *arvicola* Parry, app. 2e voy., 309.
(2) New month magaz., oct. 1818.
(3) *Cricetus arenarius*, Desm.; *musarenarius*, Pallas.

LES GÉOMYS.

Décrits par Rafinesque-Smaltz, ils ont été dans ces derniers temps reproduits sous divers noms, tels que ceux d'*ascomys* (Lichsteinstein) (2), *pseudostoma* (Say), *saccomys* (Fr. Cuvier), et *saccophorus* (Kuhl.). Ce sont des rongeurs singuliers dont le museau est comprimé, les yeux médiocres, les oreilles très courtes et arrondies, les abajoues amples, et parfois déjetées en dehors. M. Fr. Cuvier donne à son *saccomys* quatre doigts et un pouce rudimentaire aux mains. M. Say dit que le *pseudostoma* a cinq doigts à toutes les extrémités, et c'est aussi ce nombre que M. Lichsteinstein accorde à ses *ascomys*. Les géomys (3) ont les oreilles arrondies, très courtes, et une queue médiocre, nue ou converte de quelques poils. Les ongles, surtout les trois mitoyens de devant, sont très longs, crochus et tranchants. Leurs membres sont courts et les font paroître bas sur le sol. Ce sont des animaux fouisseurs exclusivement répandus dans l'Amérique du Nord, et vivant de racines. Leurs molaires, au nombre de quatre, sont en prismes comprimés, la première double, les trois autres simples. Les incisives sont creusées d'un double sillon en devant. Ces rongeurs portent le nom de *sand-rat* aux Etats-Unis.

L'espèce type est le GEOMYS CENDRÉ (*geomys cinereus*, Rafinesq.), que Shaw décrivit sous le nom de *canada-rat* (Zoolog., t. II, p. 100), et puis sous celui de *mus bursarius* (Trans. soc., Linn., t. V, p. 227, pl. 8); c'est le *mus saccatus* de Mitchill, et un

(1) Zool. journ., no 18, p. 204; Bull., XXIII, 264.
(2) Berlin, 1825, pl. 2, fig. 1 et 2; Bull., XIII. 114; Richard., pl. 18, fig. 1 à 6.
(3) *Rats de terre.*

hamster (*cricetus bursareus*) pour MM. G. Cuvier, Desmarest et Oken. C'est encore le *saccophorus bursarius* de Kuhl, le *pseudostoma bursarius* de Say, le *geomys bursarius* de Richardson (Fauna, p. 205), et l'*ascomys canadensis* de Lichsteinstein. Enfin quelques auteurs pensent même que le *tucan* de Fernandez ne diffère pas de cet animal si richement doté en noms divers. Quoi qu'il en soit, le géomys a le pelage court, très fin et gris. La plante des pieds pose en entier sur le sol. On le trouve au Canada suivant Shaw, sur les bords du lac Supérieur suivant Mitchill.

Une espèce voisine de la précédente est le SACCOPHORE DE BOTTA (*saccophorus Bottæ*, Fav., pl. 21, fig. 4), longue de huit pouces, et qui vit à la Californie. Son pelage est fauve roussâtre, plus clair à la gorge et sous les abajoues, tandis que les cuisses et les jambes sont fauves comme le corps, et que les quatre extrémités sont blanc sale.

La troisième espèce est le GÉOMYS DE DOUGLAS (*geomys Douglasii*, Richards., pl. 18, C. fig. 1 à 6), le *colombia sand-rat* des Anglois, fuligineux sur le corps, plus clair sur les parties inférieures. Cette espèce est commune dans le voisinage du fort Vancouver, où il se tient sur les pentes des collines, dans le sable pur; il se nourrit de grains, de noisettes du *corylus rostrata* et de gramens.

La quatrième espèce est le *geomys umbrinus* de Richardson, couleur de terre d'ombre sur le corps, gris en dessous, avec la gorge et les pieds blancs; la queue grise, poilue, de la longueur de la tête. Il vit dans la partie sud-ouest de la Louisiane, aux environs de la ville de Cadadaguios.

Une cinquième espèce est l'ASCOMYS MEXICAIN (Lichst. et Bandt.), qu'Hernandez paroît avoir décrit sous le nom de *tucan*. Ses dents incisives supérieures présentent un seul sillon submédian, les deuxième et troisième molaires sont ovalaires et transverses. Ce rongeur, long d'un pied, vit au Mexique. Son pelage est brun ou roux marron.

LE SACCOMYS MANGEUR DE FLEURS.

S. Antopilus. FR. CUV. (1).

Ainsi nommé, parce que les abajoues de la peau, examinée par cet auteur, étoient remplies par des fleurs sèches de *coronilla securidaca*. Il est de la taille d'une souris; sa queue est longue et nue, ses pieds sont tous pentadactyles, et son pelage est uniforme. Est-ce une sixième espèce? Ce saccomys provenoit des Etats-Unis.

(1) Nous paroît être le *gopher* décrit par M. Schoolcraft (journ. 365), et trouvé aux chutes de Saint-Antoine du Mississipi. Fr. Cuv., Mém. du Mus., n° X, p. 419, pl. 26.

LES DIPLOSTOMES.

Diplostoma (1).

Les Anglo-Américains les nomment *camas-rat*, et les François du Canada les appellent *gauffres;* ils ont le corps déprimé, bas sur jambes, une tête forte, des incisives à trois côtés convexes, des abajoues en forme de sacs très dilatables, communiquant avec l'intérieur de la bouche par un sphincter. Les yeux sont petits, en partie cachés par les poils de la face; la conque auditive est médiocre, et on n'aperçoit aucune trace d'oreilles extérieures. Les poils sont épais, serrés et doux; la queue est courte, arrondie et poilue. On en connoît trois espèces de l'Amérique du Nord : 1° Le diplostome brun (*diplostoma fusca*, Rafinesq.), long de onze pouces, entièrement brun; il vit sous terre de racines dans les plaines de Missouri. 2° Le diplostome blanc (*D. alba*, Rafinesq.), long de cinq pouces et demi, à pelage entièrement blanc; des mêmes contrées. 3° Le diplostome mangeur d'ognons (*D. bulbivorum*, Richards., 206), qui recherche avec avidité les ognons de *camas* ou *quamash* (*scilla esculenta*), gris de plomb, passant sur le dos au marron et au brun jaunâtre, à teinte plus claire sur la tête; le ventre est brun mélangé de gris. Il est commun dans les plaines arrosées par la rivière *Multomah*. 4° Le *mole, shaped sand-rat* des Anglo-Américains (2), ou *geomys talpoïdes* de Richardson, l'*ootaw-chee-gœshees* des Indiens Creeks, est noir cendré en dessus, avec le menton et la queue blancs; les pieds semblent n'avoir que quatre doigts. Du pourtour de la baie d'Hudson.

LES RATS-TAUPES (3).

Spalax, GULD.; *Aspalax*, OLIV.

Ils sont bas sur jambes et ont cinq doigts à toutes les extrémités, les ongles plats et menus; leur queue manque complétement. Leurs oreilles sont cachées par la fourrure; les yeux sont voilés par la peau; leurs dents, surtout les molaires, sont à peu près de même forme et en même nombre que chez les rats. Ce sont des rongeurs informes, qui vivent cachés

(1) Rafinesq. (1817): Desm.; Richards. 206, pl. 18, B. (Les caractères de Rafinesque sont fautifs.)

(2) Sabine, Bull., XVIII, 103; Richards. 204. *Cricetus, talpoïdes*, Zool. journ., III, 518.

(3) *Talpoïdes*, Lacép.; *Siphneus*, Brants.

comme les taupes en élevant la terre, et qui s'alimentent exclusivement de racines. L'espèce type est répandue dans le Nord et en Orient, la deuxième se trouve dans l'île de Java. Le ZEMNI, *slepez*, ou RAT-TAUPE AVEUGLE (*mus typhlus*, Pallas, gl., pl. 8) (1), qui paroît être l'aspalax d'Aristote, et que Buffon a décrit sous le nom de *zemni*. Ce rongeur a une variété tachetée de blanc. Il est répandu dans les cultures de la Syrie, de la Mésopotamie, de la Perse, de la Russie méridionale, de la Pologne et de la Hongrie. M. Fr. Cuvier mentionne un rat-taupe aussi grand qu'un lapin, gris foncé, avec une raie blanche longitudinale sur la tête, et qui vit dans les îles de la Sonde. Il le nomme *spalax javanus*.

LES ZOKORS, OU SIPHNEUS.

BRANTS.

Ont les trois molaires des *spalax*, les yeux très petits, les ongles des mains comprimés et tranchants, très propres à fouir; une courte queue. On n'en connoît bien qu'une espèce, le *monon zokor* des habitants de la Daourie, le *semlanaja-medwedka* des Russes. C'est le *mus aspalax* de Pallas (2) qui est gris roussâtre, et qui vit sous terre à la manière des taupes; il se nourrit de bulbes de liliacées, et se trouve communément en Daourie, entre les fleuves Ingoda et Argun. Il est plus rare à Abakan, au-delà de l'Irtisch. La deuxième espèce seroit le *sukerkan* (3) (*mus talpinus*, Pallas) ou le *semlercia* des Russes, brun noir sur le corps, cendré en dessous; le menton blanc. Il vit de racines et de tubercules dans les galeries souterraines qu'il se creuse, et ne sort que la nuit. Il est commun dans les déserts d'Astracan et dans les plaines de la Russie tempérée; on le retrouve en Bukkarie et en Tartarie.

LES BATHYERGUES,

OU ORYCTÈRES.

Bathyergus. ILLIG. (4).

Ont quatre molaires à chaque maxillaire, ayant, avant d'être usées, une échancrure au bord externe, et une circonférence uniforme par suite d'usure. Leur corps est bas sur jambes; les yeux extrêmement petits, les ongles fouisseurs et la queue courte. Les bathyergues sont: 1° Le RAT-TAUPE DES DUNES (*mus maritimus*, L.) (1); le *kauw-howba* des Hottentots; la *taupe du Cap* du voyageur Lacaille, cendré roux sur le corps, blanc sur le ventre. Les incisives sont sillonnées en devant. On en connoît une variété toute blanche. Il vit dans les sables maritimes du cap de Bonne-Espérance. 2° La PETITE TAUPE DU CAP (*B. Buffonii*, Fr. Cuv.), à pelage brun ou gris clair, marqué de blanc à l'oreille, à l'œil, au bout du nez et sur la tête. Elle vit dans les dunes du Cap, et surtout dans le pays des Caffres. 3° Le RAT-TAUPE HOTTENTOT (*bathyergus hottentotus*, Less.)(2), a été reproduit sous deux noms différents. C'est le *bathyergus cæcutiens* de Lichsteinstein (3), et le *B. Ludwigii* de M. Smith (4), qui vit également au Cap.

Les oryctères ou rats-taupes, dont on ne connoissoit que deux espèces (les *bathyergus maritimus*, Desmarest, 519, et *bathyergus capensis*, *Mammalogie*, 520), n'ont été observés, jusqu'à ce jour, qu'à l'extrémité australe de l'Afrique, où ils vivent dans les dunes des environs de la ville du Cap. C'est dans la même contrée que M. le docteur Garnot, après son naufrage, rencontra la troisième espèce que nous décrivons ici, et qui se distingue des deux précédentes par sa petite taille et par la teinte uniforme et sombre de son pelage. Elle sembleroit être une variété *minor georychus* d'Illiger, ou *bathyergus capensis;* mais les dimensions plus foibles de toutes ses parties, et sa couleur, doivent autoriser à la considérer comme formant une espèce assez distincte.

L'oryctère hottentot a quatre pouces six lignes de longueur totale, depuis la naissance de la queue jusqu'au bout du museau. La tête a quatorze lignes; la queue a cinq lignes, sans y comprendre les poils qui la dépassent de six lignes. Les bras et l'avant-bras n'ont de longueur que six lignes: la main, de la face palmaire au bout des ongles, a six lignes; les doigts du milieu en ont trois, et les ongles ont moins d'une ligne. La face plantaire a neuf lignes; les doigts du milieu, trois lignes: sa circonférence dans la partie la plus large est de quatre pouces.

Le corps est cylindrique; la tête est courte, arrondie, conique, à museau obtus et comme tronqué. Les yeux sont extrêmement petits et très peu visibles. On ne peut apercevoir aucune trace d'o-

(1) *Spalax typhlus*, Illig.; *aspalax typhlus*, Desm.

(2) *Siphneus aspalax*, Brants; *mus myospalex*, Laxm. *Georychus*, G. Cuv.

(3) *Spalax talpinus*, Tienem.; *georychus talpinus*, Illig.

(4) *Oryctères*, Fr. Cuv.; observations sur les rongeurs du cap de Bonne-Espérance classés dans les genres *Bathyergus*, *Oryctères*, *Georichus*, etc.; Ann. sc. nat., avril 1834, I, 193.

(1) *Mus suillus*, Screb., pl. 204, fig. B. *Bathyergus maritimus*, Brants. *Orycterus maritimus*, Fr. Cuv.

(2) Less. et Garn., Zool. de la Coq., pl. 2, fig. 2, p. 166 (1826).

(3) Brants, Muiz.

(4) Zool. journ., III, 439; Bull., XVIII, 276.

reilles extérieures. Les membres sont courts et grêles. Les deux doigts du milieu sont réunis jusqu'à près de la moitié de leur longueur. Le pouce et l'index sont les plus courts, et d'égale dimension à peu près; les ongles sont très petits et très foibles; la queue est aplatie, brève, et comme ciliée par des poils peu fournis, allongés, qui partent des bords et de son extrémité; le bout du museau est nu, et de couleur de chair, garni de barbes fines à la mâchoire supérieure. L'oryctère hottentot est recouvert de poils très fournis, très courts et très soyeux. Toutes les parties supérieures du corps sont d'une teinte gris brun uniforme, et comme lustrée, se fondant sur les côtés avec la couleur grisâtre des parties inférieures et des mains et des pieds. Cette espèce n'a aucune tache blanche, ni près de l'oreille, ni près de l'œil ou sur le vertex, comme on en voit sur ces parties chez l'oryctère-cricet (*bathyergus capensis: mus capensis* de Pallas, Gmel.). Le pelage est généralement de couleur brune à la naissance de chaque poil, et ce n'est qu'à sa pointe qu'il prend l'aspect ou gris brun ou grisâtre que nous avons indiqué.

Ce petit rongeur, par la foiblesse de ses ongles, doit principalement se servir de son museau pour se creuser des galeries dans le sable. Celui que nous décrivons a été tué à vingt lieues de la ville du Cap, près le village de la Pearl, non loin des montagnes de *Drackenstein*. C'est indubitablement de cette espèce qu'Allamand (*Suppléments à l'Histoire des Quadrupèdes de Buffon*) veut parler lorsqu'il dit: « M. Gordon a vu, fort avant dans l'intérieur du pays, une espèce beaucoup plus petite, et de couleur d'acier; aussi lui en donne-t-on le nom au Cap. » (*Buffon*, t. XX, p. 185.)

4° Enfin, M. Fr. Cuvier mentionne le squelette d'une quatrième espèce dont on ne connoît pas les parties molles, et qui diffère des trois précédentes.

LES GÉORIQUES.

Georychus.

Se distingueroient des bathyergues, en ce qu'ils n'ont que trois molaires de chaque côté de la mâchoire. La seule espèce connue est le *mus capensis* de Pallas (gl., pl. 7), ou *georychus capensis* d'Illiger, à pelage entièrement brun foncé et sans tache blanche sur la tête. Cette espèce vit dans les dunes et les lieux cultivés du cap de Bonne-Espérance.

LES HÉLAMYS,

OU LIÈVRES SAUTEURS.

Pedetes. Illig.

Ont la tête large, de gros yeux, une longue queue, des membres postérieurs considérablement plus forts que ceux de devant. Ce qui les caractérise plus particulièrement sont quatre molaires formées de deux lames, les cinq doigts des mains terminés par des ongles longs et pointus, les quatre doigts des pieds, lisses et munis d'ongles larges et disposés en forme de sabots. Les incisives inférieures sont tronquées. On n'en connoît qu'une seule espèce qui vit dans les lieux montueux du cap de Bonne-Espérance, c'est le gerbo (*pedetes capensis*, Desm.; *helamys capensis*, Fr. Cuv.), ou le *yerbua* de Forster, la *grande gerboise* de Buffon [1].

LES GERBOISES.

Dipus. Screb.

Joignent aux dents des rats les cinq doigts des mains des hélamys. Leurs pieds n'ont que trois doigts, parfois avec un ou deux petits doigts rudimentaires surmontés. Leurs membres antérieurs sont très courts, les postérieurs sont robustes et grandement développés. Il en résulte que ces animaux ne peuvent que sauter. De là le nom de *rats à deux pieds* que leur donnoient les anciens, ou de *rats de Lybie*, ainsi qu'on le lit dans Ælien. Leur tête est large, leurs yeux sont grands, leur queue surtout est très longue et très touffue. Ce sont des rongeurs organisés pour les déserts, vivant en troupes, qui se creusent des terriers dans les sables où ils tombent dans une profonde léthargie pendant l'hiver. Les Tartares leur donnent le nom commun de *jou* ou *rats jaunes*. Ils pensent qu'ils se transforment en cailles, ce qui est dû à ce que ces animaux rentrent dans leurs tanières quand les cailles arrivent, et en sortent quand elles émigrent. Toutes les gerboises vivent dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien continent, et leurs espèces sont nombreuses. Ce sont: 1° Le *gerbo* ou *gerboise* de Buffon, la *jerboa* des Arabes ou le *djarbua* des Egyptiens (*dipus sagitta*, Zimmerm.) [2], fauve, avec un croissant blanc sur chaque fesse. Sa nourriture consiste en bulbes de plantes; on le trouve en Barbarie, en Syrie, en Egypte et en Arabie. Bruce en a décrit une

[1] *Dipus cafer*, Gm.; *mus cafer*, Pallas.

[2] *Mus sagitta*, Pallas; *mus jaculus*, L., Fr. Cuv., 63e liv.; *mus saliens*, Shaw, II, 38.

variété peu distincte qui a été nommée *dipus Brucii*, et qui vit dans les déserts de Barca. 2° Le *dypus ægyptius* (Hemp. et Ehr.; Lichs. 22), voisin du précédent, à oreilles médiocres, la queue noire au bout et terminée de blanc (1). De l'Egypte. 3° *Dipus telum* (Lichst., pl. 23) des steppes des Kirguis, et sur les bords du lac Aral, roux jaunâtre, queue jaune, oreilles petites, flancs et ventre blancs. 4° *Dipus tetradactylus* (Lichs., pl. 23), qui paroît être le *gerboa de la cyrénaïque* de Bruce (2), à longues oreilles gris fauve. La queue floconneuse terminée de noir et de blanc. De la Lybie. 5° *Dipus hirtipes* (Lichst., pl. 24), à longue queue terminée d'un flocon blanc. Les pieds très velus. De la Nubie. 6° *Dipus lagopus* (Lich., pl. 24), à petites oreilles, queue terminée de blanc, peu touffue. Des steppes du lac Aral. 7° *Dipus decumanus* (Lich., pl. 25), à oreilles pointues, roux vif sur le dos, la queue très longue, rousse, puis noire, et terminée de blanc. De l'Oural. 8° *Dipus spiculum* (Lich., pl. 26), roux vif ondé de noir. La queue terminée par une forte touffe, noire et blanche. Deux petits ergots surmontant les trois doigts des pieds. De la Sibérie, des monts Altaï. 9° *Dipus pygmæus* (Illig., Lich., pl. 26), gris blond, la queue grêle. Des steppes des Kirguis (3). 10° *Dipus elater* (Lich., pl. 27), jaune en dessus. De la Sibérie. 11° *Dipus platyurus* (Lich., pl. 27), est le seul qui ait la queue garnie de poils distiques sur toute son étendue. Il habite les bords du lac Aral.

Les espèces les plus anciennement connues après la *gerboise* ou *jerbo* sont : 12° Le *dipus jaculus* ou l'*alak-daagha* des Mongoles, le *morin-jalma* des Kalmouks, décrit par Buffon sous le nom d'*alagtaga*, et qui vit sur les rives du Tanaïs, de l'Irtisch et du Volga. 13° Le *dipus brachyurus* (de Blainv.), brun varié de fauve, qui paroît être le *choin-jalma* des Kalmouks, voisin de l'espèce précédente, à laquelle l'avoit réuni Gmelin.

LES GERBILLES.

Gerbillus, Desm.; *Meriones*, Illig.

Ont les extrémités antérieures courtes et pentadactyles, les postérieures assez longues, terminées par cinq doigts presque égaux. Leur queue est longue et velue. Leurs dents ne diffèrent de celles des rats qu'en ce qu'en s'usant apparoissent des collines transversales. Les incisives supérieures sont creusées d'un sillon. Les gerbilles vivent dans les contrées chaudes et sablonneuses de l'ancien continent.

L'Inde a les gerbilles suivantes : 1° L'*heereenamoos* des Indiens, ou l'*hérine* (Fr. Cuvier) (1), brune, linéolée de noirâtre, avec une longue queue terminée par une touffe de poils bruns. Elle habite les Indes Orientales, entre Benarès et Hurdwan. 2° L'*apicalis* (2), à corps brun lustré en dessus, jaune blanchâtre en dessous; la queue est garnie de poils rigides, denses et pressés. Les Indes Orientales, sans désignation de localité.

Le *Kordofan* a la gerbille robuste (3), brun mélangé de gris et d'ocre, à teintes plus claires sur les flancs. Les pieds sont velus, et la queue est épaisse. La Nubie a fourni au voyageur Ruppell une espèce voisine (4) au *mus longipes*, à pelage isabelle, tirant au roux vif, ayant deux taches blanches, l'une au-dessus des yeux, l'autre derrière les oreilles. Les poils de la queue semblent être distiques. On retrouve cette espèce en Egypte avec les suivantes. La Gerbille des Pyramides (5), jaune rougeâtre, ayant deux lignes blanches au-dessus des yeux; les pieds à quatre doigts seulement, et la queue terminée par un flocon jaune. Elle vit proche des pyramides d'Egypte. La *tamarisque* ou *gerboise à queue annelée*, en est un peu distincte (6); elle est jaunâtre sur le dos, blanche sur le ventre; mais elle a cinq doigts aux pieds, le pouce et le petit très remontés, il est vrai. La Lybie nourrit dans ses déserts une gerbille (7) à museau effilé, à oreilles courtes, à queue très floconneuse au bout. C'est dans les sables qui environnent la mer Caspienne, entre le Volga et l'Oural, que se tient le jird de Vicq-d'Azyr (8), brun clair sur le dos, avec une ligne brun fauve sur le dos; le ventre blanc. Le Sénégal a une gerbille roux vif sur le dos, et blanc sur le ventre; et le cap de Bonne-Espérance en a une autre plus grande, roussâtre.

LA GERBILLE DE BURTON (9).

Habite le Dahrfour, où l'a découverte M. Burton à qui M. Fr. Cuvier l'a dédiée. Cette gerbille est plus petite que le surmulot. Sa coloration est un jaunâtre vif plus foncé sur les parties externes et plus clair sur le ventre.

(1) *D. bipes*, Lichst.; Fisher, esp. 3, p. 334.
(2) Et le *dipus abyssinicus* de Meyer.
(3) C'est aussi le *dipus minutus* de Blainv., et le *mus jaculus*, var. *minor* de Pallas. ou son *dipus acontion*. (Zoog. russe, I, 182.)

(1) *Dipus indicus*, Hardw., Trans. linn., VIII, pl. 7, p. 279
(2) *Meriones apicalis*, mus. de Berlin, Fisher, p. 337.
(3) *Meriones robustus*, Cretzm., pl. 29, fig. B.
(4) *Meriones gerbillus*, Cretzm., pl. 30, fig. B.
(5) *Gerbillus pyramidum*, Geoff.
(6) *Meriones tamaricinus*, Kuhl.
(7) *Meriones lybicus*, Lichst.
(8) *Dipus longipes*, Screb.; *mus longipes*, L.; *gerbillus meridianus*, Desm.
(9) *Gerbillus Burtoni*, Fr. Cuv., 70e liv.

1 Merione des bois. 2 Étonnerie du Bresil

LES MÉRIONS.

Meriones. Fr. Cuv.

Sont exclusivement de l'Amérique. Elles ont les incisives sillonnées des gerbilles, une petite molaire devant les trois grosses, comme les gerboises; toutes les extrémités pentadactyles, mais la queue longue, pointue et dénudée des rats. Leurs membres de derrière sont longs et ceux de devant courts. Leur facies les éloigne de prime-abord des gerbilles. 1° L'espèce la plus anciennement connue est la MÉRIONE DU CANADA (1), jaunâtre en dessus, à ventre blanc, de la taille d'une souris. Elle passe l'hiver dans un sommeil léthargique, et s'enferme sous terre dans le Canada, sa patrie. 2° La MÉRIONE DU LABRADOR (2), le *katzès* des Indiens Chippewais, et le *labrador lumping-mouse* des Anglo-Américains, qui est très commune sur le pourtour du grand lac des Esclaves. Son pelage, en dessus d'un brun noir mélangé de jaune brunâtre, passe sur les flancs au jaune brun; tout le dessous du corps est blanc. La fourrure est épaisse et grossière.

Est-ce à ce petit groupe que doit appartenir le *meriones musculus* décrit par Kuhl, comme provenant du Brésil? De la taille d'un rat, blanc grisâtre en dessous, roux jaunâtre en dessus, avec des oreilles assez amples et la queue floconneuse?? Tout porte à croire que ce rongeur appartient à un tout autre genre.

M. Rafinesque a décrit sous le nom de gerbille de la baie d'Hudson (*G. hudsonius*), la mérione du Canada, mentionnée plus haut, et de plus une espèce de l'Amérique du Nord (*G. soricinus*), gris brun, ayant une ligne rousse sur les flancs, les oreilles presque nues. Nous ne savons de quelle espèce veut parler Mitchill sous le nom de *gerbillus sylvaticus*. Il en est de même du *gerbillus leonurus* de Rafinesque, du Kentucky.

LES ONDATRAS.

Fiber.

Forment un petit groupe qui ne comprend qu'une espèce de l'Amérique Septentrionale, le rat musqué du Canada (*mus zibethicus*), l'*ondatra* des Canadiens, décrit par Buffon sous ce nom. Richardson, dans sa Faune de l'Amérique Septentrionale (page 115), en distingue trois variétés, l'une noire, l'autre tachetée et la troisième blanche. Les Anglo-Américains nomment ce rongeur *musquasch*.

(1) *Meriones canadensis*, Less. Man.; *dipus americanus*, Barton; *dipus canadensis*, Shaw, gen. zool. 2, pl. 16. *Meriones nemoralis*, Isid. Geoff., pl. du Dict. class.

(2) *Meriones labradorius*, Rich. pl. 7; le *labrador rat* de Pennant; *gerbillus hudsonius* de Rafinesque; *mus labradorius*, Sabine; *gerbillus labradorius*, Harlan.

LES COUIA, OU MYOPOTAMES (1).

D'Azara les a mentionnés sous les noms de *quyia*, et Damasio de Larranhaga sous celui de *potamys* (2); ce sont des rongeurs à tête large, à museau obtus, dont les oreilles sont petites et rondes, les pieds pentadactyles; le pouce des mains fort court, les quatre autres doigts libres, tandis que tous les doigts des pieds sont palmés; la queue est longue, conique, forte, écailleuse et parsemée de quelques gros poils. Les quatre molaires de chaque côté ressemblent à celles du castor, elles ont une échancrure sur une face et trois du côté opposé. La seule espèce de cette tribu est le COYPOU (3), brun marron sur le dos, roux sur les flancs, brun clair sur le ventre. On en connoît trois variétés, une rousse, une brune avec une ligne dorsale fauve, et une troisième tachetée de blanc. Cet animal est commun au Chili, à la Plata, dans le Tucuman. Il est rare à Montevideo et dans le Paraguay. Il vit en petites familles sur le bord des eaux, où il se creuse des terriers. Son poil, employé dans la fabrication des chapeaux de castor, est connu dans le commerce des pelleteries sous le nom de *racoonda*.

LES CASTORS.

Castor. L.

Dont on ne connoît bien qu'une espèce, le *castor fiber*, et dont il se pourroit que la variété d'Europe se distinguât comme type séparé, ne se sont enrichis, depuis les travaux de Buffon, que de quelques détails (4).

(1) *Myopotamus*, Commerson; *hydromys*, Geoff.

(2) Nouv. Bull. Soc. phil., 1823, p. 83.

(3) *Myopotamus bonariensis*, Commers.; *potamys coypus*, Desm.; *mus coypus*, Molina, Chili, p. 268; Geoff., Ann. du Mus., t. VI, pl. 35; *mus castorides*, Burrow, Trans. soc. Linn., t. XI, p. 168. (Atlas, pl. 43, fig. 2.)

(4) Sur les mœurs du castor, Ann. sc. nat., t. I, p. 266; Richardson, Fauna, p. 105 et suiv.

LES PORCS ÉPICS.

Hystrix. L.

Forment un grand genre, divisé aujourd'hui en plusieurs sous-genres. Le premier, celui des PORCS-ÉPICS proprement dit, comprend le porc-épic de Buffon (*hystrix cristata*, L.), et celui des Indes, qui forme évidemment une espèce distincte. Le deuxième genre comprend les ATHÉRURES (Fr. Cuv.), qui n'a qu'une espèce, le porc-épic à queue en pinceau, de Buffon (*H. fasciculata*, L.), qui vit dans l'Inde [1]. Le troisième genre est celui des URSONS (*eretison*, Fr. Cuv.), dont on ne connoît que l'urson de Buffon (*hystrix dorsata*, L.) [2], de l'Amérique septentrionale. Enfin le quatrième genre est le COENDOU (*sinetheres*, Fr. Cuv.), dont Buffon a décrit deux espèces. L'une, son coendou, est un urson défiguré par l'empaillage. L'autre, le coendou à longue queue (*hystrix prehensilis*, L.), est encore le *hoitztlaquatzin* d'Hernandez et le *cuendu* de Marcgrave. On le trouve au Brésil, au Mexique et au Paraguay. Buffon paroît avoir mal connu le *couiy* de d'Azara (*hystrix insidiosa*, Lichst.), qui vit également au Brésil, et qui a ses piquants roux ou jaunes, cachés une partie de l'année par un long feutre gris brun.

Nous ne connoissons dans le genre PORC-ÉPIC proprement dit qu'une espèce donnée comme nouvelle, c'est l'*hystrix leucurus* [3] de Sykes, qui se trouve dans le pays des Mahrattes, où elle est appelée *sayal*. Elle est fort voisine du porc-épic d'Italie, seulement sa queue est d'un blanc pur, et elle est privée de poils capillacés.

LES LIÈVRES ET LES LAPINS.

Lepus.

Se sont accrus de plusieurs espèces dans ces dernières années. Buffon n'a parlé avec lucidité que du lièvre et du lapin ordinaires, avec leurs variétés domestiques, du TOLAÏ (*lepus tolai*, Pallas) et du TAPETI (*lepus brasiliensis*, L.) [1]. Nous y ajouterons les suivantes : l'Europe, dans sa partie boréale, et sur les hautes montagnes, a : 1° le LIÈVRE VARIABLE (*lepus variabilis*, Pallas), un peu plus grand que le lièvre de nos plaines de France, ayant ses oreilles et sa queue plus courtes. Son pelage est gris en été, blanc en hiver, mais la queue reste blanche en toutes saisons. Sa chair est, dit-on, insipide. 2° On nomme REKALEK, au Groënland, où il est commun, un lièvre qui paroît habiter tout autour du cercle polaire arctique. Le *lepus glacialis* de Leach [2], brun grisâtre, puis entièrement blanc, à oreilles plus longues que la tête, les lèvres noires, les ongles larges et déprimés. Il est aussi très multiplié sur l'île Melville, dans les falaises des bords de la mer. Les Esquimaux l'appellent *ookalik*, les Indiens des mines de cuivre *kawcqoq*. Fabricius paroît l'avoir décrit sous le nom de *lepus timidus* [3]. Le *lepus hybridus* de Pallas n'est point authentique. Cet auteur regardoit le lièvre désigné ainsi comme le produit du lièvre commun et du lièvre variable. Il le distinguoit de ce dernier, parce que le pelage ne blanchit qu'incomplétement, c'est-à-dire qu'il conserve toute l'année du gris, en même temps que la queue reste noire. On le rencontre dans quelques provinces de la Russie, mais surtout dans la Sibérie.

L'Amérique du Nord a deux espèces de ce genre qui lui sont exclusivement propres. La première est le *lah* des Chippewais ou le *wawpous* des Indiens Creeks, le *lepus americanus* d'Erxleben [4], de la taille d'un médiocre lapin, à pelage roux brun tiqueté de gris, le cou et le ventre blancs, les oreilles noires, la queue grisâtre en dessus, blanche en dessous. Cet animal ne se creuse pas des terriers, mais se tient dans les plaines boisées de tout le nord des États-Unis. La deuxième est le lièvre des prairies (*prairie hare*) des chasseurs Anglo-Américains, le *lepus virginianus* de M. Harlan [5], le *waringhare* des voyageurs Lewis et Clark. Il est gris brun en été, blanc en hiver, avec un cercle roussâtre qui persiste autour des yeux. Sa queue est très courte. Une variété est de couleur plombée sur le dos. Cette espèce ne paroît pas dépasser les 56 degrés de latitude nord. Elle est fort commune dans les prairies du Missouri et de la Colombia. Elle ne se creuse pas de terriers, mais se réfugie dans les bouquets de bois, et se cache entre les rejets des arbres.

[1] Nous citons le passage de sir Stamford Raffles sur les porcs-épics de Sumatra : « Il y en a deux espèces, une » à longue queue, l'*hystrix fasciculata*, l'autre, le *lan-* » *dak*, figurée par M. Marsden dans son *Histoire de* » *Sumatra*, sous le nom d'*hystrix longicauda*. Cette fi- » gure est bonne et exacte, excepté que l'on a dessiné » les pieds de devant avec cinq doigts, tandis qu'ils n'en » ont réellement que quatre, la place du pouce étant » garnie d'un tubercule. Le nom de *longicauda* peut » être combattu, parce que la queue de cette espèce est » plus courte que celle de l'*hystrix fasciculata*. On doit » examiner si l'*hystrix macroura* de Séba diffère vrai- » ment de l'*hystrix fasciculata*, et si ces deux espèces » ne sont pas confondues sous un seul nom. »

[2] Pour l'urson, consultez Richardson, Faun., p. 214.

[3] Proceed., t. I, p. 103.

[1] Atlas, pl. 44, fig. 2.

[2] Richards., Fauna, p. 221.

[3] Fauna groenlandica, p. 25

[4] *Lepus hudsonius*, Pallas, gl. 30.

[5] Fauna amer., p. 196 et 310; Rich. 224.

Les îles Malouines, placées à l'extrémité sud du continent américain], ont le lapin de Magellanie (1).

LE LAPIN DE MAGELLANIE.

Lepus magellanicus. Less.

La nature, en créant les animaux, a donné à plusieurs d'entre eux des caractères généraux, qui nous permettent d'en former des genres, et des caractères particuliers, qui servent à isoler les espèces entre elles. Mais les nuances qui peuvent servir à distinguer ces espèces dans quelques familles sont si peu précises, et sont si évasives, qu'il est presque impossible de les rendre sensibles par une description. Soumettant ensuite à la domesticité plusieurs des animaux utiles, l'homme est venu apporter parmi eux des causes nombreuses de variations qu'on ne remarque point chez les individus sauvages; et c'est ainsi que des croisements de races, ou l'éducation, ou l'influence du climat, ont donné à la même espèce des couleurs différentes ou une livrée étrangère. Si, par exemple, des caractères zoologiques nets et précis manquent pour isoler le lièvre de nos contrées d'avec le lapin, on conçoit combien il est plus difficile encore de tracer la différence de ce dernier avec les espèces qui vivent sur divers points du globe, où elles sembleroient, en émigrant avec l'homme, avoir subi de profondes altérations.

Quoi qu'il en soit, il se peut que le lapin des terres magellaniques, que nous décrivons, ne soit qu'une variété du *lepus cuniculus* de Linnæus, portée sur les îles Malouines par les François qui y tentèrent un établissement en février 1764, et qui y déposèrent des chevaux et des bêtes à cornes prises à Monte-Video, et qui y vivent encore. Mais cependant, après un examen attentif, et fort surtout de l'opinion du baron Cuvier, nous ne balançons pas à la regarder comme une espèce distincte, dont la souche provient indubitablement de la Patagonie. Les anciens navigateurs nous apprennent, d'ailleurs, que les lapins sont très abondants sur les bords du détroit de Magellan, et il n'est pas improbable que l'espèce qu'ils indiquent ne soit celle que nous décrivons (2).

Le lapin magellanique est de la taille du lapin sauvage de France, et a les mêmes formes. Son pelage est très fourni, soyeux, et entremêlé de poils bruns formant un épais duvet lanugineux en dessous. Destiné à vivre dans les hautes latitudes australes, la nature a pourvu à le préserver de ces climats froids et tempêtueux. Il est entièrement, sur tout le corps sans exception, de couleur noire, mêlée de violâtre, et parsemée d'un grand nombre de poils blancs. Quatre taches blanches, arrondies, qui se dessinent nettement sur le fond noir de la robe de l'animal, occupent le milieu de la poitrine, la moitié de la lèvre inférieure, l'extrémité du nez, et le sommet de la tête. Les jambes sont assez courtes et minces; les doigts sont munis d'ongles forts et robustes, cachés dans des poils abondants, grossiers, d'un noir roussâtre foncé, garnissant les mains et la plante des pieds. La tête est un peu obtuse, arrondie, à front convexe : les oreilles sont plus courtes que la tête, caractère opposé à toutes les variétés domestiques du lapin, chez lesquelles ces parties se développent considérablement. La queue, également noire, est courte et recourbée en haut; les oreilles sont brunes rougeâtres.

	Pouc.	Lignes.
Longueur du corps entier, du bout du museau à l'anus.	16	8
Hauteur du train de devant.	6	6
——— du train de derrière.	10	»
Longueur de la tête, du nez à l'occiput. .	4	6
——— des oreilles.	3	»
——— du tronçon de la queue. . . .	»	18
——— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet.	2	6
——— depuis le poignet jusqu'au bout des ongles.	»	14
——— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon.	2	6
——— du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles.	2	6

Le lapin des terres magellaniques vit, par petites troupes, dans les terriers qu'il se creuse dans les vallons rétrécis ou dans les dunes des bords de la baie Françoise aux îles Malouines, près l'anse Chabot, et aux alentours du camp de l'Uranie. Il s'établit près des ruisseaux et sous les bouquets du seul et frêle arbrisseau de ces climats, le *chiliotrichum amelloides*, Cass., au milieu d'un grand nombre de lapins, dont le pelage est, au premier coup d'œil, celui de l'espèce sauvage européenne. Il ne nous a paru différer en rien, par ses habitudes, autant que nous avons pu l'observer dans nos diverses excursions, des lapins qu'on trouve en France.

Le Brésil et le Paraguay ont le *tapéti*, décrit par Buffon, et la Californie et le Mexique l'espèce nouvelle découverte par M. Sykes, et nommée *lepus nigricaudatus* (1), à pelage épais et doux, mêlé de

(1) Zool. de la Coq., p. 168.

(2) Magellan, le premier Européen qui ait abordé dans la partie sud de l'Amérique en 1520, en décrivant les animaux du port Saint-Julien, sur les bords du détroit qui porte son nom, dit formellement : « On y trouve des autruches (*nandou*), des renards (*chiens antarctiques*), et des *lapins plus petits que les nôtres.* » (Desbrosses, t. I, p. 133.) Ce même fait est consigné page 38 de la *Traduction françoise du Journal de Pigafetta* (1 vol. in-8°, Paris, an IX.)

(1) Proceed., t. III, p. 41.

quelques longues soies, varié de noir et de jaune sur le dos, tandis que le coccyx et le ventre sont blancs. La nuque et la partie supérieure de la queue sont d'un noir prononcé, la gorge est jaunâtre, les pieds roux, les oreilles blanches à leur naissance. Son facies est celui d'un lapin. M. Bennett pense qu'il a été décrit par Hernandez sous le nom de *tlacoyotl*. Le Mexique a encore, suivant M. Wagler [1], le LIÈVRE CITLI [2] (*lepus callotis*, Wagl.), décrit par Hernandez comme semblable au lièvre d'Europe par ses formes, les oreilles exceptées, qui sont très longues relativement aux autres proportions du corps, et qui surtout sont d'une grande largeur. Les Mexicains étoient dans l'usage de se servir de sa peau pour en confectionner des vêtements, et surtout des manteaux très doux, très chauds, et qu'ils ornoient avec des plumes vivement colorées.

L'Afrique nourrit plusieurs espèces de *lepus*. Le LIÈVRE D'ÉGYPTE (*L. ægyptiacus*, Geoff.) [3] rappelle par ses formes notre espèce de France, mais il est plus petit. Il est roux grisâtre en dessus, la gorge et le menton blanc lavé de fauve; une bandelette neigeuse au-dessus des yeux, et la queue brun noir sur la moitié dorsale. Ses oreilles sont remarquablement longues. On le trouve en Égypte. L'Abyssinie, et notamment les déserts au S. O. d'Ambukol, possèdent le lièvre isabelle (*lepus isabellinus*) [4], dont les oreilles sont très longues, le pelage de teinte joli isabelle, les parties inférieures blanches.

Le cap de Bonne-Espérance a diverses espèces qui ont été étudiées, dans ces dernières années, en France et en Angleterre, de manière à laisser quelques doutes sur leur identité. 1° Le LIÈVRE DU CAP (*lepus capensis*, L.), le plus anciennement décrit, et de taille plus forte que le lièvre d'Égypte, dont il a les teintes grises rousses sur le corps, et blanches sur le ventre. Les jambes et la poitrine sont d'un roux uniforme. La queue est mi-partie noire et blanche. C'est le *mountan-hare* des colons du Cap. Il est rare dans les dunes, qu'il ne quitte guère. 2° Le LIÈVRE DES ROCHERS (*lepus saxatilis*) [5], gris roux, tiqueté sur la tête, plus foncé sur le dos, plus clair et plus gris sur les flancs, avec un trait gris sur l'œil. L'oreille est bordée en arrière de blanc, de roux en avant, et est terminée de noir. Le dessous du cou est gris brun, les membres gris roux uniforme. Cette espèce est de la grandeur d'un lapin, et habite les montagnes du Cap. 3° Le LIÈVRE DES SABLES (*lepus arenarius*) est une des plus petites espèces du genre [1]. Son pelage est gris cendré tiqueté, avec les membres, la gorge, les flancs, le tour des yeux roux. Le ventre est blanc. Il vit dans les sables du pays des Hottentots. 4° Le LIÈVRE A GROSSE QUEUE (*lepus crassicaudatus*) [2] paroît être intermédiaire aux lièvres et aux lapins; il est gris roux en dessus, blanc en dessous, et remarquable par sa queue arrondie, couverte de longs poils frisés, roux brunâtre ou brun foncé. Il habite l'Afrique australe, principalement aux environs de Port-Natal, dans les lieux montueux et rocailleux. 5° Le LIÈVRE A NUQUE ROUSSE (*lepus rufinucha*) [3] est très voisin du *saxatilis*, et pourroit bien être identique avec lui. Les colons le connoissent sous le nom de *kleine-klip-haas*. Il a quatorze pouces de longueur, un pelage gris fauve tiqueté de noir, les parties inférieures blanches, la nuque d'un roux vif, la queue mi-partie noire et blanche. Il se tient dans les endroits montagneux et rocailleux du cap de Bonne-Espérance.

L'Asie n'est pas sans avoir quelques lièvres : le MUSSEL des Malabares, et le *sussuk* des Mahrates, si commun dans les collines stériles du Dukhun, est le *lepus nigricollis* de M. Fréd. Cuvier [4], découvert dans l'Inde par MM. Leschenault de La Tour, Diard et Duvaucel, et qu'on dit aussi exister à Java. Sa tête est fauve roux tiqueté, et les joues grises; une bande grisâtre va du museau à l'oreille en passant sur l'œil; la nuque d'un beau noir, le dos en rouge fauve, les flancs et les cuisses gris de perle, les parties inférieures blancs de neige. La deuxième espèce, ou le *lepus ruficaudatus* [5], habite le Bengale. Il ressemble au lièvre de France par ses formes, ses proportions et sa couleur; mais ce qui le distingue sont, et la maculature noire de ses oreilles, et le roux vif du dessus de la queue, qui, dans les autres espèces, est brun.

LE LIÈVRE A NUQUE NOIRE [6].

Plus petit que le lièvre d'Europe, et d'une même coloration, la nuque exceptée, qui, au lieu d'être rousse, est noire. Il vit au Japon.

(1) Isis, n° 5, p 510 (1831).
(2) Thesaur., p. 2, tract. 1, de *citli seulepore*.
(3) Egypte, pl. 6, fig. 2; Bull., XIX, 339.
(4) Cretzm. in Zool. de Ruppell, pl. 20; Zool. journ., III, 338. (Atlas, pl. 44, fig. 1.)
(5) Fr. Cuv., Dict. sc. nat., t. XXVI, p. 309.

(1) Isid. Geoff. Saint-Hil., Etudes, pl. 10; Dict. class. d'hist. nat.
(2) *Ibid.*, Etudes, pl. 9.
(3) Smith, Zool. journ., t. IV, p. 440; Bull., XVIII, 276.
(4) Dict. sc. nat., t. XXVI.
(5) Isid. Geoff., Voy. de Bélanger, p. 156.
(6) *Lepus melanauchen*, Temm., faun., Jap., p. 13.

1 Lièvre d'Egypte 2 Lièvre Tapeti

LES LAGOMYS [1].

Diffèrent des lièvres, principalement par quelques traits de leur organisation fondamentale ; car ils en ont le facies, bien que leurs oreilles soient médiocres, leurs jambes presque égales, et qu'ils n'aient pas de queue. Buffon n'a point connu ces animaux qui vivent exclusivement en Sibérie et dans le nord de l'Amérique, de manière à ne pas s'éloigner de la zone polaire arctique. M. G. Cuvier rapporte, dans son ouvrage sur les *Ossements fossiles*, que des os d'un lagomys inconnu se trouvent fossilisés dans des concrétions ou brèches de l'île de Corse. Les lagomys, qui vivent comme les lièvres, sont pentadactyles en devant et tétradactyles en arrière; les femelles ont quatre à six mamelles toutes ventrales. On en connoît aujourd'hui quatre espèces : 1° Le KAIN (*lepus pusillus* [2]), le *sulgan* ou l'*ittsiskan* des Tartares, le *semlianoi saëtschik* des Russes. Son pelage est gris brun, et sa taille est celle d'un rat. Il vit dans des terriers qu'il se creuse dans les pays fertiles, dans les lieux montueux, aux sources de l'Oural; sa nourriture consiste en fruits et en bourgeons. 2° Le LAGOMYS GRIS (*lepus ogotonna*) [3], ou l'*ogotonna* des Mongoles, que les Russes appellent *kamenoi-krot*, est d'un gris très pâle que relève la teinte jaunâtre des pieds ; il est un peu plus grand que le précédent. Il niche dans des tas de pierres, dans les crevasses des rochers, où il amasse du foin pour l'hiver. On le rencontre au-delà du lac Baïkal, dans les déserts de la Mongolie et dans la Tartarie chinoise. 3° Le PICA (*lepus alpinus*) [4], que les Tartares nomment *schadak* ou *sadajak*, et les Russes *pistschucha sjenostawez*, est de la taille d'un cochon d'Inde; son pelage est roux jaunâtre. Il habite les sommets les plus élevés des montagnes, où il passe l'été à choisir et à sécher les herbes qui doivent former sa provision d'hiver. Les tas de foin deviennent une des ressources les plus précieuses pour les chevaux des chasseurs de zibelines ; il habite donc les rochers des Alpes sibériennes, le Kamschatka suivant Pallas, et les îles aléoutiennes suivant Pennant. 4° Le *little chief hare* de Richardson, où le *lagomys princeps* [5], habite les montagnes rocheuses; cette barrière boréale des vastes plaines du Missouri, depuis le cinquante-deuxième degré de latitude jusqu'au soixantième. C'est principalement aux sources de la Mackensie et de la rivière de l'Élan qu'il est le plus commun; il niche dans les fentes des rochers, et à l'approche de l'homme il pousse un foible cri. Les Indiens l'appellent *buckrathræ kahyawzæ*, ce qu'on peut traduire par les mots *lièvre-petit-chef*. Il ressemble au pika; mais la tête est courte, les oreilles sont arrondies; il est brun en dessus, gris sur le ventre.

(1) *Lagomys*, rat-lièvre, G. Cuvier.
(2) Pallas, gl., pl. 1.
(3) Pallas, gl., pl. 3 ; Screber, pl. 238.
(4) *Ibid.*, pl. 2.
(5) Richardson, Fauna, pl. 19, p. 227; Zool. journ., t. III, p. 520 ; Bull., t. XXIV, 74.

LES CHINCHILLIDÉES,

OU LA FAMILLE DES CHINCHILLAS.

Forment un groupe naturel qui n'est connu que depuis fort peu d'années, bien qu'on trouve mentionnés dans beaucoup de vieux récits de voyageurs les animaux qui le composent. Cette famille suit immédiatement celle des lièvres, et appartient comme eux à la tribu des herbivores, dont les molaires sont privées de racines. M. Bennett la caractérise ainsi [1] : les dents incisives d'en haut simples; les molaires $\frac{4-4}{4-4}$, à couronne formée de lamelles d'émail en deux ou trois rangées parallèles, entourées d'un rebord de la matière vitrée. Animaux vivant en troupes dans le sud de l'Amérique, dans les terriers qu'ils se creusent. Leurs mœurs sont douces, leurs membres postérieurs du double plus longs que les antérieurs; leur queue est principalement garnie de poils touffus en dessus et à l'extrémité. Or, trois genres se trouveraient aujourd'hui composer seuls cette famille des chinchillas, assez convenablement caractérisée, dans l'état actuel de nos connaissances, par les quelques lignes que nous venons de citer. Ces trois genres comprennent les lagostomes, les éryomis, callomys ou chinchillas, et enfin les lagotis.

LES LAGOSTOMES.

Lagostomus. BROOKES [2].

Ne comprennent qu'une espèce célèbre sous les noms de VISCACHE (*lagostomus trichodactylus*), et que nous avons décrite dans nos Illustrations de zoologie.

Dobrizhoffer, Jolis, Proctor, Head, Miers et Haigh sont les voyageurs qui ont parlé sous le nom de viscache d'un animal que d'Azara décrivit avec

(1) Proceed., t. III, p. 58.
(2) Zool. journ., t. IV, 134. 489, 501 : *Marmot-diana*, pl., Griffith ; Lesson, Illust. de zool., pl. 8. *L. pilis densis, mollioribus insuper gilvis, niveis infra. Mystacibus albis et atris, manus digito medio scopula intecto.* Hab. ; *Reipublicæ Argentinæ Agri.* (Atlas, pl. 42, fig. 1.)

une rare exactitude dans ses *Quadrupèdes du Paraguay*. M. Desmarest, dans sa *Mammalogie*, n'a point admis ce rongeur dans les genres établis, et ce n'est qu'en note qu'il cite les détails qui le concernent (*Mamm.*, p. 500); mais il donne une description très exacte de la viscache, que M. de Blainville avait rédigée à Londres, d'après un individu vivant sous le nom de *dipus maximus* (esp. 508 de la *Mammalogie* et *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, t. XIII, p. 117).

M. J. Brookes a établi le genre *lagostomus* pour cette même viscache, qu'il figura dans le tome XIV, p. 95, des *Transactions de la Société Linnéenne de Londres*. Le chinchilla, autre rongeur alors très peu connu, fut, sur ces entrefaites, figuré par Lichsteinstein, sous le nom d'*eriomys chinchilla*, et l'objet d'un mémoire de M. Van-der-Hoeven; enfin, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire (*Ann. des Sc. nat.*), ayant reçu le chinchilla et la viscache du voyageur Dessalines d'Orbigny, réunit ces deux animaux dans un même genre, qu'il nomma *callomys* (beau rat), à cause de la belle fourrure du chinchilla, qu'il appela *callomys laniger*, en ajoutant une troisième espèce, le *callomys aureus*.

Un lagostome nous a été communiqué par M. Canivet, qui l'avoit reçu de Buenos-Ayres. D'après M. d'Orbigny, il paroît que les peuplades américaines l'appellent les Bocobis, *ararouca;* les Pampas, *trui*, et que les Espagnols seuls le connoissent sous le nom de *biscacha*. La viscache est bien distincte du chinchilla. C'est le vrai représentant, dans les Pampas de l'Amérique, des gerboises de l'Asie et de l'Afrique, en faisant le passage des *dipus* aux *lepus* et aux *cavia;* elle devra conserver le nom de *lagostomus*, proposé par M. Brookes, tandis que les deux espèces de chinchilla retiendront celui d'*eriomys*, donné par M. Lichsteinstein.

La viscache, que nous avons sous les yeux, avoit les dimensions suivantes :

	Pieds.	Pouc.	Lignes.
Longueur totale du bout du museau à la naissance de la queue.	1	8	»
——— de la queue.	»	7	»
——— de la tête.	»	3	6
——— des oreilles.	»	1	6
——— des membres antérieurs.	»	3	3
——— des membres postérieurs.	»	8	»
——— de la face palmaire.	»	1	4
——— de la face plantaire jusqu'au sommet de l'ongle.	»	4	»
——— de l'ongle postérieur médian.	»	»	9
——— de la tête.	»	2	2
——— des dents incisives, chacune.	»	»	2
——— des moustaches (la plus longue).	»	4	»
——— des poils du dos.	»	1	3

La viscache, de la taille d'un lapin, en a les formes. Sa tête est grosse, bien renflée et très bombée en devant, de manière que les maxillaires sont tout-à-coup rétrécis pour former une face étroite : le mufle est couvert de petits poils courts et ras, et les deux narines s'ouvrent en deux fentes qui se rapprochent par le bas. Les dents sont blanc jaunâtre. Les yeux sont grands, très séparés; des poils noirs allongés surmontent les sourcils. Les oreilles, nues en dedans, carnées, sont presque sans poils en dehors; ce n'est que sur leurs bords qu'apparoissent des pinceaux de poils très prononcés et très longs antérieurement. Les poils des joues sont longs, mélangés d'un feutre doux, mollet, et semblent former des favoris touffus sur la face. Les moustaches, composées chacune de deux faisceaux, le supérieur plus long, noir, et l'inférieur plus court, blanc pur, sont rudes à leur naissance, puis très fines, et toutes dirigées en dehors. Le pelage est partout abondant et épais. Il se compose d'un feutre soyeux, mollet, gris roux sur toutes les parties supérieures du corps et sur les faces externes des membres. Dans ce feutre sont éparpillés en plus ou moins grand nombre des poils noirs, lustrés, longs, et qui donnent à la fourrure un aspect roux ondé de noir. Ces poils sont plus denses principalement sur la ligne médiane du dos et sur les lombes. Toutes les parties inférieures et latérales du corps sont d'un blanc de neige, ainsi que le dedans des membres. Les poils de la queue, secs et roides, sont brun marron sale; mais deux taches grises partent de sa naissance et se dirigent vers le milieu de la longueur de celle-ci sur les côtés seulement. La tête est colorée de la manière qui suit : du gris et du noir couvrent la partie bombée du front; le museau et la base des moustaches sont noirs, et ce noir passe au brun sous les narines. Les côtés de la tête sont blancs, mais une large écharpe brune roussâtre traverse le milieu de la joue derrière les moustaches. Les ongles sont jaunâtres. Les mamelles sont, dit-on, placées sur la poitrine.

La viscache habite les plaines rases nommées *pampas*, qui constituent, au sud de l'Amérique, une vaste étendue de terrains situés entre les 29 et 39 degrés de latitude S.; elle s'y abrite dans des terriers qu'elle creuse avec l'ongle puissant de ses pieds de derrière, et vit en familles réunies par les mêmes besoins et par les mêmes appétits, familles composées de huit à dix individus dont les mœurs sont craintives, timides, car le moindre bruit les effraie. Ces animaux restent assis sur leur derrière, à la manière des lapins, portent leurs aliments à la bouche, en se servant de leurs petites mains pour les enfoncer. Leur marche se compose de sauts réguliers, de devant en arrière, par le jeu simultané des deux membres, soit antérieurs, soit postérieurs. Leur nourriture consiste en herbes légumineuses et en graminées qu'ils broutent, principalement en une espèce de luzerne qui couvre les pampas. Les dégâts

1

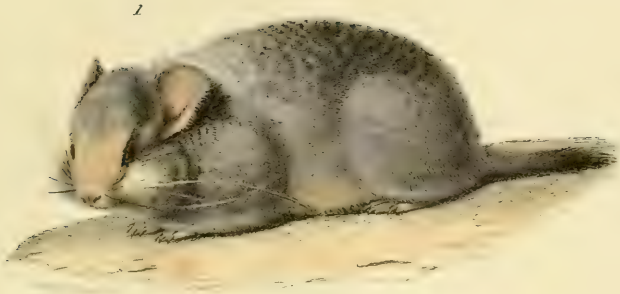

2

1 Le Chinchilla; 2 L'Echymys d'Egypte.

Publié par Pourrat Frères à Paris.

occasionnés par les viscaches aux jardins portent les cultivateurs à leur faire une chasse active. L'accouplement a lieu dans la belle saison de l'hémisphère sud, c'est-à-dire en décembre, en janvier et en février. La femelle donne le jour à deux ou quatre petits qu'elle porte pendant quatre ou cinq mois. La chair de ces animaux ne sert point à la nourriture. On les tue à cause des ravages qu'ils font dans les plantations, et pour retirer de leur pelage quelques services. On pourroit utiliser leurs poils dans la confection des chapeaux de feutre.

En résumé, le lagostome habite exclusivement les pampas de la Plata et du Paraguay.

Les caractères zoologiques des lagostomes sont les suivants : incisives quatre, molaires seize. Les incisives, très longues, accolées, triangulaires, sont lisses en devant, épaisses, taillées en biseau égal : les inférieures sont un peu plus courtes que les supérieures ; les molaires, on les dit obliques, au nombre de quatre de chaque côté et à chaque mâchoire, à couronne en lame simple ou en V ; la tête est courte, bombée, à front très élevé, à nez obtus, à narines en fentes étroites, en demi-cercle. Les soies sont longues, rigides, partant toutes d'un même point en formant faisceau à leur base; les joues sont très renflées. Les oreilles médiocres, nues en dedans, poilues en dehors, triangulaires, dilatées à leur base, qui est bordée en arrière par un renflement. Les membres antérieurs sont courts, grêles, à face palmaire nue, terminés par quatre doigts presque égaux, l'interne et l'externe un peu plus courts que les deux médians. Les ongles, courts, rudes, sont recouverts de poils mous à leur racine. Les membres postérieurs sont robustes, du double plus longs que les antérieurs, à tarses longs, dénudés à l'articulation et à la naissance des doigts. Ceux-ci sont au nombre de trois, le moyen est plus long que les latéraux : tous ayant leur phalange terminale libre, renflée, dénudée. Les ongles, s'insérant au milieu de la phalange onguéable, sont énergiquement puissants, surtout celui du milieu, qui est très long ; ils sont droits, aigus, concaves en dessous, convexes en dessus. Le médian est recouvert par une brosse de poils très rudes, très serrés, égaux. La queue est longue, garnie à sa naissance de poils ras, et à son extrémité de poils longs, touffus, implantés sur le bord inférieur, tandis que ceux du bord supérieur sont ras. La nature et la couleur du pelage sont analogues à celles du lièvre ordinaire, et les poils, bien que généralement mous, sont droits et de deux sortes, des longs et des poils duveteux.

Le Muséum de Paris possède deux espèces de ce genre fort remarquables. La GRANDE VISCACHE, grise, avec de longues soies brunes, d'épaisses moustaches noires formant sur les joues deux bandes de favoris très prolongés, que surmontent deux raies blanches. Sa queue est médiocre. La VISCACHE A CRINS, à pelage uniformément brun, mais remarquable par sa queue longue, couverte de crins noirs épais, variés de noir et de blanchâtre. Ses oreilles sont aiguës et prolongées, et ses moustaches sont remarquablement longues. Comme le plus grand désordre règne dans les collections du Muséum, ces espèces n'ont aucune désignation de patrie.

LES CHINCHILLAS.

Eryomis. LICHST [1].

Dont le pelage est remarquable par son excessive douceur, ont cinq doigts aux membres antérieurs et le pouce parfaitement développé. Ils n'en ont que quatre aux membres postérieurs, et les ongles sont petits, à peu près falciformes. Leurs oreilles sont comme celles des lièvres, amples et membraneuses; de longues soies forment des moustaches touffues, leur queue est moyenne et couverte de poils abondants. Leurs doigts sont revêtus de poils cachant presque les ongles, qui ne rappellent en rien ceux des lagostomes. Les dents incisives $\frac{2}{2}$ sont aiguës, les molaires, $\frac{4}{4}$, ont trois lamelles obliques, et le crâne, assez brusquement tronqué, se trouve être déprimé sur la tête et renflé sur les régions temporales. Les chinchillas habitent exclusivement les plateaux élevés du Chili et du Pérou. On n'en connoît que deux espèces. La première, le VRAI CHINCHILLA [2], célèbre par la précieuse fourrure qu'il donne au commerce, est l'*eryomis, chinchilla* des auteurs systématiques, que Molina avoit depuis long-temps décrit sous le nom de rat laineux (*mus laniger*), et dont M. Geoffroy Saint-Hilaire avoit fait un hamster et M. Tiedemann un lemming. Joseph Acosta est le premier voyageur qui, dès 1591, ait parlé de l'animal qui nous occupe, que l'on retrouve dans la relation d'Awkins (1622), sous le nom de *hardilla*. Alonzo de Ovalle, écrivant sur le Chili, à Rome, en 1646, parle aussi de cet animal qu'il nomme *ardas*. Buffon, dans son histoire du *chinche* (qui est une mouffette, *mephitis*), emprunta ce nom à Acosta

(1) *Callomys*, Isidore Geoff.; *chinchilla*, Bennett.

(2) *Eryomis chinchilla*, Lichst., pl, 28; over de chinchilla, door J. Vander-Hoeven, Overg. deel VI, no 1; *callomys laniger*, Isid.; note sur la viscache et le chinchilla, Ann. sc. nat., t. XXI, p. 282, nov. 1830: *chinchilla lanigera*, Bennett, Proceed., t. III, p. 59; dents, Zool. journ., t. IV, p. 317; Anat., proceed., t. I, p. 31; mœurs, Rousseau, Ann. sc. nat., t. XXVI, p. 337; Bull., t. XXIV, p. 352; Ann. sc. nat., juin 1835, p. 375; le chinchilla, Fr. Cuv., 64e liv.; Zool. menag., fig.; Gray, Spicilig. zool., pl. 7, p. 11; Meyer Schmidt, Voy. au Chili, Lond., 1824; Molina, Hist. nat. du Chili, trad. franç., p. 283. (Atlas, pl. 41, fig. 1.)

tout en l'appliquant à un autre animal. Molina seul réunit quelques bons détails de mœurs sur son rat laineux, qui n'est autre que le chinchilla; mais ces détails incomplets laissèrent les naturalistes en suspens jusque vers 1825, où les fourreurs en reçurent quelques peaux entières qui permirent d'en mieux préciser les caractères. Enfin, quelques individus vivants furent observés dans les ménageries d'Europe. N'est-il pas étonnant qu'un petit animal, qui paroît extraordinairement multiplié dans le Chili et le Pérou, à en juger par la prodigieuse quantité de peaux que l'on retire de ces pays, soit resté jusqu'en ces derniers temps un objet de doutes et de controverses? Le chinchilla a son pelage d'un gris de perle, de nuance suave, ondulé de blanc sur toutes les parties supérieures du corps, et de gris clair sur les inférieures. Son poil, d'une extrême finesse, est d'une grande douceur au toucher. Les moustaches sont noires et blanches, la queue terminée de brun. Nous ferons remarquer qu'il existe d'assez notables différences entre les figures publiées par M. Fr. Cuvier et Lichsteinstein. Le portrait donné par le premier a les oreilles noires, arrondies; celui du savant Prussien les a blanches, grandement allongées et ovalaires, etc.

« Les poils des chinchillas, disoit Acosta, sont » merveilleusement doux et lisses, et on porte leur » peau comme une chose exquise et salutaire pour » échauffer l'estomac et les parties qui ont besoin de » chaleur modérée. » Tout rappelle un lapin dans les formes des chinchillas; il en ont aussi les mœurs, car ils vivent en troupes dans des terriers. Ils se nourrissent principalement de plantes bulbeuses qu'ils mangent assis sur leur derrière la queue relevée, et se servent de leurs mains pour porter à la bouche ces aliments. La femelle met bas, chaque année, deux portées de cinq à six petits, et c'est à l'aide de chiens dressés à cette chasse et conduits par des enfants qu'on s'en empare.

C'est principalement dans les provinces de Copiabo et de Valparaiso au Chili que vit le chinchilla, et c'est de là que leurs fourrures sont expédiées en Europe.

La seconde espèce est le CHINCHILLA DORÉ [1], qui ne repose que sur des dépouilles envoyées du Pérou aux marchands de fourrures. Son pelage est d'un jaune nuancé de verdâtre et ondulé de noir sur le corps, passant au jaune doré brillant lavé de roussâtre sur les parties inférieures; une ligne dorsale noire suit le rachis, et ses moustaches sont entièrement brunes. Les poils de ce chinchilla sont, comme ceux du précédent, d'une finesse et d'un moelleux extrêmes.

[1] *Callomys aureus*, Isid. Geoff., *loc. cit.*

LES LAGOTIS [1].

Ont tous les pieds tétradactyles, c'est-à-dire que le pouce manque complétement; les doigts sont armés d'ongles foibles, bien que légèrement falciformes. Leurs oreilles sont longues, et la queue elle-même se prolonge beaucoup. Les dents incisives sont aiguës; les molaires, en même nombre que celles des chinchillas, ont sur leur couronne trois lamelles obliques et entières. La seule espèce connue, le LAGOTIS DE CUVIER [2], a son pelage doux et mollet, et vit dans les parties montagneuses du Pérou. M. Bennett ne doute pas, et ses raisons nous paroissent péremptoires, que ce ne soit de cette espèce, confondue avec le lagostome sous le nom vulgaire de *viscacia* ou *viscache*, adopté par les créoles espagnols, que parlent Acosta, Garcilasso, de Laet, Nieremberg, Feuillée, Ulloa, Vidauré, Molina même, Schmidt-Meyer, Stevenson. En effet, le lagostome est un animal des pampas de Buenos-Ayres et du Paraguay, et le lagotis semble confiné sur le penchant occidental des andes au Chili comme au Pérou. Ce lagotis de Cuvier a les proportions d'un lapin, et sa queue est aussi longue que le corps et la tête à la fois. Ses moustaches sont épaisses, d'un noir de jayet et fort longues, car les dix ou douze plus grandes mesurent jusqu'à sept pouces de longueur. Les oreilles ont la forme d'un parallélogramme, et sont arrondies au sommet. Elles mesurent trois pouces de hauteur. Les ongles sont entièrement cachés dans l'épaisseur des poils qui recouvrent les doigts. Le pelage se compose de poils très longs, d'une souplesse remarquable, mélangés de longues soies noires, et de poils soyeux blancs à leur sommet et lavés de brun jaunâtre, ce qui lui donne une coloration générale gris de cendre, à reflets satinés. Nous ne doutons pas que l'animal figuré par M. Lichsteinstein ne soit évidemment le lagotis et non le vrai chinchilla.

Le genre LAGIDIUM du docteur M.-F. Meyen ne renferme qu'une espèce, le *lagidium peruanum*, dont le système dentaire est celui des chinchillidées; mais les mains ont quatre doigts et les pieds trois, avec un rudiment de quatrième au côté externe. Ce genre est bien voisin, s'il n'est pas celui nommé *lagotis*. Mais les termes de comparaison nous manquent.

A la suite des chinchillas vient se placer un petit genre fort voisin, celui des HAPALOTIS (Lichst.), ayant quatre doigts petits et foibles aux mains, terminés par des ongles grêles, cinq doigts aux pieds, abondamment velus en dessus. Les oreilles sont ovalai-

[1] *Lagotis*, Bennett, Proceed., t. III, p. 58.
[2] *Lagotis Cuvieri*, ibid.

res, très grandes, droites et légèrement acuminées au sommet. La queue est longue, mais grêle, et couverte de poils ras. Les moustaches sont fort grandes, et le corps a le port et la tête du chinchilla. Seulement le train de derrière est moins disproportionné avec celui de devant. Malheureusement nous ignorons quels sont les caractères assignés à ce genre par son auteur, n'ayant pu lire la description publiée en langue allemande. La seule espèce connue, l'*hapalotis albipes* (1), de la taille du surmulot, est brun enfumé, les mains et le ventre exceptés, qui sont blancs. Il vit à la Nouvelle-Hollande; probablement dans les montagnes Bleues, où l'a découvert le voyageur Sieber.

LES CABIAIS.

Hydrochœrus. Erxl. (2).

Dont on ne connoît qu'une espèce, le *capybara*, n'ont rien acquis dans leur histoire depuis la mort de Buffon. C'est un animal qui fréquente les bords de tous les grands fleuves d'Amérique, où il vit en troupes qui sortent principalement la nuit. *Capybara* est son nom brésilien, que les Botocudos ont changé en *niimpoon*. C'est aussi l'*irabubo* de Gumila, le *capivard* du voyageur Froger.

LES COBAYES
OU COCHONS D'INDE.

Cavia. Illig. (3).

Ceux connus jusqu'à ce jour étoient propres au Brésil et au Paraguay. L'espèce la plus répandue, et que l'on soupçonne issue de l'*apéréa*, est le cochon d'Inde de Buffon (*cavia cobaya*, Pallas; *mus porcellus*, L.). Récemment, M. Wagler en a décrit deux espèces comme propres au Mexique. La première, *cavia Spixii* (4), est d'un cendré brunâtre, marqueté de noirâtre, offrant sur chaque joue, en avant de l'oreille, une courte bandelette blanche; le dessous du cou et le ventre sont blancs, de même que les soies inférieures, tandis que les ongles des doigts sont noirâtres. La seconde est le *cavia fulgida* (5), fauve brunâtre, marbré de noir par taches luisantes. Le cou et le tronc en dessous sont de couleur ocreuse. Les moustaches les plus inférieures sont teintées de fauve, et les oreilles carnées ont leur rebord supérieur obscur. M. d'Orbigny a découvert dans la Patagonie une quatrième espèce, le cobaye austral (*cavia australis*) (1), qui a les formes et les proportions de l'apéréa; mais il s'en distingue par ses ongles, qui sont plus longs et plus aigus, et d'un noir foncé. Le dessus du corps est d'un gris jaunâtre tiqueté de noir, plus foncé en noir sur la ligne moyenne, les parties inférieures sont d'un blanc grisâtre. Cette espèce a besoin d'être comparée à l'*apéréa* pour pouvoir en être distinguée. Ses poils sont plus longs et plus doux. Sa taille ne dépasse pas huit pouces de longueur. Ce cobaye est très commun sur les bords du Rio Negro, vers le quarante-unième degré de latitude S.; plus au nord la race disparoît. Il se creuse de profonds terriers qui communiquent au dehors par plusieurs ouvertures, et les établit principalement dans les endroits habités par l'homme, et rarement dans les lieux déserts. Il ne sort guère que la nuit, car il aime se tenir blotti dans son trou pendant le jour. Son naturel est vif, mais doux et craintif. Ses allures sont sautillantes. Lors même qu'il s'établit près de l'apéréa, jamais les individus des deux espèces ne se mêlent ensemble. L'apéréa ne peut grimper aux arbres; il n'en est pas de même du cobaye austral, qui va cueillir lui-même les petits fruits qu'il aime, et dont il se nourrit en y joignant des jeunes pousses, des graines, etc. La femelle met bas, dans le courant du printemps et de l'été, plusieurs portées de deux petits chaque, qui, à trois mois, ont les proportions des père et mère. Les Puelches nomment ce rongeur *sabal*, et les Patagons *tiregain*, noms qui sont appliqués à quelques autres animaux. Les Espagnols créoles seuls le distinguent nettement par les mots *tucu-tucu*, qui rendent euphoniquement l'accentuation du cri qu'il fait entendre.

LE COBAYE DE CUTHLER (2).

Se trouve en Patagonie; a les formes du cobaya, mais son pelage est en entier formé de longs poils lisses, brillants, noirs et finement rayés de brun. Ses oreilles sont plus grandes, plus ouvertes, et garnies de poils plus longs que ceux des parties adjacentes. Il n'est pas sans analogie avec le cavia de Péron.

(1) Lichst., pl. 29. (Atlas, pl. 42, fig. 2.)

(2) *Hydrochœrus*, cochon d'eau; Voyage de Desmarchais, t. III, p. 298. M. Wilson (Illust., pl. XIII) en a donné une très bonne figure.

(3) *Anœma*, sans force, Fr. Cuv.

(4) Isis, n° 5, p. 510 (1831).

(5) *Ibid.*

(1) Isid. Geoff., Etudes, pl. 12.

(2) *Cavia cuthleri*, Bennett, the philos., mag., juin 1836.

LES MOCOS.

Kerodon, Fr. Cuv.

Sont du Brésil, où le prince Maximilien de Wied Neuwied découvrit la seule espèce qui forme ce genre, en ne la séparant pas des cobayes et la nommant *cavia rupestris*. Les molaires, plus simples que celles des *cavia*, ont leur couronne formée par deux prismes triangulaires. Le moco [1], un peu plus gros que le cochon d'Inde, a son pelage gris olivâtre mélangé de jaune rougeâtre, teinté de noirâtre en dessus; les parties inférieures sont blanchâtres. Il se plaît dans les lieux rocailleux de l'intérieur du Brésil, proche le Rio-San-Francisco.

LE MOKO DE KING [2].

Diffère du précédent par sa coloration uniforme. Il habite la Patagonie.

LES AGOUTIS [3].

Vivent dans les parties les plus chaudes de l'Amérique méridionale, au Brésil et à la Guyane. L'*agouti* et l'*acouchy* ont été décrits par Buffon. Il n'en est pas de même de la troisième espèce nommée AGOUTI A CRÊTE ou *cavia huppé* [4], qu'on ne rencontre qu'à Surinam, dans la Guyane hollandoise. Son pelage est noirâtre, piqueté de roux; les poils de l'occiput sont allongés et forment une sorte de hure. Ceux de la croupe sont également très longs. Le ventre est brun, les oreilles et la queue sont courtes. Son caractère est revêche; sa taille est celle de l'agouti ordinaire.

On a décrit sous le nom d'agouti un animal de Java et de Sumatra, qui doit appartenir à un tout autre genre. C'est le *mus leporinus* de Linné, le *cuniculus javensis* de Brisson. On dit cet animal sans queue, roux sur le corps, blanc en dessous.

LES MARAS.

Mara.

Semblent distincts des cobayes et des agoutis, dont ils n'ont point les formes extérieures. Leurs oreilles sont assez saillantes; les jambes sont élevées, grêles, d'égale longueur, n'ayant, comme les agoutis, que trois doigts aux pieds de derrière et quatre à ceux de devant. Les doigts antérieurs sont petits, courts, bien que les deux moyens dépassent les latéraux. Les trois postérieurs sont médiocres, et cependant celui du milieu déborde les externes. Les ongles ont une forme triquêtre. La queue est rudimentaire et nue. La seule espèce connue est le MARA MAGELLANIQUE [1], ou le *lièvre pampa* de d'Azara [2], qui vit dans les pampas de la Patagonie, et dans toute la partie australe de l'Amérique. Sa taille est celle du lièvre ordinaire. Son pelage est doux, soyeux, très fourni, de couleur brune sur le dos et sur la région externe des membres, tandis que les poils sont annelés de blanc et de roux clair sur les flancs, le cou, les joues et derrière les extrémités, ce qui donne une teinte jaune cannelle ou fauve. Les poils du dessous du corps et du dedans des membres sont blancs. La bourre n'existe point. Une tache d'un noir violâtre occupe toute la région lombaire à l'extrémité du dos, tandis qu'immédiatement au-dessous la région sacrée est neigeuse. Les poils de ces parties sont beaucoup plus longs qu'ailleurs. La queue est représentée par un petit moignon. Des moustaches qui sont noires et très luisantes occupent la face. Les oreilles élargies et pointues sont bordées de poils, formant un léger pinceau à leur sommet.

Les Puelches des rivages du détroit de Magellan nomment le petit animal qui nous occupe *mara*, et les zoologistes sont encore à désirer des renseignements sur les mœurs, les habitudes de ce mammifère intéressant, très rare dans nos musées, et dont on ne possédoit aucune bonne figure. Celle que nous donnons dans ce supplément aux œuvres de Buffon (*Mammifères*), laisse beaucoup à désirer. Tout porte à croire que les voyageurs françois qui explorent l'Amérique Méridionale nous donneront des renseignements complets sur ce singulier et curieux animal, qu'on laisse parmi les agoutis, faute de détails suffisants pour l'en retirer, car il s'en éloigne par tous ses caractères extérieurs, bien que la forme et le nombre de ses molaires soient inconnus.

Ce *mara* est le lièvre pampa des créoles de Buénos-Ayres, et notre description repose sur l'individu conservé au Muséum et en mauvais état.

(1) *Kerodon moco*, Fr. Cuv.; *K. sciureus*, Isid., Dict. classiq.

(2) Bennett, the philos. mag., juin 1836.

(3) *Dasyprocta*, fesse velue, Illig.; *chloromys*, rat jaune, Fr. Cuv.

(4) *Dasyprocta cristata*, Desm., 572; *chloromis cristatus*, Fr. Cuv.

(1) Lesson, cent. zool., pl. 42, p. 113; *dasyprocta patagonica*, Desm., Mamm.; Encycl., 574, *cavia patagonica*, Pennant, quad. pl. 39; Shaw, gen. zool., t. II, pl. 165; Cuv., Rég. an., t. I, p. 221; note sur un mammifère peu connu de l'ordre des rongeurs, Desm., Journal de physique, t. LXXXVIII, p. 205 (1819).

(2) Parag., t. II, p. 51. (Atlas, pl. 49.)

Agouti des Patagons, Dasyprocta patachonica. *Desm*

Publié par Pourrat F. à Paris

En consultant les auteurs qui ont parlé du *mara*, on semble reconnoître qu'il est mentionné par John Narborough, Wood et Byron, dans les relations de leurs voyages; mais les notions fournies par ces navigateurs sont trop confuses pour éclairer son histoire. D'Azara seul a publié d'utiles et importants documents dans le tome second (*trad. franç.*) de ses *Essais sur l'Histoire naturelle des Quadrupèdes de la province du Paraguay*; tout ce que nous allons dire sera donc extrait de cet auteur. « Le lièvre pampa, dit d'Azara, n'existe point au » Paraguay; mais j'en ai pris beaucoup entre les » trente-quatrième et trente-cinquième degrés de » latitude sud dans les Pampas, au midi de Buénos- » Ayres. On l'appelle lièvre, mais il est plus charnu, » plus grand que celui d'Espagne, et très différent » par le goût de sa chair. » D'après le même auteur, dont nous allons analyser les observations, le mâle et la femelle vivent réunis, et courent ensemble avec beaucoup de rapidité; mais ils se fatiguent bientôt, et un chasseur à cheval peut alors les prendre avec le laço ou avec les boules. Cet animal a la voix élevée, incommode et très aiguë : ce cri, qu'on entend dans la nuit, peut se rendre par les syllabes *o, o, o, y;* et lorsqu'on le prend en vie il le pousse avec force. Les Indiens mangent sa chair, bien qu'ils lui préfèrent celle des tatous. Le *mara*, pris jeune, s'apprivoise aisément, se laisse toucher avec la main, mange de tout, sort de la maison où il est privé, et y rentre volontiers.

D'Azara donne au mara la proportion suivante :

	Pouc.	Lignes.
Longueur totale.	30	»
——— de la queue.	1	6
——— du tarse de derrière.	7	»
Elévation du train de devant.	16	6
——— du train de derrière.	19	6
Circonférence vis-à-vis le thorax. . . .	15	6

Sa queue est sans poils, grosse, dure comme un morceau de bois; elle est sans mouvement, arrondie, tronquée et un peu recourbée à son extrémité. Le plus grand ongle des pieds de devant à six lignes : il est aigu, noir, fort et très propre à fouir. La plante du pied de devant a un cal pelé, mou et de la grosseur d'une noix, encore plus grand et plus développé aux pieds de derrière. Ses jambes sont menues et nerveuses, sa tête est assez comprimée sur les côtés; des cils bordent les paupières, et de longues soies composent les moustaches, et quelques unes sont implantées au-dessus de l'œil. Une légère rainure isole les narines qui s'ouvrent sur le même plan du museau; l'oreille a trois pouces trois lignes de longueur et deux pouces de largeur; elle est arrondie à l'extrémité, d'où part un faisceau de poils allongés. L'oreille est repliée à son bord antérieur vers le conduit auditif, et de la base jusqu'au milieu sur le rebord postérieur. Le mâle ne diffère point de la femelle; son scrotum n'est point visible au dehors, mais l'enveloppe du pénis est dense et grosse; seulement ce dernier forme une courbe, de manière à se diriger d'avant en arrière dans l'érection.

Les femelles paroissent faire deux petits, du moins d'Azara observa deux fœtus dans la matrice de l'une d'elles qu'il ouvrit dans le mois d'avril : deux mamelles inguinales occupent le milieu de l'abdomen, et deux autres sont placées à environ trois pouces plus en avant. On fait des tapis avec leur pelage, estimés par leur douceur et par les nuances de leur coloration.

LES PACAS.

Terminent l'ordre des rongeurs. Le paca fauve (*cœlogenys fulvus*), et le paca brun (*C. subniger*) ont été décrits par Buffon sous le nom commun de *paca*. Nous ne dirons rien non plus du genre *osteopera* de M. Harlan, qui a été fondé sur une tête osseuse de paca ordinaire. Le *cœlogenys fuscus* de M. Fr. Cuvier ne se distingue du paca brun que par son pelage fauve, marqué sur les flancs de quatre à cinq bandes longitudinales blanches; son crâne offre aussi quelques particularités distinctives.

LIVRE X.

LES MAMMIFÈRES ÉDENTÉS, PACHYDERMES ET RUMINANTS.

LES ÉDENTÉS.

Bruta. L.

Forment un ordre de mammifères peu nombreux, et qui ne s'est enrichi que d'un genre, il est vrai bien remarquable, depuis l'époque où la mort du Pline de la France arrêta son histoire des animaux.

LES PARESSEUX.

Bradypus. L.

C'est-à-dire l'*unau*, le *kouri* et l'*aï*, décrits par Buffon, forment aujourd'hui deux genres pour M. Fr. Cuvier, les *acheus* qui ont trois ongles aux doigts de devant et une courte queue, et les *bradypus* (*cholœpus*, Illig.), qui n'ont que deux ongles aux pieds de devant et point de queue. Les *acheus* ont pour type l'AÏ (*bradypus tridactylus*, L.), dont il faut distinguer 1° l'AÏ A DOS BRULÉ, véritable espèce, quoi qu'en dise M. Temminck, qui suppose que la large tache noire entourée de fauve qu'on voit occuper l'intervalle des épaules puisse disparoître par l'usure des longs poils. Cet aï est plus petit, à pelage moins grossier et plus noir; 2° l'AÏ A COLLIER NOIR (*B. torquatus*; Illig.) (1), qui diffère par sa taille et même par la conformation de son squelette. Son pelage est mélangé de gris et de rougeâtre. La tête est rousse, variée de blanchâtre. Sur la partie supérieure du cou se trouve une grosse touffe de longs poils noirs. Il habite le Brésil. Les Botocudos le nomment *thogipa-keiou*, tandis que l'aï ordinaire est leur *thocoudgi*.

Près des paresseux viennent se placer des animaux dont les os fossiles sont le type du genre *megatherium* de M. G. Cuvier, ou *megalonyx* de Jefferson. Ces races éteintes appartenoient à l'Amérique méridionale, et ont reçu les noms de MM. Cuvier et de Jefferson. Pander faisoit de la première son *bradypus giganteus* (2).

(1) Geoffroy, Ann. du Mus.; Screber, pl. 74, fig. A; *Acheus torquatus*, Wied., It., p. 119. (Trad. franç.)

(2) Cuv., Oss. fossiles, t. V, 1e part., p. 174.

LES PANGOLINS.

Manis.

Les pangolins, que tous les auteurs ont réunis, sont voisins des tatous et des fourmiliers, et appartiennent à l'ordre des édentés ordinaires du Règne animal de M. Cuvier. Klein les plaçoit parmi les tatous, et Brisson proposa pour eux le nom de *pholidotus*, que Knorr adopta. Le mot pangolin est d'origine javanaise, et se trouve employé pour la première fois par Valentyn (Amboyne) pour désigner le *manis brachyura* (Erxleben). Les pangolins sont encore nommés fourmiliers écailleux; *armadilles* par Séba; *quogelo* par le voyageur Desmarchais; *alungu* sur la côte de Coromandel; *pangulling* par les Javanais, et *tchin-chian-kiapp* par les Chinois.

Les caractères du genre pangolin, *manis*, sont d'avoir le corps, les membres et la queue entièrement revêtus d'écailles fortes, tranchantes, imbriquées, et de forme triangulaire. Le corps est allongé, très bas sur jambes; la tête mince, et le museau très prolongé; les maxillaires sont complétement édentés; les yeux sont petits; la bouche est transversale au sommet du museau; la langue est grêle, très extensible, très longue, arrondie, et lumbrisciforme; les pieds ont tous cinq doigts; la queue est longue, et fait suite au corps sans séparation nette; les mamelles sont situées sur la poitrine, et au nombre de deux.

M. Cuvier dit que les pangolins ont l'estomac légèrement divisé dans le milieu; qu'ils n'ont point de cœcum; que les phalanges onguéales sont fourchues, et que les organes génitaux sont séparés de l'anus.

On ne connoît que trois espèces de ce genre, et leurs mœurs n'ont point encore été complétement étudiées. On sait qu'elles vivent à la manière des fourmiliers, en laissant traîner leur longue langue, et ramassant les fourmis blanches et autres insectes très communs dans les pays qu'elles habitent. Erxleben dit que les pangolins recherchent encore les petits lézards. Leur naturel est doux, leur cri très foible, leur démarche lente, et ils ne sortent guère que la nuit. Lorsqu'ils sont effrayés, ils hérissent

leurs écailles et se roulent en boule de manière à être efficacement protégés par leur armure. Leur chair est très délicate, recherchée par les habitants, qui emploient aussi dans leur médecine populaire la graisse abondante et fluide qu'ils retirent de la queue. Ce genre habite seulement l'Ancien Monde. Il est donc le représentant du genre fourmilier, exclusivement propre à l'Amérique, et dont il ne diffère que parce que, au lieu de poils, le corps est revêtu d'écailles, quoique l'ensemble de l'organisation, et même des habitudes, soit identique. Les pangolins se retirent dans les trous qu'ils creusent à l'aide de leurs ongles robustes.

LE PANGOLIN DE L'INDE.

Manis indicus (1).

Le pangolin indien a jusqu'à deux pieds trois pouces de longueur, et la queue un pied six ou sept pouces. Cette partie, chez cet animal, est toujours plus courte que le corps, qui a, en dessus, onze ou treize rangées d'écailles, et qui est nu sur le ventre et en dedans des membres. Sa tête est petite, pointue, à museau allongé; les écailles sont de couleur blonde, obtuses, glabres, striées vers leur base, et garnies çà et là de quelques poils rudes, fauves, sortant de leurs interstices; toutes les parties inférieures du corps et internes des membres sont nues ou revêtues de poils très rares; les oreilles sont peu apparentes et à pavillon arrondi; les trois ongles du milieu des membres antérieurs sont plus longs que les deux latéraux, et leur couleur est jaunâtre.

Le pangolin indien paroîtroit être le *badjarkita* ou *reptile de pierres* de quelques relations de voyageurs. C'est sans doute un individu mutilé de cette espèce qui a porté Pennant à faire d'un pangolin de Tranquebar son *broad tailed manis* ou *pangolin à large queue*. Il habite la côte de l'Inde, les îles de Formose et de Ceylan.

LE PANGOLIN D'AFRIQUE.

Manis africana (2).

Le corps du phatagin a un pied deux pouces de longueur, et la queue un pied sept pouces. Son principal caractère, pour le différencier de l'espèce précédente, est donc d'avoir la queue plus longue que le corps, et celui-ci couvert en dessus de onze rangées d'écailles, et garni en dessous de poils courts, roides et bruns. La tête est petite, garnie d'écailles peu développées et s'étendant sur le museau : celles du corps n'ont aucun poil dans leurs interstices; elles sont brunâtres, carénées sur les deux rangées externes et sur celles des cuisses : l'ongle du pouce du membre antérieur est peu apparent, c'est pourquoi Linnæus ne lui donnoit que quatre doigts en avant. La queue est atténuée et obtuse au sommet. Les ongles sont bruns.

Le phatagin habite l'Afrique, et notamment le Sénégal et la Guinée.

LE PANGOLIN DE JAVA.

Manis javanicus (1).

Cette espèce, décrite pour la première fois par M. Desmarest, dans sa Mammalogie, a été apportée de Java par M. Leschenault de La Tour. Elle a un pied quatre pouces de longueur, sans y comprendre la queue, qui a un pied un pouce. Les écailles forment sur le dos dix-sept rangées : elles sont brunes, et d'autant plus élargies qu'elles s'éloignent davantage de la nuque; celles des cuisses sont carénées : les parties inférieures et internes du corps et des membres sont nues, ou seulement garnies de quelques poils rares, durs, et blancs; les interstices des écailles sont revêtus aussi de quelques poils : les doigts des pieds de devant ont des ongles inégaux, celui du milieu est beaucoup plus fort que ceux qui l'avoisinent; les deux plus externes sont très courts.

Ce pangolin habite l'île de Java.

Illiger a rapproché du genre *manis* un animal indéchiffrable nommé par Bontius *testudo squamata*, et dont il a fait le genre *panphractus*, qui appartient plutôt aux reptiles qu'aux mammifères, et qui d'ailleurs est très douteux. Il paroîtroit aussi qu'une grande espèce de pangolin existoit autrefois, à en juger par une phalange onguéale bifurquée décrite par M. Cuvier dans son grand ouvrage sur les ossements fossiles.

(1) *Manis pentadactyla*, Linnæus, t. I, p. 53 : *manis brachyura*, Erxleben, 98 : le pangolin à queue courte, Cuvier, t I, p. 224 : *manis macroura*, Desmarest, sp. 594 : pangolin, Buffon, t. X, pl. 34 : *manis crassicaudata*, Geoffroy, *Catal.* : *armadillo*, Séba, tab. 53, fig. 5, et tab. 54, fig. 1 : *short-tailed manis*, Pennant, 329 : *tatu mustelinus*, Klein, 47 : *phattagen*, Ælien ?

(2) Desmarest, sp. 595 : *manis tetradactyla*, Linnæus, 54 : *manis macroura*, Erxleben, 101 : pangolin à longue queue, Cuvier, 224 : *manis longicaudata*, Geoffroy Saint-Hilaire : *pholidotus longicaudatus*, Brisson : le lézard de Clusius, Perrault, t. III, p. 89 : *scaly-lizard*, Grew : *lacertus peregrinus squamosus*, Clus., 374, tab. : *the long-tailed manis*, Pennant, 328 : *phatagin*, Buffon, t. X, pl. 35.

(1) Desmarest, sp. 596.

LES TATOUS.

Dasypus. L.

Ont été divisés en plusieurs petites tribus. Les CACHICAMES (Cuv.) ont pour type le *tatu-peba* de Marcgrave (*dasypus novem cinctus*, L.), décrit sous trois noms par Buffon, ceux de *tatouète* ou *tatou à huit bandes*, de *cachicame* ou *tatou à neuf bandes*, et de *tatou à longue queue*; il vit à la Guyane, au Brésil et au Paraguay. On doit en distinguer le TATOU MULET de d'Azara (*D. septemcinctus*, L.) (1), qui n'a que sept bandes, une queue médiocre et une taille moindre que le précédent.

LES APARS.

CUVIER.

Ont dix dents, et les quatre doigts aux pieds de devant des cachicames qui n'ont que sept dents. Ils comprennent l'*apar* de Buffon ou le *mataco* de d'Azara (*D. tricinctus*, L.).

LES ENCOUBERTS.

CUVIER.

Ont cinq doigts aux pieds de devant : des écailles en quinconce recouvrent leur queue. Les espèces sont : l'*encoubert* ou *cirquinson* de Buffon, le *tatou poyou* de d'Azara (*D. sexinctus* et *octodecimcinctus*, L.). On doit en distinguer le *pichiy* de d'Azara (2), qui ressemble à l'*encoubert*, mais qui s'en distingue par la dentelure en scie de la partie postérieure de son bouclier, avec des poils plus longs et plus fournis sur les parties non écailleuses. Le *tatou velu* de d'Azara est encore une espèce voisine (*tatusia villosa*) (3), à poils abondants, bruns et très longs, ayant six à sept bandes dentelées au bord terminal. Il recherche les cadavres des chevaux et des autres animaux morts dans les pampas de la Plata.

LES KABASSOUS.

CUVIER.

Ont aussi cinq doigts, mais disposés avec obliquité. Le pouce et l'index sont très grêles; ils ont de huit à neuf dents de chaque côté et à chaque mâchoire. Le type de ce groupe est le *tatouay* de d'Azara, ou le kabassou propre de Buffon (*D. unicinctus*, L.) (1).

(1) Screber, pl. 72.
(2) *Dasypus minutus*, Desm.
(3) *Dasypus villosus*, Desm.

LES PRIODONTES.

Pridontes. CUV.

Ont cinq doigts inégaux, des ongles très grands, et jusqu'à vingt-deux ou vingt-quatre petites dents de chaque côté, ou quatre-vingt-quatorze ou quatre-vingt-seize en tout. La seule espèce est le deuxième *kabassou* de Buffon, le grand tatou de d'Azara (*dasypus giganteus*, G. Cuv.), qui vit dans les bois, fouille la terre aux alentours de l'Assomption, au Paraguay.

Enfin, le genre le plus intéressant qu'on ait découvert dans ces dernières années, est celui des CHLAMYPHORES (*chlamyphorus*, Harlan) (2). La carapace est composée de bandes nombreuses, transversales et mobiles, s'étendant de la tête à la queue, et non divisée en deux boucliers, pour les épaules, et pour les reins, comme chez les tatous. Ils ont six dents partout, cinq doigts à tous les pieds, et des ongles très grands, crochus, comprimés, taillés en cuvette en devant. Le corps est comme tronqué carrément en arrière, et la queue, accolée à cette troncature, semble s'attacher sous le corps. Les dents sont au nombre de trente-deux, c'est-à-dire seize molaires en haut et seize en bas. La seule espèce de ce genre intéressant est le CHLAMYPHORE TRONQUÉ (*chlamyphorus truncatus*, Harlan), le *pichiciago* des Indiens du territoire de la ville de Mendoce, dans les Cordillières du Chili, et dans la province de Cayo, lieu où cet animal a été découvert, en décembre 1824, par M. Williams Colesberry. Les squamelles de la carapace, de consistance coriace, sont rhomboïdales, rangées par lignes transversales, garnies en dessous de poils blancs, soyeux. La longueur totale est de cinq pouces six lignes anglois; sa tête a un pouce six lignes; l'espace entre les yeux est de huit lignes. La hauteur de la troncature du corps est d'un pouce trois lignes; sa plus grande largeur de vingt lignes. La portion libre de la queue est de quatorze lignes. Le test est de couleur cornée, et les poils sont satinés.

(1) *Armadillo africanus.* Séba.
(2) Ann. of New-York, tom. I, 24 janv. 1825; Zool. journ., t. II, p. 154; Ann. Sc. nat., t. V, p. 5; Ostéol., Bull., t. XVII, p. 267. (Atlas, pl. 50.)

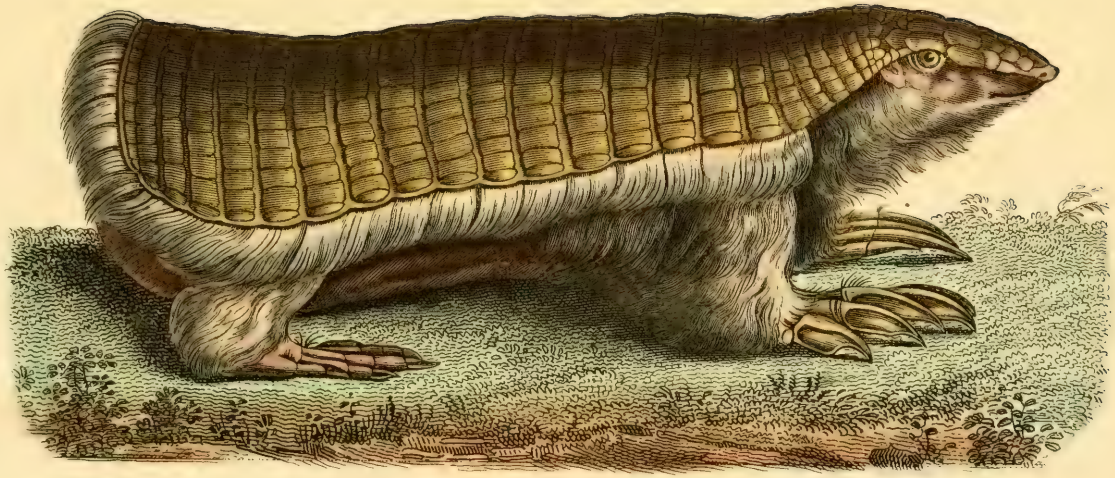

Chlamyphore tronqué, Chlamyphorus truncatus, *Harlan*.

Publié par Pourrat F. à Paris.

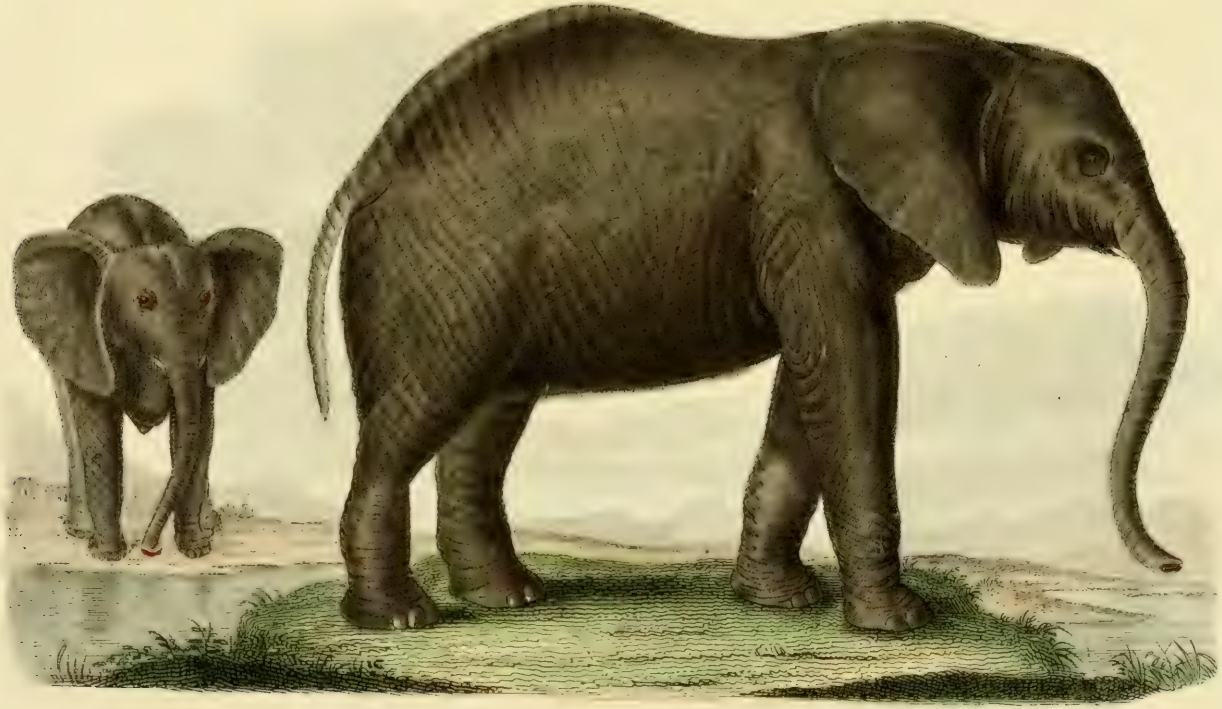

1. Éléphant d'Afrique ; Elephas Africanus, G. Cuv.

Publié par Pourrat Fr. à Paris

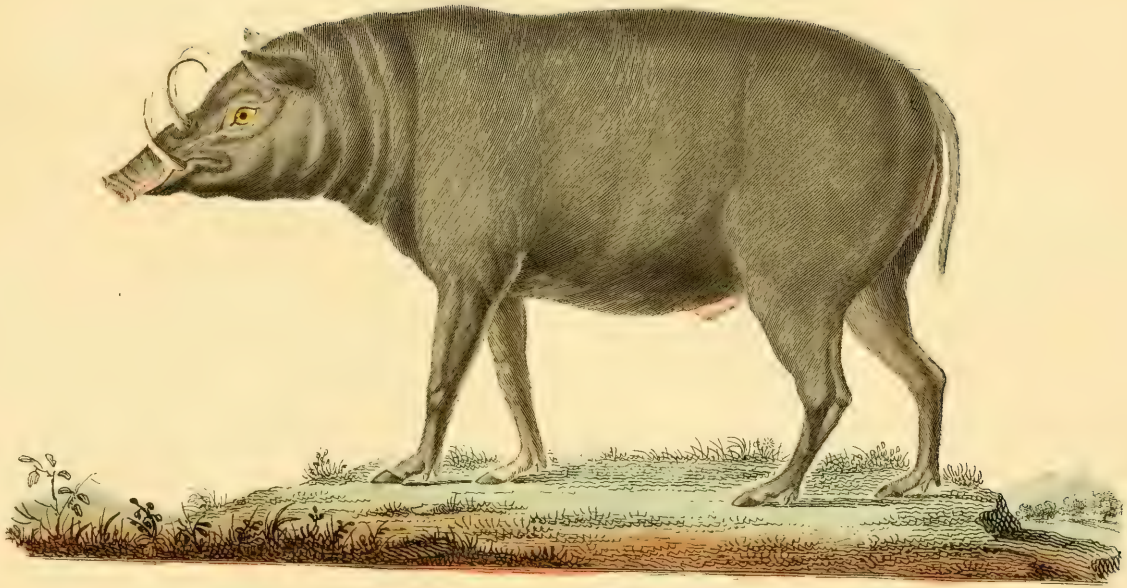

Le Cochon Babi-rusa des Moluques.

(D'après nature).

Publié par Pourrat F. à Paris

LES ORYCTÉROPES.

Orycteropus. GEOFF.

N'ont que le *cochon de terre* de Buffon (*orycteropus capensis*, Cuv.); les PANGOLINS (*manis*, L.) qui ont été l'objet d'un article dans ce volume, page 506, et les deux fourmiliers (*myrmecophaga*, L.) qui ont été décrits par Buffon. *M. bivittata* et *nigra* ne sont guère distincts du *tamandua* ordinaire, et le *M. annulata* ne repose que sur une figure de l'atlas du voyage de Krusenstern.

LES PACHYDERMES.

Belluæ.

Forment un ordre de mammifères à la tête duquel viennent se placer les ÉLÉPHANTS (*elephas*, L.). Bien que Buffon ait connu les deux espèces de ce genre, c'est-à-dire l'éléphant des Indes (*elephas indicus*, Cuv.) (1), et celui d'Afrique (*elephas africanus*, Cuv.), nous avons cru devoir donner de ce dernier, dans l'âge parfaitement adulte, un portrait (atlas, pl. 54) fait d'après nature; car la planche de Buffon ne reproduit qu'un jeune individu, et encore d'une manière imparfaite Nous n'ajouterons rien à ce qui concerne le mastodonte géant (*mastodon giganteum*, Cuv.), dont il est question dans la Théorie de la terre dans divers articles relatifs à des ossements décrits par Daubenton. Quant à l'éléphant fossile (*elephas primogenius*), M. Cuvier le caractérise ainsi : tête oblongue, avec le front concave, les alvéoles des défenses très grandes, les molaires très larges, marquées sur leur couronne de rubans émailleux parallèles entre eux et très serrés. La mâchoire inférieure est très obtuse en avant. On se rappelle qu'un individu tiré des glaces, sur les côtes de la Sibérie, par M. Adams, avoit des poils épais et de deux natures, ce qui porteroit à croire que cette espèce devoit vivre exclusivement dans les régions les plus refroidies (2).

(1) Sir Raffles dit, en parlant des éléphants sauvages de l'île de Sumatra : « Ils sont très multipliés dans les » forêts, mais peu de tentatives ont été faites pour les » prendre et les soumettre à la domesticité. A Achem » seulement on les a habitués au service de l'homme, » et le sultan de ce pays m'en a offert un parfaitement » dressé. »

(2) Voyez aussi la description du *tetracolodon mastodontoideum*, de Godman, Trans. Philadelp., pl. 17, t. III, p. 478 et suiv.

LES COCHONS OU SANGLIERS.

Sus. L.

N'ont point été l'objet de découvertes vraiment neuves depuis la mort de Buffon, à part le COCHON DES PAPOUS (1), que nous avons rencontré à la Nouvelle-Guinée. Nous n'avons que de courtes indications à donner sur quelques espèces connues depuis long-temps. Le baby-russa des Malais (*sus baby-russa*, L.) a été rapporté vivant par l'expédition de l'*Astrolabe*, et se trouve figuré dans l'atlas zoologique de la relation de cette campagne (pl. 22 et 23, texte, p. 125). Déjà nous-même avions décrit, dans la partie zoologique du voyage de *la Coquille*, les baby-russas mâle et femelle que nous avions observés vivants chez le résident de Sourabaya à Java (2). Ce cochon si remarquable passe pour avoir été connu dès la plus haute antiquité, car l'*aper in Indiâ*, de Pline, se rapporte certainement à lui. Ælien (3) l'a connu également, bien que ce ne soit pas, ainsi que le pensent quelques naturalistes, son *tetracheros*, qui n'est pas autre que le phacochère d'Afrique, que Calpurnius avoit également en vue quand il dit... *vidi... et non sine cornubus apros* (Egl. 7).

LE SANGLIER A BANDES (4).

A la taille d'un fort marcassin d'Europe. Sa tête est peu longue; son museau est obtus, sans aucunes protubérances ni favoris. Ses yeux sont plus grands que ceux du sanglier à verrues. Son front est peu bombé, mais très étroit; sa crinière est peu fournie. Son pelage est court, presque ras, semé à claire-voie, et d'une nuance brun terne. Une bande blanche, plus ou moins bien dessinée, s'étend du nez aux joues. Il habite Java.

LE SANGLIER A VERRUES (5).

Se trouve à Java; sa taille est puissante, et sa tête est très allongée, ayant sur les côtés des joues une protubérance calleuse fort saillante. Ses yeux sont petits, éloignés de plus du double du milieu de la longueur qui sépare le mufle des oreilles. Le front est excavé, et d'épais faisceaux de poils recouvrent

(1) *Sus papuensis*, Less., Zool. de la Coquille, p. 171, pl. 8.

(2) Zool. de la Coq., t. I, pl. 1, p. 124. (Atlas, pl. 57.)

(3) Hist. an., lib. XVII, cap. 10.

(4) *Sus vittatus*, Temm., Faune Jap., disc.

(5) *Sus verrucosus*, Temm., Faune japonaise, disc.

les joues. Sa crinière est composée de poils longs et roides, tous trifurqués à leur extrémité. Le pelage est abondant, noirâtre, varié de jaunâtre en dessus, et d'une teinte jaune roussâtre en dessous.

Le koiropotame (*sus koiropotamus*, Desm.) à soies grossières, diffère du sanglier à masque (*sus larvatus*, Fr. Cuv.), parce qu'il n'a pas de tubercules sur les côtés du museau. Il habite l'île de Madagascar.

LE COCHON DES PAPOUS.

Sus papuensis. Less. (1).

A l'examen des formes extérieures de ce cochon adulte, on seroit tenté de le rapprocher du cochon de Siam, dont il a le port et un peu la physionomie générale. Cependant, lorsqu'on descend dans les détails, il s'en éloigne trop par les caractères qui lui sont propres, pour ne pas constituer une espèce, fondée principalement sur la disposition des dents.

La tête osseuse de cet animal est beaucoup moins longue que dans le cochon ordinaire, toutes proportions égales d'ailleurs. Les côtés du museau sont moins concaves, et sont sans enfoncement sur la mâchoire supérieure : ils sont droits; et le rebord des alvéoles destinés à loger les défenses est légèrement élevé, mais non déjeté en dehors comme dans l'espèce commune.

La formule dentaire est celle-ci : douze incisives, quatre canines, vingt molaires; au total, trente-six dents (2).

La longueur de la crête occipitale à l'os du boutoir est de neuf pouces et demi; celle du frontal au rebord maxillaire inférieur est de quatre pouces trois lignes. Le maxillaire inférieur a six pouces de longueur et trois pouces d'écartement entre ses branches, dans l'endroit le plus large : il y a, de l'arcade zygomatique aux incisives de la mâchoire supérieure, quatre pouces et demi. Les deux incisives de devant de la *mâchoire supérieure* sont rapprochées, épaisses et tronquées au sommet; les deux extérieures sont plus courtes et dirigées obliquement en avant. A quelques lignes des quatre incisives est placée, de chaque côté, une dent étroite, logée obliquement d'avant en arrière dans un alvéole de l'os incisif, et qu'on ne peut se dispenser de regarder comme une incisive, quoiqu'elle s'éloigne de la forme des quatre antérieures, et qu'elle ressemble à la canine : celle-ci, mince, peu apparente, se dirige d'arrière en avant, et occupe un espace vide de chaque côté de la mâchoire. Les molaires antérieures sont transverses, à pointe unique, tandis que les trois dernières présentent à leur couronne quatre pointes mousses, séparées par des sillons profonds. Les dents de la *mâchoire inférieure* sont à peu près d'égale longueur dans les quatre incisives projetées en avant. Les deux autres incisives externes, plus courtes, ont leur sommet à trois pointes peu apparentes et aplaties latéralement. La canine, de chaque côté, est mince, pyramidale, très étroite et peu élevée. Un léger intervalle la sépare de la première molaire, isolée elle-même des quatre autres. Les trois premières molaires sont donc aplaties transversalement et à pointe mousse. La quatrième a six pointes parallèles, séparées par deux sillons; et la dernière en a quatre régulières, et une cinquième plus petite en arrière.

Nous avons observé à bord et à la Nouvelle-Guinée un assez grand nombre de ces cochons parvenus à l'âge adulte : tous à peu près nous présentèrent les caractères que nous allons rapporter.

La taille moyenne de cette espèce est élevée de dix-huit à vingt pouces au plus; et ses formes sont, en général, élancées et sveltes. La tête s'allonge en un groin effilé, et la mâchoire inférieure est un peu plus courte que la supérieure. Le chanfrein est droit, et non convexe comme dans quelques espèces. L'œil est petit; les oreilles sont très courtes proportionnellement à la tête; elles sont droites, roides et minces sur le bord externe. Le corps est arrondi dans ses formes; les membres sont courts et assez gros. Les pieds sont petits, à sabots peu prononcés et courts. La queue est grêle, terminée par une petite touffe.

Les poils de ce cochon sont médiocrement fournis. Les soies sont assez roides, espacées, plus nombreuses que dans le cochon de Siam et le babi-russa, mais moins que dans les espèces ordinaires. La peau est brune et rugueuse, nue et rougeâtre derrière les oreilles, sur les joues, et sur plusieurs endroits de l'abdomen. L'extrémité du museau est garnie de poils noirs, longs, plus abondants sur la mâchoire inférieure et autour des yeux. Deux bandes noires s'avancent sur les branches du maxillaire inférieur.

Les soies, plus fournies plus denses et plus longues sur le rachis, et particulièrement sur la nuque, sont très noires. Les poils des oreilles sont ras à l'extérieur, allongés et blancs à l'intérieur : ceux des parties supérieures du corps et des flancs sont couchés, alternativement noirs et rougeâtres, et plus

(1) *Zoologie de la Coquille*, pl. 8 : *béne* dans la langue des Papous de Doréry.

(2) Les parties osseuses présentent une ouverture en arrière de chaque dernière grosse molaire, des deux côtés et aux deux mâchoires; ce qui semble prouver que les germes d'une sixième molaire étoient encore renfermés dans l'avéole, et ce qui porteroit à quarante le nombre des dents de cette espèce.

foncés en brun sur les membres, à leur portion externe. Les poils des joues, de la gorge, des flancs, et de dessous le ventre, sont blancs, mêlés de quelques poils noirs, ou blancs à leur naissance et terminés par du noir : ceux des côtés du cou sont courts, épais et roides ; et nulle part on n'en remarque de frisés. Le tour des yeux est brun. On compte huit mamelles abdominales.

Les marcassins, dans leur premier âge, ont une livrée comme les petits du sanglier. Leur pelage est communément d'un brun plus ou moins foncé, ayant sur le dos de deux à cinq raies longitudinales d'un fauve assez vif.

Ce cochon, nommé *bêne* par les Papous du havre de Doréry, est excessivement commun dans les forêts de la Nouvelle-Guinée, où nous en rencontrâmes fréquemment. Les Papous en conservent quelques uns en une sorte de domesticité, en attrapant les jeunes dans les bois, et les renfermant dans des parcs au-dessous de leurs cabanes. Mais ils ne cherchent point à apprivoiser cet animal, qui retient parmi eux la plupart de ses mœurs sauvages et farouches. Ceux que nous conservâmes à bord se faisoient remarquer par leur courage, et se disposoient souvent à résister lorsqu'on les agaçoit ; et quoique bien plus petits que le cochon de Siam, ils le battoient avec un acharnement peu ordinaire. Au bout d'un certain temps, cependant, ils devinrent assez dociles. Les individus que nous observâmes étoient solitaires ; mais il paroît qu'à certaine époque ils vont par files nombreuses : c'est du moins ce qu'assure le navigateur Forrest, qui les représente ainsi dans les planches 2 et 5 de son ouvrage, et qui rapporte que les Papous les chassent à coups de flèche. « Les cochons sauvages, nommés *ben*, dit Forrest » (*Voyage à la Nouvelle-Guinée*), passent souvent » à la nage, en file, d'une île à une autre ; le cochon » de derrière appuyant son groin sur la croupe de » celui qui le précède. »

Les proportions des diverses parties de celui que nous représentons sont les suivantes :

	Pieds.	Pouc.	Lig.
Longueur totale du corps, du bout du museau à l'anus.	3	»	»
Hauteur du train de devant.	1	6	6
——— de celui de derrière. . . .	1	8	»
Longueur de la tête.	»	10	»
——— des oreilles.	»	3	»
——— de la queue.	»	4	»
——— de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet	»	5	6
——— du poignet jusqu'au bout des sabots.	»	5	»
——— de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon.	»	5	6
——— depuis le talon jusqu'au bout des sabots.	»	3	6
Circonférence de la tête.	»	4	»
——— de la poitrine.	2	1	»
——— de l'abdomen.	2	2	»
Longueur des sabots postérieurs. . .	»	»	9
——— des sabots antérieurs. . .	»	1	3

La chair du cochon des Papous est très délicate. Cet animal se nourrit principalement des fruits abondants qui jonchent le sol des forêts de cette contrée, tels que l'é-vy, la muscade, la moelle des vieux sagoutiers, et les racines nutritives qu'on y rencontre à chaque pas. Cette espèce, par l'ensemble de ses formes, le manque de défenses, et sa queue réduite à un état presque rudimentaire, semble former le passage du genre cochon à celui des pécaris (*Dicotyles*, Cuv.) qui vivent dans les régions chaudes et tempérées du continent d'Amérique. Les grandes îles nombreuses de la terre des Papous, si riches et si peu connues, fourniroient ainsi la nuance qui réunit ces deux genres ; mais nul organe analogue à la glande des pécaris n'existe sur notre espèce, qui n'exhale point d'odeur alliacée ou fétide, dont la chair est savoureuse, et qui a quatre sabots à chaque pied. Le cochon ordinaire a douze mamelles, celui des Papous ne nous en a présenté que huit, nombre qui le rapproche encore, par ce caractère, du pécari, car M. Fr. Cuvier n'a pu en trouver que deux chez l'individu qu'il a figuré. Plusieurs de ces animaux, que nous conservâmes à bord de notre corvette, se familiarisèrent à la longue, recherchoient les caresses, et se montroient jaloux de celles que l'objet de leur amitié prodiguoit à d'autres ; et c'est principalement sur un jeune chien que se portoit toute leur sollicitude. Ils se couchoient à son approche, se laissoient agacer par lui, et chacun d'eux paroissoit mécontent lorsqu'il l'abandonnoit pour jouer avec quelque autre animal.

LES PHACOCHÆRES.

Phacochœrus, Fr. Cuv. (1).

Buffon a parlé de celui du Cap de Bonne-Espérance (2), sous le nom d'*engallo*, et du PHACOCHÆRE AFRICAIN (3), sous le nom de *sanglier du cap Vert*. M. Ruppell en distingue le PHACOCHÆRE d'ÆLIEN (4) qui vit en Abyssinie, nommé *haruja* à Massawah, et *hatluf* dans le Kordofan. Par son nom spécifique on doit croire que M. Ruppell suppose que c'est de cet animal que parle Ælien sous le nom de *te-*

(1) *Phaco-chœrus*, cochon portant une verrue.
(2) *Sus ethiopicus*. Gm.
(3) *Phacochœres africanus*, Fr. Cuv.
(4) *Phascochœres æliani*, Cretzm., in Rupp., pl. 25 et 26, p. 61.

tracheros. Les deux incisives supérieures sont permanentes à toutes les époques de la vie. Son crâne est déprimé, sinué seulement sur la face. La verrue calleuse des joues est placée au-dessus des défenses; la coloration générale est brun terreux, tandis que les crins qui hérissent la nuque et la ligne dorsale forment une épaisse crinière touffue. Sa longueur totale est de quatre pieds quatre pouces six lignes.

LES PÉCARIS[1].

Comptent deux espèces, que Buffon n'a point distinguées, tout en les décrivant sous le même nom, et ne les regardant que comme des variétés l'une de l'autre. L'une est le PATIRA [2], l'autre le *tagnicati taitetou* ou *tajassou* [3], toutes les deux de la Guyane, du Brésil et du Paraguay.

LES ANOPLOTHÉRIUMS[4].

Ne sont connus que par leurs débris fossiles, conservés dans les carrières à plâtre de Montmartre. On leur a supposé des habitudes aquatiques, et M. Cuvier, le créateur du genre, en a reconnu deux espèces. Les XIPHODONS [5] sont dans le même cas, et l'espèce type devoit avoir les formes légères des gazel es, et par suite des mœurs timides et craintives. Les trois DICHOBRUNES [6] remplaçoient sans doute les lièvres aux premières époques de la création, et l'ADAPIS [7] de Montmartre, à taille d'un hérisson, formoit aussi un type éteint depuis des siècles.

LES RHINOCÉROS.

Rhinoceros. L.

Les rhinocéros, pachydermes, appartiennent à la seconde division du Règne animal de M. Cuvier. Les espèces vivantes se trouvent seulement dans les contrées les plus chaudes de l'ancien monde, et les zones tempérées et glaciales n'en présentent que des débris. Ce sont des animaux de grande taille, variant entre eux par le nombre et par la forme des dents, et remarquables par une ou deux cornes solides, adhérentes à la peau, et placées sur les os nasaux. Ces cornes sont de nature fibreuse ou cornée, et semblent être une réunion de poils agglutinés. Linnæus plaçoit les rhinocéros dans sa classe des mammifères qu'il a nommée *bruta*, et il donnoit au genre les caractères suivants : corne solide, le plus souvent conique, implantée sur le nez et n'adhérant point aux os; il n'en connoissoit que deux espèces, qu'il nommoit *rhinoceros unicornis* et *bicornis*. M. Geoffroy Saint-Hilaire, dans son Catalogue imprimé, mais non mis en circulation, n'admet que ces deux espèces sous les noms de *rhinocéros d'Asie* et de *rhinocéros d'Afrique*, en leur donnant pour caractères génériques d'avoir : deux ou point d'incisives, de cinq à sept molaires; des pieds tridactyles, à sabots très grands; une ou deux cornes solides, persistantes, coniques, placées sur le nez, n'adhérant point à l'os, mais n'étant qu'une continuation de l'épiderme, et formées de poils agglutinés; les jambes courtes, les yeux petits, les oreilles peu développées, la tête assez allongée, la peau très épaisse, la queue courte; point de vésicule du fiel? un colon considérable.

M. Fr. Cuvier a spécifié quelques caractères tirés des dents, bien qu'on sache que le nombre des incisives varie dans chaque espèce. Les modifications que présente le système dentaire du rhinocéros de Java, par exemple, sont donc les suivantes : à la mâchoire supérieure, l'incisive occupe presque tout l'intermaxillaire : c'est une dent large, épaisse et obtuse. Il n'y a point de canine. La première mâchelière est très petite; la seconde, beaucoup plus grande, est un peu plus petite que la troisième, qui l'est elle-même plus que la quatrième. Celle-ci et les deux suivantes sont de même grandeur, et la dernière est plus petite qu'elles. Ces mâchelières se ressemblent par la forme, qui est encore la même que celle des tapirs et des damans; elles se composent de deux collines réunies par une crête à leur côté externe; cette crête se prolonge postérieurement, et la colline placée en arrière présente la pointe en forme de crochet qu'on observe sur les molaires des damans; la dernière paroît être moins complète; elle a la forme générale d'un triangle, au lieu d'être à peu près carrée, et semble différer des autres parce qu'elle auroit été privée de leur portion antéro-externe : on y voit encore la colline postérieure avec son crochet, mais l'antérieure ne s'aperçoit plus qu'en partie. A la mâchoire inférieure, l'incisive est une dent conique, droite, pointue, et de la nature des défenses, c'est-à-dire qu'elle n'a pas de racines distinctes. La canine n'existe point. Les mâchelières vont en augmentant de grandeur de la première, qui est fort petite, à la dernière, et toutes deux sont composées, comme

(1) *Dicotyles*, Cuv.
(2) Le pécari à collier, *dicotyles torquatus*, Cuv.
(3) *Dicotyles labiatus*, Cuv.
(4) G. Cuv., Oss. foss.
(5) *Xiphodon*, ibid.
(6) *Dichobrune*, G. Cuv.
(7) *Adapis*, ibid.

celles des damans, de deux croissants dont la concavité est en dedans de la mâchoire, et réunis par une de leurs extrémités lorsque la dent est parvenue à un certain degré d'usure, mais séparés par une échancrure avant cette époque. La première de ces dents n'est que rudimentaire, comparativement aux autres. L'incisive supérieure est en rapport, par son côté externe, avec le côté interne de l'incisive inférieure, et les mâchelières sont alternes. Telles sont les particularités que M. Fr. Cuvier a remarquées sur les dents des rhinocéros, dont le nombre est réparti ainsi qu'il suit : quatre incisives, canines nulles, et vingt-huit molaires. Mais il paroît que ce naturaliste n'a pas tenu compte des petites incisives externes supérieures et mitoyennes inférieures, que le sujet soumis à son examen avoit perdues par accident.

Les caractères physiques du genre *rhinoceros* consistent en des formes lourdes et très massives; la peau est sèche, rugueuse, presque dépourvue de poils, et tellement épaisse qu'elle semble constituer sur le corps une cuirasse; la tête est courte, triangulaire, à chanfrein un peu convexe; les yeux sont latéraux, très petits; les oreilles ont la forme de cornets; la lèvre supérieure est plus longue que l'inférieure, et se termine en une légère pointe; une ou deux cornes (d'où est venu le nom du genre des mots grecs *nez* et *corne*) occupent la ligne médiane du museau, et trois sabots à chaque pied indiquent le nombre des doigts; la queue est médiocre et grêle.

Les rhinocéros ont deux mamelles inguinales, des intestins très longs, un estomac simple et vaste, un grand cœcum, point de vésicule du fiel; le gland de la verge du mâle fait en forme de fleur de lis. La colonne vertébrale se compose de dix-neuf vertèbres dorsales, trois lombaires, cinq sacrées et vingt-deux coccygiennes. Les côtes sont au nombre de neuf paires, dont quatre fausses. Ce sont des animaux de grande taille, à corps ample et épais, dont les sens sont lourds et grossiers, et le caractère sauvage. Ils habitent les lieux humides et ombragés, aiment à se vautrer dans la fange, et se nourrissent uniquement d'herbes et de jeunes branches d'arbres. Leur vue paroît mauvaise et ne point s'étendre à une grande distance, mais en revanche leur odorat est subtil. La force de ces animaux est extraordinaire, et lorsqu'ils sont en fureur, ils brisent tout ce qui tend à leur faire obstacle. Les espèces vivantes habitent aujourd'hui les contrées les plus méridionales du globe, et on ne les trouve qu'en Afrique et en Asie, dans les continents ou dans les grandes îles qui en dépendent. Mais il paroît que le monde antédiluvien étoit jadis peuplé d'animaux pachydermes non ruminants, dont on ne connoît maintenant que les débris, et que parmi eux se trouvoient plusieurs espèces de rhinocéros organisées pour vivre dans les climats les plus froids du globe.

Les cornes qui caractérisent les animaux du genre rhinocéros ont cela de particulier, de n'adhérer qu'au périoste ou aux téguments qui revêtent les os de la face, et d'être formées de fibres qui ne sont pas toujours très unies entre elles et qui souvent s'épluchent au sommet, comme les soies d'une brosse, dit Daubenton. Les Indiens attribuent à ces cornes des propriétés alexitères, et les recherchent comme la substance la plus utile pour s'opposer aux empoisonnements; vertus chimériques qui n'ont d'autre fondement que le caprice et la superstition.

Les rhinocéros sont estimés des habitants des pays où ils vivent par leur chair, qu'on dit être délicate, et par leur peau, qui fournit un cuir tellement dur, que le meilleur acier ne peut le couper qu'à la suite d'efforts prolongés. Au Cap on s'en sert pour faire des soupentes de voitures. Ils sont très difficiles à tuer, et leur chasse demande beaucoup de précautions.

Long temps on a confondu sous le nom de rhinocéros deux espèces distinctes, qui vivent, l'une en Asie, l'autre en Afrique, et qui sont d'autant plus aisées à distinguer, que la première n'a qu'une corne nasale, et que l'autre en a deux. Buffon donnoit encore, pour synonyme de son espèce, l'indication qu'on la trouvoit à Sumatra et à Java; mais des recherches récentes ont tout-à-fait prouvé que ces deux îles avoient en propres des rhinocéros qu'on n'a observés jusqu'à ce jour dans aucun autre pays. Enfin des descriptions imparfaites semblent faire présumer qu'on doit encore distinguer quelques autres espèces vivant dans l'Afrique, mais dont on ne pourra apprécier les vrais caractères que lorsque quelque voyageur intrépide les aura fait parvenir dans les collections européennes, ou en aura donné une description très détaillée.

---

§ Ier.

Rhinocéros vivants. Deux cornes nasales.

LE RHINOCÉROS D'AFRIQUE.

Rhinoceros africanus. G Cuv. (1).

Le rhinocéros d'Afrique n'a que peu de plis à la peau, les mâchoires n'ont point d'incisives non plus; cet animal auroit de onze à douze pieds, et suivant

(1) *Rhinoceros bicornis*, Camper; Desmarest, 628 : le *rhinocéros d'Afrique*, Buffon, pl. 6 (Supplément) *Encyclopédie*, pl. 41, fig. 2.

Sparmann, il a les yeux petits et enfoncés; les cornes coniques, inclinées en arrière, la première longue de deux pieds; sa peau est presque complétement nue; quelques soies noires bordent les oreilles et terminent la queue; il vit dans les bois près des grandes rivières; il broute les branches des arbrisseaux, et notamment une espèce d'acacia dont il est friand. Les auteurs conservent des doutes sur plusieurs espèces africaines, décrites par les voyageurs: c'est ainsi que le rhinocéros de Bruce différeroit de l'espèce décrite plus haut, par des replis à la peau et par l'extrême compression de sa corne extérieure; enfin, il sembleroit confiné dans l'intérieur de l'Abyssinie; la seconde est le rhinocéros de Gordon, qui a neuf pieds environ, deux cornes, vingt-quatre molaires en tout, deux incisives à chaque mâchoire, et qui pourroit bien être le rhinocéros de Burchell (*rhinoceros simus*), dont on trouve une figure publiée pl. 12, fig. 5, du Supplément à l'Encyclopédie. Ce rhinocéros, encore mal connu, paroit cependant assez authentique; Burchell dit que sa taille est du double de celle du rhinocéros du Cap; que comme lui il a deux cornes, une peau sans poils et sans plis; mais qu'il en diffère par ses lèvres et son nez, qui sont très élargis et comme tronqués. Ce rhinocéros habite les vastes plaines arides de l'intérieur du Cap; il aime à se vautrer dans la boue, et ne mange que l'herbe tendre.

Il paroît que les anciens ont connu ce rhinocéros bicorne, et que c'est le *taureau d'Ethiopie* de Pausanias; on frappa, sous Domitien, des médailles romaines où l'on trouve son effigie. Quelques auteurs anciens ont aussi distingué cette espèce de celle d'Asie; mais Buffon a beaucoup embrouillé son histoire, et n'en a point eu d'idée distincte. D'après M. Gordon, les Hottentots lui donnent le nom de *nabal*.

LE RHINOCÉROS DE SUMATRA.

Rhinoceros sumatranus (1).

Ce rhinocéros, qui vit dans la grande île de Sumatra, est l'animal que Marsden mentionne sous le nom de *buddah*, nom qui dérive sans aucun doute du mot *abada*, qui dans la plupart des langues indiennes est donné au rhinocéros asiatique. Sir Raffles, dans le Catalogue de la collection qu'il a faite à Sumatra, décrit cette espèce assez longuement sous le nom malais de *badak*; il dit que les naturels nomment *tennu* un animal qui vit dans l'intérieur de l'île, et sur lequel on n'a point de détail, bien qu'il ressemble parfaitement par les formes au rhinocéros de Sumatra, excepté qu'il n'a qu'une corne comme le rhinocéros indien, tandis que celui de Sumatra en a deux. Ce nom de *tennu* est appliqué par quelques peuples malais au tapir; mais à Sumatra le tapir est nommé *gindol* ou *babi alu;* et tout porte à croire que les habitants ont une autre espèce de rhinocéros qui diffère par la taille et par les cornes fibreuses de celle aujourd'hui connue des naturalistes.

Le rhinocéros de Sumatra a la peau qui le revêt beaucoup plus lisse, et moins profondément garnie de rides que les espèces précédentes. Sa couleur est d'un brun foncé. Une grande quantité de poils cache l'épiderme; la queue est aplatie, et garnie de crins en dessus et en dessous seulement: les deux mâchoires présentent quatre incisives: mais celles d'en haut ne se font remarquer que pendant le jeune âge, parce que les deux externes tombent à une certaine époque de la vie: les mâchelières ne diffèrent en rien de celles des autres espèces. La taille d'un bel individu envoyé au Muséum par Duvaucel et Diard est d'environ cinq pieds et demi de longueur totale, sur environ quatre pieds de hauteur; la queue a un pied huit pouces, longueur que présente aussi la tête; des deux cornes qui surmontent le nez, la première est médiocrement longue, et la deuxième n'est que rudimentaire. Les femelles ont des cornes encore moins prononcées, et les plis de la peau sont presque entièrement effacés.

(1) Sir Raffles et Horsfield; Bell, *Trans. philos.*, 1793; Horsfield, *Zool. Research.*; Pennant, *Quadrumanes*, t. I, p. 152; Fr. Cuvier, *Mammif. lithograph.* (février 1825), 47e livrais.: *rhinoceros sumatrencis*, G. Cuvier, *Ossem. foss.*, t. II, pl. 94; Shaw, *Gen. Zool.*, t. I, p. 2: *two-horned rhinoceros of Sumatra, rhinoceros sumatranus*, sir Raffles, *Trans. Soc. linn. Lond.*, t. XIII, p. 268; Desmarest, 629.

LE RHINOCÉROS SANS CORNES

OU GAINDAR (1).

Rhinoceros inermis.

Le *gaïndar* des Hindous du Bengale habite les *Sundries*, ou îles à demi submergées, couvertes de profondes forêts que baignent à la fois les eaux du Gange et la mer du golfe du Bengale. Ces îles malsaines, où règnent des fièvres intermittentes graves, ne sont visitées que par les pirates malais, et sont peuplées de tigres, de gigantesques pythons, et d'une foule d'animaux nuisibles. M. Lamare-Picquot raconte avec détails les précautions qu'il dut prendre pour exécuter, dans l'intérêt de l'histoire naturelle, des chasses dans cette partie peu connue des Indes Orientales. Le gaïndar complétement adulte se dis-

(1) Lamare-Picquot, Réponse pour servir de réfutation, etc., etc. Paris, 1835, brochure in-8°.

tingue des espèces de rhinocéros déjà connues par le manque total de corne ou même de plaque cornée sur le chanfrein. L'individu tué dans la chasse dirigée par M. Picquot étoit femelle, et avoit onze pieds sept pouces de longueur sur cinq pieds trois pouces de hauteur, mesurée du garrot à la partie inférieure du sabot. Son cuir présentoit une épaisseur de sept à huit lignes, et la dureté des écailles tuberculeuses de l'épiderme étoit extrême. Ces écailles ont une forme aplatie, et de huit à quinze lignes de diamètre, suivant les parties du corps. La région dorsale offroit quelques poils courts, roides; le tissu cellulaire graisseux n'est pas abondant, et les mamelles, remplies d'un lait fort sucré et agréable au goût, ont deux mamelons allongés, en partie cachés par un profond sillon de la mamelle. La queue n'avoit qu'un pied environ de longueur, en affectant une forme aplatie, élargie au sommet, rétrécie à son attache, et garnie sur ses bords de poils noirs, épais et courts. L'œil, relativement aux autres organes, est très petit: sa pupille est noire et parfaitement arrondie. La conque auriculaire est large, et à demi dressée. La lèvre supérieure, plus longue que l'inférieure, recouvre cette dernière. Les lèvres, bien que dures, jouissent d'une grande mobilité, d'une rare puissance de préhension, et de beaucoup d'adresse pour saisir les matières végétales qui doivent servir à l'alimentation. Le *gandar* ou *gaïndar* est farouche comme ses congénères, doué d'une force prodigieuse qui le rend redoutable. Il vit dans la solitude, et ne recherche point la compagnie de ses semblables. C'est dans les parties les plus inaccessibles des forêts qu'il se retire, là où il trouve les feuilles et les jeunes pousses d'arbres qui entrent dans son régime. Comme les buffles, dit M. Lamare-Picquot, il aime se vautrer dans la fange des lieux inondés, et à l'époque du rut il va d'une île à une autre en traversant à la nage les bouches du Gange ou les bras de mer qui les séparent. Les Indiens assurent qu'il est toujours vainqueur dans les combats qu'il livre au tigre royal, au buffle et à l'éléphant. Sa chasse est d'autant plus dangereuse, qu'on ne peut avoir des chances de le tuer roide que lorsqu'on l'approche assez près, et en se servant de balles de fer; et quand il n'est que blessé, il se précipite sur les chasseurs, brise tous les obstacles qui le séparent d'eux, et manifeste sa puissance par des ravages et des beuglements effroyables. M. Lamare-Picquot estime à 3,400 livres environ le poids de l'individu dont il est ici question. Les Musulmans regardent comme un régal sa chair, qui ne déplaît pas non plus aux Européens. « Quant au foie, dit M. Picquot, il est d'une finesse de goût qui surpasse de beaucoup celle du meilleur foie de veau. » Les Brahmes font des amulettes, qu'ils vendent aux fidèles, avec la corne des ongles et certains os de ce grand quadrupède, et c'est avec ces talismans que les Hindous croient éviter la lèpre, les tigres et le venin des serpents.

Ce rhinocéros femelle avoit un petit, aussi de même sexe, que M. Lamare-Picquot parvint à faire tuer, et dont la dépouille, conjointement avec celle de sa mère, est en ce moment à Paris. Ce jeune animal n'étoit âgé que de quatre mois environ, et pouvoit peser 300 livres. Du reste, il n'offroit aucune dissemblance.

Une seule corne nasale.

LE RHINOCÉROS DES INDES.

Rhinoceros indicus (1).

Il n'a qu'une seule corne sur le nez; la peau est marquée de sillons profonds en arrière des épaules et des cuisses; chaque mâchoire a deux fortes incisives; la tête est raccourcie et triangulaire; les poils, qui sont en petit nombre, sont roides, grossiers et lisses, et couvrent la queue et les oreilles; les yeux sont fort petits, et la peau est très épaisse et à peu près nue et de couleur gris foncé violâtre; sa taille est de neuf ou dix pieds de longueur; ses formes sont massives, son caractère sauvage; sa vue est foible, mais son ouïe est très fine; la femelle ne fait qu'un petit et porte neuf mois: on est parvenu quelquefois à le conserver en domesticité.

Le rhinocéros des Indes, quoique d'un naturel grossier et sauvage, peut s'apprivoiser et devenir familier; et ceux qu'on a vus en Europe, bien qu'en petit nombre, étoient généralement doux lorsqu'on les avoit pris jeunes, mais d'une sauvagerie intraitable et sans espérance d'adoucissement lorsqu'ils y ont été amenés dans un âge un peu avancé. En captivité cet animal mange avec plaisir du sucre, du riz, du pain; tandis qu'à l'état de liberté il ne recherche guère que les herbes, les racines qu'il déterre, dit-on, avec sa trompe, et les pousses des jeunes arbrisseaux.

Dans l'érection, le membre génital du rhinocéros se dirige en arrière, et n'a guère que huit pouces de longueur; de manière que la copulation ne peut véritablement s'accomplir que la croupe de la femelle approchée de celle du mâle. Ce rhinocéros ne se trouve que dans les contrées intérieures de l'Inde, au-delà du Gange. La femelle ne produit qu'un petit à la fois, après une gestation de neuf mois, et ce n'est qu'à mesure qu'il vieillit que les cornes se développent.

(1) Cuvier, *Ménag. du Mus.*, gravure de Miger (excellente figure): *rhinoceros unicornis*, Linnæus: *rhinoceros unicornu*, Bodd.: *rhinocéros*, Buffon, pl. 7; Desmarest, sp. 626.

LE RHINOCÉROS DE JAVA.

Rhinoceros javanicus. G. Cuv. (1).

M. Fr. Cuvier est le premier qui ait publié une figure du rhinocéros de Java, d'après un dessin d'Alfred Duvaucel. La description qu'il en donne étant la plus authentique, nous nous bornerons à la rappeler. « L'espèce de Java, dit ce naturaliste, paroît être une des moins grandes : sa longueur, de la base des oreilles jusqu'à l'origine de la queue, est de six pieds ; celle de sa tête, du bout du museau à la base des oreilles, de deux pieds, et sa hauteur moyenne dépasse quatre pieds ; sa queue a plus d'un pied ; elle n'a qu'une seule corne qui paroît située plus près des yeux que l'antérieure des rhinocéros bicornes, mais non pas entre les yeux, comme la postérieure de ces derniers. Dans l'individu qui est au Muséum cet organe est tout-à-fait usé, arrondi par le frottement, et saillant à peine de douze à quinze lignes ; les incisives supérieures sont au nombre de quatre chez les jeunes, deux dans chaque intermaxillaire très rapprochées l'une de l'autre ; alors elles sont petites et presque cylindriques ; bientôt elles tombent, et ne sont remplacées chez les adultes que par deux dents, longues d'arrière en avant, minces de dehors en dedans, sortant à peine des gencives, dont le tranchant est mousse et arrondi, et qui sont opposées à la partie antérieure des longues incisives inférieures ; la peau est plissée sous le cou, au-dessus des jambes, en arrière des épaules et à la cuisse ; le pli des épaules embrasse tout le corps, et les plis des jambes sont de toute la largeur de celles-ci ; les autres finissent insensiblement avant d'arriver à la limite du corps vers laquelle ils se dirigent ; mais son caractère le plus remarquable se trouve être les tubercules, pour la plupart pentagones, dont elle est en grande partie revêtue ; on la diroit couverte de sortes d'écailles, bien que ces tubercules ne soient que des éminences épidermoïques qui laissent leur empreinte sur la couche générale de l'épiderme tégumentaire. Les seuls poils qu'on aperçoive sur le corps prennent naissance dans une dépression qui occupe le centre de ces mêmes tubercules ; et ces poils, de couleur noire, sont beaucoup plus fournis en deux endroits seulement, sur le bord des oreilles et dessus et dessous la queue qui est comprimée. »

(1) *Rhinoceros sondaïcus*, Cuvier, Horsfield : *rhinocéros unicorne de Java*, Camper ; Desmarest, sp. 627.

§ II.

Rhinocéros fossiles.

LE

RHINOCÉROS A NARINES CLOISONNÉES.

Rhinoceros tichorhinus. G. Cuv. (1).

La taille de cet animal perdu étoit plus considérable que celle du rhinocéros d'Afrique : sa tête, très allongée, a dû supporter deux cornes très longues, à en juger par les disques, remplis d'inégalités, qui existent sur le crâne ; les os du nez, rabattus en avant, forment une large voûte soutenue par une cloison verticale moyenne qu'on n'observe point chez les espèces vivantes ; un pelage abondant semble indiquer que ce rhinocéros vivoit dans les contrées les plus froides. On en a trouvé en 1771 dans les glaces de la Sibérie un cadavre presque entier, avec sa peau, ses poils et sa chair ; les ossements de cette espèce gisent en plusieurs lieux d'Europe, et notamment en France.

LE RHINOCÉROS A NARINES SIMPLES.

Rhinoceros leptorhinus. G. Cuv. (2).

Cette espèce a deux cornes comme la précédente, et en diffère parce que ses narines ne sont pas cloisonnées et que ses proportions sont plus grêles ; les os du nez sont beaucoup plus minces : son port étoit élancé, ses formes moins massives, et elle devoit rappeler le rhinocéros d'Afrique.

Cet animal éteint habitoit l'Europe tempérée, car on ne trouve ses ossements que dans l'Italie.

LE RHINOCÉROS PETIT.

Rhinoceros minutus. G. Cuv. (3).

Cette espèce étoit très petite : ce qui la distingue est d'avoir des incisives de même forme que celles du rhinocéros de Java : sa taille ne dépassoit pas celle du cochon, et ses ossements ont été trouvés à soixante pieds sous terre, enfouis avec des débris de crocodiles et de tortues, à Saint-Laurent près Moissac.

(1) *Rhinoceros Pallasii*, Desmarest, 630.
(2) *Rhinoceros Cuvierii*, Desmarest, 631.
(3) *Rhinoceros minimus*, Desmarest, 632.

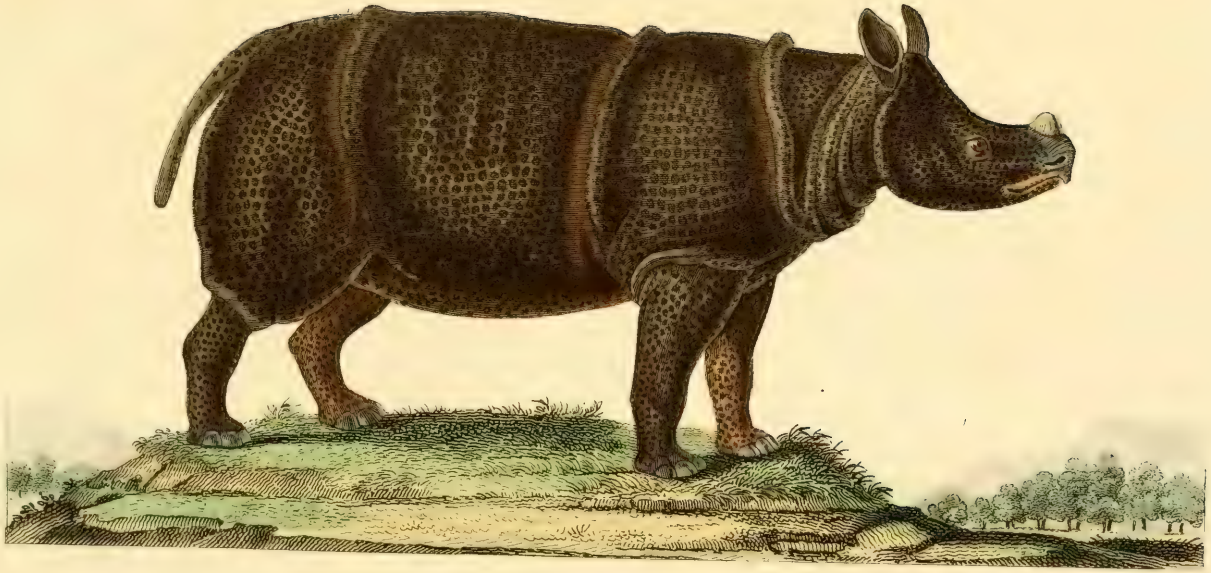

Le Rhinoceros de Java (Rhinoceros Javanicus)

Le Tapir Maïba (*Tapirus Indicus*)

LE RHINOCÉROS A INCISIVES.

Rhinoceros incisivus. G. Cuv.

Cette espèce, dont Camper a recueilli des dents incisives en Allemagne, ne ressemble point au rhinocéros à narines cloisonnées de Pallas, ni au rhinocéros leptorhin de M. Cuvier, qui n'ont l'un et l'autre point d'os intermaxillaires susceptibles de loger de telles incisives.

LES DAMANS [1].

Ne sont pas même aujourd'hui bien distingués les uns des autres. Ce que Buffon a écrit à leur sujet est vague, car il mentionne sous les noms de *marmotte du Cap,* et *daman,* l'*hyrax capensis* (Cuv.), tandis que son *daman-israel,* dont le nom est emprunté à Prosper Alpin, est certainement l'*âskoko* de Bruce, l'*uabr* de Forkael, et l'*hyrax syriacus* de Screber, d'Hemprich et d'Ehremberg, qui le distinguent du premier. Ce *daman* de Syrie ou du mont Sinaï, ou l'agneau d'Israël des Arabes, est encore l'*el vabr* des Hébreux, le *saphan des livres saints,* bien que Bochart ait supposé que ce *saphan* devoit être le gerboa.

Au reste, voici les caractères comparatifs des quatre espèces admises par MM. Hemprich et Ehremberg [2].

1° Le daman du Cap (*hyrax capensis*) [3] : poils mous, cendrés, avec une raie dorsale plus foncée; la tache médiane noire intense; le dessous du corps blanchâtre. La tête plus épaisse, à mâchoires hautes; on compte quarante huit à cinquante vertèbres, vingt et une à vingt-deux côtes, etc., etc.

2° Le daman de Syrie (*hyrax syriacus, sinaiticus*) : poils rigides, brun jaunâtre en dessus, sans ligne dorsale, la tache médiane jaune livide. Le dessous du corps blanchâtre; la tête grêle, à mâchoires étroites : quarante-six à quarante-sept vertèbres, vingt à vingt et une côtes, etc., etc.

3° Le daman du Dongola a tête rousse (*H. ruficeps, Dongolanus*) [4] à poils rigides, brun jaunâtre, sans ligne dorsale; le sommet de la tête des individus adultes d'un roux intense. La tache dorsale jaune; le dessous du corps blanchâtre; la tête est grêle, les mâchoires sont étroites, etc.

Ce *daman* fut découvert par Hemprich aux sources de *Simrie,* entre le Dongola et le Sennaar. C'est le *kleidoms* des Berbères et le *keeka* des Arabes.

4° Le daman d'Abyssinie (*H. habessinicus*) [1], à poils rigides, gris brun sur le corps, mélangés de noir avec une tache noire sur le dos. Le dessous du corps est blanchâtre; la tête est mince, fortement comprimée, et les mâchoires sont étroites. C'est le véritable *aschkoko* et le *gihe* des naturels suivant Bruce et Salt. C'est proche Arkiko et Eilet, dans les montagnes de l'Abyssinie que cette espèce a été rencontrée par MM. Hemprich et Ehremberg. Elle se tient dans les rochers.

M. Andreew Smith [2] distingue du daman du Cap le *boom-das* ou *blaireau des arbres* des colons hollandois, qu'il nomme daman des arbres (*hyrax arboreus*) [3], et qui est d'une taille plus forte; car il a vingt et un pouces de longueur sur sept de hauteur. Son pelage est brun rougeâtre entremêlé de noir, et le dessous du corps est blanc. Il a une tache blanche sur la partie moyenne du dos. Du reste, mêmes allures, mêmes formes, même aspect.

LES TAPIRS.

Tapirus [4].

Dont on ne connoissoit que le maï-pouri [5], que l'on regardoit comme un type franchement américain, se sont accrus dans ces derniers temps de deux espèces remarquables, l'une des contrées tropicales de l'Asie, dans les grandes îles de la Malaisie, l'autre de la chaîne des Andes de la Colombie. Le tapir de l'Inde [6] ou le maïba [7], a été décrit par sir Raffles ainsi qu'il suit :

« La première fois que j'eus connoissance de l'existence de cet animal, fut en 1805. Un individu vivant fut envoyé à sir Georges Leith, lorsqu'il étoit lieutenant gouverneur de l'île de Penang. Il fut ensuite observé par le major Farquhar dans les environs de Malaca. Un dessin et une description

(1) *Hyrax,* Hermann.
(2) *Hyrax syriacus,* Hemp. et Ehrenb., pl. 2, fig. 2.
(3) Symbolæ, Decas I.
(4) Hemp. et Ehr., pl. 2, fig. 1.

(1) *Ibid.*
(2) Trans. of the Linn. Soc. of London, vol. XV, 2e part., p. 460 (1827); Zool. journ., t. III, p. 580; Bull., t. XVIII, p. 449.
(3) *Ibid.*
(4) Linn. et *auct.*
(5) *Tapirus americanus,* Gm.; l'*anta* ou *tapir,* Buffon; *tapurète,* Marcgrave.
(6) Farquhar, Mém. soc. asiat., janv. 1816, t. XIV, Mém. XI, avec figure; Horsfield, Zool. research. in Java, avec fig. *Tapirus malayanus,* sir Raffles; Trans. Soc. linn., t. XIII (dans le mémoire de sir Farquhar sont jointes des notes de MM. Seton et Diard sur le même animal); Zool. journ., t. I, p. 543 et 582.
(7) Fr. Cuv., Mammif., Desm., 617. (Atlas, pl. 56.)

du *ling-yang* (sorte d'antilope) qui puisse les entamer. Le même lexicographe, toujours enclin à rassembler des contes populaires, et les rédacteurs du Khang-hi Tseu-tian, qui l'ont suivi en cette occasion, ajoutent d'autres particularités fabuleuses, et un trait d'histoire qui n'offre pas plus de vraisemblance.

» Le Pen-thsao-kang-mou, ou Traité général d'Histoire naturelle, va plus droit au but : Le *me*, dit-il, est semblable à un ours; il a la tête petite, et les jambes basses; le poil, court et luisant, est tacheté de noir et de blanc (il y en a qui disent qu'il est d'un blanc jaunâtre, d'autres d'un blanc grisâtre); il a une trompe d'éléphant, des yeux de rhinocéros, la queue d'un bœuf, et les pieds d'un tigre; il est très robuste, et peut ronger le fer, le cuivre, les bambous, et dévorer les plus gros serpents; ses articulations sont fortes, droites; ses os épais, et presque sans moelle; ses excréments peuvent servir à aiguiser les armes et à tailler le jaspe; son urine dissout le fer; ses os et ses dents sont si durs, qu'ils résistent à l'action du fer et du feu; et il est arrivé que des charlatans, qui s'en étoient procuré, les ont fait passer pour des reliques précieuses, comme les dents ou les os de Bouddha.

» La peau du *me* sert à faire des matelas pour se coucher, et des couvertures; elle garantit de l'humidité, du mauvais air et des maléfices; la représentation même de l'animal produit cet effet; aussi, sous la dynastie de Thang, on avoit coutume de peindre sur les paravents des figures de *me* pour se préserver du mauvais air.

» Suivant les géographies du Midi, le *me* est de la grandeur d'un âne, semblable à un ours, etc.

» A travers les extravagances dont ces descriptions sont remplies, il est impossible de méconnoître les traits caractéristiques du tapir : sa taille, la forme de ses membres, sa croupe plus longue que celle du tapir d'Amérique, et comparable à celle de l'éléphant; la solidité de ses os, naturelle dans un gros pachyderme, y sont indiquées de manière à ne s'y pouvoir tromper. La figure confirme aussi une particularité remarquable, en ajoutant à tous ces signes un indice de plus, celui de la *livrée* que l'animal porte quand il est jeune, suivant l'observation de M. Farquhar. L'indication de sa patrie, et les usages économiques auxquels on emploie sa peau, sont aussi deux circonstances assez remarquables, parce qu'elles prouvent que le tapir habite dans les provinces occidentales de la Chine, et qu'il doit y être assez commun.

» Les livres chinois sont remplis d'observations d'histoire naturelle très curieuses, et généralement assez exactes; il suffit de savoir les distinguer des fables qui y sont mêlées, et c'est ce qui n'est pas toujours fort difficile. La vue des figures que contiennent leurs traités de zoologie et de botanique permet souvent de distinguer des espèces nouvelles ou peu connues, et les descriptions qui y sont jointes aident presque toujours à lever l'incertitude que peuvent laisser les figures. C'est une mine abondante que l'on ne doit pas négliger d'exploiter, et dont rien ne pourra remplacer les produits, tant que les Européens seront exclus de la Chine, c'est-à-dire pendant long-temps encore, si le gouvernement de ce pays entend ses véritables intérêts, et qu'il ne mette pas en oubli le soin de sa tranquillité. »

Enfin M. G. Cuvier a décrit, dans son ouvrage sur les ossements fossiles, les débris trouvés dans les terrains meubles de plusieurs endroits de la France, d'un tapir nommé *tapirus giganteus*, car il avoit la taille des plus grands éléphants.

LES CHEVAUX.

Equus. L.

Sont peu nombreux en espèces. Le *cheval* ordinaire et ses variétés (1), l'*âne* (2), le *dziggtai* (3), le *zèbre* (4), et la *couagga* (5), ont été décrits par Buffon. Quelques détails ont été donnés par M. Richardson sur la variété du cheval qui vit dans le nord de l'Amérique (6), et M. Gray a proposé une division zoologique qui ne mérite point que nous nous en occupions ici (7). Nous n'avons donc à citer que la nouvelle espèce confondue avec les zèbres, nommées ONAGGA ou DAUW (8), qui vit au cap de Bonne-Espérance, dans les plaines de l'intérieur. Ce dauw est blanc; la nuque et le dos sont rayés de bandes alternatives noires et fauves, dont les plus larges sont noires; une bande brune bordée de blanc s'étend longitudinalement sur le dos. Le ventre, la queue et les fesses sont d'un blanc uni. La crinière est rayée de bandes noirâtres et blanches. Les sabots ont leurs bords plus tranchants et plus creux que ceux du zèbre.

M. Gray a pu observer l'*equus bisulcus* de Molina, qui lui paroît être un véritable ruminant voisin des chevrotains. Il a la taille du cerf, et deux grands larmiers à la base des yeux, qui ne laissent aucun doute sur la place qu'il doit occuper. Les Chiliens

(1) *Equus caballus*, L.
(2) *Equus asinus*, L.
(3) *Equus hemionus*, Pallas.
(4) *Equus zebra*, L.
(5) *Equus quagga*, L.
(6) Fauna, p. 231.
(7) Zool. journ., t. I, p. 264 et suiv.
(8) *Equus montanus*, Burchell. Voy. *asinus Burchelli*, Gray; *equus zebroides*, Less.; Fr. Cuv., Mammif. (Atlas, pl. 58.)

Zèbre de Burchell, Equus Burchellii.

Publié par Pourrat F. à Paris.

appellent ces trous ou larmiers *respidatores*. M. Gray suppose que cet animal est destiné à former un nouveau genre. Il vit dans les Cordillières. (Echo du monde savant, 19 juin 1835.)

Sir Raffles dit que les chevaux de Sumatra sont petits, forts et hardis. Ceux du nord de l'île, principalement ceux d'Achem, sont les plus estimés. Les chevaux de Batta sont plus grands, très forts, mais ils ne sont pas beaux; ils appartiennent d'ailleurs à une race distincte de celle de Java et de Bima, bien qu'ayant la même taille, environ quatre pieds.

L'HÉMIONE OU LE DZIGGTAI.

L'animal ainsi nommé a été décrit par Buffon, et surtout par Pallas : depuis ces travaux, un mémoire fort intéressant a été publié sur cet animal dans les *Nouvelles Annales du Muséum*, t. IV, p. 97 et suiv., et une gravure très bien exécutée accompagne ce travail sorti de la plume de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. Nous lui emprunterons donc tous les faits qui peuvent intéresser nos lecteurs, en leur rappelant que la description donnée par le professeur futur du Muséum, a été faite sur un individu femelle âgé de trois ans, et rapporté de l'Inde par le voyageur Dussumier.

Des six espèces connues de chevaux, trois à pelage zébré sont propres à l'extrémité méridionale de l'Afrique : ce sont le zèbre, le dauw et le couagga; et les trois autres sont nées sur les hauts plateaux de l'Asie : ce sont le cheval, l'âne et l'hémione. Ces trois derniers ont leur pelage uniformément coloré ou seulement marqué par une ligne dorsale. Depuis long-temps soumis à la domesticité, l'âne et le cheval sont très répandus en Europe, et ce dernier a produit des races aussi nombreuses que variées. Dans l'Inde, l'hémione lui-même a été plié au service de l'homme, et dans quelques cantons de l'Indostan on l'élève en domesticité pour les travaux agricoles; mais il ne paroît pas avoir été jamais sorti de ces contrées, excepté comme animal rare et curieux. Les trois espèces plus ou moins zébrées d'Afrique sont assez communément regardées comme incapables de se soumettre au frein. On n'en connoît qu'un petit nombre d'individus, nourris chez de riches particuliers, qui aient pu s'assouplir au joug des chariots, bien que cependant, au temps des Romains, on en ait vu assez fréquemment tirer des chars dans les arènes.

Quoi qu'il en soit, l'hémione est une des espèces de solipèdes des plus intéressantes à naturaliser parmi nos races domestiques; son histoire est toute moderne, bien qu'il ait été mentionné dans de vieux écrits, et qu'il ait été confondu le plus ordinairement avec l'onagre ou âne sauvage, nommé *dshikketaei* par les Mongols; ce nom a été adopté par Pallas, et a été travesti par les François en *dziggetai*, bien que divers auteurs l'aient écrit en *dshikketéi*, *dzigtai*, *czightai*, *cziggitai*, et même *crigithai* (1), bien que Pallas lui-même adopta comme épithète spécifique le nom d'*hemionus* ou *hemionos*, c'est-à-dire demi-âne, désignation par laquelle les Grecs caractérisoient ce quadrupède, l'*equus hemionus* des naturalistes modernes. Le mulet sauvage d'Aristote (2) ou l'*emionos*, est certainement l'animal qui nous occupe, et c'est encore évidemment le mulet rouge, *emionos pyros* d'Ælien (3), que Pline se borne à indiquer vaguement (4). Pennant publia en 1793, dans son Histoire des Quadrupèdes (5), un extrait du mémoire de Pallas, et en 1823 M. Fr. Cuvier en donna une figure accompagnée de renseignements fournis par M. Alfred Duvaucel. En 1831, un Anglois, M. Kerporter, donna également un portrait du *wild ass*, ou âne sauvage, ou *gour* des Persans, dans la relation de ses voyages (6), mais un portrait fait de mémoire et peu correct.

La femelle décrite par M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire étoit âgée de trois ans; elle provenoit du pays de Cutch au nord de Guzarate, et c'est par le Malabar que M. Dussumier avoit pu se la procurer.

« Ses formes générales sont celles d'un âne de moyenne taille, que supporteroient des jambes élevées et très fines, ce qui indique des qualités propres à la course. Lorsqu'on l'aperçoit de loin, dit l'auteur cité, on croit voir une antilope, sauf ses longues jambes, les nœuds des articulations exceptés qui sont grêles et sveltes. Il en est surtout ainsi de ses canons vus par devant et par derrière, très comprimés, ils présentent en effet, lorsqu'on les regarde de profil, une surface assez étendue. Les jarrets sont ce qu'on appelle vulgairement secs et maigres. Aux membres postérieurs les tendons d'Achille, aux antérieurs aussi bien qu'aux postérieurs, les tendons des fléchisseurs font assez fortement saillie. Les sabots sont petits, très bien faits, un peu comprimés. Leur coupe représente, non un demi-cercle, mais une demi-ellipse. Le tronc offre, dans ses parties antérieures, plus de rapports avec celui du cheval, dans les postérieures, beaucoup plus avec celui de l'âne. La croupe est un peu maigre et comprimée, et reproduit presque exactement celle du mulet. Le train postérieur est sensiblement plus élevé que l'antérieur, mais celui-ci semble racheter cette différence

(1) Pallas, Spicil., 1774.
(2) Lib. VI, cap. 24-36.
(3) Lib. XVI, cap. 9.
(4) Lib. VII, cap. 44.
(5) Tome I, p. 4.
(6) *Travels in Georgia, Persia, Armœnia, ancient Babylonia*, etc., tome I, p. 460.

par un développement des muscles de l'épaule, bien supérieur à celui des muscles de la région fessière. Le ventre de l'individu, conservé vivant à la ménagerie du Muséum, est arrondi, très renflé, surtout dans sa partie inférieure.

» La tête est de toutes les parties celle qui semble le mieux justifier le nom de l'espèce. Elle est, par ses dimensions proportionnellement exagérées, comparable à celle de l'âne; mais ses formes, quant à la région cranienne particulièrement, reproduisent parfaitement celles du cheval. On peut en dire autant des oreilles, qui sont faites à peu près comme chez ce dernier, et qui sont arrondies d'une manière très sensible aux extrémités, bien que très longues. Ce seroit toutefois en exagérer beaucoup la longueur que de l'assimiler à celle des oreilles de l'âne domestique, ou même de l'onagre : il y a à cet égard une différence très grande et que l'on peut exprimer en disant que l'oreille, renversée directement en bas, atteindroit par sa pointe le bord inférieur de l'orbite chez l'hémione, et le dépasseroit chez l'âne d'un cinquième, et peut-être même d'un quart de sa longueur. Enfin, un dernier trait caractéristique que fournissent les formes de l'hémione, est la disposition des narines, qui sont très amples sans doute, mais qui dessinent un demi-cercle presque complet ou un croissant dont la convexité est tournée en dehors. »

Les couleurs de l'hémione varient selon les saisons, car son poil est gris pâle et plus long l'hiver que l'été, et même il est frisoté dans quelques provinces froides. Dans l'été, son pelage se compose de poils courts, un peu roides, mais lisses et luisants, imitant parfaitement ceux de certaines antilopes africaines, telles que l'*addax* ou le *dama*. Les nuances qu'il affecte sont : pour la région inférieure de la tête, du cou et du corps, et pour la face externe des membres, le blanc; pour les parties supérieures et pour le dehors des membres, l'isabelle. Sous certaines inflexions de lumière, cette dernière couleur semble un peu lavée de cendré; sous d'autres aspects, elle montre une légère nuance rougeâtre, assez remarquable pour avoir légitimé le nom d'*âne rouge* indiqué dans Ælien.

« Les deux couleurs dominantes de l'hémione sont donc le blanc et l'isabelle, se fondant l'une dans l'autre sur le ventre, vers sa portion inférieure, et sur le cou presqu'à égale distance de sa partie supérieure ou de l'inférieure. Sur la tête, au contraire, le blanc n'occupe guère que le museau et la gorge, le cou étant presque exclusivement isabelle. Les oreilles sont de trois couleurs, la face concave, et la portion latérale et inférieure de la face convexe étant blanches, l'extrême pointe noire, et le reste isabelle. Sur les membres, contradictoirement à ce qui a lieu sur le corps, c'est le blanc qui domine. L'épaule, blanche antérieurement ainsi que le haut de la jambe, est isabelle dans le reste de son étendue. Mais la jambe, depuis son tiers supérieur jusqu'au canon, a sa moitié antérieure et externe isabelle, mais avec cette particularité que le fond d'une teinte isabelline très pâle est marqué de petites rayures transversales ou zébrures d'une couleur identique mais plus foncée. Le système de coloration du membre postérieur est le même, avec cette différence que le blanc prédomine encore davantage que l'isabelle. La couleur blanche s'étend même supérieurement très loin, formant en avant de l'insertion du membre postérieur une sorte d'angle rentrant, et en arrière régnant sur toute la partie postérieure de la croupe.

» Tout ce système de coloration est rehaussé, sur le corps, par une bande dorsale longitudinale, non pas noire comme on l'a dit, mais d'un brun légèrement roussâtre. Cette bande dorsale, non seulement ne se confond pas par ses bords avec la couleur isabelline des parties supérieures, mais elle est bordée sur presque toute sa longueur, principalement en arrière, de blanchâtre. Elle commence un peu en avant du garrot, s'élargit ensuite, au point d'avoir jusqu'à trois pouces sur le milieu du dos, et plus de quatre sur la partie antérieure de la croupe, puis se rétrécit ensuite, et se prolonge en devant, toujours de plus en plus étroite, jusque vers le milieu de la queue où elle finit en pointe. En devant, la bande dorsale est remplacée par la crinière. Celle-ci commence un peu en avant des oreilles par des poils roux, peu allongés et irrégulièrement disposés. A partir des oreilles, et jusqu'à l'origine de la bande dorsale, cette crinière est formée par des crins dressés, presque tous noirâtres, tandis que quelques autres, déjetés sur les côtés, sont blanchâtres. Ces crins ont, sur presque toute la longueur du cou, près de deux pouces de hauteur. Ils diminuent aussi bien à la naissance qu'à la terminaison de la crinière, de manière que proche la bande dorsale ils n'ont plus qu'un pouce. Après l'apparition de cette bande, on remarque encore sur un espace de trois ou quatre pouces quelques poils bruns implantés sur son milieu, et y représentant encore la crinière; plus loin il n'en existe plus aucune trace. La disposition de cette crinière rappelle très bien celle de l'âne; mais la bande dorsale de l'hémione diffère beaucoup de celle de l'âne par la grande largeur qu'elle présente à la partie moyenne du tronc et vers le commencement de la croupe. En outre, l'individu vivant au Muséum n'offre aucune trace de la bande transversale qui, perpendiculaire à la première, forme la croix que chacun connaît sur le corps de l'âne, et qui paroît exister sur le dos des hémiones mâles.

» La queue de l'hémione se raproche de celle du cheval. Nue dans une grande portion de sa lon-

gueur, et sur la partie qui regarde le corps, cette queue est revêtue sur la face opposée de crins blanchâtres très courts, et assez semblables aux poils du corps, excepté à son extrémité où ces crins forment une touffe noirâtre et médiocrement fournie.

» Les yeux de l'hémione sont bruns rougeâtres. Les lèvres sont d'un noir bleuâtre. Les sabots sont grisâtres. Les membres postérieurs n'ont point les plaques cornées connues sous le nom de châtaignes, tandis qu'à ceux de devant il existe de ces plaques, fort grandes, allongées et irrégulièrement ovalaires, colorées en noirâtre. »

Les proportions de l'individu décrit par M. Isidore Geoffroy, sont les suivantes :

	Pieds.	Pouc.	Lig.
Longueur de la tête, prise latéralement en ligne droite.	1	2	6
——— de la tête, prise en devant en suivant la convexité du chanfrein et du mufle.	1	9	9
——— du cou, ou distance de l'occiput au garrot.	1	9	9
——— du tronc, ou distance du garrot à l'origine de la queue.	2	10	3
——— de la queue, y compris les longs poils.	1	8	6
——— de l'oreille.	»	8	»
Hauteur au garrot.	3	8	»
Distance de la ligne dorsale au haut de la jambe.	1	5	6
Largeur du cou en avant.	»	8	6
——— du cou en arrière.	»	10	3

Les mœurs et les habitudes de l'hémione tiennent de sa conformation et des analogies qu'il présente avec les autres espèces du genre *equus*. Son extrême agilité, jointe à sa pétulance et à sa vivacité, forme le fond de son caractère. Il trotte, et galope surtout avec une vigueur comparable à celle des meilleurs chevaux de course. Si on l'approche quand il galope, il s'arrête pour lancer des ruades qu'il multiplie, en s'élevant sur place, à une grande hauteur. Parfois il cherche à mordre lorsqu'il est excité. M. Isidore a remarqué que, si l'hémione femelle retenue captive dans la ménagerie du Muséum accueillait ainsi les étrangers, elle agissait parfois de même à l'égard du palefrenier chargé d'en prendre soin, bien qu'elle le reconnût à la voix, et qu'elle accoure souvent à son appel lui lécher les mains avec toute la familiarité du cheval le mieux dressé. De même que l'âne, cet animal aime se rouler, soit dans la litière de son écurie, soit dans la poussière de son parc. Les manifestations du rut sont analogues à celles des ânesses. Sa voix est assez analogue au braire de l'âne, mais elle en diffère en ce qu'elle se compose d'une suite de sons moins graves, moins retentissants, et plutôt bizarres que désagréables.

M. Dussumier a fourni sur l'hémione, dont on lui est redevable, les détails suivants :

« Les hémiones ou dziggetais, que les Anglois » appellent encore *mulets sauvages* ou *zèbres*, » vivent en grandes troupes dans le pays de Cutch, » au nord de Guzarate. On les prend très difficile- » ment, à cause de la rapidité de leur course. Les » Anglois s'amusent quelquefois à les poursuivre » avec d'excellents chevaux arabes, et ne peuvent » les joindre. Aussi ne se les procure-t-on adultes » qu'en les surprenant dans des piéges.

» On en a vu à Bombay recherchés comme des » montures fort agréables. On en a employé même » quelquefois comme attelages traînant de légères » voitures. Généralement leur vivacité est extrême, » ce qui rend leur domestication difficile.

» Voici un exemple de leur instinct. Un Euro- » péen, habitant le pays de Cutch, avoit un hé- » mione qui le suivoit dans ses promenades à cheval. » Ayant un jour pris un étang pour but de la pro- » menade, le maître de l'hémione s'embarqua dans » un bateau : l'animal resta d'abord paisible sur le » rivage; mais, impatienté de voir que le bateau tar- » doit à revenir, il se mit à la nage, rejoignit le » bateau, et le suivit jusqu'à la fin de la promenade.

» Notre hémione n'a jamais été dressé, soit qu'on » n'ait pas assez insisté, soit à cause de son naturel » propre. Au moment de l'embarquement il fallut » deux hommes pour le tenir; mais, peu de jours » après son arrivée à bord, il devint très familier. Il » connoissoit très bien l'heure des repas. Il frappoit » avec son pied deux ou trois petits coups dans sa » loge de transport; après quoi, si l'on ne venoit » pas, il donnoit de violents coups de pied. »

LES RUMINANTS.

Pecora. L.

Cette grande famille s'est enrichie de nombreuses espèces, surtout dans les genres *cerf*, *antilope* et *mouton*, mais d'aucun genre à caractères du premier ordre, ou de quelque valeur. Nous ne signalerons donc que les faits les plus remarquables des écrits qui les concernent.

Vicq-d'Azyr proposa le nom de *ruminants* pour un ordre de mammifères éminemment naturel, que Linné nommoit *pecora*, et qu'Illiger appeloit *bisulca*. Les ruminants ont été presque constamment classés par les naturalistes méthodiques dans les mêmes rapports : leurs caractères généraux consistent, pour le système dentaire, en 6 ou 8 incisives seulement en bas, remplacées en haut par un bourrelet calleux (le *chameau* et le *paca* exceptés). L'espace qui sépare les incisives des molaires est

vide le plus ordinairement, et rempli dans quelques genres par des canines. Les molaires, communément au nombre de douze à chaque maxillaire, ont la surface de leur couronne marquée de deux doubles croissants. Les pieds reposent sur deux doigts garnis chacun d'un sabot convexe en dehors et rapprochés en dedans, en se touchant par une surface plane. Les doigts latéraux sont réduits à des vestiges ongulés qui surmontent les sabots, et qu'on nomme onglons. Le métatarse et le tarse sont soudés en un seul os, qu'on nomme le *canon*. Le nom de ruminant a été donné aux animaux de cet ordre, parce que tous, par une disposition de leur organisme, peuvent mâcher et triturer leurs aliments après les avoir d'abord ingérés, et cette fonction, qui leur est spéciale, se nomme *rumination*. Cela tient à l'existence de quatre poches stomacales, qu'on appelle *panse, bonnet, feuillet* et *caillette*, et que suit un tube intestinal formé d'un grand cœcum et d'une longue suite d'intestins grêles.

Les formes corporelles des ruminants sont généralement lourdes dans certains genres, et sveltes pour le plus grand nombre. Leur tête est nue, garnie de cornes ou de bois. Leur pelage se compose de poils généralement ras, parfois soyeux ou laineux. La graisse qui remplit les mailles du tissu cellulaire prend, dans plusieurs genres, le nom de suif. Les œgagropiles ou amas en boules de poils et de duvet de chardon dans l'estomac, ne se trouvent que dans les ruminants. La nourriture de ces mammifères ne consiste qu'en herbes et en feuilles, en bourgeons et en lichens. Ils sont polygames et multiplient beaucoup, et vivent communément par grandes troupes.

Les ruminants sont de tous les animaux ceux qui fournissent le plus de secours à l'homme. Leur chair, leur lait, le nourrissent; leur suif, leurs peaux, leurs cornes, leur laine, sont l'objet des arts qui satisfont à ses premiers besoins. Ils vivent dans toutes les contrées, sous tous les climats, dans toutes les positions; on trouve des ruminants dans les plaines comme sur les montagnes, au milieu des herbages plantureux comme dans le vague des déserts, près des glaces du pôle comme sous les feux de l'équateur. Partout quelques unes de leurs espèces se sont pliées à la domesticité.

LES LAMAS.

Auchenia, Illig.; *Lama*, Cuv.

Ont été mieux étudiés depuis quelques années, bien qu'on manque de bons renseignements sur les distinctions réelles à établir entre le *guanaco* ou *lama* [1] à l'état sauvage, dont l'*alpaca* (*C. arucanus*, Molina), à longs poils laineux, ne seroit qu'une variété, au dire de plusieurs naturalistes (Atlas, pl. 59). Cet alpaca a sa laine fréquemment barriolée de marron et de blanc, comme certains moutons de nos contrées, et nous en avons vu des individus entièrement blancs. Une jeune vigogne [1] que nous avons été à même de voir vivante chez M. Delessert, et qui avoit été apportée du Pérou par le capitaine Hoff, nous a permis de tracer une description plus complète que celles qu'on possède. Cette vigogne mourut peu de temps après son arrivée (1829), et sa dépouille a été préparée pour les galeries du Muséum.

La vigogne que possédoit M. Delessert étoit une femelle âgée de dix-huit mois. Délicate, très agile et bien proportionnée dans toutes ses parties, ses jambes surtout étoient fines et déliées. Elle avoit environ quatre pieds de hauteur totale. Ses oreilles étoient longues, droites et couvertes de poils ras; ses yeux gros, saillants et bruns; la lèvre supérieure profondément fendue. Les deux doigts, enchâssés en deux ongles petits, triquêtres, carénés en dessus, se trouvoient séparés l'un de l'autre par un sillon profond qui entamoit même le devant du tarse. Les deux sabots qui en résultoient étoient étendus, convexes, et formés par un épaississement de l'épiderme; le dos étoit légèrement renflé. Elle avoit des châtaignes ou plaques cornées aux jambes, quatre mamelles inguinales, la queue épaisse, longue de huit pouces, pendante. Son pelage étoit médiocrement long, très fourni sur le dos, et composé de poils déliés, plus longs que la bourre fine, ténue et soyeuse qui étoit en dessous. Les poils des parties inférieures et internes étoient courts, blancs, tandis que le dessus du corps paroissoit d'un fauve vif uniforme, et ceux de la tête brunâtres. Les poils des jambes étoient ras et blancs; les sabots noirs.

Cette femelle étoit très apprivoisée, et d'une excessive douceur. Tous les auteurs s'accordent à regarder les vigognes comme d'un naturel farouche, timide et incapable d'attachement. Il n'en est pas de même de celle-ci. Elle reconnoissoit parfaitement les personnes qui en avoient eu soin.

Elle venoit, lorsqu'on l'appeloit, manger du sucre, et surtout du papier. Cette habitude de manger du papier est propre à tous les ruminants qui sont transportés à bord des vaisseaux. Nous avons vu des moutons ne vivre en quelque sorte que de feuilles de vieilles gazettes, lorsque leur séjour prolongé en mer les avoit dégoûtés de toute autre nourriture plus substantielle. Cette matière leur rappelle-t-elle la saveur des feuilles des arbres, ou bien le bruit que les dents font en la déchirant fait-il illusion à leur

[1] Observations on the structure of the Peruvian lama; by Robert Knox, Edimb., 1831.

[1] *Camelus vicunna*, L.; Lesson, Bull. Férussac, t. XII, p. 119; Zool. journ., t. I, p. 242.

L'Alpaca (d'après Griffith.)

Lama alpaca. *Less.*

Publié par Pourrat F. à Paris.

Chevrotin Napu — Antilope Trabica

Publié par Pourrat F. a Paris

appétit? Pendant son séjour à bord, la vigogne montroit la plus grande antipathie pour les chèvres, et lorsqu'elle étoit inquiétée, sa manière de se défendre consistoit à leur lancer sa salive, en leur crachant à la face.

Cette femelle de vigogne commença à être en chaleur le 12 août, ce qui annonceroit que dans leur hémisphère le rut a lieu pendant l'hiver. Mais une particularité singulière que cet animal nous offrit, étoit d'aller flairer, avec une sorte de vif plaisir, en plaçant son museau entre leurs jambes, les personnes qui alloient le visiter, comme pour ne rien perdre de cette odeur que le bon Henri IV aimoit tant, et qu'on peut appeler *effluve sexuel*. L'odeur que cet animal exhale tient un peu de celle du bouc; elle est aussi désagréable, mais beaucoup moins expansible.

LES CHEVROTAINS.

Moschus. L.

Porte-musc (1), *meminno* (2), de *Java* (3) et *pygmé* (4), se trouvent décrits dans l'Histoire des mammifères de Buffon; nous n'aurons à faire connoître que les trois espèces suivantes, toutes trois des îles Malaises et de Sumatra, où les habitants, au dire de sir Raffles, les distinguent par les noms de *napu*, de *kanchill* et de *pélandok*. 1° Le NAPU (5) est décrit par sir Raffles en ces termes : « C'est le plus grand des trois chevrotains. Il a environ vingt pouces de long et treize de haut. Il est beaucoup plus haut en arrière que sur les épaules. Sa couleur est ferrugineuse, mélangée sur le dos, grise variée de blanc sur les côtés et blanche en dessus et en dedans des cuisses. La queue a deux ou trois pouces de long; elle est touffue et blanche en dessous et à l'extrémité. Une raie blanche s'étend depuis la base de la mâchoire inférieure jusqu'aux deux côtés de l'angle postérieur. L'espace qui se trouve entre est aussi blanc, et donne naissance à trois raies blanches divergentes, qui vont des épaules au milieu de la poitrine. Le sommet de la tête est très plat et de la couleur ferrugineuse du dos, mais cette couleur devient plus sombre derrière le cou. Une raie noire part de chaque œil et aboutit au nez. Une raie grise s'étend vers le milieu du ventre. Il a de petits éperons cornés.

(1) *Moschus moschiferus*, L.

(2) *Moschus meminna*, Erxl.

(3) *Moschus javanicus*, L.

(4) *Moschus pygmæus*, L.; Shaw, misc., t. I (1790), pl. 3.

(5) *Moschus napu*, Fr. Cuv.; *moschus javanicus*, Raffles, Cat. trans. Soc. linn. de Lond., t. XIII, p. 261. (Atlas, pl. 62, fig. 2.)

» Cette espèce fréquente les halliers près du rivage de la mer, et se nourrit des graines d'un *ardisia*. Si on la prend jeune on l'apprivoise facilement, et elle devient alors très familière. »

2° Le KANCHILL (1) est plus petit que le napu, il n'a que quinze pouces environ de longueur sur neuf ou dix de haut. Il lui ressemble beaucoup par sa forme, mais il est plus svelte et plus vif. Sa couleur est très différente, elle est d'un brun foncé rougeâtre, qui s'approche du noir sur le dos et devient bai brillant sur les côtés. Le ventre et le dedans des jambes sont blancs. Il a trois raies blanches sur la poitrine, de même que le napu, mais disposées autrement. La raie de chaque côté de la mâchoire inférieure est prolongée jusqu'à l'épaule, et devient plus étroite à mesure qu'elle s'éloigne. La raie du milieu est plus large en bas, et se rétrécit en pointe au-dessus : elle ne s'unit point aux raies latérales. Dans le *napu*, au contraire, les trois raies blanches partent d'un même point entre les maxillaires, et semblent être le commencement d'une autre paire; puis toutes trois deviennent plus larges en arrière. La tête du *kanchill* n'est pas aussi plate et le museau est plus courbé en dessus. Les raies noires, des yeux au nez, manquent; mais une raie noire bien prononcée s'étend sur le derrière du cou, ce qui n'existe pas dans le napu. Une raie brune part d'entre les jambes de devant jusqu'au milieu du ventre. Cette espèce se distingue encore par ses dents canines supérieures, qui sont longues et se recourbent en arrière, tandis que dans le napu elles sont courtes et droites. La queue est longue d'un pouce et demi à deux pouces, touffue, blanche en dessus et à l'extrémité, et, comme le premier, cet animal a des éperons cornés.

« Ces différences sont constantes à tous les âges, et ils ne sont pas moins opposés par leurs habitudes et leurs manières. Ce ruminant se trouve dans la profondeur des forêts, et se nourrit principalement du fruit du *kayo briang* (*gmelina villosa*, Roxb.). Il vivra privé de sa liberté, mais il ne deviendra jamais apprivoisé comme le *napu*. S'il parvient à s'échapper, il se sauvera dans les bois. La finesse et la vivacité de cet animal sont passées en proverbe chez les Malais, et lorsqu'ils veulent parler d'un grand coquin, ils disent : *être rusé comme un kanchill*. Les naturels racontent beaucoup de tours de cet animal. S'il est pris dans le piége qu'on lui a tendu, il restera sans mouvements, et simulera la mort lorsque le chasseur arrivera, et si celui-ci, trompé par cette manœuvre, le détache, le *kanchill* saisira cet instant pour se relever et disparoître. On cite un expédient plus singulier : lorsqu'il est poursuivi de près par des

(1) *Moschus kanchil*, Raffles, Catal., Trans. Soc. linn., t. XIII, p. 262; Fr. Cuv., 62e liv. (Atlas, pl. 63, fig. 2.)

chiens, il fera un bond élevé, se pendra aux branches d'un arbre au moyen de ses défenses crochues, et restera suspendu jusqu'à ce que les chiens l'aient dépassé. Le *pélandok* et le *napu* sont privés de cette vivacité et de cette activité. C'est à cette différence de caractère que l'on attribue la hardiesse du kanchill à fréquenter les forêts sans crainte des tigres et des bêtes féroces ; tandis que les deux autres espèces, plus timides, cherchent leur sûreté dans les bois plus rapprochés des habitations humaines, où ils sont moins exposés à rencontrer de tels ennemis. »

3° Le PÉLANDOK (1) est le moins élevé des trois, mais, à proportion, son corps est plus gros et plus lourd, son œil est aussi plus grand. On lui rapporte un individu du musée Leverian, blanchâtre, avec trois stries blanches sur la gorge. Le CHEVROTAIN DE GRIFFITH (2), ferrugineux blanchâtre, avec trois lignes pectorales, les cuisses rousses, pourroit bien encore appartenir à cette espèce.

4° Le MUSC A VENTRE FAUVE (3) paroît avoir été décrit par Buffon comme le jeune âge du chevrotain. M. Gray le distingue spécifiquement du musc indien. Son pelage est brun varié de noirâtre, marqué sur la nuque d'une large raie noire. Le rebord du menton et trois raies sur la poitrine sont blanches. Il se trouve dans les îles Malaises, et peut-être aussi dans la presqu'île de Malacca.

5° Le MUSC DE STANLEY (4) que M. Gray admet comme espèce, est brun roussâtre, mais le sommet de chaque poil est noir. Le cou et le thorax sont d'un brun lustré. Le rebord du menton, les trois raies pectorales, le dedans des cuisses et le dessous de la queue sont blancs. Les rebords des oreilles et un trait sur chaque œil sont noirs. On ignore sa patrie.

LES CERFS.

Cervus, L.

Ont été l'objet de découvertes aussi neuves qu'intéressantes : on les divise en plusieurs tribus (5).

(1) *Moschus pelandoc*, Griff., anim. Kingd., V, 769, 5.
(2) *Moschus Griffitchii, pigmy musk of Sumatra*, an. Kingd. IV, p. 62 et fig.
(3) *Moschus fulviventer*, Gray, Proc. VI, 65.
(4) *Moschus stanleyanus*, Gray, Proceed., VI, 65.
(5) M. Bravard a divisé les *cerfs fossiles* dont il a décrit les ossements trouvés dans le Puy-de-Dôme (in-4°) en deux sous-genres, ainsi qu'il suit :

Ier sous-genre. CATOGLOCHIS. *Catoglochis*, Bravard. (Du grec γλωχις, pointe, et κατῶ, en bas.) Maître andouiller des bois prenant naissance au-dessus des tubercules de la meule.

1. *Cervus issiodorensis*, Bravard, n. sp.
2. *Cervus perrierii*, Bravard, n. sp.
3. *Cervus etuerarium*, Bravard, n. sp.
4. *Cervus pardinensis*, Bravard, n. sp.
5. *Cervus arvernensis*, Bravard, n. sp.
Cervus elaphus, L. sp. 946.
Cervus dama, L. sp. 943.
Cervus hippelaphus, Cuv., esp. foss.

IIe sous-genre. ANOGLOCHIS, *anoglochis*, Bravard. (Du grec γλωχις, pointe, et ἄνω, en haut.) Premier andouiller du bois éloigné de la couronne.

Cervus ardei, Bravard, n. sp.
Cervus ramosus, Bravard, n. sp.

(1) Richards., Faune am., p. 232.
(2) *Cervus coronarius*. Geoff., Desm. 673.
(3) *Cervus tarandus*, L.
(4) *Cervus tarandus arctica-sylvestris*, Rich., p. 201, 250.

LES ÉLANS.

Alces.

Ont leurs bois palmés, largement digités sur le bord externe. Buffon a décrit l'ÉLAN ou l'ORIGNAL (*cervus alces*, L.) (1), qui vit en petites troupes dans les forêts marécageuses du nord des deux continents. C'est le *moose deer* des Anglo-Américains, le *moosoa* des Indiens Algonquins et Creeks, le *denyai* des Chipewais, le *sondarcinta* des Hurons. Le nom d'ORIGNAL qu'il porte dans le Canada dérive de celui d'ORIGNAC, que lui donnèrent les premiers navigateurs basques qui s'établirent dans le nord de l'Amérique. Demont, dans son Histoire de la Nouvelle-France, appelle l'élan *ellan, stagg* ou *aptaptou*. Sagart-Théodat le nomme *eslan* ou *orignat*. On en distingue une espèce dite ÉLAN COURONNÉ (2), dont on ne possède que les bois. Ces parties, d'une origine inconnue, sont noirâtres, formées d'une seule empaumure disposée en lames minces, très unies, et un peu concaves, ayant cinq ou six dentelures profondes à leur face externe. L'ÉLAN ISLANDAIS (*C. curyceros*, HIBB.) est loin d'être bien caractérisé.

LES RENNES.

Rangifer.

N'ont pas de mufle. Leurs bois sont sessiles, à andouiller aplati, et persistent dans les deux sexes. La seule espèce vivante est le RENNE ou le CARIBOU (3) qu'a décrit Buffon, animal répandu tout autour du pôle nord, aussi bien en Laponie qu'au Kamschatka, à Terre-Neuve et dans le Canada. M. Richardson en reconnoît deux variétés (4). *Caribou*, nom qu'adoptèrent les François établis dans

le Canada, est corrompu de celui de *carré-bœuf*, que lui donnèrent quelques Provençaux. C'est le *touclou* des Esquimaux, le *tucta* des Groënlandois, l'*elthin* des Indiens du Nord, et l'*attecs* des Creeks. On en distingue le RENNE DE GUETTARD [1] dont les débris fossiles ont été trouvés proche la ville d'Etampes, dans une vallée sablonneuse. Bien que de même forme que le bois des rennes, l'armure de celui de Guettard est à proportion plus mince et plus grêle. L'animal ne devoit pas être plus grand que le chevreuil ordinaire. M. Hamilton Smith en distingue le RENNE DE L'OUEST (*C. occidentalis*) ou *mule deer* des Américains.

LES DAIMS.

Dama.

Ont des bois grêles, dont la partie supérieure est seule palmée dans le sens vertical; ils n'ont pas de canines. Le DAIM ORDINAIRE [2] décrit par Buffon, est le type et la seule espèce vivante de cette tribu. C'est un animal répandu dans toute l'Europe, principalement dans les contrées septentrionales, et qu'on retrouve depuis la Norwége jusqu'en Perse et en Chine [3]. On en distingue plusieurs espèces fossiles, qui sont : 1° le CERF ISLANDAIS [4] qui a de très grands bois, découvert en Islande; 2° CELUI D'ABBEVILLE [5] voisin du précédent, et découvert dans les sables de la vallée de la Somme, proche Abbeville; 3° enfin, le DAIM FOSSILE de SCANIE [6] à bois plus rameux et plus grands que ceux du daim, palmés à leur sommet, et qu'on a trouvé en Suède.

LES VRAIS CERFS.

Elaphus.

Ont des bois étroits, ayant trois branches dirigées en avant : bois rameux à leur sommet, et supportés à leur base par un andouiller médian. Leur mufle est bien dessiné, et les mâles ont des dents canines. Le CERF ORDINAIRE [7], type de cette tribu, répandu dans les régions tempérées d'Europe et d'Asie, a été décrit par Buffon. On en reconnoît deux variétés. Le CERF DES ARDENNES [1], l'*hippelaphus* de Jonston et de Gessner, plus grand, et à poils du cou plus prononcés; et le CERF de CORSE [2] de Buffon, beaucoup plus petit que le vulgaire et à pelage brun. Les espèces étrangères sont : 1° le WAPITI [3] des Américains de l'Union, une de ces belles espèces que Buffon n'a point connues; nommé *elk* par Lewis et Clarck, *red-deer*, ou daim rouge par divers voyageurs, est encore le *stag* de Pennant [4], le *wewaskiss* de Hearne. Les Indiens Creeks appellent cet animal *wawaskishou*, *awaskis* et *moustousk*. Le Jardin des Plantes de Paris en a dû à M. Milbert un individu vivant bien portant et complétement adulte. Ce cerf, de taille assez analogue ou un peu plus forte que notre espèce commune, n'a qu'une très courte queue, un pelage fauve brunâtre, et une large tache d'un jaune très clair occupant les fesses et toute la région anale. Ses bois sont très rameux, fort grands, et sans empaumure. Le mufle est large, et les poils du dessus du cou sont plus allongés que les autres. La femelle, privée de bois, a aussi une coloration moins foncée. Le wapiti vit en famille et est monogame; il devient très doux par les soins qu'on lui donne pour l'apprivoiser, car les Indiens s'en servent pour conduire leur traîneaux. On le rencontre dans tout le Canada et dans les vallées du Missouri, bien qu'il paroisse ne pas dépasser 56 degrés de latitude boréale. Quelques personnes seroient disposées à en distinguer le *red-deer* de Warden, qui n'auroit pas la tache jaune de l'extrémité du corps; mais tout porte à croire que la description de M. Warden a été faite sur un sujet en mue ou d'une manière imparfaite; 2° le CERF de WALLICH [5], qui vit au Népaul, est brun; gris jaunâtre, plus pâle sur les joues, le museau autour des yeux et sur le ventre. Sa queue est très courte et blanche, ainsi que l'extrémité de la croupe. Ses bois, écartés sur les côtés, se renversent en arrière après les premiers andouillers pour se diriger verticalement; 3° le CERF DE KUHL [6] est plus petit que le chevreuil d'Europe et de la taille du muntjak. Il a les bois grêles et divisés comme ceux du cerf axis, mais les andouillers supérieurs sont égaux. Il ne se trouve que sur les îles Bavian dans l'archipel

(1) *Cervus Guettardi*, Desm.

(2) *Cervus dama*, L.; *Cervus platyceros*, Rai.

(3) Une variété albine est le *dama leucœthiops;* et une variété brune à fesses noires est le *dama maura*, ou *cervus mauricus* de Fr. Cuvier. Cette dernière se rencontre en Danemarck et en Norwége; elle est peut-être distincte de la race type.

(4) *Cervus hibernus*, Cuv.; *Cervus giganteus*, Goldf.

(5) *Cervus somonensis*, G. Cuv.

(6) *Cervus paleodama*, G. Cuv.

(7) *Cervus elaphus*, L.

(1) *Cervus hippelaphus* ou *Cervus germanicus* de Brisson. (Atlas, pl. 64, fig. 2.)

(2) *Cervus corsicanus.*

(3) *Cervus canadensis*, Brisson; *Cervus strongyloceros*, Screber; *Cervus Wapiti*, Mitchill (Atlas, pl. 61, fig. 2); *Cervus major*, Ord.; Richards., Faun., 251.

(4) Artc. Zool. I, 27.

(5) *Cervus Wallichii*, Fr. Cuv., 39e liv.; G. Cuv., Oss., t. IV, p. 504.

(6) *Cervus kuhlii*, Temm., Faune Jap., p. 11.

de la Sonde; 4° le CERF de DUVAUCEL [1], dont on ne connoît que les bois, qui ressemblent beaucoup à ceux de notre cerf, excepté qu'ils ont une toute autre courbure, et une différence dans la distribution des andouillers; 5° le CERF AMÉRICAIN [2], dont on ne connoît que le crâne avec les bois fossiles, assez analogues à ceux du wapiti, et qui très probablement est le *cervus maccrotis*. Ces débris ont été rencontrés aux chutes de l'Ohio, nommées *bigbonelick*, conjointement avec des os de mastodontes [3]; 6° Le CERF NIPPON [4] est d'un tiers moins grand que celui d'Europe, et ses bois sont aussi plus grêles. Il a la queue totalement blanche, et le bord postérieur des fesses de même que la région caudale sont garnis de poils blancs. Il habite le Japon.

DÉBRIS FOSSILES DE QUELQUES CERFS.

En creusant l'ancien chenal de la Gardette, qui doit servir à amener les eaux du canal de Brouage aux fosses destinées à la conservation des bois de la marine, que l'on creuse vis-à-vis l'avant-garde du port, on a trouvé à deux mètres de profondeur des ossements et deux bois de cerfs. L'un de ces bois, assez bien conservé, a été coupé en morceaux et emporté par les ouvriers; l'autre, plus voisin de l'état fossile, se compose d'un bois entier, moins le maître andouiller. La prairie de Rosne, où ces restes furent découverts, est formée par un terrain d'alluvion d'une grande étendue, au milieu duquel coule la Charente, et dont la surface est à peine au niveau à l'époque actuelle des plus grandes marées. Telle est en substance l'analyse d'une note insérée, sur l'indication de M. Matthieu, dans le n° 5 des Tablettes publiées le 16 janvier 1838 pour annoncer cette découverte fort intéressante, et les fragments qu'il indique, entre autres l'empaumure intacte, furent déposés au Musée d'histoire naturelle de l'Ecole de médecine.

En examinant ces fragments, que je présentai à la Société d'agriculture, sciences et arts de Rochefort, je ne pus qu'être étonné de quelques particularités de formes qui sembloient éloigner ces débris de ceux des espèces vivantes, et je priai M. Matthieu, ingénieur en chef et directeur des travaux hydrauliques, qui avoit le premier appelé l'attention sur ces restes, de vouloir bien faire continuer ses recherches en nous mettant à même d'obtenir les fragments que les ouvriers avoient emportés, et j'obtins ce qui manquoit à l'empaumure, c'est-à-dire tout le reste du bois du côté droit, excepté le maître andouiller qui étoit brisé à la base : la cassure du merrain et de l'empaumure, faite de vieille date, s'ajustoit parfaitement. De plus on retrouva la portion postérieure d'un crâne enfoui avec ces bois.

Les cerfs et les daims étoient très abondants dans les forêts qui couvroient la Saintonge, l'Angoumois, jusqu'aux bords de la mer, dans les premiers temps de notre ère. Les rois de race carlovingienne avoient des domaines où ils se rendoient fréquemment pour prendre le plaisir de la chasse, et l'ancien palais des ducs d'Aquitaine, près de Saint-Jean-d'Angély, fut souvent habité par Pepin et Charlemagne. Saint Hubert, le patron des chasseurs, étoit très vénéré en Saintonge, où on l'a communément représenté, jusqu'à la révolution, avec un cerf sur les enseignes des auberges de campagne. Le P. Mabillon (Ann., l. 59, 21) cite une charte de 1047, par laquelle Geoffroy Martel, comte de Saintonge, et son épouse, fondèrent à Saintes un monastère de filles sous le nom de Notre-Dame (abbaye de Saintes) qu'ils dotèrent richement. Il est à noter qu'outre la dîme sur tous les cerfs et biches qu'on tueroit dans l'île d'Oleron pour faire avec leur peau des couvertures de livres, il étoit en outre permis à l'abbesse de faire prendre vifs dans une forêt de l'île tous les ans, un cerf et sa biche, un sanglier et sa laie, un chevreuil et sa femelle, deux daims et deux lièvres, pareillement mâles et femelles, pour servir d'amusement à ces dames. (*Ad recreandam femineam imbecillitatem.*)

Depuis long-temps les défrichements ont éteint dans nos pays la race de ces bêtes fauves, et le cerf lui-même, déjà rare en France, disparoîtra bientôt d'une portion de l'Europe tempérée.

Les dépouilles des diverses espèces du genre *cervus* sont en général fort difficiles à reconnoître par les modifications d'âge qu'elles présentent, et bien que très nombreuses dans les musées, et décrites dans une foule de mémoires particuliers, ce n'est que depuis la publication du grand ouvrage de G. Cuvier sur les ossements fossiles, qu'on a pu établir avec quelque exactitude des distinctions parmi elles.

La plus remarquable des espèces fossiles est le *cerf à bois gigantesques* (*cervus giganteus*, Goldf.), primitivement décrite dans les n°s 227, 594 et 444 des Transactions philosophiques de la Société royale de Londres. On trouve dans le n° 479 de la même collection pour 1746 une lettre de Thomas Knowlton, écrite à Marc Catesby sur deux bois extraordinaires de cerf, extraits de la terre en différents endroits de la province d'York. Cette lettre est accompagnée d'un dessin (pl. 1 du n° 479, fig. 2 et 3). La première de ces têtes a été tirée des sables de la

[1] *Cervus Duvaucelii*, G. Cuv., Oss. foss., t. IV, p. 505, pl. 39, fig. 6 à 8.

[2] *Cervus americanus*, Harlan, Faune, p. 265, *fossil elk* des Etats-Unis.

[3] *Cervus occidentalis*, Ham. Smith. Griff., I, 5, p. 777; *Cervus auritus*, Warden.

[4] *Cervus nippon*, Temm., Faune Jap., p. 12.

rivière de Rye qui se jette dans la Derwent, et la seconde a été déterrée d'un fond marécageux à Cowthrop en 1744. Jusqu'à ce jour tous ces bois n'avoient été rencontrés qu'en Irlande, et les derniers débris gisoient sous plusieurs couches de sable et de cailloux de rivière. Mais je vais ici analyser l'article de M. Cuvier.

Dès 1697, Thomas Molineux, dans le n° 227 du même recueil, avoit décrit un crâne avec ses cornes, déterré dans le comté de Meath, dans un verger, dont plus d'une trentaine de crânes identiques avoient été extraits dans un espace de vingt ans. M. Cuvier les a reproduits pl. 6, fig. 1.

Jacques Kelly représenta dans le même recueil, n° 594, une perche isolée que M. Cuvier a reproduite pl. 6, fig. 6.

Puis M. Cuvier mentionne les recherches de Pennant (Cuv., pl. 6, fig. 4), de Parkinson, de Percy (Cuv., pl. 4, fig. 2), de Thomas Wright, de Grégoire Razoumowsky (Cuv., pl. 6, fig. 5), et enfin la tête parfaitement conservée figurée pl. 7, fig. 1, 2, 3 et 4 des ossements fossiles.

« Ce qui caractérise cette grande espèce d'élan éteinte, dit M. Cuvier (Osm., t. IV, p. 75), est la forme de ses bois, portés sur un merrain cylindrique, dirigé obliquement en dehors, et un peu en haut et en arrière, et qui s'aplatit en une grande palme qui varie pour la forme et le nombre des andouillers, mais qui a toujours sa concavité dirigée en haut et légèrement en arrière, et de manière toutefois à regarder un peu celle de la perche opposée. La disposition assez générale de ces bois est une meule courte et grosse, ayant une couronne de *pierrures* à la base, la portion cylindrique du merrain formant à peu près le quart de la longueur totale. Immédiatement au-dessus de la couronne naît un andouiller simple et pointu; les autres sortent du bord de la palme, et sont au nombre de neuf, inégaux en longueur et en courbure, en sorte qu'au total ce cerf a vingt cors. Ces bois, dit M. Cuvier, ont une forme très reconnoissable, très caractéristique, et la grandeur de cette espèce ne permettoit pas de chercher son analogue parmi les animaux vivants, autrement que chez l'élan. »

Pallas, Camper, Buffon, attribuèrent ces dépouilles à l'élan et au renne, ce qui est erroné. Puis on les a rapprochés de quelques cerfs de l'Amérique du Nord, tels que le caribou, l'orignal et le cerf du Canada (dont les deux premiers sont le renne et l'élan), avec tout aussi peu de fondement.

On doit en conclure que le cerf à bois gigantesques est une espèce perdue, différant de toutes les espèces vivantes aussi bien par ses bois que par son squelette; car M. Cuvier en a gravé un individu entier (pl. 8), trouvé dans l'île de Man, à dix-huit pieds de profondeur, dans une marnière remplie de coquilles d'eau douce. Ce cerf enfin tient plus au cerf proprement dit que de l'élan.

Tous ces débris du cerf à bois gigantesques ont été trouvés : la tête décrite par Molineux à quatre ou cinq pieds de profondeur dans une espèce de marne recouverte de tourbe et de terre franche; les débris de Knowlton, dans des couches de diverses épaisseurs; ceux de Kelly, dans des tourbes et un lit de gravier, où sont couchés des troncs d'arbres recouverts de feuilles de chêne encore reconnoissables, de l'argile bleue avec coquilles, et de marne remplie de coquilles fluviatiles.

Les restes de ce cerf ont été aussi rencontrés en Irlande, en Angleterre, en Allemagne, en France et en Italie.

Les individus d'Allemagne ont été observés à Oëls en Silésie (1729); dans le vieux Rhin près de Dourlach (1664); à Vechelde, dans la tourbe; dans le Rhin près de Wornes (1771); à la naissance de l'Issel, au-dessous d'Emmerich, dans le duché de Clèves (1800); sur les bords de l'Iss, dans un terrain sablonneux (1800). Ceux de France, dans les fouilles du canal de l'Ourcq, dans la forêt de Bondi, dans un terrain meuble à Villers-sur-Mer, département du Calvados. Ceux de l'Italie, en plusieurs lieux de la Lombardie, sur les bords du Pô et du Lambro, à Pavie et à Turin.

M. Hibbert a récemment publié, dans le Journal scientifique d'Edimbourg (n° 5, p. 15, 28; 1825), une notice sur la découverte de l'élan fossile de l'île de Man, trouvé dans un bassin de marne coquillière recouverte d'un banc de sables épais de trois pieds. On trouva le squelette entier. M. Hibbert conclut que cette espèce n'est point anté-diluvienne, mais qu'elle s'est éteinte dans des temps moins anciens.

Dans un mémoire inséré dans le n° 5 du même recueil, M. Hibbert s'étaie de l'opinion des anciens naturalistes suédois, qui disent que l'élan du Nord ou de la Scandinavie vivoit dans les marais, pour attribuer la même manière de vivre à l'élan irlandois qu'il croit être le segh des anciens Bretons, le *cervus palmatus* de Julius Capitolinus, et l'*euryceros* d'Oppien. Il pense enfin que ce cerf, dont la race est aujourd'hui éteinte, habitoit les marécages des îles Britanniques, et qu'il y remplaçoit l'élan du Nord.

Or, le travail de M. Hibbert n'offre rien de nouveau. M. Cuvier avoit trop bien précisé que le cerf à bois gigantesques étoit intermédiaire au véritable cerf et à l'élan, en même temps qu'il formoit une espèce distincte, pour qu'on puisse discuter les doutes et l'opinion hypothétique de l'écrivain anglois.

Après le cerf aux bois gigantesques, M. G. Cuvier décrit d'autres débris appartenant à diverses espèces du même genre. C'est ainsi qu'il place près des rennes un cerf fort voisin, dont les restes ont été déterrés proche d'Etampes, et retrouvés dans la ca-

verne de Breugne dans le département du Lot. Des bois d'un daim de grande taille gisoient dans la vallée de la Somme proche Abbeville, et en divers lieux d'Allemagne, et notamment en Scanie; un cerf fort voisin du chevreuil, qui semble en être distinct et dont la race seroit perdue, a été rencontré à Montabusard dans le Loiret; des bois de véritables chevreuils se sont communément offerts dans les tourbières des environs de Beauvais et dans les sables d'alluvion.

M. Bravard a découvert au Puy-de-Dôme sept espèces de cerf nouvelles, et les restes de trois plus anciennement connues.

Le bois de cerf qui nous occupe, et qui a été rencontré dans le sol d'alluvion argilo-crayeux de la prairie de Rosne, se rapproche singulièrement des bois de l'espèce du cerf ordinaire (*cervus elaphus*, L.), bien qu'il semble être intermédiaire entre cette espèce, encore vivante aujourd'hui, et le cerf aux bois gigantesques; car la forme du merrain, sa grosseur, la concavité de l'empaumure, n'ont qu'une analogie fort éloignée avec ce qu'on observe aujourd'hui chez les cerfs vivants. Faut-il admettre avec M. G. Cuvier que les cerfs qui vivoient à l'époque où les Gaules étoient presque couvertes de forêts (Oss., t. IV, p. 105) devoient avoir des formes plus robustes? car ce savant dit : « Le bois fossile du cerf commun est plus grand même que celui du cerf du Canada de même âge; il en est de même pour la grosseur. Mais je n'attache pas une grande importance à cette circonstance. Il étoit naturel que dans l'état sauvage, au milieu d'une nourriture abondante et non disputée, les bois des cerfs prissent un développement peu commun aujourd'hui. »

Les débris des cerfs communs fossiles ont été rencontrés, souvent en très grande abondance, dans les alluvions récentes, les lits de sables, les tuffaux; dans la caverne de Kirkdale remplie de débris d'animaux d'espèces très différentes avec les dépôts d'ossements d'éléphants et de rhinocéros; dans des glaisières, et surtout dans les tourbières. La vallée de la Somme est riche en débris de ce genre : les tourbières de l'Oise en possèdent de nombreux restes, et ces ossements ou bois fossiles ont encore été rencontrés dans le Dauphiné, la Provence, l'Orléanois et aux environs de Saint-Pétersbourg.

Les tourbières des environs de Surgères, exploitées en grand par la distillation des vins depuis quelques années, ont présenté un grand nombre de débris fossiles de cerfs, qui ont été dispersés, et que nous n'avons pu examiner.

« Le caractère général des bois du cerf commun, » dit M. G. Cuvier (Oss. foss., t. IV, p. 24), est d'être » ronds et arqués de manière que leur concavité re- » garde en dedans et un peu en arrière, et que leurs » andouillers se dirigent en avant et un peu en de- » hors. Les vieux cerfs, à huit ans et au-dessus, ont » des bois plus gros, des sillons plus marqués, des » pierrures ou turbercules de leur soubassement » plus saillants, etc. Passé sept ans, des andouillers » croissent en nombre sans règle fixe; ils se multi- » plient davantage vers le sommet du bois, où ils se » groupent en une espèce de couronne ou d'empau- » mure, comme on le voit planche 3, aux figures 9, » 10, 11 et 12. Ordinairement les plus vieux bois » n'en ont en tout que dix ou douze, mais on en a » vu qui en avoient jusqu'à trente-trois. »

Dans son Règne animal, M. Cuvier dit (tom. I, p. 262) : « Le bois du mâle est rond, et vient la se- » conde année, d'abord en forme de dagues, puis il » prend ensuite à sa face inférieure plus de branches » ou d'andouillers à mesure qu'il avance en âge, et » se couronne d'une espèce d'empaumure de plu- » sieurs petites pointes. »

Desmarest, dans sa Mammalogie (t. II, p. 434), donne pour caractères essentiels des bois du cerf commun d'être ronds, branchus, de s'écarter d'abord l'un de l'autre, puis de se rapprocher un peu vers l'extrémité; d'avoir trois andouillers tournés en avant ou un peu en dehors, et une empaumure terminale ou couronne formée de deux à cinq dagues. Il ajoute pour dimensions les plus ordinaires que ces bois ont deux pieds.

Or, par ces diagnoses, c'est aux bois du cerf ordinaire que le bois fossile du cerf Rochefortin se rapporte le plus : et cependant j'ai examiné avec soin les figures de ces bois données par Georges Cuvier (Oss. foss., t. IV, pl. 3, fig. 1 à 12); Buffon et Daubenton (édit. de l'Impr. royale, et Buffon, Mammifères coloriés 2 v. in-4°), et surtout par ce dernier, décrivant sous les noms de bois de cerfs bizarres les nombreuses modifications que ces bois prennent avec l'âge; Frédéric Cuvier (Mammifères) et les planches de l'Encyclopédie, sans pouvoir me décider à rapporter au cerf commun le bois objet de notre examen. Le fossile Rochefortin est bien voisin sans doute de l'espèce commune, mais il se rapproche aussi du cerf à bois gigantesques, car, comme lui, il a la concavité de son empaumure dirigée vers le ciel, et la base de l'empaumure largement évasée. Une description minutieuse et une bonne figure rendront cette différence plus sensible.

Le bois de cerf fossile Rochefortin que nous décrivons appartenoit au côté gauche; il mesure :

	Pieds.	Pouc.	Lignes.
Longueur totale de la pierrure au sommet de la dernière dague. .	2	6	9
——— du maître andouiller. (On ne possède qu'un fragment de cinq pouces et demi, ayant un diamètre de seize lignes.)			
——— du 2e andouiller.	»	8	5

Epaisseur à la base du maître andouiller manquant.	»	1	6
Circonférence du merrain à la pierrure.	»	8	»
Longueur du 3e andouiller.	»	11	»
Circonférence du merrain au-dessus des deux premiers andouillers.	»	6	4
——— au-dessus du 3e andouiller.	»	5	»
Largeur de l'évasement de l'empaumure.	»	4	4
Circonférence de cet évasement. . . .	1	1	»
Longueur du premier andouiller de la couronne.	»	5	9
——— du deuxième.	»	4	3
——— du troisième.	»	4	10
——— du quatrième.	»	4	7
——— du cinquième.	»	3	3
——— de la meule.	»	2	7

Ce bois s'insère sur le crâne par une meule évasée, fortement pédiculée, et séparée de la couronne de pierrures par une longueur de deux pouces sept lignes à l'endroit de sa plus grande obliquité, et seulement d'un pouce en haut. La couronne de pierrures est très rugueuse, mince et adhérente à la base du maître andouiller (celui coupé par les ouvriers terrassiers n'a pu être retrouvé). Le merrain est cylindrique, très compacte, très épais, profondément sillonné et raboteux à sa surface. Le second andouiller naît au-dessus du premier et à le toucher; il est arrondi, recourbé en segment mince, rugueux, et n'ayant que huit lignes de diamètre, ou trois pouces cinq lignes de circonférence extérieure. Le troisième andouiller est très long, recourbé, graduellement aminci, rugueux, et séparé du deuxième par un assez large intervalle, à partir de cet andouiller; le merrain se déjette légèrement en dehors, s'épaissit et s'évase bientôt sur son axe d'avant en arrière, de manière à présenter une surface convexe en dehors et une concavité en dedans, et surtout en haut. Des rugosités sillonnent cette couronne, épaisse, massive, divisée en cinq andouillers séparés par de profondes échancrures, et disposés avec régularité. Ces andouillers sont coniques, arrondis, graduellement atténués. L'antérieur est libre, long de cinq pouces neuf lignes; celui qui vient ensuite est plus court, presque droit. Le médian se dirige un peu en haut, il est assez pointu. Le quatrième est plus court, et assez intimement lié à la base du cinquième ou postérieur, qui est assez gros pour supporter en haut le rudiment d'un sixième andouiller, formant onglet à la base du cinquième qui n'a que trois pouces trois lignes, en partant du milieu de l'échancrure.

Avec ces bois on a trouvé seulement la partie postérieure de la boîte crânienne de ce cerf, entourée d'une gangue de tuf calcaire lacustre. Toute la partie antérieure manquoit. Les sutures étoient vives et intactes, et les os d'une extrême dureté. L'épaisseur de l'occipital et des temporaux étoit démesurée; cette épaisseur alloit jusqu'à onze lignes. Il est vrai de dire que ces os sont très celluleux et sans presque de diploé. La partie postérieure du cerveau se trouve ainsi occuper une partie très rétrécie. Le diamètre de ce crâne, pris d'une fosse temporale à l'autre, avoit trois pouces dix lignes. La face occipitale externe est, on le sait, comme tronquée, mais sa surface à peine oblique est rendue sinueuse par des ondulations et des sillons destinés à loger des muscles d'une grande puissance d'énergie. Les condyles surtout sont proportionnellement d'une grosseur notable. Or, cette portion de crâne, comparée avec celle d'un élan de Terre-Neuve, la seule que nous ayons en notre possession, est plus forte en toutes ses parties, et garnie d'aspérités beaucoup plus considérables sur sa face occipitale.

Le cerf Rochefortin, tel que nous le concevons, devoit avoir les formes de l'élan, avec la tête longue, large, et les membres plus robustes du renne. Vivant dans les bois marécageux, son pelage devoit être composé de poils drus, courts, assez secs et cassants. Il fréquentoit les rives de la Charente que la mer baignoit alors jusqu'au Vergeroux, en s'étendant au pied du coteau de Surgères et jusqu'au-delà Annezai, en formant des presqu'îles de toutes ces terres hautes et crayeuses qui bordent aujourd'hui nos divers systèmes de marais. Le cerf géant et les autres cerfs ou daims, dont les races sont aujourd'hui éteintes, occupoient alors les lisières des vastes forêts qui couvroient une grande partie des Gaules : ces forêts s'étendoient sur les rives de tous nos fleuves, et sur les rivages de la mer. Ces animaux trouvoient dans ces solitudes les éléments de leur existence; mais successivement traqués par les chasses des Celtes et des Romains, puis mis à découvert par les défrichements et par le desséchement successif des marais dans les trois à quatre premiers siècles de notre ère, leur race a été anéantie, à mesure que la culture des terres et que la population s'accroissoient. Nul doute que les daims mentionnés par les auteurs latins dans l'île d'Oléron n'aient appartenu à notre espèce aujourd'hui perdue, car les bois du cerf Rochefortin ne sont pas de vrais fossiles, dans l'acception ordinaire du mot, mais des débris soigneusement conservés dans des terrains d'alluvion d'une argile marneuse, mêlée de craie.

LES RUSA DES MALAIS,

OU CERFS INDIENS.

Rusa.

Ne diffèrent presque point des vrais cerfs. Leurs bois sont trifurqués, à andouiller basilaire seulement, sans médian; le museau est large, le larmier très

profond. Sous le cou, les poils s'allongent de manière à former une sorte de fanon, et la coloration de la plupart est franche et foncée. Buffon n'a connu aucune espèce de cette tribu. Ce sont : 1° l'HIPPÉLAPHE [1], ou le *barensing-ha* des Indiens du Bengale, de la taille de notre cerf, mais à poils plus rudes, plus grossiers, d'un gris brun plus ou moins foncé, passant au brun doré en été, et au brun noir en hiver. La croupe est fauve pâle, la queue est brune, terminée de poils noirs assez longs. Aristote donnoit le nom d'*hippelaphus* à un ruminant d'Arachosie; 2° le CERF DE MALACCA [2], bien voisin de l'hippélaphe; brun noirâtre, plus foncé en noir sur le dos et sur le cou, les fesses fauves, la queue brun noirâtre, habitant la presqu'île de Malac; 3° le CERF UNICOLORE [3] ou le *gorra rusa* de Daniells (*scenery in Ceylan*), à longues oreilles acuminées, à mufle large, et muni sous la gorge d'un fanon de longs poils : son pelage est brunâtre, et sa taille forte. Il vit dans les forêts les plus inaccessibles de l'île du Ceylan; 4° le CERF D'ARISTOTE [4] ou l'*elk venator* des Anglais établis aux Indes, et que les habitants du Ramguhr nomment *saumer*, est brun cendré jaunâtre. Sa queue est très courte de même que ses bois. Il porte au Bengale le nom de *cal-orinn* ou de cerf noir; 5° le CERF CABALLIN [5] ou le *rusa-itam* de Malais, le *méjangan banjoe* (cerf d'eau) des Javanais, le *jamboe stag* des Anglois colonistes, a le museau noir et le menton blanc, le pelage brun grisâtre, plus obscur sur le ventre, et même tirant au noir sur ces parties. Les poils de sa gorge sont rudes comme des soies, et sa taille est presque celle du cheval. Il habite l'île de Sumatra [6], où sir Raffles l'a observé et décrit en ces termes, sous le nom de *cervus axis* ou *rusa* : « Il est de grande taille et souvent de la hauteur d'un petit cheval ordinaire du pays, qui est d'environ quatre pieds. Ses cornes sont grandes, sillonnées et raboteuses, et à trois branches comme dans les autres espèces d'*axis*. Sa couleur est d'un brun grisâtre uniforme, plus foncé sur le ventre; les parties postérieures et la queue sont de nuance un peu ferrugineuse, et le dedans des membres est blanchâtre. La tête est belle; le museau noir et doux à l'extrémité; le menton est blanchâtre, les yeux ont le trou lacrymal ordinaire. La femelle n'a pas de cornes; dans le mâle elles sont grandes et souvent longues de plus de deux pieds, variant un peu dans le degré de divergence, et dans l'épaisseur et leurs proportions relatives. Leur couleur est plus ou moins noirâtre ou brune. La meule est tuberculée à sa base. La branche la plus basse est dirigée en avant, et la supérieure, qui est la plus courte, s'étend en arrière. Les canines de la mâchoire supérieure sont assez longues chez les vieux individus. Les oreilles sont grandes, presque nues, douces et blanchâtres sur les bords, elles ont quelques pinceaux de longs poils aux bords inférieurs et en dedans.

» Ce cerf est d'une forme élégante et d'un naturel doux et traitable. On le garde souvent apprivoisé. Il a été communément appelé, par les Européens de ces îles, du nom erroné de *elq*. Le couple que je possède m'a été offert par le roi d'Acheen.

» Les naturels en connoissent une variété de couleur plus sombre; elle est d'un brun foncé ou presque noire; ils l'appellent *rusa etam* ou *rusa kumbang*. Elle est plus petite que l'espèce commune, mais ses cornes sont exactement les mêmes, et dans le fait elle ne paroît différer que par la couleur.

» L'*axis tacheté*, rencontré dans ces îles, semble être le même que celui du Bengale, et en a probablement été apporté.

» L'*axis moyen* de Pennant est probablement la petite espèce plus fréquente à Java, et dont on dessèche les chairs, comme aliment, appelé *dinding* dans les îles orientales. On m'envoya de Macassar (île Célèbes) un individu blanc de cette espèce, qui vécut quelques années dans mon parc à Buitenzorg. »

6° Le CERF DE PÉRON [1], dont on ne connoît que les bois et le crâne rapportés de l'île de Timor par Péron; 7° le CERF DE LESCHENAULT [2], autre espèce dont on ne possède que les bois, rapportés de la côte de Coromandel par M. Leschenault de La Tour; 8° le CERF NOIR [3] a la taille et les formes du cerf commun, le pelage d'un brun presque noir en dessus, plus clair en dessous, tandis que les parties internes des membres sont blanches. Les bois sont très simples, et n'ont qu'un andouiller. Cette espèce a été décrite d'après un dessin envoyé de l'Inde; 9° le CERF DES ILES MARIANNES [4], rapporté par MM. Quoy et Gaimard, est remarquable par ses bois à deux andouillers à une seule pointe terminale. Son pelage est gris brun. Les faons sont sans tache, d'un fauve uniforme. Ce cerf est très commun aux îles Mariannes, et sert à la nourriture des habitants;

(1) *Cervus hippelaphus*, G. Cuv., Oss., t. IV, p. 40.

(2) *Cervus malaccensis*, Fr. Cuv., liv. 10; *rusa of Malaca*, Smith.

(3) *Cervus unicolor*, Smith. Griff., t. V, p. 781.

(4) *Cervus Aristotelis*, G. Cuv., Oss. foss., t. IV, p. 503.

(5) *Cervus equinus*, G. Cuv., Oss. foss., t. IV, p. 44; Raffles, Trans. Soc. linn., t. XIII, p. 263.

(6) « Il y a trois espèces du genre cerf très communes à Sumatra, dit sir Raffles, ce sont le *rusa*, le *rusa ubi* et le *kijang*. »

(1) *Cervus Peronii*, G. Cuv., Oss. foss., t. IV, p. 46; Fr. Cuv., 65e liv.

(2) *Cervus Leschenaultii*, ibid.

(3) *Cervus niger*, de Blainv., Desm., 671.

(4) *Cervus mariannus*, Fr. Cuv., 65e liv.; G. Cuv., t. IV, p. 45; Desm., 669.

10° le CERF DES MOLUQUES [1] que nous avons observé dans l'île de Bourou, et qui se trouve à Amboine et dans d'autres Moluques, a des formes courtes et trapues, une tête fort grosse, un pelage rude et brun, le ventre et l'intérieur des cuisses fauves; ses bois ont de fortes rugosités; ils sont médiocres et divergents. Les jeunes individus sont d'un gris fauve foncé, et leurs dagues sont supportées par un pédoncule velu.

LES AXIS.

Axis.

Ont les bois des *rusa*, bien qu'ils soient plus grêles; les mâles n'ont pas de canines; le larmier manque ou ne se manifeste que d'une manière presque indiscernable. Leur robe est généralement tachetée de blanc. On ne remarque point de poils formant un fanon sous la gorge. Leur taille est médiocre et même petite. Cette tribu a peu d'espèces. 1° L'AXIS [2], dont Buffon a parlé sous le nom de *cerf du Gange*. M. Hamilton Smith en distingue deux races: l'une de Ceylan, à taches blanches plus petites et plus irrégulières; l'autre de l'Inde, plus petite de taille, et à taches plus régulières. L'axis habite les épaisses forêts du continent indien aussi bien que celles des îles de Ceylan, Java et Sumatra. 2° Le CERF-COCHON [3] a également été décrit par Buffon. Comme le précédent il vit dans l'Inde; 3° le PUMILIO [4] ne repose que sur un crâne avec son armure, conservé dans le musée des chirurgiens de Londres, et que l'on suppose provenir de l'Inde. Ces fragments se rapprochent beaucoup des mêmes parties dans le cochon-cerf; 4° le CERF AUX PAUPIÈRES NUES [5], qui vit dans l'Inde comme tous les axis connus. Ses formes sont trapues; sa coloration d'un brun foncé tirant au noir, particulièrement sur la tête, le cou et la ligne moyenne du dos, est tachetée d'une manière indécise de blanchâtre, seulement sensible sous divers effets de lumière. Ses bois sont trifurqués, et toute la région palpébrale est nue et noire, Le mufle est large et brun, et ses oreilles sont amples. Il habite les rives du Gange.

(1) *Cervus moluccensis*, Quoy et Gaim. Astrol., pl. 24 et 25, t. I, p. 133.
(2) *Cervus axis*, Erxl. syst. 312.
(3) *Cervus porcinus*, Zimmer.
(4) *Cervus pumilio*, Hamilt. Smith.
(5) *Cervus nudipalpebra*, Bennett, Proceed., I, p. 27.

LES CHEVREUILS.

Capreolus.

N'ont point de canines ni de larmiers. Leurs bois sont sessiles, ramifiés avec un seul andouiller médian. Buffon n'a décrit que le CHEVREUIL [1] répandu dans l'Europe et l'Asie tempérées. On en distingue l'AHU [2] ou le CHEVREUIL DE TARTARIE [3], plus grand que le daim, ayant un tubercule en place de queue, un pelage long et épais, gris-brun; des bois médiocres, très rugueux et à deux andouillers, dont le postérieur forme une fourche; le ventre est jaunâtre, les fesses sont blanches. Il habite les parties boréales et tempérées de l'Asie, la Tartarie, mais surtout la Tartarie russe. On regarde comme appartenant à cette tribu le CHEVREUIL DU CHILI [4], de petite taille, bas sur jambes et épais de corps. Son mufle est large, tronqué; son larmier peu marqué; la queue est nulle; son pelage est complétement roux, tirant au noir en devant, et devenant plus clair sous le corps. Le capitaine King l'a rencontré dans la province de la Conception, et plus au sud de l'archipel de Chiloë, où il vit de petites herbes qu'il broute.

LES MAZAMES.

Mazama.

Ont leurs bois légèrement aplatis, recourbés de manière à ce que la ligne convexe se trouve être en dehors, à ramelet interne unique, les autres dirigés en arrière et verticalement. Leur queue est beaucoup plus longue que celle de tous les autres cerfs. Ils n'ont point de canines; leur mufle est très marqué; les pores sus-orbitaires forment des fronçures à la peau. Toutes les espèces sont américaines. Buffon en a décrit deux: le CARIACOU (*cervus virginianus*. L.), et la biche de Borallou (*C. paludosus*), mais d'une manière fort incomplète. Lichsteinstein, par de très bonnes figures des individus des deux sexes et des jeunes, a rendu la distinction de quelques espèces facile [5]. Il figure les suivantes: 1° le GUAZU-PUCU de d'Azara [6], et des Guara-

(1) *Cervus capreolus*, Briss., Linn.
(2) *Cervus pygargus*, Pallas, Desm. 675.
(3) G. Cuvier; ιωφηως, Oppian.
(4) *Cervus humilis*, Bennett, Proceed. I, p. 27.
(5) Saugethière, Berlin, 1827, in-4°, planches coloriées.
(6) *Cervus paladosus*, Desm.; Lichst., pl. 17. (Atlas, pl. 61, fig. 1.)

nis, qui vit dans les lieux marécageux du Paraguay. Son museau est assez gros; ses bois ont trois ou cinq dagues; son pelage est rouge bai, passant au blanc sur le ventre et les cuisses; les oreilles ont des poils blancs, les quatre jambes sont noires; les poils sont longs et épais, et la queue est recouverte d'une ample touffe soyeuse. La femelle ressemble au mâle, les bois exceptés, dont elle est privée. 2° Le CERF DU MEXIQUE (1) ou l'ACULLIAME d'Hernandez, dont les bois ont été mentionnés par Daubenton sous le nom de *chevreuil du Mexique*. Ses bois sont très comprimés, larges, à trois ou quatre dagues, peu hautes. Tout le dessus du corps est brunâtre, tirant au clair en dessous et en dedans des membres. Le jeune a le pelage plus clair que les père et mère, mais sans livrée. Il habite les alentours de Mexico. 3° Le CERF DES PAMPAS (2) ou le GUAZUTI des Guaranis et de d'Azara, qui habite les plaines du Paraguay. Ses bois ont trois dagues et sont peu comprimés, mais robustes à leur base. Le pelage est brunâtre, lavé de fauve. Toutes les parties internes des cuisses, le dessous du corps, sont blanches. Le pourtour des yeux surtout est d'un blanc de neige. Les jeunes sont tachetés de blanchâtre, les femelles sont moins foncées en couleur que les mâles. 4° Le CERF AUX GRANDES OREILLES (3), que les Indiens Creeks appellent *kinwaithoos* ou cerf à longue queue, a les bois arrondis, amples, rugueux, à quatre dagues pointues, la face grise blanchâtre, le dessus du corps gris brun, le dessous blanc; une tache noire se dessine sur le cou, une autre à l'attache de la queue, qui est blanche, mais terminée de noir. M. Richardson en distingue une variété (4), que quelques naturalistes ont érigée en espèce, et qui n'est connue que par une courte description des voyageurs Lewis et Clarck, à moins qu'elle ne soit identique avec l'espèce suivante. Le *macrotis* vit dans les plaines du Missouri et dans les contrées de l'Amérique du Nord qu'arrose la Colombia. 5° Le CERF A GRANDE QUEUE (5), le *jumping deer* des trafiquants de la baie d'Hudson, que les Creeks nomment *apisi-mongsous*, et les Indiens à l'ouest des montagnes Rocheuses, *mowitch*. La tête et les jambes sont d'un cendré clair en hiver et brun rougeâtre en été. Le ventre, le dedans des membres et le dessus de la queue sont blancs; les lèvres et le bout des oreilles sont noirs. Les jeunes sont tachetés de blanc jusqu'au milieu du premier hiver qu'ils prennent la livrée des adultes. Ce cerf est commun sur les bords de la Columbia. Son séjour de prédilection est de ne pas sortir des taillis de coudriers, de ronces et d'amelanchiers sur le penchant des collines. 6° Le *cervus clavatus* d'Hamilton Smith ne repose que sur la connoissance de bois conservés dans le musée de Brooks. Ces bois sont jaunes, robustes, granulés, comprimés, à deux branches, à trois dagues, dont une bifurquée. 7° Le CERF DES PALETUVIERS (1), que Buffon a indiqué sous le nom de chevreuil d'Amérique. Sa tête est subarrondie, marquée de taches blanches et noires sur le museau et aux côtés de la bouche. Le corps en dessus est jaune blanc cendré. La femelle ne diffère pas du mâle, quant à la couleur. Il habite dans l'Amérique chaude, à Surinam, le long du golfe du Mexique.

(1) *Cervus mexicanus*, Desm.; Lichst., pl. 18.

(2) *Cervus campestris*, Cuv., Lickst., pl. 19.

(3) *Cervus macrotis*, Say; Rich., pl. 20; le cerf mulet et le daim à queue noire, Desm.; notes, 443.

(4) C. M., var. B., *colombiana* (*cervus macrourus*, Griff.); Rich., Faune, p. 257.

(5) *Cervus macrurus*, Rafinesq; *cervus leucurus*, Douglas Rich., p. 258; Zool. journ., t. IV, p. 330; Bull., XVIII, p. 447.

(1) *Cervus nemoralis*, Hamilt. Smith; Griff., t. V, 798, 28; *Cariacou*, de Laborde, dans Buffon.

(2) *Cervus rufus*, Illiger, Desm., 683; Lichst., pl. 20.

(3) *Cervus simplicicornis*, Illig., Lichst., pl. 21; *cervus nemorivagus*, Fr. Cuv.; la *tamemezame* d'Hernandez??

LES DAGUETS.

Subula.

Sont faciles à reconnaître à leurs bois simples, sessiles, et faits en forme de dague. Ils sont de l'Amérique méridionale, et les deux espèces connues ont été décrites par Buffon, la première sous le nom de *biche rousse* ou des *bois fourrés*, le *guazu-pita* des Guaranis et de d'Azara (2), et la seconde, la *biche des Savanes* de Buffon, est le *guazu-birá* de d'Azara (3).

LES CERVULES.

Stylocerus.

Ont les bois portés sur un pédicule osseux, mais petits, n'ayant qu'une frêle dague en avant; les mâles ont de longues canines, des larmiers creux et un petit mufle. Le type de cette tribu est le MUNTJAC ou le KIJANG des Javanais (*cervus muntjac*, L.), que sir Raffles décrit en ces termes :

« Le kijang est plus petit que les autres espèces de bêtes fauves, il a moins de quatre pieds de long, et n'excède pas deux pieds de haut. Les cornes sont placées sur une base cylindrique élevée, ou *pédicule* couvert de peau et de poils. Le pédicule a environ trois pouces de long; la corne près de quatre, à sil-

lons profonds, avec une meule proéminente à sa base, au-dessus de laquelle elle se divise aussitôt en deux branches, une qui est courte et se dirige en dedans, l'autre droite, courbée en dedans et en arrière à la pointe. Les pédicules sont un prolongement des *os frontaux*, et leurs racines sont poussées en avant au-dessus des yeux et du nez, formant deux cônes sur la face. Sur le front, dans cet espace, est un double pli longitudinal de la peau, formant en quelque sorte une grosseur au milieu, beaucoup moins apparente que les deux latérales. La femelle n'a point de cornes, et les bosses de la tête sont moins sensibles. Le mâle a de longues canines dans la mâchoire supérieure, ressemblant à des défenses aiguës et recourbées en arrière. Cet animal est extrêmement élégant dans ses formes; les jambes sont déliées et gracieuses. Le corps est arrondi, bien fait, et un peu fort en proportion des jambes. La fourrure est très belle, serrée et brillante. La couleur est bai lustré ou brun rougeâtre, plus claire en dessous et mêlée de brun sur le cou. Le dessous des cuisses, la région du pubis et le dessous de la queue, sont d'un blanc pur. Le menton et la mâchoire inférieure sont blanchâtres. Le museau est presque noir; cette couleur s'étend le long de la bosse du milieu, et de là en une raie qui va joindre l'extrémité des deux pédicules. La place des cornes est marquée chez la femelle par une touffe de poils noirs. Les oreilles sont assez petites et légèrement couvertes de poils. Trou lacrymal comme à l'ordinaire; éperons cornés, petits et tronqués.

» Cette espèce se trouve dans le voisinage de Bencoolen, et se trouve figurée dans l'*Histoire de Sumatra*, de M. Marsden. Ce dessin, cependant, doit avoir été fait d'après un jeune individu auquel les bois n'avoient pas encore pris toute leur croissance, ou n'avoient pas encore poussé de branches. Même la meule, qui par la suite devient si grosse, paroît avoir manqué. On la retrouve dans le pays des Mahrattes, où elle porte le nom de *raiker*.

» Sir Raffles ne s'est pas procuré d'échantillon du *rusa ubi*, autrement *rusa saput* et *rusa tunjuk;* mais les naturels le disent plus petit que le *rusa*, de couleur rougeâtre, et ayant des cornes non branchues, couvertes de poils jusqu'à une faible distance de la pointe.

» Aucune de ces espèces ne paroît perdre ses bois annuellement comme celles d'Europe. Le premier bois est ordinairement petit et imparfait, et tombe de bonne heure; il est remplacé par celui qui reste parfait, permanent, et qui n'est jamais perdu que par accident lorsqu'il n'en est pas poussé de nouveau. Cela est probablement commun à toutes les bêtes fauves des régions des tropiques. »

On place encore dans ce petit groupe : 1° Le CERF DE GUINÉE (1), très mal connu, et qui appartient peut-être au genre antilope; on lui donne la Guinée pour patrie, bien que rien ne soit moins certain. L'individu, type de la description de Linnæus, est conservé dans le musée de Suède. C'est un animal de la taille d'un chat, à pelage gris en dessus, noirâtre en dessous. Il a entre les oreilles et au-dessus des yeux des taches noires. 2° Le CERF DES PHILIPPINES (2), à museau tronqué, marqué entre les yeux et sur le front d'un croissant cendré. Le pelage du corps est d'un brun cendré, plus intense qu'au montjac. Sa taille est moindre que celle du chevreuil. Sa queue grêle a trois pouces de longueur. Il vit aux îles Philippines, d'où l'a rapporté M. Dussumier. 3° Le CERF A PETITS BOIS (3) ne repose que sur un crâne observé à Londres par M. de Blainville. Son bois est très petit, à meule assez bien formée. Ses pédoncules sont médiocrement allongés. 4° Le CERF DORÉ (4), qui paroît être l'*ubi muntjack* de sir Raffles, et qui a les proportions du montjac, a le pelage fauve-doré; les oreilles larges, blanches en dedans; la gorge, le ventre et le dedans des membres sont blancs. Deux raies de poils durs et en soie se dessinent au-dessus des yeux. La queue a quatre pouces de longueur et est terminée en pinceau noir. Il habite la presqu'île de Malacca, à ce que l'on suppose. 5° Le MUSC (5), habite le Népaul. Il a deux pieds onze pouces de longueur sur deux pieds d'élévation. Ses bois sont grêles, simples, recourbés, portés sur de longs pédoncules. Ses poils, partout rudes et sétiformes, longs de deux pouces, sont bruns. Sa queue brune n'a pas moins de six pouces et demi. Ses canines sont très longues.

LES GIRAFES.

Camelopardalis. L.

Dont on ne connoît bien que l'espèce décrite par Buffon dans le tome VII, pl. 81 de ses Suppléments, a été étudiée avec beaucoup plus d'exactitude dans ces dernières années. On possède maintenant d'excellentes figures de cet animal, dessinées par MM. Meunier (6), Prêtre, Prévost, etc., d'a-

(1) *Cervus guineensis*, L.; *cervus minutus*, de Blainv., Bull. soc. phil., 1816, p. 6.

(2) *Cervus philippinus*, Hamilt. Smith, anim. kingd. t. V, 803, 33.

(3) *Cervus subcornutus*, de Blainv.; Desm. 678.

(4) *Cervus aureus*, Hamilt. Smith, Griff. an. kingd., t. V, 805.

(5) *Cervus moschus*, Desm.; *cervus moschatus*, Ham. Smith : *musk deer of Nepaul*, W. Ousley in or. coll. 1798, avec fig.

(6) Atlas du Dict. des Sc. naturelles; Buffon de Verdière; Fr. Cuv., Mammif.; Ruppell, pl. 8 et 9.

près le bel individu donné à la France par le pacha d'Égypte en 1826. On vit sous Amurat, à la fête de la Circoncision, vers 1574 ou 1578, des girafes qui furent promenées dans l'hippodrome de Constantinople, et qui avaient jusqu'à dix-huit pieds de hauteur. Un ancien voyageur françois, Michel Baudier, présent à cette fête, les décrivit avec beaucoup d'exactitude pour le temps, et en laissa une figure assez nette. Bélon, dans ses Voyages (p. 118), a figuré aussi une girafe sous le nom de *zumapa*. Albert-le-Grand avoit déjà décrit, sous les noms de *sesaph* et d'*anabula*, des individus offerts à Frédéric II, empereur d'Allemagne, par le prince de Damas. M. Geoffroy pense qu'il existe des différences spécifiques entre la girafe du Cap et celle du Sennaar [1].

LES ANTILOPES.

Antilope [2]. L.

Ne peuvent être vraiment distinguées des cerfs, que parce qu'elles ont des cornes formées d'un noyau et d'un étui élastique creux, cornes que les femelles ont aussi bien que les mâles, et qui sont contournées de bien des manières. Leur taille est le plus souvent svelte, parfois massive. Leur nez est poilu et terminé par un véritable mufle. Elles ont des larmiers, ou en manquent suivant les espèces : elles n'ont pas de barbe comme les chèvres, mais souvent elles ont leurs poignets garnis de brosses de poils durs. Leurs mamelles varient de deux à quatre. On les rencontre dans toutes les régions chaudes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique. Le nombre des espèces s'est prodigieusement accru dans ces dernières années; aussi M. Hamilton Smith, qui s'est occupé avec une étude toute spéciale des animaux de ce genre, est-il arrivé à admettre vingt et une tribus dispersées en trois familles répondant au genre *antilope* des anciens auteurs. Buffon n'en a bien connu qu'un petit nombre, vingt-quatre au plus; tandis qu'on en compte en ce moment près de quatre-vingts. Nous les diviserons ainsi qu'il suit :

[1] Note lue à l'Institut le 2 juillet 1827 : Salze, observations faites sur la girafe envoyée par le pacha d'Égypte, et sortie du lazaret de Marseille le 14 novembre 1826; Mém. du Muséum, t. XIV, p. 68 : consultez Ann. Sc. nat., t. XI, p. 210; Mongez, *ibid.*, t. XI, p. 225, et *add.*, t. XI, p. 444.

[2] *Antilope* est un nom récent, corrompu d'*antholops*, employé par Eustathius, auteur contemporain de Constantin. Les Grecs appeloient la gazelle commune suivant Ælien *dorcas de Lybie; dorcas* étoit le nom du chevreuil. *Gazel* est arabe. G. Cuv.

I.

LES ANTILOCAPRES DE M. ORD.

Dicranocerus, H. S.

Vivent exclusivement dans l'Amérique septentrionale. Leurs cornes sont comprimées, scabres, granulées, striées sur leur pourtour, ayant un prolongement en avant, et sont recourbées à leur sommet. Elles manquent de larmiers, de pores inguinaux et de mufle. Leur queue est courte; les poils qui les recouvrent sont rigides, rudes, frisés. Leur port est celui de cerfs. Le nombre de leurs mamelles est ignoré, et l'on suppose que les femelles n'ont pas de cornes. On n'en connoît que deux : 1° L'ANTILOPE PORTE-CROIX (*antilope furcifer*) [1] qu'Hernandez paroît avoir décrit sous le nom de *teuthlalmaçame*, et que les Indiens Kluches appellent *petit-élan* (*kistu-he*). De la taille du chevreuil, cette antilope a le pelage roussâtre, et vit en grandes troupes dans les vastes plaines du centre et de l'ouest de l'Amérique septentrionale. 2° L'ANTILOPE PALMÉE (*A. palmata*, H. S.) à cornes comprimées, à pelage mollet et blanchâtre, à face et croupion blancs, de la taille du chamois, et n'est peut-être qu'une variété de la précédente.

II.

LES ÉGOCÈRES DE DESMAREST.

Ægocerus.

Ont, les mâles et les femelles, de très grandes cornes pointues, simplement recourbées, annelées, s'élevant de dessus les yeux. Le mufle est légèrement dessiné; mais elles n'ont point de pores lacrymatoires et inguinaux. Leur queue allongée atteint les jarrets. Une tache blanche occupe l'intervalle qui sépare les yeux; sous le menton pend une petite barbe. Les mamelles sont au nombre de deux, et leurs proportions sont fortes. Les espèces connues habitent l'Afrique et l'Asie. Ce sont : 1° le TZEIRAN ou CHÈVRE BLEUE de Buffon (*A. leucophæa*, Gm.), qui vivoit au cap de Bonne-Espérance, car il paroîtroit que la race y est éteinte; 2° l'ANTILOPE CHEVALINE (*A. equina*, Geoff.) [2], grande comme un cheval, ayant la tête brune, le pelage gris roussâtre, une tache blanche devant chaque œil, de très grandes cornes, une crinière sur le cou. Elle habite le sud de l'Afrique, sur les hauteurs d'où découlent

[1] H. Smith, Trans. Soc. linn., XIII, pl. 2; Desm., 733. *Antilocapra americana*, Ord.: Rich. pl. 21. *Cervus hamatus*, de Blainv.: *cervus bifurcatus*, Rafinesq; Fr. Cuv., 65e liv.

[2] *A. aurita*, Burchell.

1 Antilope Leucoryx, 2 Cerf des Moluques.

Publié par Pourrat F. a Paris

les sources du Gariep ; 3° l'ANTILOPE de STEEDMANN (*A. ellipsiprymnus,* Ogilby) (1) est une des belles acquisitions faites dans ces dernières années, et l'une des plus grandes espèces, puisque ses dimensions sont de sept pieds trois pouces sur trois pieds dix pouces de hauteur. Les cornes ont jusqu'à trente pouces de longueur ; elles sont recourbées, annelées. Le mufle est très large, et l'on remarque des pores aux aines. Sa queue est longue, terminée par un flocon de crins. Les poils qui recouvrent le corps sont rigides, floconneux, formant crinière sur le cou et sur le dos. Leur coloration est un roux brunâtre, varié de gris, sur lequel tranche le blanc pur d'une tache sur les yeux, des lèvres, de la gorge, et qui décrit une ellipse sur les fesses. Cette antilope a été découverte dans l'intérieur du cap de Bonne-Espérance, à trente-cinq jours de marche au nord de la rivière Orange, entre Latakou et les côtes occidentales ; 4° l'ANTILOPE A GRANDES CORNES (*A. grandicornis,* Herm.) (2), espèce qui ne repose que sur des bois achetés par Hermann fils à Lorient, et dont nous possédons le dessin original, avec la description par Hermann père. Ces bois avoient deux pieds et demi de longueur, une surface annelée circulairement et leur sommet recourbé (3). M. Hamilton Smith lui donne pour synonyme l'*empalanga*, l'*empalunga* de Purchass (4) et De Bry. Suivant ce dernier, l'animal vivroit aux Indes orientales, bien que M. Smith établisse avec doute, et comme synonymes, le *kourouko* des habitants du Bournou, l'*elbucher* et *achmer* des Maures, suivant les voyageurs Denham et Clapperton. Cette antilope seroit donc de l'Afrique centrale ; 5° l'ANTILOPE BARBUE (*A. barbata,* H. S.) (5), que Daniells, dans ses scènes d'Afrique (n° 24), a représenté sous le nom de *takhaise*, légèrement corrompu du mot *takhitse*, cité par Truter et Somervilles dans les *Éphémérides géographiques* de 1807 (p. 274). C'est encore le *bouquetin à crinière* de M. G. Cuvier. Sa taille est celle d'un petit cheval. Son pelage est bleu cendré, teinté de roux, que relève une raie noire placée entre les yeux. Les cornes sont recourbées, à peu d'anneaux. Sous le menton pend une longue barbe, et des crins forment une crinière brune. Long de six pieds ; les cornes ont de quinze à dix-huit pouces. Il habite l'intérieur de l'Afrique.

(1) Proceed., t. III, p. 47.

(2) Obs. zool., p 87.

(3) *Cornubus erectis, apice recurvis, compressis, dorso rotundato, carinatis, rugosis; patria ignota.* Herm.

(4) Pilgrims.

(5) *A. Truteri*, Sish., Syn. 478 ; *capra æthiopica*, Schinz.

III.

LES ORYX DE BLAINVILLE.

Oryx.

Ont, les mâles et femelles, des cornes déjetées horizontalement, très longues, acérées, tournées en spirale à leur base. Les oreilles sont longues, les larmiers nuls, le mufle velu. La queue tombe jusqu'aux jarrets, et se termine par une touffe de crins. Les femelles ont deux mamelles ; leur taille est forte, et leur coloration est assez généralement rousse ou cendré vineux sur un fond blanc. M. Ruppell a découvert en Abyssinie une antilope de la taille d'un cerf, nommée *beisa*, qu'il suppose être l'*oryx* des anciens. Ce sont : 1° la GAZELLE PASAN de Buffon (*antilope oryx*, Pallas), le *gemsbok* des colons du Cap, qui vit solitaire ou en petites troupes sur les montagnes du cap de Bonne-Espérance : ce ne peut être l'*oryx* des anciens, et le nom de *pasan* lui a été donné par erreur par Buffon ; 2° l'ANTILOPE BEISA (*A. beisa,* Rupp., pl. 5) est voisine de l'*oryx*. Elle vit dans la Nubie, l'Abyssinie, et ses longues cornes droites dirigées en arrière la rendent remarquable. Son pelage ras est gris fauve sur le corps, blanc sur les joues, les parties inférieures et les membres. Le flocon de la queue est noir : une plaque noire et deux brides de cette couleur occupent le chanfrein, les joues et le cou. Une écharpe noire sépare le roux des flancs du blanc du ventre. Les membres antérieurs ont deux plaques noires. La queue est de cette dernière couleur. 3° l'ALGAZEL (*A. leucoryx*, Pallas) (1), qui semble être l'*oryx* représenté sur les bas-reliefs des anciens monuments, et décrits par Oppian et Pline. C'est un animal à pelage blanchâtre, avec des nuances roussâtres à diverses parties. Les cornes sont courbées en demi-cercle, fort pointues, tournées en spirale à leur tiers antérieur. Elle vit dans l'Afrique sep entrionale, depuis la Nubie jusqu'au Sénégal ; mais elle est surtout commune dans le Sennaar et le Kordofan, où les Arabes la nomment *abu-harb*. Il paroît que sa nourriture de prédilection consiste en feuilles de l'*acacia tortilis* de Forskahl., et *acacia Ehrimbergii* de Hayn. Suivant M. Hamilton Smith, on la retrouve à Bahrein-Mekran, et dans les déserts de la Perse. Les habitants de cette partie du monde lui donnent le nom d'*el wahrush* et *buhrus*, les Indiens l'appellent *gauh-bahrein*, les Arabes *jachmur* on *yazmur* ; 4° on regarde, comme une espèce distincte l'ANTILOPE TAO (H. Smith), le *tao* des Égyptiens et des Juifs, de grande taille, ayant des cornes longues de trois pieds quatre pouces et très

(1) Lichst., pl. 1. Ehremb. 1er déc., pl. 3 ; *gazella*, L. ; ανεωλωφ, d'Eustath. ; Egypte, pl. 18, fig. 9 et 10.

robustes, fortement contournées en spirale. Son cou est remarquable par sa longueur, et ses formes sont élégantes. Le pelage est varié de blanc et de roux; mais le mufle, les tempes, les joues, le cou et les membres ont une teinte cendrée Les yeux sont entourés d'un léger rebord noirâtre. La crinière et la houppe de la queue sont blanches. Cette espèce habite la Nubie et les contrées intérieures de l'Afrique boréale; 3° l'ANTILOPE A BÉZOAR (*A. bezoartica*, H. S.), qui n'est peut-être qu'une variété de la leucoryx, a ses cornes grêles, recourbées, marquées de trente-six anneaux simples; sa tête est allongée, et son cou est court; son corps est massif, mais supporté par des membres souples; les yeux ont des larmiers, et la crinière cervicale se compose de poils courts et blancs. La tête est blanche, avec une tache obscure à la base des cornes et autour des yeux. Le pelage est généralement brun cendré. Elle habite les mêmes contrées que les précédentes; 5° l'ADDAX (*A. addax*, Lichst.) (1), de la taille d'un âne, à cornes contournées, pointues, annelées, à pelage blanc lavé de jaunâtre, ou brun roux en avant et blanc en arrière. La crinière frontale rousse; un croissant neigeux sur le front. Le jeune âge est blanc, et ses cornes sont droites. Les Arabes lui donnent le nom d'*abu-akasch*, *akas*, ou *adas*. M. Lichsteinstein pense que cet animal est le véritable *addax* ou *strepsiceros* de Pline (lib. XI, c.37), qu'on voit figurer sur une foule de bas-reliefs égyptiens. L'addax est commun dans le Sennaar et le Kordofan; 6° le CHIRU (*A. komas*, H. S.) (2) du Népaul, a le pelage bleu grisâtre, passant au fauve roux sur le dos. Son poil est très fourni, long d'un pouce; le ventre est blanc, et les jambes sont noires. Ses dimensions sont de cinq pieds quatre pouces. Ses formes sont élégantes, et ses mœurs sont douces. Elle est commune dans la vallée de *Tingri-Maida* dans les montagnes de l'Hymalaya; 7° l'ANTILOPE DEFASSA (*A. defassa*, Rupp. pl. 3), varie suivant les sexes. Le mâle a des cornes robustes, acuminées, recourbées, lisses à la pointe et annelées au milieu du bord externe. Le front est roussâtre. Son pelage est brun, avec du blanc aux fesses, au cou, au mufle. Les extrémités sont noires. Elle vit en Abyssinie, et son nom indigène est *defassa*, tandis qu'on la nomme *bura* dans le Kordofan. La femelle n'a pas de cornes; 8° l'ANTILOPE DECULA (*A. decula*, Rupp., pl. 4), a les cornes à peine recourbées, triangulaires à la base, et recouvertes d'anneaux obsolets. Son pelage est bai brun, tirant au nord sur la ligne dorsale et sous le ventre. Une ligne blanche, traversée par trois ou quatre raies de la même couleur, forme une sorte de carré sur le dos. La queue floconneuse au bout, est rousse terminée de noir, mais blanche en dessous. Elle vit en Abyssinie, où elle est nommée *decula*.

(1) Pl. 2; Hemp. et Ehr., pl. 4: Ruppell, pl. 7; Zool. Journ., t. III, p. 59, et t. IV, p. 264. *Addax*, Fr. Cuv., Mammif. *Antilope gibbosa*, Savi, Memorie, Fiz., in-8°; Bull., t. XX, p. 163. (*Addax en pelage d'hiver.*)

(2) *A. chiru*, Less. man.; *chirsu*, Ann. of Phil., 40 et 59; *antilope Hogsoni*, Abel, Edimb. Journ., 1827, p. 163; Proceed. zool. soc., I, 52; II, 14, et III, 110; Bull., t. XV, p. 141.

IV.

LES GAZELLES.

Gazella.

Ont les cornes des deux sexes insérées au-dessus des yeux et presque verticalement, mais leur sommet est recourbé en avant, en même temps qu'elles se déjettent en lyre sur les côtés. Elles sont noires, annelées ou striées. Elles ont des larmiers et des pores inguinaux, le mufle velu; la face de la plupart des espèces est foncée en couleur ou bariolée. Leurs yeux sont très grands, leur queue est courte, légèrement floconneuse au bout. Les femelles ont deux ou quatre mamelles, elles vivent en troupes dans les plaines. 1° La PYGARGUE (*A. pygarga*, Pallas), le blassbok des colons du Cap, de la taille du chevreuil, à cornes rondes, noires, rugueuses, le pelage fauve clair, brun sur les flancs, blanc au front, sur le ventre et à la croupe. Elle vit en troupes au cap de Bonne-Espérance. Le jeune âge de cette antilope paroît avoir été décrit comme espèce sous le nom d'ANTILOPE MASQUÉE (1) par M. Wood. 2° La MYTILOPE (*A. mytilopes*, S. H.), de l'Afrique occidentale, a des cornes grêles, en lyre, à treize ou quatorze anneaux, et prenant naissance du milieu d'une grande tache rousse. La bande longitudinale est d'un blanc ocreux; des marbrures blanches se dessinent entre les épaules et sur le dos. 3° La CHÈVRE SAUTANTE de Buffon est l'*antilope euchore* de Forster (2) ou la gazelle à bourse, que les colons du Cap nomment *springbock*. Elle vit en grandes troupes dans le midi de l'Afrique. 4° La GAZELLE (*A. dorcas*, L. et Pallas) (3), décrite par Buffon, et représentée sur une foule de bas-reliefs égyptiens. Elle est répandue dans tout le nord de l'Afrique par troupes considérables, et les poëtes orientaux ont emprunté à sa physionomie un texte inépuisable de comparaisons gracieuses. 5° On en distingue la CORINNE (*A. corinna*, Gm.), qui ne diffère que par des cornes plus grêles. Quelques auteurs supposent que la corinne n'est que la femelle de la gazelle. 6° Le KEVEL (*A. kevella*, Gm.), dont les cornes sont

(1) *A. personata*, Wood, Proceed., III, 45; Zool. journ., II, 524, et V, 2.

(2) *A. euchore*, Lichst., pl. 7.

(3) Lichst., pl. 5.

comprimées à leur base avec des anneaux peu nombreux. 7° L'ARABIQUE (*A. arabica*, Hemp. et Ehr.) (1) autre espèce fort voisine de la gazelle dorcas, mais à cornes annelées jusque proche la pointe. 8° L'AHU de Kœmpffer (*A. sulgutturosa*, Gm.), la véritable *tseyrain* des Persans et des Turcs, qui ne se distingue que par une éminence légèrement goîtreuse sur le cou. 9° L'ANTILOPE DE BENNETT (*A. Bennetii*, Sykes) (2) à cornes noires, à huit ou neuf anneaux, à pelage brun roussâtre en dessus, blanc en dessous, ayant sur les flancs une bande peu marquée, des bandelettes noires sur le milieu de la face, et s'étendant de l'œil à la commissure de la bouche. Sa queue est noire. Les Mahrattes la nomment *kalsipi* ou *queue noire*, et les Anglois *goat antelope*; elle vit dans les montagnes rocailleuses du Dukhun. 10° La CORA (*A. cora*, H. S.) à cornes très grêles, à peine longues de cinq pouces, des provinces limitrophes du golfe Persique dans l'Arabie orientale. 11° L'ANTILOPE DE SOEMMERING (*A. Sœmmeringii*) (3), qui habite l'Abyssinie, remarquable par son pelage soyeux isabelle et son chanfrein noir (4).

V.

LES DAMÉES.

Damæ.

Ont les cornes réfléchies, annelées, très recourbées à leur sommet, qui est lisse. Leur cou est allongé, et montre constamment en avant et à son milieu une tache blanche. Le type de cette petite tribu est le NANGUER de Buffon (*A. dama*, Pallas), de Nubie et du Sénégal, que l'on suppose être le *dama* de Pline (5), et que M. Bennett se propose de nommer *antilope nanguer*. La deuxième est l'ANTILOPE ADDRA (6) ou LEDDRA, de la Nubie ou de la Haute-Égypte, décrite et figurée par M. Lichsteinstein (pl. 3 et 4), par M. Ruppell (pl. 14 et 16), et par MM. Hemprich et Ehremberg (pl. 6), sous le nom d'*antilope dama*. Enfin, on doit en distinguer encore l'ANTILOPE MHOKS (1) qui habite Mogadore, sur la côte de Barbarie. Ces trois espèces paroissent être taillées sur un même type, comme le sont la gazelle, la corinne et le kevel.

(1) Pl. 5, et Lichst, pl. 6.

(2) Proceed., I, 104.

(3) *A. nasomaculata*, de Blainv.

(4) Cretzm. in Ruppell, pl. 19: *Corpore supra colore isabellino, pilis quasi sericatis, suturis undique implicatis nitescente; infra splendidè albo, facie, fronte, fuliginoso-nigris, tænia alba superciliari, basi cornu ad rhinarium usque descendente; cornubus annulatis, reclinatis, apicibus levibus introrsum flectis lyratis.*

(5) *Antilope supra fulva, infrà, prymnà, clunibusque totis albis.* (Proceed., III, 2.) *Antilope ruficollis*, A. Sm.

(6) *A. collo dorsoque medio dilutè fulvis; infrà, prymnà, dorso posteriore, lateribusque albis.* (Proceed, III, 2.)

VI.

LES ANTILOPES.

Antilope.

N'ont de cornes que chez les mâles, et leur disposition ne simule point une lyre. Ces cornes s'insèrent au-dessous de la crête frontale, et sont contournées en spire ou en forme de spirale. Les larmiers sont amples, les pores inguinaux marqués, un mufle dénudé très rétréci; deux mamelles chez les femelles, et le plus ordinairement des brosses. Les vraies antilopes vivent en famille et en grandes troupes dans les plaines. Buffon a décrit trois espèces de cette tribu : 1° le SAIGA ou le COLUS de Strabon (2) (*antilope saïga*, Pallas), du midi des landes de la Pologne et de la Russie; 2° le DSHEYRAN des Mongoles ou la *chèvre jaune* des Chinois (*A. gutturosa*, Pallas) (3) des plaines arides du milieu de l'Asie; 3° enfin la gazelle antilope ou l'antilope des Indes (*A. cervicapra*, Pallas), commune dans le Dukhun, où les Mahrattes la connoissent sous le nom de *bamunni-hun*; 4° le COB (*A. adenota*, H. S.), répandu dans l'ouest et le centre de l'Afrique, à pelage brun cannelle, la queue courte couverte de crins noirs; 5° l'ANTILOPE DE GAMBIE (*A. forfex*, H. S.), de l'Afrique occidentale et centrale, a le corps épais, le front large, et un long paquet de poils aux oreilles; son pelage est fauve brunâtre, blanc en dessous : on remarque une tache blanche encadrant chaque œil; la queue est courte, terminée par un flocon noir.

VII.

LES NAGORS,

OU LES CERVICHÈVRES DE BLAINVILLE.

Redunca.

N'ont de cornes que chez les mâles. Celles-ci sont situées au-dessus des yeux. Elles sont proclives vers le sommet, noires, annelées à leur base, lisses à la pointe, et de forme grêle et courte. Les oreilles sont longues, ovalaires et ouvertes. Les

(1) *A. obscurè badius; facie albida, vittis tribus griseis vel nigrescentibus; prymnà, lineâque latâ utrinque inde antrorsum ductâ, caudâ, ventre, artubusque internè anticè posticèque albis; coloribus abruptis.* (Proceed., III, 2.)

(2) Screber, pl. 276.

(3) Screber, pl. 275.

larmiers sont incomplets; le mufle est petit; les pores inguinaux marqués; les brosses manquent, la queue est en touffe médiocre; les poils sont longs, frisés. En général, leurs formes sont robustes, et les femelles ont quatre mamelles. La plupart des antilopes de cette tribu vivent en troupes, exclusivement en Afrique. Le type est, 1° le NAGOR (1) de Buffon (*A. redunca*, L. et Pallas), brun roussâtre, qui vit au Sénégal, et dont l'antilope Delalande (*A. Delalandii*, Desm.), ne paroît être qu'un jeune âge; 2° le RITBOK (*A. eleotragus*, Screb.) (2), cendré blanchâtre, lavé d'ocre, ayant les poils de la gorge allongés. L'antilope isabelle (3) n'en est qu'une variété légère, ayant sur le front une place triangulaire dénudée; 3° l'OURÉBI (*A. scoparia*, Screb.) (4), qui vit dans la Cafrerie. Ses cornes sont petites, presque droites, marquées de six anneaux. Les genoux sont couverts de longs pinceaux. Une tache blanche existe sous les oreilles; des sourcils blancs encadrent les yeux, et le pelage est brun tanné; 4° l'antilope villeuse (*A. villosa*, H. S.), à cornes ayant treize anneaux, une tache noire devant les yeux, un pelage mou, villeux; 4° l'*antilope montana* de Ruppell (5), se rapproche beaucoup de l'ourébi, dont elle n'est peut-être qu'une variété.

VIII.

LES TRAGULES.

Tragulus.

N'ont de cornes que chez les mâles, insérées au-dessus des yeux, et plus courtes que les oreilles. Elles sont noires, minces, droites, séparées, parallèles, le plus ordinairement sans anneaux ni stries. Leurs oreilles sont longues; leurs formes corporelles sont sveltes et leurs membres grêles. Leur tête est arrondie, marquée d'une tache noire devant et autour des yeux. Les larmiers existent; le mufle est noir et petit; la queue est très courte, les pores inguinaux sont apparents. Les brosses manquent, et les femelles ont deux mamelles. Toutes les espèces sont monogames, vivent isolées dans diverses localités de l'Afrique. Le type de cette tribu est, 1° le *steenbok* (*A. tragulus*, Forst.) (6), à très grandes oreilles, à queue courte, et qui vit au Cap. Son pelage est brun fauve : on réunit à cette espèce le *grisbok* (*A. melanotis*, Afzel. (1), et le *vlackte steenbok* des Hollandois du Cap, qui est l'*antilope rufescens* du voyageur Burchell; 2° le KLIPPSPRINGER ou RITBOK (*A. oreotragus*, Forst.) en est bien voisin. Ce dernier a été décrit par Buffon; 3° le BLEEKBOK de Forster (*A. pediotragus*, Afzel.) (2), qui se rapproche du *melonotis* (3), est roux pâle, passant au jaune blanchâtre. Il est rare dans la Cafrerie, sa patrie; 4° le REEBOCK (*A. capreolus*, Lichst., pl. VIII), à longues oreilles, à cornes prolongées, grêles, à pelage bleu cendré; il vit au Cap, dans les endroits marécageux. Il est rare.

(1) Buffon, XII, pl. 46; Screb., pl. 265.

(2) Lichst., pl. 9.

(3) *A. isabellina*, Afzelius, Lichst., pl. 10.

(4) Lichst., pl. 13.

(5) Zool. journ., t. IV, p. 390 : *Antilope corpore supra badio, infra albo; cornubus levibus erectis; regione parotica macula nuda rotunda; cauda brevi.* Cretzm. in Ruppell, pl. 3.

(6) Lichst., pl. 14 : *antilope rupestris*, H. S.

IX.

LES RAPHICÈRES.

Raphicerus.

Vivent en Asie. Leur taille est petite, leur front étroit; leurs cornes sont rugueuses, sans stries ni anneaux. Elles sont noires, grêles, très acérées, presque droites; on ne connoît point les animaux qui portent ces cornes, et les deux espèces distinguées ne le sont que par leur armure. Ce sont : l'ANTILOPE ACUTICORNE (*A. acuticornis*, de Blainv.), et l'A. SUBULÉE (*A. subulata*, H. S.), toutes les deux des Indes orientales.

X.

LES TÉTRACÈRES.

Tetracerus, LEACH.

N'ont de cornes que chez les mâles, et ces cornes sont au nombre de quatre. Elles sont droites, parallèles, séparées, sans rides, grêles, lisses, noires, acuminées. Les inférieures sont placées entre les orbites. Leur forme est conique, courte. Les larmiers sont amples, leur queue est courte. Les deux espèces de cette tribu, décrites dans ces dernières années, sont monogames, et habitent exclusivement l'Asie. Ælien en a parlé (lib. XV, cap. 14) sous le nom d'*oryx à quatre cornes*. Ce sont : 1° le CHICKARA ou TSCHICARA (*A. chicarra*, Hardw.) (4), de la taille d'un chevreuil, et généralement fauve. On le trouve dans les forêts de l'Indoustan; 2° la QUADRICORNE (*A. quadricornis*, de Blainv.), brunâtre sur le corps, blanchâtre en dessous. Les cornes antérieures sont proportionnellement plus grandes que les postérieures. On la rencontre sur la rive orientale du fleuve Burampoutre, dans l'Inde, et peut-être dans le Népaul.

(1) *Antilope melanotis*, Lichst., pl. 12. *A. pediotragus*, Afzel.

(2) Lichst., pl. 15.

(3) *A. grisea; antilope melanotis*, Afzelius.

(4) Zool. journ., II, 267; Trans. Soc. linn., XIV, pl. 15; Fr. Cuvier, Mammif.

1 Antilope pygmée. 2 Antilope à Cornes déprimées.

Publié par Pourrat F. a Paris

XI.

LES CÉPHALOPHES.

Cephalophus.

N'ont de cornes que chez les mâles : celles-ci sont petites, droites, penchées en arrière, implantées sur le haut du front, noires, légèrement rugueuses ou annelées. Le mufle est large ; les poils du sinciput forment un épi plus ou moins allongé et noir. Un sac ouvert, et placé entre les orbites et les narines, accompagne souvent les larmiers. Le plus ordinairement les genoux n'ont point de brosses. Les femelles ont deux ou quatre mamelles. La queue est courte, floconneuse. Les teintes du pelage sont en général obscures, et leur taille est médiocre. Les espèces de cette tribu sont solitaires, et se plaisent dans les champs couverts de buissons ou dans les petits bois découverts. Ce sont : 1° Le BUSH-GOAT des colons de Sierra-Léone (*A. sylvicultrix*, Afzel.) (1), fauve, avec une large tache isabelle sur le milieu du dos. Cette antilope vit solitaire sur les plateaux buissonneux des montagnes de Sierra-Léone. On doit très probablement lui réunir l'*antilope platyotis* d'Hamilton Smith, qui n'en diffère que par son pelage brun jaune blanchâtre, passant au gris de cendres en dessous. On la rencontre dans les montagnes des districts occidentaux de la Cafrerie. 2° L'*antilope quadriscopa* (H. S.), des rivages de l'ouest de l'Afrique, brun jaunâtre cendré, blanc sous le corps, avec des brosses obscures aux genoux. 3° L'ANTILOPE DE BURCHELL (*A. Burchellii*, H. S.), marquée de trois bandelettes sur ses oreilles qui sont amples et très longues. Une touffe de longs poils bruns recouvre le front ; le corps est brun rougeâtre en dessus, cendré en dessous. Elle habite la Cafrerie. 4° Le DUIKER (2) (*A. mergens*, de Blainv.), ou l'ANTILOPE PLONGEANTE, brun fauve clair, ayant du blanc sous le menton, la queue et le ventre, le museau noir et le front roux. Son nom lui vient de la manière dont elle se précipite dans les fourrées quand on la poursuit. Elle est commune dans la Cafrerie. 5° Le PTOX (*A. ptox*, H. S.), ou l'*antilope grimmia* de Pallas (3), brunâtre pâle, avec une bande longitudinale obscure. Elle vit dans le sud et l'ouest de l'Afrique, plus particulièrement dans la Guinée. 6° La GRIMME (4) (*A. grimmia*, Fr. Cuv.), gris fauve, à chanfrein noirâtre, ayant aussi une petite touffe de poils sur la tête. De la côte de Guinée. 7° La MAXWELLE (*A. Maxwellii*, H. S.), brunâtre, à thorax blanc, à queue noire, le chanfrein obscur, avec une tache noire sous l'œil. Habite Sierra-Léone, et ressemble beaucoup à la grimme. 8° Le *blauw-bockjé* de la Cafrerie (*A. cærula*, H. S.), figurée dans les scènes africaines de Daniells, est d'une couleur ardoisée passant au bleu violacé sur le corps, au blanc pur en dessous. 9° L'*antilope perpusilla* (H. S.), brunâtre tanné en dessus, blanc en dessous, avec des oreilles courtes et arrondies. De la Cafrerie, et peut-être une variété de la précédente. 10° Enfin, l'*antilope philantomba* (H. S.), brun cendré, plus foncé sur les cuisses, et qui pourroit bien être le *guevei rajor* des Ethiopiens. Elle provient de Sierra-Léone.

(1) Act. Ups., VII, 1238.

(2) Lichst., pl. 11.

(3) Misc., pl. 1, p. 1 ; Spicil. zool. I, 38.

(4) *Moschus grimmia*. L. ; *capra grimmia*, ibid. ; *tragalus africanus*, Briss. ; la *grimme*, Buffon, pl. 41, fig. 2 et 3.

XII.

LES NÉOTRAGUES.

Neotragus.

N'ont point de cornes chez les femelles. Celles des mâles sont déjetées, grêles, foiblement annelées. Leur museau est pointu, leur mufle petit, leur queue courte ; les femelles ont deux mamelles, et les deux sexes n'ont qu'une petite taille. Les espèces connues de cette tribu sont d'Afrique. La première est le QUEVEI ou l'ANTILOPE PYGMÉE (*A. pygmæa*, Pallas) (1), est cendrée, avec une ligne pâle de chaque côté du front qui est noirâtre. C'est le *boschbokje* des colons du Cap et le véritable *ourebi* des Hottentots (2). La deuxième est l'ANTILOPE MADOKA (*A. madoka*. H. S.) (3), bleu ardoisé, la tête et les joues roux vif, le bord des oreilles, le tour des yeux, blanc. Les flancs et le dessous du corps blanc de neige, les jambes roux doré maculé de blanc en avant. Toute la région anale est blanche. Elle habite l'Abyssinie où elle porte le nom de *madoka*. La troisième espèce est l'ANTILOPE DE SALT (*A. saltiana*, de Blainv.) (4), gris ardoisé clair, à front roux ferrugineux. Les membres lavés de roussâtre ainsi que les flancs. Elle habite également l'Abyssinie.

(1) Lichst., pl. 16, fig. 1.

(2) Le nom d'*ourebi* a été transporté à l'*A. scoparia*.

(3) *Antilope saltiana* ; Cretzschmar in Ruppell, pl. 21.

(4) Lichst., pl. 16, fig. 2 ; Ehremb. et Hemp., 1er déc., pl. 7.

XIII.

LES TRAGÉLAPHES.

Tragelaphus.

N'ont des cornes, à ce que l'on suppose, que chez les mâles ; elles décrivent des tours de spire carénés et anguleux ; elles s'implantent sur les os du front

et sont déclives; le mufle est à peine réduit à une petite place dénudée. Les larmiers n'existent point. Les femelles ont quatre mamelles. Le pelage des mâles est agréablement bariolé, et leurs formes, bien que tirant sur celles des chèvres, ne sont pas sans élégance. Buffon en a connu deux espèces, le BOSC-BOCK (*A. sylvatica*, Sparm.) et le GUIB (*A. scripta*, Pallas). On doit ajouter à cette tribu l'*antilope phalerata* (H. S.) (1), roux, ayant une ligne dorsale noire, des bandelettes blanches sur les côtés et neuf raies perpendiculaires sur les flancs. Cette antilope habite les petits bois de l'ouest de l Afrique, sur les rives du Congo.

XIV.

LES NEMORHÈDES.

Nemorhedus.

Ont le *facies* des chèvres, des cornes, chez le mâle seul probablement, courtes, grêles, recourbées, annelées à la base; leur mufle est petit, leurs poils sont rudes, à teinte obscure, leurs membres sont robustes. Les deux espèces connues vivent dans les forêts montagneuses de l'Asie et de la Malaisie; ce sont : 1° La GORAL (*A. goral*, Hardw.) (2), figurée par M. Fr. Cuvier (3) sous le nom de *bouquetin du Népaul*, et qui vit sur les montagnes du Népaul et de l'Himalaya, où il porte le nom de *goral*. Ses cornes sont courtes, lisses, son pelage est gris cendré, plus pâle en dessous. La bouche est bordée de blanc, la queue est courte, terminée par un flocon de poils. On dit sa chair très délicate. 2° La CAMBING (*A. sumatrensis*, Penn., Desm.) (4), sur laquelle sir Raffles a fourni les renseignements suivants :

« La *kambing-utan* ou la *chèvre sauvage* de Sumatra a été figurée dans la dernière édition de l'Histoire de Sumatra de M. Marsden, et cette figure est exacte, bien qu'elle n'exprime pas entièrement le caractère d'esprit et de vivacité qui distingue le sujet vivant. J'en gardai une quelques mois, mais il fut impossible de l'apprivoiser, et elle finit par mourir de chagrin d'avoir perdu sa liberté. C'est un animal très fort, etc. »

Cette antilope a des formes trapues, un mufle assez grand, un pelage long, très fourni, d'un brun presque noir, n'ayant de blanc qu'aux épaules, au haut du cou et en dedans des oreilles. Ses cornes sont noires, rondes, courtes et aiguës au sommet, annelées et légèrement arquées en arrière. Elle habite les montagnes de la grande île de Sumatra.

(1) Décrite sous le nom d'*A. scripta* par Desmarest.

(2) Zool. journ., t. II, p. 267; Trans. Soc. linn., t. 14, p. 518, pl. 14.

(3) Mammif., 41e liv.

(4) Mammif. (Atlas, pl. 62, fig. 1.)

Peut-être n'en doit-on pas distinguer l'*antilope Duvaucelii*, cendrée blanchâtre, ayant les lèvres, le menton et la gorge blancs, une crinière courte et dressée, des cornes plus penchées et marquées de peu d'anneaux.

3° L'ANTILOPE CRÉPUE (1) est voisine du cambtan et du goral. Elle vit dans les îles du Japon. Son pelage est formé d'une laine grossière, longue et frisée, grise blanchâtre lavée de brun en hiver, puis d'un brun clair assez franc en été. Sa queue est courte. Ses cornes sont régulièrement courbées en arrière comme chez le cambtan de Sumatra.

XV.

LES CHAMOIS.

Rupicapra.

Ont aussi le port des chèvres; des cornes, dans les deux sexes, dressées, grêles, annelées à la base, brusquement recourbées à leur pointe. Leurs membres sont forts; les pores inguinaux sont apparents; les femelles ont deux mamelles; les poils sont de deux sortes, des soyeux et des laineux. Leur taille est médiocre. La seule espèce de cette tribu est l'YSARD des Pyrénées ou le CHAMOIS des Alpes (*A. rupicapra*, L.), décrit par Buffon, animal de l'Europe et du nord de l'Asie. M. Hamilton Smith distingue une variété de Perse.

XVI.

LES APLOCÈRES.

Aplocerus.

Ont le port des moutons, des cornes courtes, brèves, annelées et légèrement recourbées, mais point de larmiers ni de mufle, et une queue très courte. Ils vivent exclusivement sur les montagnes de l'Amérique septentrionale. Ce sont (2) : 1° L'ANTILOPE LAINEUSE (*A. lanata*, H. S.) (3), dont les cornes noires ont cinq pouces de longueur. Son pelage est blanc jaunâtre, très épais, composé de longs poils droits recouvrant des poils laineux et courts. Elle habite l'Amérique du Nord depuis l'océan Pacifique jusqu'au lac des Bois, près le lac Supérieur (4). 2° La MAZAME (*A. mazama*, H. S.) de taille moindre que

(1) *Antilope crispa*, Temm., Faune Jap., p. 12.

(2) Observations on some animals of America allied to the genus antilope by Charles Hamilton Smith, read may 1819. (Trans. Soc. linn., Lond., t. XIII, pl. 4, et p. 33 et suiv.)

(3) *Ovis montana*, Ord.; *rupicapra americana*, de Blainv. (Atlas, pl. 68) : *A. americana*, Desm., 782.

(4) Dans le voyage du capitaine Bonneville on trouve de curieux détails sur cette *antilope laineuse*, qu'il ap-

Antilope lainensa, Antilope lanata, *Smith*.

Publié par Pourrat F. à Paris

Antilope à cornes fourchues ; Antilope furcifer, *Smith.*

a. *Les cornes dans leur entier développement.*

Publié par Pourrat F. à Paris.

celle d'une chèvre domestique, à pelage brun pâle [1], roussâtre en dessus, blanc jaunâtre sur le menton, la poitrine et le dedans des membres. Sa queue est épaisse et courte. Ses formes sont trapues. Elle habite le Mexique. 5° La TÉMAMAZAME (*A. temamazama*, H. S.) [1], a des formes assez déliées, des oreilles longues, étroites, un pelage fauve en dessus, blanc en dessous, des cornes longues de cinq pouces et un peu courbées en arrière. Elle a été observée près des sources de la rivière Rouge, dans l'Amérique du Nord.

pelle *mouton laineux*, et sur le *mouflon américain*, ou *ahsahta*. (Trad. franç., t. I, p. 38 et suiv.)

« Parmi les objets remarquables de ces régions pittoresques, le capitaine Bonneville vit pour la première fois des troupeaux d'*ahsahta*, ou longues cornes, animal qui fréquente en grand nombre ces rochers. Il cadre parfaitement avec la nature du paysage, et ajoute beaucoup à son effet romantique. Les cornes de ces animaux descendent en courbes multipliées plus bas que leurs museaux. Bondissant de roc en roc, comme des chèvres, on les voit souvent longer par troupes les hautes crêtes des montagnes, sous la conduite de quelque vénérable patriarche; et quelquefois perchés sur l'extrémité d'un précipice à une si grande hauteur, qu'ils ne paroissent pas plus gros que des corbeaux. En effet, ce semble être pour eux un plaisir que de rechercher les lieux les plus escarpés et les plus effrayants, obéissant par là, sans doute, à un instinct de sécurité.

» Cet animal est habituellement appelé le mouton des montagnes, et il arrive souvent de le confondre avec un autre, le mouton laineux, qu'on rencontre plus avant au nord, vers le pays des Têtes-Plates. Ce dernier habite également les rochers en été, mais descend dans les vallées en hiver. Il a une laine blanche comme celle du mouton, mêlée à un poil rare et long; mais il a les jambes courtes, le ventre bas et une barbe comme la chèvre. Ses cornes sont longues de cinq pouces, légèrement recourbées vers la terre, noires comme du jais et d'un poli brillant. Ses sabots sont de la même couleur. Cet animal n'est pas, à beaucoup près, aussi agile que la longue-corne; il bondit beaucoup moins, mais s'assied fréquemment sur les hanches. Il n'est pas non plus aussi abondant; rarement on en voit plus de deux ou trois à la fois. Il n'a de commun avec le mouton que sa laine; il appartient plutôt au genre chèvre. On prétend que sa chair a un goût de moisi; il en est qui pensent que sa toison pourroit être précieuse, attendu qu'elle est, dit-on, aussi fine que celle de la chèvre de cachemire; mais on ne peut se la procurer en quantité suffisante.

» Au contraire, l'ahsahta-argali, ou longues-cornes, a le poil court comme celui du daim, et lui ressemble pour la forme, mais il a la tête et les cornes du bélier : on assure que la chair est du mouton délicieux; les Indiens la considèrent comme un morceau plus friand et plus délicat que toute autre espèce de venaison. Il abonde dans les montagnes Rocheuses, depuis le 50e degré de latitude nord jusqu'à la Californie, en général dans les plus hautes régions capables de végétation. Parfois ils se hasardent dans les vallées; mais, à la moindre alarme, ils regagnent leurs rochers et leurs précipices favoris, où le chasseur ne pourroit les suivre sans danger *. »

(1) *Mazama seu cervus cornutus*, Seba, pl. 42, fig. 3. *antelope of honduras*? Anders. hist. of honduras, in-8°.

* Dimensions d'un mâle de cette espèce : du nez à la naissance de la queue, cinq pieds. Longueur de la queue, quatre pouces. Circonférence du corps, quatre pieds. Hauteur, trois pieds huit pouces. Les cornes, trois pieds cinq pouces de long, sur une largeur, à la base, d'un pied trois pouces.

XVII.

LES ANOA.

Anoa (2).

Ont un peu le port d'une vache. Leurs cornes sont situées sur le haut du front, leurs formes peu élégantes sont trapues; leur queue est assez longue; leur corps épais est bas. Le chanfrein décrit une ligne droite. La seule espèce connue habite l'île de Célèbes, où elle est nommée *sapi-outang* ou *vache des bois* des Malais. C'est l'*antilope depressicornis* d'Hamilton Smith (3). Par sa forme trapue elle ressemble à un jeune buffle; ses jambes ont peu de hauteur. La tête est grosse, le front large, le mufle peu saillant. Les cornes à peine divergentes sont courtes, droites, déprimées d'arrière en avant, et à la base qui est plus ou moins annelée. Elles se rétrécissent assez brusquement vers les deux tiers supérieurs internes. Elles sont très lisses, très pointues et d'un noir luisant. Le larmier n'existe pas. Le cou est gros et court, peu cambré. Les jambes, surtout celles de devant, sont légèrement torses comme celles des bœufs. La queue, courte et grosse à la base, est pourvue d'une touffe de poils noirs à l'extrémité. La femelle a quatre tétines. La couleur des individus diffère assez fortement. Un mâle avoit un pelage brun clair plus foncé sur le dos que sur le ventre où cette couleur s'éclaircissoit. Les membres étoient d'un brun chocolat plus prononcé. Le poil étoit fin, rare, assez court, excepté sur les membres, où il étoit plus fourni. Un autre individu femelle, plus gros, plus trapu, à queue grêle et encore plus bas sur jambes, étoit tout noir, et avoit beaucoup plus de rapport avec un jeune buffle que le précédent. Un jeune étoit brun, un autre tiroit sur le fauve. Cet animal vit dans les bois; on le dit très sauvage et dangereux par les blessures qu'il peut faire avec ses cornes. Il est d'ailleurs peu agile. On le trouve principalement aux environs de Manado.

(1) *Cervus macatl chichiltic seu temamazame*? Seba; *capra pudu*, Molina? *ovis pudu*, L.?

(2) Loten, ms.

(3) *A. compressicornis*, Leach, ms.; *antilopes à cornes déprimées*, Quoy et Gaimard, Ann. sc. nat., t. XVII, 1829, p. 423 et pl. 20; Bull., t. XIX, p. 108; Astrolabe, zool., t. I, p. 136, pl. 26. (Atlas, pl. 65, fig. 2.)

XVIII.

LES IXALES.

N'ont qu'une espèce; l'IXALE [1] qui a été découvert par le docteur Richardson qui le prenoit pour un individu femelle de l'*antilope fuscifer*. L'individu observé appartenoit au sexe mâle, long de quatre pieds dix pouces anglois. La tête n'a point de cornes, mais à la place de celle-ci deux petits cônes écailleux et nus. Sa coloration est un brun rougeâtre clair, tandis que le thorax et le ventre sont gris blanc. Cet animal tient des cerfs et des antilopes, et forme le type d'une nouvelle section, que M. Ogilby nomme *ixalus*, en donnant à l'espèce le nom d'*ixalus probator*.

LES DAMALIS.

H. S.

Forment un genre démembré des antilopes des auteurs, et divisé lui-même en plusieurs tribus. Leur système dentaire se compose d'incisives $\frac{0}{8}$; de canines, 0; de molaires $\frac{12}{12}$. Les deux sexes ont des cornes implantées sur l'os frontal, diversement recourbées. Leur tête est massive, allongée, leur cou est court, et le dos est élevé au niveau de la première vertèbre dorsale dont l'appendice fait saillie. Les reins sont abaissés, le corps est épais, les membres sont robustes, la queue plus ou moins longue est pendante. Leur taille est toujours forte. On les divise en quatre tribus.

I.

LES ACRONOTES D'AFRIQUE.

Acronotus.

Répondent aux ALCÉLAPHES de M. de Blainville, ou *bubalides* de Lichsteinstein. Leur cornes, rapprochées à la base, ont une double courbure. Elles sont marquées par des anneaux en bas et sont lisses et recourbées à leur sommet. Leur tête est longue et étroite, n'ayant qu'un mufle à peine visible. Les larmiers sont petits, et elles sont dépourvues de pinceaux et munies de pores inguinaux. Les épaules sont très élevées et la croupe est abaissée. La queue est longue, terminée par un épais flocon. Les femelles ont deux ou quatre mamelles. 1° Le type de cette tribu est le BUBALE (*A. bubalis*, Pallas) des anciens ou *vache de Barbarie*. 2° On en distingue l'ANTILOPE BUBALINE (*A. thar*, sive *bubalina*, Hodgson) [1], que les habitants du Népaul appellent *thar*, et qu'ils estiment singulièrement comme venaison. 3° Le CAAMA ou CERF du Cap des colons hollandois (*A. caama*, G. Cuv.), a été décrit par Buffon. 4° Le KOBA ou *petite vache brune* de Buffon (*A. senegalensis: A. koba*, Erxl.) dont on ne connoît que les cornes, rapportées du Sénégal. 5° L'ANTILOPE à COLLETS (*A. suturosa*, Otto) [2], à formes lourdes, à queue longue et floconneuse. Ses cornes sont allongées, grandes, annelées, recourbées au sommet. Les poils sont secs, inégaux, très longs sur le dos et sur le cou, où ils forment trois bandes imitant de larges collets. Ils sont brun cendré. Le ventre, les pieds et la queue sont blancs. Une tache brune occupe la région frontale, et trois taches blanches se dessinent sur les côtés de la tête. On ignore son pays natal. L'*A. nasomaculata* de Desmarest se rapproche beaucoup de notre animal. 6° La SASSAYBI de Daniells (*african scenery*) paroît être l'*antilope lunata* d'Hamilton Smith, et est remarquable par ses cornes robustes, insérées sur le sommet de l'os frontal, et décrivant deux demi-cercles. Elles sont marquées de douze anneaux. Le cou est court, le corps est épais, la tête large. Le pelage est en dessus d'un noir brun rougeâtre, passant au brun en dessous. Les oreilles ont jusqu'à six pouces et demi de largeur sur quatre pieds et demi de longueur que présente cette antilope, qui vit dans les pays des Hottentots Bojisman..

II.

LES BOSÉLAPHES

OU LES ORÉADES DE BLAINVILLE.

Boselaphus.

Ont des cornes fortes, puissantes, attachées au sommet de l'os frontal, rugueuses transversalement, légèrement recourbées à leur pointe, de couleur brunâtre ou cendrée, décrivant une arête spirale. Le mufle est distinct; les larmiers manquent, le cou est garni d'une crinière. Les femelles ont quatre mamelles. Leur taille est des plus fortes. Ils vivent en Afrique. Le type de cette tribu est l'*élan du Cap* des Hollandois (*A. oreas*, Pallas), décrit sous le faux nom de *coudous* par Buffon. On en distingue le CANNA ou l'*y-gann* des Hottentots, qui est plus petit de taille, plus grêle, à tête plus courte, à cornes sans carène spirale, plus rapprochées, longues de dix-sept pouces chez le mâle et de vingt-deux chez la

[1] *Antilope ixalus*. Ogilby, Proc., VI, 119 et 135.

[1] Proceed., t. II, p. 12 : *Cervice jubatâ; cornubus brevibus, conicis, recurvis, sulcatis, annulatisque; suprà nigra, ad latera saturatè fulvo intermixta; ant. thar.*, Hodgson.

[2] Mém. soc. curieux de la nat., t. XII, p. 421; Zool. journ., t. III, p. 251.

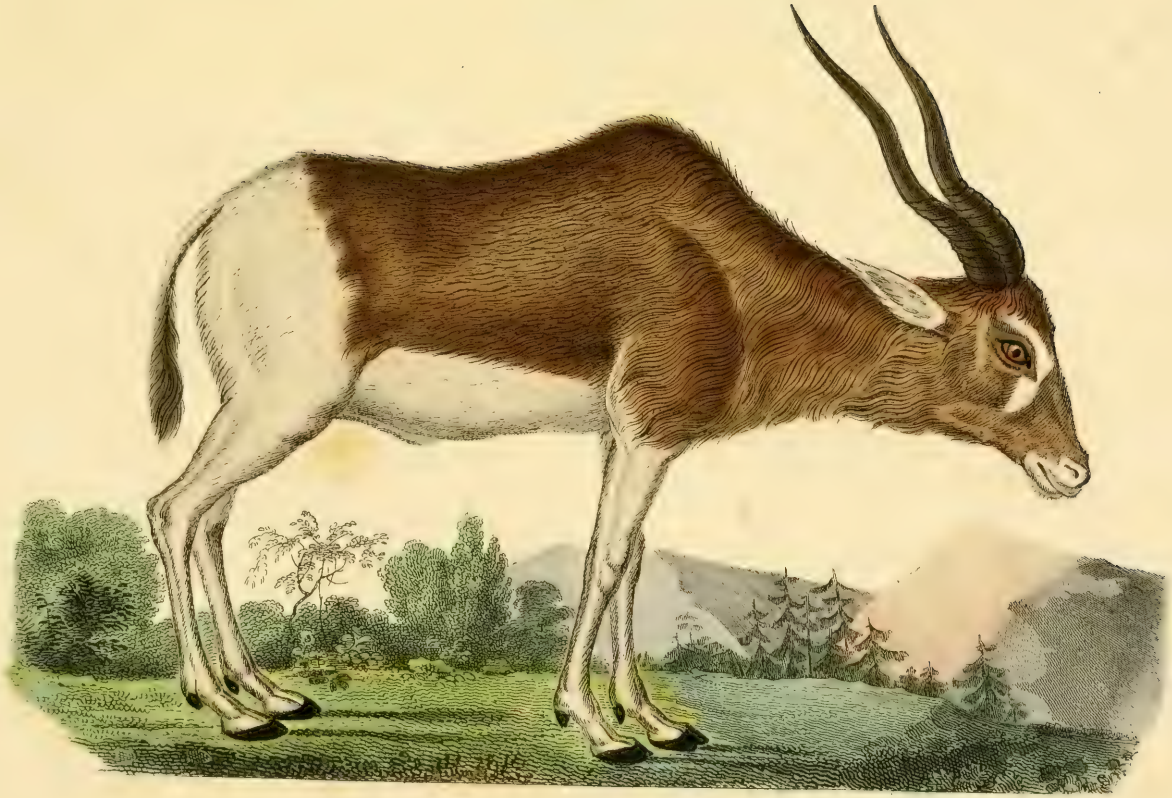

Antilope gibbeuse. Antilope gibbosa, *Gm.*

femelle. Une bandelette noire s'étend longitudinalement sur le front. Le pelage sur le corps est cendré mélangé de brun ; il est blanc sur la poitrine et noir sur les membres. Il habite l'Afrique australe, au-delà du fleuve Gariep.

III.

LES STREPSICEROS.

Strepsiceros.

Dont les mâles seuls ont des cornes, lisses, de couleur claire, mais plus foncée au sommet, contournées en spirale, recourbées, insérées sur le haut du frontal ; le mufle est large, humide; une longue crinière s'élève sur le cou, une touffe de poils pend sur le menton. L'œil est surmonté d'un trait blanc. Les oreilles sont larges, les épaules sont élevées, la queue est recouverte de longs poils. Leur taille est grande, et l'Afrique est leur patrie. La seule espèce connue est le COUDOUS (*A. strepsiceros,* Pallas), décrit par Buffon sous le faux nom de *condoma,* de la taille d'un cerf, et qui vit isolé au nord du Cap.

IV.

LES PORTAX.

Portax.

Ont des cornes attachées aux côtés de la crête frontale. Les femelles en sont privées. Elles sont robustes, courtes, anguleuses, sans anneaux ; le mufle est ample ; les larmiers sont profonds, les épaules sont élevées par opposition avec l'abaissement du train de derrière. Le corps est court et épais, muni d'une forte crinière sur le cou. Les pieds et la queue simulent ces parties dans le taureau. Leur taille est grande. Ils vivent en Asie. La seule espèce connue est le DAMALIS RISIA (H. S.), le *ris'ya* ou *rishia* en langue sanscrite chez les Indous, le *nyl-ghau* des Perses, le *roice* des Mahrattes (*antilope picta,* Pallas) [1], décrit par Buffon sous le nom de nilgaut.

LES CATOBLEPAS.

H. S. [2].

Forment encore un genre démembré des antilopes et distingué des *damalis.* Leur formule dentaire se compose d'incisives $\frac{0}{8}$; de canines, 0; de molaires, $\frac{6-6}{6-6}$. Leur tête est presque carrée; leurs cornes sont planes et larges à la base, attachées proche la crête frontale, et sont contournées vers le sommet. Leur mufle est large, leurs narines creusées comme celles des bœufs, et munies en dedans d'une sorte de valvule élastique. Sur les genoux s'élèvent des tubercules glanduleux; le cou est muni d'une crinière, et la gorge est couverte d'une épaisse barbe ; les paupières et les lèvres sont couvertes de soies. Le corps et la queue ont les formes et l'aspect de ces parties dans le cheval. Ils vivent en troupes dans les déserts de l'Afrique. Le type de ce genre est le GNOU ou NIOU (*A. gnu,* Zimmerm.) [1], qui vit dans les montagnes du nord du Cap. Il a été décrit par Buffon. La seconde espèce est le *catoblepas taurina* (Burchell), le *kohong* de Lichsteinstein, le *koknu* des géographes Trutter et Sommerville, figuré par Daniells dans ses *African scenerys,* et par Hamilton Smith. Le catoblepas taureau adulte a quatre pieds et demi de hauteur au niveau des épaules; son bassin est déprimé sur cinq pieds de longueur à partir du thorax jusqu'à l'anus; la tête, le cou et les épaules sont des plus robustes, et la tête est à proportion plus courte que large. Les cornes sont plus élargies à leur base que celles du gnou ; elles sont noires et aussi plus séparées et plus irrégulièrement rugueuses. La crinière est longue, flottante, et va jusqu'au milieu des épaules. On remarque sous chaque œil une glande arrondie et nue laissant découler une humeur gluante. Sous le menton pend une longue barbe soyeuse tombant jusqu'à la poitrine. Son pelage est d'un cendré blanchâtre, et la queue, longue de trois pieds trois pouces, est couverte de longs crins noirs. Il vit en troupes sur le territoire des Hottentots Beljanuis, au cap de Bonne-Espérance. La troisième espèce est la *bastard wild beest* des Hollandois du Cap, *catoblepas gorgon* (H. S.), plus grand que le gnu, ayant comme lui des cornes blanches, mais plus rapprochées, grêles, recourbées en dehors, noires au sommet. Le museau est presque quadrilatère. Les oreilles sont courtes; la crinière longue et flottante dépasse les épaules ; le menton n'a point de poils en forme de barbe. La queue est courte et noire, le pelage brun sale, mélangé de roux cendré avec des raies transversales plus obscures, et quatre ou cinq raies noires entourent les bras. On dit que cet animal féroce et dangereux vit en troupes dans l'intérieur de l'Afrique australe. Enfin on connoît des cornes d'un catoblepas différentes de celles des trois espèces précédentes, et que M. Hamilton Smith propose d'appeler *C. Brooksii.* Ces cornes, longues de treize pouces, sont noir luisant, presque

(1) *A. trago camelus,* Gm.

(2) *Connochaeti,* Lichst.; *Catoblepas,* Pline, lib. 8, cap. 32; Ælien, lib. 7, cap. 5.

(1) Les Hottentots prononcent *tignu.*

planes à leur base, triangulaires, très rugueuses, granuleuses, grêles à leur pointe et doublement recourbées. Elles sont conservées dans le cabinet de M. Brookes.

Les antilopes *gazella* et *lervia* de Pallas sont douteuses, et nous ne connoissons pas l'*antilope spinigera* de Temminch, ni les *A. tendal, chora* et *dammah* de Ruppell.

LES CHÈVRES.

Capra. L.

Se sont enrichies de quelques espèces inconnues à Buffon, qui n'a décrit que le bouquetin (*capra ibex*, L.), le paseng (*capra ægagrus*, L.), et trois variétés de la chèvre domestique, le bouc de Juida, les chèvres naine et d'Angora. M. Richardson, dans sa *Faune de l'Amérique du Nord* (1), a figuré sous le nom de *capra americana* (2) ou de chèvre des montagnes Rocheuses, l'animal que nous avons décrit, sous le nom d'antilope lanigère. D'après M. Hamilton Smith, Guldenstedt a nommé bouquetin du Caucase (*capra caucasica*) (3), le *zach*, remarquable par ses grandes cornes triangulaires, obtuses et non carrées en avant, noueuses comme celles du bouquetin, à pelage brunâtre en dessus, blanchâtre en dessous. Il vit sur les sommets schisteux du Caucase. M. F. Cuvier a représenté le bouquetin d'Éthiopie (*capra nubiana*) (4), commun en Arabie et en Nubie, et dont les formes sont sveltes. Ses cornes assez grêles ont deux pieds et demi de longueur. Elles sont noires, comprimées sur le bord interne, et munies d'une douzaine de renflements saillants. Son pelage est fauve grisâtre, mêlé de brun. Les épaules et les flancs sont bruns, ainsi que le devant des jambes, tandis que le derrière est blanc. Le dos est marqué par une ligne longitudinale noire.

LE BOUQUETIN WALIE.

Capra Walia, Rupp. pl. 6.

Est remarquable par l'épaisseur de ses cornes, qui sont noueuses, rhomboïdales à leur base, à protubérance frontale. Sa coloration est terre d'ombre brunâtre, passant au blanchâtre en dessous. Les membres sont blanchâtres, tachés de brun en devant. Il habite l'Abyssinie.

M. Hodson dans une lettre datée du Népaul du 4 mars 1834 (1), décrit une nouvelle espèce de chèvre, qu'il nomme, d'après les habitants du pays, *capra jharal*. Cette chèvre a quelque analogie avec l'œgagre et le *capra jemlaica*. L'individu décrit étoit un mâle adulte long de cinquante pouces sur trente-trois de hauteur. Sa tête, mince et gracieuse, étoit couverte de poils courts et drus, sans le moindre vestige de barbe. Sa ligne faciale étoit droite, ses oreilles, petites, étroites, relevées, étoient arrondies à leur sommet et striées. Les autres particularités de son organisation peuvent se résumer ainsi : œil vif, mufle muqueux, narines courtes et larges; jarret et sternum calleux; queue courte, déprimée, entièrement nue par le bas; animal d'une forme compacte et puissante, avec un cou grêle, court, arqué, un tronc arrondi, des membres un peu longs, très forts, portés sur un paturon droit et des sabots élevés et compactes; ergots coniques et amples; attitude ramassée pendant le repos, avec la tête modérément élevée et le dos légèrement arqué; épaules sensiblement plus hautes que la croupe. Le devant du corps est entièrement enveloppé dans une crinière longue, flottante, droite, semblable à celle du lion et descendant jusqu'aux jarrets. Le train de derrière est petit, se rapprochant de celui des porcs avec abaissement de la croupe vers la queue, et la peau est très resserrée entre les membres de derrière. La toison est formée de deux sortes de poils. Les plus externes sont d'une dureté moyenne, ni roides, ni cassants, droits et appliqués sur la peau, susceptibles de se redresser par l'effet des sensations, et d'une longueur et couleur inégales. Les internes sont doux et laineux, aussi abondants, mais plus fins que ceux de la chèvre sauvage. Les cornes, longues de neuf pouces, sont obliquement insérées sur la crête des os frontaux, et se touchent à la base par leurs arêtes antérieures. Elles sont subcomprimées, subtriangulaires, et uniformément ridées ou sillonnées en travers, excepté près des extrémités où elles sont convexes et unies, carénées et tranchantes vers les pointes, arrondies, obtuses par derrière. Elles divergent et se recourbent simplement en se dirigeant plutôt vers en haut qu'en bas. La couleur du *jharal* est un brun foncé, avec une teinte rouille aux quatre membres en arrière; le chanfrein et les joues sont brun foncé, et celles-ci sont traversées par une ligne roux pâle, et un trait de cette couleur se dessine en devant des yeux. Les lèvres et le menton sont gris. Une tache noire arrondie se dessine à l'angle de la bouche. Toutes les

(1) Page 268, pl 22.

(2) *Antilope americana et rupicapra americana*, de Blainv.; *ovis montana*, Ord.; *capra columbiana*, Desm.: *capra montana*, Harlan : *mazama sericea*, Rafinesq.

(3) *Act. Petrop.*, 1779, pl. 16 et 17; Screber, pl. 281, B.

(4) Fr. Cuv., Mammif., 50e liv.: *capra arabica*, Mus. de Vienne.

(1) L'Institut, no 101, p. 122.

muqueuses du larynx sont noires. L'iris est brun rougeâtre foncé, et le mâle, à certaines époques, répand une odeur de bouc très flagrante.

Cet animal vit à l'état sauvage dans les districts *Kachar* du Népaul par petites troupes, ou parfois solitairement. Il est robuste, capricieux, vagabond, hardi, éminemment grimpeur, très querelleur, mais facile à apprivoiser. Par la forme de ses cornes il ressemble beaucoup à l'œgagre des montagnes alpines, et sous quelques autres rapports au *capra iemlaica*, dont il diffère par le manque de barbe, et par la compression beaucoup moindre de ses cornes. Le *jharal* peut s'accoupler avec les chèvres domestiques, et ressemble plus particulièrement aux types ordinaires des races en domesticité qu'aucune autre espèce sauvage connue.

LES MOUTONS.

Ovis. L.

Avoient été assez mal étudiés jusqu'à ces dernières années. Leurs espèces n'avoient point été appréciées d'une manière convenable. Buffon ne s'est occupé que du *mouton sauvage* (*ovis aries*), sous le nom de *mouflon*, et de la race domestique avec les variétés suivantes : le *bélier des Indes*, de *Guinée* et du *Sénégal*, le *morvant de la Chine*, le *mouton de Barbarie*, le *bélier de Tunis*, le *mouton de Valachie*, enfin le *mouton d'Islande*.

Le nord de l'Amérique possède un mouton que les Anglo Américains appellent *rocky-mountains shepp* (1), et dont parle Cook sous le nom d'*argali*, Mackensie sous le nom de *white buffalo*, et Lewis et Clarck sous celui de *big-horn*. C'est l'*ovis montana* de Desmarest (2), de la taille d'un cerf, haut sur jambes, et dont le corps est svelte. Son chanfrein est presque droit. Son poil est court, roide, grossier, comme desséché, brun marron, tandis que les fesses sont blanc pur. Il habite le Canada et toute la partie septentrionale des montagnes Rocheuses. M. Eschscholtz en distingue l'*ovis nivicola* (3) qu'on rencontre dans le Kamtschatka.

La Californie possède l'*ovis californicus* de Douglas (4), long de cinq pieds dix pouces, sur deux pieds huit pouces de hauteur. Le mâle a les cornes recourbées en croissant, en partie comprimées, jaunâtres, et longues de vingt-quatre à trente pouces. Celles de la femelle n'ont que sept pouces de longueur, et sont recourbées en arrière avec la pointe tournée en dehors. La laine est courte, fine, blanc jaunâtre et entremêlée de poils bruns, plus longs, plus gros à la nuque, au dos, aux jambes et à la queue. Il habite les contrées montueuses de la Californie, les environs de la grande cataracte de la Colombia, ainsi que les régions subalpines des monts Wood, Sainte-Hélène et Vancouver.

L'Égypte a deux moutons fort remarquables figurés dans les somptueuses planches du grand ouvrage de la Commission.

(1) *Ovis ammon*, Harlan, Fauna, 259.

(2) *Ovis canadensis*, Shaw, Misc., pl. 610, t. XV (1803-1804), copiée de Geoff.; Encycl., pl. 14, fig. 4 : Screber, pl. 214 : Richardson, pl. 23. *The argali*, Godman, Hist. nat., t. II, p. 329.

(3) Pl. 1 ; *mas cornutus subtriquetris, post intervalla magna transversim incisis, latere externo planis; angulo externo prominulo ; vellere hyemali longo, recto, rigido, flavo-griseo ; pedibus anticè ferrugineis* (1829).

(4) Bull., t. XVIII, p. 447 ; Zool. journ., t. IV, p. 332.

LE MOUFLON A MANCHETTES (1).

Le mouflon à manchettes (*ovis ornata*), est uniformément d'un beau fauve roussâtre, et se rapproche ainsi par sa couleur générale de notre mouflon : néanmoins la nuance est plus éclaircie que chez l'espèce d'Europe, parce que les poils fauves ne sont pas mêlés de poils noirs, et que, tout au contraire, leur pointe est blanche ; ce qui donne même au pelage un aspect tiqueté lorsqu'on le regarde de près. La couleur que nous venons d'indiquer est celle de la tête, du corps et des membres presque entiers ; cependant le devant des canons et la ligne dorsale ont une teinte brunâtre, et l'on remarque entre les deux jambes, sur la ligne médiane, une tache noire longitudinale ; enfin, le dessous du corps et les régions internes et inférieures des membres sont de couleur blanche, comme chez notre mouflon ; toutefois, avec cette différence, que la portion blanche du corps a beaucoup moins d'étendue que chez celui-ci. Mais ce qui rend cette espèce très singulière, et qui lui a valu le nom de mouflon à manchettes, ce sont les longs poils qui garnissent les parties antérieures de son corps et de ses membres. Des poils de six à sept pouces naissent depuis le tiers inférieur de la jambe jusqu'au canon, sur les faces antérieure, postérieure et externe de la jambe, et tombent jusqu'au milieu du canon, en formant ainsi une parure fort remarquable. En outre, vers l'angle de la mâchoire, il naît de chaque côté une touffe de poils longs de deux, trois ou quatre pouces ; et un peu au-dessous commence une bande de poils placés sur la ligne médiane, et qui se continue jusqu'au tiers inférieur du cou, où elle se bifurque en deux lignes qui vont se terminer vers l'articulation de la cuisse avec la jambe. Ces poils

(1) *Ovis ornata*, Savigny, Egypte, pl. 7, fig. 2, t. XXIII, p. 201 : *ovis tragelaphus*, Cuv.

ont un peu avant la bifurcation jusqu'à un pied ou treize pouces de long; mais, vers le haut du cou et vers l'épaule, ils sont beaucoup plus courts et n'ont qu'un demi-pied environ. Leur couleur est généralement celle du corps : seulement ceux qui avoisinent la partie interne de la jambe et du canon sont brunâtres; et on remarque aussi une ligne de cette couleur sur ceux de la partie antérieure du cou.

Cet animal, dont la taille est d'un cinquième plus considérable que celle de notre mouflon, a la queue longue de sept pouces et terminée par un pinceau de poils.

Les cornes paroissent assez petites eu égard au volume de l'animal, et chez l'individu que possède le Muséum, elles ne sont pas plus grandes que celles du mouflon, quoiqu'il soit mâle et qu'il paraisse bien adulte. Elles présentent d'ailleurs des caractères particuliers : leur forme les rend très différentes de celles du mouflon, et leur base est plutôt quadrangulaire que triangulaire; elles n'ont aucune arête saillante, surtout vers la base, et l'extrémité, qui est dirigée en dedans (au contraire de ce qui a lieu chez les autres espèces), n'a presque aucune largeur, et forme véritablement une pointe dans le sens que l'on attache ordinairement à ce mot. Les rides sont très peu prononcées, si ce n'est près de la barbe, et l'extrémité est même presque entièrement lisse. Les deux cornes sont, comme chez les autres mouflons, très rapprochées sur le front, et il est même un point où elles sont presque contiguës : l'angle qu'elles comprennent entre elles est beaucoup plus aigu que chez notre mouflon, il n'est guère que de 60 degrés environ. Enfin elles sont aussi larges à la base que dans cette espèce; mais leur circonférence est plus grande à cause de l'augmentation de surface qui résulte de leur forme quadrangulaire.

Ce bel animal porte, dans quelques descriptions, le nom de *mouflon d'Afrique;* on ne sait pas encore avec certitude s'il doit être rapporté au mouton barbu de Pennant. La description donnée par cet auteur est trop incomplète pour qu'il soit possible de prononcer l'identité spécifique; cependant MM. Cuvier et Desmarest l'ont admise : ils ont réuni ces deux espèces sous le nom d'*ovis tragelaphus*.

Le mouflon à manchettes de M. Geoffroy Saint-Hilaire a été tué près de la porte de la ville du Caire; mais il ne paroît pas qu'il se tienne habituellement dans cette partie de l'Égypte.

LE BÉLIER A LARGE QUEUE (1).

Bien que connu depuis long-temps, a été mieux décrit dans ces dernières années. C'est d'ailleurs avec difficulté et par des caractères de peu de valeur que les naturalistes sont venus à bout de distinguer les moutons des chèvres. Plusieurs auteurs qui croient cette distinction peu fondée, ne l'adoptent pas. Toutefois l'usage a prévalu, et le genre mouton est généralement admis et caractérisé de la manière suivante :

Les cornes anguleuses, ridées en travers, contournées latéralement en spirale, et se développant sur un axe osseux, celluleux, qui a la même direction; trente-deux dents en totalité, savoir : huit incisives inférieures formant un arc et se touchant toutes régulièrement par leurs bords, les deux intermédiaires étant les plus larges, et les deux latérales les plus petites; six molaires à couronnes marquées de doubles croissants d'émail, dont trois fausses et trois vraies de chaque côté et à chaque mâchoire; les vraies molaires supérieures ayant la convexité des doubles croissants de leur couronne tournée en dedans, et les inférieures l'ayant en dessous. Le chanfrein arqué; le museau terminé par des narines de forme allongée, obliques, sans mufle; point de larmiers, point de barbe au menton; les oreilles médiocres et pointues; le corps de stature moyenne, couvert de poils; les jambes assez grêles, sans brosses aux genoux; deux mamelles inguinales; point de pores inguinaux; la queue (du moins dans les espèces sauvages) plus ou moins courte, infléchie ou pendante.

Le genre mouton est un de ceux qui fournissent le plus de variétés dans les espèces; ce qui rend la distinction de ces trois dernières très difficile. L'individu qu'on voit représenté sur cette planche est le mouton à large queue, *ovis lati caudata*, Ray, Gmelin, etc. : il doit être considéré comme une variété distincte, dont le caractère le plus tranché consiste dans un allongement plus considérable de la queue, qui, dans les deux tiers supérieurs, dépasse le corps en largeur. Cette variété se rapproche beaucoup de celles qui ont été figurées, sous le même nom, par MM. Geoffroy Saint-Hilaire et Frédéric Cuvier; seulement on remarquera qu'ici le poil est court et frisé. Les couleurs paroissent aussi offrir quelques différences, mais nous n'avons pu nous en assurer, l'individu dont on a donné la figure n'ayant pas été conservé dans les collections. Au reste, ce dernier caractère est trop variable pour avoir quelque importance.

(1) *Ovis laticauda*, Gm.; Savigny, Egypte, pl. 7, fig. 1, t. XXIII, p. 199 : éd. in-8°.

L'ARGALI.

Ovis ammon. Erxl. (1).

Est de la taille du daim. Son pelage est d'un gris

(1) Desm., 740; *ovis argali*, Bodd.; *ægoceros argali*, Pallas, Tilésius; *capra ammon*, Cuv.

fauve en dessus, passant au rougeâtre clair en dessous, nuancé de plus de roussâtre en hiver. Une ligne jaunâtre occupe le milieu du dos, ainsi qu'une large tache sur chaque fesse. Les cornes des mâles sont très grandes, très fortes, triangulaires, aplaties en devant, striées en travers. Celles de la femelle sont minces et presque lisses. L'argali vit dans les steppes de la Sibérie méridionale, au pied du grand plateau de la Tartarie. On le retrouve au Kamtschatka, à moins qu'il n'ait été confondu avec l'*ovis nivicola*.

M. Hodgson, dans un catalogue des animaux observés dans le Népaul [1], signale dans les montagnes de l'Himalaya deux espèces de mouton sauvage : le *ban-bhera*, littéralement le mouton sauvage, variété de l'*ovis ammon* ou argali, et l'autre le *nayour* ou *na'hour*, l'*ovis musmon* (H. S.), ayant un fanon sous la gorge ; le pelage brun ou cendré rougeâtre, la face blanche, une raie sur l'échine, et le cou noirâtre.

M. Moorcoff a trouvé en 1822 en pénétrant dans la Tartarie, par les possessions angloises de l'Inde, une espèce de mouton dont la possession seroit précieuse pour les bergeries de l'Europe. Ce mouton vit dans un état de domesticité semblable à celui du chien, dans la cour ou sous le toit de son maître, se nourrissant de tout, s'engraissant des restes de la cuisine, et mangeant jusqu'aux os qu'on lui jette. Il est de petite taille ; mais les particularités remarquables de sa vie, la bonté de sa chair, la finesse et le poids de sa toison, le placent au rang des races supérieures. Il donne deux agneaux par an, et autant de tontes qui rapportent trois livres de laine chacune. Quelle est cette variété ? C'est ce que nous ignorons encore.

LES OVIBOS.

Ovibos. De Blainv.

Forment un genre démembré de celui des bœufs en ce qu'ils n'ont pas de mufle. Le chanfrein est busqué comme celui des moutons. Ils n'ont point de barbe, mais des membres robustes et une queue fort courte. Leurs cornes sont élargies et se touchent à la base, en s'appliquant ensuite sur les côtés de la tête. La seule espèce connue vit dans l'Amérique du Nord, où les Anglo-Américains lui donnent le nom de *musk-ox*. C'est l'Ovibos musqué [2] décrit par Buffon sous le nom de bœuf musqué.

[1] Proceed., t. III, p. 105 ; Journ. of the Asiatic society of Calcutta ; l'Institut, n° 101, p. 122.

[2] *Ovibus moschatus*, de Blainv. ; *bos moschatus*, Gm. ; Richardson, Fauna, p. 275.

LES BOEUFS.

Bos.

Se sont enrichis de quelques espèces dans ces derniers temps. Buffon a décrit le buffle du cap de Bonne-Espérance (*bos cafer*, L.), le buffle (*B. bubalus*, L.), le bison d'Amérique (*B. americanus*, L.), la vache grognante ou yak (*bos grunniens*, L.), l'aurochs, bonasus ou bœuf de Pœonie (*B. urus*, Cuv.), et le bœuf ordinaire (*B. taurus*, L.) avec sa variété à loupe graisseuse, le *zébu*.

L'*arni* des habitants de l'Indostan (*bos arni*, Shaw.) paroît être une variété fort remarquable du buffle, bubale ou bœuf sauvage d'Arachosie d'Aristote, originaire de l'Inde et transporté en Egypte, en Grèce, puis en Italie. Cet arni a des cornes démesurément grandes puisqu'elles portent de huit à dix pieds d'envergure : elles sont ridées sur leur concavité et un peu aplaties en avant. L'animal est noir, sans bosses ni crinière, et vit principalement dans les montagnes du continent indien et des îles de la Malaisie.

Sir Raffles [1], en parlant des espèces du genre bœuf qui vivent à Sumatra, s'exprime en ces termes : « Il y a une très belle race de bétail particulière à Sumatra, que je vis en abondance dans le Menangkabu quand je visitai la capitale de ce pays en 1818. Ce sont des animaux petits, bien faits, sans bosse, et presque toujours de couleur fauve clair relevée de blanc. Les yeux sont grands et bordés de longues paupières noires. Les jambes sont délicates et jolies. Parmi ceux que je vis, je n'en aperçus aucun qui ne fût en fort bon état, ce en quoi ils font un contraste frappant avec le bétail que l'on rencontre généralement dans l'Inde. On s'en sert pour l'agriculture ; ce sont des animaux domestiques. Cette race est entièrement distincte du *banting* de Java et des îles plus orientales.

» Quant au buffle (*buffalo*), la variété blanche se trouve être la plus commune à Bencolen. Elle ne diffère en rien de la noire que par la couleur, qui tire au blanc rougeâtre. »

Le major général Hardwicke a donné quelques détails sur le Gour (*bos gour*), bœuf de l'Inde. Nous transcrirons les renseignements que ce zélé voyageur a imprimés sur cet animal [2].

« Dans le Journal philosophique d'Edimbourg (octobre 1824), l'on trouve des détails intéressants du docteur Traill, sur cette nouvelle espèce de bœuf, et comme je n'ai pas connoissance qu'aucun dessin de cet animal ait été publié, je fais graver pour le

[1] Trans. Soc. linn. Lond., t. XIII.

[2] Zool. journ., t. III, p. 231 ; Bull., t. XIV, p. 252.

Journal zoologique la figure d'une paire de cornes du *gour*, tué dans la chasse décrite par le capitaine Rogers.

» Par l'examen de ces cornes et par leur comparaison avec celle du *gayal*, on doit voir que la différence de structure est des plus tranchées, et tend à séparer et à prouver la non-affinité d'espèces entre le *gour* et le *gayal*.

» Il paroît y avoir plus d'une race du *gayal* (*bos gayæus*) de Colebrooke (*Recherch. asiat.*, t. VIII). Les provinces de Chattgong et de Sylhet produisent le *gayal sauvage*, ou, comme l'appellent les naturels, le *assel gayal* (1), et le *gayal domestique*. Le premier est regardé comme un animal indomptable, extrêmement féroce, et que l'on ne peut prendre vivant. Il s'éloigne rarement des montagnes de la frontière sud-est, et ne se joint jamais au *gobbah* ou *gayal de village* des plaines; je suis parvenu à obtenir la peau et la tête du *asseel gayal*, qui sont déposées dans le Muséum de la compagnie des Indes, dont un dessin accompagne celui des cornes du *gour*.

» Je dois parler d'une autre espèce de *gayal*, dont j'ai vu un mâle et une femelle dans le parc du gouverneur-général, à Barrackpore. Cette espèce diffère en quelques points du *gayal domestique* ainsi que du *asseel* ou *vrai gayal*: premièrement par la taille, étant un plus grand animal que celui qui est privé; deuxièmement par la grandeur du fanon, qui est plus ample et plus ondulé que dans l'espèce sauvage ou dans l'espèce privée; et troisièmement dans les proportions et la forme des cornes. »

Le gour (*bos gour*) a, suivant le docteur Traill, des cornes courtes, épaisses, recourbées en dehors; le front crépu, le dos renflé ou gibbeux, un poil court, lisse, noir brun. Les Indiens appellent le mâle *gour*, le veau *purorah*, la jeune vache *pareeah*. Il vit en troupeaux considérables dans les forêts montagneuses de Min-Pat dans la province de Sergojah.

Le GYALL ou *bœuf des Jongles* (*bos frontalis*, Lambert) (2) des Indiens, le *bausinger* des Javanois, a l'ensemble des caractères du bœuf domestique, mais ses cornes sont aplaties d'avant en arrière et sans arêtes anguleuses. Elles se dirigent sur le côté en haut et non pas en arrière. Son pelage est ras, noir luisant, excepté le front et une ligne le long du dos, qui sont gris ou fauves, et les jambes qui sont blanches. Le *gyall* ou *gyal* est élevé en domesticité dans les provinces montagneuses du nord-est de l'Inde. Peut-être est-il le résultat du croisement du buffle avec l'espèce commune, ainsi que le pense M. Fr. Cuvier, ou bien est-il la souche du bœuf domestique de l'Europe?

Le SHIAL (*bos gavæus*, H. S.), le *nunel* des Birmans, est un bœuf très répandu dans l'Inde, remarquable par ses cornes courtes et robustes, comprimées sur les côtés, et recourbées en avant. Sa tête est large et plane, son mufle est assez brusquement atténué à son extrémité. La touffe frontale se compose de poils blancs et crépus. Les yeux sont petits; les oreilles sont longues et larges, le cou est grêle; son poil est brun, mais les pieds sont blanchâtres.

Le GHAUNOUK (*bos pœphagus*, H. S.) ou le *gawdashti* des Persans, le *soora goy* des Indiens, le *si-nym* des Chinois, est un bœuf domestique d'Asie, voisin du bœuf de Tartarie, à pelage du cou et du dos laineux varié de noir et de blanc. Les poils de la queue sont excessivement allongés. Ses cornes sont minces, lisses, pointues, latérales et recourbées par en haut.

MM. Quoy et Gaimard décrivent, sous le nom de BOEUF A FESSES BLANCHES (*B. leucoprymnus*) (1), une espèce de grande taille qu'ils se procurèrent dans l'île de Java, aux environs de Batavia. Son élévation est de cinq pieds neuf pouces sur cinq pieds de longueur de la fesse à l'épaule. Sa tête est longue, élargie par le haut, à mufle peu gros; ses cornes sont médiocres, s'écartent et se rapprochent sur le haut de la tête de manière à ce que les pointes se regardent. Les oreilles sont grandes, bien détachées, comme pédiculées et pourvues de longs poils à leur bord interne. Le cou est court, mais un peu cambré comme dans les cerfs, et pourvu d'un fanon mince et peu pendant. Les premières apophyses épineuses des vertèbres sont élevées et arrondissent le corps dans cette partie qui n'a cependant point de bosse : le reste du dos présente une surface plane. Les jambes sont déliées, la queue est longue et munie d'une petite crinière à l'extrémité. On remarque quatre tétines, dont les deux antérieures sont plus grosses et les deux autres plus rapprochées. Le pelage y est court, bien fourni, en général d'un brun tirant sur le noir, avec quelques nuances rougeâtres ou fauves. Les oreilles sont blanchâtres dans leur intérieur et sur le bord. La partie postérieure de chaque fesse est marquée d'une large tache blanchâtre qui commence à l'anus. Les quatre pieds ont aussi, au-dessus du sabot, de pareilles taches plus ou moins marquées suivant les individus. Les cornes sont noirâtres, blondes en quelques endroits et rugueuses à la base. Leur axe est creux. Les côtes sont au nom-

(1) *Vrai gayal.* Les naturels établissent une grande différence entre le gayal sauvage et le gayal privé.

(2) Trans. Soc. linn., t. VII, pl. IV, p. 57; *bos sylhetanus*, Fr. Cuv., 42e liv.; le GAYAL, Colebrooke; Asiatic research., t. VIII, p. 511, avec figures?? *bos bubalus, gauwera*, Pennant, Quad. I, p. 27. *Gauvera*, Knox, Ceylan, p. 21.

(1) *Bos, corpore magno, fusco; clunibus albis; cornubus mediocribus; capite elongato.* Zool. de l'Astrolabe, part. I, p. 140 (1830).

bre de vingt-six, c'est-à-dire treize de chaque côté. Les narines sont ovalaires et creusées dans l'axe de la tête. Le mufle présente à l'extrémité une rainure assez profonde, et de chaque côté la muqueuse est comme parquetée.

LE BUFFLE DES ÉTATS-UNIS [1].

A été l'objet d'une étude assez intéressante par le capitaine Bonneville dans sa vie de trappeur. Nous reproduisons son récit, riche en détails de mœurs.

« Tout ce qui se rapporte à l'histoire de cet étrange et intéressant animal, qu'un vieil auteur nous dit ressembler, « sous certains rapports, au lion, et sous d'autres au chameau, au cheval, au bœuf, au mouton ou à la chèvre [2], » doit être important à recueillir; car le nombre de ces animaux a diminué si rapidement depuis un siècle; leurs excursions se sont tellement restreintes, qu'il y a toute raison de croire qu'ils ne tarderont pas à disparoître de la surface de la terre.

» Le buffle se trouvoit autrefois dans toute l'étendue du territoire des États-Unis, à l'exception de la partie située à l'est de la rivière d'Hudson et du lac Champlain, ainsi que dans une étroite lisière de côte sur l'Atlantique et le golfe du Mexique, dont le terrain étoit marécageux et couvert d'épais taillis. Ce qui prouveroit qu'il n'y avoit pas de buffles à une proximité de quatre-vingts ou cent milles de la côte Atlantique, c'est que les premiers auteurs, dit M. Colhoun, et ils sont nombreux, ne mentionnent leur existence que beaucoup plus loin. Thomas Morton, l'un des premiers colons de la Nouvelle-Angleterre, dit que les Indiens « parlent aussi de vastes troupeaux de grands animaux qui vivent aux abords de ce lac (l'Érocoise, maintenant lac Ontario). Ils sont de la taille d'une vache; leur chair fournit une bonne nourriture, leur peau d'excellent cuir; leur toison est une espèce de laine presque aussi fine que celle du castor, dont les sauvages se font des vêtements. » Il ajoute : « Il y a dix ans que la relation de ces choses est venue aux oreilles des Anglois [3]. » Nous avons fait cette citation en partie pour prouver que la finesse de la laine du buffle, qui en a fait, depuis quelques années, un objet de commerce, étoit connue du temps même de Morton. Il la compare à celle du castor, et non sans raison. On nous a montré, dans le voisinage de la rivière Rouge, des chapeaux qui nous ont paru d'une excellente qualité : ils avoient été fabriqués à Londres avec de la laine de buffle. On peut rapporter à près d'un siècle auparavant la connoissance de cet animal de la part des Européens; car, en 1582, Guzman rencontra le buffle dans la province de Cinaloa [1]. De Laet, parlant du buffle de Quivira, dit, sur le témoignage de Gomara, qu'il est presque noir, rarement tacheté de blanc [2]. Dans son Histoire, écrite postérieurement à l'année 1684, Hubbard n'énumère pas cet animal au nombre de ceux de la Nouvelle-Angleterre. Purchas nous apprend qu'en 1615 les aventuriers découvrirent en Virginie « une sorte de bétail de la grosseur d'une vache, excellent à manger [3] » Nous voyons dans Lawson qu'il y avoit une grande quantité de buffles, d'élans, etc., aux environs de la rivière du cap Terrible et de ses affluents [4]; on sait aussi que quelques uns de ceux qui s'établirent les premiers, en 1756, dans le district d'Abbeville, Caroline du Sud, y trouvèrent le buffle. La caravane de Soto, qui de 1539 à 1543, traversa la Floride orientale, la Géorgie, l'Alabama, le Mississipi, le territoire de l'Arkansas et la Louisiane, n'y vit pas de buffles. On leur dit que cet animal étoit plus au nord; cependant ils eurent fréquemment l'occasion de voir des peaux de buffles, surtout à l'ouest du Mississipi. Du Pratz, qui écrivoit en 1758, nous apprend qu'à cette époque cet animal n'existoit pas dans la Basse-Louisiane. Toutefois nous avons lu un auteur, Bernard Romans, qui écrivoit en 1774, et qui parle du buffle comme un bienfait de la nature accordé à la Floride. On ne sauroit douter que cet animal n'approchât du golfe du Mexique, dans le voisinage de la baie de Saint-Bernard; car Alvar Nunez, vers l'année 1555, le vit non loin de la côte, et Joutel, cent cinquante ans plus tard, le vit à la baie de Saint-Bernard. Il est probable que cette baie est le point de latitude le plus bas auquel cet animal ait été rencontré à l'est des montagnes Rocheuses. Son existence à l'ouest de ces montagnes n'est point douteuse, quoique le père Venegas ne le compte point au nombre des animaux de la Californie, et qu'il n'ait point été vu, à l'ouest des montagnes, par Lewis et Clarke, ni mentionné par Harmon ou Mackensie, comme existant dans la Nouvelle-Calédonie, contrée d'une étendue immense, comprise entre l'océan Pacifique, les montagnes Rocheuses, le territoire des États-Unis, et les possessions russes sur la Croix nord-ouest de l'Amérique.

Néanmoins son existence actuelle sur la Colombie

[1] Voyez *Aventores*, etc., par Washington Irwing, t. II, p. 273 et suiv., de la trad. française.

[2] Purchas, son pèlerinage; Londres, 1614, p. 778.

[3] Le nouveau Canaan anglais, par Thomas Morton. Amsterdam, 1637, p. 98.

[1] De Laet, Description des deux Amériques. Amsterdam, 1633, liv. 6, chap. 6.

[2] De Laet, Description des deux Amériques. Amsterdam, 1633, liv. 6, chap. 17.

[3] Purchas, p. 759.

[4] Lawson, p. 48, 115, etc.

paroît constatée, et l'on nous assure que, quelque temps avant la visite de nos hardis explorateurs, d'effroyables incendies avoient ravagé les prairies et refoulé les buffles à l'est des montagnes. M. Dougherty, l'agent capable et intelligent qui accompagna l'expédition aux montagnes Rocheuses et communiqua tant de renseignements précieux à M. Say, affirmoit en avoir vu quelques uns dans les montagnes, mais non à l'ouest. Il est très probable que le buffle se montroit sur le versant occidental des montagnes Rocheuses, à une latitude aussi basse que sur le versant oriental. De Laet dit, d'après le témoignage d'Herrera, que le buffle paissoit vers le sud jusqu'aux bords de la rivière Yaquimi [1]; dans le même chapitre, cet auteur dit que Martin Pérez avoit, en 1591, fixé la position de la province de Cinaloa, dans laquelle cette rivière coule, à trois cents lieues de la ville de Mexico; cette rivière est, dit-on, la même qui, sur la carte de l'Amérique du Nord, par M. Tanner (Philadelphie, 1822), est nommée Hiaqui, et placée entre le 27e et le 28e degré de latitude nord; peut-être aussi est-ce le Rio-Gila qui a son embouchure sous le 32e degré de latitude. Quoique nous ne puissions déterminer avec précision le zénith méridional du buffle à l'ouest des montagnes, néanmoins le fait de son existence même dans cette région est amplement prouvé par le témoignage de Gomara, de Delaet, liv. VI, chap. XVII, etc., de Purchas, p. 778.

La limite au nord n'est pas plus facile à déterminer. Dans le Recueil d'Hakluyt, nous trouvons l'extrait d'une lettre de M. Anthonie Parkhurst, en 1578; on y lit : « Dans l'île de Terre-Neuve, il y a de grands animaux de la taille du chameau et qui ont le pied fourchu; je les ai vus de loin, et n'ai pu les examiner avec précision; mais j'ai pu juger, à leurs pas, qu'ils avoient les pieds fourchus et plus gros que ceux du chameau. Je pense que c est la même espèce que les *buffles*, que l'on dit exister dans les contrées voisines, et qui abondent sur le continent [2]. » Dans le même recueil, p. 689, nous trouvons, dans le récit des Voyages de sir Hunfrey Gilbert, qui commencèrent en 1583, qu'on prétend qu'il existe à Terre-Neuve des « buttolfes, animal qui, à en juger par l'empreinte de ses pieds, doit être de la taille du bœuf. » Il est possible cependant que ce fût le bœuf à musc et non le buffle ou bison de nos prairies. Aucun témoignage ne nous autorise à croire que le buffle existoit au nord des lacs Ontario et Érié, etc., et à l'est du lac Winnepeck. D'après ce que nous connoissons du pays situé entre la rivière de Melson, la baie d'Hudson et les lacs inférieurs, en y comprenant la Nouvelle-Galles du Sud et le Canada supérieur, nous sommes porté à croire que le buffle n'y a jamais abordé, si même on l'a jamais trouvé aux bords des lacs; mais à l'ouest du Winnepeck, nous savons qu'on le trouve au nord jusqu'au 64e degré de latitude. Les gens du capitaine Franklin en tuèrent un sur la rivière Salée, vers le 67e degré. Peut-être se trouve-t-il dans toute l'étendue des prairies bordées, au nord, par une ligne, commençant au point où le 62e degré rencontre la base des montagnes Rocheuses, et courant, dans une direction sud-est, jusqu'à l'extrémité sud du lac Winnepeck, un peu au nord du 50e degré. Sur le Saskatchawan, les buffles sont très abondants. Nous dirons en passant que le petit buffle blanc, dont Mackensie fait souvent mention, d'après le témoignage des Indiens, qui lui dirent qu'il vivoit dans les montagnes, n'est probablement pas le bison; car Lewis et Clarke nous apprennent que les Indiens désignoient sous ce nom le mouton sauvage (vol. II, p. 325). Il est probable qu'à l'ouest des montagnes Rocheuses le buffle ne pénètre pas au nord de la Colombie.

A présent, c'est à peine si on le voit à l'est du Mississipi et au sud du Saint-Laurent. La caravane du gouverneur Cass trouva, en 1819, des buffles sur la rive orientale du Mississipi, au-dessus des cataractes de Saint-Antoine. Chaque année, les excursions de cet animal se restreignent dans un cercle plus limité. En 1822, elles s'étendoient en descendant le cours du Saint-Pierre jusqu'au grand lac du Cygne, près du Cap-Croissant. En 1823, les membres de la compagnie des fourrures de la Colombie furent obligés de voyager cinq jours dans une direction nord-ouest, à partir du lac Travers, avant de rencontrer des buffles; mais alors ils réussirent à en tuer soixante. Plus tard, les troupeaux s'avancèrent très près du lac Travers, et peut-être même descendirent le cours du Saint-Pierre.

On ne sauroit douter que cette constante réduction dans le cercle des excursions du buffle n'amène une diminution dans leur nombre, plus encore que la coutume de ne tuer que les génisses et de laisser les taureaux, coutume probablement très ancienne parmi les Indiens, et que nous ne pouvons, en conséquence, considérer que comme la cause de cette grande diminution récente. La civilisation, dans sa marche incessante, détruit les grands animaux qui vivent en troupes, et refoule le chasseur lui-même, s'il ne modifie sa manière de vivre. Si le daim avoit des habitudes plus sociables, cet hôte intéressant de nos forêts eût été depuis long-temps repoussé vers l'asile du buffle, de l'élan et du castor. Tous les buffles que nous vîmes étoient d'une couleur brune; on nous dit qu'on en voyoit quelquefois de blancs

[1] *Juxta yaquimi fluminis ripas, tauri vaccæque et prægrandes cervi pascuntur.* L. 6, ch. 6.

[2] Navigations, Voyages et Découvertes principales de la nation anglaise, etc., par Richard Hakluys. Londres, 1589, p. 676.

ou tachetés. On prétend que l'âge de cet animal est indiqué par le nombre des lignes transversales tracées sur ses cornes; M. Colhoun tua un buffle mâle qui, d'après ce calcul, devoit avoir vingt-six ans. Dans cette hypothèse, les quatre premières lignes comptent pour la première année. Si ce mode de calcul est correct, et on le suppose tel en général, le buffle atteint à un âge plus considérable que le bœuf domestique. Le buffle a aussi des proportions plus grandes, et quoique par devant ses formes aient quelque chose de peu gracieux, néanmoins les parties postérieures sont belles. On regarde la viande des génisses comme plus délicate que celle des taureaux, surtout pendant la saison du rut, où celle de ces derniers a un goût rance et fort. C'est ce qui avoit lieu à l'époque où notre caravane les vit; nous n'eûmes pas l'occasion de tuer des génisses; et comme les taureaux étoient maigres, nous ne mangions guère que la langue et le foie de ceux que nous avions tués. Ces parties, ainsi que la bosse, le cœur, l'aloyau et le rôti du chasseur (le filet près de l'omoplate), constituent les morceaux de choix : ce sont les seuls que l'on mange quand le buffle est en abondance.

Au lac Travers, on estime que les génisses donnent de deux cent cinquante à trois cents livres d'excellente viande, sans y comprendre la tête et plusieurs autres parties de la bête. Il y a huit os réputés os à moelle : ce sont les quatre os des jambes et des cuisses. Il est difficile d'évaluer la quantité de moelle qu'ils rendent, pris à part ou collectivement, mais la moelle d'un os suffit habituellement pour un repas. Pour l'obtenir, on jette l'os dans le feu, après en avoir enlevé la chair; après qu'il y est resté quelques minutes, on l'en retire, le brise, et la moelle que l'on extrait, à l'aide d'un morceau de bois effilé, est mangée sans aucun assaisonnement. C'est un mets très succulent et très délicat, et qui, mis au four, a la couleur et la consistance du flan. Quelques personnes préfèrent le manger cru, mais nous ne lui avons pas trouvé, en cet état, un goût aussi agréable.

Quand on poursuit un troupeau de buffles, surtout s'il se compose de taureaux, il s'en exhale une forte odeur de musc, et leurs pieds font craquer l'herbe comme si elle étoit desséchée. Nous avons dit que les buffles mâles s'étoient fréquemment approchés très près de nos lignes, ce que quelques uns de nos compagnons de voyage attribuèrent à la vue imparfaite de l'animal, dont les yeux sont cachés par la grande quantité de poils qui couvrent sa face; c'est probablement une erreur; cette circonstance provient de ce que les taureaux sont moins faciles à effaroucher dans la saison du rut; ou peut-être de ce que, bien qu'ils puissent parfaitement distinguer l'homme, la simple vue ne suffit pas pour les instruire de sa nature. C'est l'odeur de l'homme surtout qui les fait fuir. Nous avons vu souvent des taureaux s'approcher dans le plus grand calme au vent de notre ligne, et passer près de nous paisiblement; mais dès qu'ils arrivoient sous le vent, l'odeur les faisoit fuir au grand galop. La promptitude de leur odorat est connue; quelquefois, quand le vent est fort, ils sont avertis de la présence de l'homme à deux ou trois milles de distance. Les buffles et les élans se rencontrent dans les mêmes prairies, et ne paroissent nullement affectés de leur présence réciproque; mais ils ne vont point ensemble; ils ne s'associent qu'aux animaux de leur espèce. Outre l'élan, nous avons vu dans les prairies, avec le buffle, le loup ordinaire des prairies, qui paroît l'accompagner habituellement. En fait d'oiseaux, nous avons remarqué l'aigle chauve (*falcoleucocephalus*) et la grue sauvage. On voit souvent le buffle se rouler et faire jaillir la poussière autour de lui on le prendroit alors de loin pour une baleine qui fait jouer ses évents.

Cet animal est très difficile à tuer. M. Péale tira quatorze balles dans le poitrail d'un buffle avant de le tuer; et M. Scott, voulant s'assurer si une balle tirée dans la tête briserait l'os frontal, déchargea sa carabine à dix pas sur un buffle mort; la balle ne pénétra pas, mais s'embarrassa dans les poils où on la retrouva. Toutefois elle avoit frappé le front et y avoit laissé son empreinte avant de rebondir. Ce fait étoit conforme à l'opinion que M. Scott s'étoit formée sur ce sujet, ayant séjourné pendant près de dix ans dans un pays à buffles, et ayant eu de fréquentes occasions de tirer sur eux dans toutes les directions. Son habileté et son adresse au tir sont proverbiales sur le Mississipi et le Missouri. Nous avons souvent été à même d'en être témoin, quoique la rareté de toute espèce de gibier, pendant la totalité de l'expédition, excepté dans les prairies, aux sources de la rivière Rouge, ne lui donnât que de rares occasions de déployer son adresse en ce genre.

Quand nous considérons la force, la taille, l'agilité et la vélocité du buffle, nous regrettons qu'on n'ait point tenté encore avec succès d'apprivoiser ce noble animal, et de l'approprier aux besoins de l'homme. Au lieu de chercher à utiliser tant d'animaux précieux qui autrefois parcouraient nos régions, les colons paroissent s'être contentés d'importer ceux d'Europe. On ne sauroit douter que le buffle ne pût être apprivoisé, et ne remplaçât avec avantage le bœuf européen. Nous en avons vu un exemple. Une autre expérience qui seroit certainement des plus intéressantes, ce seroit de constater si les deux races ne peuvent pas être croisées, et quel en seroit le résultat; c'est une épreuve digne d'être tentée.

L'AUROCHS [1].

A été l'objet d'un bon travail lu à l'Académie de Pétersbourg par M. Baer, travail fait sur les dépouilles d'un animal de cette espèce tué dans le Caucase.

Le bœuf qu'on appelle *auroch* en France et en Allemagne, et *zoubre* en Russie, et que Cuvier a démontré être le même que celui que les anciens nommoient *bison wisent* (en Allemagne), a été, dans les temps reculés, répandu dans presque toute l'Europe. Beaucoup de noms de lieux (comme Wisantensteg et autres) ont conservé sa mémoire en Souabe. On chante sa chasse dans le Nibelungenlied. Mais au temps de la renaissance des lettres, il n'y en avoit déjà plus en Allemagne. Il se maintint plus long-temps en Prusse et en différentes parties de la Pologne, où il a été observé et dessiné par Herberstain. Le dernier qu'on a tué en Prusse remonte à 1755. Du temps de Forster fils, il ne s'en trouvoit plus en Pologne que dans la grande forêt de Bialowieza, où il n'existe encore aujourd'hui que grâce aux soins avec lesquels le gouvernement russe veille à sa conservation. Cette localité étoit la seule où l'on croyoit que de nos jours s'étoit maintenu l'*auroch*. C'est donc une nouvelle intéressante pour la zoologie, que l'annonce de la présence de cet animal dans le Caucase, où l'on sait qu'il existe aussi un reste de tigres royaux et de panthères.

M. Baer a comparé les dépouilles du zoubre adressé du Caucase, avec celles d'un zoubre provenant de la forêt de Bialowieza, que possède l'Académie. Il a trouvé que, dans le premier, les cornes sont sensiblement plus grêles et plus courtes, et que la distance qui les sépare ou la largeur du front est moindre. Mais il pense que ces différences ne dépendent que du sexe, l'individu du Caucase étant une femelle. La couleur du pelage est aussi moins foncée et mêlée de gris; il est plus court dans la partie antérieure, et n'est crépu que sur le front et une partie de la nuque; mais M. Baer explique encore ces différences comme dépendant de la saison et de l'âge. Les sabots et les ergots sont beaucoup plus courts que dans l'individu de la Pologne, ce qui dépend sans doute de l'habitation sur les montagnes. Il n'y a d'autres différences entre les deux *aurochs*, autant du moins qu'on peut en juger d'après une simple peau, qu'une courbure un peu différente des cornes et la présence d'un trait foncé qui règne sur le dos de l'un et manque sur celui de l'autre. Ces différences sont, comme on le voit, bien insuffisantes pour faire reconnoître si le bœuf sauvage du Caucase doit être regardé comme une espèce distincte du zoubre de la Lithuanie. Ce n'est que par l'examen des squelettes que cette question pourroit être éclaircie.

On a annoncé, il y a quelques années, l'existence d'un bœuf sauvage nommé *gaour*, dans l'intérieur de l'Inde, entre la côte de Coromandel et la baie de Calcutta. L'existence d'un zoubre du Caucase porte M. Baer à croire que ce bœuf est aussi un zoubre; la description insuffisante, qui en a été donnée, se rapportant d'ailleurs assez bien à celle du soubre caucasien. M. Baer regarde encore comme probable que le même animal se trouve aussi au-delà du Gange. Il fonde cette présomption sur un récit du capitaine Low dans le journal de la Société asiatique de Londres. Enfin il ne doute point non plus de son habitation actuelle au milieu même de l'Asie centrale et vers la côte orientale. Il tient en effet de M. Schmidt que des écrits mongols font mention d'un bœuf sauvage vivant aux environs du lac Kokkonoor et dans la province chinoise de Khansi, qu'on a bien distingué cet animal du yak (*bos grunniens*), et que les dictionnaires mongols le décrivent ainsi : « Il ressemble au bœuf ordinaire; la partie antérieure de son corps est haute, la partie postérieure inclinée et étroite. Le pelage est ardoisé foncé, brun foncé ou noirâtre. »

Le zoubre ou l'aurochs, dit-il en terminant, est donc encore aujourd'hui dispersé en quelques tribus bien éloignées les unes des autres. Dans la forêt de Bialowieza, il a pour voisin le glouton du Nord, et sur la côte de Tenasserim l'éléphant et le rhinocéros. Si maintenant nous rappelons l'idée de Pallas, qui, frappé de la ressemblance du bison d'Amérique et de l'aurochs d'Europe, et persuadé qu'il n'y avoit pas de zoubres en Asie, prétendoit que l'animal européen pouvoit être arrivé de l'ouest, nous serons loin de croire fondée cette explication.

Au sujet de ces mutations dans l'habitat de l'*aurochs*, M. Baer fait, sur les variations qu'éprouve la distribution géographique des animaux, les réflexions suivantes :

« Quelques animaux, dit-il, voyagent avec les plantes, d'autres avec l'homme; il y en a dont l'Amérique a doté l'Europe, et en revanche d'autres sont passés de l'ancien monde dans le nouveau. Parmi les mammifères, ce sont toujours les plus petits, appartenant aux rongeurs et aux insectivores, qui sont les plus conquérants. Le plus petit des mammifères, la musaraigne naine (*sorex pygmæus*, Pallas), que l'on n'avoit jamais vue en Allemagne, a été observée, il y a quelques années, dans la Silésie et dans le Mecklembourg. Plusieurs espèces de souris et de rats avancent continuellement de l'Asie en Europe. Il semble que le rat commun ait été inconnu dans les temps anciens, on l'a depuis long-temps dans toute l'Europe. Mais de nos jours ce rat gris noir (*mus rattus*), n'est déjà plus le rat vulgaire; une autre espèce plus forte, si neuve, que Linné ne

[1] *Bos urus*, Cuv.; Hesmés, n° 95, p. 168.

la connoissoit pas encore, et que Pallas désigne pour époque de son arrivée à Astrakan, l'an 1727, fait disparoître la première partout où le commerce s'établit : c'est le surmulot de Buffon, *wanderratte* des Allemands (*mus recumanus*, Pallas); il a été transporté de nos jours par le Radejda au Kamtschatka : c'est la véritable enseigne du commerce, et l'on peut dire qu'un lieu sans surmulots est un lieu sans commerce.

Tout au contraire, les grands animaux se retirent et finissent par se perdre, preuve que l'issue de la lutte entre l'homme et un animal, quels que soient sa force et son courage, est toujours à l'avantage du premier. C'est ainsi que le lion, qui, selon Hérodote et Aristote, existoit de leurs temps encore en Macédoine, après avoir long-temps occupé l'Asie-Mineure et la Syrie, est repoussé aujourd'hui hors des frontières de la Perse et de l'Inde, dans quelques contrées désertes de l'Arabie, et n'est plus dominant qu'en Afrique. C'est ainsi que le crocodile n'existe plus dans la Basse-Egypte. C'est ainsi, enfin, que l'hippopotame, la girafe et d'autres animaux colossaux se sont retirés dans l'intérieur de l'Afrique.

Mais il y a aussi des espèces animales qui ont été anéanties dans les temps historiques. Ainsi l'*urus* des anciens, qui, du temps de César, étoit commun en Allemagne, n'existoit plus au seizième siècle. La vache-marine de la mer de Kamtschatka a une histoire beaucoup plus courte. En effet, ce n'est qu'au commencement du dix-huitième siècle qu'on en a eu connoissance. Steller en a donné une description détaillée en 1743 et en 1768, c'est-à-dire seulement vingt-cinq ans après que le dernier individu étoit détruit.

LIVRE XI.

LES MAMMIFÈRES CÉTACÉS.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Le monde physique, destiné à l'habitation de tous les animaux, ne paroît formé que de deux milieux : l'un, terrestre, se compose de la surface entière et solide du globe; l'autre, aqueux et beaucoup plus considérable en étendue, couvre la plus grande partie de notre planète. L'atmosphère, constituant une épaisse couche gazeuse qui les presse tous les deux, sert, quoique par des moyens différents, à entretenir dans chaque être le principe de la vie. Mais on conçoit alors que, sans s'astreindre à des règles fixes, la puissance organisatrice de la matière donna à chacun des êtres destinés à passer leur vie dans l'un ou l'autre de ces milieux des formes accommodées aux mœurs qui leur furent départies. Toutefois, se jouant des lignes de démarcation que se trace la foiblesse de notre intelligence, elle brusqua quelquefois les formes typiques, et essaya de présenter des cas qui, pour nous, sont exceptionnels, mais qui, aux yeux du véritable observateur, prouvent sa puissance. Aussi, en confinant sur la terre le plus grand nombre de mammifères, la nature donna à plusieurs des habitudes et des formes tout aquatiques; et, quoique destinant à ne point sortir du sein des mers la plupart des crustacés et des mollusques, elle voulut qu'il en existât de terrestres. Cependant une classe d'êtres, dont les individus affectent toutes les formes possibles, les poissons semblent avoir été façonnés pour vivre exclusivement au milieu du fluide aqueux. Si les animaux terrestres, en effet, nous paroissent munis d'organes locomoteurs destinés à la marche, au vol, ou même à la natation, les poissons sont entièrement disposés pour se mouvoir dans l'eau à l'aide de rames qui pressent ce liquide. On conçoit que leur forme, convenable pour cette sorte de séjour, a dû se retrouver plus ou moins complétement chez tous les animaux destinés à habiter les eaux, et les cétacés ne sont, en effet, que des mammifères terrestres dont les organes intérieurs sont cachés sous les formes aquatiques par excellence, ou celles des poissons. Les cétacés, par leur organisation mixte, portent à penser que la nature, essayant ses forces après la création des poissons, combina des organes d'une nature plus complexe, et forma ainsi le vrai lien par lequel, dans l'échelle des êtres, on s'élève de ceux-ci aux mammifères. Les phoques d'ailleurs, à corps poilu, à membres empâtés par des membranes, ne se rapprochent-ils pas des cétacés par les dugongs, qui semblent placés sur les limites des deux genres? Il est de fait que toute ridicule qu'a paru aux yeux de beaucoup de savants l'opinion de Demaillet dans son *Telliamed*, qui regardoit l'eau comme le centre de toute création, cette opinion, purement conjecturale, n'étoit pas dénuée de vraisemblance, en ne la considérant d'ailleurs que comme une hypothèse ingénieuse.

Les cétacés ont donc les formes générales et extérieures des poissons : ils en ont aussi les habitudes, les mœurs, et même le genre de vie. Tous paroissent organisés sur le même plan; ils ne diffèrent presque

point par l'enveloppe extérieure, et par le nombre des nageoires, ou du moins les différences sont peu importantes. Il n'en est pas de même des dimensions de leur taille; elles varient depuis les proportions colossales jusqu'à celles plus rapprochées des autres êtres. Leur peau est toujours nue, lisse; leurs organes locomoteurs sont de larges et robustes nageoires qui assurent la rapidité de leur course. Destinés à vivre dans les immenses et vastes solitudes des mers, la plupart acquièrent une taille énorme. C'est en effet parmi les cétacés qu'on cite les plus grands, les plus gigantesques des animaux. A les voir organisés en apparence comme des poissons, on est porté à hésiter sur leur identité d'organisation avec les mammifères : aussi tous les anciens auteurs, jusqu'à Bloch, ne les plaçoient point, dans leurs ouvrages, ailleurs que parmi les poissons, et les naturalistes modernes les rejettent à la fin de toutes les familles des vrais mammifères. Cependant une distinction assez importante qui les caractérise extérieurement est d'avoir une nageoire caudale toujours horizontale, tandis qu'elle est verticale chez les poissons. Les cétacés sont donc, pour les naturalistes, des mammifères à sang chaud, vivipares, respirant l'air en nature par les poumons, s'accouplant comme les animaux terrestres, et nourrissant leurs petits avec le lait de deux mamelles placées tantôt sur la poitrine et tantôt sur l'abdomen. Mais comme leurs organes pulmonaires absorbent une grande quantité d'air atmosphérique, ils sont forcés de venir respirer fréquemment à la surface de l'eau, et de réparer sans cesse les quantités qui se consomment par l'acte respiratoire. Dans les poissons, au contraire, la fonction de l'oxigénation du sang s'exécute à l'aide d'organes particuliers nommés branchies, qui décomposent ou séparent l'air de l'eau. Les oreilles des cétacés, privées de conque, sont percées à l'extérieur par un étroit canal. Quant aux membres postérieurs, ils manquent complétement : ils sont remplacés par une large nageoire cartilagineuse, horizontale et aplatie. La tête n'est point distincte du tronc, ou, pour mieux dire, il n'y a pas de cou. Les os des extrémités antérieures sont raccourcis, disposés en nageoires que forment des enveloppes tendineuses épaisses.

Ainsi donc les cétacés paroissent taillés sur le même modèle. Il n'y a pas chez eux comme chez les autres animaux de ces dissemblances frappantes. Leurs principales lois d'opposition sont prises dans le système dentaire; c'est en effet là que gisent les seuls caractères qui puissent servir à isoler les genres, car ceux qu'on emprunte à la présence ou à l'absence des nageoires du dos ne sont que très secondaires, et sans doute peu importants dans les habitudes de l'animal. Il n'en est pas de même, disons-nous, des rangées de petits os qui meublent les mâchoires. De leur forme comme de leur disposition dérivent de nombreuses différences dans le genre de vie et dans les mœurs. Certes il existe une distinction bien nette à établir entre les baleines à mâchoires garnies d'une matière fibreuse, formant ce qu'on nomme des fanons, et les cachalots à mâchoire inférieure munie de dents très robustes, ou les dauphins dont les deux maxillaires sont hérissées de dents nombreuses et acérées. On pourra assurément dire des baleines que leurs mœurs sont douces, lourdes et stupides peut-être, que les cachalots sont courageux et cruels, et que les dauphins sont voraces et toujours affamés.

Parmi les cétacés se trouvent les plus grands animaux connus. Il est de fait que ces géants du règne animal, occupant les espaces immenses des mers, devoient être en rapport avec la vaste surface qu'ils sont appelés à animer. Ainsi les terres étendues et désertes de l'Afrique sont la patrie des plus grands quadrupèdes, tels que l'éléphant africain, le rhinocéros, la girafe, etc. Ainsi les plateaux de l'Asie nourrissent l'éléphant asiatique, le tigre; Bornéo, les grands orangs, etc. Tous les cétacés cependant n'acquièrent pas des proportions très fortes, et la plupart des dauphins ne diffèrent point par la taille des grands squales. Les baleines et les cachalots sont donc les seuls genres où les individus prennent ces dimensions, qui, tout exagérées qu'on les a faites, sont prodigieusement disproportionnées, toutefois, avec ce que nous connoissons dans la nature animée. Mais le cercle de leur existence, quoique enveloppé d'une profonde obscurité, paroît s'écouler dans la répétition des mêmes actes. Les besoins de la nourriture, se faisant sentir chaque jour, ramènent la même industrie, c'est-à-dire la chasse de la pâture.

Les mœurs des grands cétacés sont stupides; ils ignorent les moyens d'attaquer, et ne se défendent qu'en employant les mouvements brusques et vigoureux de leur lourde masse. Les dauphins seuls, et surtout quelques espèces, paroissent au contraire belliqueux et se plaire dans les combats qu'attestent les profondes blessures dont leurs corps sont sillonnés. Des ennemis redoutables les assiégent fréquemment et les attaquent à outrance. Il est bien rare en effet que, malgré leur petite taille, les armes dangereuses dont ils sont munis ne les fassent triompher d'animaux dont l'énorme corpulence n'est garantie de leurs atteintes que par une épaisse couche de graisse fluide.

Ils habitent constamment dans l'eau; mais si la plupart d'entre eux, et surtout les grands cétacés, ne se plaisent qu'au milieu des mers, et surtout dans les parages les plus tempêtueux, et dont les vagues sont les plus agitées des grands océans, plusieurs aussi affectionnent les rivages, ou bien recherchent les eaux douces qu'ils abandonnent rarement. Ces derniers sont peu nombreux, il est vrai, mais enfin

il en existe au moins trois espèces qui présentent cette particularité dans leur genre de vie. Le marsouin, au contraire, vivant d'habitude sur les côtes, fréquente souvent les fleuves et les rivières, attiré par les poissons qu'il poursuit; et c'est ainsi qu'on a vu un de ces cétacés remonter la Seine jusqu'à Paris. Mais ce qui est plus important pour le naturaliste est de fixer les zones où chaque espèce semble s'arrêter, de tracer en quelque sorte le cercle de son domaine, soit dans les mers qui baignent les pôles, soit dans celles qui sont situées sous l'équateur, dans les deux hémisphères. Ici, il faut l'avouer, règne encore une grande incertitude. Il est généralement admis en effet que les grands cétacés les plus connus sont répandus dans toutes les mers du globe, et que la baleine ou le cachalot macrocéphale des mers du Nord sont identiques dans le Grand Océan, soit dans la partie qui baigne les côtes nord-ouest d'Amérique, soit dans les mers du cap Horn, ou du sud de la Nouvelle-Hollande. Il est de fait que les capitaines baleiniers que nous avons consultés à ce sujet nous ont toujours affirmé cette identité, et que les baleines ou les cachalots que nous avons vus sous tous les parallèles possibles du nord au sud, ou sous l'équateur, dans la mer Pacifique comme dans l'océan Atlantique, nous ont paru ne différer en rien des mêmes cétacés des mers du Nord tels qu'ils sont décrits [1]. Mais nous savons qu'il n'en est pas de même pour les dauphins; ils subissent les lois imposées à tous les animaux dans l'état de nature, ils ne sortent point de certaines limites. Dans celles-ci sont toutes les conditions qui sont appropriées à leur espèce: c'est là qu'ils trouvent le genre d'aliment qui leur convient, la nature et la température des eaux auxquelles leurs organes sont habitués : c'est sous ces latitudes que sont renfermées toutes les nécessités de leur vie; ainsi le sud a le delphinaptère de Péron, et son remplaçant dans le nord est le béluga; ainsi les dauphins des côtes d'Islande, ou même de l'Europe, ne sont nullement ceux des mers antarctiques.

Les armements considérables que les peuples civilisés ont dirigés vers les grands cétacés ont naturellement dû changer pour eux les limites de leur séjour. Sans cesse chassés des mers où ils trouvoient abondamment leur nourriture, ils se sont retirés vers les contrées qui leur présentoient momentanément un abri protecteur, et c'est ainsi qu'ils ont été refoulés vers le nord et vers le sud; mais cependant il est difficile de croire que des animaux dont les proportions sont considérables aient pu se contenter d'un espace étroit de mer où ils auroient bientôt épuisé les aliments qui leur sont appropriés, et comme leur taille surpasse celle de tous les autres êtres, de même l'étendue des mers a dû leur être concédée. L'eau d'ailleurs est un fluide dont la température est beaucoup plus égale que celle de l'air, et par conséquent l'habitation constante au milieu de ce fluide doit avoir sur les cétacés une influence bien moindre que les changements annuels de température de l'été à l'hiver n'en ont pour les animaux des climats tempérés. On doit même supposer, à la grande masse de sang et à la chaleur énorme qui doit en résulter pour le phénomène de la circulation chez ces êtres, qu'ils éprouvent au moins annuellement le besoin de vivre près des glaces dans des milieux où l'eau qui les entoure puisse leur enlever cet excédant de chaleur, vers l'époque du rut surtout. On sait en effet que les phoques, dans la saison des amours, se réunissent sur les glaçons flottants, ou sur les côtes inhospitalières des îles les plus reculées dans le sud ou dans le nord, pour y satisfaire à ce premier besoin de tous les animaux.

La natation ou le mouvement locomoteur qui permet aux cétacés de se transporter d'un lieu à un autre est extrêmement rapide; tout chez eux est organisé pour accroître la puissance de la marche; et si l'on peut se servir d'une comparaison assez juste, ce sont les oiseaux de la mer. Leur charpente osseuse, solide, les muscles nombreux et puissants, la graisse huileuse qui leur sert d'atmosphère, et qui en grossissant le corps augmente sa légèreté [1] spécifique par rapport à la densité de l'eau qu'il déplace, de robustes et le plus souvent de larges

[1] Cependant on connoît actuellement des cachalots et des baleinoptères qui paroissent exclusivement propres aux mers du pôle sud, et Péron (*Voyage aux Terres Australes*, t. III, p. 243) s'est formellement exprimé sur la non-identité des cétacés du nord et du sud lorsqu'il dit : « Les voyageurs et les naturalistes ayant » confondu sous un même nom, pour ainsi dire à l'envi » les uns des autres, des animaux essentiellement diffé- » rents, il n'est aucune classe du règne animal qui, dans » l'état actuel des choses, ne compte plusieurs espèces » *orbicoles*..... Ainsi on voit répéter chaque jour, dans » les ouvrages les plus estimables d'ailleurs, que la » grande baleine (*balæna mysticetus*) se retrouve éga- » lement au milieu des frimas du Spitzberg et des glaces » du pôle antarctique, etc. Quand on ne consulteroit » que la raison et l'analogie, de telles assertions pour- » roient paroître douteuses; en recourant à l'expérience, » elles se trouvent absolument fausses, etc. » Malgré cette opinion si tranchante de Péron, et que nous croyons très vraie pour la presque totalité des animaux, et même pour la plupart des cétacés, nous persistons, jusqu'à de nouvelles et de meilleures observations, à croire que cette loi n'est pas entièrement applicable à des animaux marins tels que la baleine et les cachalots, qu'on trouve aussi bien au milieu des glaces que sous le soleil de l'équateur.

[1] La graisse abondante des cétacés paroît devoir porter à l'extérieur ce que les poissons ont à l'intérieur. Ces derniers ont des chairs compactes et pesantes; mais une vessie aérienne compense le trop de pesanteur avec le déplacement de l'eau. On remarque le contraire chez les cétacés, et l'enveloppe huileuse ballonnée qui empâte les chairs remplace la vessie aérienne.

nageoires, une forme en cône caréné, tout, en un mot, est disposé pour que la natation soit chez eux puissante, continue et facile. Ne falloit-il pas en effet cette disposition pour vaincre la résistance opposée par des vagues que la tempête bouleverse, ou parcourir en tout sens d'assez grandes distances pour trouver la nourriture journalière?

Nous avons vu que les cétacés respiroient l'air en nature; mais comme leur tête est presque constamment plongée sous l'eau, et que lorsqu'ils viennent à la surface la partie supérieure de leur corps s'élève seule hors de ce liquide, ils ont dû recevoir une organisation particulière, en un mot avoir sur le sommet de la tête des ouvertures préparées pour l'acte respiratoire, et qu'on nomme *évents*. M. le baron Cuvier est le premier qui ait bien décrit le mécanisme par lequel l'eau qui entre dans le pharynx des cétacés, lorsqu'ils saisissent leur proie, est rejetée au dehors par ces évents, et aussi comment, par une sorte d'aspiration, l'air extérieur y est introduit pour passer dans les poumons. Ces évents se composent de deux fortes poches musculaires munies de soupape et dont les parois sont très élastiques. L'eau qui s'introduit dans la bouche est forcée d'entrer dans ce canal par la contraction des muscles orbiculaires du pharynx, et est rejetée de diverses manières, tantôt en colonne très serrée comme chez les baleines, tantôt en gerbe comme chez les cachalots. Les dauphins au contraire, dont les tubes des évents sont presque entièrement osseux, n'ont pas la même puissance musculaire dans leurs parois supérieures; et l'eau qui en sort n'en jaillit point, mais s'en écoule simplement en ruisselant sur les bords.

Les évents qui s'ouvrent sur le sommet de la tête sont à la fois les canaux par lesquels est rejetée l'eau introduite dans la bouche, et les vraies narines des cétacés. Dans les poissons osseux au contraire, cette eau, refoulée de la bouche dans les branchies, est rejetée par les fentes des opercules, bien que les évents existent aussi chez quelques poissons chondroptérygiens, tels que les raies et les squales. M. Cuvier décrit ainsi les modifications qu'ont dû éprouver les narines pour remplir à la fois les deux buts de la respiration et du rejet de l'eau avalée. « Si l'on » suit l'œsophage de bas en haut, on trouve qu'ar- » rivé à la hauteur du larynx, il semble se partager » en deux conduits dont l'un se continue dans la » bouche et l'autre remonte dans le nez; ce dernier » est entouré de glandes et de fibres charnues for- » mant plusieurs muscles. Les uns, longitudinaux, in- » sérés au pourtour de l'orifice postérieur des narines, » descendent jusqu'au pharynx; les autres, annu- » laires, semblent être une continuation du muscle » propre du pharynx. Comme le larynx s'élève dans » ce conduit en obélisque ou en pyramide, il peut » être serré par les contractions de ces fibres annu- » laires. Toute cette partie est pourvue de follicules » muqueux versant leur fluide par des trous bien » visibles; une fois arrivée au vomer, la membrane » interne du conduit, qui devient celle des narines » osseuses, prend un tissu uni et sec. Les deux na- » rines, osseuses à leur orifice supérieur, sont munies » d'une valvule charnue en forme de deux demi- » cercles, attachée au bord antérieur de cet orifice » qu'elle ferme au moyen d'un muscle très fort, cou- » ché sur les os inter-maxillaires; pour l'ouvrir il » faut un effort puissant de bas en haut. L'abaisse- » ment de la valvule intercepte toute communication » entre les narines et les cavités placées au-dessus. » Ces cavités sont deux grandes poches membra- » neuses formées d'une peau noirâtre et muqueuse, » très ridées quand elles sont vides, et ovales quand » elles sont distendues; elles sont situées entre la » peau et la surface osseuse, et circonscrivent l'ori- » fice antérieur des narines osseuses. Toutes deux » donnent dans une cavité intermédiaire placée im- » médiatement sur les narines, et communiquant au » dehors par une fente étroite en forme d'arc. Des » fibres charnues très fortes forment une expansion » au-dessus de tout cet appareil; elles convergent » de tout le pourtour du crâne sur les deux bourses » qu'elles peuvent comprimer fortement. »

On explique de cette manière le jeu des évents. La bouche se remplissant d'eau, la langue et les mâchoires se meuvent comme pour la déglutition; mais le pharynx, en se fermant, fait refluer l'eau du conduit œsophagien inférieur au larynx; ce mouvement réfléchi est accéléré par les fibres annulaires au point de soulever la valvule, et l'eau parvient dans les deux poches supérieures. Là elle peut séjourner jusqu'à ce que l'animal veuille la projeter: alors, fixant la valvule, pour empêcher l'eau de redescendre il comprime les poches latérales au moyen des fibres sus-jacentes. Cette compression fait sortir l'eau par la fente extérieure avec une vitesse et une hauteur proportionnées à l'intensité de la force musculaire. Les évents des poissons au contraire paroissent avoir pour fonction de laisser introduire l'eau, mais non de l'expulser.

Toutefois, le mécanisme de ces canaux efférents, quoique s'exerçant de la même manière chez tous les cétacés, est accommodé aux formes propres aux espèces de chaque famille; le canal osseux des évents des dauphins est unique, tandis que chez les baleines il est double, ou plutôt divisé en deux canaux par un diaphragme osseux longitudinal; le supérieur sert au passage de l'air seul, et aboutit au siége de l'odorat, et l'autre, inférieur, est uniquement destiné à conduire l'eau. Quant à la place qu'occupe l'ouverture des évents, elle varie dans chaque famille; ainsi les dauphins l'ont sur le sommet de la tête perpendiculairement à son axe, et en forme de croissant; les baleines ont d'abord leurs canaux osseux obliques, puis ils se redressent pour s'ouvrir sur le som-

met de la tête aux deux tiers antérieurs de l'œil. Dans les cachalots au contraire l'évent semble placé sur le rebord de l'extrémité tronquée que présente la tête. Les cétacés herbivores, tels que les lamantins, les dugongs, ont des évents qui ne diffèrent presque point par la grandeur des narines des phoques, et c'est sans doute par inadvertance que M. Latreille, dans ses *Familles du règne animal*, a imprimé qu'ils en étoient privés. Les anciens auteurs considéroient ces ouvertures comme le siége principal du sens de l'odorat.

Long-temps on avoit cru que les cétacés pouvoient respirer sous l'eau sans avoir besoin du contact de l'air atmosphérique, et que ce phénomène s'exécutoit par un mécanisme particulier des organes de la circulation, et qu'ils conservoient toute leur vie le *trou ovale*, ouverture qui fait communiquer les deux oreillettes du cœur, et permet au sang veineux de se confondre avec le sang artériel, sans passer par les poumons. Ce trou ovale, qui existe tant que le fœtus est dans le sein de sa mère, se ferme lorsque le jeune animal apparoît à la lumière, et que les poumons par le contact de l'air extérieur entrent en exercice. Mais cette idée erronée, combattue depuis long-temps, a été complétement démontrée fausse, et le trou de Botal, chez les cétacés, s'oblitère au moment de la naissance comme chez les autres animaux. Ce qui le prouve d'ailleurs d'une manière décisive, c'est qu'aussitôt qu'un cétacé est pris dans quelque piége, et qu'il ne peut venir respirer à la surface de l'eau, il meurt asphyxié.

Avant de considérer les animaux qui nous occupent sous le rapport général de leur organisation et de quelques unes des fonctions qu'ils sont appelés à remplir, peut-être devons-nous étudier la manière dont ils se mettent en rapport avec les corps qui les environnent, ou en d'autres termes, quelle est chez eux l'étendue des facultés des sens. Nous avouerons que l'ample dose de sensibilité dont on les a dotés n'est pas digne d'être citée, et que rien ne nous paroît moins sensible qu'une monstrueuse baleine, dont tous les sens sont émoussés sous des couches d'un tissu cellulaire épais, qu'animent à peine quelques filets nerveux, peu en rapport avec les surfaces dont ils doivent exciter vitalement les propriétés, et que parcourent très peu de vaisseaux. Pour s'emparer d'un cétacé quel qu'il soit, il faut toujours en effet frapper un viscère principal, et retenir l'animal qui emporte avec lui le harpon qui l'a blessé, en filant une corde dont la mollesse atteste la cessation des forces à la suite de la perte du sang, et c'est alors seulement qu'on la retire, et souvent encore il arrive que l'animal, se débattant, brise par un dernier effort, au moment où il va être sorti de l'eau, l'arme enfoncée profondément; il meurt au loin, ou souvent il guérit de ses blessures lorsqu'elles n'intéressent que les tissus adipeux et musculaire. Les sens sont en général trop obtus : aussi tous les cétacés semblent avoir bien moins d'intelligence et d'industrie que les poissons. Le tact doit être peu sensible, et probablement qu'il ne s'exerce bien que sur les aliments en se joignant au goût. Le tact paroîtroit donc résider dans les cryptes qui existent sur le rebord de la bouche, là où les nerfs du goût se joignent à ceux de l'odorat. Les nageoires et la peau, sur la surface du corps, ne semblent propres en effet qu'à rendre compte des chocs rudes et brusques, mais sont incapables d'apprécier les sensations qui ne sont pas de nature douloureuse. L'odorat par suite est aussi très restreint chez la plupart des cétacés. Les baleines seules reçoivent dans la lame criblée de leur ethmoïde assez de filets nerveux pour percevoir quelques odeurs. Les dauphins et les cachalots, chez lesquels cette lame est imperforée, n'ont aucune trace du nerf ethmoïdal. Aussi a-t-on cru que chez eux l'olfaction avoit son siége dans les larges cavités ptérygo-palatines dont les crânes des baleines sont privés. Mais on a trop oublié peut-être que l'odorat, dans les animaux destinés à vivre dans la mer, étoit confondu avec le goût, et que les effluves ou plutôt les odeurs ne leur étoient apportées que dissoutes, et que par conséquent elles ne pouvoient être perçues qu'après que l'eau a frappé les parties sensibles de l'intérieur de la bouche; qu'ainsi les sensations produites par les corps, et ayant pour véhicule l'air, étoient des odeurs, et que celles que l'eau dissout sont des saveurs : les cétacés alors n'ont pas besoin d'odorat proprement dit.

Quant au goût il doit être très borné. L'appareil de la mastication, en effet, annonce que chez tous les cétacés il est destiné plutôt à enlacer et à retenir la proie qu'à la triturer et la réduire en bol que la langue et les membranes environnantes doivent présenter à la luette ou sentinelle du goût. Chez tous les cétacés, la langue est plus ou moins enveloppée de graisse; elle est immobile, sans muscles moteurs, privée de papilles, revêtue d'une peau très lisse de nature sèche, et plutôt épidermique, et ses fonctions doivent être très bornées. Les fanons des baleines sont d'ailleurs des sortes de tamis qui arrêtent tous les petits animaux qui forment sa nourriture. Chez les dauphins et les cachalots, les dents font plutôt l'office de crochets qu'elles ne servent à déchirer la proie. Dans le petit groupe des cétacés herbivores, on conçoit naturellement que le genre de vie a nécessité une modification dans la forme de la couronne de chaque os des arcades dentaires. Il en résulte naturellement que l'estomac chez les cétacés est le principal et presque le seul agent de la digestion proprement dite, et que la proie y arrive entière et sans élaboration préalable.

L'ouïe est renfermée dans un os qui ne fait point

partie de la boîte osseuse crânienne, ou qui n'y tient que par des ligaments ; de sorte que l'appareil de l'audition se trouve ainsi flottant au milieu d'un tissu cellulaire abondant. Il doit en résulter une perception de sons très incomplète, et c'est aussi ce qui arrive ; car souvent un navire à la voile passe avec un rapide sillage près des grands cétacés sans que ceux-ci en aient connoissance que lorsqu'ils sont proches, et encore lorsque la vue fixe leur attention. D'ailleurs l'appareil auditif, privé de conque pour rassembler les sons, ne les reçoit qu'à travers une fissure étroite, qui forme un canal sinueux ouvert derrière les yeux, et chez plusieurs cette fissure est même oblitérée [1].

La voix est réduite à une sorte de mugissement. Nous pouvons affirmer en effet que des dauphins, que très souvent nos matelots harponnèrent, et qu'on hissoit à bord du navire encore vivants, où on les dépeçoit bien avant qu'ils eussent rendu le dernier soupir, ne faisoient entendre aucun bruit, et qu'ils bornoient l'expression de leur douleur à de violents mouvements musculaires. N'auroit-on pas pris pour des mugissements le bruit fort et aigu que produit l'air violemment refoulé dans les évents par un animal en proie aux angoisses de la mort?

La vue s'exerce de différentes manières chez les cétacés, et les organes qui en sont le siége sont peu en rapport par leur petitesse avec le reste des autres appareils. Ainsi les yeux, entre eux, éprouvent un écartement immense chez la baleine et les cachalots, et ne peuvent servir qu'à la vision latérale, et ce qui doit le plus étonner, est le défaut de régularité par rapport à la ligne médiane qui existe entre eux dans quelques genres. Nous croyons que ce manque de régularité est accommodé à la natation de ces animaux : natation qui, lorsqu'elle est rapide, s'exerce toujours d'un côté sur l'autre, et rend le mécanisme de la vision subordonné à la position ou en haut ou en bas, que chaque côté occupe à son tour. Dans les autres cétacés, le type de la vision normale est observé, et le peu d'écartement que les orbites ont entre eux permet qu'elle s'exécute comme chez les vrais mammifères. Au reste, on ne connoît que très peu la répartition des humeurs de l'œil ; seulement les formes du globe et celles du cristallin viennent confirmer cette loi, que plus un animal est destiné à vivre dans l'eau, plus la siccité et la convexité de ces parties est grande. Quant aux organes accessoires, tels que la glande lacrymale et les cils, ils manquent complétement, et la mobilité des fibres du palpébral est presque nulle.

Nous ajouterons aux détails précédents un aperçu sommaire sur la forme du squelette des cétacés, réservant pour l'histoire de chaque famille en particulier les traits caractéristiques d'organisation qu'il sera intéressant de faire connoître. La charpente osseuse de ces animaux est dépourvue de membres postérieurs, et le bassin même se trouve réduit à un état rudimentaire, et ne se compose que de trois osselets, dont celui du milieu est impair, et simule l'arcade pubienne. La colonne vertébrale aboutit à la queue, et le passage du tronc à cette partie se fait par une diminution successive d'ampleur. Les os qui forment les crânes des cétacés herbivores notamment n'acquièrent point de développement plus considérable que chez les autres mammifères ; mais les os de la face des baleines et des cachalots prennent des dimensions énormes ; les membres antérieurs sont très courts, aplatis, disposés en nageoires, et les phalanges sont empâtées au milieu de la membrane des ailerons sous forme de baguettes osseuses, roides et inflexibles. Ce qui caractérise surtout les vertèbres est l'amincissement extrême du corps des cervicales, et c'est à cette disposition qu'est due la nullité apparente du cou : car les vrais cétacés ne jouissent de mouvements de flexion de cette partie dans aucun sens. Déjà cependant le cou est un peu plus prononcé chez les cétacés herbivores : aussi ces animaux ont-ils été long-temps placés à côté des morses, et font-ils naturellement le passage des cétacés aux amphibies ou phocacées. Quant aux formes des dents, elles sont assez identiquement les mêmes pour tous, ou du moins en en exceptant les baleines, qui n'ont la mâchoire garnie que de lames cornées d'une nature particulière. Ces dents sont toujours creusées en cônes à leur base, pyramidales et pointues à leur sommet ; et l'énorme défense du narwhal ne contrarie même pas cette règle : celles des cétacés herbivores sont à couronne plate ; mais si les os de la face [1] ont reçu

[1] Les mammifères qui vivent dans l'eau, dit M. de Blainville (*Anatomie comparée*, t. I, p. 481), offrent quelque analogie dans l'appareil de l'audition avec certains animaux terrestres, c'est-à-dire que cette analogie ne se trouve pas dans le peu de développement du labyrinthe qui est souvent remarquable par sa petitesse, mais seulement dans la disparition graduelle de la partie extérieure ou de recueillement. C'est ce que l'on voit, pour ce dernier point, en étudiant successivement les loutres, les phoques, les lamantins, et enfin les cétacés. Les premiers ont encore la conque complète, quoique beaucoup plus petite que dans les autres carnassiers vermiformes : les premières espèces de phoques ont aussi un petit rudiment de conque extérieure qui disparoît tout-à-fait dans les dernières. Chez les lamantins et la plupart des dauphins, la conque n'est plus qu'un tube fort étroit qui s'ouvre encore à la peau par un orifice très petit, et qu'on a souvent beaucoup de peine à apercevoir. Mais dans beaucoup d'espèces de ceux-ci, et dans les cachalots et les baleines, ce tube se réduit en une sorte de ligament qui va à peine jusqu'à la peau, et par conséquent l'oreille moyenne n'a pas d'ouverture réellement extérieure; elle n'a que celle de la trompe dans l'arrière-bouche. »

[1] Les os des cétacés sont extrêmement celluleux dans

un développement aussi considérable, le crâne n'a point eu d'agrandissement dans sa capacité, et le cerveau, qu'il est destiné à loger, est toujours très petit par rapport à l'ensemble de l'animal : autre cause pour que le jugement soit presque nul chez les cétacés. Les dauphins seuls ont une capacité cérébrale un peu plus en rapport avec leur taille : aussi leur attribue-t-on plus d'intelligence, bien qu'il y ait beaucoup à dire sur ce sujet. Dans l'accroissement considérable qu'ont reçu les os de la face, ce sont les maxillaires supérieurs qui ont été surtout très allongés ; mais les inter-maxillaires n'adhèrent au pourtour du museau que par une pointe étroite : dans le dugong cependant, ces os inter-maxillaires supportent des dents disposées en défenses qui sont propres à cet animal.

La nature a enveloppé la masse des muscles, dont les fibres puissantes forment de nombreux plans sur les parties osseuses, par une épaisse couche de tissu cellulaire que recouvre un épiderme parcheminacé très lisse, qui, s'isolant très aisément par la dessiccation, se fendille en tous sens et par plaques irrégulières, comme nous en avons eu souvent la preuve en voulant conserver des peaux de dauphins. M. Scoresby dit que le réseau muqueux d'une baleine a près de huit lignes d'épaisseur, et que les fibres qui le composent sont perpendiculaires à la peau. Il paroît que l'enveloppe extérieure des cétacés se compose de trois couches qu'on reconnoît à cette partie de l'organisme des animaux terrestres. La couleur générale de la peau n'a point d'autres teintes que le bleu noir, le gris et le blanc : quelques espèces seulement ont de légères taches jaunes ou rosées ; mais jamais on ne voit, chez les cétacés, ces reflets éclatants qui se fondent ou se nuancent de mille manières pour orner les poissons. La couleur blanche toutefois jouit d'un éclat satiné ou argentin qui, pendant la vie des dauphins, est très remarquable.

Des considérations générales précédentes que devons-nous conclure? Que les cétacés, vivant dans les grandes mers et encore peu étudiés, n'ont rien de ce qui est nécessaire pour fixer la curiosité, amuser l'esprit, ou distraire l'homme du monde. On ne trouve plus dans leur histoire ces détails piquants de mœurs, ces observations ingénieuses sur leur industrie, leurs ruses, leurs jeux et leurs amours. Leur taille, le plus souvent gigantesque, étonne, mais ne parle point au cœur; la connoissance de leurs habitudes est importante pour le commerce, mais ne présente rien qui intéresse, et dont la mémoire veuille conserver un doux souvenir. Tout est grossier dans leurs formes comme dans leurs penchants, pour tout autre que le naturaliste philosophe. Ce dernier seul sait que la nature, en jetant sur la surface de notre monde les êtres qui le peuplent, a eu des intentions d'une sagesse infinie. Il se complaît dans l'idée d'en dévoiler quelques secrets, et de pouvoir se rendre compte de quelques unes des lois qu'elle a imposées à la matière.

Mais avant de passer à la description de chaque cétacé, nous croyons devoir jeter un dernier coup d'œil sur les habitudes, l'utilité, ou sur quelques autres phénomènes de leur vie. Les grandes espèces sont le plus ordinairement isolées; les petites nagent par couples solitaires, ou se réunissent à certaines époques par bandes nombreuses. Les lamantins, les dugongs, les stellères, vivent assez volontiers entre eux dans un état d'éloignement, et ne se réunissent qu'à l'époque où le besoin de l'union des sexes se fait sentir. La durée de leur existence est inconnue. Toutes les supputations qui ont été faites sur la vie de la baleine, par exemple, paroissent exagérées et sont incertaines : leur reproduction est le résultat d'un coït qui s'exécute en s'appliquant à la renverse l'un contre l'autre. Leur sommeil paroît avoir lieu au sein des eaux et être toujours incomplet, c'est-à-dire qu'il semble ne consister qu'à une torpeur prudente que l'apparence du moindre danger fait cesser aussitôt.

Nous avons vu des baleines dormir sur la surface de la mer, et ne s'y soutenir que par de légers mouvements des nageoires, qui, répétés de temps à autre et nonchalamment, les maintenoient sur l'eau. Leur genre de nourriture varie : il consiste en herbes marines pour quelques espèces, en poissons, en mollusques pour le plus grand nombre. Quelques peuples ont vénéré des cétacés, ou les ont représentés dans des allégories ingénieuses. L'utilité que les Européens en retirent est immense, et les arts se sont emparés de plusieurs de leurs parties : la médecine surtout a utilisé l'ambre dont l'art des cosmétiques fait un grand usage. L'huile et le blanc de baleine sont l'objet d'un commerce étendu.

Les cétacés, ou du moins plusieurs d'entre eux, ont été connus dès la plus haute antiquité. Les écrits des anciens auteurs, d'Aristote, de Pline, d'Elien, les mentionnent sous le nom de *cetus* ou de κῆτος (cete), qu'ils appliquoient aussi à de grands poissons du genre squale. C'est de là que découle le nom de *cétacés*, que les modernes leur ont donné sans partage. Observés dès l'époque la plus reculée sur les rivages des nations celtes, ils ont reçu d'elles le nom de whall, et ce mot, légèrement modifié par l'orthographe, est répandu chez tous les peuples qui sont d'origine tudesque. Les Italiens et les François des côtes de l'Océan et de la Méditerranée, et premièrement les Basques, leur appliquèrent à tous le nom

leur intérieur, et par conséquent la couche lisse de phosphate de chaux qui en revêt l'extérieur est beaucoup plus mince proportionnellement qu'elle ne l'est sur les os des mammifères terrestres.

de souffleurs ou son équivalent, et c'est encore par cette dénomination que les habitants riverains de ces deux pays les désignent aujourd'hui.

Aristote (*Hist. nat. des Animaux*, édit. de Camus. Paris, 2 vol. in-4°, 1783) n'a parlé que d'une seule espèce de baleine, et il en a cité de la taille de mille pieds, exagération qui prouve qu'il ne la connoissoit que par les rapports populaires; cependant le philosophe de Stagyre lui donne pour patrie la mer des Indes, et il est possible alors que ce soit réellement la baleine franche qu'il ait voulu indiquer. Dans le même passage, il dit aussi que le Gange produit des anguilles de trois cents pieds; or, pour être conséquent, Aristote devoit naturellement donner mille pieds à une baleine. Le naturaliste grec cependant isoloit (liv. I, ch. VI, p. 7) les cétacés des autres animaux, et en formoit une sorte de genre, car son opinion à ce sujet est précise; « On peut, dit-il, établir le genre des oiseaux, celui des poissons, celui des cétacés, etc.; » mais nulle part on ne voit qu'il ait eu une idée bien nette de ces animaux. L'histoire du dauphin est beaucoup plus circonstanciée, et on ne peut douter qu'Aristote ne l'ait assez bien connu; mais après avoir rapporté quelques détails encore vrais aujourd'hui sur cet animal, il y entremêle aussitôt des fables, et surtout beaucoup de faits qui n'appartiennent qu'au requin. Le *mysticetus*, que les modernes regardent comme la baleine franche, pourroit bien cependant être tout autre chose, et il n'y a rien d'impossible que ce ne soit un *chœtodon;* car Aristote se borne à dire que le *mysticetus* a dans la bouche au lieu de dents des soies semblables à celles du porc. Pline ensuite est venu rendre méconnoissable cet animal en le défigurant par des contes puérils. Le marsouin est le *phocena* d'Aristote, au sentiment de la plupart des ichthyologistes du dernier siècle. Comment se fait-il cependant que cet auteur lui donne seulement pour patrie les mers du Pont-Euxin, et qu'il dise que sa taille soit plus petite que celle du dauphin? Le marsouin de la Méditerranée paroîtroit être au contraire, suivant le docte Scaliger, le *tyrsio* des Grecs, bien que quelques auteurs ne voient dans le tyrsio que le phoque commun. Si, après Aristote, nous consultons Pline (liv. IX), nous n'en retirerons pas de grandes lumières; cependant on trouve dans son Histoire naturelle quelques espèces de cétacés sur lesquelles il a réuni des détails appartenant à plusieurs sortes d'animaux marins. Nous y acquérons la preuve toutefois de la bonhomie que Pline apportoit à recueillir les contes que les navigateurs de son temps ne manquoient pas de faire à leur retour. Ainsi, dit l'auteur romain, la mer des Indes produit de très grands animaux, comme des baleines de quatre arpents, des langoustes de quatre coudées!.... Dans l'océan des Gaules vit le physeter ou souffleur, et dans la mer de Cadix, le poisson en forme d'arbre, dont les branches sont si larges qu'on croit qu'il n'a jamais pu passer dans le détroit de Gibraltar [1]. Les baleines, dit encore Pline, fréquentent nos mers, ainsi que les orques, leurs ennemies les plus redoutables. Or, tous les naturalistes ont pensé que l'orque étoit le dauphin épaulard: cependant Pline donne à la tête de son orque féroce la forme de la proue d'un navire liburnique; cette forme, encore conservée dans la construction des petits navires de Gênes et de Livourne, est entièrement celle que présente un espadon; aussi trouve-t-on dans l'orque une réunion de caractères qui appartiennent à plusieurs animaux, et à la forme de la tête d'un espadon sont joints des détails de mœurs propres aux squales requin et scie, et les dimensions d'un cachalot. Elle devoit être de grande taille, cette orque que l'empereur Claude fit attaquer par les cohortes prétoriennes, et qui coula à fond, devant Pline, un navire avec son équipage, en le submergeant sous une nappe d'eau qu'elle fit jaillir de ses évents!

Pline cependant connoissoit les fonctions et le but des évents, sans toutefois en expliquer le mécanisme. Il ne dit que peu de chose des marsouins, qu'il caractérise assez bien d'avec les dauphins: quant à ceux-ci, il se complaît à en tracer l'histoire, et rappelle, non seulement les contes d'Aristote, mais encore il en ajoute de nouveaux et de plus circonstanciés. Imbu des idées populaires de son temps, il joint aux mœurs du dauphin, auquel il prête une rare intelligence dans son conte de Simon, plusieurs de celles du requin, telles que d'être forcé de se renverser pour saisir sa proie, d'avoir la bouche en dessous de la tête, etc.; en parlant de sa nageoire dorsale, on voit évidemment qu'il avoit en vue un gros poisson du genre scare; mais on ne sait, par exemple, sur quel fondement peut reposer ce qu'il raconte du dauphin remontant le Nil, et attaquant le crocodile. Il dit en effet que ce cétacé, connoissant le côté vulnérable de son ennemi, plonge vivement au moment où il voit celui-ci se diriger vers lui pour l'attaquer, et qu'avec l'épine tranchante de sa nageoire dorsale il lui ouvre adroitement le ventre.

Ces citations doivent suffire pour montrer que ce seroit en vain qu'on chercheroit à retrouver d'une manière positive les animaux dont les anciens ont parlé. Plus d'obscurité règne encore dans les auteurs des derniers siècles: faut-il s'en étonner? Si les Romains et les Grecs, au temps de leur splendeur, ont adopté les histoires d'Aristote, de Pline, d'Élien,

[1] Ce dernier doit être le poulpe kraken, qui renverse les vaisseaux à trois ponts ayant cent vingt bouches à feu et douze cents hommes d'équipage, que Montfort, de mensongère mémoire, a décrit et figuré dans le Buffon de Sonnini!!!

les écrivains de la renaissance des lettres, après de longues années de ténèbres et d'avilissement, obligés de tout recréer, saisirent avidement ce qui leur fut raconté par leurs contemporains; et plus on mettoit de merveilleux dans les histoires sans goût comme sans choix qu'on leur débitoit, plus elles avoient de vogue et de succès. Leurs ouvrages renferment cependant de nombreuses et importantes observations; mais comme l'ivraie est abondamment mêlée au bon grain, il en résulte qu'on ne peut en tirer tout le fruit désirable; aussi ne présenterons-nous qu'un résumé très court des opinions admises vers cette époque.

On trouve dans le Museum Wormianum (1655) un extrait assez détaillé d'un vieil ouvrage intitulé, *Miroir royal,* dont l'auteur étoit, dit-on, une tête couronnée; il présente une classification des cétacés en genres d'après leur taille. Cette division, qui n'a pas demandé un grand effort de sagacité, est, bien entendu, entremêlée de toutes les absurdités dont nos pères aimoient à se bercer; nous en donnerons un léger échantillon.

Genres : 1° *Nyding,* vingt aunes de longueur, point de dents, point de barbes (c'est-à-dire point de fanons).

2° *Nisen,* cinq aunes. Les dauphins.

3° *Leipter,* sept aunes.

4° *Wagnhyalur* ou *Hualhund*, douze aunes, des dents grandes et aiguës (est sans doute le squale pèlerin).

5° *Andhyal* et *Suinhual*, vingt aunes, etc., etc.

On peut ainsi prendre une idée de la méthode, si on peut donner ce nom à des démarcations aussi grossières, suivie dans le *Speculum regale.* Le dernier genre ou le vingt-deuxième, est le *hafgufe* ou cétacé dont la taille étoit plus grande qu'une île, et dont il n'existoit qu'un individu dans le monde; bien heureux sans doute que cet animal connu de nos bons aïeux ait disparu de la surface du globe dont il eût épuisé les productions!

Rondelet (*Histoire entière des poissons.* Lyon, petit in-4°, 1558), dans un ouvrage fort remarquable pour l'époque, a joint à son Histoire des poissons des figures en bois de cétacés; il décrit le marsouin, la *baleine* vulgaire, la vraie *baleine,* l'espaulard, le mular ou senedette, la scolopendre cétacée; ces figures sont d'ailleurs imparfaites et grossières; mais Rondelet, imbu des idées chimériques d'une époque d'ignorance et de ténèbres, a joint aux êtres réels des images fantastiques et absurdes, et son monstre léonin, son monstre marin en habit de moine, son monstre marin en habit d'évêque, prouvent combien on aimoit alors les animaux à formes surnaturelles. Le mular ou sénedette, dont on a fait depuis un delphinaptère, ne peut être autre qu'un cachalot, car la description qui sert d'explication à la figure semble le prouver.

Conrad Gesner, né en 1516, mort en 1565, publia dans un très gros in-folio tout ce que ses devanciers avoient dit sur les animaux, et il répète, au sujet des cétacés, ce qu'en avoient écrit Belon et Rondelet. Son livre VIII *de Aquatilibus* comprend, rangés par ordre alphabétique, tous les animaux marins connus de son temps; ses figures de poissons sont en bois, et assez bonnes; celles des cétacés ne valent rien; les espèces qu'il décrit sont : le dauphin de Belon, pag. 380; le phocœna ou tyrsio de Belon, pag. 857; l'orca de Rondelet, pag. 748; le physétère, pag. 851, qui n'est autre que le sénedette, ou mular de Rondelet. Plusieurs planches sont consacrées à ce que Gesner appelle la baleine, p. 139; mais l'imagination du peintre s'est exercée à loisir sur ce sujet : aussi voit-on de ces animaux, armés de longues défenses, submergeant des vaisseaux avec leurs évents, ou bien des navires jetant l'ancre sur eux comme sur un haut-fond, et des équipages campant sur leur dos comme sur un rivage!...

Aldrovande (*Hist. nat. de Animalib,, libri septem.* Francfort. in-folio, 1623) a consacré un livre intitulé *de Cetis.* La plupart de ses descriptions sont prises des auteurs antérieurs, et les figures en bois qu'il donne des cétacés sont grossières et calquées des *pourtraits au naïf du livre du maître Rondelet.*

Jonston (*Histor. nat. de Piscibus.* Amst., in-folio, 1657), après avoir figuré avec beaucoup de soins pour l'époque des licornes de toutes les façons, représenta et décrivit quelques cétacés, et aussi, suivant l'opinion reçue alors, des sirènes et des hommes marins. Le livre V, p. 150, est consacré aux baleines, aux physétères, et aux dauphins, qui occupent plusieurs planches. La figure d'un cachalot (pl. 42) couché sur le flanc, copiée par l'abbé Bonnaterre, est très bonne; mais il n'en est pas de même de celles qui renferment des dauphins très difficiles à reconnoître, et surtout sa *scolopendre cétacée*, être fantastique et chimérique. Jonston, dans son *Histoire*, a copié Rondelet, Aldrovande, et Belon, aussi bien que Pline et Aristote, toutefois déjà avec une apparence de goût. Il donne, comme document assez utile, et d'après Gesner, la figure d'une médaille représentant deux dauphins avec la forme propre à ces animaux, et non celle que les Grecs leur attribuoient généralement, et sous laquelle ils les ont presque constamment figurés. Ces dauphins ont pour revers une tête casquée.

Telles étoient les connoissances sur les cétacés il y a deux siècles. De nombreux voyages entrepris dans l'intervalle qui nous sépare de l'époque où écrivoient Rondelet, Belon, Aldrovande, Jonston et Gesner, jetèrent quelques lumières sur l'histoire

d'une classe d'animaux que le merveilleux a toujours défigurée de préférence à toute autre. Nous n'aurons à mentionner que quelques sources principales, malheureusement trop peu nombreuses : car tout ce que l'on dit des baleines, des dauphins, ou des cachalots, dans le plus grand nombre des voyages nautiques, est si vague, qu'on ne peut en tirer aucun fruit.

Eggede, missionnaire au Groënland, dans la description qu'il a publiée de l'histoire naturelle de cette contrée (1 vol. in-12. Copenhague, 1765), et qui parut pour la première fois en 1758, présenta des observations neuves et intéressantes sur les cétacés du Nord, et sur la manière dont les naturels se livrent à leur pêche.

Un nommé Lapeyrère, qui est, dit-on, l'auteur d'une *Relation du Groënland*, imprimée, sous le voile de l'anonyme, à Paris, en 1663 (1 vol. in-12), décrivit avec quelque soin le narwhal, donna l'étymologie de son nom, et une figure assez médiocre; mais il expliqua assez bien comment ce qu'on prenoit alors pour des cornes de narwhal en étoient les dents.

Ellis, dans son voyage à la baie d'Hudson exécuté en 1746 et 1747 (2 vol. in-12. Paris, 1749), mentionne quelque cétacés; et plusieurs fois, sous le nom de baleine blanche, il indique le béluga.

L'ouvrage le plus saillant, et qui est encore la source presque unique où l'on doive puiser des détails sur les cétacés, est celui d'Anderson, intitulé *Histoire naturelle du Groënland, de l'Islande et du détroit de Davis* (trad., 2 vol. in-12. Paris, 1754), publié pour la première fois en 1750. Cet ouvrage, résultat de renseignements demandés à tous les baleiniers, se ressent malheureusement de la manière dont il a été fait, et quoiqu'il soit riche en bons documents, il renferme beaucoup d'erreurs et des faits transposés. D'ailleurs, à l'époque d'Anderson on ne savoit pas peindre un animal quelconque avec des caractères précis; aussi doit-on être très scrupuleux pour admettre les espèces qu'il décrit, et qu'il n'a pas très bien figurées. Nous serons donc forcé de recourir à ce que cet auteur indique; mais nous ne le ferons qu'après des discussions raisonnées et une rigoureuse comparaison du texte avec les planches, ce qui n'a pas toujours eu lieu, comme il est facile de s'en convaincre pour le genre physale des auteurs modernes.

Depuis Anderson jusqu'à l'époque actuelle, et par les livres d'Ellis, de Forskal, de Pagès, d'Hasselquist, de Klein, d'Illiger, d'Olafsen et Povelsen, de Péron, de Duhamel, de Shaw, de Risso, etc., etc., l'histoire naturelle des cétacés s'est enrichie de quelques bonnes observations, bien cependant que ses progrès n'aient été nullement en rapport avec ceux des autres branches du règne animal. Les traités de Bonnaterre et de Lacépède, les plus complets que nous possédions, laissent toutefois beaucoup à désirer, et ne sont pas sans erreurs. De sorte qu'aujourd'hui, où tant d'animaux nouveaux ont été décrits avec exactitude, nous ne possédons pas une bonne histoire de cette classe d'êtres. Cependant le livre précieux de Scoresby, sur les pêches du Nord; la Zoologie de Shaw; la Mammalogie de M. Desmarest, et surtout le Règne animal du baron Cuvier, ainsi que l'ouvrage de ce célèbre naturaliste sur les ossements fossiles, viendront nous fournir des lumières plus nombreuses et plus certaines, et nous permettre de réunir sur les cétacés des faits nouveaux et intéressants.

Linné, dans l'édition que Gmelin a revue du *Systema naturæ*, a formé, sous le nom de *cete*, sa classe septième ou dernière des animaux. L'illustre Suédois n'y admet que quatre genres, qui sont ceux nommés par lui, *monodon*, *baleine*, *physétère*, et *dauphin*; et dans ces quatre genres il ne décrit que quinze espèces.

Erxleben, dont l'ouvrage sur les mammifères fut publié en 1777, se trouve avoir rejeté à la fin des animaux les phoques, et les avoir fait suivre des cétacés. Il adopte les genres et les espèces proposés par Linné, à l'exception de deux.

Othon Fabricius, dans sa *Faune du Groënland*, décrivit avec soin plusieurs espèces du Nord, et rendit, sous ce rapport, un véritable service à la science.

L'abbé Bonnaterre, dans sa *Cétologie* (in-4°, 1789), proposa seulement quatre familles, dans lesquelles furent compris huit espèces de baleines, deux monodons, six cachalots, et neuf dauphins.

L'histoire naturelle des cétacés du comte de Lacépède parut en 1804 : cet ouvrage eut un grand succès, et resta classique jusqu'à ces derniers temps. Il fit connoître trente-quatre espèces distribuées dans dix genres, savoir : quatre baleines, quatre *baleinoptères*, trois narwhals, un *anarnak*, quatre cachalots, un *physale*, trois *physétères*, deux *delphinaptères*, onze dauphins, et un *hyperoodon*. Plus tard il y ajouta les descriptions faites d'après des peintures chinoises de plusieurs cétacés des mers du Japon, tels que deux baleines, quatre baleinoptères, un physétère, et un dauphin.

Depuis cette époque, de nombreux voyageurs ont publié diverses espèces, notamment de la famille des dauphins, et plusieurs des cétacés décrits primitivement, comparés avec plus d'attention, ont paru aux meilleurs esprits ne reposer que sur des figures fautives, ou sur de vagues observations, et ont été rejetés des catalogues. M. Desmarest, dans sa Mammalogie (1820-1822), porte encore cependant leur nombre total à soixante-deux : sur ce nombre, vingt-neuf espèces sont indiquées comme mal constatées, et comme douteuses; ce qui réduit à

trente-trois celles sur lesquelles on possède des détails à peu près positifs.

Les cétacés connus aujourd'hui s'élèvent au nombre de quatre-vingts, en y joignant les espèces douteuses, ou seulement à celui de cinquante, en ne parlant que des espèces assez rigoureusement déterminées.

Cétacés des mers du Kamtschatka, publiés, d'après des figures sculptées en bois par les Aléoutes, par M. de Chamisso.

M. de Chamisso, naturaliste français au service de la Russie, a fait le voyage autour du monde avec le capitaine de Kotzebuë sur *le Rurick*. Parmi les découvertes intéressantes de son voyage, on doit compter celles qui sont relatives à des cétacés du nord de l'océan Pacifique, dont il se procura des modèles sculptés avec beaucoup d'adresse par les naturels de ces contrées, et sur lesquels il publia un mémoire intéressant dans les Actes de la société de Bonne. Quoiqu'on ne doive pas ajouter une croyance complète aux espèces qui sont ainsi décrites, et qu'on ne puisse les rapporter ou les isoler des cétacés déjà connus, on ne peut cependant se dispenser d'en signaler les principaux caractères, parce que les renseignements qui les accompagnent sont curieux, et deviendront très utiles aux voyageurs futurs. D'ailleurs, le but principal de M. de Chamisso a été de retrouver, dans les noms aléoutes, la synonymie de ceux employés par le célèbre Pallas, qui a décrit, dans sa Zoographie du nord de la Russie, trois cachalots et six baleines des mers du Kamtschatka, et les figures qu'il a fait lithographier de ces animaux portent le cachet de l'exactitude, en même temps que des notes claires et précises indiquent l'utilité que retirent de ces cétacés les habitants riverains des mers où ils vivent. Les espèces figurées et décrites par M. de Chamisso, et dont les représentations originales en bois sont déposées au Muséum de Berlin, sont au nombre de neuf.

I.

LA BALEINE KULIOMOCK.

Cette baleine paroît être l'espèce décrite par Pallas sous le nom de *culammach*, et que les Russes nomment *kulioma*. Les Aléoutes, qui l'appellent *kuliomoch* dans l'âge adulte, donnent aux jeunes individus le nom de *kuliomagadoch*. C'est par erreur que Pallas en distingue la baleine *kamschalang:* ce mot signifiant, dans la langue des naturels, vieillard ou ancien, et s'appliquant aux très vieux *kuliomoch*.

De toutes les espèces de baleines, celle-ci est la plus abondamment entourée d'huile, et les chairs, au dire des naturels, ne forment qu'une très petite partie de la masse totale du corps. Cette graisse huileuse est fluide et très odorante, et les Aléoutes la recherchent pour leurs aliments. Ces peuples mangent aussi les nageoires des jeunes individus, font des cordes et des lignes de pêche avec ses tendons et ses aponévroses, et emploient les os dans la construction de leurs cabanes, tandis qu'avec la peau ils façonnent leur chaussure.

Le kuliomoch, la plus commune comme la plus grande espèce des mers du nord de l'océan Pacifique, se rapproche beaucoup de la baleine franche (*balæna mysticetus*). En effet, sa poitrine est lisse, mais marquée sur les côtés d'un large sillon contourné; ses fanons, au nombre de quatre à cinq cents, sont très grands, et de couleur noir bleuâtre; ses évents sont flexueux et placés au milieu de la tête; une éminence conique surmonte le bout du museau dans la figure, et la bouche est arrondie et recourbée à sa commissure. La nageoire de la queue est échancrée dans son milieu, et les pectorales sont de forme ovalaire oblongue: leur couleur est blanche, ainsi que la poitrine. Le dos enfin offre une gibbosité assez semblable à une fausse nageoire, tandis que la forme du corps est cylindrique.

Souvent M. de Chamisso observa le kuliomoch nageant autour du Rurick, et une fois entre autres le brick russe, que poussoient des vents favorables, heurta deux de ces baleines qui jouoient, et dont le choc se fit ressentir sur le vaisseau.

Cette espèce se rapporteroit parfaitement à la baleine franche des mers du Nord, sans bosse qui surmonte le dos, suivant M. de Chamisso; et tous ses caractères, à cela près, s'accordent beaucoup plus qu'avec ceux qui distinguent les baleines gibbeuses, ou les baleinoptères boops et à bec, décrites dans les auteurs. Toutefois quelques personnes répugnent à croire que la baleine franche vive indifféremment dans tous les océans, et que l'espèce des mers boréales atlantiques soit celle des mers boréales pacifiques. A cet égard, M. de Chamisso a recueilli quelques preuves qui paroissent assez décisives. Henri *Hamel*, et *Buseq*, le premier en 1655 sur les rivages de la Corée, et le second en 1716 sur les côtes du Kamtschatka, affirment avoir pêché des baleines franches sur le corps desquelles étoient enfoncés des harpons européens, dont la marque étoit celle des pêcheurs du Groënland. On sait d'ailleurs que la connaissance de ce fait avoit précédé les lumières de la géographie pour faire supposer un canal de jonction, sous le pôle, entre la mer Atlantique et l'océan Pacifique. Au reste, quoique feu Péron ait eu l'opinion formellement

contraire, tout autorise à penser que certains grands cétacés vivent indifféremment dans toutes les mers.

Cependant le kuliomoch, ayant une bosse sur le dos, ne peut être considéré comme la baleine franche, et c'est à la baleine noueuse (*balæna nodosa*) qu'il doit être rapporté. Le peu d'ailleurs qu'on sait de cette dernière espèce, que le capitaine Colnett a vue sur les côtes de la Californie, légitime notre rapprochement, et la phrase de M. de Lacépède qui indique une seule bosse et des nageoires pectorales blanches à la baleine noueuse, ne permet pas de penser que le kuliomoch en soit distinct.

Enfin, M. de Chamisso rapporte encore au kuliomoch, la baleine décrite par Steller après son naufrage dans l'île de Behring, qui avoit quarante-six pieds, et deux cent quarante fanons, dont la longueur varioit de six pouces à cinq ou six pieds.

II.

LA BALEINE TSCHIKAGLUCH.

Nommée ainsi par Pallas, cette baleine est le tschikagliok des Russes. C'est la plus petite des espèces décrites, dont elle se distingue par sa tête plus courte et plus conique, par le manque absolu de nageoire dorsale, par des pectorales ovalaires, par un renflement en-dessous de la queue, et enfin par une large nageoire caudale presque rectiligne. Sa graisse est tellement abondante, que les chairs semblent manquer sous la couche qu'elle forme; mais cette graisse, d'une saveur agréable, est liquéfiée et teinte en rouge. Ses fanons sont rejetés à cause de leur petitesse; ses os, plus compactes et plus durs que dans les autres espèces, servent à faire des armes; sa poitrine est marquée de deux larges taches argentées, et la face inférieure de la queue est blanche, ainsi que les nageoires pectorales.

III.

LA BALEINOPTÈRE ABUGULICH.

Pallas a décrit cette espèce sous le nom d'*umgullic*, connue des Russes sous celui d'*amgolia*. Ses formes, dans la figure que M. de Chamisso en donne, sont celles d'un cylindre assez régulier. Les deux mâchoires sont d'égale longueur; une nageoire dorsale est placée sur la partie supérieure du corps aux deux tiers postérieurs; les nageoires pectorales sont petites, ovalaires, et arrondies à leur sommet; des plis nombreux occupent les régions du ventre et de la poitrine; la nageoire de la queue est échancrée dans son milieu, et de même couleur que le corps.

L'abugulich est considérée, par les Aléoutes et par les Russes établis au Kamtschatka, comme la plus utile de toutes les baleines de leurs mers. Pallas lui accorde, d'après l'opinion des habitants, jusqu'à trois cent cinquante pieds anglais de longueur; ses fanons sont petits et inusités; sa graisse, peu abondante et concrète, a une saveur agréable, et se trouve pure sur le dos et les flancs, tandis que sur le ventre elle est unie aux fibres musculaires qui la traversent. Son ennemi le plus acharné est un dauphin qui l'attaque et la harcèle pour lui déchirer la langue ou dévorer sa graisse, dont il est friand. Souvent en effet on en trouve de mortes sur les rivages à la suite de blessures qui paroissent dues à ce cétacé. Les Aléoutes, lorsqu'ils s'emparent d'un abugulich, ce qui est assez rare, détachent la membrane qui recouvre la langue pour en fabriquer ces tuniques si minces et si transparentes, mais en même temps imperméables à la pluie, dont se revêtent ces peuples, et qu'ils obtiennent aussi des intestins de phoques ou de baleines. Les os de la mâchoire sont employés à faire des armures de javelots, et ils retirent de la queue, pour en tisser des cordes, depuis cent vingt jusqu'à cent soixante livres de tendons.

IV.

LA BALEINOPTÈRE MANGIDACH.

Le jeune âge de cette espèce est le mangidadach des Aléoutes; elle est connue des Russes sous le nom de *magida*, et décrite par Pallas sous celui de *mangidak* ou *balæna musculus*. Sa taille est un peu plus prononcée que celle de l'espèce suivante; elle se distingue de l'*abugulicq* par un renflement plus considérable de la tête, par une nageoire dorsale pointue et plus déjetée en arrière du corps, par des pectorales plus étroites et plus aiguës à leur sommet, enfin parce que le rebord de la nageoire caudale n'est pas échancré. Les fanons du mangidach n'ont que six pouces de longueur, et ne servent que comme étoupes; sa graisse huileuse est également concrète, et a les mêmes usages que celle de l'espèce précédente. Il en est de même des os et des tendons. Cependant on mange parfois la chair du ventre des jeunes individus, qui est tendre, tandis qu'elle durcit et devient trop coriace dans un âge plus avancé. Un individu, long de soixante-dix pieds anglais, fournit de quatre-vingts à cent vingt livres de tendons.

V.

LA BALEINOPTÈRE AGAMACHTSCHICH.

Cette baleinoptère, connue sous le même nom par les Russes et par Pallas, est un peu plus petite que la précédente, dont elle a les formes; elle est d'une couleur brunâtre, excepté sous le ventre qui est blanc, marqué de rides, et aplati. On recherche ses chairs pour la nourriture, et ses fanons, qui sont blancs et longs de deux pieds, ne sont pas utilisés. M. de Chamisso dit que sa taille ne dépasse pas vingt-huit pieds anglais, et Pallas lui en donne jusqu'à soixante-dix; sa graisse est abondante, et les membranes des intestins servent aussi à faire des vêtements, mais moins solides que ceux de plusieurs autres baleines.

VI.

LA BALEINOPTÈRE ALIOMOCH.

L'*aliomoch* ou *aliama* des Aléoutes dans l'âge adulte, et l'*aliama gadach* dans les premières années, est l'*aliamot* des Russes, et l'*alliamak* de Pallas; elle ressemble aux espèces précédentes. Cependant, d'après la figure, le corps est plus ramassé et plus épais, la mâchoire inférieure est plus courte que la supérieure, la nageoire dorsale est prolongée, mais peu haute et comme tronquée; les pectorales au contraire sont très longues et rapprochées des yeux, et la caudale forme un large croissant. La partie inférieure de celle-ci est blanche, et c'est également la couleur des pectorales; sa taille ne dépasse guère trente-cinq pieds; sa graisse huileuse est abondante et fluide, et ses fanons sont trop courts pour être employés.

VII.

LE CACHALOT AGIDAGICH.

Ce cachalot est l'*agidagich* ou *agdagjach* des Aléoutes que Pallas écrit *aggadacchgik*, et qui paroît être le *plavun* des Russes; sa grosse tête cubique, sa large nageoire caudale, l'étroitesse de la mâchoire inférieure, sa bosse dorsale, tout annonce que c'est le cachalot macrocéphale des auteurs. La longueur que lui donne M. de Chamisso est de cent sept pieds anglais environ, et il ne sera pas inutile de rappeler que le pied anglois n'a que onze pouces du pied de France. Les dents de la mâchoire inférieure ont huit pouces de longueur, et les branches osseuses de celle-ci sont employées à la confection des javelots; la peau de ce cachalot est usitée par les Aléoutes pour faire des chaussures; sa graisse huileuse, qu'on dit purgative, sert uniquement à l'éclairage des yourtes, et on retire d'un animal de cinquante pieds jusqu'à quatre cents livres de tendons. Les évents dans la figure en bois, au lieu d'être placés sur le sommet de la tête, sont creusés en devant et comme des narines : ce qu'on doit attribuer probablement à une erreur de l'artiste.

VIII.

LE PHYSÉTÈRE ALUGNINICH.

Cette espèce est rapportée par M. de Chamisso au genre ancylodon d'Illiger, et a pour synonymes les noms de *tchieduk* et d'*agidagich;* elle paroît se rapprocher du *monodon spurius* de Fabricius, ainsi que de l'hyperoodon de M. Lacépède, et du *delphinus diodon* de Hunter. Pallas décrit brièvement l'*alugninich*, et ne lui donne que deux dents en avant de chacune des mâchoires; il dit que sa graisse est purgative, et seulement employée à brûler. Le *tschieduk*, du même auteur, a soixante-dix pieds, deux dents longues de neuf pouces à chaque maxillaire, et une graisse également nuisible. Enfin, son tschumtschugagack peut avoir environ quatre-vingt-quatre pieds, suivant l'opinion des insulaires de Kadiak; mais il a quatre dents à chaque mâchoire. Il est donc fort difficile de rapporter positivement l'espèce de M. de Chamisso à celles de Pallas. L'image aléoute représente toutefois à l'*alugninich* deux évents séparés, deux dents à l'un et l'autre maxillaires, et deux raies blanches entourant le corps très obliquement.

M. de Chamisso possédoit trois figures de dauphins : deux ont été jugées trop imparfaites et trop grossières pour être publiées, et il s'est borné à une seule qui termine son mémoire.

IX.

LE MARSOUIN AGULUCH.

M. de Chamisso regarde ce marsouin comme le dauphin orque ou l'épaulard de M. Cuvier. Les Russes le connoissent sous le nom de *kossatka*, et Pallas l'a décrit sous celui d'*agluk*. Le dessin lui donne deux évents, ce qui est sans doute une erreur, une large nageoire dorsale, et une queue rectiligne. Une raie blanche latérale se dessine de la commissure de la bouche jusqu'au-delà de la pectorale, et une autre raie naît en avant de la dorsale, et se prolonge obliquement jusqu'en dessous du corps près de l'origine de la queue. Suivant M. de Chamisso sa taille est de treize pieds, ses dents sont petites et nombreuses; il vit en grandes troupes, et attaque avec férocité les baleines dont il est l'ennemi acharné. Si cette espèce étoit exactement décrite, elle seroit nouvelle : car l'orque ne lui ressemble point, et

l'orque d'ailleurs ne peut se trouver dans les mêmes mers; car chaque espèce de la famille des dauphins quitte peu les zones qui lui ont été affectées.

Description de quelques cétacés des mers du Japon, d'après des figures peintes en Chine et au Japon; par le comte DE LACÉPÈDE.

Nous plaçons à la suite des cétacés des îles kouriles et aléoutiennes, quelques espèces que M. le comte de Lacépède décrivit d'après des dessins japonois que lui avoit communiqués M. Abel de Remusat, et dont il fit l'objet d'un mémoire spécial qu'il lut à l'Institut le 21 septembre 1818. Des espèces qui ne reposent que sur des peintures de ce genre, sans description aucune, ne peuvent en effet être rangées parmi celles admises dans les ouvrages comme réelles : car on sait que les peintres chinois se plaisent à enluminer leurs dessins avec des couleurs de fantaisie, et que rarement ils s'astreignent à peindre la nature telle qu'elle est. D'un autre côté, cependant, M. de Lacépède assure que les traits distinctifs des diverses espèces sont présentés avec une grande netteté, et qu'ils portent tous les signes de l'authenticité et de l'exactitude que les zoologistes sont accoutumés à reconnoître, de sorte qu'on est tenté de regarder ces figures comme les portraits exacts d'espèces vraiment nouvelles.

§ Ier.

Les Baleines à dos sans bosse.

I.

LA BALEINE JAPONAISE.

Balæna japonica. LACÉP.

Nous emprunterons textuellement, pour cette espèce comme pour les suivantes, la description qu'en a tracée M. de Lacépède.

« L'évent est placé un peu au-devant des yeux; la nageoire caudale est grande; on voit sur le museau trois bosses garnies de tubérosités, et placées longitudinalement; la couleur générale est noire; le ventre est d'un blanc éclatant, et cette grande place blanche est comme festonnée profondément dans son contour; les mâchoires, les nageoires pectorales, et la caudale, sont bordées de blanc; des lignes courbes, noires et très fines, relèvent le blanc qui est autour des yeux et à la base des pectorales : on distingue des groupes de petites taches blanches sur la mâchoire inférieure, et d'autres petites taches de la même couleur sont répandues sur le museau. »

II.

LA BALEINE LUNULÉE.

Balæna lunulata. LACÉP.

« L'évent de cette espèce est placé un peu en arrière des yeux, et les deux mâchoires sont hérissées à l'extérieur de poils ou petits piquants noirs; la couleur générale est verdâtre, et on voit sur la tête, le corps et les nageoires, un grand nombre de petits croissants blancs. »

§ II.

Les Baleinoptères à plis longitudinaux sous la gorge et sous le ventre.

III.

LA BALEINOPTÈRE MOUCHETÉE.

Balænoptera punctulata. LACÉP.

La nageoire dorsale est petite, et située à une distance égale des pectorales et de la caudale; cinq ou six bosses sont placées longitudinalement sur le museau; la tête, le corps, et les pectorales, sont mouchetés de blanc sur un fond noir, et les lèvres, les sillons longitudinaux, et le tour des yeux, sont blancs.

IV.

LA BALEINOPTÈRE NOIRE.

Balænoptera nigra. LACÉP.

La mâchoire supérieure est étroite, et le contour de cette mâchoire se relève au-devant de l'œil, presque verticalement; on voit sur le museau ou sur le front quatre bosses placées longitudinalement; la couleur générale est noire; les nageoires et la mâchoire sont bordées de blanc.

V.

LA BALEINOPTÈRE BLEUATRE.

Balænoptera cærulescens. LACÉP.

A la mâchoire supérieure conformée comme l'espèce précédente : sa dorsale est petite et plus rapprochée de la caudale que de l'anus; on voit plus de douze plis ou sillons inclinés de chaque côté de la mâchoire inférieure, et sa couleur est d'un gris bleuâtre.

VI.

LA BALEINOPTÈRE TACHETÉE.

Balænoptera maculata. Lacép.

Celle-ci a la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; les orifices des évents sont un peu en arrière des yeux, qui sont près de la commissure. La dorsale est à une distance presque égale des bras et de la nageoire de la queue : la couleur noirâtre règne sur la partie supérieure de l'animal; le dessous de la tête et du corps est blanchâtre; quelques taches très blanches, presque rondes et inégales, sont placées irrégulièrement sur les côtés de ce cétacé.

§ III.

Les Cachalots à nageoires.

VII.

LE PHYSÉTÈRE SILLONNÉ.

Physeterus sulcatus. Lacép.

Ce cachalot a de chaque côté de la mâchoire inférieure six plis ou sillons inclinés. La longueur de la tête égale le tiers de sa longueur totale; l'évent est placé au dessus de l'extrémité de l'ouverture de la bouche : la nageoire dorsale, conique, recourbée en arrière, s'élève au-dessus des pectorales qu'elle égale presque en longueur; des dents pointues et droites garnissent l'extrémité de la mâchoire inférieure. La couleur générale est noire. Les mâchoires et les nageoires sont bordées de blanc.

VIII.

LE DAUPHIN NOIR.

Delphinus niger. Lacép.

Ce dauphin a le museau très aplati et très allongé, et plus de douze dents de chaque côté des deux mâchoires. La dorsale, très petite, est plus voisine de la nageoire de la queue que des pectorales. Sa couleur générale est noire, et les commissures, ainsi que les pectorales, et une partie de la caudale, sont d'un blanc plus ou moins éclatant.

DES CÉTACÉS HERBIVORES,

OU DES SIRÈNES.

M. Cuvier, le premier, divisa l'ordre des cétacés en deux familles. Il rangea dans la première, sous le nom de *cétacés herbivores*, les genres lamantin, dugong, et stellère; et dans la seconde, sous le nom de *cétacés proprement dits*, furent compris tous les animaux connus jusqu'à ce jour, et d'une manière exclusive, sous ce nom seul, tels que les baleines, les cachalots, les narwhals et les dauphins.

Les cétacés herbivores se distinguent des cétacés ordinaires par l'aplatissement des couronnes de leurs dents. Ce caractère, en effet, est la conséquence naturelle de leur genre de vie : aussi les animaux de cette division tirent leur substance des matières végétales qu'ils paissent sous les eaux à peu de profondeur sur les rivages; ils allaitent leurs petits avec deux mamelles placées sur la poitrine; des poils naissent sur le rebord de la lèvre supérieure, et leurs évents, dont le canal osseux s'ouvre vers le haut du crâne, ne sont percés dans la peau que vers le bout du museau.

Trois genres seulement sont compris dans les cétacés herbivores, et long-temps on les a rangés à côté des phoques. Leur histoire a été entremêlée de contes populaires; et c'est ainsi qu'on les a figurés et décrits sous les noms d'hommes ou de femmes marines, de sirènes. Les Européens établis aux Indes croient encore à leurs rapports avec les tritons de la mythologie; et il est bien rare qu'à Batavia, par exemple, on ne mentionne pas annuellement, dans les gazettes, la capture de quelques uns de ces demi-hommes et demi-poissons, qui ne sont autres que des dugongs.

Les cétacés herbivores paroissent habiter plus particulièrement entre les tropiques, et seulement sur les rivages, et jamais dans la haute mer. De trois espèces connues de lamantins, en effet, une vit aux Antilles, la seconde au Sénégal, et la troisième sur les côtes de la Floride. Le dugong n'a, jusqu'à ce jour, été trouvé que dans les mers chaudes qui séparent par d'innombrables canaux les îles de la Malaisie. Il s'avance sur les côtes de la Nouvelle-Hollande jusqu'au-delà du tropique du Capricorne; et les naturalistes prussiens, Hemprich et Ehrenberg, assurent l'avoir observé dans la mer Rouge. Le stellère paroît confiné aux mers boréales de l'océan Pacifique, sur les côtes de la presqu'île du Kamtschatka, et au milieu des îlots innombrables de la côte nord-ouest d'Amérique.

Le comte de Buffon ayant déjà décrit (tom. IX, et suppl. tom. VI) les lamantins et le dugong, nous nous bornerons à présenter un résumé de l'histoire de ces animaux, beaucoup plus exactement connus aujourd'hui.

LES LAMANTINS OU MANATES.

Long-temps rangés à côté des phoques et des morses, les lamantins ne furent regardés comme

de vrais cétacés que dans ces derniers temps. Ils étoient connus d'Hernandez, de Clusius et de Rondelet, et ce dernier en a publié une figure dans son *Traité des poissons;* tous les auteurs qui se sont succédé s'accordent à les désigner sous le nom de *manatus,* d'où par corruption nous avons fait *lamantin,* bien que quelques zoologistes, et Buffon entre autres, fassent dériver ce mot de celui de manati, usité par les galibis de la Guyane ou les colons espagnols d'Amérique pour désigner un grand mammifère aquatique : mais cette dernière étymologie est peu admissible. Le nom de *manatus* ou de *manates,* signifiant animal à mains, indique que ces cétacés se servent de leurs nageoires pectorales pour soutenir leurs petits dans leurs bras à la manière de certains animaux terrestres. D'autres noms donnés par le vulgaire ou par des voyageurs ignorants, rappellent les ressemblances plus ou moins grossières que des esprits prévenus ont cherché à établir avec les lamantins; et c'est ainsi que les désignations les plus opposées de *bœuf marin,* de *vache marine,* de *femme de mer,* leur ont été appliquées dans plusieurs relations.

Linné, en donnant au morse le nom générique et scientifique de *trichechus,* regardoit la seule espèce de lamantin connue de son temps comme présentant l'ensemble des caractères de cet animal; et ce rapprochement erroné subsista jusqu'à l'époque où M. Cuvier fit paroître son ouvrage classique sur le règne animal.

Les lamantins sont des animaux à corps oblong, sans cou distinct, et dont l'extrémité postérieure est arrondie, un peu déprimée, et à nageoire caudale oblongue, et très développée. Les rudiments intérieurs des membres postérieurs manquent complétement. Les nageoires antérieures sont formées par une membrane qui enveloppe les cinq doigts et leurs phalanges : et ceux-ci ne sont apparents au dehors que par quatre ongles plats qui sont attachés au rebord de la nageoire. Les membres antérieurs ont toutefois les parties osseuses que présentent les squelettes des autres animaux. Les yeux sont très petits et occupent l'intervalle qui sépare le bout du museau des trous auditifs : ceux-ci sont très peu visibles. Les narines sont petites, semi-lunaires et dirigées en avant. La langue est de forme ovalaire; la lèvre supérieure est fendue et garnie de soies ou moustaches courtes, mais de certaine grosseur, et formant de chaque côté des lèvres deux faisceaux cornés résistants. La peau ou l'enveloppe générale du corps est épaisse, légèrement chagrinée et garnie de quelques poils rares. Le mâle a une verge dont le gland est élargi comme chez le cheval; cet élargissement est formé de deux bords frangés, embrassant une éminence conique, au milieu de laquelle s'ouvre le canal de l'urètre. Les femelles ont deux mamelles placées sur la poitrine et entre les deux nageoires.

Le système dentaire, ou cet appareil avec lequel l'animal saisit et triture sa nourriture, a quelque chose de particulier chez les lamantins. Il paroît que les fœtus viennent au monde avec deux incisives en devant à chaque mâchoire, et que ces dents tombent aussitôt qu'elles ont vu le jour, pour ne plus reparoître; car les individus adultes n'ont plus ni incisives ni canines, mais seulement neuf dents molaires de chaque côté et à l'une et l'autre mâchoire. Ces dents, en sortant de l'alvéole, ont leur couronne hérissée de trois mamelons aigus qui s'usent par la mastication des aliments, et auxquels succèdent deux collines transversales, bordées en avant et en arrière de deux crêtes qui sont dentelées. Les molaires inférieures ne diffèrent des précédentes que par quelques légères dissemblances. Leur nombre total est de trente-six, mais il est souvent réduit à trente-deux, parce qu'à certaine époque de la vie, quatre d'entre elles tombent et ne repoussent plus.

La charpente osseuse se compose principalement de six vertèbres cervicales et de seize paires de côtes très grosses et épaisses, dont les deux premières seules s'unissent au sternum. Le viscère stomacal est formé par deux poches où s'ouvrent trois petits tubes en forme de cœcum, et le vrai cœcum est court et divisé en deux branches. Le colon est dilaté et comme boursouflé.

Tels sont les caractères succincts de l'organisation générale des lamantins. Ce sont des cétacés qui ne vivent que de matières végétales, et qui, s'assemblant en troupes nombreuses et pacifiques, fréquentent les côtes intertropicales de l'océan Atlantique, et se plaisent à l'embouchure des grands fleuves, qu'ils remontent souvent à des distances considérables. On a dit que parfois les lamantins sortoient de l'eau, et qu'ils pouvoient se traîner avec de pénibles efforts sur les rivages, à l'aide de leurs nageoires et même des poils de leurs moustaches; mais ce fait ne paroît pas hors de doute, et rien n'autorise à l'admettre, à moins que de nouvelles observations ne viennent le sanctionner par un témoignage irrécusable. Leurs mœurs sont douces et innocentes, et si leurs formes ne séduisent point l'observateur, leur sociabilité et leur bon naturel l'intéressent du moins, et doivent leur mériter une part à sa bienveillance. Les mâles, à ce qu'il paroît, sont en effet attentionnés et pleins de soins pour leurs femelles, et celles-ci chérissent tendrement leurs petits, et leur prodiguent les plus doux soins maternels; elles les soutiennent entre leurs nageoires et sur leur sein, et garantissent leur inexpérience des piéges où elle ne manqueroit pas de tomber.

La durée de la gestation est d'environ une année,

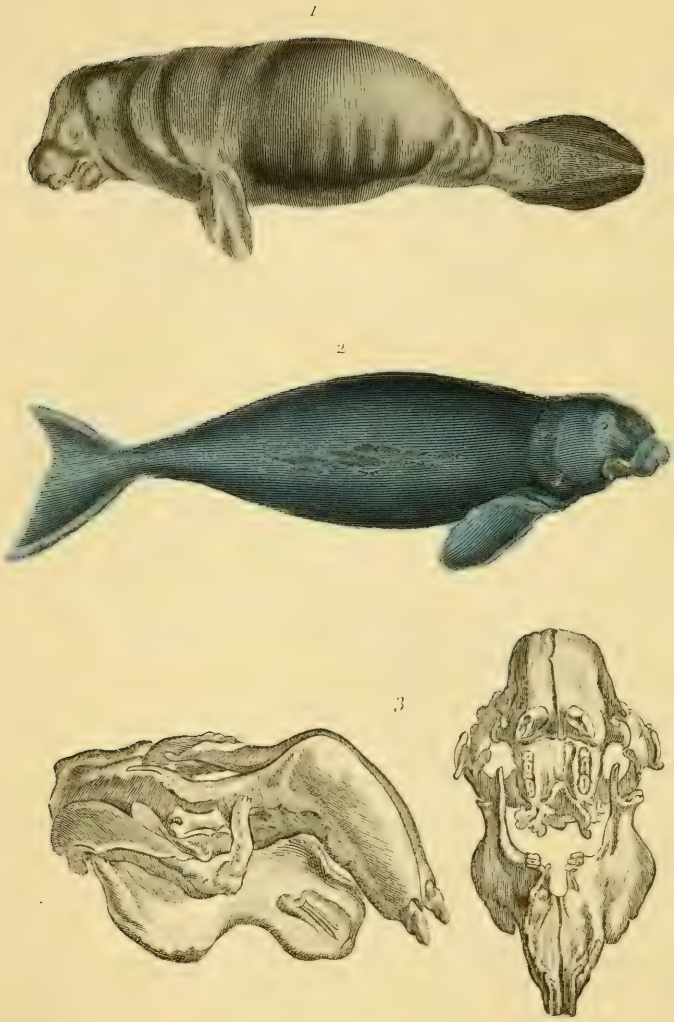

1. Lamantin d'Amérique, Manatus Americanus.
2. Dugong des Indes, Halicore Indicus, Desm.
3. Crâne du Dudeng des Philippines, d'après Buffon.

Publié par Pourrat F. à Paris

et a pour résultat le plus ordinairement un seul petit, et rarement deux. Dans les contrées où on trouve les lamantins, les habitants en recherchent la chair, et en emploient la peau à divers usages. Deux seules espèces vivantes paroissent être susceptibles d'être nettement distinguées ; l'une est d'Amérique et l'autre d'Afrique.

Des débris fossiles de lamantins ont été reconnus et décrits par M. G. Cuvier. Les plus intacts ont été trouvés dans un calcaire coquillier grossier dont se composent les coteaux qui bordent la petite rivière de Layon dans le département de Maine-et-Loire. Ces débris consistoient en os du crâne, des membres antérieurs et des côtes, et tous étoient convertis en calcaire ferrugineux rougeâtre renfermant du fluate de chaux. Mais l'examen de ces fossiles a fait entrevoir qu'ils devoient appartenir à une espèce de lamantin totalement perdue et tout-à-fait différente de celles qui existent aujourd'hui, et que rendoient surtout très remarquable et sa grande taille et les formes de sa tête. D'autres ossements fossiles ont été découverts à Capian, à quinze lieues environ de Bordeaux, mais ils étoient trop triturés pour être bien reconnoissables ; on en a observé aussi à Marly où ils étoient placés dans de l'argile plastique recouvrant le terrain de craie des environs de Paris, et à l'île d'Aix. Nous trouvons dans ce fait, dit M. Cuvier, la preuve que les lamantins, aujourd'hui confinés entre les tropiques, vivoient naguère dans les mers qui baignoient la France. Enfin, s'il faut s'en rapporter à une courte note publiée aux États-Unis par le docteur Harlan, on auroit rencontré, sur la côte occidentale du Maryland, des côtes et des vertèbres appartenant à un lamantin fossile de taille gigantesque ; car le diamètre vertical de la vertèbre atlas seroit de neuf pouces anglois, et le diamètre transversal de sept.

Les limites géographiques des lamantins vivants sont donc renfermées aujourd'hui dans l'intervalle de 50 degrés, ou de 25 degrés au nord et au sud de l'équateur. Cependant nous trouvons dans les relations de tous les anciens navigateurs, et notamment dans les voyages de Dampier, qu'il y est fait mention de lamantins existant par de plus hauts parallèles. Or il est bien probable que diverses espèces sont encore inconnues des naturalistes, bien que sous ce nom de lamantin des voyageurs aient eu en vue peut-être des phoques, et souvent le dugong. Quant au lamantin des côtes du Pérou, il est presque certain qu'il diffère des espèces de l'océan Atlantique; mais on ne possède sur lui aucun renseignement particulier.

LE LAMANTIN D'AMÉRIQUE.

Trichechus manatus. Linné.

Le lamantin d'Amérique est l'espèce la plus anciennement connue. Clusius et Aldrovande le nommoient *manati Indorum*, d'après Hernandez, et c'est sous le nom de *manati* ou *manatus* qu'il se trouve mentionné dans les ouvrages de Rondelet, de Gesner, de Laet, de Jonston, de Charlet, de Rai, de Dampier, de Sloane, de Klein, de Brisson et de Pennant, et sous celui de lamentin ou lamantin dans La Condamine, Brown et Buffon. Les Portugais, dont les flottes couvroient jadis les mers, parlent dans leurs plus anciennes relations du lamantin d'Amérique sous le nom de *pezze muger* ou poisson-femme, et les Espagnols des bords de l'Orénoque sous celui de *pesce buey*. C'est le *seekuh* des Allemands, le *manatee* des Anglois, et le *soë-koe* des Danois. Buffon nomme cette espèce le grand lamantin des Antilles, et la décrit et la figure dans le t. XIII, pl. 37, et pag. 377 et 435 de son Histoire des quadrupèdes.

La forme du corps est allongée et ovalaire, et rappelle celle d'une outre, terminée à la partie postérieure, après un léger étranglement, et s'aplatissant pour donner naissance à la queue. Celle-ci est oblongue, ovalaire, large et comme tronquée, et forme à peu près le quart de la longueur totale de l'animal. La tête est conique, sans point de dépression à son union avec le corps. Le museau est gros et charnu, et représente en haut un demi-cercle où s'ouvrent les deux narines faites en croissant et dirigées en avant. La lèvre supérieure est renflée, et échancrée dans son milieu. Deux touffes de soies roides, d'un volume assez prononcé, en garnissent les côtés. La lèvre inférieure est plus courte et plus étroite que la supérieure, et la bouche est peu fendue. Les yeux sont petits et placés à une égale distance des narines et de la commissure des lèvres. Les oreilles ne consistent qu'en deux fissures étroites ouvertes dans la peau; les orifices des appareils de la génération et de la défécation sont très voisins, et ne sont séparés que par une mince cloison. Tels sont les principaux caractères du lamantin d'Amérique, dont le corps est recouvert d'une peau grise, légèrement chagrinée, et sur laquelle paroissent quelques poils rares, peu fournis, et un peu plus rapprochés près de l'angle de la bouche et sous les nageoires. Les mamelles, peu développées dans l'état ordinaire, se gonflent et s'arrondissent à l'époque de la fécondation, et sécrètent alors un lait onctueux et agréable au goût.

Buffon avoit singulièrement embrouillé l'histoire naturelle de ce cétacé herbivore. Des quatre espèces

qu'il admettoit, une seule doit subsister, et c'est celle qui nous occupe. Mais son lamantin des Grandes-Indes est évidemment le dugong; son lamantin du Kamtschatka, le stellère; et son petit lamantin des Antilles ne diffère en rien de celui d'Amérique. M. G. Cuvier, par des recherches suivies et complètes, est le premier naturaliste qui ait éclairci, d'une manière satisfaisante, les descriptions de ces animaux, qui cependant ne sont point encore aussi complétement connus qu'on devroit le désirer.

Le lamantin d'Amérique atteint une assez grande taille; elle est souvent de plus de vingt pieds. Son poids s'élève, dit-on, jusqu'à huit milliers. La graisse qui enveloppe les chairs est très abondante, et les jeunes sont fort recherchés pour leur délicatesse. Toutefois, la nourriture que les Américains retirent des salaisons de lamantins est peu estimée des créoles, et elle ne sert guère qu'aux nègres planteurs. L'*os de manati*, vanté outre mesure dans des arcanes mis en vogue par la superstition la plus grossière, est l'os du rocher, flottant au milieu de l'appareil auditif, comme on le remarque chez tous les cétacés indistinctement.

Le lamantin ne vit point dans les eaux profondes: il se tient sur les grèves des îles des Antilles où l'observèrent et Dutertre et le père Labat, ou bien dans les anses abritées des côtes de l'Amérique méridionale, et notamment du Brésil et des deux Guyanes. C'est surtout aux embouchures des grands fleuves de l'Orénoque et des Amazones, au milieu du mélange de leurs eaux douces avec les eaux salées de l'Atlantique, que ces cétacés se plaisent et qu'ils vivent en plus grand nombre. L'utilité de leur chair a engagé les colons établis dans le Nouveau-Monde à leur faire la chasse, et les lamantins ont bientôt appris à fuir des lieux qui leur devenoient funestes; ils se sont retirés sur les côtes les plus désertes et dans les fleuves les moins visités: partout où l'homme habite ils sont devenus rares et farouches.

M. de Blainville a considéré les lamantins comme représentant, au milieu de leur genre de vie tout aquatique, les éléphants terrestres. Il compare ces animaux, au premier coup d'œil si disparates, dans la disposition et la manière dont se forment les dents, et surtout dans les poils durs et cornés qui revêtent les lèvres des lamantins aussi bien que celles des éléphants. D'autres analogies se découvrent aussi dans les pièces diverses du squelette.

Les mœurs du lamantin d'Amérique sont plus particulièrement celles que nous avons indiquées, en parlant des espèces en général. Les voyageurs disent que lorsque l'un d'eux est attaqué, les autres individus, au lieu de fuir, viennent à son secours, et cherchent à le protéger. On rapporte, et c'est sans doute en parlant du stellère seul, qu'ils dorment dans l'eau le ventre en haut, ce qui supposeroit que leurs évents restent au-dessus de la surface de la mer. L'accouplement se fait vers la chute du jour, et la femelle, pour son accomplissement, se renverse sur le dos et serre le mâle dans ses nageoires. Leurs sens sont inégalement développés : et c'est ainsi qu'on s'accorde à dire que leur vue est mauvaise, mais que l'ouïe, en revanche, apprécie avec une grande délicatesse le moindre bruit. Les nations qui habitent les côtes de l'Amérique les chassent avec des bateaux montés par des harponneurs habiles, et les percent le plus ordinairement avec des lances acérées.

Nous avons peint le lamantin d'Amérique tel que l'a créé la nature. Nous n'avons point surchargé notre palette pour l'embellir par des couleurs que la vérité répudie : et cependant nous parlons d'un être sur lequel la mauvaise foi la plus insigne s'est exercée. L'homme en général aime à se faire illusion, et, en se trompant lui-même, il se plaît à tromper ceux qui l'écoutent. Car quelle autre raison donner que toutes ces descriptions affirmées avec une rare impudence, et dont on peut se faire une idée en ouvrant le *Telliamed* de Dumaillet, de ces hommes à barbes épaisses, de ces femmes marines portant des mamelles, tenant leur nourrisson sur leur sein, dont le corps est gracieux par le haut et terminé par une hideuse queue de poisson?

LE LAMANTIN A LARGE MUSEAU.

Manatus latirostris. Harlan.

M. le docteur américain Harlan a publié récemment, dans le *Journal de l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie* (t. III. part. 2, p. 390; pl. 13, fig. 1, 2 et 3), la description d'un lamantin qu'il regarde comme différant spécifiquement de l'espèce précédente, et dont il n'a pu étudier que des crânes, qu'il trouva gisants en grand nombre sur les rives et à l'embouchure des rivières qui arrosent les Florides, et qui se perdent sous les 25 degrés de latitude. Ces crânes différoient d'une manière notable de ceux qui sont propres aux lamantins d'Amérique et du Sénégal, et le portèrent à créer nominalement une nouvelle espèce, en attendant que des observations directes vinssent en faire connoître les différences extérieures. Cette espèce n'auroit que trente-deux dents. M. Harlan n'ayant pas jugé à propos de dire dans sa *Faune des États-Unis*, que nous avons sous les yeux, en quoi le crâne de son lamantin latirostre différoit de ceux des deux autres espèces, nous attendrons que cette découverte

soit confirmée par des observations un peu plus précises.

Toutefois M. Harlan ajoute que les Indiens font la chasse à ce lamantin pendant les mois d'hiver; qu'ils le poursuivent avec des harpons, et que chacun d'eux en tue environ une dizaine par année : il dit aussi qu'il peut avoir neuf ou dix pieds anglois de longueur, et que sa taille approche de celle d'un bœuf. Enfin il pense que ce cétacé a été mentionné par le capitaine Henderson dans la relation qu'il a publiée en 1809 des établissements anglois à Honduras, bien que nous n'y ayons rien vu qui s'applique plutôt à une espèce qu'à l'autre. M. Henderson n'a écrit en effet que cette courte note. « Le » mâle et la femelle vont d'ordinaire ensemble; et » lorsqu'ils nagent à la surface des lagons, ils sont » frappés avec des harpons ou dards, que savent » lancer avec la plus grande adresse les esclaves de » l'établissement ou les Indiens mosquites. La chair » de ces animaux est très estimée et ressemble » beaucoup à celle du veau, et la queue, qui com- » pose la partie la plus considérable du corps d'un » manati, assaisonnée convenablement, fournit un » mets qui, mangé froid, jouit de la plus grande » faveur, et eût été estimé d'Apicius et d'Hélioga- » bale eux-mêmes. »

LE LAMANTIN DU SÉNÉGAL.

Manatus senegalensis. G. Cuv.

Adanson est le premier voyageur qui ait distingué le lamantin du Sénégal, que la plupart des auteurs ont confondu depuis lui avec l'espèce des côtes d'Amérique. Ce n'est toutefois que par la comparaison du crâne, apporté de la Sénégambie par ce célèbre naturaliste, que M. G. Cuvier s'est assuré qu'il constituoit évidemment une espèce réelle et distincte. Il est fort probable que ce lamantin est celui que mentionnent Dapper et Lacaille dans leur voyage; mais il est certain que c'est le *lercou* des nègres yoloffs des bords du fleuve Sénégal, et le *cojumero* des naturels de la Guinée.

Les détails fournis par Adanson sont peu étendus; il se borne à dire en effet que les plus grands individus n'ont au plus que huit pieds de longueur, et pèsent environ huit cents livres. Puis il ajoute : Leur tête est conique et de médiocre grosseur; les yeux sont ronds, leur iris est de couleur bleue foncée, et la prunelle noire. Les lèvres sont charnues et épaisses; la langue est ovalaire; les quatre ongles de chaque nageoire sont d'un rouge brun luisant : leur cuir, épais de six lignes sous le ventre, de neuf sur le dos et de dix-huit sur la tête, est à teinte cendrée noirâtre. La graisse est blanche et la chair d'un rouge pâle. Les femelles ont deux mamelles plutôt elliptiques que rondes, placées près de l'aisselle.

Buffon et Shaw distinguoient ce lamantin de celui d'Amérique par des caractères qui n'existent point. M. G. Cuvier n'a trouvé de différences que dans la forme comparative des têtes osseuses; et il en résulte en effet que le lamantin du Sénégal a les fosses nasales et temporales plus larges et moins longues, la tête plus courte et plus étendue dans le sens transversal; les orbites plus écartées, les apophyses de l'os temporal moins renflées, la partie inférieure de la mâchoire d'en bas recourbée, tandis que c'est l'opposé chez le lamantin d'Amérique.

Cette espèce est la plus anciennement connue, sans que pour cela nous possédions sur elle les moindres renseignements positifs. Les Portugais en eurent les premiers connoissance, et, les premiers aussi, ils lui donnèrent les noms de syrène ou de femme marine, qu'on transporta ensuite à l'espèce d'Amérique lors de la découverte du Nouveau Monde. Ses habitudes n'ont point été étudiées : tout ce que l'on sait, c'est qu'elle fréquente les embouchures des grands fleuves, qui, tels que le Sénégal, le Zaïre, vont se perdre à la mer sur la côte occidentale d'Afrique.

LES DUGONGS OU HALICORES.

On ne connoît qu'une seule espèce de dugong. Cet animal n'a été nettement distingué des autres cétacés herbivores, et même des amphibies carnivores, que dans ces derniers temps. Tous les anciens voyageurs, tous les auteurs systématiques du dix-huitième siècle, ne les séparoient pas des lamantins, dont il a en effet la plupart des caractères, ou du morse auquel il ne ressemble que par une analogie grossière, tirée de ce que l'un et l'autre possèdent des défenses. Cependant, s'il faut s'en rapporter à l'opinion populaire des Malais, deux espèces de dugongs fréquenteroient leurs rivages. On soupçonne même que les os recueillis sur les côtes de la Nouvelle-Hollande diffèrent assez notablement de ceux du dugong des archipels des Indes orientales [1], et que l'espèce découverte récemment dans la mer Rouge ne se rapporte point à aucune des précédentes. Cette dernière ne seroit-elle pas le lamantin femelle (*the mee-maid*) décrit et figuré par Barbot dans son *Voyage à la côte de Guinée?* Au reste, on ne possède de documents authentiques que sur le dugong indien.

Leguat, protestant exilé par la révocation de l'édit

[1] Le trou mentonnier d'un maxillaire inférieur, observé par MM. Quoy et Gaimard, est plus grand.

de Nantes, et voyageur auquel nous devons quelques descriptions d'histoire naturelle médiocres, est le premier, à notre connoissance, qui ait donné dès 1720, et sous le nom de lamantin des Indes, une figure et une description du dugong [1] assez reconnoissables. Renard ensuite publia à Amsterdam, en 1754, un volume in-folio de figures de poissons dessinées par des peintres indiens, et dans ce recueil, dont la véracité fut long-temps suspectée, parut un portrait du dugong (pl. 54, fig. 180) assez mal caractérisé, imitant plutôt un squale, et que la plupart des naturalistes rejetèrent comme fautif. Cet animal ne fut regardé par les uns que comme un lamantin, et par les autres que comme un morse. Le célèbre anatomiste hollandois Camper reçut un dugong de Batavia; et, se livrant à quelques recherches dans les écrits de ses devanciers, il exhuma la figure publiée par Renard, dont il donna une copie dans ses œuvres, à laquelle il ajouta en note, que, sous le nom de *dou-jung* (vache marine), on connoissoit depuis long-temps un poisson qui respiroit par les poumons, et avoit des mamelles placées devant la poitrine entre les nageoires, et dont les lèvres étoient entourées de barbe.

Le dugong ne fut pour Linné, pour Erxleben et même pour Shaw, qu'une espèce du genre morse, à laquelle ces auteurs appliquèrent le nom spécifique de *trichechus dugung*. Buffon toutefois avoit déjà entrevu, par la comparaison d'un crâne que Daubenton avoit disséqué, que le dugong différoit beaucoup du morse; il dit: « La tête du dugong est à peu près déformée de la même manière par la profondeur des alvéoles, d'où naissent, à la mâchoire supérieure, deux dents longues d'un demi-pied : ces dents sont plutôt de grandes incisives que des défenses, elles ne s'étendent pas directement hors de la gueule comme celles du morse; elles sont beaucoup plus courtes et plus minces, et d'ailleurs elles sont situées au-devant de la mâchoire, et tout près l'une de l'autre, comme des dents incisives; au lieu que les défenses du morse laissent entre elles un intervalle considérable, et ne sont pas situées à la pointe, mais aux côtés de la mâchoire supérieure. Les dents mâchelières du dugong diffèrent aussi, tant pour le nombre que pour la position et la forme des dents du morse; ainsi nous ne doutons pas que ce soit un animal d'espèce différente. »

Dans ces dernières années, deux naturalistes français, MM. Diard et Duvaucel, qui séjournèrent long-temps aux Indes, envoyèrent au Muséum un squelette complet de dugong, avec le dessin de l'animal, et une description détaillée. M. G. Cuvier a fait graver la figure du squelette dans son ouvrage sur les ossements fossiles, et M. Fr. Cuvier en a tracé l'histoire d'après les deux voyageurs que nous venons de citer, dans son recueil de planches coloriées, consacré aux mammifères. A la même époque, sir Raffles, alors gouverneur de Sumatra, adressoit un mémoire à Londres, rédigé sur les notes de MM. Diard et Duvaucel, qui s'étoient momentanément engagés à le seconder dans ses recherches; et sir Everard Home, étudiant les viscères et la charpente osseuse de dépouilles qui l'accompagnoient, donnoit à ce travail un haut degré d'intérêt. (*Trans. soc. philosophiq.*, deuxième partie, 1820.)

Des caractères généraux rapprochent donc les dugongs des lamantins, et les placent les uns et les autres dans la première famille des cétacés; mais des caractères particuliers les éloignent génériquement. Aussi, dès 1799, M. Lacépède, proposant une nouvelle classification des mammifères, avoit créé le genre dugon (*dugong*) dans son dix-neuvième ordre, qu'il avoit placé pour conserver les rapports naturels, et comme lien intermédiaire entre les morses et les lamantins. MM. Duméril et Tiedemann adoptèrent ce genre, dont le nom fut changé en 1811 par le naturaliste prussien Illiger, et remplacé par celui d'*halicore* qui est tiré du grec, et qui signifie *vierge* ou *fille de la mer*, nom plus pompeux et plus sonore sans doute, mais dont on ne sent pas bien la nécessité. Les zoologistes modernes ont toutefois sanctionné cette dénomination plus récente, et M. Fr. Cuvier l'écrit *halicorne*.

Les dugongs n'ont point de rapports de forme extérieure avec les morses, qui ont quatre membres comme les phoques, membres à demi engagés dans des nageoires, il est vrai, mais qui établissent entre ces deux genres une bien grande séparation. Leur corps est pisciforme, mais plus rapproché déjà par son organisation des vrais cétacés que celui des lamantins. Les ongles qu'on remarque sur les nageoires de ces derniers manquent complétement sur celles des dugongs, et la queue ovalaire est remplacée par une nageoire en croissant, de même forme que celle des dauphins. Leur tête n'est point distincte du corps; le museau est très gros, mobile et comme tronqué : il est garni de poils épineux sur le rebord des lèvres, qui sont très grosses.

Ce qui caractérise plus particulièrement les dugongs, c'est le nombre, la forme et la disposition des dents. M. Fr. Cuvier a donné une description exacte de ces os, dans son ouvrage intitulé, *des Dents des mammifères considérées comme caractères zoologiques* (Paris, in-8°, 1825, p. 258). Il résulte de ses observations que la mâchoire supérieure a quatre dents incisives et dix molaires ou mâchelières, et qu'à la mâchoire inférieure on compte parfois six ou

[1] *Voyages et aventures de François Leguat et de ses compagnons en deux isles désertes des Indes Orientales*, 2 vol. in-12. Londres, 1720 (tome I, page 93 et suiv.).

huit incisives, et le même nombre de molaires qu'à celle d'en haut, ce qui en porte le nombre total à trente ou trente-deux. Par l'examen de ces organes, si importants dans la mastication et si bien accommodés au genre de vie propre à chaque animal, on ne trouve aucun point de rapprochement à faire avec nulle autre espèce, soit terrestre, soit aquatique. Il paroît que le nombre des molaires varie suivant l'âge, et que dans les premières années de la vie il n'y en a que deux implantées de chaque côté et à chaque maxillaire; mais à mesure que l'individu vieillit, le nombre s'élève jusqu'à cinq, sans jamais le dépasser. Les incisives inférieures tombent de très bonne heure; ce sont des dents très petites et pointues. Il n'en est pas de même des supérieures; chacune d'elles constitue une défense très forte, droite, comprimée sur les côtés, divergente d'avec sa congénère, et usée sur le côté externe, de manière à être tranchante à son sommet. Une petite dent pointue, constamment enveloppée par les gencives, est placée à sa partie postérieure, et se trouve chez les jeunes individus. Les trois premières molaires supérieures sont primitivement simples et coniques, leur couronne s'use bientôt et n'a plus qu'une forme aplatie. La quatrième ressemble à deux des premières qui seroient soudées ensemble et à sommet également tronqué. La cinquième a la forme de la troisième, et toutes ont de longues racines solidement fixées dans les alvéoles. Les dents du maxillaire inférieur n'ont rien de particulier. M. Fr. Cuvier trouve des différences entre le crâne du dugong envoyé de l'archipel de Malak par MM. Diard et Duvaucel, et celui décrit par Daubenton, et qui provenoit des îles Philippines. Peut-être doit-on penser que ces deux têtes appartiennent à deux espèces distinctes; c'est ce que les voyageurs futurs pourront seuls décider.

Tout ce que nous venons de dire du système dentaire du dugong, tout ce que nous ajouterons sur l'organisation de ses viscères, ne s'applique qu'à la seule espèce bien connue, et qui a été observée aux Indes orientales.

M. G. Cuvier compare les portions osseuses du crâne du dugong et du lamantin, et il généralise ainsi son opinion : « Les connexions des os, leur coupe générale, etc., sont à peu près les mêmes, et l'on voit que pour changer une tête de lamantin en une tête de dugong, il suffiroit de renfler et d'allonger ses os intermaxillaires, pour y placer des défenses, et de courber vers le bas la symphyse de la mâchoire inférieure, pour la conformer à l'inflexion de la supérieure. Le museau prendroit alors la forme qu'il a dans le dugong, et les narines se relèveroient comme elles le sont dans cet animal : en un mot, on diroit que le lamantin n'est qu'un dugong dont les défenses ne sont pas développées. »

Le squelette du dugong a cinquante-deux vertèbres et dix-huit paires de côtes. Deux os étroits et plats, en forme de clavicule humaine et simulant des vestiges de bassin, occupent les côtés de la colonne vertébrale, vis-à-vis la huitième vertèbre lombaire, et flottent librement dans les muscles de cette région. Les narines, par rapport au développement considérable des os intermaxillaires, sont portées vers le sommet de la tête. L'ethmoïde n'a qu'une fosse peu développée, ce qui autorise à penser que l'odorat est très borné. Le maxillaire inférieur est déclive et recourbé pour s'accommoder à la forme de la mâchoire supérieure. L'humérus et les os de l'avant-bras sont plus développés que chez le lamantin. Le carpe n'a que quatre os placés sur deux rangs, et le pouce est réduit à un métacarpien pointu et peu développé. Les doigts ont le nombre ordinaire des phalanges, et les dernières sont comprimées et obtuses. Une peau épaisse enveloppe les membres antérieurs, et les transforme complétement en nageoires sur lesquelles n'existe aucun vestige d'ongles. Le sternum, long-temps cartilagineux chez les jeunes, ne s'ossifie complétement que chez les adultes. La cavité crânienne est médiocre. L'estomac est volumineux, divisé en deux poches, par un étranglement prononcé; la cavité cardiaque est plus petite que la pylorique. Près de son orifice s'insèrent deux cœcums longs de ix pouces. La longueur du tube intestinal est d'environ quatorze fois la longueur totale de l'animal; les deux ventricules du cœur sont unis à leur base, et séparés à leur origine; les poumons sont entiers; la trachée-artère est très courte, et n'a guère que deux pouces; le thymus est très développé. Le foie est divisé en larges lobes, et l'un d'eux, plus petit, cache la vésicule biliaire. Les reins sont volumineux : la vessie est susceptible d'une grande extension. La verge est longue, assez grosse, renfermée dans un fourreau; le gland qui la termine présente deux lèvres plissées, développées et écartées, embrassant un tubercule central et conique, perforé à son milieu pour l'ouverture du canal de l'urètre. Les testicules sont cachés dans l'abdomen. Telles sont les particularités anatomiques les plus saillantes dont nous sommes redevable à MM. Diard et Duvaucel, à sir Everard Home, et par suite à M. Fr. Cuvier, qui les a résumées dans son *Histoire du Dugong*, publiée en avril 1821.

Le dugong a été étudié avec beaucoup de soin par MM. Quoy et Gaimard dans la Zoologie de *l'Astrolabe* (1), et M. Robert Knox a fourni de bons détails anatomiques (2) sur ce cétacé herbivore.

(1) Tome I, p. 143, pl. 27, fig. 1 à 11.

(2) Observat. to determ. the dent. of dugong, etc., etc., par Robert Knox. Trans. of the Soc. of Edinburgh 1831

LE DUGONG DES INDES (1).

Trichechus dugong. Gm.

Ce n'est que dans ces canaux innombrables qui séparent les îles de la Polynésie, dans ces mers peu profondes, constamment échauffées par le soleil équatorial, que vit le dugong. Il paroît exister depuis les Philippines dans l'est jusqu'aux îles de la Sonde dans l'ouest; et de la presqu'île de Malak au nord jusque sur les côtes intertropicales de la Nouvelle-Hollande au sud. C'est en effet au milieu de cette quantité prodigieuse d'îles et d'îlots qui encombrent cette mer, généralement semée de hauts-fonds, que ce cétacé est observé aujourd'hui, tantôt isolé, mais le plus souvent par grandes troupes. Il étoit fort commun naguère au milieu des paracels de corail des Seychelles, de Rodrigue, et dans les bassins échauffés des récifs de l'île de France; mais personne n'atteste l'y avoir observé depuis Leguat. Cet ancien voyageur nous a laissé du dugong une description faite à sa manière, mais qui, bien qu'il l'ait confondu avec le lamantin, est assez exacte pour l'époque où il écrivoit. « Le lamantin, dit Leguat, » que d'autres nations appellent *manati*, pour dire » ayant des mains, se trouve en grande abondance » dans les mers de cette île (Rodrigue); sa tête res- » semble extrêmement à celle d'un pourceau, mais » il n'a pas le groin si pointu; les plus grands ont » autour de vingt pieds de long, et n'ont aucune autre » nageoire que la queue et les deux pattes. Le corps » est assez gros jusque vers le nombril, et la queue » a cela de particulier avec celle des baleines que la » largeur en est horizontale, lorsque l'animal est » posé sur le ventre. Il a le sang chaud, la peau noi- » râtre, fort rude et fort dure, avec quelques poils » si clair-semés qu'on ne les aperçoit qu'à peine, les » yeux petits, et deux trous qu'il serre et qu'il ouvre, » que l'on peut avec raison appeler ses ouïes et ses » oreilles; comme il retire assez souvent sa langue, » qui n'est pas fort grande, plusieurs ont dit qu'il » n'en avoit point; il a des dents mâchelières, et » même des défenses qui paroissent comme à un san- » glier, mais il n'a point de dents de devant; ses » gencives sont assez dures pour arracher et pour » brouter l'herbe. La chair en est excellente, et a le » goût fort approchant de celle du meilleur veau. » C'est une viande fort saine. La femelle a les ma- » melles comme celles des femmes : plusieurs assu- » rent qu'elle fait ordinairement deux petits à la fois, » et qu'elle les allaite ensemble, les portant tous deux » à son sein, avec ses deux espèces de mains; mais » comme je ne lui en ai jamais vu embrasser qu'un, » j'ai du penchant à croire qu'elle n'en produit pas » davantage à la fois.

» Nous prenions ce poisson fort facilement; il paît » par troupeaux, comme des moutons, à trois ou » quatre pieds d'eau seulement; et quand nous en- » trions au milieu d'eux, ils ne fuyoient point; tel- » lement que nous pouvions prendre celui que nous » voulions, le tirer à bout touchant avec un fusil, si » bon nous sembloit, ou nous jeter sur lui deux ou » trois sans armes, et le traîner à force de bras sur » le rivage; nous en trouvions quelquefois trois ou » quatre cents ensemble qui paissoient l'herbe au » fond de l'eau, et ils étoient si peu effarouchés que » souvent nous les tâtions pour choisir le plus gras : » nous leur passions une corde à la queue pour les » tirer hors de l'eau; nous ne prenions pas les plus » gros, parce qu'ils nous auroient donné beaucoup » de peine, et auroient même, peut-être, été maîtres » de nous; outre que leur chair n'est pas si délicate » que celle des petits.

» Ils ont un lard ferme qui est excellent; il n'y a » personne qui, à la vue et au goût, ne prît la chair » de ce poisson pour de la viande de boucherie. Ce » pauvre animal meurt aussitôt qu'il a perdu un peu » de son sang. Nous n'avons pas remarqué qu'il » vienne jamais à terre : je doute qu'il s'y pût traî- » ner, et je ne crois pas qu'il soit amphibie. »

En élaguant quelques faits erronés et mal observés, de cette description de Leguat, on reconnoît parfaitement le dugong. Nul doute que ce cétacé herbivore ne vécût alors sur les côtes, et au milieu des îles Seychelles, et probablement aussi dans les baies et dans les ports de la grande île de Madagascar; et peut-être le *sanglier de mer* de Flaccourt (*Histoire de Madagascar*, p. 168), si mal décrit par ce voyageur, ne repose-t-il que sur les formes d'un dugong, entremêlées de traits qui appartiennent aux phoques et aux squales.

Le nom de dugong est malais. Les peuples de ce rameau de la race humaine qui s'est répandu sur les côtes de la plupart de terres vulgairement appelées archipels des Indes orientales, et pour lesquelles nous avons proposé le nom collectif de Malaisie, s'accordent tous à désigner l'animal qui nous occupe par les mots d'*ikan dugung*, ou poisson dugung, dont nous avons fait dugong. Sir Raffles, d'après l'orthographe arabe, le nomme *duyong*, mot que les naturels prononcent *dou-joungue;* ils en distinguent

(1) *Halicore indicus*, Desm. mamm., sp. 751 : *Trichechus dugong*, L. Gm. Erxl. Muller; *The indian Walrus*, penn. quad., n° 264; *Rosmarus indicus*, Bodd.; *Dugon*, Buff., t. XIII, fig. 56; *Dugong indicus*, Lacép.; *Dugong*, Renard, poisson des Indes, pl. 34, f. 180; *Lamantin*, Leguat; *Halicore dugong*, G. Cuv., oss. foss., t. V, pl. 19 et 20; Desmoul. *Dict. class. d'hist. nat.*, t. V, p. 640; F. Cuv., mamm., 27e liv., *Dict. sc. nat.*, t. XX, p. 219; Sir Raffles, Everard Home, Trans. soc. philos. 1820, 2e partie.

en outre deux espèces, qu'ils spécifient par les noms de *busban* et de *buntal*.

Nous ne répéterons point ce que nous avons déjà dit en parlant des lamantins, sur les noms de *vache marine*, de *sirène*, de *femme de la mer*, qu'on a aussi appliqués au dugong. Combien il faut être ami du merveilleux pour chercher à établir des ressemblances aussi disparates, et trouver dans la physionomie d'un cétacé, et dans les éminences grossières qui s'élèvent sur sa poitrine et qui sont destinées à la lactation, les charmes qui font le plus bel ornement du plus bel objet de la création!

Les dimensions les plus ordinaires d'un dugong sont sept à huit pieds, sur une circonférence, à la partie moyenne du corps, de trois à quatre pieds; les défenses n'ont guère alors que dix-huit lignes au plus; son aspect est repoussant. Qu'on se figure en effet une tête volumineuse, terminée par une lèvre antérieure brusquement et largement tronquée, de petits yeux, des lèvres pendantes formant d'épais bourrelets; et l'on aura l'image, non pas d'une sirène gracieuse, mais d'un animal bien indigne des agréments qu'on lui a prêtés avec tant de complaisance.

Le corps est revêtu d'une peau épaisse, de couleur ardoisée uniforme en dessus, prenant une teinte plus claire et dégradée en blanchâtre en dessous, où se dessinent des taches plus foncées; sa surface est lisse, et à peine on y remarque quelques poils; les nageoires brachiales sont garnies sur leur rebord antérieur de verrues ou de callosités, et sont de forme oblongue; la queue a deux lobes taillés en croissant; le museau est mobile sur la mâchoire supérieure, et recouvre, comme les lèvres de certains chiens dogues, les bords de la mâchoire inférieure; en avant il est tronqué, et la surface en cœur renversé, qui en résulte, est légèrement convexe et revêtue, ainsi que les lèvres, d'épines cornées longues d'un pouce, très consistantes, et qui sont ou des organes de tact, ou des moustaches, ou des corps destinés à arracher les herbes marines dont le dugong fait sa nourriture, et qui, peut-être, servent à ces trois usages à la fois; le bout des défenses paroît en avant de ce museau mobile sous deux dépressions qui y sont tracées. L'intérieur de la bouche est garni de verrues cornées et de poils; la langue est courte, étroite, et presque adhérente par tous ses points; son extrémité est hérissée de papilles cornées, et à sa base existent deux glandes à calice; les gencives sont épaisses; les narines forment deux fentes paraboliques rapprochées de l'extrémité du museau, à bords semi-lunaires, susceptibles de se contracter ou de se relâcher; les yeux sont très petits, convexes et munis d'une troisième paupière; les oreilles, placées derrière les yeux, s'ouvrent par une petite ouverture arrondie et peu visible.

Les dugongs n'ont, jusqu'à ce jour, été trouvés que sur les côtes où la mer est peu profonde; aussi nulle contrée sur le globe ne paroît mieux disposée pour leur fournir des surfaces calmes, moins bouleversées par les tempêtes, que ces bras de mer qui séparent les îles de la Sonde, les Moluques, les îles Tidoriennes et les terres des Papous. Là les dugongs, réunis en troupes, paissent les fucus qui croissent sur les rochers, et qu'ils arrachent aisément avec leurs gencives épaisses et endurcies, et les poils épineux de leur museau et de leurs lèvres. Il paroît toutefois qu'ils changent de parages suivant les moussons, et qu'ils se placent sous le vent des îles pour s'abriter ainsi des typhons qui y règnent en certaines saisons, et qui les briseroient sur les récifs des côtes. Leurs habitudes ne sont point connues: il en est de même de leurs facultés. Toute la partie morale de leur histoire se réduit donc à les croire doux, affectueux, et pleins de tendresse pour leurs petits. Sir Raffles mentionne le détroit de Singapore pour le lieu où on les trouve en plus grand nombre, et les côtes de Bornéo, de Sumatra, comme celles de Timor et de Ternate paroissent être très fréquentées par ces cétacés en certains temps. Déjà Leguat avoit parlé de la délicatesse de leur chair; et ce qu'en disent les voyageurs modernes confirme pleinement son récit, car ils rapportent que sa bonté la fait réserver pour la table des sultans et des rajahs malais.

Les dugongs sont-ils les représentants exclusifs, dans l'océan Indien, des lamantins de l'océan Atlantique, et sous ce dernier nom, Dampier et d'autres voyageurs, qui indiquent des animaux observés sur les côtes des Moluques, ont-ils désigné des dugongs? Nous sommes très disposé à le croire.

LES STELLÈRES OU RYTINES.

Le docteur Steller décrivit, dans le tome second, page 294, des *Actes de l'Académie de Pétersbourg*, un animal de l'océan Pacifique boréal qu'il prenoit pour un lamantin, bien qu'il s'en éloignât beaucoup. Linné ne reconnut point cette différence, et le *manatus* de Steller devint pour lui une variété du lamantin d'Amérique, sous le nom de *trichechus manatus borealis*. Cette opinion fut adoptée par Gmelin, par Erxleben et par Lacépède. Shaw en fit une espèce distincte, mais en la laissant toujours dans le genre *manatus*. M. G. Cuvier le premier, dans son *Tableau élémentaire de l'histo re naturelle des animaux*, 1798, caractérisa les stellères en les séparant des lamantins, et les décora du nom du premier naturaliste qui les ait fait connoître. Illiger, en 1811, changea le nom générique de *stellerus* en celui de *rytina*, qu'il tira du grec ρυτις, et

qui signifie rude, nom qui ne dit rien, tandis que le premier est l'offrande de la science, et rappelle la mémoire du médecin de l'expédition de Behring, et les honorables souffrances qu'il eut à endurer pour s'occuper d'histoire naturelle dans ce voyage périlleux. Les stellères ne comprennent donc qu'une espèce unique, espèce dont nous n'avons même pas de figure, et sur laquel e les renseignements de Steller et ceux de Kracheninnikow [1] sont les seuls documents que nous possédions, et les seuls qui aient servi à tracer son histoire dans les divers ouvrages publiés sur les mammifères.

Les caractères les plus remarquables des stellères consistent dans la forme et la texture des dents. Celles-ci en effet ne sont qu'au nombre de quatre, et elles sont disposées de manière qu'il n'y en a qu'une de chaque côté à l'une et l'autre mâchoire. Ces dents, toutes mâchelières, ont leur couronne aplatie, et sillonnée sur sa surface de lames d'émail formant des zigzag, ou des chevrons brisés. Leurs racines sont nulles, et chacune d'elles n'est par conséquent pas implantée dans l'alvéole, mais seulement tenue sur l'os de la mâchoire par des fibres solides. Leur nature est plutôt cornée qu'osseuse.

La tête est obtuse, sans cou distinct. Les oreilles n'ont point d'auricules extérieures, et le corps, assez épais et massif à son milieu, aminci vers la queue, est recouvert d'un épiderme extrêmement solide, très épais, entièrement privé de poils, mais composé de fibres denses et perpendiculaires au derme. Les mamelles sont placées sur la poitrine et au nombre de deux. Les nageoires qui tiennent lieu de bras, sont entières, sans apparence d'ongles, et seulement terminées par une callosité ayant l'aspect ongulé. La nageoire caudale est très large, peu longue, et disposée en croissant, dont les deux extrémités se prolongent en pointes aiguës.

Tels sont les principaux caractères qui séparent les stellères des dugongs et des lamantins : l'organisation de leurs viscères offre aussi quelques particularités très remarquables.

Ainsi, ils ont des lèvres épaisses, qui semblent divisées chacune en deux bourrelets arrondis et saillants. La bouche est petite et placée en dessous du museau. Les yeux peuvent être voilés par une crête ou membrane solide et de nature cartilagineuse, qui forme comme une troisième paupière à l'angle interne de l'orbite. Les os des membres antérieurs existent comme chez les lamantins; mais ceux de la main se réduisent au carpe et au métacarpe, et les phalanges manquent complétement. On compte dans la formation de leur squelette six vertèbres cervicales, dix-neuf dorsales, et trente-cinq caudales. Deux os des iles, arrondis, allongés, sont attachés par de forts ligaments vis-à-vis la vingt-cinquième vertèbre, et simulent le bassin. L'estomac ne forme qu'une poche unique, et le canal intestinal est d'une longueur qu'on porte jusqu'à quatre cent soixante-six pieds. Le cœcum est très développé; et le colon, élargi et boursouflé, a de fortes brides qui renflent la continuité de son tube.

[1] *Voyage en Sibérie* de Chappe, *et Description du Kamtschatka*, par Kracheninnikow, trad. du russe. 2 vol. in-4°. Paris, 1768,

---

LE STELLÈRE BORÉAL [1].

Stellerus borealis. Desm.

Steller et Kracheninnikow donnent au stellère boréal le nom de *manate*, et de *vache de mer*. C'est une espèce mitoyenne, disent-ils, qui tient de la bête marine et du poisson. Voici la description qu'ils en tracent à peu près en ces termes :

Cet animal ne sort point de l'eau ; ce liquide est son habitation exclusive. Sa peau est noire, très épaisse, rude et inégale sur sa surface, et imite, suivant Steller, l'écorce rugueuse d'un vieux chêne. Elle est tellement fibreuse et résistante, que le meilleur instrument peut à peine l'entamer. La tête est petite par rapport au corps; mais sa forme est allongée, déclive depuis le sommet jusqu'au museau. Les moustaches sont blanches, recourbées et longues de quatre à cinq pouces. Les narines occupent l'extrémité du museau ; leur longueur égale leur largeur, et elles sont velues dans leur intérieur. Les yeux sont noirs et placés au milieu de l'intervalle qui sépare le trou auditif externe du museau, et sur la même ligne que les narines : ils sont à peine aussi grands que ceux d'un mouton, et par conséquent ils paroissent ne pas être proportionnés avec les formes monstrueuses de l'animal. Ils n'ont pas de sourcils; les oreilles ne sont point visibles à l'extérieur, et elles ne s'ouvrent que par de petits trous : bien que le cou soit tout d'une venue avec le corps, les vertèbres cervicales ont cependant des mouvements de flexion, surtout en bas. Le corps est arrondi, plus élargi vers le nombril, et rétréci vers la queue : celle-ci est grosse et épaisse. Les nageoires brachiales sont situées presque sous le cou : et non seulement elles servent à la natation, mais encore elles permettent aux stellères de se cramponner sur les récifs et de s'y maintenir solidement. Il arrive

[1] *Manatus*, Steller, act. petrop. nov. comm., t. II, p. 294! *Trichecus manatus*, Var.; *borealis*, L. Gm.; *manati balænurus*, Bodd. El. 173; *Trichecus borealis*, Shaw, Gen. zool. : le *grand lamantin du Kamtschatka*, Daub., Dict. encycl. Sonnini, Nouv. dict. d'hist. nat., t. XII, p. 501, 1re édit.

quelquefois que les membranes qui les enveloppent se déchirent et se cicatrisent en formant des festons qui ne sont jamais qu'accidentels. Le stellère boréal a communément vingt-cinq pieds de longueur sur une circonférence, dans l'endroit le plus large, de dix-neuf pieds, et pèse, dit-on, jusqu'à six mille six cents livres (deux cents poudes russes) [1], environ.

Les stellères vivent par bandes et se retirent dans les baies où la mer est calme, et surtout ils fréquentent de préférence les embouchures saumâtres des rivières. Les mères ont le soin, lorsqu'elles nagent et qu'elles sont réunies, de placer leurs petits au milieu d'elles, afin de protéger tous leurs mouvements.

Ces cétacés, dans les heures de la marée montante, s'approchent tellement des rivages, qu'on peut les atteindre avec des bâtons, et leur toucher le dos avec la main, suivant Steller. Ils vivent en bandes composées chacune des père et mère, d'un petit déjà grand, et d'un plus jeune, ce qui porte à penser qu'ils sont monogames; la portée des femelles dure neuf mois, et n'est que d'un fœtus. La fécondation a lieu au printemps, et les femelles mettent bas en automne.

Les stellères sont d'une grande voracité. Ils mangent presque constamment, et rien alors, pendant cet acte, ne peut les distraire, ni les faire fuir. Ils viennent de temps à autre respirer à la surface de la mer en soufflant avec force. Lorsqu'ils nagent, ce qu'ils font paisiblement et sans saccade, ils ont une partie du corps hors de l'eau. C'est alors que des oiseaux de mer viennent, suivant les Russes, dévorer de petits crustacées marins qui s'attachent sur leur épiderme.

La nourriture que ces animaux recherchent se compose de quatre espèces de fucus et d'ulva, dont ils ne broutent que les parties les plus délicates; aussi lorsqu'ils abandonnent le rivage où ils ont fait leur pâture, la mer rejette bientôt sur la grève une énorme quantité de racines et de tiges qu'ils ont détachées de leur base. Une fois qu'ils sont rassasiés, les stellères se couchent sur le dos, et dorment dans cette position; mais lorsque la mer vient à baisser, ils s'éloignent alors et gagnent le large, de crainte de s'échouer. Les glaces en écrasent beaucoup pendant l'hiver, ainsi que les tempêtes qui les surprennent trop près des côtes. Dans cette saison ils sont très maigres, ce qui tient au peu de nourriture qu'ils se procurent avec peine pendant cette époque rigoureuse.

C'est au printemps, lorsque la nature, engourdie sous les frimas et sous les glaces, se ranime et se réchauffe, que les stellères se cherchent une compagne et se livrent à la reproduction; ils choisissent un temps serein, une mer unie et calme, et une belle soirée pour satisfaire leurs désirs : un peu de coquetterie de la part des femelles les a encore aiguisés, et ce n'est qu'après d'aimables préludes, de vives caresses, des fuites simulées, que celles-ci se renversent pour recevoir entre leurs nageoires les mâles qui les poursuivent.

Les habitants du Kamtschatka font la chasse à ces cétacés, dont ils retirent divers produits; ils les harponnent le plus ordinairement avec des fers auxquels tiennent des cordes que des hommes postés sur le rivage tirent aussitôt lorsque l'instrument est fixé dans le corps. Mais souvent il arrive que les harpons sont arrachés par la résistance qu'opposent les stellères cramponnés sur les rochers avec leurs nageoires, et que des embarcations armées sont obligées alors de les assommer. Les vieux individus, engourdis par l'âge ou par la graisse, sont bien plus faciles à prendre que les jeunes qui sont très agiles. Tous les individus de la troupe se précipitent d'habitude vers celui d'entre eux qui a reçu de graves blessures; mais leur sollicitude vaine et infructueuse ne fait souvent qu'assurer la perte de la famille entière, sans préserver aucun d'eux des coups qui leur sont destinés : les mâles paroissent surtout porter le plus vif attachement à leurs femelles, et suivre leur corps traîné vers le rivage sans être émus du danger qui les menace : touchant exemple d'amour conjugal qu'attestent les observations des deux naturalistes russes que nous avons cités.

Les sens de la vue et de l'ouïe sont très peu developpés, et leur usage paroît être imparfait; la voix, dit-on, ressemble au mugissement d'un bœuf.

Les Tartares tschutchis font de larges baïdares avec les peaux des stellères; les Kamtschatdales recherchent leur chair qu'on dit être savoureuse, quoique difficile à cuire et un peu coriace : la graisse des jeunes a le goût du lard, et les muscles celui du veau : on en fait des bouillons excellents.

L'espèce de cétacé dont nous parlons est extraordinairement commune dans les mers qui baignent la presqu'île du Kamtschatka; elle fournit à la subsistance de la plus grande partie de la population : on doit la retrouver dans toutes ces baies qui morcellent la côte nord d'Amérique, et que présentent les groupes d'îles Kuriles et Aléoutiennes qui forment des ceintures à la partie boréale du grand Océan.

Othon Fabricius, dans sa *Faune*, affirme avoir trouvé au Groenland un crâne de stellère. Ce fait n'a rien qui répugne à la vraisemblance; il serviroit à prouver de nouveau qu'il existe un canal dont les eaux sont presque toujours gelées, et par lequel, sous le pôle boréal même, les océans Atlan-

[1] Le poude russe est de trente-trois livres anciennes de France.

tique et Pacifique communiquent entre eux. Il est bien étonnant que les Russes qui possèdent ces contrées, et qui y expédient fréquemment des navires, dont les missions ont un vernis scientifique, ne nous aient pas encore tout-à-fait fixés sur l'animal dont nous avons esquissé tout ce qu'on sait de son histoire.

LES CÉTACÉS PISCIVORES
OU CÉTACÉS ORDINAIRES.

Les animaux qui forment cette grande division ont long temps été les seuls auxquels on ait appliqué spécialement le nom de cétacés. La presque totalité des considérations générales, par lesquelles nous avons débuté dans cet ouvrage, leur sont applicables, et il nous suffira de rappeler brièvement les caractères les plus tranchés qui les séparent des *cétacés herbivores.*

Les cétacés piscivores se nourrissent, ainsi que l'indique leur nom, de poissons, mais aussi de mollusques et de zoophytes; ils recherchent les chairs animales, et ont, en un mot, un régime tout opposé à celui des lamantins, des dugongs, des stellères qui ne vivent que de matières végétales. Mais ils s'en distinguent encore par l'appareil compliqué des évents, par des mâchoires garnies de dents ou de fanons, et quelquefois privées des deux, par une peau lisse entièrement nue [1], n'ayant aucun vestige de poils, par un estomac composé de cinq ou même de sept poches distinctes, par plusieurs rates petites et globuleuses, seulement unies par un tissu vasculaire lâche.

Les cétacés, dont nous aurons à nous occuper individuellement lorsque nous parlerons de chaque famille, considérés dans leur ensemble, donnent une ample matière aux réflexions; et pour nous servir d'un passage assez juste de M. Virey, quoi de plus étrange que ces masses vivantes et informes, qui ne sont ni de vrais poissons ni de véritables quadrupèdes? qui respirent l'air au milieu des eaux, qui allaitent leurs petits à la manière des mammifères, et qui sont intermédiaires entre l'air et l'eau, sans être en effet amphibies?

La respiration et le rejet de l'eau avalée par le moyen des évents ont toujours frappé l'attention des peuples maritimes. Aussi, comme nous l'avons dit, dans les langues dérivées du latin on les a nommés souffleurs, et dans les celtiques *whall-fish*, ce qu'on peut rendre par les mots de poisson-à-source. Cette fonction est, comme on l'a vu, beaucoup plus restreinte chez les cétacés herbivores.

M. Cuvier a proposé de diviser les vrais cétacés en deux tribus. L'une comprend les cétacés dont la tête est en proportion ordinaire avec le corps; l'autre, ceux qui l'ont démesurément grande. Les narwhals et les dauphins font partie de la première; les cachalots et les baleines, ainsi que les sous-genres qui s'y rattachent, forment la seconde. Le développement énorme de la tête des cétacés de cette dernière tribu est dû aux grandes dimensions que prennent les os de la face, dimensions qui n'influent en rien sur la capacité du crâne, ni sur l'augmentation de surface des os qui la composent.

Les cétacés ordinaires constituent, pour MM. Goldfuss et Latreille, une famille naturelle qu'ils appellent souffleurs, *hydraula.* On peut sous-diviser cette grande famille en plusieurs petits groupes, en se servant de caractères tirés des dents. Ainsi, lorsque les dents manquent complétement, ce sera la famille des *aodons;* lorsque ces petits os, au contraire, sont en nombre et en forme très variables, nous aurons celle des *hétérodons;* les deux maxillaires garnis de dents acérées, régulières et nombreuses, nous présenteront les *dauphins;* la mâchoire inférieure, garnie seule de dents coniques, creuses à la base, donnera naissance à la famille des *cachalots;* et, enfin, la cinquième et dernière se composera des *baleines*, dont le palais est recouvert d'une matière fibreuse de nature cornée.

LES HÉTÉRODONS.

Cette famille n'est point très naturelle, car elle a tous les caractères extérieurs des dauphins, dont elle diffère seulement par les dents, qui éprouvent des anomalies assez constantes dans le nombre, la forme et la place qu'elles occupent. M. de Blainville proposa le nom d'*hétérodon* pour réunir les cétacés ainsi organisés, et nous le conservons pour en former une famille dont nous isolons le dauphin de Pale, qu'on sait positivement aujourd'hui n'avoir aucune dent, et qui comprendra les narwhals, les anarnaks, les diodons, et les hyperoodons ou uranodons.

Les hétérodons peuvent être définis : cétacés

[1] M. de Blainville explique ainsi la nature de l'épiderme des cétacés (*Anat. comp.*, t. I, p. 69) : « Je ne » trouve pas que le séjour, dans un milieu différent de » celui de l'air où vivent ordinairement les quadrupèdes, » ait beaucoup d'influence sur l'épiderme. Cependant » les espèces qui vivent habituellement dans l'eau, et » qui n'en sortent pas, comme les cétacés, ont un épi- » derme singulier qui paroît remplacer chez eux les vé- » ritables poils. Il est en effet composé de filets collés » les uns aux autres, perpendiculaires à la peau, et qui » s'enlèvent avec la plus grande facilité; je suis fort » porté à regarder cette partie comme appartenant plu- » tôt aux poils qu'à l'épiderme proprement dit. »

n'ayant jamais qu'un très petit nombre de dents, le plus souvent deux placées ou à la mâchoire supérieure ou à l'inférieure, et cette dernière ordinairement plus développée et plus volumineuse que l'autre. La plupart des cétacés, réunis ainsi par des caractères artificiels, sont très peu connus, et exigent de la part des naturalistes ou des voyageurs qui exploreront leurs pays, de nouvelles recherches, et surtout des observations plus précises et plus détaillées.

LES NARWHALS.

Les cétacés connus sous ce nom de narwhals sont depuis long-temps célèbres par la ressemblance qu'on a cru trouver dans la longue défense qui arme leur tête, avec la corne implantée sur le front de la licorne de la fable. De là le nom de *licorne de mer*, que la plupart des voyageurs leur ont donné. Mais l'histoire des narwhals n'est point encore complétement éclaircie, et c'est avec la plus grande difficulté qu'on en élague de temps à autre les erreurs qui l'obscurcissent, et que les marins du Nord se sont plu à l'envi les uns des autres à propager. Une seule espèce authentique compose aujourd'hui ce groupe ; bien que M. de Lacépède, dans son *Histoire naturelle*, en ait décrit trois.

Les narwhals se distinguent aisément, sous le rapport zoologique, des genres qui les avoisinent, par une organisation du système dentaire qui leur est propre. On ne peut en effet les confondre, ni avec les dauphins, ni avec les anarnaks, ni avec les aodons, et encore moins avec les hyperoodons. Cependant les formes matérielles du corps ne diffèrent en rien de celles des cétacés de la famille des dauphins ; et ils ont pour caractères communs, l'orifice des évents situé à la partie supérieure et postérieure de la tête ; la nageoire dorsale presque nulle, ou réduite à une simple saillie longitudinale ; les pectorales de forme ovalaire ; une caudale horizontale. Mais ce qui les caractérise d'une manière très distincte, sont deux longues défenses droites et pointues, qui, implantées dans l'os intermaxillaire, se dirigent en avant dans le sens de la longueur du corps. Ces deux dents, de forme si singulière, sont les seules qui soient logées dans les os incisifs ; les molaires, qui presque toujours subsistent lorsque les dents incisives et canines manquent, ne présentent ici aucune trace de leur existence.

La tête osseuse du narwhal ressemble beaucoup à celle du béluga (*delphinus leucas*), et M. Cuvier, les comparant l'une à l'autre, décrit ainsi les rapports qui les unissent : « C'est à la tête du béluga que celle du narwhal ressemble le plus par l'uniformité de la convexité, par la direction presque rectiligne des bords de son museau, par deux sillons profonds qui dessinent une demi-ellipse et une longue pointe sur les intermaxillaires, au-dessous des narines, et par les pointes que forment ses ptérygoïdiens au bord postérieur de ses arrière-narines. La partie du museau, et surtout des intermaxillaires, est plus élargie que dans les dauphins. Les intermaxillaires remontent jusque tout près des os du nez. Les trous dont les maxillaires sont percés dans leur partie élargie, et qui tiennent lieu de sous-orbitaires, sont grands et nombreux. L'échancrure qui sépare cette partie élargie du museau est petite, et le dessus de l'orbite peu saillant. Les os du nez sont fort petits, et la narine gauche est plus petite que l'autre. »

Dans le jeune âge, les narwhals ont dans chaque alvéole le germe d'une dent, dont l'allongement successif doit former la défense acérée des adultes. Quelquefois ces deux germes se développent à la fois, et donnent naissance, ainsi qu'on le remarque sur beaucoup de crânes, à deux défenses horizontales et divergentes. Anderson, Bonnaterre, et plusieurs autres naturalistes, en ont d'ailleurs figuré des exemples. Mais il arrive le plus souvent que l'un de ces germes reçoit toute la matière secrétée de l'ivoire, et que l'autre, refoulé ou pressé, soit oblitéré et tout-à-fait enveloppé dans l'alvéole, comme un noyau osseux inerte. De cette circonstance, qui se reproduit le plus ordinairement, sont découlés plusieurs des noms que les narwhals ont reçus dans les livres d'histoire naturelle, noms pour la plupart erronés et susceptibles d'induire en erreur, tels que ceux de *monodon*, de *monocéros*, d'*unicorne*, de *licorne de mer*. Il ne faut pas croire cependant que les anciens auteurs, antérieurs à Linné, aient ignoré que les défenses des narwhals étoient au nombre de deux, et que le plus souvent il ne s'en développoit qu'une seule. Bien avant Anderson, on trouve dans une *Relation du Groenland*, 1 vol. in-12, Paris, 1663, publiée par Lapeyrère, d'après les *Chroniques danoises*, ainsi que dans le *Muséum de Wormius*, dans *Angrimus et Jonas* (*Specimen islandicum*), que les défenses de narwhal étoient de véritables dents, et que l'une d'elles restoit souvent à l'état rudimentaire, renfermée dans l'intérieur de l'alvéole. Mais Anderson, dans son *Histoire naturelle du Groenland*, a donné sur ce sujet de forts bons détails, qu'il seroit en ce moment peu nécessaire de reproduire.

Si nous examinons la forme, les dimensions, et même l'utilité des défenses du narwhal, nous serons fort embarrassé d'expliquer dans quel but ces dents ont été ainsi conformées. Rien, dans aucun autre animal, ne nous rappelle leurs dimensions, la manière dont elles sont placées, et la direction qu'elles affectent. Une seule défense est le plus or-

dinairement implantée dans l'os intermaxillaire du côté droit; sa circonférence est sillonnée profondément sur toute sa longueur, qui varie de six à dix pieds. Sa base est creuse; sa direction est en avant; et la manière dont elle est placée sur la partie antérieure de la tête la fait ressembler à une longue lance. C'est donc bien à tort qu'on a cru si long-temps qu'elle étoit fixée par juxtaposition sur la ligne médiane des os frontaux. Ses usages doivent être bornés à ceux que l'animal en retire pour attaquer sa proie ou se défendre de ses ennemis. Elle ne peut être d'aucune utilité pour la mastication, ni pour déchirer les aliments, et sa position seule dans une alvéole du maxillaire supérieur a pu lui mériter le nom de dent. Nous ne pensons pas non plus qu'on puisse la comparer ni avec les canines des babirussa, qui sont recourbées en avant de la face, ni avec celles du morse, qui se déjettent vers en bas.

A l'époque où les défenses de narwhal furent connues, elles jouirent d'une réputation extraordinaire; et comme elles étoient assez rares, leur valeur, mise à prix par le charlatanisme, fut en rapport avec les propriétés les plus surnaturelles dont on les qualifia. Des couvents de moines achetèrent bien cher la *véritable* corne de licorne, qui devoit, aux yeux de la superstition, guérir les maladies les plus invétérées. Chacun, à l'ordinaire, prétendoit posséder la véritable, l'unique merveille douée de tant de vertus! mais, assez commune sur les rivages du Nord, la défense du narwhal plus répandue perdit sa haute réputation près du vulgaire, dont elle cessa dès lors d'attirer les regards.

L'ivoire des défenses de narwhal est supérieur à celui de l'éléphant. Il est formé de fibres compactes extraordinairement serrées, dont la réunion est d'une densité et d'une dureté extrêmes. Cet ivoire, d'une blancheur éblouissante, a surtout l'avantage de ne point jaunir et de prendre un très beau poli lorsqu'il est travaillé. Quoique les narwhals ne soient pas rares, leurs défenses ne sont cependant pas assez nombreuses pour permettre que leur usage soit répandu dans les arts; et Bonnaterre rapporte, dans sa *Cétologie*, que les rois de Danemarck possèdent un trône magnifique fait avec cette matière: et ce chef-d'œuvre, conservé précieusement au château de Rosemberg, a, dit-il, une valeur considérable.

Les narwhals habitent les mers du Nord, autour du pôle arctique, et principalement celles qui baignent le Groenland et le Spitzberg. Ils s'avancent quelquefois jusque vers l'Angleterre et la Hollande; mais jamais on n'en a trouvé sous des latitudes plus méridionales.

Quelques naturalistes qui avoient vu des défenses de ces cétacés tirées de la terre, ont pensé qu'elles devoient être considérées comme des débris fossiles. M. Cuvier a combattu cette opinion, et croit qu'elles ont bien pu être simplement altérées par leur séjour pendant un temps plus ou moins long sous terre, où elles auront été enfouies par quelques circonstances locales, purement accidentelles.

Le nom de narwhal est emprunté aux langues du Nord. On trouve dans les Chroniques islandoises que ce mot, qu'on doit prononcer *nar-houal*, signifie un cétacé qui se nourrit de cadavres, les mots islandois *whal* ou *wall* désignant une baleine, et *nar* un cadavre. Peut-être cette étymologie n'est pas plus juste que celle du *speculum regale*, qui le fait provenir d'un cétacé dont les chairs empoisonnent ceux qui en mangent. Ce nom de narwhal, généralement adopté, est écrit de plusieurs manières par les François. C'est ainsi qu'on trouve indifféremment dans divers ouvrages narhwal, narwal, et narval. Les auteurs systématiques ont proposé pour dénominations scientifiques et génériques les noms de *monodon*, L., *Diodon*, Storr., *ceratodon*, Brisson et Illiger. Ce dernier, dans son *Prodrome*, donne à son genre *ceratodon*, pour caractères essentiels, d'avoir deux dents, dont l'une manque souvent au sommet de la mâchoire supérieure, et dont la forme est longue et droite, tandis que les autres dents n'existent pas. Les évents, dit Illiger, s'ouvrent par une seule ouverture sur le sommet de la tête. Le corps est oblong, à épiderme lisse, et s'amincit vers la queue. Les mamelles sont inguinales, au nombre de deux, et il n'a pas de nageoire dorsale.

L'espèce que nous allons décrire est la seule connue de ce genre.

LE NARWHAL - LICORNE.

Monodon monoceros. L. Fab.

Le narwhal a les formes générales d'un dauphin. Sa tête est peu distincte, obtuse, arrondie, et assez brusquement tronquée. Son corps est ovalaire, aminci aux deux extrémités. Sur le dos s'élève, non pas une véritable nageoire, mais une arête charnue, haute à peine de deux pouces, assez longue et irrégulière. Les pectorales sont courtes, étroites, et obliquement coupées. La nageoire caudale est divisée en deux lobes arrondis et convexes du côté du corps. Les évents occupent le sommet de la tête, et s'ouvrent par une fente sinueuse et en croissant. Les yeux sont très petits, placés assez bas et à peine au niveau du museau. La bouche n'est presque pas fendue, et la lèvre inférieure est mince et courte. Les bords du museau sont, suivant Anderson, durs et raboteux. La langue remplit assez la bouche, et n'a point, par conséquent, un grand développement. La verge des mâles, dans l'état ordinaire, ne paroît point sortir du corps, et reste cachée dans une gaîne

1

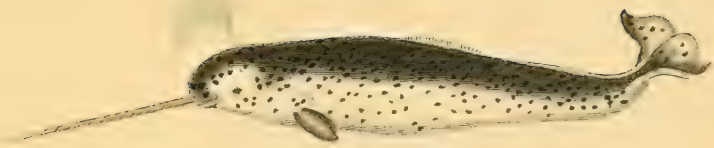

2

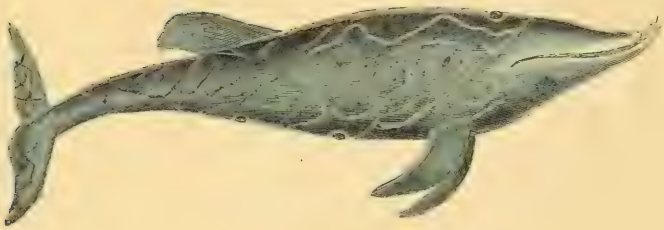

3

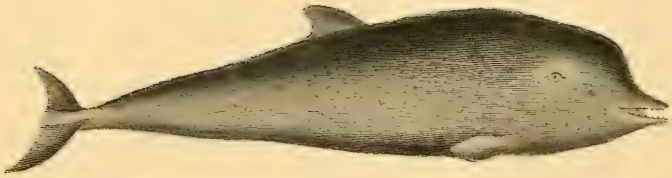

1. Narwhal licorne, Monodon Monoceros, L.
2. Dioden de Desmarest, Delphinus Desmaresti, Risso.
3. Hyperoodon de Hunfleur, Hyperoodon Butskopf, Lacep.

Publié par Pourrat F.s à Paris.

formée par la peau. La défense, lorsqu'elle est unique, sort assez communément du côté gauche; sa surface est sillonnée dans la dent entièrement développée, et lisse dans celle qui avorte, et qui reste cachée dans l'alvéole. Souvent les deux défenses poussent en même temps, et celles des individus femelles manquent quelquefois, ou croissent comme celles des mâles, sans qu'on puisse établir de différences. Leur longueur est à peu près la moitié de celle totale de l'animal.

Scoresby donne au narwhal cinquante-quatre vertèbres, dont sept cervicales, douze dorsales, et trente-cinq lombaires et caudales. Les os furcéaux commencent entre la trentième et la trente-unième, et finissent entre les quarante-deuxième et troisième. Les os des nageoires pectorales sont assez semblables à ceux des dauphins, mais ils sont plus égaux.

La surface du corps du narwhal est recouverte par un épiderme lisse, et tendu avec régularité sur un tissu cellulaire gorgé d'huile et épais de plus d'un pouce. Les chairs sont de couleur rouge très vive, et le ventre, contre l'ordinaire de quelques cétacés, ne présente ni rides ni vergetures. La couleur du corps, d'après Eggède et Othon Fabricius, est noire en entier, et seulement les vieux individus sont tachetés de blanc. Anderson, au contraire, décrivant un narwhal qui s'étoit échoué dans l'Elbe en février 1736, dit que sa peau étoit blanche comme la neige et marquetée d'une infinité de taches noires sur le dos, tandis que le ventre étoit uniformément blanc, luisant, et doux au toucher comme du velours. Il paroît cependant que les narwhals, au milieu des variétés de couleurs qui leur sont assez ordinaires, sont plus habituellement grisâtres avec des marbrures plus foncées dans les premières années de leur existence, et que les taches noires du dessus du corps se dessinent sur le fond blanc grisâtre d'autant mieux que les individus sont plus âgés. Le rebord des nageoires est d'un brun foncé.

Les dimensions qu'Anderson a données à un narwhal, qu'il a eu occasion de mesurer, sont les suivantes : longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue, dix pieds six pouces françois; défense, cinq pieds quatre pouces; nageoires pectorales, neuf pouces. Largeur de la queue, dans le sens horizontal, trois pieds deux pouces six lignes. La plupart des défenses qui existent dans les collections de Paris n'ont guère que dix pieds, de sorte que la taille qu'on peut raisonnablement accorder aux animaux dont elles proviennent, ne peut être au plus que de vingt à vingt-cinq pieds, sur huit ou neuf de circonférence. La longueur du crâne est à peu près le septième de celle du corps. M. de Lacépède donne jusqu'à vingt mètres aux dimensions que peut acquérir le narwhal vulgaire. Ici il y a indubitablement erreur, et cela provient notamment des différences qui existent entre l'unité de longueur nommée pied dans quelques États du Nord et en France. Enfin l'individu auquel on accorde des proportions aussi fortes a bien pu, par le nombre des années, acquérir une taille plus considérable que celle qu'on observe habituellement chez le plus grand nombre de ces animaux marins, et faire ainsi exception à la mesure commune.

Le narwhal-licorne se tient de préférence au milieu des glaces du pôle boréal; dans les anses et dans les baies du Groenland, du détroit de Davis, de l'Islande; il y est très abondant, tandis que ce n'est que lorsqu'il s'égare qu'on le voit s'avancer vers le sud. Alors, errant, solitaire, séparé des animaux de son espèce, par des blessures, par des chasses, il apparoît sur les côtes de l'Angleterre et des villes anséatiques; ainsi qu'on l'a vu plusieurs fois. Habitant les âpres régions où règne un éternel hiver, le narwhal semble ne pas quitter les soixante-dix à quatre-vingts degrés de latitude nord. C'est là que ses tribus nombreuses vivent au milieu des grands cétacés auxquels elles ont déclaré la guerre, et des ours blancs dont elles bravent la férocité.

Othon Fabricius rapporte que le narwhal se nourrit principalement de poissons du genre pleuronecte, de grandes actinies, et qu'il les traverse avec sa longue défense, puis, qu'il les approche de son museau en les léchant, et qu'il les mange ainsi en les saisissant avec la lèvre inférieure. On ne conçoit pas très bien comment ce mouvement peut s'opérer; aussi Fabricius n'a écrit ce fait que d'après le récit des peuplades groenlandoises. Nulle part il n'est dit que le narwhal recherche les cadavres, ce qui, au reste, n'auroit rien d'étonnant, car la plupart des poissons, aussi bien que beaucoup d'animaux terrestres, n'ont pas d'autre pâture.

Les narwhals n'abandonnent guère les glaçons; mais comme ils ont besoin de venir souvent respirer à la surface de la mer, ils choisissent des criques où les eaux ne sont pas gelées, et ils en affectionnent toujours quelques unes où ils se rendent de préférence. Ils nagent avec beaucoup de rapidité, souvent en troupes serrées, les narwhals de l'arrière appuyant leur défense sur le corps de ceux de l'avant; mais, gênant mutuellement leurs mouvements, il devient facile aux pêcheurs qui les poursuivent de harponner les individus restés en arrière.

La force de ces cétacés est considérable, et leur dent est redoutable et dangereuse. Il paroît qu'ils attaquent la baleine avec fureur, et qu'ils la percent avec leur dague, mais non sans doute pour lui arracher la langue dont on les dit friands, car le diamètre de la bouche n'est nullement propre à saisir quelques parties d'un animal un peu gros, et ne peut tout au plus recevoir que des poissons de foible taille. Cet instinct qui les porte à combattre est donc fondé

sur des antipathies, ou sur une sauvagerie de mœurs qui semble caractériser un grand nombre d'êtres. Cependant, lorsqu'un narwhal enfonce la pointe de sa défense dans le corps de quelque animal, il doit éprouver lui-même de l'embarras pour la retirer des tissus denses, par exemple, par un mouvement horizontal de recul qu'on ne peut aisément expliquer. Les anciens auteurs ont écrit que les narwhals, excités, se jettent sur les embarcations dont les marins les harcèlent, et qu'ils se précipitent vers elles avec tant de fureur que leurs dents percent le bois de plusieurs pouces de profondeur et s'y brisent souvent près de la tête, en y restant implantées. Ce fait a pu se présenter une fois; mais on n'adoptera pas sans doute l'opinion que M. de Lacépède a rapportée d'après Albert, qu'ils pouvoient se jeter contre une chaloupe, l'écarter, la briser, la faire voler en éclats, percer le bord des navires, les détruire, ou les couler à fond!

On doit beaucoup regretter que les mœurs d'un animal aussi singulièrement organisé que le narwhal ne soient pas mieux connues. Certes son arme plantée en avant de la tête, et d'une longueur aussi démesurée, demande, pour être mise en jeu, des forces musculaires considérables, mais en même temps des habitudes toutes spéciales. Nous ne chercherons point à les deviner, ces mœurs que nous ignorons, et encore moins à les comparer avec celles des autres êtres qui vivent dans la mer; nous attendrons que des observations précises viennent nous éclairer sur ce sujet.

Fabricius, auquel il faut toujours recourir lorsqu'on parle des animaux du Nord, que cet habile observateur a étudiés dans leur patrie avec tant de sagacité, Fabricius rapporte que les Groenlandois se délectent avec la chair des narwhals, et qu'ils la mangent indifféremment cuite, desséchée, à demi putréfiée, et quelquefois crue. Souvent aussi ils se nourrissent de la peau et du lard sans les soumettre à aucune coction. L'huile qu'ils obtiennent du tissu cellulaire sert à l'éclairage des iourtes. Ils ne dédaignent même pas les intestins comme aliment. Ils emploient comme vessies et pour la pêche les renflements de l'estomac et le tube digestif. Avec les tendons ils font des fils excellents. Les défenses servent à fabriquer des pointes de harpons, ou des piquets pour dresser les tentes de peaux pendant l'été. En un mot, ces peuplades retirent des narwhals, comme de presque tous les cétacés, un grand nombre de ressources de première nécessité pour elles.

Les baleiniers européens préfèrent, dit-on, pour la qualité, l'huile de narwhal à celle de baleine; mais la quantité qu'on en obtient est si peu considérable que, sous ce rapport, la pêche de ce cétacé ne donne point de profit. Un très grand narwhal n'en produit guère qu'un tonneau.

Les habitants du Groenland regardent les narwhals comme les avant-coureurs des baleines, et dès qu'ils les reconnoissent ils se préparent aussitôt à la pêche. Ces cétacés émigreroient donc pendant une portion de l'année? Quant à leur habitude de précéder les baleines, Anderson l'attribue à l'apparition des petits mollusques qui composent la nourriture des uns et des autres; car Anderson regarde ces cétacés, si différents par l'organisation de leur bouche, comme forcés de sucer, au lieu de tout autre aliment plus solide, les petits insectes de mer (*clio borealis*) qui sont communs dans le Nord. Eggède d'ailleurs pense que le narwhal ne se nourrit que des herbes marines qu'il retire du fond des rivages avec sa longue dent, et qu'il l'emploie encore à briser la glace lorqu'il a besoin de venir respirer à la surface. Mais ces deux opinions, d'un observateur d'ailleurs généralement exact, sont très douteuses.

L'ivoire des dents de narwhal, par sa compacité, la densité et la force d'union des fibres qui le constituent, est susceptible d'être employé pour des ouvrages d'ornements très précieux. On en fait quelquefois des cannes plus curieuses qu'utiles. Dans leur état naturel, ces défenses ont leur surface sillonnée par seize tours de spire ou plus. On leur a attribué les propriétés les plus chimériques et les plus merveilleuses. C'est ainsi que Wormius raconte fort au long les essais qu'il tenta pour éprouver comme antidote contre l'empoisonnement par l'arsenic les vertus des dents de narwhal! Les bezoards et la corne de licorne sont rentrés, sous le rapport médical, dans l'oubli dont ils n'auroient jamais dû sortir.

Tout porte à croire que la connoissance du narwhal dans le moyen âge a rappelé l'existence de la licorne des anciens. C'est du moins à cette époque de la féodalité, où chaque anobli prenoit des armes et des devises, qu'on voit figurer une défense de narwhal sur le front d'un cheval, et transmettre dans des armoiries ce témoignage de l'ignorance de nos aïeux. Une discussion à ce sujet seroit ici déplacée.

Aux noms divers que porte le narwhal-licorne, et que nous avons cités, nous ajouterons ceux qu'on lui donne dans les contrées où il est commun. Suivant Fabricius, les Groenlandois le nomment *tugalik*, *kelelluak-kernektok*, et, d'une manière absolue, *kernektak*. C'est le *cechiorning* d'Eggède, le *einhorn-fisch* de Crantz, le *see-einhorn* d'Ellis. Le nom de *towack*, qu'Anderson croit être groenlandois, et qu'il dit appartenir au narwhal, ne se trouve nulle part, et n'a point d'analogie apparente avec les mots donnés par Fabricius.

Une seule espèce de narwhal est donc connue aujourd'hui; car c'est d'après des figures incomplètes que M. de Lacépède a établi le narwhal vulgaire (*narwalus vulgaris*, Lacép.) et le narwhal microcéphale (*narwalus microcephalus*, Lacép.). Le pre-

mier repose sur des peaux mal préparées, et dont la tête avoit été trop grossie dans l'arrangement, et le second sur une figure dessinée d'après nature, mais assez médiocre. Les caractères que M. de Lacépède donnoit au narwhal microcéphale pour l'isoler de l'espèce vulgaire reposoient sur des formes plus allongées, et sur une tête plus petite, ayant à peine le dixième de la longueur totale de l'animal, tandis que la même partie dans le macrocéphale en étoit supposée acquérir le quart à peu près.

Quant au narwhal d'Anderson (*narwalus andersonianus*) du même naturaliste, il n'étoit établi que sur des défenses lisses, entièrement unies, et par conséquent ni sinueuses ni cannelées, qu'Anderson avoit vues à Hambourg, et que Sachs a figurées dans sa *Monocérologie*. Ces défenses sont, dit-on, très rares; et Brisson, dans une note de la page 252 de son *Règne animal*, avoit déjà pensé qu'elles devoient appartenir à une espèce distincte. Mais il paroît très probable, et M. G. Cuvier, le premier, a eu cette opinion, que ces défenses unies sont ou le résultat d'une maladie, ou qu'elles appartiennent à des fœtus, ou même enfin qu'elles ont été travaillées dans le but de les faire passer pour plus rares et plus précieuses.

LES ANARNAKS.

La seule espèce connue de ce genre a été signalée par Othon Fabricius, dans sa *Faune du Groenland*, et n'a point été revue depuis; mais, comme les descriptions de Fabricius sont en général exactes, on ne peut douter de l'existence de l'anarnack, dont Illiger avoit formé le genre *ancylodon* du grec αγκυλος, *incurvus*, et, οδους, *dens*, dénomination assez inutile, puisque déjà existoit celle d'*anarnak*, proposée par le comte de Lacépède, et adoptée par MM. Duméril et Tiedemann. Fabricius avoit décrit l'anarnak sous le nom de *monodon spurius* avec les narwhals. M. de Blainville ne l'a point séparé des vrais dauphins, et le place dans le sous-genre *hétérodon*, où viennent se ranger tous les cétacés à mâchoires garnies de dents très variables en nombre ou en position, et, en cela, il a été suivi par M. Desmarest. MM. Cuvier et de Blainville rapprochent toutefois l'anarnak de l'hyperoodon de M. de Lacépède. Les caractères de ce genre sont donc d'avoir deux petites dents recourbées à leur sommet, peu visibles, et placées à l'extrémité de la mâchoire supérieure; tandis que nulles traces de dents, autres que celles-ci, n'existent sur les maxillaires, dont l'inférieur se trouve complétement édenté. Les évents sont percés sur la tête par une seule ouverture; le corps est oblong, entièrement nu, aminci vers la queue; la nageoire dorsale est peu développée, et les mamelles, au nombre de deux, sont inguinales.

Ce n'est toutefois qu'avec réserve qu'on devra admettre plusieurs des petites coupes faites parmi les dauphins, et dont les caractères sont tirés des dents, parce que ces dernières paroissent tomber à diverses époques de la vie. Ainsi, pour en citer un exemple, le béluga, dont les mâchoires sont ordinairement garnies d'un certain nombre de dents, ce qui le place dans la famille des dauphins, les perd fréquemment à la mâchoire supérieure, ce qui le classe alors parmi les cachalots, et cesse d'en avoir parfois aux deux mâchoires, ce qui en fait dans ce cas une baleine.

L'ANARNAK GROENLANDOIS.

Monodon spurius. Oth. Fabric., Bonnat.

L'*anarnak* est un cétacé de très petite taille dont on ne possède aucune figure. Il a été nommé ainsi par les habitants du Groenland, parce que son lard et ses chairs sont éminemment purgatifs; car le mot *anarnak* signifie, dans leur langue, *aller à la selle*. Le peu de détails que nous possédons sur cet animal sont dus à Fabricius, et ont été reproduits par Lacépède et par Bonnaterre.

Les deux seules dents qui sont implantées dans la mâchoire supérieure sont très petites, coniques, obtuses, un peu recourbées à leur sommet, grêles, et longues à peine d'un pouce. Le corps est allongé, fluet, et de couleur noire. En outre des nageoires pectorales, et de la caudale, l'anarnak a sur le dos une petite dorsale.

Ce cétacé habite la haute mer, et ne se rapproche que rarement des baies et des havres. Sa nourriture consiste principalement en poulpes. Fabricius dit qu'il a l'habitude de se lever à moitié hors de l'eau en s'appuyant sur ses nageoires pectorales.

Malgré les propriétés laxatives de ses chairs et de sa graisse huileuse, les naturels, pressés par la faim, mangent parfois l'anarnak, qu'il est rare d'observer en vie, mais dont on trouve souvent des cadavres jetés sur le rivage.

C'est le *delphinus anarnacus* de M. Desmarest; l'*anarnak groenlandicus* de Lacépède; le *hakenwall* des Allemands.

Peut-être doit-on joindre, à la seule espèce connue d'anarnak, un cétacé très mal décrit par Klein et par Chemnitz, sous le nom de baleine à bec, *balæna rostrata*, et que MM. de Blainville et Desmarest ont classé parmi les dauphins du sous-genre *hétérodon*, sous le nom de dauphin de Chemnitz (*delphinus chemnitzianus*), dont la longueur seroit

de vingt-six pieds, et qui auroit les formes générales de la baleine jubarte. On dit que sa mâchoire supérieure est beaucoup moins épaisse que l'inférieure, et qu'elle est pourvue d'une dent de chaque côté. On ne sait rien de plus sur ce cétacé, dont la patrie est inconnue, et qui ne peut être l'anarnak du Groenland, puisqu'il a une grande taille; ni une baleine, puisqu'au lieu de fanons cornés à la mâchoire supérieure on y trouve deux véritables dents. M. le baron Cuvier réunit cette espèce à l'*hyperoodon* de M. Lacépède, au *dauphin diodon* de Hunter, et au *dauphin de Dale* ou *bottle-head-whall*, et pense que le même cétacé, mal observé, a servi ainsi à l'établissement de ces diverses espèces purement nominales.

Si l'on s'en rapportoit à la description que M. Rafinesque-Smaltz a tracée dans son *Précis de découvertes et de sémiologie*, d'un dauphin qu'il a nommé *epiodon urganantus*, et dont on trouve les caractères dans la *Mammalogie* de M. Desmarest, sous le nom de dauphin épiodon (*delphinus epiodon*), ce seroit encore à côté des *anarnaks* qu'il faudroit le placer. Les détails qu'on possède sur ce cétacé se bornent à savoir que son corps est oblong, et atténué vers la queue; que son museau est arrondi; que sa mâchoire inférieure est plus courte que la supérieure; que cette dernière est munie de plusieurs dents égales, tandis que l'inférieure en est complétement privée. Mais si déjà cette espèce diffère des *anarnaks* parce qu'elle a plusieurs dents, elle s'en éloigneroit en outre par le manque de nageoire dorsale. La mer qui baigne les côtes de Sicile est sa patrie, et tout porte à croire que ses caractères ont été mal observés, et ont besoin d'une nouvelle révision.

LES DIODONS.

Nous prenons pour type des diodons une seule espèce de cétacé assez authentique, et qu'a figurée M. Risso dans son *Histoire naturelle des principales productions de l'Europe méridionale*, sous le nom de dauphin de Desmarest (*delphinus Desmaresti*, t. III, p. 24). Peut-être nous blâmera-t-on d'avoir employé un nom que déjà l'ichthyologie avoit consacré à des poissons, bien que Storr le premier l'ait introduit dans la cétologie, et par conséquent en ait fait un double emploi : il nous suffira sans doute de rappeler que nos divisions ne peuvent être rigoureusement considérées comme des genres, mais bien comme de petits groupes caractérisés par quelques particularités d'organisation. Déjà Hunter, dans les *Transactions philosophiques pour l'année* 1787, avoit décrit une espèce de dauphin bidenté, sous le nom de *delphinus bidentatus*, que M. de Lacépède conserva dans son *Histoire naturelle des cétacés* sous le nom de dauphin diodon, et que M. Desmarest a décrit dans sa *Mammalogie* sous celui de dauphin de Hunter. Tout autorise à penser que ce diodon ne diffère point de l'hyperoodon.

Le naturaliste anglois Sowerby a fait connoître, sous le nom de *delphinus bidens*, une espèce qui formera un deuxième diodon, si cet auteur n'a point été trompé par la chute des dents de devant de la mâchoire inférieure, ce qui paroîtroit fort probable.

Le caractère des diodons sera donc d'avoir, ainsi que l'indique leur nom, la mâchoire inférieure munie de deux dents seulement, tandis que la supérieure en est complétement privée : disposition inversè de ce qu'on remarque dans les anarnaks. On pourra aussi y joindre la forme déprimée du front, la plus grande longueur du maxillaire inférieur et sa convexité, la coupe quadrilatère de la nageoire, etc. Le dauphin de Desmarest de M. Risso en sera le type.

Les mœurs des diodons ne sont point connues, et tout porte à croire qu'ils vivent de mollusques faciles à broyer, et qu'ils sont moins carnassiers que la plupart des cétacés de la famille des dauphins.

LE DIODON DE DESMAREST.

Delphinus Desmaresti. Risso.

Nommé *souflur* par les habitants de Nice, qui donnent ce nom à la plupart des dauphins de leur mer, le diodon de Desmarest est surtout remarquable par les formes singulières de sa tête. La figure que M. Risso a fait graver (pl. 2, f. 5, t. III, *Histoire naturelle*, Nice, 1826), représente ce cétacé avec « un corps fort gros, épais au milieu, » diminuant vers la queue, où il forme une longue » carène, et s'amincissant sous le ventre. Sa tête » n'a point le front bombé, mais cette partie est » au contraire déprimée, et se termine par un long » museau, dont la mâchoire supérieure est courte » et édentée, et l'inférieure beaucoup plus longue, » convexe en dessous, et armée vers son extrémité » de deux grosses dents coniques, qui sont échan- » crées de chaque côté près de leur pointe. Les yeux » sont petits, ovales, à iris bleuâtre; l'ouverture » des évents est large, semi-lunaire; les nageoires » pectorales sont courtes, et la dorsale est placée » plus près de la queue que de la tête, à peu près » au-dessus de l'orifice de l'anus; la vulve de la fe- » melle est oblongue et entourée d'un petit rebord; » la nageoire caudale est large et festonnée; le des-

» sus du corps et de la tête est d'une couleur d'acier » poli, avec une multitude de lignes et de traits » blancs disposés sans régularité; le ventre est blan- » châtre; l'intérieur de la gueule est d'un bleu noi- » râtre. Sa longueur totale est de près de quinze pieds. » Les dents sont longues de trois pouces sur un pouce » de largeur. »

Telle est la description que M. Risso a tracée de cette espèce de dauphin qui commence à paroître sur les côtes de Nice vers les premiers jours du mois de mars, et qui y séjourne jusqu'en septembre. Les rapports qu'elle présente avec le dauphin de Hunter sont assez grands pour que ce naturaliste laborieux et modeste ait jugé à propos de mettre en opposition les traits de dissemblance extérieurs qui peuvent servir à les distinguer. Ainsi la taille du diodon de Desmarest est à peu près celle qu'on accorde au dauphin de Hunter; car ce célèbre anatomiste en a décrit un individu de vingt-un pieds et possédoit un crâne qui n'avoit pu appartenir qu'à un animal long de trente-neuf. Ces deux espèces ont également deux seules dents à la mâchoire inférieure; mais le diodon de Desmarest a le front concave, et celui de Hunter l'a convexe. Le premier a en outre le maxillaire inférieur épais, et dépassant de beaucoup le supérieur, tandis que chez ce dernier il est médiocrement allongé et plus foible. Les nageoires offrent aussi quelques différences, notamment les pectorales, qui sont pointues chez le *delphinus Desmaresti*, la dorsale plus aiguë chez l'un, obtuse chez l'autre. Enfin le dauphin diodon est assez uniformément de couleur brun noirâtre s'éclaircissant sur le ventre, tandis que le dauphin de Desmarest a le corps sinuolé de vergetures et de lignes blanches agréablement distribuées.

Il paroît que le cétacé qui nous occupe se présente rarement sur les côtes, et qu'il se tient de préférence dans les eaux profondes de la Méditerranée, où il est rare. L'individu que M. Risso a figuré étoit une femelle; et son nom rappelle celui d'un naturaliste françois connu par des travaux importants et estimés.

LE DIODON DE SOWERBY.

Delphinus Sowerbyi. DE BLAINV., DESM.

Ce n'est qu'avec doute que nous plaçons près des diodons l'espèce de dauphin que M. Sowerby a décrite sous le nom de *delphinus bidens*, et qu'on trouve mentionnée dans la *Mammalogie* de M. Desmarest, sous celui de dauphin de Sowerby (*delphinus Sowerbyi*), que lui a donné M. de Blainville dans un travail général sur la famille des dauphins encore inédit, et dont M. Desmarest a suivi les divisions et admis les principes.

Ce dauphin de Sowerby diffère des espèces précédentes parce que les deux dents de la mâchoire inférieure sont situées non pas à son extrémité, mais bien vers son milieu. Il s'éloigne encore, dit M. Desmarest, du dauphin de Honfleur ou hyperoodon, parce que ce dernier n'a pas de dents du tout, mais aussi parce que les cornes de l'orifice de l'évent sont tournées en avant, et par conséquent en sens contraire. Peut-être les dents antérieures étoient-elles tombées à l'individu dont la description fut remise par son auteur à M. de Blainville; car cette circonstance se présente assez fréquemment chez beaucoup de cétacés, et plus particulièrement chez ceux de la famille des hétérodons. Quoi qu'il en soit, le dauphin de Sowerby doit être rangé avec les diodons jusqu'à ce que de nouvelles observations viennent détruire ce rapprochement. On n'en a observé jusqu'à ce jour qu'un seul individu, qui échoua sur les côtes d'Elquiskire en Angleterre, et qui a présenté les formes extérieures du diodon de Desmarest. Sa taille étoit d'environ dix-huit pieds anglois sur onze pieds de circonférence. La seule description qu'on en possède est celle-ci : La tête peu bombée est terminée par un museau distinct, assez allongé et étroit; la mâchoire supérieure est plus courte et infiniment plus étroite que l'inférieure, dans laquelle elle est reçue. Comme nous l'avons dit, de chaque côté, et implantée dans le milieu du maxillaire, existe une seule dent comprimée qui se dirige obliquement en arrière. L'orifice des évents occupe sans doute le sommet de la tête; il a la forme d'un croissant, dont les deux cornes sont dirigées en avant.

LES HYPEROODONS.

Le 19 septembre 1788 vinrent échouer, près de la petite ville d'Honfleur, deux cétacés, un jeune et sa mère, dont un officier de marine nommé Baussard publia l'histoire dans le cahier de mars 1789 du *Journal de Physique*, en y joignant deux planches médiocres. Les particularités qui accompagnèrent cette description ne furent pas de nature à éclairer d'une manière positive l'organisation de ces deux cétacés; mais, bien qu'incomplétement présentées, elles démontrèrent que ces animaux ne pouvoient être rapportés à aucune des espèces connues, et qu'ils avoient des formes génériques bien distinctes. Ce qui les caractérise surtout est la phrase suivante : « *A la place de dents on trouve, sur la surface du palais et sur le contour de la mâchoire supérieure, de petites pointes inégales et dures; elles avoient une demi-ligne d'élévation sur le jeune cétacé;*

celles de la mère étoient plus longues. » Plus loin Baussard dit : Le jeune cétacé *n'avoit pas de dents*, et l'adulte étoit *sans dents*.

Avant la publication du *Mémoire* de M. Baussard, Hunter, célèbre anatomiste anglois, avoit décrit et fait figurer dans les *Transactions philosophiques*, pour l'année 1787, un cétacé qu'il appela dauphin à deux dents (*delphinus bidentatus*), et dont la figure est copiée par l'abbé Bonnaterre dans l'*Encyclopédie méthodique* (pl. 11, fig. 3), et par M. de Lacépède sous le nom de *dauphin diodon*. M. Desmarest reproduisit cette espèce dans sa *Mammalogie*, et la décora du nom de Hunter (*delphinus Hunteri*). De sorte que Hunter non seulement ne parle pas des fausses dents qui existent au palais des cétacés de Baussard, mais encore il a reconnu deux dents fortes et robustes qui occupent l'extrémité de la mâchoire inférieure, dont les cétacés précédents seroient complétement privés d'après la description insérée dans le *Journal de Physique*. De là l'existence des deux espèces que tous les naturalistes ont admises jusqu'à ce jour, de là un embarras pour débrouiller leur synonymie, car elles ne diffèrent que par des circonstances anatomiques peut-être mal observées : circonstances qui, cependant, établiroient une démarcation considérable, si elles existoient réellement. Bonnaterre décrivant les cétacés observés par Baussard, sous le nom spécifique de *dauphin butskopf*, leur donne toutefois comme caractère remarquable d'avoir deux véritables dents à la mâchoire inférieure; et en cela il a été suivi par MM. de Lacépède, Illiger et Cuvier. Par cette exposition simple des faits principaux, on doit juger combien il étoit difficile de ne pas isoler deux cétacés aussi distincts par l'organisation de la bouche, à moins de supposer qu'un examen superficiel avoit présidé aux observations de Baussard, ou bien que, par des circonstances que nous ne pouvons expliquer, les deux individus avoient perdu leurs dents inférieures, ou qu'elles n'étaient point sorties de l'alvéole, ou mieux encore, que Hunter n'avoit point porté son attention sur les papilles cornées qui hérissoient le palais des cétacés vus par M. Baussard. Il eût été fort difficile de porter un jugement motivé sur l'identité des cétacés décrits à la fois dans le *Journal de Physique* et dans les *Transactions philosophiques*, si M. Cuvier, en visitant le cabinet de Hunter, n'eût eu occasion d'étudier le crâne et le squelette qui avoient servi à cet habile anatomiste pour établir son *dauphin à deux dents*, en même temps que le coup d'œil exercé et profond de M. Cuvier reconnoissoit parfaitement dans les dessins de Baussard tous les caractères que lui offroient les pièces osseuses soumises à son examen. Il en résulta donc pour lui que les cétacés de Baussard et celui de Hunter ne formoient qu'une seule et même espèce, mais qu'on avoit eu raison de les placer dans un genre distinct.

Les cétacés de Baussard furent décrits par l'abbé Bonnaterre sous le nom de dauphins butskopf, et cet auteur leur appliqua très mal à propos, ainsi que l'a prouvé M. Cuvier, le nom de *butskopf*, qui signifie dans les langues du Nord *poisson façonné en carène*, et qui appartient à plusieurs espèces de dauphins, mais surtout à l'épaulard. D'autres auteurs pensent que ce mot *butskopf* est la traduction de l'épithète de *slounders-head*, ou tête de pleuronecte, que Dale joignoit à l'espèce de cétacé qu'il nommoit aussi *bottle-head*, ou tête en bouteille; mais nous verrons que cette dernière espèce, bien qu'il soit presque impossible de la reconnoître positivement, a la plus grande analogie avec l'aodon.

M. de Lacépède créa pour les cétacés décrits par Baussard un genre qu'il nomma *hyperoodon*, et dont le nom, tiré du grec, est formé d'*hyperoon*, palais, et *odons*, dent. Il conserva comme dénomination spécifique celle de *butskopf*, que Bonnaterre lui avoit appliquée par erreur. Enfin, en 1811, Illiger, dans son *Prodrome des genres des mammifères et des oiseaux*, changea, sans trop de nécessité, le mot *hyperoodon* en celui d'*uranodon*, aussi tiré du grec, et qui vient de *ourane*, palais, et *odons*, dent, et qui signifie, comme le précédent, *animal à palais garni de dents*.

L'hyperoodon est surtout remarquable par la particularité d'avoir des dents, ou du moins des corps de nature cornée, implantés dans le palais et sur le rebord de la mâchoire supérieure. L'existence de ces pointes cornées formant de fausses dents ne s'est représentée chez nul autre cétacé, et n'a jamais été observée depuis le lieutenant de frégate Baussard; de sorte qu'elle a été mise en doute par de savants anatomistes. Mais que ces fausses dents palatiales existent ou manquent réellement, peu importe, maintenant qu'on a, pour séparer l'hyperoodon de tous les autres cétacés connus, des motifs mieux fondés; car la forme du crâne, entre autres, est tellement distincte, qu'elle doit suffire pour qu'on ne confonde jamais l'hyperoodon avec le seul cétacé dont il se rapproche, l'aodon. D'ailleurs ce dernier a un rostre à peu près cylindrique, tandis qu'il est aplati et un peu dans le genre de celui des dauphins chez le premier. La direction des cornes des évents n'est pas la même non plus.

Les hyperoodons peuvent donc être caractérisés par les trois énormes crêtes occipitale et maxillaires qui surmontent le crâne, et qui sont séparées par de profonds sillons. Le corps est oblong, muni d'une petite nageoire dorsale. Les deux mamelles sont visibles et inguinales. Le museau est étroit et déprimé. Les évents sont réunis en une seule ouverture lunulée, dont les extrémités du croissant sont tour-

nées du côté de la queue. *Le palais est hérissé de dents fausses et plutôt cornées.* Ces dents ne peuvent guère être, dit M. Cuvier, et par analogie, que des proéminences cornées de la membrane du palais, comme on en voit dans l'échidné, ou peut-être des vestiges de ces fanons, qui deviennent si considérables dans les baleines. Deux dents aiguës occuperoient l'extrémité de la mâchoire inférieure, suivant Hunter.

L'hyperoodon est très rare. On ne connoît rien de ses habitudes et de ses mœurs ; et si la structure de sa charpente osseuse a été bien étudiée, on est redevable de tout ce qu'on en sait aux travaux que M. G. Cuvier a consignés dans le tome V, part. I, pl. 324, de ses *Recherches sur les ossements fossiles.* Ce profond naturaliste eut occasion de dessiner au muséum des chirurgiens de Londres le squelette du dauphin à deux dents ou hyperoodon fait du temps de Hunter, et une tête osseuse chez Adrien Camper, et il s'assura de leur ressemblance parfaite avec les figures qu'en avoit publiées Baussard.

Voici le résultat de ses observations : « La tête » de l'hyperoodon sort tout-à-fait des formes pro- » pres au genre des dauphins, et mériteroit à elle » seule de faire placer l'animal dans un genre par- » ticulier. Les maxillaires, pointus en avant, élar- » gis vers la base du museau, élèvent de chacun de » leurs bords latéraux une grande crête verticale, » arrondie dans le haut, descendant obliquement » en avant, et plus rapidement en arrière, où elle » retombe à peu près au-dessus de l'apophyse post- » orbitaire. Plus en arrière encore, ce maxillaire, » continuant de couvrir le frontal, remonte verti- » calement avec lui et avec l'occipital, pour former » sur le derrière de la tête une crête occipitale, » transverse, très élevée et très épaisse. En sorte » que sur la tête de cet animal il y a trois de ces gran- » des crêtes : la crête occipitale en arrière, et les » deux crêtes maxillaires sur les côtés, qui sont sé- » parées de la première par une large et profonde » échancrure ; elles le sont l'une de l'autre par toute » la largeur de la tête, car elles ne se rapprochent » point en dessus, et ne forment point de voûte » comme dans le dauphin du Gange, mais simple- » ment des espèces de murs latéraux.

» Les intermaxillaires, placés comme à l'ordi- » naire entre les maxillaires, remontent avec eux » jusqu'aux narines, et, passant à côté d'elles, s'é- » lèvent jusqu'au-dessus ; en sorte qu'ils prennent » aussi part à la formation de la crête postérieure » élevée sur l'occiput. Les deux os du nez, fort » inégaux, ainsi que les narines, sont placés à la » face antérieure de cette crête occipitale, et s'élè- » vent jusqu'à son sommet. Du reste, les connexions » des os sont à peu près les mêmes que dans les » dauphins. L'apophyse zygomatique du temporal » est épaisse, sans être aussi longue que dans le » dauphin du Gange. L'orbite est aussi large que » dans les dauphins ordinaires, et bornée de même » en dessous par une tige grêle donnée par le ju- » gal. Les pariétaux ne se montrent que très peu » dans la fosse temporale, qui elle-même est peu » étendue en hauteur. En dessous, le palais est un » peu en carène, ce qui pourroit indiquer un rap- » prochement avec les baleines. Il n'a point les sil- » lons latéraux du dauphin vulgaire. Les ptérygoï- » diens occupent une très grande longueur aux » arrière-narines, et diminuent beaucoup la part » qu'y prennent en avant d'eux les palatins. L'occi- » put est plus haut que large. La mâchoire infé- » rieure n'a pas sa symphyse plus longue qu'aux » espèces ordinaires de dauphins.

» Le squelette que M. Cuvier examina avoit tous » ses os épiphysés, bien qu'il fût long de vingt-un » pieds. On y comptoit sept vertèbres cervicales, » toutes soudées ensemble ; trente-huit autres vertè- » bres, dont neuf portant des côtes. Les six os fur- » céaux commencent à la vingt-deuxième, de sorte » qu'on peut compter dix-sept vertèbres caudales : » les apophyses épineuses des vertèbres supérieures » cessent à la neuvième caudale. Les cinq premiè- » res côtes s'articulent seules au sternum, et il y a » quatre de ces dernières libres de chaque côté. Le » sternum est composé de trois os. L'omoplate a le » bord spinal plus étendu à proportion et plus rec- » tiligne que dans les dauphins. L'angle antérieur » plus aigu, l'acromion un peu dirigé vers le bas, » et la pointe coracoïde un peu en sens contraire. » Les os du bras et de l'avant-bras sont un peu » moins raccourcis que dans les dauphins. La main » est presque arrondie, mais il seroit possible que » les phalanges n'eussent pas été bien montées. »

L'HYPEROODON DE HONFLEUR.

(*Delphinus bidentatus*, HUNTER ; *delphinus butskopf*, BONNATERRE, DESMAREST ; *hyperoodon butskopf*, LACÉPÈDE.)

L'hyperoodon que l'abbé Bonnaterre décrivit sous le nom de dauphin butskopf, en puisant dans le *Mémoire* de Baussard tous les détails de son histoire, a été, jusqu'à ces derniers temps, le seul type du genre établi par M. de Lacépède, qui pensoit que le dauphin à deux dents de Hunter en étoit très distinct. Comme on pourra s'en apercevoir, ils se ressemblent parfaitement par tous les traits de leur organisation générale, et s'ils diffèrent, ce n'est que par un point en litige, résultat naturel de quelque observation incomplète, et sur lequel nous nous sommes appesantis. Nous avons cru devoir, dans cet embarras, rapporter le plus textuellement possible

l'histoire du *butskopf* et celle du dauphin à deux dents de Hunter.

L'hyperoodon de Honfleur a, comme presque tous les cétacés de la grande famille des dauphins, le corps en forme de fuseau. Sa plus grande épaisseur est vis-à-vis l'insertion des nageoires pectorales, et il décroît ensuite, et d'une manière insensible, jusque vers la queue. Sa tête a plus de hauteur que de largeur; le front, qui est très renflé, se rétrécit subitement et finit en une espèce de bec plat et arrondi à l'extrémité. L'évent est placé sur le sommet de la tête, au-dessus des yeux, et présente à son ouverture la forme d'un croissant dont les cornes sont dirigées du côté de la queue; l'orifice de cet évent est incliné de manière à ce que l'eau qui en est refoulée jaillisse obliquement en avant; son diamètre est considérable; la langue, adhérente à la mâchoire inférieure, est rude, dentelée sur son pourtour. L'œil est situé sur la moitié de la hauteur de la tête et plus élevé que l'ouverture de la bouche. Il est convexe, bordé de sortes de paupières et entouré d'un bourrelet glutineux d'un pouce et demi de diamètre. Les nageoires pectorales sont placées sur la partie inférieure de la poitrine, elles sont très petites relativement à la grosseur de l'animal; la dorsale est beaucoup plus près de la queue que de la tête : elle est recourbée et peu développée. La queue est échancrée à son milieu, et divisée en deux lobes fort larges.

La peau de l'hyperoodon est formée d'une graisse jaunâtre assez épaisse, sur laquelle est tendu un épiderme mince et lisse, qui recouvre une chair très rouge. Sa couleur générale est brune noirâtre, se dégradant sur les flancs et passant au blanchâtre sur le ventre. Ses dimensions les plus ordinaires sont de vingt à vingt-cinq pieds, et de ceux qu'observa Baussard, le jeune avoit douze pieds six pouces de longueur, et la mère vingt-trois pieds six pouces.

Les deux individus qui s'échouèrent sur les rivages d'Honfleur, où ils furent portés par les vagues, se débattoient sur la grève lorsqu'ils furent aperçus par des pêcheurs. Le jeune venoit d'être jeté sur le sable, et sa mère cherchant à le tirer de cette position malheureuse se vit elle-même dans l'impossibilité de gagner le large. Les pêcheurs tirèrent le jeune individu à terre et firent de profondes blessures à la mère, qui, bien que mutilée, parvint, malgré tous les efforts qu'on employa pour la retenir, à regagner la haute mer; toutefois le lendemain son cadavre fut trouvé gisant à trois lieues de Honfleur. L'huile qu'on en retira fut vendue cent vingt francs; et M. Baussard, dit-on, pendant qu'il disséquoit ce cétacé, eut la peau des mains corrodée par l'âcreté de l'huile dont les émanations lui occasionnèrent aussi des inflammations aux narines et à la gorge, ce qu'on doit attribuer peut-être à une putréfaction rapide de quelques viscères.

L'hyperoodon a trois estomacs : l'un très grand et deux petits; les poumons sont allongés et terminés en pointe; le cœur a deux pieds et plus de longueur et de largeur.

Le cétacé qui nous occupe paroît être rare et vivre solitaire; il habiteroit les mers qui baignent le nord de la France et les îles britanniques.

Proportions des deux hyperoodons décrits par Baussard.

LE JEUNE :

	Pieds.	Pouces.
Longueur totale depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue. . . .	12	6
Circonférence du corps vis-à-vis les nageoires latérales.	8	»
Longueur du bec ou museau.	»	5
Distance de l'évent à l'extrémité du museau.	1	11
Distance de l'anus à l'extrémité de la nageoire de la queue	»	4
Distance de la nageoire du dos à l'extrémité de la nageoire de la queue. . . .	3	6
Distance de la partie antérieure de cette nageoire à l'extrémité du museau. . .	7	8
Longueur de la nageoire du dos. . . .	1	»
Hauteur de cette même nageoire. . . .	»	7
Longueur des nageoires latérales. . . .	1	»
Largeur de ces nageoires.	»	7
Largeur de la nageoire de la queue. . .	3	2

L'INDIVIDU ADULTE :

Longueur totale depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue. . . .	23	6
Circonférence du corps vis-à-vis les nageoires latérales.	15	7
Distance de l'évent à l'extrémité du museau.	4	4
Longueur de la tête.	1	4
Circonférence de la tête.	8	7
Hauteur de la tête.	1	4
Largeur de la tête.	»	8
Distance de la nageoire du dos à l'extrémité du museau.	13	6
Longueur de la nageoire du dos. . . .	2	»
Hauteur de cette même nageoire. . . .	»	15
Longueur des nageoires latérales. . . .	2	»
Largeur de ces mêmes nageoires. . . .	1	3
Largeur de la nageoire de la queue.. . .	6	10
Longueur de la vulve.	1	3
Distance de l'ouverture de l'anus, aux deux fentes qui renferment les mamelles. .	»	8
Diamètre du mamelon.	»	1
Longueur du mamelon.	six lignes.	

Le diodon a été décrit dans la *Cétologie* de l'abbé Bonnaterre sous le nom de *delphinus bidentatus* (p. 25). La description en est transcrite de Hunter, et pour éviter de la dénaturer nous préférons la copier textuellement. C'est le meilleur moyen de conserver les caractères originaux des espèces pour

l'histoire desquelles les auteurs modernes n'ont point à s'étayer d'observations plus récentes ou plus complètes.

Le corps a la forme d'un cône, et présente à l'extrémité du dos une nageoire lancéolée.

« A juger de cet animal, dit Bonnaterre, par la » figure et par la courte description qu'en a donnée » M. Hunter, il a beaucoup de ressemblance avec le » *nésarnack*. Il s'en éloigne cependant par plusieurs » caractères qui l'ont fait regarder avec raison comme » un animal très différent. Sa plus grande grosseur » est vis-à-vis les nageoires latérales, ensuite il s'a- » mincit, par degrés insensibles, jusqu'à l'extrémité » de la queue. Le front est convexe, arrondi ; la mâ- » choire supérieure est aplatie et terminée par un » bec semblable à celui d'un canard ; mais on ne » trouve que *deux dents pointues à l'extrémité an- » térieure de la mâchoire d'en bas*. Les nageoires » latérales sont situées vis-à-vis les angles de la bou- » che ; elles sont petites relativement à la grandeur » du corps et d'une figure ovale. Celle du dos cor- » respond à l'origine de la queue ; elle est conformée » en fer de lance, pointue et inclinée en arrière. Celle » de la queue est composée de deux lobes échancrés, » qui représentent un croissant par leur réunion. Le » dessus du corps est d'un brun noirâtre, et le ventre » un peu moins obscur. »

L'individu qui a servi de type à cette description avoit vingt-un pieds anglois de longueur, et c'est son squelette que M. Cuvier a fait connoître et dont nous avons rapporté la description dans nos généralités sur les hyperoodons. Il avoit été pris dans la Tamise en 1785, au-dessus du pont de Londres. Hunter possédoit encore dans son cabinet un crâne de la même espèce de cétacé, dont les dimensions, trois fois plus grandes que celles de l'individu précédent, indiquoient que l'animal entier devoit avoir eu au moins de trente à quarante pieds de longueur.

On ignore complétement au reste les mœurs, les habitudes des hyperoodons. Ils vivent dans nos mers et sur nos côtes, et n'ont jamais été observés ailleurs que dans la Manche.

LES ZIPHIUS.

Tous les cétacés que nons avons décrits jusqu'à présent sont vivants dans la nature. Il n'en est pas de même des ziphius ; on ne les a jamais rencontrés qu'à l'état fossile, et peut-être qu'ils sont éteints depuis des siècles, et que les ossements qu'on en possède dans les collections sont les seuls témoignages que nous aurons jamais de leur existence. Les ziphius vivoient donc dans les mers, en même temps que des animaux singuliers, et aujourd'hui perdus ; des reptiles bizarres formoient un monde zoologique bien différent de ce qu'il est en ce moment.

Nous ne connoissons les ziphius que par les découvertes de M. Cuvier. Ce naturaliste, qui a tant enrichi l'histoire naturelle, eut à étudier des pièces osseuses fossiles de cétacés qu'il ne put rapporter aux espèces vivantes, et qu'après des comparaisons nombreuses il décrivit (*Fossiles*, tom. V, part. 1, p. 550) sous les noms de *ziphius cavirostre, planirostre* et *longirostre*. Il appliqua à ce genre le nom de ziphius, que Gesner donnoit, conjointement avec la plupart des auteurs du moyen âge, à un cétacé d'espèce indéterminée.

Les ziphius, par leurs têtes osseuses, ont de grands rapports avec les cachalots ; mais c'est surtout près des hyperoodons qu'ils doivent se placer, et dont ils ont plusieurs des caractères les plus saillants. Il paroît qu'ils n'avoient point de dents.

Le ziphius à museau concave (*ziphius cavirostris*, Cuv., *Oss. foss.*, t. V, p. 552) repose sur une tête très pesante, et complétement pétrifiée en calcaire, qui fut découverte en 1804, par M. Raymond Gorsse, dans le département des Bouches-du-Rhône. M. Cuvier, en la comparant avec des têtes de cachalot, d'hyperoodon et de dauphin du Gange, caractérisa les divers traits de sa conformation de la manière suivante : « Les os intermaxillaires sont » intimement unis aux maxillaires, et remontent le » long des côtés des narines, et se recourbent en » avant pour former, avec les deux os du nez, qui » sont encastrés entre eux, une espèce d'auvent sur » le dessus de ces narines, dont les ouvertures se » trouvent presque verticales. Au pied, et en avant » des narines, ces mêmes intermaxillaires sont élar- » gis et concaves, et forment ainsi, sur la base du » museau, une très grande fosse, dont les bords un » peu saillants remontent et se continuent avec l'au- » vent, ou l'espèce de demi-cône placé au-dessus des » narines. Cette tête partage le défaut de symétrie, » commun à la plupart des cétacés. Vus distincte- » ment en dessus, les os du nez forment un lobe di- » rigé à gauche, et, dans cette partie supérieure, » c'est l'os intermaxillaire droit qui est le plus large ; » mais, dans la grande fosse, c'est le gauche qui re- » prend de la largeur, et qui rejette vers la droite » la suture qui le sépare de l'autre ; en revanche, il » avance moins sur la narine de son côté, en sorte » que cette narine est plus évasée à son ouverture » que celle du côté droit. Il n'y a qu'un seul trou » de chaque côté pour la communication du nerf » olfactif avec les cavités nasales. Le frontal s'élève » en dessus pour doubler les os intermaxillaires der- » rière les narines, et l'on voit, par les sillons de » sa face postérieure, qu'il devoit être doublé lui- » même en arrière par l'occipital, comme cela arrive

» dans le cachalot et l'hyperoodon. La tête du *zi-* » *phius cavirostre* ne diffère de celle de ce dernier » que parce que les maxillaires ne se redressent » point sur les côtés du museau en cloisons verti- » cales, et que l'espèce de mur de derrière les na- » rines ne se borne pas à s'élever verticalement, mais » qu'il se recourbe pour former un demi-dôme au- » dessus de ces cavités. »

Le ziphius à museau aplati (*ziphius planirostris*, Cuv., *Oss. foss.*, t. V, part. I, p. 356) repose sur plusieurs têtes complétement pétrifiées, et découvertes, en 1809, dans les fouilles nécessitées par le creusement des bassins d'Anvers, dont elles occupoient le fond. Elles étoient placées à trente pieds au-dessous du sol moyen de la ville d'Anvers, et inférieurement à des couches de diverses épaisseurs, de sable et de terre, renfermant un grand nombre de coquilles et de dents de squales. M. Cuvier a remarqué de légères différences que ces divers morceaux offrent entre eux, et les attribue à l'influence du sexe. La pièce osseuse la plus complète est celle qu'il a décrite de la manière qui suit : « La partie du » museau, formée comme à l'ordinaire par les maxil- » laires et les intermaxillaires, est une espèce de » cylindre ou de prisme quadrangulaire dont les an- » gles sont arrondis ; elle s'aiguise un peu en pointe » en avant, s'élargit et s'aplatit un peu en dessus » vers la tête, en même temps qu'elle prend, en » dessous, une forme de carène ou de toit renversé. » Elle est un peu plus haute que large, et son ex- » trémité antérieure est percée d'un canal large de » quinze millimètres, qui renfermoit sans doute, » comme dans les dauphins, une substance ligamen- » teuse. Le long de chacun des angles latéraux est » un sillon où sont percés quelques trous pour les » nerfs palatins En dessus on voit des restes de su- » tures qui distinguent les maxillaires des intermaxil- » laires, et ceux-ci entre eux ; mais la dernière de » ces sutures s'efface dans le haut.

» Le crâne s'élevoit beaucoup sur l'arrière de la » face ; les narines étoient percées sur la face anté- » rieure, presque verticalement ; celle de droite est » sensiblement plus étroite. Les crêtes qui séparent » les fosses placées avant les narines des sillons laté- » raux, montent de chaque côté parallèlement aux » bords des narines ; les os du nez sont plus larges » que hauts, et celui de droite est le plus large. »

Le ziphius à long museau (*ziphius longirostris*, Cuv., *Oss. foss.*, t. V, p. 357) a pour type une pièce osseuse pétrifiée en calcaire très compacte, déposée dans les galeries du Muséum, mais dont le lieu du gisement est complétement ignoré. Ce fragment possède l'ensemble des caractères qui distinguent les deux ziphius précédents, et n'en diffère que par quelques particularités spécifiques, et notamment par un plus grand allongement du museau. L'animal dont il provient, dit M. Cuvier, devoit être aux ziphius, ce que le dauphin du Gange est au dauphin ordinaire et aux dauphins à museau large.

LES AODONS.

La première connoissance qu'on ait eue des cétacés que nous nommons ainsi, parce qu'ils n'offrent aucun vestige de dents, paroît remonter jusqu'à Dale, qui, dans son *Histoire des antiquités d'Harwich et de Dovercourt*, publiée à Londres en 1730, mentionne sous le nom de *bottle nose*, et aussi sous celui de *fionders-head-whall*, un cétacé qui a les plus grands rapports avec l'aodon, que Schreber semble avoir parfaitement indiqué sous le nom de dauphin sans dents, *delphinus edentulus*. Peut-être retrouveroit-on cet animal dans les baleines à bec, *balæna rostrata*, de plusieurs auteurs anciens, s l'on pouvoit dépouiller les descriptions qu'ils en ont données des détails qui ne peuvent appartenir qu'à de véritables baleines. Toutefois le dauphin, figuré par l'Anglois Samuel Dale, fut considéré par M. Cuvier comme ne différant point de l'hyperoodon, bien que Schreber, MM. de Blainville et Desmarest, en aient fait une espèce distincte sous le nom de *delphinus edentulus*.

Les doutes qu'avoit fait naître la description de Dale ne seroient point encore dissipés, si un cétacé, qui en présente les formes et tous les caractères, n'étoit échoué, le 9 septembre 1825, sur la plage de Saint-Adresse, près le Havre, et si cet animal, acquis par l'administration du Muséum d'histoire naturelle, n'avoit été étudié d'abord sur les lieux par le docteur Suriray, puis par M. de Blainville, et au même moment par le fils de M. Fr. Cuvier, qui transmettoit à son père tous les renseignements qu'il s'étoit procurés. La description de M. de Blainville est insérée dans le nouveau *Bulletin de la Société philomatique* pour le mois de septembre 1825, page 159, et celle que M. Fr. Cuvier a publiée, et qu'accompagne une figure coloriée, se trouve dans la cinquante-troisième livraison de son grand ouvrage sur *les mammifères*, sous la date de février 1826. Nous emprunterons donc à ces deux naturalistes tous les détails qu'on va lire sur l'*aodon*, détails qui nous permettent de considérer ce cétacé comme un des mieux connus. Mais son analogie avec le dauphin de Dale ne doit pas toutefois être admise sans restriction, et M. Fr. Cuvier s'exprime à ce sujet de la manière suivante : « Excepté le très petit nombre » d'espèces de dauphins que les circonstances ont » souvent permis d'observer, dont les caractères sont » remarquables, et qui se présentent constamment » les mêmes, toutes les autres sont si peu connues,

» si imparfaitement caractérisées, que ce n'est jamais » sans beaucoup d'incertitude qu'on y rapporte les » rares individus qui ont avec elles quelques ressem- » blances, que le hasard fait parfois rencontrer au » milieu des mers, ou qui viennent de loin à loin » échouer sur nos rivages.

» Le cétacé dont nous donnons aujourd'hui la » figure est dans ce cas. Nous n'avons aucune cer- » titude qu'il ait appartenu à l'espèce décrite, et » figurée par Dale, sous le nom de *bottle nose whall* » (*Antiq. of Harwich*, p. 412, t. XIV); et si nous » lui donnons le nom de cette espèce, c'est parce » qu'il l'a reçu de M. de Blainville, et que les prin- » cipes de la cétologie sont si imparfaits, que les rai- » sons que nous aurions pour en faire le type d'une » espèce nouvelle ne seroient pas mieux fondées » que celles qui nous portent à le regarder comme » un individu d'une espèce déjà connue.

» Si, pour établir les rapports naturels des céta- » cés, il étoit possible de se laisser conduire par les » analogies, qui sont devenues des guides si fidèles » dans toutes les autres branches de la mammalo- » gie, on seroit forcé de faire de ce dauphin le type » d'une espèce nouvelle, et même d'un genre nou- » veau; mais si nous savons quelles sont les modi- » fications de forme que les individus d'une même » espèce peuvent nous présenter par les différences » d'âge, de sexe, chez les autres mammifères, nous » l'ignorons presque complétement pour les dau- » phins : tout ce que l'observation a pu faire con- » noître, c'est que les changements qu'ils éprouvent » sont considérables, comparés à ceux des autres » animaux de leur classe. Ainsi ces derniers con- » servent toujours le même nombre de dents, tan- » dis qu'il paroît être extrêmement variable chez » les premiers.

» La figure et la description de ce nouveau dau- » phin de Dale ne doivent donc être considérées que » comme des faits isolés qui pourront aider quelque » jour à faire l'histoire raisonnée de ces animaux, » si peu observés et si dignes de l'être. »

Les aodons, par leur aspect comme par l'organisation de leur bouche, semblent être le passage des dauphins aux baleines, et leurs mœurs doivent beaucoup différer de celles des autres cétacés. A ce sujet nous sommes dans une obscurité absolue. La cétologie se compose de si peu de faits connus et avérés, qu'elle est encore dans l'enfance, et qu'à part d'imposants matériaux recueillis par quelques mains habiles, tout dans l'édifice est à rassembler et à coordonner. Les faits étant l'œuvre du temps et des circonstances, et ne se découvrant qu'avec lenteur, cette branche ne peut que se traîner péniblement vers l'ère nouvelle qui doit marquer sa place dans le système des connoissances naturelles et philosophiques.

Nous assignerons aux aodons, comme caractères propres à les faire distinguer de tous les autres mammifères marins de leur classe, ceux qu'on peut tirer de l'inspection du crâne, dont les os du nez et les frontaux forment une saillie énorme à la naissance du front, et derrière laquelle existe une dépression profonde. Leurs mâchoires sont prolongées en forme de bec cylindrique, arrondi, et ne sont point séparées de la tête par un sillon à la base du front, comme on l'observe dans la plupart des dauphins. Ces mâchoires, dont la supérieure est un peu plus courte et plus étroite que l'inférieure, offrent en dedans, tout le long du palais, une rigole latérale, dans laquelle pénètre le bord gengival de la supérieure, tandis que le sien pénètre dans une rainure semblable de l'inférieure. Le palais n'a point de rugosités, et les maxillaires sont complétement privés de dents. Le corps a la forme générale des dauphins. Les cornes de l'ouverture de l'évent sont dirigées en avant.

M. de Blainville n'a pu examiner que très rapidement le squelette et le crâne de l'aodon. Voici à ce sujet ce qu'il rapporte : « Le système osseux de la colonne vertébrale étoit, comme dans toutes les espèces de ce groupe, très solidement établi. Les vertèbres, peu mobiles entre elles, et réunies par un tissu fibreux, court et serré, avec une petite quantité de matière comme graisseuse, mais réellement mucoso-gélatineuse au milieu, étoient au nombre de neuf au dos, quinze à vingt à la queue, et sept disposées, comme dans les dauphins, au cou. Les côtes n'étoient qu'au nombre de neuf, dont six sternales. Le crâne ressembloit presque complétement à celui des dauphins, avec cette différence cependant qu'au-dessus de l'ouverture des narines les os du nez et les frontaux formoient une avance assez considérable, un peu pointue, et recourbée en avant, ce qui donnoit à la racine du front la forme bombée, et fait supposer des poches olfactives considérables : en arrière de cette avance osseuse il y avoit une dépression assez sensible. Les trous des narines osseuses n'étoient pas exactement symétriques, comme cela arrive souvent dans ce genre : le gauche étoit plus grand et un peu dévié. Quant aux viscères, ils n'ont point été examinés, et le docteur Suriray, qui n'a fait qu'y jeter un coup d'œil, se borne à dire que le tube digestif étoit long et grêle, et qu'il partoit des trois poches stomacales que possèdent la plupart des dauphins.

» L'aodon qui échoua au Havre avoit, dans l'épaisseur de la couche de graisse qui l'enveloppoit, une sorte de kyste, dans lequel étoit replié un ver vivant voisin des monostomes, se contractant sous des formes très variables, quelquefois globuleux, d'autres fois ovalaire, étranglé au milieu ou noué, avec des tubes en avant et une sorte de queue en

arrière. Ce kyste, à parois internes lisses, peu distinct au dehors, n'étoit point unique, et on en découvrit plusieurs en divers autres endroits.

» On ne connoît qu'une seule espèce de ce genre[1]. »

L'AODON DE DALE.

Delphinus edentulus, Screb., Desm.; *dauphin de Dale*, de Blainville. F. Cuvier.

La taille de l'aodon que possède actuellement le Muséum et dont nous donnons un portrait gravé d'après nature, étoit d'environ quinze pieds de longueur sur sept pieds et demi de circonférence. La tête, assez distincte par un rétrécissement du reste du corps, avoit deux pieds sept pouces de long, mesurée de l'extrémité du museau à l'occiput.

La forme de l'aodon étoit celle d'un fuseau, ou, pour mieux dire, son corps étoit renflé au milieu, et atténué à ses extrémités. La ligne dorsale étoit plus relevée et plus bombée vers l'occiput et au milieu du dos; et au-delà de la nageoire dorsale elle se relevoit pour former une carène, d'autant plus saillante qu'elle étoit plus voisine de la queue. Sur chaque côté de cette dernière partie s'élevoient des traces d'arêtes, bien moins longues et moins sensibles que celles du dos. Le ventre au contraire étoit doucement arrondi. Le front, par la manière prononcée dont il est bombé à son origine nasale, se prolonge brusquement en un museau arrondi, allongé, étroit, qui ressemble parfaitement à un bec d'oiseau. L'ouverture des deux mâchoires étoit considérable, et son diamètre de deux pieds au moins.

L'évent étoit placé à deux pieds trois pouces de l'extrémité du museau. Son ouverture extérieure n'avoit pas moins de trois pouces de largeur, et les cornes du croissant qu'elle affecte étoient dirigées en avant.

L'œil avoit deux pouces de diamètre, et étoit recouvert d'une paupière supérieure assez développée; mais on ne distingua aucune trace d'oreille externe, ni de conduit auditif. La langue ne fut point observée.

Les nageoires pectorales étoient fort petites proportionnellement à la taille de l'animal, et n'avoient que dix-huit pouces de longueur sur six pouces de largeur. Elles étoient de forme ovalaire, allongée, un peu taillées en biseau à leur bord postérieur, et placées à trois pieds quatre pouces de l'extrémité des mâchoires. La dorsale étoit également très petite, surbaissée, triangulaire et recourbée à son extrémité : elle commençoit à neuf pieds onze lignes de l'extrémité du rostre, et avoit onze pouces de hauteur.

La nageoire caudale étoit large de plus de trois pieds, et formée de deux lobes arqués et pointus.

La vulve, dont la longueur étoit de plus de huit pouces, ne se présentoit que sous la forme d'une simple fente longitudinale, et n'étant distante de l'anus que d'un pouce; de chaque côté on apercevoit un pli dans lequel étoit logée une mamelle.

L'épiderme de l'aodon offrit partout la structure lisse de celui des cétacés; cependant le docteur Suriray observa sur la gorge quatre fentes parallèles, longues de cinq à six pouces, et de trois à quatre lignes dans leur plus grande largeur.

La couleur générale de la peau étoit d'un gris foncé en dessus, se dégradant au gris blanchâtre en dessous; elle présentoit ce brillant et cette douceur de teinte qu'un enduit graisseux rend si remarquable chez tous les mammifères de cette classe.

Tels sont les renseignements dont nous sommes redevable à M. de Blainville. Les caractères de cet animal, dont on ne connoît non seulement qu'une espèce unique, mais même encore qu'un seul individu, sont donc suffisamment établis pour l'isoler de tous les autres cétacés sous le rapport physique : mais ce qu'il importe d'apprendre maintenant, sont les habitudes, les mœurs, le genre de vie de l'aodon qui paroît être extrêmement rare, bien qu'il vive dans nos mers.

[1] Est-ce à ce groupe qu'appartient l'espèce de cétacé que M. de Blainville a nommé dauphin à museau épais (*delphinus densirostris*, de Bl., Desm., *Nouv. Dict. d'Histoire nat.*, t. IX, p. 178), et que ce naturaliste a établi sur un fragment de mâchoire fossile, long de neuf pouces, et haut de deux pouces et demi sur deux pouces de largeur dans la partie la plus épaisse? Ce fragment présente une forme droite et pyramidale, sa coupe est triangulaire, ses bords dentaires sont très peu développés, et soutiennent une légère crête saillante de chaque côté, aux deux arêtes de la base; leur extrémité offre un léger sinus qui en forme la continuation, et s'étend jusqu'au bout de la mâchoire qui est mousse; on n'aperçoit sur les bords aucune trace de dents, ni aucune impression produite par une dent de la mâchoire opposée.

Cette mâchoire, dit M. Desmarest, dont nous citons textuellement les paroles, ne peut être celle d'un anarnak, puisque celui-ci a *deux petites dents* à l'extrémité de la sienne. Ce n'est sans doute pas celle du dauphin de Chemnitz, puisqu'elle n'a point de dents latérales; ce ne pourroit être tout au plus que celle d'un dauphin de l'espèce de Honfleur, ou d'un dauphin de Sowerby, mais dans ces animaux les os maxillaires sont plus déprimés. Ce pourroit être une mâchoire d'aodon, mais il se peut que la mâchoire supérieure qui manque ait eu des dents.

Le débris fossile sur lequel M. de Blainville a établi son *dauphin densirostre*, est d'une contexture fort serrée et d'une pesanteur spécifique très remarquable. On ignore complètement d'où il provient.

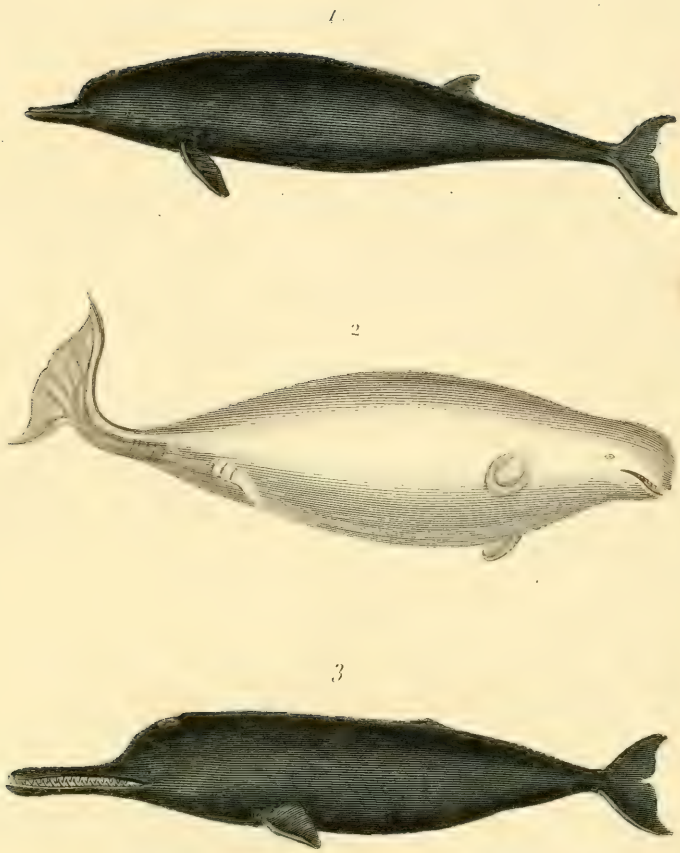

1. *Aodon de Dale*, Aodon Dalei, *Less.*
2. *Béluga boréal*, Beluga glacialis, *Less.*
3. *Sousou du Gange*, Susu Platanista, *Less.*

Publié par Pourrat F. à Paris

LES DAUPHINS.

Le nom de dauphin retrace à notre esprit les fictions gracieuses de l'Hellénie, et nous rappelle ces êtres marins que les poëtes grecs célébrèrent à l'envi dans leurs vers, en les dotant des plus rares qualités [1]. Qui ne conserve le souvenir d'Arion attirant par les sons enchanteurs de sa lyre des dauphins avides d'harmonie, et transportant sur leur dos le chantre qui avoit su les charmer, pour le soustraire à ses ennemis? Apollon n'a-t-il pas été surnommé *Delphien*, parce que sans doute le soleil est le régénérateur de la nature, comme le dauphin est l'emblème de la mer ou de la reproduction? La peinture, la sculpture, figurèrent sur les bas-reliefs qui décorent la plupart des monuments publics et religieux de l'ancienne Grèce, l'espèce connue des naturalistes sous le nom de Dauphin vulgaire; mais les artistes ne s'astreignirent point à copier la nature; ils firent de cet animal un être chimérique qui ne seroit point reconnoissable si l'on ne possédoit des médailles du temps qui en donnent des portraits assez ressemblants par les formes aux dauphins qui vivent dans la Méditerranée. Héritiers du goût pour les arts que les Grecs poussèrent si loin, les modernes semblent avoir consacré aux monuments d'utilité générale destinés à fournir de l'eau, les figures transmises par la tradition des anciens dauphins, et ne voyons-nous pas sur presque toutes les fontaines qui décorent nos villes le dauphin des Grecs, jetant de l'eau par son énorme bouche, et dont le corps couvert de larges écailles, muni de nageoires hérissées de piquants robustes, se termine par une queue élégamment retroussée? Que les poëtes attèlent des dauphins au char de Cythérée, ou placent sur leurs dos Mélantho et ses séduisantes compagnes, ces images empruntées à la mythologie, et qui sont le fruit d'une imagination riante, et embellie par le prestige des illusions, ne sortent point de leurs priviléges; mais le naturaliste qui examine la nature sans laisser endormir le témoignage de ses sens, n'écoute qu'une froide réalité, et les dauphins, ces êtres si pleins d'intelligence, ces êtres qui sembloient les seuls dans l'univers susceptibles de conserver dans leur mémoire le souvenir des bienfaits reçus, les dauphins ne sont plus pour lui que des cétacés grossiers dans leurs formes, dans leurs appétits, et n'ayant qu'un instinct un peu supérieur aux grands animaux de leur classe. Ainsi déchus des attributs mensongers dont les décorèrent sans motif les poëtes des anciens temps, alors, comme ceux d'aujourd'hui, peu jaloux de peindre la nature telle qu'elle est, les dauphins resteront pour le philosophe qui cherche à tout connoître sur la surface du globe, *depuis le cèdre jusqu'à l'hysope*, une famille composée d'espèces nombreuses et pour la plupart inconnues, mais digne d'un intérêt d'autant plus vif, que l'observateur a moins souvent occasion d'en étudier les mœurs, les habitudes, et même les attributs physiques.

La famille des dauphins se compose d'un grand nombre d'espèces, décrites, pour la plupart, dans ces derniers temps. Mais le nombre de celles qui restent à découvrir est immense, et ce n'est qu'avec lenteur que nous avançons vers le moment où leur étude, dégagée des renseignements erronés donnés par les anciens auteurs, doit marcher d'un pas ferme et rapide. « Nous avons déjà eu, dit M. Cuvier dans » son *Histoire des ossements fossiles*, beaucoup d'oc- » casions de remarquer que c'est sur les grands ani- » maux qu'il règne le plus d'erreurs et de confusion, » par la raison qu'il n'est possible de connoître et » de distinguer que les espèces que l'on a pu voir de » près, et comparer soigneusement les unes avec » les autres. Cette remarque s'applique spécialement » aux cétacés. Ils ont frappé tout le monde par l'im- » mensité de leurs dimensions, et leur pêche a » donné lieu, depuis des siècles, à des efforts inouïs » d'activité et de courage; mais, à moins d'un heu- » reux hasard qui en ait fait échouer sur une côte où » se trouvoit quelque homme instruit, ils n'ont » presque jamais été décrits avec exactitude, et en- » core moins comparés avec détails.

» Des milliers de marins ont pris et dépecé des » baleines, qui peut-être n'en ont jamais contemplé » une dans son ensemble; et cependant c'est d'après » leurs descriptions vagues, d'après les figures gros- » sières qu'ils en ont tracées, que les naturalistes » ont cru pouvoir composer l'histoire de ces ani- » maux. La plupart n'ont pu même faire présider » la critique à leurs compilations, faute de faits » assez bien constatés pour servir de base à leurs » raisonnements. Voilà pourquoi cette histoire est » à la fois si pauvre et si remplie de contradictions » et de doubles emplois.

[1] La constellation du Dauphin a pris son nom ou du dauphin d'Arion, qui négocia le mariage de Neptune et d'Amphitrite, ou d'un marinier que Bacchus changea en cet animal, bien que quelques mythologues n'y voient que le dauphin qu'Apollon donna pour conducteur à des Crétois qui alloient dans la Phocide. Le dauphin étoit consacré à Apollon; il est même admis par plusieurs auteurs que la ville de Delphes tiroit son nom de la forme du dauphin, sous laquelle Apollon y avoit conduit Castalius, qui bâtit cette ville, et non de *Delphus*, fils d'Apollon et de Celœno, ainsi que le pensent quelques autres (MILLIN).

Sur les médailles, le dauphin placé à côté du trépied d'Apollon désigne le sacerdoce des décemvirs. Lorsqu'il est joint à un trident ou à une ancre, il marque la liberté du commerce et l'empire des mers; on s'en est servi aussi pour exprimer la tranquillité sur mer, parce qu'il ne se montre que quand elle est calme (NOEL).

» Nous tâcherons de lui fournir quelques unes » des bases qui lui manquent, en décrivant avec » précision les faits observés par nous-mêmes, en » les comparant à ceux qu'ont publiés des observa- » teurs exacts, et en cherchant, d'après ces données, » à démêler ce que signifient les indications incom- » plètes des pêcheurs et des navigateurs, mais en » nous gardant bien d'accorder jamais assez d'im- » portance à ces indications pour établir sur elles » seules des espèces, et encore moins des genres et » des sous-genres, comme l'ont fait des naturalistes » plus hardis que nous ne le serons jamais.

» Il nous seroit en effet bien facile, en profitant » de figures grossières, faites d'imagination ou de » souvenir, et de descriptions confuses ou tronquées, » et en accumulant des synonymes qui ne sont que » des copies les uns des autres, de faire paroître » de longues listes d'espèces qui n'auroient aucune » réalité, et que le moindre souffle de la critique » renverseroit ou mettroit en désordre. Mais c'est » précisément la conduite contraire qu'il est, selon » nous, nécessaire de tenir, si l'on veut tirer l'his- » toire naturelle du chaos où elle est encore. » On ne peut donc qu'imiter la sage réserve énoncée avec tant de profondeur par l'un de nos savants les plus célèbres. La marche qu'il a suivie est la seule certaine, et c'est aussi l'unique moyen qu'on puisse employer pour tirer la cétologie de l'ornière où elle reste stationnaire.

Les dauphins sont les plus petits de tous les vrais cétacés. Il ne faut cependant pas croire que leur taille soit suffisante pour les caractériser; car si on connoît des espèces petites, on en connoît qui ont des proportions considérables : en général, leur taille varie beaucoup. Ce qui les distingue surtout est d'avoir des dents plus ou moins nombreuses aux deux mâchoires. Aux yeux des naturalistes, en effet, tout cétacé qui a la tête en proportion régulière avec le corps, les mâchoires garnies chacune d'une rangée de dents, doit être classé dans le genre dauphin, *delphinus*. Lorsque l'on ne connoissoit que très peu d'espèces, que leurs caractères étoient mal déterminés, ce genre étoit suffisant pour les renfermer toutes; mais aujourd'hui qu'il y en a davantage de décrites, que leur organisation fondamentale a été mieux étudiée, il doit en résulter des coupes génériques plus nombreuses, et le mot dauphin ne peut plus être appliqué qu'à la famille entière. C'est déjà ce qu'avoit pressenti M. Cuvier dans son *Règne animal*, en séparant, non seulement, comme l'avoit fait M. de Lacépède, les delphinaptères, mais encore en isolant les marsouins des dauphins proprement dits. M. de Blainville augmenta le nombre de ces coupes génériques, et créa celles des delphinorhynques et des hétérodons, et adopta les oxyptères de M. Rafinesque. Si en effet les caractères tirés de la forme des dents des mammifères terrestres, ou du bec d'un oiseau, suffisent dans ces deux branches pour établir des genres, certes des disparates aussi fortes que celles que présentent un grand nombre de dauphins dans les organes les plus importants et les plus fondamentaux, tels que sont ceux de la tête, considérés avec leurs rapports et leurs systèmes divers d'organisation, doivent forcer à admettre ce moyen artificiel, mais en même temps avantageux, de classification. L'extrême longueur du museau de quelques espèces, opposée au retrait absolu que montrent quelques autres, doit faire présumer sans doute que les animaux qui offrent ces dissemblances, bien que complétement analogues par toutes les formes extérieures, ont des mœurs, et peut-être des habitudes différentes. Aussi croyons-nous servir l'histoire des dauphins, en passant en revue leur tribu, dont nous distribuerons les espèces sous les noms, 1° de *bélugas;* 2° de *delphinaptères;* 3° d'*oxyptères;* 4° de *delphynorhynques;* 5° de *platanistes;* 6° de *dauphins;* 7° de *marsouins*, et 8° de *globicéphales*. Les deux premiers appartiendront à la division des dauphins sans nageoire dorsale, le troisième aux dauphins à doubles nageoires sur le dos, et les cinq autres aux dauphins à dorsale unique [1].

Le corps des dauphins est allongé, plus épais au milieu, aminci graduellement vers la queue; un épiderme très lisse le recouvre; les évents n'ont qu'une ouverture unique sur le sommet de la tête; les nageoires pectorales sont le plus souvent minces, aiguës et longues; les mamelles sont inguinales, et placées au nombre de deux dans un repli de la peau près les organes de la génération; la verge des mâles a, dit-on, un os dans son intérieur, comme beaucoup de mammifères, et notamment les chiens; leur queue horizontale est le plus ordinairement bilobée, c'est-à-dire échancrée au milieu, et rarement entière et en croissant.

La plupart des particularités anatomiques que nous avons rapportées dans notre début conviennent

[1] L'existence des nageoires sur le dos des cétacés de la famille des dauphins doit être peu importante dans l'organisation de ces animaux; aussi observe-t-on qu'elles manquent naturellement dans beaucoup de genres, et que même très souvent elles sont mutilées, déchirées complétement chez plusieurs individus des espèces qui en sont munies; les nageoires dorsales des dauphins ne sont donc que des replis de la peau, remplis par du tissu cellulaire, et qui forment à leur partie antérieure un rebord un peu plus épais : la forme de ces nageoires est le plus ordinairement celle d'un triangle aigu plus ou moins recourbé et aminci vers le bord postérieur. Ces nageoires adipeuses dorsales s'abaissent même chez les cachalots pour être remplacées par des bosses graisseuses qui s'effacent tout-à-fait sur le dos des baleines et des delphinaptères.

aux dauphins; aussi nous n'y reviendrons point : nous remarquerons, d'après M. de Blainville (*Nouv. Dict. Hist. nat.*, t. 19, p. 142, 2e édit.), qu'on n'observe aucune trace de poils proprement dits sur la peau de ces cétacés; mais que les fibrilles sont réunies par couches perpendiculaires, et semblent être une certaine modification des poils et en tenir lieu. Tous les organes des sens spéciaux ont atteint le plus grand degré de modification aquatique. Les poumons n'ont rien de remarquable, si ce n'est leur étendue et leur non-division. Le système vasculaire veineux est extraordinairement développé, surtout sous la peau et à la base de la tête. On y trouve de vastes sinus qui établissent de nombreuses communications entre toutes les veines de ces parties du corps, et la grande quantité de sang qu'on trouve dans les canaux veineux fait présumer, dit M. de Blainville, que la cause de la mort de ces animaux, lorsqu'on les tire de l'eau, est une véritable apoplexie cutanée. De cet excès de sang veineux, presque noir, qui circule peut-être même dans le système artériel, résultent la couleur bleuâtre et très foncée des muscles, la grande abondance de graisse sous-cutanée, et peut-être quelque différence dans le degré de chaleur. C'est encore à la modification profonde qu'ont reçue ces animaux aquatiques, qu'il faut attribuer leur accouplement ventre à ventre, quoique sur le côté, en s'entrelaçant par les nageoires pectorales, et le mode d'allaitement par lequel le fœtus qui naît déjà capable de nager, est disposé en sens inverse de la mère, ou de la tête à la queue. M. de Blainville combat en outre l'explication qui admet que les cétacés en saisissant leur proie rejettent l'eau qu'ils avalent par leurs évents. A ce sujet il dit : « L'opinion reçue jusqu'ici » est que c'est dans la déglutition des aliments » solides que cette eau est introduite dans la cavité » buccale, et que, pour que l'estomac n'en soit pas » gorgé, elle est successivement remontée le long » du canal aérien, accumulée dans les poches de » l'ouverture extérieure des narines, et enfin éja- » culée avec plus ou moins de force par l'action » des fibres musculaires qui entourent ces poches » et qui agissent sur elles. Mais tout cela paroît fort » difficile à admettre : d'abord, on sait que la pyra- » mide du larynx est fortement serrée par l'espèce » de sphincter que forment autour d'elle les muscles » du voile du palais, et que par conséquent il est » difficile, pour ne pas dire impossible, que l'eau » vienne par là; secondement, dans la déglutition » de l'eau, l'animal ne peut tout au plus rendre que » la petite quantité de fluide qui se trouve remplir » dans sa bouche la place qu'occupe le bol alimen- » taire, et, en effet, on voit le phoque très bien » avaler sa proie dans l'eau sans être obligé de re- » jeter ce fluide; troisièmement, il est bien certain » que la membrane qui tapisse les poches nasales » n'indique nullement une disposition ni une struc- » ture propre à l'usage qu'on veut lui attribuer; et » enfin l'on sait, par des observations directes, que » c'est dans l'expiration que cette éjection de l'eau » a lieu, et que l'air qui sort avec elle est extrême- » ment infect, ce qui dénote qu'il a été long-temps » conservé dans l'organe pulmonaire, en sorte qu'on » pourroit penser que ce jet, qui paroît proportionné » à la quantité d'air contenu dans les poumons, est » formé dans l'expiration par l'eau qui se trouve au- » dessus de l'orifice des narines. »

Nous sommes redevables à M. Cuvier d'une étude approfondie des parties osseuses des dauphins. Nous extrairons textuellement les passages de ce naturaliste, qui se lient directement à notre sujet : « Dans » les dauphins, le crâne est très élevé, très court, » très bombé en arrière; la crête occipitale entoure » le haut de la tête, et descend de chaque côté sur » le milieu des crêtes temporales qui se portent » beaucoup plus en arrière qu'elle. Cette face occi- » pitale, si grande et si bombée, est formée par l'os » du même nom, par l'interpariétal et par les parié- » taux, qui s'unissent tous de très bonne heure en » une seule pièce. Les pariétaux descendent de cha- » que côté de la tempe entre le temporal et le frontal, » et ils y atteignent au sphénoïde postérieur. En avant » et en dessus, ces pariétaux se terminent derrière » la crête occipitale, et les maxillaires, s'en rap- » prochant beaucoup de leur côté, ce qui paroît du » frontal à l'extérieur ne représente qu'un bandeau » fort étroit qui traverse sur la tête de droite à » gauche, et paroît se dilater à chaque extrémité » pour former le plafond de chaque orbite; mais » quand on a enlevé le maxillaire, qui double en » dessus et ce plafond et presque toute la face an- » térieure du crâne, on voit que le frontal est en » réalité plus large qu'il ne paroît à l'extérieur.

» Les deux os du nez sont deux tubercules ar- » rondis enchâssés dans deux fosses du milieu du » frontal, et au devant desquels les narines s'en- » foncent verticalement. La face postérieure et ver- » ticale de ces narines est la lame cribleuse de » l'ethmoïde, mais qui a peu de trous : trois ou » quatre, mais quelquefois moins. Le reste du con- » tour intérieur des narines appartient aux maxil- » laires; leur cloison est le *vomer*, qui tient à » l'ethmoïde comme à l'ordinaire. Les maxillaires, » en effet, après avoir formé le long museau, ar- » rivés au voisinage des orbites, s'élargissent, cou- » vrent d'une lame large et dilatée le plafond que » le frontal donne à ces cavités et toute la face an- » térieure du frontal, excepté ce petit bandeau » qu'ils laissent paroître le long de la crête occipi- » tale. Ils viennent ainsi toucher aux os du nez. Les » deux intermaxillaires forment le bord externe et

» antérieur de l'ouverture nasale, et descendent sur » et entre les deux maxillaires jusqu'à la pointe du » museau, où ils se remontrent même en dessous; » mais les maxillaires s'y montrent un peu entre » eux, dans le haut, près des narines. Cependant » ce n'est pas le frontal qui forme en entier la face » inférieure du plafond de l'orbite; la partie antérieure est faite par un os plat et irrégulier, recouvert en dessus, comme le frontal, par le maxillaire; cet os, qui est le jugal, donne de son angle » antérieur une apophyse grêle et longue qui se » dirige en arrière, et va s'articuler à l'apophyse » zygomatique du temporal; ce filet mince est la » seule limite osseuse de l'orbite en dessous. L'apophyse zygomatique du temporal s'unit à l'apophyse postorbitaire du frontal pour limiter l'orbite » en arrière, d'où il arrive que toute l'arcade zygomatique proprement dite appartient au temporal. » Ce dernier os est peu étendu dans la tempe, et se » termine à la crête temporale, en sorte qu'il ne paroît point dans l'occiput. En dessous, l'occipital » latéral et le basilaire produisent des lames saillantes, qui, s'unissant à la continuation de l'aile » ptérygoïdienne et à une lame du temporal, composent une sorte de voûte sous laquelle sont suspendus, par des ligaments, le rocher et la caisse » qui se soudent ou s'engrènent promptement en » une seule pièce. Le pariétal, après avoir passé » derrière le temporal, vient prendre part à cette » voûte. Le temporal lui-même se trouve donc » presque étranger à la composition du crâne, ne » servant qu'à boucher quelques petits trous restés » au pariétal. C'est un commencement de la séparation qu'il éprouve dans les classes inférieures. » La partie de ces crêtes qui borde de chaque côté » la région basilaire fait ressembler cette région à un » large canal. Dans le fond de l'orbite on voit les » deux sphénoïdes placés comme à l'ordinaire. Le » postérieur touchant au temporal, au pariétal et au » frontal, l'antérieur au postérieur, au frontal, à » l'apophyse ptérygoïde interne; mais ce qui est » très particulier, c'est la forme et la composition » des bords des arrière-narines. Les maxillaires » étant prolongés en un museau aplati et les dents » finissant avant l'orbite, le maxillaire n'est pas au » plancher ni aux parois antérieures ou latérales de » cette cavité, mais à son plafond, comme y est aussi » le jugal; il complète le bord interne de ce plafond. » De tout le contour postérieur de la face inférieure » ou palatine de ces maxillaires part une sorte de » pyramide quadrangulaire, dont la base est traversée verticalement par les narines, et dont le » reste de l'espace est creux ou contenu entre deux » lames ouvertes en arrière. Ce sont des espèces de » doubles parois qui entourent l'ouverture postérieure des narines. Elles sont composées des apophyses ptérygoïdes internes et des palatins qui se » replient pour former la base de cette double paroi, » et le plafond en est complété par le maxillaire » auquel il s'articule.

» Quant à l'apophyse ptérygoïde interne, elle se » recourbe seulement en S. Une de ses courbures » s'articule extérieurement au palatin pour prolonger la paroi inférieure et externe; l'autre s'unit à » l'autre arc du palatin, et se continue ensuite sur » le sphénoïde antérieur, pour s'articuler au vomer » et compléter ainsi la partie interne de cet entourage de l'arrière-narine; d'où il résulte que le » bord tout entier de l'arrière-narine, sauf le vomer, » appartient, comme dans les fourmiliers, à l'os » que nous avons toujours appelé apophyse ptérygoïde interne. Ce que le dauphin a de particulier, » c'est ce grand sinus intercepté entre les deux parois de ce bord. Cet os ptérygoïde interne reste » toujours distinct. Le sphénoïde postérieur se soude » au basilaire beaucoup plus tôt qu'au sphénoïde » antérieur; je l'y trouve même soudé dans certains » fœtus avant tous les autres os. Ce dérangement » presque absolu de tous les os a beaucoup changé » la direction des trous. Au lieu de trou incisif, il y » a un long canal qui règne entre les deux maxillaires et les intermaxillaires, depuis le bout du » museau jusqu'aux narines, près desquelles il se » bifurque. Il faut chercher le trou sous-orbitaire » au plafond de l'orbite, où il représente une cavité » ouverte en dessous, de laquelle partent, dans diverses directions, des canaux qui vont s'ouvrir à » la face supérieure des maxillaires et des intermaxillaires, non pas au-dessous, mais en dessus » et vis-à-vis de l'orbite. Je ne trouve ni os ni trou » *lacrymal*. Tout-à-fait dans un creux, en avant de » l'orbite, entre le maxillaire, le vomer, et une » pointe du palatin, est un petit trou qui monte » dans la narine, et qui présente le *sphéno-palatin*. » Je ne vois, pour répondre au *ptérygo-palatin*, » qu'un petit trou sur la jonction du palatin au » maxillaire, dans le palais, lequel donne dans le » sinus placé de chaque côté des narines postérieures. Le trou *optique* est médiocre, et dans le sphénoïde antérieur comme à l'ordinaire. Le trou » *sphéno-orbitaire*, entre les deux sphénoïdes, fait » aussi l'office du trou *rond*. Il y a ensuite un trou » *ovale* dans le sphénoïde postérieur, et plus intérieurement dans le même os un trou pour un » vaisseau. Une ouverture entre le temporal, l'occipital latéral, le basilaire et le sphénoïde postérieur, laisse passer les nerfs de l'oreille pour se » rendre au rocher. En avant d'elle, et fort près, » est le trou *carotidien*. Dans le basilaire, et dans » une échancrure des bords de cette voûte de l'oreille dont nous avons parlé, est le trou *condyloïdien*, fort petit. C'est le bord postérieur de cette

» espèce de voûte qui tient lieu de toute apophyse » mastoïde. A l'intérieur, la cavité cérébrale est » bien remarquable, en ce que sa hauteur surpasse » sa longueur. Le plancher en est très serré. La selle » se marque peu. Les fosses cérébelleuses sont les » plus creuses ; il y a souvent une tente osseuse très » saillante à son milieu ; la faux est toujours osseuse » en arrière ; mais il n'y a point de crête de coq, et » à peine aperçoit-on quelques petits trous à la » lame cribleuse. Le rocher et la caisse, comme » nous l'avons déjà indiqué, ne se joignent au crâne » par aucune suture, et n'y sont pas même enchâs- » sés, mais seulement suspendus par des ligaments » sous l'espèce de voûte dont nous avons parlé. Ils » se réunissent de bonne heure en un seul os de » l'oreille. Les condyles occipitaux sont grands, » mais peu saillants. Le trou, dirigé tout-à-fait dans » l'alignement de la tête, est presque circulaire. Il » est à remarquer que l'on ne trouve jamais de sy- » métrie complète dans les têtes de dauphins ; les » deux narines, les deux os du nez, et les parties » adjacentes, ne m'ont jamais semblé égales comme » dans les autres mammifères ; ce qui nous conduit » à l'extrême inégalité de ces parties, que nous ob- » serverons dans les cachalots. »

Un dauphin du genre marsouin, dont nous examinâmes l'organisation, nous présenta les circonstances suivantes : Le tissu cellulaire formoit une couche d'un pouce d'épaisseur autour de l'animal, dont la longueur totale étoit de huit pieds. Les chairs étoient noires, assez abondamment gorgées de sang. L'estomac se composoit de trois capacités, dont la première étoit de forme ovoïde, irrégulière et tapissée d'une membrane muqueuse très blanche, mais garnie de fronçures considérables et nombreuses. La seconde cavité stomacale communiquoit avec la précédente par une ouverture étroite et ronde ; elle étoit également tapissée par une muqueuse ridée, mais de couleur noirâtre très foncée. Le troisième estomac étoit lui-même renflé, long de huit pouces, et donnoit naissance aux intestins grêles, tapissés par une muqueuse interne très chargée de valvules, et dont l'ensemble formoit un tube étranglé de distance en distance, long de cinquante-six pieds, et s'élargissoit un peu pour aboutir au rectum. L'intérieur de l'estomac étoit rempli de débris d'aliments à demi décomposés, et qui tous consistoient en poulpes et en poissons volants. Des vers lombrics adhéroient fortement à ses parois. Les reins étoient composés de lobules cunéiformes, réunis lâchement entre eux, entourés par un réseau membraneux. Le cœur étoit volumineux ; les piliers de ses ventricules étoient d'une grande force. Les poumons n'étoient formés que de deux lobes volumineux, dont le droit envoyoit un mince repli vers celui de gauche, et sous lequel le cœur étoit complétement caché. Le parenchyme de ces viscères étoit assez compacte et de couleur rouge foncée. La verge, très grosse à sa base, se terminoit en pointe aiguë ; elle étoit logée dans un sillon profond placé sous l'abdomen, d'où elle doit sortir dans l'érection. Si de l'organisation profonde nous passons à la surface du corps, nous verrons que l'enveloppe luisante qui en revêt les contours est partout également tendue, également brillante, et que tout en elle retrace le poli des métaux. Les couleurs qui sont propres aux dauphins sont généralement le bleu noir et ses teintes dégradées, ou la couleur blanche, dont la pureté et l'aspect sont analogues à l'éclat du satin, ou rejettent la lumière comme l'argent travaillé et poli. Cette suavité de teinte est l'attribut de l'existence ; elle paroît entretenue par une couche huileuse de nature spéciale, qui lubrifie l'épiderme et le rend imperméable à l'action prolongée de l'eau ; car n'est-ce pas cette couche huileuse qui conserve chez les poissons cette fleur de vie si fugace qui colore leurs écailles de toutes les nuances du prisme, et que ne tarde pas à perdre l'animal sorti de l'élément hors duquel il ne peut plus vivre? En mourant, les dauphins aussi perdent ces couleurs de velours ou d'argent qui constituoient leur unique parure, et un jaune huileux, fonçant de plus en plus ses teintes, remplace l'éclat qui s'est évanoui pour toujours.

Les femelles des dauphins reçoivent dans l'accouplement les mâles en les serrant entre leurs nageoires. On dit que la gestation est de dix mois, et que la conception a lieu dans l'automne ; on assure aussi qu'elles ne font qu'un petit ou deux à chaque portée, et que la mère surveille avec sollicitude leurs mouvements, les façonne ou les habitue à la natation, protége leur inexpérience, les guide jusqu'au moment où ils peuvent se conduire par eux-mêmes. Ce n'est qu'en se penchant sur le côté que les jeunes dauphins saisissent le mamelon du sein de leur nourrice, et qu'ils y puisent un lait onctueux, de couleur bleuâtre, mais très nourrissant. On a supposé que ces cétacés pouvoient vivre de vingt à trente ans : sur quelles observations appuie-t-on cette opinion ? nous l'ignorons complétement. Il paraît plus avéré que les dauphins choisissent pour théâtre de leurs amours, ou pour mettre au jour leurs petits, des havres isolés et abrités des vagues de la haute mer, des lieux enfin où l'eau est paisible, la température plus convenable pour les nouveaux-nés, et les vivres faciles à se procurer.

Les mœurs des dauphins n'ont rien de cette douceur et de cette générosité qu'on leur accorde : ce sont les êtres les plus voraces, les plus gloutons, les plus belliqueux de tous les cétacés. Ils sont réunis presque constamment par troupes immenses, traversent de vastes espaces de mer, et poursuivent

les poissons parmi lesquels ils portent les ravages et la mort. Souvent aussi, s'avançant en ligne et de front, ils barrent l'embouchure de quelque rivière, remontent ses eaux, et saisissent au passage ceux qui descendent vers la mer et qu'entraînent les courants. La nourriture des cétacés dont nous parlons consiste principalement en poissons et en mollusques, et surtout en céphalopodes; quelques espèces attaquent la baleine avec fureur, et sont ses ennemis les plus acharnés et les plus redoutables; d'autres s'accommodent de ptéropodes, d'ascidies, et fréquentent les parages où ces petits animaux se trouvent en même temps que les baleines qui s'en nourrissent également; et c'est pour cela qu'on les regarde comme en étant les avant-coureurs.

Le nombre des dauphins inconnus doit être très grand. Ceux qu'on a décrits dans ces dernières années, joints à quatre ou cinq qui figurent dans nos anciens traités d'histoire naturelle, se réduisent à une vingtaine d'espèces à peu près certaines. Mais on sait toutefois que chacune d'elles ne quitte guère les parages qui lui sont propres, et que toutes diffèrent suivant les degrés de latitude et les divers océans où on les trouve. Ainsi l'hémisphère austral possède des espèces différentes et que n'a point l'hémisphère boréal, ainsi les dauphins de la mer du sud ne sont point ceux de l'océan Atlantique ou de la Méditerranée. Certaines espèces vivent exclusivement dans les eaux douces des fleuves, tandis que d'autres ne quittent pas les rivages ou se tiennent dans les eaux moins profondes des détroits; il en est enfin qui ne se plaisent que dans les espaces les plus isolés des grands océans, loin des terres et par de hautes latitudes.

Les dauphins vont rarement par petites troupes; ils aiment à se réunir au contraire par bandes nombreuses, jouer ou folâtrer lorsque la faim ne les aiguillonne point, et se livrer à mille jeux qui consolent le voyageur de l'ennui inséparable des longues navigations. A ce sujet nous rappellerons ce que nous avons écrit sur les dauphins dans la zoologie de notre voyage [1]. Les navigateurs ont chaque jour sous les yeux des troupes nombreuses de cétacés dont les rapides évolutions ne permettent point de considérer leurs formes à loisir; et ce n'est jamais que d'une manière très rapide qu'ils peuvent s'en former une idée. Cette famille seroit toutefois bien intéressante à étudier; elle fourniroit un grand nombre d'individus à décrire, si des obstacles presque insurmontables ne s'y opposaient; mais pendant long-temps encore il faudra nous borner à des aperçus. Écrivant pour ceux qui nous suivront un jour dans ces espaces immenses de mer où les tribus nombreuses de dauphins errent sous des latitudes qui leur conviennent, nous rapporterons quelques unes des remarques que nous avons faites dans ces journées si longues où le voyageur, flottant entre le ciel et l'eau, n'a pour récréer ses regards qu'un horizon sans bornes, ou parfois la vue de quelques êtres qui viennent animer un instant ces vastes solitudes [1].

[1] *Zoologie du Voyage autour du Monde de la corvette de S. M. la Coquille*, in-4°, p. 177 et suiv., avec fig. coloriées in-fol.

[1] Nous avons dit que les dauphins ne rejetoient jamais d'eau par leurs évents à une certaine hauteur, et que le liquide avalé ruisseloit seulement sur les bords de ces canaux. Cela tient au peu d'épaisseur qu'ont les plans musculaires qui surmontent le canal osseux; car nous avons examiné pendant des heures entières des espèces très différentes de dauphins jouant autour de notre vaisseau, sans que jamais nous ayons aperçu la moindre colonne de vapeur ou d'eau jaillir de l'ouverture supérieure de l'évent. A ce sujet nous citerons le passage suivant de MM. Quoy et Gaimard. « Tous les cé» tacés ne rejettent pas habituellement de l'eau par leurs » évents. On n'aperçoit que très rarement les dauphins » produire cet effet; nous allions dire jamais, parce que » nous ne l'avons point vu dans des centaines qui se » sont offerts à nos regards; mais Spallanzani l'a remar» qué, et de très près, en allant de Lipari à Stromboli; » or, quand un observateur tel que l'illustre professeur » de Pavie avance un fait, il est interdit de n'y pas » croire. Ces animaux nous fourniront la preuve la plus » convaincante et la plus irréfragable à opposer à l'opi» nion de M. Scoresby* : car sans aucun doute, si le jet » visible étoit composé simplement d'air et de mucus » condensés, les marsouins qui, dans nos contrées, » viennent souvent respirer à la surface de la mer, émet» troient cette vapeur sous une forme analogue, et pro» portionnellement à leur grandeur; mais il n'en est » rien : les personnes qui habitent les bords de la mer » ou des grands fleuves à leur embouchure, et qui voient » très fréquemment des troupes de ces animaux, peu» vent bien, lorsqu'elles sont assez près, entendre le » bruit qu'ils font en respirant (*ronfler comme un mar» souin* est passé en proverbe parmi les matelots); mais » jamais elles n'ont remarqué qu'il s'échappât de vapeur » apparente de leur évent; bien plus, en hiver, temps où » cette émission doit être naturellement sensible à la » vue, nous n'avons pu rien distinguer de semblable.

» Et pourquoi, par exemple, si c'étoit à la respiration » seule que cet effet dût être attribué, ne l'eussions» nous pas observé chez les dauphins dans les mêmes » parages où nous voyions de grands cétacés le pro» duire? On ne peut pas nous objecter l'éloignement où » ces dauphins étoient de nous, car c'est sous la proue » que nous nous plaisions à les étudier. Le bruit qu'ils » font, quand ils viennent respirer à la surface, a du » rapport avec celui d'une fusée qui part. Jamais dans » ces circonstances nous n'avons vu la moindre appa» rence de vapeur au-dessus de leur tête, ni le jet d'eau » observé une fois par Spallanzani dans la Méditerra» née, et par M. de Humboldt, à l'égard des marsouins, » dans les eaux douces de l'Orénoque, à plus de trois » cents lieues de son embouchure.

» Il faut donc admettre que ces agiles animaux ne sont

* Cette opinion étoit aussi celle d'Eggède.

En général les dauphins, quelle que soit leur espèce, paroissent se plaire à lutter de vitesse avec les navires qu'ils rencontrent, lorsqu'un vent favorable fait faire à ceux-ci un sillage rapide, et que l'étrave brise les vagues qui rejaillissent en nappes écumeuses, parfois étincelantes par une vive phosphorescence; leurs prompts mouvements, leurs sauts hors de la mer, leur manière de nager en fendant l'eau avec la rapidité d'une flèche, contribuent à former de leur existence un tableau auquel le matelot, même le plus grossier, n'est jamais indifférent. Après avoir suivi un instant le navire, avoir formé mille cercles à l'entour, il est rare que tous les dauphins ne disparoissent point à la fois en prenant une autre direction. Les marins croient qu'ils sont les précurseurs des mauvais temps, et qu'ils ont pour habitude de se diriger du côté d'où souffle le vent.

A ces détails sur les dauphins nous ajouterons les observations que MM. Quoy et Gaimard ont publiées dans la partie zoologique du *Voyage autour du Monde de la corvette l'Uranie;* l'amitié qui nous lie à ces deux voyageurs nous fait un devoir de conserver leurs propres expressions. « Tout le monde » connoît l'allure de ces animaux, lorsqu'ils chassent » à l'embouchure de nos fleuves. Ils vont de compagnie en nageant plusieurs de front, ou par couple » à la queue les uns des autres. Mais ce qu'il y a de » plus remarquable, ce sont les longues ondulations » qu'ils décrivent, semblables à celles d'une mer » qui cesse d'être agitée; de sorte que, lorsque la » partie supérieure de leur corps paroît à la surface; » comme on n'aperçoit qu'une portion de la courbe » qu'il décrit, il semble vraiment que l'animal, en » s'enfonçant dans l'eau, tourne sur lui-même comme » une roue. Il n'en est plus ainsi lorsque, jouant autour d'un vaisseau, qui cingle à pleines voiles, ils » veulent le dépasser; alors ils filent droit, et font » même quelquefois des bonds en l'air. Dans ces diverses évolutions, M. Gaudichaud a remarqué que » deux dauphins, se tournant de côté, s'accoloient » par le ventre et nageoient ainsi un court instant. » S'accouploient-ils? ou bien, ce qui seroit plus probable, sont-ce de simple préludes d'accouplement? » c'est ce qu'on ne peut pas déterminer. Comme dans » ces violents exercices ils sont obligés de faire une » grande dépense de forces, et que leur sang circule » avec beaucoup plus de vitesse, ils viennent fréquemment respirer à la surface.

» Lorsque, parcourant l'Océan, les dauphins aperçoivent un navire, il est presque certain qu'ils » viendront rôder autour un instant, et continueront » ensuite leur route. Ils disparoîtront très vite, si » un de leurs compagnons blessé teint la mer de son » sang (1). Mais il n'est pas vrai, comme on l'a » avancé, qu'ils recherchent l'ombre des vaisseaux » pour se soustraire à l'action des rayons du soleil, » et que, dans ce but, ils accompagnent les flottes » qui font alors, pour eux, l'effet d'une forêt. Ce sont » des histoires faites à plaisir, et que maintenant de » sévères observations ne permettent plus d'admettre; huit fois au moins sur dix qu'on rencontrera » de ces animaux, le vent sera fort, le ciel couvert » de nuages, et l'on remarquera que c'est presque » toujours le matin et le soir, souvent même la nuit, » qu'ils se plaisent autour des navires.

» Soit qu'on ait réellement reconnu qu'ils aiment » la musique, soit que les agréables fictions de la » Grèce exercent sur l'imagination des navigateurs » la même influence dans l'Océan que jadis dans la » Méditerranée, toujours est-il vrai que, dès que les » matelots aperçoivent des dauphins, ils sifflent » pour les attirer. Très souvent nous les avons vus » employer ce moyen, sans avoir remarqué qu'il produisit quelque effet sur ces animaux.

» Les dauphins vivent de poissons. Nous avons » pêché des muges qui, ayant échappé à leurs dents » aiguës, survivoient à de larges blessures avec » perte de substance. Ils paroissent très friands de » sèches, dont ils ne mangent que la tête et les tentacules (2). »

Nous avons déjà dit que les dauphins se livroient de rudes combats. Comme tous les autres animaux, ils ressentent la haine et ses fureurs, et se disputent avec acharnement leurs proies, ou leurs femelles peut-être. Les blessures qu'ils se font sont profondes,

» point organisés pour renvoyer l'eau par les voies de la » respiration aussi souvent que le font d'autres cétacés. » Ces jets, il faut le dire aussi, sont bien éloignés de » l'idée qu'en donnent certaines gravures : ce sont uniquement de petites nuées d'air et d'eau retombant » en pluie fine, absolument comme quand on s'est rempli à moitié la bouche de quelque fluide, qu'on y fait » arriver de l'air, et qu'on chasse le tout avec violence. » (*Zoologie de l'Uranie*, pag. 79 et 80.)

(1) C'est aussi ce que nous avons toujours remarqué. M. de Fleurieu affirme toutefois le contraire, et dit que lorsqu'un dauphin, dangereusement blessé, brise le harpon et retombe à la mer, ceux qui l'entourent se jettent sur lui et le mettent en pièces bien avant qu'il soit mort. Ce fait nous paroît mériter de nouvelles observations.

(2) Étant en 1813 sur le vaisseau *le Régulus*, dans un endroit de la côte appelée le Pertuis de Maumusson, entre l'île d'Oleron et la Tremblade, un courant venant de la haute mer nous apportoit chaque jour, dans les mois d'avril et de mai, des milliers de sèches récemment privées de la tête et de leurs tentacules; ces sèches formoient des bancs si épais que les quatre cents hommes de l'équipage en desséchoient la chair et s'en nourrissoient. Les pêcheurs nous assurèrent que les marsouins occasionnoient ce dégât parmi ces mollusques, et qu'ils rejetoient le corps à cause de l'axe calcaire qu'il renferme.

mais elles guérissent rapidement, car souvent nous avons vu de vieux individus dont la peau étoit couverte de cicatrices qui attestoient leur humeur querelleuse, et nous remarquâmes que très fréquemment leurs nageoires dorsales, surtout, étoient tronquées ou mutilées à la suite des morsures qu'ils avoient reçues.

Nous ne nous appesantirons pas davantage sur les mœurs des dauphins. Ce que nous en savons est trop vague pour essayer d'en former un tableau susceptible d'attacher par un intérêt de détails. Le petit nombre de renseignements qui ont été publiés sur plusieurs espèces sera plus naturellement placé à la suite des descriptions de chacune d'elles.

L'utilité que l'espèce humaine retire des dauphins n'est point à citer. Leur chair compacte, noire et indigeste, ne doit paroître savoureuse qu'aux misérables peuplades qui vivent sur les limites du pôle, ou peut-être aux marins dont le palais est fatigué par les salaisons de bord, ou aux navigateurs que les tempêtes ont jetés sur les écueils de quelques terres abandonnées, ou sur les glaces flottantes du Labrador ou du Spitzberg. La quantité d'huile qu'on pourroit en retirer n'est pas assez considérable pour engager les Européens à se livrer à leur pêche. Les dauphins d'ailleurs, par leur agilité, le petit volume de leur corps, leur force musculaire, ne seroient point aisés à harponner ou à prendre dans les filets. C'est donc bien gratuitement que M. Noël n'avoit vu, dans les vieilles chartes qui régloient l'association des *walmans*, qu'un témoignage relatif à la pêche des marsouins : cette idée assez légèrement établie, par un homme d'ailleurs très instruit dans l'histoire des pêches chez les peuples anciens et modernes, a été combattue par M. Cuvier avec d'autant plus de force, que M. Noël, versé dans les langues du Nord, ne pouvoit ignorer que tous les peuples qui les parlent appeloient *wal*, ou se servoient des dérivés de ce mot pour désigner ce que les anciens et nous, en parlant des baleines et des dauphins en général, nommons cétacés. Les baleines d'ailleurs, et Rondelet affirme ce fait, alors comme aujourd'hui, n'étoient pas rares sur nos côtes; et si les dauphins étoient recherchés comme aliment, c'étoit plutôt à une époque où la délicatesse de la table n'avoit pas fait de grands progrès, et surtout parce qu'on pouvoit se mortifier et faire maigre, tout en mangeant leur chair. Nous ne croyons pas cependant qu'on en ait jamais fait une grande consommation [1].

Ce que les dauphins fournissent de plus remarquable, et dont la découverte, faite en 1817 et 1818, appartient à M. Chevreul, qui a tant éclairé la composition des corps gras, est l'huile animale [1] que ce savant chimiste a nommée *phocénine*, parce qu'il l'a positivement retirée du marsouin ou *phocœna* des naturalistes.

La phocénine est liquide à la température ordinaire, et ne diffère point par son aspect de l'oléine, dont elle s'éloigne toutefois par la propriété qu'elle a de donner naissance à des acides volatils odorants, quand on la saponifie ou lorsqu'on la traite par l'acide sulfurique, qu'on l'expose à l'action de l'oxigène, ou qu'on la distille. M. Chevreul a trouvé que la phocénine, qu'il a obtenue en traitant de l'huile de marsouin par l'alcool à plusieurs reprises, de manière à en séparer la portion la plus soluble dans le liquide alcoolique, contenoit, sur cent parties de phocénine saponifiée, cinquante-six parties d'acide oléique mêlé d'acide margarique, douze de glycérine, trente-deux environ d'acide phocénique.

L'acide phocénique, suivant le même chimiste, est un acide organique qui se trouve non seulement dans l'huile de marsouin, mais encore dans les baies du *viburnum opulus*. Uni aux bases salifiables, il donne naissance aux sels nommés phocénates.

L'acide phocénique est, sous les deux états, hydraté et sec. Il a pour caractères d'être incolore, liquide à neuf degrés, de n'entrer en ébullition qu'à une température supérieure à celle de cent degrés. Son odeur est très forte; sa saveur, d'abord piquante, devient sucrée; il mouille le verre et le papier à la manière des huiles volatiles, et il les imprègne d'une odeur qui rappelle celle des vieilles huiles de marsouin; il est soluble en toutes proportions dans l'alcool, et sa solution a une odeur éthérée. 5,5 parties d'acide phocénique hydraté se dissolvent dans cent parties d'eau, à la température de trente degrés. Les phocénates sont des sels formés de 100 parties

[1] A cet égard nous nous appuierons du témoignage de Rondelet qui dit, pag. 350 : « Je me suis souvent es- » bahi qu'on servoit du dauphin aux tables des grands » seigneurs, veu la mauvaise odeur qui deveroit effacer » la bonté de la viande si aucune y en avoit. En Langue- » doc, à peine le menu peuple, voire les laboureurs, en » veulent-ils manger. Le dauphin é les autres cétacés » ont la chair dure, de mauvais suc, excrementeuse, de » mauvaise digestion, qui esmeut à vomir. On la sale, » on la cuit avec oignons, persil é autres semblables; » aucuns la rotissent é la mangent avec l'orange, ou » avec sauce faite avec sucre é espices; les autres la » rostissent sur le gril : les plus friandes parties sont le » foie é la langue; le foie est tendre, mais il engendre » mauvaise nourriture. »

[1] L'huile des *delphinus globiceps* et *phocœna* que M. Chevreul a examinée, a été extraite du tissu qui la renferme, à la chaleur du bain-marie; sa couleur est légèrement colorée en jaune citron. Exposée à trois degrés sous zéro, elle se réduit en une substance cristallisée, brillante, ayant beaucoup d'analogie avec la cétine; et à quelques degrés au-dessus de zéro l'huile est liquide et semble plus particulièrement formée de phocénine, d'oléine et d'un peu d'acide phocénique. (Thénard, *Traité de chimie*, t. IV, p. 500.

d'acide neutralisant, 82,77 de baryte, 57,58 de strontiane, 52,42 de chaux, 55,57 de potasse, et 122,6 d'oxide de plomb, seules combinaisons que M. Chevreul ait étudiées. L'odeur des phocénates est celle de l'acide, et leur solubilité, dans l'état neutre, est très grande dans l'eau, en même temps qu'ils offrent la saveur de l'acide ou de la base.

Les phocénates de baryte ne cristallisent que lorsque la solution est à l'état sirupeux. Ce n'est que par le moyen d'une haute température qu'on peut obtenir les cristaux isolés, dont la forme est difficile à caractériser, mais que M. Chevreul regarde comme étant voisin d'une octaèdre.

Les phocénates de strontiane et de chaux cristallisent en prismes efflorescents.

Le phocénate de potasse ne peut cristalliser à cause de son extrême déliquescence. Il en est de même du phocénate de chaux.

---

§ Ier.

LES BÉLUGAS.

On ne connoît qu'une seule espèce de béluga, que les auteurs ont décrite sous plusieurs noms, mais plus particulièrement sous celui de *delphinaptère béluga*. La forme qu'affectent les pièces osseuses servira à établir des caractères génériques suffisants pour l'isoler des autres dauphins.

Le crâne des bélugas (G. Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 298) diffère notablement de celui des vrais dauphins par un profil presque rectiligne, par une surface uniforme et sans concavités profondes sur les côtés : il est plus long qu'il n'est large, et il se rétrécit en arrière. Les tempes sont plus allongées et leurs crêtes sont moins saillantes ; le museau se rétrécit uniformément.

De cette conformation anatomique, il résulte que les bélugas ont un museau obtus, conique, et qui n'est point séparé de la tête par aucune dépression : ils se distinguent en outre des dauphins, parce qu'ils n'ont point de nageoires, et des delphinaptères, parce que le museau de ceux-ci est effilé, pointu, et sous forme de bec aplati.

LE BÉLUGA DES RÉGIONS ARCTIQUES[1].

Delphinus leucas. L.

Le pôle boréal, entouré d'une ceinture de glaces qui s'élèvent en montagnes énormes, ou qui se détachent en îles flottantes, lorsque les rayons du soleil placés à notre tropique en ont désagrégé les masses ; le pôle où semblent expirer toutes les productions terrestres, est la patrie d'un grand nombre de cétacés. La plupart vivent ou vivroient dans nos régions tempérées, si l'homme ne les avoit chassés vers ces mers glacées qui n'ont pu les soustraire à ses poursuites. Il n'en est pas de même du béluga : c'est par choix, c'est en vertu de son genre de vie qu'il n'abandonne point les climats refroidis du septentrion ; et si parfois il s'égare dans les mers de l'Europe tempérée, ce n'est jamais qu'accidentellement qu'on en voit quelques individus isolés venir s'échouer sur les rivages du nord de l'Allemagne et de l'Ecosse.

Les baleiniers ne harponnent point le béluga : ils dédaignent ses chairs rouges, que recouvre un tissu cellulaire presque fluide, sans consistance, et tellement mou que le harpon y pénètre sans effort, et peut en être retiré sans résistance ; mais ils ont un préjugé qui leur fait regarder le béluga comme l'avant-coureur des baleines ; et la vue de ce cétacé est pour eux l'heureux signal du début de la pêche. Vivant dans les mêmes parages, il n'est pas étonnant que ces deux espèces se montrent ensemble, et pour ainsi dire comme de compagnie.

Il ne faut pas croire cependant que le béluga ne puisse être utilisé par le commerce européen. Un observateur exact, Eggède (*Descrip. et Hist. nat. du Groenland*, p. 55), s'exprime sur la bonté de ce cétacé dans des termes non équivoques. « Le poisson » blanc, *hviid-fiske*, est, dit-il, mis au nombre des » baleines, à qui il ressemble beaucoup. Il n'a point » de nageoires sur le dos ; mais en dessous il en a » deux grandes, et sa queue est semblable à celle de » la baleine. Il a un trou par où il souffle, et par où » il respire et jette de l'eau, avec une bosse comme » la baleine. Sa couleur tire sur un jaune blanchâtre. Il a communément depuis douze jusqu'à seize » pieds de longueur, et il est extrêmement gras. On » tire de son lard une huile aussi belle que la plus » belle huile d'olives [1]. Sa chair n'a pas mauvais » goût, non plus que son lard, qui, quand il a été » mariné dans le vinaigre et le sel, est aussi bon que » la chair de cochon ; les nageoires et la queue sont » aussi d'un assez bon goût, et quand on a eu soin » de les mariner. Cette sorte de poisson n'est pas » timide, car on le voit souvent se rendre en foule » autour des vaisseaux qui naviguent sur la mer. Les » Groenlandois s'appliquent beaucoup à sa pêche, » parce qu'il leur est d'une grande utilité. »

Le béluga est nommé *weis-fisch* par Martens et par Anderson (*Histoire naturelle de l'Islande*, etc.,

[1] *Delphinapterus beluga*, Lacép., et *catodon candicans*, Lacép., *delphinus albicans*, Othon Fabricius, *Faune du Groenland*.

[1] Anderson dit qu'on en obtient un ou deux tonneaux ; mais cette quantité nous paroît exagérée.

t. II, p. 148), et la description que ce dernier en donne est assez exacte, bien que peu étendue. Les baleiniers anglois le désignent ordinairement par l'épithète de cétacé blanc, *white whale*.

Un individu fut pris en 1815 dans le golfe d'Edimbourg; il avoit treize pieds quatre pouces anglois de longueur, et neuf pieds de circonférence dans la partie la plus large. C'est d'après un dessin que M. Syme en avoit tracé que M. Scoresby en a publié une figure que nous reproduisons.

Très commun dans les mers de l'océan Atlantique boréal, notamment dans la baie d'Hudson et dans le détroit de Davis, le béluga, qui remonte très fréquemment dans les rivières, se trouve aussi, à ce que l'on assure, sur les rivages de l'océan Pacifique boréal; car Steller le mentionne, en le nommant *bieluga*, sur les côtes du Kamtschatka.

Les plus grandes dimensions que ce cétacé puisse atteindre sont de dix-huit à vingt pieds. Sa tête est peu développée et conique; les nageoires pectorales sont larges, épaisses et de forme ovalaire; l'œil est petit, à iris bleuâtre; l'orifice des évents est percé au milieu d'un mamelon arrondi et saillant, et se dirige un peu en arrière; l'ouverture du canal auriculaire est presque imperceptible; la bouche est médiocrement fendue; les mâchoires sont garnies de chaque côté de neuf dents; celles-ci sont courtes, émoussées, distantes, et tombent communément à une certaine époque de la vie de l'animal. De leur chute complète ou partielle résultent les fluctuations de genres qu'a éprouvées le béluga; effectivement on en fait une baleine quand toutes les dents sont tombées, et un cachalot quand celles de la mâchoire supérieure, qui se détachent les premières, viennent à manquer.

La langue, comme chez presque tous les cétacés, est arrondie, courte, et fortement attachée à la mâchoire inférieure.

La femelle ne met au jour qu'un seul petit. Elle le soigne avec la plus vive tendresse, et le nourrit fort long-temps.

La couleur du béluga est d'un blanc jaunâtre uniforme. Il est à remarquer que cette couleur semble propre aux animaux destinés à vivre essentiellement dans le Nord. Plusieurs cétacés gris noirâtre habitent bien, il est vrai, les mêmes parages, mais aucun d'eux ne semble être fixé d'une manière aussi permanente au milieu des mers glaciales que le béluga. Les jeunes individus ont leur peau marbrée de taches brunâtres ou bleuâtres par zones irrégulières, et quelquefois leur coloration est assez uniformément d'un brunâtre ardoisé clair. M. Scoresby affirme avoir vu des bélugas dont la couleur de la peau, au lieu d'être blanche, étoit d'un jaune vif assez voisin de la teinte orangée.

Les bélugas se réunissent communément par famille de six à dix individus au plus. Ils sont voraces et détruisent une grande quantité de poissons, qu'ils poursuivent avec acharnement, et qu'ils dévorent avec avidité.

---

§ II.

LES DELPHINAPTÈRES.

M. de Lacépède a créé ce nom générique pour isoler le béluga des vrais dauphins : il signifie *dauphin sans nageoire dorsale*. Mais nous conservons au béluga le nom sous lequel il est plus universellement connu, et nous réservons celui de delphinaptère au *dauphin de Péron*. Ce cétacé, en effet, avoit déjà été reconnu pour appartenir au genre *delphinapterus*, par M. G. Cuvier (*Oss. fossiles*, t. V, p. 289); mais nous avons eu occasion de mettre cette vérité hors de doute dans le cours de notre voyage.

Les delphinaptères se distinguent donc des vrais dauphins, parce qu'ils n'ont pas de nageoire dorsale, et des bélugas, parce que la tête est bombée, arrondie, puis terminée par un bec mince, aplati transversalement, séparé du crâne par un sillon assez profond. Les maxillaires sont garnis sur chaque côté, en haut et en bas, de dents nombreuses. L'omoplate est beaucoup plus large qu'à aucune autre espèce de dauphin.

Les bélugas appartiennent aux hautes latitudes septentrionales, et les delphinaptères à celles de l'hémisphère austral.

DELPHINAPTÈRE DE PÉRON.

(*Delphinapterus Peronii*, Less., *Zool. de la Coquille*, pl. 9, fig. 1; *Delphinus Peronii*, Lacép.)

M. Cuvier, dans ses *Ossements fossiles*, tome V, p. 288, mentionne une tête osseuse de l'espèce qui nous occupe, qu'avoit apportée le capitaine Baussard, et une peau qu'avoit conservée M. Dussumier, armateur de Bordeaux, très connu par ses nombreuses découvertes en histoire naturelle. Ces objets avoient, sans aucun doute, été recueillis par ces voyageurs en doublant le cap de Bonne-Espérance. M. Cuvier décrit ainsi ce delphinaptère : « Son museau est obtus, mais déprimé au bout et » sur les bords, ce qui lui fait une sorte de com- » mencement de bec; ses pectorales sont taillées en » faux comme dans le dauphin commun et le mar- » souin; sa caudale est grande, pointue aux deux » bouts, et échancrée au milieu; le dessus de son » corps est d'un noir bleuâtre foncé; le dessus de

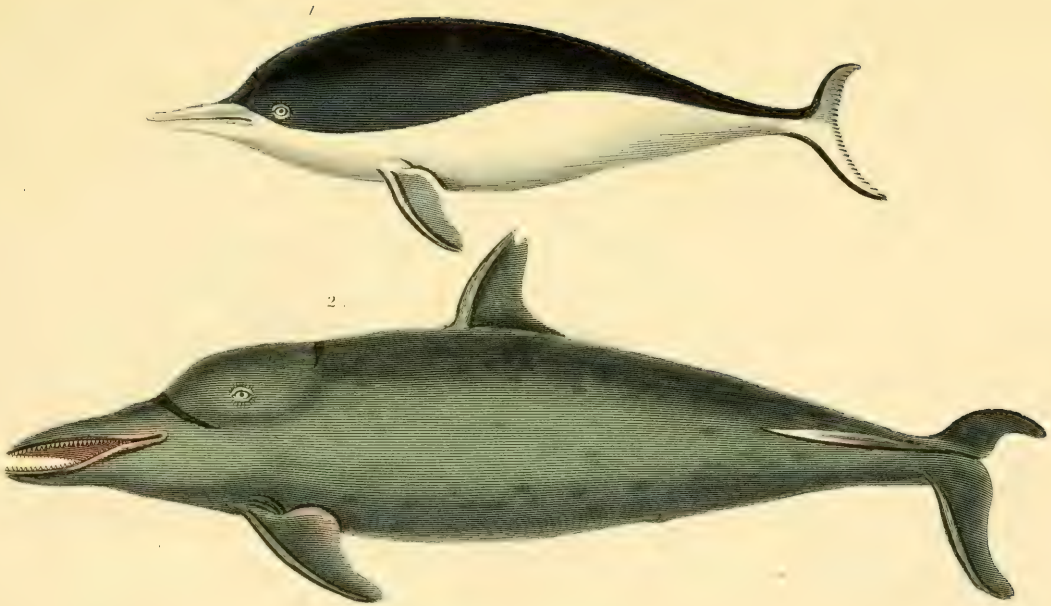

1. Delphinaptère de Péron, Delphinapterus Peronii, Lesp.
2. Delphinorhynque Malai, Delphinorhyncus malayanus, Lesp.

Publié par Poirot et Fils à Paris.

» son museau, tout le dessous de son corps, et ses » pectorales, sont d'un blanc éclatant, excepté le » bord tranchant des pectorales qui est noir comme » le dos. Partout le noir et le blanc sont nettement » séparés l'un de l'autre. La tête osseuse est assez » semblable à celle du dauphin vulgaire, et encore » plus à celle du *dubius*, mais elle a le museau un » peu plus plat et plus large. Sa taille étoit de cinq » pieds et demi. »

A ces détails nous ajouterons ceux que nous avons publiés dans la partie zoologique du voyage autour du monde de la corvette *la Coquille*.

« Les hautes latitudes du sud sont encore la patrie du dauphin de Péron, qui fréquente les attérages des îles Malouines, même jusqu'au fond de la baie de la Soledad. Le célèbre historien du voyage de Baudin le rencontra au sud de la terre de Diémen; le docteur Quoy le vit par deux degrés de latitude, près de la Nouvelle-Guinée; et nous, nous l'observâmes diverses fois par 52° de latitude sud, vis-à-vis le détroit de Magellan près du cap *Pillars*, et par 45°, lorsque nous contournâmes la Nouvelle-Hollande. Plusieurs centaines de ces dauphins entourèrent la corvette, le 12 janvier 1823, à notre entrée dans la mer du Sud. Nous ne pûmes en saisir ce jour-là : mais une autre fois nous y parvînmes; et l'individu que nos matelots harponnèrent nous mettra à même de donner de cette espèce une idée autre que celle qu'on trouve consignée dans les auteurs qui en ont parlé. Ce dauphin, mentionné dans le voyage du capitaine Kotzebue, sous le nom de *dauphin du Chili*, est décrit sous le nom de *delphinus Peronii* dans Lacépède et dans la *Mammalogie* de M. Desmarest (771e). C'est le *delphinus leucoramphus* de Péron (*Hist. voy. terres Australes*, p. 217, édit. in-4°); mais comme ce cétacé n'a point de nageoire dorsale, il doit appartenir au genre *delphinaptère*, pour y prendre place à côté du *béluga*, dont il se distingue génériquement par son museau disposé en bec effilé. Nous le désignerons sous le nom de *delphinapterus Peronii* (pl. 9, fig. 1).

» Ce delphinaptère avoit trente-neuf dents de chaque côté de la mâchoire supérieure, et un égal nombre de chaque côté de l'inférieure. Elles étoient grêles, pointues, et un peu recourbées au sommet. Il pesoit soixante-cinq kilogrammes.

	Pieds.	Pouc.	Lig.
Longueur totale.	5	8	»
Circonférence du corps vis-à-vis l'appareil génital	»	24	»
——— de la tête en passant sur les yeux.	»	27	»
Longueur de la queue.	»	16	»
——— du bout du museau à la pectorale.	»	22	»
——— de la commissure de la bouche à l'œil.	»	2	»
Longueur de l'œil à la nageoire pectorale.	»	9	6
——— de la nageoire pectorale. .	»	11	6
——— du bout du museau à la commissure de la bouche. . .	»	10	»
——— de la queue.	»	5	6
——— de la verge.	»	8	»
——— de l'œil.	»	1	»
——— de l'anus à l'extrémité de la queue.	»	16	6
——— de l'ouverture de l'anus. . .	»	»	8

L'évent est placé au milieu de la tête entre les yeux.

» Arrondi dans ses contours, gracieux dans ses formes, lisse dans toutes ses parties, ce cétacé est d'autant plus remarquable, qu'il semble recouvert d'un camail noir. Son museau jusqu'à l'œil est d'un blanc soyeux ou argentin. Il en est de même des côtés du corps, des nageoires pectorales, du ventre et d'une partie de la queue. Un large scapulaire d'un bleu noir foncé, prenant naissance aux yeux où le blanc décrit un croissant, se dessine et se recourbe sur les flancs, pour recouvrir seulement la partie supérieure du dos. Le bord antérieur des nageoires pectorales et caudale est brun. Le museau est allongé, séparé du crâne par un sillon profond. L'iris est d'un vert d'émeraude. »

Quant au DELPHINAPTÈRE SENEDETTE (*delphinapterus senedetta*) de M. de Lacépède, tout porte à croire que c'est un être fictif, dont la description, laissée par Rondelet, ne repose que sur de vagues renseignements, et sans doute sur une confusion de caractères, pris à la fois, suivant M. Cuvier, du béluga, de l'épaulard, et surtout du cachalot. Rondelet (*Hist. des Poissons*, chap. x) donne à cette espèce les noms de *peis mular*, de *capidolio*, qui appartiennent au cachalot, et il lui applique même le nom de *physeter*, employé par les Grecs. La description de Rondelet et de M. de Lacépède s'accorde à donner au delphinaptère senedette une grande taille, une gueule vaste, des dents aiguës, au nombre de neuf de chaque côté de la mâchoire supérieure, et au moins de huit de chaque côté de celle d'en bas. L'orifice extérieur des évents est situé presque au-dessus des yeux, mais un peu plus près du museau, qui est allongé et pointu. Sa langue est grande et charnue. Le corps et la queue forment un cône très long : les nageoires pectorales sont très larges; la dorsale manque : on l'auroit vu dans l'Océan et la Méditerranée. Tout autorise à penser que la figure en bois de Rondelet représente un cachalot, et que l'artiste aura oublié la bosse adipeuse qui s'élève sur le dos, et placé des dents robustes à la mâchoire supérieure. Les vieux auteurs ont bien d'ailleurs souvent figuré des défenses dans la bouche de la baleine!

M. Cuvier pense, et nous partageons son sentiment, qu'on doit placer parmi les delphinaptères le

dauphin de Commerson (*delphinus Commersonii*, Lacép.), ou le jacobite [1].

Ce cétacé, que nous vîmes plusieurs fois dans l'immense baie de la Soledad aux îles Malouines, est moins grand que le marsouin des mers d'Europe. Son museau est aplati et effilé; sa couleur générale est d'un blanc d'argent, que relève encore le noir profond qu'on remarque sur l'extrémité du museau, sur le bord des nageoires pectorales et caudale.

Nous emprunterons à M. de Lacépède un passage où il peint avec vérité, et d'après les notes de Commerson, les habitudes de ce cétacé. « C'est pendant » l'été de l'hémisphère austral, et un peu avant le » solstice, que Commerson a vu ces dauphins ar- » gentés, dont les brillantes couleurs ont fait dire à » ce grand observateur qu'il falloit distinguer ces » cétacés même parmi les plus beaux habitants des » mers. Ils jouoient autour du vaisseau de Commer- » son, et se faisoient considérer avec plaisir par leur » facilité à l'emporter de vitesse sur le bâtiment, » qu'ils dépassoient avec promptitude, et qu'ils en- » veloppoient avec célérité au milieu de leurs ma- » nœuvres et de leurs évolutions. »

Cette espèce a été observée par Commerson, dans le voyage autour du monde de Bougainville, à l'extrémité méridionale de l'Amérique. Il paroît qu'elle se plaît au milieu des orages du cap Horn, et dans les mers si souvent agitées qui baignent ou qui séparent la Terre-de-Feu, la Terre-des-Etats, et qui forment les détroits de Le Maire et de Magellan. Nous l'avons vue dans la baie Soledad aux îles Malouines, et il est probable que c'est ce cétacé que MM. Quoy et Gaimard mentionnent dans la *Zoologie de l'expédition de l'Uranie* lorsqu'ils parlent, page 87, d'un dauphin moitié blanc, moitié noir, à museau peu allongé, des îles Malouines, que M. Bérard tua, et qui coula à l'instant même si profondément qu'ils ne purent l'avoir.

---

§ III.

LES DELPHINORHYNQUES.

M. de Blainville a nommé *delphinorhynques* des dauphins qui se distinguent des autres espèces par un museau prolongé en un bec mince et fort long, et qui n'est point séparé du front par un sillon. La forme des mâchoires est linéaire, et leurs bords sont garnis de dents nombreuses et acérées. La nageoire dorsale est petite et unique. Sa position est un peu en arrière du milieu du corps. M. Desmarest, en adoptant cette division, y range quatre espèces qui sont: les dauphins de Geoffroy, couronné, du Gange et de Pernetty; mais le dauphin du Gange nous paroît devoir former un genre distinct; et quant au dauphin de Pernetty, son existence comme espèce n'est point bien démontrée; et, dans tous les cas, ce n'est que parmi les dauphins à rostre aplati et déprimé qu'il pourroit d'ailleurs prendre place. Les deux premières espèces appartiennent donc seules à cette division que M. Cuvier n'a point reconnue, et à laquelle nous ajouterons les dauphins malais et tacheté, décrits par nous dans la *Zoologie de l'expédition de la corvette la Coquille*, et le dauphin de Breda dont M. Cuvier nous a révélé l'existence.

Les delphinorhynques ne sont pas séparés des vrais dauphins par des caractères très précis. Leurs mœurs et leurs habitudes sont inconnues, et sans doute qu'elles ne diffèrent point de celles des autres cétacés. Les limites géographiques dans lesquelles ils sont confinés ne permettent pas non plus d'établir de rapprochement entre eux.

LE

DELPHINORHYNQUE DE GEOFFROY.

Delphinus Geoffroyi. Desm. [1].

Ce dauphin dont la patrie est inconnue, mais qu'on suppose des mers du Brésil, a été rapporté du cabinet d'histoire naturelle de Lisbonne par le savant professeur dont il rappelle le nom. La description que M. Desmarest en a tracée dans son *Traité de Mammalogie*, diffère peu de ce que M. Cuvier en a dit; ainsi, suivant le premier de ces auteurs, le dauphin qui nous occupe a de longueur quatre pieds et demi; ses mâchoires sont étroites, linéaires et très allongées; le front est très bombé; les mâchoires sont garnies de chaque côté de vingt-six grosses dents également espacées; la nageoire est très basse; le corps est cylindrique, et le museau imite assez celui d'un gavial ou crocodile du Gange; les deux maxillaires sont de même longueur et obtus à leur sommet; les dents ont une forme conique, et leur pointe est légèrement obtuse; elles sont rugueuses et marquées d'un collet à leur base. Les yeux sont placés un peu au-dessus de la commissure des lèvres; les nageoires pectorales sont très développées et insérées très bas sur les côtés. Les deux branches ou cornes des évents sont dirigées du côté de la queue. La couleur générale de ce cé-

[1] *Tursio corpore argenteo, extremitatibus nigricantibus*, Commers. *Voyage autour du monde*, obs. Ms. déposées au Muséum.

[1] *Delphinus Geoffrensis*, Blainv.; Desm., *Nouv. Dict. d'hist. nat.*, tom. IX, p. 151; *Dauphin à bec mince*. Cuv.; *Delphinus frontatus*, G. Cuv., *Oss. foss.*, t. V, 278 et 296, non la pl. 21, fig. 7 et 8.

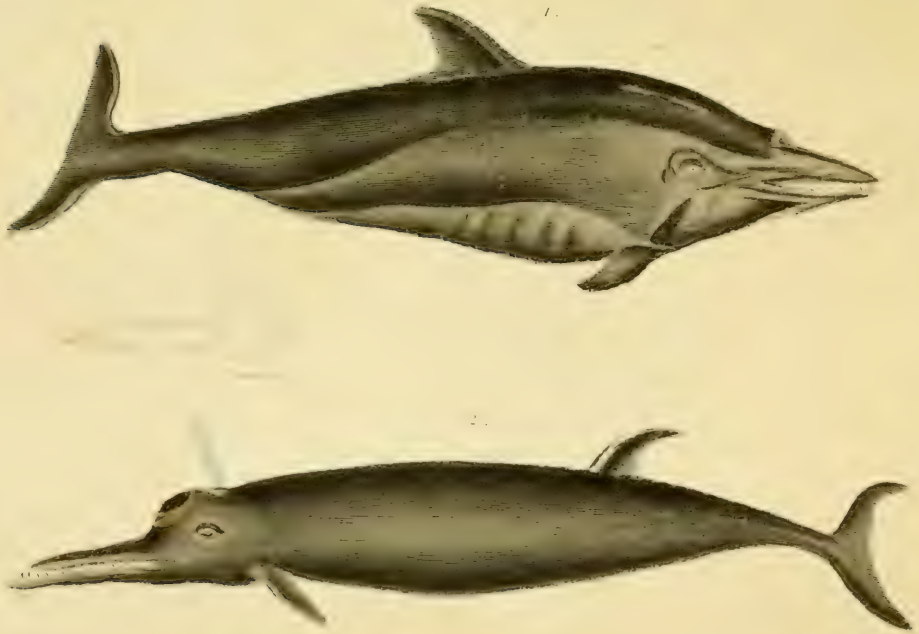

1. *Delphinorhynque couronné*, Delphinus coronatus, *de Frémine.*
2. *Dauphin de Bory*, Delphinus Boryi, *Desm.*

Publié par Pourrat F. à Paris

tacé est le gris de perle en dessus, et le blanc pur en dessous.

Ce dauphin peu connu, dit M. Cuvier [1], est remarquable par la chute rapide de sa convexité frontale, par un bec plus prononcé et plus comprimé que chez les autres dauphins. Le nombre des dents examiné dans plusieurs crânes n'est, au plus, que de quatre-vingt-quatre à quatre-vingt-douze en tout, ou vingt-un, vingt-deux et vingt-trois, de chaque côté et à chaque mâchoire. Bien que ce nombre soit celui du *tursio*, les dents du delphinorhynque de Geoffroy en diffèrent parce qu'elles ne sont point usées au bout, et que la forme du museau n'est pas la même.

L'individu qui est au Muséum, et que M. Desmarest a décrit, a, dit M. Cuvier, vingt-cinq dents partout, une taille de sept pieds, en y comprenant le bec qui a huit ou dix pouces; il est peint de gris sur le dos, et de blanc sous le ventre et autour des yeux. On a donné aux nageoires une teinte d'un blanc roussâtre, afin d'imiter sans doute les couleurs de l'animal lorsqu'il étoit en vie.

LE DELPHINORHYNQUE DE BREDA.

Delphinus Bredanensis. Cuv.

En figurant le crâne de cette espèce, M. Cuvier l'avoit rapportée au delphinorhynque de Geoffroy ou *delphinus frontatus* [2]. Ce savant, ayant reçu de M. Van Breda de Gand un dessin de l'espèce véritable d'où provenoient les têtes qu'il avoit examinées, a été conduit à reconnoître l'existence d'un cétacé nouveau et authentique (*Oss. foss.*, tom. V, p. 400). Depuis on a aussi envoyé de Brest un dessin de dauphin qui se rapporte encore à ce delphinorhynque.

L'individu observé par M. Van Breda avoit huit pieds de longueur; une dorsale élevée et en demi-croissant, à peu près sur le milieu de la hauteur; des pectorales taillées en faux; sa caudale façonnée en croissant et échancrée au milieu. Mais ce qui caractérise cette espèce est le profil du crâne qui se perd insensiblement dans celui du museau, tandis qu'on remarque le contraire dans celui qui précède.

Sa tête osseuse [3] se distingue en effet par un museau plus comprimé vers le bout, un peu plus élargi vers son quart supérieur; le lobe du devant de l'orbite plus marqué et séparé du museau par une plus grande échancrure; les os du nez sont plus larges, moins saillants et touchent aux intermaxillaires. La crête occipitale est plus effacée; la région temporale beaucoup plus grande, et l'occiput en conséquence plus étroit.

Ce delphinorhynque sur lequel nous ne possédons que les renseignements qu'on vient de lire, habite les mers d'Europe.

[1] *Oss. foss*, t. V, p. 278.

[2] *Delphinus frontatus*, G. Cuv., *Oss. foss.*, t. V, pl. 21, fig. 7 et 8 (par erreur). Addit. importante, G. Cuv. t. V, p. 400.

[3] G. Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 296.

LE DELPHINORHYNQUE COURONNÉ.

Delphinus coronatus, de Fréminville [1].

Nous devons à M. de Fréminville, capitaine de frégate de la marine royale, les seuls détails que la science possède sur le dauphin qui nous occupe en ce moment. Nul observateur plus récent n'est venu sanctionner par les résultats de ses recherches les particularités que rapporte ce voyageur instruit, et pour témoignage de notre amour pour la vérité, nous nous bornerons à transcrire la description qu'il en a tracée en 1806. C'est le seul moyen de conserver aux sources où nous puisons leur pureté originelle.

Le delphinorhynque couronné a le corps allongé, et ses dimensions varient de trente à trente-six pieds, sur une circonférence de quinze pieds dans sa plus grande épaisseur. La tête est petite relativement au volume de l'animal, et le front est convexe et obtus. Les deux mâchoires se prolongent en un bec fort long et très aigu, et l'inférieure surtout dépasse la supérieure. Cette dernière est munie de quarante-huit dents, petites, aiguës et de forme conique, tandis que le maxillaire supérieur n'en présente que trente. La nageoire dorsale recourbée est plus voisine de la queue que de la tête, et la caudale a la forme d'un croissant entier. Les deux pectorales sont de médiocre grandeur.

La couleur de ce dauphin est d'un noir uniforme tant en dessus qu'en dessous; mais ce qui le caractérise principalement, ce sont deux cercles jaunes concentriques placés sur le front, et formant une sorte de diadème, d'où est découlé son nom spécifique.

Ce delphinorhynque est commun dans la mer Glaciale suivant M. de Fréminville, et on commence à le rencontrer vers les 74e degrés de latitude boréale. Mais ce n'est qu'au milieu des îlots du Spitzberg, vers le 80e degré, qu'on le voit se réunir par troupes considérables, dont la confiance est si grande, qu'elles viennent jouer à toucher les navires. Le nager de ces cétacés se compose de mou-

[1] *Nouv. Bull. des Sciences*, par la Société philom. de Paris, t. III, cinquième année, p. 71; Desm., *Mamm.*, sp. 754; G. Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 278.

vements de rotation, ou plutôt ils décrivent comme les marsouins des arcs de cercles continus. L'eau qu'ils lancent par leur évent est poussée avec bruit, et avec une telle force qu'elle n'a bientôt que l'apparence d'une légère vapeur, qui ne s'élève pas toutefois au-delà de six pieds.

LE DELPHINORHYNQUE MALAIS.

Delphinus malayanus. Lesson (1).

Nous prîmes un individu de cette espèce entre Java et Bornéo, dans les canaux étroits où la mer a peu de profondeur, et où elle est généralement calme et réchauffée par les chaleurs du soleil équatorial. Ce delphinorhynque, auquel nous avons imposé le nom spécifique de malais, avoit cinq pieds onze pouces de longueur totale, et quinze pouces d'épaisseur vis-à-vis les nageoires pectorales. La hauteur de la dorsale, placée au milieu du corps, et échancrée au sommet, étoit de huit pouces; la longueur de la pectorale, de treize pouces; la tête étoit longue de seize pouces sur dix de largeur; la nageoire de la queue avoit vingt-trois pouces, et cinq de diamètre à sa base; une forte carène, comme celle de certains scombres, occupoit les parties latérales et postérieures du corps; l'évent, en croissant, étoit placé un peu en arrière des yeux, qui étoient très petits; la tête grosse et arrondie, très convexe sur le front qui s'abaisse subitement, présentoit à la base du museau une forte rainure; celui-ci, mince et allongé, garni de dents nombreuses, offroit une plus grande longueur de la mâchoire inférieure. La couleur de ce dauphin étoit uniformément cendrée. Sa chair, qui fut mangée par les marins de la corvette *la Coquille*, étoit noire, huileuse et désagréable pour tout autre que pour des navigateurs avides de viande fraîche. La couche de graisse dense, qui leur sert d'enveloppe, étoit revêtue d'une peau parfaitement lisse, sur laquelle seulement paroissoient parfois quelques cicatrices d'anciennes plaies.

LE DELPHINORHYNQUE MACULÉ.

Delphinus maculatus, Less.; *Zool. de la Coquille,* pag. 183.

L'histoire de cette espèce de dauphin est loin de mériter une entière croyance. Nous ne l'avons tracée que d'après la vue de ces animaux qui nageoient avec rapidité autour de la corvette *la Coquille*, voguant sur le vaste sein de la mer Pacifique, et que poussoient les brises rafraîchies de l'est. Quelque incomplets que soient les détails dont se composera cette notice, ils serviront sans doute, pour un jour à venir, à rappeler l'attention sur ce dauphin, que nous plaçons parmi les delphinorhynques parce qu'il nous a paru avoir un long museau.

Le 19 avril 1823, par 18 degrés de latitude sud, et 157 degrés de longitude occidentale, la veille du jour où nous découvrîmes l'île de Clermont-Tonnerre, au milieu des îles de corail de la mer Mauvaise, nous fûmes suivis par une nombreuse troupe de dauphins tachetés, que nous examinâmes fort long-temps sous la proue où ils passoient et repassoient sans cesse. Leur tête étoit effilée, terminée par un long museau; leur corps étoit mince par rapport à sa longueur, qui sembloit être de six pieds. La nageoire de la queue étoit forte et prononcée; celle du dos, placée au milieu du corps, étoit presque chez tous bifurquée légèrement au sommet. Ce cétacé paroissoit d'un vert clair dans l'eau; mais hors de ce liquide, la teinte du dos étoit glauque ou bleuâtre. Le ventre étoit de couleur grise, parsemé de taches blanches, arrondies, légèrement bordées de roussâtre. Les rebords des mâchoires, et surtout de la supérieure, étoient d'un blanc pur. L'évent occupoit l'espace intermédiaire aux yeux, et ce dauphin souffloit souvent avec force; bien que sa natation fût très rapide, nous n'en observâmes pas moins avec attention le mécanisme. C'est par un mouvement rapide et alternatif de droite et de gauche de la queue, mouvement analogue à celui qui s'opère lorsque les marins goudillent, que ces cétacés, roulant ainsi tantôt sur un côté et tantôt sur l'autre, se poussent en avant, et acquièrent une vélocité peu commune.

§ IV.

LES SOUSOUS.

Les sousous sont sans contredit les plus remarquables des cétacés par la forme de leur museau. *De tous les dauphins à bec*, a dit M. Cuvier (*Oss. foss.*, t. V, p. 279), *le plus extraordinaire, celui qui mériteroit peut-être le plus de faire un genre à part, c'est le* dauphin du Gange *ou* sousou. En effet, le bec de la seule espèce que l'on connoisse est long, mince, comprimé sur les côtés, et renflé à son extrémité, de manière qu'il est plus gros à cette partie qu'à son milieu; il est aussi un peu recourbé dans sa longueur, et ne ressemble pas mal au prolongement de la tête de certains insectes du genre des fulgores.

Les sousous ne comprennent qu'une espèce qui

(1) *Zoologie de l'expédition de la Coquille*, p. 184, et pl. 9, fig. 5.

est décrite dans la plupart des ouvrages systématiques sous le nom de *dauphin du Gange*. Ce nom de *sousou* est celui qu'elle porte dans le Bengale où elle habite les bouches du Gange. On est redevable des détails circonstanciés que nous possédons aujourd'hui, et des deux beaux individus qui enrichissent notre Muséum, à MM. Diard et Duvaucel, et M. Cuvier a complété, par ses recherches, l'utilité et l'importance des observations locales que lui adressèrent ces deux naturalistes. Ce savant pense même que le dauphin du Gange est très probablement le *platanista* de Pline, et qu'on doit le retrouver dans ce passage du naturaliste romain. *In Gange Indiæ platanistas vocant, rostro delphini et cauda, magnitudine autem* xv *cubitorum* (Pline, lib. IX, cap. xv.) »

Mais ce qui rend les sousous encore plus distincts de tous les autres cétacés de la grande famille des dauphins, ne sont pas les enveloppes les plus superficielles, mais bien la partie la plus profonde et la plus caractéristique de l'organisation, celle qui ne varie point, la charpente osseuse enfin. Nous emprunterons au célèbre auteur des *Ossements fossiles* les détails anatomiques les plus intéressants sur le système osseux de ces cétacés.

« Le museau, très long, est extrêmement comprimé par les côtés. Les intermaxillaires en occupent la partie supérieure, et les maxillaires l'inférieure. Les premiers remontent jusqu'aux côtés, et même jusqu'au-dessus des narines, qui dans cette espèce sont plus longues que larges.

» Le caractère le plus frappant de la tête, c'est que les maxillaires, après avoir recouvert comme dans les autres dauphins les frontaux jusqu'aux crêtes temporales, produisent chacun une grande paroi osseuse qui se redresse et forme une vaste voûte sur le dessus de l'appareil éjaculateur des narines. A cet effet, l'une de ces productions osseuses se rapproche de l'autre, et paroît même la toucher sur les deux tiers antérieurs; mais en arrière elles s'écartent pour laisser passage à l'évent. C'est la ligne de réunion de ces deux parois osseuses qui soutient la carène que le front de cet animal montre à l'extérieur. En dessous, ces parois offrent plusieurs cavités ou une espèce de réseau formé par des branches osseuses très multipliées. Dans l'animal frais, la plus grande partie de l'espace qu'elles couvrent est remplie d'une substance fibreuse, serrée et assez dure.

» Les fosses temporales sont très grandes; leurs crêtes supérieures cernent au haut de l'occiput un espace rectangulaire, des deux côtés duquel part à angle droit le reste de la crête occipitale. L'apophyse zygomatique est très longue et proportionnée à la grandeur de la tempe, et forme en s'unissant avec l'apophyse orbitaire externe presque à elle seule l'arcade zygomatique. L'orbite est très petite; les palatins sont plus grands que chez les autres dauphins, et ne touchent point aux pariétaux. Les crêtes du basilaire et des occipitaux latéraux, qui bordent au côté interne la voûte sous laquelle est l'oreille, sont très épaisses et hérissées de petites pointes osseuses. L'espace qu'elles laissent entre elles est rempli et fermé par l'os de la caisse, qui est très grand et adhère au rocher : celui-ci n'est pas simplement suspendu, il est enchâssé à demeure entre le temporal et les parties voisines de l'occipital. »

Parmi les autres particularités anatomiques que présente le dauphin du Gange, M. Cuvier mentionne encore la grande compression de la mâchoire inférieure qui rapproche les deux rangées de dents, et la longueur de la symphyse, dont les branches acquièrent aussi une plus grande hauteur. *Cette longue symphyse*, dit M. Cuvier, *ainsi que les crêtes qui naissent du maxillaire, nous préparent à ce que nous observerons dans le cachalot.*

Le reste du squelette offre aussi des caractères qui sont propres à ce genre. Les vertèbres cervicales sont très distinctes, fortes, mais courtes; des apophyses transverses accessoires, plus longues que les véritables, partent du corps des quatrième, cinquième et sixième. Les dorsales sont au nombre de onze ou douze. Il y a vingt-huit lombaires. L'omoplate est plus large qu'aux dauphins proprement dits.

LE SOUSOU PLATANISTE.

Delphinus gangeticus. LEBECK [1].

C'est non loin de Calcutta et de Chandernagor que vit le *sousou* des Indous; il habite les innombrables canaux qui serpentent dans le delta du Bengale, et qui se jettent à la mer au fond de cet immense golfe, quoique souvent il remonte les eaux sacrées du fleuve chéri de Brama à de grandes distances dans l'intérieur.

Dans quel but la nature a-t-elle donné à ce cétacé un long bec caréné, armé de dents aiguës? Les animaux destinés à vivre dans les eaux du Gange ont donc besoin de ce museau prolongé pour fouiller dans les roseaux, dans le limon, peut-être, afin d'y atteindre plus sûrement leur proie; car si un cétacé

[1] *Delphinus gangeticus*, Leb., *Mém. de la Soc. nat. de Berlin*, 1801, t. III, pl. 2, p. 280; Roxburgh, *Mém. de la Soc. asiat.*, Calcutta, t. VII, pl. 3, p. 170; *Delphinus rostratus*, Shaw, Gen. zool., t II, part. 2, p. 514; *Delphinus shawensis*, Blainv., Desm., *Nouv. Dict. d'hist. nat.*, 2e édit., t. IX; Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 278, 298, 307, pl. 22, 8; sir Everard Home, *Trans. philosoph.*, 1818, p. 419, pl. 20; Desmoulins, *Dict. classiq. d'hist. nat.*, t. V, p. 355.

armé de dents robustes, comme le sousou, présente une disposition aussi caractéristique dans la forme de son museau, n'est-il pas remarquable de la retrouver dans un des sauriens les plus voraces des mêmes contrées, le gavial?

Le sousou a cent vingt dents, c'est-à-dire soixante en haut et en bas, et par conséquent trente de chaque côté. Ces dents sont pointues, et de forme conique; mais en vieillissant elles finissent par s'user au sommet. Leur racine est irrégulière, et souvent comprimée latéralement. Toutes sont implantées sur les bords des mâchoires, dont la forme allongée, grêle au centre, un peu renflée à l'extrémité, est souvent, dans l'âge adulte du moins, légèrement recourbée. Les dents antérieures sont beaucoup plus longues, plus acérées, plus serrées les unes contre les autres que les postérieures. Elles s'entre-croisent à l'extrémité du museau, tandis que sur les branches de chaque maxillaire, elles sont distantes, courtes, et comme usées à leur pointe. Le sousou varie dans sa taille; celle qui lui est le plus ordinaire ne s'éloigne pas de six à sept pieds; sa langue est charnue, épaisse, et légèrement arrondie en cœur; les yeux sont presque imperceptibles, et placés très près de la commissure de la bouche. L'évent n'est point en croissant comme on le remarque chez la plupart des cétacés de la grande famille des dauphins, mais bien en ligne droite et disposé longitudinalement. Les nageoires pectorales sont larges et presque carrées à leur bord. La dorsale est rudimentaire, et ne paroît que comme un léger repli de la peau s'élevant un peu en arrière du milieu du dos.

La couleur générale de cette espèce est le gris de perle, le plus doux en dessus, passant au gris blanchâtre sous le corps, et qui, pendant la vie, brille de cet éclat satiné si rapidement éteint lorsque la mort a cessé d'animer l'organisme.

On remarque plusieurs individus bien conservés de ce dauphin rare et curieux dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle. On en est redevable aux recherches assidues de MM. Duvaucel et Diard; et le premier surtout, qui promettoit à la science un naturaliste plein d'ardeur, est mort sur les plages où vit le dauphin qui nous occupe, peu de temps après avoir enrichi sa patrie du bel individu dont nous avons fait graver la figure.

Le plus grand sousou que l'on possède à Paris a sept pieds trois pouces. Son museau a quatorze pouces jusqu'à la chute du front, et dix-sept jusqu'à la commissure de la bouche; la nageoire pectorale a un pied de longueur sur sept à huit pouces de largeur.

Combien il seroit intéressant de connoître les mœurs, les habitudes, les appétits du sousou! On dit qu'il nage avec lenteur, et qu'il vit en troupes nombreuses. Mais où se tient-il au temps des amours? quel est le nombre de ses petits? de quelle proie se nourrit-il plus particulièrement? quelle peut être enfin l'étendue de la sagacité qui lui a été départie?

§ V.

LES DAUPHINS PROPREMENT DITS.

Les vrais dauphins se distinguent des autres tribus de la grande famille par leur museau médiocrement allongé, élargi à la base, arrondi à l'extrémité, et n'imitant pas mal un bec d'oie, d'où leur en est venu le nom vulgaire. Le museau, toujours un peu aplati transversalement et élargi dans sa partie postérieure, est garni de dents nombreuses et acérées. Il est séparé du front par un sillon distinct. La nageoire dorsale est toujours unique au milieu du corps.

Les vrais dauphins habitent toutes les mers, et ne sont pas très distincts des delphinorhynques; mais des doutes nombreux obscurcissent l'histoire de la plupart des espèces qui sont encore très mal déterminées, et qui exigent des voyageurs à venir des observations plus complètes et plus précises que celles que la science possède en ce moment.

LE DAUPHIN VULGAIRE.

Delphinus delphis. L. (1).

Le dauphin auquel les naturalistes ont donné le nom de vulgaire, a été connu dès la plus haute antiquité; car l'opinion généralement admise regarde ce cétacé comme l'être doué des qualités surnaturelles, que les Grecs divinisèrent sous le nom de Δελφις. Déjà nous avons eu occasion de dire que le dauphin de la mythologie païenne étoit au moins un être tout aussi chimérique que le minotaure; et bien qu'Apollon n'ait pas dédaigné d'emprunter ses formes corporelles pour apparoître aux Crétois, le dieu du jour et des beaux-arts pouvoit sans contredit choisir un être organisé doué de plus d'intelligence et de mœurs moins grossières. Le *hieros ichthys*, ou poisson sacré des Grecs, dont la physionomie est formée de plusieurs traits appartenant à d'autres animaux, est donc un dauphin, mais un dauphin auquel un peuple insulaire avoit dressé des

(1) *Delphinus delphis*, L. Bonnat., *Cétol.*, p. 20; Lacép., *Cét.*, pl. 13, fig. 1, p. 305; Cuvier, *Rég. anim.*, t. I, p. 277; *Oss. foss.*, t. V, p. 275, pl. 21, fig. 9 et 10; Desm., *Mamm.*, sp. 758; Fr Cuvier, *Liv. mam.; Hist. des Pêches*, t. I, pl. 9, Brisson, Cl. 2, *Cetacea*, p. 233; Othon Fabricius, *Faune groenl.*, p. 4; Muller, *Faun. dan. prod.*, sp. 55; Anderson, *Voyage en Islande et au Groenl.*, t. II, p. 153.

autels dans un temps d'ignorance et de fables, et qu'il dut embellir de tous les prestiges de l'illusion, lorsque sa civilisation perfectionnée lui apprit à rougir des hommages qu'il adressoit aux idoles grossières de la primitive théogonie (1). Certes nous reléguerions avec le Sphinx et Pégase le dauphin des Grecs, si des médailles fidèles et frappées dans les années où le goût s'étoit purifié par le vrai ne nous représentoient ce cétacé avec des formes assez exactement celles que nous connoissons au dauphin qui habite nos rivages et les archipels de la Méditerranée.

Le dauphin vulgaire vit dans les mers de toute l'Europe; mais on le rencontre plus fréquemment dans les zones tempérées que dans celles du midi. Chaque nation maritime lui a donné un nom; et les peuples d'origine celtique l'ont indifféremment appelé *huyser, hofrung, tummeler, nyssa*, tandis que les méridionaux lui ont conservé son ancien nom de *delphinus*, modifié un peu par la corruption de la langue romane en celui de *delfino* et de *daufin*, usités aujourd'hui en Italie (2).

Moins susceptibles d'être émus par des idées de convention que les anciens Grecs, les habitants riverains de nos côtes n'ont point vu dans le dauphin un *ami déclaré de l'homme;* mais son museau aplati leur a rappelé le bec d'un oiseau, et, dans leur langage simple et naïf, ils lui ont consacré la dénomination, caractéristique sous ce rapport, d'*oye de mer* ou de *bec d'oye* (Rondelet, Belon).

Le dauphin vulgaire est communément long de six ou sept pieds : quelquefois ses dimensions vont jusqu'à neuf ou dix. Son museau, à partir du front, égale en longueur le reste de la tête; il en est séparé par un sillon. Les nageoires pectorales sont médiocres, taillées en faux, tandis que la dorsale, placée un peu au-delà de la moitié du corps, est assez aiguë et un peu élevée. La queue est terminée par un croissant échancré au milieu, dont les cornes sont obtuses et assez courtes : elle est légèrement comprimée à son origine, et carénée en dessus et en dessous.

La tête du dauphin vulgaire n'est point renflée sur le sommet comme celle du marsouin; elle s'abaisse graduellement pour former un museau aplati, beaucoup plus large à sa naissance que vers son extrémité. Les deux mâchoires sont égales : elles ont de chaque côté de quarante-deux à quarante-sept dents grêles, arquées, pointues, arrondies, et placées à une égale distance les unes des autres. Les dents du milieu sont un peu plus fortes que celles qui occupent les parties antérieures ou postérieures. Le nombre total de ces os varie donc de cent soixante-huit à cent quatre-vingt-dix, et concourt à donner au dauphin des armes puissantes pour saisir et retenir sa proie.

L'évent, situé sur le sommet de la tête vis-à-vis les yeux, forme un croissant dont les cornes sont dirigées du côté du museau.

Les couleurs du dauphin n'ont rien d'attrayant. Ce ne sont pas ces teintes si pures et si éclatantes qui ornent la daurade, que les marins nomment aussi dauphin, qui ont pu lui attirer les hommages des anciens peuples de la Grèce et de l'Italie. Ces avantages extérieurs lui ont été refusés aussi bien qu'aux autres cétacés, et le noir des parties supérieures du corps, passant au gris sur les côtés, et se dégradant au blanchâtre sur le ventre, sont les seules nuances qui le caractérisent. Il est vrai que ces couleurs ont un aspect satiné et luisant qui tient à la nature de la peau.

Nous le répétons, le dauphin vulgaire vit dans les mers d'Europe, soit dans l'océan Atlantique, soit dans la Méditerranée (1) : il sillonne le sein des eaux par troupes plus ou moins nombreuses, et ses bonds vigoureux, son mode rapide de natation, observés journellement par nos peuples maritimes, l'ont depuis long-temps rendu célèbre. On lui a donné comme un attribut spécial des qualités dont jouissent la plus grande partie des dauphins, et ses mœurs sous ce rapport ne permettent point de l'honorer de distinctions particulières. Nager avec la rapidité d'un trait, se jouer autour des vaisseaux que poussent des vents favorables, s'élancer au-dessus des vagues, sont des habitudes que nous trouvons chez tous les petits cétacés qui vivent par essaims dans la haute mer.

Long-temps on a cru que la musique avoit le pouvoir de captiver le dauphin, et cette opinion que nous a léguée l'antiquité est sans doute l'origine de l'habitude qu'ont encore aujourd'hui les marins, surtout les Provençaux, de siffler lorsqu'ils voient des troupes de ces animaux accourir près des navires. Mais l'austère raison nous force à avouer que le dauphin d'aujourd'hui ne se présente plus à nous avec les habitudes aimables dont les anciens l'avoient doté, et que son vorace appétit, ses sens grossiers ou dirigés vers les moyens de saisir une proie que ses nombreuses dents dilacèrent et que son large

(1) Tous les peuples encore dans l'enfance de la civilisation vénèrent des animaux; les uns par crainte, et le plus grand nombre par les services qu'ils en retirent pour leur subsistance. Plusieurs peuples de la mer du Sud regardent comme un être surnaturel et puissant le requin, auquel ils paroissent adresser des sortes de prières.

(2) Le nom de *toninas*, employé par les Portugais pour désigner des dauphins, se trouve cité dans le premier livre de la *Navigation de l'Inde orientale*, imprimée en 1598.

(1) Nous ne partageons pas l'opinion de M. Fr. Cuvier, qui croit que le dauphin vulgaire a été trouvé dans toutes les mers, au pôle austral comme au pôle boréal, et dans la mer Pacifique comme dans l'Océan occidental. (*Description du Dauphin*, p. 2.)

gosier engloutit, sont loin de fixer dans notre esprit les prestiges que les beaux-arts nous retracent sans cesse. « Cet animal, dit le baron Cuvier, paroît avoir » été réellement le dauphin des anciens. Toute l'or- » ganisation de son cerveau annonce qu'il ne doit » pas être dépourvu de la docilité qu'ils lui attri- » buoient. »

Pline a décrit le dauphin au chapitre VIII du livre IX de son *Histoire naturelle*, et sa description se compose de faits appartenant à plusieurs animaux différents, et notamment au squale requin. Il peint sa natation rapide, ses bonds hors de l'eau, l'organisation de quelques parties, etc. Il dit que la femelle porte dix mois, parture en été, donne le jour à deux petits, qu'elle soigne avec la plus vive tendresse, et que la durée de leur vie est de trente ans. Son conte du dauphin du lac Lucrin est entièrement le fruit d'idées puériles et superstitieuses que Pline raconte avec une naïveté étrange, bien qu'émettant toutefois de légers doutes sur cette histoire. On se rappelle en effet qu'un dauphin nommé Simon, chérissant un jeune enfant qui lui donnoit du pain, et qui contournoit tous les jours le lac Lucrin pour aller à l'école de Baïa à Pouzzole, le prenoit sur son dos pour le transporter de l'autre côté du lac, et qu'il répondoit à sa voix. Cette intimité dura plusieurs années, et l'enfant étant venu à mourir, le sensible dauphin ne tarda pas lui-même à succomber à la douleur que cette perte lui causa.

Les dauphins sont les animaux les plus carnassiers de la famille : ils vivent de poulpes et de poissons, notamment de sardines et de harengs. Leur chair est médiocre et ne peut être admise dans un palais délicat qu'avec dégoût. Jadis on employoit le foie et quelques autres parties dans des affections morbides, et l'on supposoit que ces viscères jouissoient de propriétés curatives efficaces. Le temps a fait justice de ces vieilles opinions d'une époque féconde en arcanes et en recettes miraculeuses.

« La tête osseuse [1] du dauphin vulgaire présente » un museau étroit, allongé, un peu moins long que » la mâchoire inférieure, légèrement convexe en » dessus, plat en dessous; la partie au-devant des » narines est un peu concave. De chaque côté sur » le devant de l'orbite est un lobe obtus, déprimé, » formé du jugal, recouvert du maxillaire, et sé- » paré du reste du museau par une échancrure peu » profonde. L'occiput est à peu près hémisphéri- » que; la tempe se porte en arrière par un angle » saillant et arrondi. Les tubercules représentant » les os du nez sont un peu plus larges que longs. » Le dauphin vulgaire est aussi distinct des autres espèces par son palais, dont le milieu est occupé par une saillie longitudinale qui s'étend depuis la pyramide des arrière-narines jusqu'à sa pointe, saillie que côtoient deux sillons; le vomer est peu visible.

Les vertèbres cervicales sont au nombre de sept : les six premières sont très minces, et la septième seule prend un peu d'épaisseur; on compte treize dorsales et cinquante-trois lombaires : il a treize paires de côtes. Les corps des vertèbres sont arrondis, plus comprimés et plus épais dans la région dorsale, plus courts dans la lombaire, où il prennent une forme carénée. Le sternum est composé de trois os; le premier est percé d'un trou : l'omoplate est arrondie en éventail, l'humérus est court et gros; sa tête supporte en devant une très forte tubérosité; les radius et cubitus sont courts et comprimés, les os du carpe sont plats et anguleux : un os pointu est le seul vestige de pouce qu'on observe à la main : le premier doigt est composé de neuf articulations, le second de sept, le troisième de quatre, et le petit doigt d'un seul tubercule presque imperceptible.

Les os en V ou furcéaux sont placés vis-à-vis la trente-huitième vertèbre.

Les reins sont formés dans le dauphin comme chez tous les cétacés, par une réunion de petites glandes agglomérées. Le cerveau est volumineux, très développé et arrondi. Les yeux sont petits et garnis de paupières; leur pupille a la forme d'un cœur, et la membrane ruyschienne brille de l'éclat doré le plus vif. L'oreille s'ouvre à l'extérieur par une petite ouverture; mais l'organe qui perçoit les sons est très développé et autorise à penser que le dauphin jouit d'une faculté auditive très prononcée : la langue est douce, frangée sur ses bords, et présente à sa base des ouvertures dont les fonctions ne sont point encore connues. Les femelles ont un vagin très simple et quatre mamelles placées sur le ventre.

Telles sont les particularités anatomiques que nous devons seulement indiquer, en y joignant quelques faits accessoires sur deux des appareils des sens. La vue paroît chez le dauphin être très étendue; et bien que plusieurs auteurs lui aient refusé les organes sécrétoires des larmes, M. Rapp décrit avec soin la glande lacrymale que Hunter avoit indiquée. Cette glande est disposée sous forme d'anneau et enveloppe le globe de l'œil, qu'elle égale en grosseur; elle est composée de granulations nombreuses, consistantes et de couleur rougeâtre, réunies par du tissu cellulaire : mais cet auteur n'a point trouvé de traces de canal ni de points lacrymaux.

L'odorat doit être très borné; M. Rapp n'a point trouvé de vestiges de nerfs olfactifs, quoiqu'il ait disséqué un dauphin à l'état frais. La lame ethmoïdale n'étoit percée que d'un seul trou, et ce trou avoit peut-être servi au passage de quelque vaisseau. Mais on sait que M. Baer a reconnu que les nerfs olfactifs étoient dans le marsouin à l'état rudimentaire, et que ses filets nerveux étoient blancs, distinctement

[1] G. Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 295.

fibreux, et avoient au plus un sixième de ligne de diamètre.

Nous ne répèterons point ce que nous avons déjà eu occasion de dire sur le goût, le toucher et les mouvements locomoteurs des dauphins, en parlant des cétacés en général, et il nous suffira quant à présent de nous borner à ce simple aperçu.

LE DAUPHIN DE PERNETTY.

Delphinus Pernettyi. Desm. (1).

L'existence de ce dauphin est loin d'être reconnue : Bonnaterre le regardoit comme une simple variété du dauphin ordinaire; et M. Cuvier partage aussi ce sentiment, car il dit (*Oss. foss.*, t. V, p. 277) : « Doit-on distinguer du dauphin vulgaire, » par exemple, celui de Pernetty, qui a été vu près » des îles du Cap-Vert, et dont le ventre paroît avoir » été tacheté ? »

Cependant, à moins que la figure de dom Pernetty n'ait été faite à plaisir, il est impossible d'admettre que le dauphin qu'elle retrace soit identique avec l'espèce précédente; et dans le doute, nous croyons devoir rapporter la description que ce religieux en a donnée; car nous avons eu souvent occasion de reconnoître que les descriptions de Pernetty, bien que superficielles, étoient cependant d'une exactitude scrupuleuse en beaucoup de points.

Le 30 octobre le navire de Bougainville, où se trouvoit le père Pernetty, étant à peu de distance de *Bona-Vista*, une des îles du Cap-Vert, fut entouré d'une centaine de dauphins qui s'en approchèrent de très près. Ils sembloient, dit Pernetty, n'être venus que pour nous divertir; ils faisoient des bonds singuliers hors de l'eau : plusieurs, dans ces cabrioles, sautoient au moins à trois ou quatre pieds de haut, et tournoient jusqu'à trois fois en l'air.

Un de ces dauphins que l'on prit pesoit cent livres; son bec étoit effilé et revêtu d'une peau épaisse et grise. « Je pense, dit l'auteur bénédictin, qu'il » étoit de l'espèce de ceux que l'on nomme *moines* » *de mer*, car la partie antérieure de la tête se ter- » minoit en bourrelet près de la racine du museau, » et y formoit comme les bords d'un coqueluchon; » il avoit le dos noirâtre et le ventre d'un gris de » perle, un peu jaunâtre, moucheté de taches noires » et d'autres gris de fer : les dents étoient aiguës, » blanches, et de la forme de celles du brochet. »

A ces caractères particuliers l'auteur en a ajouté qui conviennent à presque tous les dauphins des grandes mers, tels que de vivre en troupes, de nager de front, de se diriger du côté d'où le vent doit s'élever, d'avoir une force et une énergie musculaires considérables, d'exhaler une odeur si forte et si tenace, que les corps qui s'en imprègnent la conservent plusieurs jours, quelque chose que l'on fasse pour les en débarrasser, etc. Pernetty partage d'ailleurs dans sa narration plusieurs des opinions populaires des marins au milieu desquels il vivoit.

La figure du dauphin de Pernetty est assez bien faite; le bec est surtout plus long, toutes proportions égales, que celui du dauphin vulgaire; il est aussi moins haut et évidemment moins large. La mâchoire inférieure un peu recourbée est plus longue que la supérieure; dans l'espèce précédente elles sont égales : la nageoire dorsale est plus pointue, et placée plus en arrière; enfin les taches du ventre, clairement exprimées dans le texte, sont très marquées dans la figure; et tout porte à croire à l'existence de cette espèce, que les voyageurs rencontreront sans doute un jour, et sur laquelle ils fixeront alors l'opinion des naturalistes.

(1) *Delphinus pernettentis*, de Blainv.; *Delphinus delphis*, var. *a*, *Cétologie*, p. 21; *Marsouin*, Pernetty; *Voyage aux îles Malouines*, t. I, p. 97, pl. 2, fig 1, Desm., *Mamm.*, sp. 756.

LE DAUPHIN DOUTEUX.

Delphinus dubius. Cuv. (1).

Les formes générales de ce dauphin sont entièrement inconnues; mais on doit croire qu'elles ne diffèrent en rien de celles du dauphin vulgaire, avec lequel on l'a confondu jusqu'à ce jour. Son existence comme espèce distincte a été constatée par M. Cuvier sur plusieurs têtes osseuses conservées au Muséum, et toutes remarquables par l'égale quantité de dents qu'elles possèdent. Le dauphin vulgaire en effet a constamment de chaque côté, et à l'une et l'autre mâchoire, de quarante-deux à quarante-sept dents, tandis que le dauphin douteux n'en a jamais que trente-sept ou trente-huit; la tête osseuse a d'ailleurs la plus grande ressemblance avec celle du dauphin vulgaire, bien qu'elle soit un peu plus petite, et que le museau soit plus effilé et plus pointu : la mâchoire supérieure aussi est légèrement conique, mais non renflée.

Ce dauphin vit sur les côtes d'Europe, et peut-être devons-nous le reconnoître dans le marsouin ouette des pêcheurs hollandois, mal décrit et médiocrement figuré dans la pl. VIII de l'*Histoire des Pêches* dans les mers du Nord.

La plupart des auteurs ont considéré comme une variété du dauphin vulgaire l'espèce qu'Osbeck a

(1) Rapport sur les cétacés échoués à Paimpol, *Mém. du Mus.*; Desm., *Mamm.*, sp. 760.

décrite dans son *Voyage en Chine* (t. I, p. 7), sous le nom de *delphinus chinensis* (1).

La description de ce dauphin de Chine, tracée suivant la méthode linnéenne, est trop incomplète pour que nous puissions l'admettre comme espèce distincte; cependant on ne peut douter que ce cétacé ne soit fort différent du dauphin vulgaire, et que l'analogie qu'on a remarquée entre eux ne soit le résultat d'un examen rapide et superficiel. Nous le répétons, chaque espèce de dauphin vit dans des parages beaucoup plus restreints qu'on ne le pense communément; et chaque espèce, bien que voisine de ses congénères par la même organisation de forme, s'en distingue nettement cependant par des différences caractéristiques, souvent légères, mais qui n'en persistent pas moins pour constituer, par la filiation, ce que nous sommes convenu d'appeler race ou type spécifique primitif. C'est donner trop d'extension aux variétés comme à la faculté de vivre dans des circonstances opposées, que d'admettre cette homogénéité de formes dans le règne animal : elle n'existe que pour quelques êtres.

Osbeck se borne à dire que son dauphin des mers de Chine est semblable au dauphin vulgaire, mais qu'il est partout d'un blanc éblouissant.

Il en est de même du dauphin blanc ou du Canada (*delphinus canadensis*, de Blainv., Desm.) que Duhamel a figuré dans son *Traité des pêches* (p. 2, pl. 10, fig. 4), et que M. Cuvier regarde comme identique (*Règne animal*, t. I, pag. 278), avec le dauphin à bec mince (*delphinus rostratus*. Shaw), mais que MM. de Blainville et Desmarest en distinguent. En effet, tout porte à croire que le *delphinus rostratus* de Shaw est un individu du souson du Gange mal décrit. L'espèce de Duhamel vit dans les mers du Canada; sa tête est très bombée, son front fort élevé, son museau très pointu et brusquement séparé du front : il est généralement blanc. A cela se bornent les détails qu'on possède sur cette espèce.

M. de Blainville croit, avec juste raison, que le cétacé nommé dauphin de Bertin (2), figuré dans le *Traité des Pêches* de Duhamel (3), est un cachalot. Au reste on n'a sur cet e espèce que des renseignements très incomplets et qui se bornent à savoir que sa tête est très bombée; que son museau est gros; que les yeux sont situés au-dessus du niveau de la bouche; que *la mâchoire inférieure est seule garnie de dents;* que les nageoires pectorales sont très élevées et la dorsale très petite. On ne sait rien de ses dimensions et des mers qu'il fréquente, et par conséquent une indication aussi incomplète doit le faire rejeter de la liste des espèces connues.

(1) Desm., *Mamm.*, sp. 759; *Delphinus delphis*, var., C.; Bonnat., *Cét.*, p. 21.

(2) *Delphinus Bertini*, de Blainv.; Desm., *Mamm.*, sp. 768.

(3) Deuxième partie, dixième section, pl. 10, fig. 3, p. 41.

LE DAUPHIN DE BORY.

Delphinus Boryi. Desm. (1).

M. Desmarest a publié la description de cette espèce de dauphin d'après un dessin et d'après des notes que possédoit M. Bory de Saint-Vincent, qui, le premier, l'a observée dans les mers d'Afrique, non loin des îles de Madagascar, de Bourbon et de Maurice.

Sa taille est d'environ huit pieds; son bec est long, déprimé et fort large près de la tête : celle-ci est peu haute; la nageoire dorsale est médiocrement élevée, elle occupe assez exactement le milieu du corps; les nageoires pectorales sont petites et assez larges; la caudale forme un croissant dont le bord, dans le dessin du moins, est presque rectiligne.

La couleur générale du corps de cette espèce est gris de souris, fort tendre en dessus, se dégradant en gris très clair en dessous. Cette dernière partie présente un grand nombre de taches peu arrêtées, d'un gris bleuâtre fugace, et qui disparurent aussitôt après la mort de l'animal; mais ce qui caractérise le dauphin de Bory, dès la première vue, est une bande d'un blanc pur qui occupe les côtés de la tête en traversant la région oculaire, et qui est nettement séparée du gris des parties supérieures.

Le baron Milius remit à M. Bory de Saint-Vincent un dessin de la même espèce de dauphin qui n'en différoit que parce que ses couleurs affectoient une teinte capucin fort pâle. L'individu qu'il représentoit avoit été pris non loin de la baie des Chiens marins, sur la côte occidentale de l'Australie.

On ne connoît point les mœurs de ce dauphin, bien que M. Bory les suppose analogues à celles de l'espèce vulgaire.

LE DAUPHIN A BEC MINCE.

Delphinus rostratus. Cuv (2).

Cette espèce de la taille du dauphin vulgaire s'en rapproche beaucoup : elle ne repose que sur l'examen de quelques crânes. Le museau est grêle et

(1) *Mamm.*, sp. 757; Desmoul., *Dict. class. d'hist. nat.*, t. V, p. 356, pl. de l'atlas, fig. 1.

(2) Rapport sur les cétacés échoués à Paimpol, *Ann. du Mus.*, t. XIX, p. 9; Desm., *Mamm.*, sp. 764.

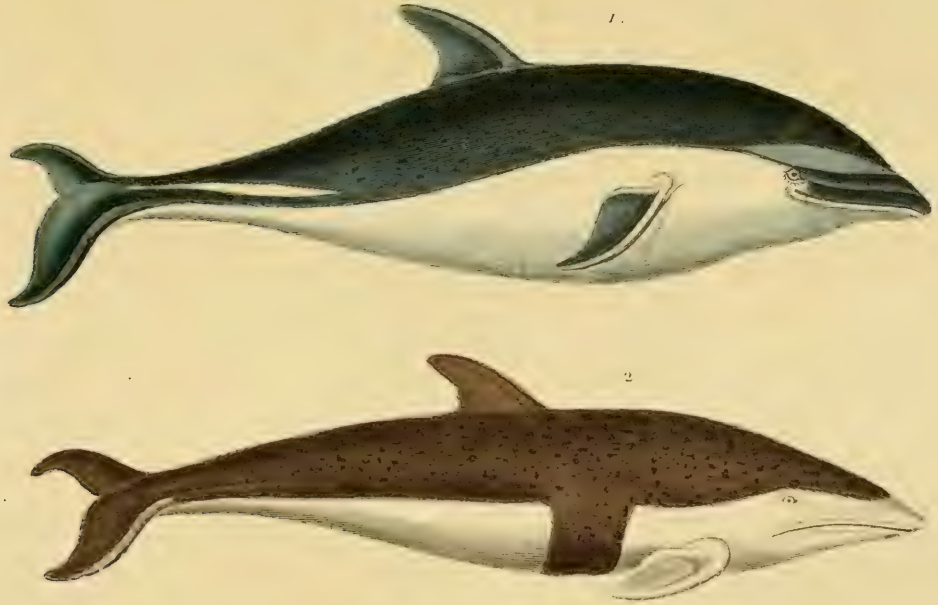

1. *Dauphin à sourcils blancs*, Delphinus superciliosus, *Less.*
2. *Dauphin crucigère*, Delphinus cruciger, *Quoy et Gaim*

Publié par Pourrat F. à Paris.

long, et comprimé sur les côtés au lieu d'être déprimé. Les dents sont grosses, coniques, un peu courbées en arrière et en dedans; leur base présente un collet, et leur surface est rugueuse et comme guillochée. Leur nombre varie : M. Georges Cuvier en a trouvé vingt six de chaque côté et à l'une et l'autre mâchoire; et M. de Blainville, en examinant une tête très fraîche, et qui feroit supposer que ce dauphin vit dans nos mers, n'en a trouvé que vingt-deux.

On ne possède aucun autre renseignement sur le dauphin à bec mince.

LE DAUPHIN CRUCIGÈRE.

Delphinus cruciger, Quoy et Gaim.; *Zool. de l'Uranie*, p. 87, pl. II, fig. 3 et 4.

Ce dauphin a été observé par MM. Quoy et Gaimard dans le vaste intervalle de mer qui existe entre la Nouvelle-Hollande et le cap Horn, et par 49 degrés de latitude sud. Il est remarquable par deux larges bandes blanches, coupées à angle droit par une noire, qui occupent chaque côté du corps, dans presque toute sa longueur, et qui forment une croix noire sur un fond blanc. La nageoire dorsale étoit assez aiguë.

Cette espèce, n'ayant été qu'entrevue et ne reposant, ainsi que la suivante, que sur des données fugitives, a besoin d'être observée de nouveau, et nous ne savons pas si elle doit appartenir aux dauphins ou aux marsouins, bien que la figure autorise à la ranger avec les premiers.

LE DAUPHIN ALBIGÈNE.

Delphinus albigena, Quoy et Gaim.; *Zoolog, de l'Uranie*, p. 87, pl. II, fig. 2.

C'est encore dans les mers antarctiques que MM. Quoy et Gaimard observèrent cette espèce de dauphin, dont le corps étoit entièrement noir, et que rendoit remarquable une large bandelette blanche placée de chaque côté de la tête. Ces voyageurs se demandent si ce n'est pas une variété de l'espèce qui précède, ou peut-être si ce caractère n'est pas le résultat de la jeunesse de l'individu. Il nous arriva plusieurs fois de voir, dans les mers du sud de la Nouvelle-Hollande, nager autour de notre vaisseau ce dauphin, et nous pensons qu'il est bien distinct du précédent, sans toutefois pouvoir compléter son histoire par des détails plus circonstanciés.

LE DAUPHIN A BANDES.

Delphinus bivittatus, Less.; *Zool. de la Coquille*, pl. IX, fig. 3.

Dans les mers orageuses du cap Horn, en allant aux Malouines, à cent quarante lieues de ces îles, nous observâmes un dauphin qui différoit notablement de ceux dont Commerson et le docteur Quoy ont fait mention. Le dauphin à bandes suivit quelque temps notre navire en grande troupe, quoique la mer fût très grosse. Il s'élançoit fréquemment au-dessus des houles, et sembloit jouir de la résistance qu'il trouvoit dans l'eau ainsi bouleversée.

Sa taille est d'environ deux pieds et demi de longueur sur dix pouces à peu près d'épaisseur. Il est court, mais svelte, dans l'ensemble de ses formes. La moitié supérieure du corps est d'un noir lustré et foncé : le ventre est blanc, ainsi que la mâchoire inférieure. Ce qu'il offre de remarquable est une large écharpe d'un blanc satiné, disposée longitudinalement sur chaque côté du corps, et interrompue au milieu vis-à-vis la nageoire dorsale, où les deux portions de cette bande ainsi séparée s'élargissent. Cette disposition lui donneroit quelque analogie avec le *delphinus cruciger* des docteurs Quoy et Gaimard, si ce dernier n'avoit pas le corps noir supérieurement et blanc inférieurement, avec une large ceinture noire sur le ventre. Le museau de cette espèce est court et conique [1]; la nageoire dorsale est médiocrement élevée, noire, placée au milieu du corps; la caudale est échancrée au milieu, brune; les pectorales sont minces, blanches, noirâtres seulement sur le bord antérieur.

LE DAUPHIN A SOURCILS BLANCS [2].

Delphinus superciliosus. Less.

C'est après avoir doublé le cap Horn, et par 45 et 45 degrés de latitude méridionale, que nous observâmes ce dauphin, que nous prîmes d'abord pour l'espèce que MM. Quoy et Gaimard avoient mentionnée sous le nom de dauphin albigène. Lorsque M. Garnot partit du port Jackson pour opérer son retour en France, sur le navire anglois le *Castle-Forbes*, on en tua un individu qu'il décrivit à peu près en ces termes :

Sa longueur totale étoit de quatre pieds deux pouces; la mâchoire supérieure offroit de chaque

[1] Peut-être seroit-elle mieux placée avec les marsouins.

[2] *Zool. de la Coquille*, par MM. Lesson et Garnot, p. 181, pl. 9, fig. 2.

côté trente dents, et l'inférieure vingt-neuf; le museau de médiocre longueur étoit séparé du front par une rainure profonde; la dorsale étoit placée un peu au-delà du milieu du corps, elle finissoit en pointe assez aiguë; la caudale disposée en croissant étoit échancrée au milieu. Toutes les parties supérieures du corps présentoient une couleur noir bleu éclatant, et les inférieures ainsi que les flancs resplendissoient d'un éclat argentin. Les nageoires pectorales étoient brunes, bien que placées au milieu des teintes blanches du dessous du corps; mais ce qui caractérise particulièrement ce dauphin est un trait blanc élargi qui occupe le dessus de l'œil jusqu'au front, tandis qu'un autre trait blanc rubané est placé sur les côtés du corps, tout près de la queue.

LE DAUPHIN FUNENAS.

Delphinus lunatus. Less. (1).

L'immense baie de la Conception nourrit un grand nombre de dauphins, dont nous ne pûmes tuer aucun individu. Cette espèce, nommée *funenas* dans le pays, est ramassée dans ses formes, et longue de trois pieds au plus. Son museau est effilé, sa nageoire dorsale arrondie au sommet, la couleur de son dos d'un brun fauve clair, qui se fond insensiblement avec le blanc de la partie inférieure, un croissant brun et nettement dessiné occupe le dos, vis-à-vis les nageoires pectorales, en avant de la dorsale. Ce petit dauphin détruit une grande quantité de poissons, et tous les matins au lever du soleil nous eûmes occasion d'en observer des troupes nombreuses qui plongeoient sans cesse et paroissoient très occupées à la pêche. Vers dix heures du matin, lorsque les *funenas* étoient repus, ils jouoient à l'envi les uns des autres, et sembloient se plaire à faire des bonds rapides hors de l'eau, et lutter à qui s'élanceroit à une plus grande hauteur.

Nous n'avons point observé cette espèce ailleurs que dans la baie de Talcaguana, dans la province de la Conception, au Chili; mais elle y est extraordinairement commune.

LE PLUS PETIT DES DAUPHINS.

Delphinus minimus, Less.; *Zool. de la Coquille*, pag. 185.

Dans les mers chaudes des îles fabuleuses de Salomon, au milieu de ces terres qui se rapprochent de la constitution des Moluques, nous fûmes entourés (2 et 10 août 1825) par des milliers de dauphins à bec mince, dont la taille chez les plus grands ne dépassoit pas deux pieds. Leur couleur générale étoit brune, et on remarquoit une tache blanche seulement au bout du museau. Ils sautoient hors de l'eau à la manière des scombres, et suivoient une direction constante, tous formant deux lignes disposées en échiquier.

(1) *Zool. de la Coquille (voyage autour du monde)*, pl. 9, fig. 4, p. 163.

LE DAUPHIN OUDRE.

Delphinus tursio. Bonnat. (1).

La synonymie de cette espèce de cétacé est fort embarrassante à débrouiller; car chaque auteur, en la décrivant, lui a souvent appliqué un nom, de sorte qu'il devient difficile de marcher d'un pas ferme dans ce labyrinthe de nomenclatures. Les cétacés en effet, n'ont que bien rarement été décrits d'après des êtres mesurés, pour ainsi dire, avec le compas, et comparés surtout les uns aux autres, de manière que le plus souvent les descriptions que nous avons à mettre en œuvre se ressentent des négligences ou des principes fort opposés de ceux qui nous les ont transmises.

Le nom d'*oudre* que porte ce dauphin se trouve mentionné, pour la première fois, par Belon, naturaliste du seizième siècle. Il le confondoit toutefois avec l'orca des Latins, ou le *capidoglio* des Italiens, qui paroît être évidemment le cachalot macrocéphale des auteurs modernes. La figure de l'oudre a été reproduite par Rondelet, Jonston, et Aldrovande, dans les divers portraits de dauphins qu'ils ont fait graver; mais il est probable que c'est de lui dont parle Artédi, lorsqu'il donne à sa orque un museau conformé comme celui du dauphin vulgaire, bien qu'il ajoute à sa phrase: *Des dents larges et crénelées sur leurs bords*.

Linné confondit sous les noms de *delphinus orca*, l'*oudre*, qui est un vrai dauphin, avec l'*orca* de Rondelet, qui est un marsouin, et consacra l'épithète de *tursio* à un physétère.

Fabricius décrivit l'*oudre* sous le nom de *nésarnak*, usité par les habitants du Groenland. L'abbé Bonnaterre compléta cette description par des détails

(1) Nésarnak, *delphinus tursio*, Bonnat. *Cét.*, p. 21, pl. 11, fig. 1; Dauphin nésarnak, *Delphinus nesarnak*, Lacép., 2e édit., t. I, p. 366; *delphinus delphis* ou *bottle nose whale*, Hunter, pl. 18, fig. 1 et 2, *des Trans. philosoph.* de 1787; Camper, pl. 35 et 36, 39 et 40; G. Cuv., *Oss foss.*, t. V, p. 277; *Delphinus tursio*, Oth. Fabricius, *Faune Groen.*, p. 49; Desm., sp. 761, 762 et 765; Risso, Nice, t. III, p. 21; *orca* et *oudre*, Belon, *Etranges poiss marins*, pl. 33, p. 30, et *de aquat.*, pl. 18, fig. 16; *delphinus orca*, L. Gmel. sp. 4.

pris sur un individu conservé à l'École vétérinaire d'Alfort. Plusieurs auteurs, toutefois, ne pensent point que le nésarnak de Fabricius soit identique avec le nésarnak de l'abbé Bonnaterre ou l'oudre, et font deux espèces distinctes de ces cétacés. Nous devons dire que les détails donnés par Fabricius diffèrent un peu de ceux de l'abbé Bonnaterre, mais que la description du premier auteur est si incomplète, et si peu caractéristique, qu'il est impossible de l'admettre sans restriction.

L'oudre se présente quelquefois sur les côtes occidentales de la France, où les habitants riverains lui donnent le nom de *grand souffleur*, et sur les rivages de la Méditerranée, où il conserve la dénomination de *souflur*. A Nice, suivant M. Risso, il porte les noms de *caudues* et de *capidoglio;* et suivant Duhamel (*Pêches*, sect. 10, pag. 43), il s'appelleroit aussi *coudin* ou *coudrieu*.

L'oudre est beaucoup plus grand que le dauphin vulgaire, auquel il ressemble par les formes corporelles. Il a communément dix pieds de longueur, bien qu'on en indique des individus de quinze et même de vingt-quatre pieds, s'il falloit s'en rapporter à des renseignements dont l'exactitude n'est pas démontrée. La nageoire dorsale est placée à peu près au milieu du corps : son sommet est arrondi et obtus, et elle se continue sur le dos par un prolongement adipeux. Les pectorales sont oblongues, pointues, longues de dix-huit pouces, et attachées à l'endroit le plus épais du corps, qui s'amincit insensiblement jusqu'à la queue, qui est large de vingt-trois pouces; les deux lobes de celle-ci sont échancrés, falciformes, et recourbés en arrière.

La tête est légèrement arrondie à son sommet; elle est terminée par un museau moins large, beaucoup moins prolongé que celui du dauphin vulgaire, et séparé du front par un sillon profond [1]. Le bec de l'oudre n'a guère, pour un animal long de neuf pieds, que cinq pouces de largeur à la base, sur quatre pouces et quelques lignes de longueur, à partir du sillon jusqu'à l'extrémité du museau. Les deux mâchoires ne sont point égales; l'inférieure dépasse un peu la supérieure, et affecte une légère convexité en dessous. Mais ce qui ne permet pas de confondre cette espèce avec aucun autre vrai dauphin est le nombre des dents; on en compte généralement vingt-trois, en haut et de chaque côté, et vingt-une en bas; ces quatre-vingt-huit dents présentent les mêmes formes, c'est-à-dire que toutes sont droites, cylindriques et émoussées à leur sommet.

L'évent est placé au-dessus des yeux; sa forme est celle d'un croissant, et ses cornes sont dirigées en avant : il a dix-huit lignes de diamètre lorsque l'animal présente neuf pieds de longueur.

Les couleurs de l'oudre n'ont rien de remarquable; les parties supérieures sont brunes, et le dessous du corps est d'un blanchâtre sale.

M. Risso rapporte que la prise de ce dauphin donne toujours lieu, aux pêcheurs de Nice, de faire des réjouissances, et qu'ils l'ornent de fleurs pour le promener en triomphe dans les principaux quartiers de la ville, en faisant retentir l'air de leur cri d'allégresse. Le cortége de ce cétacé s'arrête d'habitude devant les demeures des gens riches, et les capteurs jouissent du privilége d'en obtenir quelque argent.

Le grand souffleur à bec d'oie, de l'*Histoire des pêches hollandoises* [1] (t. I, p. 205), ou butz-kop, est évidemment l'aodon; la figure qui accompagne le texte est assez exacte, et ne permet aucun doute à cet égard (pl. VIII). Ce nom de butz-kop ou butz-kopf paroît avoir été donné à plusieurs grandes espèces de dauphins, dont la tête, suivant le sens littéral du mot, a une forme carénée [2]. Eggède décrit sous ce nom le marsouin épaulard (*Descript. du Groenl.*, 56). L'oudre ou grand souffleur habite la haute mer. Il n'approche que très rarement les côtes, aussi n'a-t-on que difficilement les occasions de l'observer. Il vit indifféremment dans l'Océan comme dans la Méditerranée. On assure en avoir vu plusieurs fois des troupes de sept à huit individus se présenter à l'embouchure de la Seine.

On ne sait rien de ses mœurs.

Le nésarnak décrit par Fabricius a, suivant cet auteur, le museau comprimé comme le bec d'un eider (*anas mollissima*); les dents, au nombre de quarante à quarante-six à chaque maxillaire, et qui sont grosses, fortes, très obtuses, et *couchées obliquement en haut, d'avant en arrière, et en bas, d'arrière en avant*. Cette dernière particularité que

[1] M. Cuvier (*Oss. foss.*, t. V, p. 296, pl. 21, fig. 3 et 4), dit « que le *tursio* est au *rostratus* ce que le *du-* » *bius* est au *delphis;* son museau est plus court, plus » large, plus déprimé, mais ses tempes ont la même » grandeur relative. Ses os du nez sont plus petits et ne » touchent pas aux intermaxillaires. Le vomer s'y mon- » tre à deux endroits de la face inférieure; une fois sur » un très petit espace rhomboïdal, entre les maxillaires » et les palatins, et plus avant sur un espace longitudi- » nal, entre les maxillaires et les intermaxillaires; les » vertèbres cervicales sont minces et distinctes; il y a » treize dorsales et trente-huit lombaires; le premier » os du sternum n'a pas de trou, et ses angles sont moins » aigus qu'au dauphin vulgaire. »

[1] *Histoire des pêches, des découvertes et des établissements des Hollandois dans la mer du Nord;* traduit du hollandois par Bernard de Reste, 3 vol. in-8°. Paris, an IX.

[2] L'*épaulard* est le vrai *buts-kop*, ou *buts kopper;* mais ce nom a été donné dans l'*Histoire des pêches*, à l'*aodon*. Les Hollandois du cap de Bonne-Espérance l'ont appliqué à une *baleinoptère* à ventre plissé, et Baussard et Bonnaterre l'ont transporté à l'*hyperoodon*.

Bonnaterre et aucun autre auteur ne mentionnent pour l'oudre seroit caractéristique. Mais quel degré d'importance doit-on lui donner dans une description très concise?

Le nésarnak de Fabricius vit dans les mers du Groenland, loin des rivages, et se laisse difficilement approcher. La femelle donne le jour à un ou deux petits, au milieu de l'hiver. Les naturels estiment ses chairs, son lard, et se régalent de ses intestins.

LE DAUPHIN DE BAYER.

Delphinus Bayeri. Risso [1].

Le cétacé qui nous occupe en ce moment a primitivement été décrit par Bayer, qui en publia une assez médiocre figure dans les *Mémoires de la Société Léopoldine des curieux de la nature.* M. Risso s'étant procuré un dessin, qu'il dit exact, d'un cétacé échoué sur les côtes de Nice en 1726, reconnut qu'il ne différoit point de l'espèce qu'avoit indiquée Bayer.

M. Risso a toutefois balancé sur le genre auquel ce cétacé devroit appartenir; et bien qu'il ait quelques uns des caractères des physétères, c'est avec les dauphins qu'il s'est décidé à le placer. Le genre physétère d'ailleurs n'a dans l'état actuel de nos connoissances aucun caractère précis; et comme il doit disparoître des méthodes, le cétacé de Bayer sera conservé parmi les vrais dauphins avec lesquels il a de grands rapports, surtout par la longueur de son museau, jusqu'à ce qu'un examen plus exact vienne éclairer son histoire, et mettre à même de discuter la place qu'il doit occuper dans la cétologie.

Le dauphin de Bayer est remarquable par la grande longueur de sa tête, qui égale à peu près le tiers de celle de son corps entier. Son museau est très prolongé, obtusément pointu, un peu relevé, et de même forme que celui du dauphin vulgaire; l'ouverture de la bouche est très grande; les mâchoires sont égales et armées de chaque côté de trente-quatre dents aplaties, pointues et tranchantes; l'orifice extérieur de l'évent paroît être large et occuper le sommet de la tête; les nageoires pectorales sont, dit-on, développées, tandis que la dorsale est triangulaire.

Cet animal n'a pas moins de quarante-deux pieds de longueur; son corps est d'un bleu obscur en dessus, et blanchâtre en dessous; il vit dans la Méditerranée.

[1] Physétère, *physeter*, Lacép.; Cuv., *Rég. an.*, t. I, p. 284, en note; Bayer, *Ac. méd. Ac. cæs. Leop. cur. nat.*, t. III. p. 2, pl. 1, fig. 2; Risso, *Hist. nat.*, Nice, t. III, p 22.

LES INIAS.

Inia. D'Orbigny [1].

Les inias sont des cétacés d'autant plus remarquables, qu'exclusivement fluviatiles, ils ne quittent point les affluents du Rio Mamoré qui va se jeter dans l'Amazone, à plus de sept cents lieues de la mer, car ils sont très communs dans toutes les rivières de la province de Moxos, dans l'intérieur de la république de Bolivia ou Haut-Pérou. Par leurs mâchoires allongées en un bec effilé, séparé du front par une profonde dépression, ils se rapprochent des *sousous* qui vivent aussi dans les eaux douces du Gange, mais qu'on rencontre fréquemment à l'embouchure de ce fleuve, et qui, avec leur museau de gavial, ont des dents inégales et une lame osseuse pour protéger les évents. Dans les inias, les dents, d'abord incisives, finissent par prendre la forme de molaires sur les branches des maxillaires, et ce système dentaire conduit évidemment les cétacés piscivores aux herbivores, car les inias font le passage des sousous aux lamentins, et ont comme ces derniers le museau couvert de poils rudes, particularité que ne présentent point les vrais cétacés, excepté dans leur jeune âge.

Les caractères zoologiques des *inias* sont donc, quant aux formes extérieures, ceux des dauphins, excepté que la nageoire dorsale s'élève sur le dos en une simple proéminence assez semblable à celle des cachalots. Leur museau s'allonge en une sorte de tube cylindrique revêtu de poils fermes. Les dents antérieures sont incisives, grosses, aiguës, ou usées par la mastication; elles passent successivement à la forme de molaires en s'élargissant et prenant un talon interne. Comme chez les cachalots et le sousou, la symphyse de la mâchoire inférieure est très prolongée. La fosse temporale est ample, la fosse orbitaire très petite, et la première se trouve bordée en dessus par une crête fronto-pariétale très élevée, qui naît du milieu de la crête occipitale.

La seule espèce de ce genre est l'*inia de Bolivie* [2]. Son corps est gros et très court, comparativement à celui des dauphins ordinaires. Son museau imite assez un bec prolongé, très mince, presque cylindrique, et obtus à son extrémité. La bouche est fendue jusqu'au-dessous des yeux, et forme une ouverture linéaire, seulement arquée à sa partie postérieure. Le canal nasal est tellement oblique d'a-

[1] Nouv. Ann. du Mus., t. III, p. 31.

Le nom d'*inia* est celui que donnent à ces cétacés les Indiens Quarayos des rives du Rio de San-Miguel, entre les provinces de Chiquitos et Moxos, dans la république de Bolivia.

[2] *Inia boliviensis*, d'Orbign., *loc. cit.*, pl. 3.

vant en arrière, que son orifice est placé presque au-dessus des bras. Derrière l'œil s'ouvre le trou auditif externe, beaucoup plus apparent que chez les autres cétacés. Les nageoires antérieures sont larges, volumineuses, obtuses à leur sommet, tandis que la dorsale à peine saillante se trouve occuper à peu près le tiers postérieur de la longueur totale du corps. Celui-ci est légèrement comprimé en arrière, et terminé par une large rame caudale échancrée à son milieu.

Le crâne se trouve être déprimé. Le museau est long et muni de dents sur toute la longueur des maxillaires. On en compte de 130 à 134, ou 66—68 en haut et 66—66 en bas. Ces dents sont rugueuses ou marquées de sillons profonds et interrompus. Les dents de la mâchoire supérieure ont les vingt-trois premières de chaque côté arquées et coniques, et celles qui suivent sont munies d'un talon qui élargit leur base au bord interne, talon qui s'accroît d'autant plus que les dents deviennent plus postérieures, de manière que celles-ci n'ont presque pas de pointe ou semblent être à couronne rectiligne. Les dix-neuf premières dents sur chaque bord de la mâchoire inférieure sont seules arquées et coniques, les autres sont semblables à celles d'en haut. Dans l'état de vie, la peau qui recouvre toutes les parties est lisse, excepté sur le museau, où apparoissent quelques poils rares, gros et crépus chez les jeunes sujets, et très longs et très fermes chez les vieux. Par la dessiccation ces poils tombent aisément.

L'individu décrit par M. d'Orbigny étoit du sexe féminin, de petite taille, et prêt à mettre bas. La vulve étoit turgescente et gonflée, et les mamelles, placées sur les côtés de la vulve, se trouvoient remplies de lait qu'on pouvoit faire jaillir par la pression. Cette femelle mit au jour un petit fœtus venu à terme, ayant des poils sur le museau, un cordon ombilical gros et hérissé de tubercules élevés. Ses dimensions étoient celles-ci:

	mèt.	cent.	mill.
Longueur totale du bout du museau à l'extrémité de la queue. .	2	4	»
——— du bout du museau à sa base.	»	23	»
——— du bout du museau à l'œil. .	»	34	»
——— de l'œil.	»	»	9
——— du bout du museau à l'orifice nasal.	»	40	»
——— du bout du museau à l'orifice de l'ouïe.	»	43	»
——— du bout du museau au bras.	»	52	»
——— du bout du museau à la nageoire dorsale.	1	30	»
——— du bout de la queue à sa base.	»	24	»
——— du bout de la queue à la vulve.	»	60	»
——— du bras ou nageoire. . . .	»	42	»
Largeur du bras.	»	18	»
——— de la queue.	»	50	»
Hauteur de la dorsale.	»	9	»
Circonférence du museau.	»	20	»
——— à l'œil.	»	67	»
——— sous les bras.	»	99	»
——— à la dorsale.	1	4	»

Les mâles parviennent fréquemment à une longueur de quatre mètres, mais les femelles restent toujours plus petites. La coloration générale de la peau varie, bien que celle qu'on remarque le plus ordinairement consiste en un bleuâtre uniforme sur les nageoires, à teinte pâle sur le dos, et se dégradant en nuance rosée sous le corps. Certains individus sont rougeâtres, d'autres à teinte noirâtre, enfin quelques uns sont tachetés ou rayés. Dans les grandes rivières, la coloration de la peau est toujours affoiblie, tandis que ceux qui vivent dans les lacs formés par l'accumulation des eaux pluviales communiquant avec les rivières, et qui sont forcés d'y séjourner pendant la saison des sécheresses, sont presque noirs, et ne perdent cette couleur qu'après un long séjour dans les eaux des rivières.

M. d'Orbigny trouva ce dauphin fluviatile dans toutes les rivières qui traversent les immenses plaines de la province de Moxos, dans la république de Bolivia, et qui vont former les *rios Mamore* et *Guaporé*, qui eux-mêmes constituent plus loin la rivière de *Madeiras*, un des premiers bras des Amazones. L'inia remonte ainsi jusqu'au pied des dernières montagnes du versant est de la Cordilière orientale, à plus de sept cents lieues de distance de la mer, et M. d'Orbigny affirme qu'il paroît certain qu'il ne descend jamais jusqu'à l'Océan, et qu'il ne quitte point les fleuves désignés plus haut. Il seroit difficile, ajoute ce voyageur, que cet animal, qui nage avec peu de vitesse, puisse d'ailleurs remonter les dix-neuf cascades du *Rio de Madeiras*, qui se trouvent entre les 9 et 10e degrés de latitude méridionale. Quelques négociants brésiliens, ayant à diverses reprises fait le voyage de *Mato Grosso* au *Para*, assurèrent que ces dauphins habitoient uniquement au-dessous des cascades, dans les rivières comprises entre les 10 et 17e degrés de latitude sud et les 64 à 70e degrés de longitude occidentale.

C'est seulement au fort de *Beira*, sur la rivière de *Guaporé*, que les Brésiliens font des *inias* une pêche réglée au temps des basses eaux, afin de se procurer de l'huile pour leur éclairage; les paisibles habitants de la province de Moxos ne les poursuivent jamais. Les femelles ne donnent le jour qu'à un petit qu'elles affectionnent avec la plus vive tendresse, et qui les paie du plus tendre retour. On a vu des femelles suivre avec une opiniâtreté d'amour maternel les pirogues qui emportoient leur progéniture tuée par le harpon, et se livrer ainsi à la mort. Les jeunes inias restent long-temps sous la protection de leur mère, et ne l'abandonnent que lorsqu'ils sont déjà grands.

Lorsque ces cétacés ne sont point inquiétés, ils viennent lentement, et bien plus fréquemment que les espèces marines, respirer à la surface de l'eau. Mais s'ils sont effrayés, ils accélèrent leur nager, bien qu'il n'ait point la vitesse de celui des dauphins. Rarement ils vont isolés, mais au contraire ils se réunissent par trois ou quatre individus, presque jamais en plus grand nombre.

Le sens de l'ouïe chez les inias paroît être d'une grande délicatesse, car ces animaux s'arrêtent au bruit des pagaies qui agitent l'eau, et viennent à plusieurs reprises, en soufflant, s'assurer de la cause du bruit qui les émeut. Ils poursuivent les poissons, qu'ils viennent mâcher à la surface de l'eau, ce qui dénote des mœurs plus terrestres que celles des dauphins.

Le nom d'*inia*, donné par M. d'Orbigny à ce genre de dauphin fluviatile, est emprunté à la langue des Guarayos. L'espèce porte le nom de *bote* chez les Brésiliens du fort *del principe de Beira*, et celui de *bufeo* chez les Espagnols. C'est encore le *sisi* des *Chapacuras*, l'*ihui* des *Baures*, le *puchca* des *Itonamas*, le *potohi* des *Cayuvava*, le *sata* des *Iten*, le *cachoïcana* des *Pacaguaras*, le *pathi* des *Movimas*, le *nituya* des *Canichanas*, enfin l'*aïco* des *Moxos*.

LE RORQUAL MUSEAU-POINTU.

Balænoptera acuto-rostrata.

Nous aurons quelques nouveaux renseignements à donner sur cette espèce de baleinoptère, que nous avons pu étudier sur un bel individu, parfaitement conservé et long de vingt-trois pieds dix pouces. Ce rorqual, battu par de fort mauvais temps dans le golfe de Gascogne, entra dans la Charente, et vint s'échouer à la marée basse au Vergeroux, le 26 août 1855. Là, les employés des douanes s'en rendirent maîtres, et le préfet maritime, M. de Freycinet, et le commissaire général, M. Jurrien, firent de la meilleure grâce les dépenses nécessaires pour que ce cétacé pût être conservé pour le cabinet d'histoire naturelle de l'École de médecine navale. En attendant que cette espèce soit l'objet d'un travail spécial, dont sont chargés MM. les docteurs Triaud, Souty et Duché, nous offrirons à nos lecteurs la description suivante.

Ce baleinoptère a l'épiderme épais, lisse, assez semblable à du taffetas d'Angleterre. La tête est peu longue, et se continue avec le corps tout d'une venue, et sans aucune élévation. La mâchoire supérieure est très étroite, formant un angle aigu, tandis que l'inférieure la déborde bien qu'elle soit aiguë à son extrémité. La plus grande épaisseur du corps est au niveau des nageoires pectorales, qui sont longues de deux pieds huit pouces. La dorsale a douze pouces de hauteur. Le dos est caréné, et s'amincit à la queue, dont les deux lobes sont échancrés à leur milieu. Les fanons n'ont que six pouces de hauteur. L'œil, très petit, est sur le rebord du maxillaire supérieur que garnit une muqueuse sèche et noire. La langue est oblongue, arrondie, molle, rougeâtre, lardacée. La gorge jusqu'au ventre est garnie de plissures régulières. Les évents s'ouvrent sur la nuque par deux fentes obliques, formant par leur position un accent circonflexe ( ). Le conduit auditif est percé par un trou ressemblant à un tube de plume à écrire. Il est traversé par une ligne blanche.

Les couleurs du corps sont : un blond blanchâtre pour les fanons ; un noir luisant pour tout le dessus du corps et les côtés ; un blanc satiné pour toutes les parties inférieures et pour les plis de la gorge.

§ VI.

LES OXYPTÈRES.

M. Rafinesque-Smaltz, dans son *Précis de Somiologie* (pag. 13), proposa de séparer des *delphinus*, sous le nom d'oxyptère (*oxypterus*), son dauphin de mongitore (*delphinus mongitori*), qui a deux nageoires dorsales sur la partie supérieure du corps. Cet auteur, alors établi en Sicile, n'a point jugé à propos de donner des renseignements susceptibles de nous mieux faire connoître ce dauphin à deux nageoires qui vit dans la méditerranée. Nous eussions donc négligé de parler des oxyptères, si MM. Quoy et Gaimard, en décrivant dans la *Zoologie de l'Uranie* un cétacé remarquable par deux nageoires dorsales, ne nous avoient prouvé l'existence de ce sous-genre.

L'OXYPTÈRE RHINOCÉROS.

Delphinus rhinoceros, Quoy et Gaim. ; *Zool. de l'Uranie*, pl. 11, fig. 2, pag. 86.

C'est en ces termes que MM. Quoy et Gaimard décrivent cette espèce qu'ils n'ont fait qu'entrevoir :

« Dans le mois d'octobre 1819, en allant des îles » Sandwich à la Nouvelle-Galles du Sud, nous vîmes » par 5° 28′ de latitude nord, beaucoup de dauphins » exécutant en troupes, autour du vaisseau, leurs » rapides évolutions : tout le monde à bord fut sur- » pris, comme nous, de leur voir sur le front une » corne ou nageoire recourbée en arrière, de même » que celle du dos ; le volume de l'animal étoit à

1 . [illegible] , Delphinus phocæna , [illegible]

2 . [illegible] , Delphinus compressicauda , [illegible]

[illegible]

» peu près double de celui du marsouin ordinaire, » et le dessus de son corps, jusqu'à la dorsale, étoit » tacheté de noir et de blanc.

» Nous nous attachâmes à observer ces dauphins » pendant tout le temps qu'ils nous accompagnèrent; » mais quoiqu'ils passassent souvent à toucher la » proue de notre corvette, ayant le haut du corps » hors de l'eau, leur tête y étoit tellement enfoncée, » que ni M. Arago, ni nous, ne pûmes distinguer » si leur museau étoit court ou allongé; leur allure » ne put rien nous indiquer à cet égard; car ils ne » s'élançoient point au-dessus des eaux comme les » autres espèces. D'après leur conformation toute » particulière, nous les avons nommés dauphins » rhinocéros (*delphinus rhinoceros*). »

§ VII.

LES MARSOUINS.

Les cétacés susceptibles d'être classés sous ce nom commun se distinguent des dauphins, seulement par les formes de leur museau. Il est en effet court et uniformément bombé, et non terminé en bec aplati et allongé comme celui des vrais dauphins; leur tête s'éloigne en outre de celle des *globicéphales*, en ce qu'elle n'est point brusquement tronquée, ni à demi globuleuse.

Les marsouins ont donc le front et le museau tout d'une venue ou sans sillon distinct. Quelquefois une légère dépression sert à marquer le passage de l'une à l'autre de ces parties. Par l'ensemble des formes du corps et la disposition des nageoires, ils ressemblent parfaitement aux dauphins.

Ce sous-genre renferme plusieurs espèces nominales: on ne peut en admettre, d'après les auteurs, que trois véritablement authentiques, auxquelles nous en joindrons une quatrième inédite.

LE MARSOUIN COMMUN.

Delphinus phocæna. L. [1].

Le marsouin est de tous les cétacés celui que les peuples modernes connoissent le mieux; il vit en effet sur nos côtes, ne quitte presque point nos rivages, remonte dans les eaux douces des fleuves, et s'y présente toujours par troupes nombreuses.

Sa taille est plus petite que celle du dauphin vulgaire, avec lequel il a les plus grands rapports, par les formes corporelles comme par les couleurs; mais ce qui le distingue dès la première vue est sa tête arrondie, légèrement déprimée, et que ne termine point un bec allongé et aplati; son museau présente donc, à partir du front, une ligne doucement recourbée, et ses mâchoires acquièrent en largeur ce qui leur manque en longueur, en formant un demi-ellipsoïde.

Le marsouin a rarement plus de quatre à cinq pieds de longueur, bien qu'on en indique des individus longs de six à huit pieds. Les jeunes, au moment de leur naissance, ont vingt pouces, à ce que rapporte Klein. Son poids varie suivant les dimensions qui lui sont propres, et M. Cuvier dit qu'un M. Cardan prétend avoir vu, à Saint-Valery, un marsouin pesant mille livres.

Les bords des maxillaires sont régulièrement garnis de dents; toutes sont également aplaties et tranchantes, droites, et arrondies au bout, au nombre de vingt-une, vingt-deux, et vingt-trois de chaque côté, en haut et en bas [1]; quelquefois la surface de ces dents est striée, quoique le plus souvent elle soit lisse, ce qu'il est difficile d'expliquer, à moins que cette particularité ne tienne à l'âge, au sexe, ou peut-être à une différence spécifique.

M. Cuvier a tracé une description rapide de ce cétacé, dans l'ouvrage in-folio, et malheureusement non achevé, de la *Ménagerie du Muséum* qu'accompagnent les magnifiques gravures de Miger, d'après les vélins peints par Maréchal. « Le marsouin, dit-» il, est absolument dépourvu de poils; il n'a pas » même de cils aux paupières. Sa peau est parfaite-» ment lisse, et son épiderme, très doux au toucher, » se détache facilement. Il n'a pas de lèvres propre-» ment dites; mais la peau, toujours lisse et noire, » se renfonce seulement un peu pour s'unir aux » gencives. L'œil est petit, fendu longitudinalement, » et situé presque dans l'alignement de l'ouverture » de la bouche. Les paupières sont molles et ont » peu de jeu; leur face interne est enduite de

[1] *Delphinus phocæna*, Artédi; L. Brisson; *phocæna Rondeletii*, Gesn.; *phocæna*, Rondelet, Klein, Jonston, Aldrov.; *sus marinus*, Nieremb.; *marsouin*, Belon.

Φώκαινα, Aristote, Pline.

Delphinus phoçæna, Oth. Fabricius, sp. 29, p. 46; Bonnat, *Cét* p. 18; G. Cuvier, *Ménagerie du Muséum* avec exc. figure: Lacép., *Cétacés*, p. 344, édit. Desmarest; G. Cuvier, *Règn. anim.*, t. I, p. 279; Desmarest, *Mamm.*, sp 770, G. Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, sp. 280; F. Cuvier, *Histoire des Mammifères*, liv. 53.

[1] M. Frédéric Cuvier (*des Dents des mammifères considérées comme caractères zoologiques*, p. 243) donne au marsouin la formule dentaire suivante:

Dents, toutes mâchelières { de 40 à 46 supérieures. / de 40 à 46 inférieures. }

Ces dents comprimées latéralement, plus larges à l'extrémité de leur couronne qu'à leur partie moyenne; elles se recourbent d'avant en arrière en s'introduisant dans l'alvéole, et l'extrémité de la racine est plus large que son collet.

» mucus ; mais il ne paroît point que ces animaux » répandent de larmes, et ils n'ont pas de points » lacrymaux. L'iris de l'œil est jaunâtre, et la pupille » a la forme d'un V renversé. L'ouverture de l'oreille » n'est pas plus grosse qu'une pipûre d'épingle; » celle des narines est placée sur le sommet de la » tête, précisément entre les yeux, et ressemble à » un croissant dont la concavité seroit dirigée en » avant.

» La nageoire dorsale et celle de la queue n'ont » point de parties osseuses dans leur intérieur, et » ne sont pas susceptibles de mouvements particu- » liers : leur substance est un mélange de cartilages » et de fibres ligamenteuses croisées en différents » sens; celle du dos est presque toute composée de » graisse. »

La nageoire dorsale occupe à peu près le milieu du corps : sa forme est assez régulièrement triangulaire. Les pectorales sont oblongues et obtuses à leur sommet. La caudale est composée de deux lobes larges et échancrés à leur milieu. La surface du dos est arrondie avant la dorsale, et prend une disposition légèrement carénée à mesure que le corps s'amincit en allant vers la queue. Les chairs sont noires, gorgées de sang, et recouvertes par un tissu cellulaire abondant, épais de plus d'un pouce, et d'une grande blancheur. Il se réduit presque entièrement par la chaleur en une huile semblable à celle de la baleine, mais plus fine et plus estimée.

Le marsouin a le dessus du corps d'un beau noir bleuâtre, s'affaiblissant sur les côtés, et le ventre d'un blanc argentin. Les nageoires pectorales sont brunes, bien que naissant au milieu de la couleur blanche des flancs.

L'opinion la plus générale fait provenir le nom françois de marsouin de l'allemand *meer schwein*, qui signifie *cochon de mer*, par analogie avec la graisse abondante qui enveloppe le corps de cet animal; nous n'adoptons pas cette manière de voir. Marsouin découle, sans aucun doute, des deux mots usités dans la langue provençale, *mar* et *suin*, qu'on peut rendre littéralement par *graisse* ou *cochon de mer ;* ce mot *suin* servant encore dans beaucoup de nos provinces de l'ouest et du midi à désigner les corps gras. La plupart des peuples ont en effet donné le nom de cochon de mer (*sus maris*) au cétacé dont nous traçons l'histoire; et tandis que les anciens dressoient des autels au dauphin, l'être qui s'en rapproche le plus par les formes comme par les mœurs étoit relégué parmi les animaux immondes : telle est la justice des hommes! ils apprécient tout ce qui les entoure suivant leurs caprices ou leurs préjugés. Les noms divers que le marsouin a reçus sont multipliés à l'infini; chaque contrée, chaque peuple, chaque auteur, a consacré les siens. Pour les François, c'est le marsouin franc, le cochon de mer; c'est le *porpus* et *sea-pork* des Anglois; et remarquons en passant que ce nom de *porpus*, qu'on trouve écrit dans beaucoup de voyages nautiques *porpess*, est d'origine espagnole ou portugaise, car por-pesse signifie indubitablement poisson-porc, dont on a fait ensuite *pourpois* dans le moyen âge, et aujourd'hui *porpoisse*, et *pourcille* en Saintonge. Les Portugais cependant, lors de leurs premières navigations, mentionnent les marsouins et les dauphins en général sous le nom de *toninas*, que nous retrouvons dans la langue hollandoise, où il s'est glissé, et changé en *tonyn* ou *tunin*. Les peuples du Nord appellent *marswin* ou *meer-schwein*, que l'orthographe et les altérations de la langue celtique ont plus ou moins modifiés, notre mammifère marin qu'Eggède désigne sous le nom de *niser*, et qu'on trouve écrit dans Othon Fabricius *nisa* ou *nesa*, d'après la prononciation groenlandoise. C'est le *brunskop* (*tête écrasée*) des Danois; le *bruin-fisch* (*poisson noir*) de quelques Hollandois; le *spring-hwal* (*cétacé sauteur*), de plusieurs peuples maritimes; le *suin-hual* ou *witingr* des Islandois, suivant Martens.

« Les deux sexes, dans le marsouin, varient très » peu à l'extérieur, même par les organes de la gé- » nération [1]; la verge rentre entièrement sous la » peau, et l'on n'aperçoit en dehors que l'extrémité » du gland. Celle du marsouin d'abord cylindrique, » après avoir fait un coude, se termine en cône assez » aigu; celle du dauphin ressemble plutôt à une lan- » gue aplatie. Les testicules sont cachés en dedans, » et portés par un ligament membraneux fourni par » le péritoine, dans l'épaisseur duquel l'artère sper- » matique forme un plexus comme la veine. Le » canal déférent, comme celui de l'éléphant, est » replié sur lui-même jusqu'à son entrée dans l'urè- » tre. Il n'y a ni vésicule séminale ni glande de Cow- » per; mais la prostate est énorme. La première » moitié de l'urètre fait, avec celle contenue dans » la verge, un angle de quarante degrés : les corps » caverneux et leurs muscles s'attachent aux petits » osselets qui tiennent lieu de tout bassin. La fe- » melle n'a point de nymphes, mais un clitoris assez » notable. Son vagin est garni de rides transversa- » les, presque semblables à des valvules. Sa matrice » est partagée très près de son orifice. »

La femelle porte six mois, d'après le témoignage d'Anderson.

Le squelette du marsouin offre également, dans la disposition des pièces osseuses, des caractères précis et distincts. Comme nous l'avons vu, c'est, de tous les dauphins, celui qui a le museau le plus court et le plus large; et, bien que sa petitesse et la forme des dents le spécifient nettement, on doit y joindre

[1] Cuvier, *Histoire du marsouin, Ménagerie du Muséum*, in-folio.

la saillie que présentent les intermaxillaires au-devant des narines, qu'un large sillon sépare au-dessus de l'orbite; puis une autre saillie en pyramide tronquée, que l'occipital vient faire au-dessus des naseaux, qui sont un peu concaves et plus hauts que larges; au-devant des narines, sur le bord de la saillie des intermaxillaires, apparoît une petite partie anguleuse des maxillaires. Les intermaxillaires ne remontent point du bord externe des narines jusqu'aux naseaux. L'échancrure qui sépare le lobe antérieur de l'orbite et le museau n'est pas profonde. Le défaut de symétrie que présentent les têtes osseuses des cétacés est beaucoup moins sensible dans le marsouin; les vertèbres cervicales sont minces et soudées; on compte treize paires de côtes dont sept s'articulent aux corps des vertèbres : il a sept vertèbres cervicales, quatorze dorsales et quarante-cinq lombaires, sacrées et caudales : les dernières sont petites, et en partie incrustées dans la nageoire de la queue. Le sternum est soudé de bonne heure; le premier os est percé d'un large trou, et n'est point anguleux sur ses bords.

L'appareil digestif se compose de quatre estomacs; Hunter en a compté jusqu'à sept : le premier est le plus volumineux; il ressemble à une large poche ovale, et s'unit au deuxième estomac par un renflement que terminent deux portions étranglées qui l'ont souvent fait compter pour une véritable poche gastrique; le deuxième estomac est arrondi; le troisième est disposé en tube recourbé; le quatrième est tout-à-fait globuleux. Une membrane veloutée et épaisse, froncée par des rides nombreuses, revêt les parois du premier estomac. Le pylore est lui-même garni de rides tellement fortes et saillantes que nul corps volumineux ne pourroit le traverser. Les plissures du deuxième estomac sont entre-croisées en divers sens : ses parois sont formées d'une sorte de pulpe assez homogène; et la muqueuse qui les tapisse est fine et lisse. Le troisième est simplement membraneux : la muqueuse est couverte d'une infinité de petits pores. Enfin le quatrième ressemble beaucoup au premier.

Tous les auteurs n'admettent point ces quatre estomacs indiqués et décrits par M. Cuvier; M. Baer, entre autres, qui s'est beaucoup occupé de l'anatomie du marsouin, pense que le réservoir principal de la nutrition ne se compose que de trois cavités digestives, et que le quatrième estomac de M. Cuvier n'est que le duodénum dilaté, facile à reconnoître par l'insertion du canal cholédoque, et par la distribution des vaisseaux : M. Arthur Jacob partage cette opinion.

Ces nombreux estomacs ont pour but de faire subir aux substances alimentaires diverses élaborations successives; car de même que le gésier est pour les oiseaux le seul organe digesteur, de même les quatre poches viscérales du marsouin sont destinées à agir immédiatement sur des corps que les dents n'ont point triturés, et qui sont engloutis et lancés d'un seul jet dans le premier estomac. Le canal digestif diminue de diamètre jusqu'à l'anus, au point que le rectum est d'une minceur extraordinaire, et rien ne retrace les gros intestins et les cœcum; sa longueur totale égale, dit-on, onze fois celle de l'animal entier.

Le foie n'a que deux lobes, et point de vésicules du fiel; les rates sont au nombre de sept, et diminuent de grosseur. Les reins, dépourvus de bassinet, sont divisés en plusieurs lobes distincts; cependant M. Baer pense que les calices sont réunis en un canal ramifié, qui n'est autre qu'un bassinet de forme extraordinaire.

La langue est molle, large, aplatie, et dentelée sur ses bords; la trachée-artère se compose d'anneaux cartilagineux entiers; le larynx s'ouvre par une fente dans les œsophages; il n'y a point de ligament de la glotte; l'épiglotte est rudimentaire.

L'oreille interne du marsouin est, dit M. Cuvier, de même que celle des autres cétacés, creusée dans un os particulier, qui ne fait point partie du crâne comme dans les mammifères, mais qui n'y tient que par des ligaments. La trompe d'Eustache va s'ouvrir assez haut dans le nez; c'est sans doute par là que l'animal entend ce qui résonne dans l'air. C'est avec elle que communiquent les cavités auxquelles nous attribuons le siége de l'odorat; de sorte qu'on pourroit prétendre, jusqu'à un certain point, que le marsouin entend par le nez et sent par l'oreille.

Le cerveau est large, convexe, formé de nombreuses et profondes circonvolutions, et recouvre le cervelet en arrière. On ne trouve que chez l'homme et les singes cette disposition de l'organisme.

De nombreux travaux ont été publiées en ces derniers temps sur la structure interne du cétacé qui nous occupe; la plupart confirment ou détruisent les opinions admises jusqu'ici. Ils nous sont trop imparfaitement connus pour que nous cherchions à en présenter même une analyse, et, bien qu'importants d'ailleurs, ils nous entraîneroient hors du cadre que nous avons dû nous tracer [1].

Le marsouin se trouve dans toutes les mers d'Europe, aussi bien dans l'océan Atlantique que dans

[1] *Quelques observations anatomiques sur un marsouin peu avancé en âge*, par le docteur E. Eichwald (*Mém. de l'Acad. imp. de Pétersbourg*, t. IX, p. 431); *Anatomie du marsouin*, par le professeur Baer de Kœnigsberg (*Isis*, 1826, 8e cah. 807); *Sur le nez des cétacés et principalement sur celui du marsouin*, par le même (avec fig., *ibid.*, p. 811); *Anatomie des Cétacés du genre dauphin*, par M. A. Jacob : *Mémoire accompagné de l'anatomie d'un marsouin*, par Tyson (*Dublin philos. journ.*, 1826, février, p. 45; mai, p. 192).

la Méditerranée. Il se réunit par troupes considérables, dont les individus nagent le plus souvent à la file les uns des autres, en ne montrant jamais à la surface de l'eau que la partie supérieure de leur corps, de sorte qu'ils ont l'air de faire un mouvement de rotation complet sur eux-mêmes. Ils ne paroissent point quitter les côtes, et jamais on n'en a rencontré dans la haute mer; ils remontent les fleuves lorsqu'ils sont acharnés à la poursuite des poissons; mais, en général, ils ne dépassent guère la ligne où finit le mélange des eaux salées avec les eaux douces. Très souvent nous avons vu des marsouins nager contre le courant de la Charente, jusqu'au-delà de Rochefort, à cinq lieues de l'embouchure de cette rivière.

Lorsque la surface de la mer n'est pas agitée, que les marsouins sont repus, on les voit s'élancer hors de l'eau, faire des bonds rapides, et s'exciter réciproquement dans leurs jeux. C'est ce qui arrive surtout dans les beaux jours de l'été, au moment où les mâles veulent obtenir la possession des femelles; c'est alors aussi qu'ils se disputent la jouissance de ces dernières, qu'ils se livrent des combats à outrance, et que leur passion brutale les aveugle au point que nul piége, nul danger, ne peut arrêter la fougue de leurs désirs impétueux. On dit même que, dans ce moment, leur jugement est tellement obscurci par l'amour qui les transporte, qu'ils se heurtent contre les navires, ou qu'ils vont se jeter sur les rivages. La femelle ne donne le jour qu'à un seul petit; elle en prend le plus grand soin, et surveille pendant une année avec la plus tendre sollicitude le développement de ses forces.

Le marsouin émigreroit-il? tout porte à le croire. Les Islandois, qui ont déguisé son imprévoyance en admettant qu'il étoit aveugle, en font des pêches considérables au mois de juin [1]. C'est principalement en été, suivant Othon Fabricius, qu'il est commun sur les côtes du Groenland; et ce n'est jamais que dans l'hiver et dans les premiers mois du printemps qu'on le rencontre abondamment sur les côtes de France : ce fait, d'ailleurs, avoit déjà été remarqué par Belon.

Les pêcheurs hollandois croient que le marsouin monte à la surface de l'eau à l'approche d'une tempête, et que sa présence en est un sûr pronostic. Ils distinguent le marsouin franc, et une espèce beaucoup plus petite qu'ils nomment le marsouin *ouette*.

Plusieurs peuples recherchent le marsouin à cause de son huile; mais comme c'est un animal de petite taille et fort agile, sa pêche n'a jamais été qu'accidentelle et très bornée, et c'est bien gratuitement, sans doute, que M. Noël de La Morinière a prétendu que la compagnie des Walmans, dont les anciennes chartes du moyen âge de la monarchie françoise nous révèlent l'existence, se bornoit à la pêche du marsouin; tout porte à croire que c'étoit alors, de même qu'aujourd'hui, celle de la baleine.

Comme aliment, la chair de ce cétacé repousse, et par son odeur, et par sa saveur, le palais le moins difficile; elle n'est cependant pas aussi mauvaise qu'on le dit en plusieurs livres. Il paroît qu'on en faisoit autrefois quelque consommation dans le carême, et qu'on s'occupoit alors plus particulièrement de la pêche du marsouin. Les marins de nos jours, dont le goût obtus n'est point blasé par les délicatesses de la vie, ne dédaignent point cette chair; et bien qu'elle soit noire, compacte, huileuse, indigeste, et accompagnée d'une odeur fragrante et *sui generis*, ils en font d'excellents repas. Il en est de même des Groenlandois, au dire d'Othon Fabricius; et ce fait n'a rien qui étonne, car on sait que les peuplades polaires, luttant sans cesse contre les besoins qui les assiègent sous d'âpres climats, trouvent dans la chair des cétacés un mets exquis, et dans l'huile qu'elles en expriment, un breuvage au-dessus duquel leur sensualité ne connoît rien de plus délicieux.

[1] Anderson a été jusqu'à dire que si les Islandois en prenoient un aussi grand nombre, cela tenoit à ce que cet animal, vers cette époque, devenoit aveugle par la formation d'une petite membrane qui voiloit ainsi le globe de l'œil.

LE MARSOUIN ORQUE OU L'ÉPAULARD [1].

L'épaulard, que Rondelet a décrit sous ce nom usité dans la Saintonge, mais dont les habitants actuels ont complétement perdu la tradition, est le véritable *butzkopf* de la plupart des peuples du nord : c'est du moins sous ce nom qu'on le trouve décrit dans plusieurs relations de voyages, d'une manière si obscure, il est vrai, qu'il est bien difficile de débarrasser son histoire des contradictions que nous ont transmises Martens, Muller, Eggède, Anderson, Fabricius, et Hunter, lorsqu'ils nous parlent de leurs *butzkopf*, *grampus*, *épée de mer*, *killœrs*, et *orque*. L'épaulard, que Rondelet écrivoit *espaular*, est le *grampus* [2] des Anglois, le *sverd-*

[1] *Delphinus orca*, L. Briss.; Muller; Oth. Fabricius; Hunter, *Trans. philosoph.*, 1787 (dont on a fait *delphinus ventricosus*); *Buts-Kopper*, Egged., p. 56; le *Butz-Kopf*, Anderson, *Hist. nat. Groen.*, t. II, p. 150; Bonnaterre, *Cét.*, p. 22, pl. 12, fig. 1; Lacépède, *Cét.*, édit. in-8°, p. 356, pl. 18, fig. 1; Desm., *Mamm.*, sp. 774, p. 517; G. Cuvier, *Rég. an.*, t. I, p. 279; *Oss. foss.*, t. V, p. 28, pl. 22, fig. 3 et 4.

[2] M. Cuvier pense que ce nom de *grampus* est corrompu du françois *grand poisson*, ou *gras poisson* que les Normands prononçoient *grapois*, ou qu'il provient

fisk des Danois, et l'*ardlurksoak* des Groenlandois. C'est un marsouin dont la taille acquiert de vingt à vingt-cinq pieds de longueur, sur dix ou douze de circonférence. Son corps est allongé, et son museau est court et arrondi sans que le crâne soit aussi convexe que celui du marsouin commun. La mâchoire inférieure est un peu renflée en dessous; elle est plus large et moins longue que la supérieure. Les maxillaires sont armés de onze dents de chaque côté, et sur chacun d'eux : celles-ci sont grosses, coniques, un peu crochues, et les plus éloignées sont aplaties sur les côtés.

La nageoire dorsale occupe à peu près le milieu du corps : elle a ordinairement quatre pieds de haut; les pectorales sont très développées, larges et presque ovalaires : la caudale est échancrée à son milieu. L'organe génital a jusqu'à trois pieds de longueur.

La couleur de l'épaulard est noirâtre en dessus, s'affoiblissant sur les côtés du corps, dont les parties inférieures sont blanches. Souvent derrière l'œil se dessine un large sourcil blanc, ce qui a porté quelques naturalistes à voir dans cette espèce le dauphin *bélier de mer*, ou *aries* d'Ælien et de Pline. Une tache noire dirigée en avant entre dans le blanc du corps à la base de la queue.

Le crâne de cette espèce (1) est remarquable par son museau large et court comme celui du marsouin vulgaire; mais ce qui lui est particulier est d'avoir la région en avant des narines, concave, au lieu d'être renflée et séparée des plafonds des orbites par une crête un peu saillante. Le lobe antérieur de l'orbite est gros et bien isolé par une échancrure de la base du museau. Les tempes profondes et concaves sont circonscrites à l'occiput par des crêtes plus saillantes même que la crête temporale. Les os du nez sont petits, et on ne voit pas de vomer au palais.

De tous les dauphins l'épaulard est le plus belliqueux : armé de dents robustes, animé d'une vigueur qu'il tire de sa grande taille et de la puissance de ses muscles, il est l'ennemi de plusieurs espèces de sa propre famille, et surtout de la baleine, qui ne sait, pour se protéger de ses atteintes, que fuir ou battre l'eau de tout le poids de sa masse. On dit que l'épaulard, pour triompher plus aisément d'un animal qu'il hait par instinct plutôt que par esprit de vengeance, se réunit en troupes, et que tous se jettent sur l'innocente baleine, la harcèlent, lui arrachent des lambeaux de chair, et cherchent de préférence à lui déchirer la langue.

C'est bien gratuitement que plusieurs auteurs ont vu dans l'épaulard l'orque des anciens, qui est probablement, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, le cachalot macrocéphale.

C'est encore le pôle nord qui sert de refuge à ce marsouin; il se tient au milieu des glaces du détroit de Davis, sur les côtes du Spitzberg et du Groenland; parfois il s'égare dans les mers plus tempérées, et c'est ainsi qu'on en prit, en 1772, un individu long de vingt-un pieds dans la Tamise, un deuxième, en 1793, ayant trente pieds, et un troisième, de dix-huit pieds, qui échoua à l'embouchure de la Loire. Il faut sans doute lui rapporter aussi l'espèce dorsale moins élevée, dont Hunter fit son deuxième grampus, d'après un individu trouvé également dans la Tamise en 1772, et dont l'abbé Bonnaterre et M. de Lacépède ont fait leur *dauphin ventru*. M. Cuvier soupçonne, avec juste raison, que ce dernier, qui ne diffère de l'épaulard que par un peu moins d'élévation de la nageoire dorsale, et par un développement énorme du ventre, auroit bien pu avoir perdu le sommet de la première partie, comme cela arrive à beaucoup de cétacés, et que quant au ballonnement du ventre, il a dû tenir à ce que le sujet examiné par Hunter étoit dans un état de corruption avancée, d'où il devoit s'ensuivre une distension de l'abdomen produite par des gaz.

Tout porte à croire qu'Anderson avoit en vue l'épaulard lorsqu'il décrit son butzkopf (1); et la synonymie qu'il lui donne le prouve d'ailleurs. Il en est de même de son *épée de mer*, dont Bonnaterre et de Lacépède ont fait une espèce distincte, sous le nom de dauphin gladiateur (2). Le gladiateur ne diffèreroit de l'épaulard en effet, que par moins de largeur de la dorsale, et par des formes corporelles plus ramassées; mais tous les détails de mœurs, d'habitudes, sont identiques, et prouvent d'une manière assez positive que cet *épée de mer*, et les *killœrs* des côtes des États-Unis, et de Terre-Neuve, ne sont pas distincts de l'épaulard. Les renseignements fournis par M. de Pagès, dans son *Voyage au pôle nord*, ne sont pas plus concluants. Voici ce qu'il rapporte (tom. II, pag. 142) : « Les poissons » sabres se voient aussi parmi ces glaces; mais ils » quittent plus rarement leurs climats gelés du » pôle. Ils ont vingt-trois ou vingt-cinq pieds de » longueur; leur couleur est noire, et ils portent » leur sabre perpendiculairement sur le dos. Ce » sabre a sa courbure en arrière de l'animal, et a » environ quatre pieds de longueur. Ils sont enne- » mis des baleines, vont en troupes de cinq ou six » pour la combattre, et ont un chef qui est plus » grand que les autres. J'ai vu des baleines fuir avec

peut-être de *peis au lard* (*piscis ad lardum*), dénomination par laquelle tous les cétacés étoient souvent désignés dans le moyen âge, (*Oss. foss.*, t. V, p. 281.)

(1) Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 297, pl. 22, fig. 3 et 4.

(1) *Hist. nat. du Groenland*, t. II, p. 150.

(2) *Delphinus gladiator*, Bonn., *Cét.*, p. 23; Lacép., pl. 18, fig. 2; *Delphinus orca* (var., B.). L.

» grande vitesse, et *j'en ai vu d'autres pleines des* » *entailles du sabre* de ces poissons belliqueux. » Or la description erronée de Pagès, celle tout aussi peu satisfaisante d'Anderson, ne peuvent autoriser à séparer l'épée de mer, l'espadon ou gladiateur, de l'épaulard.

Ce dernier est vorace; son appétit ne peut se satisfaire qu'aux dépens d'un grand nombre de poissons; aussi dit-on qu'il se nourrit des plus gros; qu'il aime surtout les pleuronectes, et que, pressé par la faim, il se jette sur tout ce qu'il rencontre, aussi bien sur des dauphins que sur des phoques.

Le *buts-kopper* d'Eggède est-il l'épaulard? On doit croire que, sous ce nom, le missionnaire danois parle du *delphinus deductor* de Scoresby, ou *globiceps* de M. Cuvier.

LE MARSOUIN DE PAIMPOL.

Delphinus griseus. Cuv. (1)

M. Cuvier a décrit cette espèce d'après plusieurs individus qui échouèrent sur les côtes occidentales de France; et bien qu'elle ait beaucoup d'analogie avec l'épaulard, elle en diffère cependant, et par sa taille, et par quelques autres particularités. Un individu fort âgé, dont M. Duméril envoya le squelette de Brest, étoit long de onze pieds, et n'avoit plus que quatre dents, fort usées, à la mâchoire inférieure. La taille de trois autres de ces marsouins, jetés en 1822 sur la pointe de l'Aiguillon, près de Rochefort, étoit d'environ dix pieds; un quatrième n'en avoit que sept; ce dernier offroit huit dents entières à leur pointe, et placées seulement à la mâchoire inférieure, tandis que les trois premiers n'en avoient plus que six ou sept, usées et cariées. Tous ces animaux étoient complétement édentés au maxillaire supérieur.

Etudié par M. Cuvier, le crâne du marsouin de Paimpol présenta, indépendamment d'un plus grand développement, plus de largeur que celui du marsouin commun. Les plafonds des orbites sont plus écartés; leur lobe antérieur est renflé, et séparé du museau par une échancrure plus profonde. Les intermaxillaires remontent jusqu'aux naseaux, et se renflent au-devant et aux côtés des narines, mais sans y former une élévation distincte par des sillons comme au marsouin. Le vomer n'est point apparent au palais.

Les vertèbres cervicales sont rapidement soudées. Les dorsales sont au nombre de douze, et on en compte quarante-deux des autres. Il y a douze côtes, dont six articulées avec le corps des vertèbres. Le premier doigt a deux articulations, le second huit, le troisième sept, le quatrième deux, et le cinquième une seule. Le premier os du sternum n'a pas de trou; mais le dernier est légèrement échancré.

Tels sont les traits les plus saillants que présente la charpente solide du dauphin de Paimpol. Ce qui le caractérise, et le distingue à l'extérieur, sont à la fois, une tête mousse, obtuse, et bombée, analogue à celle du marsouin vulgaire; une nageoire dorsale très élevée, très pointue, ayant quinze pouces de largeur à son origine sur quatorze de hauteur, et qui souvent manque par suite de blessures; cette nageoire est placée à peu près au milieu du corps. Les pectorales sont énormément développées; elles ont un pied de largeur à leur insertion, et jusqu'à trois pieds de longueur.

Les parties supérieures du corps, aussi bien que les nageoires, sont d'un noir bleuâtre foncé, qui s'éteint à mesure qu'il descend sur les flancs, et qui fait place en dessous à la couleur blanchâtre. Le marsouin de Paimpol n'a point derrière l'œil la tache d'un blanc pur que présente l'épaulard, et M. Cuvier lui avoit d'abord donné le nom de dauphin gris, parce que le dessin original, dont on trouve une copie gravée dans les *Annales du Muséum*, offroit cette teinte.

Cette espèce vit dans nos mers, et a probablement été souvent confondue avec l'épaulard par les habitants de l'ouest de la France. Elle n'est jetée sur nos rivages que pendant les tourmentes des mois d'hiver, et lorsque, trop confiante, ou que surprise par ces tempêtes si redoutables du golfe de Gascogne et du cap Finistère, elle ne peut résister aux vagues, et lutte en vain contre leur puissance.

LE MARSOUIN CARÉNÉ.

Delphinus compressicauda. Lesson.

Cette espèce inédite, que nous représentons d'après une figure que nous avons retrouvée dans nos dessins, a été prise dans l'océan Atlantique, presque sous l'équateur, par 4 degrés de latitude sud, et 26 degrés de longitude occidentale; elle avoit huit pieds de longueur totale : une tête grosse, arrondie, très bombée, terminée par un museau court, obtus, dont la mâchoire inférieure étoit légèrement renflée et un peu plus courte que la supérieure.

Les dimensions que nous avons trouvées à ses diverses parties sont les suivantes :

(1) G. Cuvier, *Rapport sur les cétacés échoués à Paimpol, Ann. du Muséum*, t. XIX, p. 1 à 16, pl. 1, fig. 1; Desm., *Mamm.*, sp. 775, p. 518. G. Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 284 et 297, pl. 22, fig. 1 et 2. *Goldfuss.*, pl. 345.

	Pieds.	Pouc.
Longueur totale.	8	»
——— du bout du museau à la nageoire dorsale.	3	6
——— *Id.* à l'œil.	1	»
——— de l'ouverture de la bouche. .	»	10
——— de chaque nageoire pectorale.	1	4
——— de la caudale.	1	6
——— de la fente génitale.	1	»
——— de l'anus à l'extrémité de la queue.	2	6
Largeur de la tête vis-à-vis les yeux. . .	1	»
——— de l'extrémité du corps à la naissance de la queue.	»	2

Ce marsouin est donc remarquable par sa nageoire dorsale triangulaire, placée à peu près au milieu du corps, ou peut-être un peu plus dans le voisinage de la queue. Son élévation est médiocre et d'environ un pied; les pectorales sont attachées très bas; leur forme est recourbée, étroite et terminée en pointe aiguë au sommet. La caudale a peu de largeur et se trouve échancrée au centre. L'organe générateur mâle, long de quatorze pouces, gros à la base, est terminé en pointe déliée. L'extrémité du corps s'amincit considérablement vers la caudale, et sur chaque côté s'élève une saillie longitudinale disposée en forme de carène, qui se termine à la queue; le corps est arrondi et très massif à sa partie antérieure.

L'œil est très petit et placé un peu au-dessus de la commissure des lèvres. Les dents sont au nombre de quarante-quatre en haut et de quarante-six en bas, c'est-à-dire vingt-deux de chaque côté au maxillaire supérieur et vingt-trois à l'inférieur; elles sont coniques, régulières, recourbées, et à demi crochues au sommet. La membrane qui tapisse l'intérieur de la bouche est noirâtre.

Ce marsouin est en dessus d'une teinte bleuâtre claire, ou plutôt plombée, qui s'affoiblit sur les flancs; le dessous du corps est blanc. De larges cicatrices attestoient çà et là que celui que nous avions sous les yeux avoit livré plus d'un combat : son tissu cellulaire avoit partout de huit lignes à un pouce d'épaisseur : nous n'en vîmes que deux ou trois individus qui vinrent rôder autour de la corvette *la Coquille;* et l'un d'eux fut frappé par un harpon et hissé à bord, où ses chairs distribuées à l'équipage servirent à le régaler. Ce n'est pas impunément toutefois que les estomacs les moins robustes reçurent cet aliment indigeste et huileux; et plus d'une ingurgitation, suivie de diarrhée, en fut le résultat.

Les remarques que l'autopsie nous permit de faire sur les divers organes intérieurs de cette espèce se trouvent rapportées à la page 599 de ce volume, lorsque nous avons parlé des dauphins en général.

Le marsouin à queue carénée n'est pas sans quelque analogie avec le dauphin férès (*delphinus feres*) de Bonnaterre [1]; bien que ce cétacé, décrit d'après des individus échoués sur les côtes de Provence, soit très mal caractérisé et presque méconnoissable, on trouve cependant entre lui et notre espèce quelques traits de conformité, entre autres ceux-ci : « La » hauteur de la tête égale à peu près sa longueur; » elle est très renflée sur le sommet, et, s'amincis- » sant tout-à-coup vers la partie antérieure, elle se » termine par un museau court et arrondi comme » celui d'un veau : » mais il n'y a plus d'analogie ensuite lorsque l'abbé Bonnaterre donne à son férès vingt dents à chaque mâchoire : ces dents d'ailleurs ont pour caractère d'être inégales, c'est-à-dire indifféremment grosses et petites, longues de quelques lignes sur un demi-pouce de large, arrondies au sommet et comme *divisées en deux lobes par une rainure* qui règne sur toute leur longueur. Il paroît qu'une troupe de ces férès fut observée le 22 juin 1787 sur la plage de Saint-Troppez, mais personne n'a jamais pu revoir cette espèce, et les naturalistes les plus instruits pensent qu'elle repose sur des observations légèrement faites et qu'elle doit être rejetée du nombre des cétacés connus.

---

§ VIII.

LES GLOBICÉPHALES.

Nous avons vu, en comparant l'ensemble des formes extérieures des diverses tribus de la grande famille des dauphins, que le museau effilé des sousous, ou celui aplati des vrais dauphins, se réduisoit pour les marsouins à des mâchoires disposées en cône plus ou moins déprimé, ou plus ou moins régulier. Dans les globicéphales, ce museau est complétement effacé; la tête est presque entièrement globuleuse et termine le corps sous forme de casque antique, pour nous servir de l'expression de M. Cuvier.

Le crâne du *delphinus globiceps*, qui sert de type à cette division, ressemble à celui de l'épaulard [2] par la circonscription générale; mais ses intermaxillaires sont beaucoup plus amples : ils ont presque les deux tiers de la largeur du museau, tandis que dans l'épaulard ils n'en prennent guère plus d'un tiers. Ils sont aussi un peu moins concaves en avant des narines, et remontent le long de leurs côtés jusqu'aux os du nez, qui sont très proéminents et fort gros. Mais les tempes sont plus petites et leurs crêtes beaucoup moins saillantes, ce qui annonce, di M. Cuvier, un animal à mâchoires moins robustes;

(1) *Cétologie*, p. 27.

(2) Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 297, pl. 21, fig. 11 12 et 13.

le vomer ne se montre pas au palais. « Les vertèbres cervicales se soudent assez vite; il n'y a que onze dorsales et autant de côtes : les six premières s'attachent au corps des vertèbres. Les lombaires et caudales sont au nombre de trente-sept. Le premier os du sternum est percé d'un grand trou qui, dans les jeunes individus, n'existe que sous forme d'échancrure. L'omoplate est plus aiguë à son angle extérieur et a son acromion plus court et plus carré que le *delphi us delphis.* »

Les globicéphales, que l'on reconnoîtra toujours à leur tête globuleuse, de manière que la bouche n'en occupe que la partie inférieure, n'ont été clairement décrits que dans ces derniers temps par le docteur Traill d'abord, puis, et de la manière la plus complète, par MM Cuvier, Scoresby et Risso. Bonnaterre (1) et M. de Lacépède ne paroissent pas avoir eu d'idée fixe à leur sujet, et le *cachalot swineval* (2), ainsi que le genre physétère de ce dernier auteur, ne reposent certainement que sur une connoissance très imparfaite des globicéphales, qui perdent le plus ordinairement de très bonne heure les dents de leur mâchoire d'en haut.

On n'a distingué positivement et bien que deux espèces susceptibles d'être placées dans cette division : l'une vit dans l'océan Atlantique et la Méditerranée, et l'autre n'a encore été rencontrée que dans cette dernière mer.

LE GLOBICÉPHALE CONDUCTEUR.

Delphinus globiceps, Cuv.; *D. deductor*, Scor.

Avant d'entamer la description de ce globicéphale, nous croyons devoir présenter le résumé des opinions ou des recherches dont il a été l'objet.

Eggède (3), le premier, l'a évidemment mentionné sous le nom de *buts-kopper* lorsqu'il parle de « sa tête » grosse et obtuse par devant, et également épaisse » par derrière. » Duhamel en avoit donné une mauvaise (4) figure d'après un individu pris au Havre, et cette figure fut reproduite sous le nom de *marsouin à museau arrondi* (5), dans l'*Histoire des Pêches*, par Bernard de Reste. Quant aux détails insérés dans le texte, ils sont trop obscurs pour qu'on puisse en rien déduire.

En 1806, M. P. Neill décrivit le globicéphale dans son *Voyage dans quelques unes des îles Orkney et Shetland* (1), qui parut à Edimbourg, et trois ans plus tard (février 1809) le docteur Traill fut à même d'en examiner quatre-vingt-douze individus, jetés par une tempête dans la baie de Scalpa, et il en publia la description et une bonne figure, dans le tome XXII (2) du journal de Nicholson, sous le nom de *delphinus melas*. Le 7 janvier 1812, soixante-dix de ces cétacés s'échouèrent près de Paimpol sur la côte de Bretagne. M. Lamaout en adressa une figure (3) accompagnée de documents à M. Cuvier, et ce savant publia une description lumineuse et raisonnée sur les caractères de cette espèce, qu'il nomma *delphinus globiceps*. En 1820, M. Scoresby reproduisit (4) la figure dessinée d'après nature par James Watson, et qui ne s'éloigne pas beaucoup de celle qu'on trouve dans les *Annales du Muséum*; et il y ajouta, en le nommant *delphinus deductor*, une description très circonstanciée (5); enfin M. Risso (6), en 1826, donna une nouvelle figure du globicéphale, qui diffère notablement des deux précédentes, et que nous croyons erronée en plusieurs points.

Telles sont les sources (7) où l'on peut puiser les renseignements nécessaires pour écrire l'histoire du cétacé qui nous occupe.

Le globicéphale, ainsi que l'indique son nom, a la tête très bombée, courte, arrondie, et le museau formé par une sorte de bourrelet qui lui donne une physionomie extraordinaire. La mâchoire supérieure est légèrement projetée sur l'inférieure; son corps est épais. La nageoire dorsale qui en occupe le milieu n'a guère que quinze pouces de hauteur sur une largeur, à sa base, du double; elle est recourbée, arrondie et terminée en biais en arrière. Les pectorales sont très longues, insérées presque sur les côtés du cou, étroites, minces et terminées en pointe obtuse. La caudale, échancrée à son milieu, est large, suivant le docteur Traill, de près de quatre pieds six pouces.

La taille du globicéphale est communément de vingt à vingt-deux pieds, sur une circonférence de neuf à dix pieds; quelques individus n'en ont que seize à dix-huit; les dents ne sortent de leurs alvéoles qu'à un âge assez avancé, et il paroît aussi qu'elles tombent de très bonne heure, car il n'est pas rare de

(1) Bonnaterre, *Cétologie*, pl. 6, fig. 2.

(2) Lacépède, *Hist. nat. des Cétacés*, pl. 9, fig. 2; *Narwhal édenté*, Camper, *Cét.*, pl. 32, 33 et 34.

(3) *Description du Groenland*, p. 56.

(4) *Pêches*, seconde partie, section x, pl. 9, fig. 5.

(5) *Histoire des Pêches*, etc., trad. par Bernard de Reste; 3 vol. in-8°. Paris, 1801, t. I, p. 204, pl. 9, fig. 1.

(1) Page 221.

(2) Page 81.

(3) *Rapport sur les Cétacés échoués à Paimpol; Ann. du Muséum*, t. XIX, p. 1 à 16, pl. 1, fig. 2.

(4) *An Account of the Arctic Regions*, etc. 2 vol. in-8. Edimb., 1820, pl. 13, fig. 1.

(5) *Loco citato*, t. I, p. 496.

(6) *Hist. nat. des principales productions de l'Europe méridionale et particulièrement de Nice*. 5 vol. in-8°. Paris, 1826, t. III, p. 23.

(7) Desm., *Mamm.*, sp. 777, p. 519. Goldfuss, pl. 345, fig. 2 et 3.

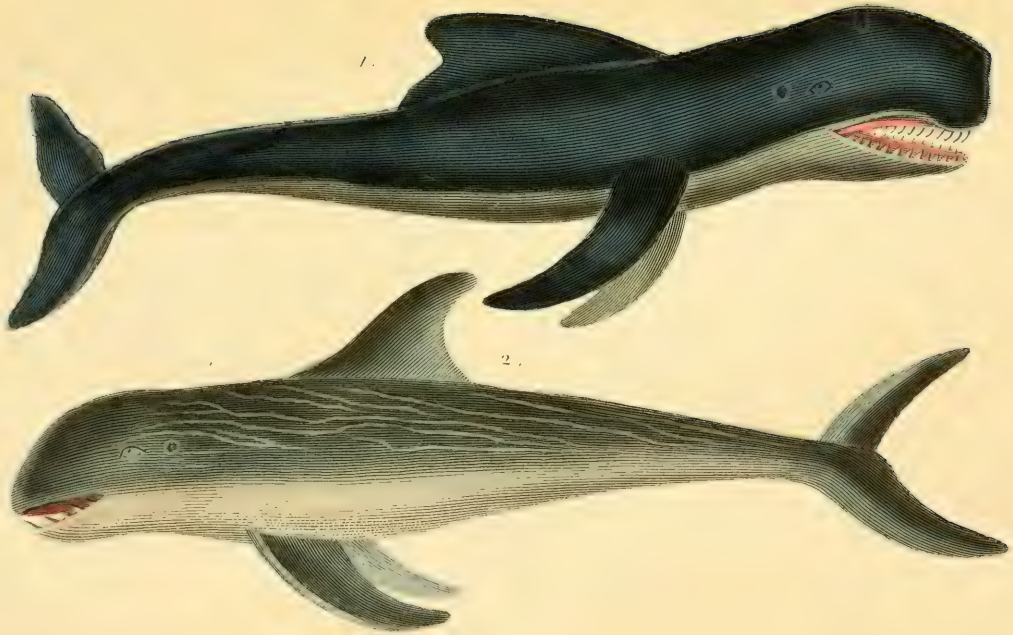

1. *Globicéphale conducteur (d'après Risso)*, Delphinus Globiceps, *Cuv.*
2. *Globicéphale de Risso*, Delphinus Rissoanus, *Cuv.*

Publié par Pourrat F. à Paris.

rencontrer de ces cétacés adultes qui sont complétement édentés, ou qui n'ont qu'un petit nombre de dents à la mâchoire inférieure. Dans l'état normal le nombre de celles-ci est de vingt à vingt-quatre dents à chaque maxillaire, quoique souvent certains individus n'en aient que dix et que d'autres n'en présentent que vingt-deux, et même vingt-six et vingt-huit; leur forme est conique, aiguë, et un peu recourbée au sommet. M. Watson compta, sur un de ces cétacés, vingt-huit dents en haut et vingt-quatre en bas.

Les proportions des diverses parties d'un globicéphale observé par M. Watson sont celles-ci :

	Pieds angl.	Pouc
Longueur totale.	19	6
Circonférence.	10	»
Longueur de la nageoire pectorale. . .	3	6
Largeur de la même.	1	6
Hauteur de la dorsale.	1	3
Largeur de la même.	2	3
——— de la caudale.	5	»

La couleur générale du corps est un noir bleuâtre foncé, ayant l'aspect lustré et brillant du satin en dessus, et quelquefois blanchâtre en dessous. Mais un ruban blanc naît par un élargissement disposé en cœur sous la gorge, et descend sur la poitrine et le ventre, jusqu'à la région anale. La couche de tissu cellulaire n'a pas moins de trois ou quatre pouces d'épaisseur.

Le globicéphale paroît être le plus sociable de tous les dauphins; il se réunit par troupes considérables, composées quelquefois de plus de mille individus, sous la direction de quelques vieux chefs; aussi M. Scoresby les compare-t-il à ces troupeaux de moutons qui suivent ceux que l'habitude ou l'expérience ont placés à la tête de la troupe. De cette particularité dans leurs mœurs découle le nom de conducteur, que lui ont donné les Anglois des îles Orkney et Shetland, en l'exprimant par les mots de *the ca'ing whale* ou *leading whale*. Les habitants de ces îles sauvages reculées dans le nord, et qui n'ont pour unique ressource que ce qu'ils retirent de la mer, connoissent si bien cette habitude des globicéphales, que tous leurs efforts se bornent à diriger vers les baies étroites le conducteur de la bande, bien sûrs que le reste suivra stupidement, et donnera dans le piége [1].

Le globicéphale conducteur se réunit donc presque constamment par essaims dont l'imprévoyance est bien remarquable, puisque M. Scoresby a dressé une liste qui prouve combien cette espèce est multipliée, mais en même temps combien elle a peu d'instinct pour se garantir du danger d'être brisée sur les rochers. En ne s'occupant que d'une bien petite partie du nord de l'Europe, telle que les côtes des îles Orcades, Shetland, Féroé et Islande, ce savant marin nous a fourni à ce sujet des détails pleins d'intérêt. Il paroît que dès 1676 un Danois nommé Lucas Jacobson Debes, publiant une description des îles Féroé [1], rapporta les procédés que suivoient les habitants pour prendre ce cétacé qu'ils nommoient *grind-whale*, et dont ils conduisoient les troupes dans de petits havres à l'aide de bateaux, et il affirme qu'on en tua mille en deux endroits seulement dans l'année 1664.

« Dans l'année 1748, quarante globicéphales s'ap-
» prochèrent de Torbay, et l'on ne put en tuer qu'un
» seul long de dix-sept pieds. En 1799, environ deux
» cents, de huit à vingt pieds de long, échouèrent
» dans le détroit de Taesta, à Fetlar, une des îles
» Shetland. Le 25 février 1805, cent quatre-vingt-
» dix de la même espèce, de six à vingt pieds de
» long, furent attirés dans le détroit d'Uyea à Unst,
» et le 19 mars de la même année on en tua cent
» vingt autres. En décembre 1806, échouèrent à
» Scalpa-Bay, île Orkney, quatre-vingt-douze indi-
» vidus; ils avoient de cinq à vingt-un pieds de long.
» On observa dans les trois dernières troupes un
» grand nombre de femelles allaitant encore leurs
» petits lorsqu'elles touchèrent au rivage, et dont le
» lait jaillit de leurs mamelles tant qu'elles vécurent.
» Dans les hivers de 1809 et 1810, onze cents de ces
» cétacés approchèrent de la côte de Hvalfiord en
» Islande, et furent capturés. Dans l'hiver de 1814,
» cent cinquante furent conduits à *Balta-Sound*, île
» Shetland, où on les tua. Ce nombre est peu consi-
» dérable si on le compare à l'immense destruction
» qu'on en a faite dans ces derniers temps en di-
» vers lieux de la Grande-Bretagne et autres îles du
» Nord. »

La troupe de soixante-dix individus qui échoua en 1812 sur les côtes de la Bretagne, en France, se composoit d'un grand nombre de femelles, et n'avoit que sept mâles et douze petits d'âge très différent.

Tels sont les détails que la cétologie possède sur les globicéphales; mais si leurs formes et leur organisation sont bien décrites, il nous reste à désirer une connoissance moins imparfaite de leurs mœurs, de leurs habitudes, de leur genre de vie, de tout ce qui peut enfin nous en donner une idée autre qu'une simple description physique.

Le globicéphale que M. Risso a décrit et figuré a bien tous les caractères généraux de l'animal dont nous venons de tracer l'histoire, mais cependant la figure n'est pas sans offrir quelques dissemblances, et le texte lui-même s'éloigne un peu de ce que nous

[1] Fait consigné dans le *Voyage* de M. Neill.

[1] *Fœroæ* et *Feroa reserata*, 1 vol. in-12. Londres, 1676.

ont appris MM. Cuvier, Traill et Scoresby. Voici la description de M. Risso. Le *dauphin à tête ronde*, que les pêcheurs de Nice nomment *souflur*, visite annuellement cette partie de la Méditerranée en avril et mai surtout, et paroît émigrer après cette courte apparition. Il s'approche rarement des côtes. « Un individu récemment pris étoit long de seize » pieds. Son corps étoit très long, arrondi jusqu'à » la nageoire dorsale, et *caréné* ensuite jusqu'à la » queue. Sa peau étoit unie, d'un beau noir brillant, » avec une grande bande d'un gris sale qui s'étendoit » de chaque côté depuis la gorge jusqu'à l'anus. Sa » tête étoit grande, renflée, parfaitement ronde, très » large. Ses mâchoires étoient *égales*, l'inférieure » armée de vingt-deux dents, la supérieure de vingt » de chaque côté, *rondes*, coniques, courbées, *jau-* » *nâtres*, espacées; les *antérieures* et les *postérieu-* » *res* étoient *les plus petites*. Chacune s'inséroit dans » une espèce d'*alvéole* ou de *cavité de la mâchoire* » *opposée*, quand la bouche étoit fermée; les yeux, » fort petits, avoient l'iris d'un blanc sale; les » *évents* (1), fort larges, étoient en forme de crois- » sants; les nageoires paires étoient rapprochées de » la gorge, fort longues, coupées en queue d'hiron- » delle, et terminées en pointe obtuse. La nageoire » dorsale avoit une forme triangulaire, et étoit cou- » chée et échancrée en arrière. La caudale, fort » large, étoit *sinueuse* et très profondément échan- » crée au milieu. Il avoit la chair rouge et le lard » très huileux. »

LE GLOBICÉPHALE DE RISSO.

Delphinus rissoanus. Cuv. (2).

Aldrovande paroît être le premier auteur qui ait mentionné sous le nom de *delphinus prior* ce cétacé, dont on doit une connoissance plus exacte à M. Risso, naturaliste laborieux, auteur d'un ouvrage important sur l'histoire naturelle des environs de Nice. Dès 1811, M. Risso avoit adressé à Paris un dessin fait d'après un individu long de neuf pieds qu'on trouve gravé dans les *Annales du Muséum*, sous le nom de *dauphin-bélier*, parce qu'il supposoit que ce devoit être le bélier de mer, ou *aries marinus* d'Ælien et de Pline. Nous dirons, avant de tracer son histoire, que ce cétacé, ainsi que le globicéphale conducteur, perd aisément les dents de la mâchoire supérieure, et qu'on ne doit pas donner au nombre de ces os ou à leur absence de l'un des maxillaires une importance bien grande dans la détermination des espèces, ou lorsqu'on cherche à établir leur identité. M. Risso étant le seul observateur moderne qui ait donné la description de cet animal, que M. Cuvier a décoré de son nom, nous ne pouvons mieux faire que de rappeler textuellement ce qu'il en dit (1).

« Des mœurs douces, comme la zone tempérée » qu'il habite, semblent être le partage de ce cétacé, » qui n'approche de nos côtes que dans le temps des » amours. Son corps est allongé, arrondi, renflé vers » sa partie antérieure, diminuant insensiblement de » grosseur vers la queue, qui est déprimée; sa peau » est mince, de couleur grise, à nuances bleuâtres, » traversée par des traits irréguliers et des raies » inégales, droites ou flexueuses, blanchâtres; le » ventre est d'un blanc mat; la tête fort grande: le » museau arrondi, relevé en arc, obtus, percé vers » la nuque par l'ouverture des évents; la bouche est » ample, arquée; la mâchoire supérieure, pourvue » d'alvéoles seulement, est plus avancée et couvre » l'inférieure, qui est garnie de chaque côté de cinq » grosses dents coniques, aiguës, un peu courbées, » distantes, fortement enchâssées dans l'ossement » de la mâchoire; ces dents sont solides, presque » égales, d'un blanc jaunâtre, recouvertes d'un émail » fort luisant; l'intérieur de la gueule est muni de » tubercules émoussés; la langue est libre, unie sur » ses deux bords; les yeux sont ovales, oblongs, très » petits, avec l'iris doré; la nageoire dorsale, haute, » élevée, à peu près en forme de triangle scalène, » est située presque au milieu du dos; les nageoires » paires sont grandes, épaisses, noirâtres; la caudale » est forte, divisée en deux grands lobes par une » échancrure assez profonde. »

Le globicéphale de Risso est donc caractérisé particulièrement par son dos arrondi, sa tête large et obtuse, sa mâchoire supérieure plus longue que l'inférieure; il a neuf pieds de longueur sur trois de largeur, et paroît à la surface de la mer du golfe de Nice dans la belle saison, surtout au printemps et dans l'automne. Rien en lui ne peut faire supposer que ce soit véritablement l'*aries* des anciens.

Nous devons ajouter probablement à ce genre de dauphins deux espèces que nous n'avons fait qu'entrevoir dans le cours de notre voyage. La première fut observée près des archipels des Pomotous, dans la mer Mauvaise. Nous l'avons indiquée dans la *Zoologie de la Coquille* (2), sous le nom de *delphinus leucocephalus*, en disant que sa tête étoit courte, tronquée, et plus conique que celle du marsouin ordinaire. Ce cétacé dont nous vîmes une douzaine d'individus pouvoit avoir six pieds de longueur en-

(1) Il est unique: c'est une faute typographique.

(2) Cuvier, *Rapport sur les Cétacés échoués à Paimpol*, *Ann. du Muséum*, t. XIX, p. 1 à 16; Desm., sp. 778; *Delphinus aries*, Risso, *Ann. Mus.*, t. XIX, pl. 1, fig. 3; G. Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 284; *Delphinus risso.*, Risso, *Hist. nat., Nice*, t. III, p. 23, pl. 1, fig. 2.

(1) *De Piscibus*, p. 703.

(2) Page 184.

viron. Sa nageoire dorsale étoit prononcée, très étroite et aiguë au sommet. Son corps étoit d'un gris foncé; mais la tête et le cou étoient d'un blanc pur. Il ne resta qu'un instant le long de notre navire.

La seconde espèce, sur laquelle nous n'aurons que peu de choses à dire, est un cétacé d'un brun noir uniforme et dont la taille est du double de celle du marsouin commun. Sa tête complétement tronquée, sa haute nageoire dorsale faite en forme de faux, sont tout ce que nous en pûmes distinguer. Nous le rencontrâmes dans ce vaste espace de mer qui existe hors du tropique du Capricorne, entre les îles des Amis et la Nouvelle-Hollande. Un capitaine baleinier anglois, dont le navire étoit occupé à la pêche des cachalots, et qui se trouvoit à bord de *la Coquille* en ce moment, nous dit que les pêcheurs le connoissoient sous le nom de *black-fish* ou poisson noir, et que son agilité étoit remarquable, mais que cependant on cherchoit à le prendre, parce que son crâne renfermoit une matière analogue au *sperma-ceti*.

Ici se termine la série des espèces de dauphins vivants existant réellement dans la nature. Nous n'avons pas craint de supprimer l'indication de plusieurs, parce que les renseignements qui ont servi à les établir sont trop obscurs et trop incomplets pour mériter une entière croyance : il est temps enfin de faire justice de quelques vieilles erreurs.

M. Dussumier, armateur, qui suit les destinations lointaines de ses navires, et qui utilise ses relâches en recueillant tous les animaux rares et précieux des pays où ses relations commerciales l'appellent, a enrichi le Muséum de cinq ou six espèces entièrement nouvelles. Il nous en avoit promis les descriptions, que nous nous fussions fait un devoir d'insérer textuellement; mais son départ et des causes que nous ne pouvons apprécier nous ont privé de compléter notre livre par ces intéressants documents.

Il ne nous reste plus à mentionnner que les dauphins dont les débris gisent en divers lieux de l'Europe, et dont l'ouvrage de M. Cuvier sur les ossements fossiles offre les caractères distinctifs et les descriptions détaillées. Mais nous ne devons pas oublier à quelle classe de lecteurs cet ouvrage est principalement adressé, et il nous suffira de mentionner quelques uns des faits les plus importants de ces découvertes modernes. Quelle que soit en effet l'opinion qui admet un déluge universel, des cataclysmes partiels, ou des éruptions d'eau par vastes bassins, toujours est-il qu'un grand nombre de vallées sont devenues célèbres par les ossements d'animaux qu'on y a découverts, et que beaucoup de ces êtres n'existent plus et ont complétement disparu de la surface du globe. D'autres, au contraire, vivent encore, mais dans des régions où les influences des climats sont complétement changées. Pour les dauphins, il est beaucoup plus difficile d'établir leurs rapports avec les espèces vivantes; car celles-ci sont très mal déterminées pour la plupart; et il y en a tant d'inconnues, que les moyens de comparaison manquent complétement.

Un squelette de dauphin presque entier, voisin du *globiceps* et de l'*épaulard*, a été découvert en 1795 par M. Cortesi de Plaisance, dans une colline des Apennins, voisine du mont *Pulgnasco*. C'est au petit village de *Sort*, près de *Dax*, dans le département des Landes, que fut trouvée la mâchoire inférieure d'un cétacé nommé, à cause des particularités qu'elle présenta, *dauphin à longue symphyse*. Les falunières des Landes ont aussi donné un fragment qui a été rapporté à une espèce très voisine du *dauphin vulgaire*. Enfin dans le calcaire grossier du département de l'Orne on déterra un fragment dont la forme annonce évidemment une nouvelle espèce de *dauphin à long museau*.

Notes sur quelques autres dauphins.

Le *Zoological journal* (1) a publié le *phocæna Homei*, de M. Smith (2), long de six pieds, et qui vit dans les mers du Cap. M. Gray, dans ses *Spicilegia* (1er fascicule), a décrit les *grampus Leadivisii* (3) et *obscurus* (4) des mers du cap de Bonne-Espérance. Une variété de ce dernier est figurée (pl. 2, fig. 2, 3, 4 et 5) par MM. Quoy et Gaimard, dans la Zoologie de *l'Astrolabe*. Ces mêmes auteurs ont décrit un dauphin de la Nouvelle-Zélande (*delphinus Novæ-Zelandiæ* (5), qui est représenté dans leur planche n° 28.

M. Harla (6) nomme *delphinus intermedius* un marsouin dont le corps est d'un noir brillant, tandis

(1) T. IV, p. 440, et Bull.; t. XVIII, p. 276.

(2) *Ph. suprà nigra pura, capitis corporisque lateribus nigricante et albo variegatis; dentibus suprà utrinque quadraginta, infrà sexes triginta; posteriori pinnæ dorsalis margine falcato.* Smith, Zool. journ., t. IV, p. 433.

(3) *Corpore obeso; fronte obliquo; pinnis brevibus, obtusis, dorsali triangulari; subtus fasciâ lineis maculisque albis notatus; cæterum totus niger; dentibus parvis conicis* 25—25—26—26 *utrinque.* Bull., t. XVIII, p. 116.

(4) *Corpore lanceolato; capite obliquo, acuto; pinnis mediocribus falcatis; collo ventreque albidis, fasciâ nigrâ ab angulo oris usque ad pinnas pectorales; strigâ obliqua laterali alba postica; cæterum totus niger; dentibus parvis, conicis, utrinque* 24—24—26—26. Bull., t. XVIII, p. 116.

(5) *D. corpore elongato, cylindraceo, suprà nigricante; infrà albo; lateribus sub flavis; rostro longo; oculis nigro cinctis; dorsali pinna, pinnis pectoralibus mediocribus recurvatis.* Zool. Astrol., t. I, p. 149.

(6) Journ. of the ac. of nat. sc. of Phil., t. VI, 2e cah., p. 51 (1827).

que les côtés du ventre et du cou sont d'un blanc qui se continue sur le ventre et sur la poitrine. La queue est comprimée et séparée par un fort étranglement. Sa taille est de seize pieds et demi, sur une circonférence de dix pieds à l'endroit le plus épais du corps. Les nageoires pectorales ont trois pieds onze pouces. Il vit sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Il est intermédiaire aux *delphinus grampus* et *globiceps*. M. Gray dans ses *Spicilegia* (1er fascicule), a décrit un delphinorhynque (1) et un vrai dauphin (2) qu'il indique comme nouveau (3).

M. Fr. Cuvier a donné, dans son bel ouvrage sur les mammifères, des portraits du *dauphin de Risso* (liv. 66), qui a été décrit par nous comme étant un globicéphale, et le *dauphin à long bec* (67e liv.) qui est un delphinorhynque, puis les dauphins plombé (4), véloce (5), bridé (6), douteux (7), de Dole (8), et le marsouin du Cap (9).

Nous sommes forcé de distinguer comme espèce un cétacé à long museau qui fut pris sur les côtes de l'île d'Aix, à l'embouchure de la Charente, et que nous dessinâmes sur nature. Ce sera notre *delphinorhyncus santonicus* voisin du *delphinus frontatus* de feu G. Cuvier (*Oss. foss.*, t. V, p. 278). Cet animal avoit cinq pieds huit pouces de longueur, le corps fusiforme, la dorsale recourbée, placée un peu au-delà du milieu du corps, l'œil situé à toucher la commissure de la bouche, le museau mince, arrondi, séparé du front qui s'élevoit en bosse pour se continuer avec la ligne du corps sans saccade. Toutes les parties supérieures étoient d'un noir intense, les inférieures d'un blanc satiné. Il avoit cent quarante-deux dents coniques, petites, régulières, symétriquement rangées, c'est-à-dire à la mâchoire supérieure et de chaque côté trente-trois, et à l'inférieure, de chaque bord trente-huit.

(1) *Delphinus longirostris*, Gray; Bull., t. XVI, p. 116. *Osse palatino carinato, posticè convexo, rostro longissimo attenuato, supra depresso, linea media elevata; dentibus parvis utrinque* 48—48—50—50.

(2) *Delphinus capensis*, Gray, Spic.; Bull., t. XVI, p. 116. *Corpore lanceolato; pinna dorsali elevata, falcata; pinnis pectoralibus mediocribus, falcatis; dorso, labiis, pinnisque nigrescentibus; ventre albido; dentibus utrinque circiter* 5—5—0—0.

(3) Consultez, dauphin de Fréminville, Bull. Soc. phil, p. 71; cétacés échoués dans la rade de Paimpol, Bull. (1812—1813), p. 69.)

(4) *Delphinus plumbens*, F. Cuv., t. III, pl. no 1 et 3.

(5) *D. velox*, Dussumier, *ibid.*

(6) *D frænatus*, ibid.

(7) *D. dubius*, G. Cuv.

(8) *Aodon Dalei.*

(9) *Ph. capensis*, Duss.; Fr. Cuv., Mammif.

LES CACHALOTS.

Les cétacés dont nous nous sommes occupé jusqu'à présent ont leur tête en rapport avec les dimensions de leur taille, mais il n'en est pas de même de ceux qu'on a nommés cachalots: cette partie, par un énorme développement des os de la face, devient tellement volumineuse, que souvent elle compose à elle seule un quart de la longueur totale de l'animal.

Le nom de cachalot est tout moderne : on trouve dans Anderson (1) une citation des *Éphémérides des Curieux de la Nature* par laquelle on voit que le nom de *cachalot* ou *ca halut* est d'origine basque, et que les habitants de Bayonne, de Biariz, et de Saint-Jean-de-Luz, en introduisirent l'usage parmi les pêcheurs; car dans leur langue, *cachau* signifie une *dent*, suivant l'opinion reçue.

L'histoire de ces gigantesques cétacés ne se compose que de documents suspects sur tous les points. Il semble qu'on se soit plu à accumuler les citations les plus disparates, afin de multiplier les espèces sur les prétextes les plus frivoles.

Les naturalistes anciens ne paroissent point en avoir eu connoissance. On dit bien que l'*orca* d'Aristote et le *physètère* de Pline doivent être le cachalot; mais on ne peut à ce sujet émettre que des soupçons : il suffira de citer sans doute les recherches de Théodore Hasæus, qui prétendoit que ce cétacé étoit le *léviathan de Job* ou la *baleine de Jonas* (2).

Les Italiens ont toujours nommé *capidoglio* ce que les peuples parlant la langue d'oc nommoient *pois mular*, et qui est le cachalot macrocéphale; le senedette de Rondelet n'est pas autre que ce dernier animal. Enfin le genre physale de M. Lacépède est encore le même cachalot, auquel un pêcheur, dans un croquis grossièrement tracé, aura mis de mémoire l'ouverture de l'évent à l'extrémité postérieure de la tête au lieu de la placer en avant.

Tous les peuples du Nord nomment les cachalots *pot-fiske*, *pot-visch* ou *hump-back*, ce qui équivaut à dos bossu. La plupart des dénominations sous lesquelles ils sont connus rappellent plus ou moins cette particularité de leur organisme, d'avoir une gibbe élevée et saillante de nature graisseuse sur le dos.

Linné, en coordonnant l'ensemble des êtres vi-

(1) *Hist. nat. de l'Islande et du Groenland*, t. II, p. 116 (en note).

(2) *Disquisitio de Levianthan Jobi et ceto Jonæ;* par Théodore Hase, augmenté par Wernerus Kohne, 1723, p. 240.

Cachalot bossolé, **Physeter polycyphus**, *Lucy et Gaimard*.

Publié par Bourrat F. à Paris.

vants, dans son Système de la nature, et séparant les cétacés en une classe, appliqua, le premier, aux cachalots le nom de *physétère* qu'on trouve dans les écrits de Pline. Avant Linné la plupart des auteurs anciens s'étoient bornés à les mentionner sous les noms de *cetus* et même de *balæna*, en leur ajoutant une foule d'épithètes qu'il seroit très peu intéressant de rappeler. Linné ne reconnut que trois espèces : le *physeter macrocephalus*, qui est le cachalot macrocéphale, et la seule espèce véritablement authentique; son *microps*, qui nous paroît être un globicéphale ou le marsouin gris; et son *tursio*, l'épaulard.

Brisson conserva aux cachalots le nom générique de *cetus*, et son *cetus albicans* est le béluga; son *cetus Novæ-Angliæ*, dont on a fait un cachalot *trumpo*, ne diffère point de son premier cetus ou le macrocéphale; et ses quatre dernières espèces sont certainement des épaulards et des globicéphales. Des naturalistes systématiques, aussi universellement suivis dans les principes de leur classification que Linné et Brisson, sanctionnant en partie la manière de voir d'Anderson qui, en copiant un vieil auteur nommé Sibbald, avoit formé quatre espèces différentes de cachalots (1), durent faire prévaloir dans tous les ouvrages l'opinion qu'il en existoit plusieurs, et tous les renseignements tronqués pris dans les relations de voyages, dans les rapports des marins employés aux pêches, furent mis à contribution pour étayer l'existence de ces prétendues espèces. Bonnaterre dans sa *Cétologie*, et M. de Lacépède dans son *Histoire naturelle*, de même que plusieurs autres naturalistes, ne manquèrent point de reproduire ces êtres fictifs, et d'accompagner leur histoire de longs détails, parmi lesquels il ne s'en trouve pas un seul de caractéristique : il nous paroît donc inutile de citer les synonymies d'Erxleben, de Boddaert et autres, et de reproduire les caractères des genres physétères et physales, qui ne reposent que sur des descriptions très incomplètes et de peu de valeur (2).

Les caractères généraux des cachalots (*physeter*, L.; *catodon*, Lacépède) sont particulièrement : une tête très grande et volumineuse, terminée en avant par un museau tronqué, ou qui semble coupé carrément; une mâchoire supérieure très large, recouvrant l'inférieure, qui est très étroite, allongée, et façonnée de manière à s'emboîter dans un sillon de la supérieure; la mâchoire inférieure est seule garnie de dents épaisses et robustes, dont est complétement privée celle d'en haut; ces dents sont reçues, lorsque l'animal ferme la bouche, dans les dépressions du bord gengival supérieur que revêtent des gencives épaisses. L'orifice des évents est unique et ouvert sur l'extrémité du museau; les yeux sont fort petits et inégaux, et cette particularité anatomique n'avoit point échappé à Eggède (1); une bosse graisseuse surmonte le dos.

Tels sont les cachalots considérés dans leur ensemble. Les dispositions, l'ordre et les particularités qu'affecte la charpente osseuse, méritent aussi de fixer l'attention. A ce sujet nous présenterons un résumé des travaux les plus modernes. Le crâne (2) a la plus grande analogie avec celui d'un dauphin dont les bords du museau seroient très élargis, et relevés de manière à en rendre la face supérieure concave. Les narines osseuses externes s'ouvrent aussi au fond d'une très grande concavité formée par une portion des maxillaires; les pariétaux, à leur base, sont presque entièrement cachés par un développement considérable de la crête occipitale; le museau, malgré son étendue, doit son énorme développement aux maxillaires et aux intermaxillaires : ceux-ci remontent et se redressent, pour former des crêtes qui s'élèvent perpendiculairement tout autour de la tête; un demi-canal traverse le vomer; les narines sont très inégales, et celle du côté droit n'a pas le quart de l'ampleur de celle du côté gauche; les os du nez sont aussi irréguliers; le nasal du côté droit est plus large que celui du côté opposé. Cette direction du vomer, dit M. Cuvier, et cette ampleur de la narine gauche, indiquent une direction du canal membraneux des narines, et de tout l'appareil des jets d'eau vers le même côté, et expliquent ce fait observé par les marins, que les cachalots lancent toujours la colonne d'eau vers le côté gauche (3). Le bord inférieur de l'orbite est formé par un os jugal, gros, et de forme cylindrique, dilaté à sa partie antérieure en une lame oblongue qui ferme à demi l'orbite en avant; la fosse temporale est arrondie et profonde, mais aucune crête ne la sépare des côtés du crâne; l'arcade zygomatique est conique et courte, et n'est

(1) Tome II, p. 116 et suiv.

(2) Dans un aperçu historique sur l'état de la science relativement aux cétacés mentionnés par les vieux auteurs, M. Cuvier (*Oss. foss.*, t. V, p. 328 et suiv.) a débrouillé, avec l'érudition la plus vaste, les erreurs de synonymie qui surchargeoient les livres consacrés à l'histoire de ces animaux. Nous renvoyons le lecteur jaloux de se pénétrer des discussions scientifiques qui rétablissent les faits à l'ouvrage même de ce profond naturaliste.

(1) « Il paroît n'avoir qu'un œil, quoiqu'il en ait deux; » mais le gauche est si petit qu'on ne peut guère l'aper- » cevoir : ce qui fait que les Groenlandois peuvent aisé- » ment en venir aux prises avec lui, en l'attaquant du » côté où il n'a presque point d'œil. » (*Eggède, Groenl.*, page 55.)

(2) Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 342, pl. 24, fig. 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Swediaur, *Journ. physiq.*, octobre 1784, 286.

formée que par la partie écailleuse du temporal; le trou occipital est à peu près au tiers inférieur de sa hauteur; le bord inférieur de l'occipital se divise de chaque côté par une échancrure en deux lobes, dont l'externe représente l'apophyse mastoïde; le basilaire et le sphénoïde postérieur sont fort courts; le sphénoïde antérieur ne se montre en dessous que dans une échancrure du vomer; le bord postérieur du jugal est simple.

On compte sept vertèbres cervicales, et l'atlas est la seule qui soit distincte; les autres sont soudées entre elles. Il y a quatorze paires de côtes; quatorze ou quinze vertèbres dorsales, et trente-huit lombaires ou caudales. Les os en V sont placés vis-à-vis la vingt unième vertèbre; ils sont d'abord assez longs, puis ils se raccourcissent ensuite; les vertèbres caudales restent fort grosses jusqu'aux six ou sept dernières, qui diminuent rapidement, de manière que l'épine est généralement d'égale grosseur partout.

L'omoplate est concave à l'extérieur, convexe du côté des côtes, et plus étroite qu'aux autres cétacés; son apophyse acromion est très développée; l'humérus est court et gros, et présente à son bord antérieur une crête terminée par un crochet, et qui retrace la crête deltoïdale; le cubitus se soude de bonne heure à l'humérus; avant même que l'épiphyse de celui-ci soit réunie; l'apophyse olécrânienne est très saillante, et se recourbe vers le poignet.

Les dents qui occupent des alvéoles profondes de la mâchoire inférieure sont au nombre de vingt-deux à vingt-cinq de chaque côté; on dit même que certains individus en offrent jusqu'à trente. Ces dents sont espacées entre elles, et plus fortes et plus grosses sur la partie antérieure de la mâchoire; elles sont très pointues, coniques, et recourbées à partir des gencives, cylindriques et massives dans leur corps, comprimées et creusées en cône à leur base; leur pointe, qui s'élève quelquefois jusqu'à trois pouces hors de la mâchoire et des matières fibreuses et denses qui tiennent lieu de gencives, s'use, et finit par s'aplatir à mesure que le cétacé vieillit. Nous en avons vu dont la couronne étoit presque complétement tronquée, et dans ce moment nous avons sous les yeux une dent d'un jeune cachalot, pris dans la baie de la Conception au Chili, et qui a les proportions suivantes : longueur totale cinq pouces, sur une circonférence d'à peu près quatre pouces; forme d'un cylindre assez régulier, jusqu'à vingt lignes de la pointe, où un collet indique l'attache de la gencive, et la base de la couronne; celle-ci est conique, amincie, arrondie, et fortement recourbée; la dent entière, d'ailleurs, décrit une courbe beaucoup plus sensible en devant; l'ivoire en est formée de fibres très compactes, d'un blanc jaunâtre, que leur dureté fait rechercher dans les arts.

L'audition paroît devoir être très obtuse chez les cachalots. On sait d'ailleurs, d'après les observations de Camper, que l'appareil auditif est en totalité beaucoup plus petit que celui des dauphins et des baleines. Les rampes du limaçon [1] sont séparées par une cloison osseuse continue; la spire qu'elles forment a un peu plus de deux tours; la fin du limaçon s'élargit en une espèce de petit vestibule particulier, séparé du grand par une écaille, et dans lequel on voit deux petites ouvertures appartenant probablement aux aqueducs. La caisse est aussi très petite, et sa forme est plus ouverte; le marteau, libre par sa tête, qui est globuleuse, est soudé par son apophyse externe avec le bord de la caisse.

La vision ne paroît point devoir être étendue, si l'on en juge par la petitesse du globe de l'œil. A ce sujet M. de Lacépède dit « que l'œil du cachalot » macrocéphale est situé plus haut que dans plu- » sieurs grands cétacés, et qu'il est placé au sommet » d'une sorte d'éminence ou de bosse, peu sensible » à la vérité, mais qui s'élève cependant assez au- » dessus de la surface de la tête pour que le museau » n'empêche pas cet organe de recevoir les rayons » lumineux réfléchis par les objets placés devant le » cétacé, pourvu que ces objets soient un peu éloi- » gnés. Aussi le capitaine Colnett a-t-il imprimé, » dans la relation de son voyage, que le cachalot » poursuit sa proie sans être obligé d'incliner le » grand axe de sa tête et de son corps sur la ligne » le long de laquelle il s'avance. » Comment concilier toutefois l'explication de l'existence de ce fait avec celui que rapportent MM. Quoy et Gaimard en parlant de leur cachalot bosselé [2]? « Nous di- » rons avec le capitaine Hammat que, par la dis- » position de ses yeux *placés dans un enfoncement*, » il ne peut voir ni en avant de sa tête ni derrière » lui; ce n'est que de côté et obliquement qu'il peut » distinguer les objets. » Or ces deux opinions sont diamétralement opposées, bien que nous n'ignorions pas qu'on a positivement argué de cette circonstance que le *polycyphe* différoit spécifiquement en cela du macrocéphale. Le cachalot bosselé (*physeter polycyphus*) que MM. Quoy et Gaimard ont fait figurer [3], d'après plusieurs croquis d'un capitaine baleinier, dessin que nous avons reproduit dans l'atlas de cet ouvrage, et qu'on dit propre aux mers équatoriales des archipels, des Moluques et des îles Tidoriennes, n'est remarquable que par un grand nombre de bosselures qui règnent tout le long

[1] *Principes de l'anatomie comparée*, etc.; par de Blainville, t. I, p. 504.
[2] *Zoologie de l'Uranie*, p. 77.
[3] *Zool. de l'Uranie*, p. 76, pl. 12.

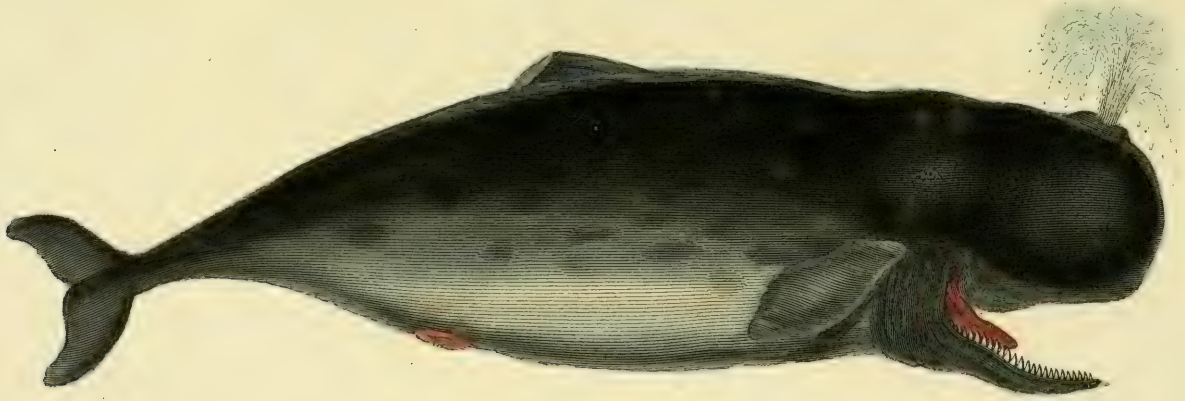

Cachalot macrocéphale, Physeter macrocephalus, *Lesson*

Publié par Pourrat F. à Paris

du dos. Ce caractère pourroit fort bien dépendre de circonstances accidentelles, et même d'une pléthore du vaisseau dorsal renfermant la *cétine* ou *spermaceti*, qui laisseroit extravaser la matière adipocireuse. Peut-être encore ces bosses sont-elles dues à des engorgements du tissu cellulaire, car on a remarqué que quelquefois cette circonstance se produisoit chez les baleines et même chez le cachalot macrocéphale. La figure du cachalot bosselé n'est accompagnée d'aucuns détails autres que ceux que nous avons cités, et nous n'ajouterons rien de plus sur ce cétacé, que nous ne connoissons point encore, et pour lequel on doit désirer une description plus circonstanciée.

LE CACHALOT MACROCÉPHALE.

Physeter macrocephalus. Bonn.

Le cachalot macrocéphale et la baleine franche sont les géants du règne animal. La nature en les créant a voulu les mettre en rapport avec l'étendue de mer qu'ils sont destinés à animer, et cependant leur gigantesque masse n'apparoît que comme un point imperceptible sur la vaste surface des océans. Leurs os, semblables à des poutres, le poids énorme de leurs muscles, les torrents de sang qui circulent dans leurs vaisseaux, l'enveloppe épaisse qui jette une immense couverture de graisse huileuse sur cet assemblage informe; tout en eux dut porter l'étonnement et glacer d'épouvante les anciens peuples sur les rivages desquels on les vit apparoître. De là naquirent ces fables que les traditions et la poésie ont conservées : car tout porte à croire que l'orque si terrible et si redoutable des Latins n'est pas autre que le cachalot macrocéphale; mais, bientôt aguerris, les hommes, qui avoient su remplacer de frêles pirogues par des navires, et sillonner en tous sens les mers, attirés par le commerce, puissants d'ailleurs par la possession d'armes formidables, ne virent plus dans ces grands cétacés qu'une proie assez facile à conquérir, et importante par les ressources qu'ils pouvoient en retirer. Le cachalot n'est cependant pas doué de mœurs aussi innocentes que la baleine : celle-ci en effet n'a pour se garantir des atteintes de ses ennemis que les efforts impétueux d'une puissance musculaire immense, tandis que le cachalot, dont la bouche est armée de dents fortes et très robustes, plus carnassier dans ses habitudes, a reçu par cette seule modification de la mâchoire inférieure un caractère plus sauvage, plus décidé et plus belliqueux.

Mais on conçoit qu'un tel colosse n'est pas de ces animaux qu'on peut conserver dans un muséum : on est heureux lorsque quelques parties s'y trouvent pour en faciliter l'étude; aussi tous les anciens auteurs qui ont décrit des cachalots semblent avoir pris pour les peindre des verres de nature très variable, grossissant ou rapetissant leurs proportions au gré du narrateur, et c'est dans de telles circonstances qu'ont été tracées ces descriptions si diverses, si incorrectes, et si peu rationnelles, qui mettent à la torture les naturalistes jaloux de baser leur opinion sur des faits avérés : et cependant, si l'on avoit voulu s'appesantir sur ces faits, n'étoit-il pas démontré que partout les capitaines baleiniers donnoient au macrocéphale les mêmes caractères, à de légères exceptions près; que partout, dans toutes les mers, sous tous les parallèles, sous l'équateur comme dans les deux zones tempérées, au pôle nord comme au pôle sud, l'espèce que l'on y rencontre présentoit le même signalement, si nous pouvons nous servir de cette expression; que l'*ambre gris*, que l'on sait être produit par cet animal, se trouve sur tous les rivages, sur ceux de la mer Baltique comme sur les côtes des Moluques et des îles du grand Océan? Les distinctions qu'on a cherché à établir de plusieurs espèces peuvent-elles être sanctionnées à l'époque actuelle, lorsqu'on sait qu'elles reposent sur des nuances aussi légères que celles qui résultent de la courbure des dents et de bosses adipeuses sur le dos? Ce dernier caractère est si peu important que plusieurs auteurs mentionnent quelques unes de ces loupes s'élevant accidentellement sur la région dorsale des macrocéphales observés dans les mers d'Europe. De tout cet échafaudage de distinctions spécifiques établies dans le genre cachalot, et qui s'écroule de lui-même, on ne peut véritablement admettre qu'une seule espèce, le *cachalot macrocéphale*, ou *à grosse tête*.

Ce cachalot a communément de cinquante à soixante pieds de longueur, et plus rarement soixante-dix et quatre-vingts : ce sont les proportions les plus avérées; car celles de cent pieds, qu'on lui donne dans quelques relations, sont exagérées, ou ne peuvent tout au plus être propres qu'à quelques vieux individus atteignant le terme d'une croissance qui n'est point ordinaire. Le corps a la forme d'un immense cylindre, dont la tête, qu'une légère dépression sépare du dos, constitue une grande portion, et qu'elle termine par une masse cubique, tronquée en avant pour former un museau obtus, ou plutôt quadrilatère. L'orifice de l'évent s'ouvre à l'extrémité antérieure de la tête, au milieu d'un mamelon arrondi et formé de fibres épaisses qui servent à son occlusion, tandis que le corps finit graduellement et s'amincit jusque vers la queue pour s'épanouir en une immense nageoire composée de deux larges lobes, profondément échancrés à leur milieu, et n'ayant pas moins de quatorze pieds de diamètre transversal. Les pectorales au contraire n'ont point

reçu des proportions en rapport avec la puissance de la rame caudale ; elles sont comparativement petites, oblongues, ovalaires, et placées non loin de la commissure de la bouche. La surface du dos, arrondie et lisse, est surmontée par une fausse nageoire, ou plutôt une bosse entièrement formée de tissu cellulaire dans un repli épais de la peau, et qui est brusquement interrompue à sa partie postérieure. Cette loupe graisseuse n'est pas toujours unique ; et souvent on en compte jusqu'à trois, qui ondulent ainsi la région dorsale. Les yeux sont très petits, noirs, inégaux, et celui du côté droit est beaucoup plus grand que le gauche. On a même cru que ce dernier ne servoit point à la vision. Le canal de l'évent affecte aussi ce défaut de symétrie ; il est simple et non double comme chez les baleines, et se dirige obliquement vers le côté gauche de la tête. La langue est très charnue, d'un rouge livide, peu mobile, et remplit la mâchoire inférieure dont elle a la forme ; la bouche a peu d'ampleur ; la conque auditive extérieure se réduit à une simple fissure très étroite ; la verge du mâle est renfermée dans une sorte de fourreau qui l'abrite des chocs extérieurs, tandis que les deux mamelles des femelles occupent deux profonds replis de la peau sur le ventre. Les chairs ont une teinte de rouge noir, propre à la plupart des cétacés, et la couche de tissu graisseux ou huileux qui les revêt est épaisse de plus de six pouces en dessus.

La couleur générale du cachalot macrocéphale est un noir bleuâtre plus foncé sur le dos et s'éclaircissant sur les côtés et sous le ventre. Parfois le dessous du corps est blanchâtre, ainsi que le tour des yeux. L'épiderme est d'une nature si dense, si insensible, que communément de larges coquilles s'y attachent comme sur un rocher et y prennent leur complet accroissement. Ce sont ces coquilles, réunies quelquefois en un assez grand nombre, que l'on a prises pour des taches blanches. Le mollusque dont l'existence paroît liée à celle des grands cétacés, et qui, semblable à certains crustacés, adhère sur leur peau en parasite, est le genre coronule [1]. Nous observerons en passant que cette particularité, de voir des coquilles bivalves, du genre huître, s'incruster sur la peau des cachalots, vers la tête et le dos, prouve que ce cétacé n'a point de mouvements brusques ; et c'est aussi ce que nous avons eu très souvent occasion de remarquer.

Le macrocéphale nage ordinairement avec lenteur, et ne fait paroître à la surface de l'eau que la large voûte de son dos et l'éminence charnue qui entoure d'un épais bourrelet l'orifice extérieur de l'évent. Souvent il reste paisible pendant quelques secondes, le corps élevé au niveau de la mer quand elle est calme, puis il replonge doucement et sans saccades pour reparoître quelques minutes après. Il n'en est pas de même lorsque, réuni en troupe à l'époque des amours, l'ardeur qui l'anime le transporte : on le voit soulever à moitié sa tête massive et informe, battre les flots de ses nageoires et plonger perpendiculairement, de manière à déployer en immense éventail les lobes de sa queue, et se servir de cette partie, entièrement composée de tendons épais et énergiquement robustes, pour frapper l'eau avec bruit et la faire jaillir en gerbes à de grandes distances. Ce spectacle imposant, dont nous avons été plusieurs fois témoin, n'a communément lieu que lorsque les cachalots se réunissent en troupes. C'est alors qu'ils s'agacent et se recherchent en témoignant bruyamment les plaisirs de leurs sens lourds et épais ; c'est alors aussi qu'on les voit se rendre vers les côtes, préférer les grandes baies paisibles, choisir leurs femelles, et une fois ce choix fait se séparer de la bande, et se diriger, toujours par couples et au hasard, au milieu des grands océans. La science la plus utile que puisse acquérir un capitaine baleinier est donc d'étudier, par son expérience et par celle de ses devanciers, les lieux où à telle époque ces cétacés se rapprochent, se réunissent et vivent en troupes dans les divers parages : c'est ce que l'on nomme pour un pays la saison de la pêche. Toute la navigation se borne à ce résultat : elle doit être conduite de manière que le navire arrive dans les temps opportuns sur les côtes reconnues pour être les plus fréquentées. Dans les traversées intermédiaires on ne chasse que les espèces nageant par paires, et qui, isolées de quelque grand essaim, viennent s'offrir sur la route.

Les cachalots ne rejettent point de l'eau par leur évent chaque fois qu'ils apparoissent, mais ce phénomène a lieu sans doute lorsque l'animal prend ses aliments, et a rempli le réservoir *pneumo-nasal* du liquide qu'il a dû avaler en saisissant sa proie. Ce n'est point un simple mucus uni à la vapeur, résultat de l'acte respiratoire et condensé par l'air extérieur, ainsi que le prétend M. Scoresby ; car nous pouvons affirmer, pour l'avoir vu maintes fois à quelques pas de distance, qu'il sort de l'évent, s'ouvrant par une vive contraction et avec bruit, un jet d'eau qui s'élève à une foible hauteur en se répandant aussitôt en pluie fine, tandis que la colonne que lancent les baleines conserve long-temps l'aspect d'un jet droit qui monte haut avant de retomber en pluie.

L'opinion qui admet que le cachalot macrocéphale est cosmopolite est vraiment la plus probable ; et bien cependant que, de tous les cétacés, ce soit celui qui préfère la zone intertropicale et les régions tempérées, on le trouve également dans les mers boréa-

[1] Coronule-diadème, *coronula diadema*, Lamarck, t. V, p. 387, et coronule rayonnée, *coronula balænaris*, Lamarck, *loco citato*.

les et dans celles du pôle sud. On doit dire toutefois qu'il y est beaucoup plus rare, et qu'il ne s'y présente qu'à certaines époques, et peut-être dans des circonstances dont on ne s'est point encore rendu compte. On sait d'ailleurs que beaucoup de ces grands cétacés ont été parfois jetés sur nos côtes, mais on doit supposer aussi que, plus sauvages que les baleines, le grand nombre des navires qui sillonnent l'étendue de notre portion d'océan Atlantique les ont chassés depuis long-temps, et qu'ils s'y présentent aujourd'hui beaucoup plus rarement. Dans les mers chaudes de Madagascar aussi bien que dans celles des Moluques, dans les parages tempêtueux de la Nouvelle-Zélande comme sur les côtes du Japon, où règnent les redoutables typhons, on rencontre des cachalots qui sont identiques par l'ensemble de leurs formes, car les capitaines baleiniers qui les poursuivent ne reconnoissent parmi eux que quelques nuances de taille, dues sans doute à l'âge, au sexe, ou à des circonstances que nous ne pouvons apprécier. Les parages les plus fréquentés par les cachalots sont donc, dans le nord, le détroit de Davis; les rivages de l'Europe tempérée; les côtes de Patagonie, dans l'océan Atlantique; les rivages de Madagascar et la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande dans la mer des Indes; les Moluques, les Carolines, les Marianes, dans l'océan Pacifique; les Gallapagos sous l'équateur et non loin du Pérou, la Nouvelle-Zélande dans le grand océan Antarctique, et les archipels japonois dans le Grand-Océan boréal.

Armé de dents robustes, le cachalot a dû avoir des mœurs plus cruelles que les baleines par exemple, dont la bouche est tapissée de lames cornées; il a dû aussi recevoir un appétit plus carnassier, et par suite avoir des modifications dans les organes digestifs, qui ont dû se raccourcir, et concentrer l'énergie de leurs fibres: des muscles larges et que terminent des tendons de la grosseur de fortes cordes, mettant en jeu une mâchoire inférieure étroite, mais longue, et que hérissent des dents recourbées, formées d'un ivoire compacte et implantées dans des branches osseuses, massives, constituent un appareil qui demande, pour être mis en jeu, des proies volumineuses, et prises parmi de grands animaux. D'un autre côté cependant l'étroitesse de l'ouverture de l'œsophage semble contrarier le plan primitif, et porter à penser que tout ce système buccal n'est qu'un luxe inutile, ou que les cachalots ne s'en servent que comme un moyen puissant de défense. Anderson dit en effet qu'on avoit trouvé dans l'estomac d'un cachalot des restes de requin et autres grands poissons, tandis que les baleiniers ne mentionnent que des débris de ce qu'ils appellent *squid*; or nous savons que ces *squid* ne sont pas autre chose que les poulpes ou sèches que les marsouins dévorent avec tant de plaisir. Il paroît cependant que ces animaux ne se bornent point à ces seuls céphalopodes, et qu'ils ne dédaignent pas les clupées et autres poissons voisins, et même les mollusques. Othon Fabricius affirme aussi qu'ils avalent des requins (*squalus carcharias*), et le cycloptère lump, et que les premiers surtout en ont une si grande frayeur, qu'il leur suffit de la vue d'un cachalot pour fuir jusque sur les rivages, et s'y échouer. Enfin il ajoute que cet animal se repaît des cadavres des autres cétacés, et même de ceux de sa propre espèce.

Eggède [1] n'a décrit qu'un seul cachalot, qu'il nomme *pot-fishe* ou *cachelotet;* et, dans la courte notice contenue dans son livre, on lit qu'il est brun sur le dos et blanc sur le ventre, long de cinquante à soixante-dix pieds, et qu'on retire de son crâne jusqu'à vingt et vingt-quatre tonnes de *sperma-ceti*. Anderson [2] lui donne les noms de *pot-fisch* et *cazilot*, usités en Hollande, et dit que quelques pêcheurs appellent encore ce cétacé *nord-caper :* c'est le *sperma-ceti whale* ou *humpback* des baleiniers anglois, et certainement, le *trumpo* des Bermudes, que l'on a cru devoir distinguer dans nos livres d'histoire naturelle, bien qu'Anderson ne le sépare point de sa première espèce ou du macrocéphale. Quant à sa troisième espèce, ou cachalot à dents *minces, courbes*, et *en forme de faucilles* nous savons que les dents du jeune macrocéphale ont parfaitement cette forme, et qu'ils ne la perdent qu'en vieillissant et par usure. Le *witt-fisch* du même auteur n'est que le *béluga* pris pour type du cachalot blanc par M. de Lacépède, parce que les dents de la mâchoire supérieure tombent facilement. Des trois *physeter* de Fabricius [3], le premier appartient seul à ce genre, et c'est le macrocéphale dont la description est exacte; mais son *catodon* et son *microps* sont évidemment un marsouin et le globicéphale conducteur. Quant aux espèces des ouvrages plus modernes, la confusion qu'on y a introduite exigeroit de nombreuses citations, et une synonymie d'une utilité trop peu directe à la plupart de nos lecteurs pour que nous cherchions à la transcrire. D'ailleurs les espèces de Bonnaterre et de M. de Lacépède, copiées par divers autres naturalistes, ne sont que les cachalots d'Anderson, d'Artedi, et par suite de Sibbald, décorés de noms nouveaux sans être accompagnés de renseignements modernes le moindrement authentiques.

Quelles sont les mœurs du cachalot macrocéphale? quelle est la durée de la gestation de la femelle, et combien produit-elle de petits? Si ces cétacés suivent la loi commune, ils ne doivent donner la vie qu'à un

(1) *Description du Groenland*, p. 54.
(2) *Hist. nat. du Groenland*, t. II, p. 116.
(3) *Fauna groenlandica*, p. 41.

seul individu, puisqu'on a remarqué que les animaux produisoient d'autant plus, à la fois et à des époques plus rapprochées, qu'ils étoient plus petits, et que plus leur taille étoit considérable, moins leur progéniture étoit nombreuse.

Nous ne connoissons rien de ce qui se rattache à la partie philosophique et à l'histoire morale du cachalot macrocéphale, et probablement nous serons long-temps encore dans une profonde ignorance à ce sujet. Il n'en est pas de même des ressources qu'il accorde aux arts; les commerçants savent fort bien les bénéfices qu'ils doivent en retirer. C'est surtout vers la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci que la pêche du cachalot a été régularisée, et que des armements considérables ont été expédiés dans la mer du Sud pour le poursuivre et pour le harponner; et bien que des centaines de navires anglois et américains rentrent chaque année dans les ports de l'empire britannique et des états de l'Union, nous en sommes encore à savoir si l'on ne doit *positivement* reconnoître qu'un seul cachalot, ou bien si celui du nord diffère de celui du sud.

Deux substances précieuses par leur abondance ou par leur prix sont principalement extraites des cachalots; l'une est le blanc de baleine, si improprement nommé *sperma-ceti*, et que nous décrirons sous la dénomination plus convenable de *cétine*, et l'autre est l'*ambre gris*. Mais l'huile qu'on retire de son tissu cellulaire, quoique beaucoup moins abondante que celle de la baleine, est également estimée: les Groenlandois se font des tuniques avec les intestins, et des cordes avec les tendons. Les dents sont employées à une foule d'usages domestiques: à ce sujet nous dirons qu'elles sont en singulière estime dans plusieurs îles de la mer du Sud, et notamment aux Fidjis et à Rotouma. Ces peuples, dont les idées sociales sont peu perfectionnées, ont aussi adopté ces distinctions qui, partout, sont nées de la vanité et de l'amour-propre, en offrant en hommage à leurs dieux, ou parant les épouses de leurs souverains avec des colliers de dents de cachalots: car cette matière est à leurs yeux le *nec plus ultrà* de la rareté et de la valeur. C'est avec cette monnoie que la plupart des capitaines baleiniers paient aujourd'hui, dans les îles où elle est prisée, les vivres frais qu'ils s'y procurent pour leurs équipages; et lorsque nous communiquâmes avec les habitants de la petite mais fortunée île de Rotouma [1], ils nous donnèrent avec un abandon et une largesse qui devoient nous étonner leurs étoffes les plus fines et les plus précieuses pour une de ces dents, lors même qu'ils dédaignoient les instruments de fer les plus utiles, dont ils n'ignoroient point l'usage! Et, soit dit en passant, l'homme n'est-il pas partout le même, en préférant le superflu à l'utile?

Ces dents sont nommées *tamboua* aux Fidjis, et *touboua* à Rotouma; les habitants pensent que l'animal d'où elles proviennent est le *roi de la mer*, que tous les navires qui sillonnent le grand Océan ont pour but de se les procurer, et que l'huile que l'on retire du tissu cellulaire n'est destinée qu'à servir en frictions: mais ces préjugés de peuplades simples et encore stationnaires dans l'enfance de la civilisation ne se bornent point à quelques îlots (on les retrouve à de grandes distances, aux îles Marquises [1], par exemple), et prouvent que la race humaine que nous avons nommée océanienne a conservé partout, et plus ou moins pures, ses traditions.

La substance la plus recherchée dans les cachalots est une matière particulière utile dans les arts, qu'on a nommée *sperma-ceti, blanc de baleine*, et il y a quelques années *adipocire*. L'impropriété et le ridicule du premier nom en auroient dû faire faire justice depuis long-temps, si les erreurs que propage la routine n'étoient pas très difficiles à déraciner. Ce nom de *sperma-ceti*, donné par des matelots grossiers, est en effet plus connu que celui de *blanc de baleine*, peu convenable, mais qui au moins n'implique pas avec lui une idée fausse. Quant au nom d'*adipocire*, que le célèbre Fourcroy donnoit à cette matière, cela tenoit à l'analogie que ce professeur avoit cru trouver entre elle, le gras des cadavres, et la matière cristallisée des calculs biliaires humains, analogie que M. Chevreul le premier a prouvé ne pas exister. Ce chimiste a donc proposé le nom de *cétine*, pour succéder à ceux de *sperma-ceti* et de *blanc de baleine;* et sa brièveté, sa douceur et son étymologie radicale doivent le faire adopter avec empressement; tandis que la substance des calculs est nommée *cholestérine*, et que le gras des cadavres conserve son nom primitif d'*adipocire*.

La *cétine* [2] ou *sperma-ceti* du commerce n'est point pure; elle retient une petite portion d'huile qui la jaunit, et que l'action de l'air fait rapidement rancir: pour la purifier, on la dissout dans de l'alcool bouillant; et lorsque la liqueur se refroidit, il se forme des cristaux qu'on laisse égoutter, et qu'on dissout dans de nouvel alcool. La cétine qu'on en obtient est à son état de pureté; elle s'offre sous forme de lames blanches, brillantes, comme na-

[1] *Notice sur l'île de Rotouma*, située dans le grand Océan austral, par R. P. Lesson; *Nouv. Ann. des Voyages*, Cahier de juillet 1825.

[1] Les habitants des îles Marquises de Mendoce estiment beaucoup les dents de cachalot, et les regardent comme le bien le plus précieux qu'ils puissent ambitionner: « *A Good one s considered equal to the greatest property.* » Schillibeer, *Briton's Voyage*, 1813.

[2] Chevreul, article CHOLESTERINE *Dict. des sc. nat.*, t. IX, p. 58.

crées, et ayant au toucher une douceur onctueuse et une grande translucidité; son odeur et sa saveur dans cet état sont nulles : elle se congèle à 49 degrés, tandis que celle du commerce, impure, se fige à 44.

Les propriétés chimiques de la cétine sont : d'être insoluble dans l'eau; de se dissoudre dans les huiles fixes et volatiles, dans l'éther et dans l'alcool; de ne point éprouver d'altération par l'acide nitrique; de se saponifier très difficilement, de se séparer dans cette circonstance en acide margarique uni à de la cétine restée libre. Ses éléments constitutifs sont pour 100 parties, suivant M. Bérard, carbone 81, hydrogène 13, et oxigène 6; et d'après de Saussure, carbone 75,574, hydrogène 12,795, oxigène 11,577, et azote 0,354, pour 100,000 parties.

Telle est la cétine purifiée et obtenue du blanc de baleine que le commerce livre sous forme solide, d'un aspect blanc, d'une texture cassante et que le contact de l'air jaunit rapidement [1], en lui donnant dans ce cas une odeur de *ranci* désagréable. Mais ce n'est point sous cette forme qu'on la retire du cachalot, et à ce sujet nous devons entrer dans quelques détails.

La cétine liquide occupe l'immense cavité qui forme à elle seule la plus grande portion de la tête; aussi les anciens auteurs ont-ils écrit que ce *spermaceti* étoit la partie la plus molle du cerveau, et le *cerebellum*. Mais la nature s'est servie pour la séparation de cette matière du véritable organe principal des sens, d'un appareil simple qui ne permet pas de supposer de corrélation entre eux.

On se rappelle que de larges crêtes s'élèvent horizontalement des maxillaires comme les bords d'une coquille, et se rendent jusqu'auprès des orbites où elles se redressent brusquement pour atteindre le niveau du bord supérieur de l'occipital sur la face antérieure duquel elles se contournent en formant le rebord d'une immense coupe oblongue, moins arrêtée en avant, et qui aussi est fortement inclinée de ce côté. Ces crêtes composent donc les parois extérieures d'une concavité dont le fond repose sur la portion centrale, et déprimée de plusieurs pieds, des os maxillaires et intermaxillaires, et qui surmonte toute la partie supérieure du crâne. Or le cerveau, très petit et refoulé, occupe comme à l'ordinaire la cavité cranienne, due principalement à l'occipital en arrière et à l'ethmoïde en avant; ses dimensions n'ont offert à Camper, sur une tête de dix-huit pieds de longueur, que sept pouces de profondeur, douze de largeur et neuf de longueur. C'est donc bien gratuitement que plusieurs écrivains ont prétendu qu'il y avoit des communications entre la boîte crânienne et le vaste réservoir à demi osseux de la *cétine;* elle n'en occupe que la partie postérieure et inférieure, dont l'isolent des cloisons osseuses épaisses.

La cétine est contenue, dans ce large et immense réservoir sus-crânien, dans deux étages, dit-on; le premier seroit une cloison membrano-fibreuse, fixée solidement sur les bords des parois osseuses, et le second, ou le *klapmutz* des pêcheurs du Nord, formeroit par dessus cette paroi intermédiaire une immense calotte fibro-cartilagineuse, très épaisse, très dense, et tellement serrée que le harpon a peine à y pénétrer. Le *klapmutz* n'est recouvert extérieurement que par six pouces environ de tissu cellulaire, et par la peau. Il est tapissé en dedans d'une membrane noire, sillonnée par des branches nerveuses volumineuses, et renferme la cétine la plus pure et la plus précieuse, tandis que l'étage inférieur est rempli par une cétine plus grossière, contenue dans des aréoles nombreuses. Ce blanc de baleine est fluide tant que l'animal est en vie, et ne se concrète qu'après la mort. Il est maintenu isolé par des cloisons minces, membraneuses, et formées de fibres entrelacées. On lit dans Anderson [1] que les pêcheurs lui rapportèrent que lorsqu'on vide la dernière chambre ou le réservoir inférieur du *spermaceti*, celui qui est épars dans le corps reflue vers la tête par un large canal qui paroît avoir pour fonctions de transporter cette matière en plusieurs points de l'organisme. Mais on ne conçoit pas bien l'existence de ce vaisseau, qui doit être peu profond, pour être au niveau du pourtour osseux de la grande cavité, bien cependant qu'on sache que la cétine soit éparse en plusieurs parties, et notamment aux endroits marqués d'un carré, tels qu'on peut le voir dans le croquis ci-joint : ce croquis a été copié d'une figure de cachalot gravée en tête des instructions que tout capitaine baleinier doit avoir sur un tableau dans sa chambre, afin que chaque homme de l'équipage puisse en prendre connoissance.

La tête d'un cachalot [2] pris dans les mers des Moluques, et long de soixante-quatre pieds français, a donné vingt-quatre barils de blanc de baleine, après qu'on a eu enlevé le lard par zones perpendiculaires, produisant soixante-dix, quatre-vingts [3] et quelquefois cent barils d'huile pure. Les femelles, acquérant une moins grande dimen-

[1] Couleur que le charbon animal lui enlève.

[1] Tom. II, p. 124.

[2] *Zoologie de l'Uranie*, p. 81.

[3] Le baril contient 31 gallons et demi; le gallon est de 4 pintes françoises environ; ce qui donne exactement un total de 3075 pintes de blanc de baleine (2859 litres) et 12812 pintes d'huile (11913 litres), lorsqu'un de ces cétacés produit cent barils.

sion que les mâles, ne donnent pas au-delà de dix-huit à vingt barils de blanc de baleine. Celles des côtes de la Nouvelle-Zélande peuvent fournir vingt-cinq ou trente barils; mais les mâles, plus grands à proportion, rendent beaucoup plus des deux substances que ceux des archipels d'Asie [1].

« On assure [2] qu'il n'y a maintenant à Londres » qu'un prix pour le blanc de baleine et l'huile; on » les vend 120 livres sterling les deux mille pounds; » ce qui n'avoit pas lieu, dit-on, il y a cinq ou six » ans; la première denrée valoit 12 à 15 livres ster- » ling de plus par tonneau que la dernière. Jadis » aussi on vendoit les deux productions séparément; » les fabricants les mélangeoient ensuite; à présent » on vend le tout ensemble. »

Quelle est la destination de la cétine dans l'organisation des cachalots? Qu'un fluide graisseux, résultat d'un excès de vie, remplisse les mailles du tissu cellulaire et devienne huile, graisse ou suif, on conçoit les résultats d'une extra-nutrition, et ces matières semblent être la première réserve que les maladies ou le manque de nourriture doivent absorber. La cétine a-t-elle le même but? ou n'est-elle que le produit d'une sécrétion spéciale destinée à un ordre de nutrition directe que nous ne pouvons expliquer?

Introduite dans le commerce, la cétine a d'abord été employée en médecine. On s'en est servi comme d'un cérat naturel fort doux pour toutes ces petites éruptions de la peau que la beauté et la coquetterie redoutent; mais l'art des cosmétiques a vainement varié ses formules; la rancidité, qui trop souvent s'empare de cette substance, en a fait rejeter l'emploi. C'est principalement dans la composition de la bougie que la cétine a été utilisée : on a obtenu des produits remarquables par leur pureté, et les masses qu'on a vues à l'exposition de 1827 prouvent que nos manufacturiers ont surpassé les Anglois dans l'art de la purifier.

Des matières d'une valeur aussi grande que l'huile et la cétine ont servi d'appât aux armateurs. Des centaines de navires partent chaque année des ports de Londres pour une campagne dont la durée n'est jamais moindre que deux ans, et le plus long terme quatre années. Dans ce voyage, le capitaine et les harponneurs sont les plus intéressés, et le reste de l'équipage est à la part. L'armement d'un navire baleinier se compose de vingt-cinq hommes d'équipage, et de tous les ustensiles nécessaires pour fondre l'huile et la cétine; ils sont aussi munis d'objets d'échange pour se procurer des vivres frais dans quelque île de la mer du Sud. Des tonneliers sont embarqués pour mettre en ordre les pièces qui sont rangées dans le vaisseau, et qui, d'abord remplies d'eau, ne servent ensuite, et à mesure que la pêche avance, qu'à recevoir l'huile. La plupart de ces équipages sont quelquefois neuf mois sans communiquer avec la terre.

En 1824 et 1825 la route que suivoient généralement les navires baleiniers [1] étoit de doubler d'abord le cap de Bonne-Espérance, de croiser dans les parages de Madagascar, de séjourner dans les Moluques, de se ravitailler à la Nouvelle-Zélande, de traverser les archipels des Amis, des Navigateurs, et quelquefois ceux des Carolines et des Mulgraves, et de se rendre, dans la belle saison, sur les côtes du Japon, puis revenir par les Gallapagos, les Marquises, relâcher au Chili, croiser devant la Motcha, y terminer la pêche et effectuer le retour en Europe, en doublant le cap Horn, après avoir traversé dans tous les sens le grand Océan pendant trois années environ, et fait le tour du monde. D'autres au contraire se dirigent sur les côtes du Brésil, croisent sur le banc de Patagonie, doublent le cap Horn, s'arrêtent à Valdivia et à la Conception, se rendent à Payta, font de l'eau à Salengo, sur la côte de Guyaquil, et commencent leur grande pêche aux Gallapagos, et suivent, pour opérer leur retour, un ordre inverse aux précédents.

Les gains qui résultent d'une pêche rapidement faite, en deux ans par exemple, sont énormes, et trois voyages suffisent pour assurer une fortune indépendante au capitaine.

Les baleiniers de la mer du Sud harponnent les cachalots et les baleines de la même manière. Bien que les termes techniques dont nous devions nous servir soient peu propres à donner de l'agrément à ce sujet, son importance pour notre patrie nous engage à le présenter à nos lecteurs sans en rien retrancher.

Lorsqu'on aperçoit à l'horizon un cétacé, l'homme placé en vigie sur le mât de l'avant ne manque point de signaler l'aire de vent où il s'est montré. Des embarcations solides, sveltes et légères, nommées baleinières, suspendues le long du navire, et constamment munies des armes destinées à la pêche, sont lancées à la mer [2]. Les canotiers nagent

[1] A ce sujet nous pensons que dans leurs premières années les cachalots préfèrent les régions intertropicales, et qu'ils ne s'avancent dans les hautes latitudes que lorsqu'ils sont complètement adultes et peut être dans un état de pléthore.

[2] Ce sont MM. Quoy et Gaimard qui parlent.

[1] Ce mot baleinier est donné aux navires destinés à la pêche du cachalot aussi bien qu'à celle de la baleine.

[2] Ce qu'on nomme l'armement d'une baleinière se compose d'un gouvernail, de sept avirons, de cinq harpons, dont deux en *bataille* sur la fourche, et munis de leurs lignes; les trois autres sont dans leur étui le long du bord; trois lances, dont une en *bataille*, c'est-à-dire prête à être lancée; une hache; un couteau; une bouée

de manière à prolonger l'animal de la queue à la tête. Le harponneur se tient sur l'avant; lorsqu'il se croit en position favorable pour lancer son fer, il fait un signal; les rameurs cessent de nager; il fixe la place qu'il doit frapper, et dirige avec vigueur le harpon, qui quelquefois et du premier coup blesse à mort l'animal dont il intéresse les principaux viscères. Mais il n'en est pas toujours ainsi : l'arme acérée ne fait que pénétrer le plus souvent les plans musculaires et n'occasionne qu'une émotion suivie d'hésitation de la part du cétacé, et le harponneur doit alors saisir ce moment rapide comme l'éclair pour lancer son deuxième fer. A ces coups l'animal, que la douleur irrite, plonge verticalement à de grandes profondeurs, et ce mouvement, que les pêcheurs appellent *sonder,* nécessite des précautions extrêmes pour que les cordes attachées au harpon puissent se dérouler vivement et sans entraves : car si elles s'engageoient, et qu'un matelot ne fût pas assez alerte pour les couper, la baleinière seroit indubitablement chavirée, et les hommes qui la montent en danger de périr.

Ces lignes ont communément quatre cent quatre-vingts brasses de longueur. Souvent on est forcé de tout filer, parce que le cachalot, qui n'est que blessé, nage avec d'autant plus de force que la douleur l'aiguillonne. Les baleiniers alors n'ont pas d'autre ressource que d'attacher à leur extrémité une bouée en liége que surmonte un pavillon et qu'ils jettent à la mer. Cette bouée, que l'animal entraîne sur le sein de l'océan, est la boussole qui les guide pour aller reprendre le bout de la ligne lorsque les forces du cétacé s'affoiblissent et que ses mouvements sont ralentis par la perte du sang qui s'échappe de ses blessures. Mais cependant, lorsque les pêcheurs s'aperçoivent que le cachalot plonge brusquement dès le premier coup de harpon, ils ont soin de filer la corde avec résistance, et, comme ils disent, *à retour*, de manière que l'animal puisse éprouver un obstacle permanent, qu'il surmonte il est vrai, mais qui use d'autant l'énergie de ses mouvements. Leur habitude, qu'éclaire l'expérience, est tellement façonnée à cette guerre d'extermination de ce géant de la mer, qu'ils s'aperçoivent, à la diminution de tension des lignes, que le cétacé a besoin de s'élever pour venir respirer dans l'air, ou que la douleur dompte son courage, et ils ne manquent point alors de tirer la corde à eux en s'approchant presque à le toucher, et là de le frapper de nouveau jusqu'à ce qu'il expire. Le sang qui jaillit de l'évent avec des colonnes d'air bruyamment expirées est le signal de la victoire, et les capteurs spéculent dès lors sur les produits qu'ils vont en retirer. Le cachalot expirant n'agite plus ses nageoires, son corps devient inerte et roule sur les flancs; on l'attache et on le conduit jusqu'au vaisseau qui a cessé de faire route dès le début de la chasse, et qui fixe le corps de l'animal sur une de ses hanches (1). Alors on procède au dépècement ainsi qu'il suit : des planches sont mises en échafaudage sur le corps du cétacé; les découpeurs lèvent le tissu cellulaire, en se servant de couteaux faits exprès, par larges bandes régulières mais en spirale; des matelots, armés de fourchettes de fer longuement emmanchées, font passer à bord ces quartiers de lard huileux, que d'autres hommes coupent menu sur un chevalet; d'autres enfin prennent ces derniers et les jettent dans la chaudière où ils doivent laisser échapper l'huile qu'ils contiennent. Lorsque le tissu cellulaire est complétement exprimé, et qu'il est réduit aux mailles membraneuses qui forment son canevas, on l'emploie comme combustible, et il sert à entretenir le feu sous les chaudières (2). L'huile clarifiée est mise dans des pièces en bois d'une grande capacité, et le blanc de baleine, qu'on ne purifie que lorsque toute l'huile du cétacé a été obtenue, est mis en dépôt dans des caisses en cuivre étamé, qui sont placées dans l'entre-pont, à côté du grand mât, et dont les ouvertures communiquent avec le pont supérieur. Plus tard cette matière est fondue à loisir et avec soin, et mise dans de petites caisses en cuivre, auxquelles on ne touche plus jusqu'à l'arrivée en Europe.

Il nous reste encore à mentionner un produit des cachalots que la médecine et surtout la toilette ont

avec son signal ; une ou deux lignes de deux cent quarante brasses chacune de deux pouces à peu près de diamètre, et bien *lovées* ou arrangées régulièrement dans une *baille* ou petite cuve en bois. Cette embarcation a toujours à bord et de plus un mât, une voile et une provision d'eau douce.

(1) Cette opération se fait par le moyen de deux *caliornes affalées* du grand mât : à l'une d'elles est attaché un *croc* que l'on fixe profondément dans un trou pratiqué près de l'œil du cétacé, et de dehors en dedans, c'est-à-dire que la *caliorne* passe en dehors du corps, et vient se crocher dans le trou pratiqué sur le côté qui touche au navire; l'autre *caliorne* est suspendue à une *élingue* qui soutient le milieu du corps.

(2) Ces chaudières sont au nombre de deux : elles sont en cuivre, et placées dans un fourneau en brique, qui repose lui-même sur un réservoir plein d'eau pratiqué sur le pont. Deux vases quadrilatères, en cuivre, occupent les côtés du fourneau : ils sont destinés à recevoir l'huile, résultat de la fonte du tissu cellulaire, et qui s'écoule des chaudières par des ouvertures pratiquées à leur bord supérieur. La partie la plus pure de cette huile coule par une grille fermée par un robinet extérieur placé en haut et sur un côté de chaque réservoir, et est reçue dans des caisses en fonte, où elle est prise avec une grande *cuiller* et jetée dans une manche en peau pour être dirigée dans les barriques arrangées dans la cale, et d'où elle ne doit plus sortir que pour circuler dans le commerce.

rendu célèbre; nous voulons parler de l'ambre gris. Les opinions les plus bizarres ont été émises au sujet de cette substance, et il seroit oiseux de les reproduire; car quel avantage obtiendroit-on de discussions relatives aux idées des vieux auteurs, qui ne voyoient dans l'ambre qu'un bitume, de la cire ou du miel concrété? N'est-il pas reconnu aujourd'hui, par des faits directs, que l'ambre gris est recélé dans les intestins des cachalots sous forme de boules dont le volume varie, et que cette matière précieuse se trouve rarement dans les jeunes individus, mais seulement chez ceux qui ont atteint leur entier développement, et qui sont dans un état maladif dont elle est la cause ou du moins le résultat?

Swediaur, médecin anglois, est regardé comme le premier auteur qui ait cherché à prouver que l'ambre gris étoit ou un bézoard, ou des matières endurcies dans les intestins des cachalots; Swediaur fondoit ses raisons sur ce que cette substance étoit mélangée d'arêtes de poissons, et de becs cornés et durs de sèches (*squid* des Anglois), débris non douteux d'une élaboration digestive; il s'étayoit encore de faits bien connus, tels que l'odeur ambrée qu'exhalent à diverses époques les excréments de plusieurs bestiaux et des fouines. Mais bien long-temps avant Swediaur, Marco-Polo[1], ce vieux et véridique voyageur qu'on a long-temps regardé comme un conteur, n'a-t-il pas dit en parlant des cachalots, qui alors étoient très communs sur les côtes de Madagascar : « Ils ont » anbre asez, por ce qe en cel mer a balene en grant » abondance; et encore hi a cap doille (huile de la » tête ou cétine), et porce qe il prenent de ceste ba- » lene e de cesti cap dol asez, ont de l'anbre en grant » quantité, et *vos savès que la balene fait l'an-* » *bre*[2]. »

L'ambre gris est mou, sans saveur particulière, plus léger que l'eau, aussi a-t-il la propriété de surnager. Sa couleur est d'un gris cendré rayé de jaune brunâtre et de blanc; son odeur est d'autant plus douce et d'autant plus suave, qu'il a davantage vieilli et qu'il se dessèche.

L'ambre n'est presque entièrement formé que l'une matière cristallisable, nommée *ambréine*[3], qui s'obtient sous formes de houppes blanches et dégées, en traitant l'ambre gris à chaud par de l'alcool, en abandonnant la liqueur à elle-même après l'avir filtrée. Cette ambréine se rapproche beaucoup de la *cholestérine* ou matière cristalline des calculs biaires dont elle se distingue non seulement par ses propriétés physiques, mais encore par sa fusion qui a lieu à 50 degrés, et par un acide particulier auquel elle donne naissance, lorsqu'on l'unit à de l'acide nitrique bouillant. Cette analogie ne viendroit-elle pas corroborer son origine, si tous les pêcheurs de cachalots ne savoient d'une manière formelle que c'est au milieu du tube digestif qu'ils doivent chercher ce corps si parfumé que l'animal rejette au milieu des matières rouges et infectes qui constituent ses déjections? L'ambre, ainsi débarrassé par l'eau qui le baigne des impuretés qui le souilloient, flotte sur la mer, et est poussé par les courants sur les sables des rivages, où de toute part on apprécie sa rencontre comme une bonne fortune. Les choses les plus précieuses, pour l'homme factice de la civilisation, n'ont point une origine plus pure : et n'est-ce pas au milieu des organes de la génération et près de l'anus qu'il va puiser le musc ou la civette dont il parfume son visage; et l'eau de mille-fleurs, si chère aux femmes mondaines, n'est-elle pas le résultat d'une composition bien merveilleuse il est vrai, puisque après avoir été puisée au sein de mille fleurs de la prairie, elle est distillée dans l'estomac d'un ruminant, et sécrétée ensuite par les organes de l'appareil urinaire?

Pour en revenir à l'ambre gris, les chimistes l'ont trouvé composé : d'*ambréine*, 85 parties; de matière balsamique douce, acidule, soluble dans l'eau et l'alcool, et qui paroît contenir de l'acide benzoïque, 2,5; d'une matière soluble dans l'eau; d'acide benzoïque et d'hydrochlorate de soude, 1,5; perte 11.

L'ambre gris n'existe que très rarement dans les cachalots. Les navigateurs baleiniers affirment que souvent ils font deux ou trois voyages et des cargaisons complètes avant d'en trouver. MM. Quoy et Gaimard rapportent que le capitaine en second du navire *l'Océan*, de qui ils tiennent le fait, eut une fois le bonheur d'en recueillir cinquante livres dans un seul animal. L'once de l'ambre se vend à Londres de 20 à 22 francs environ.

Tout porte à croire que l'ambre est le résultat d'un état maladif des intestins, dont les mouvements péristaltiques n'agissent plus sur les matières alimentaires qui leur sont soumises. Or, comme les cachalots font une grande consommation de céphalopodes, il n'est pas le moindrement douteux que leur chair lardacée, coriace, parfumée et ambrée[1], ne se convertisse en boules ou agglomérations de formes variées, qui se moulent en concrétions comme les calculs divers qui s'organisent chez l'homme. Le diabète sucré, d'ailleurs, qui transforme la saveur âcre et ammoniacale de nos urines en sirop doux et su-

(1) *Voyages de Marco-Polo, Mémoires de la Société de géographie de Paris*, t. I, p. 232.

(2) Les Indiens d'ailleurs lui donnoient le nom de *minumer*, qui signifie *ambre des poissons*.

(3) *Mémoire de MM. Pelletier et Caventou, Journal de Pharmacie*, 1820, p. 46.

(1) L'encre de Chine, qui exhale l'odeur d'ambre, ne doit cette propriété qu'à la grande quantité de noir de sèche qui sert à la former.

cré, n'est-il pas une dégénérescence bien plus étonnante et bien plus inexplicable encore? Un voyageur a émis l'opinion que l'ambre n'étoit qu'une modification du blanc de baleine résorbé par les bouches absorbantes des tubes digestifs. Cette idée n'est guère admissible, de même que celle de Lemery et de Formey, qui ont soutenu que l'ambre n'étoit autre chose que du miel modifié par de l'acide formique [1].

L'ambre se trouve abondamment sur les côtes des archipels des Indes orientales : les Malais en estiment singulièrement le parfum, ainsi que tous les Orientaux, et en réservent la jouissance exclusive à leurs rajahs. Les côtes de Formose, des Moluques, des îles de la Sonde, du Brésil, des Antilles, de Madagascar, entre les tropiques, sont les lieux plus particulièrement reconnus pour fournir de l'ambre. La Chine et le Japon dans la zone tempérée australe, la mer Baltique et les côtes d'Europe dans la zone tempérée boréale, en produisent aussi quoiqu'en moindre quantité.

L'ambre brut varie en couleurs et en pureté ; il est souvent mêlé à un grand nombre de substances étrangères, et la cupidité surtout le dénature fort souvent en le sophistiquant avec des résines et des baumes. Sous sa forme primitive la plus ordinaire, l'ambre gris forme des boules dont le diamètre, dit-on, va jusqu'à un pied, et qui pèsent communément depuis une livre jusqu'à vingt et plus.

La médecine a négligé l'usage de l'ambre dont les propriétés odorantes ne sont plus mises à profit que pour les eaux de sen eur, et pour mitiger ce que le musc a de trop fragrant et de trop expansible.

LES BALEINES.

Tous les cétacés que nous avons passés en revue nous ont, jusqu'à présent, offert pour attribut général d'avoir des dents aux deux mâchoires, parfois à une seule, tandis que les grands animaux qui composent la famille des baleines ont leur palais supérieur seulement recouvert d'une matière cornée, disposée par lames nommées *fanons*. Une telle modification a dû nécessairement imprimer à l'économie des particularités de mœurs et d'habitudes remarquables; aussi les baleines sont-elles des habitants des mers doux et inoffensifs, que leur énorme corpulence ne défend point efficacement des attaques d'un grand nombre d'ennemis.

Ces masses animalisées et grossièrement dégrossies qu'on nomme baleines ont donc, pour être isolées des agiles dauphins ou des gigantesques cachalots, des caractères précis et qui ne permettent point de les confondre avec eux. Ces caractères sont : nulle trace de dents [1]; la mâchoire supérieure disposée en toit renversé ou en carène, et garnie de lames de cornes transversales, ou *fanons*, disposées de chaque côté et sous forme de feuillets minces, très serrés, et effilés à leur extrémité; un évent, placé au milieu du sommet de la tête, où il s'ouvre par deux orifices séparés par une cloison.

Les baleines sont susceptibles d'être divisées en deux sous-genres, suivant qu'elles ont une nageoire dorsale, ou que le dos est parfaitement uni. Le premier comprendra les baleines à nageoires ou baleinoptères (*balænopteræ*, Lacép.), et le second les baleines sans nageoire ou vraies baleines (*balænæ*, L.).

Linné a réuni dans un seul genre toutes les baleines connues de son temps, ou du moins celles que l'on croyoit connoître, et les *balæna*, pour le père de l'ordre méthodique en histoire naturelle, se composoient de six espèces qu'il nommoit *mysticetus*, *physalus*, *boops*, *gibbosa*, *musculus* et *rostrata* Bonnaterre, car nous croyons inutile de nous occuper de ceux qui ont copié ou à peine modifié quelques parties du *Systema Naturæ*, Bonnaterre, dans sa *Cétologie*, forma son premier genre des baleines, et comprit, 1° dans la division des espèces sans nageoires, la baleine franche (*B. mysticetus*, L. var. A.), le nord-caper (*B. mysticetus*, var. B. L.; *B. glacialis*, Klein); 2° parmi les espèces ayant une nageoire ou des bosses, le gibbar (*B. physalus*, L.), le tampon (*B. nodosa*, Klein), la baleine à bosses (*B. gibbosa*, Klein); 3° dans les espèces à plis sur le ventre, la jubarte (*B. boops*, L.), le rorqual (*B. musculus*, L.), et la baleine à bec (*B. rostrata*, L.).

M. Lacépède, mettant à profit les travaux de ses devanciers, reprenant en sous-œuvre les renseignements incomplets, mutilés et hétérogènes de Sibbald, d'Artédi, de Klein, d'Anderson, de Dudley, de Müller, de Crantz et d'Eggède, bâtit sur les fondements posés tant bien que mal par Bonnaterre, et divisa le genre *balæna* en deux sous-genres. Le premier, caractérisé par le manque de bosse sur le dos, comprend les *B. mysticetus* et *nord-caper*, et le second, particularisé par une ou plusieurs bosses, a pour types les *B. nodosa* et *gibbosa*. Mais M. de Lacépède distingua les baleines munies d'une nageoire, auxquelles il appliqua, pour les distinguer des précédentes, le nom de baleinoptères [2], et il les

[1] Il nous suffira de dire que Dudley a établi sans preuve (*Transact. philos.*, t. XXIII) que l'ambre étoit produit dans un sac particulier, placé au-dessus des testicules du cachalot.

[1] M. Geoffroy Saint-Hilaire a découvert, dans un fœtus de baleine, des germes de dents à la mâchoire inférieure, qui paroissent tomber de très bonne heure. (*Ann. Muséum*, t. X, p. 365.)

[2] De *balæna* et *pteron*, aile ou nageoire, pour dire *baleine à nageoire*, dorsale bien entendu.

subdivisa également en deux sous-genres. Le premier, sans plis sous la gorge ni sur le ventre, a reçu le gibbar (*balænoptera gibbar*, Lacép.), et le second, ayant des plis longitudinaux sous la gorge et sur le ventre, a trois espèces, qui sont la jubarte, le rorqual et le museau-pointu (*balænopteræ jubartes*, *rorqual* et *acuto-rostrata*, Lacép.).

Depuis Linné, tous les méthodistes avoient donc augmenté le nombre des baleines connues, en élevant successivement au rang d'espèce des variétés. Ces espèces n'étoient pourtant point ignorées de Linné, qui ne les avoit considérées que comme de simples variétés, et qui les avoit négligées parce que Klein, leur principal auteur, ne les avoit établies que sur des caractères confus et insaisissables. Brisson, qui étoit passionné pour les divisions, quelles qu'elles fussent, ne manqua point de les adopter, et son exemple fut imité par tous les naturalistes qui le suivirent. Et cependant Eggède n'a connu que trois baleines, l'une qu'il nomme *poisson à fanons*, c'est la baleine franche; une seconde, qui a une nageoire, et que pour cela on appelle *finne-fiske* (le *rorqual*); et la troisième, qu'il décrit en la désignant par l'épithète de *nord-kapper*. Mais cette dernière ne repose que sur des ouï-dire, et d'ailleurs ce nom de *nord-kapper* n'a-t-il pas été donné à des cétacés fort différents, et même au cachalot? Anderson, établi à Hambourg, et cherchant dans son cabinet à faire concorder les dépositions des capitaines baleiniers qu'il interrogeoit, avec les descriptions des voyageurs et des naturalistes de son temps, n'est point une source qu'on ne puisse suspecter. Il proposa dès 1754 la distinction de *baleines à dos uni* et de *baleines à dos raboteux*. Dans la première division il n'admettoit que la baleine du Groenland (le *nord-kapper*), et dans la seconde, le finn-fisch (le *gibbar*), le poisson-Jupiter (la *jubarte*); et encore avoue-t-il [1] qu'il ne sait comment déterminer cette dernière. Son *psiock-fisch* est la *balæna boops* de Linné; le *knoten-fisch* ou *knobbel-fisch* et aussi *srag-whale* de Dudley n'est établi que sur une phrase insignifiante du n° 387 des *Transactions philosophiques*, bien qu'on en ait fait la *balæna nodosa*.

Othon Fabricius, ce ministre protestant établi au Groenland [2], dont les descriptions sont en général faites d'après nature, mais dont la synonymie est presque constamment fautive, a décrit cinq espèces de *balæna*: les *mysticetus*, *physalus* (rorqual), *boops*, *musculus* (*nord-kapper*, Eggède), et *rostrata*. Mais on voit qu'il n'a vraiment vu que deux des espèces qu'il mentionne.

Les renseignements les plus modernes et les plus circonstanciés que nous ayons sur les baleines sont dus à Scoresby [1]. Cet observateur exact, qui a donné la première bonne figure que l'on ait de la baleine franche, décrit donc les *balæna mysticetus* (*Groenland whale*), la *balænoptera gibbar* (*B. physalis*, L. *Razor-back* des baleiniers), la *balænoptera rorqual* (*B. musculus*, L.; *broad-nosed whale*), la jubarte (*B. boops*, L.; *finner*), et l'*acuto-rostrata* de Lacépède (*B. rostrata*, L.; *beaked-whale*). Mais M. Scoresby comme ses devanciers n'a encore mentionné plusieurs de ces espèces que d'après des descriptions écrites, et n'a vraiment vu que la baleine franche et la baleinoptère museau pointu, dont il donne un assez bon portrait [2].

Personne n'avoit donc jusqu'à ce jour osé porter un œil investigateur sur cet échafaudage d'espèces, ne reposant pour la plupart que sur des passages obscurs de vieux auteurs décorés de noms de pêcheurs, qui doivent différer suivant chaque nation. M. Cuvier seul [3] entreprit de débrouiller ce chaos, de remonter aux autorités premières, et de soumettre au creuset de la discussion la valeur des prétendus caractères assignés à chacune de ces baleines. Il en est résulté des distinctions précises constantes pour deux d'entre elles; mais les autres, formées au gré des caprices des nomenclateurs, durent s'écrouler devant un examen approfondi et consciencieux. Déjà nous avions pu nous apercevoir que deux espèces de baleinoptères à ventre plissé étoient purement nominales, parce qu'en recevant la description d'un grand cétacé échoué sur les côtes d'Oleron nous avions eu la certitude que tous les caractères du *rorqual* et de la *jubarte* lui convenoient à la fois. Quant à la *balænoptera rostrata* de plusieurs auteurs, il n'est pas douteux que ce ne soit l'*avdon* de Dale décrit page 594 de ce volume qui ait servi de type à son établissement.

Le gibbar ou *finn-fisch* a primitivement été figuré par Martens, qui ne parle point dans sa description de plis sous la gorge, de sorte que beaucoup d'auteurs croient à l'existence de cette grande baleinoptère, et la séparent par conséquent des espèces à ventre plissé ou rorquals. M. Scoresby lui-même décrit un rorqual sous ce nom de finn-fisch d'après des renseignements fournis par des pêcheurs, et non par conséquent d'après son propre témoignage. Il en résulte donc que Martens a fort bien pu ne pas voir ou oublier les fronçures qui couvrent la partie inférieure du corps; et cette opinion, qu'a émise M. Cuvier, est d'autant plus probable que Martens ne parle point du rorqual, et que personne depuis ce vieux voyageur n'a décrit le gibbar. Ce nom d'ailleurs, qui signifie *baleine bossue*, lui a été donné

(1) *Hist. nat du Groenland*, t. II, p. 95.
(2) *Fauna groenlandica*, in-8°, *Hafniæ*, 1786, p. 32.

(1) *Account of the arctic Regions*, t. I, p. 449.
(2) Tome II, pl. 15.
(3) *Oss. foss.*, t. V, p. 359 et suiv.

Rorqual du Nord, Balaenoptera borealis.

Publié par Pourrat Frères

par rapport à sa nageoire dorsale, et on le trouve également appliqué au rorqual et même à la jubarte. Le nom de cette dernière ne paroît être également pour M. Cuvier qu'une corruption de *gibbar*. Quant à l'étymologie de l'épithète de *poisson de Jupiter* que lui ont consacrée divers pêcheurs du Nord, il seroit ridicule de s'y arrêter, car elle ne peut être que le résulat d'un caprice d'une classe d'hommes peu éclairés.

Enfin le mot *balæna*, dans les anciens auteurs, doit, dans le plus grand nombre des cas, s'entendre par cétacés en général, comme *hual* ou *whale* dans le Nord est la traduction littérale du *cetus* des Grecs.

LES BALEINOPTÈRES.

Balænopteræ. LACÉP.

Les baleinoptères diffèrent non seulement des baleines, parce que leur corps moins massif, moins épais, plus allongé, est surmonté d'une nageoire dorsale, mais aussi par des plis nombreux dont l'usage n'est pas encore connu, et par des modifications importantes dans la configuration de quelques parties du squelette. Ce nom de rorqual signifie, chez les Norvégiens, une baleine à tuyaux.

Ecoutons ce que dit au sujet des espèces admises dans ce genre un profond zoologiste [1] : « Les nomenclateurs, en admettant trois espèces dans le Nord, y paroissent autorisés par les indications de quelques voyageurs; mais quand on vient à examiner les figures et les descriptions sur lesquelles ces espèces reposent, on ne trouve aucun moyen d'en tirer des caractères distinctifs. Tous ces animaux ont la tête aplatie horizontalement, un squelette autrement fait que dans les baleines proprement dites, la mâchoire inférieure un peu plus longue que l'autre, la peau de la poitrine et de la gorge sillonnée d'un grand nombre de plis longitudinaux et susceptible de dilatation, les fanons courts, durs, et s'effilant en soies grosses et cassantes; une nageoire à l'arrière du corps, courte et épaisse, et ressemblant à une bosse. Quand on vient à examiner en détail les témoignages sur ces prétendues trois espèces, on ne trouve personne qui en ait vu plus d'une, je ne dis pas ensemble, mais même successivement, et chaque auteur est toujours obligé de s'en rapporter à des témoignages étrangers. »

Avec une telle autorité nous craignons moins de n'admettre que quatre espèces seulement de baleinoptères; trois d'entre elles reposent sur un examen comparatif de la charpente osseuse, et méritent par cela même une entière confiance : ce sont les *rorquals du Nord, de la Méditerranée*, et *austral;* la quatrième espèce, beaucoup moins distincte, n'a pour type que la figure, qu'on dit exacte, publiée dans l'ouvrage de M. Scoresby sous le nom de *baleinoptère museau pointu*.

[1] Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 365.

LE RORQUAL DU NORD.

Balænoptera borealis. LESS. [1].

Dans la description de cette espèce comme pour les suivantes, il ne s'agit plus de résumer les anciennes opinions, de les confronter avec les témoignages des observateurs les plus dignes de confiance, mais bien de débuter par des faits positifs et irrécusables; c'est-à-dire que, loin de donner carrière à l'imagination, notre rôle doit se borner à préciser avec sévérité les caractères de chacune des espèces que nous établissons, et on nous pardonnera par suite de nous étayer principalement de recherches anatomiques.

Le crâne du *rorqual du Nord* diffère notablement de ceux des rorquals de la Méditerranée et de l'hémisphère sud. « Son museau, dit M. Cuvier [2], est plus large à proportion et sa partie inter-orbitaire est plus étroite, en sorte que ces bords extérieurs paroissent plus d'une venue, et ne forment point une si forte dilatation à la région inter-orbitaire. La ligne postérieure de cette partie du frontal qui se rend sur l'orbite n'est ni précisément transversale comme dans le rorqual du Cap, ni dirigée en avant comme dans celui de la Méditerranée, mais elle se dirige obliquement en arrière. Les os du nez sont aussi longs à proportion que dans le rorqual du Cap, mais leur figure est à peu près rectangulaire; la ligne externe, formée par l'orbite et l'arcade zygomatique, est moins arrondie. Sa mâchoire inférieure est aussi beaucoup moins arquée en dehors, et, au lieu d'être un peu convexe en dessous, elle prend dans le sens vertical une courbure contraire. A en juger [3] par les planches de MM. Albert et Rudolphi, l'omoplate du rorqual du Nord seroit encore plus large d'avant en arrière que celui de la Méditerranée; son angle postérieur surtout seroit plus saillant et plus aigu. Les mains paroissent y être aussi bien moins allongées que dans celui du Cap. Le squelette conservé à Berlin a cinquante-quatre vertèbres. M. Rudolphi n'y compte que cinq cervicales; mais il y en avoit sept dans celui de J. Hunter, comme dans notre squelette du Cap. Hunter et Albert ne trouvent que douze

[1] *Balæna boops*, L.
[2] *Oss. foss.*, t. V, p. 373, pl. 26, fig. 6.
[3] Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 383.

» dorsales et douze paires de côtés : M. Rudolphi a » treize côtes, dont la première s'attache à deux ver- » tèbres ; ainsi il compte quatorze dorsales. Ce n'est » qu'après la quinzième lombaire que commencent » les os furcéaux : il y en a quatorze ; les six der- » nières caudales manquent seules de ces os et de » vestiges d'apophyses épineuses. »

Telles sont les particularités anatomiques qui distinguent le *rorqual du Nord* des autres espèces. Nous serons assez heureux pour y joindre le résultat d'un travail inédit de M. Souty, chirurgien de la marine, que le conseil de santé du port de Rochefort expédia à l'île d'Oleron pour observer et décrire un de ces cétacés échoué sur le rivage. Ce jeune officier de santé nous a fait parvenir, avec ce mémoire, plusieurs dessins exacts, dont l'un représente le cétacé en entier, et les autres des détails d'ostéologie. Mais une esquisse du crâne nous a offert la plus grande analogie avec la figure de la pl 26, fig. 6, des *Ossements fossiles ;* aussi réunissons-nous sans aucun doute cette espèce à celle de M. Cuvier. Nous rapporterons les observations détaillées de M. Souty, en élaguant quelques considérations générales inutiles.

Le 10 mars 1827, à la suite d'un fort coup de vent de N.-O. qui bouleversoit depuis quinze jours la mer qui baigne les côtes de l'Aunis et de la Saintonge, le cadavre d'un rorqual du Nord fut jeté sur les sables de l'île d'Oleron, et devint bientôt la proie d'une putréfaction rapide. Il avoit les dimensions suivantes :

	Pieds.	Pouc.	Lig.
Longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la nageoire caudale.	54	»	»
——— jusqu'à la racine de la queue.	48	3	»
——— de la nageoire caudale, de sa racine à son extrémité. . .	5	9	»
——— de sa racine à sa bifurcation.	3	»	»
Hauteur du corps, mesurée de la vulve à la partie correspondante du dos.	7	»	»
——— à la naissance des nageoires pectorales.	11	»	»
Largeur de la tête dans le diamètre vertical de l'œil.	10	»	»
Longueur de la mâchoire supérieure du bout du museau à la commissure des lèvres.	11	»	»
——— de la mâchoire inférieure. .	12	6	»
Largeur de la mâchoire supérieure, prise au niveau de l'extrémité antérieure de l'orifice des évents. .	3	6	»
——— de la mâchoire inférieure à sa partie moyenne.	5	»	»
——— à la commissure des lèvres. .	5	6	»
——— à un pied de son extrémité antérieure	1	»	»
Diamètre longitudinal de l'œil. . . .	1	»	»
——— vertical de l'œil.	»	9	»
Mesure de l'écartement des paupières en longueur. .	»	4	»
——— ——— verticalement.	»	1	»
Longueur des orifices des évents. . .	1	2	»
Mesure de leur écartement à leur extrémité postérieure. . . .	»	9	»
——— antérieure. . . .	»	1	9
Distance de l'extrémité antérieure de l'orifice des évents au bout du museau.	8	4	»
Distance de l'extrémité postérieure des évents à la commissure antérieure de l'œil	3	6	»
Largeur des orifices des évents à leur extrémité postérieure. . .	»	»	10
——— ——— antérieure. . .	»	»	4
——— à leur partie moyenne. . .	»	»	6
Distance de l'œil à la commissure des lèvres.	1	»	»
——— à la nageoire pectorale. . .	4	6	»
Longueur de la nageoire pectorale. .	6	»	»
Largeur à la partie moyenne.	1	8	»
Longueur (estimée) de la nageoire dorsale	3	»	»
——— de la vulve.	1	»	»
Largeur de la vulve.	»	4	»
Diamètre de l'ouverture anale. . . .	»	3	»
Distance de l'anus à la racine de la queue.	12	»	»
——— à la vulve.	»	7	»
Longueur du sillon de la mamelle. . .	»	4	»
Largeur moyenne des plis abdominaux.	»	2	6

La forme générale du corps est celle d'un immense cylindre beaucoup plus gros vers la tête, et qui s'amincit graduellement jusqu'à la queue. La nageoire dorsale est peu développée, obtuse au sommet et placée vis-à-vis l'anus, presqu'aux quatre cinquièmes de la longueur totale. Les pectorales sont assez éloignées de la commissure de la bouche ; elles sont minces, étroites et pointues au sommet. La tête est massive, sans dépression sensible avec le corps ; les évents ne sont point à la partie la plus élevée, mais assez en avant de l'œil ; la mâchoire supérieure descend assez brusquement vers l'inférieure, et est beaucoup moins large et beaucoup moins longue qu'elle. L'œil est placé à la commissure et près de son bord. La mâchoire inférieure se relève considérablement, au point d'être du double plus épaisse que la supérieure : des sillons nombreux la recouvrent en entier et s'étendent jusqu'au haut du ventre ; la nageoire caudale, échancrée au milieu, a ses lobes presque triangulaires et à pointes obtuses. Ce cétacé, déjà altéré, n'offroit qu'une teinte grise ardoisée assez uniforme.

Telle est la description peinte à grands traits du rorqual du nord d'après la figure que nous devons à M. Souty. Si nous entrons avec lui dans des détails plus circonstanciés, nous verrons que les plis longitudinaux du ventre commencent dès le bout du museau, et s'étendent jusque vers le milieu de l'abdomen. Ces plis ont jusqu'à trois pouces d'épais-

seur à leurs extrémités, maîs ils sont moins larges au centre et séparés par des intervalles peu profonds. La tête a été trouvée constituer presque le quart de la longueur totale de l'animal : elle diminue promptement de largeur pour se terminer en pointe vers le museau : la mâchoire inférieure dépasse la supérieure de dix-huit pouces; elle est aussi un peu plus large. La vessie aérienne avoit huit pieds environ et formoit une poche oblongue et allongée. Les fanons n'existoient point, et avoient été probablement enlevés par les habitants de la côte : quelques brins, semés çà et là, et de couleur blanchâtre, n'imitoient pas mal par leur aspect des crins de sanglier; leur longueur ne dépassoit pas quatre pouces. La langue étoit de consistance molle et spongieuse, formée d'un tissu rougeâtre à sa base, et blanc lardacé dans le reste de son étendue; l'épidermê qui revêt sa partie postérieure étoit lâche et plissé, couvert d'épaisses rides qu'on ne peut comparer qu'à celles d'un scrotum. La commissure de la bouche est arrondie, recourbée et froncée par quelques rides; l'œil est entouré de sortes de paupières épaisses et fermes, très peu mobiles et formées d'une peau graisseuse; leur ouverture est très petite, de manière que la cornée est à peine visible dans toute son étendue. Le nerf optique a un pouce de diamètre; le globe de l'œil est mû par des muscles épais, et ne roule point sur du tissu cellulaire graisseux remplissant le fond de l'orbite, comme cela se remarque chez les autres mammifères. Ce globe oculaire avoit dix pouces de circonférence, la cornée un pouce de diamètre, et la sclérotique un pouce d'épaisseur en arrière; elle s'amincit à mesure qu'elle devient plus antérieure. L'orifice extérieur de l'oreille n'étoit point perceptible : seulement une petite membrane, tendue au niveau de la peau, est tout ce qui indique un organe de recueillement. M. Souty l'a trouvée placée à distance environ d'un pied derrière l'œil; l'os de l'oreille intérieure n'imite pas mal la coquille univalve nommée ovule : il est compacte, blanc et très dur; un deuxième os allongé isolé s'adapte au premier, dont il paroît être la continuation; dans sa première portion on remarque des anfractuosités, et il prend un aspect ligneux, de blanc, de dur et de compacte qu'il étoit.

Les ouvertures extérieures des deux évents ont quatorze pouces de long; elles sont distantes l'une de l'autre de deux pouces seulement en avant, et de neuf en arrière; le bourrelet musculaire qui entoure chacune d'elles est formé de fibres tendineuses, adhérant d'une manière tenace sur les parois osseuses.

Les nageoires pectorales ont six pieds de longueur et dix-huit pouces de large à leur milieu; leur bord antérieur est épais, tandis que celui qui lui est opposé est d'une grande minceur; la nageoire dorsale avoit été déchirée; la caudale étoit formée de deux lobes, ayant chacun cinq pieds et demi de largeur; la couche de graisse perd peu à peu de son épaisseur à mesure qu'on avance vers la queue, et devient à demi fibreuse; des filets nerveux, de trois pouces de diamètre, et qui côtoient la colonne vertébrale, paroissent avoir pour fonction de mettre en jeu les larges blocs de la queue.

L'ouverture anale étoit arrondie, et n'avoit pas moins de neuf pouces de circonférence; elle étoit placée à douze pieds de la nageoire caudale; un muscle constricteur assez épais en maintient l'ouverture fermée.

Ce rorqual étoit un individu femelle; l'examen de ses parties naturelles montra que la fente extérieure de la vulve étoit longue d'un pied sur quatre pouces de large; elle étoit entourée de sortes d'appendices libres, longs de deux ou trois pouces, simulant des sortes de poils. Deux à trois pouces et plus, en avant sur la ligne médiane, M. Souty observa un point proéminant qu'il fut tenté de considérer comme la trace de l'ouverture ombilicale.

De chaque côté de la vulve est placé un sillon au milieu duquel est logée la mamelle, que termine un mamelon gros comme une noix, percé d'un canal, dont l'orifice béant pourroit recevoir une plume à écrire.

Les chairs étoient d'un rouge vif, et la couche graisseuse avoit de six à sept pouces d'épaisseur le long de la colonne vertébrale et à la nuque, tandis que sur le ventre elle n'étoit que de deux ou trois pouces. Le derme étoit partout rugueux et très épais.

Le cœur, long de quatre pieds, étoit entièrement musculeux; un péricarde blanc et dur l'enveloppoit; la crosse de l'aorte avoit dix pouces de diamètre, et ses parois évidemment fibreuses cinq à six lignes d'épaisseur. Des cerceaux cartilagineux, larges d'un pouce, séparés par une membrane fibreuse, formoient la trachée-artère, divisée au niveau de la crosse de l'aorte pour pénétrer dans les poumons; le diaphragme, obliquement situé entre le thorax et l'abdomen, offroit des fibres rosées, dirigées longitudinalement et entrecoupées de distance en distance de bandes aponévrotiques; son épaisseur, dans sa partie moyenne, étoit de cinq pouces.

Tous les viscères contenus dans l'abdomen étoient dans un tel état de putréfaction, que M. Souty ne put se livrer à leur examen. Seulement il reconnut que l'œsophage étoit long à peine de neuf pouces, et qu'il aboutissoit à une suite de cavités ou d'estomacs qui lui parurent au nombre de cinq, et de grandeur différente. Il compare le second, beaucoup plus développé que les suivants, et dont les parois épaisses sont recouvertes de fronçures, au troisième estomac des ruminants; et ce rapprochement, que

plusieurs auteurs ont déjà fait pour l'estomac des marsouins, prouve que par quelques particularités de leur squelette, comme par la structure intime de leurs viscères, les rorquals ne diffèrent point très notablement des dauphins; la vessie, de forme ovalaire et presque cartilagineuse à son bas-fond, offroit dix-huit pouces de longueur; les organes sexuels étoient putréfiés; les matières fécales avoient une odeur fragrante et très fétide; elles étoient de consistance pâteuse, et divisées en boules de la grosseur du poing et colorées en rouge brun.

Le crâne avoit treize pieds de longueur sur cinq de largeur à sa partie postérieure; on comptoit trente côtes, dont les dimensions alloient en augmentant jusque vers le milieu du thorax pour diminuer ensuite; chaque côte est renfermée à l'état frais dans un périoste disposé en gaîne membraneuse d'un blanc satiné intérieurement, et que lubrifie une espèce de synovie analogue à de la crème de lait. Le sternum est petit et plat; on comptoit quarante-six vertèbres complètes sans y réunir celles qui s'engagent dans la nageoire caudale, et qui sont au nombre de dix-sept. Les sept cervicales étoient petites, isolées et séparées dans leur corps par des lames détachées, formées de deux plaques osseuses mobiles l'une sur l'autre au moyen d'une substance fibro-cartilagineuse intermédiaire très mince. Les os des nageoires pectorales ou des membres antérieurs étoient encore épiphysés. Une bande fibro-cartilagineuse entouroit les bords de l'omoplate.

Il y avoit quinze os en V; toutes les pièces osseuses étoient d'ailleurs complétement formées, dures et compactes, et épaisses à leur surface.

Tels sont les détails dont nous sommes redevable à M. Souty; et quoiqu'ils nous laissent encore beaucoup à désirer, ils sont, malgré tout, d'un haut intérêt, puisqu'ils fixent nos idées sur l'organisation d'un cétacé dont les formes extérieures ont été confondues avec d'autres espèces dans les descriptions des anciens auteurs.

Le rorqual du nord échoué sur la côte d'Oleron étoit un jeune individu, et cependant il avoit cinquante-quatre pieds. Il est donc susceptible d'acquérir des dimensions encore plus considérables, et sans doute d'atteindre soixante, soixante-dix et quatre-vingts pieds, taille que l'on donne au gibbar.

Si nous examinons maintenant les descriptions données par les auteurs, nous verrons que la plupart des caractères qu'ils assignent à leurs diverses espèces sont incertains.

Le gibbar[1] est le plus grand des cétacés, car on dit qu'il peut acquérir jusqu'à cent pieds de longueur, sur une circonférence de trente à trente-cinq; son corps n'est point cylindrique, mais considérablement comprimé sur les côtés, et anguleux sur le dos; il diffère de la baleine par une plus grande longueur du corps et par moins d'ampleur. Il fournit peu d'huile, et ses fanons ne dépassent pas quatre pieds dans leur plus grande dimension. Sa couleur est un bleu noir ou bleu gris sombre assez analogue à celle de la baleine. Une petite protubérance s'élève à l'extrémité du dos: le bruit que fait l'air chassé par les évents est très fort, et peut s'entendre à plus d'un mille.

Ce cétacé est redouté des pêcheurs du nord, par ses mouvements brusques et violents. Il nage avec une extrême rapidité; et lorsque les harponneurs se trompent et le prennent pour l'espèce franche, il est rare qu'ils n'aient point à se repentir de leur méprise. M. Scoresby rapporte qu'il fit plusieurs tentatives pour s'emparer d'un gibbar, et que, malgré toutes les précautions dont il usa, il ne put réussir à accomplir ce dessein. Un de ces animaux qu'un baleinier avoit frappé plongea si brusquement, que quatre cent quatre-vingts brasses de cordes furent déroulées en une minute de temps; tous échappèrent, parce que leurs violentes saccades firent rompre les lignes attachées aux harpons.

Le gibbar a une tête petite comparée à celle de la baleine franche, des nageoires pectorales longues et étroites, une queue large de douze pieds, et, dit M. Scoresby, la peau lisse, excepté sur les côtés de la poitrine, *où on remarque des sillons*[1].

On le dit très commun dans les mers arctiques, le long des montagnes flottantes de glaces, entre l'île Chérie et la Nouvelle-Zemble, et près aussi de l'île de Jan-Mayen. Il se tient de préférence aux environs du Spitzberg, par 70 et 76 degrés, mais lorsque la mer est ouverte, dans les mois de juin, juillet et août, il s'avance jusque vers les 80 degrés. M. Scoresby suppose que c'est une baleinoptère de cette espèce, longue de cent un pieds, que l'on prit en septembre 1750 sur le banc de Humber.

Othon Fabricius, dans sa *Faune du Groenland*, ne décrit sa *balæna physalus* que d'après les auteurs, et il lui donne pour synonymes les noms de *finnfisk* d'Eggède et de Crantz, de *rorqual* de Stroïn, de *physeter* de Jonston, et de *Jupiter-fish* d'Anderson. Cette espèce, dit-il, se nourrit de clupées, du salmone arctique, et d'autres poissons de petite taille.

[1] *Finnfisch*, Martens, Spitzb., p. 125, pl. 2; *gibbar*, Rond., Bonnat., *Cét.*; *balæna physalus*, L.; *balænoptera gibbar*, Lacép.; *rasor bach* des baleiniers, Scoresby, t. I, p. 478.

[1] M. de Lacépède, au contraire, a fait son premier sous-genre des baleinoptères qui n'ont *point de plis sous la gorge ni sous le ventre*, et il y a placé le gibbar; mais M. Scoresby entend ici, sans aucun doute, le *physalus* d'Othon Fabricius, qui n'est point le gibbar, mais bien le rorqual de M. de Lacépède.

Mais il n'en est pas de même de sa *balæna boops*, et bien que certaines particularités ne conviennent point à notre rorqual du nord, tout porte à croire à l'identité de ces espèces. Comme le *boops* a été décrit par Fabricius [1], d'après l'examen d'un grand nombre d'individus, nous croyons devoir rapprocher ce qu'il en dit, des faits que nous avons présentés sur l'individu échoué sur les côtes de France.

La baleine boops [2] a le corps arrondi, très épais vers les nageoires pectorales, et s'amincissant graduellement jusqu'au bout de la queue. Sa tête est oblongue, disposée en pente déclive et terminée par un museau large et obtus; les évents ont deux orifices qui s'ouvrent au centre d'un tubercule placé sur le milieu de la tête, *et qui sont tellement rapprochés l'un de l'autre, qu'ils semblent n'en faire qu'un seul* [3]; *trois rangées de protubérances disposées circulairement les précèdent; la mâchoire inférieure est un peu plus courte et plus étroite que la supérieure, et est oblique* [4]; les yeux sont noirs et placés derrière les évents et sur les côtés de la tête. Les *ouvertures des oreilles forment deux trous presque imperceptibles derrière l'orbite.* Les fanons qui garnissent la mâchoire supérieure sont noirs et ont à peine un pied de longueur; le palais est blanc, la langue large, rugueuse, grasse, de couleur hépatique, donne naissance à une membrane lâche qui s'étend sur le gosier, et semble lui servir de voile; les nageoires pectorales sont grandes, ovalaires, arrondies et sinuolées en avant; les deux lobes de la queue sont séparés par une échancrure, et terminés en croissant. De dessous le museau, jusqu'à la région anale, partent des sillons qui se réunissent par paires, et qui forment des angles aux deux extrémités; les deux sillons extérieurs sont toujours les plus longs, et l'animal a la faculté de les dilater ou de les resserrer à volonté. Le dessus du corps est noir, et le dessous du museau ainsi que les nageoires pectorales sont blanchâtres; les sillons sont rougeâtres [5], et le ventre est marbré de noir et de blanc. La nageoire dorsale est très éloignée du corps; elle occupe la partie postérieure du dos vis-à-vis l'anus; sa forme est comprimée, plus large à sa base et aiguë à son sommet qui est légèrement recourbé; un peu avant cette nageoire dorsale, commence à paroître une carène qui se continue jusqu'à la queue.

La baleine boops atteint de cinquante à cinquante-quatre pieds; sa chair est rouge, et son lard peu épais. Elle se tient communément vers les 61 à 65 degrés de latitude nord, et ne s'approche des attérages que dans la belle saison; ce n'est guère que dans l'été qu'on la voit s'engager dans les baies du Groenland; elle ne produit qu'un seul petit, qui ne quitte sa mère que lorsque ses forces sont assez développées pour ne plus réclamer ses secours. Sa nourriture se compose principalement de poissons, et surtout des saumons du nord, de l'ammonite tobiane et de l'argonaute arctique.

Fabricius rapporte que la baleine boops dilate les nombreux sillons qui couvrent sa poitrine, lorsqu'elle veut avaler sa proie, et que le rouge de ces plis, par opposition avec les taches de deux couleurs du ventre, le noir de ses fanons et la blancheur de sa gorge, lui donnent une parure plus brillante en apparence que celle à teintes foncées et sans contraste des autres espèces. Elle chasse avec moins d'énergie des colonnes d'eau par ses évents; elle est aussi peu de temps submergée. Souvent, dans les beaux jours, elle reste sans mouvement sur la surface de l'eau comme si elle dormoit. Ses mœurs sont timides, et elle redoute parmi ses ennemis une espèce de dauphin qui la harcèle et la poursuit sans cesse. Les moindres blessures qui l'atteignent sont mortelles, suivant Fabricius, parce que la gangrène s'en empare presque aussitôt; mais peut-être cette opinion n'est-elle que le résultat de faits particuliers et non ordinaires.

On fait usage, au Groenland, de ses chairs, de sa peau, de son lard, de ses tendons, et même de ses intestins. Son huile est principalement employée à l'éclairage des yourtes, et la peau membraneuse qui entoure la langue à sa base sert aux peuplades polaires à remplacer le verre aux fenêtres de leurs cabanes d'été.

Or nous venons de voir sur quels principaux caractères repose le gibbar que M. Scoresby confond avec la *balæna physalus* de Linné, et *boops* d'Othon Fabricius, et quels sont les traits distinctifs qui séparent cette dernière du *rorqual* que Fabricius a cru être la *balæna physalus*, et à laquelle il a joint comme synonyme le *Jupiter fisch* d'Anderson, ou la jubarte [1]. Pour nous tirer de ce dé-

[1] Othon Fabricius, *Faune du Groenland*, p. 36 à 39.

[2] *Balæna boops*. L., Fab.; *pflok-fisch*, Anders., t. II, p. 101; la *jubarte*, Lacép.; *Cét.*, Bonnat., p. 6; Scoresby, t. I, p. 484.

[3] Les phrases imprimées en italique indiquent des caractères opposés à ceux que nous avons rapportés en parlant du rorqual échoué en 1827 sur le rivage de l'île d'Oleron.

[4] N'y auroit-il pas quelque transposition de mot ou une faute typographique? car si cette particularité existe réellement, nul doute que la jubarte ne soit distincte du rorqual.

[5] L'état de corruption qui s'étoit rapidement emparé du rorqual d'Oleron n'a pas permis de décrire les couleurs de la peau.

[1] Ce nom de jubarte vient peut-être des noms de *gubartes* ou *gibbartas*, donnés au gibbar par les Basques. D'ailleurs Rondelet n'a-t-il pas dit : « Les pêcheurs sain » tongeois l'appellent *gibbar*, de la bosse élevée sur son » dos, qui est la nageoire; cette baleine n'est pas plus

dale, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs les phrases caractéristiques et linnéennes proposées par M. de Lacépède et par les naturalistes qui l'ont suivi.

GENRE BALEINOPTÈRE, *balænopteras*, LACÉP.

Ier Sous-genre : *point de plis sous la gorge ni sous le ventre.*

1. Baleinoptère gibbar, *balænoptera gibbar*, Lacép. ; mâchoires pointues et également avancées ; les fanons courts.

IIe Sous-genre : *des plis longitudinaux sous la gorge et sous le ventre.*

2. Baleinoptère jubarte, *balænoptera jubartes*, Lacép.; la nuque élevée et arrondie, le museau avancé, large et un peu arrondi, des tubérosités presque demi-sphériques au-devant des évents ; la dorsale courbée en arrière.
3. Baleinoptère rorqual, *balænoptera rorqual*, Lacép. ; la mâchoire inférieure arrondie, plus avancée et beaucoup plus large que celle d'en haut ; la tête courte, à proportion du corps et de la queue.
4. Baleinoptère museau pointu, *balænoptera acutorostrata*, Lacép.; les deux mâchoires pointues, celle d'en haut plus courte et beaucoup plus étroite que celle d'en bas.

En dernière analyse le rorqual du nord vit dans les mers du pôle boréal et ne quitte guère les parages glacés du Spitzberg, du Groenland, du détroit de Davis et de l'Islande. Ce n'est jamais que dans les tempêtes de notre hiver qu'on le voit fréquenter les mers de l'Europe tempérée, et que parfois son cadavre est jeté sur nos rivages. M. Scoresby, en parlant du rorqual, qu'il dit être le *broad nosed whale* des baleiniers, rapporte qu'on le voit parfois sur les côtes d'Écosse, d'Irlande et de la Norwège, et qu'il recherche principalement les harengs pour sa nourriture ; il donne une liste des individus plus particulièrement cités pour avoir été jetés sur les rivages des Iles Britanniques, et que l'on doit regarder comme appartenant véritablement à la baleinoptère rorqual. Un de ces cétacés, long de cinquante-deux pieds, fut dépecé le 19 juin 1752 à *Eyemouth ;* un deuxième, long de soixante-dix pieds, échoua le 18 juin 1797 dans le comté de Cornwall ; plusieurs furent harponnés sur la côte d'Irlande en 1762 et 1763 ; un ou deux ont été pris dans la Tamise. On en prit un en 1818, long de quatre-vingt-deux pieds, dont les fanons avoient trois pieds de longueur, et dont on ne tira que cinq tonneaux d'huile d'une mauvaise qualité.

Sous le nom de rorqual, M. de Lacépède a réuni deux baleinoptères, l'une du Nord, qui est le rorqual que nous venons de décrire, et l'autre de la Méditerranée, à laquelle nous allons consacrer quelques lignes.

LE RORQUAL DE LA MÉDITERRANÉE.

Balænoptera rorqual. LACÉP.

Ce rorqual n'est presque pas connu ; son existence repose sur quelques pièces osseuses et sur un crâne qui se distinguent aisément, d'après les observations de M. Cuvier, des mêmes parties de l'espèce du Nord. M. de Lacépède ne l'avait point séparé de son rorqual proprement dit. La seule indication qu'on trouve dans son Histoire naturelle se borne aux renseignements suivants.

« Le 20 mars 1798, un cétacé de soixante pieds » de longueur fut pris dans la Méditerranée sur la » côte occidentale de l'île Sainte-Marguerite, dans » le département du Var. Les marins le nommoient » *souffleur*. M. Quine en a fait un dessin que j'ai » fait graver, et bientôt après, les fanons, les os de » la tête et quelques autres os de cet animal ayant » été apportés à Paris, je reconnus aisément que » ce cétacé appartenoit à l'espèce du rorqual.

» C'est à la même espèce, qui pénètre dans la » Méditerranée, qu'il faut rapporter une partie de » ce qu'Aristote et d'autres anciens naturalistes ont » dit de leur *mysticetus* et de leur *baleine*. Il sem- » bleroit qu'à beaucoup d'égards le *mysticetus* et » la *baleine* des anciens auteurs sont des êtres » idéaux, formés par la réunion de plusieurs traits, » dont les uns appartiennent à notre baleine fran- » che, et les autres au gibbar, ou au rorqual, ou à » notre cachalot macrocéphale.

» Daléchamp, savant médecin et naturaliste, » mort à Lyon en 1588, parle, dans une de ses no- » tes sur Pline, d'un cétacé qu'il avoit vu et qui » avoit été jeté sur le rivage de la Méditerranée, » auprès de Montpellier ; il donne le nom d'*orque* » à ce cétacé, mais il paroît que c'est un rorqual » qu'il avoit observé. »

Ces faits, vaguement exprimés, composent à peu près toute l'histoire du rorqual de la Méditerranée, et nous ne pourrions en tirer les moindres lumières pour le séparer des autres espèces, si les ossements envoyés de la Provence, et comparés par M. Cuvier avec les crânes des rorquals du Sud et du Nord, n'avoient offert des caractères anatomiques tellement prononcés, qu'on ne peut regarder comme identiques des espèces aussi disparates dans les parties les plus uniformes comme les plus profondes de l'organisme.

Les modifications qu'affecte l'ossature des rorquals en général et de celui de la Méditerranée en particulier sont les suivantes :

» petite que les ordinaires, mais elle est moins épaisse » et moins grasse, et à le bec plus long et plus pointu. »

« Les immenses maxillaires, dit M. Cuvier [1], » sont disposés en forme de toit renversé ou d'une » carène, aux deux côtés de laquelle s'attachent les » fanons. Le vomer se montre en dessous, entre » eux, dans presque toute la ligne moyenne de la » carène. En dessus, les deux intermaxillaires, » placés parallèlement entre les deux maxillaires, » laissent entre eux un espace vide, qui se continue » dans le haut ou plutôt en arrière avec la très large » ouverture des narines, laquelle est en forme d'un » ovale allongé, et au contraire des autres cétacés, » conserve, ainsi que dans tout le genre des baleines, une forme symétrique. Les os du nez courts, » mais échancrés ou festonnés en avant et non pas » en forme de tubercules, forment le bord de cette » ouverture; le maxillaire ne coupe pas le frontal, » si ce n'est par une apophyse étroite des deux côtés des os du nez. Toute la partie du frontal qui » s'écarte de chaque côté pour former le dessus de » l'orbite se voit à nu; mais les pariétaux viennent » la recouvrir dans le haut de la fosse temporale » jusqu'aux côtés de l'apophyse du maxillaire qui » se montre entre le frontal et l'os du nez. L'occipital s'avance entre eux et recouvre le milieu du » frontal jusque près des os du nez, de sorte qu'à » la base du nez le frontal ne se montre presque » pas à l'extérieur. Il y a deux crêtes temporales » très saillantes en dehors, commençant aux côtés » du nez et entre lesquels le crâne est plane ou » même un peu concave et descend lentement vers » le trou occipital qui est tout près de la base des » os du nez, traversant d'une crête temporale à » l'autre. Sur le milieu de cette face occipitale est » une arête longitudinale légèrement saillante.

» Le jugal est courbé en portion de cercle et » forme le bord inférieur de l'orbite, en se rendant » de l'apophyse zygomatique du maxillaire qui aboutit à l'angle antérieur jusqu'à celle du temporal qui » aboutit à l'angle postérieur. Le jugal ne se dilate » point à son extrémité antérieure comme dans le » dauphin. Le frontal touche d'une part aux maxillaires, de l'autre un temporal, par ses apophyses » antérieures et post-orbitaires, et forme à lui seul » tout le plafond de l'orbite sans être doublé en » dessus par le maxillaire; mais il l'est au contraire » en dessous de sa partie antérieure, de celle qui » est en avant de l'orbite, et il y est de plus bordé » en avant par la lame latérale du maxillaire, laquelle se trouve ainsi, par rapport au frontal, » dans une position inverse de celle qu'elle observe » voit dans les dauphins.

» C'est par cette lame que le maxillaire vient » aboutir à l'angle antérieur de l'orbite et s'articuler avec l'extrémité antérieure et élargie du jugal; mais ce qui est très remarquable, c'est qu'il » se trouve à cet endroit, entre le frontal et le maxillaire, et pour ainsi dire dans leur articulation » même, un os particulier en forme de lame, occupant à peu près moitié de la longueur de cette suture, et qui ne peut être que l'analogue du lacrymal.

» Toute l'arcade zygomatique proprement dite, » qui est fort grosse, appartient au temporal. Le » cadre de l'orbite est clos de toutes parts; son plafond est très grand et concave en dessus.

» Les palatins prolongent en dessous la carène des » maxillaires. Les narines postérieures sont très près » du trou occipital. Elles ont à chaque angle une » tubérosité formée par l'os ptérygoïdien, lequel a » peu d'étendue en longueur et n'entoure les narines » que par le côté externe et un peu en dessus et en » dessous, mais sans y former un sinus, ou double » rebord, comme dans les dauphins. La région basilaire, qui est fort courte, est aussi creusée en » canal comme dans le dauphin, et a, de chaque côté, » les os de l'oreille, lesquels sont fort petits à proportion et de forme ovale, et également convexes » dans leur face inférieure.

» En avant de l'os basilaire et entre les os ptérygoïdiens, on voit le corps du sphénoïde postérieur. » La face glénoïde du temporal est presque verticale » et regarde en avant; ce qui fait que la face articulaire de la mâchoire inférieure est en quelque » sorte la troncature de l'extrémité de l'os.

» Cette mâchoire est un arc convexe en dehors, » comprimé, un peu tranchant en dessus et en dessous. Il y a une apophyse coronoïde en forme » d'angle obtus, et une tubérosité un peu plus en » arrière. »

D'après la gravure publiée par M. de Lacépède, le rorqual de la Méditerranée a le corps très bombé sur le dos. Cette figure représente assez exactement en effet deux pyramides réunies base à base; mais cette forme est évidemment le résultat de la corruption dont ce cétacé avoit été la proie, et la grande dépression de la tête ne dépend probablement que de la même cause. Dans le dessin qui nous est parvenu du rorqual du Nord échoué sur les côtes d'Oleron, la tête est extrêmement bombée, tandis que cette partie dans la figure publiée par M. de Lacépède est très déprimée, et représente un long museau aplati et pointu. Les autres particularités sont : la mâchoire supérieure plus courte que l'inférieure; l'œil placé non loin de la commissure; une nageoire dorsale petite et située environ aux quatre cinquièmes du corps et beaucoup plus loin que l'anus. Les plis de l'abdomen s'étendent jusqu'à la région anale; tout le dessus du corps est d'un noir bleuâtre s'affoiblissant sur les flancs pour faire place en dessous à une couleur blanchâtre.

Il est fort important que les voyageurs futurs dans

[1] *Oss. foss.*, t. V, p. 370, pl. 26, fig. 5.

les divers parages de la Méditerranée cherchent, par des comparaisons attentives, à lever nos doutes sur cette espèce, et à fournir les observations qui manquent pour éclairer son histoire.

LE RORQUAL MUSEAU POINTU.

Balænoptera acuto-rostrata (1).

Ce n'est point de la *baleinoptère museau pointu*, de M. de Lacépède, qu'il sera question dans cette notice. Cette espèce, dite aussi *baleine à bec*, se trouve décrite dans plusieurs auteurs (2), bien que la plupart aient confondu sous ce nom des cétacés fort différents, et qu'ils aient pris pour elle tantôt l'*aodon*, tantôt l'*hyperoodon*, et presque constamment le *rorqual du Nord*. La baleinoptère à laquelle nous conservons ce nom de museau pointu ne repose que sur la description d'Othon Fabricius et une figure publiée par M. Scoresby ; mais comme cette figure a été faite d'après des mesures rigoureuses, et par un habile dessinateur, il est impossible de ne pas croire à son entière exactitude, et les formes qu'elle retrace sont trop clairement arrêtées pour qu'on ne trouve point une distinction à établir entre l'animal qu'elle représente et la baleine museau pointu figurée dans la *Cétologie* de l'abbé Bonnaterre et l'*Histoire naturelle* de M. de Lacépède.

Quel voile épais couvre la connoissance des cétacés! Ce n'est qu'à tâtons qu'on peut marcher dans ce champ semé d'épines ; et lorsque, de toutes parts, les autres branches des sciences naturelles poussent avec vigueur des rameaux chargés de fleurs et de fruits, la cétologie, réduite à des bourgeons rares et maigres, avortés pour la plupart, privés de sève, languit et attriste notre esprit. Ne semble-t-il pas en effet qu'à chaque animal que nous décrivons dans cette grande famille il nous faut protester de notre ignorance, et tracer avec quelques faits vagues une histoire sèche et aride dont la terminaison seroit constamment cette phrase désespérante : *nous ne connoissons ni les mœurs, ni les habitudes, ni même d'une manière positive l'organisation de cet animal?* Que les voyageurs favorisés des circonstances, que les amis des sciences stationnés sur les bords des mers, n'oublient donc jamais de porter sur ceux que les vagues viendront déposer sur les rivages une investigation sévère et détaillée. Mais revenons à notre baleinoptère museau pointu : ainsi s'exprime, à son sujet, M. Scoresby (3).

« Cette baleinoptère est la plus petite espèce des » baleines connues. La figure que nous en donnons » est une représentation *exacte* de l'animal ; elle a » été faite d'après des mesures prises avec soin par » James Watson, établi aux îles Orcades. L'individu » qui a servi de type fut tué le 14 novembre 1808 » dans la baie de Scalpa. Il avoit dix-sept pieds six » pouces anglois de longueur sur une circonférence » de vingt pieds, et quelques autres dimensions que » nous rapporterons ci-après :

	Pieds.	Pouc.
Longueur depuis le bout du museau jusqu'à la nageoire dorsale.	12	6
——— du museau aux pectorales. . .	5	»
——— *id.* à l'œil.	3	6
——— *id* aux évents.	3	»
——— des nageoires pectorales. . . .	2	»
Largeur des mêmes	»	7
Hauteur de la pectorale.	1	3
Largeur.	»	9

» La plus grande longueur des fanons étoit d'en- » viron cinq pouces. La couleur du dos étoit le noir » intense, tandis que le ventre étoit d'un blanc éclatant. Les plissures du ventre offroient, au dire du » docteur Traill, une teinte carnée.

» On dit que la *balæna rostrata* habite principa- » lement les mers qui baignent la Norwége, et ac- » quiert au plus vingt-cinq pieds dans son plus grand » développement. On en tua une proche le Spitz- » berg, dont les fanons étoient fibreux, d'un blanc » jaunâtre, et à demi transparents, et à la manière » des lames de corne. Ils offroient une direction » courbée : et le bord convexe, ainsi que la pointe, » étoient garnis de barbes frangées blanches. Leur » longueur ne dépassoit pas neuf pouces sur deux » pouces trois lignes de largeur. »

A ces faits bornés, mais suffisants pour étayer notre manière de voir et la distinction que nous faisons de cette espèce, nous ajouterons quelques particularités tirées de la comparaison de la figure. Il est bien évident que la *baleinoptère museau pointu* de M. de Lacépède, identique avec le même cétacé de l'abbé Bonnaterre, ne diffère point, excepté par l'indication de la taille, du rorqual du Nord ; mais il est probable que la *baleine à bec* de Hunter a quelques traits d'analogie avec celle de M. Scoresby, qui se présente plus fréquemment sur les côtes boréales de l'Angleterre. Cette petite espèce n'atteint donc jamais les proportions des autres rorquals ; elle semble être le lien de transition qui unit les colosses de l'ordre aux espèces moins puissantes et moins développées, mais plus courageuses, du reste de la famille.

Le *rorqual à bec* ou *baleinoptère museau pointu* diffère du grand rorqual par les caractères que nous allons énumérer successivement. La tête, au lieu d'être renflée et de former la partie la plus volumi-

(1) Scoresby, *Acc. arct. Reg.*, t. I, p. 485, pl. 13.

(2) *Balæna rostrata*, L., Muller, *Pro.* 48 ; Fabricius, p. 40.

(3) Tom. I, p. 485.

neuse de tout le corps, ou du moins celle qui présente le plus d'ampleur, comme on le remarque dans le rorqual du Nord, est beaucoup plus allongée proportionnellement et plus déprimée. Les deux mâchoires, d'égale épaisseur à peu près, diffèrent aussi en ce que, dans le rorqual du Nord, la mâchoire supérieure est beaucoup plus courte que l'inférieure, tandis que, dans cette espèce-ci, on ne remarque point cette disposition, car les deux mâchoires paroissent égales, et la supérieure est même un peu plus longue que celle d'en bas. L'œil est éloigné de la commissure; et la nageoire dorsale, au lieu d'être très en arrière du dos, se trouve à peu près au tiers de la longueur totale du corps Les lobes de la queue sont aussi moins larges, plus longs et plus aigus que dans le rorqual du Nord : enfin le dos est noir et le ventre d'un blanc satiné, tandis que le grand rorqual est brun bleuâtre et d'un blanchâtre plus ou moins sale sur le ventre.

Entre les branches du maxillaire inférieur, et dans le gosier, apparoît, lorsque les gaz distendent les cadavres des baleinoptères gisants sur les pentes déclives des rivages, une grande poche membraneuse qui fait effort et finit par ouvrir la bouche; cette vessie paroît destinée, lorsqu'elle est gonflée, à dilater les téguments de la poitrine et du ventre que sillonnent les plis ou fronçures qu'on y remarque, mais on en ignore complétement le but et l'usage. S'il est permis d'émettre quelque conjecture, on doit supposer que cet appareil, préparé pour des habitudes qui sont encore ignorées, est destiné, lorsque le cétacé veut monter et se rapprocher de la surface de l'eau, à diminuer, par le déplacement d'eau qu'il occasionne, la pesanteur toujours considérable de sa tête; pesanteur telle qu'elle l'emporte de beaucoup sur le reste du corps.

Le rorqual à bec, par les dimensions de sa bouche largement fendue, doit être plus carnassier que la baleine franche; aussi toutes les baleinoptères en général font-elles une grande consommation de harengs et autres poissons voyageurs, dont elles suivent parfois les essaims jusque sur nos côtes.

Othon Fabricius dit que sa *balæna rostrata*, ou le *tikagulik* des Groenlandois, est très commune au milieu des rochers, où elle se tient de préférence pendant l'été, mais qu'elle devient rare pendant l'hiver. Les peuplades polaires recherchent sa chair, qui est plus savoureuse et plus tendre que celle des autres espèces, quoiqu'il leur soit très difficile de s'en emparer, parce qu'elle nage avec une vigueur extraordinaire.

LE RORQUAL DU SUD.

Balænoptera australis. Less.

Si les contrées glacées que recouvrent presque constamment les neiges et les frimas du Nord sont la patrie exclusive d'animaux terrestres et marins que des températures plus chaudes incommoderoient; si les espaces resserrés de mer où se heurtent les montagnes de glaces détachées du pôle sont affectionnés par presque tous les grands cétacés de notre hémisphère, les parages souvent agités par les tempêtes du *cap des Tourmentes* ont aussi leurs espèces, et le rorqual du Nord se trouve remplacé dans la zone australe par le rorqual du Sud. Ce cétacé, dont la découverte ne date que de quelques années, vient donc ouvrir un vaste champ aux spéculations, et, conjointement avec la baleine australe, remplaçant la baleine franche du Nord, nous prouver encore combien est vraie, pour le plus grand nombre des cas, cette grande et belle loi de Buffon, que chaque point du globe, suivant ses degrés de parallèles, a ses animaux propres : cette loi cependant est moins démontrée pour les êtres destinés à vivre au sein des eaux, et nous avons constamment remarqué que le rayon de leur *habitat* ne se compte plus par bassins, mais bien par degrés de latitude, de manière que la zone intertropicale renferme assez volontiers sur toute la circonférence de notre planète les mêmes animaux, et qu'ensuite, à mesure qu'on s'élève des tropiques vers l'un ou l'autre pôle, chaque parallèle a des productions propres dont l'irradiation dans le sens de la latitude s'arrête à des méridiens tracés par les bassins que forment les grandes masses de terre. Il n'est pas toutefois possible d'affirmer que les grands cétacés, tels que le cachalot macrocéphale et la baleine franche, parcourent indifféremment toutes les mers, d'un pôle à l'autre; mais ce qui est positif est l'existence, dans l'hémisphère méridional, d'un rorqual et d'une vraie baleine. Peut-être s'assurera-t-on un jour que la baleine franche ne quitte point les quatre-vingt-cinq degrés navigables de latitude qui coupent l'hémisphère nord, et qu'elle ne traverse point la ligne équinoxiale; mais jusque là on peut admettre, avec de grandes probabilités, que dans un fluide dont la température est toujours assez uniforme elle ne doit avoir pour guide que ses besoins physiques, ses appétits et l'aiguillon du plaisir. S'il en étoit ainsi, les baleines du Nord seroient beaucoup moins favorisées que celles du Sud. Celles-ci en effet auroient eu en partage ces vastes océans que l'on croyoit jadis bornés par un continent austral, ces océans sans limites qui, du pôle et de quelques terres de désolation éparses comme un point dans leur immensité, viennent dérouler leurs lon-

gues vagues sur l'extrémité avancée des deux grands continents, s'ouvrir devant le cap de Bonne-Espérance et le cap Horn, et trouver une digue le long de la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande.

Les tempêtes fréquentes qui bouleversent les flots dans le Sud, en étourdissant et en jetant dans leur choc les poulpes à la surface de la mer, permettent aux baleines qui y vivent de ne point chercher minutieusement leur proie : celle-ci vient pour ainsi dire les trouver d'elle-même [1]; mais il arrive souvent que, trop confiantes dans leur force, elles sont surprises sur les attérages, et brisées sur les récifs qui en défendent les approches.

Le rorqual du Sud a été observé au cap de Bonne-Espérance par M. Delalande. C'est une des nombreuses conquêtes de cet entreprenant et actif voyageur, mort peu de temps après avoir revu sa patrie. Les Hollandois établis au Cap ont donné à ce rorqual le nom de *poeskop*, parce que son occiput est surmonté d'une bosse; mais ce qui distingue cette baleinoptère de toutes les espèces connues est une longue nageoire dorsale qui, au lieu d'être placée vers l'extrémité du corps, se trouve située directement au-dessous des pectorales. Le corps est noir en dessus, et d'un blanc pur en dessous; les sillons de la gorge et de la poitrine sont teintés de rose assez vif.

Les différences que les pièces osseuses du rorqual du Sud présentent en les comparant avec celles des rorquals du Nord et de la Méditerranée sont très caractéristiques.

« La tête du rorqual du Cap, dit M. Cuvier [2], comparée à celle du rorqual de la Méditerranée, a une largeur beaucoup plus considérable entre les orbites à proportion de la hauteur; cette portion du frontal a une dimension transversale beaucoup plus prononcée relativement à sa longueur; le bord postérieur de cet os se dirige en arrière, tandis que dans la tête du rorqual de la Méditerranée il se dirige en avant; les os du nez sont légèrement festonnés à leur bord antérieur; le dessous du museau est médiocrement convexe; l'atlas est distinct de l'axis; ce dernier se soude, par la partie supérieure de son anneau qui n'a point d'apophyse épineuse, avec la partie correspondante de la troisième cervicale; les quatre suivantes ne s'unissent point entre elles, et leur corps est assez épais; le reste de la colonne vertébrale est composé de quatorze dorsales d'où partent autant de paires de côtes, et de trente-une lombaires et caudales; le nombre total des vertèbres est donc de cinquante-deux. Les os en V commencent à la onzième lombaire; le corps de celle-ci et des caudales est marqué d'une très légère carène; le sternum est quadrilatère, bifurqué en arrière, et muni d'une pointe au milieu de son bord externe; l'omoplate est plus large que long; il n'y a que quatre doigts prononcés, terminés chacun par une dilatation cartilagineuse, composés d'un nombre variable d'articulations qui sont : deux à l'index, sept au médius et à l'annulaire, et trois au petit doigt. »

Le rorqual du Sud paroît ne s'approcher que très rarement sur les attérages du cap de Bonne-Espérance, puisqu'on assure qu'à peine on en voit deux ou trois chaque année. Personne ne s'occupe de la chasse de ce cétacé; la vivacité qui le distingue la rendroit très difficile et dangereuse; sa graisse d'ailleurs ne pourroit guère servir d'appât, car elle ne contient qu'une très petite quantité d'huile qui ne dédommageroit nullement des fatigues et des efforts qu'il auroit fallu pour l'obtenir. M. Delalande a remarqué que les excréments étoient d'un rouge vif; et cette couleur, comme nous avons eu occasion de le voir souvent, appartient à toutes les espèces. On a proposé de l'introduire en teinture, et nous ignorons jusqu'à quel point il seroit possible de fixer la matière colorante qui lui donne cette nuance cramoisie si éclatante.

C'est très probablement au rorqual du Sud que nous devons rapporter l'espèce de baleinoptère décrite par MM. Quoy et Guimard dans la partie zoologique du *Voyage autour du monde de la corvette l'Uranie* [1]. Voici ce qu'en disent ces deux voyageurs.

« Pendant notre séjour aux Malouines, une baleinoptère de l'espèce *museau pointu* vint s'échouer sur les rochers de la baie Françoise. Un chasseur, qui se trouvoit dans cet instant près de là, lui tira plusieurs coups de fusil à balles, qui probablement la blessèrent grièvement; le soir elle étoit encore vivante : la marée basse lui avoit laissé une portion du dos et les évents à découvert. De temps en temps elle rejetoit de l'eau par ces ouvertures, en respirant avec bruit. Un canot fut expédié pour tâcher d'amener ce cétacé plus près de notre camp, afin d'en tirer le meilleur parti possible. Ce fut en vain qu'on s'efforça de remuer cette lourde masse, qui d'ailleurs encore animée, portoit presque sur tous les points : on se contenta d'envoyer sur son dos un homme qui, armé d'une hache, y fit un trou dans lequel il fixa un grapin d'embarcation auquel tenoit une chaîne, puis une corde attachée à terre, pour

(1) Nous avons long-temps séjourné au milieu de ces parages féconds en tempêtes, où la mer sembloit constamment déchaînée; la hauteur et la violence des vagues étoit telle, que, se brisant sur les flancs de notre navire, la bruine épaisse qui s'en élevoit entraînoit sur le pont de nombreux poulpes et des poissons volants, etc. : c'est alors qu'on voit nager les cétacés avec le plus de vigueur, et qu'ils paroissent le plus occupés de saisir les animaux dont ils se nourrissent.

(2) *Oss. foss.*, t. V, p. 372, pl. 26, fig. 1, 2, 3 et 4; 19, 20 et 21.

(1) Pag. 81 et suiv.

que la marée montante n'entraînât pas l'animal. Mais lorsqu'il se sentit entraîner par le flux, à l'aide d'une légère secousse il cassa la corde, et, par un mouvement plus fort, il se retira de dessus les rochers et gagna le large. Ce fut vainement qu'il chercha à s'enfuir; blessé à mort, nous le trouvâmes le lendemain sans vie sur le même endroit.

» A l'instant où ce cétacé échoua, quoique ce fût un mâle, plusieurs petites baleinoptères qui étoient dans la rade rôdèrent long-temps autour de lui. La nageoire dorsale de ces jeunes, du double plus grande qu'au dauphin ordinaire, nous parut beaucoup plus considérable et pas autant reculée vers la queue que celle de l'individu adulte que nous avions sous les yeux. Nous acquîmes la preuve que ces animaux ne sont point à craindre, par ce qui arriva à un matelot qui, étant allé à la nage examiner de très près la baleine échouée, en fut tout-à-coup entouré. Saisi d'une frayeur extrême qu'il manifestoit par de grands cris, il se hâta de gagner la terre de toutes ses forces. Plusieurs personnes qui étoient sur le rivage craignoient pour sa vie; nous nous efforçâmes de le rassurer en lui criant qu'il n'avoit rien à redouter, persuadé en effet que cette espèce de cétacé n'a jamais volontairement fait de mal à l'homme.

» Cette baleinoptère museau pointu étoit placée sur le dos et inclinée du côté droit. Le lendemain de sa mort les mâchoires étoient encore fermées; le jour d'après elles étoient entr'ouvertes par les efforts de la vésicule aérienne propre à cet animal, qui faisoit une saillie considérable; lorsque la putréfaction commença, les gaz qui s'accumulèrent distendirent davantage cette vésicule, et agrandirent de plus en plus l'ouverture de la gueule, ce qui donna la facilité de couper les fanons à coups de hache.

» Les vautours et tous les oiseaux de mer eurent bientôt enlevé son épiderme excessivement mince et déchiquetèrent sa peau. L'huile qui découloit de toutes ses blessures, répandue sur le rivage à deux cents pas à la ronde, rendoit les rochers très glissants : le capitaine baleinier Horn, qui survint dans ces entrefaites, en retira encore quelques barriques.

» En général ces cétacés ne sont pas très estimés à cause du peu d'épaisseur de leur lard et de l'extrême vivacité de leurs mouvements, qui fait que l'on ne peut pas facilement s'en rendre maître. Voici les seuls détails anatomiques que notre fâcheuse position nous ait permis de recueillir sur cette baleinoptère.

» Sa longueur, prise de l'extrémité de la mâchoire inférieure au bout de la queue, étoit de cinquante-trois pieds quatre pouces. Les mâchoires avoient, de l'extrémité à la commissure, neuf pieds six pouces; la supérieure, un peu plus avancée que celle d'en bas, portoit seule des fanons sur chaque côté de ses bords. Dans leur arrangement ils forment comme un V tronqué par la pointe : l'animal étant renversé, il représentoit assez bien le *ber* ou berceau sur lequel est posé un vaisseau qu'on va lancer. La largeur et la longueur de ses fanons, vus en dehors de la gueule, alloient en décroissant à mesure qu'ils se rapprochoient du gosier; leurs franges étoient en dedans : les plus longs avoient deux pieds six pouces et neuf pouces de largeur à la base.

» Le dessous du corps près de la queue étoit caréné; le balenas sorti dans toute sa longueur, très pointu à son extrémité où étoit placé le méat urinaire, avoit cinq pieds neuf pouces de long et un pied de diamètre à sa base. En le coupant, il en sortit du sang et beaucoup d'air.

» Les plis longitudinaux du ventre commençoient au bout de la mâchoire et s'étendoient jusqu'à trois ou quatre pieds du nombril : le plus grand nombre se prolongeoit par une ligne continue, pendant que d'autres se bifurquoient; les bandelettes qu'ils formoient peu saillantes, larges d'un pouce et demi à deux pouces, étoient noirâtres au milieu avec un petit cordon plus clair sur les bords; les interstices offroient une teinte rougeâtre.

« La longueur des nageoires pectorales étoit de six pieds trois pouces; la largeur de celles de la queue étoit de treize pieds. La dorsale, située à l'opposé du balenas, n'a pu être mesurée; nous nous sommes aperçus qu'elle se dirigeoit en arrière en formant un peu le croissant.

» L'œil, très peu apparent à l'extérieur placé à la commissure des mâchoires, étoit à peu près de la grosseur d'un boulet de six livres, et pesoit six hectogrammes, ou environ une livre et un cinquième. Le globe avoit une forme aplatie de la partie antérieure à la postérieure; de sorte que son grand diamètre étoit à peu près dans le sens de la longueur du corps de l'animal : ce diamètre avoit quatre pouces six lignes; le vertical, quatre pouces seulement, et l'axe deux pouces neuf lignes. La sclérotique formoit extérieurement deux saillies aux extrémités de l'axe longitudinal à l'endroit d'insertion des muscles droits latéraux. A la partie postérieure, la sclérotique laissoit apercevoir un enfoncement considérable ovalaire dirigé dans le sens du grand diamètre, et où se trouvoit, mais non au milieu, un trou de la grosseur d'une forte plume à écrire, pour le passage du nerf optique; de chaque côté, deux ouvertures obliques du calibre d'une plume de cygne donnoient accès à deux grosses artères, et, tout autour de l'entrée du nerf optique, vingt-six autres ouvertures plus ou moins grandes étoient destinées au même usage. Sur le devant, la cornée transparente présentoit une forme ovalaire, dont le grand diamètre, dirigé aussi dans le sens

longitudinal, avoit un pouce six lignes, et le vertical dix lignes; de sorte que ces diamètres étoient, avec ceux du globe de l'œil, le premier comme trois est à un, et le second comme un est à cinq. La cornée étoit peu convexe; à son insertion sur la sclérotique elle offroit un petit cordon blanchâtre d'environ une ligne de large; sur sa surface interne, une membrane ou plutôt un enduit noirâtre assez semblable par sa couleur à la choroïde de l'homme, mais plus consistante, formoit un cercle de près d'un pouce de largeur. En râclant cette substance avec la lame d'un scalpel, on l'enlevoit facilement; par conséquent le plus grand diamètre de la cornée susceptible de laisser passer les rayons lumineux se réduisoit à six lignes. L'iris étoit noir sur les deux faces; la pupille transversale comme dans les ruminants; la choroïde argentée et la rétine rougeâtre; le cristallin avoit une forme arrondie, il pesoit quatre-vingt-deux grains; son grand diamètre étoit de neuf lignes, et son axe de sept. La plus grande épaisseur de la sclérotique étoit d'un pouce, elle n'étoit que de onze lignes en haut et en bas; elle diminuoit tellement à la partie antérieure, qu'à sa réunion avec la cornée elle étoit tout au plus d'une ligne. Ainsi le volume de l'œil, assez considérable extérieurement, ne produisoit qu'une cavité dont le plus grand diamètre, le longitudinal, n'avoit que deux pouces dix lignes, le vertical deux pouces cinq lignes et demie, et l'axe un pouce neuf lignes et demie, de sorte que son rapport au plus grand diamètre se trouvoit à peu près être comme sept est à onze.

» Ces baleines étoient assez communes vers le cap Horn à l'époque du voyage de Forster; car ce naturaliste en vit plus de trente dans un jour auprès de son navire, qui, en lançant de l'eau, répandoient une odeur infecte.

» Lors du coup de vent que nous éprouvâmes dans le détroit de Lemaire, nous passâmes très près d'une baleine qui étoit morte et que nous reconnûmes, aux nombreux plis de son ventre, pour être de la même espèce. »

Les faits positifs sur lesquels on doit baser la connoissance exacte des cétacés sont si rares, que nous avons cru devoir, dans l'intérêt de la science, donner textuellement le résultat des observations de MM. Quoy et Gaimard. Il ne nous seroit pas difficile, en forçant tant soit peu les analogies comme les points de dissemblance, d'en créer une espèce nouvelle. Ce n'est pas en effet le rorqual du Nord, puisque la mâchoire supérieure est plus longue que l'inférieure; ce ne seroit pas non plus le rorqual du Sud, puisque la nageoire dorsale, au lieu d'être placée au-dessus des pectorales, se trouve bien plus déjetée en arrière; car sa position est, dit-on, au-dessus de l'appareil génital. Mais ce premier caractère est-il rigoureusement exact? Il est si facile d'errer, lorsqu'en considérant ces gigantesques cétacés on confie le plus souvent à sa mémoire des caractères qu'on se croit sûr d'avoir remarqués. Nous n'ajouterons donc rien aux détails que nous venons de rapporter très au long, sinon qu'une espèce de baleinoptère, ou peut-être plusieurs, vivent dans l'hémisphère sud, entre les 40e et 70e degrés de latitude, et que ces animaux, que nous avons souvent rencontrés, se distinguent aisément dès la première vue par leur nageoire dorsale saillante; aussi les baleiniers bretons et ceux des États-Unis ne les nomment pas autrement que *finn-fish*.

LES BALEINES.

Bien qu'on ait beaucoup exagéré la taille des baleines, bien que ce mot emporte avec lui l'idée d'un être démesuré dans ses dimensions, toujours est-il vrai qu'il faut beaucoup rabattre de ces proportions colossales, résultat de contes populaires et de récits emphatiques, soigneusement enregistrées dans la plupart de nos livres d'histoire naturelle. Les baleines, les rorquals, et les cachalots, sont, il est vrai, les plus grands des animaux que nous connoissions; mais leur taille ne nous paroît aussi considérable que par un sentiment de comparaison avec nous-mêmes; et les soixante à quatre-vingts pieds qui forment leurs dimensions les plus ordinaires sont moins en rapport avec la vaste étendue des mers qu'ils habitent, que la longueur du brochet, par exemple, ne l'est avec les eaux douces de nos petites rivières.

Entièrement organisées pour la vie animale, ne paroissant pas jouir d'une grande plénitude des sens, possédant des mœurs douces et timides, les baleines forment un genre qui ne renferme que deux espèces avérées; genre qui est caractérisé aux yeux des naturalistes par une large tête moins renflée en avant que celle des cachalots, et dont les bords du palais sont garnis de fanons minces et serrés, fibreux et frangés à leurs bords. Ces caractères sont aussi convenables aux rorquals ou baleinoptères, qui ont une nageoire dorsale dont les baleines sont complétement privées. L'organisation de la bouche, les formes générales du corps, les mœurs et le genre de nourriture, conviennent aussi bien aux baleinoptères qu'aux baleines; mais ce qui ne permet pas de les réunir les unes aux autres est, non pas la nageoire dorsale, qui est un caractère sans importance, mais les plis nombreux qui sillonnent le dessous du corps des rorquals. Ces plis, en effet, par un mécanisme qui nous est inconnu, doivent remplir des fonctions étrangères aux habitudes des baleines.

Les lames cornées ou fanons, qui remplacent dans

la bouche des baleines les dents des autres cétacés, sont frangés à leur extrémité de manière à former une sorte de brosse, peu susceptible de comprimer fortement une proie résistante; aussi dit-on que la nourriture principale des vraies baleines consiste en mollusques mous et en petits poissons.

La mâchoire supérieure, qui porte sur ses côtés les fanons, est étroite en dessus, et s'élargit sur ses bords, ou, mieux, a la forme d'un toit renversé. La tête osseuse [1] présente un museau rétréci et allongé, comprimé sur les côtés, et arqué d'avant en arrière à peu près en quart de cercle. Les fanons sont logés sur cette courbure, y adhèrent par leur extrémité supérieure, et descendent obliquement vers la mâchoire inférieure. Une substance membraneuse et dure fixe chaque série de fanons dans la longue fosse alvéolaire du maxillaire, et les recouvre comme une gencive; l'extrémité des fanons, qui est effilée en soies plus ou moins fines, se trouve fixée sur le bord de la mâchoire inférieure par la langue qui est immobile en dedans, et par les téguments de la bouche en dehors. Le canal de l'évent, divisé en deux étages, est bien plus incliné dans les baleines que chez les autres cétacés.

L'odorat, chez les animaux de ce genre, paroît être assez développé, bien que quelques auteurs aient nié son existence; la vue elle-même, à en juger du moins par le volume de l'œil, doit être bien plus parfaite qu'on ne l'a cru jusqu'à ce jour. M. Scoresby d'ailleurs affirme que les baleines voient dans l'eau claire à de très grandes distances, et que ce sens ne paroît être affoibli que lorsque ces animaux se trouvent parcourir des espaces de mer colorés, comme cela arrive sur les hauts-fonds et après les tempêtes. Le goût est nul; il ne pourroit être perçu en effet par l'épiderme sec et parcheminacé qui enveloppe en totalité la langue, qu'on sait être immobile; les baleines d'ailleurs, comme tous les autres cétacés, avalent leur proie sans la mâcher. Quelques physiologistes pensent que le sens du toucher a son siége sous les aisselles, seule partie revêtue d'une peau moins épaisse; et l'on donne pour preuve de cette opinion la sollicitude qu'ont parfois les baleines femelles de serrer leurs petits sous leur nageoire. Ne seroit-ce pas plutôt un abri protecteur que la tendresse maternelle chercheroit à leur offrir? Le pharynx et l'œsophage varient en grandeur; celui de la baleine franche est, dit-on, fort étroit; il a neuf pieds, s'il faut s'en rapporter à Schneider. Le tube digestif présente, comme celui des marsouins, plusieurs cavités stomacales; les reins, très volumineux, sont aussi formés de globules agglomérés.

Les Latins donnoient le nom de *balæna* à un animal armé de dents, qui ne peut être le cétacé que nous connoissons aujourd'hui sous le nom de baleine: tout porte à croire, cependant, qu'ils employoient ce mot *balæna* comme synonyme de *cetus*, et que leur *mysticetus* pourroit bien être la baleinoptère de la Méditerranée; mais leurs indications sont si vagues, et ils ont employé si souvent ces noms pour désigner des animaux qui n'ont aucune analogie entre eux, qu'on ne peut vraiment assurer qu'ils aient voulu désigner plutôt un cétacé qu'un grand squale. Nous croyons qu'il en est de même du nom phénicien de *baal nun*, ou roi de la mer, dont Bochart fait dériver celui de baleine, en en tirant la conclusion que les Tyriens en faisoient la pêche.

Dans l'état actuel de la zoologie on ne peut reconnoître que deux espèces de baleines, l'une du Nord et l'autre du Sud; mais on doit penser qu'il en existe plusieurs autres encore inconnues, car M. Cuvier a trouvé des différences, qui ne peuvent dépendre que de caractères spécifiques, dans l'examen de diverses pièces osseuses déposées dans les collections publiques.

Au milieu des débris fossiles d'animaux de toutes sortes, qui gisent dans la couche superficielle du globe, comme le témoignage le plus irrécusable des bouleversements qui en ont agité la surface, les ossements des baleines sont aussi venus témoigner que, dans ces siècles reculés, les espèces, sans être plus grandes que celles d'aujourd'hui, vivoient alors dans des mers dont les fonds desséchés sont, dans le moment présent, couverts de cités. Ainsi des portions de squelettes de baleines ont été déterrées en Écosse et en quelques autres lieux de l'Angleterre. M. Cortesi, de Plaisance, découvrit, en 1806, sur le flanc oriental du mont Pulgnasco, à environ six cents pieds au-dessus de la plaine, un squelette de rorqual. Les os qui le composoient étoient encore pour la plupart dans leur position naturelle, et de nombreuses coquilles marines leur servoient d'entourage. Ce savant observa encore, en 1816, un deuxième squelette de la même espèce qui étoit moins bien conservé que le premier, placé non loin de lui, dans un gisement beaucoup plus inférieur; enfin, en 1779, on déterra d'une cave, dans la rue Dauphine, à Paris, une portion considérable d'un crâne de baleine que le naturaliste Lamanon décrivit et figura dans le cahier de mai 1781 du *Journal de Physique*.

La plupart des peuples restés stationnaires dans l'enfance de la civilisation, ceux qui vivent dans les petites îles éparses dans l'Océanie, comme les habitants riverains des côtes maritimes, ont généralement introduit dans leur théogonie le culte des fétiches et des animaux qu'ils redoutent: le requin, le crocodile, et tant d'autres, en reçoivent des offrandes arrachées par la peur; les baleines, par leur taille colossale, ont aussi eu part à leurs hommages

[1] Camper, *Cét.*, p. 1, 4, 5 et 6.

superstitieux, et on les adoroit sur la côte d'Afrique, suivant Marmol. Les Nouveaux-Zélandois, séparés en tribus belliqueuses qui vivent sur deux îles australes, placées aux antipodes de la France, façonnent avec un très beau jade des dieux ou *atouas* qu'ils portent suspendus au cou; ils en fabriquent aussi leur casse-tête de combats et divers ornements qui servent à désigner le rang des guerriers. Ils sont dans la persuasion que ce jade est le squelette d'une baleine durci dans le sein de la terre, et que les volcans vomissent à la surface. Ce jade ne se trouve en effet que dans une seule des îles de la Nouvelle-Zélande, que les habitants ont nommée à cause de cela *Tawaï poénammou*, ce qui signifie l'*île du poisson qui produit le jade vert.*

LA BALEINE DU SUD.

Balæna antarctica. Less. (1).

Cette espèce de baleine avoit, jusqu'à ce jour, été confondue avec celle du Nord, et nous ignorerions encore probablement son existence si M. Delalande, pendant son séjour au cap de Bonne-Espérance, n'étoit parvenu, par son zèle et son courage, à dépecer un de ces animaux et à transporter en France sa charpente osseuse; là, classée dans l'immense dépôt d'*Anatomie comparée*, M. Cuvier s'aperçut bientôt qu'elle différoit considérablement de celle de la baleine du Nord. Les traits de dissemblance consistent principalement dans la soudure des sept vertèbres cervicales, dans deux paires de côtes de plus, et aussi dans l'ensemble des formes corporelles.

Le museau de la baleine du Sud, à partir des évents, forme une ligne droite qui se termine à l'extrémité de la mâchoire supérieure, relevée en bourrelet; une éminence borne extérieurement les ouvertures des évents. Les pièces osseuses de ses diverses parties offrent quelques caractères qu'il est utile de signaler : toutes les apophyses épineuses des vertèbres cervicales se soudent pour donner naissance à une crête osseuse continue; les côtes, au nombre de quinze paires, s'articulent, les onze premières avec le corps des vertèbres, et les quatre dernières avec les apophyses transverses. La première paire est aplatie et extrêmement large, les trois dernières sont grêles et courtes. On compte quinze vertèbres dorsales, et trente-sept lombaires et caudales. Les os en V commencent entre la onzième et la douzième, et finissent à la vingt-sixième. Le sternum est oblong et plus large en avant; l'omoplate est moins large que haute, sans courbure concave, et presque plane; l'humérus est gros, court, et très épais; le radius et le cubitus sont comprimés; le pouce a deux articles, l'index quatre, le médius cinq, l'annulaire quatre, le petit doigt trois; tous sont terminés par des dilatations cartilagineuses.

Si l'on doit s'en rapporter à la figure esquissée par M. Delalande, la baleine australe a la tête beaucoup plus déprimée que celle du Nord; ses nageoires pectorales sont aussi plus longues et plus pointues; la queue a ses lobes moins échancrés. Elle est d'une couleur noire assez uniforme. Ses excréments sont aussi d'un beau rouge.

Cette baleine entre dans les diverses baies du cap de Bonne-Espérance, dans le courant de juin, et elle en part vers la fin d'août, ou au milieu de septembre, après avoir donné le jour à un petit long de douze à quinze pieds en naissant, et dont le premier mouvement est de saisir la tétine de la mère. M. Delalande a remarqué que les femelles étoient beaucoup plus nombreuses que les mâles; car il n'a vu que deux ou trois de ceux-ci pour une cinquantaine des premières, et les pêcheurs du Cap lui ont également assuré la permanence de ce fait.

La baleine du Sud est un peu plus petite que celle du Nord; ses dimensions les plus ordinaires sont de quarante à cinquante pieds. Elle est très probablement répandue dans toutes les mers, à partir du 35e degré de latitude sud : quoique cependant elle paroisse remonter jusqu'à l'équateur, et tout le long de l'Amérique méridionale, ce doit être cette espèce que les baleiniers américains vont harponner sur le banc de Patagonie; c'est elle sans doute qui a occasionné ces nombreuses pêcheries ou *armaçao* établies en grand dans divers ports du Brésil, et qui ont pendant long-temps nécessité des armements considérables de la part des Portugais; mais cette pêche, jadis très active par l'abondance extrême des baleines qui pulluloient non loin des rivages, est presque abandonnée aujourd'hui, quoique les cétacés qui en ont été l'objet ne soient pas devenus très rares dans ces mers.

LA BALEINE DU NORD,

OU

LA BALEINE FRANCHE.

Balæna mysticetus. L. (1)

Nous terminerons cette histoire par le plus utile comme le plus célèbre des cétacés : depuis des siè-

(1) Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 374, pl. 25, fig. 1 à 4; *Balæna australis* non Klein; Desmoul., *Dict. class.*, t. II, p. 161, fig. atlas.

(1) *Balæna mysticetus*, L. *Wallfisch*, Martens, Spitzb., pl. Q, *f*, *a* et *b* (*médiocre figure et la seule qui ait été connue pendant long-temps*); Hualfisk, Eggède; Othon Fabricius, *Faun. groenl.*, p. 32.

Βάλαινα, et μυστικητος, Arist.; *Baleine franche et nord-*

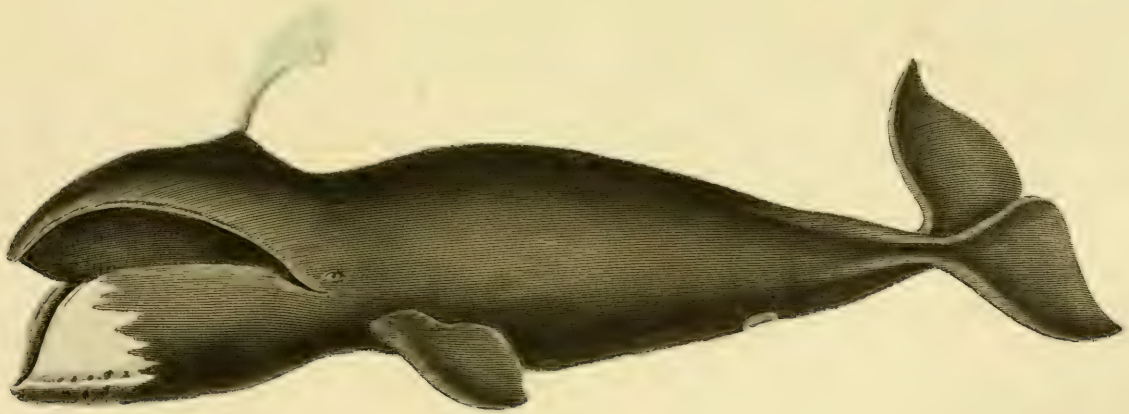

Baleine franche, Balaena borealis.

Publié par Pourrat & à Paris

cles les peuples civilisés arment des flottes pour le combattre ; il a contribué à la puissance et au rôle que jouent parmi les nations plusieurs États maritimes. Il mérite à bien des titres de fixer l'attention du naturaliste, du commerçant et des administrateurs politiques. Nous n'emploierons pour le décrire que les formes commandées par l'intérêt du sujet même, et nous ne surchargerons point notre tableau par des accessoires souvent plus brillants que justes ; car le moindre insecte offre quelquefois des mœurs et une organisation cent fois plus extraordinaires que la baleine lourde et pesante, dont la vie paroît s'écouler sous l'influence des besoins physiques les plus ordinaires et dépendants des fonctions digestives et reproductrices. Mais nous dirons, avant d'entrer en plus ample matière, que jamais la baleine n'acquiert cette taille démesurée qu'on lui accorde dans les livres d'après des récits populaires ; et M. Scoresby, armateur baleinier, véridique et très instruit, affirme que, sur trois cent vingt-deux individus pris avec sa participation, il n'en a jamais rencontré qui ait eu plus de soixante pieds de longueur, et que la plus grande baleine qu'il ait mesurée n'avoit que cinquante-huit pieds. Une seule, qui fut harponnée il y a vingt ans près du Spitzberg, avoit des fanons longs de quinze pieds et pouvoit avoir soixante-dix pieds ; mais, dit M. Scoresby, je soupçonne que ces dimensions ne se présentent que très rarement, et que le maximum de la taille des vieux individus ayant pris toute leur croissance est de soixante pieds ou tout au plus soixante-cinq. Ainsi s'écroulent ces comparaisons avec les grands monuments de nos cités, ainsi se réduisent par la réalité ces proportions gigantesques qui faisoient de la baleine un être extraordinaire parmi le peuple comme parmi la classe élevée de la société.

« Qui croiroit, dit M. Cuvier [1], que l'on a eu » pendant plus d'un siècle qu'une seule figure un » peu authentique d'un animal dont la pêche occupe » tant de milliers d'hommes ? Cependant il est très » vrai que les figures gravées dans presque tous les » livres avant celui de M. Scoresby sont copiées » de celle que donna, en 1671, le chirurgien ham- » bourgeois Frédéric Martens [2] en lui faisant seu- » lement subir quelques altérations, dans la vue » peut-être, de la part des dessinateurs, de dissi- » muler le plagiat. »

La figure de Martens, dont on peut voir des copies dans les ouvrages de Bonnaterre et de M. Lacépède, donne à la baleine une forme cylindrique, arrondie et massive, qui la rendoit méconnoissable ; aussi lorsque M. de Lacépède reçut d'Angleterre un dessin de baleine [1] dont les formes étoient élancées, et assez en rapport avec celles des autres cétacés, il n'hésita point à en faire une espèce sous le nom de *nord-caper*. Mais cette dénomination, qu'on a cru exclusive à une espèce du cap Nord plus grêle, moins chargée d'huile que la baleine franche, a souvent été employée pour désigner dans les vieux auteurs, très vaguement il est vrai, le cachalot macrocéphale, le rorqual, et même des dauphins de grande taille. Lorsque M. Scoresby eut publié une figure véridique de la baleine franche, il fut facile de se convaincre que le *nord-caper* étoit idéal, ou plutôt qu'il n'étoit pas autre que l'espèce ordinaire des pêcheurs.

Les noms que porte la baleine franche sont très nombreux. Les Anglois la désignent habituellement par ceux de *common whale* ou *greenland whale*, ou enfin par le mot unique de *whale* ou le cétacé par excellence. C'est le *whalfisk* d'Ellis, le *nordhvalr* de Thormond Torfœ ; l'*arbek*, *argvek* ou *sokalik* des Groenlandois, suivant Othon Fabricius ; le *slettbakr* des Islandois ; le *slichteback* ou *dos uni* des Danois ; *sand-hual* de quelques autres, enfin le *poisson à fanons* d'Eggède.

Le crâne de la baleine du Groenland diffère d'une manière très remarquable de celui de la baleine antarctique : « Il est beaucoup moins large [2] à sa partie postérieure à proportion de sa longueur ; les portions transverses du frontal et des maxillaires qui se rendent à l'orbite ont une direction oblique. Le temporal au contraire a presque autant de dimension dans le sens transversal que dans le longitudinal, ce qui lui donne une figure presque carrée, mais fort irrégulière. Il se porte beaucoup plus en arrière que les condyles occipitaux, qui, dans la baleine du Sud, forment le point le plus postérieur du crâne. La facette glénoïde se porte beaucoup plus près de son bord externe. Les os du nez sont plus étroits à proportion. Les frontaux avancent sur eux en forme de deux petites pointes. »

Tels sont les caractères purement anatomiques qui distinguent la baleine franche du Nord de celle du Sud. Mais l'ensemble du corps présente aussi des différences qu'il est nécessaire de passer successivement en revue. On conçoit naturellement qu'afin de garantir nos lecteurs des erreurs propagées par les anciennes sources, suspectes en bien des points, qui ont servi à tracer l'histoire de la baleine, il nous faudra recourir à des documents plus modernes, et nous aurons peu de choses à désirer sous ce rapport, car M. Scoresby, dans un ou-

caper, Bonnat, *Cét.*, p. 1 et 3, pl. 1, fig. 1 ; *Balæna myticetus* et *balæna nord-caper*, Lacép., pl. 1, 2 et 3 ; Scoresby, *Acc. arct. Reg.*, t., p. 449, pl. 12 et 13.

[1] *Oss. foss.*, t. V, p. 361.

[2] *Voy au Spitzberg*, Collect. des voyages au Nord, t. II, Rouen, 1716.

[1] Dessin fait au Groenland par Bachstrom, et adressé à M. de Lacépède par sir Joseph Banks.

[2] Cuvier, *Oss. foss.*, t. V, p. 375.

vrage [1] très remarquable pour l'époque, a réuni sur ce cétacé comme sur l'histoire des pêches, des faits de la plus haute importance, et qui sont le résultat d'une expérience consommée, acquise par une longue suite d'années passées au milieu des glaces des régions arctiques.

Les baleines d'aujourd'hui n'ont pas une taille plus petite que celles d'autrefois, et c'est par suite d'une idée spéculative qu'on aura admis que le grand nombre des pêcheurs ne donne point le temps à ces animaux d'acquérir toute leur croissance. Le voyageur Jenkinson, parcourant la Russie en 1557, signale comme *très monstrueuse* la taille d'une baleine qu'il dit avoir environ soixante pieds. Cette opinion se trouve reproduite en 1625 par Edge, chef de la Compagnie russe, et le plus ancien pêcheur, qui, après avoir passé dix années au Spitzberg, dit, en parlant de la baleine, que cette *bête marine* peut avoir soixante-cinq pieds de long sur trente-cinq d'épaisseur, des fanons de dix à onze pieds de longueur, et qu'elle fournissoit à peu près cent barriques d'huile. M. Scoresby croit fermement que les baleines qui vivoient au Spitzberg, au temps où les Européens s'y présentèrent pour la première fois, ne différoient en rien par les proportions de celles qu'on y rencontre aujourd'hui. En dernier résultat, on doit admettre que la taille commune d'une baleine franche varie de cinquante à soixante-cinq pieds [2] au plus, et que sa circonférence la plus naturelle ne dépasse pas trente à quarante pieds.

Le corps présente sa plus grande épaisseur à peu de distance des nageoires pectorales et vers le milieu. A partir de ce point il diminue successivement, d'abord du côté de la tête, et ensuite du côté de la queue. Sa forme est celle d'un cylindre, qui cesse à dix pieds avant la queue, par devenir quadrangulaire; c'est-à-dire qu'une sorte de carène naît à cette distance sur la ligne médiane de l'animal, et se continue jusqu'à la queue. La tête, à peu près triangulaire et aplatie en dessous, est arrondie et très développée sur les côtés, ce qui est dû aux deux arcs formés par les branches du maxillaire inférieur. Sa longueur varie de seize à vingt pieds sur dix ou douze de largeur. Les rebords charnus qui forment les lèvres s'élèvent de l'os maxillaire inférieur, en formant un angle de quatre-vingts degrés, et jusqu'à cinq ou six pieds de hauteur. La mâchoire supérieure a les lèvres squammeuses sur les côtés. Les dimensions de l'ouverture de la bouche sont énormes, et n'ont pas moins de six à huit pieds de largeur sur dix ou douze de hauteur et quinze ou seize de longueur. M. Scoresby affirme que le canot d'un navire baleinier, plein d'hommes, pourroit y être reçu fort à l'aise.

Les nageoires pectorales sont insérées au tiers ou aux deux cinquièmes de la longueur totale, à partir du museau, et à peu près deux pieds de la commissure de la bouche : elles sont longues de sept à neuf pieds, sur quatre ou cinq de large; et leur point d'insertion qui est arrondi, a deux pieds de diamètre : ces nageoires jouissent, par leur mode d'articulation, de mouvements de rotation en tout sens, bien que la tension de la peau ne puisse permettre celui d'élévation à toucher le corps, et qu'il ne dépasse point une ligne horizontale. Il en résulte, comme le dit judicieusement M. Scoresby, que la baleine ne peut jamais, ainsi que le prétendent quelques navigateurs, soutenir parfois son petit sur son dos.

La nageoire dorsale manque complétement; le dos est lisse et sans aucune élévation sur la peau. La caudale est longue de cinq à six pieds, et large de dix-huit à vingt-quatre, et même vingt-six, aplatie et formée de deux lobes semi-lunaires, profondément échancrés à leur milieu, pointus à leur extrémité, et légèrement recourbés. Sa puissance musculaire est immense : c'est le levier avec lequel la baleine presse l'eau pour s'élever comme pour s'abaisser, et qui imprime à sa masse ces mouvements rapides de natation qu'on a évalués parfois à plus de trois lieues marines par heure; ce qui leur permettroit de faire le tour du monde en moins de trois mois, si leur force musculaire pouvoit suffire sans déperdition pendant ce laps de temps.

Les yeux sont situés sur les parties latérales de la tête, dans une direction oblique, et environ un pied au-dessus et en arrière de la commissure de la bouche. M. Scoresby les compare pour le volume à ceux d'un bœuf, et dit qu'ils paroissent extrêmement petits par opposition avec la masse du corps. On ne découvre dans la peau aucun orifice extérieur pour le passage des corpuscules sonores et leur introduction dans l'oreille interne.

Les évents s'ouvrent sur le sommet de la tête, à seize pieds de distance environ de l'extrémité du museau, en deux orifices longs de six à huit pouces. Il n'en sort, dit M. Scoresby [1], qu'une vapeur mê-

[1] An Account of the arctic Regions, with a history and description of the Northern Whale-Fishery; by W. Scoresby, Junior, 2 vol. in-8°, Edimb., 1820, avec 24 planches.

[2] C'est du pied anglois qu'il s'agit dans tout cet article : il suffira de se rappeler qu'il répond à environ onze pouces deux lignes du pied de France.

[1] « *A moist vapour, mixed with mucous, is dechargeed from them, when then the animal breathes; but no water accompanies it unless an expiration of the breath be made under the surface.* » Scoresby's Acc., t. I, p. 456. Or nous avons déjà dit que cent fois dans les régions intertropicales nous avions vu des baleines

lée de mucus quand l'animal respire; mais jamais il n'en jaillit d'eau, à moins que l'expiration n'ait lieu sous la couche du liquide.

La mâchoire supérieure présente au lieu de dents deux rangées considérables de fanons attachés sur les côtés du palais. Ces fanons, que les arts emploient sous le nom de *baleine*, sont communément recourbés dans leur longueur, et plus rarement droits, de sorte que par leur réunion ils donnent au palais la forme d'une voûte; ils sont complétement recouverts par le rebord membraneux ou lèvre de la mâchoire inférieure, et embrassent la langue par leur extrémité libre, qui est toujours effilée. Chaque série de fanons sur *un côté de mâchoire*, ainsi que s'expriment les baleiniers, a de trois cents à trois cent vingt lames cornées, dont les plus longues se trouvent occuper la partie la plus profonde ou le milieu de la bouche, et qui diminuent graduellement et d'une manière insensible jusqu'aux rebords du maxillaire supérieur. La plus grande longueur de ces fanons est de quinze pieds; mais dix ou onze sont la taille la plus ordinaire, et il est rare d'en trouver de treize pieds: leur plus grande largeur est de dix ou douze pouces. Les lames des deux séries de fanons (chaque série occupant un côté de la mâchoire) sont accolées les unes aux autres à six lignes environ de distance, en y comprenant l'épaisseur propre à chaque lame. Leur terminaison est du côté intérieur frangée et comme garnie de houppes de soies, tandis que le bord extérieur est aplati et recourbé, et présente aux lèvres des surfaces unies et douces; on a remarqué que plusieurs baleines offroient, sur les lames des fanons, d'un côté une ouverture circulaire, et de l'autre une sorte de rainure, qui se reproduisent assez régulièrement de sept pouces en sept pouces. M. Scoresby seroit assez disposé à comparer ces intervalles de fanons comme les représentants des anneaux des cornes de bœufs, et comme un signe de croissance; et cette opinion, qui n'est pas sans fondement, nécessiteroit maintenant un genre de recherche à faire, qui seroit de savoir combien les jeunes individus ont de ces marques, et à quelle période de leur vie elles peuvent coïncider. Nous savons d'ailleurs que le bec des calaos se recouvre aussi de sillons osseux dont le développement est en rapport avec les années écoulées, et que l'on compte leur nombre par la quantité des renflements du casque de ces oiseaux; de même M. Scoresby admet, si la justesse de son observation vient à être démontrée, que chaque longueur de six à sept pouces des plus grandes lames de fanons d'une baleine non encore adulte représentera exactement une année révolue dans son âge. Les fanons n'ont que quelques pouces de longueur dans les plus jeunes baleines, que les pêcheurs nomment *sucker* (*qui tettent*); lorsqu'ils ont pris dans leur développement six pieds et au-dessus, on dit alors en termes de pêche que *la baleine est de taille*.

La couleur des fanons est d'un noir brunâtre ou bleuâtre parfois, avec des raies longitudinales blanches: elle est surtout brillante lorsque les lames ont été nettoyées. Une grande baleine fournit assez souvent jusqu'à un tonneau et demi de fanons; et si une seule des lames les plus grandes de la série pèse sept livres angloises, on peut estimer le produit total à un tonneau, et plus ou moins, suivant le poids primitif de la lame prise pour type.

Les fanons sont insérés dans les rainures des maxillaires supérieurs; un enduit tenace, blanc, fibreux, tendre et sans saveur, assez analogue à la chair de la noix de coco, et qu'on peut couper comme du fromage, en unit les lames les unes aux autres et les soude ainsi complétement.

La langue occupe la plus grande partie de la bouche, et remplit l'intervalle que présentent les deux branches inermes du maxillaire inférieur; elle adhère depuis la base jusqu'à la pointe au tissu cellulaire sous-cutané tendu entre ces deux os, ne peut jouir par conséquent d'aucun mouvement, et ne sert ni au goût ni à la mastication.

Une sorte de petite barbe, ne consistant qu'en quelques éminences blanches, et sous forme de poils très courts, s'élève en avant des deux mâchoires.

La poitrine est très étroite.

L'organe génital du mâle est très développé, et a jusqu'à deux ou trois pieds de longueur en dehors de la fente où il est en partie caché. Lorsque la baleine est morte, il ne présente pas moins de huit ou dix pieds sur six pouces de diamètre à la base. Son extrémité est pointue, et percée pour l'orifice du canal de l'urètre. La femelle a deux mamelles placées sur l'abdomen de chaque côté de l'ouverture du vagin à deux pieds de distance; elles ne paroissent pas susceptibles de se dilater, car elles n'ont que quelques pouces de longueur: après la mort on les trouve contractées. Le lait que ces mamelles sécrètent ne paroît pas différer de celui des autres espèces de mammifères: on le dit abondant et d'agréable saveur.

L'anus s'ouvre à six pouces environ derrière le vagin chez la femelle, mais il est plus éloigné des organes sexuels chez les mâles.

La couleur générale de la baleine franche est un noir de velours, dégradé sur les côtés en gris tacheté de brun noirâtre, et auquel succède du blanc teinté de jaune. Le dos, la plus grande partie de la mâchoire supérieure et une portion de l'inférieure

faisant jaillir de leurs évents des colonnes d'eau élevées, et que c'étoit par cela que les baleiniers les distinguoient des cachalots à l'horizon. Ce jet d'eau, il est vrai, n'a lieu qu'à des intervalles plus ou moins éloignés, par suite de fonctions que nous ignorons encore.

ainsi que les nageoires pectorales et caudales sont noirs ; la langue, le devant de la bouche et le ventre sont blancs ; les paupières, le point d'union de la queue avec le corps et le dedans des pectorales ou les aisselles sont gris. M. Scoresby a vu des baleines pies, et dit que les vieux individus ont plus de blanc et de gris que les adultes ordinaires. Les jeunes ont le dessous du corps d'un bleu pâle ou d'un gris bleuâtre.

La peau du corps est ridée très finement en dessus, tandis que celle de la queue et des nageoires pectorales est parfaitement lisse. L'épiderme, lorsqu'il est détaché du derme et qu'il a été desséché par le froid, ressemble parfaitement à du parchemin. Le tissu muqueux des adultes a environ neuf lignes d'épaisseur sur le corps, tandis que dans les jeunes il a près de deux pouces ; mais il est plus mince sous les nageoires, sur les lèvres, et à la surface de la langue. Cette portion des téguments conserve partout la coloration qui lui est propre, et paroît formée de fibres perpendiculaires : plus profondément s'étend un réseau membraneux blanc et coriace, dont on ne peut au juste apprécier l'épaisseur, parce qu'il se perd insensiblement avec le tissu aréolaire gorgé d'huile, mais on peut toutefois admettre qu'il ne dépasse pas trois lignes dans l'endroit de sa plus grande densité.

Sous la peau apparoît le tissu cellulaire graisseux, ou, comme les Anglois l'appellent, le *blubber*, qui enveloppe le corps entier : sa couleur est d'un blanc jaunâtre, ou jaune, ou même rouge. Dans les très jeunes animaux ce tissu graisseux est d'un blanc jaunâtre, tandis que chez les très vieux il offre la teinte de la chair du saumon ; sa densité est moins grande que celle de l'eau ; son épaisseur à l'entour du corps varie de huit, dix à vingt pouces, suivant les régions et suivant les baleines. Les lèvres forment autour des maxillaires deux épais bourrelets entièrement dus à ce tissu cellulaire graisseux, et chacune d'elles renferme un ou deux tonneaux de l'huile la plus pure ; la langue, presque entièrement formée par une espèce particulière de graisse, ne donne que très peu d'huile ; la partie musculaire en effet n'occupe que le milieu et la base de cet organe ; l'intervalle des deux branches du maxillaire inférieur n'est aussi qu'une masse graisseuse où l'on aperçoit à peine quelques fibres de muscles. Tous les organes extérieurs de la baleine ne semblent être qu'un tissu cellulaire qui s'est glissé dans les interstices des tendons des nageoires et dans les cavités des os. L'huile est donc ainsi contenue dans les mailles du *blubber*, mailles qui paroissent dues à des aréoles membraneuses très résistantes, lesquelles se pressent et s'élargissent à mesure qu'elles s'approchent davantage de l'épiderme pour former ces couches épaisses et compactes qui lui sont sous-jacentes. C'est par le moyen de la chaleur que l'huile est retirée du tissu adipeux ; elle s'écoule également lorsque la putréfaction a rompu les parois membraneuses qui la tenoient renfermée.

Objet de grande valeur dans le commerce, l'huile et les fanons sont les seules parties que les baleiniers recherchent dans le cétacé dont nous nous occupons. Ils en rejettent les chairs, et ce n'est que pour des usages bornés que les os de la mâchoire inférieure sont parfois utilisés. Le *blubber* dans son état de fraîcheur n'a aucune odeur désagréable, mais il n'en est pas de même vers le dernier terme du voyage et au moment où le navire va opérer son retour.

Les pêcheurs estiment que quatre tonneaux de tissu cellulaire graisseux en produisent généralement trois d'huile [1] ; celui des jeunes en fournit beaucoup moins. On cite des baleines qui ont donné jusqu'à trente tonneaux d'huile pure, mais celles dont on en retire vingt ne sont pas très rares.

M. Scoresby a remarqué que la quantité d'huile qu'on pouvoit retirer d'une baleine correspondoit assez exactement à la longueur des plus grandes lames de fanons, et il en a dressé la table suivante que nous reproduisons :

Long. des fanons en pieds.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Huile mise en tonneaux.	1 1/2	2 1/4	2 3/4	3 1/4	4	5	6 1/2	8 1/2	11	13 1/2	17	21

Quoique ce petit tableau de M. Scoresby s'éloigne peu des faits avérés, il doit parfois présenter quelques exceptions ; car on a vu une baleine dont les fanons avoient deux pieds et demi donner jusqu'à dix tonneaux d'huile, tandis qu'une autre dont les lames cornées de la bouche avoient douze pieds de long n'en a fourni que neuf ; mais ce sont des cas accidentels qui n'infirment point la règle générale.

Une grande baleine de soixante pieds de long atteint le poids énorme de soixante-dix tonneaux, et les rapports des diverses parties sont pour le tissu cellulaire graisseux trente tonneaux ; neuf ou dix pour les os de la tête, les fanons, les nageoires pectorales et la queue ; et trente ou trente-deux pour le reste du squelette.

La chair des jeunes baleines est rouge et ne ressemble pas mal, lorsqu'elle est cuite, à du bœuf grossier ; celle des vieux individus est noire et aussi mauvaise que possible. Une immense épaisseur de

[1] Le tonneau d'huile est de 252 gallons anglois, ou 1008 litres de l'ancienne mesure de France.

muscles entoure le corps; la plupart sont destinés à mouvoir la rame puissante qui le termine et qui est mise en jeu par des masses de fibres tendineuses : celles-ci sont recherchées par les Hollandois, qui les emploient dans la fabrication de la colle forte.

La plupart des pièces osseuses du squelette sont creusées à leur intérieur de grandes cavités remplies par un tissu médullaire qui donne une huile très fine; c'est à cause de cela que les os des mâchoires, longs de vingt à vingt-cinq pieds, sont très souvent conservés, parce que l'huile qui est renfermée dans leur intérieur parvient à se faire jour à leur surface lorsque le navire baleinier quitte les parages froids pour entrer dans les zones tempérées. Lorsque toute l'huile en est exprimée, M. Scoresby assure que ces os, si compactes en apparence, surnagent et peuvent flotter alors sur la surface de la mer : celluleux dans leur intérieur, ils sont en général enveloppés par une couche de phosphate calcaire très lisse, mais épaisse.

Sir Charles Giesecke, cité par M. Scoresby, ne compte aux parois osseuses du thorax que treize paires de côtes.

Les dimensions des diverses parties de la baleine franche sont, d'après M. Scoresby :

	Pieds.	Pouces.	Pieds.	Pouces.	Pieds.	Pouces.	Pieds.	Pouces.	Pieds.	Pouces.	Pieds.	Pouces.
Le plus long fanon	1	»	6	»	10	10	11	2	11	6	13	7
Longueur totale	17	»	28	»	51	»	50	»	58	»	52	»
— de la tête	5	»	8	6	16	»	15	6	19	»	20	»
— de la mâchoire inférieure							9	6	12	»		
— de l'extrémité de la lèvre à la nageoire	5	6	10	»			18	»				
— plus grande circonférence	7	»					21	»				
Circonférence du cou	10	»	18	6			31	6			34	»
Plus grande circonférence	12	»	20	»			34	»	35	»		
Circonférence du *balénas*	9	»	15	6			19	»				
— près de la queue	2	11	4	»	6	6	6	8				
Nageoire, longueur	2	3			7	»	6	4	8	6	9	»
——— largeur	1	3			4	»	4	»	5	»		
Queue, longueur					5	6	5	6	6	»	6	»
——— largeur					20	»	17	6	24	»	20	10
Lèvres, longueur	4	9	8	2	15	6	15	»	18	6	19	6
——— largeur											6	2
Produit de l'huile (tonneaux)		1		4	16	»	16	»	19	»		24
Sexe	F.		M				F.				M.	

Nous venons de passer en revue les particularités d'organisation les plus saillantes de la baleine, et nous ne nous sommes pas écarté du récit circonstancié de M. Scoresby. Il en sera de même pour quelques unes des fonctions que cet observateur zélé et plein d'instruction a présentées avec cette simplicité de langage qui est le type de l'exactitude et le cachet de la vérité.

L'ouïe n'ayant point de pavillon de l'oreille ou d'organe de recueillement, ni même de canal auditif, il en résulte une perception de sons très difficile; aussi la baleine paroît n'avoir pas la moindre conscience de l'explosion d'une arme à feu, lors même qu'elle a lieu à la foible distance d'une longueur de navire. Il n'en est pas de même lorsque la mer, par un temps calme, est agitée par quelque cause que ce soit, la marche d'un navire entre autres; la baleine s'en aperçoit aussitôt, s'en émeut, et fuit au plus vite le danger qu'elle croit reconnoître. Si l'audition est obtuse et incomplète, la vue en revanche est fort bonne, puisqu'on assure que les baleines s'aperçoivent à de grandes distances lorsque la mer est claire : mais cette observation est-elle bien positive? et n'est-elle pas contredite par le fait qu'à la surface de l'eau elles ne voient presque pas, à moins qu'on ne puisse expliquer cette dernière circonstance par une trop grande abondance de rayons lumineux?

Il est bien reconnu que tous les cétacés sont privés de la voix : le bruit qu'ils font entendre dépend de la gêne de la respiration et de l'air violemment expulsé par les évents. M. Scoresby compare la vapeur pulmonaire, qui se dégage dans les grandes expirations, à des bouffées de fumée qui s'élèvent à plusieurs toises dans l'air. Lorsque les pêcheurs ont harponné une baleine, et que la blessure est profonde, il est facile de le reconnoître, parce que le sang se mêle à l'air expiré, ou jaillit à flots par les orifices extérieurs des évents. La respiration ne s'exécute que quatre ou cinq fois dans une minute.

L'immense couche de graisse qui entoure le corps d'une baleine la rend beaucoup moins pesante que la masse d'eau qu'elle déplace, aussi peut-elle se tenir à la surface n'ayant en dehors de la ligne des eaux que les ouvertures extérieures des évents et la voûte de son large dos, sans avoir le moindrement besoin d'agiter ses nageoires; la partie que l'on en découvre ainsi, lorsqu'en nageant elle vient à la surface de la mer, n'est peut-être pas le vingtième de

la masse totale; mais lorsqu'à sa mort son cadavre est en proie à la putréfaction, il se distend outre mesure, au point que le tiers de l'animal surgit au-dessus de l'eau, et les gaz qui l'enflent font quelquefois effort pour se procurer une issue en brisant la peau qui les emprisonnoit.

La queue est le levier puissant avec lequel la baleine, pressant dans les deux sens l'immense colonne d'eau qui la comprime, s'avance et imprime à sa natation une grande rapidité locomotrice; mais son nager plus facile, ou lorsque le cétacé veut se détourner d'un côté ou d'un autre, s'obtient par des mouvements latéraux de torsion plus simples et moins énergiques de sa caudale. Quant aux pectorales, presque constamment déployées dans le sens horizontal, leurs principales fonctions se réduisent à faire l'équilibre du corps, et maintenir, en pressant le liquide, la partie la plus pesante, telles que la tête et le haut du tronc; car on a remarqué qu'aussitôt que ces organes ne remplissoient plus leurs fonctions, le corps alors tournoit sur le côté ou se renversoit complétement.

Bien que la baleine paroisse en général lourde et massive, elle peut cependant, dans un court espace de cinq à six secondes, plonger rapidement à une grande profondeur; sa natation est aussi aisée horizontalement que dans le sens vertical. M. Scoresby a remarqué qu'un de ces animaux atteint d'un harpon est descendu à quatre cents brasses avec une vitesse qu'il estime être de sept à huit milles par heure: cependant ces cas sont exceptionnels, et la rapidité de sa marche n'excède point d'ordinaire quatre milles par heure; et lorsqu'elle va jusqu'à huit ou neuf, ce n'est que pendant quelques minutes et à la suite de blessures ou de vives frayeurs. Parfois, réunissant tous ses efforts, et jouant à l'époque des amours, la baleine franche s'élance en entier hors de l'eau, et saute ainsi au-dessus des vagues, à la manière d'un scombre. Un tel spectacle est imposant sans doute, dit M. Scoresby, lorsqu'on est à certaine distance, mais il n'est pas sans inspirer quelque terreur au pêcheur novice qui est à son début. Souvent les baleiniers expérimentés ne craignent point d'approcher la baleine dans des moments en apparence aussi inopportuns, et de la frapper de leurs harpons. Lorsqu'un cétacé, dont le corps a soixante pieds environ, avec une circonférence proportionnée, joue et cherche à folâtrer, ces plaisirs devront être grossiers et bruyants, et ses mouvements des secousses qui bouleverseront les vagues et en porteront au loin les agitations: c'est aussi ce qu'on a remarqué, et, par un temps calme, on entend, à une grande distance, la mer violemment agitée par les nageoires qui la frappent; on voit l'eau qui s'élève dans les airs et retombe en pluie, et les vagues, nées de l'agitation, formant un large cercle qui va au loin détruire cette uniformité de la surface des ondes. Le craquement qui interrompt fort souvent le calme des nuits arctiques n'est point le résultat d'un banc de glace qui se brise, ni celui d'un vaisseau dont les joints sont entr'ouverts par un fatigant roulis; il est souvent produit par de brusques saccades de la large rame caudale d'une baleine qui frappe l'air, et dont le bruit peut s'entendre à deux ou trois milles (deux tiers, ou une lieue marine).

La baleine qui nage paisiblement à la surface de la mer, et qui veut plonger, soulève sa tête pour la diriger perpendiculairement, élève son dos comme le segment d'une sphère, déploie sa queue, s'enfonce et disparoît.

Le temps que les baleines restent à la surface de la mer pour respirer ne dépasse guère deux minutes, et dans cet intervalle elles font huit ou neuf expirations, après lesquelles elles plongent sous l'eau pour reparoître cinq ou dix minutes après, et plus rarement au bout de quinze ou vingt minutes; c'est ce que les pêcheurs appellent *manquer*. Le milieu qu'elles affectionnent sous la couche d'eau est inconnu. On doit supposer cependant qu'il n'est pas à une grande profondeur, à en juger par leur retour prompt et périodique à la surface. Il n'en est pas de même lorsqu'elles sont blessées; la ligne qui suit le harpon indique précisément la distance verticale à laquelle elles pénètrent; et on peut l'évaluer, avec assez de certitude, à un mille ou un tiers de lieue marine. Mais la rapidité avec laquelle les baleines plongent est d'autant plus vive que la blessure est plus profonde et a porté de plus grands désordres dans leur organisme; aussi a-t-on tiré parfois par la ligne attachée au harpon, et à sept ou huit cents toises, des baleines qui, en se précipitant comme une masse pesante sur les rochers du fond de la mer, où on les avoit frappées, présentoient leur crâne fracassé, ou leurs mâchoires brisées par la violence du choc. Il seroit fort difficile d'admettre l'opinion de quelques pêcheurs, qui croient que la baleine peut rester plusieurs heures, lorsqu'elle est paisible, sous les bancs de glace, ou au fond de la mer sans respirer: la grande consommation d'air atmosphérique qu'exigent ses volumineux poumons rend peu probable cette assertion. Il est rare de la rencontrer se livrant au sommeil; cependant lorsque la mer est calme et unie, on la voit parfois au milieu des bancs de glaces, qui la protégent, en goûter les douceurs.

Les aliments dont se nourrissent les baleines consistent, dit-on, en actinies, clios, sèches, méduses, cancers et petits mollusques marins. Mais c'est surtout le *clio borealis*, ptéropode qui pullule par myriades d'essaims dans les mers du pôle boréal, qu'on a jusqu'à ce jour regardé comme la matière alimentaire presque exclusive de ces cétacés, et qu'Eggède

décrit et figure sous le nom de *hual-fiske-aas* [1] : cependant M. Scoresby dit n'avoir trouvé dans la capacité de l'estomac que de petits crustacés, tels que des chevrettes, peut-être que ces clios servent de pâture à un grand nombre de petits animaux marins que les baleines recherchent, et que leur présence simultanée dans les mêmes parages peut être expliquée de cette manière.

En prenant sa nourriture la baleine nage avec rapidité; ses mâchoires sont ouvertes et font l'office d'un filet que traîneroit une embarcation : l'eau chargée des êtres qui pullulent dans son sein s'engouffre dans son vaste gosier, en est repoussée par les parois fermées de toutes parts, et sort à travers les barbes effilées des fanons sans que le moindre petit insecte, fût-il gros comme un grain de millet, pût échapper à ce vaste lacis.

Les caractères des baleines franches du Nord, dit M. Scoresby, ont trop d'analogie entre eux pour qu'on puisse en tirer des inductions sur des espèces différentes. Cependant les proportions des diverses parties du corps varient d'une manière fort remarquable, et doivent peut-être autoriser à indiquer des variétés dans l'espèce prise en elle-même. Ainsi certaines baleines ont une tête qui fait les quatre dixièmes de leur longueur totale, dans d'autres elle n'excède point trois dixièmes. Il en est de même de la circonférence; elle varie de sept dixièmes de la plus grande longueur à six dixièmes : or ces dimensions sur un animal de soixante pieds par exemple annoncent des différences dans le squelette, dont il seroit fort important d'établir les caractères et qui probablement deviendroient spécifiques.

Les baleines entrent en chaleur vers la fin de l'été; c'est principalement vers les beaux jours du printemps que les femelles sont accompagnées de leur nourrisson. Un baleinier prit vers la fin d'avril 1811 un jeune qui avoit encore le cordon ombilical. La gestation est d'environ dix mois; et chaque femelle donne le jour, en février ou mars, à un seul petit, très rarement à deux, dont la longueur est de dix à quatorze pieds. La mère n'abandonne point son enfant, au moins tant qu'il n'a pas pris de forces suffisantes, et que ses fanons ne sont pas assez sortis des gencives pour le mettre à même de chercher sa nourriture et de se passer d'un secours étranger. Si la remarque faite précédemment, que les fanons indiquent l'âge par les interstices qui en séparent les lames, est juste, on peut en tirer la conclusion, suivant M. Scoresby, que la baleine prend sa taille ordinaire à douze ans, lorsque ses fanons ont six pieds, et qu'ainsi à vingt ou vingt-cinq ans elle a parachevé sa croissance. Tout porte à croire alors que son existence est longue et se compose d'une nombreuse suite d'années; d'ailleurs à mesure qu'elle vieillit la peau change de couleur et devient de plus en plus grise, tandis que le blanc de la tête jaunit et que la couche de tissu cellulaire diminue. Les vieux individus en effet donnent beaucoup moins d'huile, ce qui est dû au grand développement des parties membraneuses et de l'épiderme de l'enveloppe cutanée.

Tout animal en donnant le jour à celui qui le doit remplacer dans le système harmonique de notre planète, pour continuer ainsi le cercle éternel de la vie, a reçu pour première loi instinctive la tendresse ou l'attachement de la paternité. Peu d'animaux ont éludé cette loi qu'ils ne vont point chercher dans un code écrit, mais qu'ils se transmettent comme une conséquence de leur organisation. La baleine en apparence si grossière, si stupide sous d'autres rapports, ressent vivement ce besoin d'attachement pour ses petits et leur en donne des preuves qu'elle paie souvent bien cher. L'inexpérience ou l'étourderie des *baleineaux* (c'est ainsi qu'on nomme parfois les très jeunes baleines) les jette sans précaution sous les coups des baleiniers, qui les harponnent non parce qu'ils espèrent en retirer le moindre profit [1], mais parce que la mère inquiète, troublée par l'éloignement du fruit de ses amours, oublie sa timidité naturelle, le cherche avec une aveugle ou plutôt une courageuse confiance, et vient d'elle-même se livrer au fer qui la menace et qui met fin à ses inquiétudes et à sa vie. Mais heureuse lorsqu'elle a trompé l'avide espoir des baleiniers, on la voit pousser son petit à fuir, s'élever avec lui lorsqu'il vient respirer, le presser de sa nageoire, le protéger de son corps, bondir avec violence pour

[1] Eggède, pag. 52, décrit en ces termes cette espèce de Clio : « On s'imagineroit qu'un si grand corps auroit » besoin pour sa nourriture d'un grand nombre d'au- » tres poissons ou animaux de mer; mais sa nourriture » consiste en une sorte d'insecte que l'on appelle *hual-* » *fiske-aas*, qui est d'une couleur brune, et muni de deux » petites nageoires, par le moyen desquelles il se remue » dans l'eau, si lentement néanmoins qu'on peut le pren- » dre avec la main aussi bien qu'avec un seau : cette es- » pèce d'insecte est si mou que, quand on le frotte entre » les doigts, on croit tenir de la graisse ou de l'huile de » poisson. Il abonde de tous côtés dans les mers du » Groenland, et cette sorte de baleine le recherche beau- » coup. Comme elle a le gosier extrêmement étroit, son » diamètre n'ayant pas plus de quatre pouces, que les » petits fanons à l'extrémité de la langue semblent en- » trer dans son gosier, et qu'elle n'a point de dents pour » mâcher ou broyer, elle ne sauroit avaler quelque corps » gros ou dur; mais il est proportionné à ce petit pois- » son, et les sèvres d'une grandeur énorme en peuvent » recevoir et retenir une grande quantité lorsqu'elle les » ouvre comme un filet et qu'elle les ferme ensuite. La » nature a muni sa bouche de fanons si près les uns des » autres, que l'eau seule peut sortir, comme au travers » d'un tamis, tandis que sa proie demeure. »

[1] On n'en obtient qu'un tonneau d'huile médiocre

exprimer sa fureur, et l'entraîner lors même qu'il est blessé à mort. A ce sujet M. Scoresby raconte qu'un de ses matelots harponna, en 1811, une jeune baleine dans l'espérance d'attirer la mère et de s'en emparer, mais que celle-ci s'éleva brusquement près du canot meurtrier, saisit son enfant et l'entraîna avec une force et une promptitude remarquables : toutefois on la vit bientôt s'élever à la surface de la mer, bondir, se jeter de côté et d'autre, et donner en un mot les signes les moins douteux du plus violent désespoir ; elle sembloit dans cet état ne plus connoître de danger, aussi fut-elle entourée de canots qui la massacrèrent (1) sans respect pour les angoisses du malheureux animal qui montroit plus de sensibilité que l'équipage des baleinières n'en accorda jamais à aucun membre de sa famille.

La destruction d'un animal qui témoigne tant d'attachement pour ses petits, dit M. Scoresby, inspire une grande tristesse ; mais la valeur de la prise, la joie du triomphe, font taire tout sentiment de compassion !

On ne peut pas dire que les baleines vivent en troupes, parce qu'on en rencontre un grand nombre de réunies sur plusieurs points. En général elles ne vont que deux ensemble, et sont le plus souvent isolées. Les mâles paroissent être plus nombreux que les femelles ; car M. Scoresby, sur cent vingt-quatre baleines prises sur les côtes du Spitzberg dans un laps de huit années, a compté soixante-dix mâles et seulement cinquante-quatre femelles, ce qui établit un rapport de cinq à quatre.

La baleine franche n'est nulle part plus abondante que dans les régions hyperborées du Groenland et du détroit de Davis, dans la baie de Baffin et dans celle d'Hudson. On la rencontre dans les mers situées au nord du détroit de Behring, et le long des côtes septentrionales de l'Asie et peut-être de l'Amérique. On ne l'a jamais observée dans la mer d'Allemagne, et rarement à moins de deux cents lieues des côtes d'Angleterre. Sans doute on ne doit pas la confondre avec la baleine du Sud, qui se présente périodiquement et en grande abondance sur les rivages de l'Afrique et de l'Amérique méridionale ; mais ce qui isole encore mieux ces deux espèces est un caractère qui n'est point à dédaigner : la baleine australe est souvent recouverte de *coronules*, tandis que la baleine du Nord n'en a jamais. Ne devons-nous pas conclure de ce fait que la première habite presque constamment des parages plus échauffés, où la température permet à ces mollusques de vivre cramponnés sur sa peau ainsi que sur celle des cachalots, tandis que le rigoureux climat du Nord ne lui permet point de se développer et de vivre? Certaines baleines du Sud ne s'élèveroient donc jamais dans les hautes latitudes australes?

La baleine, timide par caractère, inoffensive lors même qu'elle est tourmentée, a peur d'un oiseau qui vole au-dessus d'elle. Elle s'offre donc sans moyens de défense aux coups de ses ennemis, et ceux-ci sont nombreux ; à part l'homme, le plus industrieux comme le plus dangereux de ses adversaires, la baleine franche est sans cesse harcelée, suivant l'opinion reçue, par les squales, les scies, les espadons, et surtout les narwhals. Quant à ces derniers, M. Scoresby doute beaucoup qu'ils vivent en état d'hostilité avec la baleine, parce qu'il a observé que les bandes de narwhals se trouvoient constamment dans les lieux où les baleines sont plus nombreuses, et que les uns et les autres paroissent dans la meilleure intelligence. Les pêcheurs s'applaudissent même, à leur entrée dans les mers du Groenland, de la présence des licornes, qu'ils regardent comme le signe le plus favorable du voisinage des baleines franches. M. Scoresby n'a jamais vu non plus de combats entre le cétacé qui nous occupe et les espadons et les scies. Qui plus que lui cependant, après un si long séjour au milieu des mers polaires, pouvoit nous fournir à ce sujet des détails plus précis? On a donc beaucoup exagéré ces inimitiés.

Les squales toutefois, sans être très redoutables, à cause de leur petite taille, s'efforcent de déchirer quelques lambeaux de chair, et l'on rencontre souvent des baleines dont la queue est couverte de cicatrices qui proviennent de ces morsures. Vivantes elles doivent aisément triompher ou repousser un tel ennemi, et l'on doit croire qu'il ne se repaît que du cadavre de celles qui ont expiré.

Si les Européens retirent de la baleine d'immenses produits, les peuplades qui vivent sous le ciel rigoureux des régions arctiques lui empruntent la base de leur existence, et trouvent en elle les provisions nourricières qui leur font supporter gaiement dans leurs yourtes souterraines la rigueur de leurs hivers de six mois et des longues nuits que dissipent à peine les aurores boréales. Aussi la chair de baleine, dont tout Européen ne pourroit se nourrir sans un invincible dégoût, est considérée par tous les habitants des côtes septentrionales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, et par ceux qui vivent sur les bords du détroit de Davis et de la baie d'Hudson, comme une substance délicate et savoureuse. Les Esquimaux ne connoissent point d'aliment plus flatteur, de mets plus exquis, que cette chair noire,

(1) « At lenght, one of the boats approached so near, » that a harpoon was hove at her, it hit, but dit not » attach it self. A second harpoon was struck; this also » failed to penetrate : but a third was more effectual, » and held. Still she did not attempt to escape : but al- » lowed other boats to approach; so that, in a few mi- » nutes, three more harpoons were fastened : and *in* » *the course of an hour afterwards, she was killed.* » Scoresby's Acc., p. 472, t. I.

huileuse et coriace ; et l'huile, qu'ils boivent avec délices, leur paroît être ce que le ciel a fait de plus séduisant pour leur friandise. Ce breuvage est renfermé dans des vessies qu'ils portent avec eux, soit qu'ils aillent à la pêche, soit qu'ils aillent à la chasse, et de temps à autre ils visitent ce vase avec le même plaisir qu'un buveur décidé d'Europe éprouve à vider sa bouteille. Ils aiment encore la peau de baleine crue, des vieux individus comme des jeunes, surtout lorsqu'elle présente des portions de tissu cellulaire : ils la coupent par lanières ; et les femmes qui vont au travail donnent à leurs enfants attachés sur leur dos, suivant la coutume de ces tribus, pour les apaiser lorsqu'ils pleurent, et en place de sucreries, des morceaux de ces lanières que ceux-ci sucent et dévorent avec joie. M. Scoresby rapporte que la chair de baleine est très mangeable lorsqu'elle est cuite avec du sel et du vinaigre ; que bouillie ou rôtie elle n'est point à rejeter : mais il n'a jamais goûté que celle des jeunes individus, qu'il dit être bien préférable.

S'il falloit s'en rapporter à l'opinion émise par M. Noël de La Morinière dans son *Mémoire sur l'antiquité de la pêche de la baleine par les nations européennes*, on auroit fait dans les XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles une grande consommation de viande de baleine chez les Islandois, les Hollandois, les François, les Espagnols, et probablement les Anglois. Il dit qu'au XIIIe siècle on vendoit particulièrement la chair et surtout la langue de baleine dans les marchés de Bayonne et de Biariz, et qu'on les servoit sur les meilleures tables. Que les peuples du Nord, dont l'estomac est accoutumé aux substances rances et huileuses ; que les Islandois, qui font du pain avec l'écorce de sapin, aient mangé et mangent encore de la chair de baleine, nous le concevons sans peine ; mais que l'on en ait fait un grand usage dans l'Europe tempérée, malgré la grossièreté du goût des habitants d'alors, c'est ce que nous ne pouvons admettre. Il est probable que les dauphins et les marsouins ont servi d'aliments aux habitants riverains, dans ces siècles d'abrutissement du goût dans tous les genres : et Rondelet, cité dans cet ouvrage, nous offre son témoignage ; mais quant à la baleine, il n'est pas probable qu'on en ait beaucoup mangé dans aucun temps.

Ce n'est point sous l'unique rapport de la nourriture que les peuplades de la race esquimau estiment la baleine, elle fournit encore à la plupart de leurs besoins : la membrane péritonéale, mince, transparente, sert à faire des vitres pour leurs huttes d'été ; dans les parois des intestins ils taillent leurs tuniques, dont ils cousent les coutures avec des filaments tendineux tirés de la queue ; avec les os ils façonnent des harpons ou des lances pour la chasse des phoques et des grands oiseaux de mer, et se servent des côtes pour les piquets ou les étaies de leurs demeures ; les tendons donnent des cordes et du fil ; et les fanons, si précieux par leur force et leur souplesse, sont aussi utilisés.

Les matières que le commerce et les arts européens préfèrent dans les baleines sont donc les fanons et l'huile ; on a aussi proposé d'employer en teinture les excréments, qui sont d'un rouge vif ; mais nous ne savons pas si on en a fait quelques essais un peu en grand à ce sujet, et jusqu'à quel point ce procédé pourroit être employé : tout ce que nous pouvons dire, c'est que la défécation de la baleine se fait par masses énormes, liquides, très fétides, et qui teignent une vaste surface de mer en beau rouge.

Les fanons, connus en Europe sous le nom de *baleine*, travaillés par les mains habiles d'ouvriers industrieux, servent à faire ces ombrelles, ces parapluies si utiles par la variation du climat des contrées tempérées ; par leur élasticité et le noir brillant qu'ils prennent, on s'en sert pour faire des cannes souples et en même temps solides ; des verges pour les sacristains et pour les massiers des facultés ; des corsets enfin, destinés par le caprice des modes à déformer et faner de bonne heure les charmes les plus séduisants de la femme. Ces fanons tirés du palais de la baleine demandent quelques préparations, dont l'*Histoire des pêches des Hollandois*[1] donne la description et que nous rapporterons brièvement.

La matière gélatineuse qui soude entre elles les lames minces des fanons prend plus de consistance et de ténacité après la mort de l'animal ; de sorte que la réunion des fanons ne forme plus qu'une seule masse, que les baleiniers grattent et nettoient dans son état de fraîcheur pour la débarrasser des gencives et des chairs qui pourroient y adhérer ; on la sépare par lames minces, au moyen d'un coin propre à cette opération ; on coupe les barbes effilées avec une herminette, et on les fend en morceaux de grosseur convenable que l'on fait sécher isolément afin que l'air les débarrasse des mucosités et autres matières putrescibles qui les feroient se gâter ; ces morceaux, avant d'être placés à l'air, sont lavés, raclés, frottés avec une brosse, et ne sont renfermés dans un lieu sec qu'après avoir subi ces diverses préparations. Lorsqu'on les a mis en bottes sans les avoir préalablement débarrassés des chairs, il convient, au moment où on veut s'en occuper, de les ramollir dans l'eau tiède, et souvent avec de l'huile, pour leur redonner de la souplesse et les sécher ensuite comme il a été dit précédemment.

L'huile de baleine, qui contient au milieu de ses principes constituants une assez forte proportion de cétine ou plutôt de phocénine, est de première né-

(1) Page 134, tome I.

cessité dans la plupart des arts. Ceux en effet qui emploient les corps gras huileux en font une consommation énorme, et qui s'accroît chaque jour. Ce seroit outrepasser les bornes que nous devons nous imposer par la nature de cet ouvrage que de rechercher les quantités de cette matière utilisées par les manufactures et par les arts, les gains qui en résultent pour les pêcheurs, déduction faite des frais d'armement et des droits perçus par les gouvernements, etc., etc.; envisagée sous ce rapport, la pêche de la baleine n'appartient plus à l'histoire naturelle, c'est une branche de l'économie politique, une des ressources les plus fécondes de la puissance des États : c'est, en un mot, à la statistique commerciale à présenter le tableau des immenses avantages de cette industrie, malheureusement trop négligée en France.

On a beaucoup discuté pour savoir quels peuples s'étoient livrés les premiers à la pêche de la baleine, dans l'océan Atlantique d'Europe et dans le Nord (1). L'opinion générale a, jusqu'à présent, reconnu les Basques pour les plus anciens des Européens qui aient pratiqué en grand cette pêche; et tous les documents écrits confirment ce point d'histoire. Certes, si l'on veut chercher philosophiquement à quelle époque, et par qui cette chasse a été faite, on sera forcé, par le manque de lumières, de s'en rapporter à des comparaisons, en concluant, par ce que l'on voit aujourd'hui, que les peuplades boréales, sur les rivages desquelles les baleines ont toujours été abondantes, ont les premières cherché à s'emparer des cétacés, et que les Islandois, les Norwégiens, de même que les anciens Normands, habitués à tirer de la mer leurs principales ressources, sont, dans le sens rigoureux du mot, les plus anciens *baleiniers*, ou que du moins on doit le supposer; toujours est-il que les Basques maritimes, appartenant à une race d'hommes agile, adroite à tous les exercices du corps, courageuse jusqu'à la témérité, sont les premiers qui osèrent poursuivre le baleine d'une manière permanente, et en régulariser la pêche : du moins les plus anciennes chartes, les histoires des pêches écrites même par des étrangers, s'expriment formellement en ce sens. Tout autorise à penser cependant que les Basques débutèrent d'abord par prendre dans des filets les marsouins abondant sur leurs côtes, et à harponner le rorqual, qui s'y présente fréquemment. Peut-être enfin les baleines franches, qu'on ne voit plus dans nos mers tempérées, y étoient-elles communes autrefois, et ne se sont-elles réfugiées dans le Nord qu'à la suite des chasses non interrompues dont elles ont été l'objet. Cette explication est tellement probable que les pêcheurs savent fort bien, par le récit de ceux qui parurent anciennement dans les mers arctiques, que, d'abord très communes au cap Nord et sur les côtes du Groenland méridional, elles se sont successivement enfoncées au milieu des îles flottantes de glace : cette habitude du harpon est d'ailleurs propre à tous les peuples qui vivent sur les bords de la mer, et qui, étrangers à l'agriculture, en tirent leur subsistance. La plupart des insulaires de la mer du Sud harponnent les poissons; et leur adresse est telle et leur coup d'œil si sûr, que rarement ils manquent l'animal qui nage à quelques pieds sous la surface de l'eau. Les Nègres de la Nouvelle-Guinée, ces Papous à chevelure ébouriffée, excellent surtout à cet exercice, que nous leur avons vu pratiquer mille fois. On ne doit donc pas trouver étonnant que, à une époque où l'adresse des mains remplaçoit la puissance que procurent les machines ingénieuses inventées depuis, on se soit servi du harpon : cette arme a une forme primitive qui a dû se présenter dès les temps les plus reculés, bien que les Basques, suivant les documents historiques, soient censés en avoir introduit l'usage vers 1550. Cependant, dès 890, on trouve dans le voyage d'Alfred-le-Grand (1), écrit par Ohthère, une description assez positive des pêcheries du Nord, où les Basques ne se seroient avancés qu'en 1575 d'après les historiens. Langebek, auteur danois, affirme que des pêcheries existoient dans le Nord au IXe siècle (2), et M. Noël a découvert dans quelques vieux ouvrages mystiques que des établissements de pêche existoient sur les côtes de France vers 875. Les preuves historiques abondent pour prouver que l'on harponnoit les cétacés en 1145, 1319, etc. Le titre le plus ancien que les Anglois aient, pour prouver que leurs ancêtres s'étoient livrés à cette pêche, ne remonte point au-delà de 1524.

Les Basques, long-temps réduits à ne poursuivre que le rorqual, entraînés petit à petit dans les mers plus septentrionales, s'adonnèrent bientôt à la pêche de la baleine franche (3), où ils furent long-temps sans concurrents. A cette époque aussi l'huile étoit moins estimée, et les chairs étoient préférées. Mais, soit que les fanons du rorqual fussent trop courts, soit que ceux de la baleine franche fussent peu communs, toujours est-il qu'en 1202 on citoit comme une grande rareté le panache de fanons de baleine qui ombrageoit le casque du comte de Boulogne à la bataille de Bovines.

(1) Consultez l'excellent mémoire de M. Noël de La Morinière, sur l'antiquité de la pêche de la baleine.

(1) Collection des voyages d'Hackluyt, t. I, p. 4.

(2) *Hist. med. rer. dan.*, t. II, p. 108.

(3) Ce nom de baleine a été aussi donné aux marsouins; une ordonnance de Louis dit le Hutin, en 1315, impose sept sous sur chaque cent de baleines transportées à Paris par la Seine : or, en bonne conscience, ce ne pouvoit être que des marsouins, et encore peut-être, et plus probablement des chiens de mer ou squales.

Les Hollandois débutèrent dans cette carrière lucrative en 1612; le génie patient, économe, de ce peuple trafiquant par excellence, donna bientôt une rapide extension à cette branche de revenu : mais les Hollandois, froids et apathiques, ne s'improvisèrent point pêcheurs habiles; et il leur fallut recourir aux Basques, qu'ils mirent d'abord à leur solde pour mieux apprendre à les expulser. Les Anglais s'étoient montrés dans ces mers arctiques dès 1608 (1) : ils vouloient chasser les Hollandois en pleine paix; de ce qu'ils appeloient leurs possessions; et l'on vit des peuples, rivaux de commerce, se rendre au pôle pour s'y entre-détruire : de là naquirent les hostilités de 1617. Cependant dès 1597, d'autres disent en 1611, les Moscovites formèrent une compagnie pour la pêche de la baleine sur les côtes du Spitzberg, et à la même époque les Espagnols parurent dans ces mers. Les profits retirés de la pêche de la baleine fixèrent l'attention des peuples voisins. Chacun voulut y prendre part; et vers cette époque les pêcheurs se virent contraints par leur intérêt réciproque de se partager cette mer et de s'imposer des limites. Plus défavorisée que les autres puissances, la France n'expédia qu'un petit nombre de navires baleiniers pour prendre part à cette riche mine d'or, encore leur fallut-il pendant long-temps payer aux Anglois un honteux tribut de neuf baleines afin de ne pas être privés du droit de pêcher dans les baies qu'ils s'étoient appropriées. La Hollande, au milieu des débats et des vicissitudes que la rivalité amène parmi les nations maritimes, consolida sa puissance et bâtit la factorerie de *Smeeremberg*, qui subsista jusqu'au moment où le théâtre des pêches fut changé par suite de l'éloignement des cétacés au milieu des glaces, et dans un intervalle de dix années, de 1660 à 1670. Cette pêcherie fut abandonnée de 1672 à 1691, par suite de la guerre avec les Anglois.

L'année 1657 fut célèbre parmi les pêcheurs par la grande quantité de baleines qui y furent prises. Les mémoires du temps en font la répartition suivante : les Hollandois eurent cent vingt-un navires chargés de douze cent cinquante-deux baleines; les Hambourgeois, cinquante-quatre bâtiments et cinq cent quinze cétacés; cent dix-neuf à bord de quinze Brêmois. Un seul bâtiment n'y eut point de succès. Cent quatre-vingt-onze navires ont donc détruit, dans une seule année, dix-huit cent quatre-vingt-huit baleines! De 1715 à 1721 on a importé à Londres seulement, et année commune, cent cinquante tonneaux de fanons, dans le prix moyen de quatre cents livres le tonneau; on estime la quantité qui est entrée dans les autres ports de l'empire britannique à plus de cent tonneaux, dont la valeur peut être estimée à cent mille livres. Ce n'est guère qu'en 1719 que les baleiniers s'avancèrent dans le détroit de Davis, et en 1721 on compta jusqu'à trois cent soixante-cinq voiles qui y complétèrent leur chargement. En 1736 cent quatre-vingt-onze navires hollandois y harponnèrent huit cent cinquante-sept baleines; en 1771 cent vingt-un baleiniers de la même nation s'emparèrent de cinq cents baleines, qui produisirent quatorze mille trois cent vingt barils d'huile. En 1772 on chercha à introduire l'usage d'une arme à feu lançant un harpon; mais quoique diverses modifications aient été apportées à cet instrument, on ne s'en est guère jamais servi que sous forme d'essai, et l'on n'a point discontinué l'usage du harpon primitif, dont on a perfectionné la forme. Enfin, pour avoir une idée de l'importance de la pêche de la baleine, il nous suffira de citer le bill présenté en 1786 à la chambre des communes, par lequel on avoit accordé, de 1733 à 1785, un million soixante-quatre mille deux cent soixante-douze livres dix-huit shellings à titre seul d'encouragement : deux cent cinquante navires sortirent des ports d'Angleterre en 1788.

A ces faits nous croyons devoir borner le simple aperçu que cet ouvrage comporte. L'histoire de la pêche de la baleine a d'ailleurs été traitée *ex professo* par des auteurs de diverses nations, et notamment d'une manière claire et succincte par M. Scoresby dans le deuxième volume de sa *Description des Régions arctiques*.

Par les mêmes motifs nous ne devons pas nous appesantir sur la nature des armements, l'approvisionnement des vaisseaux, les intérêts des armateurs et des équipages, et le résultat commercial des produits : les procédés suivis pour harponner la baleine sont à peu près ceux que nous avons décrits en parlant des cachalots; nous les croyons suffisants pour donner une idée de la manière dont on poursuit et dépèce les baleines; et nous dirons seulement que ces expéditions ne diffèrent de celles de la mer du Sud que parce que leur durée n'excède jamais une année, et que le lard est apporté en nature dans les ports d'armement pour y être fondu (1).

La pêche de la baleine n'est pas sans danger : cet animal, en cherchant un abri au milieu des glaces flottantes qui se détachent du pôle et dans des canaux étroits, a rendu périlleuse la navigation des vaisseaux qui le poursuivent. Peu d'années s'écoulent sans que des naufrages désastreux ne viennent tromper l'espoir de quelques armateurs et porter la désolation au sein des familles des marins qui les montent. Nos journaux ont retenti cent fois du récit de bâtiments perdus sur les glaces, dont les équipages

(1) M. Scoresby dit 1594 et 1598.

(1) Quinze mille huit cent neuf tonneaux d'huile furent introduits en Angleterre en 1787; ils provenoient de la pêche annuelle des nationaux seuls.

ont été abandonnés aux angoisses d'une situation horrible, sans nourriture, sans moyens de défense, et n'espérant pas se préserver d'une lente agonie ou de la dent cruelle du terrible ours polaire, l'animal le plus féroce et le plus redoutable de ces tristes régions. Parfois encore, lorsque les baleinières se sont trop approchées du cétacé qu'elle veulent atteindre, il arrive que l'animal, incertain dans sa fuite et battant la mer de sa large nageoire caudale, brise comme un verre la légère embarcation qui se trouve sous ses coups, et jette au loin les hommes qui la montoient.

Nous venons de présenter à nos lecteurs le tableau des ressources fournies à l'espèce humaine par l'animal le plus puissant de la mer [1]; nous l'avons vu, objet de l'ardente soif du gain de la plupart des peuples maritimes, se réfugier aux dernières limites du pôle sans pouvoir y trouver un abri. Quelle étoit donc la quantité énorme de ces cétacés, pour pouvoir fournir à la consommation qui s'en fait depuis tant d'années? Quel spectacle la baleine doit offrir dans ces froides contrées, près des montagnes de glace qui reflètent au loin les rayons obliques du soleil, près des côtes nues du Groenland, sans cesse revêtues d'écharpes de neige, et au milieu des bancs de glace sur lesquels voyage l'ours polaire ou le loup affamé, tandis que de voraces oiseaux maritimes se disputent les moindres parcelles des cadavres des animaux qui ont été façonnés pour vivre dans ces âpres climats!

[1] La baleine de la mer du Sud, nommée *finner* par les baleiniers, est le rorqual du sud; mais nous ignorons complétement quelle peut être leur *sulphur-bottom*, aussi de l'hémisphère austral, à corps très grêle, très long, et qui nage très rapidement : son tissu cellulaire n'a guère que six pouces d'épaisseur; les fanons n'ont jamais plus de dix-huit à vingt-quatre pouces de longueur.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR, p. 1.

LIVRE I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES sur les variétés de l'espèce humaine qui habitent l'Océanie, la Polynésie et l'Australie, 3. — Objet de ce livre, ibid. — Description physique et circonscription du Grand-Océan, ibid. — Rameaux des races humaines qui en peuplent les diverses îles, ibid. — Constitution géologique, 4. — Iles coralligènes, 5. — Végétation, 7. — Zoologie, 9. — Mammifères, ibid. — Reptiles, 10. — Oiseaux, 11. — Poissons, 12 — Mollusques, ibid. — Insectes, 13

RACES HUMAINES, 13. — Malais, 15. — Océaniens, 18 — Carolins ou Mongols-Pélagiens, 26. — Papouas ou Papous, 32. — Tasmaniens, 38. — Alfourous-Endamènes, 39. — Australiens, 40. — Détails anatomiques relatifs aux crânes de quelques uns des peuples dont il est question dans le livre précédent, 43. — Tableau comparatif des proportions que présentent ces crânes, 44. — Dimensions de quelques uns des naturels cités, ibid.

LIVRE II. — MÉMOIRES DIVERS sur plusieurs variétés des races humaines, 45.

§ I. Des Araucanos ou Araucans, ibid.

§ II. Des Patagons, 48.

§ III. Des Esquimaux, 51.

§ IV. Des Péruviens, 53.

§ V. Des Pomotous, 55.

§ VI. Des O-Taïtiens, 57.

§ VII. Des Nouveaux-Zélandois, 77.

§ VIII. Des Rotoumaiens, 89.

§ IX. Des Carolins ou Mongols-Pélagiens, 93. — 1. Naturels de l'archipel Gilbert, 94. — 2. Naturels de l'île Sydenham, 95. — 3. Naturels de l'île Henderville, ibid. — 4. Naturels de l'île de Woodle, 96. — 5. Naturels de l'île d'Oualan, ibid. — 6. Naturels des îles Mac-Askill, 106. — 7. Naturels des îles Dupeney, 107. — 8. Naturels des îles Hogolous, 108. — 9. Naturels des îles Tamatan, ibid. — 10. Naturels de l'île Satahoual, 109.

RACES NOIRES répandues sur les îles de la Polynésie et de l'Australie, 109.

§ I. Habitants de l'île de Waigiou, 109. — Idées générales sur l'île Waigiou, 110. — Influence de l'atmosphère, ibid. — Géologie, ibid. — Végétation, 111. — Règne animal, ibid. — Mammifères, ibid — Oiseaux, 112. — Reptiles, ibid. — Poissons, ibid — Mollusques, 113. — Crustacés, ibid. — Races humaines, ibid. et suiv.

§ II. Habitants du Port-Praslin de la Nouvelle-Irlande, 120. — Aperçu sur la position géographique du Port-Praslin, ibid. — Circonstances atmosphériques, 121. — Aspect du pays, ibid. — Végétation, 122. — Zoophytes, 123. — Mammifères, 124 — Oiseaux, 125. — Reptiles, 126. — Poissons, ibid. — Crustacés, ibid. — Mollusques, ibid. — Zoophytes (nouvelle indication des), 127. — Peuples qui vivent sur cette terre, ibid. — Naturels de l'île d'York, 136. — Naturels de l'île Bouca, ibid.

§ III. Habitants de la Nouvelle-Guinée, 137. — Idées générales sur la Nouvelle-Guinée, ibid. — Végétation, 138. — Productions usuelles du sol, 139. — Règne animal, 140. — Oiseaux, 141. — Poissons, ibid. — Des Papous ou Papouas, ibid.

TABLEAU PHYSIQUE de la Nouvelle-Hollande, 149.

LIVRE III. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES sur les mammifères observés dans l'Océanie et la Polynésie, 157.

LIVRE IV. — LES MAMMIFÈRES QUADRUMANES, 164.

LES SINGES, 172.

LES ORANGS, 172. — L'Orang chimpanzé, 176. — Le Chimpanzé à coccix blanc, 181. — L'Orang-Outan, 182.

LES GIBBONS, 202. — Le Gibbon Siamang, 204. — Le Gibbon aux mains blanches, 207. — Le Gibbon cendré, ou Moloch, 209. — Le Gibbon varié, 210. — Le Gibbon Ounko, 212. — Le Gibbon Holoch, 214.

LES SEMNOPITHÈQUES, 216. — Le Semnopithèque doux, 217. — Le Semnopithèque entelle, ibid. — Le Semnopithèque Cimepaye, ou Simpaï, 218. — Le Semnopithèque Croo, ou Lotang, 219. — Le Semnopithèque Pyrrhus, 220. — Le Semnopithèque Kræ, 221 — Le Semnopithèque à croupion blanc, ibid. — Le Semnopithèque maure, ou Thincou, 222. — Le Semnopithèque Kahau, ou Nasique, 223. — Le Semnopithèque aux mains jaunes, 224. — Le Semnopithèque à capuchon, 225. — Le Semnopithèque à fourrure, ibid.

LES SEMNOPITHÈQUES NESTOR et BICOLORE, 226.

LES COLOBES, ibid. — Le Colobe à camail, 227. — Le Colobe ferrugineux, ibid.

LES GUENONS, 228. — La Guenon Mone, 229. — La Guenon Diane, 230. — La Guenon Hocheur, ibid. — La Guenon Ascagne, ou Blanc nez, 231. — La Guenon Moustac, 232. — La Guenon Talapoin, ou Melarhine, ibid. — La Guenon Callitriche, ibid. — La Guenon grivet, 233. — La Guenon vervet, 234. — La Guenon Malbrouk, ibid. — La Guenon Patas, 235. — La Guenon Mangabey à collier, 236. — La Guenon Mangabey, ibid. — Le Nisnas, 237. — La Guenon Atys, ibid.

LES MACAQUES, 238. — Les Macaques Cérocèbes, 239. — Le Macaque à face rouge, ibid. — Le Macaque bonnet chinois, 240. — Le Macaque toque, ibid. — Le Macaque ordinaire, 241. — Le Macaque à face noire, 244. — Le Macaque roux doré, ibid. — Le Macaque ursin, ibid.

LES OUANDEROUS, 245. — Le Macaque ouanderou, ibid.

LES RHÉSUS, ou MAIMONS, 246. — Le Macaque Rhésus, 247. — Le Macaque Raimon, 249. — Le Macaque libidineux, 250. — Le Macaque à face rouge, 251. — Le Macaque de l'Inde, ibid. — Le Gelada d'Abyssinie, 252.

LES MAGOTS, 252. — Le Macaque magot, ibid.

LES CYNOCÉPHALES, 253. — Le Cynocéphale babouin, 255. — Le Cynocéphale anubis, ibid. — Le Cynocéphale papion, 256. — Le Cynocéphale porc, ou Chacma, ibid. — Le Cynocéphale tartarin, 257. — Le Mandrill, 258. — Le Drill, 259. — Le Cynocéphale de Wagler, 260.

LES SAPAJOUS, ou LES HÉLOPITHÈQUES, 260.

§ I. Sapajous à queue nue et calleuse, 261.

LES HURLEURS, ou ALOUATES, 262. — L'Alouate, 264. — Le Hurleur à queue dorée, ibid. — L'Ourson, 265. — Le Hurleur brun, ibid. — Le Hurleur aux mains rousses, ibid. — Le Hurleur à queue noire et jaune, 266. — Le Hurleur noir, ibid.

LES ATÈLES, 266. — Le Coaita, 268. — Le Chamek, 269. — Le Cayou, ibid. — L'Atèle à face encadrée, ibid. — Le Belzébuth, ibid. — L'Atèle mélanochéire, ibid. — L'Atèle métis, ibid. — L'Atèle frontal, ibid.
LES ERIODES, 270. — L'Eriode hémidactyle, 272. — L'Eriode à tubercules, ibid. — L'Eriode arachnoïde, ibid.
LES LAGOTHRICHES, 272. — Le Lagotriche de Humboldt, 273 — Le Grison, ibid. — Le Lagotriche enfumé, ibid.
§ II Sapajous à queue entièrement velue, 273. — Les Sajous ou Sapajous proprement dits, ibid. — Le Sajou brun, 275. — Le Sajou robuste, ibid. — Le Sajou lascif, ibid. — Le Sajou cornu, ibid. — Le Sajou à toupet, ibid. — Le Sajou trembleur, 276. — Le Sajou coiffé, ibid. — Le Sajou à capuchon, ibid — Le Sajou barbu, ibid. — Le Sajou nègre, ibid. — Le Sajou maigre, ibid. — Le Sajou à grosse tête, ibid. — Le Sajou lunulé, ibid. — Le Sajou à poitrine jaune, 277. — Le Sajou à tête fauve, ibid. — Le Sajou fauve, ibid. — Le Sajou à front blanc, ibid — Le Sajou varié, ibid. — Le Saï, ibid. — Le Sajou à gorge blanche, ibid. — Le Sajou aux pieds dorés, ibid.
LES SAGOUINS, ou GÉOPITHÈQUES, 278.
§ I. Les Callitriches, 278. — Le Saïmiri, 279. — Le Sagouin entomophage, 280. — Le Sagouin à masque, ibid. — Le Sagouin veuve, ibid — Le Sagouin à fraise, ibid. — Le Sagouin à collier, ibid. — Le Sagouin moloch, 281. — Le Sagouin aux mains noires, ibid. — Le Sagouin des Bambous, ibid. — Le Sagouin mitré, ibid.
§ II. Les Nyctipithèques, 281. — Le Nyctipithèque à face de chat, 282. — Le Nyctipithèque hurleur. ibid. — Le Douroucouli, ibid.
§ III. Les Sakis, 283. — Le Saki à ventre roux, ibid. — L'Yarqué, 284. — Le Saki moine, ibid. — Le Saki à tête jaune, ibid. — Le Saki à moustaches rouges, ibid. — Le Miriquouine, ibid.
§ IV. Les Brachyures, 284. — Le Couxio, 285. — Le Capucin, ibid. — Le Cacajao, ibid.
LES OUISTITIS, 286. — L'Ouistiti vulgaire, 288. — L'Ouistiti à pinceau, ibid. — L'Ouistiti à tête blanche, 289. — L'Ouistiti oreillard, ibid. — L'Ouistiti à camail, ibid — L'Ouistiti mélanure, ibid. — L'Ouistiti mico, 190. — Le Tamarin aux mains rouges, ou Tamarin ordinaire, ibid. — Le Tamarin nègre, ibid. — Le Tamarin labié, 291. — Le Tamarin chrysomèle, ibid. — Le Tamarin à front blanc, ibid. — Le Marikina, ibid. — Le Léoncito, 292. — Le Tamarin pinche, 293. — Le Tamarin aux fesses dorées, ibid.
LES LÉMURIENS, 293. — L'Indri à courte queue, ibid.
LES AVAHIS, 294. — Le Maki rouge, ibid. — Le Maki noir, 295. — Le Maki aux pieds blancs, ibid. — Le Maki à fraise, ibid. — Le Maki à front blanc. ibid. — Le Maki à front noir, 296. — Le Maki à front roux, ibid. — Le Nycticèbe de Java, ibid. — Le Nycticèbe de Ceylan, ibid. — Le Microcèbe roux, 297. — Le Pérodicticus de Geoffroy, ibid. — Le Propithèque à diadème, 298. — Le grand Galago ou à queue touffue, ibid. — Le petit Galago ou Galago de Demidoff, ibid. — Le Galago du Sénégal, 299.
LES TARSIERS. 299. — Le Tarsier aux mains brunes, ibid. — Le Tarsier de Pallas, ibid.
LES CHÉIROPTÈRES, 300.
LES GALEOPITHÈQUES, ibid.
LIVRE V. — LES CHÉIROPTÈRES. 302.
LES ROUSSETTES, ibid. — La Roussette d'Edwards, ibid. — La Rouchette Leschenault, 303. — La Roussette Dussumier, ibid. — La Roussette intermédiaire, ibid. — La Roussette de Leach, ibid. — La Roussette de Geoffroy, 304. — La Roussette de Bonin, ibid. — La Roussette à face noir, ibid. — La Roussette Kalou, ibid. — La Roussette masquée, ibid. — La Roussette pâle, ibid. — La Roussette grise, 305. — La Roussette paillée, ibid. — Roussette amplexicaude, ibid. — La Roussette Edule, ibid. — La Roussette de Keraudren, ibid. — La Roussette de Tonga, ibid. — La Roussette de Vanikoro, 306. — La Roussette de manille, ibid. — La Roussette laineuse, ibid. — La Roussette à tête cendrée, ibid. — La Roussette hottentote, ibid.
LES ACÉRODONS, 307.
LES PACHYSOMES, ibid. — Le Pachysome mélanocéphale, 307 — Le Pachysome mammifère, ibid. — Le Pachysome de Diard, ibid. — Le Pachysome de Duvaucel, 308. — Le Pachysome à courte queue, ibid.
LES CYNOPTÈRES, 308.
LES MACROGLOSSES, ibid.
LES HARPIES, 309.
LES HYPODERMES, ou VRAIES CEPHALOTES, ibid.
LES VESPERTILIONS, 310. — Le Vespertilion de Bechsten, ibid. — Le Vespertilion de Natterer, ibid. — Le Vespertilion roussâtre, ibid. — Le Vespertilion faux marin, ibid. — Le Vespertilion de Wied, 311. — Le Vespertilion d'Oken, ibid. — Le Vespertilion ferrugineux, ibid. — Le Vespertilion de Schinz ibid. — Le Vespertilion de Leisler, ibid. — Le Vespertilion de Screber, ibid — Le Vespertilion discolore, ibid. — Le Vespertilion pygmée, 312. — Le Vespertilion échancré, ibid. — Le Vespertilion à moustaches, ibid. — Le Vespertilion Dasycnème, ibid — Le Vespertilion de Kuhl, ibid. — Le Vespertilion de Daubenton, ibid. — Le Verpertilion à collier, 313 — Le Vespertilion malais, ibid. — Le Vespertilion de Frédéric, ibid. — Le Vespertilion javanais, ibid — Le Vespertilion imbriqué, ibid. — Le Vespertilion inordinaire, ibid. — Le Vespertilion d'Harwicke, 314. — Le Vespertilion adverse, ibid. — Le Vespertilion de Coromandel, ibid. — Le Vespertilion noctuline, ibid. — Le Vespertilion de Bourbon, ibid — Le Vespertilion du Cap, ibid. — Le Vespertilion de Temminck, ibid. — Le Vespertilion marginé, 315. — Le Vespertilion griffon, ibid. — Le Vespertilion de Saulnier, ibid. — Le Vespertilion de Géorgie, ibid. — Le Vespertilion Blondin, ibid. — Le Vespertilion Crecks, 316. — Le Vespertilion épais, ibid — Le Vespertilion de la Caroline, ibid. — Le Vespertilion subulé, ibid. — Le Vespertilion éperonné, ibid. — Le Vespertilion moiné. ibid. — Le Vespertilion à face noire, 317. — Le Vespertilion à dos noir, ibid. — Le Vespertilion à queue velue, ibid. — Le Vespertilion très velu, ibid. — Le Vespertilion rouge, ibid. — Le Vespertilion poudré, ibid. — Le Vespertilion du Brésil, ibid — Le Vespertilion de Saint-Hilaire, ibid — Le Vespertilion Polytrice, 318. — Le Vespertilion lisse, ibid. — Le Vespertilion de Spix, ibid. — Le Vespertilion chien, ibid. — Le Vespertilion à ventre blanc, ibid. — Le Vespertilion noirâtre, ibid. — Le Vespertilion Maximilien, ibid.
LES PROBOSCIDES, 318.
LES OREILLARDS, 319. — L'Oreillard cornu — L'Oreillard brévimane, ibid. — L'Oreillard de Péron, ibid. — L'Oreillard voilé, ibid. — L'Oreillard leucomèle, 320. — L'Oreillard de Rafinesque, ibid. — L'Oreillard de Maugé, ibid. — L'Oreillard de Timor, ibid.
LES FURIES, 320.
LES NYCTICÉES, 321. — La Nycticée humérale, 322 — La Nycticée marquetée, ibid. — La Nycticée de Temminck, ibid. — La Nycticée de Bélanger, ibid. — La Nycticée de Say, ibid. — La Nycticée aux ailes bleues, ibid. — La Nycticée pruineuse, ibid. — La Nycticée de Rafinesque, 323. — La Nycticée sicilienne, ibid. — La Nycticée à moustaches, ibid. — La Nycticée de Buénos-Ayres, ibid. — La Nycticée de Pœping, 324. — La Nycticée du Chili, ibid. — La Nycticée Aluto, ibid.
LES SCOTOPHILES, 325.
LES CELOENOS, ibid.
LES ÆLLOS, ibid.
LES DIELIDURUS, ibid.

LES TAPHIENS ou les SACCOPTERIX, 326.—Le Taphien à ventre nu, ibid. — Le Taphien perforé, ibid. — Le Taphien filet, 327. — Le Taphien de l'île Maurice, ibid. — Le Taphien aux longues mains, ibid.
LES MYOPTÈRES, 327.
LES DINOPES, ibid.
LES NYCTINOMES, 328. — Le nyctinome petit, ibid.—Le Nyctinome de Rupel, ibid.
LES THYROPTÈRES. 329.
LES CHEIROMÈLES, ibid
LES MOLOSSES, ibid. — Le Molosse doguin, 330. — Le Molosse Alecto, ibid. — Le Molosse à poil ras. ibid. — Le Molosse véloce, ibid.—Le Molosse obscur, ibid.—Le Molosse noir, 331. — Le Molosse d'Azara, ibid. — Le Molosse à longue queue, ibid. — Le Molosse châtain, ibid. — Le Molosse à large queue, ibid. — Le Molosse à grosse queue, ibid. — Le Molosse à queue pointue, ibid.—Le Molosse Pérotis, 332. — Le Molosse oursin, ibid.
LES STENODERMES, 322.
LES NOCTILIONS. ibid.
LES NYCTÈRES, 333. — Le nyctère de Java, ibid. — Le Nyctère approchant, ibid. — Le Nyctère de la Thébaïde, 334.
LES RHINOPOMES, 334. — Le Rhinopome mycrophylle, ibid. — Le Rhinopome de la Caroline, ibid.
LES MORMOOPS, ibid.
LES MONOPHYLLES, 335.
LES NYCTOPHYLLES, ibid.
LES ARTIBÉES, ibid.— L'Artibée de la Jamaïque, 336. — L'Artibée du Brésil, ibid.
LES PHYLLOSTOMES, 336.—Le Phyllostome crénelé, 336.—Le Phyllostome rayé, 337. — Le Phyllostome à feuille arrondie, ibid — Le Phyllostome fleur de lys, ibid. — Le Phyllostome à aile courte, ibid. — Le Phyllostome obscur, ibid. — Le Phyllostome à sourcils, ibid. — Le Phyllostome à courte queue, ibid.
LES VAMPIRES, 337.
LES MADATÉES, 338.
LES BRACHYPHYLLES, ibid.
LES GLOSSOPHAGES, 339.
LES DIPHYLLES, ibid.
LES MÉGADERMES, ibid.
LES DESMODES, 340.
LES RHINOLOPHES, 341. — Le Trident, 341. — Le Rhynolophe du Cap, ibid. — Le Rhynolophe de Geoffroy, ibid. — Le Rhynolophe mamelonné, ibid.—Le Rhinolophe de Commerson, ibid. — L'Offinis, ibid. — Le Petit, 342. — Le Noble, ibid. — Le Déguisé, ibid. — Le Vulgaire, ibid. — Le Diadème, ibid. — Le Cruménifère, ibid. — Le Rhinolophe du Deccan, ibid.—Le Rhinolophe tricolore, 343. — Le Rhinolophe à trois pointes, ibid. — Le Luctus, ibid.—Le Rhinolophe deuil, ibid.— Le Rhinolophe Euryotis, ib. — Le Rhinolophe à trois feuilles, 344.— Le Rhinolophe petit, ibid. — Le Rhinolophe cornu, ibid. — Le Rhinolophe à grande feuille, ib.

LIVRE VI. — LES MAMMIFÈRES INSECTIVORES, 344.
LES MACROSCÉLIDES, 344. — Le Macroscélide Type, 347.— Le Macroscélide de Rozet, 348.
LES HÉRISSONS, 356.
LES TENRECS, 357.
LES GYMNURES, 358.—Le Gymnure de Raffles, 369.
LES CLADOBATES, ou les Tupaias, 360. — Le Press, 361. — Le Tara, ibid. — Le Bangtring, ibid.—Le Pegouan, ibid.
LES MUSARAIGNES. — La Pygmée, 362. — L'Etrurienne, ibid. — La Leucode, ibid. — La Plaron, ibid. — La Carrelet, ibid.— La Musette, ibid. — La Couronnée, ibid. — La d'Aubenton, 363. — L'Amphibie, ibid.—La queue en rame.— La Musaraigne à dents blanches, ibid. — La Musaraigne à lignes, ibid.— La porte-rame, ibid. — La Musaraigne à collier, ibid.—La Musaraigne à queue de rat, ibid.—La Grêle, ib. — La Gracieuse, ibid. — La Sonnerat, ibid.— La Géante, ibid. — La Serpentaire ou Mondjourou, 364 — La marine, ibid.— La sacrée, ib. — La queue épaisse, ibid.—La cannelle, ibid. — La blonde, ibid. — La Musaraigne des chemins, ibid.— — La Capensienne, ibid.— La Surinam, 365. — La masquée, ibid. — La naine. ibid. — La marécageuse, ibid. — La Forstérienne, ibid. — La courte queue, ibid. — La Peale, ib. — La Talpoïde, ibid.
LES DESMANS, 365.
LES CONDYLURES, 366.— à longue queue, ibid.— à grosse queue, ibid. — à pelage vert, ibid.
LES SCALOPES, 367. — Le Scalope du Canada, ibid. — de la Pensylvanie, ibid.
LES TAUPES, 367.

LIVRE VII. — LES MAMMIFERES CARNASSIERS, 367.
LES OURS, 367. — L'Ours ordinaire, 368. — L'Ours des Asturies, ibid. — L'Ours de Norwége, ibid.— L'Ours du mont Liban, ibid.— L'Ours noir, ibid. — L'Ours aux grandes lèvres, ibid. — L'Ours du Thibet, 369. — L'Ours isabelle, ibid. — L'Ours malais, ibid — L'Ours de Bornéo, 370. — L'Ours blanc, ibid. — L'Ours du Chili, ibid. — L'Ours noir d'Amérique, ibid. — L'Ours gulaire, ibid. — L'Ours d'Europe, variété américaine, ibid. — L'Ours gris ou terrible, 371.
LE RATON D'HERNANDEZ, 371.
LES BASSARIS, 372.
LES BENTURONYS, ou LES ICTIDES, 372.
LES PANDAS, 373.
LES ARCTONYX, 374.
LES KINKAJOUS, ou LES POTTO, 375.
LES BLAIREAUX, 375.— Le Blaireau du Nord, ibid. — Le Blaireau indien, ibid.
LES RATELS, 375.
LES GLOUTONS, 376.
LES HÉLICTIS, 376. — L'Hélictis musqué, ibid. — Le Glouton oriental, ibid.
LES PAGUMA, 376. — Le Paguma larvé, 377. — Le Glouton ferrugineux, ibid.
LES MYDAUS, 377.
LES MOUFFETTES, 377. — Le Mapurit, ibid.— La Mouffette du Chili, ibid. — L'Atok, 378. — La Mouffettes interrompue, ibid. — La Mouffette de Californie, ibid. — La Sicaw, ibid.
LES MÉLOGALES, 378. — Le Mélogale masqué, ibid. — Le Mélogale brun, 379.
LES MARTES, 379. — Le Putois de Sibérie, ibid. — Le Furet de Java, ibid. — La Belette d'Afrique, ibid. — La Belette rayée de Madagascar, ibid. — Le Mink, ibid. — La Marte renard, ibid. — La Marte pêcheuse, ibid. — La Marte de Godman, ibid. — La Marte huro, ibid. — Le Cuya, 380.— Le Quiqui, ibid. — Le Zorra, ibid. — La Marte marron, ibid. — La Marte grise, ibid. — La Zorille, ibid.—La Marte d'Eversmann, ibid. — La Marte à tête de loutre, ibid. — La Marte de Java, ibid. — La Marte du Brésil, ibid. — La Boccaméle, ibid. — La Belette palmée, ibid.— La Marte d'Hardwiche, 381. — La Marte à gorge dorée, ibid. — La Cigogniari, ibid.
LES EUPLERES, 381. — L'Euplère de Goudot, ibid.
LES LOUTRES, 384. — La Loutre du Canada, ibid. — La Loutre de la Guyane, ibid. — La Loutre de la Caroline, ibid. — La Loutre de la Trinité, ibid. — La Saricovienne, 385. —La Loutre du Kamschatka, ibid. — La Loutre Barang, ibid. — La Loutre aux petits ongles, ibid. — La Loutre nir-nayer, ibid. — La Loutre du Cap, ibid. — La Loutre de mer, 386.
LES CHIENS, 386.—Le *Dingo*, 387. — Le Chien de l'Hymalaya, ibid. — Le Chien de Sumatra, ibid. — Le *quao*, ibid. — Le Chien de la Nou— velle-Irlande, ibid. — Le Chien de Java, ibid. — Le *Kolsun*, ibid. — Le Landgah, ibid — Le Kokrée, ibid — Le Buansu, 388. — Le Renard de l'Hymalaya, ibid. — Le *Cajote*, ibid. — Le Loup du Mexique, ibid. — L'Agouraguazou, ibid. — L'Agouarachay, ibid —L'Anthus, ibid. — Le Chacal du Cap, ibid. —

Le Karagan, ibid. — L'Amarok, 389. — Le Loup blanc, ibid. — Le Stiète, ibid. — Le Loup noir, ibid. — Le Loup de prairie, ibid. — Le Chien des Esquimaux, ibid. — Le Chien du Canada, ibid. — Le Chien de la Nouvelle-Calédonie. — Le Renard bleu, ibid. — Le Renard rouge des plaines, ibid. — Le Renard barré, ibid. — Le Renard argenté, ibid. — Le Renard gris, ibid. — Le Renard véloce, ibid. — Le Chien sauvage d'Amérique, ibid. — L'Aduhossein de Nubie, ibid. — Le Sabora des Arabes, ibid. — Le Renard tacheté, ibid. — Le Mégalotis, 390. — Le Famel, ibid. — Le Zerdo, ibid.

LES CYNHYOENES, 391.

LES CYNICTIS, ibid. — Le Cynictis à queue noire, ibid.

LES VIVERNES, 391.

LES CIVETTES, 392.

LES GENETTES, ibid.

LES PARADOXURES, 393. — Le Paradoxure type, 394. — La Vivène musanya, 395. — La Civette grêle, ibid. — Le Paradoxure à pieds blancs, 396. — Le Paradoxure à moustaches blanches, ibid.

LES MANGOUSTES, 397. — La Mongouste de Java, ibid. — La Mongouste du Sénégal, ibid. — La Mongouste des marécages, ibid. — La Mongouste à pinceau, ibid.

LES SURIKATES, 397. — Le Surikate du Cap, 398.

LES HYÈNES, 399. — La Hyène brune, ibid. — La Hyène tachetée, ibid.

LES PROTÈLES, 400.

LES FELIS. 405.

LES LIONS, ibid.

LES TIGRES, 406.

LES CHATS-PANTHÈRES, ibid.

LES CHATS-OCÉLOIDES, 407.

LES UMAOUS, 408.

LES GUEPARS, 409.

LES CHATS SERVALS, 409.

LES VRAIS CHATS, 409.

LES LYNX, ou LOUPS CERVIERS, 411.

LES PHOQUES, 412. — Le Phoque de Muller 423. — Le Phoque de Screber, ibid. — Le Phoque de Parson, ibid. — Le Phoque de Thieneman, 424. — Le Phoque leucople, ibid. — Le Phoque de Linnæus, ibid. — Le Phoque de Lepéchin, ibid. — Le Phoque de Frédéric, 425. — Le Phoque de la Pilaye, ibid. — Le Phoque de Desmarest, ibid. — Le Phoque d'Herman, ibid.

PHOQUES de l'océan Pacifique boréal, 425. — Le Phoque de Choris, ibid. — Le Phoque de Byron, ibid.

PHOQUES de l'hémisphère austral, 426. — Le Phoque de Home, ibid. — Le Phoque Werdell, ibid. — Le Phoque à trompe, 427.

LES OTARIES, 428. — Otaries de l'océan Atlantique, ibid. — L'Otarie de Fabricius, ibid.

OTARIES de l'océan Pacifique boréal, 428. — L'Otarie de Steller, ibid. — L'Otarie de Californie, ibid. — L'Otarie de Krakenninikow, 429.

OTARIES de l'hémisphère austral, 429. — L'Otarie de Pernetty, ibid. — L'Otarie de Forster, ibid. — L'Otarie molosse, 430. — L'Otarie de Pagés, 431. — L'Otarie de Blainville, 432. — L'Otarie cendré, ibid. — L'Otarie albicol, ibid. — L'Otarie jaunâtre, ibid. — L'Otarie de Shaw, ibid. — L'Otarie d'Hanville, 433. — L'Otarie de Molina, ibid.

LIVRE VIII. — LES MARSUPIAUX, ou ANIMAUX A BOURSES, 434.

LES DIDELPHES, 435.

LES CHIRONECTES, 436.

LES THYLACINES, 436. — Le Thylacine de Harris, ibid.

LES MYRMECOBES, 437. — Le Myrmecobe de la Terre de Diémen, ibid.

LES PHOSCOGALES, 438.

LES DASYURES, 438.

LES PÉRAMÈLES, 439. — Le Péramèle nez pointu, 440. — Le Péramèle de Bougainville, ibid. — Le Péramèle obésule, 441. — Le Péramèle lagotis, ibid.

LES PHALANGERS, 442.

LES COUSCOUS, 444. — Couscous à oreilles très courtes, velues en dedans et en dehors, ibid. — Le Phalanger tacheté, ibid. — Le Phalanger Quoy, 445. — Le Phalanger oursin, ibid. — Le Phalanger à croupion doré, 446. — Le Phalanger à grosse queue, ibid. — Couscous à oreilles un peu saillantes complétement nues en dedans, ibid. — Le Phalanger blanc, ibid.

LES TRICHOSURES, 446. — Le Phalanger nain, 447. — Le Phalanger gliriforme, ibid. — Le Phalanger de Cook, 448. — Le Phalanger renard, 449. — Le Phalanger viverrin, 450.

LES PÉTAURISTES, ou PHALANGERS VOLANTS, 450. — Le Pétauriste taguanoïde, 452. — Le Pétauriste à grande queue, ibid. — Le Pétauriste de Peron, ibid. — Le Pétauriste scuirien, ibid. — Le Pétauriste pygmée, ibid. — Le Pétauriste à joues blanches, 453.

LES POTOUROUS, 453. — Le Potourou de White, 454.

LES KANGUROOS, ou mieux KANGOUROUS, 455.

LES KOALA, ou COALA, ou KOLOK, 458.

LES PHASCOLOMES, ibid. — Le Phascolome Wombat, 459.

LES MONOPTÈRES, ou les PARADOXAUX, 460.

LES ÉCHIDNÉS, ibid.

LES ORNITHORYNQUES, 461.

LIVRE IX. — LES RONGEURS, 463.

LES ÉCUREUILS, 464. — 1. Le Funambule, ibid. — 2. Le grand écureuil de la côte de Malabar, ibid. — 3. Le Lary, ibid. — 4. L'Affinis, ibid. — 5. Le Tupaï, ibid. — Le Talmiste, 465. — 7. Le Bananiste, ibid. — 8. Le Ventre doré, ibid. — 9. L'Ecureuil à croupion roux, ibid. — 10. L'Ecureuil de Keraudren, ibid. — 11. L'Écureuil à queue de cheval, ibid. — 12. L'Ecureuil à ventre gris, ibid. — 13. L'Écureuil aux mains jaunes, ibid. 14. — L'Ecureuil de Braan, ibid. — 15. L'Ecureuil d'Ephniston, ibid. — 16. L'Ecureuil de Prévost, ibid. — 17. L'Écureuil de Raffles, ibid. — 18. L'Ecureuil de Leschenault, ibid. — 19. La Bicolore, ibid. — 20. L'Ecureuil rayé noir, ibid. — 21. Le Finlaison, ibid. — 22. — L'Ecureuil fluet, ibid. — 23. Le Tupaï jinjang ou Tankrawa, 466 — 24. L'Ecureuil annelé, ibid. — 25. L'Ecureuil Gingy, ibid.

LES GUERLINGUETS, 467. — Le Polatouche élégant, 471.

LES CHIROMYS, ibid.

LES CYNOMIS, ou CHIENS-RATS, ibid.

LES SPERMOPHILES, 473. — Le Soulick, ibid. — Le Spermophile de Parry, ibid. — Le Spermophile rayé, 474. — Le Spermophile de Richardson, ibid. — Le Spermophile de Franklin, ibid. — Le Spermophile poudré, 475.

LES CITILLUS, 476.

LES LIPURES, ibid.

LES MARMOTTES, ibid.

LES APLADONTES, ibid.

LES LORIS, 477.

LES DENDROMYS, ibid.

LES GRAPHIURES, ibid.

LES PITHÉCHEIRS, ibid.

LES NIOTOMES, 478.

LES OTOMYS, ibid.

LES ECHIMYS, ou les LONCHÈRES, ibid.

LES CERCOMYS, 479.

LES SIGMODONS, ibid,

LES HÉTÉROMYS, ibid.

LES MYNOMES, 480.

LES CTÉNOMES, ibid. — Le Cténome magellanique, ibid.

LES HYDROMYS, ibid.

LES CAPROMYS, Utias ou Isodons, ibid. — Le Capromys de Poey, 481.

LES EURYOTIS, ibid.

LES RHIZOMYS, ibid.

LES STENODACTYLES, 482.

LES PSAMMOMYS, ibid.

LES PINEMYS, ibid.

LES PSEUDOMYS, 483.

LES OCTODONS, ibid.

LES PAPHAGOMYS, ibid.

LES AULACODES, ibid.

LES ÉLIGMODONTES, ibid.

LES RATS ou MUS, 485.

LES PERCHALS, ou RATS ÉPINEUX 487.

LES CAMPAGNOLES, ou ARVICOLA, 488.

LES LEMMINGS, les Hipudœus ou les Géorychus, 489.
LES HAMSTERS, 490.
LES GÉOMYS, ibid. — Le Saccomys mangeur de fleurs, 491.
LES DIPLOSTOMES, ibid.
LES RATS-TAUPES, ibid.
LES ZOKORS, ou Siphnœus, 492.
LES BATHYERGNES, ou Oryctères, ibid.
LES GÉORIQUES, 493.
LES HÉLAMYS, ou nièvres sauteurs, ibid.
LES GERBOISES, ibid.
LES GERBILLES, 494. — La Gerbille de Buffon, ibid.
LES MÉRIONS, 495.
LES ONDATROS, idid.
LES COUIA ou MYOPOTOMES, ibid.
LES CASTORS, ibid.
LES PORCS-ÉPICS, 496.
LES LIÈVRES ET LES LAPINS, ibid. — Le Lièvre variable, ibid. — Le Rekalek, ibid. — Le Lapin de Magellanie, 197. — Le Citli, 498 — L'Egyptier, ibid. — Le Lièvre du Cap, ibid. — Le Lièvre des rochers, ibid. — Le Lièvre des sables, ibid. — Le Lièvre à grosse queue, ibid. — Le Lièvre à nuque rousse, ibid. — Le Lièvre à nuque noire, ibid.
LES LAGOMYS, 499. — Le Nain, ibid. — Le Gris, ibid. — Le Pica, ibid. — Le Princeps, ibid.
LES CHINCHILLIDÉES, ou la famille des Chinchillas, 499.
LES LAGOSTOMES, 499.
LES CHINCHILLAS, 501. — Le vrai Chinchilla, ibid. — Le Chinchilla doré, 502.
LES LAGOTIS, 502.
LES CABIAIS, 503.
LES COBAYES ou Cochons d'Inde, 503. — Le Cobaye de Cuthler, ibid.
LES MOCOS, 504. — Le Moko de King, ibid.
LES ACOUTIS, 504.
LES MARAS, 504.
LES PACAS, 505.

LIVRE X. — LES MAMMIFÈRES ÉDENTÉS, PACHYDERMES et RUMINANTS, 506.
LES ÉDENTÉS, 506.
LES PARESSEUX, 506.
LES PANGOLINS, 506. — Le Pangolin de l'Inde, 507. — Le Pangolin d'Afrique, ibid. — Le Pangolin de Java, ibid. — Les Tatous, 508.
LES APARS, 508.
LES ENCOUBERS, 508.
LES KABASSOUS, 508
LES PRIODONTES, 508.
LES ORYCTÉROPES, 509.
LES PACHYDERMES, 509.
LES COCHONS ou SANGLIERS, 509 — Le Sanglier à bandes, ibid. — Le Sanglier à verrues, ibid. — Le Cochon des Papous, 510.
LES PHACOCHÆRES, 511.
LES PÉCARIS, 512.
LES ANOPLOTHÉRIUMS, 512.
LES RHINOCÉROS, 512.
§ I. Rhinocéros vivants, 513. — Le Rhinocéros d'Afrique, ibid — Le Rhinocéros de Sumatra, 514 — Le Rhinocéros sans cornes, ibid. — Le Rhinocéros des Indes, 515 — Le Rhinocéros de Java, 516.
§ II. Rhinocéros fossiles, 516. — Le Rhinocéros à narines cloisonnées, ibid. — Le Rhinocéros à narines simples, ibid. — Le Rhinocéros petit, ibid. — Le Rhinocéros à incisives, 517.
LES DAMANS, 517.
LES TAPIRS, 517. — Le Tapir des Andes ou Pinchaque, 518. — Le Mé des Chinois, 519.
LES CHEVAUX, 520.
L'Hermione ou le Dzigglai, 521.
LES RUMINANTS, 523.
LES LAMAS, 524.
LES CHEVROTAINS, 525.
LES CERFS, 526.
LES ÉLANS, ibid.
LES RENNES.
LES DAIMS, 527.
LES VRAIS CERFS, ibid. — Débris fossiles de quelques Cerfs, ibid. — Les Rusa des Malais ou Cerfs indiens, 531.
LES AXIS, 533.
LES CHEVREUILS, ibid.
LES MAZAMES, ibid.
LES DAGUETS, 534
LES CERVULES, ibid.
LES GIRAFES, 535.
LES ANTILOPES, 536. — Les Antilopes de M. Ord, ibid. — Les Égocères de Desmarest, ibid. — Les Oryx de Blainville, 537. — Les Gazelles, 538. — Les Damées, 539. — Les Antilopes, ibid. — Les Nagors, ibid. — Les Tragules, 540. Les Raphicères, ibid. — Les Tétracères, ibid. — Les Céphalophes, 541. — Les Néotragues, ibid. — Les — Tragélaphes, ibid. — Les Némorhèdes, 542. — Les Chamois, ibid. — Les Aplocères, ibid. — Les Anoa, 543. — Les Ixales, 544.
LES DAMOLIS, ibid. — Les Acronotes d'Afrique, ibid. — Les Bosélaphes, ibid. — Les Strepsicères, 545. — Les Portax, ibid.
LES CATOBLÉPAS, ibid.
LES CHÈVRES, 546. — Le Bouquetin Wolie, ibid. — Les Moutons, 547. — Le Mouflon à manchettes, ibid. — Le Bélier à large queue, 548. — L'Argoli, ibid. — Les Ovibos, 549.
LES BOEUFS, ibid. — Le Buffle des États-Unis, 551. — L'Aurochs, 554.

LIVRE XI. — LES MAMMIFÈRES CÉTACÉS. 555.
CONSIDÉRATIONS GENERALES, 555.
CÉTACÉS des mers de Kamtschatka, publiés d'après des figures sculptées en bois par les Aléoutes, par M. de Chamisso, 565. — 1. La Baleine kuliomock, 565. — 2. La Baleine tschikagluck, 566. — 3. La Baleinoptère abugulich, ibid. — 4. — La Baleinoptère mangidach, ibid. — 5. La Baleinoptère agamachtschich. 567. — 6. La Baleinoptère aliomoch, ibid. — 7. Le Cachalot agidagich, ibid. — 8. Le Physétère alugninich, ibid. — 9. Le Marsouin aguluch, ibid.
DESCRIPTION de quelques cétacés des mers du Japon, d'après des figures peintes en Chine et au Japon, par le comte de Lacépède. 568.
§ I. — Les Baleines à dos sans bosse, 565. — La Baleine japonaise, ibid. — La Baleine lunulée, ibid.
§ II. — Les Baleinoptères à plis longitudinaux sous la gorge et sous le ventre, 568. — La Baleinoptère mouchetée, ibid. — La Baleinoptère noire, ibid. — La Baleinoptère bleuâtre, ibid. — La Baleinoptère tachetée, 569.
§ III. — Les Cachalots à nageoires, 569. — Le Physétère sillonné, ibid. — Le Dauphin noir, ibid.
DES CÉTACÉS HERBIVORES, ou des Sirènes, ibid.
LES LAMANTINS, ou Manates, ibid. — Le Lamantin à long museau, 572. — Le Lamantin du Sénégal, 573.
LES DUGONGS, ou Halicores, 573. — Le Dugong des Indes, 576.
LES STELLÈRES, ou Rytines, 577. Le Stellère boréal, 578.
LES CÉTACÉS piscivores, 580.
LES HÉTÉRODONS, ibid.
LES NARWALS, 581. — Le Narwhal-licorne, 582.
LES ANARNAKS, 585. — L'Anarnak groenlandois, ibid.
LES DIODONS, 586. — Le Diodon de Sowerby, 587.
LES HYPÉROODONS, ibid. — L'Hypéroodon de Honfleur, 589.
Proportions des deux Hypéroodons décrits par Baussard le jeune, 590. — L'individu adulte, ibid. — Les Ziphius, 591.
LES AODONS, 592. — L'Aodon de Dale, 594. — Les Dauphins, 595.
§ I. — Les Bélugas, 603. — Le Béluga des régions arctiques, ibid.
§ II. — Les Delphinaptères, 604. — Delphinaptère de Péron, ibid.
§ III. — Les Delphinorhynques, 606. — Le Delphinorhynque de Geoffroy, ibid. — Le Delphinorhynque de Breda, 607. — Le Delphinorhynque couronné, ibid. — Le Delphinorhynque malais, 608. — Le Delphinorhynque maculé, ibid.
LES SOUSOUS, 608. — Le Sousou plataniste, 609.
LES DAUPHINS proprement dits, 610. — Le Dauphin vulgaire, ibid. — Le Dauphin de Pernetty, 613. — Le Dauphin douteux, ibid. — Le Dauphin de Bory, 614. — Le Dauphin à bec mince, ibid. — Le Dauphin crucigère, 615. — Le Dauphin albigène, ibid. — Le Dauphin à bandes. — ibid. — Le Dauphin à sourcils blancs, ibid. — Le Dauphin

funenas, 616. — Le plus petit des Dauphins, ibid. — Le Dauphin oudre, ibid. — Le Dauphin de Bayer, 618.
LES INIAS, 618. — Le Rorqual museau pointu, 620.
LES OXYPTÈRES, 620. — L'Oxyptère rhinocéros, ibid.
LES MARSOUINS, 621. — Le Marsouin commun, ibid. — Le Marsouin orque, ou l'épaulard, 624. — Le Marsouin de Paimpol, 626. — Le Marsouin caréné, ibid.
LES GLOBICÉPHAnES, 627. — Le Globicéphale conducteur, 628. — Le Globicéphale de Risso, 630.
LES CACHALOTS, 632. — Le Cachalot macrocéphale, 635.
LES BALEINES, 643.
LES BALEINOPTÈRES, 645. — ne Rorqual du Nord, ibid. — Le Rorqual de la Méditerranée, 650. — Le Rorqual à museau pointu, 652. — Le Rorqual du Sud, 653.
LES BALEINES, 656. — La Baleine du Sud, 658. — La Baleine du Nord, ibid.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

CLASSEMENT

DES 120 PLANCHES POUR LES COMPLÉMENTS DE BUFFON,

PAR LESSON.

Tome Premier.

MAMMIFÈRES.

L'Orang-Outang.	182
Chimpanzé jeune.	196
Semnopithèque pyrrhus.	220
Semnopithèque à croupion blanc.	221
L'Indri.	293
Galago du Sénégal.	299
Le Galéopithèque.	300
Gymnure de Raffles.	360
Tupaya Banxring.	361
Ours malais.	367
Ours aux grandes lèvres.	368
Ours noir d'Amérique.	371
Le Panda.	374
Kincajou potot.	375
Le Télagon.	377
Le Mélogale musqué.	378
Fennec.	390
Genette Lisang.	392
Protèle Delalande.	400
Chat arimaou.	408
Phoque de Choris.	425
Phoque à trompe.	427
Thylacine de Harris.	436
Dasyure viverrin.	438
Dasyure de Maugé.	*ib.*
Péramèle de Bougainville.	439
Le Couscous blanc.	446
Le Phalanger volant.	447
Le Phalanger de Cook.	448
Le Potouroo.	454
Le Kangourou oualabat.	455
Le Kangourou rouge.	*ib.*
Le Kangourou élégant.	*ib.*
Le Koala.	458
Le Wombat.	459
Échidné australien.	460
Ornithorhynque paradoxal.	462
Écureuil bicolore.	465
Écureuil ferrugineux.	*ib.*
Spermophile de Franklin	474
Marmotte de Richardson.	*ib.*
Le Capromys de Fournier.	480
Mérione des bois.	495
Lièvre d'Egypte.	498
Le Chinchilla.	501
Agouti des Patagons	504
Chlamyphore tronqué.	508
L'Éléphant.	509
Le Cochon babi-russa.	*ib.*
Le Rhinocéros.	516
Le Tapier maïba.	517
Zèbre	520
L'Alpaco.	524
Chevrotin napu.	525
Antilope leucoryx.	537
Antilope pygmé.	541
Antilope laineuse.	542
Antilope à cornes fourchues.	543
Atilope gibbeuse.	544

CÉTACÉS.

Lamantin d'Amérique.	571
Narwal licorne.	582
Aodon de Dale.	594
Delphinaptère de Peron.	604
Delphinorhynque couronné.	607
Dauphin à sourcils blancs.	615
Marsouin commun.	621
Globicéphale conducteur.	628
Cachalot bosselé.	632
Cachalot macrocéphale.	635
Rorqual du Nord.	645
Baleine franche.	658

Tome Second.

OISEAUX.

Aptérix austral. 71
La Harpie. 108
Uru-Taurana. 112
Le Ketupu. 169
Phasianus pucrasia. 193
Le Rouloul de Malacca. 210
Eudrome élégante. 241
Chionis blanc 242
Mégapode Duperrey. 256
Mégapode à pieds rouges. *ib.*
Alecthélie Durville. 257
Ménure lyre. 260
Touraco Pauline. 267
Musophage violet. 268
Musophage géant. *ib.*
Le Gubernète du Brésil. 387
Phonygame de Kéraudren 403
Garrulax de Bellanger. 405
Vanga écorché. 406
Sparacte bec-de-fer. 418
Drongo azuré. 423
Enicure couronné. 425
Céphaloptère orné. 429
Rupicole vert. 430
Eurycère de Prevost. *ib.*
Martinet à moustaches. 441
Glaucope cendré. 448
Epimaque royal. 536
Epimaque promefil. 537
Epimaque magnifique. *ib.*
Le Scytrops de la Nouvelle-Hollande 600
Cacatoès de Banks. 602
Cacatoès nasique. *ib.*
Microglosse noir. 603
Ara hyacinthe. 604
Arara de la Patagonie. *ib.*
Psittacule de Kuhl. 607
La Perruche pygmée mâle. *ib.*
Couroucou pavonin. 614
Malcoha à bec peint. 618
Coucal atralbin. 620
Le Coua Delalande. 621
Coucou Guira Cantara. 624
Coucou Dridric. 627
Coucou cuivré. *ib.*
Drome ardéole. 701
Le Sterne des Incas. 715
Canard pie à pieds demi-palmés. 719
Le petit Manchot de la Nouvelle-Zélande. 725

A 677

SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES
3 9088 00074 2767